



Investir dans les populations rurales

## République centrafricaine

---

### Projet Elevage et Appui aux Jeunes

### Rapport de conception

### Rapport principal et annexes

Dates de mission: Du 07 au 27 mai 2023

Date du document: 24/10/2023

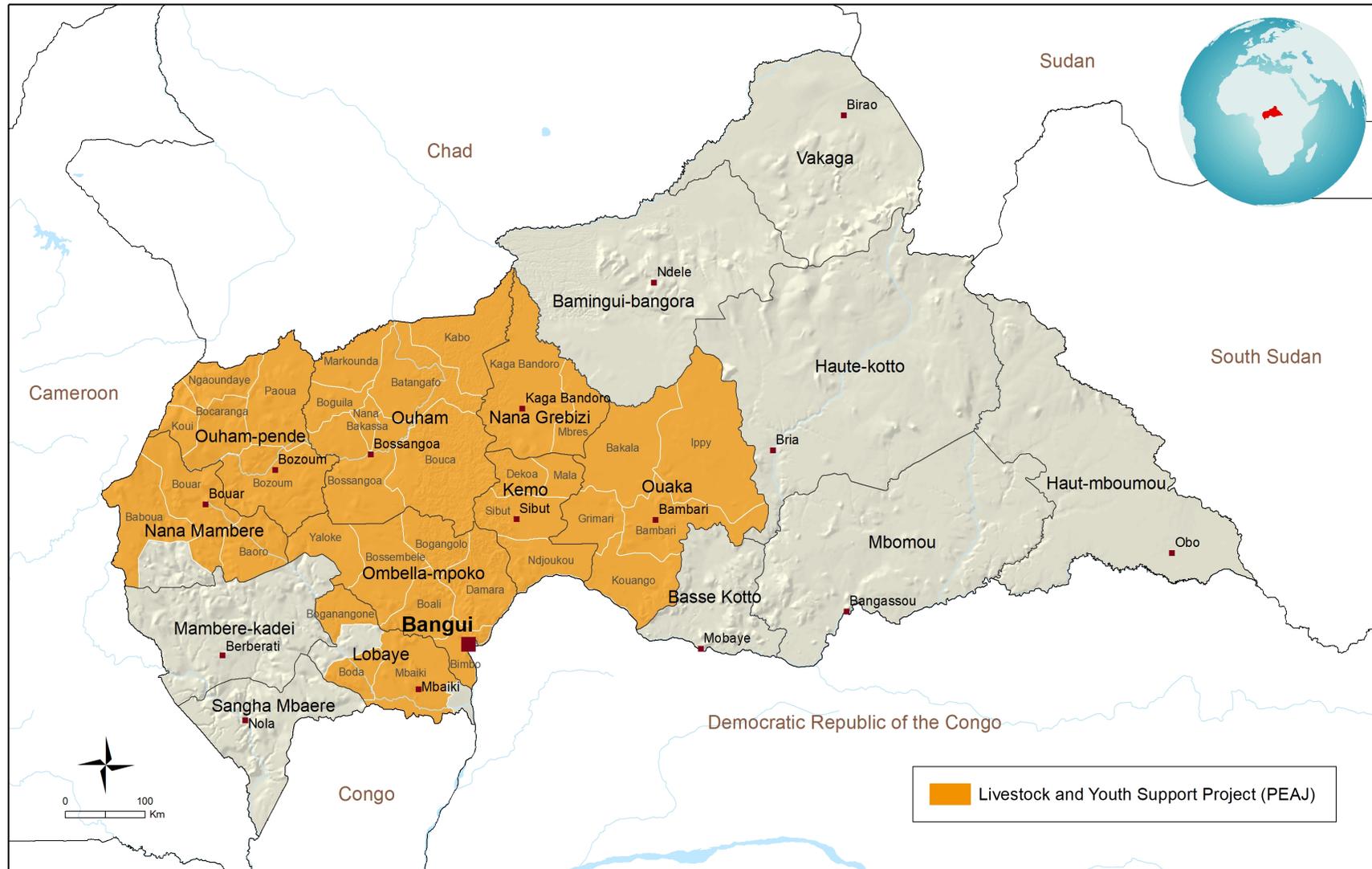
Identifiant du projet 2000004022

Numéro du rapport: 6536-CF

Afrique de l'Ouest et du Centre  
Département de la gestion des programmes



## Carte de la zone du projet



The designations employed and the presentation of the material in this map do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of IFAD concerning the delimitation of the frontiers or boundaries, or the authorities thereof.

Map compiled by IFAD | 31-07-2023

## Sigles et acronymes

<b>ACFPE</b>	Agence Centrafricaine pour la Formation Professionnelle et l'Emploi
<b>ANDE</b>	Agence nationale pour le Développement de l'Élevage
<b>ANGAC</b>	Association Nationale des Groupements d'Aviculteurs de Centrafrique
<b>AVEC</b>	Association Villageoise d'Épargne et de Crédit
<b>B/C</b>	Rapport Bénéfices /Coûts
<b>CGES</b>	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
<b>COSOP</b>	Programme d'Option Stratégique pour le Pays
<b>COVID-19</b>	Corona Virus Disease 2019
<b>CNOP-CAF</b>	Concertation nationale des organisations paysannes de Centrafrique
<b>CVs</b>	Chaines de Valeurs
<b>DAT</b>	Dépôt A Terme
<b>DGSE</b>	Direction Générale du Suivi Évaluation
<b>FAO</b>	Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture
<b>FIDA</b>	Fonds International pour le Développement Agricole
<b>FMD</b>	Forfait Mobilités Durables
<b>FNEC</b>	Fédération Nationale des Éleveurs de Centrafrique
<b>IBRE</b>	Indicateurs de Base Relatifs aux Effets
<b>ICASEES</b>	Institut Centrafricain des Statistiques et des Études
<b>ICT4D</b>	Information et Communication Technologique pour le Développement
<b>IFP</b>	Institution Financière Partenaire
<b>IPC</b>	Integrated Food Security Phase Classification
<b>MESA</b>	Ministère de l'élevage et de la Santé Animale
<b>MFIC/PEAJ</b>	Mécanisme de Financement Inclusif de Crédit / PEAJ
<b>OFCA</b>	Organisation des Femmes Centrafricaines
<b>ONFR</b>	Organisation Nationale des Femmes Rurales
<b>OP</b>	Organisation Paysanne
<b>OPA</b>	Organisation Professionnelle Agricole
<b>PAM</b>	Programme Alimentaire Mondial
<b>PAR</b>	Plan d'Action de Réinstallation
<b>PDI</b>	Personnes Déplacées Internes
<b>PEAJ</b>	Projet d'Élevage et d'Appui aux Jeunes
<b>PESEC</b>	Procédures d'Évaluation Sociale, Environnementale et Climatique
<b>PPFNE</b>	Cadre stratégique national pour l'emploi et la formation professionnelle
<b>PIB</b>	Produit Intérieur Brut
<b>PNIASAN</b>	Programme National d'Investissement Agricole de Sécurité Alimentaire et de Nutrition
<b>PPCB</b>	Péripleumonie Contagieuse Bovine
<b>PRAPAM</b>	Projet de Renforcement de la productivité et de l'Accès aux Marchés des Produits Agropastoraux dans les savanes
<b>PREPAS</b>	Projet de Relance de la Production Agropastorale dans les Savanes
<b>PVH</b>	Personnes Vivant avec un Handicap
<b>UE</b>	Union Européenne
<b>UNC</b>	Unité Nationale de Coordination
<b>RCA</b>	République Centrafricaine
<b>RCPCA</b>	Plan National pour le Redressement et la Consolidation de la Paix en Centrafrique
<b>RGPH</b>	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
<b>SDRASA</b>	Stratégie pour le Développement Rural, l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire
<b>SIDA</b>	Syndrome d'Immunodéficience Acquise

**SYCEBUNOL**

Système Comptable des Entités à But Non Lucratif

**TRI**

Taux de Rendement Interne

**UNSDCF**

United Nations Sustainable Development Cooperation Framework (2023 -2027)

**USD**

Dollar des États Unis d'Amérique

**VAN**

Valeur Actuelle Nette

## Conformément aux engagements de transversalisation du FIDA, le projet a été validé comme:

Be gender transformative  Be youth sensitive  Be nutrition sensitive  Prioritize persons with disabilities  Prioritize indigenous peoples  Include climate finance  Build adaptive capacity

## Résumé

### Résumé en anglais

**Problem Statement.** The PEAJ is a response by the Government of the Central African Republic (CAR), supported by IFAD, to a problem that can be summarized as follows: fragility linked to vulnerability, economic shock, underemployment, migration and internally displaced persons, malnutrition, etc. Despite CAR's immense agro-ecological potential, years of political instability and violent conflict have created a fragile situation, which has negatively impacted the livestock sector. These impacts have been compounded by the combined effects of the COVID 19 pandemic and the Russian-Ukrainian war. Overall, the Central African economy is largely based on the agricultural sector, which occupies 70% of the population and contributes 52% (including 12.7% for the livestock sub-sector) to the gross domestic product (GDP). Central African stockbreeding is characterized by an overall livestock exploitation rate of around 11% and a substantial contribution to foreign trade with exports estimated at around 25% of national production. Long-cycle animals cover large livestock, essentially limited to the bovine species. Small livestock includes poultry, pigs, small ruminants and other species (rabbits, cane rats, bees). Over the past three decades, the agriculture and livestock sub-sectors have experienced low average annual growth of around 2%, lower than the population growth rate of 2.5% observed during the population census of 2003. In addition, the livestock sector is marked by poor access to technology, low productivity, disorganized transhumance corridors and limited access to input (goods and services) and product markets. Moreover, the capacity of the public sector to provide the services required by the population remains very weak. All this has generated high levels of vulnerability and poverty, with extremely limited employment opportunities for young people, who thus become easy prey for armed groups. Similarly, women claim limited access to productive resources, and malnutrition is on the rise. However, despite this situation, there are interesting signs of revitalization of local sectors, even if the inclusion of the most vulnerable remains a challenge.

**Project objectives.** In view of the above, the development objective of the PEAJ is to improve livelihoods and enhance the economic and climatic resilience, as well as the food and nutritional security, of the target populations. The following impacts are expected: 80% of supported households report an increase in their income; and the nutritional status and climate change resilience of supported households in the project areas, are improved.

**Areas of intervention.** Intervention will cover the four prefectures where PREPAS<sup>[1]</sup> and PRAPAM<sup>[2]</sup> (the two ongoing IFAD operations) are already active: (1) Nana-Mambéré; (2) Ombella Mpoko; (3) Ouham-Pende; and (4) Lobaye; and will be extended to four new prefectures: (5) Kemo; (6) Ouham; (7) Ouaka; and (8) Nana-Gribizi. This intervention areas cover five of the country's seven major livestock communes and includes both sedentary agro-pastoralists and transhumant herders (including the Peuhl Mbororo), as well as the Aka/Bayaka pygmy population (in the Lobaye).

**Target groups.** The PEAJ will benefit to 30,000 households, or 180,000 beneficiaries. Young people (between 18 and 35 years old) and women will respectively represent 40% and 40% of the direct beneficiaries, organized into three categories C.1, C.2 and C.3. The C.1 category includes approximately 28,820 vulnerable and very vulnerable households. It is subdivided into two subcategories. C.1.a represents approximately 22,820 vulnerable households who will benefit directly from a range of services (meeting their needs) to be delivered by the project in the areas where they leave: transhumance infrastructure, dialogue for peace, vaccination and veterinary services, market infrastructure etc. The C.1.b. represents about 6,000 very vulnerable households, with little or no productive assets and a low level of education <sup>[3]</sup>. These households will benefit from the project's financial support mechanism for the most vulnerable, and support for their economic graduation. The reconstitution of their productive capital and their insertion into growth trajectory depend on smart (designed for their graduation) subsidies and other supports from the project. Category C2 represents vulnerable households, but with some productive assets, and in some cases, a certain level of education. Project support will enable these target groups to access credit to develop and/or expand their activities and embark on a growth trajectory. Category C.3 includes local actors qualified as small and medium-sized entrepreneurs, mostly informal. They are bearers of economic initiatives, holding critical value chain functions, beyond primary production. Project support will enable them to access credit, develop and expand their roles as suppliers (of goods and services), processors or key players in local supply chains, developing fair trade relationships with C.1 and C.2 categories, and possibly to formalize.

**Targeting will consist of two stages.** The targeting is differentiated according to the categories of beneficiaries. For C.1.a, the targeting will be direct and supported by information campaigns, given that these beneficiaries will have direct access to the services (meeting their needs) that the project will deliver. For C.1.b and C.2, it will consist of two steps. In each sub-prefecture, areas of concentration where there is evidence of a growing (post-conflict) revival of local supply chains in the livestock sector will be selected. Then, in each selected area, the beneficiaries of categories C.1, 2 and 3 will be identified, with the communities themselves playing a crucial role in the identification and selection process. Finally, the C.3s will be selected through a transparent procedure, conducted jointly by the beneficiary organizations (FNEC, ANGAC) and representatives of the State (MESA, ANDE).

**Implementation principles.** Learning from the context, the implementation of the PEAJ will be governed by the following principles: (1) to reinforce the local dynamics of economic revival; (2) all beneficiaries (priority to the vulnerable) are inserted in a path of economic progression; and (3) all targeted households will benefit from nutritional education support.

**Implementation consists of 3 components** dedicated respectively to: (1) the economic recovery of beneficiaries, in growth paths, in partnership with beneficiaries' organizations (FNEC<sup>[4]</sup>, ANGAC<sup>[5]</sup>) and ANDE<sup>[6]</sup>; (2) the deployment of financial mechanisms adapted to the needs of the various target categories and the promotion of market access; and (3) the empowerment of public and

private players, and the coordination and management of the project.

**Component 1 - Improving the production and productivity of livestock and beekeeping value chains (about USD 19.79 millions).** Depending on their categories, beneficiaries will be inserted into a growth pathway that enables them to: (1) access financial services adapted to their needs; (2) reconstitute or build up their productive capital; (3) access non-financial services (training, organizational support, follow-up and coaching); (4) produce; and (5) access marketing services. For C.1. (specifically C.b beneficiaries – the very vulnerable), the growth pathway will consist of the following sectors: small livestock (traditional village poultry farming; small ruminants – sheep and goats; and pigs); small dairy production; artisanal cheese dairy and beekeeping. This will enable them to gradually move on from assistance, to building up small savings, and then to relations with financing institutions. The financial mechanism consists of coupons for the acquisition of production kits, coupled with a food cash transfer (for around 5 months, the average cycle of production) to protect these beneficiaries against the risk of consuming these production resources acquired with the coupons. For C.2 beneficiaries (the poor), the growth path opportunities are semi-modern poultry farming (broilers and eggs), veterinary pharmacies, veterinary care services and health monitoring, training services, honey production, etc. For C.3 beneficiaries (micro, small and medium-sized enterprises), the growth path concerns the production and supply of goods and services such as: day-old chicks, feed, processing (mini-abattoir with cold room, semi-modern dairy, modern butcher, etc.), aggregation (collection and marketing of products), supply of specialized services such as equipment and animal housing, etc. The financial mechanism for C.2 and C.3 is the tripartite risks and costs shared mechanism (beneficiary - State via the project - Partner Financial Institution), for the first loan, then of the bipartite (beneficiary, IFP) risks and cost shared mechanism for subsequent credits. In particular, the project will support the development of a business plan, and its submission to a partner financial institution to obtain individual credit, in a collective approach for C.2s and individually for C.3s. All these targets benefit from training (climate-smart practices, financial education, business skills, project management, entrepreneurship) and follow-up/coaching to implement the recommendations made during the training. For C.2s and C.3s, the course may include access to incubation services in a training centre, along with follow-up and coaching services. Aggregative alliances (or producer-private-public partnerships) will be promoted to ensure their connection to markets for goods & services and products (trading of their production), as well as their access to digital financial services. Support for responsible transhumance will focus on awareness-raising initiatives, the marking out of three major pastoral routes, the provision of infrastructure (watering facilities for animals, rest areas for shepherds), health services and so on. Finally, targeted support for nutrition education and women's empowerment will complement these interventions.

**Component 2. Promoting sustainable access to adapted financial services and strengthening market links (about USD 6.01 million).** The project operate two financial mechanisms: (1) the coupon system (for the acquisition of production kits), secured against any abuse, and coupled with cash transfers for food, will be deployed, in partnership with specialized operators, exclusively for the benefit of very vulnerable people (C.1), who may evolve into village savings and credit associations; (2) for the other beneficiaries (categories C.1 and C2), the project will deploy, through the already selected partner financing institutions, the (sustainable) tripartite costs and risks shared credit mechanism, made up of the contribution of the beneficiary (10%), the term deposit established by the Government via the National Coordination Unit (40%), and the loan from the partner financial institution at a negotiated interest rate (50%); each of these beneficiaries has access to the term deposit only once, the mechanism for subsequent credits becoming bipartite (the beneficiary and the partner financing institution).

In partnership with specialized operators, the voucher system (for the acquisition of kits), coupled with food cash transfers, will be deployed for the benefit of the vulnerable, and these may evolve into village savings and credit associations. For other beneficiaries, the project will deploy, through partner financing institutions, the (sustainable) tripartite cost- and risk-sharing credit mechanism, made up of the beneficiary's contribution (10%), the term deposit (DAT) established by the Government via the National Coordination Unit (NCU) (40%), and the credit from partner financial institution at negotiated interest rates (50%). Each beneficiary will access the DAT only once, with the mechanism for subsequent credits becoming bipartite. Innovations in digital financial services, including electronic money, will be reinforced. In addition, market infrastructures will be promoted, and equitable partnership relations will be fostered between (groups of) small-scale producers and other players in local supply chains.

**Component 3. Capacity-building, and project coordination and management (about USD 11.13 millions).** For the public sector, this involves the Ministry of Livestock and Animal Health (MESA) and other ministries like those in charge of nutrition, gender, digital technology, etc. For beneficiary organizations, this includes FNEC and ANGAC, which are strategic partners in the project. The focus is on strengthening their operational capacities and on digitalization as a means for building transparency and improving efficiency. The PEAJ will be managed by a lightly staffed National Coordination Unit based in Bangui. The NCU will have 3 branches, also lightweight, based in Bouar, Sibut and Bosangoa. It will be supervised by a Steering Committee open to representatives of stakeholders (public sector, beneficiary organizations, etc.) and chaired by the Minister in charge of Livestock. The NCU will sign implementation partnership contracts with public and private institutions (specifically ANDE, FNEC and ANGAC, in charge of the social and technical engineering of beneficiaries' growth paths). It will then focus on fiduciary management, monitoring and evaluation of project's achievements, as well as knowledge management and communication. The monitoring-evaluation system will be digitalized, with a crucial role for implementing partners and beneficiary organizations.

**Alignment and ownership.** The PEAJ is aligned with both the national strategic framework and the COSOP (2020 – 2027)' strategic orientations adopted by mutual agreement between the Government and IFAD and with United Nations Sustainable Development Cooperation Framework- UNSDCF (2023 -2027). Moreover, its formulation capitalizes on the dynamics encountered in the field and went through a thorough participatory process.

**Specific aspects relating to IFAD's priority cross-cutting issues.** Through a series of measures aimed at providing direct support to beneficiaries and improving policy and institutional frameworks, the project is designed to be gender-transformative, youth-sensitive, nutrition-sensitive, and climate issues.

**Costs and economic and financial analysis.** The total cost of the project over seven (07) years and (contingencies and all taxes included) is 36.94 million USD equivalent to 22.16 billion FCFA. Components 1 (beneficiaries' growth path), 2 (financial mechanisms and access to markets) and 3 (capacity of public and private actors, and project management), represent respectively 53,6%, 16,3% and 30,1% of these costs. The financing will be provided by IFAD (49,2%), the Global Environment Facility -GEF (24.2%), the



équitable avec les catégories C.1 et C.2, et possiblement, de se formaliser.

**Le ciblage est différencié selon les catégories de bénéficiaires. Pour les C.1.a, le ciblage sera direct et porté par des campagnes d'information, étant donné que ces bénéficiaires accéderont directement aux services (répondant à leurs besoins) que le projet délivrera. Pour les C.1.b et C.2, elle consistera en deux étapes.** Dans chaque sous-préfecture, les zones de concentration où il existe des preuves d'une relance croissante (post-conflit) des chaînes d'approvisionnement locales dans le secteur de l'élevage, seront sélectionnées. Ensuite, dans chaque zone sélectionnée, les bénéficiaires des catégories C.1, 2 et 3 seront identifiés, les communautés elles-mêmes jouant un rôle crucial dans le processus d'identification et de sélection. Enfin les C.3 seront sélectionnés à travers une procédure transparente, conduite conjointement par les organisations des bénéficiaires (FNEC, ANGAC) et des représentants de l'État (MESA, ANDE).

**Principes de mise en œuvre.** Tirant les leçons du contexte, la mise en œuvre du PEAJ sera régie par les principes suivants : (1) renforcer la dynamique locale de relance économique ; (2) tous les bénéficiaires (priorité aux plus vulnérables) sont insérés dans une trajectoire de graduation, c'est à dire, de progression économique ; et (3) tous les ménages ciblés bénéficieront d'un appui à l'éducation nutritionnelle.

**Le projet comprend 3 composantes consacrées respectivement à :** (1) la relance économique des bénéficiaires, dans les trajectoires de croissance, en partenariat avec les organisations des bénéficiaires (FNEC, ANGAC) et l'ANDE ; (2) le déploiement de mécanismes financiers adaptés aux besoins des différentes catégories de groupes cibles, et la promotion de l'accès au marché ; et (3) la responsabilisation des acteurs publics et privés, la coordination et la gestion du projet.

**Composante 1 - Renforcement de la production et la productivité des chaînes de valeur de l'élevage et de l'apiculture (environ USD 19,79 millions).** Selon leurs catégories, les bénéficiaires seront insérés dans un parcours de croissance leur permettant : (1) d'accéder à des services financiers adaptés à leurs besoins ; (2) reconstituer ou renforcer leur capital productif ; (3) accéder à des services non financiers (formation, soutien organisationnel, suivi et coaching) ; (4) produire ; et (5) accéder aux services de mise en marché. Pour les cibles C.1.a (très vulnérables), il s'agit des filières suivantes : petit élevage (aviculture traditionnelle villageoise ; petits ruminants – ovins et caprins ; et porcins) ; petite production laitière ; fromagerie artisanale et apiculture. Cela leur permettra de passer progressivement de l'accompagnement, à la constitution d'une petite épargne, puis aux relations avec les institutions de financement. Le mécanisme financier est constitué par des coupons pour l'acquisition des ressources de production, couplés avec un transfert monétaire alimentaire pour protéger ces bénéficiaires contre le risque de consommation des ressources de production acquises avec les coupons. Pour les cibles C.2 (pauvres), le parcours de croissance peut porter sur l'aviculture semi-moderne (poulet de chair et œufs), les pharmacies vétérinaires, les services de soins vétérinaires et le suivi sanitaire, les services de formation, les mielleries, etc. Pour les cibles C.3 (micro, petites et moyennes entreprises), le parcours de croissance concerne la production et fourniture de biens et services tels que : le poussin de 1 jour, la provende, la transformation (mini-abattoir avec chambre froide, laiterie moderne, boucherie moderne...), l'agrégation (collecte et mise en marché des produits), la fourniture de services spécialisés comme les équipements et les habitats d'animaux etc. Le mécanisme financier pour les C.2 et C.3 est le mécanisme tripartite (bénéficiaire – État via le projet - Institution Financière Partenaire - IFP) de financement à risques et coûts partagés, pour le premier crédit, puis du mécanisme bipartite de financement à risques et coûts partagés (bénéficiaire, IFP) pour les crédits subséquents. Le projet appuiera notamment, l'élaboration d'un plan d'affaires, et sa soumission à un établissement financier partenaire pour obtenir un crédit individuel, dans une démarche collective pour les C.2 et individuelle pour les C.3. Toutes ces cibles bénéficient de formations (pratiques climato-intelligentes, éducation financière, compétences en affaires, gestion de projet, entrepreneuriat) et de suivi/coaching pour la mise en application des acquis des formations. Pour les C.2 et C.3, le parcours pourra inclure l'accès aux services d'incubation dans un centre de formation, puis de suivi et de coaching. Des alliances agrégatives (ou partenariats producteur-privé-public) seront encouragées pour assurer la connexion de tous les bénéficiaires (C.1, C.2, et C.3) aux marchés des biens et services et des produits (commercialisation de la production), et leur accès aux services financiers numériques. L'appui à une transhumance responsable portera sur des actions de sensibilisation, le balisage de trois grands itinéraires pastoraux, la mise à disposition d'infrastructures (abreuvoirs pour les animaux, aires de repos pour les bergers), de services de santé, etc. Enfin, un appui ciblé à l'éducation nutritionnelle et à l'autonomisation des femmes viendra compléter ces interventions.

**Composante 2. Promotion d'un accès durable à des services financiers adaptés et renforcement des liens commerciaux (environ USD 6,01 millions).** Le projet mettra en place deux mécanismes financiers : (1) le système de coupons (pour l'acquisition de kits) sécurisé contre tout abus, couplé à des transferts monétaires alimentaires, sera déployé, en partenariat avec des opérateurs spécialisés, exclusivement au profit des personnes très vulnérables (C.1.b), qui pourront évoluer vers des associations villageoises d'épargne et de crédit ; (2) pour les autres bénéficiaires (catégories C.2 et C3), le projet déploiera, à travers les institutions de financement partenaires déjà sélectionnés, le mécanisme de crédit tripartite (durable) à coûts et risques partagés, composé de la contribution du bénéficiaire (10%), du dépôt à terme (DAT) établi par le Gouvernement via l'Unité Nationale de Coordination (UCN) (40%), et le crédit de l'institution financière partenaire à taux d'intérêt négocié (50%) ; chacun de ces bénéficiaires n'accèdera qu'une seule fois au DAT, le mécanisme des crédits ultérieurs devenant bipartite. Les innovations dans les services financiers numériques, y compris la monnaie électronique, seront renforcées. En outre, les infrastructures de marché seront promues et des relations de partenariat équitables seront encouragées entre les (groupes de) petits producteurs et les autres acteurs des chaînes d'approvisionnement locales.

**Composante 3. Renforcement des capacités, coordination et gestion du projet (environ USD 11,13 millions).** Pour le secteur public, il s'agit du Ministère de l'Élevage et de la Santé Animale (MESA) et d'autres ministères comme ceux en charge de la nutrition, du genre, du numérique, etc. Pour les organisations bénéficiaires, il s'agit de la FNEC et de l'ANGAC qui sont des partenaires stratégiques du projet. L'accent est mis sur le renforcement de leurs capacités opérationnelles, et sur la numérisation comme moyen de renforcer la transparence et d'améliorer l'efficacité. Le PEAJ sera géré par une unité de coordination nationale légère basée à Bangui. L'UNC disposera de 3 antennes, également légères, basées à Bouar, Sibut et Bossangoa. Il sera supervisé par un Comité de Pilotage ouvert aux représentants des parties prenantes (secteur public, organisations bénéficiaires, etc.) et présidé par le Ministre chargé de l'Élevage. L'UNC signera des contrats de partenariat de mise en œuvre avec des institutions publiques, privées et des faitières d'organisations de producteurs (notamment l'ANDE, la FNEC et l'ANGAC, en charge de l'ingénierie sociale et technique

des trajectoires de croissance des bénéficiaires). Elle se focalisera alors sur la gestion fiduciaire, le suivi et l'évaluation des réalisations du projet, ainsi que la gestion des connaissances et des savoirs. Le système de suivi-évaluation sera numérisé, avec un rôle crucial pour les partenaires de mise en œuvre et les organisations bénéficiaires.

**Alignement et appropriation.** Le PEAJ est aligné à la fois sur le cadre stratégique national et sur les orientations stratégiques du COSOP (2020 – 2027) adoptés d'un commun accord entre le Gouvernement et le FIDA et avec le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable –UNSDCF (2023 -2027). De plus, sa formulation capitalise sur les dynamiques rencontrées sur le terrain et est passée par un processus participatif approfondi.

**Aspects particuliers relatifs aux thématiques transversales prioritaires du FIDA.** A travers une série de mesures (bien calibrées) d'appui direct aux bénéficiaires et aux cadre politique et institutionnel, le projet est conçu pour être transformateur de la dynamique hommes-femmes, sensible à la jeunesse, sensible à la nutrition, et axé sur les questions climatiques.

**Coûts et analyse économique et financière.** Le coût total du projet sur sept (07) ans (imprévus et toutes taxes comprises) est de USD 36,94 millions équivalent à 22,16 milliards de FCFA. Les composantes 1 (sentier de croissance des bénéficiaires), 2 (mécanismes financiers et accès aux marchés), et 3 (capacité des acteurs publics et privés, et maîtrise d'ouvrage), représentent respectivement 53,6%, 16,3% et 30,1% de ces coûts. Le financement sera assuré par le FIDA (49,2%), le Fonds pour l'environnement mondial -FEM (24,2%), le Gouvernement (15,6%), les institutions de financement partenaires (IFP 7,9%) et les bénéficiaires (3,1%). L'analyse économique et financière a été réalisée à l'aide des modèles financiers suivants, pour lesquels des données pertinentes étaient disponibles : (1) petits ruminants ; (2) volaille traditionnelle ; (3) œufs ; (4) poulet de chair ; et (5) l'apiculture. Les résultats financiers (Marge Brute, Taux de Rentabilité Interne - TRI, Valeur Actuelle Nette - VAN et Rapport Bénéfices/Coûts - B/C) des investissements réalisés au niveau des bénéficiaires individuels sont financièrement encourageants. Les TRI financiers de tous les modèles sont supérieurs au taux d'intérêt du capital à long terme (8%) et au taux d'intérêt pratiqué par les institutions financières locales (qui est de 18%) par an. Il est donc plus intéressant pour la RCA d'investir dans ces activités (via le PEAJ) que de placer ces ressources dans une banque et d'attendre les intérêts. La VAN est positive pour tous les modèles financiers analysés. De même, pour tous ces modèles financiers, les ratios B/C sont supérieurs à l'unité, c'est-à-dire que les bénéfices générés sont dans tous les cas supérieurs aux coûts engagés. Par conséquent, par rapport à la situation sans financement, le projet aide les bénéficiaires à générer plus de bénéfices. Le TRI économique dans le scénario de base est de 13,1% et la VAN est de 16,6 millions USD (9,9 milliards de FCFA) en utilisant un taux d'actualisation de 8%. L'analyse de sensibilité confirme que le TRI et la VAN sont robustes.

**Gestion des risques.** Avec un accent particulier sur les techniques intelligentes face au climat, le PEAJ est conçu pour atténuer les risques potentiels de gestion environnementale et sociale. En outre, en s'appuyant sur les enseignements tirés des projets en cours, les mesures requises (y compris le respect des exigences du FIDA) pour minimiser les risques et améliorer la qualité de la gestion fiduciaire sont intégrées.

**Participation, rétroaction des groupes cibles et traitement des plaintes.** Des mécanismes appropriés sont proposés, conformément à la politique du FIDA dans ce domaine.

**Planification, supervision et stratégie de sortie.** Enfin, un plan de préparation et de démarrage, des projections pour la supervision, la revue à mi-parcours et la revue d'achèvement, et une stratégie de sortie à mettre en œuvre à partir de l'An 1, ont été élaborés.

## 1. Contexte

### A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA

#### a. Contexte national

1. Pays enclavé, la République Centrafricaine (RCA) s'étend sur une superficie de 620.000 km<sup>2</sup>, dont 35,8% couvert par des forêts et le reste par des savanes. En 2021, le pays comptait 6.091.097 habitants (RGPH 4)<sup>[1]</sup>, dont 57,10% vivaient en milieu rural.
2. Selon la FAO<sup>[2]</sup>, l'économie centrafricaine repose largement sur le secteur agricole (agriculture, pêche, chasse, forêt). Ce secteur emploie environ 70% de la population active du pays et contribue pour 52% au produit intérieur brut (PIB), contre 18,1% pour le secteur secondaire et 31,7% pour le secteur tertiaire. Les principales activités du secteur primaire sont l'agriculture vivrière (28,3% du PIB) et l'élevage (12,7% du PIB). A cette date, l'élevage contribue pour 25,2% au PIB agricole. Pendant les trois dernières décennies, les sous-secteurs agriculture et élevage ont connu une croissance annuelle moyenne faible de l'ordre de 2%, inférieure au taux de croissance de la population estimé à 2,5% lors du recensement de la population de 2003. L'élevage centrafricain se caractérise par un taux d'exploitation global du bétail estimé à environ 11% et un apport substantiel au commerce extérieur avec une exportation estimée à environ 25% de la production nationale. L'élevage est un secteur socioéconomique dont le développement constitue un facteur essentiel pour l'amélioration des conditions de vie des populations. Il est source de revenus pour les éleveurs et source de protéines animales dans l'alimentation humaine. La consommation moyenne sur l'étendue du pays a été évalué en 2000 à 17 kg de viande/habitant/an et à plus de 30 kg de viande/habitant/an à Bangui, la capitale. Les animaux à cycle long recouvrent le gros bétail, essentiellement limité à l'espèce bovine. Le petit bétail compte les volailles, les porcs, les petits ruminants et d'autres espèces (lapins, aulacodes, abeilles). Deux grands groupes d'éleveurs sont reconnus en RCA : les éleveurs de gros bétail et ceux du petit bétail. Les systèmes d'élevage sont liés aux à ces deux catégories d'éleveurs et aux espèces animales. Dans tous les cas, les systèmes extensifs traditionnels

sont dominants : (i) l'élevage transhumant, (ii) l'élevage bovin sédentaire, (iii) l'élevage traditionnel du petit bétail et (iv) l'élevage moderne du petit bétail. Longtemps placé sous tutelle du Ministère en charge de l'agriculture ou du développement rural, le secteur de l'élevage a été érigé en un Ministère autonome par le décret n°16.0222 du 11 avril 2016.

3. La RCA a vécu plus de deux décennies de crise politico-sécuritaire (affrontements entre l'armée nationale et des groupes armés), dont les conséquences ont été aggravées par les impacts de la pandémie du COVID-19 et de la guerre Russo-Ukrainienne. En dépit des perspectives d'amélioration de la situation sécuritaire, le pays demeure parmi les plus pauvres et les plus fragiles au monde, avec les indices de capital et de développement humain parmi les plus bas (188<sup>ième</sup> rang sur 191 pays en 2022). Outre la décapitalisation des populations, la crise a généré d'énormes perturbations dans les chaînes d'approvisionnement locales, avec une hausse de l'inflation (jusqu'à 7,6% % en décembre 2022[3], contre 2,3 % en 2020)[4], et une flambée des prix des denrées. En 2021, la pauvreté et l'insécurité alimentaire touchaient respectivement 75 et 45% de la population (ICASEES, 2021). En 2022, selon les statistiques de la douane, le pays importait pour 12,5 milliards plus de 50.832 T de produits carnés et halieutiques dont 13.340 T de viande de volaille, et 250 millions de litres de lait, malgré son potentiel d'élevage. Près de 2,7 millions de personnes (44% de la population) devraient être en insécurité alimentaire aiguë (IPC Phase 3 ou plus) avec des disparités selon les régions. En février 2023, le pays compte 483.000 personnes déplacées internes (PDI), mais aussi les PDI retournés dont environ 146 000 personnes sur des sites de déplacés et 330 000 dans des familles d'accueil[5] constituant des foyers de crise alimentaire et nutritionnelle. Par ailleurs, le conflit au Soudan génère aussi une augmentation du nombre de réfugiés.
4. Le pays fait face à des défis importants en matière de développement des services sociaux de base, d'accentuation des inégalités sociales y compris des inégalités de genre. De même, malgré une remarquable dynamique de relance, l'écosystème entrepreneurial agricole reste confronté à un accès difficile au financement, aux intrants, et à des services de formation professionnelle appropriés. D'ailleurs la RCA affiche le plus faible score dans la région sur l'échelle d'Évaluation de la performance du secteur rural du FIDA. Des scores particulièrement bas sont notés sur les mesures politiques relatives à la gouvernance, la transparence et la gestion de l'administration publique, l'accès aux services de finance rurale et aux services de conseil agricole. Les populations rurales, principalement les jeunes et les femmes sont les plus affectés. Le taux de chômage des jeunes est très élevé (62%)[6]. En 2020, le taux d'alphabétisation des femmes était de 26% contre 50% pour les hommes ; de même leur participation à la population active demeure faible (environ 65% contre 79,8% pour les hommes)[7]. Les disparités entre les hommes et les femmes sont également importantes en matière d'accès à la terre, de pratique de l'agriculture et de la possession de bétail.
5. L'élevage a été fortement affecté par les différents conflits avec une déstructuration notamment du dispositif de services de conseil y compris les services vétérinaires dont l'accès est limité[8]. Dans certains cas, les couloirs de transhumance sont contrôlés par des groupes armés qui organisent des pillages des animaux. Outre les conflits et la faiblesse des capacités institutionnelles, la FAO précise que les aléas et les changements climatiques représentent une autre menace importante, ayant des conséquences sur la gestion des écosystèmes et autres ressources agricoles et naturelles renouvelables, pouvant entraver la cohésion sociale, la stabilité et le développement durable du pays. Les risques de maladies des plantes et des animaux ainsi que les chocs économiques peuvent également impacter la production nationale et par conséquent augmenter les risques de conflit[9]. Les risques climatiques se sont concrétisés par des périodes prolongées de fortes pluies qui génèrent l'érosion des sols, et des inondations suivies de périodes de fortes températures, entraînant l'aridité des sols. Par ailleurs, les feux de brousse affectent la production durable des cultures et les pâturages.
6. Afin de réduire les inégalités socio-économiques, renforcer la cohésion sociale et instaurer un environnement de paix et de sécurité durable, le gouvernement centrafricain s'est doté d'un cadre stratégique national constitué par : (1) le Plan National pour le Redressement et la Consolidation de la Paix (PNRCP, 2017-2023) ; (2) la feuille de route de l'élevage centrafricain (2017- 2021) ; (3) le Programme National d'Investissement agricole, de sécurité alimentaire et de nutrition (PNIASAN) ; (4) le Cadre stratégique national pour l'emploi et la formation professionnelle (PFPNE) ; (5) la Stratégie pour le Développement Rural, l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire (SDRASA) ; et (6) la Stratégie Nationale d'Autonomisation Socio-Économique des Femmes et des Filles. Par ailleurs, en avril 2023, le Gouvernement s'est engagé avec le FMI à mettre en œuvre des réformes structurelles visant la relance de l'économie, la transparence des finances publiques, la mobilisation des recettes intérieures, et la bonne gouvernance. Dans l'ensemble, cette politique de relance économique met l'accent sur : la recapitalisation des ménages qui ont perdu leurs moyens d'existence ; et la relance et l'amélioration de l'organisation des chaînes de valeur (CVs). Les sous-secteurs agriculture et élevage sont classés prioritaires. En effet, ces deux sous-secteurs occupent près de 74 % de la population active (67 % des hommes et 81 % des femmes), 63% des ménages pauvres, représentent 45 % du PIB, et jouent un rôle majeur dans l'amélioration de la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté.
7. A travers le PEAJ, le Gouvernement, en partenariat avec le FIDA, envisage de faire du sous-secteur de l'élevage un levier important pour la croissance économique, la réduction de la pauvreté dans le pays et l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. La promotion de chaînes-de-valeur-inclusives pour les plus pauvres dans le sous-secteur de l'élevage (petits ruminants, apiculture, aviculture familiale et gestion responsable de la transhumance), aidera à créer des opportunités d'emplois et de revenus, pour les vulnérables, les jeunes et les femmes, et à renforcer leur résilience, contribuant ainsi à consolider la paix sociale, et la stabilité. La conception du PEAJ est largement inspirée par cette vision stratégique du Gouvernement centrafricain, et par le cadre stratégique de coopération (COSOP 2020-2024) entre le FIDA et le Gouvernement. Le projet est totalement aligné sur les 3 objectifs stratégiques du COSOP portant sur l'augmentation de la production et de la productivité (OS1), le renforcement de la mise en marché des produits (OS2), et le renforcement des capacités institutionnelles (OS3). Il capitalise fortement les enseignements tirés de la revue à mi-parcours du COSOP qui portaient essentiellement sur la nécessité de : (1) renforcer l'intégration des indicateurs du COSOP dans les projets appuyés par le FIDA; (2) connecter les groupes cibles du FIDA aux marchés, en utilisant une approche inclusive de développement des chaînes de valeur ; (3) aborder la question de la durabilité du projet dès le début de sa mise en œuvre en responsabilisant les groupes cibles et leurs organisations locales ; (4) investir dans le renforcement des capacités des organismes publics, des organisations paysannes et du secteur privé. Enfin le PEAJ est aligné sur le Pilier 3 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF-United Nations Sustainable Development Cooperation Framework- 2023 -2027) qui vise le développement des compétences et une

croissance économique accélérée, inclusive et durable.

## b. Aspects particuliers relatifs aux thématiques prioritaires à transversaliser

8. En réponse aux contraintes présentées dans la section 1.1.1 ci-dessus, et conformément aux engagements du FIDA12, le PEAJ est formulé pour être : (i) transformateur de la dynamique hommes-femmes ; (ii) sensible à la jeunesse, (iii) sensible à la nutrition, et (iv) axé sur les questions climatiques.
9. **Environnement et changement climatique.** Sur le plan environnemental, la RCA fait face à certaines pressions dont l'exploitation non contrôlée des ressources forestières, la perte importante de la biodiversité, la dégradation des terres et la déforestation. La dégradation des terres favorise la baisse de la fertilité des sols dans les espaces agricoles, la réduction du couvert végétal au niveau des galeries forestières, la réduction des terres de parcours, la diminution des superficies cultivables ainsi que la perte de la biodiversité. La superficie forestière de la RCA est en constante baisse sous l'effet de l'exploitation à grande échelle et son pourcentage par rapport à la superficie du pays est passé de 29% en 2015 à 14% en 2018<sup>[1]</sup>. Les terres de pâturages sont estimées à 16 millions d'hectares et 56% de ces terres sont exploitées par l'élevage transhumant, conduisant à la dégradation des terres de pâturage dans les zones agropastorales.
10. Sur le plan climatique, les données historiques montrent une tendance à la hausse des *températures* observées entre le début des années 50 et 2020. La RCA connaît une augmentation de la température annuelle moyenne de 0,3°C par décennie, amorcée depuis les années 70, mais dès les années 50 pour les régions du Sud-Ouest<sup>[2]</sup>. Les *précipitations* sont marquées par une diminution sur la période 1978-2009, avec une variabilité interannuelle assez importante. Une analyse faite sur les zones d'intervention du projet pour la période 1991-2022 montre une diminution significative d'environ 20 mm des précipitations annuelles à partir de 1999. D'où des conséquences sur les ressources naturelles et les modes de gestion des ressources animales, si des mesures d'adaptation appropriées ne sont pas mises en œuvre. Par ailleurs, les projections climatiques révèlent une augmentation des *températures* dans l'ensemble du pays. Un changement de la température moyenne annuelle est attendu allant de 3,1°C à 5,7°C d'ici la fin du siècle<sup>[3]</sup>. Les précipitations devraient connaître une augmentation des moyennes annuelles mais une certaine irrégularité est à noter selon les projections. Une augmentation de 12 % à 19 % est attendue d'ici la fin du siècle pour les précipitations<sup>[4]</sup>. Ceci contribuerait aux inondations et accentuerait la prévalence des épizooties liées à l'humidité pour le bétail.
11. Les conséquences sur l'agriculture et l'élevage sont entre autres la baisse de la productivité de certaines cultures, une augmentation de la perte de superficie forestière, une augmentation des mouvements de transhumance transfrontaliers non régulés, favorisant une forte pression sur les ressources naturelles et les conflits entre agriculteurs et éleveurs. Le PEAJ investira dans l'accès des bénéficiaires aux pratiques d'élevage intelligentes face au climat, la gestion durable de la transhumance, l'utilisation d'équipements solaires ou à faibles émissions de GES par les bénéficiaires et plus particulièrement dans les activités de conservation et de transformation. Le projet veillera aussi au respect des règles en vigueur en matière de protection environnementale et sociale. Les interventions du projet permettront d'avoir 35.2% de financement climatique lié à l'adaptation.
12. **Genre.** Les femmes représentent 50,1% de la population centrafricaine. Les inégalités de genre persistent en RCA, aussi bien sur le plan économique, social que politique. Ce qui est reflété par les indicateurs d'inégalités de genre, tels que l'Indice d'Inégalités de Genre (IIG de 0,680, rang : 159<sup>ème</sup> sur 162 pays) et l'Indice de Développement du Genre (IDG de 0,801, groupe 5 avec un niveau d'égalités femmes-hommes dans l'IDH qui est bas). Ces inégalités peuvent s'illustrer aussi bien sur le plan économique que socio-politique. La différence de traitement salarial dans la fonction publique entre les hommes et les femmes est de 33 315 F CFA, soit plus de 18% de la rémunération moyenne de la fonction publique<sup>[5]</sup>. La participation des femmes à la vie active demeure faible (65%) comparées aux hommes (79,8%) et leur taux d'alphabétisation était également inférieur à celui des hommes (26% contre 50% respectivement)<sup>[6]</sup>. Les femmes sont peu représentées dans les fonctions électives et nominatives, et ce malgré l'adoption de textes sur la parité de genre. En 2018, la proportion de femmes n'était que de 14,7% au Gouvernement, 8,6% à l'Assemblée Nationale et 8,9% à la Magistrature<sup>[7]</sup>. Les femmes sont victimes de violences basées sur le genre (VBG) qui représentent un obstacle important à leur pleine participation à la vie sociale et économique. Les conditions socio-économiques difficiles dont elles font face est corrélées à un niveau de pauvreté important, particulièrement en milieu rural alors qu'elles sont majoritaires dans les cultures vivrières pour l'agriculture et la production laitière ainsi que la volaille pour l'élevage. Le taux de pauvreté chez les femmes est estimé à 81%, alors qu'il n'est que de 69% chez les hommes<sup>[8]</sup>.
13. Le PEAJ se veut transformateur des rapports femmes-hommes en accompagnant le Gouvernement à améliorer son arsenal juridique et normatif mis en place pour créer un environnement favorable à l'égalité des sexes. Doté d'une stratégie genre et d'un plan d'action pour accroître l'intégration des femmes et des filles dans les chaînes de valeurs d'élevage, le projet adoptera une approche participative intégrant le GALS<sup>[9]</sup>. Le PEAJ accordera une attention particulière aux femmes, qui représenteront au moins 40% des bénéficiaires.
14. **Jeunes.** La RCA est caractérisée par la jeunesse de sa population. Les moins de 35 ans représentent plus de 75% de la population totale<sup>[10]</sup>. Cependant, le pays est confronté à une sous-qualification de la main d'œuvre qui peine à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail. La grande majorité des demandeurs d'emplois (58,7%) se trouvent dans les tranches d'âges, 20-24 ans et 25-29 ans. Le problème de qualification des jeunes est en partie lié aux défis de scolarisation. Les taux bruts de scolarisation (TBS) en RCA sont trois fois inférieurs à ceux de la moyenne de l'Afrique sub-saharienne, avec 5,4% et 8,9% respectivement au pré-primaire et au second cycle du secondaire. Le Gouvernement de la RCA a initié un plan stratégique de promotion de la jeunesse 2021-2025 dont l'un des objectifs spécifiques concerne la réduction du désœuvrement et du chômage des jeunes par l'entrepreneuriat et les activités génératrices de revenus (AGR) y compris agropastoral, la réinsertion des jeunes en situation difficile dans les communautés de base, et l'implication des jeunes dans la lutte contre la

déforestation, la désertification et la gestion rationnelle de l'environnement.

15. Le PEAJ s'appuie sur ces orientations pour accompagner le gouvernement dans l'autonomisation des jeunes (garçons et filles) qui représenteront 40% des bénéficiaires. Le projet leur offrira des opportunités d'emplois décentes à travers un parcours économique qui les connecte aux marchés des intrants, tout en facilitant la commercialisation de leurs produits. Par ailleurs, le projet renforcera les capacités des institutions nationales en charge de promouvoir l'emploi des jeunes par la mobilisation d'un dispositif approprié d'assistance technique.
16. **Nutrition.** La RCA se trouve en seuil d'alerte au regard de la situation nutritionnelle des enfants de moins de 5 ans. En 2020, le taux de malnutrition chronique était de 40,1%<sup>[11]</sup> et celui de la malnutrition aigüe globale (MAG) de 5,8%<sup>[12]</sup>. Cette prévalence cache des disparités selon le sexe (6,4% chez les filles contre 5,4% chez les garçons) et les régions. Selon le SMART (2019), seuls 6,2% des enfants dont l'âge est compris entre 6 et 23 mois ont une alimentation minimum acceptable, dénotant de pratiques d'alimentation des nourrissons et jeunes enfants qui méritent d'être améliorées. La malnutrition aigüe sévère (MAS) affiche un taux critique de 1,9% qui rapproche de la situation d'urgence, mais cache des disparités régionales. Sur les seize préfectures que compte la RCA, sept présentent les taux de MAS supérieurs à 2%, notamment la Vakaga, la Kémo, la Ouaka, l'Ombella-M'poko, la Nana-Grébizi, l'Ouham Péné et la Mambéré-Kadéï<sup>[13]</sup>. L'insécurité alimentaire reste un problème majeur également, avec 2 millions de personnes dans le pays étant en phase 3 (29%) et 700 000 personnes en situation d'insécurité alimentaire aigüe en 2023<sup>[14]</sup>. Les préfectures en situation d'urgence sont le Haut-Mbomou, la Haute-Kotto, le Kémo, Baoro dans le Nana-Membéré et l'Ouham.
17. Le PEAJ investira dans l'éducation nutritionnelle des ménages bénéficiaires, tout en renforçant les capacités des institutions nationales en charge de la promotion de la nutrition. Parmi les activités figurent : un appui-accompagnement en petits élevages axés sur le marché, couplés au mécanisme de transfert monétaire alimentaire ; la promotion de jardins potagers ; les campagnes d'information et de sensibilisation-éducation nutritionnelle ; et les formations sur les bonnes pratiques alimentaires, d'hygiène et d'assainissement.
18. Tableau 1. Critères d'admissibilité aux thématiques transversales

	<input checked="" type="checkbox"/> Le projet vise à transformer les rapports femmes-hommes	<input checked="" type="checkbox"/> Le projet tient compte des questions relatives aux jeunes	<input checked="" type="checkbox"/> Le projet tient compte des enjeux nutritionnels	<input checked="" type="checkbox"/> Le projet est axé sur les questions climatiques
<b>Analyse de situation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Politiques, stratégies et acteurs nationaux en matière d'égalité femmes-hommes</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Rôles des femmes et des hommes, exclusion/discrimination</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Principales difficultés et possibilités concernant les moyens d'existence, par sexe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Politiques, stratégies et acteurs nationaux pour les questions relatives aux jeunes</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Principaux groupes de jeunes</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Problèmes et opportunités, par groupe de jeunes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Politiques, stratégies et acteurs nationaux en matière de nutrition</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Principaux problèmes de nutrition et causes sous-jacentes, par groupe</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Bénéficiaires vulnérables sur le plan de la nutrition, par groupe</li> </ul>	<p>Le PEAJ vise à renforcer la production et la productivité des chaînes de valeur de l'élevage dans les zones ciblées, tout en assurant la résilience des acteurs face aux changements climatiques. Le projet promouvra donc l'utilisation des pratiques intelligentes face au climat. Le PEAJ appuiera la relance de la transhumance comme pratique adaptée aux changements climatiques</p>
<b>Théorie du changement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Objectifs de la politique d'égalité femmes-hommes (autonomisation des femmes, voix au chapitre, charge de travail)</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Trajectoires de transformation des relations femmes-hommes</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Participation à l'élaboration de politiques pour l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Itinéraires d'autonomisation socioéconomique des jeunes</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Inclusion des jeunes dans les objectifs et activités des projets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Itinéraires de promotion de la nutrition</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Relations causales entre les problèmes, les réalisations et les impacts</li> </ul>	
<b>Indicateurs des cadres logiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Portée du projet : ventilation par sexe</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Les femmes représentent plus de 40% des bénéficiaires                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Indice FIDA d'autonomisation (EI 2.1)</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Portée du projet : ventilation par sexe et par âge</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Portée du projet : ventilation par sexe, par âge, personnes autochtones (le cas échéant)                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateurs de base du niveau de réalisation                                     <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Niveau 1.1.8 obligatoire</li> <li>• Indicateurs de base du niveau de réalisation (au moins un des deux ci-dessous)   <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Niveau 1.2.8</li> <li>○ Niveau 1.2.9</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>	
<b>Ressources humaines et financières</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Personnel dont le mandat couvre les questions de genre</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Fonds consacrés aux activités relatives au genre</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Fonds pour l'indice d'autonomisation du FIDA dans le budget de suivi-évaluation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Personnel dont le mandat couvre les questions relatives aux jeunes</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Fonds destinés aux activités relatives aux jeunes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Personnel ou partenaire dont le mandat couvre les questions de nutrition</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Fonds consacrés aux activités relatives à la nutrition</li> </ul>	

### c. Justification de l'intervention du FIDA

19. Le sous-secteur de l'élevage représente 25,2% du PIB agricole. L'intervention du FIDA en appui à l'élevage et aux jeunes se justifie entre autres, par : (1) le besoin de rétablir les capacités de production des populations actives dans l'élevage, spoliées par les effets conjugués des crises politico-sécuritaire, sanitaire et économique ; (2) le besoin de créer des opportunités d'emplois et de revenus, pour les jeunes (femmes et hommes), couche de la population rendue particulièrement vulnérable par ces crises; (3) l'engagement de l'État (dans sa stratégie nationale), à appuyer les populations qui ont subi les impacts négatifs de ces crises et à relancer leurs activités économiques, afin d'amorcer la croissance et d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; (4) la volonté de l'État de faire de l'élevage, une source d'emplois et de revenus décents pour les jeunes et les femmes ; (5) l'insuffisance des ressources de l'État pour soutenir les investissements suite aux impacts de la crise sécuritaire sur l'économie nationale ; (6) le manque de structures susceptibles de fournir des services financiers aux acteurs des chaînes de valeur, notamment les vulnérables et primo-entrepreneurs ; (7) la dégradation des infrastructures et des services publics qui réduit la qualité des interventions de l'État ; et (8) le fait que le COSOP dans ses objectifs stratégiques 1 et 2[1], positionne le FIDA pour accompagner le Gouvernement dans la mise en œuvre de ces orientations stratégiques.
20. Le projet s'inscrit dans la dynamique du FIDA en tant que partenaire stratégique du Gouvernement pour le développement rural. Il est bâti sur les avantages comparatifs du FIDA dans le pays par: i) sa focalisation sur les petits exploitants en zone rurale; (ii) son expérience dans l'approche de la chaîne de valeur axée sur le marché ; (iii) son expertise dans l'organisation et la structuration des petits producteurs et leurs institutions locales (iv) des approches innovantes d'accompagnement des jeunes ruraux et les femmes. Le PEAJ vise à résoudre les divers problèmes par ces interventions en focalisant dans l'élevage pour assurer une diversification des moyens de subsistance ruraux, en soutenant des activités de production, de valeur ajoutée et de commercialisation résilientes, et en créant un environnement propice à l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes avec des solutions durables pour la gestion des conflits et de l'environnement. Ce projet positionne le FIDA comme le premier bailleur à développer un investissement exclusivement sur l'élevage de manière stratégique comme il l'avait fait dans les années 90 pour le renforcement de la résilience qui demeure un élément crucial pour le pour la RCA.

## B. Enseignements tirés

21. Les enseignements ci-après, tirés des observations sur le terrain et des projets en cours (le PREPAS[1] et le PRAPAM[2]) et de divers projets financés par le FIDA, ont inspiré la conception de ce projet.
22. **Enseignements tirés des observations de terrain.**
23. Malgré le contexte de fragilité, l'on note des dynamiques remarquables de relance des chaînes d'approvisionnement locales et d'appui à la relance de l'élevage et de la transhumance apaisée. Par exemple au niveau de la filière avicole, l'Association Nationale des Groupements des Aviculteurs de Centrafrique (ANGAC) a structuré plus de 500 aviculteurs pour construire une coopérative. Par ailleurs, elle a lancé un plan d'épargne pour constituer un capital pouvant lui permettre d'avoir des crédits, afin de développer un réseau de production de poulets de chairs pour approvisionner la capitale Bangui. L'ANGAC travaille avec des promoteurs privés spécialisés comme 'Élevage Pour Tous en Afrique (EPT Africa)' et YANTAS qui projettent d'approvisionner les aviculteurs avec 03 couvoirs pouvant produire 55 000 à 60 000 poussins/semaine. Initialement dénommée Association Nationale des Éleveurs Centrafricains (ANEC), la FNEC a été créée en 1972 et a été reconnue comme organisation d'utilité publique par l'Ordonnance N° 086/045 du 04 août 1986 sous son nom actuel. La faitière qui regroupait en 2016, quelques 966 organisations membres avec 5910 éleveurs individuels dont 11% de femmes, compte aujourd'hui 10 000 membres environ, œuvrant dans divers maillons, y inclus la fourniture d'intrants, les services pastoraux, la transformation et la commercialisation. A travers tous les maires des 7 des communes d'élevage qui sont membres de la FNEC, cette faitière joue un rôle particulièrement important dans le dialogue social et le renforcement de la paix. Elle assure aussi l'acquisition et la distribution de produits vétérinaires à travers un patrimoine de 32 pharmacies vétérinaires couvrant le pays. Avec les effets des crises seulement 14 de ces dépôts sont fonctionnels. Les médicaments répartis dans ces dépôts pharmaceutiques sont ainsi plus facilement accessibles aux groupements d'éleveurs, qui les revendent à leurs membres dans les campements. Pour tout achat, les groupements bénéficient d'une réduction de prix de 15 à 20%. L'Agence Nationale de Développement de l'Élevage (ANDE) est la structure nationale qui met en œuvre toutes les activités du Ministère de l'Élevage et de la Santé Animale (MESA). Conformément aux stratégies et politiques gouvernementales et avec l'appui de divers projets, l'ANDE assure des campagnes de vaccination (pour réduire les épizooties) et accompagne la recapitalisation (encadrement, formation, kits d'élevage) des ménages affectés par les crises. Le PEAJ est donc conçu pour renforcer ces dynamiques, en ciblant les zones de concentration, et en accompagnant l'inclusion des vulnérables dans un parcours de progression leur permettant de graduer et de renforcer leur résilience.
24. Les deux organisations fédératives des bénéficiaires (la FNEC et l'ANGAC) ont des dynamiques de structuration et bénéficient de la confiance de acteurs publics et privés et l'ANDE est l'institution publique nationale à laquelle tous les partenaires font recours pour la mise en œuvre des activités de l'élevage dans le pays. Le PEAJ capitalise donc cet important acquis, en renforçant leurs capacités et en les responsabilisant, pour la mise en œuvre, dans un esprit de durabilité.
25. L'expérience a montré que le projet peut miser sur ces organisations endogènes (FNEC et ANGAC) qui peuvent continuer à travailler avec les populations dans les zones d'insécurité interdit d'accès aux staffs.
26. Toujours, pour faire face aux risques générés par l'insécurité, les acteurs locaux recourent déjà aux services financiers digitaux. La dimension digitale du projet a donc été inspirée par cette dynamique endogène, et elle vise à la renforcer dans le cadre des mécanismes financiers promus.
27. Dans les contextes de fragilité extrême, sans l'insertion dans un parcours de graduation ou modèle de progression économique[3], il est difficile pour les vulnérables de sortir de la dépendance. Le PEAJ est donc conçu pour accompagner ces

cibles dans un parcours de croissance. Le projet déploiera ainsi un paquet d'appuis qui permet aux groupes cibles de reconstituer leurs capacités de production dans un premier temps, puis d'amorcer leur parcours de croissance en intégrant les dynamiques locales de relance des chaînes d'approvisionnement et de commercialisation de leurs productions. Ce paquet d'appui inclut l'éducation financière, et l'éducation nutritionnelle.

## 28. Enseignements tirés des projets en cours et dans des projets financés par le FIDA.

29. La revue à mi-parcours du COSOP montre qu'il est nécessaire de : (1) renforcer l'intégration des indicateurs du COSOP dans les projets appuyés par le FIDA; (2) connecter les groupes cibles du FIDA aux marchés en utilisant une approche inclusive de développement des chaînes de valeur ; (3) aborder la question de la durabilité du projet dès le début de sa mise en œuvre en responsabilisant les groupes cibles et leurs organisations locales ; et (4) investir dans le renforcement des capacités des organismes publics, des organisations paysannes et du secteur privé ; etc.
30. Les expériences du PRAPAM et du PREPAS montrent déjà que, dans les conditions de la RCA, pour créer les conditions requises pour la résilience et l'amélioration des conditions de vie des vulnérables, les interventions doivent couvrir tous les segments d'une chaîne de valeur, de l'amont à l'aval. Par ailleurs, l'expérience montre aussi que le modèle de graduation ou modèle de progression économique des bénéficiaires proposé a produit des résultats encourageants, comme l'atteste une évaluation menée par CGAP/Banque Mondiale<sup>[4]</sup> sur un échantillon représentatif d'une vingtaine de milliers de personnes choisis dans cinq pays situés en Afrique, en Asie, en Europe et au Moyen orient. Ces résultats encourageants, expliquent le choix de cette approche par certains partenaires au développement, à l'instar de l'USAID. Enfin, il convient de noter la mise en œuvre par le Gouvernement burundais, avec l'appui du FIDA, du modèle de progression économique des groupes très vulnérables, à travers le Projet d'Appui à l'Inclusion Financière Agricole et Rurale au Burundi (PAIFAR-B). Les parcours de graduation conçues pour les cibles du PEAJ capitalisent ces leçons. Les vulnérables doivent être appuyés pour, non seulement améliorer leurs capacités et moyens de production, mais aussi pour accéder durablement aux marchés des biens et services et des produits (afin de générer des revenus).
31. L'accès aux marchés joue un rôle clef pour l'accès à un revenu dans tout processus de renforcement de la résilience, pour sortir de la pauvreté extrême, mais aussi pour reconstruire le contrat social. Cela a été mis en évidence par les conclusions d'une évaluation d'impact au Tchad conduite par RIA<sup>[5]</sup> qui a démontré que la collaboration des acteurs pour assurer l'accès au marché dans le cadre des infrastructures telles que la banque de soudure/banque céréalière. Cette même évaluation d'impact a remarqué que les bénéficiaires des banques de soudure étaient plus résilients. L'évaluation a aussi noté des impacts positifs sur la cohésion sociale qui résultent d'une plus grande coopération entre les membres des COGES, qui se sont mutuellement soutenus au-delà des contraintes liées à l'insécurité alimentaire.
32. Le PAS2P<sup>[6]</sup> mis en œuvre par le Réseau Billital Maroobé (RBM) en 2021-2022 sur fonds FIDA-RPSF) a démontré que l'approche graduelle – qui consiste à évaluer le niveau d'insécurité alimentaire / vulnérabilité des ménages pastoraux et agro-pastoraux afin de leur fournir un ensemble combiné de soutiens répondant à leurs besoins divers et progressifs – est particulièrement pertinente dans un contexte de haute fragilité et vulnérabilité des ménages pastoraux/agro-pastoraux. L'achèvement du PAS2P a également montré : (1) l'importance de combiner les appuis en diversifiant la nature des appuis distribués au même ménage, afin de lui permettre de renforcer sa résilience et sa sécurité alimentaire à court terme (aliment bétail, semences) mais aussi de construire sa résilience à moyen terme (soins vétérinaires, kits animaux, équipements, ... etc.) ; (2) l'implication des OP dans la définition des types d'appui/ filets de protection sociale est un facteur favorable pour le renforcement de leur légitimité et la consolidation d'un partenariat social durable, tant avec les autorités locales qu'avec les populations locales.
33. Le soutien aux services financiers initiés par les communautés surtout les femmes à travers les associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC) permettent à la fois de soutenir la résilience des moyens de subsistance et générer de nouvelles opportunités de subsistance. Ceci a été démontré dans le cadre du *Integrated Livestock Development Project* financé par le FIDA en Syrie.
34. Les mécanismes de financement tripartites et bipartites à coûts et des risques partagés. Une publication du FIDA en 2021 sur les leçons apprises de la finance rurale et agricole inclusive en Afrique de l'Ouest et du Centre (AOC) a révélé que les mécanismes de financement tripartites et bipartites à coûts et des risques partagés expérimentés/pilotés en AOC à partir de 2016 donnent de bons résultats<sup>[7]</sup>. Les bonnes performances sont mesurées par des taux de remboursement des prêts d'au moins 90 %, même pour les personnes très démunies/extrêmement pauvres, mais économiquement actives pour les prêts contractés auprès d'une facilité de financement mixte à des taux d'intérêt mixtes/négociés. Ces mécanismes de financement ont été renforcés et mise à l'échelle au Mali/INCLUSIF, au Togo/ProMIFA et au Cameroun/PEA-Jeune et ils continuent d'offrir de bons taux de remboursement des prêts. Le PEAJ RCA adoptera ces mécanismes performants de financement à coûts et des risques partagés et les appliquera à ses bénéficiaires qui seront appuyés à présenter des propositions (plans d'affaires) bancables.
35. Des lenteurs ont été enregistrées dans la sélection des partenaires de mise en œuvre du PREPAS et du PRAPAM. Pour y palier, les opérateurs partenaires clés du PEAJ, pour l'ingénierie sociale et technique, la mise en œuvre des mécanismes financiers, et la digitalisation, ont été pré-identifiés dans le cadre de l'approche de mise en œuvre par des tiers.
36. La passation des marchés a énormément retardé la fourniture des kits de production aux vulnérables, par les projets en cours. Pour éviter ce problème dans la mise en œuvre du PEAJ, des mécanismes appropriés sont mis en place pour permettre aux bénéficiaires d'acquérir eux-mêmes leurs kits de production auprès de fournisseurs de proximité agréés.
37. Les projets en cours, notamment le PRAPAM ont eu du mal à utiliser le FIPS pour assurer un bon démarrage. Fort de cette leçon, les mesures suivantes sont prises pour le PEAJ : (1) les dossiers de passation des marchés (pour les études et les acquisitions), le manuel des opérations, le plan de travail et budget annuel pour l'an 1, le plan de passation des marchés, ainsi que les conventions et devis-plans des principaux partenaires de mise en œuvre, seront approuvés et joints au paquet de

documents préparés pour la négociation de l'accord de financement ; (2) le recrutement des staffs du projet sera anticipé en collaboration avec le MESA ; (3) la signature des conventions avec les partenaires sélectionnés interviendra alors dès le démarrage. Ces mesures permettront à l'équipe de mise en œuvre d'être opérationnelle dès l'entrée en vigueur de l'Accord, et de remplir rapidement les conditions pour les premiers décaissements.

38. Par ailleurs, l'acquisition des moyens logistiques (véhicules et équipements de bureau) par le PREPAS et surtout le PRAPAM ayant connu un retard considérable, l'approche adoptée pour le PEAJ est de passer par l'UNOPS, ce qui permettra d'être plus efficace et de disponibiliser ces moyens au démarrage du projet, pour permettre aux équipes de se déployer rapidement sur le terrain.
39. Le manque de capacités de certains partenaires des projets en cours affecte négativement les performances. Pour le PEAJ, il est donc prévu de renforcer les capacités opérationnelles ainsi que les dispositifs et outils de fonctionnement de la FNEC, de l'ANGAC et de l'ANDE (partenaires clés privés et publics). De même, des dispositions sont prises pour renforcer les capacités du Ministère en charge de l'Élevage et des autres agences publiques pertinentes, à apporter leurs contributions y compris sur les volets transversaux, ceci en conformité avec les orientations stratégiques du FIDA sur le renforcement des institutions locales pour délivrer des services de base dans des pays en situation de fragilité.
40. **Enseignements tirés des autres partenaires au développement dans le pays.**
41. Les diverses interventions en Centrafrique tout secteur confondu ont été essentiellement orientées vers humanitaires, l'urgence et le relèvement dans le cadre de la mise en œuvre du RCPCA. Les réponses apportées par la plupart des projets ont été donc des réponses beaucoup plus de protection sociale et d'ordre humanitaire. Pour les projets dans le secteur rural, le critère principal d'inclusion est la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire. Dans ce secteur, ces projets sont financés prioritairement par la Banque Mondiale, la BAD, l'Union Européenne. Ils s'appuient sur les agences des nations unies. Ainsi pour les activités de résilience elles sont mises en œuvre par la FAO, celles de l'humanitaire sont souvent exécutées par le PAM, le HCR, UNOPS, UNICEF, UNFPA etc. Ces projets s'efforcent de renforcer les capacités productives de base en développant les filières amont de la production végétale et certaines actions de gestion des productions animales telles que la vaccination des animaux et/ou la distribution de quelques reproducteurs à quelques centaines de bénéficiaires. Ils contribuent ainsi à appuyer la diversification des sources de revenus des ménages vulnérables et leur sécurité alimentaire et nutritionnelle. Cependant ces interventions n'ont pas jusqu'à présent permis aux filières de faire face aux enjeux sur les segments aval (transformation, transformation, commercialisation, etc.). Généralement leur faible échelle de production ne permet pas d'avoir des fournisseurs de biens et services et l'émergence de filières alternatives. Ainsi le manque d'actifs des petits exploitants et les appuis limités que les projets ont pu apporter au secteur de l'élevage ne permettent pas le développement de son grand potentiel. Il convient de souligner aussi que la cohésion sociale et la gestion des crises entre les éleveurs et les agriculteurs sont des préoccupations majeures sur lesquelles la FAO et le PNUD ont initiées des activités essentiellement de sensibilisation, d'études des couloirs de transhumances etc.
42. La retraite bilan du Comité Directeur Conjoint (CDC) du RCPCA organisée par le Gouvernement avec l'ensemble des partenaires, le 19 Mai 2023, pour faire un point sur ces projets mis en œuvre dans le cadre du RCPCA, a fait ressortir un certain nombre de faiblesses : faible appropriation par les institutions nationales ; faibles capacités institutionnelles à divers niveaux ; absence de système de gestion axée sur les résultats. Pour corriger ces faiblesses et changer le paradigme, le gouvernement s'est engagé dans un nouveau cycle de développement avec l'élaboration d'un Plan Intermédiaire de Développement (PID) qui succèdera au RCPCA qui arrive à terme le 31 Décembre 2023. Les principales orientations indiquées dans la feuille de route de ce nouveau cadre programmatique sont entre autres : renforcer la résilience des populations, ainsi que leur capacité à valoriser le potentiel économique du pays à terme; renforcer les capacités techniques et institutionnelles de tous les acteurs, en particulier dans les administrations décentralisées, les institutions rurales telles que les Organisations Paysannes (OP) et les Prestataires de Services.

## 2. Description du projet

### C. Objectifs du projet, zone géographique d'intervention et groupes cibles

43. L'objectif de développement du PEAJ est d'améliorer les moyens de subsistance et de promouvoir la résilience économique et climatique, ainsi que la sécurité alimentaire et nutritionnelle des groupes ciblés.
44. Les impacts suivants sont attendus : (1) 80% des ménages appuyés déclarent une augmentation de leur revenu ; (2) l'état nutritionnel et la résilience au changement climatique des ménages appuyés, sont améliorés ; et (3) 2802 emplois générés et stables dont 1121 emplois au profit des jeunes.

#### 1.1.1 Zones d'intervention

45. **Zone d'intervention.** En conformité avec les orientations du COSOP, elle couvre 8 préfectures retenues avec le Gouvernement en conjuguant plusieurs critères, dont l'incidence de pauvreté, le niveau de vulnérabilité de la population à l'insécurité alimentaire, le besoin de converger les interventions du FIDA où elles auront des impacts significatifs sur les populations affectées par les crises, et les possibilités de synergie avec les autres intervenants. L'intervention couvrira les quatre préfectures où le PREPAS et le PRAPAM interviennent déjà à savoir : (1) la Nana-Mambéré; (2) l'Ombella Mpoko; (3) l'Ouham-Pende ; et (4) la Lobaye ; et elle s'élargira à 4 nouvelles préfectures, à savoir: (5) la Kemo ; (6) l'Ouham ; (7) la Ouaka ; et (8) la Nana-Gribizi où il y a un besoin urgent d'intervention pour assurer la résilience de populations qui n'ont pas bénéficié d'action de développement durable jusqu'à un passé récent<sup>[1]</sup>, du fait de la présence de groupes armés. Le PEAJ couvrira ainsi cinq des

sept grandes communes d'élevage du pays à savoir, les Communes de : Kouï dans l'Ouham Pendé ; Niem-Yellewa et Gaudrot dans la Nana Mambéré ; et l'Ombella Mpoko et Ouro-Djafun dans la Ouaka. Ces communes sont caractérisées par de vastes étendues de savanes, offrant ainsi d'énormes potentialités pour l'élevage pastoral. On y rencontre en particulier les éleveurs agro-pastoraux sédentaires et éleveurs transhumants (dont les Peuhl Mbororo), ainsi que les population pygmées Aka/Bayaka (dans la Lobaye).

### 1.1.2 Ciblage

46. **Groupe-cible.** A travers les organisations des bénéficiaires, le projet cible principalement les ménages pauvres, économiquement et socialement vulnérables, notamment ceux en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle, pratiquant ou non des activités économiques (y inclut les transhumants internes et transfrontaliers) dans le secteur de l'élevage. Au total, le PEAJ touchera 30,000 ménages, soit l'équivalent de 180,000 bénéficiaires. Les jeunes et les femmes représenteront chacun 40% des bénéficiaires directs, lesquels sont classés en trois catégories C.1, C.2 et C.3. Cette catégorisation est une adaptation de celle utilisée avec succès par le Projet de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral Jeunes au Cameroun.
47. *La C.1 regroupe environ 28,820 ménages vulnérables qui constituent la grande majorité des cibles du projet.* Il s'agit principalement de : (1) les populations autochtones que constituent les pygmées Aka et Babinga, ainsi que les peuls Mbororo ; (2) les ménages victimes d'un niveau élevé de décapitalisation en raison des effets conjugués des crises ; (3) les personnes déplacées et retournées, et qui sont en instance de réinsertion socio-économique dans les milieux d'accueil, notamment ceux qui ont perdu leur cheptel; et (4) les personnes extrêmement vulnérables (les personnes vivantes avec le VIH SIDA, les ménages avec des enfants orphelins, les filles mères, les jeunes démobilisés, les personnes de troisième âge, les veuves et veufs, les femmes seules, les personnes vivant avec un handicap – PVH, etc.). Ces cibles partagent en commun une vulnérabilité structurelle, une faible insertion sociale et une absence d'opportunités socio-économiques. Leur relance et insertion dans un parcours de graduation dépend des subventions intelligentes<sup>[2]</sup> et autres appuis du projet. Pour des raisons pratiques, cette catégorie est subdivisée en deux sous catégories C.1.a. et C.1.b.
- La sous-catégorie C.1.a. représente des ménages moins vulnérables dont : (1) environ 13,200 constituent les bénéficiaires des campagnes de vaccination, des infrastructures de transhumance, des ressources de pâturage dans les couloirs de transhumance balisées, et des mécanismes de dialogue mis en place et animés ; et (2) environ 9620 bénéficiaires des infrastructures d'accès au marché (aire d'abattage, marché à bétail), de prophylaxie (postes vétérinaires).
  - La sous-catégorie C.1.b. représentent environ 6,000 ménages très vulnérables, avec peu ou pas d'actifs de production. Ces ménages bénéficieront du mécanisme de soutien financier du projet aux plus vulnérables. Ce mécanisme est constitué par des coupons pour l'acquisition des ressources de production, couplés avec un transfert monétaire alimentaire (subventions intelligentes<sup>[3]</sup>) pour protéger ces bénéficiaires contre le risque de consommation des ressources de production acquises avec les coupons.
48. *Autant que faire se peut, tous ces bénéficiaires C.1.a et surtout C1.b (très vulnérables) seront accompagnés dans un parcours de graduation économique, y inclut l'intégration d'une association villageoise d'épargne et de crédit, les appuis – conseils, et des relations d'affaires renforcées avec les opérateurs de marchés, y inclut les catégories C2 et C3, ce qui leur permettra de ne plus dépendre des besoins alimentaires.*
49. *La catégorie C2 représente des ménages pauvres (environ 734), mais ayant quelques actifs de production, et un certain niveau d'éducation.* Cette catégorie est constituée par : (1) des jeunes scolarisés (jeunes diplômés de l'enseignement technique ou professionnel agricole ou d'élevage, les jeunes de niveau post-primaire, secondaire ou supérieur) et non scolarisés, qui ambitionnent d'entreprendre dans l'élevage ; (2) les jeunes démobilisés qui ont abandonné les armes pour se relancer dans la vie économique ; (3) des personnes engagées dans les activités d'élevage de subsistance, avec un cheptel de taille réduite. L'appui du projet permettra notamment à ces cibles d'accéder à un crédit (aux taux<sup>[4]</sup> d'intérêt négociés avec les institutions financières participantes) pour développer et/ou renforcer leurs activités, et s'inscrire dans un parcours de croissance.
50. *La catégorie C.3 regroupe des acteurs locaux qualifiés de micro petits et moyens entrepreneurs (environ 57), ayant des activités liées aux marchés, informels pour la plupart.* Ils sont déjà actifs dans les chaînes d'approvisionnement locales, en tenant des fonctions telles que : fournisseur d'intrants, fournisseur de soins vétérinaires, formateur, transformateur (principalement du lait, du miel), agrégateur des producteurs et des produits (organisation de la production, collecte et mise en marché des produits d'élevage), artisans fournisseurs des matériaux d'élevage (fabricants de parpaings, maçons et menuisiers spécialisés dans les constructions d'abris d'élevages et ruches etc.). Ils sont porteurs d'initiatives économiques, et pour la plupart, dans l'un des métiers connexes. L'appui du projet leur permettra possiblement de se formaliser, d'accéder à un crédit (aux taux d'intérêt négociés avec les institutions financières partenaires) et de se renforcer dans les rôles de fournisseurs ou d'acteurs moteurs des chaînes d'approvisionnement locales, développant des relations d'affaires équitables avec les C.1 et C.2.
51. *Enfin, environ 125 bénéficiaires non répertoriés dans les trois catégories C1, C2 et C3 sont des agents individuels du MESA, des IFP et autres partenaires de mise en œuvre qui bénéficient de diverses formations et actions de renforcement de leurs capacités.*
52. **Le projet sera doté d'une stratégie de ciblage participative, inclusive, flexible, différenciée pour les C.1.a. et b. et C.2 d'une part et les C.3 de l'autre.** Pour les C.1 et C.2, le ciblage se fera en deux étapes. Dans un premier temps, en raison de la dispersion de la population (environ 9 habitants/km<sup>2</sup>), le ciblage géographique visera dans chaque sous-préfecture les zones de concentration où l'on a pu noter des dynamiques croissantes (post-conflit) de reprise des chaînes d'approvisionnement locales du secteur de l'élevage. Ensuite, dans chaque zone retenue, les bénéficiaires des catégories C.1, et 2, seront identifiés, avec un rôle crucial des communautés elles-mêmes dans le processus d'identification et de sélection. Pour les micro-entrepreneurs de la C.3, le ciblage sera effectué par les organismes d'appui (chargés de l'ingénierie sociale) en collaboration avec les Institutions de Financement Partenaires.
53. **Mesures de facilitation et d'autonomisation.** Le projet adoptera des mesures visant à renforcer la capacité et la confiance de

ceux qui ont moins de voix et de pouvoir pour participer plus activement à la planification et à la prise de décision. Les obstacles à la participation des femmes et des jeunes seront identifiés et explicitement traités par le biais d'activités de sensibilisation et de renforcement des capacités en matière d'inclusion sociale, de facilitation et de soutien technique par les prestataires de services[5].

### 1.1.3 Principes de mise en œuvre

54. La mise en œuvre du PEAJ sera régie par les principes suivants :

55. *Principe 1. Les actions du projet sont conçues pour renforcer les dynamiques locales de relance économique notées dans les communes.* L'approche de mise en œuvre accordera donc une attention particulière à la compréhension et à l'accompagnement de ces dynamiques.

56. *Principe 2. Tout bénéficiaire est inséré dans un parcours de graduation économique.* Au-delà de l'appui au relèvement, renforcement de la résilience par une activité, il s'agira de faire passer les cibles de leur situation actuelle à une situation économique meilleure. Ce parcours permet aux vulnérables et aux autres bénéficiaires, de reconstituer leur capital de production, de le renforcer progressivement, d'être agrégé au sein d'une chaîne d'approvisionnement locale, de se connecter aux marchés, et de commencer progressivement à développer des relations avec des institutions de financement. Les bénéficiaires pourront ainsi s'insérer socialement et améliorer leur état de bien-être et de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Dans ce cadre, le PEAJ promouvra des relations d'affaires équitables entre les organisations des bénéficiaires, les agrégateurs (qui collectent les produits et les mettent sur le marché) et les fournisseurs de biens et services.

57. *Principe 3. Tout ménage ciblé bénéficiera de l'accompagnement en éducation nutritionnelle et environnementale.* Ceci permettra d'améliorer l'état nutritionnel des populations touchées et leurs sensibilités aux questions environnementales et de changement climatique.

## D. Composantes/résultats et activités

58. Le PEAJ consiste en 3 composantes dédiées respectivement à : (1) la relance des chaînes d'approvisionnement et de la transhumance axé sur l'amélioration de la production et de la productivité ; (2) l'accès aux financements et aux marchés ; et (3) la capacitation des acteurs locaux et la coordination et gestion du projet.

### 1.1.1 Composante 1 : Renforcement de la production et la productivité des chaînes de valeur de l'élevage et de l'apiculture

59. L'Effet attendu de cette composante est : 'Effet 1. La production, la productivité et la résilience des acteurs locaux des chaînes de valeur de l'élevage et de l'apiculture sont améliorées'. Les deux produits qui contribueront à cet effet sont : 'Produit 1.1. Les capacités de production au sein des chaînes d'approvisionnement locales sont rétablies, développées et consolidées ; et 'Produit 1.2. Les relations entre agriculteurs et éleveurs sont améliorées'. Pour la réalisation de ces résultats, le projet mettra en œuvre la série d'activité ci-dessous décrites.

#### 60. Ciblage des bénéficiaires.

61. **Auto-ciblage pour les sous-catégories C.1.a.** Les services que le projet délivrera à ces cibles sont : vaccination ; couloirs de transhumance améliorés, avec points d'eau, aires de repos, points de vaccination, aires de pâturages, etc. ; services vaccination ; infrastructures d'accès aux marchés (aires d'abattage, marché à bétail ; services vétérinaires ; etc. Ces services ont été identifiés en discussion avec les populations concernées, et seront délivrés dans les zones où elles vivent majoritairement. Celles-ci devraient donc s'en servir automatiquement, une fois que ces opportunités sont créées. La FNEC, leur organisation fédérative conduira la campagne d'information, en collaboration avec l'UGP et l'ANDE.

62. Pour les **catégories C.1.b et C.2, le ciblage consistera en 2 étapes** : le ciblage géographique, et la sélection des bénéficiaires dans les zones ciblées.

63. **Étape 1 – Ciblage géographique.** Dès le démarrage du projet, un comité conjoint constitué des représentants de l'UNC, de l'ANDE et de la FNEC statuera et déterminera les zones d'intervention dans chacune des sous-préfectures, avec une priorité pour les zones de concentration (de la population) où l'on note de fortes dynamiques de relance des chaînes d'approvisionnement locales[1] et de transhumance. Le Comité se fondera sur les points d'entrée de la stratégie du FIDA dans les pays ayant des situations de fragilité[2]. Pour ce faire des critères spécifiques qui seront établis pour le ciblage géographique sont les suivants : (i) le taux de pauvreté ; (ii) la vulnérabilité aux catastrophes naturelles ; (iii) l'engagement des organisations des bénéficiaires à tous les niveaux et la représentativité des femmes et des jeunes dans leurs instances ; et (v) l'étendue des projets d'appui en cours. La sélection des zones sera faite de manière à assurer un équilibre entre celles qui ont des liens plus étroits avec les marchés d'une part, et, les communes plus éloignées qui peuvent établir de tels liens avec l'aide de l'interventions du projet.

64. **Étape 2 – Choix des bénéficiaires.** Dans un premier temps, les animateurs de la FNEC et de l'ANDE, seront formés sur la démarche de ciblage et sur l'adoption des mesures opérationnelles pour garantir la transparence dans les critères et procédures de sélection des vulnérables, et particulièrement des femmes et des jeunes, comme bénéficiaires prioritaires. Dans chaque village sélectionné, une campagne d'information sera alors organisée par la FNEC, touchant la population entière. Ensuite, l'autorité administrative locale, avec l'appui de la FNEC, mettra en place un comité local de sélection des bénéficiaires, composé comme suit[3]: (1) le chef du village[4] (e.g. l'Ardo pour les peulhs) ; (2) deux représentantes des femmes ; (3) deux représentants des jeunes ; et (4) un représentant de l'ANDE. Les membres du Comité seront formés (sur place) aux critères d'identification des bénéficiaires C.1 et C.2, et du choix de leur filière potentielle. Suite à la formation, le Comité établira la liste

des bénéficiaires, avec les filières/ parcours choisis. Le transfert monétaire sera mis en œuvre en synergie avec les autres agences spécialisées (PAM, HCR, FAO, etc..) actives dans ce domaine. En ciblant prioritairement des bénéficiaires auxquels ces agences apportent de l'assistance alimentaire, en accompagnant ceux et celles-ci dans un parcours de graduation économique, le PEAJ renforcera leur potentiel de résilience et de sorte de l'assistance humanitaire. Le projet tirera donc des leçons des acquis positifs de l'expérience de ciblage et d'appui conjoint aux ménages extrêmement vulnérables conduite avec PAM dans le cadre de la mise en œuvre du PREPAS en RCA. L'approche de caractérisation et d'identification des ménages vulnérables à appuyer, tiendra compte des critères de vulnérabilité utilisés par ces institutions ( PAM, HCR,FAO), ainsi que des spécificités caractérisant les groupes cibles de la catégorie C1.b.

65. Les processus et les procédures concernant la sélection de ces bénéficiaires seront clairement définis afin d'assurer la transparence et de soutenir la démocratie participative. Des réunions et des discussions publiques seront organisées dans le cadre du processus de sélection. Après vérification par sondage, la FNEC transmettra la liste au chef d'antenne, avec copie au coordonnateur de l'UNC. La clarté et la transparence des procédures de prise de décision vont encourager la confiance et la participation de la part de groupes qui sont normalement ignorés par des groupes plus puissants.
66. Une proposition quant à la répartition du nombre de bénéficiaires par préfecture est présentée dans le tableau ci-dessous. Elle sera revue et finalisée à l'atelier de démarrage du projet.
67. **Pour ces cibles C.3.** Le ciblage suivra les étapes suivantes : (1) La FNEC et l'ANGAC mèneront une campagne de communication en utilisant les canaux tels que les radios communautaires, les églises, les mosquées, pour informer les bénéficiaires potentiels des opportunités offertes par le PEAJ, pour la promotion des entrepreneurs jeunes dans les fonctions telles que la production et fourniture des biens et services, la transformation, l'agrégation des petits producteurs, etc ; la campagne sera menée de façon intensive, surtout dans les grandes agglomérations ; (2) les jeunes candidats exprimeront leur besoin en présentant leur idée de projet sur un formulaire simple ; (3) un comité sera chargé d'examiner les dossiers ainsi soumis ; le Comité sera constitué de représentants fournis par les acteurs suivants : FNEC (1), ANGAC (1), Unité de Gestion du Projet (1) ; Ministère de l'Élevage (1) ; le Comité se prononcera sur la base de critères relatifs à la pertinence du projet, notamment sa contribution au développement des chaînes de valeur promues, et aux aptitudes du candidat ; ces critères seront élaborés avec l'appui de l'opérateur international d'appui à la mise en œuvre ; (4) une fois le candidat sélectionné, il bénéficiera de l'appui requis pour son parcours de graduation : incubation-formation, plan d'affaires, accès au financement, accompagnement – suivi.

**68. Répartition des bénéficiaires par préfectures (A réviser à l'atelier de démarrage)**

	Commentaires et hypothèses	Total	Nana-Mambéré	Ombel la Mpoko	Ouham-Pende	Loba ye	Kem o	Ouham	Ouaka	Nana - Gribizi	Bangui
Aviculture moderne poulet de chair	1 kit par bénéficiaire pour appui en aviculture moderne La première vague fait 250. Une fois remboursées, on espère qu'une autre vague soit financée sur la base des crédits remboursés. Espérance d'un taux de remboursement de 80% de la première vague	450	54	40	35	54	35	45	74	30	82
Aviculture moderne œufs	1 kit par bénéficiaire pour appui en élevage de poules pondeuses. La première vague fait 50. Une fois remboursées, on espère qu'une autre vague soit financée sur la base des crédits remboursés. Espérance d'un taux de remboursement de 80% de la première vague	90	9	6	5	9	3	7	13	4	32
Aviculture traditionnelle	1 kit par bénéficiaire pour appui en aviculture traditionnelle Il reçoit les formations diverses et du conditional cash transfer	1 500	219	173	156	222	118	191	287	134	

	Commentaires et hypothèses	Total	Nana-Mambéré	Ombella Mpoko	Ouham-Pende	Lobaye	Kembo	Ouham	Ouaka	Nana-Gribizi	Bangui
Eleveurs de petits ruminants	1 kit par bénéficiaire pour appui en élevage de petits ruminants. Il reçoit les formations diverses et du conditional cash transfer	1 500	218	172	156	221	118	190	286	134	5
Porciculture	1 bénéficiaire par appui en porciculture. Il reçoit les formations diverses et du conditional cash transfer	500	72	58	52	73	39	63	94	45	5
Apiculture (kit apiculteur)	1 bénéficiaire par appui en apiculture. Il reçoit les formations diverses et de l'accompagnement pour jardins de case	1 500	217	172	155	221	117	190	285	133	10
Femmes éleveuses de vaches laitières	1 bénéficiaire par appui en apiculture. Elle reçoit des formations diverses et de l'accompagnement	300	44	35	31	44	24	38	57	27	
Abattoirs de volaille	1 abattoir par bénéficiaire qui en est l'entrepreneur	4	1				1			1	1
Mielleries	1 miellerie par bénéficiaire qui en est l'entrepreneur	10	1	1	1	1	1	1	1	1	2
Laiteries	1 laiterie par bénéficiaire qui en est l'entrepreneur	4	1						1	1	1
Fromagerie artisanale	1 fromagerie profite directement à un ensemble de 40 femmes	160	80						40	40	
Réhabilitation aire d'abattage	7 petits ruminants/jour/aire d'abattage, ce qui fait 2520 petits ruminants/an pour une aire. La taille moyenne de cheptel est de 10 petits ruminants par individu	2 520	252	252	252	252	252	504	504	252	
Construction de Poste vétérinaire	320 ménages touchés en moyenne par poste vétérinaire par campagne (150 ménages pour l'expérience de PREPAS/ANDE)	3 200	640	320	640	320	320	320	320	320	
Réhabilitation de poste vétérinaire	320 ménages touchés en moyenne par poste vétérinaire par campagne (150 ménages pour l'expérience de PREPAS/ANDE)	3 200	320	320	320	320		320	960	640	

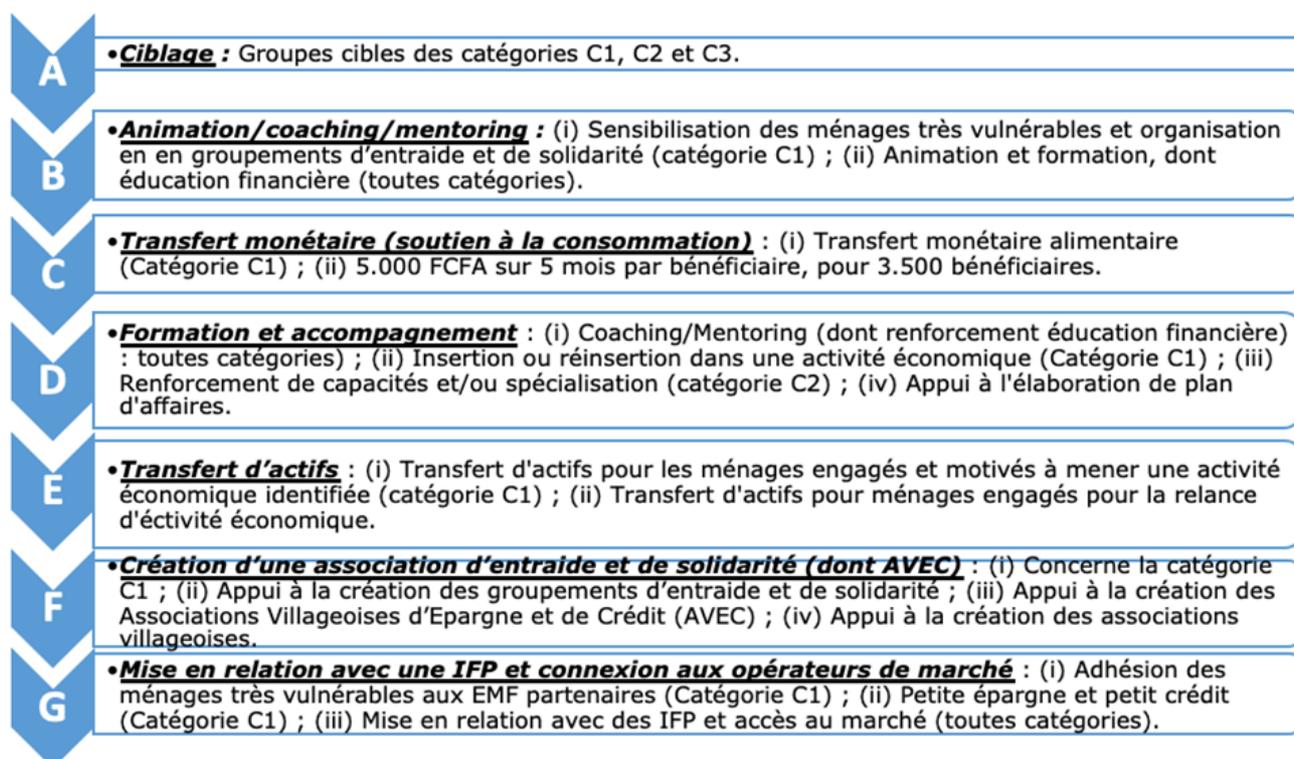
	Commentaires et hypothèses	Total	Nana-Mambéré	Ombella Mpoko	Ouham-Pende	Lobaye	Kembo	Ouham	Ouaka	Nana-Gribizi	Bangui
Construction de mini abattoirs	1 mini-abattoir draine en moyenne 50 bouchers grossistes Chaque boucher grossiste fournit directement au moins 6 petits bouchers. 1 mini-abattoir profite ainsi à 350 personnes directement	700	350					350			
Couvoirs	1 couvoir par bénéficiaire qui en est l'entrepreneur	1									1
Provenderies	1 provenderie par bénéficiaire qui en est l'entrepreneur	1									1
Pharmacies vétérinaires	1 pharmacie vétérinaire par bénéficiaire qui en est l'entrepreneur	5	1		1		1		1	1	
Couloirs de transhumance	110 000 bovins en appui de santé (déparasitage, vaccination)/an soit 600 000 bovins en 6 ans de mise en œuvre sur 3 couloirs de transhumance 1 berger peut avoir en moyenne 1 troupeau de 50 têtes Hypothèse qu'un berger représente un éleveur	13 200	1 848	1 056	1 848	528					
								1 188			
							1 188		3 168	2 376	
Marché à bétail	En dehors des bouchers et transhumants qui fréquentent le marché à bétail, il est estimé qu'un marché à bétail est fréquenté en moyenne par 250 éleveurs locaux		250		250	250		250			
Chambres froides (40 U)	Chaque chambre froide mis en affermage à 1 entrepreneur privé		2	2	2	2	1	1	2	1	2
Boucherie moderne alimentée au solaire	Chaque chambre froide mis en affermage à 1 entrepreneur privé		2	2	2	2	1	1	2	1	2
Formation de formateurs du MESA et des promoteurs spécialisés (6+15+6+6)	Quel que soit le type de formation reçu, ces agents formés ne sont comptabilisés 1 et 1 seule fois		TBD	TBD	TBD	TBD	TBD	TBD	TBD	TBD	TBD

	Commentaires et hypothèses	Total	Nana-Mambéré	Ombella Mpoko	Ouham-Pende	Lobaye	Kembo	Ouham	Ouaka	Nana-Gribizi	Bangui
Formation d'auxiliaires de suivi/accomp (techn et éducatif financière)	Quel que soit le type de formation reçu, ces agents formés ne sont comptabilisés 1 et 1 seule fois		TBD	TBD	TBD	TBD	TBD	TBD	TBD	TBD	TBD
Formation des agents des IFP en financement agricole	3 agents pour chacune des 5 IFP prévues		TBD	TBD	TBD	TBD	TBD	TBD	TBD	TBD	TBD
<b>TOTAL Bénéficiaires Directs</b>		<b>30 000</b>	<b>4 582</b>	<b>2 609</b>	<b>3 907</b>	<b>2 518</b>	<b>2 219</b>	<b>3 660</b>	<b>6 093</b>	<b>4 141</b>	<b>144</b>

#### Insertion des bénéficiaires dans leur parcours de relance et de croissance

69. Pour les cibles C.1 (notamment les C.1.b, les plus vulnérables) et C.2, le projet adoptera un modèle de progression adapté, qui consiste en 7 phases indicatives (voir le schéma ci-dessous), dont certaines seront concomitantes: (1) ciblage ; (2) animation/coaching/mentoring (dont éducation financière amorcée) ; (3) soutien ponctuel à la consommation ; (4) formations (techniques de productions, éducation financière, gestion entrepreneuriale) et accompagnement ; (5) transfert d'actif ; (6) création d'une association d'entraide et de solidarité, qui, le cas échéant, peut intégrer une association villageoise d'épargne et de crédit (AVEC) ; (7) mise en relation avec une Institution Financière Partenaire (IFP), et connexion aux opérateurs de marché (agrégateurs, commerçants et autres fournisseurs des biens et services), lesquels sont actifs sur les marchés locaux. Le contenu et la durée de ces phases seront modulés en fonction des besoins du groupe cible. Le modèle de progression (exhaustif - environ 18 mois) est surtout destiné à la C.1.b. Le modèle de progression sera allégé à 12 mois environ pour les cibles C.2. Les C.1.b sont plus sur l'élevage traditionnel et la petite production, les C.2 déjà candidats à être entrepreneurs, et les C.3 des entreprises plus complexes.

#### 70. Les Sept Phases du Modèle de Progression



71. **Les parcours ci-après décrits sont bâtis sur les dynamiques endogènes rencontrées dans les préfectures et adaptés au profil socio-économique des groupes ciblés afin de garantir leur inclusion et leur participation effectives.** Pour les cibles C.1. (très vulnérables), il s'agit des filières suivantes : petit élevage (aviculture traditionnelle villageoise ; petits ruminants – ovins et caprins ; et porcins) ; petite production laitière ; fromagerie artisanale et apiculture. Pour les cibles C.2, le parcours de croissance peut porter sur l'aviculture semi-moderne (poulet de chair et œufs), les pharmacies vétérinaires, les services de soins vétérinaires et le suivi sanitaire, les services de formation, les mielleries, etc. Pour les cibles C.3 (micro, petites et moyennes entreprises), le parcours de croissance concerne la production et fourniture de biens et services tels que : le poussin de 1 jour, la provende, la transformation (mini-abattoir avec chambre froide, laiterie moderne, boucherie moderne...), l'agrégation (collecte et mise en marché des produits), la fourniture de services spécialisés comme les équipements et les habitats d'animaux etc. Tous ces parcours sont déjà présents sur le terrain, et les bénéficiaires pourront opérer leurs choix en fonction des potentialités de leur bassin, et de leurs intérêts et aptitude personnels.
72. **Promotion de l'accès des bénéficiaires aux ressources de production.** Les mécanismes financiers établis dans la composante 2 seront mis en œuvre. Pour les C.1.b, il s'agit du *mécanisme de soutien financier aux plus vulnérables*. Ce mécanisme est constitué par des coupons pour l'acquisition des ressources de production, couplés avec un transfert monétaire alimentaire (subventions intelligentes<sup>[5]</sup>) pour protéger ces bénéficiaires contre le risque de consommation des ressources de production acquises avec les coupons. Les C.1.b sont bien les seuls bénéficiaires du transfert monétaire alimentaire. Pour les C.2, et C.3, il s'agit du *mécanisme tripartite (bénéficiaire – État via le projet - Institution Financière Partenaire - IFP) de financement à risques et coûts partagés*, pour le premier crédit, puis du *mécanisme bipartite de financement à risques et coûts partagés (bénéficiaire, IFP)* pour les crédits subséquents. Alors que, pour raison d'efficience, dans les parcours C.2, le crédit sera approché autant que faire se peut dans une dynamique agrégative, les entrepreneurs C.3 l'approcheront individuellement. Le dimensionnement de l'intervention est adapté aux différents parcours. Pour les C.3, elle pourra inclure la formalisation de l'entreprise.
73. **Les Parcours C.1**
74. *Ces parcours (petit élevage traditionnel, production laitière, et apiculture) toucheront les C.1 en général, mais seuls les C.1.b, i.e. les plus vulnérables, bénéficieront des kits et du mécanisme financier du projet, tel que ci-dessous décrits.*
75. *Parcours petit élevage traditionnel. Pour l'aviculture traditionnelle, le kit individuel du projet bénéficiera à 1500 ménages C.1.b. Il est composé de : 1 poulailler, 20 poules, 2 coqs, 2 abreuvoirs, 2 mangeoires, prophylaxie et santé animale, formation, suivi et accompagnement. Pour l'élevage des petits ruminants, le kit individuel bénéficiera aussi à 1500 ménages C.1.b. Il est composé de : 1 bergerie type, 3 chèvres/brebis, 1 bouc/bélier, prophylaxie et santé animale, formation, suivi et accompagnement. Pour l'élevage porcin le kit bénéficiera à 500 cibles C.1.b. Il est composé de : 1 porcherie ; 1 verrat ; 3 truies ; prophylaxie et santé animale, formation, suivi et accompagnement. Pour la fourniture du matériel génétique, l'ANDE établira un registre des élevages améliorés (fournisseurs) avec les effectifs et les animaux sélectionnés pour les bénéficiaires, dans les différents bassins. De même, pour la construction des abris et les équipements, l'UNC établira une liste d'entreprises (y inclus locales) agréées. Encadrés par la FNEC, les bénéficiaires seront alors responsables de s'approvisionner (individuellement ou collectivement) eux-mêmes, auprès de ces fournisseurs, en utilisant leurs coupons et sur la base d'un bordereau à triple signature (bénéficiaire, FNEC, et fournisseur).*
76. *Production laitière et fromagerie artisanale.* Le kit du projet concernera 300 femmes C.1.b. Il est constitué de : 1 vache et son veau (modèle d'affaire endogène), renouvelés environ 1 an après. Les bénéficiaires s'approvisionneront elles-mêmes auprès de fournisseurs agréés par l'ANDE dans leur bassin, en utilisant leurs coupons, dont la valeur est réduite en année 2. La fromagerie artisanale concernera 4 groupements de femmes C.1.b identifiés à Chimbolo 1, Kaga-Bandoro, Yelowa et Besson. Les équipements aux groupements seront financés à travers le mécanisme de financement tripartite à coûts et risques partagés et les 100 membres recevront chacun un fonds de roulement<sup>[6]</sup> par transfert monétaire. Ces groupements seront encadrés par la FNEC et l'ANDE.
77. *L'apiculture touchera aussi tous les C.1, mais seulement 1500 bénéficiaires C.1.b bénéficieront d'un kit individuel composé de 10 ruches kényanes, des accoutrements et équipements requis, de la formation, du suivi et l'accompagnement. L'UNC sélectionnera les fournisseurs, et les bénéficiaires encadrés par la FNEC pourront s'approvisionner en utilisant leurs coupons.*
78. **Les parcours C.2**
79. *L'élevage semi-moderne de poulet et poules pondeuses.* Le poulet de chair et la production d'œufs concernent respectivement 250 et 50 jeunes micro-entrepreneurs, pour des bandes de 500 têtes et 1.000 têtes, avec un poulailler, un magasin, des équipements appropriés, la provende, la prophylaxie et santé animale, la formation, le suivi et l'accompagnement. L'ANGAC sera chargée d'accompagner l'insertion de ces jeunes éleveurs dans des alliances agrégatives, et de les connecter aux institutions de financement partenaires.
80. *Les autres parcours C.2 portent sur diverses activités : production de fourrage et aliments complémentaires pour bétail, soins vétérinaires, dépôts pharmaceutiques ruraux, centres de collecte du miel et de lait, etc.*
81. **Les parcours C.3**
82. *Les unités de production de poussins d'un jour et de provende concerneront respectivement 4, et 10 entreprises promues.*
83. *Les autres entreprises de fourniture de biens et services de transformation et d'agrégation suivantes seront promues : 4 laiteries modernes, 2 mini-abattoirs de petits ruminants, 4 abattoirs de volailles, 10 boucheries modernes avec chambre froide, 10 mielleries, 5 pharmacies (liées aux dépôts pharmaceutiques en C.2) ; une dizaine de vétérinaires et leurs auxiliaires ; etc.*

84. **Suivi sanitaire.** Au démarrage, le suivi sanitaire et la réalisation des vaccinations et déparasitage, seront assurés par les agents et auxiliaires de l'ANDE, et repris progressivement par des entrepreneurs vétérinaires promus.
85. **Formation, appui conseil, suivi rapproché (mentoring – coaching).** Le projet appuiera la création de contenus en vidéo, audio, image et texte pour l'appui-conseil dans le domaine de la santé animale, les techniques de production, la sécurité alimentaire, la nutrition, la gestion d'une petite et moyenne entreprise agricole, l'environnement et l'agro-climatologie, le marketing et la promotion des produits, le développement personnel pour renforcer la confiance en soi et réconcilier la personne traumatisée envers soi-même etc. Le contenu sera mis à disposition des bénéficiaires sur les différents canaux et supports de diffusion que sont les Kits de formation des animateurs, les radios communautaires, les réseaux sociaux, les organisations des bénéficiaires (FNEC, l'ANGAC, ONFR, associations des jeunes), le portail web du MESA et de l'ANDE ; etc. La vulgarisation sera accompagnée d'un système d'alertes sur la météo, les maladies et la sécurité pour les éleveurs. Ces alertes seront diffusées via sms, centre d'appel ou à travers les groupes thématiques de diffusion sur WhatsApp qui seront identifiés en collaboration avec la FNEC. Pour l'incubation, le projet s'appuiera sur les dispositifs de formation socioprofessionnelle des jeunes déjà mis en place par l'ACFPE[7] par préfecture, laquelle est analogue à celle utilisée par le Projet de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral Jeunes au Cameroun. Cela se fera en partenariat aussi avec le Centre d'Assistance aux Petites et Moyennes Entreprises et à l'Artisanat (CAPMEA), l'École Nationale d'Élevage de Bouar (ENEB), et de l'Institut Supérieur de Développement Rural (ISDR) pour développer des gammes de formations et d'appuis accompagnement depuis les formations initiales jusqu'aux formations septiques de gestion. C'est durant ces parcours d'incubation que les plans d'affaires seront montés et éprouvés et défendus devant les IFP.
86. **Promotion des techniques climato-intelligentes.** Le PEAJ promouvra les techniques climato-intelligentes. À travers les formations et les appuis-conseils, le projet vulgarisera les paquets techniques susceptibles d'induire une amélioration durable de la productivité et la préservation de l'environnement : intégration de l'agriculture-élevage dans les zones de culture dégradées ; protection du couvert végétal grâce à l'apiculture ; aménagement participatif des parcours de transhumance pour une meilleure gestion des ressources naturelles. Ces interventions seront délivrées par les partenaires du projet (FNEC, ANGAC, ANDE, Centres de formation et autres prestataires) à travers les curricula de formation et les services de vulgarisation, appui-conseils et accompagnement sous la responsabilité de l'UNC. Face aux conséquences des changements climatiques sur la production agricole (sécheresse, inondations, maladies...), l'élevage est considéré par les cibles du PEAJ comme un moyen de diversification de leurs revenus. Par ailleurs, le projet promouvra des techniques climato-intelligentes sur les chaînes de valeur ciblées (aviculture traditionnelle, moderne, élevage de petits ruminants, porcins...). À travers la qualité de l'alimentation, l'accès aux services vétérinaires et les actions de transformation, conservation, mise en marché (permettant de limiter les pertes), les bénéficiaires pourront développer leurs activités et obtenir des revenus additionnels. Ceci leur garantit des revenus en cas de survenance de phénomènes climatiques extrêmes. Des kits adaptés aux conditions climatiques des zones d'intervention seront fournis, et permettront de sécuriser leurs moyens d'existence (abattoirs, fromagerie, chambres froides solaires...).
87. **Appui ciblé à la nutrition et à l'autonomisation des femmes**
88. Les interventions seront intégrées à l'insertion des ménages bénéficiaires dans des parcours de relance et de croissance économique.
89. *En ce qui concerne la nutrition*, l'approche sera axée sur la prévention. Deux actions complémentaires seront conduites : (1) les bénéficiaires venant des ménages les plus vulnérables (C.1.b) bénéficieront du mécanisme de transfert monétaire alimentaire de 5000[8] XAF par ménage par mois et pendant 5 mois, à partir de l'entrée dans un parcours économique ; (2) tous ménages ciblés (notamment les C.1.b, C.2 et C.3) bénéficieront la mise en place des clubs de nutrition, des campagnes d'information, de communication, de sensibilisation-éducation nutritionnelle, des formations sur la protection de l'environnement, l'hygiène et l'assainissement du cadre de vie, et des démonstrations culinaires etc. Priorité sera accordée aux ménages avec les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes et allaitantes, aux jeunes filles mères, aux personnes vivant avec le VIH, et aux personnes vivant avec un handicap. Le manuel pour l'éducation nutritionnelle sera traduit en Sango. Le dispositif décentralisé (agents et relais communautaires des Ministères de l'Agriculture, de l'élevage, de la Santé, de la Jeunesse, de la promotion de la femme, des Eaux et forêts, ainsi que les animateurs de la FNEC), sera renforcé et utilisé pour la mise en œuvre. À travers les campagnes d'information sur la nutrition et l'alimentation diversifiée, les bénéficiaires seront sensibilisés sur la qualité de leur production (agriculture ou élevage) en utilisant des intrants plus résilients face au climat (semences ou races améliorées). Ceci leur permettra ainsi d'assurer et même d'augmenter leurs revenus tout en variant leur alimentation face aux événements climatiques extrêmes. Des modules spécifiques sur la sécurité alimentaire et l'adaptation au changement climatique seront insérés et vulgarisés.
90. *L'autonomisation des femmes* portera sur les parcours économiques sus-décrits, mais aussi l'accompagnement pour renforcer la confiance en soi, l'éducation financière, l'alphabétisation fonctionnelle, ainsi que la formation sur les pratiques optimales de nutrition de la mère et de l'enfant et sur les soins de santé maternelle et infantile. Dans l'ensemble, le projet accompagnera les dynamiques locales pour une transformation vers l'égalité des genres. Les appuis seront orientés de sorte à accroître l'intégration et la position des femmes et des jeunes dans les chaînes de valeurs d'élevage, faciliter leur professionnalisation et leur autonomisation économique et renforcer leur contrôle sur les ressources et les revenus générés, ainsi que leur implication dans les processus décisionnels pour la gouvernance et à la gestion des sites et infrastructures à caractère collectif promus par le projet. Leur inclusion financière sera renforcée à travers le soutien au développement des produits et services financiers plus adaptés ainsi que leur inclusion dans les partenariats productifs et/ou commerciaux inclusifs et respectueux de l'équité dans les relations d'affaires. Les technologies permettant d'économiser du temps et de la main-d'œuvre (des kits résilients adaptés aux petits élevages traditionnels et à l'élevage moderne, à la collecte du miel, les équipements adaptés de transformation modernes du lait et du miel, etc.) et réduisant la pénibilité du travail seront promues. Le projet mettra l'accent sur la sensibilisation et la formation en vue de changement de comportement et en valorisant les modèles alternatifs de masculinité positif. Pour influencer les politiques en faveur du genre, le PEAJ envisage un package d'actions et de stratégies au-delà des aspects de renforcement des capacités productives pour l'autonomisation économique des femmes et des jeunes. Il est ainsi prévu entre autres dès le

début du projet l'élaboration d'une stratégie de ciblage détaillé des zones de concentration et stratégie genre et autonomisation des femmes; la mise en place d'un plan d'action de renforcement /création et mise en œuvre d'un espace de dialogue communautaires sur la mobilisation et l'inclusion de jeunes et de femmes et genre dans les activités d'élevage; la mobilisation d'une expertise pour la formations en genre et ingénierie sociale, approche par ménage (y compris GALS); la mise en œuvre des plans d'action genre et jeunesse et inclusion sociale issue de l'approche GALS; l'appui institutionnel à la relecture genre sensible de la lettre de politique sur l'élevage et appui à la dissémination des textes sur les VBG et résolution 1325; le soutien à l'élaboration des manuels d'alphabétisation fonctionnelle numérique et dotation en de kit de centre de promotion du genre; le soutien à l'intégration du genre dans les curricula de formation et multiplication de ces manuels sur l'entrepreneuriat dans le secteur d'élevage. Ainsi, au vu de sa dimension de transformation des rapports hommes-femmes, PEAJ conduira des évaluations de l'indice de l'autonomisation et d'inclusion des femmes dans le secteur agricole, tant au démarrage qu'à la fin du projet afin de valider et d'évaluer les critères permettant d'améliorer le leadership des femmes, l'autonomisation économique et la transformation du genre.

91. *Insertion et autonomisation des jeunes.* L'appui ciblé aux jeunes passera par : (1) la sensibilisation portant sur des messages clés qui captent directement leur intérêt ; (2) l'orientation et l'appui à la maturation de leur demande d'appui ; (3) la formation et le soutien accompagnement rapproché et individualisé pour l'accès au financement de leurs initiatives économiques. L'autonomisation des jeunes s'accroîtra sur une dynamique d'inclusion socio-économique par l'offre d'activités économiques comme rempart face à la pauvreté, l'insécurité alimentaire, l'exode ainsi que l'intégration à des groupes armés. PEAJ prévoit d'accompagner 12 000 jeunes filles et garçons dans leur parcours d'insertion et d'autonomisation. Ce parcours repose sur la levée des facteurs d'exclusion dans les secteurs agropastoraux et pastorales, la création d'opportunités d'emploi décent, le renforcement de leurs capacités tant productives que entrepreneuriales, et la promotion du leadership et de leur participation à des instances de décision. Le parcours d'insertion et d'autonomisation des jeunes ciblés sera opérationnalisé à travers des mécanismes spécifiques d'appui reflétant la diversité de leur profil et leurs besoins et intérêts variés. Pour les jeunes entrepreneurs ou porteurs d'idées d'entreprises, un cursus d'incubation-accélération-développement ou un cursus d'apprentissage-emploi seront offerts et jumelés de services essentiels tels que le développement de plans d'affaires, l'accès au financement, la formalisation de l'entreprise etc. Quant aux jeunes adultes, le PEAJ apportera un appui direct à « initiation-intensification de la production » pour favoriser leur insertion dans la production des secteurs agropastoraux. Pour renforcer l'autonomisation des jeunes, le projet apportera un appui complet et soutenu dans le temps en matière de réflexions stratégiques et formation entrepreneuriale, développement de plans d'affaires et appui à la gestion de leur initiative économique, de facilitation de l'accès aux lieux d'incubation et de formation, de mise à disposition de kits et d'équipement répondant aux besoins de leur exploitations/entreprises, d'accompagnement spécifique dans l'accès au financement et aux options numériques adaptées ; d'appui à la formalisation de leur entreprise, à la négociation de partenariats, etc. Le projet adoptera le principe de flexibilité pour garantir leur participation, et un dispositif d'écoute et de dialogue.
92. *Activités spécifiques pour les personnes handicapées et peuples autochtones.* Le PEAJ établira un parcours d'autonomisation pour ce groupe cible, basé sur l'élimination des facteurs d'exclusion dans les secteurs agropastoraux et pastoraux, la création d'opportunités d'emploi décent, le renforcement de leurs capacités productives et entrepreneuriales et la promotion de leur leadership et de leur participation aux instances décisionnelles. Cette voie vers l'autonomisation sera opérationnalisée à travers des mécanismes d'accompagnement spécifiques reflétant la diversité et les intérêts variés de ces cibles. Parmi ces personnes, ceux qui sont entrepreneurs ou ont des idées d'entreprise se verront proposer un programme d'incubation-accélération-développement ou un programme d'apprentissage-emploi, combiné à des services essentiels tels que l'élaboration de business plans, l'accès au financement, la formalisation de l'entreprise, et ainsi de suite. Le PEAJ apportera un appui direct à « l'initiation-intensification de la production » pour favoriser l'intégration d'autrui dans la production des filières agro-pastorales. L'autonomisation de ces populations ne sera efficace que si elles s'approprient pleinement et participent à un cadre d'accompagnement mis en place par le projet pour faciliter les infrastructures d'incubation et de formation, la mise à disposition de kits et d'équipements, le principe de flexibilité pour garantir leur participation, et une mécanisme d'écoute et de dialogue.
93. **Appui à la transhumance responsable**
94. L'UNC travaillera en partenariat avec la FNEC et l'ANDE. Au total, 3 couloirs de transhumance seront balisés dans les 3 zones nord-ouest, centre et nord-est de la zone d'intervention du projet. Dans chaque couloir, il est prévu l'aménagement d'une aire de repos des animaux abritant : un forage pour l'abreuvement du cheptel avec abreuvoirs, un parc de vaccination et 10 abris pour bergers et convoyeurs de bétail. Pour le choix des 3 couloirs, il sera conduit, une vaste campagne de sensibilisation visant à informer tous les acteurs (bénéficiaires directs des activités du projet et autres utilisateurs de l'espace pastoral) sur le schéma d'intervention du projet en matière d'appui à la transhumance. A cet effet, il est prévu la réalisation de 40 journées de sensibilisation et d'information des agropasteurs, et 24 sessions de formation en matière de gestion des conflits, au profit des organisations professionnelles de base. L'appui à la gestion des pâturages permettra d'initier les éleveurs de la zone sur les techniques d'aménagement pastoral et de gestion rationnelle des ressources naturelles. L'appui à la transhumance responsable, grâce à un meilleur accès à l'eau, au pâturage ainsi qu'aux services vétérinaires, va ainsi contribuer au renforcement de l'adaptation des bénéficiaires face aux changements climatiques (difficulté d'accès à l'eau, et au pâturage ce qui est source de conflits entre éleveurs et agriculteurs). En vue d'accompagner les structures organisationnelles les mieux appropriées et les mieux adaptées pour l'accompagnement de la relance de la transhumance, le projet réalisera une cartographie et un diagnostic institutionnel incluant toutes les organisations impliquées dans l'activité pastorale (FNEC, Plateforme Nationale du Pastoralisme et de la Transhumance, etc.). Les capacités des organisations de base ainsi identifiées seront renforcées pour accompagner le projet et assurer la gestion et la maintenance des infrastructures, dans un climat de consensus et d'entente mutuelle et pour une meilleure sécurisation de la transhumance. Pour améliorer le système d'alerte précoce et de riposte aux maladies et pestes animales, et faire face à la recrudescence de la péripneumonie contagieuse bovine (PPCB), le projet financera l'organisation des campagnes annuelles de vaccination du bétail. Ce dispositif sera renforcé par la réalisation de campagnes de déparasitage, ainsi que l'acquisition d'antibiotiques pour le traitement du bétail. En matière d'infrastructures de santé animale, le projet investira dans la construction de 10 postes vétérinaires et la réhabilitation de 10 postes existants.

95. **1.1.2 Composante 2 : Promotion de l'accès durable aux services financiers et renforcement des liens avec le marché**

96. L'Effet attendu est : 'Effet 2. L'accès aux services financiers, la valorisation/transformation des produits d'élevage et d'apiculture, ainsi que l'accès aux marchés, sont améliorés pour les groupes ciblés'. Les deux produits qui contribueront à cet effet sont : 'Produit 2.1. Des produits et services financiers adaptés sont accessibles aux producteurs' ; et 'Produit 2.2. L'accès des bénéficiaires à des infrastructures marchandes résilientes et aux marchés est accrue'. La série d'activités ci-dessous contribuera à ces résultats.

97. **Déploiement des mécanismes financiers**

98. Le PEAJ déploiera deux mécanismes financiers : (1) le mécanisme de soutien financier aux plus vulnérables, i.e. la C.1.b. ; et (2) le financement tripartite à coûts et risques partagés.

99. **Le mécanisme de soutien financier aux plus vulnérables (C1.b).** Il s'agit des coupons pour actifs de production, couplés avec les transferts monétaires.

100. **Les coupons pour actifs de production.** Il s'agit d'une subvention intelligente pour permettre aux C.1.b (très vulnérables) d'acquies des actifs de production pour leur relance économique et insertion progressive dans les chaînes d'approvisionnement locales. En effet, tous les bénéficiaires des coupons seront accompagnés sur plusieurs années, dans un parcours de croissance, devant leur permettre de sortir de la vulnérabilité. En partenariat avec un opérateur spécialisé, l'UNC émettra ces coupons qui seront distribués aux bénéficiaires dûment sélectionnés des catégories C1.b, à travers la FNEC et l'ANDE qui assureront l'ingénierie sociale dans le processus d'accompagnement. Les montants des coupons pour les différents parcours sont précisés dans le manuel des opérations. Les coupons ne pourront être valables que pour l'achat des actifs de production spécifiés et auprès des fournisseurs retenus.

101. **Les transferts monétaires alimentaires.** Ils sont destinés aux seuls ménages très vulnérables, i.e., les C.1.b, marqués par une forte prévalence de la malnutrition. Couplée avec les coupons pour actifs de production, cette subvention intelligente, va leur permettre de s'alimenter en attendant de commencer à générer des revenus. En effet, le transfert monétaire devra permettre aux bénéficiaires de faire eux-mêmes leurs achats alimentaires pour éviter toutes les contraintes logistiques d'acquisition et de distribution des aliments. Elle les protégera ainsi contre le risque de consommer les actifs de production acquis avec les coupons, ce qui les empêcherait d'amorcer la croissance et de retomber tout simplement dans la vulnérabilité. Ceci a été une demande des acteurs sur le terrain et certains ont indiqué que certains bénéficiaires initiaient des activités génératrices de revenus, dès qu'ils percevaient quelques sous, afin d'élargir leurs capacités financières, leur alimentation et de couvrir d'autres besoins vitaux. Le montant calculé sur la base des consultations sur le terrain est d'environ 5.000 FCFA/mois pendant 5 mois<sup>9</sup> pour chaque bénéficiaire, et pour un total de 3,500 bénéficiaires environ. Dans la mesure possible les cibles pour les cash transfert seront prioritairement identifiées parmi les bénéficiaires de la même catégorie des programmes d'assistance alimentaire des agences spécialisées (PAM, HCR, FAO etc). Au cas où dans les zones du projet ces assistances ne sont pas disponibles, l'UNC entrera en partenariat avec une autre agence spécialisée (UNOPS par exemple) ou un fournisseur disposant d'une expérience avérée dans ce domaine pour mettre en œuvre le mécanisme, en partenariat avec les compagnies de téléphonie mobile ayant déjà l'expérience dans les cash transfert. Dans tous les cas, cette mise en œuvre devra être obligatoirement couplée avec celle du mécanisme des coupons. Enfin, afin de mitiger les risques de détournement de ce soutien alimentaire par les élites, les transferts monétaires seront : (1) octroyés aux bénéficiaires cibles motivés et assidus aux séances d'animation et de sensibilisation ; (2) réalisés sur des comptes individuels des bénéficiaires ouverts dans les IFP, avec l'appui du PEAJ. Pour les bénéficiaires ne disposant pas de téléphone dans le cadre du partenariat avec les opérateurs, les cartes SIM seront fournies pour être utilisées dans les téléphones de parents de ces bénéficiaires. Dans ce cas, des mesures de mitigation de risques seront aussi mises en place, pour éviter l'accaparement de ces ressources par ces parents. Par ailleurs, des mesures de mitigation seront mises en place aussi pour la gestion de la question de l'inter-portabilité, les bugs, etc.

102. **Le financement tripartite à coûts et risques partagés (C.2 et C.3).** Ce mécanisme est conçu pour permettre aux C.2 (dans une dynamique agrégative, i.e. collective, autant que faire se peut) et aux C.3 (dans une dynamique plus individuelle) d'accéder au crédit adapté auprès des institutions de financement partenaires (IFP) pour financer leurs besoins en investissements et en fonds de roulement. Il est structuré comme suit : (1) Dépôt à Terme (DAT) de l'État, via le PEAJ : 40% ; (2) crédit adapté par une banque ou un EMF : 50% ; et (3) contribution du bénéficiaire en espèce et/ou en nature : 10%. Le DAT fonctionnant comme un mécanisme de garantie, et le projet accompagnant la structuration des chaînes d'approvisionnement locales, les taux d'intérêt seront négociés avec les IFP (tout en tenant compte de la pérennité/durabilité des IFP, comme stipulé dans la nouvelle politique de financé rurale inclusive – PFRI – du FIDA, comme moyen d'atténuer ou de mitiger les risques de distorsion du marché et des IFP). Le mécanisme de financement étant à coûts et risques partagés, la prise de risque sera dégressive pour le PEAJ et progressive pour les IFP, en fonction, entre autres, de la qualité du portefeuille de crédit. Selon les besoins et les différentes catégories d'élevage accompagnées, la durée et les conditions du crédit peut être supérieure à 1 an et adaptées. Tout acteur bénéficiera de ce mécanisme seulement une fois. Tout renouvellement du crédit (pour renforcer les équipements de base ou le fonds de roulement) sera assuré par l'IFP et les fonds propres du promoteur (donc un financement bipartite à coûts et risques partagés). Les crédits seront, quasiment, des crédits individuels, cautionnés par les groupements (et/ou AVEC) ; cependant, certains groupements mènent d'activités économiques communes et pourraient en bénéficier. Les IFP partenaires potentielles sont : deux banques (BGFI Bank et Eco) et trois EMF (Caisses Mutuelles de Centrafrique - CMCA, SOFIA-Crédits SA et Express Union). L'accord-cadre entre le PEAJ et ces IFP précisera, entre autres : l'objet, la durée, les zones de couverture, les groupes cibles et principales activités économiques à financer, l'estimation des besoins de financement, les modalités de mise en œuvre du financement, les garanties, les obligations des parties prenantes, et le mécanisme de suivi-évaluation.

103. Les modèles financiers susceptibles d'être mis en œuvre dans le cadre du PEAJ ont des taux de rentabilité interne (TRI) d'au moins 30%, donc supérieurs aux taux d'intérêt en vigueur dans le pays de 18 - 21% l'an, selon que le frais de dossier est pris en

compte ou pas. La rentabilité de ces activités est démontrée par l'investissement propre des promoteurs dans ces activités, et par le rôle de levier de ces activités au financement d'autres activités plus exigeantes en investissements. Les choix du matériel génétique (notamment des chèvres mettant bas au moins trois petits et ayant au moins deux portées par an ; et des poules traditionnelles avec au moins 10 œufs par ponte et couvant la quasi-totalité de ces œufs) constituent un facteur important de rentabilité. La vaccination et les déparasitants promus dans le cadre du projet aideront à la maîtrise du principal facteur de perte de productivité que sont les maladies et des épizooties. Le Ministère de tutelle et ses agences, devront avant la mise en œuvre du projet, répertorier les éleveurs de ces races des chèvres et de poules, et les accompagner à gérer de ces sujets aux fins de leur utilisation dans le projet. La négociation du crédit se fera au niveau du modèle économique (qui regroupe les promoteurs de sous-projets et les opérateurs commerciaux ou transformateurs qui achètent leurs produits). Ainsi, même individuels, les crédits au niveau de chaque entité feront partie d'un seul dossier qui sera suivi par les institutions de financement partenaires du projet. Ceci contribuera à réduire le coût du crédit sans distorsion. L'opérateur commercial / transformateur en lien avec les promoteurs de sous-projets mis en œuvre, en faciliteraient la gestion en tant que facilitateur de l'accès des promoteurs de sous-projets aux marchés des intrants et aux marchés des produits. Les analyses de ces projets et leur durabilité ont été étudiées en conséquence et présentées dans les appendices de l'annexe 4.

104. **Renforcement de capacités techniques des acteurs.** Le renforcement de capacités techniques est indispensable et contribuera à la réussite du mécanisme de financement, adapté et durable. Le renforcement institutionnel portera sur plusieurs volets : (1) l'éducation financière pour les cibles très vulnérables (catégories C1, C2) dont les outils simplifiés de gestion et l'épargne ; (2) l'éducation financière, le conseil en gestion et l'appui à l'élaboration de plan d'affaires pour les jeunes entrepreneurs et les entreprises spécialisées ; et (3) pour les IFP, l'adaptation des politiques et procédures opérationnelles (e.g., du crédit), ainsi que le renforcement des capacités techniques en financement agricole pour tenir compte de la cible visée par le projet. Le processus pour assurer un développement sécurisé de nouveaux produits consistera en plusieurs phases : pilote, évaluation, puis déploiement à grande échelle. Une assistance technique sera mise en place par le projet pour accompagner les IFP dans la mise en œuvre des mécanismes financiers. Elle assurera la formation des agents des IFP, le développement de produits financiers ainsi que la formation des structures de formation et mentorat qui appuieront les promoteurs dans le montage des plans d'affaire.
105. **Promotion de l'utilisation de services financiers digitaux.** Le projet facilitera l'usage des moyens de paiement mobile disponibles en Centrafrique et accessible aux bénéficiaires dans les zones d'intervention. Chaque bénéficiaire disposant d'un crédit auprès d'une IFP aura un compte de paiement interfacé avec son compte bancaire. Ceci favorisera les transferts et la circulation de l'argent entre marchands, et palliera les problèmes liés à la sécurité et au manque de points de retrait ou de succursales des banques en zone rurale. Dans l'optique où l'IFP dispose déjà d'une solution de finance digitale liée à un système de paiement mobile tel que Ecobank et Orange money ainsi que BGF Bank qui est en processus pour développer son mobile money, le projet appuiera la promotion de l'utilisation des services financiers digitaux en sensibilisant et en formant les bénéficiaires à l'adoption du service. Dans le cas où l'IFP ne dispose pas de solution de finance digitale, le projet déploiera une assistance technique pour la digitalisation des services financiers avec une mise en relation avec des agrégateurs et opérateurs de paiement mobile. Le projet appuiera dans les deux cas la sensibilisation, la communication et la formation à l'usage effectif des solutions de finance digitale à travers les radios communautaires et les animateurs. Pour les bénéficiaires vulnérables n'ayant pas un téléphone mobile et le projet développera avec les opérateurs de téléphones mobiles des mesures compensatoires qui ont été discutées pour la fourniture de terminaux dans un pack de crédit dédiés.
106. **Promotions des alliances agrégatives ou partenariat producteurs, privé, public (4P), pour assurer la connexion des bénéficiaires aux marchés des biens et services et des produits.**
107. Un opérateur de facilitation du montage des alliances, i.e. 4Ps, sera sélectionné par appel d'offre international. Cet opérateur renforcera les capacités de la FNEC et de l'ANGAC à promouvoir des relations d'affaires équitables entre les acteurs dans les différents maillons des chaînes de valeur promues par le projet. Pour les cibles C1 (surtout les C.1.b.) et C2, il s'agira de relations informelles ou formelles avec des entrepreneur(es) qui tiennent des fonctions d'agrégation et de fourniture de biens et services dans les bassins de production, y inclut la collecte et commercialisation des productions des bénéficiaires sur les marchés locaux. En collaboration avec l'ANGAC, l'opérateur de facilitation appuiera directement les entrepreneurs C.3 dans leur dynamique de filiarisation. La structuration des producteurs par grappe autour des volumes de produits à livrer aux marchés avec les agrégateurs. Ces clusters serviront de base pour la mise en place de produits financiers pour les bénéficiaires. Dans les mécanismes financiers les engagements mutuels seront développer par coopératives, AVEC, groupes qui serviront d'avaliseurs et garants pour la livraison des produits et en retours les bénéficieront individuellement de leurs crédits. Ces mesures visent à dérisquer aussi les financements et faciliter la mise en places des crédits et leurs recouvrements par les IFP. L'agrégateur étant le garant de débouchés pour les produits, il assurera les paiements des via les comptes des bénéficiaires pour faciliter les recouvrements par les IFP et la traçabilité des ressources.
108. Pour faciliter le développement de partenariats productifs, le projet appuiera le développement et la mise en place en partenariat avec la chambre d'agriculture et du tourisme (CAT) d'un registre des éleveurs, apiculteurs, aviculteurs et agriculteurs permettant aux acteurs des chaînes de valeur et au MESA d'avoir une base actualisée des données. Ce registre des données permettra aussi d'avoir, sur le plan national, des données statistiques sur : (1) le nombre existant d'éleveurs, producteurs, apiculteurs, transformateurs et distributeurs, etc. ; ainsi que (2) la taille de leur cheptel et actifs productifs, leur capacité de production et leur localisation. Il s'agira d'une base de données établissant à la fois la cartographie des professionnels individuels du secteur (y compris les entreprises de services aux éleveurs) et la cartographie des organisations (d'éleveurs/apiculteurs/transformateurs des produits d'élevage). Cette plateforme des organisations identifiera les dynamiques organisationnelles des acteurs en association, coopérative, fédération ou faitières sur toutes les chaînes de valeur. Elle permettra la visibilité des opérations et la traçabilité. La collecte de données se fera par les animateurs, et responsables des groupements, via les tablettes et/ou smartphones. Les prestataires sélectionnés de façon compétitive pour le développement et le déploiement du registre de données formeront le personnel dédié à l'usage effectif des solutions numériques. Le MESA mettra en place une direction informatique qui assurera la maintenance et la mise à jour du registre des données. Les animateurs seront aussi formés par la direction informatique du ministère à l'usage des outils digitaux, applications et

smartphones pour la collecte fiable et la remontée d'informations. Un mécanisme de financement de pérennisation de ce dispositif sera développé, comme par exemple, des frais de services ou alors la prise en compte de son financement dans la clé de répartition des taxes sur les animaux vendus au niveau des parcs et marchés à bétail, lesquels seront aussi digitalisés. Ceci permettra d'assurer la durabilité du service que cet outil rendra aux acteurs.

109. La collecte des données pour constituer le registre national sera soumise à une politique de confidentialité et de protection des données définie par la direction juridique du MESA sur la base des standards internationaux. Le prestataire se chargera de clairement spécifier la protection des données à caractère personnel sur les supports et outils de collecte de données. La politique de confidentialité et de protection des données stipulera les raisons pour lesquelles, le MESA et les acteurs des chaînes de valeur les collectent, la période pendant laquelle ils les conservent, leurs droits légaux ainsi que leurs modalités d'exercice, en toute conformité avec la réglementation générale sur la protection des données en attente d'application par l'Assemblée nationale Centrafricaine. A travers le registre de données des acteurs agricoles qui sera mise en place, un module de mise en relation des producteurs, fournisseurs, transformateurs, distributeurs, banques sera développé pour pallier le manque de communication et de connaissance des opportunités des chaînes de valeur.
110. Le système d'information de marché agricole et à bétail permettra au MESA et au MADER de recenser en temps réel, le prix des produits agricoles et des animaux sur les marchés de référence, afin d'en informer les éleveurs, les producteurs, les distributeurs et tout autre acteur des chaînes de valeur agricoles inscrit au niveau du registre de données. L'information sur les prix des produits sera collectée par des opérateurs affectés à un marché spécifique, qui renseigneront le système d'information du marché, via sms.
111. Le registre de données, la plateforme de mise en relation des acteurs, le système d'information sur le marché agricole et à bétail constitueront une première base de digitalisation du système d'information du MESA, appuyé par le projet. Ce système d'information intégrera aussi bien les bénéficiaires du PEAJ, les systèmes informatisés en développement au niveau des projets du portefeuille du FIDA en cours en Centrafrique (PRAPAM et PREPAS) pour assurer la continuité et la durabilité des projets.
112. Pour faciliter davantage la mise en marché des produits agricoles, le projet appuiera la mise en relation des bénéficiaires avec des plateformes de e-commerce et s-commerce de promotion et de commercialisation des produits locaux développés en Centrafrique. L'appui consistera à : (1) faire le référencement des bénéficiaires et des produits de bonne qualité sur les plateformes ; (2) la formation du groupe cible à l'usage des services de vente ; et (3) la sensibilisation des consommateurs ou tout autre acteur de la chaîne de valeur ; cette sensibilisation se fera à travers des notifications sms, des émissions dans les radios communautaires sur l'accès aux marchés, les réseaux sociaux grâce à une campagne ciblée. Le projet impulsera ainsi une nouvelle dynamique entrepreneuriale numérique entre jeunes entrepreneurs et producteurs en milieu rural.
- 113. Renforcement des infrastructures de marché**
114. Par appel d'offre, le projet réalisera les infrastructures suivantes, et accompagnera la procédure de leur mise en affermage (gestion privée) : réhabilitation du marché à bétail du Point Kilométrique 45 (à la sortie nord de Bangui) ; construction de 3 nouveaux marchés à bétail ; réhabilitation de 10 aires d'abattage.
- 115. 1.1.3 Composante 3. Renforcement institutionnel, coordination et gestion du projet**
116. L'effet 3 est : 'Les capacités institutionnelles et le cadre réglementaire du secteur de l'élevage sont améliorés'. Le principal produit est : Produit 3.1 – 'Les capacités des services publics en charge de l'élevage, de la formation des jeunes, et de la nutrition, ainsi que des organisations des producteurs, sont améliorées.
117. Les actions ci-dessous seront conduites. Elles permettront entre autres, de répondre aux besoins évalués des acteurs publics et privés en matière de renforcement institutionnel. Dans l'ensemble, la stratégie d'engagement politique du projet porte sur : le dialogue politique avec le MESA avec une attention particulière sur l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques comme entre autres celles sur la couverture vaccinale du cheptel, la promotion du genre dans le secteur, la promotion des contrats programmes de développement du secteur privé, mais aussi l'accompagnement des autres ministères sectoriels concernés pour la mise en place de dynamiques transformatrices sensibles au climat, à la nutrition, au genre et à la digitalisation. Cette stratégie implique les acteurs du secteur privés, les organisations paysannes et la société civile.
- 118. Capacitation du MESA et des ministères partenaires**
119. *Appui à la réforme du Ministère.* Les actions suivantes seront conduites : (1) audit institutionnel du MESA, et plan de réforme ; (3) élaboration du plan d'investissement du secteur de l'élevage, basé sur les instruments de politique, il s'agit de mettre à jour la feuille de route de l'élevage centrafricain (2017 – 2021). ; (4) élaboration de textes visant à l'amélioration du cadre réglementaire ; (5) renforcement du système de suivi-évaluation du Ministère.
120. *Formation professionnelle/thématique des cadres supérieurs des institutions publiques (DGEPSE, ANDE, DGSV etc.) et des organisations professionnelles agricoles et de la société civile (FNEC, ANGAC, OFCA, ONFR etc.).* La formation portera sur *diverses thématiques* (instruments de politique, chaînes de valeur et systèmes institutionnels ; subventions intelligentes ; gestion axée sur les résultats...).
121. *Renforcement du dialogue politique, appui à la modernisation des équipements et à la digitalisation du secteur.* Le projet appuiera : (1) l'appui à la mise en place de cadre réglementaires, d'outils stratégiques et politiques comme le plan de développement de la santé animale, le plan d'action pour l'insémination artificielle, l'accès aux agréments nécessaires d'exportations des produits d'élevage comme le miel et la viande vers l'UE et les pays du golfe en appui aux initiatives en cours de promoteurs privés etc. ; (2) le développement d'outils numériques pour faciliter la politique de transhumance en capitalisant sur les dynamiques en Afrique de l'Ouest ; (3) la mise en place des mécanismes institutionnels requis pour la promotion des AVEC ; (4) la réhabilitation des bureaux de secteur de l'élevage dans les zones du projet ; (5) la réhabilitation du laboratoire de

qualité et de bromatologies de l'ANDE ; (6) la mise en place d'un parc numérique d'ordinateurs pour faciliter le travail du personnel ; (7) l'installation et le câblage en réseau internet des services du MESA, afin de permettre une fluidité de la communication et un bon usage du système d'information; (8) la mise en place de logiciels et solutions numériques ; (9) la mise en place d'un portail du ministère où toute l'actualité, les projets et activités mises en œuvre par le MESA sont présentées ; les statistiques liées à l'élevage seront aussi publiées sur le site ; et (10) la mise en place d'un portail annexe pour la présentation des activités, et des réalisations de l'ANDE.

122. *Le projet travaillera aussi avec les autres ministères sectoriels pour accompagner la mise en place de dynamiques transformationnelles sensibles au climat, au genre, à la nutrition, aux jeunes et à la digitalisation : (1) renforcement des capacités de planification, suivi et coordination de la Direction de la sécurité alimentaire et de la nutrition du MADR ; (2) appui à la chambre d'agriculture pour la mise en place du guichet unique auquel sont liés les centres de gestion agréés, pour accompagner les entrepreneurs dans la gestion et la certification des comptes ; (3) renforcement du ministère chargé de l'environnement, pour appuyer et accompagner la mise en œuvre des solutions durables dans le secteur de l'élevage ; (4) renforcement des capacités du ministère de la promotion de la femme pour : le suivi des AVEC et la mise en place des normes pour renforcer l'équité genre dans le sous-secteur; et (5) mise en place de centres de formation en alphabétisation fonctionnelle et des kiosques numériques, en partenariat avec les bureaux de poste et les opérateurs de téléphonie mobile, pour assurer la diffusion des bonnes pratiques et l'éducation de masse, par diverses portes d'entrées pour les publics cibles.*

123. *Le PEAJ apportera aussi un appui technique au dispositif de suivi et évaluation du MESA, des ministères partenaires, des OP et des OSC. Les appuis à apporter sont entre autres : l'élaboration du référentiel des indicateurs (clés) dans le secteur de l'élevage et des méthodes de mesures ; et l'élaboration de la méthodologie de mesure de la progression physique (TEC) dans le secteur de l'élevage et des méthodes de mesures. Sur le plan infrastructure, le MESA sera doté d'un serveur local et d'un serveur cloud pour le dispositif de suivi et évaluation du secteur, et d'un logiciel de suivi évaluation (digitalisé). Ces infrastructures couplées aux formations permettront au MESA d'assurer l'agrégation des données du secteur pour toutes ses interventions, et plus tard pour toute intervention en lien avec l'élevage. L'appui institutionnel inclut également la formation (sur le suivi et évaluation) : des cadres et agents impliqués dans la ligne de suivi du MESA (DGSEP, DGSV), de l'ANDE ; ainsi que des points focaux au niveau des ministères partenaires, des OP et des OSC.*

#### **124. Appui institutionnel ciblé sur le genre et la jeunesse**

125. *Le projet accompagnera la relecture de la lettre de politique sur l'élevage, la Loi d'orientation agricole (en cours d'élaboration) pour les rendre plus sensibles au genre. La traduction en langue locale, la diffusion large des textes de lois sur les violences basées sur le genre, et l'appropriation de la résolution 1325 sur la participation des femmes et l'intégration du genre. A travers son intervention, le PEAJ appuiera également le Gouvernement à mettre en œuvre sa politique nationale de promotion de la jeunesse (2<sup>ème</sup> génération - 2021) et son plan stratégique national de promotion de la jeunesse (2021 – 2025).*

#### **126. Capacitation des organisations de producteurs et de la société civile**

127. *Le projet élaborera des conventions de partenariat avec la FNEC et l'ANGAC qui auront deux principaux volets : (i) un volet de renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles de ces deux faïtières à fournir l'ingénierie sociale et technique requise pour accompagner le processus de ciblage, d'organisation et d'insertion des bénéficiaires dans un parcours de croissance qui les connecte aux marchés des biens et services et des produits ; et (ii) un volet leur confiant la mise en œuvre de ces activités identifiées ci-avant. À cet effet, l'analyse institutionnelle de ces deux organisations faïtières sera affinée au démarrage du Projet afin de concevoir la meilleure approche pour renforcer leur capacité à remplir ces fonctions dans les zones d'intervention du projet. La consolidation du rôle de ces deux organisations faïtières visera notamment à promouvoir une plus grande intégration des jeunes et des femmes dans leurs organes de direction et de prise de décision et dans leurs positions de leadership. Le projet financera aussi la réhabilitation des dépôts pharmaceutiques, et des bureaux et salle de réunion de la FNEC. Les capacités de la société coopérative créée par l'ANGAC seront renforcées avec la mise en place de système de suivi et l'évaluation et la formation du personnel de gestion. Le projet renforcera les capacités de l'Organisation des Femmes Centrafricaines (OFCA), de l'Organisation des Femmes Rurales (ONFR), et du Conseil National de Jeunesse Centrafricaine pour la sensibilisation, l'information et l'accompagnement psychologique et la reconstruction mentale, en vue de promouvoir la réconciliation des jeunes et des femmes et de relancer leur développement personnel.*

### **E. Théorie du changement**

#### **128. 3.2 Coordination et gestion du projet**

129. *La gestion du PEAJ sera assurée par une Unité Nationale de Coordination, de composition légère, basée à Bangui. L'UNC disposera de 3 antennes, elles aussi légères, basées à Bouar, Sibut et Bossangoa. Elle sera placée sous la supervision d'un Comité de Pilotage ouvert aux représentants des parties prenantes (secteur public, organisations des bénéficiaires...) et présidé par le Ministre en charge de l'Élevage. L'UNC signera des contrats de partenariat de mise en œuvre avec des institutions publiques et privées. Elle focalisera alors sur la gestion fiduciaire, le suivi-évaluation des réalisations du projet, ainsi que la gestion des savoirs et la communication. Les actions et règles pour la gestion fiduciaire d'une part et la planification, suivi-évaluation, gestion des savoirs et communication d'autre part, sont respectivement décrites dans les Sections 4.1.2 et 4.2.1.*

130. Malgré son énorme potentiel agroécologique, des années d'instabilité politique émaillée de conflits violents, ont généré une fragilité qui a impacté négativement le secteur de l'élevage. Celui-ci reste donc marqué par un faible accès aux technologies, une faible productivité, la désorganisation des couloirs de transhumance, et un accès limité aux marchés des biens et services. Par ailleurs, les capacités du secteur public à offrir les services requis à la population restent très faibles. Ceci génère un niveau élevé de vulnérabilité et de pauvreté, avec des possibilités d'emplois extrêmement limitées pour les jeunes, qui deviennent ainsi des proies faciles pour les groupes armés. De même, les femmes souffrent d'un accès limité aux ressources et aux intrants productifs, et l'on note une aggravation de la malnutrition. Face à cette problématique (vulnérabilité, choc économique, sous-emploi, migrations et déplacés internes, malnutrition), le PEAJ offre une triple réponse.
131. *La première porte sur l'amélioration de la productivité et de la production des filières d'élevage (y inclut la relance de la transhumance), résilientes, inclusives pour les vulnérables, et sensibles à la nutrition.* Selon leurs catégories, les bénéficiaires seront insérés dans un parcours de croissance qui leur permet de : (1) accéder à de services financiers adaptés à leurs besoins ; (2) reconstituer ou constituer leur capital productif ; (3) accéder à des services non financiers (formation, appui organisationnel, suivi-accompagnement-coaching) ; (4) produire ; et (5) accéder aux services de mise en marché. Pour les vulnérables, le parcours démarre avec des kits (sous forme de coupons) de production (aviculture traditionnelle, petits ruminants, porcins, apiculture, fromage traditionnelle), couplés avec un transfert monétaire alimentaire pour environ 5 mois (un cycle moyen de production). Ce parcours leur permettra de passer progressivement de l'assistance, à la réalisation de petites épargnes, puis aux relations avec les institutions de financement. Pour les jeunes qui ambitionnent de lancer des entreprises agropastorales (production ou petite transformation), et pour les entrepreneurs déjà actifs dans les fonctions de fourniture de biens et services (y inclut l'agrégation et la mise en marché), le parcours consistera en l'élaboration d'un plan d'affaire soumis à une institution financière partenaire pour l'obtention de crédit, dans une démarche collective ou individuelle. Toutes ces cibles bénéficient d'un accompagnement par la formation (pratiques respectueuses de l'environnement et intelligentes face au climat, éducation nutritionnelle, financière, entreprenariat) et le suivi-coaching. L'appui du projet à l'élevage mobile est justifié à plusieurs niveaux: (1) importance de l'élevage mobile dans l'économie nationale ; (2) importance du potentiel fourrager des ressources pastorales et sylvopastorales du pays ; (3) déclin de l'élevage mobile, paupérisation des éleveurs et désorganisation des circuits de transhumance suite à la période de crise politique qu'a connu le pays ; (4) besoin de synergie et d'accompagnement de projets en cours (PAIRIAC<sup>[1]</sup>) traitant des questions de la transhumance ; et (5) alignement avec la stratégie du pays en matière d'élevage (Feuille de route de l'élevage 2017, 2021).
132. *La deuxième porte sur la mise en place de mécanismes financiers adaptés aux différentes catégories de bénéficiaires.* En partenariat avec des opérateurs spécialisés, le système des coupons (pour l'acquisition des kits), couplé avec les transferts monétaires alimentaires sera déployé au profit des vulnérables, et ceux-ci pourront évoluer vers des associations villageoises d'épargne et de crédit. Pour les autres bénéficiaires, le projet déploiera à travers des institutions de financement partenaires, le mécanisme (durable) tripartite de crédit à coûts et risques partagés, constitué par la contribution du bénéficiaire, le dépôt à terme (DAT) mis en place par l'État via l'UNC, et le crédit adapté de l'institution financière partenaire. Tout bénéficiaire accèdera au DAT une seule fois, le mécanisme pour les crédits suivants devenant bipartite. Les innovations en matière de services financiers numériques (SFN), y compris la monnaie électronique seront renforcées. Par ailleurs des infrastructures marchandes seront promues et des relations de partenariat équitables seront promues entre les (groupes de) petits producteurs et les autres acteurs des chaînes d'approvisionnement locales.
133. *La troisième porte sur le renforcement des capacités institutionnelles des acteurs étatiques et des organisations des bénéficiaires,* avec un accent sur leurs capacités opérationnelles et la digitalisation comme moyen pour construire la transparence et améliorer l'efficacité.
134. Cette triple réponse devrait générer la relance économique des populations actives dans l'élevage (notamment les plus vulnérables), ainsi que l'amélioration de leur résilience climatique et de leur sécurité alimentaire et nutritionnelle.

## F. Cohérence, appropriation et partenariats

135. **Cohérence avec les ODD.** Le projet contribue directement aux ODD 1 (pas de pauvreté) et 2 (zéro faim). Étant sensibles aux thématiques genre, nutrition, jeunesse, et climat, il contribue également aux ODD 5 (égalité entre les sexes), 8 (travail décent et croissance économique) et 13 (lutte contre les changements climatiques).
136. **Alignement sur les priorités nationales.** La mise en œuvre du PEAJ contribuera à concrétiser les priorités nationales telles que décrites dans les documents ci-après : (1) le Plan national de relèvement et de Consolidation la paix (2017-2023) ; (2) la Feuille de route de l'élevage centrafricain (2017- 2021), (3) le Programme National d'Investissement Agricole, de sécurité alimentaire et de nutrition et la Stratégie de Développement Rural, d'Agriculture et de Sécurité Alimentaire; (4) la Politique Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ; la Stratégie de Transformation de l'Agriculture Centrafricaine et la Promotion de l'Entreprenariat des Jeunes dans le secteur Agricole et l'Agrobusiness ; la Politique Nationale de Promotion de la Jeunesse de 2ème Génération; et le Plan Stratégique National de Promotion de la Jeunesse 2021-2025 ; et (5) la Politique Nationale de Promotion de l'Égalité et de l'Équité du Genre en République Centrafricaine) ; et la Stratégie Nationale d'Autonomisation Socio-économique des Femmes et des Filles en RCA - 2022-2030.
137. **Respect des politiques et priorités du FIDA.** Le PEAJ s'aligne sur les objectifs stratégiques (OS) COSOP 2020-2024. Il est conçu pour contribuer à : (1) accroître la production, la productivité et la résilience des petites exploitations agricoles, animales et halieutiques (OS1) ; (2) améliorer de manière durable, les revenus des producteurs, à travers une meilleure valorisation des production et l'accès aux marchés ; et (3) renforcer les capacités des acteurs publics et privés, en matière de coordination, de suivi-évaluation et de dialogue politique. Il capitalise la recommandation de la Revue du COSOP en novembre 2022, quant à la recapitalisation des vulnérables, la promotion durable des chaînes de valeur et de l'entreprenariat des jeunes et des femmes, ainsi que la gestion responsable du pastoralisme. Par ailleurs, le projet s'appuie sur la nouvelle politique d'engagement et de ciblage du FIDA dans les situations de fragilité. Le PEAJ s'aligne également sur la politique révisée de financement rural et sur la nouvelle stratégie du secteur privé du FIDA. Conformément à la stratégie ICT4D du FIDA, il promeut également l'utilisation de solutions digitales au sein des chaînes de valeur cibles.
138. **Partenariats.** La mise en œuvre du PEAJ repose sur un partenariat actif avec quasiment toutes les catégories d'acteurs : (1) le secteur public avec l'ANDE, le MESA lui-même et les autres ministères et agences publiques, concernés ; (2) les organisations paysannes, avec la contractualisation de la FNEC et de l'ANGAC ; (3) le secteur privé avec les banques et les compagnies de téléphone (Orange, Télécel, moov etc. ) pour la mise en œuvre du mécanisme de financement digitalisé ; (4) le consortium sud-africain tiré par VirtualRouteZ qui travaille avec un autre opérateur spécialisé dans l'agrégation équitable, pour appuyer la filiarisation – structuration des chaînes d'approvisionnement et co-investir dans l'agrégation et l'installation et opération d'une plateforme digitale pour traçabilité et la visibilité des opérations ; ce consortium dispose d'une bonne expérience dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage; (5) les centres de formation pour l'incubation des entrepreneurs agricoles et leur accompagnement ; il s'agit de l'Agence Centrafricaine pour la Formation et la Promotion des entreprises (ACFPE), du Centre d'Assistance aux Petites et Moyennes Entreprises et à l'Artisanat (CAPMEA), de l'École Nationale d'Élevage de Bouar (ENEB), et de l'Institut Supérieur de Développement Rural (ISDR) basé à Mbaiki ; (6) les autres partenaires au développement (FAO, PAM, HCR, UNOPS etc.) pour la capitalisation des approches qui ont fait leur preuve, mais aussi pour la mise en œuvre de certaines actions, par exemple, dans le domaine de la nutrition ou encore des transferts monétaires. Enfin avec le secteur privé, il sera établi le partenariat avec les institutions de financement (BGIF Bank, Ecobank, CMCA, Express Union, SOFIA CREDIT) pour la mise en place d'un Mécanisme de Financement Inclusif de Crédit / PEAJ (MFIC/PEAJ). Ce mécanisme sera institutionnalisé et pourra être capitalisé par des ressources provenant des prélèvements dans les filières pour développement un financement durable dans le secteur de l'élevage en RCA. Les IFP ayant des plateformes et solutions de mise en place portemonnaie électronique et de transfert monétaires comme ECOBANK et Unions Express seront mobilisé pour le cash transfert avec les opérateurs de téléphonie mobile comme Orange, Telecel. Ces partenariats constituent un gage pour le succès et la durabilité du projet.
139. **Appropriation par le pays.** Le processus d'élaboration de ce projet a été inclusif, avec la participation effective des acteurs étatiques (tous les ministères concernés) et non étatiques (bénéficiaires potentiels, OPA, organisation de jeunes, organisation de femmes, secteur privé, société civile). Le dispositif de mise en œuvre est bâti sur ces structures nationales publiques et privées qui assureront la pérennisation des interventions. Pour ce faire, des activités spécifiques sont confiées à différents acteurs tels que les OP (FNEC, ANGAC) pour l'animation et l'appui aux producteurs dans les filières ciblées, les OSC (ONFR<sup>[1]</sup>, OFCA<sup>[2]</sup>, Conseil national de la jeunesse et diverses autres associations des jeunes et de femmes) pour les activités de sensibilisation et de mobilisation. Les entités publiques (comme l'ANDE et les structures techniques du MESA), seront renforcées dans leurs rôles régaliens pour tous les volets appui à la production, élaboration des normes, et autres ; celles comme les structures chargées de la promotion du genre, de l'économie numérique, du commerce, des finances etc., seront renforcées dans le cadre de leurs contributions pour les normes. Les partenariats avec les institutions financières d'une part et des structures privées agrégatives assurent aussi la pérennisation des interventions dans le cadre des relations d'affaires et des alliances productives dans les chaînes de valeurs cibles.

## G. Coûts, avantages et financement

### a. Coût du projet

140. **Le coût total du projet sur sept (07) ans** (imprévus et toutes taxes comprises) est estimé à 36,94 millions USD équivalents à 22,16 milliards de FCFA. Ces coûts sont composés de 18,18 millions de USD (10,90 milliards de FCFA) correspondant à 49,2%, de 8,93 millions de USD soit 5,35 milliards de FCFA soit 24.2% ; de 4,7 millions dollars USD soit 13% des contributions du Gouvernement en exonérations et contributions en natures ; de environ 1,1 millions de USD (0,69 milliards de FCFA) soit 3,1%

des contributions des bénéficiaires et 2,9 millions dollars USD (1,7 milliards de FCFA) soit 7.9% provenant des IFP. Les coûts de base sont de 32,74 millions dollars USD équivalent de 19,64 milliards FCFA, soit 88,61 pour cent des coûts totaux. Les imprévus physiques et financiers sont de 4,2 millions de USD, soit 2,5 milliards de FCFA correspondant à 11,38 pour cent des coûts totaux. Les coûts d'investissement représentent 87,8 pour cent des coûts de base, soit 28,74 millions de USD (environ 17,24 milliards de FCFA). Les coûts de fonctionnement représentent 12,2 pour cent de ces coûts (3,9 millions de USD environ 2,3 milliards de FCFA) (voir détail dans le tableau Résumé des coûts du projet par catégorie de dépenses).

141. Les coûts du projet par composante sont résumés dans le tableau ci-dessous comme suit : (i) composante 1 : USD 19,79 millions soit 53.6% des coûts totaux ; (ii) composante 2 : USD 6,018 millions soit 16,3% et composante 3 : USD 11,13 millions soit 30,1%.

**142. Tableau n° 1 : Résumé des coûts du projet par composante**

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
PROJET D'ELEVAGE ET D'APPUI AUX JEUNES  
Project Cost Summary  
(US\$ '000)

	Cost Including Contingencies	% of Total	FIDA Financing	% Financing
1. Renforcer durablement la production et la productivité dans des chaînes de valeur axées sur le marché dans le secteur de l'élevage et du pastoralisme	19 791,1	53,6	8 238,8	41,6
2. Promotion de l'accès durable aux services financiers et renforcement des liens avec le marché	6 018,1	16,3	3 083,4	51,2
3. Appui institutionnel, coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs	11 137,9	30,1	6 857,8	61,6
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>36 947,1</b>	<b>100,0</b>	<b>18 180,0</b>	<b>49,2</b>

**143. Tableau n° 2 : Résumé des coûts du projet par catégorie de dépense**

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
PROJET D'ELEVAGE ET D'APPUI AUX JEUNES  
Disbursement Accounts by Financiers  
(US\$ '000)

	Total		For. Exch.	Local (Excl. Taxes)	Duties & Taxes
	Amount	%			
1. Travaux	5 420,3	14,7	1 322,7	3 143,2	954,5
2. Equipements et matériels, Biens services et intrants, capital d'investissement	16 454,9	44,5	5 771,7	7 843,8	2 839,4
3. Consultations	5 243,6	14,2	756,1	3 674,1	813,3
4. Formations, atelier, séminaires	6 360,0	17,2	935,0	5 425,0	-
5. Fonctionnement	3 468,3	9,4	850,9	1 993,1	624,3
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>36 947,1</b>	<b>100,0</b>	<b>9 636,4</b>	<b>22 079,1</b>	<b>5 231,5</b>

144. La mise en œuvre du projet nécessitera environ 9,63 millions de USD (équivalents de 5,7 milliards de FCFA) en devises, soit 26% des coûts totaux du projet, et 27,31 millions de USD (soit 16,38 milliards de FCFA) en monnaie locale, soit 74% des coûts totaux du projet. La part des coûts en devises s'expliquerait principalement par les besoins spécifiques liés aux équipements, véhicules, aux matériaux nécessaires pour travaux de réhabilitation ou de mise en place des infrastructures et autres dépenses liées au fonctionnement, voyages d'études, formations à l'étranger, etc. Autant que possible, le projet fera appel aux institutions nationales, aux bureaux d'études et consultants régionaux/nationaux pour limiter le recours aux devises. De même, l'achat des équipements et des véhicules est limité au strict nécessaire. Les détails de ces différents coûts du projet sont repris dans les tableaux ci-dessus.

145. **Coûts du projet par catégorie de dépenses.** Le PEAJ est organisé en cinq (5) catégories de dépense suivantes : Le tableau n°3 ci-dessous ventile les coûts du projet par catégories : (i) travaux : USD 5,42 millions soit 14,7% ;(ii) Equipements, matériels, Biens, services y compris les intrants d'élevage : USD 16,45 millions soit 44,5%, (iii) Consultant : USD 5,24 millions soit 14,2% ; (iv) Formation, atelier et séminaires : USD 6,36 millions soit 17,2%, et (v) fonctionnement : USD 3,46 millions soit 9,7%.

**146. Tableau 3: Coût du projet par composante et par source de financement (en milliers d'USD)**

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
PROJET D'ELEVAGE ET D'APPUI AUX JEUNES  
Components by Financiers  
(US\$ '000)

	FIDA		FONDS VERT		The Government		Bénéficiaires		Institutions locales de financement		Total		For. Exch.	Local (Excl. Taxes)	Duties & Taxes
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%			
1. Renforcer durablement la production et la productivité dans des chaînes de v axées sur le marché dans le secteur de l'élevage et du pastoralisme	8 238,8	41,6	5 156,5	26,1	2 332,1	11,8	1 161,4	5,9	2 902,3	14,7	19 791,1	53,6	4 849,6	12 307,4	2 634,0
2. Promotion de l'accès durable aux services financiers et renforcement des lie	3 083,4	51,2	1 929,5	32,1	1 005,2	16,7	-	-	-	-	6 018,1	16,3	2 310,3	2 702,6	1 005,2
3. Appui institutionnel, coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs	6 857,8	61,6	1 846,0	16,6	2 434,1	21,9	-	-	-	-	11 137,9	30,1	2 476,5	7 069,1	1 592,3
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>18 180,0</b>	<b>49,2</b>	<b>8 932,0</b>	<b>24,2</b>	<b>5 771,4</b>	<b>15,6</b>	<b>1 161,4</b>	<b>3,1</b>	<b>2 902,3</b>	<b>7,9</b>	<b>36 947,1</b>	<b>100,0</b>	<b>9 636,4</b>	<b>22 079,1</b>	<b>5 231,5</b>

147. **Tableau 4 : Coût du projet par catégorie de dépenses et par source de financement (en milliers d'USD)**

REPUBLICUE CENTRAFRICAINE PROJET D'ELEVAGE ET D'APPUI AUX JEUNES Expenditure Accounts by Financiers (US\$ '000)															
	FIDA		FONDS VERT		The Government		Bénéficiaires		Institutions locales de financement		Total		Local (Excl. Taxes)	Duties & Taxes	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%			
<b>I. Investment Costs</b>															
A. Travaux	2 599,9	50,8	1 618,8	31,6	900,3	17,6	-	-	-	-	5 118,9	13,9	1 263,0	2 955,7	900,3
B. Equipement et matériels, biens services intrants et capital d'investissement	6 048,9	39,4	3 203,5	20,9	2 212,0	14,4	1 142,7	7,4	2 734,7	17,8	15 341,9	41,5	5 498,8	7 204,1	2 639,1
C. Consultations	3 308,8	59,7	1 346,1	24,3	890,1	16,1	-	-	-	-	5 545,0	15,0	815,8	3 861,6	867,6
D. Formation, atelier, séminaire	3 595,1	56,5	2 298,8	36,1	279,9	4,4	18,6	0,3	167,6	2,6	6 360,0	17,2	935,0	5 425,0	-
<b>Total Investment Costs</b>	<b>15 552,7</b>	<b>48,1</b>	<b>8 467,2</b>	<b>26,2</b>	<b>4 282,2</b>	<b>13,2</b>	<b>1 161,4</b>	<b>3,6</b>	<b>2 902,3</b>	<b>9,0</b>	<b>32 365,8</b>	<b>87,6</b>	<b>8 512,6</b>	<b>19 446,3</b>	<b>4 406,9</b>
<b>II. Recurrent Costs</b>															
A. Fonctionnement	2 627,3	57,3	464,8	10,1	1 489,1	32,5	-	-	-	-	4 581,3	12,4	1 123,8	2 632,8	824,6
<b>Total Recurrent Costs</b>	<b>2 627,3</b>	<b>57,3</b>	<b>464,8</b>	<b>10,1</b>	<b>1 489,1</b>	<b>32,5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 581,3</b>	<b>12,4</b>	<b>1 123,8</b>	<b>2 632,8</b>	<b>824,6</b>
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>18 180,0</b>	<b>49,2</b>	<b>8 932,0</b>	<b>24,2</b>	<b>5 771,4</b>	<b>15,6</b>	<b>1 161,4</b>	<b>3,1</b>	<b>2 902,3</b>	<b>7,9</b>	<b>36 947,1</b>	<b>100,0</b>	<b>9 636,4</b>	<b>22 079,1</b>	<b>5 231,5</b>

148. **Tableau 5 : Coûts du projet par composante et par année du projet (en milliers d'USD)**

ENTRAFRICAINE PROJET D'ELEVAGE ET D'APPUI AUX JEUNES Project Components by Year -- Totals Including Contingencies								
	Totals Including Contingencies (US\$ '000)							Total
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
1. Renforcer durablement la production et la productivité dans des chaînes de v axées sur le marché dans le secteur de l'élevage et du pastoralisme	1 361,1	2 986,8	4 718,0	5 876,1	3 507,6	1 007,4	334,0	19 791,1
2. Promotion de l'accès durable aux services financiers et renforcement des lie	150,1	1 743,0	1 951,2	1 777,2	396,6	-	-	6 018,1
3. Appui institutionnel, coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs	3 061,6	1 668,4	1 689,1	1 317,1	1 153,3	1 184,2	1 064,2	11 137,9
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>4 572,8</b>	<b>6 398,2</b>	<b>8 358,4</b>	<b>8 970,4</b>	<b>5 057,4</b>	<b>2 191,6</b>	<b>1 398,2</b>	<b>36 947,1</b>

149. Le coût total des interventions axées sur les questions climatiques est de USD 8,93 millions soit 49% des coûts totaux du financement du FIDA.

#### b. Stratégie et plan de financement/cofinancement de projet

150. Le financement du projet devrait être assuré par : (1) le FIDA au titre du Don ; (2) le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ; (3) les bénéficiaires ; (4) le gouvernement de la RCA ; et (5) des institutions partenaires locales de financement. Les apports du FIDA s'élèvent à 18,18 millions de USD (10,90 milliards de FCFA) correspondant à 49,2% du coût total du projet. Ces apports couvriront la quasi-totalité des dépenses du projet les deux premières années et participeront au coût du projet les années suivantes. La contribution du fonds vert (FEM) interviendrait à partir de la troisième année et portent sur un financement de 8,93 millions de USD soit 5,35 milliards de FCFA. Les Institutions de financement apporteront 2,9 millions de USD (1,7 milliards de FCFA), soit 7,9% du coût total du projet au titre des prêts que les promoteurs des investissements privés contracteront. Les bénéficiaires apporteraient environ 1,1 millions de USD (0,69 milliards de FCFA). Le gouvernement contribuera au titre d'exonération des taxes appliquées sur les biens et les services que le projet acquerra.

151. **Tableau : 6 plan de financement (en milliers d'USD)**

REPUBLICUE CENTRAFRICAINE PROJET D'ELEVAGE ET D'APPUI AUX JEUNES Financing Plan (US\$ '000)				
	Foreign	Local	Total	Percent
FIDA	5 984,0	12 196,1	18 180,0	49,2
FONDS VERT	2 615,6	6 316,4	8 932,0	24,2
The Government	-0,0	5 771,4	5 771,4	15,6
Bénéficiaires	585,4	575,9	1 161,4	3,1
Institutions locales de financement	451,4	2 450,9	2 902,3	7,9
<b>Total</b>	<b>9 636,4</b>	<b>27 310,6</b>	<b>36 947,1</b>	<b>100,0</b>

### c. Décaissements

152. Les ressources du FIDA et celles du FEM financeront l'ensemble des activités du projet. Les Bénéficiaires et les Institutions de financement locales participeront au financement des investissements productifs privés. Les financements du FIDA seront décaissés sur la base de demandes de retrait (DRF) dûment certifiées via le portail ICP, conformément aux procédures de décaissement du FIDA dont les conditions seront détaillées dans la lettre de présentation des modalités de gestion financière et de contrôle financier du projet (FMFCL). Pour faciliter les décaissements du prêt/don FIDA, le ministère des Finances ouvrira au nom du projet un compte désigné (CD) en FCFA dans une banque commerciale agréée par le FIDA. Le Coordonnateur et le RAF seront, de manière conjointe, les seuls signataires de ce compte. Les fonds d'autres bailleurs gérés et mise en œuvre par le FIDA tel que le FEM suivront les mêmes modalités de décaissements que les fonds FIDA sauf si des procédures de décaissement particulières sont prescrites dans la Lettre de Nomination et conventions signé avec le co-financier.

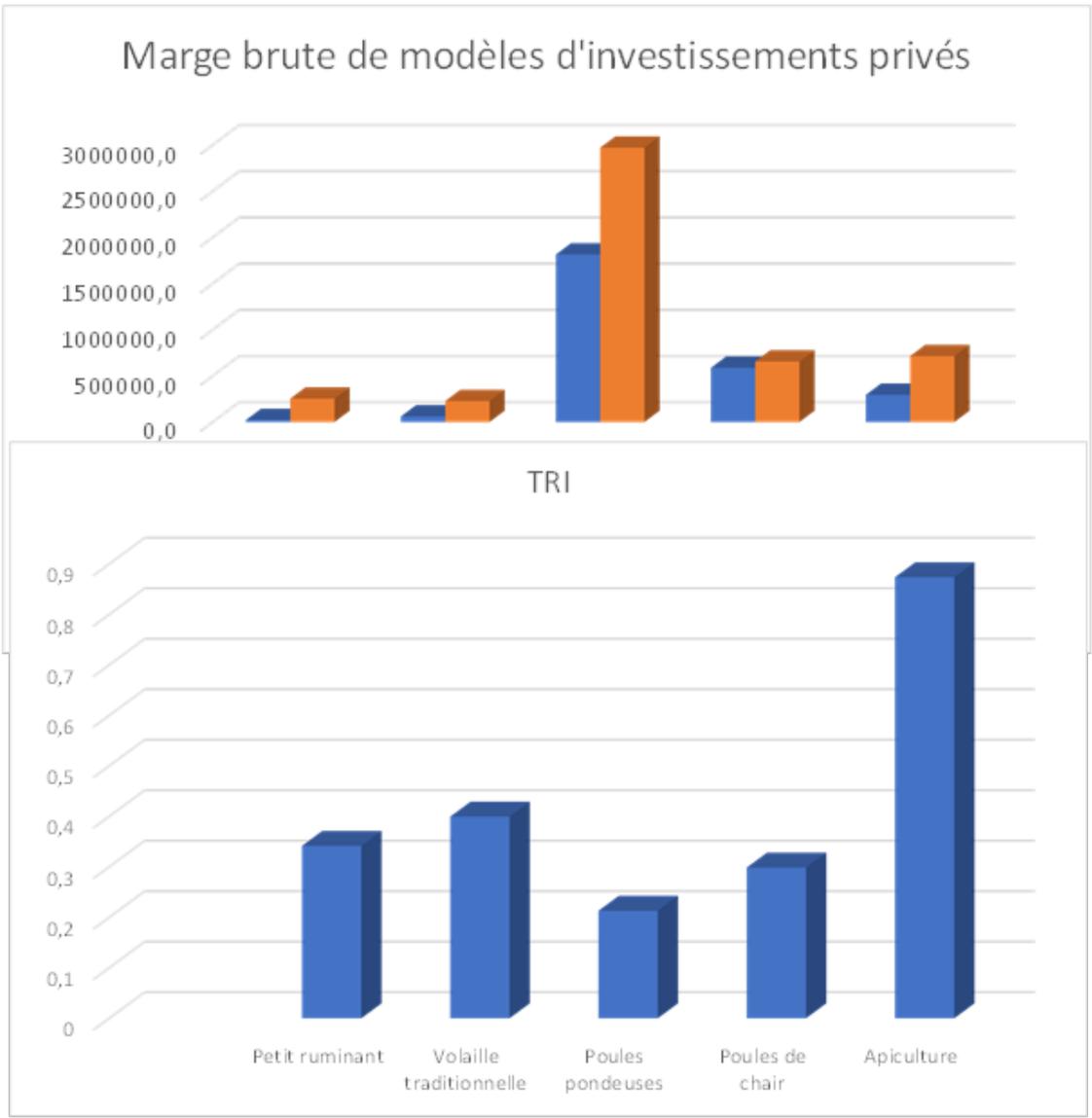
### d. Résumé des avantages et analyse économique

153. PEAJ cible 30,000 ménages dont 6,000 bénéficieront des kits d'investissements productifs à titre individuels. Ces investissements concernent les modèles financiers : (i) petits ruminants, (ii) volaille traditionnelle, (iii) poule pondeuse, (iv) poule de chair, (v) apiculture, pour lesquels la mission de conception a obtenu les données technico-économiques.

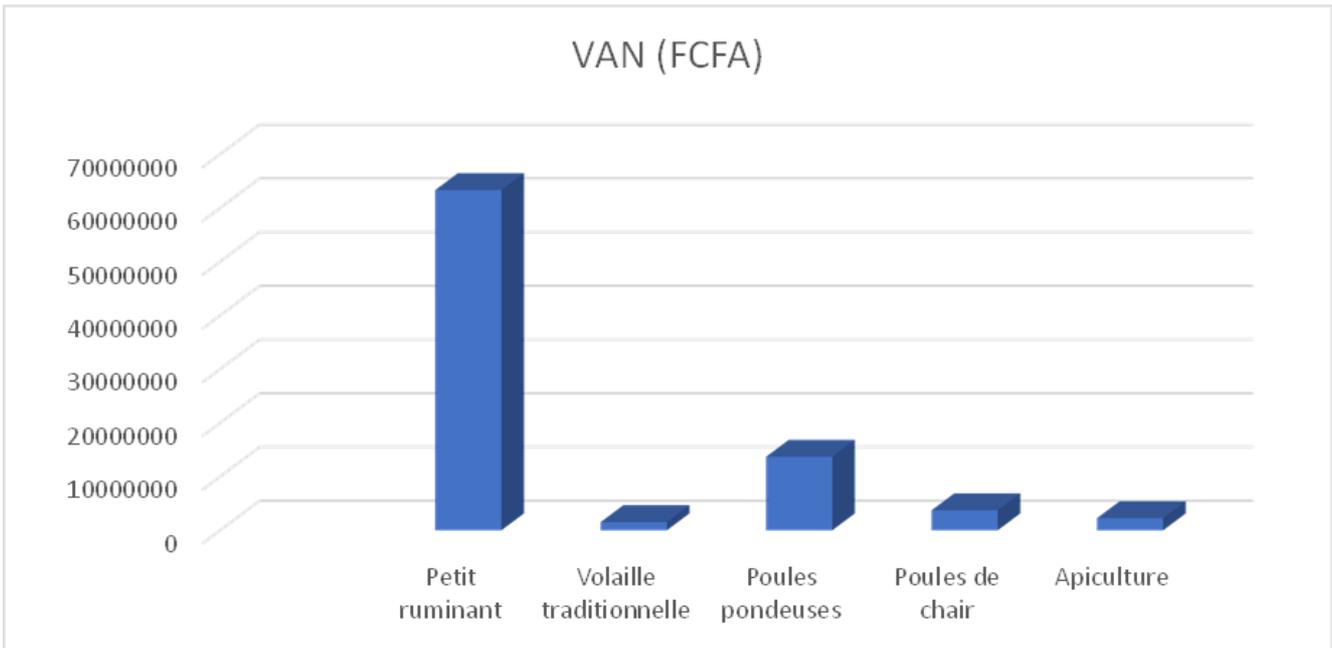
154. **Résultats financiers.** La mise en œuvre des modèles financiers va exiger de nouvelles techniques, de nouvelles technologies et de nouvelles compétences promues par le projet, et occasionner des dépenses additionnelles. Mais les résultats financiers (Marge brute, TRI, VAN et B/C) des investissements productifs effectués au niveau des éleveurs à titre individuel sont financièrement encourageants.

155. **Marge brute.** Pour les cinq modèles financiers analysés, les marges brutes en 'situation avec projet (SAP)' sont supérieures à celles obtenues en 'situation sans projet' (SSP) comme indiqué dans le graphique ci-dessous. Ce graphique montre également que la marge brute la plus basse est observée au niveau du modèle petit ruminant et la plus haute, à celui du modèle poule pondeuse.

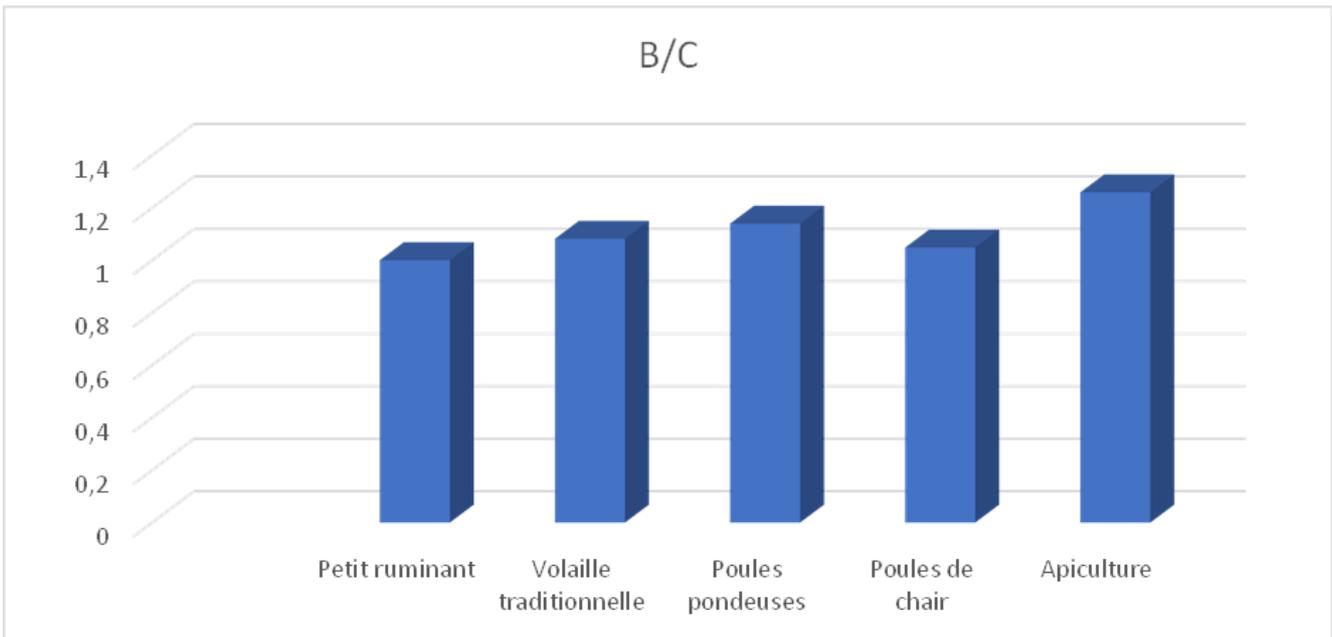
156. **Taux de Rentabilité interne financier des modèles financiers promus (TRI)** – (voir graphique ci-après). Les TRI de tous les modèles sont d'au moins 30% et donc supérieurs au taux d'intérêt du capital à long terme (8%) et au taux d'intérêt pratiqués par les SFD qui est de 18% par an. Ceci expliquerait l'intérêt des promoteurs pour ces activités, et montre qu'il est plus intéressant pour la RCA d'investir dans ces activités (à travers le PEAJ) que de mettre ces ressources dans une banque et attendre les intérêts. La rentabilité de ces parcours est démontrée par l'investissement propre des promoteurs et par le rôle de levier de ces activités au financement d'autres activités plus exigeantes en investissements. Les choix de biens, notamment des chèvres mettant bas au moins trois petits et ayant au moins deux portées par an et des poules traditionnelles avec au moins 10 œufs par ponte et couvant la quasi-totalité des œufs constituent des facteurs importants de rentabilité. La vaccination et les déparasitants promus dans le cadre du projet aideront à la maîtrise du principal facteur de perte de productivité que sont les maladies et des épizooties. L'ANDE établira le répertoire des éleveurs de ces races des chèvres et de poules et les accompagnera à gérer de ces sujets aux fins de leur utilisation dans le projet. Les mécanismes promus par le PEAJ pour l'accès au crédit dans une dynamique individuelle ou collective sont conçus pour assurer la concrétisation de ce potentiel de rentabilité pour les différents bénéficiaires.



157. **Valeur actuelle nette (VAN).** La VAN est positive pour tous les modèles financiers analysés. Ce graphique montre également que le projet améliore les revenus générés dans les activités des bénéficiaires.



158. **Bénéfices – Coûts (B/C).** Pour tous les modèles financiers analysés les ratios B/C sont supérieurs à l'unité, c'est-à-dire que les bénéfices générés sont dans tous les cas de figure, supérieurs aux coûts engagés, comme indiqué dans le graphique ci-après. Le projet aide donc les bénéficiaires à générer plus de bénéfices par rapport à la situation sans financement du projet.



159. Ces modèles financiers permettront aux éleveurs bénéficiaires du projet d'accroître la production dont une partie sera autoconsommée afin d'améliorer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle et une autre partie sera vendue pour augmenter leurs revenus.

160. **Résultats économiques.** Le PEAJ est économiquement viable. Le TRIE en scénario de base est de 13,1% et la VAN est de 16,6 millions USD (9,9 milliards de FCFA) en utilisant un taux d'actualisation de 8%.

Hypothèses	Hypothèse de base /a:			Taux d'adoption de 70%			Taux d'adoption de 60%			Taux d'adoption de 40%		
	TRIE	VAN		TRIE	VAN		TRIE	VAN		TRIE	VAN	
		Millions FCFA	\$US Millions		Millions de FCFA	\$US 'million'		Millions de FCFA	\$US 'million'		Millions FCFA	\$US Millions
Base	16,1%	29968,8	49,9	14,6%	22490,9	37,5	13,4%	17817,2	29,7	10,4%	8469,73	14,1
hausse coût de 10%	15,4%	28946,3	48,2	13,9%	21468,4	35,8	12,7%	16794,6	28,0	9,7%	7447,22	12,4
hausse coût de 20%	14,8%	27923,8	46,5	13,2%	20445,8	34,1	12,1%	15772,1	26,3	9,1%	6424,70	10,7
hausse coût de 30%	14,2%	26901,3	44,8	12,6%	19423,3	32,4	11,5%	14749,6	24,6	8,5%	5402,19	9,0
baisse bénéfice de 10%	15,3%	25949,4	43,2	13,8%	19219,3	32,0	12,6%	15012,9	25,0	9,6%	6600,24	11,0
baisse bénéfice de 20%	14,4%	21930,0	36,6	12,9%	15947,7	26,6	11,8%	12208,7	20,3	8,8%	4730,76	7,9
baisse bénéfice de 30%	13,4%	17910,6	29,9	11,9%	12676,1	21,1	10,8%	9404,5	15,7	7,8%	2861,27	4,8
retard réalisation bénéfice de 1 an	13,1%	17268,6	28,8	11,6%	12153,5	20,3	10,5%	8956,5	14,9	7,6%	2562,66	4,3
Retard réalisation bénéfice de 2 an	9,0%	5287,3	8,8	7,5%	2401,2	4,0	6,4%	597,5	1,0	3,5%	-3010,05	-5,0
<b>Bénéficiaires</b>		<b>30000,0</b>			<b>21000,0</b>			<b>18000</b>			<b>12000</b>	

161. L'analyse de sensibilité confirme que le TRIE et la VAN sont robustes. Si les coûts d'investissement augmentent de 10%, 20% et 30%, les TRIE sont respectivement de 12,4%, 11,8% et 11,2% avec des VAN positives respectivement de 15,0 millions de USD, 13,3 millions de USD et de 11,7 millions de USD. Si les bénéfices baissent de 10%, 20% et 30%, les TRIE sont respectivement de 12,4%, 11,5% et 10,5% avec des VAN respectivement de 13,3 millions de USD, de 10,0 millions de USD et de 6,8 millions de USD. Si l'avènement des avantages retarde d'un an ou de deux ans, les TRIE sont respectivement de 9,0% et 5,5% avec des VAN correspondant respectivement de 2,4 millions de USD et de -4,4 millions de USD. Si le taux d'adoption est de 60%, les TRIE est de 10,5%.

#### e. Stratégie de retrait et durabilité

162. Le PEAJ est conçu pour insérer les populations vulnérables et les autres bénéficiaires actifs dans les filières d'élevage et de miel, dans un parcours de croissance qui les connecte durablement aux marchés. En raison du fait que les chaînes d'approvisionnement inclusives promues ont pour vocation naturelles de s'étendre en agréant plus de petits producteurs, le PEAJ dispose d'un grand potentiel de mise à l'échelle. Dans ce cadre, la stratégie de sortie sera mise en œuvre dès la première année. Vers la fin de l'an 1, l'UNC organisera une mission d'appui à l'institutionnalisation du Dépôt à Terme mis en place par l'État, via le PEAJ, comme contribution au mécanisme financier tripartite à coûts et risques partagés. La mission élaborera toutes les propositions requises pour la bonne gouvernance, la rentabilisation/fructification, et la gestion durable du DAT, y compris la mobilisation de ressources complémentaires, au-delà de la vie du projet. Vers la fin de l'an 2 et le début de l'an 3, le projet devrait avoir suffisamment d'expériences pour permettre l'organisation d'une mission d'appui à l'institutionnalisation de la digitalisation des chaînes d'approvisionnement locales, avec une projection d'autonomie financière. Enfin, vers la fin de l'an 3 et au début de l'an 4 ou à mi-parcours, les données devraient être disponibles pour aider la FNEC et l'ANGAC à développer, en discussion avec les acteurs des chaînes d'approvisionnement, un plan d'autonomie financière visant à leur permettre de poursuivre leurs activités d'inclusion de centaines de nouveaux vulnérables chaque année dans ces parcours de croissance. Dès le début de l'an 5, l'UNC organisera une mission pour faire le point sur les progrès et dégager les actions à mener au cours de la dernière période, pour assurer toutes les bases requises pour la durabilité, avant la clôture du projet. La stratégie de désengagement et de pérennisation du Projet est ainsi renforcée sur la base des éléments-clés suivants: (i) le renforcement des capacités institutionnelles de gestion et de l'autonomisation des structures publiques, des OP et OSC bénéficiaires; (ii) l'appropriation des mécanismes développés par le Projet et des appuis fournis aux bénéficiaires dans les parcours de progression; et (iii) l'adéquation des innovations proposées avec les besoins et les capacités de gestion des bénéficiaires auprès de qui sont tirées ces innovations.

163. La durabilité et le passage à l'échelle du PEAJ reposent sur les mêmes éléments. Tous les bénéficiaires directs sont accompagnés dans un parcours de graduation, et seront progressivement intégrés dans des chaînes d'approvisionnement locales qui ont vocation à s'agrandir en agréant de plus en plus de vulnérables, jeunes, femmes et hommes. Par ailleurs, avec l'institutionnalisation du mécanisme financier, et la capacitation de la FNEC et de l'ANGAC, les bases seront jetées pour que l'intervention se poursuive au-delà de la durée du projet, et pour que le potentiel de mise à l'échelle du projet se concrétise. En ce qui concerne la transhumance responsable, la responsabilisation des organisations des éleveurs et des autorités coutumières constitue aussi un gage pour la durabilité. Enfin, en ce qui concerne la durabilité environnementale et sociale, le PEAJ prévoit des actions visant à réduire les gaz à effet de serre et prévenir les impacts négatifs sur le couvert végétal, la biodiversité et les populations concernées.

### 3. Risques

#### H. Risques du projet et mesures d'atténuation

164. Se référer à la section H "**Risques du projet et mesures d'atténuation (FMD)**" ci-dessous.

165. Des retards importants pourraient être observés dans le déroulement du processus budgétaire, ce qui perturberait l'exécution des activités du projet. Pour y remédier, deux mois avant le début de chaque exercice budgétaire, le plan de travail et budget annuel devra être approuvé. Le PTBA devra être non objecté au plus tard le 31 décembre. L'UNC élaborera un plan de trésorerie trimestriel pour le compte désigné. Le montant de la prévision de trésorerie portera sur les 2 trimestres à venir. Le système informatisé de suivi-évaluation permettra de surveiller les progrès de la mise en œuvre du projet par rapport au plan de travail et au budget, pour les dépenses prévues dans chaque catégorie ou composante. L'équipe des finances sera chargée d'identifier, de suivre et de rapporter les contributions du gouvernement, des bénéficiaires et du secteur privé au projet. La fonction d'audit interne sera confiée à l'inspection général des finances du ministère des finances et du budget de la République Centrafricaine avec le soutien de l'inspecteur central administration qui seront renforcés, sur une base d'interventions trimestrielles. Un audit global du projet, répondant aux normes internationales, sera réalisé chaque année par un cabinet sélectionné sur appel d'offre international. La RCA se classe 152ème sur 180 pays en termes de perception de la corruption avec un score élevé (Indice de 24/100 en 2022) ainsi le dispositif de gestion sécurisé initiés dans les projets en cours, financés par le FIDA (PREPAS et PRAPAM) seront renforcés dans le cadre du PEAJ. En effet, ces projets en cours qui enregistraient des difficultés importantes dans la conduite des procédures de passation des marchés, causant des retards significatifs à leur démarrage ont été renforcés par une assistance technique et un plan de développement de capacités locales qui ont permis de pallier ces défis. La passation des marchés de PEAJ se conformera à la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude, de harcèlement sexuel et de corruption. Les activités de passation des marchés seront menées en conformité avec les normes PESEC<sup>[1]</sup> tout au long du cycle de planification, de suivi, et de supervision du PEAJ, pour faire face aux risques et impacts négatifs environnementaux, sociaux et climatiques du projet. Par ailleurs, pour une bonne part, un dispositif est mis en place pour permettre aux bénéficiaires d'acquérir eux-mêmes leurs actifs productifs. Enfin, pour améliorer l'efficacité, l'UNC entrera en partenariat avec des opérateurs publics et privés, pour la mise en œuvre, et se concentrera sur les aux fonctions fiduciaires et de suivi et évaluation. Les risques liés à l'instabilité et à la hausse des prix seront mitigés, le projet focalisant ses interventions dans les zones où la sécurité est garantie, assurant les acquisitions locales des différents biens pour les bénéficiaires, travaillant à travers des prestataires dans les zones où cela est encore possible, et ajustant le nombre de bénéficiaires prévus.

#### I. Catégorie environnementale et sociale

166. Le projet PEAJ est classé à **risque substantiel** sur le plan **environnemental et social**. Il est important de préciser que la majorité des risques sont modérés, et liés aux standards suivants : conservation de la biodiversité, travail et conditions de travail, santé et sécurité communautaires, réinstallation et réinsertion économique, utilisation efficiente des ressources et prévention de la pollution, peuples autochtones. Cependant, pour ces deux derniers standards, certains risques sont ressortis substantiels, particulièrement sur les questions 2.5, 2.9, et 4.1. Face aux risques identifiés, des mesures d'atténuation sont proposées et des études ont été conduites et annexées à la note SECAP, à l'exemple du Cadre de Gestion Environnementale, Sociale et Climatique (CGESC), avec le Plan de Gestion Environnementale, Sociale et Climatique (PGESC), le Plan de Gestion des Pestes et Pesticides, et le Consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (CPLCC).
167. Concernant le standard sur le Patrimoine Culturel, la seule question qui pourrait être pertinente pour le projet concerne la 3.2. : *Le projet pourrait-il affecter directement ou indirectement les droits, les terres, les ressources naturelles, les territoires, les moyens de subsistance, les connaissances, le tissu social, les traditions, les systèmes de gouvernance et la culture ou le patrimoine (matériel et immatériel) des peuples autochtones ?*. Bien qu'il soit possible que cela soit le cas dans certains sous-projets, la conséquence reste négligeable au regard même de la nature des interventions. En outre, les peuples autochtones qui font partie des groupes cibles du projet sont ceux qui vivent dans les localités communes à l'ensemble de la population tant en milieu urbain que rural. Le projet ne cible pas directement les territoires des peuples autochtones. Ils seront ciblés de manière volontariste, conformément à la stratégie d'inclusion sociale qui cherche à promouvoir les groupes minoritaires et vulnérables. Aussi, dans le cadre de la cohésion sociale sur la transhumance, les mécanismes de dialogue qui seront mis en œuvre par le projet favoriseront l'acceptation des cultures et le vivre ensemble entre les différentes communautés ciblées par le projet.
168. Les activités du projet qui pourraient avoir des impacts sur le plan environnemental et social incluent entre autres : l'intensification de la production animale, par le renforcement de la production sur les chaînes de valeur ciblées, la délimitation des couloirs de transhumance, la construction/ réhabilitation de marchés à bétail et des aires d'abattage, la réalisation de points d'eau pastoraux. Ces derniers pourraient nécessiter des changements de l'utilisation des terres et de la couverture des sols, surtout pour les aménagements prévus pour la transhumance. En effet, en RCA, la pratique de l'élevage est l'une des principales causes de la conversion des forêts en espaces agricoles et de la dégradation des terres, pouvant affecter la biodiversité. De plus, la sélection des animaux sur les filières ciblées (aviculture, petit élevage, bovins) les rend plus vulnérables aux maladies infectieuses qui sont susceptibles de se propager plus rapidement. Outre la pression sur les ressources, il y a par exemple des risques de pollution des eaux et des sols par les déchets animaux (pollution à l'azote). Le risque de pollution est d'autant plus important si l'on considère que tous les acteurs des chaînes de valeur n'ont pas assez de connaissances sur les normes relatives à la gestion des déchets ou des eaux usées issues de leur production. Concernant les ressources ligneuses, il importe de noter le recours des producteurs au charbon de bois et d'autres sources d'énergie polluantes.
169. Lors des échanges avec les potentiels bénéficiaires sur le terrain, ils ont évoqué parmi les difficultés rencontrées dans la pratique de l'élevage, les vols, les accidents et l'accès à des sources d'eau. Ceci pourrait être exacerbé avec le PEAJ, en plus du déboisement qui pourrait résulter de la libération des tracés retenus pour les couloirs et du risque de conflits entre agriculteurs et éleveurs liés à la transhumance. En effet, l'absence d'une clarification foncière sur l'utilisation des espaces agro-pastoraux, et la situation sécuritaire du pays rendent difficile la réglementation de la transhumance. Aussi, si des activités agricoles sont pratiquées dans les emprises des couloirs de transhumance que le projet prévoit de délimiter, le risque de déplacement temporel d'activités économiques pourrait survenir. Les autres impacts sociaux potentiels sont liés au risque d'accaparement des interventions par les élites locales et la discrimination des individus les plus vulnérables (les femmes, les jeunes et les personnes en situation de handicap). Et, en raison du faible niveau de capital social, de la faible capacité de prise de décision dans les sphères publiques et privées et de la faible capacité d'organisation des groupes les plus vulnérables, le taux de participation active des femmes et des jeunes en particulier dans les différentes instances de décision du projet pourrait être faible.
170. Le PEAJ fera la promotion d'un élevage inclusif, durable et responsable qui se base sur les techniques climato-intelligentes. Il s'agira notamment de la vulgarisation de paquets techniques susceptibles d'induire une amélioration durable de la productivité et la préservation de l'environnement, l'intégration de l'agriculture-élevage dans les zones de culture dégradées, la promotion des systèmes agro-forestiers pour la gestion durable des ressources naturelles grâce à l'apiculture, la réhabilitation ou construction de points d'eau sur les parcours de transhumance pour réduire les risques de conflits entre agriculteurs et éleveurs. De par sa démarche de ciblage des bénéficiaires participative et inclusive, le projet va tenir compte des dynamiques sociales internes aux bassins d'élevage, des besoins spécifiques de chaque sous-groupe, de leurs contraintes et des enjeux de sécurité alimentaire et nutritionnelle. L'approche se basera sur un ciblage géographique, et un ciblage socio-économique pour assurer que les appuis touchent les personnes les plus vulnérables tout en contribuant au maintien de la paix. Ces approches rendront le processus décisionnel largement inclusif et transparent (réunions publiques, processus décisionnels démocratiques participatifs) qui, combinées à des mesures d'auto-ciblage, réduiront les risques d'inégalité et de captation des élites.

## J. Classification du risque climatique

171. Le **risque climatique** du projet est **élevé**, toutefois les interventions planifiées vont améliorer la résilience des bénéficiaires face aux changements climatiques. Les enjeux liés à ces changements climatiques dans le cadre du projet sont multiples. En effet, la RCA est exposée aux risques d'inondations, de sécheresses et d'épidémies liées aux maladies bactériennes et virales de manière générale. Les consultations avec les groupes cibles du projet ont fait ressortir comme aléas climatiques, la sécheresse, la variabilité pluviométrique, les inondations, les feux de brousse, les vents forts et violents et les températures extrêmes. Les pénuries d'eau pourraient avoir des effets sur les parcours de transhumance, et la disponibilité d'herbes de fourrage pour les animaux. L'émission de gaz à effet de serre par les ruminants pourrait sensiblement augmenter, surtout si la qualité de leur alimentation n'est pas surveillée.
172. Bien que les potentiels bénéficiaires observent déjà les conséquences des changements climatiques sur leurs activités, ils n'ont pas toujours les outils nécessaires qui pourraient assurer leur résilience. Le projet va y remédier par la promotion des techniques de gestion des déchets animaux (installation de bio digesteurs pour la méthanisation), la diversification des sources de revenus en alliant agriculture et élevage, en plus de l'apiculture, du renforcement des capacités des bénéficiaires en leur donnant accès à l'information par le biais du digital (prévisions météorologiques, techniques via des plateformes en ligne). La relance de la transhumance responsable impliquera l'amélioration du système d'alerte précoce et de riposte aux maladies et pestes animales, et le financement des campagnes annuelles de vaccination du bétail. Certaines de ces mesures sont en cohérence avec celles proposées dans la CDN révisée pour atteindre ses objectifs en matière d'adaptation, par exemple assurer l'intégration agriculture-élevage dans les espaces cultureux dégradés, assurer le reboisement des surfaces dégradées par les cultures fourragères dans les espaces pastoraux dégradés.
173. L'une des études requises à annexer à la note SECAP pour cette catégorie de risque climatique, en plus de celles susmentionnées en lien avec la catégorie environnementale et sociale, est l'Évaluation de l'Impact de la Vulnérabilité et de l'Adaptation. Les conclusions de ces études ont permis d'affiner la conception du projet et plus spécifiquement les mesures d'adaptation et d'atténuation. Elles serviront aussi de guide pour les conventions/contrats avec les partenaires de mise en œuvre. Enfin, il est important de préciser que suite au screening du financement climatique, les interventions du PEAJ permettront d'assurer 35.2% des financements en matière d'adaptation.

## 4. Exécution

### K. Cadre organisationnel

#### a. Gestion et coordination du projet

174. Une Unité Nationale de Coordination (UNC) placée sous la tutelle du MESA sera mise en place et accomplira les fonctions critiques de gestion fiduciaire (passation des marchés, gestion financière), planification, contractualisation avec les prestataires, suivi des activités, rapportage, évaluation, suivi de la gestion environnementale et sociale, suivi du système digital, gestion des savoirs et capitalisation. La composition de l'UNC est proposée comme suit : 1 coordonnateur national ; 1 responsable administratif et financier ; 1 comptable et 1 assistant ; 1 spécialiste en passation des marchés ; 1 spécialiste en ingénierie sociale, jeune, genre et nutrition ; 1 spécialiste en filières animales et de l'entrepreneuriat jeunes ; 1 environnementaliste et changement climatique ; 1 responsable suivi-évaluation, digitalisation et gestion des savoirs ; le personnel d'accompagnement (secrétaire et chauffeurs). Les fonctions des spécialistes en infrastructures et en finance inclusive<sup>[1]</sup> seront externalisées, avec la mobilisation périodique des prestataires des services respectifs. Sur le terrain l'UNC sera représentée par trois antennes (Bouar et Sibut et Bossangoa) dont le mandat est d'assurer le suivi des actions de mise en œuvre conduites par les prestataires. Chaque antenne consistera en une équipe légère constituée de : un chef d'antenne spécialisé en suivi-évaluation ; un assistant qui est un technicien supérieur en élevage ; et une secrétaire-comptable. Le projet signera un contrat de mise en œuvre avec divers prestataires les stratégies en entente directe : (1) la FNEC pour la mise en œuvre du modèle de progression économique des vulnérables dans les chaînes de valeur d'élevage et d'apiculture en général ; (2) l'ANGAC pour la mise en œuvre du modèle dans les filières œuf et poulet de chair ; (3) un opérateur international pour la filiarisation ; (4) l'ANDE pour les services de formation-vulgarisation, et les services vétérinaires aux bénéficiaires ; (5) un opérateur compétent pour l'éducation nutritionnelle comme la FAO ; (6) les institutions de financement pour le mécanisme financier (tripartite et bipartite) à coûts et risques partagés ; (7) des agences de téléphonie mobile pour les transferts monétaires ; et des contrats de prestation services qui seront signés après un appel d'offre avec : (8) un opérateur international pour la digitalisation ; (9) des spécialistes en infrastructures seront mobilisés pour les activités spécifiques en infrastructures ; et (10) avec les OSC (ONFR, OCFA, organisations de jeunes) pour la sensibilisation et l'information.... Des conventions basées sur des Termes de Référence, régiront la mise en œuvre des activités spécifiques relevant des structures techniques publiques des Ministères. Des actions ciblées seront conduites pour renforcer les capacités des partenaires publics et privés qui seront chargés de la mise en œuvre. Un comité de pilotage inclusif pour les acteurs du secteur public, des OP, des OSC et du secteur privé sera mis en place sous la présidence du Ministre de l'Élevage.

#### b. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

175. **Gestion financière.** En capitalisant les expériences du PRAPAM et du PREPAS, les mesures ci-après sont proposées pour une gestion fiduciaire optimale du PEAJ.
176. *Organisation et personnel :* L'Unité Nationale de Coordination (UNC), placée sous la tutelle du MESA, disposera d'une autonomie en gestion administrative et financière. Le recrutement du personnel suivra un processus de sélection transparent, objectif et compétitif suivis de près par le FIDA et le MESA. L'équipe de gestion financière du projet sera composée de : 1 Responsable Administratif et Financier, 1 Comptable et 1 assistant. Chaque personnel sera lié au projet par un contrat renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances. L'UNC devra obtenir l'approbation et la non-objection du FIDA et de la MESA pour les transactions importantes et à haut risque. Cet arrangement mitige le programme du contexte de risque de gestion financière du pays.
177. *Budgétisation :* L'UNC présentera un budget annuel clair sur la base des activités planifiées pour la période. Le processus budgétaire est décrit clairement dans le manuel de gestion administrative et financière du projet. Le renforcement des capacités des parties prenantes à la préparation des PTBA permettra de réduire le temps de préparation mais de disposer d'un budget réaliste. Ceci facilitera la mise en œuvre des activités. Le PTDB sera soumis pour approbation au plus tard le 31 octobre pour approbation avant le début de l'exercice en question. Etant donné que l'utilisation du FIPS n'a pas été présentée dans la note conceptuelle, il sera procédé à la mobilisation d'avance pour le démarrage des activités avec un montant ne dépassant pas USD 500 000. Les demandes de fonds seront ensuite effectuées sur la base d'un plan de trésorerie trimestriel inclus dans le rapport financier intérimaires (RFI) préparé trimestriellement et permettant au FIDA de suivre les engagements, les décaissements mais également la capacité d'absorption.
178. *Flux de fonds et modalités de décaissement.* Les fonds du projet seront gérés selon les procédures en vigueur en RCA ainsi que celles du FIDA en matière de gestion financière et administrative des projets, lesquelles seront détaillées dans la lettre à l'emprunteur/bénéficiaire et dans le manuel de gestion administrative et financière du projet. Un compte désigné (fonds FIDA) sera ouvert au nom du PEAJ par le gouvernement dans une banque commerciale à Bangui, acceptable pour le FIDA. Un compte d'opération sera ouvert dans chacune des trois antennes (Bouar, Sibut et Bossangoa). Les spécimens de signatures des personnes habilitées à mouvoir le compte désigné et à signer les demandes d'avance, seront transmis au FIDA dès l'ouverture des comptes. Les procédures pour la valorisation des contributions des bénéficiaires doivent être clarifiées et détaillées dans le manuel de gestion administrative, financière et comptable du Projet en capitalisant sur le travail des projets en cours (PREPAS et PRAPAM).
179. *Contrôles internes :* Le manuel des procédures détaillera les procédures de contrôle interne permettant de maintenir le risque à un niveau acceptable par le FIDA. La fonction d'audit interne sera confiée à l'inspection générale des finances du ministère des finances et du budget de la République centrafricaine avec le soutien de l'inspecteur central administration du MESA sur la base des interventions trimestrielles qui seront renforcés pour assurer convenablement cette mission suivant les standards. Un rapport d'audit interne sera fourni sur une base trimestrielle au plus tard 45 jours suivant la fin de chaque trimestre. Aussi, les termes de références de chaque personnel seront indiqués dans le manuel pour assurer une bonne séparation des tâches.
180. *Informations financière et comptable :* La comptabilité du PEAJ sera tenue conformément au SYCEBUNOL, et à travers l'utilisation d'un logiciel de gestion comptable et financière de projet adapté. Les états financiers (EF) annuels non audités seront préparés et transmis au FIDA au plus tard le 31 mars de chaque année. Des rapports financiers (intérimaires et non audités), produits à partir du logiciel, seront préparés trimestriellement et soumis au plus tard 45 jours après la fin du trimestre au FIDA. Ceci permettra de suivre les engagements, les décaissements, la performance financière du projet, son efficacité (niveau des coûts de fonctionnement) et permettre ainsi l'accès aux données financières pour le suivi croisé technique et financier.
181. *Audit externe.* Annuellement, le programme sera soumis à un audit externe des états financiers effectué par un cabinet sélectionné après un appel d'offre international et sur la base des termes de références acceptables pour le FIDA. Le rapport d'audit annuel sera soumis au FIDA au plus tard le 30 juin.
182. **Passation des marchés.** Les marchés des biens, des travaux et des services, financés par le FIDA, seront attribués conformément aux dispositions : (1) de la réglementation de l'emprunteur en matière de passation des marchés ; notamment, la loi N°08-017 du 06 juin 2008 portant sur le Code des marchés publics et ses textes d'application ; et (2) du manuel des procédures de passation des marchés publics (arrêté No237/09 du 30/04/2009) ; ceci dans la mesure où ces dispositions sont compatibles avec les Directives du FIDA pour la passation des marchés du 17 Septembre 2010, révisées en Décembre 2019. Le score de l'Indice de perception de la corruption en 2022 de 24/100 pour la République Centrafricaine est élevé, avec un classement de 152ème sur 180 pays. Les interventions des différentes institutions en charge de la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la corruption et de contrôle de la passation des marchés sont encore limitées. La passation des marchés de PEAJ est alignée à la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude, de harcèlement sexuel et de corruption ; ainsi qu'aux procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC). A cet effet, tous les outils disponibles devront être utilisés durant sa mise en œuvre. Tous manquements observés dans ces domaines devront être signalés immédiatement au bureau correspondant du FIDA (<https://www.ifad.org/fr/anti-corruption>). L'ensemble du personnel et des autres parties prenantes, y compris les autorités nationales, impliquées dans la passation de marchés, seront formés aux directives du FIDA en matière de passation des marchés et aux documentations standards y afférentes. Le plan de passation des marchés précise la méthode de passation des marchés pour chaque contrat, suivant les seuils et préférences applicables dans le cadre du PEAJ. Un PPM relatif aux 18 mois premiers mois de mise en œuvre du Projet sera élaboré par l'UNC et soumis à l'avis de non-objection du FIDA. Par la suite, un PPM annuel sera élaboré et endossé à chaque PTBA. Il fera l'objet d'une approbation par le Comité de Pilotage et par le FIDA par un avis de « Non-Objection » avant sa mise en œuvre.

## L. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication

### a. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication

183. Afin d'assurer un démarrage rapide, le processus de planification du PEAJ capitalise les expériences précédentes du FIDA. Pour la mise en œuvre du PTBA des 18 premiers mois, le projet s'assurera de mobiliser les partenaires clés (MESA ANDE, OPA, OSC, secteur privé). Chaque année, le PTBA de l'an "n+1" devra être élaboré et soumis pour avis de non-objection, au plus tard le 30 novembre de l'an "n". Le suivi au sein du PEAJ est assuré par un responsable suivi et évaluation au niveau central, qui s'assure de la mise en œuvre adéquate des procédures définies dans le manuel de suivi et évaluation du projet (manuel à élaborer au démarrage du PEAJ). La collecte des données impliquera non seulement l'équipe du projet, mais aussi les partenaires de mise en œuvre. Ces derniers constituent une charnière importante dans le dispositif et devront avoir les capacités et la compréhension nécessaires, gage de la qualité et de la fluidité des données, de la base vers le niveau central.
184. Le dispositif de suivi sera digitalisé avec une collecte de données facilitée aussi par des fiches digitalisées. Le premier niveau de validation des données collectées est au niveau des antennes (Bouar, Bossangoa, Sibut), par le/la chef(fe) d'antenne. Des rapports d'avancement périodiques (trimestriel, semestriel, annuel) seront produits et mis à disposition du MESA et du FIDA. La validation finale se fait au niveau central par le Responsable de Suivi et Evaluation en étroite collaboration avec les experts thématiques. Le dispositif digitalisé renseignera sur la contribution du PEAJ au COSOP et devra également permettre à l'équipe de projet, au FIDA et au MESA, de connaître en temps réel, et à tout moment, l'état des indicateurs pour la mise en œuvre. Le MESA et l'ANDE devront avoir accès de visualisation, de téléchargement des données sur le logiciel de S&E du projet. Un suivi indépendant via le contrôle citoyen de l'action publique sera aussi effectué par des organisations de société civile (organisations de jeunes, de femmes).
185. Le PEAJ bénéficiera des savoirs générés et des leçons apprises par les autres projets du portefeuille FIDA d'une part, et des partenaires (PAM, FAO, OPA, ONG, OSC, etc.) qui interviennent sur les mêmes thématiques dans le pays, d'autre part. Un manuel de communication et de gestion des savoirs, sera élaboré au démarrage. Au cours du projet, il sera conduit des études thématiques pour informer sur les apprentissages, et mieux décrire les résultats atteints. Des visites d'échanges et d'apprentissage ainsi que de mini-foires aux savoirs seront organisées. Sur le volet de la communication, il sera élaboré des produits de communication (bulletins d'information, blogs, articles, brochures) pour informer régulièrement toutes les parties prenantes, et au-delà, sur les activités du projet. La communication sera aussi utilisée comme un instrument clé pour les actions en vue de la cohésion sociale, et la mise en exergue des aspects transversaux (genre, jeunesse, nutrition, environnement, populations déplacées internes). Outre les moyens de communication classique, les réseaux sociaux seront mis à contribution.

### b. Innovation et reproduction à plus grande échelle

186. Les innovations dans la conception du PEAJ constituent la racine même de sa reproduction à grande échelle. Premièrement, tous les bénéficiaires seront insérés dans un parcours de croissance en capitalisant sur les expériences des AVEC ; et dans ce cadre, les arrangements pour agréger leurs productions et les connecter durablement aux marchés des biens et services seront mis en place suivant des expériences locales rencontrées par la mission durant la conception. Deuxièmement, ces arrangements reposent notamment sur la responsabilisation des organisations fédératives des bénéficiaires (FNEC et ANGAC) elles-mêmes, pour l'ingénierie sociale et l'accompagnement technique. Troisièmement les mécanismes financiers sont conçus pour soutenir la graduation des bénéficiaires, et l'assistance vers des relations durables avec les institutions de financement. La combinaison du transfert monétaire pour l'alimentation avec le transfert monétaire pour les kits de production est clé pour la graduation des vulnérables. Quatrièmement, le mécanisme financier tripartite (bénéficiaires, État via le dépôt à terme, et institutions financières partenaires) à coûts et risques partagés, restera disponible au-delà de la vie du projet. Le PEAJ aura contribué à l'émergence de chaînes d'approvisionnement locales qui seront inclusives des vulnérables et en leur permettant un accès connectent aux marchés, de façon bénéfique. Ces chaînes d'approvisionnement seront digitalisées, ce qui permettra à l'ensemble de réaliser une autonomie financière. Par ailleurs, puisqu'elles ont vocation à grandir en absorbant de nouveaux acteurs, l'ANDE la FNEC et l'ANGAC devraient pouvoir continuer leur travail pour l'inclusion des vulnérables au sein de ces chaînes. Les capacités institutionnelles et de gestion renforcées au niveau des structures publiques, privées, des OP et des OSC contribueront à assurer l'autonomisation de ces acteurs pour poursuivre l'accompagnement des bénéficiaires et l'appropriation des mécanismes qui seront développés par le Projet.

## M. Engagement et retour d'information du groupe cible du projet et traitement des plaintes

187. Des comités de gestion des plaintes seront mis en place. Ces comités seront installés par arrêté préfectoral pour le niveau central et dans les villages par arrêté municipal. Le projet veillera à ce que les populations autochtones affectées puissent facilement avoir accès à ce mécanisme dans les langues locales. Les détails de ce mécanisme sont présentés dans le CGES en annexe

#### **a. Engagement et retour d'information du groupe cible du projet.**

188. Le PEAJ mettra en œuvre une démarche articulée autour des points ci-après : (1) large campagne d'information assurant un accès pour tous aux informations quant aux bénéfices et modalités de mise en œuvre ; (2) implication des responsables locaux dans le ciblage des bénéficiaires et dans le processus de validation des axes de transhumance, des pistes à aménager, et des sites d'implantation des infrastructures d'élevage ; (3) responsabilisation des associations des bénéficiaires dans la gestion des infrastructures sociocommunautaires et dans le suivi-évaluation des réalisations et l'appréciation des performances des prestataires ; (4) espaces de dialogues au niveau communautaire pour la cohésion sociale où les obstacles à la participation des femmes et des jeunes seront identifiés et explicitement traités par le biais d'activités de sensibilisation et de renforcement des capacités en matière d'inclusion sociale, de facilitation et de soutien technique par les prestataires de services etc.

#### **b. Processus de traitement des plaintes.**

189. Il sera systématiquement inclus dans tous les contrats à conclure avec le personnel du projet et les partenaires de mise en œuvre, des clauses formelles qui : (1) interdisent tout acte de harcèlement sexuel, d'exploitation et d'atteintes sexuelles; (2) établissent l'obligation de signaler immédiatement au FIDA, au Gouvernement ou au projet, des incidents de corruption, de fraude, de harcèlement et exploitation sexuels, de travail des enfants et tout comportement contraire à l'éthique du personnel et des partenaires du projet ; (3) prévoient la résiliation immédiate du contrat sur la base d'actes avérés de harcèlement, d'exploitation ou d'atteintes sexuelles en relation avec une activité ou une opération financée ou gérée par le FIDA. Des actions de sensibilisation et de dissémination des dispositions qui protègent la femme et la jeune fille, les communautés autochtones et qui renforcent la cohésion sociale, seront conduites. Le projet s'évertuera à décourager le travail des enfants et l'exploitation sexuelle des jeunes filles, notamment les adolescentes. Dès le démarrage, les staffs du projet et des partenaires de mise en œuvre, seront formés (en ligne) sur ces sujets, par le FIDA. Le projet s'alignera également sur les procédures nationales et celles du FIDA, en matière de protection des lanceurs d'alerte contre d'éventuelles représailles. Le PEAJ mettra en place une plate-forme numérique pour recueillir les commentaires et les plaintes et réclamations des bénéficiaires, en utilisant les médias sociaux (WhatsApp, Facebook, Numéros verts).

## **N. Plans d'exécution**

#### **a. Plans de supervision, d'examen à mi-parcours et d'achèvement**

### a.1.1 Plans de préparation et de démarrage de l'exécution

190. En vue d'assurer un bon démarrage du projet, les actions ci-après ont été identifiées, à titre préparatoire et au démarrage :

191. **A titre préparatoire** : (1) le MESA identifiera et réservera des locaux adaptés avec des meubles, pour le démarrage de l'UNC à Bangui et des antennes à Bouar, Sibut et Bossangoa ; (2) un bureau d'étude sera commis pour le recrutement des staffs de l'UGP et des antennes, et la préparation de leurs contrats ; (3) les accords contractuels avec les partenaires de mise en œuvre clés (IFP, FNEC, ANGAC, opérateurs pour les transferts monétaires et l'émission des coupons...) seront préparés et signés ; (4) les manuels de procédures financières et comptable et de passation de marché, le manuel de suivi évaluation, le manuel de communication et gestion des savoirs, le manuel des opérations seront finalisés ; (5) l'élaboration du plan d'action et de renforcement des capacités de la FNEC de l'ANGAC et de l'ANDE pour leur permettre de tenir leurs fonctions (plan de mise en œuvre, déploiement du personnel requis dans les sous-préfecture, formation du personnel, système interne de planification, suivi et rapportage, gestion financière). Sur les ressources du Fonds de démarrage, les prestataires pour les actions 2, 3, 4 et 5 seront recrutés.

192. **Au premier mois** : (1) atelier de lancement du projet, couplé avec (2) la formation des staffs de l'UNC, des antennes, de l'ANDE de la FNEC et de l'ANGAC, sur la mise en œuvre des composantes et l'appropriation des manuels ; (3) actualisation et finalisation du plan de passation des marchés et du PTBA des 18 premiers mois. Ces actions seront financées sur les ressources de l'avance de démarrage.

193. **Au cours du premier trimestre** : (1) lancement de l'étude de référence, couplé avec (2) lancement du système de suivi-évaluation ; (3) mise en place du système de gestion financière ; (4) lancement des premières procédures de passation des marchés (5) établissement du registre des éleveurs, apiculteurs, aviculteurs et agriculteurs permettant aux acteurs des chaînes de valeur ; (6) conduite de l'affinement de l'analyse institutionnelle des deux organisations faitières (FNEC et ANGAC) assortie de la conception de la meilleure approche pour renforcer leur capacité à remplir leurs fonctions dans les zones d'intervention du projet. Ces activités seront aussi réalisées sur les ressources de l'avance de démarrage et permettront au projet de réaliser rapidement les conditions pour le premier appel de fonds. Ceci permet d'assurer que l'équipe de mise en œuvre pourra lever les conditions de premiers décaissements dans les meilleurs délais tout en étant opérationnelle dès l'entrée en vigueur de l'Accord. Ces documents seront préparés en même temps que le package des négociations de l'Accord de financement.

### a.1.2 Plans de supervision, d'examen à mi-parcours et d'achèvement

194. Au démarrage, il sera conduit une étude de référence dans les zones du projet. Cette étude de référence devra tenir compte des aspects transversaux et avoir des sections spécifiques liées au genre, à la nutrition, aux jeunes et au changement climatique. Chaque année, le projet tiendra 1 atelier d'auto-évaluation participative par antenne et un atelier d'auto-évaluation participative et de planification du PTBA (niveau central). Aussi, le projet bénéficiera d'une mission d'appui au démarrage pour appuyer sur des aspects clés liés au suivi régulier du projet et à la prise en compte des orientations FIDA en la matière. Cette mission aura également à capaciter l'équipe de projet. Chaque année, il sera effectué une ou deux missions de supervision, organisées conjointement par le FIDA, le Gouvernement (les ministères concernés). Ces missions connaîtront la participation des bénéficiaires et de toutes les parties prenantes. Les missions de supervisions serviront à évaluer les progrès accomplis par le PEAJ et à faire prendre des mesures correctives pour assurer une meilleure mise en œuvre. Outre les missions de supervisions, il est prévu que des missions de suivi interne soit conduites par la personne en charge du suivi et évaluation au niveau du projet. Des suivis indépendants seront également réalisés par des organisations de la société civile, à des fins de contrôle citoyen de l'action publique. A mi-parcours, il sera conduit des enquêtes d'effets (indicateurs de base relatifs aux effets – IBRE) ainsi que des études thématiques pour renseigner sur l'avancement du projet, les premiers effets et orienter sur la suite du projet. La mission de revue à mi-parcours sera l'occasion de faire les réajustements nécessaires sur tous les aspects du projet, et de consolider les premières leçons apprises de la mise en œuvre. En fin de projet, des études d'achèvement seront conduites ainsi qu'une étude des impacts.

## Notes de bas de page

### Résumé

[1] PREPAS: Projet de Relance de la Production Agro pastorale dans les savanes (PREPAS)

[2] PRAPAM: Projet de renforcement de la productivité et de l'accès aux marchés des produits agropastoraux dans les savanes

[3] A thorough analysis of the heterogeneity and vulnerability of the different profiles of the project target group is carried out in the ESMP, which details, per each group profile, the specific challenges and set of opportunities and how project components will contribute to their socio-economic empowerment (ex. Table 1 (page 29) and Table 12 (page 76) for the youth).

[4] FNEC : Fédération Nationale des Éleveurs de Centrafrique

[5] ANGAC : Association Nationale des Groupements d'Aviculteurs de Centrafrique

[6] ANDE : Agence Nationale pour le Développement de l'Élevage

[7] Une analyse approfondie de l'hétérogénéité et de la vulnérabilité des différents profils du groupe cible du projet est effectuée dans le CGES, qui détaille, pour chaque profil de groupe, les défis spécifiques et l'ensemble des opportunités, ainsi que la manière dont

les composantes du projet contribueront à leur autonomisation socio-économique (ex. Table 1 (page 29) et table 12 (page 76) pour la jeunesse).

## **1. Contexte**

### **A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA**

#### **a. Contexte national**

[1] <https://icasees.org/>

[2] [https://www.devlocal-rca.org/IMG/pdf/2017\\_-\\_feuille\\_de\\_route\\_de\\_l\\_elevage\\_en\\_republique\\_centra.pdf](https://www.devlocal-rca.org/IMG/pdf/2017_-_feuille_de_route_de_l_elevage_en_republique_centra.pdf)

[3] Fonds Monétaire International, consultations de 2023 au titre de l'article IV et de la demande d'accord de 38 mois au titre de la facilité élargie de crédit. Mai 2023.

[4] Banque Africaine de Développement, 2022, Perspectives économiques en Afrique 2022.

[5] HCR 2023. Bulletin sur les solutions durables

[6] Organisation des Nations Unies. 2022. Analyse commune de pays, République centrafricaine

[7] Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes & Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), 2021, Gender profile of the CAR.

[8] OCHA, 2016.

[9] FAO. République centrafricaine, Stratégie d'appui à la résilience, 2018-2023. <https://www.fao.org/3/I9314FR/i9314fr.pdf>

#### **b. Aspects particuliers relatifs aux thématiques prioritaires à transversaliser**

[1] FAO. 2018. État du secteur forêt-bois en République Centrafricaine (2016). <https://www.fao.org/documents/card/en/c/I8596FR>

[2] CDN révisée RCA, UNFCCC, 2021. <https://unfccc.int/sites/default/files/NDC/2022-06/CDN%20Revis%20RCA.pdf>

[3] World Bank. 2021. Climate Risk Profile: Central African Republic (2021): The World Bank Group. [https://climateknowledgeportal.worldbank.org/sites/default/files/2021-06/15875-WB\\_Central%20Africa%20Republic%20Country%20Profile-WEB.pdf](https://climateknowledgeportal.worldbank.org/sites/default/files/2021-06/15875-WB_Central%20Africa%20Republic%20Country%20Profile-WEB.pdf)

[4] World Bank. 2021

[5] PNUD. 2019

[6] Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes & Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), 2021, Gender profile of the CAR.

[7] PNUD.2019

[8] Profil Genre de la RCA, 2021.

<https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/migration/cf/79e97ff2839400eb393b85a5a099a47d0bfec7cc4a5caf0812df29966c13741c.pdf>

[9] GALS : Gender Action Learning System

[10] Programme conjoint des Nations Unies pour le renforcement de la résilience des adolescents et jeunes en centrafricaine. [https://info.undp.org/docs/pdc/Documents/CAF/Programme%20conjoint%20jeunes%20en%20RCA%20VF\\_.pdf](https://info.undp.org/docs/pdc/Documents/CAF/Programme%20conjoint%20jeunes%20en%20RCA%20VF_.pdf)

[11] [https://globalnutritionreport.org/documents/775/2021\\_Global\\_Nutrition\\_Report\\_French.pdf](https://globalnutritionreport.org/documents/775/2021_Global_Nutrition_Report_French.pdf)

[12] Ministère de la santé et de la population. 2018, mise à jour en 2021. Enquête nationale sur la situation nutritionnelle et la mortalité en République centrafricaine.

[13] PNUD. 2019

[14] Acute Food insecurity April 2023, <https://www.ipcinfo.org/ipc-country-analysis/details-map/en/c/1156361/?iso3=CAF>

#### **c. Justification de l'intervention du FIDA**

[1] COSOP : Objectif stratégique 1 – Accroître la production, la productivité et la résilience des petites exploitations agricoles, animales et halieutiques ; Objectif stratégique 2 : Améliorer de manière durable, les revenus des producteurs, à travers une meilleure valorisation des productions et l'accès aux marchés.

## **B. Enseignements tirés**

[1] PREPAS : Projet de Relance de la Production Agro pastorale dans les Savanes (PREPAS)

[2] PRAPAM : Projet de renforcement de la productivité et de l'accès aux marchés des produits agropastoraux dans les savanes

(PRAPAM)

[3] Par parcours de graduation, nous entendons les interventions prévues pour la reconstitution du capital productif, l'insertion dans une dynamique organisationnelle, la connexion aux marchés..., autant de mesures pour assurer la progression économique des vulnérables.

[4] The Ultra Poor Graduation Approach | IPA (poverty-action.org)

[5] IFAD Research and Impact Assessment Division (RIA). Cavatassi, R., Mabiso, A., Abouaziza, and M. Djimeu, E.2018. Impact Assessment of the Cereal Banks Intervention in the Programme d'Appui au Développement Rural dans le Guéra (PADER-G), Chad. IFAD: Rome,

Italy.

[6] Projet d'assistance aux familles d'éleveurs confrontées aux effets cumulés de la soudure pastorale de l'insécurité et de la pandémie du COVID-19

[7] [https://www.ifad.org/en/web/knowledge/-/inclusive-rural-and-agricultural-finance-experiments-in-west-and-central-africa-2009-2020?p\\_1\\_back\\_url=%2Fen%2Fweb%2Fknowledge%2Fpublications](https://www.ifad.org/en/web/knowledge/-/inclusive-rural-and-agricultural-finance-experiments-in-west-and-central-africa-2009-2020?p_1_back_url=%2Fen%2Fweb%2Fknowledge%2Fpublications).

## **2. Description du projet**

### **C. Objectifs du projet, zone géographique d'intervention et groupes cibles**

[1] Le retour de l'administration dans la plupart de ces préfectures s'est effectuée dans les années 2020-2021. Ces préfectures qui accueillent des personnes déplacées retournées ont aussi un manque de projet de développement exposant des populations des situations risques pour la sécurité alimentaire et des jeunes filles poussées à la prostitution par les parents pour avoir de quoi subvenir aux besoins de la famille. Le ciblage, la répartition des infrastructures, la répartition des antennes, l'arrangement institutionnel, les mesures de renforcement des capacités et autres ont tenu compte de cela pour prévoir des dispositifs spécifiques d'interventions dans cette zone.

[2] Les subventions intelligentes sont celles destinées à la Catégorie C.1 (ménages pauvres très vulnérables). Elles consistent à combiner le soutien à l'investissement dans les activités génératrices de revenus (AGR) et avec le soutien alimentaire, afin de permettre aux bénéficiaires de ne pas consommer les actifs de production nouvellement acquis. Par ailleurs, elles sont aussi conçues pour éviter de créer chez ces cibles une attitude de dépendance, mais plutôt pour les accompagner à en sortir en graduant.

[4] En particulier, à travers: (i) aménagement des lieux de formation, (ii) mise à disposition de kit et équipement diminuant la pénibilité du travail et adapté (tenant compte des besoins spécifiques principalement des jeunes filles), (iii) aménagement des créneaux horaires adaptés, (iv) mise en place d'un dispositif d'écoute et de dialogue avec les jeunes et les femmes (paire coach en entreprise), etc.

### **D. Composantes/résultats et activités**

[1] Dans ces chaînes on retrouve des producteurs hommes et femmes (et parmi eux les vulnérables), les fournisseurs locaux, les commerçants locaux, et les marchés locaux qui sont approvisionnés par ces chaînes qui ont repris après les crises, et se redynamisent progressivement.

[2] Les points d'entrée pour ce faire seront basés sur la Stratégie du FIDA pour les États en situation de fragilité à savoir (i) autonomisation des femmes et soutien au rôle des femmes dans la construction communautés résilientes ; (ii) renforcement des institutions et des communautés locales pour promouvoir la gouvernance locale et la capacité de prestation de services ; (iii) renforcement de l'alimentation la sécurité en stimulant la productivité agricole et l'accès aux marchés ; et (iv) la gestion durable des ressources naturelles, y compris l'adaptation climatique.

[3] Dans la sélection de représentants, une attention particulière sera portée pour d'éviter le risque de se concentrer exclusivement sur des groupes d'agriculteurs bien organisés ou sur des femmes et des jeunes entrepreneurs prospères. Le projet adoptera donc des mesures visant à renforcer la capacité et la confiance de ceux qui ont moins de voix et de pouvoir pour participer plus activement à la planification et à la prise de décision.

[4] En Centrafrique, le chef du village est à la fois une autorité coutumière et officielle de la République.

[5] Subventions conçues pour ne pas être abusées par les bénéficiaires, pour ne pas les rendre dépendant, et surtout pour leur permettre de graduer rapidement.

[6] Subvention intelligente

[7] ACFPE : Agence Centrafricaine pour la Formation Professionnelle et l'Emploi

[8] Le SMIG en RCA est fixé en 2022 à 29 000 F. Au niveau de toutes les personnes extrêmement vulnérables rencontrées dans les zones parcourues, les personnes ont indiqué qu'avec 5000 elles pouvaient conduire une petite activité et gagner entre 25000 et 35000 par mois. Tranche correspondant au SMIG en RCA. Pour réaliser la mobilisation de ces 5000 F les personnes extrêmement vulnérables dont la plupart sont des femmes, face aux difficultés de mobilisation de ressources sont amenées à vendre une poule (La poule locale coûte exactement 5000 F dans ces localités) ou s'endettent et se retrouvent dans un cercle infernal de pauvreté qui les enfonce davantage dans l'extrême pauvreté. Les 5000 visent à empêcher cela... Les AGR à partir de 5000 peut rapporter selon les déclarations 4000 de bénéfices sur 3 jours en moyenne pour tout type de petit AGR. Certaines de ces personnes pour suivre ont un petit jardin de case et un autre espace pour les cultures pleins champs... mais ont besoin de cet argent pour protéger le cheptel

qu'on veut les aider à reconstituer

[9] Chaque tranche est reçue après vérification que le bénéficiaire continue bien le programme et s'occupe bien de son capital après le suivi de l'animateur local.

#### **E. Théorie du changement**

[1] PAIRIAC : Programme d'Appui à l'Intégration Régionale et à l'Investissement en Afrique Centrale

#### **F. Chérence, appropriation et partenariats**

[1] ONFR : Organisation Nationale des Femmes Rurales

[2] OFCA: Organisation des Femmes Centrafricaines

#### **3. Risques**

##### ***H. Risques du projet et mesures d'atténuation***

[1] PESEC : Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique

#### **4. Exécution**

##### ***K. Cadre organisationnel***

###### ***a. Gestion et coordination du projet***

[1] Assistance technique ponctuelle en finance inclusive



Investir dans les populations rurales

## République centrafricaine

---

### Projet Elevage et Appui aux Jeunes

### Rapport de conception

### Annexe 1: Cadre logique

Dates de mission: Du 07 au 27 mai 2023

Date du document: 24/10/2023

Identifiant du projet 2000004022

Numéro du rapport: 6536-CF

Afrique de l'Ouest et du Centre  
Département de la gestion des programmes



Projet Elevage et Appui aux Jeunes

Cadre logique

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses	
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité		
Portée PEAJ	1 Nombre de personnes bénéficiant de services promus ou appuyés par le projet				SSE	Semestrielle	UGB (RSE) et FIDA	Situation sécuritaire et situation macroéconomique améliorées et stabilisées ; Leadership du MESA assuré	
	Hommes		0	10800					18000
	Femmes		0	7200					12000
	Jeunes		0	7200					12000
	Personnes autres que les jeunes								
	Personnes non autochtones								
	Nombre total de personnes bénéficiant de services		0	18000					30000
	Femme		0	40					40
	Jeunes		0	40					40
	Persons with disabilities			900					1500
	1.b Estimation correspondante du nombre total des membres des ménages				SSE	Semestrielle	UGB (RSE) et FIDA		
	Membres des ménages		0	108000	180000				
	1.a Nombre correspondant de ménages touchés				SSE	Semestrielle	UGB (RSE) et FIDA		
	Ménages		0	18000	30000				
	Nombre de déplacés internes bénéficiant de services promus ou appuyés par le projet				SSE	Semestrielle	UGB (RSE) et FIDA		
Populations déplacées internes		0	900	1500					

Chaîne logique	Indicateurs				Source	Moyens de vérification		Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale		Fréquence	Responsabilité	
<b>Objectif du projet</b> Améliorer les moyens de subsistance des groupes ciblés afin de stimuler la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la résilience climatique et économique	Pourcentage de ménages déclarant une augmentation de leurs revenus				Enquêtes IBRE-FIDA, Scorecards Résilience, et Rapport des statistique national	Démarrage, mi-parcours et achèvement	UGP (RSE) et FIDA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité élevée du Gouvernement et des partenaires de mise en œuvre opérationnelle</li> <li>• Cadre national politique, stratégique et institutionnel favorable</li> </ul>
	Ménages	0	60	80				
	Populations déplacées internes présentant une amélioration de l'autononisation				Enquêtes IBRE, SSE	Démarrage, mi-parcours et achèvement	RSE, Coordonnateur	
	Populations déplacées internes	0	187	311				
<b>Objectif de développement</b> Améliorer durablement les revenus des acteurs du secteur de l'élevage à travers des chaînes de valeurs inclusives et sensibles à la nutrition	1.2.4 Ménages faisant état d'une augmentation de la production				Enquête IBRE, SSE	Démarrage, mi-parcours, achèvement	RSE, Coordonnateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le gouvernement maintient des politiques favorables à la stabilité et à la paix</li> <li>• Des conflits prolongés n'affectent pas négativement la croissance des affaires et de l'économie.</li> <li>• Gestion de projet efficace et efficiente</li> <li>• Pas de hausse brusque de l'inflation</li> <li>• Bonne capacité de mise en oeuvre de toutes les parties prenantes</li> </ul>
	Membres des ménages	0	92358	123144				
	Ménages	0	60	80				
	Ménages	0	15393	20524				
	2.2.1 Personnes ayant de nouveaux emplois / opportunités d'emploi				Enquête IBRE, SSE	Démarrage, mi-parcours, achèvement	RSE, Coordonnateur	
	Hommes	0	1009	1681				
	Femmes	0	672	1121				
	Jeunes	0	672	1121				
	Nombre total de personnes ayant de nouveaux emplois/opportunités d'emploi	0	1681	2802				
	Persons with disabilities	0	84	140				
	SF.2.1 Ménages satisfaits des services soutenus par le projet				Enquête IBRE, SSE	Démarrage, mi-parcours, achèvement	RSE, Coordonnateur	
	Membres des ménages	0	64800	144000				
	Ménages (%)	0	60	80				
	Ménages (nombre)	0	10800	24000				
	SF.2.2 Ménages déclarant pouvoir influencer la prise de décisions des autorités locales et des prestataires de services soutenus par le projet				Enquête IBRE, SSE	Démarrage, mi-parcours, achèvement	RSE, Coordonnateur	
	Membres des ménages	0	64800	144000				

Chaîne logique	Indicateurs				Source	Moyens de vérification		Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale		Fréquence	Responsabilité	
	Ménages (%)	0	60	80				
	Ménages (nombre)	0	10800	24000				
	Populations déplacées internes occupant un nouvel emploi ou ayant accès à de nouvelles possibilités d'emplois							
	Populations déplacées internes	0	84	140				
<b>Effet direct</b> Effet 1. : La production, la productivité et la résilience des chaînes de valeur de l'élevage et de l'apiculture sont améliorées	1.2.2 Ménages déclarant l'adoption de technologies, de pratiques ou d'intrants nouveaux/améliorés				Enquêtes COI-FIDA	Démarrage, mi-parcours et achèvement	UGP (RSE) et FIDA	Capacité de mise en oeuvre de l'UGP et des partenaires de mise en oeuvre et des prestataires de services
	Membres des ménages	0	60033	130841				
	Ménages	0	65	85				
	Ménages	0	10005	21807				
	1.2.8 Femmes déclarant une diversité alimentaire minimale (MDDW)				Enquêtes COI-FIDA	Démarrage, mi-parcours et achèvement	UGP (RSE) et FIDA	
	Femmes (%)	0	65	65				
	Femmes (nombre)	0	2307	4641				
	Ménages (%)	0	13	15.5				
	Ménages (nombre)	0	2307	4641				
	Membres des ménages	0	13841	27846				
	Ménages autres que ceux ayant une femme pour chef							
	3.2.2 Ménages déclarant l'adoption de pratiques et technologies durables et résilientes au changement climatique				Enquêtes COI-FIDA	Démarrage, mi-parcours et achèvement	UGP (RSE) et FIDA	
	Membres des ménages	0	21990	36648				
	Ménages	0	20	20				
	Ménages	0	3665	6108				
	1.2.9 Ménages dont les connaissances, attitudes et pratiques en matière de nutrition sont améliorées (KAP)				Enquêtes COI-FIDA	Démarrage, mi-parcours et achèvement	UGP (RSE) et FIDA	
Ménages de personnes non autochtones								

Chaîne logique	Indicateurs				Source	Moyens de vérification		Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale		Fréquence	Responsabilité	
	Ménages autres que ceux ayant une femme pour chef							
	Ménages (nombre)	0	2307	4641				
	Ménages (%)	0	65	85				
	Membres de ménages	0	13841	27846				
	IE.2.1 Individus présentant une amélioration de l'autonomisation				Enquête IBRE, SSE	Démarrage, mi-parcours et achèvement	RSE, Coordonnateur	
	Personnes non autochtones							
	Personnes non autochtones							
	Personnes autres que les jeunes							
	Personnes autres que les jeunes							
	Jeunes	0	40	40				
	Jeunes	0	1492	2487				
	Nombre total de personnes	0	12	21				
	Nombre total de personnes	0	3730	6218				
	Femmes	0	40	40				
	Femmes	0	1492	2487				
	Hommes	0	60	60				
	Hommes	0	2238	3731				
	Persons with disabilities	0	187	311				

Chaîne logique	Indicateurs				Source	Moyens de vérification		Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale		Fréquence	Responsabilité	
<b>Produit</b> Produit 1.1 : Les capacités de production au sein des chaînes de valeurs ciblées sont développées et consolidées	1.1.3 Producteurs ruraux ayant accès aux facteurs de production et/ou aux paquets technologiques				SSE, rapports d'activités	Trimestrielle	RSE/ANDE/Prestataires de services	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité adéquate de la délivrance des appuis</li> <li>• Bonne implication du service de nutrition et des partenaires spécialisés</li> <li>• Dispositif de suivi et évaluation rigoureux et adapté</li> <li>• Facilitation par l'utilisation adéquate du digital</li> <li>• Risque de perte non présence de certains bénéficiaires (les éleveurs transhumants essentiellement) lors des évaluations</li> </ul>
	Hommes	0	2180	3633				
	Femmes	0	1453	2422				
	Jeunes	0	1453	2422				
	Producteurs ruraux	0	3633	6055				
	Persons with disabilities	0	182	303				
	Producteurs ruraux déplacés internes ayant accès à des intrants de production ou à des modules technologiques - y compris femmes des groupements de fromagerie				SSE, rapports d'activités	Trimestrielle	RSE/ANDE/Prestataires de services	
	Producteurs ruraux déplacés internes	0	182	303				
	1.1.4 Personnes formées aux pratiques et/ou technologies de production				SSE, rapports d'activités	Trimestrielle	RSE/ANDE/Prestataires de services	
	Nombre total de personnes formées par le projet	0	15393	25655				
	Nombre total de présences aux sessions de formation	0	15393	25655				
	Hommes formés à la production animale	0	9236	15393				
	Femmes formées à la production animale	0	6157	10262				
	Jeunes formés à la production animale	0	6157	10262				
	Personnes formées à la production animale	0	15393	25655				
Persons with disabilities trained in livestock	0	770	1283					
Personnes déplacées internes formées aux pratiques ou aux technologies de production				SSE, rapports d'activités	Trimestrielle	RSE/ANDE/Prestataires de services		
Personnes déplacées internes	0	770	1283					
1.1.8 Ménages recevant un soutien ciblé pour améliorer leur nutrition				SSE, rapports d'activités	Semestrielle	RSE/Partenaires des services financiers		

Chaîne logique	Indicateurs				Source	Moyens de vérification		Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale		Fréquence	Responsabilité	
	Nombre de personnes qui participent	0	3549	5460				
	Hommes	0	2129	3276				
	Femmes	0	1420	2184				
	Ménages	0						
	Membres des ménages bénéficiaires		21294	32760				
	Jeunes	0	1420	2184				
	Number of persons with disabilities	0	177	273				
	Ménages ayant reçu un appui ciblé pour améliorer leur nutrition				SSE, rapports d'activités	Semestrielle	RSE/Unité de Coordination	
	Populations déplacées internes	0	177	273				
	3.1.2 Personnes ayant reçu des services d'information climatique				SSE, rapports d'activités	Semestrielle	RSE/Partenaires des services financiers	
	Hommes	0	6480	10800				
	Femmes	0	4320	7200				
	Jeunes	0	4320	7200				
	Personnes bénéficiant de services d'information climatique	0	10800	18000				
	Persons with disabilities	0	540	900				
	Personnes déplacées internes bénéficiant de services d'information sur le climat				SSE, rapports d'activités	Semestrielle	RSE/Partenaires des services financiers	
	Populations déplacées internes	0	540	900				

Chaîne logique	Indicateurs				Source	Moyens de vérification		Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale		Fréquence	Responsabilité	
<b>Produit</b> Produit 1.2 : Les relations entre agriculteurs et éleveurs sont améliorées dans un climat apaisé	Infrastructures d'élevage et de transhumance construites, réhabilitées ou modernisées				SSE, rapports d'activités	Annuelle	RSE, Coordonnateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Leadership au sein des organisations des acteurs des CV</li> <li>• Forte implication des organisations de producteurs</li> <li>• Forte implication des autorités locales et autres acteurs étatiques</li> <li>• Leadership du MESA</li> <li>• Qualité de l'acteur délivrant l'ingénierie sociale</li> <li>• Facilitation par l'utilisation adéquate du digital</li> </ul>
	Points d'eau (forage+réservoir surelevé+énergie solaire+abreuvoirs)	0	1	3				
	Aires de repos	0	1	3				
	Parcs de vaccination	0	1	3				
	Abris pour bergers	0	10	30				
	Postes vétérinaire réhabilités ou construits	0	10	20				
	Couloirs de transhumance délimités et balisés (80Km linéaire/couloir)	0	1	3				
	Mécanismes de dialogue (cadre de concertation et de dialogue social, groupes d'intérêts agro-pastoraux, gestion commune de pâturage) renforcés et consolidés				SSE, rapports d'activités	Annuelle	RSE/Coordonnateur/Organisations de producteurs/Structures décentralisées	
	Mécanismes de dialogue	0	15	20				
	Systèmes d'alerte précoce, de riposte aux pestes et maladies animales et d'information des marchés fonctionnels				SSE, rapports d'activités	Annuelle	RSE/Coordonnateur/Organisations de producteurs/Structures décentralisées	
Systèmes d'alerte précoce	0	2	2					
<b>Effet direct</b> Effet 2 : La valorisation des produits d'élevage et d'apiculture, ainsi que l'accès au marché et aux produits financiers adéquats sont améliorées	2.2.6 Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux marchés et aux installations de transformation et de stockage				Enquêtes IBRE, SSE	Démarrage, mi-parcours et achèvement	RSE/Coordonnateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bon niveau d'adhésion et de participation des institutions financières</li> <li>• Bonne capacité des partenaires de mise en œuvre</li> <li>• Implication des acteurs locaux au processus de choix des sites</li> <li>• Implantation des infrastructures</li> </ul>
	Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux marchés	0	32	32				
	Taille des ménages	0	35046	58410				
	Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux installations de transformation	0	12.33	12.33				
	Taille des ménages	0	13314	22194				
	Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux marchés	0	5841	9735				

Chaîne logique	Indicateurs				Source	Moyens de vérification		Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale		Fréquence	Responsabilité	
	Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux installations de transformation	0	2219	3699	Enquêtes IBRE, SSE	Démarrage, mi-parcours et achèvement	RSE/Coordonnateur	
	1.2.5 Ménages déclarant utiliser les services financiers ruraux							
	Membres des ménages	0	21697	36162				
	Ménages	0	20	20				
	Ménages	0	3616	6027	Enquêtes IBRE, SSE	Démarrage, mi-parcours et achèvement		
	2.2.2 Entreprises rurales appuyées signalant une hausse de leurs bénéfices							
	Nombre d'entreprises	0	340	454				
Pourcentage d'entreprises	0	80	80					
<b>Produit</b> Produit 2.1. Des produits et services financiers adaptés sont accessibles aux producteurs	1.1.5 Personnes ayant accès à des services financiers dans les zones rurales				SSE, rapports d'activités	Semestrielle	RSE/Partenaires des services financiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bonne implication et bonne collaboration des institutions financières ;</li> <li>• Bonne démarche pédagogique et bonne sensibilisation des différents acteurs des chaînes de valeur</li> <li>• Bonne capacité des partenaires de mise en œuvre</li> <li>• Qualité du suivi des interventions</li> <li>• Mobilisation effective des communautés locales</li> </ul>
	Nombre total d'accès aux services financiers	0	4520	6027				
	Femmes-accès services financiers en zones rurales-épargne	0	1638	2184				
	Jeunes-accès services financiers en zones rurales-épargne	0	1638	2184				
	Hommes-accès services financiers dans les zones rurales-épargne	0	2457	3276				
	Hommes-accès services financiers dans les zones rurales-crédit	0	255	340				
	Femmes - accès à des services financiers dans les zones rurales-crédit	0	170	227				
	Jeunes-accès à des services financiers dans les zones rurales-crédit	0	170	227				
	Personnes ayant accès-services financiers dans les zones rurales-épargne	0	4095	5460				

Chaîne logique	Indicateurs				Source	Moyens de vérification		Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale		Fréquence	Responsabilité	
	Personnes-accès à des services financiers dans les zones rurales-crédit	0	425	567				
	Persons with disabilities in rural areas accessing financial services - savings	0	205	273				
	Persons with disabilities in rural areas accessing financial services - credit	0	21	28				
	Personnes déplacées internes vivant dans des zones rurales ayant accès à des services financiers (épargne, crédit, etc)				SSE, rapports d'activités	Semestrielle	RSE/Partenaires des services financiers	
	Populations déplacées internes (Épargne)	0	205	273				
	1.1.7 Personnes ayant reçu une formation en alphabétisation financière et/ou utilisation des services et produits financiers dans les zones rurales				SSE, rapports d'activités	Semestrielle	RSE/Partenaires des services financiers	
	Hommes	0	2181	3634				
	Femmes	0	1454	2423				
	Jeunes	0	1454	2423				
	Personnes ayant reçu une formation en alphabétisation financière et/ou utilisation des services et produits financiers dans les zones rurales	0	3635	6057				
	Persons with disabilities	0	182	303				
	Populations déplacées internes en milieu rural ayant reçu une formation d'initiation aux questions financières ou à l'utilisation de produits et services financiers				SSE, rapports d'activités	Semestrielle	RSE	
	Populations déplacées internes	0	182	303				
	2.1.2 Personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises				SSE, rapports d'activités	Semestrielle	RSE	
	Hommes	0	2199	3665				
	Femmes	0	1466	2443				
	Jeunes	0	1466	2443				

Chaîne logique	Indicateurs				Source	Moyens de vérification		Hypothèses			
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale		Fréquence	Responsabilité				
	Personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises	0	3665	6108							
	Persons with disabilities	0	183	305							
	Personnes déplacées internes formées à des activités génératrices de revenus ou à la gestion d'entreprise								SSE, rapports d'activités	Semestrielle	RSE
	Populations déplacées internes	0	183	305							
<b>Produit</b> Produit 2.2. L'accès des bénéficiaires à des infrastructures marchandes résilientes est accrue	Entreprises rurales ayant accès à des services de développement commercial				SSE, rapports d'activités	Annuelle, dès an 2	RSE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retards pour les infrastructures</li> <li>• Implication des organisations de producteurs et des bénéficiaires dans l'identification finale et le suivi des travaux</li> <li>• Bonne capacité de délivrance des prestataires de services</li> </ul>			
	Miellerie	0	8	10							
	Abattage de volaille	0	3	4							
	Laiterie	0	3	4							
	Installations de commercialisation, de transformation ou de stockage construites ou remises en état				SSE, rapports d'activités	Annuelle	RSE/Coordonnateur/Organisations de producteurs				
	Marchés à bétail réhabilités ou construits	0	4	4							
	Aires d'abattage réhabilitées	0	10	10							
	Construction de mini abattoirs	0	2	2							
	Chambres froides (40 U)	0	10	15							
	Boucherie moderne alimentée au solaire	0	10	15							
	Fromagerie artisanale construite ou réhabilitée	0	4	4							
	Nombre de producteurs ayant noué des partenariats productifs avec des opérateurs privés de collecte, de transformation ou de distribution				SSE, rapports d'activités	Annuelle	RSE, Coordonnateur/Organisation de producteurs				
	Producteurs	0	2906	4844							

Chaîne logique	Indicateurs				Source	Moyens de vérification		Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale		Fréquence	Responsabilité	
<b>Effet direct</b> Effet 3 : Les capacités institutionnelles et le cadre réglementaire du secteur de l'élevage sont améliorés	Politique 3 Lois, réglementations, politiques ou stratégies existantes/nouvelles soumises aux décideurs pour approbation, ratification ou modification				SSE, rapports d'activités	Annuelle	RSE / Coordo / Institutions juridiques nationales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Forte implication des organisations de producteurs • Leadership du MESA • Participation active des acteurs du secteur de l'élevage au processus</li> </ul>
	Nombre	2	3	6				
	2.2.4 Organisations de producteurs ruraux (PR) soutenues, fournissant des services nouveaux ou améliorés				Enquêtes IBRE, SSE	Démarrage, mi-parcours et achèvement	RSE, Coordonnateur	
	Nombre d'organisations de producteurs ruraux soutenues	0	2	2				
	Membres des organisations de producteurs ruraux	0	10800	18000				
	Hommes membres des organisations de producteurs ruraux	0	6480	10800				
	Femmes membres des organisations de producteurs ruraux	0	4320	7200				
	Jeunes membres des organisations de producteurs ruraux	0						
<b>Produit</b> Produit 3.1 : les capacités des services publics en charge de l'élevage et des organisations de producteurs sont renforcées	2.1.3 Organisations de producteurs ruraux soutenues				SSE, rapports d'activités	Annuelle	RSE/Organisations de producteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Forte implication des organisations de producteurs • Leadership du MESA • Participation active des acteurs du secteur de l'élevage au processus</li> </ul>
	Tailles des organisations de producteurs	0	10800	18000				
	Organisations de producteurs ruraux soutenues	0	2	2				
	Hommes	0	6480	10800				
	Femmes	0	4320	7200				
	Jeunes	0	540	900				
	Acteurs du service public capacités				SSE, rapports d'activités	Annuelle	RSE/ANDE/MESA	
	Nombre	0	208	208				
	Politique 1 Nombre de produits du savoir relatifs aux politiques achevés				SSE, rapports d'activités	Annuelle	RSE / Coordo / Institutions juridiques nationales	
	Nombre	0	3	6				



Investir dans les populations rurales

## République centrafricaine

---

### Projet Elevage et Appui aux Jeunes

### Rapport de conception

### Annexe 2: Théorie du changement

Dates de mission: Du 07 au 27 mai 2023

Date du document: 24/10/2023

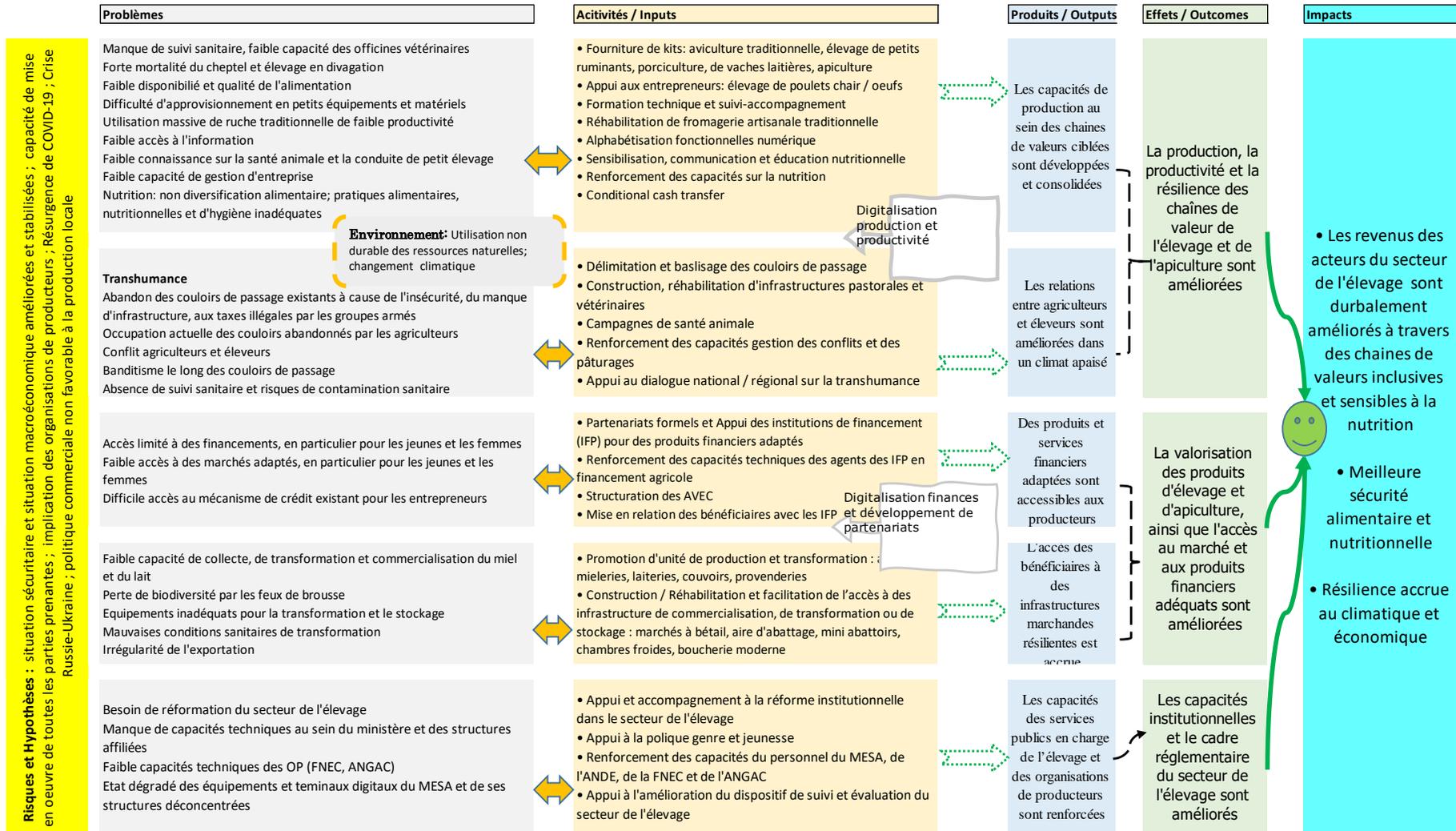
Identifiant du projet 2000004022

Numéro du rapport: 6536-CF

Afrique de l'Ouest et du Centre  
Département de la gestion des programmes



### PEAJ Théorie du Changement





Investir dans les populations rurales

## République centrafricaine

---

### Projet Elevage et Appui aux Jeunes

### Rapport de conception

### Annexe 3: Coût et financement du projet: Tableaux de coûts détaillés

Dates de mission: Du 07 au 27 mai 2023

Date du document: 24/10/2023

Identifiant du projet 2000004022

Numéro du rapport: 6536-CF

Afrique de l'Ouest et du Centre  
Département de la gestion des programmes





REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
PROJET FIDUCIARIE CONVOI AUX BELINES
Table 1.2. Capitalisation des opérations de crédit pour le décaissement de l'ingénierie sociale et les
Décaissement des Coûts

Table with multiple columns: Unit, Year (2004-2020), Quantities, Unit Cost (CFPA), Parameters (In %), Summary Elements (Proc, Meth, etc.), and Expenditures by Financiers (USD '000) for FIDA, FONDUS VERT, and The Government.

1) FNEC et ANAC (investissement)
2) (Régénération, ingéniérie, biléarité)
3) par l'opération d'investissement en crédit pour
4) Invoicement d'équipement, communication, assurance, entretien et carburant mis en paiement de réajustement de crédit des actions d'ingénierie sociale en direction des groupes cibles
5) En l'attente d'un contrat de crédit

1) FNEC et ANAC (investissement)
2) (Régénération, ingéniérie, biléarité)
3) par l'opération d'investissement en crédit pour
4) Invoicement d'équipement, communication, assurance, entretien et carburant mis en paiement de réajustement de crédit des actions d'ingénierie sociale en direction des groupes cibles
5) En l'attente d'un contrat de crédit



Ligne	Quantités										Prix										Prestations (en %)										Autres										Équivalents										Équivalents										Équivalents										Équivalents														
	2014					2015					2016					2017					2018					2019					2020					2021					2022					2023					2024					2025					2026					2027					2028					2029					2030				
	Unité	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044	2045	2046	2047	2048	2049	2050	2051	2052	2053	2054	2055	2056	2057	2058	2059	2060	2061	2062	2063	2064	2065	2066	2067	2068	2069	2070																											
<b>I. Recettes Cptes</b>																																																																																					
<b>A. Fonctionnement de l'État</b>																																																																																					
<b>1. Impôts et taxes</b>																																																																																					
1.1. Impôts sur le revenu																																																																																					
1.2. Impôts sur les sociétés																																																																																					
1.3. Impôts indirects																																																																																					
1.4. Contribution des collectivités locales																																																																																					
1.5. Contribution des entreprises																																																																																					
1.6. Contribution des particuliers																																																																																					
1.7. Contribution des sociétés																																																																																					
1.8. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.9. Contribution des sociétés étrangères																																																																																					
1.10. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.11. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.12. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.13. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.14. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.15. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.16. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.17. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.18. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.19. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.20. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.21. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.22. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.23. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.24. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.25. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.26. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.27. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.28. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.29. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.30. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.31. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.32. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.33. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.34. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.35. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.36. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.37. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.38. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.39. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.40. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.41. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.42. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.43. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.44. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.45. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.46. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.47. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.48. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.49. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.50. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.51. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.52. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.53. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.54. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.55. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.56. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.57. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.58. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.59. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.60. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.61. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.62. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.63. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.64. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.65. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.66. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.67. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.68. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.69. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.70. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.71. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.72. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.73. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.74. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.75. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.76. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.77. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.78. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.79. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.80. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.81. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.82. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.83. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.84. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.85. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.86. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.87. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.88. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.89. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.90. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.91. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.92. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.93. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.94. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.95. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.96. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.97. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.98. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.99. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
2.00. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
1.99. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					
2.00. Contribution des entreprises étrangères																																																																																					

Les données sont exprimées en milliards de FCFA.  
 Les données sont exprimées en milliards de FCFA.  
 Les données sont exprimées en milliards de FCFA.  
 Les données sont exprimées en milliards de FCFA.





REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
 PROJET DELEVERAGE ET D'APPUI AUX JEUNES  
 Table 1.7. Mise en oeuvre du PGES  
 Detailed Costs

LInH	Quantities								Unit Cost (FCFA Millions)	Parameters (in %)								Expenditures by Financiers (US\$ '000)																																																
	Total									Summary Divisions				Other Accounts				FIDA				FONDS VERT								The Government																																				
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031		Phy Cont. Rate	For Exch.	Gross Tax Rate	Expenditure Component	Dish. Anst.	FAS	DA	FDA	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Total	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total																																
I Investment Costs																																																																		
A Mise en oeuvre des instruments de sauvegarde environnementale et sociale																																																																		
Total	4	6	6	6	6	6	4	38	5	34.7	54.2	58.5	58.9	61.3	63.9	61.4	374.0	34.7	54.2	58.5	58.9	61.3	63.9	61.4	374.0	2.0	15.0	0.0	RPP	FAS	EA	FAS	DA	FIDA (100% FOR 2.39.46% FOR 5.1 FONDS VERT (0% FOR 2.60.54% FOR 5)	34.7	54.2	58.5	58.9	61.3	63.9	61.4	374.0	-	-	-	-	-	-	-	34.2	35.6	37.1	38.7	39.9	172.5	-	-0.0	-0.0	0.0	-	-0.0	0.0	-	-0.0	0.0	-0.0

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
PROJET D'ELARGISSEMENT ET D'APPUI AUX EI/ELNES  
Table 2.1: Promotion de services financiers durables et facilitation à l'accès aux mécanismes financiers promus  
Detailed Costs

Unit	Quantities										Unit PCFA Million	Parameters (in %)						Summary Divisions Expenditure Account	Other Accounts Diak Acct.	Expenditures by Financiers (US\$ '000)																																																							
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	2024	2025		2026	2027	2028	2029	2030	Total			FONDS VERT						The Government																																																	
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	2024	2025		2026	2027	2028	2029	2030	Total			2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total																																								
<b>I Investment Costs</b>																																																																											
<b>A Promotion de services financiers durables et facilitation à l'accès aux mécanismes financiers promus</b>																																																																											
<b>A1 Prévotion de services financiers durables et facilitation à l'accès aux mécanismes financiers promus</b>																																																																											
Assistance technique perite en France rurale	parc1	45	-	-	15	-	-	-	60	0.5	38.3	-	-	14.4	-	-	-	52.7	0.0	20.0	18.0	SFAM	CONS EA	CONS DA	FIDA 100% FOR 2.50% FOR S ; FONDS VERT (0% FOR 2.50% FOR B)	31.4	-	-	5.9	-	-	-	37.3	-	-	-	5.9	-	-	-	5.9	6.9	-	-	2.6	-	-	-	9.5																										
Appuyer les IFP à définir des produits financiers adaptés aux besoins des groupes cibles	parc1	10	-	-	5	-	-	-	15	0.45	7.7	-	-	4.3	-	-	-	12.0	0.0	20.0	18.0	SFAM	CONS EA	CONS DA	FIDA 100% FOR 2.50% FOR S ; FONDS VERT (0% FOR 2.50% FOR B)	8.3	-	-	1.8	-	-	-	8.0	-	-	-	1.8	-	-	-	1.8	1.4	-	-	0.8	-	-	-	2.2																										
Appuyer les IFP à adapter leurs politique et procédures pour tenir compte des revenus produits financiers dévolopés	parc1	10	-	-	10	-	-	-	20	0.5	8.5	-	-	9.6	-	-	-	18.1	0.0	20.0	18.0	SFAM	CONS EA	CONS DA	FIDA 100% FOR 2.50% FOR S ; FONDS VERT (0% FOR 2.50% FOR B)	7.0	-	-	3.9	-	-	-	10.9	-	-	-	3.9	-	-	-	3.9	1.5	-	-	1.7	-	-	-	3.3																										
Renforcer les capacités techniques des agents des IFP en financement agricole (niveau en particulier)	parc1	10	-	-	10	-	-	-	20	0.45	7.8	-	-	8.8	-	-	-	16.6	2.0	15.0	0.0	SFAM	FAS EA	FAS DA	FIDA 100% FOR 2.40% FOR S ; FONDS VERT (0% FOR 2.60% FOR B)	7.8	-	-	3.5	-	-	-	11.3	-	-	-	5.3	-	-	-	5.3	-	-	-	0.0	-	-	-	0.0																										
Formation des agents des IFP en financement agricole	aidér	1	-	-	1	-	-	-	2	5	8.7	-	-	9.8	-	-	-	18.5	2.0	15.0	0.0	SFAM	FAS EA	FAS DA	FIDA 100% FOR 2.40% FOR S ; FONDS VERT (0% FOR 2.60% FOR B)	8.7	-	-	3.5	-	-	-	12.6	-	-	-	8.9	-	-	-	5.9	-	-	-	0.0	-	-	-	-0.5																										
<b>Total</b>																															70.9	-	-	-	47.0	-	-	-	-	117.9					0.0	15.0	0.0	SFAM	FAS EA	FAS DA	FIDA 100% FOR 2.40% FOR S ; FONDS VERT (0% FOR 2.60% FOR B)	61.1	-	-	18.1	-	-	-	80.2	-	-	-	22.8	-	-	-	22.8	9.8	-	-	5.1	-	-	-	14.0

La cour 3 avertis pour chacune des 5 IFP prévues

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
PROJET DELTA/AGE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE  
Table 2.2 : Développement de caractéristiques initiales au sein des chaînes des valeurs d'éléments et d'activités  
Detailed Costs

Unit	Quantities						Unit Cost (P/\$)	Total Including Contingencies (13% '00)						Parameters (in %)						Summary Divisions	Other Accounts	Proc. Method	Expenditure by Financers (US\$ '000)																														
	2024	2025	2026	2027	2028	2029		2030	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	Plw. Cost.	Fer. Esth.	Cons. Tax Rate				Comp. Expenditure	Dist. Acct.	Fin. Rate	FIDA					The Government																						
<b>I. Investment Costs</b>																																																					
<b>A. Usines de transformation</b>																																																					
<b>A.1. Aliments de volaille</b>																																																					
nombre	-	1	2	1	-	-	4	53.08	-	55.5	194.1	100.7	-	-	-	388.4	0.0	56.0	15.4	SFAM	EMAT	BSI	CAI	EA	EMAT	BSI	CAI	DA	FIDA/100% FOR 2-40% FOR 5   FONDS VERTI (0% FOR 2-50% FOR 5)	-	79.2	73.0	37.5	-	-	190.0	-	-	91.3	47.4	-	-	-	138.6	-	14.4	26.9	15.5	-	-	-	69.7	
nombre	-	4	4	2	-	-	10	53.08	-	55.5	194.1	100.7	-	-	-	388.4	0.0	56.0	15.4	SFAM	EMAT	BSI	CAI	EA	EMAT	BSI	CAI	DA	FIDA/100% FOR 2-40% FOR 5   FONDS VERTI (0% FOR 2-50% FOR 5)	-	352.2	13.9	7.2	-	-	51.3	-	-	17.4	9.0	-	-	-	26.4	-	5.5	5.7	3.0	-	-	-	14.1	
nombre	-	1	2	1	-	-	4	48.37	-	55.5	178.0	91.8	-	-	-	353.3	0.0	56.0	15.4	SFAM	EMAT	BSI	CAI	EA	EMAT	BSI	CAI	DA	FIDA/100% FOR 2-40% FOR 5   FONDS VERTI (0% FOR 2-50% FOR 5)	-	72.1	65.5	34.5	-	-	173.2	-	-	83.2	43.2	-	-	-	129.3	-	13.1	23.2	15.1	-	-	-	54.4	
<b>B. Fourniture d'intrants</b>																																																					
<b>B.1. Soins</b>																																																					
nombre	-	1	-	-	-	-	1	200	-	352.4	-	-	-	-	352.4	0.0	56.0	15.4	SFAM	EMAT	BSI	CAI	EA	EMAT	BSI	CAI	DA	FIDA/100% FOR 2-40% FOR 5   FONDS VERTI (0% FOR 2-50% FOR 5)	-	298.2	-	-	-	-	298.2	-	-	-	-	-	-	-	-	54.2	-	-	-	-	-	54.2			
nombre	-	1	-	-	-	-	1	200	-	352.4	-	-	-	-	352.4	0.0	56.0	15.4	SFAM	EMAT	BSI	CAI	EA	EMAT	BSI	CAI	DA	FIDA/100% FOR 2-40% FOR 5   FONDS VERTI (0% FOR 2-50% FOR 5)	-	298.2	-	-	-	-	298.2	-	-	-	-	-	-	-	54.2	-	-	-	-	-	54.2				
nombre	-	1	2	2	-	-	6	130	-	225.1	475.4	493.4	-	-	1 922.0	0.0	56.0	15.4	SFAM	EMAT	BSI	CAI	EA	EMAT	BSI	CAI	DA	FIDA/100% FOR 2-40% FOR 5   FONDS VERTI (0% FOR 2-50% FOR 5)	-	159.8	178.8	185.6	-	-	563.2	-	-	225.5	231.9	-	-	-	456.5	-	35.2	73.1	75.9	-	-	-	184.2		
<b>C. Infrastructures de commercialisation, de transformation ou de stockage</b>																																																					
<b>C.1. Construction marchés à bétail</b>																																																					
nombre	-	1	1	1	-	-	3	150	-	270.7	281.7	293.1	-	-	845.6	2.0	25.0	18.0	SFAM	TR	EA				TR	EA			FIDA/100% FOR 2-38% FOR 5   FONDS VERTI (0% FOR 2-50% FOR 5)	-	222.0	99.8	103.8	-	-	425.5	-	-	131.3	136.6	-	-	-	267.8	-	48.7	50.7	52.8	-	-	-	152.2	
nombre	-	1	-	-	-	-	1	10	-	18.0	-	-	-	-	18.0	2.0	25.0	18.0	SFAM	TR	EA				TR	EA			FIDA/100% FOR 2-38% FOR 5   FONDS VERTI (0% FOR 2-50% FOR 5)	-	14.8	-	-	-	-	14.8	-	-	-	-	-	-	3.2	-	-	-	-	-	3.2				
nombre	-	2	5	3	-	-	10	5	-	18.0	47.0	29.3	-	-	94.3	2.0	25.0	18.0	SFAM	TR	EA				TR	EA			FIDA/100% FOR 2-38% FOR 5   FONDS VERTI (0% FOR 2-50% FOR 5)	-	14.8	16.6	10.4	-	-	41.8	-	-	21.0	13.7	-	-	-	35.5	-	3.2	8.5	5.3	-	-	-	17.0	
nombre	-	1	1	-	-	-	2	45	-	84.5	87.9	-	-	-	172.5	2.0	25.0	18.0	SFAM	TR	EA				TR	EA			FIDA/100% FOR 2-38% FOR 5   FONDS VERTI (0% FOR 2-50% FOR 5)	-	29.0	31.5	-	-	-	60.5	-	-	39.4	41.0	-	-	-	80.3	-	15.2	15.8	-	-	-	31.0		
nombre	-	5	5	5	5	-	15	39	-	366.2	381.1	396.6	-	-	1 443.9	2.0	25.0	18.0	SFAM	TR	EA				TR	EA			FIDA/100% FOR 2-38% FOR 5   FONDS VERTI (0% FOR 2-50% FOR 5)   NCB PM (100%)	-	123.7	134.5	140.4	-	-	405.0	-	-	170.0	177.6	184.8	-	-	532.9	-	65.0	68.8	71.4	-	-	-	259.0	
nombre	-	5	5	5	-	-	15	22	-	186.5	206.9	215.0	-	-	601.1	2.0	25.0	18.0	SFAM	TR	EA				TR	EA			FIDA/100% FOR 2-38% FOR 5   FONDS VERTI (0% FOR 2-50% FOR 5)	-	162.8	73.2	76.1	-	-	312.1	-	-	96.3	100.2	-	-	-	196.4	-	35.7	37.2	38.7	-	-	-	114.4	
nombre	-	5	5	5	-	-	15	22	-	186.5	206.9	215.0	-	-	601.1	2.0	25.0	18.0	SFAM	TR	EA				TR	EA			FIDA/100% FOR 2-38% FOR 5   FONDS VERTI (0% FOR 2-50% FOR 5)	-	162.8	73.2	76.1	-	-	312.1	-	-	96.3	100.2	-	-	-	196.4	-	35.7	37.2	38.7	-	-	-	114.4	
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-	-	79.2	-	89.3	81.7	18.7	-	-	288.9	0.0	20.0	18.0	SFAM	CONS	EA				TR	EA			FIDA/100% FOR 2-38% FOR 5   FONDS VERTI (0% FOR 2-50% FOR 5)	-	65.0	73.2	25.0	8.6	-	-	173.7	-	-	38.3	8.7	-	-	48.8	-	14.3	15.1	14.2	3.4	-	-	-	48.4
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-	-	79.2	-	1 143.0	1 251.2	1 730.3	286.8	-	-	5 500.3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	

la 7 abatages en moyenne







REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
PROJET D'ELEVAGE ET D'APPUJ AUX JEUNES  
Disbursement Accounts by Financiers

	(FCFA Million)											(US\$ '000)																		
	FIDA		FONDS VERT		The Government		Bénéficiaires		Institutions locales de financement		Total	Local (Excl. Taxes)	Duties & Taxes	FIDA		FONDS VERT		The Government		Bénéficiaires		Institutions locales de financement		Total	Local (Excl. Taxes)	Duties & Taxes				
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	For. Exch.	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	For. Exch.	Amount	%		
1. Travaux	1 674.9	51.5	1 004.6	30.9	572.7	17.6	-	-	-	-	3 252.2	14.7	793.6	1 885.9	572.7	2 791.6	51.5	1 674.3	30.9	954.5	17.6	-	-	-	5 420.3	14.7	1 322.7	3 143.2	954.5	
2. Equipements et matériels, Biens services et intrants, capital d'investissement	4 007.2	40.6	2 091.8	21.2	1 447.4	14.7	685.6	6.9	1 640.8	16.6	9 872.9	44.5	3 463.0	4 706.3	1 703.6	6 678.6	40.6	3 486.4	21.2	2 412.4	14.7	1 142.7	6.9	2 734.7	16.6	16 454.9	44.5	5 771.7	7 843.8	2 839.4
3. Consultations	1 870.3	59.4	774.4	24.6	501.5	15.9	-	-	-	-	3 146.1	14.2	453.7	2 204.4	488.0	3 117.1	59.4	1 290.6	24.6	835.8	15.9	-	-	-	5 243.6	14.2	756.1	3 674.1	813.3	
4. Formations, atelier, séminaires	2 157.0	56.5	1 379.3	36.1	167.9	4.4	11.2	0.3	100.6	2.6	3 816.0	17.2	561.0	3 255.0	-	3 595.1	56.5	2 298.8	36.1	279.9	4.4	18.6	0.3	167.6	2.6	6 360.0	17.2	935.0	5 425.0	-
5. Forcissement	1 198.6	57.6	109.1	5.2	773.3	37.2	-	-	-	-	2 081.0	9.4	510.6	1 195.8	374.6	1 997.6	57.6	181.9	5.2	1 288.8	37.2	-	-	-	3 468.3	9.4	850.9	1 993.1	624.3	
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>10 908.0</b>	<b>49.2</b>	<b>5 359.2</b>	<b>24.2</b>	<b>3 462.8</b>	<b>15.6</b>	<b>696.8</b>	<b>3.1</b>	<b>1 741.4</b>	<b>7.9</b>	<b>22 168.2</b>	<b>100.0</b>	<b>5 781.9</b>	<b>13 247.5</b>	<b>3 138.9</b>	<b>18 180.0</b>	<b>49.2</b>	<b>8 932.0</b>	<b>24.2</b>	<b>5 771.4</b>	<b>15.6</b>	<b>1 161.4</b>	<b>3.1</b>	<b>2 902.3</b>	<b>7.9</b>	<b>36 947.1</b>	<b>100.0</b>	<b>9 636.4</b>	<b>22 079.1</b>	<b>5 231.5</b>

(FCFA Million)													(US\$ '000)																
FIDA		FONDS VERT		The Government		Bénéficiaires		Institutions locales de financement		Total		Local (Excl. Taxes)	Duties & Taxes	FIDA		FONDS VERT		The Government		Bénéficiaires		Institutions locales de financement		Total	Local (Excl. Taxes)	Duties & Taxes			
Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	For. Exch.		Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	For. Exch.			
4 943.3	41.6	3 093.9	26.1	1 399.2	11.8	696.8	5.9	1 741.4	14.7	11 874.6	53.6	2 909.8	7 384.5	1 580.4	8 238.8	41.6	5 156.5	26.1	2 332.1	11.8	1 161.4	5.9	2 902.3	14.7	19 791.1	53.6	4 849.6	12 307.4	2 634.0
1 850.1	51.2	1 157.7	32.1	603.1	16.7	-	-	-	-	3 610.9	16.3	1 386.2	1 621.5	603.1	3 083.4	51.2	1 929.5	32.1	1 005.2	16.7	-	-	-	-	6 018.1	16.3	2 310.3	2 702.6	1 005.2
4 114.7	61.6	1 107.6	16.6	1 460.5	21.9	-	-	-	-	6 682.8	30.1	1 485.9	4 241.5	955.4	6 857.8	61.6	1 846.0	16.6	2 434.1	21.9	-	-	-	-	11 137.9	30.1	2 476.5	7 069.1	1 592.3
<b>10 908.0</b>	<b>49.2</b>	<b>5 359.2</b>	<b>24.2</b>	<b>3 462.8</b>	<b>15.6</b>	<b>696.8</b>	<b>3.1</b>	<b>1 741.4</b>	<b>7.9</b>	<b>22 168.2</b>	<b>100.0</b>	<b>5 781.9</b>	<b>13 247.5</b>	<b>3 138.9</b>	<b>18 180.0</b>	<b>49.2</b>	<b>8 932.0</b>	<b>24.2</b>	<b>5 771.4</b>	<b>15.6</b>	<b>1 161.4</b>	<b>3.1</b>	<b>2 902.3</b>	<b>7.9</b>	<b>36 947.1</b>	<b>100.0</b>	<b>9 636.4</b>	<b>22 079.1</b>	<b>5 231.5</b>

1. Renforcer durablement la production et la productivité dans des chaînes de valeur axées sur le marché dans le secteur de l'élevage et du pastoralisme
2. Promotion de l'accès durable aux services financiers et renforcement des liens avec le marché
3. Appui institutionnel, coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs

**Total PROJECT COSTS**

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
PROJET D'ELEVAGE ET D'APPUI AUX JEUNES  
Expenditure Accounts by Financiers

	(FCFA Million)										(US\$ '000)																			
	FIDA		FONDS VERT		The Government		Bénéficiaires		Institutions locales de financement		Local (Excl. Taxes)	Duties & Taxes	FIDA		FONDS VERT		The Government		Bénéficiaires		Institutions locales de financement		Local (Excl. Taxes)	Duties & Taxes						
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%			Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%			Amount	%	For. Exch.			
<b>I. Investment Costs</b>																														
A. Travaux	1 559.9	50.8	971.3	31.6	540.2	17.6	-	-	-	-	3 071.3	13.9	757.8	1 773.4	540.2	2 599.9	50.8	1 618.8	31.6	900.3	17.6	-	-	-	-	5 118.9	13.9	1 263.0	2 955.7	900.3
B. Equipement et matériels, biens services intrants et capital d'investissement	3 629.4	39.4	1 922.1	20.9	1 327.2	14.4	685.6	7.4	1 640.8	17.8	9 205.2	41.5	3 299.3	4 322.4	1 583.4	6 048.9	39.4	3 203.5	20.9	2 212.0	14.4	1 142.7	7.4	2 734.7	17.8	15 341.9	41.5	5 498.8	7 204.1	2 639.1
C. Consultations	1 985.3	59.7	607.7	24.3	534.0	18.1	-	-	-	-	3 327.0	15.0	489.5	2 317.0	520.6	3 308.8	59.7	1 346.1	24.3	890.1	16.1	-	-	-	-	5 545.0	15.0	815.8	3 861.6	867.6
D. Formation, atelier, séminaire	2 157.0	56.5	1 379.3	36.1	1 67.9	4.4	11.2	0.3	100.6	2.6	3 816.0	17.2	561.0	3 255.0	-	3 595.1	56.5	2 298.8	36.1	279.9	4.4	18.6	0.3	167.6	2.6	6 360.0	17.2	935.0	5 425.0	-
<b>Total Investment Costs</b>	9 331.6	48.1	5 080.3	26.2	2 569.3	13.2	696.8	3.6	1 741.4	9.0	19 419.5	87.6	5 107.6	11 667.8	2 644.1	15 552.7	48.1	8 467.2	26.2	4 282.2	13.2	1 161.4	3.6	2 902.3	9.0	32 365.8	87.6	8 512.6	19 446.3	4 406.9
<b>II. Recurrent Costs</b>																														
A. Fonctionnement	1 576.4	57.3	278.9	10.1	893.5	32.5	-	-	-	-	2 748.8	12.4	674.3	1 579.7	494.8	2 627.3	57.3	464.8	10.1	1 489.1	32.5	-	-	-	-	4 581.3	12.4	1 123.8	2 632.8	824.6
<b>Total Recurrent Costs</b>	1 576.4	57.3	278.9	10.1	893.5	32.5	-	-	-	-	2 748.8	12.4	674.3	1 579.7	494.8	2 627.3	57.3	464.8	10.1	1 489.1	32.5	-	-	-	-	4 581.3	12.4	1 123.8	2 632.8	824.6
<b>Total PROJECT COSTS</b>	10 908.0	49.2	5 359.2	24.2	3 462.8	15.6	696.8	3.1	1 741.4	7.9	22 168.2	100.0	5 781.9	13 247.5	3 138.9	18 180.0	49.2	8 932.0	24.2	5 771.4	15.6	1 161.4	3.1	2 902.3	7.9	36 947.1	100.0	9 636.4	22 079.1	5 231.5

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
PROJET D'ELEVAGE ET D'APPUI AUX JEUNES  
Local/Foreign/Taxes by Financiers

	(FCFA Million)										(US\$ '000)													
	FIDA		FONDS VERT		The Government		Bénéficiaires		Institutions locales de financement		Total		FIDA		FONDS VERT		The Government		Bénéficiaires		Institutions locales de financement		Total	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%
I. Foreign	3 590.4	62.1	1 569.4	27.1	0.0	-	351.3	6.1	270.8	4.7	5 781.9	26.1	5 984.0	62.1	2 615.6	27.1	-0.0	-	585.4	6.1	451.4	4.7	9 636.4	26.1
II. Local (Excl. Taxes)	7 317.6	55.2	3 789.8	28.6	652.1	4.9	345.6	2.6	1 142.4	8.6	13 247.5	59.8	12 196.1	55.2	6 316.4	28.6	1 086.8	4.9	575.9	2.6	1 904.0	8.6	22 079.1	59.8
III. Taxes	-	-	-	-	2 810.8	89.5	-	-	328.2	10.5	3 138.9	14.2	-	-	-	-	4 684.6	89.5	-	-	546.9	10.5	5 231.5	14.2
<b>Total Project</b>	<b>10 908.0</b>	<b>49.2</b>	<b>5 359.2</b>	<b>24.2</b>	<b>3 462.8</b>	<b>15.6</b>	<b>696.8</b>	<b>3.1</b>	<b>1 741.4</b>	<b>7.9</b>	<b>22 168.2</b>	<b>100.0</b>	<b>18 180.0</b>	<b>49.2</b>	<b>8 932.0</b>	<b>24.2</b>	<b>5 771.4</b>	<b>15.6</b>	<b>1 161.4</b>	<b>3.1</b>	<b>2 902.3</b>	<b>7.9</b>	<b>36 947.1</b>	<b>100.0</b>

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
PROJET D'ELEVAGE ET D'APPUI AUX JEUNES  
Disbursements by Semesters and Government Cash Flow

	(FCFA Million)								(US\$ '000)							
	Financing Available					Costs to be Financed			Financing Available					Costs to be Financed		
	FIDA	FONDS VERT	Bénéficiaires	Institutions locales de financement	Total	Project Costs	The Government		FIDA	FONDS VERT	Bénéficiaires	Institutions locales de financement	Total	Project Costs	The Government	
	Amount	Amount	Amount	Amount			Cash Flow	Cumulative Cash Flow	Amount	Amount	Amount	Amount			Cash Flow	Cumulative Cash Flow
1	1 187.0	-	-	-	1 187.0	1 371.9	-184.8	-184.8	1 978.4	-	-	-	1 978.4	2 286.4	-308.0	-308.0
2	1 187.0	-	-	-	1 187.0	1 371.9	-184.8	-369.6	1 978.4	-	-	-	1 978.4	2 286.4	-308.0	-616.1
3	1 521.9	-	40.1	71.7	1 633.7	1 919.5	-285.8	-655.4	2 536.6	-	66.9	119.4	2 722.9	3 199.1	-476.3	-1 092.3
4	1 521.9	-	40.1	71.7	1 633.7	1 919.5	-285.8	-941.2	2 536.6	-	66.9	119.4	2 722.9	3 199.1	-476.3	-1 568.6
5	857.4	912.0	93.1	253.9	2 116.4	2 507.5	-391.1	-1 332.3	1 429.0	1 520.0	155.2	423.1	3 527.3	4 179.2	-651.9	-2 220.5
6	857.4	912.0	93.1	253.9	2 116.4	2 507.5	-391.1	-1 723.5	1 429.0	1 520.0	155.2	423.1	3 527.3	4 179.2	-651.9	-2 872.4
7	875.1	893.4	143.6	383.7	2 295.8	2 691.1	-395.4	-2 118.8	1 458.5	1 489.0	239.3	639.4	3 826.3	4 485.2	-658.9	-3 531.4
8	875.1	893.4	143.6	383.7	2 295.8	2 691.1	-395.4	-2 514.2	1 458.5	1 489.0	239.3	639.4	3 826.3	4 485.2	-658.9	-4 190.3
9	533.6	500.2	71.6	161.5	1 267.0	1 517.2	-250.3	-2 764.5	889.4	833.7	119.3	269.2	2 111.6	2 528.7	-417.1	-4 607.4
10	533.6	500.2	71.6	161.5	1 267.0	1 517.2	-250.3	-3 014.7	889.4	833.7	119.3	269.2	2 111.6	2 528.7	-417.1	-5 024.6
11	292.1	227.7	-	-	519.7	657.5	-137.8	-3 152.5	486.8	379.4	-	-	866.2	1 095.8	-229.6	-5 254.2
12	292.1	227.7	-	-	519.7	657.5	-137.8	-3 290.2	486.8	379.4	-	-	866.2	1 095.8	-229.6	-5 483.7
13	186.9	146.3	-	-	333.2	419.5	-86.3	-3 376.5	311.4	243.8	-	-	555.3	699.1	-143.8	-5 627.6
14	186.9	146.3	-	-	333.2	419.5	-86.3	-3 462.8	311.4	243.8	-	-	555.3	699.1	-143.8	-5 771.4
<b>Total</b>	10 908.0	5 359.2	696.8	1 741.4	18 705.4	22 168.2	-3 462.8	-3 462.8	18 180.0	8 932.0	1 161.4	2 902.3	31 175.7	36 947.1	-5 771.4	-5 771.4

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
 PROJET D'ELEVAGE ET D'APPUI AUX JEUNES  
**Allocation of Loan Proceeds**  
 FIDA  
 (FCFA Million)

	Suggested Allocation of Loan Proceeds			Loan Amounts											
	Disbursement		Total Project Cost			Average Disbursement %			Unallocated			Allocated			
	Loan Amount	%	Total	Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total	Local	Foreign	
1. Travaux	1 643.9	51.5	3 252.2	2 458.6	793.6	51.5	47.9	62.6	1 674.9	31.0	21.7	9.3	1 643.9	1 156.4	487.5
2. Equipements et matériels Biens et services, intrants, capital d'investissement	4 007.2	40.6	9 872.9	6 409.9	3 463.0	40.6	31.8	56.9	4 007.2	-	-	-	4 007.2	2 037.8	1 969.4
3. Consultations	1 870.3	59.4	3 146.1	2 692.5	453.7	59.4	57.1	73.4	1 870.3	-	-	-	1 870.3	1 537.5	332.8
4. Formations, ateliers et séminaires	2 114.8	56.5	3 816.0	3 255.0	561.0	56.5	56.2	58.6	2 157.0	42.3	35.8	6.4	2 114.8	1 792.4	322.3
5. Fonctionnement	1 198.6	57.6	2 081.0	1 570.4	510.6	57.6	46.9	90.6	1 198.6	-	-	-	1 198.6	736.0	462.6
Unallocated	73.3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>10 908.0</b>	<b>49.2</b>	<b>22 168.2</b>	<b>16 386.4</b>	<b>5 781.9</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>10 908.0</b>	<b>73.3</b>	<b>57.6</b>	<b>15.7</b>	<b>10 834.7</b>	<b>7 260.1</b>	<b>3 574.6</b>

Loan amounts financed by FIDA

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
 PROJET D'ELEVAGE ET D'APPUI AUX JEUNES  
**Allocation of Loan Proceeds**  
 FIDA  
 (US\$ '000)

	Suggested Allocation of Loan Proceeds			Loan Amounts											
	Loan Amount	Disbursement %	Total Project Cost			Average Disbursement %			Unallocated			Allocated			
			Total	Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total	Local	Foreign	
1. Travaux	2 739.8	51.5	5 420.3	4 097.7	1 322.7	51.5	47.9	62.6	2 791.6	51.7	36.2	15.5	2 739.8	1 927.3	812.5
2. Equipements et matériels Biens et services, intrants, capital d'investissement	6 678.6	40.6	16 454.9	10 683.2	5 771.7	40.6	31.8	56.9	6 678.6	-	-	-	6 678.6	3 396.4	3 282.3
3. Consultations	3 117.1	59.4	5 243.6	4 487.4	756.1	59.4	57.1	73.4	3 117.1	-	-	-	3 117.1	2 562.4	554.7
4. Formations, ateliers et séminaires	3 524.6	56.5	6 360.0	5 425.0	935.0	56.5	56.2	58.6	3 595.1	70.5	59.7	10.7	3 524.6	2 987.4	537.2
5. Fonctionnement	1 997.6	57.6	3 468.3	2 617.4	850.9	57.6	46.9	90.6	1 997.6	-	-	-	1 997.6	1 226.6	771.0
Unallocated	122.2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>18 180.0</b>	<b>49.2</b>	<b>36 947.1</b>	<b>27 310.6</b>	<b>9 636.4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>18 180.0</b>	<b>122.2</b>	<b>96.0</b>	<b>26.2</b>	<b>18 057.8</b>	<b>12 100.1</b>	<b>5 957.7</b>

Loan amounts financed by FIDA

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
PROJET D'ELEVAGE ET D'APPUI AUX JEUNES  
**Financing Plan**

	(US\$ '000)				(FCFA Million)			
	Foreign	Local	Total	Percent	Foreign	Local	Total	Percent
FIDA	5 984.0	12 196.1	18 180.0	49.2	3 590.4	7 317.6	10 908.0	49.2
FONDS VERT	2 615.6	6 316.4	8 932.0	24.2	1 569.4	3 789.8	5 359.2	24.2
The Government	-0.0	5 771.4	5 771.4	15.6	0.0	3 462.8	3 462.8	15.6
Bénéficiaires	585.4	575.9	1 161.4	3.1	351.3	345.6	696.8	3.1
Institutions locales de financement	451.4	2 450.9	2 902.3	7.9	270.8	1 470.5	1 741.4	7.9
<b>Total</b>	<b>9 636.4</b>	<b>27 310.6</b>	<b>36 947.1</b>	<b>100.0</b>	<b>5 781.9</b>	<b>16 386.4</b>	<b>22 168.2</b>	<b>100.0</b>

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
PROJET D'ELEVAGE ET D'APPUI AUX JEUNES  
Components Project Cost Summary

	(FCFA Million)			(US\$ '000)			% Foreign Exchange	% Total Base Costs
	Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total		
1. Renforcer durablement la production et la productivité dans des chaînes de valeur axées sur le marché dans le secteur de l'élevage et du pastoralisme	7 848.0	2 610.8	10 458.8	13 080.0	4 351.3	17 431.3	25	53
2. Promotion de l'accès durable aux services financiers et renforcement des liens avec le marché	1 973.5	1 264.7	3 238.2	3 289.1	2 107.9	5 397.0	39	16
3. Appui institutionnel, coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs	4 585.3	1 362.4	5 947.7	7 642.1	2 270.7	9 912.8	23	30
<b>Total BASELINE COSTS</b>	<b>14 406.8</b>	<b>5 237.9</b>	<b>19 644.7</b>	<b>24 011.3</b>	<b>8 729.8</b>	<b>32 741.1</b>	<b>27</b>	<b>100</b>
Physical Contingencies	97.2	23.6	120.8	162.1	39.3	201.4	20	1
Price Contingencies	1 882.4	520.4	2 402.7	3 137.3	867.3	4 004.6	22	12
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>16 386.4</b>	<b>5 781.9</b>	<b>22 168.2</b>	<b>27 310.6</b>	<b>9 636.4</b>	<b>36 947.1</b>	<b>26</b>	<b>113</b>

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
PROJET D'ELEVAGE ET D'APPUI AUX JEUNES  
**Expenditure Accounts Project Cost Summary**

	(FCFA Million)			(US\$ '000)			%	% Total
	Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total	Foreign Exchange	Base Costs
<b>I. Investment Costs</b>								
A. Travaux	2 051.4	683.8	2 735.2	3 418.9	1 139.6	4 558.6	25	14
B. Equipement et matériels, biens services intrants et capital d'investissement	5 225.7	3 011.0	8 236.8	8 709.5	5 018.4	13 727.9	37	42
C. Consultations	2 522.1	448.1	2 970.2	4 203.6	746.8	4 950.4	15	15
D. Formation, atelier, séminaire	2 810.4	496.0	3 306.4	4 684.0	826.6	5 510.6	15	17
<b>Total Investment Costs</b>	<b>12 609.6</b>	<b>4 638.9</b>	<b>17 248.5</b>	<b>21 016.0</b>	<b>7 731.4</b>	<b>28 747.5</b>	<b>27</b>	<b>88</b>
<b>II. Recurrent Costs</b>								
A. Fonctionnement	1 797.1	599.0	2 396.2	2 995.2	998.4	3 993.6	25	12
<b>Total Recurrent Costs</b>	<b>1 797.1</b>	<b>599.0</b>	<b>2 396.2</b>	<b>2 995.2</b>	<b>998.4</b>	<b>3 993.6</b>	<b>25</b>	<b>12</b>
<b>Total BASELINE COSTS</b>	<b>14 406.8</b>	<b>5 237.9</b>	<b>19 644.7</b>	<b>24 011.3</b>	<b>8 729.8</b>	<b>32 741.1</b>	<b>27</b>	<b>100</b>
Physical Contingencies	97.2	23.6	120.8	162.1	39.3	201.4	20	1
Price Contingencies	1 882.4	520.4	2 402.7	3 137.3	867.3	4 004.6	22	12
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>16 386.4</b>	<b>5 781.9</b>	<b>22 168.2</b>	<b>27 310.6</b>	<b>9 636.4</b>	<b>36 947.1</b>	<b>26</b>	<b>113</b>

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
 PROJET D'ELEVAGE ET D'APPUI AUX JEUNES  
**Summary of Project Cost Estimates**  
 (US\$ '000)

	(US\$ '000)		
	Foreign	Local	Total
1. Renforcer durablement la production et la productivité dans des chaînes de valeur axées sur le marché dans le secteur de l'élevage et du pastoralisme	4 351.3	13 080.0	17 431.3
2. Promotion de l'accès durable aux services financiers et renforcement des liens avec le marché	2 107.9	3 289.1	5 397.0
3. Appui institutionnel, coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs	2 270.7	7 642.1	9 912.8
<b>Total BASELINE COSTS</b>	<b>8 729.8</b>	<b>24 011.3</b>	<b>32 741.1</b>
Physical Contingencies	39.3	162.1	201.4
Price Contingencies	867.3	3 137.3	4 004.6
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>9 636.4</b>	<b>27 310.6</b>	<b>36 947.1</b>

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
 PROJET D'ELEVAGE ET D'APPUI AUX JEUNES  
**Project Cost Summary**  
 (US\$ '000)

	<b>Cost Including Contingencies</b>	<b>% of Total</b>	<b>FIDA Financing</b>	<b>% Financing</b>
1. Renforcer durablement la production et la productivité dans des chaînes de valeur axées sur le marché dans le secteur de l'élevage et du pastoralisme	19 791.1	53.6	8 238.8	41.6
2. Promotion de l'accès durable aux services financiers et renforcement des liens avec le marché	6 018.1	16.3	3 083.4	51.2
3. Appui institutionnel, coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs	11 137.9	30.1	6 857.8	61.6
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>36 947.1</b>	<b>100.0</b>	<b>18 180.0</b>	<b>49.2</b>

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
PROJET D'ELEVAGE ET D'APPUI AUX JEUNES  
Detailed Cost Estimate by Expenditure Category

	(FCFA Million)			(US\$ '000)			%	% Total
	Foreign	Local	Total	Foreign	Local	Total	Foreign Exchange	Base Costs
<b>A. Investment Costs</b>								
1. Travaux	683.8	1 569.8	2 253.6	1 139.6	2 616.4	3 756.0	30	11
2. Equipement et matériels, biens services intrants et capital d'investissement	3 011.0	3 811.6	6 822.6	5 018.4	6 352.6	11 371.0	44	35
3. Consultations	448.1	2 058.0	2 506.0	746.8	3 429.9	4 176.7	18	13
4. Formation, atelier, séminaire	496.0	2 810.4	3 306.4	826.6	4 684.0	5 510.6	15	17
5. Duties & Taxes	-	2 359.8	2 359.8	-	3 933.0	3 933.0	-	12
<b>Total Investment Costs</b>	<b>4 638.9</b>	<b>12 609.6</b>	<b>17 248.5</b>	<b>7 731.4</b>	<b>21 016.0</b>	<b>28 747.5</b>	<b>27</b>	<b>88</b>
<b>B. Recurrent Costs</b>								
1. Fonctionnement	599.0	1 365.8	1 964.9	998.4	2 276.4	3 274.8	30	10
2. Duties & Taxes	-	431.3	431.3	-	718.9	718.9	-	2
<b>Total Recurrent Costs</b>	<b>599.0</b>	<b>1 797.1</b>	<b>2 396.2</b>	<b>998.4</b>	<b>2 995.2</b>	<b>3 993.6</b>	<b>25</b>	<b>12</b>
<b>Total BASELINE COSTS</b>	<b>5 237.9</b>	<b>14 406.8</b>	<b>19 644.7</b>	<b>8 729.8</b>	<b>24 011.3</b>	<b>32 741.1</b>	<b>27</b>	<b>100</b>
Physical Contingencies	23.6	97.2	120.8	39.3	162.1	201.4	20	1
Price Contingencies	520.4	1 882.4	2 402.7	867.3	3 137.3	4 004.6	22	12
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>5 781.9</b>	<b>16 386.4</b>	<b>22 168.2</b>	<b>9 636.4</b>	<b>27 310.6</b>	<b>36 947.1</b>	<b>26</b>	<b>113</b>

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
PROJET D'ELEVAGE ET D'APPUI AUX JEUNES  
Expenditure Accounts by Components - Base Costs

(FCFA Million)						
	Renforcer durablement la production et la productivité dans des chaînes de valeur axées sur le marché dans le secteur de l'élevage et du pastoralisme	Promotion de l'accès durable aux services financiers et renforcement des liens avec le marché	Appui institutionnel, coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs	Total	Physical Contingencies	
					%	Amount
<b>I. Investment Costs</b>						
A. Travaux	479.5	1 515.0	740.7	2 735.2	2.0	54.7
B. Equipement et matériels, biens services intrants et capital d'investissement	6 079.1	1 506.4	651.3	8 236.8	-	-
C. Consultations	1 470.1	197.8	1 302.3	2 970.2	-	-
D. Formation, atelier, séminaire	2 327.1	19.0	960.3	3 306.4	2.0	66.1
<b>Total Investment Costs</b>	<b>10 355.8</b>	<b>3 238.2</b>	<b>3 654.5</b>	<b>17 248.5</b>	<b>0.7</b>	<b>120.8</b>
<b>II. Recurrent Costs</b>						
A. Fonctionnement	103.0	-	2 293.2	2 396.2	-	-
<b>Total Recurrent Costs</b>	<b>103.0</b>	<b>-</b>	<b>2 293.2</b>	<b>2 396.2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total BASELINE COSTS</b>	<b>10 458.8</b>	<b>3 238.2</b>	<b>5 947.7</b>	<b>19 644.7</b>	<b>0.6</b>	<b>120.8</b>
Physical Contingencies	56.1	30.7	34.0	120.8	-	-
<b>Price Contingencies</b>						
<b>Inflation</b>						
Local	1 070.1	228.1	584.1	1 882.4	-	-
Foreign	289.6	113.8	116.9	520.4	-	-
<b>Subtotal Inflation</b>	<b>1 359.7</b>	<b>342.0</b>	<b>701.0</b>	<b>2 402.7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Devaluation	-	-	-	-	-	-
Subtotal Price Contingencies	1 359.7	342.0	701.0	2 402.7	0.6	14.2
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>11 874.6</b>	<b>3 610.9</b>	<b>6 682.8</b>	<b>22 168.2</b>	<b>0.6</b>	<b>135.0</b>
Taxes	1 580.4	603.1	955.4	3 138.9	0.3	10.6
Foreign Exchange	2 909.8	1 386.2	1 485.9	5 781.9	0.4	25.9

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
 PROJET D'ELEVAGE ET D'APPUI AUX JEUNES  
**Expenditure Accounts by Components - Base Costs**  
 (US\$ '000)

	Renforcer durablement la production et la productivité dans des chaînes de valeur axées sur le marché dans le secteur de l'élevage et du pastoralisme	Promotion de l'accès durable aux services financiers et renforcement des liens avec le marché	Appui institutionnel, coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs	Total	Physical Contingencies	
					%	Amount
<b>I. Investment Costs</b>						
A. Travaux	799.2	2 525.0	1 234.4	4 558.6	2.0	91.2
B. Equipement et matériels, biens services intrants et capital d'investissement	10 131.8	2 510.7	1 085.4	13 727.9	-	-
C. Consultations	2 450.1	329.7	2 170.5	4 950.4	-	-
D. Formation, atelier, séminaire	3 878.6	31.7	1 600.4	5 510.6	2.0	110.2
<b>Total Investment Costs</b>	<b>17 259.7</b>	<b>5 397.0</b>	<b>6 090.8</b>	<b>28 747.5</b>	<b>0.7</b>	<b>201.4</b>
<b>II. Recurrent Costs</b>						
A. Fonctionnement	171.6	-	3 822.0	3 993.6	-	-
<b>Total Recurrent Costs</b>	<b>171.6</b>	<b>-</b>	<b>3 822.0</b>	<b>3 993.6</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total BASELINE COSTS</b>	<b>17 431.3</b>	<b>5 397.0</b>	<b>9 912.8</b>	<b>32 741.1</b>	<b>0.6</b>	<b>201.4</b>
Physical Contingencies	93.6	51.1	56.7	201.4	-	-
<b>Price Contingencies</b>						
<b>Inflation</b>						
Local	1 783.5	380.2	973.6	3 137.3	-	-
Foreign	482.7	189.7	194.8	867.3	-	-
<b>Subtotal Inflation</b>	<b>2 266.2</b>	<b>569.9</b>	<b>1 168.4</b>	<b>4 004.6</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Devaluation	-	-	-	-	-	-
Subtotal Price Contingencies	2 266.2	569.9	1 168.4	4 004.6	0.6	23.7
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>19 791.1</b>	<b>6 018.1</b>	<b>11 137.9</b>	<b>36 947.1</b>	<b>0.6</b>	<b>225.1</b>
Taxes	2 634.0	1 005.2	1 592.3	5 231.5	0.3	17.7
Foreign Exchange	4 849.6	2 310.3	2 476.5	9 636.4	0.4	43.1

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
 PROJET D'ELEVAGE ET D'APPUI AUX JEUNES  
**Expenditure Accounts by Components - Totals Including Contingencies**  
 (FCFA Million)

	<b>Renforcer durablement la production et la productivité dans des chaînes de valeur axées sur le marché dans le secteur de l'élevage et du pastoralisme</b>	<b>Promotion de l'accès durable aux services financiers et renforcement des liens avec le marché</b>	<b>Appui institutionnel, coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs</b>	<b>Total</b>
<b>I. Investment Costs</b>				
A. Travaux	540.8	1 736.6	793.9	3 071.3
B. Equipement et matériels, biens services intrants et capital d'investissement	6 887.6	1 642.1	675.4	9 205.2
C. Consultations	1 638.7	211.0	1 477.3	3 327.0
D. Formation, atelier, séminaire	2 691.3	21.1	1 103.6	3 816.0
<b>Total Investment Costs</b>	<b>11 758.3</b>	<b>3 610.9</b>	<b>4 050.3</b>	<b>19 419.5</b>
<b>II. Recurrent Costs</b>				
A. Fonctionnement	116.3	-	2 632.5	2 748.8
<b>Total Recurrent Costs</b>	<b>116.3</b>	<b>-</b>	<b>2 632.5</b>	<b>2 748.8</b>
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>11 874.6</b>	<b>3 610.9</b>	<b>6 682.8</b>	<b>22 168.2</b>
Taxes	1 580.4	603.1	955.4	3 138.9
Foreign Exchange	2 909.8	1 386.2	1 485.9	5 781.9

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
 PROJET D'ELEVAGE ET D'APPUI AUX JEUNES  
**Expenditure Accounts by Components - Totals Including Contingencies**  
 (US\$ '000)

	<b>Renforcer durablement la production et la productivité dans des chaînes de valeur axées sur le marché dans le secteur de l'élevage et du pastoralisme</b>	<b>Promotion de l'accès durable aux services financiers et renforcement des liens avec le marché</b>	<b>Appui institutionnel, coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs</b>	<b>Total</b>
<b>I. Investment Costs</b>				
A. Travaux	901.3	2 894.4	1 323.2	5 118.9
B. Equipement et matériels, biens services intrants et capital d'investissement	11 479.3	2 736.9	1 125.7	15 341.9
C. Consultations	2 731.2	351.7	2 462.2	5 545.0
D. Formation, atelier, séminaire	4 485.5	35.1	1 839.4	6 360.0
<b>Total Investment Costs</b>	<b>19 597.2</b>	<b>6 018.1</b>	<b>6 750.5</b>	<b>32 365.8</b>
<b>II. Recurrent Costs</b>				
A. Fonctionnement	193.8	-	4 387.4	4 581.3
<b>Total Recurrent Costs</b>	<b>193.8</b>	<b>-</b>	<b>4 387.4</b>	<b>4 581.3</b>
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>19 791.1</b>	<b>6 018.1</b>	<b>11 137.9</b>	<b>36 947.1</b>
Taxes	2 634.0	1 005.2	1 592.3	5 231.5
Foreign Exchange	4 849.6	2 310.3	2 476.5	9 636.4

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
PROJET D'ELEVAGE ET D'APPUI AUX JEUNES  
Project Components by Year -- Base Costs

	Base Cost (FCFA Million)							Base Cost (US\$ '000)								
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
1. Renforcer durablement la production et la productivité dans des chaînes de valeur axées sur le marché dans le secteur de l'élevage et du pastoralisme	795.3	1 675.8	2 548.0	3 054.3	1 750.9	482.7	151.8	10 458.8	1 325.5	2 792.9	4 246.6	5 090.6	2 918.2	804.4	253.0	17 431.3
2. Promotion de l'accès durable aux services financiers et renforcement des liens avec le marché	88.1	982.1	1 052.5	920.6	195.0	-	-	3 238.2	146.8	1 636.8	1 754.1	1 534.3	325.0	-	-	5 397.0
3. Appui institutionnel, coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs	1 788.2	936.4	909.2	682.6	575.1	567.1	489.2	5 947.7	2 980.3	1 560.7	1 515.3	1 137.7	958.5	945.1	815.3	9 912.8
<b>Total BASELINE COSTS</b>	<b>2 671.6</b>	<b>3 594.3</b>	<b>4 509.6</b>	<b>4 657.5</b>	<b>2 521.0</b>	<b>1 049.7</b>	<b>640.9</b>	<b>19 644.7</b>	<b>4 452.6</b>	<b>5 990.5</b>	<b>7 516.0</b>	<b>7 762.5</b>	<b>4 201.7</b>	<b>1 749.6</b>	<b>1 068.2</b>	<b>32 741.1</b>
Physical Contingencies	17.8	23.8	31.4	25.4	13.6	5.0	3.8	120.8	29.7	39.6	52.4	42.4	22.6	8.3	6.4	201.4
<b>Price Contingencies</b>																
<b>Inflation</b>																
Local	41.2	162.7	363.5	542.1	399.6	209.5	163.9	1 882.4	68.7	271.2	605.8	903.5	665.9	349.1	273.2	3 137.3
Foreign	13.1	58.2	110.5	157.2	100.3	50.8	30.2	520.4	21.8	96.9	184.2	262.0	167.2	84.6	50.4	867.3
<b>Subtotal Inflation</b>	<b>54.3</b>	<b>220.9</b>	<b>474.0</b>	<b>699.3</b>	<b>499.9</b>	<b>260.2</b>	<b>194.2</b>	<b>2 402.7</b>	<b>90.5</b>	<b>368.1</b>	<b>790.0</b>	<b>1 165.5</b>	<b>833.1</b>	<b>433.7</b>	<b>323.6</b>	<b>4 004.6</b>
Devaluation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Subtotal Price Contingencies	54.3	220.9	474.0	699.3	499.9	260.2	194.2	2 402.7	90.5	368.1	790.0	1 165.5	833.1	433.7	323.6	4 004.6
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>2 743.7</b>	<b>3 838.9</b>	<b>5 015.0</b>	<b>5 382.3</b>	<b>3 034.5</b>	<b>1 314.9</b>	<b>838.9</b>	<b>22 168.2</b>	<b>4 572.8</b>	<b>6 398.2</b>	<b>8 358.4</b>	<b>8 970.4</b>	<b>5 057.4</b>	<b>2 191.6</b>	<b>1 398.2</b>	<b>36 947.1</b>
Taxes	366.0	523.0	744.2	799.7	438.8	166.8	100.5	3 138.9	610.0	871.7	1 240.3	1 332.8	731.3	277.9	167.6	5 231.5
Foreign Exchange	761.1	1 153.2	1 338.9	1 384.4	698.9	294.4	150.9	5 781.9	1 268.6	1 922.1	2 231.5	2 307.4	1 164.9	490.6	251.4	9 636.4

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
 PROJET D'ELEVAGE ET D'APPUI AUX JEUNES  
 Project Components by Year -- Totals Including Contingencies

	Totals Including Contingencies (FCFA Million)							Totals Including Contingencies (US\$ '000)								
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
1. Renforcer durablement la production et la productivité dans des chaînes de valeur axées sur le marché dans le secteur de l'élevage et du pastoralisme	816.7	1 792.1	2 830.8	3 525.6	2 104.6	604.5	200.4	11 874.6	1 361.1	2 986.8	4 718.0	5 876.1	3 507.6	1 007.4	334.0	19 791.1
2. Promotion de l'accès durable aux services financiers et renforcement des liens avec le marché	90.1	1 045.8	1 170.7	1 066.3	237.9	-	-	3 610.9	150.1	1 743.0	1 951.2	1 777.2	396.6	-	-	6 018.1
3. Appui institutionnel, coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs	1 837.0	1 001.0	1 013.5	790.3	692.0	710.5	638.5	6 682.8	3 061.6	1 668.4	1 689.1	1 317.1	1 153.3	1 184.2	1 064.2	11 137.9
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>2 743.7</b>	<b>3 838.9</b>	<b>5 015.0</b>	<b>5 382.3</b>	<b>3 034.5</b>	<b>1 314.9</b>	<b>838.9</b>	<b>22 168.2</b>	<b>4 572.8</b>	<b>6 398.2</b>	<b>8 358.4</b>	<b>8 970.4</b>	<b>5 057.4</b>	<b>2 191.6</b>	<b>1 398.2</b>	<b>36 947.1</b>

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
PROJET D'ELEVAGE ET D'APPUI AUX JEUNES  
Project Components by Year -- Investment/Recurrent Costs

	Totals Including Contingencies (FCFA Million)							Totals Including Contingencies (US\$ '000)								
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
<b>A. Renforcer durablement la production et la productivité dans des chaînes de valeur axées sur le marché dans le secteur de l'élevage et du pastoralisme</b>																
Investment Costs	799.1	1 773.9	2 811.9	3 505.9	2 084.0	583.1	200.4	11 758.3	1 331.9	2 956.5	4 686.5	5 843.2	3 473.4	971.8	334.0	19 597.2
Recurrent Costs	17.5	18.2	19.0	19.7	20.5	21.4	-	116.3	29.2	30.4	31.6	32.9	34.2	35.6	-	193.8
<b>Subtotal</b>	<b>816.7</b>	<b>1 792.1</b>	<b>2 830.8</b>	<b>3 525.6</b>	<b>2 104.6</b>	<b>604.5</b>	<b>200.4</b>	<b>11 874.6</b>	<b>1 361.1</b>	<b>2 986.8</b>	<b>4 718.0</b>	<b>5 876.1</b>	<b>3 507.6</b>	<b>1 007.4</b>	<b>334.0</b>	<b>19 791.1</b>
<b>B. Promotion de l'accès durable aux services financiers et renforcement des liens avec le marché</b>																
Investment Costs	90.1	1 045.8	1 170.7	1 066.3	237.9	-	-	3 610.9	150.1	1 743.0	1 951.2	1 777.2	396.6	-	-	6 018.1
Recurrent Costs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Subtotal</b>	<b>90.1</b>	<b>1 045.8</b>	<b>1 170.7</b>	<b>1 066.3</b>	<b>237.9</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 610.9</b>	<b>150.1</b>	<b>1 743.0</b>	<b>1 951.2</b>	<b>1 777.2</b>	<b>396.6</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>6 018.1</b>
<b>C. Appui institutionnel, coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs</b>																
Investment Costs	1 490.2	640.2	638.0	399.5	285.3	287.3	309.9	4 050.3	2 483.6	1 066.9	1 063.3	665.8	475.5	478.9	516.4	6 750.5
Recurrent Costs	346.8	360.9	375.5	390.8	406.6	423.2	328.7	2 632.5	578.0	601.5	625.9	651.3	677.7	705.3	547.8	4 387.4
<b>Subtotal</b>	<b>1 837.0</b>	<b>1 001.0</b>	<b>1 013.5</b>	<b>790.3</b>	<b>692.0</b>	<b>710.5</b>	<b>638.5</b>	<b>6 682.8</b>	<b>3 061.6</b>	<b>1 668.4</b>	<b>1 689.1</b>	<b>1 317.1</b>	<b>1 153.3</b>	<b>1 184.2</b>	<b>1 064.2</b>	<b>11 137.9</b>
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>2 743.7</b>	<b>3 838.9</b>	<b>5 015.0</b>	<b>5 382.3</b>	<b>3 034.5</b>	<b>1 314.9</b>	<b>838.9</b>	<b>22 168.2</b>	<b>4 572.8</b>	<b>6 398.2</b>	<b>8 358.4</b>	<b>8 970.4</b>	<b>5 057.4</b>	<b>2 191.6</b>	<b>1 398.2</b>	<b>36 947.1</b>
Total Investment Costs	2 379.4	3 459.8	4 620.5	4 971.8	2 607.3	870.4	510.2	19 419.5	3 965.7	5 766.4	7 700.9	8 286.3	4 345.5	1 450.7	850.4	32 365.8
Total Recurrent Costs	364.3	379.1	394.5	410.5	427.2	444.5	328.7	2 748.8	607.2	631.8	657.5	684.2	711.9	740.9	547.8	4 581.3

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
PROJET D'ELEVAGE ET D'APPLI AUX JEUNES  
Expenditure Accounts by Years -- Base Costs

	Base Cost (FCFA Million)							Base Cost (US\$ '000)							Foreign Exchange			
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	%	Amount
<b>I. Investment Costs</b>																		
A. Travaux	430.7	543.5	923.5	589.5	248.0	-	-	2 735.2	717.8	905.8	1 539.2	982.5	413.3	-	-	4 558.6	25.0	1 139.6
B. Equipement et matériels, biens services intrants et capital d'investissement	609.3	1 570.8	2 094.0	2 650.0	1 163.3	147.3	1.9	8 236.8	1 015.6	2 618.0	3 490.0	4 416.7	1 938.8	245.6	3.2	13 727.9	36.6	5 018.4
C. Consultations	814.6	477.4	487.5	378.7	322.3	296.3	193.4	2 970.2	1 357.7	795.7	812.5	631.2	537.2	493.8	322.3	4 950.4	15.1	746.8
D. Formation, atelier, séminaire	459.9	645.4	647.5	682.2	430.4	249.1	191.9	3 306.4	766.5	1 075.7	1 079.2	1 137.0	717.3	415.1	319.9	5 510.6	15.0	826.6
<b>Total Investment Costs</b>	<b>2 314.5</b>	<b>3 237.2</b>	<b>4 152.5</b>	<b>4 300.4</b>	<b>2 163.9</b>	<b>692.7</b>	<b>387.2</b>	<b>17 248.5</b>	<b>3 857.5</b>	<b>5 395.4</b>	<b>6 920.9</b>	<b>7 167.4</b>	<b>3 606.6</b>	<b>1 154.4</b>	<b>645.4</b>	<b>28 747.5</b>	<b>26.9</b>	<b>7 731.4</b>
<b>II. Recurrent Costs</b>																		
A. Fonctionnement	357.1	357.1	357.1	357.1	357.1	357.1	253.7	2 396.2	595.1	595.1	595.1	595.1	595.1	595.1	422.9	3 993.6	25.0	998.4
<b>Total Recurrent Costs</b>	<b>357.1</b>	<b>357.1</b>	<b>357.1</b>	<b>357.1</b>	<b>357.1</b>	<b>357.1</b>	<b>253.7</b>	<b>2 396.2</b>	<b>595.1</b>	<b>595.1</b>	<b>595.1</b>	<b>595.1</b>	<b>595.1</b>	<b>595.1</b>	<b>422.9</b>	<b>3 993.6</b>	<b>25.0</b>	<b>998.4</b>
<b>Total BASELINE COSTS</b>	<b>2 671.6</b>	<b>3 594.3</b>	<b>4 509.6</b>	<b>4 657.5</b>	<b>2 521.0</b>	<b>1 049.7</b>	<b>640.9</b>	<b>19 644.7</b>	<b>4 452.6</b>	<b>5 990.5</b>	<b>7 516.0</b>	<b>7 762.5</b>	<b>4 201.7</b>	<b>1 749.6</b>	<b>1 068.2</b>	<b>32 741.1</b>	<b>26.7</b>	<b>8 729.8</b>
Physical Contingencies	17.8	23.8	31.4	25.4	13.6	5.0	3.8	120.8	29.7	39.6	52.4	42.4	22.6	8.3	6.4	201.4	19.5	39.3
<b>Price Contingencies</b>																		
<b>Inflation</b>																		
Local	41.2	162.7	363.5	542.1	399.6	209.5	163.9	1 882.4	68.7	271.2	605.8	903.5	665.9	349.1	273.2	3 137.3	-	-
Foreign	13.1	58.2	110.5	157.2	100.3	50.8	30.2	520.4	21.8	96.9	184.2	262.0	167.2	84.6	50.4	867.3	100.0	867.3
<b>Subtotal Inflation</b>	<b>54.3</b>	<b>220.9</b>	<b>474.0</b>	<b>699.3</b>	<b>499.9</b>	<b>260.2</b>	<b>194.2</b>	<b>2 402.7</b>	<b>90.5</b>	<b>368.1</b>	<b>790.0</b>	<b>1 165.5</b>	<b>833.1</b>	<b>433.7</b>	<b>323.6</b>	<b>4 004.6</b>	<b>21.7</b>	<b>867.3</b>
Devaluation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Subtotal Price Contingencies</b>	<b>54.3</b>	<b>220.9</b>	<b>474.0</b>	<b>699.3</b>	<b>499.9</b>	<b>260.2</b>	<b>194.2</b>	<b>2 402.7</b>	<b>90.5</b>	<b>368.1</b>	<b>790.0</b>	<b>1 165.5</b>	<b>833.1</b>	<b>433.7</b>	<b>323.6</b>	<b>4 004.6</b>	<b>21.7</b>	<b>867.3</b>
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>2 743.7</b>	<b>3 838.9</b>	<b>5 015.0</b>	<b>5 382.3</b>	<b>3 034.5</b>	<b>1 314.9</b>	<b>838.9</b>	<b>22 168.2</b>	<b>4 572.8</b>	<b>6 398.2</b>	<b>8 358.4</b>	<b>8 970.4</b>	<b>5 057.4</b>	<b>2 191.6</b>	<b>1 398.2</b>	<b>36 947.1</b>	<b>26.1</b>	<b>9 636.4</b>
Taxes	366.0	523.0	744.2	799.7	438.8	166.8	100.5	3 138.9	610.0	871.7	1 240.3	1 332.8	731.3	277.9	167.6	5 231.5	-	-
Foreign Exchange	761.1	1 153.2	1 338.9	1 384.4	698.9	294.4	150.9	5 781.9	1 268.6	1 922.1	2 231.5	2 307.4	1 164.9	490.6	251.4	9 636.4	-	-

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
 PROJET D'ELEVAGE ET D'APPUI AUX JEUNES  
 Expenditure Accounts by Years -- Totals Including Contingencies

	Totals Including Contingencies (FCFA Million)							Totals Including Contingencies (US\$ '000)								
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
<b>I. Investment Costs</b>																
A. Travaux	448.2	588.6	1 040.7	691.3	302.7	-	-	3 071.3	747.0	980.9	1 734.4	1 152.1	504.4	-	-	5 118.9
B. Equipement et matériels, biens services intrants et capital d'investissement	620.8	1 663.5	2 308.2	3 040.2	1 389.2	180.9	2.5	9 205.2	1 034.7	2 772.4	3 847.1	5 067.0	2 315.3	301.4	4.1	15 341.9
C. Consultations	831.5	507.6	539.8	437.0	387.6	371.3	252.3	3 327.0	1 385.8	846.0	899.7	728.4	645.9	618.8	420.4	5 545.0
D. Formation, atelier, séminaire	478.9	700.2	731.8	803.3	527.9	318.3	255.5	3 816.0	798.2	1 167.0	1 219.7	1 338.8	879.9	530.5	425.9	6 360.0
<b>Total Investment Costs</b>	<b>2 379.4</b>	<b>3 459.8</b>	<b>4 620.5</b>	<b>4 971.8</b>	<b>2 607.3</b>	<b>870.4</b>	<b>510.2</b>	<b>19 419.5</b>	<b>3 965.7</b>	<b>5 766.4</b>	<b>7 700.9</b>	<b>8 286.3</b>	<b>4 345.5</b>	<b>1 450.7</b>	<b>850.4</b>	<b>32 365.8</b>
<b>II. Recurrent Costs</b>																
A. Fonctionnement	364.3	379.1	394.5	410.5	427.2	444.5	328.7	2 748.8	607.2	631.8	657.5	684.2	711.9	740.9	547.8	4 581.3
<b>Total Recurrent Costs</b>	<b>364.3</b>	<b>379.1</b>	<b>394.5</b>	<b>410.5</b>	<b>427.2</b>	<b>444.5</b>	<b>328.7</b>	<b>2 748.8</b>	<b>607.2</b>	<b>631.8</b>	<b>657.5</b>	<b>684.2</b>	<b>711.9</b>	<b>740.9</b>	<b>547.8</b>	<b>4 581.3</b>
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>2 743.7</b>	<b>3 838.9</b>	<b>5 015.0</b>	<b>5 382.3</b>	<b>3 034.5</b>	<b>1 314.9</b>	<b>838.9</b>	<b>22 168.2</b>	<b>4 572.8</b>	<b>6 398.2</b>	<b>8 358.4</b>	<b>8 970.4</b>	<b>5 057.4</b>	<b>2 191.6</b>	<b>1 398.2</b>	<b>36 947.1</b>

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
PROJET D'ELEVAGE ET D'APPUI AUX JEUNES  
**Expenditure Accounts Breakdown**  
(FCFA Million)

	Base Cost				Physical Contingencies				Price Contingencies				Total Incl. Cont.				Base Costs + Price Cont. on Base Costs	Physical Cont. Plus Price Cont. on Physical Cont.
	Local		Duties & Taxes	Total	Local		Duties & Taxes	Total	Local		Duties & Taxes	Total	Local		Duties & Taxes	Total		
	For. Exch.	(Excl. Taxes)			For. Exch.	(Excl. Taxes)			For. Exch.	(Excl. Taxes)			For. Exch.	(Excl. Taxes)				
<b>I. Investment Costs</b>																		
A. Travaux	683.8	1 569.8	481.5	2 735.2	13.7	31.4	9.6	54.7	60.3	172.2	49.0	281.5	757.8	1 773.4	540.2	3 071.3	3 011.1	60.2
B. Equipement et matériels, biens services intrants et capital d'investissement	3 011.0	3 811.6	1 414.1	8 236.8	-	-	-	-	288.2	510.9	169.3	968.4	3 299.3	4 322.4	1 583.4	9 205.2	9 205.2	-
C. Consultations	448.1	2 058.0	464.2	2 970.2	-	-	-	-	41.4	259.0	56.4	356.8	489.5	2 317.0	520.6	3 327.0	3 327.0	-
D. Formation, atelier, séminaire	496.0	2 810.4	-	3 306.4	9.9	56.2	-	66.1	55.1	388.4	-	443.5	561.0	3 255.0	-	3 816.0	3 741.2	74.8
<b>Total Investment Costs</b>	4 638.9	10 249.8	2 359.8	17 248.5	23.6	87.6	9.6	120.8	445.1	1 330.4	274.7	2 050.2	5 107.6	11 667.8	2 644.1	19 419.5	19 284.4	135.0
<b>II. Recurrent Costs</b>																		
A. Fonctionnement	599.0	1 365.8	431.3	2 396.2	-	-	-	-	75.3	213.9	63.5	352.6	674.3	1 579.7	494.8	2 748.8	2 748.8	-
<b>Total Recurrent Costs</b>	599.0	1 365.8	431.3	2 396.2	-	-	-	-	75.3	213.9	63.5	352.6	674.3	1 579.7	494.8	2 748.8	2 748.8	-
<b>Total</b>	5 237.9	11 615.6	2 791.1	19 644.7	23.6	87.6	9.6	120.8	520.4	1 544.2	338.2	2 402.7	5 781.9	13 247.5	3 138.9	22 168.2	22 033.2	135.0

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
PROJET D'ELEVAGE ET D'APPUI AUX JEUNES  
Expenditure Accounts Breakdown  
(US\$ '000)

	Base Cost				Physical Contingencies				Price Contingencies				Total Incl. Cont.				Base Costs + Price Cont. on Base Costs	Physical Cont. Plus Price Cont. on Physical Cont.
	For. Exch.	Local	Duties & Taxes	Total	For. Exch.	Local	Duties & Taxes	Total	For. Exch.	Local	Duties & Taxes	Total	For. Exch.	Local	Duties & Taxes	Total		
		(Excl. Taxes)				(Excl. Taxes)				(Excl. Taxes)								
<b>I. Investment Costs</b>																		
A. Travaux	1 139.6	2 616.4	802.5	4 558.6	22.8	52.3	16.1	91.2	100.5	286.9	81.7	469.1	1 263.0	2 955.7	900.3	5 118.9	5 018.5	100.4
B. Equipement et matériels, biens services intrants et capital d'investissement	5 018.4	6 352.6	2 356.9	13 727.9	-	-	-	-	480.4	851.4	282.2	1 614.0	5 498.8	7 204.1	2 639.1	15 341.9	15 341.9	-
C. Consultations	746.8	3 429.9	773.6	4 950.4	-	-	-	-	69.0	431.6	94.0	594.7	815.8	3 861.6	867.6	5 545.0	5 545.0	-
D. Formation, atelier, séminaire	826.6	4 684.0	-	5 510.6	16.5	93.7	-	110.2	91.8	647.3	-	739.1	935.0	5 425.0	-	6 360.0	6 235.3	124.7
<b>Total Investment Costs</b>	7 731.4	17 083.0	3 933.0	28 747.5	39.3	146.0	16.1	201.4	741.8	2 217.3	457.8	3 416.9	8 512.6	19 446.3	4 406.9	32 365.8	32 140.7	225.1
<b>II. Recurrent Costs</b>																		
A. Fonctionnement	998.4	2 276.4	718.9	3 993.6	-	-	-	-	125.4	356.4	105.8	587.6	1 123.8	2 632.8	824.6	4 581.3	4 581.3	-
<b>Total Recurrent Costs</b>	998.4	2 276.4	718.9	3 993.6	-	-	-	-	125.4	356.4	105.8	587.6	1 123.8	2 632.8	824.6	4 581.3	4 581.3	-
<b>Total</b>	8 729.8	19 359.4	4 651.9	32 741.1	39.3	146.0	16.1	201.4	867.3	2 573.7	563.6	4 004.6	9 636.4	22 079.1	5 231.5	36 947.1	36 722.0	225.1



Investir dans les populations rurales

## République centrafricaine

---

### Projet Elevage et Appui aux Jeunes

### Rapport de conception

### Annexe 4: Analyse économique et financière

Dates de mission: Du 07 au 27 mai 2023

Date du document: 24/10/2023

Identifiant du projet 2000004022

Numéro du rapport: 6536-CF

Afrique de l'Ouest et du Centre  
Département de la gestion des programmes



## **REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**

### **PROJET D'ELEVAGE ET D'APPUI AUX JEUNES (PEAJ)**

### **ANALYSE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DU PROJET**

### **VERSION PROVISOIRE**

**JUILLET 2023**

## Table des matières

Introduction.....	3
<b>Contexte</b> .....	3
Approche méthodologique générale .....	4
II. BÉNÉFICIAIRES ET BENEFCES GLOBAUX DE PEAJ 2 .....	5
<b>Bénéficiaires</b> .....	5
Bénéfices.....	6
III. ANALYSE FINANCIÈRE .....	8
<b>Hypothèses</b> .....	8
<b>Modèles financiers élaborés</b> .....	8
<b>Progression de mise en place des modèles financiers à promouvoir</b> .....	15
<b>Résultats financiers</b> .....	15
IV. ANALYSE ÉCONOMIQUE .....	18
<b>Hypothèses</b> .....	18
<b>Bénéfices économiques à partir des modèles financiers analysés</b> .....	20
<b>Taux de rentabilité interne économique et valeur actuelle nette</b> .....	21
Flux de trésorerie économique dus au projet.....	23

## Introduction

### Contexte

1. PEAJ est conçu comme détaillé dans le RCP, dans (i) un contexte post de conflits internes et de crises communautaires de plus de deux décennies. Cette situation a occasionné des déplacements internes des personnes touchées, l'abandon des exploitations et des animaux d'élevage, la déstructuration des moyens et supports de production et la désincitation à l'investissement privé ; (ii) un contexte d'une croissance sectorielle positive mais instable avec une persistance de la pauvreté rurale et des inégalités ; (iii) un contexte sanitaire post Covid-19.

2. Ce contexte occasionne et s'accompagne des contraintes majeures qui entravent (i) l'amélioration des performances (productivité et compétitivité) des filières agricoles et particulièrement de l'élevage et du pastoralisme, (ii) le renforcement de la résilience des populations contre la pauvreté, l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et les inégalités en République Centrafricaine. Ces contraintes sont exacerbées par notamment : (i) une offre insuffisante de biens<sup>1</sup> et services (formation, services financiers, appui-conseil technique et en gestion, services vétérinaires, services de transformation des animaux) adaptés aux besoins des acteurs générant les résultats des chaînes de valeur, en termes de qualité, de quantité, de prix et de respect de normes environnementales, (ii) une insuffisante connaissance en particulier des jeunes, des opportunités économiques et des structures de conseils et de formation qui s'offrent à eux pour faciliter leur entrée dans la vie professionnelle, (iii) une faible incitation de l'environnement institutionnel, législatif et financier à accompagner les jeunes filles et hommes souhaitant se former et/ou développer créer des entreprises particulièrement dans le secteur de l'élevage ainsi que d'améliorer la compétitivité de ces entreprises et des produits qu'elles génèrent, (iv) la faible structuration et professionnalisation des acteurs du secteur de l'élevage.

3. PEAJ est conçue pour contribuer à lever ces contraintes. Il a pour objectif de développement est d'améliorer les moyens de subsistance, et de promouvoir la résilience économique et climatique, ainsi que la sécurité alimentaire et nutritionnelle des groupes ciblés

4. Le projet s'articule autour de deux composantes techniques : (i) **Renforcement de la production et la productivité des chaînes de valeur de l'élevage et de l'apiculture** qui regroupe les activités majeures suivantes : (a) Ciblage, sensibilisation et orientation, (b) Capacitation des organisations des éleveurs pour le déroulement de l'ingénierie sociale, (c) Appuis ciblés à la nutrition et à l'autonomisation des femmes, (d) Développement des capacités de production des chaînes de valeur inclusives, (e) Promotion d'une gestion responsable de la transhumance, (f) Appui à la digitalisation, (g) Mise en œuvre du PGES ; (ii) **Promotion de l'accès durable aux services financiers et renforcement des liens avec le marché** comportant les activités ci-après : (h) Promotion de services financiers durables et facilitation à l'accès aux mécanismes financiers promus, (i) Développement de partenariats productifs au sein des chaînes des valeurs d'élevage et d'apiculture ; (iii) **Renforcement institutionnel, coordination et gestion du projet** qui comprend les activités suivantes : (j) Renforcement institutionnel, (k) Coordination et gestion du projet et (l) Planification, Suivi et évaluation, et gestion des savoirs.

5. La mise en œuvre de PEAJ durera sept (07) ans et coûtera, imprévus et toutes taxes comprises environ 36,8 millions USD équivalents à 22,1 milliards de FCFA. Les coûts par composante figurent dans le tableau ci-après.

---

<sup>1</sup> Intrants zootechniques et produits vétérinaires de qualité, équipements, infrastructures, adaptés, etc

Tableau n° 1. Résumé des coûts par composante.

	REPUBLICUE CENTRAFRICAINE PROJET D'ELEVAGE ET D'APPUI AUX JEUNES Components Project Cost Summary						% Foreign Exchange	% Total Base Costs
	(FCFA Million)			(US\$ '000)				
	Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total		
1. Renforcer durablement la production et la productivité dans des chaînes de valeur axées sur le marché dans le secteur de l'élevage et du pastoralisme	8 839,5	1 120,2	9 959,8	14 732,6	1 867,1	16 599,7	11	51
2. Promotion de l'accès durable aux services financiers et renforcement des liens avec le marché	2 117,6	1 120,6	3 238,2	3 529,4	1 867,7	5 397,0	35	17
3. Appui institutionnel, coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs	4 685,0	1 628,4	6 313,4	7 808,4	2 713,9	10 522,3	26	32
<b>Total BASELINE COSTS</b>	<b>15 642,2</b>	<b>3 869,2</b>	<b>19 511,4</b>	<b>26 070,3</b>	<b>6 448,7</b>	<b>32 518,9</b>	<b>20</b>	<b>100</b>
Physical Contingencies	87,3	20,6	107,9	145,4	34,4	179,8	19	1
Price Contingencies	2 073,8	383,4	2 457,2	3 456,3	639,0	4 095,3	16	13
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>17 803,2</b>	<b>4 273,2</b>	<b>22 076,4</b>	<b>29 672,0</b>	<b>7 122,0</b>	<b>36 794,1</b>	<b>19</b>	<b>113</b>

6. Dans un contexte de rareté des ressources, le choix d'allouer ces ressources à l'exécution de PEAJ, rend nécessaire une évaluation ex ante, de l'efficacité de l'emploi de ces ressources pour les bénéficiaires du projet et pour la collectivité centrafricaine en général et (ii) la mesure de la viabilité financière et la durabilité des investissements ainsi que de leurs effets et impact sur les bénéficiaires et sur le pays dans son ensemble.

7. Dans cette perspective, une analyse économique et financière ex ante du projet est effectuée. L'analyse financière est conduite du point de vue des groupes cibles mettant en œuvre des modèles financiers, notamment : (i) petits ruminants, (ii) volaille traditionnelle, (iii) poule pondeuse, (iv) poule de chair, (v) apiculture, susceptibles de participer au projet et de bénéficier de ses appuis. Par contre l'analyse économique du projet se pose du point de vue de l'intérêt national.

8. Ce document présente la méthodologie, les hypothèses et les résultats financiers et économiques attendus de la mise en œuvre de PEAJ.

#### Approche méthodologique générale

9. L'analyse économique et financière ex ante repose sur une analyse coûts - avantages de PEAJ. Les coûts correspondent à ceux qui ont été estimés nécessaires pour la mise en œuvre du projet. Ils ont été fournis par les projets sous financement FIDA en cours en Centrafrique et les personnes pratiquant ces activités rencontrées par la mission de terrain du 7 au 26 mai 2023. Ces informations ont été validées par les services techniques de l'Etat centrafricains qui ont participé à ladite mission de terrain. Ces coûts ont été validés par les services techniques concernés et par les OP des filières ciblées

10. Les avantages considérés sont ceux générés par les investissements productifs au niveau des ménages à soutenir dans le cadre du projet. Les avantages de ces investissements privés réalisés dans le cadre de la composante 1 « **Renforcement de la production et la productivité des chaînes de valeur de l'élevage et de l'apiculture** » sont aisément et objectivement quantifiables. En revanche, les avantages des investissements structurants, de renforcement des capacités du Ministère et de ses agences ainsi que des OP sont tout à fait positifs, mais difficiles à quantifier. Aucune tentative n'a été faite pour les quantifier. Ces avantages n'ont donc pas été pris en compte dans le calcul de la rentabilité du projet.

11. Les coûts et les avantages occasionnés par le projet (situation avec projet) ont été comparés à ceux des témoins qui leur sont semblables (situation sans projet) afin de déterminer les coûts et bénéfices additionnels dus au projet (situation additionnelle).

12. L'analyse économique et financière est indicative puisque la nature et l'importance des investissements qui seront effectivement réalisés par les bénéficiaires des appuis du

projet ne sont pas encore connus avec précision. Ils ne le seront qu'au moment de la mise en œuvre effective des activités.

## II. BÉNÉFICIAIRES ET BENEFICES GLOBAUX DE PEAJ 2

### Bénéficiaires.

13. Le PEAJ cible 30 000 ménages (environ 180 000 personnes) dont 15000 ménages extrêmement pauvres et vulnérables (C1), 14250 ménages pauvres et vulnérables en transition (C2) et 750 ménages moins pauvres dont le profil d'activités permet de les classer parmi les entités économiques émergentes (C3). Les C1 et C2 bénéficieraient des kits petits ruminants, volaille traditionnelle et apiculture. Les kits poules pondeuses et poules de chair seraient destinés aux ménages C3. Les ménages très vulnérables et vulnérables obtiendraient une subvention de 90% du cout du kit et apporteraient 10% de participation au coût du kit. Les ménages C3 s'adresseraient aux institutions de financement obtenir de prêt et apporteraient leur contribution pour couvrir le coût de kits.

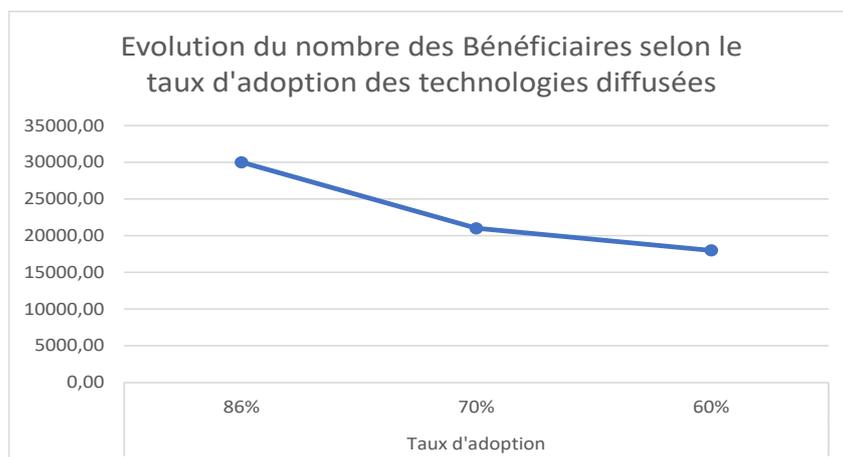
14. Les bénéficiaires des kits d'investissements productifs sont estimés à 4800 ménages comme repris dans le tableau ci-après.

Tableau n° 2 : Bénéficiaires de kits d'investissements productifs

Modèles financiers par type	bénéficiaires
Petit ruminant	1500,00
Volaille traditionnelle	1500,00
Poules pondeuses	50,00
Poules de chair	250,00
Apiculture	1500,00
Moyenne	4800,00

15. Une simulation des taux d'adoption des innovations techniques et technologiques promues pas PEAJ a été effectuée. Elle montre que le nombre de bénéficiaires est de 30000 lorsque que le taux d'adoption est de 86%. Il tombe à 21000 et à 18000 ménages si les taux d'adoption sont respectivement de 70% et 60% comme représentés dans le diagramme ci-dessous.

Evolution du nombre des bénéficiaires selon les taux d'adoption des techniques et technologies diffusées dans le cadre de PEAJ



16. Ce graphique suggère que la coordination du projet devra travailler pour maintenir le taux d'adoption à un niveau satisfaisant pour espérer réaliser ses résultats en termes de la portée des bénéficiaires.

17. Les appuis du projet aideront à améliorer durablement l'accès bénéficiaires des kits d'investissements aux formations, aux suivis accompagnement et au financement pour acquérir les biens et services de qualité dont ils ont besoin pour réaliser leurs objectifs de production et aux marchés rémunérateurs de leurs produits et au-delà accroître leurs revenus et réduire les inégalités de revenus au niveau des bassins de production de la zone d'intervention du projet. Pour ce faire, l'accompagnement de ces ménages par PEAJ se fera dans une perspective de densification des activités au niveau de bassins de production / transformation afin de contribuer à réduire les coûts d'opération et atténuer ainsi les effets de la hausse de prix de carburant sur le projet.

### Bénéfices.

18. Trois (03) principaux types de bénéfices retenus : (i) avantages techniques et économiques, (ii) avantages institutionnels et (iii) avantages sociaux.

19. **Bénéfices techniques et économiques.** Les principaux avantages attendus du projet sont, entre autres, :

(i) Des infrastructures structurantes mises en place. Le tableau ci-après présente le type et le nombre d'investissements publics et privés susceptibles d'être mises en place dans le cadre de PEAJ.

**Tableau n° 3 Investissements publics et privés**

Investissements publics	nombre
Couloirs de transhumance (km)	240
Abris pour bergers	30
Postes vétérinaires réhabilités / construits	20
Points d'eau d'abreuvement	3
Parcs de vaccination	3
Dépôts pharmaceutiques de la FNEC réhabilités	3
Aires de repos	3
Produits vétérinaires (millions de USD)	2,3
Investissements privés	nombre
Petit ruminants (ovin, caprin)	1500
Aviculture traditionnelle	1500
Apiculture	1500
Elevage porcin	500
Vaches laitières	300
Poules de chair	250
Poules pondeuses	50
Transformation de lait en fromage	4

(ii) des capacités des éleveurs, des prestataires de services d'appui, suivi accompagnements privés et publics renforcées. Les ruraux dans les zones couvertes par le projet autoconsommeront et commercialiseront des animaux et des produits d'élevage de qualité améliorée ;

(iii) Les capacités de spécifiques à la mise en œuvre et en gestion des investissements publics et privés renforcées ;

(iv) un accès aux services financiers amélioré permettant aux éleveurs et en particulier les jeunes ruraux bénéficiaires du projet d'acquérir les technologies performantes et résilientes ;

(v) une densification des investissements dans les bassins d'élevage et/ou de transformation ciblés, grâce à la double approche d'intervention (bassin et filière) adoptée par le projet.

20. Il résulte de la combinaison de ces appuis, une productivité du travail améliorée, des pertes qualitatives et quantitatives post-production réduites et une production autoconsommée et commercialisable accrue, une économie locale redynamisée grâce à la densification des investissements dans les bassins qui permet une distribution des revenus au niveau local, et partant un chômage notamment des jeunes réduit, une sécurité alimentaire et nutritionnelle améliorée dans les bassins cibles.

21. **Accroissement de productivité.** Pour tous les modèles d'investissements susceptibles d'être promus dans le cadre de PEAJ, la productivité du travail en situation avec projet est plus élevée qu'en situation sans projet comme détaillé dans le tableau ci-après.

Tableau n° 4. Accroissement de la productivité du travail des élevages

Modèles financiers par type	Production en SSP	Production en SAP	Accroissement de la productivité (%)
Petit ruminant	190,15	475	150
Volaille traditionnelle	200,00	460	130
Poules pondeuses	70560,00	209475	197
Poules de chair	945,00	1496	58
Apiculture	204,00	427,5	110
Moyenne	14419,83	42466,83	195
SSP : situation sans projet			
SAP : situation avec projet			

22. Ces bénéfices du projet reposent entre autres, sur : a) l'amélioration de la qualité et des conditions de l'élevage ainsi que le renforcement des capacités des éleveurs, b) l'amélioration de la qualité des biens et services utilisés dans le secteur d'élevage, c) l'amélioration des pratiques de conduite et de gestion des élevages ; d) la réduction des coûts de transaction du fait de la concentration et densification des initiatives économiques au niveau de bassins de production / transformation ; e) l'amélioration de la qualité des produits et l'accroissement des prix à la production (à la ferme).

23. La production additionnelle commercialisable de meilleure qualité attirerait des acheteurs cherchant les produits de qualité et regroupés au niveau de bassins. Cela déclencherait un cycle vertueux de production rentable, d'amélioration de la productivité et d'augmentation des achats de biens et services.

24. L'augmentation de la production, des revenus et de l'emploi dans les zones ciblées se traduira par une demande accrue de biens et de services, ce qui devrait générer des effets supplémentaires sur les revenus et l'emploi, et augmenter les recettes fiscales des préfectures couverts par le projet. Étant donné que le projet intervient dans des zones à fort potentiel d'élevage commerciales, l'accroissement de la production se traduirait entre autres, par l'augmentation de la production nationale, de la croissance du PIB global et de l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle nationale. Ces dynamiques peuvent s'accompagner également par (i) une réduction des importations se traduisant par

des économies de devises et (ii) une meilleure disponibilité au niveau local de produits alimentaires de meilleure qualité et une baisse des prix à la consommation.

25. **Avantages Institutionnels.** Les principaux avantages institutionnels attendus du projet sont les suivants: a) les opérateurs de marché, les petits éleveurs et l'Etat mettent en œuvre des partenariats publics privés et l'Etat ou ses représentants s'assurent de la répartition équitable de la valeur ajoutée créée au niveau des filières, de la mise en place et de la mise en œuvre effectives et convenables des accords conclus entre les opérateurs de marché et les petits éleveurs ; b) les organisations / associations des éleveurs, de transformateurs et de commerçants fonctionnent efficacement et aident les producteurs et les acheteurs à nouer de véritables partenariats d'affaires entre eux ; c) les communautés locales gèrent les ressources naturelles de manière durable; d) les chambres consulaires et les forces de sécurité (gendarmes et policiers) sont renforcée respectivement pour superviser et sécuriser les bassins de production cibles.

26. **Avantages sociaux.** Les avantages sociaux attendus du projet résultent de l'accent mis sur la création d'emploi, la réduction de la pauvreté rurale et de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Le projet soutiendra la création de sources de revenus supplémentaires aux ménages et jeunes ruraux pauvres et pour diversifier les sources de revenus ruraux, contribuant ainsi à réduire la vulnérabilité. L'approche intégrée à introduire par le projet et le savoir-faire technique associé (la gestion des ressources naturelles et l'élevage) aideront à réduire davantage la vulnérabilité liée aux conditions météorologiques de la population ciblée.

### III. ANALYSE FINANCIÈRE

#### Hypothèses

27. **Prix.** En République Centrafricaine, les prix des produits agricoles, animaux, halieutiques et forestiers sont librement déterminés par le marché, selon la loi de l'offre et de la demande, suite à la libéralisation des échanges.

28. **Produits.** Ce sont les suivants : caprins / ovins, (ii) poulet traditionnel, (iii) œufs, (iv) poulets de chair, (v) miel. Les prix de ces produits retenus pour l'analyse financière correspondent à ceux qui sont payés aux éleveurs, au départ de la ferme. Ces prix ont été obtenus auprès de projets en cours sous financement FIDA (PREPAS et PRAPAM) et validés par les Organisations des éleveurs et les services techniques de l'Etat. Les prix des animaux et des produits de l'élevage varient sensiblement en cours d'année. Les prix retenus correspondent à ceux du mois de mai lors de la visite de terrain de la mission en cohérence avec l'ensemble des produits ciblés par le projet.

29. **Intrants.** Les principaux intrants sont les poussins, les aliments pour animaux, les produits vétérinaires, les emballages, etc. Les prix des intrants ont également été obtenus auprès des projets en cours sous financement FIDA.

30. **Main d'œuvre.** Les petits fermiers rencontrés recourent principalement à la main d'œuvre familiale, qui n'est d'ailleurs pas occupée à plein temps par les activités d'élevage. Cette main d'œuvre familiale n'a pas été valorisée dans les budgets financiers de culture, car elle ne correspond pas à une dépense. Par contre, on a rapporté la marge brute au nombre de jours de main d'œuvre familiale. Au niveau des fermes modernes (poules de chair, poules pondeuses), le recours à des salariés a été retenu.

31. **Taux d'actualisation financier.** Il est de 8% et tiré de PREPAS, projet sous Financement FIDA en cours en Centrafrique.

#### Modèles financiers élaborés

32. PEAJ vient entre autres, consolider, mettre à l'échelle et compléter les interventions de PREPAS et de PRAPAM en termes notamment de l'employabilité des jeunes filles et hommes à travers les activités d'élevage. Dans sa mise en œuvre, PEAJ soutiendra

l'amélioration de l'environnement des affaires, la formation et le renforcement des capacités des éleveurs, des services de l'Etat en charge de l'élevage, les éleveurs en particulier les jeunes à mieux conduire et gérer les élevages qu'ils créent et/ou développent et à accéder aux services financiers qui leur permettront d'accéder mieux et durablement aux technologies performantes et résilientes. PEAJ formera et renforcera également les capacités des accompagnants à jouer effectivement leurs rôles (formation, suivi-accompagnement des bénéficiaires du projet et de leurs activités économiques).

33. La mission a opté de travailler sur les modèles d'investissements pour lesquels les données technicoéconomiques étaient disponibles au niveau local et qui ont des impacts directs pour le public cible du projet. Sur cette base, les modèles financiers contractuels dans le cadre de PEAJ sont les suivants : (i) viande et lait caprin, (ii) poulet traditionnel, (iii) œufs, (iv) poule de chair, (v) miel.

34. Les principales caractéristiques de ces modèles financiers sont présentées dans le tableau ci-après

Tableau n° 5 : Modèles financiers à promouvoir dans le cadre de PEAJ 2

Groupes cibles	Filières	Situations sans projet	Situation avec projet	Points saillants avec projet
Tous	Toutes	Financement centré entité individuelle séparée / dispersée, coût d'approche, d'accompagnement et de suivi élevé, difficilement gérable après la clôture du projet,	Financement orienté bassin de production, filières permettant à certaines fermes d'élevage / opérateurs de marché de servir de fournisseurs ou de clients aux autres	Soutien à la densification des activités économiques au niveau des bassins et donc accroissement et meilleure répartition des revenus créés au niveau des bassins ciblés
	Viande et lait caprins	10 caprins de race locale, avec capacité de 1 litre de lait par jour et une période de lactation de 90 jours et une carcasse de 15 kg  Alimentation de faible qualité conduisant la chèvre à passer plus de temps à la recherche de s'alimenter  Lait de qualité inférieure (taux de germes pathogènes élevés)	10 chèvres de race améliorée, avec capacité de 1,8 litres de lait par jour et une période de lactation de 120 jours et une carcasse de 18 kg et donnant 3 petits par mise bas et 2 mises bas par an  Alimentation de qualité améliorée, vache en stabulation  Lait de qualité améliorée (taux de germes pathogènes faible, mamelons nettoyés et désinfectés avant la traite)	Mise à disposition de kit d'investissements initial  Formation et renforcement des capacités des éleveurs et des accompagnants notamment sur la conduite et la gestion de l'activité  Financement incluant l'acquisition des animaux laitières de races améliorée, les aliments, la construction d'étables, les formations, le suivi-accompagnement, les produits et soins vétérinaires
	Aviculture traditionnelle	Absence de Poulailers, de points de point d'abreuvement des poules et poulets	Poulailers disposant des points d'eau et de chaleur et d'espace clos de divagation, limitant les risques de vol et de prédation et de	Réhabilitation / construction des poulailers dans le cadre des partenariats public privé à promouvoir

		<p>Poules souvent toujours en divagation et de ce fait courant le risque de vol, de proie pour les prédateurs et de contamination, et donc de baisse de l'effectif, perte atteignant souvent 40% et plus</p> <p>Faiblesse de liens entre les aviculteurs et les producteurs de poussin de qualité, les producteurs d'aliments ainsi qu'avec les acheteurs de poulets, s'accompagnant d'un recours aux poussins de faible qualité achetés sur les marchés et d'une sous voire mal alimentation des poulets et donc une lente progression de l'augmentation de poids.</p>	<p>contamination des poules et poulets</p> <p>Poules achetées auprès des éleveurs répertoriés pour la qualité et les performances de leurs poules, pertes limitées (inférieure à 10%)</p> <p>Renforcement de liens entre les aviculteurs et les producteurs de poussins de qualité, les producteurs d'aliments ainsi qu'avec les acheteurs de poulets, s'accompagnant d'un recours aux poussins de qualité, à une alimentation et un suivi-accompagnement zootechnique et vétérinaires de qualité entraînant un grossissement rapide et optimal des poulets</p>	<p>dans la cadre des infrastructures privées</p> <p>Renforcement de liens entre les aviculteurs et les producteurs de poussins de qualité, les producteurs d'aliments ainsi qu'avec les acheteurs de poulets</p> <p>Formation et renforcement des capacités des éleveurs et des accompagnants notamment sur la conduite et la gestion de l'activité</p>
	Poules pondeuses	<p>Difficiles accès aux intrants notamment les poussins d'un jour et aux aliments de qualité adaptés</p> <p>Pertes approchant 40%</p> <p>Faiblesse dans la conduite et gestion des élevages</p> <p>Faiblesse de liens entre les aviculteurs et les producteurs de</p>	<p>Accès aux intrants de qualité amélioré</p> <p>Poules achetées auprès des éleveurs répertoriés pour la qualité et les performances de leurs poules, pertes limitées (inférieure à 10%)</p> <p>Renforcement de liens entre les aviculteurs et les</p>	<p>Réhabilitation / construction des poulaillers dans le cadre des partenariats public privé à promouvoir dans la cadre des infrastructures privées</p> <p>Mise à disposition de Kit de production</p> <p>Renforcement de liens entre les aviculteurs et les producteurs de</p>

		<p>poussin de qualité, les producteurs d'aliments ainsi qu'avec les acheteurs de poulets, s'accompagnant d'un recours aux poussins de faible qualité achetés sur les marchés et d'une sous voire mal alimentation des poulets et donc une lente progression de l'augmentation de poids.</p>	<p>producteurs de poussins de qualité, les producteurs d'aliments ainsi qu'avec les acheteurs de poulets, s'accompagnant d'un recours aux poussins de qualité, à une alimentation et un suivi-accompagnement zootechnique et vétérinaires de qualité entraînant un grossissement rapide et optimal des poulets</p>	<p>poussins de qualité, les producteurs d'aliments ainsi qu'avec les acheteurs de poulets</p> <p>Formation et renforcement des capacités des éleveurs et des accompagnants notamment sur la conduite et la gestion de l'activité</p>
	Poules de chair	<p>Difficiles accès aux intrants notamment les poussins d'un jour et aux aliments de qualité adaptés</p> <p>Pertes approchant 40%</p> <p>Faiblesse dans la conduite et gestion des élevages</p> <p>Faiblesse de liens entre les aviculteurs et les producteurs de poussin de qualité, les producteurs d'aliments ainsi qu'avec les acheteurs de poulets, s'accompagnant d'un recours aux poussins de faible qualité achetés sur les marchés et d'une sous voire mal alimentation des poulets et donc une lente progression de l'augmentation de poids.</p>	<p>Accès aux intrants de qualité amélioré</p> <p>Poules achetées auprès des éleveurs répertoriés pour la qualité et les performances de leurs poules, pertes limitées (inférieure à 10%)</p> <p>Renforcement de liens entre les aviculteurs et les producteurs de poussins de qualité, les producteurs d'aliments ainsi qu'avec les acheteurs de poulets, s'accompagnant d'un recours aux poussins de qualité, à une alimentation et un suivi-accompagnement zootechnique et vétérinaires de qualité entraînant un</p>	<p>Réhabilitation / construction des poulaillers dans le cadre des partenariats public privé à promouvoir dans la cadre des infrastructures privées</p> <p>Mise à disposition de Kit de production</p> <p>Renforcement de liens entre les aviculteurs et les producteurs de poussins de qualité, les producteurs d'aliments ainsi qu'avec les acheteurs de poulets</p> <p>Formation et renforcement des capacités des éleveurs et des accompagnants notamment sur la conduite et la gestion de l'activité</p>

			grossissement rapide et optimal des poulets	
	Miel	<p>Ruches traditionnelles perchées sur les cimes d'arbres rendant le suivi de la production et la récolte difficiles</p> <p>Apiculteurs peu équipés s'exposant aux piqûres d'abeille</p> <p>10 kg de miel par récolte ; 2 récoltes par an</p> <p>Miel de faible qualité</p>	<p>Ruches kényanes pouvant être posées au sol facilitant ainsi le suivi de la production et la récolte facile</p> <p>Apiculteurs équipés se protégeant des piqûres des abeilles</p> <p>Production 12 kg par récolte ; 2 récoltes par an</p>	<p>Mise à disposition de Kit de production</p> <p>Renforcement de liens entre les aviculteurs et les producteurs de poussins de qualité, les producteurs d'aliments ainsi qu'avec les acheteurs de poulets</p> <p>Formation et renforcement des capacités des éleveurs et des accompagnants notamment sur la conduite et la gestion de l'activité</p>

35. Il ressort de ce tableau que « en situation sans projet », les éleveurs mettent en œuvre les systèmes de production ou les systèmes d'exploitation recourant aux infrastructures, équipements et intrants peu efficaces et moins performants, ne permettant pas une expression optimale des intrants utilisés. De plus, la faible efficacité et la faible performance occasionnent d'importantes pertes qualitatives et quantitatives post production ainsi qu'une faible résilience se traduisant entre autres, par une production et des revenus décroissants en raison des effets du changement climatique (baisse des précipitations) et de l'action de l'homme (surexploitation des ressources, etc.). En situation avec projet, l'efficacité, la performance et la résilience des systèmes de production ou d'exploitation mise en œuvre sont améliorés et renforcés.

### Progression de mise en place des modèles financiers à promouvoir.

36. Le tableau ci-dessous montre qu'aucune installation de nouveaux modèles financiers n'est prévue la dernière année de la mise en œuvre du projet. Cette progression a été décidée en vue de consacrer au moins une année au suivi accompagnement des derniers bénéficiaires des appuis du projet.

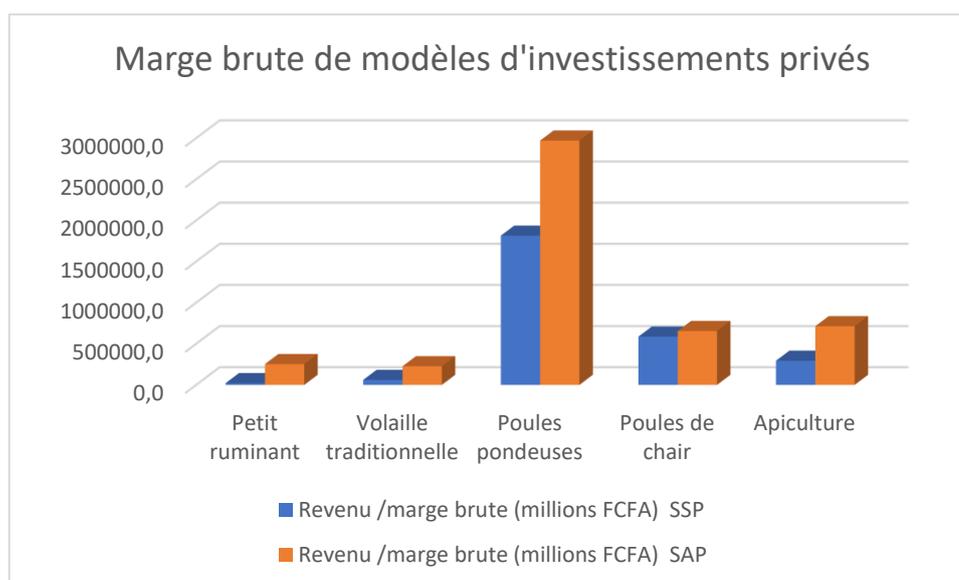
**Tableau n° 6 : Progression de l'implantation des modèles financiers**

Investissements privés	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	AN6	AN7	Total
Petit ruminants (ovin, caprin)	0	200	410	600	290			1500
Aviculture traditionnelle	0	200	410	600	290			1500
Poules de chair	0	20	75	115	40			250
Poules pondeuses	0	5	15	20	10			50
Apiculture	0	200	410	600	290			1500
total	0	625	1320	1935	920	0	0	4800

### Résultats financiers.

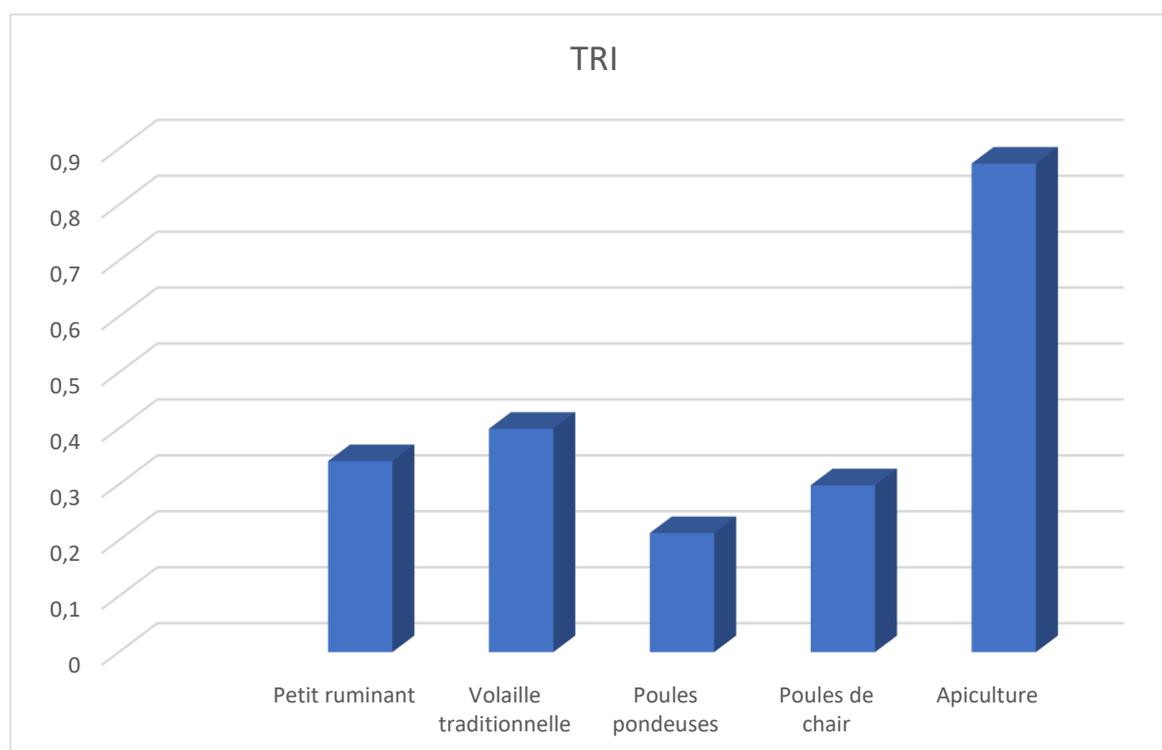
37. Les critères retenus pour l'analyse financière sont les suivants : (i) le revenu / marge brute, (ii) le taux de rentabilité interne (TRI), (iii) la valeur actuelle nette (VAN), (iv) le ratio Bénéfices / Coûts (B/C).

38. **Marge brute.** Pour les cinq modèles financiers analysés, les marges brutes en « situation avec projet » (SAP) sont supérieures à celles obtenues en situation sans projet (SSP) comme indiqué dans le graphique ci-dessous.

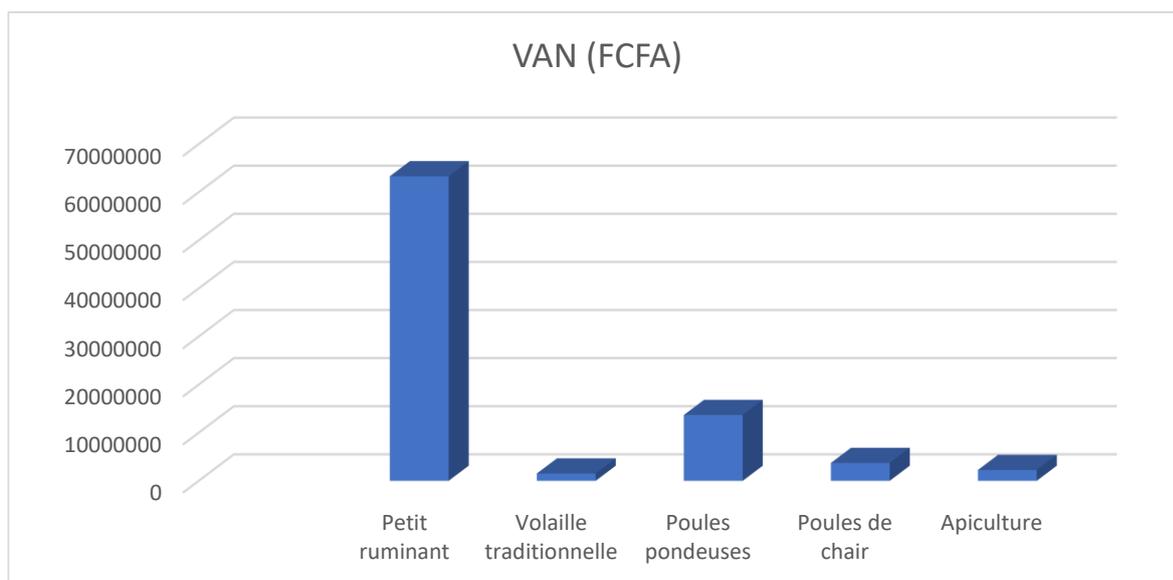


39. Ce graphique montre également que la marge brute la plus basse est observée au niveau du modèle petit ruminant et la plus haute, à celui du modèle poule pondeuse.

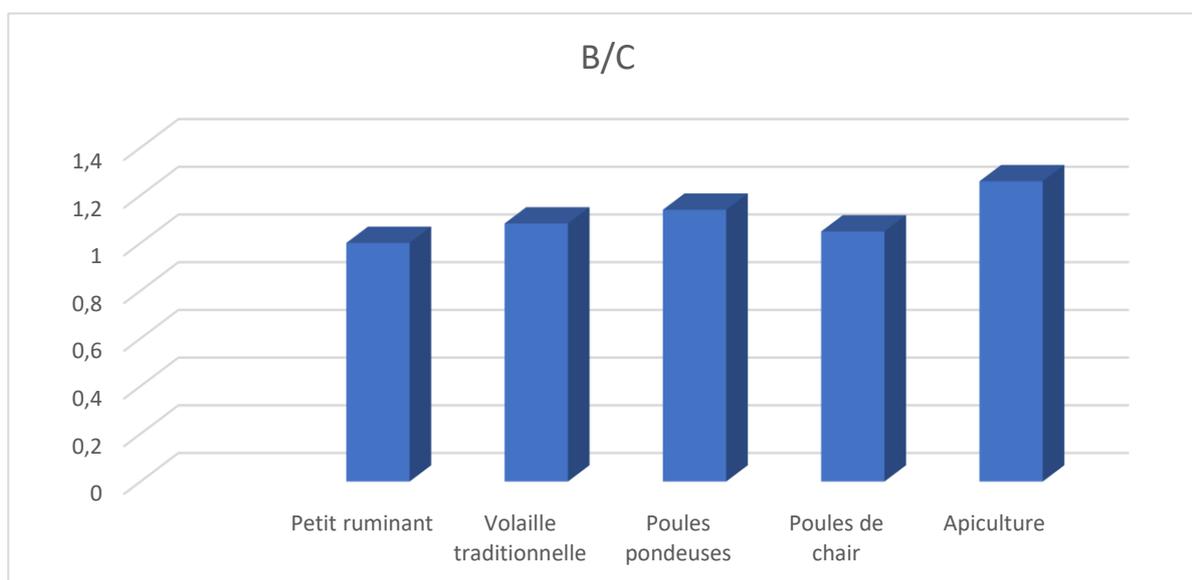
40. **Taux de Rentabilité interne financier des modèles financiers promus (TRI)** voir graphique ci-après. Les TRI des tous les modèles sont supérieurs à taux d'intérêt du capital à longterm (8%) et au taux d'intérêt pratiqués par les SFD qui est de 18% par an. Ce qui expliquerait l'intérêt des promoteurs pour ces activités et montre qu'il est plus intéressant pour la RCA d'investir dans ces activités dans le cadre de PEAJ que de mettre ces ressources dans une banque et attendre les intérêts.



41. **Valeur actuelle nette (VAN).** La VAN est positive pour tous les modèles financiers analysés. Ce graphique montre également que le projet améliore les revenus générés dans les activités des bénéficiaires.



42. **Bénéfices – Coûts (B/C).** Pour tous les modèles financiers analysés les ratios B/C sont supérieurs à l'unité c'est-à-dire que les bénéfices générés sont dans tous les cas de figures supérieurs aux coûts engagés comme indiqué dans le graphique ci-après. Le projet aide les bénéficiaires à générer plus de bénéfices par rapport à la situation sans financement du projet.



43. La mise en œuvre des modèles financiers va exiger de nouvelles techniques, de nouvelles technologies et de nouvelles compétences (en particulier celles permettant une optimale maîtrise de l'utilisation de nouvelles techniques et de nouvelles technologies promues dans le cadre du projet), et occasionner des dépenses additionnelles. Mais les résultats financiers (Marge brute, TRI, VAN et B/C) des investissements productifs effectués dans le cadre de PEAJ au niveau des éleveurs à titre individuel sont financièrement encourageants.

44. En effet, dans l'ensemble, ces modèles financiers permettront aux éleveurs bénéficiaires du projet d'accroître la production dont une partie sera autoconsommée afin d'améliorer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle et une autre partie sera vendue pour augmenter leurs revenus.

## IV. ANALYSE ÉCONOMIQUE

### Hypothèses

45. L'analyse économique utilise un taux d'actualisation économique de 6% et un modèle de flux de trésorerie sur une période de 20 ans qui correspond à la durée de vie des infrastructures structurantes qui seront promues dans le cadre de PEAJ. L'analyse inclut tous les coûts d'investissement et de fonctionnement hors subvention à coûts partagés qui sont déjà incluses dans des modèles financiers susceptibles d'être promus dans le cadre du projet. Elle prend également en compte les revenus nets supplémentaires dérivés des modèles financiers susceptibles d'être financés. Une simulation des taux d'adoption de 70% et 60% a été réalisée pour tester la robustesse du projet face à une éventuelle réticence des bénéficiaires aux innovations à diffuser dans le cadre du projet. Ont été également réalisées des simulations de retard dans la génération des bénéfices pouvant subvenir de différents risques évoqués plus haut.

46. Le coût économique du projet a été généré à l'aide du programme Costab. Le total des coûts économiques d'investissements et de fonctionnement du projet sur les sept (07) ans de mise en œuvre est 28,4 millions USD (17,0 milliards de FCFA). Les coûts annuels pour maintenir un bon niveau d'exploitation des infrastructures économiques promues dans le cadre du projet après la dernière année de sa mise en œuvre (coûts récurrents pour assurer la durabilité des activités promues dans le cadre du projet) sont estimés à 10% des coûts totaux de la dernière année de mise en œuvre.

47. Tous les coûts du projet ont été pris en compte car toutes les composantes joueront un rôle essentiel dans la réussite et la mise en œuvre du projet. Les avantages financiers ont été convertis en avantages économiques en utilisant un facteur de conversion de 0,86 puisque seuls des prix à la ferme ou usine ont été utilisés et tenir compte des impôts et taxes, estimés à 5%. Ce facteur de conversion correspond également au prix de parité de poulet dont l'estimation est présentée dans le tableau ci-après

### **Tableau n° 7 : Prix de parité de poulet importé**

Prix de partité de poulet importé	Unité	Prix financier	Facteur de conversion	Prix économique
Taux de change/a	USD/FCFA	600	1	624
Prix CAF/b/c	USD/tonne	1 750		1 750
Prix CAF en FCFA	FCFA/tonne	1 050 000	104%	1 092 000
Droits de douanes et divers taxes (13,5% de la valeur CAF)	FCFA/tonne	141750	0%	0
<b>Prix CAF plus droits et taxes</b>	<b>FCFA/tonne</b>	<b>1 191 750</b>		<b>1 092 000</b>
Marge 5 points	FCFA/tonne	59 588	85%	50 649,38
Frais de transport	FCFA/tonne	37 500	85%	31 875
Entreposage	FCFA/tonne	500	85%	425
Manutention	FCFA/tonne	500	85%	425
Frais de douane	FCFA/tonne	17 640	85%	14 994
Frais de transit	FCFA/tonne	5 000	85%	4 250
Frais d'analyse vétérinaire	FCFA/tonne	550	85%	468
<b>Prix avec couts d'accès</b>	<b>FCFA/tonne</b>	<b>1 313 028</b>		<b>1 195 086</b>
Dont couts informels	FCFA/tonne			39 391
Dont frais d'entrée et de sortie de frontiere	FCFA/tonne			600
<b>Prix avec couts d'accès ajustés</b>	<b>NA</b>			<b>1 155 095</b>
Coût de transport domestique (Doula - Bangui), 1426 km	FCFA/tonne	105524	coût par km	44206
<b>Prix du poulet déplumé et éviscéré, marché de Bouar (point)</b>	<b>FCFA/tonne</b>	<b>1 418 552</b>		<b>1 199 301</b>
Chaine du froid	FCFA/tonne	3000	85%	2550
Manutention	FCFA/tonne	1000	85%	850
Entreposage	FCFA/tonne	500	85%	425
Conditionnement	FCFA/tonne	2500	85%	2125
Coût de transport domestique (Bangui Bouar), 441km	FCFA/tonne	22050	coût par km	13671
<b>Prix du poulet déplumé éviscéré</b>	<b>FCFA/tonne</b>	<b>1 389 502</b>		<b>1 179 680</b>
Coefficient de transformation	FCFA/tonne	82%	100%	82%
<b>Prix producteur + marge grossiste</b>	<b>FCFA/tonne</b>	<b>1 139 391</b>		<b>967 338</b>
Marge grossiste (10%)		43 823	arge de 10%	46 064
<b>Prix du poulet au producteur</b>	<b>FCFA/tonne</b>	<b>1 095 568</b>		<b>921 274</b>
<b>Prix estimé au producteur</b>	<b>FCFA/kg</b>	<b>1 096</b>		<b>921</b>
<b>Ajustement qualité</b>	<b>FCFA/kg</b>	<b>1 107</b>	<b>0,86</b>	<b>949</b>

[Convertir des dollars américains en francs cfa bceao - Taux de Change \(exchange-rates.org\)](#)

[Volaille \(poulet\) - Prix par Jour - Prix des Matières Premières \(indexmundi.com\)](#)

[Viande.pdf \(fao.org\)](#)

Le taux de change USD / FCFA est fixé à 600 pour l'analyse. Le taux de chômage est de 6,5%, ce qui situe le facteur de conversion de la main-d'œuvre à 93,5%. Le facteur de conversion des prix de biens échangeables est 89%. Le coût d'opportunité de la main-d'œuvre (prix économique) est de 3 \$US par jour, ce qui est le prix le plus bas pour la main-d'œuvre rurale non qualifiée dans les zones rurales du RCA. Le taux d'actualisation économique retenu est de 6%, tiré de PREPAS, un projet en cours sous financement FIDA.

Tableau n°8 Taux d'actualisation financier et économique

Indicateurs	financier	économique
Taux d'actualisation	8%	6%
Facteur de conversion		
Main-d'œuvre	1	93,50%
Biens échangeables	1	0,89

48. Le flux de trésorerie économique global du projet et le taux de rentabilité interne économique (TRIE) correspondant ont été calculés en agréant les avantages additionnels

nets générés au niveau des investissements consentis à titre individuel par les exploitants participant aux modèles financiers à soutenir dans le cadre du projet.

49. L'analyse économique est basée sur les coûts et avantages directs. Les avantages sociaux et indirects ne seront pas pris en compte. Celles-ci incluent par exemple la création d'emplois, une offre accrue sur les marchés des intrants, une sécurité alimentaire nationale renforcée, la substitution des importations, les recettes en devises, l'émergence d'organisations paysannes, etc.

### Bénéfices économiques à partir des modèles financiers analysés

Ces bénéfices économiques ont été estimés travers, les revenus nets, les TRI, les VAN et les B/C.

Tableau n° 9 Bénéfices économiques à partir des modèles financiers

Modèles financiers	Bénéfices économiques à partir des modèles financiers		
	financier	économique	Variation
Petit ruminant	177 376	279 363	57,5%
Volaille traditionnelle	234 240	313 044	33,6%
Poules pondeuses	2 227 688	2 998 618	34,6%
Poules de chair	458 500	1 024 268	123,4%
Apiculture	395980	527181,2	33,1%
<b>Moyenne</b>	<b>698 757</b>	<b>1 028 495</b>	<b>56%</b>

Modèles financiers	Bénéfices générés par les populations bénéficiaires		
	Financier	Economique	Variation
Petit ruminant	7 741	19199	148%
Volaille traditionnelle	6804	12714,3	87%
Poules pondeuses	74256,25	103400,625	39%
Poules de chair	15810,3448	35319,58621	123%
Apiculture	10878,5714	14483	33%
<b>Moyenne</b>	<b>23 098</b>	<b>37 023</b>	<b>86%</b>

Modèles financiers	TRI économique à partir des modèles financiers		
	Financier	Economique	variation
Petit ruminant	34%	95%	178%
Volaille traditionnelle	40%	105%	164%
Poules pondeuses	21%	33%	55%
Poules de chair	30%	115%	286%
Apiculture	87%	136%	55%
<b>Moyenne</b>	<b>43%</b>	<b>97%</b>	<b>147%</b>

Modèles financiers	VAN économique à partir des modèles financiers		
	Financier	Economique	variation
Petit ruminant	63317495,8	158285871,9	150%
Volaille traditionnelle	1526792,81	4119553,734	170%
Poules pondeuses	13685197,7	30474181,05	123%
Poules de chair	3719843,82	14082344,36	279%
Apiculture	2258822,17	3439249,17	52%
<b>Moyenne</b>	<b>16901630,47</b>	<b>42080240,05</b>	<b>155%</b>

Modèles financiers	B/C économique à partir des modèles financiers		
	Financier	Economique	Variation
Petit ruminant	1,00	1,12	12%
Volaille traditionnelle	1,08	1,21	12%
Poules pondeuses	1,14	1,30	14%
Poules de chair	1,05	1,18	12%
Apiculture	1,26	1,40	11%
<b>Moyenne</b>	<b>1,11</b>	<b>1,24</b>	<b>12%</b>

Ces indicateurs sont tous positifs et supérieurs aux indicateurs financiers. Cela implique que le PEAJ va bénéficier à la fois, aux ménages bénéficiaires et à la collectivité (régions d'implantation de ces ménages bénéficiaires et le pays dans son ensemble)

### Taux de rentabilité interne économique et valeur actuelle nette

50. Sur la base des hypothèses ci-dessus, le TRIE en scénario de base est de 16,1% et la VAN est de 49,9 millions USD (29,97 milliards de FCFA) en utilisant un taux d'actualisation de 6%. Ces résultats indiquent que, le projet affiche un TRIE et une VAN satisfaisants, et se justifie économiquement.

51. Un certain nombre de scénarios ont été testés pour évaluer la robustesse et la viabilité économique de PEAJ en cas de facteurs défavorables. L'analyse de sensibilité confirme que le TRIE et la VAN sont robustes. Si les coûts d'investissement augmentent de 10%, 20% et 30%, les TRIE sont respectivement de 15,4%, 14,8% et 14,2% avec des VAN positives respectivement de 48,2 millions de USD, 46,5 millions de USD et de 44,8 millions de USD. Si les bénéfices baissent de 10%, 20% et 30%, les TRIE sont respectivement de 15,3%, 14,4% et 13,4% avec des VAN respectivement de 43,2 millions de USD, de 36,6 millions de USD et de 29,9 millions de USD. Si l'avènement des avantages retarde d'un an ou de deux ans, les TRIE sont respectivement de 13,1% et 9,0% avec des VAN correspondant respectivement de 28,8 millions de USD et de 8,8 millions de USD. Le PEAJ reste robuste dans tous les scénarii.

52. A l'exception d'un retard de 2 ans dans la réalisation des bénéfices, le projet reste robuste même si le taux d'adoption est de 40%, les TRIE est de 10,4% et la VAN est de 14,1 Millions de USD. Toutefois, il y a nécessité de bien préparer l'unité de gestion du projet et les parties prenantes à sa mise en œuvre pour s'assurer que les bénéfices du projet seront importants et qu'au moins 40% des bénéficiaires ciblés adopteront les technologies et techniques promues dans le cadre du projet. Ces données sont détaillées dans le tableau ci-après ainsi que dans l'appendice Données technicoéconomiques jointe à la présente annexe.

53. L'analyse des indicateurs économiques calculés montre que le projet est économiquement viable. Tous TRIE sont dans tous les cas de figure, supérieurs à 8% correspondant au coût d'opportunité du capital à long terme. Le projet générera donc plus d'avantages économiques que le placement à long temps du capital de la même valeur que le coût du projet.

**Tableau n° 10 : Test de sensibilité de la robustesse du projet**

Hypothèses	Hypothèse de base /a:			Taux d'adoption de 70%			Taux d'adoption de 60%			Taux d'adoption de 40%		
	TRIE	VAN		TRIE	VAN		TRIE	VAN		TRIE	VAN	
		Millions FCFA	\$US Millions		Millions de FCFA	\$US 'million'		Millions de FCFA	\$US 'million'		Millions FCFA	\$US Millions
Base	16,1%	29968,8	49,9	14,6%	22490,9	37,5	13,4%	17817,2	29,7	10,4%	8469,73	14,1
hausse coût de 10%	15,4%	28946,3	48,2	13,9%	21468,4	35,8	12,7%	16794,6	28,0	9,7%	7447,22	12,4
hausse coût de 20%	14,8%	27923,8	46,5	13,2%	20445,8	34,1	12,1%	15772,1	26,3	9,1%	6424,70	10,7
hausse coût de 30%	14,2%	26901,3	44,8	12,6%	19423,3	32,4	11,5%	14749,6	24,6	8,5%	5402,19	9,0
baisse bénéfice de 10%	15,3%	25949,4	43,2	13,8%	19219,3	32,0	12,6%	15012,9	25,0	9,6%	6600,24	11,0
baisse bénéfice de 20%	14,4%	21930,0	36,6	12,9%	15947,7	26,6	11,8%	12208,7	20,3	8,8%	4730,76	7,9
baisse bénéfice de 30%	13,4%	17910,6	29,9	11,9%	12676,1	21,1	10,8%	9404,5	15,7	7,8%	2861,27	4,8
retard réalisation bénéfice de 1 an	13,1%	17268,6	28,8	11,6%	12153,5	20,3	10,5%	8956,5	14,9	7,6%	2562,66	4,3
Retard réalisation bénéfice de 2 an	9,0%	5287,3	8,8	7,5%	2401,2	4,0	6,4%	597,5	1,0	3,5%	-3010,05	-5,0
<b>Bénéficiaires</b>		<b>30000,0</b>			<b>21000,0</b>			<b>18000</b>			<b>12000</b>	

### Flux de trésorerie économique dus au projet

Les flux de trésorerie économiques additionnels du projet ont également été estimés sur la base de cinq hypothèses suivantes : (i) hypothèse de base, (ii) hausse des coûts de 10%, (iii) baisse des bénéfices de 10%, (iv) retard d'un an dans la réalisation des bénéfices et (v) taux d'adoption des innovations promues de 86%. Les résultats de ces estimations sont présentés dans le tableau ci-après

**Tableau n° 11 : Flux de trésorerie économique additionnels du projet**

Flux de trésorerie à taux d'adoption de 70% (millions de FCFA)																				
Indicateurs	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	AN6	AN7	AN8	AN9	AN10	AN11	AN12	AN13	AN14	AN15	AN16	AN17	AN18	AN19	AN20
Base	-2569,1	-3479,5	-3609,3	-1921,7	-83,4	107,7	127,1	845,3	785,6	952,8	919,2	925,0	1244,4	1533,2	2247,9	4020,8	7298,1	14194,5	28847,1	28847,1
hausse coût de 10%	-2779,1	-3734,1	-3865,3	-2137,4	-211,7	13,7	52,0	845,3	785,6	952,8	919,2	925,0	1244,4	1533,2	2247,9	4020,8	7298,1	14194,5	28847,1	28847,1
hausse coût de 20%	-2989,1	-3988,7	-4121,2	-2353,0	-340,1	-80,2	-23,1	845,3	785,6	952,8	919,2	925,0	1244,4	1533,2	2247,9	4020,8	7298,1	14194,5	28847,1	28847,1
hausse coût de 30%	-3199,1	-4243,2	-4377,2	-2568,7	-468,5	-174,2	-98,2	845,3	785,6	952,8	919,2	925,0	1244,4	1533,2	2247,9	4020,8	7298,1	14194,5	28847,1	28847,1
baisse bénéfice de 10%	-2522,2	-3386,1	-3504,3	-1945,2	-203,4	3,0	39,3	760,8	707,0	857,5	827,3	832,5	1120,0	1379,9	2023,1	3618,8	6568,3	12775,0	25962,4	25962,4
baisse bénéfice de 20%	-2475,3	-3292,7	-3399,4	-1968,7	-323,4	-101,8	-48,5	676,2	628,5	762,2	735,3	740,0	995,5	1226,5	1798,3	3216,7	5838,5	11355,6	23077,7	23077,7
baisse bénéfice de 30%	-2428,4	-3199,4	-3294,4	-1992,2	-443,4	-206,5	-136,4	591,7	549,9	666,9	643,4	647,5	871,1	1073,2	1573,5	2814,6	5108,7	9936,1	20193,0	20193,0
retard réalisation bénéfice de 1 an	-2099,9	-3014,9	-3493,5	-3206,4	-1048,5	260,6	296,2	878,1	845,3	785,6	952,8	919,2	925,0	1244,4	1533,2	2247,9	4020,8	7298,1	14194,5	28847,1
Retard réalisation bénéfice de 2 an	-2099,9	-2545,6	-3028,9	-3090,7	-2333,2	-704,5	449,1	1047,3	878,1	845,3	785,6	952,8	919,2	925,0	1244,4	1533,2	2247,9	4020,8	7298,1	14194,5

54. Ce tableau montre que les flux de trésorerie économique dus au projet sont positifs à partir de la sixième année de mise en œuvre du projet dont la durée de la période de l'analyse des effets est estimée à 20 ans correspondants à la durée de vie des infrastructures agrégatives qui seront promues dans le cadre du projet.

55. Sur la base de toutes les hypothèses émises et décrites ci-dessus et des indicateurs économiques analysés, le projet se justifie du point de vue économique. Il ne faut pas oublier que tous les avantages économiques potentiels n'ont pas été inclus dans l'analyse. De plus, les effets multiplicateurs probables décrits ci-dessus n'ont pas été quantifiés. Par conséquent, il est prudent de supposer que les avantages économiques estimés sont inférieurs aux rendements économiques potentiels auxquels on peut s'attendre.

56. On s'attend à ce qu'à moyen et long terme, ce projet ait un impact budgétaire positif substantiel, principalement en raison : a) d'une augmentation de la production, des revenus et de l'emploi, entraînant une augmentation des recettes fiscales, et b) effets multiplicateurs dus à l'augmentation des activités économiques dans les préfectures ciblées, entraînant une augmentation de la demande de biens et de services, qui devrait générer des effets additionnels sur les revenus et l'emploi. En outre, on peut s'attendre à des gains / économies de devises substantielles, résultant d'une réduction des importations des principaux produits alimentaires de base dont la RCA est actuellement un importateur.



Investir dans les populations rurales

## République centrafricaine

---

### Projet Elevage et Appui aux Jeunes

### Rapport de conception

### Annexe 5: Note d'examen des Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique du FIDA (PESEC)

Dates de mission: Du 07 au 27 mai 2023

Date du document: 24/10/2023

Identifiant du projet 2000004022

Numéro du rapport: 6536-CF

Afrique de l'Ouest et du Centre  
Département de la gestion des programmes



The SECAP Review note should build on the preliminary note mentioned above, draw on the results of the screening exercise and be informed by the issues raised during the design mission, the stakeholders interviews, publicly available tools and dataset, and environmental, social or climate-related studies that inform on the characteristics of the project location. The SECAP review note includes the revised ESMP and should be attached to the Project Design Report, integrated in Draft Project Implementation Manual (PIM) and COSTAB and shall be submitted to Design Review Meeting (DRM) or IRC (for NSOs).

## 1. Introduction

1. La présente note d'examen des Procédures d'évaluation sociale, environnementale, et climatique (PESEC/SECAP) présente les principaux impacts et risques sociaux, environnementaux et climatiques potentiels liés au Projet Élevage et Appui aux Jeunes (PEAJ). Elle est élaborée suite à la mission de formulation du projet, durant laquelle les données ont pu être collectées grâce aux consultations publiques sur le terrain, et échanges avec les ministères sectoriels et acteurs des chaînes de valeur ciblées. Proposé dans le cadre du COSOP 2020-2024, par le Gouvernement de la République Centrafricaine (RCA) et le FIDA, ce projet met l'accent sur le développement du secteur de l'élevage, dans une vision de création d'opportunités socio-économiques pour les jeunes et les femmes. Plus spécifiquement, il s'agira de réduire les inégalités socio-économiques, renforcer la cohésion sociale et instaurer un environnement de paix et de sécurité durable par la promotion de chaînes de valeur viables dans l'élevage.
2. Les interventions seront menées à travers trois composantes : (1) le renforcement de la production et de la productivité des chaînes de valeur de l'élevage et de l'apiculture, (2) la promotion de l'accès durable aux services financiers et le renforcement des liens avec le marché, et (3) le renforcement institutionnel, la coordination et la gestion du projet. Les zones d'intervention sont les zones rurales et péri-urbaines propices à l'activité d'élevage dans quatre préfectures déjà couvertes par le PREPAS et le PRAPAM: la Nana Mambéré, l'Ouam Pendé, la Lobaye & l'Ombella Mpoko auxquelles s'ajoutent quatre nouvelles préfectures: le Kemo ; l'Ouham, le Ouaka et la Nana-Gribizi ainsi que les périphéries du Grand Bangui. Les mesures d'atténuation présentées dans cette note ont ainsi été définies pour les activités qui seront mises en œuvre, afin de minimiser les risques et impacts négatifs. L'analyse présente aussi les investissements ayant un potentiel élevé en matière d'adaptation climatique ou d'émissions de GES, et la probabilité de pertes ou de dommages résultant de phénomènes en rapport avec le climat. Dans l'optique de renforcer la résilience des bénéficiaires face aux changements climatiques, le processus de mobilisation de financements verts additionnels est en cours, notamment avec le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM/GEF).

## 2. Situational analysis and potential project impacts

3. Dans cette section, nous présentons d'abord une analyse de la situation socio-économique, ensuite celle climatique et environnementale, avec le contexte, les tendances et implications, et enfin le profil des groupes cibles.

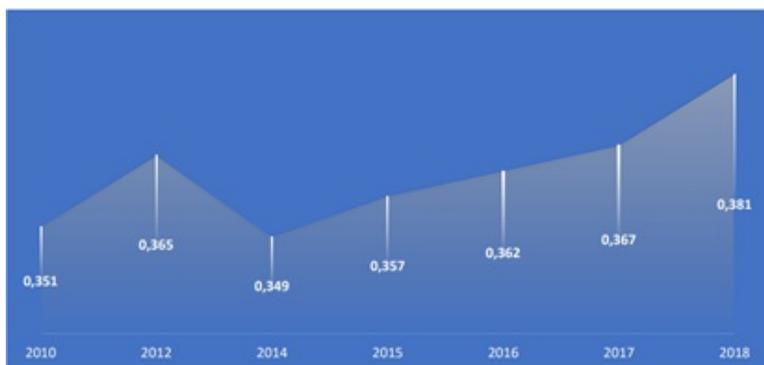
### 2.1 Socio-economic assessment

#### a. Overall poverty situation

4. La RCA est classée comme un état fragile avec 80,4%<sup>[1]</sup> de la population vivant en situation de pauvreté multidimensionnelle<sup>[2]</sup>. Elle se place à la 188<sup>ème</sup> place sur 189 dans le classement de l'indice de développement humain (IDH), dont l'évolution sur la dernière décennie montre une nette régression en 2014 (Figure 1) et qui s'expliquerait par la crise politico-militaire. Le faible niveau de développement humain n'est pas sans conséquence sur la pauvreté ; la RCA étant l'un des pays les plus pauvres au monde. Des estimations de 2020 montraient qu'environ 71% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté internationale (1,90 USD/ jour, en PPA)<sup>[3]</sup>. Le seuil de pauvreté a augmenté dans toutes les régions et préfectures entre 2008 et 2018 (Figure 2), particulièrement à *Nana-Mambéré*, une des préfectures du PEAJ, où il a augmenté de 40% (Figure 3).
5. Les inégalités au sein de la population sont aussi élevées. La RCA a un indice de Gini estimé à 0,4 (EHCVM, 2021), avec les 10 % les plus riches de la population ayant une consommation 12,8 fois plus élevée que les 10 % les plus pauvres. Le faible pouvoir d'achat lié à la répartition inégale des revenus, la dégradation des conditions sociales et humanitaires et le taux élevé de chômage reflètent l'ampleur de la pauvreté en RCA. Le PIB par tête a chuté de près de moitié depuis l'indépendance, passant de 602 USD en 1960 à 335 USD en 2017<sup>[4]</sup>. Ce qui dénote de la détérioration importante du pouvoir d'achat de la population.
6. <sup>[1]</sup> *Global Multidimensional Poverty Index 2022*, <https://www.undp.org/fr/niger/publications/indice-mondial-de-pauvrete-multidimensionnelle-ipm-2022>
7. <sup>[2]</sup> *Indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) fait ressortir plusieurs privations superposées dont souffrent les personnes*

dans trois dimensions : la santé, l'éducation et le niveau de vie. Les données d'enquête les plus récentes accessibles au public et utilisées pour estimer l'IPM de la RCA concernent l'année 2010. Rapport sur le développement humain 2010, RCA, PNUD. <https://hdr.undp.org/sites/default/files/Country-Profiles/fr/CAF.pdf>

8. [3] <https://www.banquemondiale.org/fr/country/centralafricanrepublic/overview#:~:text=La%20RCA%20demeure%20l'un,de%20pouv%20d'achat>.
9. [4] World Bank. 2019. Cahiers Economiques de la République Centrafricaine: Renforcer la mobilisation des recettes intérieures pour soutenir la croissance dans un Etat fragile. Deuxième Edition. Novembre 2019. <https://documents1.worldbank.org/curated/en/604601574327890279/pdf/Central-African-Republic-Economic-Update-Strengthening-Domestic-Revenue-Mobilization-to-Sustain-Growth-in-a-Fragile-State.pdf>
10. Figure 1: Evolution de l'IDH sur la période 2010-2018 [1]



11. [1] [http://www.knowledge-uclga.org/IMG/pdf/amca\\_rapport\\_analytique\\_2020.pdf](http://www.knowledge-uclga.org/IMG/pdf/amca_rapport_analytique_2020.pdf)

Figure 2: Evolution de la pauvreté par région/ préfecture (2008-2018) <sup>6</sup>

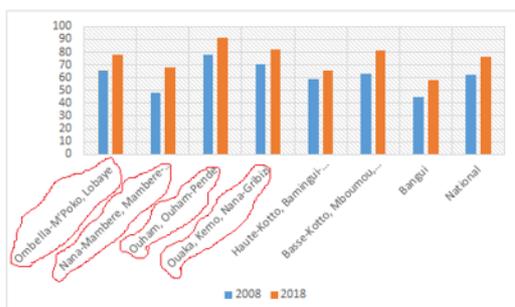
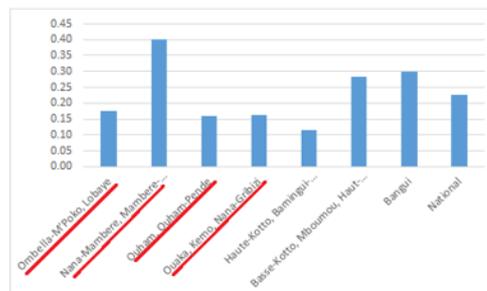


Figure 3: Variation du seuil de pauvreté par région/ préfecture (2008-2018)



Source : Données tirées du rapport du PNUD (2019)<sup>7</sup>

[5] État de la pauvreté et du Développement humain en Centrafrique, Gilbert Aho. [https://www.thegef.org/sites/default/files/nca-documents/Binder1\\_2.pdf](https://www.thegef.org/sites/default/files/nca-documents/Binder1_2.pdf)

[6] PNUD. 2019. République Centrafricaine- Rapport National Volontaire sur les Objectifs de Développement Durable. [https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/23414RAPPORT\\_VOLONTAIRE\\_DE\\_SUIVI\\_ODD\\_RCA\\_FINAL\\_SIGNA\\_TURE\\_MINISTRE\\_003.pdf](https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/23414RAPPORT_VOLONTAIRE_DE_SUIVI_ODD_RCA_FINAL_SIGNA_TURE_MINISTRE_003.pdf)

## b. Gender

12. Les femmes (50,1% de la population) font face à des défis de pauvreté, d'analphabétisme, et de violence exacerbés par les questions d'insécurité et affectant leur participation à la population active. Les indicateurs genre soulignent les inégalités entre les hommes et les femmes en RCA, avec un indice d'inégalité de genre (IIG) de 0,680, classant le pays au 159<sup>ème</sup> rang sur 162 pays. Ces inégalités peuvent s'illustrer aussi bien sur le plan économique que socio-politique. La différence de traitement salarial dans la fonction publique entre les hommes et les femmes est de 33 315 F CFA, soit plus de 18% de la rémunération moyenne

de la fonction publique[1]. Les femmes sont davantage touchées par le chômage (42,1%) comparées aux hommes (28,6%). La participation des femmes à la vie active demeure faible (65%) comparées aux hommes (79,8%), et leur taux d’alphabétisation inférieur à celui des hommes (26% contre 50% respectivement)[2]. Malgré l’adoption de textes sur la parité de genre, elles sont peu représentées dans les fonctions électives et nominatives. En 2018, la proportion de femmes au Gouvernement n’était que de 14,7%, et elles étaient encore moins représentées à l’Assemblée Nationale (8,6%) et à la Magistrature (8,9%)[3]. Le manque d’opportunités économiques et les inégalités en matière de genre exacerbent le niveau de pauvreté, particulièrement en milieu rural. Le taux de pauvreté chez les femmes est estimé à 81%, alors qu’il n’est que de 69% chez les hommes[4].

13. Les disparités dont sont victimes les femmes concernent aussi l’accès aux services sociaux de base, au crédit, aux facteurs de production, à la gestion de la cité. Ces écarts contribuent à des taux élevés de violences basées sur le genre (VBG) qui représentent un obstacle important à la pleine participation des femmes à la vie sociale et économique. Le Tableau 2 résume les principales violences basées sur le genre dont les femmes sont victimes en RCA. Ces violences s’expliquent par un contexte socioculturel qui s’appuie sur des normes, us et coutumes essentiellement patriarcales, généralement défavorables à la femme. D’après la loi N097.013 portant Code de la famille (Art 254), l’homme est le chef de famille, il exerce ce pouvoir dans l’intérêt commun du ménage et des enfants. La société centrafricaine attribue à la femme le rôle de mère et femme au foyer et à l’homme le rôle de chef de famille. Ces deux positions ont une grande importance dans l’éducation communautaire des jeunes (filles et garçons) qui forge les relations de pouvoir entre les hommes et les femmes à travers la prise de décision, l’accès aux ressources et son contrôle.
14. La production dans les filières vivrières est effectuée à 80% par les femmes rurales et représente plus de 65% de la production agricole[5]. Les cultures de rentes (café, coton, etc.) sont essentiellement produites par les hommes. Pour ce qui est de la répartition des tâches dans les travaux champêtres, les hommes s’occupent surtout de la préparation de la plantation, et les femmes sont sur les travaux de semis, récolte et post-récolte. En matière d’élevage, les animaux appartiennent en général aux hommes (grand bétail, petits ruminants, etc.), tandis que la volaille appartient en général aux femmes qui sont aussi responsables de la production laitière et des produits dérivés. Les femmes sont parfois confrontées à des difficultés pour l’accès aux ressources productives telle que la terre, même si une évolution a été observée pour l’acquisition de la propriété foncière dans certains villages.
15. Le PEAJ se veut transformateur des rapports femmes-hommes, en accompagnant notamment la relecture de la lettre de politique sur l’élevage et la loi d’orientation agricole pour une meilleure prise en compte des besoins des femmes. Doté d’une stratégie genre et d’un plan d’action pour mieux intégrer les femmes et les filles dans les chaînes de valeurs d’élevage, le projet adoptera une approche participative intégrant le GALS et compte toucher 20% de jeunes femmes (18-35 ans) et 40 % de femmes adultes.

Tableau 1 : Indicateur IDG en RCA en 2016			Tableau 2: Violences Basées sur le Genre en RCA		
Région	Pays	IDG	N°	Types de violence	Pourcentages (%)
1. Plateaux (Ombella-M’Poko, Lobaye)	0,360	0,758	1.	La violence psychologique/ morale ou émotionnelle	26
2. Equateur (Nana-Mambere, Mambere-Kadei, Sangha-Mambere)	0,360	0,755	2.	La violence sexuelle/viol/ Agression sexuelle	21
3. Yaddé (Ouham, Ouham-Pende)	0,317	0,753	3.	La violence conjugale	Non déterminé
4. Kagar (Ouaka, Kemo, Nana-Gribizi)	0,331	0,767	4.	La violence physique	27
5. Fertit (Bamingui-Bangoran, Vakaga, Haute-Kotto)	0,347	0,763	5.	Le déni d’opportunité et de service/ressource	24
6. Haut-Oubangui (Basse-Kotto, Mboumou, Haut-Mboumou)	0,335	0,767	6.	Le mariage forcé	2
7. Bangui	0,391	0,916	7.	Violences liées à la sorcellerie	Non déterminé
Total	0,353	0,796	8.	Mutilations génitales	Non déterminé

Source : PNUD, 2019

16. [1] PNUD. 2019
17. [2] Entité des Nations Unies pour l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes & Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), 2021, Gender profile of the CAR.
18. [3] PNUD.2019
19. [4] Profil Genre de la RCA, 2021.  
<https://www.undp.org/sites/g/files/zskqke326/files/migration/cf/79e97ff2839400eb393b85a5a099a47d0bfec7cc4a5caf0812df29966c13741c.pdf>
20. [5] Rapport de suivi de la mise en œuvre des ODD, PNUD, 2019.

### c. Youth

21. La population centrafricaine est très jeune : 49,4% ont moins de 18 ans, dont 50,1% de garçons et 49,9% de femmes (MEPCI, 2003). Les moins de 35 ans représentent plus de 75% de la population totale<sup>[1]</sup>. Ils présentent des profils de problèmes sociaux dans plusieurs domaines : l'éducation, la santé, le logement, l'emploi, etc. Selon l'analyse nationale participative des besoins et aspirations des adolescents et des jeunes de 10 à 35 ans (février 2017), les principaux secteurs d'emploi pour les jeunes sont l'agriculture et l'élevage (37%) et le commerce (35,7%). Ce capital humain devrait constituer un atout pour le développement durable du pays mais n'est pas suffisamment valorisé.
22. Les taux bruts de scolarisation (TBS) en RCA sont trois fois inférieurs à ceux de la moyenne de l'Afrique sub-saharienne. En effet, ils sont de 5,4% et 8,9% respectivement au pré-primaire et au second cycle du secondaire. L'enquête MICS4 de 2010 a montré que 30% des enfants de 6 à 11 ans n'ont jamais eu accès à l'école (26,4% pour les garçons et 33,7% pour les filles). Les données de l'Annuaire statistique scolaire de 2017-2018 indiquent des chiffres qui traduisent une situation évolutive depuis 2016 au niveau du préscolaire, avec un TBS de 3% en 2016, 7% en 2017 et 8% en 2018. La problématique de l'emploi, notamment celui des jeunes se caractérise principalement par la sous qualification de la main d'œuvre par rapport aux besoins du marché du travail au plan national. Les deux tranches d'âges, i.e. 20-24 ans et 25-29 ans constituent la grande majorité des demandeurs d'emplois (58,7%). Le taux de chômage chez les jeunes est important (62%). Le taux de productivité du travail est en baisse constante en lien avec la destruction du tissu économique et du système éducatif avec une formation professionnelle inadéquate<sup>[2]</sup>.
23. Le Gouvernement de la RCA a initié un plan stratégique de promotion de la jeunesse 2021-2025 dont la vision est de faire des jeunes centrafricains des citoyens responsables, entreprenants, acteurs engagés pour le bien-être familial, la cohésion sociale et la paix. Parmi ses objectifs spécifiques on retrouve la réduction du désœuvrement et du chômage des jeunes par l'entrepreneuriat et les activités génératrices de revenus (AGR) y compris agropastoral, la réinsertion des jeunes en situation difficile dans les communautés de base, et l'implication des jeunes dans la lutte contre la déforestation, la désertification et la gestion rationnelle de l'environnement. Le PEAJ s'appuie sur ces orientations pour accompagner le gouvernement dans l'autonomisation des jeunes. Il touchera 40% de jeunes en leur offrant des opportunités d'emplois décents à travers l'appui à la production, l'accompagnement dans des mécanismes d'incubation-accélération et développement d'initiatives économiques pour promouvoir leur insertion.
24. <sup>[1]</sup> Programme conjoint des Nations Unies pour le renforcement de la résilience des adolescents et jeunes en centrafricaine. <https://info.undp.org/docs/pdc/Documents/CAF/Programme%20conjoint%20jeunes%20en%20RCA%20VF.pdf>
25. <sup>[2]</sup> PNUD. 2019

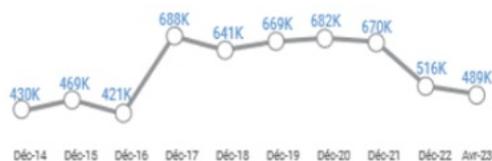
#### d. Indigenous peoples

26. En Afrique Centrale, particulièrement en RCA, la notion de peuples autochtones est surtout utilisée pour désigner les peuples de chasseurs - cueilleurs des forêts tropicales humides, communément appelés Pygmées représentant une minorité importante de la population de la zone forestière tropicale. Environ 90% d'entre eux vivent dans les forêts, qu'ils considèrent comme leur patrimoine et où ils vivent de leurs activités traditionnelles de chasse, de cueillette et de pêche. Les Pygmées vivent dans les préfectures de Lobaye, Ombella Mpoko et Sangha-Mbaéré au sud-ouest, et Mambéré Kadéï à l'ouest. Il y a aussi les Peuls M'bororo qui sont généralement des éleveurs nomades sédentaires qui représentent une minorité d'environ 39 299 individus<sup>[1]</sup> (1% de la population totale) dans les préfectures du Ouaka au centre-est, de M'bomou au sud-est et de Lobaye au sud-ouest. Depuis 2013, les crises militaires et politiques récurrentes en RCA ont profondément perturbé leur mode de vie pastoral. Les conflits traditionnels liés à la transhumance entre éleveurs Peulhs et agriculteurs se sont exacerbés avec la crise, augmentant la vulnérabilité des Peulhs. Les principales causes sont liées aux enjeux d'accès, de contrôle et de gestion des ressources naturelles essentielles aux activités agropastorales, tels que l'eau, les espaces agricoles, les espaces de pâturage et couloirs de transhumance.
27. La RCA a voté en faveur de la déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones en septembre 2007 et a ratifié la convention 169 de l'OIT en août 2010. Elle a été le premier et le seul État africain à ratifier cette convention. Le 11 août 2011, en vertu de la Constitution de l'OIT, la Convention est entrée en vigueur. Les communautés autochtones de la zone d'intervention du PEAJ, les Pygmées et les nomades M'bororos font partie des cibles prioritaires pour les appuis du projet. Ces populations autochtones font partie de la catégorie C1 de bénéficiaires directs qui est constituée de 6000 ménages pauvres très vulnérables. Pour améliorer l'inclusion de ces populations et favoriser la cohésion sociale, une gestion responsable de la transhumance sera promue afin d'atténuer les conflits.
28. <sup>[1]</sup> Selon le recensement de 2003

#### e. Marginalised groups

29. Les groupes marginalisés incluent les Personnes Déplacées Internes (PDI), les Personnes en situation de Handicap (PSH) et les enfants au travail. En effet, les crises humanitaires et sécuritaires successives ont conduit des milliers de personnes à se déplacer à l'intérieur du pays, et dans les pays voisins. En avril 2023, les PDI étaient estimées à 489 066, soit une légère baisse (0,24%) comparée à mars 2023[1], mais qui est plus importante en considérant le nombre de PDI en décembre 2022 (Figure 4). Les déplacements les plus récents ont été constatés principalement dans les préfectures de la Ouaka, de l'Ouham, de la Vakaga, de l'Ombella M'Poko et de la Basse-Kotto. On note la présence de PDI dans la plupart des zones d'intervention du PEAJ au regard de la répartition par sous-préfecture (Figure 5). C'est ainsi que dans le cadre du PEAJ, les PDI font partie de la catégorie C1 de bénéficiaires directs représentant de 6000 ménages pauvres très vulnérables. Le plan de réponse humanitaire 2023 pour la RCA note que 3,4 millions de personnes, soit 63% de la population, ont besoin d'assistance humanitaire et de protection.
30. Selon les données du recensement de 2003, 1,3% de la population centrafricaine a déclaré un handicap (1,5% en zone urbaine et 1,1% en zone rurale). La Loi N°007.007 du 20 décembre 2000 statue, protection et promotion de la personne handicapée ainsi que le rapport du recensement de 2003 distingue plusieurs catégories de personnes handicapées à savoir les personnes handicapées physiques/moteur, les personnes handicapées auditives; les handicapées mentales; visuelles et les polyhandicapées[2]. En 2015, Human Right Watch déclarait que les personnes handicapées en RCA ont souvent été laissées pour compte au moment où leur communauté était victime d'attaques de la part de groupes armés. Le taux de pauvreté extrême affecte spécifiquement les groupes vulnérables comme les personnes handicapées. Ces derniers pour la plupart vivant de la mendicité, dorment dans la rue ou squattent dans les camps des réfugiés. La mobilité constitue un autre défi majeur pour ces personnes vulnérables. Jusqu'ici, l'accès au travail demeure extrêmement discriminatoire pour les personnes handicapées en Centrafrique.
31. Par ailleurs, les enfants sont souvent victimes de travail ; le travail des enfants étant défini comme des activités économiques effectuées par un enfant âgé de moins de 18 ans, au-delà d'une certaine durée, ainsi que tout travail dangereux, peu importe la durée. Tel qu'observé sur la Figure 6, environ 44% des enfants âgés de 5 à 17 ans sont impliqués dans une forme de travail, surtout dans les milieux ruraux. Le Tableau 4 donne un aperçu du travail des enfants selon les secteurs et activités. En 2021, la RCA a fait des progrès minimes pour éliminer les pires formes de travail des enfants. Cependant, malgré de nouvelles initiatives, les enfants centrafricains continuent de travailler dans l'agriculture et de participer aux pires formes de travail dans les conflits armés. D'autres lacunes subsistent, comme le fait que la RCA ne respecte pas les normes internationales en matière de protection de l'âge minimum, puisque la loi ne couvre pas les enfants travaillant dans le secteur informel. Pour minimiser le risque de travail des enfants, les bénéficiaires, prestataires de services et partenaires de mise en œuvre seront sensibilisés et des mesures mises en place pour protéger les enfants qui ne sont pas en âge de travailler.

Figure 4: Evolution des PDI de 2014 à 2023



Source : OCHA, 2023. <https://reports.unocha.org/fr/country/car/card/1JeMPWj6y0/>

Figure 5: Répartition des PDI dans les sous-préfectures

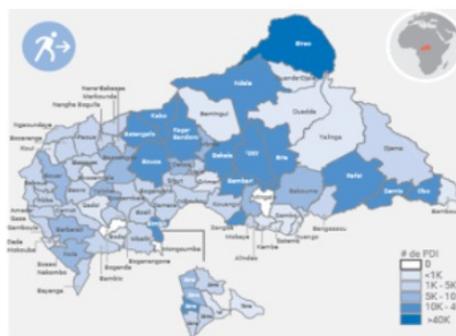


Figure 6: Pourcentage d'enfants de 5 à 17 ans impliqués dans le travail des enfants<sup>17</sup>

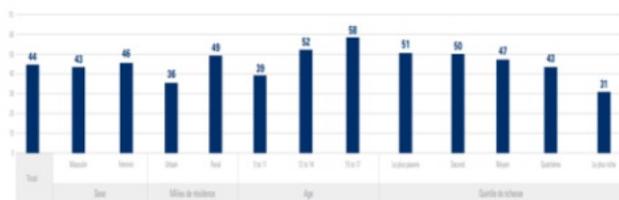


Tableau 4 : Aperçu du travail des enfants par secteur et activité<sup>18</sup>

Secteur/Industrie	Activité
Agriculture	Travail dans les fermes de coton, café, manioc et arachide
	Cueillette de champignons, foins, bois de chauffage, et cueillette
	Pêche, activités inconnues
Industrie	Extraction de diamants et d'or**
	Travail domestique
Services	Portage et vente
	Travailler dans les restaurants et les marchés
Les pires formes catégoriques de travail des enfants	Utilisation d'enfants mineurs dans les conflits armés
	Service domestique, travail dans l'agriculture, les restaurants, les marchés et l'exploitation minière, y compris les mines de diamants, à la suite de la traite des êtres humains
	L'exploitation sexuelle à des fins commerciales, parfois à la suite de la traite des personnes
	Travail forcé des enfants illégaux dans l'agriculture et les services domestiques
	Utilisation d'enfants soldats à la suite d'un enrôlement forcé ou obligatoire
	Utilisation d'enfants dans des activités illicites pour des groupes criminels et rebelles, y compris le transport de biens volés

32. [1] OCHA, Juin 2023. Rapport de situation sur la RCA. <https://reports.unocha.org/en/country/car/>

33. [2] African Disability Rights Yearbook, 2020. <http://www.safii.org/za/journals/ADRY/2020/10.pdf>

## f. Nutrition

34. Au regard de l'état nutritionnelle des enfants de moins de 5 ans, le pays est classé en situation d'alerte. En 2020, le taux de malnutrition chronique était de 40,1%<sup>[1]</sup> et celui de la malnutrition aigüe globale (MAG) de 5,8%<sup>[2]</sup>. Cette prévalence cache des disparités selon le sexe (6,4% chez les filles contre 5,4% chez les garçons) et les régions. La malnutrition aigüe sévère (MAS) affiche un taux critique de 1,9% qui rapproche de la situation d'urgence, mais cache des disparités régionales. Sur seize préfectures que compte la RCA, sept présentent les taux de MAS supérieurs à 2%, notamment la Vakaga, la Kémo, la Ouaka, l'Ombella-M'poko, la Nana-Grébizi, l'OuhamPéndé et la Mambéré- Kadéï<sup>[3]</sup>. Il est important de noter que la majorité de ces préfectures correspondent aux zones d'intervention du PEAJ. Selon le SMART (2019), seuls 6,2% des enfants dont l'âge est compris entre 6 et 23 mois ont une alimentation minimum acceptable, dénotant de pratiques d'alimentation des nourrissons et jeunes enfants qui méritent d'être améliorées. Par ailleurs, bien que la mortalité des enfants de moins de 5 ans affiche une tendance à la baisse entre 2016 et 2018, passant de 179% à 139%, ce taux reste élevé plaçant la RCA à la 3<sup>ème</sup> place sur le plan mondial<sup>[4]</sup>.
35. Selon l'indice de la faim de 2021, avec un score de 43, le pays se classe au 114<sup>ème</sup> rang sur 116 pays. La prévalence de la sous-alimentation dans la population totale a augmenté en moins de vingt ans, passant de 1,6 millions en 2004-2006 à 2,7 millions en 2020-2022<sup>[5]</sup>. Il en est de même pour les personnes n'ayant pas les moyens de s'offrir un régime alimentaire sain qui a augmenté en cinq ans (Figure 7). La RCA est confrontée à de sérieux problèmes d'insécurité alimentaire, malgré une tendance à la baisse pour l'insécurité alimentaire sévère, contrairement à celle modérée. Selon le PAM, le nombre de personnes touchées par l'insécurité alimentaire sévère est passé de 580 000 personnes en 2015 à 460 000 en 2017 et 320 000 en 2018 soit une diminution de plus de 250 000 personnes ; alors que pour l'insécurité alimentaire modérée on est passé de 1,2 millions de personnes en 2015 à 1,8 millions de personnes entre 2016 et 2018 soit une augmentation de plus de 600 000 personnes. En 2023, environ 2 millions de personnes dans le pays sont en phase 3 (29%) et 700 000 personnes en situation d'insécurité alimentaire aigüe (avril à août)<sup>[6]</sup>. Les PDI, les rapatriés, les réfugiés ainsi que les ménages dirigés par une femme, surtout en zone rurale, sont les plus concernés par l'insécurité alimentaire. Au niveau des préfectures, les zones en situation d'urgence sont le Haut-Mbomou, la Haute-Kotto, le Kémo, Baoro dans le Nana-Membéré et l'Ouham, comprenant ainsi trois des préfectures ciblées par le PEAJ, mais selon les projections la situation nutritionnelle devrait s'améliorer dans ces zones (passant de phase 4 à phase 3).
36. Pour contribuer à l'amélioration de cette situation, le PEAJ investira dans l'éducation nutritionnelle des ménages bénéficiaires, tout en renforçant les capacités des institutions nationales en charge de la promotion de la nutrition. Ainsi le modèle de progression axé sur la conduite d'activités productives pour diversifier les sources de revenus sera adopté pour améliorer la nutrition. Elles consisteront en un appui-accompagnement en petits élevages axés sur le marché, couplés au mécanisme de transfert monétaire alimentaire, la promotion de jardins potagers, la mise en place d'Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC), les campagnes d'information et de sensibilisation-éducation nutritionnelle, et les formations sur les bonnes pratiques alimentaires, d'hygiène et d'assainissement.

<sup>[1]</sup>[https://globalnutritionreport.org/documents/775/2021\\_Global\\_Nutrition\\_Report\\_French.pdf](https://globalnutritionreport.org/documents/775/2021_Global_Nutrition_Report_French.pdf)

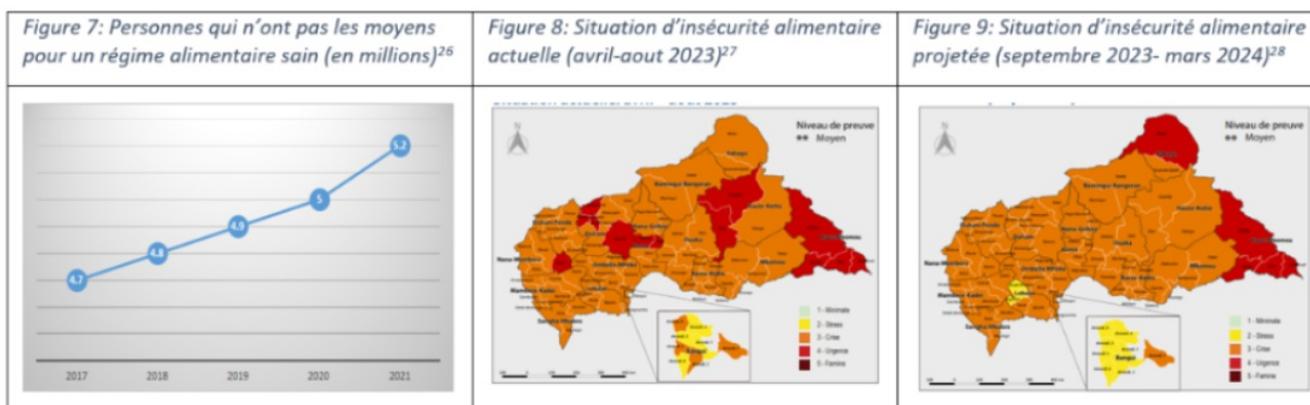
<sup>[2]</sup> Ministère de la santé et de la population. 2018, mise à jour en 2021. Enquête nationale sur la situation nutritionnelle et la mortalité en République centrafricaine.

<sup>[3]</sup> PNUD. 2019

<sup>[4]</sup> UNICEF. 2018

<sup>[5]</sup> FAO, IFAD, UNICEF, WFP and WHO. 2023. The State of Food Security and Nutrition in the World 2023. Urbanization, agrifood systems transformation and healthy diets across the rural-urban continuum. Rome, FAO. <https://doi.org/10.4060/cc3017en>

<sup>[6]</sup> Acute Food insecurity April 2023, <https://www.ipcinfo.org/ipc-country-analysis/details-map/en/c/1156361/?iso3=CAF>



37. Avant de passer à l'analyse de la situation environnementale et climatique, il est important de préciser que le projet aura des impacts sociaux négatifs mais qui sont relativement faibles au regard des interventions prévues, et des mesures d'atténuation proposées et présentées dans la version abrégée du CGESC, et son Plan. Parmi ces impacts figurent entre autres l'exclusion des personnes vulnérables, y compris les peuples autochtones et les minorités dans le choix des bénéficiaires, les difficultés d'accès des femmes et des jeunes aux facteurs de production, les violences basées sur le genre, les conflits entre agriculteurs et éleveurs transhumants, les risques sanitaires liés aux abattages clandestins, aux accidents et blessures, le risque de déplacement partielle d'activités économiques (e.g. activités agricoles dans les emprises des couloirs de transhumance).
38. L'intensification de la production animale en l'absence d'une approche communautaire d'aménagement des espaces agro-pastoraux et d'utilisation durable des ressources (eau, sols) pourrait exacerber les conflits. Il faut aussi noter la présence de peuples autochtones et de PDI dans la zone d'intervention du projet au niveau de vulnérabilité élevé et nécessitant une réinsertion économique. À cet effet, le projet a été conçu en les consultant, et une planification spécifique de leur engagement dans la mise en œuvre est présentée dans le CGESC abrégé. En termes d'impacts sociaux positifs, le projet facilitera à travers sa stratégie de ciblage : l'augmentation durable des revenus des ménages ruraux, surtout des plus vulnérables ; la création d'emplois sur les chaînes de valeur des filières ciblées (Aviculture, apiculture, petit élevage, transhumance), l'amélioration de la santé nutritionnelle, le renforcement de la résilience des acteurs face aux crises sanitaires. L'approche adoptée se base sur une dynamique d'intensification et les possibilités d'évolution des activités pastorales vers des activités d'élevage à haute valeur ajoutée, pour une intégration intelligente agriculture-élevage et une cohésion sociale entre les acteurs des différentes filières.

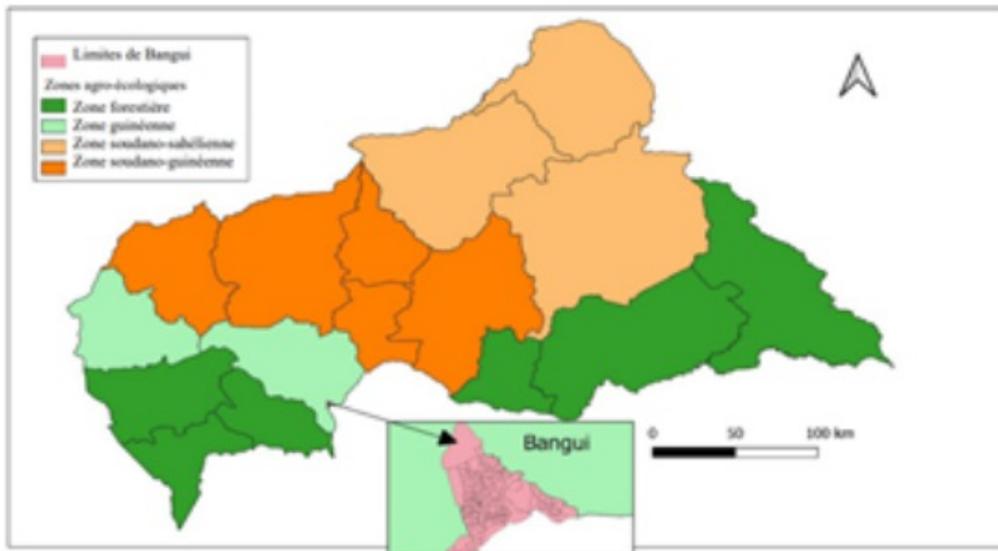
## 2.2 Environment and climate context, trends and implications

39. L'analyse faite ici porte sur l'évaluation environnementale, les tendances climatiques et leurs implications, et enfin l'atténuation aux changements climatiques.

### a. Environmental assessment

#### Contexte

40. La RCA est un pays enclavé de l'Afrique qui s'étend sur une superficie d'environ 62,3 millions d'hectares, dont 28,3 millions d'hectares de forêts selon la définition de la FAO<sup>[1]</sup>, soit 45% du territoire national. Cette ressource représente l'une des plus importantes réserves en biodiversité et propose de nombreux services écosystémiques. Le secteur forêt- bois contribue à hauteur de 11% du PIB et 13% des recettes d'exportation du pays mais fournit 50% des taxes à l'exportation du pays. Il est le premier employeur du secteur privé en dépit de la crise militaro-politique. Il occupe une place prépondérante dans l'économie, soit 34% des recettes budgétaires. Le relief de la RCA est constitué d'une vaste pénéplaine dominée par deux massifs montagneux à ses extrémités Est et Ouest et reliée par une dorsale centrale qui sépare les deux principaux réseaux hydrographiques à savoir, le bassin du Chari-Logone au nord et le bassin du Congo au sud. Le climat est équatorial chaud et humide caractérisé par deux saisons : une saison sèche et une saison pluvieuse. La pluviométrie varie entre 800 mm au Nord et 1600 mm au Sud et la température moyenne annuelle oscille entre 15 °C au Sud et 38 °C au Nord.
41. Du Sud au Nord, la diversité biologique s'organise en cinq (5) grandes zones phytogéographiques dotées chacune d'une faune spécifique : la zone guinéenne forestière de la forêt dense humide; la zone soudano-oubanguienne abritant les forêts denses semi-humides, claires et sèches; les zones soudano-guinéenne et soudano-sahélienne composées de divers types de savanes et la zone sahéenne constituée de steppes. Le PEAJ va intervenir dans la zone forestière, la zone guinéenne (zone cultures vivrières-élevage) et la zone soudano-guinéenne (zone coton-cultures vivrières-élevage).
42. <sup>[1]</sup>[https://www.forestcarbonpartnership.org/system/files/documents/MTR\\_REDD\\_FCPF\\_CAR\\_En\\_final\\_3.pdf](https://www.forestcarbonpartnership.org/system/files/documents/MTR_REDD_FCPF_CAR_En_final_3.pdf)
43. *Figure 10: Zones agroécologiques de la RCA*



44. Source : FAO, 2021 ; Institut des ressources mondiales [1]

45. [1] FAO.2021. République Centrafricaine, Moyens d'existence agricoles et sécurité alimentaire dans le cadre de la Covid-19. Rapport de suivi, Mai 2021. <https://www.fao.org/3/cb5267fr/cb5267fr.pdf>

46. D'une manière générale les principales pressions qui pèsent directement sur la forêt centrafricaine sont l'exploitation non contrôlée des ressources forestières; la perte importante de la biodiversité liée à la faiblesse de la politique nationale en matière de gestion des ressources, au braconnage et à la perte des habitats; et la dégradation des sols due surtout à l'absence de plan d'utilisation des terres. En ce qui concerne la biodiversité, les principales menaces sont liées à la déforestation et la dégradation des forêts, au braconnage, l'exploitation non contrôlée des ressources biologiques, l'absence d'inventaire national des ressources biologiques et de centre de référence en taxonomie, l'introduction incontrôlée des espèces exotiques invasives, à la perte de l'agro biodiversité, au changement climatique et aux conflits armés. La RCA est dotée d'écosystèmes et de ressources naturelles riches et diversifiés (vastes forêts, gisements de minéraux, pêcheries, rivières, etc.). Une gestion efficace de ces ressources pourrait contribuer à réduire la pauvreté. Le territoire de la RCA se situe sur deux bassins hydrographiques internationaux : le bassin du Lac Tchad (avec le Chari et le Logone) et le bassin du Congo (avec l'Oubangui et la Sangha).

#### Principales problématiques environnementales en RCA

47. **Dégradation des terres et destruction du couvert végétal.** Les principaux moteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts sont : l'agriculture itinérante sur abattis-brulis, l'exploitation minière artisanale, les feux de brousse, l'exploitation des produits forestiers non-ligneux (PFNL), les prélèvements de bois énergie, l'élevage extensif non durable, les facteurs démographiques, économiques et institutionnels. La précarité de la situation économique des populations a pour conséquence une pression accrue sur les ressources naturelles pour assurer leurs moyens de subsistance. Cette pression est exercée sur les écosystèmes forestiers suite à la conversion de cette forêt en zone de culture ou en savane.
48. La dégradation des terres qui se généralise sur l'ensemble du territoire national a un impact direct sur la productivité agricole et sur la sécurité alimentaire entraînant une augmentation du taux d'insécurité alimentaire. Elle se manifeste au niveau national également par la baisse de la fertilité des sols dans les espaces agricoles, la réduction du couvert végétal au niveau des galeries forestières, la réduction des terres de parcours, la diminution des superficies cultivables en terres par érosion ainsi que la perte de la biodiversité. Les terres de pâturages sont estimées à 16 millions d'hectares et 56% de ces terres sont exploitées par l'élevage transhumant, conduisant à la dégradation des terres de pâturage dans les zones agropastorales. En effet, les feux utilisés pour régénérer les pâturages dégradent le couvert végétal, le piétinement répété du bétail et sa concentration autour des points d'eau y contribuent aussi en plus du tarissement des sources d'eau.
49. Dans les zones d'intervention du PEAJ en particulier, les populations coupent les arbres pour leur utilisation personnelle (bois de chauffe pour leurs activités, en l'absence d'autres sources d'énergie), et pour la vente sur les marchés (source de revenu additionnel). On remarque ainsi la progression des savanes, le tassement des sols par le piétinement du bétail, la perte de la fertilité biochimique des sols et la perte de richesse biologique essentiellement due aux feux de brousse, à la déforestation et à des pratiques culturelles comme le brulis. Dans le cadre du projet, il s'agira de renforcer les ministères sectoriels concernés pour la mise en application des réglementations sur la déforestation, et le reboisement compensatoire. Des sources d'énergie alternatives vertes seront promues pour remplacer le bois.
50. **Pollution des ressources hydriques.** Les cours d'eau centrafricains subissent fréquemment des pollutions trouvant leur origine dans des activités autres que celle de la pêche (déforestation, destruction des berges, détournement de cours d'eau pour l'exploitation du diamant, construction de barrages, emploi de poisons d'origine industrielle dont la landrine...). Ces pollutions, dont certaines pourraient être diminuées à la faveur d'une gestion rationnelle des ressources en eau, ont des incidences certaines sur le peuplement piscicole en termes quantitatif mais aussi qualitatif.

## Potentiels impacts environnementaux du projet et mesures d'atténuation

51. **Biodiversité.** Le projet entrainera une faible consommation de matières premières, pouvant conduire à une perte de biodiversité (microfaune) résultant de la dégradation de la couverture végétale (avec la délimitation des couloirs de transhumance). Par ailleurs, on note la présence de massifs forestiers en zones de Savane qui, durant la phase d'exploitation des couloirs de transhumance, pourraient faire l'objet d'incursion occasionnelle des troupeaux ou d'actes de braconnage. Pour la délimitation des couloirs de transhumance, il est probable d'avoir des perturbations au niveau des couloirs de migration de la faune sauvage, mais qui ne sont pas de nature à augmenter les conflits hommes-faune. Cependant, des mesures d'atténuation sont proposées dans le Plan de Gestion pour limiter de tels impacts.
52. **Gestion des ressources naturelles et pollution.** Les modes d'élevage qui seront soutenus par le projet, et le développement des chaînes de valeur associées pourraient avoir des impacts sur les ressources naturelles. En effet, la pratique de l'élevage est l'une des principales causes de la conversion des forêts en espace agricole et de la dégradation des sols. Il y a des risques de pollution des eaux et des sols par les déchets animaux (pollution à l'azote). De plus, les acteurs des chaînes de valeur n'ont pas de connaissance des normes pour la gestion des déchets ou des eaux usées issues de leur production. On note également des techniques d'exploitation des sols existantes qui sont marquées par une agriculture peu sensible aux aspects environnementaux et/ou sociaux telles que l'utilisation de sources d'énergie à forte intensité de bois pour le chauffage, la réfrigération et la consommation élevée d'eau au niveau des infrastructures de transformation des sous-produits d'élevage et des abattoirs, etc. Le projet va aussi entraîner le prélèvement d'eaux souterraines avec la mise en place de forages pastoraux le long des couloirs de transhumance.
53. Parmi les **mesures d'atténuation** promues par le projet, et détaillées dans le CGESC abrégé, figurent:

- La vulgarisation des paquets techniques cultureux performants susceptibles d'induire une amélioration durable de la productivité et la préservation de l'environnement dans un contexte de changements climatiques ;
- L'intégration de l'agriculture-élevage dans les espaces cultureux dégradés ;
- La promotion des systèmes agro-forestiers de gestion durable des sols ;
- Le reboisement par les cultures fourragères des surfaces dégradées dans les espaces pastoraux dégradés ;
- Le renforcement des capacités techniques (développement variétal, l'utilisation des modèles d'impact pour la simulation de la productivité et de la production) ;

### b. Climat trends and impacts

#### Climat

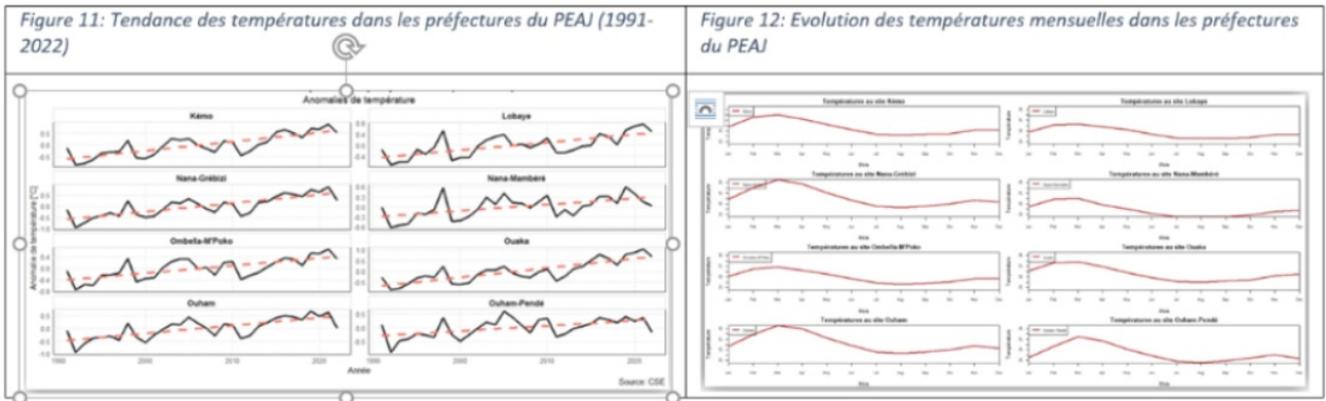
- La réhabilitation ou construction de points d'eau pastoraux (forages) dans les couloirs de transhumance ;
55. De par sa situation géographique, le pays est traversé par le 13<sup>e</sup> parallèle de latitude et le 7<sup>e</sup> de longitude est. La RCA a un climat équatorial tropical et humide dans le sud et un climat sahélo-saharien dans le nord. L'altitude du pays joue un rôle dans les variations de température dont les moyennes annuelles varient entre 23°C au sud et 26°C au nord ; les températures les plus élevées étant généralement observées en mars et les plus basses en juillet durant la saison des pluies. Le pays reçoit des précipitations abondantes dans l'ensemble et les conditions climatiques y sont relativement favorables, permettant la pratique de diverses cultures (coton, arachide, palmier à huile, etc.) et de l'élevage. Il existe trois principaux types de climat en RCA.
- La mise en place d'un plan de suivi environnemental et d'un plan de gestion des déchets.
- 54.
- Un climat guinéen, forestier ou équatorial, très humide au sud et au sud-ouest, le long de la frontière entre les deux Congo, avec une pluviométrie de 1700 mm par an et une courte saison sèche ;
  - Un climat intertropical au centre, avec une pluviométrie moyenne de 1570 mm par an, et une saison humide de mai à octobre ou novembre ;
  - Un climat de type sahélo-saharien au nord, caractérisé par de rares précipitations et une longue saison sèche qui s'étale d'octobre à avril.
56. Par ailleurs, l'indice des saisons pluviométriques y détermine cinq grandes zones climatiques :
- La zone guinéenne forestière caractérisée par 9 mois de saison des pluies. Le total des précipitations est presque partout supérieur à 1600 mm. C'est le domaine de la grande forêt ;
  - La zone soudano-oubanguienne occupe une bande étroite entre Bossembélé et Baboua, un peu large vers Bambari et Yalinga. On y trouve des forêts semi-humides moins denses ;
  - La zone soudano-guinéenne borde exactement l'espace précédent. Elle est caractérisée par 6 mois de saisons des pluies, 3 mois d'intersaison et 3 mois de saison sèche ;
  - La zone soudano-sahélienne, de Paoua à Ouadda-Djallé, est caractérisée par 5 mois de saison des pluies, 2 mois d'intersaison et 5 mois de saison sèche. L'humidité relative connaît un régime plus contrasté et l'ensoleillement annuel est sensiblement plus important. C'est le domaine de la savane ;
  - La zone sahélienne d'indice 4-2-6, autour de Birao, appartient au grand ensemble du Centre-Tchad où la saison sèche (6 mois) est plus longue que la saison pluvieuse (4 mois) avec 2 mois d'intersaison. Dans cette zone, les pluies peuvent être inférieures à 700 mm/an.

### Tendances climatiques observées

57. L'analyse des données historiques sur les **températures** observées entre le début des années 50 et 2020 montrent une tendance à la hausse. La RCA connaît une augmentation de la température annuelle moyenne de 0,3°C par décennie, amorcée depuis les années 70, alors que pour les régions du Sud-Ouest elle a été observée dès les années 50<sup>[1]</sup>. Cette évolution tendancielle à la hausse des températures concerne également les préfectures où le projet PEAJ sera mis en œuvre (Figure 11). Les pics de températures s'observent entre novembre et mai, même si quelques différences sont notées entre les préfectures. En effet, celles de Ouham et de Nana-Grébizi ont enregistré les températures les plus élevées parmi tous les sites du projet ; alors que Lobaye et Nana-Mamberé ont tendance à avoir les températures les plus basses pendant la saison chaude. Les observations historiques montrent que les journées très chaudes ont augmenté de 0.25°C par décennie et les nuits les plus

chaudes de 0.21°C par décennie[2].

58. Quant aux **précipitations**, une diminution a été observée sur la période 1978-2009, avec une variabilité interannuelle qui reste importante[1]. Une analyse faite sur les zones d'intervention du projet pour la période 1991-2022 montre une diminution significative d'environ 20 mm des précipitations annuelles à partir de 1999. Une telle observation est cruciale, car pouvant avoir des conséquences sur les ressources naturelles et les modes de gestion des ressources animales, et montrant la nécessité d'une surveillance continue en adoptant les mesures d'adaptation appropriées.
59. Les **événements climatiques extrêmes** telles que les inondations touchent le pays, avec des conséquences sur les récoltes, les infrastructures, et habitations. En 2022, elles ont affecté 85 300 personnes, détruit plus de 2 600 maisons et 18 500 hectares de cultures, endommagé de nombreuses autres infrastructures et déplacé plus de 6 000 personnes[2]. Ces inondations ont concerné 12 préfectures au total, dont certaines dans la zone d'intervention du projet telle que l'Ouham. Outre les inondations qui sont davantage fréquentes au sud-ouest, le pays fait face à des aléas tels que les feux de forêt et les sécheresses.



60. [1] CDN révisée RCA, UNFCCC, 2021. <https://unfccc.int/sites/default/files/NDC/2022-06/CDN%20Revis%C3%A9e%20RCA.pdf>
61. [2] Sonwa, D. et al. (2014). *Climate Change and Adaptation in Central Africa: Past, Scenarios and Options for the Future*. URL: [https://www.researchgate.net/publication/268871188\\_Climate\\_change\\_and\\_Adaptation\\_in\\_Central\\_Africa\\_Past\\_Scenarios\\_and\\_Options\\_for\\_the\\_Future](https://www.researchgate.net/publication/268871188_Climate_change_and_Adaptation_in_Central_Africa_Past_Scenarios_and_Options_for_the_Future)

### Projections climatiques

62. Quel que soit le scénario, il est attendu une augmentation des **températures** dans l'ensemble du pays. Les projections indiquent un changement de la température moyenne annuelle de 3,1°C à 5,7°C d'ici la fin du siècle[3]. Cette augmentation est corrélée à celle du nombre de jours chauds, l'augmentation de la durée des vagues de chaleur qui peut aller de 7 à 85 jours d'ici 2085. Les préfectures d'intervention du PEAJ sont également concernées par cette augmentation des températures dans les décennies à venir. Quant aux **précipitations**, les projections montrent une augmentation des moyennes annuelles mais une certaine irrégularité est à noter. L'analyse de 32 modèles climatiques globaux (MCG) réalisée par le Centre allemand de services climatiques (GERICS), révèle que les précipitations devraient augmenter de 12 % à 19 % d'ici la fin du siècle[4]. Ceci contribuerait aux inondations et accentuerait la prévalence des épizooties liées à l'humidité pour le bétail. Selon la CDN révisé en 2021, les occurrences d'inondations fluviales concernent une grande partie du pays, et les inondations urbaines surviendraient dans les régions d'Ombelle Mpoko (Bangui) et Haute Kotto (Bria).

Figure 13: Projections de températures 2016-2040 (référence 1991-2020)

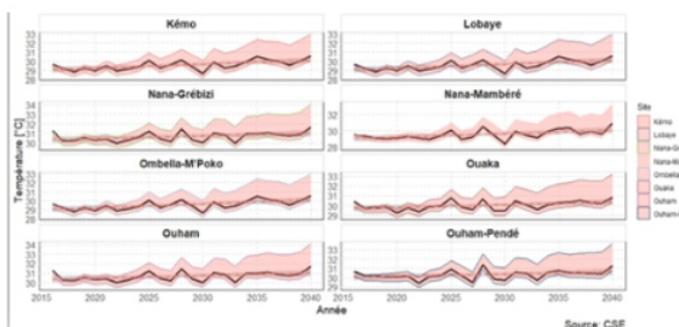
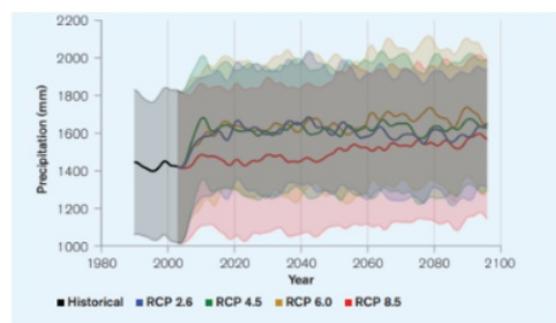


Figure 14: Précipitations annuelles moyennes 1986-2099 (période de référence 1986-2005)



63. [\[1\]https://www.climatelinks.org/sites/default/files/asset/document/2021-10/USAID-ATLAS\\_ClimateRiskProfile\\_CARPE\\_FRF.pdf](https://www.climatelinks.org/sites/default/files/asset/document/2021-10/USAID-ATLAS_ClimateRiskProfile_CARPE_FRF.pdf)
64. [\[2\]https://reports.unocha.org/fr/country/car/card/1w4h5vOEnM/](https://reports.unocha.org/fr/country/car/card/1w4h5vOEnM/)
65. [\[3\] World Bank. 2021. Climate Risk Profile: Central African Republic \(2021\): The World Bank Group. https://climateknowledgeportal.worldbank.org/sites/default/files/2021-06/15875-WB\\_Central%20Africa%20Republic%20Country%20Profile-WEB.pdf](https://climateknowledgeportal.worldbank.org/sites/default/files/2021-06/15875-WB_Central%20Africa%20Republic%20Country%20Profile-WEB.pdf)
66. [\[4\] World Bank. 2021](#)

### Vulnérabilité aux changements climatiques et impacts

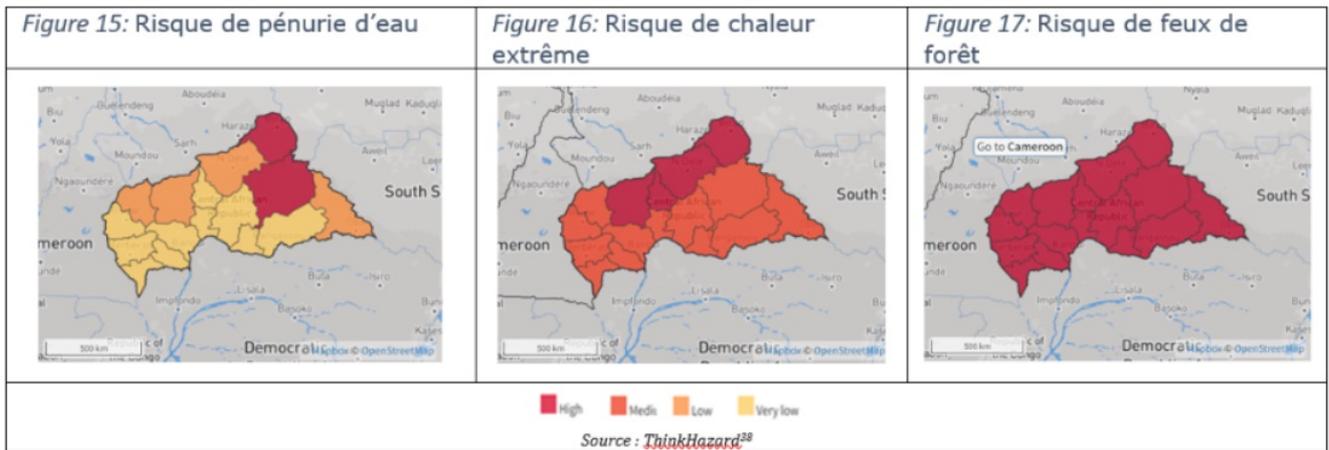
67. La RCA est le huitième (8<sup>ème</sup>) pays le plus vulnérable face aux changements climatiques, et le 192<sup>ème</sup> le plus préparé selon le ND-GAIN Index<sup>[1]</sup>. Ceci dénote d'une vulnérabilité élevée et d'un faible niveau en termes de capacités d'adaptation. D'après la CDN révisé de 2021, les secteurs les plus vulnérables sont : l'Agriculture, l'Energie, la Foresterie, les Ressources en Eau, la Santé, l'aménagement du territoire, les Infrastructures et l'habitat. Les impacts et vulnérabilités sectoriels sont résumés dans le tableau ci-dessous.
68. [\[1\] ND-Gain Index. https://gain.nd.edu/our-work/country-index/](https://gain.nd.edu/our-work/country-index/)

69. *Tableau 6: Impacts et vulnérabilités sectoriels*

Agriculture et sécurité alimentaire	Augmentation de la dégradation des terres à des niveaux > à 1,3% du territoire national/an <sup>18</sup> , en raison de l'exposition des sols ferrallitiques (75%) peu profonds et vulnérables à l'érosion et aux pratiques culturales Baisse de la productivité (jusqu'à -20%) du sésame, sorgho, arachide et mil en projection sèche Augmentation de la productivité du manioc sous une projection humide d'ici 2025 Hausse de la population en situation d'insécurité alimentaire sévère à des niveaux > au taux de 30 à 50% de la population <sup>19</sup> .
Foresterie	Hausse de la perte de superficie forestière > 0,1% par an Contraction de 15% de la surface forestière sous hypothèse d'une augmentation de 4°C
Ressources en eau	Etiage de barrages alimentant les centrales hydroélectriques (Exemple : Boali) Augmentation du taux de ménages sans accès aux services de base d'eau (>62,5%), du fait de la réduction de la fiabilité des sources d'eau souterraine et de surface pendant les phases sèches prolongées. Augmentation de la variabilité des débits, Intensification des forts débits et Diminution des faibles débits. Bénéfices hydro-électriques
Energie	Augmentation de la fréquence et de l'intensité des fortes pluies susceptibles d'impacter sur les infrastructure électriques.
Santé	Augmentation des conditions favorables aux maladies (typhoïde, infections respiratoires, méningite, maladies diarrhéiques, paludisme) et transfert dans de nouvelles zones
Infrastructures et l'habitat/ Aménagement du territoire	Impact négatif des dommages et pertes annuels provoquées par les inondations récurrentes sur le PIB: Dommages et pertes annuels moyens estimées à XAF 3, 1 milliards <sup>20</sup> (USD 7 millions).

Source : CDN révisé 2021

70. Partant de l'outil ThinkHazard, on observe sur les figures 15, 16 et 17 que les régions où se trouvent les zones d'intervention du projet présentent des risques de pénuries d'eau relativement faibles, comparé aux risques de chaleur extrême et de feux de forêt. Lors de la mission de design, les focus groupes organisés dans les zones d'intervention du projet ont permis aux bénéficiaires de se prononcer sur les aléas climatiques majeurs. Il en est ressorti six, notamment la sécheresse, la variabilité pluviométrique, les inondations, les feux de brousse, les vents forts et violents et les températures extrêmes (Tableau 7). La figure 18 présente la cartographie de la vulnérabilité aux changements climatiques des préfectures du PEAJ. Ce qui devra être pris en considération dans la planification et la mise en œuvre des interventions.

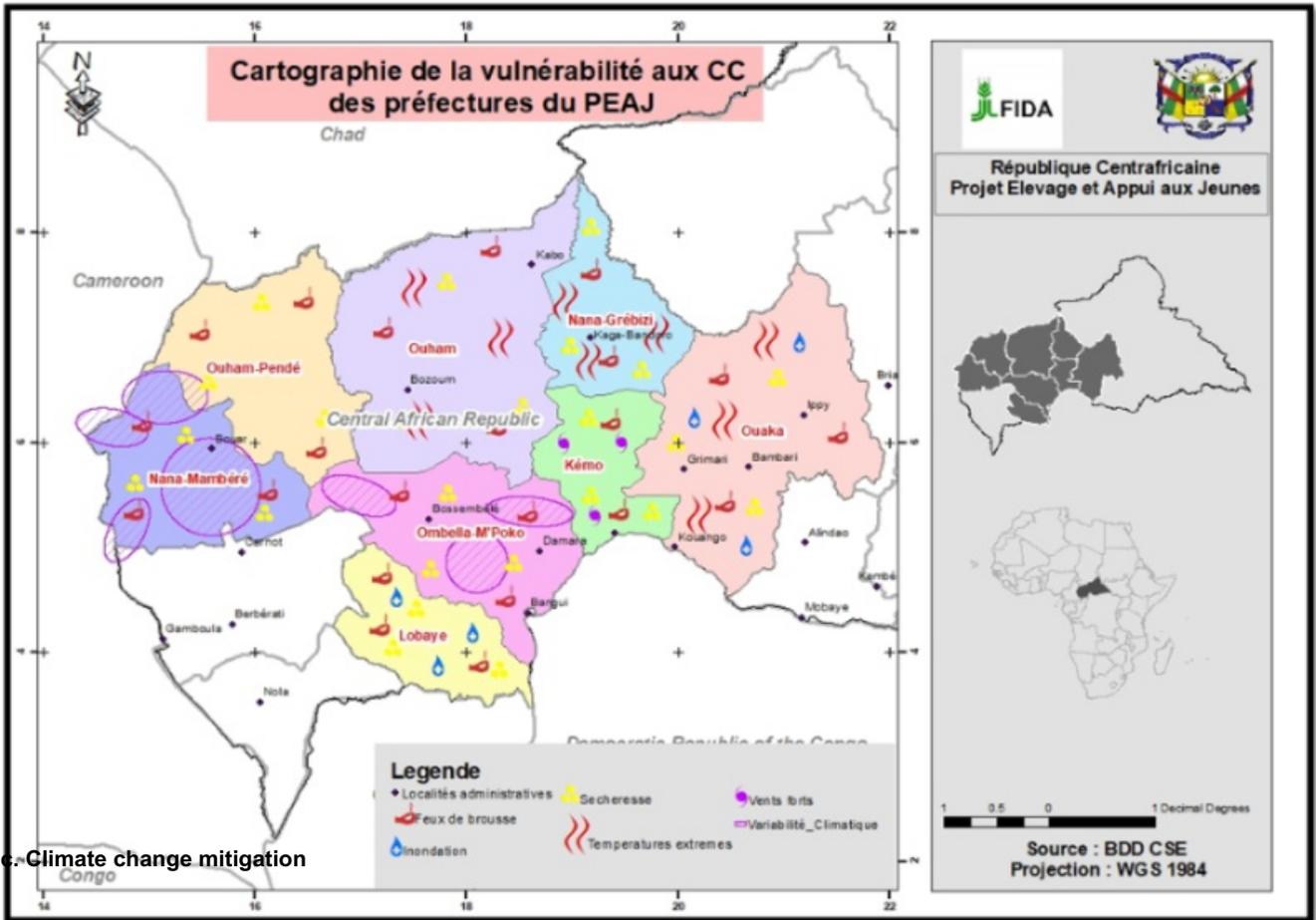


71. Tableau 7: Classement des aléas les plus influents par préfecture<sup>[1]</sup>

	Nana Nambéré	Ombrella M'Poko	Nana-Grébizi	Lobaye	Kémo	Ouaka	Ouham	d'Ouham Pendé
Sècheresse	2.7	2.4	2.4	1.9	2.3	2.4	2.4	2.27
Variabilité pluviométrique	2.2	2.1	2.1					
Feux de brousse	2.1	2.7	2.2	2.1	2.2	2.1	2.3	2.13
Températures extrêmes							2.3	1.87
Inondations				2.0		2.1		
Vents forts et violents					2.3			

72. <sup>[1]</sup> Tableau tire de l'annexe sur *Vulnerability Impact and Adaptation Assessment*.

73. Figure 18: Cartographie de la vulnérabilité aux changements climatiques des préfectures du PEAJ



c. Climate change mitigation

75. Les émissions totales de GES de la RCA s'élèvent à 0.2 millions de tCO<sub>2</sub>e., représentant une faible part des émissions **Potentiels risques GES (impacts climatiques)**. **Une** stratégie d'atténuation est la promotion d'un développement à faible émission de carbone, par une réduction des émissions de 10 à 25% d'ici 2030. Plusieurs objectifs sont définis : la valorisation des

74. Les usages énergétiques renouvelables contribuent à l'énergie et au développement agricole. Une exploitation durable des ressources naturelles s'associe à l'utilisation des terres, aux agribusiness, à la transformation et au transport (APAT). L'élevage est un secteur clé du changement climatique, car les émissions de GES des troupeaux sont la base de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Les émissions de GES des troupeaux sont liées à la production et à la consommation d'aliments et de produits laitiers, à la santé des animaux et par conséquent à la production et à la qualité. On observe aussi que dans les zones de production de viande, les émissions de GES sont élevées à cause de la consommation d'aliments et de produits laitiers. Les émissions de GES des troupeaux sont liées à la production et à la consommation d'aliments et de produits laitiers. Les émissions de GES des troupeaux sont liées à la production et à la consommation d'aliments et de produits laitiers.

76. **La** stratégie d'atténuation de la REDD+ en matière de gestion des terres et de séquestration de carbone est la promotion d'un développement à faible émission de carbone, par une réduction des émissions de 10 à 25% d'ici 2030. Plusieurs objectifs sont définis : la valorisation des usages énergétiques renouvelables contribuent à l'énergie et au développement agricole. Une exploitation durable des ressources naturelles s'associe à l'utilisation des terres, aux agribusiness, à la transformation et au transport (APAT). L'élevage est un secteur clé du changement climatique, car les émissions de GES des troupeaux sont la base de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Les émissions de GES des troupeaux sont liées à la production et à la consommation d'aliments et de produits laitiers, à la santé des animaux et par conséquent à la production et à la qualité. On observe aussi que dans les zones de production de viande, les émissions de GES sont élevées à cause de la consommation d'aliments et de produits laitiers. Les émissions de GES des troupeaux sont liées à la production et à la consommation d'aliments et de produits laitiers.

77. Les résultats de la stratégie d'atténuation de la REDD+ en matière de gestion des terres et de séquestration de carbone sont la promotion d'un développement à faible émission de carbone, par une réduction des émissions de 10 à 25% d'ici 2030. Plusieurs objectifs sont définis : la valorisation des usages énergétiques renouvelables contribuent à l'énergie et au développement agricole. Une exploitation durable des ressources naturelles s'associe à l'utilisation des terres, aux agribusiness, à la transformation et au transport (APAT). L'élevage est un secteur clé du changement climatique, car les émissions de GES des troupeaux sont la base de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Les émissions de GES des troupeaux sont liées à la production et à la consommation d'aliments et de produits laitiers, à la santé des animaux et par conséquent à la production et à la qualité. On observe aussi que dans les zones de production de viande, les émissions de GES sont élevées à cause de la consommation d'aliments et de produits laitiers. Les émissions de GES des troupeaux sont liées à la production et à la consommation d'aliments et de produits laitiers.

78. **La** stratégie d'atténuation de la REDD+ en matière de gestion des terres et de séquestration de carbone est la promotion d'un développement à faible émission de carbone, par une réduction des émissions de 10 à 25% d'ici 2030. Plusieurs objectifs sont définis : la valorisation des usages énergétiques renouvelables contribuent à l'énergie et au développement agricole. Une exploitation durable des ressources naturelles s'associe à l'utilisation des terres, aux agribusiness, à la transformation et au transport (APAT). L'élevage est un secteur clé du changement climatique, car les émissions de GES des troupeaux sont la base de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Les émissions de GES des troupeaux sont liées à la production et à la consommation d'aliments et de produits laitiers, à la santé des animaux et par conséquent à la production et à la qualité. On observe aussi que dans les zones de production de viande, les émissions de GES sont élevées à cause de la consommation d'aliments et de produits laitiers. Les émissions de GES des troupeaux sont liées à la production et à la consommation d'aliments et de produits laitiers.

79. **La** stratégie d'atténuation de la REDD+ en matière de gestion des terres et de séquestration de carbone est la promotion d'un développement à faible émission de carbone, par une réduction des émissions de 10 à 25% d'ici 2030. Plusieurs objectifs sont définis : la valorisation des usages énergétiques renouvelables contribuent à l'énergie et au développement agricole. Une exploitation durable des ressources naturelles s'associe à l'utilisation des terres, aux agribusiness, à la transformation et au transport (APAT). L'élevage est un secteur clé du changement climatique, car les émissions de GES des troupeaux sont la base de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Les émissions de GES des troupeaux sont liées à la production et à la consommation d'aliments et de produits laitiers, à la santé des animaux et par conséquent à la production et à la qualité. On observe aussi que dans les zones de production de viande, les émissions de GES sont élevées à cause de la consommation d'aliments et de produits laitiers. Les émissions de GES des troupeaux sont liées à la production et à la consommation d'aliments et de produits laitiers.

80. **[3]** 2.74 tCO<sub>2</sub>e si l'on considère le total des bénéficiaires (30000) et 3.12 tCO<sub>2</sub>e si l'on considère uniquement les ménages dont les activités sont évaluées dans l'outil (26355)

**2.3 Target group profiles**

81. Le projet cible principalement les ménages pauvres, économiquement et socialement vulnérables, notamment ceux en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle, pratiquant ou non des activités économiques dans le secteur de l'élevage. Ce ciblage se fait à travers les organisations des bénéficiaires. Les cibles prioritaires des interventions (regroupées en 3 catégories C.1, C.2 et C3, voir tableau 6) sont :

- Les jeunes scolarisés et non scolarisés, diplômés sans emplois ou en sous emplois issus des ménages pauvres et désireux de s'installer à leur propre compte ou en quête d'emploi décents répondant à leur besoin,
- Les filles mères, les démobilisés, les personnes déplacées ou retournées victimes d'un niveau très élevé de décapitalisation en quête de reconversion ou de réinsertion socio-économique, les femmes chefs de ménages ou chef d'exploitation pauvres et les ménages extrêmement vulnérables, les victimes de VBG, les PVVIH,
- Les personnes handicapées, les personnes de troisième âge, veuves et veufs, et
- Les communautés autochtones de la zone (Pygmées et nomades M'bororos), les petits ou moyens éleveurs dont les moyens de résilience ont été affectés par les questions de sécurité et de fragilité.

82. Au total, le PEAJ touchera 30 000 ménages (environ 180 000 personnes) répartis comme suit : 15000 ménages extrêmement pauvres et vulnérables (C1); 14250 ménages pauvres et vulnérables en transition (C2); 750 ménages moins pauvres dont le profil d'activités les classe parmi les entités économiques émergentes (C3). Les activités du projet toucheront également les éleveurs peulh transhumants traversant la zone d'intervention du projet. Les femmes (36-50 ans) et les jeunes (18-35 ans) représenteront respectivement 40% des bénéficiaires directs. Au regard de l'enjeu de sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la ZIP, les activités d'appui à la nutrition toucheront quasiment l'ensemble des ménages, en donnant une priorité aux ménages extrêmement vulnérables. Les cibles prioritaires des activités climato-intelligentes sont les femmes et les jeunes issus de ces ménages. Le PEAJ ambitionne de toucher par ciblage direct également 5% de communauté « Pygmées » et 5% de personnes vivant avec un handicap dans les trois catégories.

83. Tableau 6: Les trois catégories de cibles identifiées

<p><i>La catégorie C.1 représente environ 6,000 ménages pauvres très vulnérables, avec peu ou pas d'actifs de production, et un faible niveau d'éducation. Il s'agit principalement : (1) des populations autochtones que constituent les pygmées Aka et Babinga, ainsi que les peuls Mbororo ; (2) des ménages victimes d'un niveau élevé de décapitalisation en raison des effets conjugués des crises ; (3) des personnes déplacées et retournées, et qui sont en instance de réinsertion socio-économique dans les milieux d'accueil, notamment ceux qui ont perdu leur cheptel; et (4) des personnes extrêmement vulnérables (les personnes vivantes avec le VIH SIDA, les ménages avec des enfants orphelins, les filles mères, les jeunes démobilisés, les personnes de troisième âge, les veuves et veufs, les femmes seules, les personnes vivant avec un handicap – PVH, etc.). Ces cibles partagent en commun une vulnérabilité structurelle, une faible insertion sociale et une absence d'opportunités socio-économiques. Leur relance et insertion dans un parcours de graduation dépend des subventions intelligentes<sup>1</sup> et autres appuis du projet.</i></p>	<p><i>La catégorie C2 représente des ménages vulnérables, mais ayant quelques actifs de production, et un certain niveau d'éducation. Cette catégorie est constituée par : (1) des jeunes scolarisés (jeunes diplômés de l'enseignement technique ou professionnel agricole ou d'élevage, les jeunes de niveau post-primaire, secondaire ou supérieur) et non scolarisés, qui ambitionnent d'entreprendre dans l'élevage ; (2) les jeunes démobilisés qui ont abandonné les armes pour se relancer dans la vie économique ; (3) des personnes engagées dans les activités d'élevage de subsistance, avec un cheptel de taille réduite. L'appui du projet permettra notamment à ces cibles d'accéder à un crédit (aux taux<sup>2</sup> d'intérêt négociés avec les institutions financières participantes) pour développer et/ou renforcer leurs activités, et s'inscrire dans un parcours de croissance.</i></p>	<p><i>La catégorie C.3 regroupe des acteurs locaux qualifiés de micro petits et moyens entrepreneurs, ayant des activités liées aux marchés, informels pour la plupart. Ils sont déjà actifs dans les chaînes d'approvisionnement locales, en tenant des fonctions telles que : fournisseur d'intrants, fournisseur de soins vétérinaires, formateur, transformateur (principalement du lait, du miel), agrégateur des producteurs et des produits (organisation de la production, collecte et mise en marché des produits d'élevage), artisans fournisseurs des matériaux d'élevage (fabricants de parpaings, maçons et menuisiers spécialisés dans les constructions d'abris d'élevages et ruches etc.). Ils sont porteurs d'initiatives économiques, et pour la plupart, dans l'un des métiers connexes. L'appui du projet leur permettra possiblement de se formaliser, d'accéder à un crédit (aux taux d'intérêt négociés avec les institutions financières partenaires) et de se renforcer dans les rôles de fournisseurs ou d'acteurs moteurs des chaînes d'approvisionnement locales, développant des relations d'affaires équitables avec les C.1 et C.2.</i></p>
--	--	--

### 3. Institutional analysis

#### Cadre institutionnel

84. Le tableau ci-dessous résume les domaines couverts par les secteurs Agricole et Rural et les Ministères chargés de la mise en œuvre de l'action gouvernementale dans ces domaines :

Domaines	Ministères
Agriculture : prend en compte la production végétale (cultures de rente et cultures vivrières) et la production Animale (le gros bétail les petits ruminants, la pêche, la pisciculture, et aussi l'apiculture) ; Environnement : Forêt et faune ; Hydraulique, ressource vitale pour la production ; Commerce et moyens entreprises	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural ; Ministère de l'élevage et de la Santé Animale ; Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche ; Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) Ministère du Développement de l'Énergie et des Ressources Hydrauliques ; Ministère du Commerce et de l'Industrie ; Ministère de la Santé et de la Population ; Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Protection Sociale

85. Les fonctions partagées du Ministère de l'agriculture et du Développement Rural avec les autres ministères s'articulent autour de l'objectif général du document du Programme National d'Investissement Agricole de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIANSAN) qui s'intitule "contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social et à la réduction de la pauvreté ainsi que des inégalités entre les populations".
86. Le Ministère de l'élevage et de la santé animale créé par le Décret n°16.0222 du 21 avril 2016 a pour principales missions : la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'élevage et faire la promotion du monde pastoral.
87. L'Agence nationale de développement de l'élevage (ANDE), créée en 1989, a la charge d'exécuter les activités régaliennes de l'Etat dans les domaines de la santé et des productions animales, de surveillance épidémiologique, de gestion des parcours, de vulgarisation, de formation, de suivi et de contrôle des transactions commerciales des animaux et des produits d'élevage, de l'encadrement technique des activités des organisations socioprofessionnelles et de suivi évaluation de tous les programmes d'action du secteur de l'élevage.
88. La Société d'État de gestion des abattoirs (SEGA), créée en 1975, devrait assurer la gestion de l'ensemble des abattoirs du pays et de l'encadrement technique des activités des bouchers. Ses difficultés de gestion ne lui ont pas permis d'assumer toutes ses responsabilités prévues.
89. Le Fonds de développement agricole et pastoral (FDAP), créé par la loi n°07.015 du 19 juin 2007 comme institution financière du secteur à caractère interprofessionnel, collecte et gère certaines taxes des filières végétales et animales qui lui permettent d'assurer le financement des programmes d'actions et de promotion du secteur.
90. Des organisations socioprofessionnelles regroupent les acteurs du domaine et facilitent leur accès aux appuis :
- - o La Fédération nationale des éleveurs centrafricains (FNEC)
    - o Cinq associations des commerçants de bétail centrafricains : l'association centrafricaine des commerçants de bétail (ACCB), l'Association des commerçants de bétail de Centrafrique (ACOBCECA), l'Association des commerçants importateurs et exportateurs de bétail (ACIEB), l'Association KAOUTAL-FILOBE et l'Union des commerçants de bétail de Centrafrique (UCBCA)
    - o Trois association des bouchers : l'association nationale des bouchers centrafricains (ANBC), l'Union des bouchers centrafricains (UBCA) et le Syndicat national des bouchers centrafricains (SYNABOCA).
    - o Des associations affiliées à la FNEC : l'Association nationale des groupements des aviculteurs centrafricains (ANGAC) et l'Association nationale des éleveurs de porcs (ANEP).

### Cadre Politique

91. Le Plan National d'Action Environnementale (PNAE), adopté en 1999 pour la période 2000-2020, vise à créer un cadre pour la mise en œuvre des actions permettant d'améliorer la qualité de la vie de la population et de maintenir l'équilibre des écosystèmes. La stratégie de mise en œuvre du PNAE est axée sur le renforcement des capacités de planification et de gestion des différents acteurs, la mise en place d'un réseau d'information fiable, la valorisation du savoir-faire local et des connaissances scientifiques modernes, l'échange d'expériences et d'informations et la coopération régionale pour la gestion durable coordonnée des ressources transfrontalières.
92. L'élaboration des politiques environnementales relève de la compétence du MEDD dont le rôle est d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques nationales relatives à la protection de l'environnement, à la gestion rationnelle des ressources naturelles et à l'amélioration de l'environnement et de la qualité de vie. Au niveau régional, la mission de l'administration de l'environnement est assurée par les inspections préfectorales de l'environnement et de l'écologie. La direction générale de l'environnement est la structure chargée du suivi de la procédure d'EIES pour assurer une mise en œuvre efficace.
93. La RCA a ratifié la plupart des Accords multilatéraux sur l'environnement (AME), notamment la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), le Protocole de Kyoto, l'Accord de Paris sur le Climat, la Convention de lutte contre la désertification et la Convention sur la biodiversité. La mise en œuvre de ces AME a permis l'élaboration et l'adoption de textes législatifs et réglementaires permettant d'encadrer la prise en compte des questions environnementales, notamment celles liées aux changements climatiques.
94. Dans sa *Contribution Déterminée au niveau national (CDN)* révisée soumise au CCNUCC en janvier 2022, le pays présente les secteurs prioritaires pour lesquels la résilience au changement climatique doit être renforcée. Il s'agit en autres de de :

l'agriculture, l'élevage, l'énergie, la foresterie, les ressources en eau, la santé publique, et de l'aménagement du territoire. Pour l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et des polluants climatiques, la vision du pays est de réduire d'ici 2030 les émissions de 10% à 25% par rapport au scénario tendanciel. Les mesures prises auront à la fois un effet sur la diminution des émissions de GES mais aussi sur l'amélioration du niveau de séquestration du carbone par la biomasse et les sols. Ceci correspond à une capacité d'absorption en 2030 de 735 140 GgCO<sub>2</sub> sous scénario inconditionnel, et de 739 086 GgCO<sub>2</sub> sous scénario conditionnel.

95. Pour l'adaptation aux changements climatiques, les objectifs de la CDN sont alignés aux ODD, au RCPA, au Plan National d'Adaptation et à la troisième communication nationale du pays. Dans les secteurs de l'élevage, les actions proposées sont : la vulgarisation des paquets techniques cultureux performants susceptibles d'induire une amélioration durable de la productivité et la préservation de l'environnement ; l'intégration de la neutralité des terres (NDT) dans les priorités nationales, l'intégration agriculture-élevage dans les espaces cultureux dégradés, le reboisement des surfaces dégradées par les cultures fourragères dans les espaces pastoraux; le renforcement des capacités techniques des acteurs pour le développement variétal notamment; la mise en place d'un dispositif fonctionnel de prévisions hydrométéorologiques et saisonnières; l'installation de parcelles de cultures fourragères et de points d'eau améliorés, la mise en place d'un cadre d'approvisionnement des organisations pastorales en vaccins et médicaments vétérinaires.
96. Le Programme d'action national aux fins de l'adaptation (PANA) a été soumis à la CCNUCC en 2008 et répond au besoin d'adaptation urgent et immédiat du pays. Dans ce PANA, la République centrafricaine a révélé que toutes ses régions sont vulnérables au changement climatique. Une définition des priorités a permis de déterminer les secteurs clés les plus exposés aux facteurs climatiques : l'agriculture et la sécurité alimentaire, la santé, les ressources en eau, la foresterie, l'énergie et les catastrophes naturelles.
97. Le Gouvernement a également élaboré un Plan stratégique et opérationnel sur le changement climatique (2017-2020). Ce document a pour but de doter le Ministère de l'environnement et du développement durable de moyens nécessaires à sa politique relative aux changements climatiques pour la période 2017-2020. Le document présente les lignes directrices des projets, programmes et stratégies qui feront partie de la politique nationale de la République centrafricaine en matière de changement climatique, ainsi que la politique et les objectifs du pays.
98. Le document de Planification Stratégique et Opérationnelle des réponses aux Changements Climatiques (PSO-CC) définit les orientations stratégiques et priorités gouvernementales pour faire face aux principaux risques climatiques. La vision formulée par la RCA dans ce document est que « d'ici à 2030, la RCA s'insère dans une dynamique de développement socio-économique soutenu, équitable et durable car intégrant les défis des changements climatiques dans l'ensemble des secteurs sociaux et productifs, ce qui permettra une amélioration du bien-être général de sa population » (CNC, 2017). Les secteurs prioritaires visés dans le document sont l'agriculture et l'élevage, les ressources en eaux, les ressources naturelles (forêts, sols et faune), l'énergie, la santé et assainissement, le transport, l'aménagement du territoire, l'éducation, les industries, les mines et le pétrole.

## Cadre législatif

99. L'administration centrafricaine a pris des textes pour créer des communes rurales d'élevage. Les sept (7) communes d'élevage mises en place entre 1962 et 1982, ont permis de fixer les éleveurs peuls transhumants dans des localités bien définies géographiquement. La loi n°65/61 du 3 juin 1965<sup>[1]</sup> portant réglementation de l'élevage en RCA demeure le principal texte fondamental du secteur de l'élevage. Cette loi fondamentale a également fixé les dispositions pour les autres activités du secteur de l'élevage, notamment celles de l'exercice de la profession vétérinaire, de la profession de commerçant de bétail et de boucher, du commerce de bétail et de la viande, etc. D'autres textes (décrets, arrêtés, décisions) ont été signés pour préciser les dispositions de la loi et pour sa mise en application. L'ordonnance n°86.057 du 15 septembre 1987 modifiée par la loi n°94.008 du 20 octobre 1994 a porté sur l'institution et l'organisation des zones d'actions agropastorales (ZAGROP) en RCA. La création des zones d'actions agropastorales et des unités pastorales (UP) devait pouvoir répondre à certaines exigences techniques et socioéconomiques au bénéfice des éleveurs peuls.
100. La Constitution de la République centrafricaine en vertu de la loi n° 04/392 de décembre 2004 inscrit l'environnement dans son préambule et garantit une gestion rigoureuse et un environnement transparent comme une condition inébranlable du développement durable. Dans ce cadre environnemental, les communautés locales ainsi que tous les citoyens ont la latitude d'assurer la protection de la nation. L'idée de transparence, qui reflète une bonne gouvernance environnementale et l'intégration du principe de participation citoyenne tel qu'indiqué dans le Code de l'environnement de la loi n° 07/018 du 28 décembre 2007 Le cadre juridique et réglementaire de la gestion des ressources naturelles ressources et environnement en République centrafricaine est donc complétée par les textes de référence résumés dans le tableau ci-dessous (voir box).
101. La RCA a voté en faveur de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones en septembre 2007 et a ratifié la Convention 169 de l'OIT en août 2010. Elle a été le premier et le seul État africain à ratifier cette convention. Le 11 août 2011, en vertu de la Constitution de l'OIT, la Convention est entrée en vigueur. La République centrafricaine a ratifié toutes les principales conventions internationales relatives au travail des enfants. Le Parlement a adopté une loi autorisant la ratification de la Convention 190 de l'Organisation internationale du travail sur la violence et le harcèlement, qui réaffirme les principes et les droits fondamentaux au travail, y compris l'abolition effective du travail des enfants. Le gouvernement a également créé un système d'alerte pour signaler les violations du travail des enfants.
102. **Opportunités de partenariats.** Le PEAJ sera mis en œuvre dans une zone qui abrite déjà d'autres projets du FIDA en cours. Il s'agit du Projet de relance de la production agropastorale dans les savanes (PREPAS), et du Projet de Renforcement de la Productivité et de l'accès aux marchés des Produit agropastoraux dans les savanes (PRAPAM). Des synergies d'action pourront ainsi être créées afin de renforcer les appuis aux bénéficiaires, notamment sur la vulgarisation des techniques agricoles adaptées aux changements climatiques, et l'adoption de pratiques climato-intelligentes. Il faudra aussi renforcer l'accès aux informations climatiques à travers les radios communautaires, et les espaces locaux. Le MESA et ses agences

reçoivent aussi des appuis d'autres partenaires, tels que ENABEL, la FAO, le PNUD et la Banque Mondiale. Le PEAJ devra identifier les opportunités de partenariats avec ces institutions pour plus d'impacts de leurs interventions.

103. [\[1\]](https://www.devlocal-rca.org/IMG/pdf/2017_-_feuille_de_route_de_l_elevage_en_republique_centra.pdf) *Feuille de route de l'élevage en République centrafricaine 2017 – 2021, Ministère de l'élevage et de la santé animale, Rapport final, FAO, Septembre 2017. [https://www.devlocal-rca.org/IMG/pdf/2017 - feuille de route de l elevage en republique centra.pdf](https://www.devlocal-rca.org/IMG/pdf/2017_-_feuille_de_route_de_l_elevage_en_republique_centra.pdf)*

#### **4. Environmental and social category**

104. Le projet PEAJ est classé à **risque substantiel** sur le plan **environnemental et social**. Il est important de préciser que la majorité des risques sont modérés, et liés aux standards suivants : conservation de la biodiversité, travail et conditions de travail, santé et sécurité communautaires, réinstallation et réinsertion économique, utilisation efficiente des ressources et prévention de la pollution, peuples autochtones. Cependant, pour ces deux derniers standards, certains risques sont ressortis substantiels, particulièrement sur les questions 2.5, 2.9, et 4.1. Face aux risques identifiés, des mesures d'atténuation sont proposées et des études ont été conduites et annexées à la note SECAP, à l'exemple du Cadre de Gestion Environnementale, Sociale et Climatique (CGESC), avec le Plan de Gestion Environnementale, Sociale et Climatique (PGESC), et le Consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (CPLCC).
105. Concernant le standard sur le Patrimoine Culturel, la seule question qui pourrait être pertinente pour le projet concerne la 3.2. : *Le projet pourrait-il affecter directement ou indirectement les droits, les terres, les ressources naturelles, les territoires, les moyens de subsistance, les connaissances, le tissu social, les traditions, les systèmes de gouvernance et la culture ou le patrimoine (matériel et immatériel) des peuples autochtones ?*. Bien qu'il soit possible que cela soit le cas dans certains sous-projets, la conséquence reste négligeable au regard même de la nature des interventions. En outre, les peuples autochtones qui font partie des groupes cibles du projet sont ceux qui vivent dans les localités communes à l'ensemble de la population tant en milieu urbain que rural. Le projet ne cible pas directement les territoires des peuples autochtones. Ils seront ciblés de manière volontariste, conformément à la stratégie d'inclusion sociale qui cherche à promouvoir les groupes minoritaires et vulnérables. Aussi, dans le cadre de la cohésion sociale sur la transhumance, les mécanismes de dialogue qui seront mis en œuvre par le projet favoriseront l'acceptation des cultures et le vivre ensemble entre les différentes communautés ciblées par le projet.
106. Les activités du projet qui pourraient avoir des impacts sur le plan environnemental et social incluent entre autres : l'intensification de la production animale, par le renforcement de la production sur les chaînes de valeur ciblées, la délimitation des couloirs de transhumance, la construction/ réhabilitation de marchés à bétail et des aires d'abattage, la réalisation de points d'eau pastoraux. Ces derniers pourraient nécessiter des changements de l'utilisation des terres et de la couverture des sols, surtout pour les aménagements prévus pour la transhumance. En effet, en RCA, la pratique de l'élevage est l'une des principales causes de la conversion des forêts en espaces agricoles et de la dégradation des terres, pouvant affecter la biodiversité. De plus, la sélection des animaux sur les filières ciblées (aviculture, petit élevage, bovins) les rend plus vulnérables aux maladies infectieuses qui sont susceptibles de se propager plus rapidement. Outre la pression sur les ressources, il y a par exemple des risques de pollution des eaux et des sols par les déchets animaux (pollution à l'azote). Le risque de pollution est d'autant plus important si l'on considère que tous les acteurs des chaînes de valeur n'ont pas assez de connaissances sur les normes relatives à la gestion des déchets ou des eaux usées issues de leur production. Concernant les ressources ligneuses, il importe de noter le recours des producteurs au charbon de bois et d'autres sources d'énergie polluantes.
107. Lors des échanges avec les potentiels bénéficiaires sur le terrain, ils ont évoqué parmi les difficultés rencontrées dans la pratique de l'élevage, les vols, les accidents et l'accès à des sources d'eau. Ceci pourrait être exacerbé avec le PEAJ, en plus du déboisement qui pourrait résulter de la libération des tracés retenus pour les couloirs et du risque de conflits entre agriculteurs et éleveurs liés à la transhumance. En effet, l'absence d'une clarification foncière sur l'utilisation des espaces agro-pastoraux, et la situation sécuritaire du pays rendent difficile la réglementation de la transhumance. Aussi, si des activités agricoles sont pratiquées dans les emprises des couloirs de transhumance que le projet prévoit de délimiter, le risque de déplacement temporel d'activités économiques pourrait survenir. Les autres impacts sociaux potentiels sont liés au risque d'accaparement des interventions par les élites locales et la discrimination des individus les plus vulnérables (les femmes, les jeunes et les personnes en situation de handicap). Et, en raison du faible niveau de capital social, de la faible capacité de prise de décision dans les sphères publiques et privées et de la faible capacité d'organisation des groupes les plus vulnérables, le taux de participation active des femmes et des jeunes en particulier dans les différentes instances de décision du projet pourrait être faible.
108. Le PEAJ fera la promotion d'un élevage inclusif, durable et responsable qui se base sur les techniques climato-intelligentes. Il s'agira notamment de la vulgarisation de paquets techniques susceptibles d'induire une amélioration durable de la productivité et la préservation de l'environnement, l'intégration de l'agriculture-élevage dans les zones de culture dégradées, la promotion des systèmes agro-forestiers pour la gestion durable des ressources naturelles grâce à l'apiculture, la réhabilitation ou construction de points d'eau sur les parcours de transhumance pour réduire les risques de conflits entre agriculteurs et éleveurs. De par sa démarche de ciblage des bénéficiaires participative et inclusive, le projet va tenir compte des dynamiques sociales internes aux bassins d'élevage, des besoins spécifiques de chaque sous-groupe, de leurs contraintes et des enjeux de sécurité alimentaire et nutritionnelle. L'approche se basera sur un ciblage géographique, et un ciblage socio-économique pour assurer que les appuis touchent les personnes les plus vulnérables tout en contribuant au maintien de la paix. Ces approches rendront le processus décisionnel largement inclusif et transparent (réunions publiques, processus décisionnels démocratiques participatifs) qui, combinées à des mesures d'auto-ciblage, réduiront les risques d'inégalité et de captation des élites.

## 5. Climate risk category

109. Le **risque climatique** du projet est **élevé**, toutefois les interventions planifiées vont améliorer la résilience des bénéficiaires face aux changements climatiques. Les enjeux liés à ces changements climatiques dans le cadre du projet sont multiples. En effet, la RCA est exposée aux risques d'inondations, de sécheresses et d'épidémies liées aux maladies bactériennes et virales de manière générale. Les consultations avec les groupes cibles du projet ont fait ressortir comme aléas climatiques, la sécheresse, la variabilité pluviométrique, les inondations, les feux de brousse, les vents forts et violents et les températures extrêmes. Les pénuries d'eau pourraient avoir des effets sur les parcours de transhumance, et la disponibilité d'herbes de fourrage pour les animaux. L'émission de gaz à effet de serre par les ruminants pourrait sensiblement augmenter, surtout si la qualité de leur alimentation n'est pas surveillée.
110. Bien que les potentiels bénéficiaires observent déjà les conséquences des changements climatiques sur leurs activités, ils n'ont pas toujours les outils nécessaires qui pourraient assurer leur résilience. Le projet va y remédier par la promotion des techniques de gestion des déchets animaux (installation de bio digesteurs pour la méthanisation), la diversification des sources de revenus en alliant agriculture et élevage, en plus de l'apiculture, du renforcement des capacités des bénéficiaires en leur donnant accès à l'information par le biais du digital (prévisions météorologiques, techniques via des plateformes en ligne). La relance de la transhumance responsable impliquera l'amélioration du système d'alerte précoce et de riposte aux maladies et pestes animales, et le financement des campagnes annuelles de vaccination du bétail. Certaines de ces mesures sont en cohérence avec celles proposées dans la CDN révisée pour atteindre ses objectifs en matière d'adaptation, par exemple assurer l'intégration agriculture-élevage dans les espaces culturels dégradés, assurer le reboisement des surfaces dégradées par les cultures fourragères dans les espaces pastoraux dégradés.
111. L'une des études requises à annexer à la note SECAP pour cette catégorie de risque climatique, en plus de celles susmentionnées en lien avec la catégorie environnementale et sociale, est l'Évaluation de l'Impact de la Vulnérabilité et de l'Adaptation. Les conclusions de ces études ont permis d'affiner la conception du projet et plus spécifiquement les mesures d'adaptation et d'atténuation. Elles serviront aussi de guide pour les conventions/contrats avec les partenaires de mise en œuvre. Enfin, il est important de préciser que suite au screening du financement climatique, les interventions du PEAJ permettront d'assurer 35,2% en matière d'adaptation.

## 6. Recommendations for project design and implementation

### Recommandations environnementales et climatiques

112. Les recommandations environnementales et climatiques proposées pour la mise en œuvre du PEAJ intègrent :

- La conduite d'études impacts environnementales pour les sous-projets de risque environnemental et social substantiel ou modéré<sup>[1]</sup>. Ces catégories de risques pourraient inclure l'aviculture moderne, et les infrastructures pour l'aménagement des couloirs de transhumance (3 axes de transhumance répartis sur trois zones, avec un balisage sur une longueur de 80 km, des aires de repos de 3 hectares abritant un forage, un parc de vaccination, et 10 abris pour bergers) afin de définir les mesures d'atténuation appropriées ;
- La promotion des pratiques d'élevage adaptées au changement climatique, pour l'élevage de poules (choix de la race, appuis en kit contenant des abreuvoirs, la prophylaxie et les vaccins, les formations), des petits ruminants (moutons et chèvres, de porcs) ;
- La vulgarisation des informations climatiques pour permettre aux bénéficiaires de se préparer face aux phénomènes climatiques extrêmes à travers les plateformes digitales, les radios communautaires et les formations des bénéficiaires ;
- La promotion des techniques de gestion des déchets (à travers les Champs École Paysans ou CEP) qui seront installés dans les villages en synergie avec les AVEC mis en place pour les appuis à l'amélioration de la situation nutritionnelle des ménages ;
- L'intensification durable et responsable des activités d'élevage sur les chaînes de valeur, en prenant en compte la protection de l'environnement par la vulgarisation des normes environnementales et les appuis pour l'adoption de technologies vertes (équipements pour l'aviculture utilisant l'énergie solaire, gestion de l'eau et des eaux usées au niveau des abattoirs, etc.). La formation et le suivi pour l'adoption des normes environnementales par les bénéficiaires ciblés pour l'élevage semi-moderne (production d'œufs, poussins d'un jour, la production de provende), la production de lait, la production de miel ;
- Le renforcement des capacités des institutions gouvernementales et des bénéficiaires sur la gestion des ressources naturelles et la protection de l'environnement ;
- La promotion des sources d'énergie vertes ou moins polluantes (foyers améliorés, gaz, solaire), et l'utilisation des déchets organiques pour la production d'énergie (bio digesteurs) et de la bouse de vache et des digestats de biogaz en engrais biologiques ;
- L'intégration de l'agriculture et de l'élevage comme mesure de protection de l'environnement, et de renforcement de la résilience des producteurs ;

113. Ces mesures et leurs liens avec les composantes du projet sont présentées dans le Cadre de Gestion, et son Plan ;

### Recommandations sociales

114. *Peuples autochtones* : Le projet est planifié de sorte à affecter les peuples autochtones de façon positive, le PEAJ est soumis à l'exigence de consultations constructives et Consentement Préalable, donné Librement et en Connaissance de Cause (CPLCC). Il préparera un Plan pour les peuples autochtones qui devrait inclure: (i) une évaluation socioculturelle et une évaluation du régime foncier ; (ii) les caractéristiques spécifiques de chaque peuple autochtone ; (iii) la stratégie concernant la collaboration avec les peuples autochtones ; (iv) la documentation relative au processus du CPLCC.

115. S'il n'est pas possible de solliciter le CPLCC durant la conception du projet, on devra préparer un plan de mise en œuvre où il sera précisé comment le CPLCC sera sollicité au début de l'exécution et avant tout investissement. Le plan de mise en œuvre du CPLCC doit être accessible en temps opportun et le plus tôt possible durant l'exécution.
116. *Participation des parties prenantes et Divulgence de l'information.* Assurer la participation des parties prenantes et entreprendre une consultation précoce pour recenser les options permettant d'éviter les impacts négatifs potentiels. La documentation relative au processus de consultation entrepris durant la préparation du projet parallèlement aux plans de mise en œuvre du CPLCC et les cadres de planification des peuples autochtones devront être accessibles et divulgués en temps opportun, en un lieu accessible aux parties prenantes autochtones, sous une forme et dans une langue qu'elles peuvent comprendre.
117. *Mécanisme de gestion des plaintes.* Des comités de gestion des plaintes seront mis en place. Ces comités seront installés par arrêté préfectoral pour le niveau central et dans les villages par arrêté municipal. Le projet veillera à ce que les populations autochtones affectées puissent facilement avoir accès à ce mécanisme dans les langues locales. Les détails de ce mécanisme sont présentés dans le CGESC.
118. *Nutrition.* Le PEAJ mettra en place des jardins potagers, et organisera des campagnes de sensibilisation, des formations en conduite de petit élevage, en gestion d'une petite exploitation de jardin potager, éducation sur les pratiques optimales de nutrition, les soins de santé maternelle et infantile adéquats et sur l'hygiène et la salubrité afin de réduire la malnutrition sous toute ses formes. L'augmentation des revenus permettra aux agriculteurs de diversifier leur production, de soutenir leur sécurité alimentaire et leur nutrition, et de pénétrer le marché des produits transformés.
119. *Jeunes.* Le Projet touchera 40% de jeunes (Garçons et filles) en leur offrant des opportunités d'emplois décents à travers l'appui à la production, leur accompagnement dans des mécanismes d'incubation-accélération et développement d'initiatives économiques pour promouvoir leur intégration socio-économique et leur insertion. Les conditions seront créées afin de faciliter l'accès de ce groupe aux facteurs de production (la terre, le financement par le biais de services financiers digitaux, les équipements). Il faudra aussi s'assurer de leur participation dans le suivi de la mise en œuvre des PGES (pour les infrastructures), et la mise en œuvre le cas échéant.
120. *Genre.* Doté d'une stratégie genre et d'un plan d'action pour accroître l'intégration des femmes et des filles dans les chaînes de valeurs sélectionnées, le projet adoptera une approche participative inclusive qui intègre le Système d'Apprentissage par l'Action sur le Genre -GALS ou *Gender Action Learning System*. Il ambitionne de toucher 20% de jeunes femmes (18-35 ans) et 40% de femmes adultes. Il est recommandé de favoriser la participation des femmes aux instances de décision, et de faciliter leur accès aux facteurs de productions. Les activités de nutrition et les formations sur les pratiques agricoles climato-intelligentes cibleront principalement les femmes et les jeunes

### **Recommandations en renforcement des capacités**

121. Le programme intègre des mesures de renforcement de capacité pour les producteurs, les communautés, les opérateurs, les institutions, avec une attention particulière pour les plus vulnérables (femmes et jeunes). Les investissements dans le développement institutionnel et le renforcement des capacités des techniciens du Ministère de l'Élevage et du Ministère de l'Environnement, des institutions rurales tels que les groupes d'éleveurs et les coopératives et les communautés d'élevages locales, seront un élément clé de ce projet. Une formation spécifique ciblera les femmes et les jeunes des communautés locales.
122. Les formations des exploitants/éleveurs et des organisations paysannes devront couvrir des sujets tels que : (i) Pratiques agricoles durables (utilisation efficace des intrants agricoles, gestion des parasites et des maladies, gestion de la fertilité des sols, gestion de l'eau, agroécologie, etc.) ; (ii) Développement et mise en œuvre des plans d'affaires, et gestion des entreprises à l'aide des outils GERME Agropastoral; (iii) L'éducation civique, le vivre ensemble en communauté; (iv) L'environnement, le recyclage, le traitement des sous-produits, des déchets. La prévention et la gestion des ressources naturelles, des superficies cultivées, la fabrication de fumure organique etc.; (v) Langue et communication : communication orale, lecture et écriture; (vi) Mathématiques et alphabétisation financière et sur la gestion intégrée des risques climatiques ; (vii) Éducation nutritionnelle: communication pour le changement des comportements, nutrition, santé et hygiène.
123. D'autres publics cibles pour la formation peuvent inclure : (i) Le Comité de pilotage et les comités techniques du projet ; (ii) l'UCP et le personnel de projet en général ; (iii) le Ministère de l'Élevage et Ministère de l'Environnement et autres fonctionnaires concernés ; (iv) les principaux fournisseurs de services; (v) Les partenaires de mise en œuvre ; (vi) les entrepreneurs;
124. Les sujets de formation seront fournis selon les besoins de chaque groupe cible. Le cas échéant, la « formation des formateurs » (FdF) sera encouragée afin de gérer les ressources et d'atteindre efficacement les publics cibles. Les sujets de formation potentiels pour les publics ci-dessus peuvent inclure : (i) Les approches de l'engagement et de la sensibilisation de la communauté, y compris des mécanismes de résolution des conflits et de gestion des griefs ; (ii) les exigences du SECAP du FIDA, ainsi que les politiques en matière de genre, de climat, de terre et de divulgation ; (iii) les processus, procédures et arrangements institutionnels du CGES pour élaborer et mettre en œuvre les plans de gestion requis ; (iv) la collecte de données et utilisation d'outils pour l'analyse des données ; (v) l'évaluation de l'impact environnemental et social et exigences ; (vi) la préparation, la mise en œuvre et le suivi du PGES ; (vii) la production de rapports et le suivi de la mise en œuvre du PGES ; (viii) les audits environnementaux et sociaux.
125. Enfin, le projet devra planifier une formation de l'UCP sur la mise en œuvre et le suivi des plans de gestion environnementale et sociale, la gestion des plaintes et les inspections d'audit environnemental et social. Les agents du Ministère d'Environnement, du Ministère de l'Élevage et du Ministère de l'Agriculture pourraient bénéficier de renforcements appropriés en fonction de leurs besoins spécifiques. L'un des objectifs étant de leur permettre d'avoir une synergie d'actions sur le terrain.

## Rôles et responsabilités

126. En tant que tutelle technique du PEAJ, le Ministère en charge de L'Elevage sera aussi chargé de veiller à la mise en œuvre du PGESC, en collaborant avec le Ministère de l'Environnement notamment et les ministères sectoriels appropriés. La coordination et la gestion du projet sera assurée par l'Unité Nationale de Coordination (UNC) des antennes régionales et des partenaires et opérateurs de mise en œuvre. Toutes ces parties prenantes auront des rôles à jouer à leur niveau respectif afin d'assurer le respect et la mise en œuvre des mesures proposées dans le Plan de Gestion.
127. Une copie de ce plan devra être mise à la disposition de tout le personnel du projet, des institutions participantes et d'autres représentants des parties prenantes principales. Il devra aussi être utilisé dans les activités de sensibilisation de la communauté (sensibilisation et formations entre autres). La mise en œuvre de la gestion environnementale et sociale nécessitera un personnel, des ressources financières, des équipements et des systèmes de soutien appropriés. Il incombe à tous les membres du personnel du PEAJ et aux entrepreneurs de se conformer aux exigences de gestion environnementale et sociale. La responsabilité des contractants et des fournisseurs du projet sera définie par le biais de conditions générales de contrats, conformes aux engagements du CGESC.
128. Concernant le personnel du projet, l'UNC aura un(e) responsable environnementale et climatique. Elle/il sera chargé(e), en liaison avec les partenaires, de planifier et de suivre la mise en œuvre des activités relatives aux changements climatiques et protection de l'environnement du projet. Quelques-unes de ses tâches incluent (la description complète de la fonction sera dans le manuel d'implémentation du PEAJ) : i) Assurer la prise en compte de la protection de l'environnement et de la résilience face aux changements climatiques dans toutes les interventions du projet; ii) Assurer l'inscription et la budgétisation des mesures d'atténuation environnementales, sociales et climatiques dans les PTBAs; iii) Réaliser périodiquement des missions de suivi de l'état d'avancement des activités en liaison aux changements climatiques et à l'environnement à tous les niveaux (populations, groupements, opérateurs, etc.) ; iv) Appui à la définition d'indicateurs simples et pertinents pour mesurer les résultats du Projet en termes d'atténuation des risques climatiques; v) Tenue à jour les tableaux de bord de suivi d'exécution des activités et de résultats en termes d'atténuation des risques climatiques ;vi) Veiller à la bonne mise en œuvre de la gestion environnementale et sociale pour les sous-projets du PEAJ. Il/elle pourra être soutenu(e) dans ses tâches par le coordonnateur et le/la responsable suivi-évaluation du projet. Des agents sur le terrain, qui seront formés sur les thématiques de gestion de l'environnement et les changements climatiques seront chargés de remonter les informations au niveau national.
129. Les contractants doivent également préparer, avant la construction, leur propre plan de gestion environnementale et sociale pour examen par l'UCP. Les contractants doivent soit faire appel à des spécialistes environnementaux et/ou sociaux qualifiés, soit les engager séparément pour s'assurer que les mesures d'atténuation environnementale et sociale sont respectées et que les plans de gestion environnementale et sociale sont respectés conformément aux exigences et normes nationales et du FIDA.

## Budget et calendrier

130. Le budget des activités proposées est pleinement intégré aux activités du PEAJ, permettant une pleine mise en œuvre de celles-ci. La mise en œuvre des activités sera assurée à la fois par les opérateurs et l'unité de coordination avec un soutien des programmes nationaux existants. Les mesures d'atténuation sont pleinement intégrées aux activités du programme et suivent leur mise en œuvre. Il faut aussi noter que le pays est dans le processus de mobilisation des fonds du FEM pour l'adaptation au changement climatique. Ce financement viendra renforcer les interventions du PEAJ, en mettant un accent sur les technologies innovantes et les mesures d'adaptation dans le domaine de l'élevage.

131. [\[1\]](#) suite au screening environnemental et social

## 7. Further studies needed

132. Tel que recommandé dans la note conceptuelle, les études complémentaires ont été conduites. Il s'agit du Cadre de gestion environnementale, sociale et climatique abrégé (CGESC), et de l'Évaluation de l'impact de la vulnérabilité et de l'adaptation. Le Plan de Gestion environnementale, sociale et climatique (PGESC) est présenté au point 10 de cette note, et dans le CGESC. En plus de ces études, le CPLCC a également été développé et disponible en annexe. Au cours de la mise en œuvre du projet des études complémentaires telles que des EIES devront être conduites pour les travaux d'aménagement des aires de pâturage, de construction d'infrastructures ou de bâtiments. De plus le PPA pour les peuples autochtones et les Plan de Participation des Parties Prenantes devront être mis à jour périodiquement pour tenir compte du contexte et des dynamiques. Le Plan de Gestion des Pestes et Pesticides sera préparé au début de la phase de mise en œuvre du PEAJ.

## 8. Monitoring and evaluation

133. Les objectifs du suivi environnemental et social du projet consisteront à : (i) Détecter et analyser les tendances ou changements environnementaux et sociaux pour élaborer une réponse appropriée, le cas échéant; (ii) Veiller au respect de la législation environnementale pertinente; (iii) Mesurer la performance des mesures de gestion environnementale et sociale pour s'assurer que les impacts restent à un niveau acceptable et que les opérations du Projet sont en cours d'amélioration; et (iv) Fournir une alerte précoce des impacts potentiels, déterminer l'étendue des impacts anticipés et identifier les impacts imprévus associés aux activités du projet.
134. Le suivi s'effectuera sur la base de la vérification des rapports de mise en œuvre ou des descentes sur les sites du projet ou des éventuelles plaintes des populations locales. En cas de non-respect ou de la non-application des mesures environnementale et sociales, les processus adaptés devront être initiés soit pour un recadrage de la mise en œuvre, ou pour une suspension des activités au besoin. Compte tenu de ce qui précède, il est important qu'une étude de base environnementale et sociale appropriée soit entreprise pour fournir un contexte aux futures activités de suivi sur chaque site d'intervention et pour faire le suivi des impacts du projet dans son ensemble. Elle pourra être inclus dans l'étude de référence du projet.
135. Un système de suivi-évaluation sera développé pour s'assurer de l'effectivité de la mise en œuvre des mesures proposées, le respect de la réglementation nationale dans le domaine de la protection environnementale et sociale et la conformité de ces mesures aux politiques de sauvegarde du FIDA. Le dispositif de suivi sera digitalisé avec une collecte de données facilitée aussi par des fiches digitalisées. L'Agence Nationale de Gestion de l'Environnement en RCA, chargée du suivi externe, vérifiera la conformité des mesures proposées avec les normes environnementales et sociales définies au niveau national. Le nombre de microprojets et les infrastructures ayant fait l'objet de screening environnemental, ainsi que le nombre d'initiatives entrepreneuriales respectant les mesures d'atténuation seront intégrés aux indicateurs de suivi. Avec un système de suivi-évaluation performant, les interventions du PEAJ contribueront à la protection des ressources naturelles et à la préservation de l'environnement, ainsi qu'aux objectifs de la RCA en matière d'adaptation aux changements climatiques. Le projet inclut dans son cadre logique des indicateurs en lien avec les aspects environnementaux et climatiques, dont : (i) les ménages déclarant avoir adopté des technologies et des pratiques écologiquement durables et résilientes face aux changements climatiques, et (ii) les personnes (nombre) bénéficiant de services d'information sur le climat. Il en est de même pour l'inclusion sociale avec des indicateurs sur la nutrition dont (i) les Femmes bénéficiaires (Pourcentage) déclarant une diversité alimentaire minimale (MDD-W) et (ii) les ménages ayant reçu un appui ciblé pour améliorer leur nutrition.

## 9. References

136. Banque Mondiale. 2021. République Centrafricaine : investir dans le capital humain pour préserver l'avenir, Décembre 2021. <https://blogs.worldbank.org/fr/africacan/republique-centrafricaine-investir-dans-le-capital-humain-pour-preserver-lavenir>
137. FAO, IFAD, UNICEF, WFP and WHO. 2023. The State of Food Security and Nutrition in the World 2023. Urbanization, agrifood systems transformation and healthy diets across the rural–urban continuum. Rome, FAO. <https://doi.org/10.4060/cc3017en>
138. FAO. 2021. République Centrafricaine, Moyens d'existence agricoles et sécurité alimentaire dans le cadre de la Covid-19. Rapport de suivi, Mai 2021. <https://www.fao.org/3/cb5267fr/cb5267fr.pdf>
139. FAO. 2018. Impacts du changement climatique sur les pêches et l'aquaculture: Synthèse des connaissances actuelles, options d'adaptation et d'atténuation (Publication No. no 627) [Résumé du Document technique de la FAO sur les pêches et l'aquaculture]. <https://www.fao.org/3/CA0356FR/ca0356fr.pdf>
140. FAO. 2018. République centrafricaine. Stratégie d'appui à la résilience, 2018-2023. Renforcement des moyens d'existence agropastoraux. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Rome, 2018. <https://www.fao.org/3/I9314FR/I9314fr.pdf>
141. FAO. 2017. Feuille de route de l'élevage en République centrafricaine 2017 – 2021, Ministère de l'élevage et de la santé animale, Rapport final, Septembre 2017. [https://www.devlocal-rca.org/IMG/pdf/2017\\_-\\_feuille\\_de\\_route\\_de\\_l\\_elevage\\_en\\_republique\\_centra.pdf](https://www.devlocal-rca.org/IMG/pdf/2017_-_feuille_de_route_de_l_elevage_en_republique_centra.pdf)
142. IFAD. 2019. Central African Republic Country Strategic Opportunities Programme 2020 – 2024.
143. International Work Group for Indigenous Affairs -IWGIA. 2021. Indigenous peoples in the Central African Republic. [The Indigenous World 2021: Central African Republic - IWGIA - International Work Group for Indigenous Affairs](https://www.iwgia.org/2021/07/indigenous-peoples-in-the-central-african-republic/)
144. Ministère de l'Environnement et Développement Durable, PNUD (2022). Plan national initial d'adaptation aux changements climatiques de la République centrafricaine. <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/CAR-NAP-FR-web.pdf>
145. Ministère de l'environnement et du développement durable, Coordination Nationale Climat. Octobre 2021. Contribution Déterminée au niveau National (CDN), version révisée. <https://unfccc.int/sites/default/files/NDC/2022-06/CDN%20Revis%C3%A9e%20RCA.pdf>
146. OCHA. 2023. Rapport de situation sur la RCA. Juin 2023. <https://reports.unocha.org/en/country/car/>
147. ONU Femmes et PNUD. 2021. Profil Genre de la RCA, 2021. <https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/migration/cf/79e97ff2839400eb393b85a5a099a47d0bfec7cc4a5caf0812df29966c13741c.pdf>

148. PNUD. 2010. Rapport sur le développement humain 2010, République Centrafricaine, PNUD.  
<https://hdr.undp.org/sites/default/files/Country-Profiles/fr/CAF.pdf/>
149. PNUD. 2019. République Centrafricaine- Rapport National Volontaire sur les Objectifs de Développement Durable.  
[https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/23414RAPPORT\\_VOLONTAIRE\\_DE\\_SUIVI\\_ODD\\_RCA\\_FINAL\\_SIG\\_NATURE\\_MINISTRE\\_003.pdf](https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/23414RAPPORT_VOLONTAIRE_DE_SUIVI_ODD_RCA_FINAL_SIG_NATURE_MINISTRE_003.pdf)
150. Sonwa, D. et al. (2014). Climate Change and Adaptation in Central Africa: Past, Scenarios and Options for the Future.  
[https://www.researchgate.net/publication/268871188\\_Climate\\_change\\_and\\_Adaptation\\_in\\_Central\\_Africa\\_Past\\_Scenarios\\_and\\_Options\\_for\\_the\\_Future](https://www.researchgate.net/publication/268871188_Climate_change_and_Adaptation_in_Central_Africa_Past_Scenarios_and_Options_for_the_Future)
151. Sy, M. S., & Savard, M. 2022. Apiculture et changements climatiques: Construire une filière résiliente. Organisation des Nations Unies Pour l'Alimentation et l'Agriculture. <https://www.fao.org/3/cb8238fr/cb8238fr.pdf>
152. WFP. 2021. République Centrafricaine, mVAM Bulletin #19 : Février 2021,  
[https://fscluster.org/sites/default/files/documents/mvam\\_car\\_bulletin\\_fevrier\\_2021\\_vf.pdf](https://fscluster.org/sites/default/files/documents/mvam_car_bulletin_fevrier_2021_vf.pdf)
153. World Bank. 2021. Climate Risk Profile: Central African Republic (2021): The World Bank Group.  
[https://climateknowledgeportal.worldbank.org/sites/default/files/2021-06/15875-WB\\_Central%20Africa%20Republic%20Country%20Profile-WEB.pdf](https://climateknowledgeportal.worldbank.org/sites/default/files/2021-06/15875-WB_Central%20Africa%20Republic%20Country%20Profile-WEB.pdf)
154. World Bank. 2019. Cahiers Economiques de la République Centrafricaine: Renforcer la mobilisation des recettes intérieures pour soutenir la croissance dans un Etat fragile. Deuxième Edition. Novembre 2019.  
<https://documents1.worldbank.org/curated/en/604601574327890279/pdf/Central-African-Republic-Economic-Update-Strengthening-Domestic-Revenue-Mobilization-to-Sustain-Growth-in-a-Fragile-State.pdf>
155. Yandjia, M. S. 2022. Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) du projet d'investissement et de compétitivité des entreprises pour l'emploi en République Centrafricaine.  
[https://www.finances.gouv.cf/sites/default/files/2022-01/CGES-Provisoire\\_PICEE\\_BM\\_27%20Jan%202022%20Cleared\\_compressed\\_0.pdf](https://www.finances.gouv.cf/sites/default/files/2022-01/CGES-Provisoire_PICEE_BM_27%20Jan%202022%20Cleared_compressed_0.pdf)
157. <https://www.banquemondiale.org/fr/country/centralafricanrepublic/overview#:~:text=La%20RCA%20demeure%20l'un,de%20pouvoir%20d'achat>
158. [https://www.thegef.org/sites/default/files/ncsa-documents/Binder1\\_2.pdf](https://www.thegef.org/sites/default/files/ncsa-documents/Binder1_2.pdf)
159. <https://www.undp.org/fr/niger/publications/indice-mondial-de-pauvrete-multidimensionnelle-ipm-2022>
160. [https://info.undp.org/docs/pdc/Documents/CAF/Programme%20conjoint%20%20jeunes%20en%20RCA%20VF\\_.pdf](https://info.undp.org/docs/pdc/Documents/CAF/Programme%20conjoint%20%20jeunes%20en%20RCA%20VF_.pdf)
161. <https://www.ipcinfo.org/ipc-country-analysis/details-map/en/c/1156361/?iso3=CAF>
162. [https://globalnutritionreport.org/documents/775/2021\\_Global\\_Nutrition\\_Report\\_French.pdf](https://globalnutritionreport.org/documents/775/2021_Global_Nutrition_Report_French.pdf)
163. [https://www.forestcarbonpartnership.org/system/files/documents/MTR\\_REDD\\_FCPF\\_CAR\\_En\\_final\\_3.pdf](https://www.forestcarbonpartnership.org/system/files/documents/MTR_REDD_FCPF_CAR_En_final_3.pdf)
164. [https://www.climatelinks.org/sites/default/files/asset/document/2021-10/USAID-ATLAS\\_ClimateRiskProfile\\_CARPE\\_FRF.pdf](https://www.climatelinks.org/sites/default/files/asset/document/2021-10/USAID-ATLAS_ClimateRiskProfile_CARPE_FRF.pdf)
165. <https://reports.unocha.org/fr/country/car/card/1w4h5vOEnM/>
166. <http://www.saflii.org/za/journals/ADRY/2020/10.pdf>
167. [http://www.knowledge-uclga.org/IMG/pdf/amca\\_rapport\\_analytique\\_2020.pdf](http://www.knowledge-uclga.org/IMG/pdf/amca_rapport_analytique_2020.pdf)
168. [https://info.undp.org/docs/pdc/Documents/CAF/Programme%20conjoint%20%20jeunes%20en%20RCA%20VF\\_.pdf](https://info.undp.org/docs/pdc/Documents/CAF/Programme%20conjoint%20%20jeunes%20en%20RCA%20VF_.pdf)
169. [https://www.unccd.int/sites/default/files/ldn\\_targets/Central%20African%20Republic%20LDN%20Country%20Commitments.pdf](https://www.unccd.int/sites/default/files/ldn_targets/Central%20African%20Republic%20LDN%20Country%20Commitments.pdf)

## ESCMP Matrix

Matrice du Plan de Gestion Environnementale, Sociale et Climatique							
Impacts Environnementaux, sociaux et climatiques	Mesures de mitigation/d'intensification	Activités de consultations publiques	Responsable de la mise en œuvre	Moyens de vérification(S&R <sup>1</sup> )	Fréquence de vérification	Source de financement des coûts	
<b>Composante 1: Renforcement de la production et de la productivité des chaînes de valeur de l'élevage et de l'apiculture</b>							
<b>Sous-composante 1.1 : Développement des chaînes d'approvisionnement locales inclusives et sensibles à la nutrition</b>							
Négatifs	Exclusion des personnes vulnérables parmi les bénéficiaires du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Implication des communautés dans la désignation et le choix des bénéficiaires du projet</li> <li>- Critères de ciblage des bénéficiaires en respectant les quotas définis de 40% de femmes et 40% de jeunes</li> <li>- Catégorisation des bénéficiaires (trois groupes : C1 (les très vulnérables), C2 (vulnérables en transition et les pauvres), C3 (acteurs qualifiés) qui permet d'apporter des appuis adaptés</li> <li>- Mettre en place avec l'appui des autorités locales, services déconcentrés, partenaires d'exécution et les représentants de communautés des comités d'identification des bénéficiaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consultations des parties prenantes pendant les réunions, les activités de formation/sensibilisation et les visites de terrain</li> <li>- Consultation des services techniques; conventions de partenariat avec des institutions spécialisées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Équipe de projet MESA/ANDE</li> <li>- Autorités locales (niveau district et village)</li> <li>- Partenaires de mise en œuvre/Prestataires de service FNEC ANGAC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports de mise en œuvre des prestataires de service</li> <li>- Visites de terrain</li> <li>- Rapports de mission</li> </ul>	Trimestrielle	Inclus dans le budget du projet  PM (pris en compte dans le plan de suivi environnemental)
	Difficultés d'accès des femmes et des jeunes aux facteurs de production	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fourniture de subventions intelligentes aux femmes et aux jeunes pour l'acquisition des ressources</li> <li>- Plaidoyer pour la mise en œuvre de la politique foncière permettant de garantir la sécurité foncière des bénéficiaires</li> <li>- Sensibilisation à travers les districts ciblés sur le régime foncier et l'accès à la terre</li> <li>- Formations des bénéficiaires dans les domaines de la gestion d'entreprise agricole, la santé animale, les techniques de production</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Équipe de projet MESA/ANDE</li> <li>- Partenaires de mise en œuvre/Prestataires de service Ministère de l'environnement FNEC ANGAC ACFPE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports de mise en œuvre des prestataires de service</li> <li>- Visites de terrain</li> <li>- Rapports de mission</li> </ul>	Trimestrielle	Inclus dans le budget du projet

<sup>1</sup> Suivi et rapportage

Matrice du Plan de Gestion Environnementale, Sociale et Climatique						
Impacts Environnementaux, sociaux et climatiques	Mesures de mitigation/d'intensification	Activités de consultations publiques	Responsable de la mise en œuvre	Moyens de vérification(S&R <sup>1</sup> )	Fréquence de vérification	Source de financement des coûts
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pollution des eaux et des sols par les producteurs</li> <li>- Utilisation d'herbicides et d'engrais chimiques</li> <li>- Non gestion des eaux-usées et des autres déchets</li> <li>- Pollution des eaux et des sols par les déchets (déchets d'abattoirs, médicaux, déjections animales ...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation des bénéficiaires sur la protection de l'environnement (nouveau code de l'environnement) et la gestion des déchets issus de l'élevage</li> <li>- Prise en compte des mesures de sauvegardes environnementales dans la composition des kits</li> <li>- Appui à la production d'engrais organiques à travers les caisses de résilience (Champs Ecoles Paysans)</li> <li>- Promouvoir l'utilisation de la bouse de vache et les digestats de biogaz en engrais biologiques</li> <li>- Suivi de la qualité des eaux dans les sites (points d'eau pastoraux, abattoirs, etc.)</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Équipe de projet MESA/ANDE</li> <li>- Ministère de l'environnement ACFPE</li> <li>- Partenaires de mise en œuvre/Prestataires de service FAO</li> </ul>		Annuelle	Inclus dans le budget du projet
Pollution de l'air par les installations dans les zones habitées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation des bénéficiaires sur les risques de la production animale et les options à considérer (utilisation de terrains ruraux)</li> <li>- Arrosage des chantiers pendant les travaux ;</li> <li>- Port d'EPI dans les chantiers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consultations des parties prenantes pendant les réunions, les activités de formation/sensibilisation et les visites de terrain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- MESA/ANDE</li> <li>- ACFPE</li> <li>- Ministère de l'environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports de mise en œuvre des prestataires de service</li> <li>- Visites de terrain</li> <li>- Rapports de mission</li> </ul>	Annuelle	Inclus dans le budget du projet
Dégradation de la situation nutritionnelle des bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mécanisme de transfert monétaire mensuel pour permettre aux bénéficiaires d'avoir un régime alimentaire diversifié et sain</li> <li>- Sensibilisation sur l'éducation nutritionnelle, la protection de l'environnement et l'hygiène et l'assainissement du cadre de vie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation des entreprises et surveillance des chantiers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- FAO/PAM</li> <li>- MESA/ANDE</li> <li>- ACFPE</li> <li>- FNEC</li> <li>- ANGAC</li> <li>- Associations de femmes et de jeunes</li> </ul>		Trimestrielle	Inclus dans le budget du projet
Insuffisance des montants alloués						

Matrice du Plan de Gestion Environnementale, Sociale et Climatique						
Impacts Environnementaux, sociaux et climatiques	Mesures de mitigation/d'intensification	Activités de consultations publiques	Responsable de la mise en œuvre	Moyens de vérification(S&R')	Fréquence de vérification	Source de financement des coûts
Taux d'intérêt élevés des institutions financières et des opérateurs et/ou intermédiaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place de jardins de case (distribution de semences, sensibilisation...)</li> <li>Relèvement du montant alloué (au moins équivalent aux montants proposés par les organismes humanitaires)</li> <li>Négociations avec les institutions de financement et les opérateurs (éliminer les intermédiaires dans la chaîne de transfert monétaire)</li> <li>Mettre en place un système de paiement directe pour les bénéficiaires qui le souhaitent</li> </ul>	Sensibilisation et mission de terrain pour le contrôle de l'évolution des bénéficiaires dans leur parcours de progression	FAO/PAM MESA/ANDE ACFPE FNEC ANGAC			
Utilisation de sources d'énergie polluantes (bois de chauffage)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Subvention intelligente pour l'accès à des équipements utilisant des sources d'énergie vertes (foyers améliorés, bio digesteurs, panneaux solaires)</li> <li>Sensibilisation des bénéficiaires sur la protection de l'environnement</li> </ul>		Équipe de projet MESA/ANDE ACFPE Partenaires de mise en œuvre/Prestataires de service <b>Ministère de l'environnement</b> FNTC ANGAC		Annuelle Trimestrielle	Sur Fonds GEF à définir
Développement des maladies et épidémies animales Perte de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fourniture de kits prenant en compte la prophylaxie et la santé animale</li> <li>Formation des bénéficiaires sur la santé animale et la sécurité alimentaire</li> <li>Système d'alertes sur les maladies</li> <li>Mise en place de pharmacies vétérinaires</li> <li>Suivi de la santé humaine et animale</li> <li>Contrôle sanitaire dans les aires d'abattage, les marchés à bétail, les abattoirs</li> </ul>	Consultations des parties prenantes pendant les réunions, les activités de formation/sensibilisation et les visites de terrain	Équipe de projet MESA/ANDE Partenaires de mise en œuvre/Prestataires de service Ministère de la santé FNEC	Rapports de mise en œuvre des prestataires de service Visites de terrain Rapports de mission	Trimestrielle Annuelle	Inclus dans le budget du projet Renforcement sur le fonds GEF

Matrice du Plan de Gestion Environnementale, Sociale et Climatique						
Impacts Environnementaux, sociaux et climatiques	Mesures de mitigation/d'intensification	Activités de consultations publiques	Responsable de la mise en œuvre	Moyens de vérification(S&R')	Fréquence de vérification	Source de financement des coûts
Dégradation de la situation économique des bénéficiaires à cause des phénomènes climatiques extrêmes (inondations)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formation, appui conseil, suivi rapproché sur l'agro-climatologie</li> <li>Système d'alertes sur la météo, les maladies et la sécurité pour les éleveurs</li> </ul>		ANGAC DGSV			
Gaspiillage à cause de l'absence de moyens de conservation, et non-connaissance des techniques Risques de prolifération de germes pathogènes par les bio méthanisation de produits d'abattoirs ; Risques de rejets de sulfure d'hydrogène H <sub>2</sub> S et de COV à des teneurs faibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appui aux petites et moyennes entreprises pour la transformation des produits de l'élevage (abattoirs, fromagerie...)</li> <li>Promotion des techniques de conservation et de transformation des produits de l'élevage (formations, appuis pour les équipements)</li> </ul>		Équipe de projet MESA/ANDE ACFPE FNEC ANGAC Ministère de l'environnement		Trimestrielle Annuelle	Inclus dans le budget du projet Renforcement sur le fonds GEF
Difficultés d'accès au marché et de mise en marchés des produits	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement de partenariats productifs (4P Public, Privé, Producteurs) sur la base d'un registre des éleveurs, apiculteurs, aviculteurs et agriculteurs</li> <li>Mise en place d'un système d'information sur le marché agricole et à bétail</li> </ul>	Consultations des parties prenantes pendant les réunions, les activités de formation/sensibilisation	Équipe de projet MESA/ANDE Institutions financières Partenaires de mise en œuvre	Rapports de mise en œuvre des prestataires de service Visites de terrain	Trimestrielle Annuelle	Inclus dans le budget du projet

Matrice du Plan de Gestion Environnementale, Sociale et Climatique						
Impacts Environnementaux, sociaux et climatiques	Mesures de mitigation/d'intensification	Activités de consultations publiques	Responsable de la mise en œuvre	Moyens de vérification(S&R')	Fréquence de vérification	Source de financement des coûts
		ation et les visites de terrain	œuvre/Prestataires de service	Rapports de mission		
Non accès des bénéficiaires aux services financiers classiques Taux de transfert élevés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place de mécanismes financiers adaptés pour les trois catégories de bénéficiaires</li> <li>Facilitation de l'usage des paiements mobiles disponibles en RCA et accessibles aux bénéficiaires dans les zones d'intervention</li> <li>Sensibilisation, communication et formation des bénéficiaires à l'usage des solutions de finance digitale</li> <li>Sensibilisation des opérateurs de services mobiles (élimination des intermédiaires dans la chaîne de transfert monétaire)</li> </ul>		Équipe de projet MESA/ANDE Institutions financières FNEC ANGAC Partenaires de mise en œuvre/Prestataires de service		Trimestrielle Annuelle	Inclus dans le budget du projet
Renforcement de la pollinisation et de la productivité des cultures grâce à l'apiculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promotion de l'activité d'apiculture auprès des jeunes</li> <li>Mise à disposition de contenus audiovisuels pour l'appui conseil sur la protection de l'environnement et l'agro-climatologie</li> </ul>	Consultations des parties prenantes pendant les réunions, les activités de formation/sensibilisation et les visites de terrain	Équipe de projet MESA/ANDE FAO Partenaires de mise en œuvre/Prestataires de service	Rapports de mission des prestataires de service Visites de terrain Rapports de mission	Trimestrielle Annuelle	Inclus dans le budget du projet Renforcement sur le fonds GEF
Diversification des sources de revenus des acteurs des chaînes de valeurs ciblées	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promotion de l'intégration de l'agriculture-élevage pour le renforcement de la résilience des producteurs</li> </ul>		Ministère de l'environnement Ministère de l'agriculture		Annuelle	Inclus dans le budget du projet Renforcement sur le fonds GEF
<b>Sous-composante 1.2 : Promotion d'une gestion responsable de la transhumance</b>						
Négatifs Exclusion des personnes vulnérables parmi les bénéficiaires du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>Implication des communautés dans la désignation et le choix des bénéficiaires du projet</li> </ul>		Équipe de projet MESA/ANDE Autorités locales (niveau district et village)	Rapports de mission des prestataires de service Visites de terrain	Trimestrielle Annuelle	Inclus dans le budget du projet

Matrice du Plan de Gestion Environnementale, Sociale et Climatique						
Impacts Environnementaux, sociaux et climatiques	Mesures de mitigation/d'intensification	Activités de consultations publiques	Responsable de la mise en œuvre	Moyens de vérification(S&R')	Fréquence de vérification	Source de financement des coûts
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Critères de ciblage des bénéficiaires en respectant les quotas définis de 40% de femmes et 40% de jeunes</li> <li>Mise en place de comités villageois d'identification des bénéficiaires</li> </ul>		Partenaires de mise en œuvre/Prestataires de service FNEC ANGAC	Rapports de mission		
Conflits entre agriculteurs et éleveurs transhumants	<ul style="list-style-type: none"> <li>Approche d'ingénierie sociale pour la définition des aménagements des couloirs de transhumance, et la gestion des infrastructures</li> <li>Sensibilisation des agropasteurs de la zone du projet sur la cohésion sociale, la gestion des conflits et la gestion rationnelle des ressources naturelles</li> <li>Mise en place de cadres de concertation entre les acteurs de la transhumance (y compris les riverains des couloirs de transhumance)</li> <li>Mise en place de mécanismes de gestion des conflits</li> </ul>		Équipe de projet MESA/ANDE Autorités locales (niveau préfecture, sous-préfecture, mairie et village) Partenaires de mise en œuvre/Prestataires de service FNEC ANGAC		Trimestrielle Annuelle	Inclus dans le budget du projet Renforcement sur le fonds GEF
Pressions intensifiées sur le couvert végétal	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aménagement des couloirs de transhumance et des parcours pastoraux</li> <li>Reboisement des zones pastorales dégradées par les cultures fourragères</li> <li>Identification et préservation des couloirs de migration de la faune sauvage</li> <li>Planification et mise en place des stratégies de gestion des pâturages qui tiennent compte des sites de nidification, de reproduction de la faune sauvage</li> </ul>		Équipe de projet MESA/ANDE Autorités locales (niveau district et village) Partenaires de mise en œuvre/Prestataires de service FNEC Ministère de l'environnement		Annuelle	Inclus dans le budget du projet Renforcement sur le fonds GEF
Production de gaz à effet de serre	<ul style="list-style-type: none"> <li>Subventions (et crédits) pour l'installation de bio digesteurs au niveau des aires de</li> </ul>	Mission de suivi environnemental	Équipe de projet MESA/ANDE		Annuelle	Sur Fonds GEF à définir

Matrice du Plan de Gestion Environnementale, Sociale et Climatique						
Impacts Environnementaux, sociaux et climatiques	Mesures de mitigation/d'intensification	Activités de consultations publiques	Responsable de la mise en œuvre	Moyens de vérification(S&R')	Fréquence de vérification	Source de financement des coûts
	<ul style="list-style-type: none"> <li>repos (méthanisation des déchets organiques pour la production d'énergie). Ces bio digesteurs pourront aussi être installés près des villages pour alimenter les communautés en énergie verte</li> <li>- Suivi environnemental dans les unités de production de bio gaz.</li> </ul>		Partenaires de mise en œuvre/Prestataires de service FNEC Institutions financières Ministère de l'environnement			
Développement des maladies et épidémies animales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation de campagnes vaccination annuelles du bétail</li> <li>- Organisation de campagnes de déparasitage et acquisition d'antibiotiques pour le traitement du bétail</li> <li>- Construction de postes vétérinaires et réhabilitation des postes existants</li> <li>- Système d'alerte précoce et de riposte aux maladies et pestes animales</li> <li>- Contrôle sanitaire (y compris aux frontières)</li> <li>- Suivi de la santé animale et humaine</li> </ul>		Équipe de projet MESA/ANDE Partenaires de mise en œuvre/Prestataires de service Ministère de la santé FNEC DGSV	Rapports de mise en œuvre des prestataires de service Visites de terrain Rapports de mission	Annuelle Trimestrielle	Renforcement sur le fonds GEF Inklus dans le budget du projet
Pollution des eaux, des sols et de l'air	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation des agropasteurs sur la gestion des déchets issus de l'élevage et la gestion durable des ressources naturelles</li> <li>- Construction de forages pour l'abreuvement du cheptel avec des abreuvoirs dans les couloirs ciblés</li> <li>- Mise à disposition d'incinérateurs pour les services de vaccination pour la gestion des déchets</li> <li>- Suivi de la qualité des eaux, de l'air et des sols</li> </ul>		Équipe de projet MESA/ANDE Partenaires de mise en œuvre/Prestataires de service Ministère de l'environnement FNEC		Trimestrielle Annuelle	Inklus dans le budget du projet Renforcement sur le fonds GEF

Matrice du Plan de Gestion Environnementale, Sociale et Climatique						
Impacts Environnementaux, sociaux et climatiques	Mesures de mitigation/d'intensification	Activités de consultations publiques	Responsable de la mise en œuvre	Moyens de vérification(S&R')	Fréquence de vérification	Source de financement des coûts
Gaspillage à cause de l'absence de moyens de conservation, et non-connaissance des techniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en relation avec les acteurs du maillon transformation et mise en marché des produits</li> <li>- Appui aux petites et moyennes entreprises pour la transformation des produits de l'élevage (abattoirs, fromagerie..)</li> <li>- Installation d'équipements de conservation des produits (Chambres froides utilisant les énergies vertes)</li> </ul>		Équipe de projet MESA/ANDE Partenaires de mise en œuvre/Prestataires de service FNEC Institutions financières		Annuelle Trimestrielle	Inklus dans le budget du projet Renforcement sur le fonds GEF
Utilisation de sources d'énergie polluantes (bois de chauffage)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Subvention intelligente pour l'accès à des équipements utilisant des sources d'énergie vertes (foyers améliorés, bio digesteurs, panneaux solaires)</li> <li>- Sensibilisation des bénéficiaires sur la protection de l'environnement</li> <li>- Reboisement compensatoire</li> </ul>		Équipe de projet MESA/ANDE Partenaires de mise en œuvre/Prestataires de service Ministère de l'environnement FNEC Institutions financières		Trimestrielle Annuelle	Inklus dans le budget du projet Renforcement sur le fonds GEF
Non-participation des bénéficiaires dans les cadres de concertation pour la gestion de la transhumance	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diagnostic institutionnel pour décoder les structures organisationnelles les plus appropriées pour l'accompagnement de la relance de la transhumance</li> <li>- Approche d'ingénierie sociale pour la définition des aménagements des couloirs de transhumance, et la gestion des infrastructures (dans le cadre de la mise en œuvre du PEPP)</li> <li>- Favoriser la participation des femmes et des jeunes dans les instances de décision</li> </ul>		Équipe de projet MESA/ANDE Partenaires de mise en œuvre/Prestataires de service Autorités locales FNEC		Annuelle Trimestrielle	Inklus dans le budget du projet

Matrice du Plan de Gestion Environnementale, Sociale et Climatique						
Impacts Environnementaux, sociaux et climatiques	Mesures de mitigation/d'intensification	Activités de consultations publiques	Responsable de la mise en œuvre	Moyens de vérification(S&R')	Fréquence de vérification	Source de financement des coûts
Schémas de transhumance et mécanismes traditionnels de gestion des pâturages et des ressources en eau déstabilisés par les effets du changement climatique, les crises sanitaires et les conflits	- Conduite d'études des potentialités pastorales et sylvopastorales	Consultation des parties prenantes (services techniques des ministères sectoriels, bénéficiaires directs, autorités locales	Équipe de projet MESA/ANDE Partenaires de mise en œuvre/Prestataires de service FAO FNEC Autorités locales	Rapports de mise en œuvre des prestataires de service Visites de terrain Rapports de mission	Annuelle	Renforcement sur le fonds GEF
Déforestation, et destruction de la biodiversité pour la réalisation des infrastructures pastorales	- Conduite d'EIES avant la construction d'infrastructures et élaboration de PGES. Les bénéficiaires devront être impliqués dans le suivi de la mise en œuvre des mesures d'atténuation - Incorporer les directives environnementales et sociales dans les contrats avec les prestataires de service et assurer leur conformité - Suivi environnemental		Équipe de projet MESA/ANDE Partenaires de mise en œuvre/Prestataires de service Ministère de l'environnement		Annuelle	Inclus dans le budget du projet
Faibles capacités techniques des ministères sectoriels pour l'accompagnement des bénéficiaires	- Renforcement de capacité institutionnel du MESA pour la gestion de la transhumance - Élaboration et mise en œuvre du plan de renforcement des capacités des différents acteurs	Consultation des parties prenantes (services techniques des ministères sectoriels, bénéficiaires directs, autorités locales	Équipe de projet MESA/ANDE Partenaires de mise en œuvre/Prestataires de service	Rapports de mise en œuvre des prestataires de service Visites de terrain Rapports de mission	Annuelle	Inclus dans le budget du projet
<b>Composante 2 : Promotion de l'accès durable aux services financiers et renforcement des liens avec le marché</b>						
<b>Sous-Composante 2.1. Promotion de services financiers durables et facilitation à l'accès aux mécanismes financiers promus</b>						
Exclusion des personnes vulnérables parmi les bénéficiaires du projet	- Implication des communautés dans la désignation et le choix des bénéficiaires du projet		Équipe de projet MESA/ANDE	Rapports de mise en œuvre	Annuelle Trimestrielle	Inclus dans le budget du projet

Matrice du Plan de Gestion Environnementale, Sociale et Climatique						
Impacts Environnementaux, sociaux et climatiques	Mesures de mitigation/d'intensification	Activités de consultations publiques	Responsable de la mise en œuvre	Moyens de vérification(S&R')	Fréquence de vérification	Source de financement des coûts
	- Sensibiliser les bénéficiaires du projet et leurs communautés sur les normes de santé et sécurité - Surveillance environnementale		Ministère de l'environnement Ministère des eaux et forêts			
Utilisation de sources d'énergie polluantes (bois de chauffage)	- Promotion de l'utilisation d'équipements utilisant des sources d'énergie vertes - Sensibilisation des bénéficiaires sur la protection de l'environnement - Reboisement compensatoires		Équipe de projet MESA Partenaires de mise en œuvre/Prestataires de service Ministère de l'environnement Autorités locales			Inclus dans le budget du projet Renforcement sur le fonds GEF
<b>Composante 3. Renforcement institutionnel, coordination et gestion du projet</b>						
<b>Sous-composante 3.1. Renforcement institutionnel</b>						
Exclusion des personnes vulnérables parmi les bénéficiaires du projet	- Développement de curricula adaptés à tous les profils de bénéficiaires (analphabètes aussi)		Équipe de projet MESA Partenaires de mise en œuvre/Prestataires de service	Rapports de mise en œuvre des prestataires de service Visites de terrain Rapports de mission		Inclus dans le budget du projet
Capacitation du MESA non-décentralisée (jusqu'au niveau des districts)	- Formation des cadres du MESA à tous les niveaux (central, préfectoral, local). Les formations porteront sur la gestion durable de l'élevage, les approches genre, la nutrition, la protection de l'environnement, et autres formations jugées nécessaires.		Équipe de projet MESA Partenaires de mise en œuvre/Prestataires de service		Trimestrielle	Inclus dans le budget du projet
Non-implication des autres ministères sectoriels	- En se basant sur l'expérience des autres projets en cours (PREPAS et PRAPAM),		Équipe de projet MESA		Annuelle	NA

Matrice du Plan de Gestion Environnementale, Sociale et Climatique						
Impacts Environnementaux, sociaux et climatiques	Mesures de mitigation/d'intensification	Activités de consultations publiques	Responsable de la mise en œuvre	Moyens de vérification(S&R')	Fréquence de vérification	Source de financement des coûts
	- Sensibiliser les bénéficiaires du projet et leurs communautés sur les normes de santé et sécurité - Surveillance environnementale		Ministère de l'environnement Ministère des eaux et forêts			
Utilisation de sources d'énergie polluantes (bois de chauffage)	- Promotion de l'utilisation d'équipements utilisant des sources d'énergie vertes - Sensibilisation des bénéficiaires sur la protection de l'environnement - Reboisement compensatoires		Équipe de projet MESA Partenaires de mise en œuvre/Prestataires de service Ministère de l'environnement Autorités locales			Inclus dans le budget du projet Renforcement sur le fonds GEF
<b>Composante 3. Renforcement institutionnel, coordination et gestion du projet</b>						
<b>Sous-composante 3.1. Renforcement institutionnel</b>						
Exclusion des personnes vulnérables parmi les bénéficiaires du projet	- Développement de curricula adaptés à tous les profils de bénéficiaires (analphabètes aussi)		Équipe de projet MESA Partenaires de mise en œuvre/Prestataires de service	Rapports de mise en œuvre des prestataires de service Visites de terrain Rapports de mission		Inclus dans le budget du projet
Capacitation du MESA non-décentralisée (jusqu'au niveau des districts)	- Formation des cadres du MESA à tous les niveaux (central, préfectoral, local). Les formations porteront sur la gestion durable de l'élevage, les approches genre, la nutrition, la protection de l'environnement, et autres formations jugées nécessaires.		Équipe de projet MESA Partenaires de mise en œuvre/Prestataires de service		Trimestrielle	Inclus dans le budget du projet
Non-implication des autres ministères sectoriels	- En se basant sur l'expérience des autres projets en cours (PREPAS et PRAPAM),		Équipe de projet MESA		Annuelle	NA

Matrice du Plan de Gestion Environnementale, Sociale et Climatique						
Impacts Environnementaux, sociaux et climatiques	Mesures de mitigation/d'intensification	Activités de consultations publiques	Responsable de la mise en œuvre	Moyens de vérification(S&R')	Fréquence de vérification	Source de financement des coûts
(environnement, agriculture, commerce...)	mettre en place des cadres de collaboration entre les ministères sectoriels concernés		Partenaires de mise en œuvre/Prestataires de service Équipes de projets PREPAS et PRAPAM			
Non-participation des femmes et des jeunes dans les instances de décision des organisations de producteurs	- Promotion de la participation des femmes et des jeunes dans les instances de décision au niveau des organisations de producteurs, à travers les formations/sensibilisations		Équipe de projet MESA Partenaires de mise en œuvre/Prestataires de service Organisations des producteurs		Annuelle Trimestrielle	Inclus dans le budget du projet
<b>3.2 Coordination et gestion du projet</b>						
Capture par les élites lors de l'octroi des marchés	- Implication des communautés dans la désignation et le choix des bénéficiaires du projet - Critères de ciblage des bénéficiaires en respectant les quotas définis de 40% de femmes et 40% de jeunes - Respect des procédures de passation des marchés du FIDA et de la RCA		Équipe de projet MESA/ANDE Partenaires de mise en œuvre/Prestataires de service Organisations des producteurs Autorités locales	Rapports de mise en œuvre des prestataires de service Visites de terrain Rapports de mission	Annuelle Trimestrielle	Inclus dans le budget du projet
Mise en œuvre d'activités doublons ayant un impact faible sur les bénéficiaires (autres partenaires dans les zones ciblées)	- Organisation de rencontres régulières avec les partenaires de développement intervenant dans la zone de projet pour partager les interventions en cours, et les difficultés rencontrées (meilleure planification, opportunité de synergies d'action)		Équipe de projet MESA/ANDE Partenaires de mise en œuvre/Prestataires de service		Annuelle	Inclus dans le budget du projet

Matrice du Plan de Gestion Environnementale, Sociale et Climatique						
Impacts Environnementaux, sociaux et climatiques	Mesures de mitigation/d'intensification	Activités de consultations publiques	Responsable de la mise en œuvre	Moyens de vérification(S&R')	Fréquence de vérification	Source de financement des coûts
			Équipes de projets PREPAS et PRAPAM			
Difficulté d'accès aux données sur le projet en temps réel à cause des distances, des problèmes de communication et de la situation sécuritaire	- Digitalisation des bases de données permettant aux parties prenantes d'avoir accès aux informations en temps réel		Équipe de projet MESA/ANDE Partenaires de mise en œuvre/Prestataires de service	Rapports de mise en œuvre des prestataires de service Visites de terrain Rapports de mission	Annuelle	Inclus dans le budget du projet

## Environmental and Social Safeguards Classification: Substantial

Environmental and Social Safeguards				
Biodiversity conservation	Yes/No	Likelihood	Consequence	Risk Rating
1.1 Could the project potentially involve or lead to conversion or degradation of biodiversity, habitats (including modified habitat, natural habitat and critical natural habitat) and/or ecosystems and ecosystem services?	Yes	Possible	Minor Minor impact on habitats. Impacts are temporary and confined to a small area of low ecological sensitivity or value.	Moderate
1.2 Could the project involve or potentially lead to activities involving habitats that are legally protected, officially proposed for protection, or recognized as protected by traditional local communities and/or authoritative sources (e.g. National Park, Nature Conservancy, Indigenous Community Conserved Area, ICCA, etc.)?	Yes	Possible	Moderate Project is close to a protected area, and associated facilities will have a direct impact, unless the project is modified	Moderate
1.3 Could the project potentially involve or lead to an increase in the chance of human-wildlife encounters/conflict?	Yes	Possible	Moderate Conflict leads to some loss of livelihood or threat to wildlife, but this is not catastrophic	Moderate
1.4 Could the project potentially involve or lead to risks to endangered species (e.g. reduction, encroachment on habitat)?	No			Low
1.5 Could the project potentially involve or lead to impacts/risks to migratory wildlife?	Yes	Possible	Moderate Project or associated facilities close to sites of importance to migratory wildlife sites. No direct impact, but possible indirect impact.	Moderate
1.6 Could the project potentially involve or lead to introduction or utilization of any invasive alien species of flora and fauna, whether accidental or intentional?	No			Low
1.7 Could the project involve or lead to the handling or utilization of genetically modified organisms?	No			Low
1.8 Could the project involve or lead to procurement through primary suppliers of natural resource materials?	Yes	Possible	Minor Project may possibly require procurement of natural resources through primary suppliers, and resource extraction is tightly regulated. Alternatives to procurement of natural resources through primary suppliers exists.	Moderate
Resource Efficiency and Pollution Prevention	Yes/No	Likelihood	Consequence	Risk Rating

Environmental and Social Safeguards				
2.1 Could the project involve or lead to the release of pollutants to the environment due to routine or non-routine circumstances with the potential for adverse local, regional, and/or transboundary impacts?	Yes	Possible	Minor  Pollutants may possibly be released, either routinely or by accident, but treatment systems are proven and verified. Receiving environment has absorptive capacity.	Moderate
2.2 Could the project involve or lead to primary not environmentally sustainable production of living natural resources? (Note: this includes the cultivation or rearing of plants or animals, including annual and perennial crop farming, animal husbandry (including livestock), aquaculture, plantation forestry, etc )	Yes	Possible	Moderate  Project is fully dependent on production of living natural resources. Project is sited in an existing agricultural area, with low environmental and/or social sensitivity.	Moderate
2.3 Could the project involve or lead to engagement in areas of forestry, including the harvesting of natural forests, plantation development, and/or reforestation?	No			Low
2.4 Could the project involve or lead to significant consumption of raw materials, energy, and/or water?	Yes	Possible	Moderate  The project will require consumption of raw materias, energy, and/or water. This will be a significant component of the project, but impacts can be appropriately managed.	Moderate
2.5 Could the project involve or lead to significant extraction, diversion or containment of surface or ground water (e.g. construction of dams, reservoirs, river basin developments, groundwater extraction)?	Yes	Likely	Moderate  The project needs a considerable amount of groundwater or surface water. Ths will require a minor extension of existing sources. It includes construction of large-scale irrigation schemes rehabilitation/development – below 300 ha per scheme	Substantial
2.6 Could the project involve inputs of fertilizers and other modifying agents?	No			Low
2.7 Could the project involve or lead to procurement, supply and/or result in the use of pesticides on crops, livestock, aquaculture or forestry?	Yes	Possible	Minor  The project only requires minimal amounts of pesticide.	Moderate
2.8 Could the project be located in an area which is being, or has been, polluted by an external source (e.g. a mine, smelter, industry)?	No			Low

Environmental and Social Safeguards				
2.9 Could the project involve livestock – extensive and intensive systems and animal products (dairy, skins, meat, etc.)?	Yes	Almost certain	Moderate  Intensive/extensive livestock/aquaculture systems are in place, but these are only one component of the project.	Substantial
<b>Cultural Heritage</b>	<b>Yes/No</b>	<b>Likelihood</b>	<b>Consequence</b>	<b>Risk Rating</b>
3.1 Could the project be located in areas that are considered to have archaeological (prehistoric), paleontological, historical, cultural, artistic, and religious values or contains features considered as critical cultural heritage?	No			Low
3.2 Could the project directly or indirectly affect indigenous peoples' rights, lands, natural resources, territories, livelihoods, knowledge, social fabric, traditions, governance systems, and culture or heritage (tangible and intangible)?	Yes	Possible	Negligible  The project is not located in an area that is considered to have archaeological (prehistoric), paleontological, historical, cultural, artistic, and religious values or contains features considered as critical cultural heritage	Low
3.3 Could the project involve or lead to significant excavations, demolitions, movement of earth, flooding or other environmental changes?	No			Low
3.4 Could the project involve or lead to adverse impacts to sites, structures, or objects with historical, cultural, artistic, traditional or religious values or intangible forms of culture (e.g. knowledge, innovations, practices)? (Note: projects intended to protect and conserve Cultural Heritage may also have inadvertent adverse impacts)	No			Low
3.5 Could the project involve or lead to alterations to landscapes and natural features with cultural significance?	No			Low
3.6 Could the project involve or lead to utilization of tangible and/or intangible forms (e.g. practices, traditional knowledge) of Cultural Heritage for commercial or other purposes?	No			Low
<b>indigenous peoples</b>	<b>Yes/No</b>	<b>Likelihood</b>	<b>Consequence</b>	<b>Risk Rating</b>
4.1 Could the project be sited in areas where indigenous peoples are present (including the project area of influence)?	Yes	Almost certain	Moderate  The project may have a moderate impact on indigenous people, because it is sited within commuting distance of indigenous communities, and because it offers employment to indigenous people.	Substantial

<b>Environmental and Social Safeguards</b>				
4.2 Could the project result in activities located on lands and territories claimed by indigenous peoples?	Yes	Almost certain	Minor The project is sited in an area that was previously used by indigenous people, but no claim has been made on the land.	Moderate
4.3 Could the project result in impacts on the rights of indigenous peoples or to the lands, territories and resources claimed by them?	Yes	Almost certain	Minor Short-term nuisance to indigenous population. No damage to/ or loss of access to indigenous land, assets, resources, and/or cultural heritage.	Moderate
4.4 Could the project result in the utilization and/or commercial development of natural resources on lands and territories claimed by indigenous peoples?	Yes	Almost certain	Minor The project is located in an area where natural resources are considered to be of value to indigenous people, but the project has no commercial value or interest.	Moderate
4.5 Could the project lead to impacts on the Cultural Heritage of indigenous peoples, including through the commercialization or use of their traditional knowledge and practices?	Yes	Possible	Negligible The project is not located in an area that is considered to have archaeological (prehistoric), paleontological, historical, cultural, artistic, and religious values or contains features considered as critical cultural heritage	Low
<b>Labour and Working Conditions</b>	<b>Yes/No</b>	<b>Likelihood</b>	<b>Consequence</b>	<b>Risk Rating</b>
5.1 Could the project operate in sectors or value chains that are characterized by working conditions that do not meet national labour laws or international commitments? (Note: this may include discriminatory practices, high gender inequality and the lack of equal opportunities, denial of freedom of association and collective bargaining, labour migrants)	Yes	Possible	Minor The project operates in sectors or value chains that have, in the past, not met national labour laws, or international commitments, but is now adequately nationally regulated, and is part of international value chains that are subject to regular environmental and social auditing.	Moderate
5.2 Could the project use or operate in a value chain where there have been reports of forced labour? (Note: Risks of forced labour may be increased for projects located in remote places or where the status of migrant workers is uncertain)	No			Low

Environmental and Social Safeguards				
5.3 Could the project involve children (a) below the nationally-defined minimum employment age (usually 15 years old) or (b) above the nationally-defined minimum employment age but below the age of 18 in supported activities or in value chains?	Yes	Possible	Moderate  The project does not operate in sectors or value chains where child labour was evident in the past. The status of forced labour regulation is currently unclear.	Moderate
5.4 Could the project: (a) operate in a sector, area or value chain where producers and other agricultural workers are typically exposed to significant occupational and safety risks, and/or (b) promote or use technologies or practices that pose occupational safety and health (OSH) risks for farmers, other rural workers or rural populations in general? (Note: OSH risks in agriculture might include: dangerous machinery and tools; hazardous chemicals; toxic or allergenic agents; carcinogenic substances or agents; parasitic diseases; transmissible animal diseases; confined spaces; ergonomic hazards; extreme temperatures; and contact with dangerous and poisonous animals, reptiles and insects. Psychosocial hazards might include violence and harassment.)	Yes	Possible	Minor  The project operates in a sector, area, or value chain where workers are occasionally exposed to significant OSH risks, and where regulation is known to be effective.	Moderate
Community Health, Safety and Security	Yes/No	Likelihood	Consequence	Risk Rating
6.1 Could the project be at risk from water-borne or other vector-borne diseases (e.g. temporary breeding habitats), and/or communicable and non-communicable diseases?	Yes	Possible	Minor  The project is situated in an area where negative impacts from water-borne or other vector-borne diseases, or communicable/non-communicable diseases are possible, but where there is no evidence of past impact, and where containment of these impacts would be effective if problems emerged.	Moderate
6.2 Could the project lead to unintended negative impacts on nutrition?	No			Low
6.3 Is there a possibility of harm or losses due to failure of structural elements of the project (e.g. collapse of buildings or infrastructure)?	No			Low
6.4 Could the project involve or lead to the construction or rehabilitation of dams?	No			Low
6.5 Could the project involve or lead to transport, storage, and use and/or disposal of hazardous or dangerous materials (e.g. explosives, fuel and other chemicals during construction and operation)?	No			Low
6.6 Could the project lead to adverse impacts on ecosystems and ecosystem services relevant to communities' health (e.g. food, surface water purification, natural buffers from flooding)?	No			Low

Environmental and Social Safeguards				
6.7 Could the project lead to the potential for gender-based violence, including sexual harassment, exploitation and abuse, as a result of labour influx, land redistribution, or other actions that alter community dynamics?	Yes	Possible	Moderate  Moderate changes to community dynamics may result in increased potential for gender-based violence or sexual exploitation. Gender-based violence interventions are integrated into project design.	Moderate
6.8 Could the project lead to increases in traffic or alteration in traffic flow?	No			Low
6.9 Could the project lead to an influx of project workers?	No			Low
6.10 Could the project involve or lead to the engagement of security personnel to protect facilities and property or to support project activities?	No			Low
<b>Physical and economic resettlement</b>	<b>Yes/No</b>	<b>Likelihood</b>	<b>Consequence</b>	<b>Risk Rating</b>
7.1 Could the project result in temporary or permanent and full or partial physical displacement (including people without legally recognizable claims to land)?	No			Low
7.2 Could the project result in economic displacement (e.g. loss of assets or access to resources due to land acquisition or access restrictions – even in the absence of physical relocation)?	Yes	Possible	Minor  Minor possible negative impact on either community assets or individual farmer assets.	Moderate
7.3 Could the project present a risk of forced evictions?	No			Low
7.4 Could the project result in impacts on or changes to land tenure arrangements and/or community-based property rights/customary rights to land, territories and/or resources?	No			Low
<b>Financial intermediaries and direct investments</b>	<b>Yes/No</b>	<b>Likelihood</b>	<b>Consequence</b>	<b>Risk Rating</b>
8.1 Could the investment be granted to an institution that does not have an environmental and social policies and an associated environmental and social management system (ESMS) in place (transparent, publicly available)?	No			Low
8.2 Could the investment be granted to an institution with insufficient capacities (i.e. unqualified personnel e.g. ES Officer) to implement the ESMS?	No			Low
8.3 Could the investment be granted to an institution that does not have an Exclusion List?	No			Low
8.4 According to the institution's portfolio classification: Could the institution have potential high-risk projects in their portfolio?	No			Low
8.5 Is there evidence that the institution does not comply with the local legal framework?	No			Low
8.6 Does the institution provide a stable communication channel with stakeholders and local communities (e.g. a Grievance Redress Mechanism)?	No			Low
8.7 Does the organization provide auxiliary or capacity building support services.	No			Low

## Climate Risk Classification: High

<b>Step 1: Hazard identification</b>	
<b>What are the expected hazards in the project intervention area?</b>	<b>No, Yes, TBD</b>
River flood	Yes
Costal Flood	No
Urban Flood	Yes
Landslide	No
Cyclone	No
Water Scarcity (agricultural droughts and/or dry spells)	Yes
Extreme Heat	Yes
Wildfires	Yes
<b>Future climate scenarios foreseen (period 2040-2059) - Change in frequency and intensity</b>	<b>No, Yes, TBD</b>
Change in temperature (increase or decrease)	Yes
Change in rainfall (increase or decrease)	Yes
Climate variability (larger or smaller)	Yes
Intensity and frequency of extreme events (larger or smaller)	Yes
<b>Is the project expected to have an impact on climate?</b>	<b>No, Yes, TBD</b>
Is the project expected to be a significant emitter of greenhouse gases?	Yes
<b>Step 2: Exposure Assessment</b>	
<b>Is the project located in exposed areas to weather-related natural hazards?</b>	<b>No, Yes, TBD</b>
Low-lying areas (valleys, coastal zones, and small islands)	No
Very warm areas (subtropical)	Yes
Tropical areas (rainforests)	Yes
Arid and semi-arid areas (deserts)	No
Mountains zones and permafrost areas (tundra)	No
River banks	No
<b>Does the project target agricultural systems, ecosystems or livelihoods exposed to weather-related hazards?</b>	<b>No, Yes, TBD</b>
Is crop production frequently affected by rainfall variability, prolonged droughts, changes in temperature or pests and diseases?	Yes
Is livestock productivity frequently affected by rainfall variability, prolonged droughts, changes in temperature or diseases?	Yes
Are fisheries frequently affected by ocean acidification, water salinity and changes in sea surface temperature due to ocean-atmospheric oscillations or climate change?	No
Is forest productivity frequently affected by wildfires, diseases, rainfall variability, prolonged droughts, or changes in temperature?	Yes
Is the biodiversity in the project area likely to be affected by changes in climate variables?	Yes
Is any stage of the agricultural value chain (production, storage, processing and marketing) exposed to climate related hazards?	Yes
Is any rural infrastructure likely to be affected by flooding, landslides, changes in temperatures, and extreme winds.	Yes
<b>Step 3: Sensitivity Assessment</b>	
<b>What are key sensitivities for the populations in the project's areas of intervention?</b>	<b>No, Yes, TBD</b>
Is conflict exacerbating the population's sensitivity to weather related hazards?	Yes
Is population displacement being exacerbated by climate change impacts?	Yes

Are diseases (e.g. COVID-19, malaria, cholera) increasing the population's vulnerability and affecting their capacity to address potential weather-related hazards?	Yes
Is the income of the target population predominately coming from agriculture?	No
Are social inequalities (e.g. based on gender, youth, indigenous persons and other marginalized groups) being exacerbated by climate change?	Yes
Is the Human Development Index (HDI) equal to or below 0.6?	Yes
Is the Multidimensional Poverty Index (MPI) equal to or above 0.1?	Yes
<b>Step 4: Adaptive capacity and climate resilience</b>	
<b>What are key adaptive capacities in the areas of project intervention?</b>	<b>No, Yes, TBD</b>
Is the country well ranked in the Disaster risk reduction progress score?	No
Are climate and weather information services (real-time weather data, seasonal forecasts etc.) effectively being delivered (through radio, TV, SMS, extension services etc.) to farmers, rural dwellers, and end users?	No
Does the project country have an early action plan (preparedness and emergency response) to mitigate the impacts of weather-related hazards once the shock occurs?	No
Does the government or other institutions support the target population/communities with the necessary social and economic resources to prepare for or respond to climate-related events?	No
Is the target community carrying out (using their own means) agricultural adaptation?	Yes
Does the target population have the economic means or support to adjust or adapt their activities in response to weather related shocks?	No
Do policies/mechanisms exist that make financial credit, loans, and agricultural insurance available?	No
Are rural infrastructures effectively delivering services to farmers and rural dwellers?	No



Investir dans les populations rurales

## République centrafricaine

---

### Projet Elevage et Appui aux Jeunes

### Rapport de conception

### Annexe 6: Premier plan de travail et budget annuel (PTBA)

Dates de mission: Du 07 au 27 mai 2023

Date du document: 24/10/2023

Identifiant du projet 2000004022

Numéro du rapport: 6536-CF

Afrique de l'Ouest et du Centre  
Département de la gestion des programmes







Unité	Quantité		Coût Unitaire (FCFA million)	Budget (US\$ '000)		Total (US\$ '000)	Catégories	Plan de financement (US\$ '000)										
	2024	2025		2024	2025			FIDA		FVC		Gouvernement		Bénéficiaires		Institutions locales de financement		
								2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	
Mobilier salle de réunion /f	lot	45	-	0.55	42.0	-	42.0	IAT_BSI_CAI	35.6	-	-	-	6.5	-	-	-		
<b>Sous-Total B</b>					<b>258.5</b>	<b>-</b>	<b>258.5</b>		<b>219.0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>39.8</b>	<b>-</b>				
<b>C. Pilotage</b>																		
Lancement du projet	atelier	1	-	10	17.4	-	17.4	FAS_EA	17.4	-	-	-	-	-	-	-		
Pilotage	session	2	2	3.5	12.1	12.7	24.8	FAS_EA	12.1	12.7	-	-	-	-	0.0	0.0		
<b>Sous-Total C</b>					<b>29.5</b>	<b>12.7</b>	<b>42.2</b>		<b>29.5</b>	<b>12.7</b>								
<b>D. Mise en place de l'équipe du projet</b>																		
Récurement du personnel /q	atelier	1	-	30	51.0	-	51.0	CONS_EA	41.8	-	-	-	9.2	-	-	-		
<b>E. Renforcement capacités cadres et personnel d'appui</b>																		
<b>1. Gestion financière</b>																		
Elaboration d'un manuel des procédures administratives comptables et financières	nombre	1	-	8	13.6	-	13.6	CONS_EA	11.2	-	-	-	2.4	-	-	-		
Acquisition d'un logiciel de gestion	nombre	1	-	8	13.6	-	13.6	IAT_BSI_CAI	11.2	-	-	-	2.1	-	-	-		
Audit comptable et financier	forfait	1	1	7.5	12.8	13.3	26.0	CONS_EA	10.5	10.9	-	-	2.3	2.4	-	-		
<b>2. Formations</b>																		
Formation des cadres	forfait	-	3	5	-	27.1	27.1	FAS_EA	-	-	-	-	-	-0.0	-	-		
Formations du personnel d'appui	forfait	-	5	1.5	-	13.6	13.6	FAS_EA	-	-	-	-	-	-0.0	-	-		
<b>Sous-Total E</b>					<b>40.0</b>	<b>54.0</b>	<b>93.9</b>		<b>32.6</b>	<b>51.6</b>			<b>6.8</b>	<b>2.4</b>				
<b>F. Sécurité des locaux et biens du projet /g</b>																		
Sécurité des locaux et biens du projet /q	contrat	1	1	45	76.4	79.3	155.7	IAT_BSI_CAI	64.7	67.1	-	-	11.8	12.2	-	-		
<b>G. Entretien des locaux du projet</b>																		
UGP	forfait	1	1	10	17.0	17.7	34.7	IAT_BSI_CAI	13.9	14.5	-	-	3.1	3.2	-	-		
Antennes	nombre	3	3	3	15.3	15.9	31.2	IAT_BSI_CAI	12.5	13.1	-	-	2.8	2.9	-	-		
<b>Sous-Total G</b>					<b>32.3</b>	<b>33.6</b>	<b>65.9</b>		<b>26.5</b>	<b>27.6</b>			<b>5.8</b>	<b>6.1</b>				
<b>H. Frais du personnel</b>																		
<b>1. UGP nationale</b>																		
Coordonateur National	pers.m	12	12	2,367	48.3	50.3	98.6	FON_EA	39.6	41.2	-	-	8.7	9.0	-	-		
Responsable Administratif et Financier	pers.m	12	12	1,658	33.8	35.2	69.0	FON_EA	27.7	28.9	-	-	6.1	6.3	-	-		
Responsable financement rural et agribusines	pers.m	12	12	1,628	33.2	34.6	67.8	FON_EA	27.2	28.3	-	-	6.0	6.2	-	-		
Responsable Suivi-Evaluation	pers.m	12	12	1,628	33.2	34.6	67.8	FON_EA	27.2	28.3	-	-	6.0	6.2	-	-		
Responsable Passation de marché	pers.m	12	12	1,628	33.2	34.6	67.8	FON_EA	27.2	28.3	-	-	6.0	6.2	-	-		
Spécialiste en environnement	pers.m	12	12	1,628	33.2	34.6	67.8	FON_EA	27.2	28.3	-	-	6.0	6.2	-	-		
Auditeur interne	pers.m	12	12	1,628	33.2	34.6	67.8	FON_EA	27.2	28.3	-	-	6.0	6.2	-	-		
Chef comptable	pers.m	12	12	1,112	22.7	23.8	46.3	FON_EA	19.6	19.4	-	-	4.1	4.3	-	-		
Assistant comptable	pers.m	12	12	0,509	10.4	10.8	21.2	FON_EA	8.5	8.9	-	-	1.9	1.9	-	-		
Assistant de direction	pers.m	12	12	0,526	10.7	11.2	21.9	FON_EA	8.8	9.2	-	-	1.9	2.0	-	-		
Chauffeurs	pers.m	24	24	0,281	11.5	11.9	23.4	FON_EA	9.4	9.8	-	-	2.1	2.1	-	-		
Pilant/coursier	pers.m	12	12	0,15	3.1	3.2	6.2	FON_EA	2.5	2.6	-	-	0.6	0.6	-	-		
<b>2. Antennes /l</b>																		
Chefs d'antennes	pers.m	36	36	1,315	80.5	83.8	164.3	FON_EA	66.0	68.7	-	-	14.5	15.1	-	-		
Assistant en filières animales	pers.m	36	36	0,631	38.6	40.2	78.8	FON_EA	31.7	33.0	-	-	7.0	7.2	-	-		
Secrétaires comptables	pers.m	36	36	0,509	31.2	32.4	63.6	FON_EA	25.6	26.6	-	-	5.6	5.8	-	-		
Chauffeur	pers.m	36	36	0,281	17.2	17.9	35.1	FON_EA	14.1	14.7	-	-	3.1	3.2	-	-		
Pilant/coursier	pers.m	36	36	0,15	9.2	9.6	18.7	FON_EA	7.5	7.8	-	-	1.7	1.7	-	-		
<b>3. Assurance personnel</b>																		
Assurance personnel	forfait	1	1	30	51.0	53.1	104.1	FON_EA	41.8	43.5	-	-	9.2	9.6	-	-		
<b>Sous-Total H</b>					<b>534.3</b>	<b>555.9</b>	<b>1 090.2</b>		<b>438.1</b>	<b>455.9</b>			<b>96.2</b>	<b>100.1</b>				
<b>I. Fonctionnement</b>																		
Carburant	l	15 000	15 000	0,001	37.0	38.5	75.5	FON_EA	30.3	31.6	-	-	6.7	6.9	-	-		
Entretien véhicule et moto	forfait	1	1	15	25.5	26.5	52.0	FON_EA	20.9	21.8	-	-	4.6	4.8	-	-		
Assurance auto et véhicule	forfait	1	1	30	51.0	53.1	104.1	FON_EA	41.8	43.5	-	-	9.2	9.6	-	-		
Eau et électricité	forfait	1	1	10	17.0	17.7	34.7	FON_EA	13.9	14.5	-	-	3.1	3.2	-	-		
Téléphone, internet et courriers	forfait	1	1	30	51.0	53.1	104.1	FON_EA	41.8	43.5	-	-	9.2	9.6	-	-		
Fournitures et consommations diverses	forfait	1	1	15	25.5	26.5	52.0	FON_EA	20.9	21.8	-	-	4.6	4.8	-	-		
<b>Sous-Total I</b>					<b>207.0</b>	<b>215.4</b>	<b>422.5</b>		<b>169.8</b>	<b>176.7</b>			<b>37.3</b>	<b>38.8</b>				
<b>Sous-Total Composante 3</b>					<b>3 142.3</b>	<b>1 752.7</b>	<b>4 895.0</b>		<b>2 690.9</b>	<b>1 523.8</b>			<b>452.0</b>	<b>228.9</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>4 672.6</b>	<b>6 371.3</b>	<b>11 043.9</b>		<b>4 046.8</b>	<b>4 974.6</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>626.5</b>	<b>1 062.0</b>	<b>0.0</b>	<b>96.3</b>	<b>0.0</b>	<b>238.8</b>



Investir dans les populations rurales

## République centrafricaine

---

### Projet Elevage et Appui aux Jeunes

### Rapport de conception

### Annexe 7: Plan de passation des marchés sur les 18 premiers mois

Dates de mission: Du 07 au 27 mai 2023

Date du document: 24/10/2023

Identifiant du projet 2000004022

Numéro du rapport: 6536-CF

Afrique de l'Ouest et du Centre  
Département de la gestion des programmes



# Guide Rapide

## Vue d'ensemble du modèle

Le modèle fournit des feuilles de calcul Excel relatives i) aux instructions et aux délais et ii) au plan de passation des marchés proprement dit.

### Feuilles de calcul relatives au plan de passation des marchés

**SUMMARY** **GOODS** **WORKS** **CONSULTING**

- **Biens, travaux et services de consultants:** elles servent à saisir les données relatives au plan de passation des marchés.  
**Note:** les services autres que les services de consultants doivent être traités dans l'une ou l'autre des catégories relatives aux biens, travaux et services de consultants en fonction de la nature des services.
- **Synthèse:** elle présente une synthèse des montants par catégorie et des seuils de passation des marchés.

### Feuilles de calcul relatives aux instructions et aux délais

- **Instructions:** brèves instructions de référence relatives à l'utilisation du modèle.
- **Estimation des délais:** délais estimés selon la méthode de passation des marchés, en fonction de l'expérience et des indications fournies dans le Manuel de passation des marchés le cas échéant.

## Synthèse de la passation des marchés

La feuille de calcul de synthèse présente des informations de base, les montants totaux et les seuils de passation des marchés relatifs au projet.

### Remplir la synthèse du plan de passation des marchés

Prévu de passation des marchés-Sommaire				
Pays:	Wakaranda			
Nom du Projet	Community Livestock and Agriculture Project (CLAP)			
Projet ID:	2000001234			
Version	1.0			
Date version	01-Jan-20			
Préparé par				
Approuvé par				

Catégorie d'approvisionnement	Prévu		Réel	
	USD	LCU	USD	LCU
Biens	-	-	-	-
Travaux	-	-	-	-
Services de Consultant	-	-	-	-
Services - Non consultants	-	-	-	-
Dons	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	-	-	-	-

**ÉTAPE 1:** indiquez le **pays**, le **nom du projet**, son numéro, sa **version**, la **date de la version** et le nom de la personne ou des personnes en charge de la préparation et de l'approbation du plan.

#### Gestion des versions, des actualisations et des améliorations

La version du plan de passation des marchés (ainsi que la date de la version) doit être actualisée pour chaque **actualisation** et chaque **amélioration** du plan. Cette actualisation de la version doit être uniquement indiquée dans la feuille de synthèse. Elle sera automatiquement reportée sur les autres feuilles de calcul. Le premier chiffre (1.0) doit être conservé pour l'intégralité de la période de 18 ou 12 mois qui représente la durée du plan, et est modifié pour la période ou l'année suivante (par exemple Année/Période 1: 1.0. Année/Période 2: 2.0). Le deuxième chiffre concerne les actualisations et les améliorations.



Une **actualisation** est l'ajout de contenu dans les lignes relatives aux données **effectives** ("Actual") du plan de passation des marchés.



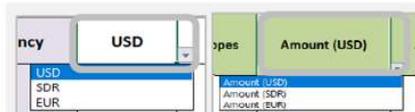
Tous les autres changements sont des **améliorations**. En vue de l'examen préalable, les améliorations nécessitent un avis de non-objection du FIDA.

**Ne remplissez pas cette section.** Les montants totaux sont calculés automatiquement pour chaque catégorie à partir des feuilles de calcul du plan de passation des marchés.

Examen préalable des seuils			
Catégorie	Biens et services autres que de conseils aux biens	Travaux et services non liés aux travaux	Services et services de consultants individuels
Seuils	>= USD 0.00	>= USD 0.00	>= USD 0.00

Les seuils relatifs à la passation des marchés sont définis dans le Manuel de passation des marchés (MPP) et sont à jour des seuils de passation des marchés dans le cadre de l'examen préalable. Les taux de change au moment de la soumission sont utilisés pour les seuils.

Méthode de passation des marchés - seuils						
	QC	SFO/SMC/SCD	SFOC	Liste restreinte	SED - Entreprises	SED - Individuelle
Services et services autres que de conseils aux biens	<= USD 0.00	<= USD 0.00	>= USD 0.00	>= USD 0.00	<= USD 0.00	<= USD 0.00
Biens et services autres que de conseils aux biens	<= USD 0.00	<= USD 0.00	<= USD 0.00	>= USD 0.00	Autres méthodes ou dispositions des marchés	
Travaux et services non liés aux travaux	<= USD 0.00	<= USD 0.00	>= USD 0.00	>= USD 0.00	Autres méthodes ou dispositions des marchés	



**Note:** si la monnaie n'est ni l'USD ni une **MONNAIE LOCALE**, modifiez les étiquettes USD dans le modèle à l'aide des menus déroulants le cas échéant ou en indiquant directement la devise si vous ne pouvez pas faire autrement.

**ÉTAPE 2:** indiquez les seuils d'examen préalable et les seuils relatifs à la méthode de passation des marchés fixés pour le projet. Ils sont définis dans la lettre à l'emprunteur.

## Feuilles de calcul relatives aux biens, travaux et services de consultants

Les données prévues et les données effectives sont indiquées dans ces feuilles de calcul, pour chaque achat, par catégories. Toutes les feuilles de calcul ont la même structure.

### Structure générale des feuilles de calcul

The screenshot shows a procurement plan spreadsheet with columns for Item No, Description, Funding, Project Area, Plan vs. Actual, Prior or Post Qualification, Prior or Post Review, Procurement Method, Amount (USD), Amount (LCU), Plan vs. Actual, and Prop of Bids. A summary table is also visible with columns for Total Amount (USD) and Total Amount (LCU), with values for Plan and Actual.

Dans chaque feuille de calcul, trois lignes (données prévues, données effectives et une ligne vide) sont fournies pour faciliter la réalisation de copiés/collés pour de nouveaux achats, ou la récupération de formules relatives aux dates. **Veillez à ne pas modifier ou effacer ces lignes.**

Les informations de base sont automatiquement insérées à partir du tableau de synthèse.

Les montants totaux prévus et effectifs sont calculés automatiquement.

Un achat doit être renseigné dans les lignes **données prévues ("Plan")** et **données effectives ("Actual")**, avec une ligne vide au-dessous.

### Ajouter un nouvel achat

**ÉTAPE 1:** pour ajouter un nouvel achat lorsque des lignes sont toujours disponibles, indiquez tous les achats figurant dans le plan jusqu'à la date. Il s'agit de la section "**données de base**", où figurent les références au PTBA correspondant, le numéro de passation des marchés, la description, le financement, le nombre de lots, la zone du projet (le cas échéant), les méthodes de passation des marchés ou de sélection et le montant prévu en USD **ou** en monnaie locale. *Les cellules "date" pour les biens et les travaux ont pour point de départ la cellule située directement en dessous de **Soumission des documents de préqualification ("Submission of PreQual")** et, pour la feuille de calcul relative aux services de consultants, la cellule située directement en dessous de **Soumission des appels à manifestation d'intérêt ("Submission of REOI")**.*

AWP/Component Ref	No	Description*	Funding	Project Area	Plan vs. Actual	Shortlist (Yes/No)	Prior or Post Review	Procurement Method	Amount (USD)	Amount (LCU)
RRB.CS.01	1	Climate Vulnerability Assessment	IFAD	All targeted districts	Plan	Yes	Prior Review	QCBS	64 000.00	
					Actual					

Submission of REOI	No Objection Date	REOI Launch Date
Enter Date		

**Vous ne pouvez indiquer les montants que dans une seule monnaie pour chaque achat.**

Grant/Don	Services - Non consultants
Yes	No

**Nouveau! Indiquez "Yes/oui" pour les dons et les activités concernant les services autres que les services de consultants.**

**ÉTAPE 2:** à partir des critères sélectionnés, vous devrez **Indiquer la première date** de la procédure dans le champ correspondant.

Plan vs. Actual	EOI Shortlist Procedure						
	Submission of REOI	No Objection Date	REOI Launch Date	EOI Submission Deadline	Submission of Shortlist Report	No Objection Date	Submission of RFP/RCQ
Plan	1-Feb-20	8-Feb-20	10-Feb-20	2-Mar-20	16-Mar-20	23-Mar-20	27-Mar-20
Actual							

Les dates prévues sont obtenues à partir de formules de calcul, **du début à la fin**. **Note:** si vous indiquez une méthode de passation des marchés qui ne figure pas dans le menu déroulant, les formules ne fonctionneront pas, mais vous pouvez entrer ces dates manuellement.

### Modifier les dates prévues



Les dates prévues obtenues grâce aux formules ne sont pas contraignantes et peuvent être modifiées si besoin.

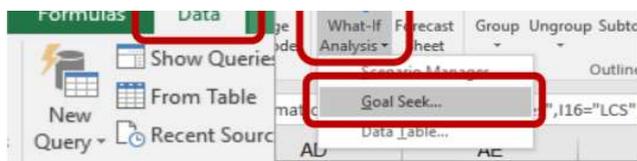
- **Planification de la fin au début:** si vous n'avez pas modifié les dates prévues et si les formules sont toujours en place, vous pouvez modifier l'échéancier à partir de la **DATE FINALE** comme suit:

No-objection Date	Date Contract Award	Date Contract Signature
22-Aug-20	24-Aug-20	31-Aug-20

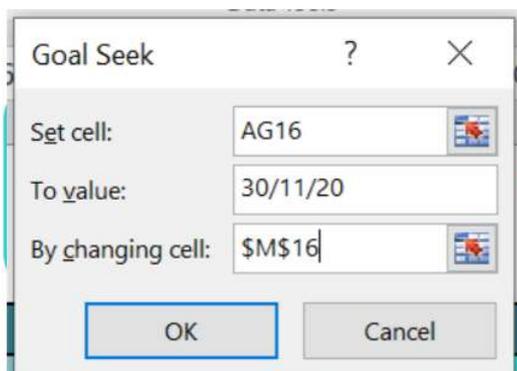
**ÉTAPE 1:** suivez les étapes 1 et 2 de la section qui précède, en indiquant une date de début. Une fois que des dates prévues sont indiquées dans les cellules à partir des formules, **sélectionnez** la cellule qui contient la **dernière date/date d'exécution**.



**ÉTAPE 2:** à partir de la cellule "Date" et de la cellule "Date Contract Signature",



**ÉTAPE 2:** cliquez sur "Data" et attachez le menu déroulant à partir du bouton "What-If Analysis". Sélectionnez "Goal Seek" dans le menu déroulant.



**ÉTAPE 3:** remplissez la fenêtre contextuelle comme indiqué ci-après:

- "Set cell": la cellule a normalement été sélectionnée à l'étape 1. Si ce n'est pas le cas, cliquez sur le champ et sélectionnez la cellule contenant la dernière date/date d'exécution.
- "To value": indiquez la **date d'exécution souhaitée** pour la passation des marchés.
- "By changing cell": cliquez sur le champ et sélectionnez la cellule contenant la **première date/date de démarrage**.
- Cliquez sur **OK**, puis encore sur **OK** dans la fenêtre contextuelle suivante.

L'échéancier sera modifié, avec le calcul d'une nouvelle date de démarrage.

- **Modifier le nombre de jours de l'échéancier:** cette modification peut se faire de deux façons:
  - **En utilisant la feuille d'estimation des délais:** modifier le nombre approximatif ("Approx") de jours prévu pour chaque processus spécifique (par méthode de passation des marchés) dans la feuille d'estimation des délais. **Note:** cet échéancier s'applique à tous les achats indiqués dans la feuille de calcul de passation des marchés utilisant cette méthode.
  - **En modifiant directement les dates prévues** pour un achat donné dans la feuille de calcul du plan de passation des marchés. **Note:** pour modifier les dates dans les feuilles de calcul, il faut commencer par les premières dates pour permettre aux dates ultérieures d'être calculées à partir des formules.

### Utiliser la feuille d'estimation des délais pour modifier les échéances par méthode de passation des marchés

Cette feuille de calcul donne des délais estimés par méthode de passation des marchés, pour chaque étape de la procédure de passation des marchés à partir de l'expérience et des indications fournies dans le Manuel de passation des marchés le cas échéant.

Goods & Works	Procurement Method			Bid Invitation Date			Bid Closing-Opening			Su	Te
	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min				
<b>Single Envelope</b>											
RFQ/Shopping (NS/IS)	1	3	1	5	21	14	0				
NCB (no PreQual)	1	3	2	30	45	45	0				
ICB (no PreQual)	1	3	2	45	70	45	0				
LIB (no PreQual)	1	3	2	45	70	45	0				
NCB (with PreQual)	1	3	2	30	45	45	0				
ICB (with PreQual)	1	3	2	45	70	30	0	0	0		
LIB (with PreQual)	1	3	2	45	70	45	0				
Direct Contracting	1	3	1	7	30	14	0				
<b>Two Envelope</b>											
NCB (no PreQual)	1	3	2	30	45	45	3				
ICB (no PreQual)	1	3	2	45	70	45	3				

**MESURE:** repérez la cellule "Approx" correspondant à l'étape de la procédure, et la méthode de passation des marchés pour laquelle vous souhaitez modifier l'échéancier, et modifiez le nombre de jours.

**Note:** des cellules seront mises en surbrillance pour attirer votre attention si la valeur indiquée est inférieure au nombre minimal de jours (comme dans l'exemple ci-contre).

Le chiffre zéro indique les étapes qui ne sont pas applicables à cette méthode, et la mention "N/A" apparaît dans les formules.

### Modifier directement les dates prévues

**MESURE:** saisir les nouvelles dates manuellement.

**Note:** commencez par les dates les plus anciennes de sorte que les dates ultérieures soient calculées au moyen des formules.



									Actual
3									
4									

The 3 rows above are not part of the Plan and **must not be modified**. Copy these rows to create new procureme

**ÉTAPE 1:** Sélectionnez and copiez/collez les lignes des données effectives (Ligne 2) de la structure générale de cette feuille de calcul que vous trouverez en haut, et insérez-les selon l'exemple en bas.

**ÉTAPE 2:** Indiquez les numéros totaux des lots sur chaque ligne de données prévues et les lots individuels sur les lignes de données effectives. Ajoutez les données selon l'exemple en bas.

Lot No/Description	Project Area	Plan vs. Actual	Pre-or Post Qualification	Prior or Post Review	Procurement Method	Envelopes	Amount (USD)
2 Lots	N/A	Plan	Post-Qual	Post Review	NS	1	25 000.00
1. Desktops	N/A	Actual	Post-Qual	Post Review	NS	1	15 000.00
2. Monitors	N/A	Actual	Post-Qual	Post Review	NS	1	10 000.00

**NOTE:** Les montants totaux indiqués sur les lignes des données prévues sont les montants totaux des lots, tandis que les montants indiqués sur les lignes des données effectives correspondent aux montants des lots individuels.

### Ajouter des lignes pour de nouveaux achats

								Plan
								Actual

The 3 rows above are not part of the Plan and **must not be modified**. Copy these rows to create new procurement items or retrieve Plan Dates Formulae if needed.

**Procurement Plan - WORKS**

Version	1.0	Country:	
Date	1-Jan-20	Project/Programme:	
AWPB/Component Ref		No	Description*
			Fundir

Sur chaque feuille de calcul (biens, travaux, services de consultants), trois lignes (données prévues, données effectives et la ligne vide) sont fournies en haut de la feuille de calcul, avant le début du plan de passation des marchés.

**Veillez à ne pas modifier ou supprimer ces lignes. Elles ne font pas partie du plan et ne servent qu'à ajouter de nouveaux achats ou à récupérer des formules si nécessaire.**

### Comment ajouter des lignes pour un nouvel achat

**1** Remontez en haut de la feuille et sélectionnez les trois premières lignes

	A	B
1		
2		
3		

**Astuce:** placez le pointeur de la souris sur le numéro de la première ligne jusqu'à ce qu'apparaisse une petite flèche noire, puis cliquez et glissez la souris jusqu'à la troisième ligne.

**2** Copiez les lignes sélectionnées

Faites un  **clic droit**  dans la zone sélectionnée et sélectionnez  **copier**  dans le menu déroulant.  
**OU** appuyez sur  **CTRL + c**  sur le clavier.

**3** Collez les lignes à la fin du plan

33		
34		
35		

Sélectionnez la première cellule située juste en dessous de la dernière ligne de la feuille de calcul, et appuyez sur  **CTRL + v** .

**4** Cliquez sur  **OK**  dans la fenêtre contextuelle suivante.



### Ajouter des colonnes aux feuilles de calcul

**A noter:**

- ⌘ Veillez à ne pas insérer ou supprimer de colonne dans la feuille d'**estimation des délais**
- ⌘ Il est déconseillé aux utilisateurs d'insérer ou de supprimer des colonnes dans les feuilles de calcul relatives aux biens, travaux et services de consultants. Notez toutefois que des colonnes peuvent être ajoutées à la section relative aux données de base sans que cela modifie les formules
- ⌘ Ne copiez pas de lignes ni de colonnes issues d'autres feuilles de calcul relatives au plan pour les coller dans une feuille de calcul
- ⌘ Il est conseillé aux utilisateurs du plan de ne pas modifier les formules du document, sauf en ce qui concerne les modifications de dates (une copie des formules est fournie en haut de chaque feuille pour les ajouts de nouvelles lignes et les suppressions accidentelles)

AWPB/Component Ref	No	Description	Funding	Lot No/Description	Project Area	Plan vs. Actual
						Plan
						Actual
Si besoin, des colonnes peuvent être insérées dans la section relative aux <b>données de base</b> , sans effet sur les formules.						

## Prévu de passation des marchés-Sommaire

Pays:	République Centrafricaine			
Nom du Projet	PROJET ELEVAGE ET APPUI AUX JEUNES (PEAJ)			
Projet ID:	N/A			
Version	0.0			
Date version	21-Jun-23			
Préparé par				
Approuvé par				
Catégorie d'approvisionnement	Prévu		Réal	
	USD	LCU	USD	LCU
Biens	2 803 080.00	-	-	-
Travaux	1 942 417.00	-	-	-
Services de Consultant	2 235 600.00	-	-	-
Services - Non consultants	568 300.00	-	-	-
Dons	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>7 549 397.00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Les tableaux des seuils ci-dessous sont basés sur la nouvelle lettre à l'emprunteur/bénéficiaire modèle 2020.  
Veuillez remplir les champs qui sont applicables en fonction des dispositions de la lettre à l'emprunteur/bénéficiaire pour le projet.

Examen préalable des seuils					
Catégorie	Biens et services autres que de conseil liés aux biens	Travaux et services non liés aux travaux	Services et services autre que de consultants ou Mémoire d'entente/Accords	Consultants Individuels	Les décisions concernant les offres anormalement basses sont soumises à la procédure de non-objection du FIDA:
Seuils	>= US\$ 50 000	>= US\$ 100 000	>= US\$ 30 000	>= US\$ 15 000	Pour toutes les activités de passation de marchés

Tous contrats directs et attribution à un fournisseur unique [approvisionnement de source unique] sont soumis à revue préalable (conformément au Guide pratique de passation des marchés du FIDA), ou sur la base des seuils stipulés dans la lettre à l'emprunteur/bénéficiaire.

Le taux de change au moment de la soumission sera utilisé pour les examens.

Méthode de passation des marchés - seuils						
	QC	SFQ/SMC/SCBD	SFQC	Liste restreinte	SED - Entreprises	SED - Individuels
Services et services autre que de consultants	<= US\$ 80 000	< US\$ 100 000	>= US\$ 80 000	>= US\$ 100 000	<= US\$ 1 500 (sous réserve d'un examen préalable. Justification requise en cas de dépassement du seuil)	<= US\$ 500 (ou avec une durée de contrat de 3 mois ou moins ; sous réserve d'un examen préalable)
	<b>Entente Directe</b>	<b>Demande de prix</b>	<b>AON</b>	<b>AOI</b>	Autres méthodes ou dispositions des marchés	
Biens et services autres que de conseil liés aux biens	>= US\$ 2 000 (sous réserve d'un examen préalable. Justification requise en cas de dépassement du seuil)	<= US\$ 70 000	< US\$ 150 000	>= US\$ 150 000	<b>Travaux en régie</b>	N/A
Travaux et services non liés aux travaux	>= US\$ 15 000 (sous réserve d'un examen préalable. Justification requise en cas de dépassement du seuil)	<= US\$ 175 000	< US\$ 500 000	>= US\$ 500 000	<b>Participation des communautés</b>	Autorisée



Version		Données de base											Présélection					Procédure d'appel d'offres				Evaluation des offres				Attribution du contrat et signature																			
PTBA/Composante ref	N°	Description	Services - Non consultants	Financement	Lot N°/Description	Zone du projet ou entité adjudicatrice	Prévu vs. Réel	Pré ou post qualification	Revue préalable ou a posteriori	Méthode de passation	Envelopes	Montant (USD)	Montant (LCU)	Prévu vs. Réel	Soumission des documents de pré-qualification	Date de non-objection	Date d'invitation à la pré-qualification	Date de clôture de la pré-qualification	Soumission du rapport de pré-qualification	Date de non-objection	Soumission des documents d'appel d'offres	Date de non-objection	Date d'invitation à soumissionner	Clôture/ouverture des offres	Soumission du rapport technique d'évaluation	Date de non-objection	Soumission des rapports consolidés d'évaluation	Date de non-objection	Prévu vs. Réel	Emission d'un avis d'attribution de marché à standstill	Date d'attribution du contrat	Soumission d'un projet de Contrat	Date de non-objection	Date de signature du contrat	Contrat No	Nom du vendeur/ID	Montant (USD)	Montant (LCU)	Date d'achèvement du contrat	Remarques					
C16801 C32A201 C32A202 C32A203 C32A204 C32A205 C32A206 C32A207 C32A210 C32A211 C33A203	11	Acquisition de matériels informatiques (ordinateurs portables, fixes, tablettes, smartphones, imprimantes, onduleurs stabilisateurs, photocopieuses)	FIDA		Lot 1 : 18 ordinateurs portables Lot 2 : 7 Ordinateurs de bureau Lot 3 : Tablettes Lot 4 : 4 Photocopieuses Lot 5 : 16 Disques dur externe; 5 lotte; Lot 6 : 6 imprimantes (scanner, simple,		Réel							Réel																															
C16802	12	Convention avec les radios locaux pour la sensibilisation par	FIDA	1	UNC	Prévu	Pre-Qual	Prior Review	ED	1	200.00			Réel	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	15-Mar-24	22-Mar-24	23-Mar-24	6-Apr-24	N/A	N/A	13-Apr-24	20-Apr-24	Réel	N/A	26-Apr-24	1-May-24	8-May-24	12-May-24			200.00	-		7-May-25					
C16804	13	Acquisition kits kiosque digital	FIDA	1	UNC	Prévu	Post-Qual	Post Review	NS	1	2 700.00			Réel	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	15-Mar-24	N/A	16-Mar-24	30-Mar-24	N/A	N/A	6-Apr-24	N/A	Réel	N/A	12-Apr-24	17-Apr-24	N/A	21-Apr-24			2 700.00	-		20-Jun-24					
C22B01	14	Acquisition d'intrants pour les couverts	FIDA	1	UNC	Prévu	Pre-Qual	Prior Review	AON	1	333 300.00			Réel	15-Mar-24	22-Mar-24	24-Mar-24	23-Apr-24	7-May-24	14-May-24	24-May-24	31-May-24	2-Jun-24	2-Jul-24	N/A	N/A	16-Jul-24	23-Jul-24	Réel	26-Jul-24	10-Aug-24	15-Aug-24	22-Aug-24	26-Aug-24			333 300.00	-		21-Aug-25					
C22B02	15	Acquisition d'intrants en provenances	FIDA	1	UNC	Prévu	Pre-Qual	Prior Review	AON	1	333 300.00			Réel	1-Mar-24	8-Mar-24	10-Mar-24	9-Apr-24	23-Apr-24	30-Apr-24	10-May-24	17-May-24	19-May-24	18-Jun-24	N/A	N/A	2-Jul-24	9-Jul-24	Réel	12-Jul-24	27-Jul-24	1-Aug-24	8-Aug-24	12-Aug-24			333 300.00	-		7-Aug-25					
C22B03	16	Acquisition d'intrants en pharmacies vétérinaires	FIDA	1	UNC	Prévu	Post-Qual	Prior Review	ADI	1	216 700.00			Réel	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	15-Mar-25	22-Mar-25	24-Mar-25	8-May-25	N/A	N/A	29-May-25	5-Jun-25	Réel	8-Jun-25	23-Jun-25	28-Jun-25	5-Jul-25	9-Jul-25			216 700.00	-		7-Sep-25					
C13A03	17	Conception d'outils de communication relatifs à la santé,	FIDA	1	UNC	Prévu	Post-Qual	Post Review	NS	1	10 000.00			Réel	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	15-Mar-24	N/A	16-Mar-24	30-Mar-24	N/A	N/A	6-Apr-24	N/A	Réel	N/A	12-Apr-24	17-Apr-24	N/A	21-Apr-24			10 000.00	-		20-Jun-24					
C31A304	18	Acquisition installation et maintenance d'un serveur local pour	FIDA	1	UNC	Prévu	Post-Qual	Post Review	NS	1	41 700.00			Réel	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	15-Mar-24	N/A	16-Mar-24	30-Mar-24	N/A	N/A	6-Apr-24	N/A	Réel	N/A	12-Apr-24	17-Apr-24	N/A	21-Apr-24			41 700.00	-		20-Jul-24					
C32A206	19	Acquisition de 3 Groupes électrogènes et 9 climatiseurs	FIDA	2	UNC	Prévu	Post-Qual	Post Review	NS	1	28 300.00			Réel	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	15-Mar-24	N/A	16-Mar-24	30-Mar-24	N/A	N/A	6-Apr-24	N/A	Réel	N/A	12-Apr-24	17-Apr-24	N/A	21-Apr-24			28 300.00	-		20-Jul-24					
C33A204	20	Acquisition de matériels et équipements au dispositif S&E du	FIDA	1	UNC	Prévu	Post-Qual	Prior Review	NS	1	50 000.00			Réel	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	15-Mar-24	22-Mar-24	23-Mar-24	6-Apr-24	N/A	N/A	13-Apr-24	20-Apr-24	Réel	N/A	26-Apr-24	1-May-24	8-May-24	12-May-24			50 000.00	-		11-Jul-24					
C32D102	21	Acquisition d'un logiciel de gestion financière	FIDA	1	UNC	Prévu	Post-Qual	Prior Review	ED	1	13 300.00			Réel	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	15-Mar-24	22-Mar-24	23-Mar-24	6-Apr-24	N/A	N/A	13-Apr-24	20-Apr-24	Réel	N/A	26-Apr-24	1-May-24	8-May-24	12-May-24			13 300.00	-		11-Jul-24					
C33A201	22	Acquisition du logiciel de suivi et évaluation	FIDA	1	UNC	Prévu	Post-Qual	Prior Review	ADI	1	50 000.00			Réel	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	15-Mar-24	22-Mar-24	24-Mar-24	8-May-24	N/A	N/A	29-May-24	5-Jun-24	Réel	8-Jun-24	23-Jun-24	28-Jun-24	5-Jul-24	9-Jul-24			50 000.00	-		7-Sep-24					
C33A202	23	Acquisition Logiciel SIG	FIDA	1	UNC	Prévu	Post-Qual	Post Review	NS	1	1 700.00			Réel	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	15-Mar-24	N/A	16-Mar-24	30-Mar-24	N/A	N/A	6-Apr-24	N/A	Réel	N/A	12-Apr-24	17-Apr-24	N/A	21-Apr-24			1 700.00	-		21-May-24					
C31A305	24	Acquisition de logiciel de suivi évaluation du ministère + API pour	FIDA	1	UNC	Prévu	Post-Qual	Prior Review	NS	1	21 700.00			Réel	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	15-Mar-24	22-Mar-24	23-Mar-24	6-Apr-24	N/A	N/A	13-Apr-24	20-Apr-24	Réel	N/A	26-Apr-24	1-May-24	8-May-24	12-May-24			21 700.00	-		10-Aug-24					

Version		0.0 21-Jun-23		Données de base										Présélection										Procédure d'appel d'offres				Evaluation des offres				Attribution du contrat et signature											
PTBA/Composante ref	N°	Description	Services - Non consultants	Financement	Lot N°/Description	Zone du projet ou entité adjudicatrice	Prévu vs. Réel	Pré ou post qualification	Revue préalable ou a posteriori	Méthode de passation	Envelopes	Montant (USD)	Montant (LCU)	Prévu vs. Réel	Soumission des documents de pré-qualification	Date de non-objection	Date d'invitation à la pré-qualification	Date de clôture de la pré-qualification	Soumission du rapport de pré-qualification	Date de non-objection	Soumission des documents d'appel d'offres	Date de non-objection	Date d'invitation à soumissionner	Clôture/overture des offres	Soumission du rapport technique d'évaluation	Date de non-objection	Soumission des rapports consolidés d'évaluation	Date de non-objection	Prévu vs. Réel	Emission d'un avis d'attribution de marché à standstill	Date d'attribution du contrat	Soumission d'un projet de Contrat	Date de non-objection	Date de signature du contrat	Contrat No	Nom du vendeur/ID	Montant (USD)	Montant (LCU)	Date d'achèvement du contrat	Remarques			

Les 3 lignes ci-dessus ne font pas partie du Prévu et ne doivent pas être modifiées. En cas de besoin, copier ces ces lignes pour créer une nouvelle catégorie d'achat ou pour récupérer des formules relatives aux dates.

## Prévu de passation des marchés- Travaux

### République Centrafricaine

#REF!

Project ID: N/A

Préparé par:

Approuvé par:

	USD	LCU	
Montant total	1 942 417.00	0.00	Prévu
	0.00	0.00	Réel
Services-Non Consultants	0.00	0.00	Prévu
	0.00	0.00	Réel

Version			Données de base											Présélection						Procédure d'app		
PTBA/Composante ref	N°	Description	Services - Non consultants	Financement	Lot N°/Description	Zone du projet ou entité adjudicatrice	Prévu vs. Réel	Pré ou post qualification	Revue préalable ou a posteriori	Méthode de passation	Envelopes	Montant (USD)	Montant (LCU)	Prévu vs. Réel	Soumission des documents de pré-qualification	Date de non-objection	Date invitation à la pré-qualification	Date de clôture pré-qualification	Soumission des rapports de pré-qualification	Date de non-objection	Soumission des documents d'appel d'offres	Date de non-objection
C12A01	1	Recrutement de PME pour la réhabilitation des trois dépôts pharmaceutiques de la FNEC		FIDA	3	UNC	Prévu	Post-Qual	Post Review	NS	1	75 000.00		Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	15-Feb-25	N/A
							Réel					-	-	Réel								
C12A02	2	Recrutement de PME pour la réhabilitation de la salle pour les grandes réunions et les bureaux de la FNEC (siège) à Bangui		FIDA	1	UNC	Prévu	Post-Qual	Post Review	NS	1	66 700.00		Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	15-Feb-25	N/A
							Réel					-	-	Réel								
C15A03	3	Recrutement de PME pour la construction de parcs de vaccination		FIDA	1	UCP	Prévu	Post-Qual	Post Review	NS	1	36 000.00		Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	15-Feb-25	N/A
							Réel					-	-	Réel								
C15A05	4	Recrutement de PME pour la construction de 10 abris pour bergers		FIDA	1	Antennes	Prévu	Post-Qual	Post Review	NS	1	5 800.00		Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	15-Feb-25	N/A
							Réel					-	-	Réel								
C15C202	5	Recrutement d'une PME pour la réhabilitation des postes vétérinaires		FIDA	1	Antennes	Prévu	Post-Qual	Prior Review	NS	1	100 000.00		Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	15-Feb-25	22-Feb-25
							Réel					-	-	Réel								
C22A03	6	Recrutement de PME pour la construction d'une laiterie		FIDA	1	UNC	Prévu	Post-Qual	Post Review	NS	1	80 600.00		Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	15-Feb-25	N/A
							Réel					-	-	Réel								
C22C01	7	Recrutement de PME pour la construction d'un marché à bétail		FIDA	1	UNC	Prévu	Post-Qual	Prior Review	AON	1	250 000.00		Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	1-Mar-25	8-Mar-25
							Réel					-	-	Réel								
C22C02	8	Recrutement de PME pour la réhabilitation d'un marché à bétail (PK 45)		FIDA	1	Antenne	Prévu	Post-Qual	Post Review	NS	1	16 700.00		Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	15-Feb-25	N/A
							Réel					-	-	Réel								
C22C03	9	Recrutement de PME pour la réhabilitation de deux abris		FIDA	1	Antennes	Prévu	Post-Qual	Post Review	NS	1	16 700.00		Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	15-Feb-25	N/A
							Réel					-	-	Réel								

Version		Données de base													Présélection					Procédure d'app					
0.0	21-Jun-23	PTBA/Composante ref	N°	Description	Services - Non consultants	Financement	Lot N°/Description	Zone du projet ou entité adjudicatrice	Prévu vs. Réel	Pré ou post qualification	Revue préalable ou a posteriori	Méthode de passation	Envelopes	Montant (USD)	Montant (LCU)	Prévu vs. Réel	Soumission des documents de pré-qualification	Date de non-objection	Date invitation à la pré-qualification	Date de clôture pré-qualification	Soumission des rapports de pré-qualification	Date de non-objection	Soumission des documents d'appel d'offres	Date de non-objection	
				REHABILITATION DE 0202 BRES d'abattage				Réel					-	-	Réel										
		C22C06	10	Recrutement de PME pour la construction de boucherie moderne alimentée au solaire		FIDA	1	UNC	Prévu	Post-Qual	Prior Review	AON	1	183 300.00		Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	15-Mar-25	22-Mar-25	
								Réel					-	-	Réel										
		C22A01	11	Recrutement de PME pour la construction d'un abattoir de volailles		FIDA	1	UNC	Prévu	Post-Qual	Post Review	NS	1	88 500.00		Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	15-Feb-25	N/A	
								Réel					-	-	Réel										
		C22A02	12	Recrutement de PME pour la construction de 4 mielleries		FIDA	1	UNC	Prévu	Post-Qual	Post Review	NS	1	33 700.00		Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	15-Feb-25	N/A	
								Réel					-	-	Réel										
		C31A401	13	Recrutement de PME pour la confortation du bâtiment MESA		FIDA	1	UNC	Prévu	Post-Qual	Prior Review	AOI	1	822 750.00		Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	15-Mar-25	22-Mar-25	
								Réel							Réel										
		C31A402	14	Recrutement de PME pour la réhabilitation du Centre de formation en alphabétisation fonctionnelle		FIDA et/ou FONDS VERTS	1	UNC	Prévu	Post-Qual	Prior Review	AON	1	166 667.00		Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	15-Feb-25	22-Feb-25	
								Réel					-	-	Réel										

Les 3 lignes ci-dessus ne font pas p

Prévu de passation des marchés

République Centrafricaine

#REF!

Project ID: N/A

Préparé par:

Approuvé par:

methode de  
passation de  
des marchés  
NS:  
Demande de  
prix national  
IS: Demande  
de prix  
international  
AON: Appel  
d'offres  
national  
AOI: Appel  
d'offres

Version		0.0 21-Jun-23		El d'offres					Evaluation des offres					Attribution des contrats et signature									
PTBA/Compo sante ref	N°	Description	Date d'invitation à soumissionner	Clôture/o uverture des offres	Soumission du rapport technique d'évaluation	Date de non- objection	Soumission des rapports consolidés d'évaluation	Date de non- objection	Prévu vs. Réal	Emission d'un avis d'attribution de marché & standstill	Date d'attribution du contrat	Soumission d'un projet de Contrat	Date de non- objection	Date de signature du contrat	Contrat No	Nom du vendeur/ID	Montant (USD)	Montant (LCU)	Date d'achèvement du contrat	Remarques			
C12A01	1	Recrutement de PME pour la réhabilitation des trois dépôts pharmaceutiques de la FNEC	16-Feb-25	2-Mar-25	N/A	N/A	9-Mar-25	N/A	Prévu	N/A	15-Mar-25	20-Mar-25	N/A	24-Mar-25			75 000.00	-	22-Jun-25				
									Réel														
C12A02	2	Recrutement de PME pour la réhabilitation de la salle pour les grandes réunions et les bureaux de la FNEC (siège) à Bangui	16-Feb-25	2-Mar-25	N/A	N/A	9-Mar-25	N/A	Prévu	N/A	15-Mar-25	20-Mar-25	N/A	24-Mar-25			66 700.00	-	22-Jun-25				
									Réel														
C15A03	3	Recrutement de PME pour la construction de parcs de vaccination	16-Feb-25	2-Mar-25	N/A	N/A	9-Mar-25	N/A	Prévu	N/A	15-Mar-25	20-Mar-25	N/A	24-Mar-25			36 000.00	-	23-May-25				
									Réel														
C15A05	4	Recrutement de PME pour la construction de 10 abris pour bergers	16-Feb-25	2-Mar-25	N/A	N/A	9-Mar-25	N/A	Prévu	N/A	15-Mar-25	20-Mar-25	N/A	24-Mar-25			5 800.00	-	23-Apr-25				
									Réel														
C15C202	5	Recrutement d'une PME pour la réhabilitation des postes veterinaires	23-Feb-25	9-Mar-25	N/A	N/A	16-Mar-25	23-Mar-25	Prévu	N/A	29-Mar-25	3-Apr-25	10-Apr-25	14-Apr-25			100 000.00	-	13-Jun-25				
									Réel														
C22A03	6	Recrutement de PME pour la construction d'une laiterie	16-Feb-25	2-Mar-25	N/A	N/A	9-Mar-25	N/A	Prévu	N/A	15-Mar-25	20-Mar-25	N/A	24-Mar-25			80 600.00	-	22-Jun-25				
									Réel														
C22C01	7	Recrutement de PME pour la construction d'un marché à bétail	10-Mar-25	9-Apr-25	N/A	N/A	23-Apr-25	30-Apr-25	Prévu	3-May-25	18-May-25	23-May-25	30-May-25	3-Jun-25			250 000.00	-	1-Oct-25				
									Réel														
C22C02	8	Recrutement de PME pour la réhabilitation d'un marché à bétail (PK 45)	16-Feb-25	2-Mar-25	N/A	N/A	9-Mar-25	N/A	Prévu	N/A	15-Mar-25	20-Mar-25	N/A	24-Mar-25			16 700.00	-	8-May-25				
									Réel														
C22C03	9	Recrutement de PME pour la réhabilitation de deux sites	16-Feb-25	2-Mar-25	N/A	N/A	9-Mar-25	N/A	Prévu	N/A	15-Mar-25	20-Mar-25	N/A	24-Mar-25			16 700.00	-	23-May-25				

Version		0.0 21-Jun-23		El d'offres		Evaluation des offres				Attribution des contrats et signature										Remarques	
PTBA/Composante ref	Nº	Description	Date d'invitation à soumissionner	Clôture/ouverture des offres	Soumission du rapport technique d'évaluation	Date de non-objection	Soumission des rapports consolidés d'évaluation	Date de non-objection	Prévu vs. Réel	Emission d'un avis d'attribution de marché & standstill	Date d'attribution du contrat	Soumission d'un projet de Contrat	Date de non-objection	Date de signature du contrat	Contrat No	Nom du vendeur/ID	Montant (USD)	Montant (LCU)	Date d'achèvement du contrat	Remarques	
		Remise en état de locaux d'abattage							Réel												
C22C06	10	Recrutement de PME pour la construction de boucherie moderne alimentée au solaire	24-Mar-25	23-Apr-25	N/A	N/A	7-May-25	14-May-25	Prévu	17-May-25	1-Jun-25	6-Jun-25	13-Jun-25	17-Jun-25			183 300.00	-	15-Oct-25		
									Réel												
C22A01	11	Recrutement de PME pour la construction d'un abattoir de volailles	16-Feb-25	2-Mar-25	N/A	N/A	9-Mar-25	N/A	Prévu	N/A	15-Mar-25	20-Mar-25	N/A	24-Mar-25			88 500.00	-	23-May-25		
									Réel												
C22A02	12	Recrutement de PME pour la construction de 4 mielleries	16-Feb-25	2-Mar-25	N/A	N/A	9-Mar-25	N/A	Prévu	N/A	15-Mar-25	20-Mar-25	N/A	24-Mar-25			33 700.00	-	8-May-25		
									Réel												
C31A401	13	Recrutement de PME pour la confortation du bâtiment MESA	24-Mar-25	8-May-25	N/A	N/A	29-May-25	5-Jun-25	Prévu	8-Jun-25	23-Jun-25	28-Jun-25	5-Jul-25	9-Jul-25			822 750.00	-	6-Dec-25		
									Réel												
C31A402	14	Recrutement de PME pour la réhabilitation du Centre de formation en alphabétisation fonctionnelle	24-Feb-25	26-Mar-25	N/A	N/A	9-Apr-25	16-Apr-25	Prévu	19-Apr-25	4-May-25	9-May-25	16-May-25	20-May-25			166 667.00	-	18-Aug-25		
									Réel												

Les 3 lignes ci-dessus ne font pas partie du Prévu et ne doivent pas être modifiées. En cas de besoin copier les pour créer une nouvelle catégorie d'achat ou pour récupérer les formules relatives aux dates.

## Procurement Prévu - Services Consultants

### République Centrafricaine

#REF!

Project ID: N/A

Préparé par:

Approuvé par:

	USD	LCU	
<b>Total Amount</b>	<b>2 803 900.00</b>	<b>0.00</b>	Prévu
	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	Réel
<i>Services-Non Consultants:</i>	<i>568 300.00</i>	<i>0.00</i>	<i>Prévu</i>
	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>Réel</i>
<i>Dans:</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>Prévu</i>
	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>Réel</i>

Version 0.0 21-Jun-23			Données de base											EOI Procédure de Présélection						
AWPB/Composant Ref	N°	Description*	Don	Services - Non consultants	Financement	Zone du projet ou entité adjudicatrice	Prévu vs. Réel	Présélection (oui/non)	Revue préalable ou postérieure	Méthode de passation des marchés	Montant (USD)	Montant (LCU)	Prévu vs. Réel	Soumission de REOI	date de non-objection	REOI Date de lancement	EOI Délai de soumission	Soumission du rapport de présélection	Date de non-objection	Soumission de RFP/RCQ
C11A01	1	Recrutement d'un prestataire pour la réalisation de l'étude de caractérisation du bassin			FIDA	UNC	Prévu	Yes	Prior Review	QCI	26 500.00		Prévu	15-Mar-24	22-Mar-24	24-Mar-24	14-Apr-24	28-Apr-24	5-May-24	9-May-24
							Réel				-	-	Réel							
C11A02	2	Recrutement d'un prestataire pour la réalisation de l'étude de caractérisation des chaînes de valeurs et métiers favorables à leur inclusion économique des vulnérables			FIDA	UNC	Prévu	Yes	Prior Review	QCI	26 500.00		Prévu	15-Mar-24	22-Mar-24	24-Mar-24	14-Apr-24	28-Apr-24	5-May-24	9-May-24
							Réel				-	-	Réel							
C11A03	3	Recrutement d'un prestataire pour l'élaboration Stratégie de Ciblage détaillé des zones de concentration et stratégie genre et autonomisation des femmes			FIDA	UNC	Prévu	Yes	Prior Review	QCI	26 500.00		Prévu	15-Mar-24	22-Mar-24	24-Mar-24	14-Apr-24	28-Apr-24	5-May-24	9-May-24
							Réel				-	-	Réel							
C11A04	4	Recrutement des prestataires pour le renforcement /création et mise en oeuvre d'un espace de dialogue communautaires sur la mobilisation et l'inclusion de jeunes et de femmes et genre dans les activités promues par le			FIDA	UNC	Prévu	Yes	Prior Review	SFQC	83 300.00		Prévu	15-Mar-24	22-Mar-24	24-Mar-24	7-Apr-24	21-Apr-24	28-Apr-24	2-May-24
							Réel				-	-	Réel							
C11B02	5	Recrutement d'un prestataire pour les formations en genre et ingénierie sociale, approche par ménage (y compris GALS)			FIDA	UNC	Prévu	Yes	Prior Review	SFQC	83 300.00		Prévu	15-Mar-24	22-Mar-24	24-Mar-24	7-Apr-24	21-Apr-24	28-Apr-24	2-May-24
							Réel				-	-	Réel							
C11A09	6	Recrutement d'un prestataire pour l'élaboration des manuels d'alphabétisation fonctionnelle numérique et dotation de kit			FIDA	UNC	Prévu	Yes	Prior Review	QC	50 000.00		Prévu	15-Mar-24	22-Mar-24	24-Mar-24	14-Apr-24	28-Apr-24	5-May-24	9-May-24
							Réel						Réel							
		Recrutement d'un consultant pour				UNC	Prévu	Yes	Post Review	QCI	3 300.00		Prévu	15-Feb-24	N/A	17-Feb-24	9-Mar-24	23-Mar-24	N/A	27-Mar-24

Version 0.0 21-Jun-23			Données de base										EOI Procédure de Présélection							
AWPB/Composant Ref	N°	Description*	Don	Services - Non consultants	Financement	Zone du projet ou entité adjudicatrice	Prévu vs. Réel	Présélection (oui/non)	Revue préalable ou postérieure	Méthode de passation des marchés	Montant (USD)	Montant (LCU)	Prévu vs. Réel	Soumission de REOI	date de non-objection	REOI Date du lancement	EOI Délai de soumission	Soumission du rapport de présélection	Date de non-objection	Soumission de RFP/RCQ
C11A10	7	l'elaboration de manuel d'integration du genre dans les curricula de formation et multiplication de manuel			FIDA		Réel				-	-	Réel							
C11B02	8	Recrutement d'un prestataire pour la formation (équipe projet et partenaires) sur les approches de ciblage, d'inclusion sociale, genre et GALS			FIDA	UNC	Prévu	Yes	Prior Review	QC	58 300.00		Prévu	15-Mar-24	22-Mar-24	24-Mar-24	14-Apr-24	28-Apr-24	5-May-24	9-May-24
C12A03	9	Recrutement de cabinets/bureaux pour réaliser les études techniques, le contrôle et la surveillance de la réhabilitation des dépôts pharmaceutiques de la FNEC et la réhabilitation de la salle pour les grandes réunions et les bureaux de la FNEC (siège) à Bangui			FIDA	UNC	Prévu	Yes	Post Review	QC	7 100.00		Prévu	15-Mar-24	N/A	17-Mar-24	7-Apr-24	21-Apr-24	N/A	25-Apr-24
C12C01	10	Recrutement de 15 animateurs polyvalents, 5 superviseurs et Superviseur des animateurs			FIDA	Antennes	Prévu	Yes	Prior Review	QCI	18 400.00		Prévu	15-Feb-24	22-Feb-24	24-Feb-24	16-Mar-24	30-Mar-24	6-Apr-24	10-Apr-24
C12D01	11	Recrutement d'un consultant pour la formation en ingénierie sociale			FIDA	UNC	Prévu	Yes	Prior Review	QCI	30 000.00		Prévu	15-Jun-24	22-Jun-24	24-Jun-24	15-Jul-24	29-Jul-24	5-Aug-24	9-Aug-24
C12D02	12	Recrutement d'un consultant pour la formation de l'ANGAC en ingénierie sociale, genre, approche communautaire, approche chaîne de valeur			FIDA	UNC	Prévu	Yes	Post Review	QCI	12 500.00		Prévu	15-Jun-24	N/A	17-Jun-24	8-Jul-24	22-Jul-24	N/A	26-Jul-24
C12D03	13	Recrutement d'un consultant pour la formation en CVA des animateurs et superviseurs et en appui à mise en oeuvre de l'approche d'appui au développement de l'entrepreneuriat jeunes et femmes			FIDA	UNC	Prévu	Yes	Prior Review	QCI	50 000.00		Prévu	15-Mar-24	22-Mar-24	24-Mar-24	14-Apr-24	28-Apr-24	5-May-24	9-May-24
C13A01	14	Recrutement d'un cabinet pour réaliser pour réaliser une enquête de référence des indicateurs de base nutritionnelle			FIDA	UNC	Prévu	Yes	Post Review	QC	5 000.00		Prévu	15-Feb-24	N/A	17-Feb-24	9-Mar-24	23-Mar-24	N/A	27-Mar-24
C13A02	15	Recrutement d'un cabinet pour traduire en langue locale le document d'éducation nutritionnelle, hygiène et assainissement (Sango)			FIDA	UNC	Prévu	Yes	Post Review	QCI	11 600.00		Prévu	15-Aug-24	N/A	17-Aug-24	7-Sep-24	21-Sep-24	N/A	25-Sep-24
C13A03	16	Recrutement d'un Consultant pour la conception d'outils de communication relatifs à la santé, nutrition, hygiène et assainissement			FIDA	UNC	Prévu	Yes	Post Review	QCI	11 600.00		Prévu	15-Aug-24	N/A	17-Aug-24	7-Sep-24	21-Sep-24	N/A	25-Sep-24

Version			Données de base										EOI Procédure de Présélection							
0.0	21-Jun-23		Don	Services - Non consultants	Financement	Zone du projet ou entité adjudicatrice	Prévu vs. Réel	Présélection (oui/non)	Revue préalable ou postérieure	Méthode de passation des marchés	Montant (USD)	Montant (LCU)	Prévu vs. Réel	Soumission de REOI	date de non-objection	REOI Date du lancement	EOI Délai de soumission	Soumission du rapport de présélection	Date de non-objection	Soumission de RFP/RCQ
C13B01	17	Recrutement d'un Consultant pour la sensibilisation et communication sur MA, MC et alimentation diversifiée et critères de choix des parents relais communautaires			FIDA	UCP	Prévu	Yes	Post Review	QC	16 700.00		Prévu	15-Mar-24	N/A	17-Mar-24	7-Apr-24	21-Apr-24	N/A	25-Apr-24
							Réel				-	-	Réel							
C13C01	18	Recrutement d'un consultant pour l'identification d'animatoriels/relais communautaires			FIDA	UNC	Prévu	Yes	Prior Review	QCI	16 000.00		Prévu	15-Mar-24	22-Mar-24	24-Mar-24	14-Apr-24	28-Apr-24	5-May-24	9-May-24
							Réel				-	-	Réel							
C13C02	19	Recrutement d'un consultant pour la formation des formateurs (animateurs polyvalents) sur l'hygiène alimentaire et la préparation des aliments diversifiés à base des produits locaux			FIDA	UNC	Prévu	Yes	Prior Review	QCI	44 000.00		Prévu	15-Mar-24	22-Mar-24	24-Mar-24	14-Apr-24	28-Apr-24	5-May-24	9-May-24
							Réel				-	-	Réel							
C13D01	20	Recrutement d'un prestataire pour la formation diverses et education nutritionnelle des relais communautaires et leur dotation en materiels didactiques			FIDA	UNC	Prévu	Yes	Prior Review	QC	40 800.00		Prévu	15-Jun-24	22-Jun-24	24-Jun-24	15-Jul-24	29-Jul-24	5-Aug-24	9-Aug-24
							Réel				-	-	Réel							
C13E01	21	Contractualisation avec la radio nationale pour la diffusion de bonnes pratiques de nutrition et de microprogrammes sur la nutrition		Yes	FIDA	UNC	Prévu	No	Prior Review	SED	10 000.00		Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	15-Feb-24
				Yes			Réel				-	-	Réel							
C13E02	22	Contractualisation avec les radios locales pour la diffusion de bonnes pratiques de nutrition et de microprogrammes sur la nutrition		Yes	FIDA	Antennes	Prévu	No	Prior Review	SED	10 000.00		Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	15-Feb-24
				Yes			Réel				-	-	Réel							
C13H01	23	Recrutement de prestataire pour la formation sur l'utilisation des outils numériques et reseaux sociaux		Yes	FIDA	UNC	Prévu	Yes	Post Review	QCI	7 900.00		Prévu	15-May-25	N/A	17-May-25	7-Jun-25	21-Jun-25	N/A	25-Jun-25
				Yes			Réel				-	-	Réel							
C14B01	24	Recrutement de prestataire pour formation et accompagnement des bénéficiaires de kit aviculture moderne poulet de chair		Yes	FIDA	Antennes	Prévu	Yes	Post Review	QCI	10 700.00		Prévu	15-May-25	N/A	17-May-25	7-Jun-25	21-Jun-25	N/A	25-Jun-25
				Yes			Réel				-	-	Réel							
C14B02	25	Recrutement de prestataire pour la formation et accompagnement des bénéficiaires de kit aviculture moderne œufs		Yes	FIDA	Antennes	Prévu	Yes	Post Review	QCI	2 700.00		Prévu	15-May-25	N/A	17-May-25	7-Jun-25	21-Jun-25	N/A	25-Jun-25
				Yes			Réel				-	-	Réel							
		Recrutement d'un prestataire pour la		Yes		Antennes	Prévu	Yes	Post Review	QCI	26 700.00		Prévu	15-May-25	N/A	17-May-25	7-Jun-25	21-Jun-25	N/A	25-Jun-25

Version 0.0 21-Jun-23			Données de base											EOI Procedure de Présélection							
AWPB/Composant Ref	N°	Description*	Don	Services - Non consultants	Financement	Zone du projet ou entité adjudicatrice	Prévu vs. Réel	Présélection (oui/non)	Revue préalable ou postérieure	Méthode de passation des marchés	Montant (USD)	Montant (LCU)	Prévu vs. Réel	Soumission de REOI	date de non-objection	REOI Date du lancement	EOI Délai de soumission	Soumission du rapport de présélection	Date de non-objection	Soumission de RFP/RCQ	
C14B03	26	formation et accompagnement des bénéficiaires de kit aviculture traditionnelle		Yes	FIDA		Réel				-	-	Réel								
C14B04	27	Recrutement de prestataire pour la formation et accompagnement des bénéficiaires de kit petit ruminants (ovin, caprin)		Yes Yes	FIDA	Antennes	Prévu	Yes	Post Review	QCI	26 700.00		Prévu	15-May-25	N/A	17-May-25	7-Jun-25	21-Jun-25	N/A	25-Jun-25	
							Réel				-	-	Réel								
C14B05	28	Recrutement de prestataire pour la formation et accompagnement des bénéficiaires de kit élevage porcin		Yes Yes	FIDA	Antennes	Prévu	Yes	Post Review	QCI	6 700.00		Prévu	15-May-25	N/A	17-May-25	7-Jun-25	21-Jun-25	N/A	25-Jun-25	
							Réel				-	-	Réel								
C14B06	29	Recrutement de prestataire pour la formation et accompagnement des bénéficiaires de kit apiculture et Miel (expert international)		Yes Yes	FIDA	Antennes	Prévu	Yes	Post Review	QCI	26 700.00		Prévu	15-May-25	N/A	17-May-25	7-Jun-25	21-Jun-25	N/A	25-Jun-25	
							Réel				-	-	Réel								
C14B07	30	Recrutement de prestataire pour la formation et accompagnement des bénéficiaires de kit vaches laitières (expert international)		Yes Yes	FIDA	Antennes	Prévu	Yes	Post Review	QCI	2 700.00		Prévu	15-May-25	N/A	17-May-25	7-Jun-25	21-Jun-25	N/A	25-Jun-25	
							Réel				-	-	Réel								
C14D01	31	Recrutement d'un prestataire pour la formation de formateurs du MESA et des promoteurs spécialisés		Yes Yes	FIDA	UNC	Prévu	Yes	Post Review	QC	22 500.00		Prévu	1-Mar-25	N/A	3-Mar-25	24-Mar-25	7-Apr-25	N/A	11-Apr-25	
							Réel				-	-	Réel								
C14D02	32	Recrutement d'un prestataire pour la formation d'auxiliaires de suivi accompagnement			FIDA	UNC	Prévu	Yes	Prior Review	QC	36 700.00		Prévu	15-Jun-24	22-Jun-24	24-Jun-24	15-Jul-24	29-Jul-24	5-Aug-24	9-Aug-24	
							Réel				-	-	Réel								
C14E01	33	Recrutement d'un spécialiste en filière animale et pastoralisme			FIDA	UNC	Prévu	Yes	Prior Review	QCI	52 800.00		Prévu	15-Feb-24	22-Feb-24	24-Feb-24	16-Mar-24	30-Mar-24	6-Apr-24	10-Apr-24	
							Réel				-	-	Réel								
C14E02	34	Recrutement d'un spécialiste en infrastructure			FIDA	UNC	Prévu	Yes	Prior Review	QCI	52 800.00		Prévu	15-Feb-24	22-Feb-24	24-Feb-24	16-Mar-24	30-Mar-24	6-Apr-24	10-Apr-24	
							Réel				-	-	Réel								
C15A06	35	Recrutement de cabinets/bureaux pour réaliser les études, contrôle et surveillance de construction couloirs de passage et infrastructures pastorales			FIDA	UNC	Prévu	Yes	Post Review	QC	14 600.00		Prévu	15-May-24	N/A	17-May-24	7-Jun-24	21-Jun-24	N/A	25-Jun-24	
							Réel				-	-	Réel								
C15B01	36	Recrutement d'un consultant pour réaliser l'étude diagnostic Institutionnelle sur la transhumance			FIDA	UNC	Prévu	Yes	Prior Review	QC	40 000.00		Prévu	15-May-24	22-May-24	24-May-24	14-Jun-24	28-Jun-24	5-Jul-24	9-Jul-24	
							Réel				-	-	Réel								

Version			Données de base										EOI Procédure de Présélection							
0.0	21-Jun-23		Don	Services - Non consultants	Financement	Zone du projet ou entité adjudicatrice	Prévu vs. Réel	Présélection (oui/non)	Revue préalable ou postérieure	Méthode de passation des marchés	Montant (USD)	Montant (LCU)	Prévu vs. Réel	Soumission de REOI	date de non-objection	REOI Date de lancement	EOI Délai de soumission	Soumission du rapport de présélection	Date de non-objection	Soumission de RFP/RCQ
C15B03 C15B04	37	Contractualisation avec ANDE/FNEC pour la sensibilisation, le renforcement des capacités gestion des conflits, le renforcement des capacités gestion des pâturages		Yes	FIDA	UNC	Prévu	No	Prior Review	SED	77 300.00		Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	15-Mar-24
				Yes									-	-	Réel					
C15C203	38	Recrutement de cabinets/bureaux pour réaliser les études, contrôle et surveillance des études, contrôle et surveillance des réhabilitation de postes vétérinaires			FIDA	UNC	Prévu	Yes	Prior Review	QC	41 600.00		Prévu	15-Mar-24	22-Mar-24	24-Mar-24	14-Apr-24	28-Apr-24	5-May-24	9-May-24
													-	-	Réel					
C16A202	39	Recrutement d'un prestataire pour la traduction du contenu et des conseils en Sango			FIDA	UNC	Prévu	Yes	Prior Review	QCI	10 400.00		Prévu	15-Mar-24	22-Mar-24	24-Mar-24	14-Apr-24	28-Apr-24	5-May-24	9-May-24
													-	-	Réel					
C16B02 C16B03	40	Recrutement d'un prestataire pour la formation en finance digitale à Bangui			FIDA	UNC	Prévu	Yes	Prior Review	SFQC	121 700.00		Prévu	15-May-25	22-May-25	24-May-25	7-Jun-25	21-Jun-25	28-Jun-25	2-Jul-25
													-	-	Réel					
C16B05	41	Recrutement d'un prestataire pour l'alphabétisation numérique jeunes et femmes			FIDA	UNC	Prévu	Yes	Post Review	QC	26 500.00		Prévu	15-Mar-25	N/A	17-Mar-25	7-Apr-25	21-Apr-25	N/A	25-Apr-25
													-	-	Réel					
C16B06	42	Recrutement d'un consultant pour l'assistance Technique interfacage banque et opérateur de marché paiement mobile			FIDA	UCP	Prévu	Yes	Prior Review	SFQC	83 300.00		Prévu	15-May-24	22-May-24	24-May-24	7-Jun-24	21-Jun-24	28-Jun-24	2-Jul-24
													-	-	Réel					
C16C101	43	Recrutement d'un prestataire pour la conception et développement Registre de données			FIDA	UNC	Prévu	Yes	Prior Review	QC	75 000.00		Prévu	15-Feb-25	22-Feb-25	24-Feb-25	17-Mar-25	31-Mar-25	7-Apr-25	11-Apr-25
													-	-	Réel					
C16C102	44	Recrutement d'un prestataire pour la conception et développement SIM agricole			FIDA	UNC	Prévu	Yes	Prior Review	QC	50 000.00		Prévu	15-Feb-25	22-Feb-25	24-Feb-25	17-Mar-25	31-Mar-25	7-Apr-25	11-Apr-25
													-	-	Réel					
C16D01	45	Recrutement d'un prestataire pour le développement portail web MESA, ANDE et PEAJ			FIDA	UNC	Prévu	Yes	Post Review	QCI	20 800.00		Prévu	15-Mar-24	N/A	17-Mar-24	7-Apr-24	21-Apr-24	N/A	25-Apr-24
													-	-	Réel					
C16C201	46	Recrutement de prestataire pour la promotion et sensibilisation de plateforme en lien au marché			FIDA	UNC	Prévu	Yes	Post Review	QCI	6 000.00		Prévu	15-Mar-24	N/A	17-Mar-24	7-Apr-24	21-Apr-24	N/A	25-Apr-24
													-	-	Réel					
C17A01	47	Recrutement de prestataire pour la mise en oeuvre des instruments de sauvegarde environnementale et sociale		Yes	FIDA	Antenne	Prévu	Yes	Prior Review	SFQC	83 300.00		Prévu	15-Jun-24	22-Jun-24	24-Jun-24	8-Jul-24	22-Jul-24	29-Jul-24	2-Aug-24
				Yes									-	-	Réel					

Version 0.0 21-Jun-23			Données de base										EOI Procédure de Présélection							
AWPB/Composant Ref	N°	Description*	Don	Services - Non consultants	Financement	Zone du projet ou entité adjudicatrice	Prévu vs. Réel	Présélection (oui/non)	Revue préalable ou postérieure	Méthode de passation des marchés	Montant (USD)	Montant (LCU)	Prévu vs. Réel	Soumission de REOI	date de non-objection	REOI Date de lancement	EOI Délai de soumission	Soumission du rapport de présélection	Date de non-objection	Soumission de RFP/RCQ
C21A01 C21A02 C21A03 C21A04	48	Recrutement d'un consultant pour l'assistance technique perleée en finance rurale			FIDA	UNC	Prévu	Yes	Prior Review	QCI	60 800.00		Prévu	15-May-24	22-May-24	24-May-24	14-Jun-24	28-Jun-24	5-Jul-24	9-Jul-24
							Réel				-	-	Réel							
C22C07	49	Recrutement d'un cabinet/Bureaux d'études pour les études, contrôle et surveillance des infrastructures de commercialisation, de transformation et de stockage			FIDA	UNC/Antennes	Prévu	Yes	Prior Review	SFQC	161 700.00		Prévu	15-Apr-24	22-Apr-24	24-Apr-24	8-May-24	22-May-24	29-May-24	2-Jun-24
							Réel				-	-	Réel							
C16B08	50	Recrutement d'un prestataire pour l'alphabétisation numérique jeunes et femmes			FIDA	UNC	Prévu	Yes	Prior Review	QC	41 700.00		Prévu	15-Mar-25	22-Mar-25	24-Mar-25	14-Apr-25	28-Apr-25	5-May-25	9-May-25
							Réel				-	-	Réel							
C31A101	51	Recrutement d'un prestataire pour l'élaboration du plan de réforme du Ministère			FIDA	UCP	Prévu	Yes	Prior Review	SFQC	100 000.00		Prévu	15-Mar-24	22-Mar-24	24-Mar-24	7-Apr-24	21-Apr-24	28-Apr-24	2-May-24
							Réel				-	-	Réel							
C31A201	52	Recrutement de prestataire pour la formation sur le Systeme institutionnel et chaines de valeur			FIDA	UNC	Prévu	Yes	Prior Review	QCI	21 000.00		Prévu	15-Feb-25	22-Feb-25	24-Feb-25	17-Mar-25	31-Mar-25	7-Apr-25	11-Apr-25
							Réel				-	-	Réel							
C31A204	53	Recrutement de prestataire pour la formation sur des cadres et agents des services de planification, de l'ANDE, de la FNEC et autres OP			FIDA	UNC	Prévu	Yes	Prior Review	SFQC	236 000.00		Prévu	15-Mar-24	22-Mar-24	24-Mar-24	7-Apr-24	21-Apr-24	28-Apr-24	2-May-24
							Réel				-	-	Réel							
C31A205	54	Recrutement de prestataire pour la formation des cadres du MESA (DGSE, DGSV) sur le suivi et évaluation			FIDA	UNC	Prévu	Yes	Prior Review	QC	35 000.00		Prévu	15-Mar-24	22-Mar-24	24-Mar-24	14-Apr-24	28-Apr-24	5-May-24	9-May-24
							Réel				-	-	Réel							
C31A301	55	Recrutement de prestataire pour l'élaboration de référentiel des indicateurs (clés) dans le secteur élevage et des méthodes de mesures (MESA)			FIDA	UNC	Prévu	Yes	Prior Review	QC	33 300.00		Prévu	15-Feb-25	22-Feb-25	24-Feb-25	17-Mar-25	31-Mar-25	7-Apr-25	11-Apr-25
							Réel				-	-	Réel							
C31A302	56	Recrutement de prestataire pour l'élaboration de méthodologie de mesure de la progression physique (TEC)			FIDA	UNC	Prévu	Yes	Prior Review	QC	20 000.00		Prévu	15-Apr-24	22-Apr-24	24-Apr-24	15-May-24	29-May-24	5-Jun-24	9-Jun-24
							Réel				-	-	Réel							
C32D101	57	Recrutement d'un prestataire pour l'élaboration d'un manuel des procédures administratives comptables et financières			FIDA	UNC	Prévu	Yes	Post Review	QCI	13 300.00		Prévu	15-Feb-24	N/A	17-Feb-24	9-Mar-24	23-Mar-24	N/A	27-Mar-24
							Réel				-	-	Réel							

Version 0.0 21-Jun-23			Données de base										EOI Procédure de Présélection							
AWPB/Composant Ref	N°	Description*	Don	Services - Non consultants	Financement	Zone du projet ou entité adjudicatrice	Prévu vs. Réel	Présélection (oui/non)	Revue préalable ou postérieure	Méthode de passation des marchés	Montant (USD)	Montant (LCU)	Prévu vs. Réel	Soumission de REOI	date de non-objection	REOI Date de lancement	EOI Délai de soumission	Soumission du rapport de présélection	Date de non-objection	Soumission de RFP/RCQ
C32D103	58	Recrutement d'un cabinet pour effectuer l'audit comptable et financier			FIDA	UNC	Prévu	Yes	Prior Review	SMC	25 000.00		Prévu	15-Oct-24	22-Oct-24	24-Oct-24	14-Nov-24	28-Nov-24	5-Dec-24	9-Dec-24
							Réel				-	-	Réel							
C32E01	59	Recrutement d'un prestataire pour assurer la sécurité des locaux et biens du projet		Yes Yes	FIDA	UNC	Prévu	Yes	Prior Review	SFQC	150 000.00		Prévu	15-Feb-24	22-Feb-24	24-Feb-24	9-Mar-24	23-Mar-24	30-Mar-24	3-Apr-24
							Réel				-	-	Réel							
C32D201	60	Recrutement d'un prestataire pour la formation des cadres			FIDA	UNC	Prévu	Yes	Prior Review	QCI	25 000.00		Prévu	15-Feb-25	22-Feb-25	24-Feb-25	17-Mar-25	31-Mar-25	7-Apr-25	11-Apr-25
							Réel				-	-	Réel							
C32D202	61	Recrutement d'un prestataire pour la formation du personnel d'appui			FIDA	UNC	Prévu	Yes	Post Review	QCI	12 500.00		Prévu	15-Feb-25	N/A	17-Feb-25	10-Mar-25	24-Mar-25	N/A	28-Mar-25
							Réel				-	-	Réel							
C32A101_II	62	Sélection d'un Cabinet pour le recrutement du personnel de l'UNC du PEAJ			FIDA	UNC	Prévu	Yes	Prior Review	SFQC	60 000.00		Prévu	15-Jan-24	22-Jan-24	24-Jan-24	7-Feb-24	21-Feb-24	28-Feb-24	3-Mar-24
							Réel				-	-	Réel							
C32A301_II	76	Recrutement d'un prestataire pour l'assurance du personnel		Yes Yes	FIDA	UNC	Prévu	Yes	Prior Review	SFQC	100 000.00		Prévu	15-Mar-24	22-Mar-24	24-Mar-24	7-Apr-24	21-Apr-24	28-Apr-24	2-May-24
							Réel				-	-	Réel							
C33A101	77	Recrutement d'un prestataire pour l'élaboration du manuel de suivi et évaluation, y compris le dictionnaire des indicateurs			FIDA	UNC	Prévu	Yes	Prior Review	QCI	16 700.00		Prévu	15-Mar-24	22-Mar-24	24-Mar-24	14-Apr-24	28-Apr-24	5-May-24	9-May-24
							Réel				-	-	Réel							
C33A102	78	Recrutement d'un prestataire pour réaliser la situation de référence			FIDA	UNC	Prévu	Yes	Prior Review	SED	100 000.00		Prévu	15-Jun-24	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	Enter Date
							Réel				-	-	Réel							
C33B01	79	Recrutement d'un prestataire pour l'élaboration du manuel de gestion des savoirs, de communication			FIDA	UNC	Prévu	Yes	Post Review	QCI	11 700.00		Prévu	15-Jun-24	N/A	17-Jun-24	8-Jul-24	22-Jul-24	N/A	26-Jul-24
							Réel				-	-	Réel							
C33B02	80	Recrutement d'un prestataire pour réaliser des études thématiques			FIDA	UNC	Prévu	Yes	Post Review	QCI	8 300.00		Prévu	15-Jun-24	N/A	17-Jun-24	8-Jul-24	22-Jul-24	N/A	26-Jul-24
							Réel				-	-	Réel							
C33B06	81	Recrutement d'un prestataire pour créer le site web		Yes Yes	FIDA	UNC	Prévu	Yes	Post Review	QCI	3 300.00		Prévu	15-Jun-24	N/A	17-Jun-24	8-Jul-24	22-Jul-24	N/A	26-Jul-24
							Réel				-	-	Réel							
C33B07	82	Recrutement d'un prestataire pour l'hébergement de site web		Yes Yes	FIDA	UNC	Prévu	Yes	Post Review	QCI	1 100.00		Prévu	15-Jun-24	N/A	17-Jun-24	8-Jul-24	22-Jul-24	N/A	26-Jul-24
							Réel				-	-	Réel							

Version 0.0 21-Jun-23			Données de base										EOI Procédure de Présélection							
AWPB/Composant Ref	N°	Description*	Don	Services - Non consultants	Financement	Zone du projet ou entité adjudicatrice	Prévu vs. Réel	Présélection (oui/non)	Revue préalable ou postérieure	Méthode de passation des marchés	Montant (USD)	Montant (LCU)	Prévu vs. Réel	Soumission de REOI	date de non-objection	REOI Date de lancement	EOI Délai de soumission	Soumission du rapport de présélection	Date de non-objection	Soumission de RFP/RCQ
	83	Convention de partenariat avec l'Association nationale des groupements des aviculteurs de Centrafrique (ANGAC)		Yes	FIDA	UNC	Prévu	No	Prior Review	SED	220 000.00			N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	Enter Date
							Réel													
	83	Convention de partenariat avec l'Association nationale de développement de l'élevage (ANDE)		Yes	FIDA	UNC	Prévu	No	Prior Review	SED	810 833.00			N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	Enter Date
							Réel													
	84	Convention de partenariat avec la Fédération nationale des éleveurs centrafricains (FNEC)		Yes	FIDA	UNC	Prévu	No	Prior Review	SED	900 000.00			N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	Enter Date
							Réalisé													
	85	Convention de partenariat avec l'Agence centrafricaine pour la formation professionnelle et l'emploi (ACFPE)		Yes	FIDA	UNC	Prévu	No	Prior Review	SED	180 000.00			N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	Enter Date
							Réalisé													
	86	Convention de partenariat avec le Centre d'assistance aux petites et moyennes entreprises et à l'artisanat (CAPMEA)		Yes	FIDA	UNC	Prévu	No	Prior Review	SED	150 000.00			N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	Enter Date
							Réalisé													
	87	Convention de partenariat avec le consortium VirtualrouZ-X		Yes	FIDA	UNC	Prévu	No	Prior Review	SED	250 000.00			N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	Enter Date
							Réalisé													

Les 3 lignes ci-dessus ne font pas partie de

## Procurement Prévu - Services Consultar

### République Centrafricaine

#REF!

Project ID: N/A

Préparé par:

Approuvé par:

#### Méthodes de sélection

SFQC: Sélection fondée sur la qualité et le coût

SFQ: Sélection fondée sur la qualité

QC: Sélection fondée sur les qualifications des consultants (La présélection est requise)

SMC: Sélection au moindre coût

SCBD Sélection dans le cadre d'un budget déterminé

QCI: Sélection fondée sur consultants individuels (La présélection est requise)

SED: Sélection par entente direct

Sélection (Conception/MIP): Sélection par entente directe

établi dans le manuel de conception ou d'implémentation

du projet.

Version			Procédure de proposition			Evaluation				Attribution des contrats et signature										Remarques		
AWPB/Composant Ref	N°	Description*	Date de non-objection	RFP/RCQ Date du lancement	Délai de soumission de la proposition	Soumission du TER	Date de non-objection	Submission of CER	Date de non-objection	Prévu vs. Réel	Emission d'un avis d'attribution de marché & standstill	Date d'attribution du contrat	Negotiations finalisées	Submission d'un projet de contrat et MoN	Date de non-objection	Date de signature du contrat	Contrat Nc	Nom du vendeur/I D	Montant (USD)		Montant (LCU)	Date d'achèvement du contrat
C11A01	1	Recrutement d'un prestataire pour la réalisation de l'étude de caractérisation du bassin	16-May-24	18-May-24	8-Jun-24	N/A	N/A	22-Jun-24	29-Jun-24	Prévu	N/A	5-Jul-24	19-Jul-24	24-Jul-24	31-Jul-24	4-Aug-24			26 500.00	-	2-Nov-24	
										Réel												
C11A02	2	Recrutement d'un prestataire pour la réalisation de l'étude de caractérisation des chaînes de valeurs et métiers favorables à leur inclusion économique des vulnérables	16-May-24	18-May-24	8-Jun-24	N/A	N/A	22-Jun-24	29-Jun-24	Prévu	N/A	5-Jul-24	19-Jul-24	24-Jul-24	31-Jul-24	4-Aug-24			26 500.00	-	2-Nov-24	
										Réel												
C11A03	3	Recrutement d'un prestataire pour l'élaboration Stratégie de Ciblage détaillé des zones de concentration et stratégie genre et autonomisation des femmes	16-May-24	18-May-24	8-Jun-24	N/A	N/A	22-Jun-24	29-Jun-24	Prévu	N/A	5-Jul-24	19-Jul-24	24-Jul-24	31-Jul-24	4-Aug-24			26 500.00	-	2-Nov-24	
										Réel												
C11A04	4	Recrutement des prestataires pour le renforcement /création et mise en oeuvre d'un espace de dialogue communautaires sur la mobilisation et l'inclusion de jeunes et de femmes et genre dans les activités promues par le	9-May-24	11-May-24	25-Jun-24	9-Jul-24	16-Jul-24	30-Jul-24	6-Aug-24	Prévu	9-Aug-24	24-Aug-24	8-Sep-24	13-Sep-24	20-Sep-24	24-Sep-24			83 300.00	-	23-Mar-25	
										Réel												
C11B02	5	Recrutement d'un prestataire pour les formations en genre et ingénierie sociale, approche par ménage (y compris GALS)	9-May-24	11-May-24	25-Jun-24	9-Jul-24	16-Jul-24	30-Jul-24	6-Aug-24	Prévu	9-Aug-24	24-Aug-24	8-Sep-24	13-Sep-24	20-Sep-24	24-Sep-24			83 300.00	-	22-Jan-25	
										Réel												
C11A09	6	Recrutement d'un prestataire pour l'élaboration des manuels d'alphabétisation fonctionnelle numérique et dotation de kit	16-May-24	18-May-24	8-Jun-24	N/A	N/A	22-Jun-24	29-Jun-24	Prévu	N/A	5-Jul-24	19-Jul-24	24-Jul-24	31-Jul-24	4-Aug-24			50 000.00	-	2-Nov-24	
										Réel												
		Recrutement d'un consultant pour	N/A	29-Mar-24	19-Apr-24	N/A	N/A	3-May-24	N/A	Prévu	N/A	9-May-24	23-May-24	28-May-24	N/A	1-Jun-24			3 300.00	-	16-Jul-24	

Version 0.0 21-Jun-23			Procédure de proposition			Evaluation				Attribution des contrats et signature											Remarques	
AWPB/Composant Ref	N°	Description*	Date de non-objection	RFP/RCQ Date du lancement	Délai de soumission de la proposition	Soumission du TER	Date de non-objection	Submission of CER	Date de non-objection	Prévu vs. Réel	Emission d'un avis d'attribution de marché & standstill	Date d'attribution du contrat	Négociations finalisées	Soumission d'un projet de contrat et MoN	Date de non-objection	Date de signature du contrat	Contrat N°	Nom du vendeur/ID	Montant (USD)	Montant (LCU)		Date d'achèvement du contrat
C11A10	7	l'élaboration de manuel d'intégration du genre dans les curricula de formation et multiplication de manuel								Réel												
C11B02	8	Recrutement d'un prestataire pour la formation (équipe projet et partenaires) sur les approches de ciblage, d'inclusion sociale, genre et GALS	16-May-24	18-May-24	8-Jun-24	N/A	N/A	22-Jun-24	29-Jun-24	Prévu	N/A	5-Jul-24	19-Jul-24	24-Jul-24	31-Jul-24	4-Aug-24			58 300.00	-	30-Jul-25	
C12A03	9	Recrutement de cabinets/bureaux pour réaliser les études techniques, le contrôle et la surveillance de la réhabilitation des dépôts pharmaceutiques de la FNEC et la réhabilitation de la salle pour les grandes réunions et les bureaux de la FNEC (siège) à Bangui	N/A	27-Apr-24	18-May-24	N/A	N/A	1-Jun-24	N/A	Prévu	N/A	7-Jun-24	21-Jun-24	26-Jun-24	N/A	30-Jun-24			7 100.00	-	25-Jun-25	
C12C01	10	Recrutement de 15 animateurs polyvalents, 5 superviseurs et Superviseur des animateurs	17-Apr-24	19-Apr-24	10-May-24	N/A	N/A	24-May-24	31-May-24	Prévu	N/A	6-Jun-24	20-Jun-24	25-Jun-24	2-Jul-24	6-Jul-24			18 400.00	-	1-Jul-25	
C12D01	11	Recrutement d'un consultant pour la formation en ingénierie sociale	16-Aug-24	18-Aug-24	8-Sep-24	N/A	N/A	22-Sep-24	29-Sep-24	Prévu	N/A	5-Oct-24	19-Oct-24	24-Oct-24	31-Oct-24	4-Nov-24			30 000.00	-	3-Jan-25	
C12D02	12	Recrutement d'un consultant pour la formation de l'ANGAC en ingénierie sociale, genre, approche communautaire, approche chaîne de valeur	N/A	28-Jul-24	18-Aug-24	N/A	N/A	1-Sep-24	N/A	Prévu	N/A	7-Sep-24	21-Sep-24	26-Sep-24	N/A	30-Sep-24			12 500.00	-	29-Nov-24	
C12D03	13	Recrutement d'un consultant pour la formation en CVA des animateurs et superviseurs et en appui à mise en oeuvre de l'approche d'appui au développement de l'entrepreneuriat jeunes et femmes	16-May-24	18-May-24	8-Jun-24	N/A	N/A	22-Jun-24	29-Jun-24	Prévu	N/A	5-Jul-24	19-Jul-24	24-Jul-24	31-Jul-24	4-Aug-24			50 000.00	-	2-Nov-24	
C13A01	14	Recrutement d'un cabinet pour réaliser pour réaliser une enquête de référence des indicateurs de base nutritionnelle	N/A	29-Mar-24	19-Apr-24	N/A	N/A	3-May-24	N/A	Prévu	N/A	9-May-24	23-May-24	28-May-24	N/A	1-Jun-24			5 000.00	-	30-Aug-24	
C13A02	15	Recrutement d'un cabinet pour traduire en langue locale le document d'éducation nutritionnelle, hygiène et assainissement (Sango)	N/A	27-Sep-24	18-Oct-24	N/A	N/A	1-Nov-24	N/A	Prévu	N/A	7-Nov-24	21-Nov-24	26-Nov-24	N/A	30-Nov-24			11 600.00	-	30-Dec-24	
C13A03	16	Recrutement d'un Consultant pour la conception d'outils de communication relatifs à la santé, nutrition, hygiène et assainissement	N/A	27-Sep-24	18-Oct-24	N/A	N/A	1-Nov-24	N/A	Prévu	N/A	7-Nov-24	21-Nov-24	26-Nov-24	N/A	30-Nov-24			11 600.00	-	30-Dec-24	

Version 0.0 21-Jun-23			Procédure de proposition			Evaluation				Attribution des contrats et signature											Remarques	
AWPB/Composant Ref	N°	Description*	Date de non-objection	RFP/RCQ Date du lancement	Délai de soumission de la proposition	Soumission du TER	Date de non-objection	Submission of CER	Date de non-objection	Prévu vs. Réel	Emission d'un avis d'attribution de marché & standstill	Date d'attribution du contrat	Négociations finalisées	Soumission d'un projet de contrat et MoN	Date de non-objection	Date de signature du contrat	Contrat N°	Nom du vendeur/ID	Montant (USD)	Montant (LCU)		Date d'achèvement du contrat
C13B01	17	Recrutement d'un Consultant pour la sensibilisation et communication sur MA, MC et alimentation diversifiée et critères de choix des parents relais communautaires	N/A	27-Apr-24	18-May-24	N/A	N/A	1-Jun-24	N/A	Prévu	N/A	7-Jun-24	21-Jun-24	26-Jun-24	N/A	30-Jun-24			16 700.00	-	25-Jun-25	
										Réel												
C13C01	18	Recrutement d'un consultant pour l'identification d'animatrices/relais communautaires	16-May-24	18-May-24	8-Jun-24	N/A	N/A	22-Jun-24	29-Jun-24	Prévu	N/A	5-Jul-24	19-Jul-24	24-Jul-24	31-Jul-24	4-Aug-24			16 000.00	-	3-Sep-24	
										Réel												
C13C02	19	Recrutement d'un consultant pour la formation des formateurs (animateurs polyvalents) sur l'hygiène alimentaire et la préparation des aliments diversifiés à base des produits locaux	16-May-24	18-May-24	8-Jun-24	N/A	N/A	22-Jun-24	29-Jun-24	Prévu	N/A	5-Jul-24	19-Jul-24	24-Jul-24	31-Jul-24	4-Aug-24			44 000.00	-	2-Nov-24	
										Réel												
C13D01	20	Recrutement d'un prestataire pour la formation diverses et education nutritionnelle des relais communautaires et leur dotation en materiels didactiques	16-Aug-24	18-Aug-24	8-Sep-24	N/A	N/A	22-Sep-24	29-Sep-24	Prévu	N/A	5-Oct-24	19-Oct-24	24-Oct-24	31-Oct-24	4-Nov-24			40 800.00	-	2-Feb-25	
										Réel												
C13E01	21	Contractualisation avec la radio nationale pour la diffusion de bonnes pratiques de nutrition et de microprogrammes sur la nutrition	22-Feb-24	24-Feb-24	25-Mar-24	N/A	N/A	8-Apr-24	15-Apr-24	Prévu	N/A	21-Apr-24	12-May-24	17-May-24	24-May-24	28-May-24			10 000.00	-	23-May-25	
										Réel												
C13E02	22	Contractualisation avec les radios locales pour la diffusion de bonnes pratiques de nutrition et de microprogrammes sur la nutrition	22-Feb-24	24-Feb-24	25-Mar-24	N/A	N/A	8-Apr-24	15-Apr-24	Prévu	N/A	21-Apr-24	12-May-24	17-May-24	24-May-24	28-May-24			10 000.00	-	23-May-25	
										Réel												
C13H01	23	Recrutement de prestataire pour la formation sur l'utilisation des outils numériques et reseaux sociaux	N/A	27-Jun-25	18-Jul-25	N/A	N/A	1-Aug-25	N/A	Prévu	N/A	7-Aug-25	21-Aug-25	26-Aug-25	N/A	30-Aug-25			7 900.00	-	29-Oct-25	
										Réel												
C14B01	24	Recrutement de prestataire pour la formation et accompagnement des bénéficiaires de kit aviculture moderne poulet de chair	N/A	27-Jun-25	18-Jul-25	N/A	N/A	1-Aug-25	N/A	Prévu	N/A	7-Aug-25	21-Aug-25	26-Aug-25	N/A	30-Aug-25			10 700.00	-	29-Sep-25	
										Réel												
C14B02	25	Recrutement de prestataire pour la formation et accompagnement des bénéficiaires de kit aviculture moderne œufs	N/A	27-Jun-25	18-Jul-25	N/A	N/A	1-Aug-25	N/A	Prévu	N/A	7-Aug-25	21-Aug-25	26-Aug-25	N/A	30-Aug-25			2 700.00	-	29-Sep-25	
										Réel												
		Recrutement d'un prestataire pour la	N/A	27-Jun-25	18-Jul-25	N/A	N/A	1-Aug-25	N/A	Prévu	N/A	7-Aug-25	21-Aug-25	26-Aug-25	N/A	30-Aug-25			26 700.00	-	29-Sep-25	

Version 0.0 21-Jun-23			Procédure de proposition			Evaluation				Attribution des contrats et signature											Remarques	
AWPB/Composant Ref	N°	Description*	Date de non-objection	RFP/RCQ Date du lancement	Délai de soumission de la proposition	Soumission du TER	Date de non-objection	Submission of CER	Date de non-objection	Prévu vs. Réel	Emission d'un avis d'attribution de marché & standstill	Date d'attribution du contrat	Négociations finalisées	Soumission d'un projet de contrat et MoN	Date de non-objection	Date de signature du contrat	Contrat N°	Nom du vendeur/ID	Montant (USD)	Montant (LCU)		Date d'achèvement du contrat
C14B03	26	formation et accompagnement des bénéficiaires de kit aviculture traditionnelle								Réel												
C14B04	27	Recrutement de prestataire pour la formation et accompagnement des bénéficiaires de kit petit ruminants (ovin, caprin)	N/A	27-Jun-25	18-Jul-25	N/A	N/A	1-Aug-25	N/A	Prévu	N/A	7-Aug-25	21-Aug-25	26-Aug-25	N/A	30-Aug-25			26 700.00	-	29-Sep-25	
C14B05	28	Recrutement de prestataire pour la formation et accompagnement des bénéficiaires de kit élevage porcin	N/A	27-Jun-25	18-Jul-25	N/A	N/A	1-Aug-25	N/A	Prévu	N/A	7-Aug-25	21-Aug-25	26-Aug-25	N/A	30-Aug-25			6 700.00	-	29-Sep-25	
C14B06	29	Recrutement de prestataire pour la formation et accompagnement des bénéficiaires de kit apiculture et Miel (expert international)	N/A	27-Jun-25	18-Jul-25	N/A	N/A	1-Aug-25	N/A	Prévu	N/A	7-Aug-25	21-Aug-25	26-Aug-25	N/A	30-Aug-25			26 700.00	-	29-Sep-25	
C14B07	30	Recrutement de prestataire pour la formation et accompagnement des bénéficiaires de kit vaches laitières (expert international)	N/A	27-Jun-25	18-Jul-25	N/A	N/A	1-Aug-25	N/A	Prévu	N/A	7-Aug-25	21-Aug-25	26-Aug-25	N/A	30-Aug-25			2 700.00	-	29-Sep-25	
C14D01	31	Recrutement d'un prestataire pour la formation de formateurs du MESA et des promoteurs spécialisés	N/A	13-Apr-25	4-May-25	N/A	N/A	18-May-25	N/A	Prévu	N/A	24-May-25	7-Jun-25	12-Jun-25	N/A	16-Jun-25			22 500.00	-	15-Aug-25	
C14D02	32	Recrutement d'un prestataire pour la formation d'auxiliaires de suivi accompagnement	16-Aug-24	18-Aug-24	8-Sep-24	N/A	N/A	22-Sep-24	29-Sep-24	Prévu	N/A	5-Oct-24	19-Oct-24	24-Oct-24	31-Oct-24	4-Nov-24			36 700.00	-	3-Jan-25	
C14E01	33	Recrutement d'un spécialiste en filière animale et pastoralisme	17-Apr-24	19-Apr-24	10-May-24	N/A	N/A	24-May-24	31-May-24	Prévu	N/A	6-Jun-24	20-Jun-24	25-Jun-24	2-Jul-24	6-Jul-24			52 800.00	-	1-Jul-25	
C14E02	34	Recrutement d'un spécialiste en infrastructure	17-Apr-24	19-Apr-24	10-May-24	N/A	N/A	24-May-24	31-May-24	Prévu	N/A	6-Jun-24	20-Jun-24	25-Jun-24	2-Jul-24	6-Jul-24			52 800.00	-	1-Jul-25	
C15A06	35	Recrutement de cabinets/bureaux pour réaliser les études, contrôle et surveillance de construction couloirs de passage et infrastructures pastorales	N/A	27-Jun-24	18-Jul-24	N/A	N/A	1-Aug-24	N/A	Prévu	N/A	7-Aug-24	21-Aug-24	26-Aug-24	N/A	30-Aug-24			14 600.00	-	29-Oct-24	
C15B01	36	Recrutement d'un consultant pour réaliser l'étude diagnostic Institutionnelle sur la transhumance	16-Jul-24	18-Jul-24	8-Aug-24	N/A	N/A	22-Aug-24	29-Aug-24	Prévu	N/A	4-Sep-24	18-Sep-24	23-Sep-24	30-Sep-24	4-Oct-24			40 000.00	-	2-Jan-25	

Version 0.0 21-Jun-23			Procédure de proposition			Evaluation				Attribution des contrats et signature											Remarques	
AWPB/Composant Ref	N°	Description*	Date de non-objection	RFP/RCQ Date du lancement	Délai de soumission de la proposition	Soumission du TER	Date de non-objection	Submission of CER	Date de non-objection	Prévu vs. Réel	Emission d'un avis d'attribution de marché & standstill	Date d'attribution du contrat	Négociations finalisées	Soumission d'un projet de contrat et MoN	Date de non-objection	Date de signature du contrat	Contrat N°	Nom du vendeur/ID	Montant (USD)	Montant (LCU)		Date d'achèvement du contrat
C15B03 C15B04	37	Contractualisation avec ANDE/FNEC pour la sensibilisation, le renforcement des capacités gestion des conflits, le renforcement des capacités gestion des pâturages	22-Mar-24	24-Mar-24	23-Apr-24	N/A	N/A	7-May-24	14-May-24	Prévu	N/A	20-May-24	10-Jun-24	15-Jun-24	22-Jun-24	26-Jun-24			77 300.00	-	21-Jun-25	
C15C203	38	Recrutement de cabinets/bureaux pour réaliser les études, contrôle et surveillance des études, contrôle et surveillance des réhabilitation de postes vétérinaires	16-May-24	18-May-24	8-Jun-24	N/A	N/A	22-Jun-24	29-Jun-24	Prévu	N/A	5-Jul-24	19-Jul-24	24-Jul-24	31-Jul-24	4-Aug-24			41 600.00	-	2-Nov-24	
C16A202	39	Recrutement d'un prestataire pour la traduction du contenu et des conseils en Sango	16-May-24	18-May-24	8-Jun-24	N/A	N/A	22-Jun-24	29-Jun-24	Prévu	N/A	5-Jul-24	19-Jul-24	24-Jul-24	31-Jul-24	4-Aug-24			10 400.00	-	30-Jul-25	
C16B02 C16B03	40	Recrutement d'un prestataire pour la formation en finance digitale à Bangui	9-Jul-25	11-Jul-25	25-Aug-25	8-Sep-25	15-Sep-25	29-Sep-25	6-Oct-25	Prévu	9-Oct-25	24-Oct-25	8-Nov-25	13-Nov-25	20-Nov-25	24-Nov-25			#####	-	23-Jan-26	
C16B05	41	Recrutement d'un prestataire pour l'alphabétisation numérique jeunes et femmes	N/A	27-Apr-25	18-May-25	N/A	N/A	1-Jun-25	N/A	Prévu	N/A	7-Jun-25	21-Jun-25	26-Jun-25	N/A	30-Jun-25			26 500.00	-	28-Sep-25	
C16B06	42	Recrutement d'un consultant pour l'assistance Technique interfacage banque et opérateur de marché paiement mobile	9-Jul-24	11-Jul-24	25-Aug-24	8-Sep-24	15-Sep-24	29-Sep-24	6-Oct-24	Prévu	9-Oct-24	24-Oct-24	8-Nov-24	13-Nov-24	20-Nov-24	24-Nov-24			83 300.00	-	22-Feb-25	
C16C101	43	Recrutement d'un prestataire pour la conception et développement Registre de données	18-Apr-25	20-Apr-25	11-May-25	N/A	N/A	25-May-25	1-Jun-25	Prévu	N/A	7-Jun-25	21-Jun-25	26-Jun-25	3-Jul-25	7-Jul-25			75 000.00	-	4-Nov-25	
C16C102	44	Recrutement d'un prestataire pour la conception et développement SIM agricole	18-Apr-25	20-Apr-25	11-May-25	N/A	N/A	25-May-25	1-Jun-25	Prévu	N/A	7-Jun-25	21-Jun-25	26-Jun-25	3-Jul-25	7-Jul-25			50 000.00	-	5-Oct-25	
C16D01	45	Recrutement d'un prestataire pour le développement portail web MESA, ANDE et PEAJ	N/A	27-Apr-24	18-May-24	N/A	N/A	1-Jun-24	N/A	Prévu	N/A	7-Jun-24	21-Jun-24	26-Jun-24	N/A	30-Jun-24			20 800.00	-	28-Sep-24	
C16C201	46	Recrutement de prestataire pour la promotion et sensibilisation de plateforme en lien au marché	N/A	27-Apr-24	18-May-24	N/A	N/A	1-Jun-24	N/A	Prévu	N/A	7-Jun-24	21-Jun-24	26-Jun-24	N/A	30-Jun-24			6 000.00	-	29-Aug-24	
C17A01	47	Recrutement de prestataire pour la mise en oeuvre des instruments de sauvegarde environnementale et sociale	9-Aug-24	11-Aug-24	25-Sep-24	9-Oct-24	16-Oct-24	30-Oct-24	6-Nov-24	Prévu	9-Nov-24	24-Nov-24	9-Dec-24	14-Dec-24	21-Dec-24	25-Dec-24			83 300.00	-	20-Dec-25	

Version 0.0 21-Jun-23			Procédure de proposition			Evaluation				Attribution des contrats et signature											Remarques
AWPB/Composant Ref	N°	Description*	Date de non-objection	RFP/RCQ Date du lancement	Délai de soumission de la proposition	Soumission du TER	Date de non-objection	Submission of CER	Date de non-objection	Prévu vs. Réel	Emission d'un avis d'attribution de marché & standstill	Date d'attribution du contrat	Négociations finalisées	Soumission d'un projet de contrat et MoN	Date de non-objection	Date de signature du contrat	Contrat Nc	Nom du vendeur/D	Montant (USD)	Montant (LCU)	
C21A01 C21A02 C21A03 C21A04	48	Recrutement d'un consultant pour l'assistance technique perle en finance rurale	16-Jul-24	18-Jul-24	8-Aug-24	N/A	N/A	22-Aug-24	29-Aug-24	Prévu	N/A	4-Sep-24	18-Sep-24	23-Sep-24	30-Sep-24	4-Oct-24			60 800.00	-	2-Jan-25
										Réel											
C22C07	49	Recrutement d'un cabinet/Bureaux d'études pour les études, contrôle et surveillance des infrastructures de commercialisation, de transformation et de stockage	9-Jun-24	11-Jun-24	26-Jul-24	9-Aug-24	16-Aug-24	30-Aug-24	6-Sep-24	Prévu	9-Sep-24	24-Sep-24	9-Oct-24	14-Oct-24	21-Oct-24	25-Oct-24			#####	-	22-Feb-25
										Réel											
C16B08	50	Recrutement d'un prestataire pour l'alphabétisation numérique jeunes et femmes	16-May-25	18-May-25	8-Jun-25	N/A	N/A	22-Jun-25	29-Jun-25	Prévu	N/A	5-Jul-25	19-Jul-25	24-Jul-25	31-Jul-25	4-Aug-25			41 700.00	-	3-Oct-25
										Réel											
C31A101	51	Recrutement d'un prestataire pour l'élaboration du plan de réforme du Ministère	9-May-24	11-May-24	25-Jun-24	9-Jul-24	16-Jul-24	30-Jul-24	6-Aug-24	Prévu	9-Aug-24	24-Aug-24	8-Sep-24	13-Sep-24	20-Sep-24	24-Sep-24			#####	-	19-Sep-25
										Réel											
C31A201	52	Recrutement de prestataire pour la formation sur le Systeme institutionnel et chaines de valeur	18-Apr-25	20-Apr-25	11-May-25	N/A	N/A	25-May-25	1-Jun-25	Prévu	N/A	7-Jun-25	21-Jun-25	26-Jun-25	3-Jul-25	7-Jul-25			21 000.00	-	6-Aug-25
										Réel											
C31A204	53	Recrutement de prestataire pour la formation sur des cadres et agents des services de planification, de l'ANDE, de la FNEC et autres OP	9-May-24	11-May-24	25-Jun-24	9-Jul-24	16-Jul-24	30-Jul-24	6-Aug-24	Prévu	9-Aug-24	24-Aug-24	8-Sep-24	13-Sep-24	20-Sep-24	24-Sep-24			#####	-	19-Sep-25
										Réel											
C31A205	54	Recrutement de prestataire pour la formation des cadres du MESA (DGSE, DGSV) sur le suivi et évaluation	16-May-24	18-May-24	8-Jun-24	N/A	N/A	22-Jun-24	29-Jun-24	Prévu	N/A	5-Jul-24	19-Jul-24	24-Jul-24	31-Jul-24	4-Aug-24			35 000.00	-	2-Dec-24
										Réel											
C31A301	55	Recrutement de prestataire pour l'élaboration de référentiel des indicateurs (clés) dans le secteur élevage et des méthodes de mesures (MESA)	18-Apr-25	20-Apr-25	11-May-25	N/A	N/A	25-May-25	1-Jun-25	Prévu	N/A	7-Jun-25	21-Jun-25	26-Jun-25	3-Jul-25	7-Jul-25			33 300.00	-	4-Nov-25
										Réel											
C31A302	56	Recrutement de prestataire pour l'élaboration de méthodologie de mesure de la progression physique (TEC)	16-Jun-24	18-Jun-24	9-Jul-24	N/A	N/A	23-Jul-24	30-Jul-24	Prévu	N/A	5-Aug-24	19-Aug-24	24-Aug-24	31-Aug-24	4-Sep-24			20 000.00	-	3-Dec-24
										Réel											
C32D101	57	Recrutement d'un prestataire pour l'élaboration d'un manuel des procédures administratives comptables et financières	N/A	29-Mar-24	19-Apr-24	N/A	N/A	3-May-24	N/A	Prévu	N/A	9-May-24	23-May-24	28-May-24	N/A	1-Jun-24			13 300.00	-	31-Jul-24
										Réel											

Version 0.0 21-Jun-23			Procédure de proposition			Evaluation				Attribution des contrats et signature											Remarques
AWPB/Composant Ref	N°	Description*	Date de non-objection	RFP/RCQ Date du lancement	Délai de soumission de la proposition	Soumission du TER	Date de non-objection	Submission of CER	Date de non-objection	Prévu vs. Réel	Emission d'un avis d'attribution de marché & standstill	Date d'attribution du contrat	Négociations finalisées	Soumission d'un projet de contrat et MoN	Date de non-objection	Date de signature du contrat	Contrat Nc	Nom du vendeur/ID	Montant (USD)	Montant (LCU)	
C32D103	58	Recrutement d'un cabinet pour effectuer l'audit comptable et financier	16-Dec-24	18-Dec-24	1-Feb-25	15-Feb-25	22-Feb-25	8-Mar-25	15-Mar-25	Prévu	18-Mar-25	2-Apr-25	17-Apr-25	22-Apr-25	29-Apr-25	3-May-25			25 000.00	-	2-Jun-25
										Réel											
C32E01	59	Recrutement d'un prestataire pour assurer la sécurité des locaux et biens du projet	10-Apr-24	12-Apr-24	27-May-24	10-Jun-24	17-Jun-24	1-Jul-24	8-Jul-24	Prévu	11-Jul-24	26-Jul-24	10-Aug-24	15-Aug-24	22-Aug-24	26-Aug-24			#####	-	21-Aug-25
										Réel											
C32D201	60	Recrutement d'un prestataire pour la formation des cadres	18-Apr-25	20-Apr-25	11-May-25	N/A	N/A	25-May-25	1-Jun-25	Prévu	N/A	7-Jun-25	21-Jun-25	26-Jun-25	3-Jul-25	7-Jul-25			25 000.00	-	5-Sep-25
										Réel											
C32D202	61	Recrutement d'un prestataire pour la formation du personnel d'appui	N/A	30-Mar-25	20-Apr-25	N/A	N/A	4-May-25	N/A	Prévu	N/A	10-May-25	24-May-25	29-May-25	N/A	2-Jun-25			12 500.00	-	1-Aug-25
										Réel											
C32A101_II	62	Sélection d'un Cabinet pour le recrutement du personnel de l'UNC du PEAJ	10-Mar-24	12-Mar-24	26-Apr-24	10-May-24	17-May-24	31-May-24	7-Jun-24	Prévu	10-Jun-24	25-Jun-24	10-Jul-24	15-Jul-24	22-Jul-24	26-Jul-24			60 000.00	-	21-Jul-25
										Réel											
C32A301_II	76	Recrutement d'un prestataire pour l'assurance du personnel	9-May-24	11-May-24	25-Jun-24	9-Jul-24	16-Jul-24	30-Jul-24	6-Aug-24	Prévu	9-Aug-24	24-Aug-24	8-Sep-24	13-Sep-24	20-Sep-24	24-Sep-24			#####	-	19-Sep-25
										Réel											
C33A101	77	Recrutement d'un prestataire pour l'élaboration du manuel de suivi et évaluation, y compris le dictionnaire des indicateurs	16-May-24	18-May-24	8-Jun-24	N/A	N/A	22-Jun-24	29-Jun-24	Prévu	N/A	5-Jul-24	19-Jul-24	24-Jul-24	31-Jul-24	4-Aug-24			16 700.00	-	3-Oct-24
										Réel											
C33A102	78	Recrutement d'un prestataire pour réaliser la situation de référence				N/A	N/A			Prévu	N/A								#####	-	#VALUE!
										Réel											
C33B01	79	Recrutement d'un prestataire pour l'élaboration du manuel de gestion des savoirs, de communication	N/A	28-Jul-24	18-Aug-24	N/A	N/A	1-Sep-24	N/A	Prévu	N/A	7-Sep-24	21-Sep-24	26-Sep-24	N/A	30-Sep-24			11 700.00	-	29-Nov-24
										Réel											
C33B02	80	Recrutement d'un prestataire pour réaliser des études thématiques	N/A	28-Jul-24	18-Aug-24	N/A	N/A	1-Sep-24	N/A	Prévu	N/A	7-Sep-24	21-Sep-24	26-Sep-24	N/A	30-Sep-24			8 300.00	-	29-Nov-24
										Réel											
C33B06	81	Recrutement d'un prestataire pour créer le site web	N/A	28-Jul-24	18-Aug-24	N/A	N/A	1-Sep-24	N/A	Prévu	N/A	7-Sep-24	21-Sep-24	26-Sep-24	N/A	30-Sep-24			3 300.00	-	29-Nov-24
										Réel											
C33B07	82	Recrutement d'un prestataire pour l'hébergement de site web	N/A	28-Jul-24	18-Aug-24	N/A	N/A	1-Sep-24	N/A	Prévu	N/A	7-Sep-24	21-Sep-24	26-Sep-24	N/A	30-Sep-24			1 100.00	-	25-Sep-25
										Réel											

Version			Procédure de proposition			Evaluation				Attribution des contrats et signature										Remarques		
AWPB/Composant Ref	N°	Description*	Date de non-objection	RFP/RCQ Date du lancement	Délai de soumission de la proposition	Soumission du TER	Date de non-objection	Submission of CER	Date de non-objection	Prévu vs. Réel	Emission d'un avis d'attribution de marché & standstill	Date d'attribution du contrat	Négociations finalisées	Soumission d'un projet de contrat et MoN	Date de non-objection	Date de signature du contrat	Contrat Nc	Nom du vendeur/ID	Montant (USD)		Montant (LCU)	Date d'achèvement du contrat
	83	Convention de partenariat avec l'Association nationale des groupements des aviculteurs de Centrafrique (ANGAC)				N/A	N/A			Prévu	N/A		10-Apr-24	15-Apr-24	22-Apr-24	26-Apr-24			#####	-		
										Réel												
	83	Convention de partenariat avec l'Association nationale de développement de l'élevage (ANDE)				N/A	N/A			Prévu	N/A		17-Apr-24	22-Apr-24	29-Apr-24	3-May-24			#####	-		
										Réel												
	84	Convention de partenariat avec la Fédération nationale des éleveurs centrafricains (FNEC)				N/A	N/A			Prévu	N/A		24-Apr-24	29-Apr-24	6-May-24	10-May-24			#####	-		
										Réel												
	85	Convention de partenariat avec l'Agence centrafricaine pour la formation professionnelle et l'emploi (ACFPE)				N/A	N/A			Prévu	N/A		12-Jun-24	17-Jun-24	24-Jun-24	28-Jun-24			#####	-		
										Réel												
	86	Convention de partenariat avec le Centre d'assistance aux petites et moyennes entreprises et à l'artisanat (CAPMEA)				N/A	N/A			Prévu	N/A		19-Jun-24	24-Jun-24	1-Jul-24	5-Jul-24			#####	-		
										Réel												
	87	Convention de partenariat avec le consortium VirtualrouZ-X				N/A	N/A			Prévu	N/A		19-Jun-24	24-Jun-24	1-Jul-24	5-Jul-24			#####	-		
										Réel												
										Prévu										-	-	
										Réel												



## MRPM du FIDA - Partie A Niveau Pays

D'après MAPS II – MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DES SYSTÈMES DE PASSATION DES MARCHÉS

# Indicateur et # sous-indicateur	Description du sous-indicateur <sup>1</sup>	Conclusions concernant une éventuelle non-conformité du CPM du FIDA	Risque Inhérent de non-conformité aux objectifs du projet et au CPM du FIDA	Mesures d'atténuation proposées	Risque Net
Résultats consolidés au niveau du pays		Les cadres juridiques existent mais ils sont incomplets par rapport au niveau d'exigence du FIDA	S	Utiliser les procédures et politiques du FIDA pour combler les manquements	S
<b>Pilier 1. Cadre juridique, réglementaire et politique</b>					
1.1.	Le cadre juridique des marchés publics respecte les principes convenus et est conforme aux obligations applicables.				
1.1.1.	Champ d'application et couverture du cadre juridique et réglementaire	Le cadre juridique et réglementaire existe même s'il présente des manquements. Toutefois, l'application effective de ces réglementations fait défaut.	M	Le projet doit respecter les obligations des directives du FIDA "Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets" dans ce domaine et utiliser les dispositions du Guide de passation des marchés du FIDA. Le projet doit s'assurer de que le public a accès aux informations relatives à la passation des marchés initiée à son niveau.	M
1.1.2.	Méthodes d'acquisition	Le cadre juridique comprend une définition claire et précise des méthodes	M	Les méthodes d'acquisition sont plus diversifiées dans le guide de passation	M

<sup>1</sup> Les indicateurs et sous-indicateurs sont extraits de la Méthodologie d'évaluation des systèmes de passation des marchés - MAPS II de l'OCDE de 2017 afin de les harmoniser avec d'autres BMD et de gagner du temps et des efforts dans la réalisation d'évaluations de la partie A au cas où une évaluation MAPS II récente aurait été effectuée pour le système pays de l'emprunteur. Les critères à appliquer pour évaluer chaque sous-indicateur sont ceux de l'OCDE-MAPS II.

		d'acquisition autorisées et une justification claire des circonstances du choix de chaque méthode d'acquisition. Toutefois, le choix est limité par rapport aux directives et guide de passation des marchés du FIDA. Le CMP est accessible au lien : <a href="https://www.finances.gouv.cf/sites/default/files/2021-02/code_marches_publics.pdf">https://www.finances.gouv.cf/sites/default/files/2021-02/code_marches_publics.pdf</a>		de marchés du FIDA. Le Projet doit utiliser ces méthodes pour assurer une meilleure efficacité des procédures d'acquisition.	
1.1.3.	Règles relatives à la publicité et délais	Le cadre juridique comprend des dispositions exigeant la publication par des moyens de large diffusion, des opportunités de marchés (article 29 de la loi n°08-017 du 06 Juin 2008 portant CMP) et un délai suffisant est accordé entre la publication des avis d'appel d'offres et la date de remise des soumissions (article 54 et 55 de la loi n°08-017 du 06 Juin 2008 portant CMP). Dans la pratique, ces règles ne sont pas systématiquement appliquées au niveau des projets du FIDA en cours.	<b>S</b>	Le projet doit s'assurer de la publication le plus large possible des différentes étapes de la passation de marchés selon la procédure du FIDA (avis général, avis spécifiques, résultats, etc.) en utilisant les canaux adéquats (journal, site web du projet, etc.)	<b>S</b>
1.1.4.	Règles concernant la participation	Le cadre juridique régit les modalités de participation ouvertes aux entreprises nationales et internationales. Toutefois, il y a une préférence pour les entreprises nationales et communautaires (Article 60, 65 de la loi n°08-017 du 06 Juin 2008 portant CMP)	<b>M</b>	Le projet doit privilégier les règles concernant la participation fixée par le FIDA.	<b>M</b>
1.1.5.	Dossiers d'appel d'offres et	Les dossiers d'Appel d'Offres explicitent et détaillent les exigences et spécifications	<b>S</b>	Les dossiers types ne s'accommodent pas toujours avec les Directives du FIDA (ainsi que d'autres bailleurs de	<b>S</b>

	spécifications techniques	techniques à respecter par les soumissionnaires. Ces documents ne sont pas suffisants par rapport aux exigences du FIDA par rapport à la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude, de harcèlement sexuel et de corruption ainsi que par rapport à la conformité avec les normes PESEC.		fonds), Il est recommandé d'utiliser les dossiers types de passation des marchés du FIDA disponibles sur son site web depuis le mois de septembre 2021.	
1.1.6.	Critères d'évaluation et d'adjudication	Les dispositions du cadre juridique (section 3 de la loi n°08-017 du 06 Juin 2008 portant CMP en ses articles 61 et 63-66) sont de bonne qualité et suffisantes pour garantir l'objectivité et la transparence du processus d'évaluation ainsi que la confidentialité inhérente à cette dernière. Toutefois, les expériences par rapport aux deux projets en cours (PREPAS et PRAPAM) montrent que les contenus des rapports d'évaluation doivent être explicites par rapport aux transcriptions des propositions des candidats dans les rapports, pour la bonne lecture et compréhension de la comparaison des offres reçues.	<b>M</b>	Il est recommandé d'utiliser les documents types du FIDA sur le rapport d'évaluation, lequel est plus explicite.	<b>M</b>
1.1.7.	Soumission, réception et ouverture des offres	Le cadre réglementaire encadre dans l'Arrêté N°0144/MFB/DIRCAB/DGMP et modifie dans l'Arrêté N°032/MFB/DIRCAB, les modalités de composition et de fonctionnement des commissions d'ouverture des plis et d'évaluation des offres.	<b>L</b>		<b>L</b>
1.1.8.	Droit de contester et de former un recours	La législation du pays prévoit et encadre les modalités de recours et de contestation contre les différentes décisions (au niveau	<b>L</b>		<b>L</b>

		des autorités adjudicatrices, au niveau du Comité de Règlement des Différends) qui sont susceptibles d'être prise au cours de la procédure (Article 106 à 108 suivants du CMP)			
1.1.9.	Gestion des contrats	Le cadre juridique prévoit les modalités de gestion des contrats et la définition des responsabilités (Article 72 et suivants du CMP). Dans la pratique, il n'existe pas de suivi réel des contrats au niveau de la DGMP et de l'ARMP.	<b>S</b>	Le projet doit utiliser l'ICP-CMT et l'OPEN pour faire un suivi correct des contrats. L'équipe du projet sera formée sur OPEN et participera régulièrement à l'atelier régional annuel sur la passation des marchés organisé par l'équipe régionale de PM du FIDA.	<b>S</b>
1.1.10.	Passation informatisée des marchés publics	Le cadre juridique pays ne se limite qu'à la possibilité de communication et de publication de certains documents de la procédure de passation par voie électronique ; Il n'y a aucun mécanisme informatisé/électronique de mise en œuvre des étapes de la passation jusqu'à la contractualisation.	<b>S</b>	Les contraintes infrastructurelles du pays liées à l'informatisation de l'ensemble de la procédure de passation ne permettent pas une informatisation complète de la procédure, il est donc recommandé de procéder par voie physique en ce qui concerne l'ouverture des plis et l'évaluation des offres.	<b>S</b>
1.1.11.	Normes de sécurisation des archives, documents et données électroniques	Le pays n'a pas de réglementation ni de normes pour la sécurisation des archivages.	<b>H</b>	Mettre en place un système d'archivage et de numérisation systématique des dossiers au niveau du projet suivant les directives et guide de PM du FIDA.	<b>H</b>
1.1.12.	Principes de passation des marchés publics dans la législation spécialisée	L'ensemble de la réglementation prend en compte les principes relatifs à la passation des marchés. Ces principes sont également réitérés dans le cadre législatif relatif aux contrats de PPP.	<b>L</b>		<b>L</b>
<b>1.2.</b>	<b>Les réglementations et les outils d'application soutiennent le cadre juridique</b>				

1.2.1.	Réglementations d'application prévoyant les processus et les procédures	Il existe un corpus réglementaire complétant et précisant les dispositions de la Loi, bien que l'actualisation de l'ensemble de la réglementation est en cours de préparation.	<b>S</b>	Il est recommandé en cas de silence, de contradiction ou d'obsolescence de certains cadres réglementaires, d'utiliser les directives du FIDA	<b>S</b>
1.2.2.	Modèles de dossiers d'appel d'offres pour l'acquisition de biens, travaux et services	Il existe des dossiers types d'Appel d'Offres pour les biens, les travaux et les services disponibles à la Direction Générale des Marchés Publics. Ces documents ne répondent pas entièrement aux exigences du FIDA.	<b>S</b>	Ces dossiers types n'ont pas subi de mise à jour depuis leur adoption avec la Loi portant Code des Marchés Publics en 2008 et sont susceptibles de contenir des insuffisances par rapport aux exigences du FIDA. Il est donc recommandé d'utiliser les dossiers types du FIDA.	<b>S</b>
1.2.3.	Conditions contractuelles types	Les conditions contractuelles types sont dans les dossiers types mais elles sont insuffisantes par rapport aux exigences du FIDA.	<b>S</b>	Il est recommandé au projet d'utiliser les conditions contractuelles types du FIDA.	<b>S</b>
1.2.4.	Guide ou manuel de l'utilisateur à l'usage des entités adjudicatrices (insérer le lien vers le manuel si possible)	Le pays dispose d'un manuel sur la passation des marchés Publics et Délégations de Services Publics, approuvé par Arrêté du Ministre des Finances et du Budget N° 237/09 du 30 Avril 2009. Mais il est largement dépassé. Il est accessible sur le lien : <a href="https://www.finances.gouv.cf/sites/default/files/2021-02/Arr%C3%AAt%C3%A9%20portant%20a pprobation%20de%20manuel%20de%20p roc%C3%A9dure.PDF">https://www.finances.gouv.cf/sites/default/files/2021-02/Arr%C3%AAt%C3%A9%20portant%20a pprobation%20de%20manuel%20de%20p roc%C3%A9dure.PDF</a>	<b>M</b>	Il est recommandé d'utiliser le guide de passation de marchés du FIDA et le manuel de PM qui sera élaboré au niveau du projet à son démarrage et mis à jour régulièrement.	<b>M</b>
<b>1.3.</b>	<b>Les cadres juridiques et politiques soutiennent le développement durable du pays et la mise en œuvre des obligations internationales</b>				

1.3.1.	Achats publics durables (APD)	La RCA n'est pas encore dotée d'outils pour améliorer l'efficacité et la qualité ; consolider la rentabilité et la transparence de la réglementation et de l'organisation des marchés publics. La RCA n'a pas encore développé de stratégie ou de plan national pour le développement durable.	<b>M</b>	Il n'y a pas de perspectives d'amélioration dans l'immédiat ou à moyen terme.	<b>M</b>
1.3.2.	Obligations résultant d'accords internationaux	La politique d'achats durables est considérée comme un moyen très efficace pour atteindre les objectifs des ODD. Mais le pays n'a pas de stratégie ni de texte pour le moment.	<b>M</b>	Mettre en place des textes permettant la mise en œuvre des achats durables. (Exemple des textes pour le financement par la Banque Mondiale)	<b>M</b>
<b>1.4. Résultats consolidés pour le pilier 1.</b>		<p><b>L'évaluation globale des résultats consolidés pour le pilier 1 donne un résultat global situé à un niveau substantiel</b></p> <p><b>Il existe une Loi N° 08. 017 portant code de marchés publics et délégations de service public en République centrafricaine et des textes réglementaires relatifs aux marchés publics. Il s'agit entre autres du Décret N°08.321 du 05 septembre 2008 portant organisation et fonctionnement de la Direction Générale des Marchés Publics, le Décret 09.058 du 27 février portant organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, etc. Ces réglementations sont dépassées par rapport aux exigences du FIDA (PESEC, etc.).</b></p>	<b>S</b>	<p><b>Mettre en œuvre toutes les recommandations ci-dessus afin de circonscrire les risques et améliorer le niveau global par rapport à la conformité. En particulier, le projet doit respecter les obligations des directives du FIDA "Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets" dans ce domaine et utiliser les dispositions du Guide de passation des marchés du FIDA.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le projet doit respecter les obligations des directives du FIDA "Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets" dans ce domaine et utiliser les dispositions du Guide de passation des marchés du FIDA.</li> <li>○ S'assurer qu'au niveau du projet le public a accès aux informations relatives à la passation des marchés initiée à son niveau. Par exemple, en publiant sur le web site du projet (Publication d'un avis général de passation des marchés, publication systématiques des avis d'appel d'offres par les canaux appropriés</li> </ul>	<b>S</b>

			et une publication des résultats par les mêmes canaux)		
<b>Pilier 2. Cadre institutionnel et capacité de gestion</b>					
<b>2.1.</b>	<b>Le système de passation des marchés publics est incorporé et bien intégré dans le système de gestion des finances publiques</b>				
2.1.1.	Planification des acquisitions et le cycle budgétaire	La loi n°08-017 du 06 Juin 2008 portant CMP énonce la planification des acquisitions surtout en son chapitre 1 dans l'article 27. La République Centrafricaine fonctionne dans le cadre d'une comptabilité de caisse et non en droit constaté, en plus des difficultés récurrentes de trésorerie.	<b>M</b>	Elaborer un guide de passation de marchés permettant de fiabiliser et d'uniformiser la présentation des différents documents de passation de marchés au niveau du projet. Préparer le PPM dans le cadre de l'élaboration budgétaire et de les intégrer dans les conférences budgétaires. Procéder à des modifications substantielles des procédures par un suivi budgétaire performant et une programmation budgétaire efficiente.	<b>M</b>
2.1.2.	Procédures financières et le cycle de passation des marchés	La loi n°08-017 du 06 Juin 2008 portant CMP énonce bien le cycle de la passation de marchés depuis la définition des besoins, le choix des méthodes à adopter, préparation des DAO, ouverture et évaluation des offres, attribution, signature, approbation, mise en vigueur du marché, exécution et règlement des marchés publics. Et le chapitre 1 de la même loi dans l'article 28 relate les plans prévisionnels de passation. Aucune demande de soumission d'offres/de propositions n'a lieu sans la certification que les fonds sont disponibles.	<b>M</b>	L'amélioration de la situation financière de l'état et la mise en place d'un plan de décaissement des marchés réaliste devraient pouvoir être possibles dès l'entrée en production du nouvel applicatif de gestion de finances publiques.	<b>M</b>

		<p>Les paiements effectifs des factures interviennent très régulièrement au-delà des délais prescrits.</p> <p>Le système de passation de marchés publics n'est pas encore totalement incorporé et bien intégré dans le système de gestion de finances publiques.</p>			
<b>2.2.</b>	<b>Le pays est doté d'une institution responsable de la fonction normative/de réglementation</b>				
2.2.1.	Statut et fondement juridique de la fonction institutionnelle normative/de réglementation	<p>La création, l'organisation et le fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) a été créée par le décret n°08-335 du 20 Septembre 2008 en application de l'article 110 de la loi n°08-017 du 06 Juin 2017 portant CMP et des délégations de service publics en RCA. ARMP est l'institution chargée de la régulation des marchés publics.</p> <p>Le Conseil de Régulation doit encore déterminer les structures, la composition et les responsabilités des directions et services et veiller à rendre opérationnel le Secrétariat Permanent qui ne s'est pas encore saisi des dossiers essentiels concernant la stratégie et la régulation du système des marchés publics. Le rôle des deux institutions s'entremêlent pour le moment.</p>	<b>M</b>	Préparation en cours de la révision du CMP et des autres textes d'application.	<b>M</b>
2.2.2.	Responsabilités de la fonction normative/de réglementation	<p>L'article 3 du décret °08-335 en date du 20 Septembre 2008 attribue clairement le rôle de l'institution. Dans la pratique, son opérationnalisation plutôt faible ne lui permet pas vraiment de remplir son rôle significativement.</p>	<b>M</b>	<p>Bien définir les responsabilités de l'ARMP et de la DGMP pour éviter les chevauchements des attributions.</p> <p>Constitution d'une banque de données documentaires et</p>	<b>M</b>

		<p>Constat d'un risque de chevauchements dans les responsabilités de la DGMP et de l'ARMP.</p> <p>Inexistence de banques de données documentaires et statistiques de marchés publics.</p>		<p>statistiques de marchés publics en collaboration avec la DGMP.</p> <p>Il s'agit d'un effort à long terme.</p>	
2.2.3.	<p>Organisation, financement, effectifs et degré d'indépendance et d'autorité</p>	<p>L'Autorité de Régulation des Marchés Publics jouit d'une autonomie financière et de gestion selon le décret 08-335 en date du 20 Septembre 2008</p> <p>L'ARMP n'est pas dotée de ressources humaines, financières et matérielles suffisantes pour son fonctionnement. L'origine des fonds de subvention n'étant pas neutre au regard de l'indépendance de l'institution.</p> <p>Le niveau de rattachement tutélaire de l'ARMP n'est pas à même de lui assurer une indépendance de fonctionnement vis-à-vis de la hiérarchie administrative centrale</p>	<b>S</b>	<p>Une volonté politique de l'état pour sa neutralité vis-à-vis de l'institution et l'indépendance effective de l'ARMP améliorera la performance et l'efficacité des marchés publics. C'est statut quo pour le moment.</p>	<b>S</b>
2.2.4.	<p>Éviter les conflits d'intérêts</p>	<p>La loi n°08-017 du 06 Juin 2008 portant CMP énonce des articles relatifs à la restriction par rapport à la participation des candidats et soumissionnaires à la section 1, art 17, 18, 19.</p> <p>L'institution normative/de réglementation dispose d'un système visant à éviter les conflits d'intérêts mais exposée à des risques de confusion bien que réglementairement des dispositions significatives aient été prises.</p>	<b>S</b>	<p>Utiliser les procédures et politiques préconisées par le FIDA au niveau du projet.</p>	<b>S</b>
<b>2.3.</b>	<b>Les entités adjudicatrices et leurs mandats sont clairement définis</b>				

2.3.1.	Définition, responsabilités et pouvoirs formels des entités adjudicatrices	Les Services de Passation des Marchés Publics (SPMP), initialement au nombre de quatre ont été créés par l'article 21 du décret n°825/08/MFB/DIRCAB/DGMP du 24 Novembre 2008. Complété par le décret N°0118/17/MFB/DIRCAB/DGMP qui a maintenu le nombre de quatre dans l'administration centrale. Les articles 3 et 4 de l'arrêté 08.117 définissent les attributions du SPMP, l'article 2 règlemente la mise en place d'un SPMP au sein de toutes entités ayant la qualité d'organisme de droit public	<b>S</b>	Mettre à disposition des moyens matériels et personnels suffisants au sein de 4 entités (SPMP) prioritaires.	<b>S</b>
2.3.2.	Organe centralisé de passation des marchés	Le CMP a envisagé la possibilité de recours à des marchés centralisés définie dans l'article 7 du CMP. Pour autant, la pratique nationale n'a pas consacré les centrales d'achats.	<b>L</b>		<b>L</b>
<b>2.4.</b>	<b>La passation des marchés est intégrée dans un système d'information efficace</b>				
2.4.1.	Publication d'informations sur la passation des marchés publics soutenue par les technologies de l'information	L'article 29 du CMP précise que : « Les avis généraux de passation des marchés et les avis d'appel public à la concurrence sont publiés dans au moins un journal quotidien de grande diffusion et, si nécessaire, par voie d'affichage. » La communication en République Centrafricaine est principalement basée sur la radio. Peu de personnes ont accès à la télévision ou même à l'internet via un ordinateur. 60% des Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) sont faits par communiqués uniquement par la Radio	<b>S</b>	Le développement d'un système intégré des marchés publics auprès de la DGMP est une urgence.	<b>S</b>

		Centrafricaine et par affichage aux babillards des ministères Certaines annonces peuvent être publiées sur le site internet du ministère des Finances, mais de manière sporadique. Absence de portail dédié à l'achat public.			
2.4.2.	Utilisation de l'approvisionnement en ligne	Le système d'information des marchés publics, système dématérialisé, est embryonnaire malgré les efforts de la DGMP.	<b>S</b>	Statut quo pour le moment	<b>S</b>
2.4.3.	Stratégies de gestion des données relatives à la passation des marchés	La DGMP a initié récemment une collecte systématique des données pour en établir une base statistique et documentaire. Pas de système d'information intégré (portail centralisé) qui fournisse des informations actualisées et facilement accessibles à toutes les parties intéressées et sans frais. Le système qui gère les données de l'ensemble du processus de passation des marchés est trop sommaire pour aboutir à une analyse pertinente des tendances.	<b>S</b>	Mettre en place un site internet dédié à l'achat public. Idéalement, considérant la situation locale et l'organisation actuelle, ce site internet devrait être géré par la DGMP.	<b>S</b>
<b>2.5.</b>	<b>Le système de passation des marchés publics a un fort potentiel de développement et d'amélioration</b>				
2.5.1.	Formation, conseils et assistance	Une stratégie de renforcement des capacités a été élaborée par le gouvernement en 2010. Toutefois, elle n'a pas été suivie d'effets notables Un chevauchement des attributions entre les missions des deux institutions respectivement l'ARMP et la DGMP est constaté. Le décret N°08.321 fixant comme attribution à la DGMP le rôle d'« appuyer l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, pour la formation,	<b>S</b>	Prioriser la mise en place d'une stratégie de formation et de professionnalisation des principaux intervenants : SPMP, l'ARMP et la DGMP. Un éclaircissement des rôles et compétences de la DGMP et l'ARMP en évitant les compétences croisées semble absolument nécessaire pour une meilleure efficacité.	<b>S</b>

		<p>l'information et le conseil de l'ensemble des acteurs de la commande publique sur la législation et les procédures applicables ». Reprise par le décret 16.356 à l'article 46 précisant les attributions de la DGMP. Cependant, l'article 45 du même décret précise que la DGMP : « a pour missions ... des avis et conseils juridiques dans le domaine des marchés publics » et le décret 08-335 ne définit à l'ARMP que la formation, la sensibilisation et le développement d'un cadre professionnel.</p> <p>Très difficile d'identifier le service consultatif chargé de répondre aux questions des AC dans les textes.</p>			
2.5.2.	Reconnaissance de la passation de marchés comme une fonction	<p>L'Article 6 de l'arrêté 0118/17 du 11 janvier 2017 portant organisation et fonctionnement des services de passation des marchés publics précise la composition du service</p> <p>L'article 8 précise que le personnel du SPMP bénéficie d'une reconnaissance financière.</p> <p>Le système d'évaluation du personnel au regard d'objectifs ou de performance n'est qu'embryonnaire en République Centrafricaine</p>	<b>S</b>	Accompagner l'ARMP pour la mise en place d'un programme de formation qui aboutirait à une accréditation permettant de professionnaliser un certain nombre de managers spécialistes en passation de marchés. Cette accréditation pourrait être rendue obligatoire pour une nomination dans un SPMP auprès des autorités contractantes.	<b>S</b>
2.5.3.	Suivi des performances pour améliorer le système	<p>A l'état actuel de l'organisation des marchés publics, il n'est pas possible de constater qu'un système de mesure du rendement ait été mis en place.</p> <p>Peu de retours sur les réalisations sont constatés pour définir la politique</p>	<b>S</b>	Il est primordial d'avoir pour objectif de permettre aux personnels un exercice correct de leur mission par l'accroissement des connaissances, le développement des capacités d'analyse et de synthèse, et	<b>S</b>

		stratégique en matière de marchés publics. L'insuffisance de l'activité de l'ARMP voire de la majorité des SPMP ne le permet pas encore suffisamment. Le dernier plan stratégique a été élaboré en 2010 par le gouvernement.		l'amélioration des pratiques dans le cycle de passation de marchés.	
<b>2.6. Résultats consolidés pour le pilier 2.</b>		<b>L'évaluation globale des résultats consolidés du pilier 2 est évalué à modéré</b>	<b>S</b>	<b>Mettre en œuvre l'ensemble des recommandations ci-dessus pour améliorer le niveau global de conformité par rapport au critère 2. Particulièrement, au niveau du projet, s'assurer de l'utilisation des instruments du FIDA (politique pour la lutte contre la corruption, etc.) pour atténuer ce risque au niveau du projet.</b>	<b>S</b>
<b>Pilier 3. Activités d'acquisition publique et pratiques du marché</b>					
<b>3.1.</b>	<b>Les pratiques en matière de passation des marchés sont conformes aux objectifs définis</b>				
3.1.1.	Planification	Suivant l'arrêté 0118/17 du 11 janvier 2017 en son article 4, le SPM est chargé de la planification des acquisitions depuis l'organisation des réunions d'identification précise de la nature et l'étendue des besoins, l'élaboration en début d'exercice budgétaire du plan annuel prévisionnel, des documents de passations de marchés. Le SMP en charge de l'agriculture et de l'élevage est trop chargé pour s'occuper de l'aspect planification surtout au niveau des projets. Le lien pour le rôle du SPM : <a href="https://www.finances.gouv.cf/sites/default/files/2021-02/ARRETE%200118%20portant%20organisation%20SPM.pdf">https://www.finances.gouv.cf/sites/default/files/2021-02/ARRETE%200118%20portant%20organisation%20SPM.pdf</a>	<b>H</b>	Une amélioration n'est pas en cours pour le moment. C'est statut quo. Le projet pourra partager son PPM au SPM, DGMP et ARMP. Il faut utiliser les directives et procédures du FIDA.	<b>H</b>

3.1.2.	Sélection et adjudication	<p>Suivant l'arrêté 0118/17 du 11 janvier 2017 en son article 4 au point 8, le SPM est chargé de la rédaction des PV d'ouverture, des rapports d'évaluation des offres.</p> <p>Suivant l'arrêté 032 du 13 Février 2012 en son article 16, la commission d'évaluation des offres est chargé de l'analyse technique et financière des offres et de la proposition d'attribution de marchés. Le représentant de la passation de marchés étant un rapporteur sans voix délibératoire.</p> <p>Selon la loi n°08-017 du 06 Juin 2008 portant CMP, le PV d'attribution provisoire fera l'objet d'une publication après validation de la DGMP.</p> <p>Lien sur l'Arrêté commission ouverture et évaluation des plis :</p> <p><a href="https://www.finances.gouv.cf/sites/default/files/2021-02/arrete%20032%20-%20commission%20ouverture%20et%20evaluation.pdf">https://www.finances.gouv.cf/sites/default/files/2021-02/arrete%20032%20-%20commission%20ouverture%20et%20evaluation.pdf</a></p>	<b>M</b>	Ajuster selon les directives et procédures du FIDA dans le manuel de PM du Projet.	<b>M</b>
3.1.3.	Gestion des contrats	<p>Suivant l'arrêté 0118/17 du 11 janvier 2017 en son article 4 spécifiquement le SPM est chargé du suivi et de l'exécution des contrats notamment par des visites périodiques des chantiers avec les structures compétentes (point 19) et au point 20 , la rédaction des rapports sur la passation et l'exécution des marchés publics et délégations de services publics et leur transmission à la DGMP.</p>	<b>M</b>	Utiliser au niveau du projet le système de gestion de contrat en ligne ICP-CMT/OPEN	<b>M</b>

		<p>Les données sur la gestion des contrats ne sont pas publiées ni les données collectées systématiquement .</p> <p>Très peu de résultats des marchés publics sont publiés.</p> <p>Pour 2022 par exemple :</p> <p>Situation des marchés aboutis en mars 2022 :</p> <p><a href="https://www.finances.gouv.cf/sites/default/files/2022-04/Situation%20des%20March%C3%A9s%20aboutis%20du%20mois%20de%20Mars%202022.pdf">https://www.finances.gouv.cf/sites/default/files/2022-04/Situation%20des%20March%C3%A9s%20aboutis%20du%20mois%20de%20Mars%202022.pdf</a></p>			
<b>3.2.</b>	<b>Le marché des acquisitions publiques est pleinement fonctionnel</b>				
3.2.1.	Dialogues et partenariats entre les secteurs public et privé	Il n’y a pas de plateforme de dialogue ni de partenariat établi entre le secteur privé et public malgré l’existence de la loi n°019-007 du 24 Juin 2019 portant cadre juridique de partenariat public-privé en RCA.	<b>S</b>	Etablir un mécanisme de dialogue entre le secteur public et le secteur privé ainsi que la société civile.	<b>S</b>
3.2.2.	Organisation du secteur privé et accès au marché des acquisitions publiques	Le secteur privé n’est pas encore organisé de façon formelle. L’accès au marché des acquisitions publiques n’est pas encore très transparent. L’audit de conformité réalisé par l’ARMP en 2022 montre qu’une grande partie des marchés publics sont des ententes directes ou de gré à gré. Ce qui laisse supposer qu’il y a un certain favoritisme.	<b>S</b>	Respecter les termes concernant la publicité des avis de passations selon le CMP. Pour le projet, respecter les procédures de publication selon les directives et guide de la passation de marchés du FIDA.	<b>S</b>

3.2.3.	Principaux secteurs et stratégies sectorielles	Il n'y a pas de stratégie spécifique pour les principaux secteurs en RCA qui permettra de définir une stratégie spécifique de passation de marchés pour un secteur déterminé. Pour le secteur primaire (agriculture, élevage, chasse, pêche) qui contribue pour 53% environ au P.I.B., il n'y a pas de stratégie spécifique bien définie.	L		L
<b>3.3. Résultats consolidés pour le pilier 3.</b>		<b>L'évaluation globale des résultats consolidés pour le pilier 3 est à un niveau substantiel</b>	S	<b>Mettre en œuvre l'intégralité des recommandations ci-dessous pour améliorer le niveau global du critère 3.</b>	S
<b>Pilier 4. Responsabilité, intégrité et transparence du système de passation des marchés publics</b>					
<b>4.1.</b>	<b>La transparence et la participation de la société civile renforcent l'intégrité dans la passation des marchés</b>				
4.1.1.	Environnement propice à la consultation et au contrôle du public	L'implication de la société civile sur la supervision des marchés publics est très faible et informelle au RCA.	M	Il est important de mettre en place un système de contrôle impliquant la société civile sur la passation des marchés publics.	M
4.1.2.	Le public a accès aux informations de manière adéquate et rapide	La RCA n'a pas encore de portail centralisé. Et le système qui gère les données de l'ensemble du processus de passation des marchés est trop sommaire. Certaines annonces peuvent être publiées sur le site internet du ministère des Finances, mais de manière sporadique. La communication en République Centrafricaine est principalement basée sur la radio.	S	Il est primordial d'assurer la mise en place d'un portail centralisé et à jour pour le public renseignant les marchés à lancer, les adjudicataires et le résultat de de la mise en œuvre des marchés publics d'une façon systématique.	S
4.1.3.	Participation directe de la société civile	La société civile est encore embryonnaire et non organisée au RCA. La participation	L		L

		directe de la société civile n'est pas encore formelle.			
<b>4.2.</b>	<b>Le pays dispose de mécanismes de contrôle et d'audit efficaces</b>				
4.2.1.	Cadre juridique, organisation et procédures du système de contrôle	<p>L'article 16 de la loi n°08-017 du 06 Juin 2008 portant CMP relate les fonctions de contrôle de la DGMP sur les dossiers de passation de marchés, les contrôles à posteriori et des avis de conseils juridiques dans les domaines de marchés publics.</p> <p>L'article 3 du décret n°08-321 du 5 Septembre 2008 relate bien les attributions de la DGMP spécifiquement par rapport au contrôle de l'application de la législation et de la réglementation sur les marchés publics et des délégations de services publics</p> <p>L'article 3 du décret n°08-335 en du 20 Septembre 2008 stipule clairement le rôle de l'ARMP dans la conduite des audits et enquêtes en matière de marchés publics.</p> <p>Lien sur le décret de mise en place de l'ARMP :  <a href="https://www.finances.gouv.cf/sites/default/files/2021-02/decret_armp.pdf">https://www.finances.gouv.cf/sites/default/files/2021-02/decret_armp.pdf</a></p>	<b>H</b>	L'ARMP ne fait que très peu d'audit. Cette situation risque de perdurer sans volonté politique.	<b>H</b>
4.2.2.	Coordination des contrôles et audits des acquisitions publiques	Le cadre global de coordination des contrôles et audits des acquisitions publiques existe ; mais n'est pas pleinement fonctionnel faute de moyen. La DGMP fait les contrôles à priori et l'ARMP le contrôle à postérieur. Pour le moment, le contrôle de l'ARMP est très faible et se limite sur des échantillons de la liste des	<b>H</b>	Le projet doit moderniser le CMP ainsi que les textes d'application y afférentes afin d'améliorer ce cadre. En particulier, il est primordial de bien distinguer et séparer le rôle de chaque entité. C'est statut quo pour le moment.	<b>H</b>

		marchés que la DGMP veuille bien communiquer. L'audit est irrégulier.			
4.2.3.	Application et suivi des conclusions et recommandations	L'article 3 du décret 08-335 du 20 Septembre 2008 stipule clairement le rôle de l'ARMP dans le suivi de la mise en œuvre des recommandations issues des audits. Toutefois, le peu de résultats de certains audits ne sont pas communiqués et appliqués.	<b>S</b>	Appuyer l'ARMP à travers une convention avec le projet à faire des audits d'un échantillon des marchés réalisés par le projet. Par la suite, faire le suivi des recommandations auprès du projet.	<b>S</b>
4.2.4.	Qualification et formation pour effectuer des audits de passations de marchés	La DGMP et l'ARMP reçoivent sporadiquement des formations par les bailleurs de fonds. Il n'y pas de formation programmée par le Ministère tutelle (finances pour la DGMP) et Primature pour l'ARMP. Il n'y a pas de budget spécifique pour la formation. Les qualifications par rapport aux standards internationaux posent des questions par rapport à ce manque de formation.	<b>M</b>	Intégrer la formation de l'ARMP et de la DGMP lors des formations, renforcement de capacités réalisés par le FIDA dans le cadre de la mise en œuvre de ces projets.	<b>M</b>
<b>4.3.</b>	<b>Les mécanismes de recours de la passation des marchés sont efficaces et efficients</b>				
4.3.1.	Processus de contestation et de recours	Le chapitre II du décret n°08-335 du 20 Septembre 2008 sur le Comité de Règlement des Différends relate le processus de recours des candidats estimant injustement évincés ou lésés par rapport à la procédure de passation. Il y a eu des recours dans le cadre de la mise en œuvre des projets financés par le FIDA.	<b>L</b>		<b>L</b>
4.3.2.	Indépendance et capacité de l'organe d'appel	L'ARMP n'est pas dotée de ressources humaines, financières et matérielles suffisantes pour son fonctionnement. Ce qui limite la capacité du comité de règlement des différends.	<b>H</b>	Adoption d'une loi sur la commande publique et instituant l'ARMP au niveau d'autorité administrative et de régulation de la commande publique indépendante avec autonomie financière.	<b>H</b>

		Le niveau de rattachement tutélaire de l'ARMP n'est pas à même de lui assurer une indépendance de fonctionnement vis-à-vis de la hiérarchie administrative centrale			
4.3.3.	Décisions de l'organe d'appel	Les quelques décisions rendues par le Comité de Règlement des Différends sont globalement conformes.	<b>L</b>		<b>L</b>
<b>4.4.</b>	<b>Le pays a mis en place des mesures d'ordre éthique et de lutte contre la corruption</b>				
4.4.1.	Définition juridique des pratiques interdites, du conflit d'intérêts et des responsabilités, de l'obligation de rendre compte et des sanctions y afférentes	L'article 17 de la loi n°08-017 du 06 Juin 2008 portant CMP énonce les règles prévoyant les conflits d'intérêt dans la participation des candidats.	<b>S</b>	Appliquer les directives et les politiques du FIDA au niveau du projet.	<b>S</b>
4.4.2.	Dispositions sur les pratiques interdites dans les dossiers d'appel d'offres	La partie IC du DAO, article 3 mentionne la sanction des fautes commises par les candidats ou titulaires de marchés publics. Modèle d'engagement à respecter : la charte de transparence et d'éthique en matière de marchés publics.	<b>M</b>	Prioriser les DAO du FIDA ou compléter les dispositions sur les pratiques interdites dans le DAO national.	<b>M</b>
4.4.3.	Sanctions et systèmes d'application de la loi efficaces	La loi n°08-017 du 06 Juin 2008 portant CMP prévoit d'une part des sanctions sans préjudice des sanctions pénales à l'encontre des agents publics et disciplinaires prévues par les lois et règlements en vigueur selon les articles 101 et 102. D'autre part, la loi prévoit des sanctions sur les fautes commises par les candidats ou titulaires des marchés publics selon les articles 103, 104 et 105. Les poursuites des agents publics et les sanctions sont rares.	<b>S</b>	La volonté politique est nécessaire pour appliquer la loi. C'est statut quo pour le moment.	<b>S</b>

4.4.4.	Cadre de lutte contre la corruption et formation à l'intégrité	<p>La RCA est doté d'un Comité national de lutte contre la corruption (CNLC) créé par le décret n° 08.133 du 31 mars 2008, d'une une Haute Autorité pour la bonne gouvernance (HABG) de l'Agence nationale d'investigation financière (ANIF) créée par le Règlement n° 01/03-CEMAC-UMAC, devenu le Règlement CEMAC, et par le décret n° 05-42 du 22 février 2005 dont le rôle est de recevoir, traiter et analyser les déclarations de soupçons effectuées par les assujettis; de la Section spéciale au sein du parquet de Bangui et des cabinets d'instruction spécialisés, créée par le décret n° 05-201 du 15 juillet 2005 et enfin de L'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP) créée par le décret n° 08.335 du 20 septembre 2008. Toutefois, toutes ces structures ne sont pas indépendantes.</p>	<b>S</b>	<p>S'assurer que le Projet respecte les principes fondamentaux notamment en matière d'équité et de transparence. Faire des formations sur l'intégrité.</p>	<b>S</b>
4.4.5.	Soutien des parties prenantes pour renforcer l'intégrité dans le cadre de la passation des marchés	<p>La dématérialisation du système de traitement de marchés publics est encore embryonnaire pour renforcer la transparence des procédures Le système d'évaluation du personnel au regard des objectifs ou de performance n'est qu'embryonnaire en République Centrafricaine Des programmes de formation initiale et continue permanente accrédités et répondant aux besoins des acteurs intervenant dans les marchés publics ne sont pas encore disponibles</p>	<b>M</b>	Renforcer l'autonomie du système gérant la passation de marchés dans le cadre de la révision du CMP.	<b>M</b>

4.4.6.	Mécanismes sécurisés pour signaler des pratiques interdites ou des comportements contraires à l'éthique	Le décret n°08-335 du 20 Septembre 2008 permet le recours face à une situation d'injustice. Le paiement associé à chaque plainte ne permet cependant pas de préserver l'anonymat du plaignant, et donc porte atteinte à sa sécurité.	<b>S</b>	Permettre au candidat de garder leur anonymat pour les dépôts des plaintes. Appliquer la politique anti-corruption du FIDA au niveau du projet.	<b>S</b>
4.4.7.	Codes de conduite/codes d'éthique et règles relatives à la divulgation d'informations financières	Arrêté n°032 du 13 Février 2012, en son article 19 réitère aux membres de la commission d'évaluation des offres qui sont liés par l'obligation du secret professionnel déjà énoncé dans l'article 52 de la loi n°08-017 du 06 Juin 2008 portant CMP. L'article 25 du même arrêté expose le montant de l'indemnité de cession accordée de manière uniforme à chaque membre.	<b>M</b>	Renforcer l'application des sanctions auprès des principaux responsables en cas de divulgation.	<b>M</b>
<b>4.5. Résultats consolidés pour le pilier 4.</b>		<p><b>L'évaluation globale des résultats consolidés pour le pilier 4 donne un niveau substantiel.</b></p> <p><b>Niveau de perception de corruption élevé dû aux interventions encore limitées des différentes institutions en charge de la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la corruption et entraînant l'augmentation des pratiques non-conformes aux règles de l'art. Selon l'Indice de Perception de la Corruption 2022, la République Centrafricaine occupe la 152ème mondiale sur 180 pays avec un score de 24/100.</b></p>	<b>S</b>	<p><b>Mettre en œuvre toutes les recommandations ci-dessus pour améliorer le critère 4</b></p> <p><b>Au niveau du projet, s'assurer de l'utilisation des instruments du FIDA (politique pour la lutte contre la corruption, etc.) pour atténuer ce risque au niveau du projet. Réaliser des campagnes de sensibilisation et de formation sur la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations pour tous les acteurs concernés par la PM (Equipe du projet, Administration, Partenaires, Prestataires, etc.)</b></p>	<b>S</b>

			<p><b>Mettre au niveau des contrats du personnels du projet des clauses spécifiques en cas de manquement sur l'éthique.</b></p> <p><b>S'assurer que tous les documents utilisés sur la passation de marchés contiennent des clauses très claires sur la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations</b></p>	
--	--	--	--	--

## MATRICE DES RISQUES DE PASSATION DES MARCHÉS (MRPM) du FIDA - Partie B Niveau Projet

### ÉVALUATION DES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE LA PASSATION DES MARCHÉS DU PROJET

Domaine d'évaluation# et # de critères d'évaluation connexes	Description du critère d'évaluation	Conclusions concernant la non-conformité éventuel des objectifs du projet et du CPM du FIDA	Risque inhérent de non-conformité aux objectifs du projet et au CPM du FIDA	Mesures d'atténuation proposées	Risque Net
Évaluation globale du risque posé par la partie B		Le risque que que les capacités soient limitées en matière de passation de marchés. Il y aura probablement une forte probabilité d'une faiblesse dans la mise en œuvre du processus de passation de marchés.	S	Il faut que le proje s'assure : (i) d'inclure une expertise spécialisée en passation de marchés dans l'équipe de mise en œuvre du projet. ; (ii) former en continue les personnes en charge des achats sur les différents aspects de passation de marchés, y compris les services, biens et consultants ; et (iii) soumettre le plan annuel de passation de marchés avec une mise à jour trimestrielle. Le plan doit inclure la méthode de sélection des marchés ainsi que les seuils de contrôle préalable et postérieur à respecter et inclut les principaux contrats, conformément au manuel.	S
<b>1. ÉVALUATION DE LA COMPLEXITÉ DU PROJET</b>					
1.1.	Le projet est nouveau en son genre et introduit de	Le projet n'est pas nouveau en son genre et les méthodes d'acquisition	S	Il faut au niveau de PEAJ que les méthodes et les procédures de	S

	nouvelles méthodes d'acquisition	standard sont applicables. Les deux projets financés sont en cours de mise en œuvre : PREPAS et PRAPAM.		PM figurant dans les accords et le PPA du projet soient respectées.	
1.2.	La valeur d'investissement du projet est élevée et comprend d'importants contrats d'approvisionnement interdépendants qui nécessitent des compétences avancées en séquençage et en coordination	<p>Le coût du projet est estimé à 35.1 millions USD dont 18,1 millions du FIDA, 10 millions du FEM, 4,5 millions du Gouvernement et 3,5 millions des bénéficiaires. La contribution du Gouvernement proviendra de l'exonération des taxes sur les biens et services que le projet acquerra et de la valeur des infrastructures et autres biens surtout fonciers et immobiliers que le Gouvernement mettra à la disposition du projet. Les contributions des bénéficiaires seront la valorisation des apports en nature et en numéraires à partir des mécanismes de financement à coûts et risques partagés.</p> <p>Le séquençage des activités au niveau des achats des animaux est nécessaire car il faut identifier et présélectionner les éleveurs en même temps que le choix des bénéficiaires dans la même zone. Même si ce sont des contrats à faible valeur, les fréquences sont très élevées et le risque de retard des activités de l'achat est élevé.</p>	<b>S</b>	<p>La concertation de l'équipe financière, PM et technique doit être permanente.</p> <p>Une coordination très pro-active du Coordonnateur de l'UCN est nécessaire ainsi qu'au niveau des Antennes (Bouar et Sibut et Bosangoa) dont le mandat est d'assurer le suivi des actions de mise en œuvre conduites par les prestataires.</p>	<b>S</b>

1.3.	La zone du projet est géographiquement répartie à différents endroits	Le PEAJ couvrira 8 préfectures. L'intervention comprenant les quatre préfectures où le PREPAS et le PRAPAM interviennent déjà : (1) Nana-Mambere; (2) Ombella Mpoko; (3) Ouham-Pende ; et (4) Lobaye et s'élargit aux 4 nouvelles préfectures d'extension du COSOP : (5) Kemo ; (6) Ouham ; (7) Ouaka ; et (8) Nana-Gribizi	<b>S</b>	Le PEAJ a des ressources humaines adéquates en acquisition et coordination dans chacune des zones géographiques couvertes. Au niveau des antennes, c'est le Technicien supérieur en élevage qui va assurer la mise en œuvre de la procédure d'acquisition sous le contrôle du chef d'antenne spécialisé en suivi-évaluation et le RPM au niveau de l'UCN.	<b>S</b>
1.4.	Le projet comprend un certain nombre de partenaires de mise en œuvre et d'organismes coopérants	Le projet collabore avec des partenaires de mise en œuvre sur le terrain (FNEC, ANGAC, ANDE, Centres de formation, IFP, secteur privé). Ces prestataires ont des ressources humaines et des procédures de contrôle interne très limitées.	<b>H</b>	Mise en place d'un manuel de passation des marchés au niveau des prestataires.  Renforcement de capacités Mise place d'exigences minimales du FIDA en matière de passation de marché.	<b>H</b>
1.5.	Le projet implique la participation de la communauté aux activités de passation des marchés qui nécessitent des exigences de surveillance détaillées de la part de l'AE	Le projet développe différents mécanismes de financement qui implique la participation de la communauté aux activités de passation des marchés. Pour les C.2, il s'agit de la subvention intelligente pour l'acquisition des ressources de production, couplée au crédit (mécanisme tripartite (bénéficiaire, État / PEAJ, et institution de financement). Pour les C.3, il s'agit du mécanisme bipartite (bénéficiaire et institution de financement) de	<b>S</b>	Il est nécessaire que tous les préalables soient réunis pour rendre effective cette participation (manuel simplifié à l'usage des communautés) et renforcement des capacités des acteurs.	<b>S</b>

		financement à coûts et à risque partagés, qui permet à l'entrepreneur d'accéder au crédit adapté à ses besoins. Ils seront appuyés et suivis par le projet PEAJ.			
1.6.	Le projet est classé avec des risques PESEC élevés ou substantiels (y compris les risques de sécurité)	Le projet est classé avec des <b>risques PESEC substantiels</b> .	<b>S</b>	Il faut que le projet s'assure de la mise en œuvre effective des recommandations liées aux activités de PM figurant dans les mesures PESEC sur chaque norme concernée.	<b>S</b>
1.7.	Le projet est dans un État Fragile avec des structures de gouvernance faibles	Le projet est effectivement dans un Etat fragile sur le plan sécuritaire et environnemental avec des structures de gouvernance faibles.	<b>H</b>	Le projet PEAJ devra s'assurer que toutes les mesures de bonne gouvernance envisagées à travers les différents manuels soient respectées ainsi que les recommandations des différentes missions de supervision et d'appui	<b>H</b>
<b>1.8. Évaluation globale du risque posé par le Critère 1.</b>		Le projet est assez complexe et utilise des partenaires de mise en œuvre pour une grande partie des activités	<b>S</b>	<b>Mettre en œuvre les recommandations pour le critère 1 et s'assurer de la supervision des partenaires</b>	<b>S</b>
<b>2. ÉVALUATION DE LA CAPACITÉ DE L'AGENCE D'EXÉCUTION (Processus/procédures, personnel et performance/produit - 3P)</b>					
<b>2.1.</b>	<b>PROCESSUS/PROCÉDURES</b>				
<b>2.1.1.</b>	<b>ÉVALUATION DES CADRES JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES DE L'AE EN MATIÈRE DE PASSATION DES MARCHÉS (Règles, méthodes et processus d'acquisition)</b> (La section 2.1.1 ne doit être remplie que si l'AE est une agence nationale autonome ou une entité privée qui est autorisée à avoir un cadre juridique distinct pour les marchés autres que la loi/réglementation nationale sur les marchés publics qui a été évaluée en vertu de la partie A)				
2.1.1.a.	Les méthodes d'acquisition de l'AE pour les biens et les travaux et les SNC (services	La loi n°08.017 prévoit des méthodes d'acquisitions pour les biens, les travaux, les services non	<b>S</b>	Les méthodes d'acquisition de PEAJ pour les biens et les travaux et les SNC (services non	<b>S</b>

	non consultants) sont conformes aux Directives du FIDA pour la passation des marchés relatifs aux projets	consultants selon le type d'acquisition adopté. Elle garantit des procédures d'acquisition concurrentielles et moins concurrentielles, et offrent un éventail approprié de possibilités garantissant le rapport qualité/prix, l'équité, la transparence, la proportionnalité et l'intégrité. Elle est globalement conforme aux directives du FIDA.		consultants) seront détaillées dans le manuel de procédures pour être conformes intégralement aux Directives du FIDA pour la passation des marchés relatifs aux projets.	
2.1.1.b.	Les méthodes de passation des marchés de l'AE pour les services de conseil sont conformes aux Directives du FIDA pour la passation des marchés relatifs aux projets et accordent la priorité à la qualité.	La loi n°08.017 prévoit des méthodes d'acquisitions pour les services de consultants selon le type d'acquisition adopté. Elle garantit des procédures d'acquisition concurrentielles et offrent un éventail approprié de possibilités garantissant le rapport qualité/prix, l'équité, la transparence, la proportionnalité et l'intégrité. Elle est globalement conforme aux directives du FIDA.	<b>S</b>	Les méthodes pour les services de conseil seront détaillées dans le manuel de procédures pour être conforme intégralement aux Directives du FIDA pour la passation des marchés relatifs aux projets.	<b>S</b>
2.1.1.c.	L'accès aux opportunités d'offres de l'AE et aux documents d'appel d'offres et de passation des marchés n'est pas restreint pour les entreprises étrangères	L'accès aux opportunités et aux documents d'appel d'offres de passation des marchés n'est pas restreint pour les entreprises étrangères. Mais comme le système dématérialisé est encore embryonnaire en République Centrafricaine, cette situation impacte négativement au libre accès des entreprises étrangères.	<b>S</b>	Les annonces doivent être publiées au minimum sur les sites web du FIDA et dans les organes de presse à diffusion locale.	<b>S</b>

2.1.1.d.	Les soumissionnaires, le personnel chargé de la passation des marchés de l'AE et le grand public ont libre accès aux documents du cadre juridique et réglementaire	Les documents de passation de marchés sont accessibles en ligne par toutes les personnes intervenant dans la passation de marchés et du grand public comme les textes réglementaires sur le MP sur le lien : <a href="https://www.finances.gouv.cf/marches-publics/textes-reglementaires">https://www.finances.gouv.cf/marches-publics/textes-reglementaires</a> et le code de MP sur <a href="https://www.finances.gouv.cf/sites/default/files/2021-02/code_marches_publics.pdf">https://www.finances.gouv.cf/sites/default/files/2021-02/code_marches_publics.pdf</a>	<b>L</b>		<b>L</b>
2.1.1.e.	Le nombre minimum obligatoire de soumissions/offres reçues dans le cadre de méthodes de passation de marchés concurrentiels est conforme au CPM du FIDA <sup>1</sup>	Pour le recrutement de consultant, un nombre minimum de trois offres est fixée pour éviter la relance de la procédure. Pour les achats aux meilleurs prix, ou demande de cotation dont le seuil de passation la délimite, on exige la présentation de minimum trois cotations (art 32 du CMP RCA). Le cadre de méthodes de passation de marchés concurrentiels est conforme au CPM du FIDA.	<b>L</b>		<b>L</b>
2.1.1.f.	Les documents d'appel d'offres/de passation des marchés et les contrats types de l'AE (y compris le règlement des différends contractuels) sont conformes aux documents de passation des marchés	RCA dispose de DAO travaux sur <a href="https://www.finances.gouv.cf/sites/default/files/2021-02/DAO.STANDARD.MP .TRAVAUX. RCA .pdf">https://www.finances.gouv.cf/sites/default/files/2021-02/DAO.STANDARD.MP .TRAVAUX. RCA .pdf</a> et fourniture et services sur <a href="https://www.finances.gouv.cf/sites/default/files/2021-">https://www.finances.gouv.cf/sites/default/files/2021-</a>	<b>S</b>	Le PEAJ va utiliser les documents types du FIDA comme le cas de PREPAS et de PRAPAM	<b>S</b>

<sup>1</sup> CMP: Cadre en Passation des Marchés

	standard du FIDA en termes de structure et de contenu	<a href="#">02/DAO%20MP.FOURNIT.SERV .%20RCA.pdf</a> de DP type sur <a href="https://www.finances.gouv.cf/sites/default/files/2021-02/DDP.PREST .INTEL .RCA%201.pdf">https://www.finances.gouv.cf/sites/default/files/2021-02/DDP.PREST .INTEL .RCA%201.pdf</a> , accessible à tous publics. Mais pour la conformité des documents, il est indispensable d'y insérer les dispositions du FIDA contre les abus sexuels, contre les pratiques répréhensibles et la corruption, les dispositions sur les offres anormalement basses et hautes et les avenants de contrat.			
2.1.1.g.	Le document d'appel d'offres/de passation des marchés standard de l'AE intègre les exigences des PESEC du FIDA (dans quelle mesure ?)	Les documents d'appel d'offres des marchés de travaux ne comportent aucune exigence relative à la PESEC du FIDA	<b>M</b>	Le PEAJ va utiliser les documents types du FIDA comme le cas des PREPAS et PRAPAM	<b>M</b>
2.1.1.h.	Les documents de pré-qualification standard de l'AE sont conformes aux critères de qualification du FIDA et reflètent l'expérience passée, la capacité de production et la suffisance financière/de trésorerie nécessaires	Les documents de pré-qualification standard de PEAJ sont substantiellement conformes aux critères de qualification du FIDA. Les critères de sélections dans le DPAO sont modulables selon les exigences dans la conception d'un DAO particulier.	<b>L</b>		<b>L</b>
2.1.1.i.	Les critères d'évaluation des soumissions sont objectifs, proportionnés et fondés sur des	En général, au niveau des documents des autres projets financés par le FIDA, l'évaluation des offres sont substantiellement conformes.	<b>L</b>		<b>L</b>

	considérations du rapport qualité-prix dans le cas des biens/travaux/SNC (coût évalué le plus bas, point de mérite, prix le plus bas ou coût du cycle de vie) et mettent l'accent sur la qualité dans le cas des services de conseil conformes au CPM du FIDA				
2.1.1.j.	Le nombre minimum de jours pour les marchés annoncés dans le cadre des processus d'appel d'offres concurrentiels de l'AE est conforme au CPM du FIDA	La loi n°08.017 prévoit un délai minimum de 30 jours calendaires pour les procédures ouvertes et restreintes de seuil estimé égal ou supérieur aux seuils nationaux et 45 jours calendaires pour les seuils égal ou supérieur au seuil de mise en publicité internationale. Mais en cas d'urgence motivée, ces délais peuvent être réduites à 15 jours et 30 jours calendaires respectivement. Ces délais sont conformes au CPM du FIDA. Pour les procédures en dessous du seuil, on adopte des procédures simplifiées. Le délai de publication de dix jours calendaire. C'est conforme aux procédures du FIDA.	<b>L</b>		<b>L</b>
2.1.1.k.	La procédure de clarification des soumissionnaires par l'AE est conforme au CPM du FIDA	La loi n°08.017 prévoit selon son article 32 que les soumissionnaires peuvent faire des demandes écrites d'éclaircissement 14 jours avant la date limite de remise des offres à la	<b>M</b>	Il faut que PEAJ s'assure que les réponses aux demandes de clarifications soient transmises au même moment à l'ensemble des soumissionnaires.	<b>M</b>

		PRM ; ce qui est conforme au CPM du FIDA. Cependant, dans les revues des documents de passation de marchés pour PRAPAM et PREPAS, on trouve rarement des documents ou des PV sur des éclaircissements ou des réunions préparatoires.			
2.1.1.l.	Les soumissions reçues par l'AE avant la date limite sont stockées de façon sécuritaire et un reçu est remis au soumissionnaire	Les soumissions reçues par PEAJ avant la date limite seront stockées de façon sécuritaire et un reçu est remis au soumissionnaire. Dans la pratique observée auprès des 2 projets en cours, aucun document n'est fourni attestant l'assurance que les offres reçues sont stockées de façon sécuritaire et un reçu est remis au soumissionnaire.	<b>M</b>	Mettre dans le manuel de PM une procédure détaillée pour le stockage des offres et la remise des recus aux soumissionnaires.	<b>M</b>
2.1.1.m.	Les garanties de soumission sont stockés en toute sécurité	Les garanties de soumission sont stockées en toute sécurité dans un armoire à clé au niveau du président. De la meme façon que précédemment, aucun document n'est fourni attestant l'assurance que les garanties de soumission sont stockées en toute sécurité.	<b>M</b>	Mettre dans le manuel de PM une procédure détaillée pour le stockage des granties de soumission	<b>M</b>
2.1.1.n.	Les appels d'offres publics de l'AE sont ouverts pour les marchés annoncés immédiatement après la date limite de soumission (dans l'heure suivant la réception des soumissions)	Les appels d'offres publics de PEAJ seront ouverts pour les marchés annoncés immédiatement après la date limite de soumission (dans l'heure suivant la réception des soumissions).	<b>M</b>	Bien programmer les séances d'ouverture des plis afin d'éviter son report à une date ultérieure	<b>M</b>
2.1.1.o.	Les procès-verbaux des réunions d'ouverture des	L'article 59 de la loi n°08.017 prévoit la remise du PV d'ouverture des plis	<b>M</b>	Le PEAJ doit veiller à ce que les procès-verbaux des réunions	<b>M</b>

	soumissions sont enregistrés et envoyés aux soumissionnaires	aux soumissionnaires qui en font la demande. Le PV joint avec la liste des personnes présentes et contresigné par tous les membres des commissions. En général, les documents reçus des projets comporte un PV d'ouverture des plis. Cependant, il n'y a pas de présence de document certifiant que chaque candidat a demandé et obtenu une copie du PV d'ouverture des plis.		d'ouverture des soumissions seront enregistrés et envoyés aux soumissionnaires. L'administration doit toujours avoir une copie du PV déchargé par chaque candidat ayant reçue le PV	
2.1.1.p.	Aucune négociation au stade de l'attribution n'est menée avec le soumissionnaire retenu en vue de modifier le prix ou la portée de l'offre, à moins que cela ne soit prévu dans la méthode d'approvisionnement choisie et stipulé dans les documents d'appel d'offres	L'article 59 de la loi n°08.017 précise bien dans tous les cas lorsque le prix a été un critère de sélection, ces négociations ne peuvent pas porter sur les prix unitaires proposés. Pendant les revus des documents de passation de marchés des projets (PREPAS, PRAPAM), ce sont les critères techniques qui ont été sujet à la négociation.	<b>L</b>		<b>L</b>
2.1.1.q.	En vertu des règles de passation des marchés de l'AE, les soumissionnaires ont accès à un mécanisme de plainte des soumissionnaires conforme aux exigences du FIDA	Les structures nécessaires pour un mécanisme de plainte sont en place en RCA, malgré les problèmes financier, logistique et personnel pour son bon fonctionnement. Les articles 107 et 108 de la loi n°08.017 stipulent sur les dispositions et les étapes à suivre en cas d'arbitrage ou de recours devant l'autorité non juridictionnelle.	<b>L</b>		<b>L</b>

		Comme la dématérialisation est encore au stade embryonnaire en RCA, l'accès des soumissionnaires à un mécanisme de plainte informatisé impacte négativement sur la performance des organes de recours.			
2.1.1.r.	L'attribution des contrats est annoncée publiquement par l'AE dans un délai raisonnable après la signature du contrat.	<p>L'article 66 de la loi n°08.017 sur l'attribution du marché stipule bien sur le fait de publier le PV d'attribution provisoire dans le délai stipulé par l'article 106 de la loi n°08.017 prévoyant un délai de 8 jours calendaires à compter de la publication de la décision d'attribution du marché ou de la délégation de service public, de l'avis d'Appel d'Offres, ou de la communication du dossier d'Appel d'Offres à un candidat pour un recours.</p> <p>L'article 67 de la loi n°08.017 sur l'information des candidats non retenus stipule en son paragraphe 3 « Les autorités contractantes observent un délai minimum de quinze (15) jours après la publication visé à l'alinéa précédent, avant de procéder à la signature du marché et de le soumettre à l'approbation des autorités compétentes »</p> <p>Dans la pratique, les délais de recours impartial ne sont pas généralement respectés.</p>	<b>M</b>	<p>L'attribution des contrats sera annoncée publiquement par PEAJ dans un délai raisonnable après la signature du contrat.</p> <p>Tenir en archivage les documents attestant l'effectivité des actes de la PM</p>	<b>M</b>

<p><b>2.1.1.s. Évaluation globale du risque posé par le Critère 2.1.1.</b></p>	<p><b>L'évaluation globale du critère 2.1.1 est substantiel.</b></p>	<p><b>S</b></p>	<p><b>Mettre en œuvre toutes les recommandations ci-dessus en particulier le respect des Directives du FIDA sur la PM et le PESEC</b></p>	<p><b>S</b></p>	
<p><b>2.1.2.</b></p>	<p><b>Stratégie d'approvisionnement et processus de planification de la passation des marchés de l'AE</b></p>				
<p>2.1.2.a.</p>	<p>La préparation par l'AE de son plan de passation des marchés annuel est précédée de la conceptualisation d'une stratégie d'approvisionnement fondée sur des études de marché, une expérience antérieure et des évaluations des capacités.</p>	<p>Le PPM de PEAJ sera élaboré annuellement sur la base de la stratégie d'approvisionnement fondée sur les études de marchés, les expériences antérieures et des évaluations de capacités. On a pu observer des estimations des budgets largement en deça de la réalité.</p>	<p><b>S</b></p>	<p>PEAJ doit s'assurer autant que possible que la planification est fondée en plus sur des études de marché pour qualifier le niveau de performance. Identifier les besoins réels pendant toute l'année surtout pour les besoins récurrents et pour les besoins répétitifs dont le choix de la meilleure technique d'achat possible en dépend (soit recourir à l'allotissement pour chaque sous-catégorie de même famille ou homogène, soit employer l'accord-cadre à marchés subséquents si les spécifications ne sont pas encore bien déterminées ou l'accord-cadre selon le marché à commande si les spécifications sont déjà précisées) lors de la phase de planification pour éviter le saucissonnage. Le renforcement de capacités de l'équipe du projet en planification est primordial.</p>	<p><b>S</b></p>

2.1.2.b.	Les plans de passation des marchés de l'AE sont préparés à l'avance et en parallèle avec la demande d'affectation budgétaire au ministère des Finances (ou à l'autorité compétente pour les organismes autonomes).	Le PPM de PEAJ sera élaboré parallèlement et en cohérence avec le PTBA et mise à jour régulièrement. Pour les 2 projets en cours, il y a eu au démarrage une incohérence entre le PTBA et le PPM.	<b>M</b>	Renforcer le lien et la coordination de la préparation du budget annuel avec la préparation du PPM pour un plan de travail et budget réaliste. C'est-à-dire identification et estimation des besoins puis planification, enfin plan de décaissement budgétaire. Mettre en place un programme de formation en planification du PPM et du budget annuel.	<b>M</b>
2.1.2.c.	Le personnel du service de la passation des marchés de l'AE participe aux processus annuels de planification du travail.	L'équipe de PM de PEAJ participera à tout le processus d'élaboration du PTBA. C'est le cas pour les deux projets en cours.	<b>L</b>		<b>L</b>
2.1.2.d.	La stratégie de passation des marchés du projet tient compte adéquatement de la complexité du projet, de la capacité et de l'expérience internes de l'AE ainsi que de la capacité d'approvisionnement du marché.	La stratégie de PM de PEAJ tient compte de la complexité du projet, des expériences des projets antérieurs, et de la capacité d'approvisionnement du marché. Toutefois, elle sera révisée et mise à jour régulièrement.	<b>S</b>	S'assurer au PEAJ que les stratégies de PM seront mises à jour régulièrement en fonction de l'évolution des paramètres internes (capacité de l'équipe) et externes du projet (comportement du marché).	<b>S</b>
2.1.2.e.	Le plan de passation des marchés de l'AE pour le projet est conforme au plan de travail/budget annuel du projet (PTBA)	Les projets en cours éprouvent des difficultés pour traduire le PTBA en PPM	<b>M</b>	Le PPM de PEAJ sera élaboré à partir des activités et du budget décrites dans le PTBA pour être cohérents et conformes.	<b>M</b>
2.1.2.f.	Les plans de passation des marchés de l'AE suivent un format efficace avec des	Le Projet PEAJ utilisera le canevas de PPM du FIDA comme les 2 autres projets. Ce sera en ligne sur OPEN.	<b>L</b>		<b>L</b>

	lignes prévues et réelles pour suivre les progrès réalisés dans les trois différentes catégories de la passation des marchés.				
<b>2.1.2.g. Évaluation globale du risque posé par le Critère 2.1.2.</b>		<b>Le Risque sur les capacités soient limitées en matière de passation de marchés est substantiel.</b>	<b>S</b>	<b>Mettre en œuvre la stratégie de passation des marchés élaborée dans le cadre de PEAJ Inclure une expertise spécialisée en passation de marchés dans l'équipe de mise en œuvre du projet. Formation continue des personnes en charge des achats sur les différents aspects de passation de marchés, y compris les services, biens et consultants.</b>	<b>S</b>
<b>2.1.3.</b>	<b>Systèmes de gestion de la passation des marchés et d'administration des contrats et procédures de contrôle interne et d'audit</b>				
2.1.3.a.	Contrats types de l'AE pour l'acquisition de biens, de travaux et de services généralement conformes aux contrats du FIDA	Les projets en cours utilisent globalement les contrats types du FIDA ou les contrats types du pays tenant compte des exigences du FIDA. Le PEAJ va utiliser les contrats types du FIDA.	<b>L</b>		<b>L</b>
2.1.3.b.	Les contrats types de l'AE pour l'acquisition de biens, de travaux et de services mettent en œuvre les exigences des PESEC du FIDA	Les contrats types de PEAJ pour l'acquisition de biens, de travaux et de services seront mis en œuvre suivant les exigences des PESEC du FIDA	<b>M</b>	Il faut renforcer l'équipe du Projet à la mise en œuvre de la PESEC	<b>M</b>

2.1.3.c.	L'AE a établi des systèmes de contrôle interne avec séparation des pouvoirs, y compris une séparation efficace entre la passation des marchés et la gestion financière	Le PEAJ prévoit une séparation de tâches entre le RAF et le RPM pour permettre un système de contrôle interne.	<b>L</b>		<b>L</b>
2.1.3.d.	L'AE a une fonction d'audit interne efficace en plus d'un audit financier externe indépendant et opportun (un audit spécialisé de la passation des marchés est un atout)	Existence de contrôle à priori de la DGMP pour certains seuils et normalement un audit à posteriori de l'ARMP mais qui n'est pas effectif pour ce dernier. Le projet PEAJ prévoit un auditeur interne en plus d'un audit financier externe indépendant.	<b>S</b>	Le projet peut faire une convention avec l'ARMP pour réaliser un audit spécialisé de la PM.	<b>S</b>
2.1.3.e.	L'AE a établi des procédures de gestion des contrats et des formulaires de gestion des contrats pour surveiller les progrès par rapport aux délais, aux coûts, à la qualité et à la portée des contrats signés pour les biens, les travaux et les services	A travers le remplissage de ICP-CMT/OPEN, le projet PEAJ mettra en place des procédures de gestion des contrats et des formulaires de gestion des contrats pour surveiller les progrès par rapport aux délais, aux coûts, à la qualité et à la portée des contrats signés pour les biens, les travaux et les services.	<b>M</b>	Il faut s'assurer qu'au PEAJ, des mises à jours se fassent périodiquement sur l'état des contrats par rapport à plusieurs critères notamment : aux délais, aux coûts, à la qualité et à la portée, etc. des contrats signés.	<b>M</b>
2.1.3.f.	L'AE élabore un plan de gestion des contrats exhaustif pour les grands contrats avec une indication claire des rôles et des responsabilités	En plus de ICP-CMT/OPEN, le RPM et les responsables techniques du projet PEAJ élaborera un un plan de gestion des contrats exhaustif pour les grands contrats avec une indication claire des rôles et des responsabilités.	<b>M</b>	Il faut que le projet PEAJ élabore un plan de gestion des contrats exhaustif pour les grands contrats avec une indication claire des rôles et des responsabilités.	<b>M</b>

2.1.3.g.	Les procédures de l'AE pour le lancement et l'approbation des modifications de contrat sont établies et claires	L'article 89 de la loi n°08.017 expose clairement les conditions à respecter dans le cas de changement de volume des prestations impliquant des modifications d'un contrat en cours d'exécution. Pendant les revus des documents des projets. Généralement les documents sur les échanges en vue de la constatation de la nécessité des modifications des contrat ne sont pas disponibles.	<b>S</b>	Respecter les procédures du FIDA dans le guide de PM	<b>S</b>
2.1.3.h.	Les modifications de contrat au-delà d'un seuil prescrit (ne dépassant pas 15 % de la durée ou de la valeur du contrat) nécessitent des approbations de niveau supérieur	L'article 89 de la loi n°08.017 en son troisième et quatrième paragraphe précise bien que suite à une modification de marché : « La demande motivée d'avenant doit être soumise à l'autorisation de la Direction Générale des Marchés Publics par l'autorité contractante » et « La passation de nouveau marché est soumise aux dispositions du TITRE III de la même loi » la réinsertion d'une nouvelle activité dans un cycle de procédure de passation de nouveau marché. Le code de marchés publics du RCA n'est pas très explicite sur les conditions d'un avenant de contrat. Les marchés soumis à la revue à priori seront modifiés suivant l'ANO du FIDA.	<b>S</b>	Il faut que PEAJ s'assure que toutes modifications de contrat au-delà d'un seuil prescrit (ne dépassant pas 15 % de la durée ou de la valeur du contrat) obtiennent les approbations nécessaires du niveau supérieur y compris l'ANO du FIDA si requis.  Utiliser les seuils énoncés dans le CPM du FIDA pour les conditions d'avenant de contrat : <ul style="list-style-type: none"> <li>- élève le montant du contrat initial de plus de 10% ;</li> <li>- proroge la durée initiale du contrat de 25% ou plus en plus des conditions énoncées dans le code des marchés publics du RCA.</li> </ul>	<b>S</b>
2.1.3.i.	L'AE a établi des procédures pour la	Le code des marchés publics n'est pas très explicite par rapport à la	<b>M</b>	Définir correctement dans le manuel de PM de PEAJ les	<b>M</b>

	réception et l'acceptation des extrants du contrat dans les biens, les travaux et les services	<p>composition et aux procédures de réception de biens, travaux et de services.</p> <p>Selon l'arrêté 118/17 modifiant et complétant l'arrêté 825/08 du 24 Novembre 2008 en son article 4 en son point 19, énonce la participation du service aux commissions de réceptions des acquisitions objets des marchés.</p> <p>L'arrete 1135/09 du 30 Décembre 2009 portant sur la composition et le fonctionnement des commissions de réception stipule sur la composition de la commission de réception, leur attribution et les procédures de réception des acquisitions.</p>		conditions de réception et la composition des commissions de réceptions des acquisitions objets des marchés.	
2.1.3.j.	L'AE a établi des procédures pour la réception et l'approbation des produits livrables et des paiements pour les biens, les travaux et les services	<p>L'arrêtede 1135/09 du 30 Décembre 2009 portant sur la composition et le fonctionnement des commissions de réception stipule sur la composition de la commission de réception, leur attribution et les procedures de réception des acquisitions</p> <p>Le projet PEAJ mettra en place une commission de recéption des livrables (biens, services et travaux) incluant les spécialistes du projet. De même, un système de validation de factures des prestataires sera mis en place afin d'assurer un système de contrôle interne. Le RPM fera un contrôle de la conformité des</p>	<b>L</b>		<b>L</b>

		contrats avant tout paiement de factures.			
2.1.3.k.	Les procédures de paiement de l'AE conduisent à des paiements en temps utile aux parties contractantes conformément aux contrats types du FIDA	L'article 96 de la loi n°08.017 en son troisième paragraphe précise « Le représentant de l'autorité contractante est tenu de procéder au paiement des acomptes et du solde dans un délai qui ne peut dépasser soixante (60) jours. Toutefois, un délai plus long peut être fixé pour le paiement du solde de certaines catégories de marché » Un délai de paiement plus court peut être accordé par les collectivités locales et leurs établissements, au bénéfice des petites et moyennes entreprises régulièrement installées sur leur ressort territorial.	<b>M</b>	PEAJ mettra en place des procédures de paiement en temps utile aux parties contractantes conformément aux contrats types du FIDA et aux dispositions du manuel de procédures du projet. Le projet fera l'effort de ne pas avoir une rupture de trésorerie.	<b>M</b>
2.1.3.l.	Les procédures de règlement des différends contractuels de l'AE prévoient toujours un règlement à l'amiable et prévoient l'arbitrage pour les contrats avec des parties contractantes étrangères.	Les articles dans les contrats de PEAJ inclueront des règlements des différends à l'amiable et l'arbitrage pour les contrats avec des parties contractantes étrangères. La loi recommande toujours le règlement des différends en premier lieu auprès de l'autorité non juridictionnelle : Comité de règlement des différends au sein de l'ARMP.	<b>L</b>	-	<b>L</b>
2.1.3.m.	L'AE dispose de procédures d'évaluation des	Le projet PEAJ mettra en place des procédures d'évaluation des	<b>S</b>		<b>S</b>

	réclamations bien élaborées pour lancer ses propres réclamations ou pour vérifier la validité et le coût des réclamations contractuelles déposées par les parties contractantes	réclamations bien élaborées pour lancer ses propres réclamations ou pour vérifier la validité et le coût des réclamations contractuelles déposées par les parties contractantes			
<b>2.1.3.n. Évaluation globale du risque posé par le Critère 2.1.3.</b>		<b>Faiblesse dans la mise en œuvre du processus de passation de marchés</b>	<b>S</b>	<b>Soumission d'un plan annuel de passation de marchés avec une mise à jour trimestrielle. Le plan doit inclure la méthode de sélection des marchés ainsi que les seuils de contrôle préalable et postérieur à respecter et inclut les principaux contrats, conformément au manuel.</b>	<b>S</b>
<b>2.1.4.</b>	<b>CONSERVATION DES DOSSIERS</b>				
2.1.4.a.	Un dossier de passation des marchés portant un numéro de série est tenu à jour pour chaque activité de passation des marchés (avec des dossiers allant de la demande à l'acceptation/réception des biens/travaux/service)	Tous les dossiers de passation de marchés de PEAJ pour chaque activité (avec les pièces allant de la demande à l'acceptation/réception des biens/travaux/ services) seront archivés dans des chemises cartonnées et numérotés dans des cartons archives au niveau du RPM. Cette pratique n'est pas encore bien rodée au niveau des 2 projets, surtout au démarrage.	<b>S</b>	PEAJ doit conserver toutes pièces afférentes à chaque processus avec des numéros dans des boîtes dédiées pour faciliter la traçabilité et confirmer le respect des procédures nationales et du FIDA en PM.	<b>S</b>
2.1.4.b.	Contrats originaux sécurisés dans un endroit à l'épreuve du feu et du vol	Les contrats originaux du projet seront sécurisés et archivés dans des cartons archives et dans des armoires fermés à clé, dans le bureau du RPM.	<b>M</b>	PEAJ doit sécuriser dans un endroit à l'épreuve du feu et du vol les contrats.	<b>M</b>

2.1.4.c.	Un dossier contractuel distinct est conservé avec une copie du contrat et de toute la correspondance contractuelle subséquente, p. ex., avis contractuels du fournisseur, de l'entrepreneur, de l'acheteur ou de l'employeur; un dossier détaillé de tous les changements ou ordres de modification émis qui ont une incidence sur la portée, la qualité, le calendrier ou le prix du contrat; les registres des factures et des paiements, les rapports d'étape, les certificats d'inspection, d'acceptation et d'achèvement; les registres des réclamations et des différends et leurs résultats; etc.)	Le projet PEAJ conservera une copie de l'ensemble des dossiers de PM de chaque activité et de toutes les correspondances. De même, tous les dossiers de PM seront numérisés, et archivés dans des disques durs à part.	<b>M</b>	PEAJ doit conserver une copie complète de chaque dossier contractuel avec toutes les pièces y afférentes et faire une copie numérisée	<b>M</b>
2.1.4.d.	Les dossiers de passation des marchés et de contrat de l'AE sont conservés pendant au moins 7 ans après la clôture du projet dans un endroit sécurisé.	A la fin du projet, tous les dossiers de passation de marchés, au même titre que les pièces comptables seront transférés au Ministère de tutelle pour qu'il puisse les archiver dans des endroits sécurisés pendant au moins 10 ans pour d'éventuels audits financiers par le FIDA ou par l'Etat.	<b>S</b>	Le PEAJ doit conserver les dossiers de PM pendant au moins 10 ans après la clôture du projet dans un endroit sécurisé.	<b>S</b>
2.1.4.e.	L'AE tient à jour un registre des contrats qui enregistre	Le RPM de PEAJ tiendra un registre de contrats exhaustif qu'il mettra à	<b>L</b>		<b>L</b>

	tous les contrats en cours (avec les noms, les prix et les dates) par catégorie de passation des marchés pour faciliter la récupération des données sur les contrats	jour régulièrement. De même, tous les contrats seront enregistrés dans le CMT/OPEN avec tous les détails (catégorie de PM, noms, montants, dates, etc.)			
<b>2.1.4.f. Évaluation globale du risque posé par le Critère 2.1.4.</b>		<b>L'évaluation globale du critère 2.1.4. est modérée</b>	<b>M</b>	<b>Mettre en œuvre l'ensemble des recommandations ci-dessus</b>	<b>M</b>
<b>2.2.</b>	<b>CAPACITÉS EN MATIÈRE DE PERSONNEL DE L'AE: Capacités du personnel de l'AE en matière de passation des marchés et ressources de la passation des marchés (systèmes et installations).</b>				
2.2.1.	L'AE dispose d'un département/unité d'approvisionnement spécifique avec un directeur et une équipe expérimentée.	Le projet PEAJ disposera d'un RPM expérimenté pour mettre en œuvre et suivre les activités de PM. Au niveau des antennes, ce sont les techniciens qui vont réaliser les tâches de PM.	<b>H</b>	Le personnel en charge des approvisionnements au PEAJ doivent tous poursuivre leur formation sur OPEN, le nouveau système de PM du FIDA . Le RPM suivra une formation certifiée BUILPROC	<b>H</b>
2.2.2.	L'unité de passation des marchés de l'AE a de l'expérience en matière de procédures de passation des marchés financées par les donateurs et les IFI.	Les TDRS du RPM indique que la presonne doit être expérimentée en PM. Le RPM devra disposer de plus de 7 années d'expériences en PM des projets financés par des bailleurs de fonds (FIDA, BM, BAD)	<b>M</b>	Poursuivre le renforcement des capacités des acteurs impliqués en approvisionnement	<b>M</b>
2.2.3.	La valeur et la complexité du volume annuel de la passation des marchés de l'AE dépassent les attentes (c.-à-d. que l'AE effectue normalement des acquisitions de plus en plus complexes que ce qui est requis dans le cadre du projet)	Le projet PEAJ va veiller à ce que la valeur et la complexité du volume annuel de la passation des marchés respectent les attentes malgré le contexte du pays : climat d'insécurité, la pauvreté et vulnérabilité des bénéficiares et le contexte économique fragile.	<b>S</b>	L'équipe du PEAJ doit être très pro-active par rapport à l'évolution des différents paramètres socio-économiques et politiques du pays.	<b>S</b>

2.2.4.	Le personnel de la passation des marchés de l'AE a des Termes de Référence qui couvrent toutes les fonctions prévues de l'approvisionnement destiné au projet.	Les TDRs de l'équipe de PM (RPM et responsable technique régionale affectée à la tâche d'acquisition) seront validés par le SPO du WCA du FIDA afin de s'assurer qu'ils couvrent l'ensemble des tâches attendues	<b>L</b>		<b>L</b>
2.2.5.	Le nombre et les qualifications du personnel du service de la passation des marchés de l'AE sont suffisants pour entreprendre la passation des marchés supplémentaire qui sera requis dans le cadre du projet proposé	La qualification du RPM au niveau national suivra les niveaux d'exigences du FIDA. C'est la qualification du technicien en charge de l'acquisition qu'il y a un risque de sous qualification car c'est un technicien affecté à la PM.	<b>S</b>	Former régulièrement le technicien supérieur affecté à la PM sur les procédures de PM. Supervision régulière du RPM de l'acquisition au niveau des antennes. Mission régulière de l'auditeur interne au niveau des antennes.	<b>S</b>
2.2.6.	Le service de passation des marchés de l'AE dispose d'installations adéquates comme des ordinateurs personnels, des connexions Internet, des photocopieurs, des imprimantes, des coffres forts, etc. pour entreprendre la passation des marchés prévu pour le projet	Le RPM de PEAJ sera doté d'ordinateurs individuels, de mobiliers, d'imprimantes, d'armoires fermés à clés, etc.) pour assurer pleinement ses fonctions.	<b>L</b>		<b>L</b>
2.2.7.	Le personnel du service de la passation des marchés de l'AE est certifié ou a participé à des	Le RPM doit démontrer des expériences avérées en PM pour être recruté. S'il n'a pas encore bénéficié	<b>L</b>		<b>L</b>

	programmes de formation pertinents en passation des marchés	de formation, il sera formé sur le BUILDPROC			
2.2.8.	Le personnel du département de la passation des marchés de l'AE est capable de travailler dans l'une des langues officielles du FIDA	L'équipe de PM de PEAJ doit être capable de parler et de travailler avec la langue française (langue officielle de RCA). La connaissance de l'anglais serait un atout.	L	-	L
2.2.9.	Le directeur de projet reçoit une charte de projet lui accordant les pouvoirs nécessaires pour contrôler et autoriser les activités du projet (documentées dans le MIP)	Le coordonnateur du projet reçoit une charte de projet lui accordant les pouvoirs nécessaires pour contrôler et autoriser les activités du projet (documentées dans le MIP)	L		L
2.2.10.	L'AE a accès à des experts en matière d'amorce de réclamation ou d'évaluation des réclamations, à l'interne ou à l'externe, en particulier pour les contrats de grande valeur avec des fournisseurs étrangers	Le PEAJ fera très peu des appels d'offres internationaux.	S	Pour l'exécution de certains marchés de grande valeur, le Projet peut recourir au recrutement d'un expert pour évaluer les réclamations ou demander une réclamation pour les contrats de grande valeur.	S
<b>2.2.11. Évaluation globale du risque posé par le Critère 2.2.</b>		<b>Le risque globale par rapport à la performance de l'AE sur les projets en cours est substantiel</b>	<b>M</b>	<b>Mettre en œuvre toutes les recommandations ci-dessus</b>	<b>M</b>
<b>2.3.</b>	<b>PERFORMANCES DE L'AE (PRODUITS ET EXPÉRIENCES PASSÉES) - guidées par les indicateurs quantitatifs des piliers II et III de OCDE MAPS II (basés sur les performances de l'année précédente)</b>				
2.3.1.	% du total des contrats annuels de l'AE attribués dans le cadre d'appels	<b>Non applicable (Projet en cours de conception)</b>			

	d'offres ouverts et restreints				
2.3.2.	Pourcentage et valeur des contrats annuels de l'AE qui sont attribués par entente directe (sélection d'un fournisseur unique)	<b>Non applicable (Projet en cours de conception)</b>			
2.3.3.	Efficacité de l'AE dans l'exécution du processus d'appel d'offres (ouvert et restreint) pour les biens (mesuré dans le temps entre l'annonce et l'attribution et la signature du contrat)	<b>Non applicable (Projet en cours de conception)</b>			
2.3.4.	Efficacité de l'AE dans l'exécution du processus d'appel d'offres (ouvert et restreint) pour les travaux (mesuré dans le temps entre l'annonce et l'attribution et la signature du contrat)	<b>Non applicable (Projet en cours de conception)</b>			
2.3.5.	Efficacité de l'AE dans l'exécution du processus concurrentiel pour les services (mesuré dans le temps, de l'annonce à la négociation et à la signature du contrat)	<b>Non applicable (Projet en cours de conception)</b>			
2.3.6.	% de documents d'appel d'offres pour les biens/services autre que consultatifs et travaux au	<b>Non applicable (Projet en cours de conception)</b>			

	cours de la dernière année ou des deux dernières années où plus d'une modification des documents d'appel d'offres a été émise				
2.3.7.	% des dossiers d'appel à propositions pour des services de conseil pour lesquelles plus d'une modification a été émise	<b>Non applicable (Projet en cours de conception)</b>			
2.3.8.	% des concours de passation des marchés en biens/services autre que consultatifs, travaux et services de conseil qui ont échoué ou ont été annulés	<b>Non applicable (Projet en cours de conception)</b>			
2.3.9.	Nombre moyen de soumissions recevables dans le cadre de concours de biens/services autres que consultatifs, de travaux et de services de conseil	<b>Non applicable (Projet en cours de conception)</b>			
2.3.10.	% des concours de passation des marchés pour les biens/services autres que consultatifs, les travaux et les services de conseil menés par voie électronique	<b>Non applicable (Projet en cours de conception)</b>			
2.3.11.	% de contrats attribués aux PME l'année précédente	<b>Non applicable</b>			
2.3.12.	% des concours et des contrats de passation des	<b>Non applicable (Projet en cours de conception)</b>			

	marchés qui intègrent des considérations de passation des marchés durable (au moins 1 critère social/travail plus 1 critère environnemental)				
2.3.13.	Pourcentage des contrats de l'AE pour les travaux dont le coût dépasse 10 % du prix initial du contrat	<b>Non applicable (Projet en cours de conception)</b>			
2.3.14.	% des contrats de l'AE pour les travaux dont le temps dépasse 10 % de la durée contractuelle initiale	<b>Non applicable (Projet en cours de conception)</b>			
2.3.15.	Nombre moyen de plaintes reçues des soumissionnaires quant à l'équité des documents d'appel d'offres ou de l'attribution du contrat	<b>Non applicable (Projet en cours de conception)</b>			
2.3.16.	% des décisions d'appel des soumissionnaires qui ont été acceptées et appliquées (avec décision contre l'AE)	<b>Non applicable (Projet en cours de conception)</b>			
2.3.17.	% des factures des fournisseurs payées à temps dans les contrats de biens/services autres que consultatifs, de travaux et de services de conseil	<b>Non applicable (Projet en cours de conception)</b>			

2.3.18.	<p>La qualité générale des documents produits par le service de la passation des marchés de l'AE est-elle conforme aux niveaux de qualité attendus par le FIDA:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i. Qualité des documents d'appel d'offres pour les biens/services autres que consultatifs et travaux</li> <li>ii. Qualité des dossiers d'appel à propositions pour les services de consultation</li> <li>iii. Qualité des rapports d'évaluation des soumissions</li> <li>iv. Qualité et pertinence des réponses aux qualifications des soumissionnaires</li> </ul>	<p><b>Non applicable (Projet en cours de conception)</b></p>			
2.3.19.	<p>Gestion/Audit de la passation des marchés:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i. % de contrats de l'AE soumis à un audit de la passation des marchés spécialisé</li> <li>ii. l'AE met en œuvre les recommandations en temps opportun</li> </ul>	<p><b>Non applicable (Projet en cours de conception )</b></p>			
<p><b>2.3.20. Évaluation globale du risque posé par le Critère 2.3.</b></p>		<p><b>Non applicable (Projet en cours de conception ) et MAPS non existant</b></p>			

<p><b>2.4. Évaluation globale du risque posé par les parties B</b></p>	<p><b>S</b></p>	<p>Faiblesse dans la mise en œuvre du processus de passation de marchés D'où, soumission d'un plan annuel de passation de marchés avec une mise à jour trimestrielle. Le plan doit inclure la méthode de sélection des marchés ainsi que les seuils de contrôle préalable et postérieur à respecter et inclut les principaux contrats, conformément au manuel.</p>	<p><b>S</b></p>
<p><b>3. Évaluation globale du risque posé par les parties A et B</b></p>	<p><b>S</b></p>	<p>Les réglementations en vigeures sont dépassées par rapport aux exigences du FIDA (PESEC, etc.) et les capacités soient limitées en matière de passation de marchés au niveau du pays Par conséquent, le projet doit respecter les obligations des directives du FIDA "Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets" dans ce domaine et utiliser les dispositions du Guide de passation des marchés du FIDA. Et il faut inclure une expertise spécialisée en passation de marchés dans l'équipe de mise en œuvre du projet et réaliser une formation continue des personnes en charge des achats sur les différents aspects de passation de marchés, y compris les services, biens et consultants.</p>	



Investir dans les populations rurales

## République centrafricaine

---

### Projet Elevage et Appui aux Jeunes

### Rapport de conception

### Annexe 8: Manuel d'exécution du projet (MEP)

Dates de mission: Du 07 au 27 mai 2023

Date du document: 24/10/2023

Identifiant du projet 2000004022

Numéro du rapport: 6536-CF

Afrique de l'Ouest et du Centre  
Département de la gestion des programmes





Investir dans les populations rurales

**République centrafricaine**

---

**Projet Elevage et Appui aux Jeunes**

# **Manuel de mise en œuvre**

Date du document: 20/10/2023

Identifiant du projet 2000004022

Afrique de l'Ouest et du Centre

Département de la gestion des programmes

## **TABLES DES MATIERES**

<b>SIGLES ET ACCRONYMES</b>	<b>2</b>
<b>CARTE DES ZONES D'INTERVENTION</b>	<b>4</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>5</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE DU PROJET</b>	<b>6</b>
<b>4.1. JUSTIFICATION</b>	<b>6</b>
<b>4.2. OBJECTIFS</b>	<b>6</b>
<b>4.3. DUREE, COUTS ET FINANCEMENT</b>	<b>7</b>
<b>4.4. GOUVERNANCE ET DISPOSITIFS DE MISE EN ŒUVRE</b>	<b>8</b>
<b>4.4.1. COMITE DE PILOTAGE</b>	<b>8</b>
<b>4.4.2. UNITE DE COORDINATION</b>	<b>8</b>
<b>4.4.3. PARTENARIATS DE MISE EN ŒUVRE</b>	<b>9</b>
<b>4.4.4. PRINCIPES D'INTERVENTION</b>	<b>9</b>
<b>4.4.5. CIBLAGE ECONOMIQUE ET GEOGRAPHIQUE</b>	<b>9</b>
<b>4.4.6. LE PROCESSUS D'APPUI ET LE PARCOURS DE CROISSANCE</b>	<b>23</b>
<b>DESCRIPTION DETAILLEE DES COMPOSANTES</b>	<b>29</b>
<b>BREVE PRESENTATION DES COMPOSANTES</b>	<b>29</b>
<b>COMPOSANTE 1 : RENFORCEMENT DE LA PRODUCTION ET LA PRODUCTIVITE DES CHAINES DE VALEUR DE L'ELEVAGE ET DE L'APICULTURE</b>	<b>30</b>
<b>COMPOSANTE 2 : PROMOTION DE L'ACCES DURABLE AUX SERVICES FINANCIERS ET RENFORCEMENT DES LIENS AVEC LE MARCHE</b>	<b>44</b>
<b>COMPOSANTE 3. RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL, COORDINATION ET GESTION DU PROJET</b>	<b>63</b>
<b>SUIVI-EVALUATION, COMMUNICATION ET GESTION DES SAVOIRS</b>	<b>65</b>
<b>ARRANGEMENTS FIDUCIAIRES ET DISPOSITIF DE DECAISSEMENT</b>	<b>72</b>
<b>ANNEXE 1 : ORGANIGRAMME ET TERMES DE REFERENCE DU PERSONNEL</b>	<b>92</b>
<b>ANNEXE 2 : DETAILS DE L'APPROCHE DE CIBLAGE</b>	<b>128</b>
<b>ANNEXE 3 : INTEGRATION DU GENRE ET INCLUSION SOCIALE</b>	<b>149</b>
<b>ANNEXE 4 : DETAILS DE L'APPROCHE DE PROGRESSION ECONOMIQUE</b>	<b>169</b>
<b>ANNEXE 5 : PASSATION DES MARCHES</b>	<b>177</b>
<b>ANNEXE 6 : INSERTION DES BENEFICIAIRES DANS LES CHAINES DE VALEUR</b>	<b>273</b>
<b>ANNEXE 7 : GESTION RESPONSABLE DE LA TRANSHUMANCE</b>	<b>298</b>
<b>ANNEXE 8 : MISE EN ŒUVRE DE L'APPUI NUTRITIONNEL</b>	<b>307</b>
<b>ANNEXE 9 : INSTRUMENTS DU MECANISME FINANCIER</b>	<b>312</b>
<b>ANNEXE 10 : TERMES DE REFERENCE SUR LE DISPOSITIF DE SUIVI EVALUATION ET SUR LA DIGITALISATION</b>	<b>273</b>
<b>ANNEXE 11 : REVUE INSTITUTIONNELLE DU SECTEUR DE L'ELEVAGE</b>	<b>339</b>
<b>ANNEXE 12 : FICHE TECHNIQUE SUR LES PRESTATIONS DES OPF ET DE L'ANDE ET LES CONVENTIONS</b>	<b>430</b>
<b>ANNEXE 13 : REPARTITION DES BENEFICIAIRES PAR PREFECTURES (A REVISER A L'ATELIER DE DEMARRAGE)</b>	<b>585</b>
<b>ANNEXE 14 : CADRE LOGIQUE DU PEAJ</b>	<b>589</b>
<b>ANNEXE 15 : TERMES DE REFERENCE ATELIER DE LANCEMENT</b>	<b>589</b>

## SIGLES ET ACCRONYMES

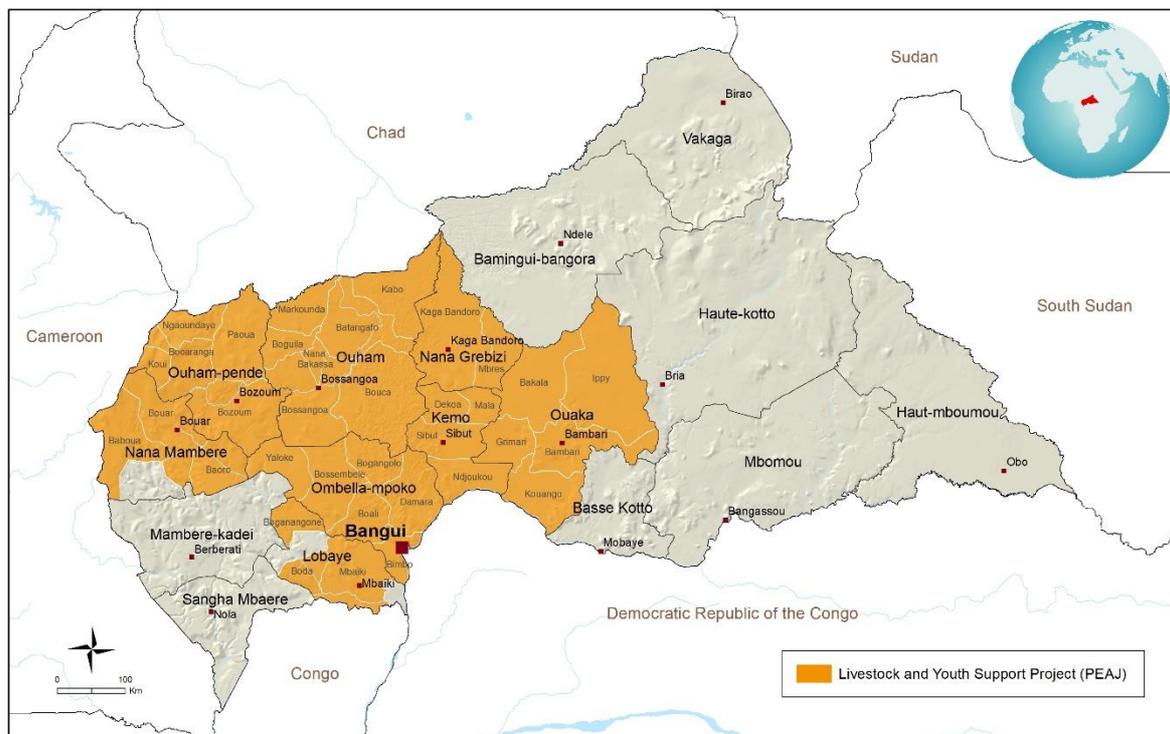
ACFPE	Agence Centrafricaine pour la Formation Professionnelle et l'Emploi
ANDE	Agence nationale pour le Développement de l'Élevage
ANGAC	Association Nationale des Groupements d'Aviculteurs de Centrafrique
AVEC	Association Villageoise d'Épargne et de Crédit
B/C	Rapport Bénéfices /Coûts
CGES	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
COSOP	Programme d'Option Stratégique pour le Pays
COVID-19	Corona Virus Disease 2019
CNOP-CAF	Concertation nationale des organisations paysannes de Centrafrique
CVs	Chaines de Valeurs
DAT	Dépôt A Terme
DGSE	Direction Générale du Suivi Évaluation
FAO	Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
FMD	Forfait Mobilités Durables
FNEC	Fédération Nationale des Éleveurs de Centrafrique
IBRE	Indicateurs de Base Relatifs aux Effets
ICASEES	Institut Centrafricain des Statistiques et des Études
ICT4D	Information et Communication Technologique pour le Développement
IFP	Institution Financière Partenaire
IPC	Integrated Food Security Phase Classification
MESA	Ministère de l'élevage et de la Santé Animale
MFIC/PEAJ	Mécanisme de Financement Inclusif de Crédit / PEAJ
OFCA	Organisation des Femmes Centrafricaines
ONFR	Organisation Nationale des Femmes Rurales
OP	Organisation Paysanne
OPA	Organisation Professionnelle Agricole
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAR	Plan d'Action de Réinstallation
PDI	Personnes Déplacées Internes
PEAJ	Projet d'Élevage et d'Appui aux Jeunes
PESEC	Procédures d'Évaluation Sociale, Environnementale et Climatique
PPFNE	Cadre stratégique national pour l'emploi et la formation professionnelle
PIB	Produit Intérieur Brut
PNIASAN	Programme National d'Investissement Agricole de Sécurité Alimentaire et de Nutrition
PPCB	Péripneumonie Contagieuse Bovine
PRAPAM	Projet de Renforcement de la productivité et de l'Accès aux Marchés des Produits Agropastoraux dans les savanes
PREPAS	Projet de Relance de la Production Agropastorale dans les Savanes
PVH	Personnes Vivant avec un Handicap
UE	Union Européenne
UNC	Unité Nationale de Coordination
RCA	République Centrafricaine
RCPCA	Plan National pour le Redressement et la Consolidation de la Paix en Centrafrique
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat

SDRASA	Stratégie pour le Développement Rural, l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire
SIDA	Syndrome d'Immunodéficience Acquise
SYCEBUNOL	Système Comptable des Entités à But Non Lucratif
TRI	Taux de Rendement Interne
UNSDCF	United Nations Sustainable Development Cooperation Framework (2023 -2027)
USD	Dollar des États Unis d'Amérique
VAN	Valeur Actuelle Nette

## CARTE DES ZONES D'INTERVENTION

1. La zone d'intervention du PEAJ couvre les quatre préfectures où le PREPAS<sup>1</sup> et le PRAPAM<sup>2</sup> interviennent déjà à savoir : (1) la Nana-Mambere; (2) l'Ombella Mpoko; (3) l'Ouham-Pende ; et (4) la Lobaye. Elle s'élargira à 4 nouvelles préfectures, à savoir : (5) la Kemo ; (6) l'Ouham ; (7) la Ouaka ; et (8) la Nana-Gribizi. Le PEAJ couvrira ainsi cinq des sept grandes communes d'élevage du pays à savoir, les Communes de : Kouï dans l'Ouham Pendé ; Niem-Yellewa et Gaudrot dans la Nana Mambéré ; et l'Ombella Mpoko et Ouro-Djafun dans la Ouaka. La zone d'intervention concentre environ 55% de la population générale, et est couverte par de vastes étendues de savanes, offrant ainsi d'énormes potentialités pour l'élevage. On y rencontre en particulier les éleveurs agro-pastoraux sédentaires et éleveurs transhumants (dont les Peuhl Mbororo), ainsi que les populations pygmées Aka/Bayaka (dans la Lobaye).

**Carte 1 : Zone du projet**



The designations employed and the presentation of the material in this map do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of IFAD concerning the delimitation of the frontiers or boundaries, or the authorities thereof.

Map compiled by IFAD | 31-07-2023

<sup>1</sup> PREPAS : Projet de Relance de la Production Agro pastorale dans les Savanes (PREPAS)

<sup>2</sup> PRAPAM : Projet de renforcement de la productivité et de l'accès aux marchés des produits agropastoraux dans les savanes (PRAPAM)

## INTRODUCTION

1. Pays enclavé, la République Centrafricaine (RCA) s'étend sur une superficie de 620.000 km<sup>2</sup>, dont 35,8% encore couvert par des forêts et le reste par des savanes denses. En 2021, le pays comptait 6.091.097 habitants (RGPH 4)<sup>3</sup>, dont les 57,10% vivaient en milieu rural.
2. La RCA a vécu plus de deux décennies de crise politico-sécuritaire (affrontements entre l'armée nationale et des groupes armés), dont les conséquences sont aggravées par les impacts de la pandémie du COVID-19 et de la guerre en Ukraine. En dépit des perspectives d'amélioration de la situation sécuritaire dans le pays, le pays demeure parmi les plus pauvres et les plus fragiles du monde, avec les indices du capital humain et du développement humain parmi les plus bas (188<sup>ième</sup> rang du classement sur 191 pays en 2022). Outre la décapitalisation des populations, la crise a généré d'énormes perturbations dans les chaînes d'approvisionnement locales, avec une hausse de l'inflation (jusqu'à 4,4 % en 2021, contre 2,3 % en 2020)<sup>4</sup>, et une flambée des prix des denrées. En 2020, la pauvreté et l'insécurité alimentaire touchaient respectivement 75% et 45% de la population estimée à plus de 6 100 000 habitants (ICASEES, 2021). Près de 2,7 millions de personnes (44% de la population) devraient être en insécurité alimentaire aiguë élevée (IPC Phase 3 ou plus) avec des disparités selon les régions. En février 2023, le pays compte 483.000 populations déplacées internes (PDI), constituant des foyers de crise alimentaire et nutritionnelle. Par ailleurs, le conflit au Soudan pourrait aussi générer une augmentation du nombre de réfugiés.
3. Aujourd'hui, le pays fait face à des défis importants en matière de développement des services sociaux de base, d'atténuation des inégalités sociales y compris de genre. De même, malgré une remarquable dynamique de relance, l'écosystème entrepreneurial agricole reste confronté à un accès difficile au financement, aux intrants, et à des services de formation professionnelle appropriés. Les populations rurales, principalement les jeunes et les femmes sont les plus affectés. Le taux de chômage des jeunes est très élevé (62%)<sup>5</sup>. En 2020, le taux d'alphabétisation des femmes était de 26% contre 50% pour les hommes ; de même leur participation à la population active demeure faible (environ 65% contre 79,8% pour les hommes)<sup>6</sup>. Les disparités entre les hommes et les femmes sont également importantes en matière d'accès à la terre, de pratique de l'agriculture et de la possession de bétail.
4. Afin de réduire ces inégalités socio-économiques, renforcer la cohésion sociale et instaurer un environnement de paix et de sécurité durable, le gouvernement centrafricain s'est doté d'un cadre stratégique national constitué par : (1) le Plan National pour le Redressement et la Consolidation de la Paix (PNRCP, 2017-2023) ; (2) le Programme National d'Investissement agricole, de sécurité alimentaire et de nutrition (PNIASAN) ; (3) le Cadre stratégique national pour l'emploi et la formation professionnelle (PFPNE) ; (4) la Stratégie pour le Développement Rural, l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire (SDRASA) ; et (5) la Stratégie Nationale

---

<sup>3</sup> <https://icasees.org/>

<sup>4</sup> Banque Africaine de Développement, 2022, Perspectives économiques en Afrique 2022.

<sup>5</sup> Organisation des Nations Unies. 2022. Analyse commune de pays, République centrafricaine

<sup>6</sup> Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes & Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), 2021, Gender profile of the CAR.

d'Autonomisation Socio-Économique des Femmes et des Filles en RCA. Par ailleurs, en avril 2023, le Gouvernement s'est engagé avec le FMI à mettre en œuvre des réformes structurelles visant la relance de l'économie, la transparence des finances publiques, la mobilisation des recettes intérieures, et la bonne gouvernance. Dans l'ensemble, cette politique de relance économique met l'accent sur : la recapitalisation des ménages qui ont perdu leurs moyens d'existence ; et la relance et l'amélioration de l'organisation des chaînes de valeur (CVs). Les sous-secteurs agriculture et élevage sont classés prioritaires. En effet, ces deux sous-secteurs occupent près de 74 % de la population active (67 % des hommes et 81 % des femmes), 63% des ménages pauvres, représentent 45 % du PIB, et jouent un rôle majeur dans l'amélioration de la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté.

5. A travers le PEAJ, le Gouvernement en partenariat avec le FIDA, envisage de faire du sous-secteur de l'élevage un levier important pour la croissance économique, la réduction de la pauvreté du pays et l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. La promotion de chaînes de valeur, viables, dans le sous-secteur de l'élevage et du miel, aidera à créer des opportunités d'emplois et de revenus, pour les vulnérables, les jeunes et les femmes, et à renforcer la résilience, contribuant ainsi à consolider la paix sociale, et la stabilité. La conception du PEAJ est largement inspirée par cette vision stratégique du Gouvernement centrafricain, et par le cadre stratégique de coopération (COSOP 2020-2024) entre le FIDA et le Gouvernement.

## **VUE D'ENSEMBLE DU PROJET**

### **4.1. JUSTIFICATION**

6. L'intervention du FIDA en appui à l'élevage et aux jeunes se justifie entre autres, par : (1) le besoin de rétablir les capacités de production des populations actives dans l'élevage, spoliées par les effets conjugués des crises politico-sécuritaire, sanitaire et économique ; (2) le besoin de créer des opportunités d'emplois et de revenus, pour les jeunes (femmes et hommes), couche aussi rendue vulnérable par ces crises; (3) l'engagement de l'état (dans sa stratégie nationale), à appuyer les populations qui ont subi les impacts négatifs de ces crises, à relancer leurs activités économiques, afin d'amorcer la croissance et d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; (4) la volonté de l'état de faire de l'élevage, une source d'emplois et de revenus décents pour les jeunes et les femmes ; (5) l'insuffisance des ressources de l'état pour soutenir les investissements suite aux impacts de la crise sécuritaire sur l'économie nationale ; (6) le manque de structures susceptibles de fournir des services financiers aux acteurs des chaînes de valeur, notamment les vulnérables et primo-entrepreneurs ; (7) la dégradation des infrastructures et des services publics qui réduit la qualité des interventions de l'état ; et (8) le fait que le COSOP dans ses actes stratégiques, positionne le FIDA pour accompagner le Gouvernement dans la mise en œuvre de ces orientations stratégiques.

### **4.2. OBJECTIFS**

7. L'objectif de développement du PEAJ est d'améliorer les moyens de subsistance, et de promouvoir la résilience économique et climatique, ainsi que la sécurité alimentaire et nutritionnelle des groupes ciblés.

8. Les impacts suivants sont attendus : (1) 80% des ménages appuyés déclarent une augmentation de leur revenu ; et (2) l'état nutritionnelle et la résilience au changement climatique des ménages appuyés dans la zone du projet est amélioré.
9. Quelques résultats attendus sont : i) 6109 producteurs avec un accès améliorés à des intrants de production ou à des modules technologiques ; ii) plus de 28000 personnes bénéficient d'information climatique pour leur activités ; iii) au moins deux systèmes d'alerte précoce, de riposte aux pestes et maladies animales et d'information des marchés fonctionnels ; iv) 495 entreprises rurales soutenues pour améliorer leurs revenus ; v) plus de 6000 personnes en milieu rural et bénéficiaires du PEAJ ont un accès amélioré à des services financiers.

#### **4.3. DUREE, COUTS ET FINANCEMENT**

10. La mise en œuvre du PEAJ est prévue sur sept (07) ans à partir de 2024. Le coût total du projet (Imprévus et toutes taxes comprises) est estimé à 36,94 millions USD équivalents à 22,168 milliards de FCFA. Ce coût est composé de 18,18 millions dollars USD du FIDA soit 49.2% du coût total, de 8,93 millions dollars USD du FEM soit 24.2% ; de 5,35 millions dollars USD soit 15,6% des contributions du Gouvernement en exonérations et contributions en natures ; de 1,1 millions dollars USD soit 3.1% des contributions des bénéficiaires et 2,9 millions dollars USD soit 7.9% provenant des IFP (institutions financières participantes locales).
11. Les coûts de base sont de 32,74 millions dollars USD équivalent de 19,64 milliards FCFA, soit 88,61 pour cent des coûts totaux. Les imprévus physiques et financiers sont de 4,2 millions de USD, soit 2,5 milliards de FCFA correspondant à 11,38 pour cent des coûts totaux. Les coûts d'investissement représentent 87,8 pour cent des coûts de base, soit 28,74 millions de USD (environ 17,24 milliards de FCFA). Les coûts de fonctionnement représentent 12,2 pour cent de ces coûts (3,9 millions de USD environ 2,3 milliards de FCFA), (voir détail dans le tableau Résumé des coûts du projet par catégorie de dépenses).
12. La mise en œuvre du projet nécessitera environ 9 63 millions de USD (équivalents de 5,78 milliards de FCFA) en devises, soit 28% des coûts totaux du projet, et 26,42 millions de USD (soit 15,85 milliards de FCFA) en monnaie locale, soit 72% des coûts totaux du projet.
13. Le financement du PEAJ devrait être assuré par : (i) le FIDA au titre de prêt super concessionnel, (ii) le Fonds vert, (iii) les bénéficiaires, (iv) le gouvernement de la Centrafrique et (v) des institutions de financement locales. Les apports du FIDA s'élèvent à 18,18 millions de USD (10,90 milliards de FCFA) correspondant à 49,2% du coût total du projet. Ces apports couvriront la quasi-totalité des dépenses du projet les deux premières années et participeront au coût du projet les années suivantes. La contribution du fonds vert interviendrait à partir de la troisième année et couvrira l'autre partie des coûts du projet non couvert par le FIDA. Sa contribution s'établit à 8,93 millions de USD (5,35 milliards de FCFA) représentant 24,2% du coût du projet. Les Institutions de financement apporteront 2,9 millions de USD (1,74 milliards de FCFA), soit 7,9% du coût total du projet. Les Bénéficiaires apporteraient environ 1,1 millions de USD (0,696 milliards de FCFA). Le gouvernement contribuera au titre d'exonération des taxes appliquées sur les biens et les services que le projet acquerra.

14. Le projet prévoit de décaisser les première, deuxième, troisième, quatrième et cinquième années respectivement 4,5 millions de USD (environ 2,7 milliards de FCFA), 6,3 millions de USD (environ 3,8 milliards de FCFA), 8,3 millions de USD (environ 5 milliards de FCFA), 8,9 millions de USD (environ 5,3 milliards de FCFA), 5 millions de USD (environ 3 milliards de FCFA), 2,1 millions de USD (environ 1,3 milliards de FCFA) et 1,3 Millions de USD (environ 0,8 milliards de FCFA).
15. Les ressources du FIDA et celles du FEM financeront l'ensemble des activités du projet. Les Bénéficiaires et les Institutions de financement locales participeront au financement des investissements productifs privés. Les financements du FIDA seront décaissés sur la base de demandes de retrait (DRF) dûment certifiées via le portail ICP, conformément aux procédures de décaissement du FIDA dont les conditions seront détaillées dans la lettre de présentation des modalités de gestion financière et de contrôle financier du projet (FMFCL). Pour faciliter les décaissements du prêt/don FIDA, le ministère des Finances ouvrira au nom du projet un compte désigné (CD) en FCFA dans une banque commerciale agréée par le FIDA. Le Coordonnateur et le RAF seront, de manière conjointe, les seuls signataires de ce compte. Le FIDA est une institution accréditée pour gérer les fonds vert (FEM). Les fonds d'autres bailleurs gérés et mise en œuvre par le FIDA suivront les mêmes modalités de décaissements que les fonds FIDA sauf si des procédures décaissements particuliers sont prescrites dans la Lettre de Nomination et conventions signé avec le co-financier.

#### **4.4. GOUVERNANCE ET DISPOSITIFS DE MISE EN ŒUVRE**

##### **4.4.1. Comité de pilotage**

16. Un comité de pilotage (Copil) placé sous l'autorité du ministre de l'élevage sera mis en place par arrêté ministériel. Il assurera la concertation au niveau national, la supervision opérationnelle du Projet et examinera à ce titre les PTBA, les rapports annuels, les rapports de conception finale, d'exécution et s'assurera de la cohérence des interventions avec les politiques. Il se réunira en séance ordinaire deux fois par an et son secrétariat sera assuré par le Coordonnateur national du PEAJ. Dans un souci de mutualisation des ressources humaines, de complémentarité intersectorielle et d'appropriation collective des acquis, le Copil regroupera les mêmes représentants que les comités de pilotage du PREPAS et du PRAPAM plus les représentants des ministères chargés de la promotion de la femme et de l'économie numérique. Des comités locaux seront mis en place pour participer à la sélection des bénéficiaires et assurer le suivi de la mise en œuvre du projet au niveau décentralisé.

##### **4.4.2. Unité de coordination**

17. La gestion du PEAJ sera assurée par une Unité Nationale de Coordination, placée sous la tutelle du MESA. Elle sera basée à Bangui et aura une composition relativement légère. L'UNC disposera de 3 antennes, elles aussi légères, basées respectivement à Bouar, Sibut et Bosangoa. L'UNC sera placée sous la supervision d'un Comité de Pilotage ouvert aux représentants des parties prenantes (secteur public, organisations des bénéficiaires...) et présidé par le Ministre en charge de l'Élevage. La stratégie de mise en œuvre du projet est basée sur le « Faire faire ».
18. L'UNC est composée comme suit : 1 coordonnateur national ; 1 responsable administratif et financier ; 1 comptable et 1 assistant ; 1 spécialiste en passation des marchés ; 1 spécialiste en ingénierie sociale, genre et nutrition ; 1 spécialiste

en filières animales et de l'entrepreneuriat jeunes ; 1 environnementaliste ; 1 responsable suivi-évaluation, digitalisation et gestion des savoirs ; le personnel d'accompagnement (secrétaire et chauffeurs). Les fonctions du spécialiste en infrastructures seront externalisées, avec la mobilisation périodique d'un prestataire de service. Sur le terrain l'UNC aura trois antennes (Bouar, Sibut et Bosangoa) dont le mandat est d'assurer le suivi des actions de mise en œuvre conduites par les prestataires. Chaque antenne aura une équipe légère constituée de : un chef d'antenne spécialisé en suivi-évaluation ; un assistant qui est un technicien supérieur en élevage ; et une secrétaire-comptable.

#### **4.4.3. Partenariats de mise en œuvre**

19. Suivant le principe de « Faire faire », l'UNC signera des contrats de partenariat de mise en œuvre avec des institutions publiques et privées. Les partenaires seront sélectionnés sur base de leurs compétences et de leurs expériences. Ainsi, l'UNC focalisera alors sur la gestion fiduciaire, le suivi-évaluation des réalisations du projet, ainsi que la gestion des savoirs et la communication. Les actions et règles pour la gestion fiduciaire d'une part et la planification, suivi-évaluation, gestion des savoirs et communication d'autre part, sont respectivement décrites dans les Sections ci-après.

#### **4.4.4. Principes d'intervention**

20. La mise en œuvre du PEAJ sera régie par les principes suivants :

*Principe 1. Les actions du projet sont conçues pour renforcer les dynamiques locales de relance économique notées dans les bassins. L'on accordera donc une attention particulière à la compréhension et à l'accompagnement de ces dynamiques, dans la mise en œuvre.*

*Principe 2. Tout bénéficiaire est inséré dans un parcours de progression économique. Ce parcours permet aux vulnérables et aux autres bénéficiaires, de reconstituer leur capital de production, de le renforcer progressivement, d'être agrégé au sein d'une chaîne d'approvisionnement locale, de se connecter aux marchés, et de commencer progressivement à développer des relations avec des institutions de financement. Dans ce cadre, le PEAJ promouvra des relations d'affaires équitables entre les organisations des bénéficiaires, les agrégateurs (qui collectent les produits et les mettent sur le marché) et les fournisseurs de biens et services.*

*Principe 3. Tout ménage ciblé bénéficiera de l'accompagnement en éducation nutritionnelle. Ceci permettra d'améliorer l'état nutritionnel des populations touchées.*

#### **4.4.5. Ciblage économique et géographique**

21. Le PEAJ se propose d'adopter une démarche de ciblage inclusive conforme aux orientations du COSOP 2020-2024 en capitalisant les acquis et leçons apprises des interventions en cours financées par le FIDA en matière de ciblage et de conduite des activités en direction des ménages extrêmement vulnérables. La perspective globale pour le ciblage demeurera la recherche de : (i) l'optimisation de l'impact des interventions dans les régions ciblées, (ii) l'extension du champs d'intervention dans les zones de grande importance en matière d'élevage bovin transhumant (transhumance transfrontalière avec le Tchad), (iii) la synergie et la complémentarité dans les appuis pour amplifier les effets/impacts des actions sur les groupes vulnérables, renforcer de manière durable leur résilience et accroître les possibilités de mise à l'échelle des acquis dans la zone d'intervention.

## Ciblage géographique

22. Le PEAJ aura une portée nationale et ses activités seront mises en œuvre dans les zones rurales des huit (8) préfectures suivantes : la Nana Mambéré, l’Ouham Pendé, la Lobaye & l’Ombella Mpoko (en complémentarité aux interventions des projets PREPAS et PRAPAM dans cette zone)<sup>7</sup> et le Kemo ; l’Ouham, le Ouaka et la Nana-Gribizi (quatre nouvelles préfectures) ciblées dans le COSOP. Les interventions cibleront également les zones périurbaines des préfectures<sup>8</sup> ainsi que certaines localités périphériques du Grand Bangui<sup>9</sup> du fait de leur importance dans les chaînes d’approvisionnement à soutenir et pour la connexion aux marchés des producteurs/éleveurs de gros bétails comme du petit élevage.
23. La zone regroupe cinq des sept grandes communes d’élevage du pays (Koui dans l’Ouham Pendé, Niem-Yellewa et Gaudrot dans la Nana Mambéré, l’Ombella Mpoko et Ouro-Djafun dans la Ouaka). Ses préfectures comptent parmi les plus peuplées (12,4 hab./ km<sup>2</sup> contre 9,8 hbt/km<sup>2</sup> au niveau national) et s’étendent sur une superficie de 248894 km<sup>2</sup> (soit 40% de superficie du pays<sup>10</sup>). Elles concentrent environ 4,3 millions de personnes (soit 70%) avec 2,3 millions de population rurales pauvres (soit 55% de la population rurale totale) et 1.150.000 jeunes (50%) 1472000 femmes (avec 64% de femmes). Le choix des préfectures en accord avec le Gouvernement, tient compte des critères suivants : (i) le poids démographique et l’incidence de la pauvreté ; (ii) le potentiel agricole ; (iii) l’importance de l’élevage transhumant, (iv) les conditions favorables à l’insertion des jeunes et des population déplacées (très nombres dans la zone) et (v) l’extension de l’intervention du FIDA pour couvrir une grande partie de la région centrale du pays et accroître l’impact de ses actions.

Tableau 1: Caractéristiques sociodémographiques des zones d’intervention :

Région	Région 1 (Plateau)	Région 3 (Yadé)	Région 4 (Kagas)	Région 2 (Equateur)	Région 7	Total					
Province d'intervention	Lobaye	Ombella M'poko	Ouham Pendé	Ouaka	Nana-Gribizi	5. Nana-Mambéré Grand Bangui					
Superficie (km <sup>2</sup> )	18 570	31 914	31 930	52 893	16 508	49 900	19 670	27 442	67	T : 4285800 T pop rurale : 2345526	
Population (Zone du projet) <sup>11</sup>	T : 345108 H : 169 103 F : 176 005	T : 269 809 H : 132 207 F : 137 603	266689 H : 142 598 F : 147 465	T : 346312 H : 194 381 F : 200 339	T : 183742 H : 90 034 F : 93 708	446354 H : 218 713 F : 227 641	208821 H : 102 322 F : 106 499	P : 341 796 H : 167 480 F : 174 316	T : 1425276 H : 698385 F : 726 891	T : 1161564 F : 1496525	
Incidence de la pauvreté (2020) % Pop. Insécurité alimentaire et Malnutrition chronique (IPC 3+ septembre 2022 à mars 2023) <sup>12</sup>	73,5	31	43	53	49	36	48	65	64	59,3	72,5
Zone forestière (zone forêt-café)	Zone forestière (zone forêt-café)	<b>zone savane</b> (zone vivrier-élevage)	Zone savane (coton-vivrier-élevage)	Zone savane (coton-vivrier-élevage)	Zone savane (coton-vivrier-élevage)	Zone savane (coton-vivrier-élevage)	Zone savane (coton-vivrier-élevage)	<b>zone savane</b> (zone vivrier-élevage)	Zone forestière (zone forêt-café)		
Commune d'élevage		Ombella Mpoko	Koui			Ouro-Djafun		Gaudrot Niem-Yellewa			
Activité dominante	Agriculture	Élevage (gros bétail : bovins surtout)	élevage	élevage	élevage	élevage	élevage	Élevage (gros bétail : bovins surtout)	Agriculture		

<sup>7</sup> Deux projets en cours et financés avec l’appui du FIDA dans le pays

<sup>8</sup> Les zones urbanisées font partie de la stratégie de marché mais pas de la stratégie de production pour des raisons évidentes et constatées d’entraves aggravées à l’environnement, à l’hygiène et à l’assainissement.

<sup>9</sup> Depuis 2021, Selon la loi N°21.0001 du 21 Janvier 2021 relative aux circonscriptions administratives, la RCA compte désormais 20 préfectures au lieu de 17. Les villes Bimbo et Begoua ont été érigés en sous-préfecture et rattachés à Bangui pour former le Grand Bangui qui constitue la région 7 du pays. La sous Bimbo précisément le village de Bouiboui abrite le plus grand marché à bétail du pays et l’un des plus importants d’Afrique centrale. La localité de Bouiboui est située à 45 kilomètres de Bangui centre et abrite le nouveau et plus grand marché à bétail du pays. Ce marché inauguré en 2018, avec une capacité d’accueil de 6 000 bêtes moyenne, reçoit entre 1 000 et 3 000 têtes de bétails les animaux venant non seulement de l’intérieur du pays mais surtout des pays voisins tels que le Tchad et le Soudan par les couloirs de transhumances ou par des voies routières à l’aide des camions (chiffres officiels de l’ANDE).

<sup>10</sup> 623 000 km<sup>2</sup>

<sup>11</sup> ICASEES-RCA, 2023, Démographie de la RCA (consultable en ligne sur <https://car.opendataforafrica.org/data/?source=ICASEES-RCA,%202023>)

<sup>12</sup> IPC, 2022)

24. **Logique de ciblage.** Le PEAJ inscrira son intervention dans une double approche : « zone de concentration » et phasage (couverture progressive des préfectures retenues). Le projet démarrera son intervention dans des préfectures déjà couvertes par le PREPAS et PRAPAM en mettant l'accent sur les localités au sein des communes d'élevage où l'on a pu noter des dynamiques croissantes (post-conflit) de reprise des chaînes de valeur du secteur de l'élevage. Cette démarche permettra de maximiser son impact sur les ruraux pauvres, d'accroître les possibilités d'inclusion socio-économique des petits éleveurs, des jeunes et des femmes issus des ménages vulnérables et de mutualiser certains coûts tout en facilitant l'apprentissage et l'adoption des pratiques innovantes à promouvoir. Le projet va pouvoir générer ainsi l'émulation nécessaire pour susciter la demande auprès notamment des jeunes dans les nouvelles préfectures et de pouvoir étendre progressivement les actions par effet d'entraînement dans le reste des communes d'élevage et autres localités à fort potentiel et peu valorisé dans l'ensemble des préfectures d'intervention retenues.
25. Ciblage des zones de concentration. La préfecture est retenue comme unité administrative de planification et la commune d'élevage, les villages ou grappe de villages « bassin de production » comme unités de planification des activités en direction des bénéficiaires du projet. Sur le plan opérationnel, le projet sélectionnera au sein des communes d'élevage<sup>13</sup> en priorité les villages ou grappes de villages/grands hameaux « bassins de production » ou « sous-bassin » et à forte densité humaine et où il est observé une reprise des activités d'élevage marquée par le retour *important* des éleveurs et/ou offrant des possibilités de relance des activités de petit élevage par la présence importante de population déplacées internes ou retournées dans la localité.
26. Ciblage des villages ou grappes de villages « bassins ou sous-bassin » d'élevage. Le ciblage des localités bassins/sous-bassins de production se référera prioritairement au profil de pauvreté et à la cartographie de la vulnérabilité dans ces zones. Les critères majeurs suivant seront utilisés : (i) le potentiel de production pour le petit élevage ; (ii) la disponibilité d'espace adéquats de pâturage et autres aspects techniques<sup>14</sup> nécessaires pour le développement de l'activité, (iii) le niveau de vulnérabilité socio-économique et les opportunités pour le renforcement de la résilience des groupes vulnérables (possibilités de synergies et de complémentarités avec d'autres interventions en cours dans la zone); (voir tableau 4).

**Tableau 4 : Critères de ciblage géographique**

Critères détaillés de ciblage géographique des localités bassins ou sous-bassin à l'intérieur des zones de concentration
--

<sup>13</sup> Les communes d'élevage possèdent tous les atouts pour une reprises des activités d'élevage et leur intensification. Les activités pour le petit élevage peuvent s'étendre à d'autres localités marquées par la pauvreté et l'insécurité alimentaire et/ou nutritionnelle situées à proximité des villages retenus dans le bassin d'élevage

<sup>14</sup> Il s'agit de tenir compte des critères spécifiques pour le développement d'une activité d'élevage durable

Critères en rapport avec la vulnérabilité socioéconomique, climatique et conjoncturelle affectant les systèmes de production et la résilience des populations rurales à faibles revenus,	
(i)	Niveau de pauvreté et de vulnérabilité à l'insécurité alimentaire y compris la prévalence de la malnutrition chronique
(ii)	a- Poids démographique de la population rurale en particulier des jeunes actifs au chômage ou en sous-emplois b- Dépérissement du tissu économique affectant les moyens de subsistance c- Défis environnementaux et effets du changement climatique d- Opportunités de mise à l'échelle des approches et solutions de développement de l'élevage et la transhumance sur la base des leçons apprises et des expériences dans les communes d'élevage
(iii)	e- Importance de l'activité d'élevage ou une forte dynamique de reprise ainsi que l'émergence d'une dynamique de marché favorable à son développement (bassin traditionnel d'élevage,) f- Zone à fort concentration des déplacées internes, des retournées, des communautés dites « autochtones » g- Présence de divers partenaires techniques et financiers développant des activités similaires ou ciblant les communautés vulnérables y compris les jeunes rendant possibles la complémentarité recherchée dans les interventions
(iv)	Existence de couloir de transhumance, la proximité d'un marché à bétail/marché de produits vivriers ou proximité de grands centres de consommation voire accessibilité de la zone aux marchés de groupage et/ou distribution des produits agricoles
Critère en rapport avec le potentiel de développement du petit élevage favorable à l'amélioration des revenus des ménages extrêmement vulnérable, ruraux pauvres et le renforcement de la résilience	
(v)	a- Niveau de production des exploitations familiales et présence des micro, petites et moyenne entreprises ou des organisations de producteurs, des organisations de jeunes/ de femmes existant dans la zone b- Niveau de vulnérabilité des systèmes de production d'élevage ou de fragilité environnementale de la zone
(vi)	a- Dynamique organisationnelle même naissante autour des activités d'élevage (existence d'organisations communautaires et/ou d'organisation des producteurs, GIC, sociétés coopératives de développement des produits de d'élevage, etc.)
(vii)	Importance et acuité des besoins en matière d'infrastructures de soutien à la production, la valorisation et la mise en marché ou d'accès aux zones de production
(viii)	Conflits et menaces à la libre circulation des hommes et des biens

27. Au plan opérationnel, la démarche de ciblage sera différenciée en fonction des localités et des catégories de groupes cibles visées, des priorités de l'État pour le développement des chaînes de valeur et des territoires concernés. Le PEAJ restera dans une recherche permanente de synergie et de complémentarité avec les autres interventions déjà en place ou en cours dans les mêmes zones de sorte à mieux assoir les conditions favorables au développement des chaînes d'approvisionnement des filières de l'élevage. Le projet s'attachera à cibler les localités « bassins » ou « sous bassins » qui (i) concentrent une masse critique de ménages pauvres et en insécurité alimentaire, de jeunes et de femmes déjà investis dans les activités d'élevage ou (ii) les localités disposant de potentialité dans ce sens et où il y a une importante possibilité/demande d'insertion économique des jeunes (y compris les démobilisés) des populations déplacées ou retournées, (iii) la présence des promoteurs opérateurs de marchés émergents qui portent des initiatives économiques dans le domaine de la transformation, la commercialisation des produits d'élevage ou dans des métiers connexes. Une attention particulière sera accordée aux localités d'accueil des populations déplacées et /ou retournées dans le bassin d'élevage et marquées par une certaine fragilité du fait du déclin des activités économiques dans la zone dans la perspective d'utiliser le petit élevage comme levier de relance de l'économie locale et de résilience des ménages pauvres de ces localités.

### *Ciblage technique et socioéconomique*

28. **Ciblage technique et sectoriel.** Le PEAJ cible le volet production et toute initiative économique concernant le développement de l'aviiculture traditionnelle villageoise, la porciculture, l'apiculture ainsi que diverses initiatives économiques (de type entrepreneuriale) dans la production de poussins de 1 jour, la production de provende, l'abattage du poulet, la collecte du lait, l'offre de services de santé animale ou de formation, etc. Pour toutes les initiatives économiques à soutenir dans ces domaines, le ciblage tiendra compte des opportunités naissantes de marché (proximité d'acheteurs, possibilités de partenariats productifs et/ou commerciaux inclusif à construire ou à renforcer) et les opportunités de coopération, l'existence d'une demande potentielle d'appuis dans ces domaines, etc.) et de l'ambition du projet de densifier les investissements dans les zones pauvres et en insécurité alimentaire et nutritionnelle de manière à générer un impact géographique à l'échelle du bassin d'élevage, de la préfecture et au-delà. Le projet soutiendra également le développement des initiatives économiques climato-intelligentes, des innovantes dans le domaine du digital au service du développement des chaînes de valeur de l'élevage et des activités essentielles de nutrition.
29. Tout modèle économique à promouvoir à travers le PEAJ repose sur la possibilité de marché comme point d'entrée pour structurer la production et adapter les capacités des potentiels bénéficiaires à y répondre. Pour ce faire, le projet explorera les marchés et proposera une approche d'intervention qui recense les besoins et les potentiels marchés qui émergent et qui incluent les acteurs du secteur privé intéressés à se positionner sur l'un quelconque des maillons. Les interventions du projet contribueront à faciliter le rapprochement des producteurs/éleveurs et les opérateurs de marché émergents identifiés et à réguler la demande et l'offre en atténuant les pertes. À partir de cet instant, tous les maillons des chaînes d'approvisionnement dans les filières d'élevage notamment du petit élevage sont concernés par les interventions du PEAJ. Le domaine d'appui prioritaire demeure le développement intelligent du maillon production et des activités connexes susceptibles de générer durablement des revenus et des emplois durables et décents pour de nombreux petits éleveurs (en l'occurrence les jeunes et femmes pauvres et vulnérables). L'éligibilité d'une activité à accompagner répond aux objectifs suivants : (i) promotion d'une activité rentable dans la production et répondant aux exigences de qualité, quantité, prix et rythme de leur approvisionnement, (ii) climato-intelligente et respectueuse de l'environnement, (iii) accessible aux jeunes et aux femmes et (iv) et pouvant contribuer à renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations ciblées dans le pays.
30. Ciblage socio-économique. Au regard du contexte et pour favoriser l'insertion durable des bénéficiaires en particulier les jeunes et les femmes, le projet développera une approche de ciblage socio-économique axée sur le développement des activités économiques accessibles, attrayantes et moins pénibles (pour ces groupes cibles). Pour ce faire, en plus du volet production à développer, le projet mettra en œuvre une approche entrepreneuriale qui s'appuiera sur l'étude de caractérisation des bassins et des chaînes de valeur pour (i) recenser les activités productives « à effet levier » et les métiers connexes porteurs ; (ii) proposer au porteur de demande un parcours adapté à son profil (partant de l'idée de projet d'initiative économique à la création et/ou au développement de l'activité). Le parcours à leur proposer intègre le renforcement de capacités en culture d'entreprendre et en gestion d'une exploitation/entreprise

(autonomie d'approvisionnement, technique de conduite de l'activité, bonne éducation financière, autonomie d'accès aux marchés, etc.).

31. L'étude bassin et l'étude filière<sup>15</sup> permettront d'observer l'émergence des métiers / emplois dans la production et dans la fourniture des biens et services et adaptés aux conditions des bassins ciblés montrant un réel potentiel de positionnement sur le marché local, des grands centres urbains, ou pour des niches comme le marché équitable afin d'y orienter les groupes cibles spécifiques (jeunes, femmes, autochtones, personnes handicapées). Ces études identifieront les possibilités de partenariats (existant ou à construire/consolider) pour faciliter la connexion aux marchés des biens et services et aux marchés des produits pour l'ensemble des bénéficiaires. Les deux dynamiques deviennent alors un préalable important dans le ciblage et l'orientation des bénéficiaires et le principal régulateur des différents dispositifs opérationnels à prévoir en direction de l'ensemble des groupes cibles du projet.
32. Le projet recherchera également à travers le ciblage socio-économique, les opportunités de renforcer la cohésion sociale par la reconstruction/solidification des relations de partenariat entre éleveurs et agriculteurs pour la fourniture d'aliments pour bétail, la disponibilité de fumure organique, les échanges de biens et services (bœufs de trait), l'épargne et la capitalisation ainsi que la rentabilité, la sécurisation et la durabilité de l'activité portée par des promoteurs à soutenir. Il ne s'agira pas de tout financer partout et de façon isolée.
33. L'approche de ciblage doit rester systémique et différenciée en fonction (i) des besoins des marchés de distribution dans le milieu et leur accessibilité pour le groupe cible, (ii) de l'importance des demandes d'appui à satisfaire, (iii) des besoins structurants identifiés dans la chaîne de valeur et dans le bassin, (iv) la productivité, rentabilité et durabilité de l'activité ; (v) du profil des porteurs de demande d'appui et des aspirations spécifiques le caractérisant ainsi que de sa capacité d'absorption des appuis à lui apporter ; (vi) la possibilité de créer ou de renforcer des partenariats stratégiques et d'affaires avec des réseaux de producteurs et/ou le secteur privé émergent.
34. Les appuis seront également différenciés en fonction pour des promoteurs « en démarrage » d'une activité (ayant besoin de renforcer leur résilience en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle et/ou besoin d'un passage par formation à la création/gestion d'une activité génératrice de revenus) que pour ceux en recherche d'appui pour la « consolidation ou le développement » de leur initiative. Le ciblage des porteurs de demande d'appui et principalement des jeunes est facilité par leur rapport physique avec le bassin dans lequel ils résident et où ils désirent exercer leurs activités. Cette démarche renforcera la sédentarisation et la stabilisation des jeunes dans leur milieu de résidence ainsi que la promotion d'initiatives économiques portées par les femmes, facilitée par le rapprochement dans le bassin des biens et services dont ils ont besoin pour réaliser des résultats probants dans le domaine. Le ciblage géographique et socio-économique sera affiné au démarrage de la mise en œuvre.

---

<sup>15</sup> La caractérisation du bassin répond à une double logique : (i) promotion d'un partenariat rural jeune basé sur une agriculture orientée vers le marché ; et (ii) promotion des initiatives économiques susceptibles de contribuer à relever le défi de sécurité alimentaire et nutritionnelle (satisfaire la demande intérieure de produits alimentaires).

### *Groupe cible et parties prenantes*

35. **Groupe-cible.** Le projet cible principalement les ménages ruraux pauvres, économiquement et socialement vulnérables, notamment ceux en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle, pratiquant ou non des activités économiques dans le secteur de l'élevage. Parmi les catégories à retenir comme bénéficiaires du projet, une attention particulière sera accordée aux ménages extrêmement pauvres et les vulnérables victimes d'un niveau très élevé de décapitalisation ; les personnes vulnérables déplacées internes ou des retournés et qui sont en instance d'insertion socio-économique dans les milieux d'accueil, (ii) la catégorie extrêmement vulnérable de la population d'ensemble composée de personnes Vivants avec le VIH/SIDA, les personnes victimes des violences basées sur le genre, les filles mères, les handicapés, les personnes de troisième âge, veuves et veufs, les communautés autochtones ; etc. L'ensemble de ces catégories de groupe cible se caractérise par une vulnérabilité structurelle, une faible insertion sociale et une absence d'opportunités socio-économique.
36. La priorité est donnée dans le PEAJ (i) aux jeunes filles comme garçons<sup>16</sup> (18-35 ans) de toute catégorie (particulièrement ceux issus des ménages pauvres et vulnérables seront privilégiés pour améliorer leurs actifs et capacités en conduite d'activités génératrices de revenus) ; (ii) aux femmes « chef de ménage » ou « chef d'exploitation » (36 -50 ans) issus des ménages pauvres et vulnérables. Au regard de l'enjeu de sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la zone du projet, les activités de sensibilisation sur la nutrition toucheront quasiment l'ensemble des ménages de la zone d'intervention notamment les ménages avec des enfants de moins de 5 ans en situation de malnutrition (retard de croissance, carence en micronutriments). Le projet permettra également de toucher des Micro petite entreprise rurale MPER du fait de la nature spécifique de leurs activités et des PME émergentes positionnées sur des activités économiques à haute valeur nutritive favorables à l'inclusion et l'accès aux marchés de nombreuses autres petits producteurs.
37. Des activités de sensibilisations, d'éducation sensibles au genre intégrant des sensibilisations sur les VBG ainsi que des activités de diffusion des textes sur les politiques permettront de toucher également l'ensemble des ménages de la zone d'intervention. Au total, le PEAJ ambitionne de toucher 30 000 ménages bénéficiaires directs soit l'équivalent de 180 000 bénéficiaires dont au moins 40% de jeunes (20% de jeunes filles et 20% de jeunes garçons ainsi que 40% de femmes. Par des mécanismes de ciblage direct, le PEAJ prévoit un quota de 5% pour les populations autochtones (qui sont des minorités rencontrées dans la zone) et 5% pour les personnes vivant avec handicap. Le ciblage de ces catégories spécifiques se fera avec l'aide d'organisations spécialisées dans ce domaine et avec l'appui de leurs associations. Le groupe cible direct du projet a été classé en trois catégories C.1, C.2 et C3 décliné dans le tableau ci-après (cf. tableau 4).
38. **Structures publiques et privées.** Il s'agit en l'occurrence des (i) entités administratives (dont les services de l'ANDE) et professionnelles (FNEC, ANGAC) ; (ii) structures publiques d'incubation ou des structures privées et/ou confessionnelles de formations techniques dans le domaine de l'élevage installées

---

<sup>16</sup> Des procédures d'évaluation et de gestion de la main d'œuvre sont proposées afin de mitiger le risque de travail des enfants sur les chaînes de valeur ciblées. Le document est une annexe du Cadre de Gestion Environnemental et Social Il s'agit d'une ébauche qui pourra être finalisé au démarrage du projet.

dans la zone du projet ou à proximité dans les bassins de production (dont l'ACFPE, le CAPMEA, l'ISDR, l'ENEB); (iii) des cadres de certains ministères clés dont le rôle renforcera le développement harmonieux et durables des filières d'élevage tenant compte de la sensibilité genre et intégrant les questions de nutrition et de climat et de sécurité dans la zones. Le projet pourrait apporté également des appuis ciblés à certaines institutions dont possiblement les chambres consulaires en particulier la chambre des métiers pour accompagner l'élaboration des curricula de formation, (c) des Organisations de la société civiles (OSC), (d) les institutions de recherche et universités, (e) les institutions publiques et structures privées s'investissant dans la production, la certification et la diffusion/commercialisation des intrants dans le domaine pastorale y les vétérinaires, (f) les structures publiques et/ou privées en charge de la définition des normes d'hygiène et qualité des produits ; etc.

39. Toutes ces structures qui apportent un soutien et services nécessaires pour le développement des filières de même que celles qui sont en charge de la formation professionnelle et de l'insertion des jeunes bénéficieront de divers appuis et de renforcement des capacités techniques et institutionnelles en fonction des services qu'ils apporteront aux groupes cibles spécifiques et aux autres acteurs des filières cibles du projet ou pour la conduite de certaines activités spécifiques qui seront menées dans le cadre du projet (comme l'alphabétisations fonctionnelles numériques). A ce titre, ils sont des acteurs majeurs de soutien pour le développement des différentes chaines de valeur et méritent des appuis et accompagnement particulier (à la demande) y compris les renforcements de capacité divers (formation, équipement et outils adaptés, etc.) pour une meilleure performance dans les services de proximité à fournir bénéficiaires directs du projet dans leur parcours de progression et développement entrepreneurial. Le PEAJ pourrait toucher dans ce cadre près de 500 personnes bénéficiaires de premier niveau.
40. L'exploitation des infrastructures socio-économiques à caractère communautaire (route, piste, couloirs de transhumance, marchés à bétail à réhabiliter, etc.) profiteront à l'ensemble des acteurs impliqués dans les filières d'appui depuis la production, la transformation jusqu'à la commercialisation/la consommation des produits ainsi qu'à l'ensemble des populations de la zone d'intervention du projet. Les effets d'entraînement sur la professionnalisation des activités d'élevage portées par les groupes cibles directs permettront de toucher les actifs agricoles membres de leur ménage et bien au-delà. Avec les formations en direction des clubs de nutrition/les groupes AVEC/caisses de résiliences, les organisations professionnelles d'éleveurs, le nombre de bénéficiaires pourrait fortement augmenter. Le projet à travers les appuis aux bénéficiaires directs contribuera à la création ou la consolidation d'environ 32 000 emplois décents et durables soit environ 1,6 emplois par entité économique individuelle appuyés.

Tableau 5. Estimation du groupe-cible du PEAJ

Niveau	Bénéficiaires					
	Total	Femmes	Jeunes	Homme	Minorités Handicapé	Autochtones
Portée du projet	30 000	10800	10800	5400	1500	1500
Dispositifs d'appui aux vulnérables (kit)	6000	2280	2280	840	300	300
Initiative de type entrepreneuriale			750		40	35
TOTAL						

## Stratégie de ciblage

41. Le projet sera doté d'une stratégie de ciblage participative, inclusive, flexible transformatrice des relations hommes-femmes et centrée sur les jeunes et la prise en compte des problématiques les concernant. Elle se basera sur la reconnaissance des différences en termes de besoins, de contraintes et d'opportunités d'appui pour les groupes cibles (en l'occurrence les jeunes et les femmes). La stratégie de ciblage dans son élaboration permettra d'identifier les enjeux spécifiques pour atteindre les groupes les plus vulnérables pauvres, les activités économiques les plus porteuses par localité dans le sous-secteur de l'élevage et les dynamiques endogènes qui les sous-tendent pour accroître les possibilités d'inclusion des ménages les plus vulnérables. La stratégie tiendra compte du niveau de pauvreté et de vulnérabilité des ménages des groupes spécifiques (ménages décapitalisés, ménages en instance d'insertion, petits exploitants, femmes, jeunes, ménages pauvres et en insécurité alimentaire et nutritionnelle, peuple autochtones, personnes handicapées, etc.).
42. L'identification des ménages sera basée sur deux démarches spécifiquement à savoir : (i) l'analyse du comportement des moyens d'existence en lien avec le niveau d'insécurité alimentaire et nutritionnel, la question de l'assainissement du cadre de vie et de travail et en lien avec d'autres types de menaces à la résilience des moyens d'existence (résurgence du conflit, vol, autres types d'insécurités) et (ii) la méthodologie d'analyse économique des ménages<sup>17</sup> pour l'identification des ménages éligibles à des appuis productifs<sup>18</sup> ainsi que l'identification des jeunes particulièrement soumis au risque d'enrôlement ou d'aspiration dans des réseaux de trafic et de niveau ainsi que les dynamiques migratoires transfrontalière dans la zone.
43. Les bénéficiaires directs du projet peuvent être a- un promoteur individuel ou un groupe de promoteurs (OP, PME, GIE de jeunes ou d'autres forme d'association de jeunes organisés et déjà fonctionnels). Tout porteur d'initiative économique dans l'un ou l'autre des domaines d'activités en rapport avec le pastoralisme ou dans l'élevage intensif semi-moderne ou moderne de même que dans les métiers connexes pouvant contribuer à l'insertion socio-économique des jeunes et des femmes peuvent être éligible aux appuis du projet. Pour les activités destinées à la sécurité alimentaire, au regard du nombre élevé de ménages à cibler, le ciblage accordera une importance au niveau de vulnérabilité et au statut de jeunes ou de femmes chef de ménage.
44. Dans l'ensemble des activités à mettre en œuvre par le projet, la stratégie de ciblage reposera sur une approche à trois dimensions :
  - (a) un ciblage géographique des bassins de production pour la détermination des zones d'intervention et sur un ciblage socio-économique pour orienter les appuis envisagés vers les groupes cibles prioritaires et favoriser ainsi leur autonomisation
  - (b) un ciblage direct des ménages extrêmement pauvres et vulnérables (dont ceux en insécurité nutritionnelle chronique, les groupes des jeunes démobilisés, les communautés autochtones, les personnes handicapées victimes de marginalisation diverses). Ce mécanisme de ciblage direct intégrera les groupes spécifiques visant (les jeunes et femmes chef de ménages pauvres et en insécurité alimentaire et

---

<sup>17</sup> Il s'agit de l'approche dite HEA : Household Economic Analysis

<sup>18</sup> Kits Cash+ et/ou de reconstitution d'actifs productifs

nutritionnelle, les jeunes démobilisés, les personnes retournées ou déplacées vivant dans des conditions très précaires, les adolescentes mères, les communautés autochtones, les personnes handicapées ou jeunes et femmes victimes de toute forme d'exclusion ou de violence y compris les violences basées sur le genre, etc. ce mécanisme sera adossé à des critères d'éligibilité établis de manière participative et transparente

- (c) un auto-ciblage le tout adossé à des mesures de facilitation et d'autonomisation pour promouvoir le développement d'initiatives économiques rentables, l'entrepreneuriat rural (en direction des jeunes et des femmes notamment) et accroître les possibilités d'inclusion des vulnérables (ensemble des ménages prioritaires) dans des activités économiques susceptibles de renforcer leur résilience et de contribuer à l'amélioration de leur bien-être au plan économique et social.
45. Les mécanismes de ciblage seront fondés sur des critères d'éligibilité (tranche d'âge, type d'activité et orientation de l'activité vers le marché, besoins et aspirations du porteur de l'initiative économique à soutenir, degré de vulnérabilité de son ménage d'appartenance, niveau d'études ou d'alphabétisation, statut socio-économique, degré de motivation pour l'activité objet de la demande...). Les critères à retenir seront établis de manière participative, transparente et collaborative avec les AVEC, les bénéficiaires et autres acteurs de base de la filière, les projets FIDA en cours dans la zone d'intervention, les partenaires techniques engagés dans la collaboration pour une prise en charge efficace des ménages pauvres et vulnérables (en urgence alimentaires et nutritionnelles, ou ceux en charge des questions des déplacés internes et/ou des retournés) ; les structures en charge du développement de l'élevage, et celles en charge de la promotion de l'entrepreneuriat jeunes (en particulier) y compris les structures chargées de l'accompagnement techniques des bénéficiaires.

#### *Opérationnalisation de la stratégie*

46. Pour faciliter une bonne opérationnalisation de la stratégie de ciblage, Le projet organisera au démarrage de la mise en œuvre et sur la base des résultats de l'étude bassin, un atelier national sur la stratégie de ciblage pour harmoniser la stratégie de ciblage et les approches avec les projet PREPAS et PRAPAM en cours dans la même zone ainsi qu'avec les autres agences des Nations Unies positionnées sur la question des déplacées et des retournées, des jeunes démobilisés et des questions de sécurités alimentaires et nutritionnelle dans la zone. Cet atelier aidera à un meilleur partage des approches, des leçons apprises en matière d'inclusion des ménages extrêmement vulnérables y compris les expériences d'adaptation au changement climatique et des bonnes pratiques de résilience en réponse aux conflits et au partage de l'espace par les différentes catégories d'acteurs en présence dans les préfectures ciblées. La stratégie de ciblage dans son opérationnalisation doit permettre l'inclusion des populations les plus vulnérables, les ménages et groupements d'agropasteurs sédentaires situés le long des axes de transhumances retenues pour l'aménagement et une plus grande adhésion des populations aux mesures relatives à la relance de la transhumance prévues dans le cadre du projet (tout en évitant la dispersion). Les étapes suivantes moduleront le ciblage :

#### *Étape 1. Organisation des Études bassins et chaînes de valeur et sélection définitive des localités d'intervention*

47. Dès le démarrage des activités de préinvestissement, les études bassins/études filières/chaînes de valeur seront lancées et les résultats guideront également la stratégie de ciblage. Les animateurs de la FNEC et de l'ANDE, seront au cœur de

la mise en œuvre de la stratégie de ciblage, la démarche d'opérationnalisation et le suivi de son efficacité. A cet effet, ils seront formés et recyclés (périodiquement) sur le dispositif à mettre en place pour le ciblage et son fonctionnement. Une expertise externe sera mobilisée pour accompagner la réalisation du ciblage géographique (ciblage des zones de concentration et des localités d'appui. Le résultat de cette étape est la liste des potentielles localités (villages ou grappes de villages) bassin d'élevage à retenir dans la zone de concentration. La sélection de ces localités d'appui sera affinée au démarrage du projet en fonction des critères évoqués (tableau 4). Un comité conjoint constitué des représentants de l'UNC, de l'ANDE et de la FNEC statuera sur les résultats de l'étude bassin et retiendra les zones d'intervention dans chacune préfecture/commune d'élevage.

*Étape 2. La sensibilisation information communication des groupes cibles*

48. Le projet conduira en direction des potentiels bénéficiaires des localités d'intervention des activités ciblées de sensibilisation, information, éducation nutritionnelle et communication sur le projet, ses cibles, son mode opératoire, les mécanismes de ciblage ainsi que les dispositifs facilitant l'auto-ciblage en indiquant clairement les critères d'éligibilité des initiatives économiques à soumettre à travers les demandes. La totalité des activités liées à la sensibilisation, l'information, la communication sur les activités du projet, ses cibles, son mode opératoire, les bénéficiaires et le mécanisme de leur ciblage ainsi que l'éligibilité aux différents types d'appui de même que les activités génériques sur l'éducation nutritionnelle concerneront toute la population de la zone d'intervention du projet et au besoin pourront aller au-delà.

*Étape 3. Mise en œuvre des différents mécanismes pour le ciblage des bénéficiaires*

49. Le mécanisme de ciblage direct visera les groupes spécifiques prioritaires classés dans la catégorie C1 du projet (voir Tableau de catégorisation) et certains ménages de la catégorie C2. Il s'agit prioritairement les jeunes et femmes chef de ménages/chef d'exploitation en pauvreté extrême, en insécurité alimentaire et nutritionnelle chronique et/ou victimes d'un niveau très élevé de décapitalisation. Ce mécanisme de ciblage direct visera également certains jeunes comme les démobilisés en quête d'insertion dans une activité économique, les adolescentes mères, la communauté des personnes autochtones très vulnérables ou qui s'excluent des cercles de décision du fait de leur marginalisation. Le projet accordera une attention particulière aux personnes en situation d'handicap et actives en capacité en vue de leur insertion économique et sociale. Le ciblage sera adossé à des critères d'éligibilité établis de manière participative et transparente. Ce mécanisme de ciblage direct sera très participatif et inclusif.
50. Dans le cadre du transfert monétaire les cibles seront priorisées parmi les bénéficiaires des mêmes catégories des agences spécialisées dans les programmes d'aide alimentaire (PAM, HCR, FAO, etc.). Les bénéficiaires du PEAJ seront les mêmes également ciblés par ces agences spécialisées à qui ces dernières apportent de l'assistance alimentaire. Cette synergie permettra ainsi de renforcer la résilience de ces bénéficiaires pour les sortir durablement de l'assistance humanitaire.
51. Le mécanisme d'auto-ciblage. À partir de la connaissance des besoins, contraintes auxquelles font face chaque catégorie de groupe cible et sur la base des aspirations le caractérisant, le projet identifiera les solutions à apporter et s'assurera que les biens et services apportés aux bénéficiaires répondent bien à leurs priorités et stratégies de subsistance. Le mécanisme d'auto-ciblage

permettra d'identifier et de vérifier que les activités envisagées pour le développement du petit élevage, du pastoralisme et de la transhumance dans la zone favorisent (i) l'inclusion des femmes et des jeunes dans le contexte socio-économique et de sécurité en répondant à leurs besoins manifestés (accès aux facteurs de production y compris le foncier, le financement, l'information, la formation, l'appui conseil / accompagnement), (ii) des partenariats économiques et sociaux nécessaires pour le renforcement de leur résilience. Des campagnes d'information / animation / communication ciblée seront conduites à cet effet.

#### *Stratégie Genre et d'autonomisation*

52. La stratégie genre du PEAJ sera basée sur les nouvelles lignes directrices pour l'égalité des sexes, la transformation des relations de genre du FIDA et la stratégie d'autonomisation des femmes et des filles du pays ainsi que sur toutes les approches transformatives prévues dans le COSOP du pays. Elle sera axée sur une approche transformative et transversale pour orienter la mise en œuvre des différentes activités du projet. Le projet travaillera à renforcer l'équité dans l'accès aux ressources et aux bénéfiques facilités par le projet. La priorité est donnée aux femmes « chef de ménage » ou « chef d'exploitation » (36 -50 ans) issus des ménages vulnérables de même qu'aux ménages gérés par des jeunes pour améliorer leurs actifs et capacités en passant par l'incubation ou les autres dispositifs de formation prévus. Les appuis ciblés aux femmes et jeunes filles tiendront compte des principales contraintes auxquelles elles sont confrontées selon les cinq dimensions d'autonomisation des femmes (production, ressources et facteurs de production, revenus, leadership et temps). Les renforcements de capacités seront basés sur (i) la capacité d'agir, (ii) le changement dans les relations au sein du ménage et au niveau communautaire, (iii) la transformation des structures (institutions de base, organisations de production et de gestion y compris des marchés, stratégie de développement de la filière élevage, normes sociales facilitant la progression vers l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des jeunes. Le projet favorisera la promotion des approches participatives inclusives, y compris les méthodologies axées sur les ménages et le Système d'apprentissage interactif entre les sexes (Gender Action Learning System- GALS). (Voir détail sur appendices genre et inclusion sociale).

#### *Stratégie jeunesse et opérationnalisation*

53. Conformément aux orientations du FIDA en matière de jeunesse et de leur inclusion socio-économique, l'approche de ciblage inclusif permettra au projet d'offrir aux jeunes filles et garçons la possibilité de mener des activités économiques qui les rendent autonomes et les protègent de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire et des tentatives d'exode et d'intégrations des groupes armés. La stratégie jeunesse du PEAJ s'articulera autour d'actions ciblées pour: (i) lever les contraintes limitant l'inclusion, la participation active et la responsabilisation des jeunes (hommes et femmes) dans toutes les activités agropastorales et pastorales (ii) créer des opportunités pouvant apporter des revenus décents et améliorer leurs conditions de vie (iii) renforcer leurs capacités productives et entrepreneuriales en facilitant l'accès aux ressources et aux facteurs de productions (terre, eau, intrants, bétail, financement/crédit, formations professionnelles, technologies, appui-conseil); et (iv) promouvoir le leadership des jeunes et leur participation aux instances de décision aux niveaux des ménages, au sein des groupes communautaires et de tous les cadres de concertation et dans la gestion des infrastructures d'appui à la commercialisation).

54. Le PEAJ accompagnera 12000 jeunes (filles et garçons) des trois catégories (soit 40% de la cible totale. L'appui ciblé aux jeunes passera par (i) la sensibilisation portant sur des messages clés qui captent directement leur intérêt, (ii) l'orientation et l'appui à la maturation de leur demande d'appui, (iii) la formation et le soutien-accompagnement rapproché et individualisé pour l'accès au financement de leurs initiatives économiques. A cet effet, des structures spécialisées dans la formation des acteurs, l'incubation et la maturation des idées de projet et de projets telles que l'ACFPE, le CAPMEA, l'ISDR, l'ENEB seront directement sollicitées.
55. Trois mécanismes sont prévus pour le renforcement de leur capacité
- (a) *Appui direct à « initiation-intensification de la production »* qui vise particulièrement les jeunes adultes (25-35 ans) (soit 11250 jeunes de la catégorie C1 et C2), déjà en activité ou désireux de s'engager dans la production ;
  - (b) *Appui par « incubation-accélération-développement » ou par « apprentissage-emplois durable et décent »*. Ces deux mécanismes d'appui cibleront 750 jeunes primo entrepreneurs individuels ou entrepreneurs en développement porteurs d'idées d'entreprises éligibles dans l'un quelconque des maillons des chaînes de valeur retenues et sur des métiers connexes y compris (start ups) dans les technologies innovantes de l'information pour soutenir le développement de la filière élevage. Le projet apportera un appui complet et soutenu dans le temps en matière de réflexions stratégiques et formation entrepreneuriale, développement de plans d'affaires et appui à la gestion, facilitation de l'accès au financement et aux options numériques adaptées ; formalisation, négociation de partenariats, etc.
56. Conformément à la stratégie du Ministère en charge des questions de jeunesse, une attention particulière sera accordée aux jeunes principalement les jeunes (18-24 ans) qui sont les plus enclins au recrutement des groupes peu recommandables. Il s'agira à la mise en œuvre de conduire une réflexion approfondie sur les contraintes spécifiques auxquelles sont confrontés chaque sous-groupe retenu et pouvant éventuellement représenter un obstacle à leur participation aux activités du projet. Le projet renforcera le ministère de la jeunesse dans l'amélioration, la diffusion et l'appropriation par les jeunes de la politique et stratégie jeunesse du gouvernement en lien avec l'approche du FIDA.
57. Mesures de facilitation et d'autonomisation des jeunes et des femmes. Pour garantir une bonne appropriation et participation des jeunes, limiter leur décrochage (en l'occurrence le décrochage des jeunes filles) des parcours entrepreneuriaux prévus, le projet mettra en place des mesures particulières pour les accompagner dans leurs parcours choisis: (i) aménagement des lieux d'incubation et de formation, (ii) mise à disposition de kit et équipement diminuant la pénibilité du travail et adapté (tenant compte des besoins spécifiques principalement des jeunes filles), (iii) aménagement des créneaux horaires adaptés, aménagement des espèces garderie d'enfant, etc. (iii) mise en place d'un dispositif d'écoute et de dialogue avec chaque jeune (paire coach en entreprise), etc.
58. Pour garantir une bonne appropriation et participation des jeunes et des femmes en l'occurrence, limiter leur décrochage (en particulièrement le décrochage jeunes garçons démobilisés et des jeunes filles en général) des parcours entrepreneuriaux prévus en leur direction, le projet mettra en place des mesures particulières pour les accompagner dans les parcours choisis: (i) aménagement des lieux d'incubation et de formation, (ii) mise à disposition de kit et équipement diminuant

la pénibilité du travail et adapté (tenant compte des besoins spécifiques principalement des jeunes filles des jeunes autochtones et des jeunes handicapés dans les formations au niveau des centres de formation), (iii) aménagement des créneaux horaires adaptés, l'aménagement des espaces de garderie d'enfant, etc. (iv) mise en place d'un dispositif d'écoute et de dialogue avec les jeunes et les femmes (paire coach en entreprise) et bien d'autres mesures de facilitations à identifiés au cours de la mise en œuvre en fonction des spécificités des groupes cibles et de leur activités pourront être retenues pour compléter les mesures de facilitation. Des formations spécifiques (i) sur les questions de sécurité « self Security » et des sensibilisations sur l'importance de la sécurité des femmes et des jeunes filles viseront particulièrement celles victimes de viol et d'autres formes de violence basées sur le genre. La mise à disposition de kits résilients et adaptés aux enjeux de protection de l'environnement et autres équipement diminuant la pénibilité du travail de même que les kits de nutrition viseront en premier lieu les jeunes filles et les femmes adultes ainsi que les autres jeunes vulnérables.

*Suivi-évaluation de la stratégie de ciblage, genre et jeunesse.*

59. Le projet travaillera spécifiquement sur le suivi du fonctionnement des différents dispositifs de ciblage et dans la mise en œuvre des appuis en direction des bénéficiaires avec les institutions communautaires à la base, les autorités traditionnelles, les groupes cibles eux-mêmes et les autorités des collectivités locales décentralisées de manière non exclusive, tout en faisant attention aux détournements des bénéfices par les groupes plus habiles («élite capture»). L'application de la stratégie de ciblage revient à toutes les équipes techniques, tant au niveau des antennes que national, ainsi qu'aux différents opérateurs de mise en œuvre. Tout le personnel du projet recevra une formation sur les enjeux et les approches de ciblage, d'inclusion sociale et de l'intégration du genre et jeunesse dans les interventions du projet.
60. Le suivi du ciblage sur la base des données concernant chaque catégorie de groupe cible permettra de vérifier la portée du ciblage en tenant compte de l'intersectorialité et de l'hétérogénéité caractérisant le groupe cibles, suivre le niveau de ciblage des ménages vulnérables, l'évolution des indicateurs concernant l'entrepreneuriat jeune et les indicateurs d'autonomisation des femmes et des jeunes filles en particulier. Il s'agira de vérifier en permanence : (i) le nombre des femmes et des jeunes bénéficiaires ; (ii) de l'égalité entre les sexes dans l'accès aux ressources productives, (iii) de l'implication effectives des différents sous-groupes aux activités prévues ; (iv) du niveau de pauvreté/vulnérabilité/degré de marginalisation des ménages vulnérables, des décapitalisés, des femmes et des jeunes bénéficiaires à la suite des actions du projet. Le respect du ciblage conformément à la stratégie déclinée sera un critère de sélection et de renouvellement des contrats/accords de partenariats avec les prestataires de services.
61. *Inclusion des personnes vivant avec handicap et des communautés autochtones.* Pour soulager les ménages pauvres et renforcer la participation des personnes en situation de handicap et leur insertion / inclusion dans le processus économique, le projet prévoit un quota de 5% pour les personnes handicapées et 5% pour les communautés autochtones. Leur inclusion socioéconomique exige de connaître leurs besoins et capacité en relation avec les opérations, les emplois, les activités d'élevage ou métiers connexes qui sont les mieux adaptés à leurs conditions. A cet effet, le projet inclura dans les premières études la

caractérisation des besoins et des opportunités dans le sous-secteur de l'élevage et les conditions d'exercice de ces activités et proposera les parcours appropriés d'employabilité pour soutenir les communautés autochtones de la zone et les personnes en handicap. Les conditions d'appuis seront étudiées avec les organisations qui les représentent ou les accompagnent.

#### **4.4.6. Le processus d'appui et le parcours de croissance**

62. Les appuis et l'accompagnement sur le parcours de croissance seront orientés de façon différenciée suivant les catégories de bénéficiaires décrites de la façon suivante :
63. La catégorie C.1 représente environ 5300 ménages extrêmement vulnérables sans activité ou avec une faiblesse prononcée de capital de production (terre, bétail) ou victimes d'un niveau très élevé de décapitalisation et désireux de s'investir dans l'activité d'élevage. L'ensemble des ménages de cette catégorie se caractérise par une vulnérabilité structurelle, une faible insertion sociale et un manque d'opportunités économiques et d'emplois. La reconstitution de leur capital productif et leur insertion dans une trajectoire de croissance dépendent des subventions intelligentes et autres soutiens du projet.
64. La catégorie C2 représente les ménages pauvres en transition déjà engagés dans l'un quelconque des maillons des chaînes de valeur de l'élevage et se caractérisant par une production de subsistance avec des tailles réduites en capital bétail, ayant un accès limité aux technologies modernes, aux marchés et aux services financiers. La catégorie inclut les jeunes (scolarisés ou non) en phase de démarrage d'une activité dans l'élevage ou désireux de créer ou développer leur entreprise dans le domaine de l'élevage. L'appui du projet permettra à ces groupes cibles d'accéder au crédit pour développer et/ou étendre leurs activités et s'inscrire dans une trajectoire de croissance.
65. La catégorie C.3 regroupe des acteurs locaux qualifiés de petits et moyens entrepreneurs, majoritairement informels. Ils sont porteurs d'initiatives économiques, qui leur confèrent des fonctions critiques de la chaîne de valeur, au-delà de la production. Cette catégorie inclut les jeunes déjà à la tête de micro ou très petites entreprises et dont les entreprises disposent de réels potentiels de croissance mais qui rencontrent des contraintes techniques ou financières qui limitent leur développement. Le soutien du projet leur permettra d'accéder au crédit, de développer et d'élargir leurs rôles en tant que fournisseurs (de biens et services), transformateurs ou d'acteurs clés des chaînes d'approvisionnement locales, en développant des relations commerciales équitables avec les catégories C.1 et C.2.
66. Le Projet appuiera sur les techniciens animateurs polyvalents qui seront recrutés en appui à l'ANGAC et/ou à la FNEC en tant que des conseillers de proximité. Ces animateurs conseillers polyvalents ont pour rôle d'accompagner les groupes cibles (notamment les ménages vulnérables, les jeunes et les femmes) dans la conduite de leur activité. Ils seront formés pour accompagner le ciblage, le coaching rapproché des jeunes, l'accompagnement des clubs de nutrition/groupe d'épargne et de crédits/caisses de résiliences. Ils accompagneront l'ensemble des groupes cibles à se connaître et échanger sur les facteurs majeurs qui limitent leurs performances respectives ainsi que sur les possibilités de collaboration pouvant aider chaque catégorie d'acteurs à lever durablement ses contraintes. Le projet les formera également à accompagner les bénéficiaires directs à maîtriser

l'utilisation des biens et services et la gestion de leurs exploitations et des produits générés.

### Processus d'appui

67. Le processus d'appui prévoit utilisation de plusieurs approches complémentaires pour le renforcement des capacités des bénéficiaires. La stratégie de ciblage et d'intervention en leur direction sera articulée autour de points ci-après :
- a. Communication information sensibilisation sur les activités et opportunités d'appui pour les catégories de cibles visées ;
  - b. Pré-identification par ciblage direct (catégorie c1) ou par appel à manifestation d'intérêt (catégorie c2 et c3) des potentiels bénéficiaires
  - c. Sélection des bénéficiaires et validation des demandes
  - d. Catégorisation et l'orientation des porteurs de demandes dans les différents parcours prévus ;
  - e. Appui-accompagnement à la formulation et au montage des dossiers des demandes d'appuis;
  - f. Renforcement de capacité (inclusion vulnérable-accélération pour les ménages extrêmement vulnérables, incubation pour les jeunes porteurs des projets d'entreprises ; formation - apprentissage professionnels - intensification durable et développement d'entreprises pour les autres)
  - g. Mise en œuvre des mesures facilitation (appuis techniques et appuis financiers selon les besoins et les appuis financiers retenus) pour les bénéficiaires des parcours entrepreneuriaux ;
  - h. Activation des facilités prévues en direction du secteur privé y compris le secteur privé financier pour soutenir la construction/renforcement des modèles d'affaires inclusifs, des partenariats commerciaux/productifs (entre les jeunes, les femmes et leurs organisations, les privés (partenariats publics-privés-producteurs, entreprises des services aux organisations des producteurs, contractualisation, commercialisation groupée) et pour le financement des initiatives (par le secteur financier partenaire)
  - i. Suivi appui et renforcement des capacités diverses en direction de ces acteurs impliqués dans les dispositifs de formation/incubation, de financement des initiatives (crédit) et de facilitation de l'accès aux marchés des groupes cibles du projet.
68. Le déroulement du processus d'appui est résumé dans le tableau ci-après (cf. tableau 8)

Tableau 8 : Les étapes du mécanisme de ciblage et d'inclusion socio-économique et d'appui à l'entrepreneuriat jeunes et femmes (bénéficiaires du PEAJ)

Étapes	Activités	Processus/Résultats attendus/groupe cible concerné	Durée
1.	Identification/éligibilité		1-2 semaines
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Information-communication- Sensibilisation-ciblage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- A partir des campagnes de sensibilisation, repérage et prise de RDV auprès des autorités locales décentralisées et autorités déconcentrées, les populations des zones ciblées, les organisations de femmes, de jeunes, de communautés autochtones, des handicapés</li> <li>- Campagne ciblée d'information auprès des jeunes entrepreneurs filles et garçon, dans les zones péri-urbaines</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place des comités de ciblage</li> </ul>	Niveau village (ciblage des vulnérables C1) et niveau préfecture (catégorie C2 et C3)	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sélection des jeunes montrant une aptitude pour être promu comme micro, petit ou moyen entrepreneur</li> </ul>	Listes des cohortes successives de jeunes sélectionnés transmises à l'UNC	
	Mesures spécifiques d'appui aux jeunes et aux femmes		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entretiens spécifiques par technicien animateur Conseiller de proximité avec jeunes et femmes (C2 et C3) désireux d'entreprendre</li> </ul>	Conduite d'entretien semi-directif avec les jeunes ou femmes Porteurs d'Initiative Économique (PIE) sélectionnés	(3h/porteur)

Étapes	Activités	Processus/Résultats attendus/groupe cible concerné	Durée
	ou de renforcer leurs activités en cours pour appui à au remplissage des fiches de demande ou de manifestation d'intérêt (identification idée et/ou maturation idée)		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appui à la formulation de demande (Rédaction fiche idée) et tableaux de pré-sélection</li> </ul>	Accompagnement des jeunes et femmes moins pour Mise au propre/rédaction d'une fiche de synthèse + réalisation d'un tableau de synthèse pour l'ensemble des demande appuyées à soumettre au comité de sélection	-
	Sélection – validation par Comité de ciblage (comité ad hoc)	Présentation des idées de projets par le jeune avec l'appui des Technicien-Animateur de Proximité (TAP) devant le comité de validation	
<b>2.</b>	Orientation		2 – 4 semaines
	Entretien trajectoire de vie / Bilan de compétence	Entretien TAP et PIE = étude cohérence trajectoire de vie-compétence et projet d'entrepreneuriat	
	Cadrage des objectifs du projet (enjeu-finalité-objectif)	Entretien TAP et PIE = cadrage des objectifs	
	Étude de l'insertion du projet dans le territoire (zone agro-écologique / centre de rayonnement des incubateurs pré identifié) : opportunité filière, bassin de production /transformation, marchés et insertion / inclusion socio-économique)	Sur la base des objectifs souhaités du projet, vérifier son insertion territoriale (filière, centre de rayonnement et acteurs notamment l'entrepreneur de référence fournisseurs de biens et services essentiels, acheteurs de produits/agrégateur)	
	Élaboration d'un plan d'action projet	A partir du cadrage des objectifs un plan d'action du projet est élaboré par le PIE avec assistance du TAP	
	Élaboration du parcours individualisé	Sur la base des actions à développer, un plan de renforcement et d'accompagnement du PIE est élaboré avec les coûts	
	Validation du parcours (technique et financière) comité technique restreint (pour l'entrepreneuriat jeunes et femmes sous l'autorité du spécialiste en élevage et entrepreneuriat jeune et femme)	Présentation du projet de parcours individualisé par les PIE devant le comité restreint de validation	
	Contractualisation du parcours avec le jeune ou la femme	A l'issue de la validation du projet de parcours par le comité, un contrat est élaboré et signé. Les PIE dont les projets n'ont pas été validés sont éventuellement réorientés	
<b>3.</b>	Maturation/montage du projet		4-6 semaines
	Entretiens réguliers du TAP avec le jeune ou la femme dont projet retenu - Aide sur formation (technique, gestion, etc.) (formation pratique in situ ou via un incubateur) - Suivi stage pratique dans le réseau des entrepreneurs de référence (à constituer après premier cohorte si rien identifié après étude bassin/filière)	RDV réguliers prévus dans le parcours pour effectuer des bilans (compétence, motivation, points de blocage, etc.) minimum 1 tous les mois Études des résultats des différents diagnostics - Points de blocages à lever - Mise en relation avec partenaires	
		Renforcement de capacité	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation à l'entrepreneuriat</li> <li>- Formation à la gestion et à la comptabilité</li> <li>- Formation technique pratique spécifique à la conduite de l'activité</li> <li>- Formation sur la réalisation d'étude (technique, de marché, qualité et hygiène, etc.)</li> <li>- Stage pratique chez un entrepreneur référent</li> <li>- Mise en relation avec les différents partenaires en particulier avec les autorités compétentes pour finaliser les démarches administratives relatives au foncier</li> <li>- Étude durabilité (technique-financière, sociale, environnementale du projet, démarche foncière)</li> </ul>	A partir des différents résultats d'étude et du renforcement en compétence éventuel du bénéficiaire porteur de projet, travail sur la durabilité du projet	

Étapes	Activités	Processus/Résultats attendus/groupe cible concerné	Durée
	Élaboration d'un plan d'affaire sur 5 ans	Un plan d'affaire est élaboré afin d'envisager la viabilité financière du projet ainsi que l'atteinte du revenu minimum du PIE	
	Finalisation du document projet (Budget du projet (BP) - et présentation technique)	Le TAP travaille avec le PIE pour finaliser un document de projet qui intègre tous les éléments du projet ainsi qu'un BP avec un plan de financement clair	
	Validation du projet par le comité restreint de validation	Présentation du projet par le PIE devant le comité de validation	
<b>4.</b>	Création du projet		3 – 6 semaines
	Suivi du plan de financement et de l'équipement	Après validation du financement, suivi de l'achat et de l'installation des équipements	
	Accompagnement des démarches administratives (foncier, création entreprise)	Le TAP met en relation le PIE avec les autorités compétentes pour finaliser la création administrative de l'entreprise	
	Accompagnement et suivi de la création de l'entreprise	Le TAP suit les différentes étapes de création de l'entreprise (mise en place des activités de production)	
	Accompagnement et suivi du démarrage (test production)	Le TAP suit les 1ers résultats de mise en production	
	Accompagnement et contrôle de gestion	Le TAP suit la mise en place des outils de gestion comptable et financière et la réalisation de la comptabilité et de la gestion mensuellement	
	Organisation d'échanges d'expérience entre PIE identiques	Le TAP en lien avec le coordinateur organise des rencontres entre PIE	
	Bilan année 1	Un bilan global est réalisé pour réajuster le développement des activités et de l'accompagnement	
	Sous-total		10 – 18 semaines
<b>5.</b>	Appui - conseil et accompagnement/coaching pour consolidation		26 – 156 semaines
	Accompagnement ciblé adapté au besoin de l'entreprise et de l'entrepreneur en année 2	MPER viables	
	Accompagnement ciblé adapté au besoin de l'entreprise et de l'entrepreneur en année 3	MPER viables et taux de survie élevé	
<b>Total</b>			36-174 semaines, soit 9 – 43,5 mois

### *Parcours de croissance*

69. Le projet recrutera des prestataires des services en ingénierie de développement de la filière et en entrepreneuriat en animation en milieu communautaire et business coaching qui formeront les animateurs techniciens de proximités sur les approches d'intervention et la démarche de déroulement de l'ingénierie sociale nécessaire pour une bonne conduite des activités. Ces animateurs de proximités auront en charge de conduire et de suivre le processus d'identification de sélection des potentiels bénéficiaires éligibles pour les différents dispositifs d'appui prévus. Les appuis à apporter à chaque bénéficiaire dépend du parcours dans lequel il a été orienté. Globalement les appuis concerneront :

- a) Le renforcement des capacités du bénéficiaire par des formations, individuelles ou collectives, et des missions d'expertise exercées par des experts nationaux et/ou internationaux pour la conduite de l'activité ;
- b) La préparation du compte d'exploitation simple pour les petits exploitants et/ou business plan (étude de marché, stratégie marketing, plan d'action commercial, prévisions financières, etc.) pour les activités à visée entrepreneuriale ;
- c) Le renforcement de capacité en gestion d'une exploitation et également en financière (et : ou administrative pour les entreprises de jeunes) ;
- d) L'accompagnement à l'accès aux crédits et autres facilités prévues par le projet ;
- e) L'accompagnement technique et opérationnel : accès aux technologies adaptées aux besoins, amélioration des processus opérationnels, démarche de certification, etc. ;

- f) Le coaching individualisé (en fonction du profil) et les domaines d'activités concernés.
70. De manière globale, les catégories C2 et C3 bénéficieront des appuis à l'entrepreneuriat et de toutes les facilités qui accompagnent l'autonomisation des entreprises (l'accès à la formation adaptée pour leur professionnalisation et l'accès au financement (à travers les mécanismes de financement prévus) pour développer leur entreprise. Pour l'appui à la formation en entrepreneuriat, le projet s'appuiera sur les dispositifs de formation socioprofessionnelle déjà mis en place par l'ACFPE<sup>[1]</sup> par préfecture pour l'incubation des jeunes et utilisera les référents à constituer à partir de la première cohorte de jeunes ou d'entrepreneurs agrégateurs accompagnés. Cela se fera en partenariat aussi avec le Centre d'Assistance aux Petites et Moyennes Entreprises et à l'Artisanat (CAPMEA), l'École Nationale d'Élevage de Bouar (ENEB), et de l'Institut Supérieur de Développement Rural (ISDR) pour développer des gammes de formations et d'appuis accompagnement depuis les formations initiales jusqu'aux formations septiques de gestion.

Tableau 4 : Caractéristiques des bénéficiaires directs et parcours de croissance prévus dans le PEAJ

Catégories et Caractéristiques	Parcours de croissance	Type d'activité concerné	Cibles
<p><i>C.1 ménages pauvres très vulnérables et vulnérables</i>            Il s'agit principalement            C1-1 : personnes déplacées et retournées, victimes d'un niveau très élevé de décapitalisation avec force de travail et qui sont en instance de réinsertion socio-économique dans les milieux d'accueil ;            C1-2 : personnes extrêmement vulnérables (les personnes vivant avec le VIH SIDA, les ménages avec des enfants orphelins et les personnes de troisième âge sans force de travail ou avec très peu de force de travail ;            C1-3 : les filles mères, les jeunes démobilisés, les personnes handicapées actifs, les veuves et veufs actifs agricoles chef de ménage, les groupes cibles dits « autochtones », (notamment les jeunes et les femmes nomades ou sédentaires M'bororos et les Aka/Bayaka (appelés « Pygmées) dont les moyens d'existence ont été fortement fragilisés par le contexte et en raison de leur statut social.            Les ménages cibles de cette catégorie manquent des opportunités économiques, ce qui les rend plus vulnérables dans une certaine mesure. Ils partagent en commun une vulnérabilité structurelle, une faible insertion sociale.</p>	<p>Capitalisation/recapitalisation-accélération progressive            - C'est un parcours de progression qui part de la capitalisation ou recapitalisation-consolidation du ménage extrêmement vulnérable avec une possibilité d'accompagnement à la croissance de l'activité de production dans les filières petits élevage (avicultures familiales)            - l'appui-accompagnement est calibré sur le profil du bénéficiaire et la spécificité de ses besoins, son ambition en matière de conduite d'activité génératrice de revenu dans l'élevage et sa capacité d'absorption des appuis.            - Les formations accompagnement à apporter à ce groupe de bénéficiaires intègrent la gestion des ressources et des revenus ainsi que la facilitation de son intégration dans un groupe (par ex : les AVEC) pour lui permettre de démarrer l'apprentissage de l'épargne et le crédit en vue de l'accélération de son activité économique (croissance suivant un modèle de progression spécifique et adapté à son état de vulnérabilité).            - Ce parcours de progression vise la reconstitution des fonds (de capitalisation, recapitalisation) à partir d'un kit de démarrage mis à disposition du ménage (et pourrait servir de crédit à l'ensemble du groupe dans l'avenir). Leur relance et insertion dans un parcours de croissance dépend des subventions et autres appuis du projet.</p>	<p>- <i>Petit élevage traditionnel</i>            - <i>Production laitière et fromagerie artisanale</i>            - <i>Apiculture touchera</i></p>	15000
<p><i>Catégorie C2 : les vulnérables et les pauvres en transition.</i>            Cette catégorie est constituée par :            C2-1 : des jeunes scolarisés (les jeunes diplômés de l'enseignement technique ou professionnel agricole ou d'élevage, les jeunes de niveau post-primaire, secondaire ou supérieur) et non scolarisés issus ou non des exploitations familiales avec envie de se réaliser et l'ambition d'entreprendre dans l'élevage            C2-2 : les jeunes démobilisés issus des ménages pauvres qui ont abandonné les armes pour se relancer dans la vie économique.            (tout jeunes déjà actifs dans le domaine concerné et des néo-entrepreneurs sont éligibles au appui du PEAJ)            C2-2 : les femmes chefs de ménages pauvres; déjà engagées dans les activités d'élevage de subsistance, avec un cheptel de taille réduite            C2-3 : les personnes engagées dans les activités d'élevage de subsistance, avec un cheptel de taille réduite ;            C2-3 : les groupes cibles dits « autochtones » ou minorités ethniques, notamment les jeunes et les femmes nomades ou sédentaires M'bororos déjà en activité et désireux de renforcer leur niveau d'activité et de se professionnaliser</p>	<p>Renforcement du capital-Intensification durable (Activités génératrices des revenus) à travers la vulgarisation et la promotion des innovations et itinéraires techniques pour l'augmentation de la productivité orientée vers le marché, la diversification des revenus et l'amélioration de la productivité du travail.            Le modèle est axé sur un accompagnant des bénéficiaires à monter progressivement en puissance, à mieux faire face aux défis de développement et de professionnalisation de leur initiative économique afin d'être connectés durablement aux marchés (y compris les nouveaux marchés plus exigeants) pour sortir de leur condition de vulnérabilité.            Le parcours peut intégrer des visites d'échanges des stages pratiques en alternance chez des référents qui seront identifiés à cet effet            L'appui du projet permettra notamment à ces cibles d'accéder à un crédit pour développer et/ou renforcer leurs activités, et s'inscrire dans un parcours de croissance.</p>	<p><i>Élevage semi-moderne de poulet et poules pondeuses, production de fourrage et aliments complémentaires pour bétail, soins vétérinaires, dépôts pharmaceutiques ruraux, centres de collecte du miel,</i></p>	14250
<p><i>Catégorie C.3 : les moins pauvres et vulnérables (jeunes hommes et femmes adultes) qualifiés d'entrepreneurs à la tête de micro, petits, et rarement moyenne</i></p>	<p>Incubation-accélération et/ou développement d'entreprise            Ce processus favorisant l'émergence et la croissance de micro et petits entrepreneurs</p>	<p><i>Production de poussins de un jour et de provende</i></p>	750

Catégories et Caractéristiques	Parcours de croissance	Type d'activité concerné	Cibles
<p>entreprise informels pour la plupart porteurs d'initiatives économiques dans la production ou l'un des métiers connexes.</p> <p>- La catégorie regroupe C3-1 : jeunes filles et garçons (18-35 ans) diplômés de l'enseignement technique ou professionnel agricole ou d'élevage, les jeunes de niveau post-primaire, secondaire ou supérieur qui sont déjà en activité (pleinement engagés dans les activités d'élevage surtout l'aviculture moderne et les métiers connexes tels que la fourniture d'intrants, les soins vétérinaires, la formation, fabrication de parpaings, maçonnerie et menuisiers spécialisés dans les constructions d'abris d'élevages et ruches etc. ou dans d'autres Chaîne de valeur des filières élevages (non ou peu structurées) avec un accès relativement limité aux technologies et un faible accès au financement.</p> <p>D'autres jeunes de la catégorie sont sans emploi ou en sous-emplois et en quête d'insertion ou de changement d'activité pour mieux se réaliser. Tous sont porteurs d'initiatives économiques dans la production ou dans un des métiers connexes.</p> <p>C3-2 : La catégorie regroupe des acteurs locaux (hommes et femmes adultes) qui sont actifs ou ambitionnent de l'être, dans la production la transformation (principalement du lait, du miel), la collecte (agrégation) et la mise en marché des produits d'élevage.</p> <p>C3-3 : toutes personnes (hommes et femmes) adultes actives dans les chaînes d'approvisionnement locaux et tenant des fonctions telles que : fournisseur d'intrants, fournisseur de soins vétérinaires, formateur, transformateur (principalement du lait, du miel), agrégateur des terres, des producteurs et des produits (collecte et mise en marché des produits d'élevage), artisans fournisseurs des matériaux d'élevage (fabricants de parpaings, maçons et menuisiers spécialisés dans les constructions d'abris d'élevages et ruches etc.).</p>	<p>dans les activités d'élevage et métiers connexes à haut potentiel afin qu'elles deviennent compétitives.</p>	<p><i>Fourniture de biens et services de transformation et d'agrégation</i></p>	
	<p>Les appuis seront différenciés en fonction du profil du porteur et de son activité (activité en démarrage ou en développement orientée entrepreneurial). Le dispositif vise une formation via un dispositif d'incubation qui peut être un centre de formation (pour les jeunes 18-24 ans) désireux de démarrer une entreprise dans le domaine de l'élevage et qui sont sans expérience</p>		
	<p>- Formation in situ avec possibilité de stage de très courte durée chez un maître référent (pour les jeunes adultes (25-35 ans) et les hommes et femmes adultes (+ 35 ans). Le maître référent peut être identifié dans la zone dans la zone en fonction du besoin et de la disponibilité. L'appui intègre la formation en entrepreneuriat et en gestion d'entreprise, la professionnalisation et le développement de nouvelles idées en privilégiant l'innovation. Ce parcours vise à offrir aux porteurs de demande à faire mûrir leur projet (tester leurs idées, les confronter au marché) puis à être formé aux bases de la gestion entrepreneuriale.</p>		
	<p>Pour les initiatives entrepreneuriales en développement, le parcours intégrera l'appui progressif pour une meilleure structuration de l'activité du bénéficiaire, l'augmentation de la productivité, la rentabilité de l'activité, la sécurisation des approvisionnements, la diversification des débouchés, et des appuis pour accéder au financement adapté à l'activité, etc. L'appui du projet leur permettra d'accéder à un crédit et de se renforcer dans les rôles de fournisseurs ou d'acteurs moteurs des chaînes d'approvisionnement locaux, développant des relations d'affaires équitables avec les C.1 et C.2.</p>		
<i>Total</i>			30000

## DESCRIPTION DETAILLEE DES COMPOSANTES

### 5.1 Brève présentation des composantes

71. Le PEAJ est structuré en trois (03) composantes suivantes : Composante 1 - Renforcement de la production et la productivité des chaînes de valeur de l'élevage et de l'apiculture qui regroupe les activités majeures suivantes: Ciblage, sensibilisation et orientation ; Capacitation des organisations des éleveurs pour le déroulement de l'ingénierie sociale; (Appuis ciblés à la nutrition et à l'autonomisation des femmes ; Développement des capacités de production des chaînes de valeur inclusives; Promotion d'une gestion responsable de la transhumance ; Appui à la digitalisation ; et Mise en œuvre du PGES ; Composante 2 - Promotion de l'accès durable aux services financiers et renforcement des liens avec le marché comportant les activités ci-après : Promotion de services financiers durables et facilitation à l'accès aux mécanismes financiers promus; et Développement de partenariats productifs au sein des chaînes des valeurs

d'élevage et d'apiculture; et Composante 3 - Renforcement institutionnel, coordination et gestion du projet qui comprend les activités suivantes: Renforcement institutionnel; Coordination et gestion du projet; et Planification, Suivi et évaluation, et gestion des savoirs.

### **COMPOSANTE 1 : RENFORCEMENT DE LA PRODUCTION ET LA PRODUCTIVITE DES CHAINES DE VALEUR DE L'ELEVAGE ET DE L'APICULTURE**

1. **Effet attendu.** La production, la productivité et la résilience des acteurs locaux des chaînes de valeur de l'élevage et de l'apiculture sont améliorées.
2. **Produit 1.1.** Les capacités de production au sein des chaînes de valeurs ciblées sont développées et consolidées.

#### ***Ciblage, appui organisationnel et insertion des bénéficiaires dans un parcours de croissance***

3. **Pour les cibles C.1 et C2, le ciblage consistera en 2 étapes :** le ciblage géographique, et la sélection des bénéficiaires dans les zones ciblées.

4. **Étape 1 – Ciblage géographique.** Dès le démarrage du projet, un comité conjoint constitué des représentants de l'UNC, de l'ANDE et de la FNEC statuera et déterminera les zones d'intervention dans chacune des sous-préfectures, avec une priorité pour les zones de concentration (de la population) où l'on note de fortes dynamiques locales de relance des chaînes d'approvisionnement locales.

5. **Étape 2 – Choix des bénéficiaires.** Dans un premier temps, les animateurs de la FNEC et de l'ANDE, seront formés sur la démarche de ciblage. Dans chaque agglomération sélectionnée, une campagne d'information sera alors organisée par la FNEC, touchant la population entière. Ensuite, l'autorité administrative locale, avec l'appui de la FNEC, mettra en place un comité local de sélection des bénéficiaires, composé comme suit : (1) le chef du village<sup>19</sup> (e.g. l'Ardo pour les peulhs) ; (2) deux représentantes des femmes ; (3) deux représentants des jeunes ; et (4) un représentant de l'ANDE. Les membres du Comité seront formés (sur place) aux critères d'identification des bénéficiaires C.1 et C.2, et du choix de leur filière potentielle. Suite à la formation, le Comité établira la liste des bénéficiaires, avec les filières/ parcours choisis. Après vérification par sondage, la FNEC transmettra la liste au chef d'antenne, avec copie au coordonnateur de l'UNC.

6. **Pour les cibles C.3, le ciblage consistera surtout en un appel à proposition lancée par l'UNC.** La FNEC sera responsable pour : (1) la campagne d'information auprès des entrepreneurs, jeunes, hommes et femmes, dans les zones péri-urbaines ; (2) la sélection des entrepreneurs montrant une aptitude pour être promu comme micro, petit ou moyen entrepreneur ; il s'agira en général d'acteurs déjà actifs dans le domaine concerné, mais des néo-entrepreneurs sont aussi éligibles ; (3) la transmission à l'UNC, des listes de cohortes successives de jeunes sélectionnés. L'UNC, réunira alors pour chaque cohorte, un comité d'approbation léger, inclusif pour l'ANDE, la FNEC et l'ANGAC. Le quitus du Comité permettra à la FNEC de fournir un appui au jeune promoteur sélectionné pour affiner le business plan, et solliciter le crédit (voir ci-dessous) auprès des institutions de financement partenaires.

---

<sup>19</sup> En Centrafrique, le chef du village est à la fois une autorité coutumière et officielle de la République.

## **Promotion de l'accès des bénéficiaires aux ressources de production**

72. Le PEAJ appuiera dans sa zone de couverture, les activités suivantes : petit élevage traditionnel, élevage semi-moderne de poulets et de poules pondeuses, production de lait, apiculture ainsi que la transformation et la commercialisation des produits issus de ces activités d'élevage. Les appuis du projet seront faits de façon différenciée suivant l'activité et le degré de vulnérabilité des bénéficiaires. En rappel, le ciblage différencie : (i) les ménages très vulnérables, (ii) les ménages moins vulnérables et (iii) les porteurs de microprojets et entrepreneurs spécialisés.

### **1. Le petit élevage traditionnel**

73. En RCA, le petit élevage familial concerne essentiellement la volaille (poules en particulier), les petits ruminants (ovins et caprins) et le porc (porc). Le petit élevage constitue pour les ménages ruraux, une source de revenu non négligeable en complément des produits céréaliers et des tubercules issus des activités au champ. C'est cette forme d'élevage qui prédomine. L'aviculture est présente dans 67% des exploitations, et l'élevage porcine dans 74%. Les animaux appartiennent en général aux hommes (grand bétail, petits ruminants, cobayes), tandis que la volaille appartient en général aux femmes.<sup>[1]</sup>

#### **• L'élevage de poules**

74. C'est une activité pratiquée aussi bien par les hommes que les femmes. Ils élèvent des effectifs très modestes de 4 à 30 poules destinées davantage à la vente qu'à la consommation familiale. Les poules sont de races locales très rustiques et adaptées à leur milieu. Le système d'élevage le plus répandu est un élevage en liberté avec un poulailler servant d'abri pour la nuit. La qualité de l'abri dépend de l'ambition de l'éleveur mais dans le contexte centrafricain où les populations sortent à peine d'une crise socio-politique qui a affaibli l'économie des ménages et du pays, les abris sont d'une précarité évidente. L'alimentation se résume à quelques grains de céréales distribués le matin à la sortie du poulailler et de sous-produits de ménage. On note une forte mortalité des sujets particulièrement en saison sèche due essentiellement à la Maladie de Newcastle (MN) ou pseudo peste aviaire. Les autres affections et dangers qui menacent l'élevage des poules traditionnelles sont la variole aviaire, les parasitoses internes et les prédateurs.
75. Le marché de la volaille en milieu rural est dominé par le poulet et la poule de race locale sur pieds. Une jeunesse très dynamique assure l'achat sur les marchés ruraux et la revente sur les marchés urbains et semi-urbains.
76. Le PEAJ apportera à 1500 personnes sélectionnées, un appui substantiel sous forme de subvention (don), constitué de 1 poulailler, 20 poules, 2 coqs, 2 abreuvoirs, 2 mangeoires, prophylaxie et santé animale (vaccination contre la maladie de Newcastle et déparasitage interne), formation, suivi et accompagnement pendant 12 mois. La formation diffusera les bonnes pratiques d'élevage y compris l'apprentissage de l'élevage des poussins en poussinière pour réduire drastiquement les pertes par les prédateurs et augmenter le rythme des éclosions, les effectifs et la production. Les interventions de santé animale après la période de subvention seront à la charge du bénéficiaire.

#### **• Les petits ruminants**

77. Les petits ruminants (moutons et chèvres) élevés en Centrafrique sont en majorité de race Djalonké. C'est une race naine assez prolifique caractérisée par des naissances gémellaires assez fréquentes surtout chez les chèvres. La population

de petits ruminants (caprins-ovins) est estimée à 5.933.000<sup>20</sup>. On retrouve beaucoup de femmes dans l'élevage des chèvres qui leur procure un revenu important. Une chèvre âgée d'un an peut être vendue 50 000 à 60 000 FCFA. Pour de nombreux jeunes hommes, l'élevage de moutons est un précurseur à la constitution d'un petit troupeau bovin. En effet, plusieurs détenteurs de troupeaux bovins disent avoir commencé par les ovins. La plupart des exploitations ovines sont gérées par des pasteurs peuls (nomades ou semi-nomades) tandis que l'élevage caprin est principalement géré par des populations autochtones.

78. Le mode d'élevage pratiqué est un élevage extensif où les animaux sont en liberté totale souvent sans berger et où ils profitent des vastes et luxuriants pâturages naturels. Le soir, ils rentrent à la bergerie. Très peu d'éleveurs font vacciner leurs animaux.
79. La menace sanitaire est dominée par la peste des petits ruminants (PPR) et les parasitoses internes et externes.
80. Le projet sélectionnera et appuiera 1500 bénéficiaires jeunes hommes et jeunes femmes ainsi que des femmes chefs de ménage et autres cibles dans l'élevage de petits ruminants. Ils recevront à titre de subvention (don), un kit comprenant une bergerie type, 3 chèvres/brebis, 1 bouc/bélier, prophylaxie et santé animale, formation, suivi et accompagnement sur 12 mois. Après cette période, le suivi se poursuivra mais les interventions de santé animale seront à la charge du bénéficiaire.

- **L'élevage de porcs**

81. C'est l'un des élevages les plus rentables en République centrafricaine. Une truie peut porter jusqu'à 9 porcelets. La porciculture est pratiquée sous forme relativement moderne en zones périurbaines avec des races importées et sous forme traditionnelle en zones rurales avec les races locales. Le petit élevage porcin concerne essentiellement les races locales mais aussi les métis issus de croisements successifs. C'est un segment de l'élevage dans lequel on trouve beaucoup les femmes.
82. L'élevage en divagation est le système le plus répandu en zones rurales. L'alimentation se compose de déchets de cuisine et de prélèvements divers dans la nature. Les abris sont très rudimentaires et protègent à peine les animaux la nuit. La plupart des éleveurs de porcs ne consultent pas de vétérinaire malgré des pertes dues à diverses maladies. La plus redoutée est la peste porcine africaine. C'est une maladie hémorragique virale hautement contagieuse des porcs domestiques et des suidés sauvages. La mortalité élevée et les mesures mises en œuvre pour la contrôler dans les pays affectés entraînent des pertes graves pour la production et l'économie. En l'absence de traitement et de vaccin, l'éducation aux mesures de biosécurité devra être la règle. L'autre affection hautement préjudiciable est la crise du 21<sup>ème</sup> jour chez les porcelets due à une carence en fer.
83. L'appui du PEAJ se traduira par la sélection et l'accompagnement de 500 bénéficiaires en élevage de porcs. Ils recevront un kit composé de : une porcherie, 1 verrat et 3 truies de 08 à 12 mois, formation, suivi et accompagnement plus prophylaxie et santé animale sur 12 mois.

---

<sup>20</sup> FAO, 2023 ; Country detail Peste des petits ruminants en République centrafricaine.

### **1.1. Procédure de sélection des bénéficiaires pour le petit élevage**

84. Le ciblage et la sélection des bénéficiaires se feront sur une base communautaire et populaire dans les villages. C'est une approche aussi démocratique qui privilégie l'appréciation du niveau de vulnérabilité de chacun par les villageois eux-mêmes qui se connaissent et qui se côtoient tous les jours. Les anciens éleveurs décapitalisés et ayant perdu la totalité de leur cheptel font partie des populations les plus vulnérables. Le petit élevage leur permettra d'améliorer leurs moyens de subsistance avec la possibilité, à long terme, de reconstituer progressivement leur capital en bovin et reprendre la transhumance.
85. Dans un premier temps, les animateurs de la FNEC et de l'ANDE, seront formés sur la démarche de ciblage. Dans chaque agglomération sélectionnée, une campagne d'information sera alors organisée par la FNEC, touchant la population entière. Ensuite, l'autorité administrative locale, avec l'appui de la FNEC, mettra en place un comité local de sélection des bénéficiaires composé comme suit : (1) le chef du village (e.g. l'Ardo pour les peulhs) ; (2) deux représentantes des femmes ; (3) deux représentants des jeunes ; et (4) un représentant de l'ANDE. Les membres du Comité seront formés (sur place) aux critères d'identification des bénéficiaires C.1 et C.2, et du choix de leur filière potentielle. Suite à la formation, le Comité établira la liste des bénéficiaires, avec les filières/ parcours choisis. Après vérification par sondage, la FNEC transmettra la liste au chef d'antenne, avec copie au coordonnateur de l'UNC via l'antenne du projet.

### **1.2. Procédure d'acquisition et de distribution des kits d'appui**

86. Le PEAJ offre de grandes opportunités à de nombreuses petites et moyennes entreprises y compris à de jeunes entreprises pour fournir des biens et services le long des chaînes de valeurs (constructions, équipements, aliments, produits vétérinaires, formations etc.). Il est souhaitable que les fournisseurs soient des opérateurs économiques de proximité pour autant qu'ils soient déclarés et en règle avec les lois centrafricaines. Ce sera le cas pour la fourniture des biens et services entrant dans la subvention accordée aux éleveurs bénéficiaires.

#### **• Les animaux**

87. La procédure proposée ici permettra d'éviter les expériences amères de certains projets qui ont utilisé la méthode de passation de marché pour fournir des animaux aux bénéficiaires. Cela s'est soldé par de fortes mortalités consécutives à de longues distances parcourues, des animaux fragiles fournis trop jeunes, des opérations à la va vite etc. L'ANDE identifiera les élevages améliorés dans toutes les zones couvertes par le projet et s'assurera que les animaux sont régulièrement suivis et vaccinés contre les principales maladies. En cas de vaccination non à jour, l'agence procédera à la vaccination et aussi au déparasitage des animaux.
88. L'ANDE tiendra donc un registre des élevages améliorés avec les effectifs et les animaux sélectionnés pour le projet. Ce sont ces élevages qui fourniront les animaux. Tous les petits ruminants et porcins sélectionnés devront avoir un âge compris entre 8 et 12 mois et être très bien portants ; pour la volaille, 6 à 8 mois. L'objectif est d'éviter le plus possible de longues distances entre les fournisseurs et les bénéficiaires. On recherche des opérations de proximité. Le fournisseur doit au moins avoir un compte dans une institution de finance (banque, microfinance ou mutuelle). Le bénéficiaire recevra un bon d'enlèvement du projet qui lui permettra de retirer ses animaux. L'ANDE établira un bordereau à triple signatures

(fournisseur, bénéficiaire ANDE) dont l'original sera envoyé à la coordination du projet pour paiement.

- **Les abris**

89. Sur la base des croquis types disponibles à l'ANDE, la coordination du projet fera faire des plans consolidés des abris pour animaux à construire pour les bénéficiaires. Les abris seront d'une architecture simple et seront construits avec du matériau local (briques de terre, ciment au sol et paille en couverture. Pour les volailles et les petits ruminants, au moins une partie d'une façade sera en grillage afin de faciliter l'aération et l'échappement de gaz. Pour les porcheries, on veillera particulièrement à la qualité du sol qui doit résister durablement au piétinement et à l'érosion. Une porcherie doit avoir au moins deux compartiments.
90. La coordination du projet lancera un avis pour la sélection d'entreprises locales chargées de la construction des abris. La procédure de sélection doit être la plus simplifiée possible et faciliter la participation des tacherons et entreprises de proximité agréées et en règle.
91. Le budget prévisionnel prévoit qu'en dehors de la contribution en eau pouvant être apportée par le bénéficiaire, chaque entreprise livre les travaux clé en main. Le plafond des coûts de construction pour le poulailler, la bergerie et la porcherie est précisé dans le budget.

- **L'équipement**

92. Les mangeoires et abreuvoirs siphoniques seront fournis par des opérateurs économiques locaux de préférence suivant les mêmes procédures que pour les constructions.

- **Le suivi sanitaire**

93. En l'absence de vétérinaires privés en RCA, le suivi sanitaire et la réalisation des premières vaccinations et déparasitages seront effectués par les agents de l'ANDE et de ses auxiliaires sur les 12 premiers mois suivant la remise des animaux. Après, la relève devra être assurée par des jeunes formés dans les écoles spécialisées comme l'ENEB qui pourraient s'installer à leur propre compte sur obtention d'un agrément délivré par le MESA pour gérer des dépôts de pharmacies vétérinaires et dispenser les soins essentiels comme la vaccination, le déparasitage interne, la lutte contre les tiques etc.
94. Le MESA prendra toutes les dispositions nécessaires pour faciliter l'obtention de l'agrément pour les jeunes formés ainsi que pour les membres de la FNEC formés et désireux de détenir des dépôts de pharmacie à leur propre compte.
95. Un programme de prophylaxie de base peut contenir les éléments indiqués dans le tableau ci-après suivants les espèces.

Tableau 1 : Programme indicatif de prophylaxie suivant les espèces

Espèces	Vaccinations	Autres interventions
Volailles	Maladie de Newcastle (MN)	Déparasitages internes ; Hygiène du poulailler pour lutter contre la variole aviaire
Petits ruminants	Peste des petits ruminants (PPR)	Déparasitages internes Déparasitages externes
Porcins	-	Traitement préventif contre la crise des 3 semaines ; Déparasitages internes ; Biosécurité en cas de PPA

- **La formation**

96. La formation devra toucher tous les bénéficiaires de kits avant l'arrivée des animaux. La formation sur les aspects techniques, les bonnes pratiques d'élevage sera dispensée par l'ANDE. Celles portant sur l'éducation financière et autres sujets spécifiques incomberont à des spécialistes proposés par l'Agence Centrafricaine pour la Formation Professionnelle et l'Emploi (ACFPE).
97. La coordination du projet signera donc une convention avec l'ACFPE pour l'élaboration d'une stratégie, des curricula de formation aussi bien des bénéficiaires de kit d'élevage que des autres bénéficiaires sur les différents segments des chaînes de valeur. Les curricula devront contenir nécessairement les points sur l'éducation financière, la rentabilité et la notion de progression. Parmi les thématiques techniques, on devra aborder la valorisation des résidus et sous-produits agricoles dans l'alimentation, les techniques de production d'asticots pour la volaille afin de renforcer les sources de protéines, l'hygiène et la prévention des maladies l'association agriculture (maraichage)-élevage pour rentabiliser le fumier etc. La stratégie de formation s'appuiera autant que possible sur les technologies digitales pour plus d'efficacité.

## **2. L'élevage semi moderne de poulet et de poules pondeuses**

98. Les données collectées auprès des services de douanes indiquent que ces dernières années, la Centrafrique a importé 37 692 ; 8 211 et 12 717 tonnes de poulets et d'abats de poulets congelés respectivement en 2020 ; 2021 et 2022. Les contraintes majeures de l'élevage des poulets de chair et des pondeuses sont l'accès aux poussins d'un jour et à la provende. En l'absence de structures performantes de production sur le sol national, ce sont les importations qui comblent le vide. Le respect des commandes est plus ou moins bon, mais en cas d'évolution des besoins, une stratégie de promotion de la production nationale devra être lancée.

### **2.1. Les appuis à l'élevage semi-moderne**

99. **En RCA, l'élevage de poulet de chair** prend de l'essor en zones périurbaines. On trouve des exploitations de 200 à 7500 poulets par bande. C'est une activité qui procure aux éleveurs, des revenus appréciables. Certains en ont fait leur unique activité.
100. Le PEAJ promouvra 250 jeunes éleveurs des deux (2) sexes pour produire des bandes de 500 poulets en 45 jours soit 2000 poulets par an en 4 cycles. L'appui est un accompagnement à avoir accès au mécanisme financier du projet. C'est un financement tripartite à coûts et risques partagés d'un montant global de 3 720 000 FCFA composé comme suit : subvention du projet 40%, apport personnel 10% et crédit bancaire 50%.
101. Ces fonds leur permettent de construire un poulailler moderne, d'acquérir 8 mangeoires, 8 abreuvoirs, 1 pelle 1 brouette, 525 poussins d'un jour et de conduire la bande de poulets pendant 45 jours (aliment et santé animale compris).
102. **En ce qui concerne l'élevage de poules pondeuses**, le PEAJ accompagnera 50 jeunes éleveurs pour la production d'œufs de table dans les mêmes conditions de financement que le poulet de chair. Ils élèveront des bandes de 1000 sujets en disposant d'un poulailler de type moderne, de 20 mangeoires, 20 abreuvoirs, et de 1050 poussins de démarrage. Le fonds prévu pour lancer un jeune est évalué à 13 480 000 FCFA.

## **2.2. La sélection des bénéficiaires pour l'élevage semi-moderne**

103. La coordination du projet lancera un avis à manifestation d'intérêt pour recevoir des projets individuels indiquant le lieu, l'identité, l'âge, le sexe, le background du candidat et le plan de développement de son projet. Les antennes du projet recevront les dossiers des candidats. Les profils qui correspondent à cette catégorie de bénéficiaires sont entre autres, les jeunes sortis des centres de formation de type ENEB, des centres de formation entrepreneuriale des jeunes ayant déjà travaillé dans les élevages avicoles modernes. Le premier niveau de sélection est le comité préfectoral. Le deuxième est le comité mis en place au niveau national.

## **2.3. La construction des poulaillers**

104. Sur la base des croquis types disponibles à l'ANDE, la coordination du projet fera faire des plans consolidés des poulaillers à construire d'une part pour les poulets de chair, et d'autre part pour les pondeuses. Les caractéristiques seront précisées. Il est prévu pour les poulets de chair un poulailler de 62 m<sup>2</sup> et un magasin de 10 m<sup>2</sup>. Pour les pondeuses, il est prévu un poulailler de 125 m<sup>2</sup>, une poussinière de 20 m<sup>2</sup> et un magasin de 10 m<sup>2</sup>. La sélection des entreprises et le suivi des travaux de construction seront du ressort du projet. Il sera privilégié la sélection de jeunes entrepreneurs et tacherons de proximité qui sont en règle avec les dispositions nationales en la matière.

## **2.4. Les poussins d'un jour**

105. On dénombre en RCA 8 couvoirs d'une capacité totale de 407 000 œufs. Malheureusement, seuls 2 sont opérationnels pour une capacité d'à peine 65 000. En attendant le développement de la production locale, les premiers bénéficiaires passeront par les importations. Par la suite, à travers le mécanisme de financement prévu dans le cadre du PEAJ, les unités de production de poussins d'un jour pourront accéder au crédit pour financer leurs activités afin de satisfaire la demande. 4 couvoirs seront ainsi promus ou réhabilités.

## **2.5. La provende**

106. Le PEAJ promouvra le secteur privé pour qu'il prenne pleinement part au développement des chaînes de valeur poulet, œufs et autres produits. Il facilitera leur accès au mécanisme de financement du projet. Dans ce cadre de partenariat PPP, la provenderie de la FNEC devra passer à une gestion privée entrepreneuriale (co-entreprise, affermage, concession) pour bénéficier du mécanisme de financement. Le PEAJ facilitera la création de 10 unités de production de provende de capacité moyenne. Un bon maillage de la zone du projet pour fournir la provende sera un gage de facilitation de l'accès des bénéficiaires à l'aliment.

## **2.6. Le suivi sanitaire**

107. Le suivi sanitaire des élevages semi-modernes relève d'une gestion privée. Il est à charge du bénéficiaire d'intégrer dans son plan, les coûts de la prophylaxie et des soins vétérinaires qui seront assurés par les vétérinaires privés ou les auxiliaires qualifiés. Les vaccinations contre la Maladie de Newcastle et le Gumboro ainsi que la prévention des coccidioses des bronchites et des parasites internes devront faire l'objet d'une attention particulière.

108. Le PEAJ, à travers son mécanisme de financement à coûts et risques partagés renforcera les capacités de cinq (5) importateurs et distributeurs de produits vétérinaires. Ils s'organiseront pour construire chacun, son réseau de distribution dans l'espace couvert par le projet.

109. La sélection des bénéficiaires se fera sur des critères de lieu, âge, sexe, background du candidat, qualité du business plan, capacités et stratégie de couverture géographique.

Tableau récapitulatif des appuis aux fournisseurs d'intrants

Unité de transformation	de Nombre	Nature de l'appui	Méthode de sélection
Couvoirs	4	Mécanisme financier du PEAJ	AMI
Provenderies	10	Mécanisme financier du PEAJ	AMI
Pharmacies vétérinaires	5	Mécanisme financier du PEAJ	AMI

### 3. La production de lait

110. La production de lait en RCA vient exclusivement des troupeaux de races locales (Goudali, Mbororo, Kouri et autres White Fulani) élevées dans le bassin de l'Afrique centrale. De fait, la production est faible. La traite journalière est l'œuvre des femmes peulhs. Elles estiment la collecte chez une vache entre 4 et 10 litres suivant la race, la saison et le numéro de vêlage.

111. Le PEAJ appuiera la collecte de lait suivant un modèle observé au centre du pays chez une femme ; un modèle pouvant être dénommé « Une vache et son veau ». Ceci consiste en l'achat d'une vache allaitante avec son petit d'un coût total de 350 000 FCFA. Elle exploiterait le lait jusqu'à tarissement et la reformerait au prix de 250 000 FCFA en moyenne pour la remplacer par une autre vache avec son veau et ainsi de suite. Selon cette femme, ceci offre l'avantage d'avoir une petite activité génératrice de revenu (AGR) à travers la commercialisation du lait et de constituer progressivement un troupeau bovin.

112. Le projet identifiera et accompagnera 300 femmes sur ce modèle dont les membres du Groupement des femmes "Eleveurs sans frontières de Kaga Bandoro" et du Groupement de fromagerie de Chimbolo 1. Sous forme de don, le projet appuiera les femmes à l'achat de la première vache et de son veau à 350 000 FCFA et à une provision de 150 000 FCFA complémentaire pour le renouvellement une année après. L'opération sera facilitée par la FNEC et l'ANDE avec la même démarche que pour le petit élevage à la différence qu'ici, ce sont les femmes bénéficiaires qui identifient elles-mêmes chacune, les animaux de leur choix.

113. Les précautions de l'opération sont respectivement : (i) d'en faire une activité de proximité ; (ii) d'assurer que le veau ait atteint effectivement le sevrage pour éviter de mettre sa vie en péril lors de la réforme de la vache ; (iii) de valoriser les résidus et sous-produits agricoles dans l'alimentation des animaux.

114. Les 300 femmes constitueront un réseau et fourniront du lait aux laiteries qui seront promues dans le cadre du projet. Plus tard, les vaches du réseau pourront facilement servir de receveuses dans la diffusion de la technologie d'insémination artificielle.

Les femmes seront formées en particulier sur l'hygiène et l'éducation financière.

### 4. L'apiculture

115. L'apiculture est une activité très répandue en RCA. Elle est pratiquée par des milliers de paysans à travers le pays. Un dénombrement réalisé par le MESA en 2022 dans six préfectures estime le nombre des apiculteurs à 58 825, exploitant 1 083 922 ruches.

116. Tableau de dénombrement des apiculteurs

Préfectures	Nombre des Apiculteurs	Nombre de ruches	Direction Régionale
OUHAM	16 366	290 317	D.R.C
NANA-GRIBIZI	8 556	246 946	D.R.C
OMBELLA-M'POKO	6 340	195 332	D.R.C
OUHAM-PENDE	13 561	166 626	D.R.O
OUAKA	8 511	117 547	D.R.E
KEMO	5 491	67 154	D.R.C
TOTAL	58 825	1 083 922	4D.R.C,1D.RO, 1D.R.E

117. Source : MESA

118. Les techniques apicoles sont très rudimentaires avec des ruches traditionnelles posées sur des arbres et une récolte utilisant le feu, toutes techniques qui ne favorisent pas l'intérêt des femmes pour l'activité. Elles sont plutôt très actives dans le segment de la transformation où elles produisent la boisson locale appelée HYDROMIEL très consommée en milieu rural. L'Hydromiel présente des variantes suivant qu'elle soit épicée (TANGAWISSI) ou alcoolisée (NGOULI).

119. La part du miel qui entre dans la production d'Hydromiel en particulier dans les préfectures du centre et du nord du pays, est largement supérieure à celle qui est vendue à des courtiers pour les marchés du Cameroun et du Tchad. Cependant, la qualité du miel vendu est assez médiocre.

120. Le PEAJ promouvra l'utilisation de ruches kenyanes plus modernes et plus rentables. Elles produisent jusqu'à 20 litres contre 8 à 10 pour les ruches traditionnelles. Le PEAJ promouvra une meilleure qualité du miel à travers des techniques de récolte plus modernes. Le PEAJ promouvra l'apiculture autour des aires protégées pour mieux les préserver et contribuer à la sauvegarde de la biodiversité.

121. Le PEAJ appuiera 1500 apiculteurs dans la zone du projet avec un kit comprenant : 10 ruches kenyanes, 1 combinaison, 1 enfumoir, 1 paires de gants, 1 réfractomètre 1 passoire, 1 peigne à abeille et 1 couteau pour une valeur de 592 500 FCFA. Les ruches seront produites localement. Sur un modèle que présentera la coordination du projet sur proposition de la direction en charge de l'apiculture au MESA. Les autres équipements seront livrés suivant les procédures de marché. Il sera encouragé la participation des opérateurs économiques décentralisés.

122. Le projet appuiera la formation de 15 formateurs dont 5 du MESA et 10 des mielleries dans le domaine de l'apiculture et la production de miel de qualité compétitive. L'expertise pourra être trouvée à l'extérieur du pays.

Tableau récapitulatif des appuis à la production

Catégories	Nombre de bénéficiaires	Type d'appui	Nature de l'appui	Valeur par bénéf.(CFA)	Méthode de sélection
Volaille trad.	1500	Kit	Don	530 000	Communautaire
Petits rum.	1500	Kit	Don	583 500	Communautaire
Porcins	500	Kit	Don	773 500	Communautaire
Lait	300	Animaux	Don	500 000	Communautaire
Apiculture	1800	Kit	Don	592 500	Communautaire

Catégories	Nombre de bénéficiaires	Type d'appui	Nature de l'appui	Valeur par bénéf.(CFA)	Méthode de sélection
Poulet de chair	250	Kit	Mécanisme financier du PEAJ	3 720 000	Appel à manifestation d'intérêt
Pondeuse	80	Kit	Mécanisme financier du PEAJ	13 480 000	Appel à manifestation d'intérêt

**NB:** a) Chaque bénéficiaire recevra en plus une formation technique et une éducation financière. b) Le mécanisme financier est une facilitation de l'accès au crédit à coûts et risques partagés dans les conditions de 40% projet/Etat, 10% bénéficiaire et 50% banque.

### **Formation, appui conseil, suivi rapproché (mentoring – coaching)**

123. Le projet appuiera la création de contenus en vidéo, audio, image et texte pour l'appui-conseil dans le domaine de la santé animale, les techniques de production, la sécurité alimentaire, la nutrition, la gestion d'une petite et moyenne entreprise agricole, l'environnement et l'agro-climatologie. Le contenu de chaque thématique sera créé par les services du ministère de l'élevage en partenariat avec l'ANDE, l'unité de gestion du projet, la direction de la météo, le ministère de l'économie numérique, la maison de l'entrepreneur, l'ACFPE, le CAPMEA, l'ENEB, l'ISDR la direction de la nutrition. Un groupe de travail Thématique (GTT) sur le e-conseil sera mise en place dès la première année du projet avec un point focal de chaque institution et un comité de suivi et validation du contenu. Le projet appuiera la tenue des rencontres du groupe de travail, le dispositif digital d'enregistrement des contenus vidéo et audio pour l'appui-conseil traduit en Sango et en Français et la vulgarisation des services de l'élevage. Le kit d'enregistrement sera composé de micro, d'un smartphone, de trépied et d'un système d'éclairage permettant de prendre des vidéos de photos de haute résolution. L'acquisition de ce dispositif digital d'enregistrement se fera à la suite de la création du Groupe de Travail Thématique (GTT) en appel d'offre par l'unité de Coordination du projet qui facilitera la création de contenu. Cet équipement sera utilisé et maintenu par le responsable de digitalisation du projet. Le contenu créé sera mis à disposition des bénéficiaires sur les différents canaux et supports de diffusion que sont les Kits de formation des animateurs, les radios communautaires, les réseaux sociaux, les groupes et réseaux thématiques des éleveurs et membres des organisations de la FNEC, l'ANGAC, ONFR, les associations des jeunes, le portail web du MESA et de l'ANDE. Le contenu sera aussi répertorié dans un module de conseil et vulgarisation de la plateforme SIM agricole pour faciliter l'accessibilité de l'information et l'usage ultérieur que le MESA et l'UGP pourrait en faire. Le projet sponsorisera chaque mois, un spot de diffusion radio sur le e-conseil et une émission thématique, ce, pendant les 4 premières années du projet puis 6 spots et émissions pendant 6 mois des 4 dernières années du projet.

124. La vulgarisation sera accompagnée d'un système d'alertes sur la météo, les maladies et de la sécurité pour les éleveurs via sms, centre d'appel ou à travers les groupes thématiques de diffusion sur WhatsApp qui seront identifiés en collaboration avec la FNEC. Le projet facilitera la mise en place d'un centre d'appel pour le conseil et la vulgarisation des services agricoles en partenariat avec une entreprise de télécommunication ou d'un opérateur téléphonique. Le centre d'appel permettra à travers un numéro court attribué par les autorités de régulation en télécommunication d'informer sur les services agricoles en langue Sango et en Français 2- Le centre d'appel sera doté de 5 positions disponibles toute la semaine aux heures de travail indiquées. Il devra aussi accéder à une interface du SIM agricole où le contenu en conseil et vulgarisation sera disponible

pour donner l'information sur les conseils et le prix des produits sur le marché aux bénéficiaires. Les appelants paieront un montant forfaitaire défini par l'opérateur du centre d'appel et le l'UGP afin de pérenniser cette activité. Les agents de vulgarisation seront équipés de kits éducatifs intelligents et portatifs pour la projection du contenu mis à leur disposition par le MESA, des modules de formation, de vidéos ou d'images pour la sensibilisation des agriculteurs sur les services d'e-conseils en milieu rural. Les kits sont composés de projecteur, trépied, haut-parleur, d'une batterie, d'un chargeur solaire, et un logiciel propriétaire sur mesure. Le système a l'avantage de fonctionner dans des villages non électrifiés avec absence de connexion à l'internet. L'acquisition de ces 8 kits sera effectuée en respectant les conditions d'appel d'offres et de choix du consultant proposant le matériel de bonne qualité. Chaque zone d'intervention du projet disposera d'un kit d'équipement qui sera géré par les antennes du projet correspondant. La vulgarisation et les services de e-conseils sont des appuis considérables pour la FNEC, l'ANGAC et l'ONFR permettant ainsi à tous leurs membres de bénéficier de renforcement de capacité et d'être informé périodiquement.

### ***Promotion des techniques climato-intelligentes***

125. Le PEAJ fera la promotion des techniques de production animale adaptées aux changements climatiques à travers les diverses formations et l'appui conseil. Les sujets suivants seront discutés: (1) les paquets techniques culturaux performants susceptibles d'induire une amélioration durable de la productivité et la préservation de l'environnement dans un contexte de changement climatique (La promotion des pratiques d'élevage adaptées au changement climatique, pour l'élevage de poules (choix de la race, appuis en kit contenant des abreuvoirs, la prophylaxie et les vaccins, les formations), des petits ruminants (moutons et chèvres, de porcs)); (2) l'intégration de l'agriculture-élevage dans les zones de culture dégradées avec la valorisation des déjections animales pour la restauration de la fertilité des sols ; (3) la promotion des systèmes agro-forestiers pour la gestion durable des ressources naturelles avec l'apiculture ; (4) le reboisement des zones dégradées par les cultures fourragères dans les zones pastorales dégradées ; (5) la gestion durable des pâturages et parcours, et la réduction des pressions sur les savanes ; (6) l'utilisation des énergies renouvelables pour les équipements utilisés par les acteurs des chaînes de valeur la promotion des équipements utilisant les énergies renouvelables auprès des entrepreneurs tout au long des chaînes de valeur ; (7) l'information climatique et les pratiques de renforcement de la résilience telles que la diversification des revenus (la vulgarisation des informations climatiques pour permettre aux bénéficiaires de se préparer face aux phénomènes climatiques extrêmes à travers les plateformes digitales, les radios communautaires et les formations des bénéficiaires); et (8) la gestion durable des déchets au niveau des infrastructures de transformation et de commercialisation des produits d'élevage (La promotion des techniques de gestion des déchets (à travers les Champs École Paysans (CEP)) qui seront installés dans les villages en synergie avec les AVEC mis en place pour les appuis à l'amélioration de la situation nutritionnelle des ménages).
126. Les partenaires de mise en œuvre seront : la FNEC, l'ANGAC, l'ANDE, les Centres de formation (ACFPE, CAPMEA, ENEB, ISDR) et autres prestataires. Dans un souci de capitalisation des résultats et de synergie d'actions, des partenariats pourront être noués avec les autres partenaires au développement intervenant dans la ZIP du PEAJ sur des questions similaires (FAO, Banque Mondiale, BAD, ENABEL), et les projets du FIDA en cours (PRAPAM et PREPAS).

127. Chaque responsable de composante, sous la coordination du responsable environnemental, devra s'assurer de la promotion de ces techniques dans leurs interventions.

### **Appui ciblé à la nutrition et à l'autonomisation des femmes**

128. Quant à la nutrition, Le PEAJ appuiera les bénéficiaires de la catégorie C.1 et C.2 dans la production, la transformation et la commercialisation des produits alimentaires d'origine animale à haute valeur nutritionnelle (volaille, les petits ruminants, les porcins, le lait et le miel). Les bénéficiaires extrêmement vulnérables recevront un cash Transfer (5000 FCFA/mois) pendant 5 mois et en même temps, ils seront embarqués dans une activité économique par la formation, la dotation d'un kit d'aviculture villageoise traditionnelle familiale ou les petits élevages (ovin, caprin, porcine notamment). L'objectif visé à travers cette approche est de sortir durablement ces groupes vulnérables de leur état de vulnérabilité par leur accompagnement selon un modèle de progression axé sur la conduite des activités productives pour l'amélioration et à la diversification de leurs sources de revenus.
129. Un appui-accompagnement continu leur sera donné dans leur parcours de progression pour intégrer ou se constituer en Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC) dans le but de constituer un fond qui servira de crédits à l'ensemble du groupe dans l'avenir. La démarche d'appui sera flexible et axée sur un continuum d'appui-accompagnement qui démarre des campagnes de sensibilisation, de formation en conduite de petit élevage et en gestion d'une petite exploitation, d'éducation financière et d'éducation sur les pratiques optimales de nutrition de la mère et de l'enfant, sur les soins de santé maternelle et infantile adéquats et sur l'hygiène et la salubrité afin de réduire la malnutrition qui contribue tant à la morbidité qu'à la mortalité des nourrissons et des jeunes enfants. Le paquet d'appui inclus également la prise en charge psychosociale, les formations sur la dynamique organisationnelle, leadership, la valorisation de soi, l'alphabétisation fonctionnelle numériques pour les non lettrés (en l'occurrence les femmes et les filles) ainsi que la promotion de jardins potagers pour les cultures maraichères riches en micronutriments à travers les séances d'éducation nutritionnelle et sensibilisation pour le changement de comportement en adoptant les bonnes pratiques alimentaire de nutrition et d'hygiène et assainissement.
130. **Produit 1.2.** Les relations entre agriculteurs et éleveurs sont améliorées dans un climat apaisé.

### **Appui à la gestion responsable de la transhumance**

131. Le PEAJ accompagnera le processus de réconciliation nationale en cours par la mise en place de mesures visant l'amélioration des conditions d'accueil et de transit des troupeaux et des éleveurs dans la zone du projet.
132. En matière d'infrastructures pastorales, les actions portent sur : i) le balisage de 3 couloirs de transhumance sur une longueur de 80 km chacun, répartis sur les 3 zones nord-ouest, centre et nord-est de la zone du projet. Un site sera identifié le long du couloir pour l'aménagement d'une aire de repos des animaux de 3 ha abritant : i) un forage équipé en photovoltaïque avec abreuvoirs, ii) un parc de vaccination et iii) 10 abris pour bergers et convoyeurs de bétail.
133. Les balises seront en béton armé et implantées en quinconce tous les 200 mètres de part et d'autre du couloir. La forme est circulaire de diamètre 20 centimètres et de hauteur 75 centimètres ; avec une base carrée de 30 centimètres de côté et

de 185 à 200 centimètres de hauteur dont 50 centimètres enfouie avec du béton. Le balisage peut être renforcé par du matériel biologique (végétal).

134. L'aménagement des aires de repos portera sur : l'installation d'une clôture permettant de sécuriser le bétail contre le vol et l'attaque des prédateurs ; le travail du sol afin d'éviter la stagnation des eaux superficielles et permettre la récupération du fumier à des fins agricoles ou énergétiques. Sur la base d'une superficie de 6 m<sup>2</sup> par bovin adulte, et de 2 ha comme superficie réservée aux animaux, la capacité de charge de l'aire de repos est de 3000 têtes bovines ; correspondant à 37 éleveurs pour un troupeau moyen de 80 têtes bovines.
135. Dans le cadre de la mise en place des parcs à vaccination, le projet capitalisera les expériences de certains partenaires comme le CICR et celles des pays voisins de la région et de l'Afrique subsaharienne.
136. La création des points d'eau dans les aires de repos
137. Les abris seront conçus pour mieux sécuriser les bergers contre les effets des intempéries. Ils seront placés à proximité de la clôture afin de mieux renforcer la surveillance du bétail.
138. Le projet appuiera la réalisation d'un diagnostic institutionnel incluant aussi bien les institutions nationales que les organisations professionnelles de base opérant en milieu agropastoral. Il permettra également de faire ressortir la nature, la composition et les attributions de la structure à créer ou à renforcer qui prendra en charge la gestion et maintenance des infrastructures réalisées par le projet pour en assurer la durabilité. Des ateliers de concertation et de dialogue ; ainsi qu'un atelier final de présentation et validation des résultats sont prévus.
139. Le projet appuiera la Plateforme Nationale de Pastoralisme et de Transhumance en RCA, pour l'élaboration d'un code pastoral, l'élaboration de plans annuels de sécurisation de la transhumance et la participation au dialogue régional sur la transhumance transfrontalière.
140. Le projet construira 10 nouveaux et réhabilitera 10 anciens postes vétérinaires. Il financera l'acquisition de vaccins contre la PPCB pour 100.000 têtes bovines annuellement, des produits de déparasitage, des antibiotiques et autres produits contre la trypanosomiase animale.

#### **Procédure de sélection des couloirs de transhumance :**

141. Le choix des couloirs à aménager dans chacune des 3 zones sera réalisé de manière participative et partenariale ; à travers un processus de dialogue et de consensus entre les différents acteurs intervenant dans la zone concernée. Une vaste campagne de sensibilisation sera réalisée par les animateurs de l'ANDE et de la FNEC afin d'informer les groupes cibles parmi les partenaires et les éleveurs et agropasteurs sur le schéma d'intervention proposé par le projet. Ces différents acteurs bénéficieront également, grâce à un appui technique, d'un programme de renforcement des capacités portant sur la gestion des conflits et l'importance du dialogue social pour éviter les tensions et aboutir à une gestion consensuelle de l'espace et des ressources. Sur la base du plan d'obtention du consentement préalable, donné librement en connaissance de cause, les différents groupes concernés (pasteurs, populations autochtones...) des consultations constructives seront organisées.
142. En parallèle une recherche et analyse documentaires seront effectués au niveau du MESA, de l'ANDE et de la FNEC afin de chercher les synergies et complémentarités avec les programmes et projet en cours qui traitent des

questions de la transhumance transfrontalière (UE/PAIRIAC,<sup>21</sup> FAO/PARTTAC<sup>22</sup>, etc.).

143. Ensuite, un comité comprenant : le préfet, le maire de la commune d'élevage, la FNEC, l'ANDE et la chambre d'agriculture statuera pour proposer les couloirs. Ce choix sera matérialisé par un procès-verbal qui sera transmis à l'UNC via l'antenne du projet.

144. Par la suite, une équipe technique de l'ANDE et de la FNEC prendra en charge la localisation par points GPS de : i) l'axe à aménager, ii) l'emplacement des futurs sites d'intervention (tronçons à baliser et aire de repos), iii) l'emplacement des zones d'habitat, des cultures et des infrastructures à caractère communautaire, iv) l'emplacement des couloirs de terroirs rattachés à l'axe principal proposé et v) la situation des sites conflictuels. Une fiche technique présentant la synthèse des données de localisation spatiale sera réalisée et inclura des données sur le bétail utilisant le couloir (importance, nature et origine), les cultures (importance et nature) et les sites conflictuels (origine et nature du conflit, antagonistes, issue, etc.).

### Procédure d'acquisition des infrastructures et consommables

Voir Tableau ci-dessous.

Ouvrages	Quantité	Nombre de bénéficiaires (par an)	Nature de l'appui	Valeur par (CFA)	Méthode de sélection
Balisage des couloirs de transhumance	3	500	Mise en place de balises	60.000.000	Appel d'offre (AO) pour la construction ; gestion par la FNEC
Aires de repos du bétail	3	500	Construction et aménagement	36.000.000	Appel d'offre (AO) pour la construction ; gestion par la FNEC
Forages équipés en photovoltaïques et abreuvoirs	3	800	Construction	63.000.000	Appel d'offre (AO) pour la construction ; gestion par la FNEC
Parc de vaccination	3	1000	Construction	51.600.000	Appel d'offre (AO) pour la construction ; gestion par la FNEC
Abris pour bergers	10	500	Construction	10.500.000	Appel d'offre (AO) pour la construction ; gestion par la FNEC
Postes vétérinaires	10	150	Construction	120.000.000	Appel d'offre (AO) pour la construction ; gestion par l'ANDE
Postes vétérinaires	10	150	Réhabilitation	60.000.000	Appel d'offre (AO) pour la construction ; gestion par l'ANDE

<sup>21</sup> Amélioration de l'accès aux services pastoraux et des structures agro-pastorales de gestion des ressources naturelles (PAIRIAC2.2/3) Contrat FED/2021/425-568. Commission de l'Union Européenne et Wildlife Conservation Society (WCS).

<sup>22</sup> Projet d'Appui à la Régulation de la Transhumance Transfrontalière en Afrique Centrale (PARTTAC)

Ouvrages	Quantité	Nombre de bénéficiaires (par an)	Nature de l'appui	Valeur par (CFA)	Méthode de sélection
Vaccins				600.000.000	Appel d'offre (AO) pour l'acquisition ; gestion par l'ANDE
Produits antiparasitaires				36.000.000	Appel d'offre (AO) pour l'acquisition ; gestion par l'ANDE
Antibiotiques				300.000.000	Appel d'offre (AO) pour l'acquisition ; gestion par l'ANDE

## COMPOSANTE 2 : PROMOTION DE L'ACCES DURABLE AUX SERVICES FINANCIERS ET RENFORCEMENT DES LIENS AVEC LE MARCHÉ

145. Le modèle de progression est, globalement, schématisé comme suit (voir détail en annexe 4)<sup>23</sup> :

Tableau n° 1 - Modèle de progression schématisé

Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
(1) Ciblage																		
(2) animation/coaching/mentoring (dont éducation financière amorcée)																		
(3) Soutien ponctuel à la consommation																		
(4) formations (techniques de productions, éducation financière, gestion entrepreneuriale) et accompagnement																		
(5) Transfert d'actif																		
(6) création d'une association d'entraide et de solidarité, qui, le cas échéant, peut intégrer une association villageoise d'épargne et de crédit (AVEC)																		
(7) mise en relation avec une Institution Financière Partenaire (IFP), et connexion aux opérateurs de marché (agrégateurs et autres)																		

<sup>23</sup> Pour réduire la complexité et la demande sur le temps des bénéficiaires, le modèle de progression est simplifié en réalisant les étapes 1, 2, 3 et 4 (4 sur les 7 étapes) simultanément.

## **Mécanisme financier pour les ménages très vulnérables (de la catégorie C1)**

### **Objectif visé et bénéficiaires cibles**

146. L'objectif visé est de soutenir et d'accompagner les cibles très vulnérables à l'insertion dans le tissu économique, notamment, dans les maillons des chaînes de valeur d'élevage ciblées par le PEAJ. Il s'agit des bénéficiaires actifs dans les parcours de production et dans les filières suivantes : (1) petit-élevage (aviculture traditionnelle, ovins, caprins, porcins) ; (2) apiculture.

### **Mécanisme de financement**

147. Le mécanisme financier est double : une subvention intelligente à la production, couplée avec un transfert monétaire alimentaire à durée limitée pour leur permettre de protéger le patrimoine économique nouvellement acquis grâce à la subvention intelligente à la production. Il s'agit d'un modèle de progression qui sera mise en œuvre en six phases, dont certaines seront concomitantes et sur une période maximale de 18 mois : (1) ciblage ; (2) animation/coaching/mentoring (dont éducation financière amorcée) ; (3) soutien ponctuel à la consommation ; (4) formations (techniques de productions, éducation financière, gestion entrepreneuriale) et accompagnement ; (5) transfert d'actif ; (6) création d'une association d'entraide et de solidarité, une association villageoise d'épargne et de crédit (AVEC), mise en relation avec un EMF partenaire, et connexion aux opérateurs de marché.

148. *Le transfert monétaire alimentaire* vise à permettre aux ménages vulnérables (marqués par une forte prévalence de la malnutrition) de s'alimenter en attendant de commencer à générer des revenus. Il est proposé pour environ 5.000 FCFA pendant 5 mois pour chaque bénéficiaire, et pour environ 6000 bénéficiaires. Il sera exploré les possibilités d'établissement de partenariat avec une autre agence (FAO, PAM, HCR) disposant d'une expérience avérée dans ce domaine pour la mise en place de filet social. Afin de mitiger les risques de détournement de ce soutien alimentaire par les élites, les transferts monétaires seront : (i) octroyés aux bénéficiaires cibles motivés et assidus aux séances d'animation et de sensibilisation ; (ii) réalisés sur des comptes individuels des bénéficiaires ouverts dans les IFP, avec l'appui du PEAJ.

149. La formation (phase 4) abordera, aussi bien les maillons production et post-production (transformation, commercialisation, services) ; elle précédera le transfert d'actif (subvention), notamment, pour les bénéficiaires motivés, avec qui une activité économique a été identifiée et les capacités renforcées.

150. *Une subvention intelligente aux bénéficiaires motivés* permettra à ces ménages vulnérables de relancer des activités génératrices de revenus et les mettra progressivement en relation avec les marchés des biens et services et des produits. Les montants respectifs de ces subventions pour les différents parcours sont présentés dans la composante 1. Il s'agit de coupons<sup>24</sup> qui seront distribués aux bénéficiaires (encadrés par leurs associations, avec l'appui de la FNEC comme opérateur), qui pourront alors, eux-mêmes acquérir leurs moyens de production

---

<sup>24</sup> Il y a un grand succès enregistré en RCA par le PAM, la FAO et le CRS avec le FNEC et d'autres OP dans "les transferts monétaires et l'émission des coupons". Le PEAJ forgera des partenariats avec ces institutions pour fournir ces services financiers pro-pauvres sur mesure/adaptés.

chez des fournisseurs agréés par l'UGP, avec l'appui de l'ANDE. Les montants de la subvention intelligente pour les différents parcours sont présentés dans la composante 1.

151. Les ménages très vulnérables motivés seront accompagnés à la création d'une AVEC, au sein desquelles ils pourront bénéficier, entre autres, des services de petite épargne et de crédit. En effet, il est noté que dans la zone du projet, avec ou sans appui de partenaires au développement, des AVEC ont été créées. Plusieurs AVEC évaluées par la mission ont permis de noter, entre autres : (i) une forte dynamique locale ayant contribué à renforcer les liens sociaux entre membres (soutien social, entraide, solidarité...) ; (ii) une discipline et le respect rigoureux des règles établies acceptés de tous ; (iii) la petite épargne et de petits crédits développés.

### **2.1.2- Mécanisme financier pour les ménages vulnérables (de la catégorie C2)**

#### **Objectif visé et bénéficiaires cibles**

152. L'objectif visé est aussi de soutenir et d'accompagner ces cibles dans les parcours de production (et post-production) et dans les filières suivantes : (1) petit-élevage (aviculture traditionnelle, ovins, caprins, porcins ; (2) apiculture ; (3) gros bétail.

153. Pour la quasi-totalité de ces cibles, il s'agit de : (i) ménages dans l'activité ; (ii) des cibles désirant accroître leur cheptel ; (iii) des ménages, antérieurement très vulnérables, mais, ayant progressé dans le temps ; (iv) des groupements au sein des associations et des AVEC, dont les membres désirent renforcer leur fonds de roulement et/ou investir. Les besoins en services financiers évoqués par les jeunes en échange avec la mission sont variés, notamment, en accroissement de leur cheptel et en investissement : (i) pour le gros bétail, d'une moyenne de 6 vaches/bœufs à 14, avec un besoin de financement estimé à environ 1.200.000 FCFA ; (ii) pour le petit ruminant, d'une moyenne de 15 à une trentaine de bêtes, avec un besoin en financement avoisinant 615.000 FCFA ; (iii) investissements (poulailler ou étable traditionnelle améliorée, abreuvoir, mangeoires, unité laitière, fromagerie, couvoir, petite unité d'abattage...).

#### **Mécanisme de financement**

154. Pour les ménages vulnérables accompagnés, il sera mis en œuvre un *mécanisme de financement tripartite à coûts et risques partagés*.

155. Le mécanisme adapté à ces acteurs, le financement tripartite à coûts et risques partagés, se structure comme suit : (1) subvention intelligente à travers un dépôt à terme (DAT) du projet/État : 40% ; (2) crédit par une banque ou un EMF : 50% ; et (3) contribution du bénéficiaire en espèce et/ou en nature : 10%.

156. Les crédits seront, quasiment, des crédits individuels, cautionnés par les groupements (et/ou AVEC) ; cependant, certains groupements mènent d'activités économiques communes et pourraient en bénéficier. Par ailleurs, les ménages très vulnérables, accompagnés à la création d'une AVEC, bénéficieront de petits crédits développés au sein des AVEC. Cependant, les AVEC évoluant en cycle (6 mois, 9 mois, 1 an), il est attendu que chaque ménage très vulnérable évolue, dans le temps, sur le plan économique. Ainsi, la mise en relation avec les IFP (notamment les EMF), devrait-il permettre à ces ménages très vulnérables, ayant progressé économiquement, de bénéficier du financement en crédit à travers le mécanisme

de financement tripartite à coûts et risques partagés mis en œuvre. Le crédit obtenu par le ménage serait, ainsi, avalisé par son AVEC.

157. Le DAT fonctionnera comme un mécanisme de garantie et comme un effet de levier. Il n'est donc pas une subvention. Le mécanisme de financement étant à coûts et risques, la prise de risque sera dégressive pour le PEAJ et progresse pour les IFP, en fonction, entre autres, de la qualité du portefeuille de crédit. Ainsi, en année 5, la prise de risque sera-t-elle de 0% pour le PEAJ et de 100% pour les IFP. Par ailleurs, il sera observé un effet de levier ou effet multiplicateur en vue d'assurer une meilleure couverture des besoins en financement. L'effet de levier sera précisé dans les accords-cadres à signer avec les IFP (il pourrait être, au minimum, de 1,5 dès l'année 3 du PEAJ).
158. Le PEAJ accompagnant la structuration des chaînes d'approvisionnement local, les taux d'intérêt seront négociés avec les institutions de financement. Il s'agit de : (i) du taux d'intérêt sur le dépôt à terme, placé par le PEAJ dans les livres de l'IFP ; (ii) du taux d'intérêt sur le dépôt de garantie du demandeur de financement éligible ; (iii) du taux effectif global appliqué au crédit accordé (taux d'intérêt et autres commissions à payer par le demandeur du financement). La durée du crédit pourrait être supérieure à 1 an pour certaines spéculations (gros bétail par exemple). Tout acteur bénéficiera de ce mécanisme seulement une fois.
159. Le taux d'intérêt sur le crédit pourrait être estimé, en tenant de la moyenne de taux effectif global pratique en RCA<sup>25</sup>. Afin de mitiger les risques de distorsion sur le marché financier et pour les IFP (concernant leur clientèle classique), les négociations seront menées en conséquence<sup>26</sup>. Le taux d'intérêt effectif (estimé à 18%) devrait être acceptable, pour les principales raisons suivantes : (i) le taux d'intérêt appliqué dans les AVEC est, usuraire, largement plus important, estimé à plus de 120% l'an ; (ii) il s'agit de taux d'intérêt dégressif ; le taux d'intérêt effectif sera moindre si les remboursements se font par amortissement ; (iii) le taux d'intérêt effectif sera aussi moindre, en fonction des intérêts encaissés sur les dépôts placés (taux d'intérêt sur DAT et dépôt de garantie du client).

### **2.1.3- Financement entreprises spécialisées (C3)**

#### **Objectif visé et bénéficiaires cibles**

160. Les besoins en financement des entreprises spécialisées (voir les montants respectifs pour les différents parcours dans la composante 1 portent, essentiellement, sur :
- a. Investissement.** Pour les acteurs dans les maillons de production, il s'agit des investissements de base tels que le poulailler ou l'étable traditionnel amélioré, les équipements de production (abreuvoir, mangeoires, etc...). Pour les entrepreneurs (micro, petits et moyens), il s'agit des équipements de

---

<sup>25</sup> Dans le cadre de la présente formulation de projet, le bulletin des statistiques sur les coûts et conditions du crédit dans la CEMAC (n°12, période de janvier à juin 2022) a été utilisé ; il renseigne, entre autres, sur le taux effectif global appliqué dans la zone CEMAC, et donc en RCA, pour les PME et les particuliers). Sur cette période, les taux effectifs sont, respectivement, de : (i) pour les particuliers, 22,34% pour le crédit à la trésorerie (CT) et 18,59% pour les investissements (MT) ; (ii) pour les PME, 14,32% pour le crédit à la trésorerie (CT) et 18,75% pour les investissements (MT). La moyenne de taux effectif est estimée, ainsi, à 18,50%.

<sup>26</sup> Le taux d'intérêt négocié va tenir compte de la pérennité/durabilité des IFP, comme stipulé dans la nouvelle politique de finance rurale inclusive (PFRI) du FIDA, comme moyen d'atténuer ou de mitiger les risques de distorsion du marché et des IFP)

production ou de transformation tels qu'une unité laitière, une fromagerie, une provenderie, un couvoir, une petite unité d'abattage ;

- b. Fonds de roulement.** Pour les acteurs dans les maillons de production (gros bétail, aviculture moderne, etc.), il s'agit des ressources pour acquérir le cheptel de base (voir composante 1), et assurer l'alimentation et les soins vétérinaires et autres services. Pour les entrepreneurs, il s'agit des ressources nécessaires pour acquérir les matières premières et autres inputs, de payer les salaires des employés et d'assurer la mise en marché.

161. A l'instar des bénéficiaires vulnérables, les entreprises spécialisées, éligibles au PEAJ, seront accompagnées à l'élaboration de leur plan d'affaires (il est suggéré de retenir une période de trois ans). La demande de financement peut correspondre, soit en totalité, soit en partie (fonds de roulement et/ou investissement). Aussi, un dossier de crédit sera-t-il élaboré par l'IFP, correspondant à la demande en financement exprimée. Le dossier de crédit sera analysé conformément aux politiques et procédures en vigueur dans l'IFP, conjointement validées par le PEAJ et l'IFP concernée.

### **Mécanisme de financement**

162. Concernant les entreprises spécialisées accompagnées, il sera mis en œuvre un *mécanisme de financement bipartite à coûts et risques partagés*. Il s'agit d'un mécanisme de financement, sans subvention, qui impliquera les entreprises spécialisées et les IFP, conformément aux politiques et procédures des IFP (par exemple crédit octroyé à partir d'un dépôt de garantie de 10% à 20%). Cependant, cette catégorie d'acteurs bénéficiera de l'accompagnement du PEAJ sur deux plans : (i) structuration des chaînes d'approvisionnement locaux et l'accompagnement des ménages vulnérables, en relation d'affaires avec les entreprises spécialisées ; (ii) le renforcement institutionnel prévu (dont élaboration de plan d'affaires et conseils en gestion).

163. Tout renouvellement du crédit (pour renforcer les équipements de base ou le fonds de roulement) sera assuré par l'Institution financière partenaire et les fonds propres du promoteur (donc un financement bipartite à coûts et risques partagés).

### **2.1.4- Estimation des besoins en financement/credit par an**

#### **2.1.4.1- Catégories socioprofessionnelles et nombre de bénéficiaires de crédit**

164. Au total, 6.100 bénéficiaires sont prévus d'être financés en crédit, décomposés comme suit, par catégories de groupes cibles : (i) 5.980 bénéficiaires de crédit pour les catégories 1 et 2 ; (ii) 120 bénéficiaires de crédit pour la catégorie 3 (entreprises spécialisées). Le tableau ci-dessous renseigne sur les catégories socioprofessionnelles et le nombre de bénéficiaires de crédit prévus, par catégorie de groupes cibles (C1, C2 et C3) :

Tableau n° 2 – Catégories socioprofessionnelles et nombre de bénéficiaires de crédit

<b>Groupes cibles</b>	<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>	<b>Année 6</b>	<b>Année 7</b>	<b>Total</b>
<b>Groupes cibles (catégories C1 &amp; C2)</b>								
Aviculture moderne poulet de chair		50	100	100				250
Aviculture moderne œufs		40	40					80
Aviculture traditionnelle	150	300	350	350	300	50		1 500

<b>Groupes cibles</b>	<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>	<b>Année 6</b>	<b>Année 7</b>	<b>Total</b>
Éleveurs de petits ruminants (primos)	150	300	350	350	300	50		1 500
Porciculture	50	100	150	100	100			500
Apiculture (kit apiculteur)	150	450	500	500	200			1 800
Femmes éleveuses de vaches laitières	25	100	100	50	25			300
Jeunes/gestionnaires de kiosques et divers	20	30						50
<b>Total groupes cibles (catégories C1 &amp; C2)</b>	<b>545</b>	<b>1 370</b>	<b>1 590</b>	<b>1 450</b>	<b>925</b>	<b>100</b>	<b>0</b>	<b>5 980</b>

<b>Groupes cibles</b>	<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>	<b>Année 6</b>	<b>Année 7</b>	<b>Total</b>
<b>Groupes cibles (catégories C3)</b>								
Abattoirs de volaille		1	2	1				4
Mielleries		4	4	2				10
Laiteries		1	2	1				4
Fromagerie artisanale traditionnelle		4						4
Fournisseurs / Couvoirs		4						4
Provenderies		5	5					10
Pharmacies vétérinaires			5					5
Chambres froides (40 U)			5	5				10
Boucherie moderne alimentée au solaire		5	5					10
Éleveurs de petits ruminants		20	20	19				59
<b>Groupes cibles (catégories C3)</b>	<b>0</b>	<b>44</b>	<b>48</b>	<b>28</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>120</b>
<b>Total groupes cibles (C1, C2 et C3)</b>	<b>545</b>	<b>1 414</b>	<b>1 638</b>	<b>1 478</b>	<b>925</b>	<b>100</b>	<b>0</b>	<b>6 100</b>

#### 2.1.4.2- Estimation des besoins en crédit

165. Les estimations de crédit à décaisser, par an, sont estimées, en moyenne, à plus de 2,17 milliards de FCFA, soit, environ 3,623 millions de dollars. Elles représentent, environ, 26% en financement d'équipement et 74% en financement de fonds de roulement. Le tableau ci-dessous présente le détail par an :

Tableau n° 3 – Estimation des bénéficiaires de crédit par an (en milliers de FCFA et de USD)

<b>Financement total (en milliers de FCFA)</b>	<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>	<b>Année 6</b>	<b>Année 7</b>	<b>Moyenne par an</b>

<b>Financement total (en de FCFA)</b>	<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>	<b>Année 6</b>	<b>Année 7</b>	<b>Moyenne par an</b>
Besoins en financement d'équipement (par an)	250 050	1 029 880	1 226 201	936 694	412 298	40 575	0	556 528
Besoins en financement de fonds de roulement (par an)	78 950	759 135	1 600 447	2 027 926	2 225 870	2 291 282	2 337 108	1 617 246
<b>Besoins globaux en financement (par an)</b>	<b>329 000</b>	<b>1 789 015</b>	<b>2 826 648</b>	<b>2 964 620</b>	<b>2 638 169</b>	<b>2 331 857</b>	<b>2 337 108</b>	<b>2 173 774</b>

<b>Financement total (milliers USD) - arrondi</b>	<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>	<b>Année 6</b>	<b>Année 7</b>	<b>Moyenne par an</b>
Besoins en financement d'équipement (par an)	417	1 717	2 044	1 561	687	68	0	928
Besoins en financement de fonds de roulement (par an)	132	1 265	2 668	3 380	3 710	3 819	3 895	2 696
<b>Besoins globaux en financement (par an)</b>	<b>548</b>	<b>2 982</b>	<b>4 711</b>	<b>4 941</b>	<b>4 397</b>	<b>3 887</b>	<b>3 895</b>	<b>3 623</b>

166. Par an et par bénéficiaire de crédit ciblé, les estimations de crédit sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Tableau n° 4 – Estimation des bénéficiaires de crédit (par catégorie socioprofessionnelle) par an (en milliers de FCFA et de USD)

<b>Catégories socioprofessionnelles</b>	<b>Estimation de crédit à décaisser par an</b>	
	<b>Moyenne (000 FCFA)</b>	<b>Moyenne (000 USD)</b>
<b>Catégories 1 et 2</b>		
Aviculture moderne poulet de chair	446 880	745
Aviculture moderne œufs	772 778	1 288
Aviculture traditionnelle	243 376	406
Éleveurs de petits ruminants (primos)	331 309	552
Porciculture	109 075	182
Apiculture (kit apiculteur)	207 142	345
Femmes éleveuses de vaches laitières	119 445	199
Jeunes/gestionnaires de kiosques et divers	40 480	67
<b>Catégorie 3</b>		
Abattoirs de volaille	65 944	110

Catégories socioprofessionnelles	Estimation de crédit à décaisser par an	
	Moyenne (000 FCFA)	Moyenne (000 USD)
Mielleries	23 998	40
Laiteries	50 008	83
Fromagerie artisanale traditionnelle	10 754	18
Fournisseurs / Couvoirs	858	1
Provenderies	5 924	10
Pharmacies vétérinaires	3 519	6
Chambres froides (40 U)		
Boucherie moderne alimentée au solaire		
Eleveurs de petits ruminants	32 808	55

### **2.1.5- Modalités de mise en œuvre**

167. Le mécanisme de financement mis en œuvre vise à permettre aux IFP d'assurer une offre sécurisée en financement (dont crédit) aux groupes cibles du projet. La mise en œuvre du mécanisme implique plusieurs acteurs techniques et financiers.

168. Le bénéficiaire potentiel du financement devra être, au préalable, éligible au PEAJ (cf. ciblage). Le bénéficiaire éligible sera accompagné à l'élaboration d'un plan d'affaires qui sera soumis aux IFP pour le financement. Le plan d'affaires (élaboré sur une durée de trois ans) sera calibré à la taille des activités économiques menées par les bénéficiaires potentiels intervenant dans les maillons des chaînes de valeur ciblées. Le plan d'affaires sera, ainsi, très synthétique pour les bénéficiaires menant des activités de petite taille et renforcé pour ceux disposant d'activités économiques de taille importante.

169. Les étapes de mise en œuvre du financement sont décrites ci-dessous : (i) sélection des IFP et contractualisation ; (ii) mobilisation du DAT et placement ; (iii) refinancement des EMF par les banques partenaires (en cas de nécessité) ; (iv) financement des bénéficiaires éligibles au PEAJ ; (v) gestion des impayés ; (vi) suivi-évaluation du mécanisme de financement.

170. Préalablement à la description, quelques principes clés méritent d'être énoncés.

#### **2.1.5.1- Principes directeurs**

171. Le financement des groupes cibles visés nécessite la mise en œuvre d'un mécanisme de financement durable, contribuant à assurer la pérennité du dispositif. Aussi, s'avère-t-il impérieux de l'encadrer par des principes généraux visant à contribuer à mitiger, au mieux, les risques encourus dans le cadre du financement des groupes cibles visé par le PEAJ. Quelques principes généraux pris en compte sont précisés ci-dessous.

172. **Critères d'éligibilité.** Les IFP/PEAJ devront remplir certaines conditions visant à assurer leur viabilité. A défaut, les IFP devront démontrer une bonne perspective de viabilité. Il en est de même des bénéficiaires des financements accordés par les IFP, ainsi que des activités économiques menées (cf. chaînes de valeur ciblées par le PEAJ).

173. **Adossement et effet multiplicateur.** Pour certaines catégories de bénéficiaires éligibles, le crédit sera adossé aux placements en DAT du PEAJ faits dans les livres de l'IFP (en l'occurrence le premier crédit).
174. Par ailleurs, en vue de contribuer à améliorer l'accès des groupes cibles du projet au financement, les IFP devront s'engager à assurer l'offre en crédit avec effet multiplicateur. Il s'agit d'un effet de levier visant à accroître le financement en crédit, en engageant une partie des ressources financières propres des Institutions financières partenaires.
175. **Garantie silencieuse.** Le portefeuille de crédit des IFP (banques et EMF) est, en partie, garanti sur les fonds placés en DAT, à l'insu des bénéficiaires finaux. Ainsi, les dispositions sont-elles prises en vue d'éviter d'afficher (aux bénéficiaires finaux) la garantie (DAT-PEAJ/FIDA).
176. Pratiquement, il s'agit de dispositions visant : (i) pour l'IFP, à appliquer sa politique et ses procédures classiques de financement, validées au préalable avec PEAJ ; (ii) pour le PEAJ, à veiller à limiter les communications autour du DAT placé dans les livres des Institutions financières partenaires pour le financement des bénéficiaires finaux.
177. **Partage de risques.** L'IFP devra s'engager à contribuer au financement des bénéficiaires cibles, sur ses ressources propres, avec une prise de risque. Le mécanisme de financement étant à coûts et risques partagés, la prise de risque sera progressive pour l'IFP et dégressive pour le PEAJ, en fonction de la qualité du portefeuille de crédit relative aux bénéficiaires cibles du projet.
178. **Financement et refinancement.** Les fonds mis à la disposition du bénéficiaire final constituent du crédit remboursable. Le financement est assuré à partir des ressources propres des IFP (banques et EMF partenaires).
179. Cependant, les EMF partenaires du PEAJ (éligibles), en déficit de liquidité, pourront mobiliser auprès d'une banque partenaire, des ressources financières nécessaires pour assurer une offre en services financiers adaptés aux groupes cibles du PEAJ ; cette ressource financière complémentaire mobilisée est dénommée « refinancement bancaire ».
180. **Respect des règles environnementales et sociales.** Les normes environnementales et sociales définies dans le cadre de la mise en œuvre du PEAJ devront être respectées par toutes les parties prenantes (banques, EMF et bénéficiaires finaux). La sélection des IFP devra intégrer dans l'évaluation des risques, les aspects environnementaux et sociaux. Les activités à ne pas financer dans ce cadre seront précisées en début de mise en œuvre du projet en vue d'éviter l'inéligibilité de certains financements.
181. **Protection des groupes cibles et performance sociale.** Le financement des groupes cibles du PEAJ contribue à la lutte contre la pauvreté dans ses zones d'intervention et à l'amélioration de leurs conditions de vie.
182. Tout en assurant une gestion professionnelle du financement des groupes cibles du PEAJ (par les IFP), les parties prenantes devront s'engager à assurer l'offre de services financiers en respectant les normes de la finance responsable, les principes de protection des clients et à mitiger, au strict minimum, les risques sociaux.

#### **2.1.5.2- Sélection des IFP et signature d'accord-cadre avec le PEAJ**

183. Les Institutions Financières Partenaires (IFP) sont sélectionnées sur une base compétitive. Durant la mission une demande manifestation d'intérêt a été adressée aux principales IFP répertoriées dans le pays : (i) banques (Ecobank, BGFI, BSIC, BPMC) ; (ii) EMF (CMCA, SOFIA Crédit, Express Union, FICA, Crédit populaire). Certaines IFP ont répondu à la manifestation d'intérêt. Leur viabilité a été évaluée.

184. La viabilité des IFP (ou la bonne perspective de viabilité) devra être assurée dans le temps. Aussi, une évaluation périodique s'avère-t-elle indispensable en vue de s'assurer que les IFP démontrent une réelle capacité à délivrer, efficacement, une offre durable en services financiers en faveur des groupes cibles du PEAJ. L'évaluation porte sur les principaux aspects ci-après : cadre juridique et réglementaire (dont actionnariat), offre en services financiers et non-financiers (dont canaux de distribution, zones de couverture et expériences en financement agricole/élevage), aspects techniques (dont évaluation de la gouvernance, du système d'information de gestion, du système de contrôle interne), performance financière (dont évaluation de la structure de l'Actif et du Passif, de l'évolution et de la qualité du portefeuille de crédit, de l'efficacité, du rendement, du respect des normes prudentielles), respect des normes environnementales et sociales. A l'issue de l'évaluation, une notation/rating sera réalisée, permettant de porter un jugement sur la pérennité des IFP. La notation ci-après, suggérée, pourra être affinée en début de mise en œuvre du projet

Tableau n° 5 – Grille de notation/rating des IFP

NOTATION INSTITUTION FINANCIERE				
N°	Rubriques notées	Notes prévues	Notes attribuées	Observation
<b>1</b>	<b>Zone de couverture, orientation stratégique et offre en services financiers et non-financiers, clientèle cible</b> <i>Zone de couverture, orientation stratégique, membre, clientèle cible (rural, urbain/périurbain), membre, clientèle cible (femmes &amp; jeunes), services financiers et non financiers spécifiques aux groupes cibles, agences/Guichets ruraux...</i>	<b>25</b>		
<b>2</b>	<b>Gouvernance et actionnariat</b> <i>Niveau d'instruction des dirigeants, renouvellement des mandats, respect des réunions et qualité des PV, planification et budgétisation, composition de l'actionnariat...</i>	<b>15</b>		
<b>3</b>	<b>Système d'information de gestion</b> <i>Logiciels, politiques et manuels de procédures et qualité, conformité des états aux normes (dont référentiel)...</i>	<b>10</b>		
<b>4</b>	<b>Système de contrôle interne</b> <i>Structuration/Organisation (dont incompatibilités de fonctions), service et dispositif de contrôle (personnel), dispositif de suivi-contrôle/Dirigeants, dispositif de gestion des risques...</i>	<b>10</b>		
<b>5</b>	<b>Performance financière</b> <i>Structure de l'Actif/Passif, qualité du portefeuille de crédit, efficacité/efficience, rentabilité/rendement...</i>	<b>20</b>		
<b>6</b>	<b>Normes prudentielles</b> <i>Cf. réglementation.</i>	<b>10</b>		
<b>7</b>	<b>Performance environnementale et sociale</b> <i>Capacité à évaluer, suivre et rapporter sur les risques majeurs liés financement</i>	<b>10</b>		

NOTATION INSTITUTION FINANCIERE				
N°	Rubriques notées	Notes prévues	Notes attribuées	Observation
	<b>NOTE TOTALE</b>	<b>100</b>		

185. A l'issue du rating interne, la note totale (NT) obtenue par l'IFP la situerait dans l'une des six classes de viabilité prévues. Au-delà de l'évaluation des IFP, cette grille de notation permettra, entre autres, de les sélectionner :

Classe	Note Totale (NT)	Observation
<b>A</b>	NT = > 80%	IFP à viabilité certaine
<b>B</b>	80% > NT = > 70%	IFP à viabilité bonne
<b>C</b>	70% > NT = > 60%	IFP à viabilité assez bonne
<b>D</b>	60% > NT = > 50%	IFP à viabilité moyenne
<b>E</b>	50% > NT = > 40%	IFP à viabilité faible
<b>F</b>	NT < 40%	IFP à viabilité incertaine

186. En principe, seules les IFP ayant réuni une note totale supérieure à 60% devraient être sélectionnées ou maintenues dans le partenariat avec le PEAJ. Cependant, il importe de mentionner la particularité du contexte de la Centrafrique, au regard de la fragilité due à la crise sociopolitique, à défaut d'avoir des IFP présentant une bonne viabilité, les IFP à viabilité moyenne pourraient être retenues. Il sera, ainsi, indispensable de renforcer les mesures contribuant (avec l'aide d'une assistance technique dédiée) à mieux sécuriser le financement des groupes cibles du PEAJ.

187. La sélection finale des IFP tiendra compte des conditions financières négociées (taux d'intérêt notamment).

188. L'évaluation des IFP peut être réalisée par une commission ad hoc, constituée de RSE et du RAF. En cas de nécessité, la commission pourrait se faire assister par un consultant local.

### **2.1.5.3- Signature d'un accord-cadre PEAJ/IFP**

189. A l'issue de la sélection de l'IFP, un accord-cadre pluriannuel sera signé entre le PEAJ et chaque IFP (cf. modèle en annexe). L'accord-cadre précisera, entre autres : objet, durée, zones de couverture, groupes cibles et principales activités économiques à financer, estimation des besoins de financement, modalités de mise en œuvre du financement, garanties, obligations des parties prenantes, mécanisme de suivi-évaluation.

190. L'accord-cadre fera l'objet d'une non-objection du FIDA.

191. L'accord-cadre intégrera les indicateurs de performance, notamment, en termes de nombre de bénéficiaires à financer, d'encours d'épargne et de crédit...

### **2.1.5.4- Placement des fonds (DAT) dans les IFP**

192. Une estimation des besoins en financement sera réalisée en début d'année en vue d'en déduire le montant du dépôt à terme (DAT) à placer. Les fonds mobilisés auprès du FIDA seront, ainsi, placés en dépôt à terme dans les IFP en charge du financement en crédit des bénéficiaires cibles du PEAJ.

193. Les placements en DAT se feront dans les banques sélectionnées en vertu des principes financiers clés, de compromis entre rentabilité et risques et de diversification des risques.

194. En fonction des risques éventuellement anticipés, il pourrait s'avérer indispensable de sécuriser les placements par acte notarié. Le placement des fonds par le PEAJ à la banque fera l'objet d'un contrat de placement. Ce dernier spécifiera, nettement, la nature du placement retenu.
195. En vue de mieux rentabiliser les placements, il est suggéré de capitaliser les intérêts nets, déterminés sur la base du taux d'intérêt négocié (intérêts échus rajoutés sur le capital à chaque échéance).

#### **2.1.5.5- Financement des bénéficiaires éligibles au PEAJ**

196. L'Institution Financière Partenaire (IFP) du PEAJ financera le plan d'affaires du bénéficiaire éligible. En effet, le bénéficiaire potentiel identifié par le projet sera, préalablement, appuyé à l'élaboration de son plan d'affaires. Celui-ci peut être très synthétique pour des bénéficiaires potentiels disposant d'activités économiques de très petite taille. Le plan d'affaires sera renforcé pour des bénéficiaires potentiels menant des activités de taille relativement importante.
197. La Structure d'accompagnement en charge de l'appui au bénéficiaire potentiel (itinéraire technique et éducation financière), le mettra en relation avec une IFP. Le bénéficiaire, demandeur du financement, introduira auprès de l'IFP son plan d'affaires pour son financement. Une validation par le projet de la liste des bénéficiaires (demandeurs du crédit) est requise afin de s'assurer qu'il s'agit bien des cibles du PEAJ. Préalablement à l'étude du dossier de crédit par l'IFP, le demandeur du financement déposera sa contribution (représentant entre 5% et 10% du montant demandé) en dépôt de garantie dans les livres de l'IFP. Dès l'approbation du dossier de crédit, le crédit sera accordé conformément à ses politiques et procédures (conjointement validées par le PEAJ et l'IFP), adossé au DAT placé par le PEAJ dans les livres de l'IFP.
198. Dans la mesure où les IFP sont actuellement, concentrées sur Bangui et quelques villes seulement, la mise en œuvre des mécanismes de financement sera opérée à travers : (i) les transferts à partir de la téléphonie mobile ; (ii) les Agents tiers (gros commerçants<sup>27</sup> et/ou les agences/bureaux postaux fournissant les services financiers décentralisés) résidant dans la zone du projet).
199. Le financement du plan d'affaires du bénéficiaire sera assuré conformément aux politiques et procédures de l'IFP, conjointement validées par le PEAJ et l'IFP.
200. Le financement du bénéficiaire éligible est sécurisé par, entre autres, la maîtrise de l'activité menée (du fait surtout de l'accompagnement du PEAJ, en termes de connaissance de l'itinéraire technique et d'éducation financière), la rentabilité de l'activité, la capacité de remboursement du bénéficiaire du crédit. Cependant, le financement assuré par l'IFP sera aussi garanti par : (i) caution solidaire du groupement auquel le bénéficiaire a adhéré ; (ii) l'aval de l'association dans laquelle le groupement est membre ; (iii) la quote-part de risque pris par le PEAJ (surtout sur le premier cycle du crédit).

---

<sup>27</sup> Les échanges eus par la mission avec certains commerçants ont permis d'apprécier la faisabilité des opérations. Dans une des localités, un commerçant disposerait de son kiosque de téléphonie et est agréé par Orange (en année 2013) et Orange money (en année 2019) ; dans deux autres villages de la localité, le commerçant disposerait de kiosque. Concernant les dépôts et retraits d'argent, le plafond journalier individuel est de 1.500.000 FCFA pour une carte SIM personnelle et sans limite pour une carte SIM business. Les retraits sont taxés selon une grille Orange. La principale difficulté réside, parfois, dans la faiblesse du réseau téléphonique. Par ailleurs, une erreur de positionnement d'opération est difficilement corrigable.

### **2.1.5.6- Refinancement des EMF par les banques partenaires**

201. Les ressources propres des EMF partenaires peuvent s'avérer insuffisantes pour couvrir les besoins en crédit des bénéficiaires cibles du PEAJ. Cette insuffisance peut aussi se justifier compte tenu des contraintes de la réglementation (COBAC).
202. Ainsi, en cas de déficit de liquidité, les EMF partenaires du PEAJ se feront-ils refinancés auprès des banques partenaires.
203. Durant la formulation du projet, plusieurs IFP ont été identifiées (banques et EMF). Quatre IFP ont manifesté leur intérêt à participer à la mise en œuvre du PEAJ : une banque et trois EMF. Les quatre IFP ont été évaluées. La quasi-totalité des IFP sont surliquidés. Cela pourrait s'expliquer par la réticence à octroyer du crédit, compte tenu, entre autres, de la situation de fragilité de la RCA et, de la qualité du portefeuille de crédit (souvent dégradée) due à la même raison. Cependant, la surliquidité notée peut être limitée, entre autres, due aux respects des normes prudentielles surtout pour les EMF. Le problème se pose, dans une moindre mesure, pour la banque identifiée et évaluée. Pour les EMF identifiés, en cas de nécessité, ils seront accompagnés à se faire refinancer auprès de la banque partenaire identifiée. Le refinancement pourrait aussi se faire auprès du fonds ABC si les EMF identifiés parviennent à y être éligibles (respect des critères).
204. Le dossier de refinancement bancaire sera monté par chaque EMF éligible et adressé à la banque partenaire du PEAJ. Il s'agit de l'aboutissement du processus d'identification des bénéficiaires potentiels et de la validation par le PEAJ des besoins de financement exprimés auprès des EMF partenaires. Le montant du refinancement demandé correspondra au montant total des besoins en financement exprimés (et validé par l'EMF), déduction faite de la quote-part de ses ressources propres à injecter.
205. La validation de la liste des bénéficiaires finaux sera suivie du montage du dossier de refinancement à adresser à la banque partenaire du PEAJ. Le dossier de refinancement bancaire respectera les exigences de la banque en charge du refinancement bancaire (politique et procédures).
206. Au déblocage du refinancement bancaire, la banque et l'EMF en informeront le PEAJ.

### **2.1.5.7- Gestion des impayés**

207. En cas d'impayés, les actions de recouvrement seront mises en œuvre, conformément aux politiques et procédures de l'IFP concernée. Cependant, si les impayés persistent au-delà de la période définie dans les accords-cadres, ils seront couverts ainsi qu'il suit : (i) le dépôt de garantie sera mobilisé ; (ii) la garantie financière supplémentaire (cf. DAT et quote-part de risque à prendre par le PEAJ), à imputer sur le placement réalisé par le PEAJ dans les livres de l'IFP.
208. Les IFP, quant à elles, mettront en œuvre la politique et les procédures de garantie des crédits accordés, préalablement discutées et validées de concert avec le PEAJ. Par ailleurs, les garanties liées aux bénéficiaires finaux à financer par les IFP sont aussi valables.

### **2.1.5.8- Suivi-évaluation du mécanisme de financement**

209. Le suivi de la mise en œuvre du mécanisme de financement sera réalisé à travers les rapports et une évaluation périodique.

210. **Suivi-évaluation.** Le suivi-évaluation sera réalisé à la fois au niveau du PEAJ et des IFP. Les indicateurs de performance seront suivis (dont indicateurs de performance minimale). Les indicateurs globaux de performance sur la période couverte par l'accord-cadre seront précisés. Il s'agit d'indicateurs de performance qualitatifs et quantitatifs. Les indicateurs de performance minimale représentent 75% des indicateurs globaux de performance. En dessous de cette performance minimale, en principe, l'accord-cadre ne pourra être renouvelé. Cependant, la décision finale ne sera prise qu'après une analyse minutieuse des raisons justifiant la contre-performance par les parties signataires des accords-cadres et des contrats.
211. Par ailleurs, les IFP fourniront au PEAJ, un rapport trimestriel et un rapport annuel. Il est composé de deux parties : (i) suivi des activités ou des opérations ; (ii) suivi financier (états financiers et statistiques). Une évaluation de la mise en œuvre du financement sera réalisée, à mi-parcours et finale, les performances et contre-performances seront analysées, ainsi que les mesures prises et les perspectives d'évolution.
212. **Suivi des missions du PEAJ.** Enfin, les IFP devront s'engager à recevoir les missions de supervision et de suivi du PEAJ, ainsi que l'auditeur interne ou externe (ou Commissaire aux comptes du PEAJ), s'ils le jugent nécessaire.

#### **2.1.6- Risques et mesures de mitigation**

213. Les risques encourus dans le cadre de la mise en œuvre du mécanisme de financement / PEAJ sont de divers ordres. Les principaux risques sont, succinctement, présentés ci-dessous, ainsi que les mesures de mitigation.

##### **2.1.6.1- Risques encourus et mesures de mitigation**

214. Dans le cadre de la mise en œuvre du mécanisme de financement (MFI/PEAJ), les risques encourus sont liés à la perte éventuelle que pourraient subir les bénéficiaires financés et les IFP éligibles qui assurent l'offre en financement des groupes cibles du projet, du fait de leur non-remboursement.
215. Les risques encourus sont, soit liés aux groupes cibles bénéficiaires des financements obtenus des IFP, soit liés à la gestion des IFP, ou relatifs à la mise en œuvre du MFI/PEAJ. Les principaux risques sont sommairement énoncés ci-après :
- a. Risques liés aux groupes cibles du projet visés : (i) aléas climatiques et autres catastrophes naturelles, affectant leur cheptel ; (ii) mauvaise gestion de l'activité et des fonds reçus ; (iii) difficultés liées au marché et au prix des produits commercialisés ; (iv) difficulté d'assurer une qualité durable des équipements mis à la disposition par le projet ; (v) surendettement ; (vi) mauvaise utilisation du crédit ou détournement de l'objet du crédit ; (vii) mauvaise foi ; (viii) maladie ; (ix) décès du bénéficiaire... ; (x) détournement des transferts monétaires et/ou capture par les élites ou notables ;
  - b. Risques liés aux IFP éligibles (banques et EMF) : (i) gestion peu professionnelle du financement et système de gestion peu efficace ; (ii) insuffisante orientation sur le financement agricole/élevage ; (iii) rigidité dans la mise en œuvre des politiques et procédures des IFP (en l'occurrence, les banques), avec une faible prise en compte du financement agricole/élevage ; (iv) faible possibilité de diversification des IFP, compte

tenu des difficultés auxquelles le secteur financier est actuellement confronté ;

- c. Risques liés aux prestataires de services non-financiers mobilisés par le PEAJ : (i) qualité insuffisante dans la mise en œuvre des services non-financiers assurés par les prestataires de service (appui à l'accompagnement des bénéficiaires) ; (ii) réticence à la prise en charge, après le projet, du coût des services d'appui (services non-financiers), mettant en question la qualité durable de leur offre de produits sur le marché ;
- d. Risques liés au PEAJ : suivi insuffisamment professionnelle du MFI/PEAJ (dont les fonds placés en DAT), mettant en cause la pérennité du mécanisme de financement.

216. Au regard de cette énumération des risques, les principales classes de risques s'y retrouvent, notamment, les risques financiers (dont liés au crédit), les risques opérationnels (dont liés aux systèmes et aux ressources humaines), les risques de réputation et les risques liés à la gouvernance des Institutions, parties prenantes à la mise en œuvre du MFI/PEAJ. A cela s'ajoutent les risques environnementaux et sociaux précisés évoqués plus haut.

#### **2.1.6.2- Mesures de mitigation**

217. De manière générale, la quasi-totalité des risques seront atténués à travers la mise en œuvre stricte des dispositions du MFIC/PEAJ et des politiques et des procédures des IFP, conjointement validées PEAJ/IFP. De manière spécifique, les mesures ci-après visent à mitiger les risques encourus :

- e. Strict respect des dispositions liées à la mise en œuvre du MFIC/PEAJ ;
- f. Strict respect des politique et procédures des IFP, conjointement validées PEAJ/IFP ;
- g. Sélection rigoureuse des IFP engagées dans le financement durable rural et agricole/élevage ;
- h. Mobilisation de ressources humaines compétentes (en conséquence, le renforcement de compétences techniques) au niveau de toutes les parties prenantes de la mise en œuvre du MFIC/PEAJ ;
- i. Accompagnement efficace des bénéficiaires finaux par les prestataires de service du projet, en l'occurrence, l'appui à l'élaboration de plan d'affaires réaliste permettant : (i) d'accompagner, effectivement, la réalisation de leurs activités économiques et leur évolution dans le temps ; (ii) de rassurer les partenaires financiers (plan d'affaires réaliste et bancable) ;
- j. Appui aux bénéficiaires à l'ouverture de compte individuel dans les IFP (dont les bénéficiaires de la catégorie C1) ; autant que possible, les opérations financières seront réalisées à travers les comptes ouverts et non en espèces ;
- k. Strict respect par les IFP des critères d'éligibilité des bénéficiaires finaux ;
- l. Respect strict des seuils d'alerte en vue de prendre des mesures rigoureuses qui s'imposent ;
- m. Strict respect des dispositions du projet, quant à l'identification, l'évaluation et la mitigation des risques environnementaux et sociaux.

218. Pour un meilleur suivi de la mise en œuvre du MFIC/PEAJ, des indicateurs minimums de performance sont intégrés aux accords-cadres conclus avec les différents partenaires. Par ailleurs, le dispositif de suivi-évaluation intègre le suivi d'un seuil d'alerte. Si des indicateurs d'alerte sont violés, le PEAJ devra effectuer une évaluation générale de l'IFP et prendre des mesures qui s'imposent. Le seuil d'alerte est précisé, par niveau, ainsi qu'il suit :

<b>Mécanisme d'alerte (indicateurs clés)</b>	
<b>Evaluation IFP et autres prestataires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Indicateurs de performance minimale : &lt;75%</li> <li>- Note d'évaluation de risque des EMF (NT correspondant à la classe D)</li> </ul>
<b>Qualité du portefeuille de crédit</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de remboursement EMF/Banque : &lt;95%</li> <li>- PAR 30 = ou &gt; 3% (IFP/Bénéficiaires finaux)</li> <li>- PAR (90) &gt; 5% (IFP/Bénéficiaires finaux)</li> </ul>

### **2.1.7- Mise en place du mécanisme des coupons.**

219. En partenariat avec un opérateur spécialisé, l'UGP émettra les coupons, lesquels seront distribués aux bénéficiaires des catégories C.1 et C.2, à travers la FNEC qui assure l'ingénierie sociale dans le processus d'accompagnement de ceux-ci.

### **2.1.8- Promotion de l'utilisation de services financiers digitaux**

220. Pour faciliter le développement de partenariats productifs, le projet appuiera le développement et la mise en place d'un registre des éleveurs, apiculteurs, aviculteurs et agriculteurs permettant aux acteurs des chaînes de valeur et au MESA d'avoir une base actualisée des données des acteurs des chaînes de valeur. Le registre de données permettra d'avoir des données statistiques centrafricaines de l'élevage. La collecte de données se fera par les animateurs, via les tablettes et/ou smartphones qui seront formés par le prestataire de service sélectionné pour la conception et le développement du registre de données. La collecte des données pour constituer le registre national sera soumise à une politique de confidentialité des données définie par la loi sur la protection des données. Le système d'information de marché agricole et à bétail permettra au MESA et au MADER de recenser, en temps réel, le prix des produits agricoles et des animaux sur les marchés de référence afin d'en informer les acteurs des chaînes de valeur agricoles inscrit au niveau du registre de données.

221. L'information du prix des produits sera collectée par des animateurs affectés à un marché spécifique, qui renseigneront le système d'information du marché, via sms. Pour faciliter davantage la mise en marché des produits agricoles, le projet appuiera la mise en relation des bénéficiaires avec des plateformes de e-commerce et s-commerce de promotion et de commercialisation des produits locaux développés en Centrafrique.

**222. Effet attendu.** L'accès aux services financiers, la valorisation/transformation des produits d'élevage et d'apiculture, ainsi que l'accès aux marchés, sont améliorés pour les groupes ciblés.

### ***Promotion de l'utilisation de services financiers digitaux.***

223. Le projet facilitera l'usage des moyens de paiement mobile disponibles en Centrafrique et accessible aux bénéficiaires dans les zones d'intervention. Chaque bénéficiaire disposant d'un crédit auprès d'une Institution Financière Partenaire (IFP) du projet aura un compte de paiement mobile qui sera interfacé avec son compte bancaire. Ceci pour favoriser les transferts et la circulation de l'argent entre marchands pour ainsi palier aux problèmes liés à la sécurité et au manque de points de retrait ou de succursales des banques en zone rurale. Dans l'optique où l'IFP du projet dispose déjà d'une solution de finance digitale liée à un système de paiement mobile tel que Ecobank et Orange money, le projet appuiera la promotion de l'utilisation des services financiers digitaux en sensibilisant et formant les bénéficiaires à l'adoption du service. Dans le cas où l'IFP du projet ne dispose pas de solution de finance digitale, le projet déploiera une assistance technique pour la digitalisation des services financiers avec une mise en relation avec des agrégateurs et opérateurs de paiement mobile. Le projet appuiera dans les deux cas la sensibilisation, la communication et la formation à l'usage effectif des
224. L'adoption des services financiers par les bénéficiaires requiert également la disponibilité et l'accessibilité des outils numériques pour en faciliter l'usage. Dès lors, le projet lancera le concept de « Jeune Kiosque Digital » qui sera une micro entreprise d'espace multiservices en zone rurale composé de kiosque fait avec un matériel local et un kit de box wifi, plaque solaire permettant ainsi de fournir un espace de connexion ; de recharge de batterie et de transfert d'argent de proximité ainsi que d'autres services connexes. Le projet dotera ces kits aux organisations de jeunes et de femmes moyennant une contribution de départ et un mode de remboursement échelonné suivant les revenus générés par l'entrepreneur. Le projet appuiera la définition d'un modèle d'affaire durable pour pérenniser les kiosques.

### ***Appui à la filiarisation (4P<sup>28</sup>) et à la connexion des bénéficiaires aux marchés des biens et services et des produits***

225. Le PEAJ promouvra systématiquement l'inclusion des bénéficiaires dans des chaînes d'approvisionnement locales, opérant selon un modèle d'affaires qui permet d'agrèger les éleveurs et de les connecter aux marchés de façon équitable. La FNEC et l'ANGAC selon les commodités, organiseront les éleveurs, et les groupes d'éleveurs ainsi organisés seront mis en relation avec des agrégateurs qui connecteront les producteurs aux institutions de financement partenaires (mécanisme financier tripartite ou bipartite dans le future), aux fournisseurs des intrants et autres services (e.g., formation, vulgarisation, soins vétérinaires), et aux marchés des produits marchands. Ces agrégateurs seront identifiés et capacités par la FNEC / ANGAC avec l'appui de l'UNC, à travers un opérateur de facilitation de l'agrégation. L'appui aux agrégateurs portera sur leur formation en entrepreneuriat, l'élaboration d'un plan d'affaire, la mobilisation du crédit auprès des institutions de financement partenaire (mécanisme financier tripartite, puis bipartite dans le futur), la signature et la gestion des contrats de marché avec les grossistes, détaillants, exportateurs..., la signature et la gestion des contrats de

---

<sup>28</sup> 4P: Partenariat Public – Privé – Producteurs

production avec les organisations de producteurs, la tenue de rôles critiques dans le fonctionnement de la plate-forme digitale pour la traçabilité et la visibilité des opérations...

226. Pour toutes les chaînes d'approvisionnement promues, le projet accompagnera l'installation et la mise en opération d'une plateforme digitale pour la visibilité des opérations et la traçabilité. Cette plateforme sera ouverte à tous les acteurs, depuis le producteur (homme, femme, jeune) jusqu'aux distributeurs finaux des produits marchands, en passant par les agrégateurs et les fournisseurs de biens et services. La plateforme sera aussi connectée avec celle du MESA et de ses démembrements.

227. Dans cette perspective, le projet mobilisera le consortium sud-africain tiré par VirtualRouteZ qui travaille avec un autre opérateur spécialisé dans l'agrégation équitable, pour appuyer la filiarisation - structuration des chaînes d'approvisionnement et co-investir dans l'agrégation et l'installation et opération de la plateforme digitale pour la traçabilité et la visibilité des opérations ; ce consortium dispose d'une bonne expérience dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, notamment : (1) la relance de la chaîne de valeur du coton, en Afrique du Sud, en la rendant inclusive pour les petits producteurs ; (2) le lancement d'une chaîne d'approvisionnement de la viande de bœuf, liant les petits éleveurs avec une unité d'embouche, un abattoir et des grandes surfaces de distribution sudafricaines ; (3) l'organisation et la digitalisation d'une chaîne de valeur de la viande de gibier légalement produite par des ranchs sudafricains ; (4) la digitalisation de la chaîne de valeur de la laine (mouton et chèvre) au Lesotho et en Afrique du Sud ; (5) la digitalisation d'autres chaînes de valeur ouvertes au marché international et opérant à travers plusieurs pays (cuir ; produits cosmétiques) ; (6) la digitalisation des opérations dans les mines pour visibilité et la traçabilité ; etc.

**Produit 2.2. L'accès des bénéficiaires à des infrastructures marchandes résilientes est accrue**

228. Dans le cadre de la transformation des produits issus non seulement des appuis mais aussi du regain d'intérêt des activités dans la zone du projet, plusieurs micros, petites et moyennes entreprises (MPME) seront installées à travers des appuis au secteur privé. Le tableau ci-après résume le nombre d'unités de transformation et la nature des appuis.

Tableau récapitulatif des appuis à la transformation

Unité de transformation	de Nombre	Nature de l'appui	Méthode de sélection
Abattoirs de volaille	4	Mécanisme financier du PEAJ	AMI
Mielleries	10	Mécanisme financier du PEAJ	AMI
Laiteries semi moderne	4	Mécanisme financier du PEAJ	AMI
Fromageries artisanales	4	Kit en don	Pré identification

**NB** : a) Les fromageries artisanales ont été pré-identifiées à Chimbolo 1 ; à Kaga Bandoro ; à Yelowa et à Besson.

229. Les appuis du projet comportent à titre indicatif :

- Pour un abattoir de volaille : 1 Hangar semi-ouvert de 6x5m avec deux paillasses + magasin + vestiaire + toilettes + Forage à Energie solaire + tank et tuyauterie +Puisard et fosse septique + Kit de travail comprenant 2 plumeuses, tables de travail, bacs de trempage, balance, bacs à déchets, couteaux, tabliers, bottes etc.)

+ 1 Chambre froide négative à énergie solaire de 13000 m3 et système de refroidissement + Fonds de roulement (mat 1ère, transport, emballage, autres) ; d'une valeur globale de 53 080 000 FCFA répartis en infrastructure (35 500 000), équipement (7 580 000) et fonds de roulement (10 000 000) ;

- Pour une miellerie : 2 couteaux à désoperculer, 3 bacs à désoperculer PLASTIQUE / INOX COMPLET (540 X 420 X 260 MM), 2 extracteurs de miel de 8 cadres manuels, 4 double filtres à miel en inox, 20 maturateurs de 40 Kg en plastique et 40 Futs de 25 litres, + emballage et packaging, étiquetage, marketing et visibilité + matière 1<sup>ère</sup> le tout pour une valeur de 7 559 000 FCFA dont 4 500 000 comme fonds de roulement ;
- Pour une laiterie : 1 local + équipement de 20 bidons à lait INOX 20L, 3 tanks iso thermiques de 100 L, 1 citerne isotherme 500L, 1 pasteurisateur 200 L et autres équipements (Test rapide, anticoagulant, autres), 3 tricycles + matière 1<sup>ère</sup>, emballage et mise en marché pour une valeur de 54 370 000 FCFA dont 6 500 000 comme fonds de roulement ;
- Pour une fromagerie : 1 hangar de 5x7m + kit d'équipement composé de 4 bassines, 2 marmites GM, 2 thermomètres grand modèle, 4 spatules en bois, 4 louches, 4 passoirs, 2 grilles moustiquaires de 2x5m, 20 morceaux de tubes percés, 12 rondelles en bois et 4 outils à presser (spécimen à voir à Chimbolo) pour une valeur de 15 500 000 FCFA + fonds de roulement de 200 000 FCFA.

230. Les unités de transformation pourront vendre directement leurs produits sur le marché ou mieux, établir des contrats avec des sociétés exerçant dans la distribution. Afin de garantir la qualité des produits à mettre sur le marché, le laboratoire de bromatologie de l'ANDE sera modernisé et verra ses capacités améliorées.

231. La volonté affichée par certains gros distributeurs comme Bangui Moll d'ouvrir des rayons de produits locaux avec des conditions (produits Halal) nécessitera une formation des transformateurs sur le sujet. La traçabilité au sein des chaînes d'approvisionnement Halal devra permettre d'assurer entre autres que les sous-produits de sang ne sont pas incorporés dans l'alimentation des animaux et que l'abattage suit le rituel recommandé.

232. Toujours dans le maillon commercialisation, des infrastructures et équipements seront installés et mis en gestion privées sous forme d'affermage, de concession ou autre contrat entre le MESA et le secteur privé. L'exemple de la Société d'exploitation et de gestion des abattoirs (SEGA)-une forme d'affermage-sera évalué et pourra être reproduit.

Tableau récapitulatif des appuis à la commercialisation

Unité de transformation	de Nombre	Nature de l'appui	Méthode de sélection	de
Construction de marchés à bétail	3	Construction en don et gestion en affermage	AO pour les ouvrages ; AMI pour l'affermage	pour
Réhabilitation du marché à bétail (PK 45)	1	Construction en don et gestion en affermage	AO pour les ouvrages ; AMI pour l'affermage	pour
Réhabilitation d'aires d'abattage (7 abattages/j en moyenne)	10	Construction en don et gestion en affermage	AO pour les ouvrages ; AMI pour l'affermage	pour
Construction de mini abattoirs	2	Mécanisme financier du PEAJ	AMI	

Chambres froides (40 U)	10	Mécanisme financier du PEAJ	AMI
Boucheries modernes alimentées au solaire	10	Mécanisme financier du PEAJ	AMI

233. La sélection des bénéficiaires se fera sur des critères de : âge, sexe, background du candidat, qualité du business plan et capacités. La méthode de sélection est l'Appel d'Offre pour les constructions et l'Appel à Manifestation d'intérêt pour les gestionnaires.

234. Un opérateur de facilitation du montage des alliances, i.e. 4Ps, sera sélectionné par appel d'offre international. Cet opérateur renforcera les capacités de la FNEC et de l'ANGAC à promouvoir des relations d'affaires entre les acteurs dans les différents maillons des chaînes de valeur promues par le projet. Pour les cibles C1 et C2, il s'agira de relations informelles ou formelles avec des entrepreneur(es) qui tiennent des fonctions d'agrégation et/ou de fourniture de biens et services dans les bassins de production. L'opérateur de facilitation appuiera directement les entrepreneurs C.3 dans leur dynamique de « filiarisation ». La digitalisation sera utilisée à cet effet.

235. Des études d'impact environnemental seront réalisés pour les sous-projets en fonction de leur screening, afin de proposer des mesures de mitigation adaptées. Il s'agira par exemple de faire la promotion des sources d'énergie vertes ou moins polluantes (foyers améliorées, solaire...) et la transformation des déchets organiques en énergie.

### COMPOSANTE 3. RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL, COORDINATION ET GESTION DU PROJET

236. **Effet attendu**- Les capacités institutionnelles et le cadre réglementaire du secteur de l'élevage sont améliorés

237. **Produit 3.1.** Les capacités des services publics en charge de l'élevage et des organisations de producteurs sont renforcées

#### *Capacitation du MESA et des ministères partenaires*

238. Le projet PEAJ appuiera le renforcement de capacité institutionnelle du MESA en mettant à sa disposition un parc numérique d'ordinateurs pour faciliter le travail du personnel. L'installation et le câblage en réseau internet des services du MESA sera également appuyé afin de permettre une fluidité de la communication et un bon usage du système d'information ; des logiciels et solutions numériques seront mis en place. Le projet favorisera la mise en place d'un portail du ministère où toute l'actualité, les projets et activités mises en œuvre par le MESA sont présentées. Les statistiques liées à l'élevage seront aussi publiés sur le site. Un portail annexe sera également développé pour la présentation des activités, et des réalisations de l'Agence Nationale de Développement de l'Élevage ANDE.

239. Pour faciliter le développement de partenariats productifs, le projet devra d'abord appuyer le développement et la mise en place d'un registre des éleveurs, apiculteurs, aviculteurs et agriculteurs permettant au MESA d'avoir une base actualisée des données des acteurs des chaînes de valeur. Le registre de données permettra d'avoir des données statistiques sur le plan national du nombre d'éleveurs, de producteurs et d'apicultures, de transformateurs et de distributeurs qui existent ainsi que leur capacité de production et leur localisation. Cette plateforme identifiera également les dynamiques organisationnelles des acteurs en association, coopérative, fédération ou faitière sur toutes les chaînes de valeur. La collecte de données se fera par les animateurs via les tablettes et smartphones

que le projet mettra à la disposition du MESA. Les prestataires sélectionnés suivant un processus d'appel d'offre et de passation de marché pour le développement et le déploiement du registre de données du MESA devront se charger de la formation du personnel du ministère à l'usage effectif des solutions numériques. Le ministère devra dès lors mettre en place une direction informatique qui se chargera de faire la maintenance et la mise à jour du registre de données au besoin. Les animateurs, les représentants des organisations de producteurs tels que la FNEC, l'ANGAC et les représentants des organisations des femmes et de jeunes seront aussi formés par la direction informatique du ministère à l'usage des outils digitaux, applications et smartphones pour la collecte fiable et la remontée d'informations. Le registre de données pourra ainsi être complété en collaboration avec les fédérations et organisations faitières (FNEC, ANGAC, ONFR) qui disposent déjà de la liste des acteurs des chaînes de valeur sur le plan national. Le Centre d'appel qui sera mise en place en langue locale est aussi un support où les acteurs pourront appeler et s'inscrire directement pour bénéficier d'un service technique et un conseil agricole.

240. La collecte des données pour constituer le registre national sera soumise à une politique de confidentialité des données définie par la direction juridique du MESA. Le prestataire se chargera de clairement spécifier la protection des données à caractère personnel sur les supports et outils de collecte de données. La politique de confidentialité des données stipulera les raisons pour lesquelles, le MESA les collecte, la période pendant laquelle il les conserve, ses droits légaux ainsi que leurs modalités d'exercice, en toute conformité avec la réglementation générale sur la protection des données en attente d'application par l'Assemblée Nationale Centrafricaine.
241. A travers le registre de données des acteurs agricoles qui sera mise en place par le projet, un module de mise en relation des producteurs, fournisseurs, transformateurs, distributeurs, banques sera développé pour pallier le manque de communication et de connaissance des opportunités des chaînes de valeur.
242. Le système d'information de marché agricole et à bétail permettra au MESA et MAER de recenser en temps réel le prix des produits agricoles et des animaux sur les marchés de référence afin d'en informer les éleveurs, les producteurs, les distributeurs et tout autre acteur des chaînes de valeur agricole inscrit au niveau du registre de données. L'information du prix des produits sera collectée par des animateurs affectés à un marché spécifique qui, de par son téléphone, pourra via un sms, renseigner le système d'information du marché. Cette plateforme facilitera aussi l'accès à l'information sur les prix, la communication et la commercialisation des produits aux organisations de jeunes, des femmes et les éleveurs (FNEC, ANGAC, ONFR).
243. Le registre de données, la plateforme de mise en relation des acteurs, le système d'information sur le marché agricole et à bétail constitueront une première base de digitalisation du système d'information du MESA appuyé par le projet. Ce système d'information intégrera aussi bien les bénéficiaires du PEAJ que des projets du portefeuille du FIDA en cours en Centrafrique PRAPAM et PREPAS pour assurer la continuité et la durabilité des projets.
244. Pour faciliter davantage la mise en marché des produits agricoles, le projet appuiera la mise en relation des bénéficiaires avec des plateformes de e-commerce et s-commerce de promotion et de commercialisation des produits locaux développés en Centrafrique. L'appui consistera à faire le référencement des bénéficiaires et des produits de bonne qualité sur les plateformes, à la formation

du groupe cible à l'usage des services de vente et à la sensibilisation des consommateurs ou tout autre acteur de la chaîne de valeur. Cette sensibilisation se fera à travers des notifications sms, des émissions dans les radios communautaires sur l'accès au marché et sur les réseaux sociaux grâce à une campagne ciblée. Le projet impulsera ainsi une nouvelle dynamique entrepreneuriale numérique entre jeunes entrepreneurs et producteurs en milieu rural.

245. Au plan institutionnel, l'ensemble des actions prévues en direction des jeunes et des femmes participe de la contribution du projet à la mise en œuvre de (i) la Politique Nationale de Promotion de la Jeunesse de 2ème Génération; et le Plan Stratégique National de Promotion de la Jeunesse 2021-2025 ; et (2) la Politique Nationale de Promotion de l'Égalité et de l'Équité du Genre en République Centrafricaine) ; et la Stratégie Nationale d'Autonomisation Socio-économique des Femmes et des Filles en RCA - 2022-2030 ainsi qu'à la Stratégie nationale de lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG).
246. Le projet accompagnera la relecture de la lettre de politique sur l'élevage, la Loi d'orientation agricole (en cours d'élaboration) pour les rendre plus sensibles au genre. La traduction en langue locale, la diffusion large des textes de lois sur les VBG et l'appropriation de la résolution 1325. Le PEAJ s'appuie également sur les documents de références (PNP2[1] et PSNPJ [2]) pour accompagner le gouvernement dans l'opérationnalisation de sa politique jeunesse. L'approche participative inclusive du projet intègrera le Gender Action Learning System-GALS.
247. Le projet soutient le développement de la finance inclusive par la promotion des AVEC. Il est prévu un appui spécifique au ministère en charge de la promotion du genre dans la dynamique d'institutionnalisation des associations villageoises d'épargne et de crédit engagée. De même, le projet contribuera au dialogue sur les politiques pour la formalisation des AVEC (engagé par le ministère en charge des finances).

### **Coordination et gestion du projet**

248. La gestion du PEAJ sera assurée par une Unité Nationale de Coordination, de composition légère, basée à Bangui. L'UNC disposera de 3 antennes, elles aussi légères, basées à Bouar, Sibut et Bossangoa. Elle sera placée sous la supervision d'un Comité de Pilotage ouvert aux représentants des parties prenantes (secteur public, organisations des bénéficiaires...) et présidé par le Ministre en charge de l'Élevage. L'UNC signera des contrats de partenariat de mise en œuvre avec des institutions publiques et privées. Elle focalisera alors sur la gestion fiduciaire, le suivi-évaluation des réalisations du projet, ainsi que la gestion des savoirs et la communication.

## **SUIVI-EVALUATION, COMMUNICATION ET GESTION DES SAVOIRS**

### **Suivi-évaluation du projet**

249. Système de suivi-évaluation

250. Le système de suivi et évaluation (SSE) du PEAJ repose sur une bonne compréhension des procédures définies préalablement dans un manuel de S&E. Les éléments cardinaux du SSE seront : le cadre logique ; le cadre de mesure des rendements ; la digitalisation du SSE ; l'interconnexion avec le dispositif de S&E du MESA. Avec deux autres projets du FIDA déjà en cours dans le pays, il devient nécessaire d'assurer une consolidation programme des interventions du FIDA dans le pays. Le SSE digitalisé du PEAJ prendra en compte une interface COSOP et

indicateurs clés du FIDA. Cette interface accessible au Directeur Pays et au MESA sera le lieu de consolidation des tous les indicateurs des projets du FIDA en RCA.

**251. Planification des activités du PEAJ :** Le processus de planification du PEAJ va apprendre des expériences précédentes du FIDA dans le pays pour assurer un démarrage rapide. Le projet bâtira sur le PTBA des 18 premiers mois dans le document de conception du projet. Pour la mise en œuvre de ce PTBA des 18 premiers mois, le projet s'assurera de mobiliser les partenaires clés (MESA, ANDE, OPA, OSC, secteur privé, partenaires de développement) ayant tous des rôles à jouer dans le dispositif de suivi et évaluation. Chaque année, le PTBA de l'an «  $n+1$  » devra être élaboré et soumis pour avis de non-objection, au plus tard le 30 novembre de l'an «  $n$  ». Le processus d'élaboration du PTBA est initié par le coordonnateur du PEAJ qui donne les orientations nécessaires à ses collaborateurs (responsables de composantes, RSE, chef d'antennes, autres spécialistes). Sur la base de cette orientation, la planification annuelle se fera de la base vers le niveau central. Les chef/fes d'antennes conduiront le processus d'ébauche du PTBA au niveau de leur zone de couverture ; cette ébauche prenant en compte les contributions de tous les acteurs et partenaires. Les chefs d'antennes enverront ensuite leur ébauche au RSE qui se chargera de la consolidation de leur contribution avec celle du niveau central. Un atelier de revue du PTBA sera organisé avant présentation au comité national de pilotage. Chaque PTBA sera accompagné d'un plan de passation des marchés. La planification annuelle du PTBA sera ensuite déclinée une fois approuvée, en plan trimestriel de travail accompagné d'un plan de décaissement trimestriel.

Période	Actions	Responsables
Juillet-Août	Réunion d'information des partenaires d'exécution sur les objectifs et orientations du PEAJ pour l'exercice budgétaire à venir	Unité Nationale de Coordination
Septembre	Consultations régionales pour la validation des PTBA régionaux	Chef/fes d'antennes
Septembre	Consolidation du PTBA du PEAJ	RSE / Responsables thématiques / Coordonnateur
Fin Septembre	Consultation nationale de mise en cohérence avec tous les partenaires de mise en œuvre	Unité de Nationale de Coordination
Octobre - Novembre	Validation du PTBA et transmission au MESA et au FIDA	Unité de Nationale de Coordination
Novembre - Mi-Décembre	Analyse et émission Avis de non-objection par le FIDA	FIDA
Fin Décembre - Mi-Janvier	Notification des PTBA approuvés aux Agences d'exécution	Unité de Nationale de Coordination

252. Le suivi au sein du PEAJ est assuré par un responsable suivi et évaluation au niveau central, qui s'assure de la mise en œuvre adéquate des procédures définies dans le manuel de suivi et évaluation du projet (manuel à élaborer au démarrage du PEAJ). La collecte des données impliquera non seulement l'équipe du projet, mais aussi les partenaires de mise en œuvre. Ces derniers constituent une charnière importante dans le dispositif et devront avoir les capacités et la compréhension nécessaires, gage de la qualité et de la fluidité des données de la base vers le niveau central.

253. **Suivi interne des activités du PEAJ** : Le dispositif de suivi interne du PEAJ sera digitalisé avec une collecte de données facilitée aussi par des fiches digitalisées. Le premier niveau de validation des données collectées est au niveau des antennes (Bouar, Bossangoa, Sibut), par le/la chef(fe) d'antenne. La validation finale des données se fait au niveau central par le Responsable de Suivi et Evaluation en étroite collaboration avec les experts thématiques et les Responsables de composantes. Le dispositif digitalisé renseignera sur la contribution du PEAJ au COSOP et devra également permettre à l'équipe de projet, au FIDA et au MESA, de connaître en temps réel, et à tout moment, l'état des indicateurs pour la mise en œuvre. Le MESA et l'ANDE devront avoir accès de visualisation, de téléchargement des données sur le logiciel de S&E du projet. Un suivi indépendant via le contrôle citoyen de l'action publique sera aussi effectué par des organisations de société civile (organisations de jeunes, de femmes). Le SSE du PEAJ respectera les directives du FIDA au regard du système de mesure des résultats opérationnels (SMRO). Des missions de suivi internes seront conduites par le RSE. Les responsables de composantes et les chefs d'antenne assurent également un suivi régulier des actions sur les terrains et apportent les mesures correctives nécessaires. Chaque année, le projet tiendra 1 atelier d'auto-évaluation participative par antenne et un atelier d'auto-évaluation participative et de planification du PTBA (niveau central).

#### **Collecte de données et géo référencement**

254. Le SSE du PEAJ captera obligatoirement les bénéficiaires du projet tout en évitant le double comptage. Chaque bénéficiaire sera identifié dans la base de données du PEAJ avec un identifiant unique qui le lie aussi aux différentes activités et appuis reçus. En plus de cela, le SSE sera lié à un système de géo référencement qui montrera en temps réel et visuellement les réalisations du projet. Les capacités des acteurs impliqués dans la chaîne de génération des données de suivi et évaluation seront renforcées. Les utilisateurs du logiciel de S&E seront aussi formés.

255. **Suivi externe des activités du PEAJ** : En dehors du suivi interne effectué par le personnel du PEAJ, il est sine qua non d'effectuer des suivis externes. Ces suivis externes seront conduits par le MESA (via sa Direction de Suivi et Evaluation) et par la société civile. Le suivi indépendant du MESA interviendra une fois par an et les résultats de ce suivi seront reversés tant au projet qu'aux acteurs de mise en œuvre. Le suivi par les organisations de société civile constitue essentiellement un contrôle citoyen de l'action publique (CCAP). Pour le CCAP, il s'agira donc de missions indépendantes à faire par l'OFCA et le Conseil National de la Jeunesse. Le décaissement pour chaque mission suite à validation des TDR et du budget. La forte implication des représentations déconcentrées de ces organisations dans les missions est requise.

256. **Flux d'informations dans le dispositif du SSE** : le schéma ci-après présente le flux d'informations et de données dans le SSE du PEAJ.

#### **Rapportage**

257. Des rapports d'avancement périodiques (trimestriel, semestriel, annuel) seront produits et mis à disposition du MESA et du FIDA.

258. Les rapports d'avancement périodiques présentent les résultats atteints au cours de la période de et permettent à l'équipe de coordination de répondre aux besoins de d'information et de redevabilité notamment envers les co-financiers du PEAJ et le Gouvernement. Les rapports d'activités contiennent toutes les informations sur

les réalisations techniques et financières. Ils renseignent également le niveau d'atteinte des indicateurs de produits, d'effets et des objectifs de développement du projet en fonction de la période d'établissement du rapport.

259. Au démarrage du projet, un rapport de démarrage sera produit pour le premier trimestre ; ce rapport constatera les évolutions faites et les besoins d'appui pour lever des goulots d'étranglement. Il sera produit un rapport trimestriel ainsi qu'un rapport annuel pour renseigner sur les progrès effectués et les perspectives. Outre ces rapports périodiques, le dispositif de suivi et évaluation devra archiver les rapports d'activités telles que les formations, les sensibilisations, les appuis financiers, le feedback des partenaires de mise en œuvre. Le projet fournira aussi à son ministère de tutelle, une fiche synthétique des progrès chaque trimestre. Des rapports d'études thématiques conduites seront aussi produits, diffusés et archivés dans la librairie du PEAJ. A des périodes précises de la vie du projet (début, mi-parcours, achèvement), des rapports indépendants seront élaborés.
260. Au vu de sa dimension de transformation des rapports hommes-femmes, PEAJ conduira des évaluations de l'indice de l'autonomisation et d'inclusion des femmes dans le secteur agropastoral, tant au démarrage qu'à la fin du projet afin de valider et d'évaluer les critères permettant d'améliorer le leadership des femmes, l'autonomisation économique et la transformation du genre.

### **Étude de référence et évaluation de l'impact**

261. Des études spécifiques à divers périodes de la vie du PEAJ.
262. Au démarrage, il sera conduit une étude de référence dans les zones du projet. Cette étude de référence devra tenir compte aspects transversaux et avoir des sections spécifiques liées au genre, à la nutrition, aux jeunes et au changement climatique. L'étude de référence suivra scrupuleusement les Directives du FIDA en la matière et fournira une situation de départ au projet. Il doit être réalisé impérativement au cours de la première année de mise en œuvre. L'enquête de référence vient compléter l'évaluation ex-ante faite lors de l'élaboration du PEAJ (analyse EFA). Elle permettra d'affiner au besoin le cadre logique notamment les valeurs de référence des indicateurs de produits, d'effets, et d'impacts escomptés, afin que le projet puisse disposer d'une base de comparaison pour suivre et évaluer la progression et l'efficacité de ses interventions au cours de mise en œuvre et après sa réalisation.
263. En fin de projet, des études d'achèvement seront conduites ainsi qu'une étude des impacts. La mission d'achèvement devra être organisée avec l'ensemble des parties prenantes à la fin du projet. Elle mettra en exergue les résultats atteints au terme du cycle de vie du PEAJ, les effets et l'impact du projet sur les groupes cibles et permettra la capitalisation des expériences. Le rapport d'achèvement sera préparé avant la date de clôture du programme et traitera entre autres éléments des points suivants : (a) les bénéfices obtenus du projet, (b) la réalisation de ses objectifs, (c) la performance des parties concernées dans l'exécution (Gouvernement, FIDA, OP, et les autres partenaires), (d) l'exécution des coûts ; (e) la contribution au COSOP ; (f) les améliorations observées suite aux appuis institutionnels en S&E du MESA ; (g) les leçons tirées de la mise en œuvre.

### **Supervision, revue à mi-parcours et achèvement**

264. Le projet bénéficiera d'une mission d'appui au démarrage pour appuyer sur des aspects clés liés au suivi régulier du projet et à la prise en compte des orientations FIDA en la matière. Cette mission pourra également capaciter l'équipe de projet.

265. Chaque année, il sera effectué une mission de supervision. Les missions de supervisions seront organisées conjointement par le FIDA, le Gouvernement (les ministères concernés). Ces missions connaîtront la participation des bénéficiaires et des toutes les parties prenantes. Les missions de supervisions serviront à évaluer les progrès accomplis par le PEAJ et à faire prendre des mesures correctives pour assurer une meilleure mise en œuvre.
266. A mi-chemin de la mise en œuvre, une revue à mi-parcours sera effectuée conjointement par le FIDA et le Gouvernement. Il sera conduit des enquêtes d'effets et IBRE ainsi que des études thématiques pour renseigner sur l'avancement du projet, les premiers effets et orienter sur la suite du projet. La revue à mi-parcours permet d'apprécier, la pertinence du projet, son approche de mise en œuvre, le niveau d'atteinte des objectifs du PEAJ, l'utilisation des ressources financières et humaines, les retours de bénéficiaires et les difficultés rencontrées. Cette mission est l'occasion d'émettre également des recommandations relatives aux mesures et dispositions jugées nécessaires à prendre pour les années restantes de mise en œuvre visant à consolider et le cas échéant réorienter la mise en œuvre, afin d'améliorer l'exécution et la performance du projet. Pour la revue à mi-parcours, le projet devra préparer les études thématiques nécessaires et aussi assurer que toutes les données sont mises à disposition de l'équipe au moins trois semaines en avance.

### **Gestion des savoirs**

267. Dans un contexte de fragilité, il est important d'apprendre des expériences du passé, mais aussi de générer, de partager et de diffuser/communiquer sur les savoirs appris au cours de l'exécution du projet. Le PEAJ bénéficiera des savoirs générés et des leçons apprises par les autres projets du portefeuille FIDA d'une part ; et des partenaires (PAM, FAO, OPA, ONG, OSC, etc.) qui interviennent sur les mêmes thématiques dans le pays d'autre part.
268. Dès son démarrage, le PEAJ développera une stratégie actualisée de gestion des savoirs et de communication assortie d'un plan opérationnel de mise en œuvre.
269. Au cours du projet, il sera conduit des études thématiques pour informer sur les apprentissages, et mieux sortir les résultats atteints du projet aussi. Des visites d'échanges et d'apprentissage ainsi que de mini-foires aux savoirs seront organisées.
270. Divers outils et processus seront suivis pour la gestion et le partage des connaissances, parmi lesquels :
- Documentation des expériences : le suivi-évaluation devra déboucher vers la documentation des bonnes pratiques et expériences pertinentes du projet. Des procédures d'analyse critique seront mises en œuvre pour reconstruire les logiques qui ont permis d'atteindre les résultats. Par le biais de recueils de témoignages, entretiens avec les bénéficiaires et personnes ressources, études de cas, ces processus permettront d'analyser, entre autres, la situation initiale, les étapes suivies, les activités réalisées, les ressources engagées, le contexte spécifique, les conditions de réussite et les résultats obtenus. Au final, ces processus d'apprentissage et de capitalisation de l'expérience devront permettre de capturer et formaliser les savoirs tacites avec suffisamment de clarté requise pour un partage.
  - Foires aux savoirs et activités événementielles : ces événements seront organisés chaque fois que besoin naîtra pour partager les innovations et faire connaître les leçons apprises des partenariats expérimentés et les produits du

projet. Le nombre de foires est aussi encadré par le budget disponible dans le costab du PEAJ.

- Production et diffusion de matériels didactiques et de communication : des supports appropriés (affiches, dépliants, livrets techniques, vidéos, etc.) et à un rythme raisonnable à destination des bénéficiaires des chaînes de valeur et des communautés seront développés et diffusés afin d'assurer l'ancrage durable de tous les savoirs techniques et de pérenniser les messages des diverses campagnes. Des supports appropriés (articles web, articles de presses écrites, vidéos, etc.) seront aussi développés afin de diffuser auprès du grand public des informations pertinentes sur les activités et les résultats du projet.

271. Les produits de communication élaborés (bulletins d'information, blogs, articles, brochures) serviront pour informer régulièrement toutes les parties prenantes et au-delà, sur les activités du projet. La communication sera aussi utilisée comme un instrument clé pour les actions en vue de la cohésion sociale et pour mettre en exergue les aspects transversaux (genre, jeunesse, nutrition, environnement, populations déplacées internes). Outre les moyens de communication classique, les réseaux sociaux seront mis à contribution.

272. Intégration S&E et gestion des savoirs. Dans un contexte de fragilité, il est d'autant plus crucial d'assurer une forte intégration entre le S&E et la gestion des savoirs. Le système de S&E sera une source première de génération de données probantes pour alimenter les actions et produits de gestion des savoirs. L'utilisation des données générées par le SSE servira aussi à communiquer sur les réussites, difficultés du projet, les leçons apprises et à offrir plus de visibilité aux actions. Avec un SSE digitalisé donnant accès au ministère de tutelle, les informations du SSE nourriront aussi la gestion des savoirs au sein dudit ministère. Quant aux actions de gestion de savoirs, elles devront servir de terreau pour mieux informer sur les goulots d'étranglement dans la mise en œuvre ; les innovations dans la mise en œuvre et aussi issues des populations locales.

273. Les rôles et responsabilités dans le dispositif de gestion des savoirs sont présentés au tableau ci-après. Il sera complété au démarrage du projet par le Responsable en charge des questions de gestion des savoirs.

<b>Fonctions de gestion des savoirs</b>	<b>Actions/Produits des savoirs</b>	<b>Rôles et responsabilités (Principal)</b>	<b>Rôles et responsabilités (Associés)</b>
Génération de savoirs	Etude de caractérisation du bassin	Responsable Evaluation et Savoirs	Suivi & Gestion des Prestataires de services techniques de composante et chefs d'antenne
	Etude de caractérisation des chaînes de valeurs et métiers	Responsable Evaluation et Savoirs	Suivi & Gestion des Prestataires de services ANDE/MESA
	Stratégie de Ciblage détaillé des zones de concentration, de genre et autonomisation des femmes	Coordonnateur Responsables techniques de composante	Chefs d'antenne Prestataires de services
	Etude de référence, des effets et impacts	Responsable Evaluation et Savoirs	Suivi & Gestion des Prestataires de services
	Outils de communication relatifs à la santé, nutrition,	Responsable Evaluation et Savoirs	Suivi & Gestion des Prestataires de services techniques de composante et chefs d'antenne

Fonctions de gestion des savoirs	Actions/Produits de savoirs	Rôles et responsabilités (Principal)	Rôles et responsabilités (Associés)
	hygiène et assainissement		Prestataires de services
	Traduction du contenu et des conseils en Sango	Spécialiste en charge des volets de nutrition, hygiène et assainissement	Prestataires de services
	Plan de réforme du MESA	Coordonnateur Responsable Suivi & Evaluation et Gestion des Savoirs MESA	Prestataires de services
	Elaboration Référentiel des indicateurs (clés) dans le secteur élevage et des méthodes de mesures (MESA)	Responsable Suivi & Evaluation et Gestion des Savoirs Collaboration étroite avec le MESA	Prestataires de services Assistance Technique
	Elaboration méthodologie de mesure de la progression physique (TEC) dans le secteur de l'élevage et des méthodes de mesures (MESA)	Responsable Suivi & Evaluation et Gestion des Savoirs Collaboration étroite avec le MESA	Prestataires de services Assistance Technique
	Supports de connaissances (Nombre) relatifs aux politiques ayant été élaborés (Politique 1)	Responsable Suivi & Evaluation et Gestion des Savoirs Responsables techniques de composante et chefs d'antenne	Prestataires de services Assistance Technique
Apprentissage par les pairs/Partage de savoirs	Appui au dialogue national et régional sur la transhumance	Coordonnateur Responsable Suivi & Evaluation et Gestion des Savoirs	Collaboration étroite avec le MESA
	Appui à l'organisation de la revue de performance du secteur de l'élevage	Coordonnateur Responsable Suivi & Evaluation et Gestion des Savoirs	Assistance Technique MESA
	Visite d'échanges et d'apprentissage	Responsable Suivi & Evaluation et Gestion des Savoirs	OP Chefs d'antenne
Diffusion et communication des savoirs	Produits de savoirs et de communication	Responsable Suivi & Evaluation et Gestion des Savoirs	Responsables techniques de composante et chefs d'antenne
	Foires aux savoirs	Responsable Suivi & Evaluation et Gestion des Savoirs	Prestataires de services
	Organiser des campagnes de masse via la santé (journée de la vaccination), l'agriculture et la nutrition	Responsable Suivi & Evaluation et Gestion des Savoirs	Radios et Télévisions locales partenaires de PEAJ

274. **Mécanisme de gestion des plaintes** : Des comités de gestion des plaintes seront mis en place. Ces comités seront installés par arrêté préfectoral pour le niveau central et dans les villages par arrêté municipal. Le projet veillera à ce que les populations autochtones affectées puissent facilement avoir accès à ce

mécanisme dans les langues locales. Les détails de ce mécanisme sont présentés dans le CGES.

## ARRANGEMENTS FIDUCIAIRES ET DISPOSITIF DE DECAISSEMENT

### Coûts et financement du projet

275. **Résumé des coûts.** Le coût total du projet sur sept (07) ans (Imprévus et toutes taxes comprises) est estimé à 36,94 millions USD équivalents à 22,16 milliards de FCFA. Les coûts de base sont de 32,74 millions dollars USD équivalent de 19,64 milliards FCFA, soit 88,61 pour cent des coûts totaux. Les imprévus physiques et financiers sont de 4,2 millions de USD, soit 2,5 milliards de FCFA correspondant à 11,38 pour cent des coûts totaux. Les coûts d'investissement représentent 87,8 pour cent des coûts de base, soit 28,74 millions de USD (environ 17,24 milliards de FCFA). Les coûts de fonctionnement représentent 12,2 pour cent de ces coûts (3,9 millions de USD environ 2,3 milliards de FCFA), (voir détail dans le tableau Résumé des coûts du projet par catégorie de dépenses).

**Tableau n° 1. Coûts d'investissement coûts récurrent du cout de base**

	REPUBLICUE CENTRAFRICAINE PROJET D'ELEVAGE ET D'APPUI AUX JEUNES Expenditure Accounts Project Cost Summary						% Foreign Exchange	% Total Base Costs
	(FCFA Million)			(US\$ '000)				
	Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total		
<b>I. Investment Costs</b>								
A. Travaux	2 051,4	683,8	2 735,2	3 418,9	1 139,6	4 558,6	25	14
B. Equipement et matériels, biens services intrants et capital d'investissement	5 225,7	3 011,0	8 236,8	8 709,5	5 018,4	13 727,9	37	42
C. Consultations	2 522,1	448,1	2 970,2	4 203,6	746,8	4 950,4	15	15
D. Formation, atelier, séminaire	2 810,4	496,0	3 306,4	4 684,0	826,6	5 510,6	15	17
<b>Total Investment Costs</b>	<b>12 609,6</b>	<b>4 638,9</b>	<b>17 248,5</b>	<b>21 016,0</b>	<b>7 731,4</b>	<b>28 747,5</b>	<b>27</b>	<b>88</b>
<b>II. Recurrent Costs</b>								
A. Fonctionnement	1 797,1	599,0	2 396,2	2 995,2	998,4	3 993,6	25	12
<b>Total Recurrent Costs</b>	<b>1 797,1</b>	<b>599,0</b>	<b>2 396,2</b>	<b>2 995,2</b>	<b>998,4</b>	<b>3 993,6</b>	<b>25</b>	<b>12</b>
<b>Total BASELINE COSTS</b>	<b>14 406,8</b>	<b>5 237,9</b>	<b>19 644,7</b>	<b>24 011,3</b>	<b>8 729,8</b>	<b>32 741,1</b>	<b>27</b>	<b>100</b>
Physical Contingencies	97,2	23,6	120,8	162,1	39,3	201,4	20	1
Price Contingencies	1 882,4	520,4	2 402,7	3 137,3	867,3	4 004,6	22	12
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>16 386,4</b>	<b>5 781,9</b>	<b>22 168,2</b>	<b>27 310,6</b>	<b>9 636,4</b>	<b>36 947,1</b>	<b>26</b>	<b>113</b>

276. La mise en œuvre du projet nécessitera environ 9,63 millions de USD (équivalents de 5,7 milliards de FCFA) en devises, soit 28% des coûts totaux du projet, et 27,31 millions de USD (soit 15,85 milliards de FCFA) en monnaie locale, soit 72% des coûts totaux du projet. La part des coûts en devises s'expliquerait principalement par les besoins spécifiques liés aux équipements, véhicules, aux matériaux nécessaires pour travaux de réhabilitation ou de mise en place des infrastructures et autres dépenses liées aux fonctionnements, voyages d'études, formations à l'étranger. Autant que possible, le projet fera appel aux institutions nationales, aux bureaux d'études et consultants régionaux/nationaux pour limiter le recours aux devises. De même, l'achat des équipements et des véhicules est limité au strict nécessaire. Les détails de ces différents coûts du projet sont repris dans les tableaux n° 2 et n° 3 ci-après.

## Tableau n° 2. Résumé des coûts du projet par composante

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
PROJET D'ELEVAGE ET D'APPUI AUX JEUNES  
Components Project Cost Summary

	(FCFA Million)			(US\$ '000)			% Foreign Exchange	% Total Base Costs
	Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total		
1. Renforcer durablement la production et la productivité dans des chaînes de v axées sur le marché dans le secteur de l'élevage et du pastoralisme	7 848,0	2 610,8	10 458,8	13 080,0	4 351,3	17 431,3	25	53
2. Promotion de l'accès durable aux services financiers et renforcement des lie	1 973,5	1 264,7	3 238,2	3 289,1	2 107,9	5 397,0	39	16
3. Appui institutionnel, coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs	4 585,3	1 362,4	5 947,7	7 642,1	2 270,7	9 912,8	23	30
<b>Total BASELINE COSTS</b>	<b>14 406,8</b>	<b>5 237,9</b>	<b>19 644,7</b>	<b>24 011,3</b>	<b>8 729,8</b>	<b>32 741,1</b>	<b>27</b>	<b>100</b>
Physical Contingencies	97,2	23,6	120,8	162,1	39,3	201,4	20	1
Price Contingencies	1 882,4	520,4	2 402,7	3 137,3	867,3	4 004,6	22	12
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>16 386,4</b>	<b>5 781,9</b>	<b>22 168,2</b>	<b>27 310,6</b>	<b>9 636,4</b>	<b>36 947,1</b>	<b>26</b>	<b>113</b>

## Tableau n° 3. Résumé des coûts du projet par catégorie de dépense

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
PROJET D'ELEVAGE ET D'APPUI AUX JEUNES  
Expenditure Accounts Project Cost Summary

	(FCFA Million)			(US\$ '000)			% Foreign Exchange	% Total Base Costs
	Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total		
<b>I. Investment Costs</b>								
A. Travaux	2 051,4	683,8	2 735,2	3 418,9	1 139,6	4 558,6	25	14
B. Equipement et matériels, biens services intrants et capital d'investissement	5 225,7	3 011,0	8 236,8	8 709,5	5 018,4	13 727,9	37	42
C. Consultations	2 522,1	448,1	2 970,2	4 203,6	746,8	4 950,4	15	15
D. Formation, atelier, séminaire	2 810,4	496,0	3 306,4	4 684,0	826,6	5 510,6	15	17
<b>Total Investment Costs</b>	<b>12 609,6</b>	<b>4 638,9</b>	<b>17 248,5</b>	<b>21 016,0</b>	<b>7 731,4</b>	<b>28 747,5</b>	<b>27</b>	<b>88</b>
<b>II. Recurrent Costs</b>								
A. Fonctionnement	1 797,1	599,0	2 396,2	2 995,2	998,4	3 993,6	25	12
<b>Total Recurrent Costs</b>	<b>1 797,1</b>	<b>599,0</b>	<b>2 396,2</b>	<b>2 995,2</b>	<b>998,4</b>	<b>3 993,6</b>	<b>25</b>	<b>12</b>
<b>Total BASELINE COSTS</b>	<b>14 406,8</b>	<b>5 237,9</b>	<b>19 644,7</b>	<b>24 011,3</b>	<b>8 729,8</b>	<b>32 741,1</b>	<b>27</b>	<b>100</b>
Physical Contingencies	97,2	23,6	120,8	162,1	39,3	201,4	20	1
Price Contingencies	1 882,4	520,4	2 402,7	3 137,3	867,3	4 004,6	22	12
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>16 386,4</b>	<b>5 781,9</b>	<b>22 168,2</b>	<b>27 310,6</b>	<b>9 636,4</b>	<b>36 947,1</b>	<b>26</b>	<b>113</b>

277. Coûts du projet par composante. PEAJ est structuré en trois (03) composantes suivantes : (i) Renforcement de la production et la productivité des chaînes de valeur de l'élevage et de l'apiculture qui regroupe les activités majeures suivantes : (a) Ciblage, sensibilisation et orientation, (b) Capacitation des organisations des éleveurs pour le déroulement de l'ingénierie sociale, (c) Appuis ciblés à la nutrition et à l'autonomisation des femmes (1,25% du coût du projet), (d) Développement des capacités de production des chaînes de valeur inclusives, (e) Promotion d'une gestion responsable de la transhumance, (f) Appui à la digitalisation, (g) Mise en œuvre du PGES ; (ii) Promotion de l'accès durable aux services financiers et renforcement des liens avec le marché comportant les activités ci-après : (h) Promotion de services financiers durables et facilitation à l'accès aux mécanismes financiers promus, (i) Développement de partenariats productifs au sein des chaînes des valeurs d'élevage et d'apiculture ; (iii) Renforcement institutionnel, coordination et gestion du projet qui comprend les activités suivantes : (j) Renforcement institutionnel, (k) Coordination et gestion du projet et (l) Planification, Suivi et évaluation, et gestion des savoirs (représente 5% du coût du projet).

278. La première composante, « Renforcement de la production et la productivité des chaînes de valeur de l'élevage et de l'apiculture » est principale du projet avec un coût représentant 51% du coût de base. Elle est suivie par la troisième composante « Renforcement institutionnel, coordination et gestion du projet » dont la mise en œuvre nécessitera 32% des coûts de base du projet. La deuxième composante, « Promotion de l'accès durable aux services financiers et renforcement des liens avec le marché » absorbera environ 17% des coûts de base du projet. Le tableau n°1 ci-dessus ventile les coûts du projet par composante.

279. **Coûts du projet par catégorie de dépenses.** Le PEAJ est organisé en sept (07) catégories de dépense suivantes : (i) travaux, (ii) Equipements/ matériel et Véhicule, (iii) autres biens et services dont intrants, (iv) Capital d'investissement, (v) Consultations, (vi) formation, information, sensibilisation, communication, (vii) fonctionnement et Frais du personnel. Sur la base de l'importance des ressources allouées à chacune d'elles, les principales catégories de dépense sont (i) « Capital d'investissement », (ii) « formation, information, sensibilisation, communication », (iii) « fonctionnement et salaires et indemnités, (iv) autres biens et services et intrants, et (v) Travaux, avec une allocation prévisionnelle représentant respectivement 14%, 42%, 15%, 17% et 12% des coûts totaux du projet. Viennent ensuite les catégories de dépenses : (vi) « équipements et matériels » et (vii) « consultations » qui consomment chacune 9% des coûts de base du projet. Les coûts relatifs aux catégories de dépense sont détaillés dans le tableau n° 3 ci-dessus.

### Flux de financement et plan de décaissement

280. **Financement du projet.** Il devrait être assuré par : (i) le FIDA au titre de prêt super concessionnel, (ii) le Fonds vert, (iii) les bénéficiaires, (iv) le gouvernement de la Centrafrique et (v) des institutions de financement locales. Les apports du FIDA s'élèvent à 18,18 millions de USD (10,9 milliards de FCFA) correspondant à 49,2% du coût total du projet. Ces apports couvriront la quasi-totalité des dépenses du projet les deux premières années et participeront au coût du projet les années suivantes. La contribution du fonds vert s'établit à 8,932 millions de USD (5,3 milliards de FCFA) interviendrait à partir de la troisième année et couvrira l'autre partie des coûts du projet non couvert par le FIDA. Les Institutions de financement apporteront 2,9 millions de USD (1,7 milliards de FCFA), soit 7,9% du coût total du projet. Les Bénéficiaires apporteraient environ 1,1 millions de USD (0,69 milliards de FCFA). Le gouvernement contribuera au titre d'exonération des taxes appliquées sur les biens et les services que le projet acquerra. Le plan de financement par composante est présenté dans le tableau ci-après.

Tableau 4 : Plan de financement

	REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE PROJET D'ELEVAGE ET D'APPUI AUX JEUNES Financing Plan							
	(US\$ '000)				(FCFA Million)			
	Foreign	Local	Total	Percent	Foreign	Local	Total	Percent
FIDA	5 984,0	12 196,1	18 180,0	49,2	3 590,4	7 317,6	10 908,0	49,2
FONDS VERT	2 615,6	6 316,4	8 932,0	24,2	1 569,4	3 789,8	5 359,2	24,2
The Government	-0,0	5 771,4	5 771,4	15,6	0,0	3 462,8	3 462,8	15,6
Bénéficiaires	585,4	575,9	1 161,4	3,1	351,3	345,6	696,8	3,1
Institutions locales de financement	451,4	2 450,9	2 902,3	7,9	270,8	1 470,5	1 741,4	7,9
<b>Total</b>	<b>9 636,4</b>	<b>27 310,6</b>	<b>36 947,1</b>	<b>100,0</b>	<b>5 781,9</b>	<b>16 386,4</b>	<b>22 168,2</b>	<b>100,0</b>

281. **Coût du projet par année.** L'exécution du PEAJ est programmée sur sept (07) ans. Le projet prévoit de décaisser la première année, la deuxième année, la troisième année, la quatrième année et la cinquième année respectivement 4,5 Millions de USD (environ 2,7 milliards de FCFA), 6,3 millions de USD (environ 3,8 milliards de FCFA), 8,3 millions de USD (environ 5 milliards de FCFA), 8,9 millions de USD (environ 5,3 milliards de FCFA), 5 millions de USD (environ 3 milliards de FCFA), 2,1 millions de USD (environ 1,3 milliards de FCFA) et 1,3 Millions de USD (environ 0,8 milliards de FCFA). Les déboursements par composante et par année, ceux par catégorie de dépense et par année et ceux par investissements et

charges récurrentes par co-financier et par année sont présentés respectivement dans les tableaux n° 5, n° 6 et n° 7 ci-après.

**Tableau n° 5. Plan de financement par composante (USD)**

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
PROJET D'ELEVAGE ET D'APPUI AUX JEUNES  
Components by Financiers  
(US\$ '000)

	FIDA		FONDS VERT		The Government		Bénéficiaires		Institutions locales de financement		Total		For. Exch.	Local (Excl. Taxes)	Duties & Taxes
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%			
1. Renforcer durablement la production et la productivité dans des chaînes de valeur axées sur le marché dans le secteur de l'élevage et du pastoralisme	8 238,8	41,6	5 156,5	26,1	2 332,1	11,8	1 161,4	5,9	2 902,3	14,7	19 791,1	53,6	4 849,6	12 307,4	2 634,0
2. Promotion de l'accès durable aux services financiers et renforcement des liens avec le mar	3 083,4	51,2	1 929,5	32,1	1 005,2	16,7	-	-	-	-	6 018,1	16,3	2 310,3	2 702,6	1 005,2
3. Appui institutionnel, coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs	6 857,8	61,6	1 846,0	16,6	2 434,1	21,9	-	-	-	-	11 137,9	30,1	2 476,5	7 069,1	1 592,3
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>18 180,0</b>	<b>49,2</b>	<b>8 932,0</b>	<b>24,2</b>	<b>5 771,4</b>	<b>15,6</b>	<b>1 161,4</b>	<b>3,1</b>	<b>2 902,3</b>	<b>7,9</b>	<b>36 947,1</b>	<b>100,0</b>	<b>9 636,4</b>	<b>22 079,1</b>	<b>5 231,5</b>

**Tableau n° 6. Plan de financement par catégorie de dépense (USD)**

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
PROJET D'ELEVAGE ET D'APPUI AUX JEUNES  
Expenditure Accounts by Financiers  
(US\$ '000)

	FIDA		FONDS VERT		The Government		Bénéficiaires		Institutions locales de financement		Total		For. Exch.	Local (Excl. Taxes)	Duties & Taxes
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%			
<b>I. Investment Costs</b>															
A. Travaux	2 599,9	50,8	1 618,8	31,6	900,3	17,6	-	-	-	-	5 118,9	13,9	1 263,0	2 955,7	900,3
B. Equipement et matériels, biens services intrants et capital d'investissement	6 048,9	39,4	3 203,5	20,9	2 212,0	14,4	1 142,7	7,4	2 734,7	17,8	15 341,9	41,5	5 498,8	7 204,1	2 639,1
C. Consultations	3 308,8	59,7	1 346,1	24,3	890,1	16,1	-	-	-	-	5 545,0	15,0	815,8	3 861,6	867,6
D. Formation, atelier, séminaire	3 595,1	56,5	2 298,8	36,1	279,9	4,4	18,6	0,3	167,6	2,6	6 360,0	17,2	935,0	5 425,0	-
<b>Total Investment Costs</b>	<b>15 552,7</b>	<b>48,1</b>	<b>8 467,2</b>	<b>26,2</b>	<b>4 282,2</b>	<b>13,2</b>	<b>1 161,4</b>	<b>3,6</b>	<b>2 902,3</b>	<b>9,0</b>	<b>32 365,8</b>	<b>87,6</b>	<b>8 512,6</b>	<b>19 446,3</b>	<b>4 406,9</b>
<b>II. Recurrent Costs</b>															
A. Fonctionnement	2 627,3	57,3	464,8	10,1	1 489,1	32,5	-	-	-	-	4 581,3	12,4	1 123,8	2 632,8	824,6
<b>Total Recurrent Costs</b>	<b>2 627,3</b>	<b>57,3</b>	<b>464,8</b>	<b>10,1</b>	<b>1 489,1</b>	<b>32,5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 581,3</b>	<b>12,4</b>	<b>1 123,8</b>	<b>2 632,8</b>	<b>824,6</b>
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>18 180,0</b>	<b>49,2</b>	<b>8 932,0</b>	<b>24,2</b>	<b>5 771,4</b>	<b>15,6</b>	<b>1 161,4</b>	<b>3,1</b>	<b>2 902,3</b>	<b>7,9</b>	<b>36 947,1</b>	<b>100,0</b>	<b>9 636,4</b>	<b>22 079,1</b>	<b>5 231,5</b>

## Tableau n° 7. Coût par composante et par an

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
PROJET D'ELEVAGE ET D'APPUI AUX JEUNES  
Project Components by Year -- Totals Including Contingencies

	Totals Including Contingencies (FCFA Million)								Totals Including Contingencies (US\$ '000)							
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
1. Renforcer durablement la production et la productivité dans des chaînes de valeur axées sur le marché dans le secteur de l'élevage et du pastoralisme	816,7	1 792,1	2 830,8	3 525,6	2 104,6	604,5	200,4	11 874,6	1 361,1	2 986,8	4 718,0	5 876,1	3 507,6	1 007,4	334,0	19 791,1
2. Promotion de l'accès durable aux services financiers et renforcement des liens avec le marc	90,1	1 045,8	1 170,7	1 066,3	237,9	-	-	3 610,9	150,1	1 743,0	1 951,2	1 777,2	396,6	-	-	6 018,1
3. Appui institutionnel, coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs	1 837,0	1 001,0	1 013,5	790,3	692,0	710,5	638,5	6 682,8	3 061,6	1 668,4	1 689,1	1 317,1	1 153,3	1 184,2	1 064,2	11 137,9
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>2 743,7</b>	<b>3 838,9</b>	<b>5 015,0</b>	<b>5 382,3</b>	<b>3 034,5</b>	<b>1 314,9</b>	<b>838,9</b>	<b>22 168,2</b>	<b>4 572,8</b>	<b>6 398,2</b>	<b>8 358,4</b>	<b>8 970,4</b>	<b>5 057,4</b>	<b>2 191,6</b>	<b>1 398,2</b>	<b>36 947,1</b>

## Tableau n° 8. Coût par catégorie de dépense et par an

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
PROJET D'ELEVAGE ET D'APPUI AUX JEUNES  
Expenditure Accounts by Years -- Totals Including Contingencies

	Totals Including Contingencies (FCFA Million)								Totals Including Contingencies (US\$ '000)							
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
<b>I. Investment Costs</b>																
A. Travaux	448,2	588,6	1 040,7	691,3	302,7	-	-	3 071,3	747,0	980,9	1 734,4	1 152,1	504,4	-	-	5 118,9
B. Equipement et matériels, biens services intrants et capital d'investissement	620,8	1 663,5	2 308,2	3 040,2	1 389,2	180,9	2,5	9 205,2	1 034,7	2 772,4	3 847,1	5 067,0	2 315,3	301,4	4,1	15 341,9
C. Consultations	831,5	507,6	539,8	437,0	387,6	371,3	252,3	3 327,0	1 385,8	846,0	899,7	728,4	645,9	618,8	420,4	5 545,0
D. Formation, atelier, séminaire	478,9	700,2	731,8	803,3	527,9	318,3	255,5	3 816,0	798,2	1 167,0	1 219,7	1 338,8	879,9	530,5	425,9	6 360,0
<b>Total Investment Costs</b>	<b>2 379,4</b>	<b>3 459,8</b>	<b>4 620,5</b>	<b>4 971,8</b>	<b>2 607,3</b>	<b>870,4</b>	<b>510,2</b>	<b>19 419,5</b>	<b>3 965,7</b>	<b>5 766,4</b>	<b>7 700,9</b>	<b>8 286,3</b>	<b>4 345,5</b>	<b>1 450,7</b>	<b>850,4</b>	<b>32 365,8</b>
<b>II. Recurrent Costs</b>																
A. Fonctionnement	364,3	379,1	394,5	410,5	427,2	444,5	328,7	2 748,8	607,2	631,8	657,5	684,2	711,9	740,9	547,8	4 581,3
<b>Total Recurrent Costs</b>	<b>364,3</b>	<b>379,1</b>	<b>394,5</b>	<b>410,5</b>	<b>427,2</b>	<b>444,5</b>	<b>328,7</b>	<b>2 748,8</b>	<b>607,2</b>	<b>631,8</b>	<b>657,5</b>	<b>684,2</b>	<b>711,9</b>	<b>740,9</b>	<b>547,8</b>	<b>4 581,3</b>
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>2 743,7</b>	<b>3 838,9</b>	<b>5 015,0</b>	<b>5 382,3</b>	<b>3 034,5</b>	<b>1 314,9</b>	<b>838,9</b>	<b>22 168,2</b>	<b>4 572,8</b>	<b>6 398,2</b>	<b>8 358,4</b>	<b>8 970,4</b>	<b>5 057,4</b>	<b>2 191,6</b>	<b>1 398,2</b>	<b>36 947,1</b>

## Tableau n° 9. Coût d'investissement et récurrents par composante et par année

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
PROJET D'ELEVAGE ET D'APPUI AUX JEUNES  
Project Components by Year -- Investment/Recurrent Costs

	Totals Including Contingencies (FCFA Million)							Totals Including Contingencies (US\$ '000)								
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
<b>A. Renforcer durablement la production et la productivité dans des chaînes de valeur axées sur le marché dans le secteur de l'élevage et du pastoralisme</b>																
Investment Costs	799,1	1 773,9	2 811,9	3 505,9	2 084,0	583,1	200,4	11 758,3	1 331,9	2 956,5	4 686,5	5 843,2	3 473,4	971,8	334,0	19 597,2
Recurrent Costs	17,5	18,2	19,0	19,7	20,5	21,4	-	116,3	29,2	30,4	31,6	32,9	34,2	35,6	-	193,8
<b>Subtotal</b>	<b>816,7</b>	<b>1 792,1</b>	<b>2 830,8</b>	<b>3 525,6</b>	<b>2 104,6</b>	<b>604,5</b>	<b>200,4</b>	<b>11 874,6</b>	<b>1 361,1</b>	<b>2 986,8</b>	<b>4 718,0</b>	<b>5 876,1</b>	<b>3 507,6</b>	<b>1 007,4</b>	<b>334,0</b>	<b>19 791,1</b>
<b>B. Promotion de l'accès durable aux services financiers et renforcement des liens avec le marché</b>																
Investment Costs	90,1	1 045,8	1 170,7	1 066,3	237,9	-	-	3 610,9	150,1	1 743,0	1 951,2	1 777,2	396,6	-	-	6 018,1
Recurrent Costs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Subtotal</b>	<b>90,1</b>	<b>1 045,8</b>	<b>1 170,7</b>	<b>1 066,3</b>	<b>237,9</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 610,9</b>	<b>150,1</b>	<b>1 743,0</b>	<b>1 951,2</b>	<b>1 777,2</b>	<b>396,6</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>6 018,1</b>
<b>C. Appui institutionnel, coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs</b>																
Investment Costs	1 490,2	640,2	638,0	399,5	285,3	287,3	309,9	4 050,3	2 483,6	1 066,9	1 063,3	665,8	475,5	478,9	516,4	6 750,5
Recurrent Costs	346,8	360,9	375,5	390,8	406,6	423,2	328,7	2 632,5	578,0	601,5	625,9	651,3	677,7	705,3	547,8	4 387,4
<b>Subtotal</b>	<b>1 837,0</b>	<b>1 001,0</b>	<b>1 013,5</b>	<b>790,3</b>	<b>692,0</b>	<b>710,5</b>	<b>638,5</b>	<b>6 682,8</b>	<b>3 061,6</b>	<b>1 668,4</b>	<b>1 689,1</b>	<b>1 317,1</b>	<b>1 153,3</b>	<b>1 184,2</b>	<b>1 064,2</b>	<b>11 137,9</b>
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>2 743,7</b>	<b>3 838,9</b>	<b>5 015,0</b>	<b>5 382,3</b>	<b>3 034,5</b>	<b>1 314,9</b>	<b>838,9</b>	<b>22 168,2</b>	<b>4 572,8</b>	<b>6 398,2</b>	<b>8 358,4</b>	<b>8 970,4</b>	<b>5 057,4</b>	<b>2 191,6</b>	<b>1 398,2</b>	<b>36 947,1</b>
Total Investment Costs	2 379,4	3 459,8	4 620,5	4 971,8	2 607,3	870,4	510,2	19 419,5	3 965,7	5 766,4	7 700,9	8 286,3	4 345,5	1 450,7	850,4	32 365,8
Total Recurrent Costs	364,3	379,1	394,5	410,5	427,2	444,5	328,7	2 748,8	607,2	631,8	657,5	684,2	711,9	740,9	547,8	4 581,3

**Tableau n° 10. Décaissement par semestre**

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
 PROJET D'ELEVAGE ET D'APPUI AUX JEUNES  
 Disbursements by Semesters and Government Cash Flow  
 (US\$ '000)

	Financing Available				Total	Costs to be Financed		
	FIDA Amount	FONDS VERT Amount	Bénéficiaires Amount	Institutions locales de financement Amount		Project Costs	The Government	
							Cash Flow	Cumulative Cash Flow
1	1 978,4	-	-	-	1 978,4	2 286,4	-308,0	-308,0
2	1 978,4	-	-	-	1 978,4	2 286,4	-308,0	-616,1
3	2 536,6	-	66,9	119,4	2 722,9	3 199,1	-476,3	-1 092,3
4	2 536,6	-	66,9	119,4	2 722,9	3 199,1	-476,3	-1 568,6
5	1 429,0	1 520,0	155,2	423,1	3 527,3	4 179,2	-651,9	-2 220,5
6	1 429,0	1 520,0	155,2	423,1	3 527,3	4 179,2	-651,9	-2 872,4
7	1 458,5	1 489,0	239,3	639,4	3 826,3	4 485,2	-658,9	-3 531,4
8	1 458,5	1 489,0	239,3	639,4	3 826,3	4 485,2	-658,9	-4 190,3
9	889,4	833,7	119,3	269,2	2 111,6	2 528,7	-417,1	-4 607,4
10	889,4	833,7	119,3	269,2	2 111,6	2 528,7	-417,1	-5 024,6
11	486,8	379,4	-	-	866,2	1 095,8	-229,6	-5 254,2
12	486,8	379,4	-	-	866,2	1 095,8	-229,6	-5 483,7
13	311,4	243,8	-	-	555,3	699,1	-143,8	-5 627,6
14	311,4	243,8	-	-	555,3	699,1	-143,8	-5 771,4
<b>Total</b>	<b>18 180,0</b>	<b>8 932,0</b>	<b>1 161,4</b>	<b>2 902,3</b>	<b>31 175,7</b>	<b>36 947,1</b>	<b>-5 771,4</b>	<b>-5 771,4</b>

282. **Coûts détaillés.** Les tableaux de coûts détaillés suivants, présentant chacun une activité majeure identifiée au niveau des composantes, ont été générés par le programme COSTAB. Ils sont repris ci-après.

Tableau n° 11. Coûts de l'activité « Ciblage, sensibilisation et orientation »

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
PROJET D'ELEVAGE ET D'APPUI AUX JEUNES  
Table 1.1. Ciblage, sensibilisation et orientation  
Detailed Costs

Unit	Quantities							Unit Cost (FCFA Million)	Totals Including Contingencies (US\$ '000)							Parameters (in %)			Summary Divisions				
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030		Total	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	Phy. Cont. Rate	For. Exch.	Gross Tax Rate	Component	Expenditure Account	
<b>I. Investment Costs</b>																							
<b>A. Etude et Assistance technique</b>																							
Etude de caractérisation du bassin	pers.m	1	0,5	0,5	-	-	-	-	2	10,6	18,0	9,4	9,8	-	-	-	-	37,2	0,0	20,0	15,0	RPP	CONS_EA
Etude de caractérisation des chaînes de valeurs et métiers favorables à leur inclusion économique des vulnérables	pers.m	1	0,5	0,5	-	-	-	-	2	10,6	18,0	9,4	9,8	-	-	-	-	37,2	0,0	20,0	15,0	RPP	CONS_EA
Elaboration Stratégie de Ciblage détaillé des zones de concentration et stratégie genre et autonomisation des femmes	pers.m	1	0,5	0,5	-	-	-	-	2	10,6	18,0	9,4	9,8	-	-	-	-	37,2	0,0	20,0	15,0	RPP	CONS_EA
Renforcement /création et mise en oeuvre d'un espace de dialogue communautaires sur la mobilisation et l'inclusion de jeunes et de femmes et genre dans les activités promues par le projet	préfecture session	4	6	4	4	4	4	2	28	5	34,0	53,1	36,9	38,4	40,0	41,6	21,7	265,7	0,0	20,0	15,0	RPP	CONS_EA
Mobilisation d'une expertise pour formations en genre et ingénierie sociale, approche par ménage (y compris GALS)	session	8	12	8	8	8	4	-	48	2,5	34,0	53,1	36,9	38,4	40,0	20,8	-	223,2	0,0	20,0	15,0	RPP	CONS_EA
Soutien à la mise en oeuvre des activités de ciblage et de sélection bénéficiaires et demandes	forfait	-	20	30	20	20	20	10	120	0,25	-	8,9	13,8	9,6	10,0	10,4	5,4	58,1	0,0	20,0	15,0	RPP	CONS_EA
Appui institutionnel à la relecture genre sensible de la lettre de politique sur l'élevage et appui à la dissémination des t	préfecture forfait	1	-	1	-	1	-	-	3	2	3,4	-	3,7	4,0	-	-	-	11,1	0,0	20,0	15,0	RPP	CONS_EA
Mise en oeuvre des plans d'action genre et jeunesse et inclusion sociale de l'approche (GALS)	forfait	-	20	30	20	20	20	10	120	0,3	-	10,6	16,6	11,5	12,0	12,5	6,5	69,7	0,0	20,0	15,0	RPP	CONS_EA
Soutien à l'élaboration des manuels d'alphabétisation fonctionnelle numérique et dotation en de kit	forfait	1	-	-	-	-	-	-	1	30	51,0	-	-	-	-	-	-	51,0	0,0	20,0	15,0	RPP	CONS_EA
Soutien à l'intégration du genre dans les curricula de formation et multiplication du manuel	forfait	8	12	8	8	8	4	-	48	1	13,6	21,3	14,7	15,4	16,0	8,3	-	89,3	0,0	20,0	15,0	RPP	CONS_EA
<b>Subtotal</b>											190,2	175,1	151,9	113,3	121,9	93,6	33,6	879,6					
<b>B. Formations</b>																							
Campagne de sensibilisation-information (hors média) des communautés bénéficiaires sur le projet, ses activités et sur l'inclusion des jeunes	préfecture session	4	6	4	4	4	2	-	24	0,62	4,3	6,7	4,7	4,9	5,1	2,6	-	28,3	2,0	15,0	0,0	RPP	FAS_EA
Formation (équipe projet et partenaires) sur les approches de ciblage, d'inclusion sociale, genre et GALS /a	session	20	30	20	20	20	10	-	120	0,7	24,3	36,0	26,4	27,5	28,6	14,9	-	159,6	2,0	15,0	0,0	RPP	FAS_EA
Déroulement des cours d'alphabétisation fonctionnelle numériques	forfait	1	1	1	1	1	1	-	6	5	8,7	9,0	9,4	9,8	10,2	10,7	-	57,8	2,0	15,0	0,0	RPP	FAS_EA
<b>Subtotal</b>											37,3	53,7	40,5	42,2	43,9	28,2	-	245,7					
<b>Total</b>											227,4	228,9	192,4	155,4	165,8	121,8	33,6	1 125,4					

la dans les interventions du projet: 5 sessions pendant 2 ans pour district anciens et pendant 4 ans pour districts nouveaux ; 25 personnes par session de 3 jours

## Tableau n° 12. Capacitation des organisations des éleveurs pour le déroulement de l'ingénierie sociale

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
PROJET D'ELEVAGE ET D'APPUI AUX JEUNES  
Table 1.2. Capacitation des organisations des éleveurs pour le déroulement de l'ingénierie sociale /a  
Detailed Costs

Unit	Quantities							Total	Unit Cost (FCFA Million)	Totals Including Contingencies (US\$ '000)							Total	Parameters (In %)			Summary Divisions			
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030			2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030		Cont. Rate	For. Exch.	Gross Tax Rate	Component	Expenditure Account		
<b>I. Investment Costs</b>																								
<b>A. Infrastructures</b>																								
Réhabilitation des dépôts pharmaceutiques de la FNEC	lot	-	3	-	-	-	-	-	3	15	-	81,2	-	-	-	-	-	-	81,2	2,0	25,0	18,0	RPP	TR_EA
Réhabilitation de la salle pour les grandes réunions et les bureaux de la FNEC (siège) à Bangui	lot	-	1	-	-	-	-	-	1	40	-	72,2	-	-	-	-	-	-	72,2	2,0	25,0	18,0	RPP	TR_EA
Etudes, contrôle et surveillance	ff	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7,2	-	13,1	-	-	-	-	-	20,3	0,0	20,0	18,0	RPP	CONS_EA
<b>Subtotal</b>											7,2	153,4	13,1	-	-	-	-	-	173,7					
<b>B. Equipements et matériels</b>																								
<b>1. Equipement matériel</b>																								
Véhicules pick-up 4x4 (FNEC)	nombre	-	1	-	-	-	-	-	1	30	-	52,9	-	-	-	-	-	-	52,9	0,0	56,0	15,4	RPP	EMAT_BSI_CAI_EA
Motos tout terrain pour 15 animateurs polyvalents par structure et 7 superviseurs	nombre	15	4	3	-	-	-	-	22	1	25,5	7,0	5,5	-	-	-	-	-	38,0	0,0	56,0	15,4	RPP	EMAT_BSI_CAI_EA
Equipement de bureau /b	forfait	1	-	-	-	-	-	-	1	50	84,9	-	-	-	-	-	-	-	84,9	0,0	56,0	15,4	RPP	EMAT_BSI_CAI_EA
<b>Subtotal</b>											110,4	59,9	5,5	-	-	-	-	-	175,8					
<b>2. Equipement matériel pour l'ANDE</b>																								
Motos tout terrain pour 27 animateurs	nombre	27	-	-	-	-	-	-	27	1	45,8	-	-	-	-	-	-	-	45,8	0,0	56,0	15,4	RPP	EMAT_BSI_CAI_EA
<b>Subtotal</b>											156,2	59,9	5,5	-	-	-	-	-	221,6					
<b>C. Personnel</b>																								
Recrutement de 16 animateurs polyvalents et 5 superviseurs	pers	8	4	4	-	-	-	-	16	0,2	2,7	1,4	1,5	-	-	-	-	-	5,6	0,0	20,0	18,0	RPP	CONS_EA
Animateurs polyvalents	pers.m	96	192	192	192	192	192	96	1 152	0,12	19,6	40,8	42,5	44,2	46,0	47,9	24,9	266,0	0,0	20,0	18,0	RPP	CONS_EA	
Superviseur des animateurs	pers.m	36	60	60	60	60	60	36	372	0,21	12,9	22,3	23,2	24,2	25,2	26,2	16,4	150,3	0,0	20,0	18,0	RPP	CONS_EA	
<b>Subtotal</b>											35,2	64,5	67,2	68,4	71,2	74,1	41,3	421,9						
<b>D. Personnel ANDE</b>																								
Recrutement de 20 animateurs	pers	240	240	240	240	240	-	-	1 440	0,12	49,0	51,0	53,1	55,3	57,5	59,9	-	325,8	0,0	20,0	18,0	RPP	CONS_EA	
Superviseur des animateurs	pers.m	84	84	84	84	84	-	-	504	0,21	30,0	31,2	32,5	33,9	35,2	36,7	-	199,5	0,0	20,0	18,0	RPP	CONS_EA	
<b>Subtotal</b>											79,0	82,2	85,6	89,1	92,8	96,6	-	525,3						
<b>E. Formations</b>																								
Mobilisation d'une expertise pour formation en ingénierie sociale	pers.m	2	1	1	1	1	-	-	6	6	20,4	10,6	11,1	11,5	12,0	-	-	65,6	0,0	20,0	18,0	RPP	CONS_EA	
Formation de l'ANGAC en ingénierie sociale, genre, approche communautaire, approche chaîne de valeur	session	15	5	5	-	-	-	-	25	0,375	9,8	3,4	3,5	-	-	-	-	16,7	2,0	15,0	0,0	RPP	FAS_EA	
Formation en CVA des animateurs et superviseurs et en appui à mise en oeuvre de l'approche d'appui au développement de l'entrepreneuriat jeunes et femmes /c	pers.m	9	6	6	6	6	-	-	33	6,015	94,0	65,3	68,0	70,8	73,8	-	-	371,8	2,0	15,0	0,0	RPP	FAS_EA	
<b>Subtotal</b>											124,1	79,3	82,6	82,3	85,8	-	-	454,1						
<b>F. Mobilisation sociale-sensibilisation et déroulement des actions d'ingénierie sociale (y compris pour les infras</b>																								
Réalisation animation /d	forfait	12	18	12	12	12	12	6	84	0,15	3,1	4,8	3,3	3,5	3,6	3,7	1,9	23,9	0,0	20,0	18,0	RPP	CONS_EA	
<b>Subtotal</b>											5	69,4	107,6	141,3	147,2	153,3	159,8	134,8	913,4	2,0	15,0	0,0	RPP	FAS_EA
<b>G. Retour d'information et gestion des plaintes</b>																								
Soutien au programme de gestion des plaintes /e	forfait	8	11,9	15	15	15	15	12,15	92,05	5	474,2	551,7	398,5	390,5	406,7	334,2	178,1	2 734,0						
<b>II. Recurrent Costs</b>																								
A. Fonction, entretien des moto et Carburant (ANDE/FNCE/ANGAC)	ff/an	48	48	48	48	48	48	-	288	0,357	29,2	30,4	31,6	32,9	34,2	35,6	-	193,8	0,0	25,0	18,0	RPP	FON_EA	
<b>Total Recurrent Costs</b>											29,2	30,4	31,6	32,9	34,2	35,6	-	193,8						
<b>Total</b>											503,4	582,1	430,1	423,4	440,9	369,8	178,1	2 927,8						

la FNEC et ANGAC notamment

lb (ordinateurs, imprimantes, tablettes)

lc par Expertise internationale en appui perlé

ld indemnité déplacement, communication, assurance, entretien et carburant moto et perliem de mission de suivi des actions ciblage et ingénierie sociale en direction des groupes cibles

le 8 préfectures couvertes et au niveau national (UCP)

## Tableau n° 13. Appui ciblé à la nutrition et à l'autonomisation des femmes

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
PROJET D'ELEVAGE ET D'APPUI AUX JEUNES  
Table 1.3. Appui ciblé à la nutrition et à l'autonomisation des femmes  
Detailed Costs

Unit	Quantities								Unit Cost (FCFA Million)	Totals Including Contingencies (US\$ '000)								Parameters (in %)			Summary Divisions		
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	Phy. Cont. Rate	For. Exch.	Gross Tax Rate	Component	Expenditure Account	
<b>I. Investment Costs</b>																							
<b>A. Gestion des bases de données en nutrition</b>																							
Organiser une enquête de référence des indicateurs de base nutritionnelle /a	nombre	1	-	-	-	-	1	-	2	3	5,1	-	-	-	-	6,2	-	11,3	0,0	20,0	18,0	RPP	CONS_EA
Taduire en langue locale le document d'éducation nutritionnelle, hygiène et assainissement ( Sango)	forfait	1	1	1	-	-	-	-	3	3,5	6,0	6,2	6,5	-	-	-	-	18,6	0,0	20,0	18,0	RPP	CONS_EA
Conception d'outils de communication relatifs à la santé, nutrition, hygiène et assainissement /b	forfait	1	1	1	-	-	-	-	3	3	5,1	5,3	5,5	-	-	-	-	15,9	0,0	20,0	18,0	RPP	CONS_EA
											16,2	11,5	12,0	-	-	6,2	-	45,9					
<b>Subtotal</b>																							
<b>B. Promotion des bonnes pratiques de nutrition dans les communautés</b>																							
Sensibilisation et communication sur MA, MC et alimentation diversifiée et critères de choix des parents relais communautaires /c	préfecture	8	12	8	8	8	8	4	56	0,5	6,9	10,8	7,5	7,8	8,2	8,5	4,4	54,3	2,0	15,0	0,0	RPP	FAS_EA
Organiser des campagnes de masse via la santé ( journée de la vaccination), l'agriculture et la nutrition ( journée de l'alimentation) : sensibiliser la population, les structures communautaires locales par des émission sport radios, audio, ...) /d	préfecture	8	12	8	8	8	8	4	56	0,5	6,9	10,8	7,5	7,8	8,2	8,5	4,4	54,3	2,0	15,0	0,0	RPP	FAS_EA
											13,9	21,7	15,1	15,7	16,4	17,0	8,9	108,6					
<b>Subtotal</b>																							
<b>C. Renforcement des capacités des acteurs communautaires locaux sur la prévention de la malnutrition chronique ( MC) ainsi que la synergie sécurité alimentaire et nutrition</b>																							
Identification d'animatrices/relais communautaires	préfecture	4	2	2	-	-	-	-	8	1,6	10,9	5,7	5,9	-	-	-	-	22,5	0,0	20,0	18,0	RPP	CONS_EA
Formation des formateurs (animateurs polyvalents) sur l'hygiène alimentaire et la préparation des aliments diversifiés à base des produits locaux /e	session	8	4	4	-	-	-	-	16	2,1	29,2	15,2	15,8	-	-	-	-	60,2	2,0	15,0	0,0	RPP	FAS_EA
											40,0	20,9	21,7	-	-	-	-	82,6					
<b>Subtotal</b>																							
<b>D. Formation diverses et éducation nutritionnelle des relais communautaires et leur dotation en matériels didactiques</b>																							
	forfait	4	6	4	4	4	2	-	24	2,45	17,0	26,6	18,5	19,2	20,0	10,4	-	111,8	2,0	15,0	0,0	RPP	FAS_EA
<b>E. Diffusion de bonnes pratiques de nutrition et de microprogrammes sur la nutrition</b>																							
Radio nationale	émission	12	18	20	20	20	12	-	102	0,2	4,2	6,5	7,5	7,8	8,2	5,1	-	39,3	2,0	15,0	0,0	RPP	FAS_EA
Radios locales	émission	12	18	20	20	20	12	-	102	0,2	4,2	6,5	7,5	7,8	8,2	5,1	-	39,3	2,0	15,0	0,0	RPP	FAS_EA
											8,3	13,0	15,1	15,7	16,4	10,2	-	78,7					
<b>Subtotal</b>																							
<b>F. Promotion de microprojets destinés à assurer une diversification alimentaire et générer des revenus pour les ménages les plus vulnérables</b>																							
Renforcer le lien de la nutrition avec les activités multisectorielles /f	réunion	4	6	4	4	4	2	-	24	0,5	3,5	5,4	3,8	3,9	4,1	2,1	-	22,8	2,0	15,0	0,0	RPP	FAS_EA
Formation sur l'utilisation des outils numériques et réseaux sociaux	session	4	2	2	-	-	-	-	8	0,788	5,5	2,8	3,0	-	-	-	-	11,3	2,0	15,0	0,0	RPP	FAS_EA
											104,4	101,9	89,0	54,6	56,8	46,1	8,9	461,7					
<b>Total</b>																							

la 2 enquête une au début et une autre à la fin du projet  
lb articles, vidéos didactiques, affiches, Brochures, poste radio, documentaires nutrition  
lc 2 campagnes/préfecture; MA: malnutrition aiguë; Malnutrition chronique : MC  
ld 2 campagnes/préfecture;  
le Session de 20 personnes pendant 3 jours; 2 sessions par préfecture  
lf ( 1 reunion/an/préfecture)

## Tableau n° 14. Développement des capacités de production des chaînes de valeur inclusives

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
PROJET DELEVAGE ET D'APPUI AUX JEUNES  
Table 1.4. Développement des capacités de production des chaînes de valeur inclusives  
Detailed Costs

Unit	Quantities							Unit Cost (FCFA Million)	Totals Including Contingencies (US\$ '000)							Parameters (in %)			Summary Divisions			
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030		Total	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	Phy. Cont. Rate	For. Exch.	Gross Tax Rate	Component	Expenditure Account
<b>I. Investment Costs</b>																						
<b>A. Fourniture de kit aux ménages</b>																						
<b>1. Aux vulnérables</b>																						
Aviculture traditionnelle	kit	-	200	410	600	290	-	1 500	0.65	-	230.0	490.7	747.2	375.8	-	-	1 843.8	0.0	25.0	18.0	RPP	EMAT_BSI_CAI_EA
Petit ruminants (ovin, caprin)	kit	-	200	410	600	290	-	1 500	0.6	-	212.3	452.9	699.8	346.9	-	-	1 702.0	0.0	25.0	18.0	RPP	EMAT_BSI_CAI_EA
Elevage porcine	kit	-	50	125	200	125	-	500	0.85	-	75.2	195.6	325.7	211.8	-	-	808.4	0.0	25.0	18.0	RPP	EMAT_BSI_CAI_EA
Apiculture	kit	-	200	410	600	290	-	1 500	0.7	-	247.7	528.4	804.7	404.7	-	-	1 985.6	0.0	25.0	18.0	RPP	EMAT_BSI_CAI_EA
Vaches laitières /a	kit	-	20	65	125	90	-	300	0.5	-	17.7	59.8	119.8	89.7	-	-	287.0	0.0	25.0	18.0	RPP	EMAT_BSI_CAI_EA
<b>Subtotal</b>											-	783.0	1 727.6	2 687.2	1 429.1	-	-	6 626.8				
<b>2. Aux moins vulnérables</b>																						
Aviculture moderne poulet de chair	kit	-	20	75	115	40	-	250	3.72	-	131.6	513.7	819.7	296.7	-	-	1 761.7	0.0	25.0	18.0	RPP	EMAT_BSI_CAI_EA
Aviculture moderne œufs	kit	-	5	15	20	10	-	50	13.48	-	119.3	372.3	516.6	269.8	-	-	1 276.9	0.0	25.0	18.0	RPP	EMAT_BSI_CAI_EA
<b>Subtotal</b>											-	250.9	886.0	1 336.2	566.4	-	-	3 038.6				
<b>Subtotal</b>																						
<b>B. Formation et accompagnement des bénéficiaires de kit</b>																						
Aviculture moderne poulet de chair	Forfait	-	20	75	115	40	-	250	0.32	-	11.6	45.2	72.2	26.2	-	-	155.2	2.0	15.0	0.0	RPP	FAS_EA
Aviculture moderne œufs	forfait	-	5	15	20	10	-	50	0.32	-	2.9	9.0	12.6	6.5	-	-	31.0	2.0	15.0	0.0	RPP	FAS_EA
Aviculture traditionnelle	forfait	-	200	410	600	290	-	1 500	0.08	-	28.9	61.8	94.2	47.4	-	-	232.3	2.0	15.0	0.0	RPP	FAS_EA
Petit ruminants (ovin, caprin)	forfait	-	200	410	600	290	-	1 500	0.08	-	28.9	61.8	94.2	47.4	-	-	232.3	2.0	15.0	0.0	RPP	FAS_EA
Elevage porcine	forfait	-	50	125	200	125	-	500	0.08	-	7.2	18.8	31.4	20.4	-	-	77.9	2.0	15.0	0.0	RPP	FAS_EA
Apiculture	forfait	-	200	410	600	290	-	1 500	0.08	-	28.9	61.8	94.2	47.4	-	-	232.3	2.0	15.0	0.0	RPP	FAS_EA
Vaches laitières /b	forfait	-	20	65	125	90	-	300	0.08	-	2.9	9.8	19.6	14.7	-	-	47.0	2.0	15.0	0.0	RPP	FAS_EA
<b>Subtotal</b>											-	111.4	268.2	418.4	210.2	-	-	1 008.2				
<b>C. Unités de transformation</b>																						
Transformation de lait en fromage /c	nombre	-	-	1	2	1	-	4	15.6	-	-	28.3	58.7	30.4	-	-	117.4	0.0	56.0	44.0	RPP	EMAT_BSI_CAI_EA
<b>D. Formations diverses</b>																						
Formation de formateurs du MESA et des promoteurs spécialisés (6+15+6+6)	formateurs	-	27	13	-	-	-	40	0.5	-	24.4	12.2	-	-	-	-	36.7	2.0	15.0	0.0	RPP	FAS_EA
Formation d'auxiliaires de suivi accompagnement /d	personnes	30	25	15	-	-	-	70	0.4	-	20.8	18.1	11.3	-	-	-	50.2	2.0	15.0	0.0	RPP	FAS_EA
<b>Subtotal</b>											-	20.8	42.5	23.5	-	-	86.9					
<b>E. Coordination et animation de l'activité</b>																						
Spécialiste en filière animale et pastoralisme	pers.m	12	12	12	12	12	6	78	1,628	33.2	34.6	36.0	37.5	39.1	40.7	21.2	242.4	0.0	20.0	0.0	RPP	CONS_EA
Spécialiste Infrastructure	pers.m	4	4	4	4	4	4	28	1,628	11.1	11.5	12.0	12.5	13.0	13.6	14.1	87.9	0.0	20.0	0.0	RPP	CONS_EA
<b>Subtotal</b>											-	44.3	46.1	48.1	50.0	52.1	54.3	35.3				
<b>Total</b>											-	65,1	1 233,9	2 981,8	4 550,5	2 287,2	54,3	35,3	11 208,1			

la pour femmes vulnérables

lb pour femmes vulnérables

lc 2 pour les anciens districts et 2 pour les nouveaux districts

ld techniques, gestion et éducation financière

## Tableau n° 15. Gestion responsable de la transhumance

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
PROJET D'ELEVAGE ET D'APPUI AUX JEUNES  
Table 1.5. Promotion d'une gestion responsable de la transhumance  
Detailed Costs

Unit	Quantities										Unit Cost (FCFA Million)	Totals Including Contingencies (US\$ '000)						Parameters (in %)			Summary Divisions		
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	2024	2025		2026	2027	2028	2029	2030	Total	Phy. Cont. Rate	For. Exch.	Gross Tax Rate	Component	Expenditure Account	
<b>I. Investment Costs</b>																							
<b>A. Couloirs de passage et infrastructures pastorales</b>																							
Balisage des couloirs de transhumance	km	-	-	80	80	80	-	-	240	0.25	-	-	37.6	39.1	40.8	-	-	117.5	2.0	25.0	0.0	RPP	TR_EA
Création de points d'eau avec abreuvoirs	lot	-	-	1	1	1	-	-	3	21	-	-	39.4	41.0	42.7	-	-	123.2	2.0	25.0	18.0	RPP	TR_EA
Parcs de vaccination	lot	-	1	2	-	-	-	-	3	15	-	27.1	56.3	-	-	-	-	83.4	2.0	25.0	18.0	RPP	TR_EA
Aires de repos	lot	-	-	1	1	1	-	-	3	12	-	-	22.5	23.5	24.4	-	-	70.4	2.0	25.0	18.0	RPP	TR_EA
Abris pour bergers	nombre	-	10	10	10	-	-	-	30	0.35	-	-	6.3	6.6	6.8	-	-	19.7	2.0	25.0	18.0	RPP	TR_EA
Etudes, contrôle et surveillance	ff	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	32.5	0.0	20.0	18.0	RPP	CONS_EA
<b>Subtotal</b>													2.6	46.2	171.2	119.0	107.9	-	-	-	-	-	446.8
<b>B. Sensibilisation et Appui au processus de transhumance apaisé</b>																							
Etude diagnostic institutionnelle /a	forfait	1	-	-	-	-	-	-	1	24	40.8	-	-	-	-	-	-	40.8	0.0	20.0	18.0	RPP	CONS_EA
Sensibilisation (ANDE/FNEC)	campagne	10	10	10	10	-	-	-	40	0.6	10.4	10.8	11.3	11.8	-	-	-	44.3	2.0	15.0	0.0	RPP	FAS_EA
Renforcement des capacités gestion des conflits (ANDE/FNEC)	session	6	6	6	6	-	-	-	24	1.2	12.5	13.0	13.6	14.1	-	-	-	53.2	2.0	15.0	0.0	RPP	FAS_EA
Renforcement des capacités gestion des pâturages /b	forfait	1	1	1	1	1	1	-	6	10	17.4	18.1	18.8	19.6	20.4	21.3	-	115.6	2.0	15.0	0.0	RPP	FAS_EA
Appui au dialogues national et régional sur la transhumance	forfait	1	1	1	1	1	1	-	6	3	5.2	5.4	5.7	5.9	6.1	6.4	-	34.7	2.0	15.0	0.0	RPP	FAS_EA
<b>Subtotal</b>													86.3	47.4	49.4	51.4	26.6	27.7	-	-	-	-	288.7
<b>C. Santé animale - bovin</b>																							
<b>1. Produits et soins vétérinaires</b>																							
Antiparasitaires bovins	dose	-	110 000	110 000	110 000	110 000	110 000	-	550 000	-	-	14.0	14.5	15.0	15.6	16.2	-	75.2	0.0	56.0	15.4	RPP	EMAT_BSI_CAI_EA
Antibiotiques bovins	dose	-	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	-	125 000	0.002	-	66.1	68.6	71.2	73.8	76.6	-	356.3	0.0	56.0	15.4	RPP	EMAT_BSI_CAI_EA
vaccination PPCB	dose	-	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	-	375 000	0.001	-	158.6	164.6	170.8	177.2	183.9	-	855.1	0.0	56.0	15.4	RPP	EMAT_BSI_CAI_EA
<b>Subtotal</b>													-	238.6	247.6	257.0	266.7	276.7	-	-	-	-	1 286.7
<b>2. Infrastructures vétérinaires</b>																							
Postes vétérinaires construits	lot	-	-	10	-	-	-	-	10	6	-	-	112.7	-	-	-	-	112.7	2.0	25.0	18.0	RPP	TR_EA
Postes vétérinaires réhabilités	lot	-	5	5	-	-	-	-	10	12	-	108.3	112.7	-	-	-	-	221.0	2.0	25.0	18.0	RPP	TR_EA
Etudes, contrôle et surveillance	ff	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	43.9	0.0	20.0	18.0	RPP	CONS_EA
<b>Subtotal</b>													8.5	143.7	225.4	-	-	-	-	-	-	-	377.6
<b>Subtotal</b>													8.5	382.3	473.0	257.0	266.7	276.7	-	-	-	-	1 664.2
<b>Total</b>													97.4	475.9	693.5	427.3	401.1	304.4	-	-	-	-	2 399.7

la Assistance technique y inclus frais d'organisation de réunions et ateliers  
lb Assistance technique y inclus frais d'organisation de réunions et ateliers

## Tableau n° 16. Appui à la digitalisation

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
PROJET D'ELEVAGE ET D'APPUI AUX JEUNES  
Table 1.6. Appui à la digitalisation  
Detailed Costs

Unit	Quantities								Unit Cost (FCFA)	Totals Including Contingencies (US\$ '000)										Parameters (in %)			Summary Divisions	
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	Phy. Cont. Rate	For. Exch.	Gross Tax Rate	Component	Expenditure Account		
										Million														
<b>I. Investment Costs</b>																								
<b>A. Pour renforcement de la production et de la productivité</b>																								
<b>1. Matériel</b>																								
Acquisition de matériel de création de contenus digitaux /a	kit	4	2	2	-	-	-	-	8	1	6,8	3,5	3,7	-	-	-	-	14,0	0,0	56,0	15,4	RPP	EMAT_BSI_CAI_EA	
Acquisition matériels éducatifs intelligents et portatifs /b	kit	4	2	2	-	-	-	-	8	8	54,3	29,2	29,3	-	-	-	-	111,8	0,0	56,0	15,4	RPP	EMAT_BSI_CAI_EA	
<b>Subtotal</b>											61,1	31,7	32,9	-	-	-	-	125,8						
<b>2. Formations et information</b>																								
Atelier thématique de création de contenus	session	12	12	12	6	6	6	-	54	0,1	2,1	2,2	2,3	1,2	1,2	1,3	-	10,2	2,0	15,0	0,0	RPP	FAS_EA	
Traduction du contenu et des conseils en Sango	session	12	12	12	6	6	6	-	54	0,26	5,4	5,6	5,9	3,1	3,2	3,3	-	26,5	2,0	15,0	0,0	RPP	FAS_EA	
Diffusion de spot radio communautaires	nombre	12	12	12	12	6	6	6	66	0,2	4,2	4,3	4,5	4,7	2,5	2,6	2,7	25,4	2,0	15,0	0,0	RPP	FAS_EA	
Emission thématique radio communautaire	nombre	12	12	12	12	6	6	6	66	0,4	8,3	8,7	9,0	9,4	4,9	5,1	5,3	50,8	2,0	15,0	0,0	RPP	FAS_EA	
Centre d'appel /c	forfait	2	2	2	2	2	2	2	14	5	17,4	18,1	18,8	19,6	20,4	21,3	22,2	137,8	2,0	15,0	0,0	RPP	FAS_EA	
<b>Subtotal</b>											37,3	38,9	40,5	38,0	32,2	33,6	30,2	250,8						
<b>Subtotal</b>											98,5	70,6	73,5	38,0	32,2	33,6	30,2	376,5						
<b>B. Pour la promotion de l'accès durable aux services financiers</b>																								
Acquisition de tablettes et smartphones pour la collecte de données	nombre	20	15	15	-	-	-	-	50	0,5	17,0	13,2	13,7	-	-	-	-	43,9	0,0	56,0	15,4	RPP	EMAT_BSI_CAI_EA	
Formation des agents	atelier	2	1	1	-	-	-	-	4	3	10,4	5,4	5,7	-	-	-	-	21,5	2,0	15,0	0,0	RPP	FAS_EA	
Formation en finance digitale à Bangui /d	pers	-	20	15	15	-	-	-	50	3,5	-	126,6	98,9	103,0	-	-	-	328,5	2,0	15,0	0,0	RPP	FAS_EA	
Transport Animateurs pour la formation des bénéficiaires en finance digitale	voyage	-	4	3	2	-	-	-	9	0,01	-	0,1	0,1	0,0	-	-	-	0,2	2,0	15,0	0,0	RPP	FAS_EA	
Sensibilisation par spot radio communautaire a la finance digitale	spot	-	12	12	12	12	6	6	60	0,01	-	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	1,2	2,0	15,0	0,0	RPP	FAS_EA	
Assistance Technique interfacage banque et opérateur de marché paiement mobile	forfait	3	2	1	-	-	-	-	6	10	51,0	35,4	18,4	-	-	-	-	104,9	0,0	20,0	18,0	RPP	CONS_EA	
Acquisition kits kiosque digital /e	kit	-	8	8	8	8	8	8	48	0,2	-	2,8	2,9	3,0	3,2	3,3	3,4	18,6	0,0	56,0	15,4	RPP	EMAT_BSI_CAI_EA	
Alphabétisation numérique jeunes et femmes	pers	-	100	100	100	100	-	-	400	0,25	-	45,2	47,1	49,1	51,1	-	-	192,5	2,0	15,0	0,0	RPP	FAS_EA	
<b>Subtotal</b>											78,4	228,9	187,0	155,4	54,5	3,4	3,5	711,2						
<b>C. Pour développement partenariats</b>																								
<b>1. Prestation de services</b>																								
Conception et Développement Registre de données	forfait	1	-	-	-	-	-	-	1	45	76,5	-	-	-	-	-	-	76,5	0,0	20,0	18,0	RPP	CONS_EA	
Conception et Développement SIM agricole	forfait	1	-	-	-	-	-	-	1	30	51,0	-	-	-	-	-	-	51,0	0,0	20,0	18,0	RPP	CONS_EA	
Transport consultants pour phase de Conception et formation équipe	pers	2	2	2	-	-	-	-	6	0,7	2,4	2,5	2,6	-	-	-	-	7,4	0,0	20,0	18,0	RPP	CONS_EA	
Pardiem consultants pour phase de conception et formation équipe	pers	2	2	2	-	-	-	-	6	0,15	0,5	0,5	0,6	-	-	-	-	1,6	0,0	20,0	18,0	RPP	CONS_EA	
Référencement des bénéficiaires sur des plateformes de marché en ligne	nombre	-	5	10	15	20	30	-	80	0,1	-	0,9	1,8	2,9	4,0	6,2	-	15,8	0,0	20,0	18,0	RPP	CONS_EA	
<b>Subtotal</b>											130,5	3,9	5,0	2,9	4,0	6,2	-	152,4						
<b>2. Formations</b>																								
Promotion et sensibilisation de plateforme de lien au marché	forfait	-	6	12	12	6	6	-	42	0,3	-	3,3	6,8	7,1	3,7	3,8	-	24,6	2,0	15,0	0,0	RPP	FAS_EA	
Location salle de formation	forfait	-	4	3	3	-	-	-	10	0,15	-	1,1	0,8	0,9	-	-	-	2,8	2,0	15,0	0,0	RPP	FAS_EA	
Pause Café et Déjeuner participants	forfait	-	4	3	3	-	-	-	10	0,3	-	2,2	1,7	1,8	-	-	-	5,6	2,0	15,0	0,0	RPP	FAS_EA	
<b>Subtotal</b>											-	6,5	9,3	9,7	3,7	3,8	-	33,1						
<b>Subtotal</b>											130,5	10,4	14,3	12,6	7,7	10,1	-	185,5						
<b>D. Pour le renforcement institutionnel</b>																								
Développement portail web MESA	forfait	1	-	-	-	-	-	-	1	5	8,5	-	-	-	-	-	-	8,5	0,0	20,0	18,0	RPP	CONS_EA	
Développement portail web ANDE	forfait	1	-	-	-	-	-	-	1	5	8,5	-	-	-	-	-	-	8,5	0,0	20,0	18,0	RPP	CONS_EA	
Installation câblage réseaux	forfait	1	-	-	-	-	-	-	1	2,5	4,3	-	-	-	-	-	-	4,3	0,0	20,0	18,0	RPP	CONS_EA	
<b>Subtotal</b>											21,3	-	-	-	-	-	-	21,3						
<b>Total</b>											328,6	310,0	274,7	206,0	94,4	47,0	33,7	1 294,5						

/a Kit (Micro, smartphone, trépied, éclairage)

/b Kit(projecteur, trépied, haut-parleur, d'une batterie, d'un chargeur solaire, et un logiciel propriétaire sur mesure

/c Spositions: 2 langues

/d Pardiem agents

/e kit (Telephone, box wifi, plaque, kiosque)

## Tableau n° 17 Mise en œuvre du PGES

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
PROJET D'ELEVAGE ET D'APPUI AUX JEUNES  
Table 1.7. Mise en œuvre du PGES  
Detailed Costs

Unit	Quantities							Unit Cost (FCFA Million)	Totals Including Contingencies (US\$ '000)							Parameters (in %)			Summary Divisions			
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Phy. Cont. Rate	For. Exch.	Gross Tax Rate	Component	Expenditure Account		
	Total	Total	Total	Total	Total	Total	Total		Total	Total	Total	Total	Total	Total	Total							
préfecture	4	6	6	6	6	6	4	38	5	34,7	54,2	56,5	58,9	61,3	63,9	44,4	374,0	2,0	15,0	0,0	RPP	FAS_EA
<b>Total</b>										34,7	54,2	56,5	58,9	61,3	63,9	44,4	374,0					

### I. Investment Costs

A. Mise en œuvre des instruments de sauvegarde environnementale et sociale

## Tableau n° 18. Promotion de services financiers durables et facilitation à l'accès aux mécanismes financiers promus

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
PROJET D'ELEVAGE ET D'APPUI AUX JEUNES  
Table 2.1. Promotion de services financiers durables et facilitation à l'accès aux mécanismes financiers promus  
Detailed Costs

Unit	Quantities							Unit Cost (FCFA Million)	Totals Including Contingencies (US\$ '000)							Parameters (in %)			Summary Divisions			
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Phy. Cont. Rate	For. Exch.	Gross Tax Rate	Component	Expenditure Account		
	Total	Total	Total	Total	Total	Total	Total		Total	Total	Total	Total	Total	Total	Total							
A. Promotion de services financiers durables et facilitation à l'accès aux mécanismes financiers promus																						
Assistance technique perle en finance rurale																						
Appuyer les IFP à définir des produits financiers adaptés aux besoins des groupes cibles.	pers.j	45	-	-	15	-	-	60	0,5	38,3	-	-	14,4	-	-	-	52,7	0,0	20,0	18,0	SFAM	CONS_EA
Appuyer les IFP à ajuster leurs politique et procédures pour tenir compte des nouveaux produits financiers développés.	pers.j	10	-	-	5	-	-	15	0,45	7,7	-	-	4,3	-	-	-	12,0	0,0	20,0	18,0	SFAM	CONS_EA
Renforcer les capacités techniques des agents des IFP en financement agricole (élevage en particulier).	pers.j	10	-	-	10	-	-	20	0,5	8,5	-	-	9,6	-	-	-	18,1	0,0	20,0	18,0	SFAM	CONS_EA
Formation des agents des IFP en financement agricole. /a	pers.j	10	-	-	10	-	-	20	0,45	7,8	-	-	8,8	-	-	-	16,6	2,0	15,0	0,0	SFAM	FAS_EA
Formation des agents des IFP en financement agricole. /a	atelier	1	-	-	1	-	-	2	5	8,7	-	-	9,8	-	-	-	18,5	2,0	15,0	0,0	SFAM	FAS_EA
<b>Total</b>										70,9	-	-	47,0	-	-	-	117,9					

## Tableau n° 19 : Développement de partenariats productifs au sein des chaînes des valeurs d'élevage et d'apiculture

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
PROJET D'ELEVAGE ET D'APPUI AUX JEUNES  
Table 2.2. Développement de partenariats productifs au sein des chaînes des valeurs d'élevage et d'apiculture  
Detailed Costs

Unit	Quantities							Unit Cost (FCFA Million)	Totals Including Contingencies (US\$ '000)							Parameters (in %)			Summary Divisions				
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030		Total	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	Phy. Cont. Rate	For. Exch.	Gross Tax Rate	Component	Expenditure Account	
<b>I. Investment Costs</b>																							
<b>A. Unités de transformation</b>																							
Abattoirs de volaille	nombre	-	1	2	1	-	-	-	4	53,08	-	93,5	194,1	100,7	-	-	-	388,4	0,0	56,0	15,4	SFAM	EMAT_BSI_CAI_EA
Mieleries	nombre	-	4	4	2	-	-	-	10	5,059	-	35,7	37,0	19,2	-	-	-	91,9	0,0	56,0	15,4	SFAM	EMAT_BSI_CAI_EA
Laiteries	nombre	-	1	2	1	-	-	-	4	48,37	-	85,2	176,9	91,8	-	-	-	353,9	0,0	56,0	15,4	SFAM	EMAT_BSI_CAI_EA
<b>Subtotal</b>											-	214,4	408,0	211,7	-	-	-	834,2					
<b>B. Fourniture d'intrants</b>																							
Couvoirs	nombre	-	1	-	-	-	-	-	1	200	-	352,4	-	-	-	-	-	352,4	0,0	56,0	15,4	SFAM	EMAT_BSI_CAI_EA
Provenderies	nombre	-	1	-	-	-	-	-	1	200	-	352,4	-	-	-	-	-	352,4	0,0	56,0	15,4	SFAM	EMAT_BSI_CAI_EA
Pharmacies vétérinaires	nombre	-	1	2	2	-	-	-	5	130	-	229,1	475,4	493,4	-	-	-	1 197,9	0,0	56,0	15,4	SFAM	EMAT_BSI_CAI_EA
<b>Subtotal</b>											-	933,9	475,4	493,4	-	-	-	1 902,7					
<b>C. Infrastructures de commercialisation, de transformation ou de stockage</b>																							
Construction marchés à bétail	nombre	-	1	1	1	-	-	-	3	150	-	270,7	281,7	293,1	-	-	-	845,6	2,0	25,0	18,0	SFAM	TR_EA
Réhabilitation marché à bétail (PK 45)	nombre	-	1	-	-	-	-	-	1	10	-	18,0	-	-	-	-	-	18,0	2,0	25,0	18,0	SFAM	TR_EA
Réhabilitation aire d'abattage /a	nombre	-	2	5	3	-	-	-	10	5	-	18,0	47,0	29,3	-	-	-	94,3	2,0	25,0	18,0	SFAM	TR_EA
Construction de mini abattoirs	nombre	-	-	1	1	-	-	-	2	45	-	-	84,5	87,9	-	-	-	172,5	2,0	25,0	18,0	SFAM	TR_EA
Chambres froides (40 U)	nombre	-	-	5	5	5	-	-	15	39	-	-	366,2	381,1	396,6	-	-	1 143,9	2,0	25,0	18,0	SFAM	TR_EA
Boucherie moderne alimentée au solaire	nombre	-	5	5	5	-	-	-	15	22	-	198,5	206,6	215,0	-	-	-	620,1	2,0	25,0	18,0	SFAM	TR_EA
Etudes, contrôle et surveillance	if	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	89,3	81,7	18,7	-	-	-	289,9	0,0	20,0	18,0	SFAM	CONS_EA
<b>Total</b>											79,2	1 743,0	1 951,2	1 730,3	396,6	-	-	5 900,2					

la 7 abattages/j en moyenne

## Tableau n° 20. Renforcement institutionnel

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
PROJET D'ELEVAGE ET D'APPUI AUX JEUNES  
Table 3.1. Renforcement institutionnel  
Detailed Costs

Unit	Quantities							Unit Cost (FCFA Million)	Totals Including Contingencies (US\$ '000)							Parameters (in %)			Summary Divisions		Other A Disb. Acct.	
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030		Total	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	Phy. Cont. Rate	For. Exch.	Gross Tax Rate		Component
<b>I. Investment Costs</b>																						
<b>A. Capacitation du MESA</b>																						
<b>1. Plan de réforme du Ministère</b>																						
Elaboration	étude	1	-	-	-	-	-	1	60	102,1	-	-	-	-	-	102,1	0,0	20,0	0,0	CS	CONS_EA	CONS_DA
Validation du plan de réforme	atelier	1	-	-	-	-	-	1	18	31,2	-	-	-	-	-	31,2	2,0	15,0	0,0	CS	FAS_EA	FAS_DA
Appui à l'organisation de la revue de performance du secteur de l'élevage	étude	-	-	-	1	-	-	1	30	-	-	-	57,6	-	-	57,6	0,0	20,0	0,0	CS	CONS_EA	CONS_DA
<b>Subtotal</b>										133,3	-	-	57,6	-	-	191,0						
<b>2. Formations</b>																						
Systemes institutionnel et chaines de valeur	pers	-	8	-	-	-	-	8	1,575	-	22,8	-	-	-	-	22,8	2,0	15,0	0,0	CS	FAS_EA	FAS_DA
Instruments de politique et subventions intelligentes	pers	-	-	8	-	-	-	8	1,575	-	-	23,7	-	-	-	23,7	2,0	15,0	0,0	CS	FAS_EA	FAS_DA
Leadership, management, gestion des projets et processus	pers	-	-	10	-	-	-	10	1,575	-	-	29,7	-	-	-	29,7	2,0	15,0	0,0	CS	FAS_EA	FAS_DA
Formation des cadres et agents des services de planification de l'ANDE, de la FNEC et autres OP	session	8	4	4	-	-	-	16	11,8	163,8	85,3	88,9	-	-	-	338,1	2,0	15,0	0,0	CS	FAS_EA	FAS_DA
Formation des cadres du MESA (DGSE, DGSV) sur le suivi et évaluation	pers	-	3	-	-	-	-	3	7	-	38,0	-	-	-	-	38,0	2,0	15,0	0,0	CS	FAS_EA	FAS_DA
<b>Subtotal</b>										163,8	146,1	142,3	-	-	-	452,2						
<b>3. Appui au dispositif de suivi et évaluation du secteur de l'élevage</b>																						
Elaboration Référentiel des indicateurs (clés) dans le secteur élevage et des méthodes de mesures (MESA)	etude	1	-	-	-	-	-	1	20	34,0	-	-	-	-	-	34,0	0,0	20,0	0,0	CS	CONS_EA	CONS_DA
Elaboration méthodologie de mesure de la progression physique (TEC) dans le secteur de l'élevage et des méthodes de mesures (MESA)	étude	1	-	-	-	-	-	1	12	20,4	-	-	-	-	-	20,4	0,0	20,0	0,0	CS	CONS_EA	CONS_DA
Validation référentiels	atelier	-	1	-	-	-	-	1	10	-	18,1	-	-	-	-	18,1	2,0	15,0	0,0	CS	FAS_EA	FAS_DA
Acquisition installation et maintenance d'un serveur local pour dispositif de suivi et évaluation du secteur d'élevage	nombre	-	1	-	-	-	-	1	25	-	44,1	-	-	-	-	44,1	0,0	56,0	0,0	CS	EMAT_BSI_CAI_EA	EMAT_BSI_CAI_DA
Logiciel de suivi évaluation du ministère + API pour interopérabilité /a	lot	-	1	-	-	-	-	1	13	-	22,9	-	-	-	-	22,9	0,0	56,0	0,0	CS	EMAT_BSI_CAI_EA	EMAT_BSI_CAI_DA
Suivi indépendant par le DGSE/DGSV	forfait	1	1	1	1	1	1	6	3	5,1	5,3	5,5	5,8	6,0	6,3	34,0	0,0	20,0	0,0	CS	CONS_EA	CONS_DA
<b>Subtotal</b>										59,5	90,4	5,5	5,8	6,0	6,3	173,5						
<b>4. Infrastructures MESA et structures étatiques</b>																						
Confortation bâtiment MESA /b	forfait	1	-	-	-	-	-	1	430,65	747,0	-	-	-	-	-	747,0	2,0	25,0	18,0	CS	TR_EA	TR_DA
Réhabilitation du Centre de formation en alphabétisation fonctionnelle /c	forfait	-	2	-	-	-	-	2	50	-	180,5	-	-	-	-	180,5	2,0	25,0	18,0	CS	TR_EA	TR_DA
Construction de secteur d'élevage	lot	-	-	4	1	-	-	5	18	-	135,2	35,2	-	-	-	170,4	2,0	25,0	18,0	CS	TR_EA	TR_DA
Réhabilitation labao qualité et bromatologie ANDE	lot	-	-	1	-	-	-	1	120	-	225,4	-	-	-	-	225,4	2,0	25,0	18,0	CS	TR_EA	TR_DA
Etudes et contrôles	forfait	-	-	1	-	-	-	1	46,5	-	85,7	-	-	-	-	85,7	0,0	20,0	18,0	CS	CONS_EA	CONS_DA
<b>Subtotal</b>										747,0	180,5	446,3	35,2	-	-	1408,9						
<b>5. Equipements et matériels</b>																						
Véhicules pick-up 4x4 (ANDE, MESA/DGSEP, MESA/DGSV)	nombre	-	3	-	-	-	-	3	30	-	158,6	-	-	-	-	158,6	0,0	56,0	15,4	CS	EMAT_BSI_CAI_EA	EMAT_BSI_CAI_DA
<b>Total</b>										1 103,6	575,6	594,2	98,6	6,0	6,3	2 384,2						

la digitalisé avec fonction d'agrégation des données du secteur  
 lb études et contrôles et réalisation siège PEAJ, Antenne Bossangoa+Sibut+Bouar  
 lc combinée avec le bureau du Coordinateur + Animateurs



## Tableau n° 22. Planification, Suivi et évaluation, et gestion des savoirs

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
PROJET D'ELEVAGE ET D'APPUI AUX JEUNES  
Table 3.3. Planification, Suivi et évaluation, et gestion des savoirs  
Detailed Costs

Unit	Quantities								Unit Cost (FCFA Million)	Totals Including Contingencies (US\$ '000)								Parameters (in %)			Summary Divisions			
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	Phy. Cont. Rate	For. Exch.	Gross Tax Rate	Component	Expenditure Account		
	<b>I. Investment Costs</b>																							
<b>A. Suivi et évaluation du projet</b>																								
<b>1. Etudes</b>																								
Elaboration du manuel de suivi et évaluation, y compris le dictionnaire des indicateurs	nombre	1	-	-	-	-	-	-	1	10	17,0	-	-	-	-	-	-	17,0	0,0	20,0	18,0	CS	CONS_EA	
Situation de référence	étude	1	-	-	-	-	-	-	1	60	102,1	-	-	-	-	-	-	102,1	0,0	20,0	18,0	CS	CONS_EA	
Etude des effets à mi-parcours	étude	-	-	1	-	-	-	-	1	15	-	-	27,7	-	-	-	-	27,7	0,0	20,0	18,0	CS	CONS_EA	
Etude des effets et impact	étude	-	-	-	-	-	-	-	1	75	-	-	-	-	-	-	-	162,4	0,0	20,0	18,0	CS	CONS_EA	
<b>Subtotal</b>											119,1	-	27,7	-	-	-	-	162,4						309,1
<b>2. Acquisition des matériels</b>																								
Acquisition du logiciel de suivi et évaluation	kit	1	-	-	-	-	-	-	1	30	50,9	-	-	-	-	-	-	50,9	0,0	56,0	15,4	CS	EMAT_BSI_CAI_EA	
Acquisition Logiciel SIG	lot	1	-	-	-	-	-	-	1	1	1,7	-	-	-	-	-	-	1,7	0,0	56,0	15,4	CS	EMAT_BSI_CAI_EA	
Acquisition Serveur SE + SIG	lot	1	-	-	-	-	-	-	1	2	3,4	-	-	-	-	-	-	3,4	0,0	56,0	15,4	CS	EMAT_BSI_CAI_EA	
Matériels et équipements au dispositif S&E du projet	lot	1	-	-	-	-	-	-	1	30	50,9	-	-	-	-	-	-	50,9	0,0	56,0	15,4	CS	EMAT_BSI_CAI_EA	
<b>Subtotal</b>											107,0	-	-	-	-	-	-	107,0						
<b>3. Missions d'appui, de suivi et d'évaluation</b>																								
Formation de l'équipe de projet et des utilisateurs du logiciel S&E	session	1	-	-	-	-	-	-	1	10	17,4	-	-	-	-	-	-	17,4	2,0	15,0	0,0	CS	FAS_EA	
Mission d'appui au démarrage	nombre	1	-	-	-	-	-	-	1	10	17,4	-	-	-	-	-	-	17,4	2,0	15,0	0,0	CS	FAS_EA	
Missions de supervision	nombre	1	1	1	1	1	1	1	7	35	60,7	63,3	65,9	68,7	71,6	74,6	77,7	482,4	2,0	15,0	0,0	CS	FAS_EA	
Revue à Mi parcours	mission	-	-	-	1	-	-	-	1	35	-	-	-	68,7	-	-	-	68,7	2,0	15,0	0,0	CS	FAS_EA	
Revue d'achèvement	mission	-	-	-	-	-	-	-	1	40	-	-	-	-	-	-	88,8	88,8	2,0	15,0	0,0	CS	FAS_EA	
Mission de suivi interne	nombre	1	2	2	2	2	2	1	12	2	3,5	7,2	7,5	7,8	8,2	8,5	4,4	47,2	2,0	15,0	0,0	CS	FAS_EA	
Appui au mécanisme de contrôle citoyen de l'action publique et retour d'information	mission	1	2	2	2	2	2	1	12	2,5	4,3	9,0	9,4	9,8	10,2	10,7	5,5	59,0	2,0	15,0	0,0	CS	FAS_EA	
Auto-évaluation participative (niveau région)	atelier	-	3	3	3	3	3	3	18	3,5	-	19,0	19,8	20,6	21,5	22,4	23,3	126,5	2,0	15,0	0,0	CS	FAS_EA	
Auto-évaluation participative et de planification du PTBA (niveau global)	atelier	1	1	1	1	1	1	-	6	10	17,4	18,1	18,8	19,6	20,4	21,3	-	115,6	2,0	15,0	0,0	CS	FAS_EA	
<b>Subtotal</b>											120,6	116,6	121,5	195,3	131,9	137,4	199,7	1 023,0						
<b>4. Suivi des activités de nutrition</b>																								
Suivi des activités par les animateurs de Nutrition (20)	mission	12	18	12	12	12	6	-	72	0,54	11,0	17,2	11,9	12,4	12,9	6,7	-	72,3	0,0	20,0	18,0	CS	CONS_EA	
Suivi par les services centraux /a	préfecture	8	12	8	8	8	4	-	48	1,2	16,3	25,5	17,7	18,4	19,2	10,0	-	107,1	0,0	20,0	18,0	CS	CONS_EA	
<b>Subtotal</b>											27,4	42,7	29,6	30,9	32,1	16,7	-	179,4						
<b>Subtotal</b>											374,0	159,3	178,8	226,1	164,0	154,1	362,2	1 618,5						
<b>B. Gestion des savoirs et communication</b>																								
Elaboration du manuel de gestion des savoirs, de communication	étude	1	-	-	-	-	-	-	1	7	11,9	-	-	-	-	-	-	11,9	0,0	20,0	18,0	CS	CONS_EA	
Etudes thématiques	nombre	-	1	2	1	1	1	-	6	5	-	8,9	18,4	9,6	10,0	10,4	-	57,3	0,0	20,0	18,0	CS	CONS_EA	
Produits de communication	lot	1	1	1	1	1	1	-	6	10	17,0	17,7	18,4	19,2	19,9	20,7	-	113,0	0,0	25,0	18,0	CS	EMAT_BSI_CAI_EA	
Visite d'échanges et d'apprentissage	nombre	-	1	-	1	-	-	-	2	12	-	21,7	-	23,5	-	-	-	45,2	2,0	15,0	0,0	CS	FAS_EA	
Foires aux savoirs	nombre	-	1	1	-	1	1	-	4	10	-	18,1	18,8	-	20,4	21,3	-	78,7	2,0	15,0	0,0	CS	FAS_EA	
Créer Site web	nombre	1	-	-	-	-	-	-	1	2	3,4	-	-	-	-	-	-	3,4	0,0	20,0	18,0	CS	CONS_EA	
Hébergement site web	forfait	1	1	1	1	1	1	1	7	0,32	10,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7	4,3	0,0	25,0	18,0	CS	EMAT_BSI_CAI_EA	
<b>Subtotal</b>											32,9	66,9	56,3	52,9	51,0	53,1	0,7	313,8						
<b>Total</b>											406,9	226,2	235,1	279,0	215,0	207,2	362,8	1 932,3						

la point focal nutrition MADR, CTMSAN; 2 missions de 3 jours chacune par préfecture pour 4 personnes + carburant;

## Dispositif de gestion financière

283. Une avance de démarrage est prévue pour couvrir certaines activités clés en début de projet. Ceci permet d'assurer que l'équipe de mise en œuvre pourra lever les conditions de premiers décaissements dans les meilleurs délais tout en étant opérationnelle dès l'entrée en vigueur de l'Accord.

**Tableau 1** : Activités prévues sur l'avance de démarrage

Activités	Coût (FCFA million)	Budget (US\$ '000)
<b>Composante 1 : Relance des chaînes d'approvisionnement (produits animaux et miel) locaux et de la transhumance</b>		
<b>Ciblage</b>		
<b>A. Etude et Assistance technique</b>		
Etude de caractérisation du bassin	10,82	18,0
Etude de caractérisation des chaînes de valeurs et métiers favorables à leur inclusion économique des vulnérables	10,82	18,0
Elaboration Stratégie de Ciblage détaillé des zones de concentration et stratégie genre et autonomisation des femmes	10,82	18,0
<b>Sous-Total A</b>	<b>32,45</b>	<b>54,1</b>
<b>B. Gestion des bases de données en nutrition</b>		
Organiser une enquête de référence des indicateurs de base nutritionnelle /a	3,06	5,1
<b>Sous-Total B</b>	<b>3,06</b>	<b>5,1</b>
<b>C. Pour la promotion de l'accès durable aux services financiers</b>		
Acquisition de tablettes et smartphones pour la collecte de données	10,18	17,0
Formation des agents	6,25	10,4
<b>Sous-Total C</b>	<b>16,42</b>	<b>27,37</b>
<b>D. Pour développement partenariats</b>		
<b>1. Prestation de services</b>		
Conception et Développement Registre de données	9,2	15,3
Transport consultants pour phase de Conception et formation équipe	1,43	2,4
Per diem consultants pour phase de conception et formation équipe	0,31	0,5
<b>Sous-Total D</b>	<b>10,92</b>	<b>18,2</b>
<b>Sous-Total Composante 1</b>	<b>62,86</b>	<b>104,76</b>
<b>Composante 2 : Promotion de l'accès durable aux services financiers et renforcement des liens avec le marché</b>		
<b>Déploiement des mécanismes financiers</b>		
<b>A. Promotion de services financiers durables et facilitation à l'accès aux mécanismes financiers promus</b>		
Assistance technique perlée en finance rurale	5,74	9,6
<b>Sous-Total A</b>	<b>5,7</b>	<b>9,6</b>
<b>Sous-Total Composante 2</b>	<b>5,7</b>	<b>9,6</b>
<b>Composante 3 : Promotion de l'accès durable aux services financiers et renforcement des liens avec le marché</b>		
<b>Capacitation du MESA</b>		
<b>3. Appui au dispositif de suivi et évaluation du secteur de l'élevage</b>		
Elaboration méthodologie de mesure de la progression physique (TEC) dans le secteur de l'élevage et des méthodes de mesures (MESA)	6,12	10,2
<b>Sous-Total A</b>	<b>6,12</b>	<b>10,21</b>

Activités	Coût (FCFA million)	Budget (US\$ '000)
<b>Suivi, évaluation et gestion des savoirs</b>		
<b>A. Suivi et évaluation du projet</b>		
<b>1. Etudes</b>		
Elaboration du manuel de suivi et évaluation, y compris le dictionnaire des indicateurs	7,50	12,5
Elaboration du manuel d'exécution	7,50	12,5
Situation de référence	15,31	25,5
<b>2. Acquisition des matériels</b>		
Acquisition du logiciel de suivi et évaluation	15,26	25,4
Acquisition Logiciel SIG	1,02	1,7
Acquisition Serveur SE + SIG	2,04	3,4
Matériels et équipements au dispositif S&E du projet	15,26	25,4
<b>3. Missions d'appui, de suivi et d'évaluation</b>		
Formation de l'équipe de projet et des utilisateurs du logiciel S&E	10,41	17,4
Affinement de l'analyse institutionnelle et appui à l'élaboration des plans d'action de la FNEC de l'ANGAC et de l'ANDE pour leur permettre de tenir leurs fonctions	7,50	12,5
Finalisation du PTBA des 18 premiers mois	5,21	8,7
Finalisation du PPM des 18 premiers mois	5,21	8,7
<b>Sous-Total A</b>	<b>92,21</b>	<b>153,69</b>
<b>B. Gestion des savoirs et communication</b>		
Elaboration du manuel de gestion des savoirs, de communication	7,14	11,9
Créer Site web	2,04	3,4
Hébergement site web	0,33	0,5
<b>Sous-Total B</b>	<b>9,51</b>	<b>15,9</b>
<b>Equipements, fonctionnement et personnel d'appui</b>		
<b>A. Equipements et matériels projets UCP</b>		
<b>1. Location de véhicules</b>		
Véhicule Station Wagon 4x4 (Coordination central)	5,00	8,3
Véhicules pick-up 4x4	15,00	25,0
Voiture de ville	2,50	4,2
<b>2. Equipements et matériels</b>		
Ordinateur Portable	10,50	17,5
Ordinateur de bureau	2,85	4,7
Photocopieuse	2,54	4,2
Imprimante (scanner, simple, grand format)	1,53	2,5
Onduleurs stabilisateurs	2,54	4,2
Groupe électrogènes	5,09	8,5
Tablettes	0,92	1,5
Disque dur externe	0,92	1,5
Retro-projecteur	1,83	3,1
Tableau flipchart	0,41	0,7
<b>3. Mobilier de bureau</b>		
Bureaux et chaines pour le personnel	5,34	8,9
Mobilier salle de réunion /b	9,92	16,5
<b>Sous-Total A</b>	<b>66,88</b>	<b>111,47</b>

Activités	Coût (FCFA million)	Budget (US\$ '000)
<b>B. Pilotage</b>		
Lancement du projet	10,41	17,4
Pilotage	3,64	6,1
<b>Sous-Total B</b>	<b>14,06</b>	<b>23,43</b>
<b>C. Renforcement capacités cadres et personnel d'appui</b>		
<b>1. Gestion financière</b>		
Elaboration d'un manuel des procédures administratives comptables et financières et de passation de marchés	8,16	13,6
Recrutement du bureau de recrutement du personnel et de mis en place, de paramétrage d'un logiciel de gestion et formation du personnel	18,16	30,3
<b>Sous-Total C</b>	<b>26,33</b>	<b>43,88</b>
<b>D. Fonctionnement</b>		
Carburant	7,20	12,0
Téléphone, internet et courriers	6,00	10,0
Fournitures et consommations diverses	3,06	5,1
<b>Sous-Total D</b>	<b>16,26</b>	<b>27,10</b>
<b>Sous-Total Composante 3</b>	<b>231,4</b>	<b>385,6</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>300,0</b>	<b>500,0</b>

284. En capitalisant les expériences du PRAPAM et du PREPAS, les mesures ci-après sont proposées pour une gestion fiduciaire optimale du PEAJ.

285. *Organisation et personnel* : L'Unité Nationale de Coordination (UNC), placée sous la tutelle du MESA, disposera d'une autonomie en gestion administrative et financière. Le recrutement du personnel suivra un processus de sélection transparent, objectif et compétitif suivis de près par le FIDA et le MESA. L'équipe de gestion financière du projet sera composée : 1 Responsable Administratif et Financier, d'1 Comptable et d'1 assistant. Chaque personnel sera lié au projet par un contrat renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances. L'UNC devra obtenir l'approbation et la non-objection du FIDA et de la MESA pour les transactions importantes et à haut risque. Cet arrangement mitige le programme du contexte de risque de gestion financière du pays.

286. *Budgétisation* : l'UNC présentera un budget annuel clair sur la base des activités planifiées pour la période. Le processus budgétaire sera décrit clairement dans le manuel de gestion administrative et financière du projet. Le renforcement des capacités des parties prenantes à la préparation des PTBA permettra de réduire le temps de préparation mais de disposer d'un budget réaliste. Ceci facilitera la mise en œuvre des activités. Le PTDB sera soumis pour approbation au plus tard le 31 octobre pour approbation avant le début de l'exercice en question. Etant donné que l'utilisation du FIPS n'a pas été présentée dans la note conceptuelle, il sera procédé à la mobilisation d'avance pour le démarrage des activités avec un montant ne dépassant pas USD 974 200. Les demandes de fonds seront ensuite effectuées sur la base d'un plan de trésorerie trimestriel inclus dans le rapport financier intérimaires (RFI) préparé trimestriellement et permettant au FIDA de suivre les engagements, les décaissements mais également la capacité d'absorption.

287. *Flux de fonds et modalités de décaissement.* Les fonds du projet seront gérés selon les procédures en vigueur en RCA ainsi que celles du FIDA en matière de gestion financière et administrative des projets, lesquelles seront détaillées dans la lettre à l'emprunteur/bénéficiaire et dans le manuel de gestion administrative et financière du projet. Un compte désigné (fonds FIDA) sera ouvert au nom du PEAJ par le gouvernement dans une banque commerciale à Bangui, acceptable pour le FIDA. Un compte d'opération sera ouvert dans chacune des trois antennes (Bouar, Sibut et Bossangoa). Les spécimens de signatures des personnes habilitées à mouvementer le compte désigné et à signer les demandes d'avance, seront transmis au FIDA dès l'ouverture des comptes. Les procédures pour la valorisation des contributions des bénéficiaires doivent être clarifiées et détaillées dans le manuel de gestion administrative, financière et comptable du Projet en capitalisant sur le travail des projets en cours (PREPAS et PRAPAM).
288. *Contrôles internes :* Le manuel des procédures détaillera les procédures de contrôle interne permettant de maintenir le risque à un niveau acceptable par le FIDA. La fonction d'audit interne sera confiée à l'inspection générale des finances du ministère des finances et du budget de la République centrafricaine avec le soutien de l'inspecteur central administration du MESA sur la base des interventions trimestrielles qui seront renforcés pour assurer convenablement cette mission suivant les standards. Un rapport d'audit interne sera fourni sur une base trimestrielle au plus tard 45 jours suivant la fin de chaque trimestre. Aussi, les termes de références de chaque personnel seront indiqués dans le manuel pour assurer une bonne séparation des tâches.
289. *Informations financière et comptable :* La comptabilité du PEAJ sera tenue conformément au SYCEBUNOL, et à travers l'utilisation d'un logiciel de gestion comptable et financière de projet adapté (Tom2pro). Les états financiers (EF) annuels non audités seront préparés et transmis au FIDA au plus tard le 31 mars de chaque année. Des rapports financiers (intérimaires et non audités), produits à partir du logiciel, seront préparés trimestriellement et soumis au plus tard 45 jours après la fin du trimestre au FIDA. Ceci permettra de suivre les engagements, les décaissements, la performance financière du projet, son efficacité (niveau des coûts de fonctionnement) et permettre ainsi l'accès aux données financières pour le suivi croisé technique et financier.
290. *Audit externe.* Annuellement, le programme sera soumis à un audit externe des états financiers effectué par un cabinet sélectionné après un appel d'offre international et sur la base des termes de références acceptables pour le FIDA. Le rapport d'audit annuel sera soumis au FIDA au plus tard le 30 juin.

## **265. Procédures administratives, financières et comptables**

291. La présente partie du Manuel de procédures formalise les principales procédures de gestion administrative, financière et comptable.
292. Les procédures désignent ici l'ensemble des instructions d'exécution des tâches, les documents utilisés, leur diffusion et la périodicité de cette diffusion, leur conservation, les contrôles à mettre en place, les autorisations et les approbations, les règles à respecter, l'enregistrement et le traitement des opérations de manière à assurer la fiabilité et la pertinence de l'information comptable et financière.
293. Un manuel de procédures n'est pas figé et s'adapte au rythme et à l'environnement dans lequel évolue le projet. A ce titre, des modifications des procédures peuvent intervenir au cours de l'exécution du projet du fait d'une

réorganisation interne de celui-ci ou de changement de dispositions réglementaires nationales ou internationales.

294. Sous la responsabilité du / de la Coordinateur/trice du Projet, et après validation du Comité de Pilotage, une mise à jour du manuel s'imposera pour tenir compte de ces évolutions et changements. Dans cette optique, il incombera au Coordinateur du Projet d'adopter une démarche cohérente afin de mieux coordonner les éventuelles mises à jour de cet outil précieux pour le bon fonctionnement du projet. Toute mise à jour du manuel doit faire l'objet, au préalable, de non-objection du FIDA.
295. La mise à jour du présent manuel est aussi importante que sa mise en place. S'il n'est pas mis à jour régulièrement et si chaque exemplaire ne subit pas la mise à jour, il perd de son efficacité. Une liste des détenteurs du manuel sera maintenue par le Coordinateur du Projet pour permettre la mise à jour de tous les exemplaires chaque fois qu'une mise à jour sera opérée.

### **Dispositif de gestion**

296. L'Unité Nationale de Coordination (UNC) du Projet disposera d'une autonomie de gestion financière et en sera responsable et redevable auprès du MESA et du FIDA concernant l'utilisation des fonds ainsi que des résultats du Projet en cohérence avec les accords de financement. L'UNC sera dotée du même logiciel comptable que celui utilisé par le projet FIDA en cours pour capitaliser les expériences d'un projet à l'autre. Elle établira trimestriellement des situations financières et comptables qu'elle transmettra au FIDA. Cela permettra de faire un suivi des engagements, des décaissements, une analyse de la performance financière du Projet, un suivi de son efficacité (niveau des coûts de fonctionnement) ainsi que l'accès aux données financières pour un suivi croisé technico-financier. L'UNC préparera, pour chaque année fiscale, les états financiers consolidés, l'état des ressources et des emplois du Projet, ainsi que tous les rapports requis dans l'accord de financements.
297. L'équipe de gestion financière du projet sera composée d'un (e) Responsable Administratif (ve) et Financier (ière), d'un Comptable et ses Assistants dont ceux basés dans l(es) antenne(s) régionale(s).

### **Flux des fonds et dispositions relatives aux décaissements**

298. Les procédures de décaissement du FIDA se basent sur la lettre à l'emprunteur / au bénéficiaire et le "Manuel sur le décaissement des prêts pour les projets directement supervisés par le FIDA".
299. Un compte désigné par bailleur sera ouvert à Bangui dans une banque commerciale acceptable par le FIDA, pour recevoir les fonds du prêt et du don FIDA et des autres bailleurs. L'UNC sera responsable et redevable auprès du Gouvernement et du FIDA de l'utilisation des ressources du Projet conformément à l'accord de financement et selon les critères d'efficacité et d'économie.
300. Dès la réalisation des conditions de décaissement stipulées dans l'accord de financement et sur demande de l'Emprunteur, un **dépôt initial sera effectué par le FIDA sur le compte désigné**, suffisant pour couvrir la moyenne estimée des dépenses autorisées au titre du financement pour une période d'environ six (06) mois. Le compte désigné sera réapprovisionné après la soumission au FIDA de demandes d'avances préparées par l'UNC et signées par le Coordonnateur, le RAF

et un représentant autorisé de l’Emprunteur. Les décaissements seront effectués à travers le Portail clients du FIDA (ICP).

### **Contribution du Gouvernement au financement du Projet**

301. Elle se fera sous forme (i) d’exonération de droits, impôts et taxes grevant l’acquisition de biens et services et l’exécution de travaux dans le cadre du Projet, (ii) de valorisation du foncier sur lequel seront implantées les infrastructures, (iii) de valorisation de la participation des experts gouvernementaux au dispositif de supervision du Projet.
302. L’UNC remettra des fiches de temps aux experts concernés qui les rempliront en indiquant les jours travaillés et les tâches, travaux ou études réalisés. Ils signeront ces fiches de temps qui seront validées par le Coordonnateur du projet et approuvées par le Président du Comité de Pilotage. La valorisation se fera à un taux journalier moyen de 350 USD et elle sera enregistrée par la comptabilité comme contrepartie gouvernementale – experts mis à disposition.
303. Le Ministère des Finances et du budget facilitera l’obtention des exonérations nécessaires. Ces exonérations devront également être dûment documentées et comptabilisées par le Projet.

### **Politique anti-corruption**

304. Les responsables de la gestion du projet doivent être suffisamment rigoureux et prendre les mesures nécessaires contre les pratiques coercitives, de fraude, de corruption et de collusion. Le FIDA n'accepte aucune tolérance envers la fraude, la corruption, et les actions coercitives et de collusion pour les projets qu'il finance par des prêts ou des dons. Ceci implique que le FIDA poursuit toutes les allégations relevant du champ d'application de ces pratiques et que des sanctions appropriées sont prises chaque fois que ces allégations s'avèrent justifiées.
305. Le MESA et le MEFB doivent s’assurer que tous les intervenants dans l'exécution de ce Projet soient informés des politiques anti-corruption du FIDA. Lesquelles politiques sont disponibles sur le site web du FIDA.

### **Contrôle interne**

306. Les procédures de contrôle interne, selon les meilleures pratiques, seront adoptées. Le contrôle interne devra permettre d’assurer que les objectifs du projet seront atteints en tenant compte des aspects suivants : opérations réalisées avec efficacité et efficience, informations financières fiables et respect des lois, règlements et accords signés. L’analyse du système de contrôle interne se fera pendant les missions de supervision ainsi que pendant les missions d’audit annuel, avec proposition de mesures de renforcement chaque fois que nécessaire.

### **Systèmes, principes et procédures comptables**

307. La comptabilité du Projet PEAJ sera tenue de la manière suivante :
  - a. comptabilité générale selon le Système comptable des entités à but non lucratif en abrégé SYCEBUNOL (comptabilité d’engagement) commun à tous les pays de l’OHADA et qui présente une plus grande convergence vers les normes internationales IFRS avec une simplification des états financiers classiques (bilan et compte de résultat) pour une meilleure lisibilité.
  - b. comptabilité analytique et budgétaire organisée et paramétrée selon les axes suivants :
    - par source de financement: Prêt du FIDA, Don du FIDA, Autres bailleurs, Contrepartie du Gouvernement, Contributions des Bénéficiaires, etc.

- par catégorie de dépenses selon le budget de l'accord de financement
- par composante, sous-composante, activité
- par code géographique, etc.

308. Le Projet PEAJ sera doté d'un logiciel de gestion couvrant tous les aspects financiers : comptabilité, gestions des contrats / engagements, suivi budgétaire, états financiers etc. Le SAF de l'UNC devra maîtriser le logiciel afin de pouvoir le paramétrer et l'exploiter correctement pour répondre aux besoins de gestion et de reporting.

### **Conventions avec les partenaires d'exécution**

309. La contractualisation avec les partenaires d'exécution se fera sur la base de cahiers de charges, de critères de performance, de résultats attendus, etc. définis par les Experts Techniques.

310. Les clauses administratives et financières des conventions seront sous-tendues par les hypothèses suivantes :

- Convention pluriannuelle entre chaque partenaire et le Projet, avec enveloppe budgétaire globale par composante.
- Chaque année : Approbation par le Projet d'un budget détaillé des activités à mener sur l'année selon le PTBA approuvé pour le Projet.
- Les décaissements vers le partenaire se feront après approbation du budget détaillé et selon les résultats d'un diagnostic comptable et financier qui permettra d'évaluer les capacités en gestion financière du partenaire :
  - Pour les partenaires disposant de fortes capacités, les paiements peuvent être semestriels avec reporting financier semestriel
  - Pour les partenaires à capacité moyenne en gestion financière, paiements trimestriels ; reporting trimestriel.

311. Les modalités de gestion budgétaire suivante seront incluses dans les conventions, pour favoriser une gestion transparente du budget, avec une flexibilité contrôlée pour les budgets liés aux activités :

- Le partenaire peut effectuer des dépassements budgétaires d'un maximum de 10% entre les différentes lignes budgétaires destinés aux activités définies dans le cahier des charges, dans la mesure où ces dépassements sont compensés par des reliquats sur d'autres activités, sans dépassement du budget total.
- L'avis préalable du projet est requis en cas de dépassement de plus de 10% entre les activités, sans dépassement du budget total.
- Aucun dépassement n'est autorisé sur les rubriques **Salaires et Frais de fonctionnement**.

312. Toutes les autres clauses classiques de gestion financière/reporting, etc. seront incluses dans la convention.

313. Les conventions/budgets seront amendés suite aux constats et recommandations des missions de supervision.

### **Suivi budgétaire**

314. Pour permettre un calcul rigoureux et vérifiable du taux d'exécution du PTBA, les méthodes de calcul suivantes seront adoptées par le Projet et par les consultants :

315. Pour suivre le taux d'exécution du PTBA par composante/sous-composante/activité, le Projet doit calculer les différents taux suivants :

a. **Taux de réalisation financière du PTBA** en prenant comme référence les réalisations financières indiquées dans l'état de suivi budgétaire produit à **partir du logiciel de gestion**, pour chaque composante et sous-composante, pour toutes les sources de financement selon le montant total du PTBA approuvé par le comité de pilotage et le FIDA.

316. Pour rappel, les réalisations financières représentent les coûts des travaux, services, achats de biens, etc. réceptionnés et facturés, même si le paiement n'est pas encore effectué, cela conformément à la comptabilité d'engagement requise pour les projets. A noter que les avances non encore justifiées ne sont pas des réalisations financières.

317. Cette méthode de calcul du taux de réalisation financière sur la base des données du logiciel va inciter les projets à avoir une comptabilité à jour, avec saisie de toutes les factures reçues et validées à temps, pour respecter la comptabilité d'engagement, de même que la justification à temps des avances (pas de retraitement extra-comptable).

318. Cela est encore plus important en fin d'année : il faut rattacher à l'année N les réalisations par rapport au PTBA de cette même année N (biens, services, travaux réceptionnés) même si le paiement intervient en année N+1. Cela comprend la justification des avances aux partenaires. Ceux-ci doivent envoyer leurs pièces justificatives pour toutes les dépenses encourues au 31 décembre de l'année N.

b. **Taux de décaissements par rapport au total du PTBA** : il s'agit de tous les paiements, y compris les avances non encore justifiées ; le montant est obtenu dans l'état de suivi des décaissements produit à partir du logiciel

319. Ces deux taux a) et b) seront également calculés en y intégrant les engagements (colonne Engagements qui figure dans les états produits à partir du logiciel et qui concerne la partie des contrats signés mais non encore exécutée, si l'option *Avec Engagements* est sélectionnée au moment de l'impression). Ces engagements sont différents des engagements comptables inclus dans les réalisations financières.

## **Rapports financiers intermédiaires, annuels et d'achèvement**

### **Rapports financiers intermédiaires**

320. Afin de permettre un suivi financier rigoureux de l'implémentation physique et financière des activités couvertes par le PTBA, le projet doit soumettre des rapports financiers intermédiaires non vérifiés au FIDA à une fréquence devant être fixée conjointement, dans les 45 jours qui suivent la fin du trimestre. Le format et le contenu des rapports financiers intermédiaires seront convenus et documentés dans la lettre à l'emprunteur/au bénéficiaire, le cas échéant.

321. Le rapport financier sur les activités doit être facilement comparable avec le PTBA qui s'y rapporte. Les changements par rapport aux activités et aux orientations prévues doivent être expressément mis en évidence, justifiés et expliqués.

322. Ces rapports doivent comporter une partie descriptive et une partie financière couvrant toutes les activités réalisées dans le cadre du Projet. La partie narrative doit permettre de relater une synthèse, le contexte, les activités réalisées, les difficultés rencontrées, les mesures prises, les changements introduits, les réalisations en termes d'indicateurs de performance, le programme de travail pour la période suivante.

323. La partie financière doit permettre de comparer les prévisions aux réalisations cernées en termes d'engagements et de paiements. Les rapports financiers intérimaires doivent au moins inclure:

- Un état des sources et des utilisations des fonds pour la période considérée et en valeur cumulée,
- Un état d'analyse et de suivi de l'avancement des PTBA par composante, sous-composante, catégorie et source de financement indiquant les prévisions, les réalisations et les écarts en donnant une explication à ces écarts.
- Un état des engagements et des paiements par composante, sous-composante, catégorie et source de financement,
- Un état d'exécution des obligations de financement par source de financement,
- Un Etat d'exécution des obligations de financement par source de financement et par composante,
- Un plan de trésorerie couvrant les deux trimestres à venir.

### **Rapports financiers annuels**

324. Le projet est tenu de soumettre au FIDA, à la clôture de chaque année fiscale, des états financiers non vérifiés dans les quatre mois suivant la fin de chaque exercice, couvrant la période d'exécution du projet, conformément à la section 9.02 des Conditions générales du FIDA applicables au financement du développement agricole.

325. Les états financiers doivent contenir toutes les informations importantes et pertinentes requises pour permettre au FIDA et aux autres parties prenantes de comprendre parfaitement les activités du projet et sa position financière.

326. La période considérée est censée correspondre à l'exercice financier de l'emprunteur. Toutefois elle peut être modifiée en consultation avec le Bailleur pour la première et la dernière année du cycle de vie du projet.

327. Le contenu des états financiers du projet est défini dans les normes comptables applicables sur lesquelles repose leur préparation. Le FIDA demande par ailleurs certaines informations supplémentaires spécifiques. Les états financiers annuels du projet, établis selon la comptabilité d'engagement, sont composés de :

- l'état des ressources – emplois modèle IPSAS cash basis fourni dans les manuels du FIDA : ressources par source de financement, y compris la contrepartie par et la contribution des bénéficiaires et emplois par catégorie et composante);
- le bilan selon le Système comptable des entités à but non lucratif en abrégé SYCEBUNOL;
- le compte de résultat selon le référentiel SYCEBUNOL ;
- l'état des flux de trésorerie selon le référentiel SYCEBUNOL;
- les notes sur les états financiers reprenant les principes comptables utilisés et présentant une analyse détaillée des principaux comptes;
- la liste des actifs immobilisés acquis avec les fonds du projet (inventaire des immobilisations);
- le tableau d'exécution budgétaire du PTBA;
- l'état récapitulatif des DRF par catégorie de dépense;
- l'état de reconstitution de l'avance au compte désigné;
- le Tableau de Situation des fonds du projet (par source de financement). ;
- tout autre état requis par le FIDA ou la République Centrafricaine.

328. Le Projet doit se référer au Manuel du FIDA relatif à l'information financière et à l'audit des projets financés par le Fonds. Le Manuel est disponible sur le site web du FIDA ([www.ifad.org](http://www.ifad.org)).

### **Rapport d'achèvement**

329. Au minimum six semaines avant la date d'achèvement du projet, une communication est envoyée par le FIDA afin d'informer que toutes les demandes doivent être soumises avant la date de clôture, et pour rappeler au Projet que les dépenses encourues et les engagements pris après la date d'achèvement ne seront pas honorés, excepté pour les dépenses autorisées durant la période de clôture (de la date d'achèvement à la date de clôture financière). Cela signifie que les biens sont livrés, les travaux de génie civil achevés et les services prestés au plus tard à cette date.

330. Le Projet soumet au Fonds, au plus tard dans les six mois suivant la date d'achèvement, le rapport d'achèvement du projet prévu à la Section 8.04 (Rapport d'achèvement) des Conditions générales.

### **Gestion des actifs immobilisés et Conservation des documents**

331. La gestion des actifs est un processus important servant à suivre les actifs immobilisés aux fins de la comptabilité financière, à faciliter l'entretien préventif et à prévenir les vols. La gestion des actifs fixes comprend :

- L'étiquetage clair de tous les biens achetés et l'assignation à chacun d'un numéro d'ordre unique ainsi que son inscription au registre des immobilisations tenues par l'UNC,
- Un inventaire physique de tous les biens inscrits au registre est effectué au moins une fois par an, accompagné des contrôles suivants : i) vérifier que tous les biens se trouvent encore à l'endroit indiqué au registre ; ii) vérifier que tous les biens sont encore en bon état ; iii) toute différence constatée entre cet inventaire et le registre des actifs fixes doit donner lieu à une enquête ;
- La vérification doit être exécutée par des personnes autres que les usagers habituels du matériel/des biens considérés afin de garantir la séparation des fonctions ;
- La couverture des biens acquis dans le cadre du Projet par des polices d'assurance adéquates couvrant principalement les risques de vols, d'incendies, des dégâts des eaux ...

332. Conformément à la Section 9.01 de l'Accord de financement - Documents financiers, l'UNC doit conserver pendant au moins dix ans après la date de clôture du Projet tous les documents comptables concernant les activités du Projet.

## **Audit**

### **Audit Interne**

333. La fonction d'audit interne sera confiée à l'inspection générale des finances du ministère des finances et du budget de la République centrafricaine sur la base des interventions trimestrielles. L'audit interne du projet sera inclus dans les activités et le planning de mission de l'IGF.

### **Audit externe annuel**

334. Les Comptes annuels du projet doivent être audités selon les Directives émises dans le Manuel du FIDA relatif à l'information financière et à l'audit des projets financés par le Fonds. Ces directives comportent les modèles de TDR des auditeurs.

335. L'auditeur doit recevoir du projet **un jeu complet d'états financiers** dont les états du SYCEBUNOL et d'autres états convenus avec le Fonds. *Voir notamment le Tableau 3 du manuel du FIDA qui indique la liste du jeu complet d'états financiers à auditer.* Par ailleurs, le point 6 du mandat de l'auditeur (*page 26 du manuel*) indique les procédures convenues (application de procédures spécifiques et communication des constatations factuelles) qui s'ajoutent au mandat général de l'audit.
336. L'auditeur et l'emprunteur/le bénéficiaire doivent s'assurer que la communication soit efficace dans les deux sens, afin de garantir que l'audit soit réalisé de manière efficace, efficiente et en temps utile, de façon à permettre la publication et la présentation du rapport d'audit au FIDA dans sa version originale dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice financier du projet, conformément à la section 9.03 des Conditions générales. Une copie signée et non-modifiable du rapport d'audit pourra être envoyée en avance au FIDA par voie électronique. Les soumissions électroniques sont considérées comme valables, sous réserve que la version originale du rapport soit reçue par le FIDA dans les 30 jours.

### **Diligences et livrables des auditeurs externes**

337. L'auditeur doit soumettre un dossier d'audit comprenant au minimum les états financiers vérifiés ainsi que les états spécifiques additionnels, le rapport d'audit ainsi que les rapports sur les vérifications spécifiques et la lettre de recommandations.
338. La lettre de recommandations fait partie intégrante du dossier d'audit, qui consigne les problèmes de contrôle interne détectés par l'auditeur. La lettre de recommandations doit :
- Présenter les recommandations de l'auditeur pour remédier aux problèmes de contrôle interne détectés, et les réponses apportées à ces problèmes de la part des responsables du projet.
  - S'il y a lieu, fournir des commentaires de suivi concernant les problèmes signalés dans la lettre de recommandations de l'année précédente.
339. En outre, il est demandé que toutes les dépenses non autorisées éventuellement détectées lors de l'audit soient mentionnées dans la lettre de recommandations.

### **Transparence et divulgation des informations**

340. Dans le cadre du renforcement de l'accès public à l'information, le FIDA rendra publics les états financiers et rapports d'audit, sous réserve des processus applicables à leur publication. Cette publication ne couvre pas la lettre de recommandations ; et des versions abrégées peuvent être publiées si les rapports contiennent des informations confidentielles.

### **Passation des marchés et contractualisation**

341. Les marchés des biens, des travaux et des services, financés par le FIDA, seront attribués conformément aux dispositions : (1) de la réglementation de l'emprunteur en matière de passation des marchés ; notamment, la loi N°08-017 du 06 juin 2008 portant sur le Code des marchés publics et ses textes d'application ; et (2) du manuel des procédures de passation des marchés publics (arrêté No237/09 du 30/04/2009) ; ceci dans la mesure où ces dispositions sont compatibles avec les Directives du FIDA pour la passation des marchés du 17 Septembre 2010, révisées en Décembre 2019. Le score de l'Indice de perception de la corruption en 2022 de 24/100 pour la République Centrafricaine est élevé,

avec un classement de 152ème sur 180 pays. Les interventions des différentes institutions en charge de la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la corruption et de contrôle de la passation des marchés sont encore limitées. La passation des marchés de PEAJ est alignée à la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude, de harcèlement sexuel et de corruption ; ainsi qu'aux procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC). A cet effet, tous les outils disponibles devront être utilisés durant sa mise en œuvre. Tous manquements observés dans ces domaines devront être signalés immédiatement au bureau correspondant du FIDA (<https://www.ifad.org/fr/anti-corruption>). L'ensemble du personnel et des autres parties prenantes, y compris les autorités nationales, impliquées dans la passation de marchés, seront formés aux directives du FIDA en matière de passation des marchés et aux documentations standards y afférentes. Le plan de passation des marchés précise la méthode de passation des marchés pour chaque contrat, suivant les seuils et préférences applicables dans le cadre du PEAJ. Un PPM relatif aux 18 mois premiers mois de mise en œuvre du Projet sera élaboré par l'UNC et soumis à l'avis de non-objection du FIDA. Par la suite, un PPM annuel sera élaboré et endossé à chaque PTBA. Il fera l'objet d'une approbation par le Comité de Pilotage et par le FIDA par un avis de « Non-Objection » avant sa mise en œuvre.

342. Les détails du dispositif de passation des marchés dans le cadre du PEAJ sont présentés en annexe du présent manuel.

## ANNEXE 1 : ORGANIGRAMME ET TERMES DE REFERENCE DU PERSONNEL

343. L'unité nationale de coordination (UNC) est composée comme suit : 1 coordonnateur national ; 1 responsable administratif et financier ; 1 comptable et 1 assistant ; 1 spécialiste en passation des marchés ; 1 spécialiste en ingénierie sociale, genre et nutrition ; 1 spécialiste en filières animales et de l'entrepreneuriat jeunes ; 1 environnementaliste ; 1 responsable suivi-évaluation, digitalisation et gestion des savoirs ; le personnel d'accompagnement (secrétaire et chauffeurs). Les fonctions du spécialiste en infrastructures et celles de l'expert en finance inclusive seront externalisées, avec la mobilisation périodique d'un prestataire de service. Sur le terrain l'UNC aura trois antennes (Bouar, Sibut et Bosongo) dont le mandat est d'assurer le suivi des actions de mise en œuvre conduites par les prestataires. Chaque antenne aura une équipe légère constituée de : un chef d'antenne spécialisé en suivi-évaluation ; un assistant qui est un technicien supérieur en élevage ; et une secrétaire-comptable.

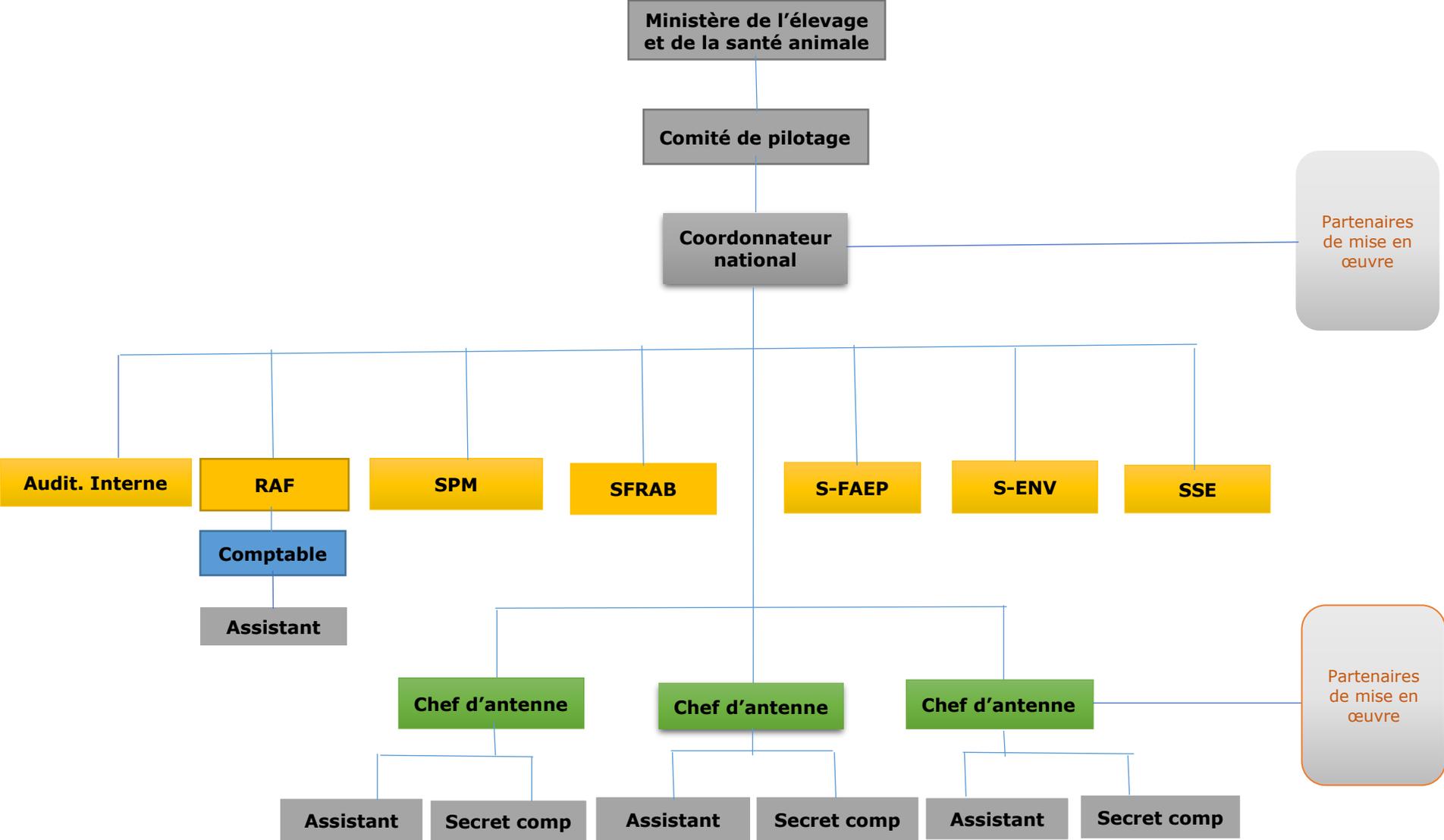
344. Les membres de l'UNC et des antennes sont recrutés par un cabinet indépendant sur la base de leurs compétences et aptitudes conformément aux termes de références ci-après, préparés à titre indicatif. Ce processus est initié par le MESA.

345. Le détail des postes se présente comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

### Postes du PEAJ

Postes	Nombre
Coordinateur National	1
Auditeur interne	1
Responsable Financement rural et Agribusiness	1
Responsable Passation de marché	1
Chef comptable	1
Chefs d'antennes	3
Spécialiste en environnement	1
Assistant en filière animale (antenne)	3
Responsable Administratif et Financier	1
Responsable Suivi-Evaluation	1
Assistant comptable	1
Assistant de direction	1
Chauffeurs	5
Planton/coursier	1
Secrétaires comptables	3
Spécialiste en filière animale et pastoralisme	1
Spécialiste Infrastructure (temps partiel sur commande)	1
<b>TOTAL</b>	<b>30</b>

**ORGANIGRAMME DU PEAJ**



## TERMES DE REFERENCE POUR LE POSTE DE COORDONNATEUR/TRICE

<b>Principes</b>	<p>Le / la Coordonnateur/trice exerce ses fonctions en référence aux principes de transparence d'efficacité et d'efficience conformément aux documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lois et Règlements en vigueur en République Centrafricaine ;</li> <li>• Document du projet ;</li> <li>• Accords de financement et documents annexes ;</li> <li>• Lettre à l'emprunteur ;</li> <li>• Manuel de procédures administratives, financières et comptables</li> </ul>
<b>Responsabilités et tâches</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordination générale et gestion du patrimoine du PEAJ ;</li> <li>• Entretien et qualification du dialogue politique et technique avec les partenaires techniques, institutionnels, du secteur privé et les comités locaux ;</li> <li>• Organisation avec le MESA, des sessions du comité de pilotage ;</li> <li>• Supervision et évaluation du travail des partenaires</li> <li>• Supervision de la préparation du PTBA ;</li> <li>• Mise en place des procédures de contrôle interne et des procédures administratives et financières, conformément au manuel de procédures ;</li> <li>• Supervision de la mise en place du système informatisé de comptabilité générale, analytique et budgétaire du projet, conformément aux procédures nationales et aux exigences du FIDA ;</li> <li>• Contrôle budgétaire et suivi mensuel de l'exécution du PTBA ; analyse des écarts budget-réel.</li> <li>• Suivi de la trésorerie du projet, établissement de prévisions de trésorerie semestrielles et mises à jour mensuelle ;</li> <li>• Vérification et validation des demandes de retrait des fonds du Prêt, du Don (DRF) et du Fonds GEF avant transmission aux signataires autorisés ;</li> <li>• Suivi des contributions du gouvernement, des bénéficiaires et des autres sources de financement du projet ;</li> <li>• Coordination de l'élaboration des rapports techniques d'activités et des rapports financiers périodiques ;</li> <li>• Relecture et validation de tous les documents de passation des marchés avant signature ;</li> <li>• Participation aux comités d'évaluation dans le cadre des appels d'offres lancés par le projet ;</li> <li>• Supervision générale des travaux du personnel ;</li> <li>• Préparation des missions de supervision et des audits annuels ; mise en œuvre des recommandations fiduciaires ;</li> <li>• Supervision de la préparation des études stratégiques, de la revue à mi-parcours et d'achèvement ;</li> <li>• Coordination du recrutement, du suivi et de l'évaluation du travail des prestataires de services ;</li> <li>• Evaluation annuel du travail des spécialistes et du personnel d'appui ;</li> <li>• Gestion et évaluation des conventions avec les partenaires stratégiques du projet ;</li> <li>• Représentation du projet partout où besoin sera.</li> </ul>
<b>Principaux résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les ressources financières, humaines et physiques du Projet sont gérées conformément aux accords de financement et lois en vigueur ;</li> <li>• Les fonds du Projet sont utilisés pour des dépenses éligibles dans des délais acceptables (taux de décaissement du PTBA de 100%) ;</li> <li>• Une bonne planification est faite annuellement,</li> <li>• Les objectifs des PTBA sont atteints ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les objectifs du projet sont atteints.</li> </ul>
<b>Lieu de travail</b>	Il/elle sera basé(e) à Bangui avec des déplacements dans les zones d'intervention du projet.
<b>Qualifications et expériences</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diplôme universitaire en agronomie, économie, agroéconomie (Bac + 5 au minimum) ou équivalent.</li> <li>Expérience professionnelle de 10 ans minimum dans le secteur agricole et rural en tant que directeur ou coordonnateur de projet dont 5 ans pour des projets multidisciplinaires financés par des bailleurs internationaux ;</li> <li>Connaissance de la législation en vigueur en république Centrafricaine : actes uniformes OHADA, droit du travail, droit fiscal relatif aux impôts à retenir à la source sur les salaires, à l'exonération des taxes sur les équipements, fournitures, études et travaux, etc. ;</li> <li>Expériences en structuration des acteurs, développement des marchés sont des atouts majeurs.</li> <li>Bonne connaissance de l'outil informatique (Word, Excel, PowerPoint internet).</li> <li>Connaissance en planification ;</li> <li>Rigueur et sens de l'organisation ; qualité morale irréprochable ;</li> <li>Capacité à travailler sous pression et au sein d'une équipe pluridisciplinaire ;</li> <li>Parfaite maîtrise du français et une bonne connaissance de l'anglais.</li> </ul>
<b>Nature et type de contrat</b>	Contrat de droit national d'un an renouvelable au cours de la vie du projet (6 ans) et sur la base d'une évaluation annuelle des performances.

#### TERMES DE REFERENCE POUR LE POSTE DE SPECIALISTE EN FILIERES ANIMALES ET DE L'ENTREPRENARIAT JEUNES (S-FAEJ)

<b>Contexte</b>	<p>A travers le PEAJ, le Gouvernement de la RCA, en partenariat avec le FIDA, envisage de faire du sous-secteur de l'élevage un levier important pour la croissance économique, la réduction de la pauvreté du pays et l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. La promotion de chaînes de valeur, viables, dans le sous-secteur de l'élevage et du miel, aidera à créer des opportunités d'emplois et de revenus, pour les vulnérables, les jeunes et les femmes, et à renforcer la résilience, contribuant ainsi à consolider la paix sociale, et la stabilité du pays.</p> <p>Différentes activités sont prévues dans le cadre du projet et toucheront la production, la transformation et la mise en marché des produits animaux (viandes, œufs, lait, fromage etc.), de l'apiculture (miel, cire etc.). Elles visent en particulier à établir des chaînes d'approvisionnement durables. A cet effet, il est prévu le recrutement d'un Spécialiste en Filières Animales et Entreprenariat.</p> <p>Les présents termes de référence (TDR) situent le mandat et le profil du (de la) spécialiste.</p>
<b>Hiérarchie</b>	Le S-FAEJ est placé sous l'autorité et la supervision du Coordonnateur du projet PEAJ.
<b>Missions et responsabilités</b>	Le/la S-FAEJ est chargé de concevoir et d'orienter la stratégie générale de mise en œuvre du projet sur les aspects élevage, transhumance et apiculture considérés sous l'angle entrepreneurial. Il a la responsabilité aussi de la structuration des acteurs pour construire des chaînes d'approvisionnement durables. Il a la charge des contrats de l'UNC avec l'ANDE, la FNEC et les autres partenaires ainsi que du suivi de leurs prestations. Il organise avec le responsable de la passation des marchés, la sélection des bénéficiaires individuels ou entreprises.

<b>Tâches principales</b>	<b>Mise en œuvre</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Concevoir une stratégie de mise en œuvre des volets élevage, transhumance et apiculture ;</li> <li>• Préparer les contrats de prestation avec l'ANDE d'une part et la FNEC d'autre part ;</li> <li>• Contribuer à la préparation des critères et à la sélection des bénéficiaires du projet (producteurs, fournisseurs d'intrants, transformateurs, agrégateurs) ;</li> <li>• Participer à l'élaboration des curricula de formation des différentes catégories de bénéficiaires ;</li> <li>• Contribuer à la préparation des PTBA et assurer le suivi de la mise en œuvre des activités portant sur l'élevage, la transhumance et l'apiculture ;</li> <li>• Organiser la structuration des bénéficiaires (réseaux, associations) ;</li> <li>• Impulser et faciliter la mise en relation des acteurs des différents maillons pour construire des chaînes d'approvisionnement durables ;</li> <li>• Contribuer à la mise en place du système digital ;</li> <li>• Initier et contribuer à la mise en place d'un système de traçabilité et de certification des produits transformés ;</li> <li>• Orienter et accompagner les antennes dans la mise en œuvre des activités ;</li> <li>• Fournir des conclusions et des recommandations factuelles et nécessaires au pilotage du projet ;</li> <li>• Accomplir toute autre tâche relevant de sa compétence et qui est de nature à améliorer l'exécution des activités et la performance de l'UNC.</li> </ul>
<b>Lieu de travail</b>	Siège du projet logé au sein du MESA à Bangui Avec des déplacements réguliers sur le terrain dans les zones d'intervention
<b>Profil requis</b>	<b>Qualifications et expériences requises :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Au minimum un diplôme supérieur (Bac+5) en zootechnie, sciences vétérinaires, agronomie ou biologie ;</li> <li>• Au moins 7 ans d'expérience reconnue en matière d'appui à l'élevage, au pastoralisme ou à la transhumance ;</li> <li>• Bonne connaissance des logiciels informatiques courants (Word, Excel, Power point, etc.), de l'outil internet, des logiciels de gestion de base de données et de traitement de données ;</li> <li>• Une bonne connaissance en planification et en géo-référencement sera un atout.</li> <li>• Etre capable de travailler sous contraintes, de façon indépendante et en équipe ;</li> <li>• Avoir une bonne capacité rédactionnelle et de communication en français avec une bonne maîtrise des logiciels Word, Excel, Powerpoint, etc.).</li> <li>• La connaissance de l'anglais sera un atout.</li> </ul>
<b>Nature et type de contrat</b>	Contrat de droit national d'un an renouvelable au cours de la vie du projet (6 ans) et sur la base d'une évaluation annuelle des performances.

## TERMES DE REFERENCE POUR LE POSTE DE RESPONSABLE SUIVI & EVALUATION ET GESTION DES SAVOIRS

<b>Hiérarchie</b>	Sous l'autorité et la supervision du Coordonnateur du projet PEAJ
<b>Missions et responsabilités</b>	<p>Le/la RSE est chargé d'orienter la stratégie générale de suivi et évaluation (S&amp;E) et de la mise en œuvre des activités correspondantes. Il a la responsabilité aussi de fournir en temps opportun aux acteurs concernés des informations pertinentes sur les progrès réalisés, les goulots d'étranglement. Il alerte le coordonnateur et le Directeur du S&amp;E du MESA sur les actions nécessaires pour assurer une mise en œuvre à temps.</p> <p>Les tâches essentielles du RSE consistent à mettre en place le système de suivi et évaluation et à veiller à son bon fonctionnement en collaboration avec les principales parties prenantes du PEAJ.</p> <p>Il dirige aussi les actions en lien à l'appui institutionnel au dispositif de S&amp;E du MESA</p>
<b>Tâches principales</b>	<p><b>Mise en place du système de suivi &amp; Evaluation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer à l'élaboration participative du manuel des procédures de S&amp;E, en, à l'orientation du processus de validation du cadre de mesure des rendements ;</li> <li>• Orienter et superviser le processus de recrutement du concepteur du système informatique de suivi-évaluation (La RUCHE), et à la conduite de sa mission ;</li> <li>• Orienter et superviser les consultants et/ou structures engagées par contrat pour la réalisation des enquêtes spécifiques nécessaires à l'évaluation des effets et impacts ;</li> <li>• Diriger le processus inclusif de définition des outils de S&amp;E, du contenu et modes de présentation des rapports ;</li> <li>• Etablir un plan de renforcement des capacités et de soutien au S&amp;E ;</li> <li>• Tenir le lead dans l'animation du système de suivi évaluation du projet ;</li> <li>• Assurer le lien entre les indicateurs du projet et leur contribution au COSOP, aux objectifs du MESA, aux ODD, aux objectifs du UNSDCF.</li> </ul> <p><b>Mise en œuvre des actions du S&amp;E du projet</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer le coordonnateur dans l'établissement des programmes de travail et budgets annuels (PTBA), des plans de travail trimestriels ;</li> <li>• Appuyer partenaires de mise en œuvre dans la mise en œuvre du système de S&amp;E ;</li> <li>• Conduire le processus d'examen des rapports périodiques des antennes avant soumission au MESA</li> <li>• Fournir des conclusions et recommandations factuelles et nécessaires au pilotage du projet ;</li> <li>• Collaborer avec le personnel et les partenaires de mise en œuvre au suivi et la qualité des informations pertinentes à fournir les progrès, les activités courantes, des effets et impact du PEAJ ;</li> <li>• Impliquer fortement les bénéficiaires et la société civile dans le dispositif S&amp;E pour capturer le retour d'informations ;</li> <li>• Organiser assurer la formation et mise à jour au personnel et partenaires du projet, sur le système de S&amp;E du PEAJ</li> <li>• Informer et collaborer avec les missions externes d'appui, de supervision et d'évaluation en fournissant des informations actualisées sur l'avancement du projet ;</li> <li>• Déterminer le cadre des études spécifiques et contribuer à leur réalisation ;</li> <li>• Mettre sous forme de rapports, les constats observés par le S&amp;E, en collaboration avec les autres responsables techniques et partenaires de mise en œuvre ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Animer et diffuser régulièrement les conclusions et enseignements tirées des analyses du S&amp;E, auprès du personnel du PEAJ et partenaires et acteurs de la mise en œuvre ;</li> <li>• Veiller à ce que les données du S&amp;E soient examinées par l'instance compétente et en temps opportun quant à leurs implications pour l'action future ;</li> </ul> <p><b>Mise en œuvre de l'appui institutionnel au dispositif S&amp;E du projet</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner dans l'identification des besoins en formation du MESA, de l'ANDE et de OPA sur le SSE</li> <li>• Collaborer étroitement avec l'assistance technique pour le renforcement des capacités techniques du MESA</li> <li>• Contribuer au processus d'élaboration des documents clés du MESA en S&amp;E</li> <li>• Accompagner le processus de digitalisation du SSE du MESA</li> <li>• Assurer l'interconnexion entre le logiciel SSE du PEAJ et celui du MESA</li> </ul> <p><b>Gestion des savoirs et digitalisation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordonner les actions de gestion des savoir du PEAJ</li> <li>• Assurer le lien étroit entre les résultats et les leçons apprises de la mise en œuvre</li> <li>• Contribuer à la communication et à la visibilité des activités du projet</li> <li>• Servir de point focal et de lead aux activités de digitalisation dans les chaînes de valeur</li> </ul>
<b>Lieu de travail</b>	Siège du projet logé au sein du MESA à Bangui Déplacement régulier sur le terrain dans les zones d'intervention Voyage international requis sur approbation du Ministre
<b>Profil requis</b>	<p><b>Qualifications et expériences requises :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Au minimum un diplôme supérieur (Bac+5) en agroéconomie, agronomie, suivi-évaluation, statistique ou tout autre diplôme jugé équivalent ;</li> <li>• Au moins 7 ans d'expérience reconnue en matière de S&amp;E axé sur les résultats de développement</li> <li>• Au moins 2 ans d'expériences dans le secteur agricole ;</li> <li>• Une expérience antérieure en matière de digitalisation pour l'agriculture est requise ;</li> <li>• Bonne connaissance des approches du cadre logique et autres approches de planification stratégique, de planification et de mise en place et au fonctionnement du S&amp;E, d'analyse de l'information et rédaction des rapports, de formation à la mise en place du S&amp;E ;</li> <li>• Une connaissance approfondie en matière de : (i) mise en place des systèmes de suivi-évaluation de programmes de développement ; (ii) gestion des systèmes d'information ;</li> <li>• Expériences dans la conduite ou la contribution à des évaluations d'impact des projet/programmes de développement ;</li> <li>• Expériences dans la mise en place des bases de données digitalisées ;</li> <li>• Connaissance du géo-référencement des réalisations physique d'un projet serait un atout ;</li> <li>• Bonne connaissance des procédures et des outils de suivi et évaluation de projets financés sur ressources des Partenaires au Développement ;</li> <li>• Bonne connaissance des logiciels informatiques courants (Word, Excel, Power point, etc.), de l'outil internet, des logiciels de gestion de base de données et de traitement de données ;</li> <li>• Etre de bonne moralité et en bonne condition physique ;</li> <li>• Etre capable de travailler sous contraintes, de façon indépendante et en équipe ;</li> <li>• Avoir une expérience en gestion de partenariats.</li> <li>• Avoir une bonne maîtrise du français ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La connaissance de l'anglais serait un atout.</li> </ul>
<b>Nature et type de contrat</b>	Contrat de droit national d'un an renouvelable au cours de la vie du projet (6 ans) et sur la base d'une évaluation annuelle des performances

### TERMES DE REFERENCE POUR LES POSTES DE CHEF/FE D'ANTENNE

<b>Hiérarchie</b>	Sous l'autorité et la supervision du Coordonnateur du projet PEAJ
<b>Missions et responsabilités</b>	Le/La Chef/fe d'antenne est chargé(e) d'assurer la coordination et le suivi de la mise en œuvre des activités du projet dans sa région. Il/Elle collabore étroitement avec les autres membres de l'équipe et est responsable des actions des agents du projet placés au niveau de son antenne. Il rend compte régulièrement à son supérieur hiérarchique. Il/Elle est le premier valideur des informations mises dans le SSE, avant approbation par le RSE au niveau central. Il/Elle représente le projet dans la région qui lui est confiée.
<b>Tâches principales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer le RSE dans l'élaboration du manuel des procédures de S&amp;E ;</li> <li>• Coordonner le processus d'élaboration du PTBA dans sa région ;</li> <li>• Superviser la mise en œuvre et le suivi des activités du PEAJ dans les zones couvertes par son antenne ;</li> <li>• Appuyer l'organisation des différentes missions du PEAJ (appui, supervision, mi-parcours, achèvement, etc.) et d'enquêtes spécifiques ;</li> <li>• Représenter le projet au niveau des autorités, partenaires et autres parties prenantes dans sa zone ;</li> <li>• Coordonner au niveau de son antenne, l'imputation régulière des données dans le logiciel SSE</li> <li>• Suivre les prestataires de services dans sa région ;</li> <li>• Contribuer à la passation des marchés ;</li> <li>• Assurer la production des rapports périodiques sur les activités et progrès au niveau de son antenne</li> <li>• Alerter les collègues sur les goulots d'étranglement, les risques pour la mise en œuvre ;</li> <li>• Assurer la gestion administrative, financière et du personnel au niveau de son antenne et conformément à la délégation de pouvoir accordée le coordonnateur suivant les règles de procédures établies ;</li> <li>• Servir de point focal et de lead aux activités de digitalisation dans les chaînes de valeur au niveau de ses zones ouvertes</li> </ul>
<b>Lieu de travail</b>	Antennes du projet à Bouar, Bossangoa et Sibut  1 seul chef/fe par antenne Déplacement régulier sur le terrain Déplacement périodique à Bangui
<b>Profil requis</b>	<b>Qualifications et expériences requises :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Au minimum un diplôme supérieur (Bac+4) en agroéconomie, agronomie, génie rural, suivi-évaluation, statistique ou tout autre diplôme jugé équivalent ;</li> <li>• Au moins 5 ans d'expérience dans le monde rural, notamment le secteur agricole et l'élevage</li> <li>• Au moins 2 ans d'expérience en matière de suivi et évaluation de projets de développement ;</li> <li>• Aptitudes solides sur le S&amp;E et la gestion axée sur les résultats ;</li> <li>• Bonne aptitude de construction et de maintien de relations avec des partenaires de mise en œuvre et de développement ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bonne connaissance des logiciels informatiques courants (Word, Excel, Power point, etc.), de l'outil internet, des logiciels de gestion ;</li> <li>• Rigoureux dans la gestion de fonds et respect du principe de redevabilité ;</li> <li>• Être de bonne moralité et en bonne condition physique ;</li> <li>• Être capable de travailler sous astreintes, de façon indépendante et en équipe ;</li> <li>• Avoir une expérience en gestion de partenariats.</li> <li>• Avoir une bonne maîtrise du français</li> </ul>
<b>Nature et type de contrat</b>	Contrat de droit national d'un an renouvelable au cours de la vie du projet (6 ans) et sur la base d'une évaluation annuelle des performances

### **TERMES DE REFERENCE POUR LE POSTE DE RESPONSABLE ADMINISTRATIF (VE) ET FINANCIER (IERE) (RAF)**

<b>Principes</b>	<p>Le / la Responsable Administratif (ve) et Financier (ière) (RAF) exerce ses fonctions en référence aux principes de transparence d'efficacité et d'efficience conformément aux documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lois et Règlements en vigueur en République Centrafricaine ;</li> <li>• Accords de financement et documents annexes ;</li> <li>• Lettre à l'emprunteur ;</li> <li>• Manuel de procédures administratives, financières et comptables</li> </ul>
<b>Responsabilités</b>	<p>Sous la supervision du / de la Coordinateur/trice, le/la RAF sera responsable de la gestion administrative, comptable et financière du Projet, notamment de la comptabilité générale, budgétaire et analytique ainsi que de la gestion des ressources humaines, financières et matérielles. Il/Elle assure la mise en œuvre dans les règles de l'art, les procédures administratives, financières et comptables.</p> <p>Le/la RAF devra assurer notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'application régulière et adéquate des procédures dans la mise en œuvre de l'ensemble des opérations ;</li> <li>• l'organisation de la planification des travaux administratifs, financiers et comptables pour garantir une tenue correcte et exhaustive des comptes du projet, dans le respect des délais impartis ;</li> <li>• la gestion de la trésorerie et l'efficacité dans la mobilisation des ressources intérieures (contrepartie de l'Etat) et extérieures (FIDA et autres bailleurs de fonds). A ce titre, il/elle élabore les plans de trésorerie pour assurer à tout moment les ressources nécessaires à la mise en œuvre des activités. Enfin il/elle veille à ce que les contreparties de l'Etat soient mises en place (y compris celles issues des taxes) et que les contributions des bénéficiaires soient comptabilisées, conformément à l'Accord de financement ;</li> <li>• la sauvegarde du patrimoine du Projet.</li> <li>• la co-signature des comptes bancaires (désignés et opérationnels)</li> <li>• le reporting interne et externe.</li> <li>• le management du personnel, en relation avec le Coordonnateur National.</li> </ul>
<b>Tâches principales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diriger et contrôler l'équipe administrative et financière, à l'UNC (hors Chargé passation de marché et contrôleur interne) ;</li> <li>• Assurer la sécurisation des fonds du projet à tous les niveaux, y compris les fonds versés aux partenaires et prestataires ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer à la conception du Système d'Information de Gestion de sorte à assurer le paramétrage pour la production automatique des DRF et de tous les états comptables et financiers ;</li> <li>• Veiller à l'exploitation optimale, à la sécurité du logiciel et du matériel informatique, à la sauvegarde des applications et des données comptables et financières ;</li> <li>• Valider les dépenses conformément au manuel de procédures comptables et financières, autorisées par le Coordonnateur (sur avis motivé des responsables techniques selon le cas) selon les normes et les accords de financement ;</li> <li>• Participer à l'élaboration et à la consolidation des budgets et programmes de travail soumis au coordonnateur ;</li> <li>• Participer à l'élaboration des contrats, conventions et protocoles établis par le Responsable de Passation des Marchés en collaboration avec les Responsables Techniques, pour l'élaboration des clauses administratives et financières.</li> <li>• Elaborer les états financiers annuels, avec tous les annexes requis, y compris l'inventaire des biens (meubles et immeubles) du Projet ;</li> <li>• Organiser et maintenir les dossiers de gestion du personnel ;</li> <li>• Identifier les besoins de formation des agents comptables et financiers de l'UNC et des partenaires de mise en œuvre ; élaborer des plans de formation et prendre toutes les dispositions administratives et financières nécessaires pour organiser ces formations selon les procédures requises (en relation avec le Responsable en passation des Marchés) ;</li> <li>• Préparer et présenter les documents et pièces nécessaires aux des missions de supervision, revue à mi-parcours et mission d'achèvement ;</li> <li>• Préparer et appuyer les missions d'audit ;</li> <li>• Mettre en œuvre les plans d'action de suivi des recommandations d'audit et des missions de supervision ;</li> <li>• Assurer que les opérateurs partenaires maintiennent une comptabilité propre des dépenses en relation avec les activités du Projet et qu'ils fournissent périodiquement les rapports financiers et les pièces comptables éligibles.</li> </ul>
<b>Principaux résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les ressources financières, humaines et physiques du Projet sont gérées conformément aux accords de financement et lois en vigueur ;</li> <li>• Les fonds du Projet sont toujours disponibles et utilisés pour des dépenses éligibles dans des délais acceptables (taux de décaissement du PTBA de 100%) ;</li> <li>• Les états financiers et les rapports d'audit sont élaborés dans les délais et les opinions des auditeurs externes ne comportent pas de réserves ;</li> </ul>
<b>Lieu de travail</b>	Il/elle sera basé(e) à Bangui avec des déplacements dans les zones d'intervention du projet.
<b>Qualifications et aptitudes</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Etre titulaire d'un diplôme supérieur au moins BAC + 5 en comptabilité et gestion financière ou tout autre diplôme équivalent ;</li> <li>2. Avoir une bonne connaissance et une bonne pratique des règles du système comptable SYSCOHADA révisé et / ou du Système comptable des entités à but non lucratif en abrégé SYCEBUNOL ainsi que des procédures de gestion fiduciaire du FIDA ou d'un autre bailleur de fonds ;</li> <li>3. Etre de bonne moralité ;</li> </ol>

	<p>4. Avoir au moins 10 années d'expérience dont 5 au moins à un poste de responsabilité similaire ;</p> <p>5. Avoir une connaissance de la législation en vigueur en république Centrafricaine : actes uniformes OHADA, droit du travail, droit fiscal relatif aux impôts à retenir à la source sur les salaires, à l'exonération des taxes sur les équipements, fournitures, études et travaux, etc. ;</p> <p>6. Avoir une connaissance de la gestion des finances publiques notamment des procédures de mobilisation des fonds de contrepartie (y compris les exonérations de taxes) ;</p> <p>7. Avoir une connaissance des logiciels de gestion financière et comptable des projets/programmes de développement : TOM2PRO, SUCCESS, SAGE ainsi que logiciels bureautiques : Word, Excel, PowerPoint.</p> <p>Avoir une bonne expression orale et écrite en français. La maîtrise de l'anglais serait un atout.</p>
<b>Nature et type de contrat</b>	Contrat de droit national d'un an renouvelable au cours de la vie du projet (6 ans) et sur la base d'une évaluation annuelle des performances.

## TERMES DE REFERENCE POUR LE POSTE DE COMPTABLE A L'UNC

<b>Tâches et responsabilités</b>	<p><b>et Sous la responsabilité du / de la</b> Coordinateur/trice et sous la supervision directe et le contrôle du / de la RAF, le/la Comptable assure la tenue de la comptabilité du Projet dans les conditions et les délais requis pour assurer la transparence de la gestion comptable et financière.</p> <p>Le/la comptable inscrit son action dans le respect des principes comptables en vigueur en République Centrafricaine et notamment dans l'application :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des dispositions du Système comptable des entités à but non lucratif en abrégé SYCEBUNOL;</li> <li>• des règles du Manuel de procédures administratives, financières et comptables du Projet.</li> </ul>
<b>Tâches principales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaborer les fiches d'imputation pour toutes les opérations en se basant sur les pièces justificatives et en garantissant les exigences de :</li> <li>• consistance et d'exhaustivité ;</li> <li>• fiabilité et de pertinence ;</li> <li>• sincérité et de régularité.</li> <li>• Saisir les écritures dans le logiciel de gestion et tenir à jour les journaux : achats, salaires, DRF, banques, caisses, opérations diverses, etc. ;</li> <li>• Vérifier les saisies des comptables des antennes régionales et procéder à la consolidation mensuelle des comptes ;</li> <li>• Imprimer mensuellement :</li> <li>• les grands livres généraux et analytiques, les balances générale et analytique ;</li> <li>• les états mensuels des réalisations budgétaires ;</li> <li>• les états de décaissements,</li> <li>• tout état pertinent produit par le logiciel de gestion.</li> <li>• Superviser et contrôler la caisse ;</li> <li>• Elaborer mensuellement les états de rapprochement des comptes bancaires et vérifier les états de rapprochement des antennes régionales ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Imprimer à la fin du semestre (en états provisoires) et annuellement en états de synthèse :</li> <li>• compte de résultat</li> <li>• bilan</li> <li>• état ressources/emplois</li> <li>• états d'exécution budgétaire</li> <li>• inventaires</li> <li>• tous autres états pertinents produits par le logiciel.</li> <li>• Participer à la réalisation des inventaires annuels ;</li> <li>• Rapprocher les données des inventaires avec les données comptables ;</li> <li>• Préparer et transmettre toutes les pièces justificatives des dépenses pour vérification et autorisation des paiements ;</li> <li>• Préparer les paiements de fournisseurs de biens et de services ;</li> <li>• Préparation des demandes de retrait de fonds (DRF) ;</li> <li>• Elaborer les bulletins de paie sur la base des éléments fixes et variables validés par le/la RAF</li> <li>• Etablir les états de déclaration de charges sociales et d'impôts et assurer leur paiement dans les délais requis</li> <li>• Participer à l'élaboration du PTBA ;</li> <li>• Faire un suivi budgétaire mensuel par rapport au PTBA approuvé ;</li> <li>• Participer à la préparation des documents au cours de la mission de supervision ;</li> <li>• Participer à la préparation des missions annuelles d'audit ;</li> <li>• S'assurer de la bonne tenue comptable chez les partenaires du Projet et du respect des règles comptables et financières du Projet ;</li> <li>• Exécuter toute autre tâche lui confiée par le/la RAF et le/la Coordonnateur (trice) dans le cadre de ses compétences.</li> </ul>
<b>Principaux résultats attendus</b>	<p>La saisie de toutes les pièces est à jour en permanence et les états comptables mensuels suivants sont vérifiés et remis au RAF chaque mois au plus tard le 07 du mois suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• journaux d'achats, journaux de banque, journal caisse, journal d'opérations diverses</li> <li>• grand livre général et analytique par bailleur ou programme</li> <li>• état de rapprochement bancaire pour chaque banque</li> <li>• état des avances de fonds</li> <li>• situation de trésorerie ;</li> <li>• Les bulletins de paie sont établis sans erreur au plus tard le 25 de chaque mois.</li> <li>• Relations avec les organismes de prévoyance sociale bien suivies</li> <li>• Les aspects fiduciaires des rapports de missions de supervision, ainsi que le rapport d'audit de l'année précédente ne révèlent pas de manquements majeurs dans les tâches dévolues au Comptable.</li> </ul>
<b>Lieu de travail</b>	Il/elle sera basé(e) à Bangui avec des déplacements dans les zones d'intervention du projet.
<b>Qualifications</b>	<p>Le/la candidat(e) devra avoir un minimum de 5 années d'expérience professionnelle en matière de gestion comptable.</p> <p>Il/elle devra répondre au profil suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etre titulaire d'un diplôme supérieur au moins BAC + 4 en comptabilité et gestion ;</li> <li>• Etre capable d'organiser et planifier ; de communiquer et apte à travailler en équipe ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir une bonne connaissance des règles du système comptable OHADA et / ou du Système comptable des entités à but non lucratif en abrégé SYCEBUNO;</li> <li>• Etre de bonne moralité et en bonne condition physique et ;</li> <li>• Etre capable de travailler sous pression.</li> <li>• Une bonne connaissance des procédures de bailleurs notamment la mobilisation des ressources, la passation des marchés/contractualisation, la gestion financière et comptable et l'audit des comptes.</li> <li>• Une bonne expression orale et écrite en français. La maîtrise de l'anglais est un atout.</li> <li>• Une connaissance de l'outil informatique et des logiciels usuels: Word/Excel/PowerPoint</li> <li>• Une connaissance des logiciels de gestion financière et comptable des projets/programmes de développement serait un atout déterminant (TOMPRO, SUCCESS, SARII, LGP, etc.).</li> </ul>
<b>Nature et type de contrat</b>	Contrat de droit national d'un an renouvelable au cours de la vie du projet (6 ans) et sur la base d'une évaluation annuelle des performances.

### TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LE POSTE DE SPÉCIALISTE EN SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE (ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE)

<b>Contexte</b>	<p>L'objectif de développement du PEAJ est d'améliorer les moyens de subsistance, et de promouvoir la résilience économique et climatique, ainsi que la sécurité alimentaire et nutritionnelle des groupes ciblés. Les impacts suivants sont attendus : (1) 80% des ménages appuyés déclarent une augmentation de leur revenu ; et (2) l'état nutritionnelle et la résilience au changement climatique des ménages appuyés dans la zone du projet sont améliorées.</p> <p>À l'étape de la conception du PEAJ, au vu des risques sociaux et environnementaux identifiés, et de la nature des interventions du projet, il a été qualifié comme ayant un risque socio-environnemental substantiel et été classé dans la catégorie de risque climatique élevé. Des études additionnelles ont ainsi été conduites pendant la conception, pour une identification plus rigoureuse des risques potentiels et la proposition de mesures d'atténuation adaptées. Un cadre de gestion environnemental, social et climatique, ainsi qu'une évaluation de l'impact de la vulnérabilité et de l'adaptation ont été élaborés.</p> <p>Afin d'assurer un suivi efficace de la gestion environnementale et sociale des investissements du projet, et de coordonner la mise en œuvre du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), il a été recommandé, en concertation avec l'équipe du projet, le recrutement d'un (e) spécialiste en sauvegarde environnementale. Les présents termes de référence (TDR) situent le mandat et le profil du (de la) spécialiste en sauvegarde environnementale ainsi que les dispositions administratives liées à la fonction.</p>
<b>Hiérarchie</b>	Sous l'autorité et la supervision du Coordonnateur du projet PEAJ
<b>Missions et responsabilités</b>	<p>Sous l'autorité du Coordonnateur, le (la) spécialiste en sauvegarde environnementale sera responsable de la prise en compte de la gestion des ressources naturelles et des impacts du changement climatique dans la mise en œuvre des activités du projet selon les procédures nationales et du FIDA.</p> <p>Il/elle veillera également à la réalisation du PGES, à l'implication des parties prenantes responsables des mesures d'atténuation définies, au suivi des indicateurs et à la planification des activités.</p>

	<p>Le (la) spécialiste sera aussi en charge de la coordination des études et analyses (environnementales, sociales ou climatiques) qui pourraient être nécessaires pour la réalisation de certaines activités (infrastructures, aménagements, production...).</p>
<p><b>Tâches principales</b></p>	<p>De façon spécifique, le/la spécialiste aura pour mission de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• s’assurer de la mise en œuvre des activités de sauvegarde environnementale et d’adaptation aux changements climatiques à travers toutes les composantes du projet en collaboration avec les autres membres de l’UNC ;</li> <li>• contribuer à l’appropriation et à la divulgation des instruments de sauvegarde environnementale, notamment le CGES, le PGES, ainsi que les autres études spécifiques (EIES, audit environnemental et social, etc.) auprès de l’équipe du PEAJ ainsi que les parties prenantes du projet (structures techniques, départements provinciaux, populations, entreprises chargées de travaux, missions de contrôle, etc.) ;</li> <li>• s’assurer de la prise en compte des dispositions juridiques nationales et du cadre institutionnel de gestion environnementale et sociale du pays dans la mise en œuvre du PEAJ ;</li> <li>• veiller au respect des procédures environnementales du FIDA compte tenu de la catégorisation du projet (risque substantiel et risque climatique élevé) en assurant la conduite des études requises et l’élaboration de plans d’action pour la mise en œuvre des mesures appropriées ;</li> <li>• faire le suivi de la matrice des risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels PEAJ pour une mise à jour selon le contexte et l’avancement du projet ;</li> <li>• participer au processus de screening ou sélection environnementale et sociale des sous-projets proposés (chantiers, réhabilitations);</li> <li>• élaborer les termes de référence pour la réalisation des évaluations environnementales et sociales ;</li> <li>• participer au processus de sélection des prestataires devant intervenir sur des études et travaux ayant un lien avec les sauvegardes environnementales et sociales ;</li> <li>• faire la revue des rapports de sauvegarde environnementale préparés par les prestataires ;</li> <li>• veiller à la validation des études et autres rapports de sauvegarde environnementale (EIES, PGES, PAR...) par la structure appropriée du Ministère de l’Environnement ;</li> <li>• travailler avec les départements du Ministère de l’Environnement pour la classification des sous-projets et le suivi de la mise en œuvre ;</li> <li>• participer à la préparation et à l’insertion des clauses environnementales et sociales dans les dossiers d’appels d’offres ainsi que dans les contrats /marchés des entreprises en charge des travaux et des missions de contrôle ;</li> <li>• opérationnaliser le système de suivi environnemental, social et climatique du projet (PGES), analyser les données (rapports mensuels) collectées au cours des missions de contrôle et proposer des mesures d’amélioration appropriées ;</li> <li>• coordonner les activités de renforcement des capacités des parties prenantes du projet sur les aspects de protection environnementale et adaptation, et les normes PESEC du FIDA ;</li> <li>• contribuer à la vulgarisation du mécanisme de gestion des plaintes du projet et à son utilisation par les bénéficiaires et autres parties prenantes ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• toute autre responsabilité ou tâche qui pourrait lui être confiée par le coordonnateur allant dans le sens de l'amélioration du suivi du projet et la réalisation des objectifs du PEAJ.</li> </ul>
<b>Lieu de travail</b>	Siège du projet logé au sein du MESA à Bangui Avec des déplacements réguliers sur le terrain dans les zones d'intervention
<b>Profil requis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir un diplôme d'étude supérieure (au moins BAC + 5 années) en gestion de l'environnement, sciences de la nature (écologie, biologie, botanique, foresterie, etc.), géographie ou tout autre diplôme jugé équivalent et ayant l'environnement comme base. Il/elle doit justifier d'une expérience d'au moins cinq (05) ans dans la gestion environnementale et sociale de projets de développement en milieu urbain ou rural ;</li> <li>• avoir conduit ou participé à la conduite d'au moins deux (02) missions spécifiques d'évaluation environnementales et sociales (CGES, CIES, EIES, CPR, PAR, audit, etc.) de projets d'infrastructures ;</li> <li>• avoir des formations complémentaires en HSE serait un atout.</li> </ul> <p>Le (la) spécialiste à recruter doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• être familiarisé(e) avec les textes juridiques nationaux et internationaux applicables en matière de sauvegarde environnementale ;</li> <li>• être familiarisé(e) avec les politiques opérationnelles du FIDA en matière de sauvegarde environnementale et sociale, ainsi que des politiques environnementales et sociales des autres partenaires techniques et financiers ;</li> <li>• être capable de travailler sous pression et avoir une bonne aptitude à travailler en équipe ;</li> <li>• pouvoir travailler de concert avec sa hiérarchie tout en gardant une certaine autonomie ;</li> <li>• être organisé(e), rigoureux (se) et capable de produire des résultats de qualité dans les délais impartis ;</li> <li>• avoir une bonne capacité rédactionnelle et de communication en français ;</li> <li>• avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel, Powerpoint, etc.).</li> </ul>
<b>Nature et type de contrat</b>	La durée du contrat du (de la) spécialiste en sauvegarde environnementale du PEAJ est d'un (1) an renouvelable sur la durée du projet et conformément aux dispositions du contrat qu'il/elle aura signé avec l'UNC en accord avec le FIDA. Le renouvellement ne peut intervenir que si ses états de service sont satisfaisants pour le projet.

## TDRs POUR LE POSTE DE SPECIALISTE EN INGÉNIERIE SOCIALE, CIBLAGE, GENRE ET NUTRITION

<b>Hiérarchie</b>	Sous la coordination et la supervision du coordinateur national
<b>Missions et</b>	Ce spécialiste assiste le coordinateur national dans ses missions pour ce qui concerne le ciblage, l'ingénierie sociale, le genre et appuie les antennes dans la mise en œuvre des activités d'identification et d'orientation des jeunes bénéficiaires dans les zones de concentration et la prise en compte des stratégies genre, inclusion sociale et nutrition dans le cadre du PEAJ. Il travaille en étroite relation et complémentarité avec les autres spécialistes de l'UNC et apporte à l'équipe son expertise sur les questions de ciblage, d'ingénierie sociale, genre, jeune et nutrition. Il travaille également en collaboration avec les services du ministère de l'élevage et d'autres ministères impliqués et veille à la cohérence des actions de ciblage, d'inclusion sociale des jeunes ruraux, genre et nutrition du PEAJ avec celles des autres différents intervenants dans la même zone d'action.
<b>Responsabilités</b>	Sous la coordination et la supervision du coordonnateur national du projet PEAJ, le spécialiste en ciblage, ingénierie sociale, genre et nutrition coordonne et supervise les activités d'information, sensibilisation, identification, éducation nutritionnelle et orientation des femmes et jeunes ruraux bénéficiaires du PEAJ en lien avec les antennes du projet
<b>Tâches principales</b>	<p>Il s'agit d'assurer le démarrage des activités relevant des responsabilités attribuées, leur coordination, leur suivi et leur évaluation ; et particulièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'ajustement des orientations stratégiques et méthodologiques de ciblage, genre, jeunes et inclusion sociale sur l'ensemble des interventions du projet, l'appui à l'équipe nationale et aux antennes dans leur mise en œuvre et le suivi des activités correspondantes ;</li> <li>- L'ajustement des orientations stratégiques et méthodologiques pour la sensibilisation, l'information et l'orientation des femmes et jeunes ruraux telles que définies dans le Document de projet ;</li> <li>- Le pilotage de l'élaboration des programmes de travail et budget annuels (PTBA) dans son domaine de responsabilités, et l'appui au coordonnateur national dans le suivi et la coordination de leur exécution ;</li> <li>- L'appui technique aux antennes dans les activités d'identification des femmes et jeunes ruraux éligibles aux appuis du projet ;</li> <li>- La contribution au processus de sélection, de suivi et d'évaluation des prestataires de services et le développement et la gestion conventions de partenariats avec les partenaires de mise en œuvre du</li> <li>- L'appui méthodologique, la coordination et la supervision des interventions des prestataires de services ;</li> <li>- Participation au processus d'établissement de la situation de référence de la zone d'intervention sur les aspects nutritionnels et le suivi des études prévues dans le domaine de ciblage, genre et nutrition ainsi que l'exploitation de leurs résultats afin de servir comme inputs au développement des autres activités ;</li> <li>- Le suivi du ciblage des femmes et jeunes sensibilisés et orientés pour que les bénéficiaires appuyés par le projet correspondent bien aux cibles du FIDA dont notamment les jeunes femmes et les jeunes vulnérables ;</li> <li>- Le renforcement de la sensibilité et les capacités de l'équipe du projet, des partenaires et prestataires de service sur les questions de genre, jeune, nutrition et d'inclusion sociale ;</li> <li>- Participation aux ateliers d'autoévaluation participative avec les communautés rurales pour évaluer les résultats et impacts des activités en termes de nutrition, d'hygiène et assainissement</li> </ul>

	<p>_ Réaliser périodiquement des missions de suivi de l'état d'avancement des activités en liaison aux volets nutrition, hygiène et assainissement et Collaborer avec les partenaires de mise en œuvre qui interviennent dans le domaine de la nutrition pour une synergie et complémentarité des actions.</p> <p>_ Participation à la mise en place du système SE et sensibilisation des populations, notamment les femmes en âge de procréer et les ménages ayant des enfants de 0 à 5 ans sur les bonnes pratiques en matière de nutrition, d'hygiène et assainissement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'appui au spécialiste en suivi évaluation dans la définition des indicateurs simples et pertinents de résultats et de processus que le projet doit suivre en matière d'intégration de genre, jeune, nutrition et d'inclusion sociale, dans la collecte des informations et dans l'analyse des résultats de produits, effets et impacts</li> <li>- La participation à la rédaction des rapports périodiques (mensuels, trimestriels, semestriels et annuels) sur l'exécution des activités de ciblage, genre et nutrition ;</li> <li>- La participation aux missions de suivi et de supervision du FIDA et du Gouvernement</li> </ul>
<b>Lieu de travail</b>	Bangui, siège de la coordination du projet, avec des déplacements vers les Antennes de Bouar, Sibut, Bossangoa et les zones de concentration des interventions du projet
<b>Profil requis</b>	<p>Diplôme universitaire de niveau Bac + 4 en agroéconomie, sociologie, nutrition, développement rural ou équivalent ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Expérience minimum de huit (08) ans dans la mise en œuvre de projets/programmes de développement rural financés par les bailleurs de fonds internationaux ;</li> <li>- Expérience minimum de cinq (05) ans en tant que spécialiste en genre et inclusion sociale ou en sciences sociales en milieu rural ;</li> <li>- Au moins trois (03) années d'expérience de terrain en relation directe avec les bénéficiaires et/ou les organisations professionnelles ;</li> <li>- Bonne connaissance des problématiques des femmes et jeunes ruraux et des questions de sécurisation foncière en milieu rural ;</li> </ul> <p>_ Connaissance des problèmes de sécurité alimentaire et nutritionnelle, surtout pour les enfants de moins de 5 ans et des femmes enceintes et/ou allaitantes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bon sens de l'équité ;</li> <li>- Rigueur et sens de l'organisation ; qualité morale irréprochable ;</li> <li>- Capacité à travailler efficacement sous pression ;</li> <li>- Ayant l'esprit d'équipe et la capacité à travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire</li> <li>- Parfaite maîtrise du français et bonne connaissance de l'anglais</li> <li>- Excellente maîtrise des logiciels de bureautique (traitement de texte, présentation, tableur)</li> </ul> <p>_ Disponibilité à toutes autres sollicitations demandées par le Coordonnateur</p>
<b>Type de poste et de contrat</b>	Contrat d'un an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances

## TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT DU PERSONNEL D'APPUI A L'UNITE DE CORDINATION DU PROJET ELEVAGE ET APPUI AUX JEUNES (PEAJ)

### SPECIALISTE EN INFRASTRUCTURES

346. Le Gouvernement de la République Centrafricaine a obtenu du Fonds International de Développement de Développement Agricole (FIDA) à travers un fonds de démarrage pour le Projet élevage et appui aux jeunes (**PEAJ**) qui a été approuvé par le conseil d'Administration du FIDA en 2023.
347. **L'objectif global du PEAJ** est d'améliorer les moyens de subsistances des groupes ciblés en renforçant la sécurité alimentaire et nutritionnelle et en renforçant la résilience climatique et économique.
348. **Son objectif de développement** est de développer un secteur de l'élevage durable où les ménages vulnérables et pauvres en ressources ont des revenus plus élevés et un meilleur accès aux services, aux technologies et aux marchés et promouvoir les opportunités d'emplois pour les jeunes et les femmes grâce à leur intégration économique efficace dans les chaînes de valeur de l'élevage.
349. **Zone d'intervention** : Le **PEAJ** commencera la mise en œuvre des activités dans les zones où le PREPAS et le PRAPAM interviennent déjà, notamment : a) Nana-Mambere ; b) Ombella Mpoko ; c) Ouham Mpoko ; d) Ouham-Pendé ; et e) Lobaye. Il s'étendra progressivement dans les zones suivantes : a) Kemo ; b) Ouham ; c) Ouaka ; et d) Nana-Gribizi pour atteindre de nouveaux bénéficiaires. Cette approche vise à consolider les progrès réalisés par les projets précédents. Par exemple, les éleveurs qui ont bénéficié des projets du PREPAS et d'autres partenaires (ex. PADECAS) seront renforcés pour leur permettre de passer au stade de l'entrepreneuriat.

#### 1. Mandat

##### 1.1. Responsabilités

350. Il sera recruté un spécialiste en infrastructures qui travaillera en temps partiel et selon les besoins émis par le projet.
351. Sous l'Autorité du Coordonnateur du Projet et en étroite collaboration avec les autres membres de l'équipe, **le Spécialiste en infrastructures** sera chargé de la mise en œuvre des infrastructures relevant des domaines du développement des filières végétales et animales et de soutien à l'offre de services et valorisation des productions.
352. Le spécialiste participera, en temps partiel, à la coordination et gestion du projet et se chargera particulièrement des responsabilités suivantes :

##### **Généralités**

- Participer à la préparation et à l'organisation des ateliers de préparation des PTBA et apporter son entière collaboration aux missions de supervision et de revues diverses du PEAJ;
- Maintenir des relations étroites avec les directions techniques des Ministères, les collectivités territoriales, les services publics déconcentrés et autres partenaires du projet ;

- Appuyer la cellule passation des marchés du projet, au besoin et en temps partiel, sur toutes les chaînes et étapes de procédures de passation des marchés liées aux infrastructures de production, transformation et des chaînes de valeurs ;
- Organiser et participer, au besoin et en temps partiel, au recrutement des prestataires pour la réalisation des infrastructures du projet ;
- Apporter l'appui nécessaire, au besoin et en temps partiel, aux différentes étapes des procédures de passation des marchés liées aux infrastructures ;
- Apporter l'appui nécessaire, au besoin et en temps partiel, à la mise en œuvre du système de suivi évaluation du projet et collaborer avec le RSE sur les indicateurs liés au développement des infrastructures ;
- Produire des rapports de toute activité spécifique et des missions de terrain relatifs à son domaine de compétence ; Ces rapports seront fournis une semaine après chaque mission ;
- Participer, au besoin et en temps partiel, à la validation des études techniques élaborées par le (s) cabinet (s) d'études relatives aux infrastructures
- Accomplir toute autre tâche relevant de sa compétence, en temps partiel, demandée par le Coordonnateur du PEAJ et qui est de nature à améliorer l'exécution des activités et la performance de l'UCP.

### ***Responsabilités techniques spécifiques***

- Coordonner, en temps partiel les activités de planification des infrastructures rurales (pistes de désenclavement des bassins de production, infrastructures de stockage, infrastructures d'élevage, de transformation et de conditionnement) ;
- Assister, en temps partiel l'Unité de Coordination du projet dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des contrats de maîtrise d'ouvrage déléguée MOD et des conventions de partenariat avec les services publics (DGIInfr, directions régionales MESA), les prestataires privés et les collectivités ;
- Préparer, en temps partiel, des Termes de référence concernant les prestations d'études et de contrôle des travaux pour la réalisation des infrastructures rurales (infrastructures de production, stockage, transformation, conditionnement) ;
- Organiser et coordonner l'examen des demandes d'appui en matière d'infrastructures diverses ;
- Préparer, organiser et superviser les activités d'identification des sites à aménager en collaboration avec les services des Infrastructures et des Délégations régionales MESA ;
- Examiner et approuver, en temps partiel, en rapport avec la DGI/MESA et les services régionaux MESA, les rapports d'études des différentes infrastructures ainsi que les rapports d'avancement fournis par les Maîtres d'ouvrage délégués ;
- Assurer le suivi et le contrôle des prestations des maîtres d'ouvrage délégués et de ses prestataires chargés du contrôle des travaux et de l'exécution des travaux des différentes infrastructures ;
- Appuyer, en temps partiel, le spécialiste passation des marchés dans l'élaboration des dossiers d'appel d'offres et participer au processus de passation des marchés des différentes infrastructures conduit par le ou les maîtres d'ouvrage délégué (s) ainsi qu'aux différentes réceptions (techniques, provisoires et définitives) des travaux ;
- Appuyer, en temps partiel, le suivi contrôle et la supervision des chantiers des différentes infrastructures et des prestataires chargés du contrôle des travaux et examiner et approuver les rapports périodiques des travaux ;
- Appuyer, en temps partiel, les OP/GAP dans la mise en place des comités de gestion des infrastructures communautaires et appuyer les activités de renforcement de capacité (préparation de TDR, organisation et supervision des formations...) des membres de ces comités ;
- Vérifier et contrôler les rapports périodiques (mensuels, trimestriels, et annuels) de mise en œuvre des différentes infrastructures rurales rédigés par les cabinets de contrôle (infrastructures de stockage, transformation, conditionnement etc.....).

## **2. Profil du Candidat**

### **2.1. Qualification et expérience**

- Être de nationalité Centrafricaine, et disposer d'une bonne réputation professionnelle et d'éthique ;
- Être Ingénieur, titulaire d'un diplôme universitaire de niveau Bac+5 minimum ou équivalent en Génie Rural / Génie Civil ou tout diplôme équivalent ;
- Avoir un minimum de 8 années d'expériences professionnelles appropriées dans le domaine de la planification, la conception et la supervision / contrôle des travaux d'infrastructures rurales notamment les abattoirs, les postes vétérinaires, les pacs à bétail, les marchés à bétail, les aires d'abattage, les boucheries modernes, les chambres froides, le balisage des couloirs et autres infrastructures intégrant des travaux de génie civil.
- Justifier un minimum de : (i) 3 références dans la conception et/ou le suivi de la mise en œuvre des travaux d'infrastructures rurales d'élevage (marché à bétail, poste vétérinaire, parc à bétail, boucherie moderne; aire d'abattage) (ii) 5 références en élaboration de dossiers de consultation (services de consultants et dossiers d'appels d'offres de travaux) dont 3 références pour les travaux d'infrastructures de production et 2 références pour les travaux de construction/réhabilitation des infrastructures de conservation, transformation ;
- Avoir une maîtrise parfaite, écrite et parlée, du français (langue officielle de travail) ; la maîtrise de l'anglais constitue un atout ;
- Etre capable d'assumer ses responsabilités avec précision et dans le délai prescrit.

### **Aptitudes**

- Excellentes connaissances de facilitation, négociation et mobilisation de la population ;
- Sens de l'initiative et de l'anticipation
- Utilisation des nouvelles technologies de l'information ;
- Capacité à travailler dans une équipe pluridisciplinaire ;
- Capacité à travailler sous pression ;
- Volonté de renforcer les capacités du personnel du projet sur les thématiques concernées ;
- Capacité à produire des résultats de qualité dans les délais impartis ;
- Enthousiasme et niveau d'engagement élevé ;
- Volonté de participer activement et de manière constructive à la vie du Projet ;
- Curiosité intellectuelle ;
- Capacité à résoudre des problèmes.

### **Lieu d'affectation**

- Le poste est basé à Bangui avec des déplacements, au besoin, sur le terrain.

### **COMPOSITION DU DOSSIER**

- Une lettre de motivation adressée à Monsieur le Ministre Chargé de l'Elevage et de la santé animale
- Un Curriculum Vitae détaillé et signé, indiquant la nationalité du candidat ;
- Copies légalisées des diplômes ;
- Copies des attestations et ou certificats de travail ;
- Casier judiciaire datant de moins de 3 mois ;
- Certificat médical datant de moins de 3 mois et attestant l'aptitude physique du candidat à exercer les fonctions de chauffeur dans les conditions difficiles des pistes rurales et sur des longues distances ; ces mentions seront obligatoires sur le certificat ;
- Références professionnelles de deux derniers employeurs avec précision des personnes pouvant être contactées pour confirmation.

### **Durée de la mission**

353. Le spécialiste en infrastructures sera recruté en temps partiel en fonction de l'évolution des études techniques qui seront réalisées par un ou plusieurs cabinets privés et en fonction du temps de mise en œuvre des travaux de ces infrastructures.
354. Sa durée de prestation pourra être de 4 mois maximum par an pour apporter son appui dans la validation des études techniques et le suivi contrôle des travaux de construction des infrastructures.
355. La durée d'emploi du spécialiste en infrastructures ne peut excéder la durée des études des infrastructures et de celle de la mise en œuvre des travaux, volet contrôle des travaux. Une période d'essai d'un (1) mois sera observée selon la législation Centrafricaine en vigueur. Son contrat sera de courte durée.

## Termes de référence pour le recrutement d'un consultant pour la rédaction du manuel de procédures de gestion administrative, financière, comptable et de passation des marchés

### 1. Contexte et justification

356. L'économie centrafricaine majoritairement basée sur le secteur agricole a été secoué par des crises politico-sécuritaires, par l'avènement du COVID-19 et la guerre Russo-Ukrainienne. La RCA fait partie de ce fait, de l'un des pays les plus fragiles au monde faisant face à des défis importants liés au développement des services sociaux de base, à l'accentuation des inégalités sociales et de genre. L'évaluation de la performance du secteur rural par le FIDA montre que la RCA affiche le plus faible score, ce qui affecte les populations rurales, principalement les jeunes et les femmes avec un taux de chômage des jeunes très élevé (62%). Malgré une remarquable dynamique de relance, l'écosystème entrepreneurial agricole reste confronté à un accès difficile au financement, aux intrants, et à des services de formation professionnelle appropriés. L'élevage a été fortement affecté par les différents conflits avec une déstructuration notamment du dispositif de services de conseil y compris les services vétérinaires dont l'accès est limité. Dans certains cas, les couloirs de transhumance sont contrôlés par des groupes armés qui organisent des pillages des animaux. Outre les conflits et la faiblesse des capacités institutionnelles, les aléas et les changements climatiques représentent une autre menace importante, ayant des conséquences sur la gestion des écosystèmes et autres ressources agricoles et naturelles renouvelables, pouvant entraver la cohésion sociale, la stabilité et le développement durable du pays. Or le secteur de l'élevage constitue un élément important pour le développement socio-économique et un facteur essentiel pour l'amélioration des conditions de vie des populations. Afin de réduire les inégalités socio-économiques, renforcer la cohésion sociale et instaurer un environnement de paix et de sécurité durable, le gouvernement centrafricain s'est doté d'un cadre stratégique national constitué par : (1) le Plan National pour le Redressement et la Consolidation de la Paix (PNRCP, 2017-2023) ; (2) la feuille de route de l'élevage centrafricain (2017-2021) ; (3) le Programme National d'Investissement agricole, de sécurité alimentaire et de nutrition (PNIASAN) ; (4) le Cadre stratégique national pour l'emploi et la formation professionnelle (PFPE) ; (5) la Stratégie pour le Développement Rural, l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire (SDRASA) ; et (6) la Stratégie Nationale d'Autonomisation Socio-Économique des Femmes et des Filles.
357. Le Gouvernement de la République Centrafricaine, dans sa stratégie de recapitalisation des populations affectées par les différentes crises (insécurité, COVID, guerre en Ukraine), a identifié le secteur de l'élevage comme vital pour son économie. C'est dans ce contexte qu'en partenariat avec Gouvernement, le FIDA a conduit du 7 au 26 Mai 2023, une mission de conception du Projet Elevage et Appui aux Jeunes (PEAJ). Le Gouvernement de la RCA a donc obtenu du FIDA le financement du PEAJ d'un montant de 22,07 milliards de XAF (soit 36,8 millions de dollars EU) pour la mise en œuvre de ce projet pour la période 2024-2030.
358. A travers le PEAJ, le Gouvernement, en partenariat avec le FIDA, envisage de faire la promotion de chaînes de valeur inclusives pour les plus pauvres dans le sous-secteur de l'élevage (petits ruminants, apiculture, aviculture familiale et moderne, porciculture, et gestion responsable de la transhumance). Ceci aidera à créer des opportunités d'emplois et de revenus, pour les vulnérables, les jeunes et les femmes, et à renforcer leur résilience, contribuant ainsi à consolider la paix et la

stabilité sociale. Le projet comprend trois composantes consacrées respectivement à : (1) la relance économique des bénéficiaires, dans les trajectoires de croissance, en partenariat avec les organisations des bénéficiaires (FNEC, ANGAC) et l'ANDE ; (2) le déploiement de mécanismes financiers adaptés aux besoins des différentes catégories de groupes cibles, et la promotion de l'accès au marché ; et (3) la responsabilisation des acteurs publics et privés, la coordination et la gestion du projet. Le projet cible principalement les ménages pauvres, économiquement et socialement vulnérables, notamment ceux en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle, pratiquant ou non des activités économiques (y inclut les transhumants internes et transfrontaliers) dans le secteur de l'élevage. Au total, le PEAJ touchera 30 000 ménages, soit l'équivalent de 180 000 bénéficiaires.

359. La qualité des interventions et des résultats obtenus nécessite un suivi rigoureux, adapté ainsi qu'une gestion administrative et financière efficace et efficiente. Le gouvernement Centrafricain compte utiliser une partie de ce financement pour recruter un(e) consultant(e) prestataire chargé de la rédaction du manuel de procédures de gestion administrative, financière, comptable et de passation des marchés du PEAJ.

## **2. Objectifs de la mission**

360. L'objectif principal de la mission est d'élaborer le manuel des procédures administratives, financières, comptables et de passation des marchés au profit du PEAJ.

361. De façon spécifique, il s'agit de :

- décrire l'organisation du programme à travers un organigramme, fixer les tâches et niveau de responsabilité des différents agents et entités impliqués dans le fonctionnement des procédures ;
- fournir des instruments adaptés et formalisés pour la rédaction, la transmission, le contrôle et le traitement des documents administratifs financiers et comptables ;
- décrire les procédures et les opérations relatives au fonctionnement du système de gestion ;
- permettre l'élaboration de situations fiables et sincères sur le point d'exécution du budget, des engagements financiers, des risques, des consommations et des coûts,
- assurer le contrôle périodique de l'ensemble des opérations,
- servir de référence pour le contrôle périodique de l'ensemble des opérations administrative, comptable et financière ;
- élaborer les modules de formation et former le personnel sur le contenu du manuel.

362. Plus précisément le manuel de procédures élaboré sera un document unique et consensuel élaboré dans un langage clair et concis qui devient un véritable outil de travail. Il devra contenir les informations qui garantissent que :

- Les ressources financières et matérielles du Projet sont gérées de manière efficace et transparente ;
- L'information comptable est fiable et circule de manière exhaustive et régulière entre le Projet et le FIDA et autres intervenants ;
- La gestion administrative, financière et comptable du projet respecte les normes et procédures nationales centrafricaines et celles du FIDA ;

- Les procédures d'acquisition de biens, services et travaux sont conformes aux procédures nationales et aux Directives du FIDA.

### **3. Principales tâches et étendue de la mission**

363. La mission sera réalisée en trois phases

**Phase 1** : la capitalisation sur les systèmes de gestion administrative, comptable, financière, de contrôle et de passations des marchés, existant dans les projets PREPAS et PRAPAM.

**Phase 2** : la rédaction du manuel des procédures administrative, comptable et financière et de passation des marchés. Le manuel clairement informer et ressortir les aspects suivants :

#### **A. Généralités**

- Présentation du PROJET y compris les missions et objectifs
- Documents de référence du PROJET
- Mise à jour du manuel
- Responsabilité de la mise à jour du manuel

#### **B. Gestion administrative (organisation et personnel)**

- Organigramme, organisation et fonctionnement du PEAJ
- Fiches de postes et description des tâches, des rôles et des responsabilités
- Procédures de gestion du personnel
  - Recrutement (personnel permanent, personnel temporaire)
  - Contrat-type du personnel
  - Evaluation du personnel / Sanctions positives et négatives
  - Formation du personnel
  - Congés et absences légales
  - Tenue et mise à jour des dossiers individuels du personnel
  - Paie du personnel
  - Déclarations fiscales et sociales liées aux salaires
- Gestion du secrétariat
  - Principes généraux (objet de la procédure, les intervenants, les règles de gestion, les documents et outils de référence)
  - Présentation du courrier, numérotation, transmission et classement du courrier
  - Gestion du courrier départ ordinaire
  - Gestion du courrier départ confidentiel
  - Gestion du courrier arrivée ordinaire

- Gestion du courrier arrivée confidentiel
- Gestion du courrier électronique
- Système de classement et d'archivage des documents
- Elaboration des rapports (modèle et périodicité).

### **C. Elaboration, exécution et suivi budgétaire**

- Principes généraux (objet de la procédure, les intervenants, les règles de gestion, les documents et outils de référence)
- Préparation, élaboration et approbation du Plan de Travail du Budget annuel (PTBA)
- Exécution du PTBA
- Modèle de budget
- Contrôle et suivi budgétaire
- Corrélation entre exécution technique et exécution financière
- Révision du PTBA
- Evaluation de la performance dans l'exécution

### **D. Gestion comptable et financière**

- Rôles et responsabilités des acteurs impliqués dans la gestion financière.
- Procédures de décaissement
- Procédures de gestion comptable
- Procédures de Gestion de la caisse et de la banque
  - Trésorerie banque
    - Ouverture et fermeture des comptes bancaires
    - Gestion des décaissements (décaissement banque – Paiement direct – Encaissement des DRF.)
    - Elaboration des états de rapprochement bancaire (périodicité, suivi, contrôles)
    - Plan de trésorerie
  - Trésorerie caisse
    - Détermination du plafond et du plancher de la caisse
    - Alimentation de la caisse
    - Arrêtés et contrôle de la caisse
- Tenue des journaux comptables
- Procédures d'achats (processus d'achat) ;
- Classement des documents comptables

364. Le manuel devra clarifier les procédures d'engagement des dépenses, de règlement des factures, de gestion des comptes bancaires, des caisses de menues dépenses, de rationalisation du compte désigné, de préparation et de présentation des DRF/DPD

#### **E. Mobilisation des fonds**

365. Pour chaque source de financement du programme, nous définirons :

- Principes généraux (objet de la procédure, les intervenants, les règles de gestion, les documents et outils de référence)
- Les modalités de mobilisation des fonds
- Avance initiale au compte désigné.
- Demandes de Retrait de Fonds / Appels de fonds

366. Le mécanisme de définition et de validation des contributions en nature du Gouvernement et des bénéficiaires devrait être défini dans le manuel.

#### **F. Gestion des immobilisations**

- Principes généraux (objet de la procédure, les intervenants, les règles de gestion, les documents et outils de référence)
- Entrée des immobilisations
- Codification, suivi et conservation des immobilisations
- Inventaire des immobilisations
- Sorties d'immobilisations (cession, mise au rebut)
- Gestion du parc automobile.

#### **G. Gestion des stocks**

- Principes généraux (objet de la procédure, les intervenants, les règles de gestion, les documents et outils de référence)
- Réception des stocks
- Entrées en stocks
- Sorties de stocks
- Sécurité physique et stockage
- Inventaire physique des stocks
- Dépréciation des stocks.
- Gestion des ventes.

367. Les procédures pour la gestion et le contrôle des actifs physiques du projet doivent y être clarifiées.

#### **H. Contrôle interne et audit externe**

- Principes généraux (objet de la procédure, le fait générateur, les intervenants, les règles de gestion, les documents et outils de référence)
- Contrôle interne
- Audit externe

368. Le manuel aura à proposer les activités de contrôle interne sur les opérations de comptabilisation, la gestion de la trésorerie, la gestion financière et proposer également les outils et les dispositifs de contrôle, capables d'informer sur les dysfonctionnements et les distorsions dans la gestion financière du projet.

#### **I. Procédures de passation des marchés**

369. Le Manuel devra préciser les procédures d'établissement du plan de passation des marchés (PPM), les seuils applicables aux procédures d'achats de Biens et Services, les procédures de passation des prestations intellectuelles, les procédures de gestion des activités de Passation de Marchés, les structures impliquées dans les processus de passation de marchés et les niveaux de responsabilités pour les tâches. Les procédures proposées devront être en conformité avec la Lettre de l'Emprunteur partagée par le FIDA.

#### **J. Reporting**

- Principes généraux (objet de la procédure, les intervenants, les règles de gestion, les documents et outils de référence)
- Rapports financiers
- Rapports de suivi budgétaire
- Autres rapports

#### **K. Autres aspects sur la gestion administrative, financière et comptable**

370. **Au plan de la fonctionnalité des Antennes.** Pour une meilleure clarté des responsabilités, le manuel décrira la description des tâches, les relations hiérarchiques et fonctionnelles au sein de l'Unité de Coordination et de Gestion du Projet (UCGP) et avec les organes de Coordination du Projet en relation avec l'organigramme du Projet. Le fonctionnement des Antennes du PEAJ en lien avec ceux du PREPAS et du PRAPAM seront aussi décrits.

371. **De la Gestion des Missions et déplacements.** Les procédures de gestion relatives aux missions devront préciser la rationalisation et la cohérence des missions avec un lien à établir avec le plan d'activité périodique validée par la coordination. En outre, la procédure devra préciser les signataires autorisés tant pour les missions à l'intérieur qu'à l'extérieur du Pays.

372. Le manuel devra proposer aussi des procédures spécifiques consacrées à la préparation des missions de supervision et d'audit, notamment, à la coordinations/suivi des activités des Partenaires d'Exécution et de l'Unité de coordination.

373. De la Gestion des mises à disposition des Fonds aux Partenaires d'exécution et des Avances à justifier par le personnel de l'Unité de Coordination Nationale du Projet. Le Manuel devra clarifier les procédures y relatives, la nature des pièces justificatives à fournir pour les frais de mission, ateliers et séminaires et préciser

les contrôles à mettre en œuvre pour s'assurer du caractère probant des pièces justificatives et le traitement en cas de rejet desdites pièces.

#### **L. Autres chapitres convenus avec le projet, selon les besoins spécifiques**

374. Pour l'élaboration du manuel, une large consultation des documents et services officiels de la République Centrafricaine et du FIDA sera effectuée. A l'issue de la rédaction, il sera organisé un atelier de partage et de validation dudit manuel.

#### **Phase 3 : l'accompagnement dans la mise en place des procédures**

375. A l'issue de la validation du manuel, il sera organisé un atelier d'appropriation regroupant les cadres de l'Unité de Coordination du projet, les partenaires du Projet impliqués dans la gestion de la passation des marchés au niveau des départements impliqués dans la mise en œuvre du Projet et les cadres de la Direction Générale des Marchés publics.

376. Au cours de la mission, le prestataire recevra aussi les orientations du FIDA (bureau pays) et des responsables régionaux du département des opérations financières (FOD) du FIDA. Il/Elle communiquera régulièrement les avancées à ces points focaux.

#### **4. Résultats attendus et calendrier de la mission**

377. Les livrables attendus à la fin de la mission sont :

- Le manuel de procédures administratives, financières, comptables et de passation des marchés en version provisoire (pour l'atelier de validation).
- L'organisation d'un atelier de validation du manuel assorti d'un rapport d'atelier.
- La version finale du manuel de procédures administratives, financières, comptables et de passation des marchés prenant en compte les observations des différentes parties prenantes (pour avis de non-objection du FIDA).
- Le rapport de l'atelier de formation et d'appropriation du manuel.

#### **5. Profil et qualifications du consultant**

378. Le consultant devra avoir une grande avérée dans la conduite des missions d'élaboration de manuels de gestion administrative, financière, comptable et de passation de marchés dans le cadre de la mise en œuvre de projets et programmes de développement financés par des institutions financières internationales. Il devra avoir les qualifications suivantes :

- Être titulaire au minimum d'un niveau Bac+5 en finances, gestion, économie ou tout autre domaine pertinent
- avoir une expérience pertinente d'au moins 10 ans en matière d'élaboration de manuels de procédures dans le cadre des projets/programmes de développement
- une bonne connaissance des principes directeurs et politiques en vigueur au FIDA en matière de mise en œuvre financière et de passation des marchés des projets et programmes ;

- une expérience d'au moins sept (7) ans dans la conduite des missions similaires dont au moins trois (3) missions réalisées dans le cadre des Projets et Programmes financés par le FIDA, la Banque mondiale, la BAD, la BID, etc.
- une maîtrise des processus d'élaboration des manuels de procédures dans la sous-région Afrique de l'Ouest et du Centre ;
- une connaissance des textes réglementaires, des politiques et stratégies de développement en vigueur en République Centrafricaine est un atout.

## 6. Durée, lieu et logistique de la prestation

379. La durée d'exécution de la mission ne devra pas excéder cinq (5) semaines (soit 25 homme-jours de travail effectif), réparties comme suit :

- Trois semaines (3) pour la production d'une première version du manuel ;
- Une semaine (1) pour la validation et la production de la version définitive (après la prise en compte des observations du FIDA)
- Une semaine (1) pour les ateliers d'appropriation, et la finalisation des rapports de mission.

380. La mission se déroulera au siège du projet PEAJ à Bangui et combinera une présence physique et du travail à distance, suivant les modalités définies avec le projet.

381. Le PEAJ mettra à la disposition du Consultant la lettre à l'emprunteur, l'Accord de financement, le DCP et toutes les informations nécessaires à l'élaboration du Manuel.

382. Pour l'organisation de l'atelier de validation du manuel et de l'atelier d'appropriation, le PEAJ mettra à disposition une salle équipée et se chargera de toute la logistique y afférente. Les frais de transport, de séjour et d'hébergement du Consultant seront à sa charge.

## 7. Modalités de soumission de candidature

383. Pour cette mission, la méthode de sélection qui sera utilisée est la Sélection des consultants individuels.

XXXXXXX

## 8. Critères d'évaluation de candidature

<b>Critères d'évaluation du consultant</b>	<b>Notes /100</b>
<b><i>Qualification du consultant</i></b>	
<b>Diplôme du consultant (Bac + 5 en finances, gestion, économie ou tout autre domaine pertinent)</b>	10
<b>Qualification professionnelle du consultant (7 ans d'expériences dans les missions similaires et ou la gestion administrative, financière et comptable)</b>	05
<b>Total A</b>	<b>15</b>

<b><i>Expériences Professionnelles d'ordre général</i></b>	
<b>Expériences (au moins 10 ans) dans la gestion administrative, financière et comptable des projets et programmes de développement et ou dans la conduite des missions dans le domaine.</b>	25
<b>Expériences dans la gestion administrative, financière et comptable avec les projets appuyés par le FIDA, la Banque Mondiale, la BAD, la BID, etc.</b>	10
<b><i>Total B</i></b>	<b>35</b>
<b><i>Expériences spécifiques du consultant pour la mission</i></b>	
<b>Missions conduites pour l'élaboration des manuels de procédures administratives, financières, comptables et passation des marchés avec des structures publiques et ou privés</b>	20
<b>Missions conduites pour l'élaboration des manuels de procédures administratives, financières, comptables et passation des marchés pour des projets financés par le FIDA, la Banque Mondiale ou la BAD</b>	15
<b>Connaissance des principes directeurs et politiques en vigueur au FIDA</b>	10
<b>Connaissance de la région</b>	05
<b><i>Total C</i></b>	<b>50</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>

## **1. Contexte et justification**

384. L'économie centrafricaine majoritairement basée sur le secteur agricole a été secoué par des crises politico-sécuritaires, par l'avènement du COVID-19 et la guerre Russo-Ukrainienne. La RCA fait partie de ce fait, de l'un des pays les plus fragiles au monde faisant face à des défis importants liés au développement des services sociaux de base, à l'accentuation des inégalités sociales et de genre. L'évaluation de la performance du secteur rural par le FIDA montre que la RCA affiche le plus faible score, ce qui affecte les populations rurales, principalement les jeunes et les femmes avec un taux de chômage des jeunes très élevé (62%). Malgré une remarquable dynamique de relance, l'écosystème entrepreneurial agricole reste confronté à un accès difficile au financement, aux intrants, et à des services de formation professionnelle appropriés. L'élevage a été fortement affecté par les différents conflits avec une déstructuration notamment du dispositif de services de conseil y compris les services vétérinaires dont l'accès est limité. Dans certains cas, les couloirs de transhumance sont contrôlés par des groupes armés qui organisent des pillages des animaux. Outre les conflits et la faiblesse des capacités institutionnelles, les aléas et les changements climatiques représentent une autre menace importante, ayant des conséquences sur la gestion des écosystèmes et autres ressources agricoles et naturelles renouvelables, pouvant entraver la cohésion sociale, la stabilité et le développement durable du pays. Or le secteur de l'élevage constitue un élément important pour le développement socio-économique et un facteur essentiel pour l'amélioration des conditions de vie des populations. Afin de réduire les inégalités socio-économiques, renforcer la cohésion sociale et instaurer un environnement de paix et de sécurité durable, le gouvernement centrafricain s'est doté d'un cadre stratégique national constitué par : (1) le Plan National pour le Redressement et la Consolidation de la Paix (PNRCP, 2017-2023) ; (2) la feuille de route de l'élevage centrafricain (2017-2021) ; (3) le Programme National d'Investissement agricole, de sécurité alimentaire et de nutrition (PNIASAN) ; (4) le Cadre stratégique national pour l'emploi et la formation professionnelle (PPFNE) ; (5) la Stratégie pour le Développement Rural, l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire (SDRASA) ; et (6) la Stratégie Nationale d'Autonomisation Socio-Économique des Femmes et des Filles.
385. Le Gouvernement de la République Centrafricaine, dans sa stratégie de recapitalisation des populations affectées par les différentes crises (insécurité, COVID, guerre en Ukraine), a identifié le secteur de l'élevage comme vital pour son économie. C'est dans ce contexte qu'en partenariat avec Gouvernement, le FIDA a conduit du 7 au 26 Mai 2023, une mission de conception du Projet Elevage et Appui aux Jeunes (PEAJ). Le Gouvernement de la RCA a donc obtenu du FIDA le financement du PEAJ d'un montant de 22,07 milliards de XAF (soit 36,8 millions de dollars EU) pour la mise en œuvre de ce projet pour la période 2024-2030.
386. A travers le PEAJ, le Gouvernement, en partenariat avec le FIDA, envisage de faire la promotion de chaînes de valeur inclusives pour les plus pauvres dans le sous-secteur de l'élevage (petits ruminants, apiculture, aviculture familiale et moderne, porciculture, et gestion responsable de la transhumance). Ceci aidera à créer des opportunités d'emplois et de revenus, pour les vulnérables, les jeunes et les femmes, et à renforcer leur résilience, contribuant ainsi à consolider la paix et la

stabilité sociale. Le projet comprend trois composantes consacrées respectivement à : (1) la relance économique des bénéficiaires, dans les trajectoires de croissance, en partenariat avec les organisations des bénéficiaires (FNEC, ANGAC) et l'ANDE ; (2) le déploiement de mécanismes financiers adaptés aux besoins des différentes catégories de groupes cibles, et la promotion de l'accès au marché ; et (3) la responsabilisation des acteurs publics et privés, la coordination et la gestion du projet. Le projet cible principalement les ménages pauvres, économiquement et socialement vulnérables, notamment ceux en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle, pratiquant ou non des activités économiques (y inclut les transhumants internes et transfrontaliers) dans le secteur de l'élevage. Au total, le PEAJ touchera 30 000 ménages, soit l'équivalent de 180 000 bénéficiaires.

387. La qualité des interventions et des résultats obtenus nécessite un suivi rigoureux, adapté ainsi qu'une gestion administrative et financière efficace et efficiente. Le gouvernement Centrafricain compte utiliser une partie de ce financement pour recruter un prestataire chargé de l'acquisition et de l'installation et du paramétrage du logiciel de gestion TOM2PRO multi-projets, multi-sites, multi bailleurs.

## **2. Objectifs de la mission**

388. L'objectif principal de la mission est de d'acquérir et d'assurer le paramétrage du logiciel de gestion (TOM2PRO) multi-projets, multi-sites, multi bailleurs afin de garantir l'efficacité de la gestion administrative, financière et comptable du PEAJ.

389. De façon spécifique, il s'agit de :

- Acquérir le logiciel de gestion TOM2PRO et le paramétrer sur un serveur dédié avec une configuration nécessaire pour la version SQL-Serveur sur la base des spécifications suivantes :
  - Version de Windows Server (2016/ 2019/ 2022)
  - Mémoire vive (RAM) à partir de 16 Go
  - Processeur de type Intel Xeon E-2224G (Quad-Core 3.5 GHz / 4.7 GHz Turbo - Cache 8 Mo)
  - Disque dur avec capacité de stockage 8To
  - Lecteur de CD/DVD
  - Lecteur USB bootable
- Former le personnel clés du projet et les utilisateurs sur l'utilisation du logiciel TOM2PRO. Les personnes ou utilisateurs formés devront avoir une bonne maîtrise d'un logiciel à l'issue de la formation.

## **3. Principales tâches**

390. Les principales tâches du consultant sont de :

- Acquisition et fourniture du logiciel TOM2PRO multi-projets, multi-sites, multi bailleurs ;
- Installation paramétrage du logiciel TOM2PRO en conception multi-projets, multi-sites, multi bailleurs ;
- Formation du personnel du Services Administratif et Financier (SAF) de l'Unité Nationale de Coordination (Responsable Administratif et Financier, Chef comptable,

Assistant Comptable, Secrétaires comptables des antennes, Auditeur interne, Responsable Passation de marché, etc.) afin de leur permettre de :

- utiliser le logiciel pour maîtriser, fluidifier et fiabiliser le processus de traitement et de production de l'information financière : codification, programmation, engagement, réalisation, suivi, gestion des liasses comptables, reporting en temps réel.
  - concevoir les codifications permettant de sortir facilement l'information financière.
  - alimenter, valider, contrôler avec les outils, schémas, méthodologies appropriées l'ensemble des inputs financiers
  - utiliser le système pour le monitoring/suivi financier, notamment avec des outils de tableau de bord
  - sortir automatiquement du système les états financiers.
  - fournir les informations nécessaires pour les divers audits au cours du projet
- Accompagnement du PEAJ pendant les trois premiers mois qui suivent l'installation et le paramétrage du logiciel et la formation du personnel.

391. Le prestataire recevra aussi les orientations du FIDA (bureau pays) et des responsables régionaux du département des opérations financières (FOD) du FIDA. Il/Elle communiquera régulièrement les avancées à ces points focaux.

#### **4. Résultats et livrables attendus**

392. Les livrables attendus à la fin de la mission sont :

- La remise au Projet PEAJ des documents et manuels nécessaires (manuels d'installation, manuels d'utilisation, plaquette de présentation du logiciel, etc.) ;
- La confection des états financiers standards et appendices spécifiques des procédures FIDA ci-après :
- L'élaboration des Tableaux de bord techniques ;
- La conception des Outils de Rapport de suivi financier (génération automatique des DRF, des DPD et des rapports financiers RSF) ;
- La génération des états financiers sur la base de rapport (mécanismes des fonds renouvelables) ;
- La génération du Plan de décaissement prévisionnel du PTBA (suivant le modèle établi par le FIDA) et le plan de trésorerie par trimestre à partir des décaissements à effectuer et les projections de ressources à mobiliser ;
- Le rapport de suivi technique avec les tableaux de suivi de l'utilisation des ressources financières (exécution budgétaire) par catégories et sources de financement ;
- Les états financiers standards (génération automatique de la situation du patrimoine du projet, du Bilan Comptable, du Tableau Emplois Ressources, Compte de Résultat etc.);
- Les états financiers spécifiques requis par le FIDA conformément au manuel du FIDA sur le reporting financier et l'audit (par exemple, état certifié des dépenses aussi appeler le « Formulaire 102 » ; états de rapprochement du compte désigné « Formulaire 104 », etc.).
- Le suivi des immobilisations ;
- Le suivi des marchés et engagements (suivi des bons de commandes, des contrats, des décomptes, etc.) ;

- La gestion des utilitaires (gestion des différents niveaux d'accès au logiciel) ;
- Le personnel SAF du Projet est formé sur l'ensemble des outils et techniques d'utilisation du logiciel ;
- Un accompagnement du Projet est assuré pendant trois mois qui suivent l'installation, le paramétrage et la formation du personnel afin d'apporter l'assistance technique nécessaire et apporter des solutions aux éventuelles difficultés.

## **5. Profil et qualifications du prestataire**

393. Le prestataire devra avoir une grande expérience dans la conduite de mission d'acquisition et de paramétrage des logiciels de gestion et être distributeur agréé & TechExpert certifié TOMATE en République Centrafricaine. Il proposera une équipe de mission composée de :

### **a) Expert en gestion financière et comptable (chef de mission)**

- Avoir au minimum d'un Bac+5 en finances, gestion, économie ou tout autre domaine pertinent.
- Faire preuve d'une expérience pertinente d'au moins dix (10) ans en matière de formation et coaching en gestion financière, comptabilité et audit.
- Avoir une expérience d'au moins sept (5) ans dans la conduite des missions similaires dont au moins trois (3) missions réalisées dans le cadre de la formation des utilisateurs de TOM2PRO notamment dans les Projets/Programmes financés par des institutions financières internationales comme le FIDA, la Banque mondiale, l'IFC, la BAD, etc.
- Disposer d'une bonne connaissance des principes directeurs et politiques en vigueur au FIDA en matière de mise en œuvre financière des projets et programmes de développement ;
- Avoir une expérience en RCA.

### **b) Deux informaticiens (personnel d'appui)**

394. Chaque personnel d'appui devra répondre aux critères ci-après :

- Avoir au minimum d'un Bac+3 en informatique de gestion, Génie logiciel ou tout autre domaine pertinent.
- Faire preuve d'au moins cinq (5) années d'expérience pertinente en matière d'administration réseau, de développement d'application informatique ou d'administration de base de données informatique, maintenance informatique (software).
- Avoir une expérience d'au moins trois (3) ans dans le déploiement et le paramétrage des logiciels de gestion financière et comptable
- Avoir une bonne connaissance des logiciels de gestion
- Avoir installé et paramétré avec succès au moins un logiciel de TOM2PRO dans un projet/programme financé par des institutions financières internationales comme le FIDA, la Banque mondiale, l'IFC, la BAD, etc.

## **6. Durée de la prestation**

395. La durée prévue pour la présente mission est de vingt-cinq (25) homme-jour de travail à temps plein pour l'acquisition, le paramétrage et la formation des cadres de l'UNC du PEAJ sur l'utilisation du logiciel.

## **7. Modalités de soumission de candidature**

396. Il s'agit d'une prestation par entente directe. Les raisons qui sous-tendent ce choix sont :

- La société est le partenaire des Projets PREPAS et PRAPAM en cours d'exécution sur le système de gestion financière. Il est question d'aligner tous les projets du FIDA en RCA dans le cadre de la gestion financière afin de mieux harmoniser et maximiser l'efficacité.
  - La société a fourni avec satisfaction les résultats et livrables attendus lors des missions similaires sur les projets PREPAS et PRAPAM.
  - La structure est aussi l'unique représentant du concessionnaire en RCA pour le Logiciel en question qui est utilisé par la majorité des projets FIDA de la division.
-

## **1. Contexte et justification**

397. L'économie centrafricaine majoritairement basée sur le secteur agricole a été secoué par des crises politico-sécuritaires, par l'avènement du COVID-19 et la guerre Russo-Ukrainienne. La RCA fait partie de ce fait, de l'un des pays les plus fragiles au monde faisant face à des défis importants liés au développement des services sociaux de base, à l'accentuation des inégalités sociales et de genre. L'évaluation de la performance du secteur rural par le FIDA montre que la RCA affiche le plus faible score, ce qui affecte les populations rurales, principalement les jeunes et les femmes avec un taux de chômage des jeunes très élevé (62%). La RCA fait face à des défis importants en matière de développement des services sociaux de base, d'accentuation des inégalités sociales y compris des inégalités de genre. Malgré une remarquable dynamique de relance, l'écosystème entrepreneurial agricole reste confronté à un accès difficile au financement, aux intrants, et à des services de formation professionnelle appropriés.
398. Les sous-secteurs agriculture et élevage qui occupent près de 74 % de la population active (67 % des hommes et 81 % des femmes) et représentent 45 % du PIB sont placés au rang des priorités. L'élevage a été fortement affecté par les différents conflits avec une déstructuration notamment du dispositif de services de conseil y compris les services vétérinaires dont l'accès est limité. Dans certains cas, les couloirs de transhumance sont contrôlés par des groupes armés qui organisent des pillages des animaux. Outre les conflits et la faiblesse des capacités institutionnelles, les aléas et les changements climatiques représentent une autre menace importante, ayant des conséquences sur la gestion des écosystèmes et autres ressources agricoles et naturelles renouvelables, pouvant entraver la cohésion sociale, la stabilité et le développement durable du pays. Or le secteur de l'élevage constitue un élément important pour le développement socio-économique et un facteur essentiel pour l'amélioration des conditions de vie des populations. Afin de réduire les inégalités socio-économiques, renforcer la cohésion sociale et instaurer un environnement de paix et de sécurité durable, le gouvernement centrafricain s'est doté d'un cadre stratégique national constitué par : (1) le Plan National pour le Redressement et la Consolidation de la Paix (PNRCP, 2017-2023) ; (2) la feuille de route de l'élevage centrafricain (2017-2021) ; (3) le Programme National d'Investissement agricole, de sécurité alimentaire et de nutrition (PNIASAN) ; (4) le Cadre stratégique national pour l'emploi et la formation professionnelle (PFPNE) ; (5) la Stratégie pour le Développement Rural, l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire (SDRASA) ; et (6) la Stratégie Nationale d'Autonomisation Socio-Économique des Femmes et des Filles.
399. Le Gouvernement de la République Centrafricaine, dans sa stratégie de recapitalisation des populations affectées par les différentes crises (insécurité, COVID, guerre en Ukraine), a identifié le secteur de l'élevage comme vital pour son économie. C'est dans ce contexte qu'en partenariat avec Gouvernement, le FIDA a conduit du 7 au 26 Mai 2023, une mission de conception du Projet Elevage et Appui aux Jeunes (PEAJ). Le Gouvernement de la RCA a donc obtenu du FIDA le financement du PEAJ d'un montant de 22,07 milliards de XAF (soit 36,8 millions de dollars EU) pour la mise en œuvre de ce projet pour la période 2024-2030.

400. A travers le PEAJ, le Gouvernement, en partenariat avec le FIDA, envisage de faire la promotion de chaînes de valeur inclusives pour les plus pauvres dans le sous-secteur de l'élevage (petits ruminants, apiculture, aviculture familiale et moderne, porciculture, et gestion responsable de la transhumance). Ceci aidera à créer des opportunités d'emplois et de revenus, pour les vulnérables, les jeunes et les femmes, et à renforcer leur résilience, contribuant ainsi à consolider la paix et la stabilité sociale. Le projet comprend trois composantes consacrées respectivement à : (1) la relance économique des bénéficiaires, dans les trajectoires de croissance, en partenariat avec les organisations des bénéficiaires (FNEC, ANGAC) et l'ANDE ; (2) le déploiement de mécanismes financiers adaptés aux besoins des différentes catégories de groupes cibles, et la promotion de l'accès au marché ; et (3) la responsabilisation des acteurs publics et privés, la coordination et la gestion du projet. Le projet cible principalement les ménages pauvres, économiquement et socialement vulnérables, notamment ceux en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle, pratiquant ou non des activités économiques (y inclut les transhumants internes et transfrontaliers) dans le secteur de l'élevage. Au total, le PEAJ touchera 30 000 ménages, soit l'équivalent de 180 000 bénéficiaires.
401. Ainsi, dans le cadre de ses activités d'appui institutionnel, de redevabilité et de visibilité, le projet PEAJ souhaite mettre en place un portail WEB pour le Ministère de l'Elevage et de la Santé Animale, pour l'Agence Nationale pour le Développement de L'Elevage et pour le PEAJ lui-même. Ces termes de référence sont donc élaborés pour recruter un prestataire pour la conception et la réalisation d'un site web.

## **2. Objectifs de la mission**

402. L'objectif principal de la mission est de rendre visible les activités des structures MESA, ANDE et projet PEAJ à travers la mise en place de portail web dynamique pour chacune d'elle. Le portail web servira ainsi pour la publication des actions de ces structures, la diffusion d'information, la communication, les échanges et partages d'expériences, et l'accès à une source d'information fiable.
403. De façon spécifique, il s'agit pour le site web de chaque structure de :
- Améliorer le cahier de charges proposé,
  - Concevoir et faire valider la maquette graphique (wireframe) du site web sur la base du cahier de charges révisé et validé ;
  - Concevoir le site (intégration des modules, plugins, informations validées, etc.) en respectant les normes et le chronogramme ;
  - Mettre en ligne (héberger) le site sur le nom de domaine déjà disponible, et faire les tests nécessaires ;
  - Payer l'hébergement du site web sur le domaine pour au moins cinq (5) années.
  - Former les points focaux désignés (au moins 2) à l'utilisation, la gestion (maintenance légère, sous-pages, de sous-domaines, téléversement de fichiers, partage d'agenda, création d'article, extraction de statistiques de visites du site ou d'un élément mis en ligne sur le site, flux d'échanges, etc.).
  - Fournir le guide d'utilisateurs du site web ainsi que les accès super-admin aux points focaux
  - Livrer le site à chaque structure après intégration de tous les commentaires conformément aux termes de références.

## **3. Principales tâches et étendue de la mission**

404. La mission sera réalisée en trois phases

**Phase 1** : Diagnostic et révision des cahiers de charges pour le site web de chaque structure.

**Phase 2** : Conception et déploiement en ligne du site web pour chaque structure. Chaque site web devra être friendly usage et accessible sur différents terminaux (android, ios) PC, tablette, téléphone. Le prestataire devra proposer dans son offre les briques de sécurité pour la gestion du site web. Aussi, le site web doit tenir compte de la connectivité du pays et être facile à charger. Il doit pouvoir dialoguer et embarquer les différentes plateformes et base de données développées par la structure.

**Phase 3** : Formation des points focaux de chaque structure sur la gestion du site web et soumission des rapports de mission.

405. Le prestataire travaillera en étroite collaboration avec le Responsable en charge de la communication de la structure, et sous la supervision du Coordonnateur. Au cours de la mission, le prestataire recevra aussi les orientations du FIDA (bureau pays) et des responsables régionaux du en charge de la communication et de la visibilité.

#### **4. Résultats attendus de la mission**

406. Pour chacune des structures, les livrables attendus à la fin de la mission sont :

- Un site web dynamique développé sous CMS, en langue française, anglaise est fonctionnel et mis en ligne. Le site devra intégrer le plugin de traduction en langues de Google ;
- Une base de données dynamique ;
- Une plateforme permettant la diffusion des informations régulières est disponible sur le site. Cette plateforme comprend un blog et d'un bulletin électronique (liste de diffusion) ;
- Le site web tient compte de la connectivité et être facile à charger ;
- Le site web fournit des statistiques sur le nombre de visiteurs, flux d'échanges, etc. ;
- Les points focaux sont formés à la gestion du site pour assurer l'animation et la mise à jour des informations ;
- Le manuel d'utilisateurs du site web est disponible.

407. Les fonctionnalités minimales espérées pour chaque site web sont les suivantes (non exhaustive) :

- Les pages de présentation comprenant :
  - Les missions, le cabinet, les direction et agences représentatives sur le plan national
  - Les projets et programmes
  - Une médiathèque
  - Les actualités
  - Les infrastructures
  - Les contacts

- La gestion, la publication et l'archivage des articles
- Un moteur de recherche d'information sur le Site Web
- La gestion de l'envoi régulier de newsletter par courriel aux internautes abonnées sur le site
- La gestion d'une bibliothèque et médiathèque virtuelle et numérique pour la publication de certains fichiers et documents en ligne ;
- Faire le référencement naturel dans les moteurs de recherche
- Intégrer un Outils de statistiques sur l'audience du site Web
- Les procédures et techniques indispensables à la sécurité du site WEB et à la protection des données
- Intégration de liens vers les pages de réseaux sociaux Twitter, YouTube, Facebook, LinkedIn, Outlook, etc.
- Le chat de contact
- Le box de signalisation anonyme des plaintes

## **5. Les livrables de la mission**

Les livrables attendus de la mission sont :

- Le cahier des charges de chaque projet web
- Le wireframe ou zoning de chaque projet web
- La maquette de chaque projet web
- L'intégration et le développement de chaque projet web
- La mise en ligne de chaque projet web
- Un manuel d'utilisation, de gestion et d'administration pour chaque projet web. Ce manuel devra inclure les procédures de gestion, d'utilisation et de sauvegarde de la BD
- Un rapport de formation consolidé pour les projets web
- Les codes sources de chaque projet web
- Pour chaque projet web, les accès aux comptes administrateurs du site ; du serveur et du nom de domaine
- Une présentation PPT consolidée, présentant chaque portail Web

## **6. Profil et qualifications du prestataire**

408. Le prestataire devra répondre des critères ci-après :

- Avoir un BAC+5 en informatique ou tout autre diplôme équivalent
- Avoir au moins 08 ans d'expériences dans la conception et l'implémentation de portail web
- Avoir déjà conduit au moins 5 missions similaires ;
- Avoir une connaissance du contexte national et l'organisation administrative des informations
- Avoir une solide expertise des CMS et langages du WEB HTML/CSS/JQUERY
- Avoir une connaissance approfondie en Java, Mysql, SQL, PHP, Html, Bootstrap, CSS
- Avoir une expertise en webmaster
- Avoir une connaissance en logiciel graphique (Photoshop, Gimp, Illustrator)
- Excellentes compétences en communication écrite et orale, avec une capacité analytique et une capacité à synthétiser des données et des informations pertinentes
- Excellentes compétences en établissement de solides relations avec les clients, une

capacité à se focaliser sur l'impact et le résultat pour le client et répond positivement aux remarques du commanditaire ;

- Disposer d'expériences précédentes pertinentes pour des missions similaires sur des financements du FIDA est un atout.

## 7. Durée, lieu et logistique de la prestation

409. Les travaux liés à la conception jusqu'à la livraison de la plateforme seront prévus pour une durée de six (6) mois calendaires pour les trois projets Web (MESA, ANDE, PEAJ).

410. La mission se déroulera au siège du projet PEAJ à Bangui et combinera une présence physique et du travail à distance, suivant les modalités définies avec le projet.

411. Le PEAJ, l'ANDE et le MESA mettront à la disposition du prestataire, toutes les informations nécessaires à la conduite de sa mission.

412. Pour l'organisation de l'atelier de validation du manuel et de l'atelier d'appropriation, le PEAJ mettra à disposition une salle équipée et se chargera de toute la logistique y afférente. Les frais de transport, de séjour et d'hébergement du Consultant seront à sa charge.

## 8. Modalités de soumission de candidature

413. Pour cette mission, la méthode de sélection qui sera utilisée est la Qualification du consultant individuel telle que décrite dans le Guide pratique de passation des marchés consultable sur le site web du FIDA, à l'adresse suivante : <https://www.ifad.org/fr/project-procurement>.

414. Une liste restreinte d'au moins trois consultants sera établie et soumise au FIDA pour ANO. Ces consultants seront invités à transmettre leurs candidatures qui seront évaluées sur les plans techniques et financiers. La meilleure offre sera invitée à conduire la négociation en vue de la signature d'un contrat si les deux parties arrivent à un accord.

XXXXXXXX

## 9. Critères d'évaluation des candidatures

415. Evaluation technique

Critères d'évaluation du consultant	Notes /100
<i>A. Qualification du consultant</i>	
BAC+5 en informatique ou tout autre diplôme équivalent	
Au moins 08 ans d'expériences dans la conception et l'implémentation de portail web	
<i>Total A</i>	
<i>B. Expériences Professionnelles d'ordre général</i>	
Expertise en webmaster	
Solide expertise des CMS et langages du WEB HTML/CSS/JQUERY	
Connaissance approfondie en Java, Mysql, SQL, PHP, Html, Bootstrap, CSS	

	<i>Total B</i>	
<i>C. Expériences spécifiques du consultant pour la mission</i>		
Expériences au moins 5 missions similaires		
Connaissance en logiciel graphique (Photoshop, Gimp, Illustrator)		
Compétences (excellentes) en communication écrite et orale, avec une capacité analytique et une capacité à synthétiser des données et des informations pertinentes		
Compétences en établissement de solides relations avec les clients, une capacité à se focaliser sur l'impact et le résultat pour le client et répond positivement aux remarques du commanditaire		
Expériences précédentes pertinentes pour des missions similaires sur des financements du FIDA ou de la Banque Mondiale ou de la BAD, etc.		
	<i>Total C</i>	
0	TOTAL	

## ANNEXE 2 : DETAILS DE L'APPROCHE DE CIBLAGE

### Contexte démographique et socio-économique

416. Avec une population estimée à 5,2 millions d'habitants en 2018 (dont 2,64 de femmes)<sup>29</sup>, un taux d'accroissement naturel de 2,5% et une densité moyenne de 8 habitants au km<sup>2</sup>, la République Centrafricaine figure parmi les pays à faible développement humaine. Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans de même que le taux de mortalité maternel font partir des plus élevés au monde<sup>30</sup>. En dépit des perspectives d'amélioration de la situation sécuritaire dans le pays, la RCA demeure parmi les pays les plus pauvres et les plus fragiles du monde avec les indices du capital humain et du développement humain parmi les plus bas (188e rang du classement sur 191 pays en 2022). Le taux net de scolarisation évolue en dent de scie. Le taux d'alphabétisation n'est que de 58,9% en 2018<sup>31</sup>. L'accès aux services sociaux de base est presque inexistant en dehors de la capitale.

417. **Pauvreté.** La RCA demeure parmi les pays les plus pauvres du monde et classé 188<sup>e</sup> sur 191 pays selon le rapport sur le développement humain 2021-2022 (IDH= 0,404). La pauvreté touche 75% et 45% de la population estimée à plus de 6 100 000 habitants (ICASEES, 2021)<sup>32</sup>. La profondeur de la pauvreté est estimée à 31,1 % en 2021. L'analyse de la pauvreté (PNUD, 2019) révèle que le nombre de personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté (fixé au niveau international à 1,90 \$US) est passé de 2,1 millions de personnes en 2008 à 3,9 millions de personnes en 2018, soit une augmentation de 1,8 millions de personnes en 10 ans<sup>33</sup>. Les données les plus récentes disponibles sur l'Indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM)<sup>34</sup> montrent que 79.4 % de la population (3,697 millions de personnes) vivent en situation de pauvreté multidimensionnelle. L'intensité des privations au niveau national est de l'ordre de 58.6 %<sup>35</sup>. Les zones rurales restent plus fragiles que les zones urbaines où se trouvent concentrés l'essentiel des activités économiques et des services. Le taux de pauvreté en zone rurale est de 75 %. Les zones d'interventions du projet des taux de pauvreté au-dessus de la moyenne nationale (Cf. tableau ci-dessous).

Tableau 2: L'incidence de la pauvreté par région (en%)

Régions/préfecture d'intervention	2008	2016	2019	2020
1. Plateaux (Ombella- M'Poko, Lobaye)	66,1	74,5	71,5	73,5

<sup>29</sup> PNUD –RCA, 2019, Rapport sur le développement humain 2019, Note d'information à l'intention des pays concernant le Rapport sur le développement humain 2019.

<sup>30</sup> La mortalité des enfants de moins de cinq ans pour 1000 naissances vivantes (passe de 179 à 139 entre 2016 et 2018) est le 3eme taux de mortalité le plus élevé au niveau mondial selon UNICEF 2018. Le taux de mortalité maternel en RCA (880 décès pour 100 000 naissances vivantes entre 2016 et 2018) représente le 2<sup>ème</sup> taux le plus élevé au niveau mondial (UNICEF 2018)

<sup>31</sup> PNUD-RCA, 2019, op.cit.

<sup>32</sup> Le taux d'extrême pauvreté est passé de 70,5 % en 2019 à 72,5 % en 2020, avec un taux élevé (78,9 %) particulièrement chez les femmes (Nations Unies, Analyse commune de pays pour la République centrafricaine, 2022). Les taux s'élèvent à 72 % en milieu rural et 67,2 % au niveau national

<sup>33</sup> PNUD-RCA, 2022, Rapport National Volontaire de suivi de mise en œuvre Objectifs du Développement Durable (ODD)

<sup>34</sup> Les plus récentes données d'enquêtes publiées disponibles pour estimer l'IPM

<sup>35</sup> L'intensité des privations au niveau national est de l'ordre de 58.6 % (PNUD –RCA, 2019, Rapport sur le développement humain 2019, op. cit.)

2. Equateur (Nana- Mambere,)	48,5	65,2	67,1	67,8
3. Yadé (Ouham, Ouham- Pende)	78,2	87,2	85,1	86,5
4. Kagas (Ouaka, Kemo, Nana-Gribizi)	70,6	78,8	76,3	77,7
7. Bangui	44,6	55,6	54,1	59,3
Total	62,0	73,0	70,5	72,5

Source : À partir des données ICASEES (2020)

**418. Caractéristiques socioéconomiques des ménages pauvres.** En 2018, 40,6 % des personnes vivent dans des ménages qui ont un revenu inférieur de 50 % par rapport au revenu moyen. Les données disponibles révèlent que les 10% des ménages les plus riches dispose de 46,2% de la part des richesses tandis que les 10% des plus pauvres dispose de seulement 1,2% de richesse en 2018<sup>36</sup>. De plus, il y a une certaine hiérarchie sociale dans les manifestations de la pauvreté au sein des ménages. En effet, les ménages dont le chef travaille dans l'agriculture sont parmi les plus pauvres et représentent plus de 60% de la population (ils concentrent plus de 8 personnes pauvres sur 10). Les causes de la pauvreté rurale sont la faible disponibilité et maîtrise des facteurs de production et de valorisation agropastoraux, la disparition ou l'effondrement du tissu économique, l'enclavement du pays et spécifiquement de ses zones rurales et le manque de présence et d'efficacité des services publics dans les zones rurales. Le Rapport OCHA 2022 estime que 2,4 millions de personnes se trouvent dans le besoin de sécurité alimentaire dont 1,2 million en insécurité alimentaire aigüe. Environ 622 000 personnes victimes des conflits armés sont déplacées à l'intérieur du pays et constituent des foyers considérables de crises alimentaires et nutritionnelles<sup>37</sup>.

**419.** Malgré, l'amélioration de la situation sécuritaire en RCA impliquant le retour progressif des populations déplacées, au plan social, la situation demeure précaire<sup>38</sup>. L'IDH ajusté aux inégalités en matière de revenu, d'éducation et de santé (ou IHDI<sup>39</sup>) est davantage plus faible 0,240 (IDHI) avec une perte de développement humain due aux inégalités estimée à 40,6 % (PNUD, 2022). Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans de même que le taux de mortalité maternel fait partir des plus élevés au monde<sup>40</sup>. Le taux net de scolarisation évolue en dent de scie<sup>41</sup>. Le pays fait face à des défis importants en matière de développement des services sociaux de base<sup>42</sup>, d'accentuation des inégalités sociales<sup>43</sup> y compris des inégalités de genre<sup>44</sup>. Malgré une remarquable dynamique de relance, l'écosystème entrepreneurial agricole reste confronté à un accès difficile au financement, aux intrants, et à des services de formation

<sup>36</sup> PNUD-RCA, 2019, Rapport National Volontaire de suivi des ODD, op. cit

<sup>37</sup> Selon les scores de l'Indice de la Faim dans le monde par rang (GHI 2022), l'Indice de la Faim est passé de 48.8 à 44.0 de 2000 à 2022 et reflète une situation « alarmante » au niveau des indicateurs de sous-alimentation.

<sup>38</sup> Profil de pays - République centrafricaine, 2016, www.uneca.org (accessible en ligne)

<sup>39</sup> Acronyme en anglais de l'indice de développement humain (IDH ajusté aux inégalités)

<sup>40</sup> La mortalité des enfants de moins de cinq ans pour 1000 naissances vivantes (passe de 179 à 139 entre 2016 et 2018) est le 3eme taux de mortalité le plus élevé au niveau mondial selon UNICEF 2018. Le taux de mortalité maternel en RCA (880 décès pour 100 000 naissances vivantes entre 2016 et 2018) représente le 2<sup>ème</sup> taux le plus élevé au niveau mondial (UNICEF 2018)

<sup>41</sup> Au F1, le taux net de scolarisation est passé de 69% en 2012 à 55% en 2016 puis 76% en 2017 et 60% en 2018 (Ministère de l'Éducation, Annuaire Statistique Scolaire 2018)

<sup>42</sup> Les infrastructures de santé, l'éducation et la formation technique de qualité, en particulier les agriculteurs, les pasteurs et les éleveurs sont les plus affectées.

<sup>43</sup> En 2019, le chômage avoisinait 34,5 % à 36 % en milieu urbain et 30 % en milieu rural, et 42,5 % chez les femmes et 28,5 % chez les hommes.

<sup>44</sup> La RCA est confrontée à une augmentation constante des violences sexistes (particulièrement les violences faites aux femmes et aux filles). Le pays est placée au 159<sup>ème</sup> rang sur 189 pays selon l'indice d'inégalité de genre.

professionnelle appropriés. Les populations rurales (qui représentent 62 % de la population globale) sont les plus touchées par ses questions d'inégalité.

### *Stratégie de lutte contre la pauvreté*

420. Pour accroître le revenu moyen des ménages et lutter efficacement contre la pauvreté afin de réduire les inégalités en Centrafrique, plusieurs mesures sont initiées et déclinées dans le Plan national de relèvement et de consolidation de la paix pour la Centrafrique dont le dernier en cours est le RCPCA (2017 – 2023). Ainsi depuis 2017, le RCPCA est le cadre de référence visant à accroître le bien-être et la prospérité des populations centrafricaines. Le pilier 2 de ce cadre met l'emphase sur le renouvellement du contrat social entre l'État et la population, en renforçant sa présence et en développant son aptitude à fournir les services sociaux de base comme l'éducation, la santé, l'eau et l'assainissement. Il s'agit d'offrir un cadre pour un développement harmonieux et durable fondé sur les bases d'équité et de justice sociale.

## I. Contexte de développement des interventions en direction des groupes cibles.

### *1.1. Contraintes et opportunités au développement de l'élevage dans la zone du projet*

421. L'activité agropastorale est la principale source de production et de consommation du pays. Elle emploie 70% de la population active centrafricaine et produit plus de 75% de la production vivrière du pays. Plus de 60% des chefs de ménage sont agriculteurs. L'agriculture contribue à plus de 40% au PIB. Les filières vivrières qui sont pratiquées à 80% par les femmes rurales, représentent plus de 65% de la production agricole. Dans la zone d'intervention du projet, l'élevage se décline en une série de systèmes de production allant de l'élevage pastoral bovin transhumant (transhumance interne et transfrontalière), au petit élevage familial sédentaire (ovins, caprins, volailles, etc.) pratiqué comme « élevage de case ».

422. *Modèle d'exploitation familiale et contraintes.* Pour le petit élevage, le modèle d'exploitation familiale demeure largement répandu dans la zone. Il est caractérisé par une activité d'élevage de case intégrée avec un mixte entre exploitation orientée vers le marché et activité pour la sécurité alimentaire du ménage. Le système de type extensif est dominant. Les systèmes semi-intensifs et intensifs sont peu rencontrés dans ces exploitations. Certains systèmes intégrant agriculture-élevage par exemple de poulets, sont courants dans la zone et portés par les femmes. L'accès aux intrants de ces micro-exploitants éleveur de poule est généralement assuré par des particuliers parfois au sein d'une même coopérative. Mais cet accès reste aléatoire et difficile.

423. Pour l'élevage transhumant, il est de type extensif et il est pratiqué sous deux principales formes : i) déplacements saisonniers à l'intérieur du pays, pratiqués par les éleveurs autochtones et ii) déplacements externes ou transhumance transfrontalière qui concerne aussi bien les autochtones que les éleveurs des pays voisins du Tchad, Cameroun et Soudan. Cet élevage a été profondément bouleversé durant la période de crise (recomposition de l'espace agropastoral par la mise en culture des couloirs de transhumance, détérioration des infrastructures zoo sanitaires, perte du cheptel par une grande partie des éleveurs)

424. *Contraintes majeures des producteurs dans le petit élevage.* Les contraintes majeures relevées sont : (i) accès insuffisant aux intrants et matériels de production de qualité et adapté à l'activité dans la zone; (ii) faible maîtrise des techniques d'élevage et de gestion de l'activité; (iii) appui-conseil de proximité insuffisants pour répondre aux besoins des exploitants; (iv) accès insuffisant aux

équipements et aux technologies performants ; (v) accès insuffisant au financement adapté à l'activité d'élevage et au besoin de la petite exploitation; (vi) accès difficile au foncier sécurisé; (vi) faible accès et utilisation des informations stratégiques sur les facilités et opportunités existantes dans le secteur (viii) pénibilité des travaux d'aménagement et d'entretien des unités d'élevage et faible mécanisation des activités de transformation notamment du lait et du miel, (ix) esprit entrepreneurial faiblement développé.

425. *Spécificité des exploitations gérées par les femmes.* Dans le sous-secteur de l'élevage, les femmes pratiquent majoritairement le petit élevage. Le problème de contrôle et de sécurisation de l'espace d'implantation des unités d'élevage affecte l'activité des femmes (pour le petit élevage où elles dominent). Elles sont confrontées aux questions de divagation (pour le petit élevage familial de case) des animaux entraînant des taux de mortalité élevés dans le cheptel du fait de l'absence d'enclos sécurisés, des moyens d'existence trop faible limitant leur capacité à réaliser ces enclos, etc.

426. Les difficultés d'accès aux crédits accordés par les banques et les microfinances sont relatives : (i) au départ des zones des structures financières entrant des coûts supplémentaires supportés par les bénéficiaires, (ii) des taux d'intérêts relativement élevés, (iii) des produits financiers peu adaptés à l'élevage par les quelques rares structures de financement encore fonctionnelles dans le pays, (iv) des difficultés de mobilisation des garanties bancaires requises (les titres fonciers et les droits de propriété/d'usage du fait des discriminations dues au droit coutumier en vigueur en zone rurale); (v) de la faible scolarisation des femmes rurales; (vi) de leur faible éducation financière; (vii) de la faible connaissance du marché financier; (viii) de la faible structuration des chaînes d'approvisionnement limitant l'accès à des marchés des biens et services adéquats et à des marchés des produits plus rémunérateur.

427. *Contraintes liées aux marchés* : les circuits de commercialisation comme pour l'ensemble des filières dans l'élevage connaissent une désorganisation due aux conditions de sécurité notamment. L'état de délabrement des pistes rurales rend difficile l'écoulement des productions (difficultés de transport et de sécurisation des produits et l'absence de partenariats entre acteurs notamment

### **1.2.Revitalisation des bassins d'élevage**

428. Le développement du petit élevage et des métiers connexes comme « levier » d'inclusion socio-économiques des jeunes (déscolarisés, démobilisés, sans emplois ou en sous emplois). Le sous-secteur de l'élevage est très porteur pour l'inclusion des jeunes car répond à leurs besoins de se réaliser rapidement. Cependant les jeunes dans le pays font face à de nombreuses contraintes qui limitent leur inclusion dans ce sous-secteur. Ces contraintes sont : (i) l'insécurité encore présente dans la zone (même si la tendance montre un climat apaisé observable) (ii) la faible connaissance des opportunités dans ce sous-secteur et la non maîtrise de la conduite du petit élevage professionnel générateur de ressources suffisantes pour répondre à leurs besoins et aspirations, (iii) l'analphabétisme élevé des jeunes pour accéder à certains métiers sur la filière demandant un minimum de niveau de scolarisation ou d'alphabétisation, (iii) l'alcoolisme et la drogue, les difficultés d'accès aux financements et aux marchés, etc.

429. Face à l'extrême pauvreté et la fragilité des moyens d'existence dans la zone, certains jeunes sortis des écoles professionnelles d'élevage s'adonnent au petit élevage (en tant que producteurs et/ou commerçants) notamment dans la volaille,

les petits ruminants comme le porc et les ovins caprins dans les zones périurbaines les rapprochant des parts minimales de marchés à capter. Malheureusement ils sont confrontés également aux problèmes de vol, de perte énorme dans leur cheptel due à la non maîtrise des maladies et aux accidents liés à la divagation des animaux.

430. Les opportunités pour le renforcement de la résilience des ménages pauvres et vulnérables. Malgré les contraintes et les conditions de production particulièrement difficiles pour l'ensemble des groupes cibles, il est quand même observé un regain d'intérêt des femmes et des jeunes et des ménages vulnérables (les décapitalisés en particulier) au petit élevage comme alternative pour sortir de leur état de pauvreté et de vulnérabilité. Beaucoup d'exploitants familiaux s'investissent également dans l'intensification de leur production et recherchent des marchés réguliers. Des jeunes diplômés se positionnent également sur différents maillons dans ce sous-secteur. Ils font l'activité parfois temporairement en attendant de trouver mieux mais beaucoup de jeunes souhaitent faire du petit élevage leur activité principale. Plusieurs groupes de jeunes exercent aussi des emplois de techniciens dans des exploitations de type semi-moderne où s'impliquent les promoteurs privés avec l'appui du ministère en charge des jeunes et de certains partenaires techniques et financiers.
431. Toutes les initiatives à ambition entrepreneuriale rencontrées dans la zone d'intervention en matière de développement du petit élevage adoptent des systèmes de production plus extensifs et très peu intensifs (avec des exploitations modernes performantes et rentables). Les démarches sont plus souvent individuelles que collectives.
432. Quelques initiatives entrepreneuriales (de type petite et moyenne entreprises) émergent dans le sous-secteur de l'élevage mais sont soumises à diverses contraintes liées (i) à la faible maîtrise de la gestion entrepreneuriale d'une exploitation (maîtrise des coûts/qualité/approvisionnement en matière première), (ii) à l'accès continu aux soins vétérinaires ; (iii) à l'insécurité qui a conduit à la dévitalisation économique des bassins d'élevage rendant difficile l'accès aux marchés et par ricochet l'accès au financement adapté au rythme de l'activité d'élevage. Cette problématique conduit de nombreux petits exploitants à cumuler les fonctions et à créer des initiatives communautaires d'épargne et de crédits pour répondre à des besoins ponctuels en fonds de roulement de leur exploitation afin de se garantir un revenu. Très peu d'investissements structurant sont faits dans le secteur de l'élevage dans la zone. Le besoin en investissement structurant est crucial pour la modernisation et la sécurisation des exploitations d'élevage (notamment l'élevage sédentaire (gros bétails comme petits ruminants) et la volaille de même que des besoins en investissement pour le développement des initiatives économiques dans les métiers connexes.
433. Les stratégies d'adaptation adoptées par les groupes cibles dans ce sous-secteur dispersent leurs capacités d'investissement et ne permettent pas d'élever les niveaux de production pour amener les acteurs à se positionner sur des marchés structurés plus exigeants. Les pistes et infrastructures marchandes sont dans des états méritant leur réfection pour désenclaver les zones de production et accroître les possibilités d'accès aux marchés des groupes cibles. Par ailleurs, les coûts d'entrée dans l'activité d'élevage professionnel sont très importants et freinent l'initiative des femmes et des jeunes désireux de s'installer dans ce segment d'activité. Les jeunes et les femmes manquent de capital de démarrage pour les aménagements, équipements ainsi que pour constituer leurs fonds de roulement

et de compétence pour leur professionnalisation dans ce sous-secteur et dans la gestion d'une exploitation orientée vers le marché.

## II. Approche d'opérationnalisation de la stratégie de ciblage

434. Au regard du contexte socio-économique de mise en œuvre, le projet adoptera dès le démarrage une stratégie de ciblage progressive, flexible, inclusive et hautement participative durant tout le processus qui se déroulera au niveau des localités dans les zones de concentration et au niveau des préfectures cibles

### 2.1.Principe directeur de ciblage.

435. *La dynamique de ciblage géographique visera les zones de concentration.* Le projet débutera dans les bassins où l'on a pu noter des dynamiques croissantes (post-conflit) de reprise des chaînes de valeur du secteur de l'élevage et où il existe déjà une offre et une demande potentielles de services en élevage et une activité de transhumance dynamique et, par un effet d'entraînement, s'étendra progressivement aux autres localités « bassin ou sous bassin » à fort potentiel au niveau des communes d'élevage et peu valorisées dans les préfectures d'intervention.

436. Le ciblage des zones de concentration sera fondé sur le croisement de l'approche bassin de production/territoire et l'approche filière/chaîne de valeur. L'intervention par bassin croise le ciblage économique et le ciblage géographique en considérant le bassin comme un territoire où existent les meilleures potentialités de développement des productions des chaînes de valeur d'élevage et des métiers connexes et où sont recherchés des effets d'entraînement entre les exploitations d'élevage sédentaires, la transhumance et les micro et/ou petites entités économiques/entreprises qui entretiennent déjà des relations plus ou moins fonctionnelles dans leurs activités de production, de commercialisation des produits d'élevage et possiblement des unités de transformation existante ou qui s'installeront dans la zone du fait des opportunités d'approvisionnement en matière première qui naîtront des interventions du PEAJ ainsi que des autres projets en cours dans la zone<sup>45</sup>.

437. La préfecture est retenue comme unité administrative de planification et la commune d'élevage, les villages ou grappe de villages « bassin de production » comme unités de planification des activités en direction des bénéficiaires du projet. Sur le plan opérationnel, le projet sélectionnera au sein des communes d'élevage<sup>46</sup> en priorité les villages ou grappes de villages/grands hameaux « bassins de production » ou « sous-bassin » et à forte densité humaine et où il est observé une reprise des activités d'élevage marquée par le retour important des éleveurs et/ou offrant des possibilités de relance des activités de petit élevage par la présence importante de population déplacées internes ou retournées dans la localité.

---

<sup>45</sup> Les effets d'entraînement sont générateurs d'un impact significatif au niveau local : chaque entité économique ou entreprise pour son propre développement s'appuie sur les ressources de son territoire et contribue également au développement du tissu économique. La dynamique d'ensemble de ces interactions joue un rôle structurant sur le territoire et renforce les possibilités de partenariats favorables à l'inclusion des petits exploitants et leur accès marchés plus rémunérateurs et pour la mutualisation de certains coûts y compris ceux des services de l'appui-conseil.

<sup>46</sup> Les communes d'élevage possèdent tous les atouts pour une reprise des activités d'élevage et leur intensification. Les activités pour le petit élevage peuvent s'étendre à d'autres localités marquées par la pauvreté et l'insécurité alimentaire et/ou nutritionnelle situées à proximité des villages retenus dans le bassin d'élevage

438. Le projet prendra soin de prioriser les localités « sous-bassins » avec une incidence élevée de la pauvreté dans toutes ses dimensions, l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et un fort taux de chômage des jeunes. Les localités « bassins ou sous-bassins » à retenir au sein des préfectures seront concentrées dans un espace géographique de rayon soutenable (30 km) pour une intervention efficace et un suivi appui conseil adéquat. L'objectif étant d'éviter l'éparpillement et de faciliter la mutualisation des certains et faciliter l'appui conseil. En matière de transhumance, et afin de garantir l'adhésion des populations aux interventions prévues dans le cadre du projet (aménagement de 3 couloirs de transhumance) et améliorer le climat de coexistence pacifique et de paix sociale entre les différents groupes, le projet veillera à ce que les ménages et populations d'agropasteurs sédentaires occupant ces axes soient également ciblés, avec le respect des règles de ciblage établies. Les campements et villages d'agropasteurs situés à proximité des futures aires de repos à aménager seront privilégiés

---

#### Critères d'identification des zones de concentration des interventions du projet.

Les principes directeurs se traduisent en six critères de ciblage géographique des localités :

- (i) le niveau de concentration des populations rurales pauvres et en insécurité alimentaire et nutritionnelle,
- (ii) (ii) la reprise et/ou l'envergure de l'activité d'élevage,
- (iii) (iii) l'émergence d'une dynamique d'intensification ou des possibilités de stimuler l'intensification des activités d'élevage ou la relance de la transhumance (notamment le petit élevage, axes de transhumance) tout en respectant l'environnement ;
- (iv) (iv) le niveau de vulnérabilité socio-économique et climatique affectant les systèmes de production dans le bassin ciblé ;
- (v) (v) l'émergence d'une dynamique des échanges ou potentiel de marché favorables pour la création ou le développement des chaînes d'approvisionnement facilitant la connexion aux marchés des petits éleveurs ou de micro et/ ou petites entreprises portées par les jeunes et les femmes (en particulier).

A ces critères majeurs s'ajouteront les aspects tels que : (a) la proximité d'un centre de formation professionnelle pour les jeunes, (b) la présence d'un centre de concentration des éleveurs sédentaires ou la traversée d'un couloir de transhumance important.

---

#### *Ciblage socio-économique*

439. Le projet accompagnera les dynamiques endogènes en place, en soutenant à la fois, les petits producteurs (dans les chaînes de valeur ciblées – petit élevage, miel, aviculture moderne, lait, etc.), ainsi que les acteurs dans les métiers connexes qui viennent en appui aux producteurs (fournisseurs d'intrants et équipements, collecteurs des produits pour la mise en marché, fournisseurs de services vétérinaires, fournisseurs de services de formation et d'appui-conseils, etc.). Ce modèle s'appuie sur le marché comme point d'entrée pour structurer la production et adapter les capacités des petits producteurs à répondre à la demande des débouchés commerciaux qui émergent. Cette approche permettra d'identifier les enjeux de sécurité alimentaire, de cohésion sociale et les contraintes et besoins spécifiques caractérisant chaque catégorie d'acteur à cibler. Toutes les principales parties prenantes de la mise en œuvre ainsi que les représentants des différentes catégories de groupes cibles seront membres des comités préfectoraux de ciblage à installer. Les dispositifs de ciblage impliqueront

les représentants des organisations socio-économiques évoluant dans l'écosystème entrepreneuriale, leurs structures faitières et cadres de concertation des groupes cibles (notamment les organisations de femmes, les organisations/regroupement des jeunes au niveau des préfectures et ainsi que des communes d'élevage et des localités bassins de concentration.

440. Par ailleurs, les questions d'insécurité ont conduit à la désoccupation des bassins traditionnels de production vivrière et d'élevage, l'implantation des exploitations agricoles sur certains grands couloirs de transhumance et l'avènement de nouveaux couloirs de transhumance dans des espaces partagés par des agriculteurs, les éleveurs transhumants internes, les transhumants transfrontaliers, les agro-pasteurs sédentaires, les miniers, etc. tous partageant le même espace géographique d'activité et les ressources (terres et eau) dans la zone. Cette désoccupation s'accompagne de fait d'un déclin des activités culturelles/d'élevage et la dévitalisation marquée par la dégradation des services d'appui au développement des activités économiques, l'exode des jeunes, le chômage et l'assistance sociale, le vieillissement des chefs d'exploitation qui sont restés sur place.
441. Le ciblage prendra en compte ce contexte en adoptant une approche zone de concentration prenant appui sur les dynamiques (i) d'occupation du sol dans le ciblage des localités y incluent les questions de migrations internes et transfrontalières<sup>47</sup> et de sécurité; (ii) de croissance (post-conflit) matérialisée par la reprise des chaînes de valeur du secteur de l'élevage observées sur le terrain.
442. Il s'agira pour le projet d'accompagner les dynamiques endogènes identifiées en soutenant à la fois, les petits producteurs (dans les chaînes de valeur ciblées – petit élevage, miel, aviculture moderne, lait, etc.), ainsi que les acteurs dans les métiers connexes qui viennent en appui aux producteurs (fournisseurs d'intrants et équipements, collecteurs des produits pour la mise en marché, fournisseurs de services vétérinaires, fournisseurs de services de formation et d'appui-conseils, etc.).
443. Le projet stimulera de ce fait les efforts déjà en cours par certains acteurs locaux rencontrés sur le terrain (par exemple les collecteurs des produits, les associations villageoises d'épargne et de crédit - AVEC) pour inclure les vulnérables dans ces mini-chaînes d'approvisionnement locales. C'est en accompagnant ces dynamiques (post-crise) de relations d'affaires (entre acteurs locaux) croissantes et inclusives pour les vulnérables que le projet aidera ces ruraux pauvres (notamment les femmes et les jeunes) actifs dans les filières de l'élevage, à améliorer leurs revenus, sortir de la vulnérabilité et de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle tout en renforçant la cohésion sociale voulu par le gouvernement à travers l'initiation du PEAJ.
444. L'étude de caractérisation des filières et des bassins d'élevage constituent le point de départ du ciblage des localités de concentration, des chaînes de valeur à soutenir dans chaque zone. Au plan opérationnel, le ciblage des bénéficiaires

---

<sup>47</sup> La désoccupation est davantage observée dans les zones de pauvreté à forte population rurale marquée par des problématiques de marginalisation, de violence y compris les violences basées sur le genre, l'exclusion sociale du fait des conflits. Dans ces conditions, la priorité est donnée (i) aux zones d'accueil des populations déplacés internes dans la même préfecture et qui deviennent de nouveaux bassins de production ainsi que (ii) aux zones d'accueil des populations déplacées en dehors du territoire national et qui ont perdu la totalité du cheptel.

partira de cette analyse situationnelle détaillée intégrant les aspects de pauvreté, de vulnérabilité à la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les zones, les dynamiques d'occupation du sol (en tenant compte des questions de sécurité) et le niveau de reprise des activités d'élevage. Tous les aspects nécessaires à l'évaluation du niveau d'évaluation des ménages potentiels bénéficiaires du projet seront intégrés aux critères de ciblage. L'évaluation de la vulnérabilité prendra en compte l'ensemble des dimensions (psychologique, sociologique, sociale, éducative, économique, environnemental, etc.).

Objectif pour le ciblage

La stratégie de ciblage reposera sur des mesures et des approches participatives inclusives

Mieux intégrer les questions de pauvreté, de vulnérabilité, d'inclusion sociale et de résiliences face aux effets du changement climatique dans le ciblage (géographique, socio-économique et la sélection des bénéficiaires)

- ✓ *retenir* et valider collectivement les localités de concentration (regroupement de villages/grappes de villages/hameaux situés dans un rayon d'action acceptable : 30-50km) à retenir dans chaque sous-préfecture en tenant compte et du niveau de reprise des activités d'élevage (ciblage en priorité des localités au sein des communes d'élevage où l'on a pu noter des dynamiques croissantes (post-conflit) de reprise des chaînes d'approvisionnement locaux du secteur de l'élevage)
  - ✓ identifier les ménages victimes d'un niveau de vulnérabilité extrêmes parmi les ménages pauvres des localités en donnant une priorité aux ménages dont le chef est jeune, femme et les ménages qui subissent des décapitalisations (vol récurrents dans certaines zones) ou qui font face aux effets du changement climatique ou les subissent de manière plus importantes (la fragilisation de leur moyens d'existence par l'évolution et la densification des activités pastorales dans leur milieu ex. communautés autochtones)
- Cerner les défis et les possibilités d'améliorer a- la sécurité alimentaires et l'état nutritionnel des ménages vulnérables, b- les connaissances des personnes admissibles à bénéficier du PEAJ pour le développement et la professionnalisation de l'activité d'élevage.

## 2.2. Dispositions relatives à la mise en œuvre du mécanisme d'auto-ciblage.

445. Le mécanisme d'auto-ciblage, au plan technique, s'appuiera sur le choix d'un dispositif d'orientation, de suivi dans les différents parcours d'entrepreneuriat prévus, d'appui- technique rapproché qui répond aux besoins des jeunes et des femmes pour le renforcement de leur capacité, la facilitation de leur accès aux biens et services de qualité et aux marchés rémunérateurs. Un coach rapproché (qui peut être un pair éducateur en entreprise, un entrepreneur modèle référent) identifier pour suivre et accompagner particulièrement la jeune fille ou le jeune garçon dès la validation de leur projet entrepreneurial et durant tout le parcours (incubation, mise en place de l'activité et suivi de l'évolution) pour éviter ou diminuer le risque d'abandon.
446. Aspects environnementaux modulant l'identification et la sélection des groupes cibles prioritaires (jeunes et femmes catégories C1, C2 et C3) à travers les deux mécanismes de ciblage (ciblage direct et auto-ciblage). Pour toute la stratégie de ciblage, l'étude bassin permettra entre autres de comprendre le fonctionnement de l'environnement socio-économique dans lequel évoluent les jeunes et femmes dans le milieu rural et d'en tenir compte dans le processus de leur identification. Cet environnement est caractérisé par la présence : (i) de nombreuses exploitations familiales ; (ii) des organisations paysannes / organisations des producteurs/d'éleveurs, leurs faitières et des cadres de concertation aux niveaux national, local ; (iii) des organisations interprofessionnelles ; (iv) les chambres consulaires, (v) de différentes formes de regroupement des jeunes, etc.
447. Le projet collaborera avec ces différentes entités et les utilisera au besoin comme porte d'entrée pour favoriser le l'identification, la mobilisation et le ciblage des jeunes et des femmes ou pour faciliter leur inclusion socio-économique. Des sensibilisations, plaidoyers seront organisés en direction de ces acteurs de l'environnement du bénéficiaire à cet effet.
448. L'auto-ciblage permettra de définir et valider avec les catégories de groupe cibles en particulier, les critères d'éligibilité basés sur le niveau de pauvreté, de vulnérabilité et d'accès aux ressources financières pour la conduite de l'activité

économique et d'accès aux marchés, etc. La mise en œuvre des différents mécanismes sera facilitée par la sensibilisation et l'information autour des opportunités du Projet à l'endroit de tous les groupes potentiels cibles.

449. De plus, un programme d'information et communication et de mobilisation sociale sera déroulé durant toute la durée du Programme et permettra de renforcer la transparence autour des activités du projet et permettre de veiller à ce que les informations sur le projet soient mises à la disposition de tous et que les questions concernant le ciblage, ainsi que le genre et les jeunes soient mieux compris et pris en compte dans toutes les activités du projet. Le projet mettra en place dans chaque localité et via différents dispositifs d'atteinte, de facilitation de l'identification de certaines catégories de cible (dont les jeunes particulièrement), une fiche de demandes ou de manifestation d'intérêt pour faciliter l'accès à l'information à tous les jeunes et les femmes (en priorité) en vue de faciliter leur auto-ciblage.
450. La stratégie de ciblage se déclinera dans chacune des composantes opérationnelles du projet. Dans le cadre de la sélection des entités économiques (à visée entrepreneuriale incluant l'incubation des jeunes ainsi que l'intensification) des critères techniques seront retenus pour apprécier la performance technique de l'initiative à financer tout en y intégrant le niveau de motivation des porteurs dans l'évaluation et la sélection de leur initiative.
451. En dehors des ménages extrêmement vulnérables, pour toutes les activités d'appui à des promoteurs individuels ou collectifs, le modèle de financement est adossé à une contrepartie financière qui sera exigée par le projet dans le but d'accompagner l'appropriation par les bénéficiaires de l'activité qu'ils portent. Cette approche permet de s'assurer de leur niveau d'engagement avant le financement. Les structures d'appuis de proximité devront s'assurer et accompagner les jeunes et les femmes dans la mobilisation des montants des contreparties financières. Le projet s'assurera que ces facteurs ne constituent pas des critères discriminants ou de décrochage de certains jeunes ou femmes issus des ménages vulnérables (ménage sans situation familiale stable ou ménage de communauté autochtone/handicapé). Des mesures de discrimination positives seront prises dans la définition des contreparties pour renforcer la participation de ces personnes vulnérables.

### III. Démarche d'opérationnalisation

452. Dès le démarrage du projet, organisera les études bassins/études filières dont les résultats guideront également la stratégie de ciblage. Ce document de stratégie sera détaillé pour guider et mieux orienter sur le ciblage et l'application des mesures de facilités et d'autonomisation. Les animateurs de la FNEC et de l'ANDE, seront au cœur de la mise en œuvre de la stratégie de ciblage, la démarche d'opérationnalisation et le suivi de son efficacité. A cet effet, ils seront formés et recyclés périodiquement sur le dispositif à mettre en place et son fonctionnement.

#### *Étape 1 – Ciblage géographique*

453. Sous étape 1.1 mobilisation d'une expertise pour appuyer le ciblage. Une expertise externe sera mobilisée pour accompagner la réalisation du ciblage géographique (ciblage des zones de concentration et des localités d'appui. Le résultat de cette sous-étape est la liste des localités (villages ou grappes de villages) bassin d'élevage retenues dans la zone de concentration.

454. *Sous-étape 1.2. Mise en place d'un comité de validation des localités et sélection définitive des localités d'intervention.* Un comité conjoint constitué des représentants de l'UNC, de l'ANDE et de la FNEC statuera et déterminera les zones d'intervention dans chacune préfecture, avec une priorité pour les zones de forte concentration et où l'on note de fortes dynamiques locales de relance des chaînes d'approvisionnement locaux.

*Étape 2 – identification et sélection des bénéficiaires.*

455. Deux mécanismes sous-tendent la sélection des bénéficiaires et la validation de l'activité à accompagner en leur direction. Dans chaque localité sélectionnée, une campagne d'information sera alors organisée par les animateurs polyvalents de la FNEC/l'ANGAC et touchera la population entière. Des séances de sensibilisations ciblées et orientées en direction des catégories de bénéficiaires prioritaires attendus (organisations de jeunes, organisations de femmes, populations autochtones, personnes handicapées, groupe des personnes déplacées internes, et/ou les retournés considérés comme des allochtones) seront organisés. Le comité local de ciblage se réunira selon une périodicité tenant compte du PTBA à établir (par exemple chaque 3 ou six mois en fonction du nombre de groupe cibles et de cohorte à identifier pour les activités touchant cette catégorie de groupe cible) dans le document de stratégie détaillée de ciblage des bénéficiaires à élaborer au démarrage du projet. Un montant forfaitaire sera retenu pour accompagner les assises communautaires publiques pour ce ciblage. Le PEAJ harmonisera sa stratégie de ciblage des ménages vulnérables et victimes de décapitalisation avec les mécanismes, approche et critères de ciblage utilisés par PREPAS et PRAPAM tout en tirant les leçons de l'efficacité dans la conduite de ces processus de ciblage.

456. Étape 2.a – Déroulement des campagnes d'information sensibilisation et communication (mobilisation et adhésion des parties prenantes aux activités du projet). La communication sur le projet et l'information/sensibilisation des groupes cibles visés est la porte d'entrée pour tous les modes de ciblage (notamment l'auto-ciblage). Pour ce faire, chaque processus de ciblage des bénéficiaires du PEAJ sera préparé à travers des campagnes de sensibilisation et d'information autour des opportunités du projet, ses cibles et mode opératoire, à l'endroit de tous les potentiels bénéficiaires pour faciliter leur auto-ciblage.

457. Le projet utilisera les canaux représentatifs appropriés pour s'assurer que les différentes catégories de groupes prévues sont informées, impliqués dans le processus de leur ciblage et bénéficie effectivement de l'appui du PEAJ. Un programme de sensibilisation, information et communication direct élaboré au démarrage du projet pour servir de guide au développement des campagnes du niveau village jusqu'au niveau des préfectures avec des séances grand public au niveau des communes d'élevage. Les campagnes couvriront toutes les localités (grands villages ou hameaux dans le bassin de production ciblé). Les messages clés porteront entre autres sur la justification du projet, les objectifs, les activités, la zone d'intervention, les filières d'appui, principales composantes, le profil des potentiels bénéficiaires, services offerts et conditions pour en bénéficier, les opportunités facilitées etc.). Au cours de ces séances, il sera présenté le mécanisme d'appui en direction des groupes cibles et la logique d'investissement prévue pour sa catégorie. Les éléments à prendre en compte sur les fiches d'ingénierie sociale de sensibilisation animation sont : a- appui-production, b- formation directe ou via un centre de formation, c- modèle de progression par type de groupe cible et d- mode de suivi-appui pour professionnalisation en élevage extensive sur des systèmes de production ciblés, e- processus de

connexion aux marchés, f-modèle de financement (impliquant les institutions financières). Les séances toucheront environ 30 000 ménages. A la suite de chaque séance, le projet mettra en place une fiche de demande ou d'appel à projet/manifestation d'intérêt pour les catégories à cibler par le mécanisme d'auto-ciblage.

Globalement, trois niveaux d'information/sensibilisation sont nécessaires.

- ✓ Niveau 1 : L'information est, d'abord, transmise aux autorités administratives au niveau déconcentré, aux élus locaux puis aux populations rurales de la zone cible.
- ✓ Niveau 2 : L'information est orientée en direction des jeunes. Particulièrement, l'accent sera mis sur les différents dispositifs d'incubation et d'insertion, le temps de chaque étape du parcours d'entrepreneurs, les types d'appui techniques et financiers possibles à apporter à chaque étape et pour l'installation/insertion du jeunes, le dispositif de suivi-accompagnement durant tout le parcours d'entrepreneur, le temps d'appui global du projet y compris le dispositif de suivi post appui intervention du projet.
- ✓ Niveau 3 : Les séances d'information, de sensibilisation et de mobilisation des parties prenantes. Ces sessions seront organisées et dirigées en direction des structures de formation des jeunes, des centres de promotions des jeunes, des coopératives, associations, unions, groupements d'intérêt des femmes, des entités ou structures reliées aux personnes en situation de handicap, des organisations représentant les jeunes, etc. La stratégie s'adaptera en fonction de la nature et de la catégorie de public cible visée et en tenant compte des facteurs de différenciation et des critères spécifiques le caractérisant.

458. **Étape 2.b- Sélection des ménages extrêmement pauvres et vulnérables (catégorie C1) et choix de leur filière potentielle.** Le mode de ciblage ici est le ciblage direct (à assise communautaire). Le projet procèdera au démarrage à la sensibilisation de l'autorité administrative locale à mettre en place un comité local (ou comité communautaire) de sélection des bénéficiaires. Ce comité sera mis en place avec l'appui des techniciens animateurs polyvalents de la FNEC/L'ANGAC (qui en assureront le suivi). Le comité à mettre en place sera composé comme suit : (1) le chef du village (e.g. l'Ardo pour les peulhs) ; (2) deux représentantes des femmes ; (3) deux représentants des jeunes ; et (4) un représentant de l'association des éleveurs de la localité. Les membres du Comité seront formés (sur place) et accompagner par les animateurs et techniciens à l'établissement de la carte de vulnérabilité au niveau village pour contextualiser et retenir les critères de vulnérabilité à appliquer pour l'identification des bénéficiaires à retenir par ciblage direct (particulièrement pour la catégorie C1). Une présélection aura lieu dans le village par le comité de ciblage local.

459. La liste des personnes présélectionnées à travers ce mécanisme fera l'objet d'une validation publique à organiser avec l'animateur après une triangulation des informations pour apprécier la complétude et l'équité dans la pré-identification mieux analyser et comprendre les raisons de non ciblage ou d'exclusion de certains ménages (si observé). Le comité de ciblage tiendra une assise communautaire pour la validation définitive de la liste qui sera assortie d'un procès-verbal donnant lieu au déclenchement de l'appui en direction des ménages vulnérables retenus. Le projet apportera un soutien financier (à définir au démarrage) pour l'organisation et le déroulement de cette séance de ciblage communautaire. Après vérification un sondage sur la démarche et auprès des ménages sur le respect des enjeux de ciblage, la FNEC transmettra la liste au chef d'antenne, avec copie au coordonnateur de l'UNC.

2. Rôle des structures d'appui et périodicité des rencontres de ciblage. Les structures d'appuis (techniciens animateurs polyvalents) de l'ANGAC et de l'ANDE seront sensibilisées et formées sur la stratégie de ciblage direct et les enjeux socio-économiques soutenant le ciblage des ces groupes extrêmement vulnérables à retenir parmi les pauvres. Ils sensibiliseront à leur tour les comités de ciblage au niveau locale sur ces enjeux en les accompagnant dans le processus de pré-identification et sélection des groupes vulnérables sur la base des critères d'éligibilité établis et validés avec la communauté elle-même.

**Rôle de l'animateur technicien polyvalent dans le processus de ciblage direct :**

- a- Appuyer la communauté à mettre en place le comité villageois de ciblage (appui de l'autorité locale à l'organisation d'une assemblée générale de désignation participative des membres du comité local de ciblage. Nb : cette étape est sanctionnée par un procès-verbal) ;
- b- Organiser la formation-sensibilisation du comité sur les enjeux du ciblage des vulnérables et la démarche à suivre et les conditions d'organisation. (Des fiches d'ingénierie sociale seront élaborées à cet effet au démarrage du projet pour guider stabiliser le processus et en garantir la transparence.
- c- Planifier avec le comité les sessions à tenir aux des objectifs quantitatifs pour le ciblage direct pour l'année.
- d- Organiser la séance de réalisation de la carte de vulnérabilité pour la validation des critères et le mode d'appréciation communautaire du niveau de vulnérabilité des ménages à pré-identifier

#### **Rôle du comité formé**

- e- Procéder à l'identification et à la présélection des ménages très vulnérables (cette sous-étape est sanctionnée par la mise à disposition d'une liste)
  - f- Organiser avec l'appui de l'animateur la session de validation publique des ménages présélectionnés
- Nb : La transmission de la liste à l'antenne du projet concerné marque la fin du processus de sélection au niveau communautaire.

#### **Rôle du chef d'antenne**

- Procéder par sondage à la triangulation à la validation des listes
- Transmettre à l'unité de coordination pour le déclenchement du système de mise en place des appuis par cohorte constituée.

460. NB : Le mode de ciblage « direct participatif (ou ciblage communautaire) » sera utilisé pour l'identification des ménages bénéficiaires des « *Appui à ciblé à la nutrition*. Les animateurs techniciens polyvalents ont un rôle important dans ce ciblage et dans la sensibilisation des consultations communautaires et visites ciblées aux ménages pour accroître les possibilités de ciblage des ménages en insécurité alimentaire et nutritionnelle chronique pour leur apporter les appuis.
461. Les critères à utiliser dans ce cadre seront définis dans la Stratégie de ciblage à élaborer. Des fiches spécifiques seront élaborées pour faciliter la tâche aux techniciens. Les listes initiales de ménages bénéficiaires seront validées au niveau communautaire et au niveau de l'antenne. Le projet organisera périodiquement des contrôles pour s'assurer du caractère inclusif et communautaire de la démarche et du respect des critères collectivement retenus avec les communautés elles-mêmes.
462. Pour renforcer l'inclusion des jeunes filles et jeune garçon de (18-24 ans), particulièrement extrêmement vulnérables (filles mères, jeunes démobilisés, jeunes autochtones, etc.) à cibler par ce mécanisme, l'approche de sensibilisation et d'appui inclura leur famille/ménage pour leur accompagnement et suivi afin de minimiser le risque de décrochage.
463. A cet effet, le projet formera les ménages ciblés sur l'approche GALS. Des séances de sensibilisation ciblées seront régulièrement organisées pour encourager les membres du ménage (maris/femmes ou petit ami notamment) à accompagner le membre du ménage retenu pour l'appui dans son parcours de progression. Le ménage/couple sera encouragé à considérer les activités du projet comme une mini-entreprise familiale qui doit croître pour sortir le ménage de la pauvreté. Le but final est de favoriser leur implication dans les activités de « soin non rémunéré » pour un partage équitable des tâches ménagères, permettre au jeune (à la jeune fille) et à la femme de participer aux formations et de dédier du temps au développement de son activité.
464. **Étape 2.c- Déroulement du mécanisme de sélection des bénéficiaires des catégories C.2 et C.3.** La sélection se fera par auto-ciblage (mécanisme axé sur appel à la demande pour les C2 et appel à **proposition** pour les C3. Le projet en fonction des objectifs définis dans le PTBA

- Sous-étape 1 : lancer des appels à la demande ou à proposition en direction des groupes cibles à identifier à travers ce mécanisme et tenant compte des domaines d'activités ou maillons de la chaîne de valeur à couvrir.
465. Le projet élabore au démarrage une fiche d'appel à la demande et une fiche d'appel à proposition qui contiendra l'essentiel des éléments à connaître pour apprécier la faisabilité, la pertinence, la viabilité et la rentabilité de l'initiative économique objet de la demande ou de la manifestation d'intérêt et sa valeur ajoutée pour la filière et le bassin d'élevage concerné).
466. Il ne s'agira pas de se lancer dans l'élaboration tous azimuts de plan d'affaires pour chaque demande. Il s'agira de disposer d'un compte d'exploitation simple pour faciliter l'analyse et la sélection. Les dossiers sélectionnés et validés pourront faire l'objet d'appui pour une élaboration d'un plan d'affaires complet (au besoin) ou intégreront d'autres lots de demande présentant une certaine complémentarité pour un plan d'affaires global à financer par le projet.
467. Pour les dossiers qui intègrent le plan d'affaires d'un agrégateur, c'est l'entreprise agrégative qui finance l'élaboration du plan d'affaires global pour le financement du modèle retenu. Il s'agira à tout moment de rechercher la cohérence dans les appuis, faciliter l'approche chaîne de valeur / chaîne d'approvisionnement par la complémentarité dans les dossiers à financer, la mutualisation des coûts pour plus d'efficacité, d'efficience dans le coût par bénéficiaire. L'appel à la demande ou à proposition pourra se faire deux fois par an (la périodicité pourra être revue au démarrage en fonction du niveau d'atteinte des objectifs du projet en matière de cible).
- Sous-étape 2 : Mettre en place un comité de ciblage au niveau préfecture.
468. Le comité statuera sous l'autorité du préfet (président du comité de ciblage) pour la sélection des bénéficiaires et la validation de leur demande. Les membres de ces comités seront identifiés par le projet et nommé par arrêté ministériel (voir Modèle PREPAS/PRAPAM).
469. Les institutions de financement actives et partenaires du projet dans ces préfectures feront partie de ce comité de même que la FNEC, l'ANDE ainsi que les représentants des bénéficiaires et les maires des communes d'élevage concernées dans la sous-préfecture.
470. Certains partenaires techniques et financiers très actifs dans le milieu et qui accompagne le développement de l'élevage, de l'entrepreneuriat féminin ou jeune dans les bassins de concentration participeront aux séances de présentation et validation de la demande du porteur pour des synergies possibles dans l'accompagnement du bénéficiaire sélectionné. De même, certaines entreprises émergentes dans les fonctions agrégatives y participeront et de ce fait pourront identifier au cours des sessions les jeunes et les femmes qui pourront participer à leur modèle d'affaires et les y incluront.
471. NB : ces acteurs ne sont pas membre du comité de validation mais participent à l'animation des sessions pour éclairer le comité, offrir des possibilités d'appui complémentaire pour le développement des activités d'élevage dans la zone. Le nombre de membre du comité de ciblage préfectoral sera décidé au démarrage du projet et après l'étude de caractérisation des bassins et des chaînes de valeur.
472. Sous-étape 3 : Procéder à la formation du comité sur les critères technico-économiques d'évaluation de l'éligibilité des demandes. Ces critères seront revus et validés par le comité à la mise en œuvre. La formation intégrera la

sensibilisation de tous les comités sur les enjeux de ciblage pour les différentes catégories de groupe cible concernées et leur sensibilisation sur les enjeux d'égalité des sexes, d'autonomisation des femmes, d'inclusion des jeunes, des questions de cohésion sociale et des enjeux environnementaux et sociaux qui font partie des éléments pour apprécier l'éligibilité des porteurs et de de leurs demandes. Les mesures de discrimination positive à appliquer dans la sélection seront définies ici pour donner plus d'opportunités aux catégories de groupes cibles prioritairement visées par le PEAJ (femmes et jeunes).

473. Sous-étape 4 : Sélection des demandes par les comités préfectoraux de ciblage (session à tenir deux fois par an et liste des bénéficiaires à transmettre au projet). La convocation du comité préfectoral sera faite par le préfet avec l'appui du responsable d'antenne de la zone concernée. Dans les zones de PREPAS et de PRAPAM où il y a les mêmes types d'activité, le projet fera en sorte d'éviter les doublons en utilisant les comités déjà en place et en procédant à leur formation sur les objectifs du PEAJ et les enjeux de ciblage concernant ses groupes cibles prioritaires.

### **3.1. Quelques éléments sur les critères à utiliser par le comité pour sélection des demandes des catégorie C1, C2 et C3**

---

#### Critères d'éligibilité aux appuis du projet.

Le ciblage des bénéficiaires, l'éligibilité de leur demande ainsi que des appuis et investissement structurants à soutenir par le projet sont intimement liés et porteront essentiellement sur les aspects ci-après :

#### Pour les bénéficiaires de la catégorie C1

- (i) Profil de l'exploitant porteur de l'initiative d'appui (âge, sexe, statut au sein du ménage Statut social (déplacé/retourné/démobilisé/autochtones) non intégré,
- (ii) Niveau de pauvreté/Degré de vulnérabilité/marginalisation
- (iii) Niveau d'expériences antérieurs dans l'activité objet des aspirations du vulnérable
- (iv) Niveau d'urgence en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

#### Pour les catégories C2 et C3

- (v) Profil de l'exploitant porteur de l'initiative d'appui (âge, sexe, statut au sein du ménage, niveau de vulnérabilité);
- (vi) Profil de l'activité objet de sa demande (type et nature de l'activité objet de la demande : filière/maillon/segment d'activité de la chaîne de valeur concernée en cohérence avec le ciblage socio-économique du PEAJ ;
- (vii) nature des besoins d'appui sollicités, niveau d'investissement requis, capacité d'absorption du porteur, intérêt pour le développement de la chaîne de valeur dans le bassin, etc.);
- (viii) Expérience dans l'activité objet de la demande (pour les investissements structurants uniquement) ;
- (ix) Niveau d'engagement et d'investissement de l'acteur porteur de la demande d'appui ...);
- (x) Capacité de mobilisation de la contrepartie demandée aux promoteurs (catégorie C2 et C3) ;
- (xi) viabilité économique et sociale et rentabilité économique et financière de l'activité.

Le travail à ce niveau permettra de regrouper les demandes par catégorie en fonction des profils pour mieux orienter les bénéficiaires (jeune ou femme adulte) et ceux des autres catégories concernées dans le parcours qui convient le mieux à leur profil.

Pour l'éligibilité des activités du projet des porteurs de demande d'appui spécifique à en entrepreneuriat (jeune et femme) : les critères de sélection suivants serviront de base dans l'identification des bénéficiaires (à affiner au début de la mise en œuvre) :

- (i) Critères techniques permettant d'apprécier la qualité technico-économique et la viabilité financière de l'initiative économique objet de la demande soumises au projet ainsi que la motivation des porteurs de demande ;
  - (ii) Critères fondés sur l'âge, le sexe, le profil du ménage d'appartenance, la situation familiale et la situation professionnelle du porteur de demande, d'accorder la priorité aux jeunes, aux femmes, notamment à ceux qui sont chefs de ménage sans emplois ou en sous-emploi).
- 

474. Ciblage des entreprises émergentes « les agrégateurs » à retenir pour les *Partenariats productifs/économiques/commerciaux*. Le ciblage et l'accès aux facilités prévues par le projet sont conditionnés aux possibilités d'inclusion des petits producteurs (les C1 et/ou C2). L'appui financier à mettre en place par le projet aux producteurs individuels dans la catégorie C2 comme C3 visera prioritairement les projets/demandes portées par des femmes chefs de ménages et des jeunes dans ces catégories. Les critères de sélection seront de deux ordres : (i) critères techniques permettant d'apprécier le potentiel productif et la motivation des porteurs de demandes ; et (ii) critères fondés sur l'âge, le sexe et la situation au sein du ménage, en vue d'accorder la priorité aux jeunes et aux femmes chefs de ménage/chef d'exploitation.

**Tableau 3: Quelques éléments de caractérisation des bassins d'élevage par préfecture d'intervention**

Commune d'élevage/	Caractéristiques majeures Couloir de transhumance			Localité de concentration du bétail	Estimation de l'effectif en gros bétail	Observations
	Nombre	Localités concernées	Longueur			
Préfecture Nana-Mambéré						
Commune d'élevage Gaudrot						
Couloir de transhumance	3	Couloir BOBO (frontière Cameroun) -BESSON-BABOU - ABA	180km	Besson (Chef-lieu)	+ 30000 têtes	
		Couloir Baboua (frontière Cameroun) -Nbartoua - nguinze-zoukoumbo-nguiabouar	126 km			
		Couloir de GAUL (frontière Cameroun)-Koui -Niem Yelewa-Kaptara-Nasoya-Ndiba -Adboa	167km			
		Couloir Besson -Kounde	70km			
Commune d'élevage : Niem-Yellewa						
Couloir de transhumance	3	All Hamdou (Frontière Cameroun) -Safou- Goudrot <sup>48</sup>	30 Km	Yelewa centre	+ de 40000 têtes de Bétaïls	Localité de concentration des éleveurs sédentaires Axe principal traversant : AXE BOUAR-YEM-YELLOA-SABOUA-ABBA) (piste dégradée)
		Ngaoui (Frontière Cameroun)-Sabewa-Nana (Fleuve)	175 Km			
		Midei (Frontière Cameroun) - Minim -Balamou- Karmo (Sortie De La Commune	190 Km			
<b>Ouham Pendé</b>						
Commune d'élevage de Kouï						
Couloir de transhumance	4	Koui-Dohiya-Nana(Fleuve)-(Karno)	55 Km	Koui	30000-40000	
		Bokaraga -Koui -Service Kolo-Yenga-Karno	175 Km			
		Koui-Ouaham (Fleuve) -Yenga-Karno	65 Km			
		Koui -Tibine (Commune Yem-Yelloa)-Ouham-Pokwane	Environ 65 Km			
Ouaka						
Commune d'Elevage de Ouro-Djafun						
Couloir de transhumance	2	Bandoro MBRES- Criman-Bokolo-kouengo	270 km	Maloum	40000	Axe Digui-chimbolo-bokolbo-mgakoko
		Ndélé-Bamigui-Hippy-Ndachima-Baidou-wory Chimbolo-ngakobo-gouya-Sobbe-goudeo	585 km			
Ombella Mpoko						
Commune d'élevage de l'Ombella Mpoko						
Couloir de transhumance	5	Bafi-pama environ 100km, Boali Zobarona-bougoumir	95km	Maloum	40000	axes pama-yeremon Couloirs de transhumance du bétail en provenance du Soudan et du Tchad
		Boali-Bossembélé	50 km),			
		Bossembélé-Yérémon	25KM			
		yérémon-yaloké	50km			
		Guézérie -Zawa-Goutikidi-Carnot	70km			

**Tableau 4: Profil des exploitations par filière d'élevage par catégorie d'acteur**

Type d'acteurs	Caractéristiques
1.1. Petits éleveurs : élevage sédentaire/viande	Taille du cheptel : moins de 10 têtes de bovins principalement
1.2. Petits éleveurs laitiers	2- 5 têtes de vaches (1,5 à 3 litres)
1.3. Petits éleveurs : élevage familial/viande	Taille du cheptel : moins de 6 têtes de ovins et caprins principalement
1.4. Petits commerçants des produits laitiers dans la zone (souvent des jeunes filles et femmes détaillants / collecteurs)	Chiffre d'affaires : (moins de) 25000 FCFA par jour
2.1. Éleveurs bétail/viande bovine (moyens)	Taille cheptel : 15 -50 têtes de bovins (au moins)
2.2. Éleveurs bétail/viande petits ruminants (moyens)	Taille cheptel : 10 -30 têtes d'ovin-caprin (au moins)
2.3. Éleveurs volaille traditionnelle petit à moyen (moyens)	Taille cheptel : 25 têtes de volaille (au moins)
2.4. Commerçant des produits d'élevage (poulet, lait/produit dérivés (moyens)	Chiffres d'affaires : 100000 CFA à 150000 CFA
3.1. Eleveurs laitiers (moyens)	au moins 10 têtes de vaches (1,5 à 3 litres)
3.2. Éleveurs bétail viande (gros)	Taille cheptel : 60 à 180 têtes de bovins (au moins)
3.3. Commerçant (gros)	Chiffres d'affaires : plus de 3000 000 FCFA
3.4. Eleveurs laitiers (gros)	Plus de 10 têtes de vaches (1,5 à 3 litres)

<sup>48</sup> L'axe rejoint le couloir Goudrot

**Tableau 5: Caractéristiques et potentiel agricole des zones agro-écologiques couvertes par le PEAJ**

	<i>Zone forestière (zone forêt-café)</i>	<i>zone savane (zone vivrier-élevage)</i>	<i>Zone savane (coton-vivrier-élevage)</i>
<i>Préfecture couvertes</i>	LOBAYE & BANGUI	Ombella-M'poko & Nana Mambéré	Ouham Pende, Ouham, Nana Grizibi, Kemo, Ouaka
<i>Situation géographique</i>	Parties sud-ouest et sud-est du pays	Parties d'Ouest à l'Est	Partie centre-ouest du pays
<i>Pluviométrie</i>	+1 600 mm/an	1 400 et 1 600 mm/an	1100 à 1550 mm (moyenne 1000mm/an)
<i>Température</i>	23° avec une amplitude thermique relativement faible. (Atlas, 2010)	23 et 24°C	25°C (annuel moyenne avec amplitude thermique annuelle est de 6°C)
<i>Climat</i>	Type guinéen Saison pluvieuse : 9 mois suivie de 2 mois d'intersaison et 1 mois de saison sèche	Type : guinéo-soudanais  Saison pluvieuse : 7 mois suivie de 2 mois d'intersaison et 3 mois de saison sèche	Saison pluvieuse : 6 mois de saison pluvieuse suivie de 3 mois d'intersaison et 3 mois de saison sèche
<i>Sol</i>	type ferrallitique à hydromorphie de profondeur, alluvionnaire et gravillonnaire	Types ferrallitiques bien drainés/rocheux, cuirassés ou gravillonnaires	Vertisols, fluvisols.
<i>Autres spécificités</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Zone de forêt tropicale humide avec des inclusions de savanes</li> <li>✓ Principaux cours d'eau : Lobaye et ses affluents (Mbaéré et la Bodengue).</li> <li>✓ Relief : relativement plat doté de quelques escarpements.</li> <li>✓ Principale ressource naturelle exploitée : diamant.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Savane avec des insertions de pans de forêts denses semi-humides et de forêts galerie qui témoignent des vestiges de la forêt guinéo-congolaise</li> <li>✓ Strate ligneuse et strate herbacée</li> <li>✓ Présence d'avifaune riche.</li> <li>✓ Zone « grenier » situé à la lisière Nord du domaine Congo-guinéen,</li> <li>✓ Saison humide de mai à octobre ou novembre et 05 à 06 mois de sécheresse.</li> <li>✓ Principaux cours d'eau : Mambéré et la Nana.</li> <li>✓ -Culture du coton</li> <li>✓ -L'Or constitue la principale ressource du sous sol.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Zone s'étend d'ouest en est au nord de la zone vivrier-élevage et de la zone café.</li> <li>✓ Vaste zone de pâturages</li> </ul>
<i>Activité dominante</i>	Agriculture	Élevage (gros bétail : bovins surtout)	élevage
<i>Principales cultures</i>	maïs, cultures pérennes (café, cacao, palmier à huile, poivre), des plantes à racines et tubercules (manioc, taro, igname), des bananes et plantains, et des fruits (ananas, avocat, etc.).	Vivrières pratiquées racines et tubercules (manioc, igname, taro, patate douce), de produits maraichers, riz (le paddy), arachide, mil, canne à sucre, sésame, etc.	Coton, céréales (sorgho, mil, maïs, paddy), légumineuses à graines et protéagineux (arachide, niébé, sésame, courges)
<i>Couloir de transhumance</i>		Couloirs de transhumance du bétail en provenance du Cameroun et du Tchad	Couloirs de transhumance en provenance du Tchad et du Soudan
<i>Principaux problèmes environnementaux</i>			

**Tableau 6** Fiche synoptique sur la catégorisation/caractéristiques des groupes-cibles

<p><b>Ménage extrêmement vulnérable</b></p> <p>- personnes déplacées et retournées, victimes d'un niveau très élevé de décapitalisation, et qui sont en instance de réinsertion socio-économique dans les milieux d'accueil ; et des personnes extrêmement vulnérables</p> <p>- les personnes vivantes avec le VIH SIDA, (Catégorie C1)</p> <p><b>Age du chef de ménage : tout âge surtout les 18-45 ans</b></p>	<p><b>Caractéristiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Ménage dirigé par des homme ou femme (35-50 ans) victime de décapitalisation</li> <li>✓ Ménage dirigé par des femmes veuves déplacées chef de ménage (35-45 ans)</li> <li>✓ Ménage de grande taille (8-10 personnes) et ayant des enfants de bas âges (5ans à 15 ans)</li> <li>✓ Manage dirigé par des jeunes adultes (25-34 ans) peu ou pas scolarisés,</li> <li>✓ Ménage d'un niveau de pauvreté élevé (taux de pauvreté varie de 67,8 et 86,5 et ménages concentrent 50 à 60 % des populations pauvres, des enfants orphelins, les filles mères, les jeunes démobilisés, les personnes handicapées, les personnes de troisième âge, les veuves et veufs).</li> <li>✓ Ménage en insécurité alimentaire et nutritionnelle</li> <li>✓ Taille de l'exploitation : 5-10 têtes de poules (élevage familial traditionnel)</li> <li>✓ Pratique l'élevage intégrée à l'exploitation agricole familiale</li> <li>✓ Souvent installé dans l'activité d'élevage de poule dans le but de reconstituer leur capital de départ pour l'activité dont ils ont été la plupart décapitalisé ou perdu du fait des conflit (exploitation de type artisanal, non spécialisée et parfois occasionnelle)</li> <li>✓ Produits d'élevage destinés au marché avec une très petite partie pour l'autoconsommation (plus de 90% de la production est destinée à la commercialisation)</li> </ul> <p><b>Contraintes majeures</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Faible autonomie économique par rapport au ménage et/ou milieu d'origine</li> <li>✓ Difficultés d'accès à la formation professionnelle, au Foncier pour certains dans les milieux d'accueils), au financement adapté à l'activité d'élevage et aux autres facteurs de production, notamment aux intrants et à l'énergie et moyen de subsistance très faible par rapport à leur besoin</li> <li>✓ Connaissances limitées des itinéraires techniques performants dans la conduite des activités et des risques environnementaux</li> <li>✓ Faible capacité organisationnelle et de gestion de l'activité économique.</li> <li>✓ Incapacité de renforcer ou de moderniser leur exploitation, leurs activités par leurs propres moyens,</li> <li>✓ Faible esprit entrepreneurial</li> <li>✓ Méconnaissance des marchés, des modes de financement, des technologies appropriées</li> <li>✓ Sous-information sur les opportunités de création de d'entreprise</li> </ul>	<p><b>Profil de sortie attendu :</b></p> <p>Promoteur conduisant une unité plus rentable au sein de leur exploitation familiale et renforcent la résilience de leur ménage (amélioration des revenus et diminution de l'insécurité alimentaire et/ou nutritionnel)</p> <p><b>Besoins d'appuis spécifiques identifiés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Acquisition de compétences sur les bonnes pratiques de production et sur les questions de nutrition et des bonnes pratiques environnementales</li> <li>✓ Éducation financière (épargne-crédit)</li> <li>✓ Acquisition de bonne pratique de gestion de l'exploitation pour assurer la rentabilité des activités.</li> <li>✓ Alphabétisation (pour certains)</li> <li>✓ Mise en relation avec d'autres acteurs de la filière et prioritairement avec des opérateurs de marchés et des fournisseurs d'intrants de qualité</li> <li>✓ Renforcement de la capacité d'investissement et accès à des équipements adaptés l'élevage plus intensive</li> <li>✓ Accès à l'information sur les marchés, les circuits d'approvisionnement</li> <li>✓ Capacités managériales et de gestion durable, équitable de l'exploitation pour assurer la rentabilité des activités.</li> </ul>	<p><b>Parcours d'entreprenariat proposé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Information, sensibilisation, orientation petites formations pour l'amélioration de la qualité des produits et pour une meilleure rentabilisation de l'activité</li> <li>✓ Accompagnement dans le parcours prévu</li> <li>✓ Petits investissements (dotation en kit individuel poule, kit individuel élevage de petits ruminants, kit individuel élevage de porc, Production laitière et fromagerie artisanale et apiculture pour le démarrage ou le renforcement des capacités de production dans le parcours petit élevage traditionnel, aviculture traditionnelle villageoise</li> <li>✓ Appui pour les questions de prophylaxie et santé animale, formation, suivi et accompagnement.</li> <li>✓ Formation, suivi et accompagnement appui à construction des abris et les équipements, Encadrement à la maîtrise des circuits d'approvisionnement (individuellement ou collectivement) eux-mêmes auprès des fournisseurs.</li> <li>✓ Alphabétisation</li> <li>✓ Accompagnement technique et commercial</li> <li>✓ Appui à l'amélioration des équipements de transformation</li> <li>✓ Éducation financière et accompagnement à l'intégration dans un groupe local AVEC ou mise en relation avec système financier pour épargne et crédit au niveau local</li> <li>✓ Sensibilisation environnementale et sécurité alimentaire et nutrition</li> </ul>
<p><b>Jeunes hommes jeunes femmes (18 à 35 ans) dans toutes les catégories</b></p>	<p><b>Caractéristiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Jeunes hommes et femmes âgés de 18 à 35 ans (niveau de scolarisation ou d'alphabétisation divers issus des exploitations familiales pauvres.</li> <li>✓ Jeunes sous-employés ou sans emploi.</li> <li>✓ Jeunes souvent déjà chefs de ménage avec des charges familiales (donc disposant de peu de temps pour s'investir dans de long processus d'incubation ou de formation additionnelle</li> </ul>	<p><b>Profil de sortie attendu :</b></p> <p>Jeunes entrepreneurs (hommes et femmes) Formés, professionnels installés et insérés dans des entreprises rentables et créatrices de revenus et d'emplois durables, engagées dans les chaînes de valeur de l'élevage ou métiers connexes</p> <p><b>Besoins d'appuis spécifiques identifiés :</b></p>	<p><b>Parcours d'entreprenariat proposé :</b></p> <p>incubation/insertion/accélération</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Orientation formation et inscription du jeune dans un parcours d'incubation en vue de son insertion/accompagnement dans le parcours entrepreneurial pour la création ou la consolidation de leurs initiatives entrepreneuriales</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Sans capital financier</li> <li>✓ Sans ou très peu de compétence entrepreneuriale</li> <li>✓ Peu ou pas de compétence technique sur l'activités d'élevage</li> <li>✓ parfois bonne connaissance pour ceux sortis des écoles d'élevage et installés à leur compte mais dans des conditions de précarité important fragilisant la conduite professionnelle de l'activités pour les difficultés d'accès à un environnement sécurisé et aux financement adapté</li> <li>✓ Motivé avec envie d'entreprendre ou de développer son activité ou de se réaliser</li> <li>✓ Plus portés vers l'auto-emploi</li> <li>✓ Disposés à s'investir dans les activités de prestation de service en amont et en aval des activités de production et de commercialisation des produits favorable au développement des activités d'élevage</li> <li>✓ Grande réceptivité vis-à-vis de l'innovation technique et technologique.</li> <li>✓ Primo-entrepreneurs pour la plupart (porteurs d'initiatives économiques potentiellement viables (le plus souvent au stade de l'idée,).</li> <li>✓ Plus portés sur la transformation, le conditionnement, le stockage, la distribution, la commercialisation adossée à la production, l'entretien, la réparation et la maintenance des équipements et matériels agricoles, la fabrication d'équipement, le transport de proximité des produits agricoles, la transformation, le conditionnement, la distribution, la commercialisation adossée à la production agricole, etc.</li> </ul> <p><u>Contraintes majeures</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Difficultés d'accès à l'information et aux services d'orientation et de conseil en entreprise.</li> <li>✓ Faible niveau d'accès à la terre et difficultés d'obtention des titres fonciers ou droits de propriété/d'usage</li> <li>✓ Difficultés à constituer le capital nécessaire à une installation d'élevage</li> <li>✓ Difficultés d'accès au financement et aux services financiers.</li> <li>✓ Faible maîtrise des itinéraires techniques (production, transformation, commercialisation,</li> <li>✓ Faible accès à l'innovation pour le développement des activités connexes à l'élevage</li> <li>✓ Connaissances limitées sur le fonctionnement et la gestion d'une entreprise des itinéraires techniques performants et innovants dans la conduite des activités de production transformation et commercialisation et des activités connexes dans l'élevage</li> <li>✓ Faible orientation vers le marché</li> <li>✓ Maîtrise limitée de la gestion d'une vraie entreprise</li> <li>✓ Forte instabilité foncière/Risque d'éviction élevé (du fait de leur âge qui donne un statut social peu propice en matière de droit foncier)</li> <li>✓ Difficultés d'accès au crédit et aux autres facteurs de production.</li> <li>✓ Faible capacité organisationnelle et de gestion de l'activité économiques. Niveau d'équipement très souvent peu adapté à la taille de l'entreprise</li> <li>✓ Non maîtrise du fonctionnement des équipements</li> <li>✓ Accès limité aux facteurs à l'électricité/eau</li> <li>✓ Absence de planification dans la production</li> <li>✓ Capacités de production très limitées /Taille du marché conditionnée par la production</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'opportunités d'insertion et d'emplois rentables et durables dans des chaines de valeur d'élevage</li> <li>- Développement et diversification d'activités attrayantes et génératrices de revenus pour les jeunes.</li> <li>- Identification de marchés potentiels</li> <li>- Sécurisation foncière</li> <li>- Professionnalisation et adoption de techniques et technologies innovantes et performantes pour la production et la transformation des produits d'élevage de qualité.</li> <li>- Acquisition des capacités managériales dans la conduite de l'entreprise y compris la planification et la négociation avec le secteur privé et la définition de partenariats d'affaires.</li> <li>- Éducation financière</li> <li>- Acquisition de capacités accrues de planification et gestion des activités économique, lobbying et négociation.</li> <li>- Accompagnement et appui-conseil. acquisition d'équipements et technologies performantes et innovantes.</li> <li>- Développement de capacités en mise en marché et de marketing</li> <li>- Mécanismes de financement accessibles et adaptés aux activités économiques dans le secteur agricole</li> </ul>	<p>(Orientation prioritairement vers des parcours pour L'élevage semi-moderne de poulet et poules pondeuses et autres parcours C.2 sur diverses activités : production de fourrage et aliments complémentaires pour bétail, soins vétérinaires, dépôts pharmaceutiques ruraux, centres de collecte du miel, etc. Les parcours C.3 Les unités de production de poussins de un jour et de provende et autres entreprises de fourniture de biens et services de transformation et d'agrégation suivantes seront promues y compris des soins vétérinaires ou en tant que auxiliaires ; etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Accompagnement à intégrer des centres d'incubation (18-24 ans) surtout (au regard de leur aspiration et des besoins identifiés sur le terrain pour ce segment ainsi que des charges des autres jeunes déjà adultes qui oblige à des dispositions de formation plus flexible pour les garder dans le parcours</li> <li>✓ Accompagnement pour le développement des relations d'affaires Partenariats commerciaux (l'insertion des jeunes éleveurs dans des alliances agrégatives).</li> <li>✓ Professionnalisation dans le domaine d'activité d'élevage ou dans les métiers connexes objet de sa demande et mieux calibrés sur ses besoins et aspirations</li> <li>✓ Appui individuel ou en groupement/ coopérative, GIC/GIE de jeune à travers le soutien pour le financement des plans d'affaire et par la facilitation pour l'insertion dans des partenariats productifs et ou commerciaux inclusif et équitable</li> <li>✓ Appui à la formation sur les itinéraires techniques de production, de transformation (amélioration de la productivité)</li> <li>✓ Accompagnement et appuis sur les aspects techniques et managériaux face aux défis d'augmentation de la productivité, de la rentabilité, sécurisation des approvisionnements, diversification des débouchés, financement, etc.</li> </ul> <p>Sur le plan organisationnel pour ceux qui rentre dans un processus d'entrepreneuriat ou de développement de leur entreprise</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Diagnostic participatif institutionnel et organisationnel</li> <li>✓ Clarification du statut/forme juridique</li> <li>✓ Élaboration d'un programme d'appui</li> <li>✓ Accompagnement dans l'organisation et la gestion du personnel</li> <li>✓ Mise en place d'outils de gestion du personnel</li> </ul> <p>Sur le plan technique et technologique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Renforcement des capacités productives (techniques et technologiques) en relation avec les besoins d'accroissement de la productivité, de la qualité, de l'hygiène, de l'environnement</li> <li>✓ Accès à des sites sécurisés et/ou appui à la sécurisation foncière du site exploité ;</li> </ul>
--	---	---	--

			<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Accompagnement pour un accès durable aux intrants de qualité et aux opportunités de mise en marché à travers le modèle partenariat productif/commerciaux</li> <li>✓ Appui à l'accès aux dispositifs d'information stratégique de qualité de façon durable à travers les réseaux sociaux</li> <li>✓ Mise en place d'un mécanisme adapté de coaching permanent dans son parcours d'entrepreneur</li> </ul> <p>Sur le plan financier</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Éducation financière, Analyse et évaluation des besoins en financement</li> <li>✓ Identification des sources de financement en relation avec les capacités de la PMER</li> <li>✓ Élaboration du Budget Projet (BP), Mise en œuvre et suivi-évaluation</li> </ul> <p>Sur le plan de la gestion et de la gouvernance</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Renforcement de l'esprit entrepreneurial du jeune promoteur</li> <li>✓ Formation en gestion d'entreprise</li> <li>✓ Gestion administrative, comptable et financière et élaboration d'outils de gestion et de contrôle interne/Gestion du personnel</li> </ul> <p>Sur le plan du Marketing et de la commercialisation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Définition d'une stratégie de commercialisation</li> <li>✓ Accompagnement dans la recherche de marchés en réponse/Contractualisation à travers les accords de partenariats</li> <li>✓ Connaissance et respect des exigences du marché (qualité, hygiène, normes, délais, conditionnement)</li> <li>✓ Consolidation des parts de marchés acquises</li> <li>✓ Développement d'innovation pour capter de nouvelles niches sur la base</li> <li>✓ Définition et mise en œuvre d'une politique de communication</li> <li>✓ Formation en genre leadership jeune, sécurité nutrition etc.</li> </ul>
<p><b>Catégorie 3: Hommes et femmes adulte entrepreneurs ou porteur d'initiative économique dans les filières d'élevage</b></p>	<p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Hommes et femmes âgés de 35 -50 ans</li> <li>✓ Avec ou sans une formation de base</li> <li>✓ Exerçant une activité d'élevage orienté vers le marché (à la tête d'une micro, petite et moyenne entreprise)</li> <li>✓ Porteur d'initiative entrepreneuriale dans l'un quelconque des maillons des chaînes de valeur d'élevage ou dans les activités connexes</li> <li>✓ Alphabétisés/diplômés ou non, sous-employés ou sans-emploi porteur d'initiatives économiques et motivées,</li> <li>✓ Volonté de s'engager à pratiquer l'élevage comme business.</li> </ul> <p><u>Contraintes majeures</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Activité peu ou pas structurée, dépendante d'opportunités de marchés non organisés</li> <li>✓ Accès relativement limité aux technologies</li> <li>✓ Faible accès au financement (souvent informel),</li> <li>✓ Promoteurs à la tête d'une entreprise disposant de réels potentiels de croissance mais rencontrant des contraintes techniques ou financières qui limitent leur développement</li> </ul>	<p><u>Profil de sortie attendu :</u> Entrepreneurs formés, professionnels ayant accrue la rentabilité de leur activité économique et inséré dans des partenariats d'affaires (Alliances de franchise et d'exclusivité)"/"Partenariats commerciaux inclusifs"/"Partenariats commerciaux autonomes" ou très réactifs aux opportunités du marché dynamique</p> <p><u>Besoins d'appuis spécifiques identifiés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Professionnalisation et adoption de techniques et technologies innovantes et performantes pour la production et la transformation des produits d'élevage de qualité.</li> <li>- Acquisition des capacités managériales dans la conduite de l'entreprise y compris la planification et la négociation avec le secteur privé et la définition de partenariats d'affaires.</li> <li>- Acquisition de capacités accrues de planification et gestion des activités économique, lobbying et négociation.</li> </ul>	<p>Parcours d'entrepreneuriat proposé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Professionnalisation du promoteur dans le domaine d'activité d'élevage ou dans les métiers connexes objet de l'appui du projet en sa direction</li> <li>✓ Accompagnement et appuis sur les aspects techniques et managériaux permettant le développement d'une activité rentable.</li> <li>✓ Appui individuel ou en groupement/société coopérative, GIC/GIE à travers le financement des plans d'affaires ou à travers l'insertion dans des partenariats productifs et/ou commerciaux</li> <li>✓ Facilitation pour l'accès à des appuis divers (y compris l'accès à des instruments financiers adaptés) pour le développement de son entreprise.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Connaissances limitées des itinéraires techniques performants et innovants de conduite des activités (production transformation et commercialisation) et de leur gestion environnementale</li> <li>✓ Environnement filière peu favorable : approvisionnement irrégulier en intrants de qualité à des coûts accessibles, débouchés irréguliers</li> <li>✓ Faible capacité organisationnelle et de gestion de l'activité économiques</li> </ul> <p>Contraintes majeures spécifiques aux femmes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Faible capacité et inégalité d'accès aux facteurs de production, dont le financement.</li> <li>✓ Faible possibilité et inégalité dans l'accès à la terre</li> <li>✓ Faible représentativité dans les sphères de décision (au plan de la gestion des activités économiques et au plan sociale)</li> <li>✓ Quasiment aucune relation avec le secteur financier</li> <li>✓ Faible connaissance en gestion d'entreprise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement et appui-conseil. acquisition d'équipements et technologies performantes et innovantes.</li> <li>- Développement de capacités en mise en marché et de marketing</li> <li>- Mécanismes de financement accessibles et adaptés aux activités économiques dans le secteur agricole</li> <li>- Information sur les prix, les marchés</li> <li>- Accès à des intrants de qualité</li> <li>- Sensibilisation aux questions environnementales</li> <li>- Facilitation des procédures administratives</li> </ul>	
--	---	---	--

## ANNEXE 3 : INTEGRATION DU GENRE ET INCLUSION SOCIALE

475. Aperçu sur le contexte national en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes

### 1.1. Problématiques en matière d'égalité des genres en RCA

476. Les femmes centrafricaines représentent 50,21% de la population<sup>49</sup>. Elles sont les actrices principales des activités productives en milieu rural et sont en charge de la sécurité alimentaire et nutritionnelle du ménage. Elles font face à des inégalités de genre importantes dues au contexte socio-culturel et exacerbées par les questions d'insécurité et de fragilité auxquelles le pays est confronté. Ces conditions affectent leur participation à la population active (environ 65% contre 79,8% de participation pour les hommes)<sup>50</sup>. L'indice d'inégalité de genre (IIG) et l'indice de développement de genre (IDG) sont respectivement de 0,672 et 0,810. Ces valeurs classent la RCA<sup>51</sup> au rang des pays<sup>52</sup> les plus inégalitaires au monde (166<sup>e</sup> rang sur 191 pays classés) selon le rapport sur le développement humain (PNUD, 2021-2022). Les valeurs de ces deux ratios indiquent l'ampleur de la perte en développement humain qui est potentiellement due à l'écart entre les niveaux atteints par les hommes et les femmes principalement dans les domaines éducation, santé, autonomisation, statut économique. Le pays est également classé 50<sup>ème</sup> sur 54 pays, de l'Indice Ibrahim de la Gouvernance en Afrique (IIAG) en 2018 (avec un score de 29,5)<sup>53</sup> et, 184<sup>ème</sup> sur 190 pays au classement Doing Business 2020 établi par la Banque Mondiale (note de 35,6)<sup>54</sup>

### 1.2. Femmes, éducation, santé et pauvreté

477. Femmes et jeunes filles et accès à l'éducation. En la République centrafricaine, le taux d'analphabétisme est de 75,1 % chez la femme et 52,6% chez l'homme<sup>55</sup>. Le pourcentage des femmes alphabétisées varie selon le lieu de résidence : 51,6% en milieu urbain contre 8,3% en milieu rural en 2018. Les hommes quant à eux sont alphabétisés à 76% en milieu urbain contre 34% en milieu rural en 2018<sup>56</sup>. Le taux d'achèvement en fin de cycle du Fondamental 1 chez les garçons est supérieur de 17% à celui des filles en 2018<sup>57</sup>.

478. Femmes et jeunes filles et accès à la santé. Sur le plan de la santé, sur 100,000 naissances vivantes, 882 femmes décèdent de causes liées à la grossesse. Le taux de natalité parmi les adolescentes est de 129.1 naissances pour 1,000 femmes de 15

---

<sup>49</sup> Population Totale estimée à 6,1 millions habitants en 2020

<sup>50</sup> Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes & Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), 2021, Gender profile of the CAR.

<sup>51</sup> 188<sup>e</sup> La RCA est confrontée à une augmentation constante des violences sexistes (particulièrement les violences faites aux femmes et aux filles).

<sup>52</sup> Le rapport 2021-2022 sur le développement humain classe

<sup>53</sup> Fondation Ibrahim Mo, 2018.

<sup>54</sup> Banque Mondiale « Doing Business 2020 » Données clés de l'Afrique Subsaharienne.

<sup>55</sup> Selon l'enquête MICS6-RCA, 2018-2019,

<sup>56</sup> Ministère de l'Éducation Nationale, Annuaire Statistique 2018 

<sup>57</sup> Seulement 13.4 % des femmes adultes ont suivi au moins des études secondaires, contre 31.1 % des hommes PNUD –RCA, 2019, Rapport sur le développement humain 2019

à 19 ans<sup>58</sup>. Le taux de prévalence du VIH/Sida pour les personnes de 15 à 49 ans, est le plus élevé de la zone CEMAC. La prévalence du VIH/Sida est presque deux fois plus élevée chez les femmes (7,8 %) que chez les hommes (4,3 %) du même groupe d'âge.

479. *Genre, pauvreté et accès à l'emploi*. Environ 77% des femmes dans les zones rurales sont en situation de pauvreté<sup>59</sup> pourtant les femmes représentent 53,7 % de la population active<sup>60</sup>. Les femmes actives de la RCA se retrouvent majoritairement dans le secteur agricole et de l'élevage (81%) et celui des services (16%). Le taux d'activité féminine est de 64.7 %, contre un taux d'activité masculine de 79.8 %.

480. Les femmes participent très peu à la gouvernance locale. Elles restent encore faiblement représentées dans les sphères de la vie publique et politique, ainsi que dans les instances de prise de décisions. Dans le pays, la disparité entre hommes et femmes en termes de revenus est énorme ainsi que la répartition des revenus au sein de la population. La RCA est le pays où les inégalités de revenu sont les plus élevées en comparaison aux pays de la région<sup>61</sup> d'Afrique Centrale selon les données du World Inequality Database<sup>62</sup> (le coefficient de Gini de 56,2% classant la RCA au 150ème rang sur 154 selon le rapport du PNUD de 2018).

481. *Pauvreté des femmes chef de ménage*. En milieu rural, 84,6 % des ménages dirigés par les femmes sont pauvres, contre 74 % des ménages dont les chefs sont des hommes. En général, ce sont les ménages dont le chef est sans instruction et vivant en milieu rural qui sont les plus pauvres, quel que soit leur sexe, mais la situation est pire chez les chefs de ménage de sexe féminin<sup>63</sup>

### 1.3. Genre et inégalité d'accès aux facteurs de production

482. Le secteur agricole occupe 80% de la population active en RCA. On y dénombre 81% de main d'œuvre féminine contre 67% d'homme. Les femmes jouent un rôle prédominant par rapport aux hommes. Dans le domaine de l'élevage, les femmes contrôlent également les activités d'élevage domestique. Elles sont en majorité impliquées dans l'élevage des animaux à cycle court (petits ruminants, porcins, volailles). Dans les familles, l'homme est traditionnellement le chef de famille et contrôle toutes les activités rapportant des revenus, bien que dans la pratique, il ne soit pas impliqué dans l'entretien des animaux. D'une manière générale, on attribue à la femme, les tâches et les responsabilités de l'aviculture et l'élevage ainsi que dans

---

<sup>58</sup> La RCA occupe le 10 rang mondial des pays les plus touchés par la pandémie du VIH/Sida PNUD –RCA, 2019, Rapport sur le développement humain 2019

<sup>59</sup> Selon la Banque Mondiale (2019), le taux de participation de la population active est de 71,95% et le Taux de participation à la population active, femmes (% de la population féminine âgée de 15 ans et plus) est de 64,44% en 2019

<sup>60</sup> BAD 2020, Perspectives économiques en Afrique 2020

<sup>61</sup> Le coefficient de Gini mesure le niveau d'inégalité de la répartition d'une variable dans la population

<sup>62</sup> En effet, les 10% les plus aisées détiennent 64,9% du revenu national tandis que les 50% les plus pauvres détiennent seulement 7,6% [https://wid.world/fr/monde/#sptinc\\_p90p100\\_z/CF;CM;CG;TD;GA;AO;GQ/last/eu/k/p/yearly/s/false/42.2305/70/curve/false/country](https://wid.world/fr/monde/#sptinc_p90p100_z/CF;CM;CG;TD;GA;AO;GQ/last/eu/k/p/yearly/s/false/42.2305/70/curve/false/country)

<sup>63</sup> BAD 2011, Profil Genre de la République centrafricaine

la transformation (y compris la transformation du lait) et la commercialisation des produits.

483. *Femme et accès au foncier.* En milieu rural, les femmes sont confrontées aux problèmes d'accès à la terre et à l'étrécissement de la superficie des exploitations qu'elles gèrent. Elles ont un contrôle limité sur les terres qu'elles exploitent quand ces terres sont disponibles. La notion de chef de terre exclut les femmes du pouvoir de posséder ou d'attribuer des terres<sup>64</sup>. En raison de la construction socioculturelle des rôles, les membres des comités d'affectation des terres sont en majorité sinon tous des hommes y compris de la gestion de l'eau. Avec les interventions des projets et autres acteurs du développement, les femmes commencent à intégrer les comités, et à revendiquer leur droit d'y participer. Ce changement ouvre la voie à une plus grande visibilité des femmes dans la gestion de la vie communautaire, jusque-là détenue par les hommes<sup>65</sup>.
484. *Autres contraintes spécifiques en matière d'accès des femmes aux facteurs de production.* Dans la zone du projet, il subsiste beaucoup de disparités dans l'accès aux actifs agricoles, aux intrants, aux services, au bétail, à l'éducation / formation et appui-conseil, ainsi qu'aux technologies innovantes, aux services financiers et aux connaissances en gestion entrepreneuriale des activités économiques et d'accès aux marchés. Le déclin des activités économiques dans ces zones a renforcé ces difficultés d'accès qu'éprouvent les femmes particulièrement. De plus, l'inégalité de genre dans la participation aux processus décisionnels fragilise davantage les moyens de vie et d'existence des femmes. Les hommes ont une grande autorité sur la prise de décision et maintiennent le contrôle sur les ressources naturelles et financières.
485. La participation et la représentativité des femmes dans les comités de gestion des infrastructures communautaires (point d'eau, magasins, marchés, etc.), ainsi que dans les instances de gouvernance, les plateformes de concertation et de décision qui sont en train d'être mises en place et/ou réactualisées dans les zones de reprises d'activités économiques doivent être suivies et renforcées. Même dans les organisations de producteurs dont elles sont souvent majoritairement membres, leur participation à la prise de décision demeure un défi. En ce qui concerne des ressources naturelles et financières y compris souvent celles tirées des activités économiques des femmes d'élevage, leur contrôle revient au chef de ménage. La persistance des coutumes et des traditions, et le faible taux d'alphabétisation des femmes limitent leur capacité et possibilités à s'exprimer et à faire valoir leurs droits et opinions au sein de leur ménage.
486. Le mauvais état des routes voire l'enclavement des exploitations et l'insécurité qui perdure dans les zones où subsistent des foyers de tension, empêchent les femmes rurales de vaquer à leurs activités productives quotidiennes et renforcent la féminisation de la pauvreté dans l'agriculture/l'élevage.
487. Persistance des violences basées sur le genre dans les régions.

---

<sup>64</sup> La nature patrimoniale du foncier, les responsables coutumiers (chefs de villages et/ou chefs de terre) ont le pouvoir de disposer de la terre et de l'affecter

<sup>65</sup> idem bad 2011 op cit.

488. Dans les zones du projet, bon nombre d'entre les femmes ont été victimes des violences, notamment sexuelles, avec des conséquences désastreuses comme les traumatismes, l'infection par le VIH, la stigmatisation des victimes et des enfants nés des viols, la répudiation du foyer conjugal<sup>66</sup>. L'état centrafricain a mis en place des mécanismes pour prévenir et combattre la violence contre les femmes, pour les protéger et assurer leur sécurité. Cependant la loi portant protection de la femme contre les violences n'est pas suffisamment disséminée. Il s'agit alors d'élaborer une stratégie de communication relative à cette loi, axée sur la « dénonciation » des pratiques violentes envers les femmes dans le pays, représente un avantage important pour la lutte contre la Violence Basée sur le Genre est afin de briser « la loi du silence » qui est instaurée autour de ce problème.

489. **Par ailleurs**, la plupart des femmes ont été amenées, par la force des choses, à prendre en main la vie, voire la survie de leur famille. En cela, elles ont suppléé à l'absence des hommes et n'ont pu compter que sur elles-mêmes pour la prise en charge des familles<sup>67</sup>. Cependant, les femmes ne sont pas suffisamment reconnues comme des acteurs clés de la résilience des populations face à ces crises. La participation des femmes aux processus de médiation et de résolution des conflits est pourtant un levier pour la cohésion sociale et la paix dans la zone du projet. Le projet accompagnera la dissémination de la résolution 1325 qui montre la nécessité de renforcer la participation des femmes aux processus d'établissement de la paix et de la sécurité. Les animateurs techniques de proximité conduiront seront formé et conduiront des séances sensibilisation en direction des bénéficiaires pour soutenir toutes les dynamiques locales d'instauration de la paix et de la sécurité dans la zone du projet.

490. La survivance des préjugés relatifs aux capacités des femmes à assumer des responsabilités liées à l'exercice du pouvoir conduit à la méconnaissance de leurs potentialités réelles et à leur exclusion dans les instances de prise de décision en général et particulièrement en ce qui concerne le règlement des conflits, la consolidation de la paix et la reconstruction nationale. La représentation et la participation des femmes et des filles aux instances de prise de décision demeurent un défi majeur en République centrafricaine et dans les zones du projet. Le projet soutiendra le renforcement de leur participation dans les processus de décision au niveau de la zone

## *2. Politiques, stratégies et cadre réglementaire et institutionnel en matière de promotion de l'égalité entre les sexes*

491. La Centrafrique a ratifié la plupart des instruments internationaux reconnaissant aux femmes et aux hommes l'égalité en droits et en devoirs et interdisant toute discrimination à l'égard des femmes. Le Gouvernement adopte progressivement un arsenal juridique et normatif pour asseoir un environnement favorable à l'égalité des sexes dans le pays. Le pays s'est engagé au niveau international à la ratification de la « convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard de

---

<sup>66</sup> idem bad 2011 op cit.

<sup>67</sup> idem bad 2011 op cit.

la femme », la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples. Cependant, la mise en conformité de la législation nationale par rapport à plusieurs de ces instruments ratifiés demeure un défi et leur appropriation et mise en œuvre restent encore l'exclusivité du ministère en charge du genre. En effet, malgré l'adoption des textes sur la parité de genre, la participation des femmes à la vie sociopolitique est très faible.

492. La prise en compte de la dimension genre dans la constitution du 30 mars 2016, offre un cadre juridique, institutionnel et politique qui contribue à la mise en œuvre de la politique nationale de promotion de l'égalité et de l'équité à travers la création d'un comité sectoriel « Égalité de genre et réduction de la pauvreté ». De même, la loi sur la parité adoptée en 2016 par l'Assemblée nationale de la RCA est inédite dans un contexte centrafricain où les disparités entre les hommes et les femmes dans les postes de décision au sein de l'administration publique sont profondes. L'Assemblée Nationale Centrafricaine exige 35% de femmes dans les sphères de prise de décision en Centrafrique.

493. Par ailleurs, le pays a pris des engagements pour renforcer la participation des femmes centrafricaines au processus de stabilisation du pays. A cet effet, le pays a ratifié la résolution 1325<sup>68</sup>, "Femmes, Paix et Sécurité" du Conseil de sécurité de l'ONU qui est première résolution à reconnaître et vouloir renforcer le rôle des femmes comme agents de paix<sup>69</sup>. Des efforts sont consentis pour la prise d'un ensemble d'initiatives qui participent de la prise en compte des questions d'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans le Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix en Centrafrique (RCPCA 2017-2021) qui est le cadre de référence pour œuvrer collectivement à accroître le bien-être et la prospérité des populations centrafricaines. Ce plan met un accent particulier sur la promotion de l'égalité des genres dans la réforme de la défense et la sécurité, l'accès à la justice, l'accès aux services essentiels de qualité, l'exploitation durable des ressources naturelles, l'inclusion des jeunes, etc. ainsi que sur l'appui à la participation des femmes dans la prévention des conflits et à la cohésion sociale aux niveaux communautaire et national.

494. En plus du document cadre de référence, le pays dispose d'une politique nationale de promotion de l'égalité et de l'équité actualisée<sup>70</sup> et de son plan d'action qui constituent l'un des piliers majeurs dudit cadre politique de prise en compte des questions d'égalité des sexes. Une stratégie nationale d'autonomisation des femmes

---

<sup>68</sup> La 1325 a pour objectif de promouvoir la participation des femmes à la prévention, au règlement des conflits et à la consolidation de la paix

<sup>69</sup> Il s'inscrit aussi dans le cadre de l'atteinte des ODD, notamment l'ODD 16 avec des liens particulièrement forts avec l'objectif ODD 5. La consolidation de la paix et le renforcement de l'État sont des opportunités permettant de soutenir et de faire avancer les droits des femmes et l'égalité des sexes, en particulier

<sup>70</sup> Politique Nationale de Promotion de l'Égalité et de l'Équité du Genre (PNEEG) en République Centrafricaine (Deuxième génération), 2019-2022 est assortie d'un Plan d'action quinquennal (2019-2023). Le but de ce document de référence est de créer un cadre macro-économique, juridique, culturel et politique adéquat ainsi que les mécanismes institutionnels, de façon à donner à la fois aux hommes et aux femmes des possibilités d'actions équitables et mesurer les impacts sur ces deux groupes sociaux

et des filles<sup>71</sup> a été élaborée pour accompagner la mise en œuvre des dynamiques en cours en ce qui concerne l'autonomisation des femmes et des filles

495. Actuellement, la politique générale du Gouvernement en matière de réduction de la pauvreté et des inégalités est basée sur la mise en œuvre du RCPCA. Elle est axée sur l'éducation, l'accès aux infrastructures socioéconomiques de base, la création d'emplois dans les régions défavorisées et pauvres. Cette politique prévoit des actions qui contribueront inévitablement à relever le niveau du bien-être des populations et à réduire les inégalités y compris les inégalités de genre. Aussi, l'application du code sur la parité du genre ajoutée à l'adoption du code des collectivités territoriales par l'Assemblée Nationale et son opérationnalisation participeront-elles non seulement à une recomposition territoriale équilibrée et harmonieuse, mais également à une nouvelle configuration spatiale à travers une approche participative et inclusive de nature à impulser une politique de réduction de la pauvreté en faveur des populations vulnérables.
496. Dans le RCPCA, la politique de l'État en matière de promotion de l'égalité de genre dans tous les domaines notamment socio-économiques, dans une certaine mesure, a pour toile de fond l'adhésion de la RCA aux ODD dont l'ODD 5. Cet objectif dans les cibles aborde les principaux domaines où la RCA doit fournir des efforts pour parvenir à des avancées notables en matière d'égalité des sexes et de protection des femmes et des jeunes filles notamment.
497. Au niveau institutionnel, depuis septembre 2017, le Ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant est l'institution responsable de la promotion de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. Il a en son sein une Direction des programmes en matière du genre, une Direction de la promotion et sauvegarde de la famille ainsi qu'une Direction de l'information et de l'éducation en matière du genre.
498. Le ministère en charge du genre sera associé à la planification des activités du projet et contribuera à la formation des acteurs de mise en œuvre sur les enjeux du pays en matière d'égalité des sexes, les questions liées aux violences basées sur le genre, la politique de l'état en matière d'égalité des sexes et sur la stratégie d'autonomisation des femmes et des filles en lien avec les documents de politiques et stratégies élaborés. Le ministère participera à la validation de la stratégie genre et des modules de formations en entrepreneuriat intégrant la dimension égalité des sexes, autonomisation des femmes, leadership féminin, etc. à élaborer au démarrage du projet.
499. Vu que l'environnement de mise en œuvre du projet est toujours marqué par des conflits et des violences de tout genre y compris des violences basées sur le genre, l'égalité de fait demeure un défi même si des avancées notables sont enregistrées au niveau législatif et politique. Des points focaux genre existent et sont plus ou moins actifs dans certaines des régions d'intervention du projet. Ils seront associés à la formation, sensibilisation pour une meilleure dissémination des textes de loi

---

<sup>71</sup> Stratégie nationale d'autonomisation socio-économique des femmes et des filles en RCA en 2022

protégeant la femme et la fille et tout autre aspect ou leur participation sera jugé important pour renforcer les l'équité et l'égalité dans la zone du projet.

500. Stratégie de transformation des rapports femmes-hommes dans le PEAJ et autonomisation des femmes
501. Promouvoir l'égalité des sexes et soutenir l'autonomisation des femmes et des jeunes filles de même que l'inclusion socio-économique des jeunes, des peuples autochtones et des personnes en situation d'handicap demande de porter une attention sur les contraintes spécifiques auxquelles ces groupes sont confrontés et de les prendre en compte pour des réponses adaptées dans les mécanismes d'appuis prévus par le programme. Le PEAJ va œuvrer à la transformation des relations de genre. À cet effet, le PEAJ veillera dans sa démarche d'intervention à donner à toutes les catégories de groupes cibles un accès équitable biens et services promus et aux ressources, activités et bénéfices issus de ses interventions.
502. La stratégie genre du PEAJ sera basée sur les nouvelles lignes directrices de la stratégie genre du FIDA et les approches transformatives prévues dans le COSOP du pays. La stratégie sera axée sur une approche transformative et transversale sera élaborée pour orienter la mise en œuvre des différentes activités du projet. Son élaboration s'appuiera sur les orientations contenues dans les documents de références en matière de promotion du genre au niveau national et sur les principes et orientations du FIDA en matière de ciblage et de mise en œuvre des appuis en direction des bénéficiaires.
503. Les différentes études à conduire au démarrage intégreront l'évaluation sur l'acuité des inégalités et des violences basées sur le genre dans la zone d'intervention. Les résultats de ces études permettront de mieux caractériser la situation des femmes et des jeunes filles au sein de leurs communautés et leur niveau de participation à la prise de décision au niveau locale et dans leur ménage ainsi que les questions spécifiques à l'insécurité et à la violence dont les femmes et les jeunes filles sont objet dans la zone d'intervention.
504. L'élaboration de la stratégie genre du projet partira des résultats de l'étude de caractérisation du bassin et de l'enquête de référence et l'enquête nutritionnelle. Ces études permettront d'avoir une meilleure également une connaissance sur l'environnement économique et mieux définir des actions concrètes à mettre en œuvre pour accroître leur possibilité à accéder et à saisir les opportunités/facilités mises en place par le projet ainsi que leur participation aux différentes activités organisées en direction des bénéficiaires.
505. La démarche genre du projet dans sa globalité sera différenciée et axée sur (i) la promotion de l'équité et l'égalité (ii) la prise en compte des besoins et contraintes spécifiques des hommes et des femmes adultes, des jeunes (filles et garçons) dans la définition des appuis ciblés à leur apporter. Les critères de ciblage seront transparents et inclusifs et adossés à des mesures de facilitation et d'autonomisation qui favorisent la montée en puissance des initiatives économiques des femmes. La stratégie à élaborer sera adossée à des approches de transformation du genre adoptées aux contextes en vue de transformer les rôles et les relations de genre entre les femmes et les hommes, et promouvoir une plus grande égalité,

responsabilité, statut, accès et contrôle des femmes sur les biens et services promues, sur les ressources générées, ainsi que sur la prise de décision.

506. Le PEAJ intégrera les éléments de contexte évoqués dans l'identification et la mise en œuvre des actions facilitation et d'autonomisation en direction des groupes cibles. Pour ce faire, la stratégie genre et son plan d'action pour l'inclusion et l'autonomisation des femmes seront élaborés en tenant compte des principales contraintes auxquelles les femmes sont confrontées selon les cinq dimensions FIDA de d'autonomisation des femmes :

- a) dimension production: faible participation aux décisions sur la conduite de l'exploitation familiale et/ou autonomie limitée à des petites parcelles de terre et/ou à des petites exploitations (individuelle/collectives), et/ou au petit élevage, et/ou à certaines activités de post-récolte (transformation) ou dans des métiers connexes;
- b) dimension ressources: faible accès et pouvoir de décision sur les ressources et facteurs de production: terre, matériel agricole, nouvelles technologies de production et transformation, formation/ information, financement/crédit, etc.;
- c) dimension revenus: faible accès et décisions sur les revenus des exploitations familiales dirigées par les hommes;
- d) dimension leadership: faible capacité de prise de parole en public et de manifestation de leurs besoins au sein des ménages, des communautés, des OP et autres structures associatives dont elles sont membres;
- e) dimension temps: charges de travail agricole et domestiques occupant la totalité de la journée et répartition non équilibrée par rapport aux hommes.

507. Le PEAJ contribuera à travers le plan d'action genre et autonomisation à apporter une réponse aux inégalités d'accès aux ressources basées sur le genre, l'âge et le statut social dans les zones d'appui et au-delà. Pour orienter effacement ses appuis, la stratégie genre permettra :

- a) d'accroître l'intégration des jeunes filles et des femmes dans les différentes chaînes de valeur d'élevage
- b) de promouvoir leur accès aux compétences et aux connaissances de qualité pour leur professionnalisation dans ces chaînes ;
- c) de renforcer leur accès équitable aux biens et services de qualité pour le développement de leurs initiatives économiques ainsi que leur contrôle sur les ressources et les revenus générés.
- d) De soutenir l'autonomisation économique des femmes et des jeunes
- e) Renforcer la participation des femmes aux décisions à tous les niveaux (niveau communautaire)

508. Il s'agit d'entamer un processus :

- ✓ d'identification/sélection et mise en œuvre des appuis basés sur la transparence et la mise en œuvre de mesures facilitatrices adaptées aux contraintes de chaque catégorie de groupes cibles (dans le respect des principes d'équité/discriminants pour les femmes et les jeunes filles,

- ✓ d'appui progressive à la reprise et au développement des activités de production tout en introduisant les renforcements de la capacité d'agir (capacités, compétences, confiance en soi des femmes et des jeunes filles),
- ✓ de changement des relations au sein du foyer et des groupes communautaires par la promotion des approches participatives communautaires/approche ménage/GALS,
- ✓ de transformation au niveau des institutions de gouvernance de la filière, au des institutions de base et des structures de gestion diverses au niveau local (viser les institutions décentralisées d'appui en charge du développement de l'élevage et de la gestion des marchés à bétails et autres marchés, les plateformes d'échanges sur la gestion de l'espace de transhumance, les instances en charge des question de cohésion sociale au niveau décentralisé et les institutions villageoises sur les normes sociales),
- ✓ d'impulser les dynamiques qui renforcent l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes. Cela demande une analyse du contexte socio-économique, des normes de genre et des déséquilibres dans les relations de pouvoir pour lever les contraintes, transformer les comportements, les cadres légaux et institutionnels et garantir la reconnaissance et la réalisation des droits sociaux, économiques et politiques des femmes.

509. La prise en compte du genre dans le cadre du PEAJ au-delà du respect des quotas définis (40% de femmes, 20% de jeunes filles et 20% de jeunes garçons) ; contribuera à l'ancrage des valeurs et principe d'égalité et pour un changement des comportements dans les pratiques au niveau des groupes cibles et des acteurs de mise en œuvre et au niveau communautaire.

510. Le projet s'appuiera sur les expériences en cours dans le pays en matière de prise en compte des aspects genre (notamment l'expérience positive du PREPAS, PADECAS, PRAPAM). De même, la capitalisation des expériences positives dans les projets passés et/ou en cours dans d'autres pays aideront à l'adoption des bonnes pratiques genres transformatives principalement en matière de projet d'élevage et d'entrepreneuriat rurale, (entrepreneuriat féminin et jeunes notamment). À cet effet, le projet financera des formations et des visites d'échanges entre projet dans le même pays ou entre pays au profit des partenaires de mise en œuvre et bénéficiaires.

511. Le PEAJ favorisera la promotion des approches participatives inclusives, y compris les méthodologies axées sur les ménages et le Système d'apprentissage interactif entre les sexes (Gender Action Learning System- GALS) pour renforcer la culture de l'égalité des sexes au niveau des ménages (a-partage plus équitable des charges de travail et des avantages économiques et sociaux, b-promotion de technologies et des techniques permettant d'économiser du temps et de la main-d'œuvre ; c-sensibilisation et formation en vue de changement de comportements défavorables à l'égalité homme-femme).

## 2. *Opérationnalisation de la stratégie et mesures de facilitation/autonomisation*

512. Le PEAJ travaillera à la participation égale des femmes et des hommes aux processus décisionnels dans la gouvernance des sites et infrastructures à caractère collectif à mettre en place. Des campagnes de sensibilisation seront organisées pour l'intégration/ l'adhésion des femmes aux diverses organisations qui gouvernent la filière). Le projet va également œuvrer à une meilleure connaissance et appropriation des textes de loi qui renforcent la participation des femmes et des jeunes à la prise

de décision par l'appui à leur diffusion et la sensibilisation des communautés à la base.

513. Des actions d'information, de sensibilisation et de formation sur la connaissance des textes de lois sur la protection de la femme et de la jeune fille et l'exercice des droits seront organisées en direction de ces groupes spécifiques. D'autres mesures contribuant à l'ancrage du genre dans les zones d'intervention seront initiées. Cette approche qui va au-delà de l'autonomisation des femmes, est prise en compte dans l'élaboration du programme et sera adoptée dans la mise en œuvre des activités tant au niveau régional que national.

514. De manière spécifique, le PEAJ va accroître son impact en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes en soutenant l'accès équitable des hommes et des femmes aux actifs et opportunités du projet pour améliorer leurs revenus. Ce type de soutien participe au rapprochement des biens et services des femmes et faciliter leur accès aux marchés plus rémunérateurs des produits générés de leur initiatives économiques)

515. Le projet soutiendra l'insertion économique des femmes et des jeunes filles dans l'ensemble des activités à conduire à travers les filières d'appui ciblées. Le projet accordera une priorité aux femmes et aux jeunes en soutenant leurs initiatives économiques dans les domaines techniques favorables à leur inclusion. Les actions ci-dessous (non exhaustives) pourront être conduites (cf. tableau)

516. Le projet soutien le développement de la finance inclusive par la promotion des AVEC. Il est prévu un appui spécifique au ministère en charge de la promotion du genre dans la dynamique d'institutionnalisation des associations villageoises d'épargne et de crédit engagée. De même, le projet contribuera au dialogue sur les politiques pour la formalisation des AVEC (engagé par le ministère en charge des finances).

**Tableau 7: Quelques Mesures de promotion de l'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et des jeunes filles**

Objectifs	Principales mesures opérationnelles proposées dans la conception
<p><b>Faciliter l'atteinte des cibles en matière de ciblage des jeunes et des femmes chefs de famille.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation du diagnostic bassin/filière et identification dynamique entrepreneuriales</li> <li>• Analyse détaillée de la situation des femmes et des jeunes en milieu rural (sur la base des résultats de l'enquête de référence et enquête nutritionnelle), avec identification des obstacles pouvant entraver la participation des femmes et des jeunes filles aux activités et bénéfices du projet.</li> <li>• Identification de critères de discrimination positive en faveur des jeunes et des femmes (sur la base des contraintes spécifiques) chefs de ménage vulnérables pour le ciblage direct et chef d'exploitation/chef de ménages pour les activités en direction des C2 et C3 (au cours de l'évaluation des demandes/propositions de projet pour entrepreneuriat de et pour Plans d'Affaires des agrégateurs pour les partenariats productifs/commerciaux.</li> <li>• Mise en place des mesures de facilitation (Possibilité de contrepartie en nature (travail) pour les femmes chefs de ménage et les jeunes filles pour les activités en direction des C2 et C3)</li> <li>• Orientation sur les filières favorables répondant à leur besoin/filières permettant l'appui à un grand nombre de femmes chefs de ménage/chef d'exploitation et de jeunes avec accès aux facteurs de production/ménage décapitalisés.</li> <li>• Collecte et remontée régulières d'information sur les femmes et les et Suivi régulier des résultats de leur activité</li> <li>• Évaluation périodique du niveau de leur ciblage (analyse des profils des femmes et jeunes ciblés : analyse différenciée recueillir des informations sur l'âge et la situation familiale de leurs membres).</li> </ul>
<p><b>Promotion de l'autonomisation économique des femmes et des jeunes</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotion du petit élevage (cibler 60% de femmes et de filles dans les activités de production de petit élevage te des unités artisanales à moderniser sur la collecte et la transformation de lait du miel et autres activités dans les métiers connexes dans lequel les femmes sont fortement impliquées ;</li> <li>• Formation à la professionnalisation et visites d'échanges</li> </ul>

Objectifs	Principales mesures opérationnelles proposées dans la conception
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Incitation des institutions financières partenaires à développer des produits et services financiers plus inclusifs et accessibles aux femmes,</li> <li>• Appui au déploiement d'un dispositif adapté et rapproché d'accès à l'information (des femmes et des jeunes) sur les facilités offertes par ces institutions financières partenaires,</li> <li>• Formation et appui à la mise en œuvre caisses AVEC/Caisse de résilience/clubs nutrition/Clubs Dimitra, d'autres approches et méthodes socio-inclusives et de dialogues faciliteront les processus</li> <li>• Appui au développement et rapprochement des offres de services et d'équipements répondant aux besoins des femmes éleveur pour divers services utiles à la conduite de leurs activités,</li> <li>• Financement des exploitations modernes et résilientes diminuant la pénibilité du travail (respect des quotas de femmes et de jeunes dans les activités prévues à cet effet,</li> <li>• Formation en leadership pour les femmes</li> <li>• Identification de critères de discrimination positive en faveur des jeunes et des femmes chefs de ménage</li> <li>• Orientation dans dispositif approprié et appui à la formulation des demandes,</li> <li>• Alphabétisation fonctionnelle numérique e lors de l'évaluation des propositions de micro-projets.</li> </ul>
<b>Renforcer la participation des femmes aux décisions communautaires, ainsi qu'au sein de leurs foyers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Campagnes de sensibilisation/formation à destination des femmes rurales défavorisées, en complément des campagnes de sensibilisation à la bonne nutrition.</li> <li>• Sensibilisation des cadres et du personnel l'ANGAC, ANDE, FNEC, autres prestataires ou structures partie prenantes aux questions de genre et d'autonomisation des femmes.</li> </ul>
<b>Renforcer la participation des femmes aux organes dirigeants et à la prise de décision</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation et formation des responsables et membres des organisations au niveau communautaires</li> <li>• Formation et mise en œuvre des approches ménages/participatives inclusives,</li> <li>• Formation et appui à la mise en œuvre de l'approche « Gender Action Learning System- GALS »<sup>72</sup> en direction de l'ensemble des parties prenantes pertinentes.</li> <li>• formations ciblées spécifiques en leadership et</li> <li>• formation sur la gestion des changements</li> <li>• appui ciblé et coaching spécifiquement les femmes et les jeunes à travers les différents dispositifs prévus pour leur accompagnement.</li> <li>• Sensibilisation sur la résolution 1325 (femmes, paix, sécurité)</li> <li>• Soutien à la participation des femmes et des jeunes dans les espaces de dialogue et des plateformes pour la cohésion sociale pour l'instauration de quotas pour la représentation des femmes et des jeunes au sein des organes dirigeants dans ces institutions.</li> <li>• Suivi évaluation semestrielle des résultats en matière de participation des femmes et des jeunes aux instances de prise de décision à tous les niveaux</li> </ul>
<b>Dissémination des textes de lois favorables à l'équité et à l'égalité des sexes (VBG :protection des femmes et des jeunes filles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Traduction et diffusion des textes</li> <li>• Organisation des sensibilisations ciblées</li> <li>• Organisation sébacée média pour Diffusion des textes</li> </ul>
<b>• Genre, environnement et changement climatique</b>	
<b>Genre et promotion des mesures d'autonomisation/facilitation dans cette approche dans les initiatives d'adaptation au changement climatique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation sur les approches résiliente face au climat dans la conduite des activités d'élevage</li> <li>• promotion des pratiques d'élevage climato-intelligente (appui et facilitation de l'accès et la distribution équitable des kits et</li> <li>• facteurs de production,</li> <li>• l'apprentissage des bonnes pratiques, les réponses aux besoins spécifiques des femmes, des hommes et de jeunes,</li> <li>• les rôles équitables dans la gestion des ressources ou des biens communautaires (exemple : point d'eau, pâturage, terres), l'impact sur le statut des femmes et du ménage. Cette approche transformationnelle en faveur de l'égalité de genre permet de créer des opportunités pour les femmes, ainsi que pour l'ensemble du ménage et/ ou de la communauté</li> </ul>
<b>• Renforcer les capacités du personnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation de formations ciblées sur le genre et les mesures de facilitation (équipe de projet)</li> <li>• Formation animateur et relais communautaires et formation des femmes et des hommes sur l'équité de genre et les droits des femmes</li> <li>• Formation par les bénéficiaires (animateur) sur le genre</li> <li>• Séances de sensibilisation/ information des communautés locales</li> <li>• Dissémination des résultats des études thématiques sur le genre et l'autonomisation des femmes et des jeunes.</li> <li>• Appui à la capitalisation des expériences positives dans les projets passés et/ou en cours dans d'autres pays pour l'adoption des bonnes pratiques genre transformatives en matière de projet</li> </ul>

<sup>72</sup> Les méthodologies axées sur les ménages et le système d'apprentissage interactif entre les sexes

Objectifs	Principales mesures opérationnelles proposées dans la conception
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• d'élevage et d'entrepreneuriat rurale, (entrepreneuriat féminin et jeunes notamment).</li> <li>• financement des formations et des visites d'échanges divers pour une bonne appropriation</li> <li>• mise en place des outils genre sensible et collecte régulière et analyse données sur évolution des relations de genre</li> </ul>

517. En plus des mesures de facilitation prévues pour renforcer le ciblage et la participation des femmes et des jeunes filles dans le cadre de ce projet, le PEAJ contribuera à la relecture de la lettre de politique sur l'élevage dans le but de la rendre plus sensible au genre et de favoriser l'entrepreneuriat des jeunes filles et femmes dans ce domaine. Au regard des avancées déjà obtenus par la République Centrafricaine en d'amélioration de l'environnement juridiques prenant en compte les questions d'équité et de parité, la disponibilité des textes de lois protégeant la femme, la famille et la jeune fille, le PEAJ contribuera à la dissémination de ces textes de lois dans les zones du projet pour leur appropriation par les populations. A cet effet et en appui au ministère en charge des questions d'égalité des sexes et de genre, le PEAJ procédera à la traduction en langue et accompagnera la large diffusion de ces textes particulièrement celles concernant les violences basées sur le genre, la contre le travail des enfants, la loi sur la protection sociale (les dispositions protégeant les jeunes filles) au regard des enjeux identifiés à cet effet au cours de la formulation.

518. La stratégie nationale d'autonomisation de la femme et de la fille orientera les actions à initiées par le projet dans le plan d'action détaillé sur le genre à élaborer dès le démarrage du projet. Toutes les formations, sensibilisation, mobilisation sociale à conduire intègreront durant tout le processus de mise en œuvre les aspects sur la problématique de la sécurité et l'impact des questions de violences basées sur le genre sur le développement des activités d'élevage pour favoriser l'internalisation par la population et des actions collectives pour protéger les femmes et les jeunes filles qui sont victimes de ces violences même dans le contexte post conflit dans la zone.

519. Au total, le projet PEAJ pour transformer les relations de genre va œuvrer au renforcement de (i) l'accès des femmes et des jeunes filles aux compétences et aux connaissances, (ii) l'autonomisation économique des femmes et des jeunes en facilitant leur accès aux actifs/ressources et facteurs de production, leur participation aux activités rémunératrices, ainsi qu'en renforçant leur contrôle sur les ressources; (iii) des activités améliorant le bien-être des femmes et allégeant leurs charges de travail (bioénergie, unité modernes de production et unités modernes de transformation des produits, etc.); et (iv) renforcement des activités visant la participation des femmes, des jeunes filles et leurs rôles dans les instances de prises de décisions (groupements, coopératives, partenariats productifs et ou commerciaux à caractère inclusif et visant le respect de l'équité dans les relations d'affaires. Des actions spécifiques de renforcement de capacité intégrant des besoins et contraintes en matière de gestion d'une entreprise viseront particulièrement les femmes et les jeunes filles.

520. La bonne compréhension de l'ensemble des dynamiques (statut social des femmes, relations de pouvoir, participation aux décisions communautaires, représentation au sein des organes dirigeants des OP et association diverses, relation hommes/femmes, répartition des tâches, gestion du temps, décisions sur les moyens d'existence du ménage, situation des femmes chefs de ménages, chefs d'exploitation au sein de leur

ménage, situation des peuples autochtones, etc.) permettrait d'affiner de manière efficace la stratégie, genre et inclusion sociale. Les quotas de participation de 40 pourcent seront respectés dans toutes les activités du projet ainsi que dans celles des prestataires de services pour le projet. Le choix des sites éligibles aux appuis structurants et à caractère collectif tiendront également compte des facilités d'accès et des possibilités de rapprochement des biens de manière de manière à ne pas rallonger la journée de travail des femmes qui est déjà très longue par rapport à celles des hommes. Des innovations genre sensibles seront promues notamment la modernisation des unités de transformation et des équipements de sorte à diminuer la pénibilité du travail et favoriser un gain de temps.

521. La stratégie genre et autonomisation des femmes et des filles devra permettre de s'assurer que les approches et mécanismes aident à atteindre les cibles notamment les jeunes filles et des jeunes garçons (18-24 ans) comme recommandé dans la politique nationale sur les jeunes et les stratégies y afférentes.).
522. Mesures de facilitation. D'autres mesures sont susceptibles d'accroître l'accès des femmes aux services d'incubation et de promotion des entreprises (par exemple inviter leurs maris à intégrer les cohortes). Le projet soutiendra le recrutement des femmes dans les centres d'incubation pour prendre soin des bébés pendant que les mères participent aux activités promues par le programme. Des efforts seront consentis pour assurer un équilibre entre les femmes et les hommes parmi les formateurs. Le projet facilitera le regroupement des femmes et des jeunes filles en réseaux d'entreprises afin d'améliorer leur accès aux actifs productifs, aux biens/services, à la formation (alphabétisation, nutrition), l'amélioration des compétences, y compris la mise à profit des services des fournisseurs d'intrants et des acheteurs organisés.

**Tableau 8: Action genre sensible au niveau de la coordination**

Actions genre à mettre en œuvre au niveau de la coordination de l'équipe	
a)	sensibilisation et le renforcement de capacités de l'équipe du projet (formation sur l'intégration du genre, l'autonomisation des femmes et l'approche d'intervention par les ménages) ;
b)	développement d'outils sensibles au genre dans le ciblage, la planification et suivi-évaluation du projet ;
c)	développement de partenariats avec les institutions impliquées dans l'intégration du genre, l'autonomisation des femmes et l'inclusion des ménages pauvres ;
d)	la gestion des savoirs et communication sur les bonnes pratiques de ciblage et les leçons apprises en matière de promotion d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes ; etc.) et
e)	l'intégration d'un responsable en charge des questions de genre et d'ingénierie sociale en matière d'animation en milieu communautaires, de développement de de l'élevage, de la gestion des infrastructures, etc. ;
f)	le développement genre au sein de l'unité de coordination sont autant d'éléments qui favoriseront la prise en compte des aspects genre et leur suivi dans la mise en œuvre du PEAJ.
g)	

523. Suivi évaluation de la stratégie genre et autonomisation. Le projet veillera au suivi-évaluation périodique du niveau d'inclusion des femmes et de leur participation au processus de décision, et à la collecte et analyse de données sur les nouvelles dynamiques qui émergent en matière de relation hommes femmes et les déterminants qui les sous-tendent afin de pouvoir y travailler pour leur correction ou capitalisation.
524. En plus des données classiques désagrégées par sexes et par âge et statuts à collecter, d'autres information seront collecter et analyser sur les aspects ci-après (cf. tableau). Un accompagnement et un suivi continu des actions envers les femmes est nécessaire pour en assurer la durabilité et l'appropriation tant au niveau des

femmes que des acteurs impliqués. En lien avec la stratégie et le mécanisme de suivi mis en place par le projet. Les partenaires de mise en œuvre seront formés sur l'approche de suivi et leur capacité en matériel pour assurer la remontée d'information sera renforcée. Le suivi et l'évaluation de l'approche genre et de l'atteinte de ses objectifs. Tout comme la stratégie de ciblage, toute l'équipe du projet est responsable des actions genre à conduire à travers le plan d'action genre. La coordination du PEAJ jouera un rôle d'impulsion et d'accompagnement de la dynamique genre dans la conduite des activités du projet. C'est à elle que revient le suivi-évaluation de la pertinence de la stratégie genre du projet et l'organisation de la recherche action permanente sur les questions de genre.

Tableau 9: Actions pour le suivi de la mise en œuvre de la stratégie

<b>Données à collecter pour le suivi de la mise en œuvre de la stratégie</b>
a) <b>niveau d'implication des femmes et des jeunes sur le choix et l'organisation de leurs activités économiques ;</b>
b) <b>niveau d'accès à la formation professionnelle aux paquets technique/technologie et pratiques résilients dans le domaine de l'élevage et métiers connexes ;</b>
c) <b>la participation à la création ou réhabilitation d'actif et l'accès aux terres aménagées ; (iv) le contrôle sur la gestion des revenus de leurs activités ;</b>
d) <b>la participation aux cadres de concertation pour la gestion de la transhumance transfrontalière, etc. participation aux cadre de concertation</b>
e) <b>l'accès et la participation à la gestion d'infrastructures de stockage, et commercialisation (marchés) et d'espaces économiques partagés ;</b>
f) <b>leur prise en compte dans les partenariats d'affaires ;</b>
g) <b>(ix) l'accès à la communication et</b>
h) <b>Niveau d'accès aux mécanismes de gestion des plaintes</b>

Tableau 10 : Actions techniques et opportunités d'inclusion socio-économique des femmes et des jeunes filles

<b>Domaines d'appui spécifiques pour le renforcement de l'inclusion socio-économique et l'autonomisation économique des femmes et des jeunes</b>
i. <b>appui à l'élevage de petits ruminants par la dotation des noyaux d'animaux aux ménages les plus vulnérables (privilégier les ménages dont le chef est une femme ou un jeune adulte),</b>
ii. <b>appui à l'entreprenariat et professionnalisation des femmes et des jeunes.</b>
iii. <b>appui au pastoralisme par la réhabilitation et gestion d'infrastructures pastorales (intégration des femmes aux comités de gestion des forages, aires de pâturages, marchés et à d'autres activités prévues sur les parcours de bétail retenus;</b>
iv. <b>appui à la création, au développement d'initiatives économique sur l'ensemble des maillons des filières à soutenir y compris sur les métiers connexes aux filières pastorales de la zone (transformation des produits agricoles entrant dans le cadre des aliments pour bétail, commercialisation des produits entrant dans les soins des animaux par exemple la vente du sel et d'autres produits non spécifiques aux vétérinaires, la formation et l'installation des auxiliaires vétérinaires femmes, la vente du lait et la transformation artisanale des produits dérivés lait, etc.) pour donner ainsi des opportunités aux femmes et aux jeunes de renforcer leur autonomisation économique</b>
v. <b>appui à la création/renforcement de partenariats productifs ou commerciaux (partenariat entre entreprises agrégatives émergentes et les promoteurs/promotrices micro et petits producteurs/éleveurs de bétail qui sont plus les femmes et les jeunes</b>

### 3. Stratégies d'insertion des jeunes

### 3.1. Jeunesse et la problématique de l'inclusion socio-économique

525. Le profil démographique de la Centrafrique montre une structuration très jeune. En effet, plus de 75% de la population est âgée de moins de 35 ans<sup>73</sup>. Environ 20,5 % ont entre 15 et 24 ans. Les filles sont moins nombreuses (soit 49,9%) que les garçons de cette tranche d'âge (50,1 %). En milieu rural, plus de la moitié de la population est constituée de jeunes de moins de 35 ans. Les jeunes sont les plus touchés par la pauvreté (plus de 80% des jeunes vivent avec moins de 1,9 \$US). Plus de 80% des demandeurs d'emploi ont moins de 35 ans<sup>74</sup> et le taux de sous-emploi des jeunes a atteint presque 31% en 2020.

526. Les jeunes font face à des défis majeurs dont le faible niveau d'éducation<sup>75</sup>, le manque de formation professionnelle adéquate, l'interruption précoce des études liées à l'extrême pauvreté des parents<sup>76</sup>. La zone de couverture du projet compte plus de 50% de jeunes sur les 4,3 millions de personnes concernées (dont 2,3 millions de ruraux actifs) Les difficultés sociales et économiques liées à la pauvreté et touchant plus de 62% de la population du pays, ont un impact lourd sur les jeunes du fait de leur poids démographique. Les jeunes sont confrontés à des défis en matière de santé, d'éducation et d'insertion socio-économique, pour lesquels les statistiques concernant cette frange de la population sont alarmantes<sup>77</sup>.

527. **Jeune, santé et éducation.** L'accès à l'éducation reste assez faible en RCA. Le Taux d'achèvement au primaire est passé de 48% en 2016 à 50% en 2018 (de 2016 à 2018, le taux d'achèvement fille environ 40% est inférieur au taux d'achèvement garçon (environ 60%). Taux brut d'admission au secondaire cycle long et ETP reste faible (7% en 2016 et 9% en 2018). Au plan de la formation professionnelle, les statistiques montrent des tendances à la baisse<sup>78</sup> et les écarts sont importants entre les Garçons (18%) et les Filles (10%) en 2018. On compte pour toutes les filières confondues et dans tous les établissements du supérieur (public et privé) pour la même année de 64% de garçons et 36% chez les filles. Cette situation s'explique entre autres par la persistance des pesanteurs socio-culturelles qui estiment que la place des filles est plutôt au foyer qu'à l'école, par l'état de pauvreté des familles, par les violences basées sur le genre et les grossesses précoces non désirées et par le climat d'insécurité qui prévaut dans le pays etc.<sup>79</sup>

528. L'analphabétisme touche principalement les jeunes femmes et en général les jeunes du milieu pastoral. Pour ce qui est de la santé, la précarité des jeunes est due à la

---

<sup>73</sup> RCA-SNU, 2017, Programme conjoint des nations unies pour le renforcement de la résilience des adolescents et jeunes en Centrafrique,

<sup>74</sup> idem RCA-SNU, 2017, op. cit.

<sup>75</sup> Globalement, environ 36 pour cent seulement des jeunes centrafricains âgés de 15 à 24 ans sont alphabétisés. (UNICEF-RCA, 2021, Fiche d'information de la République centrafricaine 2021, *Analyse des données pour l'apprentissage et l'équité utilisant les données MICS*, p 4)

<sup>76</sup> Particulièrement dans les zones rurales, ils ont un faible accès à la terre et aux ressources productives telles que les intrants de qualité, les technologies, l'information et le financement.

<sup>77</sup> idem RCA-SNU, 2017, op. cit.

<sup>78</sup> Le taux d'achèvement au niveau du Fondamental 2 (F2) et de l'Enseignement Technique Professionnel (ETP) cycle court entre 2016 (18%) et 2018 (14%) pour l'ensemble des élèves qui poursuivent leurs études au niveau du F2 et ETP cycle court.

<sup>79</sup> RCA, PNUD 2019, Rapport National Volontaire de suivi de mise en œuvre des ODD

persistance des mariages/unions précoces (55% pour les filles de 15-19 ans contre 11% pour les jeunes hommes du même groupe d'âge), l'exposition aux IST/VIH du fait des rapports sexuels précoces avec plusieurs partenaires (24% chez les jeunes hommes de 15-24 ans contre 8% chez les jeunes filles du même groupe d'âge), la consommation excessive de l'alcool, de la drogue et autre stupéfiants<sup>80</sup>.

529. **Jeune, emploi et problématique de l'insécurité.** L'enquête ECASEB 2008 citée par le BIT indique un taux d'activité global de 83,9% (soit plus de 8 personnes sur 10 de 15 ans et plus sont actifs)<sup>81</sup>. L'environnement d'emploi n'offre pas beaucoup de possibilités aux jeunes. Près d'un actif sur quatre (24,2 %) est au chômage dont 25,7 % de personnes en milieu urbain contre 23,4 % en milieu rural. Le taux de sous-emploi est passé de 36% en 2016 à 34% en 2018<sup>82</sup>. Les deux tranches d'âges de 20 à 24 ans et de 25 à 29 ans constituent la grande majorité des demandeurs d'emplois (58,7%). Plus de 80% des demandeurs d'emplois ont moins de 35 ans<sup>83</sup>. Même si les principaux indicateurs disponibles sur le marché du travail en Centrafrique indiquent qu'en 2008 le taux d'activité pour les jeunes de 15-29 ans était de 76% pour les jeunes hommes et 77% pour les jeunes filles, la problématique de l'insertion des jeunes dans le marché du travail est caractérisée par un fort taux de chômage et de sous-emploi. Il est estimé qu'environ 58 % des demandeurs d'emploi ont entre 20 et 29 ans<sup>84</sup> et que plus de 80% des demandeurs d'emploi ont moins de 35 ans<sup>85</sup>. Le taux de sous-emploi de 21% pour les jeunes hommes et 23% pour les jeunes femmes.

530. Les principaux secteurs d'emplois pour les jeunes demeurent l'agriculture et l'élevage (37%) et le commerce (35,7%). Or les zones rurales où se pratiquent les activités agricoles offrent de moins en moins les possibilités d'emplois dans ce sens, en raison du caractère saisonnier et informel des activités agricoles et de l'insécurité consécutive à la crise depuis 2012<sup>86</sup> qui affecte les conditions d'existence dans ces zones rurales ainsi que de la pénibilité du travail agricole effectué à l'aide des outils rudimentaires et de leur caractère salissant. Les questions d'emploi et de prise en charge de la jeunesse restent des défis importants dans l'ensemble des régions du pays.

531. **Contraintes des jeunes ruraux.** La jeunesse rurale est confrontée à divers des problèmes dont : le sous-emploi, l'analphabétisme, l'exode rural, les maladies endémiques, la précarité des moyens d'existence, la perte des actifs agricoles, les difficultés d'écoulement et de commercialisation des produits agricoles, l'insuffisance ou la quasi-inexistence de la mécanisation des moyens de production, les difficultés de conservation et de transformation des produits agricoles, le manque de formation professionnelle, l'infection par les IST et le VIH/SIDA, etc.<sup>87</sup>.

---

<sup>80</sup> idem RCA-SNU, 2017, op. cit.

<sup>81</sup> RCA-BIT, 2017, Programme pays pour le travail décent 2017-2021

<sup>82</sup> RCA, PNUD 2019, op.cit.

<sup>83</sup> Plan Stratégique National de Promotion de la Jeunesse (PSNPJ) 2021-2025)

<sup>84</sup> BAD 2020, Perspectives économiques en Afrique 2020

<sup>85</sup> idem RCA-SNU, 2017, op. cit.

<sup>86</sup> idem RCA-SNU, 2017, op. cit.

<sup>87</sup> Politique Nationale de Promotion de la Jeunesse de 2<sup>ème</sup> génération (PNPJ-2), p13

532. Les contraintes les limitent dans leur perspective de sortir de la pauvreté et de la précarité dans laquelle ils se retrouvent et les conduisent à quitter le milieu rural pour les zones urbaines et périurbaines. D'autres, face à leurs désarrois, ils deviennent des proies faciles « manipulées » et/ou recrutés par des groupes armés qui sévissent dans les zones. La promotion d'emplois viables et décents dans les zones rurales ciblées par le PEAJ et la facilitation de contribuera à offrir aux jeunes des alternatives et possibilités réels de sortir de la pauvreté et la vulnérabilité dans laquelle ils se retrouvent et des mesures concrètes pour renforcer l'instauration de climat de sécurité et de cohésion sociale voulue par l'État à travers l'initiation de ce projet.

Cadre réglementaire de stratégies d'insertion des jeunes en RCA.

533. Au plan institutionnel, la Centrafrique dispose d'un département ministériel de la jeunesse et des sports qui inclue un Conseil National de la Jeunesse (CNJ). Les jeunes font face à des défis majeurs dont le faible niveau d'éducation<sup>88</sup>, le manque de formation professionnelle adéquate, l'interruption précoce des études liées d'abord à l'extrême pauvreté des parents<sup>89</sup>. Conscient de l'atout que représente les jeunes dans la consolidation de la paix et pour la relance de l'économie du pays<sup>90</sup>, le gouvernement centrafricain développe des politiques<sup>91</sup> et stratégies<sup>92</sup> pour apporter une réponse à la problématique de la jeunesse.

534. La Politique Nationale de Promotion de la Jeunesse, Deuxième génération PNPJ-2 adoptée en 2021 est en effet le document de référence pour orienter les interventions en faveur de la jeunesse dans le pays. A travers cette politique, l'État Centrafricain vise à « assurer aux jeunes le plein épanouissement de leurs facultés physiques, mentales et morales et de créer des conditions favorables à leur insertion professionnelle, économique et sociale, afin qu'ils deviennent des acteurs avertis d'un développement harmonieux et durable pour eux-mêmes et pour toute la société ». Le FIDA à travers le PEAJ s'appuie sur les cadres de références sus cités pour accompagner le gouvernement dans la concrétisation de sa politique jeunesse.

### 3.2. **Stratégie d'inclusion et d'autonomisation des jeunes**

535. Le dispositif d'appui prévu en direction des jeunes et des femmes sera mis en place selon une approche différenciée compte tenu de la diversité de leur profil et de la spécificité de leur besoin et des aspirations les caractérisant. Pour garantir une bonne appropriation et participation des jeunes et les femmes et limiter leur décrochage des trois parcours entrepreneuriaux prévus (en l'occurrence le décrochage des jeunes filles et garçons de 18-35 ans), le projet mettra en place des mesures particulières

---

<sup>88</sup> Globalement, environ 36 pour cent seulement des jeunes centrafricains âgés de 15 à 24 ans sont alphabétisés. (UNICEF-RCA, 2021, Fiche d'information de la République centrafricaine 2021, *Analyse des données pour l'apprentissage et l'équité utilisant les données MICS*, p 4)

<sup>89</sup> Particulièrement dans les zones rurales, ils ont un faible accès à la terre et aux ressources productives telles que les intrants de qualité, les technologies, l'information et le financement.

<sup>90</sup> En termes de force de travail

<sup>91</sup> Politique Nationale de Promotion de la Jeunesse Deuxième génération (PNPJ-2), adopté en 2021

<sup>92</sup> République Centrafricaine-Ministère de la jeunesse et des Sports, 2021, Plan Stratégique National de Promotion de la Jeunesse (PSNPJ) 2021-2025

pour les accompagner dans le parcours d'entrepreneur. Ces mesures sont regroupées dans le tableau ci-après (cf. tableau 5)

Tableau 11 Mesures facilitatrices d'inclusion des jeunes

<b>Mesures facilitatrices d'inclusion des jeunes</b>
(i) Aménagement des lieux d'incubation et de formation,
(ii) Mise en relation avec un coach pair éducateurs ou référents (à appeler ou à contacter chaque fois que le besoin se fera sentir) ;
(iii) Mise à disposition de kit et équipements diminuant la pénibilité du travail et adapté (tenant compte des besoins spécifiques principalement des jeunes filles),
(iv) Aménagement des créneaux horaires adaptés,
(v) Aménagement des espaces garderie d'enfant, etc.
(vi) Valorisation des métiers d'élevage à travers le développement de curricula adaptés sanctionnés des formes de reconnaissance comme des prix du meilleur jeune ou femme agri-preneur,
(vii) Promotion des modèles de réussites pour le partage de l'exemplarité,
(viii) Mise en place d'un dispositif d'écoute et de dialogue avec chaque jeune (paire coach en entreprise), etc.
Mesures spécifiques jeune fille
a) Faire émerger des initiatives économiques endogènes, collectives ou individuelles,
b) Accompagner la jeune fille en veillant à ce que ces initiatives s'inscrivent dans des partenariats productifs et/ou commerciaux dynamiques inclusifs qui concourent à la levée des contraintes de cette catégorie (accès aux biens et services de qualité, accès aux marchés rémunérateurs entre autres).
c) Travailler sur le développement des innovations et des équipements adaptés pour la transformation de produits
d) Faciliter l'accès aux biens et services adéquat et de qualité et l'accès aux marchés à travers
e) Faciliter la construction ou du renforcement des partenariat productif et/ou commerciaux durables.
<i>Disposition spécifique pour le ciblage et d'appui aux jeunes porteurs de projet d'entreprise</i>
- Identifier un centre de formation/incubation par préfecture pour l'incubation des jeunes qui passeront par ce mécanisme de formation par alternance.
- Accompagner par les techniciens animateur proximité (TAP) dans un processus qui conduira à l'élaboration d'un projet d'entreprise.
- Mettre en place d'un comité de validation du projet d'entreprise du jeune mis sur pied sera par L'UNC.
- Réunir alors pour chaque cohorte un comité d'approbation léger, inclusif pour L'ANDE, LA FNEC ET L'ANGAC (sur convocation de la coordination du projet).
- Nb : le quitus du comité de ciblage préfectoral permettra à l'animateur technicien de proximité (taf) de la FNEC/L'ANGAC
- Appui pour affinement du business plan,
- Sollicitation du crédit auprès des institutions de financement partenaires projet retenus
- Accompagnement au jeune dans le développement de son projet.
- Certains centres de formation sont identifiés dans la zone du projet et peuvent être utilisés dans le dispositif d'incubation- formation des jeunes

536. Le Projet touchera 12000 jeunes garçons et jeunes filles (soit 40% du groupe cible du projet) en leur offrant de perspectives nouvelles et viables et des opportunités d'emplois décents à travers l'appui à la production, l'accompagnement à intégrer des dispositifs d'incubation-accélération et développement d'initiatives économiques dans le domaine de l'élevage ou dans les métiers connexes en vue de leur insertion économique et sociale. Au vu du contexte de mise en œuvre du projet, l'atteinte des objectifs en matière de ciblage et d'inclusion des jeunes, passe par une approche multidimensionnelle pour leur ciblage.

537. Pour l'incubation, le projet étudiera les possibilités de s'appuiera sur les dispositifs institutionnels déjà en place pour l'opérationnalisation de ses activités. Sous la tutelle du ministère de l'élevage, le PEAJ exploitera en priorité les dispositifs d'incubation-formation et nouera un partenariat avec le BIT et autres partenaires prestataires (Organisation non gouvernementale ONG, institution de microfinance) ayant une expérience avérée dans l'appui et l'accompagnement, la formation et l'installation des jeunes. Des actions de renforcement de capacités institutionnelles des

institutions à impliquer sont prévues. Les structures prestataires de services à associer à la mise en œuvre seront retenues après une évaluation de leur performance à cet effet.

Tableau 12: Centre de formation socioprofessionnelle des jeunes disponibles dans la zone du projet L'ACFPE<sup>93</sup>

Centre de formation	Localité	Préfecture
Centre de Mbaïki	Mbaïki	Lobaye
Centre de Sibut	Sibut	Kémo
Centre de Bouar	Bouar	Nana-Mambéré
Centre de Berberati,	Bossangoa	
centre de Bossangoa	Berberati	Ouham
Centre de Bambari	Bambari	Ouaka
Centre de Bimbo	Bimbo	Grand Bangui
Centre de Boali (Ombella-M'Poko)	Boali	Ombella-M'Poko

Tableau 13: Mesures opérationnelles pour le développement de l'entrepreneuriat féminin et l'entrepreneuriat jeune

Objectifs/actions	Principales mesures opérationnelles proposées <sup>94</sup>
Objectifs: Actions en rapport avec le ciblage technique et ciblage des jeunes et femmes porteurs d'initiatives économique et la démarche de leur ciblage	Faciliter l'atteinte des cibles en matière de ciblage des jeunes ( <b>filles et garçon</b> ) et des femmes chefs de famille.  (a) Étude de caractérisation des bassins, Études sur les potentiels métiers de soutien au développement des filières ciblées ; (à faire au démarrage du projet) (b) Réalisation d'une étude d'identification (affinement) des types d'activités économiques et métiers pertinents pour le développement des filières et chaînes de valeur favorables aux jeunes et aux femmes (peut se faire à partir d'une étude filière légère conduite en même temps que l'étude de caractérisation des bassins de production/transformation et commercialisation) ; (c) Réalisation d'un diagnostic complet sur la situation des femmes et des jeunes en milieu rural (sur la base des résultats de l'enquête de référence et enquête nutritionnelle), avec identification des obstacles pouvant entraver la participation des femmes et des jeunes (en l'occurrence les très jeunes (15-24 ans) les jeunes femmes (15-35ans) aux activités et bénéfices du projet ; (d) sensibilisation, information et communication en direction des jeunes et des femmes et incitation à postuler pour des demandes portant sur les activités et métiers identifiés (Organisation des séances d'information et de sensibilisation sur les métiers et services identifiés en direction des jeunes, (e) installation des plateformes virtuels ou physiques d'orientation des jeunes sur les opportunités du projet (séances d'auto-ciblage)
Actions en rapport avec le ciblage technique et ciblage des jeunes et femmes porteurs d'initiatives économique et la démarche de leur ciblage	Identification des critères et mesures de discrimination positive appropriées aux conditions de vie et moyens d'existence des jeunes et des femmes (principalement ceux qui sont des chefs de famille ou vivant avec handicap) lors de l'évaluation des propositions demandes d'appui et au cours de la mise en œuvre des accords et propositions de partenariats productifs et commerciaux.

<sup>93</sup> Agence Centrafricaine pour la Formation Professionnelle et l'Emploi

<sup>94</sup> Un document de Stratégie de ciblage, genre et inclusion sociale sera élaboré. Ce document prendra appui sur les mesures proposées, leur pertinence, leur complétude et proposer les ajustements nécessaires pour un meilleur ciblage et une bonne intégration de la dimension genre et inclusion sociale.

<p>Actions en rapport avec le ciblage technique et ciblage des jeunes et femmes porteurs d'initiatives économique et la démarche de leur ciblage</p>	<p>f) mise en place de mesures de participation et d'autonomisation (Possibilité de contrepartie en nature (travail) pour les femmes chefs de famille, les jeunes (y compris les jeunes filles et garçons chefs de ménage) et personnes handicapées avec accès limité au foncier par exemple).  (g) Regroupement et caractérisation des demandes portées par des jeunes entrepreneurs  (h) Orientation des jeunes dans les différents parcours et appui pour formations complémentaires dans les domaines d'activités cibles du projet selon leur profil  (i) Appui à l'installation des jeunes  (j) mise en place d'un mécanisme de coaching et de suivis réguliers et rapprochés ainsi que de suivi-évaluation périodique des résultats en matière de ciblage des femmes chefs de familles et des jeunes (15-24ans)  (k) Mise en place d'un mécanisme d'évaluation et de suivi régulier des appuis (financiers et non financiers reçus par chaque bénéficiaire pour une identification rapide des iniquités et procéder à leur correction</p>
--	---

## ANNEXE 4 : DETAILS DE L'APPROCHE DE PROGRESSION ECONOMIQUE

### 1- Aspects généraux

#### 1.1- Présentation générale du modèle et calendrier de mise en œuvre

538. Dans le cadre de la mise en œuvre du PEAJ, les groupes cibles visés réaliseront une progression économique dans le temps, réduisant leur vulnérabilité : de très vulnérables, à vulnérables, évoluant et intégrant le tissu économique de la zone du projet. Cependant, le modèle de progression, ci-dessous décrit, vise essentiellement les ménages très vulnérables (de la catégorie C1) et décrit leur évolution économique dans le temps. Le mécanisme financier est double : une subvention intelligente à la production, couplée avec un transfert monétaire alimentaire à durée limitée pour leur permettre de protéger le patrimoine économique nouvellement acquis grâce à la subvention intelligente à la production.

539. Le modèle de progression, adapté au contexte du PEAJ, est mis en œuvre en six phases, dont certaines seront concomitantes : (1) ciblage ; (2) animation/coaching/mentoring (dont éducation financière amorcée) ; (3) soutien ponctuel à la consommation ; (4) formations (techniques de productions, éducation financière, gestion entrepreneuriale) et accompagnement ; (5) transfert d'actif ; (6) création d'une association d'entraide et de solidarité, qui intègre une association villageoise d'épargne et de crédit (AVEC) ; (7) mise en relation avec une IFP, et connexion aux opérateurs de marché. Le contenu et la durée de ces phases seront modulés en fonction des besoins du groupe cible. Le modèle de progression (exhaustif - environ 18 mois) est surtout destiné à la C.1 (notamment les très vulnérables qui n'étaient pas dans l'entrepreneuriat, et les jeunes démobilisés ayant déposés des armes sans véritables expériences en élevage). Le modèle de progression sera allégé à 12 mois environ pour les cibles C.2 et C.3. Les cibles des catégories C.1 et C.2 notamment seront appuyés à créer leur AVEC.

540. Le modèle de progression, intégrant le mécanisme financier pour les ménages très vulnérables (de la catégorie C1), schématisé, est présenté ci-dessous :

Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
(1) Ciblage																		
(2) Animation/coaching/ Mentoring																		
(3) Soutien ponctuel à la consommation																		
(4) Formation et accompagnement à l'entrepreneuriat																		
(5) Transfert d'actif																		
(6) Création d'une association d'entraide et de solidarité (intégrant l'AVEC)																		



après : (i) groupement (notamment d'entraide et de caution solidaire), intérêt, processus de constitution et conditions de durabilité des groupements ; (ii) gestion du budget familial ; (iii) gestion des biens ; (iv) activités économiques porteuses (ou activités génératrices de revenus) ; (v) EMF, intérêt et mise en relation EMF/groupes ou bénéficiaires individuels ; (vi) épargne et intérêt pour le ménage ou le déposant ; (vii) gestion du crédit....

548. Par ailleurs, le programme d'animation et sensibilisation abordera les aspects nutritionnels. Ils seront axés sur la prévention et viseront à consolider la résilience des ménages bénéficiaires en renforçant leurs capacités productives, financières et sociales à travers une approche intégrée. L'accent sera aussi porté, entre autres, sur l'autonomisation des femmes, contribuant à renforcer la confiance en soi, l'alphabétisation fonctionnelle, ainsi que la formation sur les pratiques optimales de nutrition de la mère et de l'enfant et sur les soins de santé maternelle et infantile.

### ***Approche de mise en œuvre***

549. L'animation/coaching/mentoring sera mise en œuvre dès le ciblage des ménages très vulnérables. Le programme durera environ six mois. Cependant, il est important de mentionner que le programme de coaching/mentoring se poursuivra jusqu'au terme du modèle de progression.

550. Les ménages ou personnes très vulnérables ciblés seront accompagnés (à travers un programme de coaching/mentoring) à, progressivement, épargner. Le coaching se traduira, concrètement, par des visites hebdomadaires lors des premiers mois puis espacées par la suite. Il s'agira de s'assurer que les ménages bénéficiaires du programme progressent suffisamment pour atteindre les objectifs visés avant la fin du programme et offrir des conseils pour y parvenir.

### ***2.3- Soutien ponctuel à la consommation***

551. Le ciblage des bénéficiaires potentiels (ménages très vulnérables) du modèle de progression sera suivi d'un soutien financier sur une période de cinq mois en vue d'améliorer leur sécurité alimentaire.

#### ***Soutien financier à la consommation***

552. Le soutien financier aux bénéficiaires potentiels (ménages très vulnérables) du modèle de progression sera réalisé, préalablement à l'insertion ou la réinsertion dans une activité économique, notamment, dans les chaînes de valeur ciblées par le PEAJ. Il s'agira d'offrir à chaque ménage ou personne ciblé un appui en vue de lui permettre d'équilibrer sa consommation.

553. Le transfert monétaire alimentaire vise à permettre aux ménages vulnérables (marqués par une forte prévalence de la malnutrition) de s'alimenter en attendant de commencer à générer des revenus. Il est proposé pour environ 5.000 FCFA pendant 5 mois pour chaque bénéficiaire, et pour environ 3.500 bénéficiaires. Il s'agit d'un soutien financier sans contrepartie de travail, en permettant aux bénéficiaires accompagnés de disposer de suffisamment de temps en séances de sensibilisation et de formation.

554. Il sera exploré les possibilités d'établissement de partenariat avec une autre agence (FAO, PAM) disposant d'une expérience avérée dans ce domaine pour la mise en place de filet social.

### ***Approche de mise en œuvre***

555. Le soutien financier sera fourni sur la base des listes de bénéficiaires ciblés, validées le PEAJ. La faisabilité de la gestion du soutien financier par les EMF partenaires du projet sera explorée. Elle sera intégrée aux accords-cadres PEAJ/EMF partenaires.

556. Le soutien financier sera mené concomitamment aux actions d'animation et de sensibilisation. Le soutien financier sera accordé mensuellement, aux bénéficiaires assidus aux actions de sensibilisation et animation.

557. Autant que faire se peut, un compte sera ouvert aux bénéficiaires éligibles au modèle de progression. Le soutien financier de chaque membre y sera positionné. Cette option présente plusieurs avantages : (i) améliorer la mise en relation des bénéficiaires éligibles aux EMF et, ainsi, l'inclusion financière visée ; (ii) mitiger les risques relatifs aux opérations hors guichet (détournement de fonds, agression des agents d'épargne et de crédit en charge de porter les fonds...).

558. Dans la mesure où la quasi-totalité des localités ne disposent pas actuellement des guichets, l'articulation envisagée entre EMF et les Agents tiers sera mise en œuvre. Ainsi, l'EMF partenaire transférera-t-il les fonds en faveur des bénéficiaires à travers la téléphonie mobile. Ce canal de transfert de fonds sera rendu possible, car, le transfert d'actif intégrera un téléphone mobile permettant d'assurer une telle opération.

### ***2.4- Formation et accompagnement***

559. Durant la mise en œuvre du programme de sensibilisation, animation, éducation financière et de coaching/mentoring, un suivi individuel est nécessaire pour identifier, par ménage ou personne, une formation en vue de son insertion ou réinsertion dans une activité économique. Les personnes engagées et motivées seront accompagnées à mener une activité économique. Cette phase durera, environ, quatre mois et pourrait être scindée en deux périodes : (i) une première période où tous les bénéficiaires pourraient tester plusieurs activités économiques ; (ii) une seconde période de spécialisation.

560. Ainsi, sera-t-il mis en œuvre un programme de formation en vue de mener une activité économique, notamment des chefs de ménage et des personnes ciblées. La formation abordera aussi bien les maillons production et post-production (transformation, commercialisation, services). Le PEAJ appuiera la création de contenus en vidéo, audio, image et texte pour l'appui-conseil dans le domaine de la santé animale, les techniques de production, la sécurité alimentaire, la nutrition, la gestion d'une petite et moyenne entreprise agricole, l'environnement et l'agro-climatologie.

561. La phase de formation sera couplée aux deux phases précédentes qui seront menées de manière concomitante. La formation précédera le transfert d'actif (subvention intelligente), notamment, pour les bénéficiaires motivés, avec qui une activité économique a été identifiée et les capacités renforcées.

## **2.5- Transfert d'actifs**

562. Concernant les ménages très vulnérables de la catégorie C1, à l'issue de la phase de formation d'initiation à l'activité économique, les chefs de ménages et personnes motivés et engagés seront identifiés. Ils bénéficieront d'un transfert d'actifs leur permettant d'engager une activité économique.
563. Le transfert d'Actifs pourrait être effectif un mois après le démarrage des actions de sensibilisation et de formation à l'insertion économique, ce qui représenterait le cinquième mois de mise en œuvre du modèle de progression. Le décalage d'un mois après le démarrage des actions de formation devrait permettre d'identifier les ménages motivés, engagés et capables de mener, réellement, une activité économique. Le transfert d'actifs ne devrait être assuré qu'aux ménages fortement engagés, capables de poursuivre leur progression économique.
564. Les trois suivants mois permettraient d'assurer un suivi de chaque bénéficiaire, engagé dans l'activité économique, en vue de la parfaite réussite de l'activité économique engagée.
565. Par ailleurs, concernant les ménages vulnérables de la catégorie 2, le transfert d'actifs prévu est une subvention intelligente aux bénéficiaires motivés qui permettra aux ménages vulnérables de relancer des activités génératrices de revenus (AGR) et les mettra progressivement en relation avec les marchés des biens et services et des produits. Les montants respectifs de ces subventions intelligentes pour les différents parcours sont présentés dans la composante 1. Il s'agit de coupons<sup>95</sup> qui seront distribués aux bénéficiaires (encadrés par leurs associations, avec l'appui de la FNEC comme opérateur), qui pourront alors, eux-mêmes acquérir leurs moyens de production chez des fournisseurs agréés par l'UGP, avec l'appui de l'ANDE. Les montants de la subvention intelligente pour les différents parcours sont présentés dans la composante 1.

## **2.6- Création d'une association d'entraide et de solidarité (dont AVEC), mise en relation avec un EMF partenaire et connexion aux opérateurs de marché**

566. La mise en œuvre du modèle de progression intègre la mise en relation des bénéficiaires très vulnérables aux EMF. Préalablement à la mise en relation avec les EMF partenaires, les ménages très vulnérables seront accompagnés à la création de groupement d'entraide et de solidarité et, par la suite, à la création d'une AVEC. Il serait, ainsi, plus aisé d'assurer la mise en lien avec les EMF, à travers leur adhésion en vue de bénéficier des services financiers adaptés à leurs besoins.

### **Appui à la création des groupements d'entraide et de solidarité**

567. Durant les actions d'animation et de sensibilisation, l'attention sera portée sur la formation de petits groupements de trois à neuf personnes. Il s'agit de membres qui

---

<sup>9595</sup> La FNEC a une bonne expérience historique en RCA, traitant avec des personnes très vulnérables à l'aide de coupons.

pourraient se réunir par affinité, activité économique, entraide et solidarité (à l'occasion d'évènements heureux ou malheureux), familiale ou autres. L'attention sera portée sur les liens sociaux qui s'établissent dans le temps. Sur cette base, un appui sera fourni en vue de formaliser les groupements.

568. Il s'agit de groupements visant, entre autres, un suivi mutuel des membres et contribuant à leur progression économique. En cas de demande de crédit auprès d'un EMF, la caution solidaire serait, aisément, établie et fiable.

### ***Appui à la création des Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC)***

569. Les ménages très vulnérables motivés, constitués ou non en groupements, seront accompagnés à la création d'une Association Villageoise d'Épargne et de Crédit (AVEC), au sein desquelles ils pourront bénéficier, entre autres, des services de petite épargne et de crédit.

570. Le processus de création d'une AVEC durera environ un mois (sensibilisation à la création de l'AVEC, renforcement de l'éducation financière, appui à la tenue de l'Assemblée Générale et à l'élaboration du règlement intérieur, création de l'AVEC).

571. En effet, il est noté que dans la zone du projet, avec ou sans appui de partenaires au développement ou partenaires techniques (ACTED, GEPAD, MINUSCA...), des AVEC ont été créées. Plusieurs AVEC évaluées par la mission ont permis de noter, entre autres : (i) une forte dynamique locale ayant contribué à renforcer les liens sociaux entre membres (soutien social, entraide, solidarité...) ; (ii) la discipline et le respect rigoureux des règles établies acceptés de tous ; (iii) la petite épargne et de petits crédits développés.

572. Dans la zone du projet, une AVEC fonctionne en cycle. Le premier cycle dure six mois ; au renouvellement, le cycle passe à neuf mois, puis, plus tard, à un an. En fin de chaque cycle, il est organisé : (i) une répartition des revenus encaissés (notamment, les parts sociales revenant à chaque membre, les intérêts encaissés, répartis en fonction des parts sociales) ; (ii) une fête de fin de cycle qui réunit les membres en assemblée générale.

573. Pour certaines femmes interviewées, la création d'une AVEC se justifierait par le désir d'autonomisation des femmes, d'épargne pour réaliser un projet, de soutenir des membres en difficultés.

574. Chaque AVEC dispose d'un règlement intérieur et est structurée en assemblée générale des membres et en comité de gestion (de cinq à neuf membres). Le Comité de gestion est, souvent, constitué de : président, vice-président, secrétaire, deux compteurs. A cela s'ajoutent trois détenteurs de clés. Les AVEC rencontrées sont constituées d'une quinzaine à une soixantaine de membres, souvent, constituées de femmes, rarement mixtes.

575. Les membres mènent, en général, des activités économiques, diverses et variées. Cependant, certaines AVEC mènent une activité économique commune (culture d'arachide, de sésame, d'élevage de caprin... ; la culture est réalisée, soit sur des fermes louées, soit sur des champs donnés par le village).

576. L'adhésion à une AVEC est individuelle. La part sociale est de 500 FCFA et chaque membre peut en souscrire autant que voulu. Par ailleurs, une cotisation hebdomadaire est instituée ; elle varie de 500 FCFA à 1.000 FCFA.
577. Chaque AVEC dispose de trois caisses, séparées en pochettes : (i) une caisse de parts sociales ; (ii) une caisse noire ; il s'agit d'une caisse de solidarité ; elle reçoit une cotisation hebdomadaire par membre de 100 FCFA (parfois, allant à 250 FCFA) par membre ; elle est destinée à soutenir les membres lors d'évènements heureux ou malheureux) ; (iii) une caisse d'amendes ; pour certaines AVEC, l'amende est fixé de 100 FCFA à 250 FCFA pour chaque absence, ou même pour le non-respect de sa place assise.
578. Des mesures de sécurité sont mises en œuvre, notamment, pour la sécurisation de la caisse : trois détenteurs de clés, changés hebdomadairement. Les enregistrements des opérations se font dans un cahier de comptes et dans un carnet détenu par chaque membre.
579. A partir des revenus encaissés (parts sociales, cotisations et autres), de petits crédits sont accordés aux membres. Le montant de crédit individuel est très varié ; il peut être par exemple de 10.000 FCFA à plusieurs centaines de mille FCFA. Les objets de crédit sont tout aussi variés, renforcement de fonds de roulement (pour la transformation par exemple de riz en beignets, de noix de karité en savon...). Le crédit de groupe existe, mais, assez rare. Pour les membres interviewés, il n'est pas noté de remboursement de crédit par décapitalisation (vente de ruminants pour le remboursement du crédit).
580. L'intérêt encaissé est de 1.000 FCFA pour 10.000 FCFA empruntés, sur une période d'un mois. L'estimation du taux d'intérêt est de 120% ; en principe, usuraire. La pénalité de retard est souvent de 10%.
581. Par ailleurs, au sein des AVEC, existent de petits groupes de tontine. La cotisation hebdomadaire par membre est très variée, 250 FCFA à 10.000 FCFA, avec un ramassage hebdomadaire par un membre (rotatif). En réunion hebdomadaire, chaque membre amène deux savons, distribués à deux membres.
582. Plusieurs membres présents aux réunions disposent de téléphone et d'un compte Orange money.
583. Comme difficultés mentionnées par les membres de certaines AVEC rencontrées, il est noté, entre autres : (i) formation et suivi insuffisants des promoteurs (pour certains, il s'agissait juste d'une mise à disposition d'un kit, constitué de caisse, pochette et premiers documents de gestion, pour d'autres, il s'agit juste d'une formation d'une semaine) ; (ii) parfois, la difficulté de mobiliser la cotisation hebdomadaire ; (iii) manque de fonds de roulement pour satisfaire un plus grand nombre de membres.
584. Au regard de cette évaluation, il est noté, entre autres : (i) une riche expérience de fonctionnement des AVEC dans la zone du projet ; (ii) une forte dynamique locale ayant contribué à renforcer les liens sociaux entre membres (soutien social, entraide, solidarité...) ; (iii) une discipline et le respect rigoureux des règles établies acceptés de tous ; (iii) la petite épargne, de petits crédits développés et la tontine.

585. Dans le cadre de sa mise en œuvre, le PEAJ tiendra compte de cette riche expérience notée dans la zone du projet et des difficultés auxquelles les membres sont confrontés. Ainsi, les aspects clés suivants méritent d'être considérés : (i) taux d'intérêt appliqué ; certes, il est usuraire, mais, devrait être relativisé par les revenus encaissés par chaque membre en fin de cycle pour déterminer le réel niveau de taux d'intérêt net appliqué ; (ii) la reconnaissance juridique des AVEC ; celles-ci disposent, actuellement, d'une reconnaissance à travers les associations villageoises ; mais, l'épargne et le crédit constitue une activité réglementée (COBAC). Il importe de poursuivre la réflexion en vue, plus tard, de contribuer à pérenniser le dispositif des AVEC ; (iii) le renforcement de capacité et des outils des AVEC dans la zone du projet.

### ***Appui à la création des associations villageoises***

586. Dans le court terme, la création des associations villageoises s'impose pour les raisons suivantes : (i) la reconnaissance juridique des groupements ; (ii) la reconnaissance juridique des AVEC (par défaut).

587. Ainsi, la création des Associations permettrait de porter, juridiquement, les AVEC créées, en attendant leur évolution institutionnelle. Enfin, toutes les organisations des bénéficiaires seront mises en relation avec les établissements de microfinance.

### ***Adhésion des ménages très vulnérables aux EMF partenaires***

588. L'accès aux services financiers des EMF est, généralement, soumis à deux conditions, dépendant de la forme de l'Institution : (i) le versement de parts sociales et/ou de droit d'adhésion, (ii) la souscription d'actions et de droit d'adhésion, (iii) l'ouverture de comptes d'opérations et dépôt d'un montant minimum fixé par les textes réglementaires des EMF. Compte tenu de la situation de précarité des bénéficiaires très vulnérables, ceux-ci peineront, certainement, à répondre à ces exigences financières.

589. Plusieurs stratégies seront menées en vue d'assouplir l'accès des bénéficiaires très vulnérables aux EMF partenaires ou d'adopter une procédure d'adhésion progressive :

- a. Accompagner les bénéficiaires concernés à constituer, progressivement, les droits d'adhésion et/ou les parts sociales ;
- b. Mener des échanges techniques avec les EMF, partenaires du PEAJ, en vue de prendre en compte les groupes cibles très vulnérables comme membres/clients auxiliaires dès que l'épargne est amorcée.

590. Les échanges techniques avec les EMF partenaires permettront de créer des comptes spécifiques en vue de constituer, progressivement, l'épargne nécessaire à transformer en droit d'adhésion, part sociale et/ou en ressource financière indispensable à l'ouverture d'un compte d'opération. Durant la constitution progressive de la ressource financière pour l'accès aux services financiers des EMF, les groupes cibles très vulnérables pourraient être considérés comme membres auxiliaires des EMF. Dès que les fonds, progressivement constitués, seraient suffisants pour permettre l'accès des groupes cibles très vulnérables à l'offre de services financiers des EMF, ils passeront, ainsi, de membres auxiliaires à membres sociétaires (ou clients réguliers).

### ***Epargne et petits crédits adaptés aux bénéficiaires cibles***

591. L'importance de l'épargne serait déjà abordée dans le cadre du programme de sensibilisation et d'éducation financière. L'appui aux EMF partenaires porterait, entre autres, sur la mise en place de plans d'épargne adapté aux bénéficiaires très vulnérables (petits montants réguliers). Le programme d'épargne pourrait être mis en œuvre dès les premiers mois de soutien à la consommation. Il s'agit d'un programme d'épargne très souple visant, entre autres à : (i) contribuer à acquérir la culture de l'épargne ; (ii) constituer, progressivement, le droit d'adhésion et/ou la part sociale en vue d'être membre/client d'un EMF ou les fonds nécessaires en vue d'ouvrir un compte d'opération ; (iii) se préparer à bien gérer et utiliser un crédit.

### ***3- Modalités de mise en œuvre du modèle de progression***

592. Le projet renforcera les capacités de la FNEC et de l'ANGAC, et signera un contrat de partenariat avec ces deux faïtières pour la mise en œuvre de l'ingénierie sociale devant accompagner le ciblage, l'organisation et l'insertion des bénéficiaires dans un parcours de croissance.

593. Le projet signera aussi un contrat avec l'ANDE, laquelle, au travers de son dispositif décentralisé (agents et relais communautaires), sera mobilisée pour assurer l'appui et le suivi des jeunes ciblés, notamment, sur les itinéraires techniques relatifs aux différents maillons des chaînes de valeur, promues. Par ailleurs, concernant les appuis en gestion (outils simplifiés et bonne gestion), la faisabilité de la mise en œuvre par l'Espace entreprise sera appréciée.

594. Enfin, concernant le financement des activités, des partenariats seront conclus avec les IFP (banques et EMF partenaires).

## **ANNEXE 5 : PASSATION DES MARCHES**

### **Règles et orientations en matière de passation de marchés pour le projet PEAJ**

#### **Liste des tableaux et figures :**

Tableau 1 - Méthodes, seuils et délais applicables

Tableau 2 - Dispositions applicables en matière de passation de marchés

Tableau 3 - Documents standard de passation de marchés applicables

Tableau 4 - Correspondance des orientations en matière de passation de marchés dans le manuel

Tableau 5 - Comparaison entre les règles nationales de passation des marchés et les directives du FIDA

Tableau 6 - Indications sur l'application de OPEN et de CMT à certains types de contrats ou d'accords

Tableau 6 - Rôles et responsabilités en matière d'achats inter-agences

Figure 1 - Subventions accordées par l'intermédiaire de partenaires de mise en œuvre

Figure 2 - Subventions par l'intermédiaire de l'UGP

Figure 3 - Organigramme de la procédure SCI pour la sélection du personnel des projets financés par le FIDA

## Dispositions prises au démarrage

595. Tirant leçons des expériences du PRAPAM qui n'a pas pu utiliser le FIPS pour assurer un bon démarrage du projet, dans la conception du PEAJ, une mission spécifique a été organisée pour préparer les dossiers nécessaires de passation de marchés pour le recrutement des consultants dans le cadre des diverses études et pour les différentes acquisitions ainsi que le PIM, le PTBA, le PPM avec les conventions et devis plans des principales entités de mise en œuvre, en même temps que le package pour aller aux négociations de l'Accord de financement. Ceci permet d'assurer que l'équipe de mise en œuvre pourra lever les conditions de premiers décaissements dans les meilleurs délais tout en étant opérationnelle dès l'entrée en vigueur de l'Accord. Des marchés spécifiques pour le démarrage rapide ont été identifiés pour faire l'objet d'entente directe tenant compte du contexte du pays, des expériences antérieures dans les projets en cours où les prestataires ont fait l'objet de sélection et aussi des prestataires spécialisés dans les domaines. C'est le cas entre des véhicules, du matériel informatique et des mobiliers de bureau que l'UNOPS aura à acquérir pour le projet, des fournisseurs qui ont livrés aux projets du FIDA en cours (PREPAS et PRAPAM) les logiciels de gestion (TOMPRO) et de suivi évaluation (RUCHE), c'est aussi le cas de la société spécialisée dans la digitalisation des chaînes de valeur etc.

### 5.1 Règles de passation des marchés applicables

596. Conformément à la lettre à l'emprunteur (LTE), les règles de passation des marchés suivantes s'appliquent :

597. La passation des marchés de biens, de travaux et de services sera effectuée conformément aux dispositions de la réglementation de l'emprunteur/bénéficiaire en matière de passation des marchés, dans la mesure où ces dispositions sont compatibles avec les directives du FIDA en matière de passation des marchés pour les projets<sup>96</sup>.

598. L'**Unité Nationale de Coordination** respectera pleinement les dispositions de l'Accord de Financement, du Document de Conception du Projet, de la Lettre à l'Emprunteur/Bénéficiaire, et des Directives du FIDA sur la passation des marchés du projet ainsi que du Guide pratique de passation des marchés du FIDA basé sur ce qui précède. Les dispositions de ces références ne sont généralement pas répétées dans le présent chapitre, l'**Unité Nationale de Coordination** doit constamment les

---

<sup>96</sup> Toute référence aux directives du FIDA en matière de passation de marchés pour les projets inclut également le Manuel de passation de marchés du FIDA. Il est obligatoire de veiller à ce que les règles applicables en matière de passation de marchés soient conformes aux Directives du FIDA relatives à la passation des marchés pour les projets ; le Manuel est utilisé comme document d'orientation pour l'emprunteur/bénéficiaire. La dernière version des Directives et du Manuel est toujours applicable.

consulter. Lorsque la Division des politiques opérationnelles et des résultats (OPR) du FIDA publie une circulaire, une orientation ou une clarification, l'**Unité Nationale de Coordination** s'y conformera et modifiera le MEP en conséquence.

599. L'**Unité Nationale de Coordination** s'efforcera de recruter, de former et de maintenir le personnel chargé de la passation des marchés en nombre et avec les qualifications requises, comme indiqué dans la conception du projet. L'**Unité Nationale de Coordination** veillera à ce que le personnel chargé de la passation des marchés connaisse bien le présent manuel ainsi que les règles nationales et les directives du FIDA en matière de passation des marchés, ainsi que le guide pratique du FIDA sur la passation des marchés.

## **5.2 Méthodes de passation des marchés, seuils et examen préalable**

### **0.1 Plans de passation de marchés (PPM)**

600. Le PPM est préparé à l'aide du modèle du FIDA, est entièrement aligné sur le PTBA et est soumis à la procédure de non-objection suffisamment tôt avant le début prévu de toute activité de passation de marchés dans le plan. Aucune activité de passation de marchés ne peut débuter si elle ne figure pas dans un plan de passation de marchés ayant fait l'objet d'une notification de non-objection. Le PPM est mis à jour avec les dates/chiffres réels ; et est actualisé en cas de modification des méthodes de passation de marchés, d'ajout d'activités, d'élimination d'autres activités, d'augmentation du budget, etc. Toute mise à jour du PPM est également soumise à la procédure de non-objection. Les activités de passation de marchés ainsi que leurs méthodes et délais respectifs doivent être strictement respectés. Des conseils supplémentaires sur l'estimation des coûts et du calendrier sont fournis à la section 3.2 du présent chapitre des PIM. Le modèle de PPM est disponible à l'adresse suivante : [www.ifad.org/project-procurement](http://www.ifad.org/project-procurement).
601. Le premier PPM porte sur une période de 18 mois et les suivants sont soumis sur une base annuelle peu avant le début de l'exercice fiscal. À la fin de chaque exercice, toutes les activités de passation de marchés en cours (c'est-à-dire qui n'ont pas encore fait l'objet d'un contrat) sont transférées dans le PPM suivant, avec les dates prévues et les dates réelles atteintes.
602. Indépendamment des délais fixés par les règles nationales de passation des marchés (le cas échéant), les délais prédéfinis dans le modèle de PPM et générés automatiquement par celui-ci seront pleinement respectés.
603. La non-objection du FIDA doit être demandée avant la publication de tout avis général de passation de marchés (AGPM). Le modèle d'avis général de passation de marchés est disponible à l'adresse suivante : [www.ifad.org/project-procurement](http://www.ifad.org/project-procurement). Si la publication d'un premier AGPM (couvrant les 18 premiers mois de la mise en œuvre) est obligatoire, la publication ultérieure de AGPM mis à jour annuellement est fortement recommandée. L'AGPM doit obligatoirement inclure toutes les méthodes de passation de marchés ouvertes au cours de la période à venir couverte par le PPM initial (c'est-à-dire AAO, demande de préqualification, services de conseil faisant l'objet d'une publicité ouverte, AON et AOI) et, de préférence, également d'autres

activités de passation de marchés non ouvertes (par exemple, services de conseil basés sur une liste préalable, achats, appels d'offres internationaux restreints, contrats directs et sélection par entente directe).

604. L'utilisation du PPM pour des activités confiées aux partenaires de mise en œuvre (biens, travaux, services de conseil, services autres que de conseil, subventions ou prêts) est soumise aux dispositions énoncées aux points 3.4 et 4.3 ci-dessous.

## **0.2 Registre des contrats (RC) et outil de suivi des contrats (CMT)**

605. Le CMT/OPEN est une plateforme obligatoire pour l'enregistrement et le suivi de tous les contrats. Il comprend

- Marchés publics (biens, travaux, services et services autres que de conseil) : tous les contrats et bons de commande signés sur la base du PPM, couvrant toutes les méthodes de passation de marchés et tous les types de contrats ;
- Subventions (toutes les subventions en nature et monétaires de premier niveau) : La méthode de passation des marchés pour les subventions comprendra des méthodes concurrentielles telles que SFQC, SFQ, SMC, SCBD, SQC, SCI ou des méthodes non concurrentielles telles que la SED ou la sélection basée sur la conception du projet/MIP ; les méthodes concurrentielles sont toujours recommandées sauf exception dûment justifiée SCBD est la méthode la plus proche des subventions où le plafond est fixé ;
- Contrats des partenaires de mise en œuvre (protocole d'accord,) : y compris tous les accords avec tous les types de tiers qui se verront déléguer des pouvoirs de passation de marchés, tels que les Agences des Nations Unies et les contrats de participation communautaire, qu'ils fassent ou non l'objet d'une mise en concurrence ; les méthodes de passation de marchés pour ces partenaires de mise en œuvre sont les suivantes :
  - o Contrat communautaire (sélection à source unique)
  - o Contrat communautaire (bénéficiaire ou processus de sélection défini lors de la conception/du MIP)
  - o Contrat communautaire (sélection concurrentielle)
  - o Organisme gouvernemental / Entreprises publiques
  - o Agence des Nations unies (sélection concurrentielle)
  - o Agence des Nations unies (sélection unique)
  - o ONG / Organisation internationale (sélection compétitive)
  - o ONG / Organisation internationale (sélection d'une seule source)
- Contrats de financement de filiales et contrats d'investissement : ils comprennent généralement des contrats de financement pour des prêts de microcrédit et d'autres types de prêts. Dans ce cas, seul le contrat de financement ou de refinancement de premier niveau sélectionné selon l'une des deux méthodes doit être inscrit dans le CMT/OPEN :
  - o Sélection telle que définie dans la conception/MIP ; ou
  - o Sélection d'une source unique.

606. Le registre des contrats sera extrait sous forme de rapport directement du CMT/OPEN. Il s'agira d'un document cumulatif qui s'enrichira progressivement et automatiquement des nouveaux contrats signés et insérés dans le système.

607. L'Unité **Nationale de Coordination** adoptera l'outil de suivi des contrats déployé par le FIDA et consacrera des ressources suffisantes à l'utilisation, au fonctionnement et à la production de rapports à partir de ce système, conformément aux instructions du FIDA. La section d'aide du CMT/OPEN offre des conseils et un soutien sur la manière d'utiliser cet outil.

608. L'enregistrement des contrats signés par les partenaires chargés de la mise en œuvre avec des tiers (biens, travaux, services de conseil, services autres que de conseil ou subventions) doit également être effectué sur le CMT/OPEN et est soumis aux dispositions élaborées ci-dessous aux sections 3.4 et 4.3.

### 0.3 Résumé tabulaire des méthodes et des seuils applicables

609. La méthode de passation de marchés par défaut pour les biens, les travaux et les services autres que de conseil est l'appel d'offres international. Toutefois, pour les activités de passation de marchés dont le coût est estimé inférieur au seuil de l'appel d'offres international, d'autres méthodes de passation de marchés peuvent être utilisées, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

610. La méthode de passation de marchés par défaut pour les services de conseil (et les services similaires autres que de conseil) est le SFQC. Toutefois, pour les activités de passation de marchés dont le coût est estimé inférieur au seuil du SFQC, d'autres méthodes de passation de marchés peuvent être utilisées, conformément au tableau ci-dessous.

Méthodes, seuils et délais de passation des marchés <sup>97</sup>					
Méthodes de passation des marchés →	Gré à gré (Contrat direct)	Achat au meilleur prix	AON (Appel d'offre national)	AOI (Appel d'offre International)	Examen préalable
Types de projets et délais ↓					
<b>Biens/SNC</b>	< 2 000 US\$	< 70 000 US\$	< 150 000 US\$	> 150 000 US\$	> 50 000 US\$
<b>Travaux/SNC</b>	< 15 000US\$	< 175 000 US\$	< 500 000 US\$	> 500 000 US\$	> 100 000 US\$
Délai minimum pour soumettre des devis/offres à partir de la date de lancement	s/o	14 jours	30 jours	45 jours	
Délai minimum pour que les soumissionnaires puissent poser des questions (mesuré à partir de la date limite)	Le jour même	7 jours	15 jours	25 jours	

<sup>97</sup> Les délais indiqués dans ce tableau sont des périodes minimales ; les dates réelles générées par le plan de passation de marchés pour la soumission des offres/propositions seront celles adoptées pour chaque activité de passation de marchés.

<b>Méthodes, seuils et délais de passation des marchés<sup>97</sup></b>					
Méthodes de passation des marchés →	Gré à gré (Contrat direct)	Achat au meilleur prix	AON (Appel d'offre national)	AOI (Appel d'offre International)	Examen préalable
Types de projets et délais ↓					
Délai minimum pour que l'UNC réponde aux questions (mesuré à partir de la date limite)	Le jour même	5 jours	10 jours	20 jours	
	<b>SED</b>	<b>QC</b>	<b>SFQ, SMC, SCBD</b>	<b>SFQC</b>	<b>Examen préalable</b>
<b>Services de conseil / SNC - Entreprises</b>	< 1 500 US\$	<50 000 US\$	< 80 000 US\$	> 80 000 US\$	> 30 000 US\$
Présélection	La présélection par AMI est obligatoire pour SQC et SCI ; la présélection (AMI ou short-list) est obligatoire pour toutes les autres méthodes > 100 000 US\$				
Délai minimum de soumission des propositions à partir du lancement	s/o	21 jours (AMI) 21 jours (DP)	21 jours (AMI) 45 jours (DP)	21 jours (AMI) 45 jours (DP)	
Délai minimum pour que les soumissionnaires puissent poser des questions (mesuré à partir de la date limite)	Le jour même	10 jours (AMI) 10 jours (DP)	10 jours (AMI) 25 jours (DP)	10 jours (AMI) 25 jours (DP)	
Délai minimum pour que l'UNC réponde aux questions (mesuré à partir de la date limite)	Le jour même	8 jours (AMI) 8 jours (DP)	8 jours (AMI) 20 jours (DP)	8 jours (AMI) 20 jours (DP)	
<b>Individuel</b>	< 500 US\$	<b>SCI concurrentiel pour toutes les autres valeurs &gt; 500 US\$</b>			> 15 000 US\$
Délai minimum de soumission des propositions à partir du lancement	s/o	21 jours (AMI) 21 jours (DP)			
Délai minimum pour que les soumissionnaires puissent poser des questions (mesuré à partir de la date limite)	Le jour même	10 jours (AMI) 10 jours (DP)			
Délai minimum pour que l'UGP réponde aux questions (mesuré à partir de la date limite)	Le jour même	8 jours (AMI) 8 jours (DP)			
Les gré à gré ou SED inférieurs aux seuils sont autorisés à l'avance dans le cadre de l'approbation du plan de passation de marchés. Toutes les procédures de gré à gré ou de SED font l'objet d'un examen préalable. Le recours au Gré à gré est possible s'il est justifié et inclus dans le LTB et le plan de passation de marchés et est soumis à une approbation préalable.					

Tableau 1 - Méthodes, seuils et délais applicables

- L'utilisation du Gré à Gré ou l'Entente directe nécessite l'ANO du FIDA pour toutes les catégories d'approvisionnement (Biens/Travaux/SNC/Services de consultants) ; et est

toujours soumis à un examen préalable, à l'exception des contrats de faible valeur inférieurs au seuil et au montant annuel total stipulé dans le PPA.

- La sélection des consultants individuels (SCI) s'applique aux contrats avec des particuliers, quelle que soit leur valeur.
- Sélection fondée sur la qualité (SFQ) peut être appliqué aux contrats avec des sociétés de conseil de toute valeur, si une justification appropriée est fournie.
- Sélection fondée sur les qualifications des consultants (SQC): cette méthode peut être employée pour les marchés passés avec des sociétés et dont la valeur estimée est égale ou inférieure à 80 000 USD.
- La Sélection dans le cadre d'un budget déterminé (SCBD) ou sélection au moindre coût (SMC) peuvent s'appliquer aux marchés passés avec des sociétés et dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 USD.
- Pour les services autres que de conseil (SNC), il faut utiliser les seuils pour les biens, les travaux ou les services de conseil, en fonction de la méthodologie d'approvisionnement ou de sélection utilisée
- Pour les subventions et les accords d'investissement, il faut utiliser les seuils d'examen préalable pour les services de conseil (entreprises)
- L'établissement d'une liste restreinte à la suite d'un appel à manifestation d'intérêt est obligatoire pour toutes les procédures SQC et SCI. En outre, la liste restreinte est obligatoire pour tous les marchés de services de conseil dont la valeur estimée est supérieure ou égale à 100 000 USD ;
- Sélection par entente directe (SED): s'applique aux contrats avec des entreprises désignées sous SED dans le plan de passation des marchés dûment justifié (comme mentionné dans le Guide pratique de passation des marchés du FIDA) sous réserve d'un examen préalable.
- Les seuils ci-dessus sont indicatifs pour tous les types d'agences d'exécution, sauf dans le cas des agences des Nations Unies agissant en tant qu'agences d'exécution qui appliqueront leurs propres règles de passation des marchés.
- La passation de marchés avec participation de la communauté est **autorisée**.

#### 0.4 Dispositions spéciales en matière de passation de marchés

611. Sur la base de la convention de financement, de la LTB et du rapport de conception du projet, les dispositions suivantes en matière de passation de marchés s'appliquent :

Arrangement	Oui/Non	Commentaires
Travaux en régie (le cas échéant, insérer le montant total agrégé, préciser quelles entités publiques et pour quels articles)	Non	
Acquisition de produits de base (le cas échéant, préciser quels produits)	Non	
Achats auprès d'agences des Nations unies (le cas échéant, préciser quelles agences et pour quels articles)	Oui	Auprès de l'UNOPS pour l'achat des véhicules
Passation de marchés avec participation communautaire (le cas échéant, veuillez préciser les activités faisant l'objet de la	Oui	Achat des animaux (caprins, ovins, volailles) par contrat direct auprès des

passation de marchés, le rôle de la communauté, les parties prenantes de la communauté, les méthodes de passation de marchés, etc.)		fournisseurs présélectionnés au niveau des antennes Fabrication des petits équipements pour l'élevage (mangeoires, etc.) par des jeunes formés par le projet par achat direct au niveau des antennes
Préférence nationale pour les travaux de l'AOI (le cas échéant, précisez le pourcentage)	Non	
Préférence nationale pour les biens AOI (le cas échéant, précisez le pourcentage)	Non	
[Autre]		

Tableau 2 - Dispositions applicables en matière de passation de marchés

## 0.5 Procédures simplifiées de passation des marchés pour les projets (FCAS) du 03 mars 2023

### I. Applicabilité

612. Les situations d'urgence, de fragilité et de conflit (FCAS) ainsi que les perturbations de la chaîne d'approvisionnement doivent être traitées avec des solutions d'approvisionnement agiles et rationalisées qui garantissent toujours la transparence et la responsabilité dans l'utilisation des fonds publics.

613. Cette note d'orientation définit les solutions de passation des marchés les plus souples et les plus rapides dans le cadre de passation des marchés du FIDA afin de minimiser l'impact des perturbations de la chaîne d'approvisionnement causées par des situations de fragilité ou de conflit ou des urgences sur la mise en œuvre du projet. Le responsable principal de la passation des marchés du FIDA précise dans les modalités de passation des marchés du projet (PPA) si cette note d'orientation s'applique à un projet spécifique.

**614.** Cette décision peut être modifiée à tout moment en publiant un PPA révisé.  
**Cette note est applicable pour le projet PEAJ.**

### II. Procédures simplifiées de passation des marchés de projet pour le FCAS

615. Le FIDA a identifié une gamme de modalités de passation de marchés rapides pour soutenir les activités de passation des marchés des projets/programmes qui sont présentées ci-dessous :

616. **1. Plan de passation des marchés (PPM) :** les directives du FIDA en matière de passation des marchés pour les projets exigent que l'emprunteur/le bénéficiaire, en consultation avec le FIDA, prépare un PPM couvrant les 18 premiers mois du projet, suivi de plans successifs de 12 mois synchronisés avec le plan de travail annuel et Budget pendant la mise en œuvre. Le FCAS et les urgences peuvent nécessiter l'achat de biens/travaux/services non initialement prévus dans le PPM et/ou dans des quantités et des méthodes d'approvisionnement différentes. À cet égard, les projets sont encouragés à revoir leurs exigences en matière de passation des marchés et à mettre à jour le PPM, qui à son tour devra être soumis à la non-objection du FIDA.

Les projets ne peuvent mettre en œuvre des activités dans le PPM amélioré qu'après avoir obtenu la non-objection du FIDA au PP amélioré.

617. **2. Périodes d'appel d'offres** : les projets peuvent demander la non-objection du FIDA pour des périodes d'annonce et d'appel d'offres plus courtes pour diverses méthodes de passation des marchés.

618. **3. Soumission électronique des offres** : les projets dotés de systèmes nationaux utilisant des portails de passation des marchés en ligne ne rencontrent aucun problème pour faciliter la soumission électronique des offres et ils sont encouragés à utiliser le portail national de passation des marchés en ligne. Les projets sans portails de passation des marchés en ligne qui suivent le cadre de passation des marchés du FIDA ou dont les systèmes nationaux permettent la soumission électronique des offres peuvent incorporer les dispositions suivantes dans leurs documents d'appel d'offres pour l'AON chaque fois qu'aucune garantie de soumission n'est requise. Dans le cas où la BCN exige la remise de garanties de soumission dans le cadre de l'offre, ces dispositions ne s'appliquent pas. Il est à noter que l'exigence d'une garantie de soumission peut être levée et remplacée par la remise d'une déclaration de garantie d'offre. Cela doit être clairement indiqué dans le dossier d'appel d'offres :

619. Ces dispositions sont :

- **Soumission des offres** : les offres doivent être soumises par e-mail à l'aide d'un fichier zip protégé par un mot de passe. Dans le cas d'un processus à deux enveloppes, deux fichiers zip avec des mots de passe différents doivent être soumis. Les mots de passe ne sont connus que de l'enchérisseur. L'adresse e-mail utilisée par le Projet pour recevoir les offres doit être une adresse e-mail officielle et non une adresse personnelle. Dans le cas où une offre est soumise sans cryptage, elle sera traitée comme une offre physique soumise scellée (et l'offre en question sera ensuite rejetée lors de l'examen préliminaire).
- **Ouverture des plis** : l'ouverture des plis aura lieu à **[insérer l'heure et l'heure]** via une conférence en ligne. L'invitation à cette conférence en ligne sera partagée avec les soumissionnaires en temps utile avant l'ouverture des offres. Lors de l'ouverture des plis, le soumissionnaire communiquera le mot de passe de la soumission (ou le mot de passe de la proposition technique dans le cas d'un processus à deux enveloppes) à l'entité adjudicatrice, qui pourra alors ouvrir l'offre et en lire le contenu. La cérémonie d'ouverture des plis sera enregistrée et l'enregistrement remplacera le procès-verbal signé de l'ouverture des plis. Il sera ensuite mis à la disposition de tous les représentants du soumissionnaire.
- **La date et l'heure d'ouverture des enveloppes financières** seront communiquées aux soumissionnaires par e-mail, une fois fixées. L'invitation à cette séance d'ouverture et la technologie utilisée sont les mêmes que celles utilisées pour l'ouverture des enveloppes techniques. Les projets sont tenus de partager l'enregistrement de l'ouverture des plis avec le FIDA lors de l'examen préalable et a posteriori - il remplace le procès-verbal signé de l'ouverture des plis.
- Si le FIDA découvre la preuve que la procédure susmentionnée de soumission électronique des offres n'a pas été suivie, toutes les dépenses y afférentes pourront être considérées comme inéligibles au financement du FIDA.

620. **4. Fournisseur unique/contrat direct** : cette méthode de passation des marchés n'offre pas le degré de concurrence requis par le FIDA. Cependant, les Directives du FIDA pour la passation des marchés dans le cadre des projets autorisent le recours à un fournisseur unique/un contrat direct dans des circonstances exceptionnelles et conformément aux plans de passation des marchés. Les urgences, les FCAS ou les perturbations de la chaîne d'approvisionnement peuvent justifier une utilisation accrue de l'approvisionnement unique/ des contrats directs. Dans de telles situations, la demande d'approvisionnement unique / de contrat direct doit être soumise via OPEN pour la non-objection du FIDA. Si l'article ou le service pour lequel un approvisionnement unique/un contrat direct est demandé n'est pas inclus dans le plan d'approvisionnement, il est demandé aux projets de mettre à jour le plan d'approvisionnement en OPEN en plus de leur demande. Il est conseillé aux équipes de projet de surveiller les marchés internationaux et nationaux pour les comparaisons de prix et de conserver ces comparaisons dans leurs dossiers pour les examens ultérieurs. Pour atténuer les risques de fraude, il est particulièrement important de maintenir des pistes d'audit et que l'acceptation des biens/services soit gérée par des fonctionnaires responsables.
621. **5. Demande de prix (achat au meilleur prix)** : Les projets peuvent procéder à un processus de demande de prix même si le projet ne reçoit pas trois devis. Une offre qualifiée dont le prix s'est avéré être dans la fourchette du marché sera suffisante pour procéder à l'attribution tant que trois offres ou plus ont été demandées. La soumission électronique de devis par e-mail est autorisée.
622. **6. Appel d'offres national (AON)** : étant donné que les biens, les travaux ou les services peuvent ne pas être disponibles auprès des soumissionnaires étrangers en raison de restrictions de mobilité et de commerce, l'AON peut être la méthode de passation des marchés la plus appropriée, au cas par cas et sous réserve de la non-objection du FIDA, même au-delà du seuil d'AON. De la même manière, le délai d'annonce des opportunités d'AON peut être réduit de 30 jours à 15 jours. Dans le cas d'une passation de marchés avec AON, l'exigence d'une garantie de soumission peut être levée et remplacée par la soumission d'une déclaration de garantie de soumission. Cela doit être clairement indiqué dans le dossier d'appel d'offres.
623. **7. Appel d'offres international restreint** : si le AOIR est autorisé par le PPA du projet, son utilisation est encouragée, par exemple pour l'achat d'équipements de protection individuelle et pour les articles urgents nécessaires pour répondre à une urgence ou à des changements soudains dans le FCAS. Une liste de fournisseurs prédéterminés (de préférence plus de 3) peut être directement invitée à soumissionner sans avoir besoin de publicité. Un délai de 15 à 30 jours peut être accordé aux soumissionnaires sélectionnés pour préparer et soumettre leurs offres. L'évaluation doit être effectuée conformément aux procédures normales de passation des marchés.
624. **8. Ouvertures publiques des offres (appels d'offres)** : dans le cas où les projets ne sont pas en mesure d'effectuer des ouvertures publiques des offres pour les offres déjà annoncées, un amendement au dossier d'appel d'offres peut être publié pour indiquer que l'ouverture publique des offres se fera par conférence en ligne. La date et l'heure ainsi que l'invitation en ligne à l'Ouverture Publique des Offres partagées avec les soumissionnaires en temps voulu avant l'Ouverture Publique des Offres. La cérémonie d'ouverture des plis sera enregistrée et l'enregistrement remplacera le

procès-verbal signé de l'ouverture des plis. Il sera ensuite mis à la disposition de tous les représentants des soumissionnaires et les projets sont tenus de partager l'enregistrement de l'ouverture des offres avec le FIDA lors de l'examen préalable ou postérieur. Le Projet doit suivre les mêmes procédures mentionnées au point "Soumission électronique des offres" ci-dessus.

625. **9. Membres du Comité Technique d'Evaluation (CTE)** : En cas de présence physique de membres du comité d'évaluation et la signature physique du rapport d'évaluation n'est pas possible, les signatures du CTE peuvent être remplacées par un e-mail des membres en question. Le FIDA acceptera les rapports d'évaluation fournis par voie électronique et soumis par le représentant avec les signatures ou les e-mails correspondants, le cas échéant.
626. **10. Passation de marchés auprès d'agences des Nations Unies et/ou d'ONG ou par l'intermédiaire d'agents d'approvisionnement** : les projets sont encouragés à explorer la possibilité d'acquérir des biens, des travaux et des services auprès d'agences des Nations Unies et/ou d'ONG encore actives dans le pays ou de passer par des agents d'approvisionnement. Dans le cas où l'approvisionnement auprès des agences des Nations Unies et/ou des ONG n'est pas pris en compte dans le PPA, les projets peuvent mettre en œuvre cette modalité en utilisant un approvisionnement unique/un contrat direct.
627. **11. Force Majeure** : les clauses de Force Majeure doivent être invoquées chaque fois qu'elles font partie d'un contrat signé. Dans le cas où le contrat ne comprend aucune disposition pour force majeure, et en cas de retards liés à un conflit ou à des urgences, le projet doit envisager la possibilité de fournir au consultant/entrepreneur/fournisseur un délai supplémentaire pour l'exécution du contrat sans appliquer de dommages-intérêts.
628. **12. Applicabilité** : la modalité en matière de Passation des Marchés du Projet (PAL) détermine si les considérations pour accélérer l'approvisionnement du projet à l'appui de la mise en œuvre du projet. Le FIDA peut émettre à tout moment une mise à jour de la modalité de passation des marchés du Projet. Il est prévu que ces considérations cessent de s'appliquer au cas où la situation de sécurité liée à l'urgence ou au FCAS permet de reprendre les opérations régulières avec les procédures ordinaires.

## **0.6 Documents types de passation de marchés (Doc Type) à utiliser**

629. Le LTB indique quels Doc Type seront utilisés ; si des modèles nationaux doivent être utilisés, ils doivent être examinés par le FIDA à l'avance.
630. Les documents d'appel d'offres standard suivants seront adoptés par le projet pour toutes les activités de passation de marchés :

Méthode/procédure de passation de marchés	Documents types de passation de marchés
Plan de passation de marchés	<i>Modèle FIDA</i>
AGPM	<i>Modèle FIDA</i>
ASPM	<i>Modèle FIDA</i>
AOI Travaux/SNC	<i>Doc Type FIDA</i>
AOI Biens/SNC	<i>Doc Type FIDA</i>
AON Biens /SNC	<i>Doc Type FIDA</i>

Méthode/procédure de passation de marchés	Documents types de passation de marchés
AON Travaux /SNC	<i>Doc Type FIDA</i>
Achat au meilleur prix Travaux/SNC	<i>Doc Type FIDA</i>
Achat au meilleur prix Biens/SNC	<i>Doc Type FIDA</i>
Contrat de gré à gré	<i>Contrat type du FIDA</i>
Demande de préqualification	<i>Doc Type FIDA</i>
AMI	<i>Doc Type FIDA</i>
SFQC	<i>Doc Type FIDA</i>
SFQ, SMC, SCBD	<i>Doc Type FIDA</i>
QC, SCI	<i>Doc Type FIDA</i>
SED	<i>Contrat type du FIDA</i>
Rapport de présélection	<i>Doc Type FIDA</i>
Rapport de présélection	<i>Modèle FIDA</i>
Rapport d'évaluation	<i>Modèle FIDA</i>
Rapport de négociation	<i>Modèle FIDA</i>
DANO	<i>Modèle FIDA</i>
ANO	<i>Modèle FIDA</i>

Tableau 3 - Documents standard de passation de marchés applicables

631. Si les documents et modèles nationaux sont autorisés conformément au tableau ci-dessus, **l'unité de nationale de coordination sera** chargée de s'assurer de l'absence de toute contradiction avec les directives du FIDA. Les documents nationaux de passation de marchés doivent être modifiés afin d'éliminer toute incohérence soulignée à la section 3.1 ci-dessous ; ils doivent également inclure les formulaires d'auto certification obligatoires (au stade de l'appel d'offres et au stade du contrat).
632. Les documents standards de passation des marchés du FIDA sont disponibles sur le site [www.ifad.org/project-procurement](http://www.ifad.org/project-procurement).

## 0.7 Orientations proposées dans le manuel de passation des marchés du FIDA

### 0.7.1 Application du manuel

633. Le manuel de passation des marchés du FIDA comprend "des conseils sur les meilleures pratiques concernant tous les éléments du processus de passation des marchés pour toute opération financée par le FIDA. Il sert de document d'orientation lorsque les systèmes nationaux sont utilisés, et de manuel d'opérations lorsque les systèmes du FIDA sont les seuls utilisés".
634. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet :
635. **L'Unité Nationale de Coordination** se conformera strictement au manuel pour la mise en œuvre de toutes les activités de passation de marchés du projet.

### 0.7.2 Principales dispositions du manuel

636. Sur la base de ce qui précède, **l'Unité Nationale de Coordination** se référera au manuel en suivant les conseils ci-dessous sur les sections pertinentes pour les différents aspects de la passation de marchés :

<b>Aspect marchés publics</b>	<b>Référence dans le manuel</b>
Planification des achats et AGPM	Module C
Méthodes de passation des marchés et de sélection	Biens, travaux et Services hors services de conseil : Module F1 Services de conseil et SOC : Module F2
Passation de marchés par entente directe et approvisionnement unique	Biens, travaux et Services hors services de conseil : : Module F1 (Section 6) Services de conseil et Services hors services de conseil : : Module F2 (section 6)
Consultants individuels	Module F2 (section 7)
Spécifications techniques et termes de référence	Identification des besoins : Module D Exigences et spécifications pour les biens : Module E1 Exigences et spécifications pour les travaux : Module E2 Termes de référence : Module E3
Préqualification et présélection	Module G
Préparation des documents de passation de marchés	Biens : Module H1 Travaux : Module H2 Services de conseil : Module H3 Types de contrats : Module J
Procédure d'appel d'offres	Module I
L'évaluation	Généralités : Module K1 Biens, travaux et Services hors services de conseil : : Module K2 Biens : Module K3 Travaux : Module K4 Services de conseil (Sociétés) : Module K5 SFQC : Module K6 SMC : Module K7 Services hors services de conseil : : Module K8 Offres anormalement basses (toutes méthodes confondues) : Module K9 Post-qualification (toutes les méthodes) : K10 Rejet de toutes les offres : Module O1
Formation des comités d'évaluation	Module K1
Notifications d'intention d'attribution et d'attribution	Avis d'Intention d'Attribution : Module L1 Avis d'Attribution : Module L2
Compte rendu	Module M1
Contestations et recours	Module M2
Négociations et discussions	Négociations (services de conseil) : Module N1 Discussions (biens, travaux et services hors services de conseil : SHC : Module K2) : Module N2
Attribution du contrat	Module O2 et O3
Exécution du contrat	Module P
Travaux en régie	Module F1 (section 7)
Participation de la communauté	Module Q
Achats auprès des agences des Nations unies	Module F1 (section 9)
Gestion des archives	Module B

Tableau 4 - Correspondance des orientations en matière de passation de marchés dans le manuel

## 0.8 Documentation sur le contrôle préalable

637. Toutes les demandes d'examen préalable sont communiquées et les notifications de non-objection sont émises par l'intermédiaire de OPEN/OPEN. Les exigences de non-objection pour toutes les transactions énumérées dans la LTB sont indiquées ci-dessous :

### **0.8.1 Plan de passation de marchés (PPM)**

638. L'**Unité Nationale de Coordination** s'assure de la non-objection du FIDA pour chacun des éléments suivants :

1. La période initiale de 18 mois PPM ;
2. Les PPM annuels, par la suite ; et
3. Toute amélioration du PPM.

### **0.8.2 Les avis généraux de passation de marchés (AGPM)**

639. L'**Unité Nationale de Coordination** s'assurera de l'absence d'objection du FIDA pour chaque AGPM avant sa publication.

### **0.8.3 AOI/AON (biens, travaux, services autres que de conseil)**

640. La soumission par OPEN d'un avis de Non Objection concerne les dossiers et documents de passation de marchés suivants :

1. Avis spécifique de marché (Annonce) ;
2. Le dossier de préqualification (le cas échéant) ainsi que l'avis de préqualification ;
3. Rapport de préqualification (le cas échéant) ;
4. Le dossier d'appel d'offres comprenant les spécifications techniques (y compris les estimations de coûts et, le cas échéant, les dessins, les devis quantitatifs et les cahiers des charges) ;
5. Toute modification du dossier d'appel d'offres ;
6. Rapports d'évaluation (y compris les rapports d'ouverture des plis) comprenant toutes les clarifications ; en cas de procédure à deux enveloppes, rapports d'ouverture et d'évaluation séparés pour les enveloppes techniques et les enveloppes financières, en plus d'un rapport combiné combinant les deux ;
7. Projet de contrat dûment rempli ;
8. Contrat signé (pour information et enregistrement) ;
9. Modifications cumulées du contrat<sup>98</sup> dépassant 10 % de la valeur du contrat initial (Module P2, article 2 (v)) ; et
10. Prolongations cumulées du contrat dépassant 25 % de la durée initiale du contrat (Module P2, article 2 (v)).

---

<sup>98</sup> Les modifications apportées aux marchés existants de biens, de travaux et de services autres que de conseil portant sur des éléments de nature similaire sont effectuées en utilisant le DC jusqu'à un maximum de 10 % de la valeur du marché initial (référence Module F1 du Manuel du FIDA, article 6) ; les modifications apportées aux marchés existants pour des quantités supplémentaires (des mêmes éléments) peuvent dépasser 10 % sous réserve du N.O. du FIDA sans qu'il soit nécessaire d'utiliser le DC (référence Module P2 du Manuel du FIDA, article 2). En ce qui concerne les services de conseil, les SED peuvent être approuvés dans le cas de services qui sont considérés comme une continuation naturelle de services précédemment fournis dans le cadre de contrats conclus (référence au module F2 du manuel du FIDA, article 6) ; si le contrat est en cours, les amendements sont possibles. Les amendements augmentant le prix du contrat de plus de 10 % requièrent l'approbation du FIDA sans qu'il soit nécessaire de recourir à la procédure de règlement extrajudiciaire des différends (référence : module P2 du manuel du FIDA, article 2) ;

#### **0.8.4 Achats (biens, travaux, services autres que le conseil)**

641. La soumission par OPEN d'une absence d'objection concerne les dossiers et documents de passation de marchés suivants :

1. Appel d'offres comprenant les spécifications techniques<sup>99</sup> (y compris les estimations de coûts et, le cas échéant, les dessins, les devis quantitatifs et les cahiers des charges) ;
2. Toute modification apportée à l'appel d'offres ;
3. Rapports d'évaluation incluant toutes les clarifications ; en cas de procédure à deux enveloppes (exceptionnellement utilisée), rapports d'ouverture et d'évaluation séparés pour les enveloppes techniques et les enveloppes financières ;
4. Projet de contrat ou de bon de commande dûment rempli ;
5. Contrat ou bon de commande signé (pour information et enregistrement) ;
6. Modifications cumulées du contrat/de l'avis d'appel d'offres dépassant 10 % de la valeur du contrat/de l'avis d'appel d'offres initial (Module P2, article 2 (v)) ; et
7. Prolongations cumulées du contrat/de l'OP dépassant 25 % de la durée initiale du contrat/de l'OP (Module P2, article 2 (v)).

#### **0.8.5 Services de conseil : SFQC, SFQ, SCBD et SMC**

642. La soumission par OPEN d'une absence d'objection concerne les dossiers et documents de passation de marchés suivants :

1. La demande d'expression d'intérêt (AMI) (le cas échéant), les termes de référence et les estimations détaillées des coûts ;
2. Rapport sur la liste restreinte (le cas échéant) ;
3. Liste préalable (le cas échéant), y compris la justification de la sélection des entreprises ;
4. Demande de propositions (DP) ;
5. Toute modification apportée à l'appel d'offres ;
6. Le rapport d'évaluation technique (y compris le rapport d'ouverture de la proposition) et les éventuelles clarifications ;
7. Rapport d'évaluation combiné (y compris le rapport d'ouverture de la proposition financière) ;
8. Projet de contrat dûment rempli ;
9. Procès-verbal des négociations (y compris les négociations infructueuses et l'intention d'annuler ou d'inviter le consultant classé deuxième) ;
10. Contrat signé (pour information et enregistrement) ;
11. Les modifications cumulées du contrat/du protocole d'accord dépassant 10 % de la valeur initiale du contrat ; et

---

<sup>99</sup> A la date de publication de ce PIM, OPEN ne permet pas la soumission de l'appel d'offres pour absence d'objection. Le flux de travail commence au niveau du rapport d'évaluation. Dans ce cas, l'appel d'offres est soumis à la procédure de non-objection par courrier électronique et le courrier électronique/N.O. est ensuite téléchargé dans le système au stade de l'évaluation.

12. Prolongations cumulées de contrats/moyens d'exécution dépassant 25 % de la durée initiale du contrat.

#### **0.8.6 Services de conseil : SQC et SCI**

643. La soumission par OPEN d'une absence d'objection concerne les dossiers et documents de passation de marchés suivants :

1. Demande obligatoire d'expression d'intérêt (AMI) et termes de référence (y compris les estimations de coûts) ;
2. Rapport sur la liste restreinte;
3. Demande de propositions (DP) ;
4. Toute modification apportée à l'appel d'offres ;
5. Rapport d'évaluation (y compris les clarifications éventuelles) ;
6. Projet de contrat dûment rempli ;
7. Procès-verbal des négociations (y compris les négociations infructueuses et l'intention d'annuler ou d'inviter le consultant classé deuxième) ;
8. Contrat signé (pour information et enregistrement) ;
9. Les modifications cumulées du contrat dépassant 10 % de la valeur initiale du contrat ; et
10. Prolongations cumulées de contrats dépassant 25 % de la durée initiale du contrat.

#### **0.8.7 Passation de marchés par entente directe et sélection d'une source unique**

644. La soumission par OPEN d'une absence d'objection concerne les dossiers et documents de passation de marchés suivants :

1. Justification du recours à un fournisseur unique (y compris en dessous des seuils DC/SED fixés ci-dessus dans le tableau 1) et justification de la sélection d'une entreprise ou d'un individu particulier ;
2. Spécifications techniques ou termes de référence ;
3. Document d'appel d'offres simplifié ou demande de propositions ;
4. Rapport de négociation (comprenant l'évaluation de l'offre/proposition soumise et sa négociation complète) ;
5. Projet de contrat dûment rempli ;
6. Contrat signé (pour information et enregistrement) ;
7. Les modifications cumulées du contrat dépassant 10 % de la valeur initiale du contrat ; et
8. Prolongations cumulées de contrats dépassant 25 % de la durée initiale du contrat.

#### **0.8.8 Gré à gré<sup>100</sup>**

645. La soumission par OPEN d'une absence d'objection concerne les dossiers et documents de passation de marchés suivants :

---

<sup>100</sup> Veuillez supprimer cette sous-section si le recours à la force n'est pas prévu dans le LTB.

1. Rapport de justification de l'utilisation d'un Gré à gré (s'il n'a pas déjà été soumis avec le PPM) ;
2. Document d'appel d'offres pour une entité publique à engager sur la base d'un Gré à gré ;
3. Rapport de négociation attestant de la vérification des ressources, des capacités et des compétences ;
4. Projet d'accord dûment rempli ;
5. Accord signé (pour information et enregistrement) ;
6. les modifications de l'accord dépassant 10 % de la valeur initiale ; et
7. Prolongations d'accords dépassant 25 % de la durée initiale.

#### **0.8.9 Achats auprès des agences des Nations unies<sup>101</sup>**

La soumission par OPEN d'une absence d'objection concerne les dossiers et documents de passation de marchés suivants :

1. Rapport de justification du recours aux agences des Nations unies (s'il n'a pas déjà été soumis avec le PP) ;
2. Document d'appel d'offres pour l'agence des Nations Unies qui sera engagée dans le projet pour le champ d'application particulier ;
3. Projet d'accord dûment rempli ;
4. Accord signé (pour information et enregistrement) ;
5. Les modifications cumulées de l'accord dépassant 10 % de la valeur initiale ; et
6. Prolongations cumulées d'accords dépassant 25 % de la durée initiale.

#### **0.8.10. Autres exigences spécifiques en matière de contrôle préalable**

L'**Unité Nationale de Coordination** doit en outre s'assurer de la non-objection du FIDA pour les éléments suivants :

1. Le recrutement du personnel chargé des achats ;
2. Les modèles de documents d'appel d'offres et de demandes de propositions pour toutes les méthodes de passation de marchés (qu'il s'agisse d'un examen a posteriori ou d'un examen préalable) dans le cas où ils diffèrent des Doc Type du FIDA ; <sup>102</sup>
3. Recommandation de rejeter toutes les offres ou propositions ou d'annuler une procédure de passation de marché ;
4. Recommandations visant à mettre fin aux négociations avec un cabinet de conseil ou une personne et à entamer des négociations avec le cabinet de conseil ou la personne classé(e) en deuxième position ;
5. Recommandation de procéder à l'attribution du marché au soumissionnaire suivant dans le cas où le soumissionnaire sélectionné ne signerait pas de contrat ;
6. Justifications pour procéder à l'ouverture des offres/propositions inférieures à trois ;

---

<sup>101</sup> Veuillez supprimer cette sous-section si la passation de marchés avec des agences des Nations unies n'est pas prévue dans la LTB.

<sup>102</sup> Si les directives du FIDA en matière de passation de marchés doivent s'appliquer, les DOCUP du FIDA doivent être adoptés.

7. Utilisation d'une garantie de bonne fin autre que sous la forme d'une garantie bancaire inconditionnelle et irrévocable sur demande ;
8. Décisions concernant les offres anormalement basses ;
9. L'établissement d'une liste restreinte composée de moins de trois entités ; et
10. Intention de mettre fin à un contrat.

## **0.9 Autre coordination avec le FIDA en matière de passation de marchés**

L'**Unité Nationale de Coordination** se coordonne à l'avance avec le FIDA sur les questions suivantes :

1. Toute modification apportée au PIM ;
2. Toute modification de la dotation en personnel de l'**Unité Nationale de Coordination** ;
3. Composition des comités d'évaluation ;
4. Résumés des demandes de compte rendu et copies des réclamations pour toutes les activités de passation de marchés en recours préalable avant qu'une décision ne soit rendue (facultatif pour les activités de passation de marchés en recours postérieur) ;
5. L'**Unité Nationale de Coordination** informera le FIDA de tout recours déposé auprès des autorités nationales compétentes (le cas échéant) dès qu'elle aura connaissance d'un tel recours ;
6. Des rapports sur l'état d'avancement des achats ainsi que des rapports spéciaux sur des questions critiques ;
7. Détails des fournisseurs défaillants ou corrompus ;
8. L'exclusion d'un fournisseur qui semble avoir été exclu par une autre BMD, pour validation par le FIDA si une exclusion croisée doit s'appliquer (pour un examen préalable et postérieur) ; et
9. Toute autre question spécifiquement demandée par le FIDA.

En plus de ce qui précède, le projet fournira une assistance complète au FIDA pour l'appui à la mise en œuvre, la supervision, la RMP et les missions de clôture du projet. Le projet mettra à disposition tout le personnel nécessaire et fournira tous les documents, registres et dossiers requis. Il en va de même pour tout audit ou enquête du FIDA.

## **5.3 Questions critiques en matière de passation de marchés**

### **0.1 DOMAINES D'INCOHERENCE ENTRE LA LEGISLATION NATIONALE ET LES DIRECTIVES DU FIDA EN MATIERE DE PASSATION DE MARCHES POUR LES PROJETS<sup>103</sup>**

646. Comme indiqué dans les Directives du FIDA relatives à la passation des marchés pour les projets 2019, article 7 : " Dans les cas où le FIDA estime que le système national de passation des marchés d'un emprunteur/bénéficiaire n'est pas entièrement

---

<sup>103</sup> Inclure cette section **UNIQUEMENT** si la LTB spécifie l'utilisation des règles nationales de passation des marchés, à condition qu'elles ne soient pas en contradiction avec les directives du FIDA.

conforme aux présentes Directives, d'autres dispositions relatives à la passation des marchés s'appliqueront comme prévu dans le Manuel de passation des marchés ". En conséquence, cette section précise les domaines de contradiction entre les règles nationales de passation des marchés et celles du FIDA (section 3.1.1) et résout cette contradiction en spécifiant les dispositions applicables (section 3.1.2).

### 0.1.1 Comparaison entre les marchés nationaux et ceux du FIDA

647. Le tableau ci-dessous résume les principales comparaisons entre les règles nationales (emprunteur/bénéficiaire) de passation des marchés (lois et règlements) et celles des Directives du FIDA en matière de passation des marchés ; l'objectif est de mettre en évidence, pour l'**Unité Nationale de Coordination**, les aspects conflictuels qui doivent être réglés en appliquant les Directives du FIDA et le Manuel, comme indiqué à la section 3.1.2 :

<b>Aspect marchés publics en RCA</b>	<b>Marchés publics nationaux</b>	<b>Lignes directrices du FIDA en matière de passation de marchés</b>
Principes de passation des marchés	<i>Les principes fondamentaux de passation des marchés publics en RCA comprennent :</i> - <i>le libre accès à la commande publique ;</i> - <i>l'égalité de traitement des candidats ;</i> - <i>l'économie et l'efficacité du processus d'acquisition ;</i> - <i>la transparence des procédures, et ce à travers la rationalité, la modernité et la traçabilité des procédures</i>	L'éthique, la responsabilité, la concurrence, l'équité, la transparence, l'efficacité et l'économie, et le meilleur rapport qualité-prix.
Méthode de passation par défaut pour les biens et les travaux	<i>La méthode de passation par défaut pour les biens et les travaux est généralement la procédure d'appel d'offres ouverte qui permet la participation de tous les soumissionnaires intéressés et qualifiés.</i>	AOI
Méthode de passation par défaut pour les services de conseil	<i>La méthode de passation par défaut pour les services de conseil est généralement la procédure de sélection basée sur les qualifications, où les soumissionnaires sont évalués en fonction de leur expertise et de leur expérience.</i>	SFQC
Restrictions et discriminations	<i>Les marchés publics en RCA doivent respecter les principes de non-discrimination, ce qui signifie qu'il ne doit y avoir aucune restriction ou discrimination basée sur la nationalité,</i>	Toutes les possibilités de passation de marchés reposent sur une concurrence complète, équitable et légitime entre les fournisseurs et les entrepreneurs éligibles.

<b>Aspect marchés publics en RCA</b>	<b>Marchés publics nationaux</b>	<b>Lignes directrices du FIDA en matière de passation de marchés</b>
	<p><i>l'origine ethnique, le genre, la religion ou d'autres critères similaires</i></p> <p><i>Les restrictions sont limitées à la personne des candidats et soumissionnaires :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>en état de faillite personnelle, de cessation d'activités, de liquidation ou de redressement judiciaire sauf à avoir été autorisées à poursuivre leurs activités par une décision de justice;</i></li> <li>- <i>auront été reconnues coupables d'infraction à la réglementation des marchés publics ou exclues des procédures de passation des marchés par une décision de justice définitive en matière pénale, fiscale, ou sociale ou par une décision de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics et des délégations de service public</i></li> </ul>	
<p>Nombre minimum de devis, d'offres ou de propositions</p>	<p><i>Les textes réglementaires en RCA peuvent spécifier un nombre minimum de devis, d'offres ou de propositions requis pour certains types de marchés. Cela peut varier en fonction du seuil de passation et de la complexité du marché :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>inférieur à un million (1.000.000) F CFA, il est recouru à une procédure de demande de cotations non formelle adressée par l'administrateur de crédits à trois (3) fournisseurs qualifiés au moins ;</i></li> <li>- <i>Pour une consultation restreinte de candidats, notamment dans le cas d'une pré qualification, d'un Appel d'Offres restreint, en matière de prestations intellectuelles, lorsqu'un minimum de trois (3) plis n'ont pas été remis aux date et heure limites</i></li> </ul>	<p>Trois devis/offres/propositions en dessous desquels une absence d'objection est requise pour poursuivre la procédure.</p>

<b>Aspect marchés publics en RCA</b>	<b>Marchés publics nationaux</b>	<b>Lignes directrices du FIDA en matière de passation de marchés</b>
	<i>de réception des offres, la procédure est relancée</i>	
Marchés publics de faible valeur, contrats directs et achats uniques	<i>Les marchés publics de faible valeur peuvent être soumis à des procédures simplifiées, tandis que les contrats directs peuvent être utilisés dans des situations d'urgence ou lorsque les circonstances ne permettent pas une procédure compétitive. Les achats uniques peuvent être autorisés pour des produits ou services spécifiques.</i>	Soit annoncé au niveau national, soit lancé auprès d'une liste prédéfinie de vendeurs. Les Gré à gré /SED peuvent être utilisés dans des circonstances très exceptionnelles, conformément au manuel et au tableau 1 ci-dessus.
Exclusions des marchés publics concurrentiels	<i>Certaines circonstances peuvent permettre l'exclusion de la procédure concurrentielle, par exemple, pour des raisons de sécurité nationale, de confidentialité ou lorsque le marché ne suscite pas un intérêt suffisant de la part des soumissionnaires potentiels ; et dans des cas exceptionnels suivants à savoir : - pour des missions qui constituent une continuation des activités antérieures du consultant pour lesquelles le consultant avait été choisi après appel à la concurrence ; - pour des missions dont la durée ne devrait pas dépasser six (6) mois ; - dans des cas d'une situation d'urgence suite à une catastrophe naturelle ; - lorsque le consultant en question est le seul à posséder les qualifications voulues.</i>	Le FIDA ne tolère aucune exclusion, discrimination, parti pris, préjugé, favoritisme, etc.
Éligibilité	<i>Les critères d'éligibilité pour participer aux marchés publics en RCA peuvent inclure des exigences techniques, financières et administratives, telles que des qualifications professionnelles, une expérience pertinente et une capacité financière adéquate et la régularité de la situation</i>	Tous les pays et territoires

<b>Aspect marchés publics en RCA</b>	<b>Marchés publics nationaux</b>	<b>Lignes directrices du FIDA en matière de passation de marchés</b>
	<i>fiscale et administrative du candidat vis-à-vis de l'état.</i>	
Préférence nationale	<i>Les politiques de préférence nationales peuvent être mises en place pour favoriser les entreprises et les produits nationaux lors de la passation des marchés publics. Cependant, cela doit être conforme aux dispositions légales et réglementaires applicables. C'est une marge appliquée au taux maximum de quinze (15) pour cent pour les entreprises nationales et dix (10) pour cent pour les entreprises ayant leur siège dans les pays de la CEMAC. Ce taux doit au préalable être prévu dans le dossier d'Appel d'Offres pour son application.</i>	Accepté dans le cadre de l'AOI uniquement et à titre exceptionnel (le cas échéant, conformément au tableau 2 ci-dessus).
Transparence	<i>La transparence est un principe clé dans les marchés publics en RCA, impliquant la divulgation et la publication des informations pertinentes à chaque étape de la procédure de passation des marchés, les critères de sélection, les procès-verbaux d'ouvertures, les évaluations et les décisions d'attribution.</i>	La transparence nécessite la diffusion publique (i) de la disponibilité des opportunités de marchés publics ; (ii) de l'endroit où accéder aux données pertinentes ; (iii) des processus avec lesquels les marchés publics seront entrepris ; (iv) les critères d'évaluation et d'attribution ; (v) les données relatives à l'attribution des contrats ; et (vi) Procédures d'appel (débriefing et protestation). Les décisions d'attribution des marchés publics sont prises sur la base de critères définis dans les documents d'appel d'offres.
Méthodes et processus de passation de marchés	<i>Les méthodes et les processus de passation de marchés en RCA peuvent inclure des étapes telles que la préparation des dossiers d'appel d'offres, la publication des avis d'appel d'offres, l'évaluation des soumissions reçues, la négociation et l'attribution des contrats variant suivant le type de procédure et le seuil de passation de marché.</i>	Les méthodes et les processus sont déterminés en fonction du budget ; les processus d'achat doivent être "bien organisés et exécutés correctement en ce qui concerne la quantité, la qualité et le respect des délais, à un prix optimal".

<b>Aspect marchés publics en RCA</b>	<b>Marchés publics nationaux</b>	<b>Lignes directrices du FIDA en matière de passation de marchés</b>
Rapport qualité-prix	<i>L'évaluation des offres se fait généralement sur la base du rapport qualité-prix, en prenant en compte des critères tels que le coût, la qualité, les délais de livraison et les caractéristiques techniques des biens, services ou travaux proposés.</i>	Démontrée par " (i) l'application de principes de passation de marchés sains et internationalement reconnus ; (ii) veiller à ce que les biens, travaux ou services achetés répondent aux exigences de l'activité ; (iii) veiller à ce que les biens, travaux ou services fassent l'objet d'un contrat au meilleur prix possible. Les conditions, en tenant compte de leur cycle de vie prévu ; et (iv) s'assurer que le fournisseur de biens, de travaux ou de services est qualifié, en règle avec la loi, et qu'il est en mesure de fournir des services de qualité à ses clients. habilité et compétent pour conclure et exécuter le contrat".
Base d'attribution	<i>L'attribution des marchés publics en RCA peut être basée sur le prix le plus bas, l'offre économiquement la plus avantageuse ou d'autres critères spécifiés dans les documents d'appel d'offres. La base d'évaluation du prix le plus bas ainsi que l'offre économiquement la plus avantageuse pour l'administration</i>	La base d'évaluation du prix le plus bas ainsi que l'offre économiquement la plus avantageuse (base d'évaluation des points de mérite avec un minimum de 80% pour le prix ou la base du coût du cycle de vie le plus bas). Pour les services de conseil, la pondération maximale du prix est de 30 % dans le cadre du SFQC.
Participation de la communauté	<i>Certains marchés publics en RCA peuvent encourager la participation de la communauté locale, en favorisant la participation des petites et moyennes entreprises locales ou en incluant des clauses sociales dans les contrats.</i>	Les modalités possibles d'implication des communautés sont détaillées dans les lignes directrices (le cas échéant, conformément au tableau 2 ci-dessus).
Réclamation, débriefing et protestations	<i>Les procédures d'appel, de réclamation, de débriefing et de protestations sont prévues pour garantir le même niveau de compréhension des candidats pour la transparence de la procédure, le respect des droits des soumissionnaires et permettre la résolution des</i>	Avant toute décision d'attribution, l'UCN doit notifier son intention d'attribuer le marché en donnant aux soumissionnaires la possibilité de demander des comptes rendus et/ou de contester la décision dans le délai de suspension prévu par le manuel.

Aspect marchés publics en RCA	Marchés publics nationaux	Lignes directrices du FIDA en matière de passation de marchés
	<i>litiges liés aux marchés publics.</i>	

Tableau 5 - Comparaison entre les règles nationales de passation des marchés et les directives du FIDA

### 0.1.2 Étendue de l'application des règles nationales de passation des marchés dans le cadre du projet

648. Sur la base de la comparaison ci-dessus, les éléments suivants seront soumis au manuel de passation des marchés du FIDA :

- Méthode de passation pour les biens et les travaux
- Méthode de passation pour les services de conseil
- Préférence nationale
- Participation de la communauté

### 0.2 Estimation des coûts et du calendrier

649. Les estimations détaillées des coûts et du calendrier de chaque activité de passation de marché seront évaluées avec précision au plus tard lors de l'élaboration des exigences (spécifications ou termes de référence). Ces estimations détaillées sont soumises en même temps que les exigences pour les activités d'examen préalable. Si l'estimation des coûts dépasse le budget alloué dans le PTBA et le PPM, l'une des mesures suivantes sera prise :

- 1- Mettre à jour le PTBA et le PPM en réaffectant les fonds nécessaires ; si l'augmentation du budget initialement approuvé dépasse  $[X\%]^{104}$ , le PPM mis à jour doit être soumis au FIDA sans objection (conformément au Manuel, Module C, article 3) ;
- 2- Redéfinir l'activité de passation de marchés pour qu'elle s'inscrive dans les limites du budget disponible ;
- 3- Un mélange des deux options ci-dessus.

650. Lors du regroupement des activités de passation de marchés, il convient de prendre dûment en considération la possibilité de regrouper les besoins et les activités en ensembles pouvant être lancés dans le cadre d'une procédure unique divisée en plusieurs lots afin de réaliser des économies d'échelle, de promouvoir la concurrence, de faciliter l'accès aux petites et moyennes entreprises et de réduire les coûts de transaction liés aux activités de passation de marchés. Lorsque l'activité de passation de marché est divisée en lots, l'estimation du coût total de tous les lots sera utilisée pour identifier la bonne méthode de passation de marché. La division artificielle des activités de passation de marchés en lots plus petits lancés séparément afin

<sup>104</sup>Le pourcentage est convenu entre l'unité National de Coordination de projet et le FS conformément au manuel, module C, section 3.

d'échapper à l'application de méthodes de passation de marchés plus ouvertes et plus concurrentielles constitue une violation des principes de passation de marchés.

651. Les prévisions de calendrier pour la mise en œuvre des contrats doivent également être estimées avec précision afin de garantir que les délais spécifiés dans les documents d'appel d'offres sont réalistes et ne découragent pas la concurrence.

### **0.3 Publication des avis**

652. L'AGPM et tous les avis de marché de l'AOI sont publiés sur les forums suivants :

- Site web du FIDA ;
- Le site Web des Nations unies sur le développement ;
- Le site web désigné de l'emprunteur/bénéficiaire
- Un journal local de grande diffusion ; et
- Autres médias, le cas échéant.

653. Les avis de marché de la AON sont publiés sur les forums suivants :

- Le site web désigné de l'emprunteur/bénéficiaire
- un journal local de grande diffusion ; et
- Autres médias, le cas échéant.

654. Les avis d'attribution de tous les marchés et bons de commande ainsi que les résultats de la présélection et de la préqualification et la décision d'annuler une procédure de passation de marché et de rejeter toutes les offres/propositions sont publiés sur les forums suivants :

- Site web du FIDA ;
- Le site Web des Nations unies sur les activités de développement (pour l'AOI uniquement) ;
- Le site web désigné de l'emprunteur/bénéficiaire
- Un journal local de grande diffusion ; et
- Autres médias, le cas échéant.

### **0.4 Octroi de subventions/prêts<sup>105</sup>**

655. Subventions : L'octroi de subventions (monétaires ou en nature) est prévu dans la conception du projet. Les subventions peuvent être exécutées (c'est-à-dire déboursées dans le cas de subventions monétaires ou achetées et distribuées dans le cas de subventions en nature) par l'**Unité Nationale de Coordination** seule ou en partenariat avec un partenaire de mise en œuvre sur la base des dispositions de l'avant-projet. La sélection des partenaires de mise en œuvre à cette fin sera basée sur les dispositions suivantes de la section 3.4.1.

---

<sup>105</sup> Ne conserver cette section que si le projet comprend des subventions/prêts à des personnes ou entités bénéficiaires (réattribution de subventions ou de prêts).

656. Prêts : En ce qui concerne les microcrédits et les prêts (y compris les refinancements), l'**Unité Nationale de Coordination** s'appuiera sur les institutions financières partenaires (IFP) désignées dans la conception du projet ou sélectionnées par voie de concours sur la base des dispositions de l'accord de financement et de la législation nationale.

#### **0.4.1 Sélection des partenaires de subvention ou de refinancement**

657. Subventions : Dans certains cas, l'**Unité Nationale de Coordination** peut ne pas être l'entité directement responsable du versement des subventions. Le décaissement des subventions monétaires est parfois effectué par le biais d'intermédiaires, tels que les partenaires chargés de la mise en œuvre (I.P.). L'engagement avec ces partenaires de mise en œuvre peut se faire par le biais d'une procédure de passation de marché appropriée aboutissant à un accord avec chaque partenaire. Cela signifie que ces accords de premier niveau doivent être dûment enregistrés séparément dans le PPM avec la méthode de sélection appropriée du P.I. Lorsque le P.I. est mentionné dans la convention de financement, la procédure de sélection sera la procédure de règlement extrajudiciaire des litiges (SED). Dans le cas contraire, il s'agira d'une procédure de mise en concurrence. La valeur, le cas échéant, de ces accords peut être composée de plusieurs éléments selon le cas : (i) les honoraires que ces I.P. facturent pour les services qui leur sont confiés ; et (ii) les autres honoraires et dépenses que l'I.P. peut être amené à dépenser pour fournir un soutien aux bénéficiaires (par exemple, formation, événements, coaching, etc.). Dans de très rares cas, si cela est prévu dans la conception, les fonds de subvention peuvent également être inclus dans la convention avec le P.I. Dans tous les cas, la convention avec le P.I. doit être traitée dans OPEN et enregistrée dans le CMT.

658. Lorsque les fonds de subvention à verser aux bénéficiaires sont inclus dans l'accord du P.I., le P.I. est responsable de la sélection de ces bénéficiaires par le biais d'un appel à propositions émis et géré par le P.I. Dans ce cas, le processus de sélection est inscrit dans le PP du P.I. (et dans OPEN s'il fait l'objet d'un examen préalable) et les contrats de subvention qui en résultent sont inscrits dans le CMT. Dans l'autre cas, lorsque les fonds de la subvention doivent être versés aux bénéficiaires par l'**Unité Nationale de Coordination**, l'appel à propositions est émis et géré par l'**Unité Nationale de Coordination**. Dans ce cas, l'appel à propositions est enregistré dans OPEN (s'il fait l'objet d'un examen préalable) et les contrats de subvention qui en résultent sont enregistrés dans le CMT. Dans les deux cas, les détails de l'émission de l'appel à propositions et de l'octroi des subventions figurent au point 3.4.2 ci-dessous.

659. Prêts : Les PFI doivent répondre aux critères d'éligibilité définis dans les décisions du gouvernement et dans la législation nationale suivante : [Décrire ici les exigences nationales pour engager les PFI, telles que les approbations du ministère des finances, etc. *[Décrire ici les exigences nationales pour engager des PFI, telles que les approbations du Ministère des Finances, etc. et les signatures légales requises sur de tels accords de refinancement]*. [Lorsque [indiquer le nom de l'agence nationale chargée d'autoriser les institutions financières, le cas échéant] joue un rôle dans la sélection de ces partenaires, cette agence peut être signataire de ces accords]. Le projet d'accord est soumis à l'examen préalable du FIDA ; chaque accord de ce type

est planifié dans le PP et enregistré dans le CMT. Toutefois, les accords de crédit et de refinancement (accords de second niveau tels que les microcrédits) avec des tiers ne sont pas enregistrés dans OPEN ni dans le CMT, mais doivent être conservés dans un RC distinct.

660. Le tableau ci-dessous résume les différents types de conventions/contrats normalement associés aux subventions et aux prêts et précise si l'utilisation de OPEN et de CMT est nécessaire :

Type d'accord/d'activité	Entré dans OPEN	Entré dans le CMT
Appel à propositions lancé par l'UNC et contrats de subvention signés entre <b>l'UNC</b> et les bénéficiaires (accords de premier niveau)	Oui <sup>+</sup>	Oui
Accord entre <b>l'UNC</b> et I.P. pour le versement de subventions monétaires (accord de premier niveau)	Oui <sup>+</sup>	Oui
Accord entre <b>l'UNC</b> et I.P. pour l'acquisition de subventions en nature (accord de premier niveau)	Oui <sup>+</sup>	Oui
Accord entre <b>l'UNC</b> et PFI pour le refinancement des microcrédits (accord de premier niveau)	Oui <sup>+</sup>	Oui
Appel à propositions lancé par le P.I. et contrats de subvention subséquents signés entre le P.I. et les bénéficiaires (accords de second niveau) pour des subventions monétaires ou en nature.	Oui <sup>+</sup>	Oui
Acquisition d'actifs par <b>l'UNC</b> (subventions en nature)	Oui <sup>+</sup>	Oui
Acquisition d'actifs de subvention par le P.I. (subventions en nature)	Oui <sup>+</sup>	Oui
Contrats de prêt signés entre l'IFP et les emprunteurs (accords de second niveau)	Non	Non*
+ si le seuil d'examen préalable est dépassé, conformément à la loi sur les aides d'État. * même s'ils ne sont pas inscrits dans le CMT, ces contrats sont inscrits dans un CR spécifique et distinct propre à l'I.P./PFI.		

Tableau 6 - Indications sur l'application de OPEN et de CMT à certains types de contrats ou d'accords

#### 0.4.2 Sélection du bénéficiaire de la subvention

661. Comme indiqué au point 3.4.1 ci-dessus, les subventions prévues dans l'accord de financement font l'objet d'une publicité ouverte par **l'Unité Nationale de Coordination** et/ou un partenaire de mise en œuvre (P.M.), selon le cas. Dans les deux cas, le processus suit les étapes suivantes :

- Planifier le(s) appel(s) à propositions dans le(s) PP respectif(s) (PP **de l'unité de gestion de projet** ou PP du P.I. selon le cas) ; la valeur totale des subventions accordées dans le cadre de l'appel à propositions et la méthode utilisée serviront de base à la détermination de la procédure d'examen (préalable ou a posteriori). Les procédures d'octroi de subventions peuvent être effectuées par le biais de l'une des méthodes des services ;
- Préparation de la demande de propositions (par **l'Unité Nationale de Coordination** ou le P.I.) en utilisant la méthode de sélection appropriée et les termes de référence détaillés précisant les exigences, les critères de sélection, les critères d'évaluation, etc. pour l'octroi de subventions dans le cadre de contrats multiples ; étant donné que le plafond de la subvention est généralement fixe, la sélection devrait idéalement suivre

la sélection du budget fixe. Le modèle à utiliser sera examiné par le FIDA à l'avance et un avis conforme sera délivré pour l'adoption du modèle ;

- L'utilisation de AMI facilite la présélection des candidats qualifiés qui soumettent ensuite des propositions en réponse à l'appel d'offres ; tous les candidats répondant aux critères d'éligibilité peuvent être présélectionnés pour l'étape suivante de la candidature. Cependant, la AMI n'est pas obligatoire car l'appel d'offres pour des subventions peut être lancé directement sous réserve de l'avis de marché sans limitation de seuil ;
- Les propositions de subvention sont évaluées sur la base des critères préalablement divulgués et un rapport d'évaluation est préparé pour recommander l'octroi des subventions en nombre requis dans les limites des plafonds de subvention et des plafonds totaux fixés ; l'évaluation comprend la notation des demandes sur la base des critères d'évaluation de l'appel d'offres afin (i) d'identifier les candidats retenus de ceux qui ne le sont pas et (ii) de permettre la sélection des candidats retenus qui se verront octroyer des subventions au cas où le nombre total de demandes éligibles et retenues dépasserait les ressources financières disponibles. Dans ce dernier cas, la sélection se fera à partir du candidat le mieux classé vers le bas ;
- Lorsqu'un I.P. lance l'appel à propositions, il soumet à l'**Unité Nationale de Coordination** l'évaluation des candidatures ainsi que les candidatures reçues pour vérification par l'Unité Nationale de Coordination ; l'**Unité Nationale de Coordination** prépare un rapport de vérification qui approuve/modifie le processus d'évaluation si nécessaire ;
- Les rapports d'évaluation et de sélection qui en résultent sont téléchargés sur OPEN. Si l'appel à propositions est géré par le P.I., l'**Unité Nationale de Coordination** s'occupera des soumissions OPEN. Le cas échéant, l'examen du FIDA garantira la cohérence avec l'accord de financement, le MIP et l'appel à la concurrence. Une fois le N.O. délivré par le FIDA, le processus de passation des contrats de subvention avec les bénéficiaires sélectionnés peut commencer par la signature des accords par l'**Unité Nationale de Coordination** ou le P.I., selon le cas ;
- Toutes les conventions de subvention monétaire décaissées directement par l'**Unité Nationale de Coordination sont enregistrées dans le** CMT. Les subventions monétaires versées par une I.P. sont également enregistrées dans le CMT ;
- Toutes les conventions de subvention en nature dans lesquelles les biens distribués sont achetés par l'**Unité Nationale de Coordination** seront saisies dans le CMT avec une valeur monétaire fixée à zéro. L'objectif est d'éviter une double comptabilisation du montant de la subvention puisque la valeur de la subvention apparaîtra dans le contrat d'achat par lequel l'**unité de gestion de projet** se procurera l'objet des subventions (actifs). De même, les conventions de subvention en nature où les actifs sont achetés par un P.I. sont enregistrées dans le CMT avec une valeur de zéro puisque le partenaire achètera ces actifs par le biais d'un contrat séparé.

662. Les organigrammes ci-dessous résument les étapes fondamentales du processus de sélection des bénéficiaires de subventions :

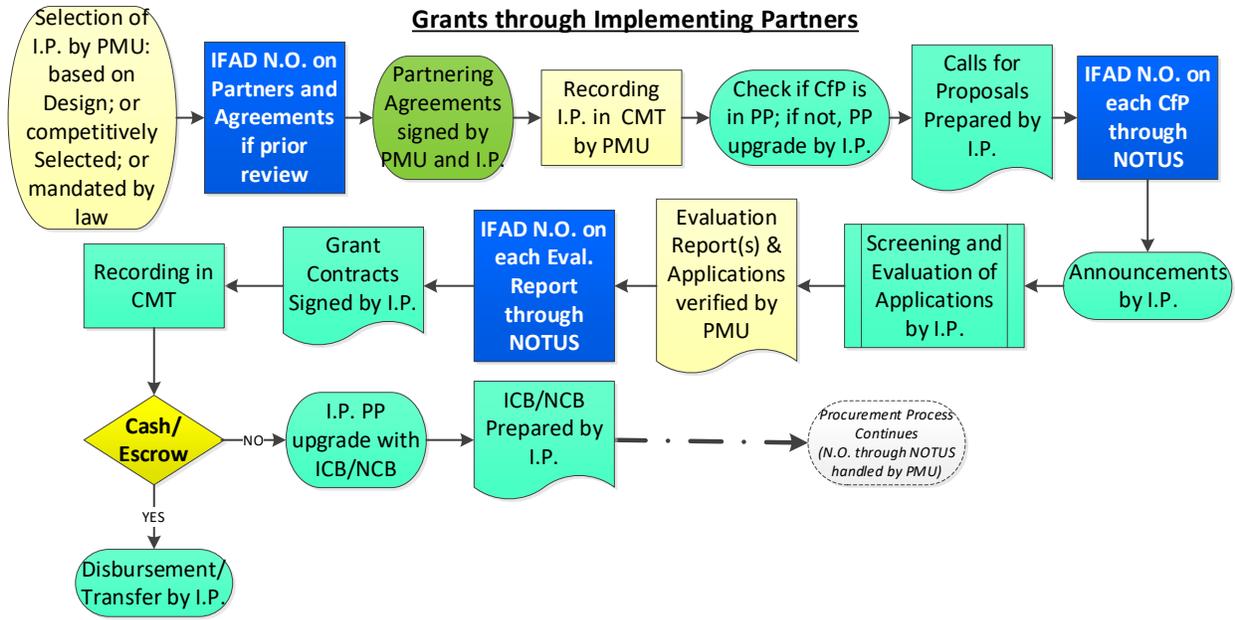


Figure 1 - Subventions accordées par l'intermédiaire de partenaires de mise en œuvre

**Grants through PMU**

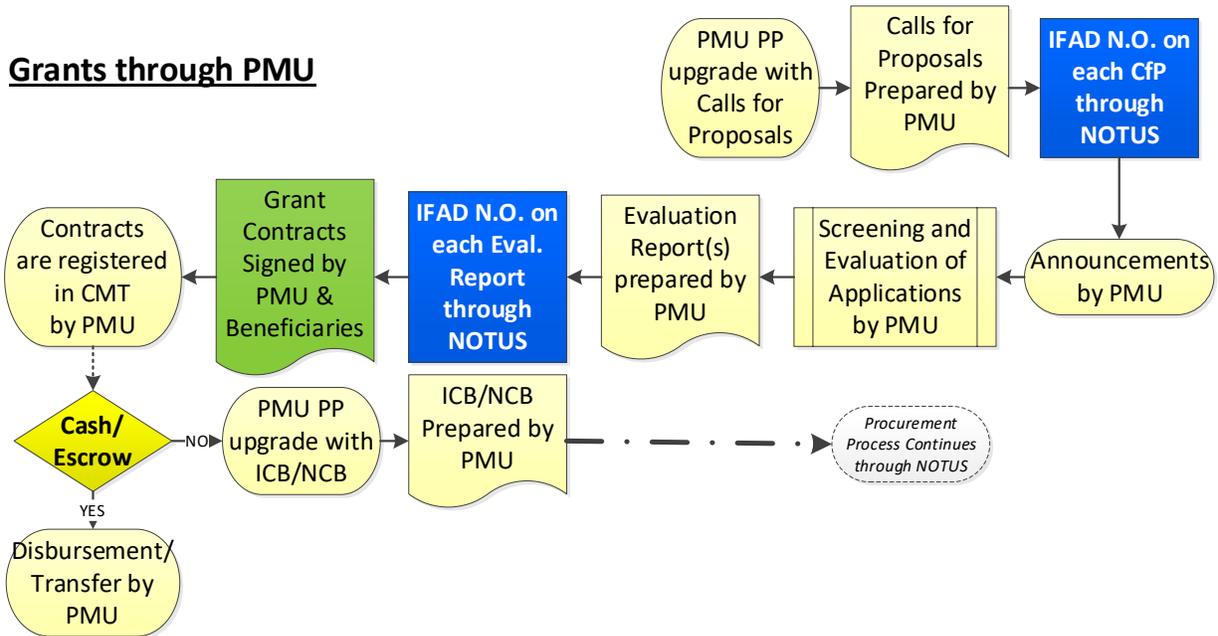


Figure 2 - Subventions par l'intermédiaire de l'UGP

**0.4.3 Financement par microcrédit**

663. Les accords avec les institutions financières partenaires pour l'octroi de microcrédits sont planifiés dans le PP conformément aux exigences de la section 3.4.1 ci-dessus.

L'accord de crédit avec les institutions financières qui en résulte est enregistré dans le CMT. Toutefois, les procédures de sélection des bénéficiaires des prêts ne sont pas régies par le présent manuel et suivent des mécanismes préétablis avec les institutions de crédit.

## **0.5 Principes et éthique des marchés publics**

664. L'**Unité Nationale de Coordination** respectera strictement les dispositions de la section II des directives du FIDA relatives à la passation des marchés pour les projets (2019) qui couvrent les principes clés de la passation des marchés :

- L'éthique ;
- Responsabilité ;
- Concours ;
- L'équité ;
- Transparence ;
- Efficacité, efficacité et économie ; et
- Meilleur rapport qualité-prix.

En outre, l'**Unité Nationale de Coordination** respectera strictement les dispositions de la **politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations**, disponible à l'adresse [www.ifad.org/en/document-detail/asset/40738506](http://www.ifad.org/en/document-detail/asset/40738506). Le projet veillera à ce que cette politique soit clairement énoncée dans tous les documents de passation de marchés (documents d'appel d'offres et contrats) et à ce que tous les fournisseurs s'y conforment. Tous ces documents doivent également mentionner clairement la ligne d'assistance téléphonique anticorruption du FIDA :

Office d'audit et de surveillance (AUO)  
Section d'enquête (IS)  
Via Paolo di Dono 44  
00142 Rome, Italie  
Courriel : **anticorruption@ifad.org**  
Téléphone : +39 0654592888 +39 0654592888  
Fax : +39 0654597888

## **0.6 Lutte contre la corruption et le harcèlement sexuel**

665. L'Unité Nationale de Coordination respectera strictement les dispositions de la politique du FIDA en matière de prévention et de réponse au harcèlement sexuel, à l'exploitation et aux abus sexuels, disponible sur le site [www.ifad.org/anticorruption\\_policy](http://www.ifad.org/anticorruption_policy). Le projet veillera à ce que cette politique soit clairement énoncée dans tous les documents de passation de marchés (documents d'appel d'offres et contrats) et à ce que tous les fournisseurs s'y conforment. Tous ces documents doivent également mentionner clairement la ligne d'assistance téléphonique du FIDA en matière d'éthique :

Bureau d'éthique (**ETH**)  
Via Paolo di Dono 44  
00142 Rome, Italie  
Courriel : **ethSCIOffice@ifad.org**

Téléphone : +39 06 5459 2525 +39 06 5459 2525

<https://www.ifad.org/en/ethSCI>

## **0.7 Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme**

666. L'Unité Nationale de Coordination se conformera strictement aux dispositions de la politique du FIDA en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, disponible sur le site [www.ifad.org/en/document-detail/asset/41942012](http://www.ifad.org/en/document-detail/asset/41942012).

## **0.8 Tenue de registres**

667. Conformément aux dispositions du module B du manuel, l'**Unité Nationale de Coordination** conservera les registres et les dossiers relatifs à la passation de marchés (pendant 10 ans) de manière à ce qu'ils soient facilement accessibles et récupérables, afin d'en faciliter l'examen et l'audit, même lorsqu'ils sont effectués à distance. Le tableau des dossiers, tel qu'il est extrait du manuel pour faciliter la consultation, est disponible à l'annexe 2. Pour faciliter l'examen, la supervision et l'audit, tous les dossiers relatifs à la passation et à la gestion des marchés sont archivés sous la responsabilité du personnel chargé de la passation des marchés. Si d'autres services, équipes ou entités sont chargés d'archiver certains documents relatifs à la passation de marchés, une copie doit être conservée par le personnel chargé de la passation de marchés. Les archives comprennent également tous les documents relatifs aux subventions/prêts accordés aux bénéficiaires du projet.

668. Lorsque la mise en œuvre est déléguée à des tiers préapprouvés, l'**Unité Nationale de Coordination** conserve un enregistrement complet de tous les documents par voie électronique, tandis que l'ensemble des documents originaux est conservé par le partenaire chargé de la mise en œuvre pendant dix ans également.

## 0.9 Intégration des risques PESEC dans la passation des marchés

SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES					
Conservation de la Biodiversité	Oui/Non	Probabilité	Conséquence	Niveau des risques	Recommandations pour les passations de marchés
1.8 Le projet pourrait-il impliquer ou conduire à une passation de marché par l'intermédiaire de fournisseurs primaires de matériels de ressources naturelles ?	Oui	Possible	<b>Mineur</b> Le projet peut éventuellement nécessiter l'acquisition de ressources naturelles auprès de fournisseurs primaires, et l'extraction des ressources est étroitement réglementée. Il existe des alternatives à l'approvisionnement en ressources naturelles par l'intermédiaire de fournisseurs primaires.	Modéré	Les spécifications techniques des dossiers d'appel d'offres prescriront la conformité à la législation environnementale nationale ; Un poids technique aux produits portant un label écologique sera accordé dans l'évaluation des offres Il sera exigé une expérience professionnelle antérieure du soumissionnaire dans des environnements similaires, et Une Supervision supplémentaire sera exigée lors de l'exécution des contrats.
Utilisation efficiente des ressources et prévention de la pollution	Oui/Non	Probabilité	Conséquence	Niveau des risques	Recommandations pour les passations de marchés
2.1 Le projet pourrait-il entraîner ou conduire à l'émission de polluants dans l'environnement, dans des circonstances normales ou exceptionnelles, avec un potentiel d'incidences négatives au niveau local, régional et/ou transfrontalier ?	Oui	Possible	<b>Mineur</b> Des polluants peuvent éventuellement être rejetés, que ce soit de manière routinière ou par accident, mais les systèmes de traitement sont éprouvés et vérifiés. L'environnement récepteur a une capacité d'absorption.	Modéré	Les spécifications techniques des dossiers d'appel d'offres envisageront :  - La prescription des appareils et structures ayant un bon rendement énergétique - L'élimination des eaux usées et des déchets solides conformément à la réglementation nationale
2.2 Le projet pourrait-il impliquer ou conduire à une production primaire de ressources naturelles vivantes	Oui	Possible	<b>Modéré</b> Le projet dépend entièrement de la production de ressources	Modéré	

qui ne soit pas durable du point de vue de l'environnement ? (Note : cela comprend la culture ou l'élevage de plantes ou d'animaux, y compris les cultures annuelles et pérennes, l'élevage (y compris le bétail), l'aquaculture, la sylviculture de plantation, etc.)			naturelles vivantes. Le projet est situé dans une zone agricole existante, peu sensible sur le plan environnemental et/ou social.		<ul style="list-style-type: none"> <li>- la conformité à la législation environnementale nationale</li> </ul> L'évaluation des offres envisagera : Le coût sur le cycle de vie pour les achats d'équipements énergivores et Un système de point de mérite pour récompenser les offres proposant des spécifications supérieures aux exigences minimales
2.4 Le projet pourrait-il impliquer ou entraîner une consommation importante de matières premières, d'énergie et/ou d'eau ?	Oui	Possible	<b>Modéré</b> Le projet nécessitera la consommation de matières premières, d'énergie et/ou d'eau. Il s'agira d'une composante importante du projet, mais les impacts peuvent être gérés de manière appropriée.	Modéré	L'approvisionnement en matières premières sera effectué de manière éthique avec des instructions ainsi l'utilisation des sources d'énergie renouvelable à inclure dans les documents d'appel d'offres correspondants. Utiliser les DAO FIDA/non-FIDIC pour les AOI concernant des contrats d'un montant supérieur à 5 millions de dollars US Les dossiers d'appel d'offres prescriront la conformité avec la législation environnementale nationale complétée par la norme2 des PESEC le cas échéant. Introduire le code de bonne conduite du personnel du contractant et le PGSS du contractant
2.5 Le projet pourrait-il entraîner ou conduire à une extraction, une dérivation ou un confinement important des eaux de surface ou souterraines (par exemple,	Oui	Presque certain	<b>Modéré</b> Le projet va réaliser plusieurs forages pour l'extraction d'eaux souterraines dans le cadre	Modéré	Les dossiers d'appel d'offres prescriront la conformité à la législation environnementale nationale complétée par les exigences de la norme 2 des PESEC le cas échéant. Ce point est

<p>construction de barrages, de réservoirs, aménagement de bassins fluviaux, extraction d'eaux souterraines) ?</p>			<p>des activités sur la transhumance</p>		<p>éclairé par le CGESC global du projet, tel qu'il est préparé par l'emprunteur et accepté par le FIDA.</p> <p>Utiliser le dossier d'appel d'offres FIDA/non-FIDIC pour les AOI concernant des contrats d'un montant inférieur à 5 millions d'USD OU les dossiers d'appel d'offres nationaux de l'emprunteur (complétés par les normes PESEC) comme prescrit dans le Manuel de passation des marchés du FIDA et le Guide pratique de passation des marchés. Les exigences supplémentaires des PESEC prendront la forme d'une annexe aux conditions contractuelles particulières et/ou d'un relèvement des qualifications minimum des soumissionnaires.</p>
<p>2.9 Le projet pourrait-il concerner l'élevage - systèmes extensifs et intensifs - et les produits animaux (produits laitiers, peaux, viande, etc.) ?</p>	<p>Oui</p>	<p>Presque certain</p>	<p><b>Modéré</b></p> <p>Des systèmes d'élevage et d'aquaculture intensifs/extensifs sont en place, mais ils ne constituent qu'une composante de l'ensemble des systèmes d'élevage et d'aquaculture de l'Union européenne.</p>	<p>Substantiel</p>	<p>Au niveau du contrat: Utiliser la version du contrat FIDA/FIDIC pour les AOI concernant des contrats d'un montant supérieur à 5 millions d'USD.</p> <p>Ce document du FIDA intégrera: — le PGESCC conforme au PGESC global du projet préparé par l'emprunteur et les exigences des travaux; — le code de conduite du personnel du contractant; — le PGSS du contractant.</p> <p>Utiliser le dossier d'appel d'offres FIDA/non-FIDIC pour les AOI</p>

					concernant des contrats d'un montant inférieur à 5 millions d'USD; OU les dossiers d'appels d'offres nationaux de l'emprunteur (complétés par les normes PESEC sous la forme d'une annexe*) comme prescrit dans le Manuel de passation des marchés du FIDA et le Guide pratique de passation des marchés.
<b>Patrimoine culturelle</b>	<b>Oui/Non</b>	<b>Probabilité</b>	<b>Conséquence</b>	<b>Niveau des risques</b>	<b>Recommandations pour les passations de marchés</b>
3.5 Le projet pourrait-il impliquer ou entraîner des modifications des paysages et des caractéristiques naturelles ayant une importance culturelle ?	Oui	Possible	<b>Substantiel</b>	Substantiel	Utiliser la version du contrat FIDA/FIDIC pour les AOI concernant des contrats d'un montant supérieur à 5 millions d'USD. Ce document du FIDA intégrera: — le PGESCC conforme au PGESC global du projet préparé par l'emprunteur et les exigences des travaux; — le code de conduite du personnel du contractant; — le PGSS du contractant.  Utiliser le dossier d'appel d'offres FIDA/non-FIDIC pour les AOI concernant des contrats d'un montant inférieur à 5 millions d'USD; OU les dossiers d'appel d'offres nationaux de l'emprunteur (complétés par les normes PESEC sous la forme d'une annexe*) conformément aux seuils monétaires prescrits dans le Manuel de passation des marchés

					du FIDA et le Guide pratique de passation des marchés.
<b>Peuples autochtones</b>	<b>Oui/Non</b>	<b>Probabilité</b>	<b>Conséquence</b>	<b>Niveau des risques</b>	<b>Recommandations pour les passations de marchés</b>
4.1 Le projet pourrait-il être implanté dans des zones où des populations autochtones sont présentes (y compris dans la zone d'influence du projet) ?	Oui	Possible	<b>Faible</b>	Modéré	Les dossiers d'appel d'offres prescriront la conformité à la législation nationale relative aux peuples autochtones Spécifications techniques : prévoir la passation des marchés par lots qui permet la conclusion de contrats directs avec les communautés/ONG locales utilisant les technologies autochtones et les matériaux locaux (HIMO)
4.2 Le projet pourrait-il donner lieu à des activités situées sur des terres et des territoires revendiqués par des populations autochtones ?	Oui	Possible	<b>Faible</b>	Modéré	Qualification du soumissionnaire : Expérience professionnelle antérieure dans des contextes similaires où se trouvent des populations autochtones. Conditions contractuelles : le contrat prévoit une forme de remboursement à la communauté pour l'utilisation des savoirs traditionnels de la communauté. Mécanisme de doléances d'accès facile en langue autochtone Supervision : supervision supplémentaire lors de l'exécution de contrats. Pour les AOI de montant inférieur à 5 millions USD, le dossier d'appel d'offres du FIDA sera utilisé.
<b>Travail et conditions de travail</b>	<b>Oui/Non</b>	<b>Probabilité</b>	<b>Conséquence</b>	<b>Niveau des risques</b>	<b>Recommandations pour les passations de marchés</b>

<p>5.1 Le projet pourrait-il opérer dans des secteurs ou des chaînes de valeur caractérisée par des conditions de travail qui ne respectent pas la législation nationale du travail ou les engagements internationaux ? (Remarque : cela peut inclure des pratiques discriminatoires, une forte inégalité entre les sexes et le manque d'égalité des chances, le déni de la liberté d'association et de négociation collective, les travailleurs migrants)</p>	<p>Oui</p>	<p>Possible</p>	<p><b>Mineure</b> Le projet opère dans des secteurs ou des chaînes de valeur qui, par le passé, n'ont pas respecté la législation nationale du travail ou les engagements internationaux, mais qui sont désormais réglementés de manière adéquate au niveau national et qui font partie de chaînes de valeur internationales soumises à des audits environnementaux et sociaux réguliers.</p>	<p>Modéré</p>	<p>Les dossiers d'appel d'offres exigeront la conformité à la législation nationale du travail Qualifications du soumissionnaire : aucune condamnation antérieure pour infraction aux lois du travail Evaluation des offres : emploi et formation professionnelle en cours d'emploi pour les jeunes et les femmes sans emploi au -dessus d'un pourcentage défini de la main-d'œuvre des contractants doivent être récompensés par des points de mérite technique lors de l'évaluation des offres.</p>
<p>5.3 Le projet pourrait-il impliquer des enfants (a) en dessous de l'âge minimum d'emploi défini au niveau national (généralement 15 ans) ou (b) au-dessus de l'âge minimum d'emploi défini au niveau national mais en dessous de l'âge de 18 ans dans des activités soutenues ou dans des chaînes de valeur ?</p>	<p>Oui</p>	<p>Possible</p>	<p><b>Modéré</b> Le projet n'opère pas dans des secteurs ou des chaînes de valeur où le travail des enfants était évident dans le passé. Le statut de la réglementation sur le travail forcé n'est pas clair à l'heure actuelle.</p>	<p>Modéré</p>	<p>Conditions contractuelles : Respecter les normes fondamentales du travail de l'OIT (pas de travail des enfants ou de travail forcé ; égalité des chances, non-discrimination et liberté d'association) ; Salaires décents compatibles avec les salaires similaires pour la même profession dans la région ; Le contractant principal imposera les conditions de travail identiques à la main d'œuvre de ses sous-traitants et autres fournisseurs ; déclaration d'accident y compris les infractions au code de conduite du contractant par son personnel ; Mécanisme permettant au PDEA de payer directement les sous-traitants en cas de retard de paiement injustifié de la part du contractant principal Pour les AOI de montant inférieur à 5 millions USD, le dossier</p>

					d'appel d'offres du FIDA sera utilisé.
<p>5.4 Le projet pourrait-il : (a) opérer dans un secteur, une zone ou une chaîne de valeur où les producteurs et autres travailleurs agricoles sont généralement exposés à des risques professionnels et de sécurité importante, et/ou (b) promouvoir ou utiliser des technologies ou des pratiques qui posent des problèmes de sécurité et de sécurité au travail ? risques pour la santé (SST) pour les agriculteurs, les autres travailleurs ruraux ou les populations rurales en général ? (Remarque : les risques en matière de SST dans l'agriculture peuvent inclure : les machines et outils dangereux ; les produits chimiques dangereux ; les agents toxiques ou allergènes ; les substances ou agents cancérogènes ; les maladies parasitaires ; les maladies animales transmissibles ; les espaces confinés ; les risques ergonomiques ; les températures extrêmes ; et le contact avec des substances dangereuses et toxiques animaux, reptiles et insectes. Les risques psychosociaux peuvent inclure la violence et le harcèlement.)</p>	Oui	Possible	<p><b>Mineur</b></p> <p>Le projet opère dans un secteur, une zone ou une chaîne de valeur où les travailleurs sont occasionnellement exposés à des risques importants en matière de sécurité et de santé au travail, et où la réglementation est réputée efficace.</p>	Modéré	<p>Des mesures relatives à la SST, visant à protéger les travailleurs du projet contre les blessures, les maladies ou les impacts associés à l'exposition aux dangers rencontrés sur le lieu de travail ou pendant le travail seront incluses dans les spécifications techniques des documents d'appel d'offres et les entrepreneurs seront tenus de s'y conformer.</p> <p>Les mesures SST seront aussi établies conformément au Code national de la République Centrafricaine sur l'hygiène de sécurité et l'environnement au travail.</p> <p>Les dossiers d'appel d'offres prescriront la conformité avec la législation nationale complétée par la norme5 des PESEC le cas échéant.</p> <p>Dans les conditions contractuelles, prévoir un mécanisme permettant aux emprunteurs de payer directement les sous-traitants en cas de retard de paiement injustifié de la part du contractant principal.</p>

Santé, sûreté et sécurité communautaires	Oui/Non	Probabilité	Conséquence	Niveau des risques	Recommandations pour les passations de marchés
6.1 Le projet pourrait-il être à risque de maladies aquatiques ou d'autres maladies à transmission vectorielle (par exemple, des habitats de reproduction temporaires) et/ou des maladies transmissibles/non transmissibles ?	Oui	Possible	<p><b>Mineur</b></p> <p>Le projet est situé dans une zone où les effets négatifs des maladies transmises par l'eau ou par d'autres vecteurs, ou des maladies transmissibles/non transmissibles, sont possibles, mais où il n'y a pas de preuve d'impact passé, et où la maîtrise de ces impacts serait efficace si des problèmes apparaissaient.</p>	Modéré	<p>Les dossiers d'appel d'offres exigeront la conformité à la réglementation nationale en matière de sécurité et de santé</p> <p>Spécifications techniques : Prévoir l'élimination sûre des déchets de construction et des déchets du camp des travailleurs ; l'atténuation, pour la communauté, des risques et des impacts résultant du travail du contractant ; la sécurité des livraisons et du transport et l'élimination des matières et des déchets dangereux. Intégrer la préparation aux situations d'urgence liées à des dangers naturels et humains</p> <p>Conditions contractuelles : Maintenir et éviter les dommages aux routes d'accès au site ; la violence sexiste, le harcèlement sexuel et l'exploitation et les attentes sexuelles auront pour</p>
6.6- Le projet pourra -t-il avoir des effets négatifs sur les écosystèmes et les services écosystémiques pertinents pour la santé des communautés (par ex, nourriture, purification des eaux de surface, tampon naturel contre les inondations) ?	Oui	Peu probable	<p><b>Mineur</b></p> <p>Le projet n'aura que des incidences mineures sur les services écosystémiques, qui pourront être atténuées grâce à une planification standard de la gestion de l'environnement</p>	Faible	

6.7 Le projet pourrait-il entraîner un potentiel de violence sexiste, y compris le harcèlement, l'exploitation et les abus sexuels, en raison de l'afflux de main-d'œuvre, de la redistribution des terres ou d'autres actions qui modifient la dynamique communautaire ?	Oui	Possible	<b>Modérée</b> Des changements modérés dans la dynamique de la communauté peuvent entraîner une augmentation du potentiel de la population. à la violence sexiste ou à l'exploitation sexuelle. Les interventions relatives à la violence fondée sur le sexe sont intégrées dans la conception du projet.	Substantiel  Modéré	conséquence la résiliation du contrat d'un employé en vertu du code de conduite du contractant ; l'afflux de travailleurs provenant de zones extérieures à la zone du projet sera limité au strict minimum ; déclaration périodique des accidents et des infractions. Pour les AOI de montant inférieur à 5 millions USD, le dossier d'appel d'offres du FIDA sera utilisé.
6.9 Le projet pourrait-il entraîner un afflux de travailleurs du projet ?	Oui	Peu probable	<b>Mineur</b> Le projet ne nécessite un afflux de travailleurs du projet	Faible	Application des politiques sur les conditions de travail de la main-d'œuvre et des stratégies de ciblage dans le cadre du projet. Inclure dans les conditions contractuelles que l'afflux de travailleurs provenant de zones extérieures à la zone du projet sera limité au strict minimum.
<b>Réinstallation physique et économique</b>	<b>Oui/Non</b>	<b>Probabilité</b>	<b>Conséquence</b>	<b>Niveau des risques</b>	<b>Recommandations pour les passations de marchés</b>
7.1 Le projet pourrait-il entraîner des déplacements physiques temporaires ou permanents, complets ou partiels (y compris des personnes n'ayant pas de droits fonciers légalement reconnus) ?	Oui	Possible	<b>Modéré</b>	<b>Modéré</b>	Les dossiers d'appel d'offres exigeront la conformité à la réglementation nationale en matière réinstallation et réinsertion économique. A défaut, les dossiers d'appel d'offres standard du FIDA seront utilisés.
7.2 Le projet pourrait-il entraîner un déplacement économique (par exemple,	Oui	Possible	<b>Modéré</b>	<b>Modéré</b>	Conditions contractuelles : Conditionner le début des travaux

perte d'actifs ou d'accès aux ressources en raison de l'acquisition de terres ou de restrictions d'accès - même en l'absence de déplacement physique) ?					par la mise en œuvre satisfaisante du par l'emprunteur. Pour les AOI de montant inférieur à 5 millions USD, le dossier d'appel d'offres du FIDA sera utilisé.
7.3 Le projet peut-il présenter un risque d'expulsions forcées ?	Oui	Possible	<b>Modéré</b>	<b>Modéré</b>	
7.4 Le projet pourrait-il avoir des incidences sur les régimes fonciers et/ou les droits de propriété communautaires/droits coutumiers sur les terres, les territoires et/ou les ressources, ou entraîner des modifications de ces régimes ?	Oui	Possible	<b>Modéré</b>	<b>Modéré</b>	
<b>Intermédiaires financiers et investissements directs</b>	<b>Oui/Non</b>	<b>Probabilité</b>	<b>Conséquence</b>	<b>Niveau des risques</b>	<b>Recommandations pour les passations de marchés</b>
8.3 L'investissement peut-il être accordé à une institution qui ne figure pas sur une liste d'exclusion ?	Oui	Possible	<b>Mineur</b> L'institution a une liste d'exclusion, mais ne peut pas la vérifier.	Modéré	La présélection des IF potentiels doit assurer i) leur capacité à assumer la responsabilité déléguée pour l'évaluation environnementale et sociale, la gestion et le suivi des risques et la gestion du portefeuille ; leur capacité à surveiller en permanence les rétrocessions et à réagir aux situations accidentelles et d'urgence dans leurs opérations ; la soumission par l'IF, sous une forme acceptable par le FIDA, des rapports environnementaux et sociaux annuels relatifs à leurs activités.
8.4 Selon la classification du portefeuille de l'institution : L'institution pourrait-elle avoir des projets à haut risque dans son portefeuille ?	Oui	Possible	<b>Négligeable</b> L'institution classe le portefeuille et il y a Il n'y a pas d'aspects dans la classification qui pourraient poser un risque.	Modéré	Utilisation du contrat standard de consultant du FIDA avec des conditions contractuelles spéciales

					<p>adaptées au contexte de mise en œuvre du PEAJ.</p> <p>Utilisation de contrat standard de consultant national ou du FIDA avec des conditions contractuelles spéciales adaptées au contexte du projet et au PGESC/CGESC de l'emprunteur</p> <p>Recrutement d'un consultant pour l'élaboration d'un SGES spécifique aux IMF</p> <p>Intégration des critères de sauvegarde environnementale et sociale dans la sélection des prestataires y compris les institutions de microfinance.</p>
8.6 L'institution fournit-elle un canal de communication stable avec les parties prenantes et les communautés locales (par ex. un mécanisme de réparation des griefs) ?	Oui	Possible	<p><b>Mineur</b></p> <p>Les communautés et les parties prenantes peuvent contacter l'institution et un processus est en place pour institutionnaliser les canaux de communication (par exemple, la gestion des plaintes) et former le personnel en conséquence.</p>	Modéré	
8.7 L'organisation fournit-elle des services auxiliaires ou des services de soutien au renforcement des capacités ?	Oui	Possible	<p><b>Mineur</b></p> <p>L'institution offre des services de formation de base aux clients (directement ou par l'intermédiaire de prestataires de services tiers) afin d'améliorer les opportunités commerciales et les moyens de subsistance</p>	Modéré	



## 5.4 Transactions de passation de marchés - Configuration institutionnelle et RACI

### 0.1 DELEGATION DES RESPONSABILITES EN MATIERE DE PASSATION DE MARCHES AUX ENTITES LOCALES<sup>106</sup>

669. Chaque fois qu'une entité locale se voit confier des responsabilités en matière de passation de marchés, elle doit respecter les dispositions de la LTE et du présent manuel et opérer sous l'entière autorité de l'**Unité Nationale de Coordination**. Les dispositions institutionnelles (rôles et responsabilités) pour chaque entité locale seront élaborées selon le même format que les deux tableaux présentés ci-dessous à la section 4.4 et seront annexées au MIP. L'**Unité Nationale de Coordination** s'occupera de la planification de la passation des marchés et offrira aux entités locales susmentionnées des conseils, un soutien, une formation, des approbations, etc. en matière de passation des marchés.

670. La valeur de l'accord (qui sera enregistré dans le CMT) avec chaque EFT sera basée sur les honoraires<sup>107</sup> que l'EFT facture pour les services qui lui sont confiés (s'il y en a et si la loi l'autorise) ; dans le cas contraire, elle affichera une valeur nulle. Tous les contrats attribués par chaque EFT en vertu de cet accord doivent être enregistrés dans le CMT par l'**Unité Nationale de Coordination**

### 0.2 PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE<sup>108</sup>

671. Comme indiqué dans l'accord de financement, les partenaires prédéfinis pour la mise en œuvre du projet sont les suivants :

672. Les partenaires de mise en œuvre du projet PEAJ déjà identifiés sont: (i) la FNEC pour la mise en œuvre du modèle de progression économique des vulnérables dans les chaînes de valeur d'élevage et d'apiculture en général ; (ii) l'ANGAC pour la mise en œuvre du modèle dans les filières œuf et poulet de chair et (iii) l'ANDE pour les services de formation-vulgarisation, et les services vétérinaires aux bénéficiaires.

673. Ces entités ont fait l'objet d'une pré-évaluation sur leurs capacités techniques et fiduciaires. Les principales conclusions sur les contrôles internes et passation des marchés sont : (i) Inexistence de procédures formalisées de contrôle interne ; (ii) Pas de spécialiste en passation de marché au niveau des entités malgré le fait qu'elles ont déjà fait des achats conséquents dans le cadre des conventions avec des projets. Les mesures à prendre pour le volet PM sont : (i) Renforcement de capacités en termes d'exigences minimales du FIDA en matière de passation de marché (suivi du cours de certification BUILD PROC, participation aux différentes formations et atelier

---

<sup>106</sup> Veuillez supprimer la section 4.1 dans la mesure où elle n'est pas pertinente selon l'accord de financement.

<sup>107</sup> En effet, les honoraires (le cas échéant) sont les fonds qui iront directement à l'EFT et qui sont soumis à la concurrence ou à la négociation avant la signature d'un protocole d'accord/accord avec l'EFT, tandis que les fonds restants confiés à l'EFT (pour financer les contrats signés par l'EFT) sont convenus, fixes et ne font pas l'objet de négociations avec l'EFT ; ces fonds seront dépensés en utilisant les méthodes de passation de marchés applicables et doivent être saisis dans le CMT en conséquence.

<sup>108</sup> Veuillez supprimer la section 4.2 dans la mesure où elle n'est pas pertinente selon l'accord de financement.

du FIDA, etc.) ; (ii) Mise en place d'un manuel de passation des marchés ; (iii) Utilisation des procédures de PM du projet sur le volet acquisition sous la supervision du RPM de PEAJ ; et (iv) Dotation des équipements (ordinateur, logiciel, matériel de bureau, etc.).

674. Initialement dénommée Association Nationale des Éleveurs Centrafricains (ANEC), la FNEC a été créée en 1972 sous le nom de ANEC et a été reconnue comme organisation d'utilité publique par l'Ordonnance N° 086/045 du 04 août 1986 sous son nom actuel. La faitière qui regroupait en 2016, quelques 966 organisations membres avec 5910 éleveurs individuels. Ainsi, l'Association nationale des bouchers centrafricains (ANBC) et l'ANGAC sont membres à part entière de la FNEC.

675. Dans le cadre de la mise en œuvre du PEAJ, la FNEC mènera les activités suivantes :

- Participation à la communication sur le projet et à la sensibilisation des populations cibles dans la zone du projet ;
- Participation à l'identification des bassins d'élevage ;
- Participation à l'identification des bénéficiaires ;
- Participation à l'identification des élevages « élites » devant fournir les géniteurs et matrices de petits ruminants, de volaille et de porc ;
- Participation à la distribution des appuis aux bénéficiaires ;
- Suivi de la mise en œuvre du projet ;
- Participation aux travaux des comités locaux et du comité de pilotage.

676. L'Association nationale des groupements des aviculteurs de Centrafrique (ANGAC) est une faitière affiliée à la FNEC et intervenant dans la filière avicole. Elle s'investit dans la promotion de l'élevage moderne de poulet de chair, de poules pondeuses en zones urbaines et périurbaines mais aussi de la volaille traditionnelle (de races locales). Dans le cadre du PEAJ, il s'agira de passer à la gestion de type privé de ces infrastructures. Un appel à manifestation d'intérêt doit être initié par la FNEC et l'ANGAC pour l'affermage, la concession ou la co-entreprise.

677. Le partenariat du PEAJ avec l'ANGAC portera sur :

- La communication sur le projet et à la sensibilisation des populations cibles dans la zone du projet ;
- L'identification des bénéficiaires ;
- L'identification des élevages « élites » devant fournir les géniteurs et matrices de de volaille ;
- La distribution des appuis aux bénéficiaires éleveurs de volaille ;
- Le suivi de la mise en œuvre du projet.

678. L'Association nationale des groupements des aviculteurs de Centrafrique (ANGAC) est une faitière affiliée à la FNEC et intervenant dans la filière avicole. Elle s'investit dans la promotion de l'élevage moderne de poulet de chair, de poules pondeuses en zones urbaines et périurbaines mais aussi de la volaille traditionnelle (de races locales).

679. Dans le cadre du PEAJ, il s'agira de passer à la gestion de type privé de ces infrastructures. Un appel à manifestation d'intérêt doit être initié par la FNEC et l'ANGAC pour l'affermage, la concession ou la co-entreprise.

680. Le partenariat du PEAJ avec l'ANGAC portera sur :

- La communication sur le projet et à la sensibilisation des populations cibles dans la zone du projet ;
- L'identification des bénéficiaires ;
- L'identification des élevages « élites » devant fournir les géniteurs et matrices de de volaille ;
- La distribution des appuis aux bénéficiaires éleveurs de volaille ;
- Le suivi de la mise en œuvre du projet.

681. Les conventions avec ces partenaires doivent contenir les clauses minimales sur le volet fiduciaire et passation des marchés. Le Responsable de passation de marchés de PEAJ supervise l'élaboration des conventions, des PPM et l'introduction sur OPEN des DANO. Autant que possible, ces partenaires recevront les mêmes appuis que l'équipe du projet sur le volet PM.

682. Ces partenaires respecteront les mêmes règles, les procédures et les seuils de PM que le projet PEAJ.

683. Le RPM s'assurera qu'au niveau de ces partenaires que : (i) le personnel qui s'occupe de l'acquisition a les compétences minimales pour assurer le volet PM et le principe de séparation des tâches incompatibles est respecté ; (ii) les procédures de PM sont validées par le FIDA ; (iii) le responsable de l'acquisition auprès des partenaires acquiert les renforcements de capacités selon les exigences du FIDA en matière de passation de marché.

684. Si le projet prévoit une sélection concurrentielle des partenaires de mise en œuvre, les méthodes et procédures requises élaborées dans les règles de passation des marchés applicables seront appliquées pour la sélection de tout autre partenaire de mise en œuvre. La sélection (en utilisant la méthode de passation de marchés appropriée) et la passation de contrats (en utilisant la forme appropriée de contrat ou de protocole d'accord) avec les partenaires de mise en œuvre seront toujours soumises à l'examen préalable du FIDA ; ces accords seront planifiés dans le cadre du PP respectif.

685. Chaque partenaire d'exécution (faisant partie du secteur public) doit se conformer aux dispositions de la LTB et du présent manuel. Les autres partenaires de mise en œuvre (du secteur privé ou de la société civile) peuvent appliquer leurs propres règles de passation des marchés, pour autant qu'elles ne soient pas en contradiction avec les directives du FIDA en matière de passation des marchés et après une évaluation positive par le FIDA. Les dispositions institutionnelles (rôles et responsabilités) pour chaque partenaire de mise en œuvre seront élaborées conformément aux deux tableaux présentés ci-dessous à la section 4.4 et annexés au MIP. Chaque partenaire de mise en œuvre préparera son PP en suivant les modèles approuvés par le FIDA et le soumettra à l'**Unité Nationale de Coordination** pour intégration dans le PP consolidé. Il en va de même pour les mises à jour et les mises à niveau. Tous les contrats signés par le partenaire de mise en œuvre doivent être saisis dans le CMT.

686. La valeur de l'accord de partenariat (qui sera inscrit dans le CMT) avec une I.P. sera basée sur les honoraires<sup>109</sup> que l'I.P. facture pour les services qui lui sont confiés. Tous les contrats attribués par une I.P. en vertu de cet accord doivent être enregistrés séparément dans le CMT.

### **0.3 Comptabilisation des marchés passés par les entités locales et les partenaires**

687. Lorsque des responsabilités en matière de passation de marchés (y compris des subventions) sont confiées à des entités locales (EL) ou à des partenaires de mise en œuvre (PM), les dispositions suivantes s'appliquent :

- Les plans de passation de marchés préparés par les E.L./I.P. suivront le modèle de PP du FIDA et seront consolidés avec le PP de l'**Unité Nationale de Coordination** ; pour éviter une double comptabilisation des chiffres financiers, les accords avec ces L.E./I.P. seront enregistrés dans le CMT en indiquant uniquement (le cas échéant) les honoraires payables à ces partenaires pour rendre les services qui leur ont été confiés ;
- Le PP préparé par l'**Unité Nationale de Coordination** inclura également les activités de passation de marchés avec les EBL ou les IAP (protocole d'accord/accord) et indiquera la valeur des frais (le cas échéant) confiés aux EBL ou aux IAP ; lorsque l'autorité de passation de marchés est déléguée à un EBL / IAP, ce dernier dépensera le budget alloué en menant des activités de passation de marchés qui seront planifiées et exécutées conformément au présent manuel et au manuel de procédures (voir article 23 du manuel de procédures), ce dernier dépensera le budget alloué en menant des activités de passation de marchés qui seront planifiées et exécutées conformément au présent manuel et au manuel de procédures (voir l'article 23 du manuel de procédures) ; <sup>110</sup>
- Le PP d'un L.E./I.P. fera l'objet d'un examen préalable par le FIDA ; les activités d'approvisionnement gérées par un L.E./I.P. feront l'objet d'un examen préalable/post par le FIDA, selon le cas ;
- Tous les contrats conclus par un P.L./P.I. doivent être saisis dans le CMT par l'**Unité Nationale de Coordination** ou le partenaire ;
- L'**Unité Nationale de Coordination** supervisera les activités de passation de marchés menées par chaque EBL ou IAP sur la base des dispositions détaillées incluses dans le protocole d'accord/accord qui est soumis à l'examen préalable du FIDA, le cas échéant ;
- Lorsqu'une activité de passation de marchés d'un EBL/PI est soumise à un examen préalable par le FIDA, l'**Unité Nationale de Coordination** se chargera du rapport via OPEN (à l'exception des prêts et des microcrédits qui ne sont pas saisis dans OPEN) ;

---

<sup>109</sup> En effet, les honoraires (le cas échéant) sont les fonds qui iront directement à l'I.P. et qui sont soumis à la concurrence ou à la négociation avant la signature d'un protocole d'accord/accord avec l'I.P., tandis que les fonds restants confiés à l'I.P. (pour financer les contrats signés par l'I.P.) sont convenus, fixes et ne font pas l'objet de négociations avec l'I.P. ; ces fonds seront dépensés à l'aide des méthodes de passation de marchés applicables et doivent être inscrits dans le CMT en conséquence.

<sup>110</sup> "Toutes les conditions de passation de marchés décrites ci-dessus s'appliquent également aux partenaires de mise en œuvre du projet et aux agents de mise en œuvre approuvés par le FIDA.

- Tous les protocoles d'accord/accords de premier niveau signés entre l'**unité de gestion de projet** et un L.E./I.P. seront saisis dans le CMT comme expliqué au point 3.4.1 ci-dessus ; et
- L'E.L./I.P. est tenu de respecter les exigences du présent manuel en matière d'archivage ; l'**Unité Nationale de Coordination** veille à ce que tous les dossiers et documents soient disponibles et accessibles pour les opérations d'examen.

#### **0.4 Structure institutionnelle, rôles et responsabilités**

688. Les sous-sections ci-dessous détaillent les procédures opérationnelles des comités d'évaluation, le mécanisme de recrutement du personnel et les responsabilités des principales parties prenantes et du personnel.

##### **0.4.1 Comités d'évaluation<sup>111</sup>**

689. Étant donné que le projet applique les règles nationales de passation des marchés dans la mesure où elles ne sont pas en contradiction avec les lignes directrices du FIDA en matière de passation des marchés, les procédures suivantes concernant les comités d'évaluation s'appliquent à tous les comités d'évaluation dans le cadre du projet :

- Chaque activité de passation de marché (y compris les subventions et le recrutement de personnel) a son comité d'ouverture et d'évaluation officiellement désigné ;
- Le comité peut être unique pour les procédures d'ouverture et d'évaluation, à condition que chaque membre soit libre de tout conflit d'intérêts et garantisse que son engagement dans l'évaluation ne sera pas biaisé par des travaux préparatoires tels que la rédaction de spécifications ou de termes de référence et la réalisation d'études de marché ;
- Les conditions suivantes seront respectées pour tous les comités :
  - o Le comité est formellement nommé par l'autorité compétente ;
  - o Les membres du comité connaissent bien l'AMI, le dossier de préqualification, le dossier d'appel d'offres ou l'appel à propositions ; ils consacrent suffisamment de temps à la compréhension du document et du processus et consacrent tout leur temps à la réalisation de l'évaluation dans les plus brefs délais ;
  - o Tous les membres du comité signent une déclaration d'impartialité et de confidentialité (suivant le modèle standard du FIDA) immédiatement après avoir pris connaissance des noms des soumissionnaires et de leurs partenaires, personnel, experts, sous-traitants, etc. Dès qu'il se rend compte de l'existence d'un conflit d'intérêts (potentiel ou réel), le membre du comité concerné doit le signaler au président, qui coordonnera son remplacement immédiat ;

---

<sup>111</sup> Modifier cette section en fonction des besoins de l'UGP après une évaluation approfondie des exigences nationales et de celles du FIDA. Dans le cas où les directives et le manuel du FIDA sur les marchés publics s'appliquent, remplacer le contenu de cette section par des références croisées avec les modules pertinents du manuel.

- Le comité comprend des spécialistes techniques dans le domaine de la passation de marchés, des spécialistes de la passation de marchés et d'autres spécialistes nécessaires pour l'activité en question (par exemple, des spécialistes des finances, des juristes, etc ;)
- Le comité peut également comprendre des représentants des utilisateurs finaux; ces derniers sont impliqués lorsque l'activité de passation de marché est dédiée au bénéfice d'un groupe ou d'une communauté légalement établie ;
- Si le personnel de l'**Unité Nationale de Coordination** (et des utilisateurs finaux le cas échéant) manque de qualifications, de compétences ou d'expertise dans le domaine de la passation de marché, l'**Unité Nationale de Coordination** peut inclure dans le comité un membre externe (consultant ou personnel d'une autre entité publique) pour autant que ce membre soit libre de tout conflit d'intérêt et respecte les règles énoncées dans le présent manuel et dans le guide ;
- Le nombre de membres du comité est impair, avec un minimum de trois, la taille dépendant de la valeur et de la complexité de la mission ;
- Le comité fonctionne de manière autonome et ne comprend pas de responsables qui approuvent en dernier ressort le résultat de l'évaluation ; il ne doit pas non plus y avoir d'autorité hiérarchique entre les membres du comité afin de garantir qu'aucune hiérarchie n'exerce de pression indue sur les membres ;
- L'évaluation est effectuée individuellement par chaque membre du comité, en particulier lorsque l'évaluation implique une notation ; dans ce cas, les notes individuelles sont ensuite discutées et peuvent être ajustées en conséquence, à condition que les notes initiales et les notes ajustées soient toutes deux incluses dans le rapport, avec la justification des ajustements ; les notes combinées seront basées sur la moyenne (moyenne des notes individuelles ajustées) ;
- Pour tous les aspects de l'évaluation qui sont évalués sur la base d'une réussite ou d'un échec (pas de notation), le comité doit prendre sa décision à l'unanimité, faute de quoi la décision doit être prise à la majorité des voix et les opinions divergentes doivent être dûment consignées. En cas de désaccord majeur ayant un impact irréversible sur le résultat, le président prendra la décision ;
- Les membres du comité sont censés évaluer l'ensemble des manifestations d'intérêt/demandes de qualification/offres/propositions/cotations reçues pour l'ensemble des étapes de l'évaluation ; la division de l'évaluation verticalement (répartition des offres entre les membres pour l'évaluation) ou horizontalement (certains membres procédant à l'examen préliminaire tandis que d'autres s'occupent de l'évaluation technique) n'est pas autorisée ;
- Malgré ce qui précède, chaque membre du comité exercera son expertise et ses qualifications sans influencer indûment les opinions des autres membres ;
- En plus de remplir le rôle d'évaluation comme les autres membres du comité, le spécialiste de la passation de marchés au sein du comité est chargé de veiller au respect total des règles de passation de marchés en vigueur ; le spécialiste de la passation de marchés est chargé de communiquer toutes les clarifications

- (sur la base de l'accord du comité) avec les soumissionnaires et de rédiger le rapport d'évaluation. En outre, le spécialiste en passation de marchés assumera le rôle de facilitateur du comité tel que prévu dans le module K1 du manuel du FIDA, notamment en veillant au respect des règles de passation de marchés en vigueur conformément au présent manuel ;
- Chaque comité est présidé par un président chargé de coordonner les discussions techniques au sein du comité et assume les rôles prévus par le module K1 du manuel ;
  - Toutes les évaluations et décisions sont prises sur la base des critères et exigences définis dans les documents de passation de marchés, les dossiers d'appel d'offres ou les demandes de propositions ; toutes les décisions doivent être suffisamment étayées par des délibérations, des réserves, des discussions, des points forts et des points faibles, etc. suffisamment détaillés pour garantir l'application d'une procédure régulière ;
  - Le comité achève l'évaluation rapidement et, en tout état de cause, dans le délai de validité des offres/propositions ; dans des circonstances exceptionnelles et dûment justifiées, le comité peut demander une prolongation de la validité des offres. Ces demandes sont adressées aux soumissionnaires officiellement par écrit avant l'expiration de la période de validité par l'intermédiaire du directeur de l'**Unité Nationale de Coordination** ;
- Le même comité d'évaluation devrait idéalement entamer des discussions ou des négociations précontractuelles dans les limites précisées dans le manuel et le présent manuel ;
  - L'autorité contractante (Coordonnateur du projet) est l'autorité de nomination des comités d'évaluation ; L'autorité contractante est également l'autorité d'approbation des résultats de l'évaluation. Par conséquent, l'autorité contractante ne sera pas membre ou président de ces comités ; l'autorité contractante nomme un comité pour chaque activité de passation de marché (ou groupes/catégories d'activités pour autant que les compétences, l'expérience et les aptitudes requises soient communes et qu'il n'y ait pas de chevauchement en termes de calendrier et de charge de travail) ; le comité est constitué suffisamment longtemps avant la date et l'heure d'ouverture, et ses membres doivent rester confidentiels jusqu'à la date et l'heure d'ouverture au public ;
  - Toute tentative d'un soumissionnaire potentiel ou d'un opérateur économique d'influencer l'un des membres du comité ou l'un des membres de l'**Unité Nationale de Coordination** ou le personnel de l'utilisateur final ou le personnel des agences gouvernementales concernées ne doit pas être tolérée ; elle doit être consignée dans le rapport d'évaluation et renvoyée aux autorités compétentes ;
  - Le comité dispose des pouvoirs suivants :
    - Évaluer de manière indépendante chaque soumission sur la base de ses propres mérites et des critères clairement définis dans les documents d'appel à la concurrence ;
    - Décider individuellement (chaque membre) du résultat de l'évaluation et collectivement (le comité conjointement) lorsqu'un consensus est nécessaire, sans avoir recours à une personne ou à une autorité extérieure au comité ;

- Demander l'assistance d'experts en la matière qui seront désignés par l'autorité contractante
- Décider des écarts identifiés dans chaque soumission et les classer comme mineurs ou majeurs sur la base des seules orientations du Manuel, du contenu des documents de passation de marchés, tout en garantissant l'équité, l'égalité de traitement, la proportionnalité et la transparence ;
- Décider de la nécessité et du contenu des clarifications fournies par les soumissionnaires conformément aux dispositions des documents de consultation et du Manuel ;
- Décider de manière autonome du rejet d'une candidature en fournissant des justifications détaillées ;
- Décider de manière autonome du rejet de toutes les soumissions et de l'annulation du processus si l'une des conditions d'annulation énoncées dans le manuel est remplie ;
- Décider, de manière dûment motivée, des recommandations d'attribution ;
- Signaler toute tentative d'influencer le comité dans la conduite de ses travaux ;
- S'abstenir de divulguer toute information relative à son travail à toute personne ou entité jusqu'à ce que les procédures d'évaluation soient terminées ; ensuite, un rapport interne ainsi qu'un rapport au FIDA sont nécessaires avant que les résultats de l'évaluation ne puissent être rendus publics ;
- Fournir un avis détaillé et un retour d'information pour toute plainte ou demande de compte rendu ;
- Lorsque les négociations sont autorisées, gérer l'ensemble du processus de négociation dans les limites autorisées par l'appel d'offres et le manuel et dans le respect de la période de validité des propositions ;
- Outre la nomination du comité, l'autorité contractante examine et approuve les résultats de l'évaluation ; l'autorité contractante dispose des pouvoirs suivants :
  - Remplacer un membre du comité pour des raisons de conflit d'intérêts ou autres et modifier la décision relative à la formation du comité en conséquence ;
  - Émettre des demandes de prolongation de la validité des offres si elles sont dûment justifiées par le comité ;
  - Approuver les recommandations telles que présentées par la commission dans le rapport signé ;
  - Dès réception du rapport signé, le comité doit clarifier certains aspects de l'évaluation et demander plus de détails et de justifications ;
  - Rejeter la recommandation de la commission sur la base de justifications détaillées ;
  - Approuver la diffusion des résultats de l'évaluation (par exemple DANO, ANO, avis d'annulation, etc.).
- Les comités doivent se référer au manuel des marchés du FIDA pour des conseils détaillés sur l'évaluation (voir section 2.6.2 ci-dessus).

#### **0.4.2 Sélection du personnel de l'UCN financée par le FIDA**

690. La procédure de recrutement du personnel financé par le FIDA pour rejoindre l'**Unité Nationale de Coordination** sera la procédure de sélection des consultants individuels (SCI) décrite dans le manuel de passation des marchés du FIDA. Cette

procédure ne s'applique pas au personnel détaché par le gouvernement. Comme indiqué à la section 2.8 (point 2), la sélection du personnel de l'**Unité Nationale de Coordination** ou les changements de personnel doivent être coordonnés à l'avance avec le FIDA. Si le processus de sélection dépasse le seuil d'examen préalable pour les consultants individuels, la sélection sera également soumise à la non-objection du FIDA par l'intermédiaire de OPEN, conformément à la section 2.7.6 ci-dessus. Pour déterminer si le processus de sélection est soumis à l'ANO, l'**Unité Nationale de Coordination** doit estimer le coût couvrant la rémunération pour toute la durée restante du projet, conformément à l'accord de financement. Certaines sélections du personnel de l'**Unité Nationale de Coordination** financé par le FIDA sont soumises à l'obligation de non-objection, quelle que soit la valeur, conformément à l'accord de financement (y compris tout le personnel chargé de la passation des marchés). Tous les recrutements de personnel doivent figurer dans le plan de passation des marchés correspondant.

691. La procédure de sélection suit la procédure SCI avec les points forts suivants, adaptés au cas particulier de la sélection du personnel de l'**Unité Nationale de Coordination**:

- Préparation du cahier des charges à l'aide du modèle Doc Type du FIDA - cahier des charges ;
- Préparation de l'AMI à l'aide du modèle type du FIDA - Annonce de l'AMI ;
- Si des entretiens avec les candidats présélectionnés sont prévus pour aider à identifier le candidat le plus qualifié,
  - o l'entretien ainsi que les critères y afférents doivent être explicitement spécifiés dans la manifestation d'intérêt et les termes de référence ; cela signifie que les conditions de l'entretien doivent être connues à l'avance et annoncées au public;
  - o les compétences requises pour l'entretien doivent être pondérées en plus des pondérations des autres critères de qualification ;
  - o les critères de compétence doivent être formulés de manière claire et objective;
  - o Les entretiens doivent se fonder sur le même ensemble de questions relatives aux compétences, utilisées avec tous les candidats ;
  - o tous les candidats ayant obtenu la note minimale (pour l'évaluation du CV) seront invités à un entretien ;
  - o les personnes interrogées doivent disposer de suffisamment de temps à l'avance ;
  - o Les entretiens devraient se dérouler en ligne en cas d'obstacles à la rencontre physique ;
  - o Outre les questions relatives aux compétences, l'**Unité Nationale de Coordination** peut tester les personnes interrogées afin de valider leurs connaissances et leur expérience au moyen d'une ou plusieurs "questions techniques" qui doivent également être normalisées et communes à toutes les personnes interrogées ;
  - o **L'Unité Nationale de Coordination** consulte le FIDA à l'avance pour établir les questions d'entretien basées sur les compétences ainsi que les questions

techniques pour chaque poste ; en dehors de cette consultation, les questions restent strictement confidentielles ;

- les entretiens doivent être entièrement documentés ainsi que la notation qui en résulte dans le rapport d'évaluation ;
- Pour le recrutement du personnel à long terme de l'**Unité Nationale de Coordination** financée par le FIDA, des entretiens fondés sur les compétences [*sont systématiquement exigés OU sont recommandés*] ;
- L'organigramme ci-dessous décrit les principales étapes de la procédure SCI.

692. Dans des cas exceptionnels et dûment justifiés identifiés dans le manuel, les consultants individuels peuvent être sélectionnés sur la base d'une source unique :

- les tâches qui s'inscrivent dans le prolongement de travaux antérieurs effectués par le consultant et pour lesquels il a été sélectionné dans le cadre d'un appel d'offres ;
- certaines missions d'une durée inférieure à trois mois ;
- les situations d'urgence résultant de catastrophes naturelles ;
- lorsque la personne est le seul consultant qualifié pour la mission ; et
- lorsque le budget de l'affectation du consultant individuel est inférieur au seuil bas prédéfini pour le SED.

693. Dans ce cas, l'**Unité Nationale de Coordination** lancera un SED par l'intermédiaire de OPEN, accompagné de justifications détaillées.

694. Le recrutement des fonctionnaires est soumis aux politiques du FIDA. Chaque fois que la Division de la politique opérationnelle et des résultats (OPR) publiera une nouvelle mise à jour, le MIP devra être mis à jour en conséquence.

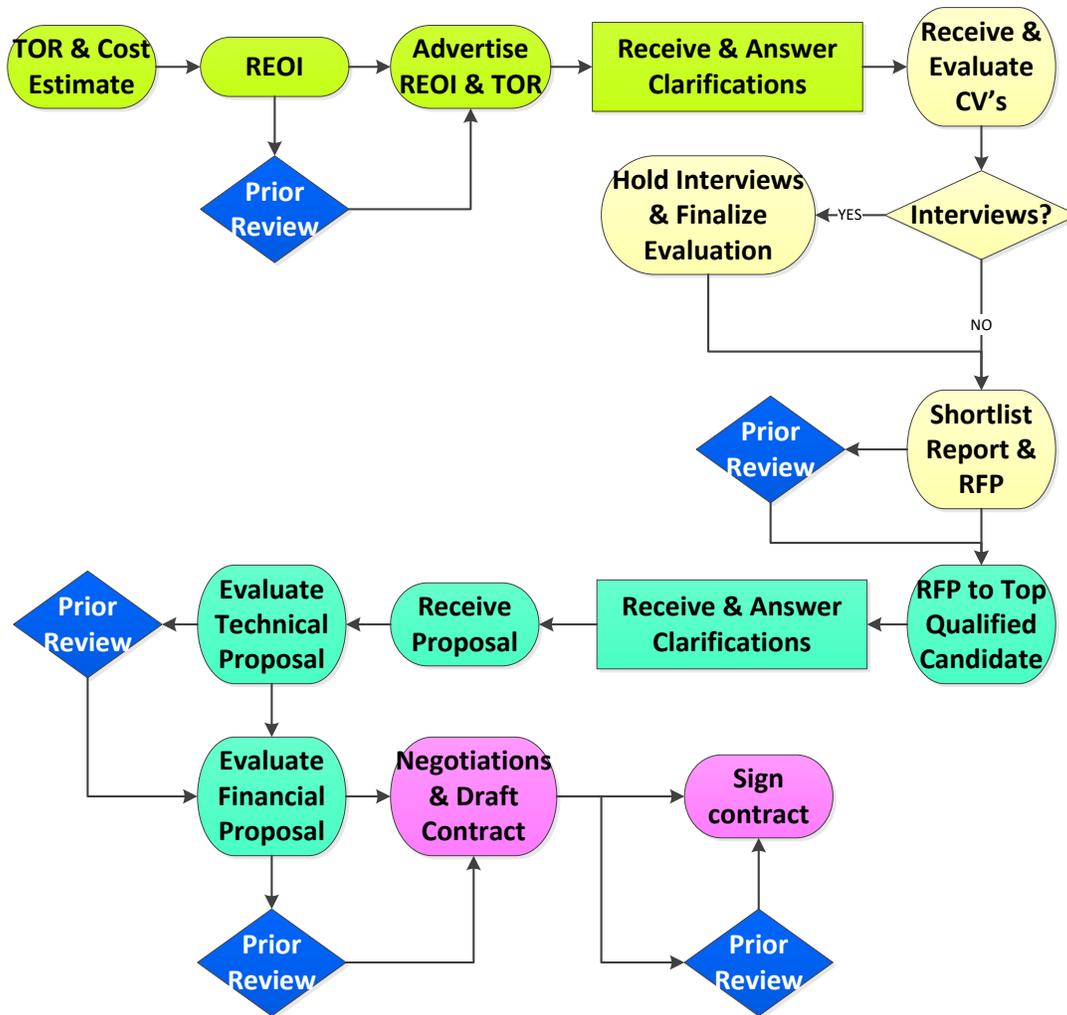


Figure 3- Organigramme de la procédure SCI pour la sélection du personnel des projets financés par le FIDA

### 0.4.3 Formation du personnel en passation des marchés selon les nouvelles Directives du FIDA et utilisation du CMT/OPEN

695. En termes de renforcement des capacités, il sera organisé un atelier de formation en passation des marchés selon les procédures du FIDA pour l'ensemble du personnel du projet PEAJ en début de projet pour les outiller en la matière afin d'optimiser la mise en œuvre.
696. Ces formations concerneront en priorité le cours de certification BUILD PROC qui est une obligation pour toutes les positions occupées en passation des marchés. L'autre formation va porter sur l'utilisation de l'outil de suivi des contrats (CMT/OPEN) qui est rendu obligatoire pour tous les contrats adjudgés réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du projet PEAJ. Le CMT/OPEN va remplacer le C10 et le C11 relatif au registre des contrats. Ces formations en faveur du personnel impliqué dans les acquisitions porteront également sur le nouveau système End2End appelé PETE qui sera lancée cette année ainsi que le nouveau modèle de PPM.

#### 0.4.4 Rôles et responsabilités

697. Les deux tableaux ci-dessous clarifient les rôles et les responsabilités de toutes les parties prenantes, en particulier celles qui sont chargées d'une ou de plusieurs fonctions du cycle de passation de marchés. Le premier tableau est une représentation de haut niveau des rôles et responsabilités organisationnels des fonctions de passation de marchés de haut niveau parmi les entités concernées, tandis que le second tableau (en annexe 1) est une matrice détaillée d'attribution des responsabilités couvrant la majorité des fonctions et étapes de la passation de marchés au sein de l'**unité de gestion du projet**.

698. [Veuillez mettre à jour les noms et numéros des entités impliquées dans les fonctions de passation de marchés dans la première ligne du tableau ci-dessous en utilisant les acronymes indiqués dans les notes de bas de page ou sous le tableau et mettre un "X" dans la bonne case].

	<b>Coordonnateur</b>	<b>Responsable Technique</b>	<b>Responsable de passation des marchés</b>	<b>Chef d'Antenne</b>	<b>Technici en Antenne</b>	<b>Responsable Administratif et financier</b>
Préparer le plan de passation des marchés (PPM)			x			
Finaliser et approuver le PPM	x					
Gérer les mises à jour et les mises à niveau du PPM			x			
Préparer les exigences techniques		x		x		
Finaliser et approuver les exigences						
Préparation du dossier d'appel d'offres (DAO)			x		x	
Finaliser et approuver les DAO	x			x		
Publication d'avis et d'annonces			x		x	
Membres du comité d'évaluation		x	x	x	x	
Former des comités d'évaluation			x			
Gérer l'ouverture des offres/propositions			x		x	
Gérer l'évaluation des offres/propositions			x		x	
Approuver les recommandations d'évaluation	x			x		
Gérer les comptes rendus et les protestations	x		x	x		
Préparer le projet de contrat			x		x	
Signer le contrat	x					
Gestion technique du contrat		x		x		
Gestion des contrats		x	x			

	<b>Coordonnateur</b>	<b>Responsable Technique</b>	<b>Responsable de passation des marchés</b>	<b>Chef d'Antenne</b>	<b>Technicien en Antenne</b>	<b>Responsable Administratif et financier</b>
Membres du comité d'acceptation	<b>x</b>					
Comité d'acceptation des formulaires	<b>x</b>					
Examiner les demandes de paiement		<b>x</b>			<b>x</b>	
Vérifier et approuver les demandes de paiement	<b>x</b>			<b>x</b>		
Traiter les paiements						<b>x</b>
Archiver tous les dossiers relatifs aux marchés publics			<b>x</b>	<b>x</b>		
Correspondance avec le FIDA pour la non-objection	<b>x</b>		<b>x</b>			

**Tableau 7 - Rôles et responsabilités en matière d'achats**

### Annexe 5.1 : Modèle de matrice d'attribution des responsabilités (RAM - RACI)

699. Le présent RAM clarifie les rôles et les responsabilités des unités et du personnel à chaque phase/étape de la mise en œuvre des activités de passation de marchés et des activités liées à la passation de marchés dans le cadre du projet du FIDA. Il désigne pour chaque étape la personne qui est responsable, qui doit rendre compte, qui est consultée ou qui est informée. Il facilite le flux de travail interne et la coordination inter-agences, élimine toute ambiguïté et favorise la responsabilisation. Dans chaque cellule de chaque activité, les lettres "R", "A", "C" ou "I" sont inscrites pour la fonction respective, selon le cas. La signification de chacune de ces lettres est expliquée dans la légende ci-dessous :

Activité/rôle <sup>112</sup>	Ministre	Directeur du ministère	Directeur de projet	Directeur provincial	Responsable de la composante du projet	Personnel chargé du projet	Projet Tech. Personnel	Gestionnaire financier de projet	Personnel de la proc. provinciale	Provincial Tech. Personnel
PTBA - Activités d'élaboration	I	R	R	I	A	C	C		C	C
PTBA- budget	I	I	R	I	R	A		R	I	
PTBA- autres	I	R	R	I	A	C	C	R	C	C
Plan d'approvisionnement - emballages (lots)			R		A	I	I	I	A	A
Plan de passation de marchés - programmation (calendrier)			R		R, A	C	C	C	A	A
Plan de passation de marchés - méthodes de passation de marchés			R		R, A	C	C	C	A	A
Plan d'approvisionnement - consolidation (final)	I	I	R		R, A	I	I	I	A	A
Plan d'approvisionnement - mise à jour ou mise à niveau	I	I	R		R, A	I	I	I	A	A
Toutes les demandes de non-objection		I	R	R	A	C	C	C		
Initiation (demande de démarrage de la préparation)		I	I		R, A	C	C	C		
Étude de marché			C		R, A	C	C	C		
Consultation/coordination des parties prenantes	I	R	R		C, A	C, A	C, A			
Estimation des coûts et des délais	I	A, I	A, I	I	C, A	I	C	R	A	A
TOR/Cahier des charges techniques		C	A	C	C, A		A		A	A

<sup>112</sup> [Veuillez modifier la ligne avec les lignes/titres pour inclure toutes les personnes impliquées dans les activités de passation de marchés énumérées. Inclure des matrices séparées pour les autres unités de passation de marchés et les partenaires de mise en œuvre].

Activité/rôle <sup>112</sup>	Ministre	Directeur du ministère	Directeur de projet	Directeur provincial	Responsable de la composante du projet	Personnel chargé du projet	Projet Tech. Personnel	Gestionnaire financier de projet	Personnel de la proc. provinciale	Provincial Tech. Personnel
Demande d'achat (demande de lancement de l'achat)		I	I	I	C, A, R	I	A	I	A	A
Critères de qualification	I	I	I, C	I	R, C, A	I	I	I, C	A	A
Demande de manifestations d'intérêt	I	I	I, C	I	R, C, A	I	I	I, C	A	A
Documents de préqualification	I	I	I, C	I	R, C, A	I	I	I, C	A	A
Documents d'appel d'offres, demandes de propositions, demandes de devis			I, C	I	R, C, A	I	I	I, C	A	A
Lettres d'invitation (pour les invitations directes)			I, C	I	R, C, A	I	I	I, C	A	A
Publicité et diffusion	I	I	I, C	I	R, C, A	I	I	I, A		
Formation des comités			I, C	I	R, C, A	I	I	I, A		
Réception et traitement des clarifications			I, C	I	R, C, A	I, A	I, A	I, A		
Conférences préalables à l'appel d'offres			I, C	I	R, C, A	I, A	I, A	I, A	A	A
Réception des offres			I, C	I	R, C, A	I, A	I, A	I, A	A	A
Conservation des offres			I		R, C, A		I			A
Réception et gestion des recours	I	I	I		R, C, A	I	I	I, A	A	A
Approbation des recommandations d'évaluation		I	I		R, C, A	A		I	A	A
Approbation des résultats des négociations	I	I	I		R, C, A	A		I	A	A
Signature du contrat jusqu'à [X] <sup>113</sup>	I	I	R		C	C			A	A
Signature du contrat plus de [X] <sup>114</sup>			R	R	C	C			A	A
Formulaire de suivi de contrat	I	I	I	I	R	C, A	A	I	A	A
Ordonnance d'ouverture										
Accès au site	I, R	I	R	I	A	A				
Suspension des travaux/fournitures/services	I	R, I	R	R, I	C, A					
Octroi d'une prorogation de délai inférieure ou égale à 25 % de la durée initiale	I	I	R	R	C, A	A	A	A		
Octroi d'une prorogation de plus de 25 % de la durée initiale	I	I	R	R	C, A	A	A	A		
Application des dommages-intérêts liquidés			R	R	C	C	C			
Changements dans les spécifications/la qualité	I	I	R	R	C, A	A	A	A		

<sup>113</sup> Veuillez indiquer le seuil de signature des contrats : pouvoir de signature des contrats EN DEÇA du seuil de "X".

<sup>114</sup> Veuillez insérer Seuil de signature des contrats : autorité pour la signature des contrats AU-DESSUS du seuil de "X". Veuillez ajouter des lignes supplémentaires s'il y a plus de deux niveaux d'autorité.

Activité/rôle <sup>12</sup>	Ministre	Directeur du ministère	Directeur de projet	Directeur provincial	Responsable de la composante du projet	Personnel chargé du projet	Projet Tech. Personnel	Gestionnaire financier de projet	Personnel de la proc. provinciale	Provincial Tech. Personnel
Changements dans l'ordre des activités	I	I	R	I	C, A	A	A	A		
Augmentation des quantités entraînant une augmentation de la valeur du contrat inférieure ou égale à 10%.	I	I	R	I	C, A	A	A	A		
Augmentation des quantités entraînant une augmentation de plus de 10 % de la valeur du contrat	I	I	R	R	C, A	A	A	A		
Ajout de nouveaux éléments non prévus dans le contrat, entraînant une augmentation de la valeur du contrat inférieure ou égale à 10 %.	I	I	R	I	C, A	A	A	A		
Ajout de nouveaux éléments non prévus dans le contrat augmentant la valeur du contrat de plus de 10%.	I	I	R	R	C, A	A	A	A		
Validation des paiements			R		C, A	C, A	C, A	C, A		
Traitement des paiements			R					C	A	A
Examen des garanties soumises			I		C, A	I	I			
Déchéance de la garantie bancaire			R		C, A	I	I		A	A
Conservation des garanties bancaires	I	I	I		R				A	A
Validation des polices d'assurance			I		R	A	A		A	A
Réception et traitement de la correspondance contractuelle - quotidien - technique			I		R	A	A		A	A
Réception et traitement de la correspondance contractuelle - quotidien – contractuel			I		R	A	A		A	A
Modifications des conditions contractuelles (autres que celles mentionnées ci-dessus)	I	I	A	R	R	A	A		A	A
Procédure de règlement à l'amiable	I	I	R	I	A	C	C		I	
Approuver les produits livrables et les résultats	I	I	R		A	R	R		C	C
Formation des comités d'acceptation	I	I	R		A	A	C	A	C	
Approbation des conclusions d'acceptation	I	I	R	I	R	R	R		C	

**R : Responsable : Exécute, approuve ou autorise ; la (les) personne(s) à qui est (sont) confiée(s) une tâche ou un processus.**

**A : Responsable : Détient la responsabilité et doit rendre des comptes ; une personne par ligne RAM ; il s'agit généralement de l'autorité supérieure d'une organisation ou peut également s'agir de l'encadrement intermédiaire en cas d'autonomisation et de gestion décentralisée.**

**C : Consulté : participe en examinant/commentant des documents, des produits livrables, des activités ou des processus ; les examens et les commentaires sont documentés mais peuvent ou non être pris en compte en fonction de la décision finale de la personne responsable ou de la personne chargée de rendre compte.**

**I : Informé : copie du processus/document "pour information". L'action à entreprendre ou non par la personne "informée" dépend de son rôle et de ses tâches organisationnelles.**

## Annexe 5.2 : Registres et dossiers de passation de marchés

Document	Format préféré
(i) Une copie de l'annonce ou de la liste restreinte de AMI publiée (le cas échéant) *	Copie papier
(ii) Une copie du dossier de préqualification et du dossier d'appel d'offres publiés, ainsi que de tous les amendements, extensions ou clarifications demandés et publiés *.	Copie papier
(iii) Un procès-verbal de l'ouverture de l'appel d'offres, signé par tous les membres de la CET et les soumissionnaires présents	Copie papier
(iv) Une copie complète de chaque offre reçue et évaluée, ainsi que les clarifications demandées et les réponses reçues	Copie papier
(v) Une copie du rapport d'évaluation *	Copie papier
(vi) Les procès-verbaux signés de toutes les réunions liées à la passation du marché, y compris les réunions préalables à l'appel d'offres et les réunions de négociation, lorsqu'elles ont eu lieu	Copie papier ou électronique
(vii) Un avis d'attribution de marché *	Copie papier
(viii) Toute lettre d'acceptation de l'offre adressée au fournisseur, à l'entrepreneur ou au consultant *	Copie papier
(ix) Le document contractuel signé et l'acceptation du contrat *	Copie papier
(x) Toute modification du contrat *	Copie papier
(xi) Toute la correspondance contractuelle entre l'entité adjudicatrice et un fournisseur, un entrepreneur ou un consultant	Copie papier ou électronique
(xii) Les documents post-contractuels liés à l'exécution des obligations contractuelles, notamment les photocopies des garanties bancaires ou des garanties de paiement	Copie papier
(xiii) Les procès-verbaux signés de toutes les réunions liées à la gestion des contrats, y compris les réunions sur l'état d'avancement ou l'examen des contrats	Copie papier
(xiv) Les documents de livraison signés attestant la livraison de fournitures ou les certificats d'achèvement signés relatifs à un contrat de services ou de travaux dans le cadre du contrat, y compris tout registre de livraison du contrat	Copie papier
(xv) Une copie de toutes les factures de travaux, de services ou de fournitures, y compris les documents de travail vérifiant l'exactitude des paiements demandés et les détails du paiement effectivement autorisé	Copie papier
(xvi) Une copie des feuilles de travail/registres des paiements cumulés attestant de la gestion de tous les paiements effectués	Copie papier
(xvii) Toutes les décisions de l'autorité d'approbation de l'emprunteur concerné relatives à la passation du marché, y compris l'approbation du dossier d'appel d'offres, l'approbation du (des) rapport(s) d'évaluation, l'attribution du marché, l'approbation des documents contractuels et des avenants au marché et toute décision de suspension ou d'annulation de la procédure de passation du marché.	Copie papier

<b>Document</b>	<b>Format préféré</b>
(xviii) Une copie de toute réclamation faite par l'entité adjudicatrice en ce qui concerne la garantie, la non-garantie, l'approvisionnement insuffisant, les dommages et autres réclamations contre le vendeur sous contrat ou l'entité adjudicatrice	Copie papier ou électronique
(xix) Dans le cas d'un examen préalable par le FIDA, toutes les soumissions et la correspondance relatives à la demande de non-objection du FIDA et une copie de la lettre de non-objection du FIDA.	Copie papier ou électronique
(xx) Toute autre communication liée au marché public en question, y compris la correspondance interne de l'entité	Copie papier ou électronique

*\* Idéalement, les versions antérieures (avant la publication de la version finale) de ces documents et rapports publiés devraient également être conservées pour des raisons d'exhaustivité et pour donner une image complète de l'évolution du document publié. Il est toutefois admis qu'en cas de manque d'espace, cela n'est pas toujours possible dans la pratique.*

### **Annexe 5.3 : Conseils pour l'utilisation du plan de passation de marchés**

*Pour les QUICKCARDS, veuillez vous référer à la première feuille du modèle de PPM.*

#### **Annexe 5.4 : Conseils pour l'utilisation de l'outil de suivi des contrats**

*Pour les QUICKCARDS, veuillez vous référer à la fonction "HELP" de la Plate-forme pour la  
Outil de suivi des contrats.*

## **Annexe 5.5 : Conseils pour l'utilisation de OPEN**

*Pour les QUICKCARDS, veuillez vous référer à la fonction "HELP" du système OPEN.*

## Annexe 5.6 : Formulaire d'évaluation du fournisseur

### FORMULAIRE D'EVALUATION DU VENDEUR<sup>115</sup> POUR LES MARCHES DE TRAVAUX, D'APPROVISIONNEMENT ET DE SERVICES

---

**Nom du projet :**  
**Nom du contrat :**  
**Localisation :**  
**Référence du contrat :**  
**Nom du contractant :**

---

#### 1. PÉRIODE DE MISE EN ŒUVRE PRÉVUE

<b>De</b>	<i>Date prévue d'entrée en vigueur du contrat</i>	<b>Pour</b>	<i>Date d'achèvement : Fin de la garantie :</i>
-----------	---	-------------	---

#### 2. PÉRIODE DE MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE

<b>De</b>	<i>Date effective d'entrée en vigueur du contrat</i>	<b>Pour</b>	<i>Date d'achèvement : Fin de la garantie :</i>
-----------	--	-------------	---

#### 3. VALEUR DU CONTRAT (Devise)

<b>Original</b>		<b>Mise à jour</b>	
-----------------	--	--------------------	--

---

<sup>115</sup> Adopté avec des modifications à partir de <https://ec.europa.eu/europeaid/prag/annexes>

### 3 ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DU VENDEUR

Facteur	Évaluation	Commentaires
Réalisation des objectifs du contrat ( conformément aux spécifications techniques et aux dessins ou au cahier des charges)		
Réalisation des objectifs du contrat ( en fonction des quantités requises)		
Réalisation des objectifs du contrat (dans les délais convenus)		
Qualité du travail/des fournitures/des services		
Bonne foi et attitude coopérative		
Gestion des risques et mesures d'atténuation		
Respect des responsabilités contractuelles		
Litiges et gestion des réclamations : la tendance à s'engager dans des réclamations et des litiges		
Retour d'information des bénéficiaires sur le vendeur (par exemple, stagiaires en formation, groupes cibles sensibilisés, municipalité bénéficiant de la construction, etc.)		
Autres critères : ...		
SCORE TOTAL DU VENDEUR (moyenne) <sup>116</sup>		

#### Système de notation

1	Ne pas réengager
2	Défaut d'exécution
3	En deçà des attentes
4	Répondre aux attentes
5	Dépasser les attentes

<sup>116</sup> La note totale donne un aperçu de la performance globale du fournisseur ; une note de 1, 2 ou 3 doit être considérée comme un signal d'alarme et doit être justifiée par les mesures prises par l'unité de mise en œuvre ou l'agence pendant ou après l'achèvement du projet, le cas échéant.

#### 4 ÉVALUATION DES PERFORMANCES DU PERSONNEL CLÉ

Nom <sup>117</sup>	Relations avec les clients	Communication écrite	Communication verbale	Dynamisme et détermination	Gestion des emplois	Efficacité personnelle	Compétence technique	Dans l'ensemble
SCORE DU PERSONNEL TOTAL (Moyenne) <sup>118</sup>								

Système de notation	
1	Ne pas réengager
2	Défaut d'exécution
3	En deçà des attentes
4	Répondre aux attentes
5	Dépasser les attentes

#### 5 REPRESENTATIVES (techniques et contractuelles)<sup>119</sup>

<b>Nom</b>	
<b>Signature</b>	
<b>Date</b>	

<b>Nom</b>	
<b>Signature</b>	
<b>Date</b>	

#### 6 APPROUVÉ PAR :

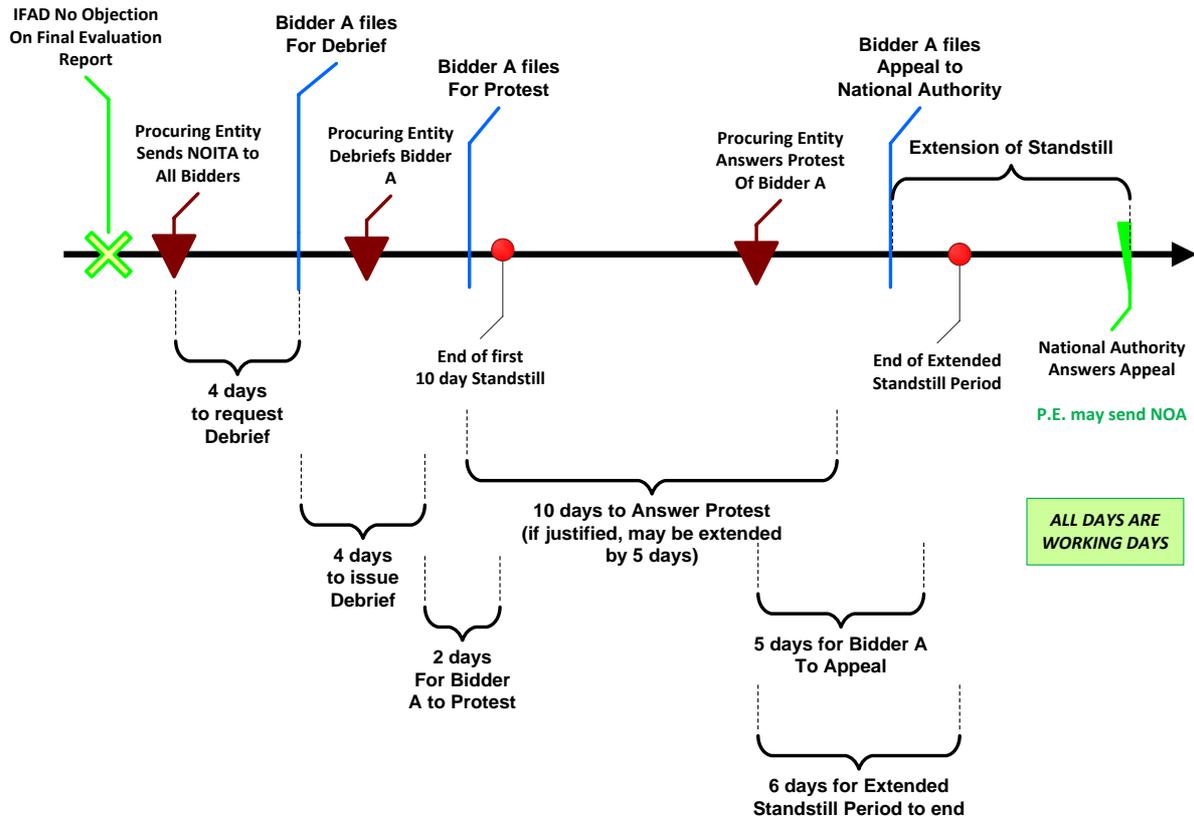
<b>Nom</b>	
<b>Signature</b>	
<b>Date</b>	

<sup>117</sup> Le personnel clé comprend : Le représentant du vendeur ou le directeur du projet ; les experts clés désignés dans le contrat ; d'autres experts non spécifiés dans le contrat, mais qui ont participé à la mise en œuvre ; et (pour les travaux de construction) le personnel chargé de la gestion de la construction.

<sup>118</sup> La note totale du personnel donne un aperçu des performances du personnel du vendeur sur le projet ; une note de 1, 2 ou 3 doit être considérée comme un signal d'alarme et doit être accompagnée de précisions sur les mesures prises pendant la mise en œuvre ou à l'achèvement du projet, le cas échéant.

<sup>119</sup> Le personnel qui supervise le contrat pendant sa mise en œuvre et non les membres du comité d'acceptation.

## Annexe 5.7 : Chronologie du débriefing, de la protestation et de l'appel



## Annexe 5- 8 : Stratégie de passation des marchés

### RÉSUMÉ DU PROJET

Pays:	République Centrafricaine
Nom complet et numéro du projet :	Projet Élevage et appui aux Jeunes (PEAJ)
Montant du prêt/don du FIDA (\$):	18 000 000 USD
Numéro de prêt/Don:	N/A
Nom du contrat d'approvisionnement ou groupe de contrats similaires	<p><b>Biens/matériels roulants</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Acquisition de véhicules pour le projet et ses partenaires auprès de l'UNOPS</li> <li>2. Acquisition de produits et soins vétérinaires en trois (3) lots</li> <li>3. Acquisition d'intrants en provenderies</li> </ol> <p><b>Travaux :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Recrutement de PME pour la confortation du bâtiment MESA</li> </ol> <p><b>Services de consultant :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Contractualisation avec ANDE/FNEC pour la sensibilisation, le renforcement des capacités gestion des conflits, le renforcement des capacités gestion des pâturages</li> <li>2. Recrutement d'un prestataire pour la formation en finance digitale à Bangui</li> <li>3. Recrutement de prestataire pour la formation sur des cadres et agents des services de planification, de l'ANDE, de la FNEC et autres OP</li> </ol>
Coût estimatif des contrats (\$)	2 466 750,00 USD

La mise en œuvre consiste en 3 composantes dédiées respectivement à : (1) le redressement économique des bénéficiaires, dans des trajectoires de croissance ; (2) le déploiement de mécanismes financiers adaptés aux besoins des différentes catégories cibles et la promotion de l'accès au marché ; et (3) la responsabilisation des acteurs publics et privés, ainsi que la coordination et la gestion du projet.

**Composante 1 : Relance des chaînes d'approvisionnement (produits animaux et miel) locaux et de la transhumance.** En fonction de leurs catégories, les bénéficiaires seront insérés dans un parcours de croissance qui leur permettra de : (1) d'accéder à des services financiers adaptés à leurs besoins ; (2) de reconstituer ou de renforcer leur capital productif ; (3) d'accéder à des services non financiers (formation, appui organisationnel, suivi et coaching) ; (4) de produire ; et (5) d'accéder à des services de commercialisation. Pour les plus vulnérables, le parcours commence par des kits de production sous

forme de bons (aviculture traditionnelle, petits ruminants, porcs, apiculture, fromages traditionnels), couplés à un transfert alimentaire en espèces pendant environ 5 mois (un cycle de production moyen). Cela leur permettra de passer progressivement de l'assistance à la constitution d'une petite épargne, puis à des relations avec des institutions de financement. Pour les jeunes ayant l'ambition de lancer des entreprises agropastorales (production ou transformation à petite échelle), et pour les entrepreneurs déjà actifs dans la fourniture de biens et services (y compris l'agrégation et la commercialisation), le projet appuiera l'élaboration d'un plan d'affaires et sa soumission à une institution financière partenaire pour l'obtention d'un crédit, soit collectivement, soit individuellement. Toutes ces cibles bénéficient d'une formation (pratiques intelligentes face au climat, éducation financière, esprit d'entreprise) et d'un suivi/coaching. Des alliances agrégées (ou des partenariats producteurs-privés-publics) seront encouragées pour assurer leur connexion aux marchés de biens et de services, et leur accès aux services financiers numériques. L'appui à la transhumance responsable portera sur des actions de sensibilisation, le balisage de trois grands axes pastoraux, la mise en place d'infrastructures (abreuvoirs pour les animaux, aires de repos pour les bergers), de services de santé, etc. Enfin, un appui ciblé à l'éducation nutritionnelle et à l'autonomisation des femmes complète ces interventions.

**Composante 2 : Promotion de l'accès durable aux services financiers et renforcement des liens avec le marché.** En partenariat avec des opérateurs spécialisés, le système de coupons (pour l'acquisition de kits), couplé aux transferts monétaires alimentaires, sera déployé au profit des personnes vulnérables, qui pourront évoluer vers des associations villageoises d'épargne et de crédit. Pour les autres bénéficiaires, le projet déploiera, à travers les institutions financières partenaires, le mécanisme de crédit tripartite (durable) de partage des coûts et des risques, composé de la contribution du bénéficiaire (10%), du dépôt à terme (DAT) fixé par le Gouvernement via l'Unité Nationale de Coordination (UNC) (40%), et de l'institution financière partenaire (50%). Chaque bénéficiaire n'aura accès au DAT qu'une seule fois, le mécanisme pour les crédits ultérieurs devenant bipartite. Les innovations en matière de services financiers numériques, y compris la monnaie électronique, seront renforcées. En outre, les infrastructures de marché seront promues et des relations de partenariat équitables seront encouragées entre les groupes des petits producteurs et les autres acteurs des chaînes d'approvisionnement locales.

**Composante 3. Renforcement institutionnel, coordination et gestion du projet.** Pour le secteur public, il s'agit du Ministère de l'élevage et de la santé animale (MESA) et d'autres ministères en charge de la nutrition, du genre, de la technologie numérique, etc. Pour les organisations bénéficiaires, il s'agit du FNEC et de l'ANGAC, qui sont des partenaires stratégiques du projet. L'accent est mis sur le renforcement de leurs capacités opérationnelles et sur la numérisation comme moyen de renforcer la transparence et d'améliorer l'efficacité. Le PEAJ sera géré par une Unité Nationale de Coordination (UNC) basée à Bangui et dotée d'un personnel léger. L'UNC aura 3 antennes, également légères, basées à Bouar, Sibut et Bosangoa. Elle sera supervisée par un Comité de pilotage ouvert aux représentants des parties prenantes (secteur public, organisations bénéficiaires, etc.) et présidé par le Ministre en charge de l'élevage. L'UNC signera des contrats de partenariat de mise en œuvre avec des institutions publiques et privées (notamment le FNEC et l'ANGAC, en charge de l'ingénierie sociale et technique des trajectoires de croissance des bénéficiaires). Elle se concentrera ensuite sur la gestion fiduciaire, le suivi et l'évaluation des réalisations du projet, ainsi que sur la gestion des connaissances et la communication. Le système de suivi-évaluation sera numérisé, avec un rôle crucial pour les partenaires de mise en œuvre et les organisations bénéficiaires.

## I. APERÇU DU PAYS, DE L'EMPRUNTEUR ET DU MARCHÉ

### A. CONTEXTE GLOBAL DE LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

La République centrafricaine (RCA), un pays peu peuplé, enclavé au cœur du continent africain avec une superficie de 623 000 km<sup>2</sup>, figure parmi les plus pauvres et les plus fragiles du monde malgré sa richesse en ressources naturelles (470 indices miniers, avec le pétrole, l'or et les diamants comme principaux potentiels). La RCA vient de passer plus de deux décennies de crises dont la principale a été marquée par la prise de pouvoir par la Séléka en 2013. La dernière crise a été déclenchée par une coalition de rebelles en décembre 2020.

Avec une population d'environ 6 100 000 habitants, la RCA se classe tout en bas des indices du capital humain et de développement humain (188<sup>e</sup> rang du classement sur 191 pays en 2022). Les institutions sont faibles, les citoyens ont un accès insuffisant aux services de base, le manque d'infrastructures est sévère, la violence basée sur le genre (VBG) est généralisée et le tissu social s'est détérioré. Le pays est doté d'un potentiel agricole impressionnant et de vastes forêts, mais la population attend encore de profiter de leurs fruits.

La RCA a des facteurs de fragilité qui incluent le manque de cohésion sociale, la concentration du pouvoir politique, les disparités sociales et régionales, l'accaparement et la mauvaise gestion par l'élite des ressources naturelles, et un état d'insécurité durable alimenté par un système régional de conflit.

Dans le domaine de l'Agriculture, Banque Mondiale<sup>120</sup> a identifié cinq domaines prioritaires pour transformer le secteur agricole en un moteur pour la croissance et la prospérité en RCA :

- **Cadre institutionnel** : les décennies de conflit, d'instabilité, et de progrès inégaux en matière de réformes structurelles ont sévèrement affaibli le cadre institutionnel pour l'agriculture. L'établissement d'un cadre réglementaire pour la finance agricole, d'une base de données nationale des agriculteurs incluant des classifications par groupe et l'adoption d'un code foncier agropastoral pourraient contribuer à renforcer la capacité des agriculteurs et des éleveurs.
- **Accès au financement** : l'accès au capital de base représente une contrainte majeure pour les entrepreneurs agricoles. Un cadre réglementaire des finances rurales assorti de prêts à faibles taux d'intérêt proposés par des institutions de microfinance, ainsi que le développement des services bancaires mobiles pourraient aider les agriculteurs à passer de prêts informels au marché du crédit formel et d'une agriculture de subsistance à une agriculture commerciale.
- **Accès aux marchés** : le mauvais état des routes affecte sévèrement la capacité d'accès des agriculteurs aux marchés. Il est vital d'améliorer la qualité des routes et des transports pour permettre d'acheminer les produits agricoles depuis les zones rurales.
- **Droit foncier et propriété** : un cadre foncier dépassé entrave le développement agricole. Par ailleurs, il n'existe pas d'instruments juridiques pour gérer et garantir les droits de propriété des terres agricoles. Un code agropastoral, établi par le ministère de l'Agriculture, afin de guider l'acquisition et

---

<sup>120</sup> <https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2023/03/10/central-african-republic-can-lift-millions-out-of-poverty-by-revitalizing-its-agricultural-sector-world-bank-report>

la garantie des terres agricoles, constitue un premier pas dans la bonne direction pour permettre une allocation efficiente des terres entre élevage et agriculture.

- **Intrants agricoles et équipement** : les récoltes manuelles constituent la norme en RCA, avec moins de 1 % des agriculteurs ayant les moyens d'investir dans un tracteur ou un motoculteur. De même, les agriculteurs utilisent couramment des alternatives bon marché aux engrais pour faire pousser leurs récoltes. Des efforts sont nécessaires pour renforcer non seulement la disponibilité des machines agricoles mais aussi leur utilisation par les agriculteurs.

Le rapport souligne l'importance du rôle des femmes dans l'agriculture. Elles y représentent plus de 78 % de la main d'œuvre agricole en RCA. Leur autonomisation est essentielle au bien-être des familles et des communautés rurales et à la productivité économique globale, ainsi que pour améliorer la sécurité alimentaire et réduire la pauvreté.

## **B. CONTEXTE OPERATIONNEL**

### **1.1. Gouvernance**

Le gouvernement central de la RCA est dirigé par le président de la République qui a été réélu en 2021. Le gouvernement travaille à la consolidation de l'autorité de l'État, à la restauration de la sécurité et à la promotion du développement économique. La RCA a été confrontée à une instabilité chronique et à des conflits armés depuis de nombreuses années. Des groupes armés contrôlent encore certaines régions du pays, ce qui a des répercussions sur la sécurité, les droits de l'homme et l'accès aux services publics. Les autorités centrafricaines, avec le soutien de la communauté internationale, travaillent à renforcer les forces de sécurité et à restaurer l'ordre dans le pays.

Cela comprend la restauration des infrastructures de base, l'amélioration des services de santé et d'éducation, la relance économique et la promotion du développement durable. De plus, la RCA est confrontée à des problèmes de corruption qui entravent le développement du pays. Des efforts sont déployés pour renforcer la transparence, la responsabilité et l'intégrité dans la gestion des ressources publiques. Des réformes institutionnelles et la promotion de la bonne gouvernance sont nécessaires pour lutter contre ce fléau. La participation politique et la démocratie en RCA sont en cours de renforcement. Des élections ont été organisées ces dernières années, y compris les élections présidentielles et législatives de 2020-2021. La participation citoyenne, la représentation inclusive et la protection des droits de l'homme sont des aspects essentiels de la gouvernance démocratique. La RCA reçoit un soutien significatif de la communauté internationale, notamment de la part des Nations Unies, de la Banque mondiale, du FIDA, de la Banque africaine de développement et d'autres bailleurs de fonds. Cette aide vise à soutenir les efforts de stabilisation, de relèvement économique, de gouvernance et de développement durable.

### **1.2. Aspects économiques**

Après deux années consécutives de quasi-stagnation, l'activité économique est estimée avoir atteint un arrêt complet en 2022, en raison d'importantes inondations et de pénuries de carburant. La croissance du PIB réel est estimée à 0,0 % en 2022, contre 1,0 % en 2021. Avec la baisse du taux de croissance du PIB par habitant de 2,2 % en 2021, on estime que plus de 3,5 millions d'habitants devraient continuer à vivre dans l'extrême pauvreté entre 2023 et 2025.

À condition que les approvisionnements en carburant sur le marché intérieur s'améliorent et que les gains de la sécurité se poursuivent, une croissance du PIB réel de 3,0 % est prévue en 2023, avant

d'atteindre 3,8 % en moyenne sur la période 2024-2025.

Les perspectives à moyen terme sont sujettes à des risques internes et externes élevés. Les risques internes comprennent un renversement de la situation sécuritaire et une détérioration de la sécurité alimentaire en raison des pressions sur les prix alimentaires et des chocs climatiques (inondations). Le principal risque externe correspond à la baisse des cours internationaux du bois qui pourrait affecter l'activité du secteur forestier, réduire sensiblement les recettes d'exportation et retarder les perspectives de reprise économique.

### **1.3. Aspects de durabilité**

La durabilité socio-économique et environnementale du marché public en République centrafricaine (RCA) est un aspect essentiel pour assurer le développement durable du pays. Les éléments de l'analyse sont :

**Durabilité socio-économique** : Le marché public peut contribuer à la durabilité socio-économique en favorisant la création d'emplois, en stimulant l'activité économique et en promouvant l'inclusion sociale. Lorsque les marchés publics sont conçus de manière à encourager la participation des petites et moyennes entreprises (PME), des entrepreneurs locaux et des groupes marginalisés, ils peuvent avoir un impact positif sur l'économie en créant des opportunités économiques équitables pour un plus grand nombre de personnes.

**Transparence et lutte contre la corruption** : La transparence dans les procédures d'appel d'offres et l'attribution des contrats est essentielle pour garantir la durabilité socio-économique du marché public en RCA. Une transparence accrue permet de réduire les risques de corruption et de favoritisme, assurant ainsi une concurrence équitable et une utilisation efficiente des ressources publiques.

**Responsabilité et gouvernance** : Une gouvernance efficace des marchés publics, avec des mécanismes de responsabilité clairs, est cruciale pour garantir la durabilité socio-économique. Cela implique l'établissement de structures de supervision et de réglementation adéquates, ainsi que des mécanismes de reddition des comptes pour les acteurs impliqués dans les processus d'appel d'offres et de passation de marchés.

**Intégration des enjeux environnementaux** : La durabilité environnementale est de plus en plus prise en compte dans les marchés publics. La RCA peut promouvoir la durabilité environnementale en incluant des critères environnementaux dans les spécifications techniques, en encourageant l'utilisation de produits respectueux de l'environnement et en favorisant des pratiques durables dans les travaux publics et les services.

**Promotion de l'innovation** : Le marché public peut encourager l'innovation en favorisant l'émergence de solutions technologiques et de pratiques novatrices. En incluant des incitations à l'innovation dans les critères d'évaluation des offres, la RCA peut stimuler le développement de produits et de services durables, créant ainsi des opportunités pour les entreprises locales et contribuant à la transition vers une économie plus verte.

**Participation des parties prenantes** : La participation active des parties prenantes, y compris les acteurs économiques, la société civile et les citoyens, est essentielle pour assurer la durabilité socio-économique et environnementale du marché public. L'engagement des parties prenantes permet

d'identifier les besoins et les priorités, de garantir la transparence et la responsabilité, et de promouvoir une gouvernance participative.

**Conclusion** : En mettant en place des politiques et des pratiques visant à promouvoir la durabilité socio-économique et environnementale du marché public, la RCA peut non seulement favoriser un développement durable, mais aussi stimuler l'innovation, l'inclusion sociale et la protection de l'environnement. Cela contribuera à l'amélioration des conditions de vie des citoyens et à la construction d'une économie résiliente et prospère.

#### **1.4. Aspects technologiques**

L'accès à la technologie en République centrafricaine (RCA) est encore limité, mais il connaît une croissance progressive. Voici quelques points clés à savoir sur l'accès à la technologie en RCA :

***Connectivité Internet*** : L'accès à Internet en RCA est limité, en particulier dans les zones rurales. La couverture Internet est principalement concentrée dans les centres urbains, tandis que les zones rurales ont un accès limité voire inexistant.

***Taux de pénétration des téléphones mobiles*** : Les téléphones mobiles ont une plus grande diffusion en RCA par rapport à l'accès à Internet fixe. Le taux de pénétration des téléphones mobiles est en augmentation, ce qui permet une connectivité de base pour les communications, les services bancaires mobiles et l'accès à l'information.

***Accès aux services financiers numériques*** : Les services financiers numériques, tels que les paiements mobiles et les transferts d'argent, ont connu une expansion en RCA. Ces services permettent aux populations d'accéder aux services financiers de base, même dans les zones où les infrastructures bancaires traditionnelles sont limitées.

***Accès aux ordinateurs et aux technologies de l'information*** : L'accès aux ordinateurs et aux autres technologies de l'information en RCA est limité, en particulier dans les zones rurales. Les coûts élevés des équipements informatiques et la disponibilité limitée des infrastructures nécessaires (comme l'électricité) sont des obstacles à surmonter pour une adoption plus répandue de ces technologies.

***Initiatives pour améliorer l'accès à la technologie*** : Des initiatives gouvernementales et des partenariats internationaux sont en cours pour améliorer l'accès à la technologie en RCA. Cela comprend des programmes visant à étendre la connectivité Internet dans les zones rurales, à renforcer les compétences numériques et à promouvoir l'utilisation de la technologie dans divers secteurs tels que l'éducation, la santé et l'agriculture.

**Conclusion** : Malgré les progrès réalisés, de nombreux défis subsistent en matière d'accès à la technologie en RCA. Cela inclut des coûts élevés, des infrastructures limitées, des compétences numériques insuffisantes, des barrières linguistiques et des disparités entre les zones urbaines et rurales. Il est important de noter que la situation de l'accès à la technologie en RCA est en évolution et peut varier en fonction des régions et des populations. Des efforts continus sont nécessaires pour surmonter les obstacles et promouvoir un accès plus large et équitable à la technologie, ce qui peut contribuer au développement socio-économique du pays.

## **C. ANALYSE PESTEL**

### **1.1. Facteurs politiques**

- **Instabilité politique** : La Centrafrique a connu des périodes d'instabilité politique, ce qui peut avoir un impact sur les marchés publics en termes de décisions politiques et de continuité des projets.

- **Corruption** : La corruption peut être un défi majeur dans les marchés publics, ce qui peut entraîner une concurrence déloyale et des pratiques frauduleuses.

### **1.2. Facteurs économiques**

- **Croissance économique** : La Centrafrique a connu une croissance économique lente et reste l'un des pays les plus pauvres du monde. Cela peut influencer les budgets alloués aux marchés publics et limiter les opportunités d'investissement.

- **Dépendance aux ressources naturelles** : L'économie centrafricaine est fortement dépendante de l'exploitation des ressources naturelles telles que les diamants et l'or. Les fluctuations des prix des matières premières peuvent avoir un impact sur les marchés publics.

### **1.3. Facteurs sociaux**

- **Main-d'œuvre qualifiée** : La disponibilité de main-d'œuvre qualifiée peut être un défi dans certains secteurs, ce qui peut affecter la mise en œuvre des projets des marchés publics.

- **Infrastructures limitées** : Les infrastructures de transport, de communication et d'énergie peuvent être limitées en Centrafrique, ce qui peut entraîner des retards et des coûts supplémentaires dans les projets des marchés publics.

### **1.4. Facteurs technologiques**

- **Accès limité aux technologies** : La Centrafrique peut faire face à des défis en matière d'accès aux technologies modernes, ce qui peut affecter l'efficacité et la compétitivité des marchés publics.

- **Innovation technologique** : L'adoption de nouvelles technologies peut améliorer l'efficacité des processus de passation de marchés publics et permettre une meilleure gestion des projets.

### **1.5. Facteurs environnementaux**

- **Risques naturels** : La Centrafrique est sujette à des risques naturels tels que les sécheresses, les inondations et les épidémies, ce qui peut perturber les projets des marchés publics et nécessiter des mesures d'adaptation.

### **1.6. Facteurs légaux**

- **Cadre juridique** : La législation sur les marchés publics en Centrafrique peut avoir des exigences spécifiques en termes de transparence, d'équité et de conformité, ce qui peut affecter la manière dont les contrats sont attribués et exécutés

## **D. ANALYSE SWOT**

### **1.1. Forces**

Mécanismes mis en place pour permettre aux bénéficiaires d'acquérir eux-mêmes leurs kits de production, évitant ainsi les retards liés à la passation des marchés.

Renforcement prévu des capacités opérationnelles des partenaires clés publics et privés, ainsi que du Ministère en charge de l'Élevage et des autres agences publiques pertinentes.

Alignement de la passation des marchés de PEAJ à la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude, de harcèlement sexuel et de corruption.

Utilisation des outils disponibles pour assurer l'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC) tout au long de la mise en œuvre du projet.

### **1.2. Faiblesses**

Retards importants dans la passation des marchés, ce qui a entraîné des retards dans la fourniture des kits de production aux vulnérables dans les projets en cours.

Interventions limitées des institutions chargées de la lutte contre la corruption et du contrôle de la passation des marchés.

Score élevé de l'Indice de perception de la corruption en RCA, ce qui peut potentiellement affecter la transparence et l'intégrité des marchés.

### **1.3. Opportunités**

Formation du responsable de passation de l'UCN et des partenaires de mise en œuvre par le FIDA sur les procédures et politiques de passation des marchés du FIDA par le biais de la formation BUILDPROC et les ateliers régionaux.

Possibilité d'améliorer la gestion sécurisée des projets en renforçant les dispositifs de gestion sécurisée déjà initiés dans les projets en cours financés par le FIDA.

Partenariats avec des opérateurs publics et privés pour une mise en œuvre efficace, en se concentrant sur les fonctions fiduciaires et de suivi et évaluation.

### **1.4. Menaces**

Perception élevée de la corruption en RCA, ce qui peut constituer un défi pour la passation des marchés et l'intégrité du projet.

Risques environnementaux, sociaux et climatiques qui doivent être gérés conformément aux normes PESEC tout au long du cycle du projet.

## **ÉVALUATION DES CAPACITES DE L'EMPRUNTEUR**

Les constats par rapport à la mise en œuvre des deux projets (PAPAM et PREPAS) en cours sont :

**Faible secteur privé** : Le secteur privé dans les zones rurales financées par le FIDA est faible et a été affaibli par les crises sécuritaires, économiques et sanitaires récentes.

**Procédures d'approbation multiples** : Pour les activités dépassant le seuil de passation des marchés, le projet doit obtenir à la fois l'Avis de Non-Objection (ANO) de la DGMP et celui du FIDA. Ces étapes multiples créent des obstacles et ralentissent la procédure.

**Mauvaise qualité des documents de passation des marchés** : Les documents de passation des

marchés tels que les avis spécifiques, les DAO, les DP et les TDR souffrent d'incohérences et d'une mauvaise préparation, ce qui nécessite un renforcement des capacités du personnel responsable de la passation des marchés.

**Gestion des archives inefficace** : La gestion des archives au niveau du projet pose des défis en raison de l'absence de réglementations et de normes pour la sécurisation des archives, ce qui entraîne des problèmes de documentation tout au long de la durée de vie du projet.

Quelques solutions sont proposées :

- **Décentralisation des procédures d'achat** : Pour les contrats de faibles montants, tels que l'achat des animaux et la fourniture des biens liés à l'habitat des animaux, il est recommandé de décentraliser les procédures d'achat afin de faciliter le processus.
- **Renforcement des capacités** : Il est essentiel de renforcer les capacités du personnel responsable de la passation des marchés, en collaboration avec le personnel technique chargé de la préparation des documents, tels que les spécifications techniques, les termes de référence et les grilles de notation.
- **Mise en place d'un système d'archivage et de numérisation** : Pour améliorer la gestion des archives, il est recommandé de mettre en place un système d'archivage et de numérisation systématique des dossiers, en respectant les directives et le guide de passation des marchés fournis par le FIDA.
- **Coopération avec des partenaires locaux et transfert de compétences** : Pour assurer la pérennité des actions, il est recommandé de coopérer avec des partenaires locaux et de mettre en place des mécanismes de transfert de compétences afin de renforcer les capacités des acteurs locaux et de favoriser leur participation durable.
- **Actualisation périodique des estimations** : Il est important d'actualiser périodiquement les estimations des besoins et des coûts afin d'éviter les procédures infructueuses résultant de variations de prix.
- **Utilisation des modèles et clarifications des rôles** : Il est recommandé d'utiliser les modèles de dossier d'appel à la concurrence et de rapport d'évaluation du FIDA, en clarifiant les rôles et attributions du Responsable de la Passation des Marchés au niveau de l'UCN pour superviser et suivre les processus au niveau des antennes.
- **Collaboration avec le Ministère de tutelle** : Valoriser les compétences des agents du Ministère de tutelle en les impliquant dans toutes les phases de la passation des marchés, notamment dans l'évaluation des offres et la validation des livrables, peut renforcer la capacité et l'efficacité du projet.
- **Passation des marchés communautaire** : Pour l'achat des animaux et la construction des habitats des animaux, il est recommandé d'envisager la passation des marchés au niveau communautaire.
- **Approche en phases et pérennisation des actions** : Adopter un projet à plusieurs phases plutôt que plusieurs projets complémentaires peut permettre de maintenir les acquis et évaluer les impacts des interventions dans la durée, tout en évitant des ruptures au niveau des partenaires et bénéficiaires.

## **E. SYSTEME DE GESTION DES PLAINTES ET DE REGLEMENT DES LITIGES**

Le projet établira et suivra un processus administratif de résolution des plaintes et des litiges au sein du Ministère qui est conforme aux réglementations en vigueur sur les marchés publics de biens, de travaux, d'entretien et de services ainsi qu'aux règlements opérationnels du FIDA.

Les soumissionnaires ayant connaissance d'un acte irrégulier de la part de l'entité adjudicatrice ou de l'agence d'exécution du projet en rapport avec la passation de marchés peuvent déposer une plainte écrite et soumettre des preuves au président de la commission de passation de marchés. Cette plainte doit être examinée et résolue conformément aux règles et règlements sur les marchés publics de biens, de travaux, d'entretien et de services, ainsi qu'aux règlements opérationnels du FIDA.

## **F. ANALYSE DE MARCHÉ**

### **Analyse des forces de Porter**

L'analyse des forces de Porter est un outil utilisé pour évaluer la compétitivité d'un marché donné. Elle se concentre sur cinq forces principales qui influent sur la rentabilité et l'attrait d'un marché. Une première analyse des forces de Porter pour les marchés publics en République centrafricaine permet de sortir les éléments suivants :

#### **1.1. Les 5 menaces**

**1. Pouvoir de négociation des fournisseurs :** Dans le contexte des marchés publics en Centrafrique, le pouvoir de négociation des fournisseurs est généralement limité. Le gouvernement a le contrôle sur la sélection des fournisseurs et peut imposer des conditions spécifiques dans les appels d'offres. Cependant, si le nombre de fournisseurs qualifiés est restreint, cela peut renforcer leur pouvoir de négociation.

**2. Pouvoir de négociation des clients :** Le pouvoir de négociation des clients, dans ce cas les agences gouvernementales, est relativement élevé. Le gouvernement a la possibilité de choisir parmi plusieurs fournisseurs potentiels et peut négocier des conditions favorables, notamment en termes de prix et de qualité des biens ou services demandés.

**3. Menace des nouveaux entrants :** La menace des nouveaux entrants sur le marché des marchés publics en Centrafrique est généralement faible. La passation de marchés publics nécessite une expertise spécifique, une connaissance des procédures et des exigences réglementaires. De plus, les barrières à l'entrée, telles que les exigences en matière de qualification et les processus administratifs complexes, peuvent dissuader de nouveaux acteurs de participer.

**4. Menace des produits de substitution :** Dans le contexte des marchés publics en Centrafrique, la menace des produits de substitution est limitée. Les biens et services acquis par le gouvernement dans le cadre des marchés publics sont souvent spécifiques à leurs besoins et ne peuvent pas être facilement remplacés par d'autres alternatives.

**5. Intensité de la concurrence :** L'intensité de la concurrence peut varier en fonction du type de marché public considéré. Pour certains projets spécifiques, la concurrence peut être élevée, avec de nombreuses entreprises soumissionnant pour obtenir le contrat. Cependant, pour d'autres projets plus spécialisés ou de grande envergure, la concurrence peut être moins intense en raison du nombre limité d'entreprises capables de répondre aux exigences.

#### **1.2. Les barrières**

Dans le contexte des marchés publics en République centrafricaine, il existe différentes barrières qui peuvent affecter la participation des entreprises et l'accès aux contrats. Voici quelques-unes des principales barrières :

##### **a. BARRIERES SECURITAIRES**

En République centrafricaine (RCA), il existe plusieurs barrières sécuritaires qui entravent l'accès au marché public. L'analyse des différents documents a fait ressortir principalement :

***Instabilité et conflits armés*** : La RCA a été confrontée à une instabilité chronique et à des conflits armés qui ont eu un impact significatif sur la sécurité du pays. La présence de groupes armés et les affrontements entre différentes factions rendent certaines régions du pays dangereuses, ce qui compromet la mise en œuvre et l'accès aux marchés publics.

***Insécurité physique*** : L'insécurité physique dans certaines zones de la RCA rend difficile l'accès aux marchés publics. Les actes de violence, les attaques contre les infrastructures et les routes, ainsi que les enlèvements, peuvent empêcher les fournisseurs et les entrepreneurs d'opérer en toute sécurité, ce qui limite leur capacité à participer aux appels d'offres et à exécuter les contrats.

***Corruption et fraude*** : La corruption et la fraude sont des problèmes majeurs en RCA et constituent une barrière sécuritaire pour l'accès au marché public. Des pratiques illicites, telles que la demande de pots-de-vin, la collusion entre les entreprises et les fonctionnaires corrompus, peuvent dissuader les entreprises intègres de participer aux appels d'offres ou favoriser des pratiques injustes et discriminatoires.

***Manque de transparence et de contrôle*** : Le manque de transparence dans les procédures de passation de marchés publics et le contrôle insuffisant des processus d'adjudication peuvent créer des opportunités pour des activités illicites et compromettre la sécurité. L'absence de mécanismes de surveillance adéquats favorise les abus et les pratiques frauduleuses.

***Capacités institutionnelles limitées*** : Les capacités institutionnelles limitées dans la gestion des marchés publics, y compris les contrôles internes et les capacités d'audit, constituent une barrière supplémentaire pour assurer un accès sécurisé aux marchés publics. Cela peut entraîner une gestion inefficace des contrats, une mauvaise utilisation des fonds publics et une vulnérabilité accrue à la corruption.

***Conclusions*** : Ces barrières sécuritaires ont un impact négatif sur l'accès au marché public en RCA. Pour surmonter ces défis, des efforts doivent être déployés pour renforcer la sécurité, lutter contre la corruption, améliorer la transparence des procédures de passation de marchés, renforcer les capacités institutionnelles et promouvoir des mécanismes de contrôle et de surveillance efficaces. Ces actions contribueront à créer un environnement plus sûr et propice à la participation équitable et transparente des acteurs économiques aux marchés publics en RCA.

#### ***b. BARRIERES LEGALES ET REGLEMENTAIRES***

Les marchés publics sont réglementés par des lois, des règlements et des procédures spécifiques. La complexité et la rigidité de ces cadres réglementaires peuvent constituer une barrière pour les entreprises qui ne sont pas familières avec les exigences et les procédures spécifiques. Des exigences en matière de qualification et des critères de sélection stricts peuvent également limiter l'accès aux marchés publics.

***Cadre juridique complexe*** : Le cadre juridique régissant les marchés publics en RCA peut être complexe, avec des lois, des décrets et des réglementations multiples qui ne sont très clairs. Cette complexité peut rendre difficile la compréhension et l'application des règles par les entreprises, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME) qui ont des ressources limitées pour se conformer aux exigences.

***Exigences en matière de qualification et de documentation*** : Les procédures d'appel d'offres en RCA peuvent comporter des exigences strictes en matière de qualification et de documentation pour les

soumissionnaires. Cela peut représenter une barrière pour les entreprises qui ne disposent pas des ressources, des références ou des capacités techniques nécessaires pour répondre à ces exigences, limitant ainsi leur accès aux marchés publics.

**Préférence accordée aux grandes entreprises :** Les marchés publics en RCA peuvent être dominés par de grandes entreprises, ce qui peut créer des inégalités pour les PME et les entreprises locales. Les grandes entreprises ont souvent des capacités financières et techniques supérieures, leur permettant de remporter la plupart des contrats, tandis que les PME ont des difficultés à rivaliser sur un pied d'égalité.

**Faiblesse des mécanismes de contrôle et de transparence :** Le manque de mécanismes de contrôle et de transparence dans les procédures d'appel d'offres peut favoriser des pratiques injustes, la corruption et les favoritismes. Cela crée des barrières pour les entreprises intègres qui souhaitent accéder au marché public de manière équitable.

**Complexité administrative :** Les processus administratifs liés aux marchés publics en RCA peuvent être longs et complexes, avec des formalités administratives lourdes. Cela peut décourager les entreprises de participer aux appels d'offres, en particulier les PME qui peuvent avoir des ressources limitées pour naviguer dans ces procédures complexes.

**Manque de formation et de sensibilisation :** Le manque de formation et de sensibilisation des acteurs impliqués dans les marchés publics, tels que les fonctionnaires publics et les entreprises, peut représenter une barrière. Une compréhension insuffisante des règles et des procédures peut entraîner des erreurs, des retards et une mise en œuvre inefficace des contrats.

**Conclusion :** Pour surmonter ces barrières légales et réglementaires, des mesures doivent être prises pour simplifier le cadre juridique, renforcer les mécanismes de contrôle et de transparence, promouvoir l'accès équitable aux PME, améliorer la formation et la sensibilisation, et faciliter les processus administratifs. Ces actions contribueront à promouvoir la concurrence, l'efficacité et la transparence dans les marchés publics en RCA.

### **c. BARRIERES FINANCIERES**

La participation aux marchés publics peut nécessiter des ressources financières importantes, notamment pour répondre aux exigences en matière de garanties ou de cautionnements. Les petites et moyennes entreprises (PME) peuvent être confrontées à des difficultés financières pour répondre à ces exigences, ce qui peut constituer une barrière à leur participation.

En République centrafricaine (RCA), l'accès au marché public est confronté à plusieurs barrières financières. Voici quelques-unes de ces barrières :

**Capacité financière limitée des entreprises :** De nombreuses entreprises en RCA, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME), peuvent faire face à des difficultés financières pour participer aux marchés publics. Ces entreprises peuvent avoir des ressources limitées pour mobiliser des fonds nécessaires à la préparation des offres, à la mise en place de garanties ou à la réalisation des travaux en cas de succès.

**Exigences de capacités financières :** Les procédures d'appel d'offres en RCA peuvent exiger que les soumissionnaires démontrent leur capacité financière à exécuter le contrat. Cela peut inclure des exigences de seuils financiers minimums, de ratios financiers ou de garanties bancaires. Ces exigences peuvent exclure les entreprises qui ne répondent pas à ces critères, même si elles possèdent les compétences techniques nécessaires.

**Difficultés d'accès au financement** : L'accès au financement est souvent un défi pour les entreprises en RCA, en particulier pour les PME. Les institutions financières peuvent hésiter à prêter aux entreprises qui participent aux marchés publics en raison de risques perçus, de garanties insuffisantes ou de procédures complexes. Cela limite leur capacité à mobiliser les ressources financières nécessaires pour répondre aux exigences des marchés publics.

**Retards de paiement** : Les retards de paiement sont une réalité fréquente dans les marchés publics en RCA. Les entreprises qui remportent des contrats peuvent faire face à des délais prolongés pour recevoir les paiements convenus, ce qui peut affecter leur flux de trésorerie et leur capacité à honorer leurs obligations financières. Ces retards peuvent rendre les marchés publics moins attrayants pour les entreprises.

**Coûts administratifs et logistiques** : Les coûts administratifs et logistiques associés à la participation aux marchés publics peuvent représenter une barrière financière pour les entreprises. Cela inclut les coûts liés à la préparation des offres, à la conformité avec les exigences documentaires, aux frais d'enregistrement et aux dépôts de garantie. Ces coûts peuvent être disproportionnés par rapport aux capacités financières des entreprises, en particulier pour les PME.

**Favoritisme et corruption** : Les pratiques de favoritisme et de corruption dans les marchés publics peuvent créer des barrières financières pour les entreprises intègres. Les entreprises qui ne sont pas prêtes à payer des pots-de-vin ou à se livrer à des pratiques illicites peuvent être désavantagées par rapport à celles qui sont prêtes à le faire, entraînant une distorsion des coûts et des opportunités commerciales.

**Conclusion** : Pour surmonter ces barrières financières, des mesures doivent être prises pour renforcer la transparence et la responsabilité dans les marchés publics, améliorer l'accès au financement pour les entreprises, réduire les retards de paiement, simplifier les procédures administratives et promouvoir une concurrence équitable. Cela permettra de favoriser la participation des

#### **d. BARRIERES TECHNIQUES**

Certains marchés publics, tels que les projets d'infrastructure complexes, peuvent nécessiter une expertise technique spécifique. Les entreprises qui ne disposent pas des compétences, de l'expérience ou des ressources techniques nécessaires peuvent rencontrer des difficultés à répondre aux exigences et à la concurrence d'autres entreprises plus spécialisées.

En République centrafricaine (RCA), l'accès au marché public est confronté à plusieurs barrières techniques. Les quelques barrières techniques identifiées sont :

**Capacités techniques limitées des entreprises** : De nombreuses entreprises en RCA manquent de capacités techniques pour répondre aux exigences des marchés publics. En général, ce sont des lacunes dans les compétences spécialisées, l'expertise technique, la gestion de projet ou les ressources humaines qualifiées. Ces limitations peuvent empêcher les entreprises de se qualifier ou de proposer des offres compétitives.

**Exigences techniques complexes** : Les procédures d'appel d'offres en RCA peuvent comporter des exigences techniques spécifiques pour les produits, les services ou les travaux à réaliser. Les entreprises doivent être en mesure de démontrer leur capacité à respecter ces exigences, ce qui peut être un défi pour celles qui n'ont pas l'expérience ou les ressources nécessaires. Les exigences techniques complexes peuvent également décourager la participation des petites entreprises locales.

**Normes et certifications** : Certains marchés publics en RCA peuvent exiger la conformité à des normes spécifiques ou la détention de certifications particulières. Cela peut être un obstacle pour les

entreprises qui n'ont pas encore obtenu ces certifications ou qui ne sont pas en mesure de les maintenir en raison des coûts ou de la complexité des processus de certification.

**Accès à la technologie et à l'innovation :** L'accès limité à la technologie et à l'innovation peut constituer une barrière pour les entreprises souhaitant accéder au marché public en RCA. Les entreprises qui n'ont pas accès aux technologies modernes ou qui ne sont pas en mesure de proposer des solutions innovantes peuvent être désavantagées par rapport à leurs concurrents. Cela peut également limiter la diversité et la qualité des offres sur le marché.

**Formation et développement des compétences :** Le manque de programmes de formation et de développement des compétences spécifiques aux marchés publics peut être une barrière pour les entreprises en RCA. Les entrepreneurs et les travailleurs doivent disposer des compétences nécessaires pour répondre aux exigences techniques des marchés publics, notamment dans des domaines tels que la construction, les technologies de l'information, l'ingénierie ou les services professionnels.

**Accès à l'information :** L'accès limité à l'information sur les marchés publics, les appels d'offres et les opportunités commerciales peut constituer une barrière technique. Les entreprises ont besoin d'informations claires et accessibles sur les projets, les critères d'évaluation, les calendriers, les conditions contractuelles, etc. Un accès insuffisant à ces informations peut limiter la participation des entreprises et créer des inégalités.

**Conclusion :** Pour surmonter ces barrières techniques, il est essentiel de renforcer les capacités techniques des entreprises à travers des programmes de formation, d'assistance technique et de mentorat. Il est également important de simplifier les exigences techniques, de promouvoir l'accès à la technologie et à l'innovation, et d'améliorer la diffusion de l'information sur les marchés publics. Ces mesures contribueront à favoriser une concurrence équitable et à stimuler la participation des entreprises aux marchés publics en RCA.

#### **e. BARRIERES LIEES A LA CONCURRENCE**

La concurrence sur les marchés publics peut être intense, en particulier pour les contrats de grande envergure ou hautement spécialisés. Les entreprises établies avec une expérience et une réputation solides peuvent avoir un avantage compétitif, ce qui peut constituer une barrière pour les nouvelles entreprises ou celles qui ont moins de notoriété.

En République centrafricaine (RCA), l'accès au marché public est confronté à plusieurs barrières liées à la concurrence. Les barrières identifiées sont :

**Manque de concurrence réelle :** Dans certains cas, les marchés publics en RCA peuvent manquer de véritable concurrence, ce qui signifie qu'un nombre limité d'entreprises se disputent les contrats. Cela peut être dû à des pratiques discriminatoires, à des ententes entre entreprises ou à des pratiques anticoncurrentielles. Le manque de concurrence réelle limite les opportunités pour les entreprises et peut conduire à des contrats moins avantageux pour le gouvernement.

**Favoritisme et népotisme :** Le favoritisme et le népotisme sont des problèmes courants dans les marchés publics en RCA. Lorsque des entreprises sont favorisées en raison de liens personnels ou politiques plutôt que de leurs mérites, cela crée des inégalités et limite la concurrence équitable. Les entreprises qui ne bénéficient pas de ces connexions peuvent être désavantagées dans l'accès aux marchés publics.

**Concentration du pouvoir économique :** En RCA, il peut exister une concentration du pouvoir économique entre les mains d'un petit nombre d'entreprises. Cela peut limiter la concurrence, car ces entreprises peuvent avoir une position dominante qui rend difficile pour les autres entreprises de

rivaliser sur un pied d'égalité. Cette concentration du pouvoir économique peut également favoriser des pratiques anticoncurrentielles et empêcher l'émergence de nouveaux acteurs sur le marché.

**Manque de transparence** : Le manque de transparence dans les procédures d'appel d'offres et dans l'attribution des contrats peut créer des barrières à la concurrence. Lorsque les informations sur les opportunités de marché, les critères d'évaluation ou les décisions d'attribution ne sont pas accessibles de manière transparente, cela peut favoriser des pratiques discrétionnaires et décourager la participation d'entreprises potentiellement concurrentielles.

**Faible accès à l'information** : L'accès limité à l'information sur les marchés publics peut entraver la concurrence. Les entreprises ont besoin d'une information claire et complète sur les appels d'offres, les conditions contractuelles, les exigences techniques, les calendriers, etc. Lorsque cette information est difficilement accessible ou réservée à un cercle restreint, cela crée des inégalités et limite la participation des entreprises.

**Conclusion** : Pour promouvoir la concurrence dans les marchés publics en RCA, il est crucial de renforcer la transparence et la responsabilité dans les procédures d'appel d'offres, de lutter contre le favoritisme et le népotisme, de promouvoir une plus grande diversité d'acteurs économiques, et de faciliter l'accès à l'information sur les marchés publics. Ces mesures favoriseront une concurrence équitable, permettront une meilleure utilisation des ressources publiques et stimuleront l'innovation et l'efficacité des entreprises

#### **f. BARRIERES LIEES A LA CORRUPTION**

La corruption et les pratiques non éthiques peuvent représenter une barrière importante dans les marchés publics en Centrafrique. Les pots-de-vin, les favoritismes et les pratiques illégales peuvent fausser la concurrence et empêcher les entreprises honnêtes de participer équitablement.

En République centrafricaine (RCA), l'accès au marché public est confronté à plusieurs barrières liées à la corruption. La corruption est un problème préoccupant qui nuit à la transparence, à l'équité et à l'efficacité des marchés publics. Voici quelques-unes des barrières liées à la corruption dans l'accès au marché public en RCA :

**Pratiques de corruption** : La corruption peut se manifester sous différentes formes, telles que le paiement de pots-de-vin, les favoritismes, les pots-de-vin déguisés, les commissions illégales et les malversations financières. Ces pratiques corrompues peuvent empêcher les entreprises honnêtes de participer équitablement aux marchés publics, car elles sont souvent confrontées à une concurrence déloyale de la part d'acteurs corrompus.

**Extorsion et pressions** : Les entreprises qui souhaitent accéder aux marchés publics en RCA peuvent faire l'objet d'extorsion et de pressions de la part de fonctionnaires corrompus. Cela peut prendre la forme de demandes de pots-de-vin ou de paiements illégaux, de menaces ou de harcèlement visant à obtenir un avantage injuste. Ces pratiques dissuadent les entreprises intègres de participer aux marchés publics et créent un environnement peu propice à la concurrence équitable.

**Opacité des procédures** : L'opacité des procédures d'appel d'offres et d'attribution des contrats favorise la corruption. Lorsque les procédures ne sont pas transparentes et qu'il y a un manque de responsabilité et de surveillance adéquates, il devient plus facile pour les acteurs corrompus d'influencer le processus en leur faveur. Cela décourage la participation des entreprises intègres qui souhaitent opérer dans un environnement équitable.

**Manque de sanctions et d'application de la loi** : L'absence de sanctions efficaces pour les actes de corruption dans les marchés publics constitue une barrière majeure. Lorsque les actes de corruption

passent impunis et que les responsables ne sont pas tenus de rendre compte de leurs actions, cela crée un climat d'impunité qui encourage la poursuite des pratiques corrompues. Cela dissuade les entreprises intègres de s'engager dans le marché public.

**Culture de la corruption :** La culture de la corruption, où la corruption est tolérée ou considérée comme la norme, peut également constituer une barrière significative pour l'accès au marché public en RCA. Lorsque la corruption est profondément enracinée dans les pratiques commerciales et gouvernementales, il devient plus difficile de changer cette mentalité et d'établir des normes d'intégrité et de transparence.

**Conclusion :** Pour surmonter ces barrières liées à la corruption, des mesures importantes doivent être prises. Cela inclut la mise en place de lois et de réglementations anticorruption solides, la promotion de la transparence et de la responsabilité dans les procédures d'appel d'offres, l'établissement de mécanismes de surveillance et de sanctions efficaces, et la sensibil

Il est important de noter que le gouvernement centrafricain est en train de mener une réforme du cadre légal de passation de marchés avec l'appui des PTF pour améliorer la transparence, la compétitivité et l'accès équitable aux marchés publics. Cependant, certaines de ces barrières peuvent encore exister et peuvent nécessiter des efforts continus pour les surmonter et favoriser une participation équitable des entreprises sur les marchés publics en République centrafricaine.

### **1.3. Choix des stratégies**

Le choix de la stratégie la plus adaptée dans le contexte des marchés publics en République centrafricaine dépendra de plusieurs facteurs, notamment de la nature du marché, des besoins spécifiques du gouvernement et de la concurrence existante. Quelques stratégies sont proposées :

**1. Stratégie de prix compétitifs :** Dans un environnement concurrentiel, offrir des prix compétitifs peut être une stratégie efficace pour remporter des contrats. Il est important de veiller à ce que les prix proposés soient alignés sur les coûts réels et sur les attentes du marché. Cependant, il est également crucial de maintenir une rentabilité adéquate pour assurer la viabilité à long terme de l'entreprise.

**2. Stratégie de qualité et de valeur ajoutée :** Offrir des produits ou services de haute qualité peut être un avantage concurrentiel dans les marchés publics. En mettant l'accent sur la qualité, la fiabilité et la durabilité, une entreprise peut se démarquer de ses concurrents. De plus, la proposition de valeur ajoutée, telle que des services supplémentaires ou des garanties étendues, peut renforcer l'attrait de l'offre.

**3. Stratégie de segmentation du marché :** Dans le cas des marchés publics, il peut être bénéfique de segmenter le marché en identifiant des niches spécifiques ou des domaines où l'entreprise possède une expertise particulière. Se concentrer sur des segments spécifiques permet de mieux répondre aux besoins des clients et de se positionner comme un acteur spécialisé dans ces domaines.

**4. Stratégie de partenariats et de collaborations :** Étant donné que les marchés publics peuvent impliquer des projets de grande envergure, la formation de partenariats ou de collaborations stratégiques avec d'autres entreprises peut être avantageuse. Cela permet de combiner les forces et les compétences complémentaires des différents partenaires pour proposer une offre plus complète et compétitive.

## II. CARTOGRAPHIE DES RISQUES RACI

Une première cartographie des risques en utilisant le modèle RACI pour la passation de marchés en Centrafrique est la suivante :

**Responsable (R) :** Personne ou entité responsable de la gestion du risque.

**Accountable (A) :** Personne ou entité responsable de la prise de décision finale concernant le risque.

**Consulted (C) :** Personnes ou entités consultées pour fournir des informations et des conseils pertinents.

**Informed (I) :** Personnes ou entités qui doivent être informées des décisions prises et des résultats des évaluations de risques.

### **A. Risque de corruption et de fraude :**

- R : Autorité de régulation des marchés publics.
- A : Autorité de régulation des marchés publics.
- C : Bureau de lutte contre la corruption, organismes de contrôle interne.
- I : Entreprises participantes, gouvernement, organes de régulation.

### **B. Risque de non-conformité réglementaire :**

- R : Autorité de régulation des marchés publics.
- A : Autorité de régulation des marchés publics.
- C : Service juridique, conseillers réglementaires.
- I : Entreprises participantes, gouvernement, organes de régulation.

### **C. Risque lié à la capacité technique des soumissionnaires :**

- R : Comité d'évaluation des offres.
- A : Comité d'évaluation des offres.
- C : Services techniques, experts externes.
- I : Entreprises participantes, gouvernement, comité de sélection.

### **D. Risque financier lié à l'exécution des contrats :**

- R : Bureau des finances du gouvernement.
- A : Bureau des finances du gouvernement.
- C : Services financiers, auditeurs externes.
- I : Entreprises participantes, gouvernement, comité de sélection.

### **E. Risque de retards dans l'exécution des projets :**

- R : Comité de suivi des projets.
- A : Comité de suivi des projets.
- C : Entreprises contractantes, services techniques.

- I : Entreprises participantes, gouvernement, organes de régulation.

**6. Risque de litiges et de contentieux :**

- R : Service juridique.

- A : Service juridique.

- C : Avocats, médiateurs.

- I : Entreprises participantes, gouvernement, organes de régulation.

**Classification des risques :**

Une première classification des risques en fonction de leur gravité et de leur fréquence pour la passation de marchés en Centrafrique est la suivante :

**Gravité :**

1. Risque de corruption et de fraude
2. Risque financier lié à l'exécution des contrats
3. Risque de non-conformité réglementaire
4. Risque de litiges et de contentieux
5. Risque lié à la capacité technique des soumissionnaires
6. Risque de retards dans l'exécution des projets

**Fréquence :**

1. Risque de non-conformité réglementaire
2. Risque financier lié à l'exécution des contrats
3. Risque lié à la capacité technique des soumissionnaires
4. Risque de retards dans l'exécution des projets
5. Risque de corruption et de fraude
6. Risque de litiges et de contentieux

### III. APPROCHE D'APPROVISIONNEMENT RECOMMANDÉE POUR QUELQUES MARCHÉS

#### A. MARCHÉS DES BIENS

Titre: Acquisition de véhicules pour le projet et ses partenaires auprès de l'UNOPS

Attribut	Approche choisie	Justification
Spécifications (normes SECAP)	Conformité / Performance	L'utilisation d'un type hybride de spécifications, y compris les spécifications standard pour les véhicules et les spécifications de performance pour introduire les normes SECAP et induire l'innovation
Exigences supplémentaires en matière de durabilité	Oui	Consommation de carburant Réduire les émissions de Gaz à effet de serre (GES)
Type de contrat	Traditionnel	Contrat de fourniture simple
Mécanisme d'établissement des prix et des coûts	Paiement à la livraison	Contrat de fourniture
Relation avec les fournisseurs	Collaboratif	Assurer la réalisation des fournitures avec le meilleur rapport qualité-prix et éviter les litiges
Ajustements de prix	Aucun, prix fixe	La durée du contrat est inférieure à 18 mois et les éléments sont spécifiques.
Forme du contrat (termes et conditions)	Modalités de paiement Garantie Pénalité Garantie de performance	Il est important de considérer les modalités de paiement si un paiement anticipé est nécessaire ou un paiement à la livraison et à l'acceptation seulement. Obligations de garantie Clause de pénalité de retard selon les règles du FIDA
Méthode de sélection des biens et des travaux	A. Entente directe	Présence sur place de l'UNOPS au RCA Livraison plus rapide

Attribut	Approche choisie	Justification
Modalités de sélection	<p>A. Pratiques commerciales</p> <p>B. Organismes des Nations Unies (ONU)</p> <p>C. Produits</p> <p>D. Développement piloté par la communauté</p> <p>E. Forcer les comptes</p> <p>F. Accords-cadres</p>	<p>Non</p> <p>Oui</p> <p>Non</p> <p>Non</p> <p>Non</p> <p>Non</p>
Approche du marché	<p>A. Type de compétition</p> <p>1. Ouvert</p> <p>2. National</p> <p>B. Nombre d'enveloppes/étapes</p> <p>1. Deux enveloppes</p> <p>B. Négociations (Oui/Non)</p>	N/A
Pré / Post Qualification	A. Pré/Post-qualification	N/A
Méthode de sélection et d'évaluation du consultant	<p>A. Sélection basée sur les coûts de qualité (SFQC)</p> <p>B. Sélection dans le cadre d'un budget déterminé (SCBD)</p> <p>C. Sélection basée sur le moindre coût (SMC)</p> <p>D. Sélection basée sur la qualité (SFQ)</p> <p>E. Sélection basée sur les qualifications du consultant (SQC)</p> <p>F. Sélection directe (SED)</p>	N/A
Évaluation des coûts (biens et travaux)	A. Coûts du cycle de vie	La méthodologie devrait être utilisée pour calculer les coûts du cycle de vie
Préférence nationale	Non	La méthode utilisée est l'ED
Critères d'évaluation	Énumérer le type de critères à utiliser (obligatoire/souhaité)	Nous avons utilisé la méthode d'évaluation du coût du cycle de vie

## B. MARCHÉS DES TRAVAUX

### Titre : Recrutement de PME pour la confortation du bâtiment de MESA

Attribut	Approche choisie	Justification
Spécifications (normes SECAP)	Conformité avec les documents et spécifications du FIDA, le cas échéant, à l'aide des documents d'appel d'offres FIDIC	SECAP applicable en se concentrant sur la gestion environnementale et sociale
Exigences supplémentaires en matière de durabilité	Oui	Gestion des aspects environnementaux et sociaux
Type de contrat	Concevoir, construire, exploiter, entretenir	Choisir une PME qui sera responsable de la réalisation des travaux de confortation de bâtiment
Mécanisme d'établissement des prix et des coûts	Temps et matériel	Taux horaire et consommation de matériel
Relation avec les fournisseurs	Collaboratif	Réaliser les travaux selon les normes et exigences contenues dans le cahier des charges
Ajustements de prix	Aucun, prix fixe	Le cas échéant sur les augmentations matérielles.
Forme du contrat (termes et conditions)	Modalités de paiement Garantie Pénalité Garantie de performance Certificat d'achèvement	Important d'avoir une description précise et des règles de réalisation afin de maintenir
Méthode de sélection des biens et des travaux	A. AOI	Spécification complète conforme aux certificats de qualification et aux normes  Demande internationale de devis, y compris les publications sur l'UNDB et les sites Web/journaux locaux

Attribut	Approche choisie	Justification
Modalités de sélection	<p>A. Pratiques commerciales</p> <p>B. Organismes des Nations Unies (ONU)</p> <p>C. Produits</p> <p>D. Développement piloté par la communauté</p> <p>E. Forcer les comptes</p> <p>F. Accords-cadres</p>	N/A
Approche du marché	<p>A. Type de compétition</p> <p>1. Ouvert</p> <p>2. National</p> <p>B. Nombre d'enveloppes/étapes</p> <p>1. Deux enveloppes</p> <p>B. Négociations (Oui/Non)</p>	Concurrence ouverte pour le marché international
Pré / Post Qualification	B. Post-qualification	Le contrat n'est pas si complexe
Méthode de sélection et d'évaluation du consultant	<p>A. Sélection basée sur les coûts de qualité (SFQC)</p> <p>B. Sélection dans le cadre d'un budget déterminé (SCBD)</p> <p>C. Sélection basée sur le moindre coût (SMC)</p> <p>D. Sélection basée sur la qualité (SFQ)</p> <p>E. Sélection basée sur les qualifications du consultant (SQC)</p> <p>F. Sélection directe (SED)</p>	N/A
Évaluation des coûts (biens et travaux)	<p>Prix de l'offre ajusté (c'est-à-dire corrigé des écarts)</p> <p>Coûts du cycle de vie</p>	Les deux en fonction des conditions contractuelles établies
Préférence nationale	Non	N/A
Critères d'évaluation	Énumérer le type de critères à utiliser (obligatoire/souhaité)	Utiliser la méthode d'évaluation en 2 étapes (Technique & puis Financière) pour les firmes ayant obtenu la note minimale requise

### C. MARCHÉS DE CONSULTANTS

Titre: Recrutement d'un prestataire pour la formation en finance digitale à Bangui

Attribut	Approche choisie	Justification
Spécifications (normes SECAP)	Conformité / Performance	Utiliser un type hybride de TDR comprenant des qualifications appropriées pour la firme et introduire les normes SECAP et induire l'innovation
Exigences supplémentaires en matière de durabilité	Non	
Type de contrat	Traditionnel	Contrat au forfait
Mécanisme d'établissement des prix et des coûts	Paielement sur livrables	Contrat standard
Relation avec les fournisseurs	Collaboratif	Assurer la réalisation des extrants avec le meilleur rapport qualité-prix et éviter les litiges
Ajustements de prix	Aucun, prix fixe et non révisable	La durée du contrat est inférieure à 18 mois et les éléments sont spécifiques.
Forme du contrat (termes et conditions)	Modalités de paiement Garantie Pénalités de retard Garantie de performance	Il est important de considérer les modalités de paiement si un paiement anticipé est nécessaire ou un paiement à la livraison et à l'acceptation seulement. Obligations de garantie Clause de pénalité de retard selon les règles du FIDA
Méthode de sélection des biens et des travaux	C. Appel d'offres Ouvert	N/A
Modalités de sélection	G. Pratiques commerciales H. Organismes des Nations Unies (ONU) I. Produits J. Développement piloté par la communauté K. Forcer les comptes L. Accords-cadres	N/A

Attribut	Approche choisie	Justification
Approche du marché	C. Type de compétition 3. Ouvert 4. National D. Nombre d'enveloppes/étapes 2. Deux enveloppes D. Négociations (Oui/Non)	Concurrence ouverte pour le marché national
Pré / Post Qualification	C. Post-qualification	Le contrat n'est pas si complexe
Méthode de sélection et d'évaluation du consultant	G. Sélection basée sur les coûts de qualité (SFQC) H. Sélection dans le cadre d'un budget déterminé (SCBD) I. Sélection basée sur le moindre coût (SMC) J. Sélection basée sur la qualité (SFQ) K. Sélection basée sur les qualifications du consultant (SQC) L. Sélection directe (SED)	Oui Non Non Non Non Non
Évaluation des coûts (biens et travaux)	B. Coûts du cycle de vie	N/A
Préférence nationale	Non	N/A
Critères d'évaluation	Énumérer le type de critères à utiliser (obligatoire/souhaité)	Utiliser la méthode d'évaluation en 2 étapes (Technique & puis Financière) pour les firmes ayant obtenu la note minimale requise

Le plan de passation des marchés du projet doit refléter l'analyse présentée dans le PPS et doit être mis à jour périodiquement pour refléter les besoins réels et l'évolution des circonstances. Toute mise à jour du plan de passation des marchés doit être soumise au FIDA pour examen et avis de non-objection. Toute modification apportée au Plan de passation des marchés doit être justifiée par l'UNC au moyen d'un PPS révisé.

<b>Prévu de passation des marchés-Sommaire</b>				
Pays:	République Centrafricaine			
Nom du Projet	PROJET ELEVAGE ET APPUI AUX JEUNES (PEAJ)			
Projet ID:	N/A			
Version	0.0			
Date version	21-Jun-23			
Préparé par				
Approuvé par				
<b>Catégorie d'approvisionnement</b>	<b>Prévu</b>		<b>Réel</b>	
<b>Devise</b>	<b>USD</b>	<b>LCU</b>	<b>USD</b>	<b>LCU</b>
Biens	2 803 080.00	-	-	-
Travaux	1 942 417.00	-	-	-
Services de Consultant	2 235 600.00	-	-	-

Services - Non consultants	568 300.00	-	-	-
Dons	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>7 549 397.00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

*Les tableaux des seuils ci-dessous sont basés sur la nouvelle lettre à l'emprunteur/bénéficiaire modèle 2020. Veuillez remplir les champs qui sont applicables en fonction des dispositions de la lettre à l'emprunteur/bénéficiaire pour le projet.*

<b>Examen préalable des seuils</b>					
Catégorie	Biens et services autres que de conseil liés aux biens	Travaux et services non liés aux travaux	Services et services autre que de consultants ou Mémorandum d'entente/Accords	Consultants Individuels	Les décisions concernant les offres anormalement basses sont soumises à la procédure de non-objection du FIDA:
Seuils	>= US\$ 50 000	>= US\$ 100 000	>= US\$ 30 000	>= US\$ 15 000	Pour toutes les activités de passation de marchés

*Tous contrats directs et attribution à un fournisseur unique [approvisionnement de source unique] sont soumis à revue préalable (conformément au Guide pratique de passation des marchés du FIDA), ou sur la base des seuils stipulés dans la lettre à l'emprunteur/bénéficiaire.*

*Le taux de change au moment de la soumission sera utilisé pour les examens.*

## **Méthode de passation des marchés - seuils**

	QC	SFQ/SMC/SCBD	SFQC	Liste restreinte	SED - Entreprises	SED - Individuels
Services et services autre que de consultants	<= US\$ 80 000	< US\$ 100 000	>= US\$ 80 000	>= US\$ 100 000	<= US\$ 1 500 (sous réserve d'un examen préalable. Justification requise en cas de dépassement du seuil)	<= US\$ 500 (ou avec une durée de contrat de 3 mois ou moins ; sous réserve d'un examen préalable)
	<b>Entente Directe</b>	<b>Demande de prix</b>	<b>AON</b>	<b>AOI</b>	Autres méthodes ou dispositions des marchés	
Biens et services autres que de conseil liés aux biens	>= US\$ 2 000 (sous réserve d'un examen préalable. Justification requise en cas de dépassement du seuil)	<= US\$ 70 000	< US\$ 150 000	>= US\$ 150 000	<b>Travaux en régie</b>	N/A
Travaux et services non liés aux travaux	>= US\$ 15 000 (sous réserve d'un examen préalable. Justification requise en cas de dépassement du seuil)	<= US\$ 175 000	< US\$ 500 000	>= US\$ 500 000	<b>Participation des communautés</b>	Autorisée

## PROPOSITION DE PROCEDURE D'ACQUISITION D'ANIMAUX

700. La présente note a pour objet de proposer une méthode d'acquisition d'animaux basée sur des achats réalisés auprès de producteurs locaux agréés par le MESA. Ces producteurs sont généralement exclus par les méthodes traditionnelles d'acquisition, car ils ne sont pas organisés pour fournir les pièces classiques requises des candidats aux marchés publics (quitus fiscal, attestations Caisse de sécurité sociale et inspection du travail, etc.).
701. L'approche proposée vise à s'assurer que les acquisitions présentent toutes les garanties de qualité et d'adaptabilité, notamment en exigeant qu'elles proviennent des milieux similaires à ceux auxquels elles sont destinées. Ceci pourra contribuer à diminuer leur taux de mortalité.
702. Le processus sera mené suivant 2 étapes : une préqualification des producteurs par zone sur la base d'une certification organisée par le MESA, puis pour chaque acquisition une consultation concernant uniquement les producteurs certifiés de la zone concernée. Des accords-cadres seront signés avec des producteurs certifiés dans chaque zone. La certification des producteurs sera conduite par le MESA qui édictera un cahier de charges qui permettra d'assurer la traçabilité des animaux. Dans le cadre de ce processus de certification, il s'agira, pour ce qui concerne les animaux, des certificats délivrés par les services techniques compétents. L'équipe de projet mènera un travail permanent auprès des producteurs afin de les sensibiliser sur les dispositions à prendre pour participer aux appels à la concurrence.
703. Pour les besoins d'établissement des accords-cadres, les producteurs intéressés seront appelés à présenter leurs candidatures et toutes les pièces requises, dont notamment celles attestant de leur adhésion au système de certification mis en place par le MESA pour être préqualifiés. Comme indiqué ci-dessus, les préqualifications se feront dans toutes les zones concernées par les acquisitions programmées. Les accords-cadres seront établis par zone. Il appartiendra au MESA de déterminer les zones concernées. À chaque achat, seuls les producteurs de la zone concernée seront conviés.
704. Les producteurs certifiés seront mis en concurrence à chaque fois que les acquisitions seront organisées. Les appels à la concurrence se feront alors sur la base de listes d'acquisitions sur lesquelles les producteurs indiqueront leurs prix. Le procédé sera le même qu'un appel d'offres par articles. Pour chaque article, le moins cher sera retenu. Les certificats demandés seront alors vérifiés. Si la vérification est positive un bon de commande sera notifié au producteur et la réception se fera par un comité comprenant les bénéficiaires.
705. Cette option présente l'avantage de supprimer les surcoûts induits par le recours aux fournisseurs dans le cadre d'appels d'offres classiques.
706. Les acquisitions seront le plus possible groupées. Les signataires des accords-cadres seront invités à présenter les sujets proposés à la vente. Les services compétents du MESA procéderont à la vérification des certificats. Une fois les sujets validés, le Projet remettra des enveloppes avec des formulaires comportant leurs noms et une case pour indiquer le prix par sujet présenté. Les formulaires seront ensuite placés dans les enveloppes qui seront regroupées et ouvertes séance tenante devant le public, y compris les bénéficiaires. Les prix seront lus et classés par ordre décroissant. Les animaux seront alors acquis suivant cet ordre.

707. Au préalable, les bénéficiaires seront classés par ordre à la suite d'un tirage au sort. La distribution des animaux se fera alors suivant cet ordre.
708. Cette procédure pourrait permettre de réduire les procédures infructueuses observées pour les acquisitions d'animaux dans le cadre du PREPAS et d'autres projets. Par ailleurs, elle offre davantage de garanties quant à la qualité et l'adaptabilité des animaux.

## **ANNEXE 6 : INSERTION DES BENEFICIAIRES DANS LES CHAINES DE VALEUR**

### **6.1. Introduction**

709. La démarche fondamentale du PEAJ vise la connexion de toutes les catégories de bénéficiaires au marché. Le modèle de progression promu par le projet est ainsi conçu pour permettre une meilleure productivité, un accroissement de la production, une meilleure couverture de la demande et une augmentation des revenus.
710. Le projet soutiendra la promotion des opportunités de marché à l'échelle de chaque bassin d'élevage pour s'assurer de la connexion aux marchés des produits, biens et services des petits producteurs. En outre, les infrastructures de marché seront promues et des relations de partenariats commerciaux inclusifs et équitables sont encouragées entre les (groupes de) petits producteurs et les autres acteurs des chaînes d'approvisionnement locales.
711. Au regard du niveau des importations et de la demande nationale des produits carnés, le marché intérieur, en particulier les marchés urbains et péri-urbains, sont les premiers visés par les produits du PEAJ. Le modèle de production et de commercialisation des produits promu par le projet est basé sur l'agrégation afin de construire des circuits durables permettant de connecter les éleveurs au marché et de satisfaire la demande intérieure. Les unités de transformation promues joueront en partie le rôle d'agrégateurs des éleveurs à travers des réseaux qu'ils construiront et entretiendront. Ces unités auront la vocation de proposer des produits finis ou semi-transformés suivant la demande des distributeurs et des consommateurs : poulet, abats, viande de boucherie, lait frais, fromage, beurre etc. D'autres agrégateurs commercialisant des animaux sur pieds sur des marchés spécifiques seront également accompagnés par le projet.
712. En ce qui concerne le miel et la cire, le marché extérieur est le plus ciblé par le pays. Le PEAJ promeut des mielleries agrégatrices modernes afin de créer la valeur ajoutée et améliorer des techniques d'apiculture qui sont encore basées sur les ruches traditionnelles et l'extraction du miel par le feu.

### **6.2 La production et la connexion au marché**

713. 250 jeunes éleveurs produiront au total annuellement 500 000 carcasses de poulets de chair. 4 abattoirs de volaille de capacité 1000 poulets/j collecteront en partie cette production pour traitement et mise en marché.
714. 50 jeunes éleveurs produiront au total annuellement 14 à 15 millions d'œufs de table. Des distributeurs pourront établir des contrats avec ces jeunes éleveurs pour la commercialisation.
715. 1500 éleveurs traditionnels produiront annuellement 250 000 à 300 000 têtes de poulet local. De jeunes agrégateurs comme ceux qui opèrent à Bambari, à Sibut et ailleurs, peuvent, par le mécanisme de financement du projet, établir des alliances avec les éleveurs pour la collecte et la commercialisation du poulet fermier. Les abattoirs peuvent également s'inscrire dans le traitement et la mise en marché du poulet de race locale.
716. 1500 éleveurs de moutons et chèvres mettront sur le marché en période de croisière, 22 000 à 30 000 têtes de petits ruminants par an que récupéreront une dizaine de boucheries modernes.

717. 300 éleveurs de porc mettront sur le marché en période de croisière, 36 000 têtes de porcins par an. Les boucheries modernes qui en feraient l'option assureront la collecte, le traitement et la commercialisation de la viande.

718. 300 femmes éleveuses de vaches collecteront 800 000 à 900 000 litres de lait annuellement. 4 laiteries établiront avec elles des accords pour récupérer le lait en vue de sa transformation en différents produits : lait écrémé, beurre, yaourt, etc. Ces laiteries établiront à leur tour, des contrats avec des distributeurs (Supermarchés, boutiques, hôtels et restaurants) pour la commercialisation des produits.

719. 1500 apiculteurs produiront 250 000 à 300 000 litres de miel par an que récupéreront 10 mielleries pour traitement et mise en marché. Ces mielleries établiront à leur tour des contrats avec des clients nationaux ou étrangers.

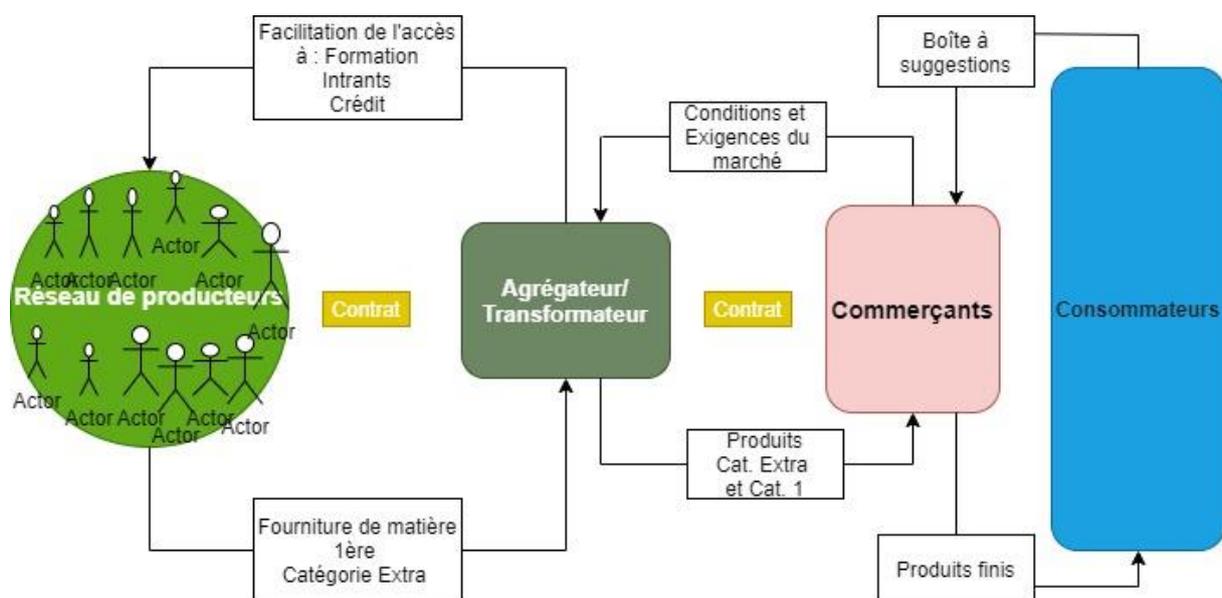
### 6.3. Le modèle des alliances agrégatives

720. Quelle que soit la filière, les relations et alliances entre les acteurs des différents maillons reposent sur la constitution de réseaux pour faciliter la collecte, le gain de temps et l'efficacité des opérations. A cet effet, l'agrégateur devient l'initiateur, l'organisateur et le premier responsable du fonctionnement rythmé de l'accompagnement à la production, de l'achat et de la vente des produits. Il facilite la structuration des réseaux de producteurs et leur accès à la formation, au conseil technique, aux intrants et au crédit auprès des services financiers décentralisés. Il garantit le bon traitement des producteurs et la qualité des produits mis sur le marché. L'appui de la digitalisation facilitera les opérations.

721. Dans le cadre du PEAJ, les agrégateurs sont : les abattoirs de volailles, les boucheries modernes, les laiteries et les mielleries. Tous ces acteurs assurent la transformation des produits. Les agrégateurs, ce sont également les collecteurs qui commercialisent des animaux sur pieds ou des produits non transformés (œufs, poulets sur pieds etc.).

722. Le schéma ci-dessous illustre de façon simplifiée, le modèle d'agrégation que promeut le PEAJ.

Figure 1 : Modèle simplifié d'agrégation au sein des chaînes d'approvisionnement



#### **6.4. Modèles d'affaires pour les chaînes de valeur du PEAJ**

L'objectif poursuivi par ces modèles d'affaires est de stimuler les relations d'affaires entre les acteurs de ces chaînes d'approvisionnement, de façon à ce que les résultats suivants soient obtenus :

- (1) Chacun des acteurs accèdent à tous les biens et services (financement – crédit avec des conditions appropriées, intrants de qualité, formation, suivi-coaching, accès aux marchés des produits marchands, ...) à des prix intéressants, au lieu approprié et en temps opportun.
- (2) Chacun des acteurs réalise ainsi un bon potentiel en matière de création de valeur ajoutée.
- (3) La répartition des revenus entre les acteurs est assez équitable, tenant compte à la fois des risques et de la contribution à la valeur ajoutée.
- (4) La chaîne fonctionne de façon soutenue.

Il est prévu l'appui d'un opérateur international de facilitation de la filiarisation et digitalisation des chaînes d'approvisionnement. Cet opérateur n'a pas vocation à se substituer aux acteurs nationaux, mais plutôt à les capaciter et à les accompagner. Pour certaines chaînes d'approvisionnement l'opérateur pourrait co-investir dans les entreprises agrégateures, notamment dans la digitalisation, mais aussi la mise en place de systèmes d'entreprise garantissant une bonne gouvernance. Pour les autres chaînes d'approvisionnement, il est prévu un sevrage progressif des acteurs, avec un retrait de l'opérateur au bout de 4 à 5 ans.

Au démarrage du Projet, cet opérateur aura à faire trois choses capitales :

- (1) Former les cadres de la FNEC et de l'ANGAC, mais aussi de l'UNC sur les modèles d'affaires et la promotion des chaînes d'approvisionnement.
- (2) Appuyer la FNEC / ANGAC à finaliser la description de chacun des modèles d'affaires, en discussion avec les acteurs concernés, y inclut les institutions de financement partenaires et les fournisseurs des services de transfert monétaires, mais aussi les entreprises agrégateures.
- (3) Réaliser les calculs sur la valeur ajoutée des différents agents économiques ou acteurs, et de chacune des chaînes d'approvisionnement, afin de confirmer le modèle d'affaires par les scénarios financiers.

#### **Filières Poulet et œuf**

**Produits marchands.** Les deux produits finis pour la volaille sont : (1) le poulet chair ; et les œufs.

**Localisation géographique.** Cette filière sera promue dans les zones péri-urbaines. Vu le nombre de bénéficiaires, et pour assurer la viabilité, cette filière sera promue autour de la ville de Bangui.

**Cibles.** Pour poulet de chair, environ 250 jeunes qui commencent avec une bande de 500 têtes. Pour les œufs, environ 50 jeunes qui commencent avec une bande de 1000 têtes.

**Acteurs de la chaîne de valeur.** La liste des acteurs se présente comme suit :

- Les jeunes éleveurs néo-entrepreneurs
- L'abattoir, équipé d'une chambre froide qui fait office d'agrégateur et coordonnateur ou acteur moteur de la chaîne, et ci-après désigné 'abattoir – agrégateur'.
- Le fournisseur des équipements
- Le constructeur de poulailler
- Le fournisseur de poussin de 1 jour. Il s'agit d'une entreprise qui peut importer les œufs à couvrir ou les produire elle-même.
- Le fournisseur de provende

- Le fournisseur de services de formation
- Le fournisseur de services de vulgarisation et de suivi
- Le fournisseur de produits et services vétérinaires
- Le coach
- Le groupement des éleveurs, affilié à l'ANGAC
- L'ANGAC
- L'institution de financement partenaire (IFP)
- Les distributeurs grossistes
- Les distributeurs détaillants.
- L'Unité de Coordination du Projet (UNC).
- L'Agence Nationale de Développement de l'Élevage (ANDE)
- L'opérateur de facilitation de l'agrégation

**Organisation des jeunes éleveurs.** L'ANGAC organisera les jeunes éleveurs en groupes d'environ 25 entrepreneurs. Il y aura donc respectivement 10 groupes actifs dans le poulet chair et 2 dans les œufs.

**Description du modèle d'affaire.** Le modèle d'affaires est le même pour le poulet chair et les œufs. L'abattoir – agrégateur servira de moteur - coordonnateur de la chaîne d'approvisionnement poulet chair et de la chaîne d'approvisionnement œuf. Il est possible qu'un ou d'autres agrégateurs opèrent spécifiquement sur la chaîne œuf. Le modèle fonctionnerait de la même manière.

Il consiste en la constellation de relations d'affaires ci-après décrits :

**Arène du ciblage – engagement des jeunes entrepreneurs - aviculteurs.** Le résultat de cette arène est que les jeunes sont ciblés et s'engagent formellement comme acteurs de la filière.

1. L'ANGAC cible les jeunes éleveurs néo-entrepreneurs aviculteurs, selon l'approche du projet
2. L'ANGAC tient les sessions d'orientation au cours desquelles, l'approche du projet, le fonctionnement de la chaîne de valeur et l'engagement des jeunes (le modèle d'affaires, les règles du jeu, les projections de revenus, les investissements requis, les services offerts par le projet, les obligations du bénéficiaire, mais aussi des autres acteurs...) sont présentés aux bénéficiaires.
3. L'ANGAC organise les jeunes entrepreneurs ciblés en groupes
4. L'ANGAC fait enregistrer les néo-entrepreneurs aviculteurs ciblés et leurs groupes dans la plateforme digitale.

**Arène de sélection de l'abattoir – agrégateur.** Le résultat de cette arène est que l'abattoir-agrégateur est sélectionné. Le cas échéant, il peut s'agir de deux abattoirs-agrégateurs.

1. L'UNC lance un appel à manifestation d'intérêt pour l'agrégation des groupes de jeunes entrepreneurs.
2. Les abattoirs – agrégateurs potentiels se manifestent.
3. L'UNC, l'ANGAC et l'ANDE sélectionnent l'abattoir – agrégateur sur la base de critères objectifs arrêtés d'avance.

**Arène de la relation tripartite groupes de néo-entrepreneurs/ANGAC – abattoir-agrégateur – opérateurs de marché.** Le résultat de cette arène est que les jeunes organisés et dûment enregistrés sont mis en relation avec un abattoir-agrégateur, à travers un contrat de production, dûment signé, lequel est aussi basé sur les contrats de marché signés par l'agrégateur avec des distributeurs.

1. L'opérateur de facilitation de l'agrégation appuie l'abattoir – agrégateur à formaliser autant que faire se peut, un ou plusieurs contrats de marché, avec des distributeurs de poulet chair et d'œufs. Le contrat inclut des informations quant aux qualités (spécifications techniques) et quantités, périodicités, prix, modalités de livraison.

2. L'opérateur de facilitation de l'agrégation appuie l'ANGAC et les groupes de jeunes d'une part, et l'agrégateur sélectionné de l'autre, à préparer et signer un contrat de production, désagrégé pour chaque néo-entrepreneur aviculteur. Le contrat inclut des informations quant aux qualités (spécifications techniques) et quantités, périodicités, prix, modalités de livraison..., non seulement du produit final, mais aussi des équipements et autres intrants.

**Arène du plan d'affaire de la chaîne tirée par l'abattoir - agrégateur.** Le résultat de cette arène est le plan d'affaires, désagrégé pour les groupes de néo-entrepreneurs et pour l'abattoir-agrégateur.

1. L'opérateur de facilitation de l'agrégation appuie l'abattoir agrégateur à développer le plan d'affaires, porté par l'agrégateur et désagrégé pour l'agrégateur et les groupes.
2. L'opérateur de facilitation appuie l'ANGAC / groupes des néo-aviculteurs à approprier et formaliser le plan d'affaires ainsi désagrégé.

### **Arène de la formation**

1. L'ANGAC évalue les besoins en formation technique et/ou entrepreneuriale des néo-entrepreneurs.
2. Les besoins sont transmis à l'UNC
3. L'UNC, l'ANGAC et l'agrégateur signent le contrat de formation de cohortes de jeunes avec les Centres de Formation (ACFPE, ACAMEA...)
4. Le centre de formation délivre la formation
5. L'ANGAC et les groupes de jeunes attestent service bien fait
6. L'UNC ordonne le paiement final du Centre formation.

**Arène du financement.** Le résultat de cette arène est que l'agrégateur abattoir et les néo-entrepreneurs obtiennent le crédit pour leurs activités respectives.

1. Le cas échéant, l'abattoir – agrégateur, avec l'ANGAC ouvrent des comptes pour les groupes et les néo-entrepreneurs.
2. L'abattoir-agrégateur, le cas échéant avec l'ANGAC transmet la demande de crédit désagrégée de l'abattoir-agrégateur et des groupes de néo-entrepreneurs à une ou plusieurs institutions financières partenaires.
3. L'IFP approuve le crédit et crédite les comptes respectifs de l'abattoir-agrégateur, des groupes et des néo-entrepreneurs.

### **Arène des poulaillers**

1. L'abattoir-agrégateur et les groupes de jeunes / ANGAC adoptent un plan de poulailler type, avec des spécifications techniques et éléments de coûts.
2. L'abattoir-agrégateur et les groupes de jeunes / ANGAC recueillent les besoins en poulailler de chaque néo-entrepreneur
3. L'abattoir-agrégateur et les groupes de jeunes / ANGAC assurent le statut foncier du site de production de chaque jeune entrepreneur.
4. L'abattoir-agrégateur et les groupes de jeunes / ANGAC sélectionnent un ou plusieurs entrepreneurs constructeurs de poulaillers et signent le contrat de construction des poulaillers.
5. L'abattoir – agrégateur achète les matériaux de construction et les met à la disposition de l'entreprise de construction, suit les travaux, avec le bénéficiaire.
6. Chaque néo-entrepreneur bénéficiaire accuse réception du bâtiment et atteste travail bien fait
7. L'abattoir-agrégateur et les groupes de jeunes / ANGAC ordonnent à la banque de payer le constructeur

8. La banque effectue le paiement.

### **Arène des équipements**

1. Les jeunes entrepreneurs formalisent leurs besoins, lesquels sont agrégés au niveau groupe et ANGAC, le cas échéant.
2. L'abattoir-agrégateur passe la commande et ordonne au fournisseur de livrer aux jeunes en des lieux spécifiques et à travers leurs groupes.
3. Le fournisseur fait la livraison
4. Les jeunes accusent réception et les groupes consolident et confirment livraison effective et conforme au cahier de charge
5. L'abattoir-agrégateur ordonne à l'IFP de payer
6. L'IFP paie et débite le compte de chacun des producteurs

### **Arène des poussins de 1 jour**

1. Les jeunes entrepreneurs formalisent leurs besoins, lesquels sont agrégés au niveau groupe et ANGAC, le cas échéant.
2. L'abattoir-agrégateur passe la commande et ordonne au fournisseur de livrer aux jeunes en des lieux spécifiques et à travers leurs groupes.
3. Le fournisseur fait la livraison
4. Les jeunes accusent réception et les groupes consolident et confirment livraison effective et conforme au cahier de charge
5. L'abattoir-agrégateur ordonne à l'IFP de payer
6. L'IFP paie et débite le compte de chacun des producteurs

### **Arène de la provende**

1. Les jeunes entrepreneurs formalisent leurs besoins, lesquels sont agrégés au niveau groupe et ANGAC, le cas échéant.
2. L'abattoir-agrégateur passe la commande et ordonne au fournisseur de livrer aux jeunes en des lieux spécifiques et à travers leurs groupes.
3. Le fournisseur fait la livraison
4. Les jeunes accusent réception et les groupes consolident et confirment livraison effective et conforme au cahier de charge
5. L'abattoir-agrégateur ordonne à l'IFP de payer
6. L'IFP paie et débite le compte de chacun des producteurs

### **Arène de la vulgarisation**

1. L'abattoir-agrégateur et les groupes de jeunes / ANGAC s'accordent sur un plan de vulgarisation
2. L'UNC contractualise l'ANDE pour la prestation des services de vulgarisation aux aviculteurs
3. Les agents de l'ANDE fournissent les services de vulgarisation, selon le programme y compris le conseil technique par voie numérique (vidéos, photos, autres)
4. Les néo-entrepreneurs aviculteurs attestent service bien fait à travers leurs groupes
5. L'abattoir-agrégateur confirme le service bien fait à l'UNC
6. L'UNC ordonne le paiement final à l'ANDE.

### **Arène du suivi-coaching des néo-entrepreneurs**

1. L'abattoir-agrégateur et les groupes de jeunes / ANGAC s'accordent sur un plan de suivi-coaching
2. L'abattoir-agrégateur contractualise le ou les coachs
3. Les coachs assurent le suivi personnalisé et individuels des néo-entrepreneurs aviculteurs
4. Les néo-entrepreneurs aviculteurs attestent service bien fait à travers leurs groupes
5. L'abattoir-agrégateur ordonne le paiement du coach.
6. L'IFP effectue le paiement et débite les comptes des entrepreneurs concernés.

#### **Arène de la plate-forme digitale**

1. Les jeunes néo-aviculteurs sont enregistrés individuellement sur la plate-forme à travers leurs groupes
2. Chaque jeune tient un cahier lui permettant de consigner des informations spécifiques chaque jour (effectif, mortalité, quantité d'aliment, vaccinations, déparasitage, vente, autres)
3. Pour chaque jeune, le responsable désigné du groupe ou l'animateur, collecte périodiquement les informations des cahiers, et les introduit dans la plateforme digitale
4. Les responsables désignés dans l'entreprise agrégateur, l'ANGAC / groupes de jeunes accèdent périodiquement aux données traitées de la plate-forme, les traitent et les mettent à la disposition des acteurs concernés
5. Des réunions sont alors tenues et les décisions / actions à prendre sont prises.

#### **Arène de la transformation commercialisation et paiement**

1. Chaque jeune assure le marquage de sa production pour la traçabilité
2. Les groupes de jeunes agrègent la production des individus et les acheminent vers l'agregateur. Ou alors l'abattoir fait le tour selon une programmation retenue, pour collecter les produits auprès des jeunes entrepreneurs.
3. A la collecte un contrôle de qualité est fait.
4. Une fois la production enlevée, les jeunes entrepreneurs reçoivent un paiement initial.
5. L'abattoir transforme et conditionne le produit (œuf, poulet)
6. L'abattoir-agrégateur livre les produits aux grossistes et détaillants et se fait payer
7. L'abattoir-agrégateur paie la Banque et déduit les montants du crédit aux entrepreneur – aviculteur et paie les entrepreneurs aviculteurs.

**Le nombre de clusters ou chaînes d'approvisionnement.** Vu le nombre limité d'aviculteurs, le projet promouvra au maximum deux clusters, centrés chacun sur un abattoir-agrégateur.

### **Filière Miel**

**Produits marchands.** Le produit initial est le miel pour les marchés national et sous-régional (Cameroun, Soudan, Tchad, RDC...), et à moyen terme, le marché international. D'autres produits de la ruche pourraient suivre.

**Localisation géographique.** Cette filière sera promue autour de 3 centres de collecte (Bouar Sibut, Bouali) et d'une miellerie centrale (Bangui).

**Cibles.** Il s'agit de 1500 ruraux pauvres, qui auront chacun 10 ruches modernes de type kényane.

**Acteurs de la chaîne de valeur.** La liste des acteurs se présente comme suit :

- Les apiculteurs, dont au moins 40% de jeunes et 40% de femmes

- Les groupes d'apiculteurs
- La plateforme des apiculteurs
- La miellerie centrale agrégateure, connectée à 4 centres de collecte du miel. Il y aura donc 2 Mielleries centrales connectées chacune à 4 centres de collecte.
- Le fournisseur de ruches
- Le fournisseur d'équipements (accoutrement, gants, enfumoir et autres outils)
- Les formateurs – animateurs liés à la miellerie agrégateure.
- L'institutions financière partenaire (IFP)
- Le laboratoire de contrôle de qualité
- Les distributeurs grossistes
- Les distributeurs détaillants.
- L'Unité de Coordination du Projet (UNC).
- L'opérateur de facilitation de l'agrégation

**Organisation des jeunes apiculteurs.** La plateforme existante organisera les apiculteurs ciblés en groupes d'environ 25 apiculteurs. Il y aura donc environ 30 groupes actifs autour de chaque miellerie-agrégateure.

**Description du modèle d'affaire.** La miellerie-agrégateure servira de moteur - coordonnateur de la chaîne d'approvisionnement miel et produits de la ruche. Le modèle consiste en la constellation de relations d'affaires ci-après décrits :

**Arène du ciblage – engagement des apiculteurs (hommes et femmes).** Le résultat de cette arène est que les apiculteurs bénéficiaires sont ciblés et s'engagent formellement comme acteurs de la filière.

1. La FNEC travaille avec la plateforme des apiculteurs et cible les apiculteurs hommes et femmes, selon l'approche du projet
2. La FNEC tient les sessions d'orientation au cours desquelles, l'approche du projet, le fonctionnement de la chaîne de valeur et l'engagement des apiculteurs (le modèle d'affaires, les règles du jeu, les projections de revenus, les investissements requis, les services offerts par le projet, les obligations du bénéficiaire, mais aussi des autres acteurs...) sont présentés aux bénéficiaires.
3. La FNEC avec l'appui de la plateforme, organise les apiculteurs ciblés en groupes
4. La FNEC fait enregistrer les apiculteurs ciblés et leurs groupes dans la plateforme digitale.

**Arène de sélection des mielleries – agrégateures.** Le résultat de cette arène est que les deux mielleries -agrégateures sont sélectionnées.

1. L'UNC lance un appel à manifestation d'intérêt pour l'agrégation des groupes de jeunes entrepreneurs.
2. Les agrégateurs potentiels se manifestent.
3. L'UNC, la FNEC et l'ANDE sélectionnent l'agrégateur sur la base de critères objectifs arrêtés d'avance.

**Arène de la relation tripartite groupes de néo-entrepreneurs -agrégateur – opérateurs de marché.** Le résultat de cette arène est que les jeunes organisés et dûment enregistrés sont mis en relation avec un agrégateur, à travers un contrat de production, dûment signé, lequel est aussi basé sur les contrats de marché signés par l'agrégateur avec des distributeurs.

1. L'opérateur de facilitation de l'agrégation appuie l'agrégateur à formaliser autant que faire se peut, un ou plusieurs contrats de marché, avec des distributeurs de miel. Le

contrat inclut des informations quant aux qualité (spécifications techniques) et quantités, périodicités, prix, modalités de livraison.

2. L'opérateur de facilitation de l'agrégation appuie la FNEC/Plateforme et les groupes de jeunes d'une part, et l'agrégateur sélectionné de l'autre, à préparer et signer un contrat de production, désagrégé pour chaque néo-entrepreneur apiculteur. Le contrat inclut des informations quant aux qualité (spécifications techniques) et quantités, périodicités, prix, modalités de livraison..., non seulement du produit final, mais aussi des équipements et autres intrants.

**Arène du plan d'affaire de la chaîne tirée par l'agrégateur.** Le résultat de cette arène est le plan d'affaires, désagrégé pour les groupes de néo-entrepreneurs et pour l'agrégateur.

1. L'opérateur de facilitation de l'agrégation appuie l'agrégateur à développer le plan d'affaires, porté par l'agrégateur et désagrégé pour l'agrégateur et les groupes.
2. L'opérateur de facilitation appuie la FNEC/Plateforme / groupes des apiculteurs à approprier et formaliser le plan d'affaires ainsi désagrégé.

### **Arène de la formation**

1. La FNEC/Plateforme évalue les besoins en formation technique et/ou entrepreneuriale des néo-entrepreneurs.
2. Les besoins sont transmis à l'UNC
3. L'UNC recrute un expert international pour la formation de 20 formateurs dont les agrégateurs, l'ANDE, les centres de formation et le MESA
4. L'UNC, la FNEC/Plateforme et l'agrégateur signent le contrat de formation de cohortes de jeunes apiculteurs avec l'ANDE et les centres de formation
5. Le centre de formation et l'ANDE délivre la formation
6. La FNEC/Plateforme et les groupes de jeunes attestent service bien fait
7. L'UNC ordonne le paiement final au Centre formation ou à l'ANDE.

**Arène du financement.** Le résultat de cette arène est que l'agrégateur et les apiculteurs obtiennent le crédit pour leurs activités respectives.

1. Le cas échéant, l'agrégateur, avec la FNEC/Plateforme ouvrent des comptes pour les groupes et les apiculteurs.
2. L'agrégateur, le cas échéant avec la FNEC/Plateforme transmet la demande de crédit désagrégée de l'agrégateur et des groupes d'apiculteurs à une ou plusieurs institutions financières partenaires.
3. L'IFP approuve le crédit et crédite les comptes respectifs de l'agrégateur, des groupes et des apiculteurs.

### **Arène des équipements**

1. Les jeunes entrepreneurs formalisent leurs besoins, lesquels sont agrégés au niveau groupe et FNEC/Plateforme, le cas échéant (ruches kenyanes, combinaison, paire de bottes, paire de gants, enfumoir, couteau, brosse à abeille)
2. L'agrégateur passe la commande et ordonne au fournisseur de livrer aux jeunes en des lieux spécifiques et à travers leurs groupes
3. Le fournisseur fait la livraison
4. Les jeunes apiculteurs accusent réception et les groupes consolident et confirment livraison effective et conforme au cahier de charge
5. L'agrégateur (miellerie) ordonne à l'IFP de payer
6. L'IFP paie et débite le compte de chacun des producteurs.

### **Arène du suivi-coaching des néo-entrepreneurs**

1. L'agrégateur et les groupes de jeunes / FNEC/Plateforme s'accordent sur un plan de suivi – coaching
2. L'agrégateur contractualise le ou les coachs
3. Les coachs assurent le suivi personnalisé et individuels des néo-entrepreneurs apiculteurs
4. Les néo-entrepreneurs apiculteurs attestent service bien fait à travers leurs groupes
5. L'agrégateur ordonne le paiement du coach.
6. L'IFP effectue le paiement et débite les comptes des entrepreneurs concernés.

### **Arène de la plate-forme digitale**

1. Les apiculteurs sont enregistrés individuellement sur la plate-forme à travers leurs groupes
2. Chaque jeune tient un cahier lui permettant de consigner des informations spécifiques chaque jour (date de la pose, état des ruches, état de la colonisation des abeilles, date de récolte présumée, date de récolte effective, autres)
3. Pour chaque jeune, le responsable désigné du groupe ou l'animateur, collecte périodiquement les informations des cahiers, et les introduit dans la plateforme digitale
4. Les responsables désignés dans l'entreprise agrégateur, FNEC/Plateforme / groupes de jeunes accèdent périodiquement aux données traitées de la plate-forme, les traitent et les mettent à la disposition des acteurs concernés
5. Des réunions sont alors tenues et les décisions / actions à prendre sont prises.

### **Arène de la transformation commercialisation et paiement**

1. Chaque apiculteur assure le marquage de sa production pour la traçabilité
2. Les groupes d'apiculteurs agrègent la production des individus et les acheminent vers l'agrégateur. Ou alors l'agrégateur fait le tour selon une programmation retenue, pour collecter les produits auprès des jeunes entrepreneurs.
3. A la collecte un contrôle de qualité est fait.
4. Une fois la production enlevée, les jeunes entrepreneurs reçoivent un paiement initial.
5. L'agrégateur transforme et conditionne le produit (miel)
6. L'agrégateur livre les produits aux grossistes et détaillants et se fait payer  
L'agrégateur paie la Banque et déduit les montants du crédit aux entrepreneurs-apiculteurs et paie les entrepreneurs apiculteurs.

## **Filières d'Élevage Traditionnel**

### **Volaille traditionnelle, Petits Ruminants (ovins et caprins), Porcins**

**Produits marchands.** Le produit marchand est constitué par les animaux sur pied : poule, coq, brebis, bélier, chèvre, bouc, truie et verrat.

**Localisation géographique.** Ces filières seront promues dans les zones rurales, plus spécifiquement des agglomérations où il y a une concentration de la population, avec des opportunités de connexion aux marchés locaux.

**Cibles.** Pour les différentes commodités, le nombre de bénéficiaires se présente comme suit :

- Aviculture traditionnelle – 1500
- Petits ruminants – 1500

- Porcins - 300

**Acteurs de la chaîne de valeur.** La liste des acteurs se présente comme suit :

- Les éleveurs traditionnels
- Les fournisseurs d'animaux d'élite
- Les fournisseurs de soins et services vétérinaires
- La FNEC
- L'ANDE
- Les autorités locales
- L'opérateur du transfert monétaire alimentaire
- L'opérateur fournisseur des coupons
- Les AVECs
- L'UNC
- Les collecteurs agrégateurs d'animaux sur pieds (poules)
- Les boucheries/charcuteries modernes (petits ruminants et porcins)
- L'opérateur de facilitation de l'agrégation

**Organisation des éleveurs traditionnels.** La FNEC organisera les bénéficiaires de l'élevage traditionnel en groupes d'environ 25 éleveurs et en unions, selon le schéma en vigueur à la FNEC. Il est prévu que ces groupes puissent évoluer vers une association villageoise d'épargne et de crédit (AVEC).

**Description du modèle d'affaire.** Chaque groupe, le cas échéant à travers les unions, sera connecté à un collecteur qui fera office d'agrégateur. Autant que faire se peut, la FNEC stimulera cet agrégateur à renforcer la relation avec les groupes, tout au moins en facilitant l'accès aux soins et produits vétérinaires.

**Arène du ciblage – engagement des éleveurs traditionnels (hommes et femmes).**

Le résultat de cette arène est que les bénéficiaires de l'élevage traditionnel sont ciblés et s'engagent formellement comme acteurs de l'une ou l'autre de ces filières.

1. La FNEC travaille avec l'ANDE et l'UNC pour le ciblage géographique et l'identification des autorités locales
2. La FNEC travaille avec les autorités locales pour sélectionner les bénéficiaires en suivant les critères du PEAJ.
3. L'ANDE fait les vérifications d'usage et confirme la sélection.
4. La FNEC tient les sessions d'orientation au cours desquelles, l'approche du projet, le fonctionnement de la chaîne de valeur et l'engagement des éleveurs traditionnels (le modèle d'affaires, les règles du jeu, les projections de revenus, les investissements requis, les services offerts par le projet, les obligations du bénéficiaire, mais aussi des autres acteurs...) sont présentés aux bénéficiaires.
5. La FNEC organise les éleveurs traditionnels ciblés en groupes
6. La FNEC fait enregistrer les éleveurs traditionnels ciblés et leurs groupes dans la plateforme digitale.

**Arène de sélection des collecteurs - agrégateurs.** Le résultat de cette arène est que les collecteurs – agrégateurs sont identifiés et sélectionnés. Un collecteur pourrait agréger environ 30 éleveurs de poules bénéficiaires du PEAJ ; une boucherie moderne, environ 250 éleveurs de petits ruminants et une charcuterie moderne, environ 125 éleveurs de porc.

1. La FNEC avec l'appui de l'ANDE travaillera avec les groupes concernés pour identifier dans la zone, des collecteurs potentiels.

2. La FNEC rencontre ces collecteurs et leur présente le projet, et les attentes vis-à-vis des collecteurs, en tant qu'agrégateurs, mais aussi les appuis dont peuvent bénéficier ces agrégateurs (formation, plan d'affaires, accès au mécanisme financier...).
3. La FNEC anime les discussions entre les groupes et les collecteurs, afin de sélectionner les collecteurs qui feront office d'agrégateur. De préférence un collecteur pour chaque groupe. La sélection est faite sur la base de critères convenus d'avance.

**Arène de la relation entre groupes d'éleveurs et collecteurs – agrégateurs.** Le résultat de cette arène est que les éleveurs traditionnels ciblés et dûment enregistrés sont mis en relation avec un collecteur, à travers un contrat d'achat et de services qui peut être formel ou informel.

1. La FNEC, avec l'assistance technique de l'opérateur de facilitation de l'agrégation appuie chaque collecteur à formaliser autant que faire se peut, les relations avec les groupes d'éleveurs traditionnels. Les discussions sur la relation, et potentiellement le contrat, incluent des informations quant aux qualités (spécifications techniques) et quantités, périodicités, prix, modalités de livraison, etc.
2. La FNEC appuie les groupes d'éleveurs traditionnels et le collecteur, à préparer et signer un contrat de production, désagrégé pour chaque éleveur. Le contrat peut rester informel, mais il inclut autant que faire se peut, des informations quant aux qualités (spécifications techniques) et quantités, périodicités, prix, modalités de livraison..., non seulement du produit final, mais aussi des soins et produits vétérinaires et autres intrants potentiels.

**Arène du plan d'affaire de la chaîne d'approvisionnement (ou cluster local) tirée par le collecteur agrégateur.** Le résultat de cette arène est le plan d'affaires, désagrégé pour les groupes d'éleveurs et pour le collecteur-agrégateur.

3. L'opérateur de facilitation de l'agrégation ou le centre de formation sélectionné, appuie le collecteur agrégateur à développer le plan d'affaires du cluster, porté par l'agrégateur et désagrégé pour l'agrégateur et les groupes.
4. L'opérateur de facilitation ou le Centre de formation appuie la FNEC / groupes d'éleveurs traditionnels à approprier et formaliser le plan d'affaires ainsi désagrégé.

**Arène de la formation**

1. La FNEC évalue les besoins en formation technique et/ou entrepreneuriale des groupes et des collecteurs – agrégateurs.
2. Les besoins sont transmis à l'UNC
3. L'UNC, et la FNEC signent le contrat de formation des éleveurs traditionnels avec L'ANDE et les Centres de Formation (ACFPE, ACAMEA...)
4. L'ANDE et les centres de formation délivrent la formation
5. La FNEC et les groupes de jeunes attestent service bien fait
6. L'UNC ordonne le paiement final du Centre formation ou de l'ANDE.

**Arène du financement initial des éleveurs traditionnels.** Le résultat de cette arène est que les éleveurs traditionnels reçoivent leurs coupons, couplé avec le transfert monétaire alimentaire.

1. L'UNC signe un contrat avec un opérateur pour la délivrance des coupons et le transfert monétaire alimentaire. Le cas échéant, un même opérateur peut fournir ces deux services.
2. L'opérateur sélectionné travaille avec la FNEC et les groupes pour ouvrir un compte digitalisé à chaque éleveur traditionnel dûment enregistré, et aux groupes / unions.
3. L'opérateur sélectionné distribue les coupons aux éleveurs traditionnels, selon la procédure retenue.

4. L'opérateur sélectionné transfère chaque mois et pour 5 mois, le cash de 5000 fcfa pour l'alimentation, à chaque éleveur traditionnel bénéficiaire
5. L'opérateur traditionnel rentre les informations sur la distribution des coupons et les transferts monétaires, dans la plateforme digitale.
6. Les groupes compilent les informations sur la distribution des coupons et les transferts monétaires et les transmettent à la FNEC qui les introduisent dans la plateforme digitale.

**Arène du financement des collecteurs - agrégateurs.** Le résultat de cette arène est que les collecteurs-agrégateurs accèdent au crédit pour renforcer leurs activités

1. La FNEC avec l'appui du Centre de Formation sélectionné appuie chaque collecteur à transmettre son dossier à une institution financière partenaire.
2. L'IFP approuve le crédit et crédite le compte du collecteur – agrégateur.

#### **Arène du poulailler traditionnel amélioré**

1. La FNEC travaille avec les groupes pour identifier des ouvriers locaux qui sont agréés pour aider les bénéficiaires à construire leurs poulaillers traditionnels améliorés.
2. Une fois les coupons distribués, les groupes contractualisent les ouvriers qui vont les aider à réaliser les travaux
3. Les groupes font le suivi et accusent service bien fait
4. La FNEC autorise alors les groupes à payer les ouvriers, en utilisant leur coupon.
5. Les ouvriers alors font la démarche de transformer le coupon en argent liquide

#### **Arène des équipements**

1. Les éleveurs formalisent leurs besoins (2 mangeoires et 2 abreuvoirs de 5 litres), lesquels sont agrégés au niveau groupe et de la FNEC, le cas échéant.
2. La FNEC ou les unions des groupes passent la commande et ordonne au fournisseur de livrer aux éleveurs en des lieux spécifiques et à travers leurs groupes.
3. Le fournisseur fait la livraison
4. Les éleveurs accusent réception et les groupes consolident et confirment livraison effective et conforme au cahier de charge
5. La FNEC ordonne aux groupes de rassembler les coupons, lesquels sont transmis au fournisseur
6. Le fournisseur fait la démarche de convertir les coupons en cash.

#### **Arène des animaux d'élite**

1. L'ANDE identifie les fournisseurs d'animaux d'élite, les accrédite et marque les animaux.
2. Les éleveurs formalisent leurs besoins (20 poules et 2 coqs ; 3 femelles et 1 mâle pour les petits ruminants et les porcins), lesquels sont agrégés au niveau groupe et de la FNEC, le cas échéant.
3. La FNEC ou les unions des groupes passent la commande et ordonne au fournisseur de livrer aux éleveurs en des lieux spécifiques et à travers leurs groupes.
4. Le fournisseur fait la livraison
5. Les éleveurs accusent réception et les groupes consolident et confirment livraison effective et conforme au cahier de charge
6. La FNEC ordonne aux groupes de rassembler les coupons, lesquels sont transmis au fournisseur

7. Le fournisseur fait la démarche de convertir les coupons en cash.

### **Arène des soins et produits vétérinaires**

1. L'ANDE assure la vaccination et le déparasitage systématique des sujets au cours de la 1<sup>ère</sup> année sur provision du projet (au moins 3 passages chez le bénéficiaire). Spécifiquement pour les porcins, l'agence va prévenir la crise du 21<sup>ème</sup> jour et procéder au déparasitage.
2. Par la suite, les jeunes entrepreneurs formalisent leurs besoins, lesquels sont agrégés au niveau groupe et FNEC, le cas échéant.
3. Le collecteur -agrégateur passe la commande et ordonne au fournisseur de livrer vaccins (systématiquement) et soins et produits vétérinaires selon les besoins aux éleveurs, à travers et avec l'approbation de leurs groupes.
4. Le fournisseur preste les services
5. Les éleveurs attestent du service satisfaisant
6. Le collecteur paie alors le fournisseur au moment de la collecte des animaux en déduisant les charges liées au service rendu.

### **Arène des autres intrants (à moyen et long terme)**

1. Les jeunes entrepreneurs formalisent leurs besoins, lesquels sont agrégés au niveau groupe et FNEC, le cas échéant.
2. Le collecteur -agrégateur passe la commande et ordonne au fournisseur de livrer les intrants selon les besoins aux éleveurs, à travers et avec l'approbation de leurs groupes.
3. Le fournisseur livre les produits
4. Les éleveurs attestent du service satisfaisant
5. Le collecteur paie alors le fournisseur au moment de la collecte des animaux en déduisant les charges liées au service rendu.

### **Arène du suivi-coaching des collecteurs - agrégateurs**

1. L'UNC, la FNEC et les collecteurs-agrégateurs s'accordent sur un plan de suivi – coaching
2. L'UNC et la FNEC contractualisent le ou les coachs
3. Les coachs assurent le suivi personnalisé et individuels des collecteurs- agrégateurs
4. Les collecteurs-agrégateurs attestent service bien fait
5. La FNEC confirme service bien fait à l'UNC
6. L'UNC ordonne le paiement du coach.

### **Arène de la plate-forme digitale**

1. Les éleveurs traditionnels sont enregistrés individuellement sur la plate-forme à travers leurs groupes
2. Chaque éleveur tient un cahier lui permettant de consigner des informations spécifiques chaque jour (effectif, mortalité, vaccinations, déparasitage, vente, autres). Si nécessaire, ces informations sont tenues à l'échelle du groupe.
3. Pour chaque éleveur traditionnel, le responsable désigné du groupe ou l'animateur, collecte périodiquement les informations des cahiers, et les introduit dans la plateforme digitale
4. Les responsables désignés dans la FNEC et possiblement l'entreprise agrégateure accèdent périodiquement aux données traitées de la plate-forme, les traitent et les mettent à la disposition des acteurs concernés

5. Des réunions sont alors tenues et les décisions / actions à prendre sont prises.

### **Arène de la transformation commercialisation et paiement**

1. Le collecteur – agrégateur collecte les animaux et paie les éleveurs, en déduisant le cas échéant, les charges payées pour les soins et produits vétérinaires et autres intrants. Idem s’il s’agit de la boucherie ou de la charcuterie.

### **Filières produits laitiers**

**Produits marchands.** Il s’agit des produits laitiers (le lait, le fromage).

**Localisation géographique.** Les 4 mini-laiteries seront installées dans des localités où il y a un marché pour le lait et le fromage. Il s’agit des villes principales ou secondaires. Les éleveuses du modèle ‘‘une vache et son veau’’ seront promues à la périphérie de ces agglomérations. Parmi elles, les membres du Groupement des femmes ‘‘Eleveurs sans frontières de Kaga Bandoro’’ et du Groupement de fromagerie de Chimbolo 1.

**Acteurs de la chaîne de valeur.** La liste des acteurs se présente comme suit :

- Les éleveurs de vache, de préférence des femmes, mais possiblement aussi d’autres éleveurs hommes.
- Les fournisseurs d’animaux ‘‘une vache et son veau’’
- Les fournisseurs de soins et services vétérinaire
- La FNEC
- L’ANDE
- Les autorités locales
- L’opérateur du transfert monétaire alimentaire
- L’opérateur fournisseur des coupons
- Les AVECs
- L’UNC
- Les laiteries-agrégateures
- L’opérateur de facilitation de l’agrégation

**Organisation des éleveurs de vache.** La FNEC organisera les éleveurs, notamment les femmes (mais aussi les hommes) en groupes d’environ 25 éleveurs et en unions, selon le schéma en vigueur à la FNEC. Il est prévu que ces groupes puissent évoluer vers une association villageoise d’épargne et de crédit (AVEC).

NB : le projet PEAJ prévoit d’appuyer 300 femmes qui recevront un coupon pour l’achat d’une vache avec son veau. Le reste des éleveurs pourront utiliser le mécanisme financier tripartite pour financer leur production laitière.

**Description du modèle d’affaire.** Chaque groupe, le cas échéant à travers les unions, sera connecté à une mini-laiterie agrégateure. Ces mini-laiteries seront promues comme entrepreneures (tenue de préférence par une femme) de type C.3. Le cas échéant, elles peuvent être promues comme des co-entreprises.

**Arène du ciblage – engagement des éleveurs (hommes et femmes).** Le résultat de cette arène est que les bénéficiaires de l’élevage laitier sont ciblés et s’engagent formellement comme acteurs de cette filière.

1. La FNEC travaille avec l’ANDE et l’UNC pour le ciblage géographique et l’identification des autorités locales (comité locaux)
2. La FNEC travaille avec les autorités locales pour sélectionner les bénéficiaires en suivant les critères du PEAJ. Les bénéficiaires les plus vulnérables (C1. b)

notamment les 300 femmes éleveuses bénéficient des coupons pour la première acquisition des actifs de production. Les autres bénéficiaires C.2 bénéficient du crédit à travers le mécanisme tripartite à coûts partagés mis en place.

3. L'ANDE fait les vérifications d'usage et confirme la sélection.
4. La FNEC tient les sessions d'orientation au cours desquelles, l'approche du projet, le fonctionnement de la chaîne de valeur et l'engagement des éleveurs laitiers (le modèle d'affaires, les règles du jeu, les projections de revenus, les investissements requis, les services offerts par le projet, les obligations du bénéficiaire, mais aussi des autres acteurs...) sont présentés aux bénéficiaires.
5. La FNEC organise les éleveurs laitiers ciblés en groupes
6. La FNEC fait enregistrer les éleveurs laitiers ciblés et leurs groupes dans la plateforme digitale.

**Arène de promotion des mini-laiteries - agrégateures.** Le résultat de cette arène est que les mini-laiteries – agrégateures sont identifiées. Quatre mini-laiteries sont prévues.

1. L'UNC travaille avec la FNEC et l'ANDE, et consultation avec les groupes concernés pour identifier dans la zone, des entrepreneurs potentiels (hommes et femmes, de préférence, des jeunes). Le cas échéant, ceci peut faire l'objet d'un appel à proposition. Possiblement, l'opérateur de facilitation peut aussi accompagner un processus de montage d'une co-entreprise dans laquelle la FNEC (représentant les groupes) est co-actionnaire. L'opérateur de facilitation de la filiarisation – agrégation appuie ceci.
2. La FNEC avec l'appui de l'opérateur rencontre ces entrepreneurs et leur présente le projet, et les attentes vis-à-vis des mini-laiteries, en tant qu'agrégateures, mais aussi les appuis dont peuvent bénéficier ces agrégateurs (formation, plan d'affaires, accès au mécanisme financier...).
3. La FNEC avec l'appui de l'opérateur anime les discussions entre les groupes et les collecteurs, afin de sélectionner les entrepreneurs candidats (de préférence les femmes) qui feront office de mini-laiteries agrégateures. La sélection est faite sur la base de critères convenus d'avance. Le cas échéant les mini-laiteries peuvent être promues en tant que co-entreprises.

**Arène de la relation entre groupes d'éleveurs et mini-laiteries – agrégateures.** Le résultat de cette arène est que les éleveurs laitiers ciblés et dûment enregistrés sont mis en relation avec une mini-laiterie, à travers un contrat d'achat qui peut être formel ou informel.

3. La FNEC, avec l'assistance technique de l'opérateur de facilitation de l'agrégation appuie chaque collecteur à formaliser autant que faire se peut, les relations avec les groupes d'éleveurs laitiers. Les discussions sur la relation, et potentiellement le contrat, incluent des informations quant aux qualités (spécifications techniques) et quantités, périodicités, prix, modalités de livraison, etc.
4. La FNEC appuie les groupes d'éleveurs laitiers et le collecteur, à préparer et signer un contrat de production, désagrégé pour chaque éleveur. Le contrat peut rester informel, mais il inclut autant que faire se peut, des informations quant aux qualités (spécifications techniques) et quantités, périodicités, prix, modalités de livraison..., non seulement du produit final, mais aussi des soins et produits vétérinaires et autres intrants potentiels.

**Arène du plan d'affaire de la chaîne d'approvisionnement (ou cluster local) tirée par la mini-laiterie agrégateure.** Le résultat de cette arène est le plan d'affaires, désagrégé pour les groupes d'éleveurs et pour la mini-laiterie.

1. L'opérateur de facilitation de l'agrégation ou le centre de formation sélectionné, appuie la mini-laiterie agrégateure à développer le plan d'affaires du cluster, porté par l'agrégateure et désagrégé pour l'agrégateure et les groupes.

2. L'opérateur de facilitation ou le Centre de formation appuie la FNEC / groupes d'éleveurs à approprier et formaliser le plan d'affaires ainsi désagré.

#### **Arène de la formation**

1. La FNEC évalue les besoins en formation technique et/ou entrepreneuriale des groupes et des mini-laiteries – agrégateures.
2. Les besoins sont transmis à l'UNC
3. L'UNC, et la FNEC signent le contrat de formation des éleveurs et des laiteries – agrégateures avec L'ANDE et/ou le Centre de Formation (ACFPE, ACAMEA...)
4. L'ANDE et/ou les centre de formation délivrent la formation
5. La FNEC et les groupes de jeunes attestent service bien fait
6. L'UNC ordonne le paiement final du formateur

**Arène du financement initial des femmes éleveurs subventionnées.** Le résultat de cette arène est que les femmes éleveurs reçoivent leurs coupons pour l'acquisition d'une vache et son veau.

1. L'UNC signe un contrat avec un opérateur pour la délivrance des coupons.
2. L'opérateur sélectionné travaille avec la FNEC et les groupes pour ouvrir un compte digitalisé à chaque femme éleveur dûment enregistrée, et aux groupes / unions.
3. L'opérateur sélectionné distribue les coupons aux femmes éleveurs, selon la procédure retenue.
4. L'opérateur sélectionné rentre les informations sur la distribution des coupons et les transferts monétaires, dans la plateforme digitale.
5. Les groupes à leur tour compilent les informations sur la distribution des coupons à leur niveau, les transmettent à la FNEC qui les introduit dans la plateforme digitale.

**Arène du financement des autres acteurs (mini-laiteries – agrégateures et groupes d'éleveurs).** Le résultat de cette arène est que les entrepreneures mini-laiterie, et le cas échéant, les groupes d'éleveurs, accèdent au financement à travers le mécanisme financier tripartite.

1. La FNEC, avec l'appui du Centre de formation retenue, accompagnent les mini-laiteries et les groupes à soumettre leur demande de financement à une IFP, sur la base du plan d'affaires.
2. L'IFP approuve le crédit et crédite les comptes respectifs des mini-laiteries, des groupes et des éleveurs, le cas échéant.

#### **Arène des animaux d'élite (vaches laitières)**

1. Les femmes éleveurs identifient les fournisseurs d'animaux d'élite.
2. L'ANDE les accrédite et marque les animaux.
3. Les femmes éleveurs formalisent leurs besoins, lesquels sont agrégés au niveau groupe et du réseau des mini-laiteries, le cas échéant.
4. La FNEC ou le réseau passe la commande et ordonne au fournisseur de livrer aux éleveurs en des lieux spécifiques et à travers leurs groupes.
5. Le fournisseur fait la livraison
6. Les femmes éleveurs accusent réception et les groupes consolident et confirment livraison effective et conforme au cahier de charge
7. La FNEC et/ou le réseau consolident les coupons et assurent le paiement.

#### **Arène des soins et produits vétérinaires**

1. Les femmes éleveurs formalisent leurs besoins, lesquels sont agrégés au niveau groupe et FNEC, le cas échéant.
2. Les groupes/FNEC, ou le cas échéant la mini-laiterie passe la commande et ordonne au fournisseur de livrer vaccins (systématiquement) et soins et produits vétérinaires selon les besoins aux éleveurs, à travers et avec l'approbation de leurs groupes.
3. Le fournisseur preste les services
4. Les éleveurs attestent du service satisfaisant
5. Les groupes/La FNEC ou la mini-laiterie (le cas échéant) paie alors le fournisseur au moment de la livraison du lait, déduisant les charges liées au service rendu. Si c'est la FNEC qui paie, un arrangement peut être fait avec l'entreprise laitière pour qu'elle paie à la FNEC les frais retirés progressivement à chaque femme éleveur.

#### ***Arène des autres intrants (à moyen et long terme)***

1. Les femmes éleveurs formalisent leurs besoins, lesquels sont agrégés au niveau groupe et FNEC, le cas échéant.
2. Les groupes/La FNEC ou le cas échéant la mini-laiterie passe la commande et ordonne au fournisseur de livrer les intrants selon les besoins aux éleveurs, à travers et avec l'approbation de leurs groupes.
3. Le fournisseur livre les produits
4. Les femmes éleveurs attestent du service satisfaisant
5. Les groupes/La FNEC ou la mini-laiterie (le cas échéant) paie alors le fournisseur au moment de la livraison du lait, déduisant les charges liées au service rendu. Si c'est la FNEC qui paie, un arrangement peut être fait avec l'entreprise laitière pour qu'elle paie à la FNEC les frais retirés progressivement à chaque femme éleveur.

#### ***Arène du suivi-coaching des entrepreneurs mini-laiteries***

1. L'UNC, la FNEC et les mini-laiteries entrepreneurs s'accordent sur un plan de suivi - coaching
2. L'UNC et la FNEC contractualisent le ou les coachs
3. Les coachs assurent le suivi personnalisé et individuels des collecteurs- agrégateurs
4. Les collecteurs-agrégateurs attestent service bien fait
5. La FNEC confirme service bien fait à l'UNC
6. L'UNC ordonne le paiement du coach.

#### ***Arène de la plate-forme digitale***

1. Les femmes éleveurs sont enregistrées individuellement sur la plate-forme à travers leurs groupes
2. Chaque femme tient un cahier lui permettant de consigner des informations spécifiques chaque jour (quantité de lait collecté, quantité vendue, . Le cas échéant, cette information est tenue à l'échelle du groupe.
3. Pour chaque femme éleveur, le responsable désigné du groupe ou l'animateur, collecte périodiquement les informations des cahiers, et les introduit dans la plateforme digitale
4. Les responsables désignés dans la FNEC et possiblement l'entreprise agrégateur (mini-laiterie) accèdent périodiquement aux données traitées de la plate-forme, les traitent et les mettent à la disposition des acteurs concernés
5. Des réunions sont alors tenues et les décisions / actions à prendre sont prises.

#### ***Arène de la transformation commercialisation et paiement***

2. La mini-laiterie agrégateure collecte le lait et paie les éleveurs, en déduisant le cas échéant, les charges payées pour les soins et produits vétérinaires et autres intrants. Si c'est la FNEC/les groupes qui pilotent cette arène, un arrangement entre la FNEC/les groupes et l'entreprise, permet à l'entreprise de retirer les charges au paiement des femmes éleveurs, et de les reverser à la FNEC/les groupes.

### Récapitulatif des agrégations

Les tableaux suivants récapitulent les scénarios d'agrégations et chaînes d'approvisionnement du PEAJ.

**Tableau 1:** Clusters et agrégations

Filières	Nb d'agrégateurs	Nb de producteurs Fournisseurs de mat 1 <sup>ère</sup>	Quantité de matière 1 <sup>ère</sup>
Poulet de chair	4 Abattoirs de volaille	250	500 000 têtes
Œuf de table	Boutiques et restaurants	50	14 – 15 millions unités
Poulet trad.	50 Jeunes Collecteurs	1 500	250 000 – 300 000
Mouton et chèvre	6 Boucheries modernes	1 500	22 000 – 30 000 têtes
Porc	4 charcuteries modernes	500	60 000 têtes
Lait	4 Mini laiteries	300	800 000 – 900 000 L
Miel	8 Mieleries de collecte et 2 Mieleries centrales	1 500	250 000 – 300 000 L

**Tableau 2 :** Acteurs et produits de la chaîne de valeur Poulet

Catégories	Distributeurs	Transformateurs (Abattoirs)	Éleveurs	Accouveurs	Producteurs d'OAC	Provenderie	Vétérinaire ou Auxiliaire
<b>Acteurs par CA<sup>121</sup></b>	4	1	63	1	1	1	1
<b>Produits</b>	125 000 poulets/an	125 000	126 000 têtes	175 000	192 000	104 000 Kg	FF
<b>Acteurs totaux</b>	16	4	250	2	2	4	4
<b>Produits</b>	500 000 poulets	500 000	504 000	700 000	770 000	415 800 Kg	FF

**Tableau 3 :** Acteurs et produits de la chaîne de valeur Œuf

Catégories	Distributeurs	Éleveurs	Accouveurs	Producteurs d'OAC	Provenderie	Vétérinaire ou Auxiliaire
Acteurs par chaîne d'approvisionnement	4	1	1	1	1	1
Produits/an	8 870 plateaux	9 855 plateaux	1100 poussins	1200	6 150 Kg	FF
Acteurs totaux	200	50	1	1	4	4
Produits/an	443 500 plateaux	492 750	55 000 poussins	28 875	307 500 Kg	FF

<sup>121</sup> CA : Chaîne d'approvisionnement

**Tableau 3 : Acteurs et produits de la chaîne de valeur Poule traditionnelle**

Catégories	Collecteurs	Éleveurs	Fournisseurs animaux élites	Vétérinaire ou Auxiliaire
Acteurs par chaîne d'approvisionnement	1	30	10	1
Produits/an	5 000 (vendu/an)	6 000	60 coqs 300 poules	FF
Acteurs totaux	50	1 500	50	30
Produits/an	250 000 (vendu/an)	300 000	3 000 coqs 15 000 poules (années 1 et 2 uniquement)	FF

**Tableau 4 : Acteurs et produits de la chaîne de valeur Mouton et Chèvre**

Catégories	Boucheries spécialisées	Éleveurs	Fournisseurs animaux élites	Vétérinaire ou Auxiliaire
Acteurs par chaîne d'approvisionnement	1	250	25	1
Produits/an	3 700 carcasses (vendu/an)	5 000 animaux sur pieds	250 Mâles 750 Femelles (années 1 et 2 uniquement)	FF
Acteurs totaux	6	1 500	150	30
Produits/an	22 000 (vendu/an)	30 000 animaux sur pieds	1 500 mâles 4 500 Femelles (années 1 et 2 uniquement)	FF

**Tableau 5 : Acteurs et produits de la chaîne de valeur Porc**

Catégories	Porcheries spécialisées	Éleveurs	Fournisseurs animaux élites	Vétérinaire ou Auxiliaire
Acteurs par chaîne d'approvisionnement	1	125	13	1
Produits/an	8 100 carcasses (vendu/an)	9 000 animaux sur pieds	39 mâles 117 femelles (années 1 et 2 uniquement)	FF
Acteurs totaux	4	500	50	30
Produits/an	32 400 (vendu/an)	60 000 porcins sur pieds	500 mâles 1 500 Femelles (années 1 et 2 uniquement)	FF

**Tableau 6 : Acteurs et produits de la chaîne de valeur Lait**

Catégories	Laiteries	Éleveuses	Fournisseurs animaux élites	Vétérinaire ou Auxiliaire
Acteurs par chaîne d'approvisionnement	1	75	10	1
Produits/an	220 000 litres	225 000 litres	75 vaches avec leur veau	FF
Acteurs totaux	4	300	40	10
Produits/an	880 000 litres	900 000 litres	300 vaches avec leur veau	FF

**Tableau 7 : Acteurs et produits de la chaîne de valeur Miel**

Catégories	Grande miellerie	Petite miellerie	Apiculteurs	Fournisseurs de ruches
Acteurs par chaîne d'approvisionnement	1	4	750	10
Produits/an	125 000 litres de miel	130 000 litres de miel	150 000 litres de miel	7500 ruches
Acteurs totaux	2	8	500	20
Produits/an	250 000 litres	260 000 litres	300 000 litres de miel	15 000 ruches

#### 6.4. Les services d'appui à la mise en marché

723. Sans pour autant être des acteurs directs des filières, des prestataires participent à la production, à la transformation et à la commercialisation des produits d'élevage : appui-conseil, fournisseurs de consommables (énergie, eau, téléphone, internet), transport, contrôle qualité, packaging. Ces deux derniers domaines doivent faire l'objet d'une attention particulière afin de garantir la confiance et la durabilité du marché.

##### **Le contrôle de qualité**

724. Les systèmes nationaux de contrôle des denrées alimentaires doivent jouer un rôle fondamental pour protéger la santé des consommateurs et assurer des pratiques loyales dans le commerce agroalimentaire. Ils doivent garantir une offre d'aliments sains, nutritifs et de haute qualité dans l'intérêt de la santé de la population.

725. Le renforcement des capacités du MESA intègre cette dimension et doit permettre de disposer d'un service de contrôle qualité doté de moyens adéquats. La réhabilitation du laboratoire de bromatologie dans le cadre du PEAJ participe de la volonté du MESA et du FIDA d'accéder à cette exigence du marché. Il s'agira de prélever des échantillons d'aliments, d'effectuer des tests chimiques, physiques et microbiologiques, de vérifier les procédés de fabrication/transformation des aliments et de s'assurer que la production réponde aux normes d'hygiène et de qualité en vigueur. C'est pourquoi la complémentarité avec les autres laboratoires nationaux doit être recherchée.

726. Dans toutes les chaînes d'approvisionnement, la formation sur l'hygiène et la méthode HACCP devra être mise en œuvre sous l'impulsion des agrégateurs. En effet, la "Hazard Analysis Critical Control Point" (en français, analyse des dangers et points critiques pour leur maîtrise) vise à écarter méthodiquement tout risque de contaminations le long de la chaîne. Cette méthode doit être internalisée au sein des chaînes d'approvisionnement (poulet, viande, lait, miel etc.) comme bonne pratique.

##### **Le packaging**

727. Le « packaging » représente tous les éléments matériels qui sont vendus avec un produit. Il permet de faciliter sa manutention, son transport et son stockage. Du point de vue marketing, il facilite aussi bien la transmission d'informations que la mise en valeur du produit. Il comprend l'emballage et l'étiquetage.

728. Les fournisseurs d'emballage et d'étiquetage font partie des prestataires en aval des processus de production, qualifiés pour bénéficier du mécanisme de financement du PEAJ. Les appels à manifestation d'intérêt les toucheront

également. Il est aussi possible qu'un transformateur obtienne directement de son client (distributeur), de l'emballage prêt à utiliser.

## **6.5. La facilitation du montage des alliances**

729. Un opérateur de facilitation du montage des alliances, i.e. 4Ps, sera sélectionné par appel d'offre international. Cet opérateur renforcera les capacités de la FNEC et de l'ANGAC à promouvoir des relations d'affaires entre les acteurs dans les différents maillons des chaînes de valeur promues par le projet. Pour les cibles C1 et C2, il s'agira de relations informelles ou formelles avec des entrepreneur(es) qui tiennent des fonctions d'agrégation et de fourniture de biens et services dans les bassins de production. En collaboration avec l'ANGAC, l'opérateur de facilitation appuiera directement les entrepreneurs C.3 dans leur dynamique de filiarisation.
730. Pour faciliter le développement de partenariats productifs, le projet appuiera le développement et la mise en place d'un registre des éleveurs, apiculteurs, aviculteurs et agriculteurs permettant aux acteurs des chaînes de valeur et au MESA d'avoir une base actualisée des données. Ce registre des données permettra aussi d'avoir, sur le plan national, des données statistiques sur : (1) le nombre existant d'éleveurs, producteurs, apiculteurs, transformateurs et distributeurs, etc. ; ainsi que (2) leur capacité de production et leur localisation. Cette plateforme identifiera également les dynamiques organisationnelles des acteurs en association, coopérative, fédération ou faïtières sur toutes les chaînes de valeur. Elle permettra la visibilité des opérations et la traçabilité. La collecte de données se fera par les animateurs, et responsables des groupements, via les tablettes et/ou smartphones. Les prestataires sélectionnés de façon compétitive pour le développement et le déploiement du registre de données formeront le personnel dédié à l'usage effectif des solutions numériques. Le MESA mettra en place une direction informatique qui assurera la maintenance et la mise à jour du registre des données. Les animateurs seront aussi formés par la direction informatique du ministère à l'usage des outils digitaux, applications et smartphones pour la collecte fiable et la remontée d'informations. Un mécanisme de financement de pérennisation de ce dispositif sera développé, comme par exemple, des frais de services ou alors la prise en compte de son financement dans la clé de répartition des taxes sur les animaux vendus au niveau des parcs et marchés à bétail, lesquels seront aussi digitalisés. Ceci permettra d'assurer la durabilité du service que cet outil rendra aux acteurs.
731. La collecte des données pour constituer le registre national sera soumise à une politique de confidentialité des données définie par la direction juridique du MESA. Le prestataire se chargera de clairement spécifier la protection des données à caractère personnel sur les supports et outils de collecte de données. La politique de confidentialité des données stipulera les raisons pour lesquelles, le MESA et les acteurs des chaînes de valeur les collectent, la période pendant laquelle ils les conservent, leurs droits légaux ainsi que leurs modalités d'exercice, en toute conformité avec la réglementation générale sur la protection des données en attente d'application par l'Assemblée Nationale Centrafricaine. A travers le registre de données des acteurs agricoles qui sera mise en place, un module de mise en relation des producteurs, fournisseurs, transformateurs, distributeurs, banques sera développé pour pallier le manque de communication et de connaissance des opportunités des chaînes de valeur.
732. Le système d'information de marché agricole et à bétail permettra au MESA et au MADER de recenser en temps réel, le prix des produits agricoles et des animaux sur les marchés de référence, afin d'en informer les éleveurs, les producteurs, les

distributeurs et tout autre acteur des chaînes de valeur agricoles inscrit au niveau du registre de données. L'information sur les prix des produits sera collectée par des opérateurs affectés à un marché spécifique, qui renseigneront le système d'information du marché, via sms.

733. Le registre de données, la plateforme de mise en relation des acteurs, le système d'information sur le marché agricole et à bétail constitueront une première base de digitalisation du système d'information du MESA, appuyé par le projet. Ce système d'information intégrera aussi bien les bénéficiaires du PEAJ que des projets du portefeuille du FIDA en cours en Centrafrique (PRAPAM et PREPAS) pour assurer la continuité et la durabilité des projets.
734. Pour faciliter davantage la mise en marché des produits agricoles, le projet appuiera la mise en relation des bénéficiaires avec des plateformes de e-commerce et s-commerce de promotion et de commercialisation des produits locaux développés en Centrafrique. L'appui consistera à : (1) faire le référencement des bénéficiaires et des produits de bonne qualité sur les plateformes ; (2) la formation du groupe cible à l'usage des services de vente ; et (3) la sensibilisation des consommateurs ou tout autre acteur de la chaîne de valeur ; cette sensibilisation se fera à travers des notifications sms, des émissions dans les radios communautaires sur l'accès aux marchés, les réseaux sociaux grâce à une campagne ciblée. Le projet impulsera ainsi une nouvelle dynamique entrepreneuriale numérique entre jeunes entrepreneurs et producteurs en milieu rural.

## **ANNEXE 7 : GESTION RESPONSABLE DE LA TRANSHUMANCE**

### **I. Introduction :**

735. La pratique de l'élevage, notamment bovin, date du début des années 1920 en RCA et résulte de la volonté du pouvoir colonial français de transformer ce territoire en un pays d'élevage.<sup>67</sup> Près d'un siècle plus tard, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) estime que la RCA possède plus de 20 pour cent du cheptel de la CEMAC<sup>122</sup>. Du fait de son fort potentiel en pâturages et en eau, les mouvements transfrontaliers de pasteurs étrangers en RCA se sont intensifiés. A la transhumance historique des Peuls venus de l'Ouest se sont ajoutés les transhumants tchadiens qui descendent chaque année en RCA, notamment dans les régions de l'Ouham Pende et de l'Ouham, respectivement au Nord-Ouest et au Nord-Centre de la RCA. L'élevage transhumant, dont l'histoire a débuté dans l'extrême ouest du pays dans les années 1920, concerne maintenant une grande partie du territoire centrafricain
736. Avec un effectif estimé à plus de 4 millions de têtes, cet élevage constitue un des plus importants moteurs de l'économie nationale (12,7 % du PIB et 35 % du secteur agricole). Sur un total de quelque 5 millions de Centrafricains, la population d'éleveurs (Peuls et Mbarara) est estimée à 250.000 personnes et les agriculteurs représentent plus de 3 millions de personnes<sup>123</sup>.
737. Les conditions de sécurité de ces dernières années ont eu un impact important sur la mobilité des éleveurs et de leurs troupeaux compromettant la transhumance et réduisant l'accès aux marchés à bétail. Ceci a entravé le développement économique du pays. De plus, la forte concentration des troupeaux liée à la réduction de la mobilité pastorale pourrait entraîner la dégradation des ressources naturelles (sources d'eau et pâturage), une détérioration de la santé animale et l'aggravation des tensions entre agriculteurs et pasteurs entraînant des conflits intercommunautaires.
738. Pour accompagner le processus de restauration de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire, il est essentiel de soutenir la gestion de la transhumance par l'aménagement des infrastructures pastorales et de santé animale ; et l'appui à la relance du dialogue pour la cohésion socio-économique des communautés agropastorales afin de contribuer à la stabilité sociale et au relèvement des moyens d'existence des populations rurales.

### **II Situation actuelle de la transhumance pastorale dans la zone du projet**

739. La zone d'intervention du projet (carte N°1) qui couvre les 2 zones centre et nord-ouest de la RCA est traversée par les couloirs de transhumance transfrontalière émanant du Tchad (centre) et du Cameroun (nord-ouest). On y retrouve donc toutes les caractéristiques majeures de la transhumance en RCA ainsi que les différents bouleversements et transformations du paysage agropastoral engendrés par la crise politique de la période 2013-2016.

---

<sup>122</sup> « Atlas des systèmes sociaux et institutionnels d'utilisation de l'espace est centrafricain », Union européenne, Bangui, novembre 2009.

<sup>123</sup> FAO. 2018. République centrafricaine, Stratégie d'appui à la résilience – Renforcement des moyens d'existence agropastoraux (2018–2023). Rome.18 pp

740. A partir de 2017 jusqu'à ce jour, la reprise de la transhumance a été relancée avec le retour progressif des éleveurs qui étaient forcés de s'exiler et de s'installer dans les pays voisins du Tchad et du Cameroun.

741. Ce retour a été marqué par :

- La persistance de certaines poches d'insécurité et absence de la gestion de la transhumance : Les bandes armées qui contrôlent encore quelques zones rurales et frontalières du pays exploitent les ressources en bétail et tirent profit de la transhumance<sup>124</sup>. Cette situation attise les conflits et favorise les trafics illégaux d'animaux dans les zones traversées par les troupeaux et dans les aires de pâturage. Les corridors de transhumance officiels ne sont plus respectés, les contrôles zoo-sanitaires aux frontières ont disparu et les mécanismes traditionnels de résolution des conflits liés à la transhumance ne fonctionnent plus dans le contexte sécuritaire et le climat social intercommunautaire actuel.
- La recomposition de l'espace agropastoral avec ; notamment, le débordement des cultures sur certains anciens corridors de passage des troupeaux : Cette situation affecte la transhumance et aggrave les tensions sociales.
- La perte du troupeau par de nombreux éleveurs et la détérioration de leurs moyens d'existence : D'après un recensement effectué par l'Iram en 2018 et 2019 dans la Mambéré Kadeï, les éleveurs au retour du Cameroun ont perdu environ 80 % de leurs animaux.
- Les conditions zoo-sanitaires du cheptel bovin transhumant sont devenues alarmantes : L'impossibilité de réaliser les campagnes de vaccinations, les programmes de lutte contre les tiques et les glossines, le suivi sanitaire par les techniciens vétérinaires de l'Agence nationale de développement de l'élevage (ANDE) et l'indisponibilité de produits zoo-sanitaires de qualité ont entraîné la recrudescence de nombreuses maladies enzootiques (charbon bactérien et symptomatique, pasteurellose, brucellose, fièvre aphteuse, tuberculose, trypanosomose, babésiose, etc.).

### **III Programme d'intervention du projet**

#### **1. Introduction :**

742. Sur la base des entretiens réalisés au cours de la mission aussi bien avec les partenaires institutionnels qu'avec quelques éleveurs de la zone du projet, ainsi que l'analyse de la documentation existante, la mission propose d'appuyer la relance de la transhumance par :

- La relance du dialogue social et le renforcement institutionnel
- L'aménagement des infrastructures pastorales
- L'appui en matière de santé animale

#### **2. Description détaillée des activités :**

##### **2.1 La relance du dialogue social et le renforcement institutionnel :**

743. Pour asseoir des bases institutionnelles et sociales solides et durables nécessaires à l'accompagnement et la prise en charge des aménagements en infrastructures proposés par le projet, la mission a proposé ce qui suit :

##### 2.1.1 la réalisation d'une étude diagnostic institutionnel par une AT :

---

<sup>124</sup> Au cours de la mission, un convoyeur Tchadien rencontré dans une aire de repos à proximité du marché à bétail du PK 45 Bangui a déclaré avoir payé 150.000 XFA aux bandes armées comme « droit de passage »

744. Elle a pour objet de capitaliser les expériences passées et en cours en matière institutionnelle et d'organisations de base des éleveurs et agropasteurs et de proposer la structure à créer ou renforcer pour accompagner le projet et assurer la gestion et la maintenance des infrastructures.

745. Elle sera confiée à un consultant national ayant une solide expérience en analyse institutionnelle et sociale. Les termes de référence incluront les principaux axes suivants :

- Analyse de l'évolution du contexte institutionnel en matière d'élevage en RCA et impact des conjonctures et crises sur son évolution.
- Analyse diagnostic des institutions nationales impliquées dans la chaîne des valeurs de l'élevage (MESA, ANDE, FNEC, Plateforme Nationale de Pastoralisme et transhumance, etc.) et des textes réglementaires et législatifs qui régissent ces institutions
- Analyse des institutions et textes réglementaires relatifs à la transhumance dans ses dimensions nationale et régionale (transhumance transfrontalière)
- Evaluation du bilan des interventions en matière d'organisation des éleveurs et des agropasteurs à la base (ZAGROP, UP, GIP, GIAP, comités de gestion des conflits, etc.).
- Analyse des attributions et du fonctionnement des Communes d'élevage

746. Elle se déroulera en 3 phases : i) analyse bibliographique (documents, textes législatifs et réglementaires, PV de réunions et d'assemblées générales) ; ii) entretiens avec les partenaires institutionnels au niveau central (missions, activités, moyens humains, etc.) , iii) organisation d'ateliers au niveau des préfectures et sous-préfectures (avec présence des organisations professionnelles de base, maires des communes d'élevage, autorités coutumières, etc.), iv) organisation d'un atelier national de présentation et de discussion des résultats préliminaires et v) présentation du rapport final de l'étude à la lumière des recommandations de l'atelier.

747. Il est attendu de cette étude la formulation de recommandations pratiques permettant l'amélioration des performances des institutions chargées de l'élevage et de la transhumance, de leurs attractivités et de leur participation au dialogue social pour une transhumance apaisée permettant coexistence pacifique entre les différents acteurs exploitant les ressources agropastorales.

748. Au niveau local, le mécanisme permettant soit la restructuration ou le renforcement des structures existantes, soit la création de nouvelles structures, sera proposé afin que cette structure puisse accompagner le projet et assurer la gestion et la maintenance des infrastructures à réaliser.

#### 2.1.2. La réalisation de campagnes de sensibilisation et de renforcement des capacités des éleveurs et agropasteurs de la zone du projet

749. En parallèle avec l'étude diagnostic institutionnel, le projet propose de réaliser 4 campagnes de sensibilisation durant les 4 premières années qui toucheront 750 bénéficiaires parmi les éleveurs transhumants et les agropasteurs. Chaque campagne se déroulera sous forme de 6 assemblées générales réparties sur les différentes préfectures de la zone du projet et regroupant une trentaine de participants parmi les éleveurs et les agropasteurs. Elles seront réalisées par les animateurs de l'ANDE et de la FNEC et ont pour objet de présenter et discuter le programme d'intervention du projet et renforcer le dialogue social sur l'importance de la gestion partagée et consensuelle de l'espace. Il en est attendu une adhésion

massive des différents acteurs au projet et une plus grande conscience de l'intérêt du vivre ensemble et de la gestion partagée des ressources.

750. Ces campagnes seront appuyées par la réalisation de 30 sessions de renforcement des capacités, de 2 jours chacune, en matière de gestion des conflits. Elles seront confiées à un consultant national institutionnel spécialiste en gestion des conflits et ayant une expérience approuvée de travail sur le terrain. Son démarrage sera réalisé durant la phase finale de l'étude diagnostic précédente afin de valoriser ses résultats dans le choix de la population cible parmi les structures de base et les partenaires institutionnels. A la fin de ce programme de renforcement des capacités, les mécanismes de gestion des conflits et les différents outils de médiation et d'atténuation des conflits ont été assimilés et adoptés par les partenaires et structures de base concernés.

751. Le programme de renforcement des capacités inclut également la réalisation de 40 sessions de formation dans la gestion commune des pâturages et à l'aménagement des parcours. Il sera confié à un consultant national en pastoralisme ou sylvopastoralisme ayant une expérience avérée en aménagements pastoral et sylvopastoral. Chaque session de 2 jours ciblera un groupe de 20 à 25 personnes parmi les OP de base (éleveurs et agropasteurs) et les représentants des institutions partenaires (ANDE, FNEC) et coutumières.

752. Le module de formation inclura les aspects suivants :

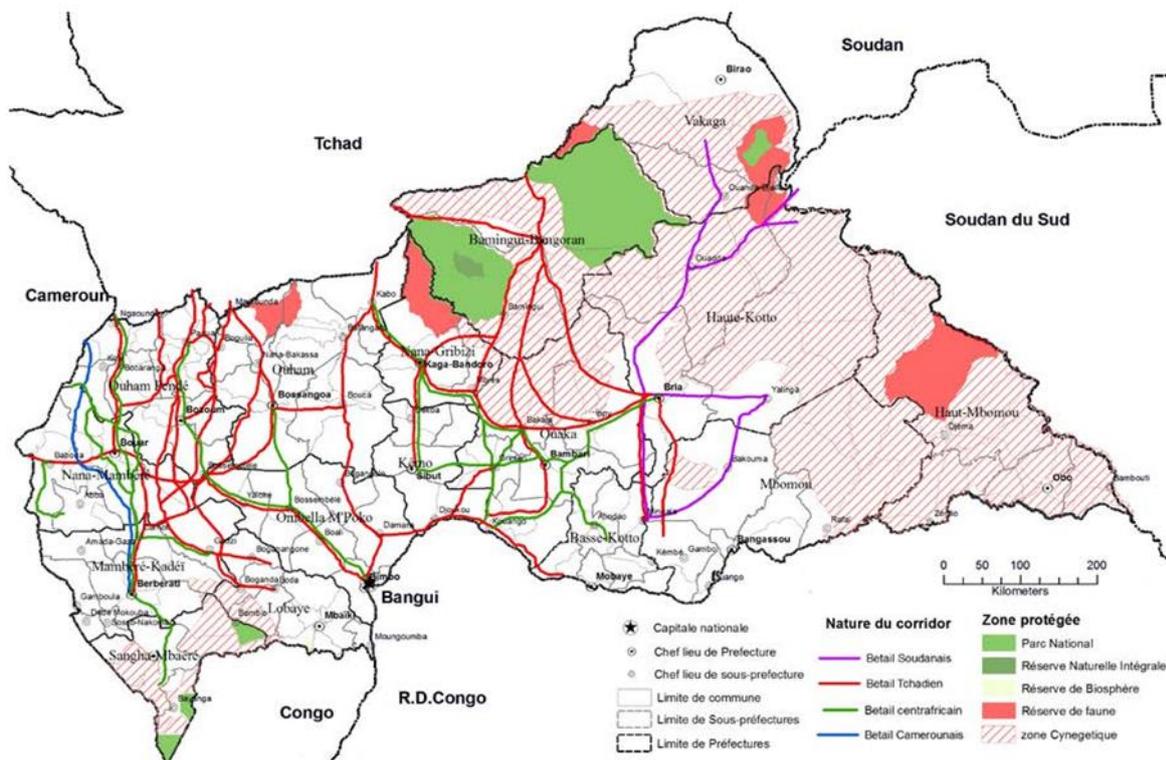
- La présentation des parcours de la zone : Importance spatiale, diversité floristique, apports fourragers, etc.
- Les techniques d'évaluation de l'état des parcours : Valeur pastorale des parcours et des espèces pastorales, qualité nutritive des différentes espèces, signes de dégradation des parcours, espèces indicatrices de la dégradation, etc.
- Les modalités de gestion des parcours : Importance de la mobilité du bétail et techniques de rotation du pâturage comme outil de gestion rationnelle des parcours,
- La notion de charge animale ou de pression pastorale et son importance dans la gestion rationnelle des parcours : impact de dent du bétail sur l'amélioration de la diversité floristique des parcours et les effets néfastes du surpâturage, la charge optimale.
- Les feux de brousses : impacts de la technique et ses limites
- Les techniques d'amélioration des pâturages par ensemencement ou plantation d'espèces pastorales ou sylvopastorales, les techniques de CES et leurs impacts sur la régénération des parcours.

## **2.2. L'amélioration des conditions d'accueil et de circulation du bétail**

753. Dans le contexte de l'élevage pastoral transhumant en RCA et dans la région CEMAC de manière générale, les couloirs ou corridors de transhumance jouent un rôle capital dans la sécurisation de la transhumance et la gestion commune des pâturages. Ces axes sont également exploités par les commerçants du bétail et, de ce fait, favorisent les échanges commerciaux à l'échelle régionale.

754. L'analyse de la situation de la transhumance dans la zone du projet (carte N°2) permet de constater qu'elle est traversée du nord au sud par des couloirs de transhumance transfrontaliers émanant du Tchad à partir du nord et du Cameroun dans la zone nord-ouest. En plus de leurs rôles dans l'accès aux pâturages, ils permettent d'alimenter Bangui et les différentes localités en viande bovine.

### **Carte N°2 : Carte des couloirs de transhumance**



Source: FAO/OCHA/Gouvernement 2015

755. La période d'arrivée des transhumants se situe entre début octobre et fin janvier, et la remontée correspond à la période allant de mars à juin. La disponibilité du pâturage et les aspects sécuritaires semblent être les facteurs essentiels justifiant la durée de séjour d'un troupeau au sein d'une localité.
756. Pour accompagner le processus de reprise de la transhumance, le projet a proposé d'aménager 3 axes de transhumance répartis entre la zone nord-ouest du projet (1 axe) et la zone centrale et nord-est (2 axes).
757. Les aménagements prévus portent sur le balisage du couloir de transhumance sur une longueur de 80 km et l'aménagement d'une aire de repos pour chaque axe qui abritera : un point d'eau, un parc de vaccination et 10 abris pour les bergers et convoyeurs du bétail.

### 2.2.1 Le choix des couloirs de transhumance :

758. Les couloirs de passage de bétail sont des corridors qui canalisent les déplacements des troupeaux, en reliant les zones de pacage, les points d'eau, les marchés à bétail, les aires de repos et les centres de vaccination que ce soit dans les terroirs agropastoraux (couloirs internes) ou sur des terres d'accès ouvert (couloirs externes). Ces couloirs permettent la prévention des conflits entre agriculteurs et éleveurs qui sont souvent provoqués par le bétail entrant dans les zones cultivées. La mise en place de couloirs délimités a pour objectif de permettre au bétail d'accéder aux points d'eau et aux pâturages sans causer de dommages aux terres cultivées.
759. Les couloirs de passage peuvent être soit de de terroir, intercommunal ou régional (transhumance transfrontalière).
760. L'analyse de la situation au niveau de la zone du projet (carte N°2) montre l'existence d'une interconnexion entre les 3 types de couloirs. Les axes de

transhumance transfrontalières traversent également les communes situées dans leur trajet.

761. Le choix des axes prioritaires pour l'aménagement est une opération complexe qui nécessite le recueil et l'analyse des données émanant aussi bien de la documentation que du terrain et qui sont relatifs à l'importance et la place du couloir en question dans la transhumance (importance du bétail, importance et nature des pâturages et des infrastructures existantes) et aux aspects sociaux et économiques (marchés, sécurité, conflits, etc.).

762. De ce fait, le projet propose la réalisation de cette étape par le processus suivant :

- Une analyse documentaire pilotée par l'ANDE en collaboration avec le MESA (Plateforme Nationale du Pastoralisme et de la transhumance) et la FNEC<sup>125</sup>. Cette analyse permettra non seulement d'actualiser les données sur la transhumance mais aussi de prendre connaissance des réalisations et acquis d'autres partenaires nationaux et internationaux dans ce domaine, en vue d'établir les synergies et complémentarités (UE/PAIRIAC,<sup>126</sup> , FAO/PARTTAC<sup>127</sup>, etc.<sup>o</sup>). Le
- Une première proposition de l'axe de transhumance à aménager se fera lors d'un atelier regroupant les représentants des organisations professionnelles et étatiques (FNEC, ANDE), des communes concernées, les autorités préfectorales et les chefs coutumiers.
- Par la suite, une équipe technique de l'ANDE et de la FNEC prendra en charge la localisation par points GPS de : i) l'axe à aménager, ii) l'emplacement des futurs sites d'intervention (tronçons à baliser et aire de repos), iii) l'emplacement des zones d'habitat, des cultures et des infrastructures à caractère communautaire, iv) l'emplacement des couloirs de terroirs rattachés à l'axe principal proposé et v) la situation des sites conflictuels. Une fiche technique présentant la synthèse des données de localisation spatiale sera réalisée et inclura des données sur le bétail utilisant le couloir (importance, nature et origine), les cultures (importance et nature) et les sites conflictuels (origine et nature du conflit, antagonistes, issue, etc.).
- A l'issue de ce travail de terrain, une deuxième rencontre des partenaires sera réalisée afin de revoir la proposition initiale et apporter les réajustements nécessaires. Un PV définitif sera élaboré et signé par les différents partenaires.

763. Le projet a également prévu d'appuyer et redynamiser la Plateforme Nationale de Pastoralisme et de Transhumance en RCA, afin qu'elle puisse continuer à jouer son rôle poursuivre en faveur de la transhumance apaisée par : la participation aux débats pour faire avancer les aspects législatifs et réglementaires en faveur de la transhumance ; notamment l'élaboration d'un code pastoral, et de plans annuels de sécurisation de la transhumance ; ainsi que la participation au dialogue régional sur la transhumance transfrontalière (réunions annuelles de transhumance reprise

---

<sup>125</sup> Dans le cadre du projet PAIRIAC, l'atelier de validation des corridors de transhumance organisé à Douala en février 2023 à Douala a retenu, parmi 5 axes de transhumance, 4 axes dont 2 entre la RCA et le Tchad et 2 avec le Cameroun. Dans le cadre de ce projet, il est proposé pour chaque axe : i) une étude diagnostique (volets 2.2 et 2.3 du PAIRIAC), ii) un plaidoyer auprès des acteurs locaux, iii) la mise en place d'une cellule d'assistance technique transfrontalière conjointe et iv) l'organisation de réunions de concertation intersectorielles conduisant à l'élaboration d'un plan d'action

<sup>126</sup> Amélioration de l'accès aux services pastoraux et des structures agro-pastorales de gestion des ressources naturelles (PAIRIAC2.2/3) Contrat FED/2021/425-568. Commission de l'Union Européenne et Wildlife Conservation Society (WCS).

<sup>127</sup> Projet d'Appui à la Régulation de la Transhumance Transfrontalière en Afrique Centrale (PARTTAC)

des réunions tripartites Centrafrique-Cameroun-Tchad). Ces différentes activités feront l'objet de convention entre l'UGP et la Plateforme.

### 2.2.2 le balisage des couloirs de transhumance :

764. Le balisage des couloirs de transhumance est une technique qui consiste à matérialiser les limites entre les zones de passage des animaux et les zones de culture afin de limiter l'avancée des champs cultivés et réduire les tensions et les conflits entre les éleveurs transhumants et les agropasteurs sédentaires. Au Niger, Les effets positifs du balisage des couloirs de transhumance ont permis une réduction du nombre de conflits de 70 -100 cas avant balisage à 10 -50 cas après balisage.

765. Dans le cadre du projet, il est proposé de mettre en place des balises en béton armé qui seront implantées en quinconce tous les 200 mètres de part et d'autre du couloir. La forme est circulaire de diamètre 20 centimètres et de hauteur 75 centimètres ; avec une base carrée de 30 centimètres de côté et de 185 à 200 centimètres de hauteur dont 50 centimètres enfouie avec du béton. Le balisage peut être renforcé par du matériel biologique ; et dans ce cas, il est recommandé d'utiliser les espèces à croissance rapide appréciées ou non par le bétail.



Figure N°1 : Balise en savane Sahélienne

766. Le projet a proposé une longueur moyenne de 80 km par axe de transhumance. Le choix de ou des portions à baliser doit émaner du processus cité précédemment pour le choix des axes prioritaires. Le balisage peut être discontinu afin de cibler les sites les plus prioritaires permettant ainsi une meilleure sécurisation du passage des animaux et la diminution de la divagation et l'empiètement des champs cultivés par le bétail.

767. Des balises spéciales sous forme d'écriteaux doivent être conçues spécialement pour l'entrée et la sortie des couloirs ou portions de couloirs balisés. Elles indiqueront : la position kilométrique, la ou les localités concernées et des indications sur les précautions spéciales à prendre.

### 2.2.3 L'aménagement des aires de repos :

768. L'aménagement des aires de repos portera sur : l'installation d'une clôture permettant de sécuriser le bétail contre le vol et l'attaque des prédateurs, le terrassement du sol afin d'éviter la stagnation des eaux superficielles et permettre la récupération du fumier à des fins agricoles ou énergétiques. Sur la base d'une superficie de 6 m<sup>2</sup> par bovin adulte, et de 2 ha comme superficie réservée aux

animaux, la capacité de charge de l'aire de repos est de 3000 têtes bovines ; correspondant à 37 éleveurs pour un troupeau moyen de 80 têtes bovines.

769. Le choix des sites d'installation des aires de repos doit émaner d'un consensus entre les agropasteurs sédentaires et les éleveurs transhumants suivant le processus décrit précédemment pour le choix des couloirs de transhumance. L'aire de repos du bétail doit être choisie non seulement pour répondre aux besoins du bétail et des transhumants, mais aussi pour améliorer les échanges et la coexistence entre les différents acteurs des zones agropastorales concernées.

770. Les comités de gestion regroupant les agropasteurs sédentaires et les éleveurs transhumants seront créés et un système de redevances pour l'utilisation de l'aire de repos et l'exploitation des infrastructures devrait être mis en place en collaboration avec les partenaires institutionnels et les autorités préfectorales et institutions coutumières.

#### 2.2.4 La mise en place de parcs à vaccination

771. Le projet propose d'installer un parc à vaccination dans chaque aire de repos aménagée. Des parcs à vaccination ont déjà été testés avec succès en dehors de la zone du projet par le CICR. Ils ont permis de mieux sécuriser l'opération de vaccination contre les risques d'accidents et d'économiser la main d'œuvre qui était auparavant déployée par les maires des communes et les éleveurs pour construire des enclos en bois, non durables avec des risques d'accidents liés à la difficulté de maîtrise des animaux dans de telles conditions. Le projet capitalisera cette expérience et devra aussi s'inspirer des expériences des pays voisins de la région et de l'Afrique subsaharienne.

#### 2.2.5 La création de points d'eau pour l'abreuvement du bétail :

772. Le projet propose la création d'un forage équipé en photovoltaïque et abreuvoirs pour chaque aire de repos aménagée. Ce point d'eau permettra de limiter le recours aux eaux fluviales qui sont les plus couramment utilisées par les convoyeurs d'animaux, avec les risques d'empiètement sur les cultures et la genèse de conflits. Les nouveaux forages ont l'avantage de fournir une eau de meilleure qualité à la fois pour le bétail et ses accompagnateurs. Ils seront munis d'abreuvoirs dimensionnés pour le gros bétail avec un débit permettant de subvenir aux différents besoins humains et animaux.

#### 2.2.6 La création d'abris pour les bergers et convoyeurs de bétail

773. Le projet propose de mettre en place 10 abris dans chaque aire de repos. Ils visent à améliorer les conditions de séjour temporaire des convoyeurs du bétail et les sécuriser contre les intempéries (fortes chaleurs, orages). Ils seront alignés en face de la clôture de l'aire de repos afin de permettre de mieux renforcer la surveillance du bétail contre les vols.

### **2.3. L'appui en matière de santé animale**

774. Avant la crise 2013-2016, la RCA était un des plus grands pays d'élevage de la sous-région en nombre de têtes de bétail par habitant ; avec 4.000.000 de bovins en 2012. La faible densité de la population et sa concentration le long des axes de communication, laissent de vastes espaces de parcours disponibles pour l'élevage extensif. En plus des conditions de sécurité, les conditions sanitaires constituent la contrainte majeure à l'extension de l'élevage bovin.

775. Grâce à l'appui des partenaires internationaux, la FNEC a joué un rôle déterminant dans l'approvisionnement des éleveurs en produits vétérinaires. Les pharmacies villageoises étaient ravitaillées via les dépôts régionaux de la FNEC qui servaient de relais pour le dépôt central de Bangui. Toutes les infrastructures tant dans la capitale que dans les zones rurales ont été détruites pendant la période de crise, paralysant le réseau de distribution des médicaments et offrant les conditions au développement de marchés informels de médicaments.

776. Pour accompagner le processus de reconstitution des infrastructures et d'appui en matière de santé animale pris en charge également par d'autres partenaires (Fond Bekou pour la réhabilitation des pharmacies vétérinaires de la FNEC) le projet a prévu : i) la construction de 10 postes vétérinaires et la réhabilitation de 10 postes existants, ii) l'acquisition de produits pour la réalisation de campagnes de vaccination annuelles pour 100.000 têtes bovines et iii) l'acquisition de produits antiparasitaires et antibiotiques pour le traitement curatif du bétail.

#### **IV Eléments pour la durabilité :**

777. La transhumance en RCA et dans la zone du projet se déroule actuellement dans un contexte d'instabilité et d'incertitude malgré les efforts déployés par l'Etat et ses partenaires internationaux pour le rétablissement de l'ordre et de la sécurité sur le territoire national.

778. La dernière crise de 2013-2014 a déstabilisé les relations sociales entre agriculteurs et éleveurs centrafricains ainsi qu'entre éleveurs autochtones et transhumants allochtones, entraînant des conséquences dramatiques (humaines, sécuritaires, économiques et environnementales de part et d'autre). Le déficit de prise en charge de la transhumance, notamment transfrontalière, sur le plan politique et institutionnel doit faire l'objet d'une attention particulière du gouvernement centrafricain et de ceux des pays voisins parties prenantes, en l'occurrence le Tchad, le Soudan et le Cameroun.

779. Pour résoudre ces problèmes, il faudra privilégier une vision intégratrice de l'élevage et de l'agriculture et développer la coordination des ministères de l'élevage et de l'agriculture. Elle sera basée sur la concertation permanente tant au niveau des départements ministériels que de leurs collaborateurs et homologues aux niveaux régional et local.

780. De ce fait, un certain nombre d'actions s'imposent tant sur le plan politique qu'institutionnel :

- Redynamisation et appui permanents des structures chargées de la gestion de la mobilité du bétail que sont la FNEC, l'ANDE et la Plateforme nationale du pastoralisme et de la transhumance.
- Poursuite des efforts en matière législative : La loi portant Code Foncier Agropastoral adopté en 2017 devrait être promulgué avec ses décrets d'application. Elle permettra de résoudre une partie des tensions entre agriculteurs et éleveurs et encourager l'usage de l'espace agro pastoral de manière rationnelle et durable.
- Renforcement de la coopération avec la MINUSCA, le HCR et les autres institutions nationales et internationales en vue du partage des connaissances, la synergie et la complémentarité dans les interventions en matière de transhumance
- Renforcement du dialogue régional, de l'échange de l'information et des institutions chargées de la transhumance transfrontalière avec les 2 pays du Tchad et du Cameroun. : préparation et suivi de la transhumance transfrontalière, échanges d'informations et harmonisation des interventions.

### I. DESCRIPTION DETAILLÉE DES ACTIVITÉS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

#### A. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

**781.** Les ménages les plus vulnérables recevront un appui pour améliorer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle par un accompagnement selon un modèle de progression axé sur la conduite des activités productives pour l'amélioration et à la diversification de leurs sources de revenus à travers l'acquisition d'un kit de petit élevage accompagné par des séances de sensibilisation et l'éducation nutritionnelle pour un choix éclairé de l'alimentation des ménages et des bonnes pratiques d'hygiène et assainissement ainsi que la promotion des jardins de case pour la diversification alimentaire.

#### **Appui ciblé à la nutrition et à l'autonomisation des jeunes et des femmes**

782. L'autonomisation des jeunes s'accroît sur une dynamique d'inclusion socio-économique par l'offre d'activités économiques comme rempart face à la pauvreté, l'insécurité alimentaire, l'exode ainsi que l'intégration à des groupes armés. PEAJ établira un parcours d'autonomisation pour 12 000 jeunes filles et garçons qui repose sur la levée des facteurs d'exclusion dans les secteurs agropastoraux et pastorales, la création d'opportunités d'emploi décent, le renforcement de leurs capacités tant productives que entrepreneuriales, et la promotion du leadership et de leur participation à des instances de décision. Ce parcours d'autonomisation sera opérationnalisé à travers des mécanismes spécifiques d'appui reflétant la diversité et les intérêts variés des jeunes ciblés. Pour les jeunes entrepreneurs ou porteurs d'idées d'entreprises un cursus d'incubation-accélération-développement ou un cursus d'apprentissage-emploi seront offerts et jumelés de services essentiels tels que le développement de plans d'affaires, l'accès au financement, la formalisation de l'entreprise etc. Quant aux jeunes adultes, PEAJ apportera un appui direct à « initiation-intensification de la production » pour favoriser l'insertion des jeunes dans la production des secteurs agropastoraux. L'autonomisation des jeunes ne sera effective qu'avec une bonne appropriation et participation des cibles dans un cadre d'accompagnement établi par le projet à faciliter des lieux d'incubation et de formation, la mise à disposition de kits et d'équipement, le principe de flexibilité pour garantir leur participation, et un dispositif d'écoute et de dialogue.

783. **Activités spécifiques pour les personnes handicapées et peuples autochtones.** Le PEAJ établira un parcours d'autonomisation pour ce groupe cible, basé sur l'élimination des facteurs d'exclusion dans les secteurs agropastoraux et pastoraux, la création d'opportunités d'emploi décent, le renforcement de leurs capacités productives et entrepreneuriales et la promotion de leur leadership et de leur participation aux instances décisionnelles. Cette voie vers l'autonomisation sera opérationnalisée à travers des mécanismes d'accompagnement spécifiques reflétant la diversité et les intérêts variés de ces cibles. Parmi ces personnes, ceux qui sont entrepreneurs ou ont des idées d'entreprise se verront proposer un programme d'incubation-accélération-développement ou un programme d'apprentissage-emploi, combiné à des services essentiels tels que l'élaboration de business plans, l'accès au financement, la formalisation de l'entreprise, et ainsi de suite. Le PEAJ apportera un appui direct à « l'initiation-intensification de la production » pour favoriser l'intégration d'autrui dans la production des filières

agro-pastorales. L'autonomisation de ces populations ne sera efficace que si elles s'approprient pleinement et participent à un cadre d'accompagnement mis en place par le projet pour faciliter les infrastructures d'incubation et de formation, la mise à disposition de kits et d'équipements, le principe de flexibilité pour garantir leur participation, et une mécanisme d'écoute et de dialogue.

784. En matière de nutrition, les interventions seront axées sur la prévention et viseront à consolider la résilience des ménages bénéficiaires en renforçant leurs capacités productives, financières et sociales à travers une approche intégrée. Les activités à conduire dans ce cadre concerneront l'ensemble des groupes cibles notamment les ménages vulnérables en insécurité alimentaire et/ou nutritionnelle (les ménages avec les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes et allaitantes ; les jeunes en particulier les jeunes filles mères, les personnes vivant avec le VIH, les personnes handicapées, etc.) pour leur permettre d'avoir un régime alimentaire diversifié et sain. Le mécanisme de transfert monétaire alimentaire de 5000 FCFA par mois par ménage pour 5 mois à partir de l'entrée dans un parcours économique, contribuera aussi à améliorer le statut nutritionnel des bénéficiaires. Le projet financera la mise en place des clubs de nutrition, les campagnes d'information, de communication, de sensibilisation-éducation nutritionnelle, les formations sur la protection de l'environnement, l'hygiène et l'assainissement du cadre de vie, et les démonstrations culinaires etc.
785. L'autonomisation des femmes portera sur les parcours économiques sus-décrits, mais aussi l'accompagnement pour renforcer la confiance en soi, l'éducation financière, l'alphabétisation fonctionnelle, ainsi que la formation sur les pratiques optimales de nutrition de la mère et de l'enfant et sur les soins de santé maternelle et infantile
786. **L'Éducation nutritionnelle** visera l'acquisition de connaissances influençant les attitudes, croyances et comportements relatifs à la nutrition en fournissant les informations nécessaires pour effectuer les choix pertinents pour un régime alimentaire sain, équilibré et diversifié. Il s'agira de (1) identifier, mettre en place et former les relais communautaires polyvalents en thèmes clés de nutrition, de conseil de proximité et de communications pour le changement de comportement social ; (2) diffuser les bonnes pratiques d'éducation nutritionnelle au niveau ménages , en consolidant et transposant à plus grande échelle dans les nouvelles zones les résultats de PREPAS et du PRAPAM dans le domaine de l'éducation nutritionnelle par (i) des sessions face à face au niveau des villages identifiés par le projet et grâce aux agents communautaires polyvalents formés par le Projet; (ii) Des campagnes de communication sur le changement de comportement social pour encourager l'adoption des pratiques optimales de nutrition de la mère et de l'enfant et (ii) des campagnes radio participatives d'information et éducation sur la consommation de produits locaux à haute valeur nutritive et les bonnes pratiques assurant un régime alimentaire sain et équilibré, y compris celles améliorant la salubrité des aliments; et (iii) des démonstrations culinaires organisés au niveau des villages, des Associations villageoises d'Épargne et de Crédits (AVEC).
787. Pour que l'activité atteigne un maximum de bénéficiaires possible, des campagnes de sensibilisation et d'éducation nutritionnelle sur les pratiques optimales de nutrition de la mère et de l'enfant seront envisagées, avec la création de contenus en vidéo, audio, image dans le domaine de la sécurité alimentaire, la nutrition, l'hygiène et assainissement, les séances de démonstration culinaire, la gestion d'une petite et moyenne entreprise. Le projet signera des conventions avec les

radios communautaires pour assurer des actions d'information et de sensibilisation ainsi que la diffusion à grande échelle en langue locale des actions conduites par le projet en termes de modèle de progression de nutrition. Des postes radios et cartes mémoires sur les quelles sont enregistrées les messages de sensibilisation en matière de nutrition, d'hygiène et assainissement sont mis à la disposition des animatrices pour assurer une sensibilisation de proximité.

788. Les modules d'éducation nutritionnelle ont été élaborés par un consultant en collaboration avec le comité multisectoriel des ministères en charge de la santé, de l'agriculture et du laboratoire des sciences biologiques et agronomiques pour le développement (LASBAD) de l'université de Bangui, mais doivent encore être traduits en langue nationale. Les relais communautaires polyvalents seront mis à contribution pour assurer les activités d'information/sensibilisation sur les pratiques favorables à la nutrition au niveau des ménages.
789. Une collaboration, synergie et complémentarité entre les Agences des Nations Unies seront renforcés. Le PEAJ renforcera la synergie avec le PAM dans le cadre d'appui en kits alimentaires aux ménages les plus vulnérables afin de protéger la Subvention intelligente à la production dont d'aviculture traditionnelle villageoise ou le petit ruminant offerts par le PEAJ, tandis que la FAO appuierait la mise en place de « clubs d'écoute » approche communautaire de communication qui permet aux femmes, hommes et jeunes membres du club de partager leurs préoccupations afin d'agir collectivement et l'éducation nutritionnel à travers les AVEC.
790. En réponse aux besoins en micronutriments, le PEAJ fera **la promotion de jardins potagers** pour les cultures maraichères riches en micronutriments. Le choix des produits à promouvoir sera participative en privilégiant leur valeur nutritionnelle (exemple : le haricot rouge, riches en fer, la patate douce orangée, riche en vitamine A, les carottes, les oignons, les poireaux et les épinards) qui augmentent l'apport en micronutriments des ménages et accompagnent l'aliment de base. Le jardin potager augmente la disponibilité d'une alimentation diversifiée et riche et s'inscrivant en complémentarité avec les activités d'éducation nutritionnelle et de démonstrations culinaires. Au total 5000 ménages au moins adopteront l'approche de jardins potagers.
- 791. Renforcement des capacités :** il s'agira de renforcer les capacités pour le personnel du projet et ses partenaires de mise en œuvre ainsi que le personnel gouvernemental en charge de nutrition pour pouvoir coordonner et planifier la nutrition au niveau décentralisé. L'idée est d'accroître les compétences de ces acteurs sur l'intégration de la nutrition en renforçant leur capacité sur la coordination, la planification et la gestion de la mise en œuvre des interventions, la compréhension des indicateurs et des outils de suivi et d'évaluation.

## **B. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE**

792. L'Unité Nationale de Coordination (UNC) sera globalement responsable de la supervision et de la mise en œuvre des activités sensibles à la nutrition. Il sera recruté un spécialiste en ingénierie sociale, genre et nutrition au niveau de l'UNC qui travaillera en étroite collaboration avec les trois responsables d'antennes (Bouar, Sibut et Bossangoa) pour le suivi des actions de mise en œuvre conduites par le prestataire. Selon les modalités contractuelles en vigueur entre le gouvernement de la république centrafricaine et l'organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), concernant des services d'assistance technique dans la mise en œuvre des projets PREPAS et PRAPAM à travers

l'approche « **Caisse de Résilience** », PEAJ sera mise en œuvre selon la même approche pour les activités d'éducation nutritionnelle avec les messages de la promotion de jardins de case à travers les AVEC. Le dispositif décentralisé (agents et relais communautaires) des Ministères de l'Agriculture, de l'élevage, de la Santé, de la Jeunesse, des Affaires sociales, des Eaux et forêts seront mis à contribution et appuyé pour renforcer le suivi, l'opérationnalisation et l'appui accompagnement des activités de nutrition. Le mécanisme de transfert monétaire alimentaire sera couplé avec celle des coupons et réalisée en partenariat avec une agence spécialisée disposant d'une expérience avérée dans ce domaine comme Orange ou une autre agence comme la FAO.

793. La FAO appuiera techniquement la mise en œuvre de l'éducation nutritionnelle visant le changement de comportement alimentaire, d'hygiène et de soins. Les messages passeront à travers les associations des femmes autour de la Caisse de résilience mise en œuvre par la FAO qui en a l'expérience et expertise en collaboration avec les Services techniques de l'État et des ONG spécialisées dans le but d'amener la communauté à consommer des aliments nutritifs disponibles au niveau des ménages et sur les marchés. Par-là, un module de changement de comportement alimentaire et d'hygiène et de soins sera intégré dans les modules développés par la FAO qui possède un avantage comparatif au niveau du transfert de connaissances techniques à travers cette approche.

794. **Suivi des activités** : L'activité impliquera entre autres le Comité Technique Multisectoriel de Sécurité Alimentaire et de Nutrition au niveau central pour la supervision et les comités préfectoraux de sécurité alimentaire et de nutrition au niveau opérationnel. Les Direction chargées de la sécurité alimentaire et de la nutrition du MADR et du MESA seront outillée pour mieux assurer la planification, la coordination, le suivi des initiatives en matière de nutrition dans le secteur rural. La direction concernée au niveau du MESA devra en assurer le lead.

## RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION

Risques	Mesures d'atténuation
Écllosion de COVID-19 : la prestation de séances d'éducation nutritionnelle et d'initiatives de CCSC (c'est-à-dire des mobilisations de masse) pourrait être entravée par des mesures de confinement	Toutes les mesures de prévention adéquates (distance sociale recommandée, utilisation de masques, lavage fréquent et précis des mains, etc.) seront appliquées conformément aux exigences nationales
Risque lié à la capacité : des capacités limitées peuvent nuire à la prestation de services.	Le projet PEAJ assurera un choix précis des partenaires et collaborera avec des entités expérimentées. PEAJ renforcera également les capacités en matière de nutrition des exécutants du projet qui sont directement impliqués dans le projet PEAJ.
Participation et engagement limités de la communauté : les membres n'adoptent pas les messages sur la nutrition	La collaboration avec les relais communautaires (Agents communautaires polyvalents) faciliterait l'adoption de nouvelles habitudes et comportements au niveau communautaire
Faible implication des populations cibles dans la conduite des activités d'éducation nutritionnelle et de CCC	Le projet effectuera au préalable de séances de sensibilisation /information au niveau des structures décentralisées et des communautés, afin de s'assurer de leur participation effective. Des messages adaptées au contexte local seront développés, et l'utilisation de canaux et plateformes sera privilégiée.

Demarrage tardif de l'activité de jardins maraichers	L'éducation nutritionnelle et les démonstrations culinaires devront s'aligner sur les activités liées au jardins maraichers, afin de mettre en adéquation les messages véhiculés, les pratiques agricoles au niveau des jardins maraichers et la disponibilité des aliments riches en nutriments. Il faudrait donc s'assurer du démarrage effectif et selon le calendrier des jardins maraichers.

## ANNEXE 9 : INSTRUMENTS DU MECANISME FINANCIER

Présentation succincte des Institutions Financières Partenaires  
BGFI, CMCA, Express Union et SOFIA Crédit SA

<b>Nom du partenaire</b> <i>(Possibilité d'inclure les réseaux, les partenariats multipartites, etc.)</i>	<b>Détails du partenariat</b> <i>(Indiquer s'il s'agit d'une ONG locale ou internationale, d'une entité des Nations Unies, d'un organisme gouvernemental, etc.).</i>	<b>Observation</b> <i>(Le partenariat repose-t-il sur un accord écrit? Fournir tout détail supplémentaire sur le partenariat).</i>
<b>Partenaires de coordination ou de mise en œuvre</b>		
<b>Partenaires en matière de gestion des savoirs et d'élaboration des politiques</b>		
<b>Secteur privé / Institutions Financières</b>		
BGFI Bank Centrafrique SA	<p>La BGFI Bank Centrafrique SA est la dénomination adoptée par la CBCA en République centrafricaine. Cette dernière est née de la privatisation de l'Union Bancaire en Afrique Centrale (créée en janvier 1962) et de la fusion de deux filiales de banques françaises (Société Générale et Crédit Lyonnais). Elle a subi, dans le temps, plusieurs transformations et est passée par une administration provisoire entre les années 2010 et 2013.</p> <p>L'actionnariat de la BGFI est, actuellement, constitué de l'Etat centrafricain, de la BGFI Holding Corporation SA, de la Commercial Bank Cameroun et d'autres partenaires particuliers. Le Groupe BGFI Bank couvre 12 pays. La BGFI est une société anonyme à Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration dispose en son sein quatre comités spécialisés : comité des risques, comité d'audit, comité de gouvernance d'entreprise, des nominations et des rémunérations, comité de crédit du Conseil d'Administration.</p> <p>A l'horizon 2025, la BGFI vise : « Devenir la banque de référence des entreprises en RCA ». Cette vision se décline en axes prioritaires ci-après : (i) développer la banque des entreprises ; (ii) renforcer la banque commerciale ; (iii) assainir le portefeuille crédits ; (iv) augmenter les dépôts clients. Par ailleurs, la BGFI vise un déploiement de son offre en services financiers en provinces.</p> <p>L'amélioration de la digitalisation de ses services reste au cœur de la stratégie à mettre en œuvre pour y parvenir.</p>	<p>► Banque, partenaire potentiel du PEAJ</p> <p>► A signer dès le démarrage du partenariat (et en fonction des besoins) :</p> <p>** Accord-cadre</p> <p>** Contrats de placement</p> <p>** Contrat éventuel de refinancement</p> <p>** Contrat de crédit</p>

<b>Nom du partenaire</b> <i>(Possibilité d'inclure les réseaux, les partenariats multipartites, etc.)</i>	<b>Détails du partenariat</b> <i>(Indiquer s'il s'agit d'une ONG locale ou internationale, d'une entité des Nations Unies, d'un organisme gouvernemental, etc.).</i>	<b>Observation</b> <i>(Le partenariat repose-t-il sur un accord écrit? Fournir tout détail supplémentaire sur le partenariat).</i>
BGFI Bank Centrafrique SA -suite-	<p>L'offre en services financiers et direction des EMF et en financement de l'agriculture restent limitée.</p> <p>A fin décembre 2022, BGFI se présente en quelques chiffres comme suit : (i) environ 50.000 clients, répartis dans 6 agences ; (ii) encours de crédit près de 97,21 milliards de FCFA ; (iii) encours d'épargne d'environ 83,28 milliards de FCFA.</p>	
Ecobank Centrafrique S.A.	<p>Ecobank Centrafrique est une banque de droit centrafricain qui exerce les activités classiques d'une banque de dépôt, à savoir : (i) gestion des comptes de dépôts ; (ii) octroi de crédit à l'économie ; (iii) réalisation d'opérations d'encaissement et de transfert ; (iv) mise à disposition des moyens de paiement.</p> <p>Les activités de la banque sont encadrées par un ensemble de Règlements et Instructions émis par la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC).</p> <p>Sur les deux dernières années (2021 et 2022), Ecobank Centrafrique est leader dans le pays, en termes de mobilisation de l'épargne et la troisième banque au regard de l'encours de crédit.</p> <p>A fin décembre 2022, Ecobank Centrafrique se présente en quelques chiffres comme suit : (i) encours d'épargne de 105, 567 milliards de FCFA ; (ii) encours de crédit de 31,875 milliards de FCFA ; (iii) 4 agences et 9 points de distributeurs automatiques de billets à Bangui, hors agences.</p>	<p>► Banque, partenaire potentiel du PEAJ</p> <p>► A signer dès le démarrage du partenariat (et en fonction des besoins) :</p> <p>** Accord-cadre</p> <p>** Contrats de placement</p> <p>** Contrat éventuel de refinancement</p> <p>** Contrat de crédit</p>
Caisses Mutuelles de Centrafrique (CMCA)	<p>Le réseau des Caisses Mutuelles de Centrafrique (CMCA) est un EMF de première catégorie, agréé (règlement n°01/02/CEMAC/UMAC/COBAC du 13 avril 2002). Avec l'évolution de la réglementation en année 2017, les CMCA ont adopté, le 8 décembre 2018, la forme juridique de société coopérative avec Conseil d'Administration (règlement n°01/17/CEMAC/UMAC/COBAC su 27/09/2017). La CMCA est le plus grand EMF de la RCA.</p> <p>A l'origine, les CMCA ont été promues en année 1993 par le Centre International du Crédit Mutuel (CICM), sur financement de l'Agence Française de Développement (AFD). Durant son parcours, la CMCA a été confrontée à de sérieuses difficultés, dues, entre</p>	<p>► CMCA, partenaire potentiel du PEAJ</p> <p>► A signer dès le démarrage du partenariat (et en fonction des besoins) :</p> <p>** Accord-cadre</p> <p>** Contrats de placement</p>

<b>Nom du partenaire</b> <i>(Possibilité d'inclure les réseaux, les partenariats multipartites, etc.)</i>	<b>Détails du partenariat</b> <i>(Indiquer s'il s'agit d'une ONG locale ou internationale, d'une entité des Nations Unies, d'un organisme gouvernemental, etc.).</i>	<b>Observation</b> <i>(Le partenariat repose-t-il sur un accord écrit? Fournir tout détail supplémentaire sur le partenariat).</i>
	<p>autres, aux différentes crises ayant frappé de plein fouet la RCA. Aussi, la CMCA a-t-elle été restructurée, assorti d'un recentrage des activités à la capitale, Bangui.</p> <p>La CMCA s'est dotée : (i) d'un Conseil d'Administration (CA) ; (ii) d'un comité national de crédit.</p> <p>Actuellement, la CMCA est un réseau à deux niveaux, structurée en : (i) sept caisses indépendantes, chacune agréée, à laquelle sont rattachés trois points de vente ; chaque CMCA de base est dotée d'un CA et d'un comité de crédit ; (ii) une fédération des CMCA ; chaque CMCA de base y adhère, représentée par son président de CA au CA de la fédération.</p>	<p>** Contrat éventuel de refinancement</p> <p>** Contrat de crédit</p>

<b>Nom du partenaire</b> <i>(Possibilité d'inclure les réseaux, les partenariats multipartites, etc.)</i>	<b>Détails du partenariat</b> <i>(Indiquer s'il s'agit d'une ONG locale ou internationale, d'une entité des Nations Unies, d'un organisme gouvernemental, etc.).</i>	<b>Observation</b> <i>(Le partenariat repose-t-il sur un accord écrit? Fournir tout détail supplémentaire sur le partenariat).</i>
<p>Caisses Mutuelles de Centrafrique (CMCA) -suite-</p>	<p>La fédération est structurée, sur le plan technique, ainsi qu'il suit : (i) un Directeur Général et son adjoint ; (ii) une direction du Système Informatique et Organisation ; (iii) une direction du réseau ; (iv) une direction des engagements ; (v) une direction financière ; elle intègre une caisse centrale, outil financier de péréquation des caisses de base ; (vi) une direction des ressources humaines ; (vii) l'audit interne.</p> <p>La CMCA se veut une Institution de proximité visant la population à faible revenu. A moyen terme, la CMCA, à travers son offre en services financiers (épargne, crédit et transfert d'argent), envisage contribuer à la mise en œuvre de la politique d'inclusion financière en zone CEMAC et en RCA, à travers un mécanisme financier tenant compte des micro-opérateurs du secteur informel.</p> <p>A fin décembre 2022, la CMCA se présente en quelques chiffres comme suit : (i) 50.364 sociétaires ; (ii) encours de crédit près de 7,6 milliards de FCFA ; (iii) encours d'épargne d'environ 14,55 milliards de FCFA.</p>	

<b>Nom du partenaire</b> <i>(Possibilité d'inclure les réseaux, les partenariats multipartites, etc.)</i>	<b>Détails du partenariat</b> <i>(Indiquer s'il s'agit d'une ONG locale ou internationale, d'une entité des Nations Unies, d'un organisme gouvernemental, etc.)</i>	<b>Observation</b> <i>(Le partenariat repose-t-il sur un accord écrit? Fournir tout détail supplémentaire sur le partenariat).</i>
Express Union	<p>Express Union Centrafrique SA (EUCA SA) est un EMF de deuxième catégorie, agréé par la COBAC (règlement n°01/17/CEMAC/UMAC/COBAC su 27/09/2017). EUCA SA est créé le 19 mars 2009. EUCA SA a adopté la forme juridique de société anonyme avec Conseil d'Administration.</p> <p>L'actionnariat d'EUCA SA est constitué de trois personnes (dont deux morales, Express Union Group SA et C&amp;Investment). EUCA SA est doté d'un Conseil d'Administration (CA).</p> <p>Express Union, visant à contribuer à la mise en œuvre des politiques socio-culturelle et économique du Gouvernement de la RCA et des acteurs humanitaires, a relancé ses activités à Bangui et en provinces, notamment, à Boali, Bouar, Berberati, Beloko, Bambari, Bangassou. Par ailleurs, EUCA SA est une des filiales du Groupe EU. Ce dernier dispose d'une envergure régionale et internationale à travers sa présence en Afrique Centrale (RCA, Cameroun, RDC, Gabon), en Afrique de l'Ouest (Bénin, Congo Brazzaville, Côte d'Ivoire), en France, en Suisse, en Chine et au Canada.</p>	<p>► Express Union, partenaire potentiel du PEAJ</p>

<b>Nom du partenaire</b> <i>(Possibilité d'inclure les réseaux, les partenariats multipartites, etc.)</i>	<b>Détails du partenariat</b> <i>(Indiquer s'il s'agit d'une ONG locale ou internationale, d'une entité des Nations Unies, d'un organisme gouvernemental, etc.)</i>	<b>Observation</b> <i>(Le partenariat repose-t-il sur un accord écrit? Fournir tout détail supplémentaire sur le partenariat).</i>
Express Union -suite-	<p>L'offre en services financiers de Express Union est diverse et variée, notamment : épargne, divers produits de crédit, placements, transfert de fonds national et international (dont par téléphone mobile aux bénéficiaires de compte « UE Mobile Money », autres services (dont décaissement par un agent). Les décaissements d'argent (sécurisés) sont aussi assurés en utilisant des agents tiers, en l'absence d'un point EUCA SA, auprès de : Commissariat de police, gendarmerie, mairie, préfecture, site ou hangar du Chef de village, base de la Minusca.</p>	<p>► A signer dès le démarrage du partenariat (et en fonction des besoins) :</p> <p>** Accord-cadre</p> <p>** Contrats de placement</p>

<b>Nom du partenaire</b> <i>(Possibilité d'inclure les réseaux, les partenariats multipartites, etc.)</i>	<b>Détails du partenariat</b> <i>(Indiquer s'il s'agit d'une ONG locale ou internationale, d'une entité des Nations Unies, d'un organisme gouvernemental, etc.)</i>	<b>Observation</b> <i>(Le partenariat repose-t-il sur un accord écrit? Fournir tout détail supplémentaire sur le partenariat).</i>
	A fin décembre 2022, EUCA SA se présente en quelques chiffres comme suit : (i) 10.000 clients actifs, répartis dans 3 agences, qui abritent 28 guichets, implantés dans 4 régions ; (ii) encours de crédit près de 344,58 millions de FCFA ; (iii) encours d'épargne d'environ 712,41 millions de FCFA.	** Contrat éventuel de refinancement ** Contrat de crédit

<b>Nom du partenaire</b> <i>(Possibilité d'inclure les réseaux, les partenariats multipartites, etc.)</i>	<b>Détails du partenariat</b> <i>(Indiquer s'il s'agit d'une ONG locale ou internationale, d'une entité des Nations Unies, d'un organisme gouvernemental, etc.)</i>	<b>Observation</b> <i>(Le partenariat repose-t-il sur un accord écrit? Fournir tout détail supplémentaire sur le partenariat).</i>
Société Financière Africaine de Crédit (SOFIA Crédit SA)	Société Financière Africaine de Crédit (SOFIA Crédit) est un EMF de deuxième catégorie, agréé par la COBAC et opérationnel en mars 2009. Société Anonyme (SA) avec Conseil d'Administration, SOFIA Crédit compte cinq Administrateurs.  Actuellement, SOFIA Crédit dispose d'un siège social et de trois agences opérationnelles à Bangui et d'une agence à Bossangoa. Les autres agences, antérieurement implantées dans six provinces sont provisionnement fermées depuis la crise sociopolitique à laquelle la RCA a été confrontée dès l'année 2013.	

<b>Nom du partenaire</b> <i>(Possibilité d'inclure les réseaux, les partenariats multipartites, etc.)</i>	<b>Détails du partenariat</b> <i>(Indiquer s'il s'agit d'une ONG locale ou internationale, d'une entité des Nations Unies, d'un organisme gouvernemental, etc.)</i>	<b>Observation</b> <i>(Le partenariat repose-t-il sur un accord écrit? Fournir tout détail supplémentaire sur le partenariat).</i>
Société Financière Africaine de Crédit (SOFIA Crédit SA)	SOFIA Crédit assure une offre simple en services financiers, notamment : tenue de compte, épargne, crédit, transferts de fonds domestique et international. L'offre en services financiers est assurée en faveur d'une clientèle diversifiée : salariés et pensionnaires retraités, agriculteurs et transporteurs intervenant	► SOFIA Crédit SA, partenaire potentiel du PEAJ

<b>Nom du partenaire</b> <i>(Possibilité d'inclure les réseaux, les partenariats multipartites, etc.)</i>	<b>Détails du partenariat</b> <i>(Indiquer s'il s'agit d'une ONG locale ou internationale, d'une entité des Nations Unies, d'un organisme gouvernemental, etc.)</i>	<b>Observation</b> <i>(Le partenariat repose-t-il sur un accord écrit? Fournir tout détail supplémentaire sur le partenariat).</i>
-suite-	<p>dans la filière coton, jeunes demandeurs d'emploi (dans le cadre de l'ACFPE), porteurs d'activités génératrices de revenus, coopératives agricoles, associations et groupements (notamment de femmes, intervenant dans différentes chaînes de valeur de miel, du beurre de karité, des produits de pêche).</p> <p>A moyen et à court terme, SOFIA Crédit vise les objectifs suivants, contribuant à l'avènement d'une réelle finance inclusive en RCA :</p> <p>(a) A moyen terme : (i) devenir le partenaire financier privilégié de la ruralité en RCA ; (ii) investir les secteurs à haut potentiel en termes de volume clients, telles les zones caféières, forestières et minières en vue d'accompagner les agriculteurs (périodes de soudure et achats intrants agricoles), les artisans miniers (épargne et crédit à l'équipement) etc... ;</p> <p>(b) A court terme, développer un partenariat stratégique avec des investisseurs ou entreprises de référence (banques, organismes internationaux ou ONG internationales, compagnies d'assurance, ...) en vue de : (i) vulgariser les services financiers de base et améliorer le taux de bancarisation ; (ii) moderniser les produits et services en les diversifiant tout en améliorant l'accessibilité ; (iii) redémarrer progressivement les activités en province.</p> <p>A fin décembre 2022, SOFIA Crédit se présente en quelques chiffres comme suit : (i) plus de 53.000 comptes seraient ouverts par les clients ; (ii) encours de crédit de l'ordre de 0,934 milliard de FCFA ; (iii) encours d'épargne d'environ 6,266 milliards de FCFA.</p>	<p>► A signer dès le démarrage du partenariat (et en fonction des besoins) :</p> <p>** Accord-cadre</p> <p>** Contrats de placement</p> <p>** Contrat éventuel de refinancement</p> <p>** Contrat de crédit</p>
<b>Partenaires de cofinancement</b>		

## Termes de référence

- Assistance Technique en Finance inclusive

### I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA MISSION

3. Le Projet Elevage et Appui aux Jeunes (PEAJ), mis en œuvre par le Gouvernement de la République centrafricaine (RCA) avec l'appui du FIDA vise à améliorer les moyens de subsistance et à promouvoir la résilience économique et climatique, ainsi que la sécurité alimentaire et nutritionnelle de ses groupes cibles. Le PEAJ est structuré en trois composantes complémentaires : (1) renforcement de la production et la productivité des chaînes de valeur de l'élevage et de l'apiculture ; (2) promotion de l'accès durable aux services financiers et renforcement des liens avec le marché ; et (3) appui institutionnel, coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs.
4. Dans le cadre de la mise en œuvre du PEAJ, les groupes cibles visés réaliseront une progression économique dans le temps, réduisant leur vulnérabilité. Le modèle de progression du PEAJ est mis en œuvre en sept phases, dont certaines seront concomitantes : (1) ciblage ; (2) animation/coaching/mentoring (dont éducation financière amorcée) ; (3) soutien ponctuel à la consommation ; (4) formations (techniques de productions, éducation financière, gestion entrepreneuriale), accompagnement et connexion aux opérateurs de marché ; (5) transfert d'actif ; (6) création d'une association d'entraide et de solidarité, qui intègre une association villageoise d'épargne et de crédit (AVEC) ; (7) mise en relation avec une IFP partenaire (banque ou EMF), etc..
5. Il est attendu de la mise en œuvre de la composante 2 du PEAJ l'effet suivant : l'accès aux services financiers, la valorisation/transformation des produits d'élevage et d'apiculture, ainsi que l'accès aux marchés, sont améliorés pour les groupes ciblés. Pour y parvenir, la composante 2 intègre un mécanisme de financement des groupes cibles intervenant dans les chaînes de valeurs des filières ciblées par le projet. Le mécanisme de financement prévu est mis en œuvre en partenariat avec des Institutions Financières Partenaires, notamment, des banques et des Etablissements de Microfinance (EMF).
6. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce mécanisme de financement, il est prévu la sélection des IFP du PEAJ. Aussi, plusieurs banques et établissements de microfinance ont-ils été identifiées et prospectées à la formulation du PEAJ. Il s'agit de : BGF Bank Centrafrique SA, Ecobank Centrafrique, CMCA (Caisses Mutuelles de Centrafrique), SOFIA-Crédits SA et Express Union.
7. La maîtrise du mécanisme de financement par les parties prenantes du PEAJ (en particulier, l'équipe du projet et les points focaux des IFP) est indispensable à sa réussite. L'équipe du projet, ainsi que les points focaux des IFP, ont alors besoin de disposer, dès le début du projet : (i) d'une meilleure connaissance et compréhension des mécanismes de financement du projet ; (ii) des compétences indispensables à leur mise en œuvre.
8. En conséquence de ce qui précède, une assistance technique sera mobilisée en vue d'y parvenir, efficacement.

## II. OBJECTIF DE LA MISSION

9. L'objectif de la mission est de fournir une assistance technique à l'équipe du projet en vue de la mise en œuvre efficace du mécanisme de financement tripartite à coût et à risque partagé du PEAJ. Les contributions tripartites pour financer les plans d'affaires approuvés par les Institutions Financières Partenaires sont : (1) bénéficiaires - 10 % en espèces et/ou en nature correctement évaluées ; (2) PEAJ - dépôt à terme (DAT) de 40 % à un taux de rémunération négocié ; et (3) Institutions Financières Partenaires - Crédit de 50 % à un taux d'intérêt (taux de sortie) négocié.
10. La mission sera mise en œuvre avec l'appui d'une assistance technique internationale expérimentée en ce mécanisme de financement.

## III. RESULTATS ATTENDUS

11. La mission d'assistance technique en finance inclusive contribuera à l'obtention des résultats suivants :
  - (a) L'équipe du projet et les points focaux des IFP se sont appropriés le mécanisme de financement tripartite à coûts et à risques partagés du PEAJ (dispositif, outils, différents rapports...);
  - (b) Les Institutions Financières Partenaires (banques et Etablissements de microfinance) sont sélectionnées et les accords-cadres signés (accords-cadres, négociations PEAJ/IFP, signature) ;
  - (c) La formation et le coaching de l'Assistant Technique International des parties prenantes du PEAJ ont permis d'assurer un renforcement institutionnel adéquat des IFP ;
  - (d) L'étude sur l'institutionnalisation du mécanisme de financement (dont le DAT) est réalisée.

## IV. ORIENTATION METHODOLOGIQUE ET PRINCIPALES ACTIVITES A MENER

12. L'appui prévu sera fourni en assistance perlée. Celle-ci sera réalisée en deux à trois missions, en lien avec les thématiques abordées ci-dessous.
13. L'Assistant Technique mettra l'accent sur le transfert de compétences techniques en vue de permettre aux parties prenantes de disposer d'une meilleure connaissance de ce mécanisme de financement mis en œuvre.
14. Les principales activités suivantes (non exhaustives) seront mises en œuvre avec l'appui de l'Assistant Technique :
  - (a) Sur la base du mécanisme de financement du PEAJ élaboré et formalisé à la formulation (politique et procédures de financement), s'en approprier en vue d'assurer une formation adéquate des parties prenantes ; il en est de même du modèle de progression développé ;
  - (b) Former l'équipe du projet et les points focaux des IFP sur ce mécanisme de financement du PEAJ ; cette activité est décomposée comme suit : (i) présenter, succinctement, le mécanisme de financement à l'atelier de démarrage du projet ; (ii) élaborer les modules de formation (ainsi que les principaux outils de mise en œuvre du mécanisme de financement) ; (iii) former l'équipe du projet et les points focaux des IFP sur le mécanisme de financement du PEAJ ;
  - (c) Appuyer l'équipe du projet à réaliser la sélection finale des IFP ; cette activité est déclinée comme suit : (i) évaluer, à nouveau, les IFP identifiées à la formulation du projet

- (conformément à la méthodologie adoptée lors de la formulation du projet) ; (ii) appuyer l'équipe du projet à sélectionner les IFP viables ou à forte perspective de viabilité ; (iii) appuyer l'équipe du projet et les IFP à la signature des accords-cadres de partenariat (PEAJ/IFP) ;
- (d) Appuyer les IFP à adapter leur politique et procédures d'épargne et de crédit, en cas de nécessité ; cet appui intègre la mise en œuvre du refinancement des EMF par les banques ;
  - (e) Coacher l'équipe du projet à la mise en œuvre du mécanisme de financement du PEAJ ; il s'agira de fournir à l'équipe du projet, divers appuis techniques à la carte, en vue d'affiner la mise en œuvre du mécanisme de financement du PEAJ ;
  - (f) Coacher les parties prenantes du mécanisme de financement à mettre en œuvre le mécanisme de suivi-évaluation élaboré (dont appui de l'équipe du projet à réaliser l'évaluation des accords-cadres de partenariat à mi-parcours du projet) ;
  - (g) Réaliser l'étude sur l'institutionnalisation du mécanisme de financement (dont le DAT).

## V. DUREE DE LA MISSION

- 15. La mission se déroulera sur une durée de 60 jours, étalée sur la durée du projet.
- 16. En début de projet, l'assistance technique confirmera la répartition dans le temps de l'appui technique proposée ci-après :

N°	Principales activités	Nombre estimatif de jours
<b>1</b>	<p>Sur la base du mécanisme de financement du PEAJ élaboré et formalisé à la formulation (politique et procédures de financement), s'en approprier en vue d'assurer une formation adéquate des parties prenantes ;</p> <p>Former l'équipe du projet et les points focaux des IFP sur ce mécanisme de financement du PEAJ ; cette activité est décomposée comme suit : (i) présenter, succinctement, le mécanisme de financement à l'atelier de démarrage du projet ; (ii) élaborer les modules de formation (ainsi que les principaux outils de mise en œuvre du mécanisme de financement) ; (iii) former l'équipe du projet et les points focaux des IFP sur le mécanisme de financement du PEAJ.</p>	15
<b>2</b>	Appuyer l'équipe du projet à réaliser la sélection finale des IFP ; cette activité est déclinée comme suit : (i) évaluer, à nouveau, les IFP identifiées à la formulation du projet	10

	<p>(conformément à la méthodologie adoptée lors de la formulation du projet) ; (ii) appuyer l'équipe du projet à sélectionner les IFP viables ou à forte perspective de viabilité ; (iii) appuyer l'équipe du projet et les IFP à la signature des accords-cadres de partenariat (PEAJ/IFP) ;</p> <p>Appuyer les IFP à adapter leur politique et procédures d'épargne et de crédit, en cas de nécessité ; cet appui intègre la mise en œuvre du refinancement des EMF par les banques</p>	
<b>3</b>	<p>Coacher l'équipe du projet à la mise en œuvre du mécanisme de financement du PEAJ ; il s'agira de fournir à l'équipe du projet, divers appuis techniques à la carte, en vue d'affiner la mise en œuvre du mécanisme de financement du PEAJ ;</p> <p>Coacher les parties prenantes du mécanisme de financement à mettre en œuvre le mécanisme de suivi-évaluation élaboré (dont appui de l'équipe du projet à réaliser l'évaluation des accords-cadres de partenariat à mi-parcours du projet).</p> <p>Réaliser l'étude sur l'institutionnalisation du mécanisme de financier (dont le DAT).</p>	35

## VI. LIVRABLES ATTENDUS

17. Dans le cadre de la présente mission d'assistance technique, l'ATI fournira les rapports et livrables suivants :
- Rapport de formation et ses annexes (dont modules de formation, modèles de rapport et outils de mise en œuvre du mécanisme de financement...)
  - Rapports d'évaluation des IFP sélectionnées ;
  - Rapport sur l'institutionnalisation du mécanisme de financement (dont DAT) ;
  - Rapport de mission (divers appuis à la carte).

## VII. PROFIL ET QUALIFICATION DU/DELA CONSULTANT (E)

18. Le/la consultant (e) recherché pour cette mission doit avoir :
- Un niveau universitaire minimum de Bac + 5 en gestion (banque, finance, économie...), en agronomie ou tout autre diplôme équivalent ;
  - Une expérience pertinente dans la mise en œuvre de mécanismes de financement des projets (au moins 3 ans) ;
  - Une expérience solide en financement agricole et rural ;

- (d) Une bonne connaissance du secteur de la microfinance et/ou en banque, en particulier en Afrique Centrale ;
- (e) D'une bonne capacité à assister les Institutions de financement selon les bonnes pratiques de l'industrie de la finance inclusive en Afrique ;
- (f) Une bonne capacité de synthèse et de rédaction.



Projet Elevage et Appui aux Jeunes (PEAJ)

- République Centrafricaine -

Logo du PEAJ

## ACCORD-CADRE

N° \_\_\_\_\_ / .....

RELATIF A LA MISE EN ŒUVRE DU MECANISME DE FINANCEMENT  
DU PEAJ

**Financement** : Fonds International de Développement Agricole  
(FIDA)  
République de la Centrafrique

**Projet** : Projet Elevage et Appui aux Jeunes (PEAJ)

**Institution financière** : .....

**Convention** : Négociée

**Approuvée le** : .....

**Notifiée le** : .....

**Durée** : .....

## **ENTRE :**

Le Projet Elevage et Appui aux Jeunes (PEAJ), représenté par Monsieur ..... , Coordonnateur National du Projet, BP ..... - Centrafrique, Téléphone : ..... , E-mail : ..... , désigné ci-après « Le PEAJ », d'une part,

## **ET :**

**BANQUE/EMF** ..... , dont le siège est à ..... Centrafrique, BP : ..... Bangui, Téléphone : ..... , E-mail : ..... , représentée par son Directeur Général, Monsieur ..... , désignée par le terme « la Banque/EMF » dans Le présent accord-cadre de partenariat, d'autre part.

## **Préambule**

1. Le Projet Elevage et Appui aux Jeunes (PEAJ) est mis en œuvre par le Gouvernement centrafricain avec l'appui du FIDA. L'objectif de développement du PEAJ est d'améliorer les moyens de subsistance et de promouvoir la résilience économique et climatique, ainsi que la sécurité alimentaire et nutritionnelle des groupes ciblés.

2. D'une durée de sept ans, le PEAJ est structuré autour de trois composantes : (i) relance des chaînes d'approvisionnement et de la transhumance, axé sur l'amélioration de la production et de la productivité, avec comme effet attendu, la production, la productivité et la résilience des acteurs locaux des chaînes de valeur de l'élevage et de l'apiculture sont améliorées ; (ii) promotion de l'accès durable aux services financiers et renforcement des liens avec le marché, avec comme effet attendu, l'accès aux services financiers, la valorisation/transformation des produits d'élevage et d'apiculture, ainsi que l'accès aux marchés, sont améliorés pour les groupes cibles ; (iii) renforcement institutionnel, coordination et gestion du projet, avec comme effet attendu, les capacités institutionnelles et le cadre réglementaire du secteur de l'élevage sont améliorés.

3. La composante 2 intègre un mécanisme de financement qui sera mis en œuvre en partenariat avec des Institutions financières (banques commerciale et/ou Etablissements de microfinance - EMF). Le mécanisme de financement contribuera à assurer un financement adapté de tous les maillons des filières d'élevage et/ou apicole) ciblées, production et post-production (transformation, commercialisation et services connexes), répondant aux besoins des cibles du PEAJ visées.

4. Le présent accord-cadre de partenariat précise le cadre de mise en œuvre du mécanisme de financement du PEAJ par les parties signataires.

5. A moins que le contexte ne le requière différemment, chaque fois qu'ils sont utilisés dans le présent accord-cadre de partenariat, les termes ci-après ont les significations suivantes :

- a. « Les parties », désignent à la fois le PEAJ et la banque/EMF signataires de l'accord-cadre de partenariat ;
- b. « Banque/EMF », désigne la banque/EMF partenaire en charge du financement (en crédit) en faveur des bénéficiaires cibles du PEAJ ;
- c. Bénéficiaires désignent ..... ;
- d. « FIDA », désigne le Fonds International de Développement Agricole.

### **Article 1 : Objet de l'accord-cadre de partenariat.**

6. Le présent accord-cadre de partenariat a pour objet d'instituer un partenariat entre la banque/EMF et le PEAJ, dans le but de contribuer à assurer le développement de l'offre en services financiers (crédit), adaptée et pérenne, en faveur des groupes cibles visés par le PEAJ.

7. Le présent accord-cadre de partenariat précise, ainsi, les principes et modalités de collaboration entre le PEAJ et la Banque/EMF pour contribuer à la mise en œuvre du mécanisme de financement du PEAJ, en vue d'assurer le financement tripartite (à coûts et risques partagés) des différents acteurs des chaînes de valeur d'élevage et/ou agricole et/ou apicole répondant à leurs besoins en financement. Au renouvellement du crédit, un financement bipartite (à coûts et risques partagés) sera assuré.

### **Article 2 : Durée de l'accord-cadre de partenariat.**

8. Le présent accord-cadre de partenariat est conclue pour une durée de deux (2) ans, renouvelable après évaluation concluante.

9. Cependant, au-delà de cette échéance, les deux parties veilleront à assurer un financement en crédit pérenne en faveur des éleveurs et/ou exploitants agricoles (et/ou exploitants apicoles) accompagnés dans le cadre de la mise en œuvre du PEAJ.

10. Tout renouvellement du présent accord-cadre de partenariat doit avoir la forme d'un écrit.

### **Article 3 : Zone de couverture, groupes cibles et champ d'actions de l'accord-cadre de partenariat.**

11. Les crédits seront octroyés par la banque/EMF partenaire en faveur des éleveurs (et exploitants agricoles et exploitants apicoles) situés dans la zone de couverture du PEAJ. La zone de couverture du PEAJ est constituée : huit préfectures : (1) la Nana-Mambere ; (2) l'Ombella Mpoko ; (3) l'Ouham-Pende ; (4) la Lobaye ; (5) la Kemo ; (6) l'Ouham ; (7) la Ouaka ; et (8) la Nana-Gribizi. Plus précisément, le PEAJ couvre cinq des sept grandes communes d'élevage de la RCA, notamment, les communes de : Kouï dans l'Ouham Pendé, Niem-Yellewa et Gaudrot dans la Nana Mambéré et Ombella Mpoko et Ouro-Djafun dans la Ouaka.

12. A travers les organisations des bénéficiaires, le PEAJ cible principalement les ménages pauvres, économiquement et socialement vulnérables, notamment ceux en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle, pratiquant ou non des activités économiques (y inclut les transhumants internes et transfrontaliers) dans le secteur de l'élevage. Les groupes cibles du PEAJ sont classés en trois catégories : (i) ménages pauvres très vulnérables (catégorie 1) ; (ii) ménages vulnérables (catégorie 2) ; acteurs locaux qualifiés de petits et moyens entrepreneurs, informels et formels ou entreprises spécialisées (catégorie 3).

13. Le financement de la banque/EMF partenaire porte sur une gamme de produits de crédit en faveur des bénéficiaires cibles et leurs organisations paysannes (OP), organisée autour des principales chaînes de valeur dans les filières ciblées. Les activités économiques menées par des acteurs gravitant autour de tous les maillons des filières d'élevage (et/ou agricole et/ou apicole) ciblées, production et post-production (transformation, commercialisation et services connexes).

### **Article 4 : Eligibilité des bénéficiaires du PEAJ.**

14. La banque/EMF partenaire du PEAJ assurera un financement durable en octroyant le crédit aux bénéficiaires ciblés éligibles, conformément à ses politiques et procédures. Celles-ci devront être conjointement validées par les parties. Il s'agit de bénéficiaires situés dans la zone de couverture du PEAJ et ayant obtenu l'accompagnement nécessaire.

**Article 5 : Besoins et montant estimatif en financement de la banque/EMF partenaire du PEAJ.**

15. Le montant total du financement en crédit, à accorder par la banque/EMF sera estimé en début de chaque année par les deux parties sur la base des besoins en financement des bénéficiaires. Ce montant estimé pourra subir des modifications en fonction de l'évolution des besoins au cours de l'année considérée.

16. Le montant global du financement en crédit, qui sera accordé par la banque/EMF, correspond à la somme des montants de crédit, déterminé sur la base des plans d'affaires des acteurs des chaînes de valeur des filières ciblées (élevage, et/ou agricole, et/ou apicole) qui seront soumis par les bénéficiaires à la banque/EMF, préalablement validés par le PEAJ.

17. Le montant du crédit représente la créance due par les bénéficiaires emprunteurs à l'égard de la banque/EMF.

**Article 6 : Modalités de mise en œuvre du financement en crédit de la banque/EMF partenaire du PEAJ.**

18. La mise en œuvre du mécanisme de financement du PEAJ fait l'objet de la signature du présent accord-cadre de partenariat banque-EMF/PEAJ.

19. En fonction des besoins en financement en crédit estimé, un placement en dépôt à terme sera fait par le PEAJ dans les livres de la banque/EMF. Il fera l'objet de la signature de contrat de placement. Le crédit sera adossé au dépôt à terme placé à la banque/EMF.

20. La demande de crédit (individuelle ou de groupe) soumise par les bénéficiaires à la banque/EMF devra être présentée, conformément aux procédures de traitement des dossiers de financement défini par les parties. Par ailleurs, le crédit peut être accordé sur la base de demandes de financement par pool, constitué d'un ensemble d'acteurs tous intervenant sur les chaînes de valeur des filières ciblées par le PEAJ.

21. La banque/EMF accepte accorder à chaque bénéficiaire éligible au financement du PEAJ, ayant soumis sa demande de crédit, après une évaluation concluante des dossiers, un prêt dont le montant sera fonction des besoins exprimés, étudié en comité de crédit de la banque/EMF et accordé. Le montant et les caractéristiques du crédit (durée, taux d'intérêt négocié, autres modalités de remboursement) seront donc précisés dans les contrats de prêt en fonction des acteurs et suite à la demande expresse de ces derniers.

22. Dans le cadre de la mise en œuvre du mécanisme de financement du PEAJ, le financement tient compte d'un effet de levier qui fonctionne comme un multiplicateur du dépôt à terme placé (dépôt de garantie). Il vise à : (i) accroître les ressources financières mobilisées pour assurer le financement des bénéficiaires ciblés; (ii) engager la responsabilité de la banque/EMF partenaire dans le financement.

23. Sur la période de l'accord-cadre de partenariat, l'effet multiplicateur sera de : (i) pour la première année, 2 ; pour les années suivantes, il augmentera en plus de 1 à 2, en fonction de la qualité du portefeuille de crédit.

24. Préalablement à la soumission de la demande de crédit au comité de crédit de la banque/EMF, le bénéficiaire ouvrira un compte dans les livres de la banque/EMF partenaire. La banque/EMF facilitera aux bénéficiaires potentiels, l'ouverture de compte (groupement et individuel). Le déblocage du crédit se fera sur les comptes individuels, même si le crédit est garanti par le groupe.

25. En cas de remboursement par anticipation, les intérêts seront calculés en tenant compte de la période effective de remboursement.

#### **Article 7 : Garanties de crédit et couverture de risques.**

26. Le crédit accordé par la banque/EMF partenaire du PEAJ sera garanti par plusieurs sécurités, notamment, liées : (i) à la banque/EMF partenaire, accompagné par le PEAJ ; (ii) aux activités menées par les bénéficiaires finaux, accompagnés par le PEAJ et financés par la banque/EMF ; (iii) autres. Il s'agit de diverses sécurités visant à mitiger les risques (dont le risque crédit).

27. Les sécurités liées à la banque/EMF ayant accordé le crédit sont de divers ordres dont :

- a. Divers appuis en renforcement institutionnel fournis par le PEAJ à la banque/EMF partenaire ; il s'agit de renforcement de capacités pour une meilleure connaissance des chaînes de valeur d'élevage (et agricole et/ou apicole) par la banque/EMF partenaire pour assurer une meilleure adaptation de son offre en services financiers et non-financiers en faveur des bénéficiaires finaux dans le secteur (politique et procédures, développement de produits financiers spécifiques, renforcement de capacités techniques du personnel...) ;
- b. Garantie financière ; il s'agit du dépôt de garantie constitué par le bénéficiaire, demandeur du crédit, placé dans les livres de la banque/EMF partenaire ;
- c. Les mécanismes de derisking comme entre autres les accords de garanties solidaires, les liens des acteurs avec les fournisseurs de biens et services et le marché, les dispositifs de suivi et accompagnement des bénéficiaires prévus dans le cadre du projet.

28. Les garanties liées aux bénéficiaires finaux financés par la banque/EMF partenaire ; elles sont de plusieurs ordres : (i) accompagnement technique assuré par des prestataires de services (pour la réduction des risques diversifiés), financés par le PEAJ, en vue de la sécurisation et l'amélioration de la productivité et de la production des exploitants éleveurs, agricoles et apicoles (et de leurs faîtières) ; à cela s'ajoute le suivi permanent des exploitants éleveurs (et agricoles), assuré par les prestataires de services ; ce suivi est financé par le PEAJ ; (ii) appui à la valorisation des produits d'élevage (et agricoles et apicoles, dont la recherche de marché d'écoulement des produits) ; (iii) appuis au renforcement de capacités techniques en gestion des exploitants éleveurs (et agricoles et apicoles) et de leurs faîtières, ainsi que l'éducation financière (divers outils de gestion, dont appuis à l'élaboration de plan d'affaires).

29. A cela s'ajoute une garantie financière supplémentaire, à partir du placement réalisé par le PEAJ dans les livres de la banque/EMF, à hauteur de 40% du montant du crédit impayé en première année. Cette quote-part de risque couverte par le PEAJ

sera dégressive ; elle sera, ainsi, réduite de 10 points chaque année, en fonction de la qualité du portefeuille de crédit (40% en première année, 30% en deuxième année...).

30. En cas d'impayés, les actions de recouvrement seront mises en œuvre, conformément aux politiques et procédures de la banque/EMF. Cependant, si les impayés persistent au-delà de vingt-quatre (24) mois, ils seront couverts ainsi qu'il suit : (i) le dépôt de garantie (éventuel) du bénéficiaire sera mobilisé (banque/EMF) ; (ii) la garantie financière supplémentaire (en fonction de la quote-part de risque pris par le PEAJ).

### **Article 8 : Obligations et engagements (communs) des deux parties.**

31. Les deux parties s'engagent sur un montant global de financement (estimatif), objet du présent accord-cadre de partenariat de ..... FCFA.

32. Dans le cadre du présent accord-cadre de partenariat, les deux parties s'accordent : (i) sur le principe que le crédit est un moyen de financement d'une activité économique qui ne devra être mis en place que lorsque le bénéficiaire potentiel y est éligible ; (ii) qu'outre le crédit, l'accès à des services d'épargne adaptés est indispensable pour contribuer à assurer un développement économique et social harmonieux des bénéficiaires visés. En conséquence, les parties devront œuvrer à sensibiliser et à favoriser la constitution d'épargne pour le compte des bénéficiaires.

33. Par ailleurs, les deux parties s'engagent à :

- a. Sécuriser les placements opérés en dépôts à terme, notamment, les contrats de placement (en cas de nécessité) ;
- b. Respecter, intégralement, les clauses du présent accord-cadre de partenariat et des contrats de placement ; les deux parties pourront, néanmoins, amender conjointement le présent accord-cadre de partenariat en fonction de l'expérience concrète et du changement dans l'environnement et/ou de leur organisation ;
- c. S'informer mutuellement de tout évènement les concernant et pouvant influencer négativement sur la mise en œuvre des activités, objets du présent accord-cadre de partenariat ; dans le cas échéant, une réunion sera organisée le plus rapidement possible entre les deux parties pour déterminer les mesures adéquates à mettre en œuvre ;
- d. A se consulter avant de publier ou rendre public toute information ou document concernant les activités mises en œuvre dans le cadre du présent accord-cadre de partenariat.

### **Article 9 : Obligations et engagements du PEAJ.**

34. Le PEAJ s'engage à faciliter le financement de la banque/EMF partenaire, à travers le mécanisme de financement mis en œuvre, en vue de lui permettre d'assurer une offre en services financiers et non financiers adaptés en faveur du public cible. Il s'agira de :

- a. Domicilier des fonds dans les livres de la banque/EMF suivant les meilleures conditions et opportunités de taux d'intérêt négocié ;
- b. Réaliser le suivi de la gestion des placements du PEAJ auprès de la banque/EMF ;
- c. Réaliser, parallèlement à la banque/EMF, le suivi de l'utilisation du crédit accordé aux bénéficiaires (par sondage et ponctuellement) ;

- d. En cas de mobilisation de ressources externes par l'EMF partenaire auprès d'une banque partenaire au PEAJ, celui-ci s'engage à faciliter l'articulation banque/EMF.

35. Par le truchement des prestataires de services mobilisés, le PEAJ s'engage à valider les listes de bénéficiaires, demandeurs de crédits auprès de la banque/EMF partenaire, afin de s'assurer qu'ils fassent partie des groupes cibles accompagnés.

36. Le PEAJ s'engage à assurer une imprégnation du mécanisme de financement mis en œuvre à la banque/EMF partenaire, tout au long du partenariat, à travers le renforcement de capacités techniques du personnel, en vue d'assurer une meilleure adaptation des services financiers. Ainsi, le PEAJ s'engage-t-il à fournir à la banque/EMF les appuis contribuant à la durabilité de l'offre en services financiers et non financiers à travers le mécanisme financier mis en œuvre ; les axes de renforcement seront identifiés en début d'année, à l'issue de l'évaluation périodique du présent accord-cadre de partenariat, notamment, en financement agricole/élevage.

### **Article 10 : Obligations de la banque/EMF.**

37. La banque/EMF s'engage à financer (en crédit) les bénéficiaires éligibles, groupes cibles du PEAJ. Le crédit sera, ainsi, accordé conformément aux politiques et procédures opérationnelles, élaborées ou adaptées par la banque/EMF.

38. La banque/EMF s'engage à assurer la gestion du crédit aux bénéficiaires éligibles, partenaires du PEAJ, de manière responsable, en appliquant les bonnes pratiques en la matière (dont les normes de la finance responsable et les principes de protection des clients), telles que mises en œuvre pour le reste de sa clientèle, contribuant ainsi à assurer la durabilité du mécanisme de financement du PEAJ. Cette gestion du crédit intègre le suivi des bénéficiaires financés.

39. La banque/EMF s'engage à contribuer au financement des bénéficiaires cibles du PEAJ sur ses ressources internes ou sur des ressources mobilisées par elle-même, conformément à la quote-part de financement exigée.

40. La banque/EMF s'engage à verser au PEAJ (et au bénéficiaire) des intérêts sur le placement effectué (et sur le dépôt de garantie du bénéficiaire), au taux d'intérêt annuel négocié de 5%.

41. La banque/EMF s'engage à appliquer un taux effectif global dégressif de crédit aux bénéficiaires de 10,75% l'an.

42. La banque/EMF s'engage à collaborer avec les différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre du PEAJ (dont les experts mobilisés). La banque/EMF s'engage, notamment, à participer aux différentes actions mises en œuvre par le PEAJ en matière d'appui technique et de renforcement des capacités des différents publics cibles.

43. La banque/EMF s'engage à fournir au PEAJ toute information pertinente et nécessaire pour un appui technique efficient du PEAJ et une bonne supervision des activités mises en œuvre dans le cadre du présent accord-cadre de partenariat. La banque/EMF informera, notamment, le PEAJ de toute décision interne ou événement important qui aura ou pourrait avoir un effet significatif sur la mise en œuvre de la collaboration.

44. Plus précisément, en cas de nécessité, la banque/EMF fournira au PEAJ, à sa demande, ses états financiers annuels certifiés, ses rapports d'activités annuels, les rapports de supervision de la Banque Centrale, son plan d'affaires, et tout autre document jugé pertinent et diffusable.

45. Concernant le suivi des activités engagées dans le cadre du présent accord-cadre de partenariat, la banque fournira au PEAJ des rapports d'activités trimestriels succincts, au plus tard un mois après la fin de chaque trimestre, et un rapport d'activités annuel plus détaillé, au plus tard deux mois après la fin de l'année. Ces rapports incluront un tableau d'indicateurs d'activités et financiers qui sera élaboré de concert avec le PEAJ.

46. La banque/EMF s'engage à continuer à assurer le financement (en crédit) des bénéficiaires éligibles, au-delà de l'échéance du présent accord-cadre de partenariat, contribuant, ainsi, à assurer la durabilité du financement.

47. La banque/EMF s'engage à désigner un répondant dans le cadre de la mise en œuvre du présent accord-cadre de partenariat.

#### **Article 11 : Confirmation.**

48. La banque/EMF déclare ne pas être concernée par une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire ou procédure similaire, ni en état de tutelle, mise sous sauvegarde de justice, ni d'interdiction de faire des actes de disposition. A cet effet, la banque/EMF confirme :

- a. Qu'elle est constituée conformément à la loi en vigueur en Afrique Centrale (et en RCA) et agréée et qu'elle a le pouvoir de mettre en œuvre, d'exécuter et d'honorer ses obligations en vertu du présent accord-cadre de partenariat d'une part et qu'elle a pris toutes les mesures nécessaires au respect de ses obligations d'autre part ;
- b. Que le respect de tout ou partie de ses obligations au titre du présent accord-cadre de partenariat ne viole pas les dispositions d'une loi ou politique quelconque à laquelle elle est partie ou d'un instrument contraignant quelconque en lien avec ses actifs ou ses biens ;
- c. Avoir obtenu tous les accords et autorisations nécessaires auprès de tous les organes ou autorités compétentes ou devant être consultés et devant l'autoriser à conclure le présent accord-cadre de partenariat ; elle confirme, par ailleurs, l'absence d'un quelconque conflit d'intérêt avec tout autre accord auquel elle est partie ;
- d. Etre capable d'offrir ses services, conformément aux dispositions du présent accord-cadre de partenariat à chaque fois que de besoin ;
- e. Œuvrer ensemble avec le PEAJ à la réussite du présent partenariat et, ainsi, du mécanisme de financement du PEAJ ;
- f. Partager les informations et les autres expériences nécessaires à la réussite du mécanisme de financement du PEAJ ou qui pourront permettre aux parties prenantes d'honorer leurs obligations au terme du présent accord-cadre de partenariat.

#### **Article 12 : Suivi et évaluation.**

49. Les indicateurs de performance sur la période couverte par le présent accord-cadre de partenariat sont précisés en annexe. Il s'agit d'indicateurs de performance qualitatifs et quantitatifs indiqués pour la période considérée. Des indicateurs de performance minima seront retenus. En cas de non-atteinte des indicateurs de performance minima, les deux parties se concerteront en vue de prendre des dispositions qui s'imposent.

50. Dans le cas spécifique où la banque/EMF n'aurait pas atteint les objectifs de performance fixés (largement en deçà), le PEAJ et la banque/EMF feront une évaluation conjointe, dans les meilleurs délais, de la situation et des causes ayant entraîné la non-atteinte des objectifs ; le PEAJ définira les mesures à prendre sur la base de l'évaluation

conjointe ; la mise en œuvre, sans délai, des mesures sera suspensive à la poursuite de la collaboration.

51. Le PEAJ se réserve le droit d'opérer, chaque fois qu'il le juge nécessaire, un contrôle de l'utilisation des fonds placés et de la bonne application des engagements contractuels. La banque/EMF s'engage, dans ce cas, à fournir au PEAJ toutes les informations pertinentes et à faciliter les éventuelles missions de suivi.

52. Des évaluations conjointes PEAJ-banque/EMF pourraient être mises en œuvre périodiquement et les résultats pourront faire l'objet d'une présentation au cours d'ateliers d'échanges en présence de représentants de la banque/EMF partenaire et des autres acteurs impliqués dans la mise en œuvre du PEAJ ; les évaluations pourraient entraîner des ajustements des produits financiers développés, ainsi que les modalités d'intervention. Les périodes d'évaluation seront retenues de commun accord entre les deux parties.

53. Une évaluation finale sera réalisée et visera notamment à apprécier les résultats de la collaboration, la mise en œuvre du présent accord-cadre de partenariat par les parties prenantes et le respect des engagements contractuels.

### **Article 13 : Cession.**

54. Aucune partie ne pourra céder ou disposer de la totalité ou d'une partie de ses droits ou obligations découlant du présent accord-cadre de partenariat, sauf si elle obtient, au préalable et par écrit, le consentement de l'autre partie.

### **Article 14 : Force majeure.**

55. La force majeure comprend tout événement imprévisible, irrésistible et extérieur, qui ne peut être raisonnablement maîtrisé, retardant ou empêchant totalement, ou partiellement, l'exécution du accord-cadre de partenariat et qui ne dépend ni de la volonté, ni de la faute ou de la négligence de l'une ou l'autre des parties prenantes.

56. La partie affectée par la force majeure devra immédiatement notifier par écrit à l'autre partie, la nature et la durée probable de la force majeure, ainsi que les conséquences sur l'exécution de ses obligations au titre du présent accord-cadre de partenariat.

57. Pendant la durée de la force majeure, l'accord-cadre de partenariat se trouve suspendu.

58. Si le cas de force majeure perdure pendant plus de six (6) mois, les parties pourront d'un commun accord, décider de la suite à donner à leur relation contractuelle.

### **Article 17 : Suspension et résiliation.**

59. Le présent accord-cadre de partenariat pourra être suspendu dans les cas suivants : (i) suspension des financements du PEAJ ; (ii) défaillance constatée dans le chef d'une des parties ; (iii) situation ou environnement non favorable aux activités ou ne garantissant pas la sécurité des fonds ; (iv) cas de force majeure, jugé par les deux parties, défavorable à la poursuite des activités.

60. Le présent accord-cadre de partenariat pourra être résilié de plein droit et sans formalités judiciaires par une partie si l'autre partie commet un manquement à ses obligations, après une mise en demeure de quarante-cinq (45) jours calendaires maximum, notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception, restée infructueuse. Il en est de même en cas de : (i) clôture du PEAJ ; (ii) manquement grave dans le chef d'une des parties par rapport à ses obligations ; (iii) viabilité de la banque/EMF mise en cause.

61. Cette disposition ne limite, ni n'exclut aucun droit à des dommages et intérêts au bénéfice de la partie non défaillante.

62. Est réputé grave au sens du présent accord-cadre de partenariat, tout acte ou omission susceptible de compromettre la réalisation des activités et des objectifs du PEAJ, ou de porter atteinte à l'image et/ou la crédibilité des parties.

63. En tout état de cause, dès la fin du présent accord-cadre de partenariat et ce, quelle qu'en soit la cause, chaque partie restera tenue envers l'autre des obligations régulièrement nées et non exécutées. Dans de pareille hypothèse, les parties se réuniront dans les quinze (15) jours ouvrés maximum suivant la fin de l'accord-cadre de partenariat, pour définir les conditions et modalités d'exécution des obligations non encore acquittées.

64. En cas de résiliation anticipée du présent accord-cadre de partenariat, le PEAJ établira, de concert avec la banque/EMF, un échéancier de restitution des fonds en cours.

#### **Article 18 : Confidentialité et non-divulgateion.**

65. Les parties sont tenues à l'obligation de discrétion. Elles s'engagent pour elles et pour toute personne travaillant pour leurs comptes à tenir confidentielles, toutes informations obtenues, fournies et/ou traitées, toute communication de renseignements, documents ou objet quelconque à caractère confidentiel. Toute divulgation sous quelque forme que ce soit, aux tiers, d'une information à caractère confidentiel, apprise dans le cadre du présent accord-cadre de partenariat, est soumise à l'accord préalable et écrit de l'autre partie. Toute violation de cette clause, sauf action de la puissance publique, engagera la responsabilité du contrevenant.

66. Les dispositions de la présente clause survivront à l'expiration du présent partenariat jusqu'à l'extinction des engagements en cours.

#### **Article 19 : Amendements.**

67. Aucun changement, ni modification ou amendement ne sera fait au présent accord-cadre de partenariat, à moins d'un accord mutuel, convenu par écrit entre les parties.

#### **Article 20 : Règlement des différends.**

68. Dans le cas où surviendrait un litige entre les parties signataires du présent accord-cadre de partenariat, il conviendrait de désigner une Instance arbitrale selon les règles d'arbitrage en vigueur en République Centrafricaine ou à toute une autre instance légalement reconnue. Elles s'engagent à appliquer toute décision de cette Commission. En cas d'arbitrage, chaque partie prend en charge les frais et dépenses de son conseil, les autres coûts associés à l'arbitrage devant être répartis selon les indications du tribunal arbitral.

69. En cas d'échec, les parties signataires pourront s'en remettre aux juridictions compétentes.

#### **Article 21 : Langue et loi applicable.**

70. La langue du présent accord-cadre de partenariat est le français. Toutes les questions découlant du présent accord-cadre de partenariat ou s'y rapportant, y compris, mais sans s'y limiter, sa validité, son interprétation, son exécution ou sa violation sont régies par les lois de la République centrafricaine.

#### **Article 22 : Election de domicile et entrée en vigueur.**

71. Pour la mise en œuvre du présent accord-cadre de partenariat, les parties élisent domicile à leurs adresses respectives indiquées plus haut.

72. Le présent accord-cadre de partenariat entre en vigueur le jour de sa signature.

En foi de quoi, les parties agissant par l'intermédiaire de leurs représentants dûment autorisés, signent le présent accord-cadre de partenariat en deux (2) exemplaires tous originaux.

Fait à ....., le ..... /...../.....

**Pour la Banque/EMF**

**Pour le PEAJ**

**Vu et approuvé par le**

.....

## Annexe

Annexe 1 : Indicateurs de performance.

### PEAJ / IFP

#### Données et indicateurs de performance

*Tableau d'indicateurs au :*

N°	Données et indicateurs	Montant	Nombre total	Nombre Hommes	Nombre Femmes	Nombre Jeunes
<b>1</b>	<b><i>Données relatives aux plans d'affaires</i></b>					
1,1	Nombre de plans d'affaires soumis à l'EMF/banque					
1,2	Nombre de plans d'affaires financés par l'EMF/banque					
1,3	Nombre de plans d'affaires rejeté par l'EMF/banque					

<b>2</b>	<b>Données relatives au placement du PEAJ à l'EMF/banque</b>					
2,1	Nombre de placements en dépôts à terme à l'EMF/banque					
2,2	Encours de placement à vue à l'EMF/banque					
2,3	Encours de placement à terme à l'EMF/banque					
2,4	Taux d'intérêt négocié sur placement obtenu					
<b>3</b>	<b>Données relatives au refinancement banques/EMF</b>					
3,1	Montant de refinancement obtenu d'une banque partenaire du PEAJ (au cours de l'année)					
3,2	Encours de refinancement obtenu					

N°	Données et indicateurs	Montant	Nombre total	Nombre Hommes	Nombre Femmes	Nombre Jeunes
3,3	Qualité du portefeuille de refinancement EMF/banques					
3,3,1	<i>PAR (1 jour)</i>					
3,3,2	<i>PAR (30 jours)</i>					
3,3,3	<i>PAR (60 jours)</i>					
3,3,4	<i>PAR (90 jours)</i>					
3,4	Taux d'intérêt négocié sur refinancement bancaire					
<b>4</b>	<b>Données relatives au crédit EMF-banque/Bénéficiaires finaux</b>					
4,1	Nombre de bénéficiaires financés					
4.1.1	Ménages très vulnérables (C1)					
	<i>Aviculture traditionnelle villageoise</i>					
	<i>Ovins</i>					
	<i>Caprins</i>					
	<i>Porcins</i>					
	<i>Petite production laitière</i>					

	<i>Fromagerie artisanale</i>					
	<i>Apiculture</i>					
4.2.2	Ménages vulnérables (C2)					
	<i>Aviculture semi-moderne (poulet de chair et œufs)</i>					
	<i>Pharmacies vétérinaires</i>					
	<i>Services de soins vétérinaires et de suivi sanitaire</i>					
	<i>Mielleries</i>					
4.3.3	Micro, petites et moyennes entreprises					
	<i>Producteurs de biens et services (poussin de 1 jour)</i>					
	<i>Provenderie</i>					
	<i>Mini-abattoir avec chambre froide</i>					
	<i>Laiterie moderne</i>					
	<i>Boucherie moderne</i>					
	<i>Agrégateurs (collecte et mise en marché des produits)</i>					

N°	Données et indicateurs	Montant	Nombre total	Nombre Hommes	Nombre Femmes	Nombre Jeunes
	<i>Fournisseurs de services spécialisés (équipements et habitats d'animaux)</i>					
4,2	Montant de crédit accordé (au cours de l'année)					
4,2,1	<i>Ménages très vulnérables (C1)</i>					
4,2,2	<i>Ménages vulnérables (C2)</i>					
4.2.3	<i>Micro, petites et moyennes entreprises (C3)</i>					
4,3	Montant cumulé de crédit accordé (depuis le début)					
4,3,1	<i>Ménages très vulnérables (C1)</i>					
4,3,2	<i>Ménages vulnérables (C2)</i>					
4.3.3	<i>Micro, petites et moyennes entreprises (C3)</i>					
4,4	Encours de crédit					
4,4,1	<i>Ménages très vulnérables (C1)</i>					
4,4,2	<i>Ménages vulnérables (C2)</i>					
4,4,3	<i>Micro, petites et moyennes entreprises (C3)</i>					

N°	Données et indicateurs	Montant	Nombre total	Nombre Hommes	Nombre Femmes	Nombre Jeunes
4,5	Encours de crédit impayés					
4,5,1	<i>Ménages très vulnérables (C1)</i>					
4,5,2	<i>Ménages vulnérables (C2)</i>					
4,5,3	<i>Micro, petites et moyennes entreprises (C3)</i>					
4,6	Qualité du portefeuille de crédit					
4,6,1	<i>PAR (1 jour)</i>					
4,6,2	<i>PAR (30 jours)</i>					
4,6,3	<i>PAR (60 jours)</i>					
4,6,4	<i>PAR (90 jours)</i>					
4,7	Taux d'intérêt négocié sur crédit accordé					
<b>5</b>	<b><i>Données relatives à l'épargne des bénéficiaires finaux</i></b>					
5,1	Encours de dépôts à vue					
5,2	Encours de dépôts à terme					
5,3	Encours d'autres dépôts					
5,4	Taux d'intérêt négocié sur dépôt accordé					

Nom commercial de l'Entreprise

---

**Plan d'affaires**  
**Période : ..... - .....**

**Année :**

Elaborer avec l'accompagnement du Projet Elevage et Appui aux Jeunes (PEAJ)



**Dénomination de la**  
**Structure d'accompagnement technique**

Logo du PEAJ

**République centrafricaine**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>SOMMAIRE EXECUTIF</b>	<b>340</b>
<b>I- BREVE PRESENTATION DU CONTEXTE</b>	<b>341</b>
<b>II- PRESENTATION DE L'ENTREPRISE ET DES OBJECTIFS VISES</b>	<b>341</b>
II.1- BREVE PRESENTATION DE L'ENTREPRISE	341
II.2- VISION, MISSION ET OBJECTIFS	341
II.2.1- VISION ET MISSION DE L'ENTREPRISE.....	341
II.2.2- OBJECTIFS VISES ET RESULTATS ATTENDUS .....	341
<b>III- PLANIFICATION STRATEGIQUE ET OPERATIONNELLE (3 ANS)</b>	<b>341</b>
III.1- ETUDE DE MARCHÉ ET DE LA CLIENTELE	341
III.1.1- ETUDE DE MARCHÉ.....	341
III.1.2- ETUDE DE LA CLIENTELE .....	341
III.2- STRATEGIE DE PRODUCTION/TRANSFORMATION	341
III.2.1- OFFRE EN PRODUITS ET SERVICES (DONT CARACTERISTIQUES).....	341
III.2.2- DESCRIPTION DU PROCESSUS DE PRODUCTION (DONT ITINERAIRE TECHNIQUE) .....	341
III.2.3- LIEU D'IMPLANTATION.....	341
III.2.4- STRATEGIE DE PRODUCTION/TRANSFORMATION.....	342
III.2.5- MOYENS DE PRODUCTION (DONT MAIN D'ŒUVRE) .....	342
III.2.6- CALENDRIER D'EXECUTION DE LA PRODUCTION.....	342
III.3- STRATEGIE COMMERCIALE	342
III.3.1- STRATEGIE MARKETING .....	342
III.3.2- STRATEGIE PRIX .....	342
III.3.3- STRATEGIE PLACE .....	342
III.3.4- STRATEGIE PROMOTION.....	342
III.3.5- STRATEGIE DE DISTRIBUTION DES PRODUITS .....	342
III.4- ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT	342
III.4.1- CONCURRENCE .....	342
III.4.2- PARTENARIATS .....	342
III.4.3- ASPECTS REGLEMENTAIRES .....	342
III.4.4- AUTRES ELEMENTS EXTERNES (DONT ASPECTS SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL).....	342
III.5- ANALYSE INSTITUTIONNELLE ET ORGANISATIONNELLE	342
III.5.1- RECONNAISSANCE JURIDIQUE .....	343
III.5.2- ACTIONNARIAT ET GOUVERNANCE .....	343
III.5.3- STRUCTURE ORGANISATIONNELLE ET RESSOURCES HUMAINES.....	343
III.5.4- OUTILS DE GESTION (DONT DE PILOTAGE).....	343
III.5.5- CHRONOGRAMME D'ACTIVITES DE MISE EN ŒUVRE .....	343
<b>IV- PROJECTIONS FINANCIERES</b>	<b>343</b>
IV.1- COUT GLOBAL DU PROJET	343
IV.2- PLAN DE FINANCEMENT	343
IV.3- PLAN DE TRESORERIE	343
IV.4- BESOINS EN FINANCEMENT (INVESTISSEMENTS ET BESOINS EN FONDS DE ROULEMENT)	343
IV.5- STRATEGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES	343
IV.6- ETATS FINANCIERS PREVISIONNELS ET BREVE ANALYSE	343
IV.6.1- COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL .....	343
IV.6.2- BILAN PREVISIONNEL .....	344
IV.6.3- BREVE ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE .....	344
<b>V- ANALYSE DES RISQUES ET MECANISME DE SUIVI</b>	<b>344</b>
V.1- ANALYSE DES FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES ET MENACES	344
V.2- ANALYSE DES RISQUES	344
V.2.1- PRINCIPAUX RISQUES ENCOURUS.....	344
V.2.2- MESURES DE MITIGATION DES RISQUES .....	344
V.3- MECANISME DE SUIVI-EVALUATION (DONT TABLEAU DE BORD D'INDICATEURS DE PERFORMANCE)	344

<b>VI- CONCLUSION</b>	<b>344</b>
<b>VII- ANNEXES</b>	<b>345</b>
VII.1- BILANS PREVISIONNELS SIMPLIFIES .....	345
VII.2- COMPTES DE RESULTAT PREVISIONNELS SIMPLIFIES .....	345
VII.3- PLAN DE FINANCEMENT (SUR LA PERIODE DE TROIS ANS).....	346
VII.4- PLAN DE TRESORERIE (PREMIERE ANNEE) .....	347

## SOMMAIRE EXECUTIF

Présentation sommaire de l'Entreprise	
Dénomination de l'Organisation	
Forme juridique	
Reconnaissance juridique	
Localisation	
Activités principales et services offerts	
Activités secondaires	
Promoteurs	
Adresses / contacts	
Clientèle cible	

Projections financières			
Années	1	2	3
Production (en quantité)			
Vente de produits (en quantité)			
Chiffres d'affaires			
Coût total			
Résultat de l'exercice			
Besoin en financement			
<i>Investissement</i>			
<i>Besoin en fonds de roulement</i>			
Mobilisation de ressources financières			
<i>Fonds propres</i>			
<i>Subventions</i>			
<i>Ressources financières externes (crédit)</i>			

## **I- BREVE PRESENTATION DU CONTEXTE**

## **II- PRESENTATION DE L'ENTREPRISE ET DES OBJECTIFS VISES**

### **0.1 II.1- BREVE PRESENTATION DE L'ENTREPRISE**

### **0.2 II.2- VISION, MISSION ET OBJECTIFS**

0.2.1

0.2.2 II.2.1- Vision et mission de l'entreprise

0.2.3 II.2.2- Objectifs visés et résultats attendus

## **III- PLANIFICATION STRATEGIQUE ET OPERATIONNELLE (3 ANS)**

### **0.3 III.1- ETUDE DE MARCHE ET DE LA CLIENTELE**

0.3.1 III.1.1- Etude de marché

0.3.2 III.1.2- Etude de la clientèle

### **0.4 III.2- STRATEGIE DE PRODUCTION/TRANSFORMATION**

0.4.1 III.2.1- Offre en produits et services (dont caractéristiques)

0.4.2 III.2.2- Description du processus de production (dont itinéraire technique)

0.4.3 III.2.3- Lieu d'implantation

0.4.4 III.2.4- Stratégie de production/transformation

0.4.5 III.2.5- Moyens de production (dont main d'œuvre)

0.4.6 III.2.6- Calendrier d'exécution de la production

## **0.5 III.3- STRATEGIE COMMERCIALE**

0.5.1 III.3.1- Stratégie marketing

0.5.2 III.3.2- Stratégie prix

0.5.3 III.3.3- Stratégie place

0.5.4 III.3.4- Stratégie promotion

0.5.5 III.3.5- Stratégie de distribution des produits

## **0.6 III.4- ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT**

0.6.1 III.4.1- Concurrence

0.6.2 III.4.2- Partenariats

0.6.3 III.4.3- Aspects réglementaires

0.6.4 III.4.4- Autres éléments externes (dont aspects social et environnemental)

## **0.7 III.5- ANALYSE INSTITUTIONNELLE ET ORGANISATIONNELLE**

0.7.1 III.5.1- Reconnaissance juridique

0.7.2 III.5.2- Actionnariat et gouvernance

0.7.3 III.5.3- Structure organisationnelle et ressources humaines

0.7.4 III.5.4- Outils de gestion (dont de pilotage)

0.7.5 III.5.5- Chronogramme d'activités de mise en œuvre

## **IV- PROJECTIONS FINANCIERES**

**0.8 IV.1- COUT GLOBAL DU PROJET**

**0.9 IV.2- PLAN DE FINANCEMENT**

**0.10 IV.3- PLAN DE TRESORERIE**

**0.11 IV.4- BESOINS EN FINANCEMENT (INVESTISSEMENTS ET BESOINS EN FONDS DE ROULEMENT)**

**0.12 IV.5- STRATEGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES**

**0.13 IV.6- ETATS FINANCIERS PREVISIONNELS ET BREVE ANALYSE**

0.13.1 IV.6.1- Compte de résultat prévisionnel

0.13.2 IV.6.2- Bilan prévisionnel

0.13.3 IV.6.3- Brève analyse de la situation financière

## V- ANALYSE DES RISQUES ET MECANISME DE SUIVI

### 0.14 V.1- ANALYSE DES FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES ET MENACES

Forces		Faiblesses	
Opportunités		Menaces	

### 0.15 V.2- ANALYSE DES RISQUES

0.15.1 V.2.1- Principaux risques encourus

0.15.2 V.2.2- Mesures de mitigation des risques

### 0.16 V.3- MECANISME DE SUIVI-EVALUATION (DONT TABLEAU DE BORD D'INDICATEURS DE PERFORMANCE)

## VI- CONCLUSION

## VII- ANNEXES

### 0.16.1 VII.1- Bilans prévisionnels simplifiés

Actif	Montant net An-1	Montant net An-2	Montant net An-3	Passif	Montant net An-1	Montant net An-2	Montant net An-3
Equipements/Matériels				Capitaux propres			
<i>Amortissement</i>				Fournisseurs de marchandises/produits			
Stocks				Autres dettes			
Clients							
Charges payées d'avance							
Autres créances							
Banque/EMF							
<b>Totaux Actif</b>				<b>Totaux Passif</b>			

### 0.16.2 VII.2- Comptes de résultat prévisionnels simplifiés

	Années	Total	1	2	3	Moyenne
Ventes de marchandises/produits						
Dépenses d'exploitation & autres						
<i>Coût d'achat des marchandises/produits vendus</i>						
<i>Impôts</i>						
<i>Loyers</i>						
<i>Rémunération du personnel</i>						
<i>Autres charges (électricité/eau, entretiens, réparation, déplacements, communications, divers)</i>						
<i>Dotations (amortissements et provisions)</i>						
Autres activités						
Ventes de marchandises/produits						

Dépenses d'exploitation & autres					
<i>Coût d'achat des marchandises/produits vendues</i>					
<i>Impôts</i>					
<i>Loyers</i>					
<i>Rémunération du personnel</i>					
<i>Autres charges (électricité/eau, entretiens, réparation, déplacements, communications, divers)</i>					
<i>Dotations (amortissements et provisions)</i>					
<b>Résultat net</b>					

### 0.16.3 VII.3- Plan de financement (sur la période de trois ans)

Entreprise

Période


<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>						
	<b>Années</b>	<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>Moyenne</b>
<b>Encaissements</b>						
Ventes de marchandises/produits						
Autres revenus						
Autres encaissements (créances et autres)						
<b>Décaissements</b>						
Dépenses d'exploitation						
Autres dépenses						
Remboursement d'emprunts						
Remboursement des autres dettes						
<b>TRESORERIE</b>						

0.16.4 VII.4- Plan de trésorerie (première année)

Entreprise

Période

<b>PLAN DE TRÉSORERIE</b>														
<b>Mois</b>	<b>Tot al</b>	<b>Janv ier</b>	<b>Févr ier</b>	<b>M ars</b>	<b>Av ril</b>	<b>M ai</b>	<b>Ju in</b>	<b>Juil let</b>	<b>Ao ût</b>	<b>Septe mbre</b>	<b>Octo bre</b>	<b>Nov embre</b>	<b>Déce mbre</b>	<b>Moye nne</b>
Encaissements														
Ventes de marchandises/produits														
Autres revenus														
Autres encaissements (créances et autres)														
Décaissements														
Dépenses d'exploitation														
Autres dépenses														
Remboursement d'emprunts														
Remboursement des autres dettes														
<b>TRESORERIE</b>														

## Fiche d'analyse du plan d'affaires

1 DONNES GENERALES SUR LA MPER						
<b>1.1 Identification</b>						
	Titre du projet/entreprise	:				
	Filière	:				
	Dénomination de l'entreprise	:				
	Région	:				
	Ville	:				
	Coordonnées géo-référencées	:				
<b>1.2 Description du projet/entreprise</b>						
	Description de l'activité	:				
	Produits/services proposés	:				
	Clients	:				
	Fournisseurs	:				
	Résultats attendus	:				
	Nombre d'équivalent emploi au (SMIG)	:				
<b>1.3 Identification du promoteur ou du responsable</b>						
	Nom et prénoms	:				
	Formation	:				
	Profession	:				
	Expériences professionnelles	:				
	Adresse	:				
<b>1.4 Financement projeté</b>				<b>N-2</b>	<b>N-1</b>	<b>N</b>
	Coût total	:				
	<i>Besoins en fonds de roulement</i>	:				
	<i>Besoins en investissement</i>	:				
	Apport personnel	:				
	Crédit sollicité	:				
	Subvention sollicitée	:				
	Date de déblocage du crédit souhaité	:				
	Différé sollicité	:				
<b>1.5 Données et indicateurs clés</b>				<b>N-1</b>	<b>N</b>	<b>N+1</b>
	Capitaux propres (CP)	:				
	Résultat net	:				
	Emprunt et autres dettes	:				
	Chiffre d'affaires	:				
	Quantités vendues	:				
	Point mort (en mois)	:				
	Capacité d'autofinancement	:				
	Autonomie financière (CP/Total Actif) : >=35%	:				

	Capacité de remboursement (Cash Flow + Autres revenus) * 100 / (Traites par échéance) : >=200%	:			
	Taux de garantie (valeur estimée garantie / crédit sollicité)	:			
	Emplois permanents	:			
	Emplois temporaires	:			
<b>2</b>	<b>ANALYSE DE LA MPER</b>	<b>100 %</b>	<b>0%</b>	<b>Commentaires succincts</b>	
<b>2.1</b>	<b>Motivation et engagement de l'exploitant principal/dirigeants</b>	<b>8%</b>			
2,1,1	Dirigeant engagé et soucieux de la réussite de son entreprise	8%		<i>Le/Les dirigeants sont-ils motivés et engagés à la réussite de leur entreprise ?</i>	
2,1,2	Dirigeant moyennement engagé et soucieux de la réussite de son entreprise	5%			
2,1,3	Dirigeant peu disponible et insuffisamment engagé	2%			
<b>2.2</b>	<b>Gouvernance-Dirigeants et reconnaissance</b>	<b>8%</b>			
2,2,1	Bonne moralité du/des dirigeants, bon niveau académique et entreprise détentrice de carte d'opérateur économique	8%		<i>L'entreprise dispose-t-elle d'une bonne gouvernance ?</i>	
2,2,2	Moralité moyenne du/des dirigeants, formation appréciable et entreprise détentrice de carte d'opérateur économique	5%			
2,2,3	Moralité moyenne du/des dirigeants, formation appréciable, mais, entreprise non détentrice de carte d'opérateur économique	3%			
<b>2.3</b>	<b>Expériences dans l'activité et profil du/des dirigeants</b>	<b>10%</b>			
2,3,1	Expériences (>=5ans) et formations en adéquation avec l'activité de l'entreprise (avec preuve)	10%		<i>Le/Les dirigeants disposent-ils de bonnes expériences, formations, vécus et autres éléments attestant de sa (leur) capacité (et en adéquation avec l'activité principale de l'entreprise) ?</i>	
2,3,2	Expériences (<5ans) et formations en adéquation avec l'activité de l'entreprise (avec preuve) (8)	8%			
2,3,3	Expériences et formations en adéquation avec l'activité de l'entreprise, sans preuve (6)	6%			
2,3,4	Seule formation ou expérience en adéquation avec l'activité de l'entreprise (5)	5%			
<b>2.4</b>	<b>Produits et/ou services</b>	<b>8%</b>			
2,4,1	Produits et/ou services avec caractéristiques clairement décrites et utilité prouvée	8%		<i>Les produits ou services de l'entreprise sont-ils clairement précisés et décrits ?</i>	
2,4,2	Produits et/ou services avec caractéristiques moyennement décrites et utilité moyenne	5%			
2,4,3	Produits et/ou services avec caractéristiques insuffisamment décrites	3%			
<b>2.5</b>	<b>Marché</b>	<b>5%</b>			

2,5,1	Marché défini, régional ou national et existence prouvée	5%		
2,5,2	Marché défini, purement local et existence prouvée	3%		
2,5,3	Marché insuffisamment défini	2%		
<b>2.6</b>	<b>Clientèle</b>	<b>10%</b>		
2,6,1	Clients nommément cités et existence de lettre d'intention d'achat, contrat d'achat ferme...	10%		<i>La clientèle de l'entreprise est-elle précisée ? Y a-t-il des preuves de son existence ?</i>
2,6,2	Clients identifiés, mais, pas de clients nommément indiqués/contactés	8%		
2,6,3	Clientèle vaguement décrite	5%		
<b>2.7</b>	<b>Stratégie commerciale et prix</b>	<b>5%</b>		
2,7,1	Segment de clients identifié, stratégie commerciale et canaux adaptés, prix maîtrisés	5%		<i>La stratégie de mise en marché et de prix est-elle bien décrite et pertinente ?</i>
2,7,2	Segment de clients identifié, mais, stratégie commerciale et prix moyennement maîtrisés	3%		
2,7,3	Stratégie commerciale pas claire ou peu adaptée	2%		
<b>2.8</b>	<b>Fournisseurs et prix</b>	<b>5%</b>		
2,8,1	Fournisseurs de marchandises/matières existants et prix stable et maîtrisé	5%		<i>La stratégie d'approvisionnement et de prix est-elle bien décrite et maîtrisée ?</i>
2,8,2	Fournisseurs de marchandises/matières peu diversifiés et prix insuffisamment maîtrisé	3%		
2,8,3	Fournisseurs de marchandises/matières vaguement décrits	2%		
<b>2.9</b>	<b>Concurrents</b>	<b>5%</b>		
2,9,1	Concurrents identifiés et avantages concurrentiels prouvés	5%		<i>L'entreprise dispose t-elle d'avantages concurrentiels ?</i>
2,9,2	Concurrents identifiés, mais, entreprise peu concurrentielle	3%		
2,9,3	Concurrents vaguement identifiés	2%		
<b>*2,10</b>	<b>Viabilité financière</b>	<b>10%</b>		
2,10,1	Viabilité financière certaine (autonomie financière, rentabilité, capacité de remboursement, taux de garantie très favorables)	10%		<i>Dans quelle mesure l'entreprise est-elle viable financièrement ?</i>
2,10,2	Viabilité financière assez bonne (autonomie financière, rentabilité, capacité de remboursement, taux de garantie favorables)	8%		
2,10,3	Viabilité financière moyenne (autonomie financière, rentabilité, capacité de remboursement, taux de garantie moyens)	6%		
2,10,4	Viabilité financière insuffisante (autonomie financière, rentabilité, capacité de remboursement, taux de garantie peu favorables)	3%		
<b>2.11</b>	<b>Qualité de gestion</b>	<b>10%</b>		
2,11,1	Comptabilité/documents de gestion disponible, organisée, lisible, exploitable et personnel qualifié	10%		<i>La comptabilité de l'entreprise est-elle organisée et exploitable ?</i>

2,11, 2	Comptabilité/documents de gestion disponible, mais, insuffisamment organisée et personnel assez bien qualifié	8%		
2,11, 3	Comptabilité/documents de gestion disponible, mais, très basique et peu exploitable et personnel peu qualifié	5%		
<b>2.12</b>	<b>Aspects environnementaux et climatiques</b>	<b>5%</b>		<i>Dans quelle mesure les aspects environnementaux sont-ils pris en compte ?</i>
2,12, 1	Activité menée respecte les aspects environnementaux et climatiques	5%		
2,12, 2	Activité menée respecte, moyennement, les aspects environnementaux et climatiques	3%		
2,12, 3	Activité menée respecte, insuffisamment (ou pas), les aspects environnementaux et climatiques	2%		
<b>2.13</b>	<b>Création d'emplois</b>	<b>6%</b>		<i>L'entreprise crée-t-elle d'emplois durables ?</i>
2,13, 1	Nombre d'équivalents emplois (au SMIG) = 5	6%		
2,13, 2	Nombre d'équivalents emplois (au SMIG) = 4	4%		
2,13, 3	Nombre d'équivalents emplois (au SMIG) = 3	3%		
2,13, 4	Nombre d'équivalents emplois (au SMIG) = 2	2%		
2,13, 5	Nombre d'équivalents emplois (au SMIG) = 1	1%		
<b>2.14</b>	<b>Planification et mise en œuvre</b>	<b>5%</b>		<i>Les activités devant être réalisées pour la mise en œuvre sont-elles bien précisées et séquencées ?</i>
2,14, 1	Plan d'affaires clair et chronogramme d'activités précis	5%		
2,14, 2	Plan d'affaires et chronogramme d'activités insuffisamment précis	3%		
2,14, 3	Plan d'affaires et chronogramme d'activités assez vagues	1%		
<b>Note totale</b>		<b>100</b>	<b>0%</b>	

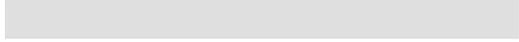
<b>Classe MPER</b>	:		
--------------------	---	--	--

<b>Avis du comité interne d'étude (cocher)</b>			
Accepté	:		
Ajourné	:		
Rejeté	:		

<b>Observations d'ordre général et commentaires</b>

[Empty rectangular box with a dashed top border and a solid bottom border]

**Lieu et date :**



**Signature des membres du comité d'analyse interne**

<b>Notation et classe</b>			
Classe 1	Excellent	A	95% à 100%
Classe 2	Bien	B	80% à 94%
Classe 3	Assez-bien	C	56% à 79%
Classe 4	Moyen	D	50% à 55%
Classe 5	Médiocre	E	40% à 49%
Classe 6	Inférieur au standard	F	19% à 39%
Classe 7	Douteux	G	10% à 18%
Classe 8	Perte	H	0% à 9%

<b>Notes et appréciation</b>	
0%	Classe 10 -J- Perte
1%	Classe 10 -J- Perte
2%	Classe 10 -J- Perte
3%	Classe 10 -J- Perte
4%	Classe 10 -J- Perte
5%	Classe 10 -J- Perte
6%	Classe 10 -J- Perte
7%	Classe 10 -J- Perte
8%	Classe 10 -J- Perte
9%	Classe 10 -J- Perte
10%	Classe 9 -I- douteux
11%	Classe 9 -I- douteux
12%	Classe 9 -I- douteux
13%	Classe 9 -I- douteux
14%	Classe 9 -I- douteux
15%	Classe 9 -I- douteux
16%	Classe 9 -I- douteux
17%	Classe 9 -I- douteux
18%	Classe 9 -I- douteux
19%	Classe 9 -I- douteux
20%	Classe 8 -H- Inférieur au standard
21%	Classe 8 -H- Inférieur au standard
22%	Classe 8 -H- Inférieur au standard
23%	Classe 8 -H- Inférieur au standard
24%	Classe 8 -H- Inférieur au standard
25%	Classe 8 -H- Inférieur au standard
26%	Classe 8 -H- Inférieur au standard
27%	Classe 8 -H- Inférieur au standard
28%	Classe 8 -H- Inférieur au standard
29%	Classe 8 -H- Inférieur au standard
30%	Classe 7 -G- Mention spéciale
31%	Classe 7 -G- Mention spéciale
32%	Classe 7 -G- Mention spéciale
33%	Classe 7 -G- Mention spéciale
34%	Classe 7 -G- Mention spéciale
35%	Classe 7 -G- Mention spéciale
36%	Classe 7 -G- Mention spéciale
37%	Classe 7 -G- Mention spéciale
38%	Classe 7 -G- Mention spéciale
39%	Classe 7 -G- Mention spéciale
40%	Classe 6 -F- Liste d'attente
41%	Classe 6 -F- Liste d'attente

42%	Classe 6 -F- Liste d'attente
43%	Classe 6 -F- Liste d'attente
44%	Classe 6 -F- Liste d'attente
45%	Classe 5 -E- Médiocre
46%	Classe 5 -E- Médiocre
47%	Classe 5 -E- Médiocre
48%	Classe 4 -D- Moyen
49%	Classe 4 -D- Moyen
50%	Classe 4 -D- Moyen
51%	Classe 4 -D- Moyen
52%	Classe 4 -D- Moyen
53%	Classe 4 -D- Moyen
54%	Classe 4 -D- Moyen
55%	Classe 3 -C- Assez-bien
56%	Classe 3 -C- Assez-bien
57%	Classe 3 -C- Assez-bien
58%	Classe 3 -C- Assez-bien
59%	Classe 3 -C- Assez-bien
60%	Classe 3 -C- Assez-bien
61%	Classe 3 -C- Assez-bien
62%	Classe 3 -C- Assez-bien
63%	Classe 3 -C- Assez-bien
64%	Classe 3 -C- Assez-bien
65%	Classe 3 -C- Assez-bien
66%	Classe 3 -C- Assez-bien
67%	Classe 3 -C- Assez-bien
68%	Classe 3 -C- Assez-bien
69%	Classe 3 -C- Assez-bien
70%	Classe 3 -C- Assez-bien
71%	Classe 3 -C- Assez-bien
72%	Classe 3 -C- Assez-bien
73%	Classe 3 -C- Assez-bien
74%	Classe 3 -C- Assez-bien
75%	Classe 3 -C- Assez-bien
76%	Classe 3 -C- Assez-bien
77%	Classe 3 -C- Assez-bien
78%	Classe 3 -C- Assez-bien
79%	Classe 3 -C- Assez-bien
80%	Classe 2 -B- Bien
81%	Classe 2 -B- Bien
82%	Classe 2 -B- Bien
83%	Classe 2 -B- Bien
84%	Classe 2 -B- Bien
85%	Classe 2 -B- Bien
86%	Classe 2 -B- Bien
87%	Classe 2 -B- Bien

88%	Classe 2 -B- Bien
89%	Classe 2 -B- Bien
90%	Classe 2 -B- Bien
91%	Classe 2 -B- Bien
92%	Classe 2 -B- Bien
93%	Classe 2 -B- Bien
94%	Classe 2 -B- Bien
95%	Classe 1 -A- Excellent
96%	Classe 1 -A- Excellent
97%	Classe 1 -A- Excellent
98%	Classe 1 -A- Excellent
99%	Classe 1 -A- Excellent
100%	Classe 1 -A- Excellent

## **ANNEXE 10 : TERMES DE REFERENCE SUR LE DISPOSITIF DE SUIVI EVALUATION ET LA DIGITALISATION**

### **TERMES DE REFERENCE POUR LE POSTE DE RESPONSABLE SUIVI & EVALUATION ET GESTION DES SAVOIRS**

#### **1. Contexte et justification**

L'économie centrafricaine majoritairement basée sur le secteur agricole a été secoué par des crises politico-sécuritaires, par l'avènement du COVID-19 et la guerre Russo-Ukrainienne. La RCA fait partie de ce fait, de l'un des pays les plus fragiles au monde faisant face à des défis importants liés au développement des services sociaux de base, à l'accentuation des inégalités sociales et de genre. L'évaluation de la performance du secteur rural par le FIDA montre que la RCA affiche le plus faible score, ce qui affecte les populations rurales, principalement les jeunes et les femmes avec un taux de chômage des jeunes très élevé (62%). Malgré une remarquable dynamique de relance, l'écosystème entrepreneurial agricole reste confronté à un accès difficile au financement, aux intrants, et à des services de formation professionnelle appropriés. L'élevage a été fortement affecté par les différents conflits avec une déstructuration notamment du dispositif de services de conseil y compris les services vétérinaires dont l'accès est limité. Dans certains cas, les couloirs de transhumance sont contrôlés par des groupes armés qui organisent des pillages des animaux. Outre les conflits et la faiblesse des capacités institutionnelles, les aléas et les changements climatiques représentent une autre menace importante, ayant des conséquences sur la gestion des écosystèmes et autres ressources agricoles et naturelles renouvelables, pouvant entraver la cohésion sociale, la stabilité et le développement durable du pays. Or le secteur de l'élevage constitue un élément important pour le développement socio-économique et un facteur essentiel pour l'amélioration des conditions de vie des populations. Afin de réduire les inégalités socio-économiques, renforcer la cohésion sociale et instaurer un environnement de paix et de sécurité durable, le gouvernement centrafricain s'est doté d'un cadre stratégique national constitué par : (1) le Plan National pour le Redressement et la Consolidation de la Paix (PNRCP, 2017-2023) ; (2) la feuille de route de l'élevage centrafricain (2017- 2021) ; (3) le Programme National d'Investissement agricole, de sécurité alimentaire et de nutrition (PNIASAN) ; (4) le Cadre stratégique national pour l'emploi et la formation professionnelle (PFPNE) ; (5) la Stratégie pour le Développement Rural, l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire (SDRASA) ; et (6) la Stratégie Nationale d'Autonomisation Socio-Économique des Femmes et des Filles.

Le Gouvernement de la République Centrafricaine, dans sa stratégie de recapitalisation des populations affectées par les différentes crises (insécurité, COVID, guerre en Ukraine), a identifié le secteur de l'élevage comme vital pour son économie. C'est dans ce contexte qu'en partenariat avec Gouvernement, le FIDA a conduit du 7 au 26 Mai 2023, une mission de conception du Projet Elevage et Appui aux Jeunes (PEAJ). Le Gouvernement de la RCA a donc obtenu du FIDA le financement du PEAJ d'un montant de 22,07 milliards de XAF (soit 36,8 millions de dollars EU) pour la mise en œuvre de ce projet pour la période 2024-2030.

A travers le PEAJ, le Gouvernement, en partenariat avec le FIDA, envisage de faire la promotion de chaînes-de-valeur-inclusives pour les plus pauvres dans le sous-secteur de l'élevage (petits ruminants, apiculture, aviculture familiale et moderne, porciculture, et gestion responsable de la transhumance). Ceci aidera à créer des opportunités d'emplois et de revenus, pour les vulnérables, les jeunes et les femmes, et à renforcer leur résilience, contribuant ainsi à consolider la paix et la stabilité sociale. Le projet comprend trois composantes consacrées respectivement à : (1) la relance économique des bénéficiaires, dans les trajectoires de croissance, en partenariat avec les organisations des bénéficiaires (FNEC, ANGAC) et l'ANDE ; (2) le déploiement de mécanismes financiers adaptés aux besoins des différentes catégories de groupes cibles, et la promotion de l'accès au marché ; et (3) la responsabilisation des acteurs publics et privés, la coordination et la gestion du

projet. Le projet cible principalement les ménages pauvres, économiquement et socialement vulnérables, notamment ceux en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle, pratiquant ou non des activités économiques (y inclut les transhumants internes et transfrontaliers) dans le secteur de l'élevage. Au total, le PEAJ touchera 30 000 ménages, soit l'équivalent de 180 000 bénéficiaires.

La qualité des interventions et des résultats obtenus nécessite un suivi rigoureux et adapté ainsi qu'une documentation des bonnes pratiques et méthodes. C'est dans cette optique le présent appel à candidature est publié pour recruter un(e) personne qui sera responsable des actions de suivi et évaluation et de gestion des savoirs tout au long de la vie du projet.

## **2. Description du poste**

**L'objectif** principal est de mettre en place un système de suivi et évaluation et de gestion efficace des performances adaptées aux activités correspondantes. Ce système devra permettre d'améliorer de façon continue la qualité et l'efficacité des réalisations/résultats.

**Hiérarchie** : Le/Elle RSEGS est l'autorité et la supervision directe du Coordonnateur du projet PEAJ. Il/Elle devra rendre compte périodiquement au Directeur du S&E du MESA et répondre aussi aux besoins ponctuels d'information du MESA.

### **Missions et responsabilités**

Le/la RSE est chargé(e)

- d'orienter la stratégie générale de suivi et évaluation (S&E) et de la mise en œuvre des activités correspondantes. Il a la responsabilité aussi de fournir en temps opportun aux acteurs concernés (équipe de projet, coordonnateur, MESA, ANDE, FNEC, ANGAC) des informations pertinentes sur les progrès réalisés, les goulots d'étranglement. Il/Elle alerte le coordonnateur et le Directeur du S&E du MESA sur les actions nécessaires pour assurer une mise en œuvre à temps et la correction de difficultés rencontrées ;
- de mettre en place le système de suivi et évaluation et de veiller à son bon fonctionnement en collaboration avec les principales parties prenantes du PEAJ.
- de coordonner l'élaboration d'outils de collecte des données et la collecte des données afin de renseigner les indicateurs du projet au niveau national et régional ;
- d'assurer et d'être responsable du contrôle de qualité des informations collectées
- de diriger aussi les actions en lien à l'appui institutionnel au dispositif de S&E du MESA ;
- de superviser l'élaboration et la mise en œuvre des actions de gestion des savoirs.

### **Tâches principales**

Les tâches principales du RSEGS sont décrites ci-après.

- **Mise en place du système de suivi & Evaluation**
  - conduire et superviser l'élaboration participative du manuel des procédures de S&E, à l'orientation du processus de validation du cadre de mesure des rendements ;
  - orienter et superviser le processus de recrutement du prestataire de conception du système informatique de suivi-évaluation (La RUCHE), et à la conduite de sa mission ;

- orienter et superviser les consultants et/ou structures engagées par contrat pour la réalisation des enquêtes spécifiques nécessaires à l'évaluation des effets et impacts ;
  - diriger le processus inclusif de définition des outils de S&E, des fiches des indicateurs, du contenu et modes de présentation des rapports ;
  - établir un plan de renforcement des capacités et de soutien au S&E ;
  - tenir le lead dans l'animation du système de suivi évaluation du projet ;
  - assurer le lien entre les indicateurs du projet et leur contribution au COSOP, aux objectifs du MESA, aux ODD, aux objectifs du UNSDCF.
- **Mise en œuvre des actions du S&E du projet**
    - appuyer le coordonnateur dans l'établissement des programmes de travail et budgets annuels (PTBA), des plans de travail trimestriels, des plans de suivi des indicateurs ;
    - appuyer les partenaires (ANDE, FNEC, ANGAC, etc.) de mise en œuvre dans l'opérationnalisation du système de S&E ;
    - conduire le processus d'examen technique des rapports périodiques des antennes avant soumission au MESA ;
    - fournir des conclusions et recommandations factuelles et nécessaires au pilotage du projet ;
    - collaborer avec le personnel et les partenaires de mise en œuvre au suivi de la qualité des informations pertinentes à fournir les progrès, les activités courantes, des effets et impact du PEAJ ;
    - assurer une bonne implication des bénéficiaires et la société civile dans le dispositif S&E pour capturer les retours d'informations ;
    - organiser la formation et mise à jour au personnel et partenaires du projet, sur le système de S&E du PEAJ ;
    - informer et collaborer avec les missions externes d'appui, de supervision, d'achèvement et d'évaluation en fournissant des informations actualisées sur l'avancement du projet ;
    - déterminer le cadre des études spécifiques et contribuer à leur réalisation ;
    - mettre sous forme de rapports, les constats observés par le S&E, en collaboration avec les autres responsables techniques et partenaires de mise en œuvre ;
    - animer et diffuser régulièrement les conclusions et enseignements tirés des analyses du S&E, auprès du personnel du PEAJ, des partenaires et des acteurs de la mise en œuvre ;
    - veiller à ce que les données du S&E soient examinées par l'instance compétente (Coordonnateur, MESA) et en temps opportun quant à leurs implications pour l'action future.
  - **Mise en œuvre de l'appui institutionnel au dispositif S&E du projet**
    - accompagner dans l'identification des besoins en formation du MESA, de l'ANDE et de OPA sur le SSE ;
    - collaborer étroitement avec l'assistance technique pour le renforcement des capacités techniques du MESA ;
    - contribuer au processus d'élaboration des documents clés du MESA en S&E ;
    - accompagner le processus de digitalisation du SSE du MESA ;
    - assurer l'interconnexion entre le logiciel SSE du PEAJ et celui du MESA.
  - **Gestion des savoirs et digitalisation**

- coordonner les actions de gestion des savoirs du PEAJ ;
- assurer le lien étroit entre les résultats et les leçons apprises de la mise en œuvre ;
- assurer l'apprentissage mutuel avec les autres projets du portefeuille FIDA ;
- contribuer et superviser les actions de communication et de visibilité des activités du projet ;
- servir de point focal et de lead aux activités de digitalisation dans les chaînes de valeur ;
- conduire le processus de mise en place du répertoire des éleveurs.

### ***Nature du contrat et lieu de travail***

Le/la RSEGS bénéficiera d'un contrat de travail de droit national. Le/La RSEGS sera logé(e) au siège du projet au sein du MESA à Bangui. Il effectuera des déplacements réguliers sur le terrain dans les zones d'intervention, surtout en zone rurale.

Il pourra effectuer des voyages à l'international requis (strictement dans les prévisions dans le document du projet) sur approbation du Ministre de tutelle (MESA).

### **3. Profil requis**

Le/La candidat(e) idéal(e) devra avoir les qualifications et expériences suivantes :

- être de nationalité centrafricaine ;
- au minimum un diplôme supérieur (Bac+5) en agroéconomie, agronomie, suivi-évaluation, (bio) statistique ou tout autre diplôme jugé équivalent ;
- au moins sept (07) ans d'expérience reconnue et prouvée en matière de S&E axé sur les résultats de développement ;
- justifier d'au moins deux (02) ans d'expériences dans le secteur agricole ;
- une expérience antérieure en matière de digitalisation pour l'agriculture est requise ;
- une expérience dans les méthodes participatives, de capitalisation et d'appui-conseil ;
- bonne connaissance des approches du cadre logique et autres approches de planification stratégique, de planification opérationnelle, de mise en place et de fonctionnement du S&E, d'analyse de l'information et rédaction des rapports ;
- une connaissance approfondie en matière de : (i) mise en place des systèmes de suivi-évaluation et de bases de données digitalisées de programmes de développement ; (ii) gestion des systèmes d'information ;
- une expérience dans la conduite ou la contribution à des évaluations d'impact des projets/programmes de développement ;
- une connaissance du géoréférencement des réalisations physiques d'un projet et en gestion des partenariats serait un atout ;
- une bonne connaissance des procédures et des outils de suivi et évaluation de projets financés sur ressources d'un ou des Partenaires au Développement (FIDA, Banque Mondiale, Union Européenne, BAD, Coopération Allemande, Coopération Suisse, AFD, USAID, etc. ) ;
- Une très bonne maîtrise des logiciels informatiques courants (Word, Excel, Power point, etc.), de l'outil internet, des logiciels de gestion de base de données et de traitement de données ;
- être de bonne moralité et en bonne condition physique ;
- être capable de travailler sous contraintes, de façon indépendante et en équipe ;

- avoir une bonne maîtrise du français ;
- la connaissance de l'anglais serait un atout.

#### 4. Modalités de soumission de candidature

Les candidat(e)s devront soumettre les pièces obligatoires suivantes :

- Un curriculum vitae (maximum 8 pages). Signer le CV est requis.
- Une lettre de motivation adressée au Coordonnateur du PEAJ (maximum 1 page). Signer la lettre de motivation est requis.
- Preuve de nationalité de la RCA – Une copie légalisée de la pièce d'identité en cours de validité à la date limite de cet appel ;
- Une copie légalisée du diplôme requis (BAC+5) ;
- Les copies légalisées des preuves des expériences professionnelles pertinentes ;
- La copie légalisée de la pièce d'identité valide ;

#### 5. Conditions de soumission de candidature

Les candidat(e)s répondant aux critères minimums requis sont priés de soumettre leur candidature au plus tard le JJ/MM/AAAA à 17h00min (heure locale) suivant l'une des méthodes suivantes :

##### Conditions générales

- Fournir les pièces indiquées au point 4 ci-dessous.
- Eviter toute mention dans les dossiers soumis qui fait référence à toute appartenance ethnique, culturelle, religieuse.

##### Conditions spécifiques

- *Méthode 1 de soumission*

Envoi des dossiers (pièces requises) par voie électronique obligatoirement aux adresses électroniques suivantes :

- Adresse email 1 : XXXXXX
- Adresse email 2 : XXXXXX
- Adresse email 3 : XXXXXX
- Adresse email 4 : [ico-cameroon@ifad.org](mailto:ico-cameroon@ifad.org)

L'oubli d'une des adresses électroniques mentionnées ci-dessous est synonyme de rejet systématique de la candidature.

Mettre en objet de l'email de soumission la mention : « **Candidature au poste de RSEGS pour le PEAJ-MESA** »

- *Méthode 2 de soumission*

Le dépôt des dossiers physiques se fait au siège ou à l'une des antennes du projet PEAJ. Les candidat(e)s ayant choisi cette méthode de soumission devront.

Les dossiers seront mis dans une seule et unique enveloppe portant la mention « **Candidature au poste de RSEGS pour le PEAJ-MESA** ».

Lors du dépôt, le/la candidate devra s'assurer : (1) d'émarger (signature, date et heure de dépôt, numéro de pièce d'identité valide) dans le registre mis à disposition au siège ou au niveau des antennes du projet ; (2) de recevoir une décharge du projet précisant les pièces contenues dans son dossier, ainsi que l'heure et la date de dépôt.

Tout dossier déposé par cette méthode 2 sans émarger ne sera pas pris en compte.

**NB : les candidatures déposées après la date et l'heure limite de réception des dossiers ne seront pas étudiées. Les candidatures féminines sont fortement encouragées.**

## 6. Processus et critères d'évaluation des candidatures

Les candidatures reçues seront évaluées en trois étapes successives :

- Étape 1 : une pré-qualification administrative
- Étape 2 : une qualification technique
- Étape 3 : une qualification sommative
- Étape 4 : sélection finale, notification au candidat sélectionné et vérification des références

### 6.1. Pré-qualification administrative

La pré-qualification administrative se fera les notes suivantes :

Pièces	Fourni (Oui/Non)	Note finale (1=Oui ; 0=Non)
Un curriculum vitae (maximum 8 pages). Signer le CV est requis.		
Une lettre de motivation adressée au Coordonnateur du PEAJ (maximum 1 page). <b>Signer la lettre de motivation est requis.</b>		
Preuve de nationalité de la RCA – Une copie légalisée de la pièce d'identité en cours de validité à la date limite de cet appel		
Une copie légalisée du diplôme requis (BAC+5)		
Au moins une copie légalisée d'une preuve d'expériences professionnelles pertinentes		
Une copie légalisée de la pièce d'identité valide		

Les candidatures n'ayant pas réuni la totalité des six (06) points ne seront pas considérées pour la suite du processus.

### 6.2. Qualification technique

Les critères d'évaluation technique des dossiers ayant atteint ce stade sont les suivants :

Critères	Notes (sur 70)
Preuve de diplôme supérieur <ul style="list-style-type: none"> <li>• (Bac+5 ou plus) en agroéconomie, agronomie, suivi-évaluation, (bio) statistique ou tout autre diplôme jugé équivalent = 15 points</li> <li>• Moins de BAC+5 = 00 points</li> </ul>	15
Preuve d'expérience reconnue et prouvée en matière de S&E axé sur les résultats de développement <ul style="list-style-type: none"> <li>• Inférieur à 7 ans = 00 point</li> <li>• 07 ans = 10 points</li> <li>• 07+ à 10 ans = 11 points</li> <li>• Plus de 10 ans = 12 points</li> </ul>	12
Preuve d'expériences dans le secteur agricole <ul style="list-style-type: none"> <li>• Inférieur à 2 ans = 00 point</li> <li>• 02 ans = 08 points</li> </ul>	10

<b>Critères</b>	<b>Notes (sur 70)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 03+ à 5 ans = 09 points</li> <li>• Plus de 5 ans = 10 points</li> </ul>	
Preuve d'expérience antérieure en matière de digitalisation pour l'agriculture <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune expérience = 00 point</li> <li>• Au moins une expérience = 06 points</li> <li>• Plus de 01 expérience = 08 points</li> </ul>	8
Preuve d'expérience dans les méthodes participatives, de capitalisation et d'appui-conseil, et gestion de savoirs <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune expérience = 00 point</li> <li>• Au moins une expérience = 06 points</li> <li>• Plus de 01 expérience = 08 points</li> </ul>	08
Preuve d'expérience dans la conduite ou la contribution à des évaluations d'impact des projets/programmes de développement <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune expérience = 00 point</li> <li>• Au moins une expérience = 08 points</li> <li>• Plus de 01 expérience = 10 points</li> </ul>	10
Expérience en gestion des partenariats <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune expérience = 00 point</li> <li>• Au moins une expérience = 02 points</li> <li>• Plus de 01 expérience = 03 points</li> </ul>	3
Connaissance des procédures et des outils de suivi et évaluation de projets financés sur ressources d'un ou des Partenaires au Développement (FIDA, Nations Unies, Banque Mondiale, Union Européenne, BAD, Coopération Allemande, Coopération Suisse, AFD, USAID, ONG internationales installées en RCA, etc.) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune expérience sur un projet financé par ces partenaires = 00 point</li> <li>• Une expérience sur un projet financé par ces partenaires = 03 points</li> <li>• Plus de 01 expérience sur un projet financé par ces partenaires = 04 points</li> </ul>	4

Les stages sont considérés comme pour moitié de la période de l'expérience. Exemple : un stage de 6 mois sera comptabilisé pour une expérience de 3 mois.

Les candidatures n'ayant pas réuni la note minimale de 55 points ne seront pas considérées pour la suite du processus.

### **6.3. Qualification sommative**

Les candidat(e)s ayant eu la note minimale de 55 points à l'étape précédente passeront une qualification sommative. La qualification sommative est composée d'un test écrit (15 points) et d'un interview présentiel (15 points).

#### **• Test écrit**

Le test écrit sera organisé dans la salle de réunion du MESA à Bangui. Les candidat(e)s présélectionnés seront invités au test écrit avec une notification au moins dix (10) jours avant le jour de composition.

La composition du panel d'évaluation pour le test écrit sera préalablement actée par une note du Ministre de tutelle du MESA. Ce panel d'évaluation devra compter un nombre impair d'évaluation et être composé de :

<b>Origine des membres du panel</b>	<b>Responsabilités dans le panel</b>
-------------------------------------	--------------------------------------

Un (01) représentant de la Direction Générale du S&E du MESA	Evaluateur
Un (01) représentant de l'ANDE	Evaluateur
Un (01) représentant de la FNEC	Evaluateur
Un (01) représentant de l'ANGAC	Evaluateur
Un (01) représentant de l'Institut Centrafricain des Statistiques, des Etudes Economiques et Sociales (ICASEES)	Evaluateur
Un (01) représentant de d'organisations de la société civile partenaire du projet	Observateur
Un (01) représentant du FIDA (désigné par le Directeur Pays)	Observateur

Les tests écrits doivent être anonymisés avant envoi aux évaluateurs pour l'évaluation.

Le test écrit sera noté sur un total de 15 points.

La note du candidat(e) pour l'évaluation sommative (phase de test écrit) sera la moyenne arithmétique des notes des évaluateurs du panel.

- **Interview**

L'interview sera également organisée en présentiel au MESA à Bangui.

La composition du panel d'évaluation par interview sera préalablement actée par une note du Ministre de tutelle du MESA. Ce panel d'évaluation devra compter un nombre impair d'évaluation et être composé de :

<b>Origine des membres du panel</b>	<b>Rôles dans le panel</b>	<b>Responsabilités dans le panel</b>
Un (01) représentant de la Direction Générale du S&E du MESA	Président	Evaluateur
Un (01) représentant de l'ANDE	Rapporteur	Evaluateur
Un (01) représentant de la FNEC	Membre	Evaluateur
Un (01) représentant de l'ANGAC	Membre	Evaluateur
Un (01) représentant de l'Institut Centrafricain des Statistiques, des Etudes Economiques et Sociales (ICASEES)	Membre	Evaluateur
Un (01) représentant de d'organisations de la société civile partenaire du projet	Membre	Observateur
Le Coordonnateur du PEAJ (s'il est déjà recruté)	Membre	Observateur
Un (01) représentant du FIDA (désigné par le Directeur Pays)	Membre	Observateur

L'interview sera noté sur un total de 15 points.

La note du candidat(e) pour l'évaluation sommative (phase d'interview oral) sera la moyenne arithmétique des notes des évaluateurs du panel.

#### **6.4. Sélection finale, notification au candidat sélectionné et vérification des références**

A l'issu du processus de recrutement, le panel d'évaluation calculera pour chaque candidat la note globale obtenue.

Cette note globale est calculée en faisant la somme arithmétique des notes de : (1) qualification technique ; (2) qualification sommative (test écrit) ; et de (2) qualification sommative (interview oral).

Les candidat(e)s ayant obtenues une note globale minimale de 70 points sur 100 points seront mis sur la liste des candidat(e)s qualifiables au poste.

Le rapport du processus d'évaluation (signé obligatoirement par les membres du panel d'évaluation, sauf le représentant du FIDA) ainsi que la liste des trois premiers candidat(e)s qualifiables au poste seront soumis au Ministre de Tutelle pour un choix de candidat(e).

***Le choix du Ministère de Tutelle sera communiqué au FIDA via Notus pour avis de non-objection.***

---

## **1. Contexte et justification**

L'économie centrafricaine majoritairement basée sur le secteur agricole a été secoué par des crises politico-sécuritaires, par l'avènement du COVID-19 et la guerre Russo-Ukrainienne. La RCA fait partie de ce fait, de l'un des pays les plus fragiles au monde faisant face à des défis importants liés au développement des services sociaux de base, à l'accentuation des inégalités sociales et de genre. L'évaluation de la performance du secteur rural par le FIDA montre que la RCA affiche le plus faible score, ce qui affecte les populations rurales, principalement les jeunes et les femmes avec un taux de chômage des jeunes très élevé (62%). Malgré une remarquable dynamique de relance, l'écosystème entrepreneurial agricole reste confronté à un accès difficile au financement, aux intrants, et à des services de formation professionnelle appropriés. L'élevage a été fortement affecté par les différents conflits avec une déstructuration notamment du dispositif de services de conseil y compris les services vétérinaires dont l'accès est limité. Dans certains cas, les couloirs de transhumance sont contrôlés par des groupes armés qui organisent des pillages des animaux. Outre les conflits et la faiblesse des capacités institutionnelles, les aléas et les changements climatiques représentent une autre menace importante, ayant des conséquences sur la gestion des écosystèmes et autres ressources agricoles et naturelles renouvelables, pouvant entraver la cohésion sociale, la stabilité et le développement durable du pays. Or le secteur de l'élevage constitue un élément important pour le développement socio-économique et un facteur essentiel pour l'amélioration des conditions de vie des populations. Afin de réduire les inégalités socio-économiques, renforcer la cohésion sociale et instaurer un environnement de paix et de sécurité durable, le gouvernement centrafricain s'est doté d'un cadre stratégique national constitué par : (1) le Plan National pour le Redressement et la Consolidation de la Paix (PNRCP, 2017-2023) ; (2) la feuille de route de l'élevage centrafricain (2017- 2021) ; (3) le Programme National d'Investissement agricole, de sécurité alimentaire et de nutrition (PNIASAN) ; (4) le Cadre stratégique national pour l'emploi et la formation professionnelle (PFPNE) ; (5) la Stratégie pour le Développement Rural, l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire (SDRASA) ; et (6) la Stratégie Nationale d'Autonomisation Socio-Économique des Femmes et des Filles.

Le Gouvernement de la République Centrafricaine, dans sa stratégie de recapitalisation des populations affectées par les différentes crises (insécurité, COVID, guerre en Ukraine), a identifié le secteur de l'élevage comme vital pour son économie. C'est dans ce contexte qu'en partenariat avec Gouvernement, le FIDA a conduit du 7 au 26 Mai 2023, une mission de conception du Projet Elevage et Appui aux Jeunes (PEAJ). Le Gouvernement de la RCA a donc obtenu du FIDA le financement du PEAJ d'un montant de 22,07 milliards de XAF (soit 36,8 millions de dollars EU) pour la mise en œuvre de ce projet pour la période 2024-2030.

A travers le PEAJ, le Gouvernement, en partenariat avec le FIDA, envisage de faire la promotion de chaînes de valeur inclusives pour les plus pauvres dans le sous-secteur de l'élevage (petits ruminants, apiculture, aviculture familiale et moderne, porciculture, et gestion responsable de la transhumance). Ceci aidera à créer des opportunités d'emplois et de revenus, pour les vulnérables, les jeunes et les femmes, et à renforcer leur résilience, contribuant ainsi à consolider la paix et la stabilité sociale. Le projet comprend trois composantes consacrées respectivement à : (1) la relance économique des bénéficiaires, dans les trajectoires de croissance, en partenariat avec les organisations des bénéficiaires (FNEC, ANGAC) et l'ANDE ; (2) le déploiement de mécanismes financiers adaptés aux besoins des différentes catégories de groupes cibles, et la promotion de l'accès au marché ; et (3) la responsabilisation des acteurs publics et privés, la coordination et la gestion du projet. Le projet cible principalement les ménages pauvres, économiquement et socialement vulnérables, notamment ceux en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle, pratiquant ou non des activités économiques (y inclut les transhumants

internes et transfrontaliers) dans le secteur de l'élevage. Au total, le PEAJ touchera 30 000 ménages, soit l'équivalent de 180 000 bénéficiaires.

Le PEAJ bénéficiera des savoirs générés et des leçons apprises par les autres projets du portefeuille FIDA d'une part, et des partenaires (PAM, FAO, OPA, ONG, OSC, etc.) qui interviennent sur les mêmes thématiques dans le pays, d'autre part. Il est prévu l'élaboration d'un manuel de communication et de gestion des savoirs au démarrage du PEAJ. En plus de ce manuel, au cours du projet, il sera conduit des études thématiques pour informer sur les apprentissages, et mieux décrire les résultats atteints. Des visites d'échanges et d'apprentissage ainsi que de mini-foires aux savoirs seront organisées. Sur le volet de la communication, il sera élaboré des produits de communication (bulletins d'information, blogs, articles, brochures) suivant les orientations du manuel, pour informer régulièrement toutes les parties prenantes, et au-delà, sur les activités du projet. La communication sera aussi utilisée comme un instrument clé pour les actions en vue de la cohésion sociale, et la mise en exergue des aspects transversaux (genre, jeunesse, nutrition, environnement, populations déplacées internes). Outre les moyens de communication classique, les réseaux sociaux seront mis à contribution.

C'est dans ce contexte que les présents termes de références sont élaborés et publiés pour recruter un prestataire chargé d'élaborer le manuel de gestion des savoirs et communication du PEAJ.

## **2. Objectifs de la mission**

L'objectif de la mission est de préparer un manuel de gestion des savoirs et communication du PEAJ. Ce manuel préparé (sera en synergie avec le SSE) servira de boussole pour contribuer à la documentation, au partage, à la diffusion et à la communication des activités, des produits, et des effets du projet.

## **3. Principales tâches**

Les principales tâches du prestataire sont de :

- a) Définir les priorités stratégiques du projet en matière de gestion des savoirs sur la base des documents de stratégies existantes y afférentes, entre autres, le document de conception du projet et son manuel de mise en œuvre, la Stratégie du FIDA en matière de gestion des savoirs, le document du FIDA Examen Communication globale et sensibilisation externe intitulé « Communication globale et sensibilisation externe – la voie à suivre pour FIDA12 et au-delà », la stratégie de communication de MESA (le cas échéant), etc. :
  - Passer en revue les stratégies de gestion des savoirs et de communication existantes et mettre en exergue les orientations pertinentes pour le PEAJ,
  - Affiner ces orientations sur la base de l'identification des principales attentes des différents acteurs à différents niveaux depuis la mise en œuvre jusqu'à l'achèvement du projet.
- b) Proposer les approches et outils de promotion de la gestion des savoirs, en capitalisant sur les expériences développées par les différents partenaires de mise en œuvre et d'appui du FIDA aussi bien en RCA que dans la sous-région Afrique de l'Ouest et du Centre :
  - Identifier et détailler les pistes de renforcement des liens synergiques entre suivi-évaluation, gestions de savoirs et communication pour plus d'efficacité de la mise en œuvre PEAJ,
  - décrire les approches, actions et outils proposés pour la gestion des savoirs
  - Décrire les approches et outils proposés pour la diffusion, le partage et la communication des résultats et des leçons apprises
  - Identifier les mesures d'accompagnement pour leur développement,
  - Proposer des outils et approches de suivi de l'utilisation des produits de gestion des savoirs et de communication

- Proposer des visites d'échanges et des échanges SSTC entre projet d'une part et entre le PEAJ et d'autres pays d'autres part.
- c) Proposer la standardisation d'un plan d'action détaillé en gestion des savoirs pour la durée du projet, pour faciliter la programmation des activités de gestion des savoirs au niveau des interventions.
- d) Conformément au tableau de coûts du projet, proposer les activités de gestion des savoirs et de communication et décliner les coûts de façon plus détaillés. Dans cette proposition, le prestataire déclinera clairement les activités en lien avec les thématiques transversales genre, jeunes, changement climatique, nutrition.
- e) Montrer clairement le lien et la contribution des actions du plan de gestion des savoirs et de communication, à l'atteinte des objectifs du COSOP, du FIDA 12.

Le prestataire doit assurer en proposant des mécanismes, que l'exécution du manuel de gestion des savoirs et de communication est systématiquement avec le système de suivi évaluation pour assurer la cohérence des données pour le programme régional.

Le prestataire travaillera en étroite collaboration avec l'équipe de PEAJ, du MESA, de l'ANDE, et autres partenaires du projet. Il/Elle recevra les orientations du FIDA (bureau pays) et des points focaux du FIDA en matière de gestion des savoirs et de communication. Il/Elle communiquera régulièrement les avancées à ces points focaux.

#### **4. Profil du prestataire**

Le prestataire sera un(e) consultant(e) qui réponde aux critères suivants :

- BAC+5 en agronomie, agroéconomie, développement rural
- Expérience d'au moins sept (07) ans en gestion des savoirs
- Preuves des expériences en matière de conduite de processus de gestion des savoirs et de génération de produits de connaissances dont au moins
  - deux manuels de gestion des savoirs
  - trois produits de connaissances publiés
- Preuves (au moins deux) des expériences en matière de communication, de diffusion de produits de savoirs
- Connaissance approfondie du milieu rural
- Expérience professionnelle générale dans un milieu comme celui de la RCA ou dans un pays en situation de fragilité.

#### **5. Modalités de soumission de candidature**

Les candidat(e)s devront soumettre les pièces obligatoires suivantes :

- Une offre technique comprenant :
  - la compréhension des Termes de références (1 page)
  - la méthodologie de déroulement de la mission (1,5 pages)
  - les canevas de plans d'actions et budget (2 pages)
  - le chronogramme détaillé de réalisation de la mission sous forme de diagramme de Gantt (1 page)
  - les preuves des expériences du prestataire pour des missions similaires.
  - un curriculum vitae (maximum 8 pages) signé.
  - une copie légalisée du diplôme requis (BAC+5) ;

- Une offre financière comprenant
  - le détail des honoraires (unité, nombre, coût unitaire, coût total par ligne budgétaire et montant total de la proposition)
  - le détail des autres frais (transport et déplacement, hébergement, restauration, frais de secrétariat, etc.).

L'offre financière en XAF sera élaborée conformément au modèle ci-dessous.

N°	Description	Unité	Quantité	Nbre de Jours	Prix unitaire	Montant
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
<b>10</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>					

## 6. Livrables attendus

Les livrables attendus du prestataire sont :

Livrables	Echéance
Rapport de cadrage au démarrage de la mission	3 jours au plus tard l'atelier de cadrage
Un manuel de gestion des savoirs et communication	Au plus tard huit (08) semaines après le rapport de cadrage
Un plan d'actions budgétisé de gestion des savoirs et communication	Au plus tard dix (10) jours après le dépôt du manuel de gestion
Une présentation PowerPoint du manuel de gestion des savoirs et communication	Au plus tard trois (03) jours après le dépôt du plan d'actions
Un rapport final de mission	Au plus tard trois (05) jours après le dépôt du PowerPoint

## 7. Conditions de soumission de candidature

Les candidat(e)s répondant aux critères minimums requis sont priés de soumettre leur candidature au plus tard le JJ/MM/AAAA à 17h00min (heure locale) suivant la méthode suivante :

### Conditions générales

- Fournir les pièces indiquées aux points 4 et 5 ci-dessus.
- Eviter toute mention dans les dossiers soumis qui fait référence à toute appartenance ethnique, culturelle, religieuse.

### Conditions spécifiques (méthodes de soumission)

Envoi des dossiers (pièces requises) par voie électronique obligatoirement aux adresses électroniques suivantes :

- Adresse email 1 : XXXXXX
- Adresse email 2 : XXXXXX
- Adresse email 3 : XXXXXX

L'oubli d'une des adresses électroniques mentionnées ci-dessous est synonyme de rejet systématique de la candidature.

Mettre en objet de l'email de soumission la mention : « **Candidature pour l'élaboration du manuel de gestion des savoirs communication du PEAJ** »

**NB : les candidatures envoyées après la date et l'heure limite de réception des dossiers ne seront pas étudiées. Les candidatures féminines sont fortement encouragées.**

### 8. Conditions et modalités d'attribution de l'offre

Le choix de l'offre la plus avantageuse sera basé sur une évaluation tenant compte des critères suivants :

N°	Critères d'évaluation	Notation
	Qualification et expérience du prestataire <ul style="list-style-type: none"> <li>• BAC+5 en agronomie, agroéconomie, développement rural (5 points)</li> <li>• Expérience d'au moins sept (07) ans en gestion des savoirs (7 points)</li> <li>• Preuves des expériences en matière de conduite de processus de gestion des savoirs et de génération de produits de connaissances dont au moins               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ deux manuels de gestion des savoirs (5 points)</li> <li>○ trois produits de connaissances publiés (3 points)</li> </ul> </li> <li>• Preuves (au moins deux) des expériences en matière de communication, de diffusion de produits de savoirs (5 points)</li> <li>• Connaissance approfondie du milieu rural (2,5 points)</li> <li>• Expérience professionnelle générale dans un milieu comme celui de la RCA ou dans un pays en situation de fragilité (2,5 points)</li> </ul>	30
	Qualité de la méthodologie et du chronogramme proposée <ul style="list-style-type: none"> <li>• la compréhension des Termes de références ( 10 points)</li> <li>• la méthodologie de déroulement de la mission (20 points)</li> <li>• les outils à utiliser pour la collecte et l'analyse des données (5 points)</li> <li>• les canevas de plans d'actions et budget (10 points)</li> <li>• le chronogramme détaillé de réalisation de la mission sous forme de diagramme de Gantt (5 points)</li> </ul>	50
	Offre financière	20

Les règles suivantes sont appliquées pour les notations :

- Pour les critères techniques, la meilleure offre reçoit chaque fois le maximum des points attribués et les autres offres sont cotées en fonction de l'écart relatif par rapport à la meilleure offre.

- Pour le critère "prix", la formule appliquée est la suivante :

$$\text{Points offre } X = \frac{\text{montant offre la plus basse}}{\text{montant offre } X} \times \text{nombre maximum de points}$$

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant introduit l'offre la plus avantageuse sur la base des critères mentionnés ci-dessus.

---

## **1. Contexte et justification**

L'économie centrafricaine majoritairement basée sur le secteur agricole a été secoué par des crises politico-sécuritaires, par l'avènement du COVID-19 et la guerre Russo-Ukrainienne. La RCA fait partie de ce fait, de l'un des pays les plus fragiles au monde faisant face à des défis importants liés au développement des services sociaux de base, à l'accentuation des inégalités sociales et de genre. L'évaluation de la performance du secteur rural par le FIDA montre que la RCA affiche le plus faible score, ce qui affecte les populations rurales, principalement les jeunes et les femmes avec un taux de chômage des jeunes très élevé (62%). Malgré une remarquable dynamique de relance, l'écosystème entrepreneurial agricole reste confronté à un accès difficile au financement, aux intrants, et à des services de formation professionnelle appropriés. L'élevage a été fortement affecté par les différents conflits avec une déstructuration notamment du dispositif de services de conseil y compris les services vétérinaires dont l'accès est limité. Dans certains cas, les couloirs de transhumance sont contrôlés par des groupes armés qui organisent des pillages des animaux. Outre les conflits et la faiblesse des capacités institutionnelles, les aléas et les changements climatiques représentent une autre menace importante, ayant des conséquences sur la gestion des écosystèmes et autres ressources agricoles et naturelles renouvelables, pouvant entraver la cohésion sociale, la stabilité et le développement durable du pays. Or le secteur de l'élevage constitue un élément important pour le développement socio-économique et un facteur essentiel pour l'amélioration des conditions de vie des populations. Afin de réduire les inégalités socio-économiques, renforcer la cohésion sociale et instaurer un environnement de paix et de sécurité durable, le gouvernement centrafricain s'est doté d'un cadre stratégique national constitué par : (1) le Plan National pour le Redressement et la Consolidation de la Paix (PNRCP, 2017-2023) ; (2) la feuille de route de l'élevage centrafricain (2017- 2021) ; (3) le Programme National d'Investissement agricole, de sécurité alimentaire et de nutrition (PNIASAN) ; (4) le Cadre stratégique national pour l'emploi et la formation professionnelle (PFPNE) ; (5) la Stratégie pour le Développement Rural, l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire (SDRASA) ; et (6) la Stratégie Nationale d'Autonomisation Socio-Économique des Femmes et des Filles.

Le Gouvernement de la République Centrafricaine, dans sa stratégie de recapitalisation des populations affectées par les différentes crises (insécurité, COVID, guerre en Ukraine), a identifié le secteur de l'élevage comme vital pour son économie. C'est dans ce contexte qu'en partenariat avec Gouvernement, le FIDA a conduit du 7 au 26 Mai 2023, une mission de conception du Projet Elevage et Appui aux Jeunes (PEAJ). Le Gouvernement de la RCA a donc obtenu du FIDA le financement du PEAJ d'un montant de 22,07 milliards de XAF (soit 36,8 millions de dollars EU) pour la mise en œuvre de ce projet pour la période 2024-2030.

A travers le PEAJ, le Gouvernement, en partenariat avec le FIDA, envisage de faire la promotion de chaînes de valeur inclusives pour les plus pauvres dans le sous-secteur de l'élevage (petits ruminants, apiculture, aviculture familiale et moderne, porciculture, et gestion responsable de la transhumance). Ceci aidera à créer des opportunités d'emplois et de revenus, pour les vulnérables, les jeunes et les femmes, et à renforcer leur résilience, contribuant ainsi à consolider la paix et la stabilité sociale. Le projet comprend trois composantes consacrées respectivement à : (1) la relance économique des bénéficiaires, dans les trajectoires de croissance, en partenariat avec les organisations des bénéficiaires (FNEC, ANGAC) et l'ANDE ; (2) le déploiement de mécanismes financiers adaptés aux besoins des différentes catégories de groupes cibles, et la promotion de l'accès au marché ; et (3) la responsabilisation des acteurs publics et privés, la coordination et la gestion du projet. Le projet cible principalement les ménages pauvres, économiquement et socialement vulnérables, notamment ceux en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle, pratiquant ou non des activités économiques (y inclut les transhumants

internes et transfrontaliers) dans le secteur de l'élevage. Au total, le PEAJ touchera 30 000 ménages, soit l'équivalent de 180 000 bénéficiaires.

La qualité des interventions et des résultats obtenus nécessite un suivi rigoureux, adapté. Le dispositif de suivi sera digitalisé avec une collecte de données facilitée aussi par des fiches digitalisées. Le premier niveau de validation des données collectées est au niveau des antennes (Bouar, Bossangoa, Sibut), par le/la chef(fe) d'antenne. Des rapports d'avancement périodiques (trimestriel, semestriel, annuel) seront produits et mis à disposition du MESA et du FIDA. La validation finale se fait au niveau central par le Responsable de Suivi et Evaluation en étroite collaboration avec les experts thématiques. Le dispositif digitalisé renseignera sur la contribution du PEAJ au COSOP, au FIDA 12, et devra également permettre à l'équipe de projet, au FIDA et au MESA, de connaître en temps réel, et à tout moment, l'état des indicateurs pour la mise en œuvre. Les présents termes de références sont élaborés et publiés pour recruter un prestataire chargé mettre en place le système de suivi & évaluation (SSE) digitalisé du PEAJ.

## **2. Objectifs de la mission**

L'objectif principal de la mission est de mettre en place un système unique de suivi et évaluation assorti d'un manuel de suivi et évaluation pour le projet PEAJ. Plus spécifiquement il s'agira de :

- Concevoir l'architecture du système de suivi et évaluation conformément au manuel de mise en œuvre (PIM) du PEAJ et en concertation avec l'équipe de projet ;
- Concevoir le système unique de suivi et évaluation ;
- Elaborer le manuel de suivi et évaluation ;
- Elaborer les API pour faire le pont entre le SSE digitalisé, le SSE du MESA ;
- Former les agents et personnels du PEAJ, MESA, de l'ANDE, de la FNEC, de l'ANGAC, etc. sur le SSE digitalisé ;
- Assurer le service après-vente, la maintenance et le service d'hébergement pour la durée de vie du projet.

## **3. Principales tâches**

Les principales tâches du consultant sont de :

- f) Concevoir l'architecture du système de suivi et évaluation conformément aux PIM du PEAJ et en concertation avec l'équipe de projet ;
  - étude préalable et diagnostic
  - étude fonctionnelle et organisationnelle
  - collaborer étroitement avec le projet pour définir le code analytique du SSE en lien avec le budget et le code tel que inscrit dans le logiciel de comptabilité ;
  - proposer un plan imagé du flux d'informations et des divers niveaux de validations possibles
  - discuter des divers droits d'utilisation pour les différents utilisateurs du logiciel
- g) Concevoir le système unique de suivi et évaluation. Il s'agit entre autres de :
  - Créer les fiches des indicateurs, de collecte de données
  - Digitaliser tout le système de collecte, d'analyse pour génération des graphes et tableaux de bord
  - Intégrer un tableau de bord qui fournit systématiquement le niveau d'atteinte des objectifs pour les thématiques transversales (genre, jeunes, changement climatique, PvH, nutrition)
  - Créer les relations hiérarchiques nécessaires pour monter la contribution du projet au COSOP, du FIDA 12, aux objectifs du MESA.
  - Créer les différents niveaux et interfaces d'utilisateurs

- Assurer une bonne intégration du SIG dans la base de données afin de recenser les réalisations physiques, les points GPS des ménages et bénéficiaires appuyés par le projet
- Proposer le cadre de mesure des rendements
- Tester le SSE développé avec l'équipe du projet, le MESA, l'ANDEC et les autres parties prenantes de la mise en œuvre

Le MESA et l'ANDE devront avoir accès de visualisation, de téléchargement des données, de rapports et graphiques depuis le logiciel de S&E du projet.

- h) Elaborer le manuel de suivi et évaluation
- Il s'agit du document cadre unique qui soutient le SSE
  - Le manuel sera développé en même temps que le SSE
  - Intégrer le dictionnaire des indicateurs dans le manuel y compris la méthode de mesure pour chaque indicateur
  - Présenter dans le manuel, le cahier des charges relatif à l'informatisation du système de suivi-évaluation.
- i) Elaborer les API pour faire le pont entre le SSE digitalisé et le SSE du MESA
- Assurer la pleine intégration du SSE dans le SSE du MESA via un API
  - Interagir avec l'expertise en charge du SSE du MESA
- j) Former les agents et personnels du PEAJ, MESA, de l'ANDE, de la FNEC, de l'ANGAC, etc. sur le SSE digitalisé

Participer en tant que formateur et facilitateur aux séances physiques (en présentiel) organisées par le PEAJ pour la formation des agents et acteurs clés du PEAJ.

- k) Assurer le service après-vente, la maintenance et le service d'hébergement pour la durée de vie du projet
- Fournir le service d'hébergement du SSE pour les sept (07) ans du projet et une année supplémentaire
  - Le service après installation du SSE et la formation sera étalé sur douze (12) mois.

Le prestataire travaillera en étroite collaboration avec l'équipe de PEAJ, du MESA, de l'ANDE, et autres partenaires du projet. Il/Elle recevra aussi les orientations du FIDA (bureau pays) et des points focaux du FIDA en matière de suivi et évaluation. Il/Elle communiquera régulièrement les avancées à ces points focaux.

#### 4. Livrables attendus et délais de soumission

Les livrables attendus à la fin de la mission sont :

Livrables	Délai de soumission
Rapport de cadrage au démarrage de la mission	3 jours au plus tard l'atelier de cadrage
Un manuel de suivi et évaluation détaillé et validé	30 jours au plus tard après l'atelier de cadrage
Le système de suivi et évaluation est validé et livré	50 jours au plus tard après soumission du manuel S&E validé
Serveur d'hébergement du SSE payé pour la durée du projet et pour une année supplémentaire	

Les API pour faire le pont entre le SSE digitalisé et le SSE du MESA sont fonctionnels	30 jours au plus tard après la livraison du SSE
Les corrections et maintenances post-livraison du SSE sont assurées sur douze mois	Continue pendant douze mois
Le rapport de formation des utilisateurs et des acteurs sur le SSE	05 jours au plus tard après la formation
Un rapport final succinct de mission	Un an au plus tard après l'atelier de cadrage

### **5. Modalités de soumission de candidature**

Il s'agit d'une prestation par entente directe. Au regard du caractère spécifique et particulier de cette prestation, le projet contactera directement le concepteur du logiciel SSE (La RUCHE) pour une soumission de :

- un curriculum vitae ;
  - le diplôme du consultant ;
  - une offre technique succincte ;
  - une proposition détaillée de prix.
-

## **1. Contexte et justification**

L'économie centrafricaine majoritairement basée sur le secteur agricole a été secoué par des crises politico-sécuritaires, par l'avènement du COVID-19 et la guerre Russo-Ukrainienne. La RCA fait partie de ce fait, de l'un des pays les plus fragiles au monde faisant face à des défis importants liés au développement des services sociaux de base, à l'accentuation des inégalités sociales et de genre. L'évaluation de la performance du secteur rural par le FIDA montre que la RCA affiche le plus faible score, ce qui affecte les populations rurales, principalement les jeunes et les femmes avec un taux de chômage des jeunes très élevé (62%). Malgré une remarquable dynamique de relance, l'écosystème entrepreneurial agricole reste confronté à un accès difficile au financement, aux intrants, et à des services de formation professionnelle appropriés. L'élevage a été fortement affecté par les différents conflits avec une déstructuration notamment du dispositif de services de conseil y compris les services vétérinaires dont l'accès est limité. Dans certains cas, les couloirs de transhumance sont contrôlés par des groupes armés qui organisent des pillages des animaux. Outre les conflits et la faiblesse des capacités institutionnelles, les aléas et les changements climatiques représentent une autre menace importante, ayant des conséquences sur la gestion des écosystèmes et autres ressources agricoles et naturelles renouvelables, pouvant entraver la cohésion sociale, la stabilité et le développement durable du pays. Or le secteur de l'élevage constitue un élément important pour le développement socio-économique et un facteur essentiel pour l'amélioration des conditions de vie des populations. Afin de réduire les inégalités socio-économiques, renforcer la cohésion sociale et instaurer un environnement de paix et de sécurité durable, le gouvernement centrafricain s'est doté d'un cadre stratégique national constitué par : (1) le Plan National pour le Redressement et la Consolidation de la Paix (PNRCP, 2017-2023) ; (2) la feuille de route de l'élevage centrafricain (2017- 2021) ; (3) le Programme National d'Investissement agricole, de sécurité alimentaire et de nutrition (PNIASAN) ; (4) le Cadre stratégique national pour l'emploi et la formation professionnelle (PFPNE) ; (5) la Stratégie pour le Développement Rural, l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire (SDRASA) ; et (6) la Stratégie Nationale d'Autonomisation Socio-Économique des Femmes et des Filles.

Le Gouvernement de la République Centrafricaine, dans sa stratégie de recapitalisation des populations affectées par les différentes crises (insécurité, COVID, guerre en Ukraine), a identifié le secteur de l'élevage comme vital pour son économie. C'est dans ce contexte qu'en partenariat avec Gouvernement, le FIDA a conduit du 7 au 26 Mai 2023, une mission de conception du Projet Elevage et Appui aux Jeunes (PEAJ). Le Gouvernement de la RCA a donc obtenu du FIDA le financement du PEAJ d'un montant de 22,07 milliards de XAF (soit 36,8 millions de dollars EU) pour la mise en œuvre de ce projet pour la période 2024-2030.

A travers le PEAJ, le Gouvernement, en partenariat avec le FIDA, envisage de faire la promotion de chaînes de valeur inclusives pour les plus pauvres dans le sous-secteur de l'élevage (petits ruminants, apiculture, aviculture familiale et moderne, porciculture, et gestion responsable de la transhumance). Ceci aidera à créer des opportunités d'emplois et de revenus, pour les vulnérables, les jeunes et les femmes, et à renforcer leur résilience, contribuant ainsi à consolider la paix et la stabilité sociale. Le projet comprend trois composantes consacrées respectivement à : (1) la relance économique des bénéficiaires, dans les trajectoires de croissance, en partenariat avec les organisations des bénéficiaires (FNEC, ANGAC) et l'ANDE ; (2) le déploiement de mécanismes financiers adaptés aux besoins des différentes catégories de groupes cibles, et la promotion de l'accès au marché ; et (3) la responsabilisation des acteurs publics et privés, la coordination et la gestion du projet. Le projet cible principalement les ménages pauvres, économiquement et socialement vulnérables, notamment ceux en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle, pratiquant ou non des activités économiques (y inclut les transhumants

internes et transfrontaliers) dans le secteur de l'élevage. Au total, le PEAJ touchera 30 000 ménages, soit l'équivalent de 180 000 bénéficiaires.

La qualité des interventions et des résultats obtenus nécessite un suivi rigoureux, adapté. Le dispositif de suivi sera digitalisé avec une collecte de données facilitée aussi par des fiches digitalisées. Le premier niveau de validation des données collectées est au niveau des antennes (Bouar, Bossangoa, Sibut), par le/la chef(fe) d'antenne. Des rapports d'avancement périodiques (trimestriel, semestriel, annuel) seront produits et mis à disposition du MESA et du FIDA. La validation finale se fait au niveau central par le Responsable de Suivi et Evaluation en étroite collaboration avec les experts thématiques. Le dispositif digitalisé renseignera sur la contribution du PEAJ au COSOP, au FIDA 12, et devra également permettre à l'équipe de projet, au FIDA et au MESA, de connaître en temps réel, et à tout moment, l'état des indicateurs pour la mise en œuvre.

Le présent avis est lancé pour recruter un cabinet ou bureau d'études chargé de conduire l'étude de références du projet PEAJ.

## **2. Ciblage géographique et économique du PEAJ**

**Zone d'intervention.** En conformité avec les orientations du COSOP, elle couvre 8 préfectures retenues avec le Gouvernement en conjuguant plusieurs critères, dont l'incidence de pauvreté, le niveau de vulnérabilité de la population à l'insécurité alimentaire, le besoin de converger les interventions du FIDA où elles auront des impacts significatifs sur les populations affectées par les crises, et les possibilités de synergie avec les autres intervenants. L'intervention couvrira les quatre préfectures où le PREPAS et le PRAPAM interviennent déjà à savoir : (1) la Nana-Mambéré; (2) l'Ombella Mpoko; (3) l'Ouham-Pende ; et (4) la Lobaye ; et elle s'élargira à 4 nouvelles préfectures, à savoir: (5) la Kemo ; (6) l'Ouham ; (7) la Ouaka ; et (8) la Nana-Gribizi où il y a un besoin urgent d'intervention pour assurer la résilience de populations qui n'ont pas bénéficié d'action de développement durable jusqu'à un passé récent, du fait de la présence de groupes armés. Le PEAJ couvrira ainsi cinq des sept grandes communes d'élevage du pays à savoir, les Communes de : Kouï dans l'Ouham Pendé ; Niem-Yellewa et Gaudrot dans la Nana Mambéré ; et l'Ombella Mpoko et Ouro-Djafun dans la Ouaka. Ces communes sont caractérisées par de vastes étendues de savanes, offrant ainsi d'énormes potentialités pour l'élevage pastoral. On y rencontre en particulier les éleveurs agro-pastoraux sédentaires et éleveurs transhumants (dont les Peuhl Mbororo), ainsi que les population pygmées Aka/Bayaka (dans la Lobaye).

**Groupe-cible.** A travers les organisations des bénéficiaires, le projet cible principalement les ménages pauvres, économiquement et socialement vulnérables, notamment ceux en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle, pratiquant ou non des activités économiques (y inclut les transhumants internes et transfrontaliers) dans le secteur de l'élevage. Au total, le PEAJ touchera 30,000 ménages, soit l'équivalent de 180,000 bénéficiaires membres des ménages. Les cibles directes sont classées en trois catégories C.1, C.2 et C.3.

*La C.1 regroupe environ 28,820 ménages vulnérables* qui constituent la grande majorité des cibles du projet. Il s'agit principalement de : (1) les populations autochtones que constituent les pygmées Aka et Babinga, ainsi que les peuls Mbororo ; (2) les ménages victimes d'un niveau élevé de décapitalisation en raison des effets conjugués des crises ; (3) les personnes déplacées et retournées, et qui sont en instance de réinsertion socio-économique dans les milieux d'accueil, notamment ceux qui ont perdu leur cheptel; et (4) les personnes extrêmement vulnérables (les personnes vivantes avec le VIH SIDA, les ménages avec des enfants orphelins, les filles mères, les jeunes démobilisés, les personnes de troisième âge, les veuves et veufs, les femmes seules, les personnes vivant avec un handicap – PVH, etc.). Ces cibles partagent en commun une vulnérabilité structurelle, une faible insertion sociale et une absence d'opportunités socio-économiques. Leur relance et insertion dans un parcours de graduation dépend des subventions intelligentes et autres appuis du projet. Pour des raisons pratiques, cette catégorie est subdivisée en deux sous catégories C.1.a. et C.1.b.

- La sous-catégorie C.1.a. représente des ménages moins vulnérables dont : (1) environ 13,200 constituent les bénéficiaires des campagnes de vaccination, des infrastructures de transhumance, des ressources de pâturage dans les couloirs de transhumance balisées, et des mécanismes de dialogue mis en place et animés ; et (2) environ 9620 bénéficiaires des infrastructures d'accès au marché (aire d'abattage, marché à bétail), de prophylaxie (postes vétérinaires).
- La sous-catégorie C.1.b. représentent environ 6,000 ménages très vulnérables, avec peu ou pas d'actifs de production. Ces ménages bénéficieront du mécanisme de soutien financier du projet aux plus vulnérables. Ce mécanisme est constitué par des coupons pour l'acquisition des ressources de production, couplés avec un transfert monétaire alimentaire (subventions intelligentes) pour protéger ces bénéficiaires contre le risque de consommation des ressources de production acquises avec les coupons.

*La catégorie C2 représente des ménages pauvres (environ 734), mais ayant quelques actifs de production, et un certain niveau d'éducation. Cette catégorie est constituée par : (1) des jeunes scolarisés (jeunes diplômés de l'enseignement technique ou professionnel agricole ou d'élevage, les jeunes de niveau post-primaire, secondaire ou supérieur) et non scolarisés, qui ambitionnent d'entreprendre dans l'élevage ; (2) les jeunes démobilisés qui ont abandonné les armes pour se relancer dans la vie économique ; (3) des personnes engagées dans les activités d'élevage de subsistance, avec un cheptel de taille réduite. L'appui du projet permettra notamment à ces cibles d'accéder à un crédit (aux taux d'intérêt négociés avec les institutions financières participantes) pour développer et/ou renforcer leurs activités, et s'inscrire dans un parcours de croissance.*

*La catégorie C.3 regroupe des acteurs locaux qualifiés de micro petits et moyens entrepreneurs (environ 57), ayant des activités liées aux marchés, informels pour la plupart. Ils sont déjà actifs dans les chaînes d'approvisionnement locales, en tenant des fonctions telles que : fournisseur d'intrants, fournisseur de soins vétérinaires, formateur, transformateur (principalement du lait, du miel), agrégateur des producteurs et des produits (organisation de la production, collecte et mise en marché des produits d'élevage), artisans fournisseurs des matériaux d'élevage (fabricants de parpaings, maçons et menuisiers spécialisés dans les constructions d'abris d'élevages et ruches etc.). Ils sont porteurs d'initiatives économiques, et pour la plupart, dans l'un des métiers connexes. L'appui du projet leur permettra possiblement de se formaliser, d'accéder à un crédit (aux taux d'intérêt négociés avec les institutions financières partenaires) et de se renforcer dans les rôles de fournisseurs ou d'acteurs moteurs des chaînes d'approvisionnement locales, développant des relations d'affaires équitables avec les C.1 et C.2.*

*Enfin, environ 125 bénéficiaires non répertoriés dans les trois catégories C1, C2 et C3 sont des agents individuels du MESA, des IFP et autres partenaires de mise en œuvre qui bénéficient de diverses formations et actions de renforcement de leurs capacités.*

Le PEAJ est formulé pour être : (i) transformateur de la dynamique hommes-femmes ; (ii) sensible à la jeunesse, (iii) sensible à la nutrition, et (iv) axé sur les questions climatiques.

**Genre.** Le PEAJ se veut transformateur des rapports femmes-hommes en accompagnant le Gouvernement à améliorer son arsenal juridique et normatif mis en place pour créer un environnement favorable à l'égalité des sexes. Doté d'une stratégie genre et d'un plan d'action pour accroître l'intégration des femmes et des filles dans les chaînes de valeurs d'élevage, le projet adoptera une approche participative intégrant le GALS. Le PEAJ accordera une attention particulière aux femmes, qui représenteront au moins 40% des bénéficiaires.

**Jeunes.** Le PEAJ s'appuie sur les orientations nationales et du FIDA pour accompagner le gouvernement dans l'autonomisation des jeunes (garçons et filles) qui représenteront 40% des bénéficiaires. Le projet leur offrira des opportunités d'emplois décentes à travers

un parcours économique qui les connecte aux marchés des intrants, tout en facilitant la commercialisation de leurs produits. Par ailleurs, le projet renforcera les capacités des institutions nationales en charge de promouvoir l'emploi des jeunes par la mobilisation d'un dispositif approprié d'assistance technique.

**Environnement et changement climatique.** Le PEAJ investira dans l'accès des bénéficiaires aux pratiques d'élevage intelligentes face au climat, la gestion durable de la transhumance, l'utilisation d'équipements solaires ou à faibles émissions de GES par les bénéficiaires et plus particulièrement dans les activités de conservation et de transformation. Le projet veillera aussi au respect des règles en vigueur en matière de protection environnementale et sociale. Les interventions du projet permettront d'avoir 43% de financement climatique lié à l'adaptation.

**Nutrition.** Le PEAJ investira dans l'éducation nutritionnelle des ménages bénéficiaires, tout en renforçant les capacités des institutions nationales en charge de la promotion de la nutrition. Parmi les activités figurent : un appui-accompagnement en petits élevages axés sur le marché, couplés au mécanisme de transfert monétaire alimentaire ; la promotion de jardins potagers ; les campagnes d'information et de sensibilisation-éducation nutritionnelle ; et les formations sur les bonnes pratiques alimentaires, d'hygiène et d'assainissement.

### 3. Objectifs de la mission

L'objectif général de cette étude est d'établir une situation de référence détaillée en proposant des valeurs (qualitatives et quantitatives) de référence pour les indicateurs d'impact, d'effets, de résultats et d'activités conformément au cadre logique en vue de poser les bases du système de suivi évaluation du PEAJ. Plus spécifiquement, il s'agira de :

- Documenter la situation de référence des indicateurs d'impact, d'effet, de résultats et d'activités conformément au cadre logique du programme à travers l'établissement d'une situation exhaustive des indicateurs de base tels que définis dans le cadre logique. Cette situation permettra de dresser une liste exhaustive définitive des indicateurs requis, de les opérationnaliser (valeurs cibles des indicateurs pour la période de 2022 à 2026) et de définir leur niveau de mesure et la pertinence de leur choix dans le cadre de l'évaluation de l'impact du projet.
- Proposer et mettre en œuvre une méthodologie de collecte de données basée sur une technique d'échantillonnage robuste. Cette méthodologie, en tenant compte des indicateurs retenus, précisera les unités d'observation, la méthode de mise en place de bases de sondage, le mode de tirage des échantillons, le pouvoir de calcul de la taille d'échantillon, la taille de l'échantillon, les outils de collecte de données. La méthodologie sera cohérente avec les directives FIDA sur la mesure des indicateurs d'effets de base (COI survey). La collecte de données devra se faire avec les fiches de collecte de données digitalisées sur des tablettes avec le logiciel Survey Solutions, etc.). Dans une perspective de conserver les mêmes unités d'observation tirées pour les autres passages, la base de sondage devra être aussi exhaustive que possible notamment en termes d'informations sur la nature et l'emplacement géographique des unités d'observation (aussi bien pour le choix des unités cibles que du groupe témoin). La conception de l'échantillon devra prendre en compte particulièrement la stratégie de ciblage du PEAJ afin de garantir (ou du moins d'augmenter la probabilité) que les unités échantillonnées seront des bénéficiaires. Les éléments échantillonnés serviront aussi pour les évaluations à mi-parcours et à l'achèvement du projet. Aussi, à la fin de chaque entretien, une image de l'unité d'enquête pourra être prise et stockée.

- Proposer et mettre en œuvre, des méthodes d'exploitation et d'analyse des données fiables. Ces méthodes devront renseigner sur les tests statistiques qui seront utilisés pour s'assurer de la fiabilité des données collectées, les logiciels à utiliser pour le nettoyage des données, la fusion des fichiers et sur les procédures à utiliser pour l'analyse et la production de l'ensemble des indicateurs.
- Proposer pour chaque indicateur, le mode opératoire en clarifiant les rôles et responsabilités, les données à renseigner, le coût pour le faire, la périodicité de la collecte, etc.
- Ressortir clairement à toutes les étapes la méthode de prise en compte des thématiques transversales genre, jeunesse, environnement et changement climatique, nutrition.
- Proposer un plan de rédaction détaillé qui servira à l'élaboration des rapports de l'étude et des supports de restitution des données de l'étude.
- Elaborer le rapport d'étude de référence ainsi que toutes les annexes requises. Le rapport devra ressortir des sessions dédiées et très détaillées à chacune des thématiques genre, jeunesse, environnement et changement climatique, nutrition.

#### **4. Résultats attendus de l'étude**

Les résultats attendus de cette étude de référence sont entre autres :

- la situation de référence des indicateurs d'impact, d'effet, de résultats et d'activités conformément au cadre logique du PEAJ est documentée ;
- les valeurs de bases des indicateurs pour la période de 2022 à 2026 sont établies ;
- pour chaque indicateur, le mode opératoire clarifiant les rôles et responsabilités, les données à renseigner, le coût pour le faire, et la périodicité de la collecte sont proposés ;
- une note détaillée sur le déroulement et les événements clés lors de la conduite de la collecte sur le terrain.

L'institution de prestation et l'équipe projet pourront bénéficier de l'appui du FIDA pour le contrôle qualité et les orientations relatives à la mesure des « **Core Outcome Indicators du FIDA (COI)** ».

#### **5. Mandat et principales tâches du prestataire**

Le mandat et les principales tâches du prestataire sont de :

- a) Proposition d'une méthodologie détaillée de conduite de l'étude de référence
- b) Adaptation des questionnaires sur Survey Solutions et pré-test

Pour les enquêtes de référence, le FIDA a standardisé des questionnaires-type à suivre. Le cabinet devra adapter (compléter ou retirer des questions) ces questionnaires en fonction du contexte du pays, du projet et des indicateurs du cadre logique de PEAJ. Au cours de ce processus, le cabinet devra pour fixer des valeurs limites générales facilitant ainsi la détection des valeurs aberrantes). Pour l'adaptation, le prestataire s'appuiera sur les données et informations de recensements agricoles nationaux ou régionaux, des enquêtes agricoles et les enquêtes socio-économiques à grande échelle auprès des ménages qui existent dans le pays, et d'autres documentations issues de sources

rigoureuses. Les questionnaires adaptés doivent être traduits en langues locales pour guider les collecteurs, car la collecte sera faite en langues locales essentiellement. Le français sera utilisé pour les cibles qui disposent d'un très bon niveau de maîtrise de cette langue. Tous les questionnaires adaptés ou conçus devront subir un premier test par des paires pour assurer l'exactitude des questions et des modalités de réponses.

c) Conception de l'échantillon

Le prestataire devra mettre à jour la méthodologie d'échantillonnage proposée dans son offre technique. Pour ce faire, il doit utiliser et respecter les consignes du FIDA tel qu'inscrit dans le guide pour les enquêtes de base et de mesures des COI.

d) Préparation logistique

Le prestataire sera responsable de la préparation logistique du pré-test, de la formation, de la phase pilote et du travail sur le terrain pour la collecte de données. Il s'agira entre autres de :

- Obtenir toutes les autorisations nécessaires (y compris visa statistique si requis) avant le démarrage de la phase de formation et de collecte. Il pourra bénéficier de l'appui du projet sur cet aspect
- Fournir les terminaux Android pour les agents de collecte, les superviseurs et les collecteurs
- Assurer que chaque contrôleur ou superviseur dispose d'un ordinateur portable pour le contrôle qualité des données et de la collecte
- Assurer l'achat de connexion internet à tous les agents de collecte, les superviseurs et les collecteurs
- Assurer la mise en place du serveur Survey Solutions avant le pré-test et la maintenance jusqu'après la livraison des données finales.
- Autres matériels jugés nécessaires par le prestataire

e) Recrutement du personnel d'enquête

Le prestataire est entièrement responsable du recrutement du personnel technique devant contribuer à la collecte de données. Ces personnels devront être de nationalité centrafricaine et il s'agit des enquêteurs, des superviseurs, et des contrôleurs. Il doit prévoir une liste de réserve de ces personnels au cas où certains se désistent.

- f) Pré-test des outils de collecte (au moins 2 tests par type de questionnaire avec des non-bénéficiaires)
- g) Etablissement de la liste complète et détaillée des personnes à enquêter
- h) Formation des agents de collecte
- i) Formation des superviseurs et contrôleurs
- j) Collecte de données
- k) Traitement et analyse de données
- l) Soumission des tous les livrables dans les délais convenus.

Le prestataire travaillera en étroite collaboration avec l'équipe de PEAJ, du MESA, de l'ANDE, et autres partenaires du projet. Il/Elle recevra aussi les orientations du FIDA (bureau pays et sous-régional) et des points focaux du FIDA en matière d'étude de

référence et d'impact. Il/Elle communiquera régulièrement (chaque semaine) les avancées à ces points focaux.

## 6. Livrables attendus et délais de soumission

Les livrables attendus à la fin de la mission sont :

Livrables	Délai de soumission
Rapport de cadrage au démarrage de la mission	3 jours au plus tard l'atelier de cadrage
La méthodologie détaillée utilisée pour l'enquête de référence	
Les questionnaires finaux contextualisés et traduits dans Survey Solutions, y compris les mises à jour potentielles du pré-test, de la formation ou du pilote.	
Les outils de collecte pour les focus group et discussions de groupe	
Les manuels finaux contextualisés de l'enquêteur, du superviseur et du contrôleur de données.	
Les données du pré-test et les fichiers audio et images	
Les données relatives aux résultats des questionnaires, l'évaluation/les notes des contrôleurs et la sélection des travailleurs sur le terrain	
Les rapports d'avancement hebdomadaires de l'état d'avancement des travaux au FIDA	
Les fichiers-do Stata contenant toutes les étapes d'édition ou de nettoyage des données mises en œuvre après l'exportation de Survey Solutions.	
Les bases données brutes (non apurées) telles qu'exportées de Survey Solutions et les données finales entièrement étiquetées, annexées et nettoyées.	
Les bases données apurées aux formats exploitables avec STATA, et fichier Excel	
Le rapport détaillé d'enquête retraçant les événements observés lors de l'enquête de référence	
Le rapport de l'étude de référence et toutes autres documents relatifs à	
Le cadre logique affiné avec les données de références renseignées	

## 7. Durée de la mission

La durée de l'étude est de six (06) mois calendaires à compter de la date de signature du contrat avec le consultant. Elle couvrira la période allant de JJ/MM/AAA au JJ/MM/AAA. La réalisation de l'étude devra impérativement prendre fin (tous les livrables inclus) le JJ/MM/AAA.

## 8. Profil du prestataire

L'institution prestataire devra répondre des critères minimums suivants :

- Avoir une existence officielle d'au moins dix années
- Au moins dix (10) ans dans la réalisation d'enquêtes socio-économiques à grande échelle auprès des ménages.
- Expérience de la mise en œuvre réussie d'enquêtes sur les ménages en RCA ou dans un pays de la zone CEMAC.
- Faire preuve d'au moins trois (03) des expériences similaires

- Solide compréhension du contexte de l'agriculture et de l'élevage de la RCA et de pays en situation de fragilité, y compris des études existantes, des données secondaires et des enquêtes et questionnaires établis.
- Bonne connaissance de la conception de questionnaires dans Survey Solutions et expérience de la mise en œuvre d'enquêtes à grande échelle dans Survey Solutions ou un logiciel CAPI similaire.
- Bonne connaissance de la gestion et du nettoyage des données dans Stata.

L'institution prestataire devra fournir les profils minimums suivants :

- Directeur d'enquête titulaire d'un BAC+5 dans un domaine pertinent et ayant au moins 15 ans d'expérience.
- Coordonnateur de terrain. BAC+5 ayant au moins une expérience dans la coordination/gestion d'enquêtes et un diplôme universitaire.
- Gestionnaire de base de données avec BAC+5 dans un domaine pertinent et au moins 5 ans d'expérience dans la gestion de données (10 ans avec un BAC+3) et une expérience prouvée et une bonne connaissance de Survey Solutions et Stata.
- Expert en agronomie (spécialiste en élevage) avec un BAC+5 et au moins 10 ans d'expérience. Une compréhension approfondie des systèmes agricoles et d'élevage locaux est requis.
- Expert en agroéconomie avec un BAC+5 et au moins 7 ans d'expérience. Une compréhension approfondie des systèmes agricoles et emploi de jeunes, entrepreneuriat du projet est requis.
- Expert en nutrition avec un BAC+5 et au moins 05 ans d'expérience.
- Expert en environnement et changement climatique avec un BAC+5 et au moins 05 ans d'expérience. Une connaissance avérée des questions relatives aux financements de FEM et/ou Fonds d'Adaptation est souhaitée
- Contrôleurs de données avec BAC+3/5, possédant les compétences et l'expérience pour des travaux similaires.
- Superviseurs de terrain avec BAC+3/5, possédant les compétences et l'expérience pour des travaux similaires.
- Des enquêteurs possédant les compétences et l'expérience pour des travaux similaires de collecte de données.

## **9. Modalités de soumission de candidature**

Au regard de l'expertise avérée et de l'expérience de l'Institut Sous-régional de Statistique et d'Economie Appliquée (ISSEA) sur le PRAPAM avec le FIDA en RCA, le projet contactera directement cette institution pour une soumission de :

- Une offre technique
- Une offre financière
- Le curriculum vitae de chaque expert technique précisé au point 8 ;
- Les diplômes des experts techniques précisés au point 8 ;
- Les preuves d'au moins trois (03) des expériences similaires

Les canevas de l'offre technique et financières sont donnés en annexe 3.

## **10. Modalités de déboursement**

Les échéances de déboursement proposés sont suivantes.

<b>Déboursement</b>	<b>Montant</b>	<b>Output</b>
1	20%	A la signature du contrats
2	20%	Soumission des versions finales des questionnaires adaptés ou conçus, des guides d'entretien, des résultats du pré-test, des manuels et guides, des plans de formations, des matériels proposés de formation.
3	20%	Finalisation de la formation des agents de collecte, des superviseurs, des contrôleurs, soumission des questionnaires et guides finaux, fin de la phase pilote
4	20%	Soumission de 75% des données brutes
5	20%	Soumission de tous les livrables énumérés à la section 6, les commentaires du PEAJ et du FIDA ayant été entièrement traités

## Annexe 1 : Cadre logique du PEAJ

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
Portée PEAJ	<b>1 Nombre de personnes bénéficiant de services promus ou appuyés par le projet</b>				SSE	Semestrielle	UGB (RSE) et FIDA	Situation sécuritaire et situation macroéconomique améliorées et stabilisées ;  Leadership du MESA assuré
	Hommes - Hommes	0	10800	18000				
	Femmes - Femmes	0	7200	12000				
	Jeunes - Jeunes	0	7200	12000				
	Nombre total de personnes bénéficiant de services - Nombre de personnes	0	18000	30000				
	Femme - Pourcentage (%)	0	40	40				
	Jeunes - Pourcentage (%)	0	40	40				
	Persons with disabilities - Nombre	0	900	1500				
	<b>1.b Estimation correspondante du nombre total des membres des ménages</b>				SSE	Semestrielle	UGB (RSE) et FIDA	
	Membres des ménages - Nombre de personnes	0	108000	180000				
<b>1.a Nombre correspondant de ménages touchés</b>				SSE	Semestrielle	UGB (RSE) et FIDA		
Ménages - Ménages	0	18000	30000					
<b>Nombre de déplacés internes bénéficiant de services promus ou appuyés par le projet</b>				SSE	Semestrielle	UGB (RSE) et FIDA		
Populations déplacées internes - Nombre	0	900	1500					
Objectif du projet Améliorer les moyens de subsistance des groupes ciblés afin de stimuler la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la résilience climatique et économique	<b>Pourcentage de ménages déclarant une augmentation de leurs revenus</b>				Enquêtes IBRE-FIDA, Scorecards Résilience, et Rapport des statistique national	Démarrage, mi-parcours et achèvement	UGP (RSE) et FIDA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité élevée du Gouvernement et des partenaires de mise en œuvre opérationnelle</li> <li>• Cadre national politique, stratégique et institutionnel favorable</li> </ul>
	Ménages - Pourcentage (%)	0	60	80				
	<b>Populations déplacées internes présentant une amélioration de l'autononisation</b>				Enquêtes IBRE, SSE	Démarrage, mi-parcours et achèvement	RSE, Coordonnateur	
Populations déplacées internes - Nombre	0	187	311					
Objectif de développement Améliorer durablement les revenus des acteurs du secteur de l'élevage à travers des chaînes de valeurs inclusives et sensibles à la nutrition	<b>1.2.4 Ménages faisant état d'une augmentation de la production</b>				Enquête IBRE, SSE	Démarrage, mi-parcours, achèvement	RSE, Coordonnateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le gouvernement maintient des politiques favorables à la stabilité et à la paix</li> <li>• Des conflits prolongés n'affectent pas négativement la croissance des affaires et de l'économie.</li> </ul>
	Membres des ménages - Nombre de personnes	0	92358	123144				
	Ménages - Pourcentage (%)	0	60	80				
	Ménages - Ménages	0	15393	20524				
	<b>2.2.1 Personnes ayant de nouveaux emplois / opportunités d'emploi</b>				Enquête IBRE, SSE	Démarrage, mi-parcours, achèvement	RSE, Coordonnateur	
	Hommes - Hommes	0	1009	1681				
	Femmes - Femmes	0	672	1121				
	Jeunes - Jeunes	0	672	1121				
	Nombre total de personnes ayant de nouveaux emplois/opportunités d'emploi - Nombre de personnes	0	1681	2802				
	Persons with disabilities - Nombre	0	84	140				
<b>SF.2.1 Ménages satisfaits des services soutenus par le projet</b>				Enquête IBRE, SSE	Démarrage, mi-	RSE, Coordonnateur		
Membres des ménages - Nombre de personnes	0	64800	144000					

	Ménages (%) - Pourcentage (%)	0	60	80		parcours, achèvement		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion de projet efficace et efficiente</li> <li>• Pas de hausse brusque de l'inflation</li> <li>• Bonne capacité de mise en oeuvre de toutes les parties prenantes</li> </ul>	
	Ménages (nombre) - Ménages	0	10800	24000					
	<b>SF.2.2 Ménages déclarant pouvoir influencer la prise de décisions des autorités locales et des prestataires de services soutenus par le projet</b>				Enquête IBRE, SSE	Démarrage, mi-parcours, achèvement	RSE, Coordonnateur		
	Membres des ménages - Nombre de personnes	0	64800	144000					
	Ménages (%) - Pourcentage (%)	0	60	80					
	Ménages (nombre) - Ménages	0	10800	24000					
	<b>Populations déplacées internes occupant un nouvel emploi ou ayant accès à de nouvelles possibilités d'emplois</b>				Enquêtes IBRE, SSE	Démarrage, mi-parcours et achèvement	RSE, Coordonnateur		
	Populations déplacées internes - Nombre	0	84	140					
Effet direct Effet 1. : La production, la productivité et la résilience des chaînes de valeur de l'élevage et de l'apiculture sont améliorées	<b>1.2.2 Ménages déclarant l'adoption de technologies, de pratiques ou d'intrants nouveaux/améliorés</b>				Enquêtes COI-FIDA	Démarrage, mi-parcours et achèvement	UGP (RSE) et FIDA	Capacité de mise en oeuvre de l'UGP et des partenaires de mise en oeuvre et des prestataires de services	
	Membres des ménages - Nombre de personnes	0	60033	130841					
	Ménages - Pourcentage (%)	0	65	85					
	Ménages - Ménages	0	10005	21807					
	<b>1.2.8 Femmes déclarant une diversité alimentaire minimale (MDDW)</b>				Enquêtes COI-FIDA	Démarrage, mi-parcours et achèvement	UGP (RSE) et FIDA		
	Femmes (%) - Pourcentage (%)	0	65	65					
	Femmes (nombre) - Femmes	0	2307	4641					
	Ménages (%) - Pourcentage (%)	0	13	15.5					
	Ménages (nombre) - Ménages	0	2307	4641					
	Membres des ménages - Nombre de personnes	0	13841	27846					
	Ménages dirigés par une femme - Ménages								
	<b>3.2.2 Ménages déclarant l'adoption de pratiques et technologies durables et résilientes au changement climatique</b>				Enquêtes COI-FIDA	Démarrage, mi-parcours et achèvement	UGP (RSE) et FIDA		
	Membres des ménages - Nombre de personnes	0	21990	36648					
	Ménages - Pourcentage (%)	0	20	20					
	Ménages - Ménages	0	3665	6108					
	<b>1.2.9 Ménages dont les connaissances, attitudes et pratiques en matière de nutrition sont améliorées (KAP)</b>				Enquêtes COI-FIDA	Démarrage, mi-parcours et achèvement	UGP (RSE) et FIDA		
	Ménages (nombre) - Ménages	0	2307	4641					
	Ménages (%) - Pourcentage (%)	0	65	85					
	Membres de ménages - Nombre de personnes	0	13841	27846					
	<b>IE.2.1 Individus présentant une amélioration de l'autonomisation</b>				Enquête IBRE, SSE	Démarrage, mi-parcours et achèvement	RSE, Coordonnateur		
Jeunes - Pourcentage (%)	0	40	40						
Jeunes - Jeunes	0	1492	2487						
Nombre total de personnes - Pourcentage (%)	0	12	21						
Nombre total de personnes - Nombre de personnes	0	3730	6218						
Femmes - Pourcentage (%)	0	40	40						
Femmes - Femmes	0	1492	2487						
Hommes - Pourcentage (%)	0	60	60						
Hommes - Hommes	0	2238	3731						
Persons with disabilities - Nombre	0	187	311						
Produit Produit 1.1 :	<b>1.1.3 Producteurs ruraux ayant accès aux facteurs de production et/ou aux paquets technologiques</b>					Trimestrielle		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité adéquate de la</li> </ul>	

Les capacités de production au sein des chaînes de valeurs ciblées sont développées et consolidées	Hommes - Hommes	0	2180	3633	SSE, rapports d'activités		RSE/ANDE/Prestataires de services	délivrance des appuis • Bonne implication du service de nutrition et des partenaires spécialisés • Dispositif de suivi et évaluation rigoureux et adapté • Facilitation par l'utilisation adéquate du digital • Risque de perte non présence de certains bénéficiaires (les éleveurs transhumants essentiellement) lors des évaluations
	Femmes - Femmes	0	1453	2422				
	Jeunes - Jeunes	0	1453	2422				
	Producteurs ruraux - Nombre de personnes	0	3633	6055				
	Persons with disabilities - Nombre	0	182	303				
	<b>Producteurs ruraux déplacés internes ayant accès à des intrants de production ou à des modules technologiques - y compris femmes des groupements de fromagerie</b>				SSE, rapports d'activités	Trimestrielle	RSE/ANDE/Prestataires de services	
	Producteurs ruraux déplacés internes - Nombre	0	182	303				
	<b>1.1.4 Personnes formées aux pratiques et/ou technologies de production</b>				SSE, rapports d'activités	Trimestrielle	RSE/ANDE/Prestataires de services	
	Nombre total de personnes formées par le projet - Nombre de personnes	0	15393	25655				
	Hommes formés à la production animale - Hommes	0	9236	15393				
	Femmes formées à la production animale - Femmes	0	6157	10262				
	Jeunes formés à la production animale - Jeunes	0	6157	10262				
	Personnes formées à la production animale - Nombre de personnes	0	15393	25655				
	Persons with disabilities trained in livestock - Nombre	0	770	1283				
	<b>Personnes déplacées internes formées aux pratiques ou aux technologies de production</b>				SSE, rapports d'activités	Trimestrielle	RSE/ANDE/Prestataires de services	
	Personnes déplacées internes - Nombre	0	770	1283				
	<b>1.1.8 Ménages recevant un soutien ciblé pour améliorer leur nutrition</b>				SSE, rapports d'activités	Semestrielle	RSE/Partenaires des services financiers	
	Nombre de personnes qui participent - Nombre de personnes	0	3549	5460				
	Hommes - Hommes	0	2129	3276				
	Femmes - Femmes	0	1420	2184				
	Ménages - Ménages	0						
	Membres des ménages bénéficiaires - Nombre de personnes		21294	32760				
	Jeunes - Jeunes	0	1420	2184				
	Number of persons with disabilities - Nombre	0	177	273				
	<b>Ménages ayant reçu un appui ciblé pour améliorer leur nutrition</b>				SSE, rapports d'activités	Semestrielle	RSE/Unité de Coordination	
	Populations déplacées internes - Nombre	0	177	273				
	<b>3.1.2 Personnes ayant reçu des services d'information climatique</b>				SSE, rapports d'activités	Semestrielle	RSE/Partenaires des services financiers	
Hommes - Hommes	0	6480	10800					
Femmes - Femmes	0	4320	7200					
Jeunes - Jeunes	0	4320	7200					
Personnes bénéficiant de services d'information climatique - Nombre de personnes	0	10800	18000					
Persons with disabilities - Nombre	0	540	900					
<b>Personnes déplacées internes bénéficiant de services d'information sur le climat</b>				SSE, rapports d'activités	Semestrielle	RSE/Partenaires des services financiers		
Populations déplacées internes - Nombre		540	900					
<b>Infrastructures d'élevage et de transhumance construites, réhabilitées ou modernisées</b>						Annuelle		

<b>Produit</b> Produit 1.2 : Les relations entre agriculteurs et éleveurs sont améliorées dans un climat apaisé	Points d'eau (forage+réservoir surelevé+énergie solaire+abreuvoirs) - Nombre	0	1	3	SSE, rapports d'activités		RSE, Coordonnateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Leadership au sein des organisations des acteurs des CV</li> <li>• Forte implication des organisations de producteurs</li> <li>• Forte implication des autorités locales et autres acteurs étatiques</li> <li>• Leadership du MESA</li> <li>• Qualité de l'acteur délivrant l'ingénierie sociale</li> <li>• Facilitation par l'utilisation adéquate du digital</li> </ul>
	Aires de repos - Nombre	0	1	3				
	Parcs de vaccination - Nombre	0	1	3				
	Abris pour bergers - Nombre	0	10	30				
	Postes vétérinaire réhabilités ou construits - Nombre	0	10	20				
	Couloirs de transhumance délimités et balisés (80Km linéaire/couloir) - Nombre	0	1	3	SSE, rapports d'activités	Annuelle	RSE/Coordonnateur/Organisations de producteurs/Structures décentralisées	
	<b>Mécanismes de dialogue (cadre de concertation et de dialogue social, groupes d'intérêts agro-pastoraux, gestion commune de pâturage) renforcés et consolidés</b>							
	Mécanismes de dialogue - Nombre	0	15	20	SSE, rapports d'activités	Annuelle	RSE/Coordonnateur/Organisations de producteurs/Structures décentralisées	
<b>Systèmes d'alerte précoce, de riposte aux pestes et maladies animales et d'information des marchés fonctionnels</b>								
Systèmes d'alerte précoce - Nombre	0	2	2					
<b>Effet direct</b> Effet 2 : La valorisation des produits d'élevage et d'apiculture, ainsi que l'accès au marché et aux produits financiers adéquats sont améliorées	<b>2.2.6 Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux marchés et aux installations de transformation et de stockage</b>				Enquêtes IBRE, SSE	Démarrage, mi-parcours et achèvement	RSE/Coordonnateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bon niveau d'adhésion et de participation des institutions financières</li> <li>• Bonne capacité des partenaires de mise en œuvre</li> <li>• Implication des acteurs locaux au processus de choix des sites d'implantation des infrastructures</li> </ul>
	Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux marchés - Pourcentage (%)	0	32	32				
	Taille des ménages - Nombre de personnes	0	35046	58410				
	Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux installations de transformation - Pourcentage (%)	0	12.33	12.33				
	Taille des ménages - Nombre de personnes	0	13314	22194				
	Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux marchés - Ménages	0	5841	9735				
	Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux installations de transformation - Ménages	0	2219	3699				
	<b>1.2.5 Ménages déclarant utiliser les services financiers ruraux</b>				Enquêtes IBRE, SSE	Démarrage, mi-parcours et achèvement	RSE/Coordonnateur	
	Membres des ménages - Nombre de personnes	0	21697	36162				
	Ménages - Pourcentage (%)	0	20	20				
	Ménages - Ménages	0	3616	6027	Enquêtes IBRE, SSE	Démarrage, mi-parcours et achèvement		
<b>2.2.2 Entreprises rurales appuyées signalant une hausse de leurs bénéfices</b>								
Nombre d'entreprises - Entreprises	0	340	454					
Pourcentage d'entreprises - Pourcentage (%)	0	80	80					
<b>Produit</b> Produit 2.1. Des produits et	<b>1.1.5 Personnes ayant accès à des services financiers dans les zones rurales</b>				SSE, rapports d'activités	Semestrielle	RSE/Partenaires des services financiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bonne implication et bonne</li> </ul>
	Femmes-accès services financiers en zones rurales-épargne - Femmes	0	1638	2184				

services financiers adaptées sont accessibles aux producteurs	Jeunes-accès services financiers en zones rurales-épargne - Jeunes	0	1638	2184				collaboration des institutions financières ; • Bonne démarche pédagogique et bonne sensibilisation des différents acteurs des chaînes de valeur • Bonne capacité des partenaires de mise en œuvre • Qualité du suivi des interventions • Mobilisation effective des communautés locales
	Hommes-accès services financiers dans les zones rurales-épargne - Hommes	0	2457	3276				
	Hommes-accès services financiers dans les zones rurales-crédit - Hommes	0	255	340				
	Femmes - accès à des services financiers dans les zones rurales-crédit - Femmes	0	170	227				
	Jeunes-accès à des services financiers dans les zones rurales-crédit - Jeunes	0	170	227				
	Personnes ayant accès-services financiers dans les zones rurales-épargne - Nombre de personnes	0	4095	5460				
	Personnes-accès à des services financiers dans les zones rurales-crédit - Nombre de personnes	0	425	567				
	Persons with disabilities in rural areas accessing financial services - savings - Nombre	0	205	273				
	Persons with disabilities in rural areas accessing financial services - credit - Nombre	0	21	28				
	<b>Personnes déplacées internes vivant dans des zones rurales ayant accès à des services financiers (épargne, crédit, etc)</b>				SSE, rapports d'activités	Semestrielle	RSE/Partenaires des services financiers	
	Populations déplacées internes (Épargne) - Nombre de personnes	0	205	273				
	<b>1.1.7 Personnes ayant reçu une formation en alphabétisation financière et/ou utilisation des services et produits financiers dans les zones rurales</b>				SSE, rapports d'activités	Semestrielle	RSE/Partenaires des services financiers	
	Hommes - Hommes	0	2181	3634				
	Femmes - Femmes	0	1454	2423				
	Jeunes - Jeunes	0	1454	2423				
	Personnes ayant reçu une formation en alphabétisation financière et/ou utilisation des services et produits financiers dans les zones rurales - Nombre de personnes	0	3635	6057				
	Persons with disabilities - Nombre	0	182	303				
	<b>Populations déplacées internes en milieu rural ayant reçu une formation d'initiation aux questions financières ou à l'utilisation de produits et services financiers</b>				SSE, rapports d'activités	Semestrielle	RSE	
	Populations déplacées internes - Nombre de personnes	0	182	303				
	<b>2.1.2 Personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises</b>				SSE, rapports d'activités	Semestrielle	RSE	
Hommes - Hommes	0	2199	3665					
Femmes - Femmes	0	1466	2443					
Jeunes - Jeunes	0	1466	2443					
Personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises - Nombre de personnes	0	3665	6108					
Persons with disabilities - Nombre	0	183	305					

	<b>Personnes déplacées internes formées à des activités génératrices de revenus ou à la gestion d'entreprise</b>				SSE, rapports d'activités	Semestrielle	RSE	
	Populations déplacées internes - Nombre de personnes	0	183	305				
<b>Produit</b> Produit 2.2. L'accès des bénéficiaires à des infrastructures marchandes résilientes est accrue	<b>Entreprises rurales ayant accès à des services de développement commercial</b>				SSE, rapports d'activités	Annuelle, dès an 2	RSE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retards pour les infrastructures</li> <li>• Implication des organisations de producteurs et des bénéficiaires dans l'identification finale et le suivi des travaux</li> <li>• Bonne capacité de délivrance des prestataires de services</li> </ul>
	Miellerie - Nombre	0	8	10				
	Abattage de volaille - Nombre	0	3	4				
	Laiterie - Nombre	0	3	4	SSE, rapports d'activités	Annuelle	RSE/Coordonnateur/Organisations de producteurs	
	<b>Installations de commercialisation, de transformation ou de stockage construites ou remises en état</b>							
	Marchés à bétail réhabilités ou contruits - Nombre	0	4	4				
	Aires d'abattage réhabilitées - Nombre	0	10	10				
	Construction de mini abattoirs - Nombre	0	2	2				
	Chambres froides (40 U) - Nombre	0	10	15				
	Boucherie moderne alimentée au solaire - Nombre	0	10	15				
Fromagerie artisanale construite ou réhabilitée - Nombre	0	4	4					
<b>Nombre de producteurs ayant noué des partenariats productifs avec des opérateurs privés de collecte, de transformation ou de distribution</b>				SSE, rapports d'activités	Annuelle	RSE, Coordonnateur/Organisation de producteurs		
Producteurs - Nombre	0	2906	4844					
<b>Effet direct</b> Effet 3 : Les capacités institutionnelles et le cadre réglementaire du secteur de l'élevage sont améliorés	<b>Politique 3 Lois, réglementations, politiques ou stratégies existantes/nouvelles soumises aux décideurs pour approbation, ratification ou modification</b>				SSE, rapports d'activités	Annuelle	RSE / Coordo / Institutions juridiques nationales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Forte implication des organisations de producteurs</li> <li>• Leadership du MESA</li> <li>• Participation active des acteurs du secteur de l'élevage au processus</li> </ul>
	Nombre - Nombre	2	3	6				
	<b>2.2.4 Organisations de producteurs ruraux (PR) soutenues, fournissant des services nouveaux ou améliorés</b>				Enquêtes IBRE, SSE	Démarrage, mi-parcours et achèvement	RSE, Coordonnateur	
	Nombre d'organisations de producteurs ruraux soutenues - Organisation	0	2	2				
	Membres des organisations de producteurs ruraux - Nombre de personnes	0	10800	18000				
	Hommes membres des organisations de producteurs ruraux - Hommes	0	6480	10800				
	Femmes membres des organisations de producteurs ruraux - Femmes	0	4320	7200				
Jeunes membres des organisations de producteurs ruraux - Jeunes	0							
<b>Produit</b> Produit 3.1 : les capacités des services publics en charge de l'élevage et des organisations	<b>2.1.3 Organisations de producteurs ruraux soutenues</b>				SSE, rapports d'activités	Annuelle	RSE/Organisations de producteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Forte implication des organisations de producteurs</li> <li>• Leadership du MESA</li> <li>• Participation active des acteurs du secteur de</li> </ul>
	Tailles des organisations de producteurs - Organisation	0	10800	18000				
	Organisations de producteurs ruraux soutenues - Organisation	0	2	2				
	Hommes - Hommes	0	6480	10800				
	Femmes - Femmes	0	4320	7200				
	Jeunes - Jeunes	0	540	900				

de producteurs sont renforcées	<b>Acteurs du service public capacités</b>			SSE, rapports d'activités	Annuelle	RSE/ANDE/MES A	l'élevage au processus
	Nombre - Nombre de personnes	0	208				
	<b>Politique 1 Nombre de produits du savoir relatifs aux politiques achevés</b>			SSE, rapports d'activités	Annuelle	RSE / Coordo / Institutions juridiques nationales	
Nombre - Produits de savoir	0	3	6				

## Annexe 2 : Guide du FIDA en matière d'enquête de base



COI-Measurement  
Guidelines\_FR\_Octob



COI- Measurement  
Guidelines \_Appendic



CI\_framework-update  
\_12.05.22 FR.pdf

Les détails supplémentaires (et guides et documents clés du FIDA) sont à fournir une fois l'entente obtenue entre le prestataire et le commanditaire (PEAJ).

### Annexe 3 : Canevas pour la proposition technique et la proposition financière

- **Offre technique**

- Compréhension et commentaire des termes de référence
- Proposition de plan de travail détaillé pour la mise en œuvre, y compris le calendrier et l'estimation des délais sous forme de tableau de Gantt. Ce plan doit être spécifiquement lié aux activités et aux responsabilités du travail. Une explication narrative du tableau de ce plan est requise.
- Description détaillée de la méthodologie proposée pour mener à bien les activités décrites à la section 5 et atteindre les résultats décrits à la section 4.
- Des copies des CV du personnel principal proposé pour la collecte des données : Directeur d'enquête, Coordonnateur de terrain, Gestionnaire de base de données, Expert en agronomie (spécialiste en élevage), Expert en agroéconomie, Expert en nutrition, Expert en environnement et changement climatique ; ainsi que des preuves de leur expérience, de leurs compétences et de leur formation antérieure ;
- 2 - 3 Copies des CV du personnel " type " qui sera recruté en tant que moniteurs de données, superviseurs de terrain et recenseurs ;
- Une lettre d'engagement du prestataire à exécuter le recrutement des agents de collecte ayant des compétences en langue/dialecte local ;
- Au moins trois références, avec leurs coordonnées, d'entreprises ou d'institutions pour lesquelles le prestataire a réalisé des enquêtes de collecte de données ;
- Si le prestataire potentiel a l'intention de sous-traiter une partie de la prestation, indiquer au moins deux références, coordonnées à l'appui, d'entreprises ou d'institutions pour lesquelles le sous-traitant potentiel a fourni ces services ;
- Toute autre information pertinente, susceptible d'étayer la proposition technique du prestataire pour les exigences spécifiées dans les TDRs.

- **Offre financière**

N°	Personnel / Rubrique	Unité	Coût unitaire (XAF)	Quantité	Coût Total (XAF)

## **1. Contexte et justification**

L'économie centrafricaine majoritairement basée sur le secteur agricole a été secoué par des crises politico-sécuritaires, par l'avènement du COVID-19 et la guerre Russo-Ukrainienne. La RCA fait partie de ce fait, de l'un des pays les plus fragiles au monde faisant face à des défis importants liés au développement des services sociaux de base, à l'accentuation des inégalités sociales et de genre. L'évaluation de la performance du secteur rural par le FIDA montre que la RCA affiche le plus faible score, ce qui affecte les populations rurales, principalement les jeunes et les femmes avec un taux de chômage des jeunes très élevé (62%). Malgré une remarquable dynamique de relance, l'écosystème entrepreneurial agricole reste confronté à un accès difficile au financement, aux intrants, et à des services de formation professionnelle appropriés. L'élevage a été fortement affecté par les différents conflits avec une déstructuration notamment du dispositif de services de conseil y compris les services vétérinaires dont l'accès est limité. Dans certains cas, les couloirs de transhumance sont contrôlés par des groupes armés qui organisent des pillages des animaux. Outre les conflits et la faiblesse des capacités institutionnelles, les aléas et les changements climatiques représentent une autre menace importante, ayant des conséquences sur la gestion des écosystèmes et autres ressources agricoles et naturelles renouvelables, pouvant entraver la cohésion sociale, la stabilité et le développement durable du pays. Or le secteur de l'élevage constitue un élément important pour le développement socio-économique et un facteur essentiel pour l'amélioration des conditions de vie des populations. Afin de réduire les inégalités socio-économiques, renforcer la cohésion sociale et instaurer un environnement de paix et de sécurité durable, le gouvernement centrafricain s'est doté d'un cadre stratégique national constitué par : (1) le Plan National pour le Redressement et la Consolidation de la Paix (PNRCP, 2017-2023) ; (2) la feuille de route de l'élevage centrafricain (2017- 2021) ; (3) le Programme National d'Investissement agricole, de sécurité alimentaire et de nutrition (PNIASAN) ; (4) le Cadre stratégique national pour l'emploi et la formation professionnelle (PFPNE) ; (5) la Stratégie pour le Développement Rural, l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire (SDRASA) ; et (6) la Stratégie Nationale d'Autonomisation Socio-Économique des Femmes et des Filles.

Le Gouvernement de la République Centrafricaine, dans sa stratégie de recapitalisation des populations affectées par les différentes crises (insécurité, COVID, guerre en Ukraine), a identifié le secteur de l'élevage comme vital pour son économie. C'est dans ce contexte qu'en partenariat avec Gouvernement, le FIDA a conduit du 7 au 26 Mai 2023, une mission de conception du Projet Elevage et Appui aux Jeunes (PEAJ). Le Gouvernement de la RCA a donc obtenu du FIDA le financement du PEAJ d'un montant de 22,07 milliards de XAF (soit 36,8 millions de dollars EU) pour la mise en œuvre de ce projet pour la période 2024-2030.

A travers le PEAJ, le Gouvernement, en partenariat avec le FIDA, envisage de faire la promotion de chaînes de valeur inclusives pour les plus pauvres dans le sous-secteur de l'élevage (petits ruminants, apiculture, aviculture familiale et moderne, porciculture, et gestion responsable de la transhumance). Ceci aidera à créer des opportunités d'emplois et de revenus, pour les vulnérables, les jeunes et les femmes, et à renforcer leur résilience, contribuant ainsi à consolider la paix et la stabilité sociale. Le projet comprend trois composantes consacrées respectivement à : (1) la relance économique des bénéficiaires, dans les trajectoires de croissance, en partenariat avec les organisations des bénéficiaires (FNEC, ANGAC) et l'ANDE ; (2) le déploiement de mécanismes financiers adaptés aux besoins des différentes catégories de groupes cibles, et la promotion de l'accès au marché ; et (3) la responsabilisation des acteurs publics et privés, la coordination et la gestion du projet. Le projet cible principalement les ménages pauvres, économiquement et socialement vulnérables, notamment ceux en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle, pratiquant ou non des activités économiques (y inclut les transhumants internes et transfrontaliers) dans le secteur de l'élevage. Au total, le PEAJ touchera 30 000 ménages, soit l'équivalent de 180 000 bénéficiaires.

Dans le cadre de ses activités, le projet PEAJ, souhaite capitaliser l'expérience du PRAPAM et l'existence de la base de données des chaînes d'approvisionnement afin de disposer d'un registre de données national des éleveurs de la Centrafrique pour une meilleure maîtrise du secteur et une plateforme d'aide à la décision. La disponibilité des données en temps réel et l'accès à l'information juste et fiable est la clé de voute de la transparence et constitue un outil incontournable pour identifier les acteurs ; maîtriser l'élevage sur le plan national et proposer par la suite des stratégies de développement du secteur. Ces termes de référence sont donc élaborés pour recruter un prestataire pour le diagnostic de la base de données existante et la réalisation des structures de données adaptées aux spécificités du projet PEAJ afin de disposer d'un registre de données national qui constituera le répertoire officiel des personnes physiques et morales de la chaîne de valeurs de l'élevage.

## **2. Objectifs de la mission**

L'objectif principal est de concevoir un registre de données des éleveurs en RCA à travers la mise à jour des structures de données adaptées aux filières du PEAJ (éleveur de gros bétail, petit ruminant, apiculteurs, aviculteurs, entreprises dans la chaîne de valeur). Plus spécifiquement il s'agira de :

- Faire le diagnostic de la base de données des chaînes d'approvisionnement développées dans le cadre du Projet de Renforcement de la Productivité et de l'Accès aux Marchés des Produits Agropastoraux dans les Savanes (PRAPAM) ;
- Identifier les structures de données manquantes pour adresser les tables liées à l'élevage et adaptées au projet PEAJ ;
- Faire l'état des lieux de l'infrastructure informatique disponible et de l'architecture globale du système nécessaire pour un bon usage du registre de données des éleveurs ;
- Définir la nomenclature et le type de données à collecter par acteur en collaboration avec l'unité nationale de coordination du projet PEAJ et la chambre de l'agriculture ;
- Modéliser, concevoir et implémenter l'ajout de la structure de données ;
- Assurer l'interconnexion du registre de données avec le système de suivi et évaluation digitalisé projet PEAJ ;
- Proposer des scénarii de pérennisation du registre de données avec une prise en main totale par la Chambre d'agriculture sous contrôle du MESA ;
- Former des points focaux sur l'administration et l'utilisation du registre.

## **3. Principales tâches**

Les principales tâches du prestataire sont de :

- Conduire le diagnostic rapide de faisabilité technico-économique du registre des acteurs ;
- Conduire les discussions avec chaque catégorie d'acteurs (individuels, organisation, société, etc.) identifiées par le projet pour connaître les besoins réels et les informations utiles à collecter pour le registre ;
- Proposer les tables des d'informations à collecter pour chaque acteur et faire valider avant implémentation ;
- Définir les règles d'interopérabilité entre les tables du registre d'une part et entre le registre et d'autres plateformes ;
- Fournir le serveur et l'hébergement du serveur pour les sept années du PEAJ ;
- Proposer et fournir la sécurité à deux briques minimums pour le registre ;
- Effectuer les simulations budgétaires sommaire pour la pérennisation de la plateforme par le projet ;
- Respecter toutes les dispositions et obtenir toutes les autorisations requises en matière de protection des données à caractère personnel ;

- Intégrer la fonction de résumé de profil de chaque acteur avec la possibilité d'imprimer sur des formats de carte ID ;
- Former au moins dix (10) points focaux sur l'utilisation, la maintenance légère du registre ;
- Fournir le manuel des utilisateurs et le rapport de mission.

Le prestataire travaillera en étroite collaboration avec l'équipe de PEAJ, du MESA, de la Chambre d'Agriculture, de l'ANDE, des organisations de producteurs (ANGAC, FNEC) et autres partenaires du projet. Il/Elle recevra aussi les orientations du FIDA (bureau pays) et des points focaux du FIDA en matière de digitalisation pour l'agriculture.

#### **4. Livrables attendus et délais de soumission**

Les livrables attendus à la fin de la mission sont :

- Le rapport de compréhension du cahier des charges la mission incluant la méthodologie de travail, le calendrier d'exécution, les experts et cv des personnes composant l'équipe ;
- Le rapport de l'étude de l'existant et de l'architecture global du système est déjà mis en place ;
- Le Manuel de la nomenclature et type de données à ajouter à la base de données ;
- Le Manuel de sécurisation du registre et gestion des données à caractère personnelles ;
- Le Manuel technique de conception et de mise à niveau de de la plateforme incluant l'architecture, les bases de données, les serveurs, les principes de sauvegarde des données, et les accès ;
- Les API pour l'interopérabilité avec les systèmes désignés ;
- Le Manuel de formation ;
- Les scénarii de pérennisation avec budgétisation sommaire par série ;
- Le rapport de mission.

#### **5. Qualifications et profil du prestataire**

Le prestataire devra proposer au minimum les profils répondant aux critères minimums suivants :

- **Consultant(e) principal(e)**
  - Avoir un BAC+5 en informatique ou tout autre diplôme équivalent
  - Avoir au moins 10 ans d'expériences dans la conception et réalisation d'application web et mobile
  - Avoir déjà conduit au moins 3 missions similaires ;
  - Avoir une solide expérience technique dans la mise en place de registre de données national
  - Avoir une solide expertise en système d'information intégré et l'usage de la technologie dans l'agriculture de précision
  - Avoir une solide expérience des outils de gestion du site web (CRM, CMS...) et des langages de développement web multi-tiers open source
  - Avoir une très bonne connaissance des bases de données relationnelles
  - Bonne connaissance dans le domaine de l'archivage des documents
  - Excellentes compétences en établissant de solides relations avec les clients, une capacité à se focaliser sur l'impact et le résultat pour le client et répond positivement aux remarques du commanditaire

- **Consultant(e) Associé(e) en gestion de base de données**
    - Avoir un BAC+5 en informatique, méthodes informatiques ou tout autre diplôme équivalent. Un BAC+5 et deux (2) ans d'expériences supplémentaires sont acceptées
    - Au minimum 5 ans d'expérience dans l'administration de bases de données
    - Maîtrise du langage informatique (SQL)
    - Solides connaissances en systèmes d'information
    - Connaissance des logiciels de bases de données (Oracle, MySQL, SyBase, SQL Server)
    - Fortes notions des scripts Shell sous UNIX, Windows ou MVS
    - Excellente maîtrise des systèmes de gestion de bases de données
    - Maîtrise de MS Office (Excel, Access, Word etc.)
    - Capacité à travailler en équipe
    - Attention aux détails
  
  - **Consultant(e) Associé(e) en agroéconomie, analyse financière et économique**
    - BAC+5 en agroéconomie, économie du développement ou équivalent
    - Avoir au moins trois ans d'expériences pertinentes en analyse économique et ou financière
    - Avoir au moins un an en matière de digitalisation pour l'agriculture ou pour le développement
    - Maîtrise de méthodes d'estimation de coûts
    - Maîtrise de MS Office (Excel, Access, Word etc.)
    - Capacité à travailler en équipe
    - Attention aux détails
    - Une expérience dans la sous-région Afrique de l'Ouest et du Centre est un atout
-

## **TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN PRESTATAIRE POUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME D'INFORMATION DES MARCHÉS ADAPTÉ AU PEAJ**

### **1. Contexte et justification**

L'économie centrafricaine majoritairement basée sur le secteur agricole a été secoué par des crises politico-sécuritaires, par l'avènement du COVID-19 et la guerre Russo-Ukrainienne. La RCA fait partie de ce fait, de l'un des pays les plus fragiles au monde faisant face à des défis importants liés au développement des services sociaux de base, à l'accentuation des inégalités sociales et de genre. L'évaluation de la performance du secteur rural par le FIDA montre que la RCA affiche le plus faible score, ce qui affecte les populations rurales, principalement les jeunes et les femmes avec un taux de chômage des jeunes très élevé (62%). Malgré une remarquable dynamique de relance, l'écosystème entrepreneurial agricole reste confronté à un accès difficile au financement, aux intrants, et à des services de formation professionnelle appropriés. L'élevage a été fortement affecté par les différents conflits avec une déstructuration notamment du dispositif de services de conseil y compris les services vétérinaires dont l'accès est limité. Dans certains cas, les couloirs de transhumance sont contrôlés par des groupes armés qui organisent des pillages des animaux. Outre les conflits et la faiblesse des capacités institutionnelles, les aléas et les changements climatiques représentent une autre menace importante, ayant des conséquences sur la gestion des écosystèmes et autres ressources agricoles et naturelles renouvelables, pouvant entraver la cohésion sociale, la stabilité et le développement durable du pays. Or le secteur de l'élevage constitue un élément important pour le développement socio-économique et un facteur essentiel pour l'amélioration des conditions de vie des populations. Afin de réduire les inégalités socio-économiques, renforcer la cohésion sociale et instaurer un environnement de paix et de sécurité durable, le gouvernement centrafricain s'est doté d'un cadre stratégique national constitué par : (1) le Plan National pour le Redressement et la Consolidation de la Paix (PNRCP, 2017-2023) ; (2) la feuille de route de l'élevage centrafricain (2017- 2021) ; (3) le Programme National d'Investissement agricole, de sécurité alimentaire et de nutrition (PNIASAN) ; (4) le Cadre stratégique national pour l'emploi et la formation professionnelle (PFPNE) ; (5) la Stratégie pour le Développement Rural, l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire (SDRASA) ; et (6) la Stratégie Nationale d'Autonomisation Socio-Économique des Femmes et des Filles.

Le Gouvernement de la République Centrafricaine, dans sa stratégie de recapitalisation des populations affectées par les différentes crises (insécurité, COVID, guerre en Ukraine), a identifié le secteur de l'élevage comme vital pour son économie. C'est dans ce contexte qu'en partenariat avec Gouvernement, le FIDA a conduit du 7 au 26 Mai 2023, une mission de conception du Projet Elevage et Appui aux Jeunes (PEAJ). Le Gouvernement de la RCA a donc obtenu du FIDA le financement du PEAJ d'un montant de 22,07 milliards de XAF (soit 36,8 millions de dollars EU) pour la mise en œuvre de ce projet pour la période 2024-2030.

A travers le PEAJ, le Gouvernement, en partenariat avec le FIDA, envisage de faire la promotion de chaînes de valeur inclusives pour les plus pauvres dans le sous-secteur de l'élevage (petits ruminants, apiculture, aviculture familiale et moderne, porciculture, et gestion responsable de la transhumance). Ceci aidera à créer des opportunités d'emplois et de revenus, pour les vulnérables, les jeunes et les femmes, et à renforcer leur résilience, contribuant ainsi à consolider la paix et la stabilité sociale. Le projet comprend trois composantes consacrées respectivement à : (1) la relance économique des bénéficiaires, dans les trajectoires de croissance, en partenariat avec les organisations des bénéficiaires (FNEC, ANGAC) et l'ANDE ; (2) le déploiement de mécanismes financiers adaptés aux besoins des différentes catégories de groupes cibles, et la promotion de l'accès au marché ; et (3) la responsabilisation des acteurs publics et privés, la coordination et la gestion du projet. Le projet cible principalement les ménages pauvres, économiquement et socialement vulnérables, notamment ceux en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle, pratiquant ou non des activités économiques (y inclut les transhumants internes et transfrontaliers) dans le secteur de l'élevage. Au total, le PEAJ touchera 30 000 ménages, soit l'équivalent de 180 000 bénéficiaires.

Dans le cadre de ses activités, le projet PEAJ, souhaite mettre en place un système d'information de marché agricole pour un partenaire productif entre acteurs de la chaîne de valeur agricole et faciliter la mise en marché de produits agricoles de la République Centrafricaine. Ces termes de référence sont donc élaborés pour recruter un prestataire pour la conception et le déploiement d'une plateforme de marché agricole qui prendra en compte tous les bénéficiaires des programmes du Portefeuille du FIDA en Centrafrique à savoir le PEAJ, le PRAPAM et le PREPAS.

## **2. Objectifs de la mission**

L'objectif général de cette prestation est de concevoir une plateforme de système d'information sur le marché agricole regroupant tous les acteurs des chaînes de valeur avicole et agricole, accessible par téléphone portable ordinateur, tablette et par internet. Plus spécifiquement il s'agira de :

- Identifier les spéculations avicoles et végétales qui seront pris en compte dans la plateforme
- Identifier les marchés de référence des produits agricoles pour la collecte des données
- Déterminer la proposition de valeur du SIM pour les différentes catégories d'utilisateurs
- Modéliser, concevoir et réaliser la plate-forme de marché agricole
- Concevoir et développer l'application mobile et un système de web to sms pour la collecte et la diffusion d'information sur le terrain
- Définir une méthodologie de collecte de données, y compris la fréquence de collecte
- Former le personnel de collecte d'information des prix sur les marchés
- Mettre en place un comité de collecte de données pour peupler la base de données du système d'information en étroite collaboration avec l'Unité de Coordination du Projet et le Ministère de l'Elevage et de la Santé Animale
- Former l'unité de coordination du projet dans la gestion de la page d'administration de la plateforme
- Définir une politique de sécurisation de la plateforme et des données collectées
- Proposer un modèle d'affaire (y compris investissements supplémentaires, fonctionnement, formation, etc.) favorisant la pérennisation de l'application en étroite collaboration avec le MESA, les opérateurs téléphoniques et les unités de coordination des projets PEAJ, PRAPAM et PREPAS.

## **3. Fonctionnalités de la plateforme**

Le système d'information de marché agricole est une plateforme accessible via un portail web et une application mobile, par sms et centre d'appel où les données sont disponibles sous la forme de bulletins hebdomadaires mensuels, trimestriels et semestriels qui reprennent l'évolution des prix en fonction des filières et de produits agricoles choisies.

Le Système d'information de marché agricole aura les fonctionnalités suivantes :

- Un module de collecte et d'information sur le prix des produits sur le marché
- Un module d'enregistrement des offres des acteurs de la chaîne de valeur
- Un module de diffusion de sms sur les prix des produits sur le marché à travers la base de données agricole existante

- Un module d'abonnement pour la réception des prix des produits périodiquement via SMS
- Un module de consultation des prix de produits par appel téléphonique via un numéro court (USSD) vers un centre d'appel
- Un module de mise en réseau avec les différents acteurs de la chaîne de valeur agricole.

Le prestataire travaillera en étroite collaboration avec l'équipe de PEAJ, du MESA, de la Chambre d'Agriculture, de l'ANDE, des organisations de producteurs (ANGAC, FNEC) et autres partenaires du projet. Il/Elle recevra aussi les orientations du FIDA (bureau pays) et des points focaux du FIDA en matière de digitalisation pour l'agriculture.

#### **4. Résultats et livrables attendus**

Les résultats suivants sont attendus à l'issue de la mission

- Toutes les fonctionnalités de la plate-forme sont conçues et mise à la disposition des projets PEAJ, PRAPAM et PREPAS
- Les agents de terrain sont formés dans la méthodologie de collecte d'information fiable des prix des produits sur le marché
- Les données sur le terrain sont collectées et enregistrées sur la plateforme
- Les statistiques nationales et bulletins sur le prix des produits agricoles sont disponibles et accessibles en temps réel
- Le réseau de collecte des informations sur les marchés est mis en place
- Le numéro court a été attribué par le régulateur de téléphonie et sa configuration est effectuée
- Le partenariat avec les opérateurs téléphoniques pour l'usage des numéros courts a été effectué
- L'équipe technique pour l'administration de la plateforme et l'utilisation des différents services est formée
- Le modèle d'affaire pour la durabilité de la plateforme est défini

Les livrables attendus à la fin de la mission sont :

- Le rapport de compréhension du cahier des charges la mission incluant la méthodologie de travail, le calendrier d'exécution, les experts et cv des personnes composant l'équipe
- Le rapport de l'étude l'existant et de l'architecture global du système qui sera mise en place
- Le Manuel technique de conception de la plateforme incluant l'architecture, les base de données, les serveurs, les principes de sauvegarde des données et les accès
- Le Manuel de formation à l'usage de la plateforme
- Le rapport sur le modèle d'affaire défini pour la pérennisation de la plateforme
- Le rapport de mission.

## **5. Durée de la mission**

La conception et la réalisation du système d'information de marché est prévue pour une durée de huit (08) mois. A cela s'ajoute la phase test avant déploiement complet sera de trois (3) mois.

## **6. Qualifications et profil du prestataire**

Le prestataire devra proposer au minimum les profils répondant aux critères minimums suivants :

### **• Consultant(e) principal(e)**

- Avoir un BAC+5 en informatique ou tout autre diplôme équivalent
- Avoir au moins 10 ans d'expériences dans la conception et réalisation d'application web et mobile
- Avoir déjà conduit au moins 3 missions similaires ;
- Avoir une solide expérience technique dans mise en place de de système d'information de marché ou de plateforme e-commerce
- Avoir une solide expertise en système d'information intégré et l'usage de la technologie dans l'agriculture de précision
- Avoir une solide expérience des outils de gestion du site web (CRM, CMS...) et des langages de développement web multi-tiers open source
- Avoir une très bonne connaissance des bases de données relationnelles
- Bonne connaissance dans le domaine de l'archivage des documents
- Excellentes compétences en établissant de solides relations avec les clients, une capacité à se focaliser sur l'impact et le résultat pour le client et répond positivement aux remarques du commanditaire

### **• Consultant(e) Associé(e) en gestion de base de données**

- Avoir un BAC+5 en informatique, méthodes informatiques ou tout autre diplôme équivalent. Un BAC+5 et deux (2) ans d'expériences supplémentaires sont acceptées
- Au minimum 5 ans d'expérience dans l'administration de bases de données
- Maîtrise du langage informatique (SQL)
- Solides connaissances en systèmes d'information
- Connaissance des logiciels de bases de données (Oracle, MySQL, SyBase, SQL Server)
- Fortes notions des scripts Shell sous UNIX, Windows ou MVS
- Excellente maîtrise des systèmes de gestion de bases de données
- Maîtrise de MS Office (Excel, Access, Word etc.)
- Capacité à travailler en équipe
- Attention aux détails

- **Consultant(e) Associé(e) en agroéconomie, analyse financière et économique**
  - BAC+5 en agroéconomie, économie du développement ou équivalent
  - Avoir au moins trois ans d'expériences pertinentes en analyse économique et ou financière
  - Avoir au moins un an en matière de digitalisation pour l'agriculture ou pour le développement
  - Maîtrise de méthodes d'estimation de coûts
  - Maîtrise de MS Office (Excel, Access, Word etc.)
  - Capacité à travailler en équipe
  - Attention aux détails
  - Une expérience dans la sous-région Afrique de l'Ouest et du Centre est un atout

**TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LE RECRUTEMENT DE CONSULTANT(E) POUR L'ÉLABORATION DU RÉFÉRENTIEL DES INDICATEURS (CLÉS) ET DE LA MÉTHODOLOGIE HARMONISÉE DE MESURE DE LA PROGRESSION PHYSIQUE (TEC) DANS LE SECTEUR DE ÉLEVAGE ET DES MÉTHODES DE MESURES**

## **1. Contexte et justification**

L'économie centrafricaine majoritairement basée sur le secteur agricole a été secoué par des crises politico-sécuritaires, par l'avènement du COVID-19 et la guerre Russo-Ukrainienne. La RCA fait partie de ce fait, de l'un des pays les plus fragiles au monde faisant face à des défis importants liés au développement des services sociaux de base, à l'accentuation des inégalités sociales et de genre. L'évaluation de la performance du secteur rural par le FIDA montre que la RCA affiche le plus faible score, ce qui affecte les populations rurales, principalement les jeunes et les femmes avec un taux de chômage des jeunes très élevé (62%). Malgré une remarquable dynamique de relance, l'écosystème entrepreneurial agricole reste confronté à un accès difficile au financement, aux intrants, et à des services de formation professionnelle appropriés. L'élevage a été fortement affecté par les différents conflits avec une déstructuration notamment du dispositif de services de conseil y compris les services vétérinaires dont l'accès est limité. Dans certains cas, les couloirs de transhumance sont contrôlés par des groupes armés qui organisent des pillages des animaux. Outre les conflits et la faiblesse des capacités institutionnelles, les aléas et les changements climatiques représentent une autre menace importante, ayant des conséquences sur la gestion des écosystèmes et autres ressources agricoles et naturelles renouvelables, pouvant entraver la cohésion sociale, la stabilité et le développement durable du pays. Or le secteur de l'élevage constitue un élément important pour le développement socio-économique et un facteur essentiel pour l'amélioration des conditions de vie des populations. Afin de réduire les inégalités socio-économiques, renforcer la cohésion sociale et instaurer un environnement de paix et de sécurité durable, le gouvernement centrafricain s'est doté d'un cadre stratégique national constitué par : (1) le Plan National pour le Redressement et la Consolidation de la Paix (PNRCP, 2017-2023) ; (2) la feuille de route de l'élevage centrafricain (2017- 2021) ; (3) le Programme National d'Investissement agricole, de sécurité alimentaire et de nutrition (PNIASAN) ; (4) le Cadre stratégique national pour l'emploi et la formation professionnelle (PFPNE) ; (5) la Stratégie pour le Développement Rural, l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire (SDRASA) ; et (6) la Stratégie Nationale d'Autonomisation Socio-Économique des Femmes et des Filles.

Le Gouvernement de la République Centrafricaine, dans sa stratégie de recapitalisation des populations affectées par les différentes crises (insécurité, COVID, guerre en Ukraine), a identifié le secteur de l'élevage comme vital pour son économie. C'est dans ce contexte qu'en partenariat avec Gouvernement, le FIDA a conduit du 7 au 26 Mai 2023, une mission de conception du Projet Elevage et Appui aux Jeunes (PEAJ). Le Gouvernement de la RCA a donc obtenu du FIDA le financement du PEAJ d'un montant de 22,07 milliards de XAF (soit 36,8 millions de dollars EU) pour la mise en œuvre de ce projet pour la période 2024-2030.

A travers le PEAJ, le Gouvernement, en partenariat avec le FIDA, envisage de faire la promotion de chaînes de valeur inclusives pour les plus pauvres dans le sous-secteur de l'élevage (petits ruminants, apiculture, aviculture familiale et moderne, porciculture, et gestion responsable de la transhumance). Ceci aidera à créer des opportunités d'emplois et de revenus, pour les vulnérables, les jeunes et les femmes, et à renforcer leur résilience, contribuant ainsi à consolider la paix et la stabilité sociale. Le projet comprend trois composantes consacrées respectivement à : (1) la relance économique des bénéficiaires, dans les trajectoires de croissance, en partenariat avec les organisations des bénéficiaires (FNEC, ANGAC) et l'ANDE ; (2) le déploiement de mécanismes financiers adaptés aux besoins des différentes catégories de groupes cibles, et la promotion de l'accès au marché ; et (3) la responsabilisation des acteurs publics et privés, la coordination et la gestion du projet. Le projet cible principalement les ménages pauvres, économiquement et socialement vulnérables, notamment ceux en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle, pratiquant ou non des activités économiques (y inclut les transhumants

internes et transfrontaliers) dans le secteur de l'élevage. Au total, le PEAJ touchera 30 000 ménages, soit l'équivalent de 180 000 bénéficiaires.

Dans ses activités de renforcement institutionnel, le PEAJ répond au besoin du MESA d'avoir un référentiel harmonisé des indicateurs (clés) du secteur de l'élevage un document pour guider la méthodologie harmonisée de mesure de la progression physique (TEC) dans le secteur de l'élevage. Le but ultime est d'améliorer la qualité de prise de décision à travers une méthodologie rigoureuse et une liaison avec un système de suivi & évaluation digitalisé. Les présents termes de références sont élaborés pour recruter une équipe de consultants pour accompagner le MESA dans ce processus.

## **2. Objectifs de la mission**

L'objectif principal de la mission est d'accompagner le MESA dans l'amélioration du mécanisme de suivi et d'évaluation dans le secteur de l'élevage pour une meilleure prise de décisions.

De façon spécifique il s'agira de :

- Concevoir un répertoire des indicateurs du secteur de l'élevage, et proposer leurs méthodes de mesure ;
- Proposer une méthodologie de mesure du taux d'exécution physique des indicateurs ;
- Faire une grille de liaison des indicateurs avec les objectifs du pays pour le développement de l'élevage
- Former (formation des formateurs) le personnel du MESA sur les outils élaborés

Les travaux seront sanctionnés par un atelier national de validation organisé par le PEAJ/MESA.

## **3. Résultats attendus et durée de la mission**

Les livrables attendus à la fin de la mission sont :

- Un répertoire harmonisé des indicateurs clés à suivre pour le secteur d'élevage
- Un guide harmonisé de la méthodologie calcul du TEP (TEP pour une activité, une action, un projet, un programme, un résultat attendu, un objectif spécifique, pondération, poids de projets dans le budget du ministère, etc.) dans le secteur de l'élevage
- Les modules de formation des formateurs du secteur
- Le rapport de l'atelier de validation nationale
- Le rapport de fin de mission

## **4. Durée de la mission**

La mission est prévue pour une durée de six (06) mois. A cela s'ajoute la phase de la lecture par les différents acteurs du secteur et l'organisation de l'atelier de validation.

## **5. Qualifications et profil du prestataire**

Il s'agira d'une équipe de consultants répondant minimum des profils minimums suivants :

- **Agroéconomiste**
  - BAC+5 en agroéconomie, économie du développement ou équivalent

- Avoir au moins dix ans d'expériences pertinentes en dont cinq dans le suivi & évaluation, la conception de projets et programmes de développement
  - Avoir au moins une expérience dans l'élaboration de documents similaire
  - Avoir au moins une expérience avec le secteur public
  - Faire preuve d'au moins trois ans d'expérience avec des institutions financières internationales
  - Maîtrise de méthodes d'estimation de TEC
  - Capacité à conduire une équipe
  - Attention aux détails
  - Une expérience dans la sous-région Afrique de l'Ouest et du Centre est un atout
- **Statisticien Economiste / Statisticien / Planificateur Economiste**
    - Avoir un BAC+5 en Statistique. Un BAC+3 et deux (2) ans d'expériences supplémentaires sont acceptées
    - Au minimum 5 ans d'expérience le suivi & évaluation
    - Avoir une expérience en évaluation ou évaluation d'impact ou étude de référence d'un projet de développement
    - Une expérience de deux ans dans le domaine agricole est requise
    - Maîtriser les méthodes d'analyse de données statistique
    - Capacité à travailler en équipe
    - Attention aux détails
    - Une expérience dans la sous-région Afrique de l'Ouest et du Centre est un atout
- **Spécialiste en filière animale**
    - Avoir un BAC+5 en Sciences de production animale, médecine vétérinaire ou tout autre diplôme équivalent. Un BAC+3 et deux (2) ans d'expériences supplémentaires sont acceptées
    - Au minimum 5 ans d'expérience le domaine de l'élevage
    - Avoir une au moins une expérience en suivi & évaluation d'un projet de développement
    - Maîtriser les méthodes de calcul de TEC
    - Capacité à travailler en équipe
    - Attention aux détails
    - Une expérience dans la sous-région Afrique de l'Ouest et du Centre est un atout
-

## **1. Contexte et justification**

L'économie centrafricaine majoritairement basée sur le secteur agricole a été secoué par des crises politico-sécuritaires, par l'avènement du COVID-19 et la guerre Russo-Ukrainienne. La RCA fait partie de ce fait, de l'un des pays les plus fragiles au monde faisant face à des défis importants liés au développement des services sociaux de base, à l'accentuation des inégalités sociales et de genre. L'évaluation de la performance du secteur rural par le FIDA montre que la RCA affiche le plus faible score, ce qui affecte les populations rurales, principalement les jeunes et les femmes avec un taux de chômage des jeunes très élevé (62%). Malgré une remarquable dynamique de relance, l'écosystème entrepreneurial agricole reste confronté à un accès difficile au financement, aux intrants, et à des services de formation professionnelle appropriés. L'élevage a été fortement affecté par les différents conflits avec une déstructuration notamment du dispositif de services de conseil y compris les services vétérinaires dont l'accès est limité. Dans certains cas, les couloirs de transhumance sont contrôlés par des groupes armés qui organisent des pillages des animaux. Outre les conflits et la faiblesse des capacités institutionnelles, les aléas et les changements climatiques représentent une autre menace importante, ayant des conséquences sur la gestion des écosystèmes et autres ressources agricoles et naturelles renouvelables, pouvant entraver la cohésion sociale, la stabilité et le développement durable du pays. Or le secteur de l'élevage constitue un élément important pour le développement socio-économique et un facteur essentiel pour l'amélioration des conditions de vie des populations. Afin de réduire les inégalités socio-économiques, renforcer la cohésion sociale et instaurer un environnement de paix et de sécurité durable, le gouvernement centrafricain s'est doté d'un cadre stratégique national constitué par : (1) le Plan National pour le Redressement et la Consolidation de la Paix (PNRCP, 2017-2023) ; (2) la feuille de route de l'élevage centrafricain (2017- 2021) ; (3) le Programme National d'Investissement agricole, de sécurité alimentaire et de nutrition (PNIASAN) ; (4) le Cadre stratégique national pour l'emploi et la formation professionnelle (PFPNE) ; (5) la Stratégie pour le Développement Rural, l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire (SDRASA) ; et (6) la Stratégie Nationale d'Autonomisation Socio-Économique des Femmes et des Filles.

Le Gouvernement de la République Centrafricaine, dans sa stratégie de recapitalisation des populations affectées par les différentes crises (insécurité, COVID, guerre en Ukraine), a identifié le secteur de l'élevage comme vital pour son économie. C'est dans ce contexte qu'en partenariat avec Gouvernement, le FIDA a conduit du 7 au 26 Mai 2023, une mission de conception du Projet Elevage et Appui aux Jeunes (PEAJ). Le Gouvernement de la RCA a donc obtenu du FIDA le financement du PEAJ d'un montant de 22,07 milliards de XAF (soit 36,8 millions de dollars EU) pour la mise en œuvre de ce projet pour la période 2024-2030.

A travers le PEAJ, le Gouvernement, en partenariat avec le FIDA, envisage de faire la promotion de chaînes de valeur inclusives pour les plus pauvres dans le sous-secteur de l'élevage (petits ruminants, apiculture, aviculture familiale et moderne, porciculture, et gestion responsable de la transhumance). Ceci aidera à créer des opportunités d'emplois et de revenus, pour les vulnérables, les jeunes et les femmes, et à renforcer leur résilience, contribuant ainsi à consolider la paix et la stabilité sociale. Le projet comprend trois composantes consacrées respectivement à : (1) la relance économique des bénéficiaires, dans les trajectoires de croissance, en partenariat avec les organisations des bénéficiaires (FNEC, ANGAC) et l'ANDE ; (2) le déploiement de mécanismes financiers adaptés aux besoins des différentes catégories de groupes cibles, et la promotion de l'accès au marché ; et (3) la responsabilisation des acteurs publics et privés, la coordination et la gestion du projet. Le projet cible principalement les ménages pauvres, économiquement et socialement vulnérables, notamment ceux en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle, pratiquant ou non des activités économiques (y inclut les transhumants internes et transfrontaliers) dans le secteur de l'élevage. Au total, le PEAJ touchera 30 000 ménages, soit l'équivalent de 180 000 bénéficiaires.

Le MESA ne dispose pas d'un système centralisé et digitalisé qui permettent de mesurer les progrès réalisés tant dans la programmation annuelle, stratégique que dans le suivi des projets. Dans le cadre de ses activités, le projet PEAJ, souhaite accompagner le MESA à disposer d'un logiciel de suivi et évaluation robuste qui permette de suivre en temps réel les performances du secteur. Ces termes de référence sont donc élaborés pour recruter un prestataire pour concevoir et déployer ce système de suivi et évaluation pour le compte du MESA.

## **2. Objectifs de la mission**

L'objectif principal est de faciliter le suivi en temps réel des progrès du secteur à travers le développement d'un logiciel de suivi évaluation du ministère y compris les API pour interopérabilité. Plus spécifiquement il s'agira de :

- Concevoir l'architecture du système de suivi et évaluation conformément au référentiel des indicateurs du secteur et de la méthodologie de mesure des TEC, en concertation avec l'équipe du MESA, notamment la DGEPSSE ;
- Concevoir le système unique de suivi et évaluation ;
- Elaborer le manuel d'utilisateurs ;
- Elaborer les API pour faire l'interconnexion entre le SSE digitalisé du MESA et les projets du secteur de l'élevage ;
- Modéliser, concevoir et implémenter l'ajout de structure de données ;
- Former les agents et personnels clés du MESA, sur le SSE digitalisé ;
- Assurer le service après-vente, la maintenance et le service d'hébergement pour les trois années.

## **3. Principales tâches**

Les principales tâches du prestataire sont de :

- l) Concevoir l'architecture du système de suivi et évaluation du MESA conformément au référentiel des indicateurs du secteur et de la méthodologie de mesure des TEC ;
  - étude préalable et diagnostic fonctionnel et organisationnel
  - collaborer étroitement avec le projet pour définir le code analytique du SSE
  - proposer un plan imagé du flux d'informations et des divers niveaux de validations possibles
  - discuter des divers droits d'utilisation pour les différents utilisateurs du logiciel
- m) Concevoir le système unique de suivi et évaluation. Il s'agit entre autres de :
  - créer les fiches des indicateurs, de collecte et de renseignement de données
  - intégrer des outils d'analyse pour génération des graphes et tableaux de bord d'aide à la décision
  - Intégrer un tableau de bord qui fournit systématiquement le niveau d'atteinte des objectifs pour les thématiques transversales (genre, jeunes, changement climatique, PvH, nutrition, peuple indigène)
  - Créer les relations hiérarchiques nécessaires pour monter la contribution MESA aux indicateurs macro du pays, aux ODD et aux objectifs de l'UA.
  - Créer les différents niveaux et interfaces d'utilisateurs
  - Proposer le cadre de mesure des rendements
  - Tester le SSE développé avec l'équipe du MESA.

Le MESA et l'ANDE devront avoir accès de visualisation, de téléchargement des données, de rapports et graphiques depuis le logiciel de S&E du projet.

- n) Elaborer les API pour faire le pont avec le SSE digitalisé du MESA
  - Assurer la pleine intégration du SSE dans le SSE du MESA via un API
  - Interagir avec l'expertise en charge du SSE du MESA

o) Proposer les caractéristiques d'un serveur local pour héberger le dispositif de SSE du MESA avec un double backup

p) Former les agents et personnels du MESA sur le SSE digitalisé

Participer en tant que formateur et facilitateur aux séances physiques (en présentiel) organisées par le PEAJ/MESA pour la formation des agents et acteurs clés du MESA.

q) Assurer le service après-vente, la maintenance et le service d'hébergement

- Fournir le service d'hébergement du SSE
- Le service après installation du SSE et la formation seront étalés sur douze (12) mois.

Le prestataire travaillera en étroite collaboration avec le MESA, et au besoin avec d'autres partenaires du projet.

#### **4. Livrables attendus et délais de soumission**

Les livrables attendus à la fin de la mission sont :

- Un rapport de cadrage au démarrage de la mission
- Le système de suivi et évaluation est validé et livré
- Le Serveur d'hébergement cloud du SSE payé trois années
- Les API pour faire le pont entre le SSE digitalisé du MESA sont fonctionnels
- Les corrections et maintenances post-livraison du SSE sont assurées sur douze mois
- Les caractéristiques clés pour l'achat, l'installation et la maintenance d'un serveur local sont disponibles
- Le rapport de formation des utilisateurs et des acteurs sur le SSE
- Un rapport final succinct de mission

#### **5. Qualifications et profil du prestataire**

Le prestataire devra proposer au minimum le profil répondant aux critères minimums suivants :

- Avoir un BAC+5 en informatique ou tout autre diplôme équivalent
- Avoir au moins 10 ans d'expériences dans la conception et réalisation d'application web et mobile
- Avoir déjà conduit au moins 3 missions similaires ;
- Avoir une solide expertise en système d'information intégré
- Avoir une solide expérience des outils de gestion du site web (CRM, CMS...) et des langages de développement web multi-tiers open source
- Maîtrise du langage informatique (SQL)
- Connaissance des logiciels de bases de données (Oracle, MySQL, SyBase, SQL Server)
- Fortes notions des scripts Shell sous UNIX, Windows ou MVS
- Avoir une très bonne connaissance des bases de données relationnelles
- Bonne connaissance dans le domaine de l'archivage des documents
- Capacité à travailler en équipe
- Attention aux détails

## **1. Contexte et justification**

L'économie centrafricaine majoritairement basée sur le secteur agricole a été secoué par des crises politico-sécuritaires, par l'avènement du COVID-19 et la guerre Russo-Ukrainienne. La RCA fait partie de ce fait, de l'un des pays les plus fragiles au monde faisant face à des défis importants liés au développement des services sociaux de base, à l'accentuation des inégalités sociales et de genre. L'évaluation de la performance du secteur rural par le FIDA montre que la RCA affiche le plus faible score, ce qui affecte les populations rurales, principalement les jeunes et les femmes avec un taux de chômage des jeunes très élevé (62%). Malgré une remarquable dynamique de relance, l'écosystème entrepreneurial agricole reste confronté à un accès difficile au financement, aux intrants, et à des services de formation professionnelle appropriés. L'élevage a été fortement affecté par les différents conflits avec une déstructuration notamment du dispositif de services de conseil y compris les services vétérinaires dont l'accès est limité. Dans certains cas, les couloirs de transhumance sont contrôlés par des groupes armés qui organisent des pillages des animaux. Outre les conflits et la faiblesse des capacités institutionnelles, les aléas et les changements climatiques représentent une autre menace importante, ayant des conséquences sur la gestion des écosystèmes et autres ressources agricoles et naturelles renouvelables, pouvant entraver la cohésion sociale, la stabilité et le développement durable du pays. Or le secteur de l'élevage constitue un élément important pour le développement socio-économique et un facteur essentiel pour l'amélioration des conditions de vie des populations. Afin de réduire les inégalités socio-économiques, renforcer la cohésion sociale et instaurer un environnement de paix et de sécurité durable, le gouvernement centrafricain s'est doté d'un cadre stratégique national constitué par : (1) le Plan National pour le Redressement et la Consolidation de la Paix (PNRCP, 2017-2023) ; (2) la feuille de route de l'élevage centrafricain (2017- 2021) ; (3) le Programme National d'Investissement agricole, de sécurité alimentaire et de nutrition (PNIASAN) ; (4) le Cadre stratégique national pour l'emploi et la formation professionnelle (PFPNE) ; (5) la Stratégie pour le Développement Rural, l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire (SDRASA) ; et (6) la Stratégie Nationale d'Autonomisation Socio-Économique des Femmes et des Filles.

Le Gouvernement de la République Centrafricaine, dans sa stratégie de recapitalisation des populations affectées par les différentes crises (insécurité, COVID, guerre en Ukraine), a identifié le secteur de l'élevage comme vital pour son économie. C'est dans ce contexte qu'en partenariat avec Gouvernement, le FIDA a conduit du 7 au 26 Mai 2023, une mission de conception du Projet Elevage et Appui aux Jeunes (PEAJ). Le Gouvernement de la RCA a donc obtenu du FIDA le financement du PEAJ d'un montant de 22,07 milliards de XAF (soit 36,8 millions de dollars EU) pour la mise en œuvre de ce projet pour la période 2024-2030.

A travers le PEAJ, le Gouvernement, en partenariat avec le FIDA, envisage de faire la promotion de chaînes de valeur inclusives pour les plus pauvres dans le sous-secteur de l'élevage (petits ruminants, apiculture, aviculture familiale et moderne, porciculture, et gestion responsable de la transhumance). Ceci aidera à créer des opportunités d'emplois et de revenus, pour les vulnérables, les jeunes et les femmes, et à renforcer leur résilience, contribuant ainsi à consolider la paix et la stabilité sociale. Le projet comprend trois composantes consacrées respectivement à : (1) la relance économique des bénéficiaires, dans les trajectoires de croissance, en partenariat avec les organisations des bénéficiaires (FNEC, ANGAC) et l'ANDE ; (2) le déploiement de mécanismes financiers adaptés aux besoins des différentes catégories de groupes cibles, et la promotion de l'accès au marché ; et (3) la responsabilisation des acteurs publics et privés, la coordination et la gestion du projet. Le projet cible principalement les ménages pauvres, économiquement et socialement vulnérables, notamment ceux en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle, pratiquant ou non des activités économiques (y inclut les transhumants internes et transfrontaliers) dans le secteur de l'élevage. Au total, le PEAJ touchera 30 000 ménages, soit l'équivalent de 180 000 bénéficiaires.

Alors qu'il est envisagé que les bénéficiaires du PEAJ soient insérés autant que faire se peut dans des chaînes d'approvisionnement locales, la promotion des chaînes de valeur reste une dynamique nouvelle et peu connue en Centrafrique. Un accompagnement s'avère donc indispensable dans ce domaine.

## **2. Objectif de la mission**

L'objectif principal de la mission du Consortium est d'accompagner l'insertion des bénéficiaires du PEAJ dans des chaînes d'approvisionnement locales, digitalisées pour faciliter la traçabilité et la visibilité des opérations.

Dans ce cadre, VirtualRouteZ s'associera avec l'un de ses partenaires spécialisés en chaînes de valeur et systèmes d'entreprises, pour former un consortium.

## **3. Démarche**

Il s'agit d'une assistance technique perleée, concentrée sur les deux premières années. Le consortium effectuera des missions lui permettant de réaliser les tâches ci-dessous décrites. Il focalisera son appui à la FNEC et à l'ANGAC, et travaillera en étroite collaboration avec les autres acteurs clés que sont : l'ANDE, les Centres de formation en entrepreneuriat, et les Ministères en charge de l'élevage et des questions de digitalisation. La structuration des chaînes d'approvisionnement sera poussée notamment pour la volaille semi-moderne et le miel, et autant que faire se peut pour les autres commodités. Un accent sera mis sur l'identification et la promotion des agrégateurs comme moteurs des chaînes, et sur la digitalisation de toutes les chaînes. Dans ce cadre, il est attendu un co-investissement du consortium, à travers des co-entreprises et la plateforme digitale pour la visibilité des opérations et la traçabilité.

## **4. Principales tâches**

Le Consortium aura la responsabilité de fournir aux bénéficiaires du projet, les services suivants :

- Renforcer les capacités des acteurs du secteur public en matière de politiques de promotion des chaînes d'approvisionnement
- Appuyer la FNEC et l'ANGAC respectivement, à établir la liste et le positionnement géographique des chaînes d'approvisionnement inclusives à promouvoir, avec la liste et le profil des entreprises agrégateurs ou motrices, et des autres entreprises de fourniture des biens et services (entreprises de catégorie C.3).
- Appuyer la FNEC et l'ANGAC à capitaliser les entreprises agrégateurs ou motrices, ainsi que les autres entreprises clés et à installer et / ou renforcer leurs systèmes d'entreprise : (a) élaboration de plan d'affaire ; (b) enregistrement – formalisation de l'entreprise ; (c) le cas échéant, identification des actionnaires (y inclus les organisations des producteurs), montage et enregistrement de la co-entreprise ; (d) mobilisation du crédit auprès de l'institution de financement partenaire ; (e) le cas échéant, mobilisation de ressources financières complémentaires auprès des investisseurs locaux et internationaux.
- Appuyer la FNEC et l'ANGAC à structurer chacune des chaînes d'approvisionnement identifiées, autour des entreprises ou co-entreprises motrices agrégateurs ainsi promues. Ceci consiste en la préparation et signature d'un accord de chaîne d'approvisionnement par les acteurs engagés dans chaque cluster local.
- Mettre en place la plateforme digitale, en conformité avec la réglementation centrafricaine en la matière, la digitale pour traçabilité et la visibilité des opérations des chaînes d'approvisionnement, et brancher chaque chaîne d'approvisionnement et ses acteurs sur la plateforme.
- Connecter la plateforme digitale pour la traçabilité et la visibilité des opérations au système informatisé et digital du Ministère de l'Agriculture

- Assurer le fonctionnement de la plateforme avec une autonomie financière.
- Renforcer les capacités des différents acteurs (FNEC, ANGAC, groupes des éleveurs, entreprises agrégateurs, autres entreprises clés, institutions de financement, opérateurs de marché...) à fonctionner au sein de la plateforme.
- Assurer le coaching et suivi des entreprises et co-entreprises, ainsi que des groupes d'éleveurs actifs dans les chaînes d'approvisionnement et sur la plateforme.
- Appuyer chaque cluster à mesurer régulièrement sa valeur ajoutée ainsi que celle des acteurs membres.
- Le cas échéant, co-investir dans les entreprises agrégateurs et autres entreprises clés, en accord avec les acteurs concernés.

## **5. Critères d'évaluation**

Les critères d'évaluation porteront sur les indicateurs de performance du Consortium mesurés comme ci-après :

- Le nombre de staffs de la FNEC et de l'ANGAC dont les capacités en matière de promotion de l'agrégation agricole et de fonctionnement d'une plateforme digitale, ont été renforcées.
- Le nombre d'entreprises agrégateurs effectivement promues et fonctionnelles
  - entrepreneurs formés, ayant développé un plan d'affaire, et soumis leur dossier de financement ;
  - entrepreneurs avec système d'entreprise mis en place et opérationnel
- Le nombre de contrats d'agrégation préparés et dûment signés entre les entreprises agrégateurs et les organisations des producteurs.
- Plateforme digitale mise en place et effectivement fonctionnelle
  - Nombre de chaînes d'approvisionnement sur la plateforme
  - Nombre d'entreprises agrégateurs sur la plateforme
  - Nombre de groupes agrégés sur la plateforme
  - Nombre total d'éleveurs connectés à la plateforme à travers leurs groupes
  - Autonomie financière effective de la plateforme

## **6. Livrables attendus et délais de soumission**

Les livrables attendus à la fin de la mission sont :

- Un rapport de cadrage au démarrage de la mission
- Des rapports de mission succincts
- Des rapports semestriels montrant les progrès quant aux indicateurs décrits dans les critères ci-dessus.
- Un rapport final succinct de mission

## **7. Staffing du consortium**

- 1 Spécialiste (international) en structuration des chaînes de valeur et agro-business – temps partiel
- 1 Spécialiste (international) en systèmes d'entreprise – temps partiel
- 1 Spécialiste en digitalisation des chaînes de valeur – temps partiel
- 1 Spécialiste national en agro-business (ce personnel sera fourni par la FNEC et l'ANGAC)

- Le personnel requis pour le fonctionnement autonome de la plateforme digitale. Comme stipulé dans l'article 8 ci-dessous, il est attendu que l'opérateur co-investisse dans l'établissement et l'opérationnalisation de la plateforme digitale, et le cas échéant dans certaines entreprises agrégateurs. Le coût de ce personnel devra donc être internalisé.

L'ensemble du staff du Consortium travaillera en étroite collaboration avec les staffs de la FNEC et de l'ANGAC.

## **1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

L'économie centrafricaine majoritairement basée sur le secteur agricole a été secoué par des crises politico-sécuritaires, par l'avènement du COVID-19 et la guerre Russo-Ukrainienne. La RCA fait partie de ce fait, de l'un des pays les plus fragiles au monde faisant face à des défis importants liés au développement des services sociaux de base, à l'accentuation des inégalités sociales et de genre. L'évaluation de la performance du secteur rural par le FIDA montre que la RCA affiche le plus faible score, ce qui affecte les populations rurales, principalement les jeunes et les femmes avec un taux de chômage des jeunes très élevé (62%). Malgré une remarquable dynamique de relance, l'écosystème entrepreneurial agricole reste confronté à un accès difficile au financement, aux intrants, et à des services de formation professionnelle appropriés. L'élevage a été fortement affecté par les différents conflits avec une déstructuration notamment du dispositif de services de conseil y compris les services vétérinaires dont l'accès est limité. Dans certains cas, les couloirs de transhumance sont contrôlés par des groupes armés qui organisent des pillages des animaux. Outre les conflits et la faiblesse des capacités institutionnelles, les aléas et les changements climatiques représentent une autre menace importante, ayant des conséquences sur la gestion des écosystèmes et autres ressources agricoles et naturelles renouvelables, pouvant entraver la cohésion sociale, la stabilité et le développement durable du pays. Or le secteur de l'élevage constitue un élément important pour le développement socio-économique et un facteur essentiel pour l'amélioration des conditions de vie des populations. Afin de réduire les inégalités socio-économiques, renforcer la cohésion sociale et instaurer un environnement de paix et de sécurité durable, le gouvernement centrafricain s'est doté d'un cadre stratégique national constitué par : (1) le Plan National pour le Redressement et la Consolidation de la Paix (PNRCP, 2017-2023) ; (2) la feuille de route de l'élevage centrafricain (2017- 2021) ; (3) le Programme National d'Investissement agricole, de sécurité alimentaire et de nutrition (PNIASAN) ; (4) le Cadre stratégique national pour l'emploi et la formation professionnelle (PFPNE) ; (5) la Stratégie pour le Développement Rural, l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire (SDRASA) ; et (6) la Stratégie Nationale d'Autonomisation Socio-Économique des Femmes et des Filles.

Le Gouvernement de la République Centrafricaine, dans sa stratégie de recapitalisation des populations affectées par les différentes crises (insécurité, COVID, guerre en Ukraine), a identifié le secteur de l'élevage comme vital pour son économie. C'est dans ce contexte que le Gouvernement de la RCA a élaboré, avec l'appui du FIDA, le Projet Elevage et Appui aux Jeunes (PEAJ), d'un coût de 22,07 milliards de XAF (soit 36,8 millions de dollars EU) sur la période 2024-2030.

A travers le PEAJ, le Gouvernement, en partenariat avec le FIDA, envisage de faire la promotion de chaînes de valeur inclusives pour les plus pauvres dans le sous-secteur de l'élevage. Parmi les chaînes de valeur retenues, l'apiculture et le miel occupent une place très importante. Le projet cible principalement les ménages pauvres, économiquement et socialement vulnérables, notamment ceux en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle, pratiquant ou non des activités économiques (y inclut les transhumants internes et transfrontaliers) dans le secteur de l'élevage. Au total, le PEAJ touchera 1 500 apiculteurs et promouvra 10 unités de traitement du miel.

Les présents termes de référence sont élaborés pour le recrutement d'un expert de la filière miel afin d'accompagner le processus de production d'un produit de qualité compétitive.

## 2. POTENTIEL DE LA FILIERE APICOLE EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

L'apiculture est une activité très répandue en RCA. Elle est pratiquée par des milliers de paysans à travers le pays. Un dénombrement réalisé par le ministère de l'élevage et de la santé animale (MESA) en 2021 dans six préfectures estime le nombre des apiculteurs à 58 825, exploitant 1 083 922 ruches. Le pays dispose d'un potentiel écologique riche et très favorable au développement de la filière miel.

Tableau de dénombrement des apiculteurs

Préfectures	Nombre des Apiculteurs	Nombre de ruches	Direction Régionale
OUHAM	16 366	290 317	D.R.C
NANA-GRIBIZI	8 556	246 946	D.R.C
OMBELLA-M'POKO	6 340	195 332	D.R.C
OUHAM-PENDE	13 561	166 626	D.R.O
OUAKA	8 511	117 547	D.R.E
KEMO	5 491	67 154	D.R.C
TOTAL	58 825	1 083 922	4D.R.C,1D.RO, 1D.R.E

Source : MESA

Malheureusement, les techniques apicoles sont très rudimentaires avec des ruches traditionnelles posées sur des arbres et une récolte utilisant le feu, toutes techniques qui ne favorisent pas la compétitivité du produit. Sur une grande partie du territoire, le segment de la transformation est tenu par les femmes qui produisent la boisson locale appelée HYDROMIEL très consommée en milieu rural. La part du miel qui entre dans la production d'Hydromiel en particulier dans les préfectures du centre et du nord du pays, est largement supérieure à celle qui est vendue à des courtiers pour les marchés du Cameroun et du Tchad. Cependant, la qualité du miel vendu est assez médiocre.

## 3. OBJECTIF DE LA MISSION

Partant du constat selon lequel, le principal problème que rencontre la filière miel en RCA est la qualité du produit sur le marché régional, continental et international, l'objectif général de la mission est d'appuyer le pays à améliorer la qualité du miel exporté ou vendu sur le territoire national.

Plus spécifiquement, il s'agira de :

- (i) former 20 formateurs en techniques modernes d'apiculture, d'extraction, de traitement et de conditionnement du miel incluant la notion HACCP ;
- (ii) faire un état des lieux des laboratoires nationaux de contrôle de qualité du miel et proposer les actions nécessaires pour mettre au moins un à niveau pour effectuer les analyses répondant aux exigences du marché international.
- (iii) élaborer un plan d'action au profit du MESA pour une meilleure construction de la chaîne de valeur et un renforcement des capacités du laboratoire retenu.

## 4. APPROCHE METHODOLOGIQUE

L'expert devra :

- (i) Procéder à la revue documentaire en lien avec la filière apicole en RCA ;

- (ii) Echanger avec les principaux acteurs de la chaîne de valeur miel pour un diagnostic approfondi ;
- (iii) Rencontrer les structures chargées de la filière ;
- (iv) Rencontrer les laboratoires d'analyse (eau, HMF, résidus, contaminants, autres) ;
- (v) Organiser des séances de briefing et de débriefing au MESA.

## **5. TACHES DE L'EXPERT**

L'expert aura pour principales tâches :

- (i) d'effectuer un diagnostic de la filière afin de dégager les principales contraintes ;
- (ii) de proposer des modules de formation en lien avec les techniques d'élevage, de récolte, de traitement, de conditionnement et de préservation de la qualité ;
- (iii) de former une vingtaine de personnes en techniques modernes d'apiculture, d'extraction, de traitement et de conditionnement du miel incluant la notion HACCP ;
- (iv) d'évaluer les capacités des laboratoires à faire les analyses sur la teneur en eau, la teneur en hydroxy méthyl furfural, en résidus et contaminants ;
- (v) de proposer un plan d'action devant aboutir à la certification ;
- (vi) Soumettre un rapport de la mission.

## **6. Livrables**

- (i) Le rapport de formation détaillé ;
- (ii) Un rapport de mission comprenant :
  - Un diagnostic de la filière miel assorti des besoins de renforcement des capacités
  - Le contenu de la formation dispensée ;
  - Une note sur l'évaluation des laboratoires et la proposition du laboratoire à renforcer et les mesures de renforcement ;
  - L'analyse des capacités de certification par l'autorité compétentes ainsi que des propositions de solution ;
  - Un plan d'action pour accompagner la démarche de certification.

## **7. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES DE L'EXPERT**

Avoir un Bac + 5 dans le domaine des sciences de l'agroalimentaire, en particulier du miel.

Avoir au moins 5 ans d'expérience dans les techniques de production et de commercialisation de miel ;

Avoir au moins 5 ans d'expérience en andragogie ;

Avoir au moins 5 ans d'expérience dans l'application des normes internationales aux produits apicoles (Union Européenne, AGOA ou autres) ;

Avoir déjà conduit au moins 2 missions similaires ;

Avoir une bonne maîtrise de la langue française.

## **LIEU ET DUREE DE LA MISSION**

La mission se déroulera en RCA à Bangui avec un possible déplacement dans deux préfectures.

Les prestations seront fournies en nombre de jours durant la période du xxxxxxxx au xxxxxxxx 2024. A cet effet, il est prévu deux fois 06 Homme/Jour (H/J) pour le consultant dans le pays et 5 H/J pour la production du rapport. Les frais (voyage, séjour, etc.) relatifs à la mission seront pris en charge suivant les procédures du FIDA.

## **ANNEXE 11 : REVUE INSTITUTIONNELLE DU SECTEUR DE L'ELEVAGE**

### **1. CADRE JURIDIQUE DU SECTEUR DE L'ELEVAGE**

Les principaux textes officiels (lois, ordonnances et décrets) qui réglementent les activités du secteur de l'élevage sont les suivants :

#### **1.1. LOIS ET ORDONNANCES**

- Loi n°65/61 du 3 juin 1965 portant réglementation des activités de l'élevage en République centrafricaine.
- Loi n°94/008 du 20 octobre 1994 modifiant les dispositions de l'Ordonnance n°86/057 portant institution et organisation des Zones d'actions agropastorales en RCA.
- Loi n°01/009 du 16 juillet 2001 portant création de l'Ordre national des vétérinaires centrafricains (OVECA) et fixant le cadre de l'exercice de la profession vétérinaire.
- Loi n°07.015 du 19 juin 2007 portant création d'un Fonds de développement agricole et pastoral (FDAP).
- Ordonnance n°75/014 du 15 février 1975 portant création de la Société d'Etat de gestion des abattoirs (SEGA).
- Ordonnance n°86/045 du 4 août 1986 portant reconnaissance de la qualité d'établissement public à la Fédération nationale des éleveurs centrafricains (FNEC).
- Ordonnance n°86/057 du 15 septembre 1986 portant institution et organisation des Zones d'actions agropastorales (ZAGROP) en RCA.

#### **1.2. DECRETS**

- Décret n°75/079 du 15 février 1975 portant réglementation des professions des commerçants de bétail et des bouchers, des marchés du bétail et de la viande, abattage des animaux de boucherie et transport des animaux.
- Décret n°86/260 du 15 septembre 1986 portant création et délimitation de deux ZAGROP dans la Commune rurale de zone d'élevage de l'Ombella-Mpoko (Djobé, Yérémo).
- Décret n°89/153 du 18 juillet 1989 portant création de l'Agence nationale de développement de l'élevage (ANDE).
- Décret n°91/063 du 8 mars 1991 portant création et délimitation d'une Zone d'actions agropastorales dans la Sous-préfecture de Kembé.
- Décret n°17.324 du 12 septembre 2017 portant nomination ou confirmation des Membres du Gouvernement.
- Décret n°16.361 du 27 octobre 2016 portant organisation et fonctionnement du Ministère de l'élevage et de la santé animale et fixant les attributions du Ministre.
- Décret n°17.020 du 9 février 2017 portant nomination du personnel aux postes de responsabilité au Ministère de l'élevage et de la santé animale.

#### **1.3. ARRETES**

- Arrêté n°0019/MPMR/CAB/2001 du 25 avril 2001 fixant les itinéraires de convoyage du bétail sur le territoire de la République centrafricaine
- Arrêté interministériel n°0020/2001 du 25 avril 2001 portant création et réglementation des marchés à bétail officiels en République centrafricaine
- Arrêté n°006/MPMR/CAB/2001 du 25 avril 2001 portant organisation et fonctionnement des postes de contrôle sanitaire vétérinaire en République centrafricaine
- Arrêté n°0033/MAE/CAB/04 du 20 octobre 2004, portant réglementation de la transhumance en République centrafricaine
- Arrêté interministériel n°009 du 31 mars 2015 portant création d'une plateforme du pastoralisme et de transhumance en République centrafricaine.

### **2. CADRE ORGANISATIONNEL**

#### **2.1. INSTITUTIONS PUBLIQUES :**

- *Le Ministère de l'élevage et de la santé animale* créé par le Décret n°16.0222 du 21 avril 2016 qui a pour principales missions : la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'élevage et faire la promotion du monde pastoral.
- *L'Agence nationale de développement de l'élevage (ANDE)*, créée en 1989, a la charge d'exécuter les activités régaliennes de l'Etat dans les domaines de la santé et des productions animales, de surveillance épidémiologique, de gestion des parcours, de vulgarisation, de formation, de suivi et de contrôle des transactions commerciales des animaux et des produits d'élevage, de l'encadrement technique des activités des organisations socioprofessionnelles et de suivi évaluation de tous les programmes d'action du secteur de l'élevage.
- *La Société d'Etat de gestion des abattoirs (SEGA)*, créée en 1975, devrait assurer la gestion de l'ensemble des abattoirs du pays et de l'encadrement technique des activités des bouchers. Ses difficultés de gestion ne lui ont pas permis d'assumer toutes ses responsabilités prévues.
- *Le Fonds de développement agricole et pastoral (FDAP)*, créé par la loi n°07.015 du 19 juin 2007 comme institution financière du secteur à caractère interprofessionnel, collecte et gère certaines taxes des filières végétales et animales qui lui permettent d'assurer le financement des programmes d'actions et de promotion du secteur.

## **2.2. ORGANISATIONS SOCIOPROFESSIONNELLES :**

- *La Fédération nationale des éleveurs centrafricains (FNEC)*, créée en 1985, a la mission de regrouper, structurer et organiser à la base, tous les éleveurs centrafricains en groupements, fédérations locales et fédérations régionales, et assurer leur formation dans la gestion de leurs ressources. Avant la crise de 2012, la FNEC comptait plus de 250 GIP et GIAP, 48 FELGIP et 6 FERGEC.
- *L'Association centrafricaine des commerçants de bétail (ACCB)*, *l'Association des commerçants de bétail de Centrafrique (ACOBECA)*, *l'Association des commerçants importateurs et exportateurs de bétail (ACIEB)*, *l'Association KAOUTAL-FILOBE* et *l'Union des commerçants de bétail de Centrafrique (UCBCA)* sont les cinq associations des commerçants de bétail centrafricains.
- *L'Association nationale des bouchers centrafricains (ANBC)*, *l'Union des bouchers centrafricains (UBCA)* et *le Syndicat national des bouchers centrafricains (SYNABOCA)* sont les trois associations des bouchers existantes en RCA.

Ces structures publiques sont complétées par des entités privées qui sont :

- la Fédération Nationale des Eleveurs Centrafricains (FNEC) ;
- l'Association Centrafricaine des Commerçants de Bétail (ACCB) ;
- l'Association des Commerçants de Bétail de Centrafrique (ACOBECA) ;
- l'Association des Commerçants Importateurs-Exportateurs de Bétail (ACIEB) ;
- l'Association KAOUTAL-FILOBE ;
- l'Association Nationale des Bouchers Centrafricains (ANBC) ;
- l'Union des Bouchers Centrafricains (UBCA)
- le Syndicat National des Bouchers de Centrafrique (SYNABOCA)
- l'Interprofession Avicole en Centrafrique (IPACA).

## **2.3. PRESENTATION SOMMAIRE DU MESA**

Le secteur d'élevage est placé sous l'administration nationale publique avec l'appui d'institutions privées. Depuis le 11 Avril 2016, il a été créé un Ministère de l'Elevage et de la Santé Animale(MESA). La santé animale est mise en exergue, preuve de l'importance que les pouvoirs publics accordent à ce volet essentiel de l'Elevage. Pour rappel, l'Elevage était un ministère délégué appartenant au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage dans un passé récent.

Le MESA a pour missions :

- la conception ;
- l'élaboration ;

- et la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en vue de la promotion du monde pastoral à travers la Stratégie de Développement Rural, de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire (SDRASA).

Le Décret N°16.361 du 27 Octobre 2016, portant Organisation et Fonctionnement du Ministère de l'Elevage et de la Santé Animale et fixant les attributions du Ministre a été conjointement cosigné par le Ministre, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement et le Président de la République, Chef de l'Etat.

Pour accomplir sa mission, le MESA dispose de Deux Directions Générales techniques :

- la Direction Générale des Services Vétérinaires (DGSV) et
- la Direction Générale des Etudes, de la Planification, du Suivi-Evaluation, des Services Zootechniques, Stratégiques et d'Appui (DGEPSESZSA).

Chaque Direction Générale comprend 3 Directions et une Direction dispose de 3 Services. Sept Directions Régionales d'Elevage et de Santé Animale, administrant chacune trois ou deux services préfectoraux, sont délocalisées sur le terrain.

Les structures publiques sous tutelle du MESA sont :

- L'Agence Nationale de Développement de l'Elevage (ANDE), est un établissement public créé par Décret n°89.153 du 18 Juillet 1989. Elle a pour objectif global de contribuer à l'amélioration des productions animales. Elle est chargée de l'encadrement des opérateurs économiques Centrafricains de la filière bétail-viande, en vue de :
  - ✓ l'amélioration des revenus des producteurs ;
  - ✓ l'amélioration de la productivité des élevages ;
  - ✓ l'organisation des producteurs en associations socioprofessionnelles ;
  - ✓ la mise en œuvre des mesures de lutte contre les maladies animales et des soins aux animaux d'élevage ;
  - ✓ l'application de la réglementation zoo sanitaire et des pharmacies vétérinaires en vigueur en RCA.
- L'ANDE apporte des services de proximité aux producteurs de cheptel, aux organisations socioprofessionnelles de la filière bétail-viande. Elle entretient d'étroites relations avec la Fédération Nationale des Eleveurs Centrafricains (FNEC) et ses démembrements à l'intérieur du pays. Cette représentation nationale couvre parfaitement toutes les zones de production pastorale du pays.
- La Société d'Etat de Gestion des Abattoirs (SEGA) qui gère l'abattoir de Bangui et 13 abattoirs de provinces ;
- Le Fonds de Développement Agricole et Pastoral (FDAP), a été créé par la Loi N°07.015 du 19 juin 2007. C'est un Office public doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière qui a remplacé le Fonds Interprofessionnel de Développement de l'Elevage (FIDE). Le FDAP collecte et gère certaines taxes de la filière végétale et du circuit bétail-viande, qui en principe devraient lui permettent d'assurer le financement des programmes d'actions et de promotion du secteur agro-pastoral.

Chacune de ces structures a des missions spécifiques.

## **2.4. PRESENTATION SOMMAIRE DE L'ANDE**

L'Agence Nationale de Développement de l'Elevage couvre l'ensemble du territoire national et est présente dans toutes les sous-préfectures. Elle compte actuellement un personnel de 402 personnes dont 12% de femmes. 63 agents sont des fonctionnaires tandis que 38 sont des contractuels et 225, des bénévoles. En termes de logistique, l'agence dispose de 7 véhicules 4X4 dont 6 bon état et un amorti et de 84 motocyclettes (dons de projets et de l'Etat).

En 2022, le budget de l'ANDE était de 318 287 065 FCFA, essentiellement constitué de la subvention de l'Etat et des partenariats avec des projets.

Les principales activités de l'ANDE prévues dans le cadre de la mise en œuvre du PEAJ sont les suivantes :

- Communication sur le projet et sensibilisation des populations cibles dans la zone du projet ;
- Conduite de l'identification des bassins d'élevage ;
- Conduite de l'identification des bénéficiaires ;
- Conduite de l'identification des élevages « élites » devant fournir les géniteurs et matrices de petits ruminants, de volaille et de porc ;
- Organisation de la distribution des appuis aux bénéficiaires ;
- Identification des curricula de formation des bénéficiaires ;
- Formation des bénéficiaires sur les thématiques techniques ;
- Suivi de la mise en œuvre du projet ;
- Apprentissage et poursuite des activités à la fin du projet ;
- Participation aux travaux des comités locaux ;
- Participation sur invitation aux travaux du comité de pilotage.

## **2.5. PRESENTATION SOMMAIRE DE LA FNEC**

### **2.5.1. Structuration et missions**

Initialement dénommée Association Nationale des Éleveurs Centrafricains (ANEC), la FNEC a été créée en 1972 sous le nom de ANEC et a été reconnue comme organisation d'utilité publique par l'Ordonnance N°086/045 du 04 août 1986 sous son nom actuel. La faitière qui regroupait en 2016, quelques 966 organisations membres avec 5910 éleveurs individuels dont 11% de femmes, compte aujourd'hui 10 000 membres environ œuvrant dans divers maillons de la chaîne de valeur bovine : fourniture d'intrants, services pastoraux, la transformation et la commercialisation. Ainsi, l'Association nationale des bouchers centrafricains (ANBC) et l'ANGAC sont membres à part entière de la FNEC. La faitière est bâtie sur une structure pyramidale partant des groupements de base qui s'agrègent en fédérations régionales puis en une seule et unique fédération nationale. Les organes statutaires de la FNEC sont l'Assemblée générale (AG), un Conseil d'administration (CA), un Secrétariat général (SG) avec un Service administratif et financier (SAF).

Sa mission principale est la promotion économique et la défense des intérêts matériels et moraux de ses membres.

La faitière s'est fixée comme objectifs de :

- Contribuer à l'amélioration durable des conditions de vie des éleveurs et à l'augmentation de leurs revenus ;
- Défendre les intérêts matériels et moraux de ses membres ;
- Promouvoir le renforcement des capacités techniques des éleveurs pour améliorer leur compétitivité et la pérennisation de leurs activités ;
- Promouvoir des systèmes de financement endogènes par le développement du Crédit-Mutuel ;
- Promouvoir des activités socio-économiques pour les éleveurs et leurs familles sociales (Education, Alphabétisation, Santé, retraite) ;
- Promouvoir des systèmes agricoles intégrés (Agriculture – Elevage et Protection de l'Environnement).

De fait, la stratégie de la FNEC est basée sur :

- Une intégration de tous les maillons de la chaîne de valeur de la filière bovine en allant du producteur jusqu'au consommateur ; -

- Un développement des produits et services pour un meilleur écoulement de la production des adhérents et garantissant une rémunération équitable de tous les acteurs de la chaîne de valeur ; -
- Un accompagnement des éleveurs pour une meilleure production en qualité et en quantité selon les systèmes d'élevage ; -
- Une garantie d'interface entre les éleveurs et les autres acteurs de la chaîne de valeur bovine.

### **2.5.2. Moyens d'actions**

En termes de ressources humaines, il est intéressant de noter que tous les maires des 7 communes d'élevage sont membres de la FNEC et jouent un rôle particulièrement important dans le dialogue social et le renforcement de la paix. La FNEC qui employait 29 techniciens dont une dizaine de niveau universitaire ne dispose plus que d'une demi-douzaine de personnes.

La vente de médicaments vétérinaires reste la principale activité des groupements. C'est la raison pour laquelle la FNEC a particulièrement investi dans l'acquisition et la distribution de produits vétérinaires. Elle dispose d'un patrimoine de 32 pharmacies vétérinaires construites à travers le pays. La distribution des intrants obéit à un mode capillaire. En effet, les médicaments étaient répartis dans les 32 dépôts pharmaceutiques et les groupements d'éleveurs s'approvisionnaient au niveau des dépôts les plus proches de leurs campements pour les revendre aux adhérents de leurs groupements. Pour tout achat, les groupements bénéficient d'une réduction de prix de 15 à 20%. A ce jour, seuls 14 dépôts sont fonctionnels.

Les ressources de la FNEC sont essentiellement constituées par : (i) les cotisations (8.000 F CFA par adhérent pour les nationaux, 10.000 F pour les étrangers) ; (ii) la contribution au développement de la FNEC (2.000 F CFA par animal vendu) ; (iii) une partie des taxes de commercialisation du bétail au marché du PK 13 de Bangui (400 F CFA sur 1.000F CFA perçus par animal) ; (iv) la vente des cartes d'éleveurs ; (v) la vente des produits vétérinaires ; (vi) l'épargne et crédit aux membres ; (vii) les services aux membres. En 2015, la FNEC avait un chiffre d'affaire d'environ 200 millions de FCFA.

En dehors de l'accès aux intrants, les autres services rendus par la FNEC à ses membres sont effectivement la facilitation de l'accès au crédit et à la formation.

Comme on peut le constater, les capacités de la FNEC ont été sérieusement réduites par les crises successives qu'a connu le pays. Elle a été l'une des cibles les plus visées par les activités prédatrices des groupes armés : capital animal emporté, pharmacies pillées, patrimoine saccagé etc.

Grâce aux conventions de partenariat avec quelques institutions, la faitière se reconstruit progressivement et espère recouvrer toutes les capacités qu'elle a perdues (voir tableau 1).

Tableau 1 : Situation des appuis récents de quelques bailleurs à la FNEC

<b>Bailleurs</b>	<b>Réalisations</b>
FAO	- Renforcement des capacités de la FNEC et structuration de groupements de base
PADECAS/BAD	- Dotation de 10 Motocyclettes pour les animateurs - Dotation en matériels informatique (2 Ordinateurs portables et une imprimante multifonctionnelle) - Dotation en médicaments vétérinaires pour la relance de 3 dépôts pharmaceutiques
PADAC /BM	- Réhabilitation de 4 dépôts pharmaceutiques

### **2.5.3. Expériences**

Depuis 2016 la FNEC a exécuté des activités dans le cadre de conventions de partenariat avec différents des bailleurs internationaux comme :

- IRAM,

- ACTAID,
- CRS,
- MERCI CORPS,
- FAO,
- CICR
- Banque mondiale.

Il s'agit d'activités s'inscrivant dans le cadre de la mise en œuvre de projets et portant sur des volets touchant le gros bétail mais également les petits ruminants.

#### **2.5.4. Activités prévues dans le cadre du PEAJ**

Dans le cadre de la mise en œuvre du PEAJ, la FNEC mènera les activités suivantes :

- Participation à la communication sur le projet et à la sensibilisation des populations cibles dans la zone du projet ;
- Participation à l'identification des bassins d'élevage ;
- Participation à l'identification des bénéficiaires ;
- Participation à l'identification des élevages « élites » devant fournir les géniteurs et matrices de petits ruminants, de volaille et de porc ;
- Participation à la distribution des appuis aux bénéficiaires ;
- Suivi de la mise en œuvre du projet ;
- Participation aux travaux des comités locaux et du comité de pilotage.

Le PEAJ promeut une gestion de type entrepreneuriale. Il est ainsi recommandé à la FNEC de réorienter la gestion de son patrimoine vers la co-entreprise, l'affermage ou autre type de gestion privée. Le mécanisme de financement à coûts et risques partagés mis en place par le projet et les institutions de financement est dédié aux MPME du secteur privé. C'est à travers ce mécanisme que les activités d'importation et de vente de produits vétérinaires homologués, de production et de vente d'aliments pour bétail etc. se développeront.

#### **Budget de la FNEC**

Années		Prévu	Exécuté
<b>2020</b>		68 620 000	51 267 900
<b>2021</b>		74 840 000	48 284 200
<b>2022</b>	Fonds propre	93 974 000	52 829 400
	Projet IRAM	204 412 840	204 412 840
	Projet PARFEC	180 000 000	180 000 000
	PADECAS	52 000 000	52 000 000
	PRADAC	56 000 000	56 000 000
Vente aliments		36 800 000	36 800 000

#### **2.6. PRESENTATION SOMMAIRE DE L'ANGAC**

Une analyse des activités de la FNEC permet de faire le constat qu'elles sont presque exclusivement dédiées au gros bétail.

L'Association nationale des groupements *des aviculteurs de Centrafrique* (ANGAC) est une faitière affiliée à la FNEC et intervenant dans la filière avicole. Elle s'investit dans la promotion de l'élevage moderne de poulet de chair, de poules pondeuses en zones urbaines et périurbaines mais aussi de la volaille traditionnelle (de races locales).

L'ANGAC dispose de :

- 2 couvoirs de capacité 20 000 œufs ;
- 1 provenderie de capacité 10 tonnes/jr.
- 1 poulailler de capacité 3 000 poules.

Malheureusement aucun de ces acquis issus d'appuis de différents bailleurs n'est opérationnel.

Tableau 2 : Situation des appuis récents de quelques bailleurs à l'ANGAC

Bailleurs	Réalisations
UE/Fonds Bêkou	- Redynamisation des filières du petit élevage : une provenderie construite
AICS (Agence Italienne)	- Appui au développement de la filière avicole dans les zones urbaines et péri urbaines ; 6 tricycles acquis
FAO sur financement BAD et GAFSP	- Projet d'Appui à la Résilience et à la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle dans les Préfectures de la Kémo et de la Ouaka : volet promotion de la volaille ; des Kits d'animaux et de matériel acquis et distribués
	-

Dans le cadre du PEAJ, il s'agira de passer à la gestion de type privé de ces infrastructures. Un appel à manifestation d'intérêt doit être initié par la FNEC et l'ANGAC pour l'affermage, la concession ou la co-entreprise.

Le partenariat du PEAJ avec l'ANGAC portera sur :

- La communication sur le projet et à la sensibilisation des populations cibles dans la zone du projet ;
- L'identification des bénéficiaires ;
- L'identification des élevages « élites » devant fournir les géniteurs et matrices de volaille ;
- La distribution des appuis aux bénéficiaires éleveurs de volaille ;
- Le suivi de la mise en œuvre du projet.

#### Budget

Années	Prévu EUR	Exécuté EUR
2020	3 742 881,2	2 448 678,79
2021		815 728,53
2022		407 864,27

-

#### Principales sources de financement

Sources	% du budget		
	2020	2021	2022
UE/Fonds Bêkou	65,42	21,79	10,90

## 2.7. PRESENTATION DE L'ACFPE

Créée en 1999 par la loi n°99.008, l'Agence Centrafricaine Pour la Formation Professionnelle et l'Emploi (ACFPE) est une agence chargée de la promotion et gestion de l'emploi, la promotion de la formation professionnelle et le développement de la libre entreprise. La mission de l'ACFPE se traduit ainsi :

#### • Promotion et gestion de l'emploi :

- Information et orientation des demandeurs d'emploi et de personne en activités en matière d'emploi, de carrière et sur les possibilités de reconversion professionnelle ;
- Délivrance des cartes de demandeurs d'emploi ;
- Etablissement des dossiers des travailleurs et visa des contrats de travail ;
- Placement des demandeurs d'emploi ;
- Production et publication des informations sur le marché du travail ;
- Insertion dans le circuit économique des jeunes à la recherche d'un emploi ;

- Appui aux entreprises pour l'identification de leurs besoins en matière de gestion prévisionnelle des ressources humaines et de renforcement de leurs capacités à générer des emplois productifs.
- **Promotion de la formation professionnelle :**
  - Conception, exécution et suivi des programmes liés à la formation et au perfectionnement professionnel ;
  - Développement de la formation continue ;
  - Production et publication des informations sur les offres et filières de formation professionnelle ;
  - Développement de partenariats et collaboration avec des institutions tant publiques que privées nationales et internationales susceptibles de promouvoir la formation professionnelle et l'emploi.
- **Développement de la libre entreprise :**
  - Conception et exécution des programmes en faveur des promoteurs de micro-projets :
    - ✓ Programme de formation en entrepreneuriat classique avec ou sans l'outil GERME (Gérez Mieux Votre Entreprise) de l'OIT dans ses composantes TRIE, CREE et GERME,
    - ✓ Programme de formation en entrepreneuriat agricole,
    - ✓ Programme de formation rurale avec l'outil TREE (Training for Rural Economic Empowerment),
    - ✓ Programme de formation en organisation des associations et coopératives;
  - Aide à l'auto-emploi ;
    - ✓ Appui la finalisation de plans d'affaire,
    - ✓ Appui à la recherche de financement,
    - ✓ Appui post-crétation ;
  - Appui et encadrement à l'intégration au secteur moderne des entités évoluant dans le secteur informel :
    - ✓ Analyse des besoins en formation,
    - ✓ Mise à la disposition des entreprises des formations spécifiques, selon les besoins identifiés,
    - ✓ Accompagnement des entreprises accompagnées à quitter le secteur informel pour le secteur formel,
    - ✓ Accompagner les entreprises à avoir un bon plan d'affaire bancable,
    - ✓ Accompagner les entreprises à la recherche de financement.

### **1. Appui proposé dans le cadre du Projet d'Elevage et d'Appui aux Jeunes (PEAJ)**

Dans le cadre du PEAJ, l'Agence Centrafricaine Pour la Formation Professionnelle et l'Emploi ACFPE se propose de réaliser les activités suivantes :

#### **a. Pour la catégorie C1 :**

- Mettre à la disposition des bénéficiaires vulnérables une action de formation sur l'éducation financière, basée sur la gestion quotidienne de ses fonds propres. Cette formation, basée sur les images, permet aux bénéficiaires de :
  - ✓ Savoir identifier les besoins primaires en lien avec le PEAJ,
  - ✓ Savoir prendre de bonnes décisions dans les dépenses,
  - ✓ Connaître l'importance de l'épargne et de l'investissement ;
- Accompagner ces bénéficiaires vulnérables à sortir de leur état de vulnérabilité par la mise en place d'activité génératrice de revenu crédible.

## **b. Pour la catégorie C2 :**

- Mettre à la disposition de cette catégorie une série de formation avec l'outil GERME de l'OIT telle que :
  - ✓ La formation TRIE (Trouvez votre Idée d'Entreprise), pour ceux qui n'ont aucune idée d'entreprise. Ce type de formation permet à la catégorie identifiée de trouver une idée d'entreprise dans la chaîne des valeurs de l'élevage,
  - ✓ La formation en CREE (Créer votre Entreprise), pour ceux qui ont une idée ou qui ont démarré de manière désordonnée. Cette formation permet aux bénéficiaires d'initier leur plan d'affaire qui sera finalisé par un coaching personnalisé,

Il est important de souligner que ces formations sont mises en œuvre grâce à des manuels de formation que devront avoir chaque bénéficiaire. Le programme de formation GERME un label de l'OIT.

- Mettre à la disposition des bénéficiaires la formation en constitution d'organisation paysanne. Les outils d'accompagnement du BIT tels que MY COOP sont seront mise en œuvre dans ce cadre. Il s'agit de :
  - ✓ THINK COOP, qui permet d'amener les bénéficiaires à réfléchir sur l'organisation paysanne qu'il faut,
  - ✓ START COOP, pour démarrer l'organisation paysanne,
  - ✓ MY COOP, qui est la formation qui amène les bénéficiaires ayant choisi de démarrer leur organisation paysanne à bien la gérer ;

Outre ces formations, nous pouvons mettre à la disposition des bénéficiaires, des formations adaptées au contexte.

## **c. Pour la catégorie C3**

- Mettre à la disposition de cette catégorie les modules de formation GERME de l'OIT telle que :
  - ✓ La formation en CREE (Créer votre Entreprise), pour ceux qui ont démarré de manière désordonnée. Cette formation permet aux bénéficiaires d'initier leur plan d'affaire qui sera finalisé par un coaching personnalisé,
  - ✓ La formation GERME, pour les bénéficiaires en activité, ayant un minimum d'une année d'activité. Cette formation se réalise après une analyse des besoins en formation pour identifier les domaines dans lesquels ces derniers ont le plus besoin de renforcement de capacité. Les formations mise à la disposition des bénéficiaires sont : l'entreprise et la famille, le marketing, l'estimation des coûts de produits, la planification pour l'entreprise, la gestion des stocks, la tenue des registres, ... ;

Il est important de souligner que ces formations sont mises en œuvre grâce à des manuels de formation que devront avoir chaque bénéficiaire. Le programme de formation GERME un label de l'OIT.

- Mettre à la disposition des bénéficiaires la formation en constitution d'organisation paysanne. Les outils d'accompagnement du BIT tels que MY COOP sont seront mise en œuvre dans ce cadre. Il s'agit de :
  - ✓ THINK COOP, qui permet d'amener les bénéficiaires à réfléchir sur l'organisation paysanne qu'il faut,
  - ✓ START COOP, pour démarrer l'organisation paysanne,
  - ✓ MY COOP, qui est la formation qui amène les bénéficiaires ayant choisi de démarrer leur organisation paysanne à bien la gérer ;

Outre la proposition susmentionnée, l'ACFPE peut accompagner le processus de l'incubation que ce projet veut mettre en œuvre.

## 2.8. PRESENTATION DE CAPMEA

Le Centre d'Assistance aux Petites et Moyennes Entreprises et à l'Artisanat (CAPMEA) est un établissement public Administratif centrafricain doté (de) la personnalité morale et de l'autonomie financière, placé sous la tutelle du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et l'Artisanat et de la promotion du secteur privé. Créé par Ordonnance n°83.076 du 17 décembre 1983 et modification n°85.048 du 16 décembre 1985, le CAPMEA investit entre autres, dans la promotion des PME/PMI, l'encadrement et l'assistance technique aux PME/PMI et au secteur informel, la formation technique, l'information et la documentation aux PME/PMI et au secteur informel, la facilitation de l'accès au crédit aux PME/PMI et au secteur informel y compris en fonds de roulement et d'équipement.

## 3. CADRE POLITIQUE ET STRATEGIQUE

### 3.1. DOCUMENTS DE REFERENCE

La RCA a toujours mis en œuvre des politiques d'élevage pertinentes dont les principales sont :

- Le **Programme National d'Action (PNA)** de 1982 à 1985 et le **Plan de Développement Economique et Social (PDES)** de 1986 à 1990 ; ces deux programmes étaient fortement empreints des dispositions des plans d'ajustement structurels (PAS I et PAS II) dont les acquis ont été compromis par l'instabilité sociale.
- Le **Document Cadre de Politique Economique (DCPE)** adopté pour la période 1998-2000 pour assurer la reprise durable de la croissance économique en RCA, notamment le développement du secteur rural, de l'artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et la poursuite de l'amélioration d'un environnement propice aux activités et aux investissements du secteur privé.
- Le **Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP)** mis en œuvre entre 2008 et 2010.
- Le **Stratégie de Développement Rural et de Sécurité Alimentaire (SDRSA)** sur la période 2011-2015 ;
- Le **Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN)** sur la période 2013-2018 ;
- Le **Stratégie de Développement Rural, de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire (SDRASA)** qui traduit la volonté de l'Etat centrafricain de faire du secteur rural le moteur de la relance économique avec comme principaux objectifs une croissance moyenne de l'activité agricole de 6% par an, la réduction du taux d'insécurité alimentaire à 15% et une part de 10 % du budget national pour le développement du secteur agricole.
- Le **Plan national de relèvement et de consolidation de la Paix en RCA (RCPCA)** élaboré par les nouvelles autorités du pays pour la période 2017-2021.

### 3.2. POLITIQUE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE EN CENTRAFRIQUE - 2017

#### 3.2.1. Orientations stratégiques

Les orientations stratégiques se fondent sur les trois axes d'intervention suivants :

- Amélioration du Cadre Institutionnel ;
- Renforcement des Capacités des acteurs ;
- Redynamisation des chaînes de valeur locales et amélioration de leur compétitivité.

Les objectifs de production visés à l'horizon 2021 sont les suivants :

- 163.000 tonnes de viande ;

- 48.000 tonnes d'œufs ;
- Et 290.000 tonnes de lait.

### **3.2.2. Déclinaison des axes stratégiques en lignes d'actions**

#### **Axe 1 : Amélioration du Cadre Institutionnel**

La mise en place d'un cadre institutionnel approprié se révèle essentielle pour le développement de l'élevage. Dans cette perspective, il s'agira de renforcer les services publics de façon à les rendre plus efficaces dans leur mission régaliennne, mais aussi d'accompagner les prestataires publics et privés dans leurs efforts d'amélioration de leurs réponses aux demandes de services des acteurs des différentes filières animales.

##### **A1. Ligne d'action 1: Renforcement du cadre Législaif et Réglementaire**

- Relecture des textes de l'Elevage et des institutions sous tutelle du Ministère en charge de l'Elevage,
- Publication des Décrets d'application pour le mandat sanitaire et la police sanitaire,
- Appui à l'installation de cabinets vétérinaires privés.

##### **A1.Ligne d'action 2: Renforcement des capacités d'intervention des Services d'Elevage**

- Recyclage, recrutement et renforcement des capacités des agents et cadres de l'Elevage ;
- Renforcement des capacités des Agents vaccinateurs ;
- Réhabilitation des services officiels et dotation en moyens logistiques ;
- Restructuration de l'ANDE.

##### **A1.Ligne d'action 3: Promotion de la cohésion sociale entre agriculteurs et éleveurs**

- Prospection, aménagement et équipements des principales zones d'élevages désertées par les éleveurs ;
- Balisage des pistes de la transhumance et des circuits des déplacements des animaux de boucherie ;
- Facilitation du retour des éleveurs dans leurs terres
  - ✓ Sensibilisation, Identification des besoins et recensement des éleveurs déplacés aux frontières et des principales zones d'élevage désertées
  - ✓ Installations des éleveurs retournés dans leurs campements ;
- Mise en place et animation de comités de dialogue intercommunautaire et transfrontalier sur la cohésion sociale entre Agriculteurs et Eleveurs dans les principales zones d'élevage et avec les pays frontaliers.
- Mise en place des comités de Règlement de conflits ainsi que des barèmes de dédommagement.

##### **A1.Ligne d'action 4 : Amélioration de la gouvernance des OPE**

- Etat des lieux des organisations socioprofessionnelles ;
- Appui à l'amélioration de la gouvernance des OPE.

##### **A1.Ligne d'action 5 : Appui au Financement et à l'investissement**

- Promotion des élevages familiaux et communautaires ;
- Orientation des jeunes vers l'aviculture et la pisciculture ;
- Promotion de l'agrobusiness ;
- Aménagement de zones agro-sylvo-pastorales à côté des exploitations minières ;
- Financement des projets d'Elevage ;
- Mise en place de fonds de garanties et de taux d'intérêts bonifiés ;
- Redynamisation du FDAP.

##### **A1.Ligne d'action 6 : Gestion de l'information et Suivi Evaluation**

- Mise en place des cellules de collecte des données statistiques sur les éleveurs et leur bétail ;

- Recensement des éleveurs et de leur bétail ;
- Analyses socioéconomiques périodiques sur les chaînes de valeur ;
- Suivi-évaluation des projets (y compris la mise en œuvre de la Politique d'Élevage) avec l'appui des donateurs.

## **Axe 2 : Renforcement des capacités des acteurs**

### **A2. Ligne d'action 1 : Renforcement des capacités techniques**

- Formation en embouche bovine ;
- Formation en embouche ovine ;
- Formation en conduite d'exploitation avicole et biosécurité ;
- Formation aux techniques d'ensilage et de complémentation ;
- Formation en Hygiène et Bonnes Pratiques de Production.

### **A2. Ligne d'action 2 : Renforcement des capacités organisationnelles et de gestion**

- Formation au Management d'une exploitation (suivi des coûts et marges) ;
- Formation au Management des équipes ;
- Formation en techniques de vente.

## **Axe 3 : Redynamisation des chaînes de valeur locales et amélioration de leur compétitivité**

En RCA, la situation d'après crise et l'environnement favorable pour le pastoralisme accroissent les besoins en produits alimentaires, notamment ceux issus de l'élevage, plusieurs pistes de solutions doivent permettre d'améliorer la contribution des filières de l'élevage à l'autosuffisance alimentaire.

### **A3. Ligne d'action 1 : Préservation et amélioration de la santé animale**

- Réhabilitation et équipement du LACEVET ;
- Redynamisation du réseau de surveillance épidémiologique ;
- Installation des pharmacies de dépôts des médicaments à usage vétérinaire et relance des dépôts de la FNEC ;
- Appui à la construction des parcs de vaccination ;
- Organisation des campagnes de vaccination contre les maladies courantes (PPCB, PPR, Newcastle, Rage canine) ;
- Mettre en œuvre la stratégie de la Direction des Services Vétérinaires.

### **A3. Ligne d'action 2 : Amélioration des performances des races locales et de leur productivité**

- Sélection massale des animaux performants en production de viande et de lait
  - ✓ Identification des fermes pilotes
  - ✓ Sélection des animaux ;
  - ✓ Programme d'Amélioration génétique à noyau ouvert.
- Mise en place de fermes pilotes d'embouche herbagère ;
- Appui-Conseil des projets régionaux des fermes d'embouche herbagère.

### **A3. Ligne d'action 3 : Facilitation de l'accès aux aliments**

- Promotion des cultures fourragères et oléagineuses ;
- Contractualisation entre Agriculteurs et Éleveurs ;
- Fabrication des foins et ensilages
  - ✓ Identification des sites et des producteurs ;
  - ✓ Importation des semences et mise en place des parcelles
- Appui à la fabrication des foins et de l'ensilage ;
- Encouragement à la valorisation de certaines sources d'alimentation (morenga, spiruline)

### **A3. Ligne d'action 4 : Réhabilitation et mise en place d'infrastructures productives**

- Relance des exploitations de fermes avicoles ;
- Mise en place de couvoirs ;
- Mise en place de provenderies ;
- Développement d'unités de transformation des produits animaux.

### **A3. Ligne d'action 5 : Amélioration de la qualité sanitaire et nutritionnelle des denrées alimentaires d'origine animale**

- Construction d'un marché à bétail terminal aux environs de Bangui ;
- Construction des marchés à bétail à l'intérieur du pays ;
- Elaboration d'un projet de réhabilitation de l'Abattoir Frigorifique de Bangui ;
- Réhabilitation et redynamisation de l'Abattoir Frigorifique de Bangui ;
- Guides de Bonnes Pratiques de Production, transformation, commercialisation des denrées alimentaires d'origine animale ;
- Plan de contrôle des denrées alimentaires sur le marché local ;
- Plan d'amélioration de la santé nutritionnelle en relation avec le Ministère de la Santé Publique.

### **A3. Ligne d'action 6 : Valorisation des sous produits d'élevage et préservation de l'Environnement**

- Etude sur les opportunités de mise en place d'unités de production de cuirs ;
- Vulgarisation de la production de biogaz dans les exploitations d'élevage.

#### **3.2.3. Mécanismes de mise en œuvre**

##### **Mise en place d'un Comité de pilotage et d'une plateforme de concertation**

La Politique de développement de l'Elevage devra être mise en œuvre sous l'impulsion d'un Comité de pilotage composé des membres de la Plateforme sur les Politiques d'Elevage élargi aux représentants du Ministère de l'élevage et de la santé animale et son arrimage aux dispositifs nationaux existants : PNIASAN, SDRASA et RCPCA.

Le Comité veillera à garantir la mise en œuvre effective du plan opérationnel conformément au chronogramme établi.

L'Etat assurera l'exécution des tâches relevant de ses fonctions régaliennes :

- Retour progressif et durable de la paix et de la cohésion sociale,
- Réglementation et normalisation de la filière,
- Contrôles de qualité et sanitaires des produits (matières premières et produits finis) et des installations de production,
- Contrôle sanitaire aux frontières.

Les acteurs des filières productives, membres de la Plateforme devront œuvrer pour l'amélioration de l'organisation générale du secteur, le renforcement de la professionnalisation des filières et des conditions de production, la promotion des produits animaux locaux, la collecte d'informations et la production de statistiques fiables, la protection des intérêts des membres des OPE.

#### **Coordination du suivi-évaluation**

Sur la période 2018-2022, des ressources financières de **67,065 milliards de FCFA** sont attendus pour réussir ce pari de relancer de manière durable le secteur de l'Elevage en République Centrafricaine.

Il s'agira de collecter toutes les informations indispensables pour la vérification de l'effectivité des indicateurs de surveillance ou d'impacts attendus pour chaque axe stratégique.

Le niveau d'exécution des activités de chaque axe stratégique sera suivi par le Comité de pilotage à travers le système de suivi-évaluation mis en place. Un rapport trimestriel du

Comité permettra de vérifier l'exécution des activités planifiées, et les écarts significatifs seront analysés.

Le suivi-évaluation du Plan stratégique sera à la fois interne et externe :

- ☒ En interne, il s'agira de tenir une réunion de coordination par trimestre pour faire la situation des actions planifiées et diligenter leur mise en œuvre, mais également constater *de visu* la réalisation des activités planifiées. Ce constat se fera chaque trimestre à travers des missions de terrain programmées et validées par le Comité de pilotage.

Une évaluation annuelle de la mise en œuvre du plan opérationnel se fera à la fin de chaque année et permettra de produire un bilan d'activités. En plus des bilans annuels, un bilan d'étape à mi-parcours sera fait au bout de trois années de mise en œuvre de la Politique Nationale de Développement de l'Élevage. Les données issues du bilan d'étape permettront au Comité de pilotage de réadapter le plan d'action afin d'obtenir les résultats escomptés.

- ☒ En externe, il s'agira plutôt de l'évaluation faite par les autorités étatiques par rapport aux impacts socioéconomiques, alimentaires de la Politique Nationale de Développement de l'Élevage dans l'économie : paix et cohésion sociale, professionnalisation des filières, respect des exigences réglementaires, création d'emplois, amélioration de la consommation des populations en produits animaux, compétitivité, etc.

## ANNEXE 12 : FICHE TECHNIQUE SUR LES PRESTATIONS DES OPF ET DE L'ANDE

### 1. Contexte

La République Centrafricaine (RCA) fait face à des défis importants en matière de développement des services sociaux de base, d'accentuation des inégalités sociales y compris des inégalités de genre. Malgré une remarquable dynamique de relance, l'écosystème entrepreneurial agricole reste confronté à un accès difficile au financement, aux intrants, et à des services de formation professionnelle appropriés. Les populations rurales (qui représentent 62 % de la population globale) principalement les jeunes et les femmes sont les plus affectés. Le taux de chômage des jeunes est très élevé (62%). Quant aux femmes, leur participation à la population active demeure faible (environ 65% contre 79,8% de participation pour les hommes). Les disparités entre les hommes et les femmes sont également importantes en matière d'accès à la terre, de pratique de l'agriculture et de la possession de bétail.

Afin de réduire ces inégalités socio-économiques, renforcer la cohésion sociale et instaurer un environnement de paix et de sécurité durable, le gouvernement centrafricain opte pour de nouvelles initiatives en matière de politiques, stratégies et planification du développement, avec un accent sur la recapitalisation des ménages qui ont perdu leurs moyens d'existence et sur la relance et l'amélioration de l'organisation des chaînes de valeur (CVs). Les sous-secteurs agriculture et élevage qui occupent près de 74 % de la population active (67 % des hommes et 81 % des femmes) et représentent 45 % du PIB sont placés au rang des priorités. A travers le projet PEAJ, le Gouvernement en partenariat avec le FIDA envisage de faire du sous-secteur de l'élevage un levier important dans la croissance économique nécessaire à la réduction de la pauvreté du pays et à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Le projet Elevage et Appui aux Jeunes (PEAJ) sera mis en œuvre dans neuf districts qui comptent parmi les plus pauvres du pays. Il devrait bénéficier à quelque 30 000 ménages pauvres, principalement des jeunes et des ménages dirigés par des femmes. PEAJ cible les petits éleveurs (principalement les éleveurs de viande, de vaches laitières, de petits ruminants et de volailles), les apiculteurs, les prestataires de services vétérinaires, les éleveurs de bétail et les petits entrepreneurs. Les investissements permettront d'améliorer durablement la production et la productivité du bétail, améliorer l'accès des ménages ciblés aux services nécessaires, à un financement adapté, aux technologies, à la formation et à l'éducation tout en créant des opportunités d'emploi pour les femmes et les jeunes, afin d'augmenter leurs revenus.

En particulier, le projet renforcera les capacités, la résilience des communautés ainsi que la capacité d'adaptation de la population, la cohésion sociale, conformément au plan national de redressement et de consolidation de la paix.

*Le principe de mise en œuvre du PEAJ est basé sur le « faire faire ». De ce fait, des partenaires aux profils, compétences, expériences et avantages comparatifs convaincants ont été identifiés pour contribuer à la mise en œuvre d'activités relevant de leur compétence. Parmi ces partenaires, on compte des faitières d'organisations de producteurs notamment la Fédération nationale des éleveurs centrafricains (FNEC) et l'Association nationale des groupements des aviculteurs de Centrafrique (l'ANGAC) et l'Agence Nationale de Développement de l'Elevage (ANDE).*

## 2. Fiche de présentation de la FNEC

N°	Questions	Réponses
1	Dénomination exacte de votre structure	FEDERATION NATIONALE DES ELEVEURS CENTRAFRICAIS (FNEC)
2	Références de l'enregistrement	ORDONNANCE N° 86/45 DU 04 AOUT 1986, PORTANT RECONNAISSANCE DE LA QUALITE D'ETABLISSEMENT D'UTILITE PUBLIQUE A LA FNEC
	Siège de la structure	BANGUI
	Organigramme de la FNEC : Siège et régions : Pour chaque entité : attributions, personnel, moyens matériels	
3	Citer les organes de gouvernance (ex. AG, CA, etc.)	L'ASSEMBLEE GENERALE (AG), CONSEIL D'ADMINISTRATION(CA), SECRETARIAT GENERAL, ET LE COMITE TECHNIQUE
	Date de la dernière AG	
	Composition et attributions des différentes structures de la FNEC (Hommes et femmes, catégories d'éleveurs par filière, etc.)	
	Organisations de base aux niveaux régional et local	
	Infrastructures gérées par la FNEC (Nature, date d'installation, source de financement, état actuel	
4	Citer les communes d'élevage dans lesquelles vous êtes représentés	COMMUNE D'ELEVAGE DE KOUI , COMMUNE D'ELEVAGE DE NIEM YELEWA, COMMUNE D'ELEVAGE DE GAUDROT, COMMUNE D'ELEVAGE DE L'OMBELLA-MPOKO, COMMUNE D'ELEVAGE D'OURO DJAFOUN, COMMUNE D'ELEVAGE DE EWOU, COMMUNE D'ELEVAGE DE POMBOLO
5	Dans combien de sous-préfectures êtes-vous représentés ?	DANS 61 SUR QUATRE VINGT SIX SOUS PREFECTURES QUE COMPTENT LE PAYS
6	Nombre total de membres	12 000
7	Nombre de membres femmes	1500
8	Nombre total d'employés (salariés) de la structure	33
9	Ces agents travaillent dans quels domaines ?	L'ANIMATION DES ORGANISATIONS PAYSANNES(GIP), FORMATIONS DES ELEVEURS DE GROS ET PETIT BETAILS, STRUCTURATION DES GROUPEMENTS D'ELEVEURS GESTION DES PHARMACIES VETERINAIRES
10	Quels sont les moyens de déplacement dont vous disposez ?	VEHICULES ET MOTOS
11	- Voitures/nombre et état actuel	DEUX EN MAUVAIS ETAT
12	- Camions/nombre et état	
13	- Motos/nombre et état	10 EN MAUVAIS ETAT
14	- Tricycles/nombre et état	
15	- Vélos/nombres et état	

N°	Questions	Réponses
16	Citez les infrastructures, propriété de la structure et leur localisation	VINGT DEUX DEPOTS DANS LES SEPT REGIONS QUE COMPTENT LE PAYS DONT DIX EQUIPES EN MEDICAMENTS VETERINAIRES, DEUX CENTRES DE FORMATION DES ELEVEURS EN MAUVAIS ETAT
17	Citez les équipements, propriété de la structure et leur localisation (ordinateurs, tracteurs, usines, autres) ; précisez si c'est opérationnel ; Si non, pourquoi ? Vous pouvez utiliser le tableau suivant)	SIX ORDINATEURS DATES DE TROIS ANS D'UTILISATION, QUATRE IMPRIMANTES, 1 USINE DE FABRICATION D'ALIMENTS (OPERATIONNELLE), PROVENDERIE (OPERATIONNELLE)
18	Avez-vous des expériences de participation à la mise en œuvre de projets ? Citez-en quelques-unes	LE PROJET D'APPUI POUR LA RELANCE DE PETIT ELEVAGE EN ZONE URBAINS ET PERIURBAIN (PARFEC) FONDS BEKOU/UE : 180 000 000 FCFA PROJET RESILIENCE MESO/UE/FONDS BEKOU : 204 000 000 FCFA
19	Pouvez-vous citer 3 contraintes majeures de votre structure ?	PROBLEME DE MOBILISATION DE RESSOURCES, PERSONNELS REDUITS NE COUVRANT PAS TOUTES LES ZONES D'ACTIVITES, L'INSECURITE FACTEUR D'APPAUVRISSMENT DES ELEVEURS, INSUFFISANCE DES MOYENS ROULANTS, INSUFFISANCE DE MATERIELS INFORMATIQUES, INSUFFISANCE DES MOYENS FINANCIERS POUR RELANCER LES ACTIVITES DE LA FNEC SUR LE TERRAIN A TRAVERS LA RELANCE ET/OU LA REDYNAMISATION DES GROUPEMENTS D'INTERETS PASTORAUX (GIP) DE LA FNEC
20	Comment pensez-vous que ces contraintes peuvent être levées ?	A TRAVERS LE RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES DE LA FNEC

### Budget de la FNEC

Années		Prévu	Exécuté
<b>2020</b>		68 620 000	51 267 900
<b>2021</b>		74 840 000	48 284 200
<b>2022</b>	Fonds propre	93 974 000	52 829 400
	Projet IRAM	204 412 840	204 412 840
	Projet PARFEC	180 000 000	180 000 000
	PADECAS	52 000 000	52 000 000
	PRADAC	56 000 000	56 000 000
	Vente aliments	36 800 000	36 800 000

### 3. Fiche de présentation de l'ANGAC

N°	Questions	Réponses
1	Dénomination exacte de votre structure	Association Nationale des Groupements des Aviculteurs de Centrafrique (ANGAC)
2	Références de l'enregistrement	RCCM : CA/BG/2021C828
	Siège de la structure	Fédération Nationale des Eleveurs de Centrafrique (FNEC)
3	Citer les organes de gouvernance (ex. AG, CA, etc.)	Assemblée Générale, Conseil d'Administration et Groupements des Aviculteurs
4	Citer les communes d'élevage dans lesquelles vous êtes représentés	Nana Mamberé, Lobaye, Mambéré Kadeï, Ouaka, Ombella M'poko, Commune de Bangui etc...
5	Dans combien de sous-préfectures êtes-vous représentés ?	Bouar, Berberati, Bambari, Mbaiki, Bimbo, Bangui et ces environs...
6	Nombre total de membres	400
7	Nombre de membres femmes	150
8	Nombre total d'employés (salariés) de la structure	15
9	Ces agents travaillent dans quels domaines ?	Gestionnaire, Techniciens de Couvoirs, Techniciens de chambre froide, Maintenançiers, Gardiens
10	Quels sont les moyens de déplacement dont vous disposez ?	Moto
11	- Voitures/nombre et état actuel	
12	- Camions/nombre et état	
13	- Motos/nombre et état	1 en mauvais état
14	- Tricycles/nombre et état	
15	- Vélos/nombres et état	
16	Citez les infrastructures, propriété de la structure et leur localisation	Bâtiment administratif, Couvoirs, Chambre froide, générateurs, Forage, Cubitenaires Poulailier pour géniteurs : <b>Site FNEC (8<sup>eme</sup> Arrondissement)</b> Bâtiment administratif, Couvoirs, générateurs, Forage, Cubitenaires Poulailier pour géniteurs : Site SAMBA (PK 16 route de Mbaïki)
17	Citez les équipements, propriété de la structure et leur localisation (ordinateurs, tracteurs, usines, autres) ; précisez si c'est opérationnel ; Si non, pourquoi ? Vous pouvez utiliser le tableau suivant)	3 Ordinateurs, 2 Imprimantes, 6 Split, 2 Tables de mirage, 2 Armoires Métalliques : <b>Site FNEC (8<sup>eme</sup> Arrondissement)</b>
18	Avez-vous des expériences de participation à la mise en œuvre de projets ? Citez-en quelques-unes	Projet Fonds BEKOU (Financement Union Européenne) Projet AICS (Financement Coopération Italienne à travers l'ONG COOPI)
19	Pouvez-vous citer 3 contraintes majeures de votre structure ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficulté d'acquisition des poussins d'un jour et des OAC</li> <li>• Coût élevé des matières premières</li> </ul>

N°	Questions	Réponses
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Moyens de transports inexistant pour faciliter le travail sur les différents sites</li> <li>Electricité défavorable</li> </ul>
	Comment pensez-vous que ces contraintes peuvent être levées ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>La production du Maïs en grande quantité à travers les projets PAPEUR RURAL en cours</li> <li>Acquisitions de moyens roulants et de transport à envisager</li> <li>Installation des panneaux solaires à envisager</li> <li>Acquisition des géniteurs pour la production des poussins d'un jour</li> </ul>

### Tableau des équipements

Equipements Citer	Nombre total	Opérationnels Nombre	Non opérationnels Nombre	Si non opérationnel, pourquoi ?
Bâtiments administratifs	2	1	1	A cause des aléas d'électricité du site de SAMBA n'est pas encore pourvu en matériel de production
Bâtiments commerciaux (foyer de l'éleveur)	2	2	0	
Incubateurs	2	2	0	
Eclosoirs	2	2	0	
Générateurs	3	3	0	
Split	6	6	0	
Table de mirage	1	1	0	
Armoires Métalliques	1	1	0	
Chambre froide	1	1	0	
Compresseurs	2	2	0	
Forage + Cubitenaies	3	3	0	
Transformateurs de 160 KVA	1	1	0	

### Budget

Années	Prévu EUR	Exécuté EUR
2020	3 742 881,2	2 448 678,79
2021		815 728,53
2022		407 864,27

### Principales sources de financement

Sources	% du budget		
	2020	2021	2022
UE/Fonds Bêkou	65,42	21,79	10,90

Evaluation sur la passation de marché

Constats	Recommandations
<p><b>Expérience dans la gestion de financement de bailleurs internationaux</b></p> <p>Depuis 2016 la FNEC a exécuté des programmes dans le cadre de financements par des bailleurs internationaux. (IRAM, ACTAID, CRS, MERCI CORPS, FAO, CICR) Le plus gros projet concerne IRAM avec plus de 200 millions de FCFA. Un rapport narratif et financier est produit annuellement.</p>	
<p><b>Moyens humains</b></p> <p>Le Service Administratif et Comptable comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un responsable Administratif et financier</li> <li>- Un comptable</li> </ul> <p>Ils constituent le personnel impliqué directement dans le processus de traitement des pièces justificatives de la comptabilité et la production des rapports financiers.</p> <p>Effectif insuffisant pour coordonner efficacement les activités habituelles de la FNEC et les programmes financés le FIDA et les autres bailleurs Internationaux.</p> <p>Il n'existe pas de descriptif de poste pour les fonctions au sein de la direction financière.</p> <p>Nous n'avons pas obtenu le CV du personnel comptable et financier.</p> <p>Absence de politique de formation.</p> <p>Il existe un projet de manuel de procédures administratives et financières (non encore approuvé par le Conseil d'Administration).</p> <p>Il existe six coordinations régionales du FNEC sur le terrain. Pas d'équipe comptable dans les régions.</p>	<p>Recrutements pour étoffer l'équipe financière.</p> <p>Création de postes d'assistants comptables dans les régions.</p> <p>Etablissement de fiches de postes des fonctions financières et comptables.</p> <p>Renforcement de capacités sur les exigences minimales du FIDA en termes de production d'informations financières et de pièces justificatives des opérations.</p> <p>Finalisation et implémentation du manuel des procédures comptables et financières.</p>
<p><b>Moyens Matériels et logiciels</b></p> <p>Un seul ordinateur disponible au sein du département financier et comptable.</p> <p>Pas de logiciel de gestion fiduciaire.</p> <p>Les données financières et comptables sont traitées sur Excel.</p>	<p>Dotation en matériel informatique.</p> <p>Acquisition d'un logiciel de gestion financière et comptable (Tom2pro / Sage).</p> <p>Dotation en matériel de transport (Automobiles, motos)</p>

Constats	Recommandations
<p><b>Suivi budgétaire</b></p> <p>Inexistence de processus budgétaire formalisé</p>	<p>Création d'un compte bancaire dédié pour les opérations dans le cadre du PEAJ</p> <p>Renforcement de capacités sur les exigences minimales du FIDA en termes de production de PTBA.</p>
<p><b>Contrôle Interne</b></p> <p>Inexistence de procédures formalisées de contrôle interne.</p>	<p>Affectation d'une fonction d'auditeur interne (Inspection Général des Finances par exemple) avec des missions sur une base semestrielle.</p> <p>Finalisation et implémentation du manuel des procédures comptables et financières.</p>
<p><b>Etats financiers et Audit externe</b></p> <p>Inexistence d'états financiers annuels. Pas d'auditeurs externes pour les comptes annuels</p>	<p>Inclure l'audit des fonds alloués aux partenaires d'implémentation tels que la FNEC dans l'audit annuel global du PEAJ par un auditeur externe recruté sur base d'appel d'offres international.</p>
<p><b>Passation de marchés</b></p> <p>Pas de spécialiste en passation de marché. Des comités d'analyse des offres sont constitués au cas par cas incluant le SG et le RAF sans procédures formalisées.</p>	<p>Recrutement d'un responsable d'achat</p> <p>Mise en place d'un manuel de passation des marchés.</p> <p>Renforcement de capacités en termes d'exigences minimales du FIDA en matière de passation de marché.</p> <p>Formation du responsable d'achat pour la certification BUILDPROC</p>

## Fiche de présentation de l'ANDE

N°	Questions	Réponses
1	Dénomination exacte de la structure	Agence Nationale de Développement de l'Élevage
2	Références de l'enregistrement	
	Siège de la structure	Quartier Combattant rue de l'église Saint Tite
3	Organes de gouvernance (ex. AG, CA, etc.)	Tutelle technique du Ministère de l'Élevage et de la Santé Animale (MESA), Conseil D'administration, Direction Général (Direction Générale, trois Directions Centrales et 7 Directions Régionales)
4	Communes d'élevage dans lesquelles la structure est représentée	Toutes les communes (ensemble du territoire)
5	Sous-préfectures dans lesquelles la structure est représentée ?	Toutes les sous-préfectures
6	Nombre total du personnel	402
7	Nombre de personnel femme	49
8	Nombre de personnel par catégories - (i) - (ii) - (iii) -	63 Fonctionnaires, 38 contractuels, 225 Bénévoles et 76 ACSA
9	Nombres d'animateurs (techniciens) dans la zone du PEAJ et répartition par commune d'élevage	
10	Moyens de déplacement	Véhicules et motos
11	- Voitures/nombre et état actuel	7 véhicules 4X4 dont 6 en bon état et un amorti
12	- Camions/nombre et état	
13	- Motos/nombre et état	84 (dons des projets et Etat) dont 8 amorties
14	- Tricycles/nombre et état	
15	- Vélos/nombres et état	
16	Infrastructures, propriété de la structure et leur localisation	Les bâtiments de la Direction Générale, des directions régionales, des secteurs et des postes
17	Equipements, propriété de la structure et leur localisation (ordinateurs, tracteurs, usines, autres) ; précisez si c'est opérationnel ; Si non, pourquoi ?	45 ordinateurs et 06 imprimantes multifonctionnelles. 03 Vidéoprojecteurs
18	Expériences de participation à la mise en œuvre de projets	Oui Projet PNDE (BM) PACE(UE) PROJET SPINAP-AHI-RCA (UA-UE) PROJET VACNADA (UA-BIRA) PROJET PREVES et PREPAS (FIDA) PROJET IRAM-ANDE(UE) PROJET PADECAS (BAD) PRURCAC (FAO)

		Projet DEVRUR II (ENABEL) PRADAC (BM) CICR renforcement des services vétérinaires Etc.
19	Principales contraintes majeures de la structure ?	Retard dans les décaissements des fonds, la durabilité des actions, faible collaboration, retard dans les signatures des conventions et non appropriation des projets par les équipes de terrain
20	Comment ces contraintes peuvent être levées ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Former les services financiers de L'ANDE</li> <li>- Faire de l'ingénierie sociale autour des activités</li> <li>- Impliquer les parties prenantes à tous les stades</li> </ul>
21	Budget exécuté 2020 ; 2021 ; 2022 Prévu/Exécuté	voir tableau ci-dessous
22	Principales sources de financement ? Si possible, donnez des pourcentages de combien chaque poste représente	Subvention de l'Etat Appui des partenaires
23	Analyse SWOT de la structure	<p><b>Forces :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Couvre l'ensemble du territoire</li> <li>- Expérience dans les activités d'appui conseil et de protections sanitaires</li> </ul> <p><b>Faiblesses :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégration des cadres et agents en faible effectif.</li> <li>- Faible budget alloué par l'Etat (fonctionnement uniquement)</li> <li>- Prédominance auxiliaires et infirmiers vétérinaires dans les postes comme des bénévoles ;</li> <li>- Nombre insuffisant de matériel informatique</li> <li>- Insuffisance de moyens roulants (camions ; bus ; véhicules 4X4 et motos)</li> <li>- Mauvais état des ateliers de bonne pratique</li> <li>- Absence de Supports audio et visuel de formation</li> <li>- Laboratoires vandaliser pendant la crise et réhabilité en partie.</li> <li>- Insuffisance de chaine de froid pour la conservation des vaccins dans les secteurs et postes.</li> <li>- Absence de spécialiste au sein de l'agence</li> <li>- Absence d'une ligne budgétaire sur la subvention de l'Etat pour les campagnes de vaccinations animales.</li> <li>- Absence d'outils numérique pour adapter les interventions.</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Non maîtrise des logiciels comptable</li> </ul> <p><b>Opportunités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence des partenaires techniques et financiers ;</li> <li>- Volonté de l'Etat à augmenter la subvention du secteur élevage considéré comme social.</li> </ul> <p><b>Menaces :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Insécurité</li> </ul>
--	--	--

### Tableau des équipements

Equipements Citer	Nombre total	Opérationnels Nombre	Non opérationnels Nombre	Si non opérationnel, pourquoi ?
Véhicules	07	07	-	RAS
Motocyclettes	84	74	10	10 sont en instance d'affectation
Réfrigérateurs	27	25	02	02 sont en panne (besoins de réparation)
Groupes électrogène	05	04	01	1 Groupe électrogène en instance d'affectation

### PERSONNEL DE L'ANDE

#### PERSONNEL DES REGIONS

Direction Régionale	DR	Comptable	Chauffeur	CSR	CSE	CPV	CSPV	Assistent	ACSA	TOTAL
<b>DR1</b>	1	1	1	1	6	21	15	16	14	76
<b>DR2</b>	1	1	1	1	6	36	8	4	7	65
<b>DR3</b>	1	1	0	1	8	22			11	44
<b>DR4</b>	1	1	1	0	7	37	4		20	71
<b>DR5</b>	1	0	0	0	8	22			22	53
<b>DR6</b>	1	0	0	0	2	25	8		0	36
<b>DR7</b>	1	0	0	0	1	2			0	4
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>38</b>	<b>165</b>	<b>35</b>	<b>20</b>	<b>74</b>	<b>349</b>

DR : Directeur Régional

CSR : Chef de Service Régional

CSE : Chef de Secteur d'Elevage

CPV : Chef de Poste Vétérinaire

CSPV : Chef de Sous-Poste Vétérinaire

ACSA : Agent Communautaire de Santé Animale

**-PERSONNEL DE LA DIRECTION GENERALE**

<b>Direction Générale</b>	<b>Effectif</b>
<b>DG</b>	1
<b>Directeurs</b>	3
<b>Chef de service</b>	9
<b>Agent comptable</b>	1
<b>contrôleur financier</b>	1
<b>comptables</b>	2
<b>secrétaires</b>	4
<b>chauffeur</b>	3
<b>ouvrières</b>	8
<b>Equipes mobiles de contrôle sanitaire</b>	21
<b>TOTAL</b>	<b>53</b>

**RECAPITULATIF DU PERSONNEL**

<b>Direction Générale</b>	<b>Effectif</b>
<b>DG</b>	53
<b>Directions Régionales</b>	349
<b>TOTAL</b>	<b>402</b>

**Budget**

<b>Années</b>	<b>Prévu</b>	<b>Exécuté</b>
<b>2020</b>	<b>158 670 354</b>	<b>120 393 138</b>
<b>2021</b>	<b>502 387 346</b>	<b>400 769 783</b>
<b>2022</b>	<b>318 287 065</b>	<b>195 648 432</b>

**Principales sources de financement**

<b>Sources</b>	<b>% du budget</b>		
	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
ETAT	143 000 000	144 000 000	167 000 000
IRAM	15 670 354	286 387 346	12 191 065
PREPAS	-	62 000 000	136 096 000
PADECAS	-	10 000 000	3 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>158 670 354</b>	<b>502 387 346</b>	<b>318 287 065</b>

## Analyse sur la passation de marché

Constats	Recommandations
<p><b>Expérience dans la gestion de financement de bailleurs internationaux</b></p> <p>L'ANDE participe actuellement à la mise en œuvre des programmes suivants : BECOM, IRAM, PADECAS, PREPAS</p>	
<p><b>Moyens humains</b></p> <p>Le département financier comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un responsable Administratif et financier</li> <li>- Un comptable</li> <li>- Une caissière</li> </ul> <p>Effectif insuffisant pour coordonner efficacement les activités habituelles de l'ANDE et les programmes financés par le FIDA et les autres bailleurs Internationaux.</p> <p>Il n'existe pas de descriptif de poste pour les fonctions au sein du département financier.</p> <p>Nous n'avons pas obtenu le CV du personnel en poste département comptable et financier.</p> <p>Il n'existe pas de manuel de procédures administratives et financières</p> <p>Les informations financières sont produites sur Excel.</p>	<p>Recrutements pour étoffer l'équipe financière.</p> <p>Etablissement de fiches de postes des fonctions financières et comptables.</p> <p>Renforcement de capacités sur les exigences minimales du FIDA en termes de production d'informations financières et de pièces justificatives des opérations.</p> <p>Mise en place d'un manuel des procédures comptables et financières.</p>
<p><b>Moyens Matériels et logiciels</b></p> <p>Un seul ordinateur disponible au sein du département financier et comptable de l'ANDE.</p> <p>Le logiciel Sari Sage serait installé, mais non utilisé.</p> <p>Les données financières et comptables sont traitées sur Excel.</p>	<p>Dotation en matériel informatique.</p> <p>Acquisition d'un logiciel de gestion financière et comptable (Tom2pro / Sage).</p> <p>Dotation en matériel de transport (Automobiles, motos)</p>
<p><b>Suivi budgétaire</b></p> <p>Les procédures budgétaires sont celles de la RCA</p>	<p>Création d'un compte bancaire dédié pour les opérations dans le cadre du PEAJ</p> <p>Renforcement de capacités sur les exigences minimales du FIDA en termes de production de PTBA.</p>

Constats	Recommandations
<p><b>Contrôle Interne</b></p> <p>Inexistence de procédures formalisées de contrôle interne.</p>	<p>Affectation d'une fonction d'auditeur interne (Inspection Général des Finances par exemple) avec des missions sur une base semestrielle.</p> <p>Mise en place d'un manuel des procédures comptables et financières.</p>
<p><b>Etats financiers et Audit externe</b></p> <p>Inexistence d'états financiers annuels pour les programmes financés par les bailleurs internationaux. Pas d'auditeurs externes pour les comptes annuels. Les contrôles sont effectués par l'administration.</p>	<p>Inclure l'audit des fonds alloués aux partenaires d'implémentation tels que l'ANDE dans l'audit annuel global du PEAJ par un auditeur externe recruté sur base d'appel d'offres international.</p>
<p><b>Passation de marchés</b></p> <p>Pas de spécialiste en passation de marché. Les procédures de passations de marché sont celles de la RCA.</p>	<p>Recrutement d'un responsable d'achat</p> <p>Mise en place d'un manuel de passation des marchés.</p> <p>Renforcement de capacités en termes d'exigences minimales du FIDA en matière de passation de marché.</p> <p>Formation du responsable d'achat pour la certification BUILDPROC</p>

**1) CONVENTION AVEC L'ACFPE**

**En-Tête MESA**

**PEAJ**

**CONVENTION DE PARTENARIAT N°...../  
MESA/PEAJ/UNC/ /RAF/SPM/20XX DU XX/XX/XXX.....**

Entre

**Le PROJET ELEVAGE ET APPUI AUX JEUNES (PEAJ)**

Et

**L'AGENCE CENTRAFRICAINE POUR LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE ET L'EMPLOI**

## **SOMMAIRE**

<b>Titres</b>	<b>Pages</b>
I. Préambule	3
II. Présentation du PEAJ	4
III. Documents de référence de la convention de partenariat	7
IV. Chapitre 1 : Généralités	7
V. Chapitre II : Obligations de l'ACFPE	8
VI. Chapitre III : Obligations du PEAJ	9
VII. Gestion du personnel de l'ACFPE	10
VIII. Gestion financière	10
IX. Dispositions diverses	10
Annexes	12

**La présente Convention est conclue en ce jour du ..... / ..... / 202X.**

**ENTRE**

**Le Projet Elevage et Appui aux Jeunes (PEAJ)**, sis à \_\_\_\_\_, Rue \_\_\_\_\_, Immeuble \_\_\_\_\_, B.P : \_\_\_\_\_, Tél : \_\_\_\_\_, E-mail : \_\_\_\_\_, ci-après dénommé «**le Projet.**», représenté par son **Coordonnateur national**, ayant tous pouvoirs pour agir aux fins des présentes, d'une part,

**ET**

**L'Agence Centrafricaine Pour la Formation Professionnelle et l'Emploi (ACFPE)**, établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière placé sous la tutelle du ministère des petites et moyennes entreprises, de l'artisanat et de la promotion du secteur privé, spécialisée dans la promotion des PME/PMI, l'encadrement et l'assistance technique aux PME/PMI et au secteur informel, sis à \_\_\_\_\_, Rue \_\_\_\_\_, Immeuble \_\_\_\_\_, BP : \_\_\_\_\_, Tél : (+228) \_\_\_\_\_, E-mail : \_\_\_\_\_, ci-après désigné «**l'Agence**» et représenté par son **Directeur général**, , ayant tous pouvoirs pour agir aux fins des présentes, d'autre part.

**Le PEAJ et l'ACFPE** sont dénommés ci-après séparément « la Partie » et collectivement « les Parties » à la présente Convention.

**I. PREAMBULE**

**CONSIDERANT** l'Accord de Financement N° XXXXXXXXX du PEAJ signé entre le Gouvernement de la République Centrafricaine et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) en date du \_\_\_\_\_ portant sur la mise en œuvre du Projet Elevage et Appui aux Jeunes (PEAJ) ;

**Considérant** que le Projet et l'Agence sont convenus de coopérer pour la mise en œuvre de la composante 1 (Amélioration de la productivité et de la production de chaînes de production de bétail et de miel résilientes, sensibles à la nutrition et inclusives des personnes vulnérables) et de la composante 2 (Promotion d'un accès durable à des services financiers adaptés et renforcement des liens commerciaux) ;

**Considérant** que le Document de conception du projet stipule que « L'Unité nationale de coordination (UNC) signera des contrats de partenariat de mise en œuvre avec des institutions publiques, privées et des faitières d'organisations de producteurs en charge de l'ingénierie sociale et technique des trajectoires de croissance des bénéficiaires » ;

**Considérant** les possibilités de partenariats envisagées également dans le Document de conception du projet et le Manuel de mise en œuvre du projet qui prévoient la contractualisation avec les structures d'incubation, dans le cadre de l'accompagnement des bénéficiaires du projet dans leurs parcours de progression ;

**Considérant** l'importance des actions de formation, d'incubation et de coaching dans l'accompagnement des différentes catégories de bénéficiaires du projet le long de leur parcours de progression ;

**Considérant** que depuis sa création en 1999 par la loi n°99.008, l'ACFPE investit entre autres, dans la promotion de la formation professionnelle, le développement de la libre entreprise, la promotion et la gestion de l'emploi ;

**ATTENDU** que la présente convention de partenariat encadre la réalisation successive des activités à mener pour le compte du PEAJ par l'ACFPE dans le cadre de contrats annuels assortis de cahiers de charge spécifiques à chaque activité.

**EN CONSEQUENCE**, les parties en présence sont convenues de ce qui suit :

**II. PRÉSENTATION DU PEAJ**

## **L'objectif du projet**

L'objectif de développement du PEAJ est d'améliorer les moyens de subsistance et de promouvoir la résilience économique et climatique, ainsi que la sécurité alimentaire et nutritionnelle des groupes ciblés. 38. Les impacts suivants sont attendus : (1) 80% des ménages appuyés déclarent une augmentation de leur revenu ; (2) l'état nutritionnel et la résilience au changement climatique des ménages appuyés, sont améliorés ; et (3) 2802 emplois générés et stables dont 1121 emplois au profit des jeunes.

## **La zone d'intervention.**

Elle couvre 8 préfectures retenues sur la base de critères dont l'incidence de pauvreté, le niveau de vulnérabilité de la population à l'insécurité alimentaire, le besoin de converger les interventions du FIDA où elles auront des impacts significatifs sur les populations affectées par les crises, et les possibilités de synergie avec les autres intervenants. L'intervention couvrira les quatre préfectures où le PREPAS et le PRAPAM interviennent déjà à savoir : (1) la Nana-Mambéré; (2) l'Ombella Mpoko; (3) l'Ouham-Pende ; et (4) la Lobaye ; et elle s'élargira à 4 nouvelles préfectures, à savoir: (5) la Kemo ; (6) l'Ouham ; (7) la Ouaka ; et (8) la Nana-Gribizi où il y a un besoin urgent d'intervention pour assurer la résilience de populations qui n'ont pas bénéficié d'action de développement durable jusqu'à un passé récent du fait de la présence de groupes armés. Le PEAJ couvrira ainsi cinq des sept grandes communes d'élevage du pays à savoir, les Communes de : Kouï dans l'Ouham Pendé ; Niem-Yellewa et Gaudrot dans la Nana Mambéré ; l'Ombella Mpoko et Ouro-Djafun dans la Ouaka.

## **Les groupes-cibles**

Le PEAJ touchera 30 000 ménages, soit 180 000 bénéficiaires. Les jeunes (entre 18 et 35 ans) et les femmes représenteront respectivement 40% et 40% des bénéficiaires directs, organisés en trois catégories C.1, C.2 et C.3. La C.1 regroupe environ 28.820 ménages vulnérables et très vulnérables, avec peu ou pas d'actifs de production et un faible niveau d'éducation [7]. Elle est subdivisée en deux sous catégories. La C.1.a représente environ 22.820 ménages vulnérables qui bénéficieront quasi directement d'une gamme de services délivrés par le projet dans les zones d'habitation et répondant à leurs besoins : infrastructures de transhumance, dialogue pour la paix, services vétérinaires, infrastructures de marchés, etc. La C.1.b. représente environ 6,000 ménages très vulnérables, avec peu ou pas d'actifs de production. Ces ménages bénéficieront du mécanisme de soutien financier du projet aux plus vulnérables, et de l'appui pour leur graduation économique. La reconstitution de leur capital productif et leur insertion dans une trajectoire de croissance dépendent des subventions intelligentes et autres soutiens du projet. La catégorie C2 représente des ménages pauvres, mais ayant quelques actifs de production, et parfois un certain niveau d'éducation. L'appui du projet permettra à ces groupes cibles d'accéder au crédit pour développer et/ou étendre leurs activités et s'inscrire dans une trajectoire de croissance. La catégorie C.3 regroupe des acteurs locaux qualifiés de petits et moyens entrepreneurs, majoritairement informels. Ils sont porteurs d'initiatives économiques, qui leur confèrent des fonctions critiques de la chaîne de valeur, au-delà de la production. Le soutien du projet leur permettra d'accéder au crédit, de développer et d'élargir leurs rôles en tant que fournisseurs (de biens et services), transformateurs ou d'acteurs clés des chaînes d'approvisionnement locales, en développant des relations commerciales équitables avec les catégories C.1 et C.2, et possiblement, de se formaliser.

Le ciblage est différencié selon les catégories de bénéficiaires. Pour les C.1.a, le ciblage sera direct et porté par des campagnes d'information, étant donné que ces bénéficiaires accéderont directement aux services (répondant à leurs besoins) que le projet délivrera. Pour les C.1.b et C.2, elle consistera en deux étapes. Dans chaque sous-préfecture, les zones de concentration où il existe des preuves d'une relance croissante (post-conflit) des chaînes d'approvisionnement locales dans le secteur de l'élevage, seront sélectionnées. Ensuite, dans chaque zone sélectionnée, les bénéficiaires des catégories C.1, 2 et 3 seront identifiés, les communautés elles-mêmes jouant un rôle crucial dans le processus

d'identification et de sélection. Enfin les C.3 seront sélectionnés à travers une procédure transparente, conduite conjointement par les organisations des bénéficiaires (FNEC, ANGAC) et des représentants de l'État (MESA, ANDE).

Des activités de sensibilisations, d'éducation sensibles au genre intégrant des sensibilisations sur les VBG ainsi que des activités de diffusion des textes sur les politiques permettront de toucher également l'ensemble des ménages de la zone d'intervention. Au total, le PEAJ ambitionne de toucher 30 000 ménages bénéficiaires directs soit l'équivalent de 180 000 bénéficiaires dont au moins 40% de jeunes (20% de jeunes filles et 20% de jeunes garçons ainsi que 40% de femmes. Par des mécanismes de ciblage direct, le PEAJ prévoit un quota de 5% pour les populations autochtones (qui sont des minorités rencontrées dans la zone) et 5% pour les personnes vivant avec handicap. Le ciblage de ces catégories spécifiques se fera avec l'aide d'organisations spécialisées dans ce domaine et avec l'appui de leurs associations. Le groupe cible direct du projet a été classé en trois catégories C.1, C.2 et C.3 La catégorie C2 représente des ménages vulnérables, mais ayant quelques actifs de production, et un certain niveau d'éducation. Cette catégorie est constituée par : (1) des jeunes scolarisés (jeunes diplômés de l'enseignement technique ou professionnel agricole ou d'élevage, les jeunes de niveau post-primaire, secondaire ou supérieur) et non scolarisés, qui ambitionnent d'entreprendre dans l'élevage ; (2) les jeunes démobilisés qui ont abandonné les armes pour se relancer dans la vie économique ; (3) des personnes engagées dans les activités d'élevage de subsistance, avec un cheptel de taille réduite. L'appui du projet permettra notamment à ces cibles d'accéder à un crédit (aux taux d'intérêt négociés avec les institutions financières participantes) pour développer et/ou renforcer leurs activités, et s'inscrire dans un parcours de croissance.

La catégorie C.3 regroupe des acteurs locaux qualifiés de micro petits et moyens entrepreneurs, ayant des activités liées aux marchés, informels pour la plupart. Ils sont déjà actifs dans les chaînes d'approvisionnement locales, en tenant des fonctions telles que : fournisseur d'intrants, fournisseur de soins vétérinaires, formateur, transformateur (principalement du lait, du miel), agrégateur des producteurs et des produits (organisation de la production, collecte et mise en marché des produits d'élevage), artisans fournisseurs des matériaux d'élevage (fabricants de parpaings, maçons et menuisiers spécialisés dans les constructions d'abris d'élevages et ruches etc.). Ils sont porteurs d'initiatives économiques, et pour la plupart, dans l'un des métiers connexes. L'appui du projet leur permettra possiblement de se formaliser, d'accéder à un crédit (aux taux d'intérêt négociés avec les institutions financières partenaires) et de se renforcer dans les rôles de fournisseurs ou d'acteurs moteurs des chaînes d'approvisionnement locales, développant des relations d'affaires équitables avec les C.1 et C.2.

### **Les principes de mise en œuvre**

La mise en œuvre du PEAJ sera régie par les principes suivants :

Principe 1. Les actions du projet sont conçues pour renforcer les dynamiques locales de relance économique notées dans les communes. L'approche de mise en œuvre accordera donc une attention particulière à la compréhension et à l'accompagnement de ces dynamiques.

Principe 2. Tout bénéficiaire est inséré dans un parcours de graduation économique. Au-delà de l'appui au relèvement, renforcement de la résilience par une activité, il s'agira de faire passer les cibles de leur situation actuelle à une situation économique meilleure. Ce parcours permet aux vulnérables et aux autres bénéficiaires, de reconstituer leur capital de production, de le renforcer progressivement, d'être agrégé au sein d'une chaîne d'approvisionnement locale, de se connecter aux marchés, et de commencer progressivement à développer des relations avec des institutions de financement. Les bénéficiaires pourront ainsi s'insérer socialement et améliorer leur état de bien-être et de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Dans ce cadre, le PEAJ promouvra des relations d'affaires équitables entre les organisations des bénéficiaires, les agrégateurs (qui collectent les produits et les mettent sur le marché) et les fournisseurs de biens et services.

Principe 3. Tout ménage ciblé bénéficiera de l'accompagnement en éducation nutritionnelle et environnementale. Ceci permettra d'améliorer l'état nutritionnel des populations touchées et leurs sensibilités aux questions environnementales et de changement climatique.

### **Les composantes du projet**

Composante 1 - Améliorer la productivité et la production d'un élevage et d'une production de miel résilients et sensibles à la nutrition, des chaînes qui incluent les personnes vulnérables (environ 18 987 millions de USD).

Selon leurs catégories, les bénéficiaires seront insérés dans un parcours de croissance qui leur permet de : (1) accéder à des services financiers adaptés à leurs besoins ; (2) reconstituer leur capital productif ; (3) accéder à des services non financiers (formation, soutien organisationnel, suivi et coaching); (4) produire ; et (5) accéder aux services de marketing.

Pour les bénéficiaires C.1. (les plus vulnérables), le parcours de croissance comprendra les secteurs suivants : petit bétail (aviculture villageoise traditionnelle ; petits ruminants – moutons et chèvres ; et porcs) ; petite production laitière ; fromagerie artisanale et apiculture. Cela leur permettra de passer progressivement de l'assistance à la constitution d'une petite épargne, puis de relations avec les institutions financières. Le mécanisme financier est constitué de coupons pour l'acquisition de kits de production, couplés à un transfert monétaire alimentaire (pendant environ 5 mois, le cycle moyen de production) pour protéger ces bénéficiaires contre le risque de consommation des moyens de production acquis avec les coupons.

Pour les bénéficiaires C.2, les opportunités de croissance sont l'aviculture semi-moderne (élevage de poulets de chair et œufs), pharmacies vétérinaires, services de soins vétérinaires et de surveillance sanitaire, services de formation, production de miel, etc.

Pour les bénéficiaires C.3 (micro, petites et moyennes entreprises), la trajectoire de croissance concerne la production et fourniture de biens et services tels que : poussins d'un jour, aliments, transformation (mini-abattoir avec chambre froide, laiterie semi-moderne, boucherie moderne etc.), agrégation (collecte et commercialisation de produits), fourniture de services spécialisés tels que matériel et logement d'animaux, etc. Le mécanisme financier pour les C.2 et C.3 est le mécanisme tripartite de partage des risques et des coûts (bénéficiaire - Etat via le projet - Institution Financière Partenaire), pour le premier prêt, puis du mécanisme bipartite (bénéficiaire, IFP) de partage des risques et des coûts pour crédits ultérieurs. Le projet appuiera notamment l'élaboration d'un plan d'affaires et sa soumission à un partenaire financier pour obtenir un crédit individuel, dans une démarche collective pour les C.2 et individuellement pour les C.3. Toutes ces cibles bénéficient de formations (pratiques intelligentes face au climat, éducation financière, compétences commerciales, gestion de projet, entrepreneuriat) et suivi/coaching et mettront en œuvre les recommandations formulées lors de la formation. Pour les C.2 et C.3, le cursus peut inclure l'accès aux services d'incubation dans un centre de formation, accompagné de services de suivi et de coaching. Les alliances agrégatives (ou partenariats producteur-privé-public) seront promues pour assurer leur connexion aux marchés de biens et services et de produits (commercialisation de leur production), ainsi que leur accès aux services financiers numériques. Le soutien à la transhumance responsable portera sur des actions de sensibilisation, le balisage de trois grands axes pastoraux, la mise à disposition d'infrastructures (abreuvoirs pour les animaux, aires de repos pour les bergers), de services de santé, etc. sur. Enfin, un soutien ciblé à l'éducation nutritionnelle et à l'autonomisation des femmes viendra compléter ces interventions.

Composante 2. Promouvoir un accès durable à des services financiers adaptés et renforcer les liens avec le marché (environ 5 981 millions USD).

Le projet exploite deux mécanismes financiers :

(1) un système de coupons (pour l'acquisition de kits de production), sécurisé et couplé à des transferts monétaires alimentaires sera déployé, en partenariat avec des opérateurs spécialisés, exclusivement au profit des personnes très vulnérables (C.1), qui pourront évoluer en associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC) ;

(2) un mécanisme tripartite de financement à coûts et risques partagés pour les autres bénéficiaires (catégories C.1 et C2). Il est constitué de la contribution du bénéficiaire (10%), du dépôt à terme mis en place par le Gouvernement via l'Unité Nationale de Coordination du projet (40%), et le prêt de l'institution financière partenaire (50%) à un taux d'intérêt négocié. Chacun de ces bénéficiaires n'a accès au dépôt à terme qu'une seule fois. Le mécanisme des crédits devient bipartite (le bénéficiaire et l'institution financière partenaire) pour les crédits subséquents. En partenariat avec des opérateurs spécialisés, le système de bons d'achat (pour l'acquisition de kits), couplé aux transferts monétaires alimentaires, sera mis en place et déployé au profit des personnes vulnérables ; et celles-ci peuvent évoluer en associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC). Des services financiers numériques y compris les transferts d'argent électroniques seront renforcés et utilisés. En outre, les infrastructures de marché seront promues et des relations de partenariat équitables seront favorisés entre les groupes de petits producteurs et les autres acteurs des chaînes d'approvisionnement locales.

### Composante 3. Renforcement des capacités, coordination et gestion du projet (environ 11 826 millions USD).

Pour le secteur public, cela implique le Ministère de l'Elevage et de la Santé Animale (MESA) et d'autres ministères comme ceux en charge de la nutrition, du genre, de la technologie numérique, etc. Pour les organismes bénéficiaires, cela inclut la FNEC et l'ANGAC qui sont des partenaires stratégiques du projet. L'objectif est de renforcer leurs capacités opérationnelles et de recourir à la numérisation comme moyen de renforcer la transparence et d'améliorer l'efficacité.

Le PEAJ sera géré par une Unité nationale de coordination (UNC), dotée d'effectifs réduits et basée à Bangui. L'UNC aura 3 antennes également d'effectifs légers, basées à Bouar, Sibut et Bosangoa. Il sera supervisé par un Comité de Pilotage ouvert aux représentants des parties prenantes (secteur public, organisations bénéficiaires, etc.) et présidé par le Ministre chargé de l'élevage. L'UNC signera des contrats de partenariat de mise en œuvre avec des institutions publiques et privées (notamment l'ANDE, la FNEC et l'ANGAC, l'ACFPE, le CAPMEA, l'ENEB, l'ISDR en charge de l'ingénierie sociale et technique des parcours de croissance des bénéficiaires). L'UNC se concentrera ensuite sur la gestion fiduciaire, le suivi et l'évaluation des réalisations du projet, ainsi que la gestion des connaissances et la communication. Le système de suivi-évaluation sera numérisé, avec un rôle crucial pour les partenaires de mise en œuvre et les organisations bénéficiaires.

## **III. DOCUMENTS DE REFERENCE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT**

Dans le cadre de la présente convention de partenariat, les documents suivants tiennent lieu de référence :

- Le Document de conception du PEAJ (DCP) ;
- L'accord de financement du PEAJ et la lettre à l'emprunteur ;
- Le manuel de procédure administrative, financière et comptable du Projet ;
- Le manuel d'exécution du Projet (PIM) ;
- Les différents arrêtés de mise en place et de gestion du Projet ;
- Les plans de travail et de budget annuels (PTBA) du Projet ;
- Les rapports de supervision et de revue à mi-parcours du Projet.

## **IV. GÉNÉRALITÉS**

**Article 1** : La présente convention de partenariat est signée entre les parties pour une période de trois (3) ans à compter du ..... au ..... Seule la première année est ferme. Le renouvellement les deux autres années sera fait sur la base d'une évaluation jugée satisfaisante en fonction des critères, indicateurs et cibles préalablement établis et acceptés par les deux parties contractantes. Le cas échéant, le renouvellement se fera par avenant.

**Article 2** : La présente convention de partenariat a pour objet de fixer le cadre de

collaboration entre le PEAJ et l'ACFPE, de définir les rôles, les responsabilités et les engagements des partenaires dans la limite de leurs missions et attributions respectives, de préciser les modalités de mise en œuvre des activités convenues de commun accord. Le détail des livrables assorti d'un calendrier et d'un budget est présenté en annexe.

**Article 3 :** Pour permettre à l'ACFPE de fournir les services attendus, le PEAJ lui versera un montant total qui ne pourra pas excéder le plafond de **Cent quatre-vingt millions (180 000 000) FCFA** et qui représente l'engagement maximal du Projet. Ce montant se décompose comme suit :

Année 1 : .....

Année 2 : .....

Année 3 : .....

**Article 4 :** Des revues semestrielles et annuelles comprenant le Projet, l'Agence, le MESA et le FIDA seront organisées pour évaluer l'état de mise en œuvre de la convention, analyser les rapports annuels, se prononcer sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la mission assignée à l'ACFPE et faire des recommandations le cas échéant.

**Article 5 :** Les critères d'évaluation porteront sur la capacité de l'Agence à réaliser son mandat en respectant les exigences technico-administratives du PEAJ. La performance de l'ACFPE sera notamment évaluée à travers :

- Le nombre de bénéficiaires du Projet dont les capacités entrepreneuriales auront été renforcées (réalisé/prévu), avec une prépondérance de femmes et de jeunes ;
- Le nombre de bénéficiaires du Projet dont les compétences techniques auront été renforcées (réalisé/prévu) avec une prépondérance de femmes et de jeunes ;
- Le nombre de bénéficiaires du Projet dont les connaissances en éducation financière auront été renforcées et qui auront été accompagnées dans l'établissement des relations avec les Institutions financières partenaires (IFP) ;
- Le nombre de plans d'accompagnement et d'appui-conseil post-incubation élaborés ;
- Le ratio entre le nombre de bénéficiaires entrés en incubation et ceux dont les plans d'affaires auront été jugés qualitativement satisfaisants en sortie d'incubation ;
- Le nombre de bénéficiaires du Projet dont les plans d'affaires ont été validés par les IFP ;
- Le nombre de bénéficiaires du Projet ayant ouvert des comptes dans les IFP ;
- Le nombre d'entreprises des jeunes effectivement en activité ;
- Le nombre d'entreprises des jeunes effectivement formalisées ;
- Le nombre de bénéficiaires du Projet ayant obtenu un crédit productif ;
- La qualité et la fiabilité des données présentant les performances de l'Agence ;
- La capacité à produire dans les délais, les rapports techniques et financiers.

## **V. OBLIGATIONS DE L'ACFPE**

**Article 6 :** L'ACFPE élaborera et soumettra au Projet, un plan pluriannuel de mise en œuvre des activités prévues dans le cadre de la présente convention.

**Article 7 :** L'Agence entreprendra les efforts nécessaires pour assurer, dans les délais requis, la mise en œuvre des activités convenues dans la zone du Projet, particulièrement dans les préfectures de .....

**Article 8 :** L'Agence aura la responsabilité de fournir en appui au Projet, des services de formation et d'encadrement de différentes catégories d'acteurs opérant dans les maillons de production, de transformation et de commercialisation des filières viande rouge, poulet, œuf, miel et lait (avec une priorité pour les femmes et les jeunes), porteurs d'initiatives économiques entrant dans le cadre du Projet, notamment pour :

- L'appui à la maturation des projets des porteurs d'initiative économique, avec une perspective progressive d'installation et de développement ;
- Le renforcement des compétences techniques ;
- L'éducation financière des acteurs incubés ;
- L'apprentissage de la gestion d'entreprise et des différentes fonctions de l'entrepreneur ;
- L'appui à la mise en place d'un système de gestion et à l'opérationnalisation d'une stratégie d'entreprise efficace ;
- Le suivi et l'accompagnement des acteurs dans la mise en place et la consolidation de leur entreprise ;
- L'appui à la consolidation des relations entre les bénéficiaires du projet et les IFP à travers la facilitation des opérations d'ouverture des comptes, le versement de l'apport personnel, la mobilisation du crédit démarrage et l'acquisition du kit, la demande et la mobilisation du crédit productif ;
- L'Agence devra contribuer si nécessaire, à l'identification des entreprises référentes, assurer le placement des jeunes au sein de ces entreprises référentes dans le cadre du parcours de formation et pour la durée convenue avec le PEAJ et consignée dans le ruban pédagogique. Il devra en outre assurer le suivi du jeune promoteur lors de son passage chez le référent lors des phases d'incubation et de post-incubation ;
- Si nécessaire, l'Agence accompagnera également le promoteur dans ses relations avec sa famille afin de garantir son soutien tout au long du projet et, à terme, l'autonomisation financière du jeune par rapport à son cercle familial.

**Article 9 :** L'Agence s'engage en outre à mettre en œuvre dans les délais convenus les recommandations formulées à l'issue des différentes missions de supervision et/ou d'évaluation organisées par le Projet.

A cet effet, l'Agence s'engage à :

- (i) Prendre en charge l'organisation logistique des actions de renforcement des capacités d'accompagnement des promoteurs, proposées par le Projet, conformément au cahier des charges ;
- (ii) Participer à l'évaluation conjointe des interventions ;
- (iii) Assurer pour la réalisation des activités du PEAJ, la mobilisation des ressources humaines au profil indiqué ci-après :
  - **Des Conseillers d'Entreprises (des deux sexes) chargés de la formation et de l'encadrement** des promoteurs dans la maturation de leurs projets d'entreprises ;
  - **Des Conseillers d'Entreprises (des deux sexes) chargés du suivi-accompagnement** qui assureront l'encadrement des promoteurs dans la

mise en œuvre des appuis post-formation et qui seront en charge des appuis des bénéficiaires dans la mise en place de leurs entreprises ;

- **Un(e) agent administratif** qui sera chargé du suivi administratif et fiduciaire de l'exécution du contrat ;
- **Un (e) responsable du suivi-évaluation** qui sera le point focal de l'agrégation des données et informations au système de suivi-évaluation du MESA et de la plateforme digitale.

Les effectifs de ces conseillers et personnes ressources seront déterminés en fonction du nombre de bénéficiaires à encadrer dans le cadre des renouvellements annuels.

Les profils de ces personnes ressources seront définis dans les contrats et le PEAJ validera en définitive le recrutement et la désignation de celles-ci.

## **VI. OBLIGATIONS DU PEAJ**

**Article 10 :** Le Projet facilitera l'exécution par l'Agence, des activités convenues, en y apportant toute contribution nécessaire, notamment à travers la mise à disposition du répertoire et profils des bénéficiaires à former et à accompagner d'une part, le monitoring et l'évaluation des réalisations de l'Agence d'autre part et enfin la mise à disposition des ressources financières pour l'exécution des activités ;

**Article 11 :** Le Projet s'engage à :

- (i) Sensibiliser les employés de l'Agence sur la démarche d'incubation du PEAJ et le rôle de l'Agence ;
- (ii) Proposer les méthodes et outils du dispositif d'incubation ;
- (iii) Renforcer les capacités techniques, managériales et matérielles de l'Agence, spécifiques dans le cadre de la mise en œuvre du Projet ;
- (iv) Participer à l'évaluation conjointe des différentes interventions ;
- (v) Assurer la mise à disposition des ressources financières dans le compte dédié de l'Agence.

## **VII. GESTION DU PERSONNEL DE L'AGENCE**

**Article 12 :** L'Agence apportera une expertise à la mise en œuvre des activités conformément aux contrats et aux cahiers de charges. Cette expertise sera sous forme de prestation de services des conseillers de l'Agence et autres structures avec lesquelles elle aura établi un partenariat pour répondre au cahier de charge du PEAJ en matière d'incubation.

**Article 13 :** Le personnel assigné par l'Agence aux activités du Projet et sous contrat avec lui sera recruté et employé sur la base de la législation du travail en vigueur en République Centrafricaine. Ce personnel sera placé sous la responsabilité directe de l'Agence. Le PEAJ assurera la supervision générale des activités à travers les équipes techniques du Projet déployées sur le terrain.

## **VIII. GESTION FINANCIERE**

**Article 14 :** Les activités réalisées par l'Agence dans le cadre de la présente convention seront exécutées sur financement du PEAJ. Le budget et les modalités de financement seront spécifiquement définis dans des contrats annuels de performance successifs et dans les procédures en vigueur au Projet.

**Article 15 :** La contribution du Projet couvrira les coûts des services ainsi que les frais de gestion de l'Agence tels que définis dans les contrats respectifs. Au terme de l'exécution de chaque contrat, le solde des ressources financières sera évalué et le montant sera déduit du paiement du contrat suivant.

**Article 16** : L'Agence administrera les activités prévues conformément aux directives fiduciaires données par le Projet afin de respecter l'exigence de contrôle de la qualité de la dépense selon les procédures du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) et du Gouvernement Centrafricain.

**Article 17** : Un compte dédié sera ouvert par l'Agence. L'ensemble des activités exécutées dans le cadre de la convention seront financées à partir de ce compte. Un plan de trésorerie sera élaboré et les dépenses seront effectuées en conformité avec ce plan de trésorerie.

**Article 18** : L'Agence fournira au Projet la liasse des pièces nécessaires en originaux pour justifier les paiements qui leurs seront effectués pour la réalisation des activités retenues dans les différents contrats. Le PEAJ se réserve le droit d'effectuer des contrôles inopinés pour vérification des pièces justificatives.

**Article 19** : L'Agence fournira au Projet des rapports techniques et financiers présentant les résultats obtenus dans le cadre de ses activités selon les modalités définies dans les différents contrats annuels de performance.

## **IX. DISPOSITIONS DIVERSES**

**Article 20** : Tous les droits de propriété intellectuelle y compris les droits de brevets, les droits d'auteur, les modèles et les marques sur toute œuvre créés dans le cadre de la présente convention aux fins ou à la suite de l'exécution de ses obligations (« œuvres contractuelles ») appartiendront au PEAJ.

**Article 21** : La présente convention peut être amendée par écrit et par consentement mutuel entre les deux parties.

**Article 22** : La présente convention pourra être résiliée par l'une des deux parties conformément aux dispositions suivantes :

(i) Après consultation entre les parties, chacune d'entre elle peut notifier à l'autre un préavis écrit de résiliation de la convention. La résiliation prendra effet (90) quatre-vingt-dix jours après la réception dudit préavis ;

(ii) En cas d'évaluation de l'exécution des contrats jugée non satisfaisante par le PEAJ ;

(iii) En cas de résiliation par le PEAJ, l'Agence ne sera pas tenu de rembourser les fonds qu'il aura irrévocablement engagé de bonne foi en faveur des tiers avant la date de notification de la résiliation ;

(iv) Les obligations assumées en vertu de cette convention subsisteront à sa résiliation dans la mesure où cela est nécessaire pour mettre fin et de manière ordonnée aux activités prévues, de retirer le personnel, les fonds et les biens, de clôturer les comptes entre les parties et de résilier les obligations contractuelles envers le personnel, les consultants et les autres structures partenaires.

**Article 23** : Les parties peuvent décider de prolonger la période de validité de la présente convention par un acte écrit mutuellement consenti et signé par leurs représentants habilités.

**Article 24** : Le Projet traitera et sera responsable de toute réclamation émanant de tiers ou tout litige découlant des opérations en vertu de la présente convention dirigé contre l'Agence, son personnel ou toute autre personne physique ou morale fournissant des services pour son compte et les mettra à l'abri des réclamations et des litiges. Si la réclamation ou le litige survient par la négligence ou la faute de l'Agence ou de ses employés, celui-ci en assumera l'entière responsabilité.

**Article 25** : Les parties s'efforceront de tout mettre en œuvre pour résoudre à l'amiable tout litige, controverse ou réclamation découlant de l'application ou de l'interprétation de la présente convention dans un délai de (60) jours.

**Article 26** : Si le litige, la controverse ou la réclamation n'est pas réglé(e) par voie amiable dans les délais impartis, il/elle sera tranché(e) par voie judiciaire devant les tribunaux centrafricains compétents.

**Article 27** : La présente convention a été rédigée et signée en français en (2) deux exemplaires originaux. Dans le cas où cette convention serait traduite dans une langue autre que le français, la version originale en français prévaudra.

**Article 27** : La présente convention prévalant sur tous les échanges entre les parties, entre en vigueur à la date de sa signature par les représentants dûment habilités des deux parties et demeurera en vigueur pour une période de trois (3) ans.

Ont signé

Pour l'ACFPE

Pour le PEAJ

---

## ANNEXES

### I. DEPENSES AUTORISÉES

Le financement est utilisé exclusivement pour financer des dépenses répondant aux critères suivants :

- a. La dépense doit correspondre au coût raisonnable des biens, travaux et services nécessaires au projet et prévus au **BUDGET** concerné et acquis conformément aux procédures prévues dans les Directives pour la passation des marchés définies dans l'accord de financement signé avec le FIDA.
- b. Les dépenses doivent être faites pendant la période d'exécution de la Convention/Contrat, à l'exception des dépenses correspondant aux frais de liquidation de la Convention/Contrat qui peuvent être faites entre la date d'achèvement de la Convention/Contrat et la date de clôture de la Convention/Contrat.
- c. Les dépenses doivent être faites par une Partie à la Convention/Contrat.
- d. Si, aux termes de la Convention/Contrat, le montant du financement est affecté à des catégories de dépenses autorisées et que le pourcentage est précisé, la dépense doit entrer dans une catégorie dont l'allocation n'a pas été épuisée, et elle n'est autorisée que dans la limite du pourcentage applicable à la catégorie en question.
- e. La dépense doit être par ailleurs autorisée conformément aux conditions stipulées dans la Convention/Contrat qui doivent être conformes à celles définies dans l'accord de financement signé avec le FIDA.
- f. Le FIDA peut décider que certains types de dépenses ne seront pas autorisés.
- g. Tout paiement interdit par décision du Conseil de sécurité des Nations Unies en vertu du chapitre VII de la Charte des Nations Unies, ne sera pas admissible au financement au titre de la Convention/Contrat.

- h.** Aucun paiement fait à une personne ou à une entité, ou pour l'achat de tout bien ou service, ne peut être admissible à un financement au titre de la Convention/Contrat si le fait de procéder à ce paiement ou de le recevoir constitue un acte de coercition, de collusion ou de corruption ou une pratique frauduleuse de la part de tout représentant du projet, de l'Etat ou de toute Partie au projet.

## **II. PERSONNEL CLÉ**<sup>128</sup>

- a.** Les postes listés ci-dessous sont considérés comme le personnel clé de la mise en œuvre de la Convention/Contrat :
- Lister l'ensemble des postes considérés comme étant « Personnel Clé »
- b.** Le Partenaire/Fournisseur désigne le Responsable de la mise en œuvre de la Convention/Contrat et tout le personnel clé selon la procédure convenue avec le Projet et approuvée par le FIDA. Chacun des membres du personnel clé du projet a les compétences et l'expérience spécifiées dans l'accord ou approuvées par le FIDA.
- c.** Le Partenaire/Fournisseur doit veiller à ce que le personnel clé du projet reste en poste tout au long de la période de mise en œuvre.
- d.** Le Partenaire/Fournisseur doit veiller à assurer le personnel clé chargé de la mise en œuvre de la Convention/Contrat contre les risques de maladie et d'accident selon de saines pratiques commerciales ou selon les pratiques habituelles en vigueur dans son domaine d'activité.

## **III. CONDITIONS PREALABLES DE DECAISSEMENT DES FONDS**

- a.** Disponibilité ou recrutement du personnel clé (technique et financier)
- b.** Ouverture d'un compte désigné pour recevoir les fonds de la Convention/Contrat (applicable aux conventions).<sup>129</sup>
- c.** Existence d'un manuel de procédures administratives, comptables et financières
- d.** Existence ou Mise en place d'un système de Gestion financière permettant l'enregistrement et le rapportage financier (de préférence automatisé).

## **IV. MODALITÉS DE DÉCAISSEMENT DES FONDS**

Décaissements en 2<sup>130</sup> tranches annuelles (pour les conventions) correspondant chacune au montant de six (6) mois d'activités sur la base du budget approuvé dans le respect des conditions ci-dessous:

- a.** La première tranche ne sera versée qu'après Satisfaction par le Partenaire/Fournisseur des conditions préalables de décaissement définies dans la Convention/Contrat.
- b.** La deuxième tranche ne sera versée qu'après :
- Le respect du calendrier de rapportage et de justification des fonds avec une justification d'au moins 90% du montant de la première tranche ;
  - Et validation par le Coordonnateur du projet de la satisfaction des livrables délivrés par le Partenaire/Fournisseur.

---

<sup>128</sup> Le personnel clé ne peut être licencié par le Partenaire/Fournisseur qu'avec l'accord du projet.

<sup>129</sup> Pour le cas des contrats de marchés se conformer aux meilleures pratiques en vigueur

<sup>130</sup> Pour le cas des contrats de marchés se conformer aux meilleures pratiques en vigueur

## **V. CALENDRIER DE RAPPORTAGE ET DE JUSTIFICATION DES FONDS<sup>131</sup>**

Le Partenaire/Fournisseur doit soumettre au Projet au plus tard le 10 du mois suivant la fin de chaque trimestre les éléments de rapportage et de justification de l'utilisation des fonds minimum ci-après :

- a. Un rapport financier de l'utilisation des fonds reçus ;
- b. Les pièces justificatives satisfaisantes supportant l'utilisation des fonds ;
- c. Le rapprochement du compte désigné auquel est attaché le relevé bancaire correspondant.

## **VI. DESCRIPTION DES PIÈCES JUSTIFIANTES REQUISES**

Détailler dans une annexe séparée la nature des PJ requises pour les différentes catégories de transactions (Achat de biens, travaux, services ; voyages et per diem ; salaires, carburant, frais d'atelier etc...) – et surtout assurez-vous qu'elles sont en conformité avec ce que le FIDA demande.

Prendre comme référence le manuel du projet et fournir au Partenaire/Fournisseur les mêmes formulaires utilisés par le projet en interne.

## **VII. PASSATION DES MARCHÉS**

Les marchés de biens, de travaux et de services financés à travers le financement de la présente Convention/Contrat seront passés conformément aux dispositions ci-dessous :

Le projet doit copier et coller les mêmes méthodes et seuils de passation des marchés définis dans la lettre à l'emprunteur auxquels le projet est soumis.

## **VIII. ACCORDS SUBSIDIAIRES**

En vertu des dispositions de l'accord de financement liant le FIDA au Gouvernement de la RCA pour la mise en œuvre du projet, le Partenaire/Fournisseur devra s'assurer qu'aucune Partie à la présente Convention/Contrat ne conclue un accord subsidiaire ou n'y consente des modifications en contradiction avec la présente Convention/Contrat et l'accord de financement signé entre le FIDA et la RCA.

- a. Le Partenaire/Fournisseur et chaque Partie au projet exercent les droits dont ils sont titulaires aux termes de tout accord subsidiaire auquel ils sont parties, de façon à ce que les intérêts du Projet et du FIDA soient entièrement protégés et que le projet soit exécuté conformément aux dispositions de la section 7 .01 des conditions générales du FIDA.
- b. Aucune disposition d'un accord subsidiaire auquel le Partenaire/Fournisseur est Partie prenante ne peut être transférée, suspendue, amendée, abrogée, faire l'objet d'une renonciation ou de toute autre modification sans le consentement préalable du FIDA.
- c. Le Partenaire/Fournisseur supporte tous les risques de change affectant les accords subsidiaires auxquels il est Partie, à moins que le FIDA n'en convienne autrement.

## **IX. AUDIT A L'INITIATIVE DU FIDA**

---

<sup>131</sup> Définir la documentation applicable et la périodicité de sa soumission dans le cas d'un contrat de marchés

- a. En vertu des dispositions de l'accord de financement liant le FIDA au Gouvernement de la RCA pour la mise en œuvre du Projet PEAJ, le Partenaire/Fournisseur et les Parties à la présente Convention/Contrat autorisent les auditeurs désignés par le FIDA à vérifier les comptes et livres comptables relatifs à la mise en œuvre de la Convention/Contrat.
- b. Le Projet PEAJ, le Partenaire/Fournisseur et les Parties à la Convention/Contrat devront coopérer pleinement à cet audit et accorder aux auditeurs l'ensemble des droits et privilèges dont bénéficient les agents et les représentants du FIDA.
- c. Le FIDA supportera le coût dudit audit effectué à sa demande, contrairement au coût d'une demande d'audit du FIDA en raison de la soumission tardive sous une forme non satisfaisante d'un rapport d'audit annuel et que le FIDA considère qu'il est peu probable que l'emprunteur / bénéficiaire satisfasse à cette obligation dans un délai raisonnable – auquel cas le coût de l'audit est imputé au compte de prêt / subvention.

## **X. IMPOTS**

- a. La Convention/Contrat est exonérée de taxes sur la signature, la délivrance ou l'enregistrement.
- b. Le Partenaire/Fournisseur doit s'assurer que l'ensemble des achats et marchés de biens, travaux et services achetés dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention/Contrat sont exonérés de tous impôt et taxes.

## **XI. VISITES ET INSPECTIONS PAR LE FIDA**

En vertu des dispositions de l'accord de financement liant le FIDA au Gouvernement de la République de PPA pour la mise en œuvre du Projet, le Partenaire/Fournisseur et les Parties à la Convention/Contrat autorisent les agents et représentants du FIDA à :

- a. Visiter et inspecter le projet, les chantiers, les travaux, les installations et les autres biens utilisés aux fins du projet ;
- b. Examiner les originaux et prendre des copies des données, comptes, dossiers et documents relatifs à la Convention/Contrat, à une Partie à la Convention/Contrat ; et
- c. Se rendre auprès du personnel du Partenaire/Fournisseur et de tout membre du personnel d'une Partie à la Convention/Contrat, entrer en relation avec eux et prendre des renseignements.

## **XII. MODALITÉS DE DISPOSITION DES ACTIFS A LA FIN DE LA CONVENTION/**

- a. Le PEAJ définit les modalités de dispositions des actifs à la fin de la Convention/Contrat.
- b. Ces modalités doivent être préalablement soumis au FIDA pour revue et validation.

## **XIII. EVALUATION DE LA CONVENTION/CONTRAT**

- a. En vertu des dispositions de l'accord de financement liant le FIDA au Gouvernement de la RCA pour la mise en œuvre du Projet PEAJ, le Partenaire/Fournisseur et chaque Partie au projet faciliteront toutes les évaluations et les examens du projet que le FIDA pourrait effectuer au cours de la période d'exécution de la Convention/Contrat et durant les dix (10) années qui suivent.
- b. Le terme "faciliteront" utilisé dans la présente section comprend, outre les dispositions concernant les examens et évaluations, la fourniture en temps opportun d'un appui logistique qui se traduit par la mise à disposition du personnel, des équipements de la Convention/Contrat et par la prise sans délai de mesures que le FIDA pourrait

demander en rapport avec ces évaluations et ces examens. Les frais accessoires ne sont pas inclus.

#### **XIV. ASSURANCE**

a. Le Partenaire/Fournisseur assure contre les risques l'ensemble des biens et des constructions utilisés dans le cadre du projet selon des montants conformes à de saines pratiques commerciales.

b. Le Partenaire/Fournisseur assure les biens importés pour les besoins du projet et financés par les fonds du financement contre les risques afférents à leur achat, leur transport et leur livraison jusqu'au lieu de leur installation conformément à de saines pratiques commerciales.

#### **XV. ARCHIVES**

Le Partenaire/Fournisseur doit s'assurer que toutes les Parties à la Convention/Contrat établissent et tiennent à jour les dossiers et les documents nécessaires pour rendre compte des opérations entreprises dans la mise en œuvre de la Convention/Contrat (y compris, notamment, les copies ou les originaux de toute correspondance, minutes de réunions et tous documents relatifs aux passations des marchés), jusqu'à la date d'achèvement de la Convention/Contrat et les conservent pendant au moins les dix (10) années qui suivent.

#### **XVI. UTILISATION DES BIENS DE LA CONVENTION/CONTRAT**

Le Partenaire/Fournisseur doit veiller à s'assurer que l'ensemble des biens, services, constructions financés au moyen du financement de la Convention/Contrat sont utilisés exclusivement aux fins de la Convention/Contrat.

#### **XVII. MAINTENANCE**

Le Partenaire/Fournisseur doit veiller à s'assurer que l'ensemble des installations et des travaux de génie civil utilisés dans le cadre du projet sont en permanence utilisés et entretenus correctement et que toutes les réparations nécessaires sont effectuées avec la diligence nécessaire.

#### **XVIII. POLITIQUE REVISEE DU FIDA EN MATIERE DE PREVENTION DE LA FRAUDE ET DE LA CORRUPTION DANS LE CADRE DE SES ACTIVITES ET OPERATIONS**

##### **a. Introduction**

- Le Fonds est conscient que la prévention de la fraude et de la corruption et la limitation de leurs effets dans le cadre de ses activités et opérations constituent des éléments essentiels de son mandat en matière de développement et de ses obligations fiduciaires. Le Fonds ne tolère aucun détournement ni gaspillage de ses ressources résultant des pratiques définies au paragraphe 6 ci-après.
- La présente politique a pour objet d'établir les principes généraux, les responsabilités et les procédures que le Fonds doit mettre en place pour prévenir et réprimer les pratiques répréhensibles dans le cadre de ses activités et opérations.
- La présente politique prend effet à la date de sa publication. Elle remplace la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations (EB 2005/85/R.5/Rev.1) datée du 24 novembre 2005.

##### **b. Politique**

##### **Principes généraux**

- Le Fonds ne tolère aucune pratique répréhensible dans le cadre de ses activités et opérations. Tous les individus et entités énumérés au paragraphe 7 ci-après doivent prendre les mesures qui conviennent pour prévenir et combattre les pratiques

répréhensibles et en limiter les effets, lorsqu'ils participent à une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA.

- Le Fonds s'efforce de veiller à ce que les individus et entités qui contribuent à prévenir les pratiques répréhensibles ou font état, en toute bonne foi, d'allégations de pratiques répréhensibles soient protégés d'éventuelles représailles, et de protéger également les individus et entités qui font l'objet d'accusations injustes ou malveillantes.

### **Pratiques répréhensibles**

- Les pratiques énumérées ci-après sont considérées comme des pratiques répréhensibles lorsqu'elles intéressent une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA :
- "Acte de corruption" s'entend du fait d'offrir, de donner, de recevoir ou de solliciter, directement ou indirectement, un avantage dans le but d'influencer indûment les décisions d'une autre partie ;
- "Pratique frauduleuse" s'entend de toute action ou omission, y compris une fausse déclaration, qui trompe sciemment, ou cherche sciemment à tromper, une partie dans le but d'obtenir indûment un avantage financier ou autre ou de se soustraire à une obligation ;
- "Acte de collusion" s'entend d'un arrangement entre deux ou plusieurs parties destiné à atteindre un but illégitime, comme influencer indûment les actions d'une autre partie ;
- "Acte de coercition" s'entend du fait de léser ou d'endommager, ou de menacer de le faire, directement ou indirectement, une partie ou ses biens pour influencer indûment les actions de cette partie ou d'une autre ;
- On entend par "obstruction": i) le fait de détruire, de falsifier, d'altérer ou de dissimuler délibérément tout élément de preuve dans une enquête menée par le Fonds, ou de faire de fausses déclarations aux enquêteurs dans le but d'entraver substantiellement une enquête menée par le Fonds; ii) le fait de menacer, de harceler ou d'intimider une partie pour l'empêcher de divulguer ce qu'elle sait sur des questions intéressant une enquête menée par le Fonds ou de poursuivre cette enquête; et/ou iii) la commission de tout acte visant à entraver substantiellement l'exercice des droits contractuels du Fonds relatifs à l'audit, l'inspection et l'accès aux informations.

### **Champ d'application**

- La présente politique s'applique à toutes les opérations et activités financées ou gérées par le FIDA et aux individus et entités ci-après :
- Le personnel du FIDA et les autres personnes travaillant pour lui sans faire partie du personnel ("personnel et employés hors personnel du FIDA") ;
- Les individus et entités titulaires d'un contrat commercial avec le Fonds et l'ensemble de leurs agents et membres du personnel ("fournisseurs");
- Les entités publiques recevant des financements du FIDA ou des financements gérés par le Fonds et l'ensemble de leurs agents et membres du personnel ("bénéficiaires du secteur public") et les entités privées recevant des financements du FIDA ou des financements gérés par le Fonds et l'ensemble de leurs agents et membres du personnel ("bénéficiaires non gouvernementaux") (désignés collectivement sous le nom de "bénéficiaires") ;
- Les individus et entités, autres que ceux qui sont mentionnés plus haut, qui reçoivent des financements du FIDA ou des financements gérés par le Fonds ou en sollicitent, sont chargés de leur dépôt ou de leur transfert, ou décident de l'utilisation des montants concernés ou influent sur ces décisions, notamment mais pas seulement les partenaires d'exécution, les prestataires de services, les contractants, les fournisseurs, les sous-contractants, les sous-traitants, les

soumissionnaires, les consultants et l'ensemble de leurs agents et membres du personnel. (L'ensemble de ces individus et entités est désigné collectivement par l'expression "tierces parties".)

## **Responsabilités**

### **(i) Responsabilités du Fonds**

- Le Fonds s'efforce de prévenir et de combattre les pratiques répréhensibles et d'en limiter les effets dans le cadre de ses opérations et activités. À cet effet, il peut adopter les dispositifs ci-après et veiller à leur maintien :
- Des canaux de communication et un cadre juridique conçus pour faire en sorte que les dispositions de la politique soient communiquées au personnel et employés hors personnel du FIDA, aux fournisseurs, aux bénéficiaires et aux tierces parties et soient reprises dans les documents relatifs aux passations de marchés et dans les contrats liés à des activités et opérations financées ou gérées par le FIDA ;
- Des contrôles fiduciaires et des processus de supervision conçus pour favoriser l'application de la politique par le personnel et les employés hors personnel du FIDA, les fournisseurs, les bénéficiaires et les tierces parties ;
- Des mesures liées à la réception des plaintes confidentielles, à la protection des lanceurs d'alerte, à la conduite d'enquêtes et à la prise de sanctions ou de mesures disciplinaires, qui soient conçues de manière à ce que les pratiques répréhensibles soient convenablement signalées et réprimées ;
- Des mesures conçues pour permettre au Fonds de signaler les individus et entités dont il a constaté qu'ils se livraient à des pratiques répréhensibles aux autres organisations multilatérales susceptibles d'être la cible d'activités analogues menées par les mêmes individus et entités et aux autorités locales lorsqu'il est possible que les lois locales aient été violées.

### **(ii) Responsabilités du personnel et des employés hors personnel du FIDA, des fournisseurs et des tierces parties**

- Lorsqu'ils participent à une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA, le personnel et les employés hors personnel du FIDA, les fournisseurs et les tierces parties :
- S'abstiennent de se livrer à des pratiques répréhensibles ;
- Contribuent à l'exercice du devoir de vigilance et divulguent, comme de besoin, les informations à leur sujet ou au sujet de l'un quelconque des principaux membres de leur personnel ayant trait à des condamnations pénales pertinentes, des sanctions administratives ou des suspensions temporaires; les informations concernant les agents recrutés en lien avec un processus de passation de marché ou un contrat, notamment les commissions et les rémunérations payées ou à payer; les informations relatives à tout conflit d'intérêts réel ou potentiel lié à un processus de passation de marché ou à l'exécution d'un contrat;
- Signalent rapidement au Fonds toute allégation ou autre indication de pratique répréhensible dont ils ont connaissance en raison de leur participation à une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA ;
- Coopèrent sans réserve à toute enquête conduite par le Fonds, notamment en mettant le personnel à disposition pour les entretiens, en donnant pleinement accès à tout document comptable, local, document et dossier (notamment dossier électronique) lié à l'opération ou activité financée ou gérée par le FIDA pertinente, et en permettant que ces documents comptables, locaux, documents et fichiers fassent l'objet d'un audit ou d'une inspection par les auditeurs ou les enquêteurs nommés par le Fonds;

- Observent une stricte confidentialité concernant toute information éventuellement reçue en conséquence de leur participation à une enquête ou un processus de sanction mené par le FIDA.
- Lorsqu'ils participent à une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA, les fournisseurs et les tierces parties conservent tous les documents comptables, documents et dossiers ayant trait à cette opération ou activité pendant une période de temps suffisante, comme indiqué dans les documents liés à la passation de marché ou dans le contrat concerné.

### **(iii) Responsabilités des bénéficiaires**

- Lorsqu'ils participent à une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA, les bénéficiaires prennent les mesures qui conviennent pour prévenir et combattre les pratiques répréhensibles et en limiter les effets. En particulier :
  - Ils adoptent des pratiques fiduciaires et administratives et des dispositions institutionnelles propres à garantir que le montant de tout financement fourni ou géré par le FIDA est utilisé uniquement aux fins auxquelles il a été accordé ;
  - Lors des processus de sélection ou avant d'établir un contrat avec une tierce partie, ils exercent le devoir de vigilance nécessaire concernant le soumissionnaire choisi ou le contractant potentiel, notamment en vérifiant si le soumissionnaire choisi ou le contractant potentiel fait l'objet d'une décision publique d'exclusion prise par l'une quelconque des IFI signataires de l'Accord d'exécution mutuelle des décisions d'exclusion<sup>1</sup> et, dans l'affirmative, si l'exclusion remplit les critères de reconnaissance mutuelle établis dans l'Accord d'exécution mutuelle des décisions d'exclusion;
  - Ils prennent les mesures nécessaires pour informer les tierces parties et les bénéficiaires (définies comme "les personnes que le Fonds entend servir au moyen de ses dons et de ses prêts ") des dispositions de la présente politique ainsi que de l'adresse de courrier électronique confidentielle et sécurisée à laquelle adresser les plaintes concernant les pratiques répréhensibles ;
  - Ils intègrent dans les documents relatifs aux passations de marchés et les contrats avec des tierces parties des clauses aux termes desquelles :
    - Les tierces parties sont tenues de communiquer au cours d'un processus de passation de marché et à tout moment par la suite, les informations à leur sujet ou au sujet de l'un quelconque des principaux membres de leur personnel ayant trait à des condamnations pénales pertinentes, des sanctions administratives ou des suspensions temporaires; les informations concernant les agents recrutés en lien avec un processus de passation de marché ou l'exécution d'un contrat, notamment les commissions et les rémunérations payées ou à payer; les informations relatives à tout conflit d'intérêts réel ou potentiel lié à un processus de passation de marché ou à l'exécution d'un contrat ;
    - Les tierces parties sont tenues de signaler rapidement au Fonds toute allégation ou autre indication de pratique répréhensible dont elles ont connaissance en raison de leur participation à une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA ;
    - Les tierces parties sont informées que le Fonds est compétent pour enquêter sur les allégations et autres indications de pratiques répréhensibles et pour imposer des sanctions aux tierces parties se livrant à ce type de pratiques en lien avec une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA ;
    - Les tierces parties sont tenues de coopérer sans réserve à toute enquête conduite par le Fonds, notamment en mettant le personnel à disposition pour les entretiens, en donnant pleinement accès à tout document comptable, local, document et dossier (notamment dossier électronique) lié à l'opération ou activité concernée financée ou gérée par le FIDA, et en permettant que ces documents comptables,

locaux, documents et fichiers fassent l'objet d'un audit ou d'une inspection par les auditeurs ou les enquêteurs nommés par le Fonds ;

- Les tierces parties sont tenues de conserver tous les documents comptables, documents et dossiers ayant trait à une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA, pendant une période de temps suffisante, comme convenu avec le Fonds ;
- Les tierces parties sont informées de la politique appliquée par le Fonds qui l'autorise unilatéralement à reconnaître les exclusions imposées par d'autres IFI si les exclusions remplissent les critères de reconnaissance mutuelle établis dans l'Accord d'exécution mutuelle des décisions d'exclusion ;
- Le contrat fait l'objet d'une résiliation anticipée ou d'une suspension par le bénéficiaire si la résiliation ou la suspension est requise en conséquence d'une suspension temporaire ou sanction imposée ou reconnue par le Fonds ;
- Ils informent rapidement le Fonds de toute allégation et autre indication de pratique répréhensible dont ils ont connaissance ;
- Ils coopèrent sans réserve à toute enquête conduite par le Fonds, notamment en mettant le personnel à disposition pour les entretiens, en donnant pleinement accès à tout document comptable, local, document et dossier (notamment dossier électronique) lié à l'opération ou activité concernée financée ou gérée par le FIDA, et en permettant que ces documents comptables, locaux, documents et fichiers fassent l'objet d'un audit ou d'une inspection par les auditeurs ou les enquêteurs nommés par le Fonds;
- Ils conservent tous les documents comptables, documents et dossiers ayant trait à une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA, pendant une période de temps suffisante, comme indiqué dans l'accord de financement concerné ;
- Ils observent une stricte confidentialité concernant toute information éventuellement reçue en conséquence de leur participation à une enquête ou un processus de sanction mené par le FIDA.

Lorsque le Fonds constate que des pratiques répréhensibles ont été commises, les bénéficiaires :

- prennent en concertation avec le Fonds les mesures correctives qui conviennent;
- appliquent intégralement toute suspension temporaire ou sanction imposée ou reconnue par le Fonds, notamment en renonçant à la sélection d'un soumissionnaire ou à la passation d'un contrat ou en suspendant ou en résiliant une relation contractuelle.
- avant la mise en œuvre d'une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA, les bénéficiaires du secteur public donnent au Fonds des informations sur les dispositions qu'ils ont prises en vue d'être informés des allégations de fraude ou de corruption intéressant l'opération ou activité financée ou gérée par le FIDA et de pouvoir réagir en conséquence, notamment la désignation d'une autorité locale compétente indépendante chargée de recevoir et d'examiner ces allégations et de mener des enquêtes à leur sujet.
- Lorsqu'ils participent à une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA, les bénéficiaires du secteur public prennent rapidement, en concertation avec le Fonds, les mesures qui conviennent pour lancer une enquête locale sur les allégations ou autres indications de fraude et de corruption intéressant l'opération ou activité financée ou gérée par le FIDA; informent régulièrement le Fonds, à des intervalles convenus par le bénéficiaire et le Fonds au cas par cas, des mesures prises dans le cadre de cette enquête; et, à la fin de l'enquête, en communiquent rapidement les conclusions et les résultats, notamment les éléments de preuve, au Fonds. Les bénéficiaires du secteur public collaborent avec le Fonds pour coordonner toute action autre que les enquêtes qu'eux-mêmes peuvent souhaiter conduire en cas de pratique répréhensible suspectée ou indiquée de toute autre façon.

- Les bénéficiaires du secteur public sont encouragés à mettre en place, dans le respect de leurs lois et réglementations, des mesures de protection des lanceurs d’alerte et des canaux de communication confidentielle efficaces, afin d’être en mesure de recevoir et de traiter convenablement les allégations de fraude et de corruption intéressant les opérations ou activités financées ou gérées par le FIDA.

## **Processus**

### **(i) Rapports**

- a. Une adresse de courrier électronique confidentielle et sécurisée exclusivement réservée à la réception des allégations de pratiques répréhensibles est indiquée sur le site web du Fonds.
- b. Lorsque la question se pose de savoir si un acte ou une omission constitue une pratique répréhensible, l’adresse de courrier électronique confidentielle et sécurisée peut être utilisée pour demander conseil.
- c. Le Fonds traite dans la plus stricte confidentialité toutes les allégations signalées. Cela signifie que, normalement, le Fonds ne révèle pas l’identité d’une partie à l’origine de la communication des allégations à quiconque n’est pas associé au processus d’enquête, de sanction ou de prise de mesures disciplinaires, sans le consentement de cette partie.
- d. Le Fonds s’efforce de protéger d’éventuelles représailles tout individu ou entité qui a contribué à prévenir des pratiques répréhensibles ou a signalé au Fonds, en toute bonne foi, des allégations ou autres indications de pratiques répréhensibles. Le personnel et les employés hors personnel du FIDA sont protégés des représailles dans le cadre des procédures du Fonds relatives à la protection des lanceurs d’alerte.

### **(ii) Enquêtes**

- a. Lorsque le Fonds a des raisons de croire que des pratiques répréhensibles ont pu être commises, il peut décider d’examiner la question et de mener une enquête à ce sujet, indépendamment de toute action d’investigation menée ou prévue par le bénéficiaire.
- b. Le but d’une enquête conduite par le Fonds est de déterminer la mesure dans laquelle un individu ou une entité s’est livré à une ou plusieurs pratiques répréhensibles en lien avec une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA.
- c. Les examens et enquêtes menés par le Fonds présentent notamment les caractéristiques suivantes :
- d. Ils sont strictement confidentiels, ce qui signifie que le Fonds ne communique pas à quiconque n’est pas associé au processus d’enquête, de sanction ou de prise de mesures disciplinaires, l’un quelconque des éléments probants et des informations liés à l’examen ou à l’enquête, notamment le résultat d’un examen ou d’une enquête, à moins que la communication de cette information ne soit autorisée par le cadre juridique du Fonds ;
  - ils sont indépendants, ce qui signifie qu’aucune autorité n’est habilitée à intervenir dans un examen ou une enquête en cours, ni à autrement altérer, influencer ou stopper un examen ou une enquête ;
  - ils sont de nature administrative, par opposition à pénale, ce qui signifie que les examens et les enquêtes menés par le Fonds sont régis par les règlements et les procédures de celui-ci et non par les lois locales.

Le service du FIDA qui est chargé de conduire les examens et les enquêtes concernant des allégations ou autres indications de pratiques répréhensibles est le Bureau de l’audit et de la surveillance (AUO). Sans préjudice des dispositions des paragraphes 9 d) et 11 f), AUO

peut consentir à ne pas communiquer à quiconque ne travaille pas à AUO l'un quelconque des éléments probants et des informations qu'il a obtenus à condition que ledit élément probant ou information puisse être utilisé uniquement à des fins de génération de nouveaux éléments probants ou informations, à moins que la personne ayant fourni l'élément probant ou l'information ne donne son consentement.

## **Sanctions et mesures connexes**

### **(i) Suspension temporaire**

Pendant la conduite d'un examen ou d'une enquête du FIDA, ou en attendant la conclusion d'un processus de sanction, le Fonds peut décider, à tout moment, de suspendre temporairement les paiements en faveur d'employés hors personnel du FIDA, de bénéficiaires non gouvernementaux, de fournisseurs ou de tierces parties ou de suspendre temporairement leur droit à participer à des opérations ou activités financées ou gérées par le FIDA pendant une période initiale de six (6) mois, susceptible d'être prolongée d'une période supplémentaire de six (6) mois.

Le personnel du FIDA peut être temporairement suspendu de ses fonctions conformément aux dispositions du cadre de gestion des ressources humaines en vigueur.

### **(ii) Sanctions**

Si le Fonds détermine que des employés hors personnel du FIDA, des bénéficiaires non gouvernementaux, des fournisseurs ou des tierces parties se sont livrés à des pratiques répréhensibles, il peut prendre des sanctions administratives à l'encontre de ces individus ou entités.

Les sanctions imposées sont établies en fonction: i) des constatations et éléments probants présentés par AUO, y compris les éléments atténuants et à décharge; ii) de tout élément probant ou argument soumis par le sujet de l'enquête face aux constatations présentées par AUO.

Le Fonds peut appliquer l'une quelconque des sanctions suivantes ou les associer entre elles :

- l'exclusion, qui signifie que, soit de manière permanente soit pendant une période déterminée, un individu ou une entité ne peut plus: i) se voir attribuer un quelconque contrat financé par le FIDA; ii) bénéficier financièrement ou autrement d'un quelconque contrat financé par le FIDA, notamment être engagé en qualité de sous-contractant; iii) participer de toute autre façon à la préparation ou à la mise en œuvre d'une quelconque opération ou activité financée ou gérée par le FIDA;
- l'exclusion avec levée conditionnelle des mesures d'exclusion, qui signifie que l'exclusion est annulée lorsque certaines conditions établies dans la décision de sanction sont remplies;
- la non-exclusion soumise à conditions, qui signifie qu'un individu ou une entité est tenu de mettre en place certaines mesures de correction, de prévention ou autres, comme condition de sa non-exclusion, étant entendu que, s'il ne le fait pas dans le délai prescrit, l'exclusion sera automatiquement appliquée conformément aux termes établis dans la décision de sanction;
- la réparation, qui est définie comme le paiement à une autre partie ou au Fonds (en lien avec les ressources du Fonds) d'un montant équivalant au montant des fonds détournés ou de l'avantage économique obtenu en conséquence de l'exercice d'une pratique répréhensible;
- la lettre de réprimande, qui est définie comme une lettre de blâme officielle ayant trait aux actes d'un individu ou d'une entité, qui informe cet individu ou cette entité que toute infraction commise à l'avenir entraînera des sanctions plus sévères.

- Le Fonds peut étendre l'application d'une sanction à l'un quelconque des affiliés d'une partie sanctionnée même si celui-ci n'est pas directement impliqué dans la pratique répréhensible. Par affilié, on entend tout individu ou entité qui : i) est directement ou indirectement contrôlé par la partie sanctionnée ; ii) est détenu ou contrôlé conjointement à la partie sanctionnée ; ou iii) agit en qualité de représentant, d'employé ou d'agent de la partie sanctionnée, y compris les propriétaires de la partie sanctionnée ou les personnes qui exercent un contrôle sur elle.
- Aux fins des opérations et activités financées ou gérées par le FIDA, le Fonds peut considérer comme faisant l'objet d'une exclusion les individus et entités à qui une autre IFI a imposé une exclusion, sous réserve que : i) cette IFI soit signataire de l'Accord d'exécution mutuelle des décisions d'exclusion ; et ii) l'exclusion remplisse les critères de reconnaissance mutuelle établis dans l'Accord d'exécution mutuelle des décisions d'exclusion<sup>2</sup>.

### **(iii) Mesures disciplinaires**

Si le Fonds constate qu'un membre du personnel du FIDA se livre à des pratiques répréhensibles, il peut appliquer des mesures disciplinaires et demander une réparation ou une autre compensation, conformément aux dispositions du cadre de gestion des ressources humaines en vigueur.

### **Renvois et partage de l'information**

32. Le Fonds peut, à tout moment, transmettre des informations ou des éléments probants liés à un processus en cours ou achevé d'enquête, de sanction ou de prise de mesures disciplinaires aux autorités locales d'un État membre. Pour déterminer le caractère opportun de cette transmission d'informations, le Fonds prend en considération son propre intérêt et celui des États membres touchés, des individus ou entités faisant l'objet de l'enquête et de toute autre personne concernée, notamment les témoins.

33. Si le Fonds obtient des informations ou des éléments probants sur des malversations potentielles intéressant les opérations ou activités d'une autre organisation multilatérale, il peut mettre ces informations ou éléments à la disposition de l'autre organisation afin que celle-ci mène ses propres processus d'enquête, de sanction ou de prise de mesures disciplinaires.

34. Dans le souci de faciliter et de régler l'échange confidentiel d'informations et d'éléments probants avec les autorités locales et les organisations multilatérales, le Fonds s'efforce de conclure des accords établissant les règles à respecter dans le cadre de cet échange.

### **Réponses opérationnelles données aux pratiques répréhensibles**

#### **(i) Rejet de l'attribution d'un contrat**

Le Fonds peut refuser de donner un avis de non-objection à l'attribution d'un contrat à une tierce partie, s'il détermine que la tierce partie, ou l'un quelconque des membres de son personnel, de ses agents, de ses sous-traitants, de ses sous-contractants, de ses prestataires de services, de ses fournisseurs et ou de leurs employés, s'est livré à une pratique répréhensible lors du processus compétitif d'attribution du contrat en question.

#### **(ii) Déclaration d'irrégularité de la passation de marché ou de non-admissibilité des dépenses**

Le Fonds peut, à tout moment, déclarer l'irrégularité d'une passation de marché ou la non-admissibilité de toute dépense associée à une procédure de passation de marché ou à un contrat, s'il détermine qu'une tierce partie ou un représentant du bénéficiaire s'est livré à une pratique répréhensible en lien avec la procédure de passation de marché ou le contrat

en question, et que le bénéficiaire n'a pas pris en temps voulu les mesures nécessaires, acceptables par le Fonds, pour réprimer ces pratiques lorsqu'elles ont été commises.

### **(iii) Suspension ou annulation d'un prêt ou d'un don**

Si le Fonds détermine qu'un bénéficiaire n'a pas pris en temps voulu les mesures nécessaires, acceptables par le Fonds, pour réprimer des pratiques répréhensibles lorsqu'elles ont été commises, il peut suspendre ou annuler, intégralement ou en partie, le prêt ou le don concerné par ces pratiques.

## **XIX. POLITIQUE DU FIDA EN MATIERE DE PREVENTION DU HARCELEMENT SEXUEL, EXPLOITATION ET ATTEINTES SEXUELLES**

Le Fonds exige que tous les bénéficiaires de ses financements, y compris l'acheteur ainsi que tous les soumissionnaires, partenaires d'exécution, prestataires de services, fournisseurs, co-fournisseurs, entrepreneurs, sous-traitants, consultants et sous-consultants, de même que tous leurs mandataires (déclarés ou non) et les membres de leur personnel se conforment à la Politique du FIDA en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Aux fins des présentes dispositions, et conformément à la Politique du FIDA susmentionnée, à laquelle des modifications pourront au besoin être apportées, les termes ci-après sont définis comme suit :

**a.** Le harcèlement sexuel s'entend de toute proposition sexuelle non sollicitée, de toute demande de faveur sexuelle ou de tout propos ou comportement à connotation sexuelle qui a une incidence déraisonnable sur l'exercice des fonctions professionnelles, modifie les conditions de travail, est utilisé comme condition à l'embauche ou crée une situation intimidante, hostile ou offensante sur le lieu de travail.

**b.** L'expression "exploitation sexuelle" désigne le fait d'abuser ou de tenter d'abuser d'un état de vulnérabilité, d'un rapport de force inégal ou de rapports de confiance à des fins sexuelles, y compris, mais non exclusivement, en vue d'en tirer un avantage pécuniaire, social ou politique. On entend par "atteinte sexuelle" toute agression sexuelle commise en utilisant la force ou la contrainte, ou à la faveur d'un rapport inégal, la menace d'une telle atteinte étant elle aussi constitutive de l'agression sexuelle.

Les acheteurs, fournisseurs et soumissionnaires pourront prendre toutes mesures appropriées pour prévenir le harcèlement ainsi que l'exploitation et les atteintes sexuelles, et pour empêcher que les membres de leur personnel et leurs sous-traitants, ou toute autre personne qu'ils emploient ou que leurs sous-traitants emploient directement ou indirectement ne se livrent à de tels actes dans l'exécution du présent marché. Les acheteurs, fournisseurs et soumissionnaires signaleront immédiatement au FIDA les faits de harcèlement sexuel ou d'exploitation et d'atteintes sexuelles survenus avant ou pendant l'exécution du marché, ou dans le cadre de celui-ci, en faisant notamment état des éventuelles condamnations, mesures disciplinaires, sanctions ou enquêtes. L'acheteur pourra prendre des mesures appropriées pouvant aller jusqu'à la résiliation du contrat, dès lors qu'il est établi que des actes de harcèlement sexuel ou d'exploitation et d'atteintes sexuelles ont été commis pendant l'exécution du marché.

**2) CONVENTION ANDE**

**En-Tête MESA**

**PEAJ**

**CONVENTION DE PARTENARIAT N°...../**

**MESA/PEAJ/UNC/ /RAF/SPM/20XX DU XX/XX/XXX.....**

Entre

**Le PROJET ELEVAGE ET APPUI AUX JEUNES (PEAJ)**

Et

**L'AGENCE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE (ANDE)**

**La présente Convention est conclue en ce jour du ..... / ..... / 202X.**

## **ENTRE**

**Le Projet Elevage et Appui aux Jeunes (PEAJ)**, sis à \_\_\_\_\_, Rue \_\_\_\_\_, Immeuble \_\_\_\_\_, B.P : \_\_\_\_\_, Tél : \_\_\_\_\_, E-mail : \_\_\_\_\_, ci-après dénommé «**le Projet.**», représenté par son **Coordonnateur national**, ayant tous pouvoirs pour agir aux fins des présentes, d'une part,

## **ET**

**L'Agence Nationale de Développement de l'Elevage (ANDE)**, établissement public doté d'un Conseil d'administration placé sous la tutelle du ministère de l'élevage et de la santé animale spécialisée dans la lutte contre les maladies et épizooties, le conseil technique aux éleveurs et l'organisation de la transhumance, sis à \_\_\_\_\_, Rue \_\_\_\_\_, Immeuble \_\_\_\_\_, BP : \_\_\_\_\_, Tél : (+228) \_\_\_\_\_, E-mail : \_\_\_\_\_, ci-après désigné «**l'Agence** » et représenté par son **Directeur général**, ayant tous pouvoirs pour agir aux fins des présentes, d'autre part.

**Le PEAJ et l'ANDE** sont dénommés ci-après séparément « la Partie » et collectivement « les Parties » à la présente Convention.

## **PREAMBULE**

**CONSIDERANT** l'Accord de Financement N° XXXXXXXXX du PEAJ signé entre le Gouvernement de la République Centrafricaine et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) en date du \_\_\_\_\_ portant sur la mise en œuvre du Projet Elevage et Appui aux Jeunes (PEAJ) ;

**Considérant** que le Projet et l'Agence sont convenus de coopérer pour la mise en œuvre de la composante 1 (Amélioration de la productivité et de la production de chaînes de production de bétail et de miel résilientes, sensibles à la nutrition et inclusives des personnes vulnérables) et de la composante 2 (Promotion d'un accès durable à des services financiers adaptés et renforcement des liens commerciaux) ;

**Considérant** que le Document de conception du projet stipule que « L'Unité nationale de coordination (UNC) signera des contrats de partenariat de mise en œuvre avec des institutions publiques, privées et des faitières d'organisations de producteurs en charge de l'ingénierie sociale et technique des trajectoires de croissance des bénéficiaires » ;

**Considérant** les possibilités de partenariats envisagées également dans le Document de conception du projet et le Manuel de mise en œuvre du projet qui prévoient la contractualisation avec les structures d'encadrement, dans le cadre de l'accompagnement des bénéficiaires du projet dans leurs parcours de progression ;

**Considérant** l'importance du conseil technique, la formation et la lutte contre les épizooties, dans l'accompagnement des différentes catégories de bénéficiaires du projet, en particulier les éleveurs, le long de leur parcours de progression ;

**Considérant** que depuis sa création en 1989 l'ANDE investit entre autres, dans la santé animale et la lutte contre les épizooties, le conseil aux producteurs sur les questions liées à la rentabilité de leurs exploitations, l'amélioration des systèmes de production animale, l'organisation de la transhumance transfrontalière ;

**ATTENDU** que la présente convention de partenariat encadre la réalisation successive des activités à mener pour le compte du PEAJ par l'ANDE dans le cadre de contrats annuels assortis de cahiers de charge spécifiques à chaque activité.

**EN CONSEQUENCE**, les parties en présence sont convenues de ce qui suit :

## **II. PRÉSENTATION DU PEAJ**

### **L'objectif du projet**

L'objectif de développement du PEAJ est d'améliorer les moyens de subsistance et de promouvoir la résilience économique et climatique, ainsi que la sécurité alimentaire et nutritionnelle des groupes ciblés. 38. Les impacts suivants sont attendus : (1) 80% des ménages appuyés déclarent une augmentation de leur revenu ; (2) l'état nutritionnel et la résilience au changement climatique des ménages appuyés, sont améliorés ; et (3) 2802 emplois générés et stables dont 1121 emplois au profit des jeunes.

### **La zone d'intervention.**

Elle couvre 8 préfectures retenues sur la base de critères dont l'incidence de pauvreté, le niveau de vulnérabilité de la population à l'insécurité alimentaire, le besoin de converger les interventions du FIDA où elles auront des impacts significatifs sur les populations affectées par les crises, et les possibilités de synergie avec les autres intervenants. L'intervention couvrira les quatre préfectures où le PREPAS et le PRAPAM interviennent déjà à savoir : (1) la Nana-Mambéré; (2) l'Ombella Mpoko; (3) l'Ouham-Pende ; et (4) la Lobaye ; et elle s'élargira à 4 nouvelles préfectures, à savoir: (5) la Kemo ; (6) l'Ouham ; (7) la Ouaka ; et (8) la Nana-Gribizi où il y a un besoin urgent d'intervention pour assurer la résilience de populations qui n'ont pas bénéficié d'action de développement durable jusqu'à un passé récent du fait de la présence de groupes armés. Le PEAJ couvrira ainsi cinq des sept grandes communes d'élevage du pays à savoir, les Communes de : Kouï dans l'Ouham Pendé ; Niem-Yellewa et Gaudrot dans la Nana Mambéré ; l'Ombella Mpoko et Ouro-Djafun dans la Ouaka.

### **Les groupes-cibles**

Le PEAJ touchera 30 000 ménages, soit 180 000 bénéficiaires. Les jeunes (entre 18 et 35 ans) et les femmes représenteront respectivement 40% et 40% des bénéficiaires directs, organisés en trois catégories C.1, C.2 et C.3. La C.1 regroupe environ 28.820 ménages vulnérables et très vulnérables, avec peu ou pas d'actifs de production et un faible niveau d'éducation[7]. Elle est subdivisée en deux sous catégories. La C.1.a représente environ 22.820 ménages vulnérables qui bénéficieront quasi directement d'une gamme de services délivrés par le projet dans les zones d'habitation et répondant à leurs besoins : infrastructures de transhumance, dialogue pour la paix, services vétérinaires, infrastructures de marchés, etc. La C.1.b. représente environ 6,000 ménages très vulnérables, avec peu ou pas d'actifs de production. Ces ménages bénéficieront du mécanisme de soutien financier du projet aux plus vulnérables, et de l'appui pour leur graduation économique. La reconstitution de leur capital productif et leur insertion dans une trajectoire de croissance dépendent des subventions intelligentes et autres soutiens du projet. La catégorie C2 représente des ménages pauvres, mais ayant quelques actifs de production, et parfois un certain niveau d'éducation. L'appui du projet permettra à ces groupes cibles d'accéder au crédit pour développer et/ou étendre leurs activités et s'inscrire dans une trajectoire de croissance. La catégorie C.3 regroupe des acteurs locaux qualifiés de petits et moyens entrepreneurs, majoritairement informels. Ils sont porteurs d'initiatives économiques, qui leur confèrent des fonctions critiques de la chaîne de valeur, au-delà de la production. Le soutien du projet leur permettra d'accéder au crédit, de développer et d'élargir leurs rôles en tant que fournisseurs (de biens et services), transformateurs ou d'acteurs clés des chaînes d'approvisionnement locales, en développant des relations commerciales équitables avec les catégories C.1 et C.2, et possiblement, de se formaliser.

Le ciblage est différencié selon les catégories de bénéficiaires. Pour les C.1.a, le ciblage sera direct et porté par des campagnes d'information, étant donné que ces bénéficiaires accéderont directement aux services (répondant à leurs besoins) que le projet délivrera.

Pour les C.1.b et C.2, elle consistera en deux étapes. Dans chaque sous-préfecture, les zones de concentration où il existe des preuves d'une relance croissante (post-conflit) des chaînes d'approvisionnement locales dans le secteur de l'élevage, seront sélectionnées. Ensuite, dans chaque zone sélectionnée, les bénéficiaires des catégories C.1, 2 et 3 seront identifiés, les communautés elles-mêmes jouant un rôle crucial dans le processus d'identification et de sélection. Enfin les C.3 seront sélectionnés à travers une procédure transparente, conduite conjointement par les organisations des bénéficiaires (FNEC, ANGAC) et des représentants de l'État (MESA, ANDE).

Des activités de sensibilisations, d'éducation sensibles au genre intégrant des sensibilisations sur les VBG ainsi que des activités de diffusion des textes sur les politiques permettront de toucher également l'ensemble des ménages de la zone d'intervention. Au total, le PEAJ ambitionne de toucher 30 000 ménages bénéficiaires directs soit l'équivalent de 180 000 bénéficiaires dont au moins 40% de jeunes (20% de jeunes filles et 20% de jeunes garçons ainsi que 40% de femmes. Par des mécanismes de ciblage direct, le PEAJ prévoit un quota de 5% pour les populations autochtones (qui sont des minorités rencontrées dans la zone) et 5% pour les personnes vivant avec handicap. Le ciblage de ces catégories spécifiques se fera avec l'aide d'organisations spécialisées dans ce domaine et avec l'appui de leurs associations. Le groupe cible direct du projet a été classé en trois catégories C.1, C.2 et C.3 La catégorie C2 représente des ménages vulnérables, mais ayant quelques actifs de production, et un certain niveau d'éducation. Cette catégorie est constituée par : (1) des jeunes scolarisés (jeunes diplômés de l'enseignement technique ou professionnel agricole ou d'élevage, les jeunes de niveau post-primaire, secondaire ou supérieur) et non scolarisés, qui ambitionnent d'entreprendre dans l'élevage ; (2) les jeunes démobilisés qui ont abandonné les armes pour se relancer dans la vie économique ; (3) des personnes engagées dans les activités d'élevage de subsistance, avec un cheptel de taille réduite. L'appui du projet permettra notamment à ces cibles d'accéder à un crédit (aux taux d'intérêt négociés avec les institutions financières participantes) pour développer et/ou renforcer leurs activités, et s'inscrire dans un parcours de croissance.

La catégorie C.3 regroupe des acteurs locaux qualifiés de micro petits et moyens entrepreneurs, ayant des activités liées aux marchés, informels pour la plupart. Ils sont déjà actifs dans les chaînes d'approvisionnement locales, en tenant des fonctions telles que : fournisseur d'intrants, fournisseur de soins vétérinaires, formateur, transformateur (principalement du lait, du miel), agrégateur des producteurs et des produits (organisation de la production, collecte et mise en marché des produits d'élevage), artisans fournisseurs des matériaux d'élevage (fabricants de parpaings, maçons et menuisiers spécialisés dans les constructions d'abris d'élevages et ruches etc.). Ils sont porteurs d'initiatives économiques, et pour la plupart, dans l'un des métiers connexes. L'appui du projet leur permettra possiblement de se formaliser, d'accéder à un crédit (aux taux d'intérêt négociés avec les institutions financières partenaires) et de se renforcer dans les rôles de fournisseurs ou d'acteurs moteurs des chaînes d'approvisionnement locales, développant des relations d'affaires équitables avec les C.1 et C.2.

### **Les principes de mise en œuvre**

La mise en œuvre du PEAJ sera régie par les principes suivants :

Principe 1. Les actions du projet sont conçues pour renforcer les dynamiques locales de relance économique notées dans les communes. L'approche de mise en œuvre accordera donc une attention particulière à la compréhension et à l'accompagnement de ces dynamiques.

Principe 2. Tout bénéficiaire est inséré dans un parcours de graduation économique. Au-delà de l'appui au relèvement, renforcement de la résilience par une activité, il s'agira de faire passer les cibles de leur situation actuelle à une situation économique meilleure. Ce parcours permet aux vulnérables et aux autres bénéficiaires, de reconstituer leur capital de production, de le renforcer progressivement, d'être agrégé au sein d'une chaîne d'approvisionnement locale, de se connecter aux marchés, et de commencer progressivement à développer des relations avec des institutions de financement. Les

bénéficiaires pourront ainsi s'insérer socialement et améliorer leur état de bien-être et de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Dans ce cadre, le PEAJ promouvra des relations d'affaires équitables entre les organisations des bénéficiaires, les agrégateurs (qui collectent les produits et les mettent sur le marché) et les fournisseurs de biens et services.

Principe 3. Tout ménage ciblé bénéficiera de l'accompagnement en éducation nutritionnelle et environnementale. Ceci permettra d'améliorer l'état nutritionnel des populations touchées et leurs sensibilités aux questions environnementales et de changement climatique.

### **Les composantes du projet**

Composante 1 - Améliorer la productivité et la production d'un élevage et d'une production de miel résilients et sensibles à la nutrition, des chaînes qui incluent les personnes vulnérables (environ 18 987 millions de USD).

Selon leurs catégories, les bénéficiaires seront insérés dans un parcours de croissance qui leur permet de : (1) accéder à des services financiers adaptés à leurs besoins ; (2) reconstituer leur capital productif ; (3) accéder à des services non financiers (formation, soutien organisationnel, suivi et coaching) ; (4) produire ; et (5) accéder aux services de marketing.

Pour les bénéficiaires C.1. (les plus vulnérables), le parcours de croissance comprendra les secteurs suivants : petit bétail (aviculture villageoise traditionnelle ; petits ruminants – moutons et chèvres ; et porcs) ; petite production laitière ; fromagerie artisanale et apiculture. Cela leur permettra de passer progressivement de l'assistance à la constitution d'une petite épargne, puis de relations avec les institutions financières. Le mécanisme financier est constitué de coupons pour l'acquisition de kits de production, couplés à un transfert monétaire alimentaire (pendant environ 5 mois, le cycle moyen de production) pour protéger ces bénéficiaires contre le risque de consommation des moyens de production acquis avec les coupons.

Pour les bénéficiaires C.2, les opportunités de croissance sont l'aviculture semi-moderne (élevage de poulets de chair et œufs), pharmacies vétérinaires, services de soins vétérinaires et de surveillance sanitaire, services de formation, production de miel, etc.

Pour les bénéficiaires C.3 (micro, petites et moyennes entreprises), la trajectoire de croissance concerne la production et fourniture de biens et services tels que : poussins d'un jour, aliments, transformation (mini-abattoir avec chambre froide, laiterie semi-moderne, boucherie moderne etc.), agrégation (collecte et commercialisation de produits), fourniture de services spécialisés tels que matériel et logement d'animaux, etc. Le mécanisme financier pour les C.2 et C.3 est le mécanisme tripartite de partage des risques et des coûts (bénéficiaire - Etat via le projet - Institution Financière Partenaire), pour le premier prêt, puis du mécanisme bipartite (bénéficiaire, IFP) de partage des risques et des coûts pour crédits ultérieurs. Le projet appuiera notamment l'élaboration d'un plan d'affaires et sa soumission à un partenaire financier pour obtenir un crédit individuel, dans une démarche collective pour les C.2 et individuellement pour les C.3. Toutes ces cibles bénéficient de formations (pratiques intelligentes face au climat, éducation financière, compétences commerciales, gestion de projet, entrepreneuriat) et suivi/coaching et mettront en œuvre les recommandations formulées lors de la formation. Pour les C.2 et C.3, le cursus peut inclure l'accès aux services d'incubation dans un centre de formation, accompagné de services de suivi et de coaching. Les alliances agrégatives (ou partenariats producteur-privé-public) seront promues pour assurer leur connexion aux marchés de biens et services et de produits (commercialisation de leur production), ainsi que leur accès aux services financiers numériques. Le soutien à la transhumance responsable portera sur des actions de sensibilisation, le balisage de trois grands axes pastoraux, la mise à disposition d'infrastructures (abreuvoirs pour les animaux, aires de repos pour les bergers), de services de santé, etc. sur. Enfin, un soutien ciblé à l'éducation nutritionnelle et à l'autonomisation des femmes viendra compléter ces interventions.

Composante 2. Promouvoir un accès durable à des services financiers adaptés et renforcer les liens avec le marché (environ 5 981 millions USD).

Le projet exploite deux mécanismes financiers :

(1) un système de coupons (pour l'acquisition de kits de production), sécurisé et couplé à des transferts monétaires alimentaires sera déployé, en partenariat avec des opérateurs spécialisés, exclusivement au profit des personnes très vulnérables (C.1), qui pourront évoluer en associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC) ;

(2) un mécanisme tripartite de financement à coûts et risques partagés pour les autres bénéficiaires (catégories C.1 et C2). Il est constitué de la contribution du bénéficiaire (10%), du dépôt à terme mis en place par le Gouvernement via l'Unité Nationale de Coordination du projet (40%), et le prêt de l'institution financière partenaire (50%) à un taux d'intérêt négocié. Chacun de ces bénéficiaires n'a accès au dépôt à terme qu'une seule fois. Le mécanisme des crédits devient bipartite (le bénéficiaire et l'institution financière partenaire) pour les crédits subséquents. En partenariat avec des opérateurs spécialisés, le système de bons d'achat (pour l'acquisition de kits), couplé aux transferts monétaires alimentaires, sera mis en place et déployé au profit des personnes vulnérables ; et celles-ci peuvent évoluer en associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC). Des services financiers numériques y compris les transferts d'argent électroniques seront renforcés et utilisés. En outre, les infrastructures de marché seront promues et des relations de partenariat équitables seront favorisés entre les groupes de petits producteurs et les autres acteurs des chaînes d'approvisionnement locales.

Composante 3. Renforcement des capacités, coordination et gestion du projet (environ 11 826 millions USD).

Pour le secteur public, cela implique le Ministère de l'Elevage et de la Santé Animale (MESA) et d'autres ministères comme ceux en charge de la nutrition, du genre, de la technologie numérique, etc. Pour les organismes bénéficiaires, cela inclut la FNEC et l'ANGAC qui sont des partenaires stratégiques du projet. L'objectif est de renforcer leurs capacités opérationnelles et de recourir à la numérisation comme moyen de renforcer la transparence et d'améliorer l'efficacité.

Le PEAJ sera géré par une Unité nationale de coordination (UNC), dotée d'effectifs réduits et basée à Bangui. L'UNC aura 3 antennes également d'effectifs légers, basées à Bouar, Sibut et Bosangoa. Il sera supervisé par un Comité de Pilotage ouvert aux représentants des parties prenantes (secteur public, organisations bénéficiaires, etc.) et présidé par le Ministre chargé de l'élevage. L'UNC signera des contrats de partenariat de mise en œuvre avec des institutions publiques et privées (notamment l'ANDE, la FNEC et l'ANGAC, l'ACFPE, le CAPMEA, l'ENEB, l'ISDR en charge de l'ingénierie sociale et technique des parcours de croissance des bénéficiaires). L'UNC se concentrera ensuite sur la gestion fiduciaire, le suivi et l'évaluation des réalisations du projet, ainsi que la gestion des connaissances et la communication. Le système de suivi-évaluation sera numérisé, avec un rôle crucial pour les partenaires de mise en œuvre et les organisations bénéficiaires.

### **III. DOCUMENTS DE REFERENCE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT**

Dans le cadre de la présente convention de partenariat, les documents suivants tiennent lieu de référence :

- Le Document de conception du PEAJ (DCP) ;
- L'accord de financement du PEAJ et la lettre à l'emprunteur ;
- Le manuel de procédure administrative, financière et comptable du Projet ;
- Le manuel d'exécution du Projet (PIM) ;
- Les différents arrêtés de mise en place et de gestion du Projet ;
- Les plans de travail et de budget annuels (PTBA) du Projet ;
- Les rapports de supervision et de revue à mi-parcours du Projet.

### **IV. CHAPITRE 1 : GÉNÉRALITÉS**

**Article 1** : La présente convention de partenariat est signée entre les parties pour une période de cinq (5) ans à compter du ..... au ..... Seule la première année est ferme. Le renouvellement les deux autres années sera fait sur la base d'une évaluation jugée satisfaisante en fonction des critères, indicateurs et cibles préalablement

établis et acceptés par les deux parties contractantes. Le cas échéant, le renouvellement se fera par avenant.

**Article 2 :** La présente convention de partenariat a pour objet de fixer le cadre de collaboration entre le PEAJ et l'ANDE, de définir les rôles, les responsabilités et les engagements des partenaires dans la limite de leurs missions et attributions respectives, de préciser les modalités de mise en œuvre des activités convenues de commun accord. Le détail des livrables assorti d'un calendrier et d'un budget est présenté en annexe.

**Article 3 :** Pour permettre à l'ANDE de fournir les services attendus, le PEAJ lui versera un montant total qui ne pourra pas excéder le plafond de Huit cent dix millions huit cent trente-trois mille **(810 833 000) FCFA** et qui représente l'engagement maximal du Projet. Ce montant se décompose comme suit :

Année 1 : .....

Année 2 : .....

Année 3 : .....

Année 4 : .....

Année 5 : .....

**Article 4 :** Des revues semestrielles et annuelles comprenant le Projet, l'Agence, le MESA et le FIDA seront organisées pour évaluer l'état de mise en œuvre de la convention, analyser les rapports annuels, se prononcer sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la mission assignée à l'ANDE et faire des recommandations le cas échéant.

Les critères d'évaluation porteront sur la capacité de l'Agence à réaliser son mandat en respectant les exigences technico-administratives du PEAJ. La performance de l'Agence sera notamment évaluée à travers :

- Le nombre de personnes touchées par la communication et la sensibilisation sur le projet ;
- Le nombre de localités touchées ;
- La qualité des canaux utilisés pour la communication et la sensibilisation (y compris moyens digitaux)
- Le nombre d'animaux géniteurs "élites" (à distribuer) identifiés et marqués ;
- Le nombre de bénéficiaires de kits d'animaux servis ;
- Le nombre d'animaux vaccinés et déparasités ;
- Le nombre de bénéficiaires formés sur les techniques d'élevage et de lutte contre les épizooties ;
- Le nombre d'éleveurs qui valorisent les sous-produits et déchets animaux ;
- Le nombre de bénéficiaires des différentes filières mis en réseaux ou en groupements ;
- Le nombre de groupements et d'éleveurs connectés à un agrégateur ;
- La qualité et la fiabilité des données présentant les performances de l'Agence ;
- La capacité à produire dans les délais, les rapports techniques et financiers.

## **V. OBLIGATIONS DE L'ANDE**

**Article 5 :** L'ANDE élaborera et soumettra au Projet, un plan pluriannuel de mise en œuvre des activités prévues dans le cadre de la présente convention.

**Article 6 :** L'Agence entreprendra les efforts nécessaires pour assurer, dans les délais requis, la mise en œuvre des activités convenues dans la zone du Projet, notamment dans toutes les préfectures concernées.

**Article 7 :** L'Agence aura la responsabilité de fournir en appui au Projet, des services d'encadrement de différentes catégories d'acteurs opérant dans les maillons de production, de transformation et de commercialisation des filières viande rouge, poulet, œuf, miel et lait (avec une priorité pour les femmes et les jeunes), porteurs d'initiatives économiques entrant dans le cadre du Projet, notamment pour :

- La communication sur le projet et la sensibilisation des populations cibles de la zone du projet ;
- La conduite de l'identification des bassins d'élevage ;
- La conduite de l'identification des bénéficiaires en collaboration avec la FNEC ;
- La conduite de l'identification des élevages « élites » devant fournir les géniteurs et matrices de petits ruminants, de volaille et de porc ;
- L'organisation de l'accès des bénéficiaires aux appuis notamment : infrastructures d'élevage, matériel d'élevage, animaux d'élevage (béliers et brebis, boucs et chèvres, verrats et truies, coqs et poules, vaches et veaux, ruches) ;
- La tenue d'un répertoire complet des éleveurs bénéficiaires, de leurs fournisseurs et de leurs agrégateurs dans les chaînes de valeur ;
- La vaccination et le déparasitage des animaux au cours de la première année du projet,
- L'encadrement et le conseil technique des éleveurs ;
- Le conseil technique pour la valorisation des sous-produits et déchets d'élevage ;
- L'identification des curricula de formation des bénéficiaires ;
- La formation des éleveurs bénéficiaires sur les thématiques techniques ;
- L'appui à l'organisation des éleveurs bénéficiaires en réseaux ou en groupements ;
- La mise en relation des éleveurs bénéficiaires avec les agrégateurs et les AVEC ;
- L'apprentissage et l'appropriation durable des bonnes pratiques d'élevage ;
- La participation aux travaux des comités locaux ;
- La participation éventuelle aux travaux du comité de pilotage.

**Article 8 :** L'Agence s'engage en outre à mettre en œuvre dans les délais convenus les recommandations formulées à l'issue des différentes missions de supervision et/ou d'évaluation organisées par le Projet.

A cet effet, l'Agence s'engage à :

- (i) Prendre en charge l'organisation logistique des actions de renforcement des capacités des éleveurs proposées par le Projet, conformément au cahier de charges ;
- (ii) Participer à l'évaluation conjointe des interventions ;
- (iii) Assurer pour la réalisation des activités du PEAJ, la mobilisation des ressources humaines nécessaires et qualifiées notamment :
  - Des Conseillers techniques de proximité (des deux sexes) ;

- Des Conseillers principaux (des deux sexes) qui assureront la supervision des activités et placés au niveau des antennes du Projet ;
- Un (e) responsable du suivi-évaluation qui sera le point focal de l'agrégation des données et informations au système de suivi-évaluation du MESA.
- Un(e) agent administratif qui sera chargé du suivi administratif et fiduciaire de l'exécution du contrat ;

Les effectifs de ces conseillers et personnes ressources seront déterminés en fonction du nombre de bénéficiaires à encadrer dans le cadre des contrats annuels de performance.

## **VI. OBLIGATIONS DU PEAJ**

**Article 9 :** Le Projet facilitera l'exécution par l'Agence, des activités convenues, en y apportant toute contribution nécessaire, notamment à travers les mise à disposition d'informations utiles à la mise en œuvre, le monitoring et l'évaluation des réalisations de l'Agence et enfin la mise à disposition des ressources financières pour l'exécution des activités.

**Article 10 :** Le Projet s'engage à :

- Sensibiliser les employés de l'Agence sur la démarche qualité des activités et le rôle de l'Agence ;
- Proposer les méthodes et outils de rapportage favorisant l'agrégation aisée des données et informations dans le système global de suivi et évaluation ;
- Renforcer si nécessaire les capacités techniques, managériales et matérielles de l'Agence, spécifiques dans le cadre de la mise en œuvre du Projet ;
- Participer à l'évaluation conjointe des différentes interventions ;
- Assurer la mise à disposition des ressources financières dans le compte dédié de l'Agence.

## **VII. GESTION DU PERSONNEL DE L'AGENCE**

**Article 11 :** L'Agence apportera une expertise à la mise en œuvre des activités conformément aux contrats et aux cahiers de charges. Cette expertise sera sous forme de prestation de services de ses conseillers et autres structures avec lesquelles elle aura établi un partenariat pour répondre au cahier de charge du PEAJ en matière de suivi des exploitations pastorales.

**Article 12 :** Le personnel assigné par l'Agence aux activités du Projet et sous contrat avec lui sera recruté et employé sur la base de la législation du travail en vigueur en République Centrafricaine. Ce personnel sera placé sous la responsabilité directe de l'Agence. Le PEAJ assurera la supervision générale des activités à travers les équipes techniques du Projet déployées sur le terrain.

## **VIII. GESTION FINANCIERE**

**Article 13 :** Les activités réalisées par l'Agence dans le cadre de la présente convention seront exécutées sur financement du PEAJ. Le budget et les modalités de financement seront spécifiquement définis dans des contrats annuels de performance successifs et dans les procédures en vigueur au Projet.

**Article 14 :** La contribution du Projet couvrira les coûts des services ainsi que les frais de gestion de l'Agence tels que définis dans les contrats respectifs. Au terme de l'exécution de chaque contrat, le solde des ressources financières sera évalué et le montant sera déduit du payement du contrat suivant.

**Article 15 :** L'Agence administrera les activités prévues conformément aux directives fiduciaires données par le Projet afin de respecter l'exigence de contrôle de la qualité de la

dépense selon les procédures du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) et du Gouvernement Centrafricain.

**Article 16** : Un compte dédié sera ouvert pour l'Agence. L'ensemble des activités exécutées dans le cadre de la convention seront financées à partir de ce compte. Un plan de trésorerie sera élaboré et les dépenses seront effectuées en conformité avec ce plan de trésorerie.

**Article 17** : L'ANDE fournira au Projet la liasse des pièces nécessaires en originaux pour justifier les paiements qui leurs seront effectués pour la réalisation des activités retenues dans les différents contrats. Le PEAJ se réserve le droit d'effectuer des contrôles inopinés pour vérification des pièces justificatives.

**Article 18** : Le Centre fournira au Projet des rapports techniques et financiers présentant les résultats obtenus dans le cadre de ses activités selon les modalités définies dans les différents contrats annuels de performance.

## **IX. DISPOSITIONS DIVERSES**

**Article 19** : Tous les droits de propriété intellectuelle y compris les droits de brevets, les droits d'auteur, les modèles et les marques sur toute œuvre créés dans le cadre de la présente convention aux fins ou à la suite de l'exécution de ses obligations (« œuvres contractuelles ») appartiendront au PEAJ.

**Article 20** : La présente convention peut être amendée par écrit et par consentement mutuel entre les deux parties.

**Article 21** : La présente convention pourra être résiliée par l'une des deux parties conformément aux dispositions suivantes :

- (i) Après consultation entre les parties, chacune d'entre elle peut notifier à l'autre un préavis écrit de résiliation de la convention. La résiliation prendra effet (90) quatre-vingt-dix jours après la réception dudit préavis ;
- (ii) En cas d'évaluation de l'exécution des contrats jugée non satisfaisante par le PEAJ ;

(iii) En cas de résiliation par le PEAJ, l'Agence ne sera pas tenue de rembourser les fonds qu'elle aura irrévocablement engagés de bonne foi en faveur des tiers avant la date de notification de la résiliation ;

(iv) Les obligations assumées en vertu de cette convention subsisteront à sa résiliation dans la mesure où cela est nécessaire pour mettre fin et de manière ordonnée aux activités prévues, de retirer le personnel, les fonds et les biens, de clôturer les comptes entre les parties et de résilier les obligations contractuelles envers le personnel, les consultants et les autres structures partenaires.

**Article 22** : Les parties peuvent décider de prolonger la période de validité de la présente convention par un acte écrit mutuellement consenti et signé par leurs représentants habilités.

**Article 23** : Le Projet traitera et sera responsable de toute réclamation émanant de tiers ou tout litige découlant des opérations en vertu de la présente convention dirigée contre l'Agence, son personnel ou toute autre personne physique ou morale fournissant des services pour son compte et les mettra à l'abri des réclamations et des litiges. Si la réclamation ou le litige survient par la négligence ou la faute de l'Agence ou de ses employés, celle-ci en assumera l'entière responsabilité.

**Article 24** : Les parties s'efforceront de tout mettre en œuvre pour résoudre à l'amiable tout litige, controverse ou réclamation découlant de l'application ou de l'interprétation de la présente convention dans un délai de (60) jours.

**Article 25** : Si le litige, la controverse ou la réclamation n'est pas réglé(e) par voie amiable dans les délais impartis, il/elle sera tranché(e) par voie judiciaire devant les tribunaux centrafricains compétents.

**Article 26** : La présente convention a été rédigée et signée en français en deux (2) exemplaires originaux. Dans le cas où cette convention serait traduite dans une langue autre que le français, la version originale en français prévaudra.

**Article 27** : La présente convention prévalant sur tous les échanges entre les parties, entre en vigueur à la date de sa signature par les représentants dûment habilités des deux parties et demeurera en vigueur pour une période de cinq (5) ans.

Ont signé

Pour l'ANDE

Pour le PEAJ

---

## ANNEXES

### **I. DEPENSES AUTORISÉES**

Le financement est utilisé exclusivement pour financer des dépenses répondant aux critères suivants :

- a. La dépense doit correspondre au coût raisonnable des biens, travaux et services nécessaires au projet et prévus au **BUDGET** concerné et acquis conformément aux procédures prévues dans les Directives pour la passation des marchés définies dans l'accord de financement signé avec le FIDA.
- b. Les dépenses doivent être faites pendant la période d'exécution de la Convention/Contrat, à l'exception des dépenses correspondant aux frais de liquidation de la Convention/Contrat qui peuvent être faites entre la date d'achèvement de la Convention/Contrat et la date de clôture de la Convention/Contrat.
- c. Les dépenses doivent être faites par une Partie à la Convention/Contrat.
- d. Si, aux termes de la Convention/Contrat, le montant du financement est affecté à des catégories de dépenses autorisées et que le pourcentage est précisé, la dépense doit entrer dans une catégorie dont l'allocation n'a pas été épuisée, et elle n'est autorisée que dans la limite du pourcentage applicable à la catégorie en question.
- e. La dépense doit être par ailleurs autorisée conformément aux conditions stipulées dans la Convention/Contrat qui doivent être conformes à celles définies dans l'accord de financement signé avec le FIDA.
- f. Le FIDA peut décider que certains types de dépenses ne seront pas autorisés.
- g. Tout paiement interdit par décision du Conseil de sécurité des Nations Unies en vertu du chapitre VII de la Charte des Nations Unies, ne sera pas admissible au financement au titre de la Convention/Contrat.

h. Aucun paiement fait à une personne ou à une entité, ou pour l'achat de tout bien ou service, ne peut être admissible à un financement au titre de la Convention/Contrat si le fait de procéder à ce paiement ou de le recevoir constitue un acte de coercition, de collusion ou de corruption ou une pratique frauduleuse de la part de tout représentant du projet, de l'Etat ou de toute Partie au projet.

## **II. PERSONNEL CLÉ<sup>132</sup>**

a. Les postes listés ci-dessous sont considérés comme le personnel clé de la mise en œuvre de la Convention/Contrat :

- Lister l'ensemble des postes considérés comme étant « Personnel Clé »

b. Le Partenaire/Fournisseur désigne le Responsable de la mise en œuvre de la Convention/Contrat et tout le personnel clé selon la procédure convenue avec le Projet et approuvée par le FIDA. Chacun des membres du personnel clé du projet a les compétences et l'expérience spécifiées dans l'accord ou approuvées par le FIDA.

c. Le Partenaire/Fournisseur doit veiller à ce que le personnel clé du projet reste en poste tout au long de la période de mise en œuvre.

d. Le Partenaire/Fournisseur doit veiller à assurer le personnel clé chargé de la mise en œuvre de la Convention/Contrat contre les risques de maladie et d'accident selon de saines pratiques commerciales ou selon les pratiques habituelles en vigueur dans son domaine d'activité.

## **III. CONDITIONS PRELABLES DE DECAISSEMENT DES FONDS**

a. Disponibilité ou recrutement du personnel clé (technique et financier)

b. Ouverture d'un compte désigné pour recevoir les fonds de la Convention/Contrat (applicable aux conventions).<sup>133</sup>

c. Existence d'un manuel de procédures administratives, comptables et financières

d. Existence ou Mise en place d'un système de Gestion financière permettant l'enregistrement et le rapportage financier (de préférence automatisé).

## **IV. MODALITÉS DE DÉCAISSEMENT DES FONDS**

Décaissements en 2<sup>134</sup> tranches annuelles (pour les conventions) correspondant chacune au montant de six (6) mois d'activités sur la base du budget approuvé dans le respect des conditions ci-dessous:

**a.** La première tranche ne sera versée qu'après Satisfaction par le Partenaire/Fournisseur des conditions préalables de décaissement définies dans la Convention/Contrat.

**b.** La deuxième tranche ne sera versée qu'après :

- Le respect du calendrier de rapportage et de justification des fonds avec une justification d'au moins 90% du montant de la première tranche ;

---

<sup>132</sup> Le personnel clé ne peut être licencié par le Partenaire/Fournisseur qu'avec l'accord du projet.

<sup>133</sup> Pour le cas des contrats de marchés se conformer aux meilleures pratiques en vigueur

<sup>134</sup> Pour le cas des contrats de marchés se conformer aux meilleures pratiques en vigueur

- Et validation par le Coordonnateur du projet de la satisfaction des livrables délivrés par le Partenaire/Fournisseur.

## **V. CALENDRIER DE RAPPORTAGE ET DE JUSTIFICATION DES FONDS<sup>135</sup>**

Le Partenaire/Fournisseur doit soumettre au Projet au plus tard le 10 du mois suivant la fin de chaque trimestre les éléments de rapportage et de justification de l'utilisation des fonds minimum ci-après :

- a. Un rapport financier de l'utilisation des fonds reçus ;
- b. Les pièces justificatives satisfaisantes supportant l'utilisation des fonds ;
- c. Le rapprochement du compte désigné auquel est attaché le relevé bancaire correspondant.

## **VI. DESCRIPTION DES PIÈCES JUSTIFIANTES REQUISES**

- a. Détailler dans une annexe séparée la nature des PJ requises pour les différentes catégories de transactions (Achat de biens, travaux, services ; voyages et per diem ; salaires, carburant, frais d'atelier etc...) – et surtout assurez-vous qu'elles sont en conformité avec ce que le FIDA demande.
- b. Prendre comme référence le manuel du projet et fournir au Partenaire/Fournisseur les mêmes formulaires utilisés par le projet en interne.

## **VII. PASSATION DES MARCHÉS**

- a. Les marchés de biens, de travaux et de services financés à travers le financement de la présente Convention/Contrat seront passés conformément aux dispositions ci-dessous :
- b. Le projet doit copier et coller les mêmes méthodes et seuils de passation des marchés définis dans la lettre à l'emprunteur auxquels le projet est soumis.

## **VIII. ACCORDS SUBSIDIAIRES**

- a. En vertu des dispositions de l'accord de financement liant le FIDA au Gouvernement de la RCA pour la mise en œuvre du projet, le Partenaire/Fournisseur devra s'assurer qu'aucune Partie à la présente Convention/Contrat ne conclue un accord subsidiaire ou n'y consente des modifications en contradiction avec la présente Convention/Contrat et l'accord de financement signé entre le FIDA et la RCA.
- b. Le Partenaire/Fournisseur et chaque Partie au projet exercent les droits dont ils sont titulaires aux termes de tout accord subsidiaire auquel ils sont parties, de façon à ce que les intérêts du Projet et du FIDA soient entièrement protégés et que le projet soit exécuté conformément aux dispositions de la section 7.01 des conditions générales du FIDA.
- c. Aucune disposition d'un accord subsidiaire auquel le Partenaire/Fournisseur est Partie prenante ne peut être transférée, suspendue, amendée, abrogée, faire l'objet d'une renonciation ou de toute autre modification sans le consentement préalable du FIDA.

---

<sup>135</sup> Définir la documentation applicable et la périodicité de sa soumission dans le cas d'un contrat de marchés

d. Le Partenaire/Fournisseur supporte tous les risques de change affectant les accords subsidiaires auxquels il est Partie, à moins que le FIDA n'en convienne autrement.

#### **IX. AUDIT A L'INITIATIVE DU FIDA**

a. En vertu des dispositions de l'accord de financement liant le FIDA au Gouvernement de la RCA pour la mise en œuvre du Projet PEAJ, le Partenaire/Fournisseur et les Parties à la présente Convention/Contrat autorisent les auditeurs désignés par le FIDA à vérifier les comptes et livres comptables relatifs à la mise en œuvre de la Convention/Contrat.

b. Le Projet PEAJ, le Partenaire/Fournisseur et les Parties à la Convention/Contrat devront coopérer pleinement à cet audit et accorder aux auditeurs l'ensemble des droits et privilèges dont bénéficient les agents et les représentants du FIDA.

c. Le FIDA supportera le coût dudit audit effectué à sa demande, contrairement au coût d'une demande d'audit du FIDA en raison de la soumission tardive sous une forme non satisfaisante d'un rapport d'audit annuel et que le FIDA considère qu'il est peu probable que l'emprunteur / bénéficiaire satisfasse à cette obligation dans un délai raisonnable – auquel cas le coût de l'audit est imputé au compte de prêt / subvention.

#### **X. IMPOTS**

a. La Convention/Contrat est exonérée de taxes sur la signature, la délivrance ou l'enregistrement.

b. Le Partenaire/Fournisseur doit s'assurer que l'ensemble des achats et marchés de biens, travaux et services achetés dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention/Contrat sont exonérés de tous impôt et taxes.

#### **XI. VISITES ET INSPECTIONS PAR LE FIDA**

En vertu des dispositions de l'accord de financement liant le FIDA au Gouvernement de la République de PPAAP pour la mise en œuvre du Projet, le Partenaire/Fournisseur et les Parties à la Convention/Contrat autorisent les agents et représentants du FIDA à :

a. Visiter et inspecter le projet, les chantiers, les travaux, les installations et les autres biens utilisés aux fins du projet ;

b. Examiner les originaux et prendre des copies des données, comptes, dossiers et documents relatifs à la Convention/Contrat, à une Partie à la Convention/Contrat ; et

c. Se rendre auprès du personnel du Partenaire/Fournisseur et de tout membre du personnel d'une Partie à la Convention/Contrat, entrer en relation avec eux et prendre des renseignements.

#### **XII. MODALITÉS DE DISPOSITION DES ACTIFS A LA FIN DE LA CONVENTION/**

a. Le PEAJ définit les modalités de dispositions des actifs à la fin de la Convention/Contrat.

b. Ces modalités doivent être préalablement soumis au FIDA pour revue et validation.

#### **XIII. EVALUATION DE LA CONVENTION/CONTRAT**

a. En vertu des dispositions de l'accord de financement liant le FIDA au Gouvernement de la RCA pour la mise en œuvre du Projet PEAJ, le Partenaire/Fournisseur et chaque Partie au projet faciliteront toutes les évaluations et les examens du projet

que le FIDA pourrait effectuer au cours de la période d'exécution de la Convention/Contrat et durant les dix (10) années qui suivent.

b. Le terme "faciliteront" utilisé dans la présente section comprend, outre les dispositions concernant les examens et évaluations, la fourniture en temps opportun d'un appui logistique qui se traduit par la mise à disposition du personnel, des équipements de la Convention/Contrat et par la prise sans délai de mesures que le FIDA pourrait demander en rapport avec ces évaluations et ces examens. Les frais accessoires ne sont pas inclus.

#### **XIV. ASSURANCE**

a. Le Partenaire/Fournisseur assure contre les risques l'ensemble des biens et des constructions utilisés dans le cadre du projet selon des montants conformes à de saines pratiques commerciales.

b. Le Partenaire/Fournisseur assure les biens importés pour les besoins du projet et financés par les fonds du financement contre les risques afférents à leur achat, leur transport et leur livraison jusqu'au lieu de leur installation conformément à de saines pratiques commerciales.

#### **XV. ARCHIVES**

Le Partenaire/Fournisseur doit s'assurer que toutes les Parties à la Convention/Contrat établissent et tiennent à jour les dossiers et les documents nécessaires pour rendre compte des opérations entreprises dans la mise en œuvre de la Convention/Contrat (y compris, notamment, les copies ou les originaux de toute correspondance, minutes de réunions et tous documents relatifs aux passations des marchés), jusqu'à la date d'achèvement de la Convention/Contrat et les conservent pendant au moins les dix (10) années qui suivent.

#### **XVI. UTILISATION DES BIENS DE LA CONVENTION/CONTRAT**

Le Partenaire/Fournisseur doit veiller à s'assurer que l'ensemble des biens, services, constructions financés au moyen du financement de la Convention/Contrat sont utilisés exclusivement aux fins de la Convention/Contrat.

#### **XVII. MAINTENANCE**

Le Partenaire/Fournisseur doit veiller à s'assurer que l'ensemble des installations et des travaux de génie civil utilisés dans le cadre du projet sont en permanence utilisés et entretenus correctement et que toutes les réparations nécessaires sont effectuées avec la diligence nécessaire.

#### **XVIII. POLITIQUE REVISEE DU FIDA EN MATIERE DE PREVENTION DE LA FRAUDE ET DE LA CORRUPTION DANS LE CADRE DE SES ACTIVITES ET OPERATIONS**

##### **a. Introduction**

- Le Fonds est conscient que la prévention de la fraude et de la corruption et la limitation de leurs effets dans le cadre de ses activités et opérations constituent des éléments essentiels de son mandat en matière de développement et de ses obligations fiduciaires. Le Fonds ne tolère aucun détournement ni gaspillage de ses ressources résultant des pratiques définies au paragraphe 6 ci-après.
- La présente politique a pour objet d'établir les principes généraux, les responsabilités et les procédures que le Fonds doit mettre en place pour prévenir et réprimer les pratiques répréhensibles dans le cadre de ses activités et opérations.
- La présente politique prend effet à la date de sa publication. Elle remplace la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations (EB 2005/85/R.5/Rev.1) datée du 24 novembre 2005.

## **b. Politique**

### **Principes généraux**

- Le Fonds ne tolère aucune pratique répréhensible dans le cadre de ses activités et opérations. Tous les individus et entités énumérés au paragraphe 7 ci-après doivent prendre les mesures qui conviennent pour prévenir et combattre les pratiques répréhensibles et en limiter les effets, lorsqu'ils participent à une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA.
- Le Fonds s'efforce de veiller à ce que les individus et entités qui contribuent à prévenir les pratiques répréhensibles ou font état, en toute bonne foi, d'allégations de pratiques répréhensibles soient protégés d'éventuelles représailles, et de protéger également les individus et entités qui font l'objet d'accusations injustes ou malveillantes.

### **Pratiques répréhensibles**

- Les pratiques énumérées ci-après sont considérées comme des pratiques répréhensibles lorsqu'elles intéressent une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA :
- "Acte de corruption" s'entend du fait d'offrir, de donner, de recevoir ou de solliciter, directement ou indirectement, un avantage dans le but d'influencer indûment les décisions d'une autre partie ;
- "Pratique frauduleuse" s'entend de toute action ou omission, y compris une fausse déclaration, qui trompe sciemment, ou cherche sciemment à tromper, une partie dans le but d'obtenir indûment un avantage financier ou autre ou de se soustraire à une obligation ;
- "Acte de collusion" s'entend d'un arrangement entre deux ou plusieurs parties destiné à atteindre un but illégitime, comme influencer indûment les actions d'une autre partie ;
- "Acte de coercition" s'entend du fait de léser ou d'endommager, ou de menacer de le faire, directement ou indirectement, une partie ou ses biens pour influencer indûment les actions de cette partie ou d'une autre ;
- On entend par "obstruction": i) le fait de détruire, de falsifier, d'altérer ou de dissimuler délibérément tout élément de preuve dans une enquête menée par le Fonds, ou de faire de fausses déclarations aux enquêteurs dans le but d'entraver substantiellement une enquête menée par le Fonds; ii) le fait de menacer, de harceler ou d'intimider une partie pour l'empêcher de divulguer ce qu'elle sait sur des questions intéressant une enquête menée par le Fonds ou de poursuivre cette enquête; et/ou iii) la commission de tout acte visant à entraver substantiellement l'exercice des droits contractuels du Fonds relatifs à l'audit, l'inspection et l'accès aux informations.

### **Champ d'application**

- La présente politique s'applique à toutes les opérations et activités financées ou gérées par le FIDA et aux individus et entités ci-après :
- Le personnel du FIDA et les autres personnes travaillant pour lui sans faire partie du personnel ("personnel et employés hors personnel du FIDA") ;
- Les individus et entités titulaires d'un contrat commercial avec le Fonds et l'ensemble de leurs agents et membres du personnel ("fournisseurs");
- Les entités publiques recevant des financements du FIDA ou des financements gérés par le Fonds et l'ensemble de leurs agents et membres du personnel ("bénéficiaires du secteur public") et les entités privées recevant des financements du FIDA ou des financements gérés par le Fonds et l'ensemble de leurs agents et membres du personnel ("bénéficiaires non gouvernementaux") (désignés collectivement sous le nom de "bénéficiaires") ;

- Les individus et entités, autres que ceux qui sont mentionnés plus haut, qui reçoivent des financements du FIDA ou des financements gérés par le Fonds ou en sollicitent, sont chargés de leur dépôt ou de leur transfert, ou décident de l'utilisation des montants concernés ou influent sur ces décisions, notamment mais pas seulement les partenaires d'exécution, les prestataires de services, les contractants, les fournisseurs, les sous-contractants, les sous-traitants, les soumissionnaires, les consultants et l'ensemble de leurs agents et membres du personnel. (L'ensemble de ces individus et entités est désigné collectivement par l'expression "tierces parties".)

## **Responsabilités**

### **(i) Responsabilités du Fonds**

- Le Fonds s'efforce de prévenir et de combattre les pratiques répréhensibles et d'en limiter les effets dans le cadre de ses opérations et activités. À cet effet, il peut adopter les dispositifs ci-après et veiller à leur maintien :
- Des canaux de communication et un cadre juridique conçus pour faire en sorte que les dispositions de la politique soient communiquées au personnel et employés hors personnel du FIDA, aux fournisseurs, aux bénéficiaires et aux tierces parties et soient reprises dans les documents relatifs aux passations de marchés et dans les contrats liés à des activités et opérations financées ou gérées par le FIDA ;
- Des contrôles fiduciaires et des processus de supervision conçus pour favoriser l'application de la politique par le personnel et les employés hors personnel du FIDA, les fournisseurs, les bénéficiaires et les tierces parties ;
- Des mesures liées à la réception des plaintes confidentielles, à la protection des lanceurs d'alerte, à la conduite d'enquêtes et à la prise de sanctions ou de mesures disciplinaires, qui soient conçues de manière à ce que les pratiques répréhensibles soient convenablement signalées et réprimées ;
- Des mesures conçues pour permettre au Fonds de signaler les individus et entités dont il a constaté qu'ils se livraient à des pratiques répréhensibles aux autres organisations multilatérales susceptibles d'être la cible d'activités analogues menées par les mêmes individus et entités et aux autorités locales lorsqu'il est possible que les lois locales aient été violées.

### **(ii) Responsabilités du personnel et des employés hors personnel du FIDA, des fournisseurs et des tierces parties**

- Lorsqu'ils participent à une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA, le personnel et les employés hors personnel du FIDA, les fournisseurs et les tierces parties :
- S'abstiennent de se livrer à des pratiques répréhensibles ;
- Contribuent à l'exercice du devoir de vigilance et divulguent, comme de besoin, les informations à leur sujet ou au sujet de l'un quelconque des principaux membres de leur personnel ayant trait à des condamnations pénales pertinentes, des sanctions administratives ou des suspensions temporaires; les informations concernant les agents recrutés en lien avec un processus de passation de marché ou un contrat, notamment les commissions et les rémunérations payées ou à payer; les informations relatives à tout conflit d'intérêts réel ou potentiel lié à un processus de passation de marché ou à l'exécution d'un contrat;
- Signalent rapidement au Fonds toute allégation ou autre indication de pratique répréhensible dont ils ont connaissance en raison de leur participation à une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA ;
- Coopèrent sans réserve à toute enquête conduite par le Fonds, notamment en mettant le personnel à disposition pour les entretiens, en donnant pleinement accès à tout document comptable, local, document et dossier (notamment dossier

électronique) lié à l'opération ou activité financée ou gérée par le FIDA pertinente, et en permettant que ces documents comptables, locaux, documents et fichiers fassent l'objet d'un audit ou d'une inspection par les auditeurs ou les enquêteurs nommés par le Fonds;

- Observent une stricte confidentialité concernant toute information éventuellement reçue en conséquence de leur participation à une enquête ou un processus de sanction mené par le FIDA.
- Lorsqu'ils participent à une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA, les fournisseurs et les tierces parties conservent tous les documents comptables, documents et dossiers ayant trait à cette opération ou activité pendant une période de temps suffisante, comme indiqué dans les documents liés à la passation de marché ou dans le contrat concerné.

### **(iii) Responsabilités des bénéficiaires**

- Lorsqu'ils participent à une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA, les bénéficiaires prennent les mesures qui conviennent pour prévenir et combattre les pratiques répréhensibles et en limiter les effets. En particulier :
- Ils adoptent des pratiques fiduciaires et administratives et des dispositions institutionnelles propres à garantir que le montant de tout financement fourni ou géré par le FIDA est utilisé uniquement aux fins auxquelles il a été accordé ;
- Lors des processus de sélection ou avant d'établir un contrat avec une tierce partie, ils exercent le devoir de vigilance nécessaire concernant le soumissionnaire choisi ou le contractant potentiel, notamment en vérifiant si le soumissionnaire choisi ou le contractant potentiel fait l'objet d'une décision publique d'exclusion prise par l'une quelconque des IFI signataires de l'Accord d'exécution mutuelle des décisions d'exclusion<sup>1</sup> et, dans l'affirmative, si l'exclusion remplit les critères de reconnaissance mutuelle établis dans l'Accord d'exécution mutuelle des décisions d'exclusion;
- Ils prennent les mesures nécessaires pour informer les tierces parties et les bénéficiaires (définies comme "les personnes que le Fonds entend servir au moyen de ses dons et de ses prêts ") des dispositions de la présente politique ainsi que de l'adresse de courrier électronique confidentielle et sécurisée à laquelle adresser les plaintes concernant les pratiques répréhensibles ;
- Ils intègrent dans les documents relatifs aux passations de marchés et les contrats avec des tierces parties des clauses aux termes desquelles :
- Les tierces parties sont tenues de communiquer au cours d'un processus de passation de marché et à tout moment par la suite, les informations à leur sujet ou au sujet de l'un quelconque des principaux membres de leur personnel ayant trait à des condamnations pénales pertinentes, des sanctions administratives ou des suspensions temporaires; les informations concernant les agents recrutés en lien avec un processus de passation de marché ou l'exécution d'un contrat, notamment les commissions et les rémunérations payées ou à payer; les informations relatives à tout conflit d'intérêts réel ou potentiel lié à un processus de passation de marché ou à l'exécution d'un contrat ;
- Les tierces parties sont tenues de signaler rapidement au Fonds toute allégation ou autre indication de pratique répréhensible dont elles ont connaissance en raison de leur participation à une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA ;
- Les tierces parties sont informées que le Fonds est compétent pour enquêter sur les allégations et autres indications de pratiques répréhensibles et pour imposer des sanctions aux tierces parties se livrant à ce type de pratiques en lien avec une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA ;
- Les tierces parties sont tenues de coopérer sans réserve à toute enquête conduite par le Fonds, notamment en mettant le personnel à disposition pour les entretiens,

en donnant pleinement accès à tout document comptable, local, document et dossier (notamment dossier électronique) lié à l'opération ou activité concernée financée ou gérée par le FIDA, et en permettant que ces documents comptables, locaux, documents et fichiers fassent l'objet d'un audit ou d'une inspection par les auditeurs ou les enquêteurs nommés par le Fonds ;

- Les tierces parties sont tenues de conserver tous les documents comptables, documents et dossiers ayant trait à une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA, pendant une période de temps suffisante, comme convenu avec le Fonds ;
- Les tierces parties sont informées de la politique appliquée par le Fonds qui l'autorise unilatéralement à reconnaître les exclusions imposées par d'autres IFI si les exclusions remplissent les critères de reconnaissance mutuelle établis dans l'Accord d'exécution mutuelle des décisions d'exclusion ;
- Le contrat fait l'objet d'une résiliation anticipée ou d'une suspension par le bénéficiaire si la résiliation ou la suspension est requise en conséquence d'une suspension temporaire ou sanction imposée ou reconnue par le Fonds ;
- Ils informent rapidement le Fonds de toute allégation et autre indication de pratique répréhensible dont ils ont connaissance ;
- Ils coopèrent sans réserve à toute enquête conduite par le Fonds, notamment en mettant le personnel à disposition pour les entretiens, en donnant pleinement accès à tout document comptable, local, document et dossier (notamment dossier électronique) lié à l'opération ou activité concernée financée ou gérée par le FIDA, et en permettant que ces documents comptables, locaux, documents et fichiers fassent l'objet d'un audit ou d'une inspection par les auditeurs ou les enquêteurs nommés par le Fonds ;
- Ils conservent tous les documents comptables, documents et dossiers ayant trait à une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA, pendant une période de temps suffisante, comme indiqué dans l'accord de financement concerné ;
- Ils observent une stricte confidentialité concernant toute information éventuellement reçue en conséquence de leur participation à une enquête ou un processus de sanction mené par le FIDA.

Lorsque le Fonds constate que des pratiques répréhensibles ont été commises, les bénéficiaires :

- prennent en concertation avec le Fonds les mesures correctives qui conviennent ;
- appliquent intégralement toute suspension temporaire ou sanction imposée ou reconnue par le Fonds, notamment en renonçant à la sélection d'un soumissionnaire ou à la passation d'un contrat ou en suspendant ou en résiliant une relation contractuelle.
- avant la mise en œuvre d'une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA, les bénéficiaires du secteur public donnent au Fonds des informations sur les dispositions qu'ils ont prises en vue d'être informés des allégations de fraude ou de corruption intéressant l'opération ou activité financée ou gérée par le FIDA et de pouvoir réagir en conséquence, notamment la désignation d'une autorité locale compétente indépendante chargée de recevoir et d'examiner ces allégations et de mener des enquêtes à leur sujet.
- Lorsqu'ils participent à une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA, les bénéficiaires du secteur public prennent rapidement, en concertation avec le Fonds, les mesures qui conviennent pour lancer une enquête locale sur les allégations ou autres indications de fraude et de corruption intéressant l'opération ou activité financée ou gérée par le FIDA; informent régulièrement le Fonds, à des intervalles convenus par le bénéficiaire et le Fonds au cas par cas, des mesures prises dans le cadre de cette enquête; et, à la fin de l'enquête, en communiquent rapidement les conclusions et les résultats, notamment les éléments de preuve, au Fonds. Les

bénéficiaires du secteur public collaborent avec le Fonds pour coordonner toute action autre que les enquêtes qu'eux-mêmes peuvent souhaiter conduire en cas de pratique répréhensible suspectée ou indiquée de toute autre façon.

- Les bénéficiaires du secteur public sont encouragés à mettre en place, dans le respect de leurs lois et réglementations, des mesures de protection des lanceurs d'alerte et des canaux de communication confidentielle efficaces, afin d'être en mesure de recevoir et de traiter convenablement les allégations de fraude et de corruption intéressant les opérations ou activités financées ou gérées par le FIDA.

## **Processus**

### **(i) Rapports**

- a. Une adresse de courrier électronique confidentielle et sécurisée exclusivement réservé à la réception des allégations de pratiques répréhensibles est indiquée sur le site web du Fonds.
- b. Lorsque la question se pose de savoir si un acte ou une omission constitue une pratique répréhensible, l'adresse de courrier électronique confidentielle et sécurisée peut être utilisée pour demander conseil.
- c. Le Fonds traite dans la plus stricte confidentialité toutes les allégations signalées. Cela signifie que, normalement, le Fonds ne révèle pas l'identité d'une partie à l'origine de la communication des allégations à quiconque n'est pas associé au processus d'enquête, de sanction ou de prise de mesures disciplinaires, sans le consentement de cette partie.
- d. Le Fonds s'efforce de protéger d'éventuelles représailles tout individu ou entité qui a contribué à prévenir des pratiques répréhensibles ou a signalé au Fonds, en toute bonne foi, des allégations ou autres indications de pratiques répréhensibles. Le personnel et les employés hors personnel du FIDA sont protégés des représailles dans le cadre des procédures du Fonds relatives à la protection des lanceurs d'alerte.

### **(ii) Enquêtes**

- a. Lorsque le Fonds a des raisons de croire que des pratiques répréhensibles ont pu être commises, il peut décider d'examiner la question et de mener une enquête à ce sujet, indépendamment de toute action d'investigation menée ou prévue par le bénéficiaire.
- b. Le but d'une enquête conduite par le Fonds est de déterminer la mesure dans laquelle un individu ou une entité s'est livré à une ou plusieurs pratiques répréhensibles en lien avec une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA.
- c. Les examens et enquêtes menés par le Fonds présentent notamment les caractéristiques suivantes :
- d. Ils sont strictement confidentiels, ce qui signifie que le Fonds ne communique pas à quiconque n'est pas associé au processus d'enquête, de sanction ou de prise de mesures disciplinaires, l'un quelconque des éléments probants et des informations liés à l'examen ou à l'enquête, notamment le résultat d'un examen ou d'une enquête, à moins que la communication de cette information ne soit autorisée par le cadre juridique du Fonds ;
  - ils sont indépendants, ce qui signifie qu'aucune autorité n'est habilitée à intervenir dans un examen ou une enquête en cours, ni à autrement altérer, influencer ou stopper un examen ou une enquête ;
  - ils sont de nature administrative, par opposition à pénale, ce qui signifie que les examens et les enquêtes menés par le Fonds sont régis par les règlements et les procédures de celui-ci et non par les lois locales.

Le service du FIDA qui est chargé de conduire les examens et les enquêtes concernant des allégations ou autres indications de pratiques répréhensibles est le Bureau de l'audit et de la surveillance (AUO). Sans préjudice des dispositions des paragraphes 9 d) et 11 f), AUO peut consentir à ne pas communiquer à quiconque ne travaille pas à AUO l'un quelconque des éléments probants et des informations qu'il a obtenus à condition que ledit élément probant ou information puisse être utilisé uniquement à des fins de génération de nouveaux éléments probants ou informations, à moins que la personne ayant fourni l'élément probant ou l'information ne donne son consentement.

## **Sanctions et mesures connexes**

### **(i) Suspension temporaire**

Pendant la conduite d'un examen ou d'une enquête du FIDA, ou en attendant la conclusion d'un processus de sanction, le Fonds peut décider, à tout moment, de suspendre temporairement les paiements en faveur d'employés hors personnel du FIDA, de bénéficiaires non gouvernementaux, de fournisseurs ou de tierces parties ou de suspendre temporairement leur droit à participer à des opérations ou activités financées ou gérées par le FIDA pendant une période initiale de six (6) mois, susceptible d'être prolongée d'une période supplémentaire de six (6) mois.

Le personnel du FIDA peut être temporairement suspendu de ses fonctions conformément aux dispositions du cadre de gestion des ressources humaines en vigueur.

### **(ii) Sanctions**

Si le Fonds détermine que des employés hors personnel du FIDA, des bénéficiaires non gouvernementaux, des fournisseurs ou des tierces parties se sont livrés à des pratiques répréhensibles, il peut prendre des sanctions administratives à l'encontre de ces individus ou entités.

Les sanctions imposées sont établies en fonction: i) des constatations et éléments probants présentés par AUO, y compris les éléments atténuants et à décharge; ii) de tout élément probant ou argument soumis par le sujet de l'enquête face aux constatations présentées par AUO.

Le Fonds peut appliquer l'une quelconque des sanctions suivantes ou les associer entre elles :

- l'exclusion, qui signifie que, soit de manière permanente soit pendant une période déterminée, un individu ou une entité ne peut plus: i) se voir attribuer un quelconque contrat financé par le FIDA; ii) bénéficier financièrement ou autrement d'un quelconque contrat financé par le FIDA, notamment être engagé en qualité de sous-contractant; iii) participer de toute autre façon à la préparation ou à la mise en œuvre d'une quelconque opération ou activité financée ou gérée par le FIDA;
- l'exclusion avec levée conditionnelle des mesures d'exclusion, qui signifie que l'exclusion est annulée lorsque certaines conditions établies dans la décision de sanction sont remplies;
- la non-exclusion soumise à conditions, qui signifie qu'un individu ou une entité est tenu de mettre en place certaines mesures de correction, de prévention ou autres, comme condition de sa non-exclusion, étant entendu que, s'il ne le fait pas dans le délai prescrit, l'exclusion sera automatiquement appliquée conformément aux termes établis dans la décision de sanction;
- la réparation, qui est définie comme le paiement à une autre partie ou au Fonds (en lien avec les ressources du Fonds) d'un montant équivalant au montant des fonds détournés ou de l'avantage économique obtenu en conséquence de l'exercice d'une pratique répréhensible;

- la lettre de réprimande, qui est définie comme une lettre de blâme officielle ayant trait aux actes d'un individu ou d'une entité, qui informe cet individu ou cette entité que toute infraction commise à l'avenir entraînera des sanctions plus sévères.
- Le Fonds peut étendre l'application d'une sanction à l'un quelconque des affiliés d'une partie sanctionnée même si celui-ci n'est pas directement impliqué dans la pratique répréhensible. Par affilié, on entend tout individu ou entité qui : i) est directement ou indirectement contrôlé par la partie sanctionnée ; ii) est détenu ou contrôlé conjointement à la partie sanctionnée ; ou iii) agit en qualité de représentant, d'employé ou d'agent de la partie sanctionnée, y compris les propriétaires de la partie sanctionnée ou les personnes qui exercent un contrôle sur elle.
- Aux fins des opérations et activités financées ou gérées par le FIDA, le Fonds peut considérer comme faisant l'objet d'une exclusion les individus et entités à qui une autre IFI a imposé une exclusion, sous réserve que : i) cette IFI soit signataire de l'Accord d'exécution mutuelle des décisions d'exclusion ; et ii) l'exclusion remplisse les critères de reconnaissance mutuelle établis dans l'Accord d'exécution mutuelle des décisions d'exclusion<sup>2</sup>.

### **(iii) Mesures disciplinaires**

Si le Fonds constate qu'un membre du personnel du FIDA se livre à des pratiques répréhensibles, il peut appliquer des mesures disciplinaires et demander une réparation ou une autre compensation, conformément aux dispositions du cadre de gestion des ressources humaines en vigueur.

### **Renvois et partage de l'information**

32. Le Fonds peut, à tout moment, transmettre des informations ou des éléments probants liés à un processus en cours ou achevé d'enquête, de sanction ou de prise de mesures disciplinaires aux autorités locales d'un État membre. Pour déterminer le caractère opportun de cette transmission d'informations, le Fonds prend en considération son propre intérêt et celui des États membres touchés, des individus ou entités faisant l'objet de l'enquête et de toute autre personne concernée, notamment les témoins.

33. Si le Fonds obtient des informations ou des éléments probants sur des malversations potentielles intéressant les opérations ou activités d'une autre organisation multilatérale, il peut mettre ces informations ou éléments à la disposition de l'autre organisation afin que celle-ci mène ses propres processus d'enquête, de sanction ou de prise de mesures disciplinaires.

34. Dans le souci de faciliter et de régler l'échange confidentiel d'informations et d'éléments probants avec les autorités locales et les organisations multilatérales, le Fonds s'efforce de conclure des accords établissant les règles à respecter dans le cadre de cet échange.

### **Réponses opérationnelles données aux pratiques répréhensibles**

#### **(i) Rejet de l'attribution d'un contrat**

Le Fonds peut refuser de donner un avis de non-objection à l'attribution d'un contrat à une tierce partie, s'il détermine que la tierce partie, ou l'un quelconque des membres de son personnel, de ses agents, de ses sous-traitants, de ses sous-contractants, de ses prestataires de services, de ses fournisseurs et ou de leurs employés, s'est livré à une pratique répréhensible lors du processus compétitif d'attribution du contrat en question.

#### **(ii) Déclaration d'irrégularité de la passation de marché ou de non-admissibilité des dépenses**

Le Fonds peut, à tout moment, déclarer l'irrégularité d'une passation de marché ou la non-admissibilité de toute dépense associée à une procédure de passation de marché ou à un

contrat, s'il détermine qu'une tierce partie ou un représentant du bénéficiaire s'est livré à une pratique répréhensible en lien avec la procédure de passation de marché ou le contrat en question, et que le bénéficiaire n'a pas pris en temps voulu les mesures nécessaires, acceptables par le Fonds, pour réprimer ces pratiques lorsqu'elles ont été commises.

### **(iii) Suspension ou annulation d'un prêt ou d'un don**

Si le Fonds détermine qu'un bénéficiaire n'a pas pris en temps voulu les mesures nécessaires, acceptables par le Fonds, pour réprimer des pratiques répréhensibles lorsqu'elles ont été commises, il peut suspendre ou annuler, intégralement ou en partie, le prêt ou le don concerné par ces pratiques.

## **XIX. POLITIQUE DU FIDA EN MATIERE DE PREVENTION DU HARCELEMENT SEXUEL, EXPLOITATION ET ATTEINTES SEXUELLES**

Le Fonds exige que tous les bénéficiaires de ses financements, y compris l'acheteur ainsi que tous les soumissionnaires, partenaires d'exécution, prestataires de services, fournisseurs, co-fournisseurs, entrepreneurs, sous-traitants, consultants et sous-consultants, de même que tous leurs mandataires (déclarés ou non) et les membres de leur personnel se conforment à la Politique du FIDA en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Aux fins des présentes dispositions, et conformément à la Politique du FIDA susmentionnée, à laquelle des modifications pourront au besoin être apportées, les termes ci-après sont définis comme suit :

**a.** Le harcèlement sexuel s'entend de toute proposition sexuelle non sollicitée, de toute demande de faveur sexuelle ou de tout propos ou comportement à connotation sexuelle qui a une incidence déraisonnable sur l'exercice des fonctions professionnelles, modifie les conditions de travail, est utilisé comme condition à l'embauche ou crée une situation intimidante, hostile ou offensante sur le lieu de travail.

**b.** L'expression "exploitation sexuelle" désigne le fait d'abuser ou de tenter d'abuser d'un état de vulnérabilité, d'un rapport de force inégal ou de rapports de confiance à des fins sexuelles, y compris, mais non exclusivement, en vue d'en tirer un avantage pécuniaire, social ou politique. On entend par "atteinte sexuelle" toute agression sexuelle commise en utilisant la force ou la contrainte, ou à la faveur d'un rapport inégal, la menace d'une telle atteinte étant elle aussi constitutive de l'agression sexuelle.

Les acheteurs, fournisseurs et soumissionnaires pourront prendre toutes mesures appropriées pour prévenir le harcèlement ainsi que l'exploitation et les atteintes sexuelles, et pour empêcher que les membres de leur personnel et leurs sous-traitants, ou toute autre personne qu'ils emploient ou que leurs sous-traitants emploient directement ou indirectement ne se livrent à de tels actes dans l'exécution du présent marché. Les acheteurs, fournisseurs et soumissionnaires signaleront immédiatement au FIDA les faits de harcèlement sexuel ou d'exploitation et d'atteintes sexuelles survenus avant ou pendant l'exécution du marché, ou dans le cadre de celui-ci, en faisant notamment état des éventuelles condamnations, mesures disciplinaires, sanctions ou enquêtes. L'acheteur pourra prendre des mesures appropriées pouvant aller jusqu'à la résiliation du contrat, dès lors qu'il est établi que des actes de harcèlement sexuel ou d'exploitation et d'atteintes sexuelles ont été commis pendant l'exécution du marché.

**3) CONVENTION CAPMEA**

**En-Tête MESA**

**PEAJ**

**CONVENTION DE PARTENARIAT N°...../**

**MESA/PEAJ/UNC/ /RAF/SPM/20XX DU XX/XX/XXX.....**

Entre

**Le PROJET ELEVAGE ET APPUI AUX JEUNES (PEAJ)**

Et

**LE CENTRE D'ASSISTANCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES ET A  
L'ARTISANAT**

**La présente Convention est conclue en ce jour du ..... / ..... / 202X.**

## **ENTRE**

**Le Projet Elevage et Appui aux Jeunes (PEAJ)**, sis à \_\_\_\_\_, Rue \_\_\_\_\_, Immeuble \_\_\_\_\_, B.P : \_\_\_\_\_, Tél : \_\_\_\_\_, E-mail : \_\_\_\_\_, ci-après dénommé «**le Projet.**», représenté par son **Coordonnateur national**, ayant tous pouvoirs pour agir aux fins des présentes, d'une part,

## **ET**

**Le Centre d'Assistance aux Petites et Moyennes Entreprises et à l'Artisanat (CAPMEA)**, établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière placé sous la tutelle du ministère des petites et moyennes entreprises, de l'artisanat et de la promotion du secteur privé, spécialisée dans la promotion des PME/PMI, l'encadrement et l'assistance technique aux PME/PMI et au secteur informel, sis à \_\_\_\_\_, Rue \_\_\_\_\_, Immeuble \_\_\_\_\_, BP : \_\_\_\_\_, Tél : (+228) \_\_\_\_\_, E-mail : \_\_\_\_\_, ci-après désigné « **le Centre** » et représenté par son **Directeur général**, , ayant tous pouvoirs pour agir aux fins des présentes, d'autre part.

**Le PEAJ et le CAPMEA** sont dénommés ci-après séparément « la Partie » et collectivement « les Parties » à la présente Convention.

## **PREAMBULE**

**CONSIDERANT** l'Accord de Financement N° XXXXXXXXX du PEAJ signé entre le Gouvernement de la République Centrafricaine et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) en date du \_\_\_\_\_ portant sur la mise en œuvre du Projet Elevage et Appui aux Jeunes (PEAJ) ;

**Considérant** que le Projet et le Centre sont convenus de coopérer pour la mise en œuvre de la composante 1 (Amélioration de la productivité et de la production de chaînes de production de bétail et de miel résilientes, sensibles à la nutrition et inclusives des personnes vulnérables) et de la composante 2 (Promotion d'un accès durable à des services financiers adaptés et renforcement des liens commerciaux) ;

**Considérant** que le Document de conception du projet stipule que « L'Unité nationale de coordination (UNC) signera des contrats de partenariat de mise en œuvre avec des institutions publiques, privées et des faitières d'organisations de producteurs en charge de l'ingénierie sociale et technique des trajectoires de croissance des bénéficiaires » ;

**Considérant** les possibilités de partenariats envisagées également dans le Document de conception du projet et le Manuel de mise en œuvre du projet qui prévoient la contractualisation avec les structures d'incubation, dans le cadre de l'accompagnement des bénéficiaires du projet dans leurs parcours de progression ;

**Considérant** l'importance des actions de formation, d'incubation et de coaching dans l'accompagnement des différentes catégories de bénéficiaires du projet le long de leur parcours de progression ;

**Considérant** que depuis sa création par Ordonnance n°83.076 du 17 décembre 1983 et modification n°85.048 du 16 décembre 1985, le CAPMEA investit entre autres, dans la promotion des PME/PMI, l'encadrement et l'assistance technique aux PME/PMI et au secteur informel, la formation technique, l'information et la documentation aux PME/PMI et au secteur informel, la facilitation de l'accès au crédit aux PME/PMI et au secteur informel y compris en fonds de roulement et d'équipement ;

**ATTENDU** que la présente convention de partenariat encadre la réalisation successive des activités à mener pour le compte du PEAJ par le CAPMEA dans le cadre de contrats annuels assortis de cahiers de charge spécifiques à chaque activité.

**EN CONSEQUENCE**, les parties en présence sont convenues de ce qui suit :

## **II. PRÉSENTATION DU PEAJ**

### **L'objectif du projet**

L'objectif de développement du PEAJ est d'améliorer les moyens de subsistance et de promouvoir la résilience économique et climatique, ainsi que la sécurité alimentaire et nutritionnelle des groupes ciblés. 38. Les impacts suivants sont attendus : (1) 80% des ménages appuyés déclarent une augmentation de leur revenu ; (2) l'état nutritionnel et la résilience au changement climatique des ménages appuyés, sont améliorés ; et (3) 2802 emplois générés et stables dont 1121 emplois au profit des jeunes.

### **La zone d'intervention.**

Elle couvre 8 préfectures retenues sur la base de critères dont l'incidence de pauvreté, le niveau de vulnérabilité de la population à l'insécurité alimentaire, le besoin de converger les interventions du FIDA où elles auront des impacts significatifs sur les populations affectées par les crises, et les possibilités de synergie avec les autres intervenants. L'intervention couvrira les quatre préfectures où le PREPAS et le PRAPAM interviennent déjà à savoir : (1) la Nana-Mambéré ; (2) l'Ombella Mpoko ; (3) l'Ouham-Pende ; et (4) la Lobaye ; et elle s'élargira à 4 nouvelles préfectures, à savoir : (5) la Kemo ; (6) l'Ouham ; (7) la Ouaka ; et (8) la Nana-Gribizi où il y a un besoin urgent d'intervention pour assurer la résilience de populations qui n'ont pas bénéficié d'action de développement durable jusqu'à un passé récent du fait de la présence de groupes armés. Le PEAJ couvrira ainsi cinq des sept grandes communes d'élevage du pays à savoir, les Communes de : Kouï dans l'Ouham Pendé ; Niem-Yellewa et Gaudrot dans la Nana Mambéré ; l'Ombella Mpoko et Ouro-Djafun dans la Ouaka.

### **Les groupes-cibles**

Le PEAJ touchera 30 000 ménages, soit 180 000 bénéficiaires. Les jeunes (entre 18 et 35 ans) et les femmes représenteront respectivement 40% et 40% des bénéficiaires directs, organisés en trois catégories C.1, C.2 et C.3. La C.1 regroupe environ 28.820 ménages vulnérables et très vulnérables, avec peu ou pas d'actifs de production et un faible niveau d'éducation[7]. Elle est subdivisée en deux sous catégories. La C.1.a représente environ 22.820 ménages vulnérables qui bénéficieront quasi directement d'une gamme de services délivrés par le projet dans les zones d'habitation et répondant à leurs besoins : infrastructures de transhumance, dialogue pour la paix, services vétérinaires, infrastructures de marchés, etc. La C.1.b. représente environ 6,000 ménages très vulnérables, avec peu ou pas d'actifs de production. Ces ménages bénéficieront du mécanisme de soutien financier du projet aux plus vulnérables, et de l'appui pour leur graduation économique. La reconstitution de leur capital productif et leur insertion dans une trajectoire de croissance dépendent des subventions intelligentes et autres soutiens du projet. La catégorie C2 représente des ménages pauvres, mais ayant quelques actifs de production, et parfois un certain niveau d'éducation. L'appui du projet permettra à ces groupes cibles d'accéder au crédit pour développer et/ou étendre leurs activités et s'inscrire dans une trajectoire de croissance. La catégorie C.3 regroupe des acteurs locaux qualifiés de petits et moyens entrepreneurs, majoritairement informels. Ils sont porteurs d'initiatives économiques, qui leur confèrent des fonctions critiques de la chaîne de valeur, au-delà de la production. Le soutien du projet leur permettra d'accéder au crédit, de développer et d'élargir leurs rôles en tant que fournisseurs (de biens et services), transformateurs ou d'acteurs clés des chaînes d'approvisionnement locales, en développant des relations commerciales équitables avec les catégories C.1 et C.2, et possiblement, de se formaliser.

Le ciblage est différencié selon les catégories de bénéficiaires. Pour les C.1.a, le ciblage sera direct et porté par des campagnes d'information, étant donné que ces bénéficiaires accéderont directement aux services (répondant à leurs besoins) que le projet délivrera. Pour les C.1.b et C.2, elle consistera en deux étapes. Dans chaque sous-préfecture, les zones de concentration où il existe des preuves d'une relance croissante (post-conflit) des chaînes d'approvisionnement locales dans le secteur de l'élevage, seront sélectionnées. Ensuite, dans chaque zone sélectionnée, les bénéficiaires des catégories C.1, 2 et 3 seront identifiés, les communautés elles-mêmes jouant un rôle crucial dans le processus d'identification et de sélection. Enfin les C.3 seront sélectionnés à travers une procédure transparente, conduite conjointement par les organisations des bénéficiaires (FNEC, ANGAC) et des représentants de l'État (MESA, ANDE).

Des activités de sensibilisations, d'éducation sensibles au genre intégrant des sensibilisations sur les VBG ainsi que des activités de diffusion des textes sur les politiques permettront de toucher également l'ensemble des ménages de la zone d'intervention. Au total, le PEAJ ambitionne de toucher 30 000 ménages bénéficiaires directs soit l'équivalent de 180 000 bénéficiaires dont au moins 40% de jeunes (20% de jeunes filles et 20% de jeunes garçons ainsi que 40% de femmes. Par des mécanismes de ciblage direct, le PEAJ prévoit un quota de 5% pour les populations autochtones (qui sont des minorités rencontrées dans la zone) et 5% pour les personnes vivant avec handicap. Le ciblage de ces catégories spécifiques se fera avec l'aide d'organisations spécialisées dans ce domaine et avec l'appui de leurs associations. Le groupe cible direct du projet a été classé en trois catégories C.1, C.2 et C.3 La catégorie C2 représente des ménages vulnérables, mais ayant quelques actifs de production, et un certain niveau d'éducation. Cette catégorie est constituée par : (1) des jeunes scolarisés (jeunes diplômés de l'enseignement technique ou professionnel agricole ou d'élevage, les jeunes de niveau post-primaire, secondaire ou supérieur) et non scolarisés, qui ambitionnent d'entreprendre dans l'élevage ; (2) les jeunes démobilisés qui ont abandonné les armes pour se relancer dans la vie économique ; (3) des personnes engagées dans les activités d'élevage de subsistance, avec un cheptel de taille réduite. L'appui du projet permettra notamment à ces cibles d'accéder à un crédit (aux taux d'intérêt négociés avec les institutions financières participantes) pour développer et/ou renforcer leurs activités, et s'inscrire dans un parcours de croissance.

La catégorie C.3 regroupe des acteurs locaux qualifiés de micro petits et moyens entrepreneurs, ayant des activités liées aux marchés, informels pour la plupart. Ils sont déjà actifs dans les chaînes d'approvisionnement locales, en tenant des fonctions telles que : fournisseur d'intrants, fournisseur de soins vétérinaires, formateur, transformateur (principalement du lait, du miel), agrégateur des producteurs et des produits (organisation de la production, collecte et mise en marché des produits d'élevage), artisans fournisseurs des matériaux d'élevage (fabricants de parpaings, maçons et menuisiers spécialisés dans les constructions d'abris d'élevages et ruches etc.). Ils sont porteurs d'initiatives économiques, et pour la plupart, dans l'un des métiers connexes. L'appui du projet permettra possiblement de se formaliser, d'accéder à un crédit (aux taux d'intérêt négociés avec les institutions financières partenaires) et de se renforcer dans les rôles de fournisseurs ou d'acteurs moteurs des chaînes d'approvisionnement locales, développant des relations d'affaires équitables avec les C.1 et C.2.

### **Les principes de mise en œuvre**

La mise en œuvre du PEAJ sera régie par les principes suivants :

Principe 1. Les actions du projet sont conçues pour renforcer les dynamiques locales de relance économique notées dans les communes. L'approche de mise en œuvre accordera donc une attention particulière à la compréhension et à l'accompagnement de ces dynamiques.

Principe 2. Tout bénéficiaire est inséré dans un parcours de graduation économique. Au-delà de l'appui au relèvement, renforcement de la résilience par une activité, il s'agira de faire passer les cibles de leur situation actuelle à une situation économique meilleure. Ce parcours permet aux vulnérables et aux autres bénéficiaires, de reconstituer leur capital

de production, de le renforcer progressivement, d'être agrégé au sein d'une chaîne d'approvisionnement locale, de se connecter aux marchés, et de commencer progressivement à développer des relations avec des institutions de financement. Les bénéficiaires pourront ainsi s'insérer socialement et améliorer leur état de bien-être et de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Dans ce cadre, le PEAJ promouvra des relations d'affaires équitables entre les organisations des bénéficiaires, les agrégateurs (qui collectent les produits et les mettent sur le marché) et les fournisseurs de biens et services.

Principe 3. Tout ménage ciblé bénéficiera de l'accompagnement en éducation nutritionnelle et environnementale. Ceci permettra d'améliorer l'état nutritionnel des populations touchées et leurs sensibilités aux questions environnementales et de changement climatique.

### **Les composantes du projet**

Composante 1 - Améliorer la productivité et la production d'un élevage et d'une production de miel résilients et sensibles à la nutrition, des chaînes qui incluent les personnes vulnérables (environ 18 987 millions de USD).

Selon leurs catégories, les bénéficiaires seront insérés dans un parcours de croissance qui leur permet de : (1) accéder à des services financiers adaptés à leurs besoins ; (2) reconstituer leur capital productif ; (3) accéder à des services non financiers (formation, soutien organisationnel, suivi et coaching) ; (4) produire ; et (5) accéder aux services de marketing.

Pour les bénéficiaires C.1. (les plus vulnérables), le parcours de croissance comprendra les secteurs suivants : petit bétail (aviculture villageoise traditionnelle ; petits ruminants – moutons et chèvres ; et porcs) ; petite production laitière ; fromagerie artisanale et apiculture. Cela leur permettra de passer progressivement de l'assistance à la constitution d'une petite épargne, puis de relations avec les institutions financières. Le mécanisme financier est constitué de coupons pour l'acquisition de kits de production, couplés à un transfert monétaire alimentaire (pendant environ 5 mois, le cycle moyen de production) pour protéger ces bénéficiaires contre le risque de consommation des moyens de production acquis avec les coupons.

Pour les bénéficiaires C.2, les opportunités de croissance sont l'aviculture semi-moderne (élevage de poulets de chair et œufs), pharmacies vétérinaires, services de soins vétérinaires et de surveillance sanitaire, services de formation, production de miel, etc.

Pour les bénéficiaires C.3 (micro, petites et moyennes entreprises), la trajectoire de croissance concerne la production et fourniture de biens et services tels que : poussins d'un jour, aliments, transformation (mini-abattoir avec chambre froide, laiterie semi-moderne, boucherie moderne etc.), agrégation (collecte et commercialisation de produits), fourniture de services spécialisés tels que matériel et logement d'animaux, etc. Le mécanisme financier pour les C.2 et C.3 est le mécanisme tripartite de partage des risques et des coûts (bénéficiaire - Etat via le projet - Institution Financière Partenaire), pour le premier prêt, puis du mécanisme bipartite (bénéficiaire, IFP) de partage des risques et des coûts pour crédits ultérieurs. Le projet appuiera notamment l'élaboration d'un plan d'affaires et sa soumission à un partenaire financier pour obtenir un crédit individuel, dans une démarche collective pour les C.2 et individuellement pour les C.3. Toutes ces cibles bénéficient de formations (pratiques intelligentes face au climat, éducation financière, compétences commerciales, gestion de projet, entrepreneuriat) et suivi/coaching et mettront en œuvre les recommandations formulées lors de la formation. Pour les C.2 et C.3, le cursus peut inclure l'accès aux services d'incubation dans un centre de formation, accompagné de services de suivi et de coaching. Les alliances agrégatives (ou partenariats producteur-privé-public) seront promues pour assurer leur connexion aux marchés de biens et services et de produits (commercialisation de leur production), ainsi que leur accès aux services financiers numériques. Le soutien à la transhumance responsable portera sur des actions de sensibilisation, le balisage de trois grands axes pastoraux, la mise à disposition d'infrastructures (abreuvoirs pour les animaux, aires de repos pour les bergers), de services de santé, etc. sur. Enfin, un soutien ciblé à l'éducation nutritionnelle et à l'autonomisation des femmes viendra compléter ces interventions.

Composante 2. Promouvoir un accès durable à des services financiers adaptés et renforcer les liens avec le marché (environ 5 981 millions USD).

Le projet exploite deux mécanismes financiers :

(1) un système de coupons (pour l'acquisition de kits de production), sécurisé et couplé à des transferts monétaires alimentaires sera déployé, en partenariat avec des opérateurs spécialisés, exclusivement au profit des personnes très vulnérables (C.1), qui pourront évoluer en associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC) ;

(2) un mécanisme tripartite de financement à coûts et risques partagés pour les autres bénéficiaires (catégories C.1 et C2). Il est constitué de la contribution du bénéficiaire (10%), du dépôt à terme mis en place par le Gouvernement via l'Unité Nationale de Coordination du projet (40%), et le prêt de l'institution financière partenaire (50%) à un taux d'intérêt négocié. Chacun de ces bénéficiaires n'a accès au dépôt à terme qu'une seule fois. Le mécanisme des crédits devient bipartite (le bénéficiaire et l'institution financière partenaire) pour les crédits subséquents. En partenariat avec des opérateurs spécialisés, le système de bons d'achat (pour l'acquisition de kits), couplé aux transferts monétaires alimentaires, sera mis en place et déployé au profit des personnes vulnérables ; et celles-ci peuvent évoluer en associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC). Des services financiers numériques y compris les transferts d'argent électroniques seront renforcés et utilisés. En outre, les infrastructures de marché seront promues et des relations de partenariat équitables seront favorisés entre les groupes de petits producteurs et les autres acteurs des chaînes d'approvisionnement locales.

Composante 3. Renforcement des capacités, coordination et gestion du projet (environ 11 826 millions USD).

Pour le secteur public, cela implique le Ministère de l'Élevage et de la Santé Animale (MESA) et d'autres ministères comme ceux en charge de la nutrition, du genre, de la technologie numérique, etc. Pour les organismes bénéficiaires, cela inclut la FNEC et l'ANGAC qui sont des partenaires stratégiques du projet. L'objectif est de renforcer leurs capacités opérationnelles et de recourir à la numérisation comme moyen de renforcer la transparence et d'améliorer l'efficacité.

Le PEAJ sera géré par une Unité nationale de coordination (UNC), dotée d'effectifs réduits et basée à Bangui. L'UNC aura 3 antennes également d'effectifs légers, basées à Bouar, Sibut et Bosangoa. Il sera supervisé par un Comité de Pilotage ouvert aux représentants des parties prenantes (secteur public, organisations bénéficiaires, etc.) et présidé par le Ministre chargé de l'élevage. L'UNC signera des contrats de partenariat de mise en œuvre avec des institutions publiques et privées (notamment l'ANDE, la FNEC et l'ANGAC, l'ACFPE, le CAPMEA, l'ENEB, l'ISDR en charge de l'ingénierie sociale et technique des parcours de croissance des bénéficiaires). L'UNC se concentrera ensuite sur la gestion fiduciaire, le suivi et l'évaluation des réalisations du projet, ainsi que la gestion des connaissances et la communication. Le système de suivi-évaluation sera numérisé, avec un rôle crucial pour les partenaires de mise en œuvre et les organisations bénéficiaires.

### **III. DOCUMENTS DE REFERENCE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT**

Dans le cadre de la présente convention de partenariat, les documents suivants tiennent lieu de référence :

- Le Document de conception du PEAJ (DCP) ;
- L'accord de financement du PEAJ et la lettre à l'emprunteur ;
- Le manuel de procédure administrative, financière et comptable du Projet ;
- Le manuel d'exécution du Projet (PIM) ;
- Les différents arrêtés de mise en place et de gestion du Projet ;
- Les plans de travail et de budget annuels (PTBA) du Projet ;
- Les rapports de supervision et de revue à mi-parcours du Projet.

### **IV. CHAPITRE 1 : GÉNÉRALITÉS**

**Article 1** : La présente convention est signée entre les parties pour une période de trois (3) ans à compter du ..... au ..... Seule la première année est ferme. Le renouvellement les deux autres années sera fait sur la base d'une évaluation jugée satisfaisante en fonction des critères, indicateurs et cibles préalablement établis et acceptés par les deux parties contractantes. Le cas échéant, le renouvellement se fera par avenant.

**Article 2** : La présente convention de partenariat a pour objet de fixer le cadre de collaboration entre le PEAJ et CAPMEA, de définir les rôles, les responsabilités et les engagements des partenaires dans la limite de leurs missions et attributions respectives, de préciser les modalités de mise en œuvre des activités convenues de commun accord. Le détail des livrables assorti d'un calendrier et d'un budget est présenté en annexe.

**Article 3** : Pour permettre au CAPMEA de fournir les services attendus, le PEAJ lui versera un montant total qui ne pourra pas excéder le plafond de Cent cinquante millions **(150 000 000) FCFA** et qui représente l'engagement maximal du Projet. Ce montant se décompose comme suit :

Année 1 : .....

Année 2 : .....

Année 3 : .....

**Article 4** : Des revues semestrielles et annuelles comprenant le Projet, le Centre, le MESA et le FIDA seront organisées pour évaluer l'état de mise en œuvre de la convention, analyser les rapports annuels, se prononcer sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la mission assignée à la Structure d'Incubation et faire des recommandations le cas échéant.

Les critères d'évaluation porteront sur la capacité du Centre à réaliser son mandat en respectant les exigences technico-administratives du PEAJ. La performance du Centre sera notamment évaluée à travers :

- Le nombre de jeunes dont les capacités entrepreneuriales auront été renforcées (réalisé/prévu) ;
- Le nombre de jeunes dont les compétences techniques auront été renforcées (réalisé/prévu) ;
- Le nombre de jeunes dont les connaissances en éducation financière auront été renforcées et qui auront été accompagnées dans l'établissement des relations avec les Institutions financières partenaires (IFP) ;
- Le nombre de plans d'accompagnement et d'appui-conseil post-incubation élaborés ;
- Le ratio entre le nombre de jeunes entrés en incubation et ceux dont les plans d'affaires auront été jugés qualitativement satisfaisants en sortie d'incubation ;
- Le nombre de jeunes dont les plans d'affaires ont été validés par les IFP ;
- Le nombre de jeunes ayant ouvert des comptes dans les IFP ;
- Le nombre d'entreprises des jeunes effectivement en activité ;
- Le nombre d'entreprises des jeunes effectivement formalisées ;
- Le nombre de jeunes ayant obtenu un crédit productif ;
- La qualité et la fiabilité des données présentant les performances du Centre ;
- La capacité à produire dans les délais, les rapports techniques et financiers.

## **V. CHAPITRE II : OBLIGATIONS DU CAPMEA**

**Article 5 :** Le CAPMEA élaborera et soumettra au Projet, un plan pluriannuel de mise en œuvre des activités prévues dans le cadre de la présente convention.

**Article 6 :** Le Centre entreprendra les efforts nécessaires pour assurer, dans les délais requis, la mise en œuvre des activités convenues dans la zone du Projet, particulièrement dans les préfectures de .....

**Article 7 :** Le Centre aura la responsabilité de fournir en appui au Projet, des services de formation et d'encadrement de différentes catégories d'acteurs opérant dans les maillons de production, de transformation et de commercialisation des filières viande rouge, poulet, œuf, miel et lait (avec une priorité pour les femmes et les jeunes), porteurs d'initiatives économiques entrant dans le cadre du Projet, notamment pour :

- L'appui à la maturation des projets des porteurs d'initiative économique, avec une perspective progressive d'installation et de développement ;
- Le renforcement des compétences techniques ;
- L'éducation financière des acteurs incubés ;
- L'apprentissage de la gestion d'entreprise et des différentes fonctions de l'entrepreneur ;
- L'appui à la mise en place d'un système de gestion et à l'opérationnalisation d'une stratégie d'entreprise efficace ;
- Le suivi et l'accompagnement des acteurs dans la mise en place et la consolidation de leur entreprise ;
- L'appui à la consolidation des relations entre les bénéficiaires du projet et les IFP à travers la facilitation des opérations d'ouverture des comptes, le versement de l'apport personnel, la mobilisation du crédit démarrage et l'acquisition du kit, la demande et la mobilisation du crédit productif ;
- Le Centre devra contribuer si nécessaire, à l'identification des entreprises référentes, assurer le placement des jeunes au sein de ces entreprises référentes dans le cadre du parcours de formation et pour la durée convenue avec le PEAJ et consignée dans le ruban pédagogique. Il devra en outre assurer le suivi du jeune promoteur lors de son passage chez le référent lors des phases d'incubation et de post-incubation ;
- Si nécessaire, le Centre accompagnera également le promoteur dans ses relations avec sa famille afin de garantir son soutien tout au long du projet et, à terme, l'autonomisation financière du jeune par rapport à son cercle familial.

**Article 8 :** Le Centre s'engage en outre à mettre en œuvre dans les délais convenus les recommandations formulées à l'issue des différentes missions de supervision et/ou d'évaluation organisées par le Projet.

A cet effet, le Centre s'engage à :

- (i) Prendre en charge l'organisation logistique des actions de renforcement des capacités d'accompagnement des promoteurs, proposées par le Projet, conformément au cahier des charges ;

- (ii) Participer à l'évaluation conjointe des interventions ;
- (iii) Assurer pour la réalisation des activités du PEAJ la mobilisation des ressources humaines ci-après :
  - **Des Conseillers (ères) principaux (pales) d'Entreprises chargés (ées) de la formation et de l'encadrement** des promoteurs dans la maturation de leurs projets d'entreprises ;
  - **Des Conseillers (ères) principaux (pales) d'Entreprises chargés (ées) du suivi-accompagnement** qui assureront l'encadrement des promoteurs dans la mise en œuvre des appuis post-formation et qui seront en charge des appuis des bénéficiaires dans la mise en place de leurs entreprises ;
  - **Un(e) agent administratif** qui sera chargé du suivi administratif et fiduciaire de l'exécution du contrat ;
  - **Un (e) responsable du suivi-évaluation** qui sera le point focal de l'agrégation des données et informations au système de suivi-évaluation du MESA.

Les effectifs de ces conseillers et personnes ressources seront déterminés en fonction du nombre de bénéficiaires à encadrer dans le cadre des contrats annuels de performance.

Les profils de ces personnes ressources seront définis dans les contrats et le PEAJ validera en définitive le recrutement et la désignation de celles-ci.

## **VI. CHAPITRE III : OBLIGATIONS DU PEAJ**

**Article 9 :** Le Projet facilitera l'exécution par le Centre, des activités convenues, en y apportant toute contribution nécessaire, notamment à travers la mise à disposition du répertoire et profils des bénéficiaires à former et à accompagner d'une part, le monitoring et l'évaluation des réalisations du Centre d'autre part et enfin la mise à disposition des ressources financières pour l'exécution des activités ;

**Article 10 :** Le Projet s'engage à :

- (i) Sensibiliser les employés du Centre sur la démarche d'incubation du PEAJ et le rôle du Centre ;
- (ii) Proposer les méthodes et outils du dispositif d'incubation ;
- (iii) Renforcer les capacités techniques, managériales et matérielles du Centre, spécifiques dans le cadre de la mise en œuvre du Projet ;
- (iv) Participer à l'évaluation conjointe des différentes interventions ;
- (v) Assurer la mise à disposition des ressources financières dans le compte dédié du Centre.

## **VII. CHAPITRE IV : GESTION DU PERSONNEL DU CENTRE**

**Article 11 :** Le Centre apportera une expertise à la mise en œuvre des activités conformément aux contrats et aux cahiers de charges. Cette expertise sera sous forme de prestation de services des conseillers du Centre et autres structures avec lesquelles elle aura établi un partenariat pour répondre au cahier de charge du PEAJ en matière d'incubation.

**Article 12 :** Le personnel assigné par le Centre aux activités du Projet et sous contrat avec lui sera recruté et employé sur la base de la législation du travail en vigueur en République Centrafricaine. Ce personnel sera placé sous la responsabilité directe du Centre. Le PEAJ assurera la supervision générale des activités à travers les équipes techniques du Projet déployées sur le terrain.

## **VIII. CHAPITRE V : GESTION FINANCIERE**

**Article 13 :** Les activités réalisées par le Centre dans le cadre de la présente convention seront exécutées sur financement du PEAJ. Le budget et les modalités de financement seront spécifiquement définis dans des contrats annuels de performance successifs et dans les procédures en vigueur au Projet.

**Article 14 :** La contribution du Projet couvrira les coûts des services ainsi que les frais de gestion du Centre tels que définis dans les contrats respectifs. Au terme de l'exécution de chaque contrat, le solde des ressources financières sera évalué et le montant sera déduit du paiement du contrat suivant.

**Article 15 :** Le Centre administrera les activités prévues conformément aux directives fiduciaires données par le Projet afin de respecter l'exigence de contrôle de la qualité de la dépense selon les procédures du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) et du Gouvernement Centrafricain.

**Article 16 :** Un compte dédié sera ouvert pour le Centre. L'ensemble des activités exécutées dans le cadre de la convention seront financées à partir de ce compte. Un plan de trésorerie sera élaboré et les dépenses seront effectuées en conformité avec ce plan de trésorerie.

**Article 17 :** Le Centre fournira au Projet la liasse des pièces nécessaires en originaux pour justifier les paiements qui leurs seront effectués pour la réalisation des activités retenues dans les différents contrats. Le PEAJ se réserve le droit d'effectuer des contrôles inopinés pour vérification des pièces justificatives.

**Article 18 :** Le Centre fournira au Projet des rapports techniques et financiers présentant les résultats obtenus dans le cadre de ses activités selon les modalités définies dans les différents contrats annuels de performance.

## **IX. CHAPITRE VI : DISPOSITIONS DIVERSES**

**Article 19 :** Tous les droits de propriété intellectuelle y compris les droits de brevets, les droits d'auteur, les modèles et les marques sur toute œuvre créés dans le cadre de la présente convention aux fins ou à la suite de l'exécution de ses obligations (« œuvres contractuelles ») appartiendront au PEAJ.

**Article 20 :** La présente convention peut être amendée par écrit et par consentement mutuel entre les deux parties.

**Article 21 :** La présente convention pourra être résiliée par l'une des deux parties conformément aux dispositions suivantes :

- (i) Après consultation entre les parties, chacune d'entre elle peut notifier à l'autre un préavis écrit de résiliation de la convention. La résiliation prendra effet (90) quatre-vingt-dix jours après la réception dudit préavis ;
- (ii) En cas d'évaluation de l'exécution des contrats jugée non satisfaisante par le PEAJ ;
- (iii) En cas de résiliation par le PEAJ, le Centre ne sera pas tenu de rembourser les fonds qu'il aura irrévocablement engagé de bonne foi en faveur des tiers avant la date de notification de la résiliation ;
- (iv) Les obligations assumées en vertu de cette convention subsisteront à sa résiliation dans la mesure où cela est nécessaire pour mettre fin et de manière ordonnée aux activités prévues, de retirer le personnel, les fonds et les biens, de clôturer les comptes entre les parties et de résilier les obligations contractuelles envers le personnel, les consultants et les autres structures partenaires.

**Article 22** : Les parties peuvent décider de prolonger la période de validité de la présente convention par un acte écrit mutuellement consenti et signé par leurs représentants habilités.

**Article 23** : Le Projet traitera et sera responsable de toute réclamation émanant de tiers ou tout litige découlant des opérations en vertu de la présente convention dirigé contre le Centre, son personnel ou toute autre personne physique ou morale fournissant des services pour son compte et les mettra à l'abri des réclamations et des litiges. Si la réclamation ou le litige survient par la négligence ou la faute du Centre ou de ses employés, celui-ci en assumera l'entière responsabilité.

**Article 24** : Les parties s'efforceront de tout mettre en œuvre pour résoudre à l'amiable tout litige, controverse ou réclamation découlant de l'application ou de l'interprétation de la présente convention dans un délai de (60) jours.

**Article 25** : Si le litige, la controverse ou la réclamation n'est pas réglé(e) par voie amiable dans les délais impartis, il/elle sera tranché(e) par voie judiciaire devant les tribunaux centrafricains compétents.

**Article 26** : La présente convention a été rédigée et signée en français en (2) deux exemplaires originaux. Dans le cas où cette convention serait traduite dans une langue autre que le français, la version originale en français prévaudra.

**Article 27** : La présente convention prévalant sur tous les échanges entre les parties, entre en vigueur à la date de sa signature par les représentants dûment habilités des deux parties et demeurera en vigueur pour une période de trois (3) ans.

Ont signé

Pour le CAPMEA

Pour le PEAJ

# ANNEXES

## **I. DEPENSES AUTORISÉES**

Le financement est utilisé exclusivement pour financer des dépenses répondant aux critères suivants :

- a. La dépense doit correspondre au coût raisonnable des biens, travaux et services nécessaires au projet et prévus au **BUDGET** concerné et acquis conformément aux procédures prévues dans les Directives pour la passation des marchés définies dans l'accord de financement signé avec le FIDA.
- b. Les dépenses doivent être faites pendant la période d'exécution de la Convention/Contrat, à l'exception des dépenses correspondant aux frais de liquidation de la Convention/Contrat qui peuvent être faites entre la date d'achèvement de la Convention/Contrat et la date de clôture de la Convention/Contrat.
- c. Les dépenses doivent être faites par une Partie à la Convention/Contrat.
- d. Si, aux termes de la Convention/Contrat, le montant du financement est affecté à des catégories de dépenses autorisées et que le pourcentage est précisé, la dépense doit entrer dans une catégorie dont l'allocation n'a pas été épuisée, et elle n'est autorisée que dans la limite du pourcentage applicable à la catégorie en question.
- e. La dépense doit être par ailleurs autorisée conformément aux conditions stipulées dans la Convention/Contrat qui doivent être conformes à celles définies dans l'accord de financement signé avec le FIDA.
- f. Le FIDA peut décider que certains types de dépenses ne seront pas autorisés.
- g. Tout paiement interdit par décision du Conseil de sécurité des Nations Unies en vertu du chapitre VII de la Charte des Nations Unies, ne sera pas admissible au financement au titre de la Convention/Contrat.
- h. Aucun paiement fait à une personne ou à une entité, ou pour l'achat de tout bien ou service, ne peut être admissible à un financement au titre de la Convention/Contrat si le fait de procéder à ce paiement ou de le recevoir constitue un acte de coercition, de collusion ou de corruption ou une pratique frauduleuse de la part de tout représentant du projet, de l'Etat ou de toute Partie au projet.

## **II. PERSONNEL CLÉ<sup>136</sup>**

- a. Les postes listés ci-dessous sont considérés comme le personnel clé de la mise en œuvre de la Convention/Contrat :

Lister l'ensemble des postes considérés comme étant « Personnel Clé »

- b. Le Partenaire/Fournisseur désigne le Responsable de la mise en œuvre de la Convention/Contrat et tout le personnel clé selon la procédure convenue avec le Projet et approuvée par le FIDA. Chacun des membres du personnel clé du projet a les compétences et l'expérience spécifiées dans l'accord ou approuvées par le FIDA.
- c. Le Partenaire/Fournisseur doit veiller à ce que le personnel clé du projet reste en poste tout au long de la période de mise en œuvre.

---

<sup>136</sup> Le personnel clé ne peut être licencié par le Partenaire/Fournisseur qu'avec l'accord du projet.

d. Le Partenaire/Fournisseur doit veiller à assurer le personnel clé chargé de la mise en œuvre de la Convention/Contrat contre les risques de maladie et d'accident selon de saines pratiques commerciales ou selon les pratiques habituelles en vigueur dans son domaine d'activité.

### **III. CONDITIONS PREALABLES DE DECAISSEMENT DES FONDS**

- a. Disponibilité ou recrutement du personnel clé (technique et financier)
- b. Ouverture d'un compte désigné pour recevoir les fonds de la Convention/Contrat (applicable aux conventions).<sup>137</sup>
- c. Existence d'un manuel de procédures administratives, comptables et financières
- d. Existence ou Mise en place d'un système de Gestion financière permettant l'enregistrement et le rapportage financier (de préférence automatisé).

### **IV. MODALITÉS DE DÉCAISSEMENT DES FONDS**

Décaissements en 2<sup>138</sup> tranches annuelles (pour les conventions) correspondant chacune au montant de six (6) mois d'activités sur la base du budget approuvé dans le respect des conditions ci-dessous:

- a. La première tranche ne sera versée qu'après Satisfaction par le Partenaire/Fournisseur des conditions préalables de décaissement définies dans la Convention/Contrat.
- b. La deuxième tranche ne sera versée qu'après :
  - Le respect du calendrier de rapportage et de justification des fonds avec une justification d'au moins 90% du montant de la première tranche ;
  - Et validation par le Coordonnateur du projet de la satisfaction des livrables délivrés par le Partenaire/Fournisseur.

### **V. CALENDRIER DE RAPPORTAGE ET DE JUSTIFICATION DES FONDS**<sup>139</sup>

Le Partenaire/Fournisseur doit soumettre au Projet au plus tard le 10 du mois suivant la fin de chaque trimestre les éléments de rapportage et de justification de l'utilisation des fonds minimum ci-après :

- a. Un rapport financier de l'utilisation des fonds reçus ;
- b. Les pièces justificatives satisfaisantes supportant l'utilisation des fonds ;
- c. Le rapprochement du compte désigné auquel est attaché le relevé bancaire correspondant.

### **VI. DESCRIPTION DES PIÈCES JUSTIFIANTES REQUISES**

Détailler dans une annexe séparée la nature des PJ requises pour les différentes catégories de transactions (Achat de biens, travaux, services ; voyages et per diem ; salaires, carburant, frais d'atelier etc...) – et surtout assurez-vous qu'elles sont en conformité avec ce que le FIDA demande.

---

<sup>137</sup> Pour le cas des contrats de marchés se conformer aux meilleures pratiques en vigueur

<sup>138</sup> Pour le cas des contrats de marchés se conformer aux meilleures pratiques en vigueur

<sup>139</sup> Définir la documentation applicable et la périodicité de sa soumission dans le cas d'un contrat de marchés

Prendre comme référence le manuel du projet et fournir au Partenaire/Fournisseur les mêmes formulaires utilisés par le projet en interne.

## **VII. PASSATION DES MARCHÉS**

Les marchés de biens, de travaux et de services financés à travers le financement de la présente Convention/Contrat seront passés conformément aux dispositions ci-dessous :

Le projet doit copier et coller les mêmes méthodes et seuils de passation des marchés définis dans la lettre à l'emprunteur auxquels le projet est soumis.

## **VIII. ACCORDS SUBSIDIAIRES**

En vertu des dispositions de l'accord de financement liant le FIDA au Gouvernement de la RCA pour la mise en œuvre du projet, le Partenaire/Fournisseur devra s'assurer qu'aucune Partie à la présente Convention/Contrat ne conclue un accord subsidiaire ou n'y consente des modifications en contradiction avec la présente Convention/Contrat et l'accord de financement signé entre le FIDA et la RCA.

- a. Le Partenaire/Fournisseur et chaque Partie au projet exercent les droits dont ils sont titulaires aux termes de tout accord subsidiaire auquel ils sont parties, de façon à ce que les intérêts du Projet et du FIDA soient entièrement protégés et que le projet soit exécuté conformément aux dispositions de la section 7 .01 des conditions générales du FIDA.
- b. Aucune disposition d'un accord subsidiaire auquel le Partenaire/Fournisseur est Partie prenante ne peut être transférée, suspendue, amendée, abrogée, faire l'objet d'une renonciation ou de toute autre modification sans le consentement préalable du FIDA.
- c. Le Partenaire/Fournisseur supporte tous les risques de change affectant les accords subsidiaires auxquels il est Partie, à moins que le FIDA n'en convienne autrement.

## **IX. AUDIT A L'INITIATIVE DU FIDA**

- a. En vertu des dispositions de l'accord de financement liant le FIDA au Gouvernement de la RCA pour la mise en œuvre du Projet PEAJ, le Partenaire/Fournisseur et les Parties à la présente Convention/Contrat autorisent les auditeurs désignés par le FIDA à vérifier les comptes et livres comptables relatifs à la mise en œuvre de la Convention/Contrat.
- b. Le Projet PEAJ, le Partenaire/Fournisseur et les Parties à la Convention/Contrat devront coopérer pleinement à cet audit et accorder aux auditeurs l'ensemble des droits et privilèges dont bénéficient les agents et les représentants du FIDA.
- c. Le FIDA supportera le coût dudit audit effectué à sa demande, contrairement au coût d'une demande d'audit du FIDA en raison de la soumission tardive sous une forme non satisfaisante d'un rapport d'audit annuel et que le FIDA considère qu'il est peu probable que l'emprunteur / bénéficiaire satisfasse à cette obligation dans un délai raisonnable – auquel cas le coût de l'audit est imputé au compte de prêt / subvention.

## **X. IMPOTS**

- a. La Convention/Contrat est exonérée de taxes sur la signature, la délivrance ou l'enregistrement.
- b. Le Partenaire/Fournisseur doit s'assurer que l'ensemble des achats et marchés de biens, travaux et services achetés dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention/Contrat sont exonérés de tous impôt et taxes.

## **XI. VISITES ET INSPECTIONS PAR LE FIDA**

En vertu des dispositions de l'accord de financement liant le FIDA au Gouvernement de la République de PRRR pour la mise en œuvre du Projet, le Partenaire/Fournisseur et les Parties à la Convention/Contrat autorisent les agents et représentants du FIDA à :

- a. Visiter et inspecter le projet, les chantiers, les travaux, les installations et les autres biens utilisés aux fins du projet ;
- b. Examiner les originaux et prendre des copies des données, comptes, dossiers et documents relatifs à la Convention/Contrat, à une Partie à la Convention/Contrat ; et
- c. Se rendre auprès du personnel du Partenaire/Fournisseur et de tout membre du personnel d'une Partie à la Convention/Contrat, entrer en relation avec eux et prendre des renseignements.

## **XII. MODALITÉS DE DISPOSITION DES ACTIFS A LA FIN DE LA CONVENTION/**

- a. Le PEAJ définit les modalités de dispositions des actifs à la fin de la Convention/Contrat.
- b. Ces modalités doivent être préalablement soumis au FIDA pour revue et validation.

## **XIII. EVALUATION DE LA CONVENTION/CONTRAT**

- a. En vertu des dispositions de l'accord de financement liant le FIDA au Gouvernement de la RCA pour la mise en œuvre du Projet PEAJ, le Partenaire/Fournisseur et chaque Partie au projet faciliteront toutes les évaluations et les examens du projet que le FIDA pourrait effectuer au cours de la période d'exécution de la Convention/Contrat et durant les dix (10) années qui suivent.
- b. Le terme "faciliteront" utilisé dans la présente section comprend, outre les dispositions concernant les examens et évaluations, la fourniture en temps opportun d'un appui logistique qui se traduit par la mise à disposition du personnel, des équipements de la Convention/Contrat et par la prise sans délai de mesures que le FIDA pourrait demander en rapport avec ces évaluations et ces examens. Les frais accessoires ne sont pas inclus.

## **XIV. ASSURANCE**

- a. Le Partenaire/Fournisseur assure contre les risques l'ensemble des biens et des constructions utilisés dans le cadre du projet selon des montants conformes à de saines pratiques commerciales.
- b. Le Partenaire/Fournisseur assure les biens importés pour les besoins du projet et financés par les fonds du financement contre les risques afférents à leur achat, leur transport et leur livraison jusqu'au lieu de leur installation conformément à de saines pratiques commerciales.

## **XV. ARCHIVES**

Le Partenaire/Fournisseur doit s'assurer que toutes les Parties à la Convention/Contrat établissent et tiennent à jour les dossiers et les documents nécessaires pour rendre compte des opérations entreprises dans la mise en œuvre de la Convention/Contrat (y compris, notamment, les copies ou les originaux de toute correspondance, minutes de réunions et tous documents relatifs aux passations des marchés), jusqu'à la date d'achèvement de la Convention/Contrat et les conservent pendant au moins les dix (10) années qui suivent.

## **XVI. UTILISATION DES BIENS DE LA CONVENTION/CONTRAT**

Le Partenaire/Fournisseur doit veiller à s'assurer que l'ensemble des biens, services, constructions financés au moyen du financement de la Convention/Contrat sont utilisés exclusivement aux fins de la Convention/Contrat.

## **XVII. MAINTENANCE**

Le Partenaire/Fournisseur doit veiller à s'assurer que l'ensemble des installations et des travaux de génie civil utilisés dans le cadre du projet sont en permanence utilisés et entretenus correctement et que toutes les réparations nécessaires sont effectuées avec la diligence nécessaire.

## **XVIII. POLITIQUE REVISEE DU FIDA EN MATIERE DE PREVENTION DE LA FRAUDE ET DE LA CORRUPTION DANS LE CADRE DE SES ACTIVITES ET OPERATIONS**

### **a. Introduction**

- Le Fonds est conscient que la prévention de la fraude et de la corruption et la limitation de leurs effets dans le cadre de ses activités et opérations constituent des éléments essentiels de son mandat en matière de développement et de ses obligations fiduciaires. Le Fonds ne tolère aucun détournement ni gaspillage de ses ressources résultant des pratiques définies au paragraphe 6 ci-après.
- La présente politique a pour objet d'établir les principes généraux, les responsabilités et les procédures que le Fonds doit mettre en place pour prévenir et réprimer les pratiques répréhensibles dans le cadre de ses activités et opérations.
- La présente politique prend effet à la date de sa publication. Elle remplace la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations (EB 2005/85/R.5/Rev.1) datée du 24 novembre 2005.

### **b. Politique**

#### **Principes généraux**

- Le Fonds ne tolère aucune pratique répréhensible dans le cadre de ses activités et opérations. Tous les individus et entités énumérés au paragraphe 7 ci-après doivent prendre les mesures qui conviennent pour prévenir et combattre les pratiques répréhensibles et en limiter les effets, lorsqu'ils participent à une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA.
- Le Fonds s'efforce de veiller à ce que les individus et entités qui contribuent à prévenir les pratiques répréhensibles ou font état, en toute bonne foi, d'allégations de pratiques répréhensibles soient protégés d'éventuelles représailles, et de protéger également les individus et entités qui font l'objet d'accusations injustes ou malveillantes.

#### **Pratiques répréhensibles**

- Les pratiques énumérées ci-après sont considérées comme des pratiques répréhensibles lorsqu'elles intéressent une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA :
- "Acte de corruption" s'entend du fait d'offrir, de donner, de recevoir ou de solliciter, directement ou indirectement, un avantage dans le but d'influencer indûment les décisions d'une autre partie ;
- "Pratique frauduleuse" s'entend de toute action ou omission, y compris une fausse déclaration, qui trompe sciemment, ou cherche sciemment à tromper, une partie dans le but d'obtenir indûment un avantage financier ou autre ou de se soustraire à une obligation ;
- "Acte de collusion" s'entend d'un arrangement entre deux ou plusieurs parties destiné à atteindre un but illégitime, comme influencer indûment les actions d'une autre partie ;

- "Acte de coercition" s'entend du fait de léser ou d'endommager, ou de menacer de le faire, directement ou indirectement, une partie ou ses biens pour influencer indûment les actions de cette partie ou d'une autre ;
- On entend par "obstruction": i) le fait de détruire, de falsifier, d'altérer ou de dissimuler délibérément tout élément de preuve dans une enquête menée par le Fonds, ou de faire de fausses déclarations aux enquêteurs dans le but d'entraver substantiellement une enquête menée par le Fonds; ii) le fait de menacer, de harceler ou d'intimider une partie pour l'empêcher de divulguer ce qu'elle sait sur des questions intéressant une enquête menée par le Fonds ou de poursuivre cette enquête; et/ou iii) la commission de tout acte visant à entraver substantiellement l'exercice des droits contractuels du Fonds relatifs à l'audit, l'inspection et l'accès aux informations.

### **Champ d'application**

- La présente politique s'applique à toutes les opérations et activités financées ou gérées par le FIDA et aux individus et entités ci-après :
- Le personnel du FIDA et les autres personnes travaillant pour lui sans faire partie du personnel ("personnel et employés hors personnel du FIDA") ;
- Les individus et entités titulaires d'un contrat commercial avec le Fonds et l'ensemble de leurs agents et membres du personnel ("fournisseurs");
- Les entités publiques recevant des financements du FIDA ou des financements gérés par le Fonds et l'ensemble de leurs agents et membres du personnel ("bénéficiaires du secteur public") et les entités privées recevant des financements du FIDA ou des financements gérés par le Fonds et l'ensemble de leurs agents et membres du personnel ("bénéficiaires non gouvernementaux") (désignés collectivement sous le nom de "bénéficiaires") ;
- Les individus et entités, autres que ceux qui sont mentionnés plus haut, qui reçoivent des financements du FIDA ou des financements gérés par le Fonds ou en sollicitent, sont chargés de leur dépôt ou de leur transfert, ou décident de l'utilisation des montants concernés ou influent sur ces décisions, notamment mais pas seulement les partenaires d'exécution, les prestataires de services, les contractants, les fournisseurs, les sous-contractants, les sous-traitants, les soumissionnaires, les consultants et l'ensemble de leurs agents et membres du personnel. (L'ensemble de ces individus et entités est désigné collectivement par l'expression "tiers parties".)

### **Responsabilités**

#### **(i) Responsabilités du Fonds**

- Le Fonds s'efforce de prévenir et de combattre les pratiques répréhensibles et d'en limiter les effets dans le cadre de ses opérations et activités. À cet effet, il peut adopter les dispositifs ci-après et veiller à leur maintien :
- Des canaux de communication et un cadre juridique conçus pour faire en sorte que les dispositions de la politique soient communiquées au personnel et employés hors personnel du FIDA, aux fournisseurs, aux bénéficiaires et aux tiers parties et soient reprises dans les documents relatifs aux passations de marchés et dans les contrats liés à des activités et opérations financées ou gérées par le FIDA ;
- Des contrôles fiduciaires et des processus de supervision conçus pour favoriser l'application de la politique par le personnel et les employés hors personnel du FIDA, les fournisseurs, les bénéficiaires et les tiers parties ;
- Des mesures liées à la réception des plaintes confidentielles, à la protection des lanceurs d'alerte, à la conduite d'enquêtes et à la prise de sanctions ou de mesures disciplinaires, qui soient conçues de manière à ce que les pratiques répréhensibles soient convenablement signalées et réprimées ;

- Des mesures conçues pour permettre au Fonds de signaler les individus et entités dont il a constaté qu'ils se livraient à des pratiques répréhensibles aux autres organisations multilatérales susceptibles d'être la cible d'activités analogues menées par les mêmes individus et entités et aux autorités locales lorsqu'il est possible que les lois locales aient été violées.

**(ii) Responsabilités du personnel et des employés hors personnel du FIDA, des fournisseurs et des tierces parties**

- Lorsqu'ils participent à une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA, le personnel et les employés hors personnel du FIDA, les fournisseurs et les tierces parties :
  - S'abstiennent de se livrer à des pratiques répréhensibles ;
  - Contribuent à l'exercice du devoir de vigilance et divulguent, comme de besoin, les informations à leur sujet ou au sujet de l'un quelconque des principaux membres de leur personnel ayant trait à des condamnations pénales pertinentes, des sanctions administratives ou des suspensions temporaires; les informations concernant les agents recrutés en lien avec un processus de passation de marché ou un contrat, notamment les commissions et les rémunérations payées ou à payer; les informations relatives à tout conflit d'intérêts réel ou potentiel lié à un processus de passation de marché ou à l'exécution d'un contrat;
  - Signalent rapidement au Fonds toute allégation ou autre indication de pratique répréhensible dont ils ont connaissance en raison de leur participation à une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA ;
  - Coopèrent sans réserve à toute enquête conduite par le Fonds, notamment en mettant le personnel à disposition pour les entretiens, en donnant pleinement accès à tout document comptable, local, document et dossier (notamment dossier électronique) lié à l'opération ou activité financée ou gérée par le FIDA pertinente, et en permettant que ces documents comptables, locaux, documents et fichiers fassent l'objet d'un audit ou d'une inspection par les auditeurs ou les enquêteurs nommés par le Fonds;
  - Observent une stricte confidentialité concernant toute information éventuellement reçue en conséquence de leur participation à une enquête ou un processus de sanction mené par le FIDA.
  - Lorsqu'ils participent à une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA, les fournisseurs et les tierces parties conservent tous les documents comptables, documents et dossiers ayant trait à cette opération ou activité pendant une période de temps suffisante, comme indiqué dans les documents liés à la passation de marché ou dans le contrat concerné.

**(iii) Responsabilités des bénéficiaires**

- Lorsqu'ils participent à une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA, les bénéficiaires prennent les mesures qui conviennent pour prévenir et combattre les pratiques répréhensibles et en limiter les effets. En particulier :
  - Ils adoptent des pratiques fiduciaires et administratives et des dispositions institutionnelles propres à garantir que le montant de tout financement fourni ou géré par le FIDA est utilisé uniquement aux fins auxquelles il a été accordé ;
  - Lors des processus de sélection ou avant d'établir un contrat avec une tierce partie, ils exercent le devoir de vigilance nécessaire concernant le soumissionnaire choisi ou le contractant potentiel, notamment en vérifiant si le soumissionnaire choisi ou le contractant potentiel fait l'objet d'une décision publique d'exclusion prise par l'une quelconque des IFI signataires de l'Accord d'exécution mutuelle des décisions d'exclusion<sup>1</sup> et, dans l'affirmative, si l'exclusion remplit les critères de reconnaissance mutuelle établis dans l'Accord d'exécution mutuelle des décisions d'exclusion;

- Ils prennent les mesures nécessaires pour informer les tierces parties et les bénéficiaires (définies comme "les personnes que le Fonds entend servir au moyen de ses dons et de ses prêts ") des dispositions de la présente politique ainsi que de l'adresse de courrier électronique confidentielle et sécurisée à laquelle adresser les plaintes concernant les pratiques répréhensibles ;
- Ils intègrent dans les documents relatifs aux passations de marchés et les contrats avec des tierces parties des clauses aux termes desquelles :
- Les tierces parties sont tenues de communiquer au cours d'un processus de passation de marché et à tout moment par la suite, les informations à leur sujet ou au sujet de l'un quelconque des principaux membres de leur personnel ayant trait à des condamnations pénales pertinentes, des sanctions administratives ou des suspensions temporaires; les informations concernant les agents recrutés en lien avec un processus de passation de marché ou l'exécution d'un contrat, notamment les commissions et les rémunérations payées ou à payer; les informations relatives à tout conflit d'intérêts réel ou potentiel lié à un processus de passation de marché ou à l'exécution d'un contrat ;
- Les tierces parties sont tenues de signaler rapidement au Fonds toute allégation ou autre indication de pratique répréhensible dont elles ont connaissance en raison de leur participation à une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA ;
- Les tierces parties sont informées que le Fonds est compétent pour enquêter sur les allégations et autres indications de pratiques répréhensibles et pour imposer des sanctions aux tierces parties se livrant à ce type de pratiques en lien avec une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA ;
- Les tierces parties sont tenues de coopérer sans réserve à toute enquête conduite par le Fonds, notamment en mettant le personnel à disposition pour les entretiens, en donnant pleinement accès à tout document comptable, local, document et dossier (notamment dossier électronique) lié à l'opération ou activité concernée financée ou gérée par le FIDA, et en permettant que ces documents comptables, locaux, documents et fichiers fassent l'objet d'un audit ou d'une inspection par les auditeurs ou les enquêteurs nommés par le Fonds ;
- Les tierces parties sont tenues de conserver tous les documents comptables, documents et dossiers ayant trait à une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA, pendant une période de temps suffisante, comme convenu avec le Fonds ;
- Les tierces parties sont informées de la politique appliquée par le Fonds qui l'autorise unilatéralement à reconnaître les exclusions imposées par d'autres IFI si les exclusions remplissent les critères de reconnaissance mutuelle établis dans l'Accord d'exécution mutuelle des décisions d'exclusion ;
- Le contrat fait l'objet d'une résiliation anticipée ou d'une suspension par le bénéficiaire si la résiliation ou la suspension est requise en conséquence d'une suspension temporaire ou sanction imposée ou reconnue par le Fonds ;
- Ils informent rapidement le Fonds de toute allégation et autre indication de pratique répréhensible dont ils ont connaissance ;
- Ils coopèrent sans réserve à toute enquête conduite par le Fonds, notamment en mettant le personnel à disposition pour les entretiens, en donnant pleinement accès à tout document comptable, local, document et dossier (notamment dossier électronique) lié à l'opération ou activité concernée financée ou gérée par le FIDA, et en permettant que ces documents comptables, locaux, documents et fichiers fassent l'objet d'un audit ou d'une inspection par les auditeurs ou les enquêteurs nommés par le Fonds;
- Ils conservent tous les documents comptables, documents et dossiers ayant trait à une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA, pendant une période de temps suffisante, comme indiqué dans l'accord de financement concerné ;

- Ils observent une stricte confidentialité concernant toute information éventuellement reçue en conséquence de leur participation à une enquête ou un processus de sanction mené par le FIDA.

Lorsque le Fonds constate que des pratiques répréhensibles ont été commises, les bénéficiaires :

- prennent en concertation avec le Fonds les mesures correctives qui conviennent;
- appliquent intégralement toute suspension temporaire ou sanction imposée ou reconnue par le Fonds, notamment en renonçant à la sélection d'un soumissionnaire ou à la passation d'un contrat ou en suspendant ou en résiliant une relation contractuelle.
- avant la mise en œuvre d'une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA, les bénéficiaires du secteur public donnent au Fonds des informations sur les dispositions qu'ils ont prises en vue d'être informés des allégations de fraude ou de corruption intéressant l'opération ou activité financée ou gérée par le FIDA et de pouvoir réagir en conséquence, notamment la désignation d'une autorité locale compétente indépendante chargée de recevoir et d'examiner ces allégations et de mener des enquêtes à leur sujet.
- Lorsqu'ils participent à une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA, les bénéficiaires du secteur public prennent rapidement, en concertation avec le Fonds, les mesures qui conviennent pour lancer une enquête locale sur les allégations ou autres indications de fraude et de corruption intéressant l'opération ou activité financée ou gérée par le FIDA; informent régulièrement le Fonds, à des intervalles convenus par le bénéficiaire et le Fonds au cas par cas, des mesures prises dans le cadre de cette enquête; et, à la fin de l'enquête, en communiquent rapidement les conclusions et les résultats, notamment les éléments de preuve, au Fonds. Les bénéficiaires du secteur public collaborent avec le Fonds pour coordonner toute action autre que les enquêtes qu'eux-mêmes peuvent souhaiter conduire en cas de pratique répréhensible suspectée ou indiquée de toute autre façon.
- Les bénéficiaires du secteur public sont encouragés à mettre en place, dans le respect de leurs lois et réglementations, des mesures de protection des lanceurs d'alerte et des canaux de communication confidentielle efficaces, afin d'être en mesure de recevoir et de traiter convenablement les allégations de fraude et de corruption intéressant les opérations ou activités financées ou gérées par le FIDA.

## **Processus**

### **(i) Rapports**

- a. Une adresse de courrier électronique confidentielle et sécurisée exclusivement réservé à la réception des allégations de pratiques répréhensibles est indiquée sur le site web du Fonds.
- b. Lorsque la question se pose de savoir si un acte ou une omission constitue une pratique répréhensible, l'adresse de courrier électronique confidentielle et sécurisée peut être utilisée pour demander conseil.
- c. Le Fonds traite dans la plus stricte confidentialité toutes les allégations signalées. Cela signifie que, normalement, le Fonds ne révèle pas l'identité d'une partie à l'origine de la communication des allégations à quiconque n'est pas associé au processus d'enquête, de sanction ou de prise de mesures disciplinaires, sans le consentement de cette partie.
- d. Le Fonds s'efforce de protéger d'éventuelles représailles tout individu ou entité qui a contribué à prévenir des pratiques répréhensibles ou a signalé au Fonds, en toute bonne foi, des allégations ou autres indications de pratiques répréhensibles. Le personnel et les employés hors personnel du FIDA sont protégés des représailles dans le cadre des procédures du Fonds relatives à la protection des lanceurs d'alerte.

## **(ii) Enquêtes**

**a.** Lorsque le Fonds a des raisons de croire que des pratiques répréhensibles ont pu être commises, il peut décider d'examiner la question et de mener une enquête à ce sujet, indépendamment de toute action d'investigation menée ou prévue par le bénéficiaire.

**b.** Le but d'une enquête conduite par le Fonds est de déterminer la mesure dans laquelle un individu ou une entité s'est livré à une ou plusieurs pratiques répréhensibles en lien avec une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA.

**c.** Les examens et enquêtes menés par le Fonds présentent notamment les caractéristiques suivantes :

**d.** Ils sont strictement confidentiels, ce qui signifie que le Fonds ne communique pas à quiconque n'est pas associé au processus d'enquête, de sanction ou de prise de mesures disciplinaires, l'un quelconque des éléments probants et des informations liés à l'examen ou à l'enquête, notamment le résultat d'un examen ou d'une enquête, à moins que la communication de cette information ne soit autorisée par le cadre juridique du Fonds ;

- ils sont indépendants, ce qui signifie qu'aucune autorité n'est habilitée à intervenir dans un examen ou une enquête en cours, ni à autrement altérer, influencer ou stopper un examen ou une enquête ;
- ils sont de nature administrative, par opposition à pénale, ce qui signifie que les examens et les enquêtes menés par le Fonds sont régis par les règlements et les procédures de celui-ci et non par les lois locales.

Le service du FIDA qui est chargé de conduire les examens et les enquêtes concernant des allégations ou autres indications de pratiques répréhensibles est le Bureau de l'audit et de la surveillance (AUO). Sans préjudice des dispositions des paragraphes 9 d) et 11 f), AUO peut consentir à ne pas communiquer à quiconque ne travaille pas à AUO l'un quelconque des éléments probants et des informations qu'il a obtenus à condition que ledit élément probant ou information puisse être utilisé uniquement à des fins de génération de nouveaux éléments probants ou informations, à moins que la personne ayant fourni l'élément probant ou l'information ne donne son consentement.

## **Sanctions et mesures connexes**

### **(i) Suspension temporaire**

Pendant la conduite d'un examen ou d'une enquête du FIDA, ou en attendant la conclusion d'un processus de sanction, le Fonds peut décider, à tout moment, de suspendre temporairement les paiements en faveur d'employés hors personnel du FIDA, de bénéficiaires non gouvernementaux, de fournisseurs ou de tierces parties ou de suspendre temporairement leur droit à participer à des opérations ou activités financées ou gérées par le FIDA pendant une période initiale de six (6) mois, susceptible d'être prolongée d'une période supplémentaire de six (6) mois.

Le personnel du FIDA peut être temporairement suspendu de ses fonctions conformément aux dispositions du cadre de gestion des ressources humaines en vigueur.

### **(ii) Sanctions**

Si le Fonds détermine que des employés hors personnel du FIDA, des bénéficiaires non gouvernementaux, des fournisseurs ou des tierces parties se sont livrés à des pratiques répréhensibles, il peut prendre des sanctions administratives à l'encontre de ces individus ou entités.

Les sanctions imposées sont établies en fonction: i) des constatations et éléments probants présentés par AUO, y compris les éléments atténuants et à décharge;

ii) de tout élément probant ou argument soumis par le sujet de l'enquête face aux constatations présentées par AUO.

Le Fonds peut appliquer l'une quelconque des sanctions suivantes ou les associer entre elles :

- l'exclusion, qui signifie que, soit de manière permanente soit pendant une période déterminée, un individu ou une entité ne peut plus: i) se voir attribuer un quelconque contrat financé par le FIDA; ii) bénéficier financièrement ou autrement d'un quelconque contrat financé par le FIDA, notamment être engagé en qualité de sous-contractant; iii) participer de toute autre façon à la préparation ou à la mise en œuvre d'une quelconque opération ou activité financée ou gérée par le FIDA;
- l'exclusion avec levée conditionnelle des mesures d'exclusion, qui signifie que l'exclusion est annulée lorsque certaines conditions établies dans la décision de sanction sont remplies;
- la non-exclusion soumise à conditions, qui signifie qu'un individu ou une entité est tenu de mettre en place certaines mesures de correction, de prévention ou autres, comme condition de sa non-exclusion, étant entendu que, s'il ne le fait pas dans le délai prescrit, l'exclusion sera automatiquement appliquée conformément aux termes établis dans la décision de sanction;
- la réparation, qui est définie comme le paiement à une autre partie ou au Fonds (en lien avec les ressources du Fonds) d'un montant équivalant au montant des fonds détournés ou de l'avantage économique obtenu en conséquence de l'exercice d'une pratique répréhensible;
- la lettre de réprimande, qui est définie comme une lettre de blâme officielle ayant trait aux actes d'un individu ou d'une entité, qui informe cet individu ou cette entité que toute infraction commise à l'avenir entraînera des sanctions plus sévères.
- Le Fonds peut étendre l'application d'une sanction à l'un quelconque des affiliés d'une partie sanctionnée même si celui-ci n'est pas directement impliqué dans la pratique répréhensible. Par affilié, on entend tout individu ou entité qui : i) est directement ou indirectement contrôlé par la partie sanctionnée ; ii) est détenu ou contrôlé conjointement à la partie sanctionnée ; ou iii) agit en qualité de représentant, d'employé ou d'agent de la partie sanctionnée, y compris les propriétaires de la partie sanctionnée ou les personnes qui exercent un contrôle sur elle.
- Aux fins des opérations et activités financées ou gérées par le FIDA, le Fonds peut considérer comme faisant l'objet d'une exclusion les individus et entités à qui une autre IFI a imposé une exclusion, sous réserve que : i) cette IFI soit signataire de l'Accord d'exécution mutuelle des décisions d'exclusion ; et ii) l'exclusion remplisse les critères de reconnaissance mutuelle établis dans l'Accord d'exécution mutuelle des décisions d'exclusion<sup>2</sup>.

### **(iii) Mesures disciplinaires**

Si le Fonds constate qu'un membre du personnel du FIDA se livre à des pratiques répréhensibles, il peut appliquer des mesures disciplinaires et demander une réparation ou une autre compensation, conformément aux dispositions du cadre de gestion des ressources humaines en vigueur.

### **Renvois et partage de l'information**

32. Le Fonds peut, à tout moment, transmettre des informations ou des éléments probants liés à un processus en cours ou achevé d'enquête, de sanction ou de prise de mesures disciplinaires aux autorités locales d'un État membre. Pour déterminer le caractère opportun de cette transmission d'informations, le Fonds prend en considération son propre intérêt et celui des États membres touchés, des individus ou entités faisant l'objet de l'enquête et de toute autre personne concernée, notamment les témoins.

33. Si le Fonds obtient des informations ou des éléments probants sur des malversations potentielles intéressant les opérations ou activités d'une autre organisation multilatérale, il peut mettre ces informations ou éléments à la disposition de l'autre organisation afin que celle-ci mène ses propres processus d'enquête, de sanction ou de prise de mesures disciplinaires.

34. Dans le souci de faciliter et de réglementer l'échange confidentiel d'informations et d'éléments probants avec les autorités locales et les organisations multilatérales, le Fonds s'efforce de conclure des accords établissant les règles à respecter dans le cadre de cet échange.

### **Réponses opérationnelles données aux pratiques répréhensibles**

#### **(i) Rejet de l'attribution d'un contrat**

Le Fonds peut refuser de donner un avis de non-objection à l'attribution d'un contrat à une tierce partie, s'il détermine que la tierce partie, ou l'un quelconque des membres de son personnel, de ses agents, de ses sous-traitants, de ses sous-contractants, de ses prestataires de services, de ses fournisseurs et ou de leurs employés, s'est livré à une pratique répréhensible lors du processus compétitif d'attribution du contrat en question.

#### **(ii) Déclaration d'irrégularité de la passation de marché ou de non-admissibilité des dépenses**

Le Fonds peut, à tout moment, déclarer l'irrégularité d'une passation de marché ou la non-admissibilité de toute dépense associée à une procédure de passation de marché ou à un contrat, s'il détermine qu'une tierce partie ou un représentant du bénéficiaire s'est livré à une pratique répréhensible en lien avec la procédure de passation de marché ou le contrat en question, et que le bénéficiaire n'a pas pris en temps voulu les mesures nécessaires, acceptables par le Fonds, pour réprimer ces pratiques lorsqu'elles ont été commises.

#### **(iii) Suspension ou annulation d'un prêt ou d'un don**

Si le Fonds détermine qu'un bénéficiaire n'a pas pris en temps voulu les mesures nécessaires, acceptables par le Fonds, pour réprimer des pratiques répréhensibles lorsqu'elles ont été commises, il peut suspendre ou annuler, intégralement ou en partie, le prêt ou le don concerné par ces pratiques.

### **XIX. POLITIQUE DU FIDA EN MATIERE DE PREVENTION DU HARCELEMENT SEXUEL, EXPLOITATION ET ATTEINTES SEXUELLES**

Le Fonds exige que tous les bénéficiaires de ses financements, y compris l'acheteur ainsi que tous les soumissionnaires, partenaires d'exécution, prestataires de services, fournisseurs, co-fournisseurs, entrepreneurs, sous-traitants, consultants et sous-consultants, de même que tous leurs mandataires (déclarés ou non) et les membres de leur personnel se conforment à la Politique du FIDA en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Aux fins des présentes dispositions, et conformément à la Politique du FIDA susmentionnée, à laquelle des modifications pourront au besoin être apportées, les termes ci-après sont définis comme suit :

**a.** Le harcèlement sexuel s'entend de toute proposition sexuelle non sollicitée, de toute demande de faveur sexuelle ou de tout propos ou comportement à connotation sexuelle qui a une incidence déraisonnable sur l'exercice des fonctions professionnelles, modifie les conditions de travail, est utilisé comme condition à l'embauche ou crée une situation intimidante, hostile ou offensante sur le lieu de travail.

**b.** L'expression "exploitation sexuelle" désigne le fait d'abuser ou de tenter d'abuser d'un état de vulnérabilité, d'un rapport de force inégal ou de rapports de confiance à des fins sexuelles, y compris, mais non exclusivement, en vue d'en tirer un

avantage pécuniaire, social ou politique. On entend par "atteinte sexuelle" toute agression sexuelle commise en utilisant la force ou la contrainte, ou à la faveur d'un rapport inégal, la menace d'une telle atteinte étant elle aussi constitutive de l'agression sexuelle.

Les acheteurs, fournisseurs et soumissionnaires pourront prendre toutes mesures appropriées pour prévenir le harcèlement ainsi que l'exploitation et les atteintes sexuelles, et pour empêcher que les membres de leur personnel et leurs sous-traitants, ou toute autre personne qu'ils emploient ou que leurs sous-traitants emploient directement ou indirectement ne se livrent à de tels actes dans l'exécution du présent marché. Les acheteurs, fournisseurs et soumissionnaires signaleront immédiatement au FIDA les faits de harcèlement sexuel ou d'exploitation et d'atteintes sexuelles survenus avant ou pendant l'exécution du marché, ou dans le cadre de celui-ci, en faisant notamment état des éventuelles condamnations, mesures disciplinaires, sanctions ou enquêtes. L'acheteur pourra prendre des mesures appropriées pouvant aller jusqu'à la résiliation du contrat, dès lors qu'il est établi que des actes de harcèlement sexuel ou d'exploitation et d'atteintes sexuelles ont été commis pendant l'exécution du marché.

**4) CONVENTION FNEC**

**En-Tête MESA**

**PEAJ**

**CONVENTION DE PARTENARIAT N°...../**

**MESA/PEAJ/UNC/ /RAF/SPM/20XX DU XX/XX/XXX.....**

Entre

**Le PROJET ELEVAGE ET APPUI AUX JEUNES (PEAJ)**

Et

**LA FEDERATION NATIONALE DES ELEVEURS CENTRAFRICAINS (FNEC)**

**La présente Convention est conclue en ce jour du ..... / ..... / 202X.**

## **ENTRE**

**Le Projet Elevage et Appui aux Jeunes (PEAJ)**, sis à \_\_\_\_\_, Rue \_\_\_\_\_, Immeuble \_\_\_\_\_, B.P : \_\_\_\_\_, Tél : \_\_\_\_\_, E-mail : \_\_\_\_\_, ci-après dénommé «**le Projet.**», représenté par son **Coordonnateur national**, ayant tous pouvoirs pour agir aux fins des présentes, d'une part,

## **ET**

**La Fédération Nationale des Eleveurs Centrafricains**, organisation d'utilité publique à caractère associatif créée par l'Ordonnance N° 086/045 du 04 août 1986 travaillant dans la promotion des systèmes agricoles intégrés, la promotion des activités socio-économiques pour les éleveurs, la promotion d'un dialogue apaisé entre les éleveurs et les agriculteurs, sise à \_\_\_\_\_, Rue \_\_\_\_\_, Immeuble \_\_\_\_\_, BP : \_\_\_\_\_, Tél : (+228) \_\_\_\_\_, E-mail : \_\_\_\_\_, ci-après désigné «**la Fédération** » et représentée par son **Président**, ayant tous pouvoirs pour agir aux fins des présentes, d'autre part.

**Le PEAJ et la FNEC** sont dénommés ci-après séparément « la Partie » et collectivement « les Parties » à la présente Convention.

## **PREAMBULE**

**CONSIDERANT** l'Accord de Financement N° XXXXXXXXX du PEAJ signé entre le Gouvernement de la République Centrafricaine et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) en date du \_\_\_\_\_ portant sur la mise en œuvre du Projet Elevage et Appui aux Jeunes (PEAJ) ;

**Considérant** que le Projet et la Fédération sont convenus de coopérer pour la mise en œuvre de la composante 1 (Amélioration de la productivité et de la production de chaînes de production de bétail et de miel résilientes, sensibles à la nutrition et inclusives des personnes vulnérables) et de la composante 2 (Promotion d'un accès durable à des services financiers adaptés et renforcement des liens commerciaux) ;

**Considérant** que le Document de conception du projet stipule que « L'Unité nationale de coordination (UNC) signera des contrats de partenariat de mise en œuvre avec des institutions publiques, privées et des faitières d'organisations de producteurs en charge de l'ingénierie sociale et technique des trajectoires de croissance des bénéficiaires » ;

**Considérant** les possibilités de partenariats envisagées également dans le Document de conception du projet et le Manuel de mise en œuvre du projet qui prévoient la contractualisation avec les structures d'incubation, dans le cadre de l'accompagnement des bénéficiaires du projet dans leurs parcours de progression ;

**Considérant** l'importance du dialogue intercommunautaire et la promotion d'une démarche pacifique et inclusive pour la mise en œuvre des activités du Projet dans les bassins d'élevage ;

**Considérant** que depuis sa création par l'Ordonnance N° 086/045 du 04 août 1986, la FNEC investit entre autres, dans le renforcement des capacités techniques des éleveurs pour améliorer leur compétitivité et la pérennisation de leurs activités, la promotion des systèmes de financement endogènes par le développement du Crédit-Mutuel, la promotion des systèmes agricoles intégrés (Agriculture – Elevage et Protection de l'Environnement), la promotion d'une transhumance apaisée ;

**ATTENDU** que la présente convention de partenariat encadre la réalisation successive des activités à mener pour le compte du PEAJ par la FNEC dans le cadre de contrats annuels assortis de cahiers de charge spécifiques à chaque activité.

**EN CONSEQUENCE**, les parties en présence sont convenues de ce qui suit :

## **II. PRÉSENTATION DU PEAJ**

### **L'objectif du projet**

L'objectif de développement du PEAJ est d'améliorer les moyens de subsistance et de promouvoir la résilience économique et climatique, ainsi que la sécurité alimentaire et nutritionnelle des groupes ciblés. 38. Les impacts suivants sont attendus : (1) 80% des ménages appuyés déclarent une augmentation de leur revenu ; (2) l'état nutritionnel et la résilience au changement climatique des ménages appuyés, sont améliorés ; et (3) 2802 emplois générés et stables dont 1121 emplois au profit des jeunes.

### **La zone d'intervention.**

Elle couvre 8 préfectures retenues sur la base de critères dont l'incidence de pauvreté, le niveau de vulnérabilité de la population à l'insécurité alimentaire, le besoin de converger les interventions du FIDA où elles auront des impacts significatifs sur les populations affectées par les crises, et les possibilités de synergie avec les autres intervenants. L'intervention couvrira les quatre préfectures où le PREPAS et le PRAPAM interviennent déjà à savoir : (1) la Nana-Mambéré ; (2) l'Ombella Mpoko ; (3) l'Ouham-Pende ; et (4) la Lobaye ; et elle s'élargira à 4 nouvelles préfectures, à savoir : (5) la Kemo ; (6) l'Ouham ; (7) la Ouaka ; et (8) la Nana-Gribizi où il y a un besoin urgent d'intervention pour assurer la résilience de populations qui n'ont pas bénéficié d'action de développement durable jusqu'à un passé récent du fait de la présence de groupes armés. Le PEAJ couvrira ainsi cinq des sept grandes communes d'élevage du pays à savoir, les Communes de : Kouï dans l'Ouham Pendé ; Niem-Yellewa et Gaudrot dans la Nana Mambéré ; l'Ombella Mpoko et Ouro-Djafun dans la Ouaka.

### **Les groupes-cibles**

Le PEAJ touchera 30 000 ménages, soit 180 000 bénéficiaires. Les jeunes (entre 18 et 35 ans) et les femmes représenteront respectivement 40% et 40% des bénéficiaires directs, organisés en trois catégories C.1, C.2 et C.3. La C.1 regroupe environ 28.820 ménages vulnérables et très vulnérables, avec peu ou pas d'actifs de production et un faible niveau d'éducation[7]. Elle est subdivisée en deux sous catégories. La C.1.a représente environ 22.820 ménages vulnérables qui bénéficieront quasi directement d'une gamme de services délivrés par le projet dans les zones d'habitation et répondant à leurs besoins : infrastructures de transhumance, dialogue pour la paix, services vétérinaires, infrastructures de marchés, etc. La C.1.b. représente environ 6,000 ménages très vulnérables, avec peu ou pas d'actifs de production. Ces ménages bénéficieront du mécanisme de soutien financier du projet aux plus vulnérables, et de l'appui pour leur graduation économique. La reconstitution de leur capital productif et leur insertion dans une trajectoire de croissance dépendent des subventions intelligentes et autres soutiens du projet. La catégorie C2 représente des ménages pauvres, mais ayant quelques actifs de production, et parfois un certain niveau d'éducation. L'appui du projet permettra à ces groupes cibles d'accéder au crédit pour développer et/ou étendre leurs activités et s'inscrire dans une trajectoire de croissance. La catégorie C.3 regroupe des acteurs locaux qualifiés de petits et moyens entrepreneurs, majoritairement informels. Ils sont porteurs d'initiatives économiques, qui leur confèrent des fonctions critiques de la chaîne de valeur, au-delà de la production. Le soutien du projet leur permettra d'accéder au crédit, de développer et d'élargir leurs rôles en tant que fournisseurs (de biens et services), transformateurs ou d'acteurs clés des chaînes d'approvisionnement locales, en développant des relations commerciales équitables avec les catégories C.1 et C.2, et possiblement, de se formaliser.

Le ciblage est différencié selon les catégories de bénéficiaires. Pour les C.1.a, le ciblage sera direct et porté par des campagnes d'information, étant donné que ces bénéficiaires accéderont directement aux services (répondant à leurs besoins) que le projet délivrera. Pour les C.1.b et C.2, elle consistera en deux étapes. Dans chaque sous-préfecture, les zones de concentration où il existe des preuves d'une relance croissante (post-conflit) des chaînes d'approvisionnement locales dans le secteur de l'élevage, seront sélectionnées. Ensuite, dans chaque zone sélectionnée, les bénéficiaires des catégories C.1, 2 et 3 seront identifiés, les communautés elles-mêmes jouant un rôle crucial dans le processus d'identification et de sélection. Enfin les C.3 seront sélectionnés à travers une procédure transparente, conduite conjointement par les organisations des bénéficiaires (FNEC, ANGAC) et des représentants de l'État (MESA, ANDE).

Des activités de sensibilisations, d'éducation sensibles au genre intégrant des sensibilisations sur les VBG ainsi que des activités de diffusion des textes sur les politiques permettront de toucher également l'ensemble des ménages de la zone d'intervention. Au total, le PEAJ ambitionne de toucher 30 000 ménages bénéficiaires directs soit l'équivalent de 180 000 bénéficiaires dont au moins 40% de jeunes (20% de jeunes filles et 20% de jeunes garçons ainsi que 40% de femmes. Par des mécanismes de ciblage direct, le PEAJ prévoit un quota de 5% pour les populations autochtones (qui sont des minorités rencontrées dans la zone) et 5% pour les personnes vivant avec handicap. Le ciblage de ces catégories spécifiques se fera avec l'aide d'organisations spécialisées dans ce domaine et avec l'appui de leurs associations. Le groupe cible direct du projet a été classé en trois catégories C.1, C.2 et C.3 La catégorie C2 représente des ménages vulnérables, mais ayant quelques actifs de production, et un certain niveau d'éducation. Cette catégorie est constituée par : (1) des jeunes scolarisés (jeunes diplômés de l'enseignement technique ou professionnel agricole ou d'élevage, les jeunes de niveau post-primaire, secondaire ou supérieur) et non scolarisés, qui ambitionnent d'entreprendre dans l'élevage ; (2) les jeunes démobilisés qui ont abandonné les armes pour se relancer dans la vie économique ; (3) des personnes engagées dans les activités d'élevage de subsistance, avec un cheptel de taille réduite. L'appui du projet permettra notamment à ces cibles d'accéder à un crédit (aux taux d'intérêt négociés avec les institutions financières participantes) pour développer et/ou renforcer leurs activités, et s'inscrire dans un parcours de croissance.

La catégorie C.3 regroupe des acteurs locaux qualifiés de micro petits et moyens entrepreneurs, ayant des activités liées aux marchés, informels pour la plupart. Ils sont déjà actifs dans les chaînes d'approvisionnement locales, en tenant des fonctions telles que : fournisseur d'intrants, fournisseur de soins vétérinaires, formateur, transformateur (principalement du lait, du miel), agrégateur des producteurs et des produits (organisation de la production, collecte et mise en marché des produits d'élevage), artisans fournisseurs des matériaux d'élevage (fabricants de parpaings, maçons et menuisiers spécialisés dans les constructions d'abris d'élevages et ruches etc.). Ils sont porteurs d'initiatives économiques, et pour la plupart, dans l'un des métiers connexes. L'appui du projet leur permettra possiblement de se formaliser, d'accéder à un crédit (aux taux d'intérêt négociés avec les institutions financières partenaires) et de se renforcer dans les rôles de fournisseurs ou d'acteurs moteurs des chaînes d'approvisionnement locales, développant des relations d'affaires équitables avec les C.1 et C.2.

### **Les principes de mise en œuvre**

La mise en œuvre du PEAJ sera régie par les principes suivants :

Principe 1. Les actions du projet sont conçues pour renforcer les dynamiques locales de relance économique notées dans les communes. L'approche de mise en œuvre accordera donc une attention particulière à la compréhension et à l'accompagnement de ces dynamiques.

Principe 2. Tout bénéficiaire est inséré dans un parcours de graduation économique. Au-delà de l'appui au relèvement, renforcement de la résilience par une activité, il s'agira de faire passer les cibles de leur situation actuelle à une situation économique meilleure. Ce parcours permet aux vulnérables et aux autres bénéficiaires, de reconstituer leur capital

de production, de le renforcer progressivement, d'être agrégé au sein d'une chaîne d'approvisionnement locale, de se connecter aux marchés, et de commencer progressivement à développer des relations avec des institutions de financement. Les bénéficiaires pourront ainsi s'insérer socialement et améliorer leur état de bien-être et de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Dans ce cadre, le PEAJ promouvra des relations d'affaires équitables entre les organisations des bénéficiaires, les agrégateurs (qui collectent les produits et les mettent sur le marché) et les fournisseurs de biens et services.

Principe 3. Tout ménage ciblé bénéficiera de l'accompagnement en éducation nutritionnelle et environnementale. Ceci permettra d'améliorer l'état nutritionnel des populations touchées et leurs sensibilités aux questions environnementales et de changement climatique.

### **Les composantes du projet**

Composante 1 - Améliorer la productivité et la production d'un élevage et d'une production de miel résilients et sensibles à la nutrition, des chaînes qui incluent les personnes vulnérables (environ 18 987 millions de USD).

Selon leurs catégories, les bénéficiaires seront insérés dans un parcours de croissance qui leur permet de : (1) accéder à des services financiers adaptés à leurs besoins ; (2) reconstituer leur capital productif ; (3) accéder à des services non financiers (formation, soutien organisationnel, suivi et coaching) ; (4) produire ; et (5) accéder aux services de marketing.

Pour les bénéficiaires C.1. (les plus vulnérables), le parcours de croissance comprendra les secteurs suivants : petit bétail (aviculture villageoise traditionnelle ; petits ruminants – moutons et chèvres ; et porcs) ; petite production laitière ; fromagerie artisanale et apiculture. Cela leur permettra de passer progressivement de l'assistance à la constitution d'une petite épargne, puis de relations avec les institutions financières. Le mécanisme financier est constitué de coupons pour l'acquisition de kits de production, couplés à un transfert monétaire alimentaire (pendant environ 5 mois, le cycle moyen de production) pour protéger ces bénéficiaires contre le risque de consommation des moyens de production acquis avec les coupons.

Pour les bénéficiaires C.2, les opportunités de croissance sont l'aviculture semi-moderne (élevage de poulets de chair et œufs), pharmacies vétérinaires, services de soins vétérinaires et de surveillance sanitaire, services de formation, production de miel, etc.

Pour les bénéficiaires C.3 (micro, petites et moyennes entreprises), la trajectoire de croissance concerne la production et fourniture de biens et services tels que : poussins d'un jour, aliments, transformation (mini-abattoir avec chambre froide, laiterie semi-moderne, boucherie moderne etc.), agrégation (collecte et commercialisation de produits), fourniture de services spécialisés tels que matériel et logement d'animaux, etc. Le mécanisme financier pour les C.2 et C.3 est le mécanisme tripartite de partage des risques et des coûts (bénéficiaire - Etat via le projet - Institution Financière Partenaire), pour le premier prêt, puis du mécanisme bipartite (bénéficiaire, IFP) de partage des risques et des coûts pour crédits ultérieurs. Le projet appuiera notamment l'élaboration d'un plan d'affaires et sa soumission à un partenaire financier pour obtenir un crédit individuel, dans une démarche collective pour les C.2 et individuellement pour les C.3. Toutes ces cibles bénéficient de formations (pratiques intelligentes face au climat, éducation financière, compétences commerciales, gestion de projet, entrepreneuriat) et suivi/coaching et mettront en œuvre les recommandations formulées lors de la formation. Pour les C.2 et C.3, le cursus peut inclure l'accès aux services d'incubation dans un centre de formation, accompagné de services de suivi et de coaching. Les alliances agrégatives (ou partenariats producteur-privé-public) seront promues pour assurer leur connexion aux marchés de biens et services et de produits (commercialisation de leur production), ainsi que leur accès aux services financiers numériques. Le soutien à la transhumance responsable portera sur des actions de sensibilisation, le balisage de trois grands axes pastoraux, la mise à disposition d'infrastructures (abreuvoirs pour les animaux, aires de repos pour les bergers), de services de santé, etc. sur. Enfin, un soutien ciblé à l'éducation nutritionnelle et à l'autonomisation des femmes viendra compléter ces interventions.

Composante 2. Promouvoir un accès durable à des services financiers adaptés et renforcer les liens avec le marché (environ 5 981 millions USD).

Le projet exploite deux mécanismes financiers :

(1) un système de coupons (pour l'acquisition de kits de production), sécurisé et couplé à des transferts monétaires alimentaires sera déployé, en partenariat avec des opérateurs spécialisés, exclusivement au profit des personnes très vulnérables (C.1), qui pourront évoluer en associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC) ;

(2) un mécanisme tripartite de financement à coûts et risques partagés pour les autres bénéficiaires (catégories C.1 et C2). Il est constitué de la contribution du bénéficiaire (10%), du dépôt à terme mis en place par le Gouvernement via l'Unité Nationale de Coordination du projet (40%), et le prêt de l'institution financière partenaire (50%) à un taux d'intérêt négocié. Chacun de ces bénéficiaires n'a accès au dépôt à terme qu'une seule fois. Le mécanisme des crédits devient bipartite (le bénéficiaire et l'institution financière partenaire) pour les crédits subséquents. En partenariat avec des opérateurs spécialisés, le système de bons d'achat (pour l'acquisition de kits), couplé aux transferts monétaires alimentaires, sera mis en place et déployé au profit des personnes vulnérables ; et celles-ci peuvent évoluer en associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC). Des services financiers numériques y compris les transferts d'argent électroniques seront renforcés et utilisés. En outre, les infrastructures de marché seront promues et des relations de partenariat équitables seront favorisés entre les groupes de petits producteurs et les autres acteurs des chaînes d'approvisionnement locales.

Composante 3. Renforcement des capacités, coordination et gestion du projet (environ 11 826 millions USD).

Pour le secteur public, cela implique le Ministère de l'Élevage et de la Santé Animale (MESA) et d'autres ministères comme ceux en charge de la nutrition, du genre, de la technologie numérique, etc. Pour les organismes bénéficiaires, cela inclut la FNEC et l'ANGAC qui sont des partenaires stratégiques du projet. L'objectif est de renforcer leurs capacités opérationnelles et de recourir à la numérisation comme moyen de renforcer la transparence et d'améliorer l'efficacité.

Le PEAJ sera géré par une Unité nationale de coordination (UNC), dotée d'effectifs réduits et basée à Bangui. L'UNC aura 3 antennes également d'effectifs légers, basées à Bouar, Sibut et Bosangoa. Il sera supervisé par un Comité de Pilotage ouvert aux représentants des parties prenantes (secteur public, organisations bénéficiaires, etc.) et présidé par le Ministre chargé de l'élevage. L'UNC signera des contrats de partenariat de mise en œuvre avec des institutions publiques et privées (notamment l'ANDE, la FNEC et l'ANGAC, l'ACFPE, le CAPMEA, l'ENEB, l'ISDR en charge de l'ingénierie sociale et technique des parcours de croissance des bénéficiaires). L'UNC se concentrera ensuite sur la gestion fiduciaire, le suivi et l'évaluation des réalisations du projet, ainsi que la gestion des connaissances et la communication. Le système de suivi-évaluation sera numérisé, avec un rôle crucial pour les partenaires de mise en œuvre et les organisations bénéficiaires.

### **III. DOCUMENTS DE REFERENCE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT**

Dans le cadre de la présente convention de partenariat, les documents suivants tiennent lieu de référence :

- Le Document de conception du PEAJ (DCP) ;
- L'accord de financement du PEAJ et la lettre à l'emprunteur ;
- Le manuel de procédure administrative, financière et comptable du Projet ;
- Le manuel d'exécution du Projet (PIM) ;
- Les différents arrêtés de mise en place et de gestion du Projet ;
- Les plans de travail et de budget annuels (PTBA) du Projet ;
- Les rapports de supervision et de revue à mi-parcours du Projet.

### **IV. CHAPITRE 1 : GÉNÉRALITÉS**

**Article 1** : La présente convention est signée entre les parties pour une période de cinq (5) ans à compter du ..... au ..... Seule la première année est ferme. Le renouvellement les deux autres années sera fait sur la base d'une évaluation jugée satisfaisante en fonction des critères, indicateurs et cibles préalablement établis et acceptés par les deux parties contractantes. Le cas échéant, le renouvellement se fera par avenant.

**Article 2** : La présente convention de partenariat a pour objet de fixer le cadre de collaboration entre le PEAJ et la FNEC, de définir les rôles, les responsabilités et les engagements des partenaires dans la limite de leurs missions et attributions respectives, de préciser les modalités de mise en œuvre des activités convenues de commun accord. Le détail des livrables assorti d'un calendrier et d'un budget est présenté en annexe.

**Article 3** : Pour permettre à la FNEC de fournir les services attendus, le PEAJ lui versera un montant total qui ne pourra pas excéder le plafond de Neuf cent millions **(900 000 000) FCFA** et qui représente l'engagement maximal du Projet. Ce montant se décompose comme suit :

Année 1 : .....

Année 2 : .....

Année 3 : .....

Année 4 : .....

Année 5 : .....

**Article 4** : Des revues semestrielles et annuelles comprenant le Projet, le Centre, le MESA et le FIDA seront organisées pour évaluer l'état de mise en œuvre de la convention, analyser les rapports annuels, se prononcer sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la mission assignée à la FNEC et faire des recommandations le cas échéant.

Les critères d'évaluation porteront sur la capacité de la Fédération à réaliser son mandat en respectant les exigences technico-administratives du PEAJ. La performance de la FNEC sera notamment évaluée à travers :

- Le nombre de personnes touchées par la communication et la sensibilisation sur le projet ;
- Le nombre de localités touchées ;
- Le nombre de bénéficiaires C1 et C2 potentiels de toutes les filières, ciblés (liste à l'appui) ;
- Le nombre d'animaux géniteurs "élites" identifiés et marqués en collaboration avec l'ANDE ;
- Le nombre de bénéficiaires de kits d'animaux servis ;
- Le nombre de bénéficiaires sensibilisés sur la vaccination et le déparasitage ;
- Le nombre d'éleveurs qui valorisent les sous-produits et déchets animaux ;
- Le nombre de bénéficiaires des différentes filières mis en réseaux ou en groupements ;
- Le nombre de groupements et d'éleveurs connectés à un agrégateur ;
- Le nombre de bénéficiaires C1 évolués vers les AVEC ;
- Le nombre de bénéficiaires accompagnés dans les plans d'affaires ;

- Le nombre de bénéficiaires accompagnés vers les IFP ;
- La qualité et la fiabilité des données présentant les performances de la FNEC ;
- La capacité à produire dans les délais, les rapports techniques et financiers.

## **V. CHAPITRE II : OBLIGATIONS DE LA FNEC**

**Article 5 :** La FNEC élaborera et soumettra au Projet, un plan pluriannuel de mise en œuvre des activités prévues dans le cadre de la présente convention.

**Article 6 :** La Fédération entreprendra les efforts nécessaires pour assurer, dans les délais requis, la mise en œuvre des activités convenues dans la zone du Projet, particulièrement dans les préfectures de .....

**Article 7 :** La Fédération aura la responsabilité de fournir en appui au Projet, des services d'identification et d'accompagnement de différentes catégories d'acteurs opérant dans les maillons de production, de transformation et de commercialisation des filières viande rouge, poulet, œuf, miel et lait (avec une priorité pour les femmes et les jeunes), manifestant un intérêt dans le cadre du Projet, notamment pour :

- Sensibiliser et susciter l'intérêt des communautés de la zone du Projet sur les activités prévues ;
- Identifier les candidats aux activités d'élevage de petits ruminants, de porcins, de volaille, de vaches et d'apiculture ;
- Contribuer à identifier les élevages "Elites" pour la fourniture des animaux à distribuer ;
- Contribuer à la sélection des bénéficiaires éleveurs du Projet ;
- Faciliter l'accès des bénéficiaires aux appuis notamment : infrastructures d'élevage, matériel d'élevage, animaux d'élevage (béliers et brebis, boucs et chèvres, verrats et truies, coqs et poules, vaches et veaux, ruches) ;
- Assurer l'organisation des éleveurs bénéficiaires en réseaux ou en groupements ;
- Assurer la connexion des éleveurs et de leurs réseaux aux agrégateurs et aux AVEC ;
- Assurer la sensibilisation, le renforcement des capacités en gestion des conflits et en gestion des pâturages ;
- Faciliter l'accès au crédit des éleveurs et agrégateurs d'animaux et de leurs groupements auprès des IFP et des AVEC (orientation, appui à l'élaboration des plans d'affaire...) ;
- Assurer le suivi continu des bénéficiaires pour l'appropriation durable des bonnes pratiques promues par le Projet.

**Article 8 :** La Fédération s'engage en outre à mettre en œuvre dans les délais convenus les recommandations formulées à l'issue des différentes missions de supervision et/ou d'évaluation organisées par le Projet.

**Article 9 :** La Fédération s'engage à assurer pour la réalisation des activités du PEAJ, la mobilisation des ressources humaines ci-après :

- **Des animateurs (des deux sexes)** chargés de mener au quotidien les activités de proximité telles que prévues dans le cahier de charges ;

- **Des superviseurs (des deux sexes)** placés au niveau des antennes du Projet, chargés du suivi-accompagnement qui assureront l'encadrement des animateurs dans la mise en œuvre des appuis et le rapportage suivant les standards du Projet ;
- **Un(e) agent administratif** qui sera chargé du suivi administratif et fiduciaire de l'exécution du contrat ;
- **Un (e) responsable du suivi-évaluation** qui sera le point focal de l'agrégation des données et informations au système de suivi-évaluation du MESA et de la plateforme digitale.

#### **VI. CHAPITRE III : OBLIGATIONS DU PEAJ**

**Article 10 :** Le Projet facilitera l'exécution par la Fédération, des activités convenues, en y apportant toute contribution nécessaire, notamment à travers la mise à disposition de matériel, équipement et ressources financières pour l'exécution des activités.

**Article 11 :** Le Projet s'engage à :

- (i) Sensibiliser les employés de la Fédération sur la démarche qualité de leurs livrables ;
- (ii) Proposer les méthodes et outils standards de rapportage ;
- (iii) Renforcer les capacités techniques, managériales et matérielles de la Fédération, spécifiques dans le cadre de la mise en œuvre du Projet ;
- (iv) Participer à l'évaluation conjointe des différentes interventions ;
- (v) Assurer la mise à disposition des ressources financières dans le compte dédié de la Fédération.

#### **VII. CHAPITRE IV : GESTION DU PERSONNEL DE LA FEDERATION**

**Article 12 :** Le personnel assigné par la FNEC aux activités du Projet et sous contrat avec lui, sera recruté et employé sur la base de la législation du travail en vigueur en République Centrafricaine. Ce personnel sera placé sous la responsabilité directe de la Fédération. Le PEAJ assurera la supervision générale des activités à travers les équipes techniques du Projet déployées sur le terrain.

#### **VIII. CHAPITRE V : GESTION FINANCIERE**

**Article 13 :** Les activités réalisées par la Fédération dans le cadre de la présente convention seront exécutées sur financement du PEAJ. Le budget et les modalités de financement seront spécifiquement définis dans des contrats annuels de performance successifs et dans les procédures en vigueur au Projet.

**Article 14 :** La contribution du Projet couvrira les coûts des services ainsi que les frais de gestion de la Fédération tels que définis dans les contrats respectifs. Au terme de l'exécution de chaque contrat, le solde des ressources financières sera évalué et le montant sera déduit du paiement du contrat suivant.

**Article 15 :** La Fédération administrera les activités prévues conformément aux directives fiduciaires données par le Projet afin de respecter l'exigence de contrôle de la qualité de la dépense selon les procédures du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) et du Gouvernement Centrafricain.

**Article 16 :** Un compte dédié sera ouvert pour la Fédération. L'ensemble des activités exécutées dans le cadre de la convention seront financées à partir de ce compte. Un plan de trésorerie sera élaboré et les dépenses seront effectuées en conformité avec ce plan de trésorerie.

**Article 17 :** La Fédération fournira au Projet la liasse des pièces nécessaires en originaux pour justifier les paiements qui lui seront effectués pour la réalisation des activités retenues

dans les différents contrats. Le PEAJ se réserve le droit d'effectuer des contrôles inopinés pour vérification des pièces justificatives.

**Article 18** : La Fédération fournira au Projet des rapports techniques et financiers présentant les résultats obtenus dans le cadre de ses activités selon les modalités définies dans les différents contrats annuels de performance.

## **IX. CHAPITRE VI : DISPOSITIONS DIVERSES**

**Article 19** : Tous les droits de propriété intellectuelle y compris les droits de brevets, les droits d'auteur, les modèles et les marques sur toute œuvre créés dans le cadre de la présente convention aux fins ou à la suite de l'exécution de ses obligations (« œuvres contractuelles ») appartiendront au PEAJ.

**Article 20** : La présente convention peut être amendée par écrit et par consentement mutuel entre les deux parties.

**Article 21** : La présente convention pourra être résiliée par l'une des deux parties conformément aux dispositions suivantes :

- (i) Après consultation entre les parties, chacune d'entre elle peut notifier à l'autre un préavis écrit de résiliation de la convention. La résiliation prendra effet (90) quatre-vingt-dix jours après la réception dudit préavis ;
- (ii) En cas d'évaluation de l'exécution des contrats jugée non satisfaisante par le PEAJ ;
- (iii) En cas de résiliation par le PEAJ, la Fédération ne sera pas tenue de rembourser les fonds qu'elle aura irrévocablement engagés de bonne foi en faveur des tiers avant la date de notification de la résiliation ;
- (iv) Les obligations assumées en vertu de cette convention subsisteront à sa résiliation dans la mesure où cela est nécessaire pour mettre fin et de manière ordonnée aux activités prévues, de retirer le personnel, les fonds et les biens, de clôturer les comptes entre les parties et de résilier les obligations contractuelles envers le personnel, les consultants et les autres structures partenaires.

**Article 22** : Les parties peuvent décider de prolonger la période de validité de la présente convention par un acte écrit mutuellement consenti et signé par leurs représentants habilités.

**Article 23** : Le Projet traitera et sera responsable de toute réclamation émanant de tiers ou tout litige découlant des opérations en vertu de la présente convention dirigé contre la Fédération, son personnel ou toute autre personne physique ou morale fournissant des services pour son compte et les mettra à l'abri des réclamations et des litiges. Si la réclamation ou le litige survient par la négligence ou la faute de la Fédération ou de ses employés, celle-ci en assumera l'entière responsabilité.

**Article 24** : Les parties s'efforceront de tout mettre en œuvre pour résoudre à l'amiable tout litige, controverse ou réclamation découlant de l'application ou de l'interprétation de la présente convention dans un délai de (60) jours.

**Article 25** : Si le litige, la controverse ou la réclamation n'est pas réglé(e) par voie amiable dans les délais impartis, il/elle sera tranché(e) par voie judiciaire devant les tribunaux centrafricains compétents.

**Article 26** : La présente convention a été rédigée et signée en français en (2) deux exemplaires originaux. Dans le cas où cette convention serait traduite dans une langue autre que le français, la version originale en français prévaudra.

**Article 27** : La présente convention prévalant sur tous les échanges entre les parties, entre en vigueur à la date de sa signature par les représentants dûment habilités des deux parties et demeurera en vigueur pour une période de cinq (5) ans.

Ont signé

Pour la FNEC

Pour le PEAJ

---

## ANNEXES

### I. DEPENSES AUTORISÉES

Le financement est utilisé exclusivement pour financer des dépenses répondant aux critères suivants :

- i.** La dépense doit correspondre au coût raisonnable des biens, travaux et services nécessaires au projet et prévus au **BUDGET** concerné et acquis conformément aux procédures prévues dans les Directives pour la passation des marchés définies dans l'accord de financement signé avec le FIDA.
- j.** Les dépenses doivent être faites pendant la période d'exécution de la Convention/Contrat, à l'exception des dépenses correspondant aux frais de liquidation de la Convention/Contrat qui peuvent être faites entre la date d'achèvement de la Convention/Contrat et la date de clôture de la Convention/Contrat.
- k.** Les dépenses doivent être faites par une Partie à la Convention/Contrat.
- l.** Si, aux termes de la Convention/Contrat, le montant du financement est affecté à des catégories de dépenses autorisées et que le pourcentage est précisé, la dépense doit entrer dans une catégorie dont l'allocation n'a pas été épuisée, et elle n'est autorisée que dans la limite du pourcentage applicable à la catégorie en question.
- m.** La dépense doit être par ailleurs autorisée conformément aux conditions stipulées dans la Convention/Contrat qui doivent être conformes à celles définies dans l'accord de financement signé avec le FIDA.
- n.** Le FIDA peut décider que certains types de dépenses ne seront pas autorisés.
- o.** Tout paiement interdit par décision du Conseil de sécurité des Nations Unies en vertu du chapitre VII de la Charte des Nations Unies, ne sera pas admissible au financement au titre de la Convention/Contrat.
- p.** Aucun paiement fait à une personne ou à une entité, ou pour l'achat de tout bien ou service, ne peut être admissible à un financement au titre de la Convention/Contrat si le fait de procéder à ce paiement ou de le recevoir constitue un acte de coercition, de collusion ou de corruption ou une pratique frauduleuse de la part de tout représentant du projet, de l'Etat ou de toute Partie au projet.

## **II. PERSONNEL CLÉ<sup>140</sup>**

- e. Les postes listés ci-dessous sont considérés comme le personnel clé de la mise en œuvre de la Convention/Contrat :
- Lister l'ensemble des postes considérés comme étant « Personnel Clé »
- f. Le Partenaire/Fournisseur désigne le Responsable de la mise en œuvre de la Convention/Contrat et tout le personnel clé selon la procédure convenue avec le Projet et approuvée par le FIDA. Chacun des membres du personnel clé du projet a les compétences et l'expérience spécifiées dans l'accord ou approuvées par le FIDA.
- g. Le Partenaire/Fournisseur doit veiller à ce que le personnel clé du projet reste en poste tout au long de la période de mise en œuvre.
- h. Le Partenaire/Fournisseur doit veiller à assurer le personnel clé chargé de la mise en œuvre de la Convention/Contrat contre les risques de maladie et d'accident selon de saines pratiques commerciales ou selon les pratiques habituelles en vigueur dans son domaine d'activité.

## **III. CONDITIONS PREALABLES DE DECAISSEMENT DES FONDS**

- e. Disponibilité ou recrutement du personnel clé (technique et financier)
- f. Ouverture d'un compte désigné pour recevoir les fonds de la Convention/Contrat (applicable aux conventions).<sup>141</sup>
- g. Existence d'un manuel de procédures administratives, comptables et financières
- h. Existence ou Mise en place d'un système de Gestion financière permettant l'enregistrement et le rapportage financier (de préférence automatisé).

## **IV. MODALITÉS DE DÉCAISSEMENT DES FONDS**

Décaissements en 2<sup>142</sup> tranches annuelles (pour les conventions) correspondant chacune au montant de six (6) mois d'activités sur la base du budget approuvé dans le respect des conditions ci-dessous:

- a. La première tranche ne sera versée qu'après Satisfaction par le Partenaire/Fournisseur des conditions préalables de décaissement définies dans la Convention/Contrat.
- b. La deuxième tranche ne sera versée qu'après :
  - Le respect du calendrier de rapportage et de justification des fonds avec une justification d'au moins 90% du montant de la première tranche ;
  - Et validation par le Coordonnateur du projet de la satisfaction des livrables délivrés par le Partenaire/Fournisseur.

## **V. CALENDRIER DE RAPPORTAGE ET DE JUSTIFICATION DES FONDS<sup>143</sup>**

Le Partenaire/Fournisseur doit soumettre au Projet au plus tard le 10 du mois suivant la fin de chaque trimestre les éléments de rapportage et de justification de l'utilisation des fonds minimum ci-après :

---

<sup>140</sup> Le personnel clé ne peut être licencié par le Partenaire/Fournisseur qu'avec l'accord du projet.

<sup>141</sup> Pour le cas des contrats de marchés se conformer aux meilleures pratiques en vigueur

<sup>142</sup> Pour le cas des contrats de marchés se conformer aux meilleures pratiques en vigueur

<sup>143</sup> Définir la documentation applicable et la périodicité de sa soumission dans le cas d'un contrat de marchés

- d. Un rapport financier de l'utilisation des fonds reçus ;
- e. Les pièces justificatives satisfaisantes supportant l'utilisation des fonds ;
- f. Le rapprochement du compte désigné auquel est attaché le relevé bancaire correspondant.

## **VI. DESCRIPTION DES PIÈCES JUSTIFIANTES REQUISES**

Détailler dans une annexe séparée la nature des PJ requises pour les différentes catégories de transactions (Achat de biens, travaux, services ; voyages et per diem ; salaires, carburant, frais d'atelier etc...) – et surtout assurez-vous qu'elles sont en conformité avec ce que le FIDA demande.

Prendre comme référence le manuel du projet et fournir au Partenaire/Fournisseur les mêmes formulaires utilisés par le projet en interne.

## **VII. PASSATION DES MARCHÉS**

Les marchés de biens, de travaux et de services financés à travers le financement de la présente Convention/Contrat seront passés conformément aux dispositions ci-dessous :

Le projet doit copier et coller les mêmes méthodes et seuils de passation des marchés définis dans la lettre à l'emprunteur auxquels le projet est soumis.

## **VIII. ACCORDS SUBSIDIAIRES**

En vertu des dispositions de l'accord de financement liant le FIDA au Gouvernement de la RCA pour la mise en œuvre du projet, le Partenaire/Fournisseur devra s'assurer qu'aucune Partie à la présente Convention/Contrat ne conclue un accord subsidiaire ou n'y consente des modifications en contradiction avec la présente Convention/Contrat et l'accord de financement signé entre le FIDA et la RCA.

- d. Le Partenaire/Fournisseur et chaque Partie au projet exercent les droits dont ils sont titulaires aux termes de tout accord subsidiaire auquel ils sont parties, de façon à ce que les intérêts du Projet et du FIDA soient entièrement protégés et que le projet soit exécuté conformément aux dispositions de la section 7 .01 des conditions générales du FIDA.
- e. Aucune disposition d'un accord subsidiaire auquel le Partenaire/Fournisseur est Partie prenante ne peut être transférée, suspendue, amendée, abrogée, faire l'objet d'une renonciation ou de toute autre modification sans le consentement préalable du FIDA.
- f. Le Partenaire/Fournisseur supporte tous les risques de change affectant les accords subsidiaires auxquels il est Partie, à moins que le FIDA n'en convienne autrement.

## **IX. AUDIT A L'INITIATIVE DU FIDA**

- d. En vertu des dispositions de l'accord de financement liant le FIDA au Gouvernement de la RCA pour la mise en œuvre du Projet PEAJ, le Partenaire/Fournisseur et les Parties à la présente Convention/Contrat autorisent les auditeurs désignés par le FIDA à vérifier les comptes et livres comptables relatifs à la mise en œuvre de la Convention/Contrat.
- e. Le Projet PEAJ, le Partenaire/Fournisseur et les Parties à la Convention/Contrat devront coopérer pleinement à cet audit et accorder aux auditeurs l'ensemble des droits et privilèges dont bénéficient les agents et les représentants du FIDA.

- f. Le FIDA supportera le coût dudit audit effectué à sa demande, contrairement au coût d'une demande d'audit du FIDA en raison de la soumission tardive sous une forme non satisfaisante d'un rapport d'audit annuel et que le FIDA considère qu'il est peu probable que l'emprunteur / bénéficiaire satisfasse à cette obligation dans un délai raisonnable – auquel cas le coût de l'audit est imputé au compte de prêt / subvention.

#### **X. IMPOTS**

- c. La Convention/Contrat est exonérée de taxes sur la signature, la délivrance ou l'enregistrement.
- d. Le Partenaire/Fournisseur doit s'assurer que l'ensemble des achats et marchés de biens, travaux et services achetés dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention/Contrat sont exonérés de tous impôt et taxes.

#### **XI. VISITES ET INSPECTIONS PAR LE FIDA**

En vertu des dispositions de l'accord de financement liant le FIDA au Gouvernement de la République de PRRRRR pour la mise en œuvre du Projet, le Partenaire/Fournisseur et les Parties à la Convention/Contrat autorisent les agents et représentants du FIDA à :

- d. Visiter et inspecter le projet, les chantiers, les travaux, les installations et les autres biens utilisés aux fins du projet ;
- e. Examiner les originaux et prendre des copies des données, comptes, dossiers et documents relatifs à la Convention/Contrat, à une Partie à la Convention/Contrat ; et
- f. Se rendre auprès du personnel du Partenaire/Fournisseur et de tout membre du personnel d'une Partie à la Convention/Contrat, entrer en relation avec eux et prendre des renseignements.

#### **XII. MODALITÉS DE DISPOSITION DES ACTIFS A LA FIN DE LA CONVENTION/**

- c. Le PEAJ définit les modalités de dispositions des actifs à la fin de la Convention/Contrat.
- d. Ces modalités doivent être préalablement soumis au FIDA pour revue et validation.

#### **XIII. EVALUATION DE LA CONVENTION/CONTRAT**

- c. En vertu des dispositions de l'accord de financement liant le FIDA au Gouvernement de la RCA pour la mise en œuvre du Projet PEAJ, le Partenaire/Fournisseur et chaque Partie au projet faciliteront toutes les évaluations et les examens du projet que le FIDA pourrait effectuer au cours de la période d'exécution de la Convention/Contrat et durant les dix (10) années qui suivent.
- d. Le terme "faciliteront" utilisé dans la présente section comprend, outre les dispositions concernant les examens et évaluations, la fourniture en temps opportun d'un appui logistique qui se traduit par la mise à disposition du personnel, des équipements de la Convention/Contrat et par la prise sans délai de mesures que le FIDA pourrait demander en rapport avec ces évaluations et ces examens. Les frais accessoires ne sont pas inclus.

#### **XIV. ASSURANCE**

- a. Le Partenaire/Fournisseur assure contre les risques l'ensemble des biens et des constructions utilisés dans le cadre du projet selon des montants conformes à de saines pratiques commerciales.
- b. Le Partenaire/Fournisseur assure les biens importés pour les besoins du projet et financés par les fonds du financement contre les risques afférents à leur achat, leur

transport et leur livraison jusqu'au lieu de leur installation conformément à de saines pratiques commerciales.

## **XV. ARCHIVES**

Le Partenaire/Fournisseur doit s'assurer que toutes les Parties à la Convention/Contrat établissent et tiennent à jour les dossiers et les documents nécessaires pour rendre compte des opérations entreprises dans la mise en œuvre de la Convention/Contrat (y compris, notamment, les copies ou les originaux de toute correspondance, minutes de réunions et tous documents relatifs aux passations des marchés), jusqu'à la date d'achèvement de la Convention/Contrat et les conservent pendant au moins les dix (10) années qui suivent.

## **XVI. UTILISATION DES BIENS DE LA CONVENTION/CONTRAT**

Le Partenaire/Fournisseur doit veiller à s'assurer que l'ensemble des biens, services, constructions financés au moyen du financement de la Convention/Contrat sont utilisés exclusivement aux fins de la Convention/Contrat.

## **XVII. MAINTENANCE**

Le Partenaire/Fournisseur doit veiller à s'assurer que l'ensemble des installations et des travaux de génie civil utilisés dans le cadre du projet sont en permanence utilisés et entretenus correctement et que toutes les réparations nécessaires sont effectuées avec la diligence nécessaire.

## **XVIII. POLITIQUE REVISEE DU FIDA EN MATIERE DE PREVENTION DE LA FRAUDE ET DE LA CORRUPTION DANS LE CADRE DE SES ACTIVITES ET OPERATIONS**

### **a. Introduction**

- Le Fonds est conscient que la prévention de la fraude et de la corruption et la limitation de leurs effets dans le cadre de ses activités et opérations constituent des éléments essentiels de son mandat en matière de développement et de ses obligations fiduciaires. Le Fonds ne tolère aucun détournement ni gaspillage de ses ressources résultant des pratiques définies au paragraphe 6 ci-après.
- La présente politique a pour objet d'établir les principes généraux, les responsabilités et les procédures que le Fonds doit mettre en place pour prévenir et réprimer les pratiques répréhensibles dans le cadre de ses activités et opérations.
- La présente politique prend effet à la date de sa publication. Elle remplace la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations (EB 2005/85/R.5/Rev.1) datée du 24 novembre 2005.

### **b. Politique**

#### **Principes généraux**

- Le Fonds ne tolère aucune pratique répréhensible dans le cadre de ses activités et opérations. Tous les individus et entités énumérés au paragraphe 7 ci-après doivent prendre les mesures qui conviennent pour prévenir et combattre les pratiques répréhensibles et en limiter les effets, lorsqu'ils participent à une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA.
- Le Fonds s'efforce de veiller à ce que les individus et entités qui contribuent à prévenir les pratiques répréhensibles ou font état, en toute bonne foi, d'allégations de pratiques répréhensibles soient protégés d'éventuelles représailles, et de protéger également les individus et entités qui font l'objet d'accusations injustes ou malveillantes.

#### **Pratiques répréhensibles**

- Les pratiques énumérées ci-après sont considérées comme des pratiques répréhensibles lorsqu'elles intéressent une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA :
- "Acte de corruption" s'entend du fait d'offrir, de donner, de recevoir ou de solliciter, directement ou indirectement, un avantage dans le but d'influencer indûment les décisions d'une autre partie ;
- "Pratique frauduleuse" s'entend de toute action ou omission, y compris une fausse déclaration, qui trompe sciemment, ou cherche sciemment à tromper, une partie dans le but d'obtenir indûment un avantage financier ou autre ou de se soustraire à une obligation ;
- "Acte de collusion" s'entend d'un arrangement entre deux ou plusieurs parties destiné à atteindre un but illégitime, comme influencer indûment les actions d'une autre partie ;
- "Acte de coercition" s'entend du fait de léser ou d'endommager, ou de menacer de le faire, directement ou indirectement, une partie ou ses biens pour influencer indûment les actions de cette partie ou d'une autre ;
- On entend par "obstruction": i) le fait de détruire, de falsifier, d'altérer ou de dissimuler délibérément tout élément de preuve dans une enquête menée par le Fonds, ou de faire de fausses déclarations aux enquêteurs dans le but d'entraver substantiellement une enquête menée par le Fonds; ii) le fait de menacer, de harceler ou d'intimider une partie pour l'empêcher de divulguer ce qu'elle sait sur des questions intéressant une enquête menée par le Fonds ou de poursuivre cette enquête; et/ou iii) la commission de tout acte visant à entraver substantiellement l'exercice des droits contractuels du Fonds relatifs à l'audit, l'inspection et l'accès aux informations.

### **Champ d'application**

- La présente politique s'applique à toutes les opérations et activités financées ou gérées par le FIDA et aux individus et entités ci-après :
- Le personnel du FIDA et les autres personnes travaillant pour lui sans faire partie du personnel ("personnel et employés hors personnel du FIDA") ;
- Les individus et entités titulaires d'un contrat commercial avec le Fonds et l'ensemble de leurs agents et membres du personnel ("fournisseurs");
- Les entités publiques recevant des financements du FIDA ou des financements gérés par le Fonds et l'ensemble de leurs agents et membres du personnel ("bénéficiaires du secteur public") et les entités privées recevant des financements du FIDA ou des financements gérés par le Fonds et l'ensemble de leurs agents et membres du personnel ("bénéficiaires non gouvernementaux") (désignés collectivement sous le nom de "bénéficiaires") ;
- Les individus et entités, autres que ceux qui sont mentionnés plus haut, qui reçoivent des financements du FIDA ou des financements gérés par le Fonds ou en sollicitent, sont chargés de leur dépôt ou de leur transfert, ou décident de l'utilisation des montants concernés ou influent sur ces décisions, notamment mais pas seulement les partenaires d'exécution, les prestataires de services, les contractants, les fournisseurs, les sous-contractants, les sous-traitants, les soumissionnaires, les consultants et l'ensemble de leurs agents et membres du personnel. (L'ensemble de ces individus et entités est désigné collectivement par l'expression "tiers parties".)

### **Responsabilités**

#### **(i) Responsabilités du Fonds**

- Le Fonds s'efforce de prévenir et de combattre les pratiques répréhensibles et d'en limiter les effets dans le cadre de ses opérations et activités. À cet effet, il peut adopter les dispositifs ci-après et veiller à leur maintien :
- Des canaux de communication et un cadre juridique conçus pour faire en sorte que les dispositions de la politique soient communiquées au personnel et employés hors personnel du FIDA, aux fournisseurs, aux bénéficiaires et aux tierces parties et soient reprises dans les documents relatifs aux passations de marchés et dans les contrats liés à des activités et opérations financées ou gérées par le FIDA ;
- Des contrôles fiduciaires et des processus de supervision conçus pour favoriser l'application de la politique par le personnel et les employés hors personnel du FIDA, les fournisseurs, les bénéficiaires et les tierces parties ;
- Des mesures liées à la réception des plaintes confidentielles, à la protection des lanceurs d'alerte, à la conduite d'enquêtes et à la prise de sanctions ou de mesures disciplinaires, qui soient conçues de manière à ce que les pratiques répréhensibles soient convenablement signalées et réprimées ;
- Des mesures conçues pour permettre au Fonds de signaler les individus et entités dont il a constaté qu'ils se livraient à des pratiques répréhensibles aux autres organisations multilatérales susceptibles d'être la cible d'activités analogues menées par les mêmes individus et entités et aux autorités locales lorsqu'il est possible que les lois locales aient été violées.

**(ii) Responsabilités du personnel et des employés hors personnel du FIDA, des fournisseurs et des tierces parties**

- Lorsqu'ils participent à une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA, le personnel et les employés hors personnel du FIDA, les fournisseurs et les tierces parties :
- S'abstiennent de se livrer à des pratiques répréhensibles ;
- Contribuent à l'exercice du devoir de vigilance et divulguent, comme de besoin, les informations à leur sujet ou au sujet de l'un quelconque des principaux membres de leur personnel ayant trait à des condamnations pénales pertinentes, des sanctions administratives ou des suspensions temporaires; les informations concernant les agents recrutés en lien avec un processus de passation de marché ou un contrat, notamment les commissions et les rémunérations payées ou à payer; les informations relatives à tout conflit d'intérêts réel ou potentiel lié à un processus de passation de marché ou à l'exécution d'un contrat;
- Signalent rapidement au Fonds toute allégation ou autre indication de pratique répréhensible dont ils ont connaissance en raison de leur participation à une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA ;
- Coopèrent sans réserve à toute enquête conduite par le Fonds, notamment en mettant le personnel à disposition pour les entretiens, en donnant pleinement accès à tout document comptable, local, document et dossier (notamment dossier électronique) lié à l'opération ou activité financée ou gérée par le FIDA pertinente, et en permettant que ces documents comptables, locaux, documents et fichiers fassent l'objet d'un audit ou d'une inspection par les auditeurs ou les enquêteurs nommés par le Fonds;
- Observent une stricte confidentialité concernant toute information éventuellement reçue en conséquence de leur participation à une enquête ou un processus de sanction mené par le FIDA.
- Lorsqu'ils participent à une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA, les fournisseurs et les tierces parties conservent tous les documents comptables, documents et dossiers ayant trait à cette opération ou activité pendant une période de temps suffisante, comme indiqué dans les documents liés à la passation de marché ou dans le contrat concerné.

### **(iii) Responsabilités des bénéficiaires**

- Lorsqu'ils participent à une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA, les bénéficiaires prennent les mesures qui conviennent pour prévenir et combattre les pratiques répréhensibles et en limiter les effets. En particulier :
- Ils adoptent des pratiques fiduciaires et administratives et des dispositions institutionnelles propres à garantir que le montant de tout financement fourni ou géré par le FIDA est utilisé uniquement aux fins auxquelles il a été accordé ;
- Lors des processus de sélection ou avant d'établir un contrat avec une tierce partie, ils exercent le devoir de vigilance nécessaire concernant le soumissionnaire choisi ou le contractant potentiel, notamment en vérifiant si le soumissionnaire choisi ou le contractant potentiel fait l'objet d'une décision publique d'exclusion prise par l'une quelconque des IFI signataires de l'Accord d'exécution mutuelle des décisions d'exclusion<sup>1</sup> et, dans l'affirmative, si l'exclusion remplit les critères de reconnaissance mutuelle établis dans l'Accord d'exécution mutuelle des décisions d'exclusion;
- Ils prennent les mesures nécessaires pour informer les tierces parties et les bénéficiaires (définies comme "les personnes que le Fonds entend servir au moyen de ses dons et de ses prêts ") des dispositions de la présente politique ainsi que de l'adresse de courrier électronique confidentielle et sécurisée à laquelle adresser les plaintes concernant les pratiques répréhensibles ;
- Ils intègrent dans les documents relatifs aux passations de marchés et les contrats avec des tierces parties des clauses aux termes desquelles :
- Les tierces parties sont tenues de communiquer au cours d'un processus de passation de marché et à tout moment par la suite, les informations à leur sujet ou au sujet de l'un quelconque des principaux membres de leur personnel ayant trait à des condamnations pénales pertinentes, des sanctions administratives ou des suspensions temporaires; les informations concernant les agents recrutés en lien avec un processus de passation de marché ou l'exécution d'un contrat, notamment les commissions et les rémunérations payées ou à payer; les informations relatives à tout conflit d'intérêts réel ou potentiel lié à un processus de passation de marché ou à l'exécution d'un contrat ;
- Les tierces parties sont tenues de signaler rapidement au Fonds toute allégation ou autre indication de pratique répréhensible dont elles ont connaissance en raison de leur participation à une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA ;
- Les tierces parties sont informées que le Fonds est compétent pour enquêter sur les allégations et autres indications de pratiques répréhensibles et pour imposer des sanctions aux tierces parties se livrant à ce type de pratiques en lien avec une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA ;
- Les tierces parties sont tenues de coopérer sans réserve à toute enquête conduite par le Fonds, notamment en mettant le personnel à disposition pour les entretiens, en donnant pleinement accès à tout document comptable, local, document et dossier (notamment dossier électronique) lié à l'opération ou activité concernée financée ou gérée par le FIDA, et en permettant que ces documents comptables, locaux, documents et fichiers fassent l'objet d'un audit ou d'une inspection par les auditeurs ou les enquêteurs nommés par le Fonds ;
- Les tierces parties sont tenues de conserver tous les documents comptables, documents et dossiers ayant trait à une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA, pendant une période de temps suffisante, comme convenu avec le Fonds ;
- Les tierces parties sont informées de la politique appliquée par le Fonds qui l'autorise unilatéralement à reconnaître les exclusions imposées par d'autres IFI si les exclusions remplissent les critères de reconnaissance mutuelle établis dans l'Accord d'exécution mutuelle des décisions d'exclusion ;

- Le contrat fait l'objet d'une résiliation anticipée ou d'une suspension par le bénéficiaire si la résiliation ou la suspension est requise en conséquence d'une suspension temporaire ou sanction imposée ou reconnue par le Fonds ;
- Ils informent rapidement le Fonds de toute allégation et autre indication de pratique répréhensible dont ils ont connaissance ;
- Ils coopèrent sans réserve à toute enquête conduite par le Fonds, notamment en mettant le personnel à disposition pour les entretiens, en donnant pleinement accès à tout document comptable, local, document et dossier (notamment dossier électronique) lié à l'opération ou activité concernée financée ou gérée par le FIDA, et en permettant que ces documents comptables, locaux, documents et fichiers fassent l'objet d'un audit ou d'une inspection par les auditeurs ou les enquêteurs nommés par le Fonds;
- Ils conservent tous les documents comptables, documents et dossiers ayant trait à une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA, pendant une période de temps suffisante, comme indiqué dans l'accord de financement concerné ;
- Ils observent une stricte confidentialité concernant toute information éventuellement reçue en conséquence de leur participation à une enquête ou un processus de sanction mené par le FIDA.

Lorsque le Fonds constate que des pratiques répréhensibles ont été commises, les bénéficiaires :

- prennent en concertation avec le Fonds les mesures correctives qui conviennent;
- appliquent intégralement toute suspension temporaire ou sanction imposée ou reconnue par le Fonds, notamment en renonçant à la sélection d'un soumissionnaire ou à la passation d'un contrat ou en suspendant ou en résiliant une relation contractuelle.
- avant la mise en œuvre d'une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA, les bénéficiaires du secteur public donnent au Fonds des informations sur les dispositions qu'ils ont prises en vue d'être informés des allégations de fraude ou de corruption intéressant l'opération ou activité financée ou gérée par le FIDA et de pouvoir réagir en conséquence, notamment la désignation d'une autorité locale compétente indépendante chargée de recevoir et d'examiner ces allégations et de mener des enquêtes à leur sujet.
- Lorsqu'ils participent à une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA, les bénéficiaires du secteur public prennent rapidement, en concertation avec le Fonds, les mesures qui conviennent pour lancer une enquête locale sur les allégations ou autres indications de fraude et de corruption intéressant l'opération ou activité financée ou gérée par le FIDA; informent régulièrement le Fonds, à des intervalles convenus par le bénéficiaire et le Fonds au cas par cas, des mesures prises dans le cadre de cette enquête; et, à la fin de l'enquête, en communiquent rapidement les conclusions et les résultats, notamment les éléments de preuve, au Fonds. Les bénéficiaires du secteur public collaborent avec le Fonds pour coordonner toute action autre que les enquêtes qu'eux-mêmes peuvent souhaiter conduire en cas de pratique répréhensible suspectée ou indiquée de toute autre façon.
- Les bénéficiaires du secteur public sont encouragés à mettre en place, dans le respect de leurs lois et réglementations, des mesures de protection des lanceurs d'alerte et des canaux de communication confidentielle efficaces, afin d'être en mesure de recevoir et de traiter convenablement les allégations de fraude et de corruption intéressant les opérations ou activités financées ou gérées par le FIDA.

## **Processus**

### **(i) Rapports**

**a.** Une adresse de courrier électronique confidentielle et sécurisée exclusivement réservé à la réception des allégations de pratiques répréhensibles est indiquée sur le site web du Fonds.

**b.** Lorsque la question se pose de savoir si un acte ou une omission constitue une pratique répréhensible, l'adresse de courrier électronique confidentielle et sécurisée peut être utilisée pour demander conseil.

**c.** Le Fonds traite dans la plus stricte confidentialité toutes les allégations signalées. Cela signifie que, normalement, le Fonds ne révèle pas l'identité d'une partie à l'origine de la communication des allégations à quiconque n'est pas associé au processus d'enquête, de sanction ou de prise de mesures disciplinaires, sans le consentement de cette partie.

**d.** Le Fonds s'efforce de protéger d'éventuelles représailles tout individu ou entité qui a contribué à prévenir des pratiques répréhensibles ou a signalé au Fonds, en toute bonne foi, des allégations ou autres indications de pratiques répréhensibles. Le personnel et les employés hors personnel du FIDA sont protégés des représailles dans le cadre des procédures du Fonds relatives à la protection des lanceurs d'alerte.

## **(ii) Enquêtes**

**a.** Lorsque le Fonds a des raisons de croire que des pratiques répréhensibles ont pu être commises, il peut décider d'examiner la question et de mener une enquête à ce sujet, indépendamment de toute action d'investigation menée ou prévue par le bénéficiaire.

**b.** Le but d'une enquête conduite par le Fonds est de déterminer la mesure dans laquelle un individu ou une entité s'est livré à une ou plusieurs pratiques répréhensibles en lien avec une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA.

**c.** Les examens et enquêtes menés par le Fonds présentent notamment les caractéristiques suivantes :

**d.** Ils sont strictement confidentiels, ce qui signifie que le Fonds ne communique pas à quiconque n'est pas associé au processus d'enquête, de sanction ou de prise de mesures disciplinaires, l'un quelconque des éléments probants et des informations liés à l'examen ou à l'enquête, notamment le résultat d'un examen ou d'une enquête, à moins que la communication de cette information ne soit autorisée par le cadre juridique du Fonds ;

- ils sont indépendants, ce qui signifie qu'aucune autorité n'est habilitée à intervenir dans un examen ou une enquête en cours, ni à autrement altérer, influencer ou stopper un examen ou une enquête ;
- ils sont de nature administrative, par opposition à pénale, ce qui signifie que les examens et les enquêtes menés par le Fonds sont régis par les règlements et les procédures de celui-ci et non par les lois locales.

Le service du FIDA qui est chargé de conduire les examens et les enquêtes concernant des allégations ou autres indications de pratiques répréhensibles est le Bureau de l'audit et de la surveillance (AUO). Sans préjudice des dispositions des paragraphes 9 d) et 11 f), AUO peut consentir à ne pas communiquer à quiconque ne travaille pas à AUO l'un quelconque des éléments probants et des informations qu'il a obtenus à condition que ledit élément probant ou information puisse être utilisé uniquement à des fins de génération de nouveaux éléments probants ou informations, à moins que la personne ayant fourni l'élément probant ou l'information ne donne son consentement.

## **Sanctions et mesures connexes**

### **(i) Suspension temporaire**

Pendant la conduite d'un examen ou d'une enquête du FIDA, ou en attendant la conclusion d'un processus de sanction, le Fonds peut décider, à tout moment, de suspendre temporairement les paiements en faveur d'employés hors personnel du FIDA, de bénéficiaires non gouvernementaux, de fournisseurs ou de tierces parties ou de suspendre temporairement leur droit à participer à des opérations ou activités financées ou gérées par le FIDA pendant une période initiale de six (6) mois, susceptible d'être prolongée d'une période supplémentaire de six (6) mois.

Le personnel du FIDA peut être temporairement suspendu de ses fonctions conformément aux dispositions du cadre de gestion des ressources humaines en vigueur.

## **(ii) Sanctions**

Si le Fonds détermine que des employés hors personnel du FIDA, des bénéficiaires non gouvernementaux, des fournisseurs ou des tierces parties se sont livrés à des pratiques répréhensibles, il peut prendre des sanctions administratives à l'encontre de ces individus ou entités.

Les sanctions imposées sont établies en fonction: i) des constatations et éléments probants présentés par AUO, y compris les éléments atténuants et à décharge; ii) de tout élément probant ou argument soumis par le sujet de l'enquête face aux constatations présentées par AUO.

Le Fonds peut appliquer l'une quelconque des sanctions suivantes ou les associer entre elles :

- l'exclusion, qui signifie que, soit de manière permanente soit pendant une période déterminée, un individu ou une entité ne peut plus: i) se voir attribuer un quelconque contrat financé par le FIDA; ii) bénéficier financièrement ou autrement d'un quelconque contrat financé par le FIDA, notamment être engagé en qualité de sous-contractant; iii) participer de toute autre façon à la préparation ou à la mise en œuvre d'une quelconque opération ou activité financée ou gérée par le FIDA;
- l'exclusion avec levée conditionnelle des mesures d'exclusion, qui signifie que l'exclusion est annulée lorsque certaines conditions établies dans la décision de sanction sont remplies;
- la non-exclusion soumise à conditions, qui signifie qu'un individu ou une entité est tenu de mettre en place certaines mesures de correction, de prévention ou autres, comme condition de sa non-exclusion, étant entendu que, s'il ne le fait pas dans le délai prescrit, l'exclusion sera automatiquement appliquée conformément aux termes établis dans la décision de sanction;
- la réparation, qui est définie comme le paiement à une autre partie ou au Fonds (en lien avec les ressources du Fonds) d'un montant équivalant au montant des fonds détournés ou de l'avantage économique obtenu en conséquence de l'exercice d'une pratique répréhensible;
- la lettre de réprimande, qui est définie comme une lettre de blâme officielle ayant trait aux actes d'un individu ou d'une entité, qui informe cet individu ou cette entité que toute infraction commise à l'avenir entraînera des sanctions plus sévères.
- Le Fonds peut étendre l'application d'une sanction à l'un quelconque des affiliés d'une partie sanctionnée même si celui-ci n'est pas directement impliqué dans la pratique répréhensible. Par affilié, on entend tout individu ou entité qui : i) est directement ou indirectement contrôlé par la partie sanctionnée ; ii) est détenu ou contrôlé conjointement à la partie sanctionnée ; ou iii) agit en qualité de représentant, d'employé ou d'agent de la partie sanctionnée, y compris les propriétaires de la partie sanctionnée ou les personnes qui exercent un contrôle sur elle.
- Aux fins des opérations et activités financées ou gérées par le FIDA, le Fonds peut considérer comme faisant l'objet d'une exclusion les individus et entités à qui une

autre IFI a imposé une exclusion, sous réserve que : i) cette IFI soit signataire de l'Accord d'exécution mutuelle des décisions d'exclusion ; et ii) l'exclusion remplisse les critères de reconnaissance mutuelle établis dans l'Accord d'exécution mutuelle des décisions d'exclusion<sup>2</sup>.

### **(iii) Mesures disciplinaires**

Si le Fonds constate qu'un membre du personnel du FIDA se livre à des pratiques répréhensibles, il peut appliquer des mesures disciplinaires et demander une réparation ou une autre compensation, conformément aux dispositions du cadre de gestion des ressources humaines en vigueur.

### **Renvois et partage de l'information**

Le Fonds peut, à tout moment, transmettre des informations ou des éléments probants liés à un processus en cours ou achevé d'enquête, de sanction ou de prise de mesures disciplinaires aux autorités locales d'un État membre. Pour déterminer le caractère opportun de cette transmission d'informations, le Fonds prend en considération son propre intérêt et celui des États membres touchés, des individus ou entités faisant l'objet de l'enquête et de toute autre personne concernée, notamment les témoins.

Si le Fonds obtient des informations ou des éléments probants sur des malversations potentielles intéressant les opérations ou activités d'une autre organisation multilatérale, il peut mettre ces informations ou éléments à la disposition de l'autre organisation afin que celle-ci mène ses propres processus d'enquête, de sanction ou de prise de mesures disciplinaires.

Dans le souci de faciliter et de réglementer l'échange confidentiel d'informations et d'éléments probants avec les autorités locales et les organisations multilatérales, le Fonds s'efforce de conclure des accords établissant les règles à respecter dans le cadre de cet échange.

### **Réponses opérationnelles données aux pratiques répréhensibles**

#### **(i) Rejet de l'attribution d'un contrat**

Le Fonds peut refuser de donner un avis de non-objection à l'attribution d'un contrat à une tierce partie, s'il détermine que la tierce partie, ou l'un quelconque des membres de son personnel, de ses agents, de ses sous-traitants, de ses sous-contractants, de ses prestataires de services, de ses fournisseurs et ou de leurs employés, s'est livré à une pratique répréhensible lors du processus compétitif d'attribution du contrat en question.

#### **(ii) Déclaration d'irrégularité de la passation de marché ou de non-admissibilité des dépenses**

Le Fonds peut, à tout moment, déclarer l'irrégularité d'une passation de marché ou la non-admissibilité de toute dépense associée à une procédure de passation de marché ou à un contrat, s'il détermine qu'une tierce partie ou un représentant du bénéficiaire s'est livré à une pratique répréhensible en lien avec la procédure de passation de marché ou le contrat en question, et que le bénéficiaire n'a pas pris en temps voulu les mesures nécessaires, acceptables par le Fonds, pour réprimer ces pratiques lorsqu'elles ont été commises.

#### **(iii) Suspension ou annulation d'un prêt ou d'un don**

Si le Fonds détermine qu'un bénéficiaire n'a pas pris en temps voulu les mesures nécessaires, acceptables par le Fonds, pour réprimer des pratiques répréhensibles lorsqu'elles ont été commises, il peut suspendre ou annuler, intégralement ou en partie, le prêt ou le don concerné par ces pratiques.

## **XIX. POLITIQUE DU FIDA EN MATIERE DE PREVENTION DU HARCELEMENT SEXUEL, EXPLOITATION ET ATTEINTES SEXUELLES**

Le Fonds exige que tous les bénéficiaires de ses financements, y compris l'acheteur ainsi que tous les soumissionnaires, partenaires d'exécution, prestataires de services, fournisseurs, co-fournisseurs, entrepreneurs, sous-traitants, consultants et sous-consultants, de même que tous leurs mandataires (déclarés ou non) et les membres de leur personnel se conforment à la Politique du FIDA en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Aux fins des présentes dispositions, et conformément à la Politique du FIDA susmentionnée, à laquelle des modifications pourront au besoin être apportées, les termes ci-après sont définis comme suit :

**a.** Le harcèlement sexuel s'entend de toute proposition sexuelle non sollicitée, de toute demande de faveur sexuelle ou de tout propos ou comportement à connotation sexuelle qui a une incidence déraisonnable sur l'exercice des fonctions professionnelles, modifie les conditions de travail, est utilisé comme condition à l'embauche ou crée une situation intimidante, hostile ou offensante sur le lieu de travail.

**b.** L'expression "exploitation sexuelle" désigne le fait d'abuser ou de tenter d'abuser d'un état de vulnérabilité, d'un rapport de force inégal ou de rapports de confiance à des fins sexuelles, y compris, mais non exclusivement, en vue d'en tirer un avantage pécuniaire, social ou politique. On entend par "atteinte sexuelle" toute agression sexuelle commise en utilisant la force ou la contrainte, ou à la faveur d'un rapport inégal, la menace d'une telle atteinte étant elle aussi constitutive de l'agression sexuelle.

Les acheteurs, fournisseurs et soumissionnaires pourront prendre toutes mesures appropriées pour prévenir le harcèlement ainsi que l'exploitation et les atteintes sexuelles, et pour empêcher que les membres de leur personnel et leurs sous-traitants, ou toute autre personne qu'ils emploient ou que leurs sous-traitants emploient directement ou indirectement ne se livrent à de tels actes dans l'exécution du présent marché. Les acheteurs, fournisseurs et soumissionnaires signaleront immédiatement au FIDA les faits de harcèlement sexuel ou d'exploitation et d'atteintes sexuelles survenus avant ou pendant l'exécution du marché, ou dans le cadre de celui-ci, en faisant notamment état des éventuelles condamnations, mesures disciplinaires, sanctions ou enquêtes. L'acheteur pourra prendre des mesures appropriées pouvant aller jusqu'à la résiliation du contrat, dès lors qu'il est établi que des actes de harcèlement sexuel ou d'exploitation et d'atteintes sexuelles ont été commis pendant l'exécution du marché.

**5) CONVENTION ANGAC**

**En-Tête MESA**

**PEAJ**

**CONVENTION DE PARTENARIAT N°...../  
MESA/PEAJ/UNC/ /RAF/SPM/20XX DU XX/XX/XXX.....**

Entre

**Le PROJET ELEVAGE ET APPUI AUX JEUNES (PEAJ)**

Et

**L'ASSOCIATION NATIONALE DES GROUPEMENTS DES  
AVICULTEURS DE CENTRAFRIQUE (ANGAC)**

## **SOMMAIRE**

<b>Titres</b>	<b>Pages</b>
I. Préambule	3
II. Présentation du PEAJ	4
III. Documents de référence de la convention de partenariat	7
IV. Chapitre 1 : Généralités	7
V. Chapitre II : Obligations de l'ANGAC	8
VI. Chapitre III : Obligations du PEAJ	9
VII. Gestion du personnel de l'ANGAC	9
VIII. Gestion financière	9
IX. Dispositions diverses	10
Annexes	12

**La présente Convention est conclue en ce jour du ..... / ..... / 202X.**

**ENTRE**

**Le Projet Elevage et Appui aux Jeunes (PEAJ)**, sis à \_\_\_\_\_, Rue \_\_\_\_\_, Immeuble \_\_\_\_\_, B.P : \_\_\_\_\_, Tél : \_\_\_\_\_, E-mail : \_\_\_\_\_, ci-après dénommé «**le Projet.**», représenté par son **Coordonnateur national**, ayant tous pouvoirs pour agir aux fins des présentes, d'une part,

**ET**

**L'Association nationale des groupements des aviculteurs de Centrafrique (ANGAC)**, organisation à caractère associatif enregistrée sous le n° RCCM : CA/BG/2021C828 et travaillant particulièrement dans la promotion de l'élevage moderne de poulet de chair, de poules pondeuses en zones urbaines et périurbaines, sise à \_\_\_\_\_, Rue \_\_\_\_\_, Immeuble \_\_\_\_\_, BP : \_\_\_\_\_, Tél : (+228) \_\_\_\_\_, E-mail : \_\_\_\_\_, ci-après désigné «**l'Association** » et représentée par son **Président**, ayant tous pouvoirs pour agir aux fins des présentes, d'autre part.

**Le PEAJ et l'ANGAC** sont dénommés ci-après séparément « la Partie » et collectivement « les Parties » à la présente Convention.

**I. PREAMBULE**

**CONSIDERANT** l'Accord de Financement N° XXXXXXXXX du PEAJ signé entre le Gouvernement de la République Centrafricaine et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) en date du \_\_\_\_\_ portant sur la mise en œuvre du Projet Elevage et Appui aux Jeunes (PEAJ) ;

**Considérant** que le Projet et l'Association sont convenus de coopérer pour la mise en œuvre de la composante 1 (Amélioration de la productivité et de la production de chaînes de production de bétail et de miel résilientes, sensibles à la nutrition et inclusives des personnes vulnérables) et de la composante 2 (Promotion d'un accès durable à des services financiers adaptés et renforcement des liens commerciaux) ;

**Considérant** que le Document de conception du projet stipule que « L'Unité nationale de coordination (UNC) signera des contrats de partenariat de mise en œuvre avec des institutions publiques, privées et des faitières d'organisations de producteurs en charge de l'ingénierie sociale et technique des trajectoires de croissance des bénéficiaires » ;

**Considérant** les possibilités de partenariats envisagées également dans le Document de conception du projet et le Manuel de mise en œuvre du projet qui prévoient la contractualisation avec des partenaires de mise en œuvre, dans le cadre de l'accompagnement des bénéficiaires du projet dans leurs parcours de progression ;

**Considérant** que le PEAJ a identifié l'élevage intensif de poulet et de poules pondeuses comme des filières contribuant à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à la création d'emplois décents et à l'amélioration des revenus des ménages ;

**Considérant** que depuis sa création en 2021, l'ANGAC investit entre autres, dans le renforcement des capacités techniques des éleveurs pour améliorer leur compétitivité et la pérennisation de leurs activités, la promotion de l'élevage moderne de poulet de chair, de poules pondeuses en zones urbaines et périurbaines mais aussi de la volaille traditionnelle (de races locales) ;

**ATTENDU** que la présente convention de partenariat encadre la réalisation successive des activités à mener pour le compte du PEAJ par l'ANGAC dans le cadre de renouvellements annuels assortis de cahiers de charge spécifiques à chaque activité.

**EN CONSEQUENCE**, les parties en présence sont convenues de ce qui suit :

## **II. PRÉSENTATION DU PEAJ**

### **L'objectif du projet**

L'objectif de développement du PEAJ est d'améliorer les moyens de subsistance et de promouvoir la résilience économique et climatique, ainsi que la sécurité alimentaire et nutritionnelle des groupes ciblés. 38. Les impacts suivants sont attendus : (1) 80% des ménages appuyés déclarent une augmentation de leur revenu ; (2) l'état nutritionnel et la résilience au changement climatique des ménages appuyés, sont améliorés ; et (3) 2802 emplois générés et stables dont 1121 emplois au profit des jeunes.

### **La zone d'intervention.**

Elle couvre 8 préfectures retenues sur la base de critères dont l'incidence de pauvreté, le niveau de vulnérabilité de la population à l'insécurité alimentaire, le besoin de converger les interventions du FIDA où elles auront des impacts significatifs sur les populations affectées par les crises, et les possibilités de synergie avec les autres intervenants. L'intervention couvrira les quatre préfectures où le PREPAS et le PRAPAM interviennent déjà à savoir : (1) la Nana-Mambéré ; (2) l'Ombella Mpoko ; (3) l'Ouham-Pende ; et (4) la Lobaye ; et elle s'élargira à 4 nouvelles préfectures, à savoir : (5) la Kemo ; (6) l'Ouham ; (7) la Ouaka ; et (8) la Nana-Gribizi où il y a un besoin urgent d'intervention pour assurer la résilience de populations qui n'ont pas bénéficié d'action de développement durable jusqu'à un passé récent du fait de la présence de groupes armés. Le PEAJ couvrira ainsi cinq des sept grandes communes d'élevage du pays à savoir, les Communes de : Kouï dans l'Ouham Pendé ; Niem-Yellewa et Gaudrot dans la Nana Mambéré ; l'Ombella Mpoko et Ouro-Djafun dans la Ouaka.

### **Les groupes-cibles**

A travers les organisations des bénéficiaires, le projet cible principalement les ménages pauvres, économiquement et socialement vulnérables, notamment ceux en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle, pratiquant ou non des activités économiques (y inclut les transhumants internes et transfrontaliers) dans le secteur de l'élevage. Au total, le PEAJ touchera 30,000 ménages, soit l'équivalent de 180,000 bénéficiaires. Les jeunes et les femmes représenteront chacun 40% des bénéficiaires directs, lesquels sont classés en trois catégories C.1, C.2 et C.3.

La C.1 représente environ 6,000 ménages pauvres très vulnérables, avec peu ou pas d'actifs de production, et un faible niveau d'éducation. .Il s'agit principalement : (1) des populations autochtones que constituent les pygmées Aka et Babinga, ainsi que les peuls Mbororo ; (2) des ménages victimes d'un niveau élevé de décapitalisation en raison des effets conjugués des crises ; (3) des personnes déplacées et retournées, et qui sont en instance de réinsertion socio-économique dans les milieux d'accueil, notamment ceux qui ont perdu leur cheptel ; et (4) des personnes extrêmement vulnérables (les personnes vivantes avec le VIH SIDA, les ménages avec des enfants orphelins, les filles mères, les jeunes démobilisés, les personnes de troisième âge, les veuves et veufs, les femmes seules, les personnes vivant avec un handicap – PVH, etc.). Ces cibles partagent en commun une vulnérabilité structurelle, une faible insertion sociale et une absence d'opportunités socio-économiques. Leur relance et insertion dans un parcours de graduation dépend des subventions intelligentes et autres appuis du projet

La catégorie C2 représente des ménages vulnérables, mais ayant quelques actifs de production, et un certain niveau d'éducation. Cette catégorie est constituée par : (1) des jeunes scolarisés (jeunes diplômés de l'enseignement technique ou professionnel agricole ou d'élevage, les jeunes de niveau post-primaire, secondaire ou supérieur) et non scolarisés, qui ambitionnent d'entreprendre dans l'élevage ; (2) les jeunes démobilisés qui

ont abandonné les armes pour se relancer dans la vie économique ; (3) des personnes engagées dans les activités d'élevage de subsistance, avec un cheptel de taille réduite. L'appui du projet permettra notamment à ces cibles d'accéder à un crédit (aux taux d'intérêt négociés avec les institutions financières participantes) pour développer et/ou renforcer leurs activités, et s'inscrire dans un parcours de croissance.

La catégorie C.3 regroupe des acteurs locaux qualifiés de micro petits et moyens entrepreneurs, ayant des activités liées aux marchés, informels pour la plupart. Ils sont déjà actifs dans les chaînes d'approvisionnement locales, en tenant des fonctions telles que : fournisseur d'intrants, fournisseur de soins vétérinaires, formateur, transformateur (principalement du lait, du miel), agrégateur des producteurs et des produits (organisation de la production, collecte et mise en marché des produits d'élevage), artisans fournisseurs des matériaux d'élevage (fabricants de parpaings, maçons et menuisiers spécialisés dans les constructions d'abris d'élevages et ruches etc.). Ils sont porteurs d'initiatives économiques, et pour la plupart, dans l'un des métiers connexes. L'appui du projet leur permettra possiblement de se formaliser, d'accéder à un crédit (aux taux d'intérêt négociés avec les institutions financières partenaires) et de se renforcer dans les rôles de fournisseurs ou d'acteurs moteurs des chaînes d'approvisionnement locales, développant des relations d'affaires équitables avec les C.1 et C.2.

### **Les principes de mise en œuvre**

La mise en œuvre du PEAJ sera régie par les principes suivants :

Principe 1. Les actions du projet sont conçues pour renforcer les dynamiques locales de relance économique notées dans les communes. L'approche de mise en œuvre accordera donc une attention particulière à la compréhension et à l'accompagnement de ces dynamiques.

Principe 2. Tout bénéficiaire est inséré dans un parcours de graduation économique. Au-delà de l'appui au relèvement, renforcement de la résilience par une activité, il s'agira de faire passer les cibles de leur situation actuelle à une situation économique meilleure. Ce parcours permet aux vulnérables et aux autres bénéficiaires, de reconstituer leur capital de production, de le renforcer progressivement, d'être agrégé au sein d'une chaîne d'approvisionnement locale, de se connecter aux marchés, et de commencer progressivement à développer des relations avec des institutions de financement. Les bénéficiaires pourront ainsi s'insérer socialement et améliorer leur état de bien-être et de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Dans ce cadre, le PEAJ promouvra des relations d'affaires équitables entre les organisations des bénéficiaires, les agrégateurs (qui collectent les produits et les mettent sur le marché) et les fournisseurs de biens et services.

Principe 3. Tout ménage ciblé bénéficiera de l'accompagnement en éducation nutritionnelle et environnementale. Ceci permettra d'améliorer l'état nutritionnel des populations touchées et leurs sensibilités aux questions environnementales et de changement climatique.

### **Les composantes du projet**

Composante 1 - Améliorer la productivité et la production d'un élevage et d'une production de miel résilients et sensibles à la nutrition, des chaînes qui incluent les personnes vulnérables (environ 18 987 millions de USD).

Selon leurs catégories, les bénéficiaires seront insérés dans un parcours de croissance qui leur permet de : (1) accéder à des services financiers adaptés à leurs besoins ; (2) reconstituer leur capital productif ; (3) accéder à des services non financiers (formation, soutien organisationnel, suivi et coaching) ; (4) produire ; et (5) accéder aux services de marketing.

Pour les bénéficiaires C.1. (les plus vulnérables), le parcours de croissance comprendra les secteurs suivants : petit bétail (aviculture villageoise traditionnelle ; petits ruminants – moutons et chèvres ; et porcs) ; petite production laitière ; fromagerie artisanale et

apiculture. Cela leur permettra de passer progressivement de l'assistance à la constitution d'une petite épargne, puis de relations avec les institutions financières. Le mécanisme financier est constitué de coupons pour l'acquisition de kits de production, couplés à un transfert monétaire alimentaire (pendant environ 5 mois, le cycle moyen de production) pour protéger ces bénéficiaires contre le risque de consommation des moyens de production acquis avec les coupons.

Pour les bénéficiaires C.2, les opportunités de croissance sont l'aviculture semi-moderne (élevage de poulets de chair et œufs), pharmacies vétérinaires, services de soins vétérinaires et de surveillance sanitaire, services de formation, production de miel, etc.

Pour les bénéficiaires C.3 (micro, petites et moyennes entreprises), la trajectoire de croissance concerne la production et fourniture de biens et services tels que : poussins d'un jour, aliments, transformation (mini-abattoir avec chambre froide, laiterie semi-moderne, boucherie moderne etc.), agrégation (collecte et commercialisation de produits), fourniture de services spécialisés tels que matériel et logement d'animaux, etc. Le mécanisme financier pour les C.2 et C.3 est le mécanisme tripartite de partage des risques et des coûts (bénéficiaire - Etat via le projet - Institution Financière Partenaire), pour le premier prêt, puis du mécanisme bipartite (bénéficiaire, IFP) de partage des risques et des coûts pour crédits ultérieurs. Le projet appuiera notamment l'élaboration d'un plan d'affaires et sa soumission à un partenaire financier pour obtenir un crédit individuel, dans une démarche collective pour les C.2 et individuellement pour les C.3. Toutes ces cibles bénéficient de formations (pratiques intelligentes face au climat, éducation financière, compétences commerciales, gestion de projet, entrepreneuriat) et suivi/coaching et mettront en œuvre les recommandations formulées lors de la formation. Pour les C.2 et C.3, le cursus peut inclure l'accès aux services d'incubation dans un centre de formation, accompagné de services de suivi et de coaching. Les alliances agrégatives (ou partenariats producteur-privé-public) seront promues pour assurer leur connexion aux marchés de biens et services et de produits (commercialisation de leur production), ainsi que leur accès aux services financiers numériques. Le soutien à la transhumance responsable portera sur des actions de sensibilisation, le balisage de trois grands axes pastoraux, la mise à disposition d'infrastructures (abreuvoirs pour les animaux, aires de repos pour les bergers), de services de santé, etc. sur. Enfin, un soutien ciblé à l'éducation nutritionnelle et à l'autonomisation des femmes viendra compléter ces interventions.

#### Composante 2. Promouvoir un accès durable à des services financiers adaptés et renforcer les liens avec le marché (environ 5 981 millions USD).

Le projet exploite deux mécanismes financiers :

(1) un système de coupons (pour l'acquisition de kits de production), sécurisé et couplé à des transferts monétaires alimentaires sera déployé, en partenariat avec des opérateurs spécialisés, exclusivement au profit des personnes très vulnérables (C.1), qui pourront évoluer en associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC) ;

(2) un mécanisme tripartite de financement à coûts et risques partagés pour les autres bénéficiaires (catégories C.1 et C2). Il est constitué de la contribution du bénéficiaire (10%), du dépôt à terme mis en place par le Gouvernement via l'Unité Nationale de Coordination du projet (40%), et le prêt de l'institution financière partenaire (50%) à un taux d'intérêt négocié. Chacun de ces bénéficiaires n'a accès au dépôt à terme qu'une seule fois. Le mécanisme des crédits devient bipartite (le bénéficiaire et l'institution financière partenaire) pour les crédits subséquents. En partenariat avec des opérateurs spécialisés, le système de bons d'achat (pour l'acquisition de kits), couplé aux transferts monétaires alimentaires, sera mis en place et déployé au profit des personnes vulnérables ; et celles-ci peuvent évoluer en associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC). Des services

financiers numériques y compris les transferts d'argent électroniques seront renforcés et utilisés. En outre, les infrastructures de marché seront promues et des relations de partenariat équitables seront favorisés entre les groupes de petits producteurs et les autres acteurs des chaînes d'approvisionnement locales.

### Composante 3. Renforcement des capacités, coordination et gestion du projet (environ 11 826 millions USD).

Pour le secteur public, cela implique le Ministère de l'Elevage et de la Santé Animale (MESA) et d'autres ministères comme ceux en charge de la nutrition, du genre, de la technologie numérique, etc. Pour les organismes bénéficiaires, cela inclut la FNEC et l'ANGAC qui sont des partenaires stratégiques du projet. L'objectif est de renforcer leurs capacités opérationnelles et de recourir à la numérisation comme moyen de renforcer la transparence et d'améliorer l'efficacité.

Le PEAJ sera géré par une Unité nationale de coordination (UNC), dotée d'effectifs réduits et basée à Bangui. L'UNC aura 3 antennes également d'effectifs légers, basées à Bouar, Sibut et Bosangoa. Il sera supervisé par un Comité de Pilotage ouvert aux représentants des parties prenantes (secteur public, organisations bénéficiaires, etc.) et présidé par le Ministre chargé de l'élevage. L'UNC signera des contrats de partenariat de mise en œuvre avec des institutions publiques et privées (notamment l'ANDE, la FNEC et l'ANGAC, l'ACFPE, le CAPMEA, l'ENEB, l'ISDR en charge de l'ingénierie sociale et technique des parcours de croissance des bénéficiaires). L'UNC se concentrera ensuite sur la gestion fiduciaire, le suivi et l'évaluation des réalisations du projet, ainsi que la gestion des connaissances et la communication. Le système de suivi-évaluation sera numérisé, avec un rôle crucial pour les partenaires de mise en œuvre et les organisations bénéficiaires.

### **III. DOCUMENTS DE REFERENCE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT**

Dans le cadre de la présente convention de partenariat, les documents suivants tiennent lieu de référence :

- Le Document de conception du PEAJ (DCP) ;
- L'accord de financement du PEAJ et la lettre à l'emprunteur ;
- Le manuel de procédure administrative, financière et comptable du Projet ;
- Le manuel d'exécution du Projet (PIM) ;
- Les différents arrêtés de mise en place et de gestion du Projet ;
- Les plans de travail et de budget annuels (PTBA) du Projet ;
- Les rapports de supervision et de revue à mi-parcours du Projet.

### **IV. GÉNÉRALITÉS**

**Article 1** : La présente convention de partenariat est signée entre les parties pour une période de trois ans à compter du ..... au ..... Seule la première année est ferme. Le renouvellement les deux autres années sera fait sur la base d'une évaluation jugée satisfaisante en fonction des critères, indicateurs et cibles préalablement établis et acceptés par les deux parties contractantes. Le cas échéant, le renouvellement se fera par avenant.

**Article 2** : La présente convention de partenariat a pour objet de fixer le cadre de collaboration entre le PEAJ et l'ANGAC, de définir les rôles, les responsabilités et les engagements des partenaires dans la limite de leurs missions et attributions respectives, de préciser les modalités de mise en œuvre des activités convenues de commun accord. Le détail des livrables assorti d'un calendrier et d'un budget est présenté en annexe.

**Article 3** : Pour permettre à l'ANGAC de fournir les services attendus, le PEAJ lui versera un montant total qui ne pourra pas excéder le plafond de Deux cent vingt millions **(220 000 000) FCFA** et qui représente l'engagement maximal du Projet. Ce montant se décompose comme suit :

Année 1 : .....

Année 2 : .....

Année 3 : .....

**Article 4** : Des revues semestrielles et annuelles comprenant le Projet, l'Association, le MESA et le FIDA seront organisées pour évaluer l'état de mise en œuvre de la convention, analyser les rapports annuels, se prononcer sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la mission assignée à l'ANGAC et faire des recommandations le cas échéant.

Les critères d'évaluation porteront sur la capacité de la Fédération à réaliser son mandat en respectant les exigences technico-administratives du PEAJ. La performance de l'ANGAC sera notamment évaluée à travers :

- Le nombre de personnes touchées par la communication et la sensibilisation sur le projet ;
- Le nombre de localités touchées ;
- Le nombre de bénéficiaires d'élevage de poulets de chair et de poules pondeuses, ciblés (liste à l'appui) ;
- Le nombre de bénéficiaires de kits d'animaux servis ;
- Le nombre de bénéficiaires sensibilisés sur les itinéraires techniques d'élevage ;
- Le nombre d'éleveurs qui valorisent les sous-produits et déchets animaux ;
- Le nombre de bénéficiaires des différentes filières mis en réseaux ou en groupements ;
- Le nombre de groupements et d'éleveurs connectés à un agrégateur ;
- Le nombre de bénéficiaires évolués vers les AVEC ;
- Le nombre de bénéficiaires accompagnés dans les plans d'affaires ;
- Le nombre de bénéficiaires accompagnés vers les IFP ;
- La qualité et la fiabilité des données présentant les performances de l'ANGAC ;
- La capacité à produire dans les délais, les rapports techniques et financiers.

## **V. OBLIGATIONS DE L'ANGAC**

**Article 5** : L'ANGAC élaborera et soumettra au Projet, un plan pluriannuel de mise en œuvre des activités prévues dans le cadre de la présente convention.

**Article 6** : L'Association entreprendra les efforts nécessaires pour assurer, dans les délais requis, la mise en œuvre des activités convenues dans la zone du Projet, particulièrement dans les préfectures de .....

**Article 7** : L'Association aura la responsabilité de fournir en appui au Projet, des services d'identification et d'accompagnement de différentes catégories d'acteurs opérant dans les maillons de production, de transformation et de commercialisation des filières poulet de chair et œuf (avec une priorité pour les femmes et les jeunes), manifestant un intérêt dans le cadre du Projet, notamment pour :

- Sensibiliser et susciter l'intérêt des communautés de sa zone sur les activités prévues ;
- Identifier les candidats aux activités d'élevage de poulets de chair et de poules pondeuses ;
- Contribuer à la sélection des bénéficiaires éleveurs de poulets de chair et de poules pondeuses ;
- Faciliter l'accès des bénéficiaires aux appuis notamment : infrastructures d'élevage, matériel d'élevage, poussins d'un jour et autres intrants ;
- Assurer l'organisation des éleveurs bénéficiaires en réseaux ou en groupements ;
- Assurer la connexion des éleveurs et de leurs réseaux aux agrégateurs et aux AVEC ;
- Faciliter l'accès au crédit des éleveurs et agrégateurs et de leurs groupements auprès des IFP et des AVEC (orientation, appui à l'élaboration des plans d'affaire...) ;
- Assurer le suivi continu des bénéficiaires pour l'appropriation durable des bonnes pratiques promues par le Projet.

**Article 8 :** L'Association s'engage en outre à mettre en œuvre dans les délais convenus les recommandations formulées à l'issue des différentes missions de supervision et/ou d'évaluation organisées par le Projet.

**Article 9 :** L'Association s'engage à assurer pour la réalisation des activités du PEAJ, la mobilisation des ressources humaines au profil ci-après indiqué :

- **Des animateurs (des deux sexes)** chargés de mener au quotidien les activités de proximité telles que prévues dans le cahier de charges ;
- **Des superviseurs (des deux sexes)** placés au niveau des antennes du Projet, chargés du suivi-accompagnement qui assureront l'encadrement des animateurs dans la mise en œuvre des appuis et le rapportage suivant les standards du Projet ;
- **Un(e) agent administratif** qui sera chargé (ée) du suivi administratif et fiduciaire de l'exécution du contrat ;
- **Un (e) responsable du suivi-évaluation** qui sera le point focal de l'agrégation des données et informations au système de suivi-évaluation du MESA et de la plateforme digitale.

## **VI. OBLIGATIONS DU PEAJ**

**Article 10 :** Le Projet facilitera l'exécution par L'Association, des activités convenues, en y apportant toute contribution nécessaire, notamment à travers la mise à disposition de matériel, équipement et ressources financières pour l'exécution des activités.

**Article 11 :** Le Projet s'engage à :

- (i) Sensibiliser les employés de L'Association sur la démarche qualité de leurs livrables ;
- (ii) Proposer les méthodes et outils standards de rapportage ;
- (iii) Renforcer les capacités techniques, managériales et matérielles de la Fédération, spécifiques dans le cadre de la mise en œuvre du Projet ;
- (iv) Participer à l'évaluation conjointe des différentes interventions ;
- (v) Assurer la mise à disposition des ressources financières dans le compte dédié de L'Association.

## **VII. GESTION DU PERSONNEL DE LA FEDERATION**

**Article 12 :** Le personnel assigné par l'ANGAC aux activités du Projet et sous contrat avec lui, sera recruté et employé sur la base de la législation du travail en vigueur en République Centrafricaine. Ce personnel sera placé sous la responsabilité directe de L'Association. Le PEAJ assurera la supervision générale des activités à travers les équipes techniques du Projet déployées sur le terrain.

### **VIII. GESTION FINANCIERE**

**Article 13:** Les activités réalisées par L'Association dans le cadre de la présente convention seront exécutées sur financement du PEAJ. Le budget et les modalités de financement seront spécifiquement définis dans des contrats annuels de performance successifs et dans les procédures en vigueur au Projet.

**Article 14 :** La contribution du Projet couvrira les coûts des services ainsi que les frais de gestion de L'Association tels que définis dans les renouvellements respectifs. Au terme de l'exécution de chaque année, le solde des ressources financières sera évalué et le montant sera déduit du paiement de l'année suivante.

**Article 15 :** L'Association administrera les activités prévues conformément aux directives fiduciaires données par le Projet afin de respecter l'exigence de contrôle de la qualité de la dépense selon les procédures du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) et du Gouvernement Centrafricain.

**Article 16 :** Un compte dédié sera ouvert pour L'Association. L'ensemble des activités exécutées dans le cadre de la convention seront financées à partir de ce compte. Un plan de trésorerie sera élaboré et les dépenses seront effectuées en conformité avec ce plan de trésorerie.

**Article 17 :** L'Association fournira au Projet la liasse des pièces nécessaires en originaux pour justifier les paiements qui lui seront effectués pour la réalisation des activités retenues dans les différents contrats. Le PEAJ se réserve le droit d'effectuer des contrôles inopinés pour vérification des pièces justificatives.

**Article 18 :** L'Association fournira au Projet des rapports techniques et financiers présentant les résultats obtenus dans le cadre de ses activités selon les modalités définies dans les différents contrats annuels de performance.

### **IX. DISPOSITIONS DIVERSES**

**Article 19 :** Tous les droits de propriété intellectuelle y compris les droits de brevets, les droits d'auteur, les modèles et les marques sur toute œuvre créés dans le cadre de la présente convention aux fins ou à la suite de l'exécution de ses obligations (« œuvres contractuelles ») appartiendront au PEAJ.

**Article 20 :** La présente convention peut être amendée par écrit et par consentement mutuel entre les deux parties.

**Article 21 :** La présente convention pourra être résiliée par l'une des deux parties conformément aux dispositions suivantes :

- (i) Après consultation entre les parties, chacune d'entre elle peut notifier à l'autre un préavis écrit de résiliation de la convention. La résiliation prendra effet (90) quatre-vingt-dix jours après la réception dudit préavis ;
- (ii) En cas d'évaluation de l'exécution des contrats jugée non satisfaisante par le PEAJ ;
- (iii) En cas de résiliation par le PEAJ, L'Association ne sera pas tenue de rembourser les fonds qu'elle aura irrévocablement engagés de bonne foi en faveur des tiers avant la date de notification de la résiliation ;
- (iv) Les obligations assumées en vertu de cette convention subsisteront à sa résiliation dans la mesure où cela est nécessaire pour mettre fin et de manière ordonnée aux activités prévues, de retirer le personnel, les fonds et les biens, de

clôturer les comptes entre les parties et de résilier les obligations contractuelles envers le personnel, les consultants et les autres structures partenaires.

**Article 22** : Les parties peuvent décider de prolonger la période de validité de la présente convention par un acte écrit mutuellement consenti et signé par leurs représentants habilités.

**Article 23** : Le Projet traitera et sera responsable de toute réclamation émanant de tiers ou tout litige découlant des opérations en vertu de la présente convention dirigé contre L'Association, son personnel ou toute autre personne physique ou morale fournissant des services pour son compte et les mettra à l'abri des réclamations et des litiges. Si la réclamation ou le litige survient par la négligence ou la faute de L'Association ou de ses employés, celle-ci en assumera l'entière responsabilité.

**Article 24** : Les parties s'efforceront de tout mettre en œuvre pour résoudre à l'amiable tout litige, controverse ou réclamation découlant de l'application ou de l'interprétation de la présente convention dans un délai de (60) jours.

**Article 25** : Si le litige, la controverse ou la réclamation n'est pas réglé(e) par voie amiable dans les délais impartis, il/elle sera tranché(e) par voie judiciaire devant les tribunaux centrafricains compétents.

**Article 26** : La présente convention a été rédigée et signée en français en (2) deux exemplaires originaux. Dans le cas où cette convention serait traduite dans une langue autre que le français, la version originale en français prévaudra.

**Article 27** : La présente convention prévalant sur tous les échanges entre les parties, entre en vigueur à la date de sa signature par les représentants dûment habilités des deux parties et demeurera en vigueur pour une période de trois (3) ans.

Ont signé

Pour l'ANGAC

Pour le PEAJ

---

## ANNEXES

### **I. DEPENSES AUTORISÉES**

Le financement est utilisé exclusivement pour financer des dépenses répondant aux critères suivants :

- a. La dépense doit correspondre au coût raisonnable des biens, travaux et services nécessaires au projet et prévus au **BUDGET** concerné et acquis conformément aux procédures prévues dans les Directives pour la passation des marchés définies dans l'accord de financement signé avec le FIDA.
- b. Les dépenses doivent être faites pendant la période d'exécution de la Convention/Contrat, à l'exception des dépenses correspondant aux frais de liquidation de la Convention/Contrat qui peuvent être faites entre la date

d'achèvement de la Convention/Contrat et la date de clôture de la Convention/Contrat.

c. Les dépenses doivent être faites par une Partie à la Convention/Contrat.

d. Si, aux termes de la Convention/Contrat, le montant du financement est affecté à des catégories de dépenses autorisées et que le pourcentage est précisé, la dépense doit entrer dans une catégorie dont l'allocation n'a pas été épuisée, et elle n'est autorisée que dans la limite du pourcentage applicable à la catégorie en question.

e. La dépense doit être par ailleurs autorisée conformément aux conditions stipulées dans la Convention/Contrat qui doivent être conformes à celles définies dans l'accord de financement signé avec le FIDA.

f. Le FIDA peut décider que certains types de dépenses ne seront pas autorisés.

g. Tout paiement interdit par décision du Conseil de sécurité des Nations Unies en vertu du chapitre VII de la Charte des Nations Unies, ne sera pas admissible au financement au titre de la Convention/Contrat.

h. Aucun paiement fait à une personne ou à une entité, ou pour l'achat de tout bien ou service, ne peut être admissible à un financement au titre de la Convention/Contrat si le fait de procéder à ce paiement ou de le recevoir constitue un acte de coercition, de collusion ou de corruption ou une pratique frauduleuse de la part de tout représentant du projet, de l'Etat ou de toute Partie au projet.

## **II. PERSONNEL CLÉ<sup>144</sup>**

a. Les postes listés ci-dessous sont considérés comme le personnel clé de la mise en œuvre de la Convention/Contrat :

Lister l'ensemble des postes considérés comme étant « Personnel Clé »

b. Le Partenaire/Fournisseur désigne le Responsable de la mise en œuvre de la Convention/Contrat et tout le personnel clé selon la procédure convenue avec le Projet et approuvée par le FIDA. Chacun des membres du personnel clé du projet a les compétences et l'expérience spécifiées dans l'accord ou approuvées par le FIDA.

c. Le Partenaire/Fournisseur doit veiller à ce que le personnel clé du projet reste en poste tout au long de la période de mise en œuvre.

d. Le Partenaire/Fournisseur doit veiller à assurer le personnel clé chargé de la mise en œuvre de la Convention/Contrat contre les risques de maladie et d'accident selon de saines pratiques commerciales ou selon les pratiques habituelles en vigueur dans son domaine d'activité.

## **III. CONDITIONS PREALABLES DE DECAISSEMENT DES FONDS**

a. Disponibilité ou recrutement du personnel clé (technique et financier)

---

<sup>144</sup> Le personnel clé ne peut être licencié par le Partenaire/Fournisseur qu'avec l'accord du projet.

- b. Ouverture d'un compte désigné pour recevoir les fonds de la Convention/Contrat (applicable aux conventions).<sup>145</sup>
- c. Existence d'un manuel de procédures administratives, comptables et financières
- d. Existence ou Mise en place d'un système de Gestion financière permettant l'enregistrement et le rapportage financier (de préférence automatisé).

#### **IV. MODALITÉS DE DÉCAISSEMENT DES FONDS**

Décaissements en 2<sup>146</sup> tranches annuelles (pour les conventions) correspondant chacune au montant de six (6) mois d'activités sur la base du budget approuvé dans le respect des conditions ci-dessous :

- a. La première tranche ne sera versée qu'après Satisfaction par le Partenaire/Fournisseur des conditions préalables de décaissement définies dans la Convention/Contrat.
- b. La deuxième tranche ne sera versée qu'après :
  - Le respect du calendrier de rapportage et de justification des fonds avec une justification d'au moins 90% du montant de la première tranche ;
  - Et validation par le Coordonnateur du projet de la satisfaction des livrables délivrés par le Partenaire/Fournisseur.

#### **V. CALENDRIER DE RAPPORTAGE ET DE JUSTIFICATION DES FONDS**<sup>147</sup>

Le Partenaire/Fournisseur doit soumettre au Projet au plus tard le 10 du mois suivant la fin de chaque trimestre les éléments de rapportage et de justification de l'utilisation des fonds minimum ci-après :

- a. Un rapport financier de l'utilisation des fonds reçus ;
- b. Les pièces justificatives satisfaisantes supportant l'utilisation des fonds ;
- c. Le rapprochement du compte désigné auquel est attaché le relevé bancaire correspondant.

#### **VI. DESCRIPTION DES PIÈCES JUSTIFIANTES REQUISES**

Détailler dans une annexe séparée la nature des PJ requises pour les différentes catégories de transactions (Achat de biens, travaux, services ; voyages et per diem ; salaires, carburant, frais d'atelier etc...) – et surtout assurez-vous qu'elles sont en conformité avec ce que le FIDA demande.

Prendre comme référence le manuel du projet et fournir au Partenaire/Fournisseur les mêmes formulaires utilisés par le projet en interne.

#### **VII. PASSATION DES MARCHÉS**

Les marchés de biens, de travaux et de services financés à travers le financement de la présente Convention/Contrat seront passés conformément aux dispositions ci-dessous :

---

<sup>145</sup> Pour le cas des contrats de marchés se conformer aux meilleures pratiques en vigueur

<sup>146</sup> Pour le cas des contrats de marchés se conformer aux meilleures pratiques en vigueur

<sup>147</sup> Définir la documentation applicable et la périodicité de sa soumission dans le cas d'un contrat de marchés

Le projet doit copier et coller les mêmes méthodes et seuils de passation des marchés définis dans la lettre à l'emprunteur auxquels le projet est soumis.

### **VIII. ACCORDS SUBSIDIAIRES**

En vertu des dispositions de l'accord de financement liant le FIDA au Gouvernement de la RCA pour la mise en œuvre du projet, le Partenaire/Fournisseur devra s'assurer qu'aucune Partie à la présente Convention/Contrat ne conclue un accord subsidiaire ou n'y consente des modifications en contradiction avec la présente Convention/Contrat et l'accord de financement signé entre le FIDA et la RCA.

- a. Le Partenaire/Fournisseur et chaque Partie au projet exercent les droits dont ils sont titulaires aux termes de tout accord subsidiaire auquel ils sont parties, de façon à ce que les intérêts du Projet et du FIDA soient entièrement protégés et que le projet soit exécuté conformément aux dispositions de la section 7.01 des conditions générales du FIDA.
- b. Aucune disposition d'un accord subsidiaire auquel le Partenaire/Fournisseur est Partie prenante ne peut être transférée, suspendue, amendée, abrogée, faire l'objet d'une renonciation ou de toute autre modification sans le consentement préalable du FIDA.
- c. Le Partenaire/Fournisseur supporte tous les risques de change affectant les accords subsidiaires auxquels il est Partie, à moins que le FIDA n'en convienne autrement.

### **IX. AUDIT A L'INITIATIVE DU FIDA**

- a. En vertu des dispositions de l'accord de financement liant le FIDA au Gouvernement de la RCA pour la mise en œuvre du Projet PEAJ, le Partenaire/Fournisseur et les Parties à la présente Convention/Contrat autorisent les auditeurs désignés par le FIDA à vérifier les comptes et livres comptables relatifs à la mise en œuvre de la Convention/Contrat.
- b. Le Projet PEAJ, le Partenaire/Fournisseur et les Parties à la Convention/Contrat devront coopérer pleinement à cet audit et accorder aux auditeurs l'ensemble des droits et privilèges dont bénéficient les agents et les représentants du FIDA.
- c. Le FIDA supportera le coût dudit audit effectué à sa demande, contrairement au coût d'une demande d'audit du FIDA en raison de la soumission tardive sous une forme non satisfaisante d'un rapport d'audit annuel et que le FIDA considère qu'il est peu probable que l'emprunteur / bénéficiaire satisfasse à cette obligation dans un délai raisonnable – auquel cas le coût de l'audit est imputé au compte de prêt / subvention.

### **X. IMPOTS**

- a. La Convention/Contrat est exonérée de taxes sur la signature, la délivrance ou l'enregistrement.
- b. Le Partenaire/Fournisseur doit s'assurer que l'ensemble des achats et marchés de biens, travaux et services achetés dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention/Contrat sont exonérés de tous impôt et taxes.

### **XI. VISITES ET INSPECTIONS PAR LE FIDA**

En vertu des dispositions de l'accord de financement liant le FIDA au Gouvernement de la République de PPAAP pour la mise en œuvre du Projet, le Partenaire/Fournisseur et les Parties à la Convention/Contrat autorisent les agents et représentants du FIDA à :

- a. Visiter et inspecter le projet, les chantiers, les travaux, les installations et les autres biens utilisés aux fins du projet ;
- b. Examiner les originaux et prendre des copies des données, comptes, dossiers et documents relatifs à la Convention/Contrat, à une Partie à la Convention/Contrat ; et
- c. Se rendre auprès du personnel du Partenaire/Fournisseur et de tout membre du personnel d'une Partie à la Convention/Contrat, entrer en relation avec eux et prendre des renseignements.

## **XII. MODALITÉS DE DISPOSITION DES ACTIFS A LA FIN DE LA CONVENTION/**

- a. Le PEAJ définit les modalités de dispositions des actifs à la fin de la Convention/Contrat.
- b. Ces modalités doivent être préalablement soumis au FIDA pour revue et validation.

## **XIII. EVALUATION DE LA CONVENTION/CONTRAT**

- a. En vertu des dispositions de l'accord de financement liant le FIDA au Gouvernement de la RCA pour la mise en œuvre du Projet PEAJ, le Partenaire/Fournisseur et chaque Partie au projet faciliteront toutes les évaluations et les examens du projet que le FIDA pourrait effectuer au cours de la période d'exécution de la Convention/Contrat et durant les dix (10) années qui suivent.
- b. Le terme "faciliteront" utilisé dans la présente section comprend, outre les dispositions concernant les examens et évaluations, la fourniture en temps opportun d'un appui logistique qui se traduit par la mise à disposition du personnel, des équipements de la Convention/Contrat et par la prise sans délai de mesures que le FIDA pourrait demander en rapport avec ces évaluations et ces examens. Les frais accessoires ne sont pas inclus.

## **XIV. ASSURANCE**

- a. Le Partenaire/Fournisseur assure contre les risques l'ensemble des biens et des constructions utilisés dans le cadre du projet selon des montants conformes à de saines pratiques commerciales.
- b. Le Partenaire/Fournisseur assure les biens importés pour les besoins du projet et financés par les fonds du financement contre les risques afférents à leur achat, leur transport et leur livraison jusqu'au lieu de leur installation conformément à de saines pratiques commerciales.

## **XV. ARCHIVES**

Le Partenaire/Fournisseur doit s'assurer que toutes les Parties à la Convention/Contrat établissent et tiennent à jour les dossiers et les documents nécessaires pour rendre compte des opérations entreprises dans la mise en œuvre de la Convention/Contrat (y compris, notamment, les copies ou les originaux de toute correspondance, minutes de réunions et tous documents relatifs aux passations des marchés), jusqu'à la date d'achèvement de la Convention/Contrat et les conservent pendant au moins les dix (10) années qui suivent.

## **XVI. UTILISATION DES BIENS DE LA CONVENTION/CONTRAT**

Le Partenaire/Fournisseur doit veiller à s'assurer que l'ensemble des biens, services, constructions financés au moyen du financement de la Convention/Contrat sont utilisés exclusivement aux fins de la Convention/Contrat.

## **XVII. MAINTENANCE**

Le Partenaire/Fournisseur doit veiller à s'assurer que l'ensemble des installations et des travaux de génie civil utilisés dans le cadre du projet sont en permanence utilisés et entretenus correctement et que toutes les réparations nécessaires sont effectuées avec la diligence nécessaire.

## **XVIII. POLITIQUE REVISEE DU FIDA EN MATIERE DE PREVENTION DE LA FRAUDE ET DE LA CORRUPTION DANS LE CADRE DE SES ACTIVITES ET OPERATIONS**

### **a. Introduction**

- Le Fonds est conscient que la prévention de la fraude et de la corruption et la limitation de leurs effets dans le cadre de ses activités et opérations constituent des éléments essentiels de son mandat en matière de développement et de ses obligations fiduciaires. Le Fonds ne tolère aucun détournement ni gaspillage de ses ressources résultant des pratiques définies au paragraphe 6 ci-après.
- La présente politique a pour objet d'établir les principes généraux, les responsabilités et les procédures que le Fonds doit mettre en place pour prévenir et réprimer les pratiques répréhensibles dans le cadre de ses activités et opérations.
- La présente politique prend effet à la date de sa publication. Elle remplace la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations (EB 2005/85/R.5/Rev.1) datée du 24 novembre 2005.

### **b. Politique**

#### **Principes généraux**

- Le Fonds ne tolère aucune pratique répréhensible dans le cadre de ses activités et opérations. Tous les individus et entités énumérés au paragraphe 7 ci-après doivent prendre les mesures qui conviennent pour prévenir et combattre les pratiques répréhensibles et en limiter les effets, lorsqu'ils participent à une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA.
- Le Fonds s'efforce de veiller à ce que les individus et entités qui contribuent à prévenir les pratiques répréhensibles ou font état, en toute bonne foi, d'allégations de pratiques répréhensibles soient protégés d'éventuelles représailles, et de protéger également les individus et entités qui font l'objet d'accusations injustes ou malveillantes.

#### **Pratiques répréhensibles**

- Les pratiques énumérées ci-après sont considérées comme des pratiques répréhensibles lorsqu'elles intéressent une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA :
- "Acte de corruption" s'entend du fait d'offrir, de donner, de recevoir ou de solliciter, directement ou indirectement, un avantage dans le but d'influencer indûment les décisions d'une autre partie ;
- "Pratique frauduleuse" s'entend de toute action ou omission, y compris une fausse déclaration, qui trompe sciemment, ou cherche sciemment à tromper, une partie dans le but d'obtenir indûment un avantage financier ou autre ou de se soustraire à une obligation ;
- "Acte de collusion" s'entend d'un arrangement entre deux ou plusieurs parties destiné à atteindre un but illégitime, comme influencer indûment les actions d'une autre partie ;
- "Acte de coercition" s'entend du fait de léser ou d'endommager, ou de menacer de le faire, directement ou indirectement, une partie ou ses biens pour influencer indûment les actions de cette partie ou d'une autre ;
- On entend par "obstruction": i) le fait de détruire, de falsifier, d'altérer ou de dissimuler délibérément tout élément de preuve dans une enquête menée par le

Fonds, ou de faire de fausses déclarations aux enquêteurs dans le but d'entraver substantiellement une enquête menée par le Fonds; ii) le fait de menacer, de harceler ou d'intimider une partie pour l'empêcher de divulguer ce qu'elle sait sur des questions intéressant une enquête menée par le Fonds ou de poursuivre cette enquête; et/ou iii) la commission de tout acte visant à entraver substantiellement l'exercice des droits contractuels du Fonds relatifs à l'audit, l'inspection et l'accès aux informations.

### **Champ d'application**

- La présente politique s'applique à toutes les opérations et activités financées ou gérées par le FIDA et aux individus et entités ci-après :
- Le personnel du FIDA et les autres personnes travaillant pour lui sans faire partie du personnel ("personnel et employés hors personnel du FIDA") ;
- Les individus et entités titulaires d'un contrat commercial avec le Fonds et l'ensemble de leurs agents et membres du personnel ("fournisseurs");
- Les entités publiques recevant des financements du FIDA ou des financements gérés par le Fonds et l'ensemble de leurs agents et membres du personnel ("bénéficiaires du secteur public") et les entités privées recevant des financements du FIDA ou des financements gérés par le Fonds et l'ensemble de leurs agents et membres du personnel ("bénéficiaires non gouvernementaux") (désignés collectivement sous le nom de "bénéficiaires") ;
- Les individus et entités, autres que ceux qui sont mentionnés plus haut, qui reçoivent des financements du FIDA ou des financements gérés par le Fonds ou en sollicitent, sont chargés de leur dépôt ou de leur transfert, ou décident de l'utilisation des montants concernés ou influent sur ces décisions, notamment mais pas seulement les partenaires d'exécution, les prestataires de services, les contractants, les fournisseurs, les sous-contractants, les sous-traitants, les soumissionnaires, les consultants et l'ensemble de leurs agents et membres du personnel. (L'ensemble de ces individus et entités est désigné collectivement par l'expression "tiers parties".)

### **Responsabilités**

#### **(i) Responsabilités du Fonds**

- Le Fonds s'efforce de prévenir et de combattre les pratiques répréhensibles et d'en limiter les effets dans le cadre de ses opérations et activités. À cet effet, il peut adopter les dispositifs ci-après et veiller à leur maintien :
- Des canaux de communication et un cadre juridique conçus pour faire en sorte que les dispositions de la politique soient communiquées au personnel et employés hors personnel du FIDA, aux fournisseurs, aux bénéficiaires et aux tiers parties et soient reprises dans les documents relatifs aux passations de marchés et dans les contrats liés à des activités et opérations financées ou gérées par le FIDA ;
- Des contrôles fiduciaires et des processus de supervision conçus pour favoriser l'application de la politique par le personnel et les employés hors personnel du FIDA, les fournisseurs, les bénéficiaires et les tiers parties ;
- Des mesures liées à la réception des plaintes confidentielles, à la protection des lanceurs d'alerte, à la conduite d'enquêtes et à la prise de sanctions ou de mesures disciplinaires, qui soient conçues de manière à ce que les pratiques répréhensibles soient convenablement signalées et réprimées ;
- Des mesures conçues pour permettre au Fonds de signaler les individus et entités dont il a constaté qu'ils se livraient à des pratiques répréhensibles aux autres organisations multilatérales susceptibles d'être la cible d'activités analogues menées par les mêmes individus et entités et aux autorités locales lorsqu'il est possible que les lois locales aient été violées.

## **(ii) Responsabilités du personnel et des employés hors personnel du FIDA, des fournisseurs et des tierces parties**

- Lorsqu'ils participent à une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA, le personnel et les employés hors personnel du FIDA, les fournisseurs et les tierces parties :
- S'abstiennent de se livrer à des pratiques répréhensibles ;
- Contribuent à l'exercice du devoir de vigilance et divulguent, comme de besoin, les informations à leur sujet ou au sujet de l'un quelconque des principaux membres de leur personnel ayant trait à des condamnations pénales pertinentes, des sanctions administratives ou des suspensions temporaires; les informations concernant les agents recrutés en lien avec un processus de passation de marché ou un contrat, notamment les commissions et les rémunérations payées ou à payer; les informations relatives à tout conflit d'intérêts réel ou potentiel lié à un processus de passation de marché ou à l'exécution d'un contrat;
- Signalent rapidement au Fonds toute allégation ou autre indication de pratique répréhensible dont ils ont connaissance en raison de leur participation à une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA ;
- Coopèrent sans réserve à toute enquête conduite par le Fonds, notamment en mettant le personnel à disposition pour les entretiens, en donnant pleinement accès à tout document comptable, local, document et dossier (notamment dossier électronique) lié à l'opération ou activité financée ou gérée par le FIDA pertinente, et en permettant que ces documents comptables, locaux, documents et fichiers fassent l'objet d'un audit ou d'une inspection par les auditeurs ou les enquêteurs nommés par le Fonds;
- Observent une stricte confidentialité concernant toute information éventuellement reçue en conséquence de leur participation à une enquête ou un processus de sanction mené par le FIDA.
- Lorsqu'ils participent à une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA, les fournisseurs et les tierces parties conservent tous les documents comptables, documents et dossiers ayant trait à cette opération ou activité pendant une période de temps suffisante, comme indiqué dans les documents liés à la passation de marché ou dans le contrat concerné.

## **(iii) Responsabilités des bénéficiaires**

- Lorsqu'ils participent à une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA, les bénéficiaires prennent les mesures qui conviennent pour prévenir et combattre les pratiques répréhensibles et en limiter les effets. En particulier :
- Ils adoptent des pratiques fiduciaires et administratives et des dispositions institutionnelles propres à garantir que le montant de tout financement fourni ou géré par le FIDA est utilisé uniquement aux fins auxquelles il a été accordé ;
- Lors des processus de sélection ou avant d'établir un contrat avec une tierce partie, ils exercent le devoir de vigilance nécessaire concernant le soumissionnaire choisi ou le contractant potentiel, notamment en vérifiant si le soumissionnaire choisi ou le contractant potentiel fait l'objet d'une décision publique d'exclusion prise par l'une quelconque des IFI signataires de l'Accord d'exécution mutuelle des décisions d'exclusion<sup>1</sup> et, dans l'affirmative, si l'exclusion remplit les critères de reconnaissance mutuelle établis dans l'Accord d'exécution mutuelle des décisions d'exclusion;
- Ils prennent les mesures nécessaires pour informer les tierces parties et les bénéficiaires (définies comme "les personnes que le Fonds entend servir au moyen de ses dons et de ses prêts ") des dispositions de la présente politique ainsi que de l'adresse de courrier électronique confidentielle et sécurisée à laquelle adresser les plaintes concernant les pratiques répréhensibles ;

- Ils intègrent dans les documents relatifs aux passations de marchés et les contrats avec des tierces parties des clauses aux termes desquelles :
- Les tierces parties sont tenues de communiquer au cours d'un processus de passation de marché et à tout moment par la suite, les informations à leur sujet ou au sujet de l'un quelconque des principaux membres de leur personnel ayant trait à des condamnations pénales pertinentes, des sanctions administratives ou des suspensions temporaires; les informations concernant les agents recrutés en lien avec un processus de passation de marché ou l'exécution d'un contrat, notamment les commissions et les rémunérations payées ou à payer; les informations relatives à tout conflit d'intérêts réel ou potentiel lié à un processus de passation de marché ou à l'exécution d'un contrat ;
- Les tierces parties sont tenues de signaler rapidement au Fonds toute allégation ou autre indication de pratique répréhensible dont elles ont connaissance en raison de leur participation à une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA ;
- Les tierces parties sont informées que le Fonds est compétent pour enquêter sur les allégations et autres indications de pratiques répréhensibles et pour imposer des sanctions aux tierces parties se livrant à ce type de pratiques en lien avec une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA ;
- Les tierces parties sont tenues de coopérer sans réserve à toute enquête conduite par le Fonds, notamment en mettant le personnel à disposition pour les entretiens, en donnant pleinement accès à tout document comptable, local, document et dossier (notamment dossier électronique) lié à l'opération ou activité concernée financée ou gérée par le FIDA, et en permettant que ces documents comptables, locaux, documents et fichiers fassent l'objet d'un audit ou d'une inspection par les auditeurs ou les enquêteurs nommés par le Fonds ;
- Les tierces parties sont tenues de conserver tous les documents comptables, documents et dossiers ayant trait à une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA, pendant une période de temps suffisante, comme convenu avec le Fonds ;
- Les tierces parties sont informées de la politique appliquée par le Fonds qui l'autorise unilatéralement à reconnaître les exclusions imposées par d'autres IFI si les exclusions remplissent les critères de reconnaissance mutuelle établis dans l'Accord d'exécution mutuelle des décisions d'exclusion ;
- Le contrat fait l'objet d'une résiliation anticipée ou d'une suspension par le bénéficiaire si la résiliation ou la suspension est requise en conséquence d'une suspension temporaire ou sanction imposée ou reconnue par le Fonds ;
- Ils informent rapidement le Fonds de toute allégation et autre indication de pratique répréhensible dont ils ont connaissance ;
- Ils coopèrent sans réserve à toute enquête conduite par le Fonds, notamment en mettant le personnel à disposition pour les entretiens, en donnant pleinement accès à tout document comptable, local, document et dossier (notamment dossier électronique) lié à l'opération ou activité concernée financée ou gérée par le FIDA, et en permettant que ces documents comptables, locaux, documents et fichiers fassent l'objet d'un audit ou d'une inspection par les auditeurs ou les enquêteurs nommés par le Fonds;
- Ils conservent tous les documents comptables, documents et dossiers ayant trait à une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA, pendant une période de temps suffisante, comme indiqué dans l'accord de financement concerné ;
- Ils observent une stricte confidentialité concernant toute information éventuellement reçue en conséquence de leur participation à une enquête ou un processus de sanction mené par le FIDA.

Lorsque le Fonds constate que des pratiques répréhensibles ont été commises, les bénéficiaires :

- prennent en concertation avec le Fonds les mesures correctives qui conviennent;
- appliquent intégralement toute suspension temporaire ou sanction imposée ou reconnue par le Fonds, notamment en renonçant à la sélection d'un soumissionnaire ou à la passation d'un contrat ou en suspendant ou en résiliant une relation contractuelle.
- avant la mise en œuvre d'une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA, les bénéficiaires du secteur public donnent au Fonds des informations sur les dispositions qu'ils ont prises en vue d'être informés des allégations de fraude ou de corruption intéressant l'opération ou activité financée ou gérée par le FIDA et de pouvoir réagir en conséquence, notamment la désignation d'une autorité locale compétente indépendante chargée de recevoir et d'examiner ces allégations et de mener des enquêtes à leur sujet.
- Lorsqu'ils participent à une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA, les bénéficiaires du secteur public prennent rapidement, en concertation avec le Fonds, les mesures qui conviennent pour lancer une enquête locale sur les allégations ou autres indications de fraude et de corruption intéressant l'opération ou activité financée ou gérée par le FIDA; informent régulièrement le Fonds, à des intervalles convenus par le bénéficiaire et le Fonds au cas par cas, des mesures prises dans le cadre de cette enquête; et, à la fin de l'enquête, en communiquent rapidement les conclusions et les résultats, notamment les éléments de preuve, au Fonds. Les bénéficiaires du secteur public collaborent avec le Fonds pour coordonner toute action autre que les enquêtes qu'eux-mêmes peuvent souhaiter conduire en cas de pratique répréhensible suspectée ou indiquée de toute autre façon.
- Les bénéficiaires du secteur public sont encouragés à mettre en place, dans le respect de leurs lois et réglementations, des mesures de protection des lanceurs d'alerte et des canaux de communication confidentielle efficaces, afin d'être en mesure de recevoir et de traiter convenablement les allégations de fraude et de corruption intéressant les opérations ou activités financées ou gérées par le FIDA.

## **Processus**

### **(i) Rapports**

- a.** Une adresse de courrier électronique confidentielle et sécurisée exclusivement réservé à la réception des allégations de pratiques répréhensibles est indiquée sur le site web du Fonds.
- b.** Lorsque la question se pose de savoir si un acte ou une omission constitue une pratique répréhensible, l'adresse de courrier électronique confidentielle et sécurisée peut être utilisée pour demander conseil.
- c.** Le Fonds traite dans la plus stricte confidentialité toutes les allégations signalées. Cela signifie que, normalement, le Fonds ne révèle pas l'identité d'une partie à l'origine de la communication des allégations à quiconque n'est pas associé au processus d'enquête, de sanction ou de prise de mesures disciplinaires, sans le consentement de cette partie.
- d.** Le Fonds s'efforce de protéger d'éventuelles représailles tout individu ou entité qui a contribué à prévenir des pratiques répréhensibles ou a signalé au Fonds, en toute bonne foi, des allégations ou autres indications de pratiques répréhensibles. Le personnel et les employés hors personnel du FIDA sont protégés des représailles dans le cadre des procédures du Fonds relatives à la protection des lanceurs d'alerte.

### **(ii) Enquêtes**

- a.** Lorsque le Fonds a des raisons de croire que des pratiques répréhensibles ont pu être commises, il peut décider d'examiner la question et de mener une enquête à ce

sujet, indépendamment de toute action d'investigation menée ou prévue par le bénéficiaire.

**b.** Le but d'une enquête conduite par le Fonds est de déterminer la mesure dans laquelle un individu ou une entité s'est livré à une ou plusieurs pratiques répréhensibles en lien avec une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA.

**c.** Les examens et enquêtes menés par le Fonds présentent notamment les caractéristiques suivantes :

**d.** Ils sont strictement confidentiels, ce qui signifie que le Fonds ne communique pas à quiconque n'est pas associé au processus d'enquête, de sanction ou de prise de mesures disciplinaires, l'un quelconque des éléments probants et des informations liés à l'examen ou à l'enquête, notamment le résultat d'un examen ou d'une enquête, à moins que la communication de cette information ne soit autorisée par le cadre juridique du Fonds ;

- ils sont indépendants, ce qui signifie qu'aucune autorité n'est habilitée à intervenir dans un examen ou une enquête en cours, ni à autrement altérer, influencer ou stopper un examen ou une enquête ;
- ils sont de nature administrative, par opposition à pénale, ce qui signifie que les examens et les enquêtes menés par le Fonds sont régis par les règlements et les procédures de celui-ci et non par les lois locales.

Le service du FIDA qui est chargé de conduire les examens et les enquêtes concernant des allégations ou autres indications de pratiques répréhensibles est le Bureau de l'audit et de la surveillance (AUO). Sans préjudice des dispositions des paragraphes 9 d) et 11 f), AUO peut consentir à ne pas communiquer à quiconque ne travaille pas à AUO l'un quelconque des éléments probants et des informations qu'il a obtenus à condition que ledit élément probant ou information puisse être utilisé uniquement à des fins de génération de nouveaux éléments probants ou informations, à moins que la personne ayant fourni l'élément probant ou l'information ne donne son consentement.

## **Sanctions et mesures connexes**

### **(i) Suspension temporaire**

Pendant la conduite d'un examen ou d'une enquête du FIDA, ou en attendant la conclusion d'un processus de sanction, le Fonds peut décider, à tout moment, de suspendre temporairement les paiements en faveur d'employés hors personnel du FIDA, de bénéficiaires non gouvernementaux, de fournisseurs ou de tierces parties ou de suspendre temporairement leur droit à participer à des opérations ou activités financées ou gérées par le FIDA pendant une période initiale de six (6) mois, susceptible d'être prolongée d'une période supplémentaire de six (6) mois.

Le personnel du FIDA peut être temporairement suspendu de ses fonctions conformément aux dispositions du cadre de gestion des ressources humaines en vigueur.

### **(ii) Sanctions**

Si le Fonds détermine que des employés hors personnel du FIDA, des bénéficiaires non gouvernementaux, des fournisseurs ou des tierces parties se sont livrés à des pratiques répréhensibles, il peut prendre des sanctions administratives à l'encontre de ces individus ou entités.

Les sanctions imposées sont établies en fonction: i) des constatations et éléments probants présentés par AUO, y compris les éléments atténuants et à décharge; ii) de tout élément probant ou argument soumis par le sujet de l'enquête face aux constatations présentées par AUO.

Le Fonds peut appliquer l'une quelconque des sanctions suivantes ou les associer entre elles :

- l'exclusion, qui signifie que, soit de manière permanente soit pendant une période déterminée, un individu ou une entité ne peut plus: i) se voir attribuer un quelconque contrat financé par le FIDA; ii) bénéficiaire financièrement ou autrement d'un quelconque contrat financé par le FIDA, notamment être engagé en qualité de sous-contractant; iii) participer de toute autre façon à la préparation ou à la mise en œuvre d'une quelconque opération ou activité financée ou gérée par le FIDA;
- l'exclusion avec levée conditionnelle des mesures d'exclusion, qui signifie que l'exclusion est annulée lorsque certaines conditions établies dans la décision de sanction sont remplies;
- la non-exclusion soumise à conditions, qui signifie qu'un individu ou une entité est tenu de mettre en place certaines mesures de correction, de prévention ou autres, comme condition de sa non-exclusion, étant entendu que, s'il ne le fait pas dans le délai prescrit, l'exclusion sera automatiquement appliquée conformément aux termes établis dans la décision de sanction;
- la réparation, qui est définie comme le paiement à une autre partie ou au Fonds (en lien avec les ressources du Fonds) d'un montant équivalant au montant des fonds détournés ou de l'avantage économique obtenu en conséquence de l'exercice d'une pratique répréhensible;
- la lettre de réprimande, qui est définie comme une lettre de blâme officielle ayant trait aux actes d'un individu ou d'une entité, qui informe cet individu ou cette entité que toute infraction commise à l'avenir entraînera des sanctions plus sévères.
- Le Fonds peut étendre l'application d'une sanction à l'un quelconque des affiliés d'une partie sanctionnée même si celui-ci n'est pas directement impliqué dans la pratique répréhensible. Par affilié, on entend tout individu ou entité qui : i) est directement ou indirectement contrôlé par la partie sanctionnée ; ii) est détenu ou contrôlé conjointement à la partie sanctionnée ; ou iii) agit en qualité de représentant, d'employé ou d'agent de la partie sanctionnée, y compris les propriétaires de la partie sanctionnée ou les personnes qui exercent un contrôle sur elle.
- Aux fins des opérations et activités financées ou gérées par le FIDA, le Fonds peut considérer comme faisant l'objet d'une exclusion les individus et entités à qui une autre IFI a imposé une exclusion, sous réserve que : i) cette IFI soit signataire de l'Accord d'exécution mutuelle des décisions d'exclusion ; et ii) l'exclusion remplisse les critères de reconnaissance mutuelle établis dans l'Accord d'exécution mutuelle des décisions d'exclusion<sup>2</sup>.

### **(iii) Mesures disciplinaires**

Si le Fonds constate qu'un membre du personnel du FIDA se livre à des pratiques répréhensibles, il peut appliquer des mesures disciplinaires et demander une réparation ou une autre compensation, conformément aux dispositions du cadre de gestion des ressources humaines en vigueur.

### **Renvois et partage de l'information**

32. Le Fonds peut, à tout moment, transmettre des informations ou des éléments probants liés à un processus en cours ou achevé d'enquête, de sanction ou de prise de mesures disciplinaires aux autorités locales d'un État membre. Pour déterminer le caractère opportun de cette transmission d'informations, le Fonds prend en considération son propre intérêt et celui des États membres touchés, des individus ou entités faisant l'objet de l'enquête et de toute autre personne concernée, notamment les témoins.

33. Si le Fonds obtient des informations ou des éléments probants sur des malversations potentielles intéressant les opérations ou activités d'une autre organisation multilatérale,

il peut mettre ces informations ou éléments à la disposition de l'autre organisation afin que celle-ci mène ses propres processus d'enquête, de sanction ou de prise de mesures disciplinaires.

34. Dans le souci de faciliter et de réglementer l'échange confidentiel d'informations et d'éléments probants avec les autorités locales et les organisations multilatérales, le Fonds s'efforce de conclure des accords établissant les règles à respecter dans le cadre de cet échange.

### **Réponses opérationnelles données aux pratiques répréhensibles**

#### **(i) Rejet de l'attribution d'un contrat**

Le Fonds peut refuser de donner un avis de non-objection à l'attribution d'un contrat à une tierce partie, s'il détermine que la tierce partie, ou l'un quelconque des membres de son personnel, de ses agents, de ses sous-traitants, de ses sous-contractants, de ses prestataires de services, de ses fournisseurs et ou de leurs employés, s'est livré à une pratique répréhensible lors du processus compétitif d'attribution du contrat en question.

#### **(ii) Déclaration d'irrégularité de la passation de marché ou de non-admissibilité des dépenses**

Le Fonds peut, à tout moment, déclarer l'irrégularité d'une passation de marché ou la non-admissibilité de toute dépense associée à une procédure de passation de marché ou à un contrat, s'il détermine qu'une tierce partie ou un représentant du bénéficiaire s'est livré à une pratique répréhensible en lien avec la procédure de passation de marché ou le contrat en question, et que le bénéficiaire n'a pas pris en temps voulu les mesures nécessaires, acceptables par le Fonds, pour réprimer ces pratiques lorsqu'elles ont été commises.

#### **(iii) Suspension ou annulation d'un prêt ou d'un don**

Si le Fonds détermine qu'un bénéficiaire n'a pas pris en temps voulu les mesures nécessaires, acceptables par le Fonds, pour réprimer des pratiques répréhensibles lorsqu'elles ont été commises, il peut suspendre ou annuler, intégralement ou en partie, le prêt ou le don concerné par ces pratiques.

### **XIX. POLITIQUE DU FIDA EN MATIERE DE PREVENTION DU HARCELEMENT SEXUEL, EXPLOITATION ET ATTEINTES SEXUELLES**

Le Fonds exige que tous les bénéficiaires de ses financements, y compris l'acheteur ainsi que tous les soumissionnaires, partenaires d'exécution, prestataires de services, fournisseurs, co-fournisseurs, entrepreneurs, sous-traitants, consultants et sous-consultants, de même que tous leurs mandataires (déclarés ou non) et les membres de leur personnel se conforment à la Politique du FIDA en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Aux fins des présentes dispositions, et conformément à la Politique du FIDA susmentionnée, à laquelle des modifications pourront au besoin être apportées, les termes ci-après sont définis comme suit :

**a.** Le harcèlement sexuel s'entend de toute proposition sexuelle non sollicitée, de toute demande de faveur sexuelle ou de tout propos ou comportement à connotation sexuelle qui a une incidence déraisonnable sur l'exercice des fonctions professionnelles, modifie les conditions de travail, est utilisé comme condition à l'embauche ou crée une situation intimidante, hostile ou offensante sur le lieu de travail.

**b.** L'expression "exploitation sexuelle" désigne le fait d'abuser ou de tenter d'abuser d'un état de vulnérabilité, d'un rapport de force inégal ou de rapports de confiance à des fins sexuelles, y compris, mais non exclusivement, en vue d'en tirer un avantage pécuniaire, social ou politique. On entend par "atteinte sexuelle" toute agression sexuelle commise en utilisant la force ou la contrainte, ou à la faveur d'un

rapport inégal, la menace d'une telle atteinte étant elle aussi constitutive de l'agression sexuelle.

Les acheteurs, fournisseurs et soumissionnaires pourront prendre toutes mesures appropriées pour prévenir le harcèlement ainsi que l'exploitation et les atteintes sexuelles, et pour empêcher que les membres de leur personnel et leurs sous-traitants, ou toute autre personne qu'ils emploient ou que leurs sous-traitants emploient directement ou indirectement ne se livrent à de tels actes dans l'exécution du présent marché. Les acheteurs, fournisseurs et soumissionnaires signaleront immédiatement au FIDA les faits de harcèlement sexuel ou d'exploitation et d'atteintes sexuelles survenus avant ou pendant l'exécution du marché, ou dans le cadre de celui-ci, en faisant notamment état des éventuelles condamnations, mesures disciplinaires, sanctions ou enquêtes. L'acheteur pourra prendre des mesures appropriées pouvant aller jusqu'à la résiliation du contrat, dès lors qu'il est établi que des actes de harcèlement sexuel ou d'exploitation et d'atteintes sexuelles ont été commis pendant l'exécution du marché.

**6) CONVENTION CONSORTIUM VIRTUALROUZ - X**

**En-Tête MESA**

**PEAJ**

**CONVENTION DE PARTENARIAT N°...../**

**MESA/PEAJ/UNC/ /RAF/SPM/20XX DU XX/XX/XXX.....**

Entre

**Le PROJET ELEVAGE ET APPUI AUX JEUNES (PEAJ)**

Et

**Le Consortium VirtualrouZ - X**

## **SOMMAIRE**

<b>Titres</b>	<b>Pages</b>
I. Préambule	3
II. Présentation du PEAJ	4
III. Documents de référence de la convention de partenariat	7
IV. Chapitre 1 : Généralités	7
V. Chapitre II : Obligations du Consortium VirtualrouZ - X	8
VI. Chapitre III : Obligations du PEAJ	8
VII. Gestion du personnel du Consortium VirtualrouZ - X	9
VIII. Gestion financière	9
IX. Dispositions diverses	10
Annexes	12

**La présente Convention est conclue en ce jour du ..... / ..... / 202X.**

**ENTRE**

**Le Projet Elevage et Appui aux Jeunes (PEAJ)**, sis à \_\_\_\_\_, Rue \_\_\_\_\_, Immeuble \_\_\_\_\_, B.P : \_\_\_\_\_, Tél : \_\_\_\_\_, E-mail : \_\_\_\_\_, ci-après dénommé «**le Projet.**», représenté par son **Coordonnateur national**, ayant tous pouvoirs pour agir aux fins des présentes, d'une part,

**ET**

**Le consortium VirtualRoutez-X**, entreprises spécialisées dans les systèmes d'entreprise, la structuration et la digitalisation des chaines de valeur, sis à \_\_\_\_\_, Rue \_\_\_\_\_, Immeuble \_\_\_\_\_, BP : \_\_\_\_\_, Tél : (+228) \_\_\_\_\_, E-mail : \_\_\_\_\_, ci-après désigné « **le Consortium** » et représenté par son **Directeur général**, ayant tous pouvoirs pour agir aux fins des présentes, d'autre part.

**Le PEAJ et le Consortium** sont dénommés ci-après séparément « la Partie » et collectivement « les Parties » à la présente Convention.

**I. PREAMBULE**

**CONSIDERANT** l'Accord de Financement N° XXXXXXXXX du PEAJ signé entre le Gouvernement de la République Centrafricaine et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) en date du \_\_\_\_\_ portant sur la mise en œuvre du Projet Elevage et Appui aux Jeunes (PEAJ) ;

**Considérant** que le Projet et l'Agence sont convenus de coopérer pour la mise en œuvre de la composante 1 (Amélioration de la productivité et de la production de chaînes de production de bétail et de miel résilientes, sensibles à la nutrition et inclusives des personnes vulnérables) et de la composante 2 (Promotion d'un accès durable à des services financiers adaptés et renforcement des liens commerciaux) ;

**Considérant** que le Document de conception du projet stipule que « L'Unité nationale de coordination (UNC) signera des contrats de partenariat de mise en œuvre avec des institutions publiques, privées et des faitières d'organisations de producteurs en charge de l'ingénierie sociale et technique des trajectoires de croissance des bénéficiaires » ;

**Considérant** les possibilités de partenariats envisagées également dans le Document de conception du projet et le Manuel de mise en œuvre du projet qui prévoient la contractualisation avec les structures d'incubation, dans le cadre de l'accompagnement des bénéficiaires du projet dans leurs parcours de progression ;

**Considérant** l'importance des actions de formation, d'incubation et de coaching dans l'accompagnement des différentes catégories de bénéficiaires du projet le long de leur parcours de progression ;

**Considérant** que le consortium dispose d'un savoir-faire et d'une solide expérience en matière de mise en place et renforcement des systèmes d'entreprise, de structuration et d'amélioration de l'organisation des chaines de valeur ; de mise en place et d'opérationnalisation d'une plateforme digitale pour la traçabilité visibilité des opérations des chaines de valeur ;

**Considérant** que le consortium est disponible pour co-investir aussi bien dans les entreprises agricoles (afin de renforcer le capital et le système d'entreprise) que dans une plateforme digitale financièrement autonome ;

**ATTENDU** que la présente convention de partenariat encadre la réalisation successive des activités à mener pour le compte du PEAJ par le Consortium, dans le cadre de contrats annuels assortis de cahiers de charge spécifiques à chaque activité.

**EN CONSEQUENCE**, les parties en présence sont convenues de ce qui suit :

## **II. PRÉSENTATION DU PEAJ**

### **L'objectif du projet**

L'objectif de développement du PEAJ est d'améliorer les moyens de subsistance et de promouvoir la résilience économique et climatique, ainsi que la sécurité alimentaire et nutritionnelle des groupes ciblés. 38. Les impacts suivants sont attendus : (1) 80% des ménages appuyés déclarent une augmentation de leur revenu ; (2) l'état nutritionnel et la résilience au changement climatique des ménages appuyés, sont améliorés ; et (3) 2802 emplois générés et stables dont 1121 emplois au profit des jeunes.

### **La zone d'intervention.**

Elle couvre 8 préfectures retenues sur la base de critères dont l'incidence de pauvreté, le niveau de vulnérabilité de la population à l'insécurité alimentaire, le besoin de converger les interventions du FIDA où elles auront des impacts significatifs sur les populations affectées par les crises, et les possibilités de synergie avec les autres intervenants. L'intervention couvrira les quatre préfectures où le PREPAS et le PRAPAM interviennent déjà à savoir : (1) la Nana-Mambéré ; (2) l'Ombella Mpoko ; (3) l'Ouham-Pende ; et (4) la Lobaye ; et elle s'élargira à 4 nouvelles préfectures, à savoir : (5) la Kemo ; (6) l'Ouham ; (7) la Ouaka ; et (8) la Nana-Gribizi où il y a un besoin urgent d'intervention pour assurer la résilience de populations qui n'ont pas bénéficié d'action de développement durable jusqu'à un passé récent du fait de la présence de groupes armés. Le PEAJ couvrira ainsi cinq des sept grandes communes d'élevage du pays à savoir, les Communes de : Kouï dans l'Ouham Pendé ; Niem-Yellewa et Gaudrot dans la Nana Mambéré ; l'Ombella Mpoko et Ouro-Djafun dans la Ouaka.

### **Les groupes-cibles**

A travers les organisations des bénéficiaires, le projet cible principalement les ménages pauvres, économiquement et socialement vulnérables, notamment ceux en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle, pratiquant ou non des activités économiques (y inclut les transhumants internes et transfrontaliers) dans le secteur de l'élevage. Au total, le PEAJ touchera 30,000 ménages, soit l'équivalent de 180,000 bénéficiaires. Les jeunes et les femmes représenteront chacun 40% des bénéficiaires directs, lesquels sont classés en trois catégories C.1, C.2 et C.3.

La C.1 représente environ 6,000 ménages pauvres très vulnérables, avec peu ou pas d'actifs de production, et un faible niveau d'éducation. .Il s'agit principalement : (1) des populations autochtones que constituent les pygmées Aka et Babinga, ainsi que les peuls Mbororo ; (2) des ménages victimes d'un niveau élevé de décapitalisation en raison des effets conjugués des crises ; (3) des personnes déplacées et retournées, et qui sont en instance de réinsertion socio-économique dans les milieux d'accueil, notamment ceux qui ont perdu leur cheptel ; et (4) des personnes extrêmement vulnérables (les personnes vivantes avec le VIH SIDA, les ménages avec des enfants orphelins, les filles mères, les jeunes démobilisés, les personnes de troisième âge, les veuves et veufs, les femmes seules, les personnes vivant avec un handicap – PVH, etc.). Ces cibles partagent en commun une vulnérabilité structurelle, une faible insertion sociale et une absence d'opportunités socio-économiques. Leur relance et insertion dans un parcours de graduation dépend des subventions intelligentes et autres appuis du projet

La catégorie C2 représente des ménages vulnérables, mais ayant quelques actifs de production, et un certain niveau d'éducation. Cette catégorie est constituée par : (1) des jeunes scolarisés (jeunes diplômés de l'enseignement technique ou professionnel agricole ou d'élevage, les jeunes de niveau post-primaire, secondaire ou supérieur) et non scolarisés, qui ambitionnent d'entreprendre dans l'élevage ; (2) les jeunes démobilisés qui

ont abandonné les armes pour se relancer dans la vie économique ; (3) des personnes engagées dans les activités d'élevage de subsistance, avec un cheptel de taille réduite. L'appui du projet permettra notamment à ces cibles d'accéder à un crédit (aux taux d'intérêt négociés avec les institutions financières participantes) pour développer et/ou renforcer leurs activités, et s'inscrire dans un parcours de croissance.

La catégorie C.3 regroupe des acteurs locaux qualifiés de micro petits et moyens entrepreneurs, ayant des activités liées aux marchés, informels pour la plupart. Ils sont déjà actifs dans les chaînes d'approvisionnement locales, en tenant des fonctions telles que : fournisseur d'intrants, fournisseur de soins vétérinaires, formateur, transformateur (principalement du lait, du miel), agrégateur des producteurs et des produits (organisation de la production, collecte et mise en marché des produits d'élevage), artisans fournisseurs des matériaux d'élevage (fabricants de parpaings, maçons et menuisiers spécialisés dans les constructions d'abris d'élevages et ruches etc.). Ils sont porteurs d'initiatives économiques, et pour la plupart, dans l'un des métiers connexes. L'appui du projet leur permettra possiblement de se formaliser, d'accéder à un crédit (aux taux d'intérêt négociés avec les institutions financières partenaires) et de se renforcer dans les rôles de fournisseurs ou d'acteurs moteurs des chaînes d'approvisionnement locales, développant des relations d'affaires équitables avec les C.1 et C.2.

### **Les principes de mise en œuvre**

La mise en œuvre du PEAJ sera régie par les principes suivants :

Principe 1. Les actions du projet sont conçues pour renforcer les dynamiques locales de relance économique notées dans les communes. L'approche de mise en œuvre accordera donc une attention particulière à la compréhension et à l'accompagnement de ces dynamiques.

Principe 2. Tout bénéficiaire est inséré dans un parcours de graduation économique. Au-delà de l'appui au relèvement, renforcement de la résilience par une activité, il s'agira de faire passer les cibles de leur situation actuelle à une situation économique meilleure. Ce parcours permet aux vulnérables et aux autres bénéficiaires, de reconstituer leur capital de production, de le renforcer progressivement, d'être agrégé au sein d'une chaîne d'approvisionnement locale, de se connecter aux marchés, et de commencer progressivement à développer des relations avec des institutions de financement. Les bénéficiaires pourront ainsi s'insérer socialement et améliorer leur état de bien-être et de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Dans ce cadre, le PEAJ promouvra des relations d'affaires équitables entre les organisations des bénéficiaires, les agrégateurs (qui collectent les produits et les mettent sur le marché) et les fournisseurs de biens et services.

Principe 3. Tout ménage ciblé bénéficiera de l'accompagnement en éducation nutritionnelle et environnementale. Ceci permettra d'améliorer l'état nutritionnel des populations touchées et leurs sensibilités aux questions environnementales et de changement climatique.

### **Les composantes du projet**

Composante 1 - Améliorer la productivité et la production d'un élevage et d'une production de miel résilients et sensibles à la nutrition, des chaînes qui incluent les personnes vulnérables (environ 18 987 millions de USD).

Selon leurs catégories, les bénéficiaires seront insérés dans un parcours de croissance qui leur permet de : (1) accéder à des services financiers adaptés à leurs besoins ; (2) reconstituer leur capital productif ; (3) accéder à des services non financiers (formation, soutien organisationnel, suivi et coaching) ; (4) produire ; et (5) accéder aux services de marketing.

Pour les bénéficiaires C.1. (les plus vulnérables), le parcours de croissance comprendra les secteurs suivants : petit bétail (aviculture villageoise traditionnelle ; petits ruminants – moutons et chèvres ; et porcs) ; petite production laitière ; fromagerie artisanale et

apiculture. Cela leur permettra de passer progressivement de l'assistance à la constitution d'une petite épargne, puis de relations avec les institutions financières. Le mécanisme financier est constitué de coupons pour l'acquisition de kits de production, couplés à un transfert monétaire alimentaire (pendant environ 5 mois, le cycle moyen de production) pour protéger ces bénéficiaires contre le risque de consommation des moyens de production acquis avec les coupons.

Pour les bénéficiaires C.2, les opportunités de croissance sont l'aviculture semi-moderne (élevage de poulets de chair et œufs), pharmacies vétérinaires, services de soins vétérinaires et de surveillance sanitaire, services de formation, production de miel, etc.

Pour les bénéficiaires C.3 (micro, petites et moyennes entreprises), la trajectoire de croissance concerne la production et fourniture de biens et services tels que : poussins d'un jour, aliments, transformation (mini-abattoir avec chambre froide, laiterie semi-moderne, boucherie moderne etc.), agrégation (collecte et commercialisation de produits), fourniture de services spécialisés tels que matériel et logement d'animaux, etc. Le mécanisme financier pour les C.2 et C.3 est le mécanisme tripartite de partage des risques et des coûts (bénéficiaire - Etat via le projet - Institution Financière Partenaire), pour le premier prêt, puis du mécanisme bipartite (bénéficiaire, IFP) de partage des risques et des coûts pour crédits ultérieurs. Le projet appuiera notamment l'élaboration d'un plan d'affaires et sa soumission à un partenaire financier pour obtenir un crédit individuel, dans une démarche collective pour les C.2 et individuellement pour les C.3. Toutes ces cibles bénéficient de formations (pratiques intelligentes face au climat, éducation financière, compétences commerciales, gestion de projet, entrepreneuriat) et suivi/coaching et mettront en œuvre les recommandations formulées lors de la formation. Pour les C.2 et C.3, le cursus peut inclure l'accès aux services d'incubation dans un centre de formation, accompagné de services de suivi et de coaching. Les alliances agrégatives (ou partenariats producteur-privé-public) seront promues pour assurer leur connexion aux marchés de biens et services et de produits (commercialisation de leur production), ainsi que leur accès aux services financiers numériques. Le soutien à la transhumance responsable portera sur des actions de sensibilisation, le balisage de trois grands axes pastoraux, la mise à disposition d'infrastructures (abreuvoirs pour les animaux, aires de repos pour les bergers), de services de santé, etc. sur. Enfin, un soutien ciblé à l'éducation nutritionnelle et à l'autonomisation des femmes viendra compléter ces interventions.

## Composante 2. Promouvoir un accès durable à des services financiers adaptés et renforcer les liens avec le marché (environ 5 981 millions USD).

Le projet exploite deux mécanismes financiers :

(1) un système de coupons (pour l'acquisition de kits de production), sécurisé et couplé à des transferts monétaires alimentaires sera déployé, en partenariat avec des opérateurs spécialisés, exclusivement au profit des personnes très vulnérables (C.1), qui pourront évoluer en associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC) ;

(2) un mécanisme tripartite de financement à coûts et risques partagés pour les autres bénéficiaires (catégories C.1 et C2). Il est constitué de la contribution du bénéficiaire (10%), du dépôt à terme mis en place par le Gouvernement via l'Unité Nationale de Coordination du projet (40%), et le prêt de l'institution financière partenaire (50%) à un taux d'intérêt négocié. Chacun de ces bénéficiaires n'a accès au dépôt à terme qu'une seule fois. Le mécanisme des crédits devient bipartite (le bénéficiaire et l'institution financière partenaire) pour les crédits subséquents. En partenariat avec des opérateurs spécialisés, le système de bons d'achat (pour l'acquisition de kits), couplé aux transferts monétaires alimentaires, sera mis en place et déployé au profit des personnes vulnérables ; et celles-ci peuvent évoluer en associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC). Des services

financiers numériques y compris les transferts d'argent électroniques seront renforcés et utilisés. En outre, les infrastructures de marché seront promues et des relations de partenariat équitables seront favorisés entre les groupes de petits producteurs et les autres acteurs des chaînes d'approvisionnement locales.

### Composante 3. Renforcement des capacités, coordination et gestion du projet (environ 11 826 millions USD).

Pour le secteur public, cela implique le Ministère de l'Elevage et de la Santé Animale (MESA) et d'autres ministères comme ceux en charge de la nutrition, du genre, de la technologie numérique, etc. Pour les organismes bénéficiaires, cela inclut la FNEC et l'ANGAC qui sont des partenaires stratégiques du projet. L'objectif est de renforcer leurs capacités opérationnelles et de recourir à la numérisation comme moyen de renforcer la transparence et d'améliorer l'efficacité.

Le PEAJ sera géré par une Unité nationale de coordination (UNC), dotée d'effectifs réduits et basée à Bangui. L'UNC aura 3 antennes également d'effectifs légers, basées à Bouar, Sibut et Bosangoa. Il sera supervisé par un Comité de Pilotage ouvert aux représentants des parties prenantes (secteur public, organisations bénéficiaires, etc.) et présidé par le Ministre chargé de l'élevage. L'UNC signera des contrats de partenariat de mise en œuvre avec des institutions publiques et privées (notamment l'ANDE, la FNEC et l'ANGAC, l'ACFPE, le CAPMEA, l'ENEB, l'ISDR en charge de l'ingénierie sociale et technique des parcours de croissance des bénéficiaires). L'UNC se concentrera ensuite sur la gestion fiduciaire, le suivi et l'évaluation des réalisations du projet, ainsi que la gestion des connaissances et la communication. Le système de suivi-évaluation sera numérisé, avec un rôle crucial pour les partenaires de mise en œuvre et les organisations bénéficiaires.

## **III : DOCUMENTS DE REFERENCE DE LA CONVENTION**

Dans le cadre de la présente convention de partenariat, les documents suivants tiennent lieu de référence :

- Le Document de conception du PEAJ (DCP) ;
- L'accord de financement du PEAJ et la lettre à l'emprunteur ;
- Le manuel de procédure administrative, financière et comptable du Projet ;
- Le manuel d'exécution du Projet (PIM) ;
- Les différents arrêtés de mise en place et de gestion du Projet ;
- Les plans de travail et de budget annuels (PTBA) du Projet ;
- Les rapports de supervision et de revue à mi-parcours du Projet.

## **IV : GÉNÉRALITÉS**

**Article 1** : La présente convention de partenariat est signée entre les parties pour une période de trois ans à compter du ..... au ..... Seule la première année est ferme. Le renouvellement les deux autres années sera fait sur la base d'une évaluation jugée satisfaisante en fonction des critères, indicateurs et cibles préalablement établis et acceptés par les deux parties contractantes. Le cas échéant, le renouvellement se fera par avenant.

**Article 2** : La présente convention de partenariat a pour objet de fixer le cadre de collaboration entre le PEAJ et le Consortium VirtualrouZ - X, de définir les rôles, les responsabilités et les engagements des partenaires dans la limite de leurs missions et attributions respectives, de préciser les modalités de mise en œuvre des activités convenues de commun accord. Le détail des livrables assorti d'un calendrier et d'un budget est présenté en annexe.

**Article 3** : Pour permettre au Consortium VirtualrouZ - X de fournir les services attendus,

le PEAJ lui versera un montant total qui ne pourra pas excéder le plafond de Deux cent cinquante millions **(250 000 000) FCFA** et qui représente l'engagement maximal du Projet. Ce montant se décompose comme suit :

Année 1 : .....

Année 2 : .....

Année 3 : .....

**Article 3** : Des revues semestrielles et annuelles comprenant le Projet, le Consortium, le MESA et le FIDA seront organisées pour évaluer l'état de mise en œuvre de la convention, analyser les rapports annuels, se prononcer sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la mission assignée au Consortium et faire des recommandations le cas échéant.

Les critères d'évaluation porteront sur les indicateurs de performance du Consortium mesurés comme ci-après :

- Le nombre de staffs de la FNEC et de l'ANGAC dont les capacités en matière de promotion de l'agrégation agricole et de fonctionnement d'une plateforme digitale, ont été renforcées.
- Le nombre d'entreprises agrégateures effectivement promues et fonctionnelles
  - entrepreneurs formés, ayant développé un plan d'affaire, et soumis leur dossier de financement ;
  - entrepreneurs avec système d'entreprise mis en place et opérationnel
- Le nombre de contrats d'agrégation préparés et dûment signés entre les entreprises agrégateures et les organisations des producteurs.
- Plateforme digitale mise en place et effectivement fonctionnelle
  - Nombre de chaînes d'approvisionnement sur la plateforme
  - Nombre d'entreprises agrégateures sur la plateforme
  - Nombre de groupes agrégés sur la plateforme
  - Nombre total d'éleveurs connectés à la plateforme à travers leurs groupes
  - Autonomie financière effective de la plateforme

## **V : OBLIGATIONS DU CONSORTIUM**

**Article 4** : Le Consortium élaborera et soumettra au Projet, un plan pluriannuel de mise en œuvre des activités prévues dans le cadre de la présente convention.

**Article 5** : Le Consortium entreprendra les efforts nécessaires pour assurer, dans les délais requis, la mise en œuvre des activités convenues dans la zone du Projet, particulièrement dans les préfectures de .....

**Article 6** : Le Consortium aura la responsabilité de fournir aux bénéficiaires du projet, les services suivants :

- Renforcer les capacités des acteurs du secteur public en matière de politiques de promotion des chaînes d'approvisionnement
- Appuyer la FNEC et l'ANGAC respectivement, à établir la liste et le positionnement géographique des chaînes d'approvisionnement inclusives à promouvoir, avec la liste et le profil des entreprises agrégateures ou motrices, et des autres entreprises de fourniture des biens et services (entreprises de catégorie C.3).

- Appuyer la FNEC et l'ANGAC à capitaliser les entreprises agrégateures ou motrices, ainsi que les autres entreprises clés et à installer et / ou renforcer leurs systèmes d'entreprise : (a) élaboration de plan d'affaire ; (b) enregistrement – formalisation de l'entreprise ; (c) le cas échéant, identification des actionnaires (y inclus les organisations des producteurs), montage et enregistrement de la co-entreprise ; (d) mobilisation du crédit auprès de l'institution de financement partenaire ; (e) le cas échéant, mobilisation de ressources financières complémentaires auprès des investisseurs locaux et internationaux.
- Appuyer la FNEC et l'ANGAC à structurer chacune des chaînes d'approvisionnement identifiées, autour des entreprises ou co-entreprises motrices agrégateures ainsi promues. Ceci consiste en la préparation et signature d'un accord de chaîne d'approvisionnement par les acteurs engagés dans chaque cluster local.
- Mettre en place la plateforme digitale, en conformité avec la réglementation centrafricaine en la matière, la digitale pour traçabilité et la visibilité des opérations des chaînes d'approvisionnement, et brancher chaque chaîne d'approvisionnement et ses acteurs sur la plateforme.
- Connecter la plateforme digitale pour la traçabilité et la visibilité des opérations au système informatisé et digital du Ministère de l'Agriculture
- Assurer le fonctionnement de la plateforme avec une autonomie financière.
- Renforcer les capacités des différents acteurs (FNEC, ANGAC, groupes des éleveurs, entreprises agrégateures, autres entreprises clés, institutions de financement, opérateurs de marché...) à fonctionner au sein de la plateforme.
- Assurer le coaching et suivi des entreprises et co-entreprises, ainsi que des groupes d'éleveurs actifs dans les chaînes d'approvisionnement et sur la plateforme.
- Appuyer chaque cluster à mesurer régulièrement sa valeur ajoutée ainsi que celle des acteurs membres.
- Le cas échéant, co-investir dans les entreprises agrégateures et autres entreprises clés, en accord avec les acteurs concernés.

**Article 7 :** Pour prester ces services, le Consortium déploiera en RCA un personnel composé de :

- 1 Spécialiste (international) en structuration des chaînes de valeur et agro-business à temps partiel
- 1 Spécialiste (international) en systèmes d'entreprise – temps partiel
- 1 Spécialiste en digitalisation des chaînes de valeur – temps partiel
- Le personnel requis pour le fonctionnement autonome de la plateforme digitale. Comme stipulé dans l'article 8 ci-dessous, il est attendu que l'opérateur co-investisse dans l'établissement et l'opérationnalisation de la plateforme digitale, et le cas échéant dans certaines entreprises agrégateures. Le coût de ce personnel devra donc être internalisé.

Ce personnel travaillera en étroite collaboration avec les staffs de la FNEC et de l'ANGAC.

**Article 8 :** Le Consortium s'engage en outre à mettre en œuvre dans les délais convenus les recommandations formulées à l'issue des différentes missions de supervision et/ou d'évaluation organisées par le Projet.

**Article 9 :** Le Consortium s'engage à co-investir dans certaines des entreprises agrégateures, et dans l'installation et la mise en opération de la plateforme digitale. Dans tous les cas, ces investissements seront opérés dans des termes qui sont favorables aux acteurs locaux et renforcent ceux-ci. Dans ce cadre le consortium développera un plan d'affaires pour la plateforme digitale et pour chacune des entreprises agrégateures au sein desquelles elle sera co-actionnaire. Le plan d'affaire mettra en exergue les investissements respectifs des acteurs,

## **VI : OBLIGATIONS DU PEAJ**

**Article 10 :** Le Projet facilitera l'exécution par le Consortium, des activités convenues, en y apportant toute contribution nécessaire, notamment à travers la mise à disposition de la liste des chaînes de valeur, du répertoire des acteurs à former et à accompagner d'une part, le monitoring et l'évaluation des réalisations du Consortium d'autre part, et enfin la mise à disposition des ressources financières pour l'exécution des activités ;

**Article 11 :** Le Projet s'engage à :

- Sensibiliser les employés du Consortium sur la démarche d'incubation du PEAJ et le rôle du Consortium ;
- Participer à l'évaluation conjointe des différentes interventions ;
- Assurer la mise à disposition des ressources financières dans le compte dédié du Consortium.

## **VII : GESTION FINANCIERE**

**Article 12 :** Les activités réalisées par le Consortium dans le cadre de la présente convention seront exécutées sur financement du PEAJ. Le budget et les modalités de financement seront spécifiquement définis dans des contrats annuels de performance successifs et dans les procédures en vigueur au Projet.

**Article 13 :** La contribution du Projet couvrira les coûts des services ainsi que les frais de gestion du Consortium tels que définis dans les contrats respectifs. Au terme de l'exécution de chaque contrat, le solde des ressources financières sera évalué et le montant sera déduit du paiement du contrat suivant.

**Article 14 :** Le Consortium administrera les activités prévues conformément aux directives fiduciaires données par le Projet afin de respecter l'exigence de contrôle de la qualité de la dépense selon les procédures du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) et du Gouvernement Centrafricain.

**Article 15 :** Un compte dédié sera ouvert par le Consortium. L'ensemble des activités exécutées dans le cadre de la convention seront financées à partir de ce compte. Un plan de trésorerie sera élaboré et les dépenses seront effectuées en conformité avec ce plan de trésorerie.

**Article 16 :** Le Consortium fournira au Projet la liste des pièces nécessaires en originaux pour justifier les paiements qui leurs seront effectués pour la réalisation des activités retenues dans les différents contrats. Le PEAJ se réserve le droit d'effectuer des contrôles inopinés pour vérification des pièces justificatives.

**Article 17 :** Le Consortium fournira au Projet des rapports techniques et financiers présentant les résultats obtenus dans le cadre de ses activités selon les modalités définies dans les différents contrats annuels de performance.

## **VIII : DISPOSITIONS DIVERSES**

**Article 18 :** Tous les droits de propriété intellectuelle y compris les droits de brevets, les droits d'auteur, les modèles et les marques sur toute œuvre créés dans le cadre de la présente convention aux fins ou à la suite de l'exécution de ses obligations (« œuvres contractuelles ») appartiendront au PEAJ.

**Article 19 :** La présente convention peut être amendée par écrit et par consentement mutuel entre les deux parties.

**Article 20 :** La présente convention pourra être résiliée par l'une des deux parties conformément aux dispositions suivantes :

- Après consultation entre les parties, chacune d'entre elle peut notifier à l'autre un préavis écrit de résiliation de la convention. La résiliation prendra effet (90) quatre-vingt-dix jours après la réception dudit préavis ;
- (ii) En cas d'évaluation de l'exécution des contrats jugée non satisfaisante par le PEAJ ;
- (iii) En cas de résiliation par le PEAJ, le Consortium ne sera pas tenu de rembourser les fonds qu'il aura irrévocablement engagé de bonne foi en faveur des tiers avant la date de notification de la résiliation ;
- (iv) Les obligations assumées en vertu de cette convention subsisteront à sa résiliation dans la mesure où cela est nécessaire pour mettre fin et de manière ordonnée aux activités prévues, de retirer le personnel, les fonds et les biens, de clôturer les comptes entre les parties et de résilier les obligations contractuelles envers le personnel, les consultants et les autres structures partenaires.

**Article 21** : Les parties peuvent décider de prolonger la période de validité de la présente convention par un acte écrit mutuellement consenti et signé par leurs représentants habilités.

**Article 22** : Le Projet traitera et sera responsable de toute réclamation émanant de tiers ou tout litige découlant des opérations en vertu de la présente convention dirigé contre le Consortium, son personnel ou toute autre personne physique ou morale fournissant des services pour son compte et les mettra à l'abri des réclamations et des litiges. Si la réclamation ou le litige survient par la négligence ou la faute du Consortium ou de ses employés, celui-ci en assumera l'entière responsabilité.

**Article 24** : Les parties s'efforceront de tout mettre en œuvre pour résoudre à l'amiable tout litige, controverse ou réclamation découlant de l'application ou de l'interprétation de la présente convention dans un délai de (60) jours.

**Article 25** : Si le litige, la controverse ou la réclamation n'est pas réglé(e) par voie amiable dans les délais impartis, il/elle sera tranché(e) par voie judiciaire devant les tribunaux centrafricains compétents.

**Article 26** : La présente convention a été rédigée et signée en français en (2) deux exemplaires originaux. Dans le cas où cette convention serait traduite dans une langue autre que le français, la version originale en français prévaudra.

**Article 27** : La présente convention prévalant sur tous les échanges entre les parties, entre en vigueur à la date de sa signature par les représentants dûment habilités des deux parties et demeurera en vigueur pour une période de trois (3) ans.

Ont signé

Pour le Consortium

Pour le PEAJ

# ANNEXES

## **I. DEPENSES AUTORISÉES**

Le financement est utilisé exclusivement pour financer des dépenses répondant aux critères suivants :

- a. La dépense doit correspondre au coût raisonnable des biens, travaux et services nécessaires au projet et prévus au **BUDGET** concerné et acquis conformément aux procédures prévues dans les Directives pour la passation des marchés définies dans l'accord de financement signé avec le FIDA.
- b. Les dépenses doivent être faites pendant la période d'exécution de la Convention/Contrat, à l'exception des dépenses correspondant aux frais de liquidation de la Convention/Contrat qui peuvent être faites entre la date d'achèvement de la Convention/Contrat et la date de clôture de la Convention/Contrat.
- c. Les dépenses doivent être faites par une Partie à la Convention/Contrat.
- d. Si, aux termes de la Convention/Contrat, le montant du financement est affecté à des catégories de dépenses autorisées et que le pourcentage est précisé, la dépense doit entrer dans une catégorie dont l'allocation n'a pas été épuisée, et elle n'est autorisée que dans la limite du pourcentage applicable à la catégorie en question.
- e. La dépense doit être par ailleurs autorisée conformément aux conditions stipulées dans la Convention/Contrat qui doivent être conformes à celles définies dans l'accord de financement signé avec le FIDA.
- f. Le FIDA peut décider que certains types de dépenses ne seront pas autorisés.
- g. Tout paiement interdit par décision du Conseil de sécurité des Nations Unies en vertu du chapitre VII de la Charte des Nations Unies, ne sera pas admissible au financement au titre de la Convention/Contrat.
- h. Aucun paiement fait à une personne ou à une entité, ou pour l'achat de tout bien ou service, ne peut être admissible à un financement au titre de la Convention/Contrat si le fait de procéder à ce paiement ou de le recevoir constitue un acte de coercition, de collusion ou de corruption ou une pratique frauduleuse de la part de tout représentant du projet, de l'Etat ou de toute Partie au projet.

## **II. PERSONNEL CLÉ<sup>148</sup>**

- a. Les postes listés ci-dessous sont considérés comme le personnel clé de la mise en œuvre de la Convention/Contrat :

Lister l'ensemble des postes considérés comme étant « Personnel Clé »

- b. Le Partenaire/Fournisseur désigne le Responsable de la mise en œuvre de la Convention/Contrat et tout le personnel clé selon la procédure convenue avec le Projet et approuvée par le FIDA. Chacun des membres du personnel clé du

---

<sup>148</sup> Le personnel clé ne peut être licencié par le Partenaire/Fournisseur qu'avec l'accord du projet.

projet a les compétences et l'expérience spécifiées dans l'accord ou approuvées par le FIDA.

c. Le Partenaire/Fournisseur doit veiller à ce que le personnel clé du projet reste en poste tout au long de la période de mise en œuvre.

d. Le Partenaire/Fournisseur doit veiller à assurer le personnel clé chargé de la mise en œuvre de la Convention/Contrat contre les risques de maladie et d'accident selon de saines pratiques commerciales ou selon les pratiques habituelles en vigueur dans son domaine d'activité.

### **III. CONDITIONS PREALABLES DE DECAISSEMENT DES FONDS**

a. Disponibilité ou recrutement du personnel clé (technique et financier)

b. Ouverture d'un compte désigné pour recevoir les fonds de la Convention/Contrat (applicable aux conventions).<sup>149</sup>

c. Existence d'un manuel de procédures administratives, comptables et financières

d. Existence ou Mise en place d'un système de Gestion financière permettant l'enregistrement et le rapportage financier (de préférence automatisé).

### **IV. MODALITÉS DE DÉCAISSEMENT DES FONDS**

Décaissements en 2<sup>150</sup> tranches annuelles (pour les conventions) correspondant chacune au montant de six (6) mois d'activités sur la base du budget approuvé dans le respect des conditions ci-dessous:

**a.** La première tranche ne sera versée qu'après Satisfaction par le Partenaire/Fournisseur des conditions préalables de décaissement définies dans la Convention/Contrat.

**b.** La deuxième tranche ne sera versée qu'après :

- Le respect du calendrier de rapportage et de justification des fonds avec une justification d'au moins 90% du montant de la première tranche ;
- Et validation par le Coordonnateur du projet de la satisfaction des livrables délivrés par le Partenaire/Fournisseur.

### **V. CALENDRIER DE RAPPORTAGE ET DE JUSTIFICATION DES FONDS**<sup>151</sup>

Le Partenaire/Fournisseur doit soumettre au Projet au plus tard le **10 du mois** suivant la fin de chaque trimestre les éléments de rapportage et de justification de l'utilisation des fonds minimum ci-après :

a. Un rapport financier de l'utilisation des fonds reçus ;

b. Les pièces justificatives satisfaisantes supportant l'utilisation des fonds ;

c. Le rapprochement du compte désigné auquel est attaché le relevé bancaire correspondant.

---

<sup>149</sup> Pour le cas des contrats de marchés se conformer aux meilleures pratiques en vigueur

<sup>150</sup> Pour le cas des contrats de marchés se conformer aux meilleures pratiques en vigueur

<sup>151</sup> Définir la documentation applicable et la périodicité de sa soumission dans le cas d'un contrat de marchés

## **VI. DESCRIPTION DES PIÈCES JUSTIFIATIVES REQUISES**

Détailler dans une annexe séparée la nature des PJ requises pour les différentes catégories de transactions (Achat de biens, travaux, services ; voyages et per diem ; salaires, carburant, frais d'atelier etc...) – et surtout assurez-vous qu'elles sont en conformité avec ce que le FIDA demande.

Prendre comme référence le manuel du projet et fournir au Partenaire/Fournisseur les mêmes formulaires utilisés par le projet en interne.

## **VII. PASSATION DES MARCHÉS**

Les marchés de biens, de travaux et de services financés à travers le financement de la présente Convention/Contrat seront passés conformément aux dispositions ci-dessous :

Le projet doit copier et coller les mêmes méthodes et seuils de passation des marchés définis dans la lettre à l'emprunteur auxquels le projet est soumis.

## **VIII. ACCORDS SUBSIDIAIRES**

En vertu des dispositions de l'accord de financement liant le FIDA au Gouvernement de la RCA pour la mise en œuvre du projet, le Partenaire/Fournisseur devra s'assurer qu'aucune Partie à la présente Convention/Contrat ne conclue un accord subsidiaire ou n'y consente des modifications en contradiction avec la présente Convention/Contrat et l'accord de financement signé entre le FIDA et la RCA.

- a. Le Partenaire/Fournisseur et chaque Partie au projet exercent les droits dont ils sont titulaires aux termes de tout accord subsidiaire auquel ils sont parties, de façon à ce que les intérêts du Projet et du FIDA soient entièrement protégés et que le projet soit exécuté conformément aux dispositions de la section 7 .01 des conditions générales du FIDA.
- b. Aucune disposition d'un accord subsidiaire auquel le Partenaire/Fournisseur est Partie prenante ne peut être transférée, suspendue, amendée, abrogée, faire l'objet d'une renonciation ou de toute autre modification sans le consentement préalable du FIDA.
- c. Le Partenaire/Fournisseur supporte tous les risques de change affectant les accords subsidiaires auxquels il est Partie, à moins que le FIDA n'en convienne autrement.

## **IX. AUDIT A L'INITIATIVE DU FIDA**

- a. En vertu des dispositions de l'accord de financement liant le FIDA au Gouvernement de la RCA pour la mise en œuvre du Projet PEAJ, le Partenaire/Fournisseur et les Parties à la présente Convention/Contrat autorisent les auditeurs désignés par le FIDA à vérifier les comptes et livres comptables relatifs à la mise en œuvre de la Convention/Contrat.
- b. Le Projet PEAJ, le Partenaire/Fournisseur et les Parties à la Convention/Contrat devront coopérer pleinement à cet audit et accorder aux auditeurs l'ensemble des droits et privilèges dont bénéficient les agents et les représentants du FIDA.
- c. Le FIDA supportera le coût dudit audit effectué à sa demande, contrairement au coût d'une demande d'audit du FIDA en raison de la soumission tardive sous une forme non satisfaisante d'un rapport d'audit annuel et que le FIDA

considère qu'il est peu probable que l'emprunteur / bénéficiaire satisfasse à cette obligation dans un délai raisonnable – auquel cas le cout de l'audit est imputé au compte de prêt / subvention.

## **X. IMPOTS**

- a. La Convention/Contrat est exonérée de taxes sur la signature, la délivrance ou l'enregistrement.
- b. Le Partenaire/Fournisseur doit s'assurer que l'ensemble des achats et marchés de biens, travaux et services achetés dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention/Contrat sont exonérés de tous impôt et taxes.

## **XI. VISITES ET INSPECTIONS PAR LE FIDA**

En vertu des dispositions de l'accord de financement liant le FIDA au Gouvernement de la République de PRRPP pour la mise en œuvre du Projet, le Partenaire/Fournisseur et les Parties à la Convention/Contrat autorisent les agents et représentants du FIDA à :

- a. Visiter et inspecter le projet, les chantiers, les travaux, les installations et les autres biens utilisés aux fins du projet ;
- b. Examiner les originaux et prendre des copies des données, comptes, dossiers et documents relatifs à la Convention/Contrat, à une Partie à la Convention/Contrat ; et
- c. Se rendre auprès du personnel du Partenaire/Fournisseur et de tout membre du personnel d'une Partie à la Convention/Contrat, entrer en relation avec eux et prendre des renseignements.

## **XII. MODALITÉS DE DISPOSITION DES ACTIFS A LA FIN DE LA CONVENTION/**

- a. Le PEAJ définit les modalités de dispositions des actifs à la fin de la Convention/Contrat.
- b. Ces modalités doivent être préalablement soumis au FIDA pour revue et validation.

## **XIII. EVALUATION DE LA CONVENTION/CONTRAT**

En vertu des dispositions de l'accord de financement liant le FIDA au Gouvernement de la RCA pour la mise en œuvre du Projet PEAJ, le Partenaire/Fournisseur et chaque Partie au projet faciliteront toutes les évaluations et les examens du projet que le FIDA pourrait effectuer au cours de la période d'exécution de la Convention/Contrat et durant les dix (10) années qui suivent.

Le terme "faciliteront" utilisé dans la présente section comprend, outre les dispositions concernant les examens et évaluations, la fourniture en temps opportun d'un appui logistique qui se traduit par la mise à disposition du personnel, des équipements de la Convention/Contrat et par la prise sans délai de mesures que le FIDA pourrait demander en rapport avec ces évaluations et ces examens. Les frais accessoires ne sont pas inclus.

## **XIV. ASSURANCE**

Le Partenaire/Fournisseur assure contre les risques l'ensemble des biens et des constructions utilisés dans le cadre du projet selon des montants conformes à de saines pratiques commerciales.

Le Partenaire/Fournisseur assure les biens importés pour les besoins du projet et financés par les fonds du financement contre les risques afférents à leur achat, leur transport et leur livraison jusqu'au lieu de leur installation conformément à de saines pratiques commerciales.

## **XV. ARCHIVES**

Le Partenaire/Fournisseur doit s'assurer que toutes les Parties à la Convention/Contrat établissent et tiennent à jour les dossiers et les documents nécessaires pour rendre compte des opérations entreprises dans la mise en œuvre de la Convention/Contrat (y compris, notamment, les copies ou les originaux de toute correspondance, minutes de réunions et tous documents relatifs aux passations des marchés), jusqu'à la date d'achèvement de la Convention/Contrat et les conservent pendant au moins les dix (10) années qui suivent.

## **XVI. UTILISATION DES BIENS DE LA CONVENTION/CONTRAT**

Le Partenaire/Fournisseur doit veiller à s'assurer que l'ensemble des biens, services, constructions financés au moyen du financement de la Convention/Contrat sont utilisés exclusivement aux fins de la Convention/Contrat.

## **XVII. MAINTENANCE**

Le Partenaire/Fournisseur doit veiller à s'assurer que l'ensemble des installations et des travaux de génie civil utilisés dans le cadre du projet sont en permanence utilisés et entretenus correctement et que toutes les réparations nécessaires sont effectuées avec la diligence nécessaire.

## **XVIII. POLITIQUE REVISEE DU FIDA EN MATIERE DE PREVENTION DE LA FRAUDE ET DE LA CORRUPTION DANS LE CADRE DE SES ACTIVITES ET OPERATIONS**

### **a. Introduction**

- Le Fonds est conscient que la prévention de la fraude et de la corruption et la limitation de leurs effets dans le cadre de ses activités et opérations constituent des éléments essentiels de son mandat en matière de développement et de ses obligations fiduciaires. Le Fonds ne tolère aucun détournement ni gaspillage de ses ressources résultant des pratiques définies au paragraphe 6 ci-après.
- La présente politique a pour objet d'établir les principes généraux, les responsabilités et les procédures que le Fonds doit mettre en place pour prévenir et réprimer les pratiques répréhensibles dans le cadre de ses activités et opérations.
- La présente politique prend effet à la date de sa publication. Elle remplace la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations (EB 2005/85/R.5/Rev.1) datée du 24 novembre 2005.

### **b. Politique**

#### **Principes généraux**

- Le Fonds ne tolère aucune pratique répréhensible dans le cadre de ses activités et opérations. Tous les individus et entités énumérés au paragraphe 7 ci-après doivent prendre les mesures qui conviennent pour prévenir et combattre les pratiques répréhensibles et en limiter les effets, lorsqu'ils participent à une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA.
- Le Fonds s'efforce de veiller à ce que les individus et entités qui contribuent à prévenir les pratiques répréhensibles ou font état, en toute bonne foi, d'allégations de pratiques répréhensibles soient protégés d'éventuelles représailles, et de protéger également les individus et entités qui font l'objet d'accusations injustes ou malveillantes.

#### **Pratiques répréhensibles**

- Les pratiques énumérées ci-après sont considérées comme des pratiques répréhensibles lorsqu'elles intéressent une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA :
- "Acte de corruption" s'entend du fait d'offrir, de donner, de recevoir ou de solliciter, directement ou indirectement, un avantage dans le but d'influencer indûment les décisions d'une autre partie ;
- "Pratique frauduleuse" s'entend de toute action ou omission, y compris une fausse déclaration, qui trompe sciemment, ou cherche sciemment à tromper, une partie dans le but d'obtenir indûment un avantage financier ou autre ou de se soustraire à une obligation ;
- "Acte de collusion" s'entend d'un arrangement entre deux ou plusieurs parties destiné à atteindre un but illégitime, comme influencer indûment les actions d'une autre partie ;
- "Acte de coercition" s'entend du fait de léser ou d'endommager, ou de menacer de le faire, directement ou indirectement, une partie ou ses biens pour influencer indûment les actions de cette partie ou d'une autre ;
- On entend par "obstruction": i) le fait de détruire, de falsifier, d'altérer ou de dissimuler délibérément tout élément de preuve dans une enquête menée par le Fonds, ou de faire de fausses déclarations aux enquêteurs dans le but d'entraver substantiellement une enquête menée par le Fonds; ii) le fait de menacer, de harceler ou d'intimider une partie pour l'empêcher de divulguer ce qu'elle sait sur des questions intéressant une enquête menée par le Fonds ou de poursuivre cette enquête; et/ou iii) la commission de tout acte visant à entraver substantiellement l'exercice des droits contractuels du Fonds relatifs à l'audit, l'inspection et l'accès aux informations.

### **Champ d'application**

- La présente politique s'applique à toutes les opérations et activités financées ou gérées par le FIDA et aux individus et entités ci-après :
- Le personnel du FIDA et les autres personnes travaillant pour lui sans faire partie du personnel ("personnel et employés hors personnel du FIDA") ;
- Les individus et entités titulaires d'un contrat commercial avec le Fonds et l'ensemble de leurs agents et membres du personnel ("fournisseurs");
- Les entités publiques recevant des financements du FIDA ou des financements gérés par le Fonds et l'ensemble de leurs agents et membres du personnel ("bénéficiaires du secteur public") et les entités privées recevant des financements du FIDA ou des financements gérés par le Fonds et l'ensemble de leurs agents et membres du personnel ("bénéficiaires non gouvernementaux") (désignés collectivement sous le nom de "bénéficiaires") ;
- Les individus et entités, autres que ceux qui sont mentionnés plus haut, qui reçoivent des financements du FIDA ou des financements gérés par le Fonds ou en sollicitent, sont chargés de leur dépôt ou de leur transfert, ou décident de l'utilisation des montants concernés ou influent sur ces décisions, notamment mais pas seulement les partenaires d'exécution, les prestataires de services, les contractants, les fournisseurs, les sous-contractants, les sous-traitants, les soumissionnaires, les consultants et l'ensemble de leurs agents et membres du personnel. (L'ensemble de ces individus et entités est désigné collectivement par l'expression "tiers parties".)

### **Responsabilités**

#### **(i) Responsabilités du Fonds**

- Le Fonds s'efforce de prévenir et de combattre les pratiques répréhensibles et d'en limiter les effets dans le cadre de ses opérations et activités. À cet effet, il peut adopter les dispositifs ci-après et veiller à leur maintien :
- Des canaux de communication et un cadre juridique conçus pour faire en sorte que les dispositions de la politique soient communiquées au personnel et employés hors personnel du FIDA, aux fournisseurs, aux bénéficiaires et aux tierces parties et soient reprises dans les documents relatifs aux passations de marchés et dans les contrats liés à des activités et opérations financées ou gérées par le FIDA ;
- Des contrôles fiduciaires et des processus de supervision conçus pour favoriser l'application de la politique par le personnel et les employés hors personnel du FIDA, les fournisseurs, les bénéficiaires et les tierces parties ;
- Des mesures liées à la réception des plaintes confidentielles, à la protection des lanceurs d'alerte, à la conduite d'enquêtes et à la prise de sanctions ou de mesures disciplinaires, qui soient conçues de manière à ce que les pratiques répréhensibles soient convenablement signalées et réprimées ;
- Des mesures conçues pour permettre au Fonds de signaler les individus et entités dont il a constaté qu'ils se livraient à des pratiques répréhensibles aux autres organisations multilatérales susceptibles d'être la cible d'activités analogues menées par les mêmes individus et entités et aux autorités locales lorsqu'il est possible que les lois locales aient été violées.

**(ii) Responsabilités du personnel et des employés hors personnel du FIDA, des fournisseurs et des tierces parties**

- Lorsqu'ils participent à une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA, le personnel et les employés hors personnel du FIDA, les fournisseurs et les tierces parties :
- S'abstiennent de se livrer à des pratiques répréhensibles ;
- Contribuent à l'exercice du devoir de vigilance et divulguent, comme de besoin, les informations à leur sujet ou au sujet de l'un quelconque des principaux membres de leur personnel ayant trait à des condamnations pénales pertinentes, des sanctions administratives ou des suspensions temporaires; les informations concernant les agents recrutés en lien avec un processus de passation de marché ou un contrat, notamment les commissions et les rémunérations payées ou à payer; les informations relatives à tout conflit d'intérêts réel ou potentiel lié à un processus de passation de marché ou à l'exécution d'un contrat;
- Signalent rapidement au Fonds toute allégation ou autre indication de pratique répréhensible dont ils ont connaissance en raison de leur participation à une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA ;
- Coopèrent sans réserve à toute enquête conduite par le Fonds, notamment en mettant le personnel à disposition pour les entretiens, en donnant pleinement accès à tout document comptable, local, document et dossier (notamment dossier électronique) lié à l'opération ou activité financée ou gérée par le FIDA pertinente, et en permettant que ces documents comptables, locaux, documents et fichiers fassent l'objet d'un audit ou d'une inspection par les auditeurs ou les enquêteurs nommés par le Fonds;
- Observent une stricte confidentialité concernant toute information éventuellement reçue en conséquence de leur participation à une enquête ou un processus de sanction mené par le FIDA.
- Lorsqu'ils participent à une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA, les fournisseurs et les tierces parties conservent tous les documents comptables, documents et dossiers ayant trait à cette opération ou activité pendant une période de temps suffisante, comme indiqué dans les documents liés à la passation de marché ou dans le contrat concerné.

### **(iii) Responsabilités des bénéficiaires**

- Lorsqu'ils participent à une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA, les bénéficiaires prennent les mesures qui conviennent pour prévenir et combattre les pratiques répréhensibles et en limiter les effets. En particulier :
- Ils adoptent des pratiques fiduciaires et administratives et des dispositions institutionnelles propres à garantir que le montant de tout financement fourni ou géré par le FIDA est utilisé uniquement aux fins auxquelles il a été accordé ;
- Lors des processus de sélection ou avant d'établir un contrat avec une tierce partie, ils exercent le devoir de vigilance nécessaire concernant le soumissionnaire choisi ou le contractant potentiel, notamment en vérifiant si le soumissionnaire choisi ou le contractant potentiel fait l'objet d'une décision publique d'exclusion prise par l'une quelconque des IFI signataires de l'Accord d'exécution mutuelle des décisions d'exclusion<sup>1</sup> et, dans l'affirmative, si l'exclusion remplit les critères de reconnaissance mutuelle établis dans l'Accord d'exécution mutuelle des décisions d'exclusion;
- Ils prennent les mesures nécessaires pour informer les tierces parties et les bénéficiaires (définies comme "les personnes que le Fonds entend servir au moyen de ses dons et de ses prêts ") des dispositions de la présente politique ainsi que de l'adresse de courrier électronique confidentielle et sécurisée à laquelle adresser les plaintes concernant les pratiques répréhensibles ;
- Ils intègrent dans les documents relatifs aux passations de marchés et les contrats avec des tierces parties des clauses aux termes desquelles :
- Les tierces parties sont tenues de communiquer au cours d'un processus de passation de marché et à tout moment par la suite, les informations à leur sujet ou au sujet de l'un quelconque des principaux membres de leur personnel ayant trait à des condamnations pénales pertinentes, des sanctions administratives ou des suspensions temporaires; les informations concernant les agents recrutés en lien avec un processus de passation de marché ou l'exécution d'un contrat, notamment les commissions et les rémunérations payées ou à payer; les informations relatives à tout conflit d'intérêts réel ou potentiel lié à un processus de passation de marché ou à l'exécution d'un contrat ;
- Les tierces parties sont tenues de signaler rapidement au Fonds toute allégation ou autre indication de pratique répréhensible dont elles ont connaissance en raison de leur participation à une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA ;
- Les tierces parties sont informées que le Fonds est compétent pour enquêter sur les allégations et autres indications de pratiques répréhensibles et pour imposer des sanctions aux tierces parties se livrant à ce type de pratiques en lien avec une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA ;
- Les tierces parties sont tenues de coopérer sans réserve à toute enquête conduite par le Fonds, notamment en mettant le personnel à disposition pour les entretiens, en donnant pleinement accès à tout document comptable, local, document et dossier (notamment dossier électronique) lié à l'opération ou activité concernée financée ou gérée par le FIDA, et en permettant que ces documents comptables, locaux, documents et fichiers fassent l'objet d'un audit ou d'une inspection par les auditeurs ou les enquêteurs nommés par le Fonds ;
- Les tierces parties sont tenues de conserver tous les documents comptables, documents et dossiers ayant trait à une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA, pendant une période de temps suffisante, comme convenu avec le Fonds ;
- Les tierces parties sont informées de la politique appliquée par le Fonds qui l'autorise unilatéralement à reconnaître les exclusions imposées par d'autres IFI si les exclusions remplissent les critères de reconnaissance mutuelle établis dans l'Accord d'exécution mutuelle des décisions d'exclusion ;

- Le contrat fait l'objet d'une résiliation anticipée ou d'une suspension par le bénéficiaire si la résiliation ou la suspension est requise en conséquence d'une suspension temporaire ou sanction imposée ou reconnue par le Fonds ;
- Ils informent rapidement le Fonds de toute allégation et autre indication de pratique répréhensible dont ils ont connaissance ;
- Ils coopèrent sans réserve à toute enquête conduite par le Fonds, notamment en mettant le personnel à disposition pour les entretiens, en donnant pleinement accès à tout document comptable, local, document et dossier (notamment dossier électronique) lié à l'opération ou activité concernée financée ou gérée par le FIDA, et en permettant que ces documents comptables, locaux, documents et fichiers fassent l'objet d'un audit ou d'une inspection par les auditeurs ou les enquêteurs nommés par le Fonds;
- Ils conservent tous les documents comptables, documents et dossiers ayant trait à une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA, pendant une période de temps suffisante, comme indiqué dans l'accord de financement concerné ;
- Ils observent une stricte confidentialité concernant toute information éventuellement reçue en conséquence de leur participation à une enquête ou un processus de sanction mené par le FIDA.

Lorsque le Fonds constate que des pratiques répréhensibles ont été commises, les bénéficiaires :

- prennent en concertation avec le Fonds les mesures correctives qui conviennent;
- appliquent intégralement toute suspension temporaire ou sanction imposée ou reconnue par le Fonds, notamment en renonçant à la sélection d'un soumissionnaire ou à la passation d'un contrat ou en suspendant ou en résiliant une relation contractuelle.
- avant la mise en œuvre d'une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA, les bénéficiaires du secteur public donnent au Fonds des informations sur les dispositions qu'ils ont prises en vue d'être informés des allégations de fraude ou de corruption intéressant l'opération ou activité financée ou gérée par le FIDA et de pouvoir réagir en conséquence, notamment la désignation d'une autorité locale compétente indépendante chargée de recevoir et d'examiner ces allégations et de mener des enquêtes à leur sujet.
- Lorsqu'ils participent à une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA, les bénéficiaires du secteur public prennent rapidement, en concertation avec le Fonds, les mesures qui conviennent pour lancer une enquête locale sur les allégations ou autres indications de fraude et de corruption intéressant l'opération ou activité financée ou gérée par le FIDA; informent régulièrement le Fonds, à des intervalles convenus par le bénéficiaire et le Fonds au cas par cas, des mesures prises dans le cadre de cette enquête; et, à la fin de l'enquête, en communiquent rapidement les conclusions et les résultats, notamment les éléments de preuve, au Fonds. Les bénéficiaires du secteur public collaborent avec le Fonds pour coordonner toute action autre que les enquêtes qu'eux-mêmes peuvent souhaiter conduire en cas de pratique répréhensible suspectée ou indiquée de toute autre façon.
- Les bénéficiaires du secteur public sont encouragés à mettre en place, dans le respect de leurs lois et réglementations, des mesures de protection des lanceurs d'alerte et des canaux de communication confidentielle efficaces, afin d'être en mesure de recevoir et de traiter convenablement les allégations de fraude et de corruption intéressant les opérations ou activités financées ou gérées par le FIDA.

## **Processus**

### **(i) Rapports**

**a.** Une adresse de courrier électronique confidentielle et sécurisée exclusivement réservé à la réception des allégations de pratiques répréhensibles est indiquée sur le site web du Fonds.

**b.** Lorsque la question se pose de savoir si un acte ou une omission constitue une pratique répréhensible, l'adresse de courrier électronique confidentielle et sécurisée peut être utilisée pour demander conseil.

**c.** Le Fonds traite dans la plus stricte confidentialité toutes les allégations signalées. Cela signifie que, normalement, le Fonds ne révèle pas l'identité d'une partie à l'origine de la communication des allégations à quiconque n'est pas associé au processus d'enquête, de sanction ou de prise de mesures disciplinaires, sans le consentement de cette partie.

**d.** Le Fonds s'efforce de protéger d'éventuelles représailles tout individu ou entité qui a contribué à prévenir des pratiques répréhensibles ou a signalé au Fonds, en toute bonne foi, des allégations ou autres indications de pratiques répréhensibles. Le personnel et les employés hors personnel du FIDA sont protégés des représailles dans le cadre des procédures du Fonds relatives à la protection des lanceurs d'alerte.

## **(ii) Enquêtes**

**a.** Lorsque le Fonds a des raisons de croire que des pratiques répréhensibles ont pu être commises, il peut décider d'examiner la question et de mener une enquête à ce sujet, indépendamment de toute action d'investigation menée ou prévue par le bénéficiaire.

**b.** Le but d'une enquête conduite par le Fonds est de déterminer la mesure dans laquelle un individu ou une entité s'est livré à une ou plusieurs pratiques répréhensibles en lien avec une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA.

**c.** Les examens et enquêtes menés par le Fonds présentent notamment les caractéristiques suivantes :

**d.** Ils sont strictement confidentiels, ce qui signifie que le Fonds ne communique pas à quiconque n'est pas associé au processus d'enquête, de sanction ou de prise de mesures disciplinaires, l'un quelconque des éléments probants et des informations liés à l'examen ou à l'enquête, notamment le résultat d'un examen ou d'une enquête, à moins que la communication de cette information ne soit autorisée par le cadre juridique du Fonds ;

- ils sont indépendants, ce qui signifie qu'aucune autorité n'est habilitée à intervenir dans un examen ou une enquête en cours, ni à autrement altérer, influencer ou stopper un examen ou une enquête ;
- ils sont de nature administrative, par opposition à pénale, ce qui signifie que les examens et les enquêtes menés par le Fonds sont régis par les règlements et les procédures de celui-ci et non par les lois locales.

Le service du FIDA qui est chargé de conduire les examens et les enquêtes concernant des allégations ou autres indications de pratiques répréhensibles est le Bureau de l'audit et de la surveillance (AUO). Sans préjudice des dispositions des paragraphes 9 d) et 11 f), AUO peut consentir à ne pas communiquer à quiconque ne travaille pas à AUO l'un quelconque des éléments probants et des informations qu'il a obtenus à condition que ledit élément probant ou information puisse être utilisé uniquement à des fins de génération de nouveaux éléments probants ou informations, à moins que la personne ayant fourni l'élément probant ou l'information ne donne son consentement.

## **Sanctions et mesures connexes**

### **(i) Suspension temporaire**

Pendant la conduite d'un examen ou d'une enquête du FIDA, ou en attendant la conclusion d'un processus de sanction, le Fonds peut décider, à tout moment, de suspendre temporairement les paiements en faveur d'employés hors personnel du FIDA, de bénéficiaires non gouvernementaux, de fournisseurs ou de tierces parties ou de suspendre temporairement leur droit à participer à des opérations ou activités financées ou gérées par le FIDA pendant une période initiale de six (6) mois, susceptible d'être prolongée d'une période supplémentaire de six (6) mois.

Le personnel du FIDA peut être temporairement suspendu de ses fonctions conformément aux dispositions du cadre de gestion des ressources humaines en vigueur.

## **(ii) Sanctions**

Si le Fonds détermine que des employés hors personnel du FIDA, des bénéficiaires non gouvernementaux, des fournisseurs ou des tierces parties se sont livrés à des pratiques répréhensibles, il peut prendre des sanctions administratives à l'encontre de ces individus ou entités.

Les sanctions imposées sont établies en fonction: i) des constatations et éléments probants présentés par AUO, y compris les éléments atténuants et à décharge; ii) de tout élément probant ou argument soumis par le sujet de l'enquête face aux constatations présentées par AUO.

Le Fonds peut appliquer l'une quelconque des sanctions suivantes ou les associer entre elles :

- l'exclusion, qui signifie que, soit de manière permanente soit pendant une période déterminée, un individu ou une entité ne peut plus: i) se voir attribuer un quelconque contrat financé par le FIDA; ii) bénéficier financièrement ou autrement d'un quelconque contrat financé par le FIDA, notamment être engagé en qualité de sous-contractant; iii) participer de toute autre façon à la préparation ou à la mise en œuvre d'une quelconque opération ou activité financée ou gérée par le FIDA;
- l'exclusion avec levée conditionnelle des mesures d'exclusion, qui signifie que l'exclusion est annulée lorsque certaines conditions établies dans la décision de sanction sont remplies;
- la non-exclusion soumise à conditions, qui signifie qu'un individu ou une entité est tenu de mettre en place certaines mesures de correction, de prévention ou autres, comme condition de sa non-exclusion, étant entendu que, s'il ne le fait pas dans le délai prescrit, l'exclusion sera automatiquement appliquée conformément aux termes établis dans la décision de sanction;
- la réparation, qui est définie comme le paiement à une autre partie ou au Fonds (en lien avec les ressources du Fonds) d'un montant équivalant au montant des fonds détournés ou de l'avantage économique obtenu en conséquence de l'exercice d'une pratique répréhensible;
- la lettre de réprimande, qui est définie comme une lettre de blâme officielle ayant trait aux actes d'un individu ou d'une entité, qui informe cet individu ou cette entité que toute infraction commise à l'avenir entraînera des sanctions plus sévères.
- Le Fonds peut étendre l'application d'une sanction à l'un quelconque des affiliés d'une partie sanctionnée même si celui-ci n'est pas directement impliqué dans la pratique répréhensible. Par affilié, on entend tout individu ou entité qui : i) est directement ou indirectement contrôlé par la partie sanctionnée ; ii) est détenu ou contrôlé conjointement à la partie sanctionnée ; ou iii) agit en qualité de représentant, d'employé ou d'agent de la partie sanctionnée, y compris les propriétaires de la partie sanctionnée ou les personnes qui exercent un contrôle sur elle.
- Aux fins des opérations et activités financées ou gérées par le FIDA, le Fonds peut considérer comme faisant l'objet d'une exclusion les individus et entités à qui une

autre IFI a imposé une exclusion, sous réserve que : i) cette IFI soit signataire de l'Accord d'exécution mutuelle des décisions d'exclusion ; et ii) l'exclusion remplisse les critères de reconnaissance mutuelle établis dans l'Accord d'exécution mutuelle des décisions d'exclusion<sup>2</sup>.

### **(iii) Mesures disciplinaires**

Si le Fonds constate qu'un membre du personnel du FIDA se livre à des pratiques répréhensibles, il peut appliquer des mesures disciplinaires et demander une réparation ou une autre compensation, conformément aux dispositions du cadre de gestion des ressources humaines en vigueur.

### **Renvois et partage de l'information**

Le Fonds peut, à tout moment, transmettre des informations ou des éléments probants liés à un processus en cours ou achevé d'enquête, de sanction ou de prise de mesures disciplinaires aux autorités locales d'un État membre. Pour déterminer le caractère opportun de cette transmission d'informations, le Fonds prend en considération son propre intérêt et celui des États membres touchés, des individus ou entités faisant l'objet de l'enquête et de toute autre personne concernée, notamment les témoins.

Si le Fonds obtient des informations ou des éléments probants sur des malversations potentielles intéressant les opérations ou activités d'une autre organisation multilatérale, il peut mettre ces informations ou éléments à la disposition de l'autre organisation afin que celle-ci mène ses propres processus d'enquête, de sanction ou de prise de mesures disciplinaires.

Dans le souci de faciliter et de réglementer l'échange confidentiel d'informations et d'éléments probants avec les autorités locales et les organisations multilatérales, le Fonds s'efforce de conclure des accords établissant les règles à respecter dans le cadre de cet échange.

### **Réponses opérationnelles données aux pratiques répréhensibles**

#### **(i) Rejet de l'attribution d'un contrat**

Le Fonds peut refuser de donner un avis de non-objection à l'attribution d'un contrat à une tierce partie, s'il détermine que la tierce partie, ou l'un quelconque des membres de son personnel, de ses agents, de ses sous-traitants, de ses sous-contractants, de ses prestataires de services, de ses fournisseurs et ou de leurs employés, s'est livré à une pratique répréhensible lors du processus compétitif d'attribution du contrat en question.

#### **(ii) Déclaration d'irrégularité de la passation de marché ou de non-admissibilité des dépenses**

Le Fonds peut, à tout moment, déclarer l'irrégularité d'une passation de marché ou la non-admissibilité de toute dépense associée à une procédure de passation de marché ou à un contrat, s'il détermine qu'une tierce partie ou un représentant du bénéficiaire s'est livré à une pratique répréhensible en lien avec la procédure de passation de marché ou le contrat en question, et que le bénéficiaire n'a pas pris en temps voulu les mesures nécessaires, acceptables par le Fonds, pour réprimer ces pratiques lorsqu'elles ont été commises.

#### **(iii) Suspension ou annulation d'un prêt ou d'un don**

Si le Fonds détermine qu'un bénéficiaire n'a pas pris en temps voulu les mesures nécessaires, acceptables par le Fonds, pour réprimer des pratiques répréhensibles lorsqu'elles ont été commises, il peut suspendre ou annuler, intégralement ou en partie, le prêt ou le don concerné par ces pratiques.

## **XIX. POLITIQUE DU FIDA EN MATIERE DE PREVENTION DU HARCELEMENT SEXUEL, EXPLOITATION ET ATTEINTES SEXUELLES**

Le Fonds exige que tous les bénéficiaires de ses financements, y compris l'acheteur ainsi que tous les soumissionnaires, partenaires d'exécution, prestataires de services, fournisseurs, co-fournisseurs, entrepreneurs, sous-traitants, consultants et sous-consultants, de même que tous leurs mandataires (déclarés ou non) et les membres de leur personnel se conforment à la Politique du FIDA en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Aux fins des présentes dispositions, et conformément à la Politique du FIDA susmentionnée, à laquelle des modifications pourront au besoin être apportées, les termes ci-après sont définis comme suit :

**a.** Le harcèlement sexuel s'entend de toute proposition sexuelle non sollicitée, de toute demande de faveur sexuelle ou de tout propos ou comportement à connotation sexuelle qui a une incidence déraisonnable sur l'exercice des fonctions professionnelles, modifie les conditions de travail, est utilisé comme condition à l'embauche ou crée une situation intimidante, hostile ou offensante sur le lieu de travail.

**b.** L'expression "exploitation sexuelle" désigne le fait d'abuser ou de tenter d'abuser d'un état de vulnérabilité, d'un rapport de force inégal ou de rapports de confiance à des fins sexuelles, y compris, mais non exclusivement, en vue d'en tirer un avantage pécuniaire, social ou politique. On entend par "atteinte sexuelle" toute agression sexuelle commise en utilisant la force ou la contrainte, ou à la faveur d'un rapport inégal, la menace d'une telle atteinte étant elle aussi constitutive de l'agression sexuelle.

Les acheteurs, fournisseurs et soumissionnaires pourront prendre toutes mesures appropriées pour prévenir le harcèlement ainsi que l'exploitation et les atteintes sexuelles, et pour empêcher que les membres de leur personnel et leurs sous-traitants, ou toute autre personne qu'ils emploient ou que leurs sous-traitants emploient directement ou indirectement ne se livrent à de tels actes dans l'exécution du présent marché. Les acheteurs, fournisseurs et soumissionnaires signaleront immédiatement au FIDA les faits de harcèlement sexuel ou d'exploitation et d'atteintes sexuelles survenus avant ou pendant l'exécution du marché, ou dans le cadre de celui-ci, en faisant notamment état des éventuelles condamnations, mesures disciplinaires, sanctions ou enquêtes. L'acheteur pourra prendre des mesures appropriées pouvant aller jusqu'à la résiliation du contrat, dès lors qu'il est établi que des actes de harcèlement sexuel ou d'exploitation et d'atteintes sexuelles ont été commis pendant l'exécution du marché.

**ANNEXE 13 : REPARTITION DES BENEFICIAIRES PAR PREFECTURES (A REVISER A L'ATELIER DE DEMARRAGE)**

	Méthode d'estimation	Unité	Quantité	Total	Nana-Mambéré (Niem-Yellewa et Gaudrot)	Ombe lla Mpoko	Ouham- Pende (Koui)	Lobaye	Kemo	Ouham	Ouaka (Ombella Mpoko et Ouro- Djafun)	Nana- Gribizi	Ban gui
Aviculture moderne poulet de chair	1 kit par bénéficiaire pour appui en aviculture moderne La première vague fait 250. Une fois remboursées, on espère qu'une autre vague soit financée sur la base des crédits remboursés. Espérance d'un taux de remboursement de 80% de la première vague	1	250	450	54	40	35	54	35	45	74	30	82
Aviculture moderne œufs	1 kit par bénéficiaire pour appui en élevage de poules pondeuses La première vague fait 50. Une fois remboursées, on espère qu'une autre vague soit financée sur la base des crédits remboursés. Espérance d'un taux de remboursement de 80% de la première vague	1	50	90	9	6	5	9	3	7	13	4	32
Aviculture traditionnelle	1 kit par bénéficiaire pour appui en aviculture traditionnelle Il reçoit les formations diverses et du conditional cash transfer	1	1 500	1 500	219	173	156	222	118	191	287	134	
Éleveurs de petits ruminants	1 kit par bénéficiaire pour appui en élevage de petits ruminants Il reçoit les formations diverses et du conditional cash transfer	1	1 500	1 500	218	172	156	221	118	190	286	134	5

	Méthode d'estimation	Unité	Quantité	Total	Nana-Mambéré (Niem-Yellewa et Gaudrot)	Ombella Mpoko	Ouham-Pende (Koui)	Lobaye	Kemo	Ouham	Ouaka (Ombella Mpoko et Ouro-Djafun)	Nana-Gribizi	Ban gui
Porciculture	1 bénéficiaire par appui en porciculture Il reçoit les formations diverses et du conditional cash transfer	1	500	500	72	58	52	73	39	63	94	45	5
Apiculture (kit apiculteur)	1 bénéficiaire par appui en apiculture Il reçoit les formations diverses et de l'accompagnement pour jardins de case	1	1 500	1 500	217	172	155	221	117	190	285	133	10
Femmes éleveuses de vaches laitières	1 bénéficiaire par appui en apiculture Elle reçoit des formations diverses et de l'accompagnement	1	300	300	44	35	31	44	24	38	57	27	
Abattoirs de volaille	1 abattoir par bénéficiaire qui en est l'entrepreneur	1	4	4	1				1			1	1
Mielleries	1 miellerie par bénéficiaire qui en est l'entrepreneur	1	10	10	1	1	1	1	1	1	1	1	2
Laiteries	1 laiterie par bénéficiaire qui en est l'entrepreneur	1	4	4	1						1	1	1
Fromagerie artisanale	1 fromagerie profite directement à un ensemble de 40 femmes	40	4	160	80						40	40	
Réhabilitation aire d'abattage	7 petits ruminants/jour/aire d'abattage, ce qui fait 2520 petits ruminants/an pour une aire La taille moyenne de cheptel est de 10 petits ruminants par individu	10	2 520	2 520	252	252	252	252	252	504	504	252	
Construction de Poste vétérinaire	320 ménages touchés en moyenne par poste vétérinaire par campagne (150 ménages pour l'expérience de PREPAS/ANDE)	10	320	3 200	640	320	640	320	320	320	320	320	

	Méthode d'estimation	Unité	Quantité	Total	Nana-Mambéré (Niem-Yellewa et Gaudrot)	Ombe lla Mpoko	Ouham-Pende (Koui)	Lobaye	Kemo	Ouham	Ouaka (Ombella Mpoko et Ouro-Djafun)	Nana-Gribizi	Ban gui	
Réhabilitation de poste vétérinaire	320 ménages touchés en moyenne par poste vétérinaire par campagne (150 ménages pour l'expérience de PREPAS/ANDE)	10	320	3 200	320	320	320	320		320	960	640		
Construction de mini abattoirs	1 mini-abattoir draine en moyenne 50 bouchers grossistes Chaque boucher grossiste fournit directement au moins 6 petits bouchers. 1 mini-abattoir profite ainsi à 350 personnes directement	2	350	700	350					350				
Couvours	1 couvoir par bénéficiaire qui en est l'entrepreneur	1	1	1									1	
Provenderies	1 provenderie par bénéficiaire qui en est l'entrepreneur	1	1	1									1	
Pharmacies vétérinaires	1 pharmacie vétérinaire par bénéficiaire qui en est l'entrepreneur	1	5	5	1		1		1		1	1		
Couloirs de transhumance	110 000 bovins en appui se santé (déparasitage, vaccination)/an soit 600 000 bovins en 6 ans de mise en oeuvre sur 3 couloirs de transhumance 1 berger peut avoir en moyenne 1 troupeau de 50 têtes Hypothèse qu'un berger représente un éleveur	6	2 200	13 200	1 848	1 056	1 848	528						
												1 188		
										1 188		3 168	2 376	
Marché à bétail	En dehors des bouchers et tanshumants qui fréquentent le marché à bétail, il est estimé qu'un marché à bétail est	4	250	1 000	250		250	250		250				

	Méthode d'estimation	Unité	Quantité	Total	Nana-Mambéré (Niem-Yellewa et Gaudrot)	Ombella Mpoko	Ouham-Pende (Koui)	Lobaye	Kemo	Ouham	Ouaka (Ombella Mpoko et Ouro-Djafun)	Nana-Gribizi	Bangui
	fréquenté en moyenne par 250 éleveurs locaux												
Chambres froides (40 U)	Chaque chambre froide mis en affermage à 1 entrepreneur privé	1	15	15	2	2	2	2	1	1	2	1	2
Boucherie moderne alimentée au solaire	Chaque chambre froide mis en affermage à 1 entrepreneur privé	1	15	15	2	2	2	2	1	1	2	1	2
Formation de formateurs du MESA et des promoteurs spécialisés (6+15+6+6)	Quelque soit le type de formation reçu, ces agents formés ne sont comptabilisés 1 et 1 seule fois	1	40	40	TBD	TBD	TBD	TBD	TBD	TBD	TBD	TBD	TBD
Formation d'auxiliaires de suivi/accomp (techn et éducatif financière)	Quelque soit le type de formation reçu, ces agents formés ne sont comptabilisés 1 et 1 seule fois	1	70	70	TBD	TBD	TBD	TBD	TBD	TBD	TBD	TBD	TBD
Formation des agents des IFP en financement agricole	3 agents pour chacune des 5 IFP prévues	1	15	15	TBD	TBD	TBD	TBD	TBD	TBD	TBD	TBD	TBD
	<b>TOTAL Bénéficiaires Directs</b>			<b>30 000</b>	<b>4 582</b>	<b>2 609</b>	<b>3 907</b>	<b>2 518</b>	<b>2 219</b>	<b>3 660</b>	<b>6 093</b>	<b>4 141</b>	<b>144</b>

## ANNEXE 14 : CADRE LOGIQUE DU PEAJ

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses	
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité		
Portée PEAJ	<b>1 Nombre de personnes bénéficiant de services promus ou appuyés par le projet</b>				SSE	Semestrielle	UGB (RSE) et FIDA	Situation sécuritaire et situation macroéconomique améliorées et stabilisées ;  Leadership du MESA assuré	
	Hommes - Hommes		0	10800					18000
	Femmes - Femmes		0	7200					12000
	Jeunes - Jeunes		0	7200					12000
	Nombre total de personnes bénéficiant de services - Nombre de personnes		0	18000					30000
	Femme - Pourcentage (%)		0	40					40
	Jeunes - Pourcentage (%)		0	40					40
	Persons with disabilities - Nombre			900	1500				
	<b>1.b Estimation correspondante du nombre total des membres des ménages</b>				SSE	Semestrielle	UGB (RSE) et FIDA		
	Membres des ménages - Nombre de personnes		0	108000	180000				
<b>1.a Nombre correspondant de ménages touchés</b>				SSE	Semestrielle	UGB (RSE) et FIDA			
Ménages - Ménages		0	18000	30000					
<b>Nombre de déplacés internes bénéficiant de services promus ou appuyés par le projet</b>				SSE	Semestrielle	UGB (RSE) et FIDA			
Populations déplacées internes - Nombre		0	900	1500					
Objectif du projet Améliorer les moyens de subsistance des groupes ciblés afin de stimuler la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la résilience climatique et économique	<b>Pourcentage de ménages déclarant une augmentation de leurs revenus</b>				Enquêtes IBRE-FIDA, Scorecards Résilience, et Rapport des statistique national	Démarrage, mi-parcours et achèvement	UGP (RSE) et FIDA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité élevée du Gouvernement et des partenaires de mise en œuvre opérationnelle</li> <li>• Cadre national politique, stratégique et institutionnel favorable</li> </ul>	
	Ménages - Pourcentage (%)		0	60					80
	<b>Populations déplacées internes présentant une amélioration de l'autononisation</b>				Enquêtes IBRE, SSE	Démarrage, mi-parcours et achèvement	RSE, Coordonnateur		
Populations déplacées internes - Nombre		0	187	311					
Objectif de développement Améliorer durablement les revenus des acteurs du secteur de l'élevage à travers des chaînes de valeurs inclusives et	<b>1.2.4 Ménages faisant état d'une augmentation de la production</b>				Enquête IBRE, SSE	Démarrage, mi-parcours, achèvement	RSE, Coordonnateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le gouvernement maintient des politiques favorables à la stabilité et à la paix</li> <li>• Des conflits prolongés n'affectent pas négativement la croissance des affaires et de</li> </ul>	
	Membres des ménages - Nombre de personnes		0	92358					123144
	Ménages - Pourcentage (%)		0	60					80
	Ménages - Ménages		0	15393	20524				
	<b>2.2.1 Personnes ayant de nouveaux emplois / opportunités d'emploi</b>				Enquête IBRE, SSE	Démarrage, mi-parcours, achèvement	RSE, Coordonnateur		
	Hommes - Hommes		0	1009					1681
	Femmes - Femmes		0	672					1121
	Jeunes - Jeunes		0	672					1121
	Nombre total de personnes ayant de nouveaux emplois/opportunités d'emploi - Nombre de personnes		0	1681					2802
	Persons with disabilities - Nombre		0	84	140				
<b>SF.2.1 Ménages satisfaits des services soutenus par le projet</b>									

sensibles à la nutrition	Membres des ménages - Nombre de personnes	0	64800	144000	Enquête IBRE, SSE	Démarrage, mi-parcours, achèvement	RSE, Coordonnateur	l'économie. • Gestion de projet efficace et efficiente • Pas de hausse brusque de l'inflation • Bonne capacité de mise en oeuvre de toutes les parties prenantes
	Ménages (%) - Pourcentage (%)	0	60	80				
	Ménages (nombre) - Ménages	0	10800	24000				
	<b>SF.2.2 Ménages déclarant pouvoir influencer la prise de décisions des autorités locales et des prestataires de services soutenus par le projet</b>				Enquête IBRE, SSE	Démarrage, mi-parcours, achèvement	RSE, Coordonnateur	
	Membres des ménages - Nombre de personnes	0	64800	144000				
	Ménages (%) - Pourcentage (%)	0	60	80				
	Ménages (nombre) - Ménages	0	10800	24000	Enquêtes IBRE, SSE	Démarrage, mi-parcours et achèvement	RSE, Coordonnateur	
<b>Populations déplacées internes occupant un nouvel emploi ou ayant accès à de nouvelles possibilités d'emplois</b>								
Populations déplacées internes - Nombre	0	84	140					
Effet direct Effet 1. : La production, la productivité et la résilience des chaînes de valeur de l'élevage et de l'apiculture sont améliorées	<b>1.2.2 Ménages déclarant l'adoption de technologies, de pratiques ou d'intrants nouveaux/améliorés</b>				Enquêtes COI-FIDA	Démarrage, mi-parcours et achèvement	UGP (RSE) et FIDA	Capacité de mise en oeuvre de l'UGP et des partenaires de mise en oeuvre et des prestataires de services
	Membres des ménages - Nombre de personnes	0	60033	130841				
	Ménages (%) - Pourcentage (%)	0	65	85				
	Ménages (nombre) - Ménages	0	10005	21807	Enquêtes COI-FIDA	Démarrage, mi-parcours et achèvement	UGP (RSE) et FIDA	
	<b>1.2.8 Femmes déclarant une diversité alimentaire minimale (MDDW)</b>							
	Femmes (%) - Pourcentage (%)	0	65	65				
	Femmes (nombre) - Femmes	0	2307	4641				
	Ménages (%) - Pourcentage (%)	0	13	15.5				
	Ménages (nombre) - Ménages	0	2307	4641				
	Membres des ménages - Nombre de personnes	0	13841	27846				
	Ménages dirigés par une femme - Ménages				Enquêtes COI-FIDA	Démarrage, mi-parcours et achèvement	UGP (RSE) et FIDA	
	<b>3.2.2 Ménages déclarant l'adoption de pratiques et technologies durables et résilientes au changement climatique</b>							
	Membres des ménages - Nombre de personnes	0	21990	36648				
	Ménages (%) - Pourcentage (%)	0	20	20				
	Ménages (nombre) - Ménages	0	3665	6108	Enquêtes COI-FIDA	Démarrage, mi-parcours et achèvement	UGP (RSE) et FIDA	
	<b>1.2.9 Ménages dont les connaissances, attitudes et pratiques en matière de nutrition sont améliorées (KAP)</b>							
	Ménages (nombre) - Ménages	0	2307	4641				
	Ménages (%) - Pourcentage (%)	0	65	85				
	Membres de ménages - Nombre de personnes	0	13841	27846	Enquête IBRE, SSE	Démarrage, mi-parcours et achèvement	RSE, Coordonnateur	
	<b>IE.2.1 Individus présentant une amélioration de l'autonomisation</b>							
Jeunes - Pourcentage (%)	0	40	40					
Jeunes - Jeunes	0	1492	2487					
Nombre total de personnes - Pourcentage (%)	0	12	21					
Nombre total de personnes - Nombre de personnes	0	3730	6218					
Femmes - Pourcentage (%)	0	40	40					
Femmes - Femmes	0	1492	2487					
Hommes - Pourcentage (%)	0	60	60					
Hommes - Hommes	0	2238	3731					
Persons with disabilities - Nombre	0	187	311					

<b>Produit</b> Produit 1.1 : Les capacités de production au sein des chaînes de valeurs ciblées sont développées et consolidées	<b>1.1.3 Producteurs ruraux ayant accès aux facteurs de production et/ou aux paquets technologiques</b>			SSE, rapports d'activités	Trimestrielle	RSE/ANDE/Prestataires de services	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité adéquate de la délivrance des appuis</li> <li>• Bonne implication du service de nutrition et des partenaires spécialisés</li> <li>• Dispositif de suivi et évaluation rigoureux et adapté</li> <li>• Facilitation par l'utilisation adéquate du digital</li> <li>• Risque de perte non présence de certains bénéficiaires (les éleveurs transhumants essentiellement) lors des évaluations</li> </ul>	
	Hommes - Hommes	0	2180					3633
	Femmes - Femmes	0	1453					2422
	Jeunes - Jeunes	0	1453					2422
	Producteurs ruraux - Nombre de personnes	0	3633					6055
	Persons with disabilities - Nombre	0	182					303
	<b>Producteurs ruraux déplacés internes ayant accès à des intrants de production ou à des modules technologiques - y compris femmes des groupements de fromagerie</b>			SSE, rapports d'activités	Trimestrielle	RSE/ANDE/Prestataires de services		
	Producteurs ruraux déplacés internes - Nombre	0	182					303
	<b>1.1.4 Personnes formées aux pratiques et/ou technologies de production</b>			SSE, rapports d'activités	Trimestrielle	RSE/ANDE/Prestataires de services		
	Nombre total de personnes formées par le projet - Nombre de personnes	0	15393					25655
	Hommes formés à la production animale - Hommes	0	9236					15393
	Femmes formées à la production animale - Femmes	0	6157					10262
	Jeunes formés à la production animale - Jeunes	0	6157					10262
	Personnes formées à la production animale - Nombre de personnes	0	15393					25655
	Persons with disabilities trained in livestock - Nombre	0	770					1283
	<b>Personnes déplacées internes formées aux pratiques ou aux technologies de production</b>			SSE, rapports d'activités	Trimestrielle	RSE/ANDE/Prestataires de services		
	Personnes déplacées internes - Nombre	0	770					1283
	<b>1.1.8 Ménages recevant un soutien ciblé pour améliorer leur nutrition</b>			SSE, rapports d'activités	Semestrielle	RSE/Partenaires des services financiers		
	Nombre de personnes qui participent - Nombre de personnes	0	3549					5460
	Hommes - Hommes	0	2129					3276
	Femmes - Femmes	0	1420					2184
	Ménages - Ménages	0						
	Membres des ménages bénéficiaires - Nombre de personnes		21294					32760
	Jeunes - Jeunes	0	1420					2184
	Number of persons with disabilities - Nombre	0	177					273
	<b>Ménages ayant reçu un appui ciblé pour améliorer leur nutrition</b>			SSE, rapports d'activités	Semestrielle	RSE/Unité de Coordination		
	Populations déplacées internes - Nombre	0	177					273
<b>3.1.2 Personnes ayant reçu des services d'information climatique</b>			SSE, rapports d'activités	Semestrielle	RSE/Partenaires des services financiers			
Hommes - Hommes	0	6480				10800		
Femmes - Femmes	0	4320				7200		
Jeunes - Jeunes	0	4320				7200		
Personnes bénéficiant de services d'information climatique - Nombre de personnes	0	10800				18000		
Persons with disabilities - Nombre	0	540				900		
<b>Personnes déplacées internes bénéficiant de services d'information sur le climat</b>				Semestrielle				

	Populations déplacées internes - Nombre		540	900	SSE, rapports d'activités		RSE/Partenaires des services financiers	
<b>Produit</b> Produit 1.2 : Les relations entre agriculteurs et éleveurs sont améliorées dans un climat apaisé	<b>Infrastructures d'élevage et de transhumance construites, réhabilitées ou modernisées</b>				SSE, rapports d'activités	Annuelle	RSE, Coordonnateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Leadership au sein des organisations des acteurs des CV</li> <li>• Forte implication des organisations de producteurs</li> <li>• Forte implication des autorités locales et autres acteurs étatiques</li> </ul>
	Points d'eau (forage+réservoir surelevé+énergie solaire+abreuvoirs) - Nombre	0	1	3				
	Aires de repos - Nombre	0	1	3				
	Parcs de vaccination - Nombre	0	1	3				
	Abris pour bergers - Nombre	0	10	30				
	Postes vétérinaire réhabilités ou construits - Nombre	0	10	20				
	Couloirs de transhumance délimités et balisés (80Km linéaire/couloir) - Nombre	0	1	3				
	<b>Mécanismes de dialogue (cadre de concertation et de dialogue social, groupes d'intérêts agro-pastoraux, gestion commune de pâturage) renforcés et consolidés</b>				SSE, rapports d'activités	Annuelle	RSE/Coordonnateur/Organisations de producteurs/Structures décentralisées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Leadership du MESA</li> <li>• Qualité de l'acteur délivrant l'ingénierie sociale</li> <li>• Facilitation par l'utilisation adéquate du digital</li> </ul>
	Mécanismes de dialogue - Nombre	0	15	20				
	<b>Systèmes d'alerte précoce, de riposte aux pestes et maladies animales et d'information des marchés fonctionnels</b>				SSE, rapports d'activités	Annuelle	RSE/Coordonnateur/Organisations de producteurs/Structures décentralisées	
Systèmes d'alerte précoce - Nombre	0	2	2					
<b>Effet direct</b> Effet 2 : La valorisation des produits d'élevage et d'apiculture, ainsi que l'accès au marché et aux produits financiers adéquats sont améliorées	<b>2.2.6 Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux marchés et aux installations de transformation et de stockage</b>				Enquêtes IBRE, SSE	Démarrage, mi-parcours et achèvement	RSE/Coordonnateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bon niveau d'adhésion et de participation des institutions financières</li> <li>• Bonne capacité des partenaires de mise en œuvre</li> <li>• Implication des acteurs locaux au processus de choix des sites d'implantation des infrastructures</li> </ul>
	Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux marchés - Pourcentage (%)	0	32	32				
	Taille des ménages - Nombre de personnes	0	35046	58410				
	Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux installations de transformation - Pourcentage (%)	0	12.33	12.33				
	Taille des ménages - Nombre de personnes	0	13314	22194				
	Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux marchés - Ménages	0	5841	9735				
	Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux installations de transformation - Ménages	0	2219	3699				
	<b>1.2.5 Ménages déclarant utiliser les services financiers ruraux</b>				Enquêtes IBRE, SSE	Démarrage, mi-parcours et achèvement	RSE/Coordonnateur	
	Membres des ménages - Nombre de personnes	0	21697	36162				
	Ménages - Pourcentage (%)	0	20	20				
	Ménages - Ménages	0	3616	6027				
	<b>2.2.2 Entreprises rurales appuyées signalant une hausse de leurs bénéfices</b>				Enquêtes IBRE, SSE	Démarrage, mi-parcours et achèvement		
	Nombre d'entreprises - Entreprises	0	340	454				
	Pourcentage d'entreprises - Pourcentage (%)	0	80	80				
<b>1.1.5 Personnes ayant accès à des services financiers dans les zones rurales</b>					Semestrielle			

<b>Produit</b> Produit 2.1. Des produits et services financiers adaptés sont accessibles aux producteurs	Femmes-accès services financiers en zones rurales-épargne - Femmes	0	1638	2184	SSE, rapports d'activités	Semestrielle	RSE/Partenaires des services financiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bonne implication et bonne collaboration des institutions financières ;</li> <li>• Bonne démarche pédagogique et bonne sensibilisation des différents acteurs des chaînes de valeur</li> <li>• Bonne capacité des partenaires de mise en œuvre</li> <li>• Qualité du suivi des interventions</li> <li>• Mobilisation effective des communautés locales</li> </ul>
	Jeunes-accès services financiers en zones rurales-épargne - Jeunes	0	1638	2184				
	Hommes-accès services financiers dans les zones rurales-épargne - Hommes	0	2457	3276				
	Hommes-accès services financiers dans les zones rurales-crédit - Hommes	0	255	340				
	Femmes - accès à des services financiers dans les zones rurales-crédit - Femmes	0	170	227				
	Jeunes-accès à des services financiers dans les zones rurales-crédit - Jeunes	0	170	227				
	Personnes ayant accès-services financiers dans les zones rurales-épargne - Nombre de personnes	0	4095	5460				
	Personnes-accès à des services financiers dans les zones rurales-crédit - Nombre de personnes	0	425	567				
	Persons with disabilities in rural areas accessing financial services - savings - Nombre	0	205	273				
	Persons with disabilities in rural areas accessing financial services - credit - Nombre	0	21	28				
	<b>Personnes déplacées internes vivant dans des zones rurales ayant accès à des services financiers (épargne, crédit, etc)</b>				SSE, rapports d'activités	Semestrielle	RSE/Partenaires des services financiers	
	Populations déplacées internes (Épargne) - Nombre de personnes	0	205	273				
	<b>1.1.7 Personnes ayant reçu une formation en alphabétisation financière et/ou utilisation des services et produits financiers dans les zones rurales</b>				SSE, rapports d'activités	Semestrielle	RSE/Partenaires des services financiers	
	Hommes - Hommes	0	2181	3634				
	Femmes - Femmes	0	1454	2423				
	Jeunes - Jeunes	0	1454	2423				
	Personnes ayant reçu une formation en alphabétisation financière et/ou utilisation des services et produits financiers dans les zones rurales - Nombre de personnes	0	3635	6057				
	Persons with disabilities - Nombre	0	182	303				
	<b>Populations déplacées internes en milieu rural ayant reçu une formation d'initiation aux questions financières ou à l'utilisation de produits et services financiers</b>				SSE, rapports d'activités	Semestrielle	RSE	
	Populations déplacées internes - Nombre de personnes	0	182	303				
	<b>2.1.2 Personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises</b>				SSE, rapports d'activités	Semestrielle	RSE	
	Hommes - Hommes	0	2199	3665				
	Femmes - Femmes	0	1466	2443				
Jeunes - Jeunes	0	1466	2443					
Personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises - Nombre de personnes	0	3665	6108					

	Persons with disabilities - Nombre	0	183	305				
	<b>Personnes déplacées internes formées à des activités génératrices de revenus ou à la gestion d'entreprise</b>				SSE, rapports d'activités	Semestrielle	RSE	
	Populations déplacées internes - Nombre de personnes	0	183	305				
<b>Produit</b> Produit 2.2. L'accès des bénéficiaires à des infrastructures marchandes résilientes est accrue	<b>Entreprises rurales ayant accès à des services de développement commercial</b>				SSE, rapports d'activités	Annuelle, dès an 2	RSE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retards pour les infrastructures</li> <li>• Implication des organisations de producteurs et des bénéficiaires dans l'identification finale et le suivi des travaux</li> <li>• Bonne capacité de délivrance des prestataires de services</li> </ul>
	Miellerie - Nombre	0	8	10				
	Abattage de volaille - Nombre	0	3	4				
	Laiterie - Nombre	0	3	4				
	<b>Installations de commercialisation, de transformation ou de stockage construites ou remises en état</b>				SSE, rapports d'activités	Annuelle	RSE/Coordonnateur/Organisations de producteurs	
	Marchés à bétail réhabilités ou construits - Nombre	0	4	4				
	Aires d'abattage réhabilitées - Nombre	0	10	10				
	Construction de mini abattoirs - Nombre	0	2	2				
	Chambres froides (40 U) - Nombre	0	10	15				
	Boucherie moderne alimentée au solaire - Nombre	0	10	15				
Fromagerie artisanale construite ou réhabilitée - Nombre	0	4	4					
<b>Nombre de producteurs ayant noué des partenariats productifs avec des opérateurs privés de collecte, de transformation ou de distribution</b>				SSE, rapports d'activités	Annuelle	RSE, Coordonnateur/Organisation de producteurs		
Producteurs - Nombre	0	2906	4844					
<b>Effet direct</b> Effet 3 : Les capacités institutionnelles et le cadre réglementaire du secteur de l'élevage sont améliorés	<b>Politique 3 Lois, réglementations, politiques ou stratégies existantes/nouvelles soumises aux décideurs pour approbation, ratification ou modification</b>				SSE, rapports d'activités	Annuelle	RSE / Coordo / Institutions juridiques nationales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Forte implication des organisations de producteurs</li> <li>• Leadership du MESA</li> <li>• Participation active des acteurs du secteur de l'élevage au processus</li> </ul>
	Nombre - Nombre	2	3	6				
	<b>2.2.4 Organisations de producteurs ruraux (PR) soutenues, fournissant des services nouveaux ou améliorés</b>				Enquêtes IBRE, SSE	Démarrage, mi-parcours et achèvement	RSE, Coordonnateur	
	Nombre d'organisations de producteurs ruraux soutenues - Organisation	0	2	2				
	Membres des organisations de producteurs ruraux - Nombre de personnes	0	10800	18000				
	Hommes membres des organisations de producteurs ruraux - Hommes	0	6480	10800				
	Femmes membres des organisations de producteurs ruraux - Femmes	0	4320	7200				
Jeunes membres des organisations de producteurs ruraux - Jeunes	0							
<b>Produit</b> Produit 3.1 : les capacités des services publics en charge de l'élevage et des organisations	<b>2.1.3 Organisations de producteurs ruraux soutenues</b>				SSE, rapports d'activités	Annuelle	RSE/Organisations de producteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Forte implication des organisations de producteurs</li> <li>• Leadership du MESA</li> <li>• Participation active des acteurs</li> </ul>
	Tailles des organisations de producteurs - Organisation	0	10800	18000				
	Organisations de producteurs ruraux soutenues - Organisation	0	2	2				
	Hommes - Hommes	0	6480	10800				
	Femmes - Femmes	0	4320	7200				

de producteurs sont renforcées	Jeunes - Jeunes	0	540	900				du secteur de l'élevage au processus
	<b>Acteurs du service public capacités</b>				SSE, rapports d'activités	Annuelle	RSE/ANDE/MES A	
	Nombre - Nombre de personnes	0	208	208				
	<b>Politique 1 Nombre de produits du savoir relatifs aux politiques achevés</b>				SSE, rapports d'activités	Annuelle	RSE / Coordo / Institutions juridiques nationales	
Nombre - Produits de savoir	0	3	6					

## ANNEXE 15 : TDR ATELIERS DE LANCEMENT

### TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LES ATELIERS DE LANCEMENT POLITIQUE, TECHNIQUE ET D'APPROPRIATION DU PROJET PEAJ

#### 1. Contexte et justification

L'économie centrafricaine majoritairement basée sur le secteur agricole a été secoué par des crises politico-sécuritaires, par l'avènement du COVID-19 et la guerre Russo-Ukrainienne. La RCA fait partie de ce fait, de l'un des pays les plus fragiles au monde faisant face à des défis importants liés au développement des services sociaux de base, à l'accentuation des inégalités sociales et de genre. L'évaluation de la performance du secteur rural par le FIDA montre que la RCA affiche le plus faible score, ce qui affecte les populations rurales, principalement les jeunes et les femmes avec un taux de chômage des jeunes très élevé (62%). La RCA fait face à des défis importants en matière de développement des services sociaux de base, d'accentuation des inégalités sociales y compris des inégalités de genre. Malgré une remarquable dynamique de relance, l'écosystème entrepreneurial agricole reste confronté à un accès difficile au financement, aux intrants, et à des services de formation professionnelle appropriés.

Les sous-secteurs agriculture et élevage qui occupent près de 74 % de la population active (67 % des hommes et 81 % des femmes) et représentent 45 % du PIB sont placés au rang des priorités. L'élevage a été fortement affecté par les différents conflits avec une déstructuration notamment du dispositif de services de conseil y compris les services vétérinaires dont l'accès est limité. Dans certains cas, les couloirs de transhumance sont contrôlés par des groupes armés qui organisent des pillages des animaux. Outre les conflits et la faiblesse des capacités institutionnelles, les aléas et les changements climatiques représentent une autre menace importante, ayant des conséquences sur la gestion des écosystèmes et autres ressources agricoles et naturelles renouvelables, pouvant entraver la cohésion sociale, la stabilité et le développement durable du pays. Or le secteur de l'élevage constitue un élément important pour le développement socio-économique et un facteur essentiel pour l'amélioration des conditions de vie des populations. Afin de réduire les inégalités socio-économiques, renforcer la cohésion sociale et instaurer un environnement de paix et de sécurité durable, le gouvernement centrafricain s'est doté d'un cadre stratégique national constitué par : (1) le Plan National pour le Redressement et la Consolidation de la Paix (PNRCP, 2017-2023) ; (2) la feuille de route de l'élevage centrafricain (2017- 2021) ; (3) le Programme National d'Investissement agricole, de sécurité alimentaire et de nutrition (PNIASAN) ; (4) le Cadre stratégique national pour l'emploi et la formation professionnelle (PFPNE) ; (5) la Stratégie pour le Développement Rural, l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire (SDRASA) ; et (6) la Stratégie Nationale d'Autonomisation Socio-Économique des Femmes et des Filles.

Le Gouvernement de la République Centrafricaine, dans sa stratégie de recapitalisation des populations affectées par les différentes crises (insécurité, COVID, guerre en Ukraine), a identifié le secteur de l'élevage comme vital pour son économie. C'est dans ce contexte qu'en partenariat avec Gouvernement, le FIDA a conduit du 7 au 26 Mai 2023, une mission de conception du Projet Elevage et Appui aux Jeunes (PEAJ). Le Gouvernement de la RCA a donc obtenu du FIDA le financement du PEAJ d'un montant de 22,07 milliards de XAF (soit 36,8 millions de dollars EU) pour la mise en œuvre de ce projet pour la période 2024-2030.

A travers le PEAJ, le Gouvernement, en partenariat avec le FIDA, envisage de faire la promotion de chaînes de valeur inclusives pour les plus pauvres dans le sous-secteur de l'élevage (petits ruminants, apiculture, aviculture familiale et moderne, porciculture, et gestion responsable de la transhumance). Ceci aidera à créer des opportunités d'emplois et de revenus, pour les vulnérables, les jeunes et les femmes, et à renforcer leur résilience, contribuant ainsi à consolider la paix et la stabilité sociale.

#### 2. Objectifs et composantes du projet

**L'objectif de développement** du PEAJ est d'améliorer les moyens de subsistance et de renforcer la résilience économique et climatique, ainsi que la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations cibles. Les impacts attendus sont les suivants : 80 % des ménages accompagnés déclarent une augmentation de leurs revenus ; et l'état nutritionnel et la résilience au changement climatique, des ménages soutenus dans les zones du projet sont améliorés.

**Zones d'intervention.** L'intervention couvrira les quatre préfectures où le PREPAS et le PRAPAM (les deux opérations du FIDA en cours) sont déjà actifs : (1) Nana-Mambéré ; (2) Ombella Mpoko ; (3) Ouham-Pendé ; et (4) Lobaye ; et sera étendu aux quatre nouvelles préfectures du COSOP : (5) Kemo ; (6) Ouham ; (7) Ouaka ; et (8) Nana-Gribizi. Cette zone d'intervention couvre cinq des sept principales communes d'élevage du pays et comprend à la fois les agro-éleveurs sédentaires et les éleveurs transhumants (dont les Peul Mbororo), ainsi que la population pygmée Aka/Bayaka (dans la Lobaye).

**Groupes cibles.** Le PEAJ touchera 30 000 ménages, soit 180 000 bénéficiaires. Les jeunes (entre 18 et 35 ans) et les femmes représenteront respectivement 40% et 40% des bénéficiaires directs, organisés en trois catégories C.1, C.2 et C3. La C.1 regroupe environ 28 820 ménages vulnérables et très vulnérables, avec peu ou pas d'actifs de production et un faible niveau d'éducation. Elle est subdivisée en deux sous catégories. La C.1.a représente environ 22 820 ménages vulnérables qui bénéficieront quasi directement d'une gamme de services délivrés par le projet dans les zones d'habitation et répondant à leurs besoins : infrastructures de transhumance, dialogue pour la paix, services vétérinaires, infrastructures de marchés, etc. La C.1.b. représente environ 6 000 ménages très vulnérables, avec peu ou pas d'actifs de production. Ces ménages bénéficieront du mécanisme de soutien financier du projet aux plus vulnérables, et de l'appui pour leur graduation économique. La reconstitution de leur capital productif et leur insertion dans une trajectoire de croissance dépendent des subventions intelligentes et autres soutiens du projet. La catégorie C2 représente des ménages pauvres, mais ayant quelques actifs de production, et parfois un certain niveau d'éducation. L'appui du projet permettra à ces groupes cibles d'accéder au crédit pour développer et/ou étendre leurs activités et s'inscrire dans une trajectoire de croissance. La catégorie C.3 regroupe des acteurs locaux qualifiés de petits et moyens entrepreneurs, majoritairement informels. Ils sont porteurs d'initiatives économiques, qui leur confèrent des fonctions critiques de la chaîne de valeur, au-delà de la production. Le soutien du projet leur permettra d'accéder au crédit, de développer et d'élargir leurs rôles en tant que fournisseurs (de biens et services), transformateurs ou d'acteurs clés des chaînes d'approvisionnement locales, en développant des relations commerciales équitables avec les catégories C.1 et C.2, et possiblement, de se formaliser.

**Principes de mise en œuvre.** Tirant les leçons du contexte, la mise en œuvre du PEAJ sera régie par les principes suivants : (1) renforcer la dynamique locale de relance économique ; (2) tous les bénéficiaires (priorité aux plus vulnérables) sont insérés dans une trajectoire de graduation, c'est à dire, de progression économique ; et (3) tous les ménages ciblés bénéficieront d'un appui à l'éducation nutritionnelle.

Le projet comprend trois composantes consacrées respectivement à : (1) la relance économique des bénéficiaires, dans les trajectoires de croissance, en partenariat avec les organisations des bénéficiaires (FNEC, ANGAC) et l'ANDE ; (2) le déploiement de mécanismes financiers adaptés aux besoins des différentes catégories de groupes cibles, et la promotion de l'accès au marché ; et (3) la responsabilisation des acteurs publics et privés, la coordination et la gestion du projet.

- **Composante 1.** Amélioration de la productivité et de la production de chaînes de production de bétail et de miel résilientes, sensibles à la nutrition et inclusives des personnes vulnérables (environ 18,775 millions de Dollars EU).
- **Composante 2.** Promotion d'un accès durable à des services financiers adaptés et renforcement des liens commerciaux (environ 6,018 millions de Dollars EU).

- **Composante 3.** Renforcement des capacités, coordination et gestion du projet (12 millions de Dollars EU).

### **3. Objectifs des ateliers**

#### **Atelier de lancement politique**

L'objectif principal de l'atelier de lancement politique est de faire connaître le projet au grand public tout en marquant le démarrage effectif des actions du projet sur le terrain.

De façon spécifique, il s'agit de :

- Présenter les grandes lignes du projet ainsi que la durée d'exécution ;
- Souligner les principes de mise en œuvre,
- Faire connaître les zones géographiques couvertes, les cibles visées et une idée des conditions d'accès aux appuis du projet,
- Marquer le démarrage officiel du projet à la suite du remplissage de toutes les conditions de démarrage ;
- Installer officiellement l'équipe de l'Unité Nationale de Coordination du PEAJ.

#### **Atelier de lancement technique**

L'objectif global de l'atelier de lancement technique est de permettre au personnel du projet, PEAJ, aux principaux acteurs pré-identifiés pour la mise en œuvre d'améliorer leurs connaissances sur le projet dans son ensemble, de se l'approprier et de recueillir leurs observations et recommandations pour une meilleure exécution.

De façon spécifique, il s'agira de :

- Faciliter l'appropriation du projet à travers :
  - Des présentations sur les objectifs, les résultats attendus, activités, le cadre institutionnel et le, organes de gestion etc. ;
  - Des présentations sur les composantes du projet ;
  - Des présentations sur les aspects spécifiques du projet ;
  - Des présentations sur les principes de mise en œuvre et la stratégie d'intervention ;
  - Des explications sur les hypothèses faites pour la mise en œuvre sur des aspects spécifiques du projet ;
  - Des présentations sur le budget du projet ;
- Présenter et expliquer les rôles et responsabilités de chaque partie prenante et partenaire de mise ;
- Améliorer la compréhension du personnel du projet, des parties prenantes et des acteurs de mise en œuvre sur les règles du FIDA en termes de : Politiques anticorruption et normes d'éthique du FIDA applicable dans la mise en œuvre des projets, (fraude et corruption, abus sexuel et exploitation, harcèlement, transparence et engagement citoyen, violence basée sur le genre, etc.) ;
- Prioriser les stratégies efficaces d'anticipations favorisant la mise en œuvre des activités ;
- Partager le plan de travail des 18 premiers mois de mise en œuvre.

### **4. Résultats attendus**

Les principaux résultats attendus se résument comme suit :

- L'équipe de l'UNC du Projet PEAJ est introduite aux acteurs nationaux et installée par le Ministère de tutelle (MESA) ;

- Le personnel du projet, les acteurs institutionnels et autres parties prenantes sont imprégnés des objectifs, résultats attendus, des stratégies de mise en œuvre, et des arrangements institutionnels et organisationnels du PEAJ ;
- Le personnel du projet, les acteurs institutionnels et autres parties prenantes s'approprient les procédures et divers manuels du PEAJ ;
- Les points de préoccupations des différents acteurs concernant la mise en œuvre des activités sont expliqués à la satisfaction des parties prenantes ;
- Le Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) des 18 premiers mois est partagé ;
- Les thématiques importantes pour l'exécution du projet ont fait l'objet d'échanges, d'approfondissement et de compréhension commune et des propositions concrètes et opérationnelles pour une meilleure conduite des activités ajustées ;

## 5. Dates et lieu des ateliers de lancement

Les ateliers de lancement se dérouleront à Bangui en République Centrafricaine. PRECISER LE LIEU EXACT ICI.

Les ateliers de lancement politique et technique seront organisés en une série conjointe sur une durée de quatre (04) jours de travail.

Le lancement politique sera sur un (01) jour et se déroulera le JJ/MM/AAAA. Il sera automatiquement suivi du lancement technique.

Les travaux de lancement technique s'étaleront sur trois (03) jours et se dérouleront du JJ/MM/AAAA au JJ/MM/AAAA.

Les travaux seront conduits essentiellement sous forme d'exposés sur fond de présentations PowerPoint. Il s'agira de discussions en panels dirigées par les experts et l'équipe de projet. Chaque exposé sera ponctué de questions réponses issus de l'audience ou d'exercice rapide de récapitulation par les experts.

## 6. Participants aux ateliers de lancement

Les participants (au niveau national) aux ateliers de lancement politique et technique sont précisés dans le tableau ci-après.

<b>Structures</b>	<b>Participants (nbre)</b>	<b>Lancement politique</b>	<b>Lancement technique</b>
Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération	1	X	
Ministère des finances et du budget	1	X	
Ministre - MESA	1	X	
MESA / DIRCAB	1	X	
MESA / DGEPSE	1	X	X
MESA / DGSV	1	X	X
Ministère en charge de l'environnement	1	X	X
Ministère en charge du genre et des questions de jeunesse	1	X	X
Ministère en charge +de la nutrition	1	X	X
Agence nationale pour le Développement de l'Élevage (ANDE)	2	X	X
Comité de pilotage du Projet	xxx	X	X
Equipe du PEAJ	26	X	X
Fédération Nationale des Éleveurs de Centrafrique (FNEC)	3	X	X

<b>Structures</b>	<b>Participants (nbre)</b>	<b>Lancement politique</b>	<b>Lancement technique</b>
Association Nationale des Groupements d'Aviculteurs de Centrafrique (ANGAC)	2	X	X
Préfectures	8	X	X
Agence Centrafricaine pour la Formation Professionnelle et l'Emploi (ACFPE)	1	X	X
Centre d'Assistance aux Petites et Moyennes Entreprises et à l'Artisanat (CAPMEA)	1	X	X
École Nationale d'Élevage de Bouar (ENEB),	1	X	X
Institut Supérieur de Développement Rural (ISDR)	1	X	X
Concertation nationale des organisations paysannes de Centrafrique (CNOP-CAF)	1	X	X
Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)	1		X
Programme Alimentaire Mondial (PAM)	1		X
HCR	1		X
Institution Financière Partenaire (Ecobank, BGFI Bank, Orange Money, Autres)	5	X	X
Organisation des Femmes Centrafricaines (OFCA)	1	X	X
Organisation Nationale des Femmes Rurales (ONFR)	1	X	X
Associations des jeunes	1	X	X
Projet PREPAS	1		X
Projet PRAPAM	1		X
Chambre d'Agriculture et de Tourisme (CAT)	2	X	X
Représentant Communes d'élevage	3	X	X
Opérateurs secteur privé			X
Association des commerçants de bétails	1		X

Les Autorités administratives et politiques nationales participeront aux cérémonies officielles de lancement et suivront les échanges en cas de disponibilité.

En plus des participants au niveau national, il y aura la participation active de l'équipe d'experts du FIDA. Au niveau du FIDA, l'atelier regroupera des participants du Bureau sous régional Afrique Centrale, notamment l'équipe Pays du FIDA pour la République Centrafricaine. D'autres participants des différentes divisions techniques du FIDA interviendront à distance.

a) **M. Noel Bataka Koutera, Directeur Pays du FIDA** : Il assurera la représentation du FIDA lors de la cérémonie de lancement du Projet avec les autorités politiques et administratives de la RCA.

b) **Equipe du FIDA** :

- **à distance** : Il s'agit d'une part des différentes divisions et ou services du FIDA en charge de la passation des marchés, de la gestion fiduciaire, du suivi évaluation et des questions d'éthique et principes ainsi que les dimensions transversales (genre, jeune, inclusion sociale, nutrition et environnement). Pour chacune des thématiques de passation des marchés , de suivi évaluation et de gestion financière, il sera question entre autres des présentations entre autres des questions des présentations sur chaque domaine touchant à l'Accord de financement, à la Lettre à l'emprunteur / Bénéficiaire du PEAJ, des risques et goulots d'étranglement dans la mise en œuvre des Projets, des éléments d'attention liées aux procédures du FIDA et les cas pratiques des erreurs comme les dépenses inéligibles avec des questions réponses sur tous les aspects. Pour les questions d'éthiques et principes du FIDA, les présentations et échanges porteront essentiellement sur les politiques du FIDA en matière de fraude et de corruption et en matière de harcèlement et d'abus sexuel. En ce qui concerne les dimensions transversales (genre, jeune, inclusion sociale, nutrition, environnement), il s'agit de relever leurs importances et les modalités de leurs prises en compte.
- **un mix de personnes en présentiel et à distance** : Il s'agit des membres de l'équipe de mission de design du PEAJ. En fonction des expertises fournies lors du design, ils auront divers rôles et responsabilités lors de l'atelier de lancement technique du PEAJ.

## 7. Agenda provisoire

Heure	Activités	Intervenants
<b>Lancement Politique (Jour 1)</b> INSCRIRE LA DATE ICI INSERER LES INFORMATIONS SUR LE LIEN ZOOM		
<b>08h30 – 09h00</b>	Arrivée et Installation des participants Vérification de la connexion internet et test	
<b>09h00 – 10h00</b>	Allocution et Discours divers <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ministre du Plan</li> <li>• Ministre du Budget</li> <li>• Mot du Directeur Pays du FIDA</li> <li>• Représentant des OPA (FNEC/ANGAC)</li> <li>• Ministre de l'Elevage et lancement officiel</li> </ul>	
<b>10h00 – 10h15</b>	Présentation de l'agenda et rappel des objectifs de la cérémonie	
<b>10h15 – 10h45</b>	Présentation succincte du PEAJ : objectifs, résultats attendus, activités et stratégies d'intervention, cadre organisationnel, rôles et responsabilités des principaux acteurs Echanges sur la présentation	
<b>10h45 – 11h00</b>	Présentation et installation officielle de l'équipe de projet	
<b>11h00 – 11h15</b>	Pause-Café et photo de famille	
<b>11h15 – 12h20</b>	Rencontre de haut niveau (Ministres, Directeur Pays, PAM) Point de presse	

Heure	Activités	Intervenants
	Départ des officiels	
<b>12h30 – 13h30</b>	Pause-Déjeuner	
	<b>Fin de la cérémonie de lancement politique</b>	
<b>Lancement Technique (Jour 1)</b> INSCRIRE LA DATE ICI INSERER LES INFORMATIONS SUR LE LIEN ZOOM		
<b>12h30 – 13h30</b>	Ouverture de l'atelier technique	
<b>13h30 – 13h45</b>	Introduction de l'atelier : objectifs, résultats attendus et programme	
<b>13h45 – 14h15</b>	Tour de table pour présentation des participants	
<b>14h15 – 14h45</b>	Directives du FIDA contre l'exploitation et le harcèlement sexuels	
<b>14h45 – 15h30</b>	Directives du FIDA – Prévention de la fraude et de la corruption	
<b>15h30 – 16h15</b>	Transparence et Engagement citoyen	
<b>16h15 – 17h15</b>	Dynamiques institutionnelles de mise en œuvre (présentation et échanges) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourquoi le PEAJ ?</li> <li>• Aspects institutionnels</li> <li>• Arrimage du Projet avec les politiques et stratégies Nationales</li> <li>• Processus de consultation nationale lors du design et Appropriation nationale</li> </ul>	
<b>17h15 – 17h30</b>	Pause-Café et fin de jour 1	
<b>Lancement Technique (Jour 2)</b> INSCRIRE LA DATE ICI INSERER LES INFORMATIONS SUR LE LIEN ZOOM		
<b>08h30 – 09h00</b>	Arrivée et Installation des participants Vérification de la connexion internet et test	
<b>09h00 – 09h15</b>	Récapitulatif de la journée 1	
<b>09h15 – 10h15</b>	Vue d'ensemble sur le Projet <ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectifs, cibles et zones d'intervention</li> <li>• Composantes et effets</li> <li>• Montage institutionnel et ancrage</li> <li>• Stratégies et mode opératoire ;</li> <li>• Cadre logique résumé (résultats attendus du projet)</li> </ul>	
<b>10h15 – 10h30</b>	Pause-Café	
<b>10h30 – 11h30</b>	Présentation sur la stratégie de ciblage, les rôles de chaque acteurs partie prenante dans le ciblage  Discussions et échanges	
<b>11h30 – 13h00</b>	Thématique transversales (présentation et échanges) – Partie 1 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Environnement et CC</li> <li>• SECAP</li> <li>• Principes du FIDA en matière de nutrition, genre et inclusion des jeunes, PDI et PvH</li> </ul> Discussions et échanges	

Heure	Activités	Intervenants
<b>13h00 – 13h45</b>	Pause-Déjeuner	
<b>14h00 – 15h00</b>	Thématique transversales (présentation et échanges) – Suite & Fin <ul style="list-style-type: none"> <li>• Environnement et CC</li> <li>• SECAP</li> <li>• Principes du FIDA en matière de nutrition, genre et inclusion des jeunes, PDI et PvH</li> </ul> Discussions et échanges	
<b>15h00 – 17h15</b>	Gestion financière du projet (présentation et échanges) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Principes de gestion financière</li> <li>• Control interne</li> <li>• Gestion de cash-flow et décaissements</li> <li>• Responsabilité fiduciaire, rapports financiers et audits...</li> <li>• ICP</li> <li>• Manuel de procédures administrative, comptable, financière</li> </ul> Discussions et échanges	
<b>17h15 – 17h30</b>	Pause-Café et fin de jour 2	
<b>Lancement Technique (Jour 3)</b> INSCRIRE LA DATE ICI INSERER LES INFORMATIONS SUR LE LIEN ZOOM		
<b>08h30 – 09h00</b>	Arrivée et Installation des participants Vérification de la connexion internet et test	
<b>09h00 – 09h15</b>	Récapitulatif de la journée 2	
<b>09h15 – 10h15</b>	Passation des marchés (présentation et échanges) – Partie 1 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Généralités sur les nouvelles procédures en PM</li> <li>• Principes généraux et outils applicables</li> <li>• Matrice des risques</li> <li>• Seuils de passation des marchés et procédures applicables au PEAJ</li> <li>• Seuils de demande d'ANO a priori / examen a posteriori</li> <li>• Système NOTUS</li> <li>• ICP –CMT</li> <li>• Manuel de passation des marchés</li> </ul> Discussions et échanges	
<b>10h15 – 10h30</b>	Pause-Café	
<b>10h30 – 11h45</b>	Passation des marchés (présentation et échanges) – Suite & Fin  Discussions et échanges	
<b>11h45 – 12h30</b>	Présentation sur les modèles d'affaire du PEAJ, et sur la filiarisation – Partie 1	

Heure	Activités	Intervenants
	Discussions et échanges	
<b>12h30 – 13h30</b>	Pause-Déjeuner	
<b>13h30 – 14h45</b>	Présentation sur les modèles d'affaire du PEAJ, et sur la filiarisation – Suite & Fin (jeu de rôle) Travaux de groupe et restitution en plénière Discussions et échanges	
<b>14h45 – 16h30</b>	Suivi & Evaluation (présentation et échanges) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Généralités sur les principes du FIDA en Suivi &amp; Evaluation</li> <li>• Outils et exigences du suivi évaluation</li> <li>• Rapportage et fréquences exigées</li> <li>• Cadre logique détaillé du projet et hypothèses</li> <li>• Rôles et responsabilités dans le dispositif de suivi &amp; évaluation</li> <li>• Autres</li> </ul>	
<b>16h30 – 17h30</b>	Suivi du Projet par les instances nationales et les OSC <ul style="list-style-type: none"> <li>• Exigences de résultats</li> <li>• Rôles des structures de suivi</li> <li>• Coordination</li> <li>• Accompagnement nationale</li> <li>• Comité de pilotage</li> <li>• Orientations nationales</li> <li>• Rôle des OSC</li> </ul>	
<b>17h30 – 17h45</b>	Pause-Café et fin de jour 3	
<b>Lancement Technique (Jour 4)</b> INSCRIRE LA DATE ICI INSERER LES INFORMATIONS SUR LE LIEN ZOOM		
<b>08h30 – 09h00</b>	Arrivée et Installation des participants Vérification de la connexion internet et test	
<b>09h00 – 09h15</b>	Récapitulatif de la journée 2	
<b>09h15 – 10h15</b>	Documents de référence pour la mise en œuvre du projet (Présentation et échanges) – Partie 1 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accords de financement</li> <li>• Lettre à l'Emprunteur (LTB)</li> <li>• DCP, PIM et COSTAB (Les livres Sacrés du projet)</li> <li>• Manuel de décaissement,</li> <li>• PTBA des 18 premiers mois</li> <li>• PPM des 18 premiers mois</li> </ul>	
<b>10h15 – 10h30</b>	Pause-Café	
<b>10h15 – 12h30</b>	Documents de référence pour la mise en œuvre du projet (Présentation et échanges) – Suite & Fin <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accords de financement</li> <li>• Lettre à l'Emprunteur (LTB)</li> <li>• DCP, PIM et COSTAB (Les livres Sacrés du projet)</li> <li>• Manuel de décaissement,</li> <li>• PTBA des 18 premiers mois</li> </ul>	

Heure	Activités	Intervenants
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PPM des 18 premiers mois</li> </ul>	
<b>12h30 – 13h30</b>	Pause-Déjeuner	
<b>13h30 – 15h00</b>	Parole aux intervenants participants et Questions diverses  Engagement divers pour les 18 prochains mois	
<b>15h00 – 15h30</b>	Clôture et fin de l'atelier de lancement	
<b>15h30 –</b>	Départ des participants	

---



Investir dans les populations rurales

## République centrafricaine

---

### Projet Elevage et Appui aux Jeunes

### Rapport de conception

### Annexe 9: Matrice Intégrée des Risques du Projet (IPRM)

Dates de mission: Du 07 au 27 mai 2023

Date du document: 24/10/2023

Identifiant du projet 2000004022

Numéro du rapport: 6536-CF

Afrique de l'Ouest et du Centre  
Département de la gestion des programmes



## Sommaire general

Catégorie de risque / Sous-catégorie	Risque inherent	Risque résiduel
<b>Contexte national</b>	<b>Élevé</b>	<b>Substantiel</b>
<i>Engagement politique</i>	<i>Élevé</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Gouvernance</i>	<i>Élevé</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Macroéconomie</i>	<i>Élevé</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Fragilité et sécurité</i>	<i>Élevé</i>	<i>Substantiel</i>
<b>Stratégies et politiques sectorielles</b>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>
<i>Alignement des politiques</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Élaboration et mise en œuvre des politiques</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<b>Contexte environnemental et climatique</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<i>Vulnérabilité du projet aux conditions environnementales</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Vulnérabilité du projet aux impacts des changements climatiques</i>	<i>Élevé</i>	<i>Moyen</i>
<b>Portée du projet</b>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>
<i>Pertinence du projet</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Solidité technique</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<b>Capacités institutionnelles d'exécution et de viabilité</b>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>
<i>Modalités d'exécution</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Suivi-évaluation des dispositifs</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<b>Gestion financière du projet</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<i>Organisation et dotation en personnel du projet</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Budgétisation du projet</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Flux de fonds et procédures de décaissement du projet</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Contrôles internes du projet</i>	<i>Élevé</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Information comptable et financière du projet</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Audit externe du projet</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<b>Passation des marchés relatifs au projet</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Substantiel</b>
<i>Cadre juridique et réglementaire</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
<i>Responsabilité et transparence</i>	<i>Élevé</i>	<i>Élevé</i>
<i>Capacités en matière de passation des marchés publics</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Processus de passation des marchés publics</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
<b>Impact environnemental, social et climatique</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<i>Conservation de la biodiversité</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Efficience des ressources et prévention de la pollution</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Faible</i>
<i>Patrimoine culturel</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
<i>Peuples autochtones</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Faible</i>
<i>Conditions de travail</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Santé et sécurité communautaires</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Réinstallation et réinsertion économique des populations</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Émissions de gaz à effet de serre</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
<i>Vulnérabilité des populations cibles et des écosystèmes aux fluctuations et aléas climatiques</i>	<i>Élevé</i>	<i>Moyen</i>

Catégorie de risque / Sous-catégorie	Risque inherent	Risque résiduel
<b>Parties prenantes</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<i>Coordination/participation des parties prenantes</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Doléances des parties prenantes</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<b>Risque global</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>

<b>Contexte national</b>	<b>Élevé</b>	<b>Substantiel</b>
<b>Engagement politique</b>	<b>Élevé</b>	<b>Substantiel</b>
<p><b>Risque:</b></p> <p>Certains acteurs politiques se sont opposés au dernier référendum qui a abouti à une nouvelle constitution. En vertu de cette nouvelle constitution, le président en exercice pourrait solliciter un troisième mandat. Tout ceci pourrait constituer une source d'aggravation des tensions politiques et sécuritaires, lesquelles peuvent affecter la capacité du Gouvernement à améliorer les politiques et à tenir ses engagements politiques.</p>	Élevé	Substantiel
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>o Dès son démarrage, le PEAJ engagera les actions prévues en matière d'accompagnement du cadre politique, afin de bénéficier du contexte actuel relativement favorable pour ces actions de réforme.</p> <p>o Il est aussi à espérer que les actions du PEAJ pour le développement économique (notamment la promotion des emplois jeunes, la graduation de vulnérables et la pacification des relations entre éleveurs et agriculteur), contribueront à réduire la gravité d'une nouvelle potentielle crise. En effet, les populations bénéficiaires seront moins enclines à supporter une situation conflictuelle.</p>		
<b>Gouvernance</b>	<b>Élevé</b>	<b>Substantiel</b>
<p><b>Risque:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pratique de favoritisme dans la sélection des bénéficiaires de l'accès aux mécanismes financiers pour la recapitalisation et l'insertion des jeunes, des femmes et autres vulnérables dans les chaînes de valeur</li> <li>• Défaillance au niveau de l'administration des ressources et tendance à l'utilisation des méthodes non conformes telles que la corruption, la fraude, etc.</li> <li>• Défaillance des mécanismes de redevabilité qui pourraient empêcher les activités du projet d'atteindre bénéficiaires finaux du projet</li> </ul>	Élevé	Substantiel

<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o La démarche pour le ciblage des bénéficiaires responsabilise les communautés (autorités coutumières, chefs de village, organisations fédératives des bénéficiaires - FNEC et ANGAC)</li> <li>o Le manuel d'implémentation consacrera les procédures pour la sélection des bénéficiaires et leur accès aux biens et services délivrés par le PEAJ, lesquelles sont conçues pour prévenir, détecter, enquêter et sanctionner les cas de fraude, de corruption et autres irrégularités financières.</li> <li>o L'UGP et ses antennes assureront le suivi rigoureux de la mise en œuvre de ces procédures</li> <li>o Par ailleurs, un code de conduite, de déontologie et une charte d'audit, seront intégrés au manuel d'implémentation, afin de renforcer la gouvernance du Projet.</li> <li>o Les voies de recours pour les plaintes seront aussi intégrées au manuel.</li> <li>o Mécanisme de redevabilité mutuelle pour toutes les parties prenantes. Un mécanisme de redevabilité mutuelle solide et convivial doit être mis en place dans le cadre du projet. Un tel mécanisme sera convenu par les entités d'exécution (c'est-à-dire les parties prenantes du projet, tant les agences spécialisées et les prestataires techniques du gouvernement que les OP et les ONG), qui seront responsables de la mise en œuvre des actions. Les informations sur le projet doivent être partagées avec les entités de mise en œuvre et les bénéficiaires, pour permettre aux parties prenantes qui bénéficient du projet de participer de manière plus proactive à sa mise en œuvre. Le mécanisme doit être utilisé pour dialoguer avec les parties prenantes afin de recevoir et de traiter les commentaires et les observations, ainsi que les plaintes. Les résultats du mécanisme de redevabilité seront présentés lors des réunions mensuelles de revue. Il servira à éclairer la prise de décision concernant l'amélioration des services rendus aux bénéficiaires et l'anticipation des mesures à prendre pour s'assurer que le projet livre les résultats attendus dans les délais</li> <li>o Audit interne se fera de façon périodique - pourra être orienté en fonction des principaux risques qui seront signalés dans la mise en œuvre du projet.</li> <li>o Les comptes du projet seront audités annuellement par un cabinet d'audit externe dont les termes de référence et les rapports finaux seront approuvés et révisés par le FIDA.</li> <li>o Le compte désigné sera géré un système de double signature dont les signataires seront autorisés et approuvés par le FIDA.</li> </ul>		
<p><b>Macroéconomie</b></p>	<b>Élevé</b>	<b>Substantiel</b>
<p><b>Risque:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Selon la BAD, la croissance du pays devrait se poursuivre en 2023 (2,0 %) et 2024 (2,9 %), tirant particulièrement profit des perspectives prometteuses pour les secteurs primaire (+4,1 % et +5,3 %) et tertiaire (+3,2 % et +3,9 %) en 2023 et 2024, respectivement. Ces perspectives dépendront fortement de la sécurité à l'intérieur du pays et dans le corridor avec le Cameroun, du financement du budget public et des approvisionnements en carburant. Selon le FMI, les perspectives sont incertaines et dépendent d'une reprise partielle de l'aide budgétaire et d'un renforcement substantiel des politiques économiques.</li> <li>• Les institutions de financement ne sont pas enclines à offrir des services de prêts aux acteurs des chaînes de valeur, notamment les jeunes et les vulnérables.</li> </ul>	Élevé	Substantiel
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Dans l'ensemble, à travers ses interventions, le PEAJ contribuera à réaliser les perspectives de croissance dans le secteur primaire. Par ailleurs, le PEAJ apporte une contribution à l'amélioration des politiques du secteur de l'élevage et de la mise en œuvre des politiques du secteur de l'élevage : plan d'investissement basé sur des instruments de mise en œuvre des politiques ; capacitation du Ministère de l'Élevage et de ses démembrements ; capacitation des organisations des éleveurs. Enfin, le PEAJ apportera une contribution notable à la paix, à travers le dialogue structuré entre agriculteurs et éleveurs, dans le cadre de la promotion de la transhumance responsable.</li> <li>o Les institutions de financement ont expliqué que la liquidité n'est pas un problème. Elles ont reconnu que le mécanisme de partage des risques que le projet mettra en place, permet de régler ce problème. Sur cette base, les institutions de financement partenaires sont déjà sélectionnées et seront contractualisées dès le démarrage du projet</li> </ul>		

<b>Fragilité et sécurité</b>	<b>Élevé</b>	<b>Substantiel</b>
<p><b>Risque:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La continuation de la crise sécuritaire en RCA : attaques armées ; agressions criminelles armées ; enlèvement des travailleurs du projet ; manifestations et violences communautaires ; vol du matériel didactique et d'articles non-alimentaires ; harcèlement par le personnel de sécurité des groupes armés non étatiques, y compris EAS/HS ; accidents surtout de circulation liée au mauvais état des routes</li> <li>• Le récent référendum constitutionnel a abouti à l'adoption d'une nouvelle constitution. Il n'est pas exclu que les forces politiques qui n'étaient pas favorable au référendum posent des actions qui affectent la sécurité</li> </ul>	Élevé	Substantiel
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o La couverture géographique s'étend progressivement au fur et à mesure que les conditions de sécurité s'améliorent dans les nouvelles zones</li> <li>o Sur la base de l'expérience avec les projets existants, développer un plan spécifique pour assurer un service minimum sur le terrain lorsque les conditions sécuritaires se dégradent.</li> <li>o Plus spécifiquement, le plan reposera largement sur les partenaires de mise en œuvre locaux qui disposent d'une bonne connaissance du terrain, et sont moins susceptibles d'être attaqués</li> <li>o L'utilisation du logiciel de gestion TOMPRO avec un accès en ligne via le cloud permettra au projet de continuer à fonctionner en cas de détérioration de la situation avec une limitation de mouvement. De plus, ces instruments assureront la sauvegarde des données du projet.</li> <li>o Le projet favorisera les options moins risquées pour la gestion de la caisse au niveau des antennes afin de limiter la manipulation de cash. Ce qui permettra d'éviter de beaucoup exposer le staff du projet ainsi que les ressources du projet d'une manière générale.</li> </ul>		
<b>Stratégies et politiques sectorielles</b>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>
<b>Alignement des politiques</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<p><b>Risque:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans l'ensemble, les politiques du MESA sont assez concordantes avec les priorités du FIDA. Les deux principaux problèmes restent l'absence des instruments de mise en œuvre et la faible capacité des institutions publiques pour la mise en œuvre et le suivi.</li> <li>• Le pays est aussi engagé dans diverses dynamiques de revue de ses politiques en matière de genre, des jeunes, de la digitalisation...</li> </ul>	Moyen	Faible
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Renforcement des capacités des parties prenantes sur les politiques et développement des mesures adéquates de mise en place du cadre adéquat de durabilité des activités</li> <li>o Plus spécifiquement, il est prévu d'appuyer le MESA à se doter d'un plan d'investissement basé sur des instruments (y compris financiers) de mise en œuvre. Ce plan d'investissement étant basé sur les instruments de politique, il permettra une amélioration notable de la qualité de la politique de l'élevage.</li> <li>o Des ajustements stratégiques peuvent être considérés à la revue à mi-parcours.</li> <li>o De même, des appuis similaires sont prévus en matière de politique genre, jeunes, digitalisation... Les instruments de politique qui seront promus par le PEAJ permettront une amélioration notable de la qualité de ces politiques pour avoir des effets transformationnels sur le genre, les jeunes et la promotion du digital.</li> </ul>		
<b>Élaboration et mise en œuvre des politiques</b>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>

<p><b>Risque:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans l'ensemble, si les politiques sont cohérentes avec les objectifs du FIDA, leur formulation reste vague, non liée au budget, non traduits en instruments de mise en œuvre.</li> <li>• Ceci génère une impossibilité pour le MESA d'assurer une harmonisation des actions des différents intervenants, et un alignement de ces interventions sur la politique gouvernementale.</li> </ul>	Moyen	Moyen
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>o Le PEAJ prévoit d'appuyer l'instrumentation de la politique de l'élevage. Par ailleurs, le renforcement du système de planification, suivi-évaluation, y inclus la digitalisation, constituent autant de mesures pour contribuer à améliorer l'élaboration et la mise en œuvre des politiques.</p> <p>o Par ailleurs, il y aura des espaces de concertation et coordination avec les partenaires pour des pratiques harmonisées en matière d'appui (notamment financement pour éviter les comportements opportunistes)</p> <p>o Enfin, il y aura l'organisation de rencontres périodiques (mensuelles) coordonnées par les 2 ministères (agriculture et élevage).</p>		
<p><b>Contexte environnemental et climatique</b></p>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<p><b>Vulnérabilité du projet aux conditions environnementales</b></p>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<p><b>Risque:</b></p> <p>Feux de brousse et inondations qui affectent les activités des populations rurales. Ces conditions peuvent conduire à la perte de gibier, l'appauvrissement des sols, la destruction de la végétation, la destruction des infrastructures, la transhumance précoce, la dissémination des maladies d'origine hydrique et autres maladies animales et humaines.</p>	Moyen	Faible
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>o Le renforcement des systèmes d'alerte précoce pour une meilleure préparation des populations face aux risques environnementaux</p> <p>o L'intégration de l'agriculture et de l'élevage comme mesure de protection de l'environnement, et de renforcement de la résilience des producteurs.</p> <p>o La conduite d'études d'impact environnemental pour les sous-projets dont le risque environnemental et social est jugé substantiel ou modéré suite au screening</p> <p>o L'intensification durable et responsable des activités d'élevage sur les chaînes de valeur, en prenant en compte la protection de l'environnement par la vulgarisation des normes environnementales et les appuis pour l'adoption de technologies vertes (équipements pour l'aviculture utilisant l'énergie solaire, gestion de l'eau et des eaux usées au niveau des abattoirs</p> <p>o Le renforcement des capacités des institutions gouvernementales et des bénéficiaires sur la gestion des ressources naturelles et la protection de l'environnement</p> <p>o La promotion des sources d'énergie vertes ou moins polluantes (foyers améliorés, gaz, solaire), et l'utilisation des déchets organiques pour la production d'énergie (bio digesteurs) et de la bouse de vache comme fertilisants biologiques.</p>		
<p><b>Vulnérabilité du projet aux impacts des changements climatiques</b></p>	<b>Élevé</b>	<b>Moyen</b>
<p><b>Risque:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prolongation des périodes de fortes pluies et d'inondations suivies de longues périodes de sécheresse et d'aridité avec des conséquences multiples : la baisse de revenus tirés de l'élevage, de l'agriculture et de l'exploitation forestière, les baisses de production animales et végétales, l'insécurité alimentaire, la transhumance précoce</li> <li>• Les températures extrêmes en particulier ont pour conséquences : le tarissement des points d'eau, la raréfaction des aires de pâturage, la baisse de la productivité des animaux, la disparition d'espèces animales, et d'une manière générale la baisse des revenus et des productions animales, et végétales.</li> </ul>	Élevé	Moyen

<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Promotion des techniques intelligentes face aux climats dans le cadre des Champs écoles agropastoraux (CEAP) comme l'intégration agriculture élevage, la valorisation du compost, les associations, les rotations, la RNA.</li> <li>o La promotion des pratiques d'élevage adaptées au changement climatique, pour l'élevage de poules (choix de la race, appuis en kit contenant des abreuvoirs, la prophylaxie et les vaccins, les formations), des petits ruminants (moutons et chèvres, porcs)</li> <li>o La vulgarisation des informations climatiques pour permettre aux bénéficiaires de se préparer face aux phénomènes climatiques extrêmes à travers les plateformes digitales, les radios communautaires et les formations des bénéficiaires</li> <li>o La diversification des moyens de subsistance</li> <li>o Construction ou réhabilitation d'infrastructures résilientes au climat (sur toutes les chaînes de valeur ciblées)</li> </ul>		
<p><b>Portée du projet</b></p>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>
<p><b>Pertinence du projet</b></p>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>
<p><b>Risque:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le projet a bien identifié les trois catégories de groupes cibles et leurs besoins, ainsi que les mesures de réponses appropriées qui seront déployées, en se basant notamment sur les leçons apprises des expériences du FIDA ailleurs ainsi que celles d'autres bailleurs dans le pays.</li> <li>• Le principal risque est la capacité des partenaires de mise en œuvre à déployer ces mesures de façon effective. La responsabilisation des organisations des bénéficiaires comme partenaire de mise en œuvre est une condition de durabilité.</li> <li>• L'autre risque est la capacité de l'unité de gestion du projet à assurer un bon suivi de la mise en œuvre par les partenaires.</li> </ul>	Moyen	Moyen
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Les actions de capacitation des partenaires de mise en œuvre ont été bien identifiées, décrites, budgétisées et planifiées.</li> <li>o Le système de suivi-évaluation du projet est aussi conçu pour permettre d'assurer que les partenaires de mise en œuvre suivent la bonne trajectoire.</li> <li>o Le projet évitera de se substituer aux acteurs, en ne prenant aucune fonction au-delà de son rôle de facilitation.</li> <li>o Le fait que le projet reste dans son rôle de facilitateur promouvra des relations d'affaires équitables (bénéfiques pour chacun) entre les acteurs ; ces relations constituent la racine même de la durabilité.</li> </ul>		
<p><b>Solidité technique</b></p>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<p><b>Risque:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le PEAJ repose sur trois dimensions techniques critiques : (1) des solutions adaptées à chacune des trois catégories de groupes cibles ; (2) l'insertion des bénéficiaires dans un parcours de graduation ; et (3) la promotion des chaînes d'approvisionnement locales connectées aux marchés dans les bassins, et tirés par des opérateurs locaux en relation avec les organisations des bénéficiaires. La maîtrise de ces dimensions par les cadres de l'Unité de Gestion du Projet, et par les partenaires est indispensable.</li> <li>• Par ailleurs, la capacité de l'unité de coordination du projet à gérer les relations avec les partenaires de mise en œuvre et à assurer la reddition des comptes est critique pour le succès de la mise en œuvre.</li> </ul>	Moyen	Faible

<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Les actions pour renforcer les capacités des cadres de l'UGP, du Ministère, et des partenaires de mise en œuvre, notamment en matière d'approches pour la graduation des bénéficiaires, de promotion des chaînes d'approvisionnement locales, et de solutions spécifiques aux trois catégories de groupes cibles sont bien identifiées, budgétisées et planifiées.</li> <li>o Le manuel des procédures devra être explicite sur le suivi des partenaires de mise en œuvre par l'Unité de Gestion du Projet, sur les mesures pour assurer la reddition des comptes.</li> <li>o Le manuel sera préparé avant le démarrage de la mise en œuvre.</li> <li>o Les actions de capacitation des acteurs seront lancées dès le démarrage avec des assistances techniques spécifiques prévues pour appuyer tous les groupes.</li> <li>o Les conventions et TDR pour ces différents acteurs sont élaborés et joint dans le PIM et prévoit des dispositions de mesures de performances.</li> <li>o Le suivi-évaluation permettra de faire le point et de renforcer ces mesures, au besoin</li> </ul>		
<p><b>Capacités institutionnelles d'exécution et de viabilité</b></p>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>
<p><b>Modalités d'exécution</b></p>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>
<p><b>Risque:</b></p> <p>Retard dans le démarrage du projet, comme cela a été observé pour les précédents projets</p>	Moyen	Moyen
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Les mécanismes financiers seront finalisés avant le démarrage du projet.</li> <li>o Les institutions de financement partenaires ont été identifiés sur la base d'une sélection rigoureuse, et les contrats de partenariat seront prêts, aussi, avant le démarrage.</li> <li>o De même, les autres partenaires clés publics (ANDE) et privés (FNEC et ANGAC) sont aussi connus, et les contrats seront prêts avant le démarrage.</li> <li>o Les procédures de passation des marchés souples ont été adoptées pour l'acquisition des kits de production en responsabilisant les bénéficiaires, ce qui devrait permettre d'éviter les retards enregistrés avec les projets en cours. Le recrutement du personnel du projet sera anticipé.</li> <li>o Le manuel d'implémentation sera préparé avant le démarrage.</li> <li>o De l'assistance technique est programmées pour renforcer les capacités de tous ces acteurs</li> <li>o Des partenariats avec des agences spécialisées des Nations unies sont prévues pour délivrer certains biens et services</li> </ul>		
<p><b>Risque:</b></p> <p>Difficulté potentielle des acteurs à concrétiser leur vision en matière de construction / opérationnaliser les chaînes de valeur</p>	Moyen	Moyen
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Recrutement d'un opérateur/facilitateur de l'agrégation agricole qui accompagnera la construction des clusters ou chaînes d'approvisionnement dans les différentes zones, y inclus la capacitation des acteurs, la promotion des agrégateurs et autres entreprises locales.</li> </ul>		
<p><b>Risque:</b></p> <p>Faible capacité et disponibilité limitée des prestataires et partenaires nationaux</p>	Moyen	Moyen

<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Les opérateurs de mise en œuvre ont été identifiés sur la base de compétences confirmées à partir d'une étude diagnostic préalable.</li> <li>o Des mesures d'appuis à la formation/renforcement des capacités de certains de ces opérateurs clés sont prévues.</li> <li>o Il est aussi prévu d'accompagner la FNEC et l'ANGAC, par l'assistance technique périodique, avec sevrage progressif, d'une expertise internationale.</li> </ul>		
<p><b>Suivi-évaluation des dispositifs</b></p>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>
<p><b>Risque:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les expériences précédentes et en cours au sein du portefeuille du FIDA ressortent les difficultés dans la mise en œuvre de l'étude de référence (18 mois dans le cas du PRAPAM) et du système de suivi &amp; évaluation (3 ans dans le cas du PREPAS). Ces faibles de capacités institutionnelles et de disponibilité d'expertise peuvent retarder davantage la mise en œuvre et biaiser la mesure des indicateurs du projet</li> <li>• Faible qualité des données et de capacités des acteurs.</li> </ul>	Moyen	Moyen
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des capacités des acteurs. Le projet prévoit renforcer les capacités institutionnelles du MESA, et la capacité technique des cadres du projet et des OP sur les aspects de S&amp;E. Il est prévu pour cette activité la mobilisation d'une expertise (internationale).</li> <li>• Pour l'étude de référence et la mise en place du SSE digital, une Assistance Technique (individuelle) sera mobilisée pour accompagner les travaux du prestataire de services.</li> <li>• Mise en place de systèmes de collecte d'analyse, de traitement des données et de redevabilités mutuelles. La mise en place de ces systèmes impliquera fortement les acteurs nationaux (MESA, OP) et les personnels du projet qui seront aussi capacités durant ce processus. Leur compréhension des systèmes est gage de fourniture de données et d'informations adaptées d'une part et de pérennisation après intervention.</li> </ul>		
<p><b>Gestion financière du projet</b></p>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<p><b>Organisation et dotation en personnel du projet</b></p>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<p><b>Risque:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Compétences en gestion financière de projets soient déficitaires</li> </ul>	Substantiel	Moyen
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recrutement de l'équipe de gestion financière sur la base de TDR approuvés par le FIDA.</li> <li>- Formation du staff en matière de gestion fiduciaire et de rapportage comptable et financier.</li> <li>- Participation systématique aux ateliers régionaux périodiques du personnel en charge des finances par le Département des services de gestion financière (FMD) du FIDA.</li> <li>- Cours obligatoires à tout le personnel, dès le démarrage du projet sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>1) La politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations ; et</li> <li>2) La politique du FIDA sur la prévention et la réponse au harcèlement sexuel, à l'exploitation et aux abus sexuels.</li> </ul> </li> </ul>		
<p><b>Budgétisation du projet</b></p>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<p><b>Risque:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lenteurs dans le processus de préparation du PTBA qui pourraient retarder la mise en œuvre des activités.</li> <li>- Survenance des dépenses non autorisées</li> </ul>	Substantiel	Moyen

<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation claire et détaillée du processus budgétaire selon les prescriptions du FIDA dans le manuel de gestion administrative et financière du projet.</li> <li>- Renforcement des capacités des parties prenantes à la préparation des PTBA.</li> <li>- Approbation du PTBA + ANO PTBA FIDA disponible au plus tard le 30 novembre – anticiper sur le plan de passation de marchés.</li> <li>- Elaboration d'un plan de trésorerie trimestriel pour le compte désigné – prévision sur la période des 2 trimestres à venir.</li> <li>- en place d'un système de suivi budgétaire adéquat.</li> </ul>		
<p><b>Flux de fonds et procédures de décaissement du projet</b></p>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<p><b>Risque:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les fonds ne soient pas utilisés aux fins prévues en raison d'un manque d'optimisation des ressources et d'économie</li> <li>- Faible taux de décaissement des projets en cours</li> <li>- Non prise en compte des contributions en nature</li> </ul>	Substantiel	Moyen
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des capacités en termes de procédures de décaissement du FIDA.</li> <li>- Valorisation et prise en compte des contributions en nature et en industrie du Gouvernement et des bénéficiaires. Le Manuel sur le décaissement des prêts pour les projets directement supervisés par le FIDA servira de cadre.</li> <li>- Ouverture d'un compte désigné pour les fonds FIDA et d'un compte d'exploitation distincts dans une banque commerciale à Bangui-République centrafricaine, banque acceptable pour le FIDA, afin d'éviter le mélange des fonds et de faciliter les rapprochements bancaires et autres rapports clés.</li> <li>- Désignation des signataires pour le compte désigné.</li> <li>- Demande d'accès et activation de la plateforme ICP.</li> </ul>		
<p><b>Contrôles internes du projet</b></p>	<b>Élevé</b>	<b>Substantiel</b>
<p><b>Risque:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Non-respect des dispositions du manuel des procédures de gestion</li> <li>- Ségrégation des tâches non respectée.</li> <li>- Les actifs du projet pourraient ne pas être suffisamment sauvegardés</li> <li>- Insuffisance lors de l'enregistrement des actifs dans le registre des actifs, actifs non codés.</li> </ul>	Élevé	Substantiel
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Implémentation d'un manuel des procédures administratives comptables et financières approuvé par le FIDA. Ce manuel sera utilisé pour sauvegarder et protéger les politiques financières et comptables et leur mise en œuvre. Le manuel des procédures détaillera les procédures de contrôle interne, selon les meilleures pratiques.</li> <li>- Respect des règles de séparation des tâches incompatibles</li> <li>- Indépendance de l'auditeur interne. La fonction d'audit interne sera confiée à l'inspection général des finances du ministère des finances et du budget de la République Centrafricaine avec le soutien de l'inspecteur central administration qui seront renforcés, sur une base d'interventions trimestrielles</li> <li>- Planning mensuel d'audit interne</li> </ul>		
<p><b>Information comptable et financière du projet</b></p>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<p><b>Risque:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Retard dans la mise en place d'un système de comptabilité.</li> <li>- Capacité insuffisante dans l'utilisation du logiciel comptable.</li> <li>- Faible qualité des IFRs – qualité insuffisance des informations financières du projet.</li> <li>- Incohérence dans la tenue de la comptabilité et la présentation des états financiers, tenant compte des normes acceptables par le FIDA.</li> </ul>	Substantiel	Moyen

<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place du logiciel de gestion comptables et financière approuvé par le FIDA, formation immédiate des utilisateurs.</li> <li>- Adoption de normes comptables acceptables par le FIDA. La comptabilité du PEAJ sera tenue conformément au SYCEBUNOL, et à travers l'utilisation d'un logiciel de gestion comptable et financière de projet adapté. Ce logiciel doit être capable de préparer les états financiers et autres rapports nécessaires qui seront reflétés dans l'accord de subvention et de prêt.</li> <li>- Implémentation d'un manuel des procédures administratives comptables et financières approuvé par le FIDA. Ce manuel sera utilisé pour sauvegarder et protéger les politiques financières et comptables et leur mise en œuvre en s'assurant que : (i) les fonds ne sont utilisés qu'aux fins prévues de manière efficace et économique ; (ii) la préparation de rapports financiers intermédiaires (IFR) périodiques précis, fiables et opportuns au FIDA après la fin de 6 mois de l'exercice financier.</li> <li>- Renforcement des capacités du personnel et comptable.</li> </ul>		
<p><b>Audit externe du projet</b></p>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<p><b>Risque:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inadéquation des termes de référence de l'auditeur externe.</li> <li>- Retard lors de la soumission du rapport d'audit en retard au-delà de la date limite</li> </ul>	Substantiel	Moyen
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soumission des termes de référence de l'audit externe au FIDA pour validation.</li> <li>- Recrutement d'un auditeur externe</li> </ul>		
<p><b>Passation des marchés relatifs au projet</b></p>	<b>Substantiel</b>	<b>Substantiel</b>
<p><b>Cadre juridique et réglementaire</b></p>	<b>Faible</b>	<b>Faible</b>
<p><b>Risque:</b></p> <p>Risque de corruption due à la fraude, la coercition, la collusion lors de la passation des marchés, conduisant à une mauvaise passation des marchés</p>	Faible	Faible
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Il existe une Loi N° 08. 017 portant code de marchés publics et délégations de service public en République centrafricaine et des textes réglementaires relatifs aux marchés publics. Il s'agit entre autres du Décret N°08.321 du 05 septembre 2008 portant organisation et fonctionnement de la Direction Générale des Marchés Publics, le Décret 09.058 du 27 février portant organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, etc.</li> <li>o Le projet doit respecter les obligations des directives du FIDA "Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets" dans ce domaine et utiliser les dispositions du Guide de passation des marchés du FIDA.</li> <li>o S'assurer qu'au niveau du projet le public a accès aux informations relatives à la passation des marchés initiée à son niveau. Par exemple, en publiant sur le web site du projet (Publication d'un avis général de passation des marchés, publication systématique des avis d'appel d'offres par les canaux appropriés et une publication des résultats par les mêmes canaux)</li> </ul>		
<p><b>Responsabilité et transparence</b></p>	<b>Élevé</b>	<b>Élevé</b>
<p><b>Risque:</b></p> <p>Niveau de perception de corruption élevé dû aux interventions encore limitées des différentes institutions en charge de la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la corruption et entraînant l'augmentation des pratiques non-conformes aux règles de l'art. Selon l'Indice de Perception de la Corruption 2022, la République Centrafricaine occupe la 152ème mondiale sur 180 pays avec un score de 24/100.</p>	Élevé	Élevé

<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Au niveau du projet, s'assurer de l'utilisation des instruments du FIDA (politique pour la lutte contre la corruption, etc.) pour atténuer ce risque au niveau du projet.</li> <li>o Réaliser des campagnes de sensibilisation et de formation sur la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations pour tous les acteurs concernés par la PM (Equipe du projet, Administration, Partenaires, Prestataires, etc.)</li> <li>o Mettre au niveau des contrats du personnel du projet des clauses spécifiques en cas de manquement sur l'éthique.</li> <li>o S'assurer que tous les documents utilisés sur la passation de marchés contiennent des clauses très claires sur la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations</li> </ul>		
<p><b>Risque:</b></p> <p>La RCA est doté d'un Comité national de lutte contre la corruption (CNLC) créé par le décret n° 08.133 du 31 mars 2008, d'une une Haute Autorité pour la bonne gouvernance (HABG) de l'Agence nationale d'investigation financière (ANIF) créée par le Règlement n° 01/03-CEMAC-UMAC, devenu le Règlement CEMAC, et par le décret n° 05-42 du 22 février 2005 dont le rôle est de recevoir, traiter et analyser les déclarations de soupçons effectuées par les assujettis; de la Section spéciale au sein du parquet de Bangui et des cabinets d'instruction spécialisés, créée par le décret n° 05-201 du 15 juillet 2005 et enfin de L'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP) créée par le décret n° 08.335 du 20 septembre 2008. Toutefois, toutes ces structures ne sont pas indépendantes.</p>	Substantiel	Substantiel
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation des autorités contractantes et des prestataires sur les possibilités de recours existants.</li> <li>- Il est conseillé à l'UCP d'utiliser les listes de radiation des agences du FIDA et des Nations Unies.</li> </ul>		
<p><b>Capacités en matière de passation des marchés publics</b></p>	<b>Substantiel</b>	<b>Substantiel</b>
<p><b>Risque:</b></p> <p>Risque que les capacités soient limitées en matière de passation de marchés.</p>	Substantiel	Substantiel
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Inclure une expertise spécialisée en passation de marchés dans l'équipe de mise en œuvre du projet.</li> <li>o Formation continue des personnes en charge des achats sur les différents aspects de passation de marchés, y compris les services, biens et consultants.</li> <li>o Mettre en place un consultant du FIDA pour l'appui au portefeuille sur le volet PM comme le cas actuellement</li> <li>o Inclure les organes de contrôles (ARMP, DGMP) et les partenaires stratégiques de mise en œuvre du projet dans les formations/ateliers initiés par le FIDA</li> </ul>		
<p><b>Processus de passation des marchés publics</b></p>	<b>Substantiel</b>	<b>Substantiel</b>
<p><b>Risque:</b></p> <p>Faiblesse dans la mise en œuvre du processus de passation de marchés</p>	Substantiel	Substantiel
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>Soumission d'un plan annuel de passation de marchés avec une mise à jour trimestrielle. Le plan doit inclure la méthode de sélection des marchés ainsi que les seuils de contrôle préalable et postérieur à respecter et inclut les principaux contrats, conformément au manuel.</p>		
<p><b>Impact environnemental, social et climatique</b></p>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<p><b>Conservation de la biodiversité</b></p>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>

<p><b>Risque:</b></p> <p>Les interventions du projet pourraient avoir des impacts sur la biodiversité à petite échelle, notamment à cause d'éventuelles pertes de végétation pour l'aménagement des couloirs de transhumance. De plus le PEAJ nécessitera la consommation de matières premières, d'énergie et d'eau.</p>	Moyen	Faible
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Conduite d'études d'impact environnemental avant le démarrage des travaux pour les infrastructures ou les aménagements (aire de pâturage, couloirs de transhumance...)</li> <li>o Promotion des pratiques d'élevage soucieuses de l'environnement, basées sur une gestion rationnelle des ressources naturelles</li> <li>o Mesures d'atténuation indiquées dans le PGES du projet, qui devront être partagées avec les partenaires de mise en œuvre, les bénéficiaires et les ministères sectoriels (et autres partenaires)</li> </ul>		
<b>Efficienc e des ressources et prévention de la pollution</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Faible</b>
<p><b>Risque:</b></p> <p>Le fonctionnement de certains ouvrages pastoraux (aires d'abattage, abattoirs, centre d'incrimination etc. impliquent des risques de pollution des eaux et des sols par les déchets liquides et solides. De plus, les acteurs des chaînes de valeur n'ont pas de connaissance des normes pour la gestion des déchets ou des eaux usées issues de leur production.</p>	Substantiel	Faible
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Conduite d'études d'impact environnemental avant le démarrage des travaux pour les infrastructures ou les aménagements (aire de pâturage, couloirs de transhumance...)</li> <li>o Promotion des pratiques d'élevage soucieuses de l'environnement, basées sur une gestion rationnelle des ressources naturelles</li> <li>o Vulgarisation des techniques de gestion des déchets animaux et appui en infrastructures pour la production d'énergies vertes</li> <li>o Mesures d'atténuation indiquées dans le PGES du projet, qui devront être partagées avec les partenaires de mise en œuvre, les bénéficiaires et les ministères sectoriels (et autres partenaires)</li> </ul>		
<b>Patrimoine culturel</b>	<b>Faible</b>	<b>Faible</b>
<p><b>Risque:</b></p> <p>Le projet n'affecte pas directement ou indirectement les droits, les terres, les ressources naturelles, les territoires, les moyens de subsistance, les connaissances, le tissu social, les traditions, les systèmes de gouvernance et la culture ou le patrimoine (matériel et immatériel) des peuples autochtones</p>	Faible	Faible
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Conduite d'études d'impacts environnementales et sociales une fois que les sites de travaux sont connus, pour confirmer les mesures à prendre pour éviter d'affecter négativement les populations autochtones</li> <li>o Inventaire du patrimoine culturel en collaboration avec la communauté et les autorités locales</li> <li>o Organisation de consultations avec les populations potentiellement affectées</li> <li>o Prise en considération de ce risque dans le choix des sites (screening inclus dans les études qui seront conduites avant les travaux)</li> <li>o Sensibilisation des entrepreneurs sur le patrimoine culturel, les droits des peuples autochtones</li> <li>o Intégration de ces aspects dans les contrats avec les entrepreneurs</li> <li>o Sensibilisation des communautés sur la cohésion sociale et le vivre ensemble</li> </ul>		
<b>Peuples autochtones</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Faible</b>

<p><b>Risque:</b></p> <p>Les peuples autochtones sont ciblés de manière volontariste conformément à la stratégie de ciblage du projet. Les interventions du PEAJ seront réalisées dans des zones où les populations autochtones : les pygmées et les peuhls vivent intégrées à l'ensemble des populations du pays. L'analyse des risques sociaux identifie un risque faible que le projet affecte directement ou indirectement négativement les droits, les terres, les ressources naturelles, les systèmes de gouvernance et les traditions des populations autochtones.</p>	Substantiel	Faible
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>oo Élaboration d'un plan d'engagement pour les peuples autochtones, qui fera partie du plan de participation des parties prenantes du projet. Prise en compte de leurs spécificités dans les interventions.</p> <p>o Plan d'obtention du Consentement, Préalable, Libre et Éclairé avant la mise en œuvre d'activités sur les territoires appartenant aux peuples autochtones</p>		
<p><b>Conditions de travail</b></p>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<p><b>Risque:</b></p> <p>Au cours de la réhabilitation ou construction des infrastructures (points d'eau par exemple sur les couloirs de transhumance), il y'a un risque d'exposition des ouvriers à de mauvaises conditions de travail. Même si le travail des enfants est interdit, il y'a un risque faible qu'ils soient utilisés comme main d'œuvre particulièrement pour la transhumance.</p>	Moyen	Faible
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>o Les prestataires de service, les partenaires de mise en œuvre devront indiquer dans leurs conventions, contrats, des clauses sur les pratiques de travail respectant la législation nationale et les règles internationales. Le travail des enfants est interdit (l'âge minimum pour travailler en RCA devra être respecté).</p> <p>o Le PGES propose des mesures d'atténuation adaptées qui devront être mises à jour en fonction des interventions et des situations</p>		
<p><b>Santé et sécurité communautaires</b></p>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<p><b>Risque:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les activités d'élevage représentent un risque pour la qualité de l'eau et des sols (pollution à cause des déchets). Il y'a aussi le risque de maladies d'origine animale.</li> <li>• À cause des travaux, et donc de l'arrivée de travailleurs dans les communautés, le risque de violences basées sur le genre peut augmenter</li> </ul>	Moyen	Faible
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>o Conduite d'études d'impacts environnementales et sociales avant le démarrage des travaux ou aménagements représentant un risque important pour la santé et la sécurité des communautés et élaboration de PGES spécifiques</p> <p>o Prise en compte de ces aspects dans les conventions avec les partenaires de mise en œuvre</p> <p>o Interventions pour l'amélioration de la situation nutritionnelle des bénéficiaires</p> <p>o Sensibilisation des bénéficiaires et autres parties prenantes sur la qualité des produits et les techniques de préparation des aliments</p> <p>o Formation des bénéficiaires en pratiques d'hygiène et d'assainissement le long des parcours de transhumance, et dans les structures de production (aviculture traditionnelle et moderne, élevage, unités de transformation...)</p> <p>o Mise en place ou renforcement d'un mécanisme d'alerte et d'informations sur les maladies</p>		
<p><b>Réinstallation et réinsertion économique des populations</b></p>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>

<b>Risque:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Instabilité politique et regain de l'activité des groupes armés</li> <li>• Conflits agropasteurs sédentaires/ éleveurs transhumants</li> <li>• Conflits ethniques</li> <li>• La délimitation des couloirs de transhumance peut impacter des espaces agricoles qui se sont installés suite à l'abandon des anciens couloirs</li> </ul>	Moyen	Faible
<b>Mesures d'atténuation:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Renforcement du dialogue social (campagnes d'information et de sensibilisation)</li> <li>o Renforcement du volet institutionnel et des aspects législatifs et réglementaires en faveur de la transhumance</li> <li>o Renforcement de la coopération, du dialogue et du partenariat à l'échelle régionale en faveur de la transhumance transfrontalière</li> <li>o Choix concerté des sites d'implantation des infrastructures</li> <li>o Conduite d'une ingénierie sociale qui accompagne la réalisation des ouvrages</li> </ul>		
<b>Émissions de gaz à effet de serre</b>	<b>Faible</b>	<b>Faible</b>
<b>Risque:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Risque que le projet augmente considérablement les émissions de gaz à effet de serre et contribue ainsi aux changements climatiques anthropiques.</li> <li>• Le risque d'augmentation de l'émission de gaz à effet de serre est faible étant donné la portée relativement faible des interventions à l'échelle de la zone d'intervention (aviculture, transhumance, petit élevage)</li> </ul>	Faible	Faible
<b>Mesures d'atténuation:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Amélioration de la qualité de l'alimentation des animaux</li> <li>o Gestion des déchets organiques (mise en place de bio digesteurs)</li> <li>o Plan d'aménagement des parcours de transhumance</li> </ul>		
<b>Vulnérabilité des populations cibles et des écosystèmes aux fluctuations et aléas climatiques</b>	<b>Élevé</b>	<b>Moyen</b>
<b>Risque:</b> <p>Risque que le projet puisse accroître sensiblement l'exposition ou la vulnérabilité des moyens d'existence, des écosystèmes, des biens économiques ou des infrastructures des populations cibles aux fluctuations et aléas climatiques.</p>	Élevé	Moyen
<b>Mesures d'atténuation:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Formation des bénéficiaires sur l'utilisation des prévisions météorologiques</li> <li>o Vulgarisation des pratiques de production climato-résilientes</li> <li>o Gestion durable des ressources et des sources d'énergie</li> </ul>		
<b>Parties prenantes</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<b>Coordination/participation des parties prenantes</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<b>Risque:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficultés de participation à la prise de décision pour les personnes les plus vulnérables, n'étant pas assez représentées dans ces instances</li> <li>• La coordination et l'harmonisation des activités sur le terrain peuvent poser des contraintes à cause de conflits d'intérêt.</li> <li>• Une faible appropriation des résultats du projet peut conduire à la dissatisfaction des parties prenantes</li> <li>• Une faible participation des parties prenantes et des communautés peut être due à leurs faibles capacités ou au contexte socio-politique qui ont conduit à l'appauvrissement des populations.</li> </ul>	Moyen	Faible

<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Mise en place de cadres de concertation</li> <li>o Développement des capacités des acteurs</li> <li>o L'implication des autorités locales et des communautés dans le ciblage et la mise-en-œuvre ;</li> <li>o Mise en place des outils de dialogues et de redevabilités mutuelles</li> <li>o Plan d'engagement des parties prenantes développé et mis en place par l'UCN</li> </ul>		
<p><b>Doléances des parties prenantes</b></p>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<p><b>Risque:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Inefficacité des mécanismes de gestion des plaintes existant dans le pays (national et projets FIDA)</li> <li>• Faible représentation des bénéficiaires dans les mécanismes de gestion des plaintes, ne leur permettant pas de faire remonter leurs commentaires/retours sur la qualité des interventions</li> <li>• Absence de communication entre les prestataires de services et les bénéficiaires (faiblesse de leur mécanisme d'engagement des parties prenantes)</li> </ul>	Moyen	Faible
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Au cours de sa finalisation, le manuel d'implémentation et le cadre de gestion environnementale et sociale ont établi des procédures par lesquelles les plaintes des bénéficiaires seront reçues et traitées.</li> <li>o Ce mécanisme de redevabilité mutuelle solide et convivial sera mis en place dans le cadre du projet par les entités d'exécution (c'est-à-dire les parties prenantes du projet, tant les agences spécialisées et les prestataires techniques du gouvernement que les OP et les ONG), qui seront responsables de la mise en œuvre des actions. Les campagnes d'informations sur le projet permettront aux bénéficiaires et aux parties prenantes du projet de participer de manière plus proactive à la remontée des doléances et plaintes via les différents canaux et cadres qui seront mis en place par le projet</li> <li>o La première mission de supervision devra s'assurer de la mise en place effective de ces mécanismes, et de la large information du public.</li> <li>o Les missions de supervision examineront systématiquement le caractère effectif de ces mécanismes de remontée et réponses aux plaintes des bénéficiaires et partenaires.</li> </ul>		



Investir dans les populations rurales

## République centrafricaine

---

### Projet Elevage et Appui aux Jeunes

### Rapport de conception

### Annexe 10: Stratégie de retrait

Dates de mission: Du 07 au 27 mai 2023

Date du document: 24/10/2023

Identifiant du projet 2000004022

Numéro du rapport: 6536-CF

Afrique de l'Ouest et du Centre  
Département de la gestion des programmes



**ANNEXE 10 – STRATEGIE DE SORTIE**

Le PEAJ est conçu pour insérer les populations vulnérables et les autres bénéficiaires actifs dans les filières d'élevage et de miel, dans un parcours de croissance qui les connecte durablement aux marchés et qui permet une reprise progressive d'une transhumance mieux apaisée et plus sécurisée. Dans ce cadre, la stratégie de sortie sera mise en œuvre dès la première année. Le chronogramme est présenté dans le tableau ci-dessous :

<b>Actions de préparation de la sortie</b>	<b>An1</b>	<b>An 2</b>	<b>An 3</b>	<b>An 4</b>	<b>An 5</b>	<b>An 6</b>	<b>An 7</b>
<b>Appui à l'institutionnalisation du Dépôt à Terme</b>							
TdR et non objection							
Recrutement binôme analyste institutionnel et spécialiste en finance							
Séjour de la mission sur le terrain							
Transmission du rapport au FIDA et aux autorités pour décision							
Mise en place du mécanisme décidé							
<b>Appui à l'institutionnalisation de la digitalisation des chaînes de valeur</b>							
TdR et non objection							
Recrutement binôme analyste institutionnel et spécialiste en digitalisation							
Séjour de la mission sur le terrain							
Transmission du rapport au FIDA et aux autorités pour décision							
Mise en œuvre du mécanisme institutionnel retenu							
<b>Appui à la relance de la transhumance</b>							
Appui institutionnel, sensibilisation et communication							

<b>Actions de préparation de la sortie</b>	<b>An1</b>	<b>An 2</b>	<b>An 3</b>	<b>An 4</b>	<b>An 5</b>	<b>An 6</b>	<b>An 7</b>
Mise en place du mécanisme institutionnel permettant la gestion durable des infrastructures							
Transfert et mise en œuvre du mécanisme institutionnel							
Appui à l'élaboration du plan d'autonomie financière des organisations des bénéficiaires (FNEC et ANGAC)							
TdR et non objection							
Recrutement binôme analyste institutionnel et spécialiste en finance							
Séjour de la mission sur le terrain							
Transmission du rapport au FIDA, à la FNEC/ANGAC pour décision							
Mise en œuvre du plan d'autonomie financière adopté							
Évaluation des progrès et élaboration de la stratégie de sortie							
Tdr et non-objection							
Recrutement d'un consultant pour élaboration de la stratégie de sortie							
Séjour du consultant sur le terrain							
Transmission du rapport au FIDA et au Gouvernement							
Mise en œuvre de la stratégie de sortie							
Revue de mise en œuvre et ajustements							
Atelier de désengagement							

Dans un contexte de fragilité, le désengagement progressif du projet se doit être fait avec davantage de prudence afin d'assurer que les résultats positifs enregistrés ne soient pas affectés demeurent par les facteurs de fragilité. Aussi, faut-il souligner que l'assurance de l'appropriation aussi bien des actions du PEAJ que des réalisations physiques est sine qua non. La stratégie de sortie et de désengagement à élaborer en année de mi-parcours devra proposer un retrait technique qui tienne compte de :

- **Un ciblage inclusif et qui apporte adéquation entre contexte-interventions-cibles**

La perspective globale pour le ciblage demeurera la recherche de : (i) l'optimisation de l'impact des interventions dans les régions ciblées, (ii) l'extension du champs d'intervention dans les zones de grande importance en matière d'élevage bovin transhumant (transhumance transfrontalière avec le Tchad), (iii) la synergie et la complémentarité dans les appuis pour amplifier les effets/impacts des actions sur les groupes vulnérables, renforcer de manière durable leur résilience et accroître les possibilités de mise à l'échelle des acquis dans la zone d'intervention. La démarche de ciblage sera différenciée en fonction des localités et des catégories de groupes cibles visées, des priorités de l'État pour le développement des chaînes de valeur et des territoires concernés.

- **La consolidation et la sécurisation des investissements majeurs le long des chaînes de valeurs**

Plusieurs investissements clés (couloirs de transhumance, air de repos, postes vétérinaires, abreuvoirs, etc.) réalisés par le projet bénéficieront aux communautés. Les mécanismes de déploiement et de gestion de ces infrastructures seront co-construits avec les bénéficiaires afin d'assurer une appropriation dès le départ. Au cours de la mise en œuvre du projet, la facilitation de l'intervention du projet sera dégressive afin de permettre une prise en main progressive du mode de gestion de ces infrastructures. Les sessions de sensibilisation et autres prévues sont également des éléments importants dans l'appropriation des collectivités territoriales.

- **L'utilisation efficace des capacités acquises par les acteurs étatiques et non étatiques à fournir les services requis par la population et leurs membres**

Les services de l'État (à travers les ministères) et les organisations de producteurs jouent des rôles majeurs dans la réussite du projet. Face aux capacités faibles, le PEAJ a prévu un appui institutionnel conséquent tant sur le plan matériel que des ressources humaines. La capacitation des acteurs non étatiques (les IFP en particulier), notamment en termes d'adaptations de leur offre en services financiers pour mieux répondre aux besoins des éleveurs, contribuera à assurer la durabilité du mécanisme de financement mis en œuvre. Les appuis devront démarrer dès la première année et aboutir avant la mi-parcours, afin de permettre à ces acteurs de prendre rapidement la mesure et d'offrir les services de qualité aux bénéficiaires. Les renforcements de capacités prévus permettront aux acteurs non seulement d'être de simples bénéficiaires des interventions du projet ; mais de devenir des acteurs dans la planification et l'exécution des différentes activités. Il est utile de rappeler que cette externalité sera évaluée à la mi-parcours afin de s'assurer de l'effet positif du renforcement institutionnel. La forte implication des acteurs étatiques et non étatiques et des différentes institutions dans la formulation du projet démontre que les composantes et activités du projet correspondent aux besoins réels de ces acteurs. Aussi, leur implication progressive dans le dispositif de planification et mise en œuvre du projet permettra une prise en charge des actions du projet après son achèvement.

- **Fonds de crédit mis à disposition par le gouvernement et l'UCN**

Le PEAJ prévoit vers la fin de l'an 1, une mission d'appui à l'institutionnalisation du Dépôt à Terme (DAT) mis en place par l'État, via le PEAJ, comme contribution au mécanisme financier tripartite à coûts et risques partagés. La mission élaborera toutes les propositions

requis pour la bonne gouvernance, la rentabilisation/fructification, et la gestion durable du DAT, y compris la mobilisation de ressources complémentaires, au-delà de la vie du projet. En effet le projet va mettre en place un Mécanisme de Financement Inclusif de Crédit / PEAJ (MFIC/PEAJ). Ce mécanisme sera institutionnalisé et pourra être capitalisé par des ressources provenant des prélèvements dans les filières pour développement un financement durable dans le secteur de l'élevage en RCA. Ceci contribuera à la pérennisation du DAT car dès le départ, il sera proposé une stratégie de maintien de cet instrument au-delà de la vie du projet, et ceci au profit du secteur de l'élevage. Par ailleurs, la prise progressive de risques par les IFP, ainsi que l'effet de levier intégrés au mécanisme de financement prévu contribuera à assurer sa durabilité.

- **La compétitivité des entreprises et la prospérité des alliances agrégatives**

Les entreprises appuyées sont des moteurs de traction des acteurs de la production dans les chaînes de valeurs ciblées. Pour ce faire les bénéficiaires recevront l'accompagnement nécessaire pour le développement de leurs entreprises à travers l'incubation qui s'appuiera sur les dispositifs de formation socioprofessionnelle des jeunes déjà mis en place par l'ACFPE, de CAPMEA, de l'ENEB et de l'ISDR à travers des gammes de formations et d'appuis accompagnement depuis les formations initiales jusqu'aux formations septiques de gestion. C'est durant ces parcours d'incubation que les plans d'affaires seront montés et éprouvés et défendus devant les IFP.

Au-delà d'améliorer leur production et productivité, les actions du PEAJ contribuent aussi à renforcer leur compétitivité sur le marché local et à développer des dynamiques d'agrégation qui vont progressivement au-delà acteurs du projet. Les capacités et appuis apportés à cette catégorie leur permettront de drainer davantage d'acteurs en amont dans la production et de consolider leur rôle d'agrégation des produits d'élevage et de miel issus des différentes régions du pays. Ce faisant, les bénéficiaires vulnérables (surtout les jeunes et les femmes) profitent mieux des alliances agrégatives pour mieux écouler leurs produits ; et les entreprises sont davantage dans une relation plus stable de confiance avec les autres acteurs des chaînes de valeur. Avant la fin du projet, ces alliances fonctionnent davantage de façon autonome et sans intervention du projet. Enfin, la mission d'appui à l'institutionnalisation prévue dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de sortie se penchera sur l'institutionnalisation des AVEC créées et/ou renforcées dans le cadre de la mise en œuvre du PEAJ.

- **La capitalisation des savoirs et la sauvegarde mémorielle du PEAJ**

La documentation de toutes les réalisations du projet, des leçons apprises et savoirs générés est cruciale pour une sortie et la durabilité du projet. Cette documentation se fera tout au long du projet et mettra l'accent dans la seconde moitié du projet, l'accent sur les éléments clés pour une mise à l'échelle. Le but est de permettre au secteur de l'élevage et à ses institutions d'avoir des éléments probants pour de futures interventions. Une matrice de désengagement sera établie pour être renseigné par chaque catégorie et porteur d'acquis, afin de faire le point: (i) sur l'état des réalisations et les activités de pérennisation déjà entreprises par le Projet; et (ii) celles restant à entreprendre jusqu'à l'achèvement du Projet pour garantir son désengagement correct et en bonne et due forme.

- **Potentiel de mise à l'échelle**

Le PEAJ dispose d'un bon potentiel de mise à l'échelle. En effet, le projet prévoit l'insertion des petits producteurs dans des chaînes d'approvisionnement locales, tirées par une entreprise agrégative qui connecte ces petits producteurs aux marchés des intrants et des produits marchands. Ces chaînes d'approvisionnement ont vocation à s'agrandir avec l'insertion d'un nombre croissant de producteurs, et il faut espérer que ceci se produise. Cependant, les actions suivantes contribueront à améliorer les chances de réalisation de ce potentiel :

- L'institutionnalisation du dépôt à terme, c'est-à-dire du mécanisme financier tripartite ou bipartite. Ceci permet à de nouveaux bénéficiaires d'accéder au crédit pour se lancer dans ces filières. Dans cette perspective, l'institutionnalisation pourra inclure la possibilité pour le Gouvernement de mettre ses propres ressources dans le mécanisme afin d'augmenter le nombre de bénéficiaires. L'effets levier permettra aussi aux IFR de financer davantage de promoteurs avec tous les mécanismes qui seront en place pour dé-risquer le filières cibles.
- L'institutionnalisation de la digitalisation est aussi importante, en ce sens que la visibilité des opérations permet d'asseoir la bonne gouvernance et donc de bâtir la confiance entre les acteurs, facteurs nécessaires pour que les chaînes d'approvisionnement suivent chacune leur courbe naturelle de croissance.
- L'autonomie financière de la FNEC et de l'ANGAC sera d'autant plus confortée que les co-entreprises agrégatives dans lesquelles elles sont actionnaires sont rentables et que les chaînes d'approvisionnement elles-mêmes s'élargissent. Le PEAJ prévoit d'aider ces deux faïtières à élaborer leur plan d'autonomie.
- De même les mécanismes qui seront promis par le projet vont permettre aussi l'autonomisation des entités d'encadrement comme ACFPE et CAPMEA pour le permettre de délivrer à l'échelle des services aux jeunes et femmes entrepreneurs.
- Enfin, aussi bien l'institutionnalisation du dépôt à terme que l'appui de l'opérateur (international) de filiarisation devront inclure la mise en place du réseau des co-entreprises de services agricoles dont le mandat essentiel sera de fournir des services, y inclut de services d'appui à la gestion (technique, administrative, financière) à ces entreprises agrégatives. Ceci augmente les chances de succès et de mise à l'échelle.

<b>Actions</b>	<b>Budget (USD)</b>
Appui à l'institutionnalisation du Dépôt à Terme	117 900
Appui à l'institutionnalisation de la digitalisation des chaînes de valeur	156 500
Appui à la relance de la transhumance	288 700
Appui à l'élaboration du plan d'autonomie financière des organisations des bénéficiaires (FNEC et ANGAC)	60 000
Évaluation des progrès et élaboration de la stratégie de sortie	20 000



Investir dans les populations rurales

## République centrafricaine

---

### Projet Elevage et Appui aux Jeunes

### Rapport de conception

### Annexe 11: Thèmes à prendre en compte - pointage des critères d'admissibilité

Dates de mission: Du 07 au 27 mai 2023

Date du document: 24/10/2023

Identifiant du projet 2000004022

Numéro du rapport: 6536-CF

Afrique de l'Ouest et du Centre  
Département de la gestion des programmes



Mainstreaming themes – Eligibility criteria checklist						
	<input checked="" type="checkbox"/> <b>Be gender transformative</b>	<input checked="" type="checkbox"/> <b>Be youth sensitive</b>	<input checked="" type="checkbox"/> <b>Be nutrition sensitive</b>	<input type="checkbox"/> <b>Prioritize persons with disabilities</b>	<input type="checkbox"/> <b>Prioritize indigenous peoples</b>	<input checked="" type="checkbox"/> <b>Include climate finance</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Build adaptive capacity</b>
<b>Situation analysis</b>	<input checked="" type="checkbox"/> National gender policies, strategies and actors <input checked="" type="checkbox"/> Gender roles and exclusion/discrimination <input checked="" type="checkbox"/> Key livelihood problems and opportunities, by gender	<input checked="" type="checkbox"/> National youth policies, strategies and actors <input checked="" type="checkbox"/> Main youth groups <input type="checkbox"/> Challenges and opportunities by youth group	<input checked="" type="checkbox"/> National nutrition policies, strategies and actors <input checked="" type="checkbox"/> Key nutrition problems and underlying causes, by group <input checked="" type="checkbox"/> Nutritionally vulnerable beneficiaries, by group	<input type="checkbox"/> National policies, strategies and actors <input type="checkbox"/> Main groupings among PwDs <input type="checkbox"/> Context-based barriers and opportunities for PwDs	<input type="checkbox"/> International standards, national policies, strategies and key IPs' organizations <input type="checkbox"/> Main IPs communities, demographic, social, cultural and political characteristics <input type="checkbox"/> Important livelihoods constraints and opportunities for IPs and their cultural heritage	
<b>Theory of change</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Gender policy objectives (empowerment, voice, workload) <input checked="" type="checkbox"/> Gender transformative pathways <input checked="" type="checkbox"/> Policy engagement on GEWE	<input checked="" type="checkbox"/> Pathways to youth socioeconomic empowerment <input checked="" type="checkbox"/> Youth employment included in project objectives/activities	<input checked="" type="checkbox"/> Nutrition pathways <input checked="" type="checkbox"/> Causal linkage between problems, outcomes and impacts	<input type="checkbox"/> Pathways to PwDs' socioeconomic empowerment using a twin-track approach	<input type="checkbox"/> Pathways to IPs' socioeconomic empowerment	
<b>Logframe indicators</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Outreach disaggregated by sex, youth and IPs (if appropriate) <input checked="" type="checkbox"/> Women are > 40% of outreach beneficiaries <input checked="" type="checkbox"/> IFAD empowerment index (IE.2.1)	<input checked="" type="checkbox"/> Outreach disaggregated by sex, youth and IPs (if appropriate) <input checked="" type="checkbox"/> Persons with new jobs/employment opportunities (CI 2.2.1)	<input checked="" type="checkbox"/> Outreach disaggregated by sex, youth and IPs (if appropriate) <input checked="" type="checkbox"/> Targeted support to improve nutrition (CI 1.1.8)  <b>Outcome level CIs</b> <input checked="" type="checkbox"/> CI 1.2.8 MDDW <input type="checkbox"/> CI 1.2.9 KAP	<input type="checkbox"/> Outreach disaggregated by sex, youth, disability and IPs (if appropriate)	<input type="checkbox"/> Outreach indicator disaggregated by sex, youth and IPs <input type="checkbox"/> IPs are > 30% of target beneficiaries	
<b>Human and financial resources</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Staff with gender TORs <input checked="" type="checkbox"/> Funds for gender activities <input checked="" type="checkbox"/> Funds for IFAD empowerment index in M&E budget	<input checked="" type="checkbox"/> Staff with youth TORs <input checked="" type="checkbox"/> Funds for youth activities	<input checked="" type="checkbox"/> Staff or partner with nutrition TORs <input checked="" type="checkbox"/> Funds for nutrition activities	<input type="checkbox"/> Staff with disability inclusion-specific TORs <input type="checkbox"/> Funds for disability inclusion-related activities (including accessibility)	<input type="checkbox"/> Staff with IPs-specific TORs <input type="checkbox"/> Funds for IPs related activities, including FPIC	IFAD Adaptation Finance \$6,398,000  IFAD Mitigation Finance \$0  Total IFAD Climate-focused Finance \$6,398,000

<b>ECG Remarks</b>	<b>Gender</b> <b>Nutrition</b> <b>Youth</b> <b>Persons with Disabilities</b> <b>Indigenous Peoples</b> <input type="checkbox"/> No social inclusion themes
------------------------	---



Investir dans les populations rurales

## République centrafricaine

---

### Projet Elevage et Appui aux Jeunes

### Rapport de conception

### Annexee: Annexe Escmf Peaj Exemples De Pv Combined

Dates de mission: Du 07 au 27 mai 2023

Date du document: 24/10/2023

Identifiant du projet 2000004022

Numéro du rapport: 6536-CF

Afrique de l'Ouest et du Centre  
Département de la gestion des programmes



Mission de la consultation du public dans le cadre de l'élaboration du Cadre de Gestion  
Environnementale et Sociale du projet PEAJ  
en République centrafricaine  
Période du 22 mai au 13 juin 2023

PROCES VERBAL

Préfecture : KEMO  
Sous-préfecture : Sibut Ville : Sibut  
Lieu : Salle de conférence de l'Association YACHE  
Groupe cible : \_\_\_\_\_

L'an deux mille vingt-trois et le 05 juin s'est tenue une réunion de consultation publique dans le cadre de l'élaboration du CGES & du PEPP relatif au PEAJ

Etaient présents (voir la liste de présence en annexe \_\_\_\_\_)

Après l'ouverture de la réunion par : le sous-préfet représentant du préfet de la Kémo (absente) qui a procédé à un tour de table pour la présentation des participants concernés

Le chef de la mission a pris la parole pour situer les circonstances de la rencontre et son ordre du jour.

Projet de l'ordre du jour :

- Présentation de l'objet de la mission et de l'équipe
- Présentation du PEAJ
- Echanges sur les craintes, attentes, impact +/-, les perceptions
- Analyse de la vulnérabilité aux CC
- Analyse participative du mécanisme de gestion des plaintes  
B- Divers et photo de famille

A l'issue des échanges, il ressort les éléments suivants :

1. Questions et préoccupations soulevées (les 5 plus importantes)

- ① Absence récurrente de la visibilité de l'impact socio-économique dans la vie courante des bénéficiaires malgré les multiples projets atteints
  - ② Problématique de la divagation des animaux dans la ville, source récurrente des conflits et de la contamination des troupeaux occasionnant des pertes d'achats.
  - ③ Non prise en compte du volet agriculture par le PEAJ
  - ④ Non maîtrise de l'alimentation, des soins et de la santé des animaux, source de gâtes successives
  - ⑤ Conflits éleveurs-agriculteurs du fait de l'obsolescence des coutumes de tranchées et du non respect des terrains réservés à l'élevage
  - ⑥ Hausse des cas de vol/méfaits des bétails à mains armées du fait de la prolifération des armes dues aux conflits
  - ⑦ Inquiétude sur la stratégie de ciblage et la prise en compte des personnes <sup>1</sup> vivants avec des maladies chroniques
- ⑧ Kit d'élevage constitué d'animaux n'atteignant pas

l'âge de reproduction et souvent ayant des maladies, source d'échec/perte dans les projets antérieurs.

2. Réponses aux questions et préoccupations (les 5 plus importantes)

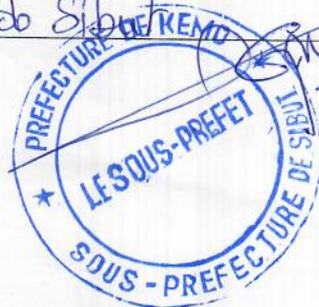
- ① Rappel et éclaircissement sur les différentes catégories de bénéficiaires et le mécanisme d'identification de bénéficiaires doit être débattu en atelier avec des recommandations.
- ② Les maladies chroniques n'ont pas été prise en compte comme facteur de ciblage.
- ③ Les hautes d'âge ont été rappelés en exhortant la question du travail des enfants.
- ④ La PBAJ est dans une dynamique de complémentarité de d'autres régions avec PRAPAM/PREPAS de l'agriculture mais dans la Kéno, il cible que l'élevage.

3. Principales recommandations

- ① Les acteurs les plus actifs dans l'élevage ont les moins résultats, éviter trop de formalité administratives qui empêcheraient leur participation.
- ② Renforcement de capacité, former en sauto, avec les éléments basiques sur les techniques de soins, les périodes sensibles de prophylaxie, l'alimentation et la gestion.
- ③ Plus de sensibilisation des bénéficiaires et les communautés sur l'importance du projet pour garantir l'impact socio-économique.
- ④ Mettre en place un comité de sélection et associer les techniciens d'élevage dans le processus de ciblage pour plus d'efficacité et le suivi de la redevabilité des bénéficiaires.
- ⑤ Prévoir la signature d'un pacte d'engagement obligatoire par le bénéficiaire spécifiant l'apport personnel avec preuve sur le type d'activité et son effectivité constatée sur le terrain.
- ⑥ Mettre 1 comité de gestion de plainte, prévoir un ne vete et sensibiliser les bénéficiaires.

Ont signé

Le chef de mission de la consultation (Nom et signature)	DAHIROU Amadou, CS-MESA
Pour les Parties prenantes (Nom et signature)	1. PINGUERE Nicolas, GSE 2. Représentant ANEC, Mr. Aliou BEDIU Asso. des veuves "La main dans la main" 3. Mme INGAPOU Christine.
Pour les autorités administratives locales (Nom et signature)	NGUEMBASSA Gilles Xavier Sous-Prefet de Sibiti



Mission de la consultation du public dans le cadre de l'élaboration du Cadre de Gestion  
Environnementale et Sociale du projet PEAJ  
en République centrafricaine  
Période du 22 mai au 13 juin 2023

PROCES VERBAL

Préfecture : NANA-GRIBIZI

Sous-préfecture : KAGA-BANDORO Ville : Kaga-Bandoro

Lieu : Salle de conférence de la mairie

Groupe cible : Services techniques préfectoraux, producteurs, pers. vulnérables (peu, retournés, femmes, veuves, jeunes), associations et groupements (s'civile).

L'an deux mille vingt-trois et le 09 juin s'est tenue une réunion de consultation

publique dans le cadre de l'élaboration du CGES & PEPP du PEAJ.

La réunion a été précédée par les mots de bienvenus de la part du 1er citoyen de la ville de Kaga-Bandoro (Maire).

Etaient présents (voir la liste de présence en annexe \_\_\_\_\_)

Après l'ouverture de la réunion par :  
le préfet de la Nana-Gribizi qui a rappelé l'importance du développement à la base et de la prise en compte des aspirations des bénéficiaires d'une part, et d'autre à remercier le FIDA & le Gouvernement du choix de la Nana-Gribizi.

Le chef de la mission a pris la parole pour situer les circonstances de la rencontre et son ordre du jour.

Projet de l'ordre du jour validé :

1. Présentation de l'objet de la réunion (atelier)
2. Présentation du PEAJ
3. Echanges sur les craintes, les attentes, les impacts +/- et les recommandations.
4. Analyse participative du mécanisme de gestion des plaintes
5. Analyse de la vulnérabilité aux CC et les savoirs locaux d'adaptation + Dives.

A l'issue des échanges, il ressort les éléments suivants :

1. Questions et préoccupations soulevées (les 5 plus importantes)
  - ① La problématique du ciblage comme facteur sensible d'échec de projets agricoles
  - ② Le risque de ségrégation, de nepotisme, de capture d'élite dans le choix des bénéficiaires.
  - ③ L'importance du couplage du PEAJ aux activités de la culture et élevage (beaucoup pratiqué dans le régime) comme gagne du développement locale et de l'autonomisation des associations
  - ④ L'effet du développement urbain de la ville sur le marché à bétail (proche de la ville), de l'importance d'analyser sa délocalisation et de l'impact de la distribution massive de kits animaliers dans la préfecture sur le milieu rural et trioplyen.
  - ⑤ La prise en compte du Ministère de PME/PMI comme parties prenantes dans l'accompagnement des entrepreneurs.
  - ⑥ La question de la distribution de kits animaliers malades comme cause d'échec du projet.

2. Réponses aux questions et préoccupations (les 5 plus importantes)

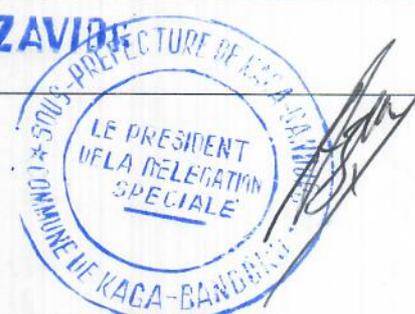
- Engagé avec les participants, le sujet du citage a été considéré comme un risque majeur à prendre en compte.

- L'équipe de la mission a pu faire note des préoccupations soulevées.

3. Principales recommandations

- ① Mécanisme de citage: - prévoir un contrôle physique et une vérification sur le terrain, une enquête avec des preuves d'activités collectées auprès du voisinage, une bonne définition des critères de vulnérabilité avec les services techniques.
- ② Veiller sur la qualité des kits aminaliers et la valeur réelle sur le marché local avant la distribution.
- ③ Equilibrer le choix des bénéficiaires en fonction des couches sociales et des niveaux.
- ④ Harmoniser les taxes au niveau des barrières de contrôle sur le transport de la viande d'élevage et des animaux sur pieds par les acteurs commerçants.
- ⑤ Prévoir des cartes d'acteurs d'élevage par localités pour éviter les tracasseries non liées et policières.
- ⑥ Associer les services déconcentrés et les organismes partenaires dans le suivi et l'évaluation des projets/activités du projet.
- ⑦ Prendre en compte les communes plus actives en agriculture (Nana-Du Ha, Boko & Grevai)

Le chef de mission de la consultation (Nom et signature)	DAHIROU Amadou SO-MESA
Pour les Parties prenantes (Nom et signature)	1. DOGOS ALFRED 2. NGOUYALE Blaudine Ngouyale 3. ....
Pour les autorités administratives locales (Nom et signature)	ALVIN MOUSSA ZAVIDE



Mission de la consultation du public dans le cadre de l'élaboration du Cadre de Gestion  
Environnementale et Sociale du projet PEAJ  
en République centrafricaine  
Période du 22 mai au 13 juin 2023

PROCES VERBAL

Préfecture : Ouaka

Sous-préfecture : SAMBARI Ville : Bambari

Lieu : Salle de conf. de la mairie de Bambari-centre

Groupe cible : Services de marchés de l'Etat, producteurs, personnes vulnérables, Associations et groupes

L'an deux mille vingt-trois et le 07. juin s'est tenue une réunion de consultation

publique dans le cadre de l'élaboration du CGES & PEPP du PEAJ

Etaient présents (voir la liste de présence en annexe \_\_\_)

Après l'ouverture de la réunion par :  
le 1er conseiller de la municipalité de Bambari (en l'absence du préfet, sous-préfet et du Maire) qui a remercié le FIDA et le gouvernement centrafricain du choix de la Ouaka comme préfecture bénéficiaire puis a ouvert la séance

Le chef de la mission a pris la parole pour situer les circonstances de la rencontre et son ordre du jour.

Projet de l'ordre du jour :

1. Présentation de l'objet de la mission
2. Présentation du PEAJ
3. Echange sur les craintes, les attentes, les impacts +/- et les recommandations
4. Analyse participative du mécanisme de la gestion des plaintes
5. Analyse de la vulnérabilité aux CC et les mesures d'adaptation  
6 - Divers

A l'issue des échanges, il ressort les éléments suivants :

1. Questions et préoccupations soulevées (les 5 plus importantes)
  - ① Mauvais processus de ciblage qui peut entraîner les frustrations et l'échec du projet
  - ② Capture d'élite par le biais des autorités locales qui positionnent souvent leurs proches au détriment des bénéficiaires
  - ③ Inquiétude sur la lenteur des procédures, les périodes d'attente sont longues entre le choix des bénéficiaires et la distribution des kits, cassant ainsi l'élan du projet.
  - ④ Obstacles bloquant le développement de l'élevage dans les villes de la Ouaka: les épisodes de maladie animale, la divergence des animaux, l'impunité constatée dans les processus de répression des voleurs récidivistes de bétails (petits et grands)
  - ⑤ L'insécurité faisant que les projets se concentrent qu'au lieu des grands villes (rayon de 10km) plutôt les zones d'élevage les plus actives sont dans les villages ruraux au lieu de cette limite se améliorer.

2. Réponses aux questions et préoccupations (les 5 plus importantes)

*préoccupations*  
 - les différents ~~x~~ ont été notés par l'équipe de la ~~SM~~.

3. Principales recommandations

- ① Pour le mécanisme de ciblage:
    - Prévoir une enquête appropriée en association avec les agents des services techniques préfectoraux pour l'identification des associations ou groupements faibles.
    - Pour les communautés vulnérables, prévoir une réunion publique lors du choix des bénéficiaires.
    - Vérifier pour les bénéficiaires, l'effectivité ou le manque de la participation de ceux-ci aux activités d'élevage.
  - ② Prévoir un renforcement de capacité de bénéficiaires en technique d'élevage (alimentation, prophylaxie...)
  - ③ Prévoir la signature obligatoire par tout les bénéficiaires individuellement ou en groupement, d'un protocole d'engagement en présence des autorités locales, les services techniques et les responsables
  - ④ Prévoir une enquête de la satisfaction des ~~clients~~ bénéficiaires, une évaluation périodique (par an) des résultats et sa vulgarisation (assistance)
- Ont signé ⑤ Prévoir une ligne verte pour le suivi des plaintes.

Le chef de mission de la consultation (Nom et signature)	
Pour les Parties prenantes (Nom et signature)	1. DARIROU Amadou, (MESA) 2. KOSSAKINDIN Michelou, DR 3.
Pour les autorités administratives locales (Nom et signature)	1er Vice président Délégation spéciale de Bambari Mr Nicolas KONGBO KIDGIGRA 73 22 49 08 / 75 22 44 54



*Nicolas Kongbo Kidgigra*



Investir dans les populations rurales

## République centrafricaine

---

### Projet Elevage et Appui aux Jeunes

### Rapport de conception

### Annexe: Annexe Escmf Peaj Personnes Consultees Combined

Dates de mission: Du 07 au 27 mai 2023

Date du document: 24/10/2023

Identifiant du projet 2000004022

Numéro du rapport: 6536-CF

Afrique de l'Ouest et du Centre  
Département de la gestion des programmes

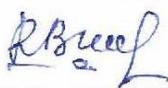


## Annexe : Liste de présence – Consultation public Boali – Préfecture Ombella M'poko

Consultations du public dans le cadre de l'élaboration du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du projet PEAJ

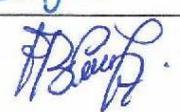
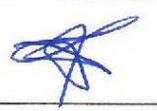
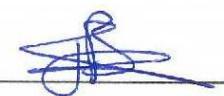
Période du 22 mai au 13 juin 2023

Préfecture ou Sous-préfecture : Ombella M'poko /Date : 26/05/2023

Prénom	NOM	H	F	Structure/fonction	Contacts (email/tél)	Signature
Odilon	NDAKOBIA	x		SG du Conseil Prefectoral de la Jeunesse Ombella m'poko	78-20-85-08 75-66-31-36	
Bienvenu Rodrigue	REPAKAMBA	x		Conseiller Technique Agricole ACDA	72 23 05 67 15 95 56 67	
Miriam Stella	SIAKE		x	Animatrice de la Federation Nation ale des éleveurs e. FNEC	72 53 52 74 75 77 69 05	
Sylvain	TOUANA	x		personnel de la FNEC		
Selemondma	BEYIN			Pecheur	74 21 43 91	
GBAGUENE	ANICET			PECHER	72 47 40 53	
LABELLE	AMOLO	x		S.S.P.	72-26-40-22	

Prénom	NOM	H	F	Structure/fonction	Contacts (email/tél)	Signature
Oristide	WANGOUPE	M		président prefectural Femmes de -Ombela MPOKO	7219 6863 7516 1419	
NAMBOA	JUDITH	I	F	T.G.S.P	72. 14. 21. 66	
RADIO	OLIVIERA	M		SG commerçant	7250 4838	
Marc	YERE	M		Handicapé	72 18 46 62	
Rosalie	NGOE		F	Veuve		
ALINE	DOUMBAI		F	OFCA	72 03 79 45	
ALINA	OUSMANE		F	Musulmane	72 08 87 89	
Balkissou	abdoulaye		F	Musulmane	74 44 08 14	

Prénom	NOM	H	F	Structure/fonction	Contacts (email/tél)	Signature
FLORE	WAGBÉLÉ			Présidente Vendeux-pois	78-80-18-05	
Bernadette	BANASUI			T G vendeux poisson	7855-38-43	
Pigi hyacinthe	NGAKOUTOU		X	Coordinatrice ASJ COPAF	75058194 72353485	
Joceline	ALI		X	Commerçante	<del>75143480</del> 75143480	
HONORE	MOUSSA		M	Cultivateur	7270-24-00	
Joceline	SELEMBOU		F	Veuve	72195732	
Féboé	Odie		F	Veuve	7205-7873	
SAMZÉ	Michelin		X	Commerçante	74064871	

Prénom	NOM	H	F	Structure/fonction	Contacts (email/tél)	Signature
Evelyne Paulo	MBoli		X	Conseillère Technique Agricole / AEDA / Boali	72 66 29 36 75 74 04 33	
Brigitte	KALou		X	Maracichaner / Culvatic	76 40 75 23	
FABIL	Am-Kogo	X		ANDE contrôleur Zoo- Sanitaire / Boali	72.47.72.41	
Ponaventure	LINGOUPOU	X		ANDE / CSE / Boali	afaling1@gmail.com 72-24-67-60	
AKGEB	YAGALA	X		journaliste Radio Water for Inroad	72 59 10 77	
ORPA	TENGUEDE	X		Cultivations commerciale	72-17-34-02	
LEBRUN	CHANTAL	X		pde O.F.C.A Boali	72.70.86.40	
YADAWA	AMBROISE	X		chef de groupe	72.45.92.62	
EZEKIEL	AZENE	X		pde M.L	72 19 27 78	



**Annexe : Liste de présence – Focus Groupe –Camp des retournés peulh - Village Yangué 2 – SP Damara - Préfecture  
Ombella M’poko**

Consultations du public dans le cadre de l’élaboration du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du projet Accroître la capacité d’adaptation et la  
résilience des communautés rurales au changement climatique en République centrafricaine

Période du 22 mai au 13 juin 2023

Réunion avec : minorités peulhs retournés

Préfecture ou Région : Ombella-M’poko /Date : 11. 06. 23

Village WANGUE/Site des retournés

N°	Prénom	NOM	H	F	Structure/fonction	Contacts (email/tél)	Signature
01	Thierry	KARAWA Oukoum	X		chef secteur d'élevage VAGE/Le DAMARA/BGob	7262-1922 7538-3705	
02	AHAMAT	OWMAROW	X		Eleveur		
03	OWMAR-SANDA	AMADOU	X		Eleveur	72-66-44-52	
04	AKAPI	BI	X		Eleveur	72-33-00-99	
05	AMOUBAKARA	ALFAKIN	X		Eleveur		
06	GLoudja	ADAMÉ	X		Cultivateur	72-93-27-50	
07	AMADOU	MAGHAMAT	F		Commerçant	72-90-71-63	

N°	Prénom	NOM	H	F	Structure/fonction	Contacts (email/tél)	Signature
08	ABDOU LAYE	ASSANE	X		Commerçant	72-10-80-90	
09	BAKARY	DJIBRINE	X		Eleveur	72-31-01-53	
10	MOUSSA	MAHARAT	X		Eleveur	72-71-32-82	
11	ALI	IBRAHIM	X		Commerçant	72-99-98-59	
12	ABAKAR	MOUSSA	X		Commerçant	72-88-94-27	
13	SOULOMANE	MAHARAT	X		Commerçant	72-44-47-10	
14	BACHIR	DEWA	X		Commerçant	72-12-31-22	
15	YAYA	BAKARI	X		Commerçant	74-17-96-38	

N°	Prénom	NOM	H	F	Structure/fonction	Contacts (email/tél)	Signature
16	YAOUBA	GARBA	X		Commerçant	74-13-95-99	3
17	KADJIDJA	ISMAIL		X	Managère		3
18	ZARA	ISMAIL		X	Commerçante	7991	200
19	AMADOU	BINTOU		X	Managère		09
20	MOUSSA	OUMAROU	X		Éleveur		<del>09</del>
21	AMADOU	BOULAMA	X		Éleveur		09
22	OUSMAN	AMADOU	X		Commerçant	72-11-56-57	
23	YAKOUB	ABDOU LAYE	X		Commerçant	72-11-16-82	

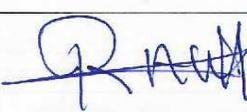
N°	Prénom	NOM	H	F	Structure/fonction	Contacts (email/tél)	Signature
24	AMADOU	OUMAROU	X		Commerçante	72-87-67-53	
25	ABI BA	OUSMAN		X	menagère		
26	MARIAM	OUSMAN		X	menagère		
27	FANE	SALE		X	—	72-39-44-11	
28	DOUDOU	WALE		X	Commerçante	7	
29	MARIAM	ISSA		X	menagère		
30	ALLMA	GARGA		X	—	72-32-50-75	
31	ABI BA	ISSA		X	—		
32	RORA	OUSMAN		X	—		
33	ZENABA	ABAKAR		X	—	72-62-88-34	
34	AWA	IBRAHIM		X	Commerçante	72-87-30-28	
35	AWA	GOULDJA		X	Commerçante		
36	FANIA	ABAKAR		X	Commerçante	72-44-72-05	
37	ZOULE	ZAKARIA		X	Commerçante		

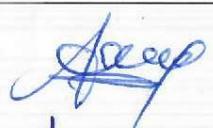
## Annexe : Liste de présence – Consultation public – Bouar- Préfecture Nana Mambéré

Consultations du public dans le cadre de l'élaboration du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du projet PEAJ

Période du 22 mai au 13 juin 2023

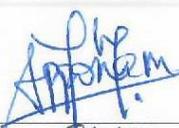
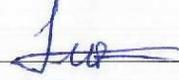
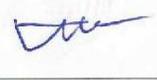
Préfecture de Ouham/Date : 25/05/2023

Prénom	NOM	H	F	Structure/fonction	Contacts (email/tél)	Signature
Marcel	BAGAZA	X		Préfet Nana-Mambéré	72 37 83 86	
Jean-Norbert	NIENDE	X		SP Nana Mambéré	72 50 86 41	
Dieudonné	NONDI	X		SG Préfecture Nana Mambéré	72 12 79 04	
Léonce Aymar Lionel	D-KOBIYO			DR élevage - Régional n°	72-84-62-27	
ABOUBAKAR	RAWHAYATOU		X	T.G./C P5/NM	72 27 56 22	
Victor	NGOYA	M		Association des handicapés (APVHB)	72 08 06 35	
Delphine James	MADMAR TOUTE-PENDAZO <sup>H</sup>	X	X	TG ONFR Consultant	74-45-97-10 75543014	

Prénom	NOM	H	F	Structure/fonction	Contacts (email/tél)	Signature
Laurent	DOKA	X		D.R. Promotion du Genre (Affaires Sociales)	72 54 64 51 75 74 84 82	
Fleury	GUIMANAU	X		JPN CCFP	75-20-70-40 72-75-29-62	
Albert	ADAMOU	X		F.M.N.M.	72 28 78 82	
DEBISSA OUATIBITA	Arnaud	X		CSP/MESA	72 20 99 57 75 10 04 24	
Marty Thimo	LAKÉI	X		ASGOCA/O.S.C	72 16 10 84 75. 00. 21 74	
Basile	YAKETE	X		FNEC	72 75 65 89	
AMADOU	ADAMOU	X		FNEC	74 07 98 69	
ISSA	Amadou	X		FNEC	72 53 78 49	

Prénom	NOM	H	E	Structure/fonction	Contacts (email/tél)	Signature
Guy-Daxylwa	NADJILAO	X		MADR	72 53 27 24	G Daxylwa
Rodrigue	NAHANE BENDOUNGA	X		CNDP.CAF- / Point Focal	72 05 16 24	Rodrigue
Louis Paulin	NDOIDE	X		inspection Eau & de Travaux NM	72 07 32 59	NDOIDE
ERIEBEN	NDODIDORDON	X		MEDD (ENVIRONNEMENT) chef service	72 02 23 70	ERIEBEN
Parfait Anicet	BOUNGUESSE	X		DRE / METP	72 01 84 84 75 04 06 62	Parfait Anicet
Cyr-Désiré	NDOUBA	X		C.S. ACDA	72.28.10.26. 72.83.66.77.	Cyr-Désiré
Marian Sylvain	MONGONOU	X		Conseil Préfectoral de la Jeunesse / Président	72653006 75130323	Marian Sylvain
Simplice	G-AMOU	X		DRI / ICRA	72749512	Simplice

Prénom	NOM	H	E	Structure/fonction	Contacts (email/tél)	Signature
Guy-Désiré	NADJILAO	X		MADR	72 53 27 24	
Rodrigue	NAHANE BENDOUNGA	X		CNDP. CAF- / Point Focal	72 05 16 24	
Louis Paulin	NDOIDE	X		inspection Écarts et Forts NM	72 07 32 59	
ERIEBEN	NDJIDOROM	X		MEDD (ENVIRONNEMENT) chef service	72 02 23 70	
Parfait Anicet	BOUNGVESSE	X		DRE / METP	72 01 84 84 75 04 06 62	
Cyr-Désiré	NDOUBA	X		C.S. ACDA	72.28.10.26. 72.83.66.77.	
Marien Sylvain	MONGONOU	X		Conseil Préfectoral de la Jeunesse / Président	72653006 75130323	
Simplice	G-AMOU	X		DRI / ICRA	72749512	

Prénom	NOM	H	F	Structure/fonction	Contacts (email/tél)	Signature
Appolinaire Léonce Lionel	NAMBENA D <sup>r</sup> Kobiyo	X		Président / APJC DR 2 / ANO E	72.05.37.96 72-81-62-27	 
Répin Vital Delphin	ASSANA	X		Pont Focal PRADAM Journaliste	72 23 57 17 72 28 78 49	
Guette	Saliou	X		Representant Eleveurs petit betails	72053534 75202802	
Elisabeth	KOMA-TARA			Ministère Agriculture CSEIES.	75289848 72325534	
REBAÏLE	Perpeit	X		Pisciculture	77097864	
Jeanne	DILLA		X	Handicape	72-560-11	
SEONDJOUKOU	Rachid		F	Vice Pdt ONFR	74 17 52 50	
TAGOE	Angel		F	ONFR Membre	72136017	
POLO	CARLE		H	CNOP. CAF	72561540	
Fred D. DAHROU	SANNA Amadou	X		PRADAM MESA	72618590 72578466	 

**Annexe : Liste de présence – Focus groupe – Campement des retournés peulh – Bossemptele – Préfecture Ouham Pende**

Focus avec les femmes

Consultations du public dans le cadre de l'élaboration du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du projet PEAJ  
Période du 22 mai au 13 juin 2023

Préfecture ou Sous-préfecture :

/Date :

Prénom	NOM	H	F	Structure/fonction	Contacts (email/tél)	Signature
RAMATA	DUSYANDU		x	Retournée		o
MAMATA	AMADOU		x	—		o
APSATO	SIRU		x	—		o
AÏSSATOU	VERIMA		x	—		o
ADJARA	DYDA		x	—		o
MAIRAMA	AMADOU		x	—		o
FADJOMATU	ABDURAMANE		x	—		o

AWA	Assoulaye		x	—		o
ADJARA	ISSA		x	—		
MAIMOUNA	Diho		x	—		

Prénom	NOM	H	F	Structure/fonction	Contacts (email/tél)	Signature
ASARENA	ASSANE		x	Retournée		
RAMATOU	DIBO		y	_____		
FANE	ABOU		y	_____		
RABIATOU	ADAMOU		x	_____		
AÏSSATOU	ISSA		x	_____		
ROGUEY	AYATOU		x	_____		
ADAMA	AMADOU		x	_____		
ALINA	AMADOU		y	_____		
				_____		

Prénom	NOM	H	F	Structure/fonction	Contacts (email/tél)	Signature
MARIAM	GUSMAN		x	Recherche		
ALIMATOU	SIIRIL		x	_____		
FATIMATU	SALIM		x	_____		
MARIAM	MAMA SALET		x	_____		
ZENABU	HAROD		x	_____		
ZENABU	ALIDOU		x	_____		
ASSANIA	BOUTA		x	_____		
ZENABOU	GUSMAN		x	_____		
ABI BA	HAMA DOU		x	_____		

Prénom	NOM	H	F	Structure/fonction	Contacts (email/tél)	Signature
ADJA	AMINA		X	Retourne		
DEBUERATOU	BOUBA		X	_____		
AMINA	BOUBA		X	_____		
ALIMU	HAMADOU		X	_____		
ADAMA	BOUBA		X	_____		
FANE	BOUBA		X	_____		
SALAMATOU	Moussa		X	_____		
KOUDEARATOU	Moussa		X	_____		
SALAMATOU	AMADOU		X	_____		
RIBUEYATOU	BOUBA		X	_____		

**Consultations du public dans le cadre de l'élaboration du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du projet PEAJ**

Période du 22 mai au 13 juin 2023

Préfecture ou Sous-préfecture : \_\_\_\_\_ /Date : \_\_\_\_\_

Prénom	NOM	H	F	Structure/fonction	Contacts (email/tél)	Signature
<del>Alja</del>	<del>Aissatou</del>		X	<del>habitant</del>		<del>[Signature]</del>
Alina	Oumarou		X	leader		[Signature]
Onogre	Yakou Bouba		X			[Signature]
Fanné	Aldou		X			[Signature]
Thaïdou	Adjara		X	habitant		[Signature]
Haïssa tou	Ousma		X			[Signature]
Zenabou	Kadi		X			[Signature]
Haïssa tou	Mamadou		X	Retourné		[Signature]
Kaltou	Issa		X			[Signature]
Mani	Issa		X			[Signature]
Fatoumatou	Issa		X			[Signature]
Rogué	Salé		X			[Signature]
Amadou	Adama		X			[Signature]
Zenabou	Issa		X			[Signature]
Rafiatou	Nourou		X			[Signature]
Ramathia	Ousmanou		X			[Signature]
Samir	Samir Ibrahim		X			[Signature]

Focus avec les hommes peulhs retournés

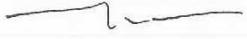
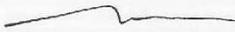
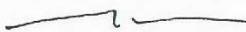
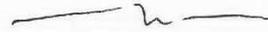
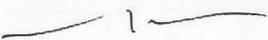
Consultations du public dans le cadre de l'élaboration du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du projet PEAJ

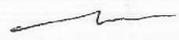
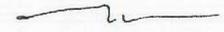
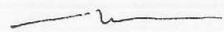
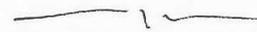
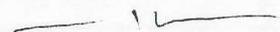
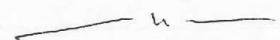
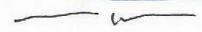
Période du 22 mai au 13 juin 2023

Préfecture ou Sous-préfecture : Duhon gade/Basse plate /Date : 26.05.2023

Prénom	NOM	H	F	Structure/fonction	Contacts (email/tél)	Signature
AHMADOU	BOUBA	X		DELEGUE	74713667	
ALLADJI	SEIFOU	X		Représenté	74487928	
AHMADOU	BABI	X		Représenté		
ADAMOU	LABI	X				
MANOU	ISSA	X		Mr le MAIRE	72636702	
SOULEMAN	BELLO	X		Représenté		
AHMADOU	ABBA	X				

Prénom	NOM	H	F	Structure/fonction	Contacts (email/tél)	Signature
BOUBA	AHMADOU	X		Retenu		
SALE	BOUBA	X				
ADAMOU	ABDOULAY	X				
MOUSSA	ALI	X				
ALIDOU	ABDOU	X				
SOULE	LADDA	X				
MOSSOUDO	GARBA	X				
SOULE	ADAMOU					
ALLADJI	LADA	X				
DIBRIL	LABI	X				
ISSA	SALE	X				
YOUSSOUFA	ISSA	X				

Prénom	NOM	H	E	Structure/fonction	Contacts (email/tél)	Signature
TAYEH	GUEHWA	X		Retenu		
DIBO	ISSA	X				
DIBRIL	ABBA	X				
ADAMOU	LOKI	X				
MOUSSA	ABDOULAY	X				
OUSMAN	DIBRIL	X				
OUSMAN	BOURA	X				
ADAMOU	BABI	X				
YAYA	DIBRIL	X				

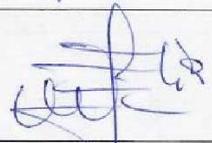
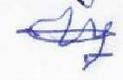
Prénom	NOM	H	F	Structure/fonction	Contacts (email/tél)	Signature
JAYEH	GUEHWA	X		Rehmi		
DIBO	ISSA	X				
DIBRIL	ABBA	X				
ADAMOU	LOKI	X				
MOUSSA	ABDOULAY	X				2
OUSMAN	DIBRIL	X				
OUSMAN	BOUBA	X				
ADAMOU	BABI	X				2
YAYA	DIBRIL	X				
DAIROU	SAZE	X				2
MAMOUDA	DIBRIL	X				
ASSANE	ISSA					
BOUBA	AHMADOU <del>ISSA</del>	X				
EGGO	GAINAKO	X				

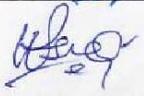
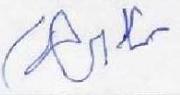
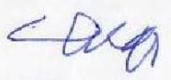
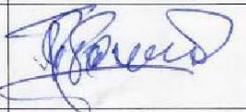
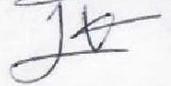
## Annexe : PV et liste de présence – Consultation public Mbaïki – Préfecture Lobaye

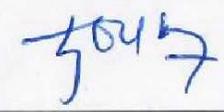
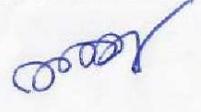
Consultations du public dans le cadre de l'élaboration du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du projet PEAJ

Période du 22 mai au 13 juin 2023

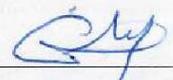
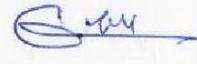
Préfecture ou Sous-préfecture : Lobaye / Mbaïki /Date : 30/05/2023

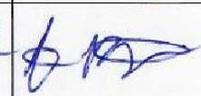
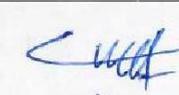
Prénom	NOM	H	F	Structure/fonction	Contacts (email/tél)	Signature
ALPHONSE	MOGBALOUKOU	X		Eleveur	7272 09 17	
Jean	BONGOMA	X		Eleveur	7263 10 91	
OLGA	ISSOMBO		X	Handicapée		
Roseal	KINGI	X		Maire	7209 10 84	
SABANKO	NARESE	X		Botable Prefecture	7414 81 81	
Ancelès Eleouou	ASSHENGUY		X	MADR / DR 1	7250 03 28 asshenguy@gmail.com	
Angela	Mounganga		X	Handicapée		

Prénom	NOM	H	F	Structure/fonction	Contacts (email/tél)	Signature
SOLEWE	Djimmy			Eaux et Forêts	72 62 15 44	
BELLA	SALOME			Eaux et Forêts	72-41-01-75	
Raymond	SELETA			Journaliste Radio SEWA	72697469	
Nestor	WAYERE	X		JPN	74 06 11 51	
Emmanuel	YABOUD	X		CIMAC Minorité ethniques (AKA)		
Jacques	BOKABA			CIMAC Minorité ethnique (AKA)		
P. Privat	TOMBOLOMARO	X		Handicapé	74 42 43 6	
Mabonga	Suzanne	F		Polte OSCA	72 28 75 25	
Mondanga	Henniette	F		conseiller OSCA		
DIABO	Aobete	F		Polte Femme Handicapé	72 60 58 30	

Prénom	NOM	H	F	Structure/fonction	Contacts (email/tél)	Signature
Olivier	PAOUE	X		ELEVEUR		
François	Kpa	X		Groupe - Netterie		
Moiébo	Poumou	X		Groupe AGP.		
MRECI	Pierre Claver	X		Groupe MOUNGONZA		
ZOUKO PA	Dieudonné	X		Groupe AGRO PASTORAL		
INGAKOYEN	ESTACH	X		Groupe AGRO PASTORAL		
Regis	NCREKOUZA	X		Jeune		
Jean Firmin	ZOMBOLA	X		Administration	72434008	

Prénom	NOM	H	F	Structure/fonction	Contacts (email/tél)	Signature
Charlie-H	LAGUELEGO	X		CS Agriculture	72339657	
Xavier	NZODUO	X		Eaux FORÊTS	72 857052	
Ruce	SONGO	X		ACIA	72882023	
Henri clavaire	ZOUNBERE	X		CS Travaux Publiés	72283282	
Patrice	NGAÏPERE	X		CS. Environnement	72904314	
Thérèse	BALOGBIAT	X		C.S. Elevage	72.57.96.46	
Mondongo	Henriette	F		conseillère DFCI		
Sidoni	NZOGBITOU	I	F	Femme Handicapé		

Prénom	NOM	H	F	Structure/fonction	Contacts (email/tél)	Signature
Fulbert	Ignalibo	X		agriculteur		
Urban	NZotto	X		agriculteur	72 06 09 55	
Prince	MOTERO	X		agriculteur	72 48 84 66	
Ozin	Gboundaké			Marai cher	74 30 79 81	
Flavie	BOISEL		X	Agricultrice	7	+
Charlemagne	SONGO	X		cultivateur	72 71 77 39	
Sylvain	Bango	X		Agriculteur		
Antoinette	WABE		X	agriculteur veuve		
Brice	Gevouang	X		jeune p. cultivateur	72 66 85 47	
Gabin	Amaleka			marai cher	72 13 42 91	

Prénom	NOM	H	F	Structure/fonction	Contacts (email/tél)	Signature
Jean Bruno	Oulet	X		agriculteur	72053159	
Breuvens	Siongo	X		maraicher	72533238	
Abnoud	FANE		X	TG jeunesse CNI	72820682	
Cyrilguy	Pabilo	X		cultivateur PP	72644688	
Sylvain	Dainbe	X		PP cultivateur	72755127	
Julien	Zimas	X		agriculteur PP	72654039	
jean de dieu	Mongbe mala	X		Président coopérative	72645083	
Mari Made	NZoto		X	cultivateur	74409100	
Louis David	TOUAKOU MON		X	Cultivateur jeune	72848546	
Quita	Vopamadé			Vice Préte jeunesse	72576590	

Prénom	NOM	H	F	Structure/fonction	Contacts (email/tél)	Signature
Michel Martial	Boboya	X		journaliste	72 43 16 82	<del>Martial Boboya</del> Jel
Médard	Chambou	X		Maraîcher	X	<del>_____</del>
Louise	Si Koungou	X		cultivatrice minorité ethnique (AKA)		<del>_____</del>
Madège	Zingahala		X	Présidente minorité ethnique (AKA)		<del>_____</del>
Awa	Aboum		X	OFEA membre	72 62 60 65	<del>_____</del>
Junior	Beloum	X		chargé de Programme jeunesse	72 66 77 55	<del>_____</del>
Tamocant	Maywa	X		Relai communautaire de AKA		<del>_____</del>
Joseph	M Boumbi	X		Maraîcher	72 42 35 66	<del>_____</del>
Thomas	Gueset Vicko			chef de Poste Veter	72 34 29 37	<del>_____</del>
EDNA	Bouleni	<del>X</del>	X	Vendeur commerce	72 83 04 28	<del>_____</del>
EDWISH	BouBah	X		Maraîcher	72 83 10 78	<del>_____</del> Jel

## Annexe : Liste de présence – Entretien - Focus groupe – Directions & Agences & Services techniques

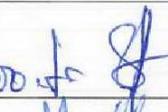
Consultations du public dans le cadre de l'élaboration du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du projet PEAJ

Période du 22 mai au 13 juin 2023

Réunions ou entretiens avec : \_\_\_\_\_

Préfecture ou Région : \_\_\_\_\_

/Date : \_\_\_\_\_

N°	Prénom	NOM	H	F	Structure/fonction	Contacts (email/tél)	Signature
1	Gilbas	SOULE			DG. Environnement MEED		PO. 
2	Gilbert	MOLEKPO			DG Développement Durable - MEED	75 22 32 34 molekpo@yahoo.fr	
3	PIERRE	SEMBENE	X		Directeur des Eaux de la Pêche et Aquaiculture	sembenepi @gmail.com	
4	Genevieve	AKÉ-TENDEN GUE			CS Pêche MEFCP	gkedouvieme @gmail.com	
5	Blain	Solas	X		Directeur TR	75 56 42 01 d.solas@yalevo.fr	
6	Marie Noël	MBAIKOUA		X	DG SV MESA	72 26 02 14	
7	Arthur	MBESSO	X		Chef d'antenne PRAPAM/DAMARA	74 34 04 59	

N°	Prénom	NOM	H	F	Structure/fonction	Contacts (email/tél)	Signature
8	Youn Francis	BOUBA-DALAMBAYE	X		PRAPAM/Coordo	francisboub@yahoo.fr 75640912	
9	YANDIA	Mathias Constanti		X	MESA/ABEPSE	Yandiaconstanti@yahoo.fr 75010186	
10	Dane	DIBESSINGA			DPEI/METP	mbetismare@yahoo.fr	
11	Gaëtan Madeste	ISSA MAYERE			METP/CÉPPSE	whatsapp 72671716	
12	BLAISE MAIXANT	BANGUE			DEP/ANEA	72.75.77.09	
13	Achille	MAPOLKA	X		COMIFAC-RCA Coordo Nat Adjink	75570090 72719044 amapouka@y.fr	
14	Thierry	DINAYE	X		DRSE/ANDE	7268,77,23 dinayethierry@gmail.com	
15	Patrice	MBOUBO-PAGA			DG ANDE	mpaga@yahoofr	

Consultations du public dans le cadre de l'élaboration du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du projet PEAJ

Période du 22 mai au 13 juin 2023

Bangui

	<u>Prénom</u>	<u>NOM</u>	<u>H</u>	<u>F</u>	<u>Structure/fonction</u>	<u>Contacts (email/tél)</u>	<u>Signature</u>
16	<del>Marie Noël</del>	<del>MBAIKOUX</del>		X	<del>DGSU / MESA</del>	<del>75044154 ouaimon2001@ yahoo.fr</del>	<del></del>
18	KOINAM Theodore	KOINAM			MPGPRFE DGPPPF	75 240 866 theodorekoinam @yahoo.com	
17	Bienvenu	ALI	X		DG ICASEES (MUNPLAN)	+23754088 82	
18	Franck Elvis	MATKOSS	X		DSDSGE / ICASEES	75830008 72482602 mathos&frankelvis@yahoo.fr	







Investir dans les populations rurales

## République centrafricaine

---

### Projet Elevage et Appui aux Jeunes

### Rapport de conception

### Annexe: Annexe Escmf Peaj Proces Verbal Et Liste De Presence Combined

Dates de mission: Du 07 au 27 mai 2023

Date du document: 24/10/2023

Identifiant du projet 2000004022

Numéro du rapport: 6536-CF

Afrique de l'Ouest et du Centre  
Département de la gestion des programmes



## Annexe : PV et liste de présence – Consultation public Kaga-Bandoro – Préfecture Nana-Gribizi

Mission de la consultation du public dans le cadre de l'élaboration du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du projet PEAJ en République centrafricaine  
Période du 22 mai au 13 juin 2023

### PROCES VERBAL

Préfecture : NANA-GRIBIZI  
Sous-préfecture : KAGA-BANDORO Ville : Kaga Bandoro  
Lieu : Salle de Conférence de la mairie  
Groupe cible : Services techniques préfectoraux, producteurs, plus vulnérables (peu de, retournés, femmes veuves - jeunes), associations et groupements (str. civiles).  
L'an deux mille vingt-trois et le 09 juin s'est tenue une réunion de consultation publique dans le cadre de l'élaboration du CGES et PEPP du PEAJ.  
La réunion a été présidée par le maire de la ville de Kaga-Bandoro (Maire).

Etaient présents (voir la liste de présence en annexe \_\_\_\_\_)

Après l'ouverture de la réunion par :  
le préfet de la Nana-Gribizi qui a rappelé l'importance du développement à la base et de la prise en compte des aspirations des bénéficiaires d'une part, et d'autre à remercier le FIDAX le Gouvernement du choix de la Nana-Gribizi.

Le chef de la mission a pris la parole pour situer les circonstances de la rencontre et son ordre du jour.

Projet de l'ordre du jour valide :

1. Présentation de l'objet de la réunion (atelier)
2. Présentation du PEAJ
3. Echanges sur les craintes, les attentes, les impacts +/- et les recommandations.
4. Analyse participative du mécanisme de gestion des plaintes
5. Analyse de la vulnérabilité aux CC et les savoirs locaux d'adaptation + Dives.

A l'issue des échanges, il ressort les éléments suivants :

1. Questions et préoccupations soulevées (les 5 plus importantes)
  - ① La problématique du ciblage comme facteur sensible d'échec de projets antérieurs
  - ② Le risque de ségrégation, du report, de capture d'élite dans la chose des bénéficiaires
  - ③ L'importance du couplage du PEAJ aux activités de la culture et celles (beaucoup partagent) de l'élevage en ce qui concerne le développement local et de l'auto-subsistance des ménages
  - ④ L'effet du développement urbain de la ville sur le marché à bétail (pneus de la ville), de l'importance d'analyser sa distribution et de l'impact de la distribution massive de kits à élever dans la production sur le marché du bétail et trop phlogistique
  - ⑤ La prise en compte du Ministère de l'AMIE/PMI comme parties prenantes dans le cadre de la mise en œuvre des kits
  - ⑥ La question de la distribution des kits animaux malades comme cause d'échec du projet.

2. Réponses aux questions et préoccupations (les 5 plus importantes)

- En accord avec les participants, la question de ciblage a été considérée comme un risque majeur à prendre en compte.
- L'équipe de la MSA a pris bonne note des préoccupations soulevées.

3. Principales recommandations

- ① Mécanisme de ciblage: - prévoir un contrôle physique et une vérification sur le terrain, une enquête avec des preuves d'activités collectées auprès du voisinage, une bonne définition des critères de vulnérabilité avec les services techniques.
- ② Veiller sur la qualité des kits aministratifs et la valeur réelle sur le marché local avant la distribution
- ③ Equilibrer le choix des bénéficiaires en fonction des couches sociales et des niveaux
- ④ Harmoniser les taxes au niveau des barrières de contrôle sur le transport de la viande d'élevage et des animaux sur pieds par les acteurs commerçants.
- ⑤ Prévoir des cartes d'acteurs d'élevage par localités pour éviter les tracasseries militaires et policières.
- ⑥ Assurer les services déconcentrés et les organisations faitières dans le suivi et l'évaluation des projets/activités du projet.
- ⑦ Prendre en compte les communes plus actives en apiculture (Nana-Du Ho, Boko & Grevai')  
Ont signé

Le chef de mission de la consultation (Nom et signature)	DAMIROU Amadou SE-MESA
Pour les Parties prenantes (Nom et signature)	1. DOGOS ALFRED 2. NGOUYALE Blandine Ngouyale 3. ....
Pour les autorités administratives locales (Nom et signature)	ALVIN MOUSSA ZAVIDE



**Consultations du public dans le cadre de l'élaboration du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du projet PEAJ  
en République centrafricaine**

Période du 22 mai au 13 juin 2023

Réunion avec : Producteurs, Autorités Locales, Services Techniques, Vulnérables

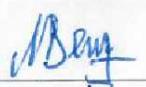
Préfecture ou Région : Ndélé (Kaga-Bandoro) / Nana-Guizi / Date : 05/06/2023

N°	Prénom	NOM	H	F	Structure/fonction	Contacts (email/tél)	Signature
	Mahamat	ABDOU LAYE	x		Préfet de la Nana-Guizi	72503050 75503000	
	Alvin	MOUSSA ZAVILA	x		Maire de K/Bandoro	72133851	
	Mahamat	AWAT	x		Sous Préfet	72152084 75614731	
	Cyrille	NGUINZAMALEI	x		A.N.D.E	72515090 75184533	
	Eric	BOMALIKPI	v		C.P.V	75705031 72631270	
	Achille	YAMAGO	x		Assistant C.P.V	72146431	
	Rosine	ISSA		v	C.P.J	72930940	

N°	Prénom	NOM	H	F	Structure/fonction	Contacts (email/tél)	Signature
	MODESTE	KAIMBA	x		C.P.J	72.15.19.88	
	Yvon Bruce	ABOUMA	x		C.P.J/SG	75636243	
	Eliakim	SARAMALE	x		AJPDES/SG	75.14.26.99	
	Rodrigue	DAKPAKETE	x		AJPDES	72.276752	
	Olga	SEMANDELE		x	Société Civile	72.038823	
	Siane	YAKETE		x	Société Civile	72391667	
	Angelique	GLIEREMALÉ		x	OFCA	75.5155.30	
	Simone	BENGUE		x	O.F.C.A	75.4273.57	

N°	Prénom	NOM	H	F	Structure/fonction	Contacts (email/tél)	Signature
	Juliana	BACKY		X	CEP	72.11.19.68	
	Edgard	GONIFIO	X		C.E.P	72.8840.23	
	Annick	SARAMALE		X	GRUPEMENT	75.57.65.42	
	Etienne	BOÏE	X		GRUPEMENT	75.6349.75	
	Assane	SEFOU	X		FNEC (Conseiller)	76.2904.92	
	Amadou	MAHAMAT	X		FNEC	743838.66	
	Elkana	NOMOUNTAN	X		Groupement	72.8185.34	
	Anne Marie	MOUDJOUBE		X	- 11 -	72.73.94.69	

N°	Prénom	NOM	H	F	Structure/fonction	Contacts (email/tél)	Signature
	MOGDURE	DJAHO	x		Guichet Unique	72.15.35.14	
	Geraud	PIAKA-MBETINGOU	x		CS. Documentation	75.65.18.20	
	Marie	GLOUMENDE		x	Groupeement P.R	75.72.96.32	
	Alain	SANGAYDMBO	x		Groupeement P.R	72.58.29.31	
	Oscar	MOBOMALE	x		Maraicher	75.37.81.83	
	Jean Marc	SADIA	x		chef. service Affaire Sociale	75.29.93.83	
	Brice	WANDE	x		Groupeement Tu as Combien	75.37.50.48	
	Maximin	BALEYO	x		President	72.66.60.38	
	Pierrette	MOKONOU		x	Presidente Federale N.G	74.40.79.32	
	Bien - Merci	DOLIWANE	x		Beneficiaire	72.77.33.01	

N°	Prénom	NOM	H	F	Structure/fonction	Contacts (email/tél)	Signature
	Jérôme	ZIRI	x		Déplacé	76.10.4808	
	Frédéric	DEKICHIMO	x		-11-	75.24.1328	
	GLIERET	BERTRAND	x		C.S.E	72.54.2190	
	ADRAMANE	BAZAKAR	x		CS Commerce	72479680	
	Ella	NDRANGO		x	C.S.P. Travail	72.138665	
	Nino Pierre	YANGOURA	x		SG Prefecture	72767600	
	ZEN	MAHAMATI	x		Maire Elevage	72033063	
	<del>Salomon</del>	DEZABA	x		1 <sup>er</sup> Conseiller Maire	75244617	
	Alfred	BOGOS	x		CISP NG	72747069	
	ANIGALA	Saint Noëlle	x		C.P Conseiller M	75821375	

## Annexe : PV et liste de présence – Consultation public Sibut – Préfecture Kemo

Mission de la consultation du public dans le cadre de l'élaboration du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du projet PEAJ en République centrafricaine  
Période du 22 mai au 13 juin 2023

### PROCES VERBAL

Préfecture : KEMO  
Sous-préfecture : Sibut Ville : Sibut  
Lieu : Salle de conférence de l'Association YACHE  
Groupe cible : \_\_\_\_\_

L'an deux mille vingt-trois et le 05 juin s'est tenue une réunion de consultation publique dans le cadre de l'élaboration du CGES & du PEPP  
Nek-tja au PEAJ

Etaient présents (voir la liste de présence en annexe \_\_\_\_\_)

Après l'ouverture de la réunion par :  
le sous-préfet représentant du préfet de la Kemo (absente)  
qui a procédé à un tour de table pour la présentation  
des participants concernés.

Le chef de la mission a pris la parole pour situer les circonstances de la rencontre et son ordre du jour.

Projet de l'ordre du jour :

1. Présentation de l'objet de la mission et de l'équipe
  2. Présentation du PEAJ
  3. Echanges sur les craintes, attentes, impact +/-, les perceptions
  4. Analyse de la vulnérabilité aux CC
  5. Analyse participative du mécanisme de gestion des plaintes
  6. Divers et photo de famille
- A l'issue des échanges, il ressort les éléments suivants :

#### 1. Questions et préoccupations soulevées (les 5 plus importantes)

- ① Absence récurrente de la visibilité de l'impact socio-économique dans la vie courante des bénéficiaires malgré les multiples projets actifs
- ② Problématique de la divergence des animaux dans la ville, source récurrente des conflits et de la contamination des herpages occasionnant des pertes d'achats
- ③ Non prise en compte du volet agriculture par le PEAJ
- ④ Non maîtrise de l'alimentation, de la santé et de la santé des animaux, source de pertes successives
- ⑤ Conflits élevés - agitateurs du fait de l'obsolescence des coutumes de transaction et du non respect des terrains réservés à l'élevage
- ⑥ Hausse de cas de maladies des bétails à main armées du fait de la prolifération des armées liées aux conflits
- ⑦ Inquiétude sur la stratégie de ciblage et la prise en compte des personnes <sup>1</sup> vivants avec des maladies chroniques
- ⑧ Kit d'élevage constitué d'animaux n'atteignant pas

l'âge de reproduction et souvent ayant des maladies, source d'échec/perle dans les projets antérieurs.

2. Réponses aux questions et préoccupations (les 5 plus importantes)

- ① Rappel et éclaircissement sur la différentes catégories des bénéficiaires et le mécanisme d'identification de bénéficiaires doit être débattu en atelier avec des représentants.
- ② Les maladies chroniques n'ont pas été prises en compte comme facteur de ciblage.
- ③ La notion d'âge ont été rappelés en abordant la question du travail des enfants.
- ④ Le PRAS est dans une dynamique de complémentarité de autres actions avec PRAPAM, PREPAI, etc. L'agriculture mais dans la Kono, il y a que l'élevage.

3. Principales recommandations

- ① Les acteurs les plus actifs dans l'élevage ont les moins instruits, éviter trop de formalité administratives qui empêcheraient leur participation.
  - ② Renforcement de capacité, former en groupe, avec les éléments locaux sur les techniques de soins, les périodes sensibles de prophylaxie, l'alimentation et la gestion.
  - ③ Plus de sensibilisation des bénéficiaires et les communautés sur l'importance du projet pour garantir l'impact socio-économique.
  - ④ Mettre en place un comité de sélection et associer les techniciens d'élevage dans le processus de ciblage pour plus d'efficacité et le suivi de la redevabilité des bénéficiaires.
  - ⑤ Prévoir la signature d'un pacte d'engagement obligatoire pour le bénéficiaire spécifiant l'apport personnel avec preuve sur le type d'activité et son effectivité constatée sur le terrain.
- ⑤ Mettre 1 comité de gestion de plainte, prévoir un ne veut et sensibiliser les bénéficiaires.

Le chef de mission de la consultation (Nom et signature)	DAHIROU Amadou, CS-MESA
Pour les Parties prenantes (Nom et signature)	1. P. INGUERE Nicolas, GSE 2. Représentant APEC, Mr. Aliou BEDI Asso. de veuves "La main dans la main" 3. Mme INGAPOU Christine.
Pour les autorités administratives locales (Nom et signature)	NGUEMBASSA Gilles Xavier Sous-Prefet de Sibutu



Consultations du public dans le cadre de l'élaboration du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du projet PEAJ

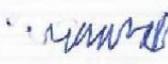
en République centrafricaine

Période du 22 mai au 13 juin 2023

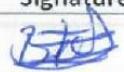
Réunion avec : Autres locaux, services techniques, producteurs, artisans, vulnérables, prestataires de services

Préfecture ou Région : KEMO (Sibut) /Date : 05.06.2023

N°	Prénom	NOM	H	F	Structure/fonction	Contacts (email/tél)	Signature
01	KETTE	Emmanuel	M		Organisation chef	72-59-1094	
02	ZOUNGOULA	François	M		chef quartier BARA	72358272	
03	BEDOU	Aliou	M		Président FNEC	72187787	
04	NAMRENGA	Elise	F		S. G. O. F. G. A.	75293752 72763184	
05	MARINA	VIDAKPA	F		Présidente-RELEFCA	72-29-32-77	
06	JUVENAL	KENGA	M		SG/Fédération des Maraichers de Sibut	72573286 5641968	
07	JOSIANE	MACHOA	F		Prête, Groupement des Femmes Vulnérables-EDEMISE	74-46-70-79	

N°	Prénom	NOM	H	F	Structure/fonction	Contacts (email/tél)	Signature
08	AUBIN	BADA			ELEVAGE	72-15-77-09	
09	Fred - junior	NDARODOË	#		Vice président C A J K	72-17-55-99	
10	ABIBA	DI DA		F	Présidente. Civici	72-48-76-67	
11	OUSMANE	CHAIBOU		M	Président conseil ISLAMIQUE	72-54-72-22	
12	YAVOLA	FREDERIC		M	Vice Président Marriche	72-26-52-701	
13	YAVOYA	CREPIN		M	REPRESENTANT-BOUCHER	75-23-46-94	
14	MAMOUDA	OUMAROU	H		ELEVAGE	72-85-76-57	
15	AMADOU-KINKA			H	ELEVAGE		

N°	Prénom	NOM	H	F	Structure/fonction	Contacts (email/tél)	Signature
18	Olivier	MANDAGO	H		APICULTEUR	72 23 96 29	Omj.
17	Michaëse	YACKOLA	M		Handicapés	72 25 63 64	<del>Yack</del>
18	FIRMIN	KONDO	M		ELEVER	74 01 73 93	
19	Jean-Arthur	YADAKA	M		handicapés	72 02 54 21 75 09 14 40	
20	CUSMANE	CHAI BOU	M		Président comité ISLAMIQUE	72-64-73-22	
21	YAVOYA	CRÉPIN	M		Représentant des Bouchers	75-23 46-94	
22	YAVOLA	FRÉBIREK	M		72-26-52-7 Vice Président Marrache	72-26-52-71 72 70.51.46	
23	INGAPO	Christine		F	présidente Elevege	72 70.51.46	

N°	Prénom	NOM	H	F	Structure/fonction	Contacts (email/tél)	Signature
24	BMLLA	Didier	H		ELEVAGE	72.82.33.29 7631.55.20	
25	Simplice	BOHARY	H		Piscicole	72.02.81.04	
26	ALO	MADONE	H		Chef du Village	72-38-27-54	
27	ALIOU	BEDOU	H		PNEC	72-18-77-97	
28	François	ZOUNGOULA	M		Chef d'étrier	72358272	
29	Emmanuel	KETTE	H		chef de groupe	72.39.10.94	
30	NAMRENGA	Elise		F	S.G.O. F.C.A.	72763184	
31	MARINA	VIDAKPA		F	Présidente. RELEFGA	72-29-3277	
32	ABIBBA	Diéda		F	Présidente	72487667	
33	JUVENAL	KENGA	M		SG/ PMS	72 5732 56	



Kemo  
(suite)

N°	Prénom	NOM	H	F	Structure/fonction	Contacts (email/tél)	Signature
1	Ruſin-Aristide	KAKOBANDA	M		TECHNICIEN-D'ELEVAGE	72-53-85-96	
2	YASSIKOUDOU	Adélaïde Helène	F	F	Technicienne d'Agriculture (AEDA)	72655926	
3	Francis Médard	GARANDA	X		DR4 / PIPE	72546337 75546337	
4	Bric-Sidoine	SAMBE	X		CSR-Plan	72570063 7556875	
5	VOLASA-BOKANDI Sedeu	VOLASA	H		DR4 ENIPT	72.21.84.24 Volasa8@gmail	
6	LIERE KEBA. A	Mamadou Said	M		CSP/TP	72930226 Watsapp	
7	DAMILLY	Leſte	M		Media	75466792 72548340	
8	WAKANGA	GASTON				-	

N°	Prénom	NOM	H	F	Structure/fonction	Contacts (email/tél)	Signature
9	YANGANA	Gildas	X		SG. CPJK	72 46 30 48	
10	STANISLAS	JUVENCE	X		Ministère Commerce et Industrie	72-72-74-10	
11	Albert Jean Jacques	SENGUE	X		ICASEES/Plan	72768946	
12	Alexandre	ZEKEMO	X		Apiculteur	72 02 79 90	
13	KAKOBANDA	Melvin	X		T.G. de la Boucherie	72-80-99-70	
14	KOYENIGRA	Jean Marie	X		DR. ELAC	72726577	
15	LAPo	Patrick			DEF/Kims	72 50 22 95	
16	IBOULOUNOY	Cory Plain			C/C F	72 11 17 37	
17	NGOALÉSSIO Pierre			M	CS social Sinh	72706635	



**Annexe : Liste de présence – Focus groupe – Campement des retournés peulh – Village SIRIRI - Sibut – Préfecture Kemo**

Consultations du public dans le cadre de l'élaboration du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du projet PEAJ

en République centrafricaine

Période du 22 mai au 13 juin 2023

Réunion avec : Membres peulh et retournés  
 Préfecture ou Région : Kemo/Sibut /Date : \_\_\_\_\_

N°	Prénom	NOM	H	F	Structure/fonction	Contacts (email/tél)	Signature
01	ABIBTA	NOJIDA		F	Association SIRIRI	72 4876 67	
02	MARIAM	ABDOU		F	Association SIRIRI	72 2358 78	
03	ABSAÏOU	ASSANE		F	Association SIRIRI		
04	KANJIDJA	OUMAROU		F	Association SIRIRI		
05	WACHIDA	BOUSSA		F	— / —		
06	ALSAÏOU	YAYA		F	— / —		
07	ABSAÏOU	ADANOU		F	— / —		

N°	Prénom	NOM	H	F	Structure/fonction	Contacts (email/tél)	Signature
08	AMINIA	MAGADJI		F	Association SIRIRI		
09	FATIMATOU	KINABA		F	— u —		
10	DJAMILA	ADADOU		F	— u —		
11	AICHATOU	ALIou		F	— u —		
12	KATIDJA	HANABOU		F	— u —		
13	MARIAN	MAHANAT		F	— u —		
14	SADIA	MADOU DA		F	— u —		
15	AISHATOU	ABDOU		F	— u —		

N°	Prénom	NOM	H	F	Structure/fonction	Contacts (email/tél)	Signature
34	KADJINGA	ALIou		F	Association SIRIKI		
35	ROUBAYATOU	IBRAHIM		F	— II —		
36	FATIMATOU	HANADOU		F	— II —		
37	AMINA	ABDOU		F	— II —		
38	BALDISSOU	IDRISSOU		F	— II —		
39	ISAMILA	ILASSA		F	— II —		
40	ABOU	NOUSSA		F	— II —		
41	MAMOUDE <del>DA</del>	OUMAROU	H		Groupelement Toumba yere	72857657	
42	ALLO	MAHOUNDE	H		chef de quartier	72382751	
43	ABDOULAYE	HASSANE	H		GAP Toumba yere		

N°	Prénom	NOM	H	F	Structure/fonction	Contacts (email/tél)	Signature
44	AROUNA	ALSO	H		Toumba yere	72482187	
45	ILIASMA	OUNAROU	H		— ll —	72235936	
46	DJIBRILA	DJIALLO	H		— ll —	72100285	
47	MOUSSA	ADANOU	H		— ll —	72907506	
48	Bouba	DOUREWE	H		— ll —		
49	YAYA	DOUROWE	H		— ll —	72588773	
50	ABDOU	GALDINA	H		— ll —		
51	AMADOU	KINABA	H		— ll —		

# Annexe : PV et liste de présence - Consultation public Bambari - Préfecture Ouaka

Mission de la consultation du public dans le cadre de l'élaboration du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du projet PEAJ en République centrafricaine  
Période du 22 mai au 13 juin 2023

## PROCES VERBAL

Préfecture : OUAKA  
Sous-préfecture : BAMBARI Ville : Bambari  
Lieu : Salle de conf. de la mairie de Bambari - centre  
Groupe cible : Services déconcentrés de l'Etat, producteurs, personnes vulnérables, Associations et groupe  
L'an deux mille vingt-trois et le 07. juin s'est tenue une réunion de consultation publique dans le cadre de l'élaboration du CGES & PEPP du PEAJ

Etaient présents (voir la liste de présence en annexe \_\_\_\_\_)

Après l'ouverture de la réunion par : le 1er conseiller de la municipalité de Bambari (en l'absence du Chef de sous-préfecture et du Maire) qui a remercié le FIDA et le gouvernement centrafricain du choix de la Ouaka comme préfecture bénéficiaire puis a ouvert la séance

Le chef de la mission a pris la parole pour situer les circonstances de la rencontre et son ordre du jour.

Projet de l'ordre du jour :

- Présentation de l'objet de la mission
- Présentation du PEAJ
- Echange sur les craintes, les attentes, les impacts +/- et les recommandations
- Analyse participative du mécanisme de la gestion des plaintes
- Analyse de la vulnérabilité aux CC et les mesures d'adaptation

A l'issue des échanges, il ressort les éléments suivants :

1. Questions et préoccupations soulevées (les 5 plus importantes)
  - ① Mauvais processus de ciblage qui peut entraîner les frustrations et le échec du projet
  - ② Capture d'élite par le biais des autorités locales qui partimentent souvent leurs proches au détriment des autres
  - ③ Inquiétude sur la durée des procédures, les périodes d'attente ont été longues entre le choix des bénéficiaires et la distribution de kits causant ainsi l'abandon du projet.
  - ④ Obstacles bloquant le développement de l'élevage dans les villes de la Ouaka : les épisodes de maladie animale, la divergence des animaux d'importance entre les processus de répression des voleurs récidivistes de bétails (petits et grands)
  - ⑤ L'insécurité fait sentir que les projets se concentrent uniquement dans les grands villes (rayon de 10km) prouvant les zones d'élevage les plus affectés par dans les villages critiques au début de cette année se sont éteints.

2. Réponses aux questions et préoccupations (les 5 plus importantes)

*plus importantes*  
 - la différence x sur été notés par l'équipe de la mission.

3. Principales recommandations

① Pour le mécanisme de ciblage:

- Prévoir une enquête approfondie en association avec les agents des services techniques préfectoraux pour l'identification des associations ou groupements fiables.

- Pour les commandants vulnérables, prévoir une réunion publique lors du choix des bénéficiaires.

- Vérifier par les bénéficiaires l'effectivité du terrain de la participation de ceux-ci aux activités d'élevage.

② Prévoir un renforcement de capacité de bénéficiaires en technique d'élevage (alimentation, prophylaxie...)

③ Prévoir la signature obligatoire par tout les bénéficiaires individuellement ou en groupement d'un protocole d'engagement en présence des autorités locales, les services techniques et les responsables.

④ Prévoir une enquête de la satisfaction des ~~clients~~ bénéficiaires, une évaluation périodique (par année) des résultats et sa vulgarisation (évaluation).

Ont signé ⑤ Prévoir une liste verte pour le suivi des placards.

Le chef de mission de la consultation (Nom et signature)	
Pour les Parties prenantes (Nom et signature)	1. DATHIROL Amadou (MESA) 2. KOSSAKPINDIN Michéau, DR. 4/1 3. ....
Pour les autorités administratives locales (Nom et signature)	Mr Vice président Délégation spéciale de Bambari Mr Nicolas KONGBO KIDGIGRA 49 08 / 75 22 44 54



*Nicolas Kongbo*

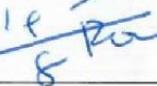
Consultations du public dans le cadre de l'élaboration du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du projet PEAJ

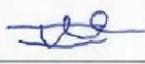
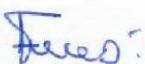
en République centrafricaine

Période du 22 mai au 13 juin 2023

Réunion avec : Auteurs locaux, services techniques, producteurs, élites, prestataires, vulnérables

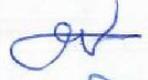
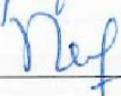
Préfecture ou Région : Ouaka (Bambari) /Date: 07.06.2023

N°	Prénom	NOM	H	F	Structure/fonction	Contacts (email/tél)	Signature
1	Desiré	GOADAMBA	M		Jeune É Zingo	72-14-87-44	
2	Cyprien	NGOYA	H		EZINGO	72.50.4438	
3	Alexis	BASSOLOGBAN	M		GROUPEMENT - PARRAZO	72-10-12-29	
4	KPANGORAMA	CHRIST-ROI	M		Conseil Préfectoral de la jeunesse de la Ouaka / Président	72 380408 75590009	
5	René	BOLLINGUA	M		Mini- FPRA	72 66 62 53	
6	Yannick Soerate	KOGBENGBE	M		Conseil sans Préfectoral de la Jeunesse de Bambari	72 03 11 88 75 69 30 7	
7	Stéphane Rosemond	AOUKANI	M		Association Le Progrès	72683626 7555.80.33	

N°	Prénom	NOM	H	F	Structure/fonction	Contacts (email/tél)	Signature
8	ABDEL AMIR	MAGE	X		président	79076420 75388969	
9	GONEKRA-THERGIE	EDWIGE		X	MEMBRE	72.67.44.81	
10	ZARRA	IBRAHIM	X		présidente	75903224	
11	KADJIA	IBRAHIM	X		présidente	7952.12.06 79543118	
12	TAGBA	MARIE	X		présidente		
13	FRAMIEAU	ALAIN	X		CHOF de Groupe	72235592	
14	Riche	Joseph			chef de Cantonement Forestier	72219923	
15	ZONGO	MATHIEU CRISPIN	X		DR4 ACDA	72564690	

N°	Prénom	NOM	H	F	Structure/fonction	Contacts (email/tél)	Signature
16	GHARIBOU ADAROU	ADAROU	X		1 <sup>er</sup> Adjoint Maire	72 07 08 44	
17	<del>TOUABOBONA</del> Rufin-Léonore	TOUABOBONA	X		ENVIRONNEMENT DR n° 5 / 1	72.50.24.70	
18	<del>LEPRA</del> Hugues	LEPRA	X		DR 4 - SEGA	72 88 35 11	
19	FLAVIEN ROSTAND	TOLMBAYE	X		DR Commerce	72-50-12-53	
20	MAHOKO Justin Oluwei	MAHOKO	X		CS Commerce	72 62 99 60 75 20 76 11	
21	KEN	KOKAYA	X		CS FPRA	72 76 02 71	
22	ARSENE	NEMAME	X		C. C GBO LE NGAPO	72 83.12 97	
23	LAKOUSSIOREINE	REINE		F	GOIAMADABA	72 64 16 43	



N°	Prénom	NOM	H	F	Structure/fonction	Contacts (email/tél)	Signature
24	ZOUIABABA	BENJAMIN	M		OUAKA SABAlet	72806766	
25	Gaspard-Koulou		M		coordo-FAI-Polt gfr. GB.	72425404	
26	OU MAROU-AMADOU	GADA	M		Imam PK 8	72625859	
27	MAHAMAT-AQJI	AJICA	M		President JICA/ABO1	72-60-27-96 75-84-94-71	
28	SENOUSSI	-MAHAMAT	M		SG JICA/ABO1	72-22-72-66 75-01-32-28	
29	Moussa	Madi			percepteur	72351913	
30	Stephane	KOUO	M		SPN	72376286	
31	LOWR	SALAFUS	M		président des Branches	72-74-74-12	
32	KACIENE	Mathieu			KWA AZIZONA PASSI	72 79-7753	
33	NZAPA	shella	F		AGRO-Pastoral de Pladama	72 68 42 89 75 91 55 77	

N°	Prénom	NOM	H	F	Structure/fonction	Contacts (email/tél)	Signature
34	PIERRE	PININGA	M		PRESIDENT	72 87 7854	
35	MAÏDO	IBRAHIM		F	Groupeur SIRBOLO		
36	DACHIDA	CHOUAIBOU		F	Groupeur SIRBOLO	72-39-53-57	
37	Machimona	CHOUAIBOU		F	président Groupeur SIRBOLO	72-71-88-46	
38	Carine	GBEDE		F	Groupeur GBOUNGAGBOU	72-42-91-18	
39	Agnès	MBATA		F	Groupeur NBI-ZONA PASSI	72-63-31-24	
40	Tomkiler	NGANA	M		Groupeur NDOYE TI-BE	75-88-14-16	
41	Anderson	MOUTCHOU- LOGO		X	Association Jeunesse Boulonguere de MAÏDO	72-92-75-95	
42	OUSMANI	ABOUBAKAR	M		GORPEMAT-NGoundofo	75-42-61-92	
43	Emilie	NDOXE		F	Coord A et G. out	72 66 07 62 72 07 33 27	
44	ABDOUL-KARIM	HASSAN	M		ASSOCIATION de pall-SAN	75 67 16 70	
45	AMBASSO	ISSA			ASSOCIATION	72 52 08 00	
46	BANGAKPA	Lemni		F	Commerçante	72-85-33-23	

N°	Prénom	NOM	H	F	Structure/fonction	Contacts (email/tél)	Signature
47	Dieu-Merci	MEYBA-BIRO			Secrétaire Générale	72-15-10-42	
48	Tabitha	MAMADOU			Juvenesse GBiassango	72-22-7941	
49	MAGOMGA	Eugène-Bis	X		DR N°5 Environnement	72036921	
50	YELVASSA	Xinart	X		pdt crociera) KZARA	72577853	
51	SAMBA	FREDY			ACDA	72362253	
52	NISOKPA	MAGLOIRE			Elevem	72810184	
53	Saley-cyril S	KOMONGA	X		ICRA	72364102	
54	KPENGA	Gheslain	X		CS PME	72371065	
55	ZINAÏ	Sylvie	X		CS Tourisme	72039418	
56	Ephrem	MEANINDJI	X		CSP Agriculture	72516052	
57	MISKOUÉ	ZACHARIE			DR DRN°4	72263260	

## Annexe : PV et liste de présence – Consultation public Kaga-Bandoro – Préfecture Nana-Gribizi

Mission de la consultation du public dans le cadre de l'élaboration du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du projet PEAJ en République centrafricaine  
Période du 22 mai au 13 juin 2023

### PROCES VERBAL

Préfecture : NANA-GRIBIZI  
Sous-préfecture : KAGA-BANDORO Ville : Kaga Bandoro  
Lieu : Salle de conférence de la mairie  
Groupe cible : Services techniques préfectoraux, producteurs, plus vulnérables (peu de, retournés, femmes veuves - jeunes), associations et groupements (str. civiles).  
L'an deux mille vingt-trois et le 09 juin s'est tenue une réunion de consultation publique dans le cadre de l'élaboration du CGES et PEPP du PEAJ.  
La réunion a été présidée par le maire de la ville de Kaga-Bandoro (Maire).

Etaient présents (voir la liste de présence en annexe \_\_\_\_\_)

Après l'ouverture de la réunion par :  
le préfet de la Nana-Gribizi qui a rappelé l'importance du développement à la base et de la prise en compte des aspirations des bénéficiaires d'une part, et d'autre à remercier le FIDAK le Gouvernement du choix de la Nana-Gribizi.

Le chef de la mission a pris la parole pour situer les circonstances de la rencontre et son ordre du jour.

Projet de l'ordre du jour valide :

1. Présentation de l'objet de la réunion (atelier)
2. Présentation du PEAJ
3. Echanges sur les craintes, les attentes, les impacts +/- et les recommandations.
4. Analyse participative du mécanisme de gestion des plaintes
5. Analyse de la vulnérabilité aux CC et les savoirs locaux d'adaptation + Dives.

A l'issue des échanges, il ressort les éléments suivants :

1. Questions et préoccupations soulevées (les 5 plus importantes)
  - ① La problématique du ciblage comme facteur sensible d'échec de projets au terrain
  - ② Le risque de ségrégation, du report, de capture d'élite dans la chose des bénéficiaires.
  - ③ L'importance du couplage du PEAJ aux activités de la culture et celles de l'écotourisme, de l'artisanat, de l'élevage, de la pêche, de la transformation des produits agricoles.
  - ④ L'effet du développement urbain de la ville sur le marché à bétail (problème de santé) ; de l'importance d'analyser sa distribution et de l'impact de la distribution massive de kits à ces zones dans la prévention sur le terrain du virus et tropénoïd.
  - ⑤ La prise en compte du Ministère de l'AMIE/PMI comme parties prenantes dans le cadre de la mise en œuvre des activités.
  - ⑥ La question de la distribution des kits animaux malades comme cause d'échec du projet.

2. Réponses aux questions et préoccupations (les 5 plus importantes)

- Enjeu lié avec les participants, la santé de ciblage a été considérée et un risque majeur à prendre en compte.
- L'équipe de la MSA a pris bonne note des préoccupations soulevées.

3. Principales recommandations

- ① Mécanisme de ciblage - prévoir un contrôle physique et une vérification sur le terrain, une enquête avec des preuves d'activités collectées auprès du voisinage, une bonne définition des critères de vulnérabilité avec les services techniques.
- ② Veiller sur la qualité des kits aministratifs et la valeur réelle sur le marché local avant la distribution.
- ③ Equilibrer le choix des bénéficiaires en fonction des couches sociales et des niveaux.
- ④ Harmoniser les taxes au niveau des barrières de contrôle sur le transport de la viande d'élevage et des animaux sur pieds par les acteurs commerçants.
- ⑤ Prévoir des cartes d'acteurs d'élevage par localités pour éviter les tracasseries militaires et policières.
- ⑥ Assurer les services déconcentrés et les organisations faitières dans le suivi et l'évaluation des projets activités du projet.
- ⑦ Prendre en compte les communes plus actives en apiculture (Nana-Du Ho, Boko & Grevai')  
Ont signé

Le chef de mission de la consultation (Nom et signature)	DAMIROU Amadou SE-MESA
Pour les Parties prenantes (Nom et signature)	1. DOGOS ALFRED 2. NGOUYALE Blandine Ngouyale 3.
Pour les autorités administratives locales (Nom et signature)	ALVIN MOUSSA ZAVIDE



**Consultations du public dans le cadre de l'élaboration du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du projet PEAJ  
en République centrafricaine**

Période du 22 mai au 13 juin 2023

Réunion avec : Producteurs, Autorités Locales, Services Techniques, Vulnérables

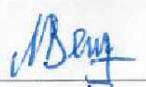
Préfecture ou Région : Ndélé (Kaga-Bandoro) /Date: 05/06/2023  
Nana-Guizi

N°	Prénom	NOM	H	F	Structure/fonction	Contacts (email/tél)	Signature
	Mahamat	ABDOU LAYE	x		Préfet de la Nana-Guizi	72503050 75503000	
	Alvin	MOUSSA ZAVILA	x		Maire de K/Bandoro	72133851	
	Mahamat	AWAT	x		Sous Préfet	72152084 75614731	
	Cyrille	NGUINZAMALEI	x		A.N.D.E	72515090 75184533	
	Eric	BOMALIKPI	✓		C.P.V	75705031 72631270	
	Achille	YAMAGO	x		Assistant C.P.V	72146431	
	Rosine	ISSA		✓	C.P.J	72930940	

N°	Prénom	NOM	H	F	Structure/fonction	Contacts (email/tél)	Signature
	MODESTE	KAIMBA	x		C.P.J	72.15.19.88	
	Yvon Bruce	ABOUMA	x		C.P.J/SG	75636243	
	Eliakim	SARAMALE	x		AJPDES/SG	75.14.26.99	
	Rodrigue	DAKPAKETE	x		AJPDES	72.276752	
	Olga	SEMANDELE		x	Société Civile	72.038823	
	Siane	YAKETE		x	Société Civile	72391667	
	Angelique	GLIEREMALÉ		x	OFCA	75.5155.30	
	Simone	BENGUE		x	O.F.C.A	75.4273.57	

N°	Prénom	NOM	H	F	Structure/fonction	Contacts (email/tél)	Signature
	Juliana	BACKY		X	CEP	72.11.19.68	
	Edgard	GONIFIO	X		C.E.P	72.8840.23	
	Annick	SARAMALE		X	GRUPEMENT	75.57.65.42	
	Etienne	BOÏE	X		GRUPEMENT	75.6349.75	
	Assane	SEFOU	X		FNEC (Conseiller)	76.2904.92	
	Amadou	MAHAMAT	X		FNEC	743838.66	
	Elkana	NOMOUNTAN	X		Groupement	72.8185.34	
	Anne Marie	MOUDJOUBE		X	- 11 -	72.73.94.69	

N°	Prénom	NOM	H	F	Structure/fonction	Contacts (email/tél)	Signature
	MOGDURE	DJAHO	x		Guichet Unique	72.15.35.14	
	Geraud	PIAKA-MBETINGOU	x		CS. Documentation	75.65.18.20	
	Marie	GLOUMENDE		x	Groupeement P.R	75.72.96.32	
	Alain	SANGAYDMBO	x		Groupeement P.R	72.58.29.31	
	Oscar	MOBDMALE	x		Maraicher	75.37.81.83	
	Jean Marc	SADIA	x		chef. service Affaire Sociale	75.29.93.83	
	Brice	WANDE	x		Groupeement Tu as Combien	75.37.50.48	
	Maximin	BALEYO	x		President	72.66.60.38	
	Pierrette	MOKONDOU		x	Presidente Federale N.G	74.40.79.32	
	Bien - Merci	DOLIWANE	x		Beneficiaire	72.77.33.01	

N°	Prénom	NOM	H	F	Structure/fonction	Contacts (email/tél)	Signature
	Jérôme	ZIRI	x		Déplacé	76.10.4808	
	Frédéric	DEKICHIMO	x		-11-	75.24.1328	
	GLIERET	BERTRAND	x		C.S.E	72.54.2190	
	ADRAMANE	BAZAKAR	x		CS Commerce	72479680	
	Ella	NDRANGO		x	CSP Travail	72.138665	
	Nino Pierre	YANGOURA	x		SG Prefecture	72767600	
	ZEN	MAHAMATI	x		Maire Elevage	72033063	
	<del>Salomon</del>	DEZABA	x		1 <sup>er</sup> Conseiller Maire	75244617	
	Alfred	BOGOS	x		CISP NG	72747069	
	ARIGALA	Saint Noëlle	x		C.P Conseiller M	75821375	

## Annexe : PV et liste de présence – Consultation public Sibut – Préfecture Kemo

Mission de la consultation du public dans le cadre de l'élaboration du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du projet PEAJ en République centrafricaine  
Période du 22 mai au 13 juin 2023

### PROCES VERBAL

Préfecture : KEMO  
Sous-préfecture : Sibut Ville : Sibut  
Lieu : Salle de conférence de l'Association YACHE  
Groupe cible : \_\_\_\_\_

L'an deux mille vingt-trois et le 05 juin s'est tenue une réunion de consultation publique dans le cadre de l'élaboration du CGES & du PEPP  
Nek-tja au PEAJ

Etaient présents (voir la liste de présence en annexe \_\_\_\_\_)

Après l'ouverture de la réunion par :  
le sous-préfet représentant du préfet de la Kemo (absente)  
qui a procédé à un tour de table pour la présentation  
des participants concernés.

Le chef de la mission a pris la parole pour situer les circonstances de la rencontre et son ordre du jour.

Projet de l'ordre du jour :

1. Présentation de l'objet de la mission et de l'équipe
  2. Présentation du PEAJ
  3. Echanges sur les craintes, attentes, impact +/-, les perceptions
  4. Analyse de la vulnérabilité aux CC
  5. Analyse participative du mécanisme de gestion des plaintes
  6. Divers et photo de famille
- A l'issue des échanges, il ressort les éléments suivants :

#### 1. Questions et préoccupations soulevées (les 5 plus importantes)

- ① Absence récurrente de la visibilité de l'impact socio-économique dans la vie courante des bénéficiaires malgré les multiples projets actifs
- ② Problématique de la divergence des animaux dans la ville, source récurrente des conflits et de la contamination des herpages occasionnant des pertes d'achats
- ③ Non prise en compte du volet agriculture par le PEAJ
- ④ Non maîtrise de l'alimentation, de la santé et de la santé des animaux, source de pertes successives
- ⑤ Conflits élevés - agitateurs du fait de l'obsolescence des coutumes de transaction et du non respect des terrains réservés à l'élevage
- ⑥ Hausse de cas de maladies des bétails à main armées du fait de la prolifération des armées liées aux conflits
- ⑦ Inquiétude sur la stratégie de ciblage et la prise en compte des personnes <sup>1</sup> vivants avec des maladies chroniques
- ⑧ Kit d'élevage constitué d'animaux n'atteignant pas

Consultation publique dans le cadre de la réalisation d'un CGES

l'âge de reproduction et souvent ayant des maladies, source d'échec/perle dans les projets antérieurs.

2. Réponses aux questions et préoccupations (les 5 plus importantes)

- ① Rappel et éclaircissement sur la différentes catégories des bénéficiaires et le mécanisme d'identification de bénéficiaires doit être débattu en atelier avec des représentants.
- ② Les maladies chroniques n'ont pas été prises en compte comme facteur de ciblage.
- ③ La notion d'âge ont été rappelés en abordant la question du travail des enfants.
- ④ Le PRAS est dans une dynamique de complémentarité de autres actions avec PRAPAM, PREPAI, etc. L'agriculture mais dans la Kono, il y a que l'élevage.

3. Principales recommandations

- ① Les acteurs les plus actifs dans l'élevage ont les moins instruits, éviter trop de formalité administratives qui empêcheraient leur participation.
  - ② Renforcement de capacité, former en groupe, avec les éléments basiques sur les techniques de soins, les périodes sensibles de prophylaxie, l'alimentation et la gestion.
  - ③ Plus de sensibilisation des bénéficiaires et les communautés sur l'importance du projet pour garantir l'impact socio-économique.
  - ④ Mettre en place un comité de sélection et associer les techniciens d'élevage dans le processus de ciblage pour plus d'efficacité et le suivi de la redevabilité des bénéficiaires.
  - ⑤ Prévoir la signature d'un pacte d'engagement obligatoire pour le bénéficiaire spécifiant l'apport personnel avec preuve sur le type d'activité et son effectivité constatée sur le terrain.
- ⑤ Mettre 1 comité de gestion de plainte, prévoir un ne veut et sensibiliser les bénéficiaires.

Le chef de mission de la consultation (Nom et signature)	DAHIROU Amadou, CS-MESA
Pour les Parties prenantes (Nom et signature)	1. P. INGUERE Nicolas, GSE 2. Représentant APEC, Mr. Aliou BEDI Asso. de veuves "La main dans la main" 3. Mme INGAPOU Christine.
Pour les autorités administratives locales (Nom et signature)	NGUEMBASSA Gilles Xavier Sous-Prefet de Sibutu



Consultations du public dans le cadre de l'élaboration du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du projet PEAJ

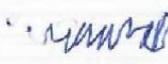
en République centrafricaine

Période du 22 mai au 13 juin 2023

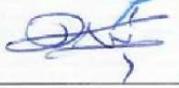
Réunion avec : Autres locaux, services techniques, producteurs, artisans, vulnérables, prestataires de services

Préfecture ou Région : KEMO (Sibut) /Date : 05.06.2023

N°	Prénom	NOM	H	F	Structure/fonction	Contacts (email/tél)	Signature
01	KETTE	Emmanuel	M		Organisation chef	72-59-1094	
02	ZOUNGOULA	François	M		chef quartier BARA	72358272	
03	BEDOU	Aliou	M		Président FNEC	72187787	
04	NAMRENGA	Elise	F		S. G. O. F. G. A.	75293752 72763184	
05	MARINA	VIDAKPA	F		Présidente-RELEFCA	72-29-32-77	
06	JUVENAL	KENGA	M		SG/Fédération des Maraichers de Sibut	72573286 5641968	
07	JOSIANE	MACHOA	F		Prdte, Groupement des Femmes Vulnérables-EDEMISE	74-46-70-79	

N°	Prénom	NOM	H	F	Structure/fonction	Contacts (email/tél)	Signature
08	AUBIN	BADA			ELEVAGE	72-15-77-09	
09	Fred - junior	NDARODOË	#		Vice président C A J K	72-17-55-99	
10	ABIBA	DI DA		F	Présidente. Civici	72-48-76-67	
11	OUSMANE	CHAIBOU		M	Président conseil ISLAMIQUE	72-54-72-22	
12	YAVOLA	FREDERIC		M	Vice Président Marriche	72-26-52-701	
13	YAVOYA	CREPIN		M	REPRESENTANT-BOUCHER	75-23-46-94	
14	MAMOUDA	OUMAROU	H		ELEVAGE	72-85-76-57	
15	AMADOU-KINKA			H	ELEVAGE		

N°	Prénom	NOM	H	F	Structure/fonction	Contacts (email/tél)	Signature
18	Olivier	MANDAGO	H		APICULTEUR	72 23 96 29	Om
17	Michaëse	YACKOLA	M		Handicapés	72 25 63 64	<del>Yack</del>
18	FIRMIN	KONDO	M		ELEVER	74 01 73 93	<del>Yack</del>
19	Jean-Arthur	YADAKA	M		handicapés	72 02 54 21 75 09 14 40	<del>Yack</del>
20	CUSMANE	CHAI BOU	M		Président comité ISLAMIQUE	72 64 73 22	Yack
21	YAVOYA	CRÉPIN	M		Représentant des Bouches	75-23 46-94	<del>Yack</del>
22	YAVOLA	FRÉBIREK	M		72-26-52 7 Vice Président Marrache	72 26 52 71 72 70 51 46	Yack
23	INGAPO	Christine		F	présidente Elevage	72 70 51 46	Yack

N°	Prénom	NOM	H	F	Structure/fonction	Contacts (email/tél)	Signature
24	BMLLA	Didier	H		ELEVAGE	72.82.33.29 7631.55.20	
25	Simplice	BOHARY	H		Piscicole	72.02.81.04	
26	ALO	MADONE	H		Chef du Village	72-38-27-54	
27	ALIOU	BEDOU	H		PNEC	72-18-77-97	
28	François	ZOUNGOULA	M		Chef d'étrier	72358272	
29	Emmanuel	KETTE	H		chef de groupe	72.39.10.94	
30	NAMRENGA	Elise		F	S.G.O. F.L.A.	72763184	
31	MARINA	VIDAKPA		F	Présidente. RELEFGA	72-29-3277	
32	ABIBBA	Diéda		F	Présidente	72487667	
33	JUVENAL	KENGA	M		SG/ PMS	72 5732 56	



Kemo  
(suite)

N°	Prénom	NOM	H	F	Structure/fonction	Contacts (email/tél)	Signature
1	Ruſin-Aristide	KAKOBANDA	M		TECHNICIEN-D'ELEVAGE	72-53-85-96	
2	YASSIKOUDOU	Adélaïde Helène	F	F	Technicienne d'Agriculture (AEDA)	72655926	
3	Francis Médard	GARANDA	X		DR4 / PIPE	72546337 75546337	
4	Bric-Sidoine	SAMBE	X		CSR-Plan	72570063 7556875	
5	VOLASA-BOKANDI Sedeu	VOLASA	H		DR4 ENIPT	72.21.84.24 Volasa8@gmail	
6	LIERE KEBA. A	Mamadou Said	M		CSP/TP	72930226 Watsapp	
7	DAMILLY	Leſte	M		Media	75466792 72548340	
8	WAKANGA	GASTON				-	

N°	Prénom	NOM	H	F	Structure/fonction	Contacts (email/tél)	Signature
9	YANGANA-Gildas		X		SG. CPJK	72 46 30 48	
10	STANISLAS JULIENNE	KELLYA	X		Ministère Commerce et Industrie	72-72-74-10	
11	Albert Jean Jacques	SENGUE	X		ICASEES/Plan	72768946	
12	Alexandre	ZEKEMO	X		Apiculture	72 02 79 90	
13	KAKOBANDA	Melvin	X		T.G. de la Boucherie	72-80-99-70	
14	KOYENIGRA	Jean Marie	X		DR. ELAC	72726577	
15	LAPo Patrick	Patrick			DEF/Kims	72 50 22 95	
16	IBOULOUNOU	Cony Blain			C/C F	72 11 17 37	
17	NGOALÉSSIO Pierre			M	CS social Sint	72706635	



**Annexe : Liste de présence – Focus groupe – Campement des retournés peulh – Village SIRIRI - Sibut – Préfecture Kemo**

Consultations du public dans le cadre de l'élaboration du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du projet PEAJ

en République centrafricaine

Période du 22 mai au 13 juin 2023

Réunion avec : Membres peulh et retournés  
 Préfecture ou Région : Kemo/Sibut /Date : \_\_\_\_\_

N°	Prénom	NOM	H	F	Structure/fonction	Contacts (email/tél)	Signature
01	ABIBTA	NOJIDA		F	Association SIRIRI	72 4876 67	
02	MARIAM	ABDOU		F	Association SIRIRI	72 2358 78	
03	ABSAÏOU	ASSANE		F	Association SIRIRI		
04	KANJIDJA	OUMAROU		F	Association SIRIRI		
05	WACHIDA	BOUSSA		F	— / —		
06	ALSAÏOU	YAYA		F	— / —		
07	ABSAÏOU	ADANOU		F	— / —		

N°	Prénom	NOM	H	F	Structure/fonction	Contacts (email/tél)	Signature
08	AMINIA	MAGADJI		F	Association SIRIRI		
09	FATIMATOU	KINABA		F	— u —		
10	DJAMILA	ADADOU		F	— u —		
11	AICHATOU	ALIou		F	— u —		
12	KATIDJA	HANABOU		F	— u —		
13	MARIAN	MAHANAT		F	— u —		
14	SADIA	MADOU DA		F	— u —		
15	AISHATOU	ABDOU		F	— u —		

N°	Prénom	NOM	H	F	Structure/fonction	Contacts (email/tél)	Signature
34	KADJINGA	ALIou		F	Association SIRIKI		
35	ROUBAYATOU	IBRAHIM		F	— II —		
36	FATIMATOU	HANADOU		F	— II —		
37	AMINA	ABDOU		F	— II —		
38	BALDISSOU	IDRISSOU		F	— II —		
39	ISAMILA	ILASSA		F	— II —		
40	ABOU	NOUSSA		F	— II —		
41	MAMOUDE <del>DA</del>	OUMAROU	H		Groupeement Toumbayere	72857657	
42	ALLO	MAHOUNDE	H		chef de quartier	72382751	
43	ABDOULAYE	HASSANE	H		GAP Toumbayere		

N°	Prénom	NOM	H	F	Structure/fonction	Contacts (email/tél)	Signature
44	AROUNA	ALSO	H		Toumba yere	72482187	
45	ILIASMA	OUNAROU	H		— 21 —	72235936	
46	DJIBRILA	DJIALLO	H		— 4 —	72100285	
47	MOUSSA	ADANOU	H		— 6 —	72907506	
48	Bouba	DOUREWE	H		— 1 —		
49	YAYA	DOUROWE	H		— 12 —	72588773	
50	ABDOU	GALDINA	H		— 4 —		
51	AMADOU	KINABA	H		— 0 —		

# Annexe : PV et liste de présence - Consultation public Bambari - Préfecture Ouaka

Mission de la consultation du public dans le cadre de l'élaboration du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du projet PEAJ en République centrafricaine  
Période du 22 mai au 13 juin 2023

## PROCES VERBAL

Préfecture : OUAKA  
Sous-préfecture : BAMBARI Ville : Bambari  
Lieu : Salle de conf. de la mairie de Bambari - centre  
Groupe cible : Services déconcentrés de l'Etat, producteurs, personnes vulnérables, Associations et groupe  
L'an deux mille vingt-trois et le 07. juin s'est tenue une réunion de consultation publique dans le cadre de l'élaboration du CGES & PEPP du PEAJ

Etaient présents (voir la liste de présence en annexe \_\_\_\_\_)

Après l'ouverture de la réunion par : le 1er conseiller de la municipalité de Bambari (en l'absence du 1er adjoint et du maire) qui a remercié le FIDA et le gouvernement centrafricain du choix de la Ouaka comme préfecture bénéficiaire puis a ouvert la séance

Le chef de la mission a pris la parole pour situer les circonstances de la rencontre et son ordre du jour.

Projet de l'ordre du jour :

- Présentation de l'objet de la mission
- Présentation du PEAJ
- Echange sur les craintes, les attentes, les impacts +/- et les recommandations
- Analyse participative du mécanisme de la gestion des plaintes
- Analyse de la vulnérabilité aux CC et les mesures d'adaptation

A l'issue des échanges, il ressort les éléments suivants :

- Questions et préoccupations soulevées (les 5 plus importantes)
  - Mauvais processus de ciblage qui peut entraîner les frustrations et le échec du projet
  - Capture d'équipe par le biais des autorités locales qui partimentent souvent leurs proches au détriment des autres
  - Inégalité sur la durée de procédures, les périodes d'attente ont été longue entre le choix des bénéficiaires et la distribution de kits causant ainsi l'abandon du projet.
  - Obstacles bloquant le développement de l'élevage dans les villes de la Ouaka : les épisodes de maladie animale, la divergence des animaux d'importance entre les processus de répression des voleurs récidivistes de bétails (petits et grands)
  - L'insécurité fait sentir que les projets se créent et qu'on leur des grands villes (rayon de 10km) perturbent les zones d'élevage les plus riches par dans les villages critiques au début de cette année se sont éteints.

2. Réponses aux questions et préoccupations (les 5 plus importantes)

*plus importantes*  
 - la différence sur été notés par l'équipe de la mission.

3. Principales recommandations

① Pour le mécanisme de ciblage:

- Prévoir une enquête approfondie en association avec les agents des services techniques préfectoraux pour l'identification des associations ou groupements fiables.

- Pour les commandants vulnérables, prévoir une réunion publique lors du choix des bénéficiaires.

- Vérifier par les bénéficiaires l'effectivité du terrain de la participation de ceux-ci aux activités d'élevage.

② Prévoir un renforcement de capacité de bénéficiaires en technique d'élevage (alimentation, prophylaxie...)

③ Prévoir la signature obligatoire par tout les bénéficiaires individuellement ou en groupement d'un protocole d'engagement en présence des autorités locales, les services techniques et les responsables.

④ Prévoir une enquête de la satisfaction des ~~clients~~ bénéficiaires, une évaluation périodique (par année) des résultats et sa vulgarisation (évaluation).

Ont signé ⑤ Prévoir une liste verte pour le suivi des placards.

Le chef de mission de la consultation (Nom et signature)	
Pour les Parties prenantes (Nom et signature)	1. DATHIROU Amadou (MESA) 2. KOSSAKPINDIN Michéou. DR. 4/1 3. ....
Pour les autorités administratives locales (Nom et signature)	Mr Vice président Délégation spéciale de Bambari Mr Nicolas KONGBO KIDGIGRA 49 08 / 75 22 44 54



*Nicolas Kongbo*

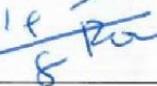
Consultations du public dans le cadre de l'élaboration du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du projet PEAJ

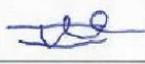
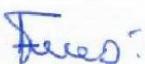
en République centrafricaine

Période du 22 mai au 13 juin 2023

Réunion avec : Auteurs locaux, services techniques, producteurs, élites, prestataires, vulnérables

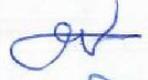
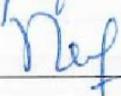
Préfecture ou Région : Ouaka (Bambari) /Date: 07.06.2023

N°	Prénom	NOM	H	F	Structure/fonction	Contacts (email/tél)	Signature
1	Desiré	GOADAMBA	M		Jeune É Zingo	72-14-87-44	
2	Cyprien	NGOYA	H		EZINGO	72.50.4438	
3	Alexis	BASSOLOGBAN	M		GROUPEMENT - PARRAZO	72-10-12-29	
4	KPANGORAMA	CHRIST-ROI	M		Conseil Préfectoral de la jeunesse de la ouaka / President	72 380408 75590009	
5	René	BOLLINGUA	M		Mini- FPRA	72 66 62 53	
6	Yannick Soerate	KOGBENGBE	M		Conseil sans Préfectoral de la Jeunesse de Bambari	72 03 11 88 75 69 30 7	
7	Stéphane Rosemond	AOUKANI	M		Association Le Progrès	72683626 7555.80.33	

N°	Prénom	NOM	H	F	Structure/fonction	Contacts (email/tél)	Signature
8	ABDEL AMIR	MAGE	X		President	79076420 75388969	
9	GONEKRA-THERGIE	EDWIGE		X	MEMBRE	72.67.44.81	
10	ZARRA	IBRAHIM	X		presidente	75903224	
11	KADJIA	IBRAHIM	X		presidente	7952.12.06 79543118	
12	TAGBA	MARIE	X		presidente		
13	FRAMIEAU	ALAIN	X		CHOF de Groupe	72235592	
14	Riche	Joseph			chef de Cantonement Forestier	72219923	
15	ZONGO	MATHIEU CRISPIN	X		DR4 ACDA	72564690	

N°	Prénom	NOM	H	F	Structure/fonction	Contacts (email/tél)	Signature
16	GHARIBOU ADAROU	ADAROU	X		1 <sup>er</sup> Adjoint Maire	72 07 08 44	
17	<del>TOUABOBONA</del> Rufin-Léonore	TOUABOBONA	X		ENVIRONNEMENT DR n° 5 / 1	72.50.24.70	
18	<del>LEPRA</del> Hugues	LEPRA	X		DR 4 - SEGA	72 88 35 11	
19	FLAVIEN ROSTAND	TOLMBAYE	X		DR Commerce	72-50-12-53	
20	MAHOKO Justin Oluwei	MAHOKO	X		CS Commerce	72 62 99 60 75 20 76 11	
21	KEN	KOKAYA	X		CS FPRA	72 76 02 71	
22	ARSENE	NEMAME	X		C. C GBO LE NGAPO	72 83.12 97	
23	LAKOUSSIOREINE	REINE		F	GOIAMADABA	72 64 16 43	



N°	Prénom	NOM	H	F	Structure/fonction	Contacts (email/tél)	Signature
24	ZOUIABABA	BENJAMIN	M		OUAKA SABAlet	72806766	
25	Gaspard-Koulou		M		coordo-FAI-Polt gfr. GB.	72425404	
26	OU MAROU-AMADOU	GADA	M		Imam PK 8	72625859	
27	MAHAMAT-AQJI	AJICA	M		President JICA/ABO1	72-60-27-96 75-84-94-71	
28	SENOUSSI	-MAHAMAT	M		SG JICA/ABO1	72-22-72-66 75-01-32-28	
29	Moussa	Madi			percepteur	72351913	
30	Stephane	KOUO	M		SPN	72376286	
31	LOWR	SALAFUS	M		président des Branches	72-74-74-12	
32	KACIENE	Mathieu			KWA AZIZONA PASSI	72 79-7753	
33	NZAPA	shella	F		AGRO-Pastoral de Pladama	72 68 42 89 75 91 55 77	

N°	Prénom	NOM	H	F	Structure/fonction	Contacts (email/tél)	Signature
34	PIERRE	PININGA	M		PRESIDENT	72 87 7854	
35	MAÏDO	IBRAHIM		F	Groupeur SIRBOLO		
36	DACHIDA	CHOUAIBOU		F	Groupeur SIRBOLO	72-39-53-57	
37	Machimona	CHOUAIBOU		F	président Groupeur SIRBOLO	72-71-88-46	
38	Carine	GBEDE		F	Groupeur GBOUNGAGBOU	72-42-91-18	
39	Agnès	MBATA		F	Groupeur NBI-ZONA PASSI	72-63-31-24	
40	Tomkiler	NGANA	M		Groupeur NDOYE TI-BE	75-88-14-16	
41	Anderson	MOUTCHOU- LOGO	X		Association Jeunesse Boulonguere de MAÏDO	72-92-75-95	
42	OUSMANI	ABOUBAKAR	M		GORPEMAT-NGoundofé	75-42-61-92	
43	Emilie	NDOXE		F	Coord A et G. out	72 66 07 62 72 07 33 27	
44	ABDOUL-KARIM	HASSAN	M		ASSOCIATION de pall-SAN	75 67 16 70	
45	AMBASSO	ISSA			ASSOCIATION	72 52 08 00	
46	BANGAKPA	Leumiu		F	Commerçante	72-85-33-23	

N°	Prénom	NOM	H	F	Structure/fonction	Contacts (email/tél)	Signature
47	Dieu-Merci	MEYBA-BIRO			Secrétaire Générale	72-15-10-42	
48	Tabitha	MAMADOU			Juvenesse GBiassango	72-22-7941	
49	MAGOMGA	Eugène-Bis	X		DR N°5 Environnement	72036921	
50	YELVASSA	Xiucur	X		pdt croquis/KZARA	72577853	
51	SAMBA	FREDY			ACDA	72362253	
52	NISOKPA	MAGLOIRE			Elevem	72810184	
53	Saley-cyril S	KOMONGA	X		ICRA	72364102	
54	KPENGA	Gheslain	X		CS PME	72371065	
55	ZINAÏ	Sylvie	X		CS Tourisme	72039418	
56	Ephrem	MEANINDJI	X		CSP Agriculture	72516052	
57	MISKOUÉ	ZACHARIE			DR DRN°4	72263260	



Investir dans les populations rurales

## République centrafricaine

---

### Projet Elevage et Appui aux Jeunes

### Rapport de conception

### Annexee: Fpic Peaj Car Version Juillet2023

Dates de mission: Du 07 au 27 mai 2023

Date du document: 24/10/2023

Identifiant du projet 2000004022

Numéro du rapport: 6536-CF

Afrique de l'Ouest et du Centre  
Département de la gestion des programmes





## **PROJET ELEVAGE ET APPUI AUX JEUNES**



**CONSENTEMENT PRÉALABLE, DONNE LIBREMENT ET EN  
CONNAISSANCE DE CAUSE (CPLCC)**

Juillet 2023



## CONSENTEMENT PRÉALABLE, DONNE LIBREMENT ET EN CONNAISSANCE DE CAUSE (CPLCC)

La Déclaration sur les droits des peuples autochtones exige des États qu'ils se concertent et coopèrent de bonne foi avec les peuples autochtones intéressés – par l'intermédiaire de leurs institutions représentatives – avant d'adopter et d'appliquer des mesures législatives ou administratives susceptibles de les concerner afin d'obtenir leur consentement préalable, libre et éclairé. Le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (CPLCC) est un principe opérationnel qui autonomise les communautés locales en leur permettant de donner ou de refuser leur consentement à des propositions de programmes d'investissement et de développement susceptibles d'affecter leurs droits, leur accès aux terres, aux territoires et aux ressources, et leurs moyens d'existence. Première institution financière à adopter le CPLCC, le FIDA insiste sur ce principe opérationnel à travers (i) sa Politique relative à l'amélioration de l'accès à la terre et de la sécurité foncière (2008), (ii) sa politique d'engagement aux côtés des peuples autochtones (2009) et (iii) sa politique de gestion des ressources naturelles et de l'environnement et (iv) les procédures d'évaluation sociales, environnementales et climatiques (2021).

Le CPLCC est appliqué dans les projets et programmes du FIDA dans deux cas de figure :

- Projets d'investissement pouvant avoir un impact sur l'accès à la terre et les droits d'usage des communautés rurales ;
- Projets ciblant les populations autochtones ou les zones rurales où vivent des populations autochtones et tribales, et des minorités ethniques.

Le PEAJ cible entre autres bénéficiaires les AKA (peuples autochtones) et les peuls MBororo (minorité ethnique) à ce titre, il apparaît pertinent d'obtenir le consentement libre et éclairé de ces communautés pour s'assurer de leur pleine acceptation des activités qui leurs sont proposées.

### **Justification du CPLCC**

Au stade actuel de conception du PEAJ, même si on sait que les peuples autochtones et les minorités sont des cibles du projet, il n'en demeure pas moins que les investissements et/ou les activités spécifiques, ainsi que les sites d'implantation ne sont pas encore définis. Par ailleurs, le ciblage des personnes bénéficiaires du projet et la délimitation de couloirs de transhumance sont les principales activités du PEAJ qui pourraient justifier l'obtention du CPLCC. Dans ce contexte, il apparaît pertinent d'obtenir durant la phase d'exécution du projet le CPLCC des minorités et peuples autochtones. Le présent plan est élaboré pour donner les grandes lignes de la démarche du PEAJ pour se conformer aux Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC) du FIDA, particulièrement la norme 4 « Peuples autochtones » mais également pour épouser la législation Centrafricaine en matière de protection des droits humains et des populations autochtones.

L'obtention du CPLCC permet d'améliorer la pertinence et les résultats des interventions du projet, d'accroître la participation de la communauté et de renforcer la durabilité des investissements réalisés, de consolider les partenariats établis entre les populations locales, les institutions publiques ; et de prévenir l'émergence de conflits entre les utilisateurs des ressources. Ce dernier

point présente un avantage majeur pour le PEAJ dans le contexte de la zone d'intervention marqué par les conflits entre éleveurs et agriculteurs.

Rappelons que les objectifs principaux du plan sont notamment de :

- S'assurer que le Projet respecte pleinement la dignité, les droits de la personne, l'économie et la culture des populations autochtones, au même titre que les autres membres des communautés avoisinantes ;
- Éviter les effets néfastes des sous-projets/activités ou les minimiser, les atténuer et/ou les compenser quand cela n'est pas possible de les éviter ;
- Promouvoir les avantages et opportunités du développement durable pour les peuples autochtones de manière à favoriser l'accès et la participation de tous et le respect de leur culture ;
- Améliorer la conception du projet et encourager l'adhésion locale en maintenant les relations durables avec les peuples autochtones sur une base de consultation durant toute la durée du projet ;
- Obtenir des peuples autochtones leur consentement préalable, libre et éclairé (CPLCC).

## **Procédure d'obtention du CPLCC**

La procédure ci-après offre des conseils pour obtenir la participation pleine et effective des peuples autochtones aux étapes de conception et d'exécution des projets, selon une approche fondée sur les droits humains. Elle est tirée de la note intitulée « le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause dans les projets d'investissement du FIDA ».

### **Principes directeurs généraux**

- Identification des parties à la négociation et des décideurs

Pour garantir la légitimité du processus, il est impératif que le CPLCC soit obtenu auprès des institutions représentatives des communautés. Comprendre la manière dont ces dernières prennent des décisions est une étape importante du processus d'obtention du CPLCC. Il peut être nécessaire de solliciter d'autres acteurs que les institutions traditionnelles, par exemple pour garantir la participation des femmes, des jeunes et des personnes handicapées à la prise de décisions. Les institutions représentatives doivent s'efforcer de respecter les principes de consultation, de participation et de consentement inclusifs dans leurs processus décisionnels internes.

- Détermination des processus de prise de décisions des différentes parties

Le CPLCC n'est pas qu'un moyen d'obtenir le consentement à l'égard d'un projet précis. Il s'agit également d'un processus à part entière qui permet aux peuples autochtones et aux populations locales d'organiser leurs propres débats et procédures décisionnelles de manière autonome et collective. Les acteurs concernés prennent ainsi des décisions dans le respect de leurs spécificités culturelles, au sujet de questions ayant trait à leurs droits, à leurs terres, à leurs ressources naturelles, à leurs territoires, à leurs moyens d'existence, à leurs savoirs, à leur tissu social, à leurs traditions, à leur système de gouvernance et à leur culture ou patrimoine (matériel ou immatériel). Dès le début du projet, il convient de conclure un accord avec les peuples autochtones ou les populations locales afin d'établir les modalités de consultation, le plus souvent sur leur territoire, là où ils se sentent les plus à même de s'exprimer et où ils jouissent du soutien de leur communauté.

Cet accord doit tenir compte du droit à la confidentialité des négociations et des délibérations, afin que toutes et tous puissent débattre et décider librement.

- Rôle des conseillers et des experts externes, notamment du médiateur ou négociateur tiers

Certaines institutions locales ou autochtones peuvent avoir besoin de moyens techniques supplémentaires pour garantir le respect du droit des populations visées au CPLCC. Les facilitateurs peuvent jouer un rôle important dans le processus du CPLCC, celui-ci étant en lui-même un outil puissant de renforcement des capacités des institutions et populations locales.

- Recensement et respect des protocoles communautaires

Il est fondamental de respecter les protocoles traditionnels et coutumiers, notamment les normes sociales, tant pour la communication verbale que pour la communication non verbale. Cette dernière comprend notamment le langage corporel, l'espace personnel et le contact visuel.

- Partage des informations de façon constructive, accessible et adaptée au contexte culturel

Il est important de tenir compte des besoins en matière d'information, des canaux de communication et des médias (allant des médias traditionnels et locaux jusqu'aux technologies de l'information et de la communication, et aux activités de communication), d'être soucieux des différents niveaux d'alphabétisation, des langues locales et de l'intérêt porté aux aspects techniques du projet, ainsi que de veiller à ce que le projet soit aussi participatif que possible en tenant les membres de la communauté informés à chaque étape.

- Recensement des autres activités menées au titre du projet ou des circonstances susceptibles de requérir des processus de consentement supplémentaires :

Il est essentiel de garder à l'esprit que par le CPLCC, les responsables des projets cherchent à garantir la participation pleine et effective des peuples autochtones et des populations locales, et à échanger avec eux. Il ne s'agit pas seulement d'obtenir un « oui » ou un « non », mais bel et bien d'établir un processus de confiance mutuelle et de parvenir à un accord sur les activités à mener au titre du projet.

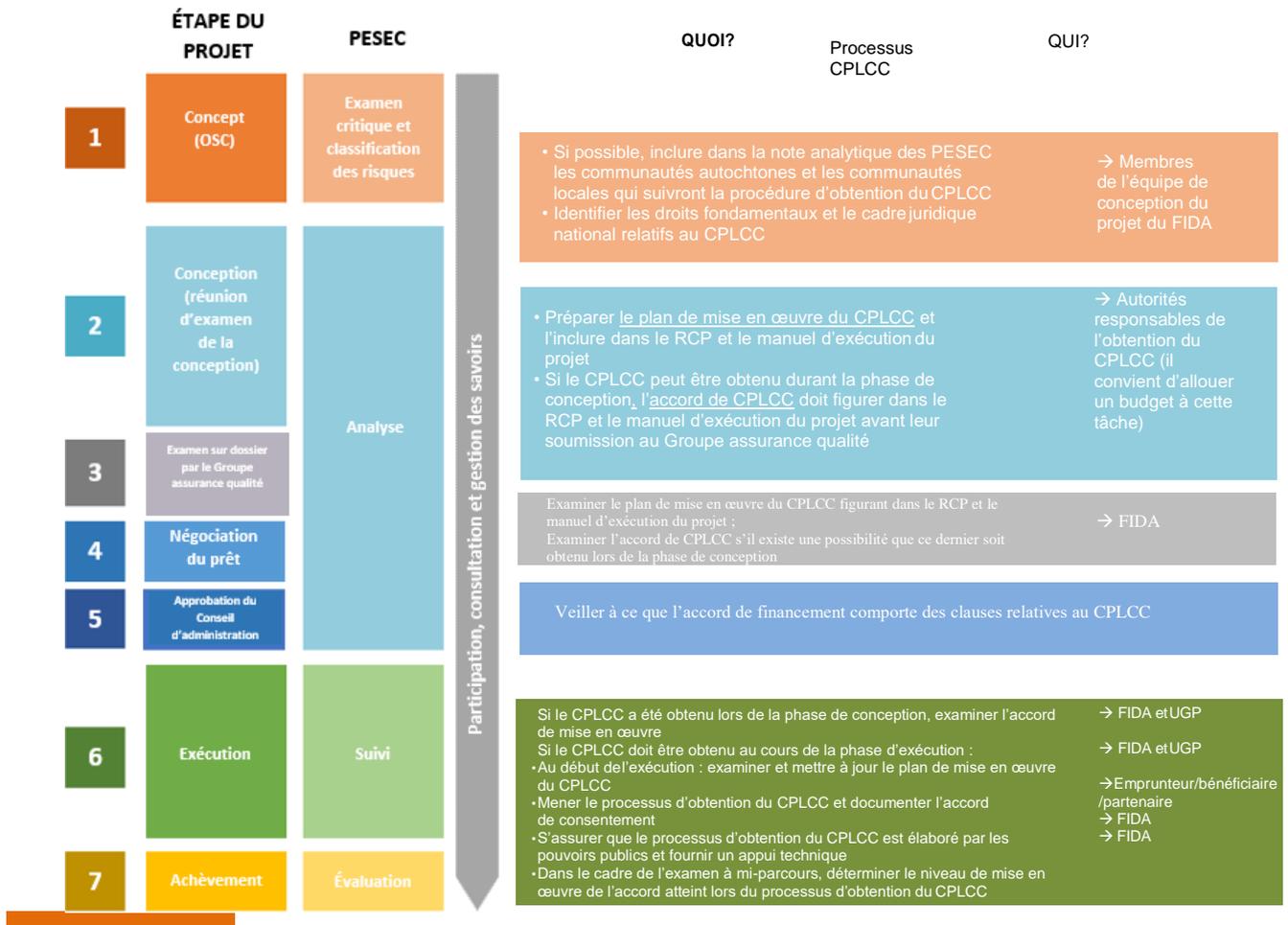
- Documentation de l'accord

Il n'existe aucune manière universelle de documenter les consultations, la participation et le consentement. Toutefois, les principales méthodes de consigne du processus du CPLCC sont les suivantes:

- Tenir un registre de toutes les consultations menées concernant la méthode de sélection des participants, leur rôle ou responsabilité envers leur communauté, la manière dont ils ont été invités, les consultations auxquelles ils ont participé, les documents ou informations qui leur ont été communiqués en amont et la langue dans laquelle ils l'ont été, le profil des participants et les questions débattues.
- Documenter les accords de CPLCC. Souvent, le CPLCC est exprimé sous la forme d'un accord entre l'équipe de l'unité de gestion du projet désignée et les populations locales concernées. Celui-ci doit énoncer clairement les points dont il a été convenu (par exemple, les questions, les engagements, les calendriers, les budgets, les rôles et les responsabilités), les parties à l'accord (en désignant clairement les personnes concernées, ainsi que leur titre et leur rôle) et les mécanismes mis en place pour maintenir le dialogue et résoudre les désaccords.

Les étapes de l'obtention du CPLCC dans le cycle des projets du FIDA est rappelé dans le tableau ci-dessous.

Figure 1 : Etapes d'obtention du CPLCC dans le cycle du projet



## **Situation des peuples autochtones et des peuls Mbororo en RCA**

### *Situation des pygmées AKA*

En RCA, les pygmées sont des chasseurs, cueilleurs et nomades qui vivent au sud-ouest en zone forestière particulièrement dans les préfectures de Ombella M'POKO, Lobaye, Sangha-Mbaere et Mambere-Kadel. Le dernier recensement de la population qui date de 2003 indiquait deux groupes de pygmées : les pygmées sédentarisés installés le long des axes routiers à proximité des villages et le groupe des pygmées nomades qui vivent dans les profondeurs de la forêt. La majorité de ce peuple vit en milieu rural où ils représentent 0,5% de la population rurale.

Les activités de subsistance des populations autochtones (PA) localisées dans la zone du projet sont traditionnellement la cueillette et le ramassage des produits forestiers non ligneux et la chasse. Toutefois, aujourd'hui, les groupes qui se sont sédentarisés, exercent des activités agricoles même s'ils ne sont pas légalement propriétaires car n'ayant pas de terres propres à eux ou parce que leur possession n'est pas reconnue de manière formelle par les communautés. Leur accès à la terre se fait soit par la cession par les propriétaires « bantous » afin qu'ils cultivent les champs pour leur propre compte ; soit par le système de métayage qui est un mode d'exploitation agricole où le propriétaire (bantou) cède sa terre, le matériel agricole et les intrants aux autochtones en vue de se partager la récolte dans des proportions négociées de commun accord. La sédentarité des pygmées est aujourd'hui un des premiers facteurs de la perte de leur culture.

Les relations avec les autres communautés ne sont généralement pas bonnes du fait de l'ascendance que ces communautés ont sur elles. En effet les PA sont considérés comme des citoyens de second rang travaillant pour le compte des « bantous » et sont mal rémunérés, ce qui exacerbe leur précarité et est aussi source de conflits avec ces derniers.

### *Situation des peuls Mbororo*

Les peuls *Mbororo* sont arrivés en RCA dans les années 20 en provenance du Cameroun. Ce sont les premiers à introduire les bœufs en République Centrafricaine. Ils possédaient d'importants troupeaux de zébus. Leur histoire en RCA est marquée par : (i) leur installation dans la région de Nana Mambéré en 1920, (ii) par la suite une dissémination géographique progressive de la communauté sous l'encadrement de l'administration coloniale ; la fixation avec la reconnaissance de l'Etat avec l'organisation des structures administratives, politiques et économiques propres et adaptées à leur mode de vie faisant d'eux les pasteurs transhumants les mieux encadrés d'Afrique.

L'économie des Peuhls *Mbororo* repose exclusivement sur l'élevage, lui-même composé de bœufs zébus. Le troupeau constitue le « coffre-fort » du *Mbororo* qui vend ses bêtes au gré de la nécessité : pour se nourrir, payer ses impôts etc. Les *Mbororo* ont été la cible des différents régimes qui se sont succédés en RCA. Ils sont souvent accusés d'être à la solde du régime précédent, et subissent représailles, amendes, taxes illégales, vols de bétail, etc. Leur situation s'est empirée avec la dernière crise où l'on a chassé « les étrangers musulmans ». Les Peuhls de l'Ouest du pays ont fui en masse les massacres, les viols, les

pillages, etc., 60 000 se sont réfugiés au Cameroun, et 40 000 au Tchad, se mêlant aux milliers d'autres musulmans qui ont fui le pays. Quelques communautés sont restées piégées et vivent encerclées par les Anti-Balaka. Aujourd'hui, on assiste au retour de certains groupes, cette communauté complètement décapitalisée vivant dans une situation d'extrême vulnérabilité.

## **Cadre de consultation libre des peuples autochtones et minorités Peuls**

Les éléments de la consultation des peuples autochtones et minorités ethniques sont consignés dans la consultation du public (voir CGES). Les activités du projet notamment de la composante 1 pouvant impacter indirectement les peuples autochtones notamment certains bénéficiaires des préfectures de la Lobaye (pour les pygmées) et de l'Ombella-Mpoko et Ouham Pendé et Kémo, le projet devra s'assurer en phase d'exécution que les communautés autochtones et les minorités ethniques sont correctement informées et peuvent partager les bénéfices du projet d'une manière inclusive et culturellement appropriée.

### *Consultation des peuples autochtones et minorités peulhs Mbororo et principaux enseignements*

La démarche méthodologique de consultation des minorités ethniques a consisté en la consultation des sources secondaires des discussions avec les peuples autochtones eux-mêmes et les organismes de défense des droits des PA à Bangui ; avec des groupes de retournés peuls à Bossemtélé (préfecture de Ouham Pendé), Sibut (préfecture de Kémo) et Damara (préfecture de l'Ombella-Mpoko). Ces consultations ont permis de tirer quelques enseignements notamment :

- Le sentiment quasi général d'être marginalisés et maltraités par les autres communautés ;
- La persistance de violences à leur égard ;
- Le manque d'espace pour mener des activités génératrices de revenus ;
- L'absence d'infrastructures de base ;
- Un avis favorable par rapport au PEAJ ;
- La crainte d'un mauvais ciblage ;
- Le souhait de recevoir du projet du matériel et outils agricoles ainsi que des semences améliorées ;
- Un renforcement de leurs capacités ;
- Une protection contre les vols ;
- L'accompagnement pour la mise en place d'organisations etc.

### *Actions en faveur des Peuples autochtones et des minorités*

Le plan d'action en faveur des peuples autochtones et minorités découlent des faiblesses relevées lors des consultations mais également des contraintes déjà décrites par certains auteurs. Les éléments de ce plan d'actions sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Avant la mise en œuvre des interventions qui pourraient avoir des impacts sur les peuples autochtones ou leurs territoires, des consultations devront être organisées afin d'obtenir leur consentement et d'assurer leur participation tout au long du processus. Le plan d'action proposé ci-dessous est un document vivant qui devra être mis à jour par l'UCN continuellement. De plus, une fois que les activités et les cibles seront précisées, le projet devra s'assurer d'intégrer dans les études ou autres analyses complémentaires requises, les questions spécifiques concernant les peuples autochtones, les mesures de mitigation appropriées et les consultations permettant d'obtenir leur consentement.

Tableau 1: Plan d'actions en faveur des peuples autochtones et les minorités ethniques

Actions	Approche méthodologique	indicateurs	Moyens de vérification	Responsable	Coûts (FCFA)
Cartographie des peuples Autochtones dans la zone d'intervention du projet	Etude socio-économique dans la zone d'intervention du projet	Profil socio-économique des PA et minorités	Rapport d'étude	UCN	A inclure dans les études prévues dans la composante 1
Obtenir le CPLCC des PA et minorités peuls Mbororo avant la mise en œuvre des sous-projets qui le nécessitent	-Consultation spécifique avec ces groupes durant les études d'impact ; -affiner le ciblage et le choix des bénéficiaires ; -convenir du rôle direct que les communautés auront dans la mise en œuvre du projet en particulier sur la prise en compte des mesures de sauvegarde environnementale et sociale	-nombre de séquences de consultation ;  -Nombres de personnes touchées ;	PV de consultation	UCN, Services techniques sectoriels, ONG/organisation de défense de PA et minorités	Intégrés dans les coûts de EIES
Développer des stratégies de communication et d'information appropriées	Assemblées publiques d'information et de sensibilisation sur le projet	Nombre de séquences de consultation ;  -Nombres de personnes touchées ;	PV de consultation	UCN, Services techniques sectoriels, ONG, partenaires de mise en œuvre	Pris en compte dans les coûts de mise en œuvre du PEPP
Créer un processus décisionnel participatif	Intégration des PA et minorités ethniques dans les instances de décision (comité de pilotage, comités de suivi (suivi environnemental, MPG etc ;)	-nombre de représentation des instances de décision	Composition des comité	UCN, Services techniques sectoriels, ONG, partenaires de mise en œuvre	Pas de coûts associés
Renforcer les capacités	-Evaluation des besoins spécifiques des PA et minorités évoluant dans les sites d'intervention du projet ; -formation centrées sur les besoins exprimés et devant leurs faciliter l'amélioration de leurs sources de revenus et faciliter la progression vers l'entreprenariat ; -formation en compétences managériales, business plan, gestion des conflits au sein de leurs organisations et en gestion associative -alphabétisation	-Nombre de personnes formées sur les différentes thématiques	Rapports de formation	UCN, Services techniques sectoriels, ONG, partenaires de mise en œuvre	Pris en compte par le projet

### *Modèle de mandat pour les facilitateurs appuyant le processus de CPLCC dans le cadre des projets financés par le FIDA*

Le choix de facilitateurs adéquats pour le processus de CPLCC est un facteur essentiel pour le succès de ce processus. Il conviendra de prendre en considération, dans le cadre de ce choix, le contexte culturel dans lequel le facilitateur ou la facilitatrice devra intervenir, ainsi que les compétences linguistiques, l'appartenance ethnique, le genre, l'expérience des processus de consultation et de participation, l'âge (les personnes âgées, par exemple, préfèrent parler à des facilitateurs plus âgés), la connaissance technique du projet proposé et la connaissance des politiques du FIDA et des exigences du CPLCC.

Le facilitateur ou la facilitatrice ne joue pas un rôle d'animateur ou de négociateur avec les communautés ; sa mission consiste à conduire les consultations sur le projet proposé avec les communautés choisies et à faciliter le processus décisionnel, sur la base des systèmes communautaires de gouvernance et de prise de décisions. Dans ce processus, il ou elle devra appuyer l'autonomisation de la communauté et renforcer sa capacité d'examiner efficacement le projet proposé et son impact, afin de faciliter des décisions libres et éclairées.

Le facilitateur ou la facilitatrice doit, au minimum, adopter une approche fondée sur les droits humains, connaître le contexte culturel dans lequel il sera amené à intervenir et disposer d'une connaissance technique des questions à l'examen.

Le facilitateur ou la facilitatrice doit être neutre, digne de confiance et responsable vis-à-vis du FIDA, de l'emprunteur, des bénéficiaires, des partenaires et de la communauté.

En coopération avec le FIDA (CPLCC au stade de la conception du projet), l'emprunteur, les bénéficiaires, les partenaires et les parties prenantes, le facilitateur ou la facilitatrice prendra un certain nombre de dispositions pour le processus de CPLCC et veillera à ce que :

- Des informations complètes et précises soient communiquées aux communautés dans un langage (et par des moyens visuels) facilement compris par tous pour faire connaître la portée de la consultation et le projet proposé;
- Une relation de confiance avec les communautés soit établie et un environnement de confiance propice à la prise de décisions soit créé;
- Le processus décisionnel soit déterminé par la communauté, sans aucune interférence, coercition ou pression;
- Le calendrier de démarrage du processus décisionnel soit décidé par la communauté, et que celui des réunions et ateliers soit approuvé en fonction de la disponibilité de la communauté;
- La langue que souhaite utiliser la communauté, et notamment la langue des supports écrits, soit approuvée;
- Les lois et pratiques coutumières de la communauté soient respectées;
- Les informations sur le projet proposé soient fournies de manière transparente et précise, et que l'impact positif et négatif de celui-ci soit présenté clairement, y compris les effets, risques et avantages potentiels à court terme et à long terme;

- Les informations soient communiquées à tous les membres de la communauté et soient compatibles avec le système de gouvernance de la communauté et avec ses organes décisionnels;
- Un accord sur le point de savoir si les communautés choisiront des représentants pour exprimer leur consentement (ou si le consentement sera donné collectivement par l'ensemble de la communauté) soit conclu;
- Un accord sur la manière dont sera exprimé le consentement (par exemple à main levée, par un vote, par une signature, par l'intermédiaire de représentants, etc.) soit conclu;
- La totalité du processus soit documentée, notamment les réunions, les débats, les divergences d'opinions et les décisions (en ventilant les informations par genre, appartenance ethnique, position au sein de la communauté et système de subsistance, entre autres), et à ce que les documents relatifs aux réunions et aux décisions mis à disposition des communautés;
- Le plan de mise en œuvre du CPLCC et le plan pour les peuples autochtones soient élaborés à partir des informations récoltées, et qu'ils soient intégrés aux documents relatifs aux PESEC et au projet pour pouvoir s'y reporter facilement.



Investir dans les populations rurales

## République centrafricaine

---

### Projet Elevage et Appui aux Jeunes

### Rapport de conception

### Annexee: Vaa Peaj Car Version Juillet2023

Dates de mission: Du 07 au 27 mai 2023

Date du document: 24/10/2023

Identifiant du projet 2000004022

Numéro du rapport: 6536-CF

Afrique de l'Ouest et du Centre  
Département de la gestion des programmes





## REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE



**PROJET : Elevage et Appui aux Jeunes**

Evaluation de l'impact de la vulnérabilité et de l'adaptation



Jullet 2023

## Table des matières

<b>1- Contexte</b> .....	9
1.1. Titre du projet.....	9
1.2. Zone d'intervention du projet.....	9
1.3. Entité d'exécution, consultant.....	9
1.4. Résumé du projet/programme.....	9
1.5. Date de préparation.....	10
<b>2- Détermination de la vulnérabilité</b> .....	10
2.1. Définition des concepts.....	10
2.2. Méthodologie.....	11
2.3.1. Approche.....	12
2.3.2. Collecte de données.....	13
2.3.3. Analyse des données.....	15
2.3.4. Identification des stratégies d'adaptation.....	19
<b>3. Situation géographique des sites du PEAJ</b> .....	20
<b>4. Contexte climatique</b> .....	20
4.1. Climat passé.....	21
4.2. Climat futur.....	23
<b>5. Analyse de la vulnérabilité des préfectures du PEAJ</b> .....	26
5.1. Collecte des données socio-économiques.....	26
5.1.1. Ressources disponibles dans les préfectures par catégorie.....	27
5.1.2. Aléas climatiques et leur influence sur les ressources.....	32
5.1.3. Classement des ressources les plus influencées par les aléas.....	33
5.1.4. Conséquences et impacts du changement climatique sur les ressources.....	34
5.2. Analyse de la vulnérabilité au changement climatique.....	35
5.2.1. Sensibilité.....	35
5.2.2. Capacité d'adaptation.....	36
5.2.3. Indices de vulnérabilité.....	37
5.3. Analyse du risque climatique.....	37
5.3.1. Vulnérabilité des préfectures.....	37
5.3.2. Exposition des préfectures.....	37
5.3.3. Danger / aléa.....	37
5.3.4. Risque.....	37
5.4. Evaluation des stratégies actuelles et optionnelles d'adaptation au changement climatique.....	38
5.4.1. Stratégies actuelles préconisées.....	38
5.4.2. Stratégies optionnelles.....	41

5.5. Priorisation des stratégies d'adaptation .....	46
5.6. Budgétisation des activités issues des stratégies d'adaptation .....	49
<b>CONCLUSION</b> .....	56
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	57
<b>ANNEXES</b> .....	62
ANNEXE 1 .....	62
ANNEXE 2 .....	64
ANNEXE 3 .....	68
ANNEXE 4 .....	70
<b>A. Préfecture d' Ombella-M'Poko</b> .....	71
<b>B. Préfecture de Kémo</b> .....	75
<b>C. Préfecture de Lobaye</b> .....	78
<b>D. Préfecture de Nana-Grébizi</b> .....	82
<b>E. Préfecture de Nana-Mambéré</b> .....	86
<b>F. Préfecture de Ouaka</b> .....	90
<b>G. Préfecture de Ouham</b> .....	94
<b>H. Ouham-Pendé</b> .....	98

<i>Tableau 1: Les ressources disponibles .....</i>	<i>27</i>
<i>Tableau 2: Etat des ressources forestières, fauniques et du cheptel.....</i>	<i>27</i>
<i>Tableau 3: Situation des ressources agro-pastorales .....</i>	<i>28</i>
<i>Tableau 4: Répartition des ménages éleveurs pratiquant la transhumance par accès d'eau.....</i>	<i>29</i>
<i>Tableau 5: Classement des aléas les plus influents par préfecture .....</i>	<i>32</i>
<i>Tableau 6: Conséquences et impacts des aléas sur les ressources .....</i>	<i>34</i>
<i>Tableau 7: Classement des indices de capacité d'adaptation des ressources aux aléas .....</i>	<i>36</i>
<i>Tableau 8: Stratégies actuelles d'adaptation.....</i>	<i>40</i>
<i>Tableau 9: Priorisation des stratégies d'adaptation.....</i>	<i>47</i>
<i>Tableau 10: Budgétisation des activités d'adaptation.....</i>	<i>50</i>
<i>Tableau 11: Classement des aléas les plus influents.....</i>	<i>71</i>
<i>Tableau 12: Influence des aléas sur les ressources.....</i>	<i>71</i>
<i>Tableau 13: Exposition des ressources aux aléas .....</i>	<i>72</i>
<i>Tableau 14: Indices d'exposition.....</i>	<i>72</i>
<i>Tableau 15 : Stratégies d'adaptation actuelles .....</i>	<i>73</i>
<i>Tableau 16: Indices de capacité d'adaptation.....</i>	<i>73</i>
<i>Tableau 17 : Indices de vulnérabilité.....</i>	<i>73</i>
<i>Tableau 18 : Indices de danger .....</i>	<i>73</i>
<i>Tableau 19 : Indice globale du risque au CC.....</i>	<i>73</i>
<i>Tableau 20 : Classement des aléas les plus influents.....</i>	<i>75</i>
<i>Tableau 21 : Influence des aléas sur les ressources.....</i>	<i>75</i>
<i>Tableau 22: Exposition des ressources aux aléas .....</i>	<i>76</i>
<i>Tableau 23: Indices d'exposition.....</i>	<i>76</i>
<i>Tableau 24 : Stratégies d'adaptation actuelles .....</i>	<i>77</i>
<i>Tableau 25 : Indices de capacité d'adaptation.....</i>	<i>77</i>
<i>Tableau 26 : Indices de vulnérabilité.....</i>	<i>77</i>
<i>Tableau 27: Indices de danger .....</i>	<i>77</i>

<i>Tableau 28: Indices globale du risque au CC</i> .....	77
<i>Tableau 29 : Classement de aléas les plus influents</i> .....	78
<i>Tableau 30: Influence des aléas sur les ressources</i> .....	78
<i>Tableau 31: Exposition des ressources aux aléas</i> .....	79
<i>Tableau 32: Indices d'exposition</i> .....	79
<i>Tableau 33: Stratégies d'adaptation actuelles</i> .....	80
<i>Tableau 34 : Indices de capacité d'adaptation</i> .....	80
<i>Tableau 35 : Indices de vulnérabilité</i> .....	80
<i>Tableau 36 : Indices de danger</i> .....	80
<i>Tableau 37 : Indice globale du risque au CC</i> .....	80
<i>Tableau 38 : Classement des aléas les plus influents</i> .....	82
<i>Tableau 39 : Influence des aléas sur les ressources</i> .....	82
<i>Tableau 40 : Exposition des ressources aux aléas</i> .....	83
<i>Tableau 41: Indices d'exposition</i> .....	83
<i>Tableau 42 : Stratégies d'adaptation actuelles</i> .....	84
<i>Tableau 43 : Indice de capacité d'adaptation</i> .....	84
<i>Tableau 44: Indices de vulnérabilité</i> .....	84
<i>Tableau 45: Indice de danger</i> .....	84
<i>Tableau 46 : Indice globale du risque au CC</i> .....	84
<i>Tableau 47 : Classement des aléas les plus influents</i> .....	86
<i>Tableau 48 : Influence des aléas sur les ressources</i> .....	86
<i>Tableau 49: Exposition des ressources aux aléas</i> .....	87
<i>Tableau 50 : Indices d'exposition</i> .....	87
<i>Tableau 51 : Stratégies d'adaptation actuelles</i> .....	88
<i>Tableau 52 : Indices de capacité d'adaptation</i> .....	88
<i>Tableau 53 : Indices de vulnérabilité</i> .....	88
<i>Tableau 54 : Indices de danger</i> .....	88
<i>Tableau 55 : Indices globale du risque au cc</i> .....	88

<i>Tableau 56: Classement des aléas les plus influents.....</i>	<i>90</i>
<i>Tableau 57 : Influence des aléas sur les ressources.....</i>	<i>90</i>
<i>Tableau 58 : Exposition des ressources aux aléas .....</i>	<i>91</i>
<i>Tableau 59 : Indices d'exposition .....</i>	<i>91</i>
<i>Tableau 60 : Stratégies d'adaptation actuelles .....</i>	<i>92</i>
<i>Tableau 61: Indices de capacité d'adaptation.....</i>	<i>92</i>
<i>Tableau 62 : Indices de vulnérabilité.....</i>	<i>92</i>
<i>Tableau 63: Indices de danger .....</i>	<i>92</i>
<i>Tableau 64 : Classement des aléas les plus influents.....</i>	<i>94</i>
<i>Tableau 65 : Influence des aléas sur les ressources.....</i>	<i>94</i>
<i>Tableau 66: Exposition des ressources aux aléas .....</i>	<i>95</i>
<i>Tableau 67 : Indices d'exposition .....</i>	<i>96</i>
<i>Tableau 68 : Stratégies d'adaptation actuelles .....</i>	<i>96</i>
<i>Tableau 69 : Indices de capacité d'adaptation.....</i>	<i>97</i>
<i>Tableau 70 : Indices de vulnérabilité.....</i>	<i>97</i>
<i>Tableau 71: Indices de danger .....</i>	<i>97</i>
<i>Tableau 72 : Indice globale du risque au CC.....</i>	<i>97</i>
<i>Tableau 73 : Classement des aléas les plus influents.....</i>	<i>98</i>
<i>Tableau 74 : Influence des aléas sur les ressources.....</i>	<i>98</i>
<i>Tableau 75 : Exposition des ressources aux aléas .....</i>	<i>99</i>
<i>Tableau 76 : Indices d'exposition .....</i>	<i>100</i>
<i>Tableau 77 : Stratégies d'adaptation actuelles .....</i>	<i>100</i>
<i>Tableau 78 : Indices de capacité d'adaptation.....</i>	<i>101</i>
<i>Tableau 79 : Indices de vulnérabilité.....</i>	<i>101</i>
<i>Tableau 80 : Indices de danger .....</i>	<i>101</i>
<i>Tableau 81 : Indice globale du risque au CC.....</i>	<i>101</i>

<i>Figure 1 : Les composantes du risque lié aux Changements Climatiques</i> .....	13
<i>Figure 2 : Agrégation des composantes du risque</i> .....	18
<i>Figure 3 : Exemple de catégorisation du risque</i> .....	18
<i>Figure 4 : Zone d'intervention du projet PEAJ</i> .....	20
<i>Figure 5 : Localisation des préfectures cibles</i> .....	21
<i>Figure 6 : Evolution de l'anomalie des températures en Centrafrique de 1991 à 2022</i> .....	22
<i>Figure 7 : Evolution de l'anomalie des températures par site d'étude de 1991 à 2022</i> .....	22
<i>Figure 8 : Evolution des températures moyennes mensuelles par préfectures de 1991 à 2022</i> .....	23
<i>Figure 9 : Représentation des années excédentaires et déficitaires de précipitations</i> .....	23
<i>Figure 10 : Anomalie de température de 2021 à 2040 selon la référence 1991-2020</i> .....	24
<i>Figure 11 : Projection des températures d'ici 2040 en utilisant la référence 1991-2020</i> .....	24
<i>Figure 12 : Projection des jours où les cumuls de précipitations dépassent 50mn d'ici 2100 en utilisant la référence 1954-2014, en Centrafrique</i> .....	25
<i>Figure 13 : Projection des cumuls moyens mensuels des précipitations d'ici 2100 en utilisant la référence 1995-2014</i> .....	26
<i>Figure 14 : Carte d'occupation du sol des préfectures du projet PEAJ</i> .....	29
<i>Figure 15 : Pourcentage des classes d'occupation du sol en (ha)</i> .....	30
<i>Figure 16 : Classement des ressources les plus influentes</i> .....	33
<i>Figure 17 : Indice de sensibilité des ressources aux aléas</i> .....	35
<i>Figure 18 : Catégorisation du risque selon la GIZ</i> .....	36
<i>Figure 19 : Chaîne d'impacts de la variabilité pluviométrique</i> .....	41
<i>Figure 20 : Chaîne d'impacts de vents forts et violents</i> .....	42
<i>Figure 22 : Chaîne des impacts de l'inondation</i> .....	43
<i>Figure 23 : Chaîne des impacts de sécheresse</i> .....	43
<i>Figure 24 : Chaîne des impacts de températures extrême</i> .....	44
<i>Figure 25: Chaîne d'impacts des feux de brousse</i> .....	45
<i>Figure 26 : Chaîne d'impacts des changements climatiques pour le PEAJ</i> .....	46
<i>Figure 26 : Carte situation du PEAJ</i> .....	63

<i>Figure 27 : Carte de situation de la préfecture de Kémo</i>	<i>Figure 28 : Carte de situation de la Préfecture de Lobaye</i> .....	66
<i>Figure 29 : Carte de situation de la préfecture de Nana-Grébizi</i>	<i>Figure 30 : Carte de situation de la préfecture de Nana- Mambéré</i> .....	66
<i>Figure 31 : Carte de situation de la préfecture d'Ombella M'Poko</i>	<i>Figure 32 : Carte de situation de la préfecture de Ouaka</i> .....	67
<i>Figure 33 : Carte de situation de la préfecture de Ouham Pendé</i>	<i>Figure 34 : Carte de situation de la préfecture de Ouham</i> .....	67
<i>Figure 35 : Carte de la vulnérabilité au CC des préfectures du PEAJ</i> .....		69
<i>Figure 37 : Classement des ressources les plus influencées</i> .....		71
<i>Figure 38 : Indices de sensibilité</i> .....		72
<i>Figure 39 : Classement de ressources les plus influencées</i> .....		75
<i>Figure 40 : Indice de sensibilité</i> .....		76
<i>Figure 41 : Classement des ressources les plus influencées</i> .....		78
<i>Figure 42 : Indices de sensibilité</i> .....		79
<i>Figure 43 : Classement des ressources les plus influencées</i> .....		82
<i>Figure 44 : Indices de sensibilité</i> .....		83
<i>Figure 45 : Classement des ressources les plus influencées</i> .....		86
<i>Figure 46 : Indices de sensibilité</i> .....		87
<i>Figure 47 : Classement des ressources les plus influencées</i> .....		90
<i>Figure 48 : Indices de sensibilité</i> .....		91
<i>Figure 49 : Classement des ressources les plus influents</i> .....		95
<i>Figure 50 : Indices de sensibilité</i> .....		96
<i>Figure 51 : Classement des ressources les plus influencées</i> .....		99
<i>Figure 52 : Indices de sensibilité</i> .....		100

## **1- Contexte**

### **1.1. Titre du projet**

Le projet a pour titre : Projet Élevage et Appui au Jeunes (PEAJ) en République Centrafricaine.

### **1.2. Zone d'intervention du projet**

Les changements climatiques ont un impact direct et significatif sur les dynamiques pastorales, en augmentant la productivité animale, les risques d'épizooties, l'accès à l'eau et la conservation des pâturages sujets aux feux de brousse récurrents, etc. Bien que les sociétés pastorales aient des capacités d'adaptation spontanée importantes, elles ne sont pas suffisantes pour faire face au défi actuel du changement climatique, en particulier dans les zones ciblées par ce projet.

Le PEAJ couvrira 8 préfectures : les quatre préfectures où le PREPAS et le PRAPAM interviennent déjà : (1) Nana-Mambéré, (2) Ombella Mpoko, (3) Ouham-Pende, (4) Lobaye ; et il sera étendu à 4 nouvelles préfectures du COSOP: (5) Kemo ; (6) Ouham ; (7) Ouaka ; et (8) Nana-Gribizi pour atteindre de nouveaux bénéficiaires. Cette zone couvre cinq des sept grandes communes d'élevage du pays à savoir les Communes d'élevage de Kouï dans l'Ouham Pendé, de Niem-Yellewa et de Gaudrot dans la Nana Mambéré, de l'Ombella Mpoko et de Ouro-Djafun dans la Ouaka et est couverte par de vastes étendues de savanes denses avec des potentialités pour l'élevage extensif. C'est une zone qui comprend à la fois les agro-éleveurs sédentaires et les éleveurs transhumants (dont les Peulhs Mbororo), ainsi que la population pygmée Aka/ Bayaka (Lobaye).

Le choix de cette zone géographique repose sur une logique d'identification des zones où les dynamiques post-conflit sont en croissance, en termes de reprise des chaînes de valeur et de soutien aux initiatives endogènes. Ce soutien inclut à la fois les petits producteurs (dans les chaînes de valeur de l'élevage extensif, du miel, de l'aviculture moderne, du lait, etc.) et les acteurs impliqués dans les métiers connexes qui soutiennent les producteurs (fournisseurs d'intrants et d'équipements, collecteurs de produits pour la commercialisation, fournisseurs de services vétérinaires, fournisseurs de services de formation et de conseil, etc.).

Les systèmes d'élevage extensif des préfectures ciblées sont particulièrement vulnérables au changement climatique car ils dépendent des ressources fourragères, dont la saisonnalité et la productivité sont étroitement liées au climat. Toutefois, les défis auxquels l'élevage pastoral fait face sont étroitement liés aux évolutions en cours qui influencent les dynamiques des systèmes productifs d'autres secteurs, tels que les espaces cultivés, la transformation des systèmes de culture, la concurrence croissante entre agriculteurs et éleveurs, les conflits liés à l'accès aux ressources naturelles et les réalités économiques du pays.

### **1.3. Entité d'exécution, consultant**

Professeur Cheikh MBOW, Expert Sénior en analyse de vulnérabilité au changement climatique, Courriel : [mbow@cse.sn](mailto:mbow@cse.sn), Tel : +221 775730555 ;

M. Ousmane BATHIERY, géomaticien, et expert en analyse de vulnérabilité au changement climatique et en Système d'information Géographique (SIG), Tel.+22178473537, Email : [ousmane.bathiery@cse.sn](mailto:ousmane.bathiery@cse.sn).

### **1.4. Résumé du projet/programme**

Dans les préfectures ciblées, la lutte contre les impacts négatifs des changements climatiques a été placée au cœur des préoccupations de la politique nationale (Communications Nationales, PANA, Contribution Prévue Déterminée au niveau National, etc.). Bien que certains projets s'inscrivent dans les priorités de ces documents stratégiques soient en cours de mise en œuvre dans différentes zones agro écologiques de la RCA, les besoins des communautés d'éleveurs sont énormes et ces

mesures stratégiques et politiques ne semblent pas encore porter leurs fruits ou du moins au niveau local.

Le Projet élevage et appui aux jeunes (PEAJ) traduit la volonté du Gouvernement de la République Centrafricaine (RCA) d'accompagner la reprise des activités des populations affectées par les différentes crises (insécurité, COVID, guerre en Ukraine) dans les secteurs productifs vitaux, en particulier l'élevage et la pêche. L'identification du projet s'appuie sur le diagnostic de la situation du secteur de l'élevage qui contribue à 15% du PIB. Le Pays est encore largement tributaire des importations de produits agricoles et d'élevage, ce qui mine le tissu économique local. Ce projet contribuera aux ambitions du Gouvernement de créer davantage d'opportunités aux jeunes, aux femmes et aux acteurs en amont et en aval des chaînes de valeur de l'élevage.

Notre diagnostic montre que le secteur est un aspect important de l'adaptation aux changements climatiques en RCA. Dans ce cadre, nous avons collectes auprès des acteurs des informations ayant permis de faire une analyse approfondie des ressources disponibles, des aléas qui les affectent, et du niveau d'exposition pour évaluer comment les éleveurs apprécient les besoins d'adaptation.

## 1.5. Date de préparation

L'étude sur l'évaluation de l'impact de la vulnérabilité et de l'adaptation du Projet Elevage et Appui au Jeunes (PEAJ) en RCA s'est déroulée du 20 mai au 15 juin 2023.

## 2- Détermination de la vulnérabilité

### 2.1. Définition des concepts<sup>1</sup>

**Adaptation** : L'adaptation aux changements climatiques ou au dérèglement climatique désigne les stratégies, initiatives et mesures individuelles ou collectives (entreprises, associations, collectivités, etc.) visant, par des mesures adaptées, à réduire la vulnérabilité des systèmes naturels et humains contre les effets réels ou attendus des changements climatiques.

**Aléa ou danger** : Un aléa/danger constitue un phénomène ou une manifestation naturelle susceptible, dans une zone donnée, d'entraîner des pertes en vies humaines, des blessures ou autres effets sur la santé, ainsi que des dégâts et des pertes touchant les biens, les infrastructures, les moyens de subsistance, la fourniture des services, les écosystèmes et les ressources environnementales. Dans le présent rapport, ce terme se rapporte en général aux phénomènes et tendances physiques dangereux associés au climat ou à leurs impacts physiques. ».

**Capacité d'adaptation** : C'est la capacité d'un système, d'une communauté, d'un individu à s'adapter aux effets et aux impacts du changement climatique (y compris la variabilité climatique). Elle dépend essentiellement des ressources économiques, sociales et humaines d'une société.

**Changement climatique** : Désigne l'ensemble des variations des caractéristiques climatiques en un endroit donné, au fil des années, y compris le réchauffement ou le refroidissement. Certaines formes de pollution de l'air, résultant d'activités humaines, menacent de modifier significativement le climat en provoquant un réchauffement global

**Cibles** : on entend par cible les objets du risque qui peuvent présenter des niveaux de vulnérabilité différents selon leurs capacités à faire face aux risques.

**Données** : Informations exprimées sous une forme conventionnelle pour permettre leur traitement par des moyens appropriés.

---

<sup>1</sup> GIEC, 2014

**L'exposition** est définie comme la « présence de personnes, de moyens de subsistance, d'espèces ou d'écosystèmes, de fonctions, ressources ou services environnementaux, d'éléments d'infrastructure ou de biens économiques, sociaux ou culturels dans un lieu ou dans un contexte susceptible de subir des dommages. ». Le degré d'exposition peut être exprimé par un nombre absolu, les densités, les proportions, etc. des éléments à risque (par ex. la densité de population dans une zone touchée par la sécheresse).

**Impacts** : Ce sont les conséquences des risques sur les systèmes naturels et humains. Ce sont les effets à long terme, positifs ou négatifs, primaires ou secondaires, induits par une action de développement ou par un aléa, directement ou non, intentionnellement ou non.

**Moyens d'existence** : Les moyens d'existence regroupent les aptitudes, les biens (y compris les ressources sociales et matérielles) ainsi que les activités nécessaires (modes d'existence: petits exploitants, commerçants etc.) pour assurer le bien-être. Un moyen d'existence est durable lorsqu'il permet de faire face aux contraintes et aux chocs, de s'en remettre, de maintenir ou d'améliorer ses capacités et ses biens, que ce soit dans le présent ou dans l'avenir, tout en évitant de porter atteinte aux ressources naturelles.

**Outil**: Instrument qui permet de réaliser un travail. Dans le cadre des changements climatiques, des chercheurs ont proposé des « boîtes à outils » qui proposent un ensemble de méthodes à utiliser seules, ou en combinaison, selon les types et les phases d'évaluation des études de la vulnérabilité ou de l'adaptation.

**Sensibilité**: Degré selon lequel un système est influencé, favorablement ou défavorablement, par des stimuli liés ici au climat. Ces stimuli englobent tous les éléments liés aux changements climatiques, à savoir les caractéristiques climatiques moyennes, la variabilité climatique, mais aussi la fréquence et l'ampleur des événements extrêmes.

**Stratégie**: Ensemble d'opérations coordonnées et mesurées pour atteindre un but.

La **vulnérabilité**, « propension ou prédisposition à subir des dommages (...) englobe divers concepts ou éléments, notamment les notions de sensibilité ou de fragilité et l'incapacité de faire face et de s'adapter ».

## 2.2. Méthodologie

La sélection des indicateurs est guidée par les facteurs déterminants de l'exposition, de la sensibilité et la capacité d'adaptation au changement climatique. Chaque catégorie de données a été justifiée en fonction des trois composantes de la vulnérabilité. Le choix des données s'est fait avec l'esprit de refléter les impacts causés par la variabilité et le changement climatiques, y compris la variabilité pluviométrique, la marginalité environnementale et la dégradation des facteurs de production (érosion, pertes des ressources en eau, température élevée, etc.).

La collecte de données pour l'analyse de la vulnérabilité au changement climatique dans le secteur de l'élevage dans les préfectures cibles a été réalisée en utilisant une méthode basée sur l'approche recommandée dans le cinquième rapport (AR5) par le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC). Cette approche propose des stratégies d'adaptation conformément une méthodologie clairement définie.

Cette dernière adopte une démarche inclusive et participative intégrant des procédures d'analyse de la vulnérabilité du risque climatique, et d'identification des stratégies d'adaptation (outils AVCA, CRiSTAL et APCR).

### 2.3.1. Approche

L'approche proposée pour atteindre les objectifs fixés, comprend une phase d'analyse et une phase d'évaluation du risque au niveau local :

#### - **Analyse du risque au niveau local.**

Cette première phase a pour objectif d'analyser le risque et ses composantes (vulnérabilité, exposition et danger/aléa) au niveau local, conformément à l'approche de l'AR5, et de proposer des stratégies visant à renforcer la résilience des communautés.

#### - **Evaluation du risque au niveau local**

Dans le cinquième rapport d'évaluation (AR5) du Groupe de travail II (GTII) du GIEC, le concept risque d'impacts du changement climatique s'est substitué à celui de vulnérabilité<sup>2</sup>. Ce dernier s'est inspiré de la méthode et des pratiques d'évaluation du risque utilisées dans le milieu de la réduction des risques de catastrophes. Le concept de risque de l'AR5 est axé sur l'évaluation du risque de conséquences ou d'impacts spécifiques pouvant nuire à un système. La vulnérabilité du système est désormais l'une des trois composantes du risque. La méthodologie proposée pour la mise en œuvre de cette étude est donc conforme au concept de risque de l'AR5 qui est défini comme « les conséquences éventuelles et incertaines d'un événement sur quelque chose ayant une valeur, compte dûment tenu de la diversité des valeurs.

Le risque est souvent représenté comme la probabilité d'occurrence de tendances ou d'événements dangereux que viennent amplifier les conséquences de tels phénomènes ou tendances lorsqu'ils se produisent (...). Le terme risque sert principalement à désigner l'éventualité, quand un résultat se révèle incertain, d'effets néfastes sur les personnes, les modes de subsistance, la santé, les écosystèmes et les espèces, le patrimoine économique, social et culturel, les services (y compris les services environnementaux) et les infrastructures. »<sup>3</sup>.

Le concept du risque dans l'AR5 du GIEC résulte de l'interaction de la vulnérabilité, de l'exposition et du danger.

L'application du cadre conceptuel du GIEC nous amène à considérer la vulnérabilité comme le degré auquel un système est susceptible ou inapte à faire face aux effets néfastes du changement climatique, y compris la variabilité et les extrêmes climatiques. Le degré de vulnérabilité d'un secteur dépend de la nature, de l'ampleur et de la fréquence des variations climatiques et de leurs fluctuations, ainsi que de sa sensibilité et de sa capacité d'adaptation.

Cette approche se concentre principalement sur les communautés et les secteurs de production. Ses objectifs sont les suivants : comprendre de manière inclusive et pluridisciplinaire les causes profondes des principaux risques et vulnérabilités, ainsi que les nombreux liens de causalité ; proposer des pistes d'action réalistes et pertinentes pour atténuer les impacts climatiques ; et enfin, créer une dynamique locale avec la participation d'acteurs provenant de divers horizons, prêts à s'engager dans des actions d'adaptation. Nous avons choisi d'adopter cette approche qui accorde une importance égale à la perception et aux propositions des populations ainsi qu'aux acteurs centraux et aux services techniques. Tout en reconnaissant l'importance et la pertinence des instances de prise de décision dans notre démarche, il est essentiel de donner une place centrale aux communautés vulnérables dans les réponses au changement climatique.

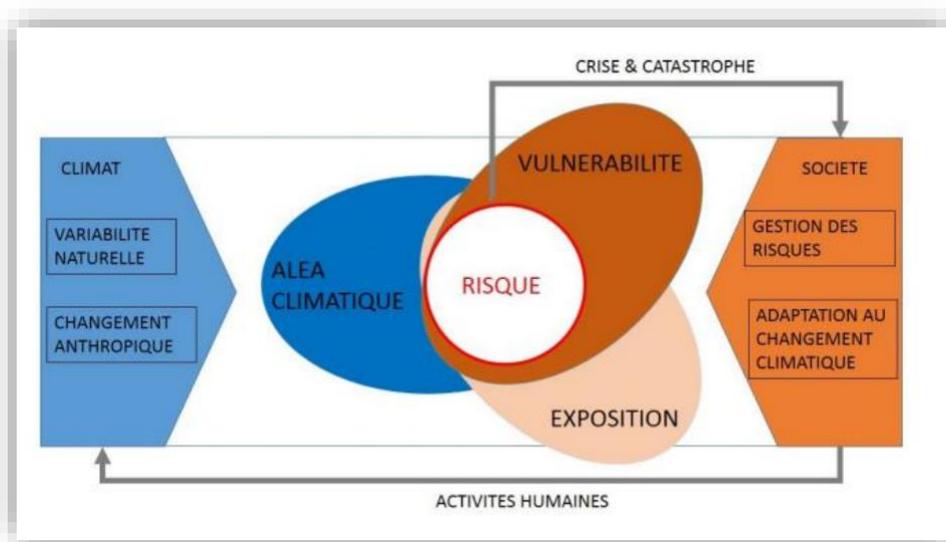
Cette méthode est similaire à celle du FIDA si l'on considère que les mêmes paramètres sont utilisés, telle que la vulnérabilité, englobant la "sensibilité et la capacité d'adaptation" (voir figure 1).

---

<sup>2</sup> GIZ. 2017

<sup>3</sup> GIEC. 2014

Figure 1 : Les composantes du risque lié aux Changements Climatiques<sup>4</sup>



La quantification du risque proprement dite, s'est faite à travers un processus qui comprend les étapes suivantes :

- La sélection d'indicateurs de vulnérabilité, d'exposition, et de danger ;
- Le renseignement de ces indicateurs ;
- La normalisation et la pondération des indicateurs ;
- L'agrégation des indicateurs pour la construction d'un indicateur composite qui représente le risque sous la forme d'une composante unique.

### 2.3.2. Collecte de données

L'objectif général de cet exercice est de recueillir des informations permettant 1- de définir la situation biophysique et socio-économique des sites abritant les thématiques cibles (l'élevage et jeunes), 2- d'évaluer la vulnérabilité aux Changements Climatiques, 3- d'évaluer l'exposition aux aléas, 4- de faire la cartographie des aléas ou dangers et d'évaluer leurs impacts, 5- d'évaluer le risque et 6- de définir de manière participative des stratégies d'adaptation susceptibles de renforcer la résilience du secteur de l'élevage et des jeunes dans les préfectures cibles. Pour affiner l'analyse, les données qualitatives de terrain sont collectées au même titre que les données d'observation de la terre et les données secondaires.

#### *Collecte de données qualitatives à travers les focus group*

Cette méthode implique la collecte de données auprès des communautés afin de recueillir des informations sur plusieurs aspects, tels que :

- La connaissance du milieu biophysique et socio-économique dans la zone d'étude ;
- La perception des populations concernant les changements climatiques ;
- Les aléas observés dans la région ;
- Le niveau de vulnérabilité et d'exposition des communautés ainsi que de leurs ressources ;
- Le niveau de risque perçu ;
- Les stratégies d'adaptation déjà mises en place au niveau local, y compris celles basées sur les connaissances endogènes ;
- Les stratégies potentielles, alternatives, efficaces et durables envisagées.

<sup>4</sup> Regnaut. 2018

Cette approche permet d'obtenir des informations riches et contextualisées, en donnant la parole aux communautés elles-mêmes et en tenant compte de leurs perspectives et expériences spécifiques. Les données qualitatives ainsi recueillies contribuent à une meilleure compréhension des enjeux liés au changement climatique dans la zone d'étude. Pendant les entretiens, l'approche utilisée est celle du libre-échange itératif, à la fois sur la perception des changements climatiques et des effets qui en découlent pour les ressources naturelles et les activités socio-économiques des populations, sur les stratégies d'adaptation développées par les acteurs concernés et sur les options potentielles d'adaptation. Avant les débats, un exposé introductif est fait afin de permettre aux participants de comprendre les objectifs et les résultats attendus de la mission.

La triangulation de certaines informations a permis de disposer des données fiables. Des observations directes ont permis de compléter les données et informations recueillies d'une part et de disposer d'évidence qui témoigne des effets néfastes des changements climatiques, les stratégies endogènes d'adaptation développées par les populations et leurs impacts visibles sur le terrain. Pour y arriver, les outils d'Analyse de la Vulnérabilité et de la Capacité d'Adaptation aux changements climatiques (AVCA) et d'identification des risques au niveau communautaire - Adaptation et moyens d'existence (CRiSTAL) sont appliqués pour conduire les différents focus groupes. Ces outils sont tirés du cortex développé dans le cadre du programme Adaptation au Changement Climatique en Afrique (ACCA) soutenu par le Centre de Recherche et de Développement International (CRDI) et par the Department of Fund for International Development (DFID). Cette trousse à outils a été élaborée par le Centre Régional AGRHYMET (CRA) et l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) en 2011).

Ces outils sont adaptés dans le but d'harmoniser et de prendre en charge les différents aspects du concept de risque de l'AR5 et du FIDA pour mieux renseigner les indicateurs des différentes composantes du risque. Au besoin un outil complémentaire d'animation est sollicité pour faciliter le renseignement de certains indicateurs au cours des séances de focus group. Pour rappel, AVCA permet :

- De mieux connaître les ressources par catégories (naturelles, physiques, financières, humaines et sociales) dont disposent les membres d'une communauté pour leur existence ;
- D'appréhender la localisation spatiale des effets des aléas climatiques lorsqu'ils se manifestent ;
- De connaître le niveau de vulnérabilité des ressources.
- D'analyser les niveaux d'influence des aléas climatiques sur les ressources ;
- D'analyser les stratégies actuelles d'adaptation ainsi que leur efficacité et leur durabilité et les alternatives possibles ;
- De réviser, réajuster ou renforcer les actions initialement prévues par une entité de développement pour qu'elles contribuent davantage au renforcement de la résilience.

### ***Collecte de données secondaires***

Ces données sont de diverses natures (socio-économiques, statistiques agricoles, productions fourragères, taille du cheptel, production halieutique, etc.) et complètent celles collectées à travers les focus groupes et les enquêtes individuelles. Ce qui permet d'avoir assez d'éléments pour affiner l'analyse et de renseigner certains indicateurs. Les sources d'acquisition de ces données sont généralement les structures déconcentrées et services techniques de l'Etat, les programmes et projets de développement intervenant dans les préfectures couvertes par le projet.

### 2.3.3. Analyse des données

Les séries de données collectées sont contrôlées et stockées pour éviter les risques de redondance et de perte. Ces données sont analysées à l'aide d'outils éprouvés (*Arcs Gis, R, MS office Excel, KhronoStat*) pour :

- Cartographier les principaux aléas climatiques actuels et futurs ;
- Déterminer la vulnérabilité (en déterminant d'abord la sensibilité et la capacité d'adaptation conformément au cadre de l'AR5) actuelle ;
- Déterminer l'exposition actuelle au niveau local ;
- Évaluer les risques actuels et futurs ;
- Évaluer les stratégies d'adaptation en cours.

L'analyse de ces différents éléments aboutit à la proposition de stratégies d'adaptation tenant compte des besoins d'adaptation exprimés par les communautés lors des enquêtes et des engagements pris par la République Centrafricaine au niveau international. La revue documentaire et l'analyse des données collectées au niveau local, permettent de dresser le profil socioéconomique et biophysique des différents « préfectures » cibles.

#### ***La vulnérabilité***

La vulnérabilité liée au changement climatique est déterminée grâce à l'analyse des facteurs qui lui sont attribués : la sensibilité et la capacité d'adaptation. L'analyse de la vulnérabilité structurelle (socio-économique) est faite en parallèle. Son importance réside dans le fait qu'elle puisse permettre d'expliquer certains aspects de la vulnérabilité climatique et les impacts du changement climatique.

#### ***La sensibilité***

Elle est déterminée par les facteurs qui influent directement sur les conséquences d'un danger/aléa. La sensibilité peut comprendre les attributs physiques d'un système (par exemple les matériaux de construction des habitations, le type de culture dans les champs), les attributs sociaux, économiques et culturels (par exemple la structure d'âge ou de revenu).

#### ***La capacité d'adaptation***

Dans le contexte de l'évaluation du risque climatique, la capacité d'adaptation fait référence à la capacité des sociétés et des communautés à se préparer et à réagir aux impacts climatiques actuels et futurs. Elle se décompose en :

- *Capacité à faire face* : « Aptitude des personnes, des institutions, des organisations et des systèmes à réagir efficacement à des situations difficiles et à les surmonter, à court et à moyen terme, en s'appuyant pour cela sur leurs compétences, leurs valeurs, leurs croyances, leurs ressources et d'éventuelles opportunités » (par ex. en mettant en place des systèmes d'alerte précoce). (GTII AR5, glossaire p. 182)
- *Capacité d'adaptation* : Faculté d'ajustement des systèmes, des institutions, des êtres humains et d'autres organismes, leur permettant de se prémunir contre d'éventuels dommages, de tirer parti des opportunités ou de réagir aux conséquences (par ex. connaissances permettant d'introduire de nouvelles méthodes agricoles).

Afin de mieux structurer cette partie, l'étude se réfère aux quatre dimensions de la capacité d'adaptation que sont :

- *Le savoir* : existe-t-il un savoir (technique et ancestral/communautaire) ou une expertise qui puisse favoriser l'adaptation ?
- *La technologie* : quelles sont les options techniques disponibles et financièrement viables qui peuvent améliorer la capacité d'adaptation ?

- *Les institutions* : comment l'environnement institutionnel peut-il contribuer à la capacité d'adaptation ?
- *L'économie* : quelles ressources économiques et financières disponibles pour renforcer la capacité d'adaptation et mettre en œuvre des mesures d'adaptation ?

Dans cette partie, il est établi un lien entre les facteurs de vulnérabilité et les impacts intermédiaires correspondants. Aussi, pour les facteurs de vulnérabilité, il sera utilisé une terminologie qui indique un état critique, par exemple « conditions de sol défavorables », au lieu de « type de sol » ou « connaissances insuffisantes des systèmes d'irrigation » plutôt que « connaissances sur l'irrigation ». Les ensembles de données liées aux indicateurs de sensibilité et de capacité sont transférés en valeurs sans unité (c'est la normalisation), suivant une échelle allant de 0 (situation optimale) à 1 (situation critique). Les indicateurs sont normalisés en utilisant la méthode min - max.

$$X_{i,0 \text{ à } 1} = \frac{X_i - X_{Min}}{X_{Max} - X_{Min}}$$

... où :

- $X_i$  représente le point de données individuel à transformer,
- $X_{Min}$  la valeur la plus faible pour cet indicateur,
- $X_{Max}$  la valeur la plus élevée pour cet indicateur, et
- $X_{i,0 \text{ à } 1}$  la nouvelle valeur que vous souhaitez calculer, c'est à dire les points de données normalisées à l'intérieur du champ de 0 à 1.

La pondération est appliquée lorsque l'on considère que certains des indicateurs de sensibilité et de capacité ont une influence plus forte sur la vulnérabilité par rapport à d'autres indicateurs. Les coefficients de pondération sont définis de manière participative pendant les séances de focus group. Une fois que les indicateurs des sous composantes de sensibilité et de capacité ont été normalisés et pondérés, ils sont intégrés en indicateurs composites (IC) représentant la sensibilité et la capacité d'adaptation. Pour calculer les IC de sensibilité et de capacité, les indicateurs individuels sont multipliés par leurs coefficients respectifs de pondération, additionnés, puis divisés par la somme de l'ensemble de leurs coefficients, comme indiqué dans la formule suivante :

$$IC = \frac{I_1 * w_1 + I_2 * w_2 + \dots + I_n * w_n}{\sum_1^n w}$$

... où IC est l'indicateur composite (de la sensibilité par exemple), I est un indicateur individuel et W est le coefficient assigné à l'indicateur.

Après avoir obtenu un IC de sensibilité (ICS) et un IC de capacité (ICC), on les combine pour former un indicateur composite de vulnérabilité (ICV).

$$ICV = \frac{I_{cs} * w_s + I_{cc} * w_c}{w_s + w_c}$$

... où ICV est l'indicateur composite de vulnérabilité, ICS la composante sensibilité, ICC est la composante capacité et W est le coefficient de pondération attribué à chaque composante. La vulnérabilité future est déterminée à l'issue de l'analyse des données des scénarii de 29 modèles climatiques avancés et des scénarios d'émissions de gaz à effet de serre RCP 8.5 qui donne les changements potentiels du climat d'ici 2040 (CMIP5, AR5 2014).

### **L'exposition**

Le terme « exposition » a une nouvelle signification dans le concept de l'AR5 du GIEC et fait maintenant référence à la présence d'un corps étranger. Les indicateurs d'exposition, sont

généralement des nombres, des densités ou des proportions. Exemples : « les superficies de terres cultivées affectées » ou « le nombre de petits exploitants susceptibles ».

Les ensembles de données liées aux indicateurs d'exposition sont normalisés suivant une échelle préfecture allant de 0 à 1 en utilisant la méthode min - max. La pondération est appliquée pour les indicateurs d'exposition qui ont une influence plus forte sur le risque par rapport à d'autres indicateurs.

Une fois que les indicateurs de la composante exposition ont été normalisés et pondérés, ils sont intégrés en un indicateur composite (IC) représentant l'exposition. Pour calculer l'IC d'exposition (ICE), les indicateurs individuels sont multipliés par leurs coefficients respectifs de pondération, additionnés, puis divisés par la somme de l'ensemble de leurs coefficients, comme indiqué dans la formule suivante :

$$Ice = \frac{I_1 * w_1 + I_2 * w_2 + \dots + I_n * w_n}{\sum_1^n w}$$

... où ICE est l'indicateur composite d'exposition, I est un indicateur individuel et W est le coefficient assigné à l'indicateur.

L'exposition future est déterminée sur la base des projections issues des scénarii RCP 4.5 et RCP 8.5.

### ***Le danger /aléa***

La composante « danger/aléa » se compose de deux parties : le signal climatique et l'impact physique direct. Les indicateurs de danger renseignés sont normalisés, puis pondérés avant d'être agrégés en un indicateur composite (IC) représentant le danger. Pour calculer l'IC de danger (ICD), les indicateurs individuels sont multipliés par leurs coefficients respectifs de pondération, additionnés, puis divisés par la somme de l'ensemble de leurs coefficients, comme indiqué dans cette formule suivante :

$$Icd = \frac{I_1 * w_1 + I_2 * w_2 + \dots + I_n * w_n}{\sum_1^n w}$$

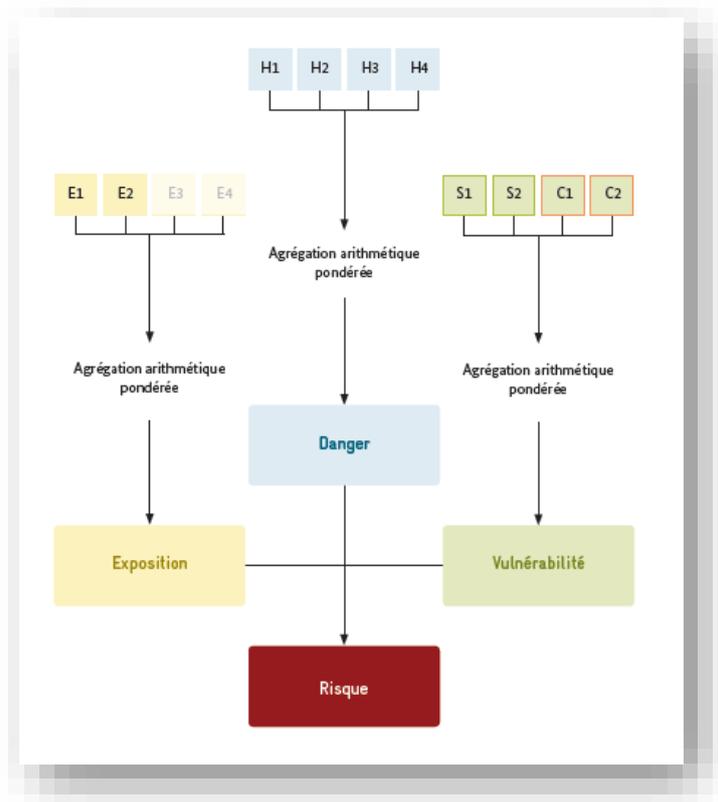
... où ICD est l'indicateur composite de danger, I est un indicateur individuel et W est le coefficient assigné à l'indicateur.

Dans cette partie, les aléas futurs issus des modèles et scénarii seront aussi décrits.

### ***Évaluation du risque***

Le risque est évalué en croisant les indicateurs de vulnérabilité, d'exposition et de danger. Ces trois indicateurs sont proportionnels au niveau du risque, c'est-à-dire que plus les aléas (danger) sont fréquents et intenses et la vulnérabilité est élevée dans un système très exposé, plus le risque est élevé. Les résultats obtenus permettront de classer les risques en fonction de leur sévérité. Dans cette partie, les indicateurs composites de vulnérabilité, d'exposition et de danger seront agrégées de façon à aboutir à un indicateur composite du risque.

Figure 2 : Agrégation des composantes du risque<sup>5</sup>



Ici à nouveau on applique l'agrégation arithmétique :

$$ICR = \frac{I_{cv} * w_v + I_{ce} * w_e + I_{cd} * w_d}{w_v + w_e + w_d}$$

... où ICR est l'indicateur composite du risque, ICV la composante vulnérabilité, ICE est la composante exposition, ICD la composante danger et W est le coefficient de pondération attribué à chaque composante. Il est toujours possible de combiner les sous-risques en un risque global. Les résultats peuvent être présentés comme suit:

Figure 3 : Exemple de catégorisation du risque<sup>6</sup>

Valeur métrique dans un champ de 0 à 1	Valeur catégorielle sur une échelle de 1 à 5	Description
0 - 0,2	1	Très basse
> 0,2 - 0,4	2	Basse
> 0,4 - 0,6	3	Intermédiaire
> 0,6 - 0,8	4	Elevée
> 0,8 - 1	5	Très élevée

<sup>5</sup> GIZ. 2017

<sup>6</sup> GIZ. 2017

### **2.3.4. Identification des stratégies d'adaptation**

Elles sont subdivisées en deux catégories à savoir les stratégies d'adaptation actuelles et celles optionnelles ou alternatives.

#### ***Stratégies d'adaptation actuelles***

Les informations collectées durant les focus permettent de définir les stratégies d'adaptation actuelles ou endogènes qu'adoptent les populations pour renforcer leur résilience face à un aléa donné.

#### ***Stratégies d'adaptation optionnelles / alternatives***

En général, les mesures d'adaptation peuvent diminuer le risque en réduisant la vulnérabilité et, dans certains cas, l'exposition. La vulnérabilité peut être réduite en diminuant la sensibilité ou en augmentant la capacité. Par exemple, l'introduction de techniques de complémentation ou d'amélioration de l'alimentation animale réduit la sensibilité du cheptel et le renforcement des connaissances sur ces techniques de gestion de l'eau améliore la capacité. En principe, les mesures d'adaptation peuvent aussi se concentrer sur la diminution de l'exposition, par exemple en faisant transhumer le cheptel dans une zone qui n'est pas sujette à la sécheresse, et où les risques de conflit sont maîtrisés. Les stratégies d'adaptation optionnelles sont identifiées en tenant compte des éléments suivants :

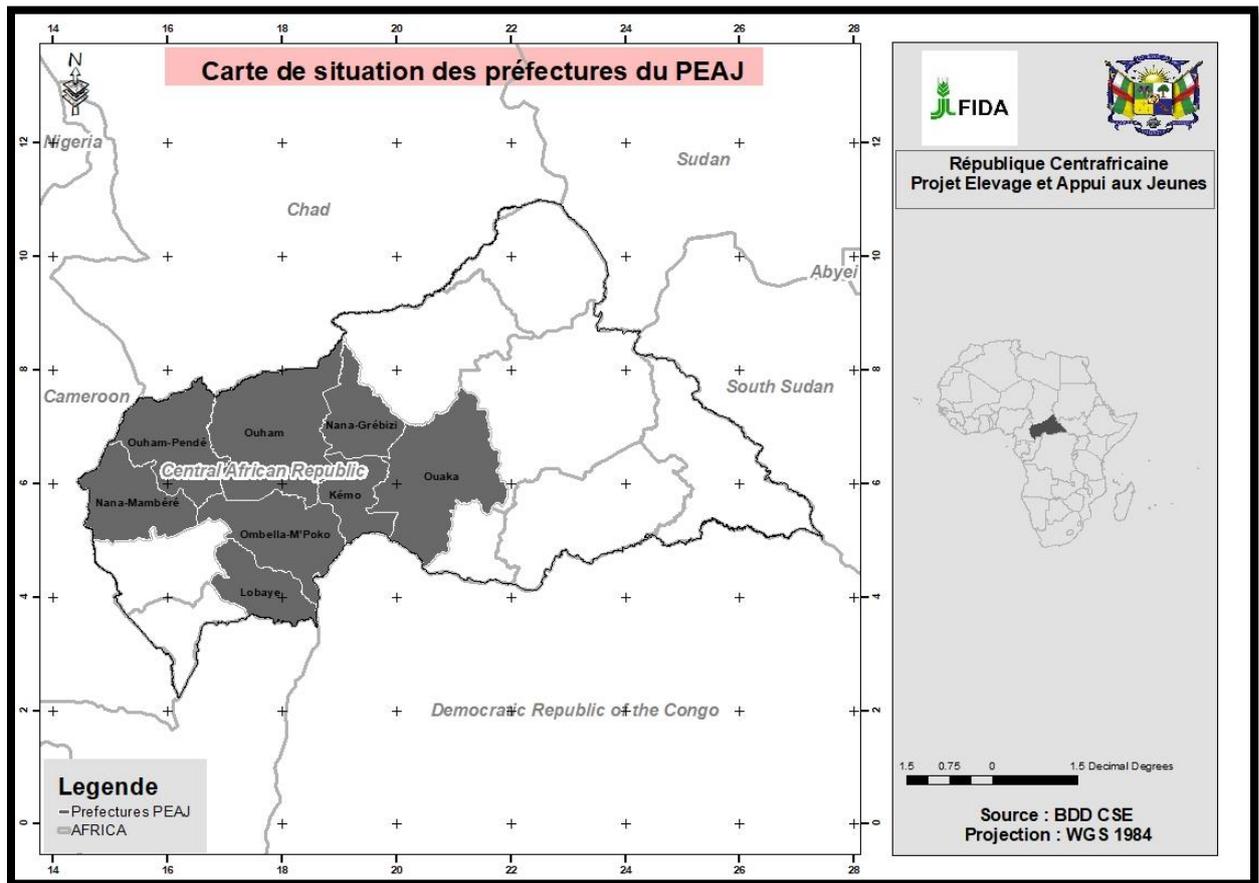
- *Le niveau de risque ;*
- *Les priorités nationales et locales en matière d'adaptation ;*
- *Les limites des stratégies en cours de mise en œuvre ;*
- *La disponibilité des ressources nécessaires à l'adaptation.*

Les stratégies identifiées sont priorisées au cours des focus group selon l'approche AMC (analyse multicritère). Cette technique permet de soutenir la prise de décision sur la base de critères quantitatifs et/ou qualitatifs. Elle est surtout utilisée pour des décisions où plusieurs acteurs ont des objectifs différents voire contradictoires.

### 3. Situation géographique des sites du PEAJ

La République Centrafricaine (RCA) est limitée au nord par le Tchad, à l'ouest par le Cameroun, au sud par la République Démocratique du Congo et à l'est par le Soudan et le Soudan du sud. Située 2° et 11° de latitude nord et 13° et 27° de longitude est, la Centrafrique est un pays d'Afrique centrale totalement situé en zone tropicale au nord de l'Équateur et au sud du tropique du Cancer. Les huit (8) préfectures concernées le Projet d'Élevage et d'Appui au Jeunes (PEAJ) sont situées entre 2° et 8,3° de latitude nord et 14°02' et 22,3° de longitude est et couvrent une superficie de 247 484, 58 km<sup>2</sup>.

Figure 4 : Zone d'intervention du projet PEAJ



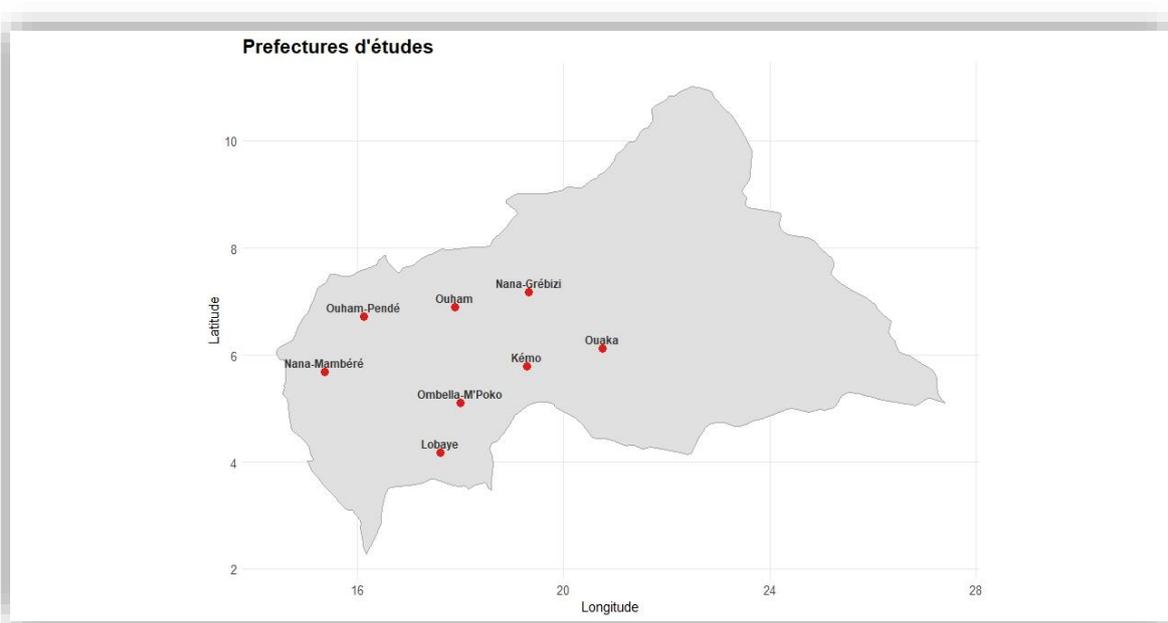
### 4. Contexte climatique

Les préfectures identifiées ne disposent de stations climatiques qui permettent de fournir au moins des données sur la température et les précipitations. L'analyse du climat actuel a été faite à partir des données pluviométriques modélisées qui ont permis de caractériser le climat passé et d'estimer la tendance du climat futur. Cette projection climatique a permis d'analyser les caractéristiques observées du climat avec quelques incertitudes acceptables.

Cette étude approfondie de la climatologie de la RCA revêt une grande importance pour comprendre les schémas climatiques et les variations environnementales qui influencent ce pays d'Afrique centrale. La diversité géographique de la région, allant des forêts équatoriales aux zones semi-arides, crée une gamme de climats et de phénomènes météorologiques qui ont un impact direct sur la vie quotidienne et les ressources naturelles du pays. L'analyse des données historiques et des projections climatiques, notamment les températures, les précipitations et les événements

extrêmes, permet de mettre en évidence les défis climatiques auxquels le pays est confronté. L'objectif est de développer une compréhension approfondie de la dynamique climatique de la zone d'intervention du PEAJ, afin d'anticiper les changements futurs, d'élaborer des politiques adaptées et de renforcer la résilience face aux défis climatiques. Aussi l'analyse se concentre-t-elle principalement sur les préfectures de Kémo, Lobaye, Nana-Grébizi, Nana-Mambéré, Ombella-M'Poko, Ouaka, Ouham-Pendé et Ouham.

Figure 5 : Localisation des préfectures cibles

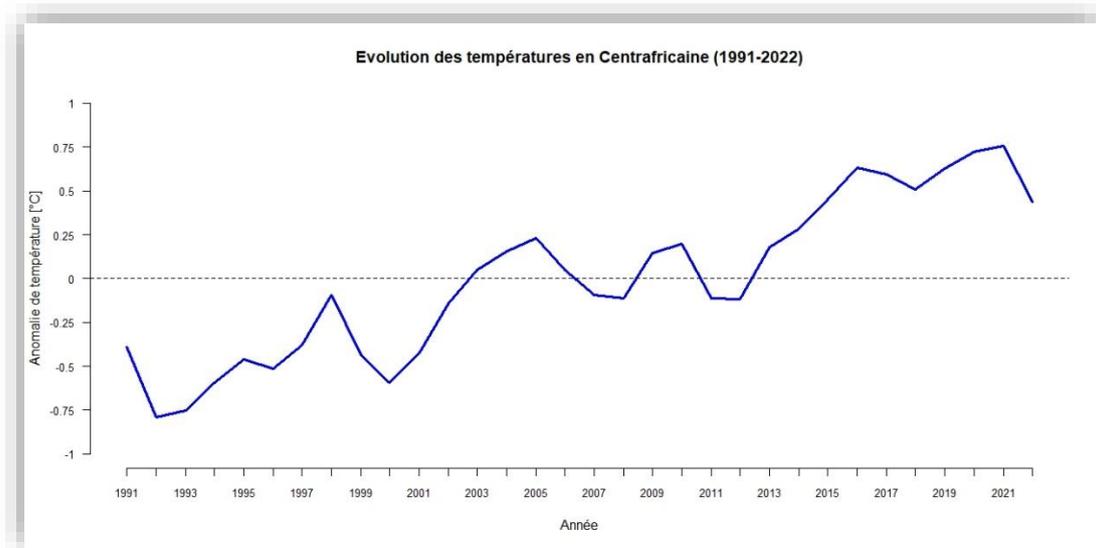


#### 4.1. Climat passé

Nous avons effectué une analyse approfondie du climat passé de la RCA en examinant les données climatiques historiques. Nous étudierons les variations saisonnières et les tendances observées pour mieux comprendre les caractéristiques dominantes du climat, telles que les régimes de précipitations, les températures et les phénomènes météorologiques spécifiques. Les données utilisées proviennent de la base de données ERA5, qui est une ré-analyse du Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme (CEPMMT) de cinquième génération pour le climat et la météo mondiale. Cette ré-analyse améliorée couvre une période allant jusqu'à huit décennies, à partir de 1940, et fournit des données cohérentes et complètes. Les données de ré-analyse sont disponibles à des résolutions horaires et couvrent un large éventail de variables atmosphériques, océaniques et terrestres. Dans notre étude, ces données ont été recalées sur une grille régulière en latitude et longitude avec une résolution de 0,25 degré pour assurer une représentation cohérente et standardisée des températures et des précipitations dans les zones d'intervention du projet.

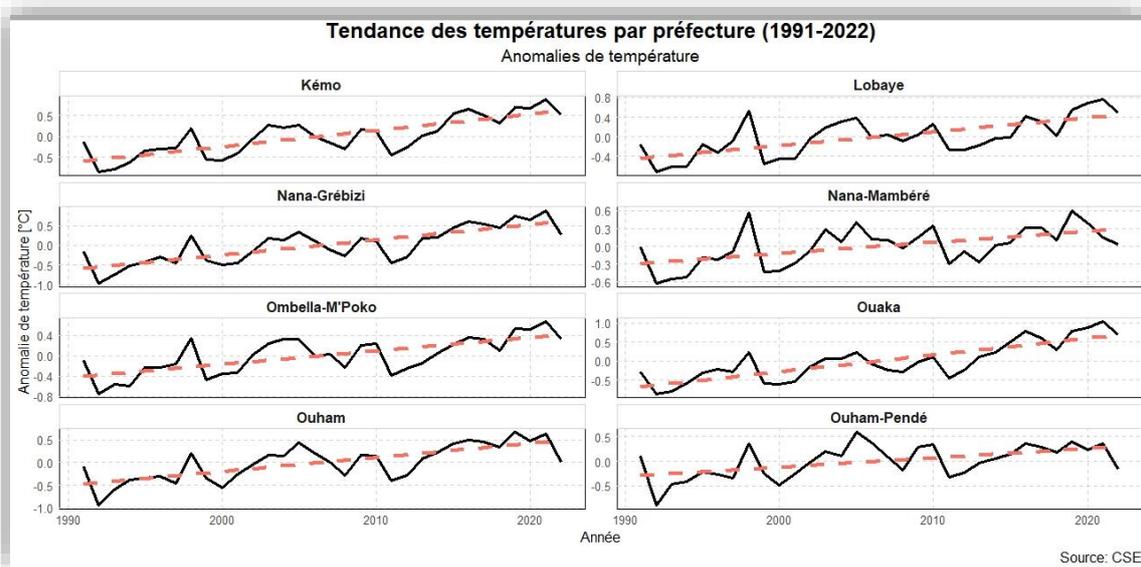
La figure 6 présente l'évolution des températures en Centrafrique de 1991 à 2022 sous la forme d'une courbe d'anomalie de température par rapport à la climatologie (1991-2020). Les anomalies de température mesurent la différence entre les températures observées et la moyenne climatique. Les valeurs positives indiquent des températures supérieures à la moyenne, tandis que les valeurs négatives indiquent des températures inférieures à la moyenne. La ligne en pointillés horizontale représente la référence de la climatologie. La figure montre une augmentation significative des températures à partir de 2007, soulignant ainsi une tendance importante. Cette visualisation permet de comprendre les variations temporelles des températures et d'appréhender l'impact de cet événement marquant sur la tendance générale.

Figure 6 : Evolution de l'anomalie des températures en Centrafrique de 1991 à 2022



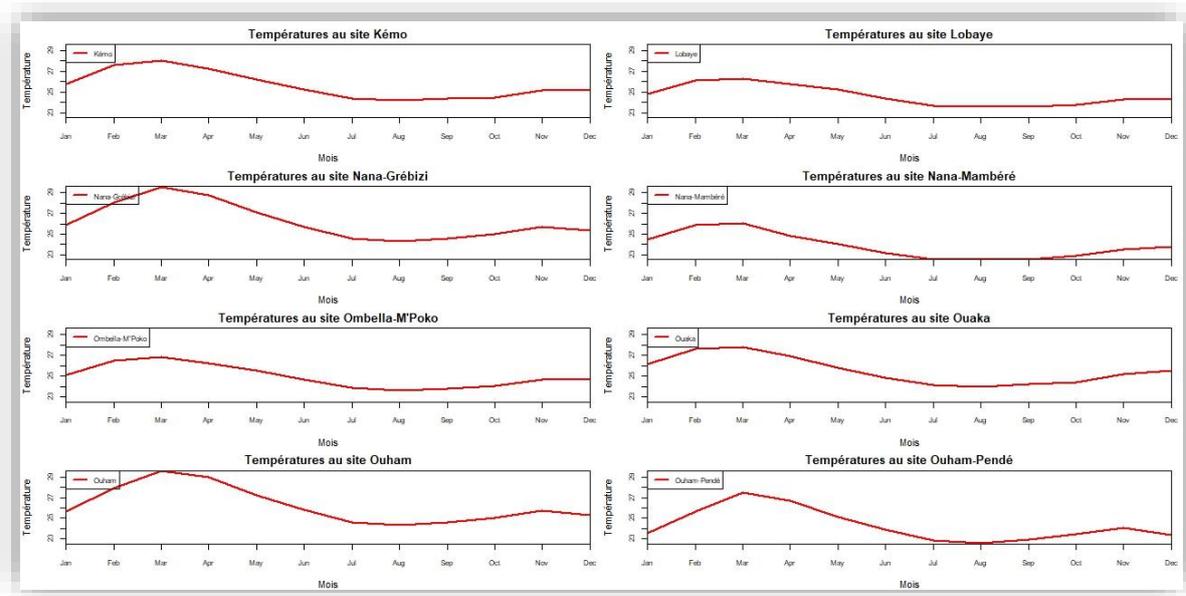
La figure 7 présente les tendances des anomalies de température au fil du temps dans les préfectures correspondantes aux zones d'intervention du PEAJ. On observe une augmentation générale des températures, attribuée au réchauffement climatique causé par l'accumulation de gaz à effet de serre d'origine humaine. La déforestation générée par les activités agro-sylvo-pastorales contribue à cette augmentation.

Figure 7 : Evolution de l'anomalie des températures par site d'étude de 1991 à 2022



La figure 8 permet d'identifier les mois les plus chauds et les sites les plus chauds. Elle représente les températures en fonction des mois pour chaque site. Les courbes rouges indiquent les variations de température. En examinant la figure, on remarque un pic de température qui se situe entre les mois de novembre et mai pour tous les sites. Pendant cette période chaude, les préfectures de Ouham et de Nana-Grébizi ont enregistré les températures les plus élevées parmi tous les sites. En revanche, les préfectures de Lobaye et de Nana-Mambéré ont tendance à avoir les températures les plus basses pendant la saison chaude. De juin à octobre, on observe un climat plus frais à clément.

Figure 8 : Evolution des températures moyennes mensuelles par préfectures de 1991 à 2022



La figure 9 présente une analyse de l'évolution des précipitations dans les localités étudiées, révélant une diminution significative d'environ 20 mm des précipitations annuelles à partir de 1999. Cette diminution a persisté tout au long de la période étudiée. Cette observation est cruciale car elle peut avoir des conséquences sur les ressources naturelles et les modes de gestion des ressources animales. Elle met en évidence la tendance à long terme des précipitations et souligne l'importance d'une surveillance continue pour prendre des mesures d'adaptation adéquates, dans le domaine agro-sylvo-pastoral.

Figure 9 : Représentation des années excédentaires et déficitaires de précipitations



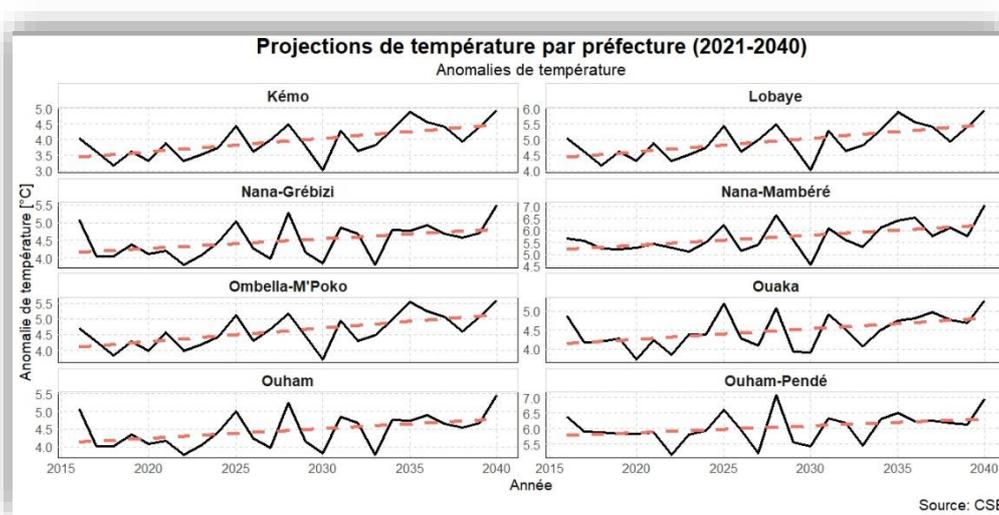
#### 4.2. Climat futur

Nous analyserons les projections climatiques pour la République centrafricaine en utilisant 29 modèles climatiques avancés et des scénarios d'émissions de gaz à effet de serre RCP 8.5. En se

basant sur ces données, nous estimerons les changements potentiels du climat d'ici 2040, en mettant l'accent sur les températures. Ces projections nous permettront d'évaluer les défis climatiques à venir pour le pays et de mieux planifier des stratégies d'adaptation et d'atténuation en conséquence. Les données utilisées sont issues du projet CMIP5 et sont largement utilisées dans les rapports du GIEC, dont le dernier, le rapport AR5, a été publié en 2014.

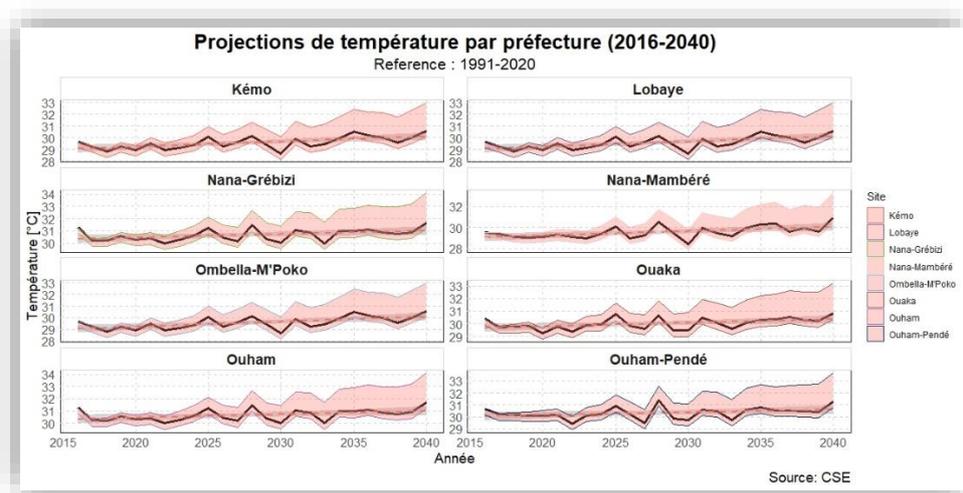
La figure 10 présente les projections des anomalies de température par préfecture pour la période de 2021 à 2040. Les courbes indiquent l'évolution des températures par rapport à la période de référence. Une augmentation généralisée des températures est prévue d'ici 2040, pouvant atteindre 4 à 5 °C avec des incertitudes d'environ 4 °C. Ces projections sont basées sur des modèles et comportent des incertitudes liées aux scénarios d'émissions de gaz à effet de serre (RCP 8.5) et aux modèles climatiques utilisés (moyenne de 29 modèles). Il est important de prendre en compte ces incertitudes lors de l'interprétation des résultats.

Figure 10 : Anomalie de température de 2021 à 2040 selon la référence 1991-2020



La figure 11 présente les projections de température par préfecture pour la période de 2016 à 2040. Une tendance générale à l'augmentation de la température est observée dans toutes les préfectures. Les courbes lissées illustrent cette tendance, tandis que les bandes ombrées représentent l'incertitude croissante des projections à partir de 2024. Les résultats sont basés sur la moyenne de 29 modèles, mais il existe une marge d'erreur dans les prévisions à long terme. Ces projections fournissent des indications sur les tendances possibles de la température dans les préfectures de la République Centrafricaine pour les décennies à venir, en utilisant la période de référence de 1991 à 2020 pour la correction des biais.

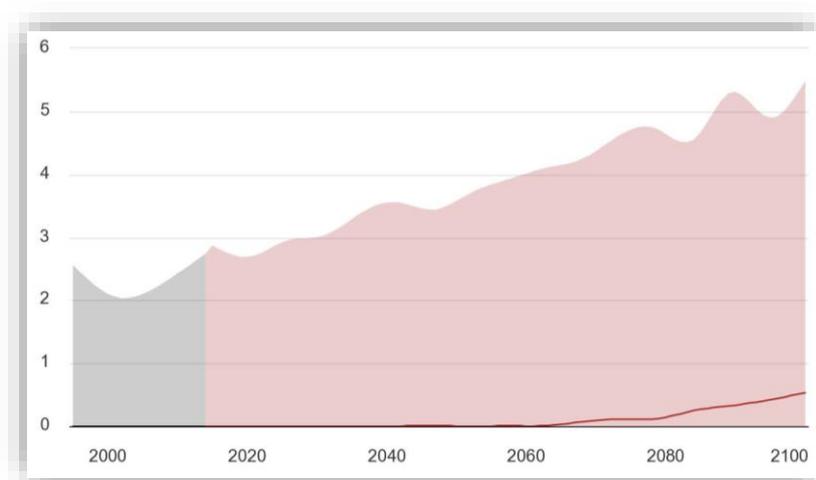
Figure 11 : Projection des températures d'ici 2040 en utilisant la référence 1991-2020



Avant de conclure cette section, il est important de préciser que nous avons utilisé les graphiques provenant du Climate Knowledge Portal de la Banque mondiale, CIMP6 (SSP5-8.5).

La Figure 12 illustre la projection des jours où les cumuls de précipitations dépassent 50 mm. Il convient de noter que 50 mm peut être considéré comme un seuil de référence pour les événements de précipitations intenses, notamment dans les domaines de l'hydrologie, de la gestion des risques naturels et des études climatiques. Cependant, il est important de souligner que le seuil de 50 mm peut varier en fonction de la localisation, du climat local et des normes spécifiques utilisées dans chaque région. Dans certaines régions, un seuil de 50 mm peut être considéré comme une pluie modérée, tandis que dans d'autres régions plus arides, il peut être considéré comme une pluie extrême. Cet indicateur est utile pour contextualiser les anomalies ou les changements projetés des précipitations. L'examen de la figure 12, met en évidence une augmentation significative des jours de fortes précipitations dépassant 50 mm à partir de 2040-2060. Ce phénomène pourrait contribuer aux inondations et accentuer la prévalence des épizooties liées à l'humidité pour le bétail.

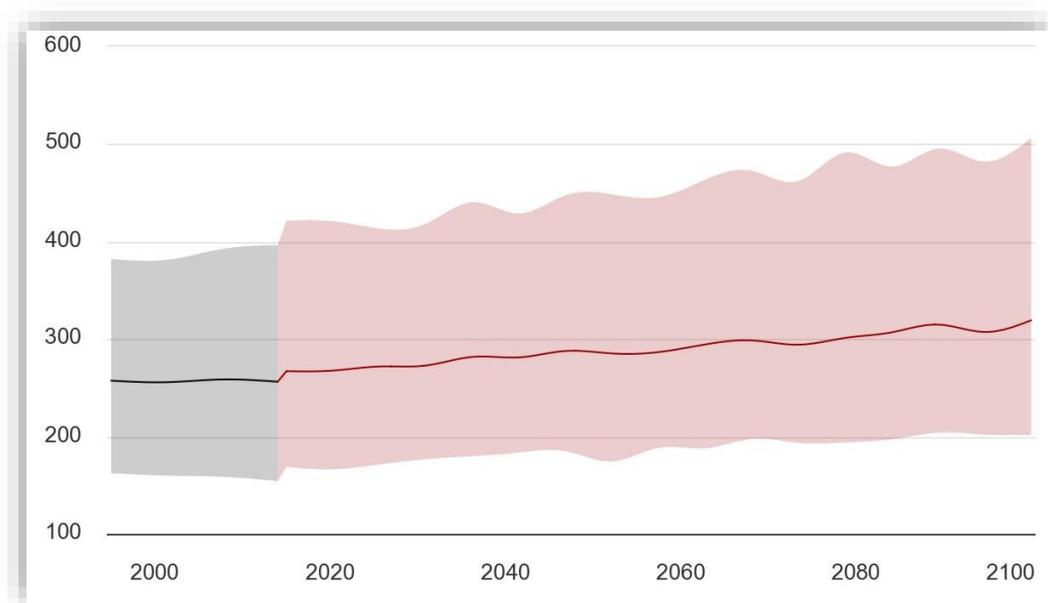
Figure 12 : Projection des jours où les cumuls de précipitations dépassent 50mm d'ici 2100 en utilisant la référence 1954-2014, en Centrafrique<sup>7</sup>



<sup>7</sup> Source : CKP, Banque Mondiale

L'exploitation de la figure 13 qui projette les cumuls moyens mensuels des précipitations jusqu'en 2100 à l'échelle nationale permet d'identifier les périodes de fortes pluies, ce qui est utile pour la gestion et la planification de l'élevage, l'agriculture, l'hydrologie, les infrastructures. On observe une tendance à la hausse des cumuls de précipitations à l'échelle nationale, mais cette augmentation peut varier d'une préfecture à l'autre. Une accélération des cumuls mensuels est prévue à partir de 2040, atteignant 45 mm au niveau national.

Figure 13 : Projection des cumuls moyens mensuels des précipitations d'ici 2100 en utilisant la référence 1995-2014<sup>8</sup>



En conclusion, l'étude de la climatologie de la République centrafricaine nous permet de mieux comprendre les schémas climatiques passés, présents et futurs du pays. Les données climatiques historiques nous ont permis de mettre en évidence des tendances significatives, notamment une augmentation des températures et une diminution des précipitations au fil des décennies. Ces changements climatiques ont des répercussions importantes sur les écosystèmes, les habitats et les activités socio-économiques. Les projections climatiques pour la période de 2021 à 2040 indiquent une augmentation continue des températures dans toutes les préfectures étudiées. Une tendance inverse est notée pour les précipitations qui devraient connaître une augmentation à l'horizon 2100. Aussi, est-il crucial de développer des mesures d'adaptation et d'atténuation pour faire face à ces défis climatiques et/ou saisir les opportunités associées.

## 5. Analyse de la vulnérabilité des préfectures du PEAJ

L'approche méthodologique est décrite dans le point 2.1 du présent document et traite de la stratégie de collecte des données socio-économiques, l'analyse de la vulnérabilité au changement climatique et du risque et l'identification des stratégies d'adaptation.

### 5.1. Collecte des données socio-économiques

La phase d'information et de sensibilisation des parties prenantes ainsi que de collecte des données socio-économiques a été effectuée dans les différents chefs-lieux de préfectures du projet entre le 25 mai et 09 juin 2023.

<sup>8</sup> Source : CKP, Banque Mondiale

### 5.1.1. Ressources disponibles dans les préfectures par catégorie

Les principales ressources sur lesquelles les populations des préfectures du PEAJ comptent pour assurer leur survie sont classées dans cinq (5) catégories : les ressources naturelles, les ressources physiques, les ressources humaines, les ressources financières et les ressources sociales. Dans chaque catégorie, les plus importantes ont été identifiées puis classées selon un rang de priorité (tableau 1).

Tableau 1: Les ressources disponibles

Rang	Ressources naturelles (RN)	Ressources physiques (RP)	Ressources humaines (RH)	Ressources financières (RF)	Ressources sociales (RS)
1 <sup>ère</sup>	Ressources forestières, fauniques, et cheptel	Couloirs de transhumance	Acteurs du secteur d'élevage	Revenus tirés des produits d'élevage	FNEC / GIP
2 <sup>ème</sup>	Les terres de cultures	Routes et pistes	Connaissances en techniques d'élevage et de transformation	Subvention des partenaires (PTF, Etat)	AVEC – CEP/GIE /GPF
3 <sup>ème</sup>	Les ressources en eau	Marché, Service vétérinaire	Main d'œuvre locale / Services techniques	Tontines tirées des AVEC	ASC / Conseils Préfectoraux /

### Ressources naturelles

Les ressources forestières et fauniques constituent de loin celles qui sont les plus importantes pour les habitants des préfectures. Ces dernières représentent la quasi-totalité de la superficie soit 200 261,27 km<sup>2</sup> (89 %) de l'occupation du sol. Elles se composent du cheptel, des ressources forestières et fauniques, des terres de cultures et des ressources en eau. Le tableau ci-dessous présente l'état des ressources forestières, fauniques et du cheptel dans les 8 zones d'intervention du projet.

Tableau 2: Etat des ressources forestières, fauniques et du cheptel<sup>9</sup>

Préfecture	Type de forêt	Ressources de la faune	Cheptel
<b>Ombella-Mpoko</b>	Passage d'une forêt dense humide à une forêt tropophile ou forêt semi-décidue, sous l'effet conjugué des activités agricoles, du déboisement et de la concentration humaine	- Eléphants au nord de Bogangolo - Buffles vers Damara - Cob Défassa - Elan de Derby - Hyènes	- Bovins : 13 664 - Ovins : 10 879 - Volaille : 159 879
<b>Lobaye</b>	Forêts tropophiles ou forêt dense semi-décidue, largement attaquée par la déforestation sous l'effet des feux de brousse et des pratiques agricoles. Une petite partie de forêt équatoriale	Région faunique, giboyeuse très variée (gorilles, chimpanzés, biches, etc.)	La Lobaye n'est pas une zone d'élevage de gros bétail par excellence, même si on note la présence de quelques éleveurs Mbororo sédentarisés à Boda, Boganangone et Boganda
<b>Nana-Mambéré</b>	Forêt dense et humide dans le sud Forêt dense semi décidue du nord-ouest au sud Savane dans l'est	Toute une gamme de faune : petits gibiers (singe, porc épic, gazelle, phacochère, sanglier, cibissi) et gros gibiers (éléphant, antilope, buffle, etc.) et animaux aquatiques (varans, crocodile, poisson, crevette, serpent)	- Bovins : 39 037 - Ovins : 4 017 - Volailles : 3 453
<b>Ouham</b>	Savane boisée du sud jusqu'à la région de Paoua Savane herbeuse, le long de la frontière avec le Tchad et vers le nord-est	Petits gibiers, hippopotames, gros gibiers.	Absence de données sur le cheptel, et pourtant la préfecture est également une zone d'élevage

<sup>9</sup> Source : ICASESS. Ces données sur le cheptel remontent aux profils économiques 2007 – 2008 et concernent seulement quelques sous-préfectures des préfectures couvertes par la zone du PEAJ.

<b>Ouham-Péndé</b>	Savanes arborées, arbustives et herbeuses	Faune variée et diverse	Pour Bozoum seul : - Bovins : 26 845 - Ovins : 2 178 - Volailles : 2 316
<b>Kémo</b>	Une zone de savane arbustive avec quelques exceptions réparties comme suit : - Savane pré forestière au sud - Savane arbustive au nord - De petites forêts claires et sèches dans la zone de Dékoa	Le cheptel faunique est en baisse à cause de la prolifération des armes de chasse et de guerre	- Bovins : 4 140 - Ovins : 2 230 - Volailles : 15 334
<b>Ouaka</b>	- Savanes arbustives dans la partie nord - Savane pré forestière dans la partie méridionale jusqu'au fleuve Oubangui	Faune diversifiée : petits gibiers et gros gibiers	Secteurs Grimari/Kouango et Bambari Bakala : - Bovins : 58 221 - Ovins : 4 509 - Volailles : 19 442
<b>Nana-Gribizi</b>	Savane boisée ou savane pré forestière, formée de hautes herbes en association des arbres de haute taille variable. Des galeries forestières le long des cours d'eau	- Eléphants dans la sous-préfecture de Mbrés - Bbuffles et antilopes - Caïmans et hippopotames dans les cours d'eau	- Bovins : 9 674 - Ovins : 1 227 - Volaille : 17 440

Les ressources forestières et fauniques constituent une biodiversité d'importance capitale pour le pays. La régression forestière (0.1% de déforestation brute annuelle-soit 2% en 10 ans<sup>10</sup>) notée sur l'ensemble du territoire, est davantage plus accentuée dans les zones d'intervention du projet, où la déforestation brute sur la même période est estimée à 7% à Nana-Mambéré et Kémo, soit près de 4 fois plus que le niveau national (CNI-REDD, 2020). La variabilité et le changement climatique, en particulier l'augmentation projetée de la température d'ici 2040, est une menace additionnelle à la fois sur les ressources et les communautés. Dans les zones d'intervention du projet, le capital faunique constitué de nombreuses espèces emblématiques, endémiques et rares, subit la pression d'un braconnage national et transfrontalier, des feux de brousse, mais aussi l'envahissement des éleveurs transhumants soumis à leur tour à une variabilité pluviométrique qui exerce une lourde pression sur eux.

Le cheptel qui a connu une baisse importante au niveau national, consécutivement aux crises sociopolitiques récurrentes dans le pays (abattage et vol d'animaux, fuite des éleveurs dans les pays frontaliers) connaît un début de redressement à la hausse : les caprins, les ovins et les bovins sont passés entre 2017 et 2020 respectivement de 6 054 959 à 6 657 782, 411 748 à 440 362, et 4 446 827 à 4 679 444 (CEBEVIRHA, 2020). Cette tendance est toutefois sous la menace permanente de maladies épizootiques dangereuses ; ce qui pourrait compromettre les efforts de relèvement économique des minorités éleveurs, en particulier les peulhs Mbororo qui dépendent de ces ressources comme principale source de revenus. Concernant les ressources agro-pastorales, la situation dans les zones d'intervention du PEAJ se présente comme suit (voir tableau 3).

Tableau 3: Situation des ressources agro-pastorales<sup>11</sup>

	<b>Ombella-Mpoko &amp; Lobaye</b>	<b>Nana-Mambéré</b>	<b>Ouham &amp; Ouham-Péndé</b>	<b>Nana-Gribizi, Ouaka &amp; Komo</b>
<b>Propriétaires des terres exploitées</b>	94%	98%	98.4%	98.6%
<b>Mise en valeur des terres par le chef de ménage</b>	93%	95.4%	94.1%	98.3%

<sup>10</sup> Selon le CNI-REDD (2020)

<sup>11</sup> Source: ICASESS, 2023

<b>Type d'élevage pratiqué</b>	Elevage sédentaire : 69,2% Elevage transhumant : 0%	Elevage sédentaire : 79,2% Elevage transhumant : 4,2%	Elevage sédentaire : 79,6% Elevage transhumant : 5,6%	Elevage sédentaire : 93,3% Elevage transhumant : 6,7%
<b>Types d'éleveurs majoritaires</b>	Agro-éleveurs (40,4%)	Sédentaires autochtones (59,7%)	Sédentaires autochtones (51,9%)	Sédentaires peulh (40%)
<b>Appartenance des éleveurs à des réseaux et organisations de producteurs (ressources sociales)</b>	9,6%	0%	14,8%	13,3%

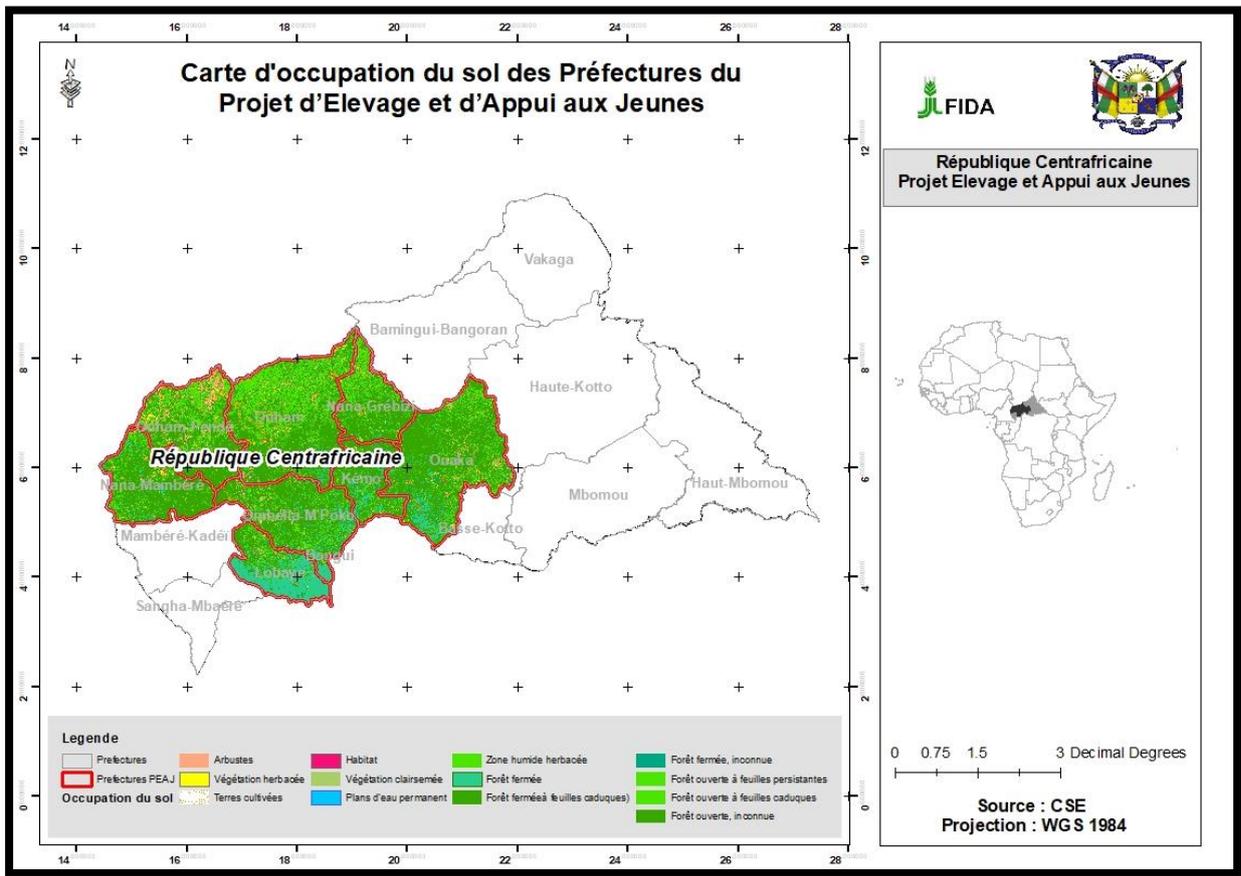
Le tableau 3 met en évidence la prépondérance de l'élevage sédentaire dans les zones d'intervention du PEAJ. Ce type d'élevage présente moins de flexibilité par rapport à la variabilité et au changement climatique, en raison des faibles moyens fonciers et financiers dont disposent les éleveurs pour résister à la décapitalisation importante de leurs actifs productifs en cas de chocs. Il faut à cet effet noter le niveau de précarité et la forte vulnérabilité des éleveurs sédentaires peulhs qu'on trouve surtout dans les préfectures de Nana-Gribizi, Ouaka et Komo (40,0%), par comparaison aux autres types d'éleveurs.

En ce qui concerne les ressources en eau, elles se composent d'eaux de surface évaluées à 141 km<sup>3</sup>/an et d'eaux souterraines évaluées à 56 km<sup>3</sup>/an (FAOSTAT, 2023). Les ressources totales en eau renouvelables par habitant sont estimées à 30 618 m<sup>3</sup> /an /habitant ; ce qui traduit un niveau élevé de disponibilité de la ressource. Cependant, l'accès des éleveurs transhumants aux sources d'eau restent largement tributaires des facteurs de conversions e la pluviométrie sous forme de ruissellement. Les sources d'eau aménagées et les forages, sont susceptibles de réduire les impacts négatifs de la variabilité pluviométriques, demeurent largement lacunaires dans les zones d'intervention du projet.

*Tableau 4: Répartition des ménages éleveurs pratiquant la transhumance par accès d'eau*

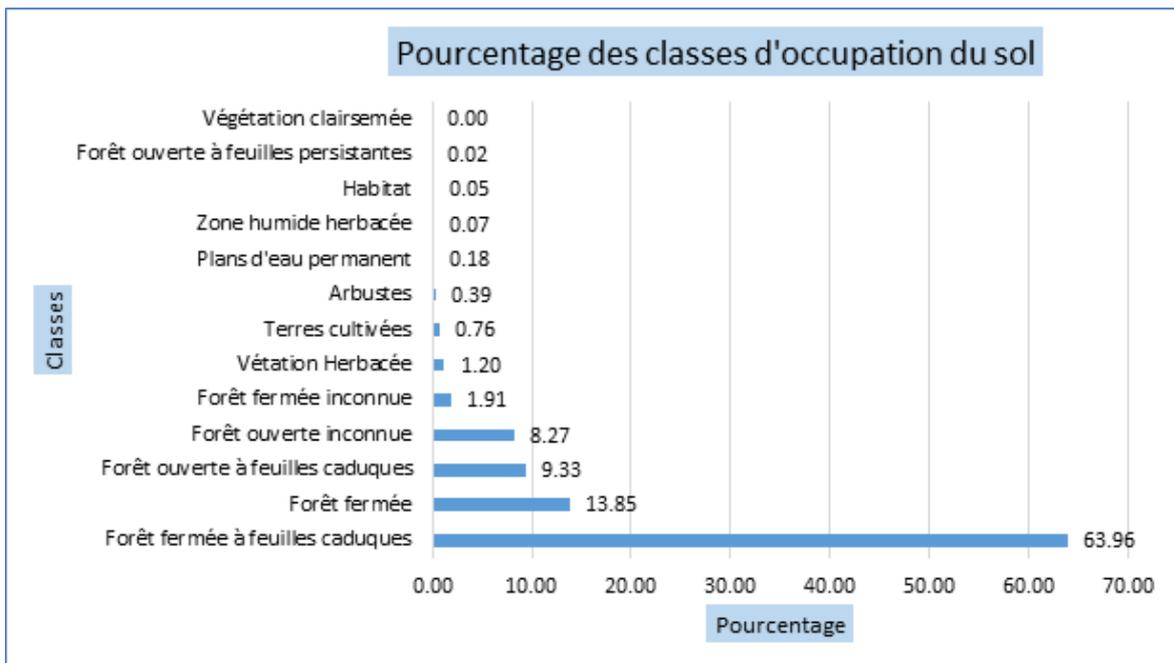
Accès aux points d'eau sur les couloirs de transhumance	Ombella-Mpoko & Lobaye	Nana-Mambéré	Ouham & Ouham-Péndé	Nana-Gribizi, Ouaka & Komo
<b>Rivière</b>	-	100%	-	100%0%
<b>Marigot</b>	-	100%	-	0%
<b>Cours d'eau saisonnier</b>	-	50%	-	0%
<b>Mare</b>	-	50%	-	0%
<b>Forage</b>	-	0%	-	0%
<b>Source d'eau aménagée</b>	-	0%	-	100%

*Figure 14 : Carte d'occupation du sol des préfectures du projet PEAJ*



Les autres classes sont composées d'habitat, des cours d'eau, des végétations herbacées et des arbustes.

Figure 15 : Pourcentage des classes d'occupation du sol en (ha)



A l'issue du focus group, les trois principales ressources physiques des préfectures sont prioritairement les Couloirs de transhumance, suivi des routes et pistes et du service vétérinaire.

La carte de situation géographique montre que les différentes préfectures sont traversées par une route principale à deux voies, et qui, dans certains cas sont transfrontalières (vers le Cameroun, la République Démocratique du Congo, le Tchad ou le Soudan). D'où une facile accessibilité des préfectures par rapport au reste du pays. Les populations constituées majoritairement d'agriculteurs et d'éleveurs, tiennent précieusement à cette desserte routière et pistes de transhumance pour i) un écoulement facile de leurs productions tirées des ressources agricoles et ou d'élevage et ii) la transhumance du bétail. Ces dernières années, la baisse sensible des cumuls pluviométriques a donné une importance capitale aux puits qui deviennent les sources d'approvisionnement essentiels du liquide précieux durant les pauses et rareté pluviométrique<sup>12</sup>.

Le réseau routier constitue une des principales ressources physiques pour les populations. Cela s'explique par le caractère continental de la République centrafricaine qui n'a pas d'ouverture sur la mer. Le port maritime le plus proche (Douala) se situe à plus de 1 500 Km de Bangui. Cette situation place le problème des infrastructures et de services de transport au cœur des problèmes économiques du pays et de la stratégie de lutte contre la pauvreté. Le réseau routier devient dès lors une ressource physique de premier ordre pour la circulation des produits (élevage, agriculture, manufactures, etc.) des zones de production vers les zones de consommation.

### ***Ressources humaines***

Le choix des principales ressources humaines est porté sur les acteurs du secteur d'élevage issus d'une main d'œuvre mais sous-tendus par des connaissances en techniques d'élevage et des connaissances en technique de transformation des produits d'élevage.

Quatre types d'éleveurs existent en République centrafricaine : les sédentaires autochtones (44,4%), les agro-éleveurs (32,7%), les sédentaires peulh (19,7%) et les éleveurs-commerçants (3,1%). Les agro-éleveurs sont plus nombreux dans la région 1 (40,4% ; préfectures de Lobaye et Ombella M'Poko pour le PEA), dans la région 5 avec 54,6% et dans la région 6 (50,0%, préfecture Ouaka du PEAJ) ; tandis que les sédentaires autochtones sont dans la région 2 (59,7% préfecture Nana Mambéré du PEAJ) et dans la région 3 (51,9%, préfectures de Ouham et Ouem-Pendé du PEAJ); et les sédentaires peulh majoritaires dans la région 4 (40,0%, préfectures de Nana Gribizi et Kémo du PEAJ).

A ces acteurs d'élevage, s'ajoute une main d'œuvre locale qui s'active dans la pratique de l'activité en question mais également dans les techniques de transformation des produits dérivés du secteur. Ces derniers se regroupent le plus souvent sous forme d'associations regroupés en une structure faitière au niveau national nommée Fédération Nationale des Eleveurs (FNEC). Ceci démontre de la prise de conscience du potentiel en ressources humaines de la préfecture et sur lesquelles, la population souhaite tirer profit.

### ***Ressources financières***

Les principales ressources financières des habitants des préfectures de PEAJ proviennent de la vente tirée des produits d'élevage, des subventions issues des partenaires techniques et financiers (PTF - Etat), et de leur épargne (tontines) qui sont des revenus tirés des Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit (AVEC). Certaines ressources sont tirées des Activités Alternative Génératrice de Revenus (AAGR) des communautés comme le maraichage, la pêche ou la

---

<sup>12</sup> J-C. BOMBA et M.KEMBE, 2021

pisciculture. La pratique de ces activités est facilitée par pour l'importance des étangs et mares. Les produits récoltés sont souvent des végétaux à usage alimentaire d'abord aliment avant d'être de rente. Elles sont composées de légumineuses comme l'aubergine, la carotte, le concombre, épinards, le gombo, le piment, poireau, le poivron et l'oignon<sup>13</sup>.

### **Ressources sociales**

La RCA demeure l'un des pays les plus pauvres au monde avec de nombreux défis à relever sur le plan du capital humain. D'après les dernières estimations datant de 2020, environ 71 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté internationale (1,90 dollar par jour, en parité de pouvoir d'achat)<sup>14</sup>. En période de crise, les populations s'organisent en associations (Association sportives et culturelles (ASC), Association des Femmes Musulmanes Retournées (CF. à Boila, Omblella Mpoko), Associations Villageoise pour l'Épargne et Crédit (AVEC), etc. pour se soutenir mutuellement (financièrement et socialement) et assurer leur résilience.

Dans le secteur de l'élevage, ces dernières sous regroupés sous forme d'organisation faitière comme La Fédération Nationale des Eleveurs de la Centrafrique (FNEC) associée au Groupements Intervention Pastoraux (GIP), au AVEC et (GIE) qui occupent successivement la première et deuxième place dans cette catégorie. La troisième ressource sociale est occupée par les Associations Sportives et Culturelles (ASC) pilotés par les jeunes comme les conseils préfectoraux (CP) qui contribuent largement à la cohésion sociale de la préfecture.

### **5.1.2. Aléas climatiques et leur influence sur les ressources**

#### **Classement des aléas les plus influents**

Dans la zone du projet PEAJ, nos focus group avec les populations ont fait ressortir six (06) aléas climatiques majeurs à savoir : la sécheresse, la variabilité pluviométrique, les inondations, les feux de brousse, les vents forts et violents et les températures extrêmes. Ces derniers, regroupés et classés les trois les plus influents par préfecture (ceci afin de faciliter leur analyse par la boîte à outil utilisée) influencent à la fois positivement et négativement, sur les principales ressources sur lesquelles les communautés comptent pour assurer leur survie. Le tableau ci-dessous liste les 3 aléas les plus influents par préfecture.

*Tableau 5: Classement des aléas les plus influents par préfecture*

Facteurs	Nana Nambéré	Ombrella M'Poko	Nana-Grébizi	Lobaye	Kémo	Ouaka	Ouham	d'Ouham Pendé
<b>Sècheresse</b>	2.7	2.4	2.4	1.9	2.3	2.4	2.4	2.27
<b>Variabilité pluviométrique</b>	2.2	2.1	2.1					
<b>Feux de brousse</b>	2.1	2.7	2.2	2.1	2.2	2.1	2.3	2.13
<b>Températures extrêmes</b>							2.3	1.87
<b>Inondations</b>				2.0		2.1		
<b>Vents forts et violents</b>					2.3			

	Très forte
	Moyenne
	Faible

<sup>13</sup> Tidjani I. et al, 2015

<sup>14</sup> Banque Mondiale. 2022

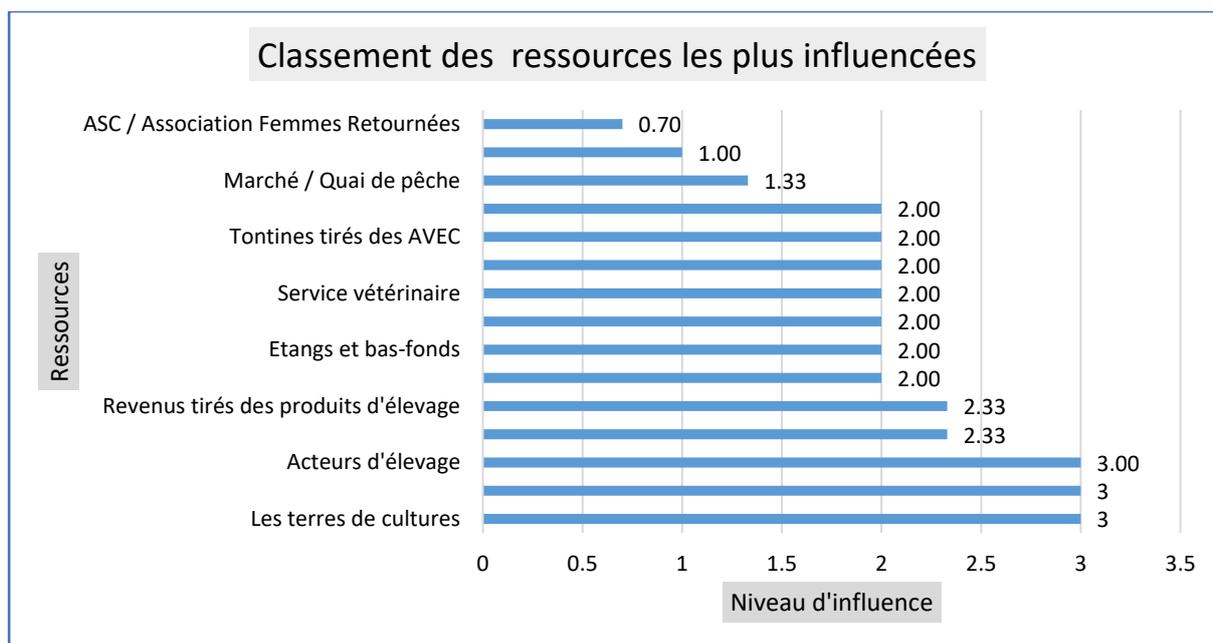
L'analyse de ces différents tableaux, montre que les cinq principaux aléas identifiés par les populations, selon leur niveau d'influence, ont tous une forte influence sur l'ensemble des ressources des huit préfectures. Il s'agit de :

- 1- Variabilité pluviométrique (2.70)
- 2- Vents forts et violents (2.30)
- 3- Températures extrêmes (2.23)
- 4- Sècheresse (2.26)
- 5- Feux de brousse (2.10)
- 6- Inondations (2.03)

### 5.1.3. Classement des ressources les plus influencées par les aléas

La situation sur les ressources les plus influencées par les aléas identifiés ci-dessus.

Figure 16 : Classement des ressources les plus influentes



Notation :

- Valeur comprise entre 0 et 1 : Influence faible
- Valeur comprise entre 1 et 2 : influence moyenne
- Valeur comprise entre 2 et 3 : influence forte

Les niveaux d'influence les plus forts sont notés sur les cinq principales ressources (ressources forestières et fauniques, les terres de cultures, les acteurs d'élevage, les revenus tirés des produits d'élevage et les ressources en eau) avec des scores compris entre 2/3 et 3/3.

Les couloirs de transhumance, étangs / bas-fonds, le service vétérinaire, les subventions des partenaires (PTF et Etat), revenus (tontines) tirés des AVEC et les GIE/GPF/AVEC, et les marchés / quais de pêche, constituent la seconde catégorie de secteurs les plus sensibles aux aléas avec un score de compris entre 1/3 et 2/3.

Les ressources les moins influencées par les aléas sont trouvées au niveau des ressources sociales avec les organisations faitières (FNEC – GIP) et les ASC / Chorales / Association de Femmes Retournées) avec un score inférieur à 1/3.

#### 5.1.4. Conséquences et impacts du changement climatique sur les ressources

Le tableau 3 ci-dessous, fait la synthèse des conséquences et impacts de chaque aléa sur les ressources identifiées dans les zones d'intervention du PEAJ.

Tableau 6: Conséquences et impacts des aléas sur les ressources

Aléas	Conséquences et impacts
<b>Sècheresse</b>	Baisse de la productivité et de la production animales et végétales, Baisse des revenus tirés de l'agriculture, de l'élevage et de l'exploitation forestière ; déforestation, insécurité alimentaire, exode rural, transhumance précoce et migration
<b>Variabilité Pluviométrique</b>	Baisse des rendements et des revenus d'élevage et agricoles, stress hydrique, sous-alimentation des éleveurs et agriculteurs, attaques des ravageurs, assèchement des plans d'eau, insécurité alimentaire, exode rural, transhumance précoce et migration.
<b>Feux de brousse</b>	Perte du gibier, appauvrissement des sols, destruction des ruches, baisse des rendements, destruction de la végétation, dégradation de la forêt ; destructions des sites de cueillette, transhumance précoce ; baisse des revenus et des productions animales et végétales.
<b>Inondations</b>	Destruction des habitations ; destruction des infrastructures ; destruction des biens et infrastructures (champs de cultures, bergerie, poulaillers) ; envasement des champs piscicoles ; dissémination des maladies d'origine hydrique, des maladies animales et humaines ; terrassement et dessouchage des espèces végétales ligneuses, ensablement des pistes, baisse des revenus et des productions animales et végétales.
<b>Températures extrêmes</b>	Stress physiologique des animaux, tarissement précoce des mares, problème de conservation des récoltes, baisse de la productivité des animaux domestiques, baisse de la productivité forestière, disparition d'espèces animales, déshydratation des bergers ; baisse des revenus et des productions animales et végétales.
<b>Vents forts et violents</b>	Ensablement des mares et bas-fonds, propagation des feux de brousse, dissémination des maladies respiratoires animales et humaines, destructions des habitations, terrassement et dessouchage des espèces végétales ligneuses, ensablement des pistes, baisse des productions animales et végétales

Dans notre approche, nous mettons l'accent sur les impacts climatiques à court et long terme, en examinant les conséquences perçues et vécues des modifications des précipitations et des températures, ainsi que leurs répercussions sur les modes de vie. Les cinq principaux aléas identifiés dans les huit préfectures du PEAJ ont des conséquences néfastes sur la vie des populations, entraînant un appauvrissement et des impacts négatifs sur la sécurité alimentaire, par la réduction de la productivité et de la production agro-sylvo-pastorales, et par la réduction des revenus tirés de la vente de ces produits. La conséquence la plus grave est l'accentuation des conflits entre agriculteurs et éleveurs transhumants, qui se rencontrent inévitablement dans les zones d'accueil des transhumants et dans les champs de culture en période de forte sécheresse.

L'élevage a contribué à hauteur de 12,7 % du PIB national<sup>15</sup>. Les effets de la variabilité et des changements climatiques ont un impact sur la production animale (viande et lait) en raison de la faible production de biomasse (pâturages) dans les préfectures ciblées, ainsi que de l'apparition de maladies zoonotiques et de la rareté des ressources en eau. Ces impacts ont été observés en 2015 en raison d'un démarrage tardif de la saison des pluies et du développement de maladies

<sup>15</sup> ICASEES, 2020

vectérielles liées à l'augmentation des températures, ce qui a entraîné une pénurie de pâturages et une hausse vertigineuse des températures<sup>16</sup>.

De plus, la forte variabilité climatique des dernières décennies et l'intensification des événements extrêmes ont encore davantage dégradé ce secteur en affectant la santé animale et les moyens de subsistance des éleveurs, ainsi qu'en augmentant les conflits entre éleveurs et agriculteurs. L'insécurité entrave les déplacements des éleveurs, tandis que le confinement du bétail entraîne une dégradation des pâturages et une augmentation des conflits d'utilisation des terres. Le risque de propagation des maladies devient préoccupant en raison de la difficulté d'approvisionnement en produits vétérinaires.

La synthèse des conséquences et impacts des aléas, montre que les préfectures de PEAJ font face à de nombreux chocs climatiques. En résumé, les différents aléas provoquent une dégradation de l'Environnement naturel par la baisse des productions végétales (productions agricoles et forestières, la dégradation de l'environnement physique (les terres de cultures et les infrastructures physiques), dégradation du cadre de vie (baisse des compétences des ressources humaines et du savoir-faire endogène), ... etc. Il s'en suit une réduction sensible des revenus (cheptel, rendements agricoles et forestiers), en un mot une augmentation de la pauvreté et de la précarité des préfectures.

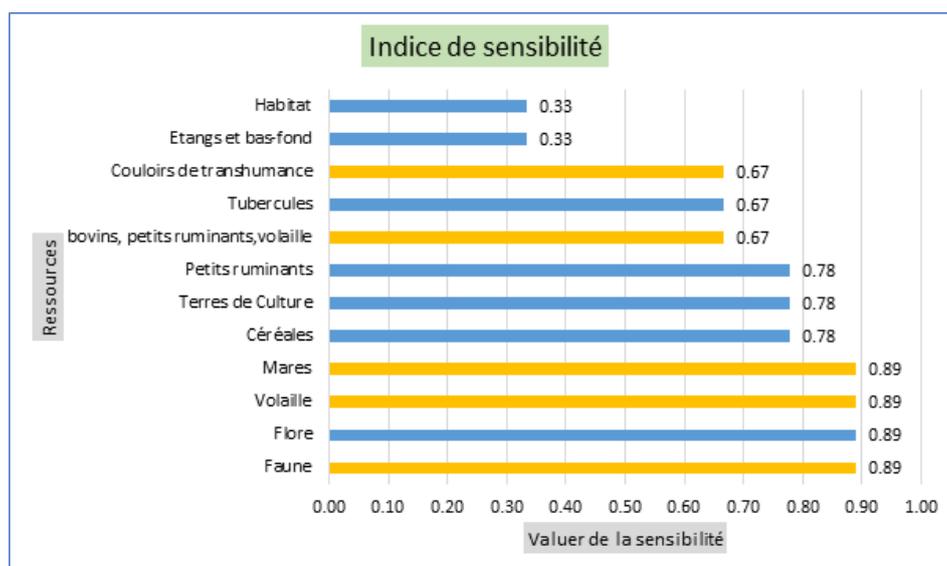
## 5.2. Analyse de la vulnérabilité au changement climatique

La méthodologie de l'analyse de la vulnérabilité liée au changement climatique est décrite dans la partie introductive et les différentes terminologies utilisées telles que la vulnérabilité, l'exposition, ou le danger (aléas), sont également définies.

### 5.2.1. Sensibilité

La sensibilité est déterminée par les facteurs qui influent directement sur les conséquences d'un danger. Dans les préfectures étudiées, les niveaux de sensibilité (sur une échelle de 0 à 1) des ressources aux aléas climatiques sont représentés par le graphique ci-dessous. Les ressources en relation avec l'élevage sont mises en brillance dans la figure 17.

Figure 17 : Indice de sensibilité des ressources aux aléas



<sup>16</sup> J-C. BOMBA et M.KEMBE., 2021

Notation :

- Valeur comprise entre 0 et 0,33 : sensibilité faible
- Valeur comprise entre 0,33 et 0,66 : sensibilité moyenne
- Valeur comprise entre 0,66 et 1 : sensibilité forte

L'exposition aux cinq principaux aléas nous permet de classer les ressources des préfectures en trois niveaux de sensibilité : un niveau peu sensible, sensible et très sensible. La majorité des ressources naturelles et de survie (faune, flore, mares, terres de culture, volaille, et petits ruminants) est très sensible aux différents aléas avec un score de 0,75/1. Les bovins - petits ruminants - volaille, tubercules et couloirs de transhumance sont moyennement sensibles alors que les étangs / bas – fond et l'habitat sont peu sensibles aux aléas avec un score inférieur à 0,4/1.

### 5.2.2. Capacité d'adaptation

La capacité d'adaptation, fait référence à la capacité des sociétés et des communautés à se préparer et à réagir aux impacts climatiques. Dans le cadre de cette étude, la capacité d'adaptation des habitants des préfectures a été déterminée pour chaque aléa. La figure 18 prise comme référence pour l'interprétation de ce résultat a été établie par la GIZ en 2017.

Tableau 7: Classement des indices de capacité d'adaptation des ressources aux aléas

Paramètres / Aléas	Capacité d'adaptation aux aléas	Indice de sensibilité	Vulnérabilité des huit préfectures	Expositions des Préfectures	Indice de Danger
Sècheresse	0.52	0.78	0.63	0.75	0.71
Feux de brousse	0.53	0.73	0.60	0.77	0.60
Températures extrêmes	0.56	0.73	0.59	0.77	0.69
Inondation	0.46	0.74	0.64	0.75	0.60
Variabilité Pluviométrique	0.53	0.78	0.63	0.74	0.71
Vents forts et violents	0.53	0.78	0.66	0.71	0.71

Figure 18 : Catégorisation du risque selon la GIZ

Valeur métrique dans un champ de 0 à 1	Valeur catégorielle sur une échelle de 1 à 5	Description
0 – 0,2	1	Très basse
> 0,2 – 0,4	2	Basse
> 0,4 – 0,6	3	Intermédiaire
> 0,6 – 0,8	4	Elevée
> 0,8 – 1	5	Très élevée

Les résultats illustrés au tableau ci-dessus montrent **une moyenne capacité d'adaptation** des populations pour les aléas sécheresse, feux de brousse, variabilité pluviométrique et températures extrêmes. Ces taux d'adaptation moyenne s'expliquent par des pratiques endogènes courantes telles la cueillette des produits forestiers non ligneux en période de sécheresse ou bien l'usage de fertilisants organiques, le recours aux Activités Alternatives Génératrices de Revenus (AAGR) comme la pêche, la pisciculture et le maraichage qui sont **efficaces et plus ou moins durables**.

Par contre l'exode restreint en période de feux de brousse, l'humectation des enclos en période de température extrême, la construction de caniveaux artisanaux de drainage durant les inondations, le renforcement des tiges des plantains ou la mise place de brise-vents artisanaux en période de vents forts et violents, sont des considérés comme des stratégies d'adaptation **peu efficaces et non durables**.

### 5.2.3. Indices de vulnérabilité

L'indice de vulnérabilité est obtenu après agrégation des indices de sensibilité (IS) et de capacité (IC). A noter que lorsque la sensibilité est élevée et que la capacité d'adaptation est faible, la vulnérabilité est élevée et inversement. Le tableau 5 montre que les préfectures du PEAJ ont toutes une **forte sensibilité** aux six aléas climatiques identifiés. D'où une faible capacité d'adaptation.

## 5.3. Analyse du risque climatique

Le concept du risque dans l'AR5 du GIEC a été développé, expliqué et décrit dans la partie introductive du Chapitre 3 du document et les différentes terminologies utilisées telles que la vulnérabilité, l'exposition, ou le danger (aléas), sont également définies.

### 5.3.1. Vulnérabilité des préfectures

L'agrégation des différents indices de vulnérabilité de la préfecture permet d'obtenir un indice composite de vulnérabilité (ICV), permettant d'apprécier la vulnérabilité globale au changement climatique d'une zone donnée. Dans les préfectures du PEAJ, cet indice est égal à 0,58 (moyenne des ICV des 8 préfectures) ce qui traduit que la préfecture à une vulnérabilité moyenne au changement climatique.

### 5.3.2. Exposition des préfectures

Les valeurs des différents indices d'exposition des préfectures du PEAJ avec les valeurs d'exposition (IE) sont consignées dans le tableau 7. Les ressources les plus importantes des préfectures du projet sont toutes très exposées aux aléas climatiques. L'agrégation des différents indices d'exposition permet d'obtenir un indice composite d'exposition (ICE) dont la valeur s'élève à 0,74 dans les préfectures du PEAJ. On en déduit alors que les préfectures sont très exposées aux aléas climatiques.

### 5.3.3. Danger / aléa

La composante « danger » se compose de deux parties : le signal climatique et l'impact physique direct. Dans cette étude, les résultats d'indices de danger sont consignés dans le tableau 7 qui permet d'affirmer qu'en cas de sécheresse ou de variabilité pluviométrique, **la probabilité d'assister à des pertes et dégâts dans les préfectures est très forte**. Ces dommages et atteintes aux ressources des populations peuvent s'avérer moins importantes en cas d'inondation, de températures extrême ou de feux de brousse. Ainsi la valeur de l'indice composite de danger (ICD) s'élève à **0,67**. Cela traduit que de façon globale les pertes et dégâts liés aux aléas climatiques sont assez fortes et que les huit préfectures devraient développer des mesures d'adaptation efficaces et durables pour éviter une exacerbation de la précarité et de la pauvreté.

### 5.3.4. Risque

L'indice composite du risque (**ICR**) s'élève à **0,66** dans les préfectures du PEAJ à l'issue de la pondération des différents indices composites de vulnérabilité, d'exposition et de danger. Ainsi, on note que dans les huit préfectures du PEAJ, le **risque d'impacts du changement climatique est élevé**, d'où l'urgente nécessité d'agir en mettant en œuvre des actions d'adaptation et d'atténuation susceptibles de réduire les différentes valeurs des indices des composantes du risque.

Les capacités des éleveurs sont certes importantes, mais pas suffisantes pour répondre à l'ampleur du défi du changement climatique. Leurs capacités d'adaptation se heurtent à deux contraintes : Capacités/connaissances, données liées à l'adaptation et Limites à l'adaptation. L'adaptation aux aléas et la gestion du risque sont prises en compte dans les systèmes pastoraux. Ces actions endogènes que développent les éleveurs visent dans la plupart de cas le court terme. Ils reposent à la fois sur des choix techniques et une organisation sociale, qui se révèlent aujourd'hui de plus en plus insuffisants ou inadaptés. En effet, le changement climatique global se traduit localement par plusieurs évolutions qui modifient les conditions de production. L'impact de cette évolution du climat est d'autant plus fort que les systèmes pastoraux subissent aussi d'autres facteurs non-climatiques : insertion à l'économie de marché et libéralisation, avec ses exigences de compétitivité, position défavorisée pour l'accès aux ressources (eau, foncier notamment).

Ainsi l'adaptation du secteur de l'élevage est un enjeu crucial des décennies à venir, qui ne peut dépendre des seules capacités des populations pastorales. Cela doit être une priorité des politiques publiques, notamment pour l'agriculture et l'élevage, qui constituent la base de l'économie nationale.

## **5.4. Evaluation des stratégies actuelles et optionnelles d'adaptation au changement climatique**

### **5.4.1. Stratégies actuelles préconisées**

Pour une meilleure adaptation des communautés pastorales au changement climatique, les actions ciblées sont aussi bien les options d'ordre technique que des aspects organisationnels.

#### ***Options techniques***

Les politiques publiques sectorielles doivent favoriser les systèmes d'élevage les plus résilients. Cela signifie clairement une meilleure gestion de la mobilité pastorale tout en renforçant les efforts sur la sédentarisation imposée par les conditions sécuritaires. En ce sens, l'une des stratégies endogène d'adaptation les plus adoptées par les populations est le petit élevage sédentaire qui est pratiqué par plus de 93,3% des éleveurs à Nana Gribizi et Kémo) 79,6% à Ouham et Ouem-Pendé ; 79,2% à Nana Mambéré et 69,2% à Lobaye, Ombella M'Poko et 54,6% à Ouaka (Source : Tidjani I. et al, 2015). La construction de réserve fourragère et la modernisation de l'apiculture artisanale renforceront l'efficacité et la durabilité de ces stratégies d'adaptation.

Pour l'élevage transhumant, il est nécessaire de sécuriser les infrastructures rurales comme l'hydraulique pastorale, en marquage/balisage des parcours de transhumance – mais aussi par l'adoption d'un cadre légal qui garantisse les droits des différents utilisateurs des ressources naturelles et du foncier.

Dans ces localités ciblées, les systèmes d'élevage transhumants sont bien adaptés aux aléas climatiques « normaux », à condition que la mobilité soit assurée, mais ceux-ci peuvent être déstructurés par des aléas exceptionnels plus fréquents, comme par exemple des sécheresses répétées. Par contre, au sud du pays plus humide où les conditions permettent à la fois le développement de l'élevage et de l'agriculture, l'accent peut être mis davantage sur l'intégration agriculture-élevage. Car l'agro-pastoralisme semble être une pratique d'adaptation aux changements climatiques dans ces espaces.

#### ***Aspects organisationnels, inclusion, harmonisation, coordination***

Il est urgent de développer avec les éleveurs eux-mêmes et leurs représentants des solutions organisationnelles au niveau de leur communauté pour favoriser la flexibilité des itinéraires

techniques et des systèmes de production faces aux aléas climatiques, élaborer des règles de gestion concertée des espaces agro-sylvo-pastoraux à l'échelle des territoires villageois et mettre en place des cadres de concertation appropriés pour le suivi de leur mise en œuvre. Cela suppose aussi le développement des opportunités de marche pour satisfaire une demande sous la double contrainte de la croissance démographique mais aussi des perturbations de l'approvisionnement en rapports avec les conflits

### ***Besoins en renforcement de capacité***

Le changement climatique affecte tous les domaines de l'élevage et génère des incertitudes pour l'activité des éleveurs. Dans ce contexte d'évolution des activités, de nouvelles formes de conseil sont à mettre en place ainsi que de nouveaux outils pour accompagner les techniciens et les éleveurs dans la recherche de solutions localement adaptées.

Les systèmes d'élevage mobiles qui prédominent en RCA se heurtent à de nouveaux défis liés notamment au changement climatique, à la modification des régimes fonciers, aux conflits et aux maladies animales émergentes. Il est donc urgent pour les éleveurs d'élargir leurs connaissances et pratiques traditionnelles. C'est pourquoi, il est nécessaire de renforcer les connaissances techniques sur les changements climatiques et sur des options d'adaptation. L'exemple comme les champs écoles pastoraux qui constituent une approche novatrice de développement des capacités doivent être développé pour permettre de renforcer les connaissances et les pratiques tout en améliorant l'apprentissage collaboratif.

Contrairement aux approches de vulgarisation plus conventionnelles dans lesquelles le transfert des technologies s'effectue du haut vers les bas, les champs écoles pastoraux s'avèrent une approche de renforcement des capacités novatrice et favorable à l'autonomisation des éleveurs. En associant le savoir traditionnel avec des informations extérieures, les éleveurs déterminent et adoptent les pratiques et les technologies les plus appropriées pour renforcer la productivité, la rentabilité et la résilience au changement climatique de leurs modes de subsistance.

### ***Utilisation des données climatiques***

Permettre aux éleveurs et conseillers/décideurs de faire des choix mieux éclairés nécessite le développement de nouvelles informations pertinentes et de veiller à ce que les producteurs et les planificateurs puissent utiliser ces informations et leur donner un sens. En d'autres termes, un effort doit être fait pour faire en sorte que ces informations se traduisent en connaissances.

Au niveau communautaire comme au niveau des techniciens ou décideurs, cela nécessite le renforcement des capacités humaines de base et un meilleur accès aux sources d'informations. L'accent doit être mis sur le renforcement des capacités des agents techniques pour comprendre les expériences et les connaissances locales, toute chose qui implique la modification des programmes universitaires et de formation technique. La recherche concertée est également nécessaire pour étudier les différentes options d'adaptation, à la fois endogènes et exogènes, pour élargir l'éventail des options à partir desquelles les décideurs peuvent choisir. Le tableau ci-dessous montre des stratégies d'adaptation efficaces et durables, d'autres efficaces mais non durables.

Tableau 8: Stratégies actuelles d'adaptation

Aléas	Stratégies actuelles	Évaluation de la stratégie	
		Efficace (Oui/Non)	Durable Oui/ Non
<b>Sècheresse</b>	AAGR : cueillette	Oui	Oui
	Reconversion	Oui	Non
	Transhumance précoce	Oui	Non
	Extraction minière	Oui	Non
	Maraichage	Oui	Non
	Reboisement / RNA	Oui	Non
	Usage de fertilisants organiques	Oui	Oui
	Pêche artisanale	Oui	Non
<b>Feux de brousse</b>	Exode restreint	Oui	Non
	Couverture des enclos	Oui	Non
	Couverture des maisons	Oui	Non
	Construction de réserves fourragères	Oui	Oui
	Création de pare-feu	Oui	Oui
	AAGR : cueillette	Oui	Oui
<b>Températures extrêmes</b>	Arrosage	Oui	Non
	Exode restreint	Oui	Non
	Maraichage	Oui	Oui
	Humectation des enclos	Oui	Non
	AARG : Cueillette	Oui	Oui
	Reboisement	Oui	Non
	Pêche artisanale	Oui	Non
<b>Vents forts et violents</b>	Brise-vent (arbre Tek) / Reboisement	Oui	Oui
	Variété de semences adaptée	Oui	Oui
	Renforcement des tiges des plantains	Oui	Non
	Pisciculture	Oui	Oui
	Maraichage	Oui	Oui
	AAGR : pêche	Oui	Oui
<b>Variabilité pluviométrique</b>	Maraichage	Oui	Oui
	Reconversion	Oui	Non
	Transhumance précoce	Oui	Non
	Usage de fertilisants organiques	Oui	Oui
	Réserve fourragère	Oui	Oui
	Transhumance restreinte	Oui	Non
<b>Inondation</b>	Surélévation des enclos	Oui	Non
	Transhumance précoce	Oui	Non
	AARG : Cueillette	Oui	Oui
	Remblai des maisons	Oui	Non
	Caniveaux de drainage	Oui	Non

La non durabilité des stratégies endogènes trouve son explication dans la pratique, souvent rudimentaire et artisanale de ces dernières. En ce sens, nous pouvons citer :

- La pêche : pratiquée de façon artisanale, rudimentaire et manuelle. Les produits de la pêche doivent être soit consommés, vendus ou transformés car il n'existe pas de moyens de conservation moderne;
- La reconversion des éleveurs en agro-éleveurs ou vers le Maraichage trouve comme obstacle un problème de terre. En effet les éleveurs « mbororos » après avoir quitté la RCA du fait de la crise, reviennent dans leurs anciens sites les mains vides avec aucuns revenus. Sans bétails, ils sous-traitent leur main d'œuvre, subissent la loi des usuriers par la location de terres de culture, et se mettent à pratiquer une néo activité presque obligée.
- L'extraction minière est fastidieuse et demeure très artisanale et non productive pour les populations. Les cratères des mines abandonnées sont remplis d'eaux et servent de sites piscicoles faisant de cette stratégie, une des plus pratiquée mais non durable. Le manque de moyens est à la cause du non renouvellement de l'espèce (une seule variété de tilapia) qui est à la cause du nanisme des poissons.
- La transhumance comme stratégie (précoce ou pas), s'oppose à un problème de sécurité et surtout d'attaques des groupes armées. Si elle est pratiquée de manière restreinte, elle demeure pendulaire, source de querelles avec les agriculteurs et non durable.

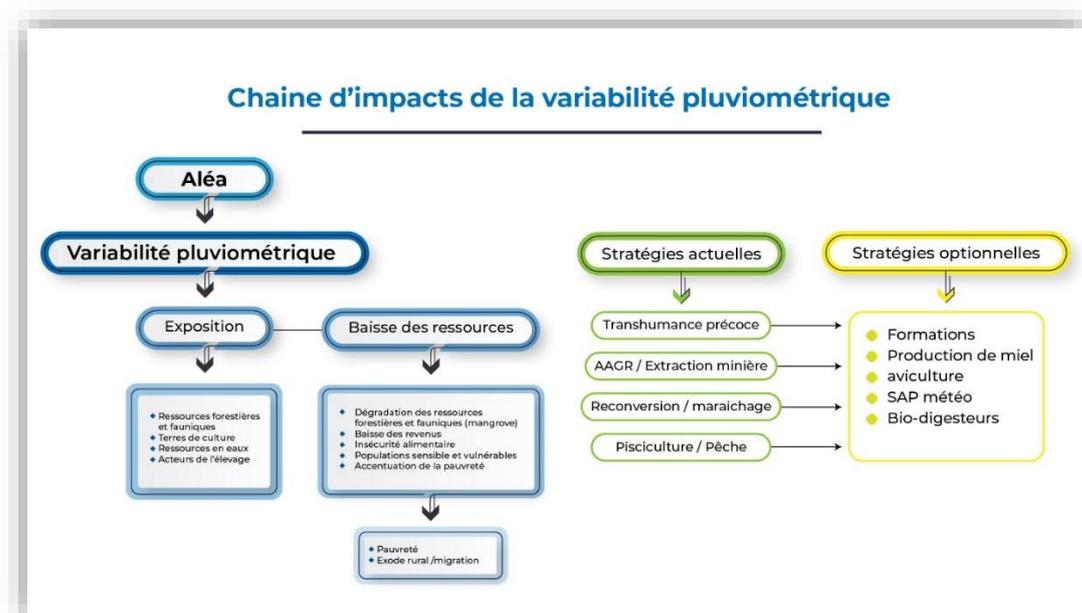
Cela pousse les populations vers d'autres stratégies (optionnelles) telles que décrites par le point ci-dessous.

#### 5.4.2. Stratégies optionnelles

Les stratégies actuelles mises en œuvre dans le cadre de l'adaptation au changement climatique nécessitent le renforcement par des méthodes optionnelles visant à augmenter la résilience des acteurs des pour les préfectures du PEAJ. À travers un diagnostic participatif, les acteurs ont identifié des stratégies alternatives ainsi que les différentes entraves majeures qui pourraient influencer le bon déroulement des stratégies identifiées. Selon les aléas identifiés nous avons conçu une série de chaînes d'impacts qui feront la pertinence des stratégies optionnelles.

#### *Chaîne d'impacts de la variabilité pluviométrique*

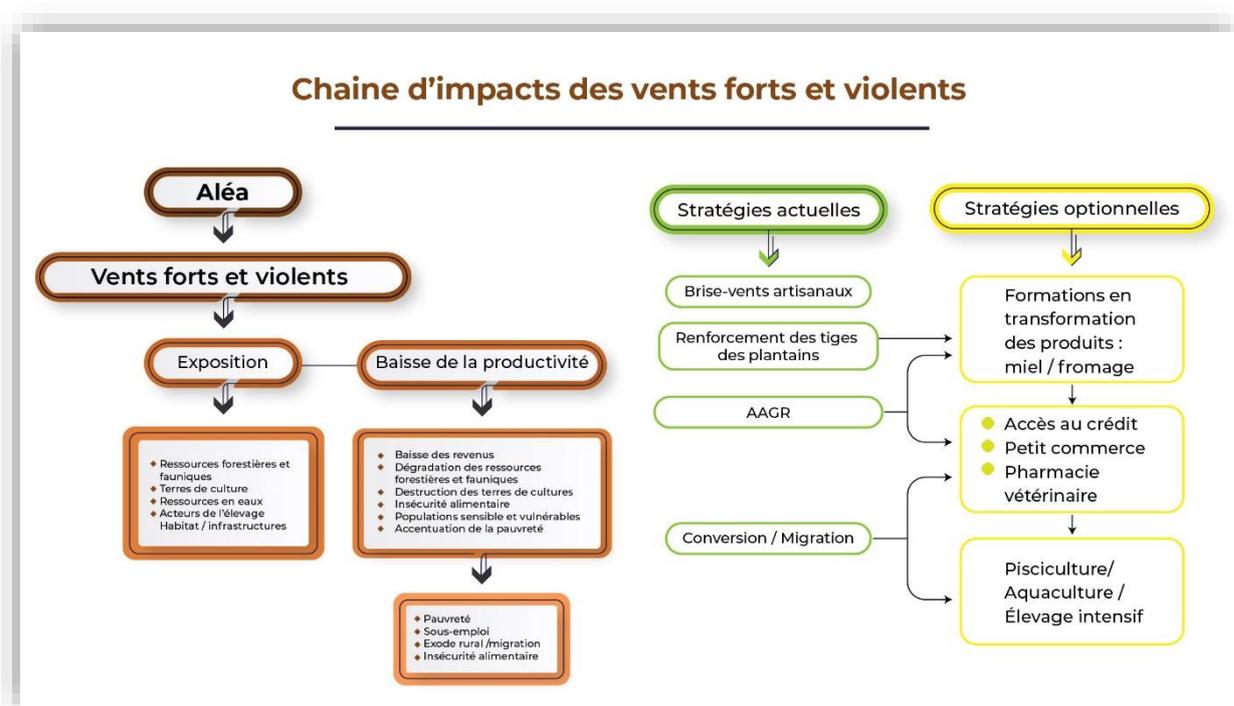
Figure 19 : Chaîne d'impacts de la variabilité pluviométrique



La variabilité pluviométrique est une contrainte majeure avec plusieurs incidences au niveau des préfectures. La réduction des revenus des acteurs de l'élevage, des ressources forestières et de certaines espèces est une conséquence non négligeable pour cet écosystème. C'est ce qui explique la proposition de stratégies alternatives diverses telles que l'aviculture, ou la pisciculture. Il demeure essentiel une bonne sensibilisation des acteurs par la mise en place d'un système d'alerte précoce (SAP) météorologique destinée à informer à temps les acteurs de l'information météorologique. Pour une meilleure conservation des ressources naturelles, une solution réside dans transformation des déchets organiques issus de l'élevage par *bio digesteurs* serait une solution verte très appréciée. La formation à la collecte, la conservation et la transformation des produits comme le miel avec l'appui de l'Etat Centrafricain et les partenaires au développement comme le FIDA devraient renforcer la résilience des communautés.

### Chaîne d'impacts des vents forts et violents

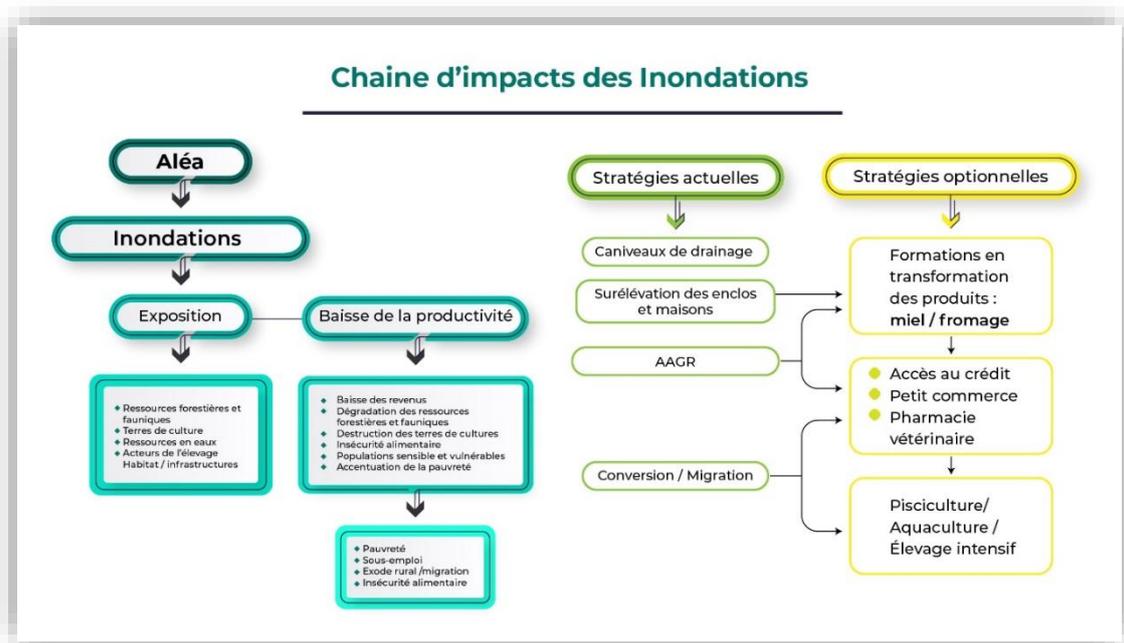
Figure 20 : Chaîne d'impacts de vents forts et violents



Dans la figure 20 ci-dessus, une schématisation de la chaîne des impacts des vents forts et violents a été réalisée. Les acteurs ont développé différentes stratégies comme les brise-vents artisanaux, le renforcement des tiges des plantains ou la migration vers des AARG. Ces stratégies sont le résultat d'une prise de conscience des acteurs face au danger que constituent les vents forts et violents. Des stratégies optionnelles devront être mises en place. Il s'agit de la formation en transformation des produits issus de l'élevage, de la pisciculture, de l'élevage intensif, de l'aquaculture, du renforcement de capacité des acteurs, services techniques entre autres. Toutes ces stratégies participent à l'objectif de réduire la vulnérabilité du milieu et des acteurs au changement climatique.

## Chaîne d'impacts de l'aléa Inondation

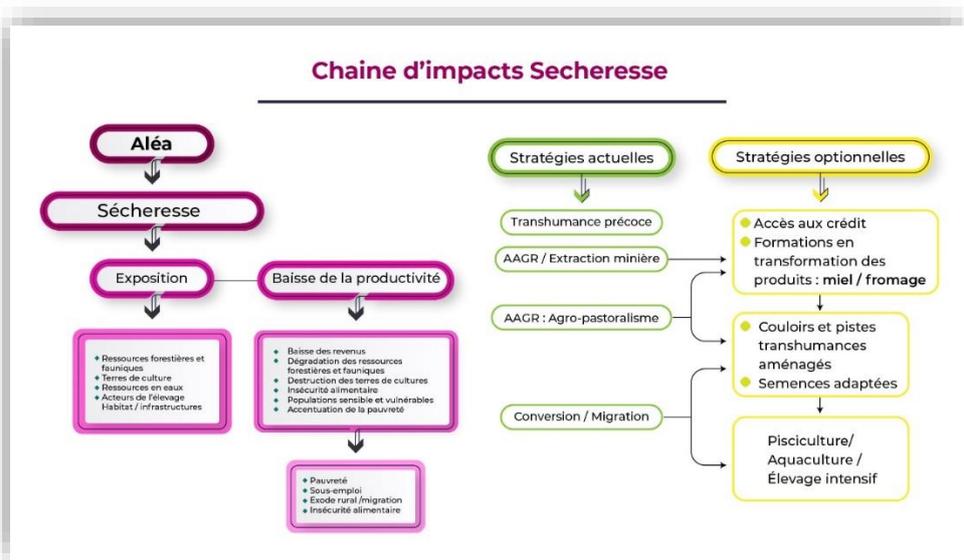
Figure 21 : Chaîne des impacts de l'inondation



L'inondation soumet les différentes entités du milieu à des conséquences d'ampleurs diverses. Ses effets sur les ressources ont donné naissance à des stratégies d'adaptation développées par les acteurs des préfectures PEAJ. Elles tournent entre autres autour de l'installation de caniveaux de drainage, de la surélévation des enclos, de l'adoption de la cueillette, de la chasse aux gibiers, de la pêche artisanale. Des solutions d'aménagement urbain ou d'intervention structurelle sont aussi proposées afin de renforcer celles existantes. De façon alternative, en plus du renforcement de capacité, les acteurs souhaiteraient également la mise en place d'infrastructures telles des couloirs de transhumance aménagés, la mise en place de fermes piscicoles, aquacoles et la pratique d'un élevage intensif.

## Chaîne d'impacts de l'aléa sécheresse

Figure 22 : Chaîne des impacts de sécheresse

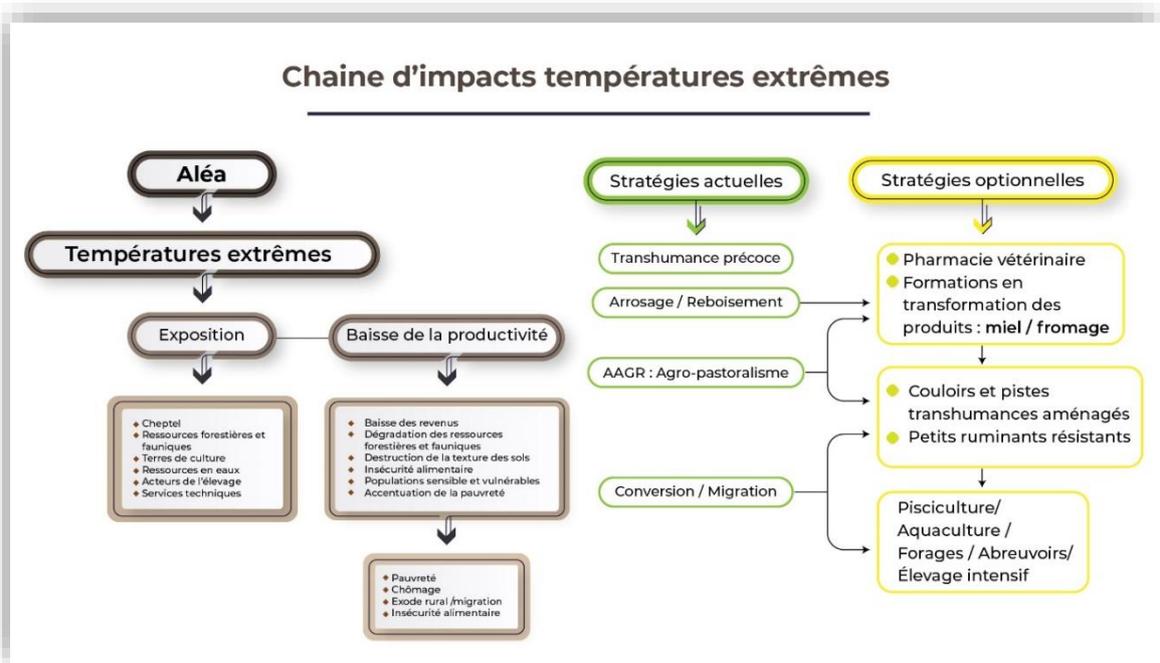


La sécheresse est l'un des aléas partagés par les huit préfectures du PEAJ. C'est une contrainte majeure avec plusieurs incidences au niveau des préfectures. Elle est à l'origine de la savanisation de la forêt, de la réduction des revenus des acteurs de l'élevage, des ressources forestières et de certaines espèces. Il en résulte des conséquences très néfastes dans l'ensemble du pays de façon générale.

La proposition de stratégies alternatives diverses telles que la pisciculture, ou la mise en place d'un élevage intensif, est indispensable pour une bonne résilience des acteurs. Ces activités seront complétées par la mise en place de couloirs de transhumance modernes et balisés ainsi que des infrastructures de transformation des produits d'élevage.

### **Chaîne d'impacts de l'aléa températures extrêmes**

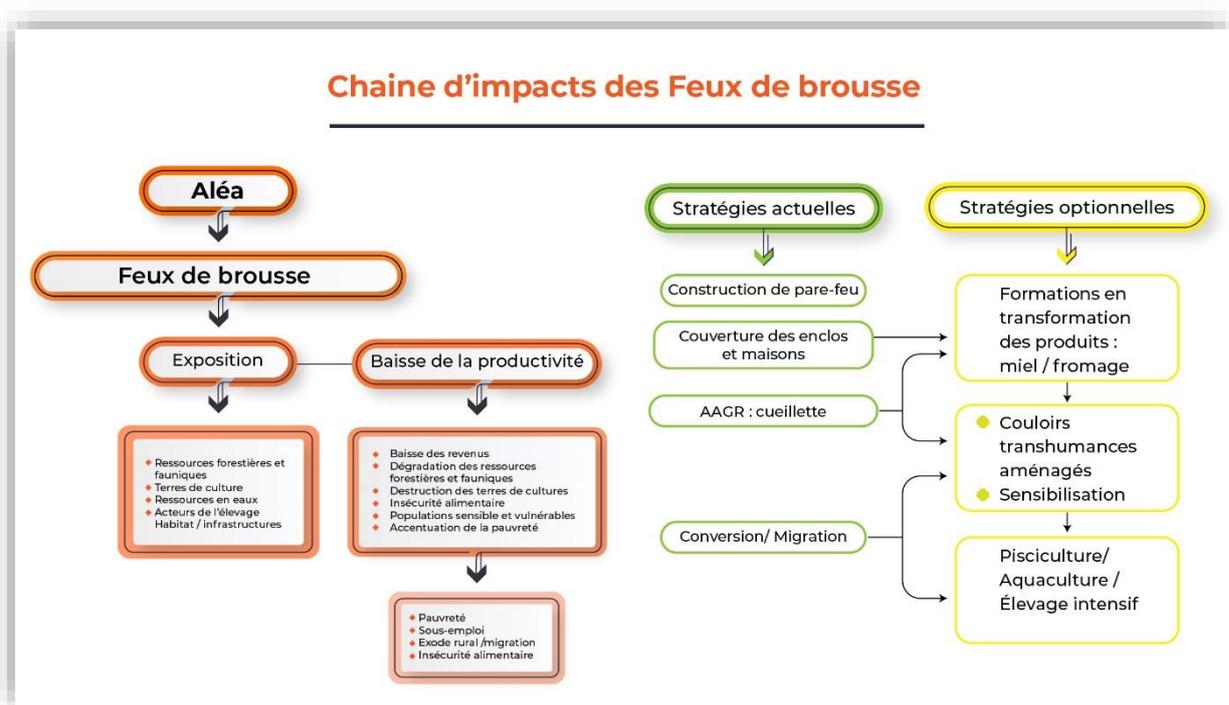
Figure 23 : Chaîne des impacts de températures extrême



Les températures extrêmes sont très nocives au cheptel et particulièrement à la volaille. L'aléa est la cause de la perte considérable de revenus du secteur obligeant les éleveurs, de manière artisanale, à adopter des stratégies endogènes rudimentaires efficaces pour l'immédiat mais peu durables. Parmi elles, on peut citer l'humectation des parois des enclos et l'arrosage du cheptel pour faire baisser la température. Les stratégies alternatives proposées sont la mise à disposition de pharmacies vétérinaires, de sites de transformations des produits d'élevage, mais d'infrastructures pour le packaging des animaux, de forages et d'abreuvoirs. Ces dernières seront complétées par des sites aquacoles et piscicoles.

### Chaîne d'impacts de l'aléa feux de brousse

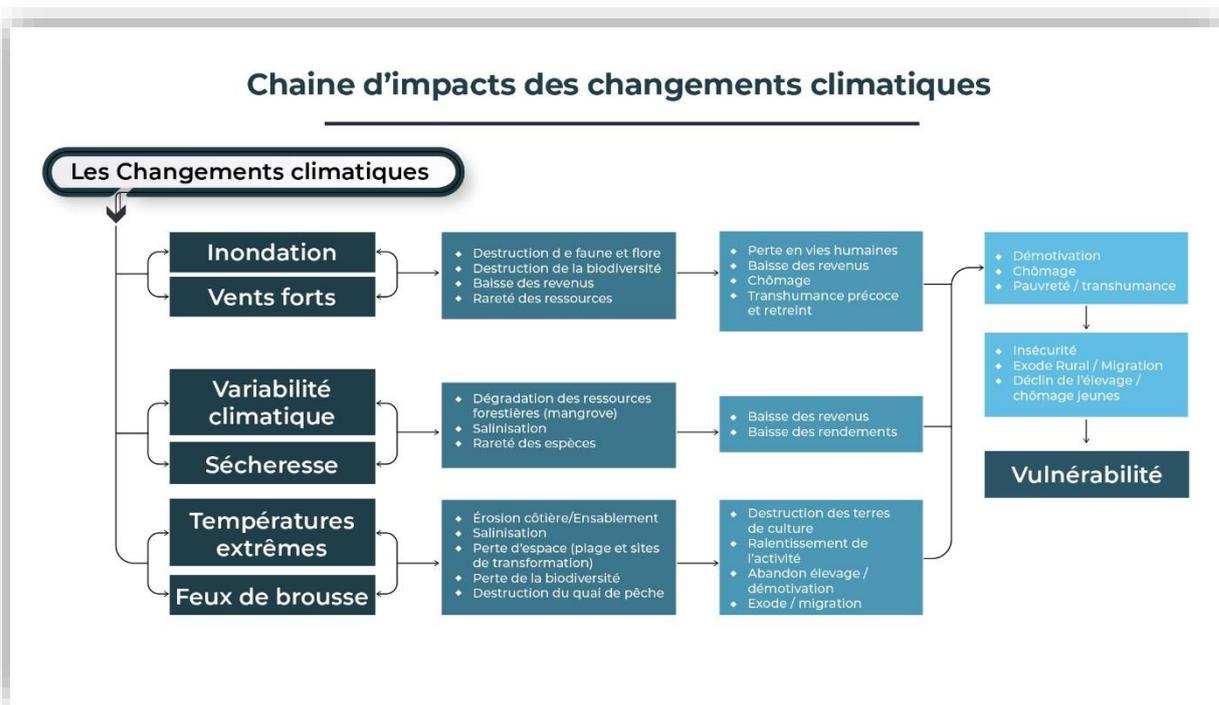
Figure 24: Chaîne d'impacts des feux de brousse



L'aléa feux de brousse est quasi présent dans toutes les préfectures du PEAJ. Souvent d'origine anthropiques pour le défrichage des champs de culture, les feux de brousse laissent souvent impuissants les populations devant leurs maigres moyens de résistance. Les rares stratégies qui réussissent sont les pare-feu, la plantation d'espèces spécifiques résistantes au feu pour couvrir les enclos et habitations. Les stratégies alternatives proposées sont la formation des acteurs, la mise en place d'infrastructures pour le parcage des animaux, de forages et d'abreuvoirs. Ces dernières seront complétées par des sites aquacoles et piscicoles.

Pour le développement des préfectures PEAJ avec des acteurs dynamiques à travers une exploitation des ressources durables et respectueuses de l'environnement, des efforts considérables devront être consentis par les autorités, les différents partenaires techniques et financiers, ainsi que les acteurs de l'élevage. Le résumé ci-dessous est proposé comme la chaîne d'impacts globale des aléas climatiques sur l'élevage pour le PEAJ.

Figure 25 : Chaîne d'impacts des changements climatiques pour le PEAJ



### 5.5. Priorisation des stratégies d'adaptation

Pour faire la priorisation, l'outil « Analyse Multicritères (AMC) » a été utilisé. Il offre la possibilité d'évaluer divers avantages. Elle nécessite une approche par consensus.

L'AMC permet de :

- Identifier des mesures d'adaptation ;
- Définir les critères de sélection et ;
- Faire le classement et après la pondération des critères.

La pondération utilisée permet de mesurer, selon chaque aléa, les stratégies ou mesures d'adaptation en fonction de cinq critères :

**Critère 1 :** Acceptabilité environnementale (Environnemental)

**Critère 2 :** Efficacité (Technologie)

**Critère 3 :** Faisabilité économique

**Critère 4 :** Urgence de la mesure d'adaptation

**Critère 5 :** Acceptabilité sociale de la mesure d'adaptation

Suivant ces 05 critères, les stratégies d'adaptation pour les acteurs des préfectures du PEAJ ont été classées comme suit (tableau 16)

Au total nous avons répertorié vingt-cinq (25) stratégies actuelles et optionnelles auprès des communautés et que nous avons subdivisées en trois (3) catégories :

- Les stratégies de **valorisation** : surlignage verte
- Les stratégies **d'infrastructures** : surlignage jaune
- Les stratégies de **formation / information** : surlignage orange

Tableau 9: Priorisation des stratégies d'adaptation

		Valorisation	Infrastructure	Formation /Information		
	STRATEGIE	EFFICACITE	AES	URGENCE	Cumul des notes	RANG
			Acceptation Environnementale et Sociale			
1	Mise en place d'infrastructures de production et de vente de miel	5	5	4	14	2eme
2	Pratique d'une aviculture moderne	5	5	5	15	1er
3	Mise en place d'une Grande Muraille Verte (freiner les vents forts et violents)	5	5	3	13	3eme
4	Mise en place d'un système de collecte des produits pour leur mise en marché	5	5	3	13	3eme
5	Fourniture de services vétérinaires adéquats,	5	4	5	14	2eme
6	Fourniture de services de formation et d'appui-conseils	5	4	3	12	5eme
7	Formation sur les techniques de production et de transformation moderne des produits d'élevage	5	5	5	15	1er
8	Renforcement des AVEC pour une gestion financière et entrepreneuriale ;	4	4	4	12	4eme
9	Sensibilisation sur l'usage quotidienne de l'information météorologique	5	5	5	15	1er
10	Mise en place de variétés de semence à cycle court	5	5	5	15	1er
11	Mise en place d'un Système d'alerte précoce de l'information (SAP) météorologique ;	5	5	3	13	3eme
12	Migration des AVEC vers des établissements de micro-finance organisés.	5	5	4	14	2eme
13	Renforcement des services techniques et des FNEC	5	5	2	12	5eme
14	Formation et accompagnement des jeunes	5	5	5	15	1er

15	Mise en place d'infrastructures : abattoir, parc de vaccination, aires de repos, abreuvoirs et forages.	5	5	5	15	1er
16	Création de couloirs et pistes de transhumance modernes, balisés et sécurisés.	5	5	5	15	1er
17	Création de sites de collecte, de conservation et de mise en vente des produits d'élevage Cf. fromagerie	5	5	5	15	1er
18	Création de pharmacies vétérinaires,	5	5	5	15	1er
19	Accès facile et mise en marché des produits	5	5	2	12	4eme
20	Appui à modernisation de l'aviculture / <i>porciculture</i> traditionnelle villageoise	5	5	5	15	1er
21	Appui au développement de l'apiculture	5	5	5	15	1er
22	Accès au crédit	5	3	3	11	
23	Pratiques d'élevage durable et intensif	5	5	3	13	3eme
24	Accès aux prêts bancaires	5	5	2	12	4eme
25	Transformation des déchets organiques issus de l'élevage (bio digesteurs)	5	5	4	14	2eme

L'exploitation du tableau de priorisation a montré que :

- La formation sur les techniques de production et de transformation moderne des produits d'élevage, la formation et l'accompagnement des jeunes, la pratique d'une aviculture moderne, la sensibilisation des acteurs sur l'usage quotidien de l'information météorologique, la mise en place de variétés de semences à cycle court (du fait de la reconversion de la majeure partie des éleveurs en agriculteurs), la mise en place d'infrastructures (abattoirs, parcs de vaccination, aires de repos, abreuvoirs et forages) ; la création de couloirs et pistes de transhumance modernes, balisés et sécurisés ; la création de sites de collectes, de conservation et de mise en vente des produits d'élevage Cf. fromagerie ; la création de pharmacies vétérinaires, sont des **activités efficaces, urgentes, environnementales et sociales acceptables et classées comme prioritaires.**
- La transformation des déchets organiques issus de l'élevage (bio digesteurs), la mise en place d'infrastructures de production et de vente de miel, la migration des AVEC vers des établissements de micro-finance organisés, la fourniture de services vétérinaires adéquats, **arrivent en seconde position des activités prioritaires.**
- La mise en place d'un système de collecte des produits pour leur mise en marché, la mise en place d'une Grande Muraille Verte (freiner les vents forts et violents), la mise en place d'un Système d'alerte précoce de l'information météorologique (SAP), et Pratiques d'élevage durable et intensif arrivent **en troisième position des activités prioritaires.**

Le reste des activités arrivent en quatrième et cinquième position des priorités.

**Remarque :** Les acteurs ont identifié des stratégies qui n'entrent pas directement dans les activités planifiées par le PEAJ. En plus de ces dernières et compte tenu de et de la longue expérience du pool des consultants, nous avons jugés nécessaire de proposer des stratégies alternatives et novatrices ci-dessous laissées à l'appréciation du PEAJ dans ses futures planifications. Il s'agit de la mise en place :

- D'un Système d'alerte précoce à temps réel pour les feux de brousse ;
- D'un système permanent de suivi des écosystèmes pastoraux
- D'un système de suivi des mares (points d'eau) pastorales
- De Plans locaux d'Adaptation au Changement climatique (PLACC).

## 5.6. Budgétisation des activités issues des stratégies d'adaptation

A l'issue de la priorisation, les activités suivantes sont définies avec leur proposition de budget (**Error! Reference source not found.19**).

Tableau 10: Budgétisation des activités d'adaptation

	ACTIVITES	Unité	Coût unitaire	Coût total		Remarque
			FCFA	(FCFA)	USD	
1	Mise en place d'infrastructures de production et de vente de miel	Fabrique de miel	5,059,000.00	50,590,000.00	84,316.67	
2	Pratique d'une aviculture moderne	Aviculture moderne	13,480,000.00	1,078,400,000.00	1,797,333.33	Déjà budgétisé
3	Fourniture de services vétérinaires adéquats,	<i>Campagnes de vaccination</i>	1,200.00	600,000,000.00	1,000,000.00	Déjà budgétisé
		<i>Construction de postes vétérinaires</i>	6,000,000.00	60,000,000.00	100,000.00	Déjà budgétisé
		<i>Réhabilitation des postes vétérinaires</i>	12,000,000.00	120,000,000.00	200,000.00	Déjà budgétisé
4	Fourniture de services de formation et d'appui-conseils	<i>Formation / Sensibilisation</i>	60,000,000.00	60,000,000.00	100,000.00	Déjà budgétisé
5	Formation sur les techniques de productions et de transformation moderne des produits d'élevage	Productions et de transformation moderne des produits d'élevage	200,000,000.00	200,000,000.00	333,333.33	Déjà budgétisé
6	Renforcement des AVEC pour une gestion financière et entrepreneuriale ;	<i>Sensibilisation</i>	600,000.00	18,000,000.00	30,000.00	Déjà budgétisé
		<i>Renforcement des capacités</i>	1,200,000.00	28,800,000.00	48,000.00	Déjà budgétisé
7	Sensibilisation des populations sur l'usage quotidiennes de l'information météorologique	Sensibilisation (Implication de Météorologie RCA)	15,000,000.00	15,000,000.00	24,590.16	Forfait
		Logistique	20,000,000.00	20,000,000.00	32,786.89	Forfait

8	Mise en place d'un Système d'alerte précoce de l'information météologique ; (SAP)	Création d'une base de données météorologique	10,000,000.00	10,000,000.00	16,393.44	Forfait
		Création de la plateforme SAP Météorologique	50,000,000.00	50,000,000.00	81,967.21	Forfait
		Formation d'agents de la météorologie de RCA	10,000,000.00	10,000,000.00	16,393.44	Forfait
		Dispositif d'envoi de SMS à temps réel (un an)	1,000,000.00	1,000,000.00	1,639.34	Forfait
		Logistique	20,000,000.00	20,000,000.00	32,786.89	Forfait
9	Système d'alerte précoce à temps réel (SAP) pour les feux de brousse	Création d'une base de données sur les feux de brousse	10,000,000.00	10,000,000.00	16,393.44	Forfait
		Création de la plateforme SAP sur les feux de brousse	75,000,000.00	50,000,000.00	122,950.82	Forfait
		Formation d'agents des Eaux et forêts de la RCA	10,000,000.00	10,000,000.00	16,393.44	Forfait
		Dispositif d'envoi de SMS à temps réel (un an)	1,000,000.00	1,000,000.00	1,639.34	Forfait
		Logistique	20,000,000.00	20,000,000.00	32,786.89	Forfait
10	Système permanent de suivi des écosystèmes pastoraux	Création d'une base de données sur les écosystèmes pastoraux	10,000,000.00	10,000,000.00	16,393.44	Forfait
		Création de la plateforme des écosystèmes pastoraux	75,000,000.00	50,000,000.00	122,950.82	Forfait

11		Formation d'agents des Services techniques chargés du suivi des écosystèmes pastoraux en RCA				Forfait
		Dispositif d'envoi de SMS à temps réel (un an)	10,000,000.00	10,000,000.00	16,393.44	Forfait
		Logistique	20,000,000.00	20,000,000.00	32,786.89	Forfait
	Système de suivi des mares (points d'eau) pastorales	Création d'une base de données sur les points d'eaux (mares, étangs)	10,000,000.00	10,000,000.00	16,393.44	Forfait
		Création de la plateforme informatique de suivi les points d'eaux (mares, étangs)	75,000,000.00	50,000,000.00	122,950.82	Forfait
		Formation d'agents Services techniques chargés du suivi points d'eaux en RCA	10,000,000.00	10,000,000.00	16,393.44	Forfait
		Dispositif d'envoi de SMS à temps réel (un an)	1,000,000.00	1,000,000.00	1,639.34	Forfait
		Logistiques	20,000,000.00	20,000,000.00	32,786.89	Forfait
	12	Plans locaux d'Adaptation au Changement climatique (PLACC) dans 8 préfectures.	Pré diagnostic	20,000,000.00	20,000,000.00	32,786.89
Diagnostic			75,000,000.00	50,000,000.00	122,950.82	Forfait

		Analyse des paramètres	20,000,000.00	20,000,000.00	32,786.89	Forfait
		Validation des PLACC	20,000,000.00	20,000,000.00	32,786.89	Forfait
		Logistique (pour les 8 préfectures)	80,000,000.00	20,000,000.00	131,147.54	Forfait
13	Migration des AVEC vers des établissements de micro-finance organisées.	Accès aux services et mécanismes financiers	32,900,000.00	173,250,000.00	288,750.00	Déjà budgétisé
14	Renforcement des services techniques et des FNEC	Formation des auxiliaires	500,000.00	16,500,000.00	27,500.00	Déjà budgétisé
15	Formation et accompagnement des jeunes	Renforcement des capacités	1,200,000.00	28,800,000.00	48,000.00	Déjà budgétisé
16	Mise en place d'infrastructures : abattoir, parc de vaccination, aires de repos, abreuvoirs et forages.	Parc de vaccination	15,000,000.00	45,000,000.00	75,000.00	Déjà budgétisé
		Abattoir	45,000,000.00	90,000,000.00	150,000.00	Déjà budgétisé
		Aire de repos	12,000,000.00	36,000,000.00	60,000.00	Déjà budgétisé
		Points d'eau	21,000,000.00	63,000,000.00	105,000.00	Déjà budgétisé
17	Création de couloirs et pistes de transhumance moderne, balisés et sécurisés.	Balisage des couloirs de transhumance	250,000.00	60,000,000.00	100,000.00	Déjà budgétisé
18	Création de sites de collectes, de conservation et de mise en vente des produits d'élevage Cf. fromagerie	Fromagerie	15,600,000.00	62,400,000.00	104,000.00	Déjà budgétisé
		Eleveurs de petits ruminants	80,000.00	120,000,000.00	200,000.00	Déjà budgétisé

19	Création de pharmacies vétérinaires,	Création de pharmacies vétérinaires,	130,000,000.00	650,000,000.00	1,083,333.33	Déjà budgétisé
20	Accès facile et mise en marché des produits	Accès facile et mise en marché des produits	10,564,710,000.00	17,607,850.00		Déjà budgétisé
21	Appui à modernisation de l'aviculture / porciculture traditionnelle villageoise	Aviculture moderne	3,720,000.00	930,000,000.00	1,550,000.00	Déjà budgétisé
		Aviculture moderne poulets de chair	13,480,000.00	1,078,400,000.00	1,797,333.33	Déjà budgétisé
		Aviculture traditionnelle	583,500.00	875,250,000.00	1,458,750.00	Déjà budgétisé
		porciculture traditionnelle villageoise	80,000.00	40,000,000.00	66,666.67	Déjà budgétisé
22	Appui au développement de l'apiculture	Apiculture	80,000.00	148,000,000.00	246,666.67	Déjà budgétisé
23	Accès au crédit	Accès aux prêts / crédits bancaires				Déjà budgétisé
24	Pratiques d'élevage durable et intensif	Ferme moderne	500,000.00	150,000,000.00	250,000.00	Déjà budgétisé
25	Accès aux prêts bancaire (Accès au crédit)	Accès aux prêts / crédits bancaires	10,564,710,000.00	17,607,850.00	16,052,450.00	Déjà budgétisé
26	Transformation des déchets organiques issus de l'élevage (bio digesteurs)		100,000,000.00	300,000,000.00	500,000.00	Déjà budgétisé

PS / les stratégies surlignées en vert sont optionnelles et laissées à l'appréciation du PEAJ pour financement dans activités futures.

## CONCLUSION

Le secteur de l'élevage apparaît comme particulièrement vulnérable en Centrafrique. D'une manière générale, six principaux aléas climatiques (ou d'origine climatique) ont été identifiés dans les huit préfectures du PEAJ. Il s'agit de la **variabilité pluviométrique, des températures extrêmes, des inondations, de la sécheresse, des vents forts et des feux de brousse**. Ces aléas agissent directement sur cinq catégories de ressources identifiées (**ressources naturelles, physiques, humaines, financières et sociales**) et sur lesquelles les communautés se basent pour assurer leur survie.

**L'impact des aléas sur les ressources est particulièrement négatif**, en raison de la régression que ces aléas exercent sur les ressources. L'indice composite du risque (ICR) des différentes préfectures, calculé en fonction de pondération des différents indices composites de vulnérabilité, d'exposition et de danger, est de **0,66**. **Ce résultat montre que les préfectures étudiées sont vulnérables au changement climatique**. Le risque d'impacts du changement climatique est élevé, d'où l'urgence d'agir en mettant en œuvre des actions d'adaptation et d'atténuation susceptibles de réduire les différentes valeurs des indices des composantes du risque.

## BIBLIOGRAPHIE

**Ali A., Lebel T., Amani Abou,** (2010). Signification et usage de l'indice pluviométrique au Sahel, Désertification 2008, 19 (4) : 227-35

**Bertrand doukpolo** : Thèse de doctorat unique de géographie présentée par bertrand doukpolo pour l'obtention du grade de docteur de l'université d'abomey-calavi option : géographie et géosciences de l'environnement spécialité : dynamique des systèmes climatiques et développement (agroclimatologie) changements climatiques et productions agricoles dans l'ouest de la république centrafricaine Jul, 2014

**Commission bancaire de l'affaire centrale,** Engagement de la république centrafricaine à mettre en œuvre la neutralité en matière de dégradation des terres d'ici à 2030, août 2017

**DE WASSEIGE, C., Tadoum, M., Atyi, E. A., & Doumenge, C.** (2015). Les forêts du Bassin du Congo-Forêts et changements climatiques. Weyrich.

**DRIOUEH, F.** (2010). Distribution des précipitations hivernales sur le Maroc dans le cadre d'un changement climatique: descente d'échelle et incertitudes (Doctoral dissertation).

**Etude – Climat** (2010) La recherche en économie du Changement Climatique Article n°21, Avril 2010, 28 p.

**FLACHAT, A. (2015).** Etude de l'évolution des conditions climatiques dans la région du Kilimandjaro, à l'aide du modèle MAR, sur la période 1951-2014.

**FARHANI, N.** (2022). Apport de la télédétection et des variables auxiliaires dans l'étude de l'évolution des périodes de sécheresse (Doctoral dissertation, Université Paul Sabatier-Toulouse III; Université de Carthage (Tunisie)).

**Faye A., Camara I., Noblet M., Mboup S., (2019).** *Evaluation de la vulnérabilité du secteur agricole à la variabilité et aux changements climatiques dans la région de Fatick.* Climate Analytics GmbH : Berlin.

**FAO,** 2009. Feux de forêts : les pays en développement plus vulnérables, <https://news.un.org/fr/story/2009/07/162642-feux-de-forets-les-pays-en-developpement-plus-vulnerables> (Consulté le 17-08-2020)

**GERES,** PLAN CLIMAT D'ADAPTATION DE GAMADJI SARE, Mars 2013, 98 Page

**GIEC,** (2013). Les éléments scientifiques. Contribution du Groupe de travail I au cinquième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat : Résumé à l'intention des décideurs, pp.64.

**GIEC., (2014).** *Changements climatiques 2014: Rapport de synthèse. Contribution des Groupes de travail I, II et III au cinquième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.* Genève : GIEC.

**GIZ., (2017).** *Guide complémentaire sur la vulnérabilité : le concept de risque.* Bonn : GIZ.

**GIZ., (2017).** *Guide de référence sur la vulnérabilité : Concept et lignes directrices pour la conduite d'analyses de vulnérabilité standardisées.* Bonn: GIZ.

**Giorgi F., Marinucci M.R., Bates G.T., (1993a).** Development of a second generation regional climate model (RegCM2). Part I: boundary-layer and radiative transfer processes. Monthly Weather Review 121(10): 2794–2813.

**Giorgi F., Marinucci M.R., Bates G.T., Canio G.D., (1993b).** Development of a Second-Generation Regional Climate Model (RegCM2). Part II: convective processes and assimilation of lateral boundary conditions. Monthly Weather Review 121: 2814–2832.

Hôtel des Almadies, Dakar

**Ibrahima DRAME (2012):** « Variation de la pluie et de la température dans un régime de changement climatique ». Mémoire de DEA de statistiques appliquées. UGB, Saint-Louis, 42 pages.

**IAVS (2013) :** Outils méthodologiques pour l'élaboration de modèles de gestion et de suivi de la vulnérabilité des collectivités territoriales aux risques de catastrophes et aux changements climatiques. Séminaire de formation, Cotonou, Bénin, 12 pages.

**IPCC, (2000).** Emissions Scenarios. Summary for Policymakers, 27p.

**Jean-Claude BOMBA et Marcel KEMBE,** les changements climatiques en République Centrafricaine, Département de Géographie, Université de Bangui, Annales de l'Université de Bangui – Série A N° 5 Décembre 2017

**Quatrième Rapport National à la Convention sur la Diversité biologique,** Janvier 2010

Ministère de l'environnement, du développement durable, des eaux, forêts, chasse et pêche  
Cinquième rapport national Convention sur la diversité biologique. Mars 2017.60 pages

Sixième rapport national de la république centrafricaine sur la diversité biologique, Septembre 2019

**LADA,** Land Degradation Assessment in Drylands, FAO, 2004.

**Le Borgne J., (1988b),** La Dégradation actuelle du climat en Afrique entre Sahara et Equateur. IN : La dégradation des paysages en Afrique de l'Ouest : points de vue et perspectives de recherche, Paris, Séminaire de Dakar 21-26 Nov., 17-36.

**MANSANET-BATALLER Maria :** Les enjeux de l'adaptation aux changements climatiques,

**MENGOUNA, F. X., Vondou, D. A., Mbienda, A. J. K., Fotso-Nguemo, T. C., Sonkoué, D., Yepdo-Djomou, Z., & Igri, P. M. (2022).** Influence de la paramétrisation du «slab-ocean» dans le modèle climatique régional RegCM4 en Afrique centrale. Hydrologie, Climat et Biogéochimie du Bassin du Congo: Une Base pour l'Avenir, 51-64.

**NIANG Oumar,** « Suivi par télédétection de l'érosion côtière et des écosystèmes de mangroves dans l'estuaire du Saloum (Sénégal) » Mémoire d'Ingénieur Géologue de conception. IST, UCAD. 93 pages

**Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique** « Impacts du changement climatique, adaptation et coûts Associés en France », Document d'étape, Juin 2008

**OUZEAU, G., Déqué, M., Jouini, M., Planton, S., & Vautard, R. (2014).** Le climat de la France au XXIe siècle. Scénarios régionalisés: édition.

**Pal J.S, Giorgi F., Bi X., Elguindi N., Solomon F., Gao X., Francisco R., Zakey A., Winter J., Ashfaq M., Syed F., Bell J.L., Diffanbaugh N.S., Kamacharya J., Konare A., Martinez D., da Rocha R.P., Sloan L.C., Steiner A., (2007).** The ICTP RegCM3 and RegCNET: regional climate modelling for the developing world. Bulletin of American Meteorological Society 88: 1395–1409.

**Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques en République Centrafricaine**, Ministère de l'Environnement et du Développement Durable de la République Centrafricaine, 2021, 145p.

**Plan Climat - Energie Territoriaux** : Méthode pour un diagnostic de vulnérabilité du territoire.

**PARM., (2018).** *Etude de faisabilité pour l'investissement dans le système d'accès à l'information pour la gestion des risques agricoles.*

**KEI & UNCDF., (2019).** *Ghana Climate Change Risk Assessment.*

**Rapport National sur le Développement Humain (Sénégal) : Changement Climatique, Sécurité Alimentaire et Développement Humain**, 2010, 150p.

**Rapport** « *Etude de la vulnérabilité des côtes et estuaires du delta du Saloum et de la Gambie au changement climatique* », WWF / CSE, Février 2013.

**Rapport analyse des barrières et cadres propices à la mise en œuvre des technologies d'adaptation aux changements climatiques en république centrafricaine décembre 2020** universalis, apolline gagliardi, jean-claude gautron, jean kokide, jean-pierre magnant, roland pourtier, « centrafricaine république », *encyclopaedia universalis* [en ligne], consulté le 9 mai 2023.

**REGNAUT Hortence**, « EVALUER LA VULNÉRABILITÉ CLIMATIQUE ÉCOSYSTÉMIQUE ET HUMAINE DANS LES CONTEXTES HUMANITAIRES » Mémoire de stage de Master 2 Risques et Environnement (RISE) Mention Gouvernance des Risques Environnementaux, Université Lumière Lyon II Faculté des Sciences Economiques et de Gestion, 2018-2018. 130p

**Sillmann, J., V. V. Kharin, F. W. Zwiers, X. Zhang, and D. Bronaugh, 2013:** Climate extremes indices in the CMIP5 multi-model ensemble. Part 1: Model evaluation in the present climate. *J. Geophys. Res.*, doi:10.1002/jgrd.50203.

**Schmitz A., Fall A.O., Rouchiche S., 1996.** Contrôle et utilisation du feu en zones arides et subhumides africaines. *Cahiers FAO Conservation*, no 29, 211 p.

**Sylla M. B., Gaye A. T., Pal J. S., Jenkins G. S, Bi X. Q., 2009b.** High-resolution simulations of West African climate using regional climate model (RegCM3) with different lateral boundary conditions, *Theor. Appl. Climatol.*, DOI 10.1007/s00704-009-0110-4

**Sylla M. B., Coppola E., Mariotti L., Giorgi F., Ruti P. M., Dell'Aquila A., Bi X., 2009a.** Multiyear simulation of the African climate using a regional climate model (RegCM3) with the high resolution ERA-interim reanalysis, *Climate Dynamics*,

**Sylla M.B., Dell'Aquila A., Ruti P. M., Giorgi F., 2009c.** *Simulation of the intraseasonal and the interannual variability of rainfall over West Africa with RegCM3 during the monsoon period, Int. J. Climatol.* (2009), DOI: 10.1002/joc.2029

**Tidjani I., 2015 - Étude socio-anthropologique des populations pastorales de la RCA en lien avec la crise sécuritaire de 2013-2014.** Bangui : Catholic Relief Services (CRS), 81 p.

**C., Julie Roselyne Betabelet et Alexis Maïna Ababa** « Élevage bovin et conflits en Centrafrique », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 272 | 2015, 557-575.

**UNITED NATIONS CONFERENCE ON TRADE AND DEVELOPMENT, 2017.** FORMULATING THE NATIONAL ENTREPRENEURSHIP POLICY. 44p

**USAID :** *Adaptation au Changement Climatique en milieu côtier : guide des planificateurs l'adaptation*, Mai 2009, 164p.

**Vazquez-Aguirre et al., 2021.** Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques de la République Centrafricaine, 2021

**World Bank Group, 2019.** Fostering agriculture-led inclusive growth. 51p

**World Trade Organization, 2017.** TRADE POLICY REVIEW: REPORT BY THE SECRETARIAT. 92p.

## LIENS INTERNET

- <http://www.pcet-ademe.fr/>
- <http://web.undp.org/french/geneva/cci.html>
- [https://www.sanitationandwaterforall.org/sites/default/files/2020-12/2020%20Country%20Overview\\_CAR\\_FR.pdf](https://www.sanitationandwaterforall.org/sites/default/files/2020-12/2020%20Country%20Overview_CAR_FR.pdf)
- [https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Events/ATFForum/secteur du Transport Aerien en Afrique Centrale et Occidentale - Banque africaine de developpement.pdf](https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Events/ATFForum/secteur_du_Transport_Aerien_en_Afrique_Centrale_et_Occidentale_-_Banque_africaine_de_developpement.pdf)
- [https://www.pseau.org/outils/ouvrages/acf\\_hydroconseil\\_ensemble\\_pour\\_l\\_eau\\_et\\_l\\_as\\_sainissement\\_durable\\_en\\_republique\\_centrafricaine\\_evaluation\\_independante\\_finale\\_2016.pdf](https://www.pseau.org/outils/ouvrages/acf_hydroconseil_ensemble_pour_l_eau_et_l_as_sainissement_durable_en_republique_centrafricaine_evaluation_independante_finale_2016.pdf)
- <https://documents1.worldbank.org/curated/zh/461181468210255648/pdf/714350v20ESW0P0CH0000Centrafricaine.pdf>
- <http://www.africaneconomicoutlook.org>
- [http://www.indexmundi.com/fr/republique\\_centrafricaine/](http://www.indexmundi.com/fr/republique_centrafricaine/)
- [file:///C:/Users/admin/Desktop/Republique%20centrafricaine/Climat%20Republique%20Centrafricaine %20temp%C3%A9ratures,%20pr%C3%A9cipitations,%20quand%20partir,%20que%20mettre%20dans%20la%20valise.html](file:///C:/Users/admin/Desktop/Republique%20centrafricaine/Climat%20Republique%20Centrafricaine%20temp%C3%A9ratures,%20pr%C3%A9cipitations,%20quand%20partir,%20que%20mettre%20dans%20la%20valise.html) consulté le 10/05/2023
- <https://www.banquemondiale.org/fr/country/centralafricanrepublic/overview#:~:text=Situation%20%C3%A9conomique,1%20C0%20%25%20en%202021.> Consulté le 09/05/2023
- url : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/republique-centrafricaine/>
- <file:///c:/users/admin/desktop/republique%20centrafricaine/r%c3%a9publique%20centrafricaine%20ou%20centrafricaine%20-%20larousse.html> consulté le 09/05/2023
- [https://www.sanitationandwaterforall.org/sites/default/files/2020-12/2020%20Country%20Overview\\_CAR\\_FR.pdf](https://www.sanitationandwaterforall.org/sites/default/files/2020-12/2020%20Country%20Overview_CAR_FR.pdf)
- [https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Events/ATFForum/secteur du Transport Aerien en Afrique Centrale et Occidentale - Banque africaine de developpement.pdf](https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Events/ATFForum/secteur_du_Transport_Aerien_en_Afrique_Centrale_et_Occidentale_-_Banque_africaine_de_developpement.pdf)
- [https://www.pseau.org/outils/ouvrages/acf\\_hydroconseil\\_ensemble\\_pour\\_l\\_eau\\_et\\_l\\_as\\_sainissement\\_durable\\_en\\_republique\\_centrafricaine\\_evaluation\\_independante\\_finale\\_2016.pdf](https://www.pseau.org/outils/ouvrages/acf_hydroconseil_ensemble_pour_l_eau_et_l_as_sainissement_durable_en_republique_centrafricaine_evaluation_independante_finale_2016.pdf)
- <https://documents1.worldbank.org/curated/zh/461181468210255648/pdf/714350v20ESW0P0CH0000Centrafricaine.pdf>



# ANNEXES

## ANNEXE 1

Carte de situation du PEAJ

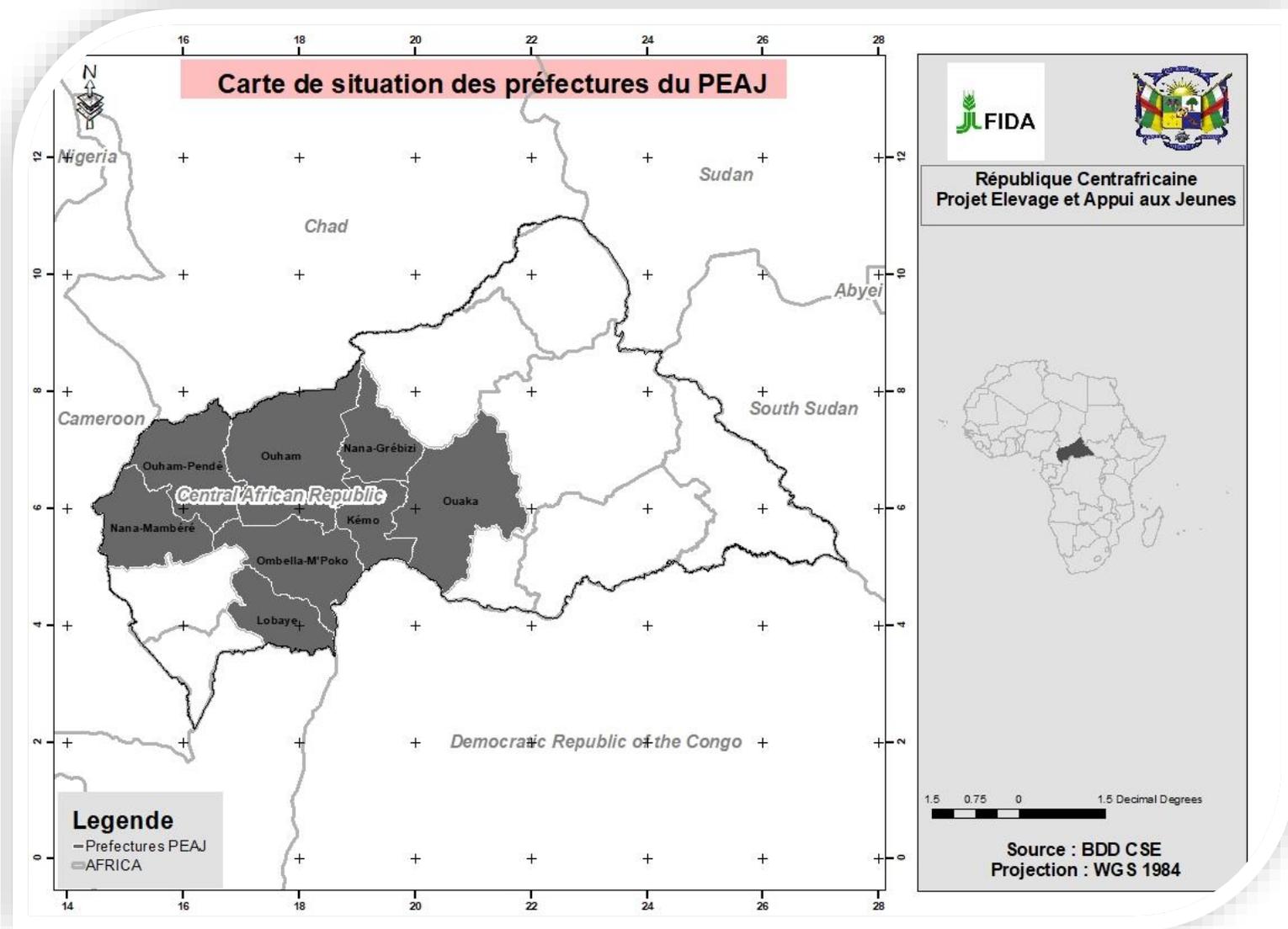


Figure 26 : Carte situation du PEAJ

## ANNEXE 2

Carte de situation des préfectures du PÉAJ



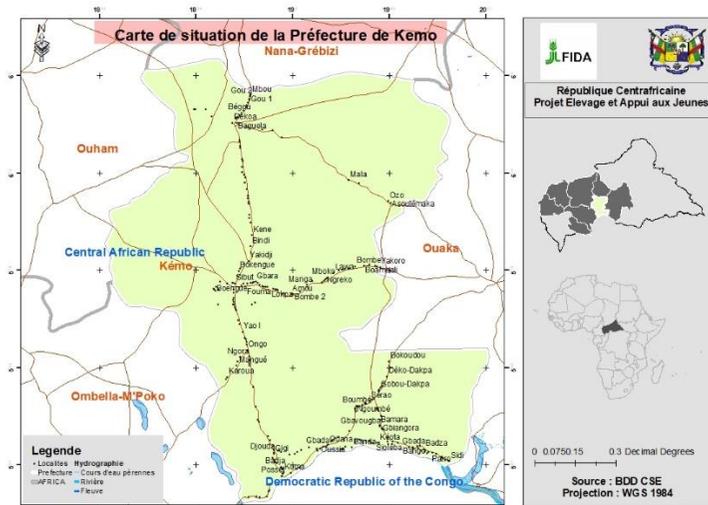


Figure 27 : Carte de situation de la préfecture de Kémo

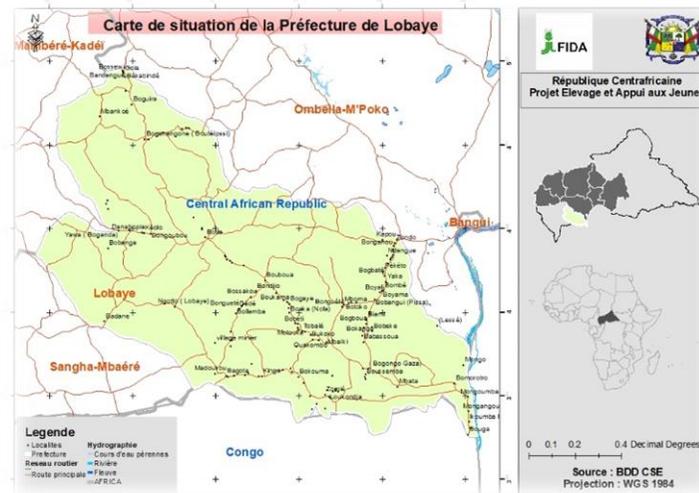


Figure 28 : Carte de situation de la Préfecture de Lobaye

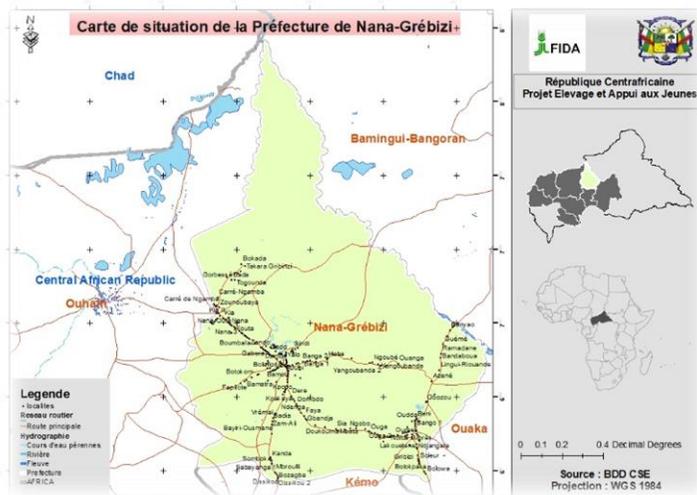


Figure 29 : Carte de situation de la préfecture de Nana-Grébizi

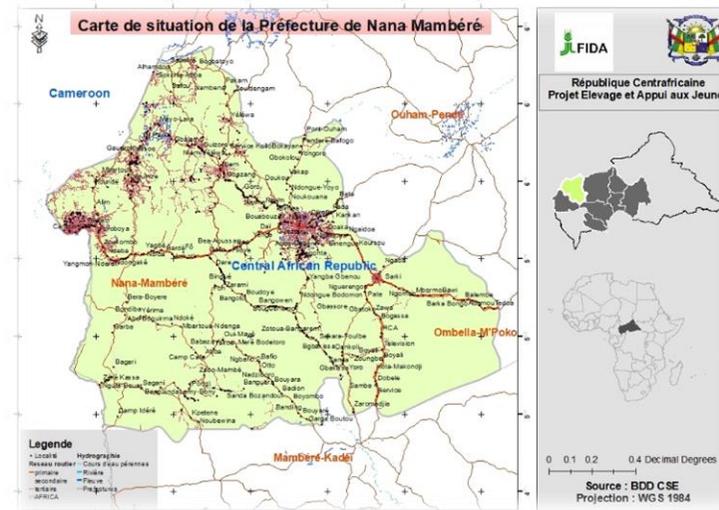


Figure 30 : Carte de situation de la préfecture de Nana- Mambéré



Figure 31 : Carte de situation de la préfecture d'Ombella M'Poko

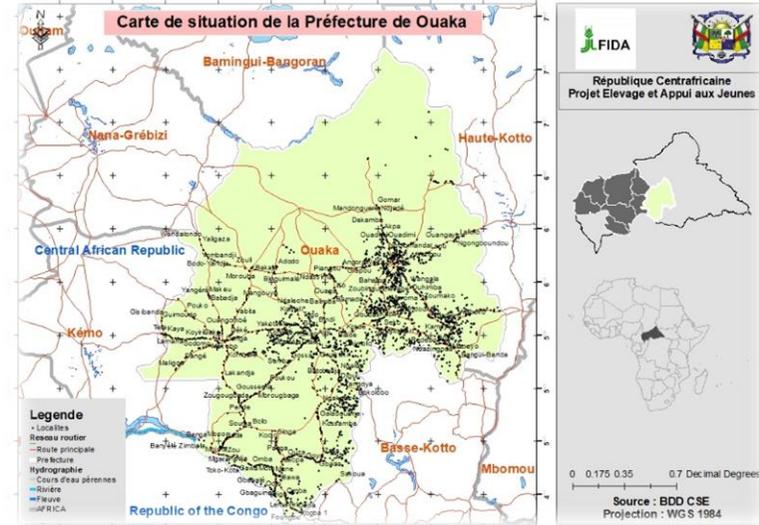


Figure 32 : Carte de situation de la préfecture de Ouaka

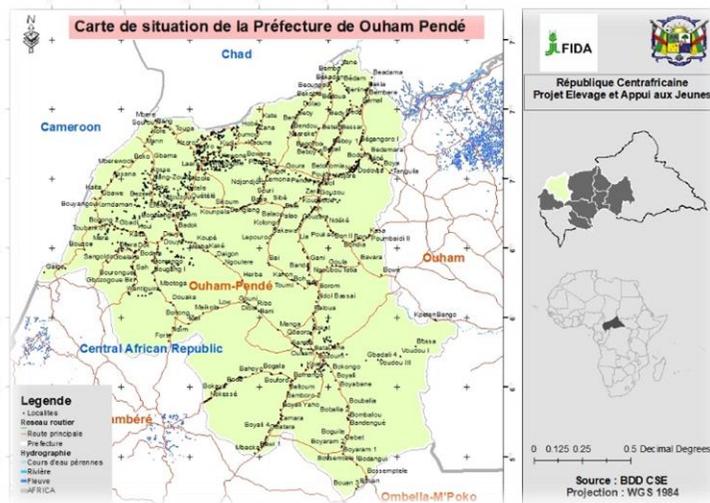


Figure 33 : Carte de situation de la préfecture de Ouham Pendé

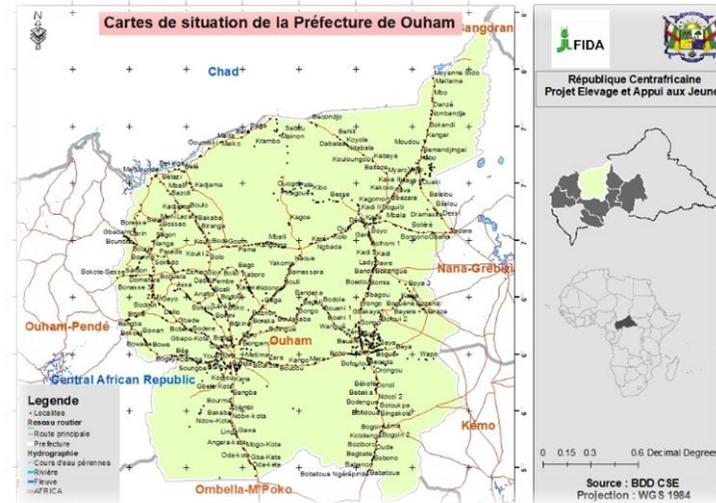


Figure 34 : Carte de situation de la préfecture de Ouham

## ANNEXE 3

Carte de la vulnérabilité au CC des préfectures du PÉAJ

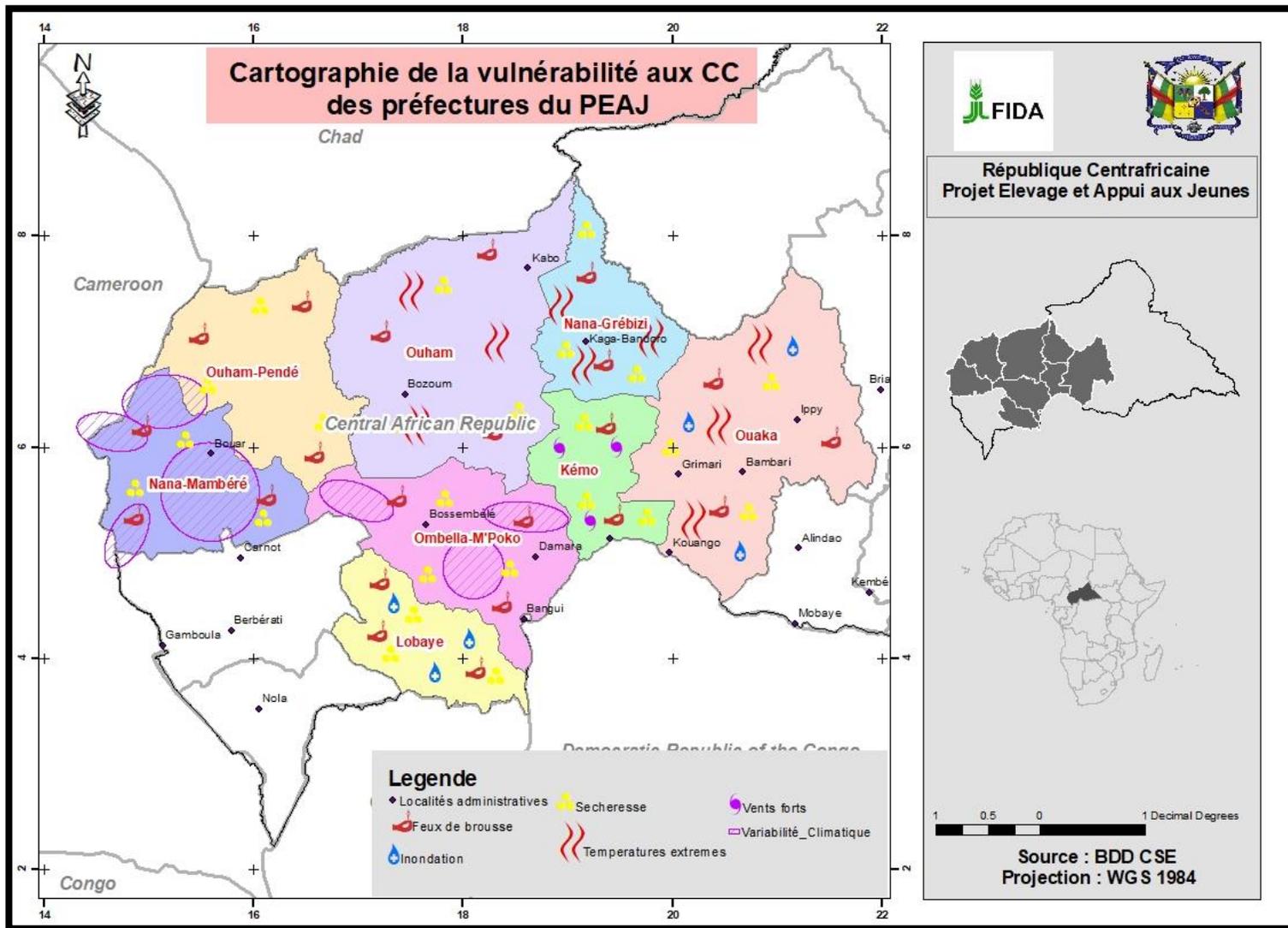


Figure 35 : Carte de la vulnérabilité au CC des préfectures du PEAJ

## **ANNEXE 4**

Paramètres de calcul de la vulnérabilité au CC par préfecture du PEAJ

## A. Préfecture d' Ombella-M'Poko

Tableau 11: Classement des aléas les plus influents

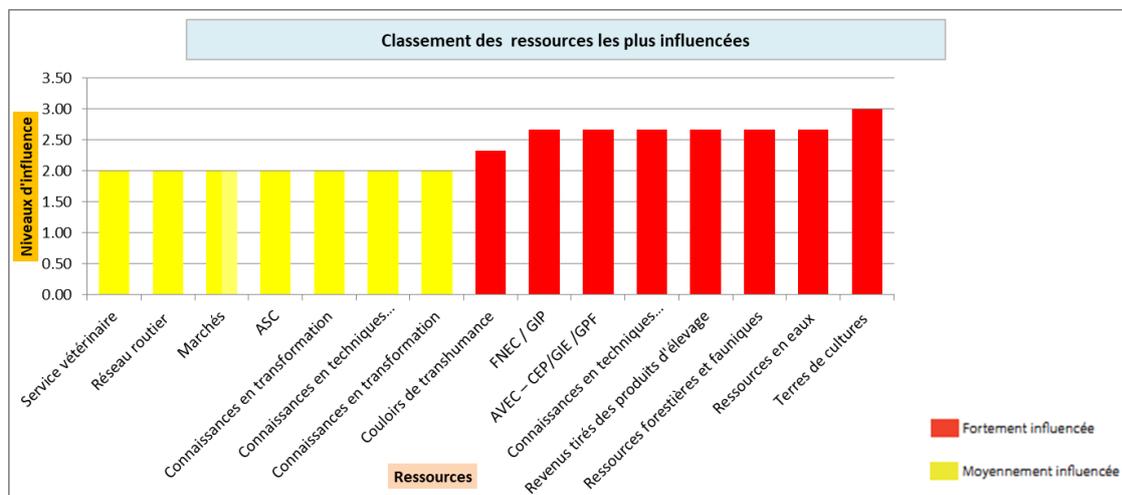
Classement des aléas les plus influents		
Aléas	Niveau d'influence (échelle de 0 à 3)	Observations
Secheresse	2.4	Influence forte
Feux de brousse	2.1	Influence forte
Variabilité pluviométrique	2.7	Influence forte

### Influence des aléas sur les ressources

Tableau 12: Influence des aléas sur les ressources

Aléas	Secheresse	Variabilité pluviométrique	Feux de brousse	Cumul 1
<b>Ressources naturelles</b>				
Terres de culture	3	3	3	9
Ressources en eaux	3	3	2	8
Ressources forestières et fauniques	2	3	3	8
	2.666666667	3	2.666666667	25
<b>Ressources physiques</b>				
Services vétérinaires	2	3	2	7
Couloirs de transhumance	2	3	2	7
Marchés	2	3	1	6
	2	3	3	20
<b>Ressources humaines</b>				
Connaissances en élevage	2	2	2	6
Connaissances en transformation	2	2	2	6
Acteurs d'élevage	2	3	3	8
	2	2.333333333	2.333333333	20
<b>Ressources financières</b>				
Revenus tirés des produits d'élevage	3	3	2	8
Subvention des partenaires (PTF, Etat)	3	2	3	8
Tontines tirés des AVEC, Micro finances	2	3	1	6
	2.666666667	2.666666667		22
<b>Ressources sociales</b>				
Services techniques	3	3	2	8
AVEC – CEP/GIE /GPF	3	3	2	8
ASC	2	2	2	6
	2.666666667	2.666666667	2.666666667	22

Figure 36 : Classement des ressources les plus influencées



## Exposition des ressources aux aléas

Tableau 13: Exposition des ressources aux aléas

Aléas	Ressources	Exposition en %	Exposition normalisée
Secheresse	Ressources Forestières et fauniques	100%	1.0
	Ressources en eaux	100%	1.0
	Couloirs de transhumances	75%	0.8
	Terres de culture	100%	1.00
Variabilité pluviométrique	Ressources Forestières et fauniques	75%	0.8
	Ressources en eaux	100%	1.0
	Couloirs de transhumances	75%	0.8
	Terres de culture	100%	1.00
Feux de brousse	Ressources Forestières et fauniques		0.8
	Ressources en eaux	80%	0.8
	Couloirs de transhumances	75%	0.8
	Terres de culture	75%	0.75

Tableau 14: Indices d'exposition

Aléas	Indice d'exposition
Secheresse	0.88
Variabilité pluviométrique	0.75
Feux de brousse	0.77

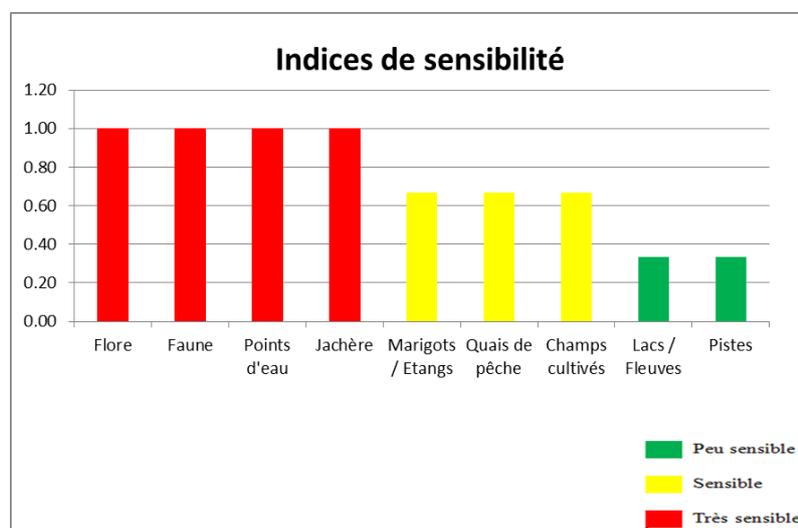


Figure 37 : Indices de sensibilité

## Stratégies d'adaptation actuelles

Tableau 15 : Stratégies d'adaptation actuelles

Aléas	Stratégies actuelles	Efficacité des stratégies	
		Efficacité	Durabilité
Secheresse	Maraîchage	Oui	Oui
	Utilisation durable des ressources (cueillette)	Oui	Oui
	Epargne/ AAGR	Oui	Non
	Reconversion en Agriculteurs-Eleveurs	Oui	Oui
Variabilité pluviométrique	Reboisement	Oui	Oui
	Magasins de stocks vivriers	Oui	Non
	Epargne/ AAGR	Oui	Non
	Prêts AVEC	Oui	Non
Feux de brousse	Transhumance précoce	Oui	Oui
	Sensibilisation	Oui	Non
	Pare-feux	Oui	Oui
	Reboisement variétés adaptées	Oui	Non

Tableau 16: Indices de capacité d'adaptation

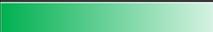
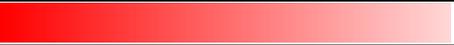
Aléas	Indices de capacité d'adaptation	Observations
Secheresse	 0.57	Capacité d'adaptation moyenne
Variabilité pluviométrique	 0.57	Capacité d'adaptation moyenne
Feux de brousse	 0.58	Capacité d'adaptation moyenne

Tableau 17 : Indices de vulnérabilité

Aléas	Indices de vulnérabilité	Observations
Secheresse	 0.61	Vulnérabilité moyenne
Variabilité pluviométrique	 0.55	Vulnérabilité moyenne
Feux de brousse	 0.53	Vulnérabilité moyenne

Tableau 18 : Indices de danger

Aléas	Indices de danger
Secheresse	 0.80
Variabilité pluviométrique	 0.71
Feux de brousse	 0.72

## Indice globale du risque au CC

Tableau 19 : Indice globale du risque au CC

Indice du risque	Observation (Grille GIZ)
 0.70	Risque est élevé (classe 4 sur 5)



## B. Préfecture de Kémo

Tableau 20 : Classement des aléas les plus influents

Aléas	Niveau d'influence (échelle de 1 à 3)	Observations
Secheresse	2.3	Influence forte
Vents forts et violents	2.3	Influence forte
Feux de brousse	2.2	Influence forte

### Influence des aléas sur les ressources

Tableau 21 : Influence des aléas sur les ressources

Aléas	Secheresse	Feux de brousse	Vents forts et Violents	Cumul 1
<b>Ressources naturelles</b>				
Terres de cultures	3	3	3	9
Ressources forestières et fauniques	3	3	3	9
Ressources en eaux	2	2	2	6
	2.666666667	2.666666667	2.666666667	24
<b>Ressources physiques</b>				
Réseau routier	2	2	2	6
Marché	2	2	3	7
Couloirs de transhumance	2	3	3	8
	2	2.333333333	2.333333333	21
<b>Ressources humaines</b>				
Acteurs du secteur d'élevage	3	3	2	8
Connaissances en transformation	2	2	2	6
Connaissances en Agro-pastoralisme	2	1	2	5
	2.333333333	2	2	19
<b>Ressources financières</b>				
Revenus tirés des produits d'élevage	3	3	2	8
Revenus tirés des produits agricoles	3	3	3	9
Tontines tirés des AVEC	2	2	2	6
	2.666666667	2.666666667		23
<b>Ressources sociales</b>				
PTF - Etat	1	2	2	5
FNEC / GIP/ AVEC	2	1	2	5
Services techniques	2	1	2	5
	1.666666667	1.333333333	1.333333333	15
<b>Cumul 2</b>	<b>34</b>	<b>33</b>	<b>35</b>	

Figure 38 : Classement de ressources les plus influencées

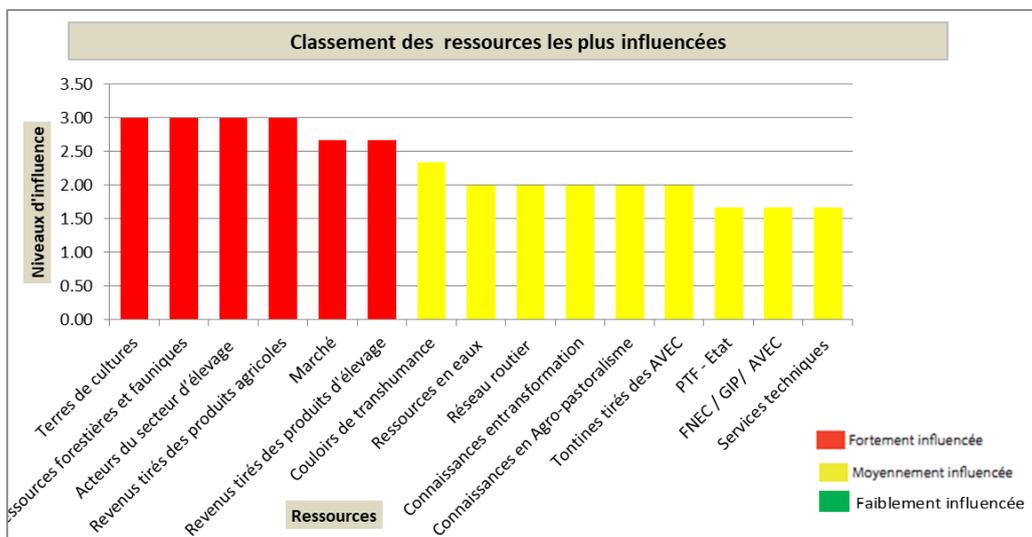


Tableau 22: Exposition des ressources aux aléas

Aléas	ressources	Exposition en %	Exposition normalisée
Vents forts et violents	Ressources Forestières et fauniques	75%	0.8
	Ressources en eaux	80%	0.8
	Couloirs de transhumances	75%	0.8
	Terres de culture	75%	7.50
Secheresse	Ressources Forestières et fauniques	75%	0.8
	Ressources en eaux	60%	0.6
	Couloirs de transhumances	75%	0.8
	Terres de culture	75%	0.75
Feux de brousse	Ressources Forestières et fauniques	50%	0.5
	Ressources en eaux	80%	0.8
	Couloirs de transhumances	80%	0.8
	Terres de culture	75%	0.75

Tableau 23: Indices d'exposition

Aléas	Indice d'exposition	Observations
Vents forts et violents	0.76	Ressources très exposées
Secheresse	0.71	Ressources très exposées
Feux de brousse	0.71	Ressources très exposées

Figure 39 : Indice de sensibilité

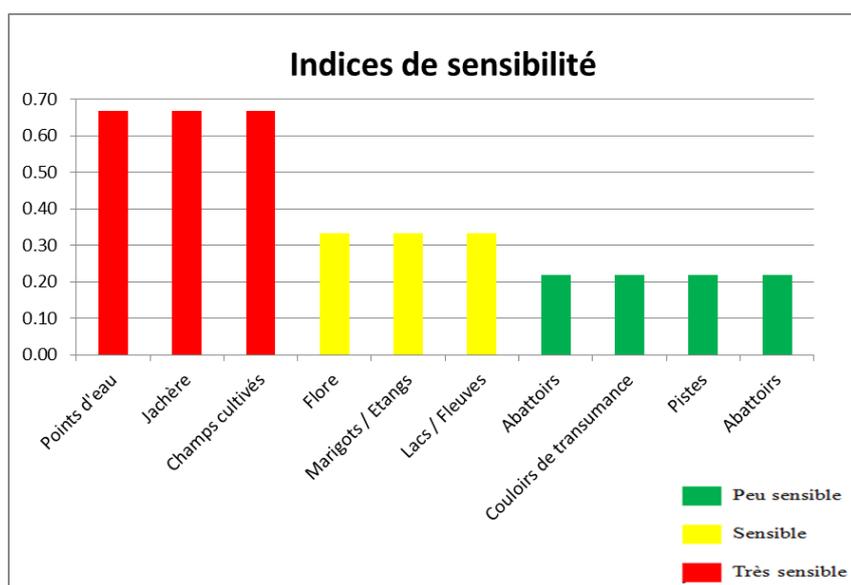


Tableau 24 : Stratégies d'adaptation actuelles

Aléas	Stratégies actuelles	Evaluation des stratégies	
		Efficacité	Durabilité
Secheresse	Reconversion : pêche	Oui	Oui
	Transhumance précoce	Oui	Non
	Extraction minière	Oui	Non
	Maraichage	Oui	Non
	Usage de fertilisants organiques	Oui	Oui
	AAGR : cueillette	Oui	Non
Vents forts, violents	Brise-vent (arbre Tek) / Reboisement	Oui	Non
	Pisciculture	Oui	Oui
	Renforcement des tiges des plantains	Oui	Non
	Maraichage	Oui	Oui
Feux de brousse	Reboisement	Oui	Oui
	Couverture des enclos	Oui	Non
	Couverture des maisons	Oui	Non
	Création de pare-feu	Oui	Non
	AAGR : cueillette	Oui	Non

Tableau 25 : Indices de capacité d'adaptation

Aléas	Indices de capacité d'adaptation	Observations
Vents forts et violents	0.47	Capacité d'adaptation moyenne
Secheresse	0.52	Capacité d'adaptation moyenne
Feux de brousse	0.56	Capacité d'adaptation moyenne

Tableau 26 : Indices de vulnérabilité

Aléas	Indices de vulnérabilité	Observations
Vents forts et violents	0.60	Vulnérabilité moyenne
Secheresse	0.56	Vulnérabilité moyenne
Feux de brousse	0.55	Vulnérabilité moyenne

Tableau 27: Indices de danger

Aléas	Indices de danger
Vents forts et violents	0.76
Secheresse	0.78
Feux de brousse	0.73

### Indice globale du risque au CC

Tableau 28: Indices globale du risque au CC

Indice du risque	Observation (Grille GIZ)
0.68	Risque est élevé (classe 4 sur 5)

### C. Préfecture de Lobaye

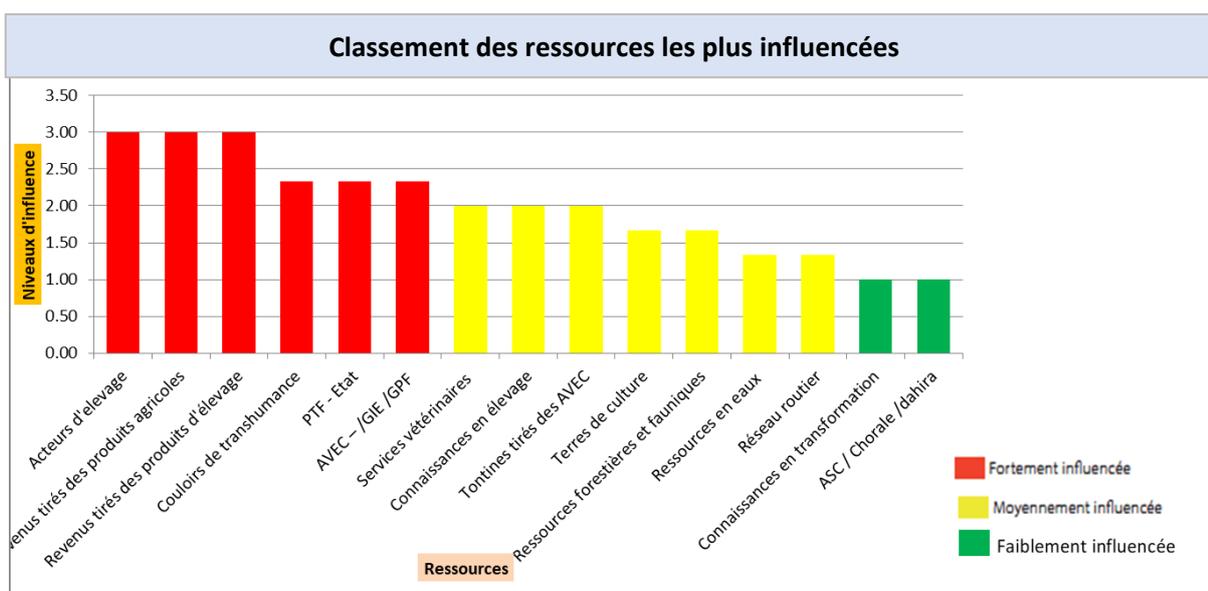
Tableau 29 : Classement de aléas les plus influents

Aléas	Niveau d'influence (échelle de 0 à 3)	Observations
Secheresse	2.2	Influence forte
Inondation	2.0	Influence forte
Feux de brousse	2.1	Influence forte

Tableau 30: Influence des aléas sur les ressources

Aléas	Secheresse	Inondation	Feux de brousse	Cumul 1
<b>Ressources</b>				
<b>Ressources naturelles</b>				
Terres de culture	3	1	2	5
Ressources forestières et fauniques	3	2	1	5
Ressources en eaux	2	2	1	4
	2.666666667	1.666666667	1.333333333	14
<b>Ressources physiques</b>				
Services vétérinaires	1	2	2	5
Couloirs de transhumance	2	3	2	7
Réseau routier	1	1	2	4
	1.333333333	2	2	16
<b>Ressources humaines</b>				
Acteurs d'élevage	3	3	3	9
Connaissances en élevage	2	2	1	5
Connaissances en transformation	2	2	1	4
	2.333333333	2.333333333	2.333333333	18
<b>Ressources financières</b>				
Revenus tirés des produits agricoles	3	3	3	9
Revenus tirés des produits d'élevage	3	3	3	9
Tontines tirés des AVEC	2	2	3	7
	2.666666667	2.666666667		25
<b>Ressources sociales</b>				
PTF - Etat	2	2	3	7
AVEC – /GIE /GPF	2	3	2	7
ASC / Chorale /dahira	2	1	1	3
	2	2	2	17
<b>Cumul 2</b>	<b>33</b>	<b>32</b>	<b>30</b>	

Figure 40 : Classement des ressources les plus influencées



## Exposition des ressources aux aléas

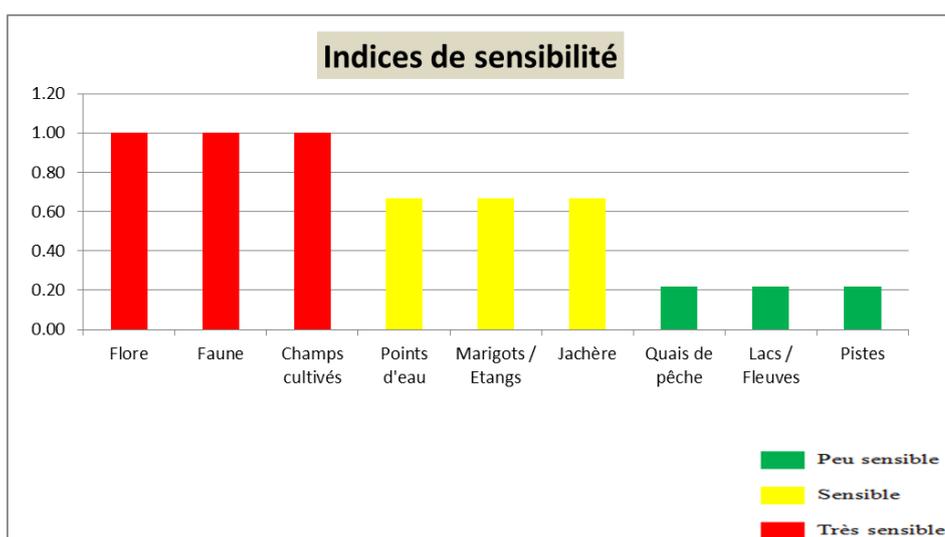
Tableau 31: Exposition des ressources aux aléas

Aléas	Ressources	Exposition en %	Exposition normalisée
Secheresse	Ressources Forestières et fauniques	75%	0.8
	Ressources en eaux	75%	0.8
	Couloirs de transhumances	50%	0.5
	Terres de culture	75%	0.75
Inondation	Ressources Forestières et fauniques	50%	0.5
	Habitat	60%	0.6
	Couloirs de transhumances	50%	0.5
	Terres de culture	100%	1.00
Feux de brousse	Ressources Forestières et fauniques	60%	0.6
	Ressources en eaux	50%	0.5
	Couloirs de transhumances	50%	0.5
	Terres de culture	75%	0.75

Tableau 32: Indices d'exposition

Aléas	Indice d'exposition	Observations
Vents forts et violents	0.76	Ressources très exposées
Secheresse	0.71	Ressources très exposées
Feux de brousse	0.71	Ressources très exposées

Figure 41 : Indices de sensibilité



## Stratégies d'adaptation actuelles

Tableau 33: Stratégies d'adaptation actuelles

Aléas	Stratégies actuelles	Efficacité des stratégies	
		Efficacité	Durabilité
Secheresse	Maraîchage	Oui	Oui
	Utilisation durable des ressources (cueillette)	Oui	Non
	Epargne/ AAGR	Oui	Non
	Extraction minière artisanale	Oui	Non
	Pisciculture artisanale	Oui	Non
	RNA	Oui	Non
Inondation	Reconversion en pêche	Oui	Oui
	Remblai des maisons	Oui	Non
	Cueillette de produits forestiers non ligneux	Oui	Non
	Magasins de stocks vivriers	Oui	Non
	Caniveaux de drainage	Oui	Non
Feux de brousse	Prêts AVEC	Oui	Non
	Transhumance précoce	Oui	Oui
	Sensibilisation	Oui	Non
	Pare-feux	Oui	Non
	Reconversion en Agriculteurs-Eleveurs	Oui	Non

Tableau 34 : Indices de capacité d'adaptation

Aléas	Indices de capacité d'adaptation	Observations
Secheresse	0.56	Capacité d'adaptation forte
Inondation	0.59	Capacité d'adaptation forte
Feux de brousse	0.50	Capacité d'adaptation moyenne

Tableau 35 : Indices de vulnérabilité

Aléas	Indices de vulnérabilité	Observations
Secheresse	0.66	Vulnérabilité moyenne
Inondation	0.57	Vulnérabilité moyenne
Feux de brousse	0.58	Vulnérabilité moyenne

Tableau 36 : Indices de danger

Aléas	Indices de danger
Secheresse	0.73
Inondation	0.67
Feux de brousse	0.71

## Indice globale du risque au CC

Tableau 37 : Indice globale du risque au CC

Indice du risque	Observation (Grille GIZ)
0.65	Risque est élevé (classe 4 sur 5)



## D. Préfecture de Nana-Grébizi

Tableau 38 : Classement des aléas les plus influents

Classement des aléas les plus influents		
Aléas	Niveau d'influence (échelle de 0 à 3)	Observations
Secheresse	2.1	Influence forte
Feux de brousse	2.0	Influence forte
Températures Extrêmes	2.1	Influence forte

### Influence des aléas sur les ressources

Tableau 39 : Influence des aléas sur les ressources

Aléas	Secheresse	Températures Extrêmes	Feux de brousse	Cumul 1
<b>Ressources</b>				
<b>Ressources naturelles</b>				
Terres de culture	3	2	3	8
Ressources en eaux	3	3	2	8
Ressources forestières et fauniques	2	2	2	6
	2.666666667	2.333333333	2.333333333	22
<b>Ressources physiques</b>				
Services vétérinaires	2	2	2	6
Couloirs de transhumance	2	2	2	6
Marchés	2	2	2	6
	2	2	2	18
<b>Ressources humaines</b>				
Connaissances en élevage	2	2	2	6
Connaissances en transformation	2	2	2	6
Acteurs d'élevage	2	3	2	7
	2	2.333333333	2.333333333	19
<b>Ressources financières</b>				
Revenus tirés des produits d'élevage	3	3	3	9
Subvention des partenaires (PTF, Etat)	2	2	2	6
Tontines tirés des AVEC, Micro finances	2	2	1	5
	2.333333333	2.333333333		20
<b>Ressources sociales</b>				
Services techniques	2	2	2	6
AVEC – CEP/GIE /GPF	2	2	2	6
ASC	1	1	1	3
	1.666666667	1.666666667	1.666666667	15
<b>Cumul 2</b>	<b>32</b>	<b>32</b>	<b>30</b>	

Figure 42 : Classement des ressources les plus influencées

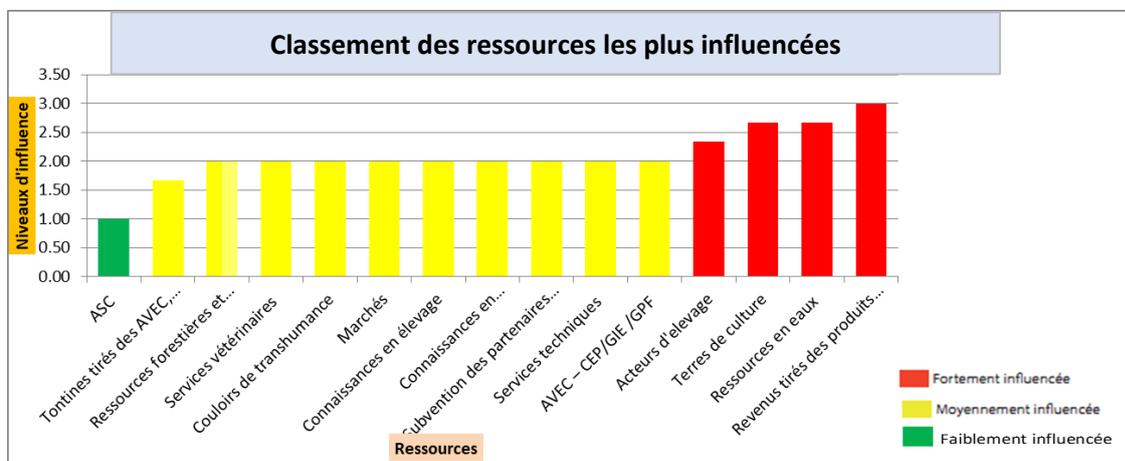


Tableau 40 : Exposition des ressources aux aléas

Aléas	Ressources	Exposition en %	Exposition normalisée
Secheresse	Ressources Forestières et fauniques	80%	0.8
	Ressources en eaux	80%	0.8
	Couloirs de transhumances	75%	0.8
	Terres de culture	75%	0.75
Températures extrêmes	Ressources Forestières et fauniques	75%	0.8
	Ressources en eaux	80%	0.8
	Couloirs de transhumances	50%	0.5
	Terres de culture	75%	0.75
Feux de brousse	Ressources Forestières et fauniques	80%	0.8
	Ressources en eaux	50%	0.5
	Couloirs de transhumances	75%	0.8
	Terres de culture	75%	0.75

Tableau 41: Indices d'exposition

Aléas	Indice d'exposition
Secheresse	0.78
Températures extrêmes	0.70
Feux de brousse	0.70

Figure 43 : Indices de sensibilité

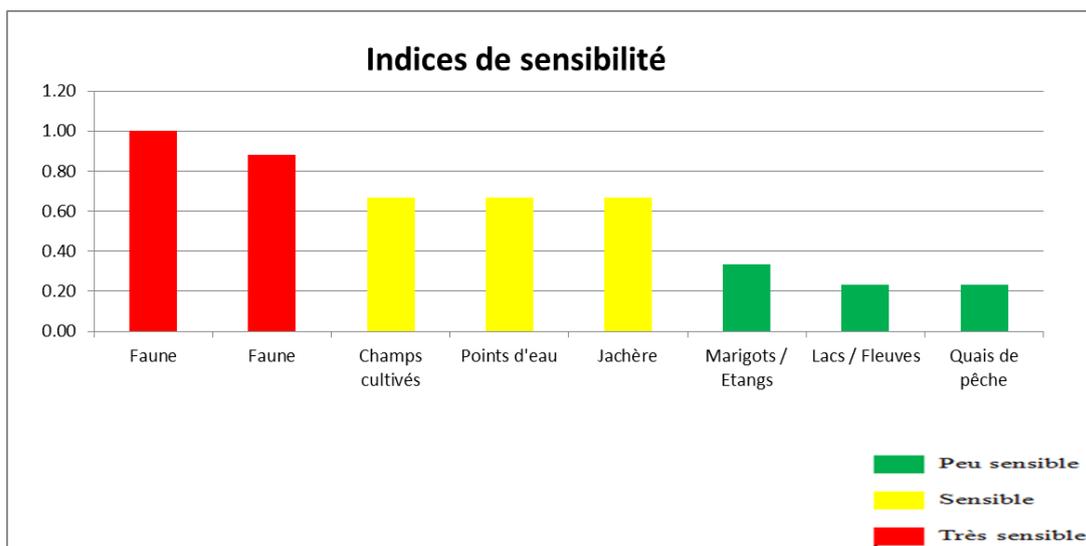


Tableau 42 : Stratégies d'adaptation actuelles

Aléas	Stratégies actuelles	Evaluation des stratégies	
		Efficacité	Durabilité
Secheresse	Maraîchage	Oui	Oui
	Utilisation durable des ressources (cueillette)	Oui	Oui
	Epargne/ AAGR	Oui	Non
	Reconversion en Agriculteurs-Eleveurs	Oui	Oui
	Arrosage	Oui	Non
	Exode restreint	Oui	Non
Températures extrêmes	Maraichage	Oui	Oui
	Humectation des enclos	Oui	Non
	AARG : Cueillette	Oui	Oui
	Pêche artisanale	Oui	Non
Feux de brousse	Transhumance précoce	Oui	Oui
	Sensibilisation	Oui	Non
	Pare-feux	Oui	Oui
	Reboisement variétés adaptées	Oui	Non

Tableau 43 : Indice de capacité d'adaptation

Aléas	Indices de capacité d'adaptation	Observations
Secheresse	0.54	Capacité d'adaptation moyenne
Variabilité Climatique	0.55	Capacité d'adaptation moyenne
Feux de brousse	0.52	Capacité d'adaptation moyenne

Tableau 44: Indices de vulnérabilité

Aléas	Indices de vulnérabilité	Observations
Secheresse	0.63	Vulnérabilité moyenne
Températures extrêmes	0.56	Vulnérabilité moyenne
Feux de brousse	0.56	Vulnérabilité moyenne

Tableau 45: Indice de danger

Aléas	Indices de danger (aléas)
Secheresse	0.71
Températures extrêmes	0.67
Feux de brousse	0.71

Tableau 46 : Indice globale du risque au CC

Indice du risque	Observation (Grille GIZ)
0.67	Risque est élevé (classe 4 sur 5)



### E. Préfecture de Nana-Mambéré

Tableau 47 : Classement des aléas les plus influents

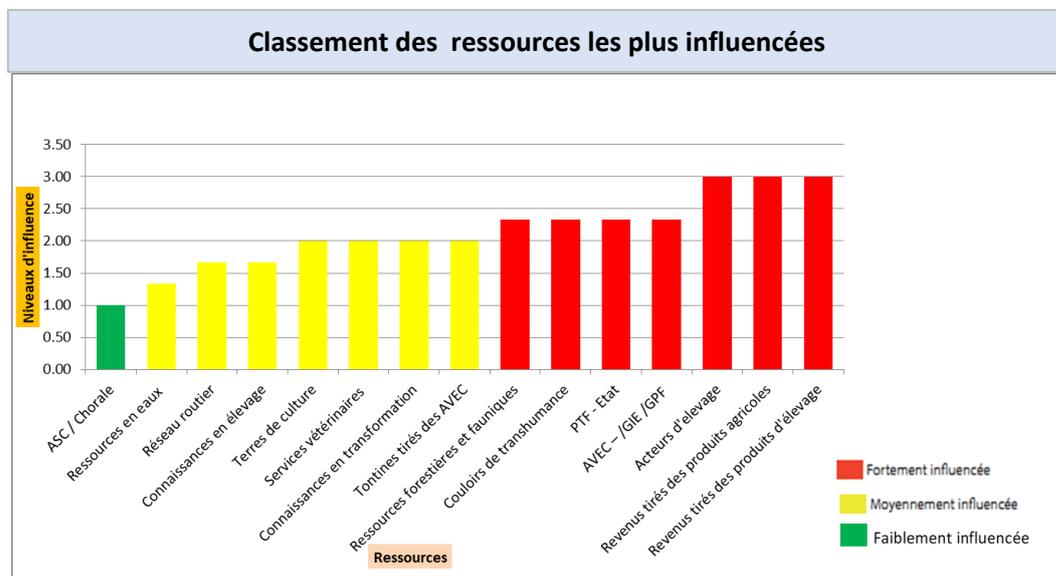
Classement des aléas les plus influents		
Aléas	Niveau d'influence (échelle de 0 à 3)	Observations
Secheresse	2.3	Influence forte
Inondation	2.1	Influence forte
Feux de brousse	2.2	Influence forte

### Influence des aléas sur les ressources

Tableau 48 : Influence des aléas sur les ressources

Aléas	Secheresse	Inondation	Feux de brousse	Cumul 1
<b>Ressources naturelles</b>				
Terres de culture	3	2	2	6
Ressources forestières et fauniques	3	2	2	7
Ressources en eaux	2	2	1	4
	2.66666667	2	1.66666667	17
<b>Ressources physiques</b>				
Services vétérinaires	2	2	2	6
Couloirs de transhumance	2	3	2	7
Réseau routier	2	1	2	5
	2	2	2	18
<b>Ressources humaines</b>				
Acteurs d'élevage	3	3	3	9
Connaissances en élevage	2	2	1	5
Connaissances en transformation	2	2	2	6
	2.33333333	2.33333333	2.33333333	20
<b>Ressources financières</b>				
Revenus tirés des produits agricoles	3	3	3	9
Revenus tirés des produits d'élevage	3	3	3	9
Tontines tirés des AVEC	2	2	3	7
	2.66666667	2.66666667		25
<b>Ressources sociales</b>				
PTF - Etat	2	2	3	7
AVEC - /GIE /GPF	2	3	2	7
ASC / Chorale	2	1	1	3
	2	2	2	17
<b>Cumul 2</b>	<b>35</b>	<b>33</b>	<b>32</b>	

Figure 44 : Classement des ressources les plus influencées



## Exposition des ressources aux aléas

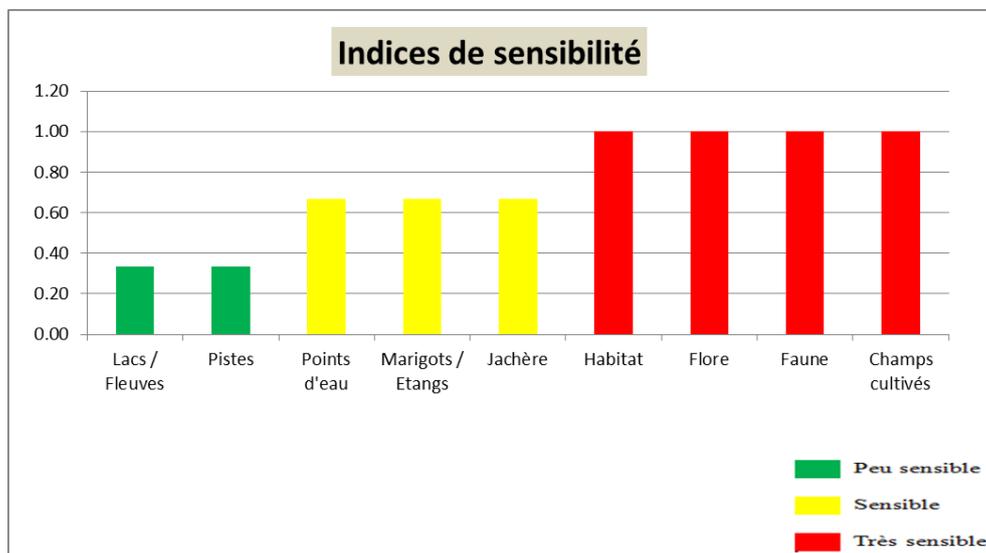
Tableau 49: Exposition des ressources aux aléas

Aléas	Ressources	Exposition en %	Exposition normalisée
Secheresse	Ressources Forestières et fauniques	75%	0.8
	Ressources en eaux	50%	0.5
	Couloirs de transhumances	50%	0.5
	Terres de culture	75%	0.75
Inondation	Ressources Forestières et fauniques	50%	0.5
	Habitat	100%	1.0
	Couloirs de transhumances	50%	0.5
	Terres de culture	75%	0.75
Feux de brousse	Ressources Forestières et fauniques	80%	0.8
	Ressources en eaux	50%	0.5
	Couloirs de transhumances	25%	0.3
	Terres de culture	75%	0.75

Tableau 50 : Indices d'exposition

Aléas	Indice d'exposition
Secheresse	0.63
Inondation	0.69
Feux de brousse	0.58

Figure 45 : Indices de sensibilité



## Stratégies d'adaptation actuelles

Tableau 51 : Stratégies d'adaptation actuelles

Aléas	Stratégies actuelles	Evaluation des stratégies	
		Efficacité	Durabilité
Secheresse	Maraîchage	Oui	Oui
	Utilisation durable des ressources (cueillette)	Oui	Non
	Epargne/ AAGR	Oui	Non
	Extraction minière artisanale	Oui	Non
	pisculture artisanale	Oui	Non
	RNA	Oui	Non
	Reconversion en pêche	Oui	Oui
Inondation	Remblai des maisons	Oui	Oui
	Cueillette de produits forestiers non ligneux	Oui	Non
	Magasins de stocks vivriers	Oui	Non
	Caniveaux de drainage	Oui	Non
	Prêts AVEC	Oui	Non
Feux de brousse	Transhumance précoce	Oui	Oui
	Sensibilisation	Oui	Non
	Pare-feux	Oui	Oui
	Reconversion en Agriculteurs-Eleveurs	Oui	Non

Tableau 52 : Indices de capacité d'adaptation

Aléas	Indices de capacité d'adaptation	Observations
Secheresse	 0.50	Capacité d'adaptation forte
Inondation	 0.52	Capacité d'adaptation forte
Feux de brousse	 0.48	Capacité d'adaptation moyenne

Tableau 53 : Indices de vulnérabilité

Aléas	Indices de vulnérabilité	Observations
Secheresse	 0.69	Vulnérabilité moyenne
Inondation	 0.61	Vulnérabilité moyenne
Feux de brousse	 0.59	Vulnérabilité moyenne

Tableau 54 : Indices de danger

Aléas	Indices de danger
Secheresse	 0.78
Inondation	 0.71
Feux de brousse	 0.73

## Indice globale du risque au CC

Tableau 55 : Indices globale du risque au cc

Indice du risque	Observation (Grille GIZ)
 0.67	Risque est élevé (classe 4 sur 5)



## F. Préfecture de Ouaka

Tableau 56: Classement des aléas les plus influents

Classement des aléas les plus influents		
Aléas	Niveau d'influence (échelle de 0 à 3)	Observations
Secheresse	2.4	Influence forte
Feux de brousse	2.1	Influence forte
Inondation	2.2	Influence forte

Tableau 57 : Influence des aléas sur les ressources

Aléas	Secheresse	Feux de brousse	Inondation	Cumul 1
<b>Ressources</b>				
<b>Ressources naturelles</b>				
Terres de culture	3	3	3	9
Ressources en eaux	2	2	2	6
Ressources forestières et fauniques	2	2	2	6
	2.333333333	2.333333333	2.333333333	21
<b>Ressources physiques</b>				
Services vétérinaires	2	2	2	6
Couloirs de transhumance	2	2	2	6
Marchés	2	2	2	6
	2	2	2	18
<b>Ressources humaines</b>				
Connaissances en élevage	2	2	2	6
Connaissances en transformation	2	2	2	6
Acteurs d'élevage	2	2	3	7
	2	2	2	19
<b>Ressources financières</b>				
Revenus tirés des produits d'élevage	3	2	3	8
Subvention des partenaires (PTF, Etat)	3	2	2	7
Tontines tirés des AVEC, Micro finances	2	2	2	6
	2.666666667	2		21
<b>Ressources sociales</b>				
Services techniques	3	2	2	7
AVEC – CEP/GIE /GPF	2	2	2	6
ASC	1	1	1	3
	2	1.666666667	1.666666667	16
<b>Cumul 2</b>	<b>33</b>	<b>30</b>	<b>32</b>	

Figure 46 : Classement des ressources les plus influencées

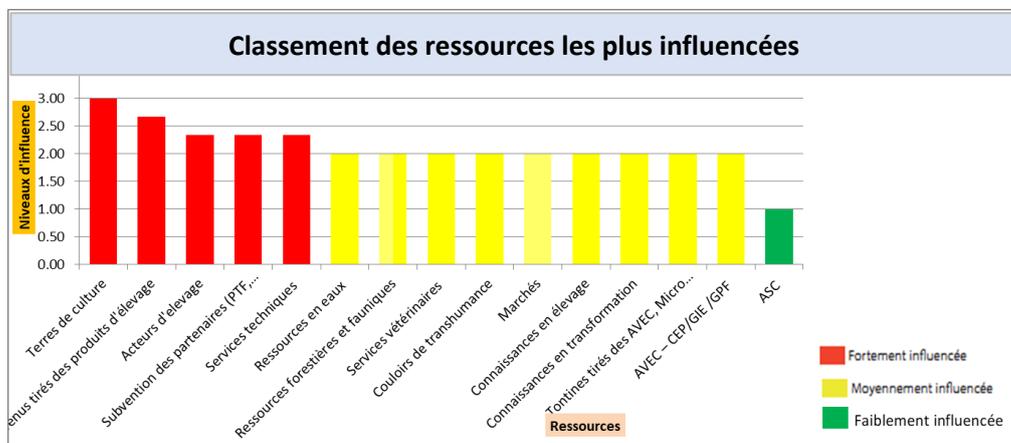


Tableau 58 : Exposition des ressources aux aléas

Aléas	Ressources	Exposition en %	Exposition normalisée
Secheresse	Ressources Forestières et fauniques	75%	0.8
	Ressources en eaux	60%	0.6
	Couloirs de transhumances	75%	0.8
	Terres de culture	75%	0.75
Inondation	Ressources Forestières et fauniques	75%	0.8
	Ressources en eaux	50%	0.5
	Couloirs de transhumances	75%	0.8
	Terres de culture	80%	0.80
Feux de brousse	Ressources Forestières et fauniques		0.8
	Ressources en eaux	80%	0.8
	Couloirs de transhumances	75%	0.8
	Terres de culture	75%	0.75

Tableau 59 : Indices d'exposition

Aléas	Indice d'exposition
Secheresse	0.71
Inondation	0.70
Feux de brousse	0.77

Figure 47 : Indices de sensibilité

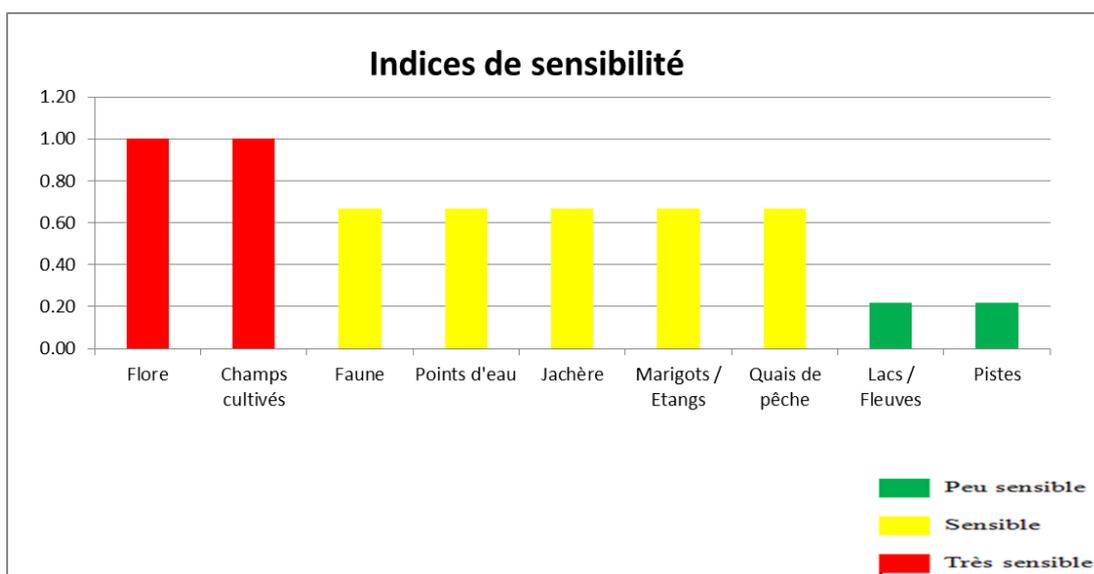


Tableau 60 : Stratégies d'adaptation actuelles

Aléas	Stratégies actuelles	Evaluation des stratégies	
		Efficacité	Durabilité
Sècheresse	Maraîchage	Oui	Oui
	Utilisation durable des ressources (cueillette)	Oui	Oui
	Exploitation minière	Oui	Non
	AAGR / commerce	Oui	Non
	Pêche artisanale	Oui	Non
	Reconversion en Agriculteurs-Eleveurs	Oui	Oui
	Surélévation des enclos	Oui	Non
Inondation	Transhumance précoce	Oui	Non
	AARG : Cueillette	Oui	Oui
	Remblai des maisons	Non	Non
	Caniveaux de drainage	Oui	Non
Feux de brousse	Transhumance précoce	Oui	Oui
	Sensibilisation	Oui	Non
	Pare-feux	Oui	Oui
	Reboisement variétés adaptées	Oui	Non

Tableau 61: Indices de capacité d'adaptation

Aléas	Indices de capacité d'adaptation	Observations
Secheresse	 0.58	Capacité d'adaptation forte
Variabilité Climatique	 0.56	Capacité d'adaptation forte
Feux de brousse	 0.58	Capacité d'adaptation moyenne

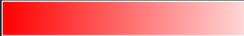
Tableau 62 : Indices de vulnérabilité

Aléas	Indices de vulnérabilité	Observations
Secheresse	 0.61	Vulnérabilité moyenne
Inondation	 0.56	Vulnérabilité moyenne
Feux de brousse	 0.53	Vulnérabilité moyenne

Tableau 63: Indices de danger

Aléas	Indices de danger
Secheresse	 0.73
Inondation	 0.71
Feux de brousse	 0.67

Tableau 64 : Indice globale du risque au CC

Indice du risque	Observation (Grille GIZ)
 0.66	Risque est élevé (classe 4 sur 5)

## G. Préfecture de Ouham

Tableau 64 : Classement des aléas les plus influents

Classement des aléas les plus influents		
Aléas	Niveau d'influence (échelle de 0 à 3)	Observations
Secheresse	2.3	Influence forte
Feux de brousse	2.1	Influence forte
Températures extrême	2.4	Influence forte

### Influence des aléas sur les ressources

Tableau 65 : Influence des aléas sur les ressources

Aléas / Ressources	Sècheresse	Températures extrêmes	Feux de brousse	Cumul 1
<b>Ressources naturelles</b>				
Terres de culture	3	3	3	9
Ressources en eaux	3	3	2	8
Ressources forestières et fauniques	2	3	3	8
	2.666666667	3	2.666666667	25
<b>Ressources physiques</b>				
Services vétérinaires	2	3	2	7
Couloirs de transhumance	2	3	2	7
Marchés	2	2	2	6
	2	2.666666667	2.666666667	20
<b>Ressources humaines</b>				
Connaissances en élevage	2	2	2	6
Connaissances en transformation	2	2	2	6
Acteurs d'élevage	3	3	3	9
	2.333333333	2.333333333	2.333333333	21
<b>Ressources financières</b>				
Revenus tirés des produits d'élevage	3	3	2	9
Subvention des partenaires (PTF, Etat)	3	2	3	8
Tontines tirés des AVEC, Micro finances	2	3	2	7
	2.666666667	2.666666667		24
<b>Ressources sociales</b>				
Services techniques	2	2	2	6
AVEC – CEP/GIE /GPF	2	1	1	4
ASC	1	1	1	3
	1.666666667	1.333333333	1.333333333	13
<b>Cumul 2</b>	<b>34</b>	<b>36</b>	<b>32</b>	

Figure 48 : Classement des ressources les plus influentes

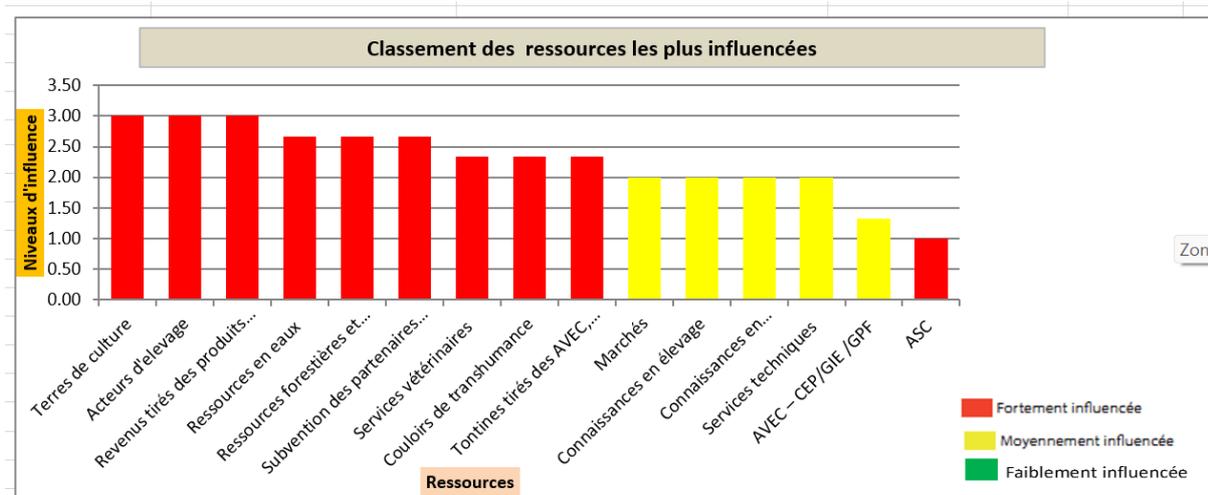


Tableau 66: Exposition des ressources aux aléas

Aléas	Ressources	Exposition en %	Exposition normalisée
<b>Secheresse</b>	Ressources Forestières et fauniques	60%	0.6
	Ressources en eaux	60%	0.6
	Couloirs de transhumances	50%	0.5
	Terres de culture	75%	0.75
<b>Températures extrêmes</b>	Ressources Forestières et fauniques	75%	0.8
	Ressources en eaux	80%	0.8
	Couloirs de transhumances	50%	0.5
	Terres de culture	75%	0.75
<b>Feux de brousse</b>	Ressources Forestières et fauniques	60%	0.6
	Ressources en eaux	50%	0.5
	Couloirs de transhumances	75%	0.8
	Terres de culture	50%	0.50

Tableau 67 : Indices d'exposition

Aléas	Indice d'exposition
Secheresse	0.61
Températures extrêmes	0.70
Feux de brousse	0.59

Figure 49 : Indices de sensibilité

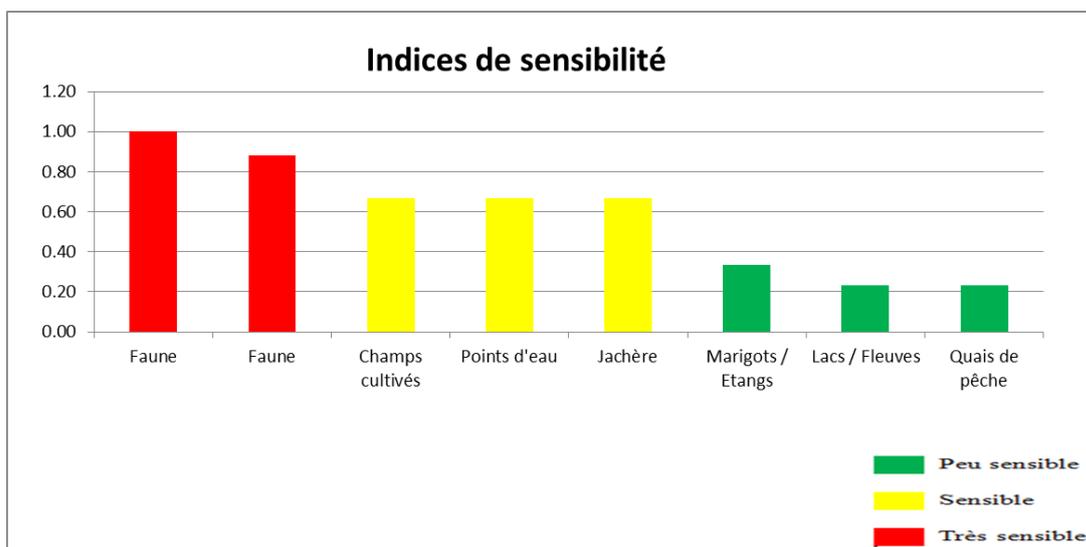


Tableau 68 : Stratégies d'adaptation actuelles

Aléas	Stratégies actuelles	Evaluation des stratégies	
		Efficacité	Durabilité
<b>Secheresse</b>	Maraîchage	Oui	Oui
	Utilisation durable des ressources	Oui	Oui
	Pêche artisanale	Oui	Non
	Epargne/ AAGR	Oui	Non
	Reconversion en Agriculteurs-Eleveurs	Oui	Oui
<b>Températures extrêmes</b>	Arrosage	Oui	Non
	Exode restreint	Oui	Non
	Maraichage	Oui	Oui
	Humectation des enclos	Oui	Non
	AARG : Cueillette	Oui	Oui
	Pêche artisanale	Oui	Non
<b>Feux de brousse</b>	Transhumance précoce	Oui	Oui
	Arbres de protection	Oui	Non
	Sensibilisation	Oui	Non
	Pare-feux	Oui	Oui
	Reboisement variétés adaptées	Oui	Non

Tableau 69 : Indices de capacité d'adaptation

Aléas	Indices de capacité d'adaptation	Observations
Secheresse	 0.52	Capacité d'adaptation moyenne
Variabilité Climatique	 0.53	Capacité d'adaptation moyenne
Feux de brousse	 0.50	Capacité d'adaptation moyenne

Tableau 70 : Indices de vulnérabilité

Aléas	Indices de vulnérabilité	Observations
Secheresse	 0.64	Vulnérabilité moyenne
Températures extrêmes	 0.57	Vulnérabilité moyenne
Feux de brousse	 0.57	Vulnérabilité moyenne

Tableau 71: Indices de danger

Aléas	Indices de danger
Secheresse	 0.76
Températures extrêmes	 0.71
Feux de brousse	 0.80

Tableau 72 : Indice globale du risque au CC

Indice du risque	Observation (Grille GIZ)
 0.66	Risque est élevé (classe 4 sur 5)

## H. Ouham-Pendé

Tableau 73 : Classement des aléas les plus influents

Classement des aléas les plus influents		
Aléas	Niveau d'influence (échelle de 0 à 3)	Observations
Secheresse	2.3	Influence forte
Feux de brousse	2.0	Influence forte
Températures extrême	2.2	Influence forte

### Influence des aléas sur les ressources

Tableau 74 : Influence des aléas sur les ressources

Aléas	Secheresse	Températures extrêmes	Feux de brousse	Cumul 1
<b>Ressources</b>				
<b>Ressources naturelles</b>				
Terres de culture	3	3	3	9
Ressources en eau	3	3	2	8
Ressources forestières et fauniques	3	2	2	7
	3	2.666666667	2.333333333	24
<b>Ressources physiques</b>				
Services vétérinaires	2	3	2	7
Couloirs de transhumance	2	2	2	6
Marchés	1	1	1	3
	1.666666667	2	2	16
<b>Ressources humaines</b>				
Connaissances en élevage	2	2	2	6
Connaissances en transformation	3	3	2	8
Acteurs d'élevage	3	3	2	8
	2.666666667	2.666666667	2.666666667	22
<b>Ressources financières</b>				
Revenus tirés des produits d'élevage	3	3	2	9
Subvention des partenaires (PTF, État)	2	2	3	7
Tontines tirés des AVEC, Micro finances	2	2	2	6
	2.333333333	2.333333333		22
<b>Ressources sociales</b>				
Services techniques	2	2	2	6
AVEC – CEP/GIE /GPF	2	1	2	5
ASC	1	1	1	3
	1.666666667	1.333333333	1.333333333	14
<b>Cumul 2</b>	<b>34</b>	<b>33</b>	<b>30</b>	

Figure 50 : Classement des ressources les plus influencées

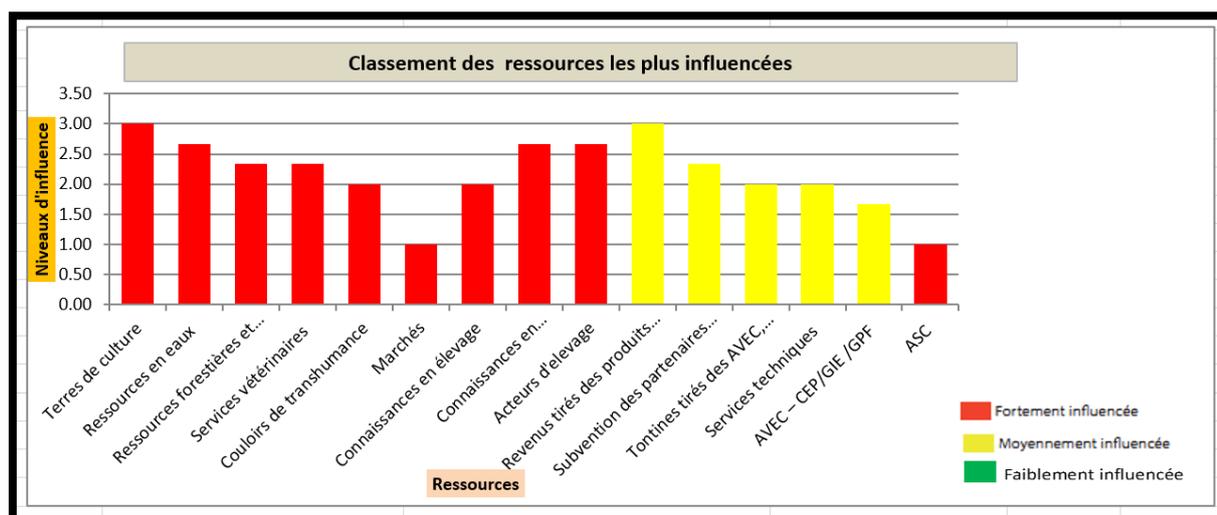


Tableau 75 : Exposition des ressources aux aléas

Aléas	Ressources	Exposition en %	Exposition normalisée
<b>Secheresse</b>	Ressources Forestières et fauniques	75%	0.8
	Ressources en eaux	75%	0.8
	Couloirs de transhumances	50%	0.5
	Terres de culture	75%	0.75
<b>Températures extrêmes</b>	Ressources Forestières et fauniques	75%	0.8
	Ressources en eaux	60%	0.6
	Couloirs de transhumances	50%	0.5
	Terres de culture	75%	0.75
<b>Feux de brousse</b>	Ressources Forestières et fauniques	60%	0.6
	Ressources en eaux	50%	0.5
	Couloirs de transhumances	50%	0.5
	Terres de culture	50%	0.50

Tableau 76 : Indices d'exposition

Aléas	Indice d'exposition
Secheresse	0.69
Températures extrêmes	0.65
Feux de brousse	0.53

Figure 51 : Indices de sensibilité

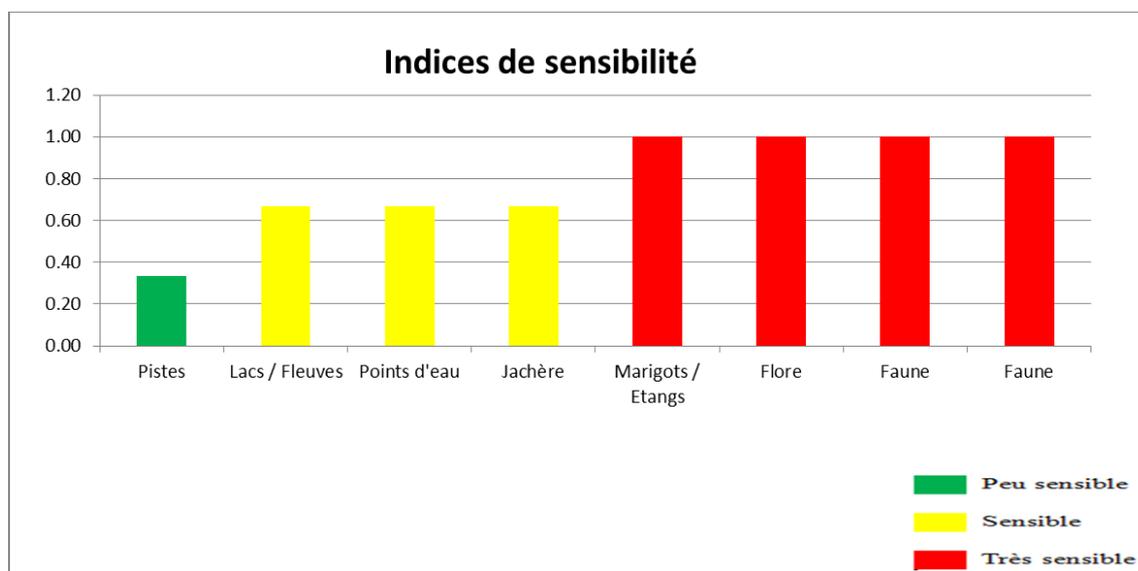


Tableau 77 : Stratégies d'adaptation actuelles

Aléas	Stratégies actuelles	Evaluation des stratégies	
		Efficacité	Durabilité
<b>Sècheresse</b>	Maraîchage	Oui	Oui
	Utilisation durable des ressources (cueillette)	Oui	Oui
	Pêche artisanale	Oui	Non
	AAGR : commerce	Oui	Non
	Reconversion en Agriculteurs-Eleveurs	Oui	Non
	Arrosage	Oui	Non
<b>Températures extrêmes</b>	Maraichage	Oui	Oui
	Humectation des enclos	Oui	Non
	Chasse et Cueillette	Oui	Oui
	Pêche artisanale	Oui	Non
<b>Feux de brousse</b>	Transhumance précoce	Oui	Oui
	Arbres de protection	Oui	Non
	Sensibilisation	Oui	Non
	Pare-feu	Oui	Oui

Tableau 78 : Indices de capacité d'adaptation

Aléas	Indices de capacité d'adaptation	Observations
Secheresse	 0.49	Capacité d'adaptation faible
Températures extrêmes	 0.52	Capacité d'adaptation moyenne
Feux de brousse	 0.48	Capacité d'adaptation faible

Tableau 79 : Indices de vulnérabilité

Aléas	Indices de vulnérabilité	Observations
Secheresse	 0.65	Vulnérabilité moyenne
Températures extrêmes	 0.58	Vulnérabilité moyenne
Feux de brousse	 0.57	Vulnérabilité moyenne

Tableau 80 : Indices de danger

Aléas	Indices de danger
Secheresse	 0.76
Températures extrêmes	 0.67
Feux de brousse	 0.73

Tableau 81 : Indice globale du risque au CC

Indice du risque	Observation (Grille GIZ)
 0.65	Risque est élevé (classe 4 sur 5)



Investir dans les populations rurales

## République centrafricaine

---

### Projet Elevage et Appui aux Jeunes

### Rapport de conception

### Annexe: Updated Escmf Peaj Car Clean Version Juillet2023 2407

Dates de mission: Du 07 au 27 mai 2023

Date du document: 24/10/2023

Identifiant du projet 2000004022

Numéro du rapport: 6536-CF

Afrique de l'Ouest et du Centre  
Département de la gestion des programmes



**REPUBLIQUE CENTRAFICAINE**  
**Ministère de l'élevage et de la Santé**  
**animale**



**Fond International pour le**  
**Développement Rural**



## **PROJET ELEVAGE ET APPUI AUX JEUNES**



## **CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET** **CLIMATIQUE**

Juillet 2023

# Table des matières

LISTE DES TABLEAUX.....	6
LISTE DES FIGURES .....	7
SIGLES ET ACRONYMES.....	8
RESUME EXECUTIF .....	13
I- CONTEXTE GENERAL .....	25
1.1 Objectifs du CGES.....	26
1.2 Démarche méthodologique.....	26
II- DESCRIPTION DU PROJET.....	28
2.1. Zone d'intervention, groupes-cibles et principes de mise en œuvre.....	28
2.1.1 Zone d'intervention.....	28
2.1.1.1. Objectif de développement .....	29
2.1.1.2. Impacts attendus.....	29
2.1.2 Groupes cibles .....	29
2.1.3. Principes de mise en œuvre du projet .....	30
2.2. Composantes du projet .....	31
2.2.1. Composante 1 .....	31
<i>Ciblage des bénéficiaires.</i> .....	31
<i>Insertion des bénéficiaires dans leur parcours de relance et de croissance</i> .....	32
<i>Appui ciblé à la nutrition et à l'autonomisation des femmes</i> .....	34
<i>Appui à la transhumance responsable</i> .....	34
2.2.2. Composante 2 .....	35
<i>Déploiement des mécanismes financiers.</i> .....	35
<i>Promotions des alliances agrégatives ou partenariat producteurs, privé, public (4P), pour assurer la connexion des bénéficiaires aux marchés des biens et services et des produits.</i> .....	38
<i>Renforcement des infrastructures de marché</i> .....	40
2.2.3. Composante 3 .....	40
<i>Capacitation du MESA et des ministères partenaires</i> .....	40
<i>Appui institutionnel ciblé sur le genre et la jeunesse</i> .....	41
<i>Capacitation des organisations de producteurs et de la société civile</i> .....	41
<i>Coordination et gestion du projet</i> .....	42
III- CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL.....	44
3.1 Cadre politique pertinent à la mise en œuvre du PEAJ .....	44
3.1.1 Politique encadrant la lutte contre la pauvreté en RCA .....	44
3.1.2 Politique de la protection de l'environnementale et du climat.....	44
3.1.3 Politiques en matière de la promotion de l'agriculture et l'élevage .....	45
3.1.4 Politique de l'eau et de l'assainissement.....	46
3.1.5 Politique de la santé et de l'hygiène du milieu .....	46
3.1.6 Politique de la décentralisation.....	47
3.1.7 Politique foncière d'accès aux terres.....	48
3.1.8 Politique nationale de promotion jeunesse de 2eme génération (PNPJ-2) .....	48
3.1.9 Politique Nationale de Promotion de l'Egalite et de l'Equité du Genre (PNEEG) .....	48
3.2 Cadre juridique national et international applicables au projet .....	50
3.2.1 Conventions, traités et accords internationaux en lien avec le PEAJ .....	50
3.2.2 Instruments juridiques nationaux de la protection environnementale.....	54
3.2.2.1 La Constitution du 30 mars 2016.....	54
3.2.2.2 Loi n° 07.018 du 28 décembre 2007 portant Code de l'environnement .....	54
3.2.2.3 Loi n° 63-441 du 9 janvier 1964 portant Domaine National .....	54
3.2.2.4 Loi n° 08.022 du 17 octobre 2008 portant Code Forestier.....	55
3.2.2.5 Loi n° 03.04 du 20 janvier 2003 portant Code d'hygiène.....	55
3.2.2.6 Loi n° 06 001 du 12 avril 2006 portant Code de l'eau .....	56
3.2.3 Lois relatives aux Collectivités Locales de la RCA .....	56
3.2.3.1 Loi n° 06.002 du 10 mai 2006 portant Charte Culturelle.....	57
3.2.4 Instruments juridiques de la protection sociale .....	57

3.2.4.1 Loi n° 09.004 du 29 janvier 2009 portant Code du travail .....	57
3.2.4.2 La Loi N°06.035 du 28 décembre 2006, portant Code de la Sécurité Sociale .....	57
3.2.4.3 Loi n° 20.016 du 15 juin 2020 portant Code de protection de l'enfant .....	58
3.2.4.4 Loi n° 16.004 du 24 novembre 2016 instituant la parité entre les hommes et les femmes .....	58
3.2.4.5 Loi n° 06.030 du 12 septembre 2006 fixant les droits et obligations des personnes vivant avec le VIH .....	59
3.2.4.6 Loi n°10.001 du 6 janvier 2010 portant Code Pénal .....	59
3.2.4.7 Loi n°06.032 du 15 décembre 2006 relative à la protection de la femme contre les violences .....	59
3.2.5 Instruments juridiques encadrant le développement rural (élevage et agriculture) .....	60
3.2.6 Bonnes pratiques environnementales promues en RCA .....	60
3.2.7 Normes environnementales et sociales du FIDA (PESEC) .....	60
3.3 Cadre institutionnel de la mise en œuvre du projet .....	63
3.3.1. Ministère en charge de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) .....	63
3.3.2. Autres institutions impliquées dans la gestion E&S du Projet .....	64
3.3.3. Evaluation des capacités des acteurs impliqués dans la mise en œuvre E&S .....	67
IV- CONTEXTE BIOPHYSIQUE ET SOCIOECONOMIQUE DE LA ZONE D'INTERVENTION DU PROJET .....	69
4.1 Caractéristique globale du milieu humain du PEAJ .....	69
4.1.1. Zone d'intervention du projet (ZIP) .....	69
4.1.2 Profil administratif, démographique et territorial de la ZIP .....	69
4.1.2.1 Organisation politique et administrative .....	69
4.1.2.2 Indicateurs démographiques et territoriales .....	71
4.1.3 Principaux traits socio-économiques des préfectures du PEAJ .....	75
4.1.3.1 Principales activités socio-économiques par préfecture .....	75
4.1.3.2 Poids économique et sociale (Importance) de l'élevage en RCA .....	76
4.1.3.3 Moyen de transports et de communication sur l'ensemble de la ZIP .....	77
4.1.4. Défis et opportunités pour les jeunes hommes et femmes .....	77
4.1.5. Défis et opportunités rencontrés par les minorités .....	78
4.2. Milieu biophysique caractéristique de la ZIP .....	79
4.2.1. Conditions climatiques et zones agro écologiques .....	79
4.2.2. Variations climatiques enregistrées .....	80
Températures .....	80
Pluviométrie .....	80
Evolution du climat .....	82
4.2.3 Biodiversité et occupation du sol .....	83
Condition agro écologique global .....	83
Occupation du sol dans la ZIP du PEAJ .....	83
4.3. Enjeux environnementaux, sociaux et climatiques .....	84
4.3.1. Enjeux environnementaux et sociaux .....	84
4.3.2. Enjeux climatiques .....	84
V- CONSULTATION DU PUBLIC .....	86
5.1. Approche méthodologique pour la consultation du public .....	86
5.2. Résultats de la consultation du public .....	87
5.3. Images des consultations publiques .....	93
VI- IMPACTS/RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX POTENTIELS .....	94
6.1. Principales activités sources d'impacts négatifs .....	94
6.2. Impacts positifs .....	94
6.2.1. Impacts positifs sur le milieu biophysique .....	95
6.2.1.1. Impacts positifs sur les ressources naturelles .....	95
6.2.1.2. Impacts positifs sur les sols .....	95
6.2.2. Impacts positifs sur le milieu humain, social et économique .....	95
6.3. Impacts négatifs/risques liés à la mise en œuvre du projet .....	99
6.3.1. Impacts/risques environnementaux liés au renforcement de la production et de la productivité des chaînes de valeur de l'élevage et de l'agriculture .....	99
6.3.1.1 Impacts/risques liés au développement des chaînes d'approvisionnement locales inclusives et sensibles à la nutrition .....	99
6.3.2 Impacts/risques négatifs liés aux activités de promotion d'une gestion durable et responsable de la transhumance .....	102
6.3.3. Impacts/risques négatifs liés à la Promotion de l'accès durable aux services financiers et renforcement des liens avec le marché .....	103
6.3.4. Impacts/risques négatifs liés à la mise en œuvre des activités de renforcement institutionnel et de coordination du projet .....	105
6.3.5 Risque liés à l'insécurité dans la zone d'intervention du projet .....	106

6.3.6 Impacts cumulatifs .....	106
<b>VII- PLAN CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE .....</b>	<b>107</b>
7.1. Processus de classification environnementale et sociale des sous-projets du PEAJ .....	107
7.2. Mesures d'évitement et d'atténuation des impacts et risques environnementaux et sociaux .....	114
7.3. Plan de suivi environnemental de la mise en œuvre du projet.....	122
7.3.1 Niveaux de suivi environnemental .....	122
7.3.2 Indicateurs du suivi .....	123
7.4. Dispositif institutionnel de mise en œuvre du cadre de gestion environnemental et social .....	125
7.4.1 Unité Nationale de Coordination (UNC).....	125
7.4.2 Direction Générale de l'Environnement (DGE) .....	126
7.4.3 Direction Générale des Services Vétérinaires (DGSV) du MESA .....	127
7.4.4 ANDE .....	127
7.4.5 FNEC .....	127
7.4.6 ANGAC.....	127
7.4.7 Comité National de Pilotage Mixte des projets (CNPM) .....	127
7.4.8 Préfectures, sous-préfectures et mairies .....	127
7.4.9 Mission de contrôle .....	128
7.4.10 Entreprises en charge des travaux.....	128
7.4.11 Organisations de la société civile et organisations communautaires de base .....	128
7.4.12 Autres institutions .....	128
7.4.13 FIDA .....	128
7.5. Dispositif de renforcement de capacités .....	130
7.6. Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP) .....	131
7.6.1. Méthodologie d'élaboration du PEEP .....	131
7.6.2. Identification et analyse des PEEP .....	132
7.6.2.1 Parties prenantes touchées par le projet .....	132
7.6.2.2 Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables .....	133
7.6.2.3 Autres parties concernées .....	133
7.6.3 Analyse du niveau d'intérêt et de pouvoir des parties prenantes .....	135
7.6.3.1. Niveau d'implication des parties prenantes .....	135
7.6.3.2 Résultats de l'analyse du niveau d'implication des parties prenantes.....	135
7.6.3.3 Résultats de l'analyse du niveau d'intérêt et de pouvoir des parties prenantes.....	136
7.6.4 Stratégie de mobilisation des parties prenantes .....	140
7.7. Mécanisme de gestion des plaintes (MGP).....	147
7.7.1 Objectifs du MGP .....	147
7.7.2 Procédure de gestion des plaintes .....	147
7.7.2.1 Typologies des plaintes.....	147
7.7.2.2 Mécanismes de traitement et gestion des plaintes proposés.....	148
7.7.2.3. Mise en place et description des comités .....	148
7.7.2.4 Procédure de traitement des plaintes.....	149
7.7.2.5 Mise en œuvre .....	151
7.7.2.6 coûts de mise en œuvre du MGP .....	151
7.8. Synthèse du cadre de gestion environnementale et sociale et coûts associés.....	152
<b>VIII- CONCLUSION.....</b>	<b>74</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>75</b>
<b>WEBOGRAPHIE .....</b>	<b>76</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>78</b>
Annexe 1: Matrice ESCMP.....	79
Annexe 2: Environmental and Social Safeguards Screening Checklist .....	75
Environmental and Social Safeguards Classification: Substantial .....	75
Climate Risk Classification: High.....	80
Annexe 3 : Modèle type des outils du screening E&S du PEAJ .....	82
Annexe 4 : Modèle des Termes de référence type (TDRs) pour les EIES .....	84
Annexe 5 : Outils du Mécanisme de Gestion des Plaintes du PEAJ .....	86
Annexe 6 : Cahier des clauses environnementales et sociales .....	96
Annexe 7 : Termes de références de la mission de rédaction du CGES .....	105
Annexe 8 : Listes des personnes consultées (sur fichier séparé) .....	108

Annexe 9 : Exemples de procès verbales des consultations publiques et TDRs de la mission de terrain (sur fichier séparé).....108

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Typologie des cibles du PEAJ .....	30
Tableau 2 : Filières appuyées selon la catégorie de cibles .....	32
Tableau 3: Récapitulatif des Conventions et autres Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME) applicables au projet .....	50
Tableau 4 : Normes PESEC et pertinence pour le PEAJ .....	62
Tableau 5: Institutions impliquées dans la gestion E&S du PEAJ .....	64
Tableau 6: Profil administratif, démographique et territoriale des préfectures du PEAJ	71
Tableau 7: Analyse du secteur élevage .....	77
Tableau 8: Niveau de risque, défis et opportunités par les jeunes hommes et femmes ..	78
Tableau 9: Superficie, localisation et paramètres climatiques des zones agroécologiques .....	80
Tableau 10: Conséquences et impacts aléas sur ressources.....	85
Tableau 11 : Synthèse de la consultation du public (perceptions, craintes et préoccupations, recommandations).....	88
Tableau 12: Consultations publiques préfectorales .....	93
Tableau 14 : Impacts positifs détaillés selon les composantes du projet.....	97
Tableau 15 : Impacts/risques généraux liées aux équipements de production .....	100
Tableau 16 : Synthèse des impacts négatifs liés aux activités de promotion de techniques climato intelligentes .....	101
Tableau 17 : Synthèse des impacts/risques négatifs liés aux activités de relance de la transhumance.....	102
Tableau 18 : Synthèse des impacts/risques liés à la réalisation/réhabilitation d'infrastructures marchandes résilientes .....	104
Tableau 19 : Sous-projets par composantes et esquisse de catégorisation environnementale .....	108
Tableau 20 : Suivi environnemental des composantes de l'environnement.....	123
Tableau 21 : Exemples d'indicateurs à suivre par l'entreprise et le bureau de contrôle .....	125
Tableau 22: Synthèse du dispositif institutionnel de mise en œuvre du CGES.....	129
Tableau 23 : Programme de renforcement de capacités et coûts associés .....	130
Tableau 24 : Parties prenantes au PEAJ .....	134
Tableau 25 : Niveau et degré d'implication des parties prenantes .....	136
Tableau 26 : Analyse du pouvoir et de l'intérêt des parties prenantes.....	137
Tableau 27 : Coûts de mise en œuvre du Plan d'engagement des parties prenantes ...	145
Tableau 28 : Synthèse des coûts du MGP .....	151
Tableau 29: Liste des sous-projets ou activités devant potentiellement faire l'objet d'études d'impact environnemental.....	152
Tableau 30 : Synthèse des coûts du CGES.....	154

## LISTE DES FIGURES

Figure 1: Zones d'intervention du PEAJ, des projets PREPAS & PRAPAM, et de localisation des 8 préfectures .....	29
Figure 2 : Sept phases du modèle de progression .....	32
Figure 3: Localisation des préfectures couvertes par le PEAJ.....	69
Figure 4: Carte de la répartition des principales spéculations en RCA .....	76
Figure 5: Zones climatiques et précipitations moyennes annuelles par le PEAJ .....	79
Figure 6: Anomalies et tendances des températures moyennes dans quelques stations	81
Figure 7: Evolution des précipitations dans les préfectures du PEAJ entre 1999 à 2022	81
Figure 8: Evolution des précipitations dans les préfectures du PEAJ entre 1999 à 2022	82
Figure 9: Evolution des températures entre 1990 à 2020 dans préfectures du PEAJ.....	82
Figure 10: Carte d'occupation du sol des préfectures du projet PEAJ .....	83
Figure 11: Pourcentage des classes d'occupation du sol en (ha).....	84
Figure 12 : Procédure de gestion environnementale des projets .....	111

## **SIGLES ET ACRONYMES**

**ACDA** = Agence Centrafricaine pour le Développement de l'Agriculture

**AGR** = Activité Génératrice de Revenu

**AME** : Accords Multilatéraux sur l'Environnement

**ANDE** : Agence Nationale du Développement de l'Elevage

**ANEA** : Agence nationale de l'eau et de l'assainissement

**ANGAC** : Association Nationale des Groupements d'Aviculteur de Centrafrique

**ARSEA** : Agence de régulation du secteur de l'eau et de l'assainissement

**AVEC** : Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit

**CBLT** : Commission du Bassin du Lac Tchad

**CC** : Changement Climatique

**CCNUCC** : Convention Cadre des Nations Unis sur les Changements Climatiques

**CDB** : Convention sur la Diversité Biologique

**CDN** : Contribution Déterminée National

**CEMAC** : Communauté Economique et monétaire d'Afrique centrale

**CGES** : Cadre de Gestion Environnementale et Sociale

**CICOS** : Commission internationale du Congo-Oubangui-Sangha

**CLPR** : Comité Local de Paix et de la Réconciliation

**CNMSAN** : Comité National Multisectoriel de Sécurité Alimentaire et de Nutrition

**CNOP CAF** : Concertation Nationale des Organisations Paysannes de Centrafrique

**CNPM** : Comité National de Pilotage Mixte des projets

**CNSS** : Caisse Nationale de Sécurité Sociale

**COMIFAC** : Commission des Forêts d'Afrique centrale

**COPA** : Coopérative des Pisciculteurs et Aquaculteurs de Bangui et ses Environs

**COVID 19** : Corona Virus 19

**CSE** : Centre de Suivi Ecologique

**DGE** : Direction Générale de l'Environnement

**DGH** : Direction General de l'Hydraulique

**DGSV** : Direction Générale des Services Vétérinaires

**DIRCAB** : Directeur de Cabinet

**DPA** : Document de Politique Agricole

**DR TP** : Directeur Régional des Travaux Publics

**DREDD** : Directions Régionales de l'Environnement et du Développement Durable

**EAS** : Exploitation et Abus Sexuels

**EE**: Evaluation Environnementale

**EIES** : Etude d'Impact Environnemental et Social

**EIESA** : Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie

**EIESS** : Etude d'Impact Environnemental et Social Sommaire

**EPI** : Equipment de Protection Individuelle

**ESSS** : Environnementales, Sociales, Santé et Sécurité

**FAO** : Food and Alimentation organization

**FIDA** : Fonds International du Développement Agricole

**FM** = Fédération des maraichers

**FNEC** = Fédération Nationale des éleveurs Centrafricains

**FNPAC** : Fédération National des pêcheur et aquaculteur de Centrafrique

**GES** : Gaz à Effet de Serre

**GIE** : Groupements d'Intérêt Economique

**GIP** : Groupement d'Intérêt Professionnel

**GPF** : Groupements de Promotion Féminine

**HS** : Harcèlement Sexuel (HS)

**ICASSES** : Institut Centrafricain

**ICRA** : Institut Centrafricain de Recherches Agricoles

**IEC** : Informer, Eduquer et Conscientiser

**IFP** : Institution Financière Partenaire

**IST** : Infection Sexuellement Transmissible

**JPN** : Jeunesses Pionnière Nationale

**MATDDL** : Ministère chargé de l'Administration du Territoire, de la Décentralisation et du Développement Local

**MDERH** : Ministère chargé du Développement de l'Énergie et des Ressources Hydrauliques.

**MDP** : Mécanisme du Développement Propre

**MEDD** : Ministère en charge de l'Environnement et du Développement Durable

**MEFCP** : Ministère chargé des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche

**MEFP** : Maison de l'Enfant et de la Femme Pygmée

**MENPT** : Ministre chargé de l'économie numérique, des postes et télécommunications

**MESA** : Ministère de l'Élevage et de la Santé Animale

**MESA** : Ministère en charge de l'Élevage et de la Santé Animale

**MGP** : Mécanisme de Gestion des Plaintes

**MINUSCA** : Mission International des Nations Unies pour la Sécurité en Centrafrique

**MPGPFFE** : Ministre chargé de la promotion du Genre, de la protection de la femme, de la famille et de l'enfant

**MPJSEC** : Ministre chargé de la promotion de la jeunesse, des sports et de l'éducation civique

**MPMEPSP** : Ministre chargé des petites et moyennes entreprises et de la promotion du secteur privé

**MSPP** : Ministère chargé de la Santé Public et de la Population

**MSPP** : Ministère en charge de la Santé Publique et de la Population

**MTEPS** : Ministère chargé du Travail, de l'Emploi et de la Protection Sociale

**MURFVH** : Ministre chargé de l'Urbanisme, de la réforme foncière, de la ville et de l'Habitat

**NTIC** : Nouvelle technologie de l'information et de la Communication

**OARHA** : Office Autonome chargé de la Réglementation de l'Hygiène et de l'Assainissement

**OFCA** : Organisation des Femmes Centrafricaines

**OIT** : Organisation Internationale du Travail

**ONFR** : Organisation Nationale des Femmes Rurales

**OSC** : Organisations de la Société Civil

**PA** : Peuples autochtones

**PADECAS** : Projet d'Appui au Développement des Chaînes de valeurs Agricoles dans les Savanes

**PAM**: Programme Alimentaire Mondiale

**PARSANKO** : Projet d'Appui à la Résilience et à la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle dans les Préfectures de la Kemo et de la Ouaka

**PEAJ** : Projet Elevage et d'Appui aux Jeunes

**PEPP** : Plan d'Engagement des Parties Prenantes

**PESEC** : Procédures d'Evaluation Sociale, Environnementale et Climatique

**PGDRNE** : Plateformes de Gestion Durable des Ressources Naturelles et de l'Environnement

**PGES** : Plan de Gestion Environnementale et Sociale

**PIB** : Produit Intérieur Brut

**PID** : Plan Intérimaire de Développement

**PNA** : Plan National Initial d'Adaptation aux changements climatiques en RCA

**PNDE** : Politique nationale de développement de l'élevage

**PNDS** : Plan National de Développement Sanitaire

**PNNEG** : Politique Nationale de Promotion de l'Egalite et de l'Equité du Genre

**PNIASAN** : Programme National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle

**PNPJ-2** : Politique nationale de promotion jeunesse de 2eme génération

**PRAPAM** : Projet de Renforcement de la Productivité et de l'accès aux marchés des Produits agropastoraux dans les savanes

**PREPAS** : Projet de relance de la production agropastorale dans les savanes **PREVES** :  
Projet de relance des cultures vivrières et du petit élevage dans les savanes

**PTSS** : Plan de Transition du Secteur de la Santé

**RAF** : Responsable Administratif et Financier

**RCA** : République Centrafricaine

**RCPCA** : Plan national de relèvement et de consolidation de la Paix en RCA

**REPALCA** : Réseau des Populations Autochtones et Locales de Centrafrique

**RGPDH** : Récentment General de la Population et développement Humain

**RN** : Route Nationale

**RSE** : Spécialiste en suivi-évaluation

**SAO** : Substances Appauvrissant la couche d'Ozone

**SEBC** : Spécialistes en Environnement des Bureaux de Contrôle

**SEC** : Sociale, Environnementale et Climatique

**SEGA** : Société d'Elevage et de gestion des Abattoirs

**SP** : Sous- préfet ou Sous-Préfecture

**SPM** : Spécialiste en Passation de Marchés

**SR** : Santé de Reproduction

**SSE** : Suivi et Surveillance Environnemental

**SSP** : Soins de Santé Primaires

**SSSG** : Spécialiste en Sauvegarde Sociale et Genre

**UGP** : Unité de gestion du Projet

**UNC** : Unité Nationale de Coordination

**VIH** : Virus d'Immuno-Déficiência Humaine

**SIDA** : Syndrome d'Immuno- Déficiência Acquisé

**ZIP** : Zone d'Intervention du projet

## RESUME EXECUTIF

Le Projet Elevage et Appui aux Jeunes (PEAJ) va accompagner la reprise des activités des populations centrafricaines affectées par les différentes crises (insécurité, COVID, guerre en Ukraine) dans les secteurs productifs vitaux, en particulier l'élevage. Le Pays est encore largement tributaire des importations de produits agricoles et d'élevage, minant le tissu économique local. Ce projet contribuera à créer davantage d'opportunités aux jeunes, aux femmes et aux acteurs en amont et en aval des chaînes de valeur de l'élevage.

Après plusieurs épisodes de crises, la situation sécuritaire se traduisant par un nombre très important de réfugiés tant à l'extérieur (Cameroun, Tchad pour l'essentiel) et à l'intérieur du pays empêche le développement des secteurs productifs particulièrement l'agriculture et l'élevage.

En 2022, le FIDA et le gouvernement de la République Centrafricaine ont entamé le processus d'identification et de formulation du projet PEAJ. L'un des principaux problèmes que ce projet veut résoudre est celui de la décapitalisation des ménages ruraux et autres acteurs des chaînes de valeur. Il s'agit d'aider les différents acteurs à reconstituer leurs moyens d'existence et de contribuer à la relance des économies rurales, et à la sécurité alimentaire. Le projet s'appuiera sur les expériences des projets antérieurs et actuels pour mieux développer les services qui répondent aux besoins des petits producteurs. Cette nouvelle initiative a pour objectif de développement de « d'améliorer les moyens de subsistance et de renforcer la résilience économique et climatique, ainsi que la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations cibles. Les impacts attendus sont les suivants : 80 % des ménages accompagnés déclarent une augmentation de leurs revenus ; et l'état nutritionnel et la résilience au changement climatique, des ménages soutenus dans les zones du projet sont améliorés ».

Il est à noter que les activités du PEAJ pourraient avoir des impacts négatifs sur l'environnement, le milieu humain et socio-économique. Compte tenu de ses potentiels impacts, le projet a été classé par le FIDA à risque « substantiel » sur le plan environnemental et social, d'où la nécessité d'élaborer un Cadre de Gestion Environnementale, Sociale et Climatique qui donne les grandes lignes de la gestion de ces impacts à travers l'application des politiques environnementales du pays et du FIDA.

### - Présentation succincte du PEAJ

Le PEAJ couvrira 8 préfectures : les quatre préfectures où le PREPAS et le PRAPAM interviennent déjà : (1) Nana-Mambéré, (2) Ombella Mpoko, (3) Ouham-Pende, (4) Lobaye ; et il sera étendu à 4 nouvelles préfectures du COSOP: (5) Kemo ; (6) Ouham ; (7) Ouaka ; et (8) Nana-Gribizi pour atteindre de nouveaux bénéficiaires. Cette zone d'intervention couvre cinq des sept grandes communes d'élevage du pays à savoir les Communes d'élevage de Kouï dans l'Ouham Pendé, de Niem-Yellewa et de Gaudrot dans la Nana Mambéré, de l'Ombella Mpoko et de Ouro-Djafun dans la Ouaka et est couverte par de vastes étendues de savanes denses, offrant ainsi d'énormes potentialités pour l'élevage extensif. C'est une zone qui comprend à la fois les agro-éleveurs sédentaires et les éleveurs transhumants (dont les Peulhs Mbororo), ainsi que la population pygmée Aka/ Bayaka (dans la Lobaye).

L'objectif du projet est « d'améliorer les moyens de subsistance et de renforcer la résilience économique et climatique, ainsi que la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations cibles. Les impacts attendus sont les suivants : 80 % des ménages accompagnés déclarent une augmentation de leurs revenus ; et l'état nutritionnel et la

résilience au changement climatique, des ménages soutenus dans les zones du projet sont améliorés.

Le projet cible les ménages pauvres (pratiquants ou non des activités économiques dans le secteur de l'élevage), économiquement et socialement vulnérables, notamment ceux en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Au total, le PEAJ devrait toucher 30 000 ménages, soit l'équivalent de 180 000 bénéficiaires. Au moins 40 % des bénéficiaires du projet seront des femmes et 40 % des jeunes.

#### - Composantes du projet

Le PEAJ est structuré en trois composantes complémentaires :

**Composante 1 :** *Amélioration de la productivité et de la production de chaînes de production de bétail et de miel résilientes, sensibles à la nutrition et inclusives des personnes vulnérables.* Les principales activités de cette composante concernent le ciblage et l'appui organisationnel et insertion des bénéficiaires dans un parcours de croissance avec entre autres des soutiens ponctuels à la consommation pour les très vulnérables, l'accès à des services financiers adaptés à leurs besoins, la reconstitution ou le renforcement de leur capital productif, l'accès aux services de mise en marché, l'accès à des services non financiers en termes de formations sur les techniques de production, l'éducation financière, la gestion entrepreneuriale, la création d'associations d'entraide, l'animation et le coaching, etc. Il s'agit également de promouvoir l'accès des bénéficiaires aux ressources productives pour les filières ciblées avec la mise à disposition de kits, la formation ; et aux techniques climato-intelligentes pour améliorer la résilience aux effets des changements climatiques. Le projet appuiera aussi les ménages vulnérables à travers des interventions axées sur la prévention et la consolidation de la résilience nutritionnelle grâce à la mise en place de clubs de nutrition, des campagnes d'information, de communication, de sensibilisation-éducation nutritionnelle, des formations sur la protection de l'environnement, l'hygiène et l'assainissement du cadre de vie, et des démonstrations culinaires etc.

**Composante 2 :** *Promotion d'un accès durable à des services financiers adaptés et renforcement des liens commerciaux.* Cette composante vise l'amélioration de l'accès des cibles à des services financiers, à la valorisation/transformation des produits d'élevage et d'apiculture ainsi que l'accès aux marchés. Le projet mettra en place deux mécanismes financiers, notamment un système de coupons pour l'acquisition de kits couplé à des transferts monétaires alimentaires au profit des personnes très vulnérables ; et un mécanisme de crédit tripartite (durable) à coûts et risques partagés. Les activités se traduiront en d'autres termes par des subventions intelligentes à la production, couplés à un transfert monétaire alimentaire à durée déterminée ; le financement d'entreprises spécialisées qui sont des acteurs dans les maillons de production, le renforcement de capacités techniques des acteurs ; l'appui au développement des filières. Enfin les infrastructures de marché seront promues et des relations de partenariat équitables encouragées entre les petits producteurs organisés en groupes, et les autres acteurs des chaînes d'approvisionnement locales.

**Composante 3 :** *Renforcement des capacités, coordination et gestion du projet.* Pour le secteur public, il s'agit du Ministère de l'Élevage et de la Santé Animale (MESA) et d'autres ministères comme ceux en charge de la nutrition, du genre, du numérique, etc. Pour les organisations bénéficiaires, il s'agit de la FNEC et de l'ANGAC qui sont des partenaires stratégiques du projet. Dans cette composante, l'accent est mis sur le renforcement des capacités opérationnelles, ainsi que la numérisation comme moyen de renforcer la

transparence et d'améliorer l'efficacité. En d'autres termes, il s'agit d'un ensemble d'appuis institutionnels (renforcement des capacités institutionnelles et du cadre réglementaire du secteur de l'élevage) destinés aux structures de l'Etat pour les amener à exercer leurs rôles. Elle fixe également les organes de gouvernance et de coordination du projet. Les principales activités sont : appui à la réforme du Ministère de l'élevage avec notamment l'élaboration du plan d'investissement du secteur de l'élevage, basé sur les instruments de politique, l'élaboration de textes visant à l'amélioration du cadre réglementaire, le renforcement du système de suivi-évaluation du Ministère. Des formations seront également dispensées aux cadres des institutions politiques et organisations professionnelles sur diverses thématiques comme instruments de politique, chaînes de valeur et systèmes institutionnels ; subventions intelligentes ; gestion axée sur les résultats...

Dans cette composante, le projet renforcera les équipements du MESA à travers la réhabilitation du centre de formation en alphabétisation, la construction de bureaux, la réhabilitation de qualité et bromatologie, la mise en place d'un parc numérique, le câblage du réseau internet et la mise en place d'un portail pour le MESA, etc. Les organisations de producteurs seront également renforcées pour qu'elles soient plus aptes à fournir des services d'ingénierie sociale et qu'elles disposent des infrastructures nécessaires à leurs activités comme la mise à disposition de dépôts pharmaceutiques, de bureaux etc.

#### **- Ancrage institutionnel et coordination du projet**

Une Unité Nationale de Coordination (UNC) placée sous la tutelle du MESA sera mise en place et accomplira les fonctions critiques de gestion fiduciaire (passation des marchés, gestion financière), planification, contractualisation avec les prestataires, suivi des activités, rapportage, évaluation, suivi de la gestion environnementale et sociale, appui au fonctionnement durable des clusters promus, suivi du système digital, gestion des savoirs et capitalisation. Elle disposera d'un personnel dédié travaillant à temps plein et des fonctions externalisées.

Sur le terrain, l'UNC sera représentée par trois antennes (Bouar et Sibut et Bosangoa) dont le mandat est d'assurer le suivi des actions de mise en œuvre conduites par les prestataires. Pour la mise en œuvre des activités, le projet signera des contrats de mise en œuvre avec les prestataires suivants :

- La FNEC pour la mise en œuvre du modèle de progression économique des vulnérables dans les chaînes de valeur d'élevage et d'apiculture en général ;
- L'ANGAC pour la mise en œuvre du modèle dans les filières œuf et poulet de chair ;
- L'ANDE pour les services de formation-vulgarisation, et les services vétérinaires aux bénéficiaires ;
- La FAO ou un autre prestataire pour l'éducation nutritionnelle ;
- Un opérateur international pour la digitalisation ;
- Les institutions de financement pour le mécanisme financier (tripartite et bipartite) à coûts et risques partagés ;
- Une agence de téléphonie mobile pour les transferts monétaires....

#### **- Gouvernance du projet**

Un comité de pilotage inclusif pour les acteurs du secteur public et du secteur privé sera mis en place sous la présidence du Ministre de l'Élevage.

## **Cadre politique, juridique et institutionnel**

Le cadre politique pertinent pour le PEAJ est marqué par un certain nombre de plans, stratégies dont les plus saillants sont : Politique encadrant la lutte contre la pauvreté en RCA ; la politique de la protection de l'environnement et du climat dont les principaux documents stratégiques sont : Le Plan National Initial d'Adaptation aux changements climatiques en RCA (PNA), La Contribution Déterminée Nationale (CDN). Concernant les secteurs de l'agriculture et de l'élevage la politique de l'Etat centrafricain est marqué par le Programme National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN), la Politique nationale de développement de l'élevage (PNDE), le Document de Politique Agricole (DPA). D'autres politiques sont également pertinentes pour le projet en particulier : la Politique de l'eau et de l'assainissement, la Politique de la santé et de l'hygiène du milieu, la politique de l'hygiène, la Politique de la décentralisation, la Politique foncière d'accès aux terres, Politique nationale de promotion jeunesse de 2eme génération (PNPJ-2), la Politique Nationale de Promotion de l'Egalite et de l'Equité du Genre (PNEEG). Ce cadre politique est complété d'un arsenal juridique qui encadre les interventions. Pour le PEAJ, les principaux instruments juridiques applicables sont :

- Protection de l'environnement: La Constitution du 30 mars 2016, la Loi n° 07.018 du 28 décembre 2007 portant Code de l'environnement, la Loi n° 63-441 du 9 janvier 1964 portant Domaine National de la République Centrafricaine, la Loi n° 08.022 du 17 octobre 2008 portant Code Forestier de la République Centrafricaine, la Loi n° 03.04 du 20 janvier 2003 portant Code d'hygiène de la République Centrafricaine, la Loi n° 06 001 du 12 avril 2006 portant Code de l'eau de la République Centrafricaine, Lois relatives aux Collectivités Locales de la RCA, Loi n° 06.002 du 10 mai 2006 portant Charte Culturelle de la République Centrafricaine.
- Protection sociale : on peut citer entre autres Loi n° 09.004 du 29 janvier 2009 portant Code du travail de la République Centrafricaine, La Loi N°06.035 du 28 décembre 2006, portant Code de la Sécurité Sociale, Loi n° 06.032 du 15 décembre 2006 relative à la protection de la femme contre les violences en RCA etc.
- Développement rural en particulier l'Arrêté 020 portant création, organisation et fonctionnement du comité national multisectoriel de sécurité alimentaire et de nutrition (CNMSAN).

Par rapport aux normes du FIDA en matière de sauvegarde environnementale et sociale, la mise en œuvre du PEAJ devra se conformer à toutes les normes, sauf la huitième.

La RCA a adhéré aux conventions internationales sur le climat (liste non exhaustive) : Convention Cadre des Nations Unis sur les Changements Climatiques, Convention de Vienne, le Protocole de Montréal sur les Substances Appauvrissant la couche d'Ozone (SAO) de 1993 et les amendements en 2008/ Vienne. Elle adhère également aux convention sur la conservation des ressources naturelles, de protection du patrimoine culturel, sur la diversité biologique.

### **- Le milieu récepteur du projet**

Il correspond au territoire des 8 préfectures. Les principales activités socio-économiques sont l'agriculture (avec des spécificités locales) mais en majorité les cultures vivrières (manioc et bananes plantains dominants, maïs, arachide, sésame, macabo et courges etc.). On note également des activités industrielles (centrales hydroélectriques, exploitation

minière), ainsi que l'élevage qui participe à hauteur de 15% du PIB et qui occupe 45% du PIB agricole.

Le pays est caractérisé par une grande diversité climatique, allant d'une zone soudano-sahélienne à l'extrême nord, puis une zone soudano-guinéenne au nord, ensuite une zone guinéenne-forestière au sud et enfin une zone oubanguienne dans la partie centrale (Atlas - RCA, 1984). Les conditions climatiques dans la zone du projet, et plus généralement en Centrafrique, sont associées aux mouvements atmosphériques qui régissent le mécanisme des précipitations en Afrique centrale.

Les différentes études mettent en évidence une diminution significative d'environ 20 mm des précipitations annuelles ce qui montre l'importance de prendre des mesures pour atténuer les effets des changements climatiques et pour promouvoir des pratiques durables afin de préserver les ressources et de garantir la résilience des communautés locales face à ces défis. Les températures sont en hausse et témoignent de la réalité d'un réchauffement climatique en cours, avec des conséquences potentiellement significatives sur les écosystèmes et les activités humaines dans ces régions.

La République centrafricaine dispose de ressources naturelles relativement abondantes et des conditions agro écologiques généralement favorables. Ce potentiel renferme (i) un climat favorable à une agriculture pluviale avec des cycles culturels relativement longs ; (ii) des terres arables faiblement exploitées sur près de 15 millions d'hectares dont environ 5% sont mises en culture chaque année ; et (iii) une superficie totale de terres de pâturage et de parcours estimée à 16 millions d'ha dont 9 millions d'ha seulement sont exploités par un cheptel de 3,7 millions de têtes de bovins.

#### **- Les enjeux environnementaux et climatiques**

Les enjeux environnementaux et climatiques qui déterminent la sensibilité de la zone d'intervention sont la présence de forêts équatoriales, objets de plusieurs conventions et textes sous régionaux et régionaux, la présence d'aires protégées couvertes par des conventions internationales dont : la réserve de biosphère de la Basse Lobaye (Lobaye) , la forêt classée de Ngotto (Lobaye), la zone humide Mbaéré-Boundingue (site Ramsar dans la Lobaye), la Réserve de faune de la Nana-Barya (Ouham), la Réserve de faune de Gribingui-Bamingui (Nana-gribizi) ainsi que des zones d'intérêt cynégétique. Ces enjeux sont également entre autres des aléas climatiques tels que les inondations, les feux de brousse, les variations de températures. Ils comprennent également des enjeux sociaux liés à la présence de minorités ethniques, de peuples autochtones qui méritent une attention particulière.

#### **- La consultation du public**

Elle a touché au total 497 personnes et plusieurs catégories d'acteurs (120 personnes représentant les autorités locales, cadres de ministères techniques, agences et institutions agissant dans le domaine de l'élevage, de l'agriculture, des services, de l'encadrement des minorités (peulh et Aka), de la gestion des questions liées au genre et des jeunes et 129 personnes représentant les retournées peulhs et les pygmées Aka). Les réunions publiques, les entretiens semi structurés et les focus groupes ont permis d'informer les acteurs sur le projet, de recueillir leur perception, leurs craintes, leurs avis et recommandations. La consultation du public a permis également d'évaluer les capacités des différents acteurs à mettre en œuvre les activités du projet, de mettre en relief leur

niveau de participation et d'avoir une idée des dispositifs à mettre en place pour la gestion des réclamations. Un focus est fait sur les peuples autochtones et les minorités ethniques.

Les principales préoccupations pour ce qui concerne les bénéficiaires directs toutes catégories confondues sont relatives au ciblage des bénéficiaires, au suivi des productions pour éviter les dépérissements dus aux méventes, au défaut de conservation des productions, à la non prise en compte des savoirs locaux, au mauvais dimensionnement et fonctionnement des infrastructures, à l'absence de suivi et d'encadrement technique pour pérenniser les acquis du projet.

Leurs recommandations sont entre autres la nécessité de vérifier lors du ciblage l'effectivité de l'engagement du bénéficiaire avant dotation et éviter les intermédiaires, la formation sur la gestion financière, la mise à disposition de races résistantes, ils recommandent aussi d'associer les autorités locales dans le suivi des activités du projet et de responsabiliser les communautés dans la gestion des infrastructures...

Pour les services techniques, les préoccupations sont leur non implication dans la mise en œuvre des actions de protection de l'environnement en particulier leurs services préfectoraux. Ils ont également souligné que certains projets n'ont pas de PGES ou que la mise en œuvre de ces PGES est réalisée par les projets eux sans prendre l'attache des Directions techniques.

Les recommandations formulées ont trait à la nécessité de les impliquer dans le suivi des projets, de renforcer les capacités des cadres des services techniques pour un bon suivi, contrôle et évaluation des projets, d'impliquer les organisations de la société civile surtout dans la sensibilisation et information de la population, de former les agents d'élevage pour aider les bénéficiaires à faire des plans d'affaires et à la comptabilité, d'accompagner les éleveurs dans l'amélioration de l'alimentation animale en tirant avantage de l'incorporation des produits locaux, en raison des coûts élevés des aliments importés...

Pour les peuples autochtones et minorités ethniques, les préoccupations sont l'accès à la terre, l'outillage rudimentaire, les conflits avec les voisins « bantous », le non accès à des infrastructures de base etc. Ces communautés très vulnérables recommandent au projet de soutenir l'intégration de leurs besoins dans la réforme foncière en cours et d'appuyer le plaidoyer pour leur accès à la terre, de les soutenir à avoir leurs propres groupements, d'intégrer leurs représentants dans les comités de ciblage des bénéficiaires....

#### **- Les impacts du projet**

Beaucoup d'impacts positifs sont attendus du projet notamment : la création d'emploi locaux et l'amélioration des conditions de vie, la reconstitution du capital productif des plus vulnérables et leur progression vers l'entrepreneuriat, l'autonomisation progressive des vulnérables et le renforcement des capacités, une meilleure structuration des filières, l'amélioration des relations entre agriculteurs et éleveurs, accès aux financements, le renforcement des capacités techniques et matériel des structures de l'Etat, etc...

Des risques/impacts négatifs pourront également surgir lors de la mise en œuvre. Ces impacts peuvent apparaître aux différents stades de mise en œuvre. Pendant le ciblage, des personnes vulnérables peuvent être exclues, de même le risque de choisir des personnes non engagées est bien réel. Les travaux auront également pour corolaire des risques de pollution des eaux, des sols et de l'air par des déchets divers, des conflits pour le recrutement de la main d'œuvre. Ces impacts peuvent s'accroître durant la phase de fonctionnement mais des impacts spécifiques aux activités d'un sous projet peuvent apparaître c'est le cas par exemple de la production de gaz à effet de serre par l'élevage,

la production de déchets divers y compris les déchets bio médicaux, la pression sur les ressources naturelles, la transmission de maladies du bétail, l'exacerbation des conflits entre agriculteurs et éleveurs. Les risques liés à l'insécurité dans certaines parties de la zone d'intervention sont à noter.

- **Le cadre de gestion environnementale et sociale**

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) décrit l'ensemble de procédures, dispositions à prendre pour assurer une prise en compte effective des impacts et risques environnementaux et sociaux qui pourrait découler de la mise en œuvre du projet. Il revient également sur le cadre institutionnel à mettre en place pour assurer la mise en œuvre de ces mesures, les actions de renforcement de capacités nécessaires ainsi que les coûts. Les sous-projets feront l'objet d'un screening environnementale et social en collaboration avec le Direction Générale de l'Environnement pour statuer sur la nécessité de réaliser des études environnementales supplémentaires. Des études d'impact environnementales et sociales seront conduites et des PGES spécifiques élaborés.

- **Mesures d'évitement et d'atténuation des impacts et risques environnementaux et sociaux**

Les mesures de gestion seront prises pour gérer les impacts du projet. Certaines sont données à titre indicatif.

Par rapport à l'accès des personnes vulnérables au projet (définition de cibles et choix des bénéficiaires) :

- Définir des critères objectifs de sélection des zones prioritaires d'intervention ;
- Divulguer les critères de sélection auprès des parties prenantes notamment au niveau des collectivités territoriales pour approbation et appropriation ;
- Impliquer effectivement des bénéficiaires dans l'identification des bénéficiaires ;
- Mettre en place avec l'appui des autorités locales, services déconcentrés, partenaires d'exécution et les représentants de communautés des comités d'identification des bénéficiaires ;
- Organiser des séances d'information des communautés sur le processus d'identification des bénéficiaires ;
- Organiser des séances d'information pour les communautés marginalisées (Aka) et les groupes ethniques (Peulh Mbororo).

Par rapport à la délimitation des couloirs de bétail ;

- Impliquer les organisation d'éleveurs et d'agropasteurs dans le choix des parcours de bétail ;
- Sensibiliser et informer les agriculteurs sur le processus de délimitation des couloirs ;
- Mettre place un cadre de concertation entre agriculteurs et éleveurs ;
- Impliquer les services techniques, les autorités préfectorales et communales dans le processus de délimitation des couloirs ;
- Promouvoir la culture fourragère et l'association agriculture-élevage ;
- Identifier et préserver les couloirs de migration de la faune sauvage ;
- Planifier et mettre en place des stratégies de gestion des pâturages qui tiennent compte des sites de nidification, de reproduction de la faune sauvage
- Mettre en place un programme de sensibilisation ;

- Mettre en place des mécanismes de gestion des conflits entre les différentes catégories d'acteurs ;
- Renforcer le contrôle sanitaire aux frontières ;
- Impliquer les forces de défense et de sécurité pour la protection des éleveurs et des communautés ;
- Fournir des kits prenant en compte la prophylaxie et la santé animale ;
- Former les bénéficiaires sur la santé animale et la sécurité alimentaire ;
- Mettre en place un système d'alertes sur les maladies ;
- Mettre en place des pharmacies vétérinaires.

Par rapport aux impacts liés à la mise en place des mécanismes financiers :

- Impliquer les communautés dans la désignation et le choix des bénéficiaires du projet ;
- Mettre en place des critères de ciblage des bénéficiaires en respectant les quotas définis de 40% de femmes et 40% de jeunes ;
- Renforcer les capacités des institutions financières sur les caractéristiques et besoins du secteur de l'élevage (aspect changement climatique et protection de l'environnement à prendre en compte) ;
- Soutenir la mise en place de mécanismes financiers adaptés aux chaînes de valeur ;
- Proposer des montants de transfert monétaire au moins équivalents aux montants proposés par organismes humanitaires ;
- Négocier avec les institutions financières des taux d'intérêt bas qui soient adaptés aux capacités financières des bénéficiaires ;
- Appuyer l'élaboration des règlements intérieurs des AVEC ;
- Appuyer la mise en place de dispositifs de contrôle de la gestion des fonds des AVEC ;
- Formaliser les dispositifs de gestion des réclamations au sein des AVEC et assurer leur diffusion ;
- Veiller au renouvellement des instances dirigeantes des AVEC.

#### - **Le suivi environnemental**

Le projet mettra en place un dispositif de suivi environnemental pour s'assurer de l'efficacité des mesures de gestion environnementale et surveiller les impacts résiduels. Plusieurs niveaux de suivi seront réalisés sur les sites (surveillance par les entreprises et les bureaux de contrôle) ; au niveau interne par les spécialistes en sauvegarde environnementale et sociale du projet et au niveau externe par la Direction Générale de l'Environnement.

#### - **Dispositif institutionnel de mise en œuvre du CGES**

La mise en œuvre du CGES s'effectuera sous la houlette de l'unité de coordination du projet qui travaillera en étroite collaboration avec les Directions techniques des Ministères en particulier la DGE, la DGSV et le CNPM ; également avec les partenaires de mise en œuvre : FNEC, ANDE, ANGAC mais aussi avec les autorités administratives déconcentrées et les collectivités locales. Elle implique aussi les entreprises qui vont exécuter les travaux et les bureaux de contrôle de travaux ainsi que les populations bénéficiaires.

#### - **Le renforcement des capacités**

Le projet mettra en place un plan de renforcement des capacités des différents acteurs. Pour une mise en œuvre efficiente des mesures de protection de l'environnement, les acteurs seront formés sur les thématiques suivantes : (i) Evaluation environnementale et sociale ;(ii) Protection de l'environnement ; (iii) Santé, hygiène et sécurité ; (iv) Mécanisme de gestion des plaintes ;(v) Suivi environnemental ; (vi) Genre.

#### - **L'engagement des parties prenantes au projet**

La participation et l'inclusion sociale des communautés sont au cœur de la conception du PEAJ. Pour garantir une base de relation solide, constructive et réactive essentielle à une bonne gestion des impacts environnementaux et sociaux du projet, l'engagement des parties prenantes au projet est essentiel. Le PEAJ a défini un PEPP qui permet de clarifier les enjeux majeurs afin de mieux gérer les intérêts, influences, préoccupations, et attentes des différentes parties prenantes au projet. Il permet également d'engager toutes les parties prenantes dans une dynamique de coopération pour permettre la mise en œuvre du projet et consolider la pérennisation des activités. Les méthodes, outils et techniques pour assurer l'engagement des parties prenantes sont entre autres :

- Les réunions ou assemblées publiques avec les communautés pour leur donner les bonnes informations sur l'exécution du projet ;
- Les focus groupes plus restreints que les assemblées et qui intéressent des groupes intéressés par les mêmes sujets ;
- Les réunions ou ateliers techniques avec les partenaires institutionnels ;
- Les entretiens individuels avec les autorités locales, les dirigeants locaux, les Directeurs et autres responsables institutionnels ;
- Les médias de masse (communiqués de presse, réunions et émissions radio ou télévisées, digital (site web) etc.).

Les axes de communication porteront sur (liste non exhaustive) : les priorités d'investissement, les critères de sélection (Préfecture, Communes, bénéficiaires, sous-projets éligibles), les mécanismes de financement ; les opportunités d'emplois, l'état d'avancement des activités du projet, les mesures de sauvegarde, la gestion des plaintes et autres réclamations, etc. Une attention particulière sera accordée aux peuples autochtones et aux minorités ethniques particulièrement vulnérables. Un plan d'actions spécifique est mis en place pour s'assurer de leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause.

#### - **Mécanisme de gestion des plaintes**

Malgré toutes les mesures de gestion environnementale et sociale qui seront mises en place par le projet, il peut arriver que des personnes, groupes de personnes, communautés se sentent mis à l'écart dans l'exécution des activités. Pour gérer les plaintes et préoccupations, le projet mettra en place un dispositif de gestion de plaintes. Ce mécanisme gèrera les demandes d'informations ou doléances, les plaintes liées à la gestion environnementale (par exemple mesures du CGES, acquisition des terres, conflits de propriété, etc.), les conflits liés aux prestations de services et les plaintes sensibles comme par exemple les violences basées sur le genre, les abus sexuels et le harcèlement sexuel.

#### - **Synthèse du CGES et coûts de mise en œuvre**

<b>Libellé</b>	<b>Unité</b>	<b>Nombre</b>	<b>Coûts unitaires</b>	<b>Coût total FCFA</b>
<b>Réalisation de screening environnementales</b>	Forfait	Forfait	-	15 000 000
<b>Réalisation d'études environnementales</b>				
1. EIES approfondies	Etude	3	15 000 000	45 000 000
2. EIESS	Etude	3	7 000 000	21 000 000
<b>Suivi environnemental</b>				
1. Suivi interne (projet)	Forfait	Forfait	-	79 000 000
2. Suivi externe (DGE/DRE	Forfait	Forfait	-	10 000 000
<b>Mise en œuvre de mesure environnementales et sociales</b>				
1. Mise en place de comités villageois d'identification des bénéficiaires (à discuter)	comité	8	1 000 000	8 000 000
2. Equipement en EPI	Forfait	Forfait	-	3 000 000
3. Reboisement compensatoire	superficies	Forfait	-	10 000 000
<b>Renforcement de capacités des acteurs</b>				
1. Formation en Evaluation environnementale (niveau central)	atelier	1	2 000 000	2 000 000
2. Formation en Evaluation environnementale (Préfecture)	atelier	8	2 000 000	16 000 000
3. Formation sur les notions de Protection de l'environnement	atelier	1	7 000 000	7 000 000
4. Formation en hygiène et sécurité (regrouper les acteurs dans 1 site)	atelier	1	5 000 000	5 000 000
5. Formation sur le MGP (niveau central)	Atelier	1	2 000 000	2 000 000
6. Formation sur le MGP (Préfectures)	Atelier	8	2 000 000	16 000 000
7. Formation sur le suivi environnemental (niveau central)	Atelier	1	2 000 000	2 000 000
8. Formation sur le suivi environnemental (Préfectures)	Atelier	8	2 000 000	16 000 000
9. Formation sur le Genre (niveau central)	Atelier	1	5 000 000	5 000 000

<b>Coûts de mise en œuvre du PEPP</b>				
1. Atelier de partage du PEPP (niveau préfectoral)	atelier	8	2 000 000	16 000 000
2. Atelier de partage du PEPP (niveau central)	atelier	1	2 000 000	2 000 000
3. Elaboration du plan de communication	Document	1	5 000 000	5 000 000
4. Communication sociale (PEPP et MGP)	Plan	1	4 000 000	28 000 000
5. Elaboration de supports de communication	Forfait	Forfait	10 000 000	10 000 000
6. Conception des outils du MGP	Forfait	Forfait	5 000 000	5 000 000
7. Formation sur le MGP (niveau central)	atelier	1	2 000 000	2 000 000
8. Formation sur le MGP (niveau préfectoral)	atelier	8	2 000 000	16 000 000
9. Mise à jour du PEPP	PEPP	1	5 000 000	5 000 000
10. Coût MGP (communication et outil)		FF		11 800 000
<b>Coût Evaluation du CGES</b>				
1. Evaluation du CGES à mi-parcours	Etude	1	10 000 000	10 000 000
2. Evaluation final du CGES	Etude	1	10 000 000	10 000 000
<b>Coût total du CGES</b>				<b>382 800 000</b>



## I- CONTEXTE GENERAL

La République centrafricaine (RCA) est le cinquième pays le plus fragile au monde. Le pays a connu depuis plusieurs décennies des problèmes politiques ayant entraîné des épisodes violents dont les origines sont essentiellement liées à des rivalités entre élites politiques, groupes armés et des ingérences extérieures pour le contrôle des ressources et des activités économiques. Cette situation a connu son paroxysme en 2013 et début 2014 avec les violents affrontements entre communautés qui ont fortement affecté l'ensemble des secteurs économiques. Les différentes crises ont placé le pays dans une situation d'extrême fragilité et d'extrême pauvreté. Dans un contexte sécuritaire particulièrement difficile, l'absence de l'autorité de l'Etat sur une grande partie du territoire et avec un nombre très important de réfugiés tant à l'extérieur (Cameroun, Tchad pour l'essentiel) qu'à l'intérieur du pays empêche le développement des secteurs productifs.

La population de la RCA a presque quadruplé depuis l'indépendance. En 1960, la population était de 1 232 000 habitants ; les dernières estimations font état de près de 6 millions d'habitants (ICASSES) ; 75% de la population a moins de 35 ans. Cette population relativement jeune est marquée par une situation de pauvreté multidimensionnelle qui place le pays à la 188ème place sur 189 dans le classement de l'indice de développement humain. Près de la moitié des pauvres vivent en milieu urbain tandis qu'en milieu rural, 7 personnes sur 10 vivent en dessous du seuil de la pauvreté. Les femmes sont les plus touchées par le phénomène. Le faible pouvoir d'achat lié à la répartition inégale des revenus, la dégradation des conditions sociales et humanitaires et le taux élevé de chômage reflètent l'ampleur de la pauvreté en RCA.

Les femmes et les jeunes sont donc les segments de la société centrafricaine les plus touchés par les diverses crises et sont confrontés à de multiples défis importants tels que la violence sexiste et les inégalités entre les sexes (dues aux normes sociales), la santé précaire, l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, le manque d'opportunités économiques en raison du faible accès à une éducation et à une formation technique de qualité, une faible implication dans la gestion et la protection durable de l'environnement, l'exclusion des processus décisionnels. Ces défis sont associés à un écosystème de développement entrepreneurial faible caractérisé par un accès limité au financement, un manque de services de vulgarisation adéquats des compétences agricoles, un secteur privé en balbutiement ainsi qu'une faible productivité des facteurs de production et une insuffisance de la formation professionnelle. En raison du manque d'opportunités économiques, le taux de chômage des jeunes est très élevé, ce qui rend les jeunes plus vulnérables au recrutement par des groupes armés, car ces groupes constituent une source d'emploi et un moyen de se sentir autonome.

Malgré les énormes défis, l'Etat centrafricain tente de relancer le tissu économique appuyé en cela par les partenaires techniques et financiers. C'est dans ce contexte que le FIDA à travers les projets PREVES, PADECAS, PREPAS et PRAPAM a assisté le pays dans des actions de soutien au secteur productif pour l'amélioration des conditions de vie. Cet accompagnement qui touche essentiellement le milieu rural concerne principalement le secteur de l'agriculture (y compris la pêche, chasse, forêt) qui emploie environ 70% de la population active et contribue le plus au PIB (environ 55% du PIB en 2014[1]) et l'élevage dont celui des bovins qui concentre 12,7% du PIB et 35% du secteur agricole.

En 2022, le FIDA et le gouvernement de la République Centrafricaine ont entamé le processus d'identification et formulation du projet PEAJ (Projet Elevage et Appui aux Jeunes). L'un des principaux problèmes que le PEAJ veut résoudre est celui de la

décapitalisation des ménages ruraux et autres acteurs des chaînes de valeur. Il s'agit d'aider les différents acteurs à reconstituer leurs moyens d'existence et de contribuer à la relance des économies rurales, et à la sécurité alimentaire. Le projet s'appuiera sur les expériences des projets antérieurs et actuels pour mieux développer les services qui répondent aux besoins des petits producteurs. Cette nouvelle initiative a pour objectif de développer de « développer un secteur de l'élevage durable où les populations vulnérables et les ménages pauvres en ressources ont des revenus plus élevés et un meilleur accès aux services, aux technologies et aux marchés et de promouvoir des opportunités d'emploi pour les jeunes et les femmes grâce à leur intégration économique effective dans des filières bétail et miel.

Le projet PEAJ est classé à risque environnemental et social « substantiel » et à risque climatique « élevé ». Conformément aux procédures du FIDA et en accord avec la réglementation de la RCA, il est nécessaire de préparer pour le projet un cadre de gestion environnementale sociale comportant une analyse des risques/impacts ainsi qu'un plan de mobilisation des parties prenantes incluant un mécanisme de gestion des plaintes.

## **1.1 OBJECTIFS DU CGES**

Les sous projets et activités qui seront financés dans le cadre du PEAJ pourraient avoir des effets négatifs sur les ressources biophysiques, l'hygiène, la santé et la sécurité des populations qui, s'ils ne sont pas identifiés et contrôlés, peuvent compromettre les différents objectifs de qualité assignés au projet. Il est donc nécessaire de procéder à l'identification préalable des potentiels impacts négatifs/risques sur les zones d'influence du projet afin que des mesures adéquates d'évitement, d'atténuation et/ou de compensation puissent être identifiées et mises en œuvre.

Le CGES a pour objet d'examiner les risques et effets environnementaux et sociaux du Projet. Il définit les principes, les règles, les directives et les procédures permettant d'évaluer les risques et effets environnementaux et sociaux. Le CGES est préparé conformément aux exigences des Procédures d'Evaluation Environnementale, Sociale et Climatique du FIDA ; il respecte les dispositions prévues par la réglementation nationale Centrafricaine en matière de gestion environnementale.

Il est structuré autour des points suivants : (i) la description du projet (objectifs, composantes et activités), (ii) la description de l'état initial de l'environnement, y compris la situation sociale, économique, culturelle, sanitaire etc. de référence ; (iii) l'identification des impacts potentiels (environnementaux, sociaux et climatiques) ; (iv) l'inclusion des principales conclusions de l'analyse des risques climatiques ; (v) la présentation des alternatives possibles ; (vi) l'identification et l'analyse des impacts probables, y compris les effets directs, indirects, réversibles, irréversibles et cumulatifs ; (vii) l'évaluation de l'importance et la probabilité des impacts (positifs et négatifs) ; (viii) l'identification des mesures et opportunités pour maximiser les avantages et les actions préventives appropriées pour éliminer, réduire ou atténuer les impacts négatifs ; la préparation d'un plan de gestion environnemental, social et climatique, (x) d'un plan ou programme de suivi et d'évaluation environnemental, social et climatique et (xi) d'un programme de renforcement des capacités pour renforcer la résilience aux menaces environnementales, sociales et liées au changement climatique posées par le programme/projet proposé.

## **1.2 DEMARCHE METHODOLOGIQUE**

L'élaboration du présent cadre de gestion environnementale et sociale a suivi une démarche méthodologique structurée autour de quatre (04) activités principales :

- Cadrage de la mission : elle a eu lieu avec l'équipe du FIDA en charge de l'élaboration du SECAP. En rapport avec celle-ci, les objectifs de la mission ont été fixés. Des rencontres avec la Direction pays et les consultants chargés de la formulation du projet ont permis de s'accorder sur l'identification des parties prenantes à consulter et la consolidation des orientations stratégiques du projet et les éventuels sous-projets qui pourraient en découler ;
- Recherche et analyse documentaire : les informations disponibles durant la préparation du projet ont été collectées auprès du FIDA et des acteurs institutionnels. Elles ont permis de faire la revue des données de base sur le milieu biophysique et socio-économique des zones bénéficiaires, le cadre politique, juridique et institutionnel relatif à l'évaluation environnementale et sociale en RCA, ainsi que les procédures environnementales, sociales et climatiques du FIDA;
- Consultation des parties prenantes : cette activité a été menée dans l'ensemble des huit préfectures couvertes par le projet. Elle a permis de recueillir les avis, préoccupations et recommandations des parties prenantes sur le Projet. Elle s'est déroulée selon les étapes suivantes : identification des parties prenantes, planification des consultations et diffusion préalable de l'information aux parties prenantes, consultation des parties prenantes proprement dite et collecte de documents complémentaires à travers les consultations.
- Elaboration du rapport : les différentes données collectées ont permis d'élaborer le rapport de CGES ainsi que ses annexes.

Des entretiens semi structurés, des focus groupes, des réunions publiques et l'observation directe et la triangulation ont permis de recueillir et de documenter les avis des parties prenantes. Ces rencontres ont été également l'occasion de dérouler les outils d'analyse participative de la vulnérabilité des communautés face aux risques climatiques.

## **II- DESCRIPTION DU PROJET**

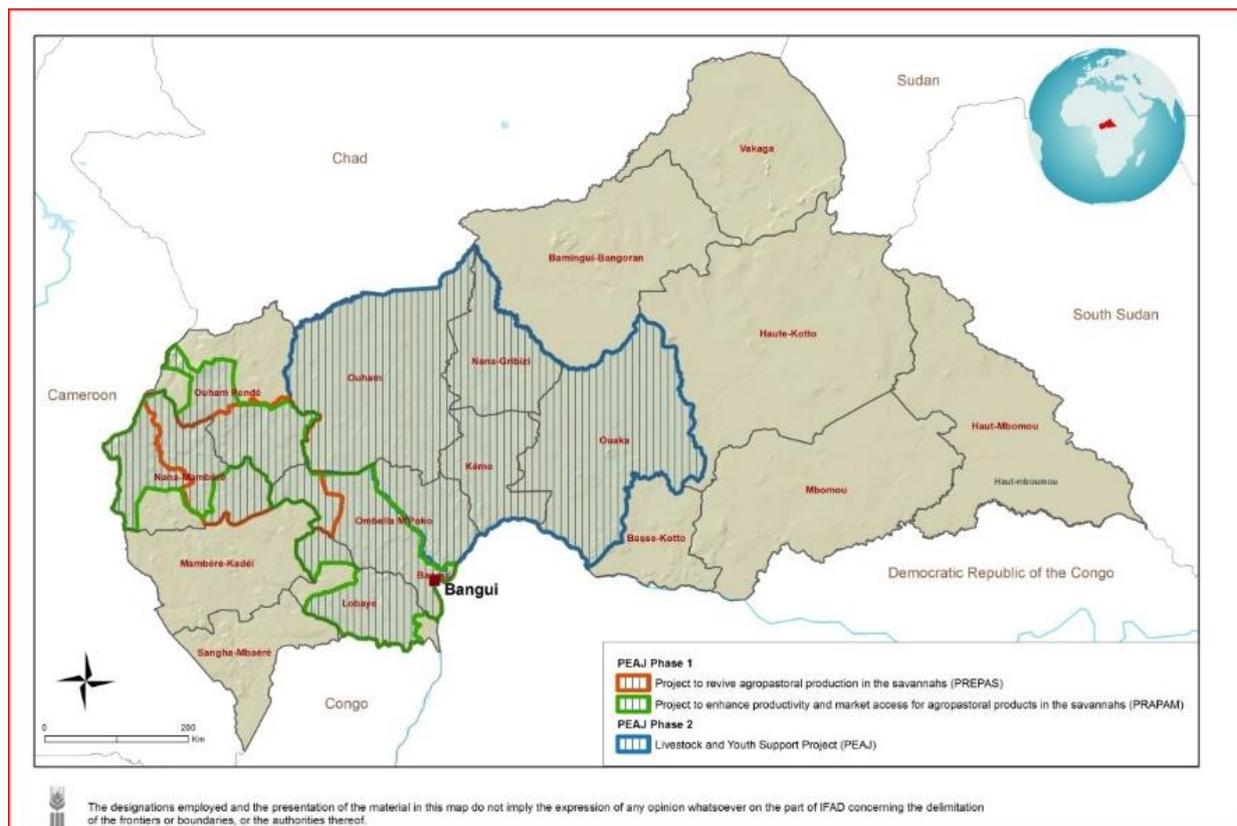
Le Projet Elevage et Appui aux Jeunes (PEAJ) traduit la stratégie du Gouvernement de la République Centrafricaine d'accompagner la reprise des activités des populations affectées par les différentes crises (insécurité, COVID, guerre en Ukraine) dans les secteurs productifs vitaux, en particulier l'élevage. L'identification du projet s'appuie sur le diagnostic de la situation du secteur de l'élevage qui contribue à 15% du PIB. Le Pays est encore largement tributaire des importations de produits agricoles et d'élevage, minant ainsi le tissu économique local. Ce projet contribuera aux ambitions du Gouvernement de créer davantage d'opportunités aux jeunes, aux femmes et aux acteurs en amont et en aval des chaînes de valeur de l'élevage.

### **2.1. ZONE D'INTERVENTION, GROUPES-CIBLES ET PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE**

#### **2.1.1 Zone d'intervention.**

Le PEAJ couvrira 8 préfectures : les quatre préfectures où le PREPAS et le PRAPAM interviennent déjà : (1) Nana-Mambéré, (2) Ombella Mpoko, (3) Ouham-Pende, (4) Lobaye ; et il sera étendu à 4 nouvelles préfectures du COSOP: (5) Kemo ; (6) Ouham ; (7) Ouaka ; et (8) Nana-Gribizi pour atteindre de nouveaux bénéficiaires. Cette zone couvre cinq des sept grandes communes d'élevage du pays à savoir les Communes d'élevage de Kouï dans l'Ouham Pendé, de Niem-Yellewa et de Gaudrot dans la Nana Mambéré, de l'Ombella Mpoko et de Ouro-Djafun dans la Ouaka et est couverte par de vastes étendues de savanes denses avec des potentialités pour l'élevage extensif. C'est une zone qui comprend à la fois les agro-éleveurs sédentaires et les éleveurs transhumants (dont les Peulhs Mbororo), ainsi que la population pygmée Aka/ Bayaka (Lobaye). Le ciblage de la zone géographique repose sur une logique d'identification de zones de concentration de dynamiques croissantes (post-conflit) de reprise des chaînes de valeurs et d'accompagnement de ces initiatives endogènes. L'accompagnement consiste en un soutien aux petits producteurs (chaînes de valeur petit élevage, miel, aviculture moderne, lait, etc.), et aux acteurs dans les métiers connexes qui viennent en appui aux producteurs (fournisseurs d'intrants et équipements, collecteurs des produits pour la mise en marché, fournisseurs de services vétérinaires, de services de formation et d'appui-conseils, etc.).

Figure 1: Zones d'intervention du PEAJ, des projets PREPAS & PRAPAM, et de localisation des 8 préfectures



### 2.1.1.1. Objectif de développement

L'objectif visé à travers ce nouveau projet est d'améliorer les moyens de subsistance, et de promouvoir la résilience économique et climatique, ainsi que la sécurité alimentaire et nutritionnelle des groupes ciblés.

### 2.1.1.2. Impacts attendus

A travers ce projet, Les impacts suivants sont attendus : (1) 80% des ménages appuyés déclarent une augmentation de leur revenu ; (2) l'état nutritionnel et la résilience au changement climatique des ménages appuyés, sont améliorés ; et (3) 2802 emplois générés et stables dont 1121 emplois au profit des jeunes.

Il est également attendu de la mise en œuvre de ce projet, une contribution significative à la réalisation des ODD 1 (pas de pauvreté), 2 (faim zéro), 5 (égalité genre), 8 (emplois décents) et 13 (résilience face au changement climatique).

### 2.1.2 Groupes cibles

A travers les organisations des bénéficiaires, le projet cible principalement les ménages pauvres, économiquement et socialement vulnérables, notamment ceux en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle, pratiquant ou non des activités économiques (y inclut les transhumants internes et transfrontaliers) dans le secteur de l'élevage. Au total, le PEAJ touchera 30,000 ménages, soit l'équivalent de 180,000 bénéficiaires. Les jeunes et les femmes représenteront chacun 40% des bénéficiaires directs, lesquels sont classés en trois catégories C.1, C.2 et C.3.

Tableau 1 : Typologie des cibles du PEAJ

Catégories de cibles		Caractéristiques
C1	Représente les ménages pauvres très vulnérables, avec peu ou pas d'actifs de production, et un faible niveau d'éducation. Ils partagent une vulnérabilité structurelle, une faible insertion sociale et une absence d'opportunités socio-économiques.	(1) des populations autochtones que constituent les pygmées Aka et Babinga, ainsi que les peuls Mbororo ; (2) des ménages victimes d'un niveau élevé de décapitalisation en raison des effets conjugués des crises ; (3) des personnes déplacées et retournées, et qui sont en instance de réinsertion socio-économique dans les milieux d'accueil, notamment ceux qui ont perdu leur cheptel; et (4) des personnes extrêmement vulnérables (les personnes vivantes avec le VIH SIDA, les ménages avec des enfants orphelins, les filles mères, les jeunes démobilisés, les personnes de troisième âge, les veuves et veufs, les femmes seules, les personnes vivant avec un handicap – PVH, etc.).
C2	Représente les ménages vulnérables, mais ayant quelques actifs de production, et un certain niveau d'éducation.	Des jeunes scolarisés (jeunes diplômés de l'enseignement technique ou professionnel agricole ou d'élevage, les jeunes de niveau post-primaire, secondaire ou supérieur) et non scolarisés, qui ambitionnent d'entreprendre dans l'élevage ; (2) les jeunes démobilisés qui ont abandonné les armes pour se relancer dans la vie économique ; (3) des personnes engagées dans les activités d'élevage de subsistance, avec un cheptel de taille réduite
C3	Représente les acteurs locaux qualifiés de micro petits et moyens entrepreneurs, ayant des activités liées aux marchés, informels pour la plupart: Ils sont porteurs d'initiatives économiques, et pour la plupart, dans l'un des métiers connexes. L'appui du projet leur permettra possiblement de se formaliser, d'accéder à un crédit (aux taux d'intérêt négociés avec les institutions financières partenaires) et de se renforcer dans les rôles de fournisseurs ou d'acteurs moteurs des chaînes d'approvisionnement locales	Des fournisseur d'intrants, fournisseur de soins vétérinaires, formateur, transformateur (principalement du lait, du miel), agrégateur des producteurs et des produits (organisation de la production, collecte et mise en marché des produits d'élevage), artisans fournisseurs des matériaux d'élevage (fabricants de parpaings, maçons et menuisiers spécialisés dans les constructions d'abris d'élevages et ruches etc.)

### 2.1.3. Principes de mise en œuvre du projet

La logique d'intervention du projet PEAJ repose sur trois principes fondamentaux :

- *Principe 1. Les actions du projet sont conçues pour renforcer les dynamiques locales de relance économique notées dans les communes. L'approche de mise en œuvre accordera donc une attention particulière à la compréhension et à l'accompagnement de ces dynamiques.*
- *Principe 2. Tout bénéficiaire est inséré dans un parcours de graduation économique. Au-delà de l'appui au relèvement, renforcement de la résilience par une activité, il s'agira de faire passer les cibles de leur situation actuelle à une situation économique meilleure. Ce parcours permet aux vulnérables et aux autres bénéficiaires, de reconstituer leur capital de production, de le renforcer progressivement, d'être agrégé au sein d'une chaîne d'approvisionnement locale, de se connecter aux marchés, et de commencer progressivement à développer des relations avec des institutions de financement. Les bénéficiaires pourront ainsi s'insérer socialement et améliorer leur état de bien-être et de*

sécurité alimentaire et nutritionnelle. Dans ce cadre, le PEAJ promouvra des relations d'affaires équitables entre les organisations des bénéficiaires, les agrégateurs (qui collectent les produits et les mettent sur le marché) et les fournisseurs de biens et services.

- *Principe 3. Tout ménage ciblé bénéficiera de l'accompagnement en éducation nutritionnelle et environnementale.* Ceci permettra d'améliorer l'état nutritionnel des populations touchées et leurs sensibilités aux questions environnementales et de changement climatique.

## 2.2. COMPOSANTES DU PROJET

Le PEAJ est structuré en trois composantes complémentaires : (1) Renforcement de la production et la productivité des chaînes de valeur de l'élevage et de l'apiculture ; (2) Promotion de l'accès durable aux services financiers et renforcement des liens avec le marché ; et (3) Appui institutionnel, coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs.

### 2.2.1. Composante 1

L'effet attendu de cette composante est : 'La production, la productivité et la résilience des acteurs locaux des chaînes de valeur de l'élevage et de l'apiculture sont améliorées'. Les deux produits qui contribueront à cet effet sont : 'Produit 1.1. Les capacités de production au sein des chaînes d'approvisionnement locales sont rétablies, développées et consolidées ; et 'Produit 1.2. Les relations entre agriculteurs et éleveurs sont améliorées'. Les activités qui seront mises en œuvre dans cette composante sont résumées ci-dessous.

#### *Ciblage des bénéficiaires.*

Pour les cibles C.1 et C2, le ciblage consistera en 2 étapes : le ciblage géographique, et la sélection des bénéficiaires dans les zones ciblées.

*Étape 1 – Ciblage géographique.* La sélection des zones d'intervention dans chaque sous-préfecture, en priorisant les zones de concentration, sera faite par un comité conjoint constitué des représentants de l'UNC, de l'ANDE et de la FNEC. Ce ciblage géographique repose sur un certain nombre de critères spécifiques dont : (i) le taux de pauvreté ; (ii) la vulnérabilité aux catastrophes naturelles ; (iii) l'engagement des organisations des bénéficiaires à tous les niveaux et la représentativité des femmes et des jeunes dans leurs instances ; et (v) l'étendue des projets d'appui en cours. La sélection des zones sera faite de manière à assurer un équilibre entre celles qui ont des liens plus étroits avec les marchés et les communes plus éloignées qui peuvent établir des liens avec l'aide d'interventions de développement de CV.

*Étape 2 – Choix des bénéficiaires.* Les animateurs de la FNEC et de l'ANDE seront d'abord formés sur la démarche de ciblage et sur l'adoption des mesures opérationnelles pour garantir la transparence dans les critères et procédures de sélection des vulnérables, et particulièrement les femmes et les jeunes, comme bénéficiaires prioritaires. Ensuite, avec l'appui de la FNEC, l'autorité administrative locale mettra en place un comité local de sélection des bénéficiaires composé de<sup>1</sup> : (1) le chef du village<sup>2</sup> (e.g. l'Ardo pour les peulhs) ; (2) deux représentantes des femmes ; (3) deux représentants des jeunes ; et (4) un représentant de l'ANDE. Le Comité établira la liste des bénéficiaires, avec les filières/

<sup>1</sup> Dans la sélection de représentants, une attention particulière sera portée pour éviter le risque de se concentrer exclusivement sur des groupes d'agriculteurs bien organisés ou sur des femmes et des jeunes entrepreneurs prospères. Le projet adoptera donc des mesures visant à renforcer la capacité et la confiance de ceux qui ont moins de voix et de pouvoir pour participer plus activement à la planification et à la prise de décision.

<sup>2</sup> En Centrafrique, le chef du village est à la fois une autorité coutumière et officielle de la République.

parcours choisis, suite à la formation, et le processus de sélection des bénéficiaires sera clairement défini par soucis de transparence. Des réunions et des discussions publiques seront organisées dans le cadre du processus de sélection. Après vérification par sondage, la FNEC transmettra la liste au chef d'antenne, avec copie au coordonnateur de l'UNC.

### ***Insertion des bénéficiaires dans leur parcours de relance et de croissance***

Pour les cibles C.1 et C.2, un modèle de progression adapté sera considéré consistant en 7 phases, dont certaines concomitantes, comme indiquées dans la figure 2 ci-dessous, : (1) ciblage ; (2) animation/coaching/mentoring ; (3) soutien ponctuel à la consommation ; (4) formations (techniques de productions, éducation financière, gestion entrepreneuriale) et accompagnement ; (5) transfert d'actif; (6) création d'une association d'entraide et de solidarité, qui, le cas échéant, peut intégrer une association villageoise d'épargne et de crédit (AVEC) ; (7) mise en relation avec une Institution Financière Partenaire (IFP), et connexion aux opérateurs de marché (agrégateurs, commerçants et autres fournisseurs des biens et services), lesquels sont actifs sur les marchés locaux.

Le contenu et la durée de ces phases seront modulés selon les besoins du groupe cible. Il y aura un modèle de progression (exhaustif - environ 18 mois) surtout destiné à la C.1, mais qui sera allégé pour les cibles C.2 (environ 12 mois). Les C.1 sont plus sur l'élevage traditionnel et la petite production, les C.2 candidats à l'entrepreneuriat et les C.3 des entreprises plus complexes. Selon la catégorie, les filières ciblées ne sont pas les mêmes comme le résume le tableau 2 ci-dessous.

Figure 2 : Sept phases du modèle de progression

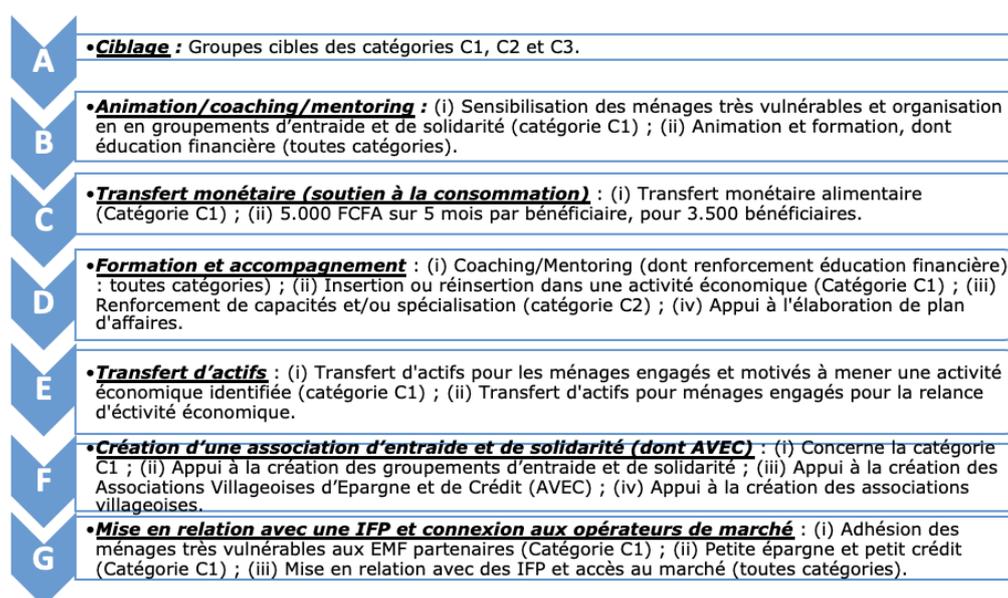


Tableau 2 : Filières appuyées selon la catégorie de cibles

Catégorie	Filière
C1	Petit élevage (aviculture traditionnelle villageoise ; petits ruminants – ovins et caprins ; et porcins) ; petite production laitière ; fromagerie artisanale et apiculture
C2	Aviculture semi-moderne (poulet de chair et œufs), pharmacies vétérinaires, services de soins vétérinaires et suivi sanitaire, services de formation, mielleries, etc.
C3	Production et fourniture de biens et services comme le poussin de 1 jour, la provende, la transformation (mini-abattoir avec chambre froide, laiterie moderne, boucherie moderne...), l'agrégation (collecte et mise en marché des produits), la fourniture de services spécialisés comme les équipements et les habitats d'animaux etc.

*Promotion de l'accès des bénéficiaires aux ressources de production.* Les mécanismes financiers établis dans la composante 2 seront mis en œuvre. Pour les C.1, il s'agit du *mécanisme de soutien financier aux plus vulnérables*. Ce mécanisme est constitué par des coupons pour l'acquisition des ressources de production, couplés avec un transfert monétaire alimentaire (subventions intelligentes<sup>3</sup>) pour protéger ces bénéficiaires contre le risque de consommation des ressources de production acquises avec les coupons. Les C.1 sont bien les seuls bénéficiaires du transfert monétaire alimentaire. Pour les C.2, et C.3, il s'agit du *mécanisme tripartite (bénéficiaire – État via le projet - Institution Financière Partenaire - IFP) de financement à risques et coûts partagés*, pour le premier crédit, puis du *mécanisme bipartite de financement à risques et coûts partagés (bénéficiaire, IFP)* pour les crédits subséquents. Alors que, pour raison d'efficacité, dans les parcours C.2, le crédit sera approché autant que faire se peut dans une dynamique agrégative, les entrepreneurs C.3 l'approcheront individuellement. Le dimensionnement de l'intervention est adapté aux différents parcours. Pour les C.3, elle pourra inclure la formalisation de l'entreprise.

*Suivi-sanitaire.* Au démarrage, le suivi sanitaire et la réalisation des vaccinations et déparasitage, seront assurés par les agents et auxiliaires de l'ANDE, et repris progressivement par des entrepreneurs vétérinaires promus.

*Formation, appui conseil, suivi rapproché (mentoring – coaching).* Le projet appuiera la création de contenus en vidéo, audio, image et texte pour l'appui-conseil dans le domaine de la santé animale, les techniques de production, la sécurité alimentaire, la nutrition, la gestion d'une petite et moyenne entreprise agricole, l'environnement et l'agro-climatologie, le marketing et la promotion des produits, le développement personnel pour renforcer la confiance en soi et réconcilier la personne traumatisée envers soi-même, etc. Le contenu sera mis à disposition des bénéficiaires sur les différents canaux et supports de diffusion que sont les Kits de formation des animateurs, les radios communautaires, les réseaux sociaux, les organisations des bénéficiaires (FNEC, l'ANGAC, ONFR, associations des jeunes), le portail web du MESA et de l'ANDE ; etc. La vulgarisation sera accompagnée d'un système d'alertes sur la météo, les maladies et la sécurité pour les éleveurs. Ces alertes seront diffusées via sms, centre d'appel ou à travers les groupes thématiques de diffusion sur WhatsApp qui seront identifiés en collaboration avec la FNEC. Pour l'incubation, le projet s'appuiera sur les dispositifs de formation socioprofessionnelle des jeunes déjà mis en place par l'ACFPE<sup>4</sup> par préfecture, laquelle est analogue à celle utilisée par le Projet de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral Jeunes au Cameroun. C'est durant ces parcours d'incubation que les plans d'affaires seront montés et éprouvés et défendus devant les IFP.

*Promotion des techniques climato-intelligentes.* Le PEAJ promouvra les techniques climato-intelligentes. À travers les formations et les appuis-conseils, le projet vulgarisera les paquets techniques susceptibles d'induire une amélioration durable de la productivité et la préservation de l'environnement : intégration de l'agriculture-élevage dans les zones de culture dégradées ; protection du couvert végétal grâce à l'apiculture ; aménagement participatif des parcours de transhumance pour une meilleure gestion des ressources naturelles. Ces interventions seront délivrées par les partenaires du projet (FNEC, ANGAC, ANDE, Centres de formation et autres prestataires) à travers les curricula de formation et

<sup>3</sup> Subventions conçues pour ne pas être abusées par les bénéficiaires, pour ne pas les rendre dépendants, et surtout pour leur permettre de graduer rapidement.

<sup>4</sup> ACFPE : Agence Centrafricaine pour la Formation Professionnelle et l'Emploi

les services de vulgarisation, appui-conseils et accompagnement sous la responsabilité de l'UNC.

### ***Appui ciblé à la nutrition et à l'autonomisation des femmes***

*Nutrition.* L'approche sera axée sur la prévention, avec deux actions complémentaires à réaliser : (1) les bénéficiaires venant des ménages les plus vulnérables (C.1) bénéficieront du mécanisme de transfert monétaire alimentaire de 5000<sup>5</sup> XAF par ménage par mois et pendant 5 mois, à partir de l'entrée dans un parcours économique ; (2) tous ménages ciblés (C.1, C.2 et C.3) bénéficieront la mise en place des clubs de nutrition, des campagnes d'information, de communication, de sensibilisation-éducation nutritionnelle, des formations sur la protection de l'environnement, l'hygiène et l'assainissement du cadre de vie, et des démonstrations culinaires etc. Les cibles suivant seront priorisées : les ménages avec les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes et allaitantes, les jeunes filles mères, les personnes vivant avec le VIH, et les personnes vivant avec un handicap. Le manuel pour l'éducation nutritionnelle sera traduit en Sango, et le dispositif décentralisé sera renforcé pour être utilisé lors de la mise en œuvre (agents et relais communautaires des Ministères de l'Agriculture, de l'élevage, de la Santé, de la Jeunesse, de la promotion de la femme, des Eaux et forêts, ainsi que les animateurs de la FNEC).

*Autonomisation des femmes.* L'accent sera mis sur les parcours économiques susmentionnés, mais aussi l'accompagnement pour renforcer la confiance en soi, l'éducation financière, l'alphabétisation fonctionnelle, ainsi que la formation sur les pratiques optimales de nutrition de la mère et de l'enfant et sur les soins de santé maternelle et infantile. Dans l'ensemble, le projet accompagnera les dynamiques locales pour une transformation vers l'égalité des genres. Les appuis seront orientés de sorte à accroître l'intégration et la position des femmes et des jeunes dans les chaînes de valeurs d'élevage, faciliter leur professionnalisation et leur autonomisation économique et renforcer leur contrôle sur les ressources et les revenus générés, ainsi que leur implication dans les processus décisionnels pour la gouvernance et à la gestion des sites et infrastructures à caractère collectif promus par le projet. Leur inclusion financière sera renforcée à travers le soutien au développement des produits et services financiers plus adaptés ainsi que leur inclusion dans les partenariats productifs et/ou commerciaux inclusifs et respectueux de l'équité dans les relations d'affaires. Les technologies permettant d'économiser du temps et de la main-d'œuvre et réduisant la pénibilité du travail seront promues (des kits résilients adaptés aux petits élevages traditionnels et à l'élevage moderne, à la collecte du miel, les équipements adaptés de transformation modernes du lait et du miel, etc.). Le projet mettra l'accent sur la sensibilisation et la formation en vue de changement de comportement et en valorisant les modèles alternatifs de masculinité positif.

### ***Appui à la transhumance responsable***

Au total, 3 couloirs de transhumance seront balisés dans les 3 zones nord-ouest, centre et nord-est de la zone d'intervention du projet. Pour cela, l'UNC travaillera en partenariat avec la FNEC et l'ANDE. Dans chaque couloir, il est prévu l'aménagement d'une aire de

---

<sup>5</sup> Le SMIG en RCA est fixé en 2022 à 29 000 F. Au niveau de toutes les personnes extrêmement vulnérables rencontré dans les zones parcourues, les personnes ont indiqué qu'avec 5000 elles pouvaient conduire une petite activité et gagner entre 25000 et 35000 par mois. Tranche correspondant au SMIG en RCA. Pour réaliser la mobilisation de ces 5000 F les personnes extrêmement vulnérables dont la plupart sont des femmes, face aux difficultés de mobilisation de ressources sont amenées à vendre une poule (La poule locale coûte exactement 5000 F dans ces localités) ou s'endettent et se retrouvent dans un cercle infernal de pauvreté qui les enfonce davantage dans l'extrême pauvreté. Les 5000 visent à empêcher cela... Les AGR à partir de 5000 peut rapporter selon les déclarations 4000 de bénéfices sur 3 jours en moyenne pour tout type de petit AGR. Certaines de ces personnes pour suivre ont un petit jardin de case et un autre espace pour les cultures pleins champs... mais ont besoin de cet argent pour protéger le cheptel qu'on veut les aider à reconstituer

repos des animaux abritant : un forage pour l'abreuvement du cheptel avec abreuvoirs, un parc de vaccination et 10 abris pour bergers et convoyeurs de bétail. Pour le choix des 3 couloirs, il sera conduit, une vaste campagne de sensibilisation visant à informer tous les acteurs (bénéficiaires directs des activités du projet et autres utilisateurs de l'espace pastoral) sur le schéma d'intervention du projet en matière d'appui à la transhumance. A cet effet, il est prévu la réalisation de 40 journées de sensibilisation et d'information des agropasteurs, et 24 sessions de formation en matière de gestion des conflits, au profit des organisations professionnelles de base. L'appui à la gestion des pâturages permettra d'initier les éleveurs de la zone sur les techniques d'aménagement pastoral et de gestion rationnelle des ressources naturelles. En vue d'accompagner les structures organisationnelles les mieux appropriées et les mieux adaptées pour l'accompagnement de la relance de la transhumance, le projet réalisera une cartographie et un diagnostic institutionnel incluant toutes les organisations impliquées dans l'activité pastorale (FNEC, Plateforme Nationale du Pastoralisme et de la Transhumance, etc.). Les capacités des organisations de base ainsi identifiées seront renforcées pour accompagner le projet et assurer la gestion et la maintenance des infrastructures, dans un climat de consensus et d'entente mutuelle et pour une meilleure sécurisation de la transhumance. Pour améliorer le système d'alerte précoce et de riposte aux maladies et pestes animales, et faire face à la recrudescence de la péripneumonie contagieuse bovine (PPCB), le projet financera l'organisation des campagnes annuelles de vaccination du bétail. Ce dispositif sera renforcé par la réalisation de campagnes de déparasitage, ainsi que l'acquisition d'antibiotiques pour le traitement du bétail. En matière d'infrastructures de santé animale, le projet investira dans la construction de 10 postes vétérinaires et la réhabilitation de 10 postes existants.

### **2.2.2. Composante 2**

L'Effet attendu de cette composante est 'l'accès aux services financiers, la valorisation/transformation des produits d'élevage et d'apiculture, ainsi que l'accès aux marchés sont améliorés pour les groupes ciblés'. Pour cela, les deux produits suivants sont prévus: 'Produit 2.1. Des produits et services financiers adaptés sont accessibles aux producteurs' ; et 'Produit 2.2. L'accès des bénéficiaires à des infrastructures marchandes résilientes et aux marchés est accrue'. Les activités suivantes seront mises en œuvre dans le cadre de cette composante.

#### ***Déploiement des mécanismes financiers***

Le PEAJ déploiera deux mécanismes financiers : (1) le mécanisme de soutien financier aux plus vulnérables, i.e. la C.1., consistant en des coupons pour actifs de production, couplés avec les transferts monétaires; et (2) le financement tripartite à coûts et risques partagés.

*Le mécanisme de soutien financier aux plus vulnérables (C1).*

*Les coupons pour actifs de production.* Il s'agit d'une subvention intelligente pour permettre aux C.1 d'acquérir des actifs de production pour leur relance économique et insertion progressive dans les chaînes d'approvisionnement locales. En effet, tous les bénéficiaires des coupons seront accompagnés sur plusieurs années, dans un parcours de croissance, devant leur permettre de sortir de la vulnérabilité. En partenariat avec un opérateur spécialisé, l'UNC émettra ces coupons qui seront distribués aux bénéficiaires dûment sélectionnés des catégories C1, à travers la FNEC et l'ANDE qui assureront l'ingénierie sociale dans le processus d'accompagnement. Les montants des coupons pour

les différents parcours sont précisés dans le manuel des opérations. Les coupons ne pourront être valables que pour l'achat des actifs de production spécifiés et auprès des fournisseurs retenus.

*Les transferts monétaires alimentaires.* Ils sont destinés aux seuls ménages très vulnérables, i.e., les C.1., marqués par une forte prévalence de la malnutrition. Couplée avec les coupons pour actifs de production, cette subvention intelligente, va leur permettre de s'alimenter en attendant de commencer à générer des revenus. En effet, le transfert monétaire devra permettre aux bénéficiaires de faire eux-mêmes leurs achats alimentaires pour éviter toutes les contraintes logistiques d'acquisition et de distribution des aliments. Elle les protégera ainsi contre le risque de consommer les actifs de production acquis avec les coupons, ce qui les empêcherait d'amorcer la croissance et de retomber tout simplement dans la vulnérabilité. Ceci a été une demande des acteurs sur le terrain et certains ont indiqué que certains bénéficiaires initiaient des activités génératrices de revenus, dès qu'ils perçoivent quelques sous, afin d'élargir leurs capacités financières, leur alimentation et de couvrir d'autres besoins vitaux. Le montant calculé sur la base des consultations sur le terrain est d'environ 5.000 FCFA/mois pendant 5 mois<sup>6</sup> pour chaque bénéficiaire, et pour un total de 3,500 bénéficiaires environ. Dans la mesure du possible les cibles pour les cash transfert seront prioritairement identifiées parmi les bénéficiaires de la même catégorie des programmes d'assistance alimentaire des agences spécialisée PAM, HCR, FAO etc. Au cas où dans les zones du projet ces assistances ne sont pas disponibles, l'UNC entrera en partenariat avec une agence spécialisée (FAO, UNOPS) disposant d'une expérience avérée dans ce domaine pour mettre en œuvre le mécanisme avec par les compagnies de téléphonie mobile ayant déjà l'expérience dans les cash transfert. Pour la mise en œuvre et selon la zone, le projet contractualisera l'agence spécialisée qui dispose déjà d'une expérience dans ce domaine, en partenariat avec les compagnies de téléphone. Dans tous les cas, cette mise en œuvre devra être obligatoirement couplée avec celle du mécanisme des coupons. Enfin, afin de mitiger les risques de détournement de ce soutien alimentaire par les élites, les transferts monétaires seront : (i) octroyés aux bénéficiaires cibles motivés et assidus aux séances d'animation et de sensibilisation ; (ii) réalisés sur des comptes individuels des bénéficiaires ouverts dans les IFP, avec l'appui du PEAJ. Pour les bénéficiaires ne disposant pas de téléphone dans le cadre du partenariat avec les opérateurs les cartes SIM seront fourni pour être utilisées dans les téléphones de parents de ces bénéficiaires. Dans ce cas des mesures de mitigation de risque seront aussi mise en place pour éviter l'accaparement de ces ressources par ces parents. Des mesures de mitigation seront mise en place aussi pour la gestion de la question de l'inter portabilité, les bugs, etc.

*Le financement tripartite à coûts et risques partagés (C.2 et C.3).*

Ce mécanisme est conçu pour permettre aux C.2 (dans une dynamique agrégative, i.e. collective, autant que faire se peut) et aux C.3 (dans une dynamique plus individuelle) d'accéder au crédit adapté auprès des institutions de financement partenaires (IFP) pour financer leurs besoins en investissements et fonds de roulement. Il est structuré comme suit : (1) Dépôt à Terme (DAT) de l'État, via le PEAJ : 40% ; (2) crédit adapté par une banque ou un EMF : 50% ; et (3) contribution du bénéficiaire en espèce et/ou en nature : 10%. Le DAT fonctionnant comme un mécanisme de garantie, et le projet accompagnant la structuration des chaînes d'approvisionnement locales, les taux d'intérêt seront négociés avec les IFP (tout en tenant compte de la pérennité/durabilité des IFP, comme

---

<sup>6</sup> Chaque tranche est reçue après vérification que le bénéficiaire continue bien le programme et s'occupe bien de son capital après le suivi de l'animateur local.

stipulé dans la nouvelle politique de finance rurale inclusive – PFRI – du FIDA, comme moyen d'atténuer ou de mitiger les risques de distorsion du marché et des IFP). Le mécanisme de financement étant à coûts et risques partagés, la prise de risque sera dégressive pour le PEAJ et progressive pour les IFP, en fonction, entre autres, de la qualité du portefeuille de crédit. Selon les besoins et les différentes catégories d'élevage accompagnées, la durée et les conditions du crédit peut être supérieure à 1 an et adaptées. Tout acteur bénéficiera de ce mécanisme seulement une fois. Tout renouvellement du crédit (pour renforcer les équipements de base ou le fonds de roulement) sera assuré par l'IFP et les fonds propres du promoteur (donc un financement bipartite à coûts et risques partagés). Les crédits seront, quasiment, des crédits individuels, cautionnés par les groupements (et/ou AVEC) ; cependant, certains groupements mènent d'activités économiques communes et pourraient en bénéficier. Les IFP partenaires potentielles sont une banque et trois EMF) : BGF Bank Group, CMCA (Caisses Mutuelles de Centrafrique), SOFIA-Crédits SA et Express Union. L'accord-cadre entre le PEAJ et ces IFP précisera, entre autres : l'objet, la durée, les zones de couverture, les groupes cibles et principales activités économiques à financer, l'estimation des besoins de financement, les modalités de mise en œuvre du financement, les garanties, les obligations des parties prenantes, et le mécanisme de suivi-évaluation.

Les modèles financiers susceptibles d'être mis en œuvre dans le cadre du PEAJ ont de taux rentabilité interne (TRI) d'au moins 30%, donc supérieur au taux d'intérêt en vigueur dans le pays de 18 - 21% l'an selon que le frais de dossier ne pas ou est pris en compte. La rentabilité de ces activités est démontrée par l'investissement propre des promoteurs dans ces activités et par le rôle de levier de ces activités au financement d'autres activités plus exigeants en investissements. Les choix de biens notamment des chèvres mettant bas au moins trois petits et ayant au moins deux portées par an et des poules traditionnels avec au moins 10 œufs par ponte et couvant la quasi-totalité d'œufs constituent des facteurs importants de rentabilité. la vaccination et les déparasitant promus dans le cadre du projet pouvant aider à la maîtrise du principal facteur de perte de productivité que sont les maladies et des épizooties. Le Ministère de tutelle et ses agences devront avant la mise en œuvre du projet répertorier les éleveurs de ces races des chèvres et de poules et les accompagner à gérer de ces sujets aux fins de leur utilisation dans le projet. La négociation du crédit se fera au niveau du modèle économique qui regroupe les promoteurs de sous-projets et les opérateurs commerciaux ou transformateurs qui achètent leurs produits. Ainsi même individuel, les crédits au niveau de chaque entité, feront partis d'un seul dossier qui sera suivi par les institutions de financement partenaires du projet. Ce qui contribuera à réduire le coût du crédit sans distorsion. L'opérateur commercial / transformateur en lien avec les promoteurs de sous projets mis en œuvre dans le cadre du PEAJ en faciliteraient la gestion en tant que facilitateur de l'accès des promoteurs de sous-projets aux marchés des intrants et aux marchés des produits.

*Renforcement de capacités techniques des acteurs.* Le renforcement de capacités techniques est indispensable et contribuera à la réussite du mécanisme de financement, adapté et durable. Le renforcement institutionnel portera sur plusieurs volets : (1) l'éducation financière pour les cibles très vulnérables (catégories C1, C2) (dont les outils simplifiés de gestion et l'épargne) ; (2) l'éducation financière, conseils en gestion et appui à l'élaboration de plan d'affaires pour les jeunes entrepreneurs et les entreprises spécialisées ; et (3) pour les IFP, l'adaptation des politique et procédures opérationnelles (dont du crédit, ainsi que le renforcement de capacité technique en financement agricole

pour tenir compte de la cible visée par le projet. Le processus pour assurer un développement sécurisé de nouveaux produits consistera en plusieurs phases : pilote, évaluation, puis déploiement à grande échelle. Une assistance technique sera mise en place par le projet pour accompagner les IFP dans la mise en œuvre des mécanismes financiers. Elle assurera la formation des agents des IFP ainsi que le développement de produits financiers ainsi que la formation des structures de formation et mentorat qui appuieront les promoteurs dans le montage des plans d'affaire.

*Promotion de l'utilisation de services financiers digitaux.* Le projet facilitera l'usage des moyens de paiement mobile disponibles en Centrafrique et accessible aux bénéficiaires dans les zones d'intervention. Chaque bénéficiaire disposant d'un crédit auprès d'une IFP aura un compte de paiement interfacé avec son compte bancaire. Ceci favorisera les transferts et la circulation de l'argent entre marchands, et palliera les problèmes liés à la sécurité et au manque de points de retrait ou de succursales des banques en zone rurale. Dans l'optique où l'IFP dispose déjà d'une solution de finance digitale liée à un système de paiement mobile tel que Ecobank et Orange money ainsi que BGF Bank qui est en processus pour développer son mobile money, le projet appuiera la promotion de l'utilisation des services financiers digitaux en sensibilisant et en formant les bénéficiaires à l'adoption du service. Dans le cas où l'IFP ne dispose pas de solution de finance digitale, le projet déploiera une assistance technique pour la digitalisation des services financiers avec une mise en relation avec des agrégateurs et opérateurs de paiement mobile. Le projet appuiera dans les deux cas la sensibilisation, la communication et la formation à l'usage effectif des solutions de finance digitale à travers les radios communautaires et les animateurs. Pour les bénéficiaires vulnérables n'ayant pas un téléphone mobile et le projet développera avec les opérateurs de téléphones mobiles des mesures compensatoires qui ont été discutées pour la fourniture de terminaux dans un pack de crédit dédiés.

***Promotions des alliances agrégatives ou partenariat producteurs, privé, public (4P), pour assurer la connexion des bénéficiaires aux marchés des biens et services et des produits.***

- Un opérateur de facilitation du montage des alliances, i.e. 4Ps, sera sélectionné par appel d'offre international. Cet opérateur renforcera les capacités de la FNEC et de l'ANGAC à promouvoir des relations d'affaires équitables entre les acteurs dans les différents maillons des chaînes de valeur promues par le projet. Pour les cibles C1 et C2, il s'agira de relations informelles ou formelles avec des entrepreneur(es) qui tiennent des fonctions d'agrégation et de fourniture de biens et services dans les bassins de production, y inclut la collecte et commercialisation des productions des bénéficiaires sur les marchés locaux. En collaboration avec l'ANGAC, l'opérateur de facilitation appuiera directement les entrepreneurs C.3 dans leur dynamique de filiarisation. La structuration des producteurs par grappe autour des volumes de produits à livrer aux marchés avec les agrégateurs. Ces clusters serviront de base pour la mise en place de produits financiers pour les bénéficiaires. Dans les mécanismes financiers les engagements mutuels seront développer par coopératives, AVEC, groupes qui serviront d'avaliseurs et garants pour la livraison des produits et en retours les bénéficieront individuellement de leurs crédits. Ces mesures visent à dérisquer aussi les financements et faciliter la mise en places des crédits et leurs recouvrements par les IFP. L'agrégateur étant le garant de débouchés pour les produits, il assurera les paiements des via les comptes des bénéficiaires pour faciliter les recouvrements par les IFP et la traçabilité des ressources.

- Pour faciliter le développement de partenariats productifs, le projet appuiera le développement et la mise en place en partenariat avec la chambre d'agriculture et du tourisme (CAT) d'un registre des éleveurs, apiculteurs, aviculteurs et agriculteurs permettant aux acteurs des chaînes de valeur et au MESA d'avoir une base actualisée des données. Ce registre des données permettra aussi d'avoir, sur le plan national, des données statistiques sur : (1) le nombre existant d'éleveurs, producteurs, apiculteurs, transformateurs et distributeurs, etc. ; ainsi que (2) la taille de leur cheptel et actifs productifs, leur capacité de production et leur localisation. Il s'agira d'une base de données établissant à la fois la cartographie des professionnels individuels du secteur (y compris les entreprises de services aux éleveurs) et la cartographie des organisations (d'éleveurs/apiculteurs/transformateurs des produits d'élevage). Cette plateforme des organisations identifiera les dynamiques organisationnelles des acteurs en association, coopérative, fédération ou faitières sur toutes les chaînes de valeur. Elle permettra la visibilité des opérations et la traçabilité. La collecte de données se fera par les animateurs, et responsables des groupements, via les tablettes et/ou smartphones. Les prestataires sélectionnés de façon compétitive pour le développement et le déploiement du registre de données formeront le personnel dédié à l'usage effectif des solutions numériques. Le MESA mettra en place une direction informatique qui assurera la maintenance et la mise à jour du registre des données. Les animateurs seront aussi formés par la direction informatique du ministère à l'usage des outils digitaux, applications et smartphones pour la collecte fiable et la remontée d'informations. Un mécanisme de financement de pérennisation de ce dispositif sera développé, comme par exemple, des frais de services ou alors la prise en compte de son financement dans la clé de répartition des taxes sur les animaux vendus au niveau des parcs et marchés à bétail, lesquels seront aussi digitalisés. Ceci permettra d'assurer la durabilité du service que cet outil rendra aux acteurs.
- La collecte des données pour constituer le registre national sera soumise à une politique de confidentialité et de protection des données définie par la direction juridique du MESA sur la base des standards internationaux. Le prestataire se chargera de clairement spécifier la protection des données à caractère personnel sur les supports et outils de collecte de données. La politique de confidentialité et de protection des données stipulera les raisons pour lesquelles, le MESA et les acteurs des chaînes de valeur les collectent, la période pendant laquelle ils les conservent, leurs droits légaux ainsi que leurs modalités d'exercice, en toute conformité avec la réglementation générale sur la protection des données en attente d'application par l'Assemblée nationale Centrafricaine. A travers le registre de données des acteurs agricoles qui sera mise en place, un module de mise en relation des producteurs, fournisseurs, transformateurs, distributeurs, banques sera développé pour pallier le manque de communication et de connaissance des opportunités des chaînes de valeur.
- Le système d'information de marché agricole et à bétail permettra au MESA et au MADER de recenser en temps réel, le prix des produits agricoles et des animaux sur les marchés de référence, afin d'en informer les éleveurs, les producteurs, les distributeurs et tout autre acteur des chaînes de valeur agricoles inscrit au niveau du registre de données. L'information sur les prix des produits sera collectée par des opérateurs affectés à un marché spécifique, qui renseigneront le système d'information du marché, via sms.
- Le registre de données, la plateforme de mise en relation des acteurs, le système d'information sur le marché agricole et à bétail constitueront une première base de digitalisation du système d'information du MESA, appuyé par le projet. Ce système d'information intégrera aussi bien les bénéficiaires du PEAJ, les systèmes informatisés en

développement au niveau des projets du portefeuille du FIDA en cours en Centrafrique (PRAPAM et PREPAS) pour assurer la continuité et la durabilité des projets.

- Pour faciliter davantage la mise en marché des produits agricoles, le projet appuiera la mise en relation des bénéficiaires avec des plateformes de e-commerce et s-commerce de promotion et de commercialisation des produits locaux développés en Centrafrique. L'appui consistera à : (1) faire le référencement des bénéficiaires et des produits de bonne qualité sur les plateformes ; (2) la formation du groupe cible à l'usage des services de vente ; et (3) la sensibilisation des consommateurs ou tout autre acteur de la chaîne de valeur ; cette sensibilisation se fera à travers des notifications sms, des émissions dans les radios communautaires sur l'accès aux marchés, les réseaux sociaux grâce à une campagne ciblée. Le projet impulsera ainsi une nouvelle dynamique entrepreneuriale numérique entre jeunes entrepreneurs et producteurs en milieu rural.

#### ***Renforcement des infrastructures de marché***

- Par appel d'offre, le projet réalisera les infrastructures suivantes, et accompagnera la procédure de leur mise en affermage (gestion privée) : réhabilitation du marché à bétail du Point Kilométrique 45 (à la sortie nord de Bangui) ; construction de 3 nouveaux marchés à bétail ; réhabilitation de 10 aires d'abattage.

### **2.2.3. Composante 3**

Dans cette composante, l'effet attendu est le suivant : 'Les capacités institutionnelles et le cadre réglementaire du secteur de l'élevage sont améliorés'. Les deux produits sont : Produit 3.1 – 'Les capacités des services publics en charge de l'élevage, de la formation des jeunes, et de la nutrition, ainsi que des organisations des producteurs, sont améliorées.

#### ***Capacitation du MESA et des ministères partenaires***

*Appui à la réforme du Ministère.* Les actions suivantes seront conduites : (1) audit institutionnel du MESA et plan de réforme ; (3) élaboration du plan d'investissement du secteur de l'élevage, basé sur les instruments de politique ; (4) élaboration de textes visant à l'amélioration du cadre réglementaire ; (5) renforcement du système de suivi-évaluation du Ministère.

*Formation professionnelle/thématique des cadres supérieurs des institutions publiques (DGEPE, ANDE, DGSV etc.) et des organisations professionnelles agricoles et de la société civile (FNEC, ANGAC, OFCA, ONFR etc.).* La formation portera sur *diverses thématiques* (instruments de politique, chaînes de valeur et systèmes institutionnels ; subventions intelligentes ; gestion axée sur les résultats...).

*Renforcement du dialogue politique, appui à la modernisation des équipements et à la digitalisation du secteur.* Le projet appuiera : (1) l'appui à la mise en place de cadres réglementaires, d'outils stratégiques et politiques comme le plan de développement de la santé animale, le plan d'action pour l'insémination artificielle, l'accès aux agréments nécessaires d'exportations des produits d'élevage comme le miel et la viande vers l'UE et les pays du golfe en appui aux initiatives en cours de promoteurs privés etc. ; (2) le développement d'outils numériques pour faciliter la politique de transhumance en capitalisant sur les dynamiques en Afrique de l'Ouest ; (3) la mise en place des mécanismes institutionnels requis pour la promotion des AVEC ; (4) la réhabilitation des bureaux de secteur de l'élevage dans les zones du projet ; (5) la réhabilitation du

laboratoire de qualité et de bromatologies de l'ANDE ; (6) la mise en place d'un parc numérique d'ordinateurs pour faciliter le travail du personnel ; (7) l'installation et le câblage en réseau internet des services du MESA, afin de permettre une fluidité de la communication et un bon usage du système d'information; (8) la mise en place de logiciels et solutions numériques ; (9) la mise en place d'un portail du ministère où toute l'actualité, les projets et activités mises en œuvre par le MESA sont présentées ; les statistiques liées à l'élevage seront aussi publiées sur le site ; et (10) la mise en place d'un portail annexe pour la présentation des activités, et des réalisations de l'ANDE.

*Le projet travaillera aussi avec les autres ministères sectoriels* pour accompagner la mise en place de dynamiques transformationnelles sensibles au climat, au genre, à la nutrition, aux jeunes et à la digitalisation : (1) renforcement des capacités de planification, suivi et coordination de la Direction de la sécurité alimentaire et de la nutrition du MADR ; (2) appui à la chambre d'agriculture pour la mise en place du guichet unique auquel sont liés les centres de gestion agréés, pour accompagner les entrepreneurs dans la gestion et la certification des comptes ; (3) renforcement du ministère chargé de l'environnement, pour appuyer et accompagner la mise en œuvre des solutions durables dans le secteur de l'élevage ; (4) renforcement des capacités du ministère de la promotion de la femme pour : le suivi des AVEC et la mise en place des normes pour renforcer l'équité genre dans le sous-secteur; et (5) mise en place de centres de formation en alphabétisation fonctionnelle et des kiosques numériques, en partenariat avec les bureaux de poste et les opérateurs de téléphonie mobile, pour assurer la diffusion des bonnes pratiques et l'éducation de masse, par diverses portes d'entrées pour les publics cibles.

*Le PEAJ apportera aussi un appui technique au dispositif de suivi et évaluation du MESA, des ministères partenaires, des OP et des OSC.* Les appuis à apporter sont entre autres : l'élaboration du référentiel des indicateurs (clés) dans le secteur de l'élevage et des méthodes de mesures ; et l'élaboration de la méthodologie de mesure de la progression physique (TEC) dans le secteur de l'élevage et des méthodes de mesures. Sur le plan infrastructure, le MESA sera doté d'un serveur local et d'un serveur cloud pour le dispositif de suivi et évaluation du secteur, et d'un logiciel de suivi évaluation (digitalisé). Ces infrastructures couplées aux formations permettront au MESA d'assurer l'agrégation des données du secteur pour toutes ses interventions, et plus tard pour toute intervention en lien avec l'élevage. L'appui institutionnel inclut également la formation (sur le suivi et évaluation) : des cadres et agents impliqués dans la ligne de suivi du MESA (DGSEP, DGSV), de l'ANDE ; ainsi que des points focaux au niveau des ministères partenaires, des OP et des OSC.

### ***Appui institutionnel ciblé sur le genre et la jeunesse***

Le projet accompagnera la relecture de la lettre de politique sur l'élevage, la Loi d'orientation agricole (en cours d'élaboration) pour les rendre plus sensibles au genre. La traduction en langue locale, la diffusion large des textes de lois sur les violences basées sur le genre, et l'appropriation de la résolution 1325 sur la participation des femmes et l'intégration du genre. A travers son intervention, le PEAJ appuiera également le Gouvernement à mettre en œuvre sa politique nationale de promotion de la jeunesse (2<sup>ième</sup> génération - 2021) et son plan stratégique national de promotion de la jeunesse (2021 – 2025).

### ***Capacitation des organisations de producteurs et de la société civile***

Le projet élaborera des conventions de partenariat avec la FNEC et l'ANGAC qui auront deux principaux volets : (i) un volet de renforcement des capacités institutionnelles et

organisationnelles de ces deux faîtières à fournir l'ingénierie sociale et technique requise pour accompagner le processus de ciblage, d'organisation et d'insertion des bénéficiaires dans un parcours de croissance qui les connecte aux marchés des biens et services et des produits ; et (ii) un volet leur confiant la mise en œuvre de ces activités identifiées ci-avant. À cet effet, l'analyse institutionnelle de ces deux organisations faîtières sera affinée au démarrage du Projet afin de concevoir la meilleure approche pour renforcer leur capacité à remplir ces fonctions dans les zones d'intervention du projet. La consolidation du rôle de ces deux organisations faîtières visera notamment à promouvoir une plus grande intégration des jeunes et des femmes dans leurs organes de direction et de prise de décision et dans leurs positions de leadership. Le projet financera aussi la réhabilitation des dépôts pharmaceutiques, et des bureaux et salle de réunion de la FNEC. Les capacités de la société coopérative créée par l'ANGAC seront renforcées avec la mise en place de système d'entreprise et la formation du personnel de gestion. Le projet renforcera les capacités de l'Organisation des Femmes Centrafricaines (OFCA), de l'Organisation des Femmes Rurales (ONFR), et du Conseil National de Jeunesse Centrafricaine pour la sensibilisation, l'information et l'accompagnement psychologique et la reconstruction mentale, en vue de promouvoir la réconciliation des jeunes et des femmes et de relancer leur développement personnel.

### ***Coordination et gestion du projet***

La gestion du PEAJ sera assurée par une Unité Nationale de Coordination (UNC), de composition légère, basée à Bangui. L'UNC disposera de 3 antennes, elles aussi légères, basées à Bouar, Sibut et Bossangoa. Elle sera placée sous la supervision d'un Comité de Pilotage ouvert aux représentants des parties prenantes (secteur public, organisations des bénéficiaires...) et présidé par le Ministre en charge de l'Élevage. L'UNC signera des contrats de partenariat de mise en œuvre avec des institutions publiques et privées. Elle focalisera alors sur la gestion fiduciaire, le suivi-évaluation des réalisations du projet, ainsi que la gestion des savoirs et la communication.



### III- CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

Il est décrit dans ce chapitre, l'ensemble des dispositions politiques, juridiques (conventions, accords, lois, décrets et arrêtés...) et institutionnelles pertinentes au projet. Aussi, un bref rappel est fait sur les obligations du pays s'appliquant directement au projet en vertu des traités, des accords internationaux pertinents et d'autres normes des partenaires au développement en lien avec le projet.

#### 3.1 CADRE POLITIQUE PERTINENT A LA MISE EN ŒUVRE DU PEAJ

##### 3.1.1 Politique encadrant la lutte contre la pauvreté en RCA

Le Plan national de relèvement et de consolidation de la Paix en RCA (RCPCA) est l'instrument national de référence encadrant les actions de développement en Centrafrique. Réalisé pour la période de 2017-2021, ce document émane d'une évaluation des besoins pour le Relèvement et la Consolidation de la paix ayant permis d'identifier les priorités d'actions, en faisant appel à une synergie d'intervention du Gouvernement, des partenaires bilatéraux et multilatéraux. Il exprime la vision du Gouvernement qui est celle d'un pays enfin apaisé, qui poursuit le dialogue national de réconciliation, pose des jalons concrets sur le chemin d'une paix solide, initie un processus de relèvement et de développement durable.

En 2023, le RCPCA a été réactualisé sous forme **d'un plan intérimaire de développement** (PID) en considération du retour progressif de la sécurité sur toute l'étendue du territoire constaté ces dernières années. Ce plan intérimaire vise malgré la fragilité du pays, a impulsé un élan de développement en plus des actions humanitaires dans l'optique d'enclencher les signaux précurseurs au programme de développement à l'horizon 2050 en formulation par le pays.

Le PEAJ s'inscrit dans cette logique et devrait s'y conformer dès sa conception et lors de la réalisation des évaluations environnementales en mettant l'accent sur la lutte contre la pauvreté à travers le recrutement de nombreux centrafricains, la création des chaînes de valeur, la promotion de l'entrepreneuriat. Prises en compte, ces initiatives stimuleront le développement local en vue de contribuer efficacement à la réalisation de la politique de lutte contre la pauvreté en RCA.

##### 3.1.2 Politique de la protection de l'environnementale et du climat

La politique environnementale en RCA vise à orienter les efforts nationaux pour : (i) la sauvegarde de l'environnement ; (ii) la gestion rationnelle des ressources naturelles et (iii) l'amélioration de la qualité de vie des populations. Parmi les principaux documents stratégiques, il convient de noter :

- **Le Plan National Initial d'Adaptation aux changements climatiques en RCA (PNA)** : adopté par l'État en 2022, il vise à contribuer à l'atténuation des effets néfastes de la variabilité et des changements climatiques sur les populations les plus vulnérables, et ce, dans la perspective d'un développement durable. Le PNA s'inscrit également dans la vision nationale en matière de lutte contre le changement climatique, contenue dans le RCPCA qui veut que « *d'ici à 2030, la République centrafricaine s'insère dans une dynamique de développement socioéconomique soutenu, équitable et durable car intégrant les défis des changements climatiques dans l'ensemble des secteurs sociaux et productifs, ce qui permettra une amélioration du bien-être général de sa population* ».

- **La Contribution Déterminée National (CDN)** : Il a des objectifs généraux axés sur un développement durable et sobre en carbone et, une résilience accrue des secteurs agricoles et de la sécurité alimentaire, de la santé, de la gestion des ressources naturelles et des infrastructures aux effets néfastes des changements climatiques. La CDN de la RCA est le cadre politique pour un développement à faible émission de carbone et faible émission des polluants climatiques de courte durée de vie.

Le PEAJ doit dès sa conception s'inscrire comme une réponse aux besoins urgents et immédiats en matière d'adaptation des populations déjà assujetties à la pauvreté face aux effets néfastes et pervers des changements climatiques et des phénomènes météorologiques extrêmes.

### 3.1.3 Politiques en matière de la promotion de l'agriculture et l'élevage

*Le Programme National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN)*. Il offre un cadre de référence à ce jour pour les actions à entreprendre dans le secteur agricole, en vue d'atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire. Il devrait induire à l'horizon 2018<sup>7</sup>, la croissance moyenne annuelle de l'activité agricole en termes réels de 6 % et le taux d'insécurité alimentaire de moitié (15%).

Le champ d'action de PNIASAN couvre les domaines agro-sylvo-pastoraux, halieutiques et nutritionnels, le système de financement du secteur et les infrastructures socioéconomiques, ainsi que les questions émergentes liées à l'environnement, la biodiversité, les énergies renouvelables, les changements climatiques et la promotion de l'agrobusiness. Il prend également en compte les domaines transversaux comme le renforcement institutionnel, la recherche, la vulgarisation, les dimensions environnementales et sociales ainsi que le concept « Genre » à travers un ciblage sur le plan social.

Le choix des priorités de production définies dans le PNIASAN est basé sur les filières les plus porteuses de croissance, à savoir : (i) les spéculations vivrières, (ii) les principaux produits de rente, (iii) l'élevage, (iv) les produits halieutiques, et (v) les produits sylvicoles.

*Politique nationale de développement de l'élevage (PNDE)*. Il s'agit d'un cadre de référence toujours en vigueur et fixant les jalons du développement de la filière animale ; celle-ci a payé un plus lourd tribut des crises politico-militaires récurrentes dont la dernière en date est celle de 2012<sup>8</sup>. En effet, les pertes d'animaux de toutes espèces et les destructions d'infrastructures d'élevages ont été considérables à travers tout le pays. Trois axes stratégiques sont identifiés pour répondre aux enjeux et défis majeurs de développement du secteur de l'élevage dont : (i) l'amélioration du Cadre Institutionnel ; (ii) le renforcement des capacités des acteurs ; et (iii) la redynamisation des chaînes de valeur locales et amélioration de leur compétitivité

Document de Politique Agricole (DPA) en RCA. Le Document de Politique Agricole Nationale (2020 – 2030) a été publié en 2019, avec le, ministère de l'Agriculture et du

<sup>7</sup> Il s'agit d'une initiative découlant de l'engagement des Chefs de l'Etat à Maputo au mois de juillet 2003 et qui permette au gouvernement de consentir près de 10% de leur budget national pour faire de l'agriculture, à l'horizon 2018, une agriculture productive, rentable, respectueuse de l'environnement, qui s'appuie sur les initiatives locales et le concept « genre », qui crée de la richesse, des conditions d'émergence d'un secteur privé agricole dynamique, de l'emploi et contribue à la réduction de la pauvreté et à l'atteinte de la sécurité alimentaire. La première phase de ce processus s'est concrétisée par la Signature du Pacte National du Partenariat pour la mise en œuvre du PDDAA le 15 avril 2011 par l'ensemble des acteurs du secteur agricole (Gouvernement ; PTF ; OPAR ; Secteur privé ; Société civile). La signature dudit Pacte jette alors la base de la seconde phase qui consiste à élaborer le Programme National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN).

<sup>8</sup> Avant la crise, le secteur élevage représentait environ 15% du PIB national avec une nette prédominance du bétail bovin et 45% du PIB agricole.

*Développement Rural de la République Centrafricaine.* Le PEAJ vient ainsi s'inscrire dans la logique du PNIASAN, du PNDE et du DPA en contribuant à la sécurité alimentaire par le développement de la filière animale, l'appui aux femmes et jeunes dans une démarche de lutte contre la pauvreté.

*Plan intérimaire du développement de l'aquaculture en RCA.* Le PEAJ s'annonce comme un instrument de réalisation des objectifs de ce plan qui sont:

- L'augmentation de la contribution de l'aquaculture à la fourniture des produits aquacoles de consommation (sécurité alimentaire) ;
- L'augmentation des revenus des aquaculteurs et des opérateurs dans les services en amont qu'en aval (Réduction de la pauvreté et sécurité alimentaire) ;
- La création d'emplois dans les fermes et dans les industries en amont qu'en aval (création d'emploi et réduction de la pauvreté).

### **3.1.4 Politique de l'eau et de l'assainissement**

L'adoption du document de politique nationale de l'eau par le décret n°21.167 du 21 juillet 2021 consacre les objectifs du gouvernement de promouvoir la gestion intégrée des ressources en eau, de contribuer au développement durable en apportant des solutions appropriées aux problèmes liés à l'eau afin que celle-ci ne soit pas un facteur limitant au développement économique et social.

Il est complété sur le plan local par les Normes nationales en Hydraulique et Assainissement en zone villageoise édicté par la DGH en 1991. Ces normes mettent beaucoup plus l'accent sur l'exécution, la gestion technique et sociale (animation) des ouvrages hydrauliques en milieu urbain et semi-urbain. Les considérations d'ordre environnemental y sont abordées de façon relativement sommaire avec pour repère les normes de l'OMS pour le contrôle qualité de la potabilité de l'eau au niveau national.

La vision à long terme de la RCA au travers cet instrument est de parvenir d'ici 2030 à fournir de l'eau potable et des installations d'assainissement pour 60% des populations afin d'une part, de contribuer à la réduction de la corvée des femmes et des enfants et d'autre part, à la limitation de la prolifération des maladies d'origine hydriques. A cet effet, un « schéma Directeur » d'approvisionnement en eau potable a été adopté en février 2016 ; il définit les renforcements ou les extensions du système existant, et les nouveaux ouvrages hydrauliques à réaliser pour une alimentation en eau potable satisfaisante qui répond aux besoins de la population aux horizons 2030.

Les activités d'accompagnement des acteurs de transhumances par l'aménagement d'air de repos avec des sources d'approvisionnement en potable sont tenues de se conformer à cette politique, et d'optimiser l'usage des ressources en eau, disponibles dans les zones hôtes desdits ouvrages.

### **3.1.5 Politique de la santé et de l'hygiène du milieu**

*La politique nationale de la santé.* Elle est fondée sur les soins de santé primaires (SSP) mis en œuvre par le ministère en charge de la Santé Publique et de la Population (MSPP), à travers ses structures centrales et ses directions régionales. Il énonce les actions prioritaires visant à s'attaquer aux principes déterminants de la mauvaise santé dont :

- La stratégie nationale de la lutte contre la maladie du VIH-SIDA comme priorités importantes de santé dans le pays ;
- Le renforcement des services de santé aussi bien au niveau institutionnel (selon leur échelon de soins, leur organisation, leur mission) que de la conduite d'activités

diverses en vue de garantir la qualité des soins à tous les niveaux du système de santé ;

- La prise en compte de la santé de reproduction édictée (en 2007) sous forme d'un document de normes et procédures cliniques en matière de Santé de Reproduction (SR) en visant l'amélioration de la prise en charge de la santé de la mère et de l'enfant ;
- L'opérationnalisation du **mécanisme One Health** visant l'amélioration de la gestion des urgences sanitaires et autres catastrophes ayant un niveau de risque avéré pour la santé publique en mobilisant l'ensemble des acteurs institutionnels potentiels à la riposte.

*La politique de l'hygiène* est contenue dans le Plan de Transition 2014-2016 du Secteur de la Santé (PTSS, encore en vigueur) qui s'appuie sur le fait que la majorité de la population vit dans de mauvaises conditions d'hygiène liées à l'eau potable, les latrines, la qualité/sécurité des aliments, la gestion des cadavres aggravée par la situation des déplacés internes ; elle est renforcée par le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) qui s'intéresse à :

- L'élimination des excréta, des déchets divers et biomédicaux ;
- La sensibilisation des populations sur les bienfaits de l'hygiène du milieu ;
- La vulgarisation d'ouvrages d'assainissement à moindre coût ;
- La vulgarisation et l'application du Code d'Hygiène.

Ainsi, la promotion des activités de l'élevage demeure une source de vecteurs de maladie pouvant avoir des incidences sur la santé humaine. Des précautions doivent être prise en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre du PEAJ impliquant un dispositif<sup>9</sup> en matière de sécurité, de santé, d'hygiène et d'assainissement efficace accompagnant les bénéficiaires.

### **3.1.6 Politique de la décentralisation**

En engageant le processus de décentralisation et de régionalisation, le Gouvernement centrafricain a pour objectifs globaux :

- Assurer le partage de pouvoir entre l'État et les collectivités locales ;
- Responsabiliser la population dans la gestion de son développement ;
- Enraciner la démocratie locale ;
- Consacrer une nouvelle approche basée sur le développement participatif.

La réalisation du PEAJ, en conformité avec l'objectif de cette politique, doit être en accord avec l'approche basée sur le développement participatif et à la base qui intègre la bonne collaboration avec les collectivités locales des zones d'implantation des activités du projet, la mobilisation des taxes et/ou redevances de manière régulière par les bénéficiaires mais surtout la contribution au développement local.

---

<sup>9</sup> Cela nécessite entre autres les mesures suivantes : l'aménagement des enclos pour la lutte contre la divagation des animaux, le contrôle sanitaire des animaux des transhumants étrangers, la sensibilisation et le contrôle qualité de la viande proposée sur le marché, la prophylaxie préventive, les campagnes de vaccination saisonnière, les services vétérinaires de proximité...

### **3.1.7 Politique foncière d'accès aux terres**

La RCA ne dispose pas de politique foncière ; toutefois un processus national de réforme avait été initié avant la crise sécuritaire, et deux projets de lois « portant Code domaniale et foncier » et « Code foncier agropastoral » avaient été élaborés en 2011. Ces projets ont cependant été retirés, car il est apparu que leur adoption aurait nécessité la révision de nombreuses lois, dont le Code forestier, le Code de l'environnement, le Code minier, etc., ainsi que de leurs textes d'application.

En 2012, le gouvernement avait décidé d'initier les réformes par l'élaboration d'un « Projet de Loi-cadre relatif à l'harmonisation des instruments juridiques en vue d'une meilleure gouvernance des régimes fonciers ». Malgré le retard causé par la crise sécuritaire, un comité de pilotage de ce projet de réforme importants est à pied d'œuvre pour la validation nationale de cette loi-cadre. Sa rédaction a pris en compte des Directives Volontaires pour une Gouvernance Responsable des Régimes Fonciers de la FAO, ainsi que le Cadre et lignes directrices sur les politiques foncières en Afrique de l'Union Africaine et les directives de la Commission des Forêts d'Afrique centrale (COMIFAC). L'issue de cette loi-cadre se fera certainement pendant la période de la mise en œuvre du PEAJ.

### **3.1.8 Politique nationale de promotion jeunesse de 2eme génération (PNPJ-2)**

La PNPJ-2 est le document de référence du gouvernement en matière de la promotion des jeunes. Elle se fonde sur deux postulats majeurs, d'une part la jeunesse constitue une « ressource humaine », car plus nombreuse, plus créative (dynamique) mais plus vulnérable. D'autre part, cette jeunesse doit prendre toute sa place dans les instances en matière de gouvernance. A cet effet, la PNPJ interpelle sur l'importance pour les autorités politiques et les acteurs du développement de placer les aspirations et les préoccupations de cette jeunesse au cœur des décisions de politiques publiques.

Son cadre opérationnel compte trois (3) axes stratégiques qui sont les suivants :

- Axe stratégique 1 : Promotion de la Paix, de la Sécurité, de la Réconciliation Nationale et de la Cohésion sociale par les Jeunes ;
- Axe stratégique 2 : Renouvellement du contrat social entre l'Etat et les Jeunes
- Axe stratégique 3 : Relèvement du Secteur productif par les Jeunes.

Le PEAJ en axant ses activités sur la frange jeune de la population participe ainsi à la mise en œuvre de la vision stratégique du PNPJ.

### **3.1.9 Politique Nationale de Promotion de l'Egalite et de l'Equité du Genre (PNEEG)**

La PNEEG adoptée en 2005, est l'instrument de la politique nationale de la lutte contre les profondes disparités mises en évidence entre les hommes et les femmes dans tous les secteurs clés du développement. Ces disparités existent encore aujourd'hui et relèvent de l'injustice sociale et de la violation des droits humains. Elle consacre l'engagement de la RCA en faveur de la protection des droits de la femme en accord avec ses engagements pris dans les documents suivants: i) la Charte de l'Organisation des Nations Unies; ii) la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ; iii) les Pactes internationaux relatifs aux droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques; iv) les Conventions Internationales relatives à l'interdiction de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, à la protection des droits de l'enfant. Elle fixe un cadre pour toutes les interventions, voire les actions en faveur du relèvement socio-économique, de la

consolidation de la paix et de l'intégration du genre aux programmes de développement au niveau national. Le PEAJ est ainsi invité à se conformer à cette volonté politique d'améliorer la qualité de vie de la population avec la participation active de la femme centrafricaine.

## 3.2 CADRE JURIDIQUE NATIONAL ET INTERNATIONAL APPLICABLES AU PROJET

### 3.2.1 Conventions, traités et accords internationaux en lien avec le PEAJ

La République Centrafricaine a ratifié et/ou signé des Accords, Conventions et Traités ayant trait à la protection de l'Environnement, de la faune et/ou de la flore. Ces conventions concernent aussi bien les accords multilatéraux que les textes juridiques africains. La présente étude est réalisée en tenant compte desdits textes ou Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME) mentionnés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3: Récapitulatif des Conventions et autres Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME) applicables au projet

Conventions, Accords, Traités	Date d'entrée en vigueur	Date de ratification par la RCA	Objectif ultime ou principal	Aspects liés aux activités du projet
Convention Cadre des Nations Unis sur les Changements Climatiques (CCNUCC) Protocole de Kyoto contre les changements climatiques	21 mars 1994	15 mars 1995  01 janvier 2008	Œuvrer à la stabilisation des concentrations des gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système, selon son article 2 de la Convention ;  Mettre en œuvre le mécanisme du développement propre (MDP), selon l'article 12 du Protocole, aux fins d'un développement à faible émission des GES.	La construction, la réhabilitation des infrastructures de production ou de commercialisation doit intégrer des mesures de précaution pour prévenir ou atténuer les causes des CC et en limiter les effets néfastes. Les activités du projet devraient dès leurs conceptions œuvrer pour un développement durable et s'y employer.
Convention de Vienne, le Protocole de Montréal sur les Substances Appauvrissant la couche d'Ozone (SAO) de 1993 et les amendements en 2008/ Vienne			Prendre des mesures appropriées afin de contribuer à leur élimination totale et à les remplacer par les substances nouvelles non dangereuses pour l'ozone, comme le prévoit l'article 4 du Protocole de Montréal sur les SAO dans les modalités réglementant les échanges commerciaux des SAO	Dans le cadre de l'aménagement des infrastructures de conservation, interdire l'importation des marchandises ou équipements (de réfrigération, de conditionnement de l'air et les extincteurs) contenant ou fonctionnant à base de Substances Appauvrissant la couche d'Ozone (SAO) conformément aux engagements de la RCA à les éliminer sur son territoire national.
Convention Africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles (Convention d'Alger)	16 juin 1969	1970		L'aménagement ou l'ouverture des couloirs de transhumances d'être intégrés au mieux les mesures de conservation de la nature tout en tenant compte lors du choix des sites de

Convention Africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles (version révisée, convention de Maputo)	2003	2012		l'existence de la réserve spéciale de Ngotto dans la Lobaye
Convention sur la protection du patrimoine mondial, culturelle et naturelle	17 décembre 1975	1987		L'implication des minorités peulhs et pygmée AKA devrait se faire dans le respect de la conservation patrimoine culturelle et naturelle caractéristique de leur mode de vie
Convention de Ramsar sur la protection des zones humides	21 décembre 1975	2005		Le projet devrait prendre en compte dans la préfecture de la Lobaye, la présence des zones humides de Mbaéré Bodingue et la réserve spéciale de Ngotto dans la Lobaye
Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification adoptée à Paris le 14 octobre 1994		1996	Initier des approches transversales et intégrées de la lutte contre la désertification à travers des projets de développement, afin de prendre en compte les causes multiples du phénomène de la désertification.	Prendre en compte les effets/pressions possible sur la désertification dus aux phénomènes de feu de brousses intentionnelles souvent initiés par les éleveurs transhumants en quête de pâturage dans les zones du projet
Convention de Bâle sur les Mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination, Bale	1989	ratifié en	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire les mouvements transfrontières des déchets dangereux et d'autres déchets soumis à un minimum compatible avec leur gestion écologiquement rationnelle ;</li> <li>- Éliminer les déchets dangereux et autres déchets produits aussi près que possible de leurs sources de production ;</li> <li>- Réduire la production des déchets dangereux en termes de qualité et danger ;</li> <li>- Contrôler les mouvements des déchets dangereux et prévenir leur trafic illicite ;</li> <li>- Interdire l'exportation des déchets dangereux vers les pays ne possédant pas de cadre juridique approprié et les capacités administratives et techniques pour les gérer et les éliminer de manière écologiquement rationnelle.</li> </ul>	Les mouvements d'aller et retour des transhumants étrangers à cause de l'amélioration des conditions propices au développement de l'élevage en RCA via le projet PEAJ, ne devraient pas être une source de production de déchets dangereux ; il y a lieu de considérer aussi comme déchets dangereux tout animale porteur de maladie contagieux pouvant le transmettre aux cheptels locaux .

Convention sur la Diversité Biologique (CDB) de 1994/ Rio de Janeiro, ratifié le 15 mars 1995 et du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, du 01 janvier 2008		29 décembre 2013	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adopter des procédures permettant d'exiger des EIES des projets proposés et qui sont susceptibles de nuire sensiblement à la diversité biologique en vue d'éviter et de réduire au minimum de tels effets.</li> <li>- Examiner la question de responsabilité et de réparation, y compris la remise en état et l'indemnisation pour dommage causé à la diversité biologique</li> </ul>	Les sous-composantes inséminations artificielles, introduction des races résistantes d'animaux au aléas climatiques et des technologies d'adaptations doivent prendre en compte une analyse liés aux risques biotechnologiques au regards des milieux d'insertion.
Convention de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) relative aux peuples indigènes et tribaux	2010	2021		La prise en compte des peuples autochtones Ba AKA en prenant en compte leur consentement libre
Convention 102 de l'OIT sur la sécurité sociale du 4 juin 1952 Genève, ratifié			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Garantir l'attribution de prestations aux personnes protégées lorsque leur état nécessite des soins médicaux de caractère préventif ou curatif ;</li> <li>- Garantir aux personnes protégées l'attribution de prestations en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles</li> </ul>	Dans le cadre de la signature des contrats d'embauches par l'UGP, les entreprises prestataires ou bénéficiaires (Maitre d'œuvre des activités du projet) devront assurer un minimum de la sécurité sociale relatives aux personnes protégées, aux maladies et accidents de travail.
Convention 187 de l'OIT sur la santé et sécurité au travail, du 31 mai 2006 à Genève, ratifié			- Assurer la promotion de la protection des travailleurs contre les maladies générales ou professionnelles et les accidents résultant du travail sous-entendu que les lésions et maladies professionnelles y compris les décès imputables au travail nuisent à la productivité et au développement économique et social.	Dans le cadre de la signature des contrats d'embauches par l'UGP, les entreprises prestataires ou bénéficiaires (Maitre d'œuvre des activités du projet) devront assurer des mesures appropriées relatives à la protection de la vie et de la santé des travailleurs.
Convention de l' OIT <b>C029</b> sur le travail forcé de 1930 et la Convention <b>C105</b> sur l'abolition du travail forcé	1957	27/10/1960 et 9/6/1964		Veille pour une implication consentie des bénéficiaires lors de la mise en œuvre du projet

Convention de l' OIT <b>C098</b> sur le droit d'organisation et de négociation collective	1949	9/6/1964		Mécanisme de gestion de plainte transparente, équitable, inclusive et participative
Convention de l' OIT <b>C100</b> sur l'égalité de rémunération,	1951	9/6/1964		Suivi des emplois associés à la mise en œuvre du projet
Convention de l' OIT <b>C111</b> concernant la discrimination (emploi et profession), 1958,	1958	9/6/1964		Suivi des emplois associés à la mise en œuvre du projet et du processus de ciblage de bénéficiaire
Convention de l' OIT <b>C138</b> sur l'âge minimum	1973	28/6/2000		Suivi des emplois associés à la mise en œuvre du projet et du processus de ciblage de bénéficiaire
Convention de l' OIT <b>C182</b> sur les Pires formes de travail des enfants	1999	28/6/2000		Suivi des emplois associés à la mise en œuvre du projet et du processus de ciblage de bénéficiaire

Ci-dessous conventions signées par la RCA mais non pertinents pour le projet :

- La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages du 3 mars 1973.
- La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes - 21 juin 1991.
- La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant - 23 avril 1992.
- La Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) et signataire de la "Déclaration de Yaoundé" sur l'aspect de la conservation de la biodiversité et de la gestion durable des écosystèmes forestiers en Afrique centrale.
- La Commission du bassin du lac Tchad (CBLT) et la Commission internationale du Congo-Oubangui-Sangha (CICOS) pour la gestion durable des ressources en eau partagées par les pays d'Afrique centrale.

## **3.2.2 Instruments juridiques nationaux de la protection environnementale**

### **3.2.2.1 La Constitution du 30 mars 2016**

La gestion de l'environnement trouve son fondement juridique dans la Constitution de la RCA du 30 mars 2016 dont l'article 80 stipule que la protection de l'environnement, les régimes domaniaux, foncier, forestier, pétrolier et minier, sont du domaine de la loi. Elle fait des ressources naturelles des biens du patrimoine commun de la nation dont l'État assure la protection et la gestion tout en facilitant l'accès à tous.

Les bases fondamentales de la société, parmi lesquelles certains des droits conférés ont un rapport plus ou moins avec l'environnement, tels que :

- La reconnaissance des droits de l'homme comme base de toute communauté humaine, de la paix et de la justice (Articles 1 et 2) ;
- La reconnaissance du droit à la vie et à l'intégrité physique et morale sans aucune distinction notamment de sexe (Article 3) ;
- L'obligation à l'État et autres collectivités publiques de protéger la femme et l'enfant contre la violence et l'insécurité, l'exploitation et l'abandon moral, intellectuel et physique ; et d'assurer cette protection par des mesures et des institutions appropriées (Article 7 alinéa 5) ;
- Le droit à l'éducation (Article 7) ;
- Le droit au travail, à un environnement sain, au repos et aux loisirs (Article 9)
- Le droit à la propriété rappelé en l'Article 14 en ces termes « Toute personne physique ou morale a droit à la propriété. Nul ne peut être privé de sa propriété, sauf pour cause d'utilité publique légalement constatée et sous la condition d'une juste et préalable indemnisation ».

### **3.2.2.2 Loi n° 07.018 du 28 décembre 2007 portant Code de l'environnement**

Le Code de l'environnement de la RCA rend obligatoire l'évaluation environnementale (EE) préalable de tout projet susceptible de porter atteinte à l'environnement (Article 87). Les modalités de la mise en œuvre des EE sont fixées par voie réglementaire. Il s'agit de :

- Décret 18.084 du 10 avril 2018 portant organisation et fonctionnement du Ministère en charge de l'Environnement et du Développement Durable (MEEDD) ;
- Arrêté 03/MEEDD/DIRCAB du 23 octobre 2013 portant création d'un registre au sein du ministère de l'Environnement relatif aux projets soumis à une évaluation environnementale
- Arrêté 16/MEEDD/DIRCAB du 28 octobre 2013 fixant les modalités d'agrément des experts autorisés à réaliser l'évaluation environnementale
- Arrêté 04/MEEDD/DIRCAB/ du 21 janvier 2014 fixant les règles et procédures relatives à la réalisation des études d'impact (la procédure nationale est détaillée en annexe 4)
- Arrêté 05/MEEDD/DIRCAB du 21 janvier 2014 fixant les différentes catégories d'opérations dont la réalisation est soumise à l'obligation d'une étude d'impact environnemental
- Arrêté 07/MEEDD/DIRCAB/ du 29 janvier 2014 fixant les modalités de réalisation de l'audit environnemental

### **3.2.2.3 Loi n° 63-441 du 9 janvier 1964 portant Domaine National**

Le Code domaniaux national reconnaît aux populations la libre jouissance des terrains présumés appartenir à l'État. Le régime foncier en Centrafrique sur la maîtrise du sol par les pouvoirs publics, stipule à l'article 38 du Code Domanial que : « l'État est présumé

propriétaire de toutes les terres urbaines ou rurales vacantes ». Ce qui permet aux occupants de ces terres de s'assurer de la garantie des droits réels à travers l'enregistrement au cadastre qui après un constat de mise en valeur se concrétise par un titre foncier définitif de propriété foncière. La propriété foncière se définit comme le droit d'user, de jouir et de disposer d'un fonds ou une propriété d'une manière absolue et exclusive, sauf restrictions résultant de la loi et des droits réels appartenant à autrui.

Le code règle aussi les terres du domaine de l'État qui se subdivisent en terre du domaine public et privé, ainsi que des terres du domaine des particuliers. De ce qui précède, il convient de noter deux options fondamentales s'offrant à l'usage des terres :

- Le domaine public comprend tous les biens qui, par leur nature ou leur destination, sont à l'usage de tous et qui, n'étant pas susceptibles de propriété privée, et qui sont inaliénables et imprescriptibles ; la voirie et les ouvrages de drainage, font partie du domaine public dit aussi national.
- Le domaine privé s'entend à tous les biens et droits mobiliers et immobiliers qui constituent entre les mains de l'État des propriétés privées et raison desquels il est assujéti aux charges et obligations du droit commun.

En termes d'occupation, la loi dispose que « nul ne peut, sans autorisation délivrée par l'autorité compétente, occuper une dépendance du domaine public national ou l'utiliser dans les limites excédant le droit d'usage qui appartient à tous ».

Les dispositions de cette loi sont applicables au Projet car il prévoit de réhabiliter des bâtiments sur le domaine public de l'État.

#### **3.2.2.4 Loi n° 08.022 du 17 octobre 2008 portant Code Forestier**

Les articles 3, 27, 83 à 92, 85, 86 et 88 de cette loi traitent de la protection de la nature et de la biodiversité ainsi que le respect des principes de gestion durable des forêts et les défrichements qu'ils soient manuels ou mécanisés. L'article 33 indique que « Toute concession d'une partie du domaine forestier de l'État en vue d'une exploitation industrielle est subordonnée à une consultation préalable des populations riveraines y compris les peuples autochtones. »

La mise en œuvre du projet pourrait impacter les espaces paysagers et les arbres principalement autour du balisage des couloirs de transhumances ou l'aménagement des airs de repos.

#### **3.2.2.5 Loi n° 03.04 du 20 janvier 2003 portant Code d'hygiène**

Elle régit l'hygiène des voies publiques et des habitats (assainissement), l'hygiène de l'eau et de l'environnement. Elle introduit également une police de l'hygiène chargée de la recherche et de la constatation des infractions et des poursuites. La Loi crée un Office Autonome chargé de la Réglementation de l'Hygiène et de l'Assainissement (OARHA) qui n'est pas encore mis en place à ce jour.

Il précise à l'article 74 que : « toute implantation d'un établissement classé doit être subordonnée à une autorisation préalable des autorités compétentes. Toutefois une étude d'impact environnemental et social est obligatoire ».

Sa mise en œuvre est facilitée par le Décret N°05-014 du 13 janvier 2005, qui en fixe les conditions. Les activités du projet sont une source de production de déchets divers et d'effluents, de risque permanent de développement de maladie animale, de contaminations dues à la consommation d'aliments (viandes, produits laitiers, miels...).

Le projet est donc interpellé par ce code car les dispositions des articles 7 à 12 appelle à assurer une hygiène de l'environnement (pollution des eaux, du sol, de l'air), à la gestion des déchets solides et liquides, à une hygiène de l'habitat et de l'eau.

### **3.2.2.6 Loi n° 06 001 du 12 avril 2006 portant Code de l'eau**

La mise en œuvre du projet ambitionne aménager quelques forages d'eau potable ; la promotion de l'élevage et des infrastructures connexes (abattoirs, aires de repos, enclos, poulaillers, divagation des animaux...) va générer des déchets qui pourraient contaminer les ressources en eaux, les aménagements et des ouvrages hydrauliques. Ainsi les articles 18 à 32 de la Loi portent sur la gestion et la protection des ressources en eau, des aménagements et des ouvrages hydrauliques.

Plusieurs autres textes réglementaires encadrent la protection des ressources en eaux et les ouvrages hydrauliques dont

- Décret N° 06.170 portant adoption du document de politique et de stratégie en matière d'eau et assainissement en RCA
- Décret n°07.300 du 17 octobre 2007, portant organisation et fonctionnement de l'Agence nationale de l'eau et de l'assainissement (ANEA)
- Décret n°07.299 du 17 octobre 2007 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de régulation du secteur de l'eau et de l'assainissement (ARSEA)
- Arrêté N° 011 du 14 mai 2008) 10/2009 portant création du Comité sectoriel eau et assainissement
- Arrêté N° 017/MEH/DIRCAB/DGRH publiant les Normes et Directives en matière d'eau et assainissement en milieu rural et semi-urbain
- Décret N° 15.386 portant adoption du document de politique et de stratégie en matière d'eau et assainissement 1
- Décret n°16.368 du 28 octobre 2016, fixant les procédures d'octroi d'autorisation et de déclaration d'aménagement des ouvrages ou des infrastructures hydrauliques et ou du prélèvement de l'eau.
- Arrêté N° 007/20MDERH.DIRCAB.DGRH du 14 février 2020 fixant les conditions d'attribution d'agrément aux entreprises de réalisation des ouvrages
- Arrêté N° 054/21MDERH.DIRCAB.DGRH du 14 du 27 décembre 2021 modifiant et complétant certains 007/20MDERH.DIRCAB.DGRH du 14 février 2020 fixant les conditions d'attribution d'agrément aux entreprises de réalisation des ouvrages
- Arrêté N° 007/22MDERH.DIRCAB.DGRH fixant les frais de dossier d'autorisation et de contrôle des travaux de réalisation des ouvrages et infrastructures hydrauliques en République Centrafricaine

### **3.2.3 Lois relatives aux Collectivités Locales de la RCA**

Il s'agit des Ordonnances n°88.005 du 05 février 1988, portant création des Collectivités Territoriales et des Circonscriptions Administratives et celle n°88.006 du 12 février 1988, relative à l'organisation des Collectivités Territoriales et des Circonscriptions Administratives, modifiée par la Loi n°88/003 du 30 avril 1988, qui attribuent des compétences aux communes en ce qui concerne la gestion de l'environnement urbain et rural. Les collectivités ont entre autres, les compétences suivantes :

- La lutte anti vectorielle et, particulièrement, la désinsectisation sous toutes ses formes ;
- La protection des sites classés installés dans les entités locales ainsi et les monuments ;
- La sensibilisation de la population aux problèmes de l'hygiène du milieu ;
- La délivrance des permis d'exploitation et de contrôle des établissements dangereux, insalubres et incommodes de la catégorie III ;
- Le drainage et le curage des collecteurs et égouts des eaux usées ;

- Le nettoyage, la collecte et l'évacuation des ordures ménagères et immondes.

En collaboration avec les instances de l'urbanisme, pour chaque ville elles contribuent pour le zonage du territoire, la tenue des terrains, l'implantation des constructions, l'abattage des arbres d'alignement, etc... Le rôle des communes dans la gestion décentralisée des ressources naturelles et de l'environnement n'est pas encore clairement établi par les textes fixant leurs attributions.

### **3.2.3.1 Loi n° 06.002 du 10 mai 2006 portant Charte Culturelle**

La loi est pertinente dans le cadre des travaux de construction des infrastructures en lien avec l'élevage et devrait être pris en compte pour le respect des us et coutumes mais aussi les cas découvertes fortuites d'objet archéologiques ou ancestraux lors de l'exécution du Projet.

## **3.2.4 Instruments juridiques de la protection sociale**

### **3.2.4.1 Loi n° 09.004 du 29 janvier 2009 portant Code du travail**

Cette loi est directement applicable aux activités de la promotion de l'entrepreneuriat via les potentiels entrepreneurs ou les mini-entreprises. Les considérations réglementaires suivantes sont à prendre en compte dans l'accompagnement des jeunes pousses entrepreneurs :

- Article 11 : « Tout emploi doit être justement rémunéré. La rémunération doit être suffisante pour assurer au travailleur et à sa famille un niveau de vie décent. Celle-ci ne doit pas être inférieure aux seuils minima fixés par les barèmes et grilles salariales en vigueur. Les différents éléments de la rémunération doivent être établis selon des normes identiques pour les hommes et pour les femmes ».
- Article 120 : mentionne les dispositions relatives à la conclusion d'un contrat de travail de plus de trois (03) mois avec changement de résidence.
- Article 259 : « Les enfants ne peuvent être employés dans aucune entreprise même comme apprentis avant l'âge de 14 ans sauf dérogation édictée par arrêté du Ministre en charge du travail pris après avis du conseil national permanent du travail, compte tenu des circonstances locales, et des tâches qui peuvent être demandées. »
- Article 330 que : « toute personne qui se propose d'ouvrir une entreprise ou un établissement de quelque nature que ce soit, doit au préalable en faire la déclaration à l'Inspection du Travail ».

### **3.2.4.2 La Loi N°06.035 du 28 décembre 2006, portant Code de la Sécurité Sociale**

Elle définit le régime de Sécurité Sociale en faveur des travailleurs, soumis aux dispositions du Code de Travail. Il définit les principes fondamentaux de la Sécurité sociale en RCA ainsi que les catégories de travailleurs soumis aux prestations sociales, d'après les articles 5, 6 et 7 ; crée la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et fixe les conditions et les modalités de constitution des ressources devant alimenter cette caisse. Il prévoit dans ses dispositions une couverture sociale prenant en compte également les risques professionnels.

Il est aussi important de considérer les dispositions du Décret 60/185 du 2 septembre 1960 déterminant les conditions générales du travail et fixant les classifications et les salaires de base des travailleurs en l'absence des conventions collectives.

Dans le cadre de la présente étude, les éléments qui nous semblent plus importants à considérer lors de la mise en œuvre du projet sont les suivants :

- La question de l'âge minimum d'admission au travail et l'âge maximum ;

- La rémunération doit être suffisante pour assurer au travailleur et à sa famille un niveau de vie décent ;
- L'égalité de chances et de traitement dans l'emploi et dans le travail, sans aucune discrimination ;
- À conditions égales de travail, de qualification professionnelle et de rendement, le salaire est égal pour tous les travailleurs, quel que soit leur origine, leur sexe, leur âge ;
- La libre adhésion aux syndicats est garantie aux travailleurs et aux employeurs ;
- Tout travailleur doit être régulièrement informé et consulté sur le fonctionnement et les perspectives de l'entreprise (projet) qui l'emploie ;
- Tout travailleur doit bénéficier dans son milieu de travail de mesures satisfaisantes de protection de sa santé et de sa sécurité ;
- Les relations entre le travailleur et l'employeur sont cosignées par les deux parties dans un contrat écrit, conclu librement sans formalités et sans autorisations ;
- Toute clause contractuelle accordant au travailleur des avantages inférieurs à ceux qui sont prescrits par le code du travail sans son accord est nulle et sans effet ;
- Le contrat de travail peut être à durée déterminée ou à durée indéterminée, le contrat sans clause expresse de durée est présumé à durée indéterminée ;
- la durée du travail est normalement de 8 heures par jour et de quarante-cinq heures par semaine ;
- Chaque travailleur a le droit à un congé payé à la charge de l'employeur d'au moins 1jour 2/3 ouvrables par mois complet d'ancienneté de service ;
- Les litiges entre les travailleurs et les employeurs sont jugés par le tribunal du travail dont les détails de son fonctionnement sont clarifiés dans le Code du Travail.

Ainsi, les activités de la construction de la nouvelle station de pompage se conformera aux dispositions des deux textes juridiques cités ci-dessus au travers les entreprises adjudicataires des travaux.

#### **3.2.4.3 Loi n° 20.016 du 15 juin 2020 portant Code de protection de l'enfant**

Cette loi est directement applicable au Projet spécifiquement l'interdiction du travail des enfants en âge scolaire et plus largement sur la prise en compte des risques de VBG en considération des articles suivants :

- L'article 57 interdit toute relation sexuelle entre élève et/ou entre l'apprenant mineur et son enseignant ou tout responsable de son établissement.
- L'article 63 interdit également les pires formes de travail des enfants notamment : l'esclavage ou pratiques analogues, le recrutement forcé ou obligatoire dans les conflits armés, l'utilisation ou le recrutement à des fins de prostitution, de production de matériel ou de spectacles pornographique, etc.
- L'article 67 interdit toutes les formes d'exploitation sexuelle : le mariage forcé, l'incitation/encouragement à une activité sexuelle, l'utilisation ou le recrutement à des fins de pédophilie.

#### **3.2.4.4 Loi n° 16.004 du 24 novembre 2016 instituant la parité entre les hommes et les femmes**

Cette loi constitue un grand bond dans les efforts de contribuer à l'équilibre entre les sexes dans toutes les sphères d'activités socioprofessionnelles. L'article 1er institue la parité entre les hommes et les femmes dans les emplois publics, parapublics et privés, ainsi que

dans les instances de prise de décision en RCA. Son article 7 stipule : « Un quota minimum de 35% des femmes est requis sur la base de leurs compétences, dans les instances de prise de décision à caractère nominatif et électif tant dans les structures étatiques que privées ». Les fonctions à caractère nominatif, sont « pourvues sur la base de l'égalité numérique entre les hommes et les femmes » (article 5).

Cette loi est directement pertinente pour le Projet qui réserve une part importante à la femme.

#### **3.2.4.5 Loi n° 06.030 du 12 septembre 2006 fixant les droits et obligations des personnes vivant avec le VIH**

Cette loi consacre le principe de la non-discrimination à l'égard des personnes vivant avec le VIH/SIDA. Elle les protège contre la stigmatisation et le non-respect de leur vie privée, tout autant qu'elle leur impose les obligations de non-propagation volontaire sous peine de sanction. La gestion des bénéficiaires dits vulnérables vivants avec le VIH/SIDA pris en compte comme cible du PEAJ, devrait prendre en compte les dispositions de cette loi.

#### **3.2.4.6 Loi n°10.001 du 6 janvier 2010 portant Code Pénal**

Ce code pénal réprime diverses infractions réputées crimes ou délits. Il reprend plusieurs dispositions de la loi portant protection des femmes contre les violences en RCA et est l'instrument juridique qui assure la veille sur la répression des délits ou contraventions tels que le vol des bétails, les agressions contre les éleveurs, le détournement des biens dédiés aux communautés ou aux activités proposées dans le projet..., autant d'éléments très pertinent pour la gestion des plaintes dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

#### **3.2.4.7 Loi n°06.032 du 15 décembre 2006 relative à la protection de la femme contre les violences**

Le titre II de cette loi traite de la protection de la femme et notamment, les articles 11 à 17 qui organisent la protection sociale et judiciaire de la femme. L'article 14 indique que le juge peut être saisi par la victime, le travailleur social, le Procureur de la République, les administrations publiques œuvrant dans le domaine de la protection de la femme, les organisations non gouvernementales et autres associations s'occupant de la protection de la femme et les Officiers de Police Judiciaire compétents. Elle est complétée par des textes réglementaires dont :

- **Décret 15.007 du 8 janvier 2015, portant création de l'Unité Mixte d'Intervention Rapide et de Répression des Violences Sexuelles Faites aux Femmes et aux enfants** : Cette unité nationale est composée des éléments de la Gendarmerie et de la Police. Elle est appuyée par les Officiers de Police de la MINUSCA qui renforcent les capacités des Enquêteurs dans les procédures judiciaires. Elle a été mise en place dans une vision de créer et d'entretenir dans le pays un cadre propice et approprié pour la prévention et la répression des infractions relatives aux violences sexuelles liées au conflit et autres formes de violences basées sur le genre et aux violations des droits de l'enfant, ainsi qu'à la prise en charge efficace et efficiente des victimes. Elle reste essentielle pour la gestion des plaintes relevant du VBG.
- **Arrêté interministériel 13/PM/18 du 07 juin 2018 en modification de l'arrêté 07 d'avril 2005 portant création du comité national de lutte contre les pratiques néfastes** : cellule de la conception, la mise en œuvre et le suivi-évaluation/coordination des interventions en matière de prévention et de prise en charge des VBG en République Centrafricaine.

### 3.2.5 Instruments juridiques encadrant le développement rural (élevage et agriculture)

- **Arrêté 020 portant création, organisation et fonctionnement du comité national multisectoriel de sécurité alimentaire et de nutrition (CNMSAN)** du 23 août 2018, le CNMSAN est un espace de dialogue pour la promotion de la sécurité alimentaire et la lutte contre la malnutrition avec les principales parties prenantes et le gouvernement

### 3.2.6 Bonnes pratiques environnementales promues en RCA

Les dispositions réglementaires nationales, invitent les acteurs en charge de la réalisation des EE en Centrafrique à répondre aux principes relevant des bonnes pratiques environnementales parmi lesquels, on peut citer :

**Le principe de développement durable** : le développement durable vise à répondre aux besoins essentiels du présent, sans compromettre les capacités des générations futures de répondre aux leurs. Il est donc basé sur des principes d'équité, non seulement envers les générations futures, mais aussi envers les générations actuelles quel que soit leur lieu d'origine.

**Le principe de précaution** : selon ce principe l'absence de certitudes, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment ne doit pas retarder l'adoption des mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles à l'environnement à un coût économiquement acceptable.

**Le principe de pollueur-payeur** : les frais résultants des mesures de prévention, de réduction de la pollution et la lutte contre celle-ci ainsi que la remise en l'état des sites pollués doivent être supportés par le pollueur.

**Le principe de responsabilité** : selon lequel toute personne qui, par son action, crée des conditions de nature à porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement, est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination dans des conditions propres à éviter lesdits effets.

**Le principe de participation** selon lequel :

- Chaque citoyen doit avoir accès aux informations relatives à l'environnement, y compris celles relatives aux substances et activités dangereuses ;
- Chaque citoyen a le devoir de veiller à la sauvegarde de l'environnement et de contribuer à la protection de celui-ci ;
- Les personnes physiques et morales, publiques ou privées doivent, dans toutes leurs activités, se conformer aux mêmes exigences ;
- Les décisions concernant l'environnement doivent être prises après concertation avec les secteurs d'activité ou les groupes concernés, ou après débat public lorsqu'elles ont une portée générale.

**Le principe de subsidiarité** selon lequel en absence d'une règle de droit écrite, générale ou spéciale en matière de protection de l'environnement, la norme coutumière identifiée d'un terroir donné et avérée plus efficace pour la protection de l'environnement s'applique.

### 3.2.7 Normes environnementales et sociales du FIDA (PESEC)

Le FIDA a une politique interne de la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et climatiques matérialiser dans les volumes 1 & 2 du document des Procédures d'Evaluation Sociale, Environnementale et Climatique (PESEC) édités en 2021. Le volume 2 énonce les normes sociales, environnementales et climatiques à considérer de la

formulation des projets à leurs exécutions. Pour chaque norme, des lignes directrices sur des aspects précis sont fournies et documentés dans les PESEC. Ces normes avec leurs objectifs sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

N°	Normes des PESEC	Objectifs
1	<b>Conservation de la biodiversité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• maintenir et conserver la biodiversité; • préserver l'intégrité des écosystèmes; • maintenir et renforcer les avantages des services écosystémiques; • adopter, en matière de conservation de la biodiversité, une approche fondée sur le principe de précaution et garantir des possibilités de développement respectueux de l'environnement; • garantir un partage juste et équitable des avantages tirés de l'utilisation de ressources génétiques; • respecter, préserver et maintenir les savoirs, les innovations et les pratiques des peuples autochtones et des communautés locales importantes pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et leur utilisation coutumière de ressources biologiques</li> </ul>
2	<b>Utilisation efficiente des ressources et prévention de la pollution</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• prévenir, minimiser et gérer les risques et impacts associés aux substances et matières dangereuses, y compris les pesticides; • prévenir ou minimiser les émissions, en rapport avec le projet, de polluants associés aux changements climatiques à courte et longue durée de vie ; • promouvoir l'utilisation durable des ressources, y compris l'énergie, la terre et l'eau; • identifier, lorsque c'est possible, les possibilités en lien avec le projet d'utilisation efficace des ressources</li> </ul>
3	<b>Patrimoine culturel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller à ce que des mesures efficaces et actives soient prises pour éviter que les projets appuyés par le FIDA ne changent l'aspect, n'endommagent ou ne suppriment des éléments matériels ou immatériels du patrimoine culturel. • Promouvoir le partage équitable des bénéfices de l'utilisation du patrimoine culturel. • Promouvoir une consultation constructive sur les questions en rapport avec le patrimoine culturel</li> </ul>
4	<b>Peuples autochtones</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• promouvoir la capacité des peuples autochtones de déterminer et développer des priorités et des stratégies pour exercer leur droit au développement; • veiller à ce que la programmation soit conçue en partenariat avec les peuples autochtones, en consultation avec eux et avec leur participation pleine, efficace et constructive, avec pour objectif de recueillir leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause; • veiller à ce que les peuples autochtones obtiennent une part juste et équitable des bénéfices et des possibilités résultant des activités appuyées de manière adéquate sur le plan culturel et inclusive; • reconnaître et respecter les droits des peuples autochtones sur leurs terres, territoires, eaux et mers côtières, et autres ressources dont ils ont été traditionnellement les propriétaires, ou les occupants et les utilisateurs.</li> </ul>
5	<b>Travail et conditions de travail</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• promouvoir une action directe pour encourager l'emploi rural décent; • promouvoir, respecter et appliquer les principes et droits fondamentaux au travail<sup>122</sup> en: – prévenant la discrimination et promouvant l'égalité des chances des travailleurs; – appuyant la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective; – prévenant le recours au travail des enfants et au travail forcé; • protéger et promouvoir la sécurité et la santé des travailleurs; • veiller à ce que les projets respectent la législation nationale et les engagements internationaux en matière d'emploi et de travail; • ne laisser personne pour compte, en protégeant et appuyant les travailleurs en situation défavorisée et vulnérable, et en mettant spécialement l'accent, le cas échéant, sur les travailleurs des catégories suivantes: femmes, jeunes, migrants, travailleurs du secteur informel et travailleurs handicapés</li> </ul>
6	<b>Santé et sécurité communautaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• prévoir et éviter, durant la durée de vie d'un projet, les impacts négatifs sur la santé et la sécurité des communautés affectées par le projet qui peuvent résulter de circonstances ordinaires ou non ordinaires; • veiller à ce que des mesures soient prises pour éviter ou minimiser l'exposition des communautés aux matières dangereuses qui seront utilisées dans le cadre des activités du projet; • promouvoir la qualité et la sécurité, et les considérations relatives aux changements climatiques, dans la conception et la construction d'infrastructures, y compris les barrages; • éviter ou minimiser l'exposition des communautés aux risques liés à la circulation et à la sécurité routière; • minimiser l'exposition des communautés aux maladies; • veiller à ce que les projets respectent le principe "ne pas nuire à la nutrition"; • éviter, pour les personnes et les communautés affectées par le projet, les risques de violence à l'égard des femmes en rapport avec le projet, y compris les risques de harcèlement sexuel, d'exploitation et d'atteintes sexuelles, et de traite des personnes; • éviter ou minimiser les impacts négatifs sur les services écosystémiques qui pourraient découler des activités du projet; • s'assurer que des mesures efficaces soient en place pour faire face aux situations d'urgence; • veiller à ce que la protection du personnel</li> </ul>

		et des biens soit assurée de manière à éviter ou minimiser les risques pour les communautés affectées par le projet
7	<b>Réinstallation et réinsertion économique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• éviter la réinstallation involontaire ou, lorsqu'elle est inévitable, la minimiser en envisageant des solutions de rechange dans la conception et les sites du projet;</li> <li>• éviter l'expulsion forcée;</li> <li>• veiller à ce que les activités de réinstallation soient planifiées et mises en œuvre en collaboration, avec une participation constructive des personnes touchées;</li> <li>• renforcer et rétablir les moyens d'existence<sup>193</sup> de toutes les personnes déplacées susceptibles d'être touchées par les activités du projet/programme;</li> <li>• fournir à l'emprunteur/le bénéficiaire/le partenaire des directives explicites concernant les conditions à remplir à propos des questions relatives au déplacement involontaire</li> </ul>
8	<b>intermédiaires financiers et des investissements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• promouvoir des pratiques environnementales, sociales et climatiques rationnelles et une gestion judicieuse des ressources humaines au sein des IF et des bénéficiaires directs;</li> <li>• s'assurer que les IF et les bénéficiaires directs évalueront et géreront les risques et impacts environnementaux et sociaux des sous-projets;</li> <li>• promouvoir de bonnes pratiques de gestion environnementale et sociale par les bénéficiaires directs et dans les sous-projets financés par les IF.</li> </ul>
9	<b>Changements climatiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller à ce que les activités proposées soient soumises à un examen critique et une évaluation du point de vue des risques et des impacts liés aux catastrophes et aux changements climatiques, que les projets en soient la cause ou qu'ils en subissent les conséquences.</li> <li>• Appliquer le principe d'atténuation des risques des PESEC, qui consiste à mettre en œuvre une hiérarchie de mesures de gestion du risque dans la conception du projet.</li> <li>• Renforcer la résilience climatique des communautés et leur capacité d'adaptation face aux risques d'impacts des changements climatiques et de catastrophes liées au climat.</li> <li>• Accroître la capacité des communautés de s'adapter aux impacts négatifs des changements climatiques, et favoriser la résilience climatique et les projets à faibles émissions de GES qui ne menacent pas de compromettre la production alimentaire</li> </ul>

Concernant le projet PEAJ, le tableau ci-après résume les normes qui sont les plus pertinentes et dont il faut tenir compte lors de sa mise en œuvre. Il est important de préciser que pour la norme sur le patrimoine culturel, la seule question qui y est concernée est la 3.2. : *Le projet pourrait-il affecter directement ou indirectement les droits, les terres, les ressources naturelles, les territoires, les moyens de subsistance, les connaissances, le tissu social, les traditions, les systèmes de gouvernance et la culture ou le patrimoine (matériel et immatériel) des peuples autochtones ?*. Bien qu'il soit possible que cela soit le cas dans certains sous-projets, la conséquence reste négligeable au regard même de la nature des interventions. En outre, les peuples autochtones qui font partie des groupes cibles du projet sont ceux qui vivent dans les localités communes à l'ensemble de la population tant en milieu urbain que rural. Le projet ne cible pas directement les territoires des peuples autochtones. Ils seront ciblés de manière volontariste, conformément à la stratégie d'inclusion sociale qui cherche à promouvoir les groupes minoritaires et vulnérables. Aussi, dans le cadre de la cohésion sociale sur la transhumance, les mécanismes de dialogue qui seront mis en œuvre par le projet favoriseront l'acceptation des cultures et le vivre ensemble entre les différentes communautés ciblées par le projet.

Tableau 4 : Normes PESEC et pertinence pour le PEAJ

	<b>Norme</b>	<b>Plus pertinente</b>	<b>Moins Pertinente</b>
1	Conservation de la biodiversité		
2	Utilisation efficiente des ressources et prévention de la pollution		
3	Patrimoine culturel		
4	Peuples autochtones		
5	Travail et conditions de travail		
6	Santé et sécurité communautaires		
7	Réinstallation et réinsertion économique		
8	Intermédiaires financiers et investissements directs		
9	Changements climatiques		

### **3.3 CADRE INSTITUTIONNEL DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET**

Le cadre institutionnel relatif à la protection de la nature et de l'environnement pour tout projet de développement se caractérise par une multiplicité d'intervenants ; Ceux intervenant dans le cadre de la mise en œuvre du CGES du PEAJ sont détaillés ci-dessous.

#### **3.3.1. Ministère en charge de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD)**

Le MEDD est l'institution de tutelle de la coordination de toute évaluation environnementale et sociale en application de la politique du gouvernement en matière de protection de l'environnement. Le Code de l'Environnement et de l'Arrêté N°04/MEED/DIRCAB du 21/01/2014, article 3 précisent que : « l'Autorité compétente de la procédure de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) est le Ministre chargé de l'Environnement et la Direction Générale de l'Environnement (DGE) tient le registre d'études d'impacts ». La DGE est chargée de la conduite et de la coordination du processus d'évaluation environnementale et sociale. Les principales tâches de la DGE consistent à :

- Procéder à la validation des EIES approfondie, sommaire ou simplifié ;
- Effectuer le suivi administratif et technique des projets en cours d'exécution (analyse des rapports de terrain, inspection et audit environnemental).

Au niveau régional, préfectoral et sous-préfectoral, la DGE est représentée par les services compétents déconcentrés que sont les Directions Régionales de l'Environnement et du Développement Durable (DREDD) qui agissent localement par délégation des attributions par la DGE et lui rendent compte.

### 3.3.2. Autres institutions impliquées dans la gestion E&S du Projet

Les responsabilités des principales institutions impliquées dans la gestion environnementale et sociale du PARCB 2 sont consignées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5: Institutions impliquées dans la gestion E&S du PEAJ

Niveau Stratégique	Mission institutionnelle	Organe opérationnel et technique en lien avec le PEAJ	Responsabilités E&S en lien avec le PEAJ
Ministère de l'Élevage et de la Santé Animale (MESA)	« Élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de l'Élevage et de la Santé animale » y compris les questions relevant de la gestion de transhumance	Direction Générale Santé Animale Directions Régionales ESA ANDE FNEC SEGA UGP	Ministère d'ancrage du PEAJ Contrôle et Suivi des normes/directives du secteur d'élevage Suivi de la santé animale Entretien des infrastructures d'élevage Coordination des activités de sensibilisation
Ministère de la Santé Public et de la Population (MSPP)	Mise en œuvre de la politique gouvernement en matière de santé publique (collective et individuelle)	Direction Générale Santé Publique Directions Régionales Direction des infrastructures Programme SIDA/VIH/IST/COVID Cellule du One Health	Contrôle et suivi des normes sanitaires, infrastructures et équipements Coordination des activités de lutte contre les VBG/VIH/IST/COVID Veille sur la santé publique
Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche	« Élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation et le suivi de la politique du Gouvernement en matière des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche »	Direction Générale des EF Directions Régionales des EF	Encadrement, suivi et mise œuvre des activités liées à la flore, faune, pêche, pisciculture et apiculture
Ministre chargé des petites et moyennes entreprises et de la promotion du secteur privé			Encadrement et suivi des entrepreneurs portés par le PEAJ
Ministre chargé de la promotion du Genre, de la protection de la femme, de la famille et de l'enfant	Mise en œuvre de la politique gouvernement en matière de la promotion du Genre, de la protection de la femme, de la famille et de l'enfant	DGPG	40% des bénéficiaires sont des femmes
Ministre chargé de la promotion de la jeunesse, des sports et de l'éducation civique	Mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière de la promotion, encadrement civique de la jeunesse	Conseil National de la jeunesse (national et ses organes locaux) Jeunesse Pionnière Nationale	Les cibles du PEAJ sont majoritairement des jeunes

Ministre chargé de l'Urbanisme, de la réforme foncière, de la ville et de l'Habitat	Mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière de gestion du patrimoine foncier de l'Etat, des privés et des communautés	Services préfectoraux de l'urbanisme Mairie	Les enjeux fonciers liés aux limites des propriétés dédiées aux activités d'élevage
Ministre chargé de l'économie numérique, des postes et télécommunications	Mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière de la digitalisation et des transactions financières électroniques	Agence de régulation des transactions électroniques Banque Opérateurs de téléphones mobiles Opérateurs du mobile money	Composante digitalisation des activités
Le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Protection Sociale (MTEPS)	chargé, de promouvoir la création de l'emploi et de s'assurer du respect des droits des employés par les employeurs	Direction Générale de l'Emploi Inspection du Travail Inspecteur préfectoral	Suivi du droit et de la sécurité des employés
Ministère chargé du Développement de l'Énergie et des Ressources Hydrauliques. (MDERH)	« Élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de l'Énergie et de l'Hydraulique » tel que mentionnés à l'article 1 <sup>er</sup> du Décret N° 15.089 du 17 mars 2015 du MDERH	Direction Générale de l'Hydraulique Directions régionales ANEA	Contrôle et Suivi des normes et directives d'installation des infrastructures hydrauliques Entretien des infrastructures hydrauliques
Ministère de l'Administration du Territoire, de la Décentralisation et du Développement Local (MATDDL)	Elaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique du Gouvernement en matière d'administration du territoire, de la politique du Gouvernement en matière de Décentralisation et du Développement local. La gestion de la vie urbaine ou rurale est gérée par les délégations spéciales ou Mairies. La réalisation de ce projet nécessite l'aval des autorités communales.	Préfectures Sous-préfectures Mairies ou communes <sup>10</sup> Groupements Associations	Appui institutionnel Les limites des communes d'élevages Le contrôle de la transhumance transfrontaliers Coordination des activités liées à la gestion communautaire des infrastructures Sensibilisations
Organisations de la Société Civile		ONG Associations paysannes Groupements	Organe faitière

<sup>10</sup> Commune: Il faut tout de même relever la faiblesse des capacités d'intervention en moyens, compétences, de gestion environnementale et sociale de ces Collectivités, notamment en termes de suivi de la mise en œuvre des projets qui s'exécutent sur leur territoire sans aucune intervention de leur part.

Prestataire de services		Bureau d'étude Bureau de contrôle des travaux Entreprise de prestations des services Les ONGs	Sous-traitance avec l'UGP pour la mise en œuvre des activités du projet
-------------------------	--	--	---

### **3.3.3. Evaluation des capacités des acteurs impliqués dans la mise en œuvre E&S**

L'analyse de la gestion environnementale tirée des programmes antérieurement exécutés a révélé que les capacités environnementales des acteurs du projet sont très limitées et méritent d'être renforcées pour garantir la durabilité des activités du PEAJ.

*Direction Générale de l'Environnement (DGE).* L'analyse des capacités en matière de gestion environnementale et sociale a révélé que la DGE dispose d'experts en la matière, nouvellement intégrés qui nécessitent un renforcement des capacités techniques sur la gestion de l'environnement en général et les systèmes de sauvegarde E&S des projets en particulier. Elle a également des capacités techniques, matérielles et financières relativement réduites pour lui permettre d'assurer correctement le suivi de la mise en œuvre des EIE des projets : pas de budget spécifique alloué au suivi, pas de moyens matériels de supervision, pas assez de techniciens formés en EIE, pas de matériel (véhicules) ; etc.

*Directions Régionales de l'Environnement et services préfectoraux.* Les DRE et les services préfectoraux sont déployées et connaissent les mêmes difficultés que la DGE, bien qu'elles soient censées faire le suivi environnemental de proximité des projets. En plus des faibles capacités techniques, elles manquent des moyens matériels et logistiques pour le suivi et la surveillance administrative des projets qui sont mis en œuvre dans leurs zones d'activités. Les manquements relevés auprès de ces services sont notamment : l'absence de véhicules pour les missions de terrain, de connexions internet, d'appareils photos, d'ordinateurs dotées d'une certaine autonomie pour faire face au déficit de l'énergie dans les provinces.

*Ministères techniques et structures d'appui.* La prise en compte de l'environnement au niveau des ministères techniques est relativement sommaire. Aucune structure ne dispose d'un manuel de procédure environnementale et sociale de gestion de ses activités sectorielles. L'activité de « suivi-environnemental » nécessite d'être renforcée au sein de ces institutions. Il convient de noter qu'il n'y a pas une implication réelle des différents ministères et de leurs services déconcentrés (au niveau régional ou préfectoral) dans la mise en œuvre de la gestion environnementale et sociale des projets.

*Bureaux d'Etudes et de Contrôle et les Entreprises de prestation de service.* Il existe environ une quinzaine de bureaux dont 3 ou 4 actifs dans le contrôle des travaux. Au niveau du contrôle et du suivi des travaux, l'accent est principalement mis sur les caractéristiques techniques des projets, au détriment des considérations environnementales et sociales. Les bureaux ne disposent pas d'expert environnementaliste pour le suivi des travaux. Au niveau de l'exécution des travaux, les entreprises de BTP (près d'une centaine) privilégient davantage la bonne exécution des infrastructures, objet de leur marché, et pour lesquels elles disposent d'une certaine expérience. L'absence, en général, de mesures environnementales précises et de guides de bonnes pratiques (expliquant ce qu'il faut faire et ce qu'il ne faut pas faire) constitue une contrainte majeure dans la prise en compte de l'environnement lors des travaux et limite la qualité « environnementale » de leur intervention.

*ONGs, Associations, Groupements et organisation de la société civile.* Ils pourront également contribuer à informer, éduquer et conscientiser (IEC) sur les aspects environnementaux et sociaux liés à la mise en œuvre du présent projet, au suivi de la mise en œuvre des mesures du Cadre de Gestion Environnementale et Social (CGES). Il y a lieu de considérer

aussi la participation possible des organisations à porter sous régionale telle La Commission Economique du Bétail, de la Viande et des Ressources Halieutiques (CEBEVIRHA) qui est une institution régionale en charge du suivi de la mise en œuvre de la politique agricole commune, en particulier dans le secteur de l'Elevage.

## IV- CONTEXTE BIOPHYSIQUE ET SOCIOECONOMIQUE DE LA ZONE D'INTERVENTION DU PROJET

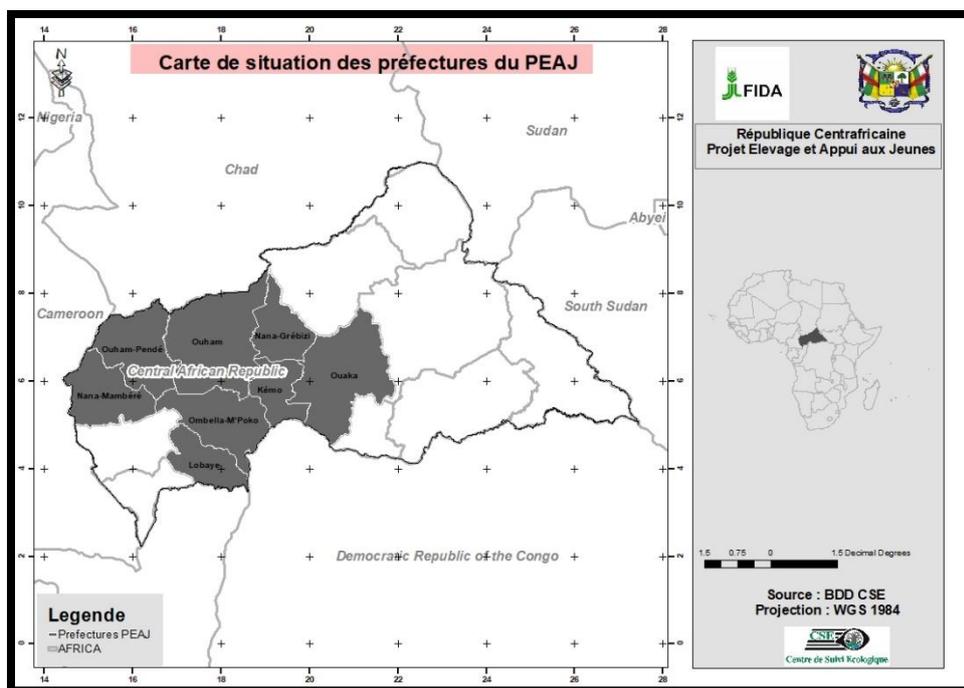
### 4.1 CARACTERISTIQUE GLOBALE DU MILIEU HUMAIN DU PEAJ

#### 4.1.1. Zone d'intervention du projet (ZIP)

La ZIP couvre huit (8) préfectures sur les vingt qui constitue la RCA. Il s'agit selon leur localisation :

- Au sud : de l'Ombella M'poko, de la Lobaye,
- Au centre sud : de la Kemo, de la Ouaka, de la Nana-Gribizi
- Au nord-ouest : de l'Ouham, de l'Ouham Pende et de la Nana Mambéré.

Figure 3: Localisation des préfectures couvertes par le PEAJ



#### 4.1.2 Profil administratif, démographique et territorial de la ZIP

##### 4.1.2.1 Organisation politique et administrative

La RCA est divisée en sept régions administratives dont Bangui depuis la loi N° 96.013 du 13 Janvier 1996 portant création des régions. Ces sept régions sont divisées en seize (16) Préfectures regroupant cinquante-deux (52) Sous-préfectures et cent soixante-seize (176) communes.

À titre de rappel, deux lois ont été promulguées 2021, et leur mise en application modifiera l'organisation administrative des zones d'intervention du projet. Il s'agit : i) De la Loi n°21.001 relatives aux circonscriptions administratives<sup>11</sup> du 21 janvier 2021 ; ii) Et la Loi n° 20.008 portant organisation et fonctionnement des Collectivités Territoriales<sup>12</sup> du 7 avril 2020.

<sup>11</sup> Avec la loi portant circonscription administrative, adoptée par la Représentation nationale, les préfectures passent de 16 à 20 et les sous-préfectures passent de 75 à 84 ; Bangui passera pour devenir une préfecture à part entière avec 10 arrondissements.

<sup>12</sup> <https://knowledge-uclga.org/republique-centrafricaine-lois-des-collectivites-territoriales-decentralisees.html>

Pour l'instant, la zone du projet est constituée de huit (8) préfectures réparties dans 4 régions qui sont la région n°1 des plateaux (Ombella M'pocko et Lobaye), la région n°2 de l'Equateur (Nana-Mambéré), la région n°3 du Yadé (Ouham et Ouham Pende) et la région n° 4 des Kaga (Nana-Gribizi, Kemo et Ouaka). Ces préfectures sont décomposées en 39 sous-préfectures et 108 communes. Rappelons qu'une commune est une collectivité territoriale composée de villages, quartiers, groupements, arrondissements dont les limites territoriales sont déterminées par la loi. A l'exception de la ville de Bangui et des communes d'élevage qui jouissent d'un statut exceptionnel, il n'existe qu'une seule catégorie de commune pour les autres.

Sur le plan administratif, au niveau de la préfecture, l'autorité politico-administratives est assurée par le préfet qui, est suppléé par des sous-préfets qui assurent la conduite générale des affaires politico-administratives dans les sous-préfectures. Il est assisté au niveau communal par les présidents des délégations spéciales ou les Maires des communes. Le maire appuyé par les conseillers communaux ou municipaux, travaille en collaboration avec les chefs de groupes, des quartiers et villages.

Suivant les textes sur la décentralisation, les collectivités territoriales sont administrées d'une manière autonome : une administration locale décentralisée et exercée par les populations à travers des conseillers élus ou nommés, gérée au niveau des Mairies.

Les détails sur la démographie et l'agencement territorial sont reportés dans le tableau ci-dessous.

#### 4.1.2.2 Indicateurs démographiques et territoriales

Le tableau ci-dessous donne un aperçu global du profil démographique de la ZIP du PEAJ, un aperçu sur l'étendue des communes.

Tableau 6: Profil administratif, démographique et territoriale des préfectures du PEAJ

Région	Préfecture Densité Hab./km <sup>2</sup>	Sous-préfecture	Commune	Superficie en km <sup>2</sup>	Village	Qtier	Partie urbaine	Partie rurale	Ensemble		
									Masculin	Féminin	Total
R n°1 des plate aux	<b>Ombélla- M'poko,</b> 11 hab./km <sup>2</sup>	Boali	Boali	4709	67	0	18 090	43 981	30 415	31 656	62 071
		Damara	Damara	6885	68	14	9 117	47 638	27 810	28 945	56 755
		Bogangolo	Bogangolo	4817	43	0	0	9 801	4 802	4 999	9 801
		Bossembélé	Bossembélé	5191	46	23	17 203	27 209	21 762	22 650	44 412
			La Mbi	2231	40	0	0	14 092	6 905	7 187	14 092
		Yaloké	Yaloke	2082	48	18	21 710	14 587	17 786	18 511	36 297
	Guéséli		2795	44	0	0	46 381	22 727	23 654	46 381	
	<b>Lobaye</b> 13 hab./km <sup>2</sup>	Mbaïki	M'Baïki	188	4	22	21 867	0	10 715	11 152	21 867
			M'bata	1471	47	0	0	35 683	17 485	18 198	35 683
			Pissa	910	36	0	0	44 218	21 667	22 551	44 218
			Bogongo-Gaza	1141	41	0	0	8 467	4 149	4 318	8 467
			Lésse	2643	21	0	0	11 092	5 435	5 657	11 092
			Nola	715	24	0	0	17 982	8 811	9 171	17 982
			Moboma	927	25	0	0	25 416	12 454	12 962	25 416
			Baleloko	716	36	0	0	23 538	11 534	12 004	23 538
		Mongoumba	Mongoumba	986	41	0	9 985	23 909	16 608	17 286	33 894
		Boda	Boda		0	42	0	30 095	14 747	15 348	30 095
			Lobaye	3122	49	0	0	33 918	16 620	17 298	33 918
		Boganangone	Boutélossi/Boganangone	2986	82	0	0	39 115	19 166	19 949	39 115
	Boganda	Boganda	2764	39	0	0	19 823	9 713	10 110	19 823	
R n°2 Equa teur	<b>Nana- Mambéré,</b> 8,8 hab./km <sup>2</sup>	Bouar	Bouar			48	71 680	0	35 123	36 557	71 680
			Niem Yelewa	2226	127	0	0	32 902	16 122	16 780	32 902
			Herman-Brousse	1584	89	0	0	21 103	10 340	10 763	21 103
			Zotoua-bangueréme	2836	51	0	0	13 887	6 805	7 082	13 887
			Yénga	748	53	0	0	14 472	7 091	7 381	14 472
			Béa-Nana	831	32	0	0	6 487	3 179	3 308	6 487
			Doaka-Koursou	863	40	0	0	14 523	7 116	7 407	14 523

		Baoro	Baoro		0	0	18 089	0	8 864	9 225	18 089		
			Bawi-Tédoua	2358	27	21	0	30 948	15 165	15 783	30 948		
			Yoro-Samba-Bougoulou	3000	32	0	0	9 170	4 493	4 677	9 170		
		Baboua	Baboua	4908	63	21	33 739	0	16 532	17 207	33 739		
			Groudrot	1341	28	0	0	7 580	3 714	3 866	7 580		
			Bingué	858	40	0	0	8 895	4 359	4 536	8 895		
			Koundé	935	38	0	0	9 558	4 683	4 875	9 558		
		Aba	Fô	1015	27	0	0	17 506	8 578	8 928	17 506		
			Abba	3156	35	0	0	24 480	11 995	12 485	24 480		
				Nadziboro	780	9	0	0	6 777	3 321	3 456	6 777	
		R n°3 Yadé	Ouham-Pendé 13 hab./km²	Bozoum	Bozoum	31	0	32	0	33 230	16 283	16 947	33 230
					Dan-Gbabiri	3306	41	0	0	13 450	6 591	6 860	13 450
					Birvan-Bolé	2820	35	0	0	11 940	5 851	6 089	11 940
					Kouazo	927	37	0	0	9 677	4 742	4 935	9 677
Danéyééré	773			21	0	0	6 842	3 353	3 489	6 842			
Bossemptele	Binon (Bossemptélé)			3678	37	0	11 136	13 192	11 921	12 407	24 328		
Bocaranga	Bocaranga			2449	155	31	36 418	35 393	35 187	36 624	71 811		
	Loura			500	28	0	0	14 357	7 035	7 322	14 357		
	Péndé			1671	38	0	0	16 129	7 903	8 226	16 129		
Koui	Koui			2484	114	0	0	41 551	20 360	21 191	41 551		
Ouham 13 hab./km²	Bossangoa			Bossangoa	60	0	47	55 353	0	27 123	28 230	55 353	
				Soumbé	698	37	0	0	11 123	5 450	5 673	11 123	
				Koro-M'poko	6296	39	0	0	14 664	7 185	7 479	14 664	
				Ben-Nzambé	1477	85	0	0	28 631	14 029	14 602	28 631	
		Ouham-Bac	1118	66	0	0	20 721	10 153	10 568	20 721			
	Ndoro-Mboli	2116	108	0	0	36 722	17 994	18 728	36 722				
	Nana-Bakassa	Nana-Bakassa	1973	174	0	0	55 642	27 265	28 377	55 642			
	Markounda	Nana-Markounda	4417	79	0	0	37 399	18 326	19 073	37 399			
	Nanga-Boguila	Nanga-Boguila	2156	102	0	0	37 649	18 448	19 201	37 649			
Kémo 6,9 hab./km²	Sibut	Sibut	86	0	52	31 986	0	15 673	16 313	31 986			
		Ngoumbélé	4714	51	0	0	28 195	13 816	14 379	28 195			

R n°4 les Kaga		Dekoa	Dékoa	644	5	28	19 639	3 355	11 267	11 727	22 994	
			Tilo	1534	25	0	0	21 502	10 536	10 966	21 502	
			Guifa	1524	18	0	0	12 758	6 251	6 507	12 758	
		Mala	Mala	2098	39	0	0	19 680	9 643	10 037	19 680	
			Ndjoukou	Galafondo	3028	55	0	0	29 359	14 386	14 973	29 359
				Galabadja	2881	101	0	0	17 268	8 461	8 807	17 268
	<b>Nana-Gribizi</b> 6,6 hab./km²	Kaga-Bandoro	Kaga-Bandoro		0		55 047	0	26 973	28 074	55 047	
			Boto	808	24	0	0	13 311	6 522	6 789	13 311	
			Gréwaï-Pamia	3955	27	0	0	16 803	8 233	8 570	16 803	
			Ndéga	3633	44	0	0	58 025	28 432	29 593	58 025	
		Mbrès	Mbrès	3489	55	0	10 269	23 054	16 328	16 995	33 323	
	Nana-Outa	Nana-Outa	7686	49	0	0	32 312	15 833	16 479	32 312		
	<b>Ouaka</b> 5,5 hab./km²	Bambari	Bambari	64	0	91	83 029	0	40 684	42 345	83 029	
			Danga-Gboudou	2 132,39	111	0	0	33 257	16 296	16 961	33 257	
			Ngoumbia	1 530,93	48	0	0	32 430	15 891	16 539	32 430	
			Pladam-Ouaka	2 292,36	122	0	0	50 377	24 685	25 692	50 377	
			Haute-Baïdou	1 945,97	72	0	0	17 441	8 546	8 895	17 441	
		Bakala	Koudou-Bégo (Bakala)	11 431,84	44	0	0	11 492	5 631	5 861	11 492	
		Grimari	Grimari	98	12	22	14 941	3 497	9 035	9 403	18 438	
			Kobadja	814	33	0	0	15 187	7 442	7 745	15 187	
			Lissa	1 714,52	41	0	0	8 825	4 324	4 501	8 825	
			Pouyamba	2 406,97	35	0	0	8 825	4 324	4 501	8 825	
		Kouango	Kouango	1 486,47	89	25	36 575	0	17 922	18 653	36 575	
			Azengué-Mindou	2 771,74	118	0	0	38 193	18 715	19 478	38 193	
			Cochio-Toulou	3 297,35	119	0	0	32 995	16 168	16 827	32 995	
		<b>5,5 hab./km2</b>	Ippy	Ippy	557	29	35	28 319	0	13 876	14 443	28 319
				Yéngou	11 058,24	96	0	0	20 300	9 947	10 353	20 300
	Baïdou-Ngoumbourou	5 495,41		45	0	0	10 671	5 229	5 442	10 671		
<b>4 régions</b>	<b>8 préfectures</b>	<b>34 sous-préfectures</b>	<b>86 communes</b>	<b>4195 villages</b>	<b>572 quartiers</b>	<b>604192</b>	<b>1732657</b>	<b>1145056</b>	<b>1191793</b>	<b>2336849</b>		
<b>Source : RCA/ICASEES/CARTOGRAPHIE NUMERIQUE DU RGP4-4, 2021</b>												



### 4.1.3 Principaux traits socio-économiques des préfectures du PEAJ

#### 4.1.3.1 Principales activités socio-économiques par préfecture

Il est décrit ci-dessous un bref portrait de principales activités économiques caractéristiques de chaque préfecture.

**La préfecture de l'Ombella M'poko :** se situe dans la zone de cultures vivrières à manioc et bananes plantains dominants, maïs, arachide, sésame, macabo et courges. La partie Nord autour de Yaloké est une zone d'élevage bovin. Les ressources minières sont constituées par les gisements non exploités de fer à Bogoin et par les mines d'or exploitées artisanalement mais aussi avec les outils semi-mécanisés au nord de Yaloké. L'industrie est représentée par les centrales hydroélectriques de Boali qui alimente la ville de Bangui. Les réserves en eau alimentant le barrage sont à l'origine de activités de pêche dans la ville de Boali. A proximité de Bangui, au pk 45, il a été aménagé à la demande du gouvernement avec le soutien des partenaires au développement un important marché à bétails.

**La préfecture de la Nana Mambéré :** se situe dans la zone de cultures vivrières à manioc et bananes plantains dominants, maïs, arachide, sésame, macabo et courges. Son climat et la présence des zones humides en fait l'une des zones de production maraichères du pays. Sa proximité avec les frontières du Cameroun, fait d'elle, une plateforme du flux d'échanges économies entre les deux pays ; signalons que l'unique route nationale (RN1) totalement bitumée passe par son chef-lieu, la ville de Bouar. L'exploitation minière constitue aussi une des activités économiques importante. La préfecture est située en zone d'élevage bovin, elle compte deux des sept communes d'élevage du pays : Gaudrot et Niem-Yéléwa.

**La préfecture de l'Ouham Pende :** les spéculations suivantes mil et manioc dominants, maïs, courges et haricots y sont produites en culture vivrière. La culture commerciale dominante est le coton. Le nord et l'ouest de la préfecture constituent une zone d'élevage bovin.

**La préfecture de l'Ouham :** se situe dans la zone de cultures vivrières dont les dominantes sont le mil et le manioc ; et secondairement, le maïs, la courge et le haricot. La culture commerciale dominante est le coton. La pêche fluviale traditionnelle est pratiquée sur la rivière Ouham. L'industrie est constituée par les usines d'égrenage de coton de Bossangoa. L'aire protégée de la Réserve de faune de la Nana-Barya s'étend au nord de la préfecture en limite de la frontière tchadienne.

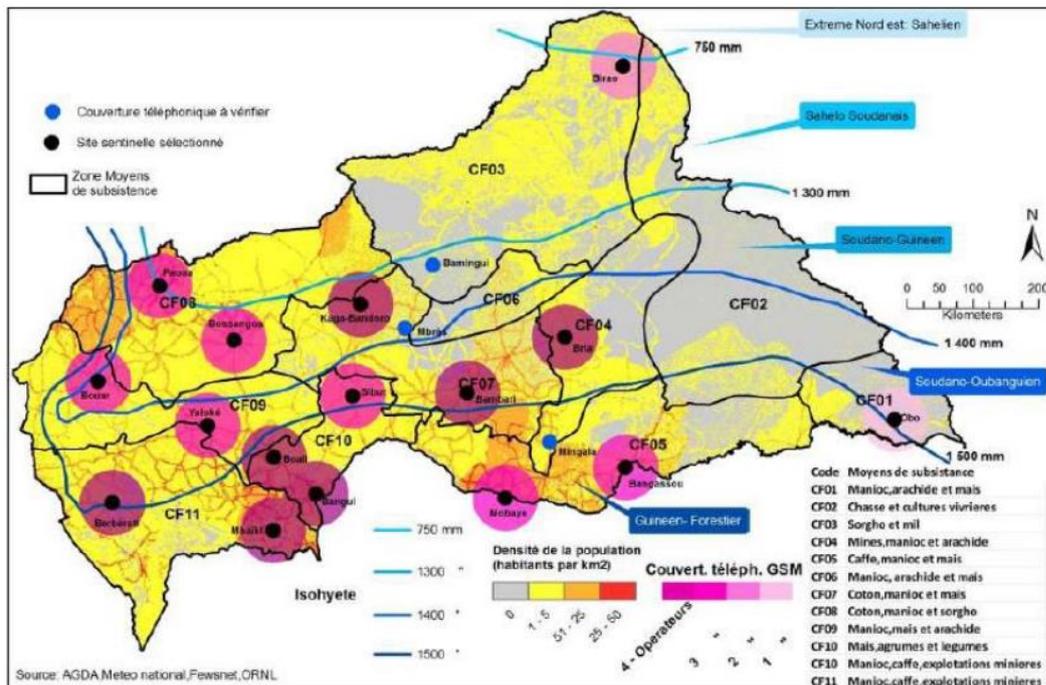
**La préfecture de la Kémo :** elle est située dans la zone de cultures vivrières à mil et manioc dominants, maïs, courges et haricots. La culture commerciale principale est le coton. La pêche fluviale traditionnelle est pratiquée sur la rivière Oubangui.

**La préfecture de la Nana- Gribizi :** se situe dans la zone de cultures vivrières à mil et manioc dominants, maïs, courges et haricots. La principale culture commerciale est le coton. La pointe nord de la préfecture entre les deux cours d'eau, Bamingui et Gribingui constitue la Réserve de faune de Gribingui-Bamingui.

**La préfecture de la Ouaka :** outre les cultures vivrières pratiquées ; Les cultures commerciales sont le coton au nord, les palmiers à huile au sud, et la canne à sucre dans la région de Ngakobo. La pêche fluviale traditionnelle est pratiquée sur la rivière Ouaka. La région d'Ippy est une zone d'élevage bovin. Des mines d'or sont exploitées à Ndassima au nord de Bambari, à Bakala et dans quelques villages de manières isolés.

**La préfecture de la Lobaye** : situé dans la zone sud constituée de la forêt danse ; plusieurs sociétés d'exploitations forestières industrielles et des clandestins artisanaux y exploitent le bois. La culture commerciale qui y était pratiqué, est le café. L'agriculture y est pratiquée mais aussi la collecte des PFNL. C'est dans cette région que l'on enregistre la présence des peuples minoritaires les pygmées Ba AKA. Sa proximité avec la capitale Bangui mais aussi son potentiel a conduit à l'implantation des entreprises d'agro-industrie œuvre dans la production de l'huile de palme.

Figure 4: Carte de la répartition des principales spéculations en RCA



Source : AGDA Météo national, Fewsnet, ORNL, MADR

#### 4.1.3.2 Poids économique et sociale (Importance) de l'élevage en RCA

L'élevage occupe une place prépondérante dans l'économie nationale avec une participation à hauteur de 15 % au PIB total et de 45 % au PIB agricole. Le mode d'élevage bovin dominant est le pastoral transhumant pratiqué par les peulhs. C'est la filière animale qui a payé le plus lourd tribut de la crise politico-militaire qui a commencé en 2012. Les pertes d'animaux de toutes espèces et les destructions d'infrastructures d'élevages ont été considérables à travers tout le pays.

En RCA, presque toutes les couches sociales autochtones du pays ont une tradition d'élevage du petit bétail (volailles et petits ruminants). L'élevage bovin fut introduit en RCA dans les années 1920 par des éleveurs peuls en provenance du nord Cameroun.

Avec 312 469 km<sup>2</sup> de surface pâturable (soit environ la moitié du pays), la République centrafricaine représente un atout majeur, non seulement pour le développement de l'élevage dans la sous-région d'Afrique centrale, mais elle constitue aussi une véritable zone de pâture pour la survie du bétail de la sous-région Communauté Economique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC).

Deux types d'élevage sont pratiqués dans toute la zone du projet : (i) l'élevage traditionnel et (ii) l'élevage de gros bétail. L'élevage traditionnel du petit bétail (caprins, ovins, porcins et volailles) est de type extensif dont les animaux ne reçoivent aucun aliment

complémentaire, si ce n'est une distribution des céréales surtout le maïs. Le pâturage naturel reste le principal aliment pour les ruminants en divagation totale la journée et claustration la nuit. En revanche, le gros bétail est caractérisé par la transhumance interne. Cette pratique est aujourd'hui menacée par la présence des hommes en arme et l'occupation des anciens couloirs par les agriculteurs.

Quel que soit le type d'élevage dans la zone du projet, le vol et les difficultés d'accès à des services vétérinaires constituent les principales contraintes et sont les facteurs des éleveurs. Le tableau ci-dessous synthétise les forces et faiblesses dans les huit préfectures du PEAJ :

Tableau 7: Analyse du secteur élevage

<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de services d'élevage</li> <li>- Existence d'organisations communautaires œuvrant dans le secteur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pratique de l'élevage traditionnel</li> <li>- Manque de pharmacie vétérinaire</li> <li>- Insuffisance des techniciens qualifiés</li> <li>- Manque de financement</li> <li>- Absence de délimitation de zones de pâturage dans beaucoup de localités</li> <li>- Maladies animales</li> </ul>
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pâturage disponible</li> <li>- Présence des ONG œuvrant dans le secteur</li> <li>- Présence de la FNEC</li> <li>- Présence de l'ANDE dans toute la zone.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insécurité (vol, braquage)</li> <li>- Instabilité sociopolitique (ce qui a fait fuir les éleveurs centrafricains à l'extérieur ; beaucoup ne sont pas revenus et ont perdu tous leurs batails)</li> <li>- Présence des groupes armés et circulation d'arme</li> </ul>

#### 4.1.3.3 Moyen de transports et de communication sur l'ensemble de la ZIP

L'ensemble des communes identifiées dans la ZIP sont accessibles pour voie routière via des pistes rurales (en terre battue). Les ONGs et plusieurs organisations des Nations Unies utilisent la voie arienne au travers les principaux aéroports préfectoraux ou sous-préfectoraux pour contourner le double obstacle de l'insécurité et de la dégradation des routes en République centrafricaine.

Les principales villes de la RCA sur les axes routiers couvrants les préfectures du PEAJ sont pourvues en réseau de téléphonie mobile et internet. Cependant, l'état de dégradation des routes et la mauvaise qualité du réseau de télécommunication peuvent constituer des goulots d'étranglement : i) pour l'acheminement des produits vers les zones de consommation (routes) ; ii) pour les transactions financières (mobile money).

#### 4.1.4. Défis et opportunités pour les jeunes hommes et femmes

La situation économique actuelle en RCA, marquée par la pauvreté touchant près de la moitié de la population, est en majorité liée à la crise sécuritaire (post-conflit) et à l'augmentation des prix des denrées de première nécessité du fait de la crise en Ukraine. Ceci expose les jeunes à plusieurs défis. Néanmoins le pays ne manque pas d'opportunités en particulier pour le secteur agropastoral. Le tableau ci-dessous met en relief quelques-uns de ces défis et opportunités.

Tableau 8: Niveau de risque, défis et opportunités par les jeunes hommes et femmes

Groupe social	Femmes			Hommes		
	Risques	Défis	Opportunités	Risques	Défis	Opportunités
Individuel Sans emploi	Victimisation, Migration, petite délinquance	Chômage, exclusion sociale, Accès à la terre, compétences limitées	Apprentissage, Accès au foncier et au financement, Emplois de service	Migration, criminalité, activisme	Chômage, accès à la terre, compétences limitées	Apprentissage, Accès au foncier et au financement, Emplois de service
Ménage Chef	Victimisation	Sous-emploi, compétences limitées, temps libre limité	Emplois de service, accès au financement	Migration, criminalité, activisme	Sous-emploi, compétences limitées	Emplois de service, accès au financement
Diplôme	Migration, Criminalité de bas niveau	Chômage, sous-emploi, accès aux ressources	Rôles des incubateurs, accès aux marchés de croissance, foncier et financement	Migration, criminalité, activisme	Chômage, sous-emploi, accès aux ressources	Rôles des incubateurs, accès aux marchés de croissance, foncier et financement
Non diplômé	Victimisation, Migration, Criminalité de bas niveau	Chômage, exclusion sociale, compétences limitées, accès aux ressources	Apprentissage, Accès au foncier et au financement, Emplois de service	Migration, criminalité, activisme	Chômage, compétences limitées, accès aux ressources	Apprentissage, Accès au foncier et au financement, Emplois de service

#### 4.1.5. Défis et opportunités rencontrés par les minorités

La RCA enregistre encore environ 484 335 déplacés internes<sup>13</sup> sur son territoire ; 70 pour cent d'entre eux vivent dans des familles d'accueil ou dans le camp de fortunes avec un niveau de revenus très faible altérant le pouvoir d'achat de ces familles déjà vulnérables.

Les minorités peulhs font majoritairement parties de ces personnes déplacées internes qui viennent en grande majorité des zones de conflits armés (principalement dans les provinces de Ouaka, Basse-Kotto, Mbomou, Haut-Mbomou, Haute-Kotto, Ouham-Pende, Vakaga). Les défis auxquels, elles font face sont énormes : du défi de la recapitalisation (reconstitution des ressources perdues) à la quête d'espace pour leur installation (habitats, activités de pâturages et d'agriculture) à la quête de sécurité (étant souvent assimilées à tort comme faisant parties des groupes armés).

Les minorités Aka quant à elles sont confrontées à la réduction leur habitat du fait de l'anthropisation de plus en plus poussée de la forêt limitant l'accès aux produits forestiers non ligneux principales sources de nourriture et de revenus de revenue. Aujourd'hui, on note une sédentarisation de cette communauté en périphérie de grande ville, et une reconversion de mode de vie avec la pratique de l'agriculture et de l'élevage. Les principaux défis auxquels, ils sont confrontés, est l'accès à la terre, au financement et l'appui organisationnel.

<sup>13</sup> CMP. 2022. Rapport de la Commission Mouvement de populations, septembre 2022. [en ligne]. [Consulté le 8 juin 2022] <https://data.unhcr.org/en/documents/download/96127#>

## 4.2. MILIEU BIOPHYSIQUE CARACTERISTIQUE DE LA ZIP

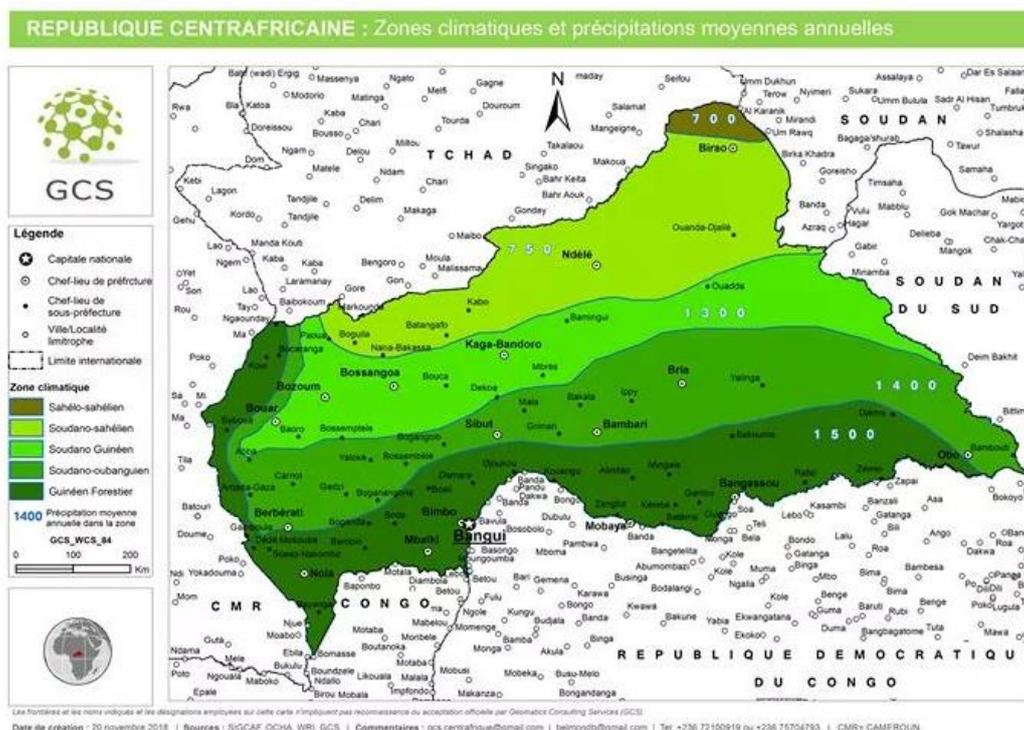
### 4.2.1. Conditions climatiques et zones agro écologiques

Le pays est caractérisé par une grande diversité climatique, allant d'une zone soudano-sahélienne à l'extrême nord, puis une zone soudano-guinéenne au nord, ensuite une zone guinéenne-forestière au sud et enfin une zone oubanguienne dans la partie centrale (Atlas - RCA, 1984). Les conditions climatiques dans la zone du projet, et plus généralement en Centrafrique, sont associées aux mouvements atmosphériques qui régissent le mécanisme des précipitations en Afrique centrale.

Deux zones de haute pression sont responsables de l'alternance entre la saison des pluies et la saison sèche. Pendant la saison sèche, le pays est soumis à l'Harmattan, vent du nord-est chaud et sec apporté par l'anticyclone libyen au nord qui élève les températures dans le pays. La saison sèche dure généralement de novembre à février, mais elle est plus longue dans le nord, avec peu ou pas de précipitations d'octobre à avril. Pendant la saison sèche, le pays est soumis à l'Harmattan, vent chaud et sec qui élève les températures dans le pays. En saison des pluies, la mousson, vent chaud et humide d'origine maritime arrose le territoire selon une direction Sud-Ouest-Nord Est.

Cette variation saisonnière des températures du au cycle des vents et des précipitations sur le territoire centrafricain, subdivise le pays en cinq (5) zones climatiques avec des caractéristiques pluviométriques différentes et une tendance écologiques particulières (figure 5).

Figure 5: Zones climatiques et précipitations moyennes annuelles par le PEAJ



Il en a résulté une grande diversité agroécologique favorable aux activités agropastorales telle que montré sur le tableau ci-après. La situation climatique présente des chevauchements entre les régions, ce qui oblige une répartition en zone tenant compte des potentialités agroécologiques.

Tableau 9: Superficie, localisation et paramètres climatiques des zones agroécologiques

Zones agro écologiques	Superficie (km <sup>2</sup> )	Territoire national (%)	Préfectures	Pluviométrie et T° moyenne, annuelle	Types de cultures associées
Guinéenne-forestière (Sud – ouest/Est)	203.134	33%	<b>Lobaye, Ouaka – sud.</b> Sangha-Mbaéré, Mambéré-Kadéï Haut-Mbomou, Mbomou, Basse-Kotto,	1.600 mm / an 25°C	Café, palmier à huile, poivre, cacao Manioc, igname, taro, Ananas, avocat... Importantes ressources forestières, minières et fauniques
Soudano – oubanguienne (Centre, Nord – ouest)	58.502	09%	<b>Ouham, Ouham-Pendé, Nana-Gribizi, Kémo et Ouaka – nord</b>	1.200 - 1.500 mm/an 28°C	Coton ; Sorgho, mil, maïs, paddy ; Arachide, niébé, sésame, courges ; Elevage...
Soudano-guinéenne (Nord – ouest)	170.014	27%	<b>Ombella-Mpoko et Nana-Mambéré</b>	1.400 - 1.600mm/an 26°C	Manioc, igname, taro, patate douce ; Maïs, paddy ; Gros bétail...
Soudano-sahélienne (Nord, Centre – est)	191.350	31%	Bamingui-Bangoran, Vakaga et Haute-Kotto	1.200 - 800 mm/an – 30°C	Mil, sorgho, Arachide et Niébé ; Zone cynégétique et touristique : énormes ressources fauniques et minières

Source : MADR

Les préfectures couvertes par le PEAJ sont réparties comme suit :

- Lobaye, Ouaka – sud sont du domaine Guinéenne-forestière (Sud – ouest/Est)
- L' Ombella-Mpoko, la Nana-Mambéré sont du domaine Soudano-guinéenne (Nord – ouest)
- L'Ouham, l'Ouham-Pendé, la Nana-Gribizi, la Kémo et la Ouaka – nord sont du domaine Soudano – oubanguienne (Centre, Nord – ouest)

#### 4.2.2. Variations climatiques enregistrées

##### Températures

Les températures annuelles moyennes varient peu entre les régions et se situent autour de 26 °C, mais les variations saisonnières sont plus importantes dans le nord. La température moyenne mensuelle varie à Birao de 23 °C en janvier à 30 °C en avril, et à Bangassou de 24 °C en décembre à 27 °C en mars. Bien que les données thermiques ne présentent pas de longues séries (plus de 100 ans) sur le territoire centrafricain, la température enregistrée est en hausse régulière à partir de la fin des années 1980 (Figure 6). Cette croissance demeure exponentielle, précisément au Sud où les données enregistrées sont disponibles jusqu'en 2017. La température moyenne annuelle a ainsi augmenté de 0,95°C à l'Ouest de la République Centrafricaine entre 1981 et 2010.

##### Pluviométrie

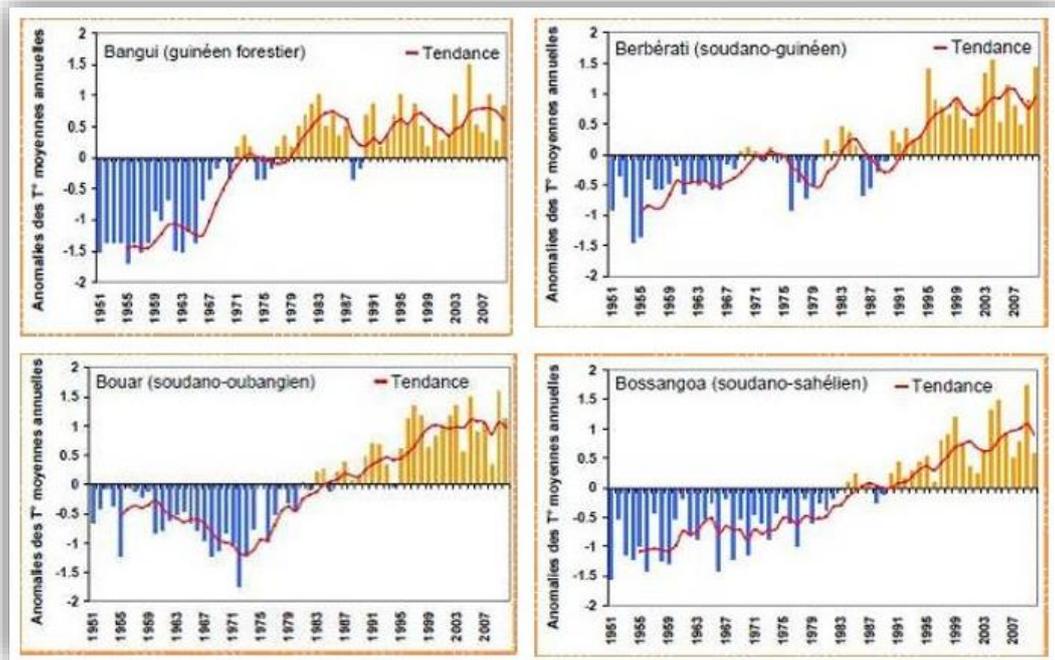
La figure 7 présente une analyse de l'évolution des précipitations dans les huit préfectures ciblées. Elle met en évidence une diminution significative d'environ 20 mm des précipitations annuelles. Cette diminution généralisée a été observée à partir de l'année 1999 et s'est maintenue tout au long de la période étudiée.

L'observation de cette diminution des précipitations revêt une importance cruciale, car elle peut entraîner des répercussions sur différents aspects de l'environnement et de la vie quotidienne dans ces localités. Les conséquences de cette diminution peuvent inclure des changements dans la disponibilité de l'eau, l'agriculture, la gestion des ressources naturelles et la biodiversité. Les graphes de la figure 7 mettent en lumière la tendance à

long terme des précipitations et permet de mieux comprendre l'évolution climatique dans ces régions. Elle souligne la nécessité d'une surveillance continue et d'une compréhension approfondie de ces changements afin de prendre des mesures d'adaptation appropriées.

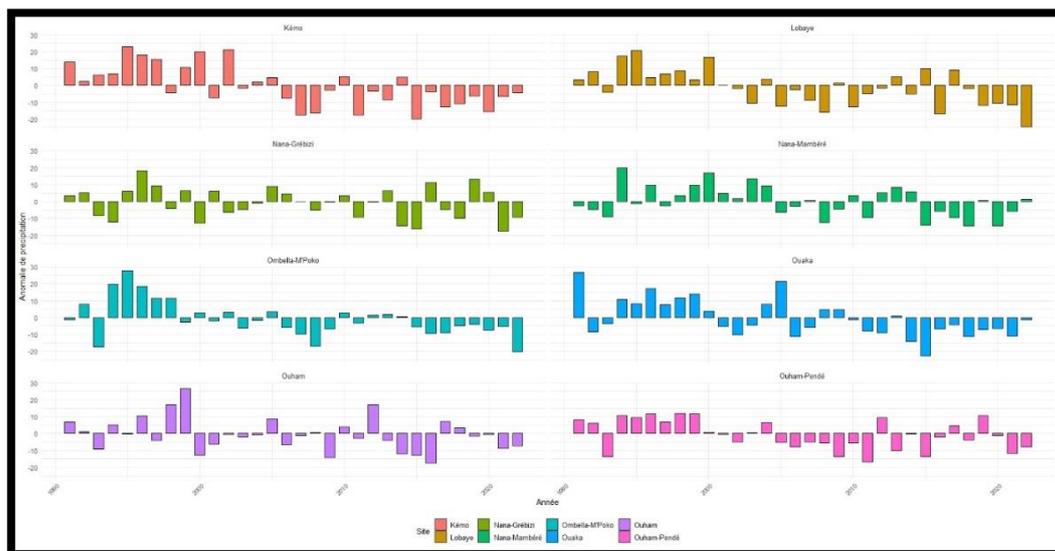
Ces résultats mettent en évidence l'importance de prendre des mesures pour atténuer les effets des changements climatiques et pour promouvoir des pratiques durables afin de préserver les ressources en eau et de garantir la résilience des communautés locales face à ces défis.

Figure 6: Anomalies et tendances des températures moyennes dans quelques stations



Source : Doukpolo, 2014<sup>14</sup>

Figure 7: Evolution des précipitations dans les préfectures du PEAJ entre 1999 à 2022

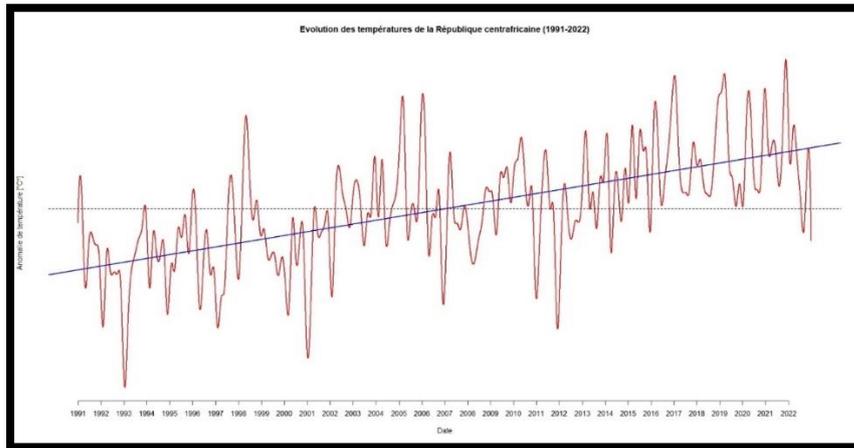


<sup>14</sup> DOUKPOLO, B. 2014. *Changements climatiques et productions agricoles dans l'Ouest de la République Centrafricaine*. Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques de la République Centrafricaine, 2021

## Evolution du climat

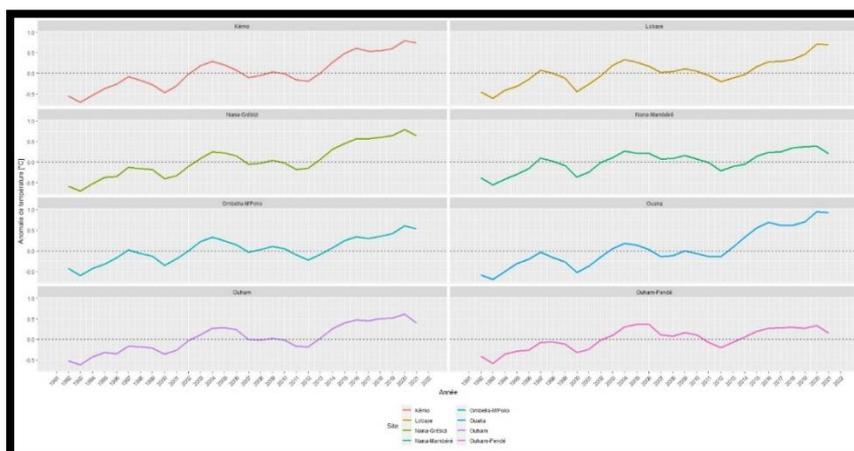
En résumé, la figure 8 illustre l'évolution des températures au fil des années, mettant en évidence un saut significatif en 2007 selon la tendance de la régression. Cette visualisation permet de constater les variations temporelles des températures et de mieux appréhender l'impact de cet événement marquant sur la tendance globale. La figure 8 synthétise ainsi les informations clés sur l'évolution des températures.

Figure 8: Evolution des précipitations dans les préfectures du PEAJ entre 1999 à 2022



La figure 9 présente de manière graphique l'évolution des températures sous forme d'anomalies de 1991 à 2022 dans les huit préfectures étudiées. Une observation évidente est le signal positif indiquant une augmentation des températures. L'analyse de la figure révèle une tendance générale à la hausse des températures au fil des années dans les huit préfectures étudiées. Cela suggère un réchauffement climatique en cours, avec des conséquences potentiellement significatives sur les écosystèmes et les activités humaines dans ces régions. Il est important de souligner que cette tendance à la hausse des températures peut entraîner des répercussions sur divers aspects, tels que la santé publique, l'agriculture, la disponibilité des ressources en eau et la biodiversité.

Figure 9: Evolution des températures entre 1990 à 2020 dans préfectures du PEAJ



En résumé, une tendance à l'augmentation des températures dans les huit préfectures étudiées est observée sur la période de 1991 à 2022. Ces résultats soulignent l'importance de la surveillance continue du climat et de la mise en place de stratégies d'adaptation pour faire face aux défis posés par les variations climatiques.

## 4.2.3 Biodiversité et occupation du sol

### Condition agro écologique global

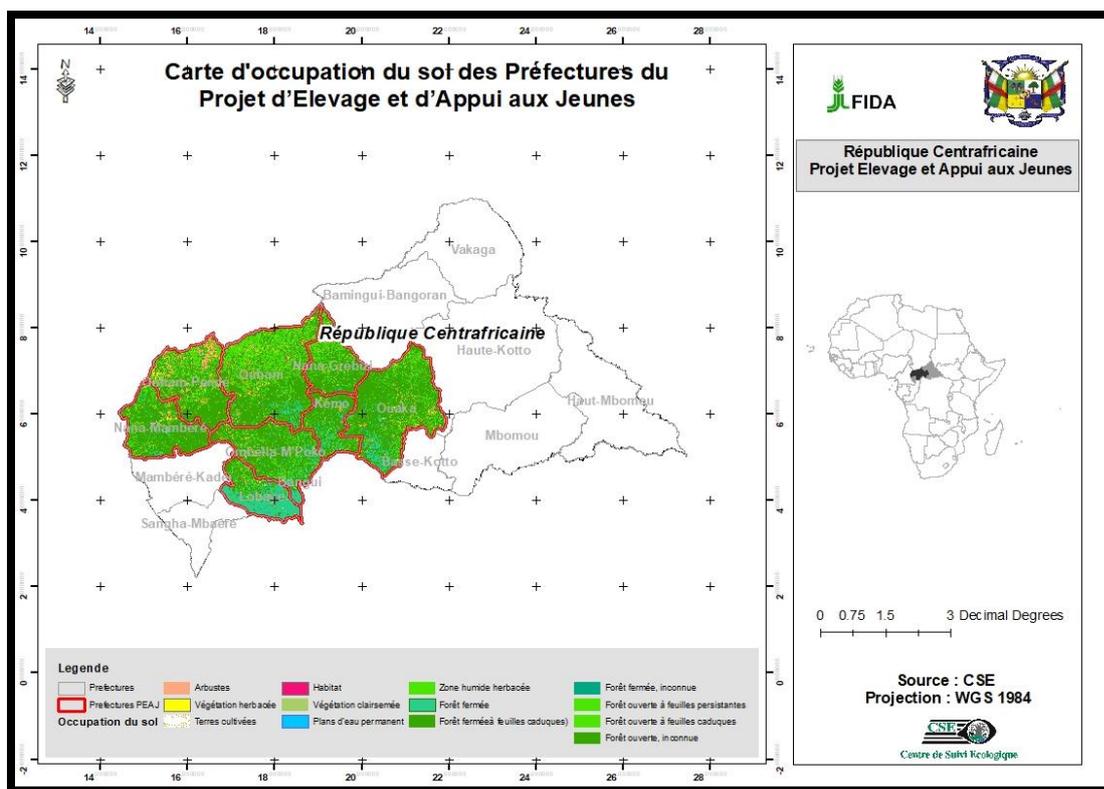
La République centrafricaine dispose de ressources naturelles relativement abondantes et des conditions agroécologiques généralement favorables.

Ce potentiel comporte : (i) un climat favorable à une agriculture pluviale avec des cycles culturaux relativement longs ; (ii) des terres arables faiblement exploitées sur près de 15 millions d'hectares dont environ 5% sont mises en culture chaque année ; et (iii) une superficie totale de terres de pâturage et de parcours estimée à 16 millions d'ha dont 9 millions d'ha seulement sont exploités par un cheptel de 3,7 millions de têtes de bovins. On note aussi une abondance des ressources en eau, grâce à un important réseau hydrographique. Cela constitue un potentiel dans une perspective de l'intensification des cultures et de la sédentarisation de l'élevage.

### Occupation du sol dans la ZIP du PEAJ

La carte ci-dessous donne un aperçu sur la tendance de l'occupation de sol sur les 8 préfectures du PEAJ.

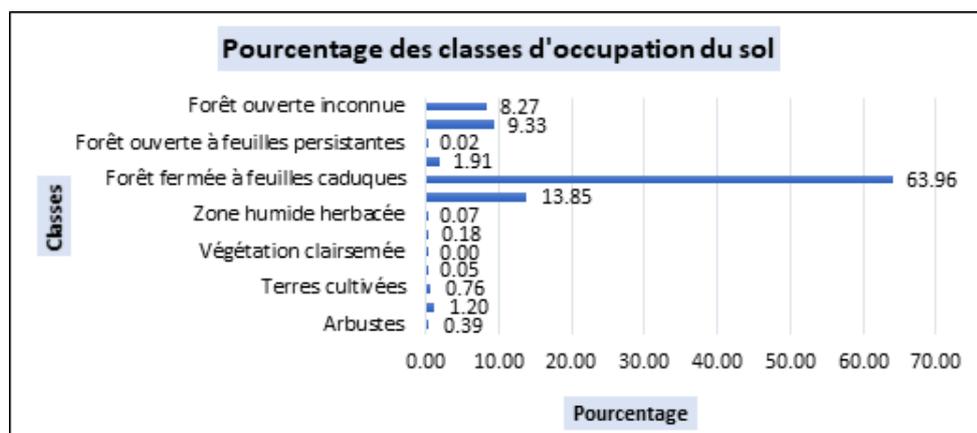
Figure 10: Carte d'occupation du sol des préfectures du projet PEAJ<sup>15</sup>



L'analyse des données issues de cette carte permet de catégoriser en pourcentage de classes les différents usages/utilités associés à l'occupation du sol tel que résumé dans le graphe ci-dessous. Il ressort de cette synthèse que les terres de cultures sont d'une importance vitale car supportent les principales cultures vivrières des populations que sont le manioc et bananes plantains, maïs, arachide, sésame, macabo et courges. Les autres classes sont composées d'habitats, des cours d'eau, des végétations herbacées et des arbustes.

<sup>15</sup> Source: [https://lviewer.vito.be/download/Copernicus Global Land Service: Land Cover 100m: version 3 Globe 2015-2019, mars 2021](https://lviewer.vito.be/download/Copernicus%20Global%20Land%20Service%20Land%20Cover%20100m%20version%203%20Globe%202015-2019%20mars%202021).

Figure 11: Pourcentage des classes d'occupation du sol en (ha)



### 4.3. ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET CLIMATIQUES

Les préfectures du PEAJ présentent plusieurs sensibilités environnementales, sociales et climatiques dont les principaux sont les suivants :

#### 4.3.1. Enjeux environnementaux et sociaux

- Présence de forêts denses et humides faisant partie du massif forestier équatorial d'Afrique centrale, sous aménagement et objet de plusieurs conventions et textes sous régionaux et régionaux, dans la partie sud-est principalement la Lobaye et une partie de l'Ombella M'poko ;
- Présence d'un réseau hydrographique dense avec la présence des zones marécageuses ;
- Présence de zones d'intérêt cynégétique et de massif forestiers en zone de savane ;
- Présence des aires protégées couvertes par des conventions internationales dont : la réserve de biosphère de la Basse Lobaye (Lobaye) , la forêt classée de Ngotto (Lobaye), la zone humide Mbaéré-Boundingue (site Ramsar dans la Lobaye), la Réserve de faune de la Nana-Barya (Ouham), la Réserve de faune de Gribingui-Bamingui (Nana-gribizi) ;
- Aléas climatiques tels que les feux de brousse, les inondations, les variations des températures constatées ;
- Conflits entre les éleveurs et les agriculteurs ;  
Présence des minorités très vulnérables (pygmées AKA) dans l'Ombella M'poko et la Lobaye.
- L'augmentation des activités d'orpaillage avec les moyen semi-mécanisés dans le pays qui affecte fortement les galeries forestières et les ressources en eaux dans les préfectures de l'Ouham, Ouham Pende, Lobaye, Ombella M'poko ;

#### 4.3.2. Enjeux climatiques

Le tableau ci-dessous, fait la synthèse des enjeux climatiques et leurs conséquences.

Tableau 10: Conséquences et impacts aléas sur ressources

Aléas	Conséquences et impacts
<b>Sècheresse</b>	Baisse des revenus tirés de l'agriculture, de l'élevage et de l'exploitation forestière ; dégradation des végétaux (déforestation), baisses des productions animales et végétales, insécurité alimentaire, exode rural, transhumance précoce et migration
<b>Variabilité Pluviométrique</b>	Baisse des rendements et des revenus d'élevage et agricoles, stress hydrique, sous-alimentation des éleveurs et agriculteurs, attaques des ravageurs, assèchement des plans d'eau, insécurité alimentaire, exode rural, transhumance précoce et migration.
<b>Feux de brousse</b>	Perte du gibier, appauvrissement des sols, destruction des ruches, baisse des rendements, destruction de la végétation, dégradation de la forêt ; destructions des sites de cueillette, transhumance précoce ; baisse des revenus et des productions animales et végétales.
<b>Inondations</b>	Destruction des habitations ; destruction des infrastructures ; destruction des biens et infrastructures (champs de cultures, bergerie, poulaillers) ; envasement des champs piscicoles ; la propagation; dissémination des maladies d'origine hydrique, des maladies animales et humaines ; terrassement et dessouchage des espèces végétales ligneuses, ensablement des pistes, baisse des revenus et des productions animales et végétales.
<b>Températures extrêmes</b>	Stress physiologique des animaux, tarissement précoce des mares, problème de conservation des récoltes, baisse de la productivité des animaux domestiques, baisse de la productivité forestière, disparition d'espèces animales, déshydratation des bergers ; baisse des revenus et des productions animales et végétales.
<b>Vents forts et violents</b>	Ensablement des mares et bas-fonds, favorisent la propagation des feux de brousse, dissémination des maladies respiratoires animales et humaines, destructions des habitations, terrassement et dessouchage des espèces végétales ligneuses, ensablement des pistes, baisse des productions animales et végétales

## V- CONSULTATION DU PUBLIC

La consultation du public est un élément central du processus de prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux d'un projet. Elle permet d'informer les différentes catégories d'acteurs sur le projet, de recueillir leurs avis, leurs préoccupations et de capitaliser leurs retours d'expérience sur les savoirs endogènes de gestion des préoccupations environnementale. La consultation du public permet également d'avoir à un stade très précoce l'adhésion des communautés au projet.

### 5.1. APPROCHE METHODOLOGIQUE POUR LA CONSULTATION DU PUBLIC

Pour atteindre les objectifs visés par la consultation, une démarche participative et inclusive a été suivie. Elle s'est articulée autour des principaux axes méthodologiques suivants : (i) Identification et l'analyse des parties prenantes ; (ii) Planification de la consultation et la diffusion de l'information sur le projet et (iii) consultation des parties prenantes proprement dite.

Les consultations se sont effectuées à plusieurs niveaux constitutifs des entités géographiques et administratives : national, préfectorale, communale et sur certaines localités abritant des minorités ethniques. Elles ont été effectuées dans toutes les préfectures à l'exception de celle de Ouham en raison de problèmes sécuritaires. Au total 497 personnes toutes catégories confondues (315 hommes et 182 femmes) ont été rencontrées/consultées dans les 7 sur 8 des préfectures du PEAJ. Il convient de noter dans ce total, les spécificités suivantes :

- 120 personnes représentent les autorités locales, acteurs de la sociétés civiles, cadres de des ministères techniques, agences et institutions agissant dans le domaine de l'élevage, de l'agriculture, des services, de l'encadrement des minorités (peulh et Aka), de la gestion des questions liées au genre et des jeunes ;
- 129 personnes représentent les retournées peulhs et des pygmées Aka et ont été consultées dans leur milieu de vie.

Lors des rencontres de consultations publiques au niveau des préfectures sous forme d'ateliers, des entretiens focus groupes ont été organisés constituées de trois (3) groupes :

- Les services de l'état, les autorités de l'état ;
- Les producteurs (éleveurs, agriculteurs, apiculteurs, pisciculteurs représentant de fois les associations ou groupements voire liste des groupements par réunions) ;
- Les cibles vulnérables : veuves, handicapés, les minorités...

Les discussions ont tourné autour des éléments suivants :

- Connaissance et perception du sur le projet ;
- Rôles et mission de l'acteur dans le cadre du projet ;
- Enjeux et Impacts socio-économiques, environnementaux et climatiques du projet
- Personnes et groupes vulnérables ;
- Systèmes locaux de gestion des plaintes ;
- Problématique de l'accès au foncier ;
- Craintes par rapport au projet ;
- Attentes par rapport au projet
- Besoins en renforcement de capacité ;
- Stratégie et moyens d'information et de communication autour du projet ;
- Suggestions et recommandations.

## **5.2. RESULTATS DE LA CONSULTATION DU PUBLIC**

Les discussions autour de ces différents points ont permis, entre autres, de favoriser une mobilisation précoce des parties prenantes autour du projet, de rassembler leurs opinions initiales sur la conception du projet, ses risques et effets sociaux et environnementaux potentiels. Le tableau ci-dessous présente les résultats issus des consultations des parties prenantes.

Tableau 11 : Synthèse de la consultation du public (perceptions, craintes et préoccupations, recommandations)

Perception des parties prenantes		
<p>Le PEAJ est accueilli avec un sentiment favorable de la part des acteurs institutionnels et des organisations socio-professionnelles et de la société civile ainsi par les bénéficiaires directs. Les attentes sont particulièrement fortes au niveaux des groupes vulnérables et les minorités ethniques qui gardent encore les stigmates des crises sécuritaires qui ont minées le pays. La dimension inclusion sociale ciblant les groupes vulnérables est perçue comme un atout par les parties prenantes au regard du contexte centrafricain. L'appui aux producteurs, le renforcement des capacités des groupes vulnérables, la redynamisation de filières porteuses en ciblant les femmes et les jeunes sont perçues comme des avancées majeures pouvant booster les dynamiques endogènes en restaurant l'équité et le droit des communautés marginalisés, les minorités et les personnes en situation d'handicap à retrouver leur capital productif.</p>		
	Préoccupations et craintes formulées	Recommandations formulées
<p><b>Directions techniques du MASA, agences, Instituts etc.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La non-implication des services techniques de l'Etat dans la mise en œuvre ;</li> <li>▪ Le suivi des PGES des projets est réalisé par les projets eux sans prendre l'attache des Directions techniques ;</li> <li>▪ Certains projets n'élaborent pas leur PGES ;</li> <li>▪ Les services préfectoraux ne sont pas impliqués et n'ont pas les moyens techniques et matériels pour assurer le suivi des projets u niveau local</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prendre en compte les préoccupations des populations à la base ;</li> <li>▪ Impliquer les directions techniques dans le suivi des projets ;</li> <li>▪ Renforcer les capacités des cadres des services techniques pour un bon suivi, contrôle et évaluation des projets ;</li> <li>▪ Faire en sorte que les appuis des projets arrivent aux vraies bénéficiaires ;</li> <li>▪ Pérennisation des activités du projet pour un bien être des bénéficiers ;</li> <li>▪ Appropriation du projet par les bénéficiaires, bonne entente entre les bénéficiaires et les services techniques ;</li> <li>▪ Mettre en place un système où chaque acteur joue son rôle (interdépendance entre les acteurs) ou tout le monde trouve son compte en peut à long terme devenir autonome ;</li> <li>▪ Accompagner l'Etat centrafricain pour le suivi de la santé animale (vaccination de masse, notification des maladies prioritaires, contrôle sanitaire aux frontières, renforcement du dispositif de diagnostic (laboratoire vétérinaire), facilitation de l'accès aux médicaments de qualité; renforcement du contrôle des médicaments (essais thérapeutiques) ;</li> <li>▪ Un meilleur accès au crédit, car il n'y a pas de banque agricole ni de crédits agricoles ; penser à la motorisation de la agriculture ;</li> <li>▪ Impliquer les organisations de la société civile surtout dans la sensibilisation et information de la population ;</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Former les agents d'élevage pour aider les bénéficiaires à faire des plans d'affaires et à la comptabilité ;</li> <li>▪ Accompagner les éleveurs dans l'amélioration de l'alimentation animale en tirant avantage de l'incorporation des produits locaux, en raison des coûts élevés des aliments importés ;</li> <li>▪ Appuyer le Labo de bromatologie de l'ANDE pour le contrôle qualité (proviende, contrôle sanitaire des aliments etc.) ;</li> <li>▪ Appuyer le gouvernement dans la transformation du Centre National d'Insémination Artificielle en Centre de Recherche Zootechnique ;</li> <li>▪ Parfaite collaboration entre les services déconcentrés de l'état et le projet ;</li> <li>▪ Prise en compte des plans de développement locaux dans la mise en œuvre du projet ;</li> <li>▪ Renforcement de capacités des bénéficiaires en techniques d'élevage avant la distribution de kits pour éviter les mortalités par méconnaissance ;</li> <li>▪ relever le défi de capacité du Ministère (profils spécifiques de l'environnement, matériel y compris des locaux dédiés, développer aussi les capacités à travailler avec les institutions spécialisées pour assurer le travail de suivi ; une meilleure représentation au niveau Mondiale</li> </ul>
Organisations de producteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Garantie pour assurer le suivi des productions pour éviter le dépérissement due à la mévente (gestion des surproduction) ;</li> <li>▪ Défaut de conservation des productions ;</li> <li>▪ Pour les pisciculteurs l'utilisation continue des mêmes souches de tilapia sur plusieurs années, se traduit par un phénomène de nanisme des poissons, et donc de réduction de la productivité</li> <li>▪ le ciblage des bénéficiaires : quelle piste pour garantir que les ceux qui seront identifiés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Lors du ciblage et de la distribution des kits : i) Vérifier l'effectivité des activités du bénéficiaire avant dotation ; ii) Eviter de passer par les intermédiaires pour la distribution des kits ;</li> <li>▪ Formation sur la gestion des finances ou comptabilités des activités individuelles ou d'association ;</li> <li>▪ Prévoir dans les lots des activités, la distribution des semences de tomates et les kits de la transformation du surplus de production de tomate en purée avec un renforcement de capacité</li> <li>▪ Fournir les intrants au moment opportun (avant le début de la saison), afin qu'ils servent aux objectifs initiaux</li> <li>▪ Installation d'une banque de crédit agricole de proximité</li> <li>▪ Redimensionner le projet pour avoir des grands producteurs et favoriser l'accès au crédit</li> <li>▪ Mettre en place un dispositif préalable de contrôle sanitaire des animaux distribués aux bénéficiaires</li> </ul>

	<p>soient des acteurs réels des filières ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Non prise en compte des savoirs faire locaux</li> <li>▪ Imposition des activités du projet aux bénéficiaires sans prendre en compte leurs avis</li> <li>▪ Mauvais dimensionnement des ouvrages</li> <li>▪ Non-prise en compte des ONG ou organisation locale - absence de la prise en compte des organisations faitières dans le choix de bénéficiaires (non-implication dans le choix de bénéficiaires)</li> <li>▪ Outillage rudimentaire</li> <li>▪ Absence de suivi (pendant et après) et d'encadrement technique pour pérenniser les acquis du projet</li> <li>▪ Arrêt du financement ou du projet en cours de route</li> <li>▪ Kit mal dimensionné par rapport aux besoins réels des bénéficiaires</li> <li>▪ Distribution d'animaux malades ou n'ayant pas encore atteint l'âge de procréation</li> <li>▪ Prévoir des chambres froides spécifiquement pour les femmes vendeuses de poissons (via le groupement des femmes vendeuses et l'initiative AVEC)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Diversifier les types d'élevages avec des races plus résistantes et autres que locales, appuyer les acteurs pour avoir des producteurs à fort potentiel. Par exemple : la race large white en élevage porcine, les lapins, les pintades dans l'aviculture</li> <li>▪ Envisager dans la définition du cadre règlementaire la mise en place de zones tampons (exemple : 2km), entre les villages et les voies de transhumance pour éviter les conflits</li> <li>▪ Prévoir une chambre froide pour garantir la conservation des productions tant d'élevage et de l'agriculture</li> <li>▪ Souhait de l'OFCA et fédération des femmes de NANA GRIBIZI de disposer de paires de bœufs pour un double objectif élevage-agriculture attelée (réduction de la pénibilité, association élevage-agriculture et disponibilité de matières premières pour la provenderie)</li> <li>▪ Soutenir l'introduction de nouvelles techniques de pisciculture. Exemple : association pisciculture-élevage, pisciculture hors sol</li> <li>▪ Renforcer et amplifier les initiatives d'écloserie et de renouvellement des souches de Tilapia nilotica, pour adresser la baisse de rendement due au nanisme</li> <li>▪ Eviter la méthode up to down, toujours partir de l'aspiration profonde des bénéficiaires pour identifier les types d'activités ou les zones d'implantations ;</li> <li>▪ Mettre en place un mécanisme visant à atteindre les bénéficiaires lors de l'exécution du projet avec un suivi sur les retombées</li> <li>▪ Lors du ciblage vérifier avec la preuve d'activités du bénéficiaire avant sa prise en compte</li> <li>▪ Associer les autorités locales pour veiller au suivi des acquis et surtout la mise en œuvre effective par les bénéficiaires des activités ciblées</li> <li>▪ Respecter les délais de mise en œuvre du projet</li> <li>▪ responsabiliser les communautés dans la gestion des infrastructures</li> </ul>
--	--	--

<p>Groupe des jeunes, femmes vulnérables, femmes veuves, personnes en situation d'handicap</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mauvais ciblage des bénéficiaires ;</li> <li>▪ Recevoir des animaux malades ;</li> <li>▪ Ne avoir accès à des superficies de terre suffisamment grandes pour mener à bien leurs activités (agriculture et élevage) ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Former les bénéficiaires en amont des appuis pour leur permettre de mieux veiller sur le bétail qui est fourni (exemple mortalité de cabris faute de connaissances en techniques d'élevage)</li> <li>▪ Appuyer les bénéficiaires dans (i) la mise à disposition de semences, en quantité et en qualité et à temps opportun (respect du calendrier agricole), (ii) les services et produits vétérinaires en même temps que les kits d'élevage, (iii) l'élevage de caprins utilisé par les femmes veuves comme une forme d'économie, c'est-à-dire un stock qui peut être vendu en cas de nécessité, (iv) des moyens semi-mécaniques pour réduire la pénibilité du travail ;</li> <li>▪ Appuyer les handicapés à avoir leurs propres groupements</li> </ul>
<p>Peuples autochtones et Minorités ethniques (AKA et Peuls MBoro)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Difficulté d'accès à la terre pour les besoins d'exploitation</li> <li>▪ Difficultés à cultiver de grandes superficies à cause des outils rudimentaires</li> <li>▪ Appuie d'autres initiatives en petit bétails etc mais leurs bêtes ont été décimées par la population locale (jalousie)</li> <li>▪ Besoin d'enclos pour éviter la divagation sources de problèmes avec les communautés riveraines</li> <li>▪ Est- ce que le projet va les atteindre ?</li> <li>▪ Pour les AKA, il y a la crainte de conflits avec les riverains du fait de la divagation du bétail</li> <li>▪ Non accès à des infrastructures de base (pas même des sanitaires répondant aux normes) ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Chaque catégorie de groupe vulnérable doit avoir son représentant dans le comité de ciblage et veiller à ce que son représentant soit choisi de manière participative par la communauté en question</li> <li>▪ Appuyer les femmes peulhs pour des activités génératrices de revenus</li> <li>▪ Appuyer les AKA pour avoir leurs propres groupements</li> <li>▪ Appuyer, par le plaidoyer, les peuples autochtones et les minorités ethniques à accéder à la terre à des fins d'exploitation.</li> <li>▪ Dans le cadre de la réforme foncière en cours, soutenir les organisations représentatives des peuples autochtones (REPALEAC. Réseau des populations autochtones et locales pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique-REPALEAC, Communauté pour l'intégration des minorités autochtones en Afrique centrale-CIMAC) et des organisations de la société civile à intégrer les besoins des peuples autochtones</li> <li>▪ Coupler la fourniture d'intrants aux vivres, pour éviter la consommation ou la vente des intrants destinés à l'exploitation agro-pastorale</li> <li>▪ Soutenir les pygmées -AKA et les femmes en particulier dans l'association agriculture (maïs)-élevage (volaille sauvage) de subsistance, afin de réduire les longues périodes de déplacement durant l'année vers des zones de cueillette et de chasse</li> <li>▪ A Sibut la préférence est l'élevage de bovins (activité séculaire) et donc souhait d'être appuyés en bovins</li> </ul>

Société civile	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence ou Faible mise à contribution de la société civile dans la mise en œuvre des projets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Impliquer fortement les organisations de la société civile dans l'information et la sensibilisation des communautés avec qui ils travaillent depuis plusieurs années</li> <li>▪ Intégrer un volet sensibilisation avec le concours des organisations de la société civile, pour s'assurer du bon usage des équipements et produits fournis</li> </ul>
----------------	--	--

### **5.3. IMAGES DES CONSULTATIONS PUBLIQUES**

*Tableau 12: Consultations publiques préfectorales*

A cause de leurs tailles, les photos relatives aux consultations publiques au niveau des préfectures sont présentées dans une annexe à part (voir annexe Images des consultations publiques). Les listes de présence des personnes rencontrées, les procès-verbaux sont également présentés dans des annexes séparées.

## **VI- IMPACTS/RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX POTENTIELS**

Dans ce chapitre sont dans un premier temps identifiés les impacts ou effets génériques qui pourraient être occasionnés par les activités du projets (sous-projets) sur les composantes environnementaux et sociaux de la zone d'intervention. Dans un deuxième temps, ces effets sont évalués suivant les différentes phases d'évolution du projet notamment : la phase de planification, la phase de construction et la phase d'exploitation. Les impacts et risques qui découlent de l'ensemble du projet font l'objet d'un plan générique de gestion environnementale et sociale. Les évaluations environnementales et sociales spécifiques qui découleront des sous-projets préciseront les impacts, les alternatives et les mesures d'évitement, d'atténuation et/ou de compensation.

### **6.1. PRINCIPALES ACTIVITES SOURCES D'IMPACTS NEGATIFS**

La réalisation des différentes activités du projet, qu'elles soient des interventions non physiques ou des réalisations physiques (construction et fonctionnement d'infrastructures et équipements), aura sans nul doute des impacts positifs pour les bénéficiaires mais peut également induire des risques et impacts négatifs sur les composantes environnementales et sociales du milieu. Les principales activités ou sous-projets dont la réalisation est susceptible de générer des impacts négatifs sur l'environnement peuvent se résumer autour des points suivants :

- Sur le plan environnemental
  - La réalisation de couloirs de bétail y compris la réalisation de parcs à vaccination et abris pour les bergers ;
  - La construction de marchés à bétail ;
  - La construction/réhabilitation d'abattoirs et d'aires d'abattage ;
  - La réalisation des points d'eau pastoraux (forages) ;
  - La réalisation/réhabilitation de postes vétérinaires ;
  - Construction de bureau dans le secteur de l'élevage ;
  - Réhabilitation de bâtiments (centre de formation, laboratoire...).
- Sur les plans social et institutionnel
  - Le ciblage des bénéficiaires du projet ;
  - Le choix des bénéficiaires des formations/renforcements de capacités ;
  - La catégorisation des bénéficiaires ;
  - Renforcement de capacités des bénéficiaires (toutes les actions de renforcement de capacité) ;
  - Appui aux institutions (Directions et services techniques de l'Etat) ;
  - Accès aux services financiers ;
  - Utilisation de services digitaux.

### **6.2. IMPACTS POSITIFS**

La mise en œuvre des activités (dont certains peuvent être considérés comme des sous projets) du projet et l'exploitation des infrastructures qui seront réalisées auront des retombées positives sur l'environnement biophysique et socio-économique de la zone d'intervention de celui-ci.

## **6.2.1. Impacts positifs sur le milieu biophysique**

### **6.2.1.1. Impacts positifs sur les ressources naturelles**

Le projet PEAJ à travers les appuis apportés aux communautés les plus vulnérables et les communautés marginalisées permettra à ceux-ci de mener des activités génératrices de revenus. Ceci permettra de réduire la pression de ces communautés sur les ressources naturelles en particulier en zone forestière. La diminution de la pression sur ces ressources contribue à la régénération des terres et est favorable à la conservation de la diversité biologique.

### **6.2.1.2. Impacts positifs sur les sols**

Les sols constituent une composante essentielle dans le développement agricole. L'association agriculture élevage contribuera à la fertilisation des sols entraînant de meilleurs rendements agricoles. On notera par ailleurs qu'à part quelques sous-projets ou activités ponctuels de constructeurs de bâtiments, sur des sites déjà occupés, les interventions du projet sont des interventions légères donc les impacts sur les sols sont assez minimes.

## **6.2.2. Impacts positifs sur le milieu humain, social et économique**

Les principales réalisations du projet constituent une réponse à la demande sociale en milieu rural fortement impacté par des crises récurrentes et où les effets négatifs du changement climatiques sont de plus en plus perceptibles. En effet, il mettra à la disposition des populations très vulnérables, les pauvres, les personnes en situation d'handicap et les jeunes démobilisés en quête d'une réinsertion sociale, les moyens de se reconstruire et d'améliorer leurs revenus et moyens d'existence, améliorant ainsi leurs conditions de vie. Par ailleurs, la diversification des produits alimentaires engendrera l'amélioration de la valeur nutritionnelle des régimes alimentaires qui se traduira par une meilleure santé des populations en particulier les femmes et les enfants.

Sur le plan économique, le Projet induira des effets positifs importants. En effet, il permet la diversification des activités et la création d'emplois au niveau local. Les réalisations au niveau des différentes chaînes de valeurs de l'élevage traditionnel et moderne (aviculture moderne), l'apiculture et le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des acteurs des chaînes de valeur auront comme conséquence une augmentation des productions et par conséquent des revenus et une diversification des sources de revenus permettant de prendre en charge les besoins des ménages.

Les collectivités locales qui accueillent le projet verront dans le long terme une amélioration de leurs recettes tirées des différentes activités des bénéficiaires en particuliers ceux de la catégorie C3 et des institutions Financières Partenaires (recettes fiscales liées au commerce des produits d'élevage et autres services). La réalisation des infrastructures/équipements va nécessiter la sélection d'entreprises locales pour la réalisation des travaux. Ces entreprises vont enregistrer des retombées financières intéressantes. Elles vont également offrir des opportunités d'emplois notamment chez les jeunes au niveau local pour les différents chantiers. Sur le plan socio-économique, l'impact sera important dans le relèvement du niveau de vie des populations bénéficiaires de ces emplois. Par ailleurs, au niveau communautaire, les travaux de réalisation de poulaillers, bergeries, porcheries traditionnels sont de réelles opportunités les ouvriers locaux de trouver des ressources mêmes si celles-ci demeurent temporaires.

Les travaux auront également un impact positif en termes de promotion d'activités commerciales à travers l'utilisation de matériaux locaux : matériaux d'emprunt (pierre, sable, gravier, latérite), achat de matériaux sur le marché local (ciment, bois, fer à béton, etc.). Ils auront donc comme effet d'injecter de l'argent dans les marchés locaux, ce qui contribuera au développement des activités socioéconomiques de manière plus directe.

Les interventions du projet dans le cadre de la promotion des technologies climato-intelligentes notamment : l'intégration de l'agriculture-élevage dans les zones de culture dégradées avec la valorisation des déjections animales ; la promotion des systèmes agroforestiers ; le reboisement des zones dégradées par les cultures fourragères dans les zones pastorales dégradées permettra aux bénéficiaires de développer de nouvelles aptitudes. Ces nouvelles approches permettent également une diversification des sources de revenus tout en protégeant l'environnement (fertilisation des sols, gestion durable des ressources naturelles avec l'apiculture). Le tableau ci-dessous donne une vue plus détaillée sur les impacts positifs du projet.

Tableau 13 : Impacts positifs détaillés selon les composantes du projet

Composantes	Sous composantes	Activités/sous-projets	Impacts positifs
<b>Composante 1 :</b> Relance des chaînes d'approvisionnement (produits animaux et miel) locaux et de la transhumance	Sous-composante 1.1 : Développement des chaînes d'approvisionnement locales inclusives et sensibles à la nutrition	-ciblage, appui organisationnel et insertion des bénéficiaires dans des parcours de croissance	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Création d'opportunités d'affaires pour les jeunes démobilisés</li> <li>▪ Diminution l'enrôlement des jeunes dans les groupes armés</li> </ul>
		Promotion de l'accès des bénéficiaires aux ressources de production	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Reconstitution du capital productif des communautés très vulnérables fortement impactés par les différentes crises sécuritaires et exposées aux effets négatifs des changements climatiques particulièrement les femmes et les jeunes ;</li> <li>▪ Réduction de la pauvreté ;</li> <li>▪ Amélioration des conditions de vie des communautés vulnérables ;</li> <li>▪ Augmentation de la production alimentaire ;</li> </ul>
		Formation, appui conseil, suivi rapproché (mentoring – coaching).	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Autonomisation progressive des populations vulnérables, renforcement des capacités techniques et progression dans le parcours de croissance ;</li> <li>▪ Renforcement des compétences des différents acteurs intervenant dans les filières (producteurs, commerçants, transporteurs, opérateurs économiques);</li> <li>▪ Meilleure structuration de l'organisation des filières de production animale ;</li> <li>▪ amélioration des capacités des services agropastoraux et ceux des organisations de producteurs impliqués ;</li> </ul>
		Promotion des techniques climato-intelligentes	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Diversification des sources de revenus des acteurs des chaînes de valeurs ciblées ;</li> <li>▪ Renforcement des capacités techniques et développement de nouvelles aptitudes ;</li> <li>▪ Une promotion et diffusion de bonnes pratiques pastorales, de normes de qualité des produits</li> </ul>
		Appui ciblé à la nutrition et à l'autonomisation des femmes	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Diversification des régimes alimentaires ;</li> <li>▪ Prévention de maladies particulièrement les malnutritions infantiles ;</li> <li>▪ Limitation des détournements d'objectifs (vente des intrants et autres appuis matériels facilités par le projet) ;</li> <li>▪ Réduction de la pression sur les ressources à travers production de bio gaz (avec les déchets d'abattoirs) et son utilisation dans diverses activités notamment la cuisson des briques, l'alimentation des chambres froides des abattoirs etc.</li> </ul>
	Sous-composante 1.2 Promotion d'une gestion responsable de la transhumance	Appui à la relance de la transhumance responsable.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Amélioration des relations entre agriculteurs et éleveurs ;</li> <li>▪ Possibilités de nouvelles opportunités d'affaires entre agriculteurs et éleveurs autour des aires de repos et des parcs à vaccination, des marchés à bétail et des sites d'abattage ;</li> <li>▪ Amélioration des aptitudes des bénéficiaires en gestion des pâturages ;</li> <li>▪ Amélioration de la santé animale à travers la vaccination du bétail ;</li> <li>▪ Meilleure contrôle phytosanitaire et limitation des risques de propagation de maladies ;</li> <li>▪ Amélioration des conditions de séjour aussi bien pour les bergers que pour le bétail ;</li> <li>▪ Meilleur accès à des soins vétérinaires ;</li> </ul>

Composantes	Sous composantes	Activités/sous-projets	Impacts positifs
			<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renforcement des structures communautaires de gestion des conflits.</li> </ul>
<b>Composante 2 :</b> Promotion de l'accès durable aux services financiers et renforcement des liens avec le marché	Sous-composante 2.1 Promotion de services financiers durables et facilitation à l'accès aux mécanismes financiers promus	Mise en place de services financiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Meilleur accès à des services financiers adaptés aux besoins des bénéficiaires ;</li> <li>▪ Accès à des infrastructures, intrants pour amorcer et poursuivre la recapitalisation d'acteurs qui ont tout perdu suite aux crises récurrentes,</li> <li>▪ Développement de l'entrepreneuriat rural ;</li> <li>▪ Facilitation des transactions financières dans un contexte d'insécurité et d'accès limité aux services bancaires ;</li> <li>▪ Création d'un environnement favorable à l'épanouissement de l'entrepreneuriat et développement de l'auto-emploi</li> </ul>
	Sous-Composante 2.2. Développement de partenariats productifs au sein des chaînes des valeurs d'élevage et d'apiculture	Accès des bénéficiaires à des infrastructures marchandes résilientes	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Elargissement de la couverture sanitaire du bétail et un meilleur traitement et suivi de proximité ;</li> <li>▪ Accès à de meilleures conditions de séjour pour l'animal (abreuvoirs, etc.) et de transaction pour les utilisateurs et rapprochement entre vendeurs et acheteurs ;</li> <li>▪ Contribution à la croissance de l'économie locale, à la création de richesse et à l'amélioration des revenus des éleveurs :</li> <li>▪ Contribution à la croissance d'autres acteurs socioéconomiques, en particulier les femmes, les jeunes et les groupes défavorisés</li> <li>▪ Mise en relation entre les producteurs et les micro-entrepreneurs fournisseurs de services ;</li> <li>▪ Développement des dynamiques de filiarisation</li> <li>▪ Contribution à la mise à disposition de produits frais ;</li> <li>▪ Amélioration de la santé grâce à un meilleur accès à des produits sains ;</li> </ul>
<b>Composante 3 :</b> Renforcement institutionnel, coordination et gestion du projet	Sous composante 3.1 Renforcement institutionnel	Renforcement des capacités de MESA et des producteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renforcement des capacités techniques et matériel des structures de l'Etat en charge de la mise en œuvre du projet mais de manière plus générale de la politique nationale du secteur de l'élevage</li> <li>▪ Renforcement des capacités des organisations (faitières) pour leur permettre de jouer un important rôle sensibilisation, vulgarisation et appui conseil auprès des bénéficiaires</li> <li>▪ Meilleure coordination du secteur de l'élevage ;</li> <li>▪ Meilleure gestion environnementale et sociale des activités du projet ;</li> <li>▪ Actualisation de la base de données sur les filières</li> <li>▪ Amélioration des données statistiques nationales sur le secteur de l'élevage</li> <li>▪ Réduction du chômage des jeunes ;</li> <li>▪ Meilleure contribution du MESA et MADER dans la formulation des projets et programme à travers le système d'information sur le marché agricole et le marché à bétail ;</li> <li>▪ Amélioration des conditions de commercialisation des produits agricoles.</li> </ul>
	Sous composante 3.2 Coordination et gestion du projet	Recrutement de l'équipe de coordination	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Opportunité d'emplois qualifiés pour les jeunes centrafricains et centrafricaines</li> </ul>

## **6.3. IMPACTS NEGATIFS/RISQUES LIES A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET**

L'identification des impacts s'appuie sur les paramètres environnementaux et sociaux du milieu récepteur et sur les facteurs d'impact reliés aux différentes composantes du projet. Les impacts sont appréhendés à différentes phases du projet : la préparation où s'effectuent le ciblage de zones d'intervention et des cibles ainsi que celui de activités du projet ; les phases d'implémentation des sous-projets/activités et les phases de fonctionnement des réalisations (pour ce qui est des infrastructures). On notera que ce travail identifie les impacts globaux.

### **6.3.1. Impacts/risques environnementaux liés au renforcement de la production et de la productivité des chaînes de valeur de l'élevage et de l'agriculture**

#### **6.3.1.1 Impacts/risques liés au développement des chaînes d'approvisionnement locales inclusives et sensibles à la nutrition**

##### **6.3.1.1.1 Impacts/risques négatifs liés aux choix des bénéficiaires.**

La définition des cibles du projet constitue un facteur de risque social lorsque les critères de choix des cibles ne sont pas bien compris par les bénéficiaires eux-mêmes. Le projet tient compte de ce risque en mettant en place une stratégie participative, inclusive et adaptative de ciblage et des critères clairement définis. Cette stratégie s'adosse sur une communication et consultation des parties prenantes y compris les bénéficiaires qui devraient garantir un très bon ciblage aussi bien des sites d'intervention que des bénéficiaires directs. Néanmoins il est possible que des personnes ou groupes de personnes se sentent lésés dans le choix (sélection) des bénéficiaires. Cet impact est peu probable, dans la mesure où le projet va mettre en place un cadre participatif. Cependant, ce risque a été néanmoins un point de vigilance (basé sur des expériences d'autres projets) évoqué par presque tous les acteurs à la base rencontrés lors de la consultation du public. Il a été identifié sur toute la zone d'intervention comme étant un facteur important à prendre en compte pour l'atteinte des objectifs du projet.

##### **6.3.1.1.2. Impacts/risques négatifs liés à l'accès des bénéficiaires aux sources de production et actions de renforcement de capacités.**

Dans un contexte où le projet cohabite avec les actions humanitaires, il est rapporté dans certaines zones que des bénéficiaires de projets antérieurs ont revendu les appuis qui leurs ont été octroyés soit parce qu'ils ont perdu leur vocation d'éleveur ou agriculteur, du fait des facilités qu'offrent les différents programmes humanitaires, soit parce qu'en réalité ils ne sont pas réellement producteurs. Le risque de dévoiement des objectifs du projet est réel et peut impacter négativement sur les résultats escomptés. En effet des appuis destinés aux plus vulnérables, en particulier les femmes peuvent se retrouver sur le marché en l'absence de gages sur l'engagement réel des bénéficiaires dans un système de production. Ce risque est très probable et d'importance élevée.

Au-delà de risques inhérents à la sélection des bénéficiaires, d'autres risques et impacts peuvent surgir. Ils sont en lien avec les équipements qui seront mis à la disposition des bénéficiaires et qui pour certains peuvent entraîner des impacts négatifs aussi bien au cours de leur installation/construction que tout au long de leur fonctionnement (ou utilisation). Le tableau ci-dessous fait la synthèse des impacts généraux liés aux équipements de production.

Tableau 14 : Impacts/risques généraux liées aux équipements de production

Infrastructures/équipements	Impacts et risques	
	Phase de préparation des sites et des travaux	Phase d'exploitation
Poulailler traditionnel)	-Coupes d'arbres, arbustes ou d'herbacées pour la confection des poulaillers ; -Production de déchets divers (reste de bois, clous, plastiques etc) ; -Potentiels conflits liés au recrutement de la main d'œuvre.	-apparitions de maladies de la volaille liées à l'humidité ; -attaques des installations par les termites ; -risque de destruction lors de phénomènes extrêmes (fortes pluies, forts vents, inondations) ; -risque d'abandon de l'activité en difficulté à reconstruire l'équipement en l'absence de ressources financières du bénéficiaire.
Poulailler moderne	-production de déchets (bois, reste de matériau, clos, plastique etc.) ; - Déstructuration très localisée du sol ; -gênes sonores ; -risques de blessures lors de travaux.	-production de déchets animale (animaux morts) ; -émergences d'épidémies (comme la grippe aviaire) ; -production de gaz à effet de serre (même si les proportions sont faibles comparées à l'élevage de bovins) : 1kg de poulet égal 7 kg de CO2 émis ; -pollution des eaux par les déjections qui lorsqu'elles se décomposent produisent de l'azote source de pollution microbienne ; -mauvais développement des poulets du fait de la mauvaise qualité de la provende.
Bergerie	-production de déchets (bois, reste de matériau, clos, plastique etc.) ; - déstructuration très localisée du sol (structure) ; -gênes sonores ; -risques de blessures lors de travaux.	-apparitions de maladies liées à l'humidité ; -attaques des installations par les termites ; -risque de destruction lors de phénomènes extrêmes (fortes pluies, forts vents, inondations) ; -risque d'abandon de l'activité en cas difficultés à reconstruire l'équipement en l'absence de ressources financières pour le bénéficiaire ; -production de déchets d'origine animale ; -émergences des maladies/d'épidémies (pestes des petits ruminants etc.) ; -contribution à l'émission de gaz à effet de serre (dioxyde de carbone, méthane, azote ammoniac) ; -pollution de l'air.
Porcherie	-production de déchets (bois, reste de matériau, clos, plastique etc.) - destruction très localisée du sol (structure) -gênes sonores -risques de blessures	-production de déchets animaux -émergences des maladies/d'épidémies (pestes des petits ruminants etc.) ; -contribution à l'émission de gaz à effet de serre (dioxyde de carbone, méthane, azote ammoniac) ; -pollution de l'air.
Magasins de stockage	-production de déchets (bois, reste de matériau, clos, plastique etc.) - destruction très localisée du sol (structure) -gênes sonores -risques de blessures pendant les travaux	Pas d'impacts significatifs
Entreprises de production diverses	-production de déchets (bois, reste de matériau, clos, plastique etc.) - destruction très localisée du sol (structure) -gênes sonores -risques de blessures	-production de déchets solides ; -émission d'effluents liquides pouvant entraîner une pollution des sols, eaux et air ; -déchets biomédicaux liés à l'utilisation de produits vétérinaires

On notera que ces impacts sont directs et probables pour la plupart. Cependant considérant le caractère extensif de l'élevage et des quantités mises à disposition par le projet, ces impacts sont d'importance faible.

### 6.3.1.1.3. Impacts/risques négatifs liés à la promotion de techniques climato intelligentes

A travers le renforcement des capacités, le projet va vulgariser des approches et techniques climato intelligentes pour booster la production et la productivité et renforcer la résilience des couches les plus vulnérables. Les risques/impacts négatifs d'ordre général qui peuvent apparaître en lien avec ce paquet d'activités à trait à l'identification des bénéficiaires de ces formations et aux risques d'exclusion des couches vulnérables, particulièrement les femmes et les minorités.

Les technologies promues peuvent également entraîner surtout dans le moyen, long terme des risques/impacts environnementaux et sociaux. En effet, le projet fait la promotion l'agriculture dans des sites dégradés. Lorsque les bénéficiaires auront atteint un stade de capitalisation qui leur permet d'étendre leur exploitation, il est possible que ces derniers exercent des pressions supplémentaires sur les ressources naturelles (végétation, eaux etc.) entraînant des dégradations de ses ressources et des pertes de biodiversité. Le tableau ci-dessous fait une synthèse des risques/impacts négatifs généraux liés aux activités de promotion des techniques climato intelligentes.

Tableau 15 : Synthèse des impacts négatifs liés aux activités de promotion de techniques climato intelligentes

Activités	Impacts et risques potentiels	
	Phase de préparation des sites et des travaux	Phase d'exploitation
Intégration de l'agriculture-élevage dans les zones de culture dégradées	<ul style="list-style-type: none"> <li>-production de déchets (bois, reste de matériau, clos, plastique etc.)</li> <li>- destruction très localisée du sol (structure)</li> <li>-gênes sonores</li> <li>-risques de blessures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Production de déchets animaux ;</li> <li>-émergences des maladies/d'épidémies (pestes des petits ruminants etc.) ;</li> <li>-contribution à l'émission de gaz à effet de serre (dioxyde de carbone, méthane, azote ammoniac)</li> <li>-pollution de l'air</li> </ul>
Promotion des systèmes agro-forestiers pour la gestion durable des ressources naturelles avec l'apiculture (fabrication de ruches Kényanes)	<ul style="list-style-type: none"> <li>-pression sur les ressources végétales pour la fabrication des ruches ;</li> <li>-production de déchets (bois, clos, etc.) ;</li> <li>Pollution des sols et des eaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-pression sur les ressources végétales ;</li> <li>-risques de récurrence de feux de brousse surtout en saison sèche lors de la récolte du miel ;</li> <li>-risques d'accidents (attaques d'abeilles)</li> <li>-braconnage du fait de l'accès aux zones forestières ;</li> </ul>
Réhabilitation ou construction de points d'eau dans les zones d'élevage et de pâturage	<ul style="list-style-type: none"> <li>-conflits pour le recrutement de la main d'œuvre ;</li> <li>-exposition des ouvriers à des mauvaises conditions de travail ;</li> <li>-production de déchets divers ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-pression sur les ressources en eaux ;</li> <li>-risques de pollution des eaux superficielles</li> <li>-apparition de maladies de abeilles (attaques acarien, maladies virales comme <i>le corps noir</i>)</li> <li>-risques d'attaques par les colonies d'abeilles si les établissements humains sont proches ;</li> <li>-risques de vols.</li> </ul>
Promotion des équipements utilisant les énergies renouvelables	Production de déchets divers (reste de matériel)	Production de déchets dangereux (batteries, huiles usagées, carburant) ;
Promotion des pratiques de gestion durable des déchets au niveau des infrastructures de transformation et de commercialisation des produits d'élevage	<ul style="list-style-type: none"> <li>-conflits pour le recrutement de la main d'œuvre ;</li> <li>-exposition des ouvriers à des mauvaises conditions de travail ;</li> <li>-production de déchets divers.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-risques de prolifération de germes pathogènes par la bio méthanisation de produits d'abattoirs ;</li> <li>-risques de rejets de sulfure d'hydrogène H<sub>2</sub>S et de COV à des teneurs faibles ;</li> <li>-Risques d'explosion dans les bio digesteurs lorsqu'il qu'il n'y a pas une bonne surveillance du processus</li> </ul>
Reboisement de zones dégradés	-production de déchets (gaine, déchets verts, plastiques etc.)	-introduction d'espèces nouvelles

Les impacts liés à la promotion de d'équipements utilisant les énergies renouvelables particulièrement les déchets dangereux sont probables et leur importance peut être moyennes dans le long terme avec l'adhésion des populations au modèle proposé par le projet. Par rapport à la transformation des produits d'abattoir pour la production de biogaz, les risques sont probables mais d'importance faible du fait qu'il ne s'agira pas de production en grande quantité.

#### 6.3.1.1.4 impacts/risques négatifs liés à l'appui ciblé à la nutrition et à l'autonomisation des femmes

Parce qu'il cible des personnes extrêmement vulnérables cet appui monétaire vise à soutenir l'amélioration de la qualité nutritionnelle de celles-ci. Le principal risque inhérent à cette action est l'insuffisance du montant alloué. En effet, la RCA vit une inflation des prix liée à la situation sécuritaire exacerbée par l'épidémie de COVID 19 et la guerre en Ukraine. Compte tenu du niveau actuel de vie en RCA l'impact est très probable. Vu que le projet vise les très vulnérables, ce risque est d'importance élevée.

#### 6.3.2 Impacts/risques négatifs liés aux activités de promotion d'une gestion durable et responsable de la transhumance

La réalisation de cette activité/sous-projet aura de manière générale des impacts potentiels sur les ressources naturelles. En effet, s'il y a la présence d'activités agricoles dans les emprises des 3 couloirs que le projet envisage de délimiter, le risque de déplacement partielle d'activités économiques (champs) est possible. Par ailleurs, des déboisements peuvent éventuellement être réalisés pour la libération des tracés retenus. Quand bien même on est dans un environnement où la couverture végétale est très importante, cet impact sur la végétation, très probable d'importance moyenne car dans les zones qui seront traversées, il y a des massifs forestiers. Le tableau ci-dessous donne dans les détails les impacts potentiels de cette activité.

Tableau 16 : Synthèse des impacts/risques négatifs liés aux activités de relance de la transhumance

Activités	Impacts et risques	
	Phase de préparation des sites et des travaux	Phase d'exploitation
Délimitation de 3 couloirs de transhumance	<ul style="list-style-type: none"> <li>-déboisement dans les emprises des 3 couloirs (noter la présence de massifs forestiers) ;</li> <li>-perte de biodiversité faunique et floristique ;</li> <li>-risques de destruction de champs qui empiètent sur les tracés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-conflits récurrents entre agriculteurs et éleveurs ;</li> <li>-baisse progressive des ressources fourragères le long des couloirs de transhumance ;</li> <li>-propagation de maladies du bétail ;</li> <li>-propagation de zoonoses ;</li> <li>-augmentation de l'insécurité ;</li> <li>-Dégradation de la végétation autour des points d'eau du fait du piétinement lors du passage des grands troupeaux ;</li> <li>-production de GAZ à effet de serre par les troupeaux ;</li> <li>-perturbation des couloirs de migration de la faune sauvage ;</li> <li>-pénétration des zones forestières (massifs forestiers) exposant ainsi certaines espèces animales et végétales à des actes de braconnage.</li> </ul>

Réalisation de points d'eau pastoraux et postes vétérinaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>-conflits pour le recrutement de la main d'œuvre ;</li> <li>-exposition des ouvriers à des mauvaises conditions de travail ;</li> <li>-production de déchets divers ;</li> <li>-non implication des services techniques des ministères sectoriels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-pollution des eaux ;</li> <li>-dégradation des sols et de la végétation autour des points d'eau et parcs à vaccination ;</li> <li>-production de méthane (déjections animales) autour des points de regroupement ;</li> <li>-augmentation de l'insécurité ;</li> <li>-génération de déchets médicaux (déchets des postes vétérinaires)</li> </ul>
--	---	---

Les cheptels (surtout ceux des transhumants externes) peuvent être des centaines de têtes pendant la saison sèche, ainsi la dégradation des sols et de la végétation autour des points d'eau est un impact très probable et d'importance élevée. Il en est de même pour la production de méthane, dont les quantités peuvent être conséquentes.

### **6.3.3. Impacts/risques négatifs liés à la Promotion de l'accès durable aux services financiers et renforcement des liens avec le marché**

#### **6.3.3.1 Promotion de services financiers durables et facilitation à l'accès aux mécanismes financiers**

L'accès au financement est essentiel pour garantir la progression effective des bénéficiaires dans leurs parcours vers l'entrepreneuriat. Pour être efficace, le mécanisme financier doit être adapté aux besoins des bénéficiaires d'où l'intérêt de l'approche différenciée adoptée par le projet. Cependant, des risques potentiels très probables d'importance moyenne identifiés sont les suivants :

- Exclusion de personnes vulnérables pendant la sélection des bénéficiaires du fait que le projet ne peut pas tout le monde (il faudra à un moment donné opérer un choix) ;
- Insuffisance des montants des transferts monétaires alimentaires de protection du patrimoine économique nouvellement acquis ;
- Un faible intérêt des institutions de financement ;
- Des taux d'intérêts élevés des institutions financières ;
- Conflits dans les AVEC (détournements de fonds, problème de renouvellement des bureaux des associations, problèmes de remboursements des prêts par les bénéficiaires etc.) ;
- Incapacité du bénéficiaire à mobiliser la contrepartie de 10%.

Concernant la digitalisation des services financiers, les principaux risques sont :

- Les interruptions de service du fait de la mauvaise qualité des réseaux internet ;
- L'accès limité à l'électricité dans les zones reculées ;
- Faible niveau de scolarisation qui freine les aptitudes de certains ;
- Les frais de transaction élevés appliqués par les opérateurs et/ou les intermédiaires.

#### **6.3.3.2 Accès des bénéficiaires à des infrastructures marchandes résilientes**

Le projet à travers des organisations de producteurs qui existent va impulser une dynamique de filiarisation. Cela consiste en la promotion des relations d'affaires entre les acteurs dans les différents maillons des chaînes de valeur promues par le projet. Le FNEC

et l'ANGAC sur lesquelles s'appuiera le projet ont une expérience avérée dans la structuration, la formation et la sensibilisation des éleveurs. Cependant la dernière crise a eu des impacts importants sur les moyens de ces organisations. Les risques potentiels liés à la responsabilisation de ses organisations sont jugés indirects et faibles et se résument aux points suivants :

- Le manque de renouvellement des instances dirigeantes qui peut être sources de mésententes pouvant plomber leurs performances ;
- La disponibilité de moyens matériels et de ressources humaines au niveau des organisations partenaires de mise en œuvre ;
- Capacités techniques limitées des partenaires de mise en œuvre sur des problématiques qui intéressent le projet ;
- Manque d'implication des services de l'État, des agences et de la société civile.

A cela s'ajoute l'insécurité sur une bonne partie de la zone du projet et qui peut être un frein à l'atteinte des cibles.

Le projet appuiera dans le cadre de cette sous composante la réalisation ou la réhabilitation d'infrastructures structurantes. Les principaux impacts négatifs en lien avec la construction et le fonctionnement de ces infrastructures sont consignés dans le tableau ci-dessous. Il s'agit pour la plupart d'impacts directs, d'importance élevée en particulier les conflits sociaux, la gestion des déchets mais aussi les questions d'hygiène et de sécurité.

Tableau 17 : Synthèse des impacts/risques liés à la réalisation/réhabilitation d'infrastructures marchandes résilientes

Activités	Impacts et risques	
	Phase de préparation des sites et des travaux	Phase d'exploitation
Construction et réhabilitation d'abattoirs et d'air d'abattage, boucherie moderne et chambre froide, abattoirs de volailles ; miellerie ; laiterie	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Pollutions (sols, air, éventuellement eaux) ;</li> <li>-Nuisances sonores ;</li> <li>-Dépôts sauvages de déchets ;</li> <li>-Perturbation de la circulation dans les établissements humains proches ;</li> <li>-Afflux de travailleurs et risques de VBG pour les minorités ; les retournés et les démobilisés ;</li> <li>-travail des enfants ;</li> <li>-conflits sociaux ;</li> <li>-banditisme et problème de sécurité pour les travailleurs et le personnel du projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Production de déchets (restes d'animaux) et dépôts sauvages ;</li> <li>- pollution des eaux et des sols ;</li> <li>-Nuisances olfactives ;</li> <li>- Ruptures de chaînes de froid pouvant entraîner des problèmes sanitaires chez les consommateurs ;</li> <li>-Absence de contrôle sanitaire ;</li> <li>-Risques d'accidents et de blessures (blessures occasionnées par les animaux ; conflits entre usagers ; vols ; etc.) ;</li> <li>-malfaçons entraînant la non fonctionnalité des infrastructures</li> <li>- batteries usagées.</li> </ul>
Construction et réhabilitation de marchés à bétail	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Dépôts sauvages de déchets ;</li> <li>-Perturbation de la circulation dans les établissements humains proches ;</li> <li>-Afflux de travailleurs et risques de VBG pour les minorités ; les retournés et les démobilisés ;</li> <li>-travail des enfants ;</li> <li>-conflits sociaux ;</li> <li>-banditisme et problème de sécurité pour les travailleurs et le personnel du projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Pollutions et nuisances (rejets sauvages d'effluents liquides) ;</li> <li>-Risques sanitaires (commerce d'aliments) ;</li> <li>-malfaçons entraînant la non fonctionnalité des infrastructures ;</li> <li>-Echange de maladies entre animaux ;</li> <li>-transmission de maladies du bétail y compris des zoonoses) ;</li> <li>-Infections Respiratoires Aigües (IRA) y compris la tuberculose ;</li> <li>-Risques de conflits sociaux (usages de l'eau, conflits entre agriculteurs, éleveurs et populations riveraines)</li> <li>-Risque d'apparition de maladies du péril fécal, choléra, etc. ;</li> <li>-Mauvaise gestion des carcasses et animaux morts et nuisances olfactives ;</li> <li>-Prolifération d'insectes, de rongeurs, de carnivores, de charognards ;</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>-Abattage clandestin entraînant des risques sanitaires pour les consommateurs ;</li> <li>-Risques d'accidents et de blessures (blessures occasionnées par les animaux ; conflits entre usagers ; vols ; etc.) ;</li> <li>-Batteries usagées ;</li> <li>-Insécurité :</li> <li>-production de méthane (déjections animales) autour des points de regroupement) ;</li> </ul>
Réhabilitation d'édifices (centre d'insémination artificielle, labo de bromatologie, bâtiment ; centre de formation, secteur de l'élevage etc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>-nuisances diverses (sonores, émission de poussière, gênes du fait de la circulation de véhicules et ouvriers ;</li> <li>-mauvaises conditions de travail et possibilité de VBG ;</li> <li>-risques de transmissions de maladies (IST, VIH etc)</li> <li>-génération de déchets de chantier ;</li> <li>-conflits liés au recrutement de la main d'œuvre ;</li> <li>-production de déchets liquides et solides ;</li> <li>-pollution localisée des sols, etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-production de déchets biomédicaux :</li> <li>-risques de pollution des eaux et sols en l'absence de système de gestion des déchets ;</li> <li>-risques sanitaires</li> <li>-Contamination du personnel</li> </ul>

#### **6.3.4. Impacts/risques négatifs liés à la mise en œuvre des activités de renforcement institutionnel et de coordination du projet**

Les risques/impacts potentiels du point de vue institutionnel sont entre autres :

- Faible implication des autres ministères techniques (hydrauliques, Environnement, eaux et forêts, agriculture etc), agences et instituts (Agence de l'eau et Assainissement), ICRA, ICASSES ;
- Non implication des services techniques préfectoraux ;
- Manque de formation des acteurs institutionnels ;
- Faible participation des femmes et des jeunes dans les instances de décision des organisations de producteurs.

Du point de vue de la coordination du projet, les risques/impacts potentiels sont :

- Capture par les élites lors de l'octroi des marchés ;
- Faible synergie avec les interventions des autres projets présents dans les zones (e.g. PRAPAM, PREPAS), entraînant la mise en œuvre d'activités doublons ayant un impact faible sur les bénéficiaires.

On notera que ces risques sont très probables. Ils sont jugés d'importance élevée au regard du rôle important des acteurs institutionnels dans la mise en œuvre des activités du projet en accord avec les politiques de l'Etat Centrafricain. Concernant le risque de faible synergie entre les interventions, gage de la mutualisation des ressources, il faut noter le comité de pilotage du PEAJ regroupera les mêmes représentants que les comités de pilotage du PREPAS et du PRAPAM, ce qui devrait permettre d'éviter considérablement les éventuels chevauchements entre ces interventions.

### **6.3.5 Risque liés à l'insécurité dans la zone d'intervention du projet**

Une partie de la zone d'intervention du projet connaît des risques d'insécurité. Ces risques sur les civils (intimidation, agression des employés et leurs familles, viols des femmes et des jeunes enfants, vols et sabotage du matériel, des équipements et des installations de l'entreprise, meurtres etc.) sont probables et élevés pour le personnel du projet et même pour les bénéficiaires du fait d'incursions occasionnelles de groupes armés incontrôlés. Ce risque est d'importance élevée car étant inhérent à l'insécurité sur la majorité du territoire.

### **6.3.6 Impacts cumulatifs**

D'autres projets sont en cours de mise en œuvre dans les 8 préfectures d'intervention du PEAJ. Les activités de certains de ces projets notamment PRAPAM, PREPAS, PADECAS, PARSANKO peuvent avoir des sous-projets ou activités qui s'exécutent au même moment dans un site donné que ceux du PEAJ, pouvant ainsi occasionner des impacts cumulés. Ces risques probables et d'importance faible sont entre autres :

- Augmentation des pollutions et nuisances (production de déchets, bruit, etc.) ;
- Production de gaz à effet de serre (méthanisation) ;
- Augmentation des risques d'accidents divers ;
- Augmentation des risques de conflits sociaux.

## VII- PLAN CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Le présent Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (PCGES) décrit l'ensemble de procédures, dispositions à prendre pour assurer une prise en compte effective des impacts et risques environnementaux et sociaux qui pourraient découler de la mise en œuvre du projet. Il revient également sur le cadre institutionnel à mettre en place pour assurer la mise en œuvre de ces mesures, les actions de renforcement de capacités nécessaires ainsi que les coûts. Il est structuré autour des éléments suivants :

- Les dispositions ou mesures à prendre pour la réalisation des études environnementales complémentaires ;
- La consultation du public et la prise en compte des recommandations des acteurs ;
- Les mesures d'évitement, d'atténuation et de compensation ;
- Le plan de suivi environnemental ;
- Le dispositif institutionnel de mise en œuvre ;
- Le dispositif de renforcement de capacités des acteurs ;
- La procédure de mobilisation des parties prenantes au projet et les stratégies de communication avec celles-ci ;
- La procédure de gestion des plaintes ;
- Les coûts du PCGES ;
- Conclusion

### 7.1. PROCESSUS DE CLASSIFICATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DES SOUS-PROJETS DU PEAJ

Le processus de sélection environnementale et sociale ou « screening » est l'étape la plus en amont de la procédure nationale en matière d'évaluation environnementale. Il assure la classification des projets. Il consiste en une étude environnementale simple en vue de définir la catégorisation d'un projet ou un sous-projet ou des différentes études à mener pour déterminer les impacts environnementaux et sociaux de ces derniers. A l'issue de ce travail préliminaire, l'autorité en charge de la politique de l'Etat en matière d'environnement donne suffisamment de recommandations au porteur de projet lui permettant de définir les termes de référence (cadrage) de l'étude environnementale à réaliser ainsi que ses modalités.

Cette section présente la procédure permettant de classer et d'évaluer les sous-projets en fonction de leurs impacts potentiels sur l'environnement biophysique et humain.

Les activités du PEAJ visées à travers cette procédure sont entre autres :

- Tous les travaux de construction/ réhabilitation de bâtiments (centre d'insémination, laboratoire, postes vétérinaires, locaux du projet, centre de formation, etc.) ;
- Les travaux de réalisation d'infrastructures pastorales (forages, parcs à vaccination...);
- Travaux de réalisation des couloirs de transhumance ;
- Travaux de construction/réhabilitation de marchés à bétail ;
- Travaux de construction/réhabilitation d'abattoirs et aires d'abattage ;
- Travaux de construction de postes vétérinaires ;

Au niveau national, ce processus de « screening » comporte les étapes suivantes :

#### Étapes 1 : Sélection et classification environnementale et sociale des sous-projets

Les résultats du screening environnemental permettront de dire s'il y a un travail environnemental à faire. Le Spécialiste en Sauvegarde Environnementale (SSE) du Projet

en collaboration avec, les services techniques municipaux, préfectoraux et les autorités coutumières, les représentants locaux des bénéficiaires procèdent au remplissage du formulaire de screening du sous-projet. En plus des impacts environnementaux et sociaux potentiels, les résultats du screening indiqueront également les types de consultations publiques qui ont été menées pendant l'exercice de sélection. Les formulaires complétés doivent être transmis à la Direction Générale de l'Environnement (DGE) pour approbation.

Tableau 18 : Sous-projets par composantes et esquisse de catégorisation environnementale

Composantes	Sous-composantes	Sous-projet/activités	Screening environnemental	Catégorie <sup>16</sup>
Renforcement de la production et de la productivité des chaînes de valeur de l'élevage et de l'apiculture	Développement des capacités de production des chaînes de valeurs inclusives	Porcherie	oui	C2
		Abris pour petits ruminants	oui	C1
		Construction de poulaillers modernes	oui	C1
		Réalisation de magasins de stockage	oui	C1
		Construction de points d'eau dans les zones d'élevage et de pâturage	oui	C1 et/ou C2
		l'utilisation des énergies renouvelables pour les équipements	oui	C1 et/ou C2
	Promotion d'une gestion responsable de la transhumance	Délimitation de couloirs de bétails	oui	C3
		Réalisation d'infrastructures pastorale (y compris parc à vaccination, aires de repos, abris pour bergers)	oui	C2 et/ou C3
		Construction/réhabilitation de postes vétérinaires	oui	C2
		Réhabilitation du centre pilote d'insémination	oui	C1 ou C2
Promotion de l'accès durable aux services financiers et renforcement des liens avec le marché	Développement de partenariats productifs au sein des chaînes des valeurs d'élevage et d'apiculture	Abattoirs de volaille	oui	C1
		Mieleries	oui	C1
		Laiteries semi moderne	oui	C1
		Fromageries artisanales	oui	C1
		Construction et réhabilitation de marchés à bétail	oui	C2 et/ou C3
		Construction de mini laiterie	oui	C2 et/ou C3
		Boucheries modernes	oui	C1 et/ou C2
		Chambres froides	oui	C1
Appui institutionnelle	Renforcement institutionnel	Confortation Bâtiments (siège PEAJ, antennes)	oui	C1
		Réhabilitation du centre de formation en alphabétisation fonctionnelle	oui	C1
		Construction de secteur e	oui	C2
		Réhabilitation du laboratoire qualité et bromatologie de l'ANDE		

## Etape 2 : Approbation de la catégorie environnementale

Cette étape permet de s'assurer que la catégorie environnementale est conforme aux textes nationaux et aux exigences des PESEC du FIDA. Sur la base des résultats du screening, la DGE va procéder à une revue complète de la fiche et apprécier la catégorie environnementale proposée. Selon la législation environnementale centrafricaine, il y a trois (3) catégories de projets et sous-projets :

- 1ère Catégorie : Etudes d'Impact Environnemental et Social de très Petits Projets (EIESTP) assortie d'une Notice Environnementale (NE) et assortie d'un Plan de Suivi Environnemental et Social (PSES) ;

<sup>16</sup> selon la réglementation nationale à confirmer

- 2ème Catégorie : Etudes d'Impact Environnemental et Social sommaire ou Simplifiées (EIESS) ;
- 3ème Catégorie : Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIESA).

Aussi, pour être en conformité avec les exigences du FIDA, le risque environnemental et social des sous projets peut être placé dans l'une des quatre catégories suivantes :

*Risque élevé.* Les sous-projets sont susceptibles d'avoir des impacts significatifs sur l'environnement et une portée régionale, nationale et/transfrontalière. Cette catégorie exige une étude d'impact environnementale et sociale (EIES) approfondie assortie d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES). Par ailleurs, en cas de déplacement physique ou économique, l'EIES/PGES sera complétée par un Plan de réinstallation (PR). Au titre de la réglementation nationale, ces sous-projets sont soumis à autorisation et nécessitent une étude d'impact approfondie assortie au besoin d'un Plan d'Actions de Réinstallation. Les études d'impact de tels sous-projets sont également soumis à la validation en audience publique. Dans certains cas, une enquête publique préalable à la réalisation des études spécifiques est une bonne pratique que le projet pourrait adopter.

*Risque substantiel.* Pour cette catégorie, les sous-projets présentent des impacts et risques environnementaux et sociaux significatifs mais réversibles sur la base de la mise en œuvre de mesures d'atténuation et ou d'évitement. Une étude approfondie des impacts sera dès lors nécessaire pour évaluer les impacts et proposer des mesures de gestion. Par ailleurs, en cas de déplacement physique ou économique, l'EIES/PGES sera complétée par un Plan de réinstallation (PR). Par conséquent, les Cahiers de charges des entrepreneurs responsables des travaux contiendront impérativement tous les dispositifs techniques et les mesures d'atténuation prévues, ainsi qu'un système de suivi et contrôle qui respectent les normes en vigueur (y compris la sécurité des travailleurs et des populations locales). Au titre de la réglementation nationale, sont soumis à autorisation et nécessitent une étude d'impact approfondie assortie au besoin d'un Plan d'Actions de Réinstallation.

*Risque modéré.* Les projets ont des impacts limités sur l'environnement biophysique et humain et les impacts peuvent être atténués en appliquant des mesures ou des changements dans leur conception. Au titre de la réglementation nationale, ces projets font l'objet d'une Etude d'Impact Environnementale et Sociale Simplifiée (EIESS)

*Risque faible.* Ces projets ne nécessitent pas une étude environnementale et sociale. Ils nécessitent néanmoins des mesures spécifiques de bonnes pratiques environnementales et sociales simples, élaborées par les spécialistes en sauvegardes environnementales et sociales du Projet. Cette catégorie est l'équivalent des projets à risque faible qui devraient être toutefois être déclarés.

Pour rappel, le PEAJ a été classé à **risque environnemental et social substantiel et risque climatique élevé** par le FIDA sur la base de la nature des activités et de la sensibilité du milieu récepteur, ce qui veut dire que certains sous projets peuvent faire l'objet d'une Etude d'Impact Environnementale et Sociale Approfondie (EIESA) selon la législation nationale, d'EIESS ou de simples mesures d'atténuation des impacts identifiés. NB : L'UNC soumettra la catégorisation validée en collaboration avec le DGE pour avis.

### **Etape 3 : Exécution du travail environnemental (études spécifiques)**

Une fois la catégorie environnementale et sociale du sous-projet identifiée et validée, le PEAJ doit préparer les instruments de sauvegarde qui correspondent à la catégorie. Pour cela, il faut recruter un consultant pour la réalisation de l'étude selon la catégorisation faite.

Lorsqu'une NE ou une EIESS ou une EIESA est nécessaire, le spécialiste en sauvegarde environnementale et le spécialiste en ingénierie sociale et genre effectueront les activités suivantes :

- Préparation des termes de référence pour EIESA/EIESS à soumettre à la DGE et au FIDA pour revue et approbation ;
- Recrutement des consultants agréés pour effectuer l'EIESA/EIESS assorti d'un PGES
- Conduite des consultations publiques conformément aux termes de référence;
- Revue et approbation de l'EIESS ou l'EIESA.

#### **Etape 4 : examen, approbation des rapports d'EIESS ou d'une NE**

En cas de nécessité de réaliser une EIESA, EIESS, les rapports d'études seront soumis à l'examen et à l'approbation de la DGE.

La DGE s'assurera de la qualité technique des études (impacts environnementaux et sociaux identifiés, mesures d'atténuation proposées). À la suite de cet examen, un certificat de conformité environnementale sera délivré par le ministre en charge de l'environnement.

#### **Etape 5 : consultations publiques et diffusion**

La législation centrafricaine en matière d'Etude d'Impact dispose que l'information et la participation du public (à travers l'audience publique) doivent être assurées pendant l'exécution de l'étude d'impact sur l'environnement, en collaboration avec les organes compétents de la circonscription administrative et de la commune concernée.

L'information du public s'effectue à travers plusieurs moyens (réunions de présentation du projet regroupant les autorités locales, les populations, les exploitants, les ONG, etc), entretiens bilatéraux (avec les services techniques et autres acteurs institutionnels). Elles permettront d'identifier les problèmes spécifiques que posent la mise en œuvres des activités ou sous-projets et de déterminer les modalités de prise en compte des différentes préoccupations dans les Termes de Référence de l'EIESA ou de l'EIESS à réaliser. Les résultats des consultations seront incorporés dans le rapport de l'EIESA ou de l'EIESS et seront rendus accessibles au public.

#### **Etape 6 : intégration des dispositions environnementales et sociales dans les DAO et approbation des PSES ou PGES-chantier**

En cas de réalisation de l'EIESA ou de l'EIESS, le PEAJ veillera à intégrer les mesures de gestion environnementale et sociale issues de ces études dans les dossiers d'appel d'offres et d'exécution activités/sous-projets. Avant le démarrage des travaux, l'entreprise devrait soumettre un Plan de Suivi Environnemental et Social de Chantier (PSES-Chantier) ou un Plan de Gestion Environnementale et Sociale de chantier (PGES-Chantier) au Bureau de contrôle (s'il y en a un) et à l'UNC pour validation. Ce PSES-Chantier ou PGES-Chantier devra être mis en œuvre conformément aux prescriptions environnementales.

#### **Etape 7 : Suivi environnemental de la mise en œuvre du projet**

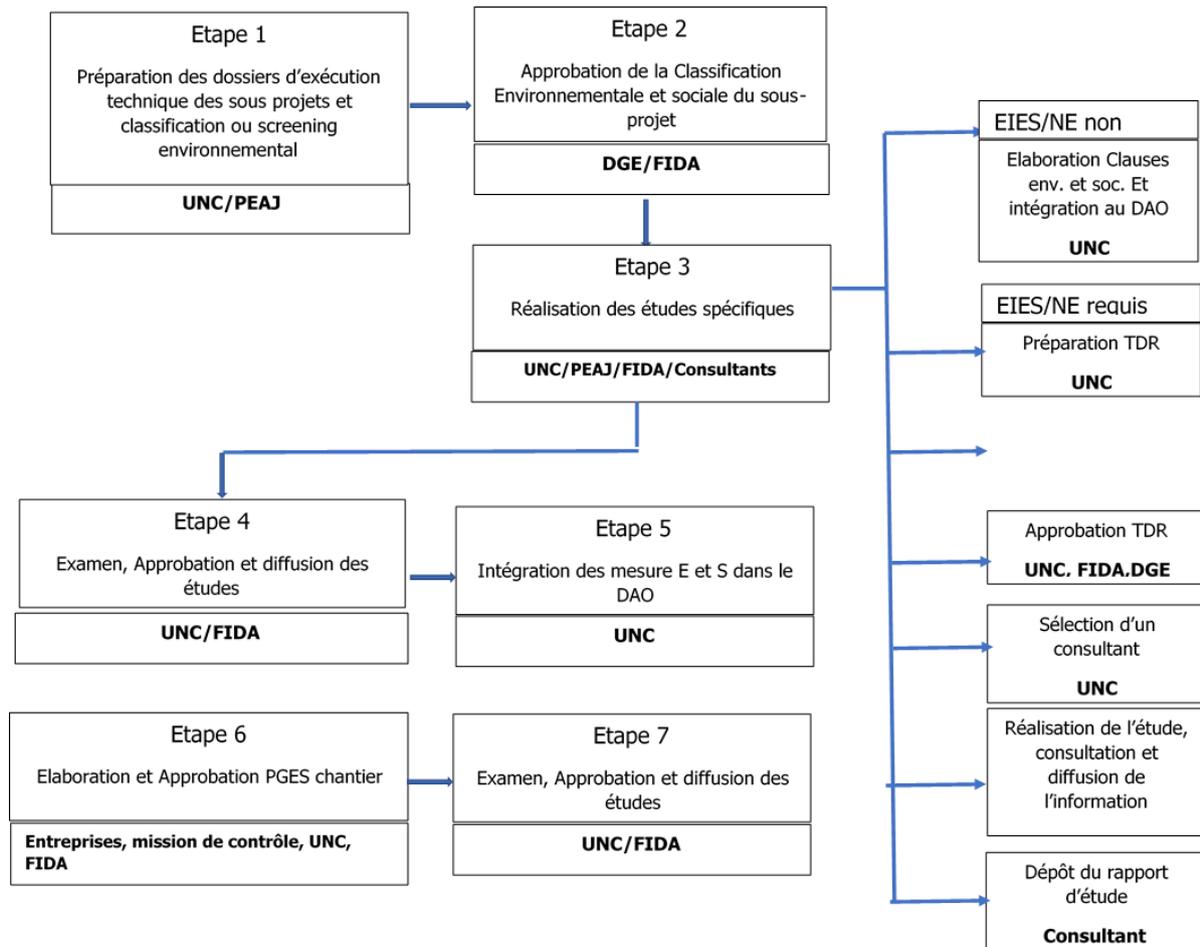
Tout au long de la mise en œuvre du projet, il convient de s'assurer de l'effectivité et de l'efficacité de des mesures de gestion environnementales prises. Pour le PEAJ, ce travail de suivi se fera :

- Au niveau national (mais interne au projet) par le Spécialiste en Sauvegarde Environnementale (SSE) et le spécialiste en sauvegarde sociale et genre du projet et par les Spécialistes désignés des Agences et institutions d'exécution concernées ;
- Au niveau des sites, une surveillance de proximité sera assurée par le Spécialiste en Environnement du Bureau de Contrôle qui sera recruté par le projet ;

- Le suivi national (mais externe au projet) par la DGE ;
- Au niveau local par les Préfectures, les communes, et les ONG et les comités locaux des bénéficiaires ;

Le FIDA assurera le rôle de supervision de la mise en œuvre des sous-projets incluant les questions environnementales et sociales. Des évaluations de la mise en œuvre du CGES seront faites à mi-parcours et à la fin ; elles seront effectuées par un Consultant Indépendant recruté par l'UNC du PEAJ. La figure dessous illustre la procédure standard de gestion environnementale et sociale des sous- projets.

Figure 12 : Procédure de gestion environnementale des projets







## **7.2. MESURES D'ÉVITEMENT ET D'ATTENUATION DES IMPACTS ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX**

Sur la base de l'identification et de l'analyse des impacts et risques environnementaux et sociaux inhérents aux différentes activités du PEAJ, des mesures d'évitement et d'atténuation sont proposées dans le présent CGES. Ces mesures restent génériques sachant que les études spécifiques feront ressortir les nécessités d'approfondissement et d'opérationnalisation de ces dites mesures.

Phases	Activités/sous-projets	Impacts Négatifs	Mesures d'atténuation
<b>Composante 1 : Relance des chaînes d'approvisionnement (produits animaux et miel) locaux et de la transhumance</b>			
<b>Activités de Développement des chaînes d'approvisionnement locales inclusives et sensibles à la nutrition</b>			
<b>Impacts négatifs liés à l'accès des bénéficiaires aux sources de production et renforcement de leurs capacités</b>			
Implémentation du projet	Choix de bénéficiaires du projet	Exclusion des personnes vulnérables parmi les bénéficiaires du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>- impliquer effectivement des bénéficiaires dans l'identification des bénéficiaires ;</li> <li>- mettre en place avec l'appui des autorités locales, services déconcentrés, partenaires d'exécution et les représentants de communautés des comités d'identification des bénéficiaires ;</li> <li>- Organiser des séances d'information des communautés sur le processus d'identification des bénéficiaires ;</li> <li>-organiser des séances d'information pour les communautés marginalisées (AKA) et les groupes ethniques (Peulh Mbororo)</li> </ul>
	Réalisation de poulaillers traditionnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coupes d'arbres, arbustes ou d'herbacées pour la confection des poulaillers</li> <li>- Production de déchets divers (restes de bois, clous, plastiques etc)</li> <li>- Potentiels conflits liés au recrutement de la main d'œuvre pauvre</li> <li>- apparitions de maladies liées à l'humidité</li> <li>- attaques des installations par les termites ;</li> <li>- risque de destruction lors de phénomènes extrêmes (fortes pluies, forts vents, inondations)</li> <li>- risque d'abandon de l'activité après les pluies, vents ou inondation à cause de difficultés à reconstruire l'équipement en l'absence de ressources financières du bénéficiaire</li> <li>-production de déjections animales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Privilégier des sites dégradés ou les espaces déjà défrichés pour l'implantation des poulaillers ;</li> <li>- Mettre en place un dispositif de gestion des déchets ;</li> <li>-Privilégier le recrutement de la main d'œuvre locale (les ouvriers habitant dans les sites où résident les bénéficiaires ;</li> <li>-Opter pour des équipements en briques pour assurer leur durabilité et éviter l'incapacité à reconstruire en cas de destruction</li> <li>-Valorisation des déjections animales</li> <li>-Fournir des kits prenant en compte la prophylaxie et la santé animale</li> <li>-Former les bénéficiaires sur la santé animale et la sécurité alimentaire</li> <li>-Mettre en place un système d'alerte sur les maladies</li> <li>-Mise en place de pharmacies vétérinaires</li> </ul>
	Réalisation de poulaillers modernes	<ul style="list-style-type: none"> <li>-production de déchets (bois, restes de matériau, clos, plastique etc.)</li> <li>- Destruction très localisée du sol (structure)</li> <li>-gènes sonores</li> <li>-risques de blessures lors de travaux</li> <li>-production de déjections animales</li> <li>-émergences d'épidémies (comme la grippe aviaire)</li> <li>-production de gaz à effet de serre (même si les proportions sont faibles comparées à l'élevage de bovins) : 1kg de poulet égal 7 kg de CO2 émis</li> <li>-pollution des eaux par les déjections qui lorsqu'elles se décomposent produisent de l'azote source de pollution microbienne (impact faible cependant)</li> <li>-mauvais développement des poulets du fait de la mauvaise qualité de la provende</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Définir un plan de gestion des déchets et veiller au repli à la fin des travaux</li> <li>-Procéder au nivellement des sols après les travaux</li> <li>-Eviter le travail même léger pendant les heures de repos</li> <li>-Promouvoir l'utilisation agricoles des déjections animales</li> <li>-Compenser la production de GES à travers le reboisement compensatoire</li> <li>-Fournir des kits prenant en compte la prophylaxie et la santé animale</li> <li>-Former les bénéficiaires sur la santé animale et la sécurité alimentaire</li> <li>-Mettre en place un système d'alertes sur les maladies</li> <li>-Mise en place de pharmacies vétérinaires</li> </ul>

	Réalisation de porcheries	<ul style="list-style-type: none"> <li>-production de déchets (bois, reste de matériau, clos, plastique etc.)</li> <li>- destruction très localisée du sol (structure)</li> <li>-gênes sonores</li> <li>-risques de blessures lors de travaux</li> <li>-apparitions de maladies lié à l'humidité</li> <li>- attaques des installations par les termites ;</li> <li>-risque de destruction lors de phénomènes extrêmes (fortes pluies, forts vents, inondations)</li> <li>-risque d'abandon de l'activité en difficulté à reconstruire l'équipement en l'absence de ressources financières du bénéficiaire</li> <li>-production de déchets d'origine animale</li> <li>-émergences des maladies/d'épidémies (pestes des petits ruminants etc.)</li> <li>-contribution à l'émission de gaz à effet de serre (dioxyde de carbone, méthane, azote ammoniac)</li> <li>-pollution de l'air</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Mettre en place un dispositif de gestion des déchets ;</li> <li>-Privilégier le recrutement de la main d'œuvre locale (les ouvriers habitant dans les sites où résident les bénéficiaires ;</li> <li>-Définir un plan de gestion des déchets et veiller au repli à la fin des travaux</li> <li>-Fournir des kits prenant en compte la prophylaxie et la santé animale</li> <li>-Former les bénéficiaires sur la santé animale et la sécurité alimentaire</li> <li>-Mettre en place un système d'alertes sur les maladies</li> <li>Mise en place de pharmacies vétérinaires</li> <li>-Procéder au nivellement des sols après les travaux</li> <li>-Eviter le travail même léger pendant les heures de repos</li> <li>-Opter pour des équipements en briques pour assurer leur durabilité et éviter l'incapacité à reconstruire en cas de destruction</li> <li>-Promouvoir l'utilisation agricoles des déjections animales</li> <li>-Compenser la production de GES à travers le reboisement compensatoire</li> <li>-Mettre en place un système d'alertes sur les maladies</li> <li>- Mise en place de pharmacies vétérinaires</li> </ul>
	Réalisation de magasins de stockage	<ul style="list-style-type: none"> <li>-production de déchets (bois, reste de matériau, clos, plastique etc.)</li> <li>- destruction très localisée du sol (structure)</li> <li>-gênes sonores</li> <li>-risques de blessures pendant les travaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Mettre en place un dispositif de gestion des déchets ;</li> <li>-Privilégier le recrutement de la main d'œuvre locale (les ouvriers habitant dans les sites où résident les bénéficiaires ;</li> <li>- Définir un plan de gestion des déchets et au repli à la fin des travaux</li> <li>-Procéder au nivellement des sols après les travaux</li> <li>-Eviter le travail même léger pendant les heures de repos</li> </ul>
	Entreprises de production diverses	<ul style="list-style-type: none"> <li>-production de déchets (bois, reste de matériau, clos, plastique etc.)</li> <li>- destruction très localisée du sol (structure)</li> <li>-gênes sonores pendant les travaux</li> <li>-risques de blessures pendant les travaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Mettre en place un dispositif de gestion des déchets ;</li> <li>-Fournir des EPI (masque, gants, lunettes de protection)</li> <li>-Privilégier le recrutement de la main d'œuvre locale (les ouvriers habitant dans les sites où résident les bénéficiaires) ;</li> <li>-Définir un plan de gestion des déchets et veiller au repli à la fin des travaux</li> <li>-Procéder au nivellement des sols après les travaux</li> <li>-Eviter le travail même léger pendant les heures de repos</li> </ul>
<b>Impacts/risques liés à la promotion de techniques climato intelligentes</b>			
	Promotion des systèmes agro-forestiers pour la gestion durable des ressources	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Pression sur les ressources végétales pour la fabrication des ruches ;</li> <li>-production de déchets (bois, clos, etc.) ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Effectuer des reboisements compensatoires, ou appuyer les efforts du pays en matière de conservation de formations végétales</li> <li>-Mettre en place un dispositif de gestion des déchets ;</li> </ul>

	naturelles avec l'apiculture		
	Réhabilitation ou construction de points d'eau dans les zones d'élevage et de pâturage	-conflits pour le recrutement de la main d'œuvre -exposition des ouvriers à des mauvaises conditions de travail (exposition au soleil et aux intempéries) ; -production de déchets divers -transmission de maladies (IST, VIH) -exposition des ouvriers à des conditions de travail dures	-Privilégier le recrutement de la main d'œuvre locale -Mettre en place un plan de gestion des déchets -Mettre à la disposition des ouvriers des EPI -Mettre en place un règlement intérieur et distribution au besoin de préservatifs -Equiper les chantiers de kits de premier secours
	Promotion des équipements utilisant les énergies renouvelables	Production de déchets divers (reste de matériel) ; -déchets dangereux (batteries, huiles usagées, carburant) ;	-Identifier des circuits de recyclage des déchets dangereux ; -Mettre en place des mécanismes de collaboration avec les entreprises de recyclage des déchets dangereux
	Promotion des pratiques de gestion durable des déchets au niveau des infrastructures de transformation et de commercialisation des produits (bio digesteurs)	-conflits pour le recrutement de la main d'œuvre ; -exposition des ouvriers à des mauvaises conditions de travail ; -production de déchets divers -risques de prolifération de germes pathogènes par les bio méthanisation de produits d'abattoirs ; -risques de rejets de sulfure d'hydrogène H <sub>2</sub> S et de COV à des teneurs faibles -Risques d'explosion dans les unités de bio méthanisation lorsqu'il n'y a pas une bonne surveillance du processus	-Privilégier le recrutement de la main d'œuvre locale -Mettre à disposition des ouvriers des EPI -Mettre en place un dispositif de gestion des déchets -Mettre en place un dispositif de surveillance des émissions des bio digesteurs
	Reboisement de zones dégradés	-production de déchets (gaine, déchets verts, plastiques etc.) ; -introduction d'espèces nouvelles	Effectuer un reboisement compensatoire avec des espèces endémiques
<b>Impacts/risques négatifs liés à l'appui ciblé à la nutrition et à l'autonomisation des femmes</b>			
	Mise en place d'un mécanisme de transfert monétaire alimentaire	Exclusion de personnes vulnérables et ou marginalisées Insuffisance du montant alloué	-Mettre en place un mécanisme d'identification participatif ; -Octroyer un montant suffisant pour répondre aux besoins d'un mois au moins (montant équivalent au aides alimentaires du système des Nations Unies)
<b>Activités de Promotion d'une gestion responsable de la transhumance</b>			
<b>Impacts/risques négatifs liés aux activités de promotion d'une gestion durable et responsable de la transhumance</b>			
	Délimitation de 3 couloirs de transhumance	-déboisement dans les emprises des 3 couloirs (noter la présence de massifs forestiers) ; -perte de biodiversité faunique et floristique -conflits récurrents entre agriculteurs et éleveurs ; -baisse progressive des ressources fourragères le long des couloirs de transhumance ;	-impliquer les organisation d'éleveurs et d'agropasteurs dans le choix des parcours de bétail -sensibiliser et informer les agriculteurs sur le processus de délimitation des couloirs -mettre place un cadre de concertation entre agriculteurs et éleveurs

		<ul style="list-style-type: none"> <li>-propagation de maladies du bétail ;</li> <li>-propagation de zoonoses ;</li> <li>-augmentation de l'insécurité ;</li> <li>-Pollutions et nuisances du milieu environnant dues à la génération de déchets solides et liquides issus des activités marchandes ;</li> <li>-Risques sanitaires avec la vente de produits et aliments non hygiéniques ;</li> <li>-Non fonctionnalité des équipements due à un défaut d'exécution des travaux ;</li> <li>-Développement de vecteurs de maladies liées à l'eau (paludisme, bilharziose) ;</li> <li>-Risques de conflits sociaux sur l'utilisation de l'eau ;</li> <li>-Risque de conflits entre éleveurs et agriculteurs et avec les populations riveraines ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Impliquer les services techniques, les autorités préfectorales et communales dans le processus de délimitation des couloirs</li> <li>-mettre en œuvre la culture fourragère et l'association agriculture-élevage déjà prévues par le projet et promouvoir leur pérennisation par les populations locales sous l'accompagnement des services techniques</li> <li>-identifier et préserver les couloirs de migration de la faune sauvage</li> <li>- planifier et mettre en place des stratégies de gestion des pâturages qui tiennent compte des sites de nidification, de reproduction de la faune sauvage</li> <li>-mettre en place un programme de sensibilisation ;</li> <li>-mettre en place des mécanismes de gestion des conflits entre les différentes catégories d'acteurs</li> <li>-Renforcer le contrôle sanitaire aux frontières</li> <li>-Impliquer les forces de défense et de sécurité pour la protection des éleveurs et des communautés ;</li> <li>-Fourniture de kits prenant en compte la prophylaxie et la santé animale</li> <li>-Formation des bénéficiaires sur la santé animale et la sécurité alimentaire</li> <li>-Système d'alertes sur les maladies</li> <li>-Mise en place de pharmacies vétérinaires</li> </ul>
	Réalisation d'infrastructures pastorales et postes vétérinaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>-conflits pour le recrutement de la main d'œuvre ;</li> <li>-exposition des ouvriers à des mauvaises conditions de travail ;</li> <li>-production de déchets divers ;</li> <li>-non implication des services des ministères sectoriels</li> <li>-pollution des eaux ;</li> <li>-dégradation des sols et de la végétation autour des points d'eau et parcs à vaccination ;</li> <li>-production de méthane (déjections animales) autour des points de regroupement ;</li> <li>-augmentation de l'insécurité ;</li> <li>-génération de déchets médicaux (déchets des postes vétérinaires)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Privilégier le recrutement de la main d'œuvre locale</li> <li>-Mettre à disposition des ouvriers des EPI dans les chantiers</li> <li>-Mettre en place un dispositif de gestion des déchets en particulier les déchets médicaux</li> <li>-Mettre en place un plan d'utilisation de l'eau</li> <li>-Assurer le suivi de la qualité des eaux</li> <li>-impliquer les services techniques de l'Etat ;</li> <li>-mettre en œuvre des mesures de compensation des émissions de gaz par l'élevage (reboisement compensatoire)</li> <li>-impliquer les forces de défense et de sécurité dans la protection des infrastructures</li> </ul>
<b>Composante 2 : Promotion de l'accès durable aux services financiers et renforcement des liens avec le marché</b>			
<b>Activités de Promotion de services financiers durables et facilitation à l'accès aux mécanismes financiers</b>			
<b>Impacts/risques négatifs liés à la mise en place de mécanismes financiers</b>			
	Mise en place de mécanismes financiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Exclusion de personnes vulnérables due à une mauvaise identification (en particuliers les retournés ; les AKA etc.) ;</li> <li>-Insuffisance des montant des transferts monétaires alimentaires de protection du patrimoine économique nouvellement acquis ;</li> <li>-faible intérêt des institutions de financement ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Implication des communautés dans la désignation et le choix des bénéficiaires du projet ;</li> <li>-mise en place de critères de ciblage des bénéficiaires en respectant les quotas définis de 40% de femmes et 40% de jeunes ;</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>-taux d'intérêts élevés des institutions financières et/ou des intermédiaires ;</li> <li>-Conflits dans les AVEC (détournements de fonds, problème de renouvellement des bureaux des associations ; problèmes de remboursements des prêts par les bénéficiaires etc.) ;</li> <li>-Incapacité du bénéficiaire à mobiliser la contrepartie de 10%.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Renforcement des capacités des institutions financières sur les caractéristiques et besoins du secteur de l'élevage (aspect changement climatique et protection de l'environnement à prendre en compte) ;</li> <li>-Soutien à la mise en place de mécanismes financiers adaptés aux chaînes de valeur ;</li> <li>-proposer des montants de transfert monétaire au moins équivalents aux montants proposés par organismes humanitaires ;</li> <li>-négocier avec les institutions financières des taux d'intérêt bas qui soient adaptés aux capacités financières des bénéficiaires ;</li> <li>-appuyer l'élaboration des règlements intérieurs des AVEC ;</li> <li>-appuyer la mise en place de dispositifs de contrôle de la gestion des fonds des AVEC ;</li> <li>-formaliser les dispositifs de gestion des réclamations au sein des AVEC et assurer leur diffusion ;</li> <li>-veiller au renouvellement des instances dirigeantes des AVEC.</li> </ul>
	Usage de moyens de paiements mobiles	<ul style="list-style-type: none"> <li>-interruptions de service du fait de la mauvaise qualité des réseaux internet ;</li> <li>-accès limité à l'électricité dans les zones reculées ;</li> <li>-Faible niveau de scolarisation qui freine les aptitudes de certains ;</li> <li>-frais de transaction élevés appliqués par les opérateurs et ou les intermédiaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-réserver les paiements mobiles aux bénéficiaires qui sont dans les zones ayant une bonne couverture et privilégier les autres moyens non digitaux dans les zones dont la couverture est mauvaise ;</li> <li>-appuyer l'alphabétisation des femmes et des jeunes en particuliers chez les retournés et les minorités ;</li> <li>-négocier avec les opérateurs des facilitations dans les opérations de transfert d'argent.</li> </ul>
<b>Activités de Développement de partenariats productifs au sein des chaînes des valeurs d'élevage et d'apiculture</b>			
<b>Impacts/risques négatifs liés l'accès à des infrastructures marchandes résilientes</b>			
	Filiatrisation et promotion des relations d'affaires entre les acteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>-manque de renouvellement des instances dirigeantes qui peut être sources de mésententes pouvant plomber leurs performances ;</li> <li>-déficit de moyens matériels et de ressources humaines au niveau des organisations partenaires de mise en œuvre ;</li> <li>-Capacités techniques limitées des partenaires de mise en œuvre sur des problématiques qui intéressent le projet ;</li> <li>-Manque d'implication des services de l'Etat, des agences et de la société civile.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-sensibiliser les organisations de producteurs sur l'importance du renouvellement de leurs instances ;</li> <li>- renforcer les moyens matériels des organisations partenaires d'exécution du projet ;</li> <li>-Renforcer les capacités techniques des partenaires de mise en œuvre ;</li> <li>-impliquer les services techniques de l'Etat, des agences et acteurs de la société civile</li> </ul>
	Construction et réhabilitation d'abattoirs et d'air d'abattage, boucherie moderne et	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Pollutions (sols, air, éventuellement eaux) ;</li> <li>-Nuisances sonores ;</li> <li>-Dépôts sauvages de déchets ;</li> <li>Perturbation de la circulation dans les établissements humains proches ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-mettre en place un dispositif de valorisation des effluents liquides et des déchets solides (compostage, bio gaz etc.) ;</li> <li>-sensibiliser les travailleurs sur le respect des droits et sur l'équité et l'égalité</li> <li>-bannir le travail des enfants ;</li> <li>-mettre en place des mécanismes de gestion des conflits ;</li> </ul>

	chambre froide, abattoirs de volailles ; miellerie ; laiterie	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Afflux de travailleurs et risques de VBG pour les minorités ; les retournés et les démobilisés ;</li> <li>-travail des enfants ;</li> <li>-conflits sociaux ;</li> <li>-banditisme et problème de sécurité pour les travailleurs et le personnel du projet ;</li> <li>-Production de déchets (restes d'animaux) et dépôts sauvages</li> <li>-Nuisances olfactives ;</li> <li>- Ruptures de chaines de froid pouvant entrainer des problèmes sanitaires chez les consommateurs ;</li> <li>-Absence de contrôle sanitaire ;</li> <li>-Risques d'accidents et de blessures (blessures occasionnées par les animaux ; conflits entre usagers ; vols ; etc.) ;</li> <li>-malfaçons entrain la non fonctionnalité des infrastructures ;</li> <li>- batteries usagées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-renforcer la sécurité des infrastructures :</li> <li>-prévoir un dispositif de suivi sanitaire des produits ;</li> <li>-assurer l'hygiène des locaux ;</li> <li>-sensibiliser les utilisateurs sur les comportements et conduites à tenir dans les zones à risques ((chambres froides, manipulation d'objets tranchants, utilisation de porte charge etc.</li> </ul>
<b>Composante 3 : Renforcement institutionnel et de coordination du projet</b>			
<b>Activités de Renforcement institutionnel</b>			
<b>Impacts liés à la capacitation du MESA et des Organisations de producteurs</b>			
	Elaboration de textes, lois, instruments de politique	<ul style="list-style-type: none"> <li>-faible implication des autres ministères techniques (hydrauliques, Environnement, eaux et forêts, agriculture etc), agences et instituts (Agence de l'eau et Assainissement), ICRA ; ICASSES</li> <li>-Non-implication des services techniques préfectoraux ;</li> <li>-non-implication des minorités et des retournés dans l'élaboration des textes, politiques etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-instaurer des processus participatifs d'élaboration des documents de politiques, les textes etc impliquant les principaux acteurs (y compris les minorités et les groupes marginalisés)</li> <li>-tenir des concertations avec les peuples autochtones dans le cadre de l'élaboration des textes pour avoir leur consentement Libre et éclairé ;</li> </ul>
	Renforcement de capacités techniques et matériels	<ul style="list-style-type: none"> <li>-problèmes de ciblage de bénéficiaires pouvant entrainer l'exclusion des catégories défavorisées ;</li> <li>-Non-participation des femmes et des jeunes ;</li> <li>-mauvaise identification des thématiques de formation ;</li> <li>- non prise en compte des besoins de services déconcentrés ;</li> <li>-non implication des autorités locales (Préfectures, communes)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-faire un ciblage participatif impliquant tous les acteurs ;</li> <li>-former des formateurs qui vont assurer la duplication vers les couches à la base ;</li> <li>-impliquer les organisations de femmes y compris dans le choix des thèmes des formations</li> <li>-impliquer et prendre en compte les besoins spécifiques des services</li> </ul>
	Réhabilitation d'édifices (centre d'insémination artificielle, labo de bromatologie, bâtiment ; centre de formation, secteur de l'élevage etc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>--nuisances diverses (sonores, émission de poussière, gênes du fait de la circulation de véhicules et ouvriers ;</li> <li>-mauvaises conditions de travail et possibilité de VBG ;</li> <li>-risques de transmissions de maladies (IST, VIH etc.)</li> <li>-générations de déchets de chantier ;</li> <li>-conflits liés au recrutement de la main d'œuvre ;</li> <li>-production de déchets liquides et solides ;</li> <li>-pollution localisée des sols etc. ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-mettre en place un dispositif des gestions des déchets en particuliers des déchets dangereux (déchets biomédicaux, déchets de laboratoire etc) ;</li> <li>-mettre à disposition un incinérateur ;</li> <li>-Recrutement de la main d'œuvre locale ;</li> <li>-remettre en l'état tous les sites à la fin des travaux</li> </ul>

Activités de Coordination et gestion de projet			
	Gestion du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Capture par les élites lors de l'octroi des marchés ;</li> <li>- manque de synergies avec les interventions des autres projets présents dans la zone (PRAPAM, PREPAS, PADECAS, PRADAC, PNUD et MINUSCA) entraînant la mise en œuvre d'activités doublons ayant un impact faible sur les bénéficiaires ;</li> <li>- Difficulté d'accès aux données sur le projet en temps réel à cause des distances, des problèmes de communication et de la situation sécuritaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Implication des communautés dans la désignation et le choix des bénéficiaires du projet</li> <li>- Critères de ciblage des bénéficiaires en respectant les quotas définis de 40% de femmes et 40% de jeunes</li> <li>- Respect des procédures de passation des marchés du FIDA et de la RCA</li> <li>- Mettre en place un cadre de concertation avec les projets en cours dans les domaines de l'élevage et l'agriculture (mettre le focus sur la transhumance)</li> <li>- Digitalisation des bases de données permettant aux parties prenantes d'avoir accès aux informations en temps réel</li> </ul>

## **7.3. PLAN DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET**

Le suivi environnemental est le processus à travers lequel on s'assure du respect de la réglementation nationale en matière d'environnement, de la qualité et l'efficacité des mesures d'atténuation. Il permet également de suivre les interactions entre le projet et la population environnante. Pour le PEAJ, la mise en œuvre de ce plan de suivi environnemental et social s'effectuera à travers :

- La supervision au niveau national assurée par le Spécialiste en Sauvegarde Environnementale (SSE) du projet, le spécialiste en sauvegarde sociale et genre et les Spécialistes désignés des Agences d'exécution impliqués dans le projet ;
- La surveillance de proximité (au niveau des chantiers) qui est assurée par les Spécialistes en Environnement des Bureaux de Contrôle (SEBC) qui seront recrutés par le projet ;
- Le suivi externe national qui est du ressort de l'autorité en charge de la mise en œuvre de la politique environnementale du pays la DGE ;
- La supervision locale qui sera assurée par les Préfecture, les communes, et les ONG et les organisations de bénéficiaires ;
- L'évaluation sera effectuée par des Consultants en environnement (nationaux et/ou internationaux), à mi-parcours et à la fin du projet.

### **7.3.1 Niveaux de suivi environnemental**

Le suivi environnement du projet se fera à 3 niveaux :

#### ➤ **Surveillance environnementale et sociale**

Elle sera réalisée au quotidien par les bureaux de contrôle des sous-projets et par les bénéficiaires. Son objectif est de s'assurer de la mise en œuvre effective des mesures environnementales et sociales du CGES pour les projets ayant fait l'objet d'EIES. Pour ceux n'ayant pas fait l'objet d'EIE, les SSE, SSSG et les bénéficiaires effectuent la surveillance environnementale. Dans ce dernier cas, il sera nécessaire de les former, sensibiliser à la mise en œuvre des mesures. Les spécialistes SSE et SSS feront alors des rapports sur les mesures de surveillance.

#### ➤ **Suivi environnemental et social « interne »**

Ce travail sera effectué par les spécialistes en sauvegarde environnementale et sociale du PEAJ qui vont s'assurer que les mesures de sauvegarde environnementale et sociale sont respectées. Ce suivi périodique (mensuel) permettra aux Spécialistes en sauvegarde environnementale et sociale du projet de vérifier les éléments contenus dans les rapports de surveillance (du bureau d'étude ou des bénéficiaires), de vérifier la prise en compte effective des mesures du CGES et/ou mesures génériques par les bénéficiaires de projet. Ce suivi sera réalisé trimestriellement par le spécialiste en sauvegarde environnementale et, le spécialiste en sauvegarde sociale et genre. Une provision d'un (1) million par trimestre est réservé au suivi interne soit un total de 28 000 000 F CFA pour les sept ans.

#### ➤ **Suivi environnemental et social « externe »**

Le suivi « externe » est assuré par l'autorité en charge de la politique environnementale. Il est donc réalisé par la DGE qui va s'assurer du respect de la réglementation nationale en matière de protection environnementale et sociale et vérifier efficacité des mesures d'atténuation ainsi que les interactions entre le projet et la population environnante.

La DGE vérifiera aussi sur le terrain, la justesse de l'évaluation de certains impacts pour lesquelles subsiste une incertitude et proposera au besoin des actions de correction.

### 7.3.2 Indicateurs du suivi

En vue de s'assurer de la gestion des aspects environnementaux et sociaux dans la mise en œuvre du projet des indicateurs de processus sont proposés. Le tableau ci-dessous fait la synthèse de ces indicateurs.

Indicateurs	Niveau et responsabilité de suivi des indicateurs
<b>Indicateurs d'ordre stratégique à suivre par le comité de pilotage du projet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'études environnementales réalisées selon la procédure nationale ;</li> <li>• Nombre des rapports de suivi environnemental et social prévus ;</li> <li>• Nombre de formation ; sensibilisation sur la gestion environnementale et sociale.</li> </ul>
<b>Indicateurs à suivre par les spécialistes en sauvegardes environnementales et sociales du PEAJ</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre des dossiers d'exécution ou de DAO incluant les causes environnementales à respecter par l'entreprise ou les prestataires ;</li> <li>• Nombre des sous projets ayant suivi le screening environnemental ;</li> <li>• Nombre des EIESA, EIESS et PGES de sous-projets réalisés et publiés ;</li> <li>• Nombre des acteurs sur les questions sociales</li> <li>• Nombre d'acteurs formés en gestion environnementales et sociales ;</li> <li>• Nombre des campagnes de sensibilisation réalisées ;</li> <li>• Nombre dispositions de suivi impliquant les acteurs locaux ;</li> <li>• Nombre des plaintes enregistrées et traitées ;</li> <li>• Nombre de personnel accidentés lors des travaux pris en charge ;</li> <li>• Nombre de PGES Chantier ;</li> <li>• Nombre de rapport de suivi de PGES chantier.</li> </ul>
<b>Indicateurs à suivre par la DGE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de TDR soumis à validation</li> <li>• Nombre de screening environnementale réalisés par le projet ;</li> <li>• Nombre des EIESA, PGES des sous-projets réalisés et publiés ;</li> <li>• Nombre des plaintes enregistrées et traitées.</li> </ul>

A côté de ce suivi effectué par le projet et la DGE, le projet devra également assurer un suivi des composantes environnementales pour s'assurer que qu'il n'y a pas d'impacts résiduels après la mise en œuvre les mesures d'atténuation. Le tableau ci-dessous donne les indications sur les composantes environnementales à suivre.

Tableau 19 : Suivi environnemental des composantes de l'environnement

Composantes environnementales et sociales	Paramètres à suivre	Indicateurs et éléments à collecter	Méthodologie	Calendrier/ Périodicité	Coûts (FCFA)
Végétation	Couverture végétale/densité	Nombre d'arbres plantés/Taux de réussite et taux de survie	Observations et relevés de terrain	3 premières années	<b>3 000 000</b> (soit 1 million/an)
	Feux de brousse	Nombre de cas de feux de brousse/superficiés brûlées	Traitement d'images satellitaires/cartographie des feux/collecte de données de terrain	Tous les mois pendant la saison des feux	<b>10 000 000</b> (soit 2 000 000/an pendant 5 ans)
Eaux et sols		Teneur en polluants	Prélèvement et analyse d'échantillons de sol et d'eau	Avant les travaux et pendant 5 ans	<b>15 000 000</b> (soit 3

Composantes environnementales et sociales	Paramètres à suivre	Indicateurs et éléments à collecter	Méthodologie	Calendrier/ Périodicité	Coûts (FCFA)
	Qualité physico chimique et biologique	pH, Température, conductivité, polluants pertinents au regard des activités de fonctionnement de l'infrastructures	Collecte et analyse d'échantillons de sol et d'eau au niveau des zones aménagées et exploitées ;	1 fois/an (en cours de production)	millions/an pendant 5)
Conflits	Les réclamations et autres conflits	Nombre de conflits	Enquête, collecte d'informations auprès des collectivités	1 fois/an	PM (pris en compte dans le MGP)
Déchets	Quantité de déchets biomédicaux non gérés	Kg de déchets	Visites de sites, Observations in situ	2 fois/an	8 000 000 (soit 1 million/an/préfecture)
Santé humaine	Etat de santé des populations	Prévalence des maladies liées à l'eau	Collecte de données auprès des structures de santé proches	1 fois/an (fin de saison des pluies)	5 000 000 (1 000 000 / à partir de la 3ème année)
		Taux de prévalence des IST/VIH SIDA	Collecte de données auprès des structures sanitaires	Au moment des travaux	
		Nombre de cas d'intoxication liés produits vétérinaires	enquêtes auprès des communes et des organisations de producteurs	1 fois/an	
		Cas d'intoxication alimentaire	Enquêtes, collecte de données au niveau des marchés à bétail et des aires d'abatage	1fois/an	
Santé animale	Etat sanitaire du cheptel	Nombre de foyers déclarés	Collecte de l'information auprès du service de l'Elevage	1 fois par an	10 000 000
		Prévalence des parasitoses	Collecte de données auprès des services de l'élevage	1 fois/an (fin de saison des pluies)	
		Nombre d'accidents	enquêtes	1 fois/an	
Total					<b>51 000 000</b>

Ce travail devra être externalisé par l'UNC. Il peut soit faire recours à un prestataire de service, soit travailler avec les services techniques, agences, instituts ou l'université sur la base de conventions ou protocoles d'accord. L'entreprise et le bureau de contrôle doivent également dans le cadre de la mise en œuvre du PGES chantier effectuer une surveillance. Le tableau ci-dessous donne des indications sur le type d'indicateurs qu'ils doivent surveiller. D'autres indicateurs pertinents pourront être ajoutés en fonction de la nature de l'infrastructure à réaliser.

Tableau 20 : Exemples d'indicateurs à suivre par l'entreprise et le bureau de contrôle

Éléments à suivre	Indicateurs	Moyens de vérification
Pollution de l'air	- Nombre de conducteurs respectant la limitation de vitesse ; - Nombre d'ouvriers portant des EPI ;	- Par comptage
Eaux	- Existence d'un système de collecte des eaux usées et d'évacuation des déchets ; - Niveau de pollution des eaux	- Enquêtes - Analyse d'eau
Sols	- Ravinement et points d'érosion des sols ; - Existence d'un système de collecte de déchets	- Contrôle visuel lors des visites de terrain, - Enquêtes et rapports de mission
Végétation	- Niveau de dégradation de la végétation ; - Nombre d'arbres plantés ; - Présence d'animaux.	- Observation visuelle - Rapport d'activité
Environnement humain (chantier et riverains)	- Nombre de séances de sensibilisation menées ; - Nombre d'employés locaux recrutés ; - Nombre de conflits sociaux liés au projet ; - Nombre de plaintes enregistrés et résolus	- Par comptage - Rapport de mission - Rapport du MPG
Mesures d'hygiène	- Existence de sanitaires ; - Disponibilité d'eau potables - Port d'EPI etc ;	- Enquête de terrain

## 7.4. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DU CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

Les différentes entités ci-après présentées ont des responsabilités importantes dans la mise en œuvre du CGES du PEAJ.

### 7.4.1 Unité Nationale de Coordination (UNC)

L'UNC placée sous la tutelle du Ministère de l'Élevage et de la Santé Animale (MESA). Il est l'organe de gestion opérationnelle du projet. L'UNC accomplira les fonctions critiques de gestion fiduciaire (passation des marchés, gestion financière), planification, contractualisation avec les prestataires, suivi des activités, rapportage, évaluation, suivi de la gestion environnementale et sociale, suivi du système digital, gestion des savoirs et capitalisation. Pour le respect des dispositions du CGES, l'UNC s'appuiera sur son équipe interne constituée :

- ❖ D'un Spécialiste en Sauvegarde Environnementale (SSE) et un Spécialiste en Sauvegarde Sociale et Genre (SSSG), responsables de la préparation des documents descriptifs et justificatifs des sous-projets et sites ainsi que les dossiers techniques d'exécution des activités. Ils sont également responsables de la sélection environnementale et sociale des sous projets, de la préparation des TdR et du suivi des évaluations environnementales et sociales spécifiques et du suivi de la mise en œuvre des procédures contenues dans le présent CGES. Ils travailleront en étroite collaboration la Direction Générale de l'Environnement et les services techniques (centraux et préfectoraux), ainsi que toutes les institutions partenaires et les bénéficiaires.

- ❖ D'un Spécialiste en Passation de Marchés (SPM) qui veille, de manière générale, à la préparation des marchés pour l'ensemble des acquisitions (prestations intellectuelles, fournitures et travaux) au titre de la gestion environnementale et sociale. Le SPM veillera également à l'inclusion des activités suivantes dans les plans de passation des marchés et documents spécifiques relatifs au Projet (études, intégration des clauses environnementales, sociales, sanitaires et sécuritaires dans les dossiers d'appel d'offres,

bordereau des prix unitaires relatifs aux PGES-chantier et autres plans spécifiques relatifs à la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales).

❖ Un Responsable Administratif et Financier (RAF) sera chargé de toutes les diligences budgétaires relatives à l'Exécution/Mise en œuvre des mesures et à la Surveillance de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales. Ces diligences comprennent les missions de terrain et autres conventions signées avec les partenaires externes au titre de la gestion environnementale et sociale du projet. Elles prennent également en charge des dispositions financières relatives à la mise en œuvre des autres plans tels que Plan d'engagement des parties prenantes (PEPP), Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP).

❖ Un Spécialiste en suivi-évaluation (RSE) qui assure la veille, en concertation avec l'équipe de sauvegarde, à la prise en compte des résultats de la Surveillance et du suivi environnemental et social dans le dispositif global de suivi-évaluation du projet. Il se charge également du suivi des indicateurs afférents à la mise en œuvre du PEPP, du MGP et du plan de suivi environnemental du projet.

❖ Un spécialiste en ingénierie sociale, ciblage, genre et nutrition qui assiste le coordinateur national dans ses missions pour ce qui concerne le ciblage, l'ingénierie sociale, le genre et appuie les antennes dans la mise en œuvre des activités d'identification et d'orientation des jeunes bénéficiaires dans les zones de concentration et la prise en compte des stratégies genre, inclusion sociale et nutrition dans le cadre du PEAJ. Il travaille en étroite relation et complémentarité avec les autres spécialistes de l'UNC et apporte à l'équipe son expertise sur les questions de ciblage, d'ingénierie sociale, genre, jeune et nutrition. Il travaille également en collaboration avec les services du ministère de l'élevage et d'autres ministères impliqués et veille à la cohérence des actions de ciblage, d'inclusion sociale des jeunes ruraux, genre et nutrition du PEAJ avec celles des autres différents intervenants dans la même zone d'action.

❖ D'un comptable qui exécute les dépenses et assure gestion des fonds.

Cette équipe est complétée par : un spécialiste en filières animales et un personnel d'accompagnement (secrétaire et chauffeurs). Les fonctions du spécialiste en infrastructures seront externalisées, avec la mobilisation périodique d'un prestataire de service. Sur le terrain, l'UNC sera représentée par trois antennes (Bouar et Sibut et Bosangoa) dont le mandat est d'assurer le suivi des actions de mise en œuvre conduites par les prestataires. Chaque antenne consistera en une équipe légère constituée de : un chef d'antenne spécialisé en suivi-évaluation ; un assistant qui est un technicien supérieur en élevage ; et une secrétaire-comptable.

#### **7.4.2 Direction Générale de l'Environnement (DGE)**

La DGE, devra accompagner le projet à travers la validation des rapports d'évaluation environnementale et sociale des sous projets et délivrer un permis environnemental avant le démarrage des travaux. La DGE procédera en rapport avec les spécialistes en sauvegarde environnementale et sociale du projet à l'examen et à l'approbation de la classification environnementale des sous-projets. Elle s'appuiera sur ses représentations déconcentrées pour le suivi de proximité. Elle appuiera le projet dans la délimitation des couloirs de transhumance, le reboisement et le suivi environnemental. Elle assurera l'inventaire floristique préalablement aux éventuels défrichages ou coupes d'arbres. Elle interviendra également dans les formations en matière de gestion des ressources naturelles.

### **7.4.3 Direction Générale des Services Vétérinaires (DGSV) du MESA**

La Direction Générale des services vétérinaires va participer à la mise en œuvre du plan de suivi environnemental ainsi qu'à surveillance de la santé animale à côté des experts de sauvegardes environnementales et sociales du projet. Elle accompagnera également les activités de réhabilitation et construction des boutiques vétérinaires (ciblage etc.) et travaillera en étroite collaboration avec les agences et organisation d'éleveurs dans l'animation des séances de sensibilisation, formation etc.

### **7.4.4 ANDE**

L'ANDE signera un contrat avec le projet pour les services de formation-vulgarisation, et les services vétérinaires aux bénéficiaires. Dans le cadre de la mise en œuvre du cadre de gestion environnementale et sociale, l'ANDE pourra appuyer le projet dans le suivi sanitaire dans les aires d'abattage, les abattoirs et les marchés à bétail en particulier sur les questions d'hygiène des aliments. Elle interviendra également dans le conseil en matière de gestion des déchets médicaux, la formation et la sensibilisation des acteurs des chaînes de valeurs.

### **7.4.5 FNEC**

Dans le cadre du projet, la FNEC intervient dans la mise en œuvre du modèle de progression économique des vulnérables dans les chaînes de valeur d'élevage et d'apiculture en général. Elle participera également dans la mise en œuvre des plans de suivi environnemental, le PEPP et le MGP en appui au spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale.

### **7.4.6 ANGAC**

L'ANGAC est une association des groupements d'aviculteurs centrafricains dont les missions sont entre autres de mettre en place des infrastructures de production et de distribution de poussins d'un jour, de veiller à l'approvisionnement des aviculteurs en médicaments, produits et matériels vétérinaires, d'assurer la formation, vulgarisation de techniques d'élevage moderne etc. Dans le cadre du projet, elle intervient dans la mise en œuvre du modèle dans les filières œuf et poulet de chair notamment à travers la promotion des relations d'affaires entre les acteurs dans les différents maillons des chaînes de valeur. Pour le CGES, l'ANGAC interviendra dans la mise en œuvre du suivi environnemental, du PEPP et du MGP.

### **7.4.7 Comité National de Pilotage Mixte des projets (CNPM)**

Le Comité national de pilotage mixte des Projets (CNPM) veillera à la prise en compte et la budgétisation des exigences environnementale et sociales dans les Plans de Travail et Budgets Annuels (PTBA).

### **7.4.8 Préfectures, sous-préfectures et mairies**

Elles participeront au suivi environnemental et social à travers les services techniques déconcentrés. Elles appuieront également dans la sensibilisation des populations, la mobilisation sociale et le règlement des différends à travers le MGP. Les collectivités en plus de participer au screening accompagneront le Projet dans la surveillance environnementale et sociale, et participeront aux séances de renforcement des capacités, à la réception des équipements et infrastructures.

#### **7.4.9 Mission de contrôle**

Elle aura en charge le suivi de la mise en œuvre des travaux et spécifiquement du PGES-Chantier, comportant des dispositions en matière de Santé et Sécurité avant et pendant de chaque activité du projet. La mission de contrôle mobilisera une équipe de sauvegarde composée des profils suivants : un expert en sauvegarde environnementale, un expert en sauvegarde sociale, un expert Genre et VBG. Par ailleurs, elle devra rendre compte à l'UNC de la mise en œuvre des différentes actions de sauvegarde sous forme de rapports périodiques de contrôle.

#### **7.4.10 Entreprises en charge des travaux**

Les entreprises préparent et soumettent à la mission de contrôle le PGES-Chantier avant le début des travaux. Par ailleurs, elles auront pour responsabilité à travers leurs experts en Environnement, la mise en œuvre des différentes mesures environnementales, sociales, Santé et Sécurité (ESSS) contenues dans leur contrat et de rendre compte à travers des rapports qu'elles soumettront à la fin de chaque mois au Bureau de contrôle pour revue et approbation.

#### **7.4.11 Organisations de la société civile et organisations communautaires de base**

Les organisations de la société civile (OSC) et les associations communautaires, en plus de la mobilisation sociale, participeront à la sensibilisation des populations et au suivi de la mise en œuvre de la mise en œuvre du CGES. Elles participeront également à la mise en œuvre du PEPP, à l'éducation environnementale des communautés et jouent le rôle de veille environnementale.

#### **7.4.12 Autres institutions**

Il s'agit entre autres d'institutions de recherche et universités, d'institutions publiques et structures privées s'investissant dans la production, la certification et la diffusion/commercialisation des intrants dans le domaine pastorale y compris les vétérinaires de structures publiques et/ou privées en charge de la définition des normes d'hygiène et qualité des produits, etc. Ils apporteront un soutien et les services nécessaires pour le développement des filières, de même que celles qui sont en charge de la formation professionnelle et de l'insertion des jeunes bénéficieront de divers appuis et renforcement des capacités techniques et institutionnelles en fonction des services qu'ils apporteront aux groupes cibles spécifiques et aux autres acteurs des filières cibles du projet ou pour la conduite de certaines activités spécifiques qui seront menées dans le cadre du projet (comme l'alphabétisation fonctionnelle numérique).

#### **7.4.13 FIDA**

Le FIDA va assister le pays dans la mise en œuvre de la gestion environnementale et sociale du projet, en particulier la revue de la sélection environnementale des sous-projets, la revue des TDR des études et des recrutements de consultants ainsi que la revue des différents rapports. Le tableau ci-dessous fait la synthèse du cadre institutionnel de mise en œuvre du cadre de gestion environnementale et sociale.

Tableau 21: Synthèse du dispositif institutionnel de mise en œuvre du CGES

Acteurs	Responsabilités dans la CGES
<b>UNC PEAJ (SSE et SSSG)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Gestion fiduciaire des activités environnementales et sociales du Projet ;</li> <li>➤ Coordination du suivi des aspects environnementaux et sociaux et interface avec les autres acteurs ;</li> <li>➤ Coordination de la mise en œuvre des Programmes d'Information, d'Éducation et de Sensibilisation avec les autres parties prenantes afin d'informer sur la nature des activités du Projet et les enjeux environnementaux et sociaux de la mise en œuvre des activités du projet ;</li> <li>➤ Sélection environnementale des sous-projets ;</li> <li>➤ Elaboration des termes de référence et recrutement des consultants en charge de l'élaboration des études environnementales et sociales ;</li> <li>➤ Approbation des livrables ;</li> <li>➤ Intégration des clauses environnementales dans les DAO ;</li> <li>➤ Validation des profils des experts HSE recrutés par les entreprises de travaux et les missions de contrôle ;</li> <li>➤ Approbation des rapports de surveillance environnementale et sociale.</li> </ul>
<b>DGE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Approbation des études environnementales et sociales des sous-projets ;</li> <li>➤ Délivrance des certificats de conformité environnementale et sociale ;</li> <li>➤ Suivi (national/local) de conformité de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales, hygiène, santé sécurité du Projet.</li> </ul>
<b>DGSV</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Appui au suivi et à la surveillance environnementale (suivi de la santé animale ;</li> <li>➤ Appui aux activités de construction/réhabilitation des infrastructures vétérinaires ;</li> <li>➤ Collaboration avec l'ANDE</li> </ul>
<b>ANDE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Appui au suivi et à la surveillance sanitaire dans les aires d'abattage, les abattoirs, les marchés à bétail, les sites d'abattage de volailles etc;</li> <li>➤ Conseil en matière de gestion des déchets médicaux ;</li> <li>➤ Formation et sensibilisation des acteurs des chaînes de valeurs etc.</li> <li>➤ Appui au PEPP et au MGP</li> </ul>
<b>ANGAC/FNEC</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Formation et sensibilisation des acteurs des chaînes de valeurs etc.</li> <li>➤ Appui au PEPP et au MGP ;</li> <li>➤ Appui à la mise en œuvre du plan de suivi environnemental</li> </ul>
<b>Ministères sectoriels (MADER, Hydraulique, Travaux Publics, Education, Santé, Elevage)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Participation au screening environnemental ;</li> <li>➤ Appui au suivi des aspects environnementaux et sociaux des activités ;</li> <li>➤ Coordination de la mise en œuvre et le suivi des actions.</li> </ul>
<b>CNPM</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Prise en compte des exigences environnementales et sociales dans la budgétisation des Programmes de Travail et de Budget Annuel (PTBA).</li> </ul>
<b>Les préfetures, sous-préfetures et les mairies</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Participer au suivi environnemental et social à travers les services techniques déconcentrés ;</li> <li>➤ Appuyer la sensibilisation des populations, la mobilisation sociale et le règlement des différends à travers le MGP.</li> <li>➤ Accompagner le Projet dans la surveillance environnementale et sociale ;</li> <li>➤ Participer aux séances de renforcement des capacités, à la réception des équipements et infrastructures.</li> </ul>
<b>Mission de contrôle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Prise en compte des exigences environnementales et sociales dans la budgétisation des Programmes de Travail et de Budget Annuel (PTBA).</li> <li>➤ Suivi de la mise en œuvre des travaux et spécifiquement du PGES-Chantier</li> <li>➤ Mobilisation d'une équipe de sauvegarde ;</li> <li>➤ Soumission de rapports périodiques de contrôle à l'UNC</li> </ul>
<b>Entreprises en charge des travaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Exécution des mesures environnementales et sociales et respecter les directives et autres prescriptions environnementales contenues dans les marchés de travaux des projets ;</li> <li>➤ Préparation et mise en œuvre de leurs propres PGES-Chantier ;</li> <li>➤ Participation à la mise en œuvre du PEPP et du MGP</li> </ul>
<b>Organisations de la société civile et organisations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Appui à la mobilisation sociale ;</li> <li>➤ Suivi de la mise en œuvre du CGES ;</li> <li>➤ Appui à la mise en œuvre du PEPP et MGP ;</li> </ul>

<b>communautaires de base</b>	➤ Veille environnementale
<b>Autres institutions</b>	➤ renforcement des capacités techniques et institutionnelles en fonction des services qu'ils apporteront aux groupes cibles spécifiques et aux autres acteurs des filières cibles
<b>FIDA</b>	➤ Revue et validation de la catégorisation des sous-projets ➤ Revue et validation des TDR d'études et autres prestations

## 7.5. DISPOSITIF DE RENFORCEMENT DE CAPACITES

La Direction Générale de l'Environnement dispose de cadres pour assurer sa mission de promotion de la politique environnementale. Il en est de même pour la plupart des Ministères sectoriels impliqués dans le projet. Cependant, il demeure nécessaire de renforcer les capacités des différents acteurs en vue de leur permettre d'assumer pleinement leur responsabilité.

Les différentes autres structures et acteurs chargés de la gestion des ressources naturelles, en particulier au niveau décentralisé ne disposent pas d'une expertise avérée dans leur domaine, ni de moyens et ressources pour mener à bien leur mission. La réglementation en matière de gestion de l'environnement et sociale mérite d'être connue par les structures chargées de les appliquer. Il est ressorti des différentes rencontres, la nécessité de formuler et de mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités institutionnelles, techniques, logistiques, etc. Lors des missions de consultation du publique, les principales limites qui ont été notées sont entre autres :

- Moyens techniques et logistiques faibles aussi bien au niveau central que local pour assurer les activités de suivi et surveillance environnementale ;
- Manque d'expérience dans la prise en compte de l'environnement dans l'exécution des travaux ;
- Non maîtrise des techniques de production durables ;
- Le suivi environnemental des projets n'est pas systématique ;
- Faible capacité d'intégration des mesures de sauvegarde environnementale et sociale dans les projets en particulier la formalisation de l'engagement des parties prenantes et la formalisation des MGP ;
- etc.

Pour lever ces contraintes, le projet mettra en place un plan de renforcement de capacités axés sur les thématiques synthétisées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 22 : Programme de renforcement de capacités et coûts associés

Thèmes	Modules de formation	Acteurs à former	Coûts (FCFA)
Evaluation environnementale et sociale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation environnementale et sociale (outil de gestion des impacts des projets)</li> <li>• Procédure nationale en matière d'évaluation environnementale (réglementation nationale, catégorisation de projets, les différents types d'études environnementales, PESEC du FIDA)</li> <li>• Le suivi et la surveillance environnementale : rôles et responsabilités des différents acteurs ;</li> <li>• Rédaction de TDR ;</li> <li>• Le PGES chantier</li> </ul>	UNC, DGE, DGSV, les services ministériels sectoriels impliqués dans le projet, ANDE, FENC, ANGAC, les Directions régionales, les services préfectoraux, etc.	<b>18 000 000</b> (2 millions par préfectures et 2 millions au niveau central)

Thèmes	Modules de formation	Acteurs à former	Coûts (FCFA)
Protection de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Techniques et procédures de gestion des eaux usées et des déchets solides ;</li> <li>Techniques et procédures de contrôle des émissions atmosphériques</li> <li>Gestion durable de ressources naturelles</li> </ul>	UNC, DGE, DGSV, les services ministériels sectoriels impliqués dans le projet, ANDE, FENC, ANGAC, les Directions régionales, les services préfectoraux, etc.	<b>7 000 000</b> (un atelier au niveau national)
Santé, hygiène et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion des risques dans les chantiers (risques naturel et professionnel, risques d'accidents)</li> <li>Règles d'hygiène et de sécurité</li> <li>Gestion des déchets solides et liquides et des Déchets Biomédicaux vétérinaire ;</li> </ul>	UNC, DGSV, Entreprises des Travaux, Bureau de contrôle, services préfectoraux	<b>5 000 000</b> (regroupement des acteurs de sites où il y a des grands travaux dans un seul site)
Mécanisme de gestion des plaintes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rôle du MGP</li> <li>Outils dur MGP (réception, enregistrement, règlement, clôture de plaintes)</li> </ul>	UNC, DGE, DGSV, Préfectures, sous-préfectures, mairies, FNEC, ANGAC, DRE	<b>18 000 000</b> (2millions par préfectures et 2 millions au niveau central)
Suivi environnemental	<ul style="list-style-type: none"> <li>Méthodologie de suivi des indicateurs de suivi environnemental</li> <li>Suivi de la mise en œuvre du PGES</li> </ul>	UCN, DGSV, Entreprises des Travaux, Bureau de contrôle, Préfectures, sous-préfectures, mairies	<b>18 000 000</b> (2millions par préfectures et 2 millions au niveau central)
Genre	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibilisation sur le genre</li> <li>Analyse genre et indicateurs sensibles au genre</li> <li>Textes légaux sur les VBG</li> </ul>	UNC, DGE, DGSV, Préfectures, sous-préfectures, mairies, FNEC, ANGAC, DRE	<b>5 000 000</b> (un atelier au niveau central)
<b>Total</b>			<b>71 000 000</b>

## 7.6. PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES (PEPP)

La participation et l'inclusion sociale des communautés sont au cœur de la conception du PEAJ. Son approche centrée sur les communautés très vulnérables et leur accompagnement dans un parcours vers l'entrepreneuriat va garantir leur résilience face aux risques climatiques. Pour garantir une base de relation solide, constructive et réactive essentielle à une bonne gestion des impacts environnementaux et sociaux du projet, l'engagement des parties prenantes au projet est essentiel. Le plan d'engagement des parties prenantes (PEPP) a pour objectif d'identifier et de mobiliser l'ensemble des individus (H/F), groupes d'individus (notamment les vulnérables) et institutions concernés par le projet. Il permet de clarifier les enjeux majeurs afin de mieux gérer les intérêts, influences, préoccupations, et attentes des différentes parties prenantes au projet. Il permet d'engager toutes les parties prenantes dans une dynamique de coopération pour permettre la mise en œuvre du projet et consolider la pérennisation des activités. Ce plan offre aux parties prenantes (H/F) des occasions d'exprimer, tout au long de la mise en œuvre du projet PEAJ, leurs points de vue sur les questions qui les touchent directement ou indirectement et permet à celui-ci de les prendre en compte et d'y répondre.

### 7.6.1. Méthodologie d'élaboration du PEPP

La démarche méthodologique pour l'élaboration du PEPP a consisté en une démarche participation et itérative dont les principales étapes sont :

- Une première étape d'exploitation des documents de base du projet : note de projet, aide-mémoire de missions de formulation et revue des exigences du FIDA ;

- Une deuxième étape d'élaboration des outils de consultation et d'analyse des parties prenantes (guides d'entretien, matrice d'évaluation/scoring, etc.) ;
- Une troisième étape marquée par le démarrage de la cartographie des parties prenantes qui a consisté en l'identification des parties prenantes en rapport avec l'équipe pays et la partie nationale et de consultation proprement dite ;
- Enfin une quatrième étape d'analyse des résultats des consultations avec les parties prenantes, et de rédaction du rapport.

## **7.6.2. Identification et analyse des PEEP**

Le PEAJ est mise en œuvre dans 8 préfectures et est de ce fait susceptible de toucher un grand nombre de personnes et d'institutions. Les principales parties prenantes du projet sont constituées : (i) d'une part des personnes ou des groupes affectés ou qui sont susceptibles d'être affectés par les sous-projets (*parties affectées par le projet*), et (ii) d'autre part des personnes ou des groupes qui peuvent avoir un intérêt dans le projet (*autres parties concernées*).

Les parties prenantes ci-dessous listées sont identifiées sur la base de la revue documentaire et des orientations de la part du FIDA et de la partie nationale. La liste des premiers acteurs identifiés a été complétée au fur et à mesure des rencontres. On notera que l'identification et l'analyse des besoins Parties Prenantes se poursuivront car ils peuvent évoluer au cours des différentes consultations et phases ultérieures sur le projet. À ce jour, trois (3) catégories de parties prenantes sont identifiées pour le PEAJ: (i) les parties prenantes touchées ; (ii) les groupes défavorisés ou vulnérables, et (iii) les autres parties prenantes intéressées.

### **7.6.2.1 Parties prenantes touchées par le projet**

Les « *parties touchées par le projet* » désignent les individus, groupes et toutes autres directement ou indirectement impactés (effectivement ou potentiellement, positivement ou négativement) par le projet et/ou qui ont été identifiés comme les plus susceptibles d'être affectés par le projet et qui doivent être étroitement impliqués dans l'identification des impacts et de leur importance, ainsi que dans la prise de décision sur les mesures d'atténuation et de gestion.

Les *parties prenantes susceptibles d'être directement affectées par le projet* pourraient se composer des individus ou groupes suivants :

- Les collectivités territoriales ;
- Les groupements d'intérêt économique (GIE) ;
- Les réseaux et associations et GIE dirigés par des femmes et des jeunes ;
- Les groupements de promotion féminine (GPF) ;
- Les organisations de producteurs/productrices avicoles, apicoles, maraichers etc ;
- Les organisations d'éleveurs y compris les transhumants ;
- Les coopératives d'exploitants de fermes ;
- Les unités économiques de production, de transformation, de services d'accès aux marchés utilisant les NTIC et autres plateformes d'échanges ;
- Les associations et mouvements de jeunesse (ASC) ;
- Les minorités ethniques ;
- Les femmes vulnérables (veuves, fille mère, enfants chefs de famille) ;
- Les retournées internes ou externes ;
- Les jeunes démobilisés ;
- Etc.

Les acteurs ou groupes ci-dessus sont les plus susceptibles d'être directement affectés par le projet. Ils peuvent également être positivement intéressés car leur statut socio-professionnel correspond à celui des cibles du PEAJ. Leurs activités poursuivent les mêmes objectifs que le projet. Ils contribuent, de fait, à la cohésion sociale et leurs activités font d'eux à la fois des facteurs de liaison qui fonctionnent comme des ponts servant à mettre en relation, d'une part, les individus au sein d'une communauté donnée et d'autre part les individus entre des communautés distinctes.

#### **7.6.2.2 Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables**

Les « *individus ou groupes défavorisés ou vulnérables* », désignent l'ensemble des individus et groupes d'individus susceptibles d'être touchés de manière disproportionnée ou d'être davantage défavorisés par le Projet par rapport à d'autres groupes en raison de leur vulnérabilité. Cela peut nécessiter des efforts d'engagement spécifiques pour assurer leur représentation dans le processus de consultation et de prise de décision associé au projet. Cette catégorie de partie prenante n'a pas généralement les moyens de faire entendre ses préoccupations ou de saisir la portée des répercussions du projet.

Les *personnes et/ou groupes vulnérables susceptibles d'être plus durement affectés* par les activités du projet sont les suivants :

- Les jeunes et les femmes vivant avec un handicap ;
- Les femmes victimes de discrimination, d'exclusion sociale, de violence basée sur le genre (VBG), d'abus et exploitation sexuels (EAS), d'harcèlement sexuel, de viol etc. ;
- Les personnes déplacées du fait des crises et qui sont retournés dans pays ;
- Les minorités ethniques (Aka, Mbororo) ;
- Les femmes veuves chefs de ménage, les filles mères, familles dirigées par des orphelins etc.

Les individus constitutifs de ces groupes vulnérables ou défavorisés partagent une caractéristique de vulnérabilité, à savoir, l'« isolement ou la séparation » vis-à-vis des communautés. Cette séparation est tantôt physique et imposée par la nature ou par un conflit, tantôt voulue et choisie comme une stratégie de vie ou de survie. Dans le cadre des consultations du public, les groupes vulnérables ou marginalisés rencontrés sont entre autres les minorités Aka et peuls Mbororo, des femmes veuves, des handicapés.

#### **7.6.2.3 Autres parties concernées**

Cette catégorie de parties prenantes concerne les acteurs qui ne sont pas forcément touchés par les effets directs du projet, mais qui sont tout de même intéressés ou interpellés par les activités du PEAJ et manifestant leur intérêt pour le projet. Ceux sont les acteurs étatiques, les acteurs économiques et autres, ce qui justifie leur implication dans la préparation et la mise en œuvre du projet. Il s'agit :

- Des partenaires techniques et financiers ;
- Des autorités publiques et administratives déconcentrées ;
- Des services techniques et administratifs régionaux et départementaux ;
- Des médias : presse audiovisuelle et écrite.

Les principales catégories d'acteurs du PEAJ sont synthétisées dans le tableau ci-dessous. On notera que cette liste n'est pas figée. Elle est appelée à évoluer au cours des différents stades du cycle du projet.

Tableau 23 : Parties prenantes au PEAJ

Parties prenantes touchées	Individus et groupes défavorisés ou vulnérables	Autres parties prenantes
<p><b>Communes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mairies touchées par le projet</li> </ul> <p><b>Organisation de producteurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ ANGAC</li> <li>▪ FNEC ;</li> <li>▪ ONFR,</li> <li>▪ FM</li> <li>▪ OFCA</li> <li>▪ CNOP CAF</li> <li>▪ APJC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Jeunes et femmes retournés après la crise ;</li> <li>▪ Communauté de peuls Mbororo qui a opéré un retour après la crise ;</li> <li>▪ Personnes vivant avec un handicap ;</li> <li>▪ Femmes victimes de discrimination, d'exclusion sociale, de violence basée sur le genre (VBG), d'abus et exploitation sexuels (AES), d'harcèlement sexuel, de viol etc. ;</li> <li>▪ Peuples autochtones (Aka) ;</li> <li>▪ Jeunes démobilisés ;</li> <li>▪ Femmes veuves chef de famille,</li> <li>▪ Jeunes filles mères</li> <li>▪ etc.</li> </ul>	<p><b>Les partenaires techniques et financiers</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ FIDA</li> <li>▪ Institutions financières –les banques et autres) ;</li> </ul> <p><b>Les opérateurs de télécommunication</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Orange,</li> <li>▪ Télécel</li> </ul> <p><b>Les Ministères et services rattachés au plan national</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ministère de l'Élevage et de la Santé animal (Direction de l'élevage)</li> <li>▪ Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (Direction Général de l'Environnement, Direction Général de Développement Durable)</li> <li>▪ Ministère de l'Agriculture</li> <li>▪ Ministère des eaux et forêts</li> <li>▪ Ministères de l'hydraulique</li> <li>▪ Ministère de la jeunesse</li> <li>▪ Ministère des PME/PMI</li> </ul> <p><b>Les autorités administratives déconcentrées</b> (Préfets, Sous-Préfets).</p> <p><b>Services techniques et administratifs préfectoraux, autres agences :</b> ANDE, ICAESS, ICRAC, Service météorologique</p>

### 7.6.3 Analyse du niveau d'intérêt et de pouvoir des parties prenantes

L'analyse des parties prenantes est essentielle pour cerner les rapports qu'elles peuvent avoir avec le projet pour une meilleure gestion de celui-ci. Une bonne connaissance de la relation du projet avec les différentes parties prenantes, permet d'anticiper sur les éventuelles situations conflictuelles, ou tensions susceptibles de nuire au projet. En effet, l'identification des groupes et individus avec lesquels le maintien du dialogue est essentiel tout au long du cycle du projet est un aspect important et permet d'avoir une visibilité sur les individus sur lesquels le projet peut compter pour sa réussite. Cette analyse passe principalement par une évaluation du niveau de pouvoir d'influence et du niveau d'intérêt des acteurs identifiés.

Le pouvoir d'influence est défini comme le degré auquel une partie prenante peut influencer positivement ou négativement l'accomplissement des objectifs du projet. *Le pouvoir d'influence* représente la capacité d'action des parties prenantes ainsi que l'influence positive ou négative qu'elles peuvent avoir sur le projet. L'intérêt désigne le degré auquel une partie prenante accorde de l'importance à la réussite d'un projet (dans un but professionnel, personnel ou autre). *L'intérêt* correspond aux enjeux, réels ou perçus, positifs ou négatifs, que représente le projet pour la partie prenante, l'existence même de ces enjeux faisant précisément d'un acteur une partie prenante.

L'analyse des parties prenantes permet de déterminer la stratégie d'engagement (méthode, fréquence et format des activités d'engagement) la plus appropriée pour chaque type de partie prenante et à chaque phase du projet. Trois outils permettent de la mener : l'entretien qui permet d'analyser le niveau de pouvoir d'influence et d'intérêt de la partie prenante ; l'évaluation ou notation (scoring) des deux variables (Pouvoir d'influence et Intérêt), sur une échelle qualitative allant de faible, moyen à élevée).

#### 7.6.3.1. Niveau d'implication des parties prenantes

Le niveau d'implication indique le degré de responsabilisation d'une partie prenante vis-à-vis du projet. Il peut être :

- *Direct* : quand la partie prenante détient une très importante responsabilité et un rôle essentiel dans le projet (formulation, financement et/ou la mise en œuvre). Ce niveau sera jugé « très élevé », « élevé » ou « moyen » selon le degré d'implication ;
- *Indirect* : quand le rôle et la responsabilité de la partie prenante ne sont pas forcément aussi importants et essentiels que celle évoquée ci-dessus mais présente une certaine importance pour le projet et ses activités. Ce niveau d'implication sera également jugé « très élevé », « élevé » ou « moyen » selon le degré d'importance ;
- *Secondaire* : quand, le rôle et la responsabilité de la partie prenante ne sont ni important ni essentiels pour le projet.

#### 7.6.3.2 Résultats de l'analyse du niveau d'implication des parties prenantes

L'analyse du niveau de pouvoir et de l'intérêt des différentes parties prenantes (compte non tenu des médias) permet de faire les constats suivants :

- Le groupe des "autres parties concernées" par le projet sont directement impliqués et à un niveau très élevé ;

- Le groupe des “parties touchées” par le projet sont directement impliquées et à un niveau élevé.

Le tableau ci-dessous donne les résultats de l’analyse de parties prenantes et quelques commentaires.

Tableau 24 : Niveau et degré d’implication des parties prenantes

Partie prenante	Niveau d’implication et degré d’implication	Résultats et Commentaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Partenaires techniques et financiers ;</li> <li>▪ Ministères et services attachés au niveau national (Direction, Agence, instituts de recherche, universités etc.)</li> <li>▪ Autorités publiques administratives (Préfets, sous-préfets, etc)</li> <li>▪ Services techniques administratifs régionaux et préfectoraux et les agences</li> </ul>	Direct et très élevé	Ces PP sont directement impliqués dans la formulation du projet, son financement ou sa mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Autorités locales (maires, les élus locaux, les chefs groupes ethniques etc).</li> <li>▪ Les faitières, organisations de producteurs, organisation d’éleveurs, les mouvements de jeunesse, les opérateurs de services , les personnes affectées par le projet, les groupes vulnérables ou marginalisées</li> </ul>	Direct et élevé	Ce sont les populations bénéficiaires directe et les opérateurs de services qui ne sont pas dans la formulation du projet ni dans son financement ou sa mise en œuvre. Ils sont la raison d’être cependant du projet et leur implication est primordiale
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les médias</li> </ul>	Indirect et élevé	Ils ne sont pas directement impliqués mais ont un rôle très important dans la diffusion des informations sur le projet et aussi dans l’animation des séances d’information

### 7.6.3.3 Résultats de l’analyse du niveau d’intérêt et de pouvoir des parties prenantes

L’analyse du niveau d’intérêt et de pouvoir ou d’influence permet de mesurer d’une part, le degré d’importance que la partie prenante accorde à la réussite du projet (au plan professionnel, personnel ou autre) et, d’autre part, le degré auquel une partie prenante peut influencer positivement ou négativement l’atteinte des objectifs du projet et enfin de tirer des conclusions sur la stratégie que le projet devrait avoir vis-à-vis de celle-ci. Ces niveaux d’intérêt et de pouvoir peuvent changer au cours du projet. Ils ne sont pas statiques. Il faudra veiller à ces évolutions et prendre les dispositions pour la requalification de leur engagement et la prise en charge de leurs besoins.

Tableau 25 : Analyse du pouvoir et de l'intérêt des parties prenantes

Groupe de Parties Prenantes	Catégories	Niveau d'implication	Intérêt	Pouvoir	Commentaires
<p>- Partenaires techniques et financiers ;</p> <p>- Ministères et services attachés au niveau national (Directions, Agences etc.), instituts de recherche, universités</p> <p>- Autorités publiques administratives (Préfets, sous-préfets etc.) Services techniques administratifs régionaux et préfectoraux et les agences</p>	« Autres parties touchées »	Direct et très élevé	Direct et très élevé	Directe et très élevé	<p>Ces parties prenantes sont soit les initiateurs du projet soit le mettent en œuvre. Ils accordent une grande importance pour sa réalisation dans l'intérêt des populations durement frappées par de longues période de crises, une situation sécuritaire très fragile et qui subissent les impacts des changements climatiques. Ce groupe de parties prenantes ont un fort niveaux d'intérêt et de pouvoir.</p> <p>La stratégie du projet devra être de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Collaborer</b> avec ces groupes,</li> <li>- <b>Planifier</b> des rencontres régulières pour clarifier leurs besoins ;</li> <li>- <b>S'assurer</b> de leur soutien tout au long du projet ;</li> <li>- <b>Proposer</b> un partenariat avec certain pour la mise en œuvre de certaines activités ;</li> <li>- <b>Co-décider</b> avec elles ;</li> <li>- effectuer une <b>gestion rapprochée</b>.</li> </ul>

Groupe de Parties Prenantes	Catégories	Niveau d'implication	Intérêt	Pouvoir	Commentaires
<p>Autorités locales (maires, les élus locaux, les chefs groupes ethniques etc.</p> <p>Les faitières, organisations de producteurs, organisations d'éleveurs, les mouvements de jeunesse, les opérateurs de services, les entrepreneurs qui sont dans les chaînes de valeurs, les personnes affectées par le projet, les groupes vulnérables ou marginalisés</p>	« Parties touchées par le projet »	Direct et élevé	Très élevé	Très élevé	<p>Ce sont les bénéficiaires du projet. Ils ne financent pas le projet mais ont une part importante dans la réalisation de celui-ci. Leur responsabilité et leur pouvoir élevé de décision sont élevés à cause de leur niveau de participation et implication élevé dans la mise en œuvre du projet. Ils ont également un rôle très important processus de préparation et de formulation du projet. Ces PP peuvent influencer positivement ou négativement le projet.</p> <p>La stratégie à mettre en place pour cette catégorie est :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Communiquer</b> avec elles, les <b>tenir informer</b> de l'avancement du projet.</li> <li>- <b>Surveiller</b> leur niveau de pouvoir (pour éviter trop de pouvoir à une PP);</li> <li>- <b>Connaître</b> leurs besoins spécifiques et les satisfaire tout en évitant des conflits ; <b>Veiller</b> à ce qu'elles soient satisfaites de l'évolution du projet ;</li> <li>- <b>Communiquer</b> avec elles et leur <b>Délivrer</b> des informations de qualité ;</li> <li>- <b>Augmenter</b> progressivement leur intérêt sur le projet.</li> </ul>

Groupe de Parties Prenantes	Catégories	Niveau d'implication	Intérêt	Pouvoir	Commentaires
Les médias : presse écrite, audiovisuelle, digitale	« Autres parties concernées »	Indirect et élevé	Moyen	élevé	<p>Elles ne sont pas directement impliquées dans le projet mais elles ont une responsabilité assez élevée dans le recueil et la diffusion de l'information, la communication de masse, la vulgarisation de messages écrits, visuels, sonores ou audiovisuels, digitaux sur le projet. Elles n'accordent pas forcément une importance à la réussite du projet. Mais elles ont la capacité d'influencer négativement sur l'atteinte des objectifs du projet si les messages qu'elles véhiculent ne sont pas conformes aux objectifs et démarches de celui-ci.</p> <p>La stratégie à mettre en place est :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Surveiller</b> les messages qu'elles véhiculent et aussi l'évolution de leur pouvoir d'influence ;</li> <li>- <b>Communiquer</b> avec elles et leur délivrer des informations de qualité ;</li> <li>- Les inciter progressivement à accorder leur intérêt au projet.</li> </ul>

## **7.6.4 Stratégie de mobilisation des parties prenantes**

Le projet PEAJ a déjà tenu des rencontres de concertation avec les différents acteurs. La consultation des parties prenantes à démarrer en novembre 2022 lors de l'élaboration de la note conceptuelle, elle s'est poursuivie avec la mission conjointe de conception détaillée qui s'est tenu du 08 au 27 mai 2023 et une mission d'élaboration du Cadre de Gestion environnementale, sociale et climatique qui a sillonné la zone d'intervention du 22 mai au 09 juin 2023. Les principaux résultats de la consultation sont consignés dans le sous chapitre sur la consultation du publique.

### **7.6.4.1 Méthodes, outils et techniques d'engagement de parties prenantes**

Toute la communication et l'ingénierie sociale sur le projet devra être coordonnée par l'UNC, à travers son spécialiste en sauvegarde sociale et genre appuyé au besoin par le spécialiste en sauvegarde environnementale. Les principaux moyens de communication peuvent être utilisés notamment :

- Les réunions ou assemblées publiques avec les communautés pour leur donner les bonnes informations sur l'exécution du projet ;
- Les focus groupe plus restreints que les assemblées et qui intéressent des groupes intéressés par les mêmes sujets
- Les réunions ou ateliers techniques avec les partenaires institutionnels ;
- Les entretiens individuels avec les autorités locales, les dirigeants locaux, les Directeurs et autres responsables institutionnels ;
- Les médias de masse (communiqués de presse, réunions et émissions radio ou télévisées, digital (site web) etc.).

Il est important qu'à l'issue de séances de communication que le projet fasse un retour d'information sur les décisions éventuelles qui pourraient être prises. Le projet mettra donc en place un dispositif de retour d'information que le spécialiste en sauvegarde sociale et genre gèrera.

### **7.6.4.2 Axes stratégique de communication du PEAJ**

La stratégie de communication du PEAJ sera axée sur 3 principes fondamentaux :

- Informer juste et de manière claire en particulier sur les points sensibles comme le ciblage des bénéficiaires (territoires et personnes) ;
- Rassurer en tenant compte des craintes et préoccupations par l'identification de solutions adaptées aux attentes des bénéficiaires et conformes aux objectifs du projet ;
- Diriger la communication à travers l'uniformisation des messages.

Le tableau ci-dessous propose quelques axes de communication qui pourront être ajustés tout au long du projet.

<b>Étapes du projet</b>	<b>Informations à communiquer</b>	<b>Moyens de communication</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Parties prenantes concernées</b>	<b>Responsabilités</b>
<b>Préparation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Priorités d'investissement</li> <li>▪ Critères de sélection (Préfecture, Communes, bénéficiaires, sous-projets éligibles) ;</li> <li>▪ Mécanismes de financement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Consultation du public (assemblées publiques communautaires)</li> <li>▪ Focus group</li> <li>▪ Communiqué de presse radios nationales et</li> <li>▪ Communautaires en français et langues locales des zones du Projet</li> <li>▪ Affichage au niveau de la préfecture et la mairie</li> <li>▪ Site Web de l'UNC PEAJ</li> </ul>	Pendant la préparation et pendant toute la durée d'exécution du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Autorités administratives et services techniques</li> <li>▪ Organisation de producteurs</li> <li>▪ Les entrepreneurs dans les chaînes de valeurs</li> <li>▪ Les opérateurs de services ;</li> <li>▪ Les institutions financières ;</li> <li>▪ Individus et groupes vulnérables ou défavorisés</li> <li>▪ Organisations de la société civile</li> <li>▪ etc.</li> </ul>	UCP et Ministère de l'Élevage
<b>Mise en œuvre du projet</b>	Mécanisme de gestion des plaintes	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Consultation du public (assemblées publiques communautaires)</li> <li>▪ Focus group</li> <li>▪ Communiqué de presse dans les radios nationales et</li> <li>▪ Communautaires en français et langues locales des zones du Projet</li> <li>▪ Affichage au niveau de la préfecture et la mairie</li> <li>▪ Site Web de l'UNC PEAJ</li> </ul>	Démarrage du Projet et pendant toute la phase d'exécution du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Autorités administratives et services techniques ;</li> <li>▪ Organisation de producteurs</li> <li>▪ Les entrepreneurs dans les chaînes de valeurs ;</li> <li>▪ Les opérateurs de services ;</li> <li>▪ Les institutions financières ;</li> <li>▪ Individus et groupes vulnérables ou défavorisés ;</li> <li>▪ Autorités administratives et services techniques ;</li> <li>▪ Organisations de producteurs ;</li> <li>▪ Les entrepreneurs dans les chaînes de valeurs ;</li> <li>▪ Les opérateurs de services ;</li> <li>▪ Les institutions financières ;</li> <li>▪ Individus et groupes vulnérables</li> <li>▪ ou défavorisés.</li> </ul>	UCP ; les différents comités de gestion des plaintes ; Mission de contrôle ; entreprises

<b>Etapes du projet</b>	<b>Informations à communiquer</b>	<b>Moyens de communication</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Parties prenantes concernées</b>	<b>Responsabilités</b>
	Plan d'engagement des parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Consultation du public (assemblées publiques communautaires)</li> <li>▪ Focus group ;</li> <li>▪ Communiqués de presse dans les radios nationales et communautaires en français et langues locales des zones du Projet ;</li> <li>▪ Courriers physiques ;</li> <li>▪ Internet (courriels et réseaux sociaux)</li> <li>▪ Téléphonie</li> </ul>	Démarrage du Projet et pendant toute la phase d'exécution du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Autorités administratives et services techniques</li> <li>▪ Organisation de producteurs</li> <li>▪ Les entrepreneurs dans les chaînes de valeurs</li> <li>▪ Les opérateurs de services ;</li> <li>▪ Les institutions financières ;</li> <li>▪ Individus et groupes vulnérables ou défavorisés</li> <li>▪ Organisations de la société civile</li> </ul>	UNC du PEAJ et ministère de l'Élevage
	Opportunités d'emplois et exigences	- Affichage opportunités d'emplois (préfecture, sous-préfectures Mairies, villages, locaux de l'UNC etc.)	Avant le démarrage des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Collectivités locales,</li> <li>▪ Communautés riveraines</li> <li>▪ Associations de jeunes</li> </ul>	UNC, Entreprises ; bureau de contrôle
	Partage de documents (études et autres documents pertinents)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réunions institutionnelles,</li> <li>▪ Réunions communautaires ;</li> <li>▪ Articles de presse ;</li> <li>▪ Fichiers audio (enregistrement d'émissions ; publiereportages etc.)</li> </ul>	En continue	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Autorités administratives et services techniques</li> <li>▪ ONG, OCB, Coopératives, Unités de production, GPF, mouvement de jeunesse etc.</li> <li>▪ Communautés touchées et Individus et groupes vulnérables ou défavorisés</li> <li>▪ Organisations de la société civile</li> </ul>	UNC PEAJ
	Marchés (passation de marchés )	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Articles de presse ;</li> <li>▪ Publication sur le site Web</li> <li>▪ Avis</li> <li>▪ Etc.</li> </ul>	En continu	Prestataires de services Autorités administratives (éventuellement)	UNC PEAJ
	Etat d'avancement sur les réalisations du projet (blocage, retard, les avancées y compris au niveau des sauvegarde	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réunions formelles (présentielle ou virtuelles)</li> <li>▪ Visites de sites</li> <li>▪ Rapports de suivi environnemental et social</li> <li>▪ Réunions communautaires</li> <li>▪ Animations médiatiques</li> </ul>	Durant toute la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Autorités administratives et services techniques</li> <li>▪ Les organisations des bénéficiaires</li> <li>▪ Communautés touchées et Individus et groupes vulnérables ou défavorisés</li> </ul>	

<b>Etapes du projet</b>	<b>Informations à communiquer</b>	<b>Moyens de communication</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Parties prenantes concernées</b>	<b>Responsabilités</b>
	environnementales et sociales)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ (Radios nationales et communautaires en français et en langues locales)</li> <li>▪ Publication sur le site web du projet</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Organisations de la société civile</li> </ul>	UNC du PEAJ
	Aspects sécuritaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Consultation du public (assemblées publiques communautaires)</li> <li>▪ Focus group ;</li> <li>▪ Communiqué de presse dans les radios nationales et communautaires en français et langues locales des zones du Projet ;</li> <li>▪ Courriers physiques ;</li> <li>▪ Internet (courriels et réseaux sociaux)</li> <li>▪ Téléphonie</li> </ul>	En continu	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Forces de défense et de sécurité centrafricaines ;</li> <li>▪ MUNISCA,</li> <li>▪ Autorités administratives et leurs services concernés par le projet</li> <li>▪ Les organisations de bénéficiaires</li> <li>▪ Les autorités locales</li> <li>▪ Les personnes vulnérables etc.</li> </ul>	UNC du PEAJ

#### **7.6.4.3 Les moyens de mise en œuvre du PEPP**

La plupart des actions de communication et d'engagement des parties prenantes sont prises en compte soit dans les mesures d'atténuation des impacts négatifs du projet, soit dans les activités de sensibilisation déjà intégrées dans le financement, soit dans l'enveloppe des entreprises qui vont exécuter les travaux de certains sous-projets. Le spécialiste en sauvegarde sociale et genre du projet sera responsable de la mise en œuvre des activités de mobilisation des parties prenantes. Il devra disposer de tous les moyens nécessaires pour cette mission et disposera du soutien de toute l'équipe de projet dans ce processus de mobilisation des parties prenantes. Les coûts synthétisés dans le tableau ci-dessous sont ceux liés à la vulgarisation du plan.

Tableau 26 : Coûts de mise en œuvre du Plan d'engagement des parties prenantes

Activités	Responsable	Cibles	Partenaires	Délai / Périodicité	Coûts CFA
Ateliers de partage du PEPP avec les représentants des parties prenantes	UNC PEAJ	Représentants des Parties prenantes	Préfectures	Dès la mise en place de l'équipe de projet	18 000 000 (soit 2 millions par Préfecture et 2 millions au niveau centrale)
Élaboration du plan de communication sociale	UNC PEAJ	Toutes les Parties prenantes	Consultant	6 mois après le démarrage du projet	5 000 000
Séances (radios, télévisions et presses écrites) de sensibilisation et communication des parties prenantes sur les impacts et effets environnementaux et sociaux les questions de VBG et sur le MGP	UNC PEAJ	Toutes les Parties prenantes	Radios communautaires	Tout au long de la mise en œuvre du Projet	28 000 000 (soit 500 000 milles F CFA par préfecture X 7 ans)
Élaboration des supports de communication	UNC PEAJ	Toutes les Parties prenantes	Concepteur, Editeur, Imprimeur privé	6 mois près le démarrage du projet	10 000 000 (forfait)
Conception des outils du MGP ; Mise à disposition de registres de plaintes	UNC PEAJ	Toutes les Parties prenantes	Spécialiste en sauvegarde sociale	6 mois après le démarrage du projet	5 000 000 (forfait)
Formation sur le MGP	UNC PEAJ	Comités locaux de médiation et Autorités administratives et locales	spécialiste en sauvegarde sociale et genre	6 mois après le démarrage du projet	18 000 000 (soit 2 000 000 F CFA par préfecture et 2 000 000 niveau central)
Mise à jour du PEPP	UGP PDEC	Toutes les Parties prenantes	Consultant individuel à recruter	Au besoin	5 000 000
<b>Total :</b>					<b>79 000 000</b>



## **7.7. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP)**

Le mécanisme de gestion des plaintes (MGP) est un outil qui permet aux personnes ou groupes de personnes qui estiment être impactés négativement par les activités du projet peut trouver une oreille attentive et voir leurs préoccupations prises en charge. Lors de la consultation des parties prenantes, il est ressorti qu'il existe des mécanismes locaux de gestion des réclamations au niveau des villages, des organisations paysannes et au niveau préfectorale. Ces dispositifs informels et reposant sur un recours à l'amiable pour la plupart semblent efficaces pour gérer les différents entre les acteurs. Dans le cadre du projet, il semble plus pertinent de s'appuyer sur ces dispositifs locaux, de les renforcer, les formaliser et d'établir les liens nécessaires pour la remontée des informations au niveau de la coordination de celui-ci.

### **7.7.1 Objectifs du MGP**

Dans le cadre du projet, le MGP vise à fournir aux personnes et communautés qui se sentent lésées par les activités de celui-ci, des possibilités accessibles, rapides, efficaces et culturellement adaptées pour soumettre leurs plaintes et préoccupations afférentes au projet. D'autre part, il vise à identifier, proposer et mettre en œuvre des solutions justes et appropriées en réponses aux plaintes et préoccupations soulevées. De manière spécifique, les objectifs poursuivis par le MGP sont les suivants :

- Établir un système de réception, d'enregistrement et de traitement des plaintes et préoccupations en temps opportun en accordant une attention particulière aux groupes vulnérables ;
- Établir un système de réception, d'enregistrement et de traitement des plaintes relatives aux exploitations et abus sexuels (EAS) et harcèlement sexuel (HS) sur la base d'une approche centrée sur les besoins des survivantes et des survivants ;
- Fournir un système efficace, transparent, opportun, équitable et non discriminatoire qui permettrait aux personnes lésées de soumettre des plaintes et d'éviter les litiges ;
- Favoriser la médiation et le règlement à l'amiable des plaintes ;
- Assurer la durabilité des interventions du projet et son appropriation par les parties prenantes ;
- Donner des éclaircissements suite à des demandes d'information.

### **7.7.2 Procédure de gestion des plaintes**

#### **7.7.2.1 Typologies des plaintes**

Outre les plaintes relatives à des impacts environnementaux et sociaux subis, certaines personnes peuvent recourir au mécanisme pour de simples demandes d'informations, ou pour adresser des doléances au projet. Ainsi, les plaintes ont été regroupées en quatre types selon leur objet :

- *Type 1* : il s'agit de simples demandes d'informations ou doléances ou demandes d'aides. Il ne s'agit également de plaintes liées à l'information.
- *Type 2* : Plaintes ou réclamations liées à la gestion environnementale et sociale du projet ; ces plaintes peuvent porter sur les éléments suivants : le respect des mesures convenues dans les PGES chantier, le processus d'acquisition des terres, les conflits de propriété, des impacts et nuisances liés aux travaux etc.

- *Type 3* : Plaintes liées aux prestations de services comme le choix et la sélection de prestataires, la qualité des services fournis aux clients, le paiement des contrats formels, le traitement administratif des dossiers, la qualité des intrants et produits vétérinaires par exemple etc.
- *Type 4* : Plaintes liées à la violation des règles de gestion et des règles sociales comme : les cas de corruption, de concussion et de fraude, les violences basées sur le genre et plus précisément d'exploitation et abus sexuels et de harcèlement sexuel, l'embauche de mineurs au niveau des chantiers, le non-respect des us et coutumes de la localité, les cas d'incidents et accidents (hommes et animaux), les conflits sociaux.

Les plaintes de type 4 sont des plaintes de nature sensible, pour lesquelles les usagers doivent avoir l'assurance que le traitement se fera de manière confidentielle à travers un traitement particulier. Le projet veillera à l'identification de structures offrant déjà des services de prise en charge de ces types de plaintes en vue de les impliquer comme parties prenantes aux dispositions du présent MGP.

#### **7.7.2.2 Mécanismes de traitement et gestion des plaintes proposés**

Dans le cadre de la mise en œuvre CGES, des comités de gestion des plaintes seront mis en place. Ces comités seront installés par arrêté préfectoral pour le niveau central et dans les villages par arrêté municipal.

#### **7.7.2.3. Mise en place et description des comités**

Le mécanisme de gestion des plaintes est subdivisé en trois niveaux : (i) Niveau local (village), localité où s'exécute le sous-projet ; (ii) Niveau intermédiaire (sous-préfecture) ; (iii) Niveau régional (préfecture).

Les comités locaux (ou villageois) sont composés :

- Le chef du village ou de groupe ;
- Les Chefs de quartier concernés ;
- La représentante des associations des femmes ;
- Le représentant d'une ONG locale ;
- Un représentant d'un Comité Local de Paix et de la Réconciliation (CLPR) ;
- Un Représentation de la Jeunesse ;
- Un représentant des organisations de producteurs ;
- Un représentant des minorités ethniques et autres personnes vulnérables ;
- Un Représentant de l'entreprise des travaux ;
- Une autorité coutumière.

Le comité sous préfectoral est composé des membres suivants :

- Un Sous-Préfet qui assure la présidence ;
- Le (s) Chef (s) de village (s) ou de groupe (s) concernés ;
- Les Spécialistes en Sauvegarde Environnementale (SSE) et sociale (SSS) du projet ;
- Les Représentants des services techniques déconcentrés concernés par le projet ;
- Les chefs des villages ou de groupes concernés par les plaintes ;
- Les représentants de organisations bénéficiaires concernées
- Les ONGS locales s'activant dans le domaine ;
- Un représentant d'un Comité Local de Paix et de la Réconciliation (CLPR) ;
- Un Représentation de la Jeunesse ;
- Un représentant des minorités ethniques et autres personnes vulnérables ;

- Un Représentant de l'entreprise des travaux.

Le comité préfectoral de gestion des plaintes est composé de :

- Un Préfet (président) ;
- Un Coordonnateur du projet ;
- Un Sous-Préfet du département ;
- Un Responsable de suivi-évaluation ;
- Un Responsable administratif et financier ;
- Un Responsable de suivi des mesures environnementales et sociales ;
- Le Directeur Régional ou Inspecteur de l'Environnement de la localité ;
- Un Représentant des services techniques ;
- Un Représentant de la commune ;
- Une Représentante des associations des femmes ;
- Un Représentant des associations d'agriculteurs ;
- Un Représentant des associations d'éleveurs ;
- Un Représentant des associations des jeunes ;
- Un Représentant du Bureau de contrôle ;
- Des Représentants des opérateurs de transfert monétaire ;
- Un Représentant de l'entreprise des travaux concernés ;
- Des Représentants des minorités ethniques et autres personnes vulnérables ;
- Un Représentant d'un Comité Local de Paix et de Réconciliation du niveau préfectoral.

Les Cas particuliers de plaintes de Violences Basées sur le Genre/Exploitation et Abus Sexuelle/Harcèlement sexuel ne peuvent pas être gérés par les comités villageois.

#### **7.7.2.4 Procédure de traitement des plaintes**

La procédure de gestion des plaintes dans le cadre du Projet fait appel aux principales étapes suivantes :

##### **Etape 1 : réception et enregistrement des plaintes**

Les plaintes seront formulées verbalement ou par écrit.

Pour les plaintes VBG/EAS/HS il y aura un autre formulaire spécifique qui ne suivra pas les mêmes procédures que les autres plaintes. Toutes les plaintes de VBG/EAS/HS signalées niveau communautaire devront être transférées à une structure spécialisée (ONG spécialisée dans la VBG ou autres) qui enregistre la plainte, offre services de VBG. Les actions entreprises doivent être communiquées à la victime avant leur mise en œuvre. Les victimes peuvent à tout moment arrêter le processus administratif. Ils peuvent également faire recours à la justice à tout moment pendant le processus administratif ou après. Les points de recueil des plaintes seront diversifiés et adaptés au contexte socioculturel et sécuritaire des différentes zones d'intervention du Projet :

- Boîtes de suggestions et plaintes au niveau des mairies et de l'UNC ;
- Téléphone, courrier (dans plusieurs communes les services n'existent pas. Toutefois, on peut envisager le dépôt physique auprès d'un responsable ou à un endroit précis) ;
- Saisine du comité par voie orale ou par écrit auprès des comités au niveau villages et communes et des points focaux désignés (hommes et femmes). Pour les plaintes EAS/HS, ces points focaux d'entrée auront été identifiés par les membres de la communauté, notamment les femmes comme étant sûrs et accessibles ;

- Saisine par un intermédiaire (parent, proche, autorités locales ; ONG spécialisée en VBG association de défense des droits humains, etc.).

Toute plainte, qu'elle soit verbale ou écrite est inscrite immédiatement dans un registre disponible au niveau des différents comités sauf les plaintes VBG/EAS/HS qui sont enregistrées par la structure spécialisée en VBG. Les données confidentielles seront sauvegardées par la structure. Le comité qui gère les plaintes s'occupera que de vérifier s'il existe un lien entre la plainte déposée et le projet en question. Un accusé de réception est remis au plaignant dès réception de sa plainte ou dans un délai de 48 heures après le dépôt de sa plainte.

## **Etape 2 : Tri et classification des plaintes**

Un tri est opéré à l'issue du dépôt de la plainte par le comité concerné, en vue de déterminer le type de plainte enregistrée (sensible ou non sensible), sa validité (liée au projet ou pas) et la procédure d'examen adéquate.

Ainsi, ce tri permettra aux membres des différents comités, de savoir si l'examen de la plainte nécessite une investigation sur le terrain, l'intervention d'autres membres de l'équipe du Projet ou de certaines personnes ressources. De même, le tri permettra de savoir si la plainte est du ressort de l'UNC, des prestataires ou fournisseurs, ou du ressort d'autres acteurs en dehors du Projet.

Les plaintes non sensibles seront traitées aussi bien par les instances intermédiaires que par le projet. Quant aux plaintes sensibles, elles seront gérées uniquement au niveau du projet. Ces dernières, qui ne peuvent pas être enregistrées avec les autres plaintes, sont immédiatement transmises au niveau de la coordination du Projet qui va transmettre à la structure spécialisée et assure le suivi auprès de celle-ci.

## **Etape 3 : Vérification et actions**

A cette phase, seront collectées les informations et données de preuves concourant à établir la justesse et l'objectivité de la plainte et à retenir les solutions en réponse à la réclamation du requérant. Si la plainte est fondée, une proposition de solution est faite au requérant par le président du comité concerné (pour rappel, cette disposition n'est pas valable pour les plaintes VBG/EAS/HS). Si celui-ci n'y trouve pas d'objection, la solution est mise en œuvre. Dans le cas contraire, la plainte peut être transmise au niveau supérieur pour réexamen et si aucune solution acceptée par le plaignant n'est trouvée à ce niveau, ce dernier peut engager la procédure judiciaire. Toutes les ressources doivent être mobilisées pour que le règlement des plaintes et réclamations se fasse à l'amiable.

## **Etape 4 : Suivi et évaluation/Reporting**

L'ensemble des plaintes sera enregistré dans une base de données pour en faciliter le suivi. Des rapports (mensuels ou selon une période définie par le projet au regards des réalités de terrain) sur l'état de traitement des plaintes seront produites par les différents comités et transmis au projet. Les spécialistes en SSE et SSS et genre feront la compilation. Le rapport contiendra les informations suivantes : le nombre de plaintes, la typologie des plaintes, le temps de traitement, la résolution si elle a été acceptée ou non. Pour les plaintes sensibles, seules les informations non identifiables sur les plaignants peuvent figurer dans les rapports.

## **Etape 5 : Délai de traitement**

Le délai maximal de traitement des plaintes ne doit pas excéder dix (10) jours en première instance. Ce délai comprend le délai nécessaire pour l'envoi d'un accusé de réception au

plaignant au plus tard 48 heures, pour l'évaluation de la recevabilité et pour la proposition d'une solution au plaignant. Lorsque les solutions proposées ne conviennent pas au plaignant, ce dernier a le droit de saisir le niveau supérieur.

### Etape 6 : Règlement judiciaire

Si toutes les tentatives de résolution à l'amiable ne trouvent pas l'assentiment du plaignant, ce dernier peut à tout moment recourir au traitement judiciaire.

### Etape 7 : Clôture de la plainte

Les plaintes résolues sont clôturées à travers un formulaire cosigné par le président du comité de gestion selon le niveau de résolution de la plainte (village, sous-préfecture, Préfecture), en (03) trois exemplaires. Une copie du formulaire signée est remise au plaignant, une autre, archivée au niveau du comité ayant conduit le processus, et la dernière copie, transmise à l'UNC pour archivage (physique et électronique). De même, les plaintes pour lesquelles le requérant a choisi d'engager la procédure judiciaire, feront l'objet de clôture au niveau du Projet, pour indiquer que toutes les tentatives de règlement à l'amiable ont été épuisées. En ce qui concerne les cas de EAS/HS, la clôture sera effectuée par la structure spécialisée et les informations transmises à l'UNC pour archivage.

### Etape 8 : Archivage

Le Projet mettra en place un système d'archivage physique et électronique centralisé au niveau de l'UNC, pour le classement des plaintes. Toutes les pièces justificatives établies dans le processus de règlement seront consignées dans chaque dossier constitué au nom des plaignants. Le système d'archivage donnera accès aux informations sur : (i) les plaintes reçues avec leurs dates de réception ; (ii) les solutions trouvées et les dates ; (iii) la résolution acceptée ou non ; (iv) les plaintes non résolues nécessitant d'autres interventions

#### 7.7.2.5 Mise en œuvre

C'est durant cette étape, que la solution et/ou les mesures correctives issues des différents processus de médiation seront mises en œuvre et suivies. L'UCP du Projet assumera tous les coûts financiers des actions requises.

#### 7.7.2.6 coûts de mise en œuvre du MGP

Certains coûts du MGP sont déjà intégrés dans ceux du PEPP. Dans le tableau ci-dessous sont consignés les coûts de fonctionnement du MGP.

Tableau 27 : Synthèse des coûts du MGP

Désignation	Nombre de personnes/Quantité	Coût unitaire	Nombre de jours	Montant total
Organisation atelier de vulgarisation/formation	PM	PM	PM	PM (pris en compte dans les coûts du PEPP)
Frais de communication /an comités villageois	Flotte	FF	FF	8 000 000
Frais de communication /an sous-préfectoral (100 000 CFA)	Flotte	FF	FF	5 600 000 (total pour le 7 ans)
Frais de communication /an comités Préfectoral (100 000 CFA)				5 600 000 (total pour le 7 ans)
Frais de restauration (comité préfectoral)	Forfait	Forfait	Forfait	3 000 000
Carburant (payable en fonction des sorties)	Forfait	Forfait	Forfait	3 000 000
Total				<b>25 200 000</b>

## 7.8. SYNTHÈSE DU CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE ET COUTS ASSOCIÉS

Les coûts de certaines mesures sont déjà prévus et pris en charge par le projet, certaines autres mesures de bonnes pratiques seront prises en compte dans les DAO durant les travaux, les coûts qui sont estimés dans ce sous chapitre sont les coûts de des mesures spécifiquement prises en compte par le CGES.

### 7.8.1. Coûts pour la réalisation d'études environnementales

Certains sous-projets (construction ou réhabilitation d'infrastructures bâtiments, marchés à bétail, aires d'abattage, abattoirs etc.) feront l'objet d'études complémentaires. Au préalable, des missions de screening environnementales devront être réalisées. Une provision de 15 000 000 FCFA et estimées pour la réalisation de ses missions sur l'ensemble de la zone d'intervention. Au vu de l'ampleur des réalisations, il serait plus judicieux de faire des missions de screening sur plusieurs sites pour mutualiser les ressources. Concernant les études d'impact à réaliser, elles porteront potentiellement sur les sous-projets ou activités présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 28: Liste des sous-projets ou activités devant potentiellement faire l'objet d'études d'impact environnemental

Sous-projets ou activités	Nombre	Lots d'études proposés
Réhabilitation complémentaire du centre pilote d'insémination, alimentation au solaire (infrastructures et équipements de laboratoire)	3	EIE
Abattoirs de volaille	4	EIESS
Mielleries	10	
Laiteries	4	
Construction marchés à bétail	3	EIE
Réhabilitation marché à bétail (PK 45)	1	
Réhabilitation aire d'abattage (7 abattages/j en moyenne)	10	
Construction de mini abattoirs	2	
Chambres froides (40 U)	10	
Création de points d'eau avec abreuvoirs		
Parcs de vaccination		
Aires de repos		
Abris pour bergers		
Boucherie moderne alimentée au solaire	10	
Réhabilitation du Centre de formation en alphabétisation fonctionnelle combinée avec le bureau du Coordonnateur + Animateurs	2	
Construction de secteur d'élevage	5	EIE
Réhabilitation labo qualité et bromatologie ANDE	1	EIESS
Réhabilitation des dépôts pharmaceutiques de la FNEC	3	
Réhabilitation de la salle pour les grandes réunions et les bureaux de la FNEC (siège) à Bangui	1	
Pharmacies vétérinaires	5	

Au regard du nombre de sous-projets ou activités, il serait plus judicieux de regrouper les sous-projets similaires en lots comme indiqué dans le tableau ci-dessus. Des consultants nationaux agréés par la DGE seront recrutés pour réaliser ces études. Pour l'ensemble du

projet, il est recommandé 3 études d'impact environnementales approfondies et 3 études d'impacts environnemental simplifiées (sous réserve des résultats catégorisation environnementale). Une provision de 15 000 000 FCFA est proposée pour les EIE approfondies et 7 000 000 FCFA pour les études d'impact simplifiées. Ceci fait un total de 66 000 000 FCFA.

### **7.8.2. Coûts du suivi environnemental**

Le suivi environnemental interne réaliser par le projet est estimé à 79 000 000 FCFA. Le suivi externe réalisé par la DGE à travers ses direction régionales (missions ponctuelles de vérification de la justesse des mesures d'atténuation pendant les phases de travaux surtout), bénéficiera d'une provision de 10 000 000 FCFA sur toute la durée du projet).

### **7.8.3. Coûts pour la mise en œuvre des mesures d'atténuation**

Concernant des mesures d'atténuation, en plus de celles qui sont déjà pris en compte par le projet, le plan de suivi environnemental, le PEPP et le MGP, le projet prendra également en charge :

Au plan social

- Le coût de mise en place et fonctionnement (un mois maximum) de comités villageois d'identification des bénéficiaires pour un montant forfaitaire de 1 000 000 FCFA par préfectures soit 8 000 000 FCFA. Ces comités doivent être vus comme une contribution des bénéficiaires. Le montant dégagé servira à prendre en charge des frais fais divers.
- Pour l'équipement en EPI pour les ouvriers qui sont prestataires privés (noter qu'il est proposé que des ouvriers habitants dans les sites de réalisation de poulaillers et/ou bergeries, porcheries traditionnelles soient privilégiés), une somme forfaitaire de 3 000 000 FCFA est à prévoir.

Au plan environnemental : Un reboisement compensatoire dans des zones très dégradées ou dénudées devra être réalisé pour un montant forfaitaire de 10 000 000 FCFA sur l'ensemble de la zone d'intervention.

### **7.8.4 Coûts pour le renforcement de capacités**

Le plan de renforcement des capacités pour une prise en compte de l'environnement dans la mise en œuvre du projet est estimé à 79 000 000 FCFA

### **7.8.5 Coûts pour la mise en œuvre du PEPP et du MGP**

Le tableau 27 donne le détail des coûts de mise en œuvre du PEPP. Ce coût est estimé à 79 000 000 FCFA incluant la formation et l'élaboration du MGP ainsi que la mise à jour du PEPP. A ce coût, il faut ajouter les coûts de fonctionnement du MGP qui évalués à 11 800 000 FCFA.

### **7.8.6 Coûts pour l'évaluation du CGES**

Le projet va prévoir deux évaluations du CGES : une à mi-parcours (an 4) et une autre à la fin du projet. Un forfait de 20 000 000 FCFA est estimé pour ces deux évaluations. Les coûts de mise en œuvre du CGES sont récapitulés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 29 : Synthèse des coûts du CGES

Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire	Coût total FCFA
<b>Réalisation de screening environnementales</b>	Forfait	Forfait	-	15 000 000
<b>Réalisation d'études environnementales</b>				
EIES approfondies	Etude	3	15 000 000	45 000 000
EIESS	Etude	3	7 000 000	21 000 000
<b>Suivi environnemental</b>				
Suivi interne (projet)	Forfait	Forfait	-	79 000 000
Suivi externe (DGE/DRE)	Forfait	Forfait	-	10 000 000
<b>Mise en œuvre de mesure environnementales et sociales</b>				
Mise en place de comités villageois d'identification des bénéficiaires (à discuter)	comité	8	1 000 000	8 000 000
Equipement en EPI	Forfait	Forfait	-	3 000 000
Reboisement compensatoire	superficies	Forfait	-	10 000 000
<b>Renforcement de capacités des acteurs</b>				
Formation en Evaluation environnementale (niveau central)	atelier	1	2 000 000	2 000 000
Formation en Evaluation environnementale (Préfecture)	atelier	8	2 000 000	16 000 000
Formation sur les notions de Protection de l'environnement	atelier	1	7 000 000	7 000 000
Formation en hygiène et sécurité (regrouper les acteurs dans 1 site)	atelier	1	5 000 000	5 000 000
Formation sur le MGP (niveau central)	Atelier	1	2 000 000	2 000 000
Formation sur le MGP (Préfectures)	Atelier	8	2 000 000	16 000 000
Formation sur le suivi environnemental (niveau central)	Atelier	1	2 000 000	2 000 000
Formation sur le suivi environnemental (Préfectures)	Atelier	8	2 000 000	16 000 000
Formation sur le Genre (niveau central)	Atelier	1	5 000 000	5 000 000
<b>Coûts de mise en œuvre du PEPP</b>				
Atelier de partage du PEPP (niveau préfectoral)	atelier	8	2 000 000	16 000 000
Atelier de partage du PEPP (niveau central)	atelier	1	2 000 000	2 000 000
Elaboration du plan de communication	Document	1	5 000 000	5 000 000
Communication sociale (PEPP et MGP)	Plan	1	4 000 000	28 000 000
Elaboration de supports de communication	Forfait	Forfait	10 000 000	10 000 000

Conception des outils du MGP	Forfait	Forfait	5 000 000	5 000 000
Formation sur le MGP (niveau central)	atelier	1	2 000 000	2 000 000
Formation sur le MGP (niveau préfectoral)	atelier	8	2 000 000	16 000 000
Mise à jour du PEPP	PEPP	1	5 000 000	5 000 000
Coût MGP (communication et outil)		FF		11 800 000
<b>Coût Evaluation du CGES</b>				
<b>Evaluation du CGES à mi-parcours</b>	Etude	1	10 000 000	10 000 000
<b>Evaluation finale du CGES</b>	Etude	1	10 000 000	10 000 000
<b>Coût total du CGES</b>				<b>382 800 000</b>

### 7.8.4. Calendrier de mise en œuvre du CGES

Les activités du projet pourront s'exécuter suivant le programme indicatif consigné dans le tableau ci-dessous.

Mesures	Actions proposées	Période						
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7
Mesures institutionnelles	Recrutement des spécialistes en sauvegarde environnementale , sociale et genre							
Etudes environnementales	Screening environnementale							
	Etudes d'impact environnemental							
Mesures d'atténuation	Mise en œuvre des mesures d'atténuation des impacts négatifs des sous projets							
Suivi et surveillance environnementale	Mise en œuvre des plans de suivi et surveillance environnementale							
Sensibilisation	Sensibilisation et mobilisation des parties prenantes							
Formations	Evaluation environnementale							
	Protection de l'environnement							
	Hygiène et sécurité							
	MGP							
	Genre							
Suivi environnemental								
Evaluations								

## VIII- CONCLUSION

Le présent Cadre entre dans le cadre de la Gestion environnementale et sociale du Projet Elevage et Appui aux Jeunes, financé par le FIDA pour le compte de la République Centrafricaine. Il donne les grandes orientations pour la prise en compte des impacts environnementaux et sociaux qui résulteraient de la mise en œuvre du projet. L'élaboration du CGES a permis d'identifier les impacts et risques associés aux différentes interventions (sous-projet ou activités) du PEAJ et de définir les procédures et les mesures d'atténuation et de gestion qui devront être mises en œuvre lors de son exécution.

Le PEAJ est perçu comme un projet qui à terme permettra d'améliorer les conditions de vie des populations à travers l'amélioration des opportunités de travail pour les jeunes à court (emploi de la main d'œuvre locale) et à long terme l'augmentation de la production agricole et pastorale, de la transformation des produits agricoles et animales, du renforcement des capacités des acteurs. On notera également que ce projet a une dimension renforcement de capacités des acteurs qui est en droite ligne avec les attentes exprimées par pratiquement toutes les catégories d'acteurs. Cependant comme tout projet, la mise en œuvre des activités va très certainement occasionner des impacts environnementaux et sociaux dont les plus saillants pourraient être liés :

- Au choix des bénéficiaires identifiés par les acteurs à la base comme étant un point très sensible dans un contexte d'extrême pauvreté où les questions de survie peuvent entraîner un détournement d'objectif mais également où se pose la question de l'engagement réel des bénéficiaires dans les parcours de progression proposés ;
- La prise en compte des personnes vulnérables, les minorités pour qui les attentes sont très fortes ;
- Les conflits sociaux entre agriculteurs et éleveurs et entre éleveurs et les communautés riveraines ;
- La production de déchets, y compris des déchets pouvant être dangereux (déchets biomédicaux, effluents solides et liquides au niveau des abattoirs et autres installations, la production de méthane (même si celle-ci est jugée faible à moyenne) etc. ;
- Aux conditions sanitaires en particulier autour des abattoirs, aires d'abattage, marchés à bétails ;
- Aux risques de transmissions de maladies du bétail et de zoonoses.
- Etc.

Cependant la plupart de ces risques/impacts sont d'importance faible ou moyen et peuvent être atténués si les dispositions sont prises, dont :

- La réalisation d'EIE ou EIES pour les sous-projets/activités ;
- La mise en œuvre des mesures d'atténuation et des mesures de suivi et surveillance environnementale ;
- Le renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la gestion environnementale et sociale ;
- L'implication effective des acteurs conformément au plan d'engagement des parties prenantes ;
- La gestion des réclamations pour s'assurer de la prise en compte des avis des acteurs impliqués ou non dans la gestion du projet ;
- Le contrôle et l'évaluation de la mise en œuvre afin de prendre à temps les mesures correctives nécessaires.

## BIBLIOGRAPHIE

- Aide-mémoire de la mission de formulation du PEAJ, FIDA mai 2023
- BALIGUINI Joseph, La relation entre culture et mode de vie des pygmées Aka, cours d'anthropologie sur la culture Aka , Bangui, juin 2006, 60 p.
- BIT, *Vie traditionnelle et nouvelles opportunités d'emplois décentes chez les pygmées : cas d'une organisation coopérative des pygmées au Cameroun « GICACYMA »*, BIT/INDISCO – JFA – OIT/EMAC, Genève, janvier 2002, 37 pages.
- Cadre de gestion environnementale et sociale du PRAPAM en RCA, FIFA ; 2021
- Cadre de gestion environnementale et sociale du Projet d'Urgence de réhabilitation d'infrastructures et de services urbains (PURISU) en RCA, 2007
- Cadre de gestion environnementale et sociale du Projet de Réponse Urgente à la Crise Alimentaire en Centrafrique (PRUCAC) en RCA, 2022
- Convention (n° 169) --- Relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989 – RCA
- Convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989 – RCA
- COOPI, UNICEF UE, Plaidoyer pour la ratification de la Convention 169 de l'OIT, Bangui, août 2009
- DELOBEAU Jean-Michel, *Evolution contemporaine des pygmées BAka du Congo (Région de la Sangha et de la Likouala)* in Cahiers Congolais d'anthropologie et d'histoire, n°11, Brazzaville, 1986, pp. 67-78.
- DIEM – Données en situations d'urgence Bulletin de suivi, cycle 3 Résultats et recommandations décembre 2022, FAO RCA <https://data-in-emergencies.fao.org/pages/monitoring>
- Dr. Félix NGANA & Mr. Jean Anicet KAPOUNENDJI, Les procédures d'expropriation pour cause d'utilité publique en République Centrafricaine, Université de Bangui, 2015
- FAO, *Communautés forestières dépendant de la forêt*, Revue Unasylva, n°189, volume 47, 1996/3, Rome, 64 pages.
- Copernicus Global Land Service: Land Cover 100m: version 3 Globe 2015-2019, mars 2021. <https://lcviewer.vito.be/download/>
- Loi portant Cade forestier de la RCA, J/O RCA, 16 décembre 2008
- Note pratique Obtenir le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause dans les projets d'investissement du FIDA, Division des politiques et du conseil technique, août 2016
- Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC), FIDA, Edition 2021, Volume 1
- Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC), FIDA, Edition 2021, Volume 2
- Profil Socio-Economique de la Préfecture de l'Ombella M'pocko, Projet de Renforcement des Capacités en Statistique (PRCS)-ACBF, 2008, ICASEES, RCA
- Profil Socio-Economique de la Préfecture de l'Ouham, Projet de Renforcement des Capacités en Statistique (PRCS)-ACBF, 2008, ICASEES, RCA
- Profil Socio-Economique de la Préfecture de l'Ouham-Pendé, Projet de Renforcement des Capacités en Statistique (PRCS)-ACBF, 2008, ICASEES, RCA
- Profil Socio-Economique de la Préfecture de la Kémo, Projet de Renforcement des Capacités en Statistique (PRCS)-ACBF, 2008, ICASEES, RCA

- Profil Socio-Economique de la Préfecture de la Lobaye, Projet de Renforcement des Capacités en Statistique (PRCS)-ACBF, 2008, ICASEES, RCA
- Profil Socio-Economique de la Préfecture de la Nana Gribizi, Projet de Renforcement des Capacités en Statistique (PRCS)-ACBF, 2008, ICASEES, RCA
- Profil Socio-Economique de la Préfecture de la Nana Mamberé, Projet de Renforcement des Capacités en Statistique (PRCS)-ACBF, 2008, ICASEES, RCA
- Profil Socio-Economique de la Préfecture de la Ouaka, Projet de Renforcement des Capacités en Statistique (PRCS)-ACBF, 2008, ICASEES, RCA
- RAINFOREST FOUNDATIONS, Rapport sur la situation des Peuples autochtones des forêts de la RCA, Janvier 2009, 41 P.
- RAINFOREST FOUNDATION, Rapport sur la situation des peuples autochtones des forêts de la République Centrafricaine, Janvier 2009,41 P
- Rapport PAM,
- Rapport principal, Enquête Nationale Agricole en République Centrafricaine (ENA), Banque Mondiale, ICASEES, mars 2023, RCA
- *Rapport, Analyse Nationale Participative des Besoins et Aspirations des Adolescents et des Jeunes de 10 à 35 ans dans les Domaines de la Santé de l'Education, de la Paix, de l'Emploi, des loisirs/sports et de la connectivité, UNICEF & UNFPA 2017*
- Rapport, PROFIL GENRE DE LA RCA 2021, Ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant, ONU Femme & PNUD RCA
- Rapport, Programme conjoint des Nations Unies pour le renforcement de la résilience des adolescents et jeunes en Centrafrique, Agences, Missions, Fonds et Programme Résidents des UN en République Centrafricaine 2017
- RAPPORT, RESEAU DE SYSTEMES D'ALERTE PRECOCE CONTRE LA FAMINE (FEWS NET), ACTIVITE DE ZONAGE « PLUS » DE MOYENS D'EXISTENCE DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, Octobre 2012
- République Centrafrique ; les mouvements de transhumance le long des couloirs de Baniangui-Bangoran, Nana-Gribizi et Kabo ; PBSO, OIT, fév 2020
- *Thèse Bertrand DOUKPOLO, Changements climatiques et productions agricoles dans l'Ouest de la République Centrafricaine, 2014.* Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques de la République Centrafricaine, 2021

## WEBOGRAPHIE

- COMIFAC (Commission des Forêts d'Afrique Centrale) – [www.comifac.org](http://www.comifac.org)
- Engagement de la république centrafricaine à mettre en œuvre la neutralité en matière de dégradation des terres d'ici à 2030, août 2017
- FORAFRI (Projet d'appui à la recherche forestière et au transfert des connaissances scientifiques) – [www.forafri.org](http://www.forafri.org)
- <https://documents1.worldbank.org/curated/zh/461181468210255648/pdf/714350v20ESW0P0CH0000Centrafricaine.pdf>
- [https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Events/ATFforum/secteur\\_du\\_Transport\\_Aerien\\_en\\_Afrique\\_Centrale\\_et\\_Occidentale\\_-\\_Banque\\_africaine\\_de\\_developpement.pdf](https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Events/ATFforum/secteur_du_Transport_Aerien_en_Afrique_Centrale_et_Occidentale_-_Banque_africaine_de_developpement.pdf)

- <https://www.banquemonddiale.org/fr/country/centralafricanrepublic/overview#:~:text=Situation%20%C3%A9conomique,1%2C0%20%25%20en%202021>. Consulté le 09/05/2023
- [https://www.pseau.org/outils/ouvrages/acf\\_hydroconseil\\_ensemble\\_pour\\_l\\_eau\\_et\\_l\\_assainissement\\_durable\\_en\\_republique\\_centrafricaine\\_evaluation\\_independante\\_finale\\_2016.pdf](https://www.pseau.org/outils/ouvrages/acf_hydroconseil_ensemble_pour_l_eau_et_l_assainissement_durable_en_republique_centrafricaine_evaluation_independante_finale_2016.pdf)

## **ANNEXES**

## Annexe 1: Matrice ESCMP

Matrice du Plan de Gestion Environnementale, Sociale et Climatique							
Impacts Environnementaux, sociaux et climatiques	Mesures de mitigation/d'intensification	Activités de consultations publiques	Responsable de la mise en œuvre	Moyens de vérification (S&R <sup>17</sup> )	Fréquence de vérification	Source de financement des coûts	
<b>Composante 1: Renforcement de la production et de la productivité des chaînes de valeur de l'élevage et de l'apiculture</b>							
<b>Sous-composante 1.1 : Développement des chaînes d'approvisionnement locales inclusives et sensibles à la nutrition</b>							
Négatifs	Exclusion des personnes vulnérables parmi les bénéficiaires du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Implication des communautés dans la désignation et le choix des bénéficiaires du projet</li> <li>- Critères de ciblage des bénéficiaires en respectant les quotas définis de 40% de femmes et 40% de jeunes</li> <li>- Catégorisation des bénéficiaires (trois groupes : C1 (les très vulnérables), C2 (vulnérables en transition et les pauvres), C3 (acteurs qualifiés) qui permet d'apporter des appuis adaptés</li> <li>- Mettre en place avec l'appui des autorités locales, services déconcentrés, partenaires d'exécution et les représentants de communautés des comités d'identification des bénéficiaires</li> </ul>	<p>Consultations des parties prenantes pendant les réunions, les activités de formation/sensibilisation et les visites de terrain</p> <p>Consultation des services techniques; conventions de partenariat avec des institutions spécialisées</p>	<p>Équipe de projet MESA/ANDE</p> <p>Autorités locales (niveau district et village)</p> <p>Partenaires de mise en œuvre/Prestataires de service FNEC</p> <p>ANGAC</p>	<p>Rapports de mise en œuvre des prestataires de service</p> <p>Visites de terrain</p> <p>Rapports de mission</p>	Trimestrielle	<p>Inclus dans le budget du projet</p> <p>PM (pris en compte dans le plan de suivi environnemental)</p>
	Difficultés d'accès des femmes et des jeunes aux facteurs de production	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fourniture de subventions intelligentes aux femmes et aux jeunes pour l'acquisition des ressources</li> <li>- Plaidoyer pour la mise en œuvre de la politique foncière permettant de garantir la sécurité foncière des bénéficiaires</li> <li>- Sensibilisation à travers les districts ciblés sur le régime foncier et l'accès à la terre</li> <li>- Formations des bénéficiaires dans les domaines de la gestion d'entreprise agricole, la santé animale, les techniques de production</li> </ul>		<p>Équipe de projet MESA/ANDE</p> <p>Partenaires de mise en œuvre/Prestataires de service Ministère de l'environnement FNEC</p> <p>ANGAC</p> <p>ACFPE</p>	<p>Rapports de mise en œuvre des prestataires de service</p> <p>Visites de terrain</p> <p>Rapports de mission</p>	Trimestrielle	Inclus dans le budget du projet
	Pollution des eaux et des sols par les producteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisation d'herbicides et d'engrais chimiques</li> <li>- Non gestion des eaux-usées et des autres déchets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation des bénéficiaires sur la protection de l'environnement (nouveau code de l'environnement) et la gestion des déchets issus de l'élevage</li> <li>- "Prise en compte des mesures de sauvegardes environnementales dans la composition des kits</li> </ul>		<p>Équipe de projet MESA/ANDE</p> <p>Ministère de l'environnement ACFPE</p> <p>Partenaires de mise en œuvre/Prestataires de service FAO</p>		Annuelle

**Matrice du Plan de Gestion Environnementale, Sociale et Climatique**

Impacts Environnementaux, sociaux et climatiques	Mesures de mitigation/d'intensification	Activités de consultations publiques	Responsable de la mise en œuvre	Moyens de vérification (S&R <sup>17</sup> )	Fréquence de vérification	Source de financement des coûts
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pollution des eaux et des sols par les déchets (déchets d'abattoirs, médicaux, déjections animales ...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui à la production d'engrais organiques à travers les caisses de résilience (Champs Écoles Paysans)</li> <li>- Promouvoir l'utilisation de la bouse de vache et les digestats de biogaz en engrais biologiques</li> <li>- Suivi de la qualité des eaux dans les sites (points d'eaux pastoraux, abattoirs, etc.)</li> </ul>					
Pollution de l'air par les installations dans les zones habitées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation des bénéficiaires sur les risques de la production animale et les options à considérer (utilisation de terrains ruraux)</li> <li>- Arrosage des chantiers pendant les travaux ;</li> <li>- Port d'EPI dans les chantiers</li> </ul>	Consultations des parties prenantes pendant les réunions, les activités de formation/sensibilisation et les visites de terrain	MESA/ANDE ACFPE Ministère de l'environnement	Rapports de mise en œuvre des prestataires de service Visites de terrain Rapports de mission	Annuelle  Journalier	Inclus dans le budget du projet  PM (Pris en charge dans les coûts des travaux de l'entreprise)
Dégradation de la situation nutritionnelle des bénéficiaires  Insuffisance des montants alloués  Taux d'intérêt élevés des institutions financières et des opérateurs et/ou intermédiaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mécanisme de transfert monétaire mensuel pour permettre aux bénéficiaires d'avoir un régime alimentaire diversifié et sain</li> <li>- Sensibilisation sur l'éducation nutritionnelle, la protection de l'environnement et l'hygiène et l'assainissement du cadre de vie</li> <li>- Mise en place de jardins de case (distribution de semences, sensibilisation...)</li> <li>- Relèvement du montant alloué (au moins équivalent aux montants proposés par les organismes humanitaires)</li> <li>- Négociations avec les institutions de financement et les opérateurs (éliminer les intermédiaires dans la chaîne de transfert monétaire)</li> <li>- Mettre en place un système de paiement directe pour les bénéficiaires qui le souhaitent</li> </ul>	Sensibilisation des entreprises et surveillance des chantiers  Sensibilisation et mission de terrain pour le contrôle de l'évolution des bénéficiaires dans leur parcours de progression	FAO/PAM MESA/ANDE ACFPE FNEC ANGAC Associations de femmes et de jeunes  FAO/PAM MESA/ANDE ACFPE FNEC ANGAC		Trimestrielle	Inclus dans le budget du projet
Utilisation de sources d'énergie polluantes (bois de chauffage)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Subvention intelligente pour l'accès à des équipements utilisant des sources d'énergie vertes (foyers améliorées, bio digesteurs, panneaux solaires)</li> <li>- Sensibilisation des bénéficiaires sur la protection de l'environnement</li> </ul>		Équipe de projet MESA/ANDE ACFPE Partenaires de mise en œuvre/Prestataires de service <b>Ministère de l'environnement</b>		Annuelle Trimestrielle	Sur Fonds GEF à définir

**Matrice du Plan de Gestion Environnementale, Sociale et Climatique**

Impacts Environnementaux, sociaux et climatiques	Mesures de mitigation/d'intensification	Activités de consultations publiques	Responsable de la mise en œuvre	Moyens de vérification (S&R <sup>17</sup> )	Fréquence de vérification	Source de financement des coûts
			FNEC ANGAC			
Développement des maladies et épidémies animales Perte de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fourniture de kits prenant en compte la prophylaxie et la santé animale</li> <li>- Formation des bénéficiaires sur la santé animale et la sécurité alimentaire</li> <li>- Système d'alertes sur les maladies</li> <li>- Mise en place de pharmacies vétérinaires</li> <li>- Suivi de la santé humaine et animale</li> <li>- Contrôle sanitaire dans les aires d'abattage, les marchés à bétail, les abattoirs</li> </ul>	Consultations des parties prenantes pendant les réunions, les activités de formation/sensibilisation et les visites de terrain	Équipe de projet MESA/ANDE Partenaires de mise en œuvre/Prestataires de service Ministère de la santé FNEC ANGAC DGSV	Rapports de mise en œuvre des prestataires de service Visites de terrain Rapports de mission	Trimestrielle Annuelle	Inclus dans le budget du projet Renforcement sur le fonds GEF
Dégradation de la situation économique des bénéficiaires à cause des phénomènes climatiques extrêmes (inondations)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation, appui conseil, suivi rapproché sur l'agro-climatologie</li> <li>- Système d'alertes sur la météo, les maladies et la sécurité pour les éleveurs</li> </ul>		Équipe de projet MESA/ANDE ACFPE FNEC ANGAC Ministère de l'environnement		Trimestrielle	Inclus dans le budget du projet Renforcement sur le fonds GEF
Gaspillage à cause de l'absence de moyens de conservation, et non-connaissance des techniques Risques de prolifération de germes pathogènes par les bio-méthanisation de produits d'abattoirs ;  Risques de rejets de sulfure d'hydrogène H <sub>2</sub> S et de COV à des teneurs faibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui aux petites et moyennes entreprises pour la transformation des produits de l'élevage (abattoirs, fromagerie..)</li> <li>- Promotion des techniques de conservation et de transformation des produits de l'élevage (formations, appuis pour les équipements)</li> </ul>		Équipe de projet MESA/ANDE Institutions financières ACFPE		Trimestrielle Annuelle	Inclus dans le budget du projet Renforcement sur le fonds GEF
Difficultés d'accès au marché et de mise en marchés des produits	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de partenariats productifs (4P Public, Privé, Producteurs) sur la base d'un registre des éleveurs, apiculteurs, aviculteurs et agriculteurs</li> <li>- Mise en place d'un système d'information sur le marché agricole et à bétail</li> </ul>	Consultations des parties prenantes pendant les réunions, les activités de formation/sensib	Équipe de projet MESA/ANDE Institutions financières Partenaires de mise en œuvre/Prestataires de service	Rapports de mise en œuvre des prestataires de service	Trimestrielle Annuelle	Inclus dans le budget du projet

**Matrice du Plan de Gestion Environnementale, Sociale et Climatique**

Impacts Environnementaux, sociaux et climatiques		Mesures de mitigation/d'intensification	Activités de consultations publiques	Responsable de la mise en œuvre	Moyens de vérification (S&R <sup>17</sup> )	Fréquence de vérification	Source de financement des coûts
	Non accès des bénéficiaires aux services financiers classiques Taux de transfert élevés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de mécanismes financiers adaptés pour les trois catégories de bénéficiaires</li> <li>- Facilitation de l'usage des paiements mobiles disponibles en RCA et accessibles aux bénéficiaires dans les zones d'intervention</li> <li>- Sensibilisation, communication et formation des bénéficiaires à l'usage des solutions de finance digitale</li> <li>- Sensibilisation des opérateurs de services mobiles (élimination des intermédiaires dans la chaîne de transfert monétaire)</li> </ul>	ilisation et les visites de terrain	Équipe de projet MESA/ANDE Institutions financières FNEC ANGAC Partenaires de mise en œuvre/Prestataires de service	Visites de terrain Rapports de mission	Trimestrielle Annuelle	Inclus dans le budget du projet
Positifs	Renforcement de la pollinisation et de la productivité des cultures grâce à l'apiculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion de l'activité d'apiculture auprès des jeunes</li> <li>- Mise à disposition de contenus audiovisuels pour l'appui conseil sur la protection de l'environnement et l'agro-climatologie</li> </ul>	Consultations des parties prenantes pendant les réunions, les activités de formation/sensibilisation et les visites de terrain	Équipe de projet MESA/ANDE FAO Partenaires de mise en œuvre/Prestataires de service Ministère de l'environnement Ministère de l'agriculture	Rapports de mise en œuvre des prestataires de service Visites de terrain Rapports de mission	Trimestrielle Annuelle	Inclus dans le budget du projet Renforcement sur le fonds GEF
	Diversification des sources de revenus des acteurs des chaînes de valeurs ciblées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion de l'intégration de l'agriculture-élevage pour le renforcement de la résilience des producteurs</li> </ul>				Annuelle	Inclus dans le budget du projet Renforcement sur le fonds GEF
<b>Sous-composante 1.2 : Promotion d'une gestion responsable de la transhumance</b>							
Négatifs	Exclusion des personnes vulnérables parmi les bénéficiaires du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Implication des communautés dans la désignation et le choix des bénéficiaires du projet</li> <li>- Critères de ciblage des bénéficiaires en respectant les quotas définis de 40% de femmes et 40% de jeunes</li> <li>- Mise en place de comités villageois d'identification des bénéficiaires</li> </ul>		Équipe de projet MESA/ANDE Autorités locales (niveau district et village) Partenaires de mise en œuvre/Prestataires de service FNEC ANGAC	Rapports de mise en œuvre des prestataires de service Visites de terrain Rapports de mission	Trimestrielle Annuelle	Inclus dans le budget du projet
	Conflits entre agriculteurs et éleveurs transhumants	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approche d'ingénierie sociale pour la définition des aménagements des couloirs de transhumance, et la gestion des infrastructures</li> <li>- Sensibilisation des agropasteurs de la zone du projet sur la cohésion sociale, la gestion des conflits et la gestion rationnelle des ressources naturelles</li> </ul>		Équipe de projet MESA/ANDE Autorités locales (niveau préfecture, sous-préfecture, mairie et village) Partenaires de mise en œuvre/Prestataires de service FNEC ANGAC		Trimestrielle Annuelle	Inclus dans le budget du projet Renforcement sur le fonds GEF

**Matrice du Plan de Gestion Environnementale, Sociale et Climatique**

Impacts Environnementaux, sociaux et climatiques	Mesures de mitigation/d'intensification	Activités de consultations publiques	Responsable de la mise en œuvre	Moyens de vérification (S&R <sup>17</sup> )	Fréquence de vérification	Source de financement des coûts
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de cadres de concertation entre les acteurs de la transhumance (y compris les riverains des couloirs de transhumance)</li> <li>- Mise en place de mécanismes de gestion des conflits</li> </ul>					
Pressions intensifiées sur le couvert végétal	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement des couloirs de transhumance et des parcours pastoraux</li> <li>- Reboisement des zones pastorales dégradées par les cultures fourragères</li> <li>- Identification et préservation des couloirs de migration de la faune sauvage</li> <li>- Planification et mise en place des stratégies de gestion des pâturages qui tiennent compte des sites de nidification, de reproduction de la faune sauvage</li> </ul>		Équipe de projet MESA/ANDE Autorités locales (niveau district et village) Partenaires de mise en œuvre/Prestataires de service FNEC Ministère de l'environnement		Annuelle	Inclus dans le budget du projet Renforcement sur le fonds GEF
Production de gaz à effet de serre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Subventions (et crédits) pour l'installation de bio digesteurs au niveau des aires de repos (méthanisation des déchets organiques pour la production d'énergie). Ces bio digesteurs pourront aussi être installés près des villages pour alimenter les communautés en énergie verte</li> <li>- Suivi environnemental dans les unités de production de bio gaz</li> </ul>	Mission de suivi environnemental	Équipe de projet MESA/ANDE Partenaires de mise en œuvre/Prestataires de service FNEC Institutions financières Ministère de l'environnement		Annuelle	Sur Fonds GEF à définir
Développement des maladies et épidémies animales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation de campagnes vaccination annuelles du bétail</li> <li>- Organisation de campagnes de déparasitage et acquisition d'antibiotiques pour le traitement du bétail</li> <li>- Construction de postes vétérinaires et réhabilitation des postes existants</li> <li>- Système d'alerte précoce et de riposte aux maladies et pestes animales</li> <li>- Contrôle sanitaire (y compris aux frontières)</li> <li>- Suivi de la santé animale et humaine</li> </ul>		Équipe de projet MESA/ANDE Partenaires de mise en œuvre/Prestataires de service Ministère de la santé FNEC DGSV	Rapports de mise en œuvre des prestataires de service Visites de terrain Rapports de mission	Annuelle Trimestrielle	Renforcement sur le fonds GEF Inclus dans le budget du projet
Pollution des eaux, des sols et de l'air	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation des agropasteurs sur la gestion des déchets issus de l'élevage et la gestion durable des ressources naturelles</li> <li>- Construction de forages pour l'abreuvement du cheptel avec des abreuvoirs dans les couloirs ciblés</li> </ul>		Équipe de projet MESA/ANDE Partenaires de mise en œuvre/Prestataires de service Ministère de l'environnement FNEC		Trimestrielle Annuelle	Inclus dans le budget du projet Renforcement sur le fonds GEF

**Matrice du Plan de Gestion Environnementale, Sociale et Climatique**

Impacts Environnementaux, sociaux et climatiques	Mesures de mitigation/d'intensification	Activités de consultations publiques	Responsable de la mise en œuvre	Moyens de vérification (S&R <sup>17</sup> )	Fréquence de vérification	Source de financement des coûts
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à disposition d'incinérateurs pour les services de vaccination pour la gestion des déchets</li> <li>- Suivi de la qualité des eaux, de l'air et des sols</li> </ul>					
Gaspillage à cause de l'absence de moyens de conservation, et non-connaissance des techniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en relation avec les acteurs du maillon transformation et mise en marché des produits</li> <li>- Appui aux petites et moyennes entreprises pour la transformation des produits de l'élevage (abattoirs, fromagerie.)</li> <li>- Installation d'équipements de conservation des produits (Chambres froides utilisant les énergies vertes)</li> </ul>		Équipe de projet MESA/ANDE Partenaires de mise en œuvre/Prestataires de service FNEC <b>Institutions financières</b>		Annuelle Trimestrielle	Inclus dans le budget du projet Renforcement sur le fonds GEF
Utilisation de sources d'énergie polluantes (bois de chauffage)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Subvention intelligente pour l'accès à des équipements utilisant des sources d'énergie vertes (foyers améliorées, bio digesteurs, panneaux solaires)</li> <li>- Sensibilisation des bénéficiaires sur la protection de l'environnement</li> <li>- Reboisement compensatoire</li> </ul>		Équipe de projet MESA/ANDE Partenaires de mise en œuvre/Prestataires de service Ministère de l'environnement FNEC Institutions financières		Trimestrielle Annuelle	Inclus dans le budget du projet Renforcement sur le fonds GEF
Non-participation des bénéficiaires dans les cadres de concertation pour la gestion de la transhumance	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diagnostic institutionnel pour déceler les structures organisationnelles les plus appropriées pour l'accompagnement de la relance de la transhumance</li> <li>- Approche d'ingénierie sociale pour la définition des aménagements des couloirs de transhumance, et la gestion des infrastructures (dans le cadre de la mise en œuvre du PEPP)</li> <li>- Favoriser la participation des femmes et des jeunes dans les instances de décision</li> </ul>		Équipe de projet MESA/ANDE Partenaires de mise en œuvre/Prestataires de service Autorités locales FNEC		Annuelle Trimestrielle	Inclus dans le budget du projet
Schémas de transhumance et mécanismes traditionnels de gestion des pâturages et des ressources en eau déstabilisés par les effets du changement climatique, les crises sanitaires et les conflits	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conduite d'études des potentialités pastorales et sylvopastorales</li> </ul>	Consultation des parties prenantes (services techniques des ministères sectoriels, bénéficiaires directs, autorités locales	Équipe de projet MESA/ANDE Partenaires de mise en œuvre/Prestataires de service FAO FNEC Autorités locales	Rapports de mise en œuvre des prestataires de service Visites de terrain Rapports de mission	Annuelle	Renforcement sur le fonds GEF

Matrice du Plan de Gestion Environnementale, Sociale et Climatique						
Impacts Environnementaux, sociaux et climatiques	Mesures de mitigation/d'intensification	Activités de consultations publiques	Responsable de la mise en œuvre	Moyens de vérification (S&R <sup>17</sup> )	Fréquence de vérification	Source de financement des coûts
Déforestation, et destruction de la biodiversité pour la réalisation des infrastructures pastorales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conduite d'EIES avant la construction d'infrastructures et élaboration de PGES. Les bénéficiaires devront être impliqués dans le suivi de la mise en œuvre des mesures d'atténuation</li> <li>- Incorporer les directives environnementales et sociales dans les contrats avec les prestataires de service et assurer leur conformité</li> <li>- Suivi environnemental</li> </ul>		Équipe de projet MESA/ANDE Partenaires de mise en œuvre/Prestataires de service Ministère de l'environnement		Annuelle	Inclus dans le budget du projet
Faibles capacités techniques des ministères sectoriels pour l'accompagnement des bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement de capacité institutionnel du MESA pour la gestion de la transhumance</li> <li>- Élaboration et mise en œuvre du plan de renforcement des capacités des différents acteurs</li> </ul>	Consultation des parties prenantes (services techniques des ministères sectoriels, bénéficiaires directs, autorités locales	Équipe de projet MESA/ANDE Partenaires de mise en œuvre/Prestataires de service	Rapports de mise en œuvre des prestataires de service Visites de terrain Rapports de mission	Annuelle	Inclus dans le budget du projet
<b>Composante 2 : Promotion de l'accès durable aux services financiers et renforcement des liens avec le marché</b>						
<b>Sous-Composante 2.1. Promotion de services financiers durables et facilitation à l'accès aux mécanismes financiers promus</b>						
Exclusion des personnes vulnérables parmi les bénéficiaires du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Implication des communautés dans la désignation et le choix des bénéficiaires du projet</li> <li>- Critères de ciblage des bénéficiaires en respectant les quotas définis de 40% de femmes et 40% de jeunes</li> <li>- Mise en place de comités villageois d'identification des bénéficiaires</li> </ul>		Équipe de projet MESA/ANDE Partenaires de mise en œuvre/Prestataires de service Autorités locales Associations de jeunes et de femmes Organisation des producteurs	Rapports de mise en œuvre des prestataires de service Visites de terrain Rapports de mission	Annuelle Trimestrielle	Inclus dans le budget du projet
Faible compréhension du secteur de l'élevage par les institutions financières (incapacité de proposer des financements adaptés)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des capacités des institutions financières sur les caractéristiques et besoins du secteur de l'élevage (aspect changement climatique et protection de l'environnement à prendre en compte)</li> <li>- Soutien à la mise en place de mécanismes financiers adaptés aux chaînes de valeur</li> </ul>		Équipe de projet MESA/ANDE Institutions financières Partenaires de mise en œuvre/Prestataires de service		Annuelle	Inclus dans le budget du projet
<b>Sous-Composante 2.2. Développement de partenariats productifs au sein des chaînes des valeurs d'élevage et d'apiculture</b>						

Matrice du Plan de Gestion Environnementale, Sociale et Climatique						
Impacts Environnementaux, sociaux et climatiques	Mesures de mitigation/d'intensification	Activités de consultations publiques	Responsable de la mise en œuvre	Moyens de vérification (S&R <sup>17</sup> )	Fréquence de vérification	Source de financement des coûts
Non-respect des normes environnementales par les entreprises de fourniture des biens et services (pollution, déforestation)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise en compte des normes environnementales dans les plans d'affaire des sous-projets (PGES à inclure)</li> <li>- Sensibilisation/formation des entrepreneurs sur la protection de l'environnement, la gestion des déchets...</li> <li>- Reboisement compensatoire</li> <li>- Suivi et surveillance environnementale</li> </ul>		Équipe de projet Partenaires de mise en œuvre/Prestataires de service Ministère de l'environnement	Rapports de mise en œuvre des prestataires de service Visites de terrain Rapports de mission	Trimestrielle	Inclus dans le budget du projet  Renforcement sur le fonds GEF
Mauvaises conditions de travail dans les entreprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Incorporer les directives environnementales et sociales dans les contrats avec les prestataires de service et assurer leur conformité</li> <li>- Sensibiliser les bénéficiaires du projet et leurs communautés sur les normes de santé et sécurité</li> <li>- Surveillance environnementale</li> </ul>	Sensibilisation des entreprises et des travailleurs	Équipe de projet Partenaires de mise en œuvre/Prestataires de service Ministère de l'environnement Ministère des eaux et forêts		Trimestrielle Annuelle	Inclus dans le budget du projet
Utilisation de sources d'énergie polluantes (bois de chauffage)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion de l'utilisation d'équipements utilisant des sources d'énergie vertes</li> <li>- Sensibilisation des bénéficiaires sur la protection de l'environnement</li> <li>- Reboisement compensatoires</li> </ul>		Équipe de projet MESA Partenaires de mise en œuvre/Prestataires de service Ministère de l'environnement Autorités locales			Inclus dans le budget du projet Renforcement sur le fonds GEF
<b>Composante 3. Renforcement institutionnel, coordination et gestion du projet</b>						
<b>Sous-composante 3.1. Renforcement institutionnel</b>						
Exclusion des personnes vulnérables parmi les bénéficiaires du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de curricula adaptés à tous les profils de bénéficiaires (analphabètes aussi)</li> </ul>		Équipe de projet MESA Partenaires de mise en œuvre/Prestataires de service	Rapports de mise en œuvre des prestataires de service Visites de terrain Rapports de mission		Inclus dans le budget du projet
Capacitation du MESA non-décentralisée (jusqu'au niveau des districts)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation des cadres du MESA à tous les niveaux (central, préfectoral, local). Les formations porteront sur la gestion durable de l'élevage, les approches genre, la nutrition, la protection de l'environnement, et autres formations jugées nécessaires.</li> </ul>		Équipe de projet MESA Partenaires de mise en œuvre/Prestataires de service		Trimestrielle	Inclus dans le budget du projet
Non-implication des autres ministères sectoriels (environnement,	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En se basant sur l'expérience des autres projets en cours (PREPAS et PRAPAM), mettre en place des cadres de collaboration entre les ministères sectoriels concernés</li> </ul>		Équipe de projet MESA Partenaires de mise en œuvre/Prestataires de service		Annuelle	NA

**Matrice du Plan de Gestion Environnementale, Sociale et Climatique**

Impacts Environnementaux, sociaux et climatiques	Mesures de mitigation/d'intensification	Activités de consultations publiques	Responsable de la mise en œuvre	Moyens de vérification (S&R <sup>17</sup> )	Fréquence de vérification	Source de financement des coûts
agriculture, commerce...)			Équipes de projets PREPAS et PRAPAM			
Non-participation des femmes et des jeunes dans les instances de décision des organisations de producteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion de la participation des femmes et des jeunes dans les instances de décision au niveau des organisations de producteurs, à travers les formations/sensibilisations</li> </ul>		Équipe de projet MESA Partenaires de mise en œuvre/Prestataires de service Organisations des producteurs		Annuelle Trimestrielle	Inclus dans le budget du projet
<b>3.2 Coordination et gestion du projet</b>						
Capture par les élites lors de l'octroi des marchés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Implication des communautés dans la désignation et le choix des bénéficiaires du projet</li> <li>- Critères de ciblage des bénéficiaires en respectant les quotas définis de 40% de femmes et 40% de jeunes</li> <li>- Respect des procédures de passation des marchés du FIDA et de la RCA</li> </ul>		Équipe de projet MESA/ANDE Partenaires de mise en œuvre/Prestataires de service Organisations des producteurs Autorités locales	Rapports de mise en œuvre des prestataires de service Visites de terrain	Annuelle Trimestrielle	Inclus dans le budget du projet
Mise en œuvre d'activités doublons ayant un impact faible sur les bénéficiaires (autres partenaires dans les zones ciblées)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation de rencontres régulières avec les partenaires de développement intervenant dans la zone de projet pour partager les interventions en cours, et les difficultés rencontrées (meilleur planification, opportunité de synergies d'action)</li> </ul>		Équipe de projet MESA/ANDE Partenaires de mise en œuvre/Prestataires de service Équipes de projets PREPAS et PRAPAM	Rapports de mission	Annuelle	Inclus dans le budget du projet
Difficulté d'accès aux données sur le projet en temps réel à cause des distances, des problèmes de communication et de la situation sécuritaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Digitalisation des bases de données permettant aux parties prenantes d'avoir accès aux informations en temps réel</li> </ul>		Équipe de projet MESA/ANDE Partenaires de mise en œuvre/Prestataires de service	Rapports de mise en œuvre des prestataires de service Visites de terrain Rapports de mission	Annuelle	Inclus dans le budget du projet





## Annexe 2: Environmental and Social Safeguards Screening Checklist

### Environmental and Social Safeguards Classification: Substantial

Environmental and Social Safeguards				
Biodiversity conservation	Yes/No	Likelihood	Consequence	Risk Rating
1.1 Could the project potentially involve or lead to conversion or degradation of biodiversity, habitats (including modified habitat, natural habitat and critical natural habitat) and/or ecosystems and ecosystem services?	Yes	Possible	Minor Minor impact on habitats. Impacts are temporary and confined to a small area of low ecological sensitivity or value.	Moderate
1.2 Could the project involve or potentially lead to activities involving habitats that are legally protected, officially proposed for protection, or recognized as protected by traditional local communities and/or authoritative sources (e.g. National Park, Nature Conservancy, Indigenous Community Conserved Area, ICCA, etc.)?	Yes	Possible	Moderate Project is close to a protected area, and associated facilities will have a direct impact, unless the project is modified	Moderate
1.3 Could the project potentially involve or lead to an increase in the chance of human-wildlife encounters/conflict?	Yes	Possible	Moderate Conflict leads to some loss of livelihood or threat to wildlife, but this is not catastrophic	Moderate
1.4 Could the project potentially involve or lead to risks to endangered species (e.g. reduction, encroachment on habitat)?	No			Low
1.5 Could the project potentially involve or lead to impacts/risks to migratory wildlife?	Yes	Possible	Moderate Project or associated facilities close to sites of importance to migratory wildlife sites. No direct impact, but possible indirect impact.	Moderate
1.6 Could the project potentially involve or lead to introduction or utilization of any invasive alien species of flora and fauna, whether accidental or intentional?	No			Low
1.7 Could the project involve or lead to the handling or utilization of genetically modified organisms?	No			Low
1.8 Could the project involve or lead to procurement through primary suppliers of natural resource materials?	Yes	Possible	Minor Project may possibly require procurement of natural resources through primary suppliers, and resource extraction is tightly regulated. Alternatives to procurement of natural resources through primary suppliers exists.	Moderate
Resource Efficiency and Pollution Prevention	Yes/No	Likelihood	Consequence	Risk Rating
2.1 Could the project involve or lead to the release of pollutants to the environment due to routine or non-routine circumstances with the potential for adverse local, regional, and/or transboundary impacts?	Yes	Possible	Minor Pollutants may possibly be released, either routinely or by accident, but treatment systems are proven and verified. Receiving environment has absorptive capacity.	Moderate

Environmental and Social Safeguards				
2.2 Could the project involve or lead to primary not environmentally sustainable production of living natural resources? (Note: this includes the cultivation or rearing of plants or animals, including annual and perennial crop farming, animal husbandry (including livestock), aquaculture, plantation forestry, etc )	Yes	Possible	Moderate Project is fully dependent on production of living natural resources. Project is sited in an existing agricultural area, with low environmental and/or social sensitivity.	Moderate
2.3 Could the project involve or lead to engagement in areas of forestry, including the harvesting of natural forests, plantation development, and/or reforestation?	No			Low
2.4 Could the project involve or lead to significant consumption of raw materials, energy, and/or water?	Yes	Possible	Moderate The project will require consumption of raw materias, energy, and/or water. This will be a significant component of the project, but impacts can be appropriately managed.	Moderate
2.5 Could the project involve or lead to significant extraction, diversion or containment of surface or ground water (e.g. construction of dams, reservoirs, river basin developments, groundwater extraction)?	Yes	Likely	Moderate The project needs a considerable amount of groundwater or surface water. This will require a minor extension of existing sources. It includes construction of large-scale irrigation schemes rehabilitation/development – below 300 ha per scheme	Substantial
2.6 Could the project involve inputs of fertilizers and other modifying agents?	No			Low
2.7 Could the project involve or lead to procurement, supply and/or result in the use of pesticides on crops, livestock, aquaculture or forestry?	No			Low
2.8 Could the project be located in an area which is being, or has been, polluted by an external source (e.g. a mine, smelter, industry)?	No			Low
2.9 Could the project involve livestock – extensive and intensive systems and animal products (dairy, skins, meat, etc.)?	Yes	Almost certain	Moderate Intensive/extensive livestock/aquaculture systems are in place, but these are only one component of the project.	Substantial
<b>Cultural Heritage</b>	<b>Yes/No</b>	<b>Likelihood</b>	<b>Consequence</b>	<b>Risk Rating</b>
3.1 Could the project be located in areas that are considered to have archaeological (prehistoric), paleontological, historical, cultural, artistic, and religious values or contains features considered as critical cultural heritage?	No			Low
3.2 Could the project directly or indirectly affect indigenous peoples' rights, lands, natural resources, territories, livelihoods, knowledge, social fabric, traditions, governance systems, and culture or heritage (tangible and intangible)?	Yes	Possible	Negligible The project is not located in an area that is considered to have archaeological (prehistoric), paleontological, historical, cultural, artistic, and religious values or contains features considered as critical cultural heritage	Low

Environmental and Social Safeguards				
3.3 Could the project involve or lead to significant excavations, demolitions, movement of earth, flooding or other environmental changes?	No			Low
3.4 Could the project involve or lead to adverse impacts to sites, structures, or objects with historical, cultural, artistic, traditional or religious values or intangible forms of culture (e.g. knowledge, innovations, practices)? (Note: projects intended to protect and conserve Cultural Heritage may also have inadvertent adverse impacts)	No			Low
3.5 Could the project involve or lead to alterations to landscapes and natural features with cultural significance?	No			Low
3.6 Could the project involve or lead to utilization of tangible and/or intangible forms (e.g. practices, traditional knowledge) of Cultural Heritage for commercial or other purposes?	No			Low
indigenous peoples	<b>Yes/No</b>	<b>Likelihood</b>	<b>Consequence</b>	<b>Risk Rating</b>
4.1 Could the project be sited in areas where indigenous peoples are present (including the project area of influence)?	Yes	Almost certain	Moderate The project may have a moderate impact on indigenous people, because it is sited within commuting distance of indigenous communities, and because it offers employment to indigenous people.	Substantial
4.2 Could the project result in activities located on lands and territories claimed by indigenous peoples?	Yes	Almost certain	Minor The project is sited in an area that was previously used by indigenous people, but no claim has been made on the land.	Moderate
4.3 Could the project result in impacts on the rights of indigenous peoples or to the lands, territories and resources claimed by them?	Yes	Almost certain	Minor Short-term nuisance to indigenous population. No damage to/ or loss of access to indigenous land, assets, resources, and/or cultural heritage.	Moderate
4.4 Could the project result in the utilization and/or commercial development of natural resources on lands and territories claimed by indigenous peoples?	Yes	Almost certain	Minor The project is located in an area where natural resources are considered to be of value to indigenous people, but the project has no commercial value or interest.	Moderate
4.5 Could the project lead to impacts on the Cultural Heritage of indigenous peoples, including through the commercialization or use of their traditional knowledge and practices?	Yes	Possible	Negligible The project is not located in an area that is considered to have archaeological (prehistoric), paleontological, historical, cultural, artistic, and religious values or contains features considered as critical cultural heritage	Low
Labour and Working Conditions	<b>Yes/No</b>	<b>Likelihood</b>	<b>Consequence</b>	<b>Risk Rating</b>

Environmental and Social Safeguards				
5.1 Could the project operate in sectors or value chains that are characterized by working conditions that do not meet national labour laws or international commitments? (Note: this may include discriminatory practices, high gender inequality and the lack of equal opportunities, denial of freedom of association and collective bargaining, labour migrants)	Yes	Possible	Minor The project operates in sectors or value chains that have, in the past, not met national labour laws, or international commitments, but is now adequately nationally regulated, and is part of international value chains that are subject to regular environmental and social auditing.	Moderate
5.2 Could the project use or operate in a value chain where there have been reports of forced labour? (Note: Risks of forced labour may be increased for projects located in remote places or where the status of migrant workers is uncertain)	No			Low
5.3 Could the project involve children (a) below the nationally-defined minimum employment age (usually 15 years old) or (b) above the nationally-defined minimum employment age but below the age of 18 in supported activities or in value chains?	Yes	Possible	Moderate The project does not operate in sectors or value chains where child labour was evident in the past. The status of forced labour regulation is currently unclear.	Moderate
5.4 Could the project: (a) operate in a sector, area or value chain where producers and other agricultural workers are typically exposed to significant occupational and safety risks, and/or (b) promote or use technologies or practices that pose occupational safety and health (OSH) risks for farmers, other rural workers or rural populations in general? (Note: OSH risks in agriculture might include: dangerous machinery and tools; hazardous chemicals; toxic or allergenic agents; carcinogenic substances or agents; parasitic diseases; transmissible animal diseases; confined spaces; ergonomic hazards; extreme temperatures; and contact with dangerous and poisonous animals, reptiles and insects. Psychosocial hazards might include violence and harassment.)	Yes	Possible	Minor The project operates in a sector, area, or value chain where workers are occasionally exposed to significant OSH risks, and where regulation is known to be effective.	Moderate
Community Health, Safety and Security	<b>Yes/No</b>	<b>Likelihood</b>	<b>Consequence</b>	<b>Risk Rating</b>
6.1 Could the project be at risk from water-borne or other vector-borne diseases (e.g. temporary breeding habitats), and/or communicable and non-communicable diseases?	Yes	Possible	Minor The project is situated in an area where negative impacts from water-borne or other vector-borne diseases, or communicable/non-communicable diseases are possible, but where there is no evidence of past impact, and where containment of these impacts would be effective if problems emerged.	Moderate
6.2 Could the project lead to unintended negative impacts on nutrition?	No			Low
6.3 Is there a possibility of harm or losses due to failure of structural elements of the project (e.g. collapse of buildings or infrastructure)?	No			Low

Environmental and Social Safeguards				
6.4 Could the project involve or lead to the construction or rehabilitation of dams?	No			Low
6.5 Could the project involve or lead to transport, storage, and use and/or disposal of hazardous or dangerous materials (e.g. explosives, fuel and other chemicals during construction and operation)?	No			Low
6.6 Could the project lead to adverse impacts on ecosystems and ecosystem services relevant to communities' health (e.g. food, surface water purification, natural buffers from flooding)?	No			Low
6.7 Could the project lead to the potential for gender-based violence, including sexual harassment, exploitation and abuse, as a result of labour influx, land redistribution, or other actions that alter community dynamics?	Yes	Possible	Moderate Moderate changes to community dynamics may result in increased potential for gender-based violence or sexual exploitation. Gender-based violence interventions are integrated into project design.	Moderate
6.8 Could the project lead to increases in traffic or alteration in traffic flow?	No			Low
6.9 Could the project lead to an influx of project workers?	No			Low
6.10 Could the project involve or lead to the engagement of security personnel to protect facilities and property or to support project activities?	No			Low
Physical and economic resettlement	<b>Yes/No</b>	<b>Likelihood</b>	<b>Consequence</b>	<b>Risk Rating</b>
7.1 Could the project result in temporary or permanent and full or partial physical displacement (including people without legally recognizable claims to land)?	No			Low
7.2 Could the project result in economic displacement (e.g. loss of assets or access to resources due to land acquisition or access restrictions – even in the absence of physical relocation)?	Yes	Possible	Minor Minor possible negative impact on either community assets or individual farmer assets.	Moderate
7.3 Could the project present a risk of forced evictions?	No			Low
7.4 Could the project result in impacts on or changes to land tenure arrangements and/or community-based property rights/customary rights to land, territories and/or resources?	No			Low
Financial intermediaries and direct investments	<b>Yes/No</b>	<b>Likelihood</b>	<b>Consequence</b>	<b>Risk Rating</b>
8.1 Could the investment be granted to an institution that does not have an environmental and social policies and an associated environmental and social management system (ESMS) in place (transparent, publicly available)?	No			Low
8.2 Could the investment be granted to an institution with insufficient capacities (i.e. unqualified personnel e.g. ES Officer) to implement the ESMS?	No			Low
8.3 Could the investment be granted to an institution that does not have an Exclusion List?	No			Low

Environmental and Social Safeguards				
8.4 According to the institution's portfolio classification: Could the institution have potential high-risk projects in their portfolio?	No			Low
8.5 Is there evidence that the institution does not comply with the local legal framework?	No			Low
8.6 Does the institution provide a stable communication channel with stakeholders and local communities (e.g. a Grievance Redress Mechanism)?	No			Low
8.7 Does the organization provide auxiliary or capacity building support services.	No			Low

## Climate Risk Classification: High

Step 1: Hazard identification	
<b>What are the expected hazards in the project intervention area?</b>	<b>No, Yes, TBD</b>
River flood	Yes
Costal Flood	No
Urban Flood	Yes
Landslide	No
Cyclone	No
Water Scarcity (agricultural droughts and/or dry spells)	Yes
Extreme Heat	Yes
Wildfires	Yes
<b>Future climate scenarios foreseen (period 2040-2059) - Change in frequency and intensity</b>	<b>No, Yes, TBD</b>
Change in temperature (increase or decrease)	Yes
Change in rainfall (increase or decrease)	Yes
Climate variability (larger or smaller)	Yes
Intensity and frequency of extreme events (larger or smaller)	Yes
<b>Is the project expected to have an impact on climate?</b>	<b>No, Yes, TBD</b>
Is the project expected to be a significant emitter of greenhouse gases?	Yes
Step 2: Exposure Assessment	
<b>Is the project located in exposed areas to weather-related natural hazards?</b>	<b>No, Yes, TBD</b>
Low-lying areas (valleys, coastal zones, and small islands)	No
Very warm areas (subtropical)	TBD
Tropical areas (rainforests)	Yes
Arid and semi-arid areas (deserts)	No
Mountains zones and permafrost areas (tundra)	No
River banks	No
<b>Does the project target agricultural systems, ecosystems or livelihoods exposed to weather-related hazards?</b>	<b>No, Yes, TBD</b>

Is crop production frequently affected by rainfall variability, prolonged droughts, changes in temperature or pests and diseases?	Yes
Is livestock productivity frequently affected by rainfall variability, prolonged droughts, changes in temperature or diseases?	Yes
Are fisheries frequently affected by ocean acidification, water salinity and changes in sea surface temperature due to ocean-atmospheric oscillations or climate change?	No
Is forest productivity frequently affected by wildfires, diseases, rainfall variability, prolonged droughts, or changes in temperature?	Yes
Is the biodiversity in the project area likely to be affected by changes in climate variables?	TBD
Is any stage of the agricultural value chain (production, storage, processing and marketing) exposed to climate related hazards?	Yes
Is any rural infrastructure likely to be affected by flooding, landslides, changes in temperatures, and extreme winds.	TBD
<b>Step 3: Sensitivity Assessment</b>	
<b>What are key sensitivities for the populations in the project's areas of intervention?</b>	<b>No, Yes, TBD</b>
Is conflict exacerbating the population's sensitivity to weather related hazards?	Yes
Is population displacement being exacerbated by climate change impacts?	TBD
Are diseases (e.g. COVID-19, malaria, cholera) increasing the population's vulnerability and affecting their capacity to address potential weather-related hazards?	Yes
Is the income of the target population predominately coming from agriculture?	No
Are social inequalities (e.g. based on gender, youth, indigenous persons and other marginalized groups) being exacerbated by climate change?	Yes
Is the Human Development Index (HDI) equal to or below 0.6?	Yes
Is the Multidimensional Poverty Index (MPI) equal to or above 0.1?	Yes
<b>Step 4: Adaptive capacity and climate resilience</b>	
<b>What are key adaptive capacities in the areas of project intervention?</b>	<b>No, Yes, TBD</b>
Is the country well ranked in the Disaster risk reduction progress score?	TBD
Are climate and weather information services (real-time weather data, seasonal forecasts etc.) effectively being delivered (through radio, TV, SMS, extension services etc.) to farmers, rural dwellers, and end users?	TBD
Does the project country have an early action plan (preparedness and emergency response) to mitigate the impacts of weather-related hazards once the shock occurs?	TBD
Does the government or other institutions support the target population/communities with the necessary social and economic resources to prepare for or respond to climate-related events?	No
Is the target community carrying out (using their own means) agricultural adaptation?	TBD
Does the target population have the economic means or support to adjust or adapt their activities in response to weather related shocks?	No
Do policies/mechanisms exist that make financial credit, loans, and agricultural insurance available?	TBD
Are rural infrastructures effectively delivering services to farmers and rural dwellers?	No

### **Annexe 3 : Modèle type des outils du screening E&S du PEAJ**

*Le présent formulaire est un formulaire type réalisé sur la base d'expériences de plusieurs d'autres pays ou PFT. Il a été simplifié pour une meilleure compréhension. Il est à appliquer à tous les sous-projets ou activités pour déterminer la catégorie environnementale. Ce formulaire devra être rempli en présence des services de l'Etat responsable de la mise en œuvre de la politique environnementale et sociale de la RCA et des représentants des populations locales. Une fois rempli, il doit être signé par l'autorité en l'occurrence, le Directeur Général de l'Environnement.*

**Intitulé du projet/programme :**

**Secteur :**

**Localisation :**

Commune :... / Village : / Quartier

**Responsables (personnes à contacter) :**

**Personne chargée de remplir le présent formulaire :**

**Date :**

**Signature :**

**PARTIE A : Brève description du projet/programme**

**PARTIE B : Identification des impacts environnementaux et sociaux**

<b>Préoccupations environnementales et sociales</b>	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>Observations/Commentaires</b>	<b>Les réponses du porteur</b>
<b>Ressources naturelles</b>				
1. Le sous-projet (projet/programme) nécessitera-t-il des volumes importants de matériaux de construction dans les ressources naturelles locales (sable, gravier, latérite, eau, bois de chantier, etc.) ?				
2. Le projet/programme nécessitera-t-il un défrichage important ou un abattage d'arbre ?				
3. Le projet/programme peut-il occasionner des variations du niveau de la nappe d'eau souterraine ou du débit des cours d'eau ?				
4. Le projet/programme peut-il entraîner une diminution qualitative et quantitative des ressources naturelles (eau, bois, braconnage, exploitation forestière, extraction minière, zone de frayère, etc.) ?				
<b>Diversité biologique</b>				
5. Le projet/programme risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, vulnérables et/ou importants du point de vue économique, écologique, culturel ?				
6. Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le PROJET/PROGRAMME (forêt, zones humides, lacs, rivières, zones d'inondation saisonnière...) ?				
<b>Zones protégées</b>				
7. Si le projet/programme était à faible distance d'une zone protégée (parc national, réserve, forêt classée, site de patrimoine mondial, etc.), pourrait-il en affecter négativement l'écologie (p.ex. interférence avec les vols d'oiseau, avec les migrations de mammifères...) ?				

<b>Préoccupations environnementales et sociales</b>	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>Observations/Commentaires</b>	<b>Les réponses du porteur</b>
8. Le projet/programme se développe-t-il dans une aire protégée ?				
<b>Géologie et sols</b>				
9. Y a-t-il des zones instables d'un point de vue géologique ou des sols susceptibles à de sévères dégradations (érosion, glissement de terrain, effondrement) ?				
10. Y a-t-il des zones à risque de salinisation ?				
<b>Paysage / esthétique</b>				
11. Le projet/programme aurait-il un effet adverse sur la valeur esthétique du paysage ?				
<b>Sites historiques, archéologiques ou culturels</b>				
12. Le projet/programme pourrait-il toucher un ou plusieurs sites historique, archéologique ou culturel (par excavations, fréquentations, etc.) ?				
<b>Perte d'actifs, de biens et services</b>				
13. Est-ce que le projet/programme déclenchera la perte temporaire ou permanente d'activités économiques ? Si « oui », recommander l'élaboration d'un Plan d'Actions et de Réinstallation.				
<b>Pollution et nuisances</b>				
14. Le projet/programme pourrait-il occasionner un niveau élevé de bruit ?				
15. Le projet/programme risque-t-il de générer des déchets solides ou/et liquides ? Si « oui », recommander un plan pour leur collecte et élimination/valorisation.				
16. Le projet/programme pourrait-il affecter la qualité des eaux de surface, souterraine, sources d'eau potable ?				
17. Le projet/programme risque-t-il d'affecter l'atmosphère (poussière, odeur, gaz divers) ?				

<b>Préoccupations environnementales et sociales</b>	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>Observations/Commentaires</b>	<b>Les réponses du porteur</b>
18. Le projet/programme entraîne-t-il une forte utilisation de pesticides ? Si « oui », recommander l'élaboration d'un Plan opérationnel et spécifique de gestion des pesticides.				
19. Le projet/programme entraîne-t-il l'utilisation d'appareils contenant du PCB (polychlorobiphényles) ou une application quelconque d'un Polluant Organique Persistant (POP) ? Si « oui », indiquer les dispositions prises pour le respect de la réglementation en la matière.				
<b>Déchets biomédicaux</b>				
20. Le projet/programme risque-t-il de générer des déchets biomédicaux ? Si oui, décrire les mesures prévues pour leur gestion.				
<b>Inégalités sociales, Conflits, Genre</b>				
21. Le projet/programme peut-il entraîner une accentuation des inégalités sociales ?				
22. Le projet/programme peut-il entraîner des utilisations incompatibles ou des conflits sociaux entre les différents usagers ?				
23. Le projet/programme défavorise-t-il l'intégration des femmes et autres couches vulnérables ?				
<b>Santé, Sécurité</b>				
24. Le projet/programme peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs ou de la population ?				
25. Le projet/programme peut-il causer des risques pour la santé des travailleurs ou de la population ?				
26. Le projet/programme peut-il entraîner une augmentation des vecteurs de maladies ?				

**PARTIE C :**

***Classification du sous-projet et travail environnemental***

**Travail environnemental nécessaire :**

Application de simples mesures de mitigation (pas d'étude spécifique)

Catégorie 2 : Analyse Environnementale Initiale (AEI)

Catégorie 1 : Etude d'impact environnementale et sociale approfondie

**Autres études requises :**

Etude sociale spécifique (à préciser ...)

Etude économique spécifique (à préciser...)

**Évaluation globale**

## **Annexe 4 : Modèle des Termes de référence type (TDRs) pour les EIES**

### **I. Introduction et contexte**

Cette introduit le contexte global du projet. Il donne également une brève présentation du projet de manière à projeter le lecteur dans les enjeux environnementaux et sociaux du projet

### **II. Objectifs de l'étude**

Dans cette section sont présentés :

- Les objectifs et les activités prévu dans le cadre du Projet ;
- Les objectifs de l'étude et la structuration du rapport.

### **III. Mandat du Consultant**

Cette section décrit les mandats du consultant. Pour mémoire, le consultant devra entre autres (cette liste de tâche pourra être adaptée au besoin) :

- Faire une présentation succincte du contexte de l'étude des objectifs.
- Faire une présentation succincte du projet, des composantes et des principales activités.
- Faire une description des caractéristiques biophysiques de l'environnement dans lequel les activités du projet auront lieu, en faisant en sorte de faire ressortir les contraintes majeures et enjeux environnementaux majeurs.
- Evaluer les impacts environnementaux et sociaux potentiels dus aux activités du projet et recommander des mesures d'atténuation appropriées y compris les estimations de coûts.
- Mener une revue des politiques, législations, et les cadres administratifs et institutionnels en matière d'environnement ; identifier toutes les lacunes qui pourraient exister et faire des recommandations pour les combler dans le contexte des activités du Projet
- Examiner les conventions et protocoles dont la RCA est signataire en rapport avec les activités du Projet
- Identifier les responsabilités et acteurs pour mettre en œuvre les mesures de mitigation proposées.
- Evaluer la capacité institutionnelle pour la mise en œuvre des mesures d'atténuation proposées, et faire des recommandations appropriées, y compris les besoins en formation et en renforcement des capacités ainsi que leurs coûts ;
- Préparer un Plan de Gestion Environnementale (PGES) pour le sous-projet. Le PGES doit indiquer (a) les impacts environnementaux et sociaux potentiels résultant des activités du projet (b) les mesures d'atténuation proposées ; (c) les responsabilités institutionnelles pour l'exécution des mesures d'atténuation ; (d) les indicateurs de suivi ; (e) les responsabilités institutionnelles pour le suivi de l'application des mesures d'atténuation ; (f) l'estimation des coûts pour toutes ces activités ; et (g) le calendrier pour l'exécution du PGES.
- Faire une consultation du public. Le consultant mènera de consultations des bénéficiaires directs, indirects et toutes autres institution pertinente pour le sous-

projet. Les résultats de l'évaluation d'impact environnemental et social ainsi que les mesures d'atténuation proposées seront partagés avec la population, les ONG, l'administration locale et le secteur privé œuvrant dans le milieu où l'activité sera réalisée. Le procès-verbal de cette consultation devra faire partie intégrante du rapport.

#### **IV. Plan du rapport**

Le rapport présenté par le consultant devra contenir les informations suivantes :

- Une présentation du projet et des aménagements, ouvrages et travaux à réaliser, la justification du choix des techniques et des moyens de production, ainsi que sa localisation.
- Une analyse de l'état initial du site, et de son environnement portant notamment sur les ressources naturelles, l'atmosphère, les espaces agricoles, pastoraux, les sites culturels et les paysages, les activités socio- économiques etc.
- Une analyse des impacts directs et indirects sur les ressources naturelles du sol ou sous-sol, l'atmosphère, les espaces agricoles, pastoraux, le patrimoine culturel et les paysages, les ressources forestières, hydrauliques, la sécurité, l'hygiène, la salubrité et la santé publique et les équilibres biologiques et le cas échéant la commodité du voisinage (bruits, vibrations, odeurs, émissions biologiques...) susceptibles d'être affectées par activités du projet.
- Le Plan de gestion environnementale et sociale faisant ressortir les mesures nécessaires prévues ou non par le promoteur pour supprimer, réduire et compenser les conséquences dommageables du projet sur l'environnement ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes.
- Un résumé non technique se rapportant aux rubriques précédentes destiné à l'information du public et des décideurs.

#### **V. Profil du consultant**

Le consultant doit disposer d'une expérience avérée en évaluation environnementale de projets.

#### **VI. Durée du travail et spécialisation**

La durée de l'étude sera déterminée en fonction du type de sous-projet.

## Annexe 5 : Outils du Mécanisme de Gestion des Plaintes du PEAJ

### 1- Fiche synthétique

Formulaire de griefs	
<b>Date de la réclamation :</b>	<b>Date de clôture :</b>
<b>Nom du (de la) requérant (e) :</b>	
<b>Nom et fonction de l'intermédiaire (si pertinent) :</b>	
<b>Nature de la plainte :</b> Evaluation de la recevabilité et affectation du dossier :	
Examen de l'affaire : Règlement:	
Vérifié par : Résultat :	
Visa du point focal	

## **2- Fiche de réception de plaintes liées aux EAS/HS partie 1 (fiche d'enregistrement du nom/code et de consentement)**

Formulaire de réception de plaintes sensibles (partie<sup>18</sup>)

Avant le début de l'entretien, rappelez à la/au plaignant/e que tous les renseignements fournis demeureront confidentiels et seront traités avec soin. Ces informations ne seront partagées que sur son consentement avec le MGP du projet.

Elle/il peut refuser de répondre à n'importe quelle question.

1. Nom du/de la plaignant(e) :

2. Code de la plainte :

3. Numéro de téléphone/adresse du/de la plaignant(e) :

4. Le/la plaignant(e) a-t-il/elle consenti à être orienté(e) vers le mécanisme de gestion des plaintes du projet ?

Oui

Non

**N.B : Cette information doit être conservée séparément du reste du formulaire de réception de plaintes sensibles (partie 2), dans un endroit sécurisé et verrouillé.**

---

### **3- Fiche de réception de plaintes sensibles partie 2 (fiche de consentement et de description des faits)**

Formulaire de réception de plaintes sensibles (partie<sup>19</sup> 2)

Avant le début de l'entretien, le mandataire (de gestion des questions sensibles) devrait rappeler à son client que tous les renseignements fournis demeureront confidentiels et traités avec soin. Ces informations ne seront partagées avec le MGP du projet que sur son consentement. Elle/il peut refuser de répondre à n'importe quelle question.

#### **Partie A :**

#### **Le/la plaignant(e) a-t-il/elle consenti à être renvoyé(e) auprès du MGP?**

Oui

Non

SI OUI, veuillez remplir le formulaire dans sa totalité.

SI NON, veuillez demander le consentement du (de la) plaignant(e) uniquement pour partager, de façon anonyme, 1) le code de la plainte, 2) le type d'incident rapporté ainsi que la date et la zone de l'incident, 3) le lien de l'auteur présumé avec le projet (si connu), et 4) l'âge et le sexe du/de la plaignant (e).

Expliquer que cette information ne sera utilisée par le projet que dans l'objectif de recueillir des informations sur les risques créés par le projet pour la sécurité et le bien-être par exemple des femmes et filles dans leur communauté et de prendre des mesures afin d'atténuer ces risques. Aucune donnée spécifique à l'incident en question, y compris l'identité du/de la victime, la localisation spécifique, etc., ne sera partagée en dehors du prestataire.

#### **Le/la plaignant(e) a-t-il/elle consenti à partager les données notées ci-dessus ?**

Oui

Non

Si OUI, veuillez remplir le reste du formulaire ci-dessous.

Si NON, veuillez ne pas remplir le reste du formulaire.

---

<sup>19</sup> Instructions :

Ce formulaire doit être rempli par un prestataire de services de VBG dès la réception d'un incident de EAS/HS lié au projet, et seulement dans sa totalité, si le/la plaignant a consenti à être renvoyé(e) auprès du MGP du projet. Si la victime n'a pas donné son consentement, seule la première partie du formulaire doit être remplie. Ce formulaire doit être archivé à part le formulaire d'enregistrement et les informations saisies dans la base de données des plaintes de EAS/HS utilisée par le prestataire.

**Partie B :**

Date de la réception de la plainte (jour, mois, année) :

Code de la plainte :

Âge et sexe du/de la victime :

Fille (=18)

Garçon (=18)

Heure, zone et date de l'incident rapportés par le/la victime :

Le nom/surnom/identité de l'auteur(s) présumé(s) est-il connu ?

Connu

Inconnu

Nom(s) : \_\_\_\_\_

Fonction(s), si connue(s) : \_\_\_\_\_

Selon le/la plaignant(e), veuillez vérifier si l'auteur présumé est lié au projet :

Oui

Non

Inconnu

Fonction de l'auteur présumé (si connu) : \_\_\_\_\_

Prière d'inclure une description physique de l'auteur présumé, si possible :

L'identité des témoins le cas échéant :

Compte rendu précis de ce qui a été dit par le/la victime :

Type de VBG :

- Viol
- Agression sexuelle

Prière de préciser si pertinent :

- Exploitation et abus sexuels
- Harcèlement sexuel
- Agression physique
- Violence psychologique/émotionnelle
- Mariage forcé
- Déni de services, ressources ou opportunités

Quelqu'un d'autre est-il au courant ou a-t-il été mis au courant de la situation ?

Oui

Si possible, identifier qui ? \_\_\_\_\_

Non

Le/la plaignant(e) a-t-il/elle reçu des services (y compris le référencement vers d'autres prestataires de services) ?

Oui

Non

SI OUI, préciser les services reçus :

- Médicaux
- Psychosociaux
- Juridiques
- De sûreté/sécurité
- Autres

Veillez spécifier : Autres observations pertinentes du prestataire :

N.B : Cette information doit être conservée séparément du reste du formulaire de réception de plaintes liées aux EAS/HS (partie 1), dans un endroit sécurisé et verrouillé.

#### **4- Fiche de notification/rapportage des plaintes liées aux VBG/EAS/HS (pour la structure faisant l'examen de la plainte<sup>20</sup> )**

##### **Outil de rapportage de résultats des vérifications des plaintes liées aux EAS/HS**

Date de réception de la plainte auprès du prestataire (jour, mois, année) :

Code de la plainte (tel que rapporté par le prestataire) :

Âge et sexe du/de la victime :

Fille (<18)

Femme (>=18)

Garçon (<18)

Homme (>=18)

Date de l'incident (jour, mois, année) :

Zone de l'incident :

Lien de l'auteur présumé au projet :

Oui

Non

Inconnu

L'incident a-t-il été confirmé comme crédible après vérification ?

Oui

Non

Date de clôture de la vérification :

Type de VBG :

Viol

Agression sexuelle

Prière de préciser si pertinent :

Exploitation et abus sexuels

Harcèlement sexuel

Agression physique

---

<sup>20</sup> Instructions :

*La structure faisant l'examen de la plainte liée aux EAS/HS doit remplir le présent formulaire après la vérification d'un incident de EAS/HS lié au projet.*

Dans les 24 heures après la fin de la vérification (et un maximum de huit (8) semaines après la réception de la plainte), la structure doit partager une copie de ce formulaire avec l'agence d'exécution ou le maître d'ouvrage, qui à son tour, le transmettra au CSE. Cette information devrait également être incluse et rapportée d'une manière agrégée dans la base de données des plaintes sur une base annuelle.

Violence psychologique/émotionnelle

Mariage forcé

Déni de services, ressources ou opportunités

Aucun incident de VBG confirmé

Le/la plaignant(e) a-t-il/elle reçu des services (y compris le référencement vers d'autres prestataires de services) ?

Oui

Non

Compagnie ou autre entité notifié :

Oui

SI OUI, date de notification :

Non

Action/sanction vérifiée :

Oui

Non

Non applicable

**5- Fiche d'évaluation annuelle du comité de gestion des plaintes**

Identification (lieu) : .....

Projet :

Composante : .....

Commune de : .....

Département de : .....

Région de : .....

Nombre de plaintes enregistrées : .....

Nombre de plaintes traitées : .....

Nombre de plaintes réglées au niveau du CSE : .....

Nombre de plaintes traitées par le Comité Indépendant de règlement des plaintes.....

Nombre de plaintes transmises à d'autres instances : .....

Citez les principales difficultés rencontrées dans le cadre de la gestion de plaintes :  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Quelles sont les solutions apportées à ces difficultés ?  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Quelle est l'appréciation de la communauté sur le travail accompli par le comité ? Justifiez  
.....  
.....  
.....  
.....

Quelles sont vos suggestions pour améliorer la qualité du travail du comité ?  
.....  
.....  
.....

**6- Procès-verbal de conciliation**

Date.....

Suite à une plainte déposée par : .....

Contre .....

Au sujet de..... Il s'est tenu  
une réunion de conciliation entre les parties citées en présence de :

.....

A l'issue de cette réunion, il a été convenu ce qui suit :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Ont signé Le plaignant La partie visée par la plainte

Le plaignant

La partie visée par la plainte

Le Président du comité de gestion de plaintes

## 7- Fiche de suivi des plaintes

Informations sur la plainte						Suivi du traitement de la plainte					
No. De plainte	Nom et contact du plaignant	Date de dépôt de la plainte	Description de la plainte	Type de projet et lieu	Source de financement (prêts, ressources propres, etc.)	Transmission au service concerné (oui/non, indiquant le service et la personne contact)	Date de traitement prévue	Accusé de réception de la plainte au réclamant (oui/non)	Plainte résolue (oui / non) et date	Retour d'information au réclamant sur le traitement de la plainte (oui/non) et date	Acceptation de la résolution par le plaignant (oui/non)

## 8- Fiche de clôture des plaintes

N° de référence	Date de clôture	Solution mise en œuvre	Réplicabilité possible	Modifications des pratiques requises
		<i>Décrire ici en détail les mesures correctrices, les solutions apportées</i>	<i>Mentionner ici s'il est possible que les mêmes mesures soient applicables pour des plaintes similaires</i>	<i>Spécifier ici s'il y a lieu de modifier les pratiques, si oui quelles sont-elles, et à quels endroits ces pratiques doivent être mises en œuvre</i>

## **Annexe 6 : Cahier des clauses environnementales et sociales**

Les prescriptions environnementales et sociales en phase de chantier sont destinées à informer l'Entrepreneur sur ses obligations concernant la protection de l'environnement, la sécurité du personnel de chantier et celle de la population et la prise en compte des aspects socio-économiques.

Les prescriptions précisent le contenu du Plan de gestion environnementale et sociale à élaborer par l'Entrepreneur ainsi que les obligations pour le suivi de sa mise en œuvre.

### **OBLIGATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES**

#### **Protection de l'environnement**

L'Entrepreneur est tenu de respecter les dispositions législatives et réglementaires environnementales en vigueur et les dispositions contractuelles du marché. Il est tenu d'assurer l'exécution des travaux, sous le contrôle de l'administration, conformément aux normes et règles environnementales, en mettant tous ses moyens en œuvre pour préserver la qualité environnementale des opérations.

L'Entrepreneur assurera pleinement et entièrement ses responsabilités quant au choix des actions à entreprendre. En particulier, il assure, le cas échéant, la réparation à ses frais des préjudices causés à l'environnement par non-respect des dispositions réglementaires.

L'Entrepreneur veillera à utiliser rationnellement l'eau pour les besoins du chantier, sans concurrencer les usages des riverains. Il préservera la qualité de la ressource exploitée.

Les sites d'emprise provisoire du chantier (carrière, zone d'emprunt, installations de chantier) feront l'objet de constats au début et à la fin de leur occupation. Ces sites seront nettoyés et remis en état avant réception des travaux.

L'Entrepreneur assure le contrôle des pollutions et nuisances engendrées par les travaux. Il contrôle les risques sanitaires dus aux travaux pour son personnel et la population riveraine.

L'Entrepreneur contrôle l'interdiction de l'exploitation de la flore et de la faune naturelles par le personnel du chantier.

L'Entrepreneur doit identifier, préalablement à l'ouverture du chantier, les zones d'environnement sensibles :

- zones habitées, parcelles cultivées, plantations et vergers ;
- équipement collectif tel que dispensaire, centre de santé, hôpital, école, etc.
- lieux de cultes, cimetière et tombes ;
- périmètres de protection des points d'eau et cours d'eau ;
- espaces naturels classés.

#### **Protection de la qualité des eaux**

Le risque majeur pour les eaux pendant la période des travaux concerne les installations de stockage et de manipulation des hydrocarbures et des produits toxiques, ainsi que les opérations de transport et de transfert de ces produits.

Le personnel chargé des opérations impliquant des produits polluants devra être formé en conséquence. Les matériels de transport et de stockage de ces produits devront répondre aux normes réglementaires. Les règles suivantes sont à respecter :

- Les véhicules de transport de produits polluants devront être en bon état de fonctionnement et régulièrement entretenus, en particulier, les citernes, les vannes, les systèmes de distribution, les pompes.
- La livraison des produits est interdite dans les lits majeurs ou mineurs des cours d'eau ou en limite de ceux-ci ;
- Un inventaire des produits toxiques sera établi et remis à l'Ingénieur ;
- Les produits seront séparés en catégories similaires ;
- Les travailleurs ayant à manipuler ces produits utiliseront des vêtements et des équipements de protection et emploieront des techniques de manipulation adaptées ;
- L'accès des locaux de stockages est réservé au personnel autorisé. Les aires de stockage seront protégées par des clôtures. Elles devront être aménagées pour assurer une protection efficace du sol et du sous-sol et permettre la récupération et l'évacuation des produits et/ou terres éventuellement pollués ;
- Il est strictement interdit de déverser de l'huile usagée sur le sol. L'Entrepreneur devra assurer la collecte des huiles usagées sur les sites de maintenance des engins dans des fûts adaptés aux opérations de vidange des engins et véhicules. Le sol de ces sites devra être protégé vis-à-vis de tout déversement accidentel.

#### Terrains et lieux des installations de chantier

L'Entrepreneur proposera au Maître d'Ouvrage les lieux de ses installations de chantier et présentera un plan des installations de chantier. Un procès-verbal constatant l'état des terrains et des lieux avant les travaux sera dressé sur chaque site d'installation.

L'importance des installations est déterminée par le volume et la nature des travaux à réaliser, le nombre d'ouvriers, le nombre et le genre d'engins.

Le site sera choisi en limitant le débroussaillage, l'arrachage d'arbustes, l'abattage des arbres. Les arbres de qualité seront à préserver et à protéger.

A la fin des travaux, l'Entrepreneur réalisera tous les travaux nécessaires à la remise en état des terrains et des lieux. Il devra replier tout son matériel, engins et matériaux. Il devra démolir toute installation fixe, telle que fondation, support en béton ou métallique, etc.

Il devra démolir les aires bétonnées, décontaminer le sol s'il en est besoin, remettre le site dans son état le plus proche possible de son état initial. Il ne pourra abandonner aucun équipement ni matériau sur le site ni dans les environs. Pour la mise en dépôt des matériaux de démolition, l'Entrepreneur devra obtenir l'approbation du Maître d'Ouvrage ou de son représentant.

Après le repli du matériel, un procès-verbal constatant la remise en état des terrains et des lieux devra être dressé et joint au procès-verbal de la réception provisoire des travaux.

#### Gestion des ressources humaines

L'Entrepreneur doit être en mesure de donner à tout moment la justification qu'il est en règle, en ce qui concerne son personnel employé pour l'exécution des travaux objet du Marché, à l'égard de la législation sociale, notamment en matière de salaires, d'hygiène et de sécurité.

Indépendamment des obligations prescrites par les lois et règlements concernant la main-d'œuvre, l'Entrepreneur est tenu de communiquer, sur sa demande, la liste nominative à jour du personnel qu'il emploie avec leur qualification.

L'Entrepreneur peut, s'il le juge utile, demander et utiliser après les avoir obtenues les dérogations à la réglementation en vigueur et aux conventions collectives existantes. Aucune majoration du ou des prix, ni aucun paiement supplémentaire n'est accordé à l'Entrepreneur du fait de ces dérogations

L'Entrepreneur doit, sauf disposition contraire du Marché, faire son affaire du recrutement du personnel et de la main-d'œuvre, d'origine nationale ou non, ainsi que de leur rémunération, hébergement, ravitaillement et transport dans le strict respect de la réglementation en vigueur en se conformant, en particulier, à la réglementation du travail (notamment en ce qui concerne les horaires de travail et les jours de repos), à la réglementation sociale et à l'ensemble de la réglementation applicable en matière d'hygiène et de sécurité.

L'Entrepreneur supporte seul les conséquences dommageables des fraudes ou malfaçons commises par les personnes qu'il emploie dans l'exécution des travaux.

Prescriptions spécifiques au recrutement du personnel non qualifié

Pour l'emploi des personnels non qualifiés, l'Entrepreneur devra mettre en œuvre un certain nombre de prescriptions :

- Maximiser l'emploi de personnes issues des populations voisines du chantier.
- Établir des procédures d'embauche et de débauche transparentes.
- Établir une politique de communication et d'information explicitant ces procédures d'embauche et de débauche. Cette politique de communication s'adressera aux populations et aux diverses autorités administratives.
- S'assurer que les conditions d'embauche et de débauche soient parfaitement comprises et acceptées.

Les mesures de sécurité et de santé en vigueur sur le chantier devront être appliquées avec un soin particulier au personnel sans qualification recruté temporairement.

Pendant l'exécution du chantier, l'Entrepreneur établira un tableau de suivi de l'embauche et de la débauche du personnel non qualifié. Il contiendra au moins les données suivantes : une liste nominative, la durée (en jours) de l'embauche, la date d'embauche, la date de débauche et l'origine géographique du personnel temporaire.

Communication et information dirigées vers les populations ainsi que les autorités locales

L'Entrepreneur informera les autorités locales et les populations du but, de la nature et du déroulement des travaux, avec les objectifs suivants :

- De permettre aux populations de prendre toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires, afin d'assurer, entre autres, leur sécurité et de leur permettre d'organiser leurs activités en tenant compte du déroulement du chantier.
- De permettre aux populations et autorités d'émettre leurs objections ou leurs remarques par rapport au projet afin que l'ensemble des parties prenantes trouvent, si nécessaires, une conciliation.

- De rendre transparente la politique de recueil, traitement et transmission des doléances vis-à-vis du chantier ou de l'Entrepreneur (Cf. gestion des conflits).
- D'identifier à l'avance les échéances socio-économiques et/ou les difficultés que pourraient rencontrer le chantier.

Cette diffusion de l'information devrait permettre de construire des relations de coopération avec les autorités nationales et locales.

L'Entrepreneur est libre de choisir les moyens de communication et d'information pourvu que leur efficacité soit avérée. C'est-à-dire que les populations ainsi que les autorités locales et nationales soient averties de l'ensemble des points évoqués dans les paragraphes précédents et suivants avant l'ouverture d'un chantier dans leur voisinage.

Chaque opération d'information et de communication sera l'objet d'un rapport du chef de chantier. Si le support du message est un tract ou une affiche, un exemplaire sera communiqué au bureau de contrôle et aux SSE et SSSG et les points d'affichage et/ou de distribution seront notifiés. Si la communication s'est effectuée au cours d'une réunion ou par un moyen audiovisuel, le rapport contiendra les thématiques du message, les interventions du public, ses questions et les réponses fournies par le délégué de l'Entrepreneur, le nom des personnes qui ont pris part à la séance d'information y compris le(s) délégué(s) de l'Entrepreneur.

#### Signalisation des chantiers à l'égard de la circulation publique

Lorsque les travaux intéressent la circulation publique, la signalisation à l'usage du public doit être conforme aux instructions réglementaires en la matière : elle est réalisée sous le contrôle des services compétents par l'Entrepreneur, ce dernier ayant à sa charge la fourniture et la mise en place des panneaux et des dispositifs de signalisation, sauf dispositions contraires du Marché.

Si le Marché prévoit une déviation de la circulation, l'Entrepreneur a la charge, dans les mêmes conditions, de la signalisation aux extrémités des sections où la circulation est interrompue et de la signalisation des itinéraires déviés. La police de la circulation aux abords des chantiers ou aux extrémités des sections où la circulation est interrompue et le long des itinéraires déviés incombe aux services compétents.

L'Entrepreneur doit informer par écrit les services compétents, au moins huit (8) jours ouvrables à l'avance, de la date de commencement des travaux en mentionnant, s'il y a lieu, le caractère mobile du chantier. L'Entrepreneur doit, dans les mêmes formes et délai, informer les services compétents du repliement ou du déplacement du chantier.

#### Gestion des conflits

Les conflits pourront être collectifs ou individuels. L'Entrepreneur proposera des procédures pour trouver une solution à ces conflits. Elles pourront être modifiées pour que l'ensemble des parties prenantes les acceptent et les jugent équitables à la fois dans leur processus de résolution et leur processus de règlement. Si l'Entreprise est reconnue comme fautive, elle appliquera une procédure correctrice ou compensatrice qu'elle aura mise au point et qui devra être rapide et équitable.

Les conflits collectifs et individuels feront l'objet d'une procédure de consignation élaborée par l'Entrepreneur. Ce rapport fera l'objet d'une transmission rapide aux SSE, SSG et coordonnateur du projet. Si possible, tout conflit collectif sera signalé immédiatement au bureau de contrôle et à l'UNC par un moyen de communication à déterminer par l'Entrepreneur.

Dès l'offre, l'Entrepreneur nommera un responsable de la résolution des conflits dont la fonction sera de diriger les négociations et résolutions afférentes, de consigner la nature du conflit, l'identité des parties prenantes, les étapes de sa résolution et de sa clôture. Ces informations pourront faire l'objet de rapports successifs disjoints mais, lorsque le conflit sera clos, un rapport global sera élaboré et transmis au projet.

#### Conflits individuels

Il s'agira :

- Des éventuelles et inattendues détériorations de biens individuels provoquées au cours du chantier par une action intentionnelle ou non.
- De la destruction partielle ou totale d'un bien individuel nécessaire pour la réalisation du chantier.
- Des doléances vis-à-vis du chantier et de l'Entrepreneur.

#### Conflits collectifs

Ce sont des conflits qui opposeront l'Entrepreneur à ses employés ou à une communauté.

En ce qui concerne ce type de conflits, en plus des exigences générales, l'Entrepreneur établira une liste de personnes ou de fonctions administratives (ou autres) ressources qui pourront, éventuellement jouer le rôle de médiateur et/ou assurer la sécurité de l'ensemble des parties prenantes ainsi que la sauvegarde de leurs biens.

L'Entrepreneur élaborera une procédure qui visera à assurer la sécurité de son personnel en cas de conflits collectifs. Elle comprendra les consignes que le personnel devra strictement observer pour sa propre protection et la protection des autres parties prenantes. Cette procédure sera l'objet d'une formation particulière qui sera fournie avant le début des travaux ou à l'arrivée d'un employé temporaire ou d'un visiteur.

#### Santé et sécurité sur les chantiers

L'Entrepreneur doit prendre sur ses chantiers toutes les mesures d'ordre et de sécurité propres à éviter des accidents, tant à l'égard du personnel qu'à l'égard des tiers. Il organise un service médical courant et d'urgence sur le chantier, adapté au nombre de son personnel.

L'Entrepreneur est tenu d'observer tous les règlements et consignes de l'autorité compétente. Il assure notamment l'éclairage et le gardiennage de ses chantiers, ainsi que leur signalisation tant intérieure qu'extérieure. Il assure également, en tant que de besoin, la clôture de ses chantiers.

Il doit prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter que les travaux ne constituent un danger pour des tiers, notamment pour la circulation publique si celle-ci n'a pas été déviée.

L'Entrepreneur doit prendre les dispositions utiles pour assurer l'hygiène des installations de chantier destinées au personnel, notamment par l'établissement des réseaux de voirie, d'alimentation en eau potable et d'assainissement, si l'importance des chantiers le justifie.

Sauf dispositions contraires du Marché, toutes les mesures d'ordre, de sécurité et d'hygiène prescrites ci-dessus sont à la charge de l'Entrepreneur.

#### Formation

Une formation sera donnée par l'Entrepreneur à tous les employés permanents ou temporaires du chantier. Elle consistera en une présentation du projet et des consignes de sécurité à respecter sur le chantier (importance du port des protections individuelles, règles de circulation, abstinence alcoolique,...) et à la santé au travail et dans la vie quotidienne (prévention des MST et plus particulièrement le HIV, prévention du paludisme, prévention du péril fécal, techniques de portage des charges lourdes...), au Droit du travail, au règlement intérieur de l'Entreprise, etc.

Chaque séance de formation sera consignée dans un formulaire mis au point par l'Entrepreneur qui comprendra, au moins, le nom des formés, leur statut, l'intitulé de la formation et la date.

Suggestions spéciales pour les travaux exécutés à proximité de lieux habités, fréquentés ou protégés

Sans préjudice de l'application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, lorsque les travaux sont exécutés à proximité de lieux habités ou fréquentés en particulier pour les travaux de voirie urbaine, ou méritant une protection au titre de la sauvegarde de l'environnement, l'Entrepreneur doit prendre à ses frais et risques les dispositions nécessaires pour réduire, dans toute la mesure du possible, les gênes imposées aux usagers et aux voisins, notamment celles qui peuvent être causées par les difficultés d'accès, le bruit des engins, les vibrations, les fumées, les poussières.

Si à la suite d'une action intentionnelle ou non, prévue ou non, l'Entrepreneur endommage ou détruit un bien mobilier ou immobilier privé ou public, il doit mettre en œuvre une procédure correctrice et/ou compensatrice dont l'objectif est de rendre la complète jouissance du bien ou de ce que le lésé, après accord l'Entrepreneur, estimera comme équivalent à ce bien.

Matériaux, objets et vestiges trouvés sur les chantiers et ressources culturelles

Vestiges archéologiques et restes humains

L'Entrepreneur n'a aucun droit sur les matériaux et objets de toute nature trouvés sur les chantiers en cours de travaux, notamment dans les fouilles ou dans les démolitions, mais il a droit à être indemnisé si le projet lui demande de les extraire ou de les conserver avec des soins particuliers.

Lorsque les travaux mettent au jour des objets ou des vestiges pouvant avoir un caractère artistique, archéologique ou historique, l'Entrepreneur doit le signaler au bureau de contrôle et au projet et faire toute déclaration prévue par la réglementation en vigueur. Sans préjudice des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur, l'Entrepreneur ne doit pas déplacer ces objets ou vestiges sans autorisation du bureau de contrôle. Il doit mettre en lieu sûr ceux qui auraient été détachés fortuitement du sol.

Sans préjudice de la réglementation en vigueur, lorsque les travaux mettent au jour des restes humains, l'Entrepreneur en informe immédiatement l'autorité compétente sur le territoire de laquelle cette découverte a été faite et en rend compte au bureau de contrôle et au projet.

Dans les cas prévus aux quatre paragraphes précédents, l'Entrepreneur a droit à être indemnisé des dépenses justifiées entraînées par ces découvertes.

Sauvegarde et protection des ressources culturelles

En ce qui concerne les artefacts, les objets naturels, les espaces présentant un caractère sacré, cérémoniel, religieux ou historique aux yeux des populations, l'Entrepreneur devra s'enquérir de leur existence bien avant l'ouverture d'une portion du chantier (y zone d'emprunt ou de dépôt). En cas de présence de tels objets ou espace, l'Entrepreneur en avertira promptement le bureau de contrôle. Autant que possible, leur déplacement ou leur destruction sont à proscrire. L'ensemble du personnel ne doit pas les toucher ou y pénétrer sans une autorisation de la personne ou du groupe en charge de ces objets ou espaces. Cette personne ou ce groupe doivent être formellement identifiés, si cela est possible.

Si la réalisation du projet implique impérativement la destruction ou le déplacement d'un tel objet ou d'une telle zone, une procédure de compensation sera mise en place en concertation avec le projet.

En aucun cas, l'exécution du chantier ne doit empêcher le libre accès à un lieu de culte, un cimetière, centre de pèlerinage, ...

Domages divers causés par la conduite des travaux ou les modalités de leur exécution

L'Entrepreneur a, à l'égard du projet, la responsabilité pécuniaire des dommages aux personnes et aux biens causés par la conduite des travaux ou les modalités de leur exécution, sauf s'il établit que cette conduite ou ces modalités résultent nécessairement des dispositions du Marché ou de prescriptions d'ordre de service, ou sauf si le projet, poursuivi par la tierce victime de tels dommages, a été condamné sans avoir appelé l'Entrepreneur en garantie devant la juridiction saisie.

#### PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Dans un délai de 60 jours à compter de la notification de l'attribution du marché, l'Entrepreneur devra établir et soumettre à l'approbation du projet Plan de gestion environnementale et sociale pour le chantier, détaillé et comportant les informations suivantes :

- ❑ L'organigramme du personnel dirigeant avec identification claire d'un Chargé de l'environnement, d'un Chargé de gestion sociale, et d'un Coordinateur de sécurité avec présentation de leur CV, et définition des rôles et responsabilités de chacun.
- ❑ les plans de gestion décrivant les dispositions concrètes retenues par l'Entrepreneur pour mettre en application les obligations environnementales et sociales décrites dans le chapitre précédent. Les plans suivants seront élaborés :
  - un plan de gestion des déchets de chantier (type de déchets prévus, mode de récolte, mode et lieu de stockage, mode et lieu d'élimination) ;
  - un plan de gestion de l'eau (approvisionnement, quantité, système d'évacuation, lieu de rejets, type de contrôles prévus) ;
  - un plan de gestion globale pour l'exploitation et la remise en état des zones d'emprunts et des carrières (action antiérosive prévue, réaménagement prévu) ;
  - un plan de gestion des déversements accidentels ;
  - un plan de communication (modalités pour l'information et la consultation des populations et des autorités locales, signalisation des déviations de la circulation, recueil des doléances, etc.) ;
  - un plan de gestion des conflits (personne à prévenir, conduite à tenir, etc.) ;

- un plan santé et sécurité (dispositions pour assurer la santé et la sécurité des travailleurs et de la population, fourniture des équipements de sécurité, traitement des urgences, personne à prévenir, etc.).
- un plan de formation et, si nécessaire, un plan de sauvegarde et protection des ressources culturelles.

Pour chaque tâche du chantier, une identification des impacts environnementaux et sociaux potentiels et des mesures que l'Entreprise propose d'adopter en vue d'éliminer, de compenser ou de réduire ces impacts négatifs à un niveau acceptable. Les actions à entreprendre et les moyens à mobiliser pour la mise en place de ces mesures, ainsi que les responsabilités, seront définis.

Les impacts potentiels et les mesures correctives et compensatrices seront résumés sous forme de Fiche de Déclaration d'Impact selon le modèle à définir.

Ces documents seront soumis à l'approbation de l'UNC (SSE et SSSG) qui fera part de ses observations et de sa décision dans un délai de 15 jours à compter de leur réception.

## SUIVI ET CONTROLE DE LA GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU CHANTIER

### Rapports sur la gestion environnementale et sociale

Afin de permettre au projet d'apprécier l'application des prescriptions environnementales et sociales, l'Entrepreneur établira chaque mois (au plus tard une semaine après la fin du mois) un rapport de suivi des actions environnementales et sociales. Ce rapport présentera les actions prises par l'Entrepreneur pour la maîtrise des impacts du chantier, les événements particuliers et les incidents survenus. Il comprendra également un tableau de suivi de l'embauche et de la débauche du personnel non qualifié (liste nominative, dates d'emploi, origine géographique), un résumé des formations réalisées, un compte rendu des opérations d'information et de communication dirigées vers la population et les autorités locales.

Tout incident d'ordre environnemental ou social sera immédiatement signalé à l'Ingénieur et fera l'objet d'une fiche d'incident sur laquelle seront précisées les dispositions prises par l'Entreprise pour remédier au problème.

Un événement susceptible d'entraîner un impact environnemental ou social significatif (stockage d'une grande quantité de produits chimiques, travaux dans une zone sensible, etc.) sera signalé par avance à l'Ingénieur, avec établissement d'une fiche d'évènement.

### Contrôle et inspections

L'UNC s'assure que la surveillance est planifiée, réalisée et documentée de manière systématique ainsi qu'archivée et que le compte-rendu et le suivi sont bien réalisés.

Le contrôle de l'application effective des prescriptions environnementales et sociales est assuré par l'UNC à travers son bureau de contrôle. Les SSE et SSSG de l'UNC valident le Plan de gestion environnementale et sociale du chantier, reçoit les rapports de suivi émis par l'Entreprise, inspectent le chantier, observent la prise en compte de l'environnement dans les travaux, rencontrent le personnel d'encadrement, assistent aux réunions de chantier, revoient, commentent et/ou approuvent les actions correctives déclenchées suite aux écarts constatés.

L'UNC à travers son bureau de contrôle peut à tout moment effectuer l'inspection des dispositions concrètes prises par l'Entreprise pour éliminer, réduire ou compenser les impacts négatifs du chantier telle que décrites dans les Fiches de Déclaration d'Impact.

L'Entreprise doit permettre, sur demande préalable de la personne responsable de l'inspection, l'accès à ses locaux, et aux éléments de preuve.

Les écarts (non-conformités, remarques ou observations) constatés lors de l'inspection font l'objet d'un rapport présenté par et le bureau de contrôle et d'un plan d'actions correctives par l'Entreprise.

## Annexe 7 : Termes de références de la mission de rédaction du CGES

Comme indiqué dans le SECAP, pour les projets qui sont examinés comme « risque substantiel » dans la procédure d'examen des risques environnementaux et sociaux, un cadre abrégé de gestion environnementale, sociale et climatique (ESCMF) ou une évaluation abrégée de l'impact environnemental et social (EIES) est requis. .

Les ESCMF énoncent les principes, les règles, les lignes directrices et les procédures de sélection, d'évaluation et de gestion des risques et impacts environnementaux, sociaux et climatiques potentiels des interventions à venir mais encore non définies. Les EIES se concentrent sur des projets individuels spécifiques, lorsque l'emplacement géographique et/ou la portée du projet sont essentiellement clairs. Les versions abrégées des ESCMF/EIES sont pertinentes lorsque l'examen préalable indique que les impacts du projet ou du sous-projet ne sont pas susceptibles de présenter un risque élevé.

Ce qui suit est un aperçu du contenu requis d'un ESCMF abrégé <sup>21</sup>.

L'ESCMF abrégé spécifie les politiques et exigences environnementales, sociales et climatiques les plus susceptibles d'être applicables et la manière dont ces exigences seront satisfaites par le biais de procédures de sélection, d'évaluation, d'approbation, d'atténuation, de surveillance et de notification des risques et impacts environnementaux, sociaux et climatiques associés à les activités à soutenir.

Un ESCMF abrégé est généralement utilisé lorsqu'un projet consiste en une série de sous-projets/activités ou la mise en œuvre ultérieure en aval de politiques, plans, programmes qui ne peuvent pas être pleinement évalués tant que les détails du sous-projet ou des activités n'ont pas été identifiés (souvent plus tard) dans le cycle de projet). L'ESCMF abrégé garantit que les sous-projets/activités sont examinés et évalués et que des mesures de gestion appropriées sont en place avant la mise en œuvre.

**1. Aperçu/contexte du projet/programme prévu :** cette section doit présenter un bref aperçu des informations clés sur le projet/programme. Il doit inclure les éléments suivants :

- *Titre du projet/programme*
- Pays/régions/territoires où les activités auront lieu
- *Nom de l'entité d'exécution* (avec le nom, le titre du poste et les coordonnées du personnel principal du projet responsable de l'évaluation et de la mise en œuvre futures des sous-projets proposés)
- *Résumé du projet/programme* . Résumez les composantes du projet, y compris la typologie des futures activités, sous-projets, politiques et/ou réglementations à soutenir par le projet.

**2. Risques et impacts environnementaux, sociaux et climatiques potentiels :** cette section consiste en une description des <sup>22</sup>risques et impacts

---

<sup>21</sup>Ce schéma a été adapté à partir de modèles similaires élaborés par le PNUD et la Banque mondiale, à titre d'orientation sur la structure des cadres de gestion environnementale et sociale

<sup>22</sup>Les questions émergentes nécessitant une attention particulière comprennent : la non-discrimination, la violence sexiste - y compris l'exploitation et les abus sexuels - le handicap, l'engagement des parties prenantes,

environnementaux, sociaux et climatiques potentiels, tant positifs que négatifs, liés à la typologie des activités, sous-projets, politiques et/ou ou réglementations à prendre en charge lors de la mise en œuvre du projet. Dans la mesure du possible, il convient d'accorder une attention particulière à l'analyse des alternatives possibles au projet. En outre, cette section de l'évaluation doit identifier et analyser les opportunités, les impacts positifs et négatifs potentiels, les impacts directs et indirects et les impacts immédiats et à long terme du projet proposé sur la base de ressources naturelles, les moyens de subsistance et la structure et la santé de la communauté. Inclure une évaluation des impacts cumulatifs potentiels du programme ou projet proposé et des autres activités associées qui sont en cours, prévues ou dont on peut raisonnablement prévoir qu'elles se produiront dans la zone touchée.

### **3. Structure administrative, gestion et mise en œuvre du projet**

- Cadre juridique et institutionnel du projet. Y compris les lois, réglementations et seuils nationaux relatifs aux questions environnementales, sociales et climatiques pertinentes ; les obligations du pays s'appliquant directement au projet en vertu des traités et accords internationaux pertinents ; et d'autres normes pertinentes d'autres donateurs et partenaires de développement.
- Processus d'examen et d'approbation des projets
- Dispositions de sauvegarde intégrées au cycle de projet
- Comment les consultations seront menées

**4. Procédures de sélection, d'évaluation et de gestion :** spécifiez les procédures d'examen et de traitement des risques et impacts environnementaux, sociaux et climatiques potentiels des activités, sous-projets, politiques ou réglementations spécifiques du projet à adopter lors de la mise en œuvre. Cela comprendrait : l'examen des risques et des impacts environnementaux, sociaux et climatiques (avec une attention particulière pour le FIDA et les seuils nationaux conformément à la réglementation sur l'évaluation de l'impact environnemental) et la détermination des normes applicables et des types d'évaluation appropriés nécessaires pour traiter les impacts identifiés ; et préparer des plans d'action pour éviter, réduire, atténuer et gérer les impacts négatifs, y compris l'élaboration de plans de gestion spécifiques. Les plans de gestion doivent être conçus de manière à pouvoir s'adapter aux changements dans la conception du projet et à la variabilité environnementale/sociale/climatique.

### **5. Plan abrégé de gestion environnementale, sociale et climatique (ESCMP)**

- Identifier quand des sous-projets spécifiques nécessitent un ESCMP
- Décrire comment l'atténuation sera planifiée et mise en œuvre
- Identifier quand l'atténuation doit avoir lieu, et qui examine et approuve les plans
- Identifier pour le ESCMP spécifique, deux à trois indicateurs de performance de sauvegarde

---

les risques de représailles, la sécurité et les mécanismes de règlement des griefs. En outre, la main-d'œuvre et les conditions de travail, ainsi que les liens avec les achats

- Déterminer qui met en œuvre les dispositions de sauvegarde du sous-projet spécifique
  - Déterminer le calendrier et le coût de ces procédures pour le sous-projet
6. **Dispositions institutionnelles et renforcement des capacités :** définition claire des rôles et des responsabilités du personnel du projet et des agences associées dans la mise en œuvre des activités du projet et l'application des procédures environnementales, sociales et climatiques (par exemple, examen préalable, évaluation, préparation des plans de gestion, suivi). Évaluer les besoins institutionnels particuliers dans le cadre de mise en œuvre de l'ESCMF abrégé, y compris un examen de l'autorité et de la capacité des institutions à différents niveaux administratifs (par exemple, local, district, provincial/régional et national), et leur capacité à gérer et surveiller la mise en œuvre de l'ESCMF. Si nécessaire, des activités de renforcement des capacités et d'assistance technique doivent être incluses pour permettre aux agences d'exécution et aux institutions et parties prenantes impliquées de mettre en œuvre le ESCMF abrégé, y compris la préparation, la mise en œuvre et le suivi de plans/mesures spécifiques de gestion sociale et environnementale. Inclure les termes de référence pour le personnel concerné et l'estimation du budget associé.
  7. **Engagement des parties prenantes, divulgation d'informations et règlement des griefs :** décrire les procédures permettant d'assurer la consultation et l'engagement des parties prenantes lors de l'évaluation, de l'élaboration de plans d'action et du suivi des risques et des impacts environnementaux, sociaux et climatiques associés à des activités de projet spécifiques, y compris les exigences de divulgation d'informations. Décrivez les mécanismes permettant aux parties prenantes et aux communautés potentiellement affectées de faire part de leurs commentaires ou de leurs griefs et de recevoir des réponses concernant la mise en œuvre d'activités, de politiques ou de réglementations spécifiques.
  8. **Coûts et considérations budgétaires.** Veiller à ce que les mesures d'atténuation et de surveillance soient financées de manière adéquate, l'ESCMF doit contenir des estimations préliminaires des coûts. Au cours de la mise en œuvre, le ESCMF devrait être révisé une fois que les activités de construction et d'exploitation sont bien définies. Des informations doivent également être fournies sur les responsabilités en matière d'établissement de rapports, de plan de travail, de plan d'approvisionnement, d'estimation des coûts et de mécanismes d'action corrective.

**Matrice du plan de gestion environnementale, sociale et climatique.** La matrice ESCMF doit être intégrée dans le manuel de mise en œuvre du projet ou développée comme un document d'orientation autonome pour l'unité de gestion du projet tard dans la phase de conception.

**Annexe 8 : Listes des personnes consultées (sur fichier séparé)**

**Annexe 9 : Exemples de procès verbaux des consultations publiques et TDRs de la mission de terrain (sur fichier séparé)**



Investir dans les populations rurales

## République centrafricaine

---

### Projet Elevage et Appui aux Jeunes

### Rapport de conception

### Annexe: Images Consultations Publiques Pour Escmf Peaj Car

Dates de mission: Du 07 au 27 mai 2023

Date du document: 24/10/2023

Identifiant du projet 2000004022

Numéro du rapport: 6536-CF

Afrique de l'Ouest et du Centre  
Département de la gestion des programmes



## Consultations publiques préfectorales

Description	Illustrations ou images
Consultations publiques à Bouar – Nana-Mambéré	 A group of people, including men and women, are seated at several wooden tables in a room. They appear to be engaged in a public consultation or meeting. Some are looking towards the camera, while others are looking at documents or talking to each other. The room has light-colored walls and windows with yellow frames.
Consultations publiques à Boali –Ombella M'poko	 A large group of people, including men and women, are posing for a group photo outdoors. They are standing and kneeling in front of a light blue building. The group is diverse in age and attire, with some wearing traditional clothing. The background shows trees and a clear sky.
Consultations publiques à Mbaiki- Lobaye	 A group of people, including men and women, are seated at several wooden tables in a room. They appear to be engaged in a public consultation or meeting. Some are looking towards the camera, while others are looking at documents or talking to each other. The room has light-colored walls and windows with colorful frames.

Consultations  
publiques à Sibut  
- Kemo



Consultations  
publiques à  
Bambari - Ouaka



Consultations  
publiques à Kaga-  
Bandoro - Nana  
gribizi



Entretien avec les  
éleveurs au  
marché à bétail de  
Kaga-Bandoro -  
Nana gribizi



## Consultations avec les minorités et les personnes vulnérables

Description	Illustrations ou images
<p>Focus groupe avec les femmes retournées au village Vangué 2, Sous-préfecture de Damara, Préfecture de l'Ombella M'poko</p>	
<p>Focus groupe avec les hommes : i) au village Vangué 2, Sous-préfecture de Damara, Préfecture de l'Ombella M'poko ; ii) au village SIRIRI, Sous-préfecture de Sibut, Préfecture de la Kémo</p>	
<p>Focus groupe avec les femmes au village SIRIRI, Sous-préfecture de Sibut, Préfecture de la Kémo</p>	
<p>Focus groupe à Bossempaté, Préfecture de l'Ouham pende</p>	

Vue du camp



Marché à bétails de Vangué 2



Couloir de transhumance conduisant au marché à bétails de Boboui - pk 45 de Bangui



Moyens de substances : Etale de commerce de la viande bovine



Moyen de subsistance : vente des produits laitiers et des fagots



Moyen de subsistance : vente des moutons



Exemple de projets antérieurs au profit des zones d'accueils des retournés (images à Sibut et à Vangué)





Investir dans les populations rurales

## République centrafricaine

---

### Projet Elevage et Appui aux Jeunes

### Rapport de conception

### Annexe: Development Of Virtually Integrated Value Chains

Dates de mission: Du 07 au 27 mai 2023

Date du document: 24/10/2023

Identifiant du projet 2000004022

Numéro du rapport: 6536-CF

Afrique de l'Ouest et du Centre  
Département de la gestion des programmes



# Development of virtually integrated value chains – a journey towards sustainable competitiveness

---

*Leveraging national development policies by incentivising critical value chains that drives the economy*

*October 2023*

## Introduction

VirtualRouteZ is a private company, with Head Office in London and country offices in South Africa (for Southern Africa), London (for Europe) and Mauritius (for global support). Its business focus is on the virtual integration, alignment and facilitation of value chains, from primary production through all value-add production and transformation steps up to distribution and retail. Value chains typically extend across political and geographic borders following the geographic footprint of local and international trade and production and movement of goods. Hence, VirtualRouteZ supports its customers globally.

VirtualRouteZ collaborate with government ministries and agencies and private sector role players in improving value chains. It participates in setting up structures that oversee the governance and initial funding and investment of value chain programmes aimed at:

- Improving effectiveness and efficiencies in the supply chains operating in the value chain under consideration,
- Facilitating quality improvements, business risk mitigation and profitability improvements to all role players in a specific value chain,
- Improve coordination of supply and demand in these value chains and expand the focus of investment from product and price to also include value creation, process innovation and alignment of the value chain role players with the values of the markets where their products are sold,
- Promote compliance of role players to agreed local and international standards of production to increase market access internationally,
- Improve access to trade and investment financing to all role players in a virtually integrated value chain.

## Structured initiatives

VirtualRouteZ assists in setting up and participates in programmes designed around specific market off-take commitments, locally and/or internationally, and the alignment of the supply chains in that value chain all feeding into the market off-take agreement.

Such a programme needs to have a governance structure in which all the stakeholder groups have representation. Often these programmes are initially kick-started with mainly state funding and with

a growing investment proportion from the private sector. The business case usually includes a point in time, after an agreed number of years, where state support stops and where the value chain operations are fully integrated with the interests of all the parties involved. At this point often the joint governance structure is replaced by a much smaller structure to facilitate and coordinate critical events in the value chain such as contracting between trading parties, creating capital pools and facilitating access to trade financing, digitalisation of the value chain and compliance to agreed standards demanded by market off-takers.

## Compliance to agreed governance guidelines

Such programmes need to have agreed objectives and measurable performance indicators, both in terms of operations outcomes, financial outcomes, market outcomes, impact on people, natural environment and the economy. The state can provide the enablers to start a programme, but the private sector role players need to have the required skill, innovation, entrepreneurship, and motivation to carry it through and grow the opportunity jointly as a fully aligned supply chain.

Such virtually integrated value chains requires a near-real time traceability and operations visibility within and between participating organisations to support the coordination of supply and demand, to enable essential services such as financing and insurance, extension services, to coordinate the supply of critical raw materials, and to efficiently provide the visibility required by brand owners to support their brand claims. At the same time the aggregated data of such a near-real time value chain visibility platform enables government agencies and ministries to evaluate the impact of specific policies and to design and test specific fiscal incentives to stimulate specific sectors in the value chain.

## The role of VirtualRouteZ

VirtualRouteZ developed the methodology for virtual value chain integration. This methodology gives recognition to the relative maturity of an organisation at the point of onboarding and includes a growth path for the organisation along a maturity curve towards becoming an active participant in an ecosystem of organisations trading with one another in a digitalised network of value chains, locally and internationally. VirtualRouteZ engage with the market off-takers (typically brand owners/retailers) and jointly structure a programme around specific consumer product lines. The programme includes all organisations that participate in all supply chains that deliver into these product lines, from primary producers (even if it includes small holder and communal farmers) through all intermediate production steps up to the brand owner/retailer.

VirtualRouteZ also developed and deployed the VirtualRouteZ global value chain visibility platform that supports the alignment of supply chains and facilitation of the flow of commodities across the entire value chain. This platform does not replace any system currently in use in the supply chains. Participating organisations capture and manage data pertaining to their operations on the in-house systems as part of their standard production processes and procedures. Only a minimum data set from the enterprise in-house system is communicated into the VirtualRouteZ platform and used to create and maintain the traceability and operations visibility audit trail that extends from primary production up to retail. The data in the minimum data set is defined from the information needs of the supply chain itself and belongs to the organisation that uploads the data. Each participating organisation needs to give permission for the its data to be carried on the VirtualRouteZ platform and for the data

to be shared selectively with the trade partners in a specific supply chain that handles and/or process its products.

Therefore, the role of VirtualRouteZ starts at the creation of brand owner/retailer programmes and the onboarding of all the organisations that produce into these programmes. It then plays a facilitation in improving the efficiencies in the supply chains under consideration and assisting in implementation of capital pools from which financing services are provided. It also plays an active role in the identification and facilitation of innovative processes and business models that came about as a result of operating in a virtually integrated value chain.

### Contacting VirtualRouteZ

VirtualRouteZ can be visited and more information about its activities and contact details can be found on its website at [www.virtualroutez.com](http://www.virtualroutez.com).



Investir dans les populations rurales

## République centrafricaine

---

### Projet Elevage et Appui aux Jeunes

### Rapport de conception

### Annexe: Liste Des Activites Avance Demarrage

Dates de mission: Du 07 au 27 mai 2023

Date du document: 24/10/2023

Identifiant du projet 2000004022

Numéro du rapport: 6536-CF

Afrique de l'Ouest et du Centre  
Département de la gestion des programmes



Activités	Coût (FCFA million)	Budget (US\$ '000)
<b>Composante 1 : Relance des chaînes d'approvisionnement (produits animaux et miel) locaux et de la transhumance</b>		
<b>Ciblage</b>		
<b>A. Etude et Assistance technique</b>		
Etude de caractérisation du bassin	10.82	18.0
Etude de caractérisation des chaînes de valeurs et métiers favorables à leur inclusion économique des vulnérables	10.82	18.0
Elaboration Stratégie de Ciblage détaillé des zones de concentration et stratégie genre et autonomisation des femmes	10.82	18.0
<b>Sous-Total A</b>	<b>32.45</b>	<b>54.1</b>
<b>B. Gestion des bases de données en nutrition</b>		
Organiser une enquête de référence des indicateurs de base nutritionnelle /a	3.06	5.1
<b>Sous-Total B</b>	<b>3.06</b>	<b>5.1</b>
<b>C. Pour la promotion de l'accès durable aux services financiers</b>		
Acquisition de tablettes et smartphones pour la collecte de données	10.18	17.0
Formation des agents	6.25	10.4
<b>Sous-Total C</b>	<b>16.42</b>	<b>27.37</b>
<b>D. Pour développement partenariats</b>		
<b>1. Prestation de services</b>		
Conception et Développement Registre de données	9.2	15.3
Transport consultants pour phase de Conception et formation équipe	1.43	2.4
Perdiem consultants pour phase de conception et formation équipe	0.31	0.5
<b>Sous-Total D</b>	<b>10.92</b>	<b>18.2</b>
<b>Sous-Total Composante 1</b>	<b>62.86</b>	<b>104.76</b>
<b>Composante 2 : Promotion de l'accès durable aux services financiers et renforcement des liens avec le marché</b>		
<b>Déploiement des mécanismes financiers</b>		
<b>A. Promotion de services financiers durables et facilitation à l'accès aux mécanismes financiers promus</b>		
Assistance technique perlée en finance rurale	5.74	9.6
<b>Sous-Total A</b>	<b>5.7</b>	<b>9.6</b>
<b>Sous-Total Composante 2</b>	<b>5.7</b>	<b>9.6</b>
<b>Composante 3 : Promotion de l'accès durable aux services financiers et renforcement des liens avec le marché</b>		
<b>Capacitation du MESA</b>		
<b>3. Appui au dispositif de suivi et évaluation du secteur de l'élevage</b>		
Elaboration méthodologie de mesure de la progression physique (TEC) dans le secteur de l'élevage et des méthodes de mesures (MESA)	6.12	10.2
<b>Sous-Total A</b>	<b>6.12</b>	<b>10.21</b>
<b>Suivi, évaluation et gestion des savoirs</b>		
<b>A. Suivi et évaluation du projet</b>		
<b>1. Etudes</b>		
Elaboration du manuel de suivi et évaluation, y compris le dictionnaire des indicateurs	7.50	12.5
Elaboration du manuel d'exécution	7.50	12.5
Situation de référence	15.31	25.5
<b>2. Acquisition des matériels</b>		
Acquisition du logiciel de suivi et évaluation	15.26	25.4
Acquisition Logiciel SIG	1.02	1.7
Acquisition Serveur SE + SIG	2.04	3.4
Matériels et équipements au dispositif S&E du projet	15.26	25.4
<b>3. Missions d'appui, de suivi et d'évaluation</b>		
Formation de l'équipe de projet et des utilisateurs du logiciel S&E	10.41	17.4
Affinement de l'analyse institutionnelle et appui à l'élaboration des plans d'action de la FNEC de l'ANGAC et de l'ANDE pour leur permettre de tenir leurs fonctions	7.50	12.5
Finalisation du PTBA des 18 premiers mois	5.21	8.7
Finalisation du PPM des 18 premiers mois	5.21	8.7
<b>Sous-Total A</b>	<b>92.21</b>	<b>153.69</b>
<b>B. Gestion des savoirs et communication</b>		
Elaboration du manuel de gestion des savoirs, de communication	7.14	11.9
Créer Site web	2.04	3.4
Hebergement site web	0.33	0.5
<b>Sous-Total B</b>	<b>9.51</b>	<b>15.9</b>
<b>Equipements, fonctionnement et personnel d'appui</b>		
<b>A. Equipements et matériels projets UCP</b>		
<b>1. Location de véhicules</b>		
Véhicule Station Wagon 4x4 (Coordination central)	5.00	8.3
Véhicules pick-up 4x4	15.00	25.0
Voiture de ville	2.50	4.2
<b>2. Equipements et matériels</b>		
Ordinateur Portable	10.50	17.5
Ordinateur de bureau	2.85	4.7
Photocopieuse	2.54	4.2
Imprimante (scanner, simple, grand format)	1.53	2.5
Onduleurs stabilisateurs	2.54	4.2
Groupe électrogènes	5.09	8.5
Tablettes	0.92	1.5
Disque dur externe	0.92	1.5
Retro-projecteur	1.83	3.1

Activités	Coût (FCFA million)	Budget (US\$ '000)
Tableau flipchart	0.41	0.7
<b>3. Mobilier de bureau</b>		
Bureaux et chaines pour le personnel	5.34	8.9
Mobilier salle de réunion /b	9.92	16.5
<b>Sous-Total A</b>	<b>66.88</b>	<b>111.47</b>
<b>B. Pilotage</b>		
Lancement du projet	10.41	17.4
Pilotage	3.64	6.1
<b>Sous-Total B</b>	<b>14.06</b>	<b>23.43</b>
<b>C. Renforcement capacités cadres et personnel d'appui</b>		
<b>1. Gestion financière</b>		
Elaboration d'un manuel des procédures administratives comptables et financières et de passation de marchés	8.16	13.6
Recrutement du bureau de recrutement du personnel et de mis en place, de paramétrage d'un logiciel de ge:	18.16	30.3
<b>Sous-Total C</b>	<b>26.33</b>	<b>43.88</b>
<b>D. Fonctionnement</b>		
Carburant	7.20	12.0
Téléphone, internet et courriers	6.00	10.0
Fournitures et consommations diverses	3.06	5.1
<b>Sous-Total D</b>	<b>16.26</b>	<b>27.10</b>
<b>Sous-Total Composante 3</b>	<b>231.4</b>	<b>385.6</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>300.0</b>	<b>500.0</b>